

SOUS LA DIRECTION DE  
**KARINE RAMONDY**

**LA  
FRANCE  
AU  
CAMEROUN  
(1945-1971)**

---

Rapport de la Commission « Recherche » sur le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun de 1945 à 1971

LE RÔLE ET L'ENGAGEMENT  
DE LA FRANCE DANS LA LUTTE  
CONTRE LES MOUVEMENTS  
INDÉPENDANTISTES ET  
D'OPPOSITION AU CAMEROUN  
DE 1945 À 1971

*Ouvrage publié avec le concours du Centre national de la recherche scientifique  
(CNRS) – Délégation régionale Île-de-France Villejuif DR01.*

editions-hermann.fr

ISBN Papier : 979 | 0370 4159 3

ISBN ePUB : 979 | 0370 4160 9

ISBN PDF WEB : 979 | 0370 4161 6

© 2025, Hermann Éditeurs, 6 rue Labrouste, 75015 Paris.

La commercialisation du livre en Afrique est assurée en coédition par Kala Éditions.

Toute reproduction ou représentation de cet ouvrage, intégrale ou partielle, serait illicite sans l'autorisation de l'éditeur et constituerait une contrefaçon. Les cas strictement limités à l'usage privé ou de citation sont régis par la loi du 11 mars 1957.

# LE RÔLE ET L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE DANS LA LUTTE CONTRE LES MOUVEMENTS INDÉPENDANTISTES ET D'OPPOSITION AU CAMEROUN DE 1945 À 1971

---

Sous la direction de :

RAMONDY KARINE, historienne, UMR Sorbonne, identités, relations internationales et civilisations de l'Europe-Sirice, Université Paris I Panthéon Sorbonne.

Membres du volet « Recherche » de la Commission :

ARZEL LANCELOT, historien, Centre d'Histoire de Sciences Po-CHSP, Paris

ASSEMBE NDI ALVINE, historienne, Université de Yaoundé I

BELLOT GURLET MARINE, historienne, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes-Larhra, École Normale Supérieure de Lyon

BLUM FRANÇOISE, historienne, UMR Centre d'histoire sociale des mondes contemporains-CHS, Université Paris I Panthéon Sorbonne

DZE NGWA WILLIBROAD, historien, Université de Yaoundé I

GUYON ANTHONY, historien, Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et Sociales-Crises, Université de Montpellier

HIRIBARREN VINCENT, historien, King's College London

KENFACK NANFACK CYRIL, historien, Université de Dschang

MENKENE KOUFAN JEAN, historien, Université de Yaoundé I

NGO NLEND NADEIGE LAURE, historienne, Université de Douala

NGOUNE PATRICK JUNIOR, historien, Université de Dschang

NOUMBISSIE TCHOUAKE MAGINOT, historien, Université de Dschang

SACRISTE FABIEN, historien, Migrations internationales, espace et sociétés-Migrinter, Université de Poitiers

## REMERCIEMENTS

L'équipe du volet « Recherche » de la Commission franco-camerounaise souhaite formuler de nombreux remerciements.

Tout d'abord, un remerciement tout spécifique à l'historien Richard Joseph, précurseur des travaux sur la période travaillée, avec lequel l'équipe s'est régulièrement entretenue : son soutien et ses encouragements réguliers nous ont donné force et courage.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance aux collègues, d'ici et d'ailleurs, qui nous ont fait confiance.

À Maroua, Alioum Idrissou, Recteur de l'Université, Ali Ndjidda, Vice-Doyen de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université, Joseph Woudammiké, François Wassouni, Pahimi Daba, Mohamadou Ahidjo et Kalla Koloba. À Ngaoundéré, Mamoudou, Vice-Doyen chargé de la Recherche et de la Coopération à l'Université, Sehou Ahmadou, Chef du Département d'Histoire à l'Université, Martin Mbengue Nguime, Mathias Kaïmangui, Abdouraman Halirou, David Mokam, Hamadou Adama et Nouroudini Bia.

À l'université de Douala, Robert Kpwang Kpwang, Ernest Messina Mvogo, Rose Angeline Abissi, Emmanuel Tchumtchoua, François Albert Dikoume, Ferdinand-Démonster Kouekam, Tiendjo Nouwezem, Adrien Franck Mougoué.

À Yaoundé, Désiré Atangana Kouna, Vice-Doyen chargé de la Recherche et de la Coopération de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines (FALSH) de l'Université, Christiane Ewane Esoh, ancienne doyenne de la FALSH, Édouard Bokagne et Achille Bella, Chefs des Départements d'Histoire de la FALSH et de l'École normale supérieure, Verkijika Fanso, Antoine Japhet Anafak Lemofak, Jeanne Mbarga Messomo, Edmond Ngagoum, Roger Semengue et Virginie Wanyaka Bonguen.

À Dschang, Émile Kenmogne doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, Jules Kouosseu vice-doyen de la FALSH, Célestine Colette Fouelefak Cheffe du Département d'Histoire et Archéologie, Robert Fotsing Mangoua coordinateur du Centre d'étude et de recherche en espaces, arts et humanités, Joseph Ngangop, Adolphe Messanga, Zacharie Saha, Williams Pokam, Valérie Anafack, Clarisse Nzeuchieu, Meigue Kaptue et plus généralement les membres du groupe d'études et de recherche sur la colonisation et les formes de domination en Afrique (Gerco).

Nous remercions également les collègues qui nous ont fait part de leur expertise comme Christophe Ralite, docteur de l'Université Lyon II, qui est venu partager et échanger sur ses travaux à Paris avec l'équipe, tout comme Yann Jurovics, maître de conférence (HDR) à Évry spécialiste de droit international et ancien juriste auprès de la Chambre d'appel des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie (TPIR) et le Rwanda (TPIR). Nous avons également bénéficié de l'aide et expertise de collègues comme Vincent Duclert, Elikia Mbokolo, Héroïse Kiriakou, Pascale Barthélémy, Eric Burton, Marc Perrenoud, Thomas Leyris, Mathieu Marly, Géraud Létang, Marie-Pierre Rey, Ivan Cadeau, Denis Leroux, Stéphane Faudais, Corine Defrance, Joëlle Alazard, Philippe Prudent, Daniel Foliard, Jean-François Zorn, Sarah Frioux-Salgas, Elara Bertho, Alain Blum, Athanase Bopda, Gilbert Waté Sayem, Claude Tagne, David Zeitlyn, Corentin Cohen, James P. Daughton, Amanda Zhang, Jacob Feltham-Forbes et Terrence Peterson.

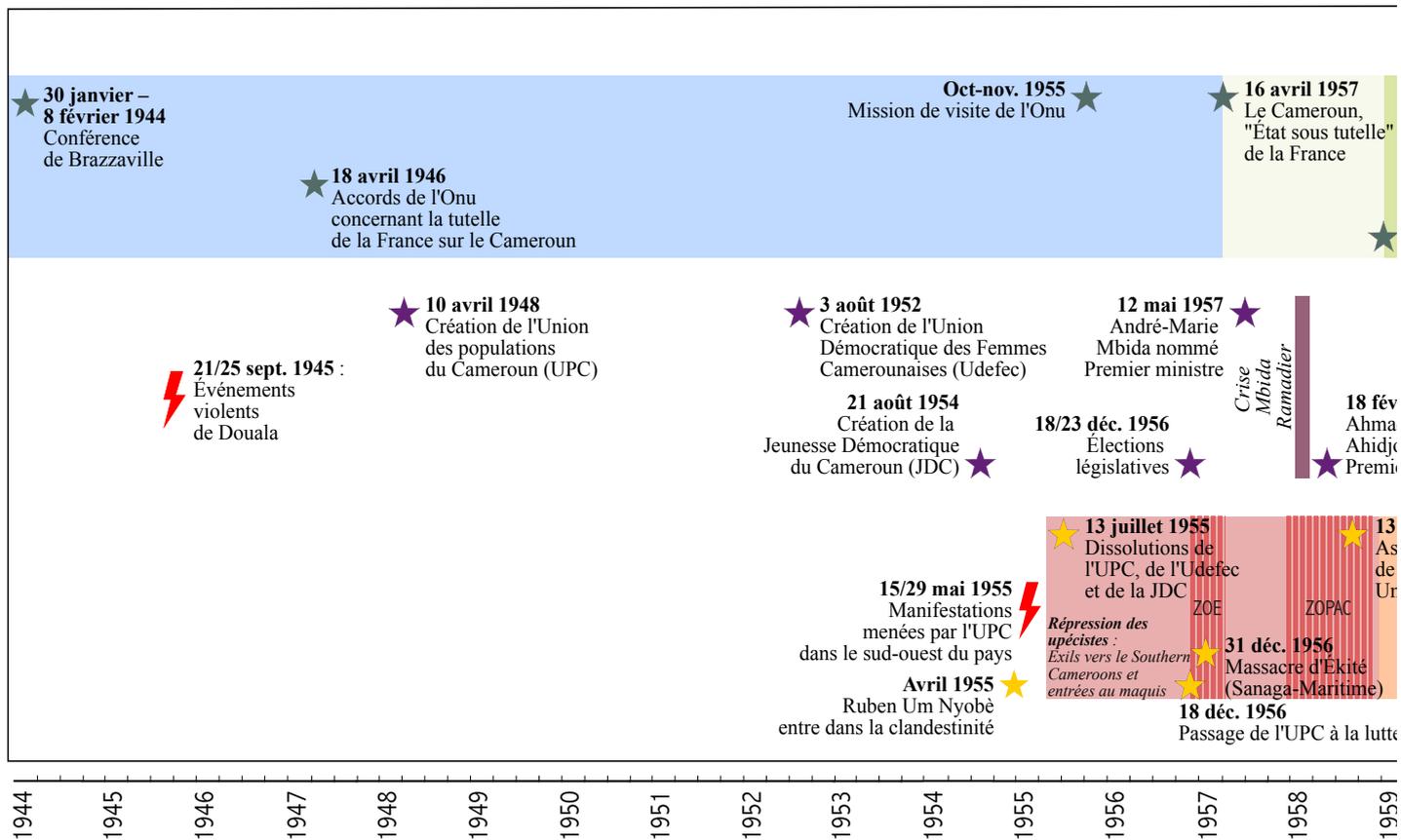
Un grand merci également aux responsables et à tous leurs personnels de tous les centres d'archives qui nous ont reçus et nous ont réservé un accueil très cordial. Ils ont joué un rôle central dans la mise à disposition des documents et ont toujours répondu avec patience et professionnalisme aux demandes formulées. Notre équipe mesure le travail considérable qu'ont impliqué toutes les demandes de déclassification, de dérogation et de diffusion des archives exploitées. Une mention spéciale au personnel de la bibliothèque de Sciences Po Paris, qui a toujours reçu nos nombreuses demandes d'achats, de prêts, de « prêts entre bibliothèques » (PEB) avec le sourire et bienveillance. Notre travail n'aurait pu se faire sans notre plate-forme numérique de partage et l'aide de Christophe Chausse.

Nous exprimons également nos remerciements, en France, aux ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, des Armées, de l'Enseignement supérieur, de l'Éducation nationale, et au Cameroun au Minesup qui ont permis que la Commission puisse fonctionner dans de bonnes conditions matérielles. Les équipes de la délégation Île-de-France Villejuif du CNRS ; celles du bâtiment des jardins au ministère des Armées, du Centre National de Supervision du réseau d'interconnexion et du développement du numérique à Yaoundé, de l'Université de Dschang et des Instituts français à Yaoundé et à Douala n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous accueillir, et nous leur en sommes également

très reconnaissants. Tous ces ministères et administrations centrales ont reconnu l'indépendance de la Commission et ont souhaité la réussite de sa mission.

Enfin nos remerciements vont aux présidents de la République de la France et du Cameroun qui ont fait confiance à la recherche indépendante et aux chercheurs et chercheuses pour un travail de vérité historique et d'apaisement des mémoires.

# La France au Cameroun : une chronologie (1945-1971)



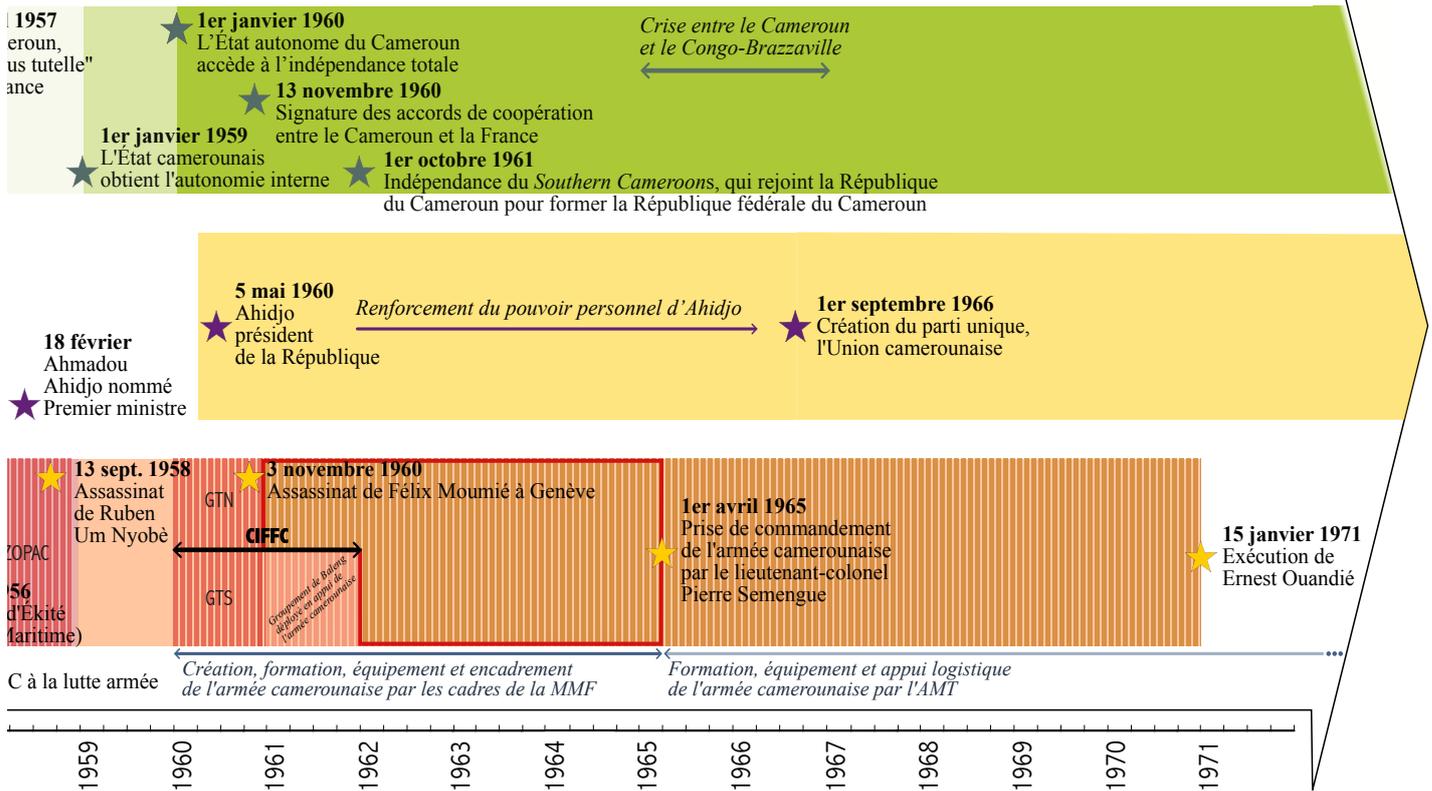
## LÉGENDE

- Cameroun sous mandat de la SDN, puis sous tutelle de l'Onu
- État camerounais sous tutelle, autonome puis indépendant
- Mise en place d'un régime autoritaire au Cameroun
- Répression policière et judiciaire par l'administration coloniale
- Principales interventions de l'armée française dans la répression
- Répression policière et judiciaire par l'administration camerounaise
- Intervention de l'armée camerounaise dans la répression, dont :
  - ... sous commandement français

- ★ Principaux événements politiques internationaux
- ★ Principaux événements politiques nationaux
- ★ Principaux événements liés à la répression de l'UPC

### Sigles utilisés

- AMT Assistance militaire technique
- CIFFC Commandement interarmées des Forces françaises du Cameroun
- GTN/GTS Groupements techniques Nord et Sud
- MMF Mission Militaire Française
- ZOPAC Zone de Pacification de la Sanaga-Maritime
- ZOE Zone opérationnelle d'Eskéa



# INTRODUCTION

1. Écrire en commission mixte : une innovation
2. Méthodologie de l'écriture collective : approches historiennes
3. Enjeux historiques, mémoriels et pédagogiques de la guerre du Cameroun

## I. ÉCRIRE EN COMMISSION MIXTE : UNE INNOVATION

### I.1. La création de la Commission : une commande publique émanant des sociétés civiles confiée à une équipe de chercheur·euses indépendant·es

Réuni·es au centre culturel Ubuntu à Yaoundé au Cameroun, l'historienne Karine Ramondy et l'artiste musicien Blick Bassy annoncent, le 3 mars 2023, le lancement des travaux de la Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire. Son principe avait été décidé par les présidents Emmanuel Macron et Paul Biya, le 26 juillet 2022, lors d'une visite officielle du dirigeant français à Yaoundé, en réponse à une proposition des acteur·rices des sociétés civiles camerounaises et françaises, réuni·es lors du Nouveau Sommet Afrique-France, six mois plus tôt<sup>1</sup>. Ceux-ci et celles-ci avaient insisté sur la nécessité, pour renouveler et redynamiser les relations entre la France, le Cameroun et les diasporas, de travailler sur le passé et notamment sur les épisodes de répressions des périodes coloniale et postcoloniale.

Les travaux de cette Commission portent sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition entre 1945 et 1971. Ces bornes chronologiques larges permettent de donner toute sa place à l'analyse des actions de la France au Cameroun, avant la séquence répressive de mai 1955 et au-delà de l'indépendance officielle du 1<sup>er</sup> janvier 1960. Ce travail de vérité, d'histoire et de mémoires est l'objet d'une démarche croisée entre la France et le Cameroun et a vocation à s'inscrire dans un contexte comparatiste en considérant les autres guerres de décolonisation menées par la France dans les années 1950.

La Commission s'organise en deux volets, un volet « Recherche » et un volet « Artistique et patrimonial », ce dernier étant dirigé par Blick Bassy. Sous la direction de l'historienne Karine Ramondy, le volet « Recherche » de la Commission avait pour mission de rendre un rapport scientifique offrant un regard critique sur l'engagement de la France avant et après l'indépendance du Cameroun et fournir une analyse détaillée de l'histoire de cette période et de ses legs.

Ce travail scientifique conduit de façon complètement indépendante a été assuré par une équipe composée de quatorze chercheur·euses camerounais·es et français·es<sup>2</sup> spécialistes et engagé·es dans les débats académiques sur le fait colonial. Sa composition a été guidée par la nécessité d'être rapidement opérationnel·le, d'être motivé·e et disponible pour s'engager de façon soutenue sur le projet pendant vingt mois. Une équipe s'est dessinée, composée de cinq femmes et neuf hommes, de générations et de statuts différents, du doctorant au professeur émérite, enseignant dans des lieux très variés, à l'université et dans des établissements supérieurs en France, au Cameroun et au Royaume-Uni. En continuité avec la Commission mixte créée sur le rôle de la France dans l'Algérie coloniale (1830-1962<sup>3</sup>), il s'agit de l'une des rares occasions où des chercheur·euses de deux pays, anciennement lié·es par le fait colonial, travaillent ensemble sur des questions historiques, ce qui n'est pas sans rappeler des modèles de commissions bilatérales d'historien·nes employées par l'Allemagne pour se réconcilier avec ses voisins<sup>4</sup>. Au fil des rencontres et des enquêtes réalisées au Cameroun, de mars 2023 à décembre 2024, un esprit collectif s'est façonné au sein de cette équipe. Nous avons appris à nous connaître, à échanger, débattre, mutualiser nos forces et apprivoiser nos difficultés, notamment celles liées à l'utilisation de notre plateforme numérique de travail collaboratif, rendue parfois complexe à cause des difficultés de connexion entre nos deux pays. Cependant, incontestablement, cet outil nous a permis de fonctionner de manière productive et novatrice en partageant toutes nos archives, nos ouvrages de référence et nos écrits.

Toutes et tous, nous sommes questionné·es face au choix d'accepter de travailler dans le cadre d'une Commission dont l'existence repose sur une volonté politique et dont les répercussions potentielles s'inscrivent au-delà de la recherche

---

1. Voir les échanges lors du sommet Afrique-France du 8 octobre 2021 [disponible sur : <<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/afrique/nouveau-sommet-afrique-france-reinventer-ensemble-la-relation/>>, consulté le 14 octobre 2024].

2. Claude Mbowou, politologue et enseignant à Sciences Po, a participé notamment aux travaux de récolement des archives jusqu'au 30 avril 2024.

3. Décidée le 27 août 2022 par les présidents Emmanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune, elle s'est réunie plusieurs fois et a fait plusieurs propositions de gestes mémoriels, avant d'être suspendue par l'Algérie en octobre 2024. Torki Akram, « Alger gèle les activités de la commission mixte d'historiens mise en place avec Paris », *Jeune Afrique*, 17 octobre 2024.

4. Bazin Anne (2007), « Produire un récit commun : les commissions d'historiens, acteurs de la réconciliation », in Mink Georges et Neumayer Laure (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, pp. 104 -117.

scientifique dans le cadre plus général de la diplomatie et du *soft power*. En tant que scientifiques, nous savions que les personnes acceptant de travailler dans ce cadre, sont objets de critiques et de soupçons<sup>5</sup>. L'historienne belge Ornella Rovetta le rappelle : « Ce sont surtout les méthodes, l'autonomie des chercheurs, les moyens et les finalités de la recherche scientifique qui sont en jeu ici. Penser que les chercheurs écrivent habituellement dans une bulle de liberté absolue serait probablement naïf. Affirmer que la recherche n'a aucun impact en dehors du monde académique est tout aussi faux<sup>6</sup> ». La Commission dite « Cameroun » naît à la confluence des souhaits et recommandations des sociétés civiles camerounaises, retraduits en commande publique, confiant la recherche à une diversité de chercheur-euses appelés-és à travailler de façon autonome et indépendante – indépendance garantie par la présidente de la Commission et la non-intervention des acteur-rices institutionnel-les dans le processus de recherche et de rédaction. Pourquoi refuser une telle opportunité, alors que le contexte budgétaire restreint de l'enseignement et de la recherche en France et en Europe limite les possibilités de déployer de tels programmes transnationaux, plus encore en sciences humaines et sociales. L'existence même d'une commission historique mixte, à parité entre chercheur-euses européen-nes et africain-es, financée et soutenue par les pouvoirs publics, est une occasion unique à l'échelle mondiale de créer des supports et des opportunités de transferts de connaissances à des publics divers, transferts qui ne vont pas toujours de soi. Pour respecter le bilinguisme du Cameroun et amplifier l'écho de ce travail, nous avons décidé ensemble que le rapport serait traduit en anglais, dans les mois suivant sa parution en français, et qu'il serait distribué, à terme dans les deux langues, sur le continent africain.

## 1.2. Travailler en commission

Depuis les années 1980, dans le cadre de la justice transitionnelle, des commissions de vérité et réconciliation impliquant des chercheur-euses ont été introduites dans plusieurs pays – en Amérique latine et dans les Afriques<sup>7</sup> – ayant vécu des situations de guerre, d'apartheid ou d'autoritarisme, afin de sortir de la violence et de créer les conditions de la paix sociale. Celles-ci concernent surtout la reconnaissance des victimes, la question du pardon et des enjeux de réparation, plus que la mise en récit factuelle et étayée du passé<sup>8</sup>. Depuis les années 2010, une autre « fièvre des commissions », constituée majoritairement d'historien-nes, s'est manifestée à l'échelle internationale à propos des passés impériaux et coloniaux, en particulier sur les questions de patrimoine, de muséification et de violences armées, comme en témoignent la Commission Congo en Belgique (2020-2022<sup>9</sup>) ou les missions allemandes liées aux patrimoines artistiques spoliés en Afrique<sup>10</sup>. Sans faire une liste exhaustive de ces commissions historiques, il faut souligner leur importance croissante prise dans le champ des politiques mémorielles et l'implication accrue des historien-nes dans le débat public, loin d'une supposée éthique de la neutralité souvent invoquée dans leur métier<sup>11</sup>. Alors que son rôle social est déjà discuté lors de convocations dans le prétoire, à l'occasion de procès nécessitant son expertise<sup>12</sup>, il l'est tout autant lorsque l'historien-ne est sollicité-e pour participer à des commissions créées du fait du pouvoir

5. Les critiques concernant la composition de l'équipe du volet « Recherche » ont été limitées : Zinga Valentin, « Cameroun : la « commission mémoire » sur le rôle de la France relance le débat sur l'enseignement de l'histoire », *Radio France internationale*, 28 février 2023 [disponible sur : <<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230228-cameroun-la-commission-m%C3%A9moire-sur-le-r%C3%B4le-de-la-france-relance-le-d%C3%A9bat-sur-l-enseignement-de-l-histoire>>, consulté le 5 septembre 2024]. Certaines sont intervenues avant la publication de la liste des membres de la Commission : Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob, « Guerre du Cameroun. Une commission d'historiens, pour quoi faire ? », *Afrique XXI*, 16 septembre 2022 [disponible sur : <<https://afriquexxi.info/Guerre-du-Cameroun-Une-commission-d-historiens-pour-quoi-faire>>, consulté le 6 septembre 2024].

6. Rovetta Ornella (2021), « Écrire l'histoire en commission. La justice pénale internationale à la lumière des archives françaises », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, « Dossier : Au-delà du rapport Duclert », p. 32 [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/rwandarovetta>>, consulté le 25 septembre 2024].

7. Martin Arnaud (2019), *La mémoire et le pardon : les commissions de la vérité et de la réconciliation en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan ; Du Toit André (2003), « La commission Vérité et Réconciliation sud-africaine. Histoire locale et responsabilité face au monde », *Politique africaine*, 92(4), pp. 97-116 ; Rodella Aude-Sophie (2003), « L'expérience hybride de la Sierra Leone De la Cour spéciale à la commission Vérité et Réconciliation et au-delà », *Politique africaine*, 92(4), pp. 56-75.

8. Lefranc Sandrine (2022), *Comment sortir de la violence ? Enjeux et limites de la justice transitionnelle*, Paris, CNRS Éditions.

9. Matthys Gillian & Van Beurden Sarah (2023), « Une technique de gouvernementalité (post)coloniale ? La commission Congo en Belgique (2020-2022) dans une perspective historique », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique* [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/1464>>, consulté le 25 septembre 2024].

10. Voir celle sur le Cameroun sous domination allemande. Savoy Bénédicte et Gouaffo Albert, « Présence invisible en Allemagne d'un patrimoine absent du Cameroun », 15 janvier 2024 [disponible sur : <<https://www.visionscarto.net/presence-allemande-absence-cameroun>>, consulté le 15 octobre 2024].

11. Dumoulin Olivier (2013), *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel ; Annette Wiewiorka (2002), « L'historien au risque de l'engagement », *Questions de communication*, 2, pp. 137-143 ; Gensburger Sarah (2023), *Qui pose les questions mémorielles ?*, Paris, CNRS Éditions.

12. Voir plus récemment les procès liés au génocide des Tutsi du Rwanda, en France : Audoin-Rouzeau Stéphane (mai 2016), « Chercheurs dans le prétoire : retour sur le procès Simbikangwa (2014) : un dialogue magistrat-historien », *Grief*, 3(1), pp. 175-182.

politique. En France, même si des expériences similaires existent ailleurs<sup>13</sup>, le modèle de la commission scientifique n'est en rien nouveau et s'inscrit dans la continuité des comités d'histoire créés au sein de plusieurs ministères<sup>14</sup>. Ce modèle répond aussi, depuis les années 1990, à des politiques mémorielles qui cherchent à répondre aux diverses demandes sociales – controverses factuelles liées au passé<sup>15</sup>, moments de commémoration nationale, notamment autour de la Révolution française ou des guerres mondiales<sup>16</sup>, et enjeux de réparation matérielle et symbolique, comme l'illustrent les missions engagées sur la spoliation des Juif-ves de France<sup>17</sup>. Liées à l'État par la commande publique, ces commissions n'échappent pas aux instrumentalisation politiques, bénéfiques comme nocives, ni aux risques de voir leur travail être dissous *a posteriori* dans la mise en récit d'une certaine idée du « roman national ».

En ce qui concerne le passé colonial, et plus encore les Afriques, le recours à des commissions d'historien-nes a suscité des débats scientifiques, des contestations militantes et des impasses (géo)politiques, dont témoignent celles sur l'ancien Congo « belge<sup>18</sup> » ou les relations Algérie-France, alors que d'autres États n'ont jamais souhaité initier de tels dispositifs. En France, ce mécanisme semble facilité par le rôle du pouvoir exécutif dans la V<sup>e</sup> République qui permet au président d'impulser le financement de telles missions, de solliciter des fonctionnaires à cet effet et de mener le travail diplomatique auprès de l'État-tiers concerné par ce « passé qui ne passe pas ». Ainsi, le format de la Commission « Cameroun » s'inscrit, sans se confondre, dans la continuité d'autres commissions convoquées sur les questions coloniales et africaines depuis les années 2010. En novembre 2017, suite à son discours programmatique prononcé à l'Université Ki-Zerbo à Ouagadougou au Burkina Faso<sup>19</sup>, alors qu'il venait d'être élu président, Emmanuel Macron annonçait commander à deux chercheur-euses, Bénédicte Savoy et Felwine Sarr un rapport sur « la restitution du patrimoine africain », une formule désignant les œuvres pillées, volées ou mal acquises pendant la colonisation et qui sont conservées par les musées français, dans le but de procéder à des « restitutions temporaires ou définitives du patrimoine<sup>20</sup> ». Quelques mois après la publication du rapport qui présentait les restitutions comme une nouvelle éthique patrimoniale, le même président français annonçait la création d'une commission sur le modèle des comités d'histoire, de justice et réconciliation mais qui devait cette fois permettre de faire la part de lumière sur la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994. Cette commission indépendante, critiquée à ses débuts<sup>21</sup>, a rendu un rapport dont les conclusions ont permis de mettre à jour les responsabilités accablantes (politique, intellectuelle, éthique, cognitive et morale) de la France à éviter un génocide. Plus globalement, ces deux initiatives montrent que la politique mémorielle entreprise par le président Emmanuel Macron s'inscrit dans la volonté de repenser la relation avec les sociétés africaines, alors que des études tentent de quantifier et d'analyser la montée de ce qui est qualifié de « sentiment anti-français<sup>22</sup> » dans plusieurs pays du continent. Conscient-es des difficultés inhérentes à ce type de mission, en particulier en termes de transposition de leurs résultats dans le débat public, les membres de la Commission « Cameroun » sont convaincu-es du rôle, souvent

13. L'Union européenne dispose aussi de ses propres groupes de liaison historiques. Bossuat Gérard, Bussière Eric, Frank Robert, Loth Wilfried, Varsori Antonio (dir.) (2010), *L'expérience européenne. 50 ans de construction de l'Europe, 1957-2007. Des historiens en dialogue. Actes du colloque international de Rome, 2007*, Bruxelles, Bruylant.

14. À travers divers comités d'histoire. Club des comités d'histoire (1999), *Guide des comités d'histoire et des Services historiques*, Paris, Imprimerie Augustin.

15. En 1993, une commission d'historien-nes est installée, composée de Serge Berstein, Robert Frank, Sabine Jansen et Nicolas Werth, afin de faire la lumière sur les accusations visant l'ancien ministre, membre du Parti radical puis compagnon de route du Parti communiste, Pierre Cot, désigné comme un agent de l'espionnage soviétique en France. Il s'agit d'une première initiative visant à déconstruire cette rumeur, diffusée, entre autres, par l'ouvrage de Thierry Wolton, *Le grand recrutement* (1993). Berstein Serge, Frank Robert, Jansen Sabine, Werth Nicolas (1995), *Rapport de la commission d'historiens constituée pour examiner la nature des relations de Pierre Cot avec les autorités soviétiques*, Paris, B&Cie. Voir aussi : Clastres Patrick et Lassus Marianne (2002), *La politique du sport et de l'éducation physique en France pendant l'Occupation*, Paris, INSEP Éditions.

16. Voir la Mission du bicentenaire de la Révolution française (1989), celle du centenaire de la Première Guerre mondiale (2014), ou celle liée aux 80 ans des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire (2024).

17. Pour une histoire de la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites [disponible sur : <[https://www.civs.gouv.fr/fr/histoire-de-la-civs?language\\_content\\_entity=fr](https://www.civs.gouv.fr/fr/histoire-de-la-civs?language_content_entity=fr)>, consulté le 15 octobre 2024].

18. Matthys Gillian & Van Beurden Sarah (2023), « History by Commission? The Belgian Colonial Past and the Limits of History in the Public Eye », *The Journal of African History*, 64(3), pp. 334-343.

19. Discours prononcé le 28 novembre 2017 à l'Université Ki-Zerbo de Ouagadougou par Emmanuel Macron in « Engagements de Ouagadougou : 4 ans d'action » [disponible sur : <<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/10/07/engagements-de-ouagadougou-4-ans-dactions>>, consulté le 25 septembre 2024].

20. Sarr Felwine & Savoy Bénédicte (2018), *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, [disponible sur : <<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/194000291.pdf>>, consulté le 24 juillet 2024] ; Sarr Felwine et Savoy Bénédicte (2018), *Restituer le patrimoine africain*, Paris, Seuil/Philippe Rey.

21. Rovetta Ornella (2021), « Écrire l'histoire en commission... », art. cité. : Beaufile Mathilde (2022), « Construire une légitimité scientifique : les polémiques autour de la composition et de la réception de la Commission française sur le rôle de la France au Rwanda », *Politique africaine*, 2(166), pp. 65-90.

22. Tournons la page (2024), *De quoi le rejet de la France est-il le nom ? Une recherche-action dans six pays d'Afrique francophone* [disponible sur : <<https://tournonslapage.org/fr/actualites/relation-france-afrique-tournons-la-page-publie-un-nouveau-rapport>>, consulté le 19 novembre 2024].

oublié, des historien·nes comme acteurs et actrices de l'apaisement, voire de la réconciliation, et de leur capacité à « produire un récit commun<sup>23</sup> ».

Concernant la question de la décolonisation violente du Cameroun, il est nécessaire de rappeler qu'en France, nous partons de loin, à la différence de la guerre d'indépendance algérienne, mieux connue aujourd'hui et pour laquelle diverses préconisations ont été entreprises<sup>24</sup>. Lors d'une conférence de presse à Yaoundé en 2009, François Fillon, alors Premier ministre, déclarait ainsi : « Je dénie absolument que des forces françaises aient participé, en quoique ce soit, à des assassinats au Cameroun. Tout cela, c'est de la pure invention<sup>25</sup> ! » À Yaoundé, en 2015, le président François Hollande prononçait quelques phrases timides sur les « épisodes tragiques » autour de l'indépendance du Cameroun<sup>26</sup> et annonçait tout de même l'ouverture d'archives, inventoriées précisément par Christine Robichon, ministre plénipotentiaire hors classe et Agnès Moinet-Le-Menn, conservatrice en chef du patrimoine, aujourd'hui consultables au centre des Archives diplomatiques de La Courneuve. Malgré des ouvrages publiés, des tribunes d'intellectuel·les et de chercheur·euses et la mobilisation d'associations<sup>27</sup>, les représentant·es politiques français·es n'ont guère entendu les voix appelant à faire un travail d'histoire et de mémoire sur ce qui est désormais désigné comme « la guerre du Cameroun ».

En 2022, un tournant est toutefois engagé par le président Emmanuel Macron. Lors de sa visite officielle au Cameroun et sa rencontre avec le président Paul Biya, le 26 juillet 2022, le président français réagit devant un ensemble de représentant·es des sociétés civiles français·es et camerounais·es, au village Noah, suite à la restitution des échanges de la table-ronde « Histoire et Mémoire » en déclarant :

Mémoire et histoire.... (s'adressant successivement à Karine Ramondy et Blick Bassy)

Vous avez dit des choses qui étaient très fortes et je crois juste, enfin je ne crois pas, vous êtes historienne... Vous avez dit des choses qui sont importantes et en effet — je crois que je l'évoquais avec quelques-uns ce matin —, c'est comme un sujet qui a été refoulé. C'est un sujet qui a été refoulé des deux côtés, si on est honnête. C'est un sujet qui a été refoulé côté français, et c'est un travail qu'on fait ces dernières années. Je ne crois pas du tout que ce soit de la repentance, ce n'est pas du tout mon tempérament qui demeurant la repentance, c'est un sujet de vérité. C'est très compliqué d'avancer si on ne se dit pas les choses. [...] On a ce sujet avec plusieurs de nos événements de décolonisation, et parfois avec des événements antérieurs ou postérieurs. Je suis pour regarder la vérité en face, crue telle qu'elle est. Et donc, je pense que vous avez raison : on ne peut pas construire l'avenir sur l'entrepreneuriat, le climat, s'il y a cette part occultée parce qu'elle empêche la confiance. Je pense que c'est un énorme sujet pour le Cameroun, si je puis me permettre ça, parce que, comme il y a une continuité, il y a eu la tentative de coup d'État de 84, mais il y a aussi des éléments de continuité très forts, ça a été quelque chose qui a été refoulé. Je dis ça avec beaucoup d'humilité et de respect : c'est un cheminement qui sera compliqué dans la société camerounaise et pour les pouvoirs publics camerounais aussi. Il faut donc l'aborder avec beaucoup de bienveillance commune et juste une volonté de vérité, parce que je pense que c'est la vérité qui permet de faire sépulture pour les martyrs qui sont morts et c'est la vérité qui permet de bâtir l'avenir parce que c'est ce qui, justement, est le terreau de la confiance.

Par rapport à ce que vous avez dit, une commission pluridisciplinaire conjointe, je suis d'accord. Je pense que c'est une très bonne idée, j'y souscris complètement. [...] Je pense qu'elle doit être pluridisciplinaire, mais je pense que c'est important de distinguer les exercices.

Pourquoi ? Parce que je pense qu'il y a un exercice historique qui est indispensable et qui va être fait donc par des historiens et des historiennes, françaises, français, camerounais, camerounaises, peut-être d'ailleurs certains de vos collègues anglo-saxons ou allemands ou d'autres nationalités. Je pense qu'il faut qu'on l'assume ; je l'ai proposé au Président Biya. Qu'on l'assume de gouvernement à gouvernement pour qu'il y ait cet engagement. Je m'y engage très formellement, avec ouverture complète de nos archives, un travail facilité, donc des rapporteurs, et j'ai noté que d'ici vingt-quatre mois, un rapport sera remis. Je recevrai le rapport à l'Élysée et j'en prendrai connaissance. Sur la base de ce rapport, parce que c'était l'une de vos demandes, je procéderai, moi, aux éléments de reconnaissance qui seront historiquement factuellement identifiés. Je pense que c'est important qu'il y ait ce cheminement historique mais aussi mémoriel. Parce que, vous l'avez dit, on parle d'une histoire avec des disparus, mais il y a encore des témoins de cette histoire et donc il y a un travail de collecte d'archives, de témoignages.

23. Bazin Anne (2007), « Produire un récit commun... », *op. cit.*, pp. 104 -117.

24. Benjamin Stora (janvier 2021), Rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie [disponible sur : <<https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie>>, consulté le 15 octobre 2024].

25. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte p. 25.

26. « Au Cameroun, François Hollande brise un tabou », *Radio France internationale*, 3 juillet 2015.

27. Haski Pierre, « Après Maurice Audin, la France doit reconnaître les crimes de la Françafrique », *Le Nouvel Obs*, 16 septembre 2018.

Il y a une mémoire vivante et donc il faut vous permettre de faire ce travail. On mettra donc des moyens à votre disposition et on va vous permettre d'avancer et de faire ce cheminement. Sur cette base-là, je procéderai aux éléments de reconnaissance parce qu'au fond, c'est ça. Ce n'est pas de la repentance, c'est de la reconnaissance. Je dis ce que des gens, qui ont regardé les traces de l'histoire, nous disent, et sur la base d'un contradictoire, voilà ce que nous reconnaissons. On va faire ensemble ce cheminement. On ne fait jamais confiance, ce n'est pas un chèque en blanc que je vous demande, mais en l'espèce, on est en train de le mener avec l'Algérie, c'est un sujet qui est beaucoup plus traumatique en France, et on a fait ce travail-là avec la commission Stora. J'ai fait beaucoup déjà d'avancées. On l'a fait un sujet qui était, j'ai envie de dire, beaucoup plus compliqué pour la société française qui était le Rwanda. C'est exactement ce qu'on a fait et je crois pouvoir dire qu'on est sortis de ce qui était une impasse et même une absence de relations qui en avait découlé. Ce n'est pas le cas de notre relation mais si on veut aller plus loin entre le Cameroun et la France, on doit faire ce chemin<sup>28</sup>.

Ces engagements ont été tenus : la mise en place de la Commission mixte pluridisciplinaire en mars 2023, l'ouverture et la consultation facilitée des archives françaises, la déclassification de nouveaux documents, ainsi que le financement d'un récolement à grande échelle de témoignages, en particulier au Cameroun, entamé dès avril par l'équipe de Blick Bassy. Vingt-mois plus tard, le rapport scientifique attendu a été remis.

Le rapport scientifique de la présente Commission est assurément « situé ». Il n'a pas vocation à écrire une histoire générale et totale de la société camerounaise. Loin de se limiter aux seules occupations coloniales (1884-1960), celle-ci, déjà richement documentée, est investie depuis longtemps par les historien·nes du pays, notamment *via* la Société camerounaise d'histoire, dans les universités et à travers le travail opéré par la Commission d'histoire générale du Cameroun, créée en juillet 2020. Surtout, il n'a pas vocation à écrire une histoire officielle mais une histoire partagée – écrire ensemble sur une histoire traumatique, asymétriquement connue en France et au Cameroun<sup>29</sup>. Enfin, ce rapport n'a pas vocation à écrire cette histoire de la répression française au Cameroun une fois pour toute et ne part pas de rien : quel·le historien·ne peut se targuer d'avoir écrit la synthèse qui finalise le récit d'une page d'histoire ? C'est pourquoi ce rapport s'appuie sur une bibliographie nourrie, un état de l'art de la littérature des questions évoquées, mais aussi des travaux moins connus car moins accessibles, tels que les mémoires de master ou les thèses non publiées au Cameroun et à l'étranger. Enfin, nous avons souhaité ancrer nos réflexions communes dans une historiographie documentée, riche et internationale, dont il a fallu parfois réduire les développements en vue de la publication et mettre plutôt en avant les apports de notre réflexion à quatorze voix.

## 2. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉCRITURE COLLECTIVE : APPROCHES HISTORIENNES

### 2.1. Écrire cette histoire en équipe

Les membres du volet « Recherche » ont intégré, de façon perlée, la commission, entre mars et juillet 2023, au gré de leur mise à disposition, d'une part par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de l'Éducation nationale en France, d'autre part par le ministère de l'Enseignement supérieur (Minesup) au Cameroun. Des locaux et du matériel informatique lui ont été alloués en France, dans les anciens bureaux de la Commission sur le Rwanda<sup>30</sup>, dans un bâtiment appartenant au ministère des Armées, ainsi qu'au Cameroun, au Centre National de Supervision du Réseau d'Interconnexion et du Développement du Numérique à Yaoundé dans un bâtiment appartenant au Minesup, dans un espace rendu disponible à l'université de Dschang et aussi à l'Institut français de Douala<sup>31</sup>. Les premières rencontres ont eu lieu en juin 2023 à Paris et Yaoundé autour de plusieurs ateliers, dans les locaux du Campus Condorcet et au Centre National de Supervision du réseau d'Interconnexion et du Développement du Numérique. Ces ateliers nous ont permis de définir les objectifs, normes, enjeux et nos méthodes de travail, ainsi que le plan du rapport. Nous avons très vite adopté une écriture autant factuelle (sans céder à la description) qu'analytique, une écriture visant la précision tout en restant synthétique, une écriture scientifique sans jugements

28. « Nouveau Sommet Afrique-France : 9 mois après Montpellier, le Président fait le point à Yaoundé », 26 juillet 2022 [disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=00LgoRzqTsU>>, consulté le 15 octobre 2024]

29. Arzel Lancelot, Guyon Anthony, Kenfack Nanfack Cyril, Ngo Nlend Nadeige, Ngouné Patrick Junior, Ramondy Karine, « Une commission sur la France au Cameroun (1945-1971). Décolonisation, histoire(s) et mémoire(s) », *Historiens & Géographes*, 464, pp. 13-17.

30. Bâtiment des Jardins, appartenant au ministère des Armées, nos remerciements à M. Paul Hugo-Verdin et à toute l'équipe ayant assuré notre installation et fonctionnement.

31. Tous nos remerciements à M. le Ministre d'État chargé de l'Enseignement supérieur, M. Fame Ndongo et aux Professeurs Abane et Atsa, à M. Le Recteur de l'Université de Dschang, M. Tsafack Nanfosso, pour avoir facilité la mise en place de la Commission au Cameroun.

de valeur et au plus près des méthodes historiques, fondées sur le croisement des sources, une méthodologie basée sur le renouveau de l'étude critique des archives coloniales.

Nous avons aussi travaillé à une approche critique de la terminologie à employer dans notre rédaction. Certains termes, concepts ou catégories sont parfois inégalement « chargés » entre le Cameroun et la France : l'équipe s'est employée à rédiger quelques lignes explicatives pour marquer dans quels contextes ils sont nés. Nous avons évité les essentialisations, marqueurs d'une colonialité qui s'est intégrée insidieusement dans le langage (« pays Bassa », « les Bamilékés »). Nous avons fait le choix de travailler avec précision la sémantique en utilisant la sémiotique : ainsi le vocabulaire colonial (policier, militaire et racialisé) a été placé entre guillemets (hors citation) pour marquer une distanciation entre le texte et les rédacteur·rices du rapport, quelles que soient leurs sensibilités et leurs formations (pour exemple, « pacification », « rallié·es », « rebelles », « guerre révolutionnaire », « indigènes » et « évolué·es »). Nous avons souhaité nous faire aider par des expert·es *via* des conférences, notamment sur des aspects juridiques et judiciaires (génocide, crime contre l'humanité<sup>32</sup>). Ainsi, le but a été de nous inscrire individuellement et collectivement dans la voie d'une réflexivité récurrente mais non paralysante sur une série de termes pré-identifiés. Ce rapport est le produit d'une co-écriture faite de débats, afin de mettre en évidence le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun entre 1945 et 1971. Sur la forme, nous avons décidé d'adopter comme temps d'écriture le présent de l'indicatif. Plus maniable et plus accessible, il limite les effets de style, et parle davantage à la sensibilité du lectorat en le rendant en quelque sorte contemporain des faits évoqués. Un consensus au sein de l'équipe s'est dégagé pour faire un usage avéré mais restreint de l'écriture inclusive, notamment avec le point médian, dans le but de proposer un texte fluide et digeste à la lecture<sup>33</sup>. Ce choix étant guidé par celui de ne pas invisibiliser la participation des femmes à cette histoire partagée comme cela a été longtemps le cas, alors qu'elles ont été des actrices essentielles de ces luttes<sup>34</sup>. Enfin, les membres de la Commission ont décidé d'employer une dénomination des personnes décrites sur le modèle – prénom/nom, notamment pour les personnalités camerounaises ayant un prénom dit chrétien – afin d'aider les lecteur·rices à l'identification des acteur·rices. De même, il a été fait le choix de s'accorder sur l'écriture des noms d'individus, de populations et de lieux, au plus près des usages en cours.

Le travail d'écriture a débuté au cours de l'été 2023 sur la première section du rapport – rapidement il est apparu nécessaire de réaliser une contextualisation précise allant de 1916 à la Seconde Guerre mondiale permettant de cerner les efforts diplomatiques et militaires français pour obtenir un mandat partagé avec les autorités britanniques sur le Cameroun, espace stratégique majeur en Afrique centrale. Même si les premières pages ne sont pas dans le cœur du sujet de la Commission, ce cadrage permet de connecter cette période aux prémices de la répression et de la guerre du Cameroun.

Le plan du rapport, chronologique, repose sur quatre sections prises en charge de façon partagée dans l'écriture des différentes parties. Chaque section a été relue, commentée et débattue par l'ensemble des membres de la Commission lors de nos *workshops* organisés sur le Campus Condorcet à Paris en novembre 2023 et septembre 2024, à Yaoundé, à l'Institut Français du Cameroun en mars et juin 2024, ainsi que lors de nombreuses réunions en téléconférence. Chaque relecture intermédiaire a permis des validations individuelles des sections et sous-parties mais aussi leur enrichissement analytique et documentaire, chaque membre ayant son référentiel propre, ce qui a été un atout majeur de ce travail collectif. Ce travail collectif s'est accompagné de productions graphiques faites par les membres de la Commission, en particulier de nombreuses cartes, dont l'objectif était de combler un vide et de créer des supports pour de futurs usages pédagogiques, mais aussi d'identifier précisément les espaces de la répression, alors qu'une attention s'est aussi portée sur la place des photographies dans cette guerre « sans images ».

Plusieurs terrains au Cameroun ont été réalisés par une partie de l'équipe ou toute l'équipe entre juillet 2023 et octobre 2024 : dans les régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-nord, de l'Ouest, du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Nous aurions aimé faire plus encore, mais la charge de travail en archives et la rédaction, en un temps limité, ont réduit notre présence sur le terrain, compensé en partie par celles des équipes de Blick Bassy. La centaine d'entretiens utilisés par la Commission est une invitation à poursuivre ce travail. À la suite des rencontres de septembre 2024 à Paris, les deux derniers mois de travail ont été réservés à l'assemblage des sections, à des relectures et des coupes dans le texte pour éliminer les répétitions et produire un contenu éditable. Nous avons

32. Conférence de Yann Jurovics pour la Commission Cameroun sur la notion de génocide et les modalités de qualification (ou de jugement) d'une situation de crime de masse, 30 novembre 2023, au Campus Condorcet.

33. Haddad Raphaël (dir.) (2016), *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, Paris, Mots-Clés ; Haddad Raphaël (dir.) (2023), *L'écriture inclusive, et si on s'y mettait ?*, Paris, Le Robert.

34. Barthélémy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme. Françaises et Africaines au temps de la guerre froide (1944-1962)*, Paris, Éditions de la Sorbonne.

tenu des réunions plénières pour retravailler l'introduction et la conclusion. Les recommandations ont été pensées avec la même méthodologie : en cohérence avec sa définition d'équipe scientifique composée d'enseignant-es-chercheur-es en histoire, la Commission est demeurée sur ce terrain. L'équipe a toujours été consciente des demandes de justice sur cette page d'histoire, mais elle a considéré qu'elles n'étaient pas du ressort de la vérité que l'historien-ne tente d'atteindre : ainsi comme l'évoque le sociologue Bernard Lahire, « le travail du chercheur ne consiste pas à dire ce qui est le bien et le mal », mais à établir la véracité de faits, à « comprendre sans juger<sup>35</sup> ». L'historien n'a pas donc pas vocation à juger, à qualifier juridiquement des faits, processus relevant du domaine du droit. L'attitude distanciée, parfois difficile à tenir du fait d'une histoire encore très vivante, nous a appris à cerner les intentions individuelles, au-delà de la formule généralisante comme « la France », des intentions bien réelles, dans les réseaux d'interdépendance qui les ont structurés et ont rendu possibles les répressions. Cela ne nous a nullement empêcher d'identifier, de décrire et de restituer factuellement de nombreux cas et épisodes de violences dans ce rapport. À travers le positionnement scientifique de l'équipe, notre écriture commune a permis de densifier certaines réflexions et de parer aux analyses parfois trop binaires de l'histoire de la guerre du Cameroun.

L'équipe a enfin eu pour mission d'élaborer une liste de propositions de recommandations dans la continuité de celles déjà émises par les Commissions sur le patrimoine africain, la responsabilité de la France au Rwanda et l'Algérie coloniale. La série de trois types de recommandations est le résultat de notre recherche collective liée à l'exploitation de sources écrites et orales, de notre travail d'écriture et de nos diverses expériences dans l'enseignement auprès de publics et dans des espaces très diversifiés. La Commission a pris le soin d'employer un lexique d'historien-ne qui ne cherche pas à qualifier juridiquement des faits mais à participer au travail de mémoire et de réconciliation.

## 2.2. D'un premier terrain archivistique aux demandes complémentaires<sup>36</sup>

Pour établir les faits et leur examen historique, il a été nécessaire d'identifier les institutions agissant au nom de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition entre 1945 à 1971. Cette opération a permis de repérer les fonds d'archives desdites institutions, les plus pertinents, grâce aux inventaires et aux outils des archivistes qui ont fourni un travail précieux et ont permis de cerner un premier terrain de recherche pour notre Commission. La Commission s'est vue mettre à disposition des centaines de cartons dans les centres principaux qui ont accueilli ses membres : celui des Archives diplomatiques (ADF) à la Courneuve, complété par le centre de Nantes ; celui des Archives nationales (ANF) à Pierrefitte-sur-Seine ; celui de Vincennes pour le Service Historique de la Défense (SHD) et d'Ivry-sur-Seine pour l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD) ; ainsi que les Archives nationales d'Outre-mer (Anom) à Aix-en-Provence. Des services internes comme celui de la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE) ont travaillé également, dans ce sens, avec la Commission pour déclassifier un ensemble pertinent d'archives qui a été précisé de mois en mois. Nous avons commencé le dépouillement de cette masse archivistique, tout en identifiant d'autres cartons non repérés dans les centres évoqués.

D'autres centres ont été sélectionnés, dans lesquelles des archives, plus dispersées, étaient dans le périmètre de la Commission : en France, le Centre d'Histoire et d'Études des Troupes d'Outre-mer (Chetom) basé à Fréjus, le Centre des Archives des Personnels Militaires (CAPM) à Pau, le Dépôt Central de la Justice Militaire (DCAJM) au Blanc, le Centre de l'Armement et du Personnel civil (CAAPC) à Châtelleraut, les Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit (ACSSp) à Chevilly-Larue et celles du Service protestant de mission (Défap) à Paris, les archives de la Fondation Charles de Gaulle à Paris, les Archives municipales de Marseille, les archives de la Croix-Rouge française à Montrouge, les archives de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (Imec) à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, les archives de la Fondation Jean Jaurès à Paris, les archives de l'Institut d'Histoire sociale-CGT à Montreuil, les archives de la préfecture de Police de Paris, ainsi que divers fonds dans des archives départementales en Côte-d'Or, dans le Calvados, la Nièvre, et la Seine Saint-Denis, et des reportages conservées à l'Institut national de l'audiovisuel (INA<sup>37</sup>). Au Cameroun, les membres de la Commission ont pu travailler physiquement aux Archives nationales de Buea, aux Archives régionales de l'Ouest et aux Archives du service du Gouverneur de la région de l'Ouest à Bafoussam, aux Archives départementales du Haut-Nkam, de Diamaré, de la Menoua, de la Sous-Préfecture de

35. Lahire Bernard (2016), *Pour la sociologie – et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, p. 39.

36. Voir État des sources [disponible sur : <<https://www.vie-publique.fr>>].

37. Pour des raisons de droit et d'accessibilité, ces derniers ont été peu utilisés mais mériteraient un travail de recherche ultérieur. Voir le guide des sources « L'héritage colonial : histoire et mémoires dans les collections de l'INA » [disponible sur : <<https://inatheque.hypotheses.org/23315>>, consulté le 3 octobre 2023].

Mbouda et celles de l'Assemblée nationale. Les Archives nationales de Yaoundé nous étant fermées, nous avons utilisé uniquement les documents et références que les collègues de la Commission avaient mobilisé dans leurs recherches précédentes. Nous avons sollicité d'autres demandes de consultations qui n'ont pas abouti comme par exemple au ministère des Relations Extérieures du Cameroun (Minrex) et aux services du gouverneur de la région du Littoral.

Les archives utilisées dans ce rapport ont été récolées au Cameroun avant mai 2024. Alors que la loi en vigueur était encore celle du 18 décembre 2000<sup>38</sup>, précisant que les informations relevant de la Sûreté nationale ou de la Défense sont communicables après soixante ans, le système ne prévoyant pas de dérogation. Depuis, une nouvelle loi a été promulguée en juillet 2024<sup>39</sup>. En France, l'utilisation des archives est soumise à une législation autour de deux grands textes<sup>40</sup> qui les classent en trois catégories : l'archive librement communicable et donc reproductible, qui concerne une bonne partie de nos documents ; l'archive sous dérogation, qui nécessite une autorisation à la consultation car elle est soumise à un délai légal de 50 ans, 75 ans ou 100 ans. Ce n'est pas la majeure partie de nos documents mais dans certains centres d'archives, le raisonnement est au carton – et les dates sont souvent très larges – ce qui a demandé d'importantes demandes de dérogation. Habituellement, les dérogations sont accordées de façon individuelle mais il nous a été accordé qu'elles le soient collectivement pour tous les membres du volet « Recherche » de la Commission dans les différents services d'archives concernés. Les dérogations accordées de façon collective s'accompagnent d'un engagement de réserve individuel et l'utilisation des documents sous dérogation est soumis à des demandes de reproduction auprès des services porteurs dans le cadre de la publication du rapport. Certaines cotes sous dérogation ont fait l'objet d'une demande de dérogation générale. Une dernière catégorie d'archives concerne celles qui sont classifiées. Elle nécessite d'avoir obtenu une habilitation « secret défense » pour consulter des documents classés « Très secret » et « Secret ». Cette consultation a permis d'obtenir la déclassification de 2328 documents dans le périmètre de notre travail, soit 8859 pages. Certains documents ont été déclassifiés partiellement pour être rendus librement communicables : 555 sur la totalité, des occultations n'entravant pas la compréhension du contenu des documents. Une petite dizaine, une fois déclassifiée, nécessitait une dérogation qui, une fois obtenue, a permis d'identifier que les documents n'étaient pas d'un apport majeur. La Commission a obtenu que les documents déclassifiés et librement communicables soient reproduits et groupés pour être consultables dans un centre d'Archives en région parisienne.

16

La Commission a pu également consulter en présentiel des archives à l'étranger car cette histoire dépasse les relations entre la France et le Cameroun *stricto sensu* : en Suisse, les archives du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève et les Archives fédérales suisses (AFS) à Berne ; au Royaume-Uni dont l'histoire coloniale et impériale dépasse largement celle du Cameroun et du Nigeria : *The National Archives* de Kew, les archives de *l'Institute of Commonwealth Studies*, la bibliothèque de la *School of Oriental and African Studies* à Londres ; aux Pays-Bas, les archives de *l'International Institute of Social History* à Amsterdam. D'autres ont pu être consultées à distance : *The National Archives* au Nigeria, les archives de l'Organisation des Nations-Unies (Onu), la *Hoover Institution Library and Archives* à *Stanford University* aux États-Unis. L'immense majorité des archives était librement communicable, seules quelques références des Archives fédérales suisses ont nécessité des autorisations particulières.

Le volet « Recherche » de la Commission a pu aussi travailler sur des archives privées mises à sa disposition. Parmi les dons réalisés en France et au Cameroun, se trouvent les papiers personnels du général Max Briand, ceux du Lieutenant-colonel Jean Lamberton, de l'ambassadeur Francis Huré, du Haut-Commissaire Jean Ramadier, du syndicaliste Gaston Donnat, de la Française Jacqueline Schaeffer, de l'administrateur Bertrand Lembezat, du journaliste Georges Chaffard, de l'homme politique Moïse Satouglé, des militants Grégoire Momo et Jean Mbouende. Les papiers de Briand et Lamberton ont été confiés par la Commission au SHD de Vincennes, celles de Francis Huré

38. La Loi n°2000/010 du 18 Décembre 2000 régissant les archives est le premier texte consacré par les autorités camerounaises à ce domaine. Composée de 33 articles divisés en 6 chapitres, cette loi pose, dans son article 1, les fondements de la préservation des archives en fixant un cadre juridique précis. L'article 14 fixe les délais au-delà desquels certaines archives peuvent être communiquées (120, 110, 100, 80 et 60 ans). Les informations relevant de la Sûreté nationale ou de la Défense sont communicables après 60 ans. La loi précise qu'un décret d'application doit établir la liste de celles-ci. Or le Décret n° 2001/958/PM du 1<sup>er</sup> novembre 2001 fixant les modalités d'application de la loi n° 2000/10 du 19 décembre 2000 régissant les archives ne précisait rien sur cette condition.

39. La Loi n°2024/001 du 24 juillet 2024 a été promulguée pour moderniser le système de conservation et de promotion des archives au Cameroun.

40. La Loi n° 2008/696 du 15 juillet 2008 relative aux archives et La loi n° 2021/998 du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement comporte un article 25 qui modifie le Code du patrimoine s'agissant de l'accès aux archives. Elle permet l'articulation des dispositions du Code du patrimoine et du Code pénal en matière d'accès aux archives classifiées. Désormais, tout document classifié est automatiquement déclassifié, dès lors qu'il devient librement communicable de plein droit en application de l'article L. 213-2 du Code du patrimoine, c'est-à-dire au terme d'un délai de 50 ans s'agissant de la plupart des documents qui portent atteinte au secret de la Défense nationale, ou de 100 ans s'agissant des documents dont la communication est de nature à porter atteinte à des personnes impliquées dans des activités de renseignement. Cette déclassification automatique s'applique également, dès 50 ans, aux documents soumis au délai de communicabilité de 75 ans (documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions, ou aux enquêtes menées par les services de la police judiciaire).

sur le Cameroun et le reste de sa carrière aux Archives diplomatiques de La Courneuve, et celles de Jean Ramadier aux Anom à Aix-en-Provence. Ces nouvelles archives ont permis de développer des aspects novateurs dans le travail entrepris, l'occasion de remercier les ayants-droits qui nous ont fait confiance.

La Commission a enfin bénéficié de recherches dans diverses bibliothèques en France qui ont permis de retrouver des publications anciennes, brochures, titres de presse et témoignages écrits en particulier, sur la guerre du Cameroun : la Bibliothèque nationale de France (BNF), le Service protestant de mission-Défap, les Archives de la Congrégation du Saint-Esprit, et la bibliothèque de Sciences Po Paris, cette dernière institution ayant permis de collecter, *via* des prêts entre bibliothèques, de nombreux documents venus d'universités étrangères.

*In fine*, à partir de ces différents centres et fonds, la Commission a pu travailler sur une variété d'archives : celles liées aux autorités civiles – des ministères, du Haut-Commissaire et de ses délégations, de la Sûreté et de la police, des régions, subdivisions et départements – et militaires – du commandement, des garnisons, de la gendarmerie et du renseignement, notamment avec les très riches bulletins de renseignement – ; celles de l'ambassade de France au Cameroun, de ses multiples correspondances et de ses comptes-rendus ; celles relevant des institutions internationales et non-gouvernementales, des partis politiques, des congrégations et missions religieuses ; celles liées aux dossiers de carrière de fonctionnaires et militaires français ; celles relevant de l'intime, compilées dans des lettres, carnets et autres documents privés ; celles de la presse camerounaise, française et internationale ; celles permettant de rendre compte des images liées à la guerre du Cameroun, surtout photographiques ; et enfin, celles liées aux services de renseignement français. Ces archives écrites et audiovisuelles ont été complétées par des témoignages oraux, cruciaux pour le travail de la Commission.

### 2.3. La place des archives orales dans la rédaction du rapport

L'organisation initiale de la Commission en deux volets prévoyait un large récolement des témoignages oraux par l'équipe de Blick Bassy à l'aide d'un conseil des Sages. Certains de ces entretiens réalisés ont été utilisables par l'équipe du volet « Recherche », uniquement quand les personnes interviewées ont accepté de signer un formulaire contenant le règlement général de protection des données (RGPD), un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne (UE), entré en application le 25 mai 2018. Ce texte a été conçu autour de trois objectifs : renforcer les droits des personnes, responsabiliser les acteur·rices traitant des données, crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données – une législation que nous devons respecter, le rapport ayant vocation à être publié par un éditeur en France et un diffuseur en Afrique. Cette contrainte a privé l'équipe, quand le RGPD n'a pas été signé, de témoignages très intéressants qu'elle n'a donc pas pu utiliser<sup>41</sup>.

Pour compléter nos pistes de recherches, les membres du volet « Recherche » ont réalisé des entretiens ciblés, en France et au Cameroun, rendant possible l'utilisation de leurs témoignages. Nous avons eu aussi la chance de pouvoir exploiter 24 entretiens réalisés dans le cadre d'un projet mené au sein de l'unité de recherche Mobilité, parcours et territoires de l'Institut national des études démographiques (Ined), projet coordonné par le responsable de l'unité, Alain Blum. Ces entretiens ont été menés par Athanase Bopda, professeur de l'Université Le Havre-Normandie, alors chercheur associé à l'unité, Gilbert Waté Sayem et Claude Tagne, alors doctorants : ils avaient pour but de recueillir les témoignages des populations déplacées durant la seconde moitié des années 1950 par les autorités françaises, pour lutter contre le mouvement nationaliste. L'autorisation de les exploiter nous a été donnée, à condition que les collègues ayant mené les entretiens, avec leur accord, soient cités ainsi que l'unité de recherche, comme auteurs, et qu'un respect strict de l'anonymat des personnes ayant donné ces entretiens soit respecté, ce qui a été fait. Enfin le réalisateur Frank Garbely nous a confié les retranscriptions des entretiens recueillis dans le cadre de la réalisation de son documentaire sur Félix-Roland Moumié, à condition d'en préciser le copyright<sup>42</sup>.

Au total, 37 entretiens individuels ont été réalisés, quatre séries d'entretiens collectifs effectuées par le volet « Recherche » – à Douala, Bamendjo, Fombap et Songbenguè –, et enfin l'enquête réalisée par l'Ined, soit, au total, presque une centaine d'entretiens individuels tout format confondu. Si le temps imparti pour le travail de la Commission a limité cette enquête d'histoire orale, cette recherche a vocation à se poursuivre, tous les témoignages ultérieurs proposés à notre équipe étant les bienvenus.

41. Hamzaoui, Ouassim et Guillaume Marrel (2023). « Traitements de données et procéduralisation de la recherche », in Théviot Anaïs (dir.), (2023) *Gouverner par les données ? Pour une sociologie politique du numérique*, Lyon, ENS Éditions, pp. 151-171.

42. Garbely Frank (2008) *Mort à Genève*, Aie Productions Arte France Quartier Latin Productions Solferino Images Triluna Film AG Télévision suisse romande.

Dans ce travail orienté par le titre du rapport, il nous a semblé très important de recourir, dès que possible, à cette histoire orale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, certains d'entre nous ont déjà utilisé, dans leurs travaux antérieurs, ce type de source. Dans la continuité de l'ouvrage fondateur de Jan Vansina, spécialiste des sociétés d'Afrique centrale, venu ébranler les certitudes des historien·nes quant à la supériorité du document écrit sur tout autre document<sup>43</sup>, l'insertion des archives orales dans nos écrits nous a également permis d'honorer l'histoire des populations camerounaises, largement fondée sur l'oralité, la frontière entre l'anthropologue et l'historien s'effaçant peu à peu<sup>44</sup>. Il a fallu plusieurs décennies, comme l'écrivent les historiennes Claude Hélène Perrot et Florence Descamps, pour que les sources orales soient pleinement intégrées dans l'écriture de l'histoire, en particulier pour celle sur les sociétés africaines<sup>45</sup>. Les entretiens sont devenus incontournables car ils présentent plusieurs avantages : pallier l'absence de sources ou un accès plus restreint à certaines archives, notamment publiques, faute de personnel ou en raison de l'état de conservation des documents ; donner la parole aux témoins, victimes ou acteur·rices de la répression ; faire part de leurs représentations, de leur expérience vécue d'un événement ou d'une séquence historique, afin de donner « chair » aux faits que les chercheur·euses analysent de façon souvent aride dans les archives administratives et militaires. À ce titre, notre travail arrive presque trop tard, et non sans difficultés<sup>46</sup> : de nombreux·euses témoins de notre période d'étude sont mort·es, certain·es avant que nous ayons eu le temps de les rencontrer, d'autres ont témoigné avec grande émotion et sont décédé·es entre le début de la Commission et le rendu de notre rapport. Ces rencontres humaines avec les témoins oculaires ont été des moments très forts, ce d'autant plus que certaines personnes rencontrées avaient été des victimes de cette guerre et que le traumatisme et la peur avaient enfoui, dans les plis de leur mémoire, leurs souvenirs. Il faut souligner ici le courage qu'ont montré les témoins et la confiance qu'ils nous ont accordé en acceptant de signer les RGPD, document aride aux allures officielles, qui auraient pu les dissuader : les chercheurs du volet « Recherche » ont eu à cœur d'expliquer, avec pédagogie, l'intérêt protecteur pour le dépositaire de ce document. Pour ceux et celles qui avaient lutté dans la clandestinité et dont les archives écrites sont quasiment inexistantes, faute de moyens, par la détérioration, la perte, la peur de laisser des traces ou à cause de saisies policières, certains entretiens étaient indispensables pour donner et ancrer la parole de ces « sans voix », permettant aussi de sortir du cadre stigmatisant dans lequel ces personnes, désignées souvent négativement comme « maquisard·es », sont décrites dans les archives, notamment militaires. Nous avons eu aussi à cœur de donner la parole à des acteur·rices qui n'ont pas été des victimes, qui ont vécu au Cameroun ou ont participé à la répression, afin de comprendre leur trajectoire et leurs motivations aux époques coloniale et postcoloniale. Les archives orales s'insèrent dans une démarche patrimoniale car le travail de la Commission doit permettre de conserver une trace écrite de ces paroles, utiles à de futures recherches. Ces témoignages restitués s'intègrent dans une démarche de réintégration mémorielle, de reconnaissance morale, symbolique et pédagogique<sup>47</sup>. C'est pourquoi, pour les personnes ayant donné leur accord, la retranscription des entretiens sera consultable dans les archives de la Commission. L'occasion de rappeler qu'il convient de les manier avec précaution. Ces précautions ont été largement développées dans des ouvrages fondateurs, comme celui de l'historienne Anne Wieworka, mettant en garde sur ce que l'historien, a longtemps cherché dans les témoignages :

[L'historien] peut lire, entendre ou regarder des témoignages, en y cherchant jamais ce qu'il sait pertinemment ne pas y trouver : des éclairages sur les événements précis, des lieux des dates, des chiffres qui sont avec une régularité de métronome toujours faux.

43. Vansina Jan (1961) *De la tradition orale. Essai de méthode historique*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale. Et de façon plus récente et complète : Vansina Jan (1985), *Oral Tradition as History*, Madison, University of Wisconsin Press.

44. Gayibor Nicoué, Juhé-Beaulaton Dominique & Gomgnimbou Mustapha (2013), « Sources orales et histoire de l'Afrique. Un bilan, des perspectives », in Gayibor Nicoué, Juhé-Beaulaton Dominique & Gomgnimbou Mustapha (dir.), *L'écriture de l'histoire en Afrique L'oralité toujours en question*, Paris, Karthala, pp. 5-21.

45. Perrot, Claude-Hélène (2012), « L'exploitation des sources orales de l'histoire de l'Afrique depuis les indépendances », *Il Politico*, 77(2-230), pp. 5-14.

46. Kenfack Nanfack Cyril, Modjom Tchuenchié Josué (2021), « Les difficultés liées à la collecte de données en histoire au Cameroun : le cas des données d'archives et des sources orales », *Vestiges. Traces of Record*, 7(2), pp. 1-16 ; Wassouni François, « Crise des sources orales et défis de l'écriture de l'histoire au Cameroun », in Adama Hamadou (dir.) (2016), *Patrimoines et sources de l'histoire du Nord-Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 325-351.

47. Descamps Florence (2010), « Mémoire de soi, mémoire des autres. Des archives de la reconnaissance ? », in Berlière Jean-Marc et Lévy René (dir.), *L'historien, le sociologue et le témoin. Quand des policiers se mettent à table*. Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 34-35 ; Descamps Florence (2006), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-Bois, Bréal ; Descamps Florence (2001), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Imprimerie Couve.

Mais en sachant aussi qu'ils recèlent en eux d'extraordinaires richesses : la rencontre avec une voix humaine qui a traversé l'histoire et de façon oblique, la vérité non des faits mais celle plus subtile mais aussi indispensable d'une époque et d'une expérience<sup>48</sup>.

Elle précise avec justesse que « le témoignage s'adresse au cœur<sup>49</sup> et non à la raison », un « pacte compassionnel<sup>49</sup> » duquel l'historien-ne et l'enseignant-e doivent sortir pour garder sa rigueur. Car il peut arriver que le témoin mente, sciemment ou inconsciemment, ou encore que son témoignage s'éloigne de la vérité du fait, confonde des dates et les lieux en raison des déformations dues au processus sélectif même de la mémorialisation. L'historienne Florence Descamps propose ainsi un protocole de travail que nous avons essayé d'appliquer, même si le « volet Recherche » n'avait pas pour vocation première de recoler des témoignages oraux : se baser sur des corpus d'entretiens, une polyphonie de points de vue, concordants ou non ; refuser l'utilisation exclusive des sources orales pour mieux mener un rigoureux croisement de sources, primaires ou secondaires ; avoir recours à la critique interne et externe des témoignages, la contextualisation des conditions de leur production, l'analyse du positionnement social et stratégique du témoin-locuteur ; prendre en compte les conditions posées par le RGPD, l'acceptation pleine et entière de la subjectivité du témoin et l'acceptation de l'erreur et du mensonge dont il peut être le vecteur<sup>50</sup> ; l'intérêt pour la parole d'autrui, y compris dans ses fragilités et ses défaillances<sup>51</sup>.

## 2.4. Les limites du travail effectué et les pistes de recherche ouvertes

Des contraintes légales et organisationnelles n'ont pas permis à la Commission d'avoir une approche totalement exhaustive de l'objet posé par son titre. D'abord, du fait d'archives restées inaccessibles au Cameroun – celles de la Sûreté, de la justice et du Minrex, par exemple – et qui auraient permis d'étudier, plus en détail, certaines dimensions de la répression, en particulier les outils policiers et judiciaires. Une pleine accessibilité aux documents relevant de la période postérieure à 1964 permettrait d'ouvrir de nouvelles approches sur les relations franco-camerounaises. Au regard des entretiens menés en France et au Cameroun, il n'a pas toujours été possible de retrouver les légataires d'importants témoins de l'époque, les recherches généalogiques étant souvent complexes : il a fallu parfois se contenter de leurs souvenirs écrits<sup>52</sup> mais de futures recherches permettraient d'éventuels dons de documents privés. Deuxièmement, les objectifs de la Commission n'ont pas permis d'explorer toutes les problématiques liées aux relations entre la France et le Cameroun de 1945 à 1971. Les questions économiques, à l'image du Franc CFA et de son impact postcolonial<sup>53</sup>, ont été peu abordées car n'impliquant pas directement des faits répressifs, mais une influence plus globale des acteur-rices français-es au Cameroun. Le recours aux archives des entreprises présentes dans le pays avant et après 1960, comme celle de Razel-Bec, spécialisée dans les travaux publics, auraient permis de mieux décrypter la dimension économique des relations franco-camerounaises, mais leur accès reste discrétionnaire, quand elles n'ont pas été détruites<sup>54</sup> ou servent un discours promotionnel<sup>55</sup>.

Bien d'autres recherches académiques seraient à mener sur cette séquence historique, voici quelques pistes non exhaustives :

- sur les associations culturelles, régionales, sportives et de jeunesse, ainsi que les missions religieuses, pour donner à voir ces liens ambigus entretenus avec les autorités coloniales face à la répression du mouvement nationaliste.
- sur les Cours criminelles à partir des archives des prisons et celle de la justice militaire au Cameroun.
- sur les relations de l'UPC avec les Organisations non gouvernementales (ONG) comme le CICR ou les Organisation Intergouvernementales (OIG) comme le Bureau International du Travail.

48. Wieworka Annette (2013), *L'ère du témoin*, Paris, Pluriel, pp. 166-167 [1<sup>ère</sup> édition, 2002, Paris, Hachette littératures].

49. *Ibid.*, p.179.

50. Hofmeyr Isabel (1994), *We Spend our Years as a Tale that is Told: Oral Historical Narrative in a South African Chiefdom*, Johannesburg, Witwatersrand University Press.

51. Descamps Florence (2019), *Archiver la mémoire, de l'histoire orale au patrimoine immatériel*, Paris, Éditions EHESS, pp. 128-129.

52. C'est le cas de Maurice Delauney dont le fils n'a pas souhaité communiquer avec la Commission. Delauney, Maurice (1986), *Kala-Kala. De la grande à la petite histoire, un ambassadeur raconte* ; Paris, Robert Laffont ; Delauney, Maurice (1982), *De la casquette à la jaquette ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, Paris, la Pensée Universelle.

53. Frisch Robert (2022), « "One country, one government, one flag and soon one currency" : Le franc CFA au Cameroun anglophone (1960-1963) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique* [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/variafrisch>>, consulté le 3 septembre 2024] ; Pigeaud Fanny et Samba Sylla Ndong (2018), *L'arme invisible de la Françafrique : une histoire du franc CFA*, Paris, La Découverte.

54. L'entreprise Razel-Bec, filiale du groupe Fayat, a été contactée en septembre 2023 : elle nous a signifié qu'il n'existait aucune archive concernant cette période. D'autres chercheur-euses ont pu toutefois étudier certaines de ces entreprises. Okala Bana Edy Claude (2005), « L'électrification du Cameroun par EDF et Pechiney (1945-1965) », *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, 35, pp. 55-73.

55. Laparra, Maurice, Grinberg, Ivan (dir.). 2008. *Alucam, un destin africain, 50 ans d'aluminium au Cameroun (1957-2007)*. Paris, Terres d'Industrie.

- sur les coopérants dans le domaine judiciaire, diplomatique et éducatif.
- sur les officiers des Affaires africaines et les formations du sociologue Georges Balandier au Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'Outre-mer (Cmisom)
- sur l'histoire de l'UPC à l'étranger, au même titre par exemple que celle de l'*African National Congress* (ANC) de Nelson Mandela en Afrique du Sud, sur les circuits de formation, de financements et d'aides aux maquis
- sur les intérêts économiques des entreprises françaises au Cameroun.
- sur les circulations des combattant-es et des aides entre les maquis du sud et de l'ouest.
- sur une approche croisée des trajectoires de chefs militaires des CNO, SDNK et ALNK
- sur une approche comparative dans l'émergence des armées nationales d'Afrique centrale.
- sur l'utilisation du support de la photographie dans la guerre médiatique.
- sur certaines formes de répression et de violences particulièrement difficiles à documenter comme l'usage de la torture et les crimes sexuels.

### 3. ENJEUX HISTORIQUES, MÉMORIELS ET PÉDAGOGIQUES DE LA GUERRE DU CAMEROUN

#### 3.1. Réinvestir une guerre oubliée

Nous avons su, presque d'emblée, dans quelle direction nous voulions écrire : documenter le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun de 1945 à 1971 et inscrire cette page d'histoire commune dans celle plus large des guerres de décolonisation. En effet, pour la plupart des Français-es, la France n'a connu que deux guerres de décolonisation, celle d'Indochine (1946-1954) et celle d'Algérie (1954-1962). La guerre du Rif (1921-1926), celles de Madagascar (1947-1948<sup>56</sup>) et du Cameroun, sont des conflits oubliés et invisibilisés, notamment par le poids mémoriel et médiatique de celles précédemment évoquées<sup>57</sup>. L'historiographie la plus récente sur les fins d'empire, particulièrement dynamique et comparatiste, a pourtant montré l'importance des violences armées dans le processus de décolonisation<sup>58</sup>. À cet égard, nous avons été frappés par les similitudes de la guerre du Cameroun avec celle dite « Mau Mau », se déroulant de 1952 à 1956 dans le Kenya sous domination britannique. Longtemps enfouie sous le boisseau d'archives cachées<sup>59</sup>, son étude dans les années 2000 a permis de déconstruire le mythe d'une décolonisation « pacifique » et d'éclairer les méthodes « contre-insurrectionnelles<sup>60</sup> » déployées à travers l'empire colonial britannique, faites de couvre-feux, camps d'internement, politique de la terre brûlée, exécutions sommaires et tortures<sup>61</sup>. La « minimisation langagière<sup>62</sup> » entourant les violences des décolonisations n'est guère nouvelle et rappelle celle déjà déployée pour les guerres dites de « conquête » à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle se double d'une réflexion engagée sur la distinction opérée entre répression et guerre, dont s'est emparée la Commission. Il est vrai qu'après 1944, malgré des réformes politiques et l'octroi d'une citoyenneté impériale, les autorités françaises s'engagent dans diverses séquences répressives à travers son empire – du massacre de Thiaroye au Sénégal en décembre 1944 à ceux de Sétif, Guelma et Kherrata en Algérie en mai 1945, en passant par la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Niger –, sans que ces opérations soient toujours qualifiées de « guerre » par

56. Tronchon Jacques (1986), *L'insurrection malgache de 1947*, Paris, Karthala, Antananarivo, Ambozontany ; Rabearimanana Lucile, Fremigacci Jean & Razafimbelo Célestin (2008), *L'insurrection de 1947 et la décolonisation à Madagascar. Tome 1. À travers les régions, et "là où il ne s'est rien passé"*, Antananarivo, Éditions Tsipika ; Association Mémoires de Madagascar (1997), *Madagascar 1947, la tragédie oubliée*, Actes du colloque AFASPA-Université Paris 8-St-Denis, Paris, Éditions Le Temps des Cerises ; Dusserre Aurélie et Marly Mathieu (2023), « Histoire connectée et mémoires divergentes (1921-2021) », *20/21, Revue d'Histoire*, 158 (2), pp.3-20.

57. Vincent (2009), *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales, l'expérience française*, Paris, Presses Universitaires de Rennes.

58. Thomas Martin (2024), *The End of Empires and a World Remade. A Global History of Decolonization*, Princeton & Oxford, Princeton University Press ; Brocades Zaalberg Thijs & Luttkhuis Bart (éd.) (2022), *Empire's Violent End. Comparing Dutch, British, and French Wars of Decolonization, 1945-1962*, Cornell University Press ; Fabian Klose (2013), *Human Rights in the Shadow of Colonial Violence: the Wars of Independence in Kenya and Algeria*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

59. Hiribarren Vincent. (2023) « Les *migrated archives* ou l'art de cacher le passé colonial au Royaume-Uni », *Genèses*, n° 133(4), pp.52-70

60. French David (2011), *The British Way in Counter-Insurgency, 1945-1957*, Oxford, Oxford University Press ; Linstrum Erik (2023), *Age of Emergency: Living with Violence at the End of the British Empire*, Oxford, Oxford University Press pp.5-6.

61. Charton Hélène (2011), « Acteurs, victimes et témoins de la violence dans l'histoire, l'exemple mau mau (Kenya) », *Cahiers d'Études Africaines*, 201, pp. 169-192 ; Elkins Caroline (2005), *Britain's Gulag: The Brutal End of Empire in Kenya*, Londres, Jonathan Cape ; Anderson David (2005), *Histories of the Hanged. The Dirty War in Kenya and the End of Empire*, London, W.W. Norton ; Pommerolle Marie-Hélène (2006), « Une mémoire vive : débats historiques et judiciaires sur la violence coloniale au Kenya », *Politique africaine*, 102, pp. 85-100.

62. Stora Benjamin (1991), *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, p. 38

les acteur·rices en présence<sup>63</sup>. Pourtant, certaines de ces séquences aboutissent bien à des situations de guerre<sup>64</sup>, ce dont témoigne le Cameroun après la Seconde Guerre mondiale. Le rôle de la Commission est donc de cerner les spécificités de la guerre du Cameroun, notamment en comparaison avec la guerre d'indépendance algérienne, avec un séquençage qui lui est propre.

### 3.2. S'inscrire dans une historiographie et des attentes mémorielles

Peu prise en compte par l'historiographie internationale sur les décolonisations<sup>65</sup>, cette guerre n'a pas été une *terra incognita* des historien·nes. Dès la fin des années 1960, des recherches sont menées, non sans difficultés, sur la répression française au Cameroun, surtout *via* des entretiens oraux. Les échanges menés à distance avec l'historien Richard Joseph, dont l'étude précurseur du mouvement nationaliste, publiée en 1978, a fait date<sup>66</sup>, ont permis de retracer l'importance des premier·ères chercheur·euses, dont Jean-François Bayart<sup>67</sup> et Achille Mbembe<sup>68</sup>, dans la prise en compte des incidences locales de cette guerre, en particulier en Sanaga-Maritime, de ses effets postcoloniaux et de ses apories mémorielles. Sans toujours la qualifier de guerre de décolonisation ou de guerre d'indépendance, ces travaux ont ancré le Cameroun comme terrain d'observation de la violence et la domination coloniale et postcoloniale française, mais les difficultés de la recherche, liées à l'accès aux archives et au contexte autoritaire du Cameroun<sup>69</sup>, ont détourné un certain nombre de ces chercheur·euses, étranger·ères et camerounais·es, de l'étude de cette guerre. Ces difficultés ont aussi été accrues par le fait que cette histoire était considérée comme celle des combattant·es de l'UPC, les maquisard·es, alors que ce terme, jugé infamant et décrié par les autorités, a été rejeté par une partie de la société camerounaise<sup>70</sup>. À la faveur des années 1990, la recherche universitaire au Cameroun, incarnée notamment par Daniel Abwa<sup>71</sup> et Jean Koufan Menkene<sup>72</sup>, a permis de multiplier les études multiscalaires sur le nationalisme, les mondes maquisards et les relations internationales, et plus récemment, sur les combattant·es et les violences armées<sup>73</sup>, ce dont témoigne, à de très nombreuses reprises, le rapport de la Commission. Ce dernier montre également un véritable vide historiographique dans la recherche française sur le Cameroun colonial, malgré des travaux de synthèse et des publications d'historien·nes vivant en diaspora<sup>74</sup> : les historien·nes allemand·es, appuyé·es par l'État, ont bien mieux investi la période du *Kamerun* (1884-1916), tandis qu'il faut aller dans les Amériques pour

63. Benot Yves (2001), *Massacres coloniaux : 1944-1950, la IV<sup>e</sup> République et la mise au pas des colonies françaises*, Paris, La Découverte ; Mourre Martin (2017), *Thiaroye 1944 : histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes ; House Jim (2012), « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, n° 86(1), pp. 78-103 ; Van Walraven Klaas (2017), *Le désir de calme : l'histoire du mouvement Sawaba au Niger*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

64. Thomas Martin (février 2023), « Grand Narratives: Decolonisation and its Wars », *War & Society*, 42(1), pp. 60-71.

65. Voir par exemple, ce manuel britannique sans référence au Cameroun : Thomas Martin & Curless Gareth (2024), *The Oxford Handbook of Late Colonial Insurgencies and Counter-Insurgencies*, Oxford, Oxford University Press.

66. Son premier article date de 1974, suivi de la publication de sa thèse en 1978 et d'une version en français en 1986. Joseph Richard (1974), « Ruben Um Nyobè and the 'Kamerun' Rebellion », *African Affairs*, Vol. 73, n°293, pp. 428-448 ; Joseph Richard (1977), *Radical Nationalism in Cameroon: Social Origins of the U.P.C. Rebellion*, Oxford, The Clarendon Press, 383 p. ; Joseph Richard (1986), *Le Mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Préface de Jean-François Bayart, Postface d'Achille Mbembe, Paris, Éditions Karth

67. Bayart Jean-François (1979) *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de Sciences Po.

68. Mbembe Achille (1985), « La palabre de l'indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, 3, pp. 459-487 ; Mbembe Achille (1993), « Écrire l'histoire de l'Afrique à partir d'une faille », *Politique africaine*, 51, pp. 69-97. ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, L'Harmattan.

69. Richard Joseph s'est progressivement tourné vers l'étude du Nigeria, après avoir été *persona non grata* au Cameroun, du fait de ses recherches et de ses publications sur le régime d'Ahidjo. Joseph Richard (éd.) (1978), *Gaullist Africa: Cameroon under Ahmadou Ahidjo*, Enugu (Nigeria), Fourth Dimension Publishers ; Nguimè Martin Mbengué (2010), « Techniques et difficultés de la recherche en histoire politique du Cameroun français à la fin du XX<sup>e</sup> siècle », in Goeh-Akue N.A. & Gayibor N.L. (éd.), *Histoires nationales et/ou identités ethniques. Un dilemme pour les historiens africains ?*, Paris-Lomé, Presses de l'UL/L'Harmattan.

70. Tetam Noubou Gildas Igor & Fouekam Démonster-Ferdinand (2022), « Les campagnes de destruction de l'image du "maquisard" dans la mémoire collective à l'Ouest-Cameroun, 1959-1971 », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d'Histoire et d'Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 2, pp. 227-253.

71. Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions CLÉ.

72. Kenné Faustin Magelan & Koufan Jean (2007), « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste à l'Ouest-Cameroun : Jérémie Ndélééné (1920-1960) », *al-Maghrib al-Ifriqi. Revue spécialisée dans le patrimoine et les études africaines*, n°8, pp. 147-180.

73. Kanguelieu Tchouaké Mesmin (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Saint-Siro ; Kenné Faustin M. (2022), *Vivre sous maquis : Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Yaoundé, Première Lignes Éditions.

74. Michel Marc (1999), « Une décolonisation confisquée ? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous tutelle de la France 1955-1960 », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 86(324-325), pp. 229-258 ; Michel Marc (2018), *La France au Cameroun : partir pour mieux rester ? (1919-1960)*, Paris, Les Indes Savantes ; Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe ; Nken Ndjeng, Philippe (2012), *L'idée nationale dans le Cameroun francophone, 1920-1960*. Paris, L'Harmattan.

trouver des recherches novatrices sur la répression française au Cameroun<sup>75</sup>. Le regain actuel d'intérêt pour l'histoire coloniale et africaine en France est toutefois le signal pour de futures recherches souhaitées par la Commission.

Au-delà de cette historiographie, la rédaction de ce rapport par cette équipe mixte s'inscrit aussi dans un contexte de mémoires divergentes et dissonantes, entre la France et le Cameroun, mais aussi au sein des deux pays. Côté français, la guerre du Cameroun est une *terra incognita* des mémoires sur le passé colonial, la littérature, le cinéma ou la musique s'en étant peu emparé<sup>76</sup>, alors que certain-es décèlent, à travers cette amnésie, une volonté étatique de « cacher » cette histoire<sup>77</sup>. Le poids de la guerre d'indépendance algérienne et l'indifférence française pour l'histoire africaine et coloniale jouent, en grande partie, sur ce vide mémoriel. Au tournant des années 2000, la sortie de films documentaires<sup>78</sup> et la publication de l'ouvrage *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*<sup>79</sup> en 2011 ont permis de faire sortir cette histoire des seuls cercles académiques et de présenter la décolonisation au Cameroun comme une guerre « totale », même si certain-es la qualifient encore de « guerre d'Algérie “au petit pied”<sup>80</sup> ». Ce rapport a vocation à poursuivre le travail entrepris, à l'actualiser et à s'inscrire dans les contextes mémoriels français et camerounais qui exigent une meilleure (re)connaissance du passé colonial et de son histoire, en continuité avec les demandes exprimées par des collectifs afrodescendants, une partie de la jeunesse actuelle et à travers les histoires familiales des diasporas camerounaises<sup>81</sup>. Le défi est vaste, tant la méconnaissance des enjeux liés à ce passé colonial est parfois profonde. Les programmes scolaires ont longtemps contribué à pérenniser le schéma d'une décolonisation française « pacifique » en Afrique subsaharienne – en comparaison de la guerre d'indépendance algérienne<sup>82</sup>. Ainsi la société française demeure en grande partie ignorante de l'histoire de l'action répressive de la France au Cameroun. Côté camerounais, les mémoires sont, *a contrario*, marquées à vif dans les trajectoires familiales, régionales et communautaires, même si l'État d'Ahmadou Ahidjo a rapidement instrumentalisé l'écriture de cette histoire, autour d'un récit consensuel sur le passé camerounais, celui d'une indépendance « octroyée » par les Français-es, occultant le combat des militant-es upécistes et des « maquisard-es<sup>83</sup> ». Rares sont alors les actes mémoriels engagés par le pouvoir, alors que les traumatismes liés à la répression restent profonds dans le pays, comme en témoignent la littérature<sup>84</sup>, le théâtre<sup>85</sup>, la musique<sup>86</sup>, le cinéma<sup>87</sup> et les mémoires populaires<sup>88</sup>. L'arrivée au pouvoir du président Paul Biya en 1982, puis la libéralisation très partielle des années 1990 consacrent un réveil

75. Sharp Thomas (2013), « The Changing Boundaries of Resistance: the UPC and France in Cameroonian History and Memory », in Chafer Tony et Keese Alexander (éd.), *Francophone Africa at Fifty*, Manchester, Manchester University Press, pp. 189-203 ; Terretta, Meredith (2014), *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press ; Terretta, Meredith (2013), *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa Research & Publishing.

76. L'un des rares films français sur le Cameroun est réalisé par Claire Denis en 1988, *Chocolat*, la réalisatrice ayant vécu une partie de son enfance dans le pays. Des romans, inspirés d'expériences vécues ou non, sont récemment publiés par des auteur-es française-es. Barbéris Dominique (2023), *Une façon d'aimer*, Paris, Gallimard ; Stefanini Anne-Sophie (2024), *Une femme a disparu*, Paris, Stock ; Cantaloube Thomas (2021), *Frakas*, Paris, Gallimard.

77. Chindji-Koulev Ferdinand (2016), *Histoire cachée du Cameroun*, Yaoundé, Éditions SAAGRAPH.

78. Le Roy Gaëlle & Osouf Valérie (2008), *Cameroun : autopsie d'une indépendance*, France, Program 33 ; Garbely Frank, *Mort à Genève*, op. cit.

79. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte (éditions de poche en 2019) ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2016), *La guerre du Cameroun : l'invention de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte.

80. Michel Marc, *La France au Cameroun...*, op. cit., 189.

81. Voir le projet de recherche de Marie Ndongue sur ces non-dits en contexte diasporique : Ndongue Marie (2021), « The Cameroonian Independence War : Familial and National History and Memory in Oblivion » [disponible sur : <<https://globalhistorydialogues.org/projects/the-cameroonian-independence-war-familial-and-national-history-and-memory-in-oblivion/#fn-5211-2>>, consulté le 12 décembre 2023]

82. Rares sont aussi les enseignantes et enseignants à avoir été formé-es plus en détail aux enjeux de la décolonisation, à l'exception de la guerre d'indépendance algérienne et de ses mémoires. L'inscription de l'histoire coloniale et africaine dans les programmes des concours de l'enseignement, et la mise en place de concours à destination d'élèves sur ces thématiques, constitue sans nul doute une première étape.

83. Tchouake Noubissie Maginot et Fotsing Mangoua Robert (2019), « Maquis et luttes clandestines : histoires, mémoires et complexités », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 13-28.

84. Boum Houmley (2015), *Les Maquisards*, La Cheminante ; Lobe Max (2016), *Confidences*, Éditions Zoé ; Nganang Patrice (2018), *Empreintes de crabe : roman*, Paris, JC Lattès ; Nganang Patrice (2013), *La saison des prunes : roman*, Paris, P. Rey ; Philombé René (2002), *Bedi-Ngula, l'ancien maquisard*, E. Breiting, Universität Bayreuth ; Lon Mutt (2020), *Les 700 aveugles de Bafia*, Paris, Emmauelle Collas. Pour des analyses : Keubeung Gérard (2023), « Les Maquisards d'Hemley Boum et Confidences de Max Lobe ou la mise en fiction de l'histoire occultée de la guerre d'indépendance au Cameroun », *French Studies in Southern Africa*, 53 ; Egue Tamayou (2020), « La « refiguration » du passé nationaliste anticolonial camerounais dans *Les maquisards* d'Hemley Boum : de la fiction historique à la conscience nationale via la conscience mémorielle » Jiatsa Jokeng Albert, Njioumouo Langa Carole, Houli Daniel (dir.), *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L'Harmattan, pp. 237-254.

85. Soh Tatcha Charles (2019), *15 janvier 1971*, Lyon, Éditions Baudelaire ; Kelman Gaston (2023), *L'immortel de Boumnyebel, dialogue d'outre-vie*.

86. Kuitche Fonkou Gabriel (2007), « Les chansons nationalistes : histoire d'une littérature et littérature d'une histoire », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-30.

87. Par exemple, les films de Jean-Marie Teno, *Les fantômes de Sa'a* (2022), *1961* (2021), *Une feuille dans le vent* (2013) ou *Afrique, je te plumerai* (1992).

88. Mbembe Achille (1986), « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, 22, pp. 37-72.

des mémoires<sup>89</sup> : d'ancien-nes militant-es de l'UPC encore en vie, ainsi que plusieurs organisations issues de la société civile, expriment des demandes de reconnaissance de cette période sombre de l'histoire camerounaise, voire exigent des actes de réparation symbolique et matérielle. La loi du 16 décembre 1991 portant sur la réhabilitation des grandes figures de l'histoire du Cameroun, hisse au rang de héros et de père de l'indépendance de façon théorique, Ahmadou Ahidjo, au même titre que Ruben Um Nyobè ou Ernest Ouandié<sup>90</sup>. Il en résulte une nette méconnaissance de l'histoire de l'indépendance au sein de la population camerounaise. Ce silence sur la période coloniale permet certes d'« éviter un sujet brûlant<sup>91</sup> », celui de l'impact des violences coloniales et postcoloniales au Cameroun, mais nourrit, en parallèle, de nombreuses controverses sur les types de répression menées par la France – usage du napalm, pratiques de décapitation et existence d'un génocide<sup>92</sup>. Reste que les instrumentalisation politiques autour de l'indépendance et de ses commémorations sont encore puissantes aujourd'hui<sup>93</sup>, même si les programmes scolaires ont récemment évolué<sup>94</sup> : depuis 2014, l'école permet d'étudier un peu plus cette histoire ainsi que des figures jusqu'ici minorées telles que Ruben Um Nyobè<sup>95</sup>, alors que les réseaux sociaux participent aussi à un réveil de ces mémoires, en particulier en contexte diasporique<sup>96</sup>. Le travail de la Commission a, à terme, pour objectif que cette histoire soit plus largement enseignée, et ce, à tous les niveaux d'étude. Il s'agit, en partie, de répondre aux attentes mémorielles exprimées, parfois fortement, auprès des membres de la Commission, par des témoins interviewé-es, lors d'enquêtes de terrain et aux détours de conversations informelles, mais toujours dans le cadre d'un rapport fondé sur la méthode historique et l'exigence de vérité.

Le plan du rapport s'organise autour de quatre grandes sections :

**Section 1** - Les premières stratégies de lutte contre les forces émancipatrices au Cameroun (1916-1955) : défense des intérêts français, contrôle de la vie politique et violences

**Section 2** - Les répressions polymorphes, du moment 1955 à la guerre en Sanaga maritime (1955-1958)

**Section 3** - Les autorités françaises au cœur du processus de transition camerounaise : un tournant (1958- 1964) ?

**Section 4** - Entre interdépendance et émancipation : quelles influences françaises dans la répression des mouvements d'opposition au Cameroun entre 1965 et 1971 ?

89. Sigankwé Tièmeni (2018). « Mémoire nationaliste versus mémoire colonialiste », *Socio-anthropologie*, Vol. 37, n° 1, p. 123-135.

90. Eckert Andreas (1999), « Mémoires anticolonialistes au Cameroun. La recherche vaine de héros nationaux », in Chrétien Jean-Pierre, Triaud Jean-Louis (dir.), *Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire*, Paris, Karthala, pp. 473-484.

91. L'idée d'aphasie coloniale est évoquée dans le cas français par l'historienne Ann-Laura Stoler (2010), « L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée », in Mbembe Achille, Vergès Françoise, Bernault Florence, Boubeker Ahmed, Bancel Nicolas, Blanchard Pascal (dir.), *Ruptures postcoloniales Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 62-78 ; Eckert Andreas (1997), « Éviter un sujet brûlant : la décolonisation au Cameroun et la recherche historique », in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone : actes du colloque international, Aix-en-Provence, 24-25 et 26 avril 1995 / organisé par l'Université de Yaoundé I, l'Université de Buea, l'Université de Provence, l'Université de Bangui*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 217-228.

92. Pokam Kamdem Moïse Williams & Fouelefack Denis Christian (2017), « La controverse dans l'histoire récente du Cameroun. Quelle perspective historiographique ? », *Nkà' Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 17, pp. 75-94.

93. Pokam Hilaire de Prince (2013), « Enjeux et usages des commémorations nationales au Cameroun : de la fête de l'indépendance à la fête de l'unité », in Goerg Odile, Martineau Jean-Luc, Nativel Didier (dir.), *Les indépendances en Afrique : l'évènement et ses mémoires, 1957-1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 405-420 ; Tiewa Kathrin (2016), *The Lion and his Pride. The Politics of Commemoration in Cameroon*, Cologne, Rüdiger Köppe Verlag.

94. Kaptué Léon (1997), « Historiographie et enseignement de l'histoire au Cameroun. Problèmes et perspectives », in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire...*, op. cit., pp. 323-334.

95. Mba Talla Modeste (2021), *Remember Um Nyobè. Un siècle de lutte au Cameroun. Résistance-nationalisme et mémoire*, Mankon, Laaga Research Publishing ; Fotsing Mangoua Robert (2007), « Ruben Um Nyobè : entre censure quotidienne et survivance mythologique », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 75-83.

96. Himco Fodjo Flora (2019), « Le web 2.0 et la réappropriation de l'histoire du Cameroun : la mémoire de Ruben Um Nyobè sur les sites en ligne », *Intel'Actuel. Revue des Lettres et Sciences Humaines*, n° 2, pp. 217-236.



# 01

Les premières stratégies de lutte  
contre les forces émancipatrices  
au Cameroun (1916-1955) : défense  
des intérêts français, contrôle  
de la vie politique et violences

# PROLOGUE

## De la quête du mandat de la Société des Nations à l'installation de l'ordre colonial au Cameroun

---

1. La Première Guerre mondiale en Afrique et la perte des colonies allemandes, une opportunité pour la France et le Royaume-Uni de s'emparer du Cameroun
2. Le mandat de la Société des Nations : un outil de renforcement du contrôle français sur le Cameroun ?
3. Le nationalisme camerounais de l'entre-deux-guerres

Pour comprendre l'intérêt des gouvernements de la France et du Royaume-Uni envers le Cameroun tout au long du xx<sup>e</sup> siècle, il faut remonter à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, période pendant laquelle les différentes puissances impériales européennes se taillent des sphères d'influence en Afrique. Ainsi, à un moment où se constituent les empires coloniaux dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne, le Cameroun apparaît comme un territoire stratégique pour la France et le Royaume-Uni, qui considèrent l'irruption de l'Allemagne dans cette région comme un danger géopolitique<sup>1</sup>. Ce n'est pourtant pas la première fois que des puissances européennes se rendent dans cette partie du monde. Celles-ci connaissent particulièrement bien la côte depuis la période du commerce transatlantique des Africain-es qu'elles ont réduit-es en esclavage entre les xvi<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles<sup>2</sup>. Le nom même de « Cameroun » serait un nom européen appliqué à la rivière des *Camarôes*, c'est-à-dire la rivière des « crevettes » en portugais.

Dès sa création en 1884, le protectorat allemand du *Kamerun* attire les convoitises des colonisateurs européens, notamment en raison de sa position de carrefour entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale, et de son débouché maritime essentiel au commerce des territoires de l'intérieur. De plus, « de tous les territoires coloniaux au sud du Sahara, le *Kamerun* était à l'exception de quelques territoires anglais, le protectorat où avant 1916, la promotion économique et sociale des autochtones avait été poussée le plus loin<sup>3</sup> », ce qui pouvait faciliter la collaboration des populations locales pour assurer l'administration du territoire et réduire les coûts d'investissement. La carte ci-dessous montre que les rêves africains de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne entraient en concurrence en particulier sur cette zone stratégique.

## I. LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE EN AFRIQUE ET LA PERTE DES COLONIES ALLEMANDES, UNE OPPORTUNITÉ POUR LA FRANCE ET LE ROYAUME-UNI DE S'EMPARER DU CAMEROUN

La Première Guerre mondiale fournit une occasion à la France et le Royaume-Uni de contester la souveraineté allemande en Afrique. Même si l'Europe reste le principal continent où s'affrontent les belligérants, des batailles ont aussi lieu dans leurs empires coloniaux<sup>4</sup>. Tous les protectorats allemands en Afrique, le *Kamerun*, le *Togoland*, le *Ruanda-Urundi*, le *Tanganyika* et la *Deutsch-Südwestafrika* (Namibie) sont utilisés comme terrains d'affrontement pour prendre l'avantage, ou une revanche, sur l'Allemagne. En effet, depuis la fin du xix<sup>e</sup> siècle, le Royaume-Uni se sent menacé dans ses possessions coloniales du fait de la montée en puissance de la force navale allemande<sup>5</sup>. La France, de son côté, panse encore sa blessure de la crise d'Agadir de 1911<sup>6</sup>. La Première Guerre mondiale lui permet de régler ses comptes avec l'Allemagne et de tenter de récupérer les territoires cédés quelques années plus tôt.

---

1. Eyelom Franklin (2003), *Le partage du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, p. 250.

2. L'historiographie sur le sujet est immense. Pour le Cameroun, voir spécifiquement Austen Ralph et Derrick Jonathan (1999), *Middlemen of the Cameroons Rivers: The Duala and their Hinterland, c.1600-c.1960*, Cambridge, Cambridge University Press. Plus généralement, voir Araujo Ana Lucia (2024), *Humans in Shackles: An Atlantic History of Slavery*, Chicago, University of Chicago Press ; Eltis David (2024), *Atlantic Cataclysm: Rethinking the Atlantic Slave Trades*, Cambridge, Cambridge University Press.

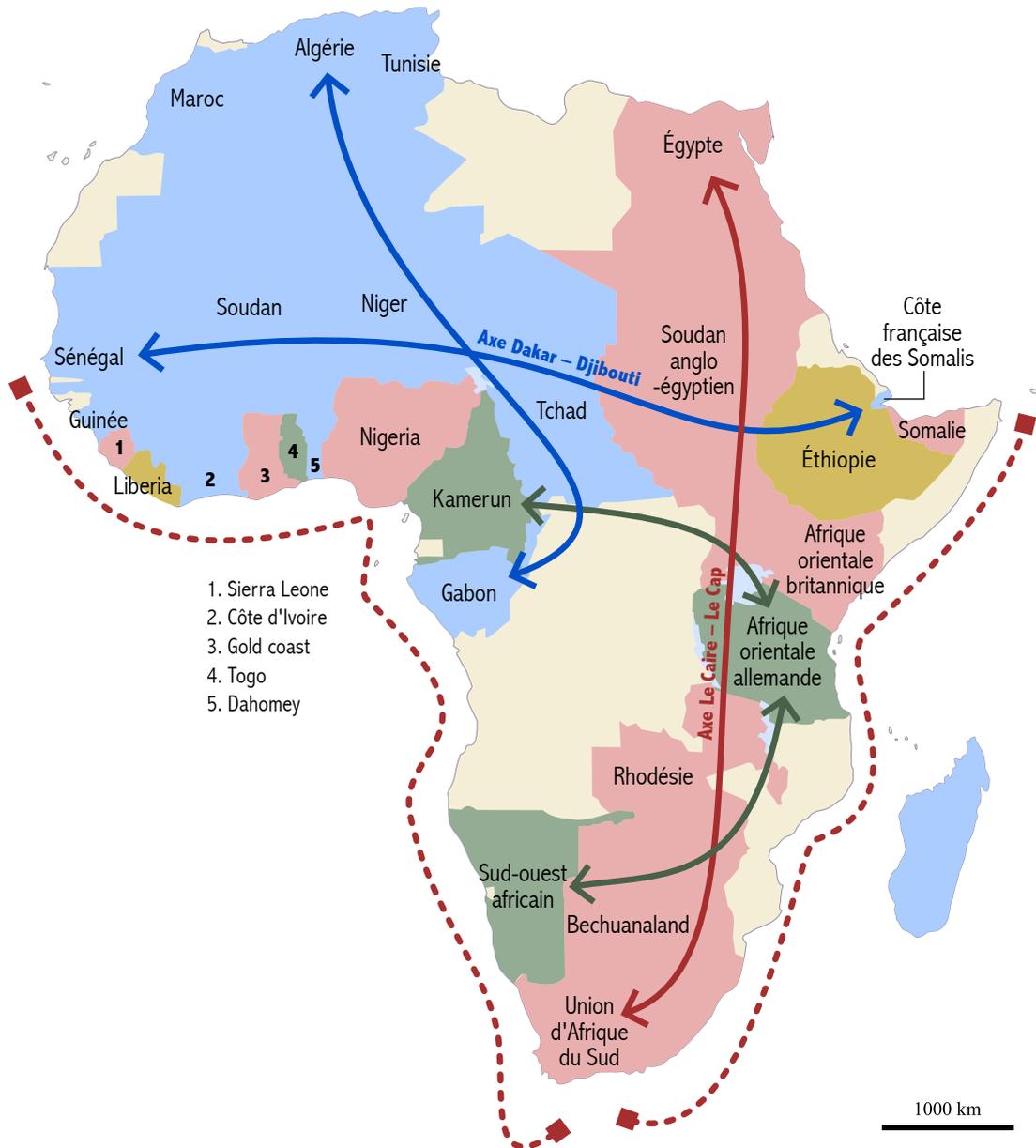
3. Menkene Jean Koufan (1986), « La vie politique au Cameroun sous l'occupation française : 1916-1923 », Thèse en histoire, Université de Paris 7, France, p. 5.

4. La bibliographie à ce sujet est très importante. Voir par exemple Frémeaux Jacques (2006), *Les colonies dans la grande guerre : combats et épreuves des peuples d'Outre-mer*, Saint-Cloud, 14-18 Éditions. La Première Guerre mondiale a suscité un renouveau historiographique pour son centenaire. Voir Michel Marc (2015), *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Karthala, ou, pour la dimension impériale, Fogarty Richard Standish et Tait Jarboe Andrew (dir.) (2014), *Empires in World War I: Shifting Frontiers and Imperial Dynamics in a Global Conflict*, London, I.B. Tauris. Du point de vue de l'empire colonial français, voir particulièrement Amat-Roze Jeanne-Marie, Christian Benoit et Cochet François (dir.) (2021), *L'empire colonial français dans la Grande Guerre : un siècle d'histoire et de mémoire*, Paris, Dacres. Sur la question des soldats africains se battant en Europe et le concept de « race », voir Van Galen Last Dick (2019), *Des soldats noirs dans une guerre de blancs (1914-1922)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, et Buton Philippe et Marc Michel (2018), *Combattants de l'empire : les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Vendémiaire.

5. Bah Thierno Mouctar (1986), « L'Afrique dans la Première Guerre mondiale. Le cas du Cameroun », in Kum'a Ndumbe III (dir.), *L'Afrique et l'Allemagne. De la colonisation à la coopération*, Douala, Africavenir, p. 271.

6. Suite à un incident militaire et diplomatique entre la France et l'Allemagne à Agadir en avril 1911, les deux puissances concluent un accord le 4 novembre, en vertu duquel la France assoit sa mainmise sur le Maroc en échange de portions de territoires du Gabon, du Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad cédés à l'Allemagne, et qui forment le *Neukamerun*.

# Les ambitions coloniales en Afrique à la veille de la Première Guerre mondiale



1. Sierra Leone
2. Côte d'Ivoire
3. Gold coast
4. Togo
5. Dahomey

## L'Afrique colonisée par l'Europe

- Territoires sous domination allemande
- Territoires sous domination britannique
- Territoires sous domination française
- Autres territoires sous domination européenne
- Pays indépendants des puissances européennes

## Les enjeux géopolitiques avant 1914

- ↪ Axes d'expansion allemande
- Mittellafrika : revendications territoriales allemandes pendant la Première Guerre mondiale
- ↪ Axes d'expansion britannique
- - - Hégémonie commerciale britannique
- ↪ Axes d'expansion française

Sources : François-Xavier Fauvelle, Isabelle Surun (2019), *Atlas historique de l'Afrique*, Paris, Autrement, p. 61 ; Samuel Coulon, d'après Elikia M'Bokolo, "Les rêves africains de l'Europe", dossier cartographique, 8 oct. 2022 ([https://pia.ac-paris.fr/portail/cms/pl\\_1887953/le-partage-de-l-afrique-1880-1914-cartographie](https://pia.ac-paris.fr/portail/cms/pl_1887953/le-partage-de-l-afrique-1880-1914-cartographie))

Les différentes motivations de ces deux puissances sont résumées par l'historien Lovett Elango en ces termes :

La France a commencé sa campagne militaire avec l'intention de récupérer les territoires d'Afrique équatoriale qu'elle avait été contrainte de céder en 1911 [...]. De plus, celle-ci n'avait pas abandonné le vieux rêve d'un empire français couvrant un territoire de manière continue entre Alger et Brazzaville. La Grande-Bretagne de son côté tenait vraiment à s'emparer du port de Douala et de sa puissante station de transmission que les Allemands utilisaient pour surveiller les navires alliés dans l'Atlantique sud et qui constituait ainsi une menace pour le transport maritime<sup>7</sup>.

Le *Kamerun*, qui a une superficie de 775 000 km<sup>2</sup> après la constitution du *Neukamerun* en 1911, compte 28 districts<sup>8</sup>. Il est le théâtre d'opérations de guerre<sup>9</sup> et un levier diplomatique pour les puissances européennes. Pour la France, l'éventualité d'une guerre au *Kamerun* relève d'un enjeu sécuritaire. Face à la menace allemande, l'intégrité de l'Afrique-Équatoriale française (AEF) voisine n'est pas garantie. La conquête du Cameroun permet en outre d'offrir un débouché maritime à l'arrière-pays de l'AEF, solution rationnelle et économique pour effectuer la jonction entre les différentes colonies et résoudre le problème des voies d'accès à ces territoires d'Afrique équatoriale<sup>10</sup>. En effet, le Cameroun est un lieu stratégique pour les autorités françaises qui entendent consolider l'axe océan Atlantique-mer Rouge<sup>11</sup>.

Avant le déclenchement de la guerre en Europe, début août 1914, les autorités françaises définissent un nouveau plan de défense à Brazzaville. Il a pour objectif premier la prise de Bonga et de Zinga (aujourd'hui en République centrafricaine), deux territoires cédés en 1911 par la France à l'Allemagne après la crise d'Agadir, afin de faciliter les communications avec l'AEF<sup>12</sup>. Alors que Berlin déclare la guerre à la France le 3 août 1914, Paris, ancré dans une position défensive en Europe, ne prend aucune initiative<sup>13</sup>. Pourtant en Afrique centrale, la France engage les hostilités pour récupérer ses anciennes possessions cédées à l'Allemagne en 1911. Les entrées en guerre du Royaume-Uni et de la Belgique changent la configuration du théâtre des opérations au *Kamerun*, qui est entouré par le Nigeria britannique, l'AEF et le Congo belge<sup>14</sup>. Les troupes européennes en Afrique, qu'elles soient allemandes, belges, britanniques ou françaises, sont principalement composées de soldats africains. Ainsi, 1809 Camerounais font partie de la *Schutztruppe* et 1255 de la *Polizeitruppe*, les forces chargées de défendre le protectorat allemand du *Kamerun*<sup>15</sup>.

La France, trois jours seulement après le début de la guerre, s'empare de la partie qu'elle a cédée à l'Allemagne en 1911. La conquête rapide de Bonga et de Zinga est l'objectif principal pour les autorités françaises. Une fois celui-ci atteint, la France, le Royaume-Uni et la Belgique entreprennent l'occupation du reste du *Kamerun*, violant ainsi la neutralité du bassin conventionnel du Congo ainsi que l'accord germano-britannique de 1890<sup>16</sup>, malgré les appels au respect de l'Acte de Berlin de 1885 par l'Allemagne. Après la prise de la ville de Douala le 27 septembre 1914, les Français et les Britanniques, aidés par les Belges, s'accordent sur l'appui réciproque de leurs différentes colonnes ainsi que sur la coopération effective des corps expéditionnaires.

Les deux puissances impériales ayant à l'esprit de faire des possessions allemandes des objets de marchandage pour préparer une négociation à la fin de la guerre ne veulent pas, dans un premier temps, démanteler le Cameroun. La France, consciente de sa faiblesse au sein de la coalition, est la première à proposer l'établissement d'un *condominium*<sup>17</sup> au Cameroun afin de mieux surveiller les Britanniques et d'avoir de solides arguments pour la négociation finale.

7. Elango Lovett (1987), *The Anglo-French Condominium in Cameroon 1914-1916. History of a Misunderstanding*, Limbe, Navigroup publications, p. 8.

8. Mveng Engelbert (1985), *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, p. 62.

9. Pour le détail des opérations côté britannique, voir Moberly Frederick (1931), *History of the Great War: Military Operations, Togoland & Cameroons 1914-16*, London, Macmillan, et pour une analyse du point de vue du Nigeria : Osuntokun Akinjide (1979), *Nigeria in the First World War*, London, Longman, 1979. Pour les opérations côté français, voir Aymerich Joseph (1933) *La conquête du Cameroun, 1<sup>er</sup> août 1914-20 février 1916*, Paris, Payot, et Michel Marc (2015), *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Karthala.

10. Eyelom Franklin, *Le partage du Cameroun...*, op. cit., p. 284.

11. Mvié Meka Élie (1992), « La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale. 1920-1991 », Thèse en histoire, Université Paul Valéry de Montpellier, France, p. 19.

12. Mveng Englebert, *Histoire du Cameroun...*, op. cit., p. 103.

13. Allain Jean-Claude, Guillen Pierre, Soutou Georges-Henri, Theis Laurent et Vaïsse Maurice (2007), *Histoire de la diplomatie française. II. De 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, p. 290.

14. Aymerich Joseph, *La conquête du Cameroun...*, op. cit., p. 26.

15. Michel Marc, *L'Afrique dans l'engrenage...*, op. cit., p. 54.

16. Aussi appelé traité Heligoland-Zanzibar, ce traité échange des territoires en mer du nord et Afrique.

17. Un *condominium* signifie qu'une souveraineté est exercée par deux ou plusieurs États sur un même pays colonisé. Elango Lovett, *The Anglo-French Condominium...*, op. cit., p. 8.

# Le Cameroun, du protectorat allemand aux mandats français et britannique

## Le protectorat allemand

- Kamerun sous protectorat allemand (1894-1916)
- "Bec de canard" (1894-1911)
- NeuKamerun (1911-1916)
- ↪ Campagne militaire des troupes alliées avant leur entrée à Douala (1914-1916)

## Les mandats français et britanniques

- Cameroun oriental, occupé (1916) puis administré (1922) par la République française, sous mandat de la SDN
- Territoires de l'empire français
- Cameroun occidental, occupé (1916) puis administré (1922) par le Royaume-Uni, sous mandat de la SDN
- Territoire de l'empire britannique



300 km

Nigeria

Kumba

Buea

Douala

Bafoussam

Yaoundé

Guinée espagnole

Gabon

Garoua

Bertoua

Ouesso

Ngaoundéré

Fort Fourreau

Fort Lamy

Bonga

Oubangui Chari

Zinga

Moyen Congo

Congo belge

Tchad  
(à partir de 1920)

**Le "bec de Canard" oriental :**  
territoire administré par l'Allemagne (1894) puis rattaché au Tchad (AEF) après la Convention de Berlin (1911)

**Le Neukamerun :**  
territoire administré par l'Allemagne après la Convention de Berlin (1911) puis rattaché aux colonies d'AEF après la conquête du Kamerun (1916)

Afrique Équatoriale française



300 km

© ComCam

Sources : Rabe, "Évolution des frontières du Cameroun entre 1901 et 1972", Wikimedia commons, 11 juillet 2006 ([https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Cameroun\\_boundary\\_changes](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Cameroun_boundary_changes)); Jacques Fremeaux, Les colonies dans la Grande Guerre. Combats d'épreuves des peuples d'Océanie-Mer, Éditions 14-18, 2006

Le *condominium* franco-britannique sur Douala et ses environs relève directement du ministère des Affaires étrangères pour le côté français et du *Foreign Office* pour la partie britannique<sup>18</sup>. En effet, pour les responsables français, cette administration conjointe sur le modèle de celui des Nouvelles-Hébrides de 1906 était préférable à un partage à la hâte qui pouvait devenir un handicap à la fin des hostilités<sup>19</sup>. Les Britanniques acceptent ce principe en y incluant toutefois plusieurs clauses, dont la plus importante est d'avoir à sa tête le commandant en chef du corps expéditionnaire franco-britannique, le général de l'armée britannique Charles Dobell. Ce dernier doit être le chef de l'administration et doit être doté des pleins pouvoirs militaires et civils<sup>20</sup>. Après de longues négociations et un échange volumineux et régulier de correspondances entre septembre 1914 et août 1915, ces alliés et rivaux permanents acceptent l'idée d'un *condominium*.

Les modalités de cette administration conjointe, avec un commandement et une administration largement dominée par les Britanniques, sont fixées par l'accord du 21 septembre 1915<sup>21</sup>. Sa durée officielle est de quelques mois (21 septembre 1915 – 4 mars 1916) et la zone d'application est circonscrite provisoirement à Douala et ses environs. Alors que le quartier général des Britanniques se trouve à Douala, Édéa abrite celui des Français.

Initialement, la mise en œuvre de cette administration conjointe a pour but de rétablir la sérénité entre les Britanniques et les Français<sup>22</sup>. Ce n'est pas le cas. Les Français, représentés par le colonel Mayer, ne sont pas satisfaits de la forme prise par ce *condominium*. Pour eux, ce système a renforcé l'autorité britannique et défavorisé la France pour des négociations futures<sup>23</sup>. Pour en sortir, les Français tentent un coup de bluff en proposant l'extension de ce principe d'administration conjointe aux régions conquises séparément<sup>24</sup>. Sachant pertinemment que les Britanniques ne sont pas prêts à accepter cette offre, les Français profitent de cette impasse pour exiger la partition du Cameroun.

La fin du *condominium* franco-britannique lance un débat au sein des autorités coloniales françaises sur le futur du territoire camerounais<sup>25</sup>. Dans quelle mesure le Cameroun peut-il être intégré à l'empire colonial français<sup>26</sup> ? Dans ce débat, deux thèses s'affrontent sur la démarche à adopter : le « clan des impatientes », qui prône l'annexion immédiate<sup>27</sup>, et le « clan des politiques », qui, sans être tout à fait hostile à la thèse du rattachement immédiat, était néanmoins soucieux des conséquences internationales d'un « acte d'annexion unilatéral<sup>28</sup> ». C'est la deuxième thèse qui l'emporte.

Les négociations préliminaires sur la partition du *Kamerun* commencent à Londres dès janvier 1916, avant le départ effectif des Allemands. Certains de leur victoire, les Alliés veulent anticiper et mettre un terme à la collaboration franco-britannique dans ce territoire occupé. La Belgique, dont l'effectif des troupes est minoritaire sur le terrain, ne semble pas être intéressée par le Cameroun. Elle choisit de ne pas se prononcer sur la question du partage de ce territoire, souhaitant se concentrer sur le *Ruanda-Urundi*. Il en est autrement de la France et du Royaume-Uni pour qui ce territoire, plus qu'un trophée de guerre, est un enjeu géostratégique.

La Première Guerre mondiale offre ainsi une occasion de redessiner la carte des empires coloniaux. Les conquêtes territoriales européennes commencées une trentaine d'années plus tôt peut ainsi se poursuivre dans tout le *Kamerun*<sup>29</sup>.

Pour les autorités françaises, il faut tenir compte au cours des négociations, des sites stratégiques de ce territoire, notamment la ville de Douala<sup>30</sup>, dont l'importance est mise en exergue par le capitaine de corvette Cottez :

18. Eyelom Franklin, *Le partage du Cameroun...*, pp. 267-268.

19. Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Clé, p. 130.

20. Elango Lovett, *The Anglo-French Condominium...*, *op. cit.*, p. 14

21. *Ibid.*, p. 32.

22. Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 131.

23. Elango Lovett, *The Anglo-French Condominium...*, *op. cit.*, p. 32.

24. *Ibid.*, p. 10.

25. Norodom Kiari Jean-Bedel (2012), *L'intégration régionale en Afrique centrale (1916-1960) – Une analyse des jalons posés par la France*, Paris, L'Harmattan.

26. Menkene Jean Koufan, « La vie politique au Cameroun... », *op. cit.*, p. 11.

27. Menkene Jean Koufan (1992), « Les relations entre le *Kamerun* et l'AEF : chronique d'une annexion avortée, 1916-1921 », *Terroirs*, 1, pp. 405-415.

28. Menkene Jean Koufan, « La vie politique au Cameroun... », p. 11.

29. Digre Brian (1990), *Imperialism's New Clothes: the Repartition of Tropical Africa, 1914-1919*, New York, Lang, pp. 157199 ; Yearwood Peter (1990), « Great Britain and the Repartition of Africa, 1914-19 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 18(3), pp. 316341 ; Yearwood Peter (1993), « "In a Casual Way with a Blue Pencil": British Policy and the Partition of *Kamerun*, 1914-1919 », *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 27(2), pp. 218244 ; Yearwood Peter (1994), « From Lines on Maps to National Boundaries: the Case of Northern Nigeria and Cameroun », in Stone Jeffrey (dir.), *Maps and Africa : proceedings of a colloquium at the University of Aberdeen, April 1993*, Aberdeen, Aberdeen University African Studies Group, pp. 3642 ; Yearwood Peter (1995), « The Reunification of Borno, 1914-1918 », *Borno Museum Society Newsletter*, 25, pp. 2545 ; Dewière Rémi et Hiribarren Vincent (2018), « "Our Delight is for the Amir of the English": a Bornoan History of the First World War (North-Eastern Nigeria) », in Shiferaw Bekele, Uoldelul Chelati Dirar, Alessandro Volterra, et al. (dir.), *The First World War from Tripoli to Addis Ababa (1911-1924)*, Addis Abbaba, Centre français des études éthiopiennes.

30. Essiben Madiba (1981), « La France et la redistribution des territoires du Cameroun (1914-1916) », *Afrika Zamani : Revue d'Histoire Africaine*, 1213, pp. 3652, et Tchumtchoua Emmanuel, Dikoumé Albert-François et Nzogue Jean-Baptiste (dir.) (2019), *Douala et le Cameroun dans la Grande Guerre*.

Le Cameroun, avec son admirable port de Douala, a le privilège d'être l'antichambre de l'Afrique Équatoriale Française [...] et un merveilleux volant de fonctionnement de la navigation côtière. Le littoral camerounais est une grande fenêtre. Une baie magnifique ouverte de l'Afrique Équatoriale Française (Tchad-Oubangui). C'est l'âme de l'océan Atlantique<sup>31</sup>.

À Londres, Paul Cambon, l'ambassadeur de France au Royaume-Uni, adopte une position offensive. Il exprime l'intérêt poussé du lobby colonial français pour le Cameroun. Le 6 mars 1916, les négociations aboutissent à l'adoption de la ligne Sykes-Picot comme frontière provisoire entre les zones britannique et française du *Kamerun*. La France obtient les 4/5<sup>e</sup> du territoire alors que le Royaume-Uni, qui avait dominé la campagne du Cameroun, récupère le 1/5<sup>e</sup> restant. De plus, le 14 mars 1916, le général Joseph Aymerich reçoit par télégramme des directives depuis Paris : il réintègre immédiatement à l'AEF les morceaux ajoutés au *Kamerun* par l'Allemagne après la crise d'Agadir<sup>32</sup>.

L'occupation militaire française commence alors pour s'achever dès l'officialisation du régime de mandat, le 20 juillet 1922, par la Société des Nations (SDN). Les négociations pour la partition définitive du *Kamerun* s'ouvrent à Londres le 6 mars 1919. Parallèlement, la conférence de paix de Versailles avait débuté le 18 janvier de la même année. La France adopte la même ligne de conduite qu'en 1916. Représentée par Henri Simon, elle fait savoir au Royaume-Uni que la question du *Kamerun* est étroitement liée à celle du *Togo* ainsi qu'à toutes les anciennes colonies allemandes. Elle sous-entend qu'elle ne manquera pas d'exiger sa part en Afrique orientale. Simon fait part du désir de son pays de maintenir le partage de 1916 favorable à la France, mais exige de son interlocuteur la cession de la région de Dschang qui serait utile dans la future extension du chemin de fer destinée à relier Garoua à Baré<sup>33</sup>. Une fois de plus, des considérations stratégiques sont au centre des négociations. Pour Alfred Milner, qui représente les Britanniques, la ligne Sykes-Picot n'est pas assez concrète. La frontière méridionale devrait être redéfinie à partir du tracé du fleuve Mungo pour avoir accès à Bimbia sur l'Atlantique. Les négociations portent aussi sur la reconstitution des Émirats du Borno, du Mandara, Kontscha, Lere et Dodo que la ligne Sykes-Picot divise. Elles prennent fin le 10 juillet 1919 avec la signature de la déclaration Milner-Simon, qui recommande l'adoption du nouveau tracé frontalier<sup>34</sup>.

Au moment où les puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale redessinent la carte du monde, le Cameroun se retrouve séparé en deux. Les deux plus grandes puissances coloniales d'Afrique partagent désormais une nouvelle frontière<sup>35</sup>, qui scinde l'ancien *Kamerun* allemand en deux Cameroun, l'un sous domination britannique et l'autre sous domination française.

## 2. LE MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS : UN OUTIL DE RENFORCEMENT DU CONTRÔLE FRANÇAIS SUR LE CAMEROUN ?

L'adoption du Pacte de la SDN en 1919<sup>36</sup> institue le contrôle international du Cameroun. L'article 22 du Pacte spécifie :

Les principes suivants s'appliquent aux colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne. Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation, et il convient d'incorporer dans le présent Pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission. La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exerceraient cette tutelle en qualité de Mandataires et au nom de la Société [...].

*Histoire, mémoire et héritages*, Yaoundé, Éditions Clé.

31. Archives nationales de Yaoundé (ANY), APA, 11224/B, Rapport du Capitaine de corvette Cottez, cité in Mvié Meka Elie (1992), « La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale, 1920-1991. Conceptualisation et dynamique d'un système africain », Thèse en histoire, Université Paul-Valéry Montpellier III, p. 24

32. Mveng Englebort, *Histoire du Cameroun...*, op. cit., p. 11.

33. Elango Lovett, « The Anglo-French condominium... », art. cité, p. 78.

34. Yearwood Peter, « "In a Casual Way with a Blue Pencil"... », art. cité, pp. 233-236.

35. Nzume Anastasia (2004), « British and French Administration of Peoples on the Southern Borderlands of Cameroon. The Case of the Anglo-French Inter-Cameroon Boundary, 1916-1961 », Thèse en histoire, University of London, Royaume-Uni.

36. Pacte de la Société des Nations (1919), [disponible sur : <<https://www.ungeneva.org/fr/about/league-of-nations/covenant>>, consulté le 8 novembre 2023].

Le degré de développement où se trouvent d'autres peuples, spécialement ceux de l'Afrique centrale, exige que le Mandataire y assume l'administration du territoire à des conditions qui, avec la prohibition d'abus, tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui de l'alcool, garantiront la liberté de conscience et de religion, sans autres limitations que celles que peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs, et l'interdiction d'établir des fortifications ou des bases militaires ou navales et de donner aux indigènes une instruction militaire, si ce n'est pour la police ou la défense du territoire, et qui assureront également aux autres Membres de la Société des conditions d'égalité pour les échanges et le commerce [...].

Cet article 22 à l'origine de la création du mandat français au Cameroun en 1922 a déjà fait l'objet d'une vaste historiographie<sup>37</sup>. Il prolonge la domination européenne dans les anciens protectorats allemands et institue un droit de regard de la SDN sur les actions des Britanniques et des Français au Cameroun. La SDN demande ainsi aux puissances mandataires de rédiger des rapports annuels, dans lesquels celles-ci doivent rendre compte de leurs actions au nom des principes généraux de « liberté de conscience et de religion », et en favorisant le « développement » dans le cadre d'une « mission sacrée de civilisation ». Dès 1920, la Commission Permanente des Mandats peut contrôler la manière dont les puissances mandataires administrent ces territoires et, à partir de 1923, leurs habitant-es peuvent envoyer des pétitions à la SDN pour que leur « bien-être et développement » soit assuré<sup>38</sup>. La mise en place de ce système de garde-fous a fait l'objet de négociations entre les puissances mandataires<sup>39</sup>. Le Cameroun devient un mandat de type B ; ses habitant-es bénéficient donc du même système d'administration que celles et ceux du Tanganyika ou du Togo qui sont soumis-es au même statut<sup>40</sup>.

En théorie, il existe donc un système de protection des Camerounais-es, dont il est difficile d'évaluer les effets<sup>41</sup>. Les deux extrêmes du débat se situent entre une SDN vue comme inefficace et simple relai du pouvoir colonial, et de l'autre une vision de la SDN comme levier de contre-pouvoir à travers un certain droit de regard sur les actions des puissances mandataires. Sans en faire une institution progressiste, force est de constater que la SDN veut souligner la différence entre une colonie et un mandat<sup>42</sup>. Cependant, ses prérogatives limitées ne peuvent empêcher un état de fait : les deux Cameroun sont plutôt administrés comme des colonies et les puissances administrantes ne prennent pas vraiment en compte leur spécificité<sup>43</sup>.

En 1920, les différents ministères du gouvernement français regrettent le fait que le Togo et le Cameroun ne fassent pas tout simplement partie de l'empire colonial français. Ainsi, le ministère des Colonies conteste auprès du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères le principe même du mandat :

37. Distefano Giovanni (2014), « Article 22 : Les Mandats de la Société des Nations », in Robert Kolb (dir.), *Commentaire sur le Pacte de la Société des Nations*, Bruxelles, Bruylant, pp. 841-1002 ; Matz Nele (2005), « Civilization and the Mandate System under the League of Nations as Origin of Trusteeship », *Max Planck Yearbook of United Nations Law Online*, 9(1), pp. 47-95 ; Pedersen Susan (2005), « Settler Colonialism at the Bar of the League of Nations », in Elkins Caroline & Pedersen Susan (éd.), *Colonialism in the Twentieth Century*, London, Routledge.

38. Assembe Ndi Alvine Henriette (2020), « La gestion des pétitions sur le Cameroun sous mandat français par la Commission permanente des mandats : une contreexpertise négligée ? », in Philippe Bourmaud, Norig Neveu et Chantal Verdeil (dir.), *Experts et expertise dans les mandats de la société des nations : figures, champs, outils*, Paris, Presses de l'Inalco, pp. 231-256.

39. Voir par exemple les échanges sur les procédures à tenir en matière de pétitions relatives aux habitant-es des territoires sous mandat, décembre 1922-février 1923, Archives Diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 53CPCOM/93.

40. Le mandat A concerne les territoires de l'ancien empire ottoman (tels que l'Irak, la Syrie et le Liban), qui sont considérés par la SDN comme « ayant atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un Mandataire guident leur administration » (Pacte de la SDN, Article 22, paragraphe 4) ; ils avaient davantage d'autonomie que les autres types de mandats. Le mandat C est appliqué à des territoires faiblement peuplés et proches d'autres colonies tels que l'actuelle Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles pacifiques de Nauru et Samoa, et le Sud-Ouest Africain (actuelle Afrique du Sud). Ils sont administrés « sous les lois du mandataire comme partie intégrante du territoire » (Pacte de la SDN, Article 22, paragraphe 6) et sont donc considérés peu ou prou comme de véritables colonies.

41. De manière générale, analyser le rôle de la SDN est souvent complexe, tant son histoire est souvent lue de manière téléologique à cause de son échec à maintenir la paix et à empêcher la Seconde Guerre mondiale.

42. Callahan Michael (2006), « "Mandated Territories Are Not Colonies": Britain, France, and African the 1930s », in Douglas R. M., Callahan Michael et Bishop Elizabeth (dir.), *Imperialism on Trial: International Oversight of Colonial Rule in Historical Perspective*, Lanham, MD, Lexington Books, pp. 120 ; Callahan Michael (1998), *Mandates and Empire: The League of Nations and Africa 1914-1931*, Eastbourne, Sussex Academic Press ; Callahan Michael (2004), *A Sacred Trust: the League of Nations and Africa, 1929-1946*, Eastbourne, Sussex Academic Press ; Oyono Dieudonné (2012), *Colonie ou mandat international ? La politique française au Cameroun de 1919 à 1946*, Paris, L'Harmattan.

43. Ndengue Rose (2019), « La citoyenneté au Cameroun au tournant des années 1940-1950 : une fiction au cœur d'imaginaires en tension », *Outremers*, 404-405(2), pp. 6382.

En acceptant le principe du mandat, nous faisons à l'Angleterre une très grande concession, puisque l'opinion publique française avait, comme le Gouvernement lui-même, considéré que l'incorporation à notre domaine colonial, des zones du Togo et du Cameroun qui nous étaient attribuées était un fait acquis<sup>44</sup>.

Le ministère des Affaires étrangères essaye de négocier auprès de la SDN une inscription du Cameroun en tant que mandat C et non mandat B<sup>45</sup>. En d'autres termes, le gouvernement français veut avoir les mains libres au Cameroun et entend l'intégrer à son propre empire colonial.

De fait, la SDN reste souvent impuissante face aux politiques françaises appliquées au Cameroun. Dès le régime de mandat institué, l'intégration du Cameroun à l'AEF est éternisée par le transfert pur et simple de l'ensemble de la législation appliquée à l'AEF vers le Cameroun. Le Cameroun est véritablement considéré comme un territoire semblable et complémentaire au reste de l'AEF<sup>46</sup>. Sans être officiellement assumée, on assiste à une incorporation de fait du territoire dans l'empire français. Ainsi, le Commissaire Théodore Paul Marchand, chef du territoire et représentant de la France, entend assujettir les populations camerounaises pendant son mandat de 1923 à 1933<sup>47</sup>. Les deux leviers qu'il active pour le faire sont le laissez-passer, instauré le 7 août 1925<sup>48</sup>, et le régime des infractions spéciales à l'indigénat, symbole de la domination coloniale et de l'arbitraire de ses modes d'administration<sup>49</sup>.

Ce régime de l'indigénat, instauré par une série de décrets avant le début du mandat en 1922, est considéré comme un régime administrativo-pénal, c'est-à-dire qu'il confère à des personnels administratifs des pouvoirs répressifs qui ont une dimension pénale incontestable, mais sans passer par un tribunal. Ce régime vise à sanctionner spécifiquement les « indigènes » sur des infractions ni prévues, ni réprimées par les lois françaises ou les coutumes indigènes. En outre, les pouvoirs administratifs et judiciaires semi-autocratiques conférés aux administrateurs locaux conduisent à la perte d'autonomie du système judiciaire « indigène » ainsi qu'à la mise sous tutelle des pouvoirs des autorités traditionnelles<sup>50</sup>.

Le portage, qui est une forme de travail forcé, est aussi imposé au Cameroun dès la conquête française du territoire, bien qu'il apparaisse contraire aux règles qui régissent le système des mandats. Tout comme dans le cas de l'indigénat, on peut parler de politique du fait accompli de la part des autorités françaises. Comme le souligne l'historien Jean-Pierre Le Crom, le portage, la prestation de travail obligatoire d'intérêt général et la réquisition sont les trois formes de travail forcé utilisées par les Français pendant l'entre-deux-guerres<sup>51</sup>. Parfois dissimulé dans les rapports envoyés à la SDN, le travail forcé est difficile à distinguer du travail libre, dont le développement est pourtant l'objectif affiché des autorités françaises.

Même si les pratiques évoluent peu, des dispositions légales sont timidement instaurées pendant les années 1930. Ainsi, un décret de 1935 protège les femmes et des enfants du travail obligatoire<sup>52</sup> ; des décrets du 17 novembre 1937<sup>53</sup> et du 7 janvier 1944<sup>54</sup> contribuent à une plus grande protection légale du travail indigène. Comme on le verra plus loin, le rôle de la conférence de Brazzaville dans ce domaine particulier a pu être exagéré.

La différence entre la théorie et la pratique est illustrée à travers les exactions commises par les autorités françaises<sup>55</sup>. Pour beaucoup de Camerounais-es, la présence française fait figure de rouleau compresseur. Ainsi, les neuf années de Théodore Paul Marchand en tant que Commissaire du Cameroun (1923-1932) sont qualifiées par l'historien Daniel Abwa de « mise au pas des Camerounais<sup>56</sup> ». Les autorités coloniales n'hésitent pas à anéantir toute velléité

44. ADF, La Courneuve, 53CPCOM/98, Correspondance de la direction Afrique du ministère des Colonies au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères, 4 décembre 1920.

45. ADF, La Courneuve, 53CPCOM/98, Télégramme du ministère des Affaires étrangères à M. Gout, Genève, 10 décembre 1920.

46. Norodom Kiari Jean-Bedel, *L'intégration régionale en Afrique centrale (1916-1960)...*, op. cit., pp. 37-43.

47. Abwa Daniel (1998), *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, PUY-PUCAC, p. 129.

48. Kaptué Léon (1979), « L'administration coloniale et la circulation des indigènes au Cameroun : le laissez-passer, 1923-1946 », *Afrika Zamani : revue d'histoire africaine*, n° 1011, pp. 160-184.

49. Décret du 8 août 1924 déterminant au Cameroun l'exercice des pouvoirs disciplinaires, *Journal officiel du Cameroun*, n° 107, 15 octobre 1924, pp. 418-421.

50. Le Vine Victor T. (1970), *Le Cameroun. Du mandat à l'indépendance*, Montligeon, Nouveaux Horizons, pp. 195-196.

51. Le Crom Jean-Pierre (2021), « Travail libre, travail forcé : les catégories du travail "indigène" au Cameroun sous le mandat français de la Société des Nations (1922-1945) », in Le Crom Jean-Pierre et Boninchi Marc (dir.), *La chicotte et le pécule : les travailleurs à l'épreuve du droit colonial français XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 227-254.

52. *Bulletin officiel du ministère des Colonies*, 1935, p. 946, in *Ibid.*, p. 240.

53. *Bulletin officiel du ministère des Colonies*, 1937, p. 1147, in *Ibid.*, p. 240.

54. Décret du 7 janvier 1944, *Journal Officiel de la République française*, 13 janvier 1944, pp. 47-50, in *Ibid.*, p. 244.

55. Abwa Daniel, *Cameroun...*, op. cit. ; Kaptué Léon (1986), *Travail et main-d'œuvre au Cameroun sous régime français*, Paris, L'Harmattan ; Ateba Yene Théodore (1990), *Cameroun: mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan.

56. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts commissaires...*, op. cit., pp. 121-190.

d'opposition et font de la soumission des administré-es la seule alternative possible. Elles présentent pourtant cette « mise au pas » de manière positive. Par exemple, l'ouvrage de l'administrateur colonial Pierre Chauleur, *L'œuvre de la France au Cameroun*<sup>57</sup>, montre comment la « mission civilisatrice » est remplie avec abnégation par la puissance mandataire.

Alors qu'en France, pendant la période de l'entre-deux-guerres, on assiste à la mise en place d'une propagande de plus en plus active pour vanter les nombreux mérites et aspects positifs de la colonisation auprès de l'opinion publique<sup>58</sup>, au Cameroun, on assiste à l'émergence de revendications d'émancipation qualifiées par l'historien Louis Ngongo de « première forme de socialisation politique réelle mais non consciemment recherchée », entre 1922 et 1946<sup>59</sup>. De fait, les autorités françaises peinent à percevoir cette politisation de la société camerounaise pendant la période de l'entre-deux-guerres. Pour Théodore Ateba Yene, qui a vécu les dernières années de la colonisation et les premières années de l'indépendance<sup>60</sup>, la discrimination raciale et le non-respect des droits des administré-es sont pourtant des frustrations quotidiennes pour les Camerounais-es. Tous ces griefs ont été des catalyseurs pour leurs revendications<sup>61</sup>. La ville de Douala est l'un des foyers majeurs de développement de forte conscience politique, avec une précocité due à sa position de ville économique ouverte sur l'extérieur. En effet, une forme de conscience politique et religieuse importante existait déjà à Douala : entre 1922 et 1935, les Duala sont en conflit ouvert avec l'administration française autour de la question foncière. En effet, ces dernières se plaignent du maintien par les autorités françaises des expropriations décidées au cours de la période allemande.

Dans ce contexte, le droit de pétition garanti par le statut de mandat B de la SDN apparaît comme une alternative salutaire sur laquelle les Camerounais-es fondent leurs espoirs. Les pétitions, véritables réquisitoires contre l'administration française au Cameroun, remettent en cause de façon générale la politique mandataire<sup>62</sup>. Le travail forcé, l'indigénat, les expropriations, l'imposition, l'arbitraire, le laissez-passer, la politique sanitaire et scolaire font partie des griefs des administré-es formulés contre la France<sup>63</sup>. Cependant, ce droit de pétition était strictement encadré : les pétitions devaient d'abord être déposées auprès de l'autorité mandataire, qui se chargeait de les transférer à la SDN. Il est donc probable qu'un certain nombre d'entre elles aient été bloquées par les autorités françaises. Pourtant, ces recours ont parfois été couronnés de succès. L'exemple d'une pétition collective, signée par les chefs Akwa, Nkaka Akwa, Deido, Eyou Ekwalla, Bonabéri, Maïpe Brango et Bell, ainsi que par Théodore Lobessel, est particulièrement connu<sup>64</sup>. Après un réquisitoire dans lequel ils condamnent l'administration coloniale française, les chefs duala revendiquent « un statut juridique indépendant pour les chefs duala avec l'existence implicite d'un royaume souverain du Cameroun<sup>65</sup> ». D'après Victor Le Vine, « pour la première fois, des sentiments « camerounais » s'expriment ouvertement, bien qu'ils soient contenus implicitement, dans le mécontentement des chefs douala sur l'état général des choses<sup>66</sup> ». Le caractère collégial et le contenu de leurs revendications peuvent être considérés comme les prémices de l'émergence d'une conscience collective et d'une forme de nationalisme.

### 3. LE NATIONALISME CAMEROUNAIS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

À partir de quel moment peut-on parler de nationalisme au Cameroun ? La question est bien plus complexe qu'il n'y paraît. L'historiographie générale sur le nationalisme est immense. Dominée par des modèles de science politique se concentrant sur l'Europe, elle s'est trouvée longtemps divisée entre le camp des « pérennalistes », qui arguent de la présence d'une nation sous-jacente avant la création d'un État-Nation, et une école constructiviste

57. Chauleur Pierre (1936), *L'œuvre de la France au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie du Gouvernement.

58. Oyono Dieudonné, *Colonie ou mandat international...*, op. cit.

59. Ngongo Louis (1982), *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, Karthala, p. 143. Voir aussi Joseph Richard (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, p. 53.

60. Ateba Yene Théodore, *Cameroun...*, op. cit., pp. 47-68.

61. Otabela Jean Germain (2008), « Les populations camerounaises et la politique coloniale française de discrimination : 1924-1957 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

62. Oyono Dieudonné, *Colonie ou mandat international...*, op. cit., pp. 127-132.

63. *Ibid.*, pp. 127-134.

64. Archives de la Société des Nations (ADSN), Genève, Mandates General 6A/2836/2836, Mémorandum du 12 décembre 1930 signé par les chefs et notables Akwa, de Bell et de Deido, transmis par la France à la SDN, 13 mars 1933.

65. ADSN, 6A/2836/2836, Mémorandum du 12 décembre 1930 signé par les chefs et notables Akwa, de Bell et de Deido, transmise par la France à la SDN, 13 mars 1933.

66. Le Vine Victor T., *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance...*, op. cit., p. 201.

qui étudie les liens entre « modernité » et nation<sup>67</sup>. Depuis les années 1980, les conclusions des « constructivistes » semblent plébiscitées par les historien-nes et de nombreuses études fleurissent sur la façon dont la nation est une « communauté imaginaire<sup>68</sup> ». Mais cette historiographie, à de rares exceptions près<sup>69</sup>, théorise et parle très peu la question du nationalisme en Afrique. Soit le nationalisme est considéré comme une importation venue d'Europe – il s'agit du mimétisme analysé par Homi Bhabha<sup>70</sup> –, soit il est présenté comme une réaction à l'impérialisme européen, associant ainsi étroitement « anticolonialisme » et « nationalisme ». C'est dans ce sens anticolonial que l'étudie l'historien camerounais Étienne Segnou<sup>71</sup>.

La situation originale des territoires sous mandat des années 1920 et 1930 peut fournir des clés d'analyse différentes, puisque ce statut offre un autre contexte de construction d'une communauté politique, tout en permettant la mobilisation des idées « nationales » circulant dans le monde au début du xx<sup>e</sup> siècle. Alors qu'aucune association ou pétition ne réclame ouvertement l'indépendance du Cameroun pendant l'entre-deux-guerres, les mouvements politiques de cette période sont souvent qualifiés de « protonationalistes » pour leurs actions politiques contre les mandataires britannique et français. Le terme de « nationalisme » est plus souvent réservé, dans l'historiographie, aux revendications portées par l'Union des Populations du Cameroun (UPC) et ses organisations de jeunesse (Jeunesse Démocratique du Cameroun ou JDC) et des femmes (Union Démocratique des Femmes Camerounaises ou Udefec) après la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, comme le souligne l'historienne Elena Vezzadini pour le Soudan des années 1920, rien n'empêche de parler de nationalisme, voire de différents nationalismes dès cette période<sup>72</sup>. L'historien et philosophe camerounais Achille Mbembe parle ainsi d'un « d'un vaste mouvement d'idées dont l'interrogation centrale est la nation camerounaise<sup>73</sup> ». S'il est vrai qu'il n'existait aucune demande d'indépendance immédiate dans l'entre-deux-guerres, on peut tout de même parler de nationalisme, voire « d'idée nationale<sup>74</sup> », comme le fait aussi l'historien Philippe Nken Ndjeng pour cette période.

Le terme « nationalisme » a pu aussi être employé dans un contexte religieux pour les populations duala. Ainsi, Nken Ndjeng a pu qualifier les populations duala de « proto-nationalistes<sup>75</sup> », voire « d'éthnonationalis[t]es<sup>76</sup> ». L'histoire longue des populations duala comme intermédiaires coloniaux est désormais bien connue<sup>77</sup>, mais une nouvelle forme d'identité apparaît vers la fin du xix<sup>e</sup> siècle quand différentes missions religieuses évangélisent les populations, contribuant de ce fait à l'émergence d'une identité spécifique duala<sup>78</sup>. La présence en particulier de la *Native Baptist Church* (NBC), première Église chrétienne autochtone fondée le 18 mars 1888 après l'un des premiers schismes de l'histoire de l'évangélisation missionnaire, contribue à l'éveil précoce de la conscience politique des populations<sup>79</sup>. Ainsi, marqués par les idées émancipatrices inculquées par les missionnaires jamaïcains à l'origine du christianisme protestant au Cameroun et surtout par la doctrine autonomiste caractéristique des Églises baptistes, différents pasteurs comme Joshua Dibundu ou Lotin Samé tentent d'assurer l'autonomie de la NBC vis-à-vis des autorités religieuses européennes, ce qui aboutit à l'interdiction de la NBC par les autorités françaises de 1922 à

67. Smith Anthony (2000), « The Nation: Modern or Perennial? », *The Nation in History: Historiographical Debates about Ethnicity and Nationalism*, Hanover, NH, University Press of New England, pp. 2751.

68. Anderson Benedict (1983), *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, Verso.

69. Allman Jean (1990), « The Youngmen and the Porcupine: Class, Nationalism and Asante's Struggle for Self-Determination, 1954-57 », *The Journal of African History*, 31(2), pp. 263279 ; Vezzadini Elena (2015), *Lost Nationalism: Revolution, Memory and Anti-Colonial Resistance in Sudan*, Woodbridge, James Currey; Larmer Miles et Baz Lecocq (2018), « Historicising Nationalism in Africa », *Nations and Nationalism*, 24(4), pp. 893917; Byfield Judith A. (2021), « The Birth and Demise of a Nation: The Egba United Government », in Byfield Judith A., *The Great Upheaval: Women and Nation in Postwar Nigeria*, Athens, Ohio, Ohio University Press, pp. 2763.

70. Bhabha Homi (1984), « Of Mimicry and Man: The Ambivalence of Colonial Discourse », *October*, 28, pp. 125133, et Bhabha Homi (1990), *Nation and Narration*, London; New York, Routledge.

71. Segnou Étienne (2020), *Le nationalisme camerounais : histoire des luttes de libération nationale au Cameroun (1840-1971)*, Paris, L'Harmattan.

72. Vezzadini Elena (2015), *Lost Nationalism: Revolution, Memory and Anti-Colonial Resistance in Sudan*, Woodbridge, James Currey, pp. 19-27.

73. Mbembe Achille (1986), « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, 22(1), pp. 3772.

74. Nken Ndjeng Philippe (2012), *L'idée nationale dans le Cameroun francophone (1920-1960)*, Paris, L'Harmattan, p. 10.

75. Voir le travail précurseur de Verkijika Fanso (1989), *Cameroun History for Secondary Schools and Colleges*, London, Macmillan. Abwa Daniel, *Cameroun, op. cit.*, préface.

76. Nken Ndjeng Philippe, *L'idée nationale...*, *op. cit.*, p. 70.

77. Austen Ralph et Derrick Jonathan (1999), *Middlemen of the Cameroons Rivers: The Duala and their Hinterland, c.1600-c.1960*, Cambridge, Cambridge University Press.

78. Messina Jean-Paul et Slageren Jaap van (2005), *Histoire du christianisme au Cameroun : des origines à nos jours : approche œcuménique*, Yaoundé, Éditions Clé.

79. Johnson Samuel Désiré (2012), *La formation d'une Église locale au Cameroun : le cas des communautés baptistes, 1841-1949*, Paris, Karthala et Ndille Roland (2020), « Joshua Dibundu, Lotin Same, and the Native Baptist Church : Resistance and Nationalism in Cameroon's History of Religion », *Modern Africa*, 8(2).

1932. Cette quête d'autonomie religieuse, se doublant de revendications politiques de la part des populations duala<sup>80</sup>, favorise l'apparition d'un nationalisme à la croisée du religieux et du politique<sup>81</sup>.

Ainsi, une certaine conscience nationaliste camerounaise se manifeste dès 1919 par une pétition envoyée à la conférence de Versailles le 18 août, rédigée par les notables duala, qui pose le problème de l'autonomie du Cameroun ou, à défaut, la capacité de choisir la puissance mandataire qui prendrait en charge l'administration du Cameroun<sup>82</sup>. Dans le mémorandum qu'elle remet au chef de la circonscription de Douala en demandant à se faire entendre à la conférence de Versailles, l'élite traditionnelle duala, qui de façon délibérée refuse de faire explicitement référence à la France, expose trois souhaits majeurs : la création d'une université, l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la possibilité pour leur territoire de se constituer en une république autonome à l'instar du Libéria<sup>83</sup>. Contre la propagande allemande et les menées antifrançaises sur le territoire camerounais, les autorités coloniales élaborent une riposte appropriée. La naturalisation française des administrés du Cameroun, proposée par un décret de 1931, fait partie des « cadeaux politiques » utilisés par la France pour s'assurer de la fidélité des habitants de ce territoire toujours convoité par les Allemands<sup>84</sup>. L'historien Emmanuel Tchumtchoua résume ainsi la position des autorités françaises :

L'éventualité d'une remise en cause définitive des intérêts essentiels exacerba les antagonismes, suscita de farouches résistances, radicalisa les prises de position éliminant ainsi toute perspective de compromis. Dans un tel contexte, tenir un autre langage relevait de la haute trahison. On était pour la France et contre l'Allemagne ou pour l'Allemagne et contre la France<sup>85</sup>.

De fait, le Troisième Reich dirigé par Adolf Hitler réclame le retour de ses anciennes colonies africaines<sup>86</sup> dans son giron et la question du nationalisme camerounais se retrouve ainsi étroitement liée à la rivalité franco-allemande. Les Camerounais opposés à la politique mandataire de la France au Cameroun saisissent cette opportunité et expriment leur mécontentement en offrant leur soutien à l'Allemagne. Inversement, les Camerounais travaillant avec les autorités mandataires font de leur germanophobie un étendard politique. Les années 1930 sont ainsi les années où les revendications camerounaises se radicalisent et puisent dans les références politiques françaises, en se positionnant par rapport à ce contexte européen de tensions. Ceci peut expliquer comment certains documents d'archives portant sur les « menées antifrançaises » et la menace allemande sont pris avec sérieux par les autorités françaises<sup>87</sup>.

En France, une partie du *lobby* colonial réclame toujours le changement du statut international du Cameroun pour en faire une colonie française. Ainsi, le 27 juin 1938, à l'Institut colonial de Paris, le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité du territoire français naît à l'initiative du gouvernement français<sup>88</sup>. La section locale camerounaise de cette association est mise sur pied sous le nom de « Ligue pour le rattachement du Cameroun à l'empire français ». Cette organisation francophile et annexionniste émet le « vœu de voir le gouvernement abandonner la formule périmée de mandat et de ramener le Cameroun purement et simplement au statut de colonie française<sup>89</sup> ». En effet, dans cette période d'incertitude liée à la menace d'une nouvelle guerre, l'annexion du Cameroun mettrait celui-ci à l'abri des revendications allemandes, ce qui est une nécessité vitale pour la sauvegarde de l'empire français tout entier<sup>90</sup>. Cette ligue est composée d'Européens et de notables « indigènes » qui protestent contre toute éventualité de retour à l'administration allemande. Elle mène des opérations de propagande à travers des lettres à Franklin Delano Roosevelt, le président des États-Unis, à Neville Chamberlain, le Premier ministre britannique, et à Édouard Daladier, le Premier ministre et ministre de la Défense français<sup>91</sup>. Le député radical-socialiste du Finistère, Albert Le Bail, dans

80. Le Vine Victor T., *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance...*, *op. cit.*, p. 198.

81. Ngo Nlend Nadeige Laure (2020), « Église baptiste et la contestation de l'autorité coloniale au Cameroun : cas de la chanson TetEkombo », *Les cahiers de Tunisie*, LXXII(226/227), pp. 197-210.

82. Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 143 ; Assembe Ndi Alvine Henriette (2020), « La gestion des pétitions sur le Cameroun sous mandat français par la Commission permanente des mandats : une contre-expertise négligée ? », in Bourmaud Philippe, Neveu Norig, Verdeil Chantal (dir.), *Experts et expertise dans les mandats de la société des nations: figures, champs et outils*, Paris, Presses de l'Inalco, pp. 231-258 ; Menkene Jean Koufan, « La vie politique au Cameroun... », *op. cit.*, p. 50.

83. Menkene Jean Koufan, « La vie politique au Cameroun... », *op. cit.*, p. 51.

84. *Journal Officiel des territoires du Cameroun*, no 254, 1<sup>er</sup> janvier 1931. Arrêté promulguant le décret du 7 novembre 1930 réglant les conditions d'accession à la qualité de citoyen français des administrés sous mandat originaires du Togo et du Cameroun placés sous le mandat de la France, p. 4.

85. Tchumtchoua Emmanuel (2006), *De la Jeucafra à l'UPC, l'éclosion du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Éditions Clé, p. 49.

86. Sah Léonard (1982), « Activités allemandes et germanophilie au Cameroun (1936-1939) », *Outre-mers. Revue d'histoire*, 69(255), pp. 129-144.

87. ANY, APA 10190, « Menées antifrançaises », cité dans Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*, p. 53.

88. Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*, p. 53.

89. Cité in *Ibid.*, p. 55.

90. Oyono Dieudonné, *Colonie ou mandat international...*, *op. cit.*, p. 151.

91. *Ibid.*, p. 167.

un article publié dans la *Revue de l'Empire français* en avril 1939, intitulé « Nos droits sur le Cameroun », est très explicite sur la position que les autorités françaises doivent adopter, ainsi que sur les idées à présenter. L'humanisme autoproclamé de la politique française opposé au racisme et à la barbarie allemande est le principal argument utilisé<sup>92</sup>.

Entre les factions pro-allemande et profrançaise, se dresse une alternative qui refuse le maintien de la France à moyen et long terme et demande le passage du mandat B au mandat A. La différence n'est pas que juridique : alors qu'un mandat B peut rester indéfiniment sous l'administration d'un mandataire, un mandat A est, lui, destiné à devenir, un jour, un État indépendant. Cette voix est portée principalement par des Camerounais résidant en France et réunis au sein de deux associations : l'Union Camerounaise (UC) de Paris, dirigée par Mandessi Bell et Léopold Moumé-Étia, et le Rassemblement colonial<sup>93</sup>. Ces associations envoient conjointement une pétition à la SDN, le 21 mai 1939, avec les revendications suivantes : « En résumé, ce développement politique, les intérêts et la dignité des populations du Cameroun exigent que conformément aux vœux de ses populations et à l'esprit du régime du mandat, le Cameroun soit doté, sans plus attendre, du statut du mandat A, seul capable de l'acheminer vers cette indépendance nationale à laquelle il aspire et qui est seule capable de sauver ce pays des maux qui l'accablent<sup>94</sup> ». Ainsi, l'Union Camerounaise (UC) et le Comité national de défense des intérêts du Cameroun, créé en 1937 et présidé par Chan Godfried<sup>95</sup>, s'expriment ouvertement contre le projet de transformation du mandat du Cameroun en colonie française en 1938<sup>96</sup>.

Au Cameroun, les autorités françaises lancent une consultation des « indigènes » le 12 novembre 1938 sur la propagande allemande. Selon un document d'archive, cette consultation prétend que 1 349 948 administré-es sont favorables au maintien de la présence française au Cameroun, tandis que 30 746 veulent son départ et 17 211 s'abstiennent<sup>97</sup>. Aucun autre document ne vient prouver qu'une consultation d'une telle ampleur a bien été menée. L'administration française cherche par tous les moyens à s'opposer aux sentiments germanophiles. Ainsi, certains fonctionnaires camerounais francophiles sont chargés de porter les idées de la France au sein des milieux autochtones dits « évolués » et de s'opposer à la germanophilie de leurs compatriotes. Antoine Lorenzi, président de l'Association des anciens combattants et victimes de guerre, convainc le gouvernement français de favoriser « la création d'un mouvement indigène dirigé par des jeunes qui seront les porte-paroles de la France au Cameroun<sup>98</sup> ». C'est dans ce contexte qu'est créée, avec le soutien de l'administration française, la Jeunesse Camerounaise Française (Jeucafra) le 1<sup>er</sup> décembre 1938<sup>99</sup>.

La gestion de cette association est confiée aux jeunes « évolués<sup>100</sup> » du Cameroun, avec pour président Paul Soppo Priso, fonctionnaire aux travaux publics. Cet originaire de Douala est l'homme choisi pour exploiter la haine que voue sa communauté aux Allemands depuis que ceux-ci ont assassiné leur chef, Rudolph Douala Manga Bell, en août 1914<sup>101</sup>. Paul Soppo Priso a pour mission d'amener tous les quartiers de Douala germanophiles à soutenir la

92. *Ibid.*, p. 162.

93. *Ibid.*, p. 169.

94. ASDN, Mandate General, 6A/31711/2836, Cameroun sous mandat français, Correspondance avec l'Union camerounaise, Paris (et le « Rassemblement colonial »).

95. Chan Godfried ou Gottfried alias Kurz Hermann est un administré du Cameroun né à Yabassi qui réside en France dès 1926. Il se fait engager le 17 août 1931 dans la Légion étrangère sous le nom de Kurz Hermann. Voir Tchumtchoua Emmanuel (2012), « Chan Gottfried alias Kurz Hermann : panafricaniste et nationaliste Camerounais dans la France de l'entre-deux-guerres », in Kouosseu Jules et Noubissie Tchouake Maginot (2012), *Figures de l'Histoire du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 257-272.

96. Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*, p. 54.

97. Archives Nationales d'Outre-mer (ANOM), Aix-en-Provence, Série géographique Togo-Cameroun, Carton 30. Dossier 277. Comité de défense des intérêts du Cameroun 21 mai/12 septembre 1938.

98. Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*, p. 55.

99. *Ibid.*, p. 57.

100. Le concept « d'évolués-es » renvoie à un groupe d'autochtones qui se dégage au Cameroun en conséquence des mutations coloniales françaises engendrées par l'instruction. Ce groupe était minoritaire au sein de la société. La catégorie des « évolués-es » s'inscrit dans une hiérarchie coloniale permettant de mieux contrôler les administré-es en leur attribuant des étiquettes. Les « évolués-es », mieux perçus que les « indigènes », n'en constituaient pas moins aux yeux des colons un ordre social inférieur. Voir Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, Vol. 1, pp. 32-33. Derrick Jonathan (1989), « Elitisme colonial au Cameroun : le cas des Douala dans les années trente », in Njeuma Martin Zacharie (dir.), *Histoire du Cameroun (xix<sup>e</sup> début xx<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan ; Onana Janvier (2004), *Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique (L'exemple du Cameroun)*, Dianoia, Chennevières-sur-Marne.

101. Fils héritier du King Bell (l'un des signataires du traité germano-duala du 12 juillet 1884) Rudolph Douala Manga Bell a fait ses études en Allemagne. Il succède à son père au trône du clan Bell dans la ville de Douala. Il s'oppose à l'administration allemande, qui envisage d'exproprier les Duala du plateau Joss et de créer une zone résidentielle européenne. Il envoie des pétitions au *Bundestag* pour protester contre cette mesure illégale. Il cherche à rallier le roi bamoun Ibrahim Njoya à la défense des intérêts des Camerounais. À la veille de la Première Guerre mondiale, Douala Manga Bell envoie son secrétaire particulier Adolf Ngosso Din en Allemagne. Ce dernier est arrêté. Tous les deux sont jugés au cours d'un procès expéditif à Douala, reconnus coupables de haute trahison et condamnés à mort. Ils sont pendus le 8 août 1914.

France<sup>102</sup> tout en défendant les autochtones. La Jeucafra développe un discours ambigu : elle affirme son attachement à la France en repoussant par tous les moyens les revendications coloniales allemandes, tout en exposant « de vive voix [...] le devoir des peuples cherchant à disposer d'eux-mêmes<sup>103</sup> ». Considérée comme la « première organisation politique légale du Cameroun<sup>104</sup> », la Jeucafra a pour objectifs l'opposition à l'Allemagne, l'incorporation du territoire à l'empire colonial français et la promotion générale du patriotisme<sup>105</sup>. Au cours d'un meeting qu'il organise le 9 janvier 1939, Soppo Priso exprime la volonté des membres de la Jeucafra à devenir français « comme leurs frères » des colonies françaises<sup>106</sup>.

De son côté, Louis Marie Pouka, un ancien écrivain-interprète et membre de la Jeucafra, renchérit en émettant le vœu de voir son pays, « cette terre prodige, appartenir, du Tchad aux rives du Wouri, à la patrie de Charlemagne et de Saint Louis<sup>107</sup> ». Pour soutenir la puissance mandataire, cet hymne à l'honneur de la France est largement relayé, bien que de façon dispersée, et entonné notamment par l'ancien germanophile Charles Atangana, le chef supérieur des Ewondo et des Bene, qui est fermement opposé au retour des Allemands au Cameroun. Alors que Charles Atangana demande à ses administré-es de soutenir la politique française sans conditions le 10 décembre 1939, les autorités traditionnelles duala s'extasient, car « l'œuvre accomplie par la France est grandiose. Elle dépasse les espoirs les plus optimistes. Le Cameroun est français et veut rester français. C'est le vœu de la population dont nous sommes les représentants légaux et coutumiers<sup>108</sup> ».

La Jeucafra est un instrument de propagande au service de la France coloniale, mais son « discours francophile cède souvent place à des propos ambigus, alliant à la fois panégyrique de la politique française et revendications d'ordre économique et social<sup>109</sup> ». La seconde dimension de ce discours contribue à la socialisation politique des autochtones « évolués ». Par son canal, et notamment à travers ses activités sur le terrain, les jeunes hommes camerounais se sont mis à l'école de la politique dans le but d'en être plus tard des acteurs complets. Les principaux laboratoires de formation de la Jeucafra ont été les conférences faites par ses leaders, les réunions et les tournées de propagande dans les villes de Nkongsamba, Dschang, Bafoussam, Foumban, Bafang, Bangangté, Bafia, Yaoundé, Ajos, Ngaoundéré, Garoua et Maroua<sup>110</sup>.

Ainsi, au cours des rencontres avec les autorités françaises, les leaders du mouvement évoquent l'avenir du « pays libre » en fustigeant la politique de « l'indigénat » pratiquée par la France. Lors d'une rencontre avec l'inspecteur des colonies Jean Huet, Paul Soppo Priso porte des revendications sur l'évolution du Cameroun, les conditions de son émancipation et les problèmes économiques de son pays, en militant pour une amélioration des conditions politiques et économiques des Camerounais-es<sup>111</sup>. Ce dernier, comme d'autres leaders régionaux de la Jeucafra, André Fouda, Paul Gilbert Monthe, Pierre Ponde ou Joseph Kamga, s'est formé à la politique de manière autodidacte à travers la préparation minutieuse de ses interventions publiques. Les membres et invité-es de ces réunions discutent de la politique d'implantation du mouvement sur le territoire, mais également de la politique francophile et de la défense des intérêts des Camerounais-es<sup>112</sup>, ce qui favorise les adhésions des nouveaux membres. Bien que les chiffres précis soient inconnus aujourd'hui, les rangs de la Jeucafra grossissent, de même que le nombre des jeunes Camerounais-es formés à la politique.

La Jeucafra est une organisation financée et contrôlée par les autorités coloniales, qui peuvent en retour connaître l'identité des Camerounais-es qui discutent « librement » de l'actualité politique<sup>113</sup>. Elle peut aussi être analysée comme un outil de renseignement et une manière de surveiller et contrôler les revendications politiques des Camerounais-es. La tentation de voir dans ce genre de mouvement une simple manipulation des autorités coloniales est grande. Pourtant, force est de constater que la Jeucafra constitue également la première arène politique camerounaise.

102. Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, op. cit., p. 57.

103. Archives départementales de la Menoua (ADM), Monthe Paul Gilbert, Rapport sur la tournée de propagande de la Jeucafra dans la région du Noun du 30 janvier au 13 février 1939, p. 1.

104. Le Vine Victor T., *Le Cameroun du mandat...*, op. cit., p. 204.

105. *Ibid.*, p. 204.

106. Oyono Dieudonné, *Colonie ou mandat international...*, op. cit., p. 169.

107. *Ibid.*, p. 169.

108. *Ibid.*, p. 167.

109. Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, op. cit., p. 91.

110. *Ibid.*, p. 92 ; ADM, Monthe Paul Gilbert, Rapport sur la tournée de propagande de la Jeucafra dans la région du Noun du 30 janvier au 13 février 1939, p. 1.

111. Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, op. cit., pp. 94-96.

112. Archives de la Sûreté Nationale (ASN), fiche de renseignements n° 17 du 9 septembre 1948 sur la Jeucafra et l'Unicafra, cité in Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, op. cit., pp. 64-65.

113. Eyinga Abel (1991), *L'UPC : une révolution manquée ?*, Paris, Éditions Chaka, p. 18.

Elle est certes organisée et financée par la puissance mandataire, mais elle offre un espace de discussion politique unique et nouveau à une période où les partis politiques n'ont pas encore été légalisés dans les territoires d'Afrique subsaharienne<sup>114</sup>. On peut ainsi mieux comprendre l'analyse de l'historien Emmanuel Tchumtchoua : « mouvement de toutes les contradictions, la Jeucafra naviguera tout au long de son existence d'une francophilie excessive à une attitude plus réservée dans ses rapports avec les autorités politiques métropolitaines et l'administration française<sup>115</sup> ». L'historien et témoin camerounais Abel Eyinga ajoute :

La Jeucafra a fini par attirer, pendant les quatre années de guerre, une grande partie de l'intelligentsia camerounaise de l'époque. On peut affirmer, sans risque de beaucoup se tromper, qu'en 1945 la quasi-totalité des fonctionnaires en poste à Douala et à Yaoundé appartenaient à la Jeucafra ou entretenaient avec elle des rapports variés. Tout cela, avec la bénédiction politique et le concours financier du gouverneur<sup>116</sup>.

Cette arène politique est tout à fait comparable à celle développée par l'*African Association* au Tanganyika dans les années 1930 et particulièrement 1940. Créées toutes deux dans un ancien protectorat allemand, l'*African Association* et la Jeucafra sont principalement composées de fonctionnaires recrutés dans un milieu urbain et traversés par les mêmes paradoxes ; toutes deux revendiquent l'amélioration du quotidien des habitant-es des mandats tout en assurant les autorités mandataires de leur loyauté. Leur sort après la Seconde Guerre mondiale diffère cependant : sous l'impulsion de Julius Nyerere, l'*African Association* se transforme en parti politique en 1954 ; elle devient la *Tanganyika African National Union* et amène le pays à l'indépendance en 1961<sup>117</sup>. La Jeucafra se transforme en Union Camerounaise Française (Unicafra) en 1945, puis en Rassemblement Camerounais (Racam) en 1947. Le Racam, dont la charte-manifeste illustre sa grande ambition : il s'affirme comme organisme politique capable de représenter tous les Camerounais-es et réclame la formation d'un gouvernement et d'une assemblée représentative, ce qui suscite immédiatement l'opposition de l'administration qui interdit le mouvement. Certains membres du Racam créent alors l'UPC en 1948 avec plus de prudence, mais contrairement à la *Tanganyika African National Union*, cette organisation ne parvient pas massivement au pouvoir au moment de l'indépendance.

40

Ainsi, la Jeucafra, malgré sa subordination aux autorités coloniales et sa disparition rapide (1938-1945), offre tout de même le premier exemple d'une organisation nationaliste au Cameroun. Ruben Um Nyobè, l'un des principaux nationalistes du Cameroun, en faisait partie. Né en 1913, près de Boumnyebel, d'un père initié de la confrérie des Ba ùùm, un organe de régulation sociale chez les populations basaa, Um Nyobè devient orphelin très tôt. Il se sensibilise à la politique auprès de la Mission protestante américaine tout en acquérant des références religieuses très fortes. Comme de nombreux-euses « évolués-es », Um Nyobè travaille dans l'administration coloniale. Il est affecté successivement à la direction des Finances à Édéa, Douala, Yaoundé de 1935 à 1945, à Babimbi de 1945 à 1947, et enfin à Ngaoundéré de 1947 à 1948. En janvier 1948, il demande sa mise en disponibilité pour devenir secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT) au Cameroun<sup>118</sup>. En 1949, devenu l'un des dirigeants de l'UPC, il la décrit ainsi :

Pour nous [elle] se présentait comme la meilleure occasion d'affirmer publiquement que nous étions pour la liberté et contre le totalitarisme, et par conséquent nous manifestions notre attachement à la France contre le retour sous une administration allemande hitlérienne. Mais cela ne signifiait pas pour nous que nous demandions à devenir colonie française, comme l'affirmait abusivement M. Soppo Priso<sup>119</sup>.

Du point de vue de la politique camerounaise, l'époque de la Jeucafra semble bien calme par rapport à l'efferescence survenue après la Seconde Guerre mondiale à l'échelle des empires. Cette première section s'attache ainsi à montrer comment de nombreux-ses Camerounais-es ont cherché à remettre en cause l'autorité française, que ce soit à la faveur de la fin de la Seconde Guerre mondiale, de l'ouverture relative de la vie syndicale et politique survenue après la conférence de Brazzaville en 1944, à la tribune de l'Onu (créé le 24 octobre 1945), ainsi que pendant les

114. Les syndicats et les partis politiques sont légalisés et deviennent accessibles à l'ensemble de la population dans les colonies d'AOF et d'AEF en 1944.

115. Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, op. cit., p. 61.

116. Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée...*, op. cit., p. 18.

117. Iliffe John (1979), *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 405-435.

118. Ramondy Karine (2020), *Leaders assassins en Afrique centrale, 1958-1961 : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, pp. 41, 48, 56.

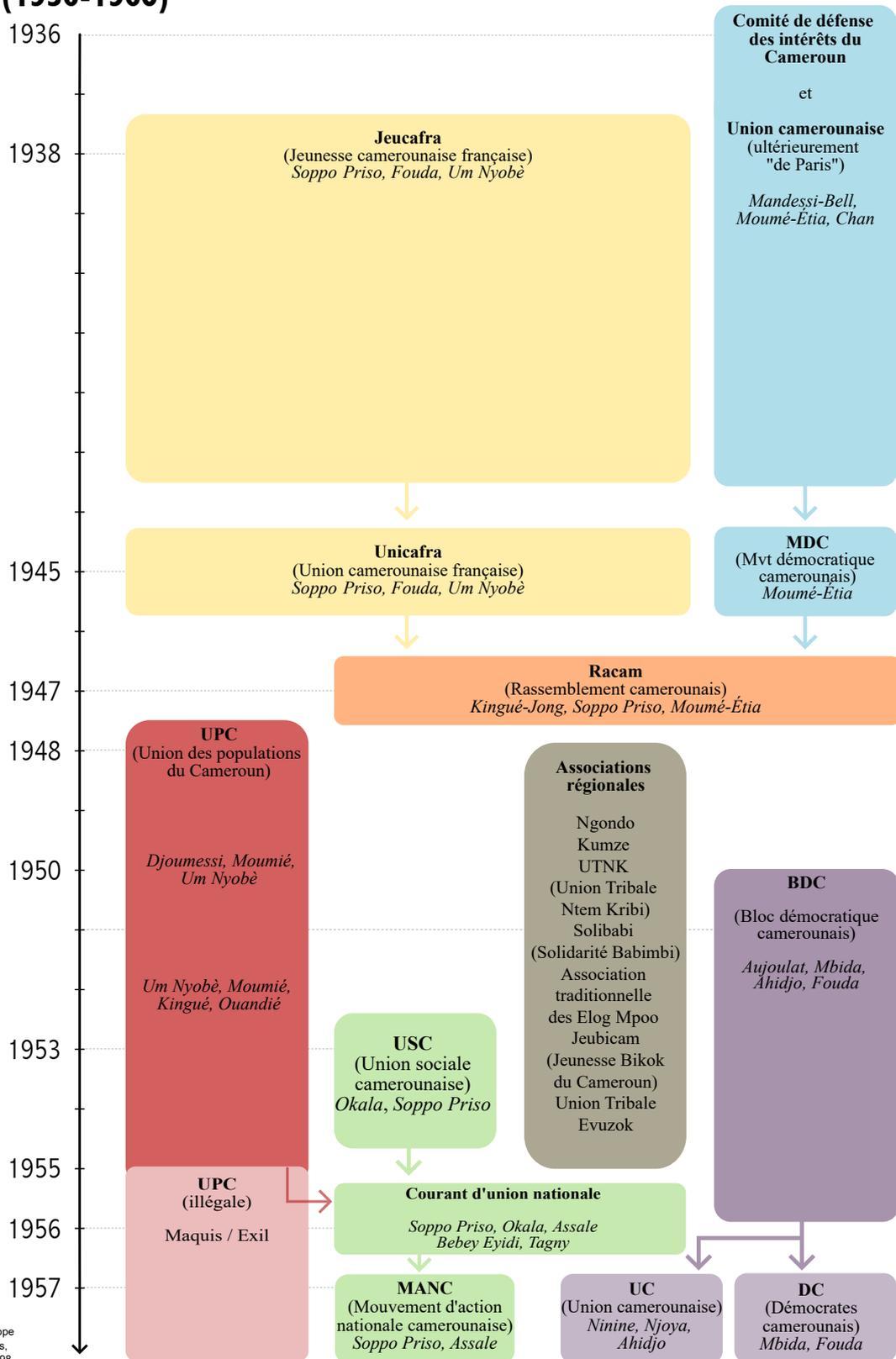
119. Discours d'Um Nyobè au deuxième congrès interterritorial du Rassemblement Démocratique Africain, Abidjan, 2-6 janvier 1949, *AEF nouvelle*, février 1949, p. 2, cité in Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 62.

événements violents de Douala de 1945. Cette section se penche également sur la création de l'UPC et son succès dans tout le Cameroun. Ce succès est tel que les autorités françaises créent, mais en vain, des partis de collaboration pour tenter de s'y opposer. Ainsi, face à l'effervescence politique camerounaise, les autorités coloniales se crispent et s'acharnent. Elles mettent en place une première forme de répression du nationalisme camerounais, qui a pour but de contrôler la vie politique camerounaise et de défendre les intérêts français.

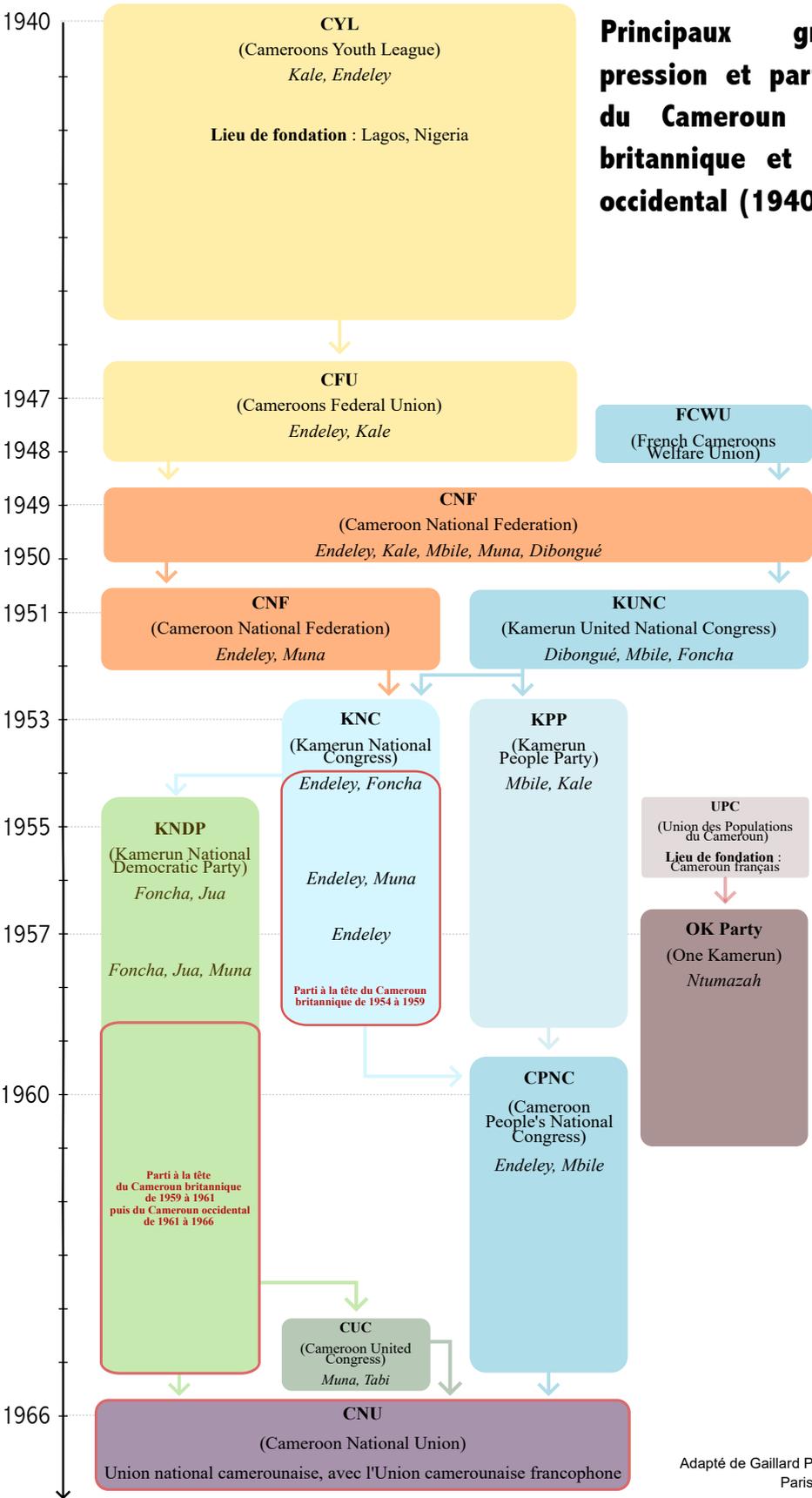
LES STATUTS DU CAMEROUN FRANÇAIS				
	1946 Territoire associé à l'Union française	1952 Territoire associé à l'Union française	1957 État sous tutelle hors de l'Union française	1958 Régime transitoire avant l'indépendance
<b>Adoption</b>	Référendum du 13 octobre sans participation du second collège	Loi du 6 février	Décret du 16 avril après adoption par l'Atcam le 22 février	Ordonnance du 30 décembre après adopt. par l'Alcam le 24 octobre
<b>Parlement français</b>	2 députés 2 <sup>e</sup> collège 1 député 1 <sup>er</sup> collège 3 sénateurs élus par l'Arcam	3 députés 2 <sup>e</sup> collège 1 député 1 <sup>er</sup> collège 3 sénateurs élus par l'Atcam	3 députés 2 <sup>e</sup> collège 1 député 1 <sup>er</sup> collège 3 sénateurs élus par l'Alcam	
<b>Assemblée de l'Union f.</b>	5 conseillers élus par l'Arcam	5 conseillers élus par l'Atcam		
<b>Assemblée territoriale</b>	ARCAM (Assemblée représentative) délibère sur le budget et les TP consultative pour les autres affaires 18 délégués 2 <sup>e</sup> collège 16 délégués 1 <sup>er</sup> collège 6 délégués désignés	Atcam (Assemblée territoriale) délibère sur le budget et les TP consultative pour les autres affaires 32 délégués 2 <sup>e</sup> collège 18 délégués 1 <sup>er</sup> collège	Alcam (Assemblée législative) délibère sur les affaires du territoire 70 délégués élus au collège unique	Alcam (Assemblée législative) délibérative sauf sur la défense, la monnaie et les affaires extér. 70 députés élus au collège unique
<b>Président</b>	Aujoulat	Aujoulat, puis Soppo Priso	Kémajou	Kémajou, puis Mabaya
<b>Exécutif</b>	Haut-Commissaire	Haut-Commissaire	Haut-Commissaire Gouvernement (Mbida, puis Ahidjo)	(Haut-Commissaire) Gouvernement (Ahidjo)

ÉLUS DU CAMEROUN DANS LES ASSEMBLÉES FRANÇAISES			
	Date	1 <sup>er</sup> collège	2 <sup>e</sup> collège
<b>Constituante</b>	21 10 1945	L. P. Aujoulat	A. Manga Bell
	02 06 1946	L. P. Aujoulat	A. Manga Bell
<b>Assemblée nationale</b>	10 11 1946	L. P. Aujoulat	A. Manga Bell J. Ninine
	17 11 1951	G. Molinatti	A. Manga Bell J. Ninine LP. Aujoulat
	02 01 1956	P. Plantier	A. Manga Bell J. Ninine A. M. Mbida
<b>Conseil de la République (Sénat)</b>	10 02 1947	J. Grassard	Ch. Okala A. Njoya
	14 11 1948	J. Grassard	Ch. Okala A. Njoya
	18 06 1955	H. Chamaulte	P. Kotouo A. Njoya
	23 02 1958	P. Ngayewang (remplace Chamaulte, décédé)	
<b>Assemblée de l'Union franç.</b>	11 10 1947	A.P. Ebédé, A. Giard, J. Guyard, D. Kémajou, P. Soppo Priso	
	10 10 1953	A. Ahidjo, J. Guyard, D. Kémajou, AM Mbida, P. Soppo Priso	
	Janv. 1956	P. Rocaglia (remplace Mbida, élu député)	
<b>Conseil économique et social</b>		Désigné par la CGT Désigné par l'Ass. de l'Union franç.	
	1947	Ch. Assale	P. Monthé
	1951	J. Ngom	P. Monthé

# Principaux groupes de pression et partis politiques du Cameroun sous tutelle française (1936-1960)



# Principaux groupes de pression et partis politiques du Cameroun sous tutelle britannique et du Cameroun occidental (1940-1966)



# PREMIÈRE PARTIE

## Sorties de guerre : une remise en question multiforme de l'ordre mandataire (colonial) de la France au Cameroun (1944-1948)

---

### **A. De l'expérience de la guerre à la mise en place du *trusteeship* : la défense des intérêts français au Cameroun**

1. Le Cameroun et la guerre mondiale : un tournant majeur ?
2. La conférence de Brazzaville et ses échos camerounais
3. Du mandat à la tutelle sur le Cameroun :  
l'action diplomatique française à l'Onu

### **B. L'émergence des forces contraires *au statu quo* voulu par les autorités coloniales françaises**

1. L'émergence d'un syndicalisme actif au Cameroun
2. Le rôle ambigu des associations régionales au Cameroun :  
collaborer ou s'opposer aux autorités coloniales ?
3. Le Cameroun sous tutelle britannique : un environnement politique  
effervescent et inspirant ?

### **C. Les autorités françaises et les événements violents de Douala : un moment catalyseur et révélateur des changements en cours**

1. Le déroulé des événements violents de septembre 1945 à Douala
2. Effets du contexte économique de la Seconde Guerre mondiale
3. La responsabilité des colons dans les événements violents de Douala
4. Les responsabilités de l'administration
5. Les sanctions à la suite des événements : deux poids, deux mesures

# A. DE L'EXPÉRIENCE DE GUERRE À LA MISE EN PLACE DU TRUSTEESHIP : LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS AU CAMEROUN

## I. LE CAMEROUN ET LA GUERRE MONDIALE : UN TOURNANT MAJEUR ?

La Seconde Guerre mondiale est une étape majeure de la présence française au Cameroun<sup>1</sup>. Le territoire, brièvement vichyste, devient encore plus stratégique avec la place qu'il occupe dans le déploiement de la France libre en Afrique centrale comme carrefour entre la façade atlantique et les champs de bataille d'Afrique de l'est et du nord. Il mobilise aussi la société coloniale dans l'effort de guerre : d'abord par le recrutement de « volontaires » camerounais dans les troupes des Forces françaises libres, puis par l'exploitation de ressources stratégiques et des travailleurs autochtones au service de l'État colonial en guerre<sup>2</sup>. Enfin, l'expérience de la guerre totale au Cameroun a de profondes conséquences politiques, sociales et économiques : les populations camerounaises prennent conscience des inégalités produites par l'ordre colonial et de la nécessité d'encourager à la fois la participation politique et les progrès socio-économiques.

### I.1. Le Cameroun sous mandat, un territoire stratégique de la France libre

L'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne nazie, le 3 septembre 1939, provoque au Cameroun une mobilisation de l'appareil administratif avec la mise en place de mesures d'exception : internement des résident-es allemand-es et italien-nes, mise sous séquestre de leurs biens, rationnement des denrées de première nécessité et surveillance postale accentuée<sup>3</sup>. Comme en France métropolitaine, la société coloniale du Cameroun est confrontée à une « drôle de guerre » jusqu'en mai 1940<sup>4</sup>. Aux yeux des Camerounais-es, il s'agit avant tout d'une « affaire de Blancs » mais les jeunes élites encadrées par la Jeucafra – lettrés et notables – apportent leur soutien aux autorités coloniales comme en atteste le discours prononcé par le vice-président Émile Kouta à Ebolowa lors d'une tournée du gouverneur Brunot : il évoque la « traîtreuse [sic] agression de l'Allemagne » mais confirme les « paroles d'attachement » et la disponibilité des populations envers « la mère-patrie<sup>5</sup> ». Les Camerounais germanophiles ont plus de difficultés à poursuivre leurs activités après septembre 1939. À partir de l'offensive de la *Wehrmacht* en France en mai-juin 1940 et la défaite militaire, la société coloniale au Cameroun connaît trois types de positionnements : l'obéissance, la dissidence et l'expectative<sup>6</sup>.

---

1. Voir par exemple : Tcherno Hector-Marie (2014), *La francophonie de sang. 1940 : aperçu sur l'effort de guerre en Afrique centrale (AEF-Cameroun)*, Yaoundé, Clé ; Etaba Otoa Didier (2000), *Le Cameroun libre avec les Français libres, 1940*, UCAC, Presses de l'Université catholique d'Afrique centrale.

2. Pour un aperçu global sur l'Afrique durant la Seconde Guerre mondiale : Killingray David et Rathbone Richard (dir.) (1986), *Africa and the Second World War*, New York, St. Martin's Press ; Brown Carolyn, Byfield Judith, Parsons Timothy et Sikanga Ahmed (dir.) (2015), *Africa and World War II*, Cambridge, Cambridge University Press ; Lefebvre Camille (2015), « Combattants, travailleurs, prisonniers : les Africains dans la guerre », in Frank Robert (dir.), *1937-1947 : La guerre-monde*, Tome I, Paris, Gallimard, pp. 527-564 ; Coates Oliver (2020), « New Perspectives on West Africa and World War Two: Introduction », *Journal of African Military History*, 4(12), pp. 539.

3. Sah Léonard (1998), « Le Cameroun sous mandat français dans la Deuxième Guerre mondiale », Thèse en histoire, université Aix-Marseille I, France, volume 1, « chapitre 4 – L'état d'exception », pp. 114-157.

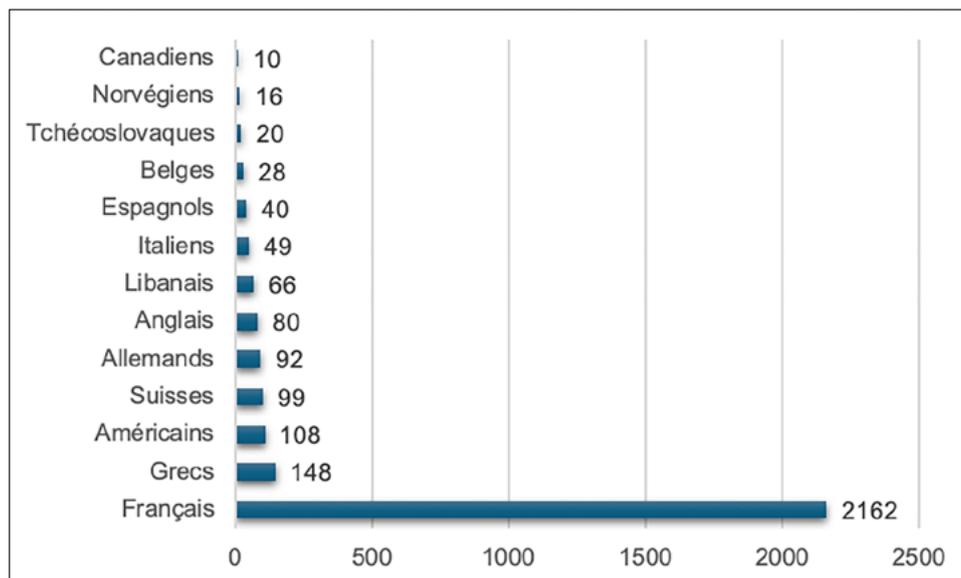
4. Michel Marc (2000), « Leclerc et l'Afrique noire », in Levisse-Touzé Christine (dir.), *Du capitaine de Hauteclouque au général Leclerc*, Paris, Éditions Complexe, pp. 253-273.

5. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 217.

6. Michel Marc (1998), « Les ralliements des colonies françaises à la France libre (1940) », in Agostino Marc, Bériac Françoise et Dom Anne-Marie (dir.), *Les ralliements. Ralliés, traîtres et opportunistes du Moyen-Âge à l'époque Moderne et Contemporaine. Actes du colloque tenu à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine les 9, 10 et 11 février 1995*, Bordeaux, CROCEMC, p. 240.

Les tableaux suivants permettent de mieux comprendre l'importance numérique des Français au sein du groupe des Européens et le poids de la communauté non autochtone :

#### Nombre de personnes « non indigènes » par nationalité au Cameroun en 1938 (en unité<sup>7</sup>)



#### Effectifs de la population européenne au Cameroun de 1940 à 1944 (en unité<sup>8</sup>)

Année	1940	1941	1942	1943	1944
Population civile	2857	2857	2861	2862	3210
Population militaire	612	505	373	159	161

Cette population européenne, très faible au regard des quelque 2,4 millions d'habitants recensés au début de la guerre, est au cœur de ce qui a été nommé par la suite « le ralliement » du Cameroun<sup>9</sup>. Après l'armistice signé en France le 22 juin 1940, le territoire sous mandat subit un vaste blocus maritime et terrestre de la part des Britanniques. Pourtant, dès le lendemain de l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle – entendu sur quelques radios captant la BBC, des copies du discours du 22 juin sont faites par la suite<sup>10</sup> –, des comités de résistance se forment à Douala et Yaoundé avec des figures connues de la société coloniale telles que le révérend-père Émile Dehon, prêtre de Mvolye, ou le médecin-colonel Marcel Vaucel, et dans des lieux importants – la salle des fêtes d'Akwa ou la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture à Douala. L'appel du 30 juillet 1940 lancé depuis Londres sur les ondes de la BBC à destination des populations et administrateurs de l'empire local est mieux connu par les colons européens et les Camerounais-es, *via* la radio et les comptes-rendus de la presse<sup>11</sup>. Pourtant, le positionnement gaulliste n'est en rien évident dans ces semaines tourmentées de l'histoire française, plus encore après l'attaque de la *Royal Navy* sur la flotte française au large des côtes algériennes, à Mers el-Kébir, les 3-6 juillet 1940, qui déçoivent de nombreux colons et confortent les fonctionnaires attachés à l'État officiel. « Entre le 18 juin et le 26 août 1940, "Pétainistes" »

7. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 12.

8. ANY APA 11324/B, Guerre 39-45, Livre jaune français. Effort de guerre au Cameroun, 1945, rapport du médecin-colonel Farinaud, directeur du service de santé au Cameroun, Yaoundé, le 16 juin 1945, n° 870/BT, p. 1, cité in Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 689.

9. Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.*, p. 253

10. Voir le journal tenu par Gilberte Crognier à Douala, « Nous n'oublierons jamais, 18 juin 1940-août 1941 au Cameroun » (1985), conservé dans le Fonds Leclerc au Musée de la Libération de Paris, ainsi que le témoignage de Raymond Dronne : Dronne Raymond (1984), *Carnets de route d'un croisé de la France Libre*, Paris, Éditions France-Empire, p. 27.

11. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 159 et pp. 177-178.

et « Gaullistes » se livrent à une bataille acharnée pour le pouvoir au Cameroun », rappelle l'historien camerounais Léonard Sah<sup>12</sup>.

En effet, à la suite de l'armistice du 22 juin 1940, le Haut-Commissaire Richard Brunot montre sa volonté de se rapprocher des autorités britanniques du Nigeria, aidé par sa proximité avec le consul-colonel Miles Clifford. Il semble avoir été convaincu par le Manifeste du 15 juillet 1940 qui lui a été transmis par des colons favorables à de Gaulle<sup>13</sup>. Toutefois, il reçoit peu de soutiens à travers ses contacts établis avec Brazzaville auprès de Pierre Boisson, gouverneur de l'AEF, et avec Madagascar, et hésite sur son propre ralliement à de Gaulle<sup>14</sup>. Ses tergiversations poussent le régime de Vichy à envoyer sur place un émissaire, le contre-amiral Charles Platon, arrivé à Douala le 20 juillet 1940, afin de conforter les positions légalistes de l'administration coloniale. Cette dernière, concentrée à Yaoundé, est largement acquise au respect de la légalité institutionnelle, comme le sont les militaires présents au Cameroun : Brunot se rallie finalement à Vichy, alors que les colons gaullistes, représentés par le directeur des Travaux Publics, Roger Mauclère, interpellent le contre-amiral avec véhémence lors de sa visite<sup>15</sup>. La législation du régime de Vichy commence à être appliquée dès le départ du Cameroun du contre-amiral, ce qui pousse quelque quatre-vingts gaullistes – fonctionnaires, marins, planteurs, missionnaires – à se réfugier au Nigeria. Le 16 août, la décision est prise depuis Paris de limoger Brunot pour le remplacer par le gouverneur du Dahomey, Armand Annet, plus ferme dans ses positionnements politiques, mais encore bloqué à Libreville au Gabon<sup>16</sup>.

Pourtant, le Cameroun se « rallie » à la France libre lors d'un épisode élevé au rang de mythe fondateur dans les récits de la Résistance française écrits après-guerre : le « coup d'État » mené par la mission Leclerc-Boislambert le 26 août 1940<sup>17</sup>. Ce terme de « ralliement » peut être discuté, car il s'agit plus d'un putsch mené pour faire du Cameroun un acteur de la France libre à partir d'un petit noyau de gaullistes de la première heure. Comme le souligne l'historien français Marc Michel, « ce sont [...] ces événements et cette situation indécise qui paraissent bien avoir été le résultat du hasard plutôt que d'un plan préconçu<sup>18</sup> ». En effet, les 26, 27 et 28 août 1940 ont lieu les « Trois Glorieuses » en Afrique centrale, trois journées essentielles pour la création de l'Afrique française libre, qui permet à de Gaulle d'obtenir une assise territoriale et une légitimité politique pour poursuivre la guerre. Le Cameroun constitue alors un territoire majeur dans la stratégie de la France libre, au même titre que le Tchad – rallié à de Gaulle par le biais de son gouverneur Félix Éboué, le 26 août – le Congo français, rallié le 28 août, et l'Oubangui-Chari, le 29<sup>19</sup>.

Depuis Londres, le capitaine Philippe de Hauteclocque, le capitaine Claude Hettier de Boislambert et René Pleven, alors simple civil, sont envoyés au Nigeria britannique, à Lagos, avec l'accord de Winston Churchill. Issu d'une vieille famille aristocratique, ancien élève de Saint-Cyr, de Hauteclocque a une expérience coloniale brève, comme instructeur de spahis à Meknès, au Maroc, de 1926 à 1930. Fait prisonnier par les Allemands, il gagne l'Angleterre et se rallie à de Gaulle où il prend son nom de guerre – Leclerc<sup>20</sup>. Son rôle est majeur dans le ralliement du Cameroun à la France libre. Arrivés le 12 août, Leclerc et Boislambert multiplient les contacts avec les autorités du Cameroun sous tutelle britannique et les Français, réfugiés ou encore présents sur le territoire mandataire, afin de monter une expédition sur Douala et prendre le pouvoir. Le 26 août dans l'après-midi, la mission est lancée précipitamment avec vingt-quatre volontaires français et neuf piroguiers du Wouri<sup>21</sup>. Ils entrent rapidement en contact avec les gaullistes du Cameroun, chez le docteur Jean Mauzé, et préparent une prise de pouvoir sans qu'un coup de feu ne soit tiré<sup>22</sup>. En effet, des tirailleurs tchadiens, présents à Douala, et commandés par le capitaine Louis Dio, lui-même rallié, sont dépêchés au petit matin sur les points-clés de la ville tels que l'aéroport, la gare ou la poste, alors que les pétainistes

12. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 194.

13. Mouchet Jean (1970), *Londres-Cameroun, 1940. Leclerc, débuts méconnus de son historique épopée*, Paris, Éditions du Midi, pp. 27-28.

14. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, pp. 259-262.

15. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 187-189 ; Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 34-35.

16. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 262.

17. Parmi ces récits : De Gaulle Charles (1954), *Mémoires de guerre. L'appel, 1940-1942*, Paris, Plon, pp. 95-116 ; Dronne Raymond, *Carnets de route d'un croisé*, *op. cit.* ; Hettier de Boislambert Claude (1978), *Les fers de l'espoir*, Paris, Plon ; Lembezat Bertrand (2008), *La colonne ou journal d'un mercenaire hétéroclite*, Paris, Marsouins et méharistes ; Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, *op. cit.* La revue de l'Institut Charles de Gaulle, *Espoirs*, a également publié plusieurs témoignages comme le colloque suivant : Duplay Philippe (éd.) (1988), *Le Général Leclerc et l'Afrique française libre : 1940-1942 : actes du Colloque international, Paris, Assemblée nationale, 12, 13 et 14 novembre 1987*, Fondation du Maréchal Leclerc de Hauteclocque.

18. Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.*, p. 262.

19. Jennings Éric (2014), *La France libre fut africaine*, Paris, Perrin, pp. 25-54. Sur le Tchad plus précisément, voir Létang Géraud (2019), « Mirages d'une rébellion. Être français libre au Tchad (1940-1943) », Thèse en histoire, Institut d'études politiques de Paris, France.

20. Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.* ; Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, pp. 262-263.

21. De Gaulle Charles (1954), *Mémoires de guerre. L'appel, 1940-1942*, Paris, Plon, pp. 95-100 ; Tutenges Émile, (1987), « Souvenirs sur le ralliement du Cameroun et du Gabon (août-novembre 1940) », *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, 59, pp. 22-24.

22. Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 39-44 ; Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 239-243.

connus sont regroupés au camp de Batchenga<sup>23</sup>. Leclerc, ayant pris le grade de commandant durant sa mission, s'installe rapidement dans le palais du Commissaire pour prendre la direction du territoire mandataire en remplacement de Brunot. Le lendemain, le lieutenant Robert Quilichini est envoyé à Yaoundé, capitale administrative, pour prendre contact avec le lieutenant-colonel Roger Bureau, commandant militaire du Cameroun. Le 28 août, les troupes du capitaine Dio se déploient dans la ville sur les points stratégiques et le gouverneur Brunot accepte la situation. Le 29 août, Leclerc arrive à Yaoundé, où les fonctionnaires et les militaires acceptent en majorité le nouveau pouvoir en place, alors que d'autres sont expulsés vers le Nigeria et l'Afrique-Occidentale française (AOF).

Les jours suivants, Leclerc s'adresse à l'ensemble des régions et subdivisions par des télégrammes et tracts pour obtenir leur adhésion. Il loue alors le « magnifique esprit de patriotisme<sup>24</sup> » des Européens ralliés à l'image des administrateurs Pierre Cournarie, Raymond Dronne, Jacques Fourneau<sup>25</sup> ou Jules Ninine, et des notables acceptant cette nouvelle administration, comme Charles Atangana, chef supérieur des Ewondo et Bene, ou Arouna Njoya, chef supérieur de la région Bamoun. En réalité, la plupart des ralliés le sont plus « de fait » que par « conviction ». Le Cameroun constitue ainsi un point d'entrée majeur et un territoire stratégique pour cette « France libre » qui « fut africaine » selon les mots de l'ethnologue Jacques Soustelle, commissaire national à l'Information de la France libre après la guerre<sup>26</sup>. Cela explique en partie le très fort attachement des militaires, des hommes politiques et administrateurs au Cameroun après la guerre.

L'entrée du Cameroun dans la France libre se révèle être effectivement un vrai atout : avec ses quelques 2,4 millions d'habitants – autant que le Gabon, le Moyen-Congo et l'Oubangui-Chari –, le territoire mandataire est souvent décrit comme un axe stratégique vers le centre de l'Afrique centrale par son port et l'estuaire du Wouri, ses deux lignes de chemin de fer vers l'ouest et le centre, et ses pistes menant vers le nord, essentielles pour la jonction avec le Tchad libre et les zones de guerre de la Libye italienne<sup>27</sup>. Cet enjeu stratégique est signalé par deux événements importants de l'année 1940. D'abord, la tournée du général de Gaulle en Afrique centrale après l'échec cuisant d'une tentative de débarquement à Dakar en AOF<sup>28</sup> : ses premiers pas sur le continent sont à Douala, à bord du *Commandant Duboc*, le 8 octobre, où il est accueilli triomphalement par deux bataillons camerounais et la Légion du Cameroun, avant de déclarer à Leclerc au Palais du Gouverneur : « Le Cameroun aura sa place dans l'histoire de cette guerre et dans notre histoire nationale<sup>29</sup> ». Sur la radio de Douala, le lendemain, il loue ce « pays particulièrement visé » qui « n'a jamais fléchi dans sa détermination de se défendre », et affirme quelques jours après à Yaoundé : « Le Cameroun est la base sur laquelle se construit pierre à pierre l'édifice de l'honneur et de la libération<sup>30</sup> ». Jusqu'à son retour à Londres, le 19 novembre, et après avoir visité différentes villes d'AEF, de Gaulle fait du Cameroun un maillon essentiel de la libération : dans ses *Mémoires de guerre*, il garde un souvenir vivace de cette « euphorie patriotique » rencontrée parmi les fonctionnaires, colons et notables<sup>31</sup>. C'est également depuis le Cameroun qu'est mené le raid sur le Gabon afin de briser la dissidence vichyste du gouverneur Masson depuis les « Trois Glorieuses<sup>32</sup> ». Des troupes sont envoyées vers la colonie depuis Douala fin octobre, afin de faire disparaître cette menace sur l'équilibre politique de l'AEF : Libreville, la capitale, est occupée le 11 novembre 1940.

Le rôle du Cameroun au sein de la France libre est un élément de compréhension important des changements symboliques des liens établis entre le territoire mandataire et sa métropole jusqu'alors. La fonction de « commissaire de la République » est transformée en « gouverneur », tandis que l'expression « Cameroun sous mandat français » disparaît au profit du terme « Cameroun français<sup>33</sup> ». Ces actes de langage visent à réaffirmer la volonté des colons français d'incorporer le Cameroun dans l'empire colonial de manière prononcée, loin des règles imposées par le mandat de la SDN. À l'inverse, ce rattachement plus net du Cameroun à la République française constitue aussi

23. Michel Jean-Paul et Brouillet Seefried Monique (2022), *Le général Dio. Le cométable de Leclerc, 1940-1946*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur/Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque, pp. 36-50.

24. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 248.

25. Fourneau Jacques (1985) : « Au Cameroun avec les Français libres (août-janvier 1941) », *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, 53, pp. 15-16

26. Jennings Éric, *La France libre fut africaine...*, *op. cit.*, p. 9.

27. Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », *op. cit.*, p. 262.

28. Voir le récit traduit de l'ewondo par l'historien Engelbert Mveng de Lucas Atangana, secrétaire du chef supérieur Charles Atangana. Mveng Engelbert (1988), « L'œuvre de Leclerc au Cameroun et la contribution des Camerounais à l'effort de guerre », in Duplay Philippe, *Le Général Leclerc et l'Afrique française libre : 1940-1942 : actes / du Colloque international, Paris, Assemblée nationale, 12, 13 et 14 novembre 1987*, Fondation du Maréchal Leclerc de Hautecloque, pp. 59-72 ; Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 810-812.

29. Desjardins (1985), « En Afrique avec de Gaulle (septembre-novembre 1940), carnet de route », *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, 51, pp. 17-18, et Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, *op. cit.*, p. 116.

30. *Le Cameroun libre*, 15 février 1940, cité in Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 287-288.

31. De Gaulle Charles, *Mémoires de guerre...*, *op. cit.*, p. 116.

32. Jennings Éric, *La France libre fut africaine...*, *op. cit.*, pp. 47-50.

33. *Ibid.*, p. 52 ; Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 269.

un point de contestation important dans les revendications nationalistes d'après-guerre, qui y voient une politique d'annexion pure et simple<sup>34</sup>. Toutefois, de nombreux écrits personnels de Français libres participent à cette incorporation du Cameroun dans le « roman national » français de la Seconde Guerre mondiale, « base inoubliable de la renaissance de la France<sup>35</sup> ». « C'est de Douala que Leclerc montera à Fort-Lamy, à Koufra, à Tunis, puis que de Sainte-Marie-du-Mont et de Sainte-Martin-de Varreville, il gagnera Paris pour sa libération et Berchtesgaden pour le dernier coup de poignard », souligne ainsi le résistant Claude Hettier de Boislambert dans ses souvenirs publiés en 1978, *Les fers de l'espoir*<sup>36</sup>. Après la guerre, les faits héroïques du Cameroun en 1940 sont régulièrement fêtés dans la société coloniale, parmi les anciens combattants français et camerounais, et avec l'appui des autorités. À la suite de la mort du maréchal dans un accident d'avion, un monument Leclerc est d'ailleurs rapidement inauguré à Douala, dans le quartier de Bonanjo, en 1949, en présence de sa femme, de personnalités officielles et de vétérans ; des stèles sont aussi inaugurées sur le lieu de débarquement du 27 août 1940<sup>37</sup>. Le principal lycée de la capitale porte également le nom de cette figure de la France libre qu'est le maréchal Leclerc, inauguré en 1952<sup>38</sup>. Aujourd'hui, ces mémoires de la Seconde Guerre mondiale sont encore vives dans la société camerounaise, divisée entre célébrations de la Résistance et contestations de l'occupation française, comme en attestent des tentatives de déboulonnage de statue à Douala dès 2001<sup>39</sup>. Le commandant Leclerc est rapidement remplacé par Pierre Cournarie à la tête du Cameroun, le premier étant dépêché sur le Tchad pour organiser la suite des opérations militaires<sup>40</sup>. Pierre Cournarie est un fonctionnaire expérimenté du Cameroun, muté dès 1927 à Ebolowa, puis dans le nord.

Le Cameroun devient alors un *home front* pour l'Afrique française libre, où circulent de nombreuses troupes et d'importantes figures militaires de la France<sup>41</sup>. Le territoire apparaît comme une véritable « pépinière d'hommes pour la France libre<sup>42</sup> ». Par exemple, René Génin, jeune officier, est le premier gradé à rallier l'Afrique Équatoriale lors d'une longue traversée à travers le Sahara jusqu'à Douala où il est accueilli par une foule qui admire son parcours<sup>43</sup>. Ancien élève de l'Enfom (École nationale de la France d'Outre-mer), ayant séjourné quelques semaines au Cameroun en 1937, Pierre Messmer y revient avec ses légionnaires en octobre 1940, où il est mobilisé pour le raid sur le Gabon. Après la prise de Libreville, il stationne plusieurs semaines au camp de base de Yaoundé avant d'être dirigé par la suite vers l'Afrique orientale à la veille de Noël 1940<sup>44</sup>.

La ville de Douala est un lieu important de sociabilité de la France libre. Le capitaine Louis Dio, futur général, s'y trouve lors de l'arrivée de la mission Leclerc, alors qu'il dirige une unité de près de deux-cents tirailleurs sénégalais du Tchad. Il y forge son esprit de désobéissance comme sa foi gaulliste, et constitue un acteur essentiel de cette période. Selon ses biographes, c'est à partir de ce moment-là que son destin se lie intimement avec celui du futur maréchal Leclerc. Après le Gabon, il est appelé au Tchad aux côtés du même Leclerc et se distingue dans la prise de Koufra dans le sud libyen en mars 1941<sup>45</sup>. Comme *home front*, le Cameroun accueille également de nombreuses troupes de l'empire dépêchées vers le Tchad et la zone de front dans le désert saharien, comme en témoigne l'administrateur Raymond Dronne dans ses souvenirs : des soldats et des cadres venant de l'armée active, de la réserve, de tout le Cameroun, des territoires voisins du Tchad, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari et de nombreux volontaires venus d'Angleterre, mais aussi des évadés des bagnes de Guyane et des volontaires de l'île de Sein<sup>46</sup>. Ces circulations combattantes participent à ouvrir le Cameroun aux influences extérieures et à mettre en contact les populations avec des acteurs très divers de l'empire colonial français, des gradés de l'armée aux tirailleurs de l'AEF.

34. Richard Joseph cite un article de Ruben Um Nyobè à ce propos paru dans *AEF Nouvelle* (février 1949, p. 2). Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, op. cit., pp. 62-64.

35. Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », op. cit., p. 268.

36. Hettier de Boislambert Claude, *Les fers de l'espoir*, op. cit., p. 224.

37. Un monument en l'honneur du général Leclerc existe également à Ebolowa. Le monument Leclerc de Douala a été réalisé par le sculpteur Jonchère, ancien directeur des Beaux-Arts à Hanoï. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », op. cit., pp. 246-247.

38. Michel Marc (2000), « Leclerc et l'Afrique noire... », op. cit., pp. 268-269.

39. Champin Christophe (15 janvier 2001), « Sommet France-Afrique. Les antisommet dans le collimateur du pouvoir », *Radio France Internationale*, [disponible sur : <[http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/013/article\\_5504.asp](http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/013/article_5504.asp)>, consulté le 9 août 2020], « André Blaise Essama, l'homme qui veut débarrasser le Cameroun de ses vestiges coloniaux », [disponible sur : <<https://ucetranger.org/2020/08/09/andre-blaise-essama-lhomme-qui-veut-debarrasser-le-cameroun-de-ses-vestiges-coloniaux/>>, consulté le 22 août 2024].

40. Mouchet Jean, *Londres-Cameroun...*, op. cit., pp. 172-176.

41. Jennings Eric (2015), *Free French Africa in World War II: The African Resistance*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 71.

42. Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire... », op. cit., p. 266.

43. L'Éveil du Cameroun, février 1941, cité in Génin René (2004), *Itinéraire d'un méhariste. De la Mauritanie à l'Afrique Française Libre. Lettres présentées par Marie-Clotilde Génon-Jacquy*, Saint-Maur-des-Fossés, Éditions Sépia.

44. Turpin Frédéric (2020), *Pierre Messmer. Le dernier gaulliste*, Paris, Perrin, pp. 19-20.

45. Michel Jean-Paul et Brouillet Seefried Monique, *Le général Dio. Le connétable de Leclerc, 1940-1946*, op. cit., pp. 23-53. Voir également le chapitre IV, « Un dimanche à Koufra » dans Létang Géraud, « Mirages d'une rébellion... », op. cit., volume 1, pp. 239-295.

46. Dronne Raymond, *Carnets de route d'un croisé...*, op. cit., pp. 71-76.

En témoigne l'agent d'écriture Lucas Arangana, dans un récit écrit en langue ewondo, qui décrit le flot interminable de légionnaires arrivant à Douala et les bouleversements provoqués dans la société civile<sup>47</sup>. Les Camerounais sont eux-mêmes mobilisés militairement.

## 1.2. L'expérience des combattants camerounais : entre consentement et contrainte

À la différence d'autres territoires de la France libre en Afrique, la mobilisation des combattants camerounais ne va pas de soi. L'article 22 alinéa 5 du pacte de la SDN est explicite : la puissance mandataire a interdiction « de donner aux indigènes une instruction militaire, si ce n'est pour la police ou la défense du territoire ». Cela est confirmé par l'article 3 du mandat français sur le Cameroun, qui nuance : « Toutefois, il est entendu que les troupes ainsi levées peuvent, en cas de guerre générale, être utilisées pour repousser une agression ou pour la défense du territoire en dehors de la région soumise au mandat<sup>48</sup> ». Ainsi, au début de la guerre et jusqu'en 1940, le Cameroun dispose d'une force de police dont l'effectif total est de 76 officiers, 357 sous-officiers et hommes de troupes européens, 2710 sous-officiers et hommes de troupes ou tirailleurs africains, soit un total de 3143 hommes<sup>49</sup> : elle n'a de police que le nom puisqu'il s'agit en fait d'une véritable force armée, en violation des dispositions de la SDN. Le Cameroun dispose également d'une « garde indigène », force supplétive de 1060 hommes, dispersés dans les 46 subdivisions, et d'une compagnie de milice, créée en mai 1939, composée de 624 hommes. Les troupes du Cameroun sont rapidement réorganisées le 1<sup>er</sup> octobre 1940. Leclerc souhaite un Cameroun utile militairement lorsqu'il déclare à la radio de Douala : « Les tirailleurs de Mangin ont monté la garde à Mayence, ceux du Cameroun leur succéderont<sup>50</sup> ». Les obligations posées par la SDN disparaissent face aux contraintes de la guerre. Ainsi, le 1<sup>er</sup> Régiment des Tirailleurs Camerounais (RTC) créé comprend 17 compagnies et une compagnie hors rang pour un ensemble de quatre bataillons. Au Cameroun, la marine est secondaire avec quelques bâtiments – le *Sidi Ferruch* et un bâtiment de surveillance côtière – qui séjournent à Douala, mais l'essentiel des forces est stationné à Dakar. Dès 1938, une station auxiliaire de sous-marin est installée à Douala dans le cadre du plan de défense, complétée par des postes de reconnaissance et de surveillance des côtes. Quant à l'aviation, l'aérodrome de Douala prend de l'importance dès 1939 avec des appareils Potez chargés de missions de surveillance et de reconnaissance côtière, de liaison de commandement et d'évacuations sanitaires. Après le « ralliement », Douala est intégrée aux Forces Aériennes de l'AEF (Forces Aériennes Françaises Libres) : l'aérodrome devient un *hub* pour les connexions avec le Soudan égyptien. L'escadrille dite « Béthune », dont nous aurons l'occasion de reparler, y stationne pour des missions de surveillance<sup>51</sup>.

En théorie, la mobilisation de soldats camerounais n'est possible que par le biais du volontariat. Dès octobre 1939, une propagande active s'est développée afin d'encourager ces engagements : certains le font par loyalisme vis-à-vis de la France, d'autres par espoir de mobilité sociale – « Je voulais devenir un type [*sic*] », affirme Amougou Melingui du village de Nsazang, interviewé par l'historien Léonard Sah en 1983 –, quand d'autres le font pour des raisons pécuniaires à l'instar des *boys* et *clercs*<sup>52</sup>. Certains évoquent l'importance du port de l'uniforme, de ces « corps habillés » au sein de la société coloniale<sup>53</sup> : « Le port de l'uniforme m'a fait plus de bien encore que je ne l'espérais. Pour tout dire, il m'a galvanisé [...]. Dans ce kaki-là, j'étais comme drapé dans le Pouvoir et la Légimité. Dès lors, je pouvais partir à la conquête du monde », se souvient le sergent Raphaël Onana lors de son engagement comme milicien de 3<sup>e</sup> classe en 1939<sup>54</sup>.

Les militants de la Jeucafra espèrent, eux, obtenir l'égalité politique par ces engagements. Le 3 septembre 1939, leur leader Soppo Priso fait un appel aux Camerounais, « enfants du Territoire puîné de la France d'Outre-mer », dans lequel il déclare : « Chacun de nous, pour la part qui lui reviendra, devra faire preuve de sang-froid et de dévouement absolu afin que, la paix revenue, nous rentrions avec les mérites dignes de la race camerounaise<sup>55</sup> ». Près de quatre

47. Mveng Englebert, « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, pp. 64-65.

48. Mandat français sur le Cameroun, Article 3, Londres, le 20 juillet 1922.

49. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 88.

50. Jennings Éric, *La France libre fut africaine...*, *op. cit.*, p. 124.

51. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 88-102.

52. Raymond Dronne cite aussi le cas de Fabien Manga, engagé pour « participer à la libération de la France ». *Ibid.*, pp. 328-332 ; Dronne Raymond, *Carnets de route d'un croisé...*, *op. cit.*, p. 79.

53. Voir sur la politique des corps habillés en contexte colonial et postcolonial en Afrique : Debos Marielle et Glasman Joël (2012), « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique », *Politique africaine*, 128, pp. 5-23 ; Glasman Joël (2014), *Les corps habillés au Togo. Genèse coloniale des métiers de police*, 2014, Paris, Karthala.

54. Onana Raphaël (1996), *Un homme blindé à Bir-Hakeim : récit d'un sous-officier camerounais qui a fait la guerre de 39-45*, Paris, L'Harmattan, p. 146 et p. 152.

55. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, pp. 256 ; Mveng Englebert, « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, p. 64.

cents individus s'engagent spontanément, mais le lieutenant-colonel Bureau, commandant militaire, préfère qu'ils se mobilisent dans le cadre des campagnes de recrutement menées à l'échelle du territoire. Ainsi, des commissions de recrutement sillonnent les différentes régions et subdivisions du Cameroun : de villages en villages, de jeunes hommes valides sont rassemblés afin d'être sélectionnés. Les chefs comme le sultan bamoun et le président de la section de la Jeucafra à Foumban, Arouna Njoya, ont un rôle majeur dans ce recrutement, ainsi que les missionnaires et les responsables administratifs<sup>56</sup>. À Yaoundé, le fonctionnaire André Fouda, fervent francophile et vice-président de la Jeucafra, poursuit son activité de commis aux postes durant la guerre : il est un relais important du ralliement à la France libre et de l'administration coloniale<sup>57</sup>. Certains engagements sont encouragés par les rumeurs, comme en témoigne celle relayée par le témoin Issoufou Machia à Bafia sur les pratiques supposées de l'ennemi : « Hitler se propose, en cas de victoire, de chasser les petits Allemands de chaussures faites à partir de la peau des nègres égorés vivants<sup>58</sup> ». Les rumeurs autour du général de Gaulle y participent aussi : ce dernier est présenté comme « un grand sorcier » aux pouvoirs occultes qui donne l'impression « d'un être surnaturel, inaccessible et parfaitement sûr de lui-même<sup>59</sup> ».

Parmi ces « volontaires », certaines figures se distinguent dans les mémoires et l'historiographie, comme les diplômés de l'école de santé d'Ayos, Marcel Bebey Eyidi, Charles Delangue et Simon Pierre Tchoungui, engagés comme médecins auxiliaires. Marcel Bebey-Eyidi, né à Douala en 1914, s'engage dans le corps médical des Forces françaises libres et écrit régulièrement dans *L'Éveil du Cameroun*<sup>60</sup>. Passé par la Libye et la Tunisie, il est blessé et décoré de la croix de guerre. Simon Pierre Tchoungui, aide médical à Yaoundé et Mbalmayo, s'engage en 1942 dans les forces militaires de la France libre. Il est démobilisé en 1946<sup>61</sup>.

Ainsi, ces recrutements sont opérés par de nombreux agents intermédiaires – comme les chefs de villages – qui doivent fournir des quotas aux autorités. Les engagés passent alors du consentement à la contrainte, en particulier dans les zones rurales. En 1941, le chef Katou Ndengue force ainsi deux-cents Osananga à entrer dans les forces militaires<sup>62</sup>. Ces intermédiaires enrôlent souvent les plus pauvres pour épargner les notables, et se débarrassent d'individus encombrants pour l'ordre social, notamment sur les hauts-plateaux et dans les savanes du nord. Le parcours du combattant Moussa Guider, né dans le Nord-Cameroun en 1918, en témoigne : passé par l'école coranique, devenu *motor boy* puis engagé dans les activités liées au commerce des arachides, il est capturé lors d'un déplacement à Garoua. Transporté vers l'Oubangui-Chari en 1942, il est engagé comme brigadier dans les opérations du Fezzan, puis au Maroc, avant d'être rapatrié en juillet 1944 à Douala et libéré en octobre<sup>63</sup>. Ces engagements contraints sont accompagnés de nombreuses désertions, notamment à l'occasion des examens médicaux et de l'inoculation de vaccins, associée à des pratiques prédatrices, notamment au vampirisme<sup>64</sup>.

Ces recrutements forcés s'appuient sur une conception raciale de la société camerounaise, certaines populations étant qualifiées de « races martiales<sup>65</sup> », en particulier dans les espaces de savane, à l'inverse des populations dites « forestières » du sud et de l'ouest. Les témoignages oraux évoquent souvent des chiffres gonflés de 20 000 soldats camerounais recrutés durant la guerre<sup>66</sup>. Le croisement statistique opéré par l'historien Léonard Sah permet d'affirmer que les engagements ont été d'environ 10 000 soldats, la moitié ayant servi sur les champs de bataille d'Afrique du nord, du Proche-Orient et d'Europe, l'autre moitié étant restée au Cameroun pour la sécurité du territoire.

56. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 333-334.

57. Enyegue Serge (2008), *André Fouda. Itinéraire politique d'un bâtisseur, 1951-1980*, Paris, L'Harmattan, pp. 35-39.

58. Memoli-Aubry Crécence (2009), « Le Mbam dans la Seconde Guerre mondiale : contribution d'une région administrative du Cameroun à l'effort de guerre français », *Outre-mers*, 96(362-363), pp. 263.

59. Onana Raphaël, *Un homme blindé...*, *op. cit.*, p. 168 et pp. 181-182.

60. Dont un « Souvenirs d'El Alamein », cité in Cornevin Robert (1975), « Marcel Bebey Eyidi (1914-1966) », in *Hommes et destins (dictionnaire biographique d'Outre-mer). Tome 1er*, Paris, Publications de l'Académie des Sciences d'Outre-mer, p. 65.

61. Simon Noah Bikié, né en 1901, est une autre figure souvent mise en avant dans cet engagement pour la France libre, d'autant plus qu'il est tué lors de la tentative de coup d'État en 1984 et qu'il est le grand-père du chanteur Yannick Noah. Voir à ce sujet « Simon Pierre Tchoungui » (1975), in *Hommes et destins : dictionnaire biographique d'Outre-mer*, Académie des sciences d'Outre-mer, p. 110 ; Dougueli Georges, « Cameroun : l'héritage de Simon Noah Bikié », *Jeune Afrique*, 15 février 2017.

62. Memoli-Aubry Crécence, « Le Mbam dans la Seconde Guerre mondiale », art. cité, p. 264.

63. Moussa Kari Guider (2019), « Patrimoine militaire et archives d'un ancien combattant camerounais de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) », *Vestiges. Traces of Record*, 5, pp. 42-56.

64. Jennings Éric (2015), « La France libre en AEF et au Cameroun : recrutement et extraction des ressources », in Cornil-Frerrot Sylvain et Oulmont Philippe (dir.), *Les Français libres et le monde*, Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation de la France libre, pp. 215-230 ; White Luise (2000), *Speaking With Vampires : Rumor and History in Colonial Africa*, Berkeley, University of California Press, pp. 89-121.

65. Soubrier Stéphanie (2023), *Races guerrières : enquête sur une catégorie impériale, 1850-1918*, Paris, CNRS Éditions.

66. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 340.

Au fur et à mesure du conflit, la proportion de Camerounais diminue au sein des troupes coloniales, alors que celle d'hommes issus d'autres territoires africains ralliant progressivement la France augmente, comme en témoigne le tableau élaboré par Éric Jennings :

#### Camerounais « engagés volontaires pour la durée de la guerre<sup>67</sup> »

	Tirailleurs	Chauffeurs	Travailleurs auxiliaires	Total
1940	1 321			1 321
1941	846	849	349	2 202
1942	1 382	1 186	303	2 904
1943	334	368	36	761
1944	139			139
Total sur la durée de la guerre				7327

Les forces mobilisées au Cameroun représentent au total une partie importante des quelque 27 000 combattants mobilisés en Afrique centrale<sup>68</sup>. À l'issue de leur engagement, une vaste propagande est organisée par les autorités pour que ces soldats consentent à l'effort de guerre et se convainquent du bien-fondé de leur présence dans l'armée coloniale. Le sergent Raphaël Onana, arrivé à Fort-Foureau, station du Tchad et point de rencontre des Forces françaises libres, participe à des cours de civisme, de patriotisme et de fidélité envers la France<sup>69</sup>. Le passage par les camps militaires, tels que celui de Ntui ou d'Ornano à 75 km de Yaoundé, est aussi l'occasion d'expérimenter le maniement des armes et de tisser des liens de confiance entre gradés européens et combattants camerounais<sup>70</sup>.

De leur côté, les Européens sont aussi mobilisés dans l'effort militaire : des volontaires intégrés dans une unité régulière ou dans une formation particulière, telle que la Légion du Cameroun, corps d'élite créé par le colonel Leclerc en septembre 1940, transformé en Corps des volontaires du Cameroun en mai 1941 pour défendre les localités du territoire et « développer l'esprit du devoir et de la discipline<sup>71</sup> ». Il existe des volontaires non combattants, intégrant notamment des femmes auxiliaires dans les services de santé ou au sein de ce même corps des volontaires. Sous couvert d'emploi dans l'administration ou dans l'armée, de nombreuses femmes européennes y deviennent agentes secrètes<sup>72</sup>. Les chiffres du tableau suivant semblent témoigner d'un engagement modeste des soldats européens, mais rapporté à la population totale – environ 3000 individus –, il signale néanmoins une forte mobilisation :

#### Effectifs des soldats européens dans le 1<sup>er</sup> RTC<sup>73</sup>

	Officiers	Aspirants	Européens		Légion Troupes	Total
			Sous-officiers	Troupes		
1940 – 21 septembre					89	89
1941 – 1 <sup>er</sup> août	17		33	19		69
1941 – 1 <sup>er</sup> septembre	56	11	126	82		275
1941 – 1 <sup>er</sup> décembre	59	21	153	94		327
1942 – 1 <sup>er</sup> décembre	31	8	87	40		166

67. Jennings Éric, *La France libre fut africaine...*, op. cit., p. 148.

68. *Ibid.*, p. 147.

69. Onana Raphaël, *Un homme blindé...*, p. 200.

70. Dronne Raymond, *Carnets de route d'un croisé...*, op. cit., p. 70.

71. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », op. cit., pp. 379-385.

72. Andela Bambona Sylvie Laure (2023), « Consolidation du pouvoir colonial au Cameroun : la participation des femmes à travers le renseignement », in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Dschang, Premières Lignes Éditions, coll. « Contours », p. 109.

73. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », op. cit., p. 387.

Au sein de ces unités camerounaises, les différences raciales ne s'estompent pas. Les soldats africains et européens mobilisés bénéficient d'un traitement différent, qu'il s'agisse des soldes, primes et indemnités – un soldat de 2<sup>e</sup> classe touche en moyenne 1 223,20 francs, un tirailleur de 2<sup>e</sup> classe 145,50 francs, soit 8,5 fois moins –, des rations alimentaires et d'autres allocations<sup>74</sup>. Ces inégalités raciales engendrent régulièrement des plaintes de soldats camerounais engagés, voire des incidents et aboutissent à des prises de conscience très fortes des inégalités.

À partir du 1<sup>er</sup> RTC constitué en 1940, les soldats camerounais sont ensuite mobilisés dans divers bataillons de marche (BM), au sein desquels ils sont mélangés à d'autres combattants africains. Dans le BM4 (dit « bataillon du Cameroun ») créé fin décembre 1940, ils sont aux côtés de soldats venus de Haute-Volta, du Niger, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, ainsi que de tirailleurs du Tchad. Le BM4 participe au raid sur le Gabon, puis est dirigé vers le Soudan anglo-égyptien, l'Éthiopie et le Caire, avant de participer à la campagne de Syrie en juin 1941. Il combat ensuite en Libye, en Tunisie, à Naples et Rome, puis dans le sud de la France à Hyères et Cavalaire dans le Var. Le BM5 est, lui, constitué de troupes camerounaises du centre et du nord, agglomérée avec des troupes tchadiennes et de l'Oubangui-Chari. Il est envoyé au Levant en Syrie en 1942 puis au Caire, avant de combattre à Bir-Hakeim et en Tunisie, en Italie et en Provence, puis de poursuivre jusqu'à Belfort et Colmar en 1945. Le BM9 créé en janvier 1942 est constitué de soldats du Nord-Cameroun, mais aussi de Saras et de Gabonais. Il est dirigé sur Khartoum et vers Beyrouth au Liban, avant d'être dissous en avril 1945. Ces BM ont donc été engagés dans cette fameuse « guerre du désert<sup>75</sup> » menée contre l'Italie puis les troupes du *Deutsches Afrikakorps*, avec des combats significatifs à Bir-Hakeim (mai-juin 1942) ou à Tobrouk (juin 1942), étant mobilisés dans les affrontements contre les territoires sous mandats restés sous obédience vichyste, en Syrie et au Liban.

L'expérience de la guerre est vécue difficilement par les engagés camerounais à mesure que les combats se poursuivent. Dans les témoignages oraux et les rapports militaires, ces soldats se plaignent des différences vestimentaires avec les Européens – refus du port de la ceinture rouge et de la chéchia –, de l'absence des femmes, du froid et des inégalités raciales<sup>76</sup>. Ces cas d'indiscipline n'empêchent pas la présence de combattants convaincus de leur engagement au nom de la liberté et qui se distinguent par leur combativité. Le sergent Raphaël Onana, engagé volontaire à vingt ans, blessé à Bir-Hakeim les 10-11 juin 1942 avant d'être fait prisonnier, magnifie son engagement dans ce récit écrit cinquante ans après les faits, *Un homme blindé à Bir-Hakeim* (1996). « Blindé » à sa naissance, selon des pratiques magico-religieuses qui lui permettraient d'être invulnérable sur le champ de bataille, Onana présente son expérience de guerre comme une étape fondamentale de sa trajectoire personnelle : s'il reconnaît les duretés des combats vécus en Syrie en 1941 et en Afrique du nord en 1942, en particulier dans ces paysages désertiques de Cyrénaïque, il garde une grande fierté et un attachement viscéral à la France, évoquant ce « sentiment grandiose d'être utile et de servir la France de la manière la plus valeureuse<sup>77</sup> ». La reconstruction mémorielle joue profondément dans l'écriture du récit de cet auteur, devenu président de l'Amicale des Anciens Combattants du Cameroun et qui se félicite d'avoir été accueilli en France en 1962 en souvenir de son engagement dans la France libre. Cette héroïsation de certaines trajectoires combattantes ne doit cependant pas cacher un effort de guerre beaucoup plus contraint au sein des populations civiles.

### 1.3. L'effort de guerre des populations : les « années noires »

À l'orée de la guerre, le Cameroun fait figure de territoire relativement prospère, avec ses exportations de produits agricoles rentables (cacao, arachides, produits palmistes, bananes, caoutchouc, café et bois) issues de plus ou moins grandes plantations, la présence de firmes étrangères et un budget excédentaire<sup>78</sup>. Le choix du Cameroun par la France libre est loin d'être anodin : il s'agit de profiter de ce dynamisme économique pour servir l'effort de guerre. Le Cameroun est donc engagé dans la guerre totale au même titre que l'AEF. Dès septembre 1939, une économie de guerre est mise en place, dont l'objectif est de ravitailler la métropole. Après août 1940, les efforts économiques sont concentrés sur les cultures pérennes d'exportation. « Le cacao fut la production qui contribua par excellence à l'économie de guerre », rappelle l'historien Léonard Israël Sah, avec une augmentation des surfaces cultivées, passant de 72 754 ha en 1941 à 125 322 ha en 1944<sup>79</sup>. D'autres produits connaissent des fluctuations durant la guerre : le

74. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 411-425.

75. Labanca Nicolas, Reynolds David, Wiewiorka Olivier (2020), *La guerre du désert (1940-1943)*, Paris, Perrin.

76. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 425-440.

77. Onana Raphaël, *Un homme blindé...*, pp. 234.

78. Michel Marc, « Leclerc et l'Afrique noire », art. cité, pp. 255-256.

79. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 455 et p. 460.

café exporté vers l'Union sud-africaine, les États-Unis et le Commonwealth, la banane, l'arachide dans le nord ou encore l'huile de palme en Sanaga-Maritime, surnommé « *palm belt*<sup>80</sup> ».

Ces productions agricoles s'accompagnent d'une « camerounisation » progressive des planteurs. La production du caoutchouc sylvestre, essentielle dans la fabrication des pneus militaires, connaît aussi une forte croissance. Ce type de caoutchouc « sauvage » est récolté par des cueilleurs itinérants, et sa qualité est moindre que le caoutchouc de plantation : abandonnée avant la guerre, son exploitation est finalement vantée lors de tournées de propagande, notamment par la projection de films pédagogiques, et mobilise durement les populations civiles, en particulier dans l'Est-Cameroun. Des témoignages locaux évoquent le départ des élèves et de leurs instituteurs en forêt pour plusieurs semaines afin de procéder à la récolte du latex<sup>81</sup>. Le Cameroun possède également une grande plantation d'hévéas à Dizangue en Sanaga-Maritime, mais encore aux débuts de son exploitation<sup>82</sup>. Au total, en 1943, le Cameroun a produit près de trois-quarts des quantités de produits agricoles bruts exigées aux territoires d'Afrique centrale, soit trois cents tonnes. Les autorités coloniales tentent de protéger au mieux les cultures vivrières nécessaires à la subsistance des populations.

D'autres produits stratégiques pour la France libre sont exploités : différents types de bois et des produits de l'élevage, en particulier dans le nord, nécessaires pour fournir de la viande aux soldats mobilisés<sup>83</sup>. Mais l'autre source de richesse majeure est constituée des produits miniers, essentiels dans le financement de l'effort de guerre. Le Cameroun dispose de stocks limités ou peu exploités en molybdénite, colombite, tantalite ou étain. En revanche, il possède un minerai hautement stratégique, le rutile, essentiel dans la fabrication de fumigènes et de coques de véhicules militaires, avions et fusils. Il est exploité dans des gisements alluvionnaires, le long des ruisseaux et rivières. Son tonnage atteint 3 320 tonnes en 1943, alors que sa production n'était que de 450 tonnes en 1940<sup>84</sup>. L'or est exploité dans les forêts éloignées de l'est du pays, à Bétaré-Oya, depuis les années 1930, et son exploitation est intensifiée durant la guerre : en 1941-1942, plus de 700 kilos d'or sont exportés. L'exploitation est gérée par de grandes sociétés qui recrutent parfois jusqu'à 1400 ouvriers pour une production mensuelle de douze kilos<sup>85</sup>. La mobilisation économique du Cameroun est facilitée par un accord signé avec le Royaume-Uni en janvier 1941, qui permet au territoire mandataire d'éviter l'asphyxie et de vendre ses produits à cette puissance alliée<sup>86</sup>.

L'effort de guerre mobilise intensivement les populations civiles. Dans un premier temps, des dons et souscriptions, venus de salariés, d'associations traditionnelles ou de groupements de planteurs, sont organisés de manière spontanée. D'abord en nature : dès le début de la guerre, des notables et planteurs camerounais, comme Joseph Taptchom Sando Fotso à Bandjoun-Bafang et Michel Fonkoua à Bafang-Bafoussam, envoient du café à l'administration coloniale en guise de soutien<sup>87</sup>. La Jeucafra tente aussi de mettre en place un comité de collecte de fonds, alors que les colons européens financent l'achat d'avions après le « ralliement ». Des dessins sont exposés dans certains villages avec cette inscription : « Voici l'avion que vous devez acheter pour le général de Gaulle<sup>88</sup> ».

Mais la réquisition de main-d'œuvre, dans les plantations ou sur les chantiers miniers, est beaucoup plus brutale. À la demande de l'administration, ces recrutements forcés sont organisés par les chefs *via* leurs *tchindas* (serviteurs), des policiers locaux, qui s'emparent d'hommes et de femmes sur les places publiques, dans les marchés ou à la sortie des trains<sup>89</sup>. Le travail forcé donne lieu à des séjours de travail de quelques semaines à trois mois, durant lesquels les difficiles conditions de vie provoquent malnutrition, épuisement et décès. Les travailleurs du Mbam, région carrefour autour de Bafia et Yoko, sont mobilisés dans l'exploitation éprouvante du rutile de Mayo-Darlé, toute la journée dans le lit froid des ruisseaux, alors que des battues sont organisées par la Société agricole forestière africaine (Safa) d'Henri Chamaulte<sup>90</sup>. Lucas Atangana, dans ses souvenirs, évoque ces rafles dans les villages pour alimenter les

80. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 466-483.

81. *Ibid.*, pp. 483-492, et Jennings Eric, *La France libre fut africaine...*, *op. cit.*, p. 181-220.

82. Fouelefack Tsamo Denis Christian (2019), « Un directeur de plantation dans le Cameroun français : Henri Chamaulte et la Société africaine forestière et agricole (1924-1957) », *Outre-mers*, 2(404-405), pp. 233-248.

83. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 505-509.

84. *Ibid.*, pp. 493-499.

85. *Ibid.*, pp. 499-503.

86. Istasse-Moussinga Cécile (1996), « La collaboration de guerre franco-britannique en Afrique noire de 1940 à 1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 181, pp. 7-19.

87. Nopoudem Jules Ambroise (2020), « La mobilisation dans les régions bamiléké et bamoun du Cameroun pendant la Seconde Guerre mondiale », *Cahiers de l'École normale Supérieure de Bongor-Tchad*, pp. 282-293.

88. Mveng Englebert, « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, pp. 67-68.

89. Témoignage de Jacques Tchoutio, 62 ans, dans un entretien recueilli à Alengou, dans le département du Ndé, en septembre 1983. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 554.

90. Memoli-Aubry Crécence, « Le Mbam dans la Seconde Guerre mondiale », art. cité, pp. 244-249. Voir les souvenirs terribles de la brutalité d'Henri Chamaulte dans : Ateba Yene Théodore (1988), *Cameroun, mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan, p. 55.

plantations de Dizangue, volontiers comparées à un camp de travail forcé<sup>91</sup>. Cette main-d'œuvre réquisitionnée sous la forme de prestations obligatoires est aussi employée sur d'importants chantiers publics, tels que la construction de routes, de ponts, de bâtiments, de pistes d'atterrissage et de camps militaires. L'histoire orale conserve le souvenir traumatique de ces « chasses à l'homme », comme en témoignent deux Camerounais interviewés par Léonard Sah en 1984 : « Traqués, les hommes valides ne trouvèrent leur salut que dans la fuite. Ils désertèrent les villages, les marchés et se cachèrent qui dans les grottes, qui dans les forêts. Il est arrivé que ceux qui résistaient après avoir été pris soient battus à mort<sup>92</sup> ».

De son côté, Idelette Dugast, épouse de l'administrateur du même nom, démolit également la vision d'un recrutement sans contrainte durant la guerre : « Ayons le courage de notre honte et transportons-nous dans les villages pour prendre part au recrutement », propose-t-elle, avant de décrire les violences exercées par les recruteurs locaux<sup>93</sup>. L'histoire orale conserve aussi le souvenir des difficultés rencontrées dans les activités de cueillette ou d'extraction minière : les pieds dans l'eau froide toute la journée pour les alluvions de rutile et d'or, un latex difficile à récolter en pleine forêt et imposant un éloignement durable de leurs villages d'origine. La guerre est l'occasion de couvrir de nombreux abus perpétrés par des colons, des chefs et des fonctionnaires contre la main-d'œuvre réquisitionnée. Lucas Atangana évoque ainsi des mesures de rétorsion contre les chefs qui ne fournissent pas les quantités de vivres exigées : la condamnation à des travaux obligatoires, tels que l'entretien de voirie, est vécue comme un acte de délégitimation politique fort<sup>94</sup>. À ces réquisitions, il faut ajouter une augmentation du poids des taxes et des impôts, durement ressentie par les populations civiles. Dans le Mbam, à Bafia, l'impôt de capitation augmente de 42,8% entre 1939 et 1942, alors que ces mêmes populations sont priées de contribuer au ravitaillement du camp militaire d'Ornano<sup>95</sup>.

Cette mobilisation économique s'accompagne d'un durcissement de l'encadrement administratif et politique par les autorités coloniales. Un Service général de l'information, lié au Haut-Commissariat, permet de diffuser des idées favorables à la France libre tout en contrôlant les informations de la presse, de la radio ou des films projetés. L'un des principaux périodiques, *L'Éveil du Cameroun* (créé en 1927), comme des titres étrangers, sont régulièrement censurés<sup>96</sup>. Les milieux européens sont infiltrés par des agents de renseignements, et leurs informations sont centralisées et étudiées par la section d'études de Yaoundé, le service de renseignement intercolonial fixé au Cameroun<sup>97</sup>. Les individus jugés dangereux pour la sûreté nationale sont assignés à résidence ou envoyés en centres d'internement à Batchenga, Ayo ou Akometan. Des procès ont lieu en 1941 contre les partisans germanophiles accusés de « propagande anti-française et intelligence avec l'ennemi<sup>98</sup> ». Le contrôle des populations camerounaises est d'autant plus sensible que les fonctionnaires coloniaux sont moins nombreux durant la guerre – 210 hommes, soit deux cinquièmes des effectifs d'avant-guerre –, ce qui constitue un risque de déstabilisation de l'ordre colonial au Cameroun<sup>99</sup>.

Enfin, l'ordre colonial devient particulièrement autoritaire dans certaines régions soumises à des expérimentations politiques et administratives. Dans *Le médecin qui voulut être roi* (2017), l'historien Guillaume Lachenal décrit ce tournant dans la région du Haut-Nyong à l'est du Cameroun<sup>100</sup>. De 1939 à 1948, des médecins du Corps de Santé colonial se voient confier l'administration intégrale de ce territoire vaste comme la Suisse pour y conduire une expérimentation politique : la mise en place d'une utopie médicale. Le médecin colonial Jean-Joseph David, arrivé au Cameroun en octobre 1939, obtient, aux côtés de six autres médecins, le commandement de cette « région médicale du Haut-Nyong » avec les pleins pouvoirs pour mener des actions qui relèvent de la « médecine politique ». Identifié comme foyer épidémique de la maladie du sommeil, la trypanosomiase, ce territoire de l'Est-Cameroun se structure alors tel un « archipel de camps », avec le centre d'Ayo comme lieu de ségrégation, d'incarcération et d'expérimentation à destination des malades. Les médecins s'y efforcent de développer des politiques pour favoriser le redressement démographique de cette région sous-peuplée – médicalisation de la maternité, politique scolaire centrée sur l'hygiène et le sport, politique agricole autour du cacao et du soja. Plusieurs acteurs locaux, comme les

91. Mveng Englebert (1988), « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, pp. 69.

92. Témoignages de Théa Bini Garba et Adamou au village de Songkolo en janvier 1984. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 555.

93. Dongmo Jean Louis (1981), *Le dynamisme bamiléké*, tome 1, Yaoundé, Ceper, 1981, pp. 123-124.

94. Mveng Englebert, « L'œuvre de Leclerc... », art. cité, p. 70.

95. Memoli-Aubry Crécence, « Le Mbam dans la Seconde Guerre mondiale... », art. cité, pp. 259-260.

96. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 670-675.

97. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 275.

98. *Ibid.*, pp. 276.

99. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 661.

100. Lachenal Guillaume (2017), *Le médecin qui voulut être roi. Sur les traces d'une utopie coloniale*, Paris, Seuil ; Lachenal, Guillaume (2010), « Le médecin qui voulut être roi. Médecine coloniale et utopie au Cameroun », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 65(1), pp. 121-156.

missionnaires, s'inquiètent à la fois de la soumission d'une région aux impératifs de santé publique et des pouvoirs excessifs attribués notamment au médecin Jean-Joseph David, devenu « complètement cinglé » et surnommé « l'Empereur de l'Est<sup>101</sup> ». À la faveur de la guerre, les médecins forcent les populations à travailler pour la récolte du latex sauvage et la maladie du sommeil connaît une recrudescence. Cette expérimentation médicale et politique échoue.

#### 1.4. Sorties de guerre et démobilisations : le temps des désillusions

À l'instar des autres combattants africains, les soldats camerounais sont progressivement retirés des effectifs militaires, entre le Maghreb et la région lyonnaise lors d'opérations de « blanchiment » affectant la Première Armée qui remonte de la Provence vers le nord du pays. Ces soldats africains sont remplacés pour laisser la place aux membres des Forces françaises de l'intérieur (FFI), ce qui provoque plusieurs incidents dans les localités où stationnent ces hommes démobilisés – Versailles, Morlaix ou encore Fréjus<sup>102</sup>. Les plaintes exprimées par les soldats camerounais ne provoquent pas de violences similaires à celles du massacre de Thiaroye au Sénégal, en décembre 1944, lorsque des tirailleurs (anciens prisonniers de guerre réclamant le paiement de leurs indemnités et de leur pécule) sont tués par leur hiérarchie dans leur camp militaire<sup>103</sup>. Toutefois, les autorités sont particulièrement vigilantes sur ces hommes démobilisés<sup>104</sup>.

À son retour à Douala, la 4<sup>e</sup> compagnie est chargée de contrôler l'arrivée de ces soldats : ils sont dépossédés de leurs bagages, en particulier de leurs souvenirs de guerre qui pourraient « subvertir » l'ordre colonial. Un ancien combattant témoigne en 1983 du prélèvement des photographies conservées par ces soldats camerounais : il faut éviter que circulent des « photos de joie sur lesquelles ils tenaient de jolies femmes blanches entre les bras ». Il ajoute : « Il ne fallait pas que les nègres du Cameroun aient la preuve qu'un des leurs a couché avec une femme blanche<sup>105</sup> ». La démobilisation de ces combattants ne doit pas déstabiliser les frontières et les hiérarchies raciales au sein de l'empire. Les autorités sont aussi alertes sur d'éventuels cas d'indiscipline parmi les tirailleurs camerounais rapatriés, à l'image de ces soldats « licenciés pour inaptitude morale », qui revenaient du Levant avec des insignes à croix gammée, des photographies pornographiques, des objets issus de vols ou encore des cartouches<sup>106</sup>. L'État colonial est manifestement nerveux<sup>107</sup> concernant le potentiel contestataire de ces tirailleurs camerounais revenus au pays : ils sont surveillés surtout dans les grands centres urbains, et leur état d'esprit fait l'objet de nombreux rapports sur d'éventuelles positions antifrançaises. Ainsi, les hommes démobilisés rapatriés du *S/S Dunkerque* en avril 1945 semblent inquiéter leur hiérarchie :

Ces tirailleurs racontent aux indigènes civils de l'agglomération de Douala que les Américains ont virtuellement occupé la France, et qu'ils en chasseront les Français qui ne sont que des femmes et qu'ils ne tarderont pas à venir occuper le Cameroun d'où ils chasseront également les Français<sup>108</sup>.

En vérité, dès le 1<sup>er</sup> août 1944, le lieutenant-colonel Le Moine, commandant militaire du Cameroun, exige un rapport sur l'état d'esprit des soldats démobilisés, ainsi qu'un état des punitions, les causes de ces éventuelles punitions et les récompenses<sup>109</sup>. Un an après, il relance certaines unités qui n'ont toujours pas rendu ce rapport, alors que le

101. Selon le journal de communauté de la mission de Lomié, 28 novembre 1941, conservé aux Archives de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit (Chevilly-Larue). Lachenal Guillaume (2010), « Le médecin qui voulut être roi. Médecine coloniale et utopie au Cameroun », art. cité, p. 143 et p. 155. Voir aussi l'article précurseur de Wang Sonné (1998), « Approche historique de la gestion de la Région médicale du Haut-Nyong (Cameroun), 1939-1948 », in Guerci Antonio (dir.), *Treating Illnesses: Historical Routes: 3rd European Colloquium on Ethnopharmacology and 1st International Conference of Anthropology and History of Health and Disease, held in... Genova, Italy, 29th May-2nd June 1996*, Gênes, Erga Edizione, pp. 371-383.

102. Fargettas Julien (2012), *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités (1939-1945)*, Paris, Tallandier, pp. 257-262 ; Guyon Anthony (2022), *Les tirailleurs sénégalais. De l'indigène au soldat (de 1857 à nos jours)*, Paris, Perrin, pp. 258-262 ; Mabon Armelle (2019), *Prisonniers de guerre « indigènes ». Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte ; Miot Claire (2021), *La Première Armée française. De la Provence à l'Allemagne (1944-1945)*, Paris, Perrin ; Miot Claire (2015), « Le retrait des tirailleurs sénégalais de la Première Armée française en 1944. Hérésie stratégique, bricolage politique ou conservatisme colonial ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 125(1), 2015, pp. 77-89.

103. Mourre Martin (2017), *Thiaroye 1944. Histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

104. Noubou Noumowe Léonel (2024), « Les tirailleurs du Cameroun face à la politisation de l'espace colonial et à l'émergence du mouvement nationaliste (UPC), 1944-1960 », *Cahiers d'études africaines*, 255-256, pp. 607-634.

105. Le capitaine Ndoumbe, à Yaoundé, les 17 et 19 juillet 1983. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 583.

106. ANY, 2AC 5868, Tirailleur, licenciement 43, Lettre n°71/CMS du lieutenant-colonel Chandon commandant militaire du Cameroun français au chef de subdivision de Yoo, Yaoundé, le 15 mars 1943 cité in Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 583.

107. Selon l'expression utilisée par Nancy Rose Hunt (2016), *A Nervous State: Violence, Remedies and Reverie in Colonial Congo*, Duke University Press. [(2024), *Un État nerveux. Violence, remèdes et rêverie au Congo colonial*, Paris, Éditions de l'EHESS]

108. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 587.

109. Service historique de la Défense (SHD), Vincennes, GR6H236 Dossier 1, Le lieutenant-colonel Le Moine, note de service, Yaoundé, 2 août 1944.

nombre de tirailleurs rapatriés au Cameroun augmente, nécessitant une surveillance accrue<sup>110</sup>. Ces rapports signalent les aspirations de ces soldats à rentrer chez eux, alors que les cadres européens, au fait de la victoire contre le Japon, sont surtout préoccupés du « rétablissement de la France au rang de grande puissance<sup>111</sup> ». Un an auparavant, le lieutenant Flaujat, s'il loue des hommes globalement disciplinés, se montre plus préoccupé du contact de ses hommes avec des soldats rapatriés d'Afrique du nord « dont l'état d'esprit est déplorable<sup>112</sup> », et qui pourraient forger des solidarités entre colonisés. Les autorités s'inquiètent aussi d'une potentielle contagion communiste dans leurs rangs.

Ces craintes sont d'autant plus marquées que des troupes de divers territoires de l'AEF transitent par Douala lors des démobilisations. Ces circulations contribuent aux contacts sociaux et transferts d'idées avec les populations civiles du Cameroun, qui peuvent prêter oreille à des propos dits « subversifs » venus de l'étranger. Pour y faire face, le commandant supérieur des troupes de l'AEF-Cameroun à Brazzaville préconise des « causeries » sur la reconnaissance de la France à l'égard de leur engagement et les raisons de leur démobilisation, ainsi que la mise en place d'un service de renseignement propre à chaque garnison. Les cordons militaires imposés à l'arrivée à Douala jusqu'au camp de Bali, à Bonabéri, sont censés aider à éviter ces désordres. Des incidents surviennent pourtant parmi les tirailleurs africains de passage ou dans le groupe des soldats camerounais. Le 5 avril 1944, un Sénégalais est blessé par un coup de feu tiré par un Européen : une trentaine de ses camarades protestent, avant que les autorités n'arrivent à calmer la situation<sup>113</sup>. De même, le 10 août 1944, le tirailleur Jean Nangoue, originaire de Bafia, est arrêté par le chef de subdivision de Douala après une altercation dans son bureau et enfermé à la prison de New-Bell. Des soldats camerounais manifestent contre cette décision et tentent de récupérer leur camarade : il est finalement condamné à 15 jours de prison<sup>114</sup>. La plupart des démobilisés finissent par « rentrer dans le rang ».

Au total, sur les quelque 4022 soldats camerounais engagés dans des opérations militaires, 426 sont morts de maladie, tués ou disparus. 138 sont blessés ou pensionnés pour invalidité. Leur réinsertion sociale devient alors une vraie question pour les autorités. Certains se dirigent vers des emplois publics ou la garde régionale, quand d'autres obtiennent des prêts avantageux pour s'installer sur des chantiers d'artisans ou sur de petites cultures vivrières<sup>115</sup>. Plus rares sont les tirailleurs camerounais à poursuivre leurs activités au sein de l'armée coloniale, à l'instar de Claude Tchoungui, né à Yaoundé, mort à Nhu Be en Cochinchine en juillet 1952, ou Valentin Tsala, interviewé par l'historien Léonard Sah<sup>116</sup>. En 1947, un Office des Anciens Combattants du Cameroun est créé pour remplacer l'Association d'Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et répondre à ce problème de réinsertion. Ces anciens combattants sont souvent perçus et fêtés avec admiration à leur retour dans leur communauté, comme en témoigne Dieudonné Kaptué interviewé en 1991<sup>117</sup>, l'uniforme conférant une marque de distinction importante dans la société coloniale au Cameroun<sup>118</sup>. Mais la mobilité sociale espérée lors de leur engagement est rapidement bloquée. Ainsi, Moussa Guider, de retour dans le Nord-Cameroun en 1944, se contente de poursuivre ses activités de chauffeur dans la Société internationale de transport à Garoua puis dans des entreprises de cimenterie<sup>119</sup>. Les soldats les plus méritants se voient refuser l'accès au grade d'officier, à l'instar des infirmiers Simon Pierre Tchoungui et Marcel Bebey Eyidi. En théorie, ils peuvent atteindre le grade d'adjudant, mais la plupart des sous-officiers ne franchissent pas les grades de sergent ou de sergent-chef, symbole de la très stricte barrière raciale au sein de l'armée coloniale. Ainsi, la 5<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> RTC compte, en 1945, 134 soldats africains répartis notamment entre 70 tirailleurs de 2<sup>e</sup> classe, 31 de 1<sup>re</sup> classe, 20 caporaux, sept sergents, trois sergents-chefs, aucun adjudant et un seul adjudant-chef<sup>120</sup>. D'autres tirailleurs camerounais évoquent les désillusions politiques à leur retour : « période de cassure », la Seconde Guerre mondiale amène ces soldats à revendiquer plus nettement l'égalité entre Africain·es et Européen·es en retour de leur sacrifice, mais les inégalités propres à l'ordre colonial en déçoivent plus d'un. Philippe Nana, engagé

110. SHD, Vincennes, GR6H236 Dossier 1, Le lieutenant-colonel Le Moine, note de service, Yaoundé, le 1<sup>er</sup> août 1945.

111. SHD, Vincennes, GR6H234 Dossier 2, Le chef de bataillon Dupin (commandant de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> RTC), Douala, 14 septembre 1945.

112. SHD, Vincennes, GR6H234 Dossier 2, Le lieutenant Flaujat (chef du BES de la place de Douala), rapport du mois d'août 1944, Douala, 29 août 1944.

113. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 581-590.

114. *Ibid.*, p. 591.

115. *Ibid.*, pp. 582-606.

116. *Ibid.*, p. 116. Voir la base de données des morts pour la France de la guerre d'Indochine (huit morts camerounais y apparaissent), [disponible sur : <[https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/guerre\\_indochine/detail\\_fiche.php?ref=1631878&début=0](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/guerre_indochine/detail_fiche.php?ref=1631878&début=0)>, consulté le 6 août 2024].

117. Notable du village Mbemtum (Bandjoun), interviewé en octobre 1991. Sah Léonard, *Le Cameroun sous mandat français...*, *op. cit.*, p. 733.

118. Onana Raphaël, *Un homme blindé...*, *op. cit.*, p. 195.

119. Moussa Kari Guider, « Patrimoine militaire... », art. cité, pp. 42-56.

120. SHD, Vincennes, GR6H234, Dossier 1. Les capitaines de Lisle et Chaillou, Procès-verbal de la prise de commandement de la 5<sup>e</sup> compagnie au 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs du Cameroun, Douala, 1<sup>er</sup> janvier 1945.

dans le BM5 en septembre 1941 et démobilisé à Belfort pour Douala en mai 1945, évoque ce contraste entre la vie militaire Outre-mer et le retour au Cameroun : « À nos retours, nous ne bénéficions plus de la même considération qu'en Europe. Les Blancs d'ici nous regardaient comme tous les autres Noirs et nous brimaient sous divers prétextes<sup>121</sup> ». Quelques rares anciens combattants se lancent dans une carrière politique pour impulser des changements. Emmanuel Félix Mvinguet, engagé volontaire le 28 juin 1942, est mobilisé en Oubangui-Chari, au Congo belge, au Soudan anglo-égyptien, sur la côte française des Somalis puis au Proche-Orient, avant d'être rapatrié puis démobilisé le 13 mai 1946. D'abord membre de l'UPC, il finit par s'en retirer pour créer *La Voix des Autochtones du Mbam* (Vam) en 1949 afin de « réveiller sa région d'origine ». Le parti disparaît rapidement par manque d'intérêt des populations, à cause de l'enclavement de la région et les pressions de l'administration coloniale qui y voit une antenne de l'UPC<sup>122</sup>. De leur côté, les médecins Marcel Bebey Eyidi et Pierre Simon Tchoungui prennent deux trajectoires différentes. Ce dernier se forme à l'École de médecine de Dakar, obtient un doctorat en France en 1960 puis sert dans différents ministères<sup>123</sup>. Bebey Eyidi suit Tchoungui à Dakar et fait également une thèse sur le docteur Eugène Jamot. Directeur du cabinet du docteur Louis-Paul Aujoulat, secrétaire d'État de la France d'Outre-mer (1949-1952), il se lance en politique avec son journal *L'Opinion au Cameroun* et présente des pétitions auprès des instances de tutelle de l'Onu<sup>124</sup>. Élu député en 1960, il fonde un éphémère Parti travailliste camerounais qui ne résiste pas à l'autoritarisme de l'État postcolonial.

L'historien Léonard Sah rappelle l'importance de ces soldats démobilisés dans la remise en cause du prestige de l'homme blanc : « Rentrés au pays, les anciens combattants furent le vecteur qui véhicula cette réalité dans la mentalité des Camerounais<sup>125</sup> ». À l'issue de la guerre, la situation du Cameroun sous mandat français est particulièrement contrastée et fait vaciller l'ordre colonial. D'abord économiquement : il y a eu de nombreuses pénuries au cours de la guerre – tissus pour les pagnes, le pétrole pour les lampes-tempête ou le sel de cuisine –, alors que d'autres stocks, tels que le cacao, étaient détruits du fait de la surproduction. Les bouleversements sont aussi sociaux : les populations camerounaises sont plus durement touchées que le colonat européen et les fonctionnaires. Dans le cadre de l'économie de guerre, les circulations de la main-d'œuvre masculine, les difficiles conditions de travail, l'abandon des plantations vivrières, la désorganisation des cellules familiales et la diffusion d'épidémies ont eu des effets sanitaires et démographiques importants, au point que la population stagne jusqu'en 1946<sup>126</sup>. « En somme, la santé des Camerounais fut sacrifiée à la nécessité d'intensifier la production de guerre », souligne Léonard Sah<sup>127</sup>, ce qui est confirmé par une baisse très nette de l'encadrement médical, européen comme autochtone. En revanche, certains groupes sociaux bénéficient de leur engagement dans la guerre : les notables, auxiliaires de l'administration, en profitent pour renforcer leur autorité et leur position économique, à l'image du *fo* de Foréké-Dschang, Mathias Djoumessi, future figure de l'UPC, qui souligne son engagement durant la guerre au sein de son *tsa*, le centre de son gouvernement et de sa communauté<sup>128</sup>. D'autres, tels Paul Soppo Priso ou Madike Dienq, reçoivent la médaille de la Résistance française pour leur soutien à la France libre. Les Églises catholiques et protestantes profitent aussi de la guerre pour renforcer leur rôle social et politique auprès des communautés locales, comme elles s'affranchissent des contraintes de l'administration coloniale<sup>129</sup>. Comme dans le reste du monde colonial, la Seconde Guerre mondiale est un moment d'accélération des revendications camerounaises en faveur de plus d'égalité et de liberté, mais la domination coloniale y est cependant maintenue.

## 2. LA CONFÉRENCE DE BRAZZAVILLE ET SES ÉCHOS CAMEROUNAIS

Les mobilisations et l'effort de guerre au Cameroun ont souligné le gouffre béant qui existe entre la domination coloniale exercée sur les populations et les idéaux revendiqués par les Français libres de la Résistance. Comment

<sup>121</sup> Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 830.

<sup>122</sup> Menkene Jean Koufan (2018), « Un proto parti politique camerounais : la Voix des Autochtones du Mbam », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Ifrikiya, pp. 135-158 ; Mbang Jean Olivier René (2003), « Jean Emmanuel Mvinguet et la Voix des Autochtones du Mbam (V.A.M.) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

<sup>123</sup> « Simon Pierre Tchoungui », art. cité, p. 110.

<sup>124</sup> Cornevin Robert, « Marcel Bebey Eyidi (1914-1966) », art. cité., p. 65.

<sup>125</sup> Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 16.

<sup>126</sup> Michel Marc (2018), *La France au Cameroun : partir pour mieux rester ? (1919-1960)*, Paris, Les Indes Savantes, p. 121.

<sup>127</sup> Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 698.

<sup>128</sup> Malaquais Dominique (2002), *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*. Paris, Karthala, Yaoundé, Presses de l'UPAC, pp. 309-315.

<sup>129</sup> Ngongo Louis, *Histoire des forces religieuses au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 176.

continuer à gouverner ce territoire colonial tout en répondant aux aspirations nouvelles des Camerounais-es ? C'est tout l'enjeu de la conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944) dont les échos au Cameroun sont plus que mitigés, ce qui constitue l'une des spécificités de ce territoire au sein de l'empire colonial français de l'après-guerre.

## 2.1. Une conférence pour repenser l'empire

La convocation d'une conférence sur l'empire colonial français est envisagée par de Gaulle et le Comité français de libération nationale (CFLN) dès juillet 1943<sup>130</sup>. Plusieurs colonies sont alors traversées par des courants nationalistes et indépendantistes, parfois très virulents, et dont certains finissent par obtenir gain de cause. En Syrie et au Liban, le rétablissement de la France libre aboutit à l'indépendance de ces deux mandats de la SDN avec les accords Catroux de décembre 1943. Au Maghreb, après le débarquement des Alliés, le général de Gaulle se dit favorable à l'accès à la citoyenneté française mais autorise la répression des leaders indépendantistes tels que le *bey* de Tunis, déporté en mai 1943, les dirigeants du nouveau parti Istiqlal au Maroc en 1944 ou l'arrestation du nationaliste algérien Messali Hadj en avril de la même année<sup>131</sup>. Le contexte international est aussi important. Dans le sillage de la Charte de l'Atlantique du 14 août 1941, dans laquelle le président étatsunien Franklin D. Roosevelt et le Premier ministre britannique Winston Churchill en appellent au « droit qu'à chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre », plusieurs voix, notamment américano-soviétiques, s'expriment en faveur d'une tutelle internationale – un *trusteeship*<sup>132</sup> – sur les empires coloniaux européens. Une mise à jour de la doctrine impériale française est donc nécessaire face à ce regard critique exprimé depuis l'étranger : la convocation d'une conférence doit « montrer qu'elle était capable de repenser la situation de ses possessions en Afrique et donner à celles-ci un statut nouveau dans la future Constitution de la France libérée », notamment en remerciement du sacrifice consenti par les populations de l'empire<sup>133</sup>. Il s'agit d'insuffler un nouvel esprit en montrant aux Alliés et aux populations africaines que la France est capable d'assumer les « immenses mais exaltantes responsabilités qui sont [siennes] vis-à-vis des races qui vivent sous [son] drapeau<sup>134</sup> ».

La Conférence Africaine Française – déjà nommée « conférence de Brazzaville » dans les discours de l'époque – a lieu du 30 janvier au 8 février 1944, alors que le territoire métropolitain n'est pas encore libéré du régime de Vichy et de l'occupation allemande. Elle se déroule dans la capitale de l'AEF, cœur de la France libre en Afrique, et réunit fonctionnaires et spécialistes des colonies, à savoir 20 gouverneurs (et assimilés) et 33 expert-es, sous la présidence du Commissaire aux colonies, René Plevin, et de son secrétaire général, Henri Laurentie<sup>135</sup>. Parmi les expert-es se trouvent des fonctionnaires coloniaux, des délégués de l'Assemblée consultative provisoire d'Alger, des observateurs des résidences du Maroc et de Tunisie et du gouvernement d'Alger, les présidents des Chambres de commerce du Cameroun et de Brazzaville, et enfin, l'évêque de la même localité. Une seule femme, Jeanne Sicard, agrégée de lettres et cheffe du service de l'Information au secrétariat des Colonies, est présente comme secrétaire adjointe de la conférence<sup>136</sup>. Aucun représentant des populations africaines n'est convié, les seules personnalités afrodescendantes présentes étant antillaises – Félix Éboué et Raphaël Saller<sup>137</sup>. Le 30 janvier 1944, le général de Gaulle, chef du CFLN, fait le déplacement depuis Alger pour inaugurer la conférence, dont l'ouverture et la clôture sont publiques. La

<sup>130</sup> Pour un aperçu historique de la conférence : Institut Charles de Gaulle (1988), *Brazzaville, janvier-février 1944 aux sources de la décolonisation. Colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle et l'Institut d'histoire du temps présent les 22 et 23 mai 1997*, Paris, Plon ; Lemesle Raymond-Marin (1994), *La conférence de Brazzaville de 1944, contexte et repères : cinquantenaire de la décolonisation*, Paris, CHEAM diff. La Documentation française (2024), *Conférence Africaine Française. Brazzaville 30 Janvier 1944 – 8 Février 1944, Précédée de Les Brazzavilles coloniales* par Charles Thomas Koukou, et suivie de : *Les enjeux de la Conférence* par Achille Kissita, Éditions Paari.

<sup>131</sup> Pour ce contexte global : Faure Justine (2023), « La décennie 1940 », in Grossier Pierre (dir.), *Histoire mondiale des relations internationales*, Paris, Bouquins éditions, pp. 423-424.

<sup>132</sup> Le texte alterne entre « tutelle » et « *trusteeship* » pour évoquer le statut légal unissant les deux Cameroun, la France et le Royaume-Uni.

<sup>133</sup> Ageron Charles-Robert (2012), « La conférence de Brazzaville », in Bonnichon Philippe, Gény Pierre et Nemo Jean (dir.), *Présences françaises Outre-mer (XVIIe-XXIe siècles). Tome 1. Histoire : périodes et continents*, Paris, Arsom/Karthala, p. 836.

<sup>134</sup> Discours prononcé par René Plevin, Commissaire aux colonies, le dimanche 30 janvier 1944, à l'ouverture de la Conférence Africaine Française, in Lemesle Raymond-Marin, *La Conférence de Brazzaville de 1944...*, op. cit., pp. 114-117.

<sup>135</sup> Ageron Charles-Robert (1988), « La préparation de la Conférence de Brazzaville et ses enseignements », in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville, janvier-février 1944 aux sources de la décolonisation*, op. cit., pp. 29-41.

<sup>136</sup> Barthélemy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme : Françaises et Africaines au temps de la guerre froide, 1944-1962*, Paris, Éditions de la Sorbonne, p. 40.

<sup>137</sup> Cela n'empêche pas les voix africaines de s'exprimer, de manière indirecte, quoique timide, durant la conférence. Porter Sanchez Danielle (2023), « "African Opinions" at the Brazzaville Conference : Évolué Politics, Representation, and the Future of French Colonialism in Africa », *History in Africa*, 50, pp. 126-154.

présence du chef de la France libre donne lieu à un discours qui valorise l'engagement de l'AEF et du Cameroun dans la guerre, et insiste sur la nécessaire participation des Africain-es à « la gestion de leurs propres affaires ».

D'octobre 1943 à janvier 1944, le programme de la conférence élaboré par le Commissaire aux colonies a fait l'objet d'allers-retours avec les gouverneurs qui ont rédigé des rapports sur divers aspects de l'empire en Afrique : « politique indigène » dans un sens large (place des Européens et des « évolués-es », enseignement, travail, santé et hygiène) ; politique économique (industrialisation, travaux publics, douanes, communications) ; organisation politique et administrative (pouvoir des gouverneurs, institutions, représentations). Après le 30 janvier 1944, les participant-es, réuni-es dans une petite salle du Cercle français de Brazzaville, sur les bords du fleuve Congo, discutent et amendent ces rapports avec pour objectif de proposer des recommandations à destination des autorités du CFLN, puis du futur Gouvernement provisoire de la République française (GPRF au pouvoir du 3 juin 1944 au 27 octobre 1946). Leur avis n'est que consultatif, puisqu'il revient aux dirigeants politiques d'adopter ou non ces mesures. Deux grandes lignes politiques émergent de ces discussions<sup>138</sup> : l'une plutôt progressiste, autour du directeur des Affaires politiques au Commissariat aux Colonies, Henri Laurentie, en faveur d'une évolution de l'empire vers un bloc fédéral constitué de « patries africaines » plus autonomes, à égalité, et donnant plus de droits concrets aux populations et une ligne plus conservatrice, défendue par les gouverneurs, qui défendent le point de vue des colons européens en faveur d'un *statu quo* politique et administratif, et pour une assimilation centralisatrice et jacobine. À l'issue de la conférence, les recommandations sont plutôt limitées au regard des attentes des populations africaines. L'historiographie rappelle pourtant à quel point la Conférence de Brazzaville a été transformée en mythe de l'histoire coloniale française, annonçant la mort de l'ancien régime colonial et transformant de Gaulle en homme providentiel des décolonisations à venir<sup>139</sup>. La réalité historique est plus nuancée.

## 2.2. Des recommandations aux réformes dans les territoires d'Outre-mer

Les recommandations de la conférence refusent toute idée d'indépendance mais proposent des réformes. D'abord, dans le domaine économique avec une industrialisation « prudente » des colonies africaines et des grands chantiers publics envisagés, notamment des infrastructures de transport et de télécommunications. Puis, dans le domaine social, avec des recommandations sur l'enseignement, la santé et le travail, sur le statut des « évolués-es » avec la fin programmée du régime des infractions spéciales à l'indigénat, pour une réforme de la justice. Enfin, dans le domaine politique, la Conférence propose une représentation des colonies à l'Assemblée constituante et dans les futures assemblées métropolitaines par l'élection de députés et de sénateurs, tout en rejetant l'idée d'un *self-government*. Au sein des territoires coloniaux, elle préconise la constitution d'assemblées représentatives composées d'Européens et d'Africains<sup>140</sup> qui auraient des avis consultatifs ou délibératifs. Toutefois, cet accès à la vie politique se doit d'être limité aux « notables évolués », porte-voix des populations africaines, jugés les seuls aptes à devenir citoyens de plein droit<sup>141</sup>.

Cet « esprit de Brazzaville » a des conséquences concrètes dans l'organisation administrative et politique des colonies<sup>142</sup>. Au Cameroun, comme ailleurs dans l'empire colonial français d'Afrique, le réformisme d'après-guerre se traduit par diverses mesures d'importance. Dans une correspondance de février 1945, le ministre des Colonies, Paul Giacobbi, s'enthousiasme des réformes que souhaite porter le gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, à la suite de la conférence : « La suppression très rapide du recrutement forcé, un contrôle des prix vraiment efficace, le développement des coopératives indigènes, l'extension des services d'hygiène et de prophylaxie, la transformation de l'agriculture et de l'alimentation indigène par l'élevage, la politique scolaire et l'accession des élites aux emplois publics<sup>143</sup> ». Les réformes sont d'abord économiques avec l'établissement d'un « colonialisme de développement », selon l'expression de l'historien Frederick Cooper<sup>144</sup>, dont l'objectif est de moderniser l'empire par divers investissements.

138. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, pp. 607-617.

139. Ageron Charles-Robert, « La Conférence de Brazzaville », *op. cit.*, pp. 833-853.

140. Le droit de vote et d'éligibilité des femmes africaines ne fait pas partie des horizons de pensée de la conférence. Celles qui possèdent la nationalité française, notamment les originaires des quatre communes du Sénégal, se mobilisent fortement en 1945 pour obtenir ce droit au même titre que les Françaises. Voir Barthélemy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme*, *op. cit.*, pp. 46-56.

141. Pour l'ensemble des débats sur la portée politique de la conférence : Cooper Frederick (2014), *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, pp. 40-44.

142. Ageron Charles-Robert, « Aperçus historiques sur la conférence de Brazzaville », in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville, janvier-février 1944 aux sources de la décolonisation*, *op. cit.*, pp. 351-370.

143. Archives diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 318QO/74, Lettre du ministre des Colonies, Paul Giacobbi, au gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, 15 février 1945, pp. 1-2.

144. Cooper Frederick (2010), « La modernisation du colonialisme et les limites de l'empire », *Labyrinthe*, 35, pp. 69-86.

Créé en 1946, le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (Fides) en est l'incarnation et le Cameroun en bénéficie pour la construction d'importantes infrastructures (routes, voies ferrées, barrages hydroélectriques, équipements portuaires). Ce Fides finance aussi la construction d'hôpitaux et de dispensaires, et l'augmentation du nombre d'écoles et de classes<sup>145</sup>. Dans le domaine social, d'autres progrès marquants sont issus des recommandations de la conférence de Brazzaville, tels que l'abolition du travail forcé par la loi Houphouët-Boigny du 11 avril 1946, du nom du planteur et syndicaliste « évolué » ivoirien<sup>146</sup>, et l'abolition du régime spécial de l'indigénat par les décrets Soustelle et Moutet. On trouve aussi des mesures sur la modernisation de la justice, la création d'un corps d'inspecteur du travail, le développement de l'assistance médicale et l'africanisation des cadres.

L'esprit de Brazzaville se distingue aussi à travers les réformes politiques proposées, qui conjuguent des formes de libéralisation et de démocratisation à une politique d'assimilation à la République. Elles consacrent d'abord le droit de vote pour les ressortissants d'Outre-mer, avec des restrictions d'ordre capacitaire et censitaire qui réduisent sensiblement l'électorat. De plus, un système électoral à deux collèges est choisi, l'un pour les « citoyens de statut civil » – Français-es et Camerounais-es ayant acquis la citoyenneté de droit commun –, l'autre pour les « citoyens de statut personnel » – majoritairement des Africain-es. Ainsi, au sein de la première Assemblée constituante élue le 21 octobre 1945, les électeurs-rices camerounais-es désignent deux députés qui ne sont pas les candidats de l'administration. Les quelque mille colons français inscrits sur les listes électorales choisissent Louis-Paul Aujoulat<sup>147</sup> au détriment de l'administrateur Jules Ninine. Louis-Paul Aujoulat est un médecin né à Saïda en Algérie, ayant effectué une majeure partie de sa carrière au Cameroun, il est engagé dans *Ad Lucem*, association des laïcs universitaires chrétiens et missionnaires, et bénéficie d'un important soutien des autorités, de l'épiscopat local et des élites de colons<sup>148</sup>. Au détriment d'André Fouda, candidat malheureux des autorités, les 12 200 Camerounais du second collège font le choix d'Alexandre Douala Manga Bell, fils de Rudolf Douala Manga Bell, célèbre chef pendu par les autorités allemandes au début de la Première Guerre mondiale<sup>149</sup>. Bénéficiant de l'aura de résistant à l'ordre colonial de son père, il se bat aux côtés des troupes françaises durant la Seconde Guerre mondiale et est naturalisé à l'issue du conflit. Aujoulat et Douala Manga Bell rejoignent alors le Mouvement républicain populaire (MRP). Ces élections au Cameroun en octobre 1945 illustrent les limites de « l'esprit de Brazzaville » par une importante restriction du corps électoral, mais font émerger de nouveaux hommes politiques, notamment autochtones, qui oscillent entre soutien à l'administration coloniale et porte-voix des revendications autochtones.

La loi Lamine Guèye du 7 mai 1946, du nom du maire de Dakar et député socialiste sénégalais, constitue aussi un tournant dans la représentativité des populations africaines puisqu'elle octroie la citoyenneté « de l'Union Française » à tous les ressortissants des territoires d'Outre-mer – du moins en théorie et avec de nombreux débats concernant le Cameroun et le Togo, encore territoires sous mandats<sup>150</sup>. En effet, à la suite de nombreux débats parlementaires, la Constitution du 27 octobre 1946 de la IV<sup>e</sup> République crée l'Union française, nouvelle structure d'association entre la métropole et les colonies. Le choix d'élections au suffrage universel direct dans l'empire a été écarté au profit d'un suffrage plus restreint. Le Cameroun est autorisé à envoyer des représentants au Parlement français (Assemblée nationale et Conseil de la République) dès octobre 1946 en tant que « territoire associé » à l'Union française<sup>151</sup>. À l'Assemblée nationale, Louis-Paul Aujoulat et Alexandre Douala Manga Bell sont de nouveau élus, cette fois-ci

145. Atangana Marie-René (1998), *Capitalisme et nationalisme au Cameroun. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1944-1956)*, Paris, Éditions de la Sorbonne.

146. Grah Frédéric (2003), *Félix Houphouët-Boigny. volume 1 : Le fulgurant destin d'une jeune proie (?-1960)*, Abidjan/Paris, CERAP/Maison neuve et Larose.

147. Lachenal Guillaume et Taithe Bertrand (2009), « Une généalogie missionnaire et coloniale de l'humanitaire : le cas Aujoulat au Cameroun, 1935-1973 », *Le Mouvement Social*, 227(2), pp. 45-63 ; Nken Simon (2010), « Louis-Paul Aujoulat : figure controversée de la vie politique camerounaise, 1935-1956 », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, 44(2), pp. 256-282. Nken Simon (2019), *Aujoulat, le père du régime Biya : voici pourquoi la décolonisation n'a plus eu lieu en pré carré français*, Éditions Afro-Canadiennes. Voir aussi son rôle dans l'empire français dans l'ouvrage de Cooper Frederick (2014), *Citizenship between Empire and Nation: Remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press, pp. 85, 90, 110, 116, 132, 210, 388.

148. Nken Simon, *Aujoulat, le père du régime Biya : Voici pourquoi la décolonisation n'a plus eu lieu en pré carré français*, op. cit., pp. 34-35 ; Nken Simon, « Louis-Paul Aujoulat... », art. cité.

149. Bommaris Christian (2021), *Rudolf Manga Bell : un bon Allemand*, Paris, Présence africaine ; Joseph Richard (1974), « The Royal Pretender : Prince Douala Manga Bell in Paris, 1919-1922 », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 14, n° 54, pp. 339-358. Pour les chiffres des élections à l'Assemblée constituante : service des statistiques d'Outre-mer (1960), *Tableau économique et social des États et territoires d'Outre-mer à la veille de la mise en place des nouvelles institutions (1958)*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 30.

150. Cooper Frederick, « La modernisation du colonialisme et les limites de l'empire », art. cité.

151. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 92.

comme députés, alors qu'un troisième représentant est envoyé en la personne de Jules Ninine<sup>152</sup>. Cet accès à la citoyenneté et aux droits électoraux connaît donc des limites.

Des institutions représentatives sont également mises en place à l'échelle du territoire sous tutelle : l'Assemblée Représentative du Cameroun (Arcam) est créée le 9 octobre 1945. Elle est composée de quarante membres – seize élus par le premier collège, celui des « citoyens de statut civil », dix-huit élus par le second collège, celui des « citoyens de statut personnel », et six Africains directement nommés par le Haut-Commissaire<sup>153</sup>. Il y a une majorité camerounaise au sein de l'Arcam, mais ses avis ne sont que consultatifs ; sa présidence et l'une des deux vice-présidences doivent être réservées à des citoyens français<sup>154</sup>. Les représentants de l'Arcam élisent également les membres camerounais de l'Assemblée de l'Union française, nouvelle institution réduite à un rôle consultatif et d'assistance, mais qui devient, au gré des années, un lieu important de sociabilités politiques pour les élus africains<sup>155</sup>.

### 2.3. De Brazzaville à Douala : tensions raciales et participation politique

L'historiographie récente cherche à mieux percevoir les réactions aux recommandations de la conférence de Brazzaville, non plus à l'échelle du monde politique français, mais dans les territoires africains eux-mêmes<sup>156</sup>. Au Cameroun à l'issue de la guerre, l'historien Achille Mbembe rappelle ce « climat racial extrêmement dégradé » et ce « contexte local où les relations entre les Européens et les « évolués » traversaient une profonde crise<sup>157</sup> ». Les colons français, constitués d'environ 351 personnes, sont particulièrement virulents,<sup>158</sup> car « le vent de Brazzaville était en train de ruiner la situation idéale qu'ils avaient vécue jusque-là et dont le point culminant avait eu lieu pendant la guerre<sup>159</sup> ». Commerçants et planteurs, regroupés autour de la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Douala, dont le bureau est fermé aux Africain-es, et aux étranger-ères, fustigent les nouvelles réglementations en matière de travail et l'apparition des syndicats comme une atteinte directe à leurs intérêts<sup>160</sup>. Ils défendent aussi la préservation d'une société coloniale fondée sur la supériorité raciale des Européen-nes.

Dès l'issue de la conférence de Brazzaville, une campagne de presse est organisée, qualifiée de « violente » par René Plevin dans une lettre au général de Gaulle<sup>161</sup>. Le 11 février 1944, *Le Cameroun libre*, journal des gaullistes devenu porte-voix du colonat, s'en prend à la « politique négrophile de M. le Gouverneur général Éboué », en référence à sa circulaire du 8 novembre 1941 en faveur des « notables évolués », trop favorable à une forme d'*indirect rule* inspirée des Britanniques et contraire à la politique d'assimilation « à la française ». Il poursuit sa critique contre cette « Conférence de fonctionnaires » : « Ce n'est pas une solution républicaine, c'est du fascisme, ni plus ni moins<sup>162</sup> ». Dans la foulée, dix-sept planteurs rédigent une lettre à de Gaulle pour maintenir le régime spécial de l'indigénat, et deux colons font le déplacement à Paris pour exprimer leurs doléances. Parmi ce colonat européen, des personnalités se distinguent telles que Jean Michaut, président de la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Douala ou encore M. Chanas, un garagiste qui a fait fortune durant la guerre grâce aux opérations de transport vers le Tchad<sup>163</sup>. Ces voix européennes sont suivies par l'administration coloniale et font l'objet de comptes-rendus circonstanciés. À son arrivée, le nouveau gouverneur Henri Nicolas signale ces réactions vives du colonat européen, à l'annonce de la suppression prochaine de l'indigénat, ces derniers craignant une « vague de paresse » : « [...] c'était par ce premier coup de tonnerre qu'on entendait passer aux réalisations révolutionnaires de la politique nouvelle »,

152. Michel Marc, *La France au Cameroun...*, op. cit., p. 138.

153. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 92.

154. Michel Marc, *La France au Cameroun...*, op. cit., p. 137.

155. Cormier François (2022), « "Nous, élus du Cameroun". Les représentants du territoire sous tutelle du Cameroun à l'Assemblée de l'Union française (1947-1958) », Mémoire de Master 1 en histoire, Ecole Normale Supérieure de Lyon, France.

156. M'Bokolo Elikia, « La réception des principes de Brazzaville par les populations africaines en AEF », in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville, janvier-février 1944 aux sources de la décolonisation*, op. cit., pp. 246-252 ; Porter Sanchez Danielle (2023), « The Brazzaville Conference and the Future of French Colonialism in Africa », in Andress David (éd.), *The Routledge Handbook of French History*, Londres, Routledge, chapitre 49.

157. Mbembe Achille, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, 1920-1960: histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Khartala, p. 205.

158. ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du Gouverneur du Cameroun, Hubert Carras, à Monsieur le Commissaire aux Colonies, Alger, 20 juillet 1944.

159. Abwa Daniel, *Cameroun...*, op. cit., p. 296.

160. Fouelefack Tsamo Denis Christian (2018), « Les frontières raciales au sein de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture du Cameroun entre 1921 et 1955 », in Chaillou-Atrous Virginie, Klein Jean-François, Resche Antoine (dir.), *Les négociants européens et le monde : histoire d'une mise en connexion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 200.

161. ADF, La Courneuve, 318QO/74, Note de René Plevin, Commissaire aux Colonies, au général de Gaulle, Président du GPRF, sans date.

162. « La Conférence Africaine Française de Brazzaville est ouverte », *Le Cameroun libre*, 11 février 1944 et « Conférence de Brazzaville – politique coloniale par Siliki », *L'Éveil du Cameroun*, 11 février 1944.

163. ADF, La Courneuve, 318QO/74. Note de René Plevin, Commissaire aux Colonies, au général de Gaulle, Président du GPRF, sans date.

souligne-t-il dans une correspondance au ministre des Colonies en janvier 1945<sup>164</sup>. Il ajoute : « [...] on peut dire que pour la majeure partie des commerçants, industriels et planteurs européens du Cameroun, tous les maux dont souffre actuellement la colonisation blanche, ou dont on s'imagine qu'elle doit souffrir, sont imputables en bloc à la conférence de Brazzaville ». Cette opposition du colonat se structure avec la création de l'Association des Colons du Cameroun (Ascocam) en avril 1945, interdite aux populations autochtones, alors que plusieurs planteurs et commerçants, en déplacement en Afrique du Sud, pensent s'inspirer des mesures de ségrégation mises en place<sup>165</sup>. Jusqu'au ministère des Colonies, les autorités françaises s'inquiètent de cette fracture raciale profonde au Cameroun et se plaignent de « l'activité anti-indigène des colons<sup>166</sup> ».

L'Ascocam, alliée à l'Association des colons d'AEF, contribue à la tenue des États généraux de la colonisation française en Afrique à Douala les 5-8 septembre de la même année, lors desquels les représentants des colons français fustigent le réformisme colonial exprimé à la conférence de Brazzaville. La présence de colons du Cameroun y est particulièrement importante. La conférence est jugée « antidémocratique » : « un composé de fascisme et de démagogie. Elle correspond à une sorte de coup d'État [...] », souligne *Le Cameroun libre* en retranscrivant le discours d'ouverture de Georges Pasques, président de l'Association des colons de l'AEF<sup>167</sup>. Il ajoute que « l'esprit de Brazzaville » a fait du colon « l'ennemi numéro 1 du noir », « on codifie le droit à la paresse », et l'administration cherche à pratiquer « une politique électorale dirigée » dont le but est de « neutraliser le vote des Français » « en submergeant leurs voix sous la masse des bulletins indigènes ». Des propositions sont faites pour transformer le Cameroun en *dominion* avec un parlement à majorité blanche devant lequel le gouverneur, en charge de l'exécutif, serait responsable. L'administrateur Vergès, connu pour son racisme et sa brutalité, est même proposé à ce poste<sup>168</sup>. Lors des événements violents qui vont se dérouler à Douala, le même mois, Brazzaville est toujours en ligne de mire dans les critiques faites par les colons : « L'une des erreurs fondamentales de la conférence de Brazzaville est d'avoir voulu brûler les étapes en niant les lois biologiques de l'espèce pour l'évolution des races<sup>169</sup> ».

Le clergé catholique exprime aussi ses doléances sur ce vent de réformisme colonial. En janvier 1946, un rapport anonyme envoyé à la maison-mère de la Congrégation du Saint-Esprit, à Paris – principale congrégation catholique présente au Cameroun – stigmatise la « nouvelle mentalité des Noirs » encouragée par des « démagogues utopistes » imbus de « l'esprit de Brazzaville ». Il fustige notamment l'autorisation du syndicalisme et le risque de propagation communiste<sup>170</sup>. Le Père Jean-Marie Carret, stationnant à Kribi sur le littoral, se plaint aussi du comportement de certain-es Camerounais-es : insolence dans les trains, refus d'entretenir les pistes, renaissance de l'anticléricalisme dans les écoles ou encore, grèves fomentées par des « syndicalo-communistes<sup>171</sup> ». Après les événements violents de Douala, en octobre 1945, il écrit un article « au vitriol et à l'eau bénite » – « Un curé chez les émeutiers » – dans lequel il fustige ce réformisme colonial et l'attitude des « pseudo-évolués » au nom d'une défense de la hiérarchie raciale au Cameroun<sup>172</sup>.

Enfin, dans les bureaux du Haut-Commissariat et dans l'administration coloniale, les réticences sont également profondes. Durant la guerre, Hubert Carras, ancien secrétaire général du Haut-Commissaire Pierre Cournarie, lui-même nommé à ce poste en 1943-1944, renforce les mesures de recrutement forcé pour les plantations et les chantiers publics, provoquant de vives critiques de la part de la Jeucafra sur l'usage de la violence par l'administration coloniale<sup>173</sup>. Lui-même présent à la conférence de Brazzaville, il se montre réticent à l'annonce des réformes libérales proposées pour l'empire. Pro-colonat, il refuse la création d'un *Cercle des évolués* proposé par Ruben Um Nyobé et freine l'application du décret sur le droit syndical, finalement autorisé le 3 septembre 1944<sup>174</sup>. Par une

164. ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du Gouverneur du Cameroun français, Henri Nicolas, à Monsieur le ministre des Colonies, Douala, 30 janvier 1945.

165. Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun. Tome 1*, Paris, L'Harmattan, p. 170.

166. ADF, La Courneuve, 318QO/74, Note de Raphaël Saller, chef du cabinet du ministre des Colonies, au Directeur des Affaires politiques, Henri Laurentie, Paris, 27 avril 1945.

Voir Joseph Richard (1974), « Settlers, Strikers and Sans-Travail: The Douala Riots of September 1945 », *The Journal of African History*, 15(4), pp. 669-687.

167. « Les États généraux de la colonisation française en Afrique noire se sont tenus à Douala du 5 au 8 septembre », *Le Cameroun libre*, 10 septembre 1945, p. 2. Voir Section 1 – Partie I.C..

168. Gaillard Philippe, *Le Cameroun...*, op. cit., p. 171.

169. « Les États généraux de la colonisation française en Afrique noire se sont tenus à Douala du 5 au 8 septembre », *Le Cameroun libre*, 10 septembre 1945, p. 2.

170. Ngongo Louis, *Histoire des forces religieuses au Cameroun...*, op. cit., pp. 180-181.

171. *Ibid.*, p. 181.

172. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », op. cit., pp. 607-617.

173. Abwa Daniel, *Cameroun...*, op. cit., p. 288.

174. Kaptué Léon (1993), « De la clandestinité à la légalité : protosyndicats et syndicalisme institutionnel de 1919 à 1944 », *Afrika Zamani. Revue d'histoire africaine*, 3, p. 52.

circulaire, il enjoint également les directeurs et chefs de service européens à circonscrire ces « fréquentations jugées dangereuses et compromettantes<sup>175</sup> » : il a en ligne de mire les syndicalistes européens présents au Cameroun tels que le jeune instituteur arrivé d'Algérie, Gaston Donnat<sup>176</sup>. Il est remplacé en septembre par Henri Nicolas, qui doit aussi faire face aux dissonances entre « l'esprit de Brazzaville » et les réalités coloniales du Cameroun. Malgré son enthousiasme, le ministre des Colonies, Paul Giacobbi, se plaint des restrictions posées par Nicolas aux réformes pensées à Brazzaville – enseignement professionnel, emplois publics subalternes pour les populations autochtones, et limitation des projets d'assemblée locale –, même si ce dernier s'en défend dans une correspondance écrite sur un ton très défensif<sup>177</sup>. Son attitude réticente inquiète au plus haut niveau de l'empire<sup>178</sup>.

Les Européen-nes, souvent enseignant-es, militant-es syndicalistes ou missionnaires, qui se montrent favorables à ces réformes, sont plus rares. Le père Émile Dehon, un ancien acteur de la France libre au Cameroun, publie en 1945, *La nouvelle politique coloniale de France*, préfacé par le général Leclerc. Il s'affirme favorable à « l'esprit de Brazzaville » avec la transformation de l'empire en « communauté française ». Il ajoute : « il faut que les indigènes deviennent des « êtres politiques », c'est-à-dire des personnes capables d'initiatives et de responsabilités<sup>179</sup> ». Ces opinions restent toutefois minoritaires : le Cameroun de 1945 est marqué par l'influence des colons radicaux et le poids des hiérarchies raciales.

De leur côté, les populations camerounaises sont relativement mal informées des débats soulevés à Brazzaville<sup>180</sup>. Les mobilisations viennent plutôt des élites « évoluées ». Ainsi, des militants se mobilisent rapidement pendant et après la conférence pour encourager ce mouvement réformiste. Le 1<sup>er</sup> février, la Jeucafra envoie un télégramme à Brazzaville pour signaler sa confiance aux participants<sup>181</sup>. En février 1944, à son retour de Brazzaville, le Commissaire aux colonies, René Pleven, fait escale à Yaoundé, accompagné par le président de l'Assemblée consultative provisoire, Félix Gouin, et le délégué de la CGT, Albert Gazier<sup>182</sup> : ces deux derniers rencontrent Léopold Moumé-Étia<sup>183</sup> et lui annoncent la prochaine autorisation du syndicalisme, alors que Pleven rencontre deux agents de l'administration, déjà engagés dans des actions militantes, Philémon Sakouma et Ruben Um Nyobè<sup>184</sup>. Ces deux fonctionnaires rendent compte de cet entretien lors d'une réunion à Yaoundé le 23 février 1944. Non autorisés à créer un *Cercle des évolués*, comme à Brazzaville, ils créent une Association des fonctionnaires indigènes, peu efficace. De son côté, la Jeucafra remet à Pleven une pétition dans laquelle elle revendique un meilleur avenir pour le Cameroun et ses populations<sup>185</sup>. Certains chefs de région se montrent aussi attentifs à la mise en œuvre rapide des recommandations de Brazzaville, à l'image des chefs de la région du Wouri qui se plaignent des lenteurs de l'administration et envoient une pétition au ministre des Colonies avec une liste de 26 recommandations qu'il faudrait suivre – parmi lesquelles la liberté de la presse et la suppression de l'indigénat<sup>186</sup>. Dans ce memorandum envoyé au gouverneur Carras en août 1945, ils l'accusent de ne pas organiser les élections à venir pour l'Assemblée constituante, comme ils critiquent les critères retenus pour les listes électorales et l'usage de la dénomination « Cameroun français<sup>187</sup> ». Au même moment, des

175. Eyinga Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, p. 60.

176. Donnat Gaston (1986), *Afin que nul n'oublie : l'itinéraire d'un anticolonialiste, Algérie-Cameroun-Afrique*, Paris, L'Harmattan.

177. ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du ministre des Colonies, Paul Giacobbi, au gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, 15 février 1945, pp. 6-7, et Lettre du gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 20 mars 1945, p. 5.

178. ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du directeur des Affaires Politiques, Henri Laurentie, au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 3 mai 1945.

179. Dehon Émile (1945), *La nouvelle politique coloniale de la France*, Paris, Flammarion, p. 27, et Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*, p. 722.

180. ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du ministre des Colonies, Paul Giacobbi, au gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, 15 février 1945, p. 5.

181. Ageron Charles-Robert, « Aperçus historiques sur la Conférence de Brazzaville », in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville, janvier-février 1944 aux sources de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 359.

182. « M. Pleven à Yaoundé », *Le Cameroun libre*, 237, 11 février 1944, p. 3.

183. Homme politique et syndicaliste camerounais, il étudie à Paris avant la Seconde Guerre mondiale. Membre du *Ngondo*, l'assemblée traditionnelle des Duala, il participe à la rédaction du memorandum « Avis à la population du Cameroun (noire et blanche) se prononçant contre la participation aux élections pour envoyer des représentants aux assemblées métropolitaines en 1945. Il s'engage rapidement dans le syndicalisme, collabore avec Gaston Donnat et dirige l'organisation des cheminots ; il crée également un mouvement éphémère, le Mouvement démocratique du Cameroun, avant de participer à la création de l'UPC en 1948. Voir Joseph Richard (2000), *Le Mouvement nationaliste au Cameroun : les origines sociales de l'UPC*, *op. cit.*, p. 57, p. 96, p. 103.

184. Moumé-Étia Léopold (1991), *Cameroun : les années ardentes : aux origines de la vie syndicale et politique*. Paris, Jeune Afrique Presse, pp. 49-50.

185. « Jeunesse Camerounaise Française, Douala (Cameroun), à Monsieur le Commissaire aux Colonies, s/C Monsieur le Gouverneur du Cameroun Français », in Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 376.

186. Ageron Charles-Robert, « Aperçus historiques sur la Conférence de Brazzaville », in Institut Charles de Gaulle, *Brazzaville, janvier-février 1944 aux sources de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 360.

187. ANOM, 1AFFPOL1405, Les événements de Douala des 24, 25 et 26 septembre 1945, pp. 12-13.

syndicalistes français organisent diverses conférences auprès des travailleurs autochtones de Douala pour rendre compte du réformisme colonial en cours<sup>188</sup>.

À l'orée des événements violents de Douala de septembre 1945, la société au Cameroun est traversée par une profonde fracture raciale, produits de l'occupation coloniale, du poids de la guerre et de l'esprit de réformes venu de Brazzaville. On trouve d'un côté des militants, désormais réunis dans l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC), créée en décembre 1944, qui exigent plus de droits dans une citoyenneté impériale renouvelée ; mais aussi des fonctionnaires autochtones, certains timorés, d'autres plus engagés, et des colons, regroupés autour de l'Ascocam, qui attisent les tensions en défendant la pérennité d'une vision hiérarchique et racialisée du Cameroun.

### 3. DU MANDAT À LA TUTELLE SUR LE CAMEROUN : L'ACTION DIPLOMATIQUE FRANÇAISE À L'ONU

Le début de la Seconde Guerre mondiale consacre l'échec du système de la SDN. Cette institution avait permis une première internationalisation des questions coloniales, notamment au travers de la Commission permanente des Mandats<sup>189</sup>. Toutefois, les travaux des historien·nes, comme ceux de Susan Pedersen et Michael Callahan, ont bien montré les espoirs déçus de la « mission sacrée de civilisation » défendue officiellement par la SDN pour la gestion des territoires sous mandat<sup>190</sup>. Dans le contexte de guerre, de nouveaux questionnements émergent sur le sort à réserver aux territoires sous mandat dont fait partie le Cameroun. Alors que les colons radicaux réclament une intégration pleine et entière dans la République française, d'autres voix au Cameroun et à l'étranger réclament, au contraire, une tutelle internationale pour entrer dans les voies du *self-government* et de l'indépendance. La puissance française redouble alors d'efforts diplomatiques pour conserver le Cameroun dans le giron de son empire colonial<sup>191</sup>.

#### 3.1. Les négociations à San Francisco pour le principe du *trusteeship* (1944-1945)

L'idée d'une tutelle internationale ou *trusteeship* émerge durant la Seconde Guerre mondiale, alors que l'organisation des empires est repensée au sein de l'alliance dont font partie les États-Unis, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) et le Royaume-Uni<sup>192</sup>. Dans l'espoir d'assurer la sécurité internationale après la guerre, la Charte de l'Atlantique, déclaration solennelle signée par Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt le 14 août 1941, souligne le droit des peuples à « choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils entendre vivre ». Cette orientation est réaffirmée par la Déclaration des Nations Unies, le 1<sup>er</sup> janvier 1942, qui scelle l'alliance de 26 pays contre les forces de l'Axe après l'entrée en guerre des États-Unis. Les colonies européennes ne sont pas encore explicitement visées, mais font l'objet de campagnes de presse et de discussions au sein de l'administration des États-Unis : l'idée serait de « substituer une formule de type international à forme variable grâce à laquelle l'État investi de l'administration de territoires coloniaux serait plus ou moins comptable de son administration devant la communauté internationale » – le *trusteeship*<sup>193</sup>. Le secrétaire d'État Sumner Welles fait même un discours en appelant à la liberté totale des territoires colonisés en mai 1942, avant de publier en mars 1943, une *Declaration of National Independence for Colonies*<sup>194</sup>. Le président Franklin D. Roosevelt ne souhaite donc pas limiter le contrôle international aux seuls territoires sous mandat, mais y intégrer l'ensemble des colonies européennes. C'est une différence essentielle avec le système des mandats de la SDN.

188. ADF, La Courneuve, 318QO/74, Lettre du gouverneur du Cameroun, Henri Nicolas, au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 20 mars 1945, p. 2.

189. Assembe Ndi Alvine Henriette (2020), « La gestion des pétitions sur le Cameroun sous mandat français par la Commission permanente des mandats : une contreexpertise négligée ? », in Bourmaud Philippe, Neveu Norig, Verdeil Chantal (dir.), *Experts et expertises dans les mandats de la Société des Nations : figures, champs, outils*, Paris, Presses de l'Inalco, pp. 231-256 ; Dimier Véronique (2002), « L'internationalisation du débat colonial : rivalités autour de la Commission permanente des Mandats », *Outre-mers*, 89(336-337), pp. 333-360.

190. Pedersen Susan (2015), *The Guardians: The League of Nations and the Crisis of Empire*, Oxford, Oxford University Press ; Callahan Michael (2006), « "Mandated Territories Are Not Colonies" : Britain, France, and Africa in the 1930s », in Douglas R.M., Callahan Michael, Bishop Elizabeth (dir.), *Imperialism on Trial: International Oversight of Colonial Rule in Historical Perspective*, Lexington Books, pp. 1-20 ; Callahan Michael (2004), *Sacred Trust: The League of Nations and Africa, 1929-1945*, Eastbourne, Sussex Academic Press ; Callahan Michael (1999), *Mandates and Empire: The League of Nations and Africa, 1914-1931*, Eastbourne, Sussex Academic Press.

191. Voir en particulier : Mbozo'o Samuel Efoa (1988), « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies sur le Cameroun sous administration française : (1946-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I/Université d'Aix-Marseille, France/Cameroun, volume 1, pp. 17-53 ; Michel Marc, *La France au Cameroun...*, op. cit., pp. 134-136 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., pp. 93-96.

192. Faure Justine (2023), « La décennie 1940 », in Grossier Pierre (dir.), *Histoire mondiale des relations internationales*, op. cit., pp. 393-494.

193. ADF, La Courneuve, 49QO/. Rapport de Paul-Émile Naggiar, ambassadeur de France, représentant du Gouvernement français aux conférences du *trusteeship*, au sujet du régime international de tutelle (avril à juin 1945), sans date, p. 5.

194. Faure Justine (2023), « La décennie 1940 », op. cit., p. 422.

Dans le même temps, des rencontres sont organisées pour tenter de donner forme à ce projet de *trusteeship*. Du 4 au 14 décembre 1942, les délégués de la 8<sup>e</sup> conférence de l'Institut International du Pacifique – organe scientifique d'étude sur cette région – à Mont-Tremblant, au Québec, affirment la nécessité d'aligner les politiques impériales sur le bien-être des populations administrées et insistent sur la dimension internationale des questions coloniales<sup>195</sup>. L'idée de créer une nouvelle organisation mondiale qui contrôlerait de manière plus resserrée l'action des puissances européennes en Asie, en Afrique et en Océanie est régulièrement discutée durant les autres rencontres entre les puissances alliées, Chine comprise, durant l'année 1943. La signature de la déclaration de Moscou, entre les ministres des Affaires Étrangères des trois grandes puissances alliées, en octobre 1943, officialise l'idée d'une Organisation des Nations Unies (Onu) : le représentant étatsunien met en avant la nécessité d'une institution internationale qui permettrait d'encadrer les territoires coloniaux pour les accompagner vers plus d'autonomie et d'assurer le respect des populations administrées. À la 9<sup>e</sup> conférence de l'Institut des Relations du Pacifique, à Hot-Springs en Virginie, en janvier 1945, les représentants étatsuniens officialisent une *charter of trusteeship* dont l'ambition est de porter le *self-government* pour les populations colonisées, et d'instituer un contrôle international à travers des visites et des rapports<sup>196</sup>.

Le projet de *trusteeship* sur les colonies européennes est source de tensions diplomatiques qui touchent la France libre. Pourtant, cette dernière est encore exclue des négociations internationales du fait de l'occupation du territoire métropolitain, du régime de Vichy et des relations compliquées entre Roosevelt et de Gaulle. À ce titre, les délégués du CFLN ne sont pas conviés à Dumbarton Oaks en 1944. Ce n'est qu'à la faveur de l'intervention du Royaume-Uni que la France entre de nouveau dans le concert des nations après la conférence de Yalta en février 1945 et peut devenir une actrice à part entière des débats ayant lieu sur les projets de *trusteeship*<sup>197</sup>. Cette stratégie britannique vise à contrebalancer la connivence entre les États-Unis et l'URSS sur les questions coloniales et à intégrer la France dans un front commun contre le système de tutelle internationale<sup>198</sup>. En vérité, la France libre se préoccupe déjà de ces projets avec grande méfiance, bien avant la grande conférence de San Francisco de juin 1945<sup>199</sup>. Aux yeux du général de Gaulle, la mise en place d'un contrôle international sur les colonies est exclue. L'empire colonial a été au cœur de la Résistance et des réformes sont déjà lancées à la suite de la conférence de Brazzaville en janvier-février 1944. Il n'y avait donc pas lieu d'imposer un *trusteeship* sur des colonies jusqu'ici sous souveraineté française. Dans un discours devant l'Assemblée consultative, le 27 mars 1945, le ministre des Affaires étrangères Georges Bidault (1899-1983), rejette cette perspective : « Sans exclusivisme, ouverts à tous les vents de l'avenir, désireux de collaborer avec tous, nous n'accepterions pas cependant que l'on veuille déposséder la France de sa souveraineté sur certains territoires<sup>200</sup> ». En amont de la future conférence de San Francisco, un aide-mémoire envisage « la thèse coloniale française à soutenir » tout en craignant « le procès du régime colonial ». Pour y remédier, le rédacteur recommande de procéder à une contre-offensive diplomatique face au projet de *trusteeship*, tout en conservant à l'esprit l'importance de défendre la paix et la sécurité dans le monde :

Nous ne devons pas nous borner à une attitude défensive, mais passer résolument à l'offensive par le moyen de contre-propositions inspirées par un esprit sincère de coopération internationale et étudiées en fonction des intérêts des peuples dépendants et de nos propres intérêts. Ces contre-propositions devront constituer une contribution originale, proprement française, à la solution des problèmes mondiaux<sup>201</sup>.

L'aide-mémoire prévoit des scénarios qui seront présentés à la conférence et auxquels une réponse est attendue :

Octroyer l'indépendance aux peuples dès à présent capables de *self-government*.

195. Maalem Ali (1947), *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, Paris, Défense de la France, pp. 32-35.

196. ADF, La Courneuve, 49QO/1, Rapport de Paul-Émile Naggiar, p. 6.

197. Williams Andrew (2017), « France and the Origins of the United Nations, 1944-1945 : "Si la France ne compte plus, qu'on nous le dise" », *Diplomacy & Statecraft*, 28(2), pp. 215-234.

198. ADF, La Courneuve, 49QO/1, Lettre de l'ambassadeur de France à Londres, René Massigli, au ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, 7 avril 1945. Voir sur les relations franco-britanniques d'après-guerre : Deighton Ann (2007), « Entente Neo-Coloniale ? Ernest Bevin and the Proposals for an Anglo-French Third World Power, 1945-1949 », *Diplomacy & Statecraft*, 4, pp. 835-852.

199. Michel Marc (2000), « The Decolonization of French Africa and the United States and Great Britain, 1945-58 », in Bridges Roy (éd.), *Imperialism, Decolonization and Africa. Studies Presented to John Hargreaves*, Londres, MacMillan Press, p. 155.

200. Maalem Ali, *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, op. cit., p. 135.

201. ADF, La Courneuve, 49QO/1, Aide-mémoire sur la thèse coloniale française à soutenir à San Francisco, 27 mars 1945, p. 3.

Accepter une orientation et un contrôle de l'exercice de notre responsabilité à l'égard des peuples non encore parvenus à la maturité politique [...]»<sup>202</sup>.

Que faire des territoires spécifiques que sont le Cameroun et le Togo, encore sous mandat de la SDN ? La stratégie française vise toujours à profiter de la reconstruction de l'ordre mondial pour intégrer ces mandats au sein de l'empire, loin d'une surveillance internationale<sup>203</sup>. Cela semble d'autant plus valable pour les autorités du CFLN que ses dirigeants sont en train de penser une « communauté française » à venir entre l'empire et la métropole : « Nous basant sur ces arguments et sur le régime politique libéral de la Communauté française, nous pourrions revendiquer le maintien du Togo et du Cameroun dans le système français<sup>204</sup> ». Toutefois, cette prise de position exprimée en mars 1945 ne résiste pas à la *realpolitik* des relations internationales. Dans une note établie pour l'ambassadeur en charge des négociations, Paul-Émile Naggiar, en amont de la conférence sur le *trusteeship* d'avril 1945, les autorités françaises réaffirment la nécessité d'exclure l'empire du contrôle international, mais se voient obligées d'accepter ce système pour les territoires sous mandat :

Pour les mandats B qu'elle administre (Cameroun et Togo), la France, au contraire, se trouve limitée dans ses droits par les textes de l'article 22 du Pacte comme des mandats dont elle a accepté la charge vis-à-vis du Conseil de la S.D.N. Elle ne saurait donc valablement s'opposer, quelles que soient ses préférences, à la substitution, au régime actuel des mandats, d'un régime de *trusteeship* qui en prendrait la place<sup>205</sup>.

Dans une conférence de presse, le 3 mai 1945, le ministre des Affaires étrangères Georges Bidault confirme que « l'idée de confier les peuples arriérés à la tutelle des Nations Unies ou d'une seule nation paraissait, sous certaines réserves, praticable », mais seulement pour les territoires qui ont été sous mandat après la Première Guerre mondiale, ce qui exclut les colonies africaines et l'Indochine, reprise au Japon<sup>206</sup>. Malgré ce revirement français, des limites sont déjà envisagées dans ce système de tutelle internationale. À l'issue de la conférence, la France souhaite s'assurer que :

Ce nouveau régime n'implique pas pour elles des obligations plus lourdes ou un contrôle plus étroit que celui ou celles qui existaient précédemment, notamment à ce qu'il [ne] remplace pas par une procédure d'enquête sur les lieux de la communication annuelle par la Puissance mandataire de son administration dans le territoire de son mandat<sup>207</sup>.

67

De son côté, le Royaume-Uni dirigé par Churchill s'oppose aussi au projet proposé dans l'espoir de ne pas compromettre l'avenir de son empire après la guerre. Très critiques, les diplomates de Londres réussissent à faire reculer le président étatsunien Franklin D. Roosevelt sur la portée à donner au *trusteeship* lors de la conférence de Yalta (4-11 février 1945). Une nouvelle conférence préparatoire est alors organisée par les États-Unis en avril 1945, avec le Royaume-Uni, l'URSS, la Chine et la France, afin de discuter du *trusteeship* en amont de la conférence de San Francisco. La France y est représentée par son ancien ambassadeur à Moscou, Paul-Émile Naggiar. À l'occasion de cette conférence préparatoire, la levée de boucliers des délégués français et britanniques contre l'inclusion de l'ensemble des colonies européennes dans le système de tutelle internationale est telle que les États-Unis se rangent à une option plus modérée au nom de l'entente internationale<sup>208</sup> : ne seront alors discutés que les territoires sous mandat de la SDN, les territoires pris à l'ennemi et les territoires placés volontairement sous ce régime. La mort du président Franklin D. Roosevelt, le 12 avril, facilite cette inflexion, Harry Truman étant plus souple sur les questions coloniales. Si la France réussit à exclure la majorité de son empire de ces discussions, le Cameroun reste intégré aux futures négociations diplomatiques sur le *trusteeship*.

Longtemps, l'historiographie a porté un regard très général sur le rôle de la France et du Royaume-Uni dans ces négociations : des travaux récents ont permis de nouvelles analyses à partir des archives diplomatiques<sup>209</sup>. Les diplo-

202. *Ibid.*, p. 6.

203. Michel Marc, « The Decolonization of French Africa », *op. cit.*, p. 154.

204. ADF, La Courneuve, 49QO/1, Aide-mémoire sur la thèse coloniale française à soutenir à San Francisco, 27 mars 1945, p. 14.

205. ADF, La Courneuve, 49QO/1, Note à M. Naggiar, 4 avril 1945.

206. Maalem Ali, *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, *op. cit.*, p. 136.

207. ADF, La Courneuve, 49QO/1, 1944-1952. Note à M. Naggiar, 4 avril 1945.

208. Morrell Gordon (2006), « A Higher Stage of Imperialism? The Big Three, the UN Trusteeship Council, and the Early Cold War », in Douglas R.M., Callahan Michael, Bishop Elizabeth (dir.), *Imperialism on Trial...*, *op. cit.*, pp. 111-139.

209. Les travaux de Jessica Pearson constituent une avancée historiographique avec une histoire des relations internationales, d'après-guerre, au plus près des acteurs. Pearson Jessica (2020), « The French Empire Goes to San Francisco: The Founding of the United Nations and the Limits of Colonial Reform »,

mates et les fonctionnaires britanniques avaient opté pour des réunions *ad hoc* ou informelles qui, bien souvent, ne donnaient pas lieu à la rédaction de comptes-rendus : ainsi les archives conservées au Royaume-Uni sur le *British Cameroons* et le Tanganyika sont peu nombreuses. Les archives diplomatiques françaises de La Courneuve permettent de mieux saisir les négociations, le jeu des acteurs, les alliances et les mésententes entre puissances alliées autour de la question du *trusteeship*. La France se distingue par une stratégie de préservation du *statu quo* sur les territoires sous mandat transformés en territoires sous tutelle. Ainsi, la France aborde la conférence de San Francisco avec un « optimisme prudent<sup>210</sup> », mais avec l'ambition de préserver son empire, essentiel à sa place de puissance mondiale, alors que l'URSS et les États-Unis envisagent cette rencontre dans un contexte de méfiance réciproque.

En effet, la conférence de San Francisco (25 avril-26 juin 1945) est une étape majeure pour décider du futur statut du Cameroun : elle permet d'élaborer et d'adopter les textes sur la tutelle internationale, intégrés dans la future Charte de l'Onu. Les articles 75 à 91 organisent ce « régime international de tutelle » de manière moins ambitieuse qu'à l'origine, notamment en raison des efforts diplomatiques déployés par les puissances coloniales. Dans l'optique de San Francisco, un Comité du *trusteeship* est constitué le 1<sup>er</sup> mai 1945, présidé par Peter Fraser, chef de la délégation néo-zélandaise, avec pour objectif de négocier les futurs articles sur le « régime international de tutelle ». Le Comité ne discute d'aucun territoire en particulier, mais cherche à obtenir un consensus sur les règles générales du *trusteeship*. Plusieurs projets sont présentés par les États présents, avec pour point de désaccord la question de « l'indépendance à assigner ou non comme fin éventuelle, non seulement aux territoires de *trusteeship*, mais également aux colonies en général<sup>211</sup> ». Le Royaume-Uni présente un premier projet, le 4 mai, dans lequel il élabore une déclaration de politique générale sur les territoires coloniaux en rappelant les devoirs des puissances administrantes vis-à-vis des populations ; il s'agit de répondre frontalement aux attaques portées sur l'empire colonial britannique, notamment dans les Indes<sup>212</sup>. Les États-Unis présentent leur projet le 5 mai : il constitue la base des discussions à venir sur le *trusteeship* avec trois grandes parties abordées : une déclaration relative « aux territoires non autonomes », inspirée du projet britannique ; une autre sur le régime international de tutelle en tant que tel ; et la dernière sur l'organisation du conseil de tutelle. Le projet vise à donner plus d'ampleur à ce régime de tutelle par rapport au système des mandats. Les modalités d'application de ce régime seront discutées et adoptées par des accords de tutelle par territoire après l'adoption des articles de la Charte de l'Onu. L'ambassadeur Paul-Émile Naggiar présente le projet français le 11 mai, qui se distancie peu des propositions faites par les États-Unis une semaine auparavant. Après la France, l'URSS et la Chine proposent divers amendements sans déconstruire le projet des États-Unis. Une version de travail est finalement adoptée pour la discussion du 16 mai 1945 : la déclaration britannique est reprise, ainsi que quelques emprunts au projet français, mais le projet étatsunien reste le fondement de ce régime international de tutelle. Dans le rapport qu'il rédige à l'issue des négociations, Naggiar insiste sur la manière dont il a usé de son influence pour encourager un accord entre les cinq grandes puissances avant la soumission du texte aux cinquante États présents<sup>213</sup>. À ses yeux, cette phase de négociations a permis à la France de se resituer comme une puissance de premier plan tout en défendant mieux les intérêts des puissances coloniales aux côtés du Royaume-Uni, alors que la puissance étatsunienne a accepté de limiter le principe du *trusteeship*.

Le 26 juin, l'adoption de la Charte de l'Onu par les 51 États présents constitue un nouveau point de départ pour les territoires encore sous mandat. Le chapitre XI, « Déclaration relative aux territoires non autonomes » (articles 73 et 74), inclut les territoires sous tutelle sans s'y limiter et reconnaît « le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires<sup>214</sup> ». Le chapitre XII est consacré au « régime international de tutelle » (articles 75 à 85). L'article 76, en plus de rappeler l'objectif de paix et de sécurité internationales, insiste sur la nécessité de « favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance » – article fondamental qui sert de base à l'argumentation à venir du mouvement nationaliste camerounais, mais qui fait l'objet d'une traduction spécifique dans le texte en français : la Charte en version anglaise évoque « *self-government or independence* », quand la traduction française insiste sur « la capacité à s'administrer eux-mêmes ». Comme le souligne David Gardinier, l'expression française permet de souligner qu'une éventuelle administration locale plus autonome pourrait s'insérer dans un cadre impérial plus large, en l'occurrence la République française. À l'inverse, l'expression anglaise de

*French Politics, Culture and Society*, 38(2), pp. 35-55. Voir aussi Gardinier David (1963), *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy*, Londres/New-York/Nairobi, Oxford University Press; Michel Marc, « The Decolonization of French Africa », *op. cit.*

210. Pearson Jessica, « The French Empire Goes to San Francisco », art. cité, p. 42.

211. ADF, La Courneuve, 49QO/1, Rapport de Paul-Émile Naggiar, p. 14.

212. Maalem Ali, *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, *op. cit.*, pp. 149-150.

213. ADF, La Courneuve, 49QO/1, Rapport de Paul-Émile Naggiar, p. 14.

214. Pour le texte original de la Charte des Nations signée à San Francisco, le 26 juin 1945, et les chapitres sur les territoires autonomes et la tutelle : Maalem Ali, *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, *op. cit.*, pp. 385-389.

*self-government* semble indiquer une autonomie plus évidente comme étape vers l'indépendance<sup>215</sup>. Ensuite, l'article 77 définit les territoires où s'appliquent le principe du *trusteeship* en les limitant aux territoires actuellement sous mandat, les territoires pris à l'ennemi, et les territoires volontairement placés sous ce régime. Les articles 79 et 81 prévoient l'élaboration d'accords de tutelle pour chaque territoire, « entre les États directement intéressés, y compris la Puissance mandataire dans le cas de territoires sous mandat d'un membre des Nations Unies », et désignent « l'autorité qui en assurera l'administration » – un ou plusieurs États, voire l'Onu elle-même<sup>216</sup>. Le délégué Naggiar se félicite de ces articles sur la tutelle, car ils donnent « au système sa flexibilité » et permet « de faire varier ses modalités d'application aux cas les plus divers<sup>217</sup> ». Enfin, le chapitre XIII porte sur le « conseil de tutelle » (articles 86 à 91). Les délégués étatsuniens avaient voulu un conseil composé à moitié de représentants des États chargés du *trusteeship* et de représentants des États membres de l'Onu, élus par l'Assemblée générale. Le lobby soviétique a permis d'y inclure l'URSS et la Chine, membres permanents du Conseil de Sécurité sans charge de *trusteeship* (article 86<sup>218</sup>). Les articles 87-88 précisent son rôle : examiner les rapports soumis par les puissances administrantes ; recevoir des pétitions et les examiner<sup>219</sup> ; procéder à des visites périodiques dans les territoires « à des dates convenues » avec les puissances en charge des territoires ; prendre des décisions en fonction des dispositions des accords de tutelle. Enfin, les articles 89 à 91 rappellent les modalités du vote au sein du conseil – une voix par membre, décisions prises à la majorité des membres présents – et la procédure interne – mise en place d'un règlement intérieur, de l'élection du président et des modalités de réunion (« selon les besoins » ou « à la demande de la majorité de ses membres »). Après la signature et la ratification de la Charte de l'Onu par les États membres, il s'agit désormais pour la France de procéder aux négociations sur les accords de tutelle spécifiques au territoire du Cameroun.

### 3.2. Négociations et tensions diplomatiques autour des accords de tutelle (1945-1946)

Les accords de tutelle « pour le territoire du Cameroun sous administration française » sont présentés et approuvés par l'Assemblée générale de l'Onu le 13 décembre 1946. Entre la signature de la Charte de l'Onu, le 26 juin 1945, et cette date, la diplomatie française s'est démenée pour préserver les intérêts français au Cameroun. Plusieurs débats traversent alors cette phase de négociations diplomatiques. De juin 1945 à janvier 1946, les réticences françaises sur les formes à donner au *trusteeship* se réactivent et contestent, à nouveau, l'inclusion du Cameroun et du Togo dans les mécanismes de contrôle international.

Dès la fin de la conférence de San Francisco, un Comité exécutif de l'Onu à propos du système de tutelle est convoqué pour étudier les chapitres XII et XIII de la Charte et réfléchir à leur mise en application. En novembre 1945, ses recommandations instaurent un Comité provisoire de tutelle et établissent un règlement intérieur pour le futur Conseil de Tutelle<sup>220</sup>. Ce texte est un compromis entre les puissances coloniales et les États-Unis. Depuis San Francisco, ces dernières suivent de très près les discussions sur l'application du système de tutelle. Ainsi, la publicité des débats autour du *trusteeship* doit rester le principe, mais des discussions entre experts et des délibérations privées peuvent avoir lieu, concèdent-ils. Les pétitions orales sont admises, souhaitait étatsunien, mais avec un huis clos possible, alors que les pétitions écrites doivent être transmises directement au Secrétariat général de l'Onu ou par l'intermédiaire de l'autorité tutélaire. Le Conseil de Tutelle a la possibilité de soumettre des rapports à l'Assemblée générale et au Conseil de Sécurité sur le respect des accords dans le cadre de l'administration des territoires. Les délégués étatsuniens insistent en particulier sur l'importance des enquêtes périodiques. À l'issue de ces travaux, l'inspecteur des colonies A.J. Lucas se félicite de la modération de l'accord final. En janvier 1946, la délégation française, lors de la première Assemblée générale de l'Onu, accepte *in fine* de placer le Cameroun et le Togo dans le système de *trusteeship* « à la condition que les mesures prévues par la Commission préparatoire ne réduisent pas à néant le rôle effectif de la puissance tutélaire dans les territoires dont elle a la charge<sup>221</sup> ». Pourtant, le *lobbying* colonial français se lève contre ce *trusteeship* au nom des liens existants entre l'empire et la métropole. À la suite du discours de Georges Bidault, le 19 janvier 1946, devant l'Assemblée générale de l'Onu, le journal *Marchés coloniaux*, organe parisien

215. Gardinier David, *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy...*, op. cit., p. 7.

216. *Ibid.*, p. 387.

217. ADF, La Courneuve, 49QO/1, Rapport de Paul-Émile Naggiar, p. 30.

218. *Ibid.*, p. 39.

219. Voir une étude plus précise de ces pétitions dans la Section 2.

220. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Note de l'inspecteur des Colonies, A.J. Lucas au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 15 novembre 1945, « Les travaux du Comité exécutif de l'Organisation des Nations Unies à propos du système de tutelle », pp. 1-4.

221. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Note de l'inspecteur des colonies A.J. Lucas, en mission à Londres, au ministre des Colonies, Jacques Soustelle, 10 décembre 1945, pp. 2 et télégramme de Londres au ministère des Affaires étrangères, 24 janvier 1946.

d'information économique sur l'Outre-mer, fait une longue tribune intitulée « Jamais de *trusteeship* sur les terres de l'Union française du Cameroun et du Togo » dans laquelle il déclare :

Pour nous, la question est simple, nous sommes au Cameroun et au Togo comme nous sommes en Algérie ou au Sénégal. Nous y sommes depuis près de trente ans, nous leur avons donné des hommes de premier ordre, nous y avons dépensé des capitaux considérables. [...] L'Union française existe. Le Cameroun et le Togo en font partie, ils ont des représentants à l'Assemblée nationale constituante ; nous refusons d'admettre que l'on puisse discuter internationalement ce qui ne concerne que la nation française<sup>222</sup>.

Le gouvernement finit par suivre la position britannique incarnée par Ernest Bevin, *Foreign Secretary*, qui déclare, le 17 janvier 1946, « mettre le Tanganyika, le Cameroun et le Togo sous le régime de tutelle » à condition de « négocier les conditions qui nous paraîtront satisfaisantes d'une façon générale<sup>223</sup> ». La Belgique, également puissance mandataire, suit la diplomatie britannique. La phase de rédaction des accords de tutelle commence alors, alors que le général de Gaulle démissionne de la tête du gouvernement et laisse place à une coalition tripartite entre le MRP, la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et le Parti communiste français (PCF).

À l'issue de la première session de l'Assemblée générale de l'Onu, le 8 janvier 1946, une Commission de Tutelle, dirigée par le délégué de l'Uruguay, M. Mac Eachen, invite les puissances mandataires à conclure des accords de tutelle et à lui les soumettre. L'interprétation de l'article 79 de la Charte de l'Onu provoque un premier débat de droit international sur les États autorisés à participer à la rédaction. Il prévoit en effet un accord « entre les États directement intéressés » par la tutelle. Cependant, par la voix de leur *Secretary of State*, Dean Acheson, les États-Unis estiment avoir un droit de regard sur l'écriture de ces accords :

À cet égard, la position des États-Unis demeure ce qu'elle a été au cours des 25 dernières années, c'est-à-dire, qu'ils tiennent du traité de Versailles et en tant que partie à certains traités bilatéraux, y compris les traités qu'ils ont conclus avec les diverses puissances mandatées, au sujet des territoires sous mandat, des droits spéciaux et spécifiques. Les États-Unis croient que, en vertu de la position que leur confèrent ces traités, ils sont en droit d'être considérés comme l'un des « États directement intéressés » à tous les territoires sous mandat<sup>224</sup>.

70

La diplomatie étatsunienne se lance alors dans un ballet diplomatique pour s'assurer que les accords conservent leurs idées sur le *trusteeship* tout en limitant le nombre de puissances négociatrices<sup>225</sup>. Le Royaume-Uni et la Belgique acceptent de collaborer puisqu'ils transmettent des copies des projets qu'ils ont écrits sur le Tanganyika, le Cameroun, le Togo et le Ruanda-Urundi dès le 18 mai 1946 aux États-Unis, mais également à la Chine, à l'URSS et à la France<sup>226</sup>. Le Premier ministre britannique, Clement Atlee, considère que les « États directement intéressés » sont les autres puissances mandataires d'Afrique, Union sud-africaine comprise, et les membres permanents du Conseil de Sécurité<sup>227</sup>. Les diplomates étatsuniens introduisent des points importants dans le projet britannique, mais les modifications sont jugées, « ni très nombreuses, ni très importantes » par l'ambassadeur de France à Londres<sup>228</sup>. Les négociations semblent donc être de faible intensité concernant le *trusteeship* britannique. De son côté, la diplomatie française se montre méfiante de l'intérêt accru des États-Unis comme des Soviétiques pour ses territoires : elle ne souhaite pas qu'ils puissent contrôler l'action de la France au Cameroun et au Togo, encore moins qu'ils participent à l'écriture des accords de tutelle. Dès novembre 1945, l'inspecteur des colonies A.J. Lucas mettait déjà en garde le ministre des Colonies, Paul Giacobbi : « On peut craindre que les États directement intéressés n'interviennent constamment dans la vie des territoires sous tutelle<sup>229</sup> ». Pourtant, le gouvernement étatsunien s'investit aussi dans l'écriture des accords de tutelle français sur le Cameroun et le Togo. De manière officieuse, deux délégués étatsuniens de la division Afrique du Département d'État, Benjamin Bengering et Edwin L. Smith, sont envoyés à Londres en juin 1946 pour

222. Moreux Christian (26 janvier 1946), « Jamais de *trusteeship* sur les terres de l'Union française du Cameroun et du Togo », *Marchés Coloniaux*, p. 75.

223. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Déclaration de M. Bevin, 17 janvier 1946 in Note pour Monsieur Chauvel de la part de Monsieur Fouques-Duparc, 23 janvier 1946.

224. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre d'Henri Bonnet, ambassadeur de France à Washington, 18 mai 1946, pp. 1-2.

225. *Ibid.*, p. 2.

226. *Ibid.* ; copie d'une note secrète du Département d'État du 13 mai 1946 transmise par Henri Bonnet au ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, le 20 mai 1946. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Aide-mémoire de l'ambassade des États-Unis en France, Paris, 18 juin 1946.

227. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Aide-mémoire de l'ambassade des États-Unis en France, Paris, 18 juin 1946.

228. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Télégramme de l'ambassadeur de France, Camille Paris, à Londres, 19 juin 1946, p. 1.

229. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Note de l'inspecteur des Colonies, A.J. Lucas au ministre des Colonies, Paul Giacobbi, 15 novembre 1945, « Les travaux du Comité exécutif de l'Organisation des Nations Unies à propos du système de tutelle », pp. 7-8

discuter de ces projets d'accords avec les diplomates français<sup>230</sup>. Une note secrète envoyée au ministre des Colonies précise que ces « deux fonctionnaires du Département d'État » sont venus « munis d'un véritable contre-projet », à la différence des négociations entreprises avec les diplomates britanniques<sup>231</sup>. Le fond du projet français est considérablement modifié avec l'ajout de nouveaux paragraphes et de nouvelles formulations. Dans l'article 2, le passage suivant est proposé par les délégués étatsuniens : « Le Gouvernement français s'engage à exercer sur ce territoire, comme l'autorité chargée de l'administration au nom des Nations Unies, les devoirs de tutelle<sup>232</sup> ». Britanniques et Français refusent cette référence et la font supprimer dans le projet de compromis.

Ils partagent également leurs inquiétudes sur la question des missions de visite prévues par le *trusteeship*. Les diplomates britanniques craignent que cette question des enquêtes périodiques soit soulevée « sous la forme passionnée qui caractérise les débats des dernières journées de la Commission préparatoire ». L'accord final proposé à l'Assemblée générale indique à l'article 2 paragraphe 3 :

En conséquence, le Gouvernement français s'engage : [...]

3. À faciliter les visites périodiques éventuelles du Territoire sous tutelle auxquelles l'Assemblée générale ou le Conseil de tutelle pourraient faire procéder ; à convenir avec ces organes des dates auxquelles ces visites auront lieu, ainsi qu'à s'entendre avec eux sur les questions que poseraient l'organisation et l'accomplissement de ces visites<sup>233</sup>.

D'autres amendements sont refusés par le gouvernement français, notamment ceux proposés par la délégation étatsunienne qui souhaite « s'opposer à l'extension indéfinie du système de monopole par voie unilatérale » et promouvoir l'égalité économique. L'inspecteur A.J. Lucas dans sa note au ministre des Colonies argumente ainsi : « Notre arme restant l'article 76b de la Charte ; en évoquant ce texte, nous pouvons prévenir, puis empêcher que les profits de l'exploitation des richesses – notamment du sous-sol – ne reviennent pour leur plus grande part à des entreprises étrangères au pays<sup>234</sup> ». Enfin, l'article 10 sur la liberté religieuse, l'enseignement et les libertés de parole, de presse, de réunion et de pétition est également discuté.

Après cette phase de tractations diplomatiques, les autorités françaises soumettent le projet amendé par les délégués étatsuniens aux deux représentants du territoire camerounais à l'Assemblée consultative, Louis-Paul Aujoulat et Alexandre Douala Manga Bell, ainsi qu'au député du Dahomey-Togo, Sourou Migan Apithy, lors d'une réunion présidée par le Gouverneur Henri Laurentie en août 1946. Le docteur Aujoulat et le député Apithy s'étaient déjà plaints à l'Assemblée constituante en mars 1946 de ne pas avoir été consultés sur « le sort des populations que nous représentons<sup>235</sup> ». Lors de cette réunion d'août 1946, ces trois députés sont interpellés par le premier paragraphe de l'article 4 qui précise les pouvoirs de l'autorité tutélaire qui « administrera selon la législation française, comme partie intégrante du territoire français<sup>236</sup> ». Pour eux, cette expression risquerait :

d'être mal interprété[e] par les évolués, qui y verraient une indication de la volonté de la France de rattacher purement et simplement le Togo et le Cameroun au territoire français, en leur faisant perdre leur individualité ou leur personnalité, donc l'autonomie qu'ils doivent conserver sous le régime de la tutelle<sup>237</sup>.

Le ministre de la France d'Outre-mer, Marius Moutet, accepte de faire supprimer le passage. Cet article est pourtant majeur pour les autorités françaises qui souhaitent intégrer le Cameroun aux structures de l'Union française, créées dans la Constitution du 27 octobre 1946. Il est également majeur d'un point de vue strictement juridique : c'est en vertu de cet article que la législation française est applicable dans son entièreté au territoire camerounais, même lorsque les textes de loi ne précisent pas leur application possible dans les territoires d'Outre-mer. Cette subtilité se révélera d'un poids majeur lors de la dissolution de l'Union des Populations du Cameroun en juillet 1955 en

230. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Télégramme de l'ambassade de France aux États-Unis au ministère des Affaires étrangères, Washington, 7 juin 1946 contenant l'aide-mémoire écrit par l'ambassade des États-Unis à Paris, 10 juin 1946.

231. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Note de l'inspecteur des colonies, A.J. Lucas, au ministre des Colonies, Marius Moutet, juin 1946, p. 2.

232. *Ibid.*, p. 3.

233. Nations Unies, *Accord de tutelle pour le territoire du Cameroun sous administration française, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale, le 13 décembre 1946*, Lake Success, New York, p. 3.

234. ADF, La Courneuve, 49QO/3. Note de l'inspecteur des colonies, A.J. Lucas, au ministre des Colonies, Marius Moutet, juin 1946, p. 8.

235. Séance du 21 mars 1946. Assemblée nationale constituante (1946), *Journal Officiel de la République française, Débats de l'Assemblée nationale constituante*, Paris, Journaux officiels, p. 902. Voir aussi Marshall Bruce (1973), *The French Colonial Myth and Constitution-Making in the Fourth Republic*, Yale, Yale University Press, pp. 183-188.

236. ADF, La Courneuve, 49QO/3. Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, 16 août 1946, p. 2.

237. *Ibid.*, p. 2.

vertu de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées, dont l'applicabilité au Cameroun est contestée. Dès janvier 1946, des délégués de la Commission de Tutelle objectent déjà « l'intégration de ces territoires dans la communauté nationale du mandataire<sup>238</sup> ». À l'inverse, pour la délégation française présente à Londres pour l'Assemblée générale de l'Onu de janvier 1946, il s'agissait d'une continuité avec la gestion mandataire prévue à l'article 9 de l'Acte de la SDN de 1922 : « Ces mesures sont conformes aux intérêts des habitants aussi bien qu'aux termes des mandats qui confèrent à la Puissance mandataire le pouvoir de légiférer pour ces territoires et de les administrer comme parties de son propre territoire<sup>239</sup> ». Cette question reste au cœur des négociations sur les accords de tutelle concernant le Cameroun durant l'année 1946 et « a une importance énorme pour la vie politique du Cameroun pendant les dix années qui suivirent<sup>240</sup> ». Les représentants du Cameroun, Aujoulat et Douala Manga Bell, tentent aussi de soumettre au vote de l'Assemblée territoriale l'application de certains articles du projet, en essayant d'inclure la mention « après avis conforme de l'Assemblée représentative territoriale<sup>241</sup> ». Marius Moutet abonde en rappelant qu'il faut « tenir le plus grand compte des désirs et des aspirations des populations dont l'avenir est en cause, et le rôle que ces Assemblées locales doivent jouer<sup>242</sup> ». Même si les accords ne prévoient pas de points précis sur ces institutions, le ministre de la France d'Outre-mer est marqué par l'esprit de Brazzaville et la nécessité de faire aboutir ces réformes politiques. Pourtant, le projet final, soumis au vote de l'Assemblée générale de l'Onu le 13 décembre 1946, est largement différent du projet négocié avec les diplomates étatsuniens.

Après la rencontre avec les représentants camerounais et togolais, Marius Moutet décide, en accord avec le ministre des Affaires étrangères, de reconstituer le paragraphe 1 de l'article 4 avec la mention « comme partie intégrante du territoire français<sup>243</sup> ». Dans le même temps, les diplomates étatsuniens cherchent à connaître le projet définitif de *trusteeship* sur le Cameroun. Ce dernier est transmis par l'ambassadeur de France à Washington en septembre 1946 qui précise « qu'il a été tenu le plus grand compte de leurs suggestions ». Il ajoute : « [...] et nous n'avons pas manqué de retenir celles qui, tout en étant conformes aux dispositions de la Charte, nous paraissent répondre aux intérêts de ces territoires et de leurs habitants<sup>244</sup> ». Le projet français d'accords de tutelle sur le Cameroun est aussi envoyé au gouvernement britannique, comme « État directement intéressé », et à titre d'information auprès des autres membres permanents du Conseil de Sécurité et des puissances mandataires en Afrique<sup>245</sup>. Le gouvernement français laisse alors les diplomates britanniques lui répondre sur ledit projet, quelques modifications mineures sont introduites. Le 8 octobre 1946, le projet est rendu public *via* les Hauts-Commissaires du Cameroun et du Togo, la presse et l'Onu, afin d'éviter de futurs amendements<sup>246</sup>.

La deuxième session de l'Assemblée générale de l'Onu se tient du 23 octobre au 15 décembre 1946 à Lake Success à New York. Le vendredi 13 décembre, à 16h puis 20h, ont lieu les discussions autour du projet d'accords de tutelle sur le Cameroun à la suite du rapport remis par la Quatrième Commission de l'Onu, en charge des questions de tutelle et de territoires non autonomes. Durant une dizaine de jours, les réunions de la Quatrième Commission ont donné lieu à l'examen des huit projets d'accord et des 229 propositions de modifications. Les négociations y ont été difficiles selon le représentant tchécoslovaque Karel Lisicky : « [...] nous avons été obligés de peiner, littéralement, jour et nuit sans désespérer, mus par la volonté d'aboutir<sup>247</sup> ». Car les divisions sont fortes et les intérêts divergents autour du *trusteeship*, en particulier celui du Cameroun. D'un côté se trouvent des États favorables à des modifications substantielles des textes proposés – le bloc communiste et de nouveaux pays indépendants en Asie et au Moyen-Orient –, alors que les puissances mandataires souhaitent maintenir les textes tels quels et faire adopter rapidement chaque projet de *trusteeship*. Ces débats réactivent la question de l'intégration des territoires sous tutelle dans la « communauté française » et celle de l'éventuelle indépendance à venir. Dès la réception du projet, le fonctionnaire

238. ADF, La Courneuve, 49QO/3. Télégramme d'Henri Fouques-Duparc depuis Londres, 22 janvier 1946, au ministre des Affaires étrangères.

239. ADF, La Courneuve, 49QO/3. Note pour Monsieur Chauvel de la part de Monsieur Fouques-Duparc, 23 janvier 1946.

240. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 94.

241. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre de l'ambassadeur de France à Londres au ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, 1<sup>er</sup> octobre 1946, contenant un aide-mémoire rédigé par le *Foreign Office*.

242. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, 16 août 1946, p. 2.

243. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, Paris, 24 août 1946.

244. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Télégramme de l'ambassadeur de France aux États-Unis, Henri Bonnet, Washington, 27 août 1946 ; Lettre du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Washington, Henri Bonnet, 16 septembre 1946.

245. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres, 17 octobre 1946, p. 1.

246. ADF, La Courneuve, 49QO/3, Lettre de l'ambassadeur de France à Londres au ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, 1<sup>er</sup> octobre 1946, contenant un aide-mémoire rédigé par le *Foreign Office* ; AONU, Série S.0504, Carton 36, Fichier 2 S-560-0000-0002, AGTS/1/2, Communiqué de presse du 8 octobre 1946, « France First to Submit Proposed Trusteeship Agreements to United Nations ».

247. 61<sup>e</sup> séance plénière, 13 décembre 1946, 16h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.61 in *Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa 1<sup>re</sup> session, Documents officiels. volume I. Résolutions et décisions, 10 janvier-14 février 1946*, p. 1265. Voir aussi : ADF, La Courneuve, 49QO09, Karel Lisicky, Accords de tutelle – rapport de la Quatrième Commission, 12 décembre 1946, p. 2.

norvégien à l'Onu, Peter Anker, s'interroge sur la rédaction du paragraphe 1 de l'article 4 : il propose de modifier le texte afin de ne pas laisser croire que la France administrera ce territoire comme le sien<sup>248</sup>. Cette précision permet que le droit international élaboré à l'Onu ait une force supérieure par rapport à l'ordre juridique appliqué au Cameroun sous tutelle. Pour les délégués indien et soviétique réunis à la Quatrième Commission et à l'Assemblée générale, ce passage est une violation manifeste du chapitre XII de la Charte de l'Onu qui insiste sur la vocation du *trusteeship* à l'autonomie puis l'indépendance et revient à une annexion pure et simple<sup>249</sup>. Ces délégués ont déjà proposé cette modification lors des travaux de la Quatrième Commission, adoptée par 16 voix contre 13 et 3 abstentions<sup>250</sup>. Les discussions sont toutes aussi vives sur les délais de révision des accords et l'usage des territoires à des fins militaires<sup>251</sup>. La proposition soviétique d'une durée de tutelle de cinq ans est rejetée au profit d'un amendement sino-indien proposant un délai de dix ans – accepté. L'Inde propose également de prévoir les mécanismes de transition à la fin de tutelle avec l'amendement suivant :

L'autorité chargée de l'administration administrera le territoire sous tutelle au nom de sa population et exclusivement au profit et dans l'intérêt de celle-ci. À l'expiration de la Tutelle, tous les pouvoirs confiés à cette autorité prendront fin et elle remettra le territoire avec tous les biens publics, mobiliers et immobiliers existant alors, aux populations dont le droit à la souveraineté et à l'indépendance sera toujours reconnu<sup>252</sup>.

Cette proposition est adoptée par 19 voix contre 16 et 2 abstentions. Enfin, le délégué soviétique se plaint du flou juridique entretenu par les rédacteurs des accords de tutelle sur les « États directement intéressés » puisqu'ils n'ont jamais été explicitement nommés<sup>253</sup>. L'ensemble de ces négociations signale une Quatrième Commission beaucoup moins muselée que le Conseil de Tutelle, avec une majorité qui penche pour un encadrement strict du *trusteeship* et une indépendance des territoires dans une échéance brève.

Les puissances mandataires font finalement bloc pour rejeter ces amendements et faire accepter leurs accords de tutelle. Pour convaincre l'Assemblée générale, la France est aidée par les représentants du Cameroun. Les députés à l'Assemblée nationale, Louis-Paul Aujoulat et Alexandre Douala Manga Bell, ainsi que le représentant togolais, Sourou Migan Apithy, ont fait le déplacement à Lake Success, pour participer à cette session : il s'agit d'une demande du ministre des Colonies, Marius Moutet, qui souhaite mettre en scène l'acceptation par les populations camerounaises desdits accords et convaincre les États membres de la pertinence de la position française selon laquelle le « Cameroun serait administré comme partie intégrante du territoire français<sup>254</sup> ». Ainsi, le docteur Aujoulat intervient à la tribune pour défendre le projet français et contester les amendements : après avoir rappelé le soutien des populations camerounaises à la France libre, il souligne tous les efforts entrepris pour « développer leur capacité à s'administrer elles-mêmes », notamment par la mise en place d'assemblées représentatives « élues au suffrage universel direct sur chaque territoire<sup>255</sup> ». Pour le député, il s'agit là de « la meilleure réponse possible à ceux qui voudraient nous reprocher de prévoir, dans nos Accords de tutelle, l'administration de ces territoires comme partie intégrante du territoire français » : l'intégration du Cameroun et du Togo à l'Union française constitue une avancée politique majeure à ses yeux. Les réformes issues de la conférence de Brazzaville sont également rappelées, telles que l'octroi du droit syndical, le projet de rédaction d'un code du travail d'Outre-mer ou les efforts déployés pour la formation des élites locales.

Pourtant, ses propos sont loin des réalités camerounaises : les élections à l'Assemblée constituante et à l'Arcam ne se font pas au suffrage universel, et l'Assemblée n'a qu'un rôle consultatif. Il ajoute également que ces accords ont fait l'objet d'une « large publicité auprès des populations intéressées ». « Les textes ont été diffusés officiellement ; ils ont été longuement discutés par les autochtones en réunions publiques ; ils ont reçu leur adhésion [...]. Les populations attendent maintenant ces accords qui sont conformes à leur aspiration<sup>256</sup> ». Il s'agit d'une autre contre-vérité puisque

248. AONU, Série S.0504, Carton 36, Fichier 2. S-560-0000-0002, AGTS/1/2, Lettre de Peter M. Anker à M. Bunche, 8 octobre 1946 contenant le « Memorandum of the Draft Terms of Trusteeship Agreement for French Cameroons » écrit par Mr Cebe-Habersky.

249. 62<sup>e</sup> séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62 in *Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa 1<sup>re</sup> session, Documents officiels. volume I. Résolutions et décisions, 10 janvier-14 février 1946*, p. 1277.

250. ADF, La Courneuve, 49QO/9, Karel Lisicky, Accords de tutelle – rapport de la Quatrième Commission, 12 décembre 1946, p. 2.

251. 62<sup>e</sup> séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62 in *op. cit.*, pp. 1277-1279.

252. ADF, La Courneuve, 49QO/9, Karel Lisicky, Accords de tutelle – rapport de la Quatrième Commission, 12 décembre 1946, p. 3.

253. 62<sup>e</sup> séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62 in *op. cit.*, p. 1281.

254. ADF, La Courneuve, 49QO/3. Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, 16 août 1946, p. 2.

255. 62<sup>e</sup> séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62 in *op. cit.*, pp. 1273-1274.

256. *Ibid.*, p. 1274.

ces accords ont été discutés à l'échelle gouvernementale, et non au sein des populations camerounaises<sup>257</sup>. La mise en scène autour des représentants camerounais est néanmoins un succès diplomatique.

À la 62<sup>e</sup> séance plénière de l'Assemblée générale, le texte sur les accords de tutelle est finalement adopté par 41 voix contre 5 (URSS, Biélorussie, Pologne, Ukraine, Yougoslavie, Libéria), et 6 abstentions (Philippines, Inde, Venezuela, Colombie, Équateur, Tchécoslovaquie<sup>258</sup>). Ce vote est le produit de l'action diplomatique des puissances mandataires – France et Royaume-Uni surtout – mais aussi une volonté des États membres de l'Onu de ne pas repousser davantage la création du Conseil de Tutelle. Dans *Marchés coloniaux*, le docteur Aujoulat précise, malgré l'atmosphère de méfiance qui règne, ce qu'il perçoit comme un succès de la diplomatie française à l'Onu :

Beaucoup de délégués [...] – et notamment les délégués des petites puissances – [...] se sont prononcés, malgré les réserves nombreuses en faveur des accords : on peut dire qu'ils ont adopté des textes... malgré leur contenu.

Il est vrai que la Charte de San Francisco ne leur laissait que deux alternatives : ou bien accepter les accords qui leur étaient soumis, ou bien courir le risque de voir les puissances mandataires se retirer sous leur tente et s'en tenir au régime du mandat<sup>259</sup>.

Les accords de tutelle sur le Cameroun sous administration française sont peu différents de ceux sur le Cameroun sous tutelle britannique, et ont pour point commun de faire de ces territoires des parties intégrantes de leur empire colonial respectif, malgré la dimension internationale du *trusteeship*. Ainsi, le passage du mandat à la tutelle est « un changement d'étiquette » plus qu'une « modification substantielle du contrôle international<sup>260</sup> » : la France a donc réussi, en partie, à épurer les principes progressistes exprimés dans la Charte de l'Onu en juin 1945<sup>261</sup>. Avec la dernière assemblée de la SDN, le 18 avril 1946, la « mission sacrée de civilisation », incarnée dans les mandats, se retrouve désormais dans le *trusteeship*. Loin d'être encore une organisation mondiale favorable aux mouvements de décolonisation, l'Onu, à la fin des années 1940, préserve les empires coloniaux européens plus qu'elle ne les démantèle, comme en témoignent ces négociations sur le Cameroun sous tutelle<sup>262</sup>. Toutefois, l'âpreté de ces négociations préfigure la centralité des questions coloniales dans les débats à venir et l'attachement profond des autorités coloniales françaises au Cameroun.

### 3.3. La mise en place des accords de tutelle et ses échos au Cameroun (1946-1948)

Les accords de tutelle de la France sur le Cameroun ne sont publiés que le 1<sup>er</sup> août 1948 dans le *Journal officiel du Cameroun*. Leur intégration officielle dans le corpus juridique français a eu lieu six mois auparavant, le 27 janvier 1948. Depuis l'adoption de la Constitution du 27 octobre 1946, le Cameroun est considéré comme un « État associé » au sein de l'Union française. En vertu du paragraphe 1 de l'article 4 des accords de tutelle, le Cameroun est désormais administré selon le droit français, ce qui aura une importance capitale dans la répression menée par les autorités françaises contre les mouvements indépendantistes des années 1950. Pour les populations camerounaises, en particulier les élites politisées, le cadre du *trusteeship* devient un élément central de leurs stratégies de mobilisation, en particulier contre les représentants du Cameroun envoyés à l'Onu soutenir les projets français, Louis-Paul Aujoulat et Alexandre Douala Manga Bell. Dès 1945, les populations urbaines et alphabétisées du territoire ont une vraie « foi en l'Onu », car la nouvelle organisation mondiale est censée garantir l'égalité des droits pour les Camerounais et surveiller les engagements de la France conformément à la Charte et aux accords de tutelle<sup>263</sup>. À cet égard, dès septembre 1945, 28 chefs de la région du Wouri, autour de Douala, avaient rédigé un mémorandum envoyé au département des affaires militaires dans le cadre des débats internationaux sur le *trusteeship* : ils se déclaraient opposés à l'appellation « Cameroun français » et rappelaient l'importance du statut international du territoire sous mandat

257. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 101.

258. 62<sup>e</sup> séance plénière, 13 décembre 1946, 20h, Projet de résolution A/258, Compte-rendu de séance A/PV.62 in *op. cit.*, p. 1287.

259. Aujoulat Louis-Paul (18 janvier 1947), « Le Cameroun et le Togo demeurent sous une tutelle française qui doit rester vigilante », *Marchés coloniaux*, pp. 65-66.

260. Gonidec Pierre-François (1957), « De la dépendance à l'autonomie : l'État sous tutelle du Cameroun », *Annuaire français de droit international*, p. 604.

261. Michel Marc, « The Decolonization of French Africa », *op. cit.*, p. 154.

262. Mazower Mark (2009), *No Enchanted Palace. The End of Empire and the Ideological Origins of the United Nations*, Princeton, Princeton University Press; Muschik Eva-Maria (2022), *Building States. The United Nations, Development, and Decolonization, 1945-1965*, New York, Columbia University Press; Pearson Jessica (2017), « Defending Empire at the United Nations: The Politics of International Colonial Oversight in the Era of Decolonization », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 45(3), pp. 525-549.

263. Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, p. 248 ; Ramondy Karine (2018), « L'Onu : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales*, 175, pp. 109-122.

de la SDN<sup>264</sup>. Le *lobbying* de la diplomatie française sur le *trusteeship* du Cameroun participe aux tensions à l'origine des événements violents de septembre 1945 à Douala.

### Exemples de pétitions envoyées en 1949-1950 au Conseil de Tutelle par les nationalistes camerounais<sup>265</sup>

Pétition	Acteurs impliqués
T/PET 5/12 (18 novembre 1949)	Comité régional de l'UPC de la Région de Nyong-et-Sanaga, signée par 29 responsables (Jean Abessolo Nkoudou, Daniel Obounou Eyinga, Nicolas Alima, Engelbert Tsalla, David Akono, Dieudonné Nti, etc.) qui ont remis la pétition à la mission de visite de passage à Yaoundé
T/PET 4/23	Comité central de l'UPC d'Otélé, Région Nyong-et-Sanaga
T/PET 5/13 (19 décembre 1949)	Dix personnes au nom des populations autochtones des différents villages et groupements ethniques de la Région Nyong-et-Sanaga
T/PET 5/16 (19 décembre 1949)	Association des amis du progrès à Yaoundé
T/PET 5/19 (19 décembre 1949)	Union des syndicats confédérés de Yaoundé, signée de son secrétaire général Jean Ngo'o Mebe
T/PET 5/24 (19 décembre 1949)	Akono Thomas, secrétaire général du syndicat des employés de commerce (CGT) de Sangmelima
T/PET 5/25 (19 décembre 1949)	Syndicat des employés d'Ambam (USCC), signée de son secrétaire A. Ebongo
T/PET 5/26 (27 février 1950)	Populations d'Ayos qui dénoncent « tout mandat ou tutelle imposé par la force » et réclament « un plébiscite pur et simple qui permettra de donner nos points de vue aux questions concernant notre Patrie »
T/PET 5/29 (3 janvier 1950)	Comité régional de l'UPC de la région Bamoun, à Fouban
T/PET 5/30 (3 janvier 1950)	Zacharie Mbombo, sergent-chef, ancien combattant
T/PET 5/31 (3 janvier 1950)	Nsangou Moussa, secrétaire de l'UPC à Fouban
T/PET 5/32 (3 janvier 1950)	Kumzse à Dschang, signée de son président, le chef Mathias Djoumessi
T/PET 5/36 (3 janvier 1950)	63 habitants de la subdivision de Saa
T/PET 5/38 (3 janvier 1950)	Comité de l'UPC de Bafou (Dschang-Bamiléké), signée du chef traditionnel Jean Ndouajeu, président du comité de l'UPC de Bafou, et de Paul-Louis Miafodek, son secrétaire général
T/PET 5/39 (3 janvier 1950)	Gustave Ekotto
T/PET 5/42 (3 janvier 1950)	Comité régional de l'UPC du Mungo, signée de son secrétaire général Joseph Moussio Njo

Par la suite, l'Onu est envisagée comme une caisse de résonance de leurs revendications pour les populations camerounaises, mais aussi comme un terrain d'affrontement diplomatique avec la France. Ainsi, le Conseil de Tutelle devient un espace majeur de discussion autour du Cameroun sous tutelle, d'abord dans l'intérêt de la puissance française. En effet, depuis les accords du 13 décembre 1946, il est constitué des puissances tutélaires (France, Australie, Belgique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis), des membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine et URSS) et de quatre États élus par l'Assemblée générale à la majorité des 2/3. Le Mexique, les Philippines, le Costa Rica et l'Irak sont alors désignés pour trois ans au sein du Conseil de Tutelle. Cette composition semble être une avancée notable en comparaison de la Commission permanente des Mandats, constituée seulement « d'experts<sup>266</sup> ». La

264. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 200.

265. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, op. cit., pp. 29-30. Complété et modifié avec les pétitions numérisées en ligne [disponible sur : <https://digitallibrary.un.org/?ln=fr>].

266. Gardinier David, *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy*, op. cit., pp. 5-6.

première session du Conseil de tutelle a lieu le 26 mars 1947 à Genève. Son rôle est d'examiner les rapports annuels soumis par les administrations tutélaires et d'étudier l'adéquation de la gestion de chaque territoire avec les accords de tutelle. De manière théorique, il doit également superviser la transition progressive vers l'indépendance. Surtout, le Conseil de Tutelle organise des missions de visite dans les territoires sous tutelle et reçoit les pétitions envoyées par les populations du *trusteeship*. Réunis deux fois par an, en janvier et juin, ses membres examinent les affaires propres à chaque territoire, avant de réaliser leur propre rapport avec des recommandations spécifiques. Le Conseil consacre l'essentiel de ses premières sessions de 1946, 1947 et 1948 à son règlement intérieur. Il faut attendre janvier 1949 pour qu'il commence l'examen de l'administration tutélaire française au Cameroun et les 12-26 novembre pour qu'une première mission de visite soit dépêchée sur place<sup>267</sup>. La question des pétitions devient progressivement primordiale entre le Conseil de Tutelle et les populations camerounaises. Selon son règlement intérieur, ces pétitions peuvent être orales ou écrites, les pétitions orales étant précédées de doléances écrites soumises au secrétariat du Conseil<sup>268</sup>. Toutefois, l'importance des puissances tutélaires au sein même du Conseil permet à la France de former des alliances pour bloquer les demandes d'audition formulées par les nationalistes camerounais-es, et ne pas donner suite aux pétitions reçues<sup>269</sup>. Selon les mots d'Henri Laurentie, ancien directeur des Affaires politiques au ministère des Colonies, en mars 1948, le Conseil de Tutelle est très vite perçu, en France et ailleurs dans le monde, comme une assemblée conservatrice composée d'anciens gouverneurs coloniaux<sup>270</sup>.

Le Conseil de Sécurité, institution bloquée par l'affrontement bipolaire de la guerre froide et le droit de veto, est assez peu concerné par ce territoire sous tutelle qu'est le Cameroun. Après 1946, au sein de l'Onu, c'est l'Assemblée générale qui devient la « tribune pour les leaders de l'indépendance, un lieu idéal pour susciter des sentiments anticoloniaux parmi les pays membres et drainer des soutiens<sup>271</sup> ». Ce poids de l'Assemblée se renforce d'autant plus dans les années 1950 que ses membres accueillent un nombre croissant de pays issus d'ex-colonies européennes, favorables aux différents mouvements d'indépendance. L'équilibre des puissances, entre un bloc anticolonialiste (URSS et satellites, Amérique latine, pays afro-asiatiques) et un bloc de l'ouest (États-Unis, États européens), est donc plus favorable aux actions des militant-e-s camerounais-e-s. Au sein même de l'Assemblée générale, un second organe devient déterminant dans les combats nationalistes : la Quatrième Commission chargée des questions de tutelle et de territoires non autonomes, sur laquelle l'emprise des puissances coloniales y est plus faible pour des raisons numériques. Celle-ci doit jouer le rôle de contrepoids face aux positions plutôt conservatrices du Conseil de Tutelle, où dominent les puissances tutélaires, et s'attache à surveiller l'application des articles 87 et 88 de la Charte de l'Onu par ce même organe. Il n'est donc pas surprenant de voir des acteurs tels que Ruben Um Nyobè, pour l'UPC côté français, et Emmanuel Endeley, pour la *Cameroon National Federation* (CNF) côté britannique, utiliser les arènes internationales pour porter leurs doléances, telles que celle de la réunification du *Kamerun*, et faire pression sur les autorités françaises dès le début des années 1950<sup>272</sup>. L'accès à des pétitions orales devant la Quatrième Commission est jugé plus stratégique que devant le Conseil de Tutelle : il s'agit de s'exprimer devant l'ensemble des membres de l'Onu, et non devant un comité restreint<sup>273</sup>. Partis politiques, chefs, étudiants et organisations diverses ont ainsi recours à ces arènes internationales, de façon plus marquée à partir de 1952<sup>274</sup>. Les différends idéologiques ne manquent pas entre ces deux instances de l'Onu que sont le Conseil de Tutelle et l'Assemblée générale, ce qui est savamment exploité par les leaders camerounais-es. En janvier 1949, le Conseil de Tutelle crée un comité spécial pour rédiger un rapport contenant ses observations et recommandations, les mesures prises suite aux pétitions, ainsi que les points de divergence entre le Conseil et les territoires administrés. Ce rapport est envoyé à l'Assemblée générale, transmis à la Quatrième Commission. En novembre 1949, les membres de cette commission votent des résolutions et formulent des recommandations au Conseil de Tutelle. Dominée par un courant anticolonialiste, la Quatrième Commission critique sévèrement la gestion du Cameroun sous tutelle par la France comme « partie intégrante » de l'Union française, donc de son territoire national. Elle condamne aussi l'absence de fonctionnaires

267. Mbozo'o Samuel Efova, « Une approche critique de la tutelle internationale... », *op. cit.*, pp. 17-53.

268. Fonkeng Primus (2018), « United Nations Trusteeship Supervision in French Cameroon, 1946-1960 », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 62-63.

269. Eyinga Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, *op. cit.*, p. 25.

270. Selon les mots d'Henri Laurentie en mars 1948. Michel Marc, « The Decolonization of French Africa », *op. cit.*, p. 154.

271. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, p. 249 ; Ramondy Karine, « L'Onu... », *op. cit.*, p. 113.

272. Pour une présentation des ces leaders politiques, voir Section 1 – Partie II.A.

273. Fonkeng Primus, « United Nations Trusteeship Supervision in French Cameroon », art. cité, p. 63.

274. Bonacker Thorsten et Ketzmerick Maria (2017), « How Security Dynamics Shaped Trusteeship Statebuilding: The French Administration of Cameroon », in Bonacker Thorsten, Distler Werner, Ketzmerick Maria (dir.), *Securitization in Statebuilding and Intervention*, Baden-Baden, Nomos, pp. 155-181 ; Terretta Meredith (2012), « "We Had Benn Fooled Into Thinking that the UN Watches over the Entire World": Human Rights, UN Trust Territories, and Africa's Decolonization », *Human Rights Quarterly*, 34(2), pp. 329-360.

camerounais aux postes-clés de l'administration territoriale, le double collège électoral ou encore la surreprésentation des citoyens français à l'Arcam<sup>275</sup>.

Les autorités françaises transmettent leur premier rapport pour l'année 1947 au Conseil de Tutelle, le 28 octobre 1948<sup>276</sup>. L'organe se félicite des progrès politiques tels que l'introduction du suffrage et la création d'une Assemblée représentative. Il est loin d'être critique envers l'administration française puisqu'il félicite son représentant sur les assurances données concernant l'indépendance à venir, comme sur la démocratisation en cours du Cameroun. Le délégué belge, représentant d'une puissance tutélaire sur le Ruanda-Urundi, souligne « l'esprit généreux qui a inspiré les réformes politiques hardies appliquées par la France et qui ont accordé aux habitants une participation très large à l'administration de leurs propres affaires<sup>277</sup> ». L'entraide entre puissances coloniales est réelle. Toutefois, certains délégués chinois, soviétiques ou philippins continuent de s'inquiéter de l'intégration du Cameroun au sein de l'Union française, alors que la représentation politique des populations camerounaises est encore bien faible – un élu pour 162 citoyens français contre un élu pour 112 500 citoyens autochtones<sup>278</sup>. Un an après, dans son rapport fastidieux de 1949-1950, le Conseil de Tutelle se félicite d'avoir accès à des pétitions camerounaises qui lui sont envoyées, mais également au compte-rendu de la première mission de visite, dépêchée sur place du 12 au 26 novembre 1949. Cette dernière est composée d'Alfred Claeys Bouúaert (Belgique), Sayid Awni Khalidy (Irak), Antonio Ramas Pedrueza (Mexique), Benjamin Gerig (États-Unis). Sur place, elle visite des écoles et des institutions, tient des audiences publiques et rencontre des hommes politiques et des chefs traditionnels<sup>279</sup>. L'UPC et le CNF en profitent pour lui confier un mémorandum sur la réunification du *Kamerun*. Sur les soixante pétitions reçues par le Conseil, dix-sept d'entre elles sont rédigées par des membres de l'UPC<sup>280</sup>. Les observations formulées par les membres du Conseil de Tutelle sont relativement positives, malgré des remarques émises sur les améliorations à poursuivre et les réponses aux pétitions reçues au Cameroun. Le délégué philippin souligne ainsi « qu'il y a beaucoup de gens dans le Territoire qui ne sont pas entièrement satisfaits de l'allure des progrès », alors que le représentant irakien en appelle à « davantage d'Africains (participant à tous les aspects de la vie publique), davantage d'écoles, davantage de routes et davantage de services médicaux<sup>281</sup> ». Parmi les observations formulées, la question de l'intégration du Cameroun dans l'Union française est de nouveau soulevée avec la crainte que l'évolution vers l'autonomie ou l'indépendance ne soit bloquée<sup>282</sup>. Le Conseil en appelle aussi à développer les infrastructures de transport, les hôpitaux et les écoles. La question des discriminations raciales, au cœur des pétitions reçues, fait aussi l'objet de discussions entre membres du Conseil de Tutelle. Par la suite d'autres missions seront dépêchées au Cameroun en 1952, 1955 et 1958<sup>283</sup>.

Au début des années 1950, un tournant majeur se déroule au cœur des arènes internationales. Jusqu'alors, le Conseil de Tutelle dominait les discussions autour du *trusteeship* au Cameroun et au Togo, tout en protégeant les intérêts et le prestige des puissances tutélares. En 1951, une pétition sur la réunification du Togo et la question éwé se conclut par l'audition des plaignants devant la Quatrième Commission : le poids des États anticolonialistes a permis de contourner l'influence des puissances coloniales européennes au Conseil de Tutelle. Ainsi, les militants de l'UPC n'hésitent-ils pas à s'introduire dans cette innovation institutionnelle de l'Onu pour porter leurs propres pétitions auprès de la Quatrième Commission et obtenir une audience le 17 décembre 1952, alors que le Cameroun est visité, dans le même temps, par une nouvelle mission envoyée par le Conseil de Tutelle<sup>284</sup>. Jusqu'à présent, les pétitions camerounaises déposées au Conseil de Tutelle avaient été rejetées. C'est donc une révolution majeure dans la place tenue par l'Onu dans le combat nationaliste au Cameroun, qui participe de l'aura politique qui entoure progressivement la figure de Ruben Um Nyobé qui émerge du milieu syndical de plus en plus actif. Ce dernier peut

275. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale*, op. cit., p. 258.

276. Ministère des Colonies (1947), *Rapport annuel du gouvernement français aux Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1947*, Paris, *Journal Officiel de la République française*.

277. Nations Unies (1949), *Rapport du Conseil de Tutelle sur ses quatrième et cinquième sessions. 6 août 1948- 22 juillet 1949*, Lake Success-New York, Documents officiels de l'Assemblée générale, Quatrième session, pp. 25. [Disponible sur : <<https://digitallibrary.un.org/record/708732?ln=en>>, consulté le 6 août 2024].

278. *Ibid.*, p. 27.

279. Nations Unies (1950), *Rapport de la première visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française*, New York, T. 462. [Disponible sur : <<https://digitallibrary.un.org/record/794631?ln=fr>>, consulté le 6 août 2024].

280. Fonkeng Primus, « United Nations Trusteeship Supervision in French Cameroon », op. cit., p. 65. Sur l'UPC et le CNF, Voir Section 2 – Partie II.A.

281. Nations Unies (1950), *Rapport du Conseil de Tutelle sur sa première session extraordinaire, sa deuxième session extraordinaire, et ses sixième et septième sessions. 23 juillet 1949 – 21 juillet 1950*, Lake Success-New York, Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquième session, pp. 58. [Disponible sur : <<https://digitallibrary.un.org/record/704531?ln=en>>, consulté le 6 août 2024].

282. *Ibid.*, p. 59.

283. Voir section 2.

284. Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan, pp. 147-148.

ainsi plaider au cœur du « concert des nations » pour la réunification, la place du Cameroun dans l'Union française, la fixation d'un délai pour la fin de la tutelle et l'accession à l'indépendance. Ainsi, comme le note justement l'historienne Justine Faure, « si l'Onu n'a pas été façonnée pour servir le combat anticolonial, certains de ses dispositifs peuvent malgré tout se révéler une arme diplomatique efficace au service de la décolonisation<sup>285</sup> ».

Pétitions, auditions, déploiement d'un arsenal de revendications en prise avec les réalités camerounaises, rien de tout cela n'aurait été possible sans le développement d'une prise de conscience politique dont les matrices sont multiples.

---

285. Faure Justine, « La décennie 1940 », *op. cit.*, p. 455.

## B. L'ÉMERGENCE DES FORCES CONTRAIRES AU STATU QUO VOULU PAR LES AUTORITÉS COLONIALES FRANÇAISES

### I. L'ÉMERGENCE D'UN SYNDICALISME ACTIF AU CAMEROUN

L'historiographie du syndicalisme en Afrique a longtemps mis en lumière les luttes syndicales en articulation avec l'histoire politique des décolonisations africaines. Les approches inspirées de la théorie marxiste concevaient les syndicats comme un outil d'émancipation de la classe ouvrière africaine face à l'oppression de l'État colonial ou postcolonial<sup>286</sup>, une émanation directe du système économique introduit par le système européen impérialiste. Le travail individuel dans le cadre d'un système capitaliste basé sur le profit a engendré la création d'une nouvelle classe sociale constituée de salarié-es qui ont constitué les forces vives des organisations syndicales futures en Afrique. Cette polarisation des études a largement perduré érigeant les syndicats en force progressiste et héros de l'indépendance ou, à l'inverse, comme des organisations combattues sous les régimes autoritaires. L'historien étasunien Frederick Cooper a produit des travaux fondateurs sur l'histoire syndicale en contexte colonial avec une approche très centrée sur l'AOF en ce qui concerne l'empire colonial français<sup>287</sup>. De récentes recherches sont venues étoffer ces études en s'intéressant aux périodes postérieures aux décolonisations<sup>288</sup> grâce, notamment, à l'ouverture de nouveaux fonds d'archives en Afrique et dans le monde.

L'historiographie camerounaise sur le syndicalisme repose sur une poignée d'auteurs qui ont réalisé des études fondatrices : il s'agit de Léon Kaptué<sup>289</sup>, de Richard Joseph<sup>290</sup>, de Joseph-Marie Zang Atangana<sup>291</sup> et d'Achille Mbembe<sup>292</sup> suivis plus récemment d'Emmanuel Tchumtchoua<sup>293</sup> qui s'était auparavant intéressé à la Jéucafra dont un certain nombre de membres se sont retrouvés au sein d'organisations syndicales. Le développement des syndicats au Cameroun, pourtant sous mandat puis sous tutelle, mais administré et exploité comme une colonie, a pris du temps en raison d'un colonat très puissant qui a fait barrage aux droits des « indigènes ». Ces colons européens étaient encore très peu nombreux en 1935, selon Léon Kaptué, un peu moins de 700, dont 295 Français-es ainsi que de nombreux-ses Grec-ques et Allemand-es. Mais en 1949, l'historien avance le chiffre de 10 000 Européen-nes en liant l'importance de cette augmentation aux crédits accordés dans le cadre du Fides<sup>294</sup>. On retrouve aux côtés des membres de l'administration coloniale, les colons exploitants agricoles, forestiers et miniers ainsi que des

286. Stichter Sharon B. (1975), « Workers, Trade Unions, and the Mau Mau Rebellion », *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 2, pp. 259–275.

287. Cooper Frederick (1996), « Le mouvement ouvrier et le nationalisme au Sénégal. La grève générale de 1946 et la grève des cheminots de 1947-1948 », in *Historiens & Géographes*, n° 6, 1991. Cooper Frederick, *Décolonisation et travail en Afrique, l'Afrique britannique et française, 1935–1960*, Paris, Karthala-Sephis, Paris, p. 578.

288. Par exemple, Bernault Florence (1996), *Démocraties ambiguës en Afrique centrale: Congo-Brazzaville, Gabon, 1940-1965*, Paris, Karthala ; Bellucci Stefano, Eckert Andreas (dir.) (2019), *General Labour History of Africa: Workers, Employers and Governments, 20<sup>th</sup>-21<sup>st</sup> Centuries*, Boydell & Brouwer ; Fall Babacar, « Le mouvement syndical en Afrique occidentale francophone, de la tutelle des centrales métropolitaines à celle des partis nationaux uniques, ou la difficile quête d'une personnalité (1900-1968) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 84(4), pp. 49-58 ; Fonteneau Gérard (2001), *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris, Karthala ; Guèye Omar (2011), *Sénégal : histoire du mouvement syndical. La marche vers le Code du travail*, L'Harmattan, Paris ; Rillon Ophélie (2022), *Le genre de la lutte. Une autre histoire du Mali contemporain*, Lyon, ENS Éditions.

289. Signié Christophe (dir.) (2022), *Activités de production et syndicalisme en Afrique et au Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Mélanges en hommage au Professeur Léon Kaptué*, op. cit., pp. 303-318 ; Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

290. Joseph Richard, « Settlers, Strikers and Sans-Travail... », art. cité ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit.

291. Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réunifié*, Tome 3 – les groupes de pression, Paris, L'Harmattan.

292. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit.

293. Tchumtchoua Emmanuel (2022), « Coopération intersyndicale en contexte de crise sociopolitique : l'appui des syndicalistes français à leurs camarades camerounais (1955-1960) », in Signié Christophe (dir.), *Activités de production et syndicalisme en Afrique et au Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Mélanges en hommage au Professeur Léon Kaptué*, Paris, L'Harmattan, pp. 303-318. Tchumtchoua Emmanuel (2017), « Cheminots, syndicalisme et nationalisme au Cameroun sous administration française (1946-1960) : une histoire à écrire », *Africana studia: revista internacional de estudos africanos*, (28), pp. 169-186. Un ouvrage plus récent : Ekwalla Joseph (2009), *Les syndicats au Cameroun, genèse, crise et mutations*, Paris, L'Harmattan.

294. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », op. cit., volume 1, p. 38. L'auteur s'appuie sur les ANY, APA 10908/D, rapport annuel de l'Inspection du travail pour l'année 1949.

commerçants et les employés des travaux publics et des transports. Le « boom » syndical après 1945 est décrit par Kaptué, mais, dès l'entre-deux-guerres des associations ou proto-syndicats ont émergé même si les lois en vigueur en métropole et applicables aux colonies comme la loi de 1884 reconnaissant la liberté syndicale, celle de 1901 sur la liberté d'association, n'y ont pas été promulguées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1924 comme préconisé. Les colons en tant que citoyens français peuvent créer des syndicats pour faire valoir leurs droits : ainsi, dès 1934, est créé le Syndicat des planteurs du Cameroun basé à Douala regroupant 21 membres soucieux de défendre leurs intérêts, mais il existait un réel vide juridique concernant les Camerounais ce qui poussait ceux qui souhaitaient s'associer et à échanger sur leurs conditions de travail à l'illégalité<sup>295</sup>.

L'arrivée sur le sol camerounais de Maurice Soulier en 1932, progressiste et dynamique syndicaliste français affilié à la Confédération Générale du Travail (CGT), entraîne la création de l'Association des fonctionnaires et agents du Cameroun (Asfac). La réaction du pouvoir colonial ne se fait pas attendre ; Soulier est muté de Douala vers la région éloignée du Nkam, mais cela ne brise pas pour autant son dynamisme puisqu'il réussit à faire affilier l'Asfac à la fédération des fonctionnaires de France lui conférant ainsi une dimension internationale relativement protectrice<sup>296</sup>. Cette création a été un détonateur : le 14 février 1933, John Kingue fonde l'Association syndicale des fonctionnaires indigènes (Asfic) à Douala à ses risques et périls. Cependant, dans la réalité, aucune de ces deux associations, ni l'Asfac ni l'Asfic, n'a été enregistrée par les autorités coloniales. L'arrivée au pouvoir du Front populaire et la nomination de Marius Moutet au ministère des Colonies n'a pas bouleversé la situation malgré les velléités de ce dernier à favoriser le développement du syndicalisme en Outre-mer par l'intermédiaire du décret du 11 mars 1937.

Malgré les conditions difficiles qui viennent d'être décrites, la gestation du syndicalisme camerounais, au-delà de l'action de John Kingue, a pourtant été réelle dès l'entre-deux-guerres. Elle s'est faite par le biais d'associations « indigènes » d'apparence non politisées mais qui ont servi de paravents à des activités considérées comme « sulfureuses » par les autorités coloniales. Ainsi des associations musicales profanes ou des associations sportives comme la Société de musique et de sport de Douala « répétaient » régulièrement et veillaient à ne laisser aucune trace de leurs échanges rendant, comme le souligne Léon Kaptué, le travail de l'historien sur le proto-syndicalisme très compliqué<sup>297</sup>. Les réunions organisées en plein air ou à huis clos ont permis de développer des réseaux d'échanges d'informations permettant aux Camerounais de s'interroger sur leurs conditions de travail, un constat fait par le chef de région du Mungo dès 1942 dans son rapport semestriel :

Il est incontestable que, dans une large proportion, les indigènes ne sont plus tout à fait ignorants de ce qui se passe autour d'eux ou à l'extérieur du territoire. La pertinence de certaines de leurs critiques, la justesse de vue de certains d'entre eux et le bien-fondé de certaines revendications témoignent de cette évolution. [...] Je suggère une surveillance accrue des éléments les plus remuants [...] même le contrôle postal devrait être mis à contribution pour barrer la voie à ceux qui cherchent en permanence à saboter notre œuvre au Cameroun<sup>298</sup>.

Le seul corps de métier pouvant prétendre à la formation d'un syndicat dit « indigène » avant la Seconde Guerre mondiale est celui des cheminots, renforcé par la présence de certains collègues sénégalais venus de l'AOF avec leurs expériences de luttes. Il s'agit comme l'explique, l'historien Emmanuel Tchumtchoua, « d'un corps social complexe et diversifié, reflétant des niveaux hiérarchiques et des différences de statuts entre les Africains et les Européens d'une part [...] les Africains faisaient face à une ségrégation quotidienne, cependant ils jouissaient [...] d'un statut envié par une grande frange de leurs contemporains<sup>299</sup> ». L'association professionnelle des agents des chemins de fer du Cameroun, dite Amicaline<sup>300</sup>, a pris forme le 29 mai 1939, sous l'impulsion de Manfred Eboy, avec le soutien de Maurice Soulier. L'entrée en fonction, en tant que gouverneur du Cameroun, du socialiste progressiste Richard

295. On notera que de nombreuses archives syndicales ont été perdues lors des épisodes de répression, ce sont les rapports de sûreté qui nous renseignent sur les premières actions syndicales, voir Kaptué Léon (1993), « De la clandestinité à la légalité : protosyndicats et syndicalisme institutionnel de 1919 à 1944 », *Afrika Zamani*, 3, p. 29.

296. Moumé-Étia Léopold (1974), « Les débuts du syndicalisme au Cameroun » *Vierteljahresberichte des Forschungsinstituts der Friedrich-Ebert-Stiftung*, 55, p. 53.

297. Kaptué Léon, « De la clandestinité à la légalité... », art. cité, p. 31.

298. ANY, APA, 12283, Rapport semestriel du chef de la région du Mungo, 12 septembre 1942, cité in Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », *op. cit.*

299. Tchumtchoua Emmanuel, « Cheminots, syndicalisme et nationalisme au Cameroun sous administration française (1946-1960) : une histoire à écrire », art. cité, p. 169.

300. Eyinga Abel (1985), *Démocratie de Yaoundé. Syndicalisme d'abord (1944-1946)*. Tome 1, Paris, L'Harmattan, pp. 51-58.

Brunot, le 11 novembre 1938, favorise son autorisation et la mise en place de son bureau composé de six membres<sup>301</sup>. Ce démarrage a été entravé par l'entrée en guerre de la France et la mise en place du régime de Vichy très largement hostile au développement du syndicalisme dans les colonies, les expériences au combat ayant tout de même accéléré la prise de conscience politique des colonisés. La conférence de Brazzaville appelle, comme nous l'avons vu, au développement d'associations syndicales. Le décret du 7 août 1944 légalise les syndicats et donne à ceux et celles qui le souhaitent la possibilité d'adhérer. Il est adapté au Cameroun par le chef de territoire par décret le 23 septembre 1944 mettant fin à certaines restrictions imposées au droit syndical par les décrets, pourtant progressistes, pris par le Front populaire en 1937 comme l'obligation de savoir lire et écrire le français et être en possession du certificat d'études primaires<sup>302</sup>.

Grâce à cette nouvelle législation et à la suppression des entraves administratives, à travers toute l'Afrique et au Cameroun, des structures syndicales se créent. Le syndicalisme qui transcende désormais les frontières raciales devient un exutoire social. Le témoin et homme politique camerounais Abel Eyinga souligne particulièrement cet engouement dans ses écrits :

Tous ceux qui habitaient Yaoundé et Douala vers la fin de 1944 sont loin d'avoir oublié l'engouement presque hystérique qui s'empara de la population pour la chose syndicale. De partout jaillissaient des associations professionnelles, chaque service – ou presque – s'étant érigé en syndicat autonome. Ainsi des PTT, des mines, du Trésor, de l'enseignement, sans oublier les douanes, la santé publique, les chemins de fer, les employés de commerce, les gens de maison<sup>303</sup>...

De très nombreux syndicats sont ainsi créés dès 1944 surtout dans les régions sud du pays où les activités économiques requéraient de la main-d'œuvre peu abondante et peu qualifiée, Douala et Yaoundé ont été les principaux centres urbains d'où est partie l'impulsion syndicale, deux espaces urbains peuplés de catégories très diverses allant des fonctionnaires aux *clerks des factories*. Léon Kaptué les regroupe en trois grandes catégories<sup>304</sup> : les syndicats professionnels réunissant les autochtones exerçant des professions identiques ou connexes généralement à faible effectif, des syndicats patronaux comme le puissant syndicat des commerçants exportateurs-importateurs qui se met en place dès 1945 et les syndicats agricoles qui, au départ, concernent surtout les colons européens. Ce monopole est brisé par la création en 1946 de syndicats de planteurs « indigènes ». L'Amicaline se transforme en syndicat professionnel des cheminots dès 1944, avec comme secrétaire général adjoint Léopold Moumé-Étia, bientôt rejoint par d'autres syndicats représentant les différents corps de métiers existants aux chemins de fer<sup>305</sup>.

Rapidement les syndicats naissants sont pris sous tutelle par les centrales syndicales métropolitaines et principalement la Confédération générale des travailleurs (CGT). L'historien Kaptué pose la question du but poursuivi<sup>306</sup> : s'agissait-il d'aider les Camerounais-es en leur partageant le savoir-faire militant des populations européennes ou de poursuivre une ambition expansionniste pour les centrales métropolitaines en question ? On peut identifier, en tout cas, une poignée de Français-es qui jouent le rôle d'intermédiaires entre la métropole et les jeunes Camerounais attirés par l'aventure syndicale. Maurice Soulier, mais aussi plus tard Gaston Donnat, Bonaventure (travaillant au P.T.T), Étienne Lalaurie (chemins de fer), Émilie Jacquot (institutrice et épouse d'un administrateur colonial), M. et Mme Perruca, fonctionnaires affectés à Yaoundé, constituent une minorité de Français-es qui vont être des facilitateur-rices au développement des idées progressistes. Avec leurs aides, conseils et formations, en septembre 1944, après l'émergence de deux unions régionales basées respectivement à Douala et Yaoundé, est créée l'Union des syndicats confédérés du Cameroun (USCC) dont Gaston Donnat devient le premier secrétaire général<sup>307</sup>.

301. Sur l'Amicaline, voir Moumé-Étia Léopold, « Les débuts du syndicalisme au Cameroun », *op. cit.*, p. 54 et Dikoumé Albert François (2006), « Les travaux publics au Cameroun sous administration française de 1922 à 1960 : mutations économiques et sociales », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

302. Voir le décret du 20 mars 1937 et son application en AOF : Fall Babacar (2006), « Le mouvement syndical en Afrique occidentale francophone, De la tutelle des centrales métropolitaines à celle des partis nationaux uniques, ou la difficile quête d'une personnalité (1900-1968) », art. cité.

303. Eyinga Abel, *Démocratie de Yaoundé*. Tome 1. *Syndicalisme d'abord 1944-1946*, *op. cit.*, p. 67.

304. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », *op. cit.*, volume 1, p. 123.

305. Tchoumtchoua Emmanuel, « Cheminots, syndicalisme et nationalisme au Cameroun... », art. cité, p. 174.

306. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », *op. cit.*, volume 1, p. 148.

307. Pour retracer son histoire on peut se référer à ses mémoires Donnat Gaston (1986), *Afin que nul n'oublie : l'itinéraire d'un anticolonialiste. Algérie-Cameroun-Afrique*, Paris, L'Harmattan, mais également à son dossier de carrière conservé aux ANOM, EEI13861, et voir aussi les archives privées confiées par son fils Yvan à la Commission. Malheureusement le son de la vidéo tournée par « Tribune d'histoire » [disponible sur <<https://www.youtube.com/watch?v=E-6VFDul8t3A&t=2097s>>, consulté le 6 août 2024], est quasi incompréhensible. Notice succincte dans le dictionnaire biographique Maitron 'Donnat Gaston, Louis, Joseph' par Antoine Olivési, version mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 17 juillet 2022. [Disponible sur <<https://maitron.fr/spip.php?article22841>>, consulté le 6 août 2024].

Il est nécessaire de s'attarder sur le rôle joué par cet instituteur, arrivé au Cameroun le 10 avril 1944, pour prendre un poste d'enseignant à l'École régionale et supérieure de Yaoundé après plusieurs affectations et des fonctions syndicales en Algérie. D'emblée, lui et son épouse constatent la ségrégation importante entre les Français-es et les autochtones, le faste et l'apparat dont s'entourent les colons en poste, « l'aliénation, l'injustice et l'état d'infériorité dans lesquels étaient placés les indigènes<sup>308</sup> ». Une case à proximité de l'École leur est mise à disposition, sur la colline N'Kolinguet un lieu relativement isolé, idéal pour les rencontres clandestines, qu'ils organisent très rapidement. Les échanges entre Gaston Donnat et le moniteur camerounais affecté dans la même école, appelé Zollo, révèlent à ce dernier que l'instituteur est bien différent des autres colons : il vouvoie tout le monde, dispense des cours où il revient sur l'égalité de tous les hommes et fustige le racisme. Très vite, Gaston Donnat rencontre les Camerounais qui le souhaitent, à son domicile, par l'intermédiaire de Zollo. La première réunion informelle réunit, malgré le danger, une vingtaine de Camerounais ; la plupart d'entre eux décident de reconduire le principe de ces rencontres : une trentaine ont ainsi eu lieu entre mai et décembre 1944<sup>309</sup>.

L'une des premières rencontres réalisées par Donnat à son arrivée à Yaoundé est avec Maurice Méric, un militaire mobilisé depuis 1939 et affecté au service postal, communiste et artiste dramatique. Ses talents d'orateur et sa connaissance des textes marxistes font rapidement de lui une personnalité incontournable des réunions clandestines puis des futurs « Cercle d'études marxistes ». Ces cercles sont pensés sur le modèle des groupes d'études communistes (Gec) mis en place pendant la guerre par Raymond Barbé, au nom de la section coloniale du PCF, et dont Jean Suret-Canale, qui en a été lui-même un acteur, a retracé la genèse et l'histoire<sup>310</sup>. Les statuts des Cercles rebaptisés du nom plus neutre de Cercle d'études sociales et syndicales sont publiés au *Journal Officiel du Cameroun* du 15 décembre 1944. L'article 2 lui assigne le but de « faire connaître à ses adhérents les principes qui régissent une société démocratique ». Un bureau de sept membres est créé, associant étroitement Européen-nes et autochtones. Un groupe de Camerounais se constitue, composé de personnalités très assidues et dynamiques. Parmi eux, Ruben Um Nyobè, l'un des futurs dirigeants de l'UPC dont il a été déjà question, Charles Assale, Jacques Ngom, André Fouda<sup>311</sup> et Philémon Sakouma. Certains se feront un nom dans le monde syndical et/ou politique : les cours dispensés et les débats organisés, leur permettent rapidement d'exercer leurs talents d'orateurs. La formation des futurs leaders camerounais se fait par plusieurs moyens : les causeries éducatives animées par les membres compétents du cercle d'études, les sujets des devoirs traités oralement ou par écrit, la création d'une bibliothèque sociale et syndicale, l'abonnement à des revues ou journaux démocratiques publiés en France ou à l'étranger<sup>312</sup>.

À Douala, une expérience de même nature est tentée, mais avec un moindre succès, par le cégétiste, agent des travaux publics, Maurice Soulier, déjà très actif avant-guerre, avec les syndicalistes Étienne Lalaurie, Messieurs Guerpillon et Brébant auxquels se joignent Léopold Moumé-Étia<sup>313</sup> et Raymond Étoundi.

Le ton étant donné par l'USCC, plusieurs syndicats naissent dans toutes les régions du Cameroun et dans tous les secteurs d'activités<sup>314</sup>. Les syndicats se multiplient au point où chaque entreprise, petite ou grande, a son syndicat.

Ces syndicats ont formé des fédérations allant de la base à l'union nationale en passant par les unions locales et régionales. Ces syndicats sont d'abord moqués par les Européen-nes qui ne prennent vraiment conscience de leur importance qu'avec le défilé du 1<sup>er</sup> mai 1945 à Yaoundé, qui se révèle être une grande réussite et une véritable démonstration de force<sup>315</sup>. La CGT envoie à Douala, dès octobre 1945, le syndicaliste Roger Deniau<sup>316</sup> et Maître Gamonet, avocat parisien, qui réussissent à obtenir des autorités coloniales que soit mise à disposition une Maison des syndicats inaugurée le 13 janvier 1946.

308. Donnat Gaston, *Afin que nul n'oublie : l'itinéraire d'un anti-colonialiste*, op. cit., p. 90.

309. Archives privées de Gaston Donnat, extrait d'une conférence donnée, non datée.

310. Suret-Canale Jean (1994), *Les groupes d'études communistes en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.

311. André Fouda, militant conservateur au sein de la Jeucafra, rejoint le BDC d'Aujoulat en 1951, voir Enyegue Serge (2008), *André Fouda. Itinéraire politique d'un bâtisseur (1951-1980)*, Paris, L'Harmattan et supra en 2-A.

312. Nken Simon, *L'UPC de la solidarité idéologique, 1948-1962*. Essai d'analyse historique, Paris, Anibwe, p. 62

313. Moumé-Étia Léopold, *Cameroun, les années ardentes...*, op. cit.

314. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948-1971)*, Paris, La Découverte, p. 41.

315. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », op. cit., volume 1, pp. 166-167.

316. Notice sur Roger Aurélien Deniau, [disponible sur : <<https://maitron.fr/spip.php?article22251>>, par Gilles Morin, consulté le 6 août 2024].

<b>Nombre de personnes syndiquées à Douala en 1945<sup>317</sup></b>	
Cheminots	660
Employés de commerce	367
Douanes	246
Chauffeurs et mécaniciens	205
Administration centrale	200
Postes, Télégraphes et Téléphones	175
Services de santé	85
Services météo	80
Moniteurs de l'enseignement	50
Comptables du trésor	38
Ex-association des fonctionnaires	28
Services civils	18

L'USCC souhaite recruter autant de Camerounais que d'Européens, mais son succès est mitigé. De leur côté, les colons et les administrateurs, en réaction, s'organisent aussi. Les colons créent l'Association des Colons du Cameroun (Ascom) le 15 avril 1945 précédemment évoqué. Les administrateurs créent la section camerounaise du Syndicat national des administrateurs de la France d'Outre-mer<sup>318</sup>. Ce syndicat vise le maintien et l'augmentation des prérogatives des fonctionnaires d'Outre-mer au Cameroun au détriment des fonctionnaires et employés autochtones, eux-mêmes syndiqués, malgré les réserves en la matière imposées aux fonctionnaires par le gouverneur Henri Nicolas.

Les événements violents de septembre 1945 développés dans la partie suivante ont été incontestablement marquants pour les syndicats camerounais naissants. À partir de 1946, le paysage syndical se recompose et se complexifie.

Cette recomposition passe par l'introduction d'une nouvelle centrale au Cameroun dès 1946 : la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), l'administration et le colonat ont compris très rapidement quels avantages ils pouvaient tirer des antagonismes entre les deux centrales, puisque la CFTC affiche une méfiance envers le communisme et les cégétistes. La centrale chrétienne entreprend, par l'intermédiaire de A. de Gaillande, son président, et le vice-président James Moukoko, une campagne de débauchage, notamment dans le sud où les missions ont une implantation ancienne et solide. Louis Ngondo<sup>319</sup> évoque l'épisode qui se déroule à Édéa où Ruben Um Nyobè, alors secrétaire de l'USCC, se confronte à de Gaillande le 30 mai 1946 lors d'une réunion de la CFTC à laquelle il s'est invité.

Fin 1946, sur les trois régions prospectées, trois Unions régionales sont créées : dans le Wouri, le Nyong-et-Sanaga, la Sanaga-Maritime. Puis ces unions s'allient en juillet 1946 pour former la Confédération camerounaise des syndicats chrétiens. Entre 1946 et 1948, le nombre de syndicats affiliés à la CFTC ne cesse de croître, mais leur existence n'est pas stable<sup>320</sup>. La sphère syndicale des cheminots, malgré son importance, n'échappe pas à cette fragmentation des actions et aux divisions entre centrales, comme le souligne Arouna Moussa Gouane :

Si les cheminots ont constitué assez rapidement l'un des corps de métiers les plus actifs en matière syndicale au Cameroun français, ils n'ont que paradoxalement rarement constitué un exemple de cohésion dans la lutte syndicale<sup>321</sup>.

Face à cette montée de la concurrence, l'USCC tente de réagir : le troisième congrès a eu lieu à Douala à partir du 7 octobre 1947. Outre l'africanisation rapide des cadres syndicaux, il est décidé que de nombreuses délégations seront envoyées notamment dans le pays et notamment à l'est pour densifier la quarantaine de syndicats déjà affiliés. G. Donnat quitte le Cameroun fin 1947 ; Jacques Ngom, un radioélectricien né à Makak en 1920, assidu des cours du Cercle, très dynamique et très présent sur le terrain, le remplace à la tête de l'Union régionale des syndicats de

317. Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », *op. cit.*, Vol. 1, pp. 157-161.

318. ADM, Correspondance du président R. Tourtel du syndicat national des administrateurs de la France d'Outre-mer, section Cameroun, 11 mai 1954.

319. Ngongo Louis, *Histoire des forces religieuses au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 187.

320. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », *op. cit.*, volume 1, pp. 313-321.

321. Moussa Gouane Arouna (2004), « Les syndicats de cheminots de 1944 à 1990 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Douala, Cameroun, p. 45.

Yaoundé. Les secrétaires généraux adjoints de l'USCC sont désormais Ruben Um Nyobè et Charles Assale<sup>322</sup> ; ce dernier a ainsi participé en octobre 1945 au congrès fondateur de la Fédération Syndicale Mondiale à Paris<sup>323</sup>.

Dans la région Bamiléké, plusieurs syndicats naissent à partir de 1946. Selon Kaptué<sup>324</sup>, sur une population globale d'environ 500 000 habitants en 1948, il n'y avait que 4 000 travailleurs salariés, peu d'ouvriers et de fonctionnaires dits « indigènes ». La majorité de la population active était très régulièrement déplacée pour aller travailler de gré ou de force hors de la région, le plus souvent dans les plantations de café ou de cacao, ce qui rendait toute syndicalisation difficile. La CGT a su s'adapter à cette réalité en envoyant en tournée, à partir de Douala, Guillaume Hondt et Mongo Seth, deux cégétistes convaincus, pour favoriser la création de syndicats de petits planteurs à Dschang, Bafang et Bafoussam<sup>325</sup>, ceux-ci sont vite confrontés à une série d'obstacles administratifs différant ainsi leurs reconnaissances légales.

Alors, chaque fois qu'un syndicat agricole se formait et déposait ses statuts, les pouvoirs publics les envoyaient pour étude non pas au service des Affaires politiques et administratives, comme c'était de règle, mais plutôt au service de contrôle des organismes coopératifs qui avaient beau jeu de trouver ces statuts « non conformes » et les rejetaient, paralysant ainsi l'action des syndicats agricoles<sup>326</sup>.

Mais ceux-ci n'ont pas désarmé. Ils créent en 1947 l'Union régionale des petits planteurs bamilékés, centrée sur la culture du café, suivie en 1949 de la Coopérative de production et de consommation (Coocon). Deux personnalités émergent à des fonctions importantes dans ses structures : Simon Pierre Tinkin et Grégoire Momo<sup>327</sup> qui sont particulièrement surveillés par les autorités coloniales et ensuite mis en prison. Le développement syndical des petits planteurs s'est émoussé face aux entraves de l'administration coloniale et cet élan premier est finalement happé par des structures associatives ou politiques qui obtenaient à la même époque plus de succès : le *Kumzse* et l'UPC que nous présenterons plus loin.

Le nord du Cameroun voit aussi la naissance de syndicats, et ce particulièrement à Ngaoundéré où sont créés le syndicat mixte de l'Adamaoua (soutenu par James Eboumbou) en 1946, l'union régionale de l'USCC (aussi soutenu par James Eboumbou) en 1947 et le syndicat des gens de maison (soutenu par Um Nyobè) en 1948. Même si le reste du Nord-Cameroun semble moins concerné, il n'en reste pas moins qu'ouvre l'Union régionale de la CGT de la Fédération des agents de l'administration du Nord-Cameroun à Garoua en 1947 dont le responsable est Richard Nseke Essombé. Ainsi ce sont la plupart du temps des agents de l'administration issus du sud du pays qui deviennent les responsables de sections de syndicats dans le nord<sup>328</sup>.

Le paysage syndical au Cameroun se complexifie davantage à partir de 1949. Une nouvelle centrale vient s'installer au Cameroun, la CGT-Force Ouvrière concurrente de la CGT appelée désormais CGT-K(ominform). Kaptué écrit :

Elle entra tout de suite en compétition avec la C.G.T. qui jusqu'à cette date était la seule centrale de la famille C.G.T. De la sorte, les Camerounais se retrouvaient artificiellement écartelés entre deux centrales syndicales qui avaient leurs raisons d'être en métropole, mais dont les querelles de doctrines et de méthodes d'approche des problèmes ouvriers étaient étrangères aux autochtones. C'est que des gens existaient au Cameroun, qui avaient intérêt à voir cet écartèlement se produire. C'était le cas de la majorité des colons et, dans une certaine mesure, de l'Administration ou, en tout cas, de certains de ses représentants<sup>329</sup>.

322. Efova Mbozo'o Samuel (2000), *Charles Assale Mbiam : le parlementaire (1952-1970)*, Yaoundé, Hérodote.

323. Organisation syndicale internationale fondée en octobre 1945 au congrès de Paris à l'initiative du Trade Union Congress (TUC) du Royaume-Uni et des syndicats soviétiques, pour succéder à la Fédération syndicale internationale (FSI) et à l'Internationale syndicale rouge (ISR). La FSM, dont le siège est à Prague, regroupe la quasi-totalité des syndicats du monde entier à l'exception de l'AFL des États-Unis et des syndicats chrétiens, regroupés dans la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC).

324. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 », *op. cit.*, volume 1, p. 378.

325. ANY, APA 10969, CGT-USCC, rapport du commissaire de police de la ville de Dschang, synthèse de l'activité de la CGT en 1951 cité *Ibid.*, p. 379.

326. *Ibid.*, p. 423.

327. ADM, Delarozière, Rapport mensuel novembre 1946 de la Subdivision de Bafoussam et Kenfack Nanfack Cyril (2021), « Momo Grégoire et le maquis en région Bamiléké : 1958-1971 », *Les cahiers de l'ACAREF*, 6(3), pp. 36-53.

328. Baidou Appolinaire (2020), « Les syndicats des travailleurs au Nord-Cameroun de 1946 à 2015 : dynamiques et défis », Thèse en histoire, Université de Maroua, Cameroun, pp. 74-75.

329. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 », *op. cit.*, p. 334.

L'auteur évoque les nombreuses pressions faites sur les employés camerounais pour quitter la CGT au profit de la CFTC ou CGT-FO. En juillet 1950, 201 petits planteurs sont listés pour avoir rendu officiellement leur carte d'adhésion à la CGT<sup>330</sup>.

En l'espace de cinq ans, l'USCC a perdu son monopole au Cameroun, et se fracture en 1951 après son VI<sup>e</sup> congrès autour de deux tendances : celle menée par Charles Assale qui revendique l'autonomie par rapport à la CGT et, *a contrario* celle de Jacques Ngom qui souhaite préserver les liens avec la centrale métropolitaine. Après le congrès, Charles Assale s'empresse de fonder une nouvelle organisation : l'Union des syndicats autonomes du Cameroun (Usac). L'émergence du pluralisme syndical peut être vue comme un atout, mais cette rivalité entre centrales a aussi servi les intérêts de l'administration et du colonat en divisant les forces en mesure de peser sur les questions qui préoccupaient au premier chef les Camerounais-es comme la hiérarchie des salaires, l'effectivité de la fin du travail forcé et l'équité des droits sociaux.

Ces rivalités et ces divisions expliquent peut-être pourquoi certains leaders ont fait le choix de mettre leur énergie au service de partis politiques comme l'UPC ou le Bloc Démocratique Camerounais (BDC) qui représentaient des structures moins perméables aux scissions syndicales métropolitaines. Ainsi, entre 1946 et 1949, de nombreux rapports de la Sûreté sont rédigés pour attirer l'attention sur les leaders syndicaux, mais aussi tous ceux qui favorisent les transferts vers l'UPC. Ainsi M. Fines, chef de gare à Nkongsamba, membre de l'USCC est identifié par le Haut-Commissaire qui, dans un rapport au ministre de la France d'Outre-mer à l'automne 1949, évoque que le personnage surveillé depuis 1946 devient « très indésirable », car il facilite les réunions communes avec l'UPC<sup>331</sup>.

De nombreux colons et l'administration coloniale voient d'un œil défavorable le développement de ces syndicats et des Européens qui les soutiennent. On peut ainsi constater que le dynamisme de la vie politique du Cameroun après la Seconde Guerre mondiale entraîne très rapidement une première forme de répression française.

## 2. LE RÔLE AMBIGU DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES AU CAMEROUN : COLLABORER OU S'OPPOSER AUX AUTORITÉS COLONIALES ?

La dynamique de libéralisation de la vie politique et associative impulsée par la conférence de Brazzaville contribue à la naissance d'associations régionales avec le décret du 16 avril 1946 qui rend applicable la loi française du 1<sup>er</sup> juillet 1901 selon les mêmes modalités de déclaration qu'en métropole<sup>332</sup>. L'historiographie camerounaise analyse ces associations comme un élément important de la politisation des populations, de l'émergence du nationalisme et de la fragmentation politique du territoire<sup>333</sup>. Ces associations régionales, aux contours et dimensions divers, ont pour objectifs de sauvegarder la tradition, conforter le pouvoir des chefs et promouvoir la solidarité, la fraternité et le développement au niveau local. Toutefois, le terme de « régional » est à nuancer : elles peuvent concerner un village, un ou plusieurs cantons, ou se caractériser par leur dimension mono-ethnique ou fédérale. Elles sont d'autant plus importantes que le Cameroun se distingue par sa « complexité sociologique<sup>334</sup> » : le sud, plat et forestier, surtout structuré par des lignages et des communautés (*meyoñ*) autour des Basaa, des Beti, des Ewondo, des Éton ou encore des Duala ; l'ouest montagneux, sur de hauts plateaux volcaniques, anciennement dénommés *Grassfields*, où se trouvent des sociétés monarchiques avec des chefs plus ou moins puissants (*fo, fon, fong* ou encore sultans) et où dominent des groupes tels que les « Bamiléké » et les « Bamoun » ; le nord, entre savanes et hauts plateaux, dominé par des leaders islamisés, les *lamibé*, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; l'est, peuplé majoritairement de Baya dont les liens socioculturels sont rattachés à l'Oubangui-Chari voisin. Ce « festival d'ethnologie », selon les mots de l'administrateur

330. Archives régionales de l'Ouest (ARO), liste de noms des petits planteurs ayant rendu leur carte de la CGT le 19 juillet 1950 à Dschang.

331. ADF, La Courneuve, 318QO, Rapport du Haut-Commissaire au ministre de la France d'Outre-mer daté de septembre-octobre 1949 au sujet de M. Fines.

332. Il suffit de déposer un dossier avec les statuts, le procès-verbal de l'assemblée constitutive et la liste des membres du bureau directeur auprès des services du chef-lieu de la région, qui se chargent de le transmettre à la direction des Affaires politiques et administratives de Yaoundé.

333. Fogang Marie-Noëlle (1989), « Le *Kumze*. Assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké (1947-1960) », Mémoire de DIPES II en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Fankem R. (1990), « Le rôle du Ngondo (Assemblée traditionnelle du peuple Duala) dans la décolonisation du Cameroun, 1945-1960 », Mémoire de DIPES II en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Kpwang Robert (1989), « Les associations tribales et l'évolution politique au Cameroun : le cas de l'Union Tribale Ntem Kribi (UTNK) ou Efoulameyon, 1948-1962 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Kpwang Robert (1998), « Les Associations régionales à caractère traditionnel et l'évolution sociopolitique du Cameroun. Le cas de l'Union Tribale Ntem Kribi (UTNK) ou Efoulameyon des origines à 1966 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Mokam David (2004-2005), « Les associations régionales et le nationalisme camerounais, 1945-1961 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

334. Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun. tome I*, Paris, L'Harmattan, p. 190.

Guy Georgy<sup>335</sup>, est une donnée essentielle pour comprendre la politisation des populations camerounaises et leur positionnement vis-à-vis de l'indépendance.

Parmi la centaine d'associations régionales de l'époque coloniale au Cameroun<sup>336</sup>, la plus ancienne est le *Ngondo*, l'« assemblée traditionnelle du peuple duala<sup>337</sup> ». Préexistante à l'annexion allemande de 1884, elle est interdite, mais poursuit des activités politiques, notamment durant la Première Guerre mondiale, ce qui aboutit à la pendaison de Rudolph Douala Manga Bell. Malgré les forts liens unissant les chefs duala, elle ne renaît officiellement qu'en 1947 avec une ambition plus large, celle de réunir tous les peuples du littoral camerounais, ce qui explique la présence de Basaa dans le *Ngondo* après la guerre<sup>338</sup>. Toutefois, cette ambition est rapidement ternie par ses nouveaux statuts de 1949 et la présidence du chef Ernest Bétoté Akwa : malgré l'adoption d'une présidence tournante, entre chefs supérieurs de Bell, Akwa, Deido, Bonabéri et Basaa à Douala, ce dernier conserve le leadership jusqu'en 1956, ce qui paralyse, en partie, les activités du *Ngondo*<sup>339</sup>. À l'ouest, le *Kumzse* joue également un rôle majeur dans la politisation des populations après-guerre<sup>340</sup>. Née en septembre 1947, à Dschang, sous l'initiative de dirigeants tels que Mathias Djoumessi, le chef de Foréké-Dschang ou Jean Ngouadjo, chef de Bafou, l'association se donne pour ambition, dans ses statuts, de :

Recueillir les différentes pensées et opinion du peuple bamiléké, de rechercher et d'étudier les intérêts moraux, matériels et corporatifs, de poursuivre la réalisation par les moyens légaux, de protéger les populations bamiléké contre toute atteinte qui pourrait être portée à leur droit et leur honorabilité. Elle s'intéresse également des questions économiques, sociales et politiques de la Région<sup>341</sup>.

Du mot *Kum* (association) et *Zse* (interdit), l'association regroupe les élites et notables de la région Bamiléké qui veulent défendre la « tradition » et protéger les intérêts des populations. Créé dans le territoire sous tutelle français, le *Kumzse* a toutefois une logique transfrontalière puisqu'il souhaite regrouper toutes les populations bamiléké, *Southern Cameroons* compris<sup>342</sup>. Son ambition initiale se modifie au gré du nationalisme naissant et s'intègre aux logiques de l'UPC jusqu'au début des années 1950. Elle passe rapidement d'une association de chefs traditionnels à un organe de défense des populations laissées pour compte dans l'ouest-Cameroun, brandissant des mots d'ordre contre les abus de l'impôt de capitation ou la confiscation des terres par les colons. D'autres associations régionales sont aussi légalisées à partir de 1945, toujours avec cette dimension ethnique – le *Koupé* pour les Mbo dans le Mungo ou l'Union Tribale Evuzok<sup>343</sup>. Dirigée par Samuel Mpouma, l'Association Amicale de la Sanaga-Maritime (AASM) se distingue comme porte-voix des populations de la région du même nom, plutôt délaissée par les autorités coloniales françaises, mais avec la difficulté de regrouper des populations aussi diverses que les Basaa, les Babimbi, les Mpo ou les Bakoko<sup>344</sup>. Cette difficulté provoque des crises internes et aboutit à la création d'associations dissidentes – la Solidarité Babimbi (Solibabi, 1947), l'Association traditionnelle des Elog Mpoo (1947) ou la Jeunesse Bikok du Cameroun (Jeubicam, 1951<sup>345</sup>). Ces organes pluriethniques existent également dans le Ntem avec la création de l'Union Tribale Ntem Kribi (UTNK) en 1949 dont l'objectif est de défendre les pratiques des populations locales, mises à mal par les chefs nommés par les autorités coloniales françaises<sup>346</sup>. Présidée par David Mvondo Medjo, secondée par son secrétaire général, Gaston Medou, elle connaît aussi des dissensions internes entre les leaders boulu

335. Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'empire*, Paris, Flammarion, p. 110.

336. Mokam David (2010), « Les crises des associations régionales camerounaises de 1947 à 1959 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, XI, pp. 27-41.

337. Fankem R., « Le rôle du Ngondo... », *op. cit.* ; Doumbé-Mouloungou Maurice (1971), « Le Ngondo, assemblée traditionnelle du peuple Duala », *Revue camerounaise d'histoire*, 1, pp. 41-82 ; Doumbé-Mouloungou Maurice (1972), *Le Ngondo, assemblée traditionnelle du peuple duala*, Yaoundé, Centre d'édition et de production de manuels et d'auxiliaires de l'enseignement.

338. Mokam David, « Les crises des associations régionales », art. cité, p. 29.

339. *Ibid.*, p. 32.

340. On rencontre également l'orthographe *Kumsze*. Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réunifié. Tome III, Les groupes de pression*, Paris, L'Harmattan, p. 23.

341. Il s'agit de l'article 2. Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 29 ; Madaha Eliane (2018), « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun (1948-1956) », Mémoire de Master II, Université de Dschang, Cameroun, p. 105 ; Zang-Atangana Joseph-Marie, *Les forces politiques au Cameroun réunifié...*, *op. cit.*, p. 39.

342. Il est proche de la *Bangwa Tribal Union*, elle-même représentée lors du IV<sup>e</sup> congrès du *Kumzse* en 1951.

343. Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 54.

344. Mokam David, « Les crises des associations régionales », art. cité, p. 30 ; Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 238.

345. Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, pp. 38-39 ; Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 238.

346. En boulu, *Efoula-Meyong* ou *Efulameyoñ*. Bayart Jean-François (1979), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 32-36.

et d'autres populations de la région, ce qui aboutit à la création de nouvelles associations, plus villageoises, telles que la Société de Condoléances Kwasio. En 1953, l'UTNK change de nom et devient l'Union Tribale Bantoue (UTB). Enfin, dans la galaxie associative complexe du Cameroun des années 1940-1950, certains regroupements se font à l'échelle plus locale, voire familiale. De son côté, le Cameroun sous tutelle britannique connaît ce type d'association à l'image du *Mamfe Improvement Union*, né en 1943 à Lagos au Nigeria et dont le but est de défendre les intérêts des populations du département du Mamfe et d'encourager son développement socioéconomique<sup>347</sup>. Les contacts politiques avec la partie française du Cameroun restent toutefois restreints.

Par leur fonctionnement et leurs actions, ces associations régionales sont au cœur du processus de politisation des populations camerounaises, d'autant plus qu'elles font émerger de nombreux leaders du Cameroun des années 1950. Ces derniers cumulent à la fois ces engagements associatifs et des fonctions plus politiques et syndicales. Parmi ces leaders, nous pouvons distinguer : Mathias Djoumessi<sup>348</sup> (*Kumzse*), Paul Soppo Priso<sup>349</sup> (*Ngondo*), Gaston Behlé et Jean Ekwabi Ewane (*Koupé*), Alphonse Tonyè (Jeubicam), Daniel Kemajou (*Manjong*), Grégoire Momo (*Kumzse*), André Fouda (Amicale des Éton, Kolos-Beti), Charles Assale Mbiam<sup>350</sup> (Union Tribale Bantou<sup>351</sup>).

Les associations régionales et les partis politiques finissent parfois par se confondre. En effet, l'organisation interne de ces regroupements identitaires reproduit souvent les structures des premiers partis camerounais et s'attache à toucher au plus près les populations des subdivisions concernées. À partir de mars 1948 et l'entrée de syndicalistes en son sein, le *Kumzse*, devenue Association Traditionnelle du Peuple bamiléké (ATPB), dispose d'instances très organisées avec des comités de base dans les localités<sup>352</sup>. Son administration est assurée par un conseil de 63 membres et par un bureau composé d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier général et de ses deux adjoints : ils sont élus pour deux ans à la majorité absolue lors de l'assemblée extraordinaire générale. Selon ses statuts, un congrès annuel est tenu à Dschang, chef-lieu de la région, pour définir la ligne de conduite de l'association<sup>353</sup>. De manière plus exceptionnelle, elle dispose également de son propre journal *Kwi'fo*<sup>354</sup>.

Certaines associations régionales ont une activité ouvertement politique en direction des autorités coloniales et à l'échelle internationale auprès de l'Onu. Le *Ngondo* publie ainsi un célèbre mémorandum, le 12 septembre 1945, pour demander plus de droits pour les populations camerounaises<sup>355</sup>. Il s'oppose aussi à l'envoi de représentants à l'Assemblée constituante de la République française. Après 1948, les premiers militants de l'UPC à Douala, dont Théodore Ngosso, se tournent vers le *Ngondo* et arrivent à convaincre l'assemblée générale de l'organisation d'appuyer le mouvement nationaliste. « Le Ngondo devenait ainsi, en quelque sorte, une filiale de l'UPC », précise l'historien Abel Eyinga<sup>356</sup>. Dans son rapport envoyé à l'Onu, les autorités françaises s'en émeuvent :

Il est significatif qu'une Assemblée traditionnelle comme le Ngondo de Douala, conservatrice par essence et par intérêt, ait ouvert ses portes à la présence et à l'influence des dirigeants de l'UPC. C'est un de ces curieux avatars de la politique camerounaise en voie de rapide et continuelle transformation et qui cherche encore les normes de sa personnalité<sup>357</sup>.

347. *Ibid.*, p. 29.

348. Ngoufo Sogang Théodore (2013), « Entre modération et intransigeance : La figure politique de Mathias Djoumessi (1900-1966) », in Fomethé Anaclét (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 71-106 ; Ngoufo Sogang Théodore (2012), « Mathias Djoumessi et Michel Njiné : deux destins politiques au service du Cameroun », in Koussou Jules, Noubissie Tchouake Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 343-364.

349. Norodom Kiari Jean-Bédél (2012), « Paul Soppo Priso : un stratège politique hors pair », in Koussou Jules, Noubissie Tchouake Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 243-255.

350. Efoou Mbozo'o Samuel, *Charles Assale Mbiam : le parlementaire (1952-1970)*, *op. cit.*

351. Kpwang Robert, « Les associations régionales à caractère traditionnel et l'évolution socio-politique du Cameroun : le cas de l'Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK) ou Efulameyon ; des origines à 1966 », *op. cit.*, p. 224.

352. Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun (1948-1956) », *op. cit.*, pp. 44-45.

353. Zang-Atangana Joseph-Marie, *Les forces politiques au Cameroun réuni...*, *op. cit.*, pp. 39-40

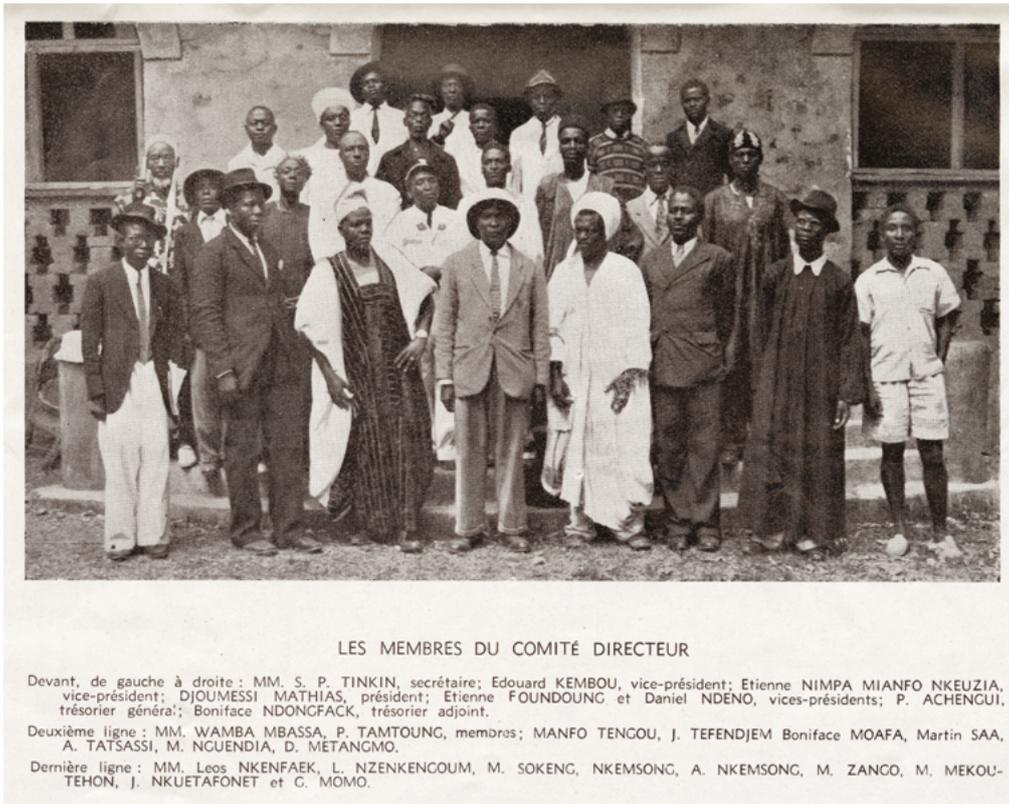
354. Sah Léonard (1975), « Contribution à l'histoire de la presse écrite de langue française au Cameroun des origines à l'autonomie (1958) », Thèse en sciences de l'information, Université Paris II, France, pp. 241-242.

355. Dans *Doigts noirs* (1963), sous-titré *Je fus écrivain-interprète au Cameroun*, le chef de comptabilité connu pour être l'une « des meilleurs plumes », Jacques Kuoh Moukouri, participe à la rédaction de ce mémorandum. Kuoh Moukouri Jacques (1963), *Doigts noirs : je fus écrivain-interprète au Cameroun*, Montréal, Éditions à la page, p. 107 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, *op. cit.*, pp. 18-19.

356. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, *op. cit.*, p. 37.

357. *Ibid.*, p. 37.

« Les membres du comité directeur » du Kumzse en 1951<sup>358</sup>.



88

L'activité politique de ces associations est perceptible également à l'échelle des régions et des subdivisions. Dans une pétition adressée au chef de la région bamiléké en septembre 1951, le *Kumzse* dénonce les violences des forces de l'ordre : « [...] à Bafang, des agents de police locale chargés d'amener M. Dekangwé, notable traditionnel à Badoumja, qui ligotèrent fortement ce dernier et lui firent également des blessures au moyen des cordes et des coups de fouet en nerf de bœuf<sup>359</sup> ». Faute d'avoir été reçu à la subdivision de Bafang, le *Kumzse* interpelle le chef de région afin d'éviter de « représenter l'Administration française comme appartenant à une nation pouvant opprimer les autres pour les asservir ». Ces associations de plus en plus politisées ont également recours aux pétitions envoyées au Conseil de Tutelle pour porter leurs revendications, parfois identitaires, parfois indépendantistes. En novembre 1949, le *Ngondo* adresse une longue pétition à l'Onu dans laquelle elle rappelle que la France n'a jamais rendu publics les accords de tutelle : « Ce manque d'honnêteté politique de la part de la France a produit sur les esprits camerounais une très mauvaise impression ». Elle se plaint également qu'« aucune promesse précise relative à l'autonomie n'y figure » au-delà des seules paroles officielles, avant d'ajouter : « Le système colonial d'administration directe continue. Et nous pouvons affirmer que le Cameroun est administré en l'absence des autochtones<sup>360</sup> ». L'administration s'attèle à faire revenir le *Ngondo* dans le giron pro-français par l'intermédiaire du chef Théodore Lobé Bell. C'est ainsi que l'association traditionnelle de Douala envoie une pétition, le 10 décembre 1952, dans laquelle elle loue l'action française au Cameroun. Mais ses actions auprès de l'Onu continuent à inquiéter les autorités coloniales<sup>361</sup>.

Progressivement, « l'objectif d'utilisation des associations régionales pour s'assurer une élection était devenu la règle », précise l'historien David Mokam, soulignant cette porosité entre les associations régionales et les organisations politiques. Certaines d'entre elles dressent même des listes de leurs candidats comme si elles étaient des partis

358. ADF, La Courneuve, 443QO/18, « Assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké. Dschang (Cameroun) 27 – 30 Novembre 1951 », en face de la p. 28. Reproduite avec l'aimable autorisation des ADF, La Courneuve.

359. ADM, Pétition du *Kumzse* au chef de la région Bamiléké, 19 septembre 1951, p. 1.

360. AONU, T/PET.4/31 et T/PET.5/56 – Pétition de « Ngondo-Douala » assemblée traditionnelle du peuple duala, Cameroun, concernant le Cameroun sous administration française et le Cameroun sous administration britannique, 28 février 1950, Conseil de Tutelle de l'Onu. Voir aussi : Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...op. cit.*, note 12, p. 44 ; Doumbe-Mouloungo Maurice, *Le Ngondo...op. cit.*, p. 32.

361. Doumbe-Mouloungo Maurice, *Le Ngondo...op. cit.*, p. 35 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...op. cit.*, p. 37.

politiques<sup>362</sup>. En Sanaga-Maritime, la politisation des associations régionales provoque également de graves crises. En juillet 1952, lors du congrès de Pouma, la volonté de certains membres de la Jeubicam d'utiliser l'association à des fins politiques divise ses adhérents. Alphonse Tonyè, secrétaire général du syndicat Force ouvrière, et Tonyè Nsongan, tous deux fils de Bikok, s'opposent au président de la Jeubicam, Théodore Hiag, aussi chef du canton de Bikok. Ce dernier envisage l'association du point de vue socioéconomique et s'inquiète de ce « mouvement d'insubordination » et de « l'agitation politique » qui touche la Jeubicam à la fin de l'année 1952<sup>363</sup>. Malgré ses appels aux autorités coloniales et ses tentatives pour créer une amicale des planteurs, il délaisse progressivement l'association. À la suite des élections à l'Atcam et l'élection de l'Abbé Thomas Melone contre Um Nyobè, les membres de la Jeubicam changent de positionnement politique, multiplient les discours d'adhésion à la France et s'élèvent contre l'influence de l'UPC<sup>364</sup>.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, ces associations sont d'abord perçues par l'administration coloniale comme un outil de collaboration utile avec les chefs et les populations, mais elles sont rapidement suspectées pour leur rôle politique indirect. Très rapidement, plusieurs associations sont surveillées étroitement par les autorités régionales et les services de Sûreté : l'État se montre « nerveux » vis-à-vis de leur potentiel contestataire<sup>365</sup>. L'exemple des « chefferies<sup>366</sup> » *ekang* du Sud-Cameroun est symptomatique de ces anxiétés coloniales<sup>367</sup>. Depuis les années 1930, l'administration multiplie les ingérences dans la nomination des commandements « indigènes » et ne respecte pas les coutumes boulo. Ces chefs supérieurs multiplient les exactions contre les populations qui remettent en cause leur autorité. À la faveur de « l'esprit de Brazzaville », une réforme est proposée en 1944 dans les régions du Ntem et de Kribi : des « présidents claniques » sont installés auprès des chefs supérieurs pour faciliter leurs tâches administratives et judiciaires, et limiter leurs abus. Ces présidents claniques incarnent le retour à la légitimité traditionnelle face à la légalité coloniale des chefs supérieurs : ils sont souvent des « évolués » issus des écoles de la Mission Presbytérienne Américaine (MPA). Chez les *Yeminsem* de la subdivision d'Ebolowa, le président clanique élu est Daniel Awong Ango, enseignant de la MPA, devenu secrétaire auprès de la missionnaire Lucia Cozzens, de la station d'Élat dans la région du Ntem, fortement influencé par les idées antifrancaises des pasteurs presbytériens. Son ambition est de fédérer toutes les populations *ekang* du Ntem et de Kribi. En février 1946, il réussit à convoquer, à Man, la toute première *Esulan-yeminsem* ou assemblée *yeminsem* – également dénommée « regroupement pahin » dans les sources coloniales. Cette réunion ouvre la voie à l'*Efulameyoñ*, cette fédération ethnique constituée par Awong Ango, avec l'aide de militants cégétistes et upécistes de l'extrême sud-Cameroun. Parmi ces militants, déjà anticolonialistes, se trouve Paul Menye M'Anjembe, cégétiste surveillé, qui aurait été présent lors de la réunion clandestine du 10 avril 1948 au bar « Chez Sierra » aboutissant à la création de l'UPC. Philippe Essi Essam est, lui, un cadre très actif de l'UPC naissante et aide à créer des bureaux du parti à Kribi et Ebolowa. Les statuts pensés pour la future fédération « tribale » se calquent sur ceux de l'UPC, tout en tenant compte de la forte décentralisation de la société *ekang*. Ainsi, aux assises de Ndengue, le 10 novembre 1948, les participants procédèrent à la formation de différentes commissions pour discuter de questions coutumières, et des résolutions sont adoptées. Le 18 décembre 1948, les statuts de l'*Efulameyoñ* sont adoptés à l'unanimité avec comme président David Mvondo Medjo. Les autorités coloniales lui préférèrent le nom d'Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK). C'est dans ce contexte qu'apparaît la toute première « fédération tribale » au Cameroun, autour des Fang-Beti-Bulu dans une région en pleine effervescence politique et en pleine mutation socioéconomique.

Cette politisation des associations régionales intéresse tout particulièrement l'UPC, créée en avril 1948<sup>368</sup> : malgré son discours « anti-tribaliste », le parti cherche à rallier le plus grand nombre de Camerounais-es et se tourne vers des regroupements tels que le *Ngondo* duala, le *Kumzse* bamiléké ou encore l'*Efulameyoñ* boulo-ntumu. L'objectif est « d'amener ces différentes associations dans le giron nationaliste<sup>369</sup> ». Pourtant, le soutien accordé à l'UPC est en

362. Mokam David, « Les crises des associations régionales », art. cité, p. 38.

363. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 245.

364. *Ibid.*, p. 247.

365. Nancy Rose Hunt, *A Nervous State: Violence, Remedies and Reverie in Colonial Congo*, op. cit.

366. Pour une mise au point sur la notion de « chefferie », voir ci-dessous.

367. Pour ce qui suit, voir : Kpwang Robert (2017), *Le martyr de Daniel Awong Ango et la gestion de son héritage au Cameroun, 1946-1966. Un pan de l'histoire politique et social du Cameroun contemporain revisité*, Paris, L'Harmattan ; Kpwang Robert (2011), « La résistance des *Ekang* du Sud-Cameroun face aux chefs supérieurs imposés par l'administration coloniale française. De l'avènement des « présidents claniques » à la création de l'*Efulameyoñ* (1920-1948) », in Kpwang Robert K. (dir.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris/Cameroun, L'Harmattan, pp. 235-255.

368. Voir Section 1 – Partie II.A.

369. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 37.

contradiction avec les statuts de ces associations qui ne sont pas censées s'occuper de questions d'ordre politique<sup>370</sup>. Certaines nouent quand même des liens forts avec le parti nationaliste, telles que la Solibabi, la Jeubicam, l'Association traditionnelle des Elog Mpoo en Sanaga-Maritime<sup>371</sup> et surtout le *Kumzse* dans la région de Dschang. La section de Kribi de l'UTNK adhéreront de manière massive à l'UPC, certain de ses membres, comme Jean Pierre Meva'a M'ebolo, deviennent d'ardents militants du parti. L'administration coloniale s'en inquiète, comme les dirigeants de l'UTNK réunis en congrès en 1952 à Nko Along : l'assemblée décide de rompre tout lien avec l'UPC<sup>372</sup>. Pour le parti nationaliste, ces tentatives d'alliance constituent un moyen de constituer une large coalition politique sur tout le territoire camerounais.

Ces rapprochements avec l'UPC génèrent toutefois des tensions internes et font de certaines associations la cible de la répression administrative. En 1949, une crise semblable traverse la Solibabi ; créée en 1947 et dirigée par Pierre Penda, elle concentre au départ ses activités autour de la collecte des palmistes, du cacao et de l'huile de palme sous la forme d'une coopérative agricole et doit servir d'intermédiaire avec les autorités coloniales<sup>373</sup>. Mais rapidement, le chef de subdivision Xavier Bélard l'accuse d'avoir affilié l'association à l'UPC, d'avoir détourné les fonds de la coopérative de l'association et d'avoir tenté de remplacer des chefs. Emprisonné en 1949, Pierre Penda est traduit en justice à Édéa en avril 1953 et condamné à quinze mois de prison ferme. L'UPC se mobilise en sa faveur : une souscription est lancée pour faire venir un avocat de France, Roger Cevaër, qui ramène sa peine à douze mois de prison en appel<sup>374</sup>.

Sur les hauts plateaux de l'ouest, dès juillet 1948, le président du *Kumzse*, Mathias Djoumessi, est aussi séduit par les idées de l'UPC et fait adhérer son association lors d'une réunion extraordinaire du comité directeur à Dschang. Par cette adhésion, les sections du *Kumzse* devenaient des sections UPC-*Kumzse*<sup>375</sup>. C'est un tournant politique majeur pour la région Bamiléké. Le premier congrès de l'UPC se tient alors à Dschang et fait élire Mathias Djoumessi comme président du parti nationaliste<sup>376</sup>.

En réaction à ces affiliations upécistes, les autorités coloniales emploient tous les moyens de répression possibles. L'administration retarde ou refuse d'entériner les statuts de certaines structures, comme l'*Efulameyoñ* du Ntem-Kribi en 1948 ou le *Kumzse* à ses débuts. Ces associations ont souvent recours à des avocats pour défendre leur reconnaissance administrative, à l'image de maître Léon Fouletier, recruté par l'*Efulameyoñ* pour faire accepter sa demande auprès des services du Haut-Commissaire<sup>377</sup>. Les autorités craignent le pouvoir fédérateur de ces associations. La deuxième stratégie consiste à faire pression sur les membres de ces associations et à multiplier les obstacles administratifs. Au sein du *Kumzse*, dès octobre 1948, des menaces sont proférées contre Petro Nguiffo et René Diffo, responsables de l'UPC-*Kumzse* de Baloum et accusés par le chef Pangui de Baloum d'avoir incité les populations à ne plus respecter ses ordres<sup>378</sup>. Les arrestations arbitraires se multiplient : Grégoire Momo et Tinkin Tadonnang sont gardés en détention préventive cinq mois et libérés en février 1951 sans procès<sup>379</sup>. Le président du *Kumzse*, Mathias Djoumessi, fait l'objet d'une demi-douzaine de procès et est incarcéré en 1950 pour outrage à magistrat. Il est condamné à trois ans de prison avec sursis, 5000 francs d'amende et 5000 francs de dommages et intérêts pour coups et blessures contre Charles Kamdoum, trésorier d'une association régionale concurrente et soutenue par l'administration coloniale, l'Union Bamiléké<sup>380</sup>. Les femmes du comité féminin du *Kumzse* manifestent contre le verdict et sont également arrêtées. Troisièmement, les autorités modifient les frontières administratives pour

370. Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 35.

371. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 238 ; Kpwang Robert, « Les associations tribales et l'évolution politique du Cameroun, le cas de l'Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK) ou Efulameyong 1948-1962 », *op. cit.*, pp. 119-120. Voir Section 1 – Partie I.A.

372. Mokam David, « Les crises des associations régionales... », art. cité, p. 38.

373. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 239.

374. Bellot-Gurlet Marine (2022), « "Plaise à la cour", les stratégies de défense des prisonniers politiques upécistes face à la justice coloniale (1955-1960) », Mémoire de Master II en histoire, ENS de Lyon, France, pp. 36-37.

375. Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun... », *op. cit.* ; Noubissie Tchouake Maginot (2017), *Bamiléké! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun*, Yaoundé, Ifrikiya, pp. 232-234.

376. ADM, Lettre de P. Garnier au Haut-Commissaire de la République, Yaoundé, 19 avril 1950 ; ADM, Rapport du chef de section des Renseignements Généraux à Monsieur le Directeur de la Sûreté Générale, Douala, 24 avril 1952. Voir supra en 2-A.

377. Kpwang Robert (2012), « Les patriotes-martyrs et la gestion socioculturelle de leur héritage au Cameroun sous tutelle française : le cas de Daniel Awong Anjo, le fondateur de l'Efulameyong (1949-1956) », in Koussou Jules, Noubissie Tchouake Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 172-174.

378. Fogang Marie-Noëlle, « Le Kumzse. Assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké (1947-1960) », *op. cit.*, pp. 60-61.

379. Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun... », *op. cit.*, p. 63.

380. Noubissie Tchouake Maginot, *Bamileké! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun...*, *op. cit.*, p. 235.

émietter certaines « chefferies », comme sur les hauts plateaux de l'ouest : dès 1947, une « sous-chefferie » est rendue indépendante de celle de Djoumessi pour mieux l'affaiblir et réduire la population sous son contrôle<sup>381</sup>.

Pour la hiérarchie ecclésiastique catholique, l'engagement politique de Mathias Djoumessi constitue une double offense. Être chef chrétien, et s'allier à un mouvement que l'Église considère comme communiste, donc athée, relève d'un défi. La réaction de l'Église est vive. Monseigneur Paul Bouque, évêque responsable du vicariat apostolique de Fouban, prononce l'excommunication du chef Foréké-Dschang. Le bulletin d'excommunication, qui est lu dans toutes les paroisses du vicariat, plonge celui-ci dans le désarroi. Paradoxalement, il ne renonce pas à sa foi chrétienne pour dénoncer son incompréhension. Car « il ne comprenait pas comment les prédicateurs d'un évangile de liberté et d'égalité pouvaient supporter l'oppression et l'inégalité dans le contexte colonial<sup>382</sup> ». Il a eu simplement ces mots : « L'Église me refuse son pain, je demeure avec mon seigneur et mon Dieu, le Dieu de Jésus-Christ<sup>383</sup> ». Mathias Djoumessi a perdu le soutien de la minorité chrétienne dans sa « chefferie ». En revanche, il a gagné l'estime de la majorité des populations bamiléké au-delà des frontières des « chefferies ». Leur adhésion massive à l'UPC-Kumzse, au début des années 1950<sup>384</sup>, est à la hauteur des griefs enregistrés contre la colonisation, mais aussi due à la fascination que produit le personnage de Mathias Djoumessi, dont le rayonnement contribue au développement de l'UPC dans la région.

De son côté, le président de la Solibabi, Pierre Penda, subit aussi la répression de l'administration puisqu'il est incarcéré en raison de son soutien à l'UPC. L'UTNK est également sous haute surveillance des autorités coloniales. Les *esulan*, assemblées générales tenues dans les subdivisions entre deux congrès, sont présidées, soit par le chef de région, soit par le chef de subdivision : ce contrôle a pour but d'éviter que ces *esulan* deviennent des réunions politiques. D'autres interventions visent à mettre la pression sur ses dirigeants, à l'image de Jean Pierre Meva'a M'ebolo, exclu des douanes où il travaille en raison de ses accointances avec l'UPC. Sous pression de l'administration, le président de l'UTNK, David Mvondo Medjo, tente de rappeler à l'ensemble des sections que l'association régionale ne doit pas mener d'actions en faveur d'un parti politique. Pourtant, les autorités coloniales vont plus loin encore dans les actions répressives. Dans l'attente de la première mission de visite de l'Onu au Cameroun en 1949, l'*Efulameyoñ*, déjà clairement anticolonial, prépare un dossier à remettre à ses membres lors de leur passage à Ebolowa. Lucia Cozzens est retrouvée morte le 13 octobre 1949 dans sa station d'Elat. Awong Ango est, lui, arrêté et placé en détention préventive : il trouve la mort, probablement à la suite de tortures, dans les services des autorités coloniales d'Ebolowa<sup>385</sup>. Ces deux assassinats sont souvent imputés aux autorités françaises, que ce soit le Haut-Commissariat, représenté par André Soucadaux, ou le chef de la région du Ntem, Jacques Christol. Or les deux historiens ayant travaillé sur ce sujet, Richard Joseph<sup>386</sup> et Robert Kpwang<sup>387</sup>, ne citent que des sources orales qui témoignent non pas directement des meurtres, mais des opinions des témoins oculaires après les faits.

Quoi qu'il en soit, cette répression ciblée fait d'Awong Ango un « patriote-martyr ». Du point de vue de l'historien Robert Kpwang l'objectif aurait été de « mettre fin à l'orientation nationaliste de l'*Efulameyoñ*, caractérisée par un discours anticolonial, une hostilité et une haine viscérale de ses dirigeants vis-à-vis des chefs supérieurs et un alignement total sur les thèses de la réunification et de l'indépendance du Cameroun défendues par l'UPC<sup>388</sup> ». Après l'acceptation de ses statuts en octobre 1949, l'UTNK sous la présidence de Mvondo Medjo se désolidarise de ces « progressistes » et cherche à améliorer ses relations avec l'administration coloniale, du moins jusqu'en 1956, en envoyant des pétitions au Conseil de Tutelle de l'Onu contre l'UPC<sup>389</sup>. Ces disparitions marquent donc « fortuitement » un tournant favorable pour les autorités coloniales.

Elles tentent en même temps de profiter de ces particularismes régionaux pour mieux fractionner les volontés nationalistes qui seront exprimées par l'UPC<sup>390</sup>. Opposées à l'idée d'indépendance, certaines associations se montrent très favorables aux intérêts français au Cameroun, telles l'UTNK, l'Union Bamoun (Uniba), l'Association Amicale

381. Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun... », *op. cit.*, pp. 52-53.

382. Djoumessi Odette, Dongmo et Nguimzang Antoine (1991), *Djoumessi Mathias, 1900-1966. Un exemple de chef traditionnel chrétien*, Yaoundé, Éditions Sopenam, p. 50.

383. *Ibid.*, p. 49.

384. ANY, APA 12404, Situation du Kumzse et de l'UPC dans la région bamiléké citée in Noumbissie Tchouake Maginot (2005), « Mouvements d'opposition et de répressions dans l'Ouest-Cameroun (1922-1970) », Thèse en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France, p. 189.

385. Kpwang Robert, « La résistance des *Ekan* du Sud-Cameroun... », *op. cit.*, pp. 235-255.

386. Joseph Richard (1977), *Radical nationalism in Cameroon: social origins of the U.P.C. rebellion*, Oxford, Clarendon Press, p. 175, ndbp 2.

387. Kpwang Robert, *Le martyr de Daniel Awong Ango et la gestion de son héritage au Cameroun : 1946 - 1966 : Un pan de l'histoire politique et sociale du Cameroun contemporain revisité*, *op. cit.*, p. 206 et p. 208.

388. *Ibid.*, p. 210.

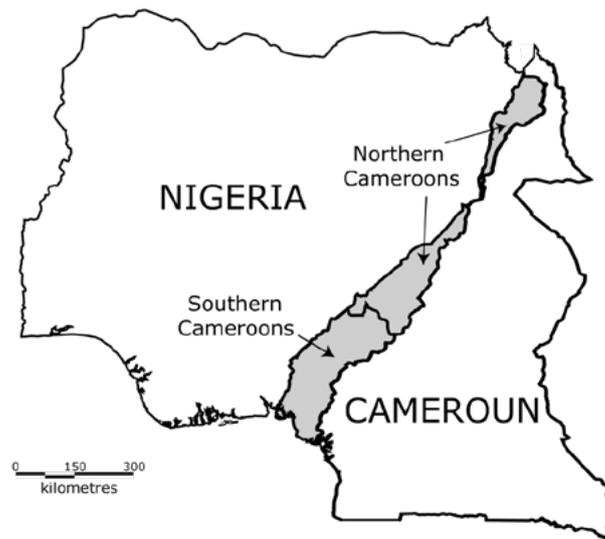
389. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 191.

390. *Ibid.*, p. 190.

des Musulmans de Maroua (Assama), l'Association pour le Progrès et l'Évolution du Margui-Wandala (Apronord)<sup>391</sup>. Elles ont parfois une dimension religieuse – seuls les musulmans sont acceptés dans certaines associations –, et portent des projets de développement régional en invitant les populations à ne pas suivre l'UPC. Dans les territoires où l'implantation de l'UPC s'affermirait, les autorités favorisent des associations de collaboration. Ainsi, sur les hauts plateaux de l'ouest, dès 1949, l'Union Bamiléké (UB) regroupe les premiers exclus du *Kumzse*, des fonctionnaires aux chefs traditionnels, et obtient le soutien des autorités régionales de Dschang : elle devient un organe de légitimation de l'ordre colonial<sup>392</sup>. Elle s'oppose catégoriquement à l'UPC-*Kumzse*, jugée révolutionnaire et dangereuse pour les coutumes, et opte pour des méthodes de barrage avec dénonciations, accusations et réunions publiques<sup>393</sup>. En 1950, elle demande aux populations de travailler pour les Français-es et de ne pas suivre « le paresseux et célibataire<sup>394</sup> » dirigeant du *Kumzse*, Mathias Djoumessi. Gobert Tawamba, vice-président de l'UB et chef Fomopéa, laisse entendre le 16 juillet 1950 à Balessing, que l'UPC trompe les Camerounais-es en leur faisant croire qu'il serait capable de chasser les colons du Cameroun<sup>395</sup>. Pour les dirigeants de l'UB, il faut se mettre au service de la France dans les plantations, chantiers et mines, et ne pas se battre pour l'indépendance, considérée comme une cause perdue d'avance.

De l'autre côté de la frontière entre les deux Cameroun, la situation politique avant 1955 est bien différente. La vie politique est bien réelle, mais celle-ci est orientée vers Enugu, Lagos et Londres.

### 3. LE CAMEROUN SOUS TUTELLE BRITANNIQUE : UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE EFFERVESCENT ET INSPIRANT ?



Le Cameroun sous tutelle britannique n'est pas souvent intégré à l'étude de l'indépendance du Cameroun et encore moins à l'analyse de la guerre contre la France entre 1945 et 1971. Il est administré de 1922 à 1961 par le Royaume-Uni, que ce soit au nom de la SDN ou des Nations Unies. Plus précisément, ce territoire est gouverné par l'administration coloniale du Nigeria voisin et divisé en deux parties plus connues sous le nom de *Southern Cameroons* (Cameroun méridional en français) et de *Northern Cameroons* (Cameroun septentrional). De nombreux-ses

391. Njiassé-Njoya Aboubakar (2003), « Njimoluh Seïdou et Mbombo-Njoya dans l'action politique au Cameroun (1948-1998) », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 307-313 ; Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, pp. 89-95 ; Soua Damblata Joseph, « L'évolution politique de la région du Diamare, 1946-1960 », Mémoire de Master en histoire, Université Yaoundé I, Cameroun.

392. Noubissie Tchouake Maginot, *Bamileke! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun...*, *op. cit.*, p. 259 et p. 245.

393. Noubissie Tchouake Maginot (2012), « Pierre Poundé et l'Union bamiléké. Accommodation et appropriation de l'espace politique en situation coloniale », in Koussou Jules et Tchouake Noubissie Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 193-214.

394. Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 320.

395. ANY, APA 11346 Associations dossiers 1949-1950 cité in Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 320.

historien-nes se sont penché-es sur son histoire particulière,<sup>396</sup> mais le Cameroun sous tutelle britannique a très peu été étudié conjointement avec le Cameroun sous tutelle française avec des exceptions notables comme les études de Meredith Terretta<sup>397</sup> et de Christophe Ralite<sup>398</sup>. Par conséquent, il est nécessaire de replacer le Cameroun sous tutelle britannique dans le contexte de sortie de guerre pour mieux comprendre le rôle de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes sur l'intégralité du territoire camerounais (ancien *Kamerun*), mais également de s'intéresser aux transferts de lutte et aux alliances avec l'autre côté de la frontière également en effervescence politique. Il s'agit aussi de cartographier les orientations des nombreux partis politiques créés après la Seconde Guerre mondiale dans le *Southern Cameroons*, qui obtient son indépendance en rejoignant la fédération du Cameroun le 1<sup>er</sup> octobre 1961, tandis que le *Northern Cameroons* est annexé par le Nigeria. On peut ainsi comprendre comment les partis du *Southern Cameroons* ont influencé ou ont collaboré ou non avec les mouvements syndicaux et politiques côté français. Cette situation « en miroir » de transfrontalité a été exploitée par les Camerounais-es impliqué-es dans la lutte pour l'indépendance.

Les membres de l'élite du *Southern Cameroons* sont rapidement associés à la vie politique du Nigeria. De fait, les figures politiques du *British Cameroons* parlent anglais et sont amenées à faire leurs études au Nigeria, cette colonie britannique qui dispose de sa propre constitution depuis 1922. Les villes du Nigeria constituent un vivier politique dès la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. À Lagos et Calabar – ville frontière entre le Nigeria et le *Southern Cameroons* –, les hommes peuvent voter depuis 1923 pour élire certains membres de leur conseil municipal<sup>399</sup>. Les femmes les rejoignent en 1950<sup>400</sup>. Le nationalisme nigérian voit le jour dans les nombreuses grandes villes du sud du Nigeria dès les années 1920 et 1930<sup>401</sup>, soit une ou deux décennies plus tôt qu'au Cameroun sous domination française. Il devient impossible, dès les années 1920, de séparer la vie politique du Nigeria et celle du *British Cameroons*. Ainsi, en 1944, un parti nigérian et camerounais est créé sous le nom de *National Council for Nigeria and the Cameroons*. Ce parti est un moteur de l'indépendance au Nigeria, dominé par les ressortissant-es de la région est (la région voisine du *Southern Cameroons*), mais c'est d'abord au sein des partis politiques strictement nigériens que les militant-es du *British Cameroons* font leurs armes. La chronologie du nationalisme comme celle de l'indépendance de l'empire britannique diffèrent. Dès 1947, l'Inde obtient son indépendance ; en 1951, Kwame Nkrumah devient le Premier ministre de la *Gold Coast* (Ghana) et obtient l'autonomie du territoire. Il est par conséquent devenu possible d'imaginer le nationalisme au sein de l'Empire britannique. Ceci explique donc comment les nationalistes du *British Cameroons* ont pu concevoir leur(s) future(s) nation(s) possiblement avant les habitants du Cameroun sous domination française ; le *Northern Cameroons* se tournant plutôt vers le Nigeria, tandis que le *Southern Cameroons* milite pour l'indépendance totale ou la réunification avec le Cameroun sous domination française.

La carrière d'hommes politiques du Cameroun sous tutelle britannique des années 1940 et 1950 doit donc se comprendre dans ce cadre nigérian. Paul Monyonge Kale, l'un des premiers politiciens du Cameroun sous tutelle britannique, travaille en tant que directeur d'école à Lagos quand il rejoint le *Nigerian Youth Movement* à la fin des années 1930. Il écrit lui-même dans son étude semi-biographique de la vie politique du Cameroun sous tutelle britannique : « Le développement de la politique dans le Cameroun sous tutelle britannique suivait le nationalisme en pleine ascension en Afrique de l'Ouest et au Nigeria où j'étais basé<sup>402</sup> ». Emmanuel Endeley fait des études de médecine à Lagos à la fin des années 1930. Ce dernier a ainsi participé à la création de plusieurs syndicats de défense des droits du citoyen et principalement les droits des Bakweri, sa communauté d'origine. En 1939, il crée la *Cameroons Youth League*, puis la *Bakweri Improvement Union* en 1944, suivi de la mise en place en 1947, du premier

396. Entre autres : Ngoh Victor Julius (2000), *Southern Cameroons, 1922-1961: a Constitutional History*, Aldershot, Ashgate ; Awasom Nicomedus Fru, (2000), « The Reunification Question in Cameroon History: Was the Bride an Enthusiastic or a Reluctant One? », *Africa Today*, 47(2), 91-119 ; Chem-Langhë Bongfen (2003), *The Paradoxes of Self-Determination in the Cameroons under United Kingdom Administration: The Search for Identity, Well-Being, and Continuity*, Lanham, University Press of America ; Dze-Ngwa Willibroad (1997), « The Anglophone Problem in Cameroon: A Historical Perspective, 1916-1995 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Konings Piet et Nyamnjoh Francis B. (1997), « The Anglophone problem in Cameroon », *Journal of Modern African Studies*, 35(2), 207-229 ; Le Vine Victor T. (1964), *The Cameroons: From Mandate to Independence*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press.

397. Elle étudie comment les pétitions issues des Cameroun sous tutelles britannique et français auprès de l'Onu peuvent éclairer les modes de protestation de ces deux territoires pendant les années 1950. Terretta Meredith (2013), *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa Research & Publishing.

398. Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun : hommes et réseaux 1944-1962 », Thèse en histoire, Université de Lyon II, France.

399. Panata Sara (2020), « Le Nigeria en mouvement(s) : la place des mouvements féminins et féministes dans les luttes socio-politiques nationales (1944-1994) », Thèse en histoire, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, France, p. 70.

400. *Ibid.*, p. 132.

401. Falola Toyin et Heaton Matthew (2008), *A History of Nigeria*, Cambridge, Cambridge University Press.

402. Kale Paul Monyonge (1969), *Political Evolution in the Cameroons*, Buea, Government Printers, 1969, préface.

syndicat des travailleurs de la *Cameroon Development Corporation* (CDC), spécialisé dans l'agro-industrie des plantations tropicales dont il devient secrétaire général puis président. Il est l'un des fondateurs d'un groupe de pression en 1949, la *Cameroon National Federation* (CNF), syndicat fédérateur de plusieurs tendances à vocation politique (dont certains membres sont issus du *Cameroon Federal Union* de 1946) dont il occupe le poste de Président. En 1950, il représente le Cameroun sous tutelle britannique à la conférence d'Ibadan au Nigeria qui vise à modifier la deuxième constitution du Nigeria et du Cameroun sous tutelle britannique (constitution de 1946 dite « Richards »).

La présence de nombreux-ses Camerounais-es issu-es du territoire sous tutelle française sur le territoire du *Southern Cameroons* est aussi essentielle pour comprendre l'évolution des opinions au *Southern Cameroons*. En 1952, le nombre d'immigrant-es de la partie sous tutelle française s'élève à environ 17 092 personnes<sup>403</sup>, chiffre dont l'importance s'explique du fait de la fuite devant le travail forcé. C'est dans ce contexte qu'aura lieu le premier contact direct entre les représentants de l'UPC et les groupes politiques du *Southern Cameroons* en mai 1951 lors d'une conférence à Kumba organisée par la *Cameroon National Federation* (CNF)<sup>404</sup>. La même année, la CNF soumet la première pétition écrite à la mission de visite de l'Onu appelant à l'unification du Cameroun sous tutelle britannique du nord et du sud, la suppression de toutes les restrictions frontalières et la réunification du Cameroun sous tutelle britannique et française. Elle appelle également à l'enseignement de l'anglais et du français dans les écoles des deux territoires sous tutelle<sup>405</sup>. L'idée de réunification adoptée et diffusée par l'UPC a été considérée comme une excellente option pour améliorer le sort des Camerounais-es français-es de part et d'autre de la frontière. Ce point de vue est particulièrement partagé au sein des communautés frontalières comme chez les peuples bakossi, mbo, bangwa, bakolle, bamboko, bakweri, bamoun et duala. L'idée était aussi de lever les sévères restrictions frontalières à la circulation des personnes et des biens en provenance des deux Cameroun<sup>406</sup>. Ceci crée des inquiétudes chez les autorités britanniques qui consultent leurs homologues français sur la meilleure attitude à tenir<sup>407</sup>. Jusqu'en 1955, les discussions concernent tout d'abord la question des pétitions à l'Onu, le contrôle de la frontière et le commerce entre les deux Cameroun<sup>408</sup>.

Une question préoccupe particulièrement les Britanniques au début des années 1950 : la question des droits électoraux des francophones. Les Camerounais-es francophones n'étaient pas autorisés à voter ou à être élus dans le *Southern Cameroons*. Pour remédier à cette situation, le *French Cameroons Welfare Union* (FCWU) est créé en 1948, sans parvenir à ses fins. Le changement de constitution au Nigeria en 1951 (constitution dite de Macpherson) puis en 1954 (constitution dite de Lyttleton) fait que tous les habitant-es des régions de la fédération peuvent élire leur parlement régional. En 1951, le *Southern Cameroons* est encore associé à la région : en 1954, il obtient sa propre assemblée. Faut-il donc donner le droit de vote et le droit d'éligibilité aux Camerounais-es francophones ? Après de longues négociations qui font intervenir des diplomates à Londres, Paris, Lagos et Yaoundé, il est choisi de donner le droit de vote à ces Camerounais-es en 1955 malgré la peur de diffusion du communisme par le biais des militant-es francophones. De plus, tous-tes celles et ceux qui peuvent prouver d'une résidence de plus de dix ans sur le territoire du *Southern Cameroons* sont éligibles<sup>409</sup>. Si la situation politique du *Southern Cameroons* n'est finalement que très peu mouvementée, ce n'est finalement pas le cas pour le Cameroun sous tutelle française.

403. National Archives of Buea (NAB), file No. 1951/10, Petition by French Cameroons Welfare Union.

404. Takougang Joseph (1996), « The "Union des populations du Cameroun" and its Southern Cameroons connection », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 83(310), p. 11.

405. Fanso Verkijika G. (1989), *Cameroon History for Secondary Schools and College*, Londres, MacMillan, p. 298.

406. NAB, file Ba. 1949/2, Cameroon National Federation: Petition to the United Nations.

407. The National Archives (TNA), CO 554/916, Proposals for enfranchisement of French Cameroons, 1955-1956.

408. TNA, FO 371/101390, The Cameroons Unification Movement: brief on UK attitude to the petition to the UN for unification of the British and French Trust Territories of the Cameroons, 1952.

409. TNA, CO 554/916, Proposals for enfranchisement of French Cameroons, 1955.

## C. LES AUTORITÉS FRANÇAISES ET LES ÉVÉNEMENTS VIOLENTS DE DOUALA : UN MOMENT CATALYSEUR ET RÉVÉLATEUR DES CHANGEMENTS EN COURS

À la terminologie communément employée « d'émeutes de Douala<sup>410</sup> » on préfère ici celle « d'événements » qui permet d'aborder de manière plus générale l'atmosphère qui caractérise le Cameroun sous tutelle française à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, et qui aboutit à des confrontations parfois violentes entre les groupes sociaux. Le terme « d'émeutes » a un effet réducteur en ce qui concerne cette séquence de l'histoire camerounaise et reprend la terminologie de l'administration coloniale. Cette expression est également connotée de manière dépréciative envers les classes populaires perçues comme instables et dangereuses, notamment à travers le terme anglophone « riots » et impute une importante part de responsabilité aux « émeutiers ».

Il est vrai que le terme d'événements évoque l'expression longtemps euphémisée « d'événements d'Algérie » pour qualifier la guerre d'indépendance. Pour comprendre la situation au Cameroun en septembre 1945 et étudier les événements de Douala, nous entendons utiliser ce mot dans le sens que lui prête l'historienne Arlette Farge :

L'événement qui survient est un moment, un fragment de réalité perçue qui n'a pas d'autre unité que le nom qu'on lui donne. Son arrivée dans le temps (c'est en ce sens qu'il est le point focal autour duquel se déterminent un avant et un après) est immédiatement mise en partage par ceux qui le reçoivent, le voient, en entendent parler, l'annoncent puis le gardent en mémoire. Fabricant et fabriqué, constructeur et construit, il est d'emblée un morceau de temps et d'action mis en morceaux, en partage comme en discussion. C'est à travers son existence éclatée que l'historien travaille s'il veut en saisir la portée, le sens et la ou les marques dans la temporalité<sup>411</sup>.

L'amplitude de sens autour du terme d'« événement » permet d'englober autant la dimension de violence physique que la répression judiciaire qui lui succède. C'est d'ailleurs le choix de l'historien Léon Kaptué qui inclut ainsi dans ce terme l'ensemble des mécanismes à l'œuvre en septembre 1945<sup>412</sup>. Cette séquence est d'ailleurs à replacer dans le contexte plus global dans lequel se trouvent les autorités coloniales françaises face à leur empire en Indochine, à Madagascar et en Algérie à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, difficile de ne pas évoquer les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata du 8 mai 1945 et de leurs impacts sur le nationalisme algérien<sup>413</sup>.

Le récit des journées des 24 et 25 septembre 1945 a été documenté heure par heure par deux rapports des inspecteurs généraux des colonies envoyés sur place : l'inspecteur Louis Mérat<sup>414</sup> venu de Brazzaville et l'inspecteur René Barthes<sup>415</sup> mandaté par le ministre des Colonies. L'inspecteur Mérat a déjà effectué de nombreuses missions en Afrique et a été directeur des Affaires économiques au ministère des Colonies (1936-1938). Il est alors directeur du cabinet du ministre de la France d'Outre-mer en 1946, puis en 1947 secrétaire général de la France d'Outre-mer<sup>416</sup>.

410. Parmi quelques exemples : Joseph Richard, « Settlers, Strikers and Sans-Travail: The Douala Riots of September 1945 », art. cité, pp. 669-687 ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 53. Catherine Coquery-Vidrovich parle « d'émeute urbaine » dans « Émeutes urbaines, grèves générales et décolonisation en Afrique française », in Charles-Robert Ageron (dir.) (1986), *Les chemins de la décolonisation de l'empire français (1936-1956)*, Paris, CNRS Éditions, pp. 493-504.

411. Arlette Farge (2002), « Penser et définir l'événement. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, 38, pp. 67-78.

412. Kaptué Léon (janvier 1995), « Grèves, émeutes et répression au Cameroun : les événements de septembre 1945 à Douala », *Terroirs. Revue africaine des sciences sociales*, 2, pp. 83-106.

413. Rey-Goldzeiguer Annie (2002), *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945 : de Mers-El-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris, La Découverte ; Planche Jean-Louis (2006), *Sétif 1945 : histoire d'un massacre annoncé*, Paris, Perrin ; Peyroulou Jean-Pierre (2009), *Guelma, 1945 : une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte.

414. ANOM, 1AFFPOL1405, Louis Mérat (Inspecteur général des Colonies), Événements de Douala (Cameroun. 24-25 septembre), Douala, 8-19 octobre 1945.

415. ANOM, 1AFFPOL1405, Le rapport Barthes est rédigé entre novembre et décembre 1945. Il comporte six volets thématiques (responsabilité des colons, sanctions, vœux de la population indigène, rapport général – faits, causes et remèdes-, action des syndicats, utilisation de la force armées), ainsi que des annexes.

416. « Louis Mérat (1889-1978) », *Comité des travaux historiques et scientifiques*, [disponible sur : <<https://cths.fr/an/savant.php?id=104606>>, consulté le 7 août 2024].

Quant à l'inspecteur Barthes, il a été directeur du personnel au ministère des Colonies, puis Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Il est en 1946 Gouverneur général de l'AOF, avec pour chef de cabinet le futur fondateur de *Présence africaine*, Alioune Diop. Il joue un rôle actif au sein de la Ligue des droits de l'Homme au moment de la guerre d'indépendance algérienne<sup>417</sup>. Le contexte économique, politique et social plus général éclaire aussi le déroulé de ces événements qui engagent diverses responsabilités. Au-delà des journées des 24 et 25 septembre, les sanctions (effectives ou non) ont aussi des conséquences à court, moyen et long terme. Les événements de Douala ont été solidement étudiés à plusieurs reprises : les thèses d'Achille Mbembe<sup>418</sup>, Léon Kaptué<sup>419</sup> et Léonard Sah<sup>420</sup>, les articles de Richard Joseph<sup>421</sup> et Catherine Coquery-Vidrovitch<sup>422</sup>, l'ouvrage de Léopold Moumé-Étia<sup>423</sup> ou encore le témoignage de Gaston Donnat<sup>424</sup>, même s'il se trouve à Yaoundé en septembre 1945, incluent l'analyse de cet épisode. L'analyse proposée ici repose sur le souci de contextualiser, faire le récit précis de ces événements et restituer la chaîne des responsabilités et des sanctions prises dans les mois qui suivirent : pour ce faire, nous avons bénéficié de l'accès aux dossiers de la justice militaire.

## I. LE DÉROULÉ DES ÉVÉNEMENTS VIOLENTS DE SEPTEMBRE 1945 À DOUALA

Le rapport Barthes fournit un plan de la ville de Douala avec la localisation d'une partie des événements<sup>425</sup> et dans ses annexes un résumé chronologique des journées de septembre<sup>426</sup>. L'essentiel des faits se déroule entre le fleuve Wouri<sup>427</sup> et la limite nord de la ville européenne, notamment dans les quartiers d'Akwa et de Joss situés dans la ville européenne, puis celui de New Bell situé au nord de la ville. Le vendredi 21 septembre, les ouvriers et les manœuvres des ateliers du chemin de fer du nord à Bonabéri, un faubourg de Douala situé sur la rive droite du fleuve Wouri, se mettent en grève. Ils revendiquent une augmentation des salaires. Même si le directeur des travaux publics leur donne raison, l'administration soumet l'examen de leurs revendications à la reprise du travail. La grève se déroule dans le calme. Mais le samedi 22 septembre, en fin de journée, un appel et/ou une décision de grève générale des chemins de fer est prononcée, sans que l'on sache exactement par qui, pour le lundi 24. Le dimanche 23 septembre, le gouvernement de la colonie met en place un dispositif d'alerte destiné à « assurer la liberté du travail [...] », garder « les points sensibles » (les bureaux du gouvernement, la poste, la centrale électrique, la transmission, l'usine de traitement des eaux Bali, celle d'Akwa, les Hydrocarbures Bali, les ateliers du port, la Gare-Ateliers, le commissariat central et les commissariats de Deido, New-Bell et Bonabéri<sup>428</sup>) et canaliser le mouvement. Les rumeurs se diffusent selon lesquelles les *boys* et divers employés de maison chez les Européen-nes sont sommés de ne pas se rendre au travail le lundi. La panique semble s'emparer des colons comme en témoigne encore en 2024, deux sœurs Jacqueline Schaeffer et Eliane Fievet. Filles de l'ingénieur Melchior de Lisle qui a conçu le pont sur le Wouri, celles-ci sont enfants à l'époque des faits. Elles se souviennent ensemble de la peur qui s'empare des familles de colons et de leurs domestiques<sup>429</sup>.

Ce lundi 24 septembre à 7 heures, un rassemblement de 2 000 à 3 000 grévistes se tient dans les ateliers du chemin de fer, puis devant la gare de Douala, au cours duquel quelques syndicalistes essaient de raisonner les grévistes, mais ils sont conspués. Des discussions sont entamées, avec des représentants de l'administration et le directeur des travaux

417. Clauzel Jean (dir.) (2003), *La France d'Outre-mer (1930-1960) : témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Paris, Karthala, p. 606.

418. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*

419. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 », *op. cit.*

420. Sah Léonard, « Le Cameroun sous mandat français... », *op. cit.*

421. Joseph Richard, « Settlers, Strikers and Sans-Travail... », art. cité, pp. 669-687.

422. Coquery-Vidrovitch Catherine (1986), « Émeutes urbaines, grèves générales et décolonisation en Afrique française », *op. cit.*, pp. 493-504.

423. Moumé-Étia Léopold, *Cameroun les années ardentes...*, *op. cit.*

424. Donnat Gaston, *Afin que nul n'oublie...*, *op. cit.*

425. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Faits, Causes, Remèdes.

426. ANOM, 1AFFPOL1405. Voir plus particulièrement dans le Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexe 9. Rapport du lieutenant Bocchino, commandant le détachement de gendarmerie du Cameroun, Sur les événements survenus à Douala les 24 et 25 septembre 1945, Douala, le 14 octobre 1945 ; Rapport de l'adjudant-chef de gendarmerie Auger (Commissaire central de Police et sous-chef de la Sûreté), nd ; Le chef de bataillon Dupin (Commandant d'armes de la place de Douala), Résumé chronologique des événements survenus à Douala du 19 au 28 septembre 1945, Douala, le 29 septembre 1945 ; Le capitaine Campredon (commandant la 4<sup>e</sup> Compagnie), Rapport sur les événements des 24 et 25 septembre 1945, Douala, le 26 septembre 1945.

427. Appelé fleuve Cameroun sur le plan.

428. Voir plan des événements violents de Douala ci-dessous.

429. Archives privées de Jacqueline Schaeffer (née de Lisle), retranscription de ses souvenirs et ceux de sa sœur, Éliane Fievet (née de Lisle) sur le mois de septembre 1945 à Douala.

publics. Bien qu'armés de divers instruments, tels barres de fer et coupe-coupe, les grévistes ne manifestent pas une attitude violente. Au même moment, sans que l'on sache quelle est la part ou le rôle des grévistes, une campagne de débauchage des employés de maison et d'entreprises européennes est menée dans les quartiers européens de Douala (Bell, surtout Joss dans la partie est de la ville européenne et Akwa). À Akwa, quartier situé au nord de la limite de la ville européenne, le personnel de la banque commerciale africaine abandonne les bureaux et les écoles doivent fermer. Parallèlement, le gouvernement de la colonie mobilise la gendarmerie, la police et l'armée. La ville européenne est assez vite libérée des manifestant-es. Le Gouverneur Henri Nicolas demande au capitaine Valentin, commandant l'escadrille Béthune, de prêter les forces aériennes nécessaires pour surveiller Douala et si besoin d'effectuer des vols à basse altitude pour disperser les rassemblements<sup>430</sup>.

Ce premier document du 23 septembre 1945 est signé par Marcel Combier, alors directeur des Affaires politiques et administratives du Gouverneur Nicolas. Il n'y est fait aucune référence à la possibilité d'ouvrir le feu depuis les airs, mais le lendemain un message téléphonique d'Henri-Pierre Nicolas au capitaine Valentin, retranscrit par Combier, permet alors l'ouverture du feu : « ACCORD POUR UTILISATION MITRAILLEUSE AVIATION, MAIS SEULEMENT SI NÉCESSAIRE POUR DÉGAGER TERRAIN STOP LE CAS ÉCHÉANT VOUS RECEVREZ INSTRUCTIONS POUR AUTRES MISSIONS<sup>431</sup> ». Sur l'ouverture du feu, seule une partie des documents y fait référence et stipule que les avions sont dotés de mitrailleuses lourdes qui tirent à plusieurs reprises<sup>432</sup>. Le gouverneur donne également l'ordre de faire venir les compagnies de tirailleurs de Kribi et de Yaoundé, qui arrivent tôt le lendemain à Douala. À 11 heures, le Gouverneur Henri Nicolas<sup>433</sup> reçoit des colons européens qui lui demandent des armes et l'autorisation de constituer une milice européenne, ce à quoi il finit par acquiescer, sous la pression. Un groupe mené par Maître Viazzi harcèle également le commandant du détachement de gendarmerie et le directeur des Affaires politiques et administratives Combier. Le Gouverneur autorise également la police et l'armée (250 à 300 hommes avec les compagnies de tirailleurs) à faire usage de leurs armes après les sommations réglementaires. Il s'agit « d'interdire par la force le franchissement ou la rupture des barrages, au besoin et en cas de nécessité, après les sommations d'usage de faire tirer sur les assaillants pour éviter que leurs forces ne soient submergées<sup>434</sup> ». À 14 heures 15, il donne l'ordre écrit de remettre des armes aux colons. Il est en effet distribué, à 16 heures, en sa présence, 96 fusils Mauser et Lebel à une cinquantaine d'entre eux. Un carnet conservé dans les archives du SHD détaille, pour chaque colon, les armes et cartouches livrées<sup>435</sup>. Les noms sont généralement illisibles, mais les professions indiquées, avec plus ou moins de précision, dessinent une sorte de profil type de personnes socialement peu dotées, généralement modestes à quelques exceptions près. On trouve sur la liste des récipiendaires un employé de la Banque africaine de l'Ouest (BAO), un chef opérateur radio, un vétérinaire, un employé de la Société commerciale de l'Ouest africain, deux employés de la Société des plantations réunies de l'Ouest africain (SPROA), un pharmacien, un mécanicien, cinq employés des postes, neuf employés des travaux publics ou de la voirie, deux commerçants, un fonctionnaire (sans autre précision), un commis principal des douanes, un hôtelier, un vulcanisateur, un agent du service civil, un agent d'une école professionnelle (sans précision). On trouve aussi des individus socialement mieux dotés : un directeur de la BNCI (Banque Nationale de commerce et d'industrie) et deux administrateurs.

Entre-temps, des groupes de manifestant-es se sont formés un peu partout. Au carrefour Persides, situé sur l'avenue Poincaré au niveau de la Banque commerciale africaine (BCA), des accrochages ont lieu, de même que des tirs mortels. À 10 heures 30, l'un des groupes attaque la prison de New-Bell au nord de la ville, quartier des « étrangers » c'est-à-dire non originaires de Douala et, pour beaucoup, précaires. Ce quartier est même qualifié de « ghetto noir » par Léon Kaptué<sup>436</sup>. Certains crient : « Le Cameroun libre aux indigènes, les Blancs à la porte<sup>437</sup> ». Un peu plus tard et toujours dans le quartier de New-Bell, c'est l'École supérieure des jeunes Filles, dont les élèves sont chassées, qui est l'objet de la vindicte des manifestant-es qui s'y livrent à un pillage en règle. Arrivé sur place, le

430. SHD, Vincennes, GR6H232, Henri Nicolas, Douala, le 23 septembre 1945.

431. SHD, Vincennes, GR6H232, Combier, Message téléphonique au capitaine Valentin, Douala, 24 septembre 1945. Le document est en partie déchiré à l'endroit de la signature.

432. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. L. Salasc (chef de la région du Wouri), Note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, Douala, 10 novembre 1945.

433. ANOM, EE II4679, Dossier de carrière de Henri Pierre Nicolas. Né en 1896, le gouverneur Nicolas, grand blessé de la Première Guerre mondiale doit son poste au fait d'avoir été dans la Résistance.

434. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. Henri Nicolas, Ordre au Commandant Dupin, Douala, 24 septembre 1945 à 11 heures.

435. SHD, Vincennes GR6H232. Contrôle des armes de guerre confiées aux Européens, nd.

436. Kaptué Léon, « Grèves, émeutes et répression au Cameroun », art. cité.

437. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945. Rapport du lieutenant Bocchino, commandant le détachement de gendarmerie du Cameroun, Sur les événements survenus à Douala les 24 et 25 septembre 1945, Douala, 14 octobre 1945, p. 4.

soldat Toscano tire huit coups de feu en l'air, selon lui, avant d'ouvrir le feu sur les manifestants. Il en blesse deux selon Barthes<sup>438</sup>, mais le chiffre est plus vague si l'on suit la déclaration de Toscano :

Au milieu de cette multitude se trouvaient le Directeur de l'établissement<sup>439</sup>, son épouse et sa fille, qui, pris à partie par les indigènes, frappés, molestés, avaient appelé au secours. J'ai essayé de les protéger et de les dégager, mais je n'ai pu y intervenir ayant été moi-même frappé. C'est à ce moment que me sentant en danger et dans l'impossibilité de protéger les personnes qui m'avaient demandé assistance, que je me suis armé de mon pistolet et qu'en guise de sommation, j'ai tiré 8 coups de feu en l'air ; les indigènes, au lieu de se retirer, ont au contraire été plus agressifs et plus menaçants. Complètement encerclé, frappé à coups de bâton, de pierres, sentant qu'il m'était impossible d'assurer la sécurité de Mr le Directeur de l'École Supérieure des Jeunes Filles, de sa famille et de moi-même, et sentant que notre vie à tous était en danger, j'ai fait usage de mon arme sur mes agresseurs. Je ne puis fixer exactement le nombre de coups de feu que j'ai tirés : environ 5 ou 6 indigènes ont été blessés. C'est seulement à cet instant que les indigènes, pris de peur, ont pris la fuite, évacuant l'école et ses abords<sup>440</sup>.

Cette version est en partie confirmée par le Chef de bataillon Dupin, commandant d'armes de la place de Douala, dans son récit chronologique des événements. Il confirme les tirs de sommation, mais contrairement au principal intéressé, il ne parle pas des coups de feu envers les « assaillants » : « 24 septembre. 12h15. École Supérieure des Jeunes Filles de New-Bell attaquée par 1 000 assaillants. Entièrement saccagée. Manifestants refoulés par soldat motocycliste qui tire en l'air quelques coups de revolver (canonnier Toscano<sup>441</sup>) ».

Les manifestant-es incendient également un camion militaire qui a renversé une jeune fille. Mais l'armée reprend les choses en main et le soir la ville semble calme. Un couvre-feu est instauré à partir de 19 heures, avec ordre de tirer à vue en cas de non-respect. De nombreuses arrestations ont lieu. Par ailleurs, quand en fin de journée, les travailleurs des chemins de fer se préparent à rentrer chez eux, des coups de feu, venant du camp des travaux publics, sont tirés.

Le 25 septembre, les colons se mobilisent ; ils ont passé une partie de la nuit à se réunir et ont le matin les esprits particulièrement échauffés<sup>442</sup>. Ils se réunissent au café Heymann, situé dans la partie est de la ville européenne, pour préparer un mémorandum destiné au gouverneur. Dans ce document, ils le critiquent durement, l'accusent de faiblesse, demandent sa démission et la création d'une assemblée d'Européens apte à administrer le territoire. Ils y adjoignent un texte des chefs supérieurs du Wouri<sup>443</sup>. D'après Kaptué, ils planifient une véritable « chasse » aux syndicalistes tant africains qu'européens. Un certain Pamoïn, ancien maçon à Douala, raconte à Kaptué que :

Ils (les miliciens) passaient de maisons en maison et tuaient ou arrêtaient tous les syndicalistes qu'ils connaissaient. Ceux qui partaient ne revenaient plus. Nous n'avons jamais su ce qu'ils étaient devenus. Quant à moi, j'ai retrouvé le corps de mon petit frère au bord du Wouri, du côté de Bonabéri. Il avait été arrêté depuis 8 jours. Je n'ai pas cherché à comprendre<sup>444</sup>.

À 12 heures, les colons se rendent chez un syndicaliste cégétiste, Jean Lalaurie. Ils accusent en effet les syndicalistes métropolitains Maurice Soulier (secrétaire général de l'Union régionale des syndicats du Cameroun affilié à la CGT), Jean Lalaurie (trésorier de l'Union régionale des syndicats du Cameroun) et Durand (Syndicat interprofessionnel des employés de commerce et de l'industrie du Cameroun, non affilié à la CGT) d'être responsables des grèves et émeutes. Quand ils arrivent chez Lalaurie, ils attaquent sa case et la criblent de balles ; celui-ci prend peur et tire sur le secrétaire général de la chambre de commerce de Douala, Ollivier, qu'il tue sur le coup. Au vu de la situation, et à l'écoute de rumeurs selon lesquelles les colons sont prêts à enlever les trois syndicalistes, le gouverneur Henri-Pierre Nicolas cherche à extradier, par mesure de protection, Soulier, Lalaurie et Durand vers Brazzaville, par la voie aérienne. L'avion décolle à 14 heures 45, mais est rappelé à terre par un ordre radio. À l'arrivée, les trois syndicalistes

438. ANOM, 1AFFPOL140, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945. Utilisation de la force armée.

439. L'École supérieure des Jeunes filles.

440. ANOM, 1AFFPO1405, Le soldat de 1<sup>ère</sup> classe Toscano de la Patrouille motocycliste, au lieutenant Maillot (commandant la Patrouille), Douala, le 26 septembre 1945. Le sergent de réserve Guérin fait également état dans son rapport des appels au secours du chef d'établissement et de sa famille Dépôt central des archives de la justice militaire, (DCAJM), Activité du sergent de réserve R. Guérin, au peloton motocycliste au cours de la journée du 24 septembre 1945.

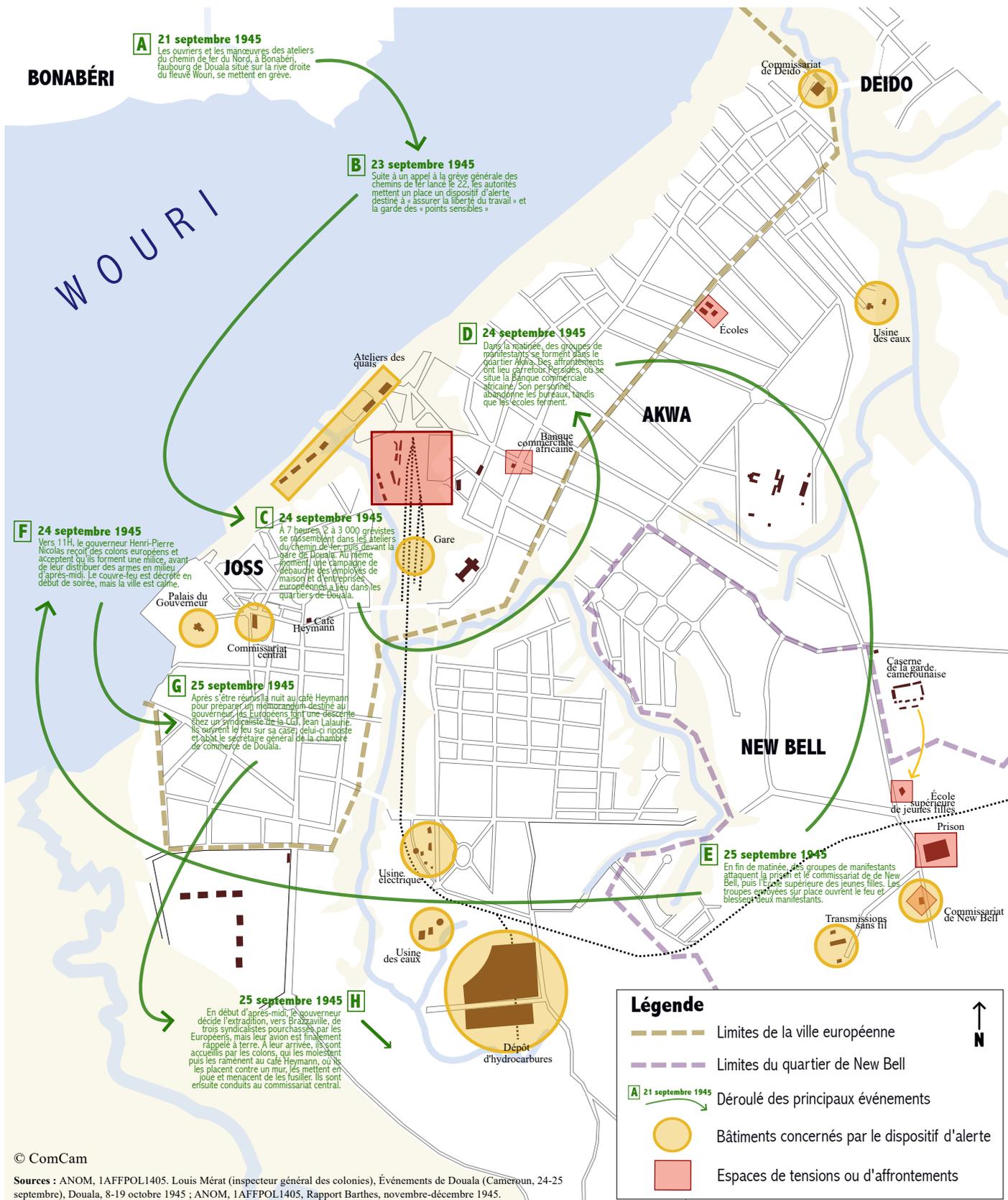
441. SHD, Vincennes, GR6H232, Le Chef de bataillon Dupin (commandant de la Place de Douala), Résumé chronologique des événements survenus à Douala du 19 au 28 septembre 1945 inclus, Douala, le 29 septembre 1945, p. 3.

442. ANOM, 1AFFPOL 1405, Rapport Barthes, Événements survenus à Douala- septembre 1945, Annexes. Rapport du lieutenant Bocchino (commandant le détachement de gendarmerie du Cameroun), Sur les événements survenus à Douala les 24 et 25 septembre 1945, Douala, le 14 octobre 1945, p. 7.

443. ANOM, 1AFFPOL1405, Les événements de Douala des 24, 25 et 26 septembre 1945. Ce mémorandum se présente sous la forme d'un livre de 29 pages rassemblant douze pièces.

444. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 », *op. cit.*, p. 217.

# Cartographie des événements violents de Douala (21 au 25 septembre 1945)



sont accueillis par les aviateurs et les colons, ces derniers les molestant puis les ramenant, dans un camion conduit par un aviateur, au café Heymann où ils les placent contre un mur, les mettent en joue et menacent de les fusiller. Finalement, les trois hommes sont libérés par les forces de police, conduits au commissariat central, situé entre le café Heymann et le palais du Gouverneur, où ils sont de nouveau copieusement insultés par les autres deux aviateurs. Lalaurie est interné en attente de jugement.

Le bilan de ces journées est lourd : huit morts officiels, auquel on ajoute un enfant de douze ans, abattu dans le marigot près du terrain d'aviation par des tirs effectués depuis un avion. Cependant, de l'aveu même des autorités<sup>445</sup>, le nombre de victimes serait bien supérieur. On compte également des centaines d'arrestations, puis des condamnations à de lourdes peines pour les seul-es Camerounais-es. Le chiffre de huit correspond aux morts qui ont été transportés à l'hôpital ou qui y sont décédés des suites de leurs blessures. Mais dans une note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, le chef de région et maire de Douala L. Salasc affirme : « Les aviateurs ayant tiré (avion-mitrailleur) [...] il est vraisemblable qu'il y a d'autres victimes<sup>446</sup> ». Une autre partie de ce même texte stipule trois recours aux mitrailleuses depuis les airs ; Salasc évoque également les blessés restés à New-Bell, morts, faute de soins et enterrés sur place, ou ceux partis se cacher en forêt et qui ont succombé à leurs blessures. De même, le chiffre officiel de vingt-quatre blessés correspond aux personnes soignées à l'hôpital et donc à une infime minorité.

Les rapports issus des commissions d'enquête pointent des responsabilités multiples. L'administration, et en particulier le gouverneur Nicolas, en a sa part, les colons aussi incontestablement et au sein de l'armée, plus spécifiquement les aviateurs. Tel a été le fil des événements de Douala qui impliquent une diversité d'acteur-rices : les cheminots « indigènes », les « indigènes » de Douala - et particulièrement la population allogène installée dans les quartiers de New-Bell, Nkonmondo et Koumassi, l'administration coloniale (le gouverneur Nicolas ainsi que le directeur des Affaires politiques et administratives Combier), la gendarmerie et l'armée (en particulier les aviateurs), ainsi que les syndicalistes européens. Mais on ne peut vraiment analyser ces événements et le rôle de chaque groupe d'acteurs sans s'intéresser au contexte et aux actualités qui ont immédiatement précédé ces événements.

## 2. EFFETS DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

100

La période de la guerre a été faste pour les planteurs grâce aux commandes reçues du Royaume-Uni et des États-Unis. Elle l'est évidemment beaucoup moins pour les populations, soumises à l'effort de guerre. En 1945, l'inflation augmente fortement du fait du décrochage du franc par rapport à la livre sterling, ce qui pousse d'ailleurs les colons à demander la création d'un franc colonial déconnecté du franc métropolitain, voire rattaché à la livre. Cette inflation et la très grande insuffisance en matière de denrées de première nécessité donne lieu à un intense marché noir, aux mains de *market boys*. Une partie des denrées est d'ailleurs réservée aux Européen-nes, comme certains biens manufacturés indispensables (tissus, vêtements) sous prétexte que les besoins des « indigènes » ne sont pas les mêmes. Dans ce contexte, les salaires des « indigènes » et en particulier ceux des journaliers ne permettent plus à une partie de la population de vivre correctement. Les *market boys* sont payés 250 francs par mois à Douala (alors qu'ils sont payés 800 francs à Dakar et 300 francs à Brazzaville). Le pouvoir d'achat des ouvriers « indigènes » est deux fois plus faible en 1944 qu'en 1938. Le directeur des travaux publics de Douala décrit la situation économique de la population ainsi :

Le salaire de début du journalier manœuvre ou assimilé est en effet depuis le 20 août 1944 de 6 francs par jour plus une indemnité de zone qui est de 2 francs à Douala et Bonabéri, de 1 franc à Yaoundé, 0,50 dans les quelques gares importantes et nulle ailleurs. Le personnel journalier n'a droit à aucune allocation familiale. ... Ainsi un manœuvre voit son plafond fixé à 7 francs plus l'indemnité de zone et les 4/5<sup>e</sup> du personnel journalier sont constitués par des manœuvres. Or est-il possible à un indigène de vivre actuellement à Douala ou Bonabéri pour 8 francs par jour ?

445. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. L. Salasc (chef de la région du Wouri), Note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, Douala, 10 novembre 1945.

446. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. L. Salasc (chef de la région du Wouri), Note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, Douala, 10 novembre 1945.

Une étude faite par le chef de service de la voie le 6 juillet 1944, à l'occasion du précédent réajustement de salaire des journalistes, concluait que le minimum vital du célibataire s'établissait à 10 francs par jour à Douala et à 17 francs pour le travailleur marié avec un enfant. Donc les salaires actuels étaient déjà insuffisants l'année dernière. Depuis, les prix des principaux produits nécessaires à la vie indigène ont encore augmenté dans de sérieuses proportions. Le kilo de macabos notamment, base de leur nourriture, est passé de 0,60 en 44 à 0,75 en 45 [...]. En outre les prix payés par les indigènes sont souvent bien supérieurs aux prix officiels fixés par la commission des prix. D'autre part l'approvisionnement de macabos de Douala et Bonabéri est défec-tueux. Le marché est entre les mains de market boys sans scrupule<sup>447</sup>.

Outre ce contexte économique délétère, les circonstances politiques ont lourdement pesé sur les événements de 1945. Les États généraux de la colonisation<sup>448</sup> à Douala du 5 au 7 septembre 1945 et le congrès de la Jeucafra (qui devient alors Unifacra) se déroulent au moment même des événements. La campagne pour les élections à l'Assemblée nationale constituante, où des « évolués » doivent représenter leur territoire a commencé. Enfin, sur cette période ont lieu les négociations<sup>449</sup> dans les arènes internationales sur le futur statut du territoire sous tutelle du Cameroun qui questionnent l'inspecteur Mérat<sup>450</sup>. Ce contexte encore incertain favorise un sentiment d'insécurité chez les Européen-nes qui souhaitent le rattachement plein et entier du Cameroun à la France, et *a contrario* une vague d'espoir chez les colonisés.

Les États généraux de la colonisation réunissent des colons vivant dans neuf territoires de l'empire (Cameroun compris), à l'exclusion explicite des fonctionnaires, et qui représentent des associations, des chambres de commerce, des syndicats divers. L'entrée en matière donnée par le discours d'ouverture prononcé par Jean Pasques, de l'association des colons d'AEF, est particulièrement virulente. Il attaque frontalement l'administration et l'organisation de la conférence de Brazzaville qui a « brûlé les étapes en niant les lois biologiques de l'espèce<sup>451</sup> », mais aussi l'utilisation des recommandations de la conférence par les hommes politiques métropolitains, ainsi que les « indigènes » à qui il manquerait encore de nombreuses qualités pour s'autogérer. Les participants des États généraux fustigent le décret du 18 juin 1945 instituant un code du travail « indigène », mais aussi le droit syndical sans condition instauré par un décret du 7 août 1944 ; enfin, ils refusent la perspective d'un large droit de vote « indigène ». Ils prônent par conséquent des élections ne concernant que les seuls « évolués » avec deux collèges électoraux, l'un pour les Européens et assimilés, l'autre pour les sujets capacitaires<sup>452</sup> (c'est d'ailleurs la règle qui est adoptée jusqu'à la loi-cadre dite Defferre de 1956). Ils souhaitent que le travail soit reconnu comme un « devoir social obligatoire » avec l'instauration d'offices du travail sur le territoire camerounais ; alors que le travail forcé vient d'être aboli par l'Assemblée constituante française, les participants aux États généraux de la colonisation montrent leur nostalgie de ce système. Ils plaident pour la suppression de la justice « indigène » aux mains des commandants de cercle et en faveur d'une justice unique. S'ils voient la conférence de Brazzaville comme un « condensé de fascisme et de démagogie », ils se rapprochent pourtant de certaines des recommandations alors émises tout en les restreignant et les contournant : fin du code de l'indigénat, mais sanctions aux mauvais travailleurs, assemblée élue, mais droit de vote indigène très limité et de manière générale une administration au service des colons et non l'inverse.

Ces États généraux ont été très médiatisés soit par l'intermédiaire d'organes de presse comme *Le Cameroun libre*, soit sur les ondes de Radio-Brazzaville qui a diffusé le discours virulent de Jean Pasques. Dirigé par Henri Coulouma, membre de l'Ascocam, *Le Cameroun libre*, organe de propagande des colons, a régulièrement couvert ces assises considérées comme un moment révolutionnaire au cours duquel « c'est l'administratif, le féodal qu'il faut détrôner dans ses méthodes<sup>453</sup> ». En portant la voix du colonat qu'il appelle, depuis avril 1945, à s'unir pour « avoir encore le droit de vivre sur cette terre que vous avez faite par votre travail, votre sacrifice et vos peines<sup>454</sup> ». Ce qui se dégage de façon prioritaire dans les colonnes du *Cameroun libre*, en rapport avec la préparation et l'organisation des États généraux de la colonisation, c'est l'ambition de puissance et la défiance du colonat à l'égard de

447. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945. Action des syndicats.

448. Organisés par les associations de colons en réaction à la Conférence de Brazzaville et pour défendre leurs intérêts dont il a été question infra.

449. Voir Section 1 – Partie I.A.

450. ANOM, 1AFFPOL1405, Louis Mérat (Inspecteur général des Colonies), Événements de Douala (Cameroun. 24-25 septembre), Douala, 8-19 octobre 1945.

451. Discours d'ouverture des États généraux de la colonisation par Pasques, président de l'association des colons de l'AEF, le 5 septembre 1945 à Douala, p. 10-11, cité in Bekoin Tanoh Raphaël (2014), « Les États généraux de la colonisation française face à la question de l'émancipation politique des Africains (1945-1946) », *Godó Godó, Revue semestrielle de l'Institut d'art et archéologie africain*, 25, p. 11.

452. C'est-à-dire en grande majorité les autochtones ayant le rôle d'auxiliaires de l'administration. Voir Ndengue Rose (2019), « La citoyenneté au Cameroun au tournant des années 1940-1950 : une fiction au cœur d'imaginaires en tension », *Outre-mers*, 404-405(2), pp. 63-82.

453. *Le Cameroun libre*, n° 272, 1<sup>er</sup> septembre 1945, p. 2.

454. *Le Cameroun libre*, n° 262, 1<sup>er</sup> avril 1945, p. 1.

l'administration. Cette mobilisation interterritoriale de ceux qui se considèrent comme les garants du rayonnement de l'empire colonial français<sup>455</sup> est une manifestation de force, avec en toile de fond la volonté de maintenir une tradition coloniale source de leurs privilèges, dans un Cameroun où la vie politique locale devient très active après la Seconde Guerre mondiale.

En parallèle du rassemblement des colons, le congrès de la Jeucafra s'ouvre le 23 septembre à Douala au milieu du tumulte de la grève. Les événements qui se déroulent sous les yeux des congressistes exacerbent les contradictions au sein de l'association. Les membres de la Jeucafra n'affichent plus la même unanimité en ce qui concerne les relations avec la France, puisque la menace allemande n'a plus cours. Des revendications politiques se font entendre de manière croissante ; elles sont formulées en termes d'égalité de conditions de travail et de traitement, de salaires et d'avancements. Le congrès révèle donc l'existence de deux camps rivaux : celui des modérés qui a pour représentant André Fouda<sup>456</sup>, qui reste persuadé de la nécessité de garder un lien étroit avec la France, et l'autre qui prône une rupture sans équivoque avec la France. Ces derniers s'insurgent contre les rafles et les brutalités des forces de l'ordre coloniales et contre la pénurie des vivres à Douala du fait du monopole imposé par les coopératives françaises. Au cours de cette assemblée générale, les partisans de Fouda l'emportent et obtiennent un changement de dénomination (Unicafra).

Quant à la campagne électorale, c'est un événement dans la mesure où, pour la première fois, des natifs de l'empire votent pour une assemblée métropolitaine, en l'occurrence l'Assemblée nationale constituante. Le scrutin reste malgré tout très limité dans la mesure où ne se retrouvent dans le second collège réservé aux natifs que des capacitaires (notables « évolués », dignitaires religieux, anciens combattants). L'administration présente alors son candidat, Fouda Omba, battu en octobre par Alexandre Douala Manga Bell. Ce dernier se présente comme défenseur ardent des intérêts du peuple camerounais, mais développe un discours généralement profrançais lors de sa mandature à l'Assemblée constituante puis à l'Assemblée nationale (1946-1958) sous l'étiquette du Mouvement Républicain Populaire (MRP). Il est notamment délégué de la France à la septième session de l'Onu (1952), où il défend, comme nous l'avons vu, l'accord de tutelle de la France sur le Cameroun<sup>457</sup>. Si l'administration ne l'a pas soutenu au départ, elle n'a pas non plus à se plaindre de lui tant il défend globalement ses intérêts. Toujours est-il que le droit de vote, aussi insuffisant soit-il, est une nouveauté qui ne peut être sans conséquence, une réforme relativement libérale en appelant d'autres.

Les tensions sont donc d'ores et déjà vives entre d'une part des colons irrités par le nouveau visage que semble prendre le colonialisme français, par l'arrivée de nouveaux administrateurs qui sont plus progressistes, par la légalisation sans restriction du syndicalisme, ainsi que par la promulgation d'un code du travail pourtant fort modeste ; et d'autre part les populations du Cameroun qui espèrent une amélioration politique et sociale des autorités françaises qu'elles ont contribué à libérer, et ne supportent plus les discriminations de toutes sortes qu'elles subissent.

### 3. LA RESPONSABILITÉ DES COLONS DANS LES ÉVÉNEMENTS VIOLENTS DE DOUALA

La responsabilité des colons est mise en jeu de façon indirecte avant même les journées de septembre 1945 et de façon beaucoup plus directe, voire mortelle pendant les événements. L'inspecteur Barthes dénonce l'attitude générale des colons, notamment les moins aisés (ouvriers, comptables et petits fonctionnaires) qui s'inquiètent d'une possible concurrence des « indigènes » et accentuent l'expression de leur mépris et/ou l'affirmation illusoire de leur supériorité. La hiérarchie raciale instituée par la société coloniale leur confère un sentiment d'importance démesuré. Parmi ces colons impliqués dans les événements de Douala, on peut citer Hurlin, Baroudel et Soulet, surveillants des travaux publics, Metge, ingénieur des travaux publics, Pontramont, chef de comptabilité aux chemins de fer et candidat SFIO aux élections, Decalas, chef de district aux chemins de fer, Huido, ouvrier d'art aux chemins de fer, Chatard, assistant-vétérinaire, Giraud, agent des services financiers, Dorle, ouvrier d'art aux chemins de fer, Le Mouel et Baez père, ouvriers d'art aux chemins de fer, Fontenaud, magasinier aux chemins de fer, Bouillod, comptable aux chemins de fer, Lestage, garagiste aux travaux publics et Henry, chef de service aux chemins de fer.

455. *Le Cameroun libre*, n° 260, 1<sup>er</sup> mars 1945, p. 1.

456. On y trouve entre autres Paul Soppo Priso, Paul Monthé, Jacques Kuoh Moukouri, Pierre Ebelé, Gaston Kingué Jong, Ekwalla Essaka et Daniel Massuké. Ces hommes ont pour slogan : « le service du pays et de la France ». cf. Joseph Richard., *Le mouvement nationaliste ...*, *op. cit.*, p. 104.

457. Sur Alexandre Douala Manga Bell voir Section 1 - Partie I.A.. Assemblée nationale. Base de données des parlementaires. Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958, *La Documentation française*, [disponible sur : <[https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num\\_dept\)/2564](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/2564)>, consulté le 7 août 2024].

Face à des « évolués » qui ont autant, sinon plus, de compétences et de capital culturel, économique ou social qu'eux, ces hommes ne disposent que d'une ressource pour asseoir leur pouvoir : l'argument de la « race ». Ils sont opposés à toutes réformes progressistes dans lesquelles ils voient la fin de leur confort et de leurs privilèges. L'exercice de leur mépris n'est pas sans conséquence, car il produit mécontentement et malaise dans la population, dont le désir de liberté est d'autant plus fort. Les slogans réclamant un Cameroun libre et hostile aux « Blancs » ont émaillé les manifestations du 24 septembre : « Les Blancs à la porte », « Nous ne vous voulons plus<sup>458</sup> ». Ce qui était déjà difficilement supportable avant la guerre (les comportements inappropriés des colons comme les privilèges des Européen-nes en matière d'alimentation ou de consommation) ne l'est plus et le retour des tirailleurs accentue la force des revendications. Les États généraux de la colonisation, organisés cette fois par des colons particulièrement influents, planteurs et/ou dirigeants de chambre de commerce ou autres institutions, a contribué aussi, et dans la mesure où elle été largement médiatisée, à électriser un peu plus ces colons, les moins aisés, qui vont jouer un rôle délétère lors des événements.

Leur responsabilité, lors de la grève et des manifestations, est grande et on leur doit incontestablement nombre de morts, même si cela est difficile à chiffrer. Les colons (Michaut, Taillandier, Real, Viazzi, Dahlquist, Ollivier, Bertrand-Dultreil, Dreyer, Rose) harcèlent ainsi le gouverneur dès le 24 septembre à 11 heures, mettant en question sa gestion des événements et demandent instamment la formation d'une milice européenne, pour laquelle ils réclament des armes. Le gouverneur Nicolas cède rapidement et demande par écrit de donner « à chaque civil européen [...] désigné l'armement qui lui sera nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre à Douala à partir du 24 septembre 1945<sup>459</sup> ». Ces civils européens reçoivent pour mission d'assurer la surveillance de certains points mentionnés sur l'ordre d'alerte du 23 septembre 1945, de participer aux patrouilles et à l'occupation des postes et de constituer une réserve en cas de besoin. Les instructions du gouverneur Nicolas précisent : « L'usage des armes est autorisé sur mon ordre<sup>460</sup> ». Les Européens reçoivent ainsi l'après-midi même 96 fusils, dont ils font effectivement usage le 24 et le 25 septembre, sans se limiter aux sommations. Le 24, des tirs partent du camp des travaux publics alors même que les ouvriers en grève se dispersent. Calmet, planteur, Sericci et Fonteneaud, agents des travaux publics, se trouvent alors sur les lieux. Le rapport Barthes conclut à la seule responsabilité des colons et des aviateurs, sur le cas desquels nous reviendrons, pour les tirs mortels. De plus, alors que le 25 septembre, l'essentiel des événements a pris fin, les colons créent leur propre « émeute » en attaquant les syndicalistes de Douala. Il y a là une véritable absurdité dans la mesure où les syndicalistes en question n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire cesser la grève et calmer les esprits. Mais le ressentiment et la violence alors exprimés par les colons témoignent surtout de leur colère à l'égard des cégétistes qui ont contribué à la création d'un syndicalisme « indigène » dont ils récuse la légitimité. Il y a d'ailleurs parmi ces colons, des syndicalistes, qui se sont refusés à la présence des « indigènes » dans les mêmes syndicats qu'eux ; la CGT, pour sa part, n'admet qu'un seul syndicat pour une même profession. Par exemple, les colons Cimetiere, Wendelin, Rollin, Borda et Grimaud, déjà cités, sont ainsi membres de la section européenne du syndicat des cheminots et auteurs d'un projet de réorganisation syndicale coloniale très restrictif. Ce sont eux qui attaquent la maison de Lalaurie, au camp du chemin de fer, et la criblent de balles. Or, même si les rapports d'inspection ne font pas état des réactions des populations de Douala, on peut supposer les émotions et la colère qu'ont pu susciter ces attaques contre leurs leaders qui ont simplement exercé et développé leur droit syndical. Parallèlement aux attaques contre les trois hommes, d'autres colons se rendent chez le gouverneur Henri-Pierre Nicolas, demandent son départ, puis la constitution d'un conseil qui gérerait désormais les affaires de la colonie. Les États généraux de la colonisation n'étaient pas allés aussi loin, car ils admettaient quelques « évolués » dans l'assemblée qui devait représenter les intérêts de la colonie. Au Cameroun les colons, quant à eux, entendent gouverner seuls.

Certains témoignages évoquent la responsabilité des colons dans les événements. Abel Eyinga en livre trois dans son ouvrage<sup>461</sup>. Claude Akono, fonctionnaire et responsable syndical à Douala, explique :

458. ANOM, 1AFFPOL1405, Louis Mérat (Inspecteur général des Colonies), Événements de Douala (Cameroun. 24-25 septembre), Douala, 8-19 octobre 1945. Rapport de l'inspecteur d'enseignement Mr Puig.

459. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. Henri Nicolas, fait à Douala, 24 septembre 1945 à 11 heures.

460. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. Henri Nicolas, fait à Douala, 24 septembre 1945 à 11 heures.

461. Eyinga Abel, *Démocratie de Yaoundé...*, op. cit., pp. 93-97. Abel Eyinga est né le 13 juillet 1933 à Odonon (Département du Ntem, Circonscription d'Ebolowa). Il obtient son bac en 1952 et part poursuivre ses études en France, avec une bourse. Il suit alors les cursus de la Faculté de droit et sciences économiques, puis de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole nationale de la France d'Outre-mer (Enfom). Il obtiendra sa licence de droit en 1957. Bien que gagné aux idées nationalistes, il côtoie également Louis-Paul Aujoulat, duquel il conservera malgré leur opposition politique une opinion plutôt bienveillante. En 1955 il est élu président de l'Association générale des étudiants africains de Paris (AGEAP). Voir Eyinga Abel (2014), *Pour la jeunesse : souvenirs de lutte et espoirs d'un patriote. Entretien avec Gérard Amougou*, Yaoundé, Éditions Terroir, pp. 37-38.

C'est alors qu'un groupe d'Européens s'est emparé d'un dépôt d'armes, armes qui leur ont été remises par l'Autorité militaire avec les ordres du gouverneur Nicolas, qui était lui-même sur place. Ces Blancs se mirent à massacrer des Noirs pendant les deux premiers jours dans les quartiers africains. Il y eut plusieurs victimes dont une de leur côté : M. Ollivier, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Douala<sup>462</sup>.

Claude Akono cite ensuite Michel Ruis, délégué de la CGT, venu au Cameroun après les événements et qui a déclaré dans *L'Éveil du Cameroun* le 10 novembre 1945 : « L'immense majorité de la population européenne n'a rien de commun avec les quelques dizaines d'individus qui, plaçant leurs intérêts au-dessus de la Nation, n'ont pas hésité à susciter des incidents dans des buts que l'instruction révélera et qui les placent AU BANC DE LA NATION FRANÇAISE<sup>463</sup> ». Maître Gamonet, avocat à la Cour d'appel de Paris commis par la CGT qui s'est rendu à Douala, estime que le gouverneur Nicolas était devenu « en quelque sort le prisonnier des colons<sup>464</sup> ».

Dans leurs attaques, les colons ont été secondés par les membres de l'aviation de l'escadrille Béthune stationnée à quelques kilomètres de Douala. Le chef de région L. Salasc souligne leur responsabilité : « L'aviation est, à mon avis, la cause de la chose appelée "émeute". C'est en effet à 9 heures du matin ou 8h3/4 que les aviateurs commencent à tirer. D'où la peur et l'affolement à New-Bell<sup>465</sup> [...] ». Barthes note dans son rapport : « Les aviateurs, qui n'étaient pourtant pas des coloniaux<sup>466</sup>, ont totalement pris le parti des Européens » et ailleurs : « Les troupes agissant sous la responsabilité du commandant d'armes se sont très bien conduites », et : « Sans nécessité, parfois comme à plaisir il a été fait feu sur des indigènes qui n'étaient menaçants que de très loin, ou qui s'enfuyaient ». Les aviateurs sont responsables de morts connues – comme celles au carrefour Petrides (deux morts provoquées par des tirs) – et inconnues, celles notamment qui ont été le résultat des tirs de mitrailleuses effectués des avions qui survolaient la ville. Le survol de la ville résulte bien d'un ordre du gouverneur, mais les tirs semblent avoir été de la seule initiative des aviateurs, la permission leur ayant été donnée de tirer seulement au-dessus de la foule. Il serait miraculeux que ces tirs à la mitrailleuse lourde n'aient pas fait de victimes. Certains aviateurs participent également aux débordements au moment de l'arrivée puis du retour des syndicalistes au terrain d'aviation : ils insultent les trois hommes, c'est l'un d'eux, le lieutenant Reinhardt qui prend l'initiative d'envoyer le message radio reçu par le sous-lieutenant Jean Seize, radio-navigant, demandant à l'avion à bord duquel il est, de revenir à Douala alors qu'il a décollé quarante minutes plus tôt sous les ordres du capitaine Valentin<sup>467</sup>. Enfin, certains, comme le sergent de Ricard encouragent les colons qui molestent et tiennent en joue les syndicalistes ; c'est l'un des leurs, le Lieutenant Lavagne qui conduit le camion qui les ramène au café Heymann du centre-ville mettant leurs vies en péril<sup>468</sup>. Les responsabilités du capitaine Valentin, commandant de l'escadrille Béthune et de la base aérienne de Douala, sont réelles selon le rapport établi par le général Guillot, après septembre 1945, qui le décrit comme « complètement submergé par une partie de son personnel en état de désobéissance ouverte et par des éléments étrangers à l'aviation [...] [il] a accompagné au Gouvernement une délégation d'Européens protestataires. Avait toutefois essayé auparavant d'exécuter les ordres donnés par le gouverneur<sup>469</sup> ». En l'absence de Valentin – alors chez le gouverneur - le lieutenant Reinhardt donne ordre de tirer sur quiconque pénètre dans la concession et de faire « feu sur tous ceux qui franchissent les limites du camp<sup>470</sup> ». Certain-es habitant-es de Douala sont battu-es et blessé-es par les soldats, sans que ces derniers soient particulièrement menacés. Voici un récit tiré des rapports mêmes des aviateurs :

462. Eyinga Abel, *Démocratie de Yaoundé...*, op. cit., p. 93.

463. En majuscules dans le texte. Eyinga Abel, *Démocratie de Yaoundé...*, op. cit., p. 94.

464. *Ibid.*, p. 96.

465. ANOM, IAFPPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes. L. Salasc (chef de la région du Wouri), note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, Douala, 10 novembre 1945.

466. « De jeunes Français non spécialisés dans la vie coloniale » écrit l'inspecteur Mérat.

467. Voir le témoignage du pilote : Dépôt central des archives de la justice militaire, DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, compte-rendu du sergent-chef Decuivre (pièce n° 12) pour la journée du 25 septembre 1945 fait à Douala le 28 septembre 1945, sous dérogation. Corroboré par le général Guillot, dans son rapport – voir quatrième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945).

468. DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, extrait du rapport du Général Guillot, quatrième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945) sous dérogation. Voir note 470.

469. DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, extrait du rapport du Général Guillot, quatrième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945, sous dérogation.

470. ANOM, IAFPPOL1405, Annexes. Additif n° 1 au *Journal de marche* fourni par le sous-lieutenant Reinhart, p. 84.

Le caporal-chef Debattista circule en compagnie d'un Monsieur Boucheaud<sup>471</sup>. Ils rencontrent des indigènes porteurs de gourdins. L'un fait mine de lever son gourdin. À quelle distance ? Monsieur Boucheaud ne lui en laisse pas le temps, tire et lui arrache un mollet. Plus loin un indigène lance une barre de fer, puis s'enfuit, saute d'un pont, d'une hauteur de 6 mètres. Monsieur Boucheaud tire au vol. L'indigène blessé meurt. Est-ce que Monsieur Boucheaud était en état de légitime défense ? Monsieur Boucheaud se repose et le caporal continue sa route. À la gare, un indigène lance des cailloux. Le caporal tire, l'indigène se tient le ventre et part en chancelant. Puis il se dirige, accompagné d'un autre caporal vers une locomotive que, croit-il, on sabote. Il « corrige » des indigènes. Deux autres s'approchent. Il tire et en abat deux et le caporal Bailly qui l'accompagne en abat un<sup>472</sup>.

Des aviateurs voient quelqu'un ramper dans le marigot à portée du camp. La personne en question ne répondant pas aux sommations, ils tirent et tuent un garçon de douze ans, sans que celui-ci ne représente une quelconque menace<sup>473</sup>. Nous ne disposons pas de la liste complète des mort-es et des blessé-es, mais seulement de ceux et celles qui ont été ramenés à l'hôpital. Voici quelques noms avec les causes de leur mort ou de leurs blessures : Pius Nzama, mort des coups de feu tirés par trois Européens ; Elokam Mongo, probablement blessé par un militaire de l'aviation à motocyclette, aurait été tué par un adjudant-intendance ; Pierre Nyamzi, tué sur le coup par Monsieur Charne, de la coopérative dans une rue du quartier Yabassi Akwa ; Léon Djoumbé, blessé à l'intérieur de sa case par les occupants d'un camion de l'aviation au quartier Bafa ; Agnès Etonda, blessée dans sa cuisine par les occupants d'un camion circulant dans le quartier Akwa<sup>474</sup>.

#### 4. LES RESPONSABILITÉS DE L'ADMINISTRATION

Les responsabilités sont plurielles, car elles impliquent divers échelons et un faisceau d'acteurs élargi. Il ne s'agit pas de pointer ici les responsabilités générales des administrations dans l'exercice de l'ordre colonial, bien qu'elles soient aussi mentionnées dans le rapport de l'inspecteur Barthes, mais celles qui pèsent précisément sur les événements de septembre 1945. La première, qui est d'abord celle du gouverneur, est le refus d'accéder à la demande d'augmentation des salaires formulée par les grévistes alors même que tous (dont le maire de Douala et le directeur des travaux publics) sont conscients que les salaires ne permettent pas de vivre et que les revendications formulées sont donc légitimes. Il faut attendre la fin de la grève et des événements pour que celles-ci soient considérées et satisfaites *a minima*.

105

La deuxième est sans conteste celle qui a consisté à donner des armes aux colons et à accepter la constitution d'une milice d'Européens. Les motivations du gouverneur sont difficiles à établir ; peut-être visait-il à canaliser l'agressivité de colons dont tous les rapports s'accordent à noter la surexcitation et la peur. Cependant, c'est l'inverse qui se produit, car ce déploiement d'armes à feu semble avoir permis et aggravé les exactions, le nombre de tirs mortels. La liste des blessés et des mort-es soignés ou portés à l'hôpital et les notes au sujet de leurs blessures laisse entendre qu'un certain nombre d'entre elles auraient pu être causées par des tirs de fusils de chasse et que certains ont été blessés dans leurs cases<sup>475</sup>.

Il y aurait eu également, d'après l'inspecteur Barthes, une erreur à propos des réquisitions : « Le règlement applicable [...] dispose que les seules autorités militaires susceptibles d'être requises sont les Commandants d'armes lorsque les troupes doivent agir sur place ou dans la région de leur garnison. Or des réquisitions distinctes ayant été adressées au Commandant d'armes et au Commandant de l'aviation. Ces deux forces ont agi isolément<sup>476</sup> ». Cet état de fait a accentué les ordres contraires et non légitimes. Enfin, l'administration a sa part de responsabilité dans la complète inégalité en matière de sanctions.

471. Il s'agit sans doute de Gabriel Boucheaud, employé de la compagnie d'aviation.

472. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Utilisation forces armées - D'après compte-rendu du caporal Debattista

473. ANOM, 1AFFPOL1405, Louis Mérat (Inspecteur général des Colonies), Événements de Douala (Cameroun. 24-25 septembre), Douala, 8-19 octobre 1945.

474. Voir la liste complète : ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes.

475. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala, septembre 1945, Autres documents, Partie 2, p. 119.

476. ANOM, AFFPOL1405. Rapport Barthes. Utilisation force armée, p. 4.

## 5. LES SANCTIONS À LA SUITE DES ÉVÉNEMENTS : DEUX POIDS, DEUX MESURES

L'inspecteur Barthes constate que, six semaines après les événements, « seule la répression des actes commis par les indigènes pouvait être considérée comme en voie d'accomplissement, qu'elle a été prompte, sévère et même collective<sup>477</sup> ». Il observe également que les violences ou voies de fait commises contre les « indigènes » n'ont donné lieu à l'ouverture d'aucune information judiciaire. Par ailleurs de très nombreuses arrestations d'Africain-es ont été effectuées et mentionnées dans divers rapports de police : 119 arrestations le 24 et 25, le 4 octobre de massifs contrôles d'identité sont effectués à New-Bell (4 000) et 300 habitants-es de Douala sont encore arrêtés-es ; un rapport fait état de 2 500 personnes interpellées en tout<sup>478</sup>. Même si beaucoup sont relâchées ou font l'objet d'un non-lieu, il y a aussi de lourdes peines prononcées pour violences et voies de fait, pillages, ou atteinte à la sûreté de la colonie : cinq individus condamnés, pour vol simple, à trois mois de prison, cinq condamnations à deux ans de prison et interdiction de séjour, une condamnation à vingt ans de travaux forcés pour attentat à la sûreté de la colonie, huit condamnations aux travaux forcés à perpétuité, une à dix ans et un mineur de seize ans condamné à dix ans d'emprisonnement, sans parler des « refoulements » vers la région d'origine. D'autre part, une amende collective de 500 000 francs a été infligée à la population dite « indigène » de Douala, et aussitôt prélevée. Deux chefs de quartier (Marcous Eteme et Simon Djengue), sont démis de leurs fonctions et assignés à résidence obligatoire essentiellement pour leur inaction pendant les événements. Un troisième, qui n'est pas nommé dans le rapport, est également démis.

En revanche, pour les colons, les mises en examen « ne concernent que les actes de rébellion contre l'autorité ou les actes connexes de violence contre les Européens. Elle [la justice] avait omis les violences, blessures ou meurtres commis contre des indigènes<sup>479</sup> ». Quelques colons sont ainsi inculpés : l'adjoint des services civils Raggi, Charles Eckli, gérant de coopérative, Gabriel Boucheaud, employé sur le terrain d'aviation, pour coups et blessures volontaires et rébellion. Une femme est également condamnée, Paulette Laine, coiffeuse, inculpée de coups et blessures volontaires. Certains administrateurs dont la culpabilité est reconnue sont maintenus en poste malgré les instructions. L'administrateur Vergès est radié de ses fonctions et doit être rapatrié, mais l'administration traîne à le renvoyer en métropole, sous prétexte de « raisons personnelles » et malgré l'ordre venu du ministère des Colonies. Vergès avait été proposé comme gouverneur par les États généraux de la colonisation. Dans son ouvrage *Cameroun : les années ardentes*, le syndicaliste Moumé-Étia, lui-même futur maire de Douala, en fait le portrait suivant :

Ce Monsieur faisait régner la terreur dans son fief, qui couvrait l'actuel département du Mungo et qui s'étendit par la suite à celui du Nkam. Il infligeait systématiquement les « quinze-cents » à tout quidam qui ne se découvrait pas, ou pas assez vite, sur son passage. Et il ne faisait pas bon séjourner deux semaines dans ses geôles ! Sous des prétextes divers, voire sans prétexte, il lui arrivait d'arrêter des gens qu'il rencontrait et de les faire monter dans son pick-up, puis de prendre, à toute vitesse, le chemin de la prison. Parmi ceux qui tentaient de se sauver en sautant en marche, il y eut des morts<sup>480</sup>...

Pour sa part, le syndicaliste Lalaurie, qui n'est pas du côté des colons, est jugé, mais bénéficie d'un non-lieu. Les meurtres des natifs de Douala, et ce, malgré l'insistance de l'inspecteur Barthes, demeurent dans une zone de non-droit. Personne n'est mis en examen du côté des colons.

Les aviateurs, quant à eux, ne dépendent pas des tribunaux civils, mais d'un tribunal militaire. L'inspecteur Barthes s'émeut du fait que l'enquête sur leurs agissements pourrait être confiée à un membre de l'escadrille de Douala qui manquerait alors de toute impartialité. C'est finalement le général de brigade aérienne Guillot, venu de métropole en mission à Douala, qui la mène et pose un certain nombre de sanctions immédiates pour le compte du ministre de l'Air dès fin octobre 1945. Dans son rapport, il souligne les liens entre les aviateurs et les colons, et constate que l'aviation a outrepassé le cadre de ses missions. Mais il se déclare indulgent car, écrit-il :

Si je m'étais borné à appliquer strictement les dispositions du règlement militaire, la majorité du personnel-cadre était susceptible d'être traduit devant les tribunaux militaires. J'ai voulu juger les coupables au travers du climat colonial et dans l'ambiance créée par une atmosphère enfiévrée, au milieu des palabres et des provocations des éléments civils européens, lesquels ont eu certainement une influence désastreuse, sur des esprits déjà déficients.

477. ANOM, AFFPOL1405, Rapport Barthes, Sanctions, Monsieur l'Inspecteur Barthes au ministre des Colonies, Douala, 5 décembre 1945, p. 2.

478. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Annexes.

479. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945, Sanctions, Rapport au gouverneur du Cameroun, 21 novembre 1945.

480. Moumé-Étia Léopold, *Cameroun : Les années ardentes...*, op. cit., pp. 25-26.

J'ai cru devoir tenir compte aussi des situations de famille, et ne pas entraîner dans la misère des femmes et des enfants innocents<sup>481</sup>.

Il préconise un certain nombre de sanctions qui sont appliquées. Le capitaine Valentin hérite de soixante jours d'arrêts de rigueur, et est relevé de son commandement. Le général demande également son rapatriement en métropole, et son affectation dans un service administratif. Le lieutenant Lavagne est astreint à quinze jours d'arrêts de rigueur - il était le chauffeur du camion qui a conduit les syndicalistes et les colons au café Heymann, le sous-lieutenant Walter Reinhardt, qui a donné l'ordre de retour à l'avion, hérite de soixante jours d'arrêt de rigueur dont trente de forteresse, le sergent-chef Lafargue, qui a menacé les civils de l'avion et a tué un « indigène » de quarante-cinq jours d'arrêt de rigueur. Le sergent Ricard est condamné pour avoir « chicotté » si fort des « indigènes » que l'un a eu la clavicule cassée, les autres le sont pour manquement à la discipline ou pour rébellion. Le seul meurtrier invoqué est celui commis par le sergent-chef Lafargue sur un « jeune indigène<sup>482</sup> ». Lafargue est assigné en justice devant le tribunal de première instance de Douala, en janvier 1946, pour ce meurtre, dont la victime a été identifiée comme étant Monny Ngocha. L'affaire se conclut par l'extinction de l'action publique du fait de la mort de Pierre Lafargue dans un accident d'avion en service commandé le 26 avril 1946<sup>483</sup>. Seuls le sous-lieutenant Reinhardt et le sergent Pierre Bideau qui avait informé les civils de l'évacuation de l'avion, comparaissent, en 1949, devant le tribunal militaire de Paris après le dessaisissement du tribunal de Dakar de cette affaire<sup>484</sup>. Le premier pour usurpation de commandement et le second pour violation de consignes générales. Reinhardt est acquitté et Bideau amnistié<sup>485</sup>. Christian de Ricard, et les nommés Antoine Sarikakis, Emile Arcamone et Nicolas Debattista comparaissent également devant le tribunal militaire de Brazzaville, suite à une plainte contre eux, pour violences et voies de fait. Ils bénéficient, en juillet 1946, d'un non-lieu favorisé par une série de circonstances posées comme atténuantes, car liées au climat des événements de septembre sont évoqués que le fait des violences faites par les inculpés « l'ont été sous approbation tacite des deux chefs les plus élevés en grade », qu'ils auraient été provoqués par des manifestants non identifiés, que « les plaignants ont fait des déclarations contredites, douteuses et majorées<sup>486</sup> ». Plusieurs documents évoquent la volonté du ministre des Colonies et du colonel Bisson, commandant de l'Air en AEF et au Cameroun, de ne laisser aucun de ces hommes au Cameroun même s'ils désirent y rester<sup>487</sup>.

Une autre affaire donne lieu à une polémique interministérielle. L'inspecteur Barthes, soutenu par le ministre des Colonies (le socialiste Marius Moutet), demande instamment que l'escadrille Béthune soit tout entière évacuée du Cameroun. Le ministère des Armées résiste et affirme qu'une telle évacuation est impossible. S'ensuivent des échanges nourris entre les deux ministères. L'ordre de relèvement complet n'est finalement donné que le 5 avril 1946.

Ainsi, la gestion *a posteriori* des événements et notamment la distribution des sanctions montrent une véritable injustice dans le traitement des autochtones et des colons, ainsi que d'une certaine impunité de ces derniers. Les meurtres des Camerounais-es, et les coups de feu intempestifs restent impunis. La justice s'exerce - et très lourdement - seulement quand les Européens sont concernés en tant que victimes. Néanmoins, le gouverneur Henri Nicolas et son directeur des Affaires administratives et politiques, Marcel Combier, sont révoqués par Marius Moutet, alors ministre de la France d'Outre-mer. Nicolas est « placé dans la position d'expectative » par décret du 28 février 1946 puis, est nommé par décret du 22 août 1948, secrétaire général du gouvernement AOF<sup>488</sup>, où il retrouvera donc Barthes. Combier est quant à lui brutalement remis à la disposition du ministre des Colonies, il en garde un fort sentiment d'amertume qu'il exprime longuement dans des lettres à Louis San Marco, alors chef de région du Ntem à Ebolowa<sup>489</sup>. Mais on le retrouve lui aussi à Dakar où il est nommé par décret du 26 août 1948 secrétaire du gouvernement général d'AOF, sans que l'on sache dans quelles conditions, s'est effectuée sa nomination.

481. DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, extrait du rapport du Général Guillot, troisième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945) sous dérogation.

482. DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, extrait du rapport du Général Guillot, quatrième partie (décisions prises sur place et sanctions infligées à Douala au nom du ministre de l'Air au personnel de l'Air en AEF à la suite des événements de fin septembre 1945) et compte-rendu du Lieutenant Lavagne sur les événements des 24 et 25 septembre 1945, p. 2, sous dérogation.

483. DCAJM, ordonnance de non-lieu n° 70 du 09/05/1946 du tribunal militaire permanent de Brazzaville. La victime est appelée tour à tour : Ngacha ou Ngocha Monny.

484. DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris, lettre du général de brigade aérienne Domino au commissaire du gouvernement auprès du tribunal militaire permanent de Dakar datée du 7 octobre 1947, sous dérogation.

485. DCAJM, jugement n° 1080/2394 du 07/11/1949 du tribunal militaire permanent de Paris daté du 7 novembre 1949 sous dérogation.

486. DCAJM, ordonnance de non-lieu n° 80 du 09/07/1946 du tribunal militaire permanent de Brazzaville.

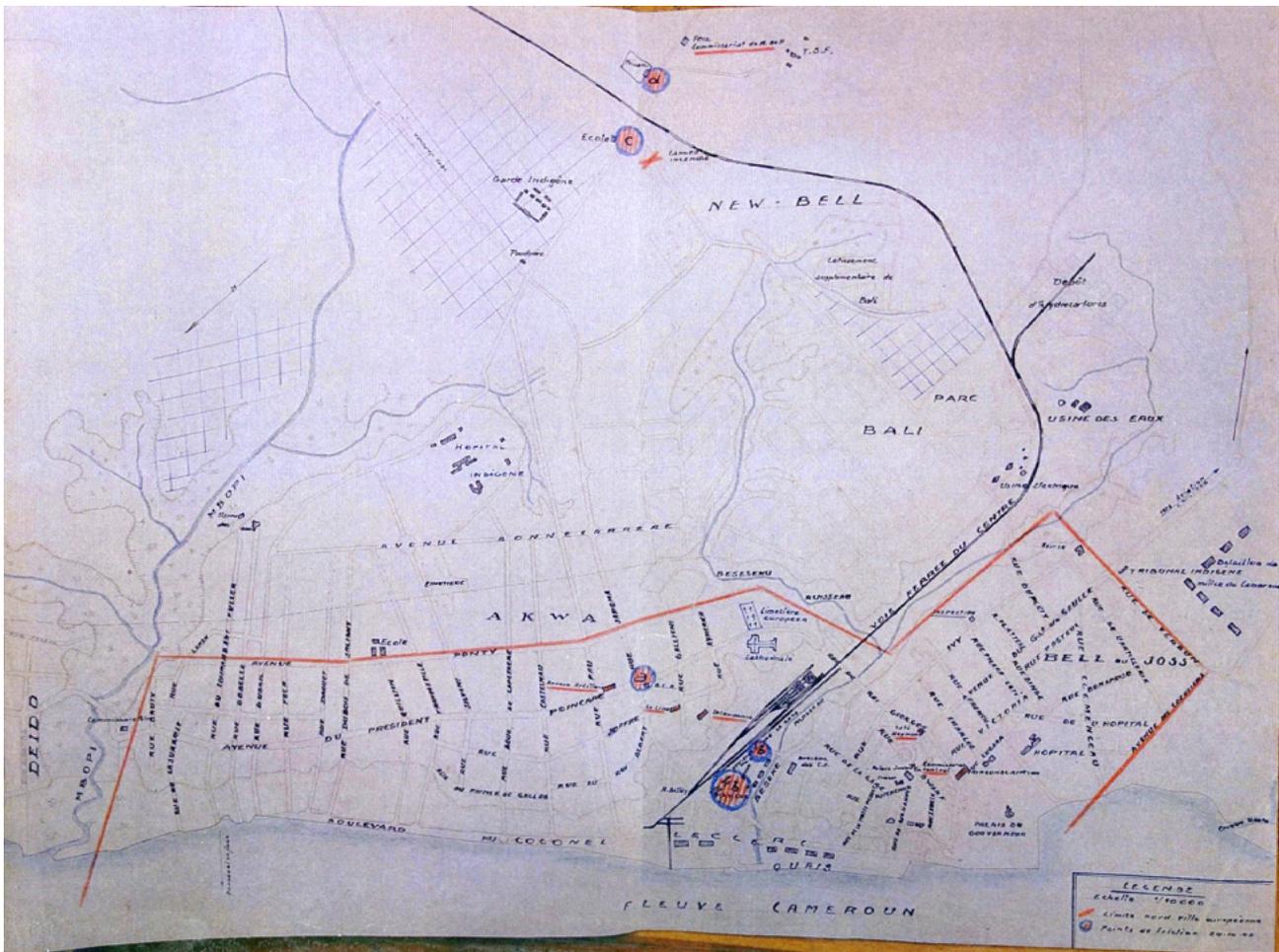
487. DCAJM, ordonnance de non-lieu n° 80 du 09/07/1946 du tribunal militaire permanent de Brazzaville, Lettre du colonel Bisson au Commissaire du gouvernement auprès du tribunal militaire de Brazzaville du 4 mai 1946.

488. ANOM, EEI4679HP, Dossier de carrière, Nicolas.

489. ANOM, APOM9, Dossier personnel San Marco. Lettre du 17 janvier 1946.

Les événements violents de Douala montrent comment une poignée de colons français se sont transformés en milice et ont tué de manière indiscriminée avec l'assentiment des autorités coloniales débordées. Le bilan officiel fait état de neuf morts. Sans qu'il soit possible d'obtenir un chiffre exact, il est très probable que le nombre de victimes soit bien plus élevé. Les événements de Douala s'inscrivent ainsi dans la vague de répressions françaises et européennes dans leurs empires coloniaux après la Seconde Guerre mondiale<sup>490</sup>. Cette partie a aussi montré les conséquences inégales entre Européen-nes et Camerounais-es. Les auteurs européens de ces crimes n'ont que très peu été sanctionnés par rapport aux Camerounais-es. À cause de cette impunité, les événements violents de Douala ont largement alimenté les sentiments anticoloniaux au Cameroun et ainsi suscité une effervescence émancipatrice et nationaliste plus forte.

Plan de Douala<sup>491</sup>



490. Pour une courte bibliographie dans l'empire colonial français : Peyroulou Jean-Pierre, *Guelma, 1945...*, op. cit. ; Mourre Martin (2017), *Thiaroye 1944: Histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Rabearimanana Lucile, Fremigacci Jean et Razafimbelo Célestin (dir.) (2008), *L'insurrection de 1947 et la décolonisation à Madagascar*, Antananarivo, Tsipika.

491. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, Événements de Douala- septembre 1945 (après section Faits, Causes, Remèdes).



# DEUXIÈME PARTIE

## Les autorités françaises face à l'effervescence émancipatrice et nationaliste au Cameroun (1946-1955)

---

### **A. L'irrésistible ascension de l'UPC**

1. Naissance, programme et succès de l'organisation de l'UPC, l'Udefec et la JDC
2. Le développement de l'UPC dans deux espaces privilégiés : les régions de l'ouest et de la Sanaga-Maritime
3. À rebours de l'historiographie : une diffusion relativement réussie de l'UPC dans les autres espaces du pays

### **B. Les partis de collaboration : créations des autorités françaises pour contrer l'UPC**

1. Des partis politiques au service de l'administration française
2. Une galaxie de partis plus ou moins opérante

La Jeucafra se réinvente en 1945, comme nous l'avons vu, et devient l'Union Camerounaise Française (Unicafra). Dans un congrès à Douala organisé du 22 au 30 septembre 1945, elle entend évoquer de multiples sujets de réformes nécessaires (recrutement des chefs dans les familles traditionnelles, élections de conseils municipaux, abolition de l'indigénat, création d'écoles et de lycées<sup>1</sup>). Dans un contexte où les syndicats occupent de plus en plus l'espace politique, l'Unicafra, même si des divergences apparaissent, se distingue toujours par sa volonté de parler au nom de tous-tes les Camerounais-es et par sa collaboration avec les autorités coloniales. À sa tête se trouve Paul Soppo Priso, déjà évoqué, qui devient conseiller de l'Union française de 1947 à 1955, président pendant trois législatures de l'Assemblée représentative du Cameroun et député à l'Assemblée législative du Cameroun de 1957 à 1960<sup>2</sup>.

Lors du congrès de Yaoundé de 1947, ces dissensions sont à nouveau exposées au grand jour. L'Unicafra peut-elle vraiment parler au nom de tous-tes les Camerounais-es quand elle est activement en cheville avec les autorités françaises ? Ce congrès expose tous les griefs des politiciens et syndicalistes camerounais présents, que ce soit le système éducatif colonial, l'indigénat, ou la chambre de commerce alors dominée par les colons. Politiquement, les propositions du congrès sont fortes et revendiquent une autonomie politique du Cameroun basée sur la Charte des populations autochtones du Cameroun. Cette charte adoptée le 5 avril 1947 crée un front uni de Camerounais-es sous le nom de Rassemblement camerounais (Racam). Le Racam a pour président et secrétaire respectivement, Gaston Kingué Jong et Louis Marie Pouka, tous deux d'anciens membres de l'Unicafra. En revanche, des hommes politiques et des syndicalistes font maintenant partie de son bureau. Il s'agit d'Aloys Ntonga, trésorier adjoint, Jean-Baptiste Sataipoum Happy, vice-président ainsi que Joseph Etoundi et Ruben Um Nyobè, tous deux secrétaires. Le congrès de 1947 est donc le moment où les idées plus progressistes, portées par les syndicats, apparaissent ouvertement dans le champ politique<sup>3</sup>.

Le Racam ne remporte pourtant pas le succès escompté. Très rapidement, les anciennes dissensions reprennent le dessus selon les origines géographiques et ethniques de ses leaders ou tout simplement les luttes de pouvoir personnelles. L'administration française condamne pourtant, dès le 6 mai 1947, les activités du Racam dans la presse<sup>4</sup>. Certains de ses membres sont alors mutés, ce qui affaiblit définitivement le parti : Um Nyobè est envoyé à Ngaoundéré ; Pouka et Etoundi à Yaoundé. Le mouvement quasi mort-né est pourtant le premier à s'opposer frontalement aux autorités coloniales. Les archives conservées sur la transformation de la Jeucafra en Unicafra puis en Racam témoignent d'une certaine inquiétude des autorités coloniales qui voient peu à peu se cristalliser l'opposition dans un mouvement uni. Ainsi, le congrès de l'Unicafra de mars 1947 entraîne l'emploi de « services de la sûreté, les autorités militaires, la gendarmerie et tous services publics et intéressés<sup>5</sup> ».

---

1. Archives diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 443QO/17, Union Camerounaise française, sept 1945 – mars 1947, Congrès de la jeunesse camerounaise française.

2. Tchumtchoua Emmanuel (2006), *De la Jeucafra à l'UPC : l'éclosion du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 143-154.

3. *Ibid.*, pp. 190-221.

4. *Ibid.*, p. 216.

5. ADF, La Courneuve, 443QO/17, Union camerounaise française septembre 1945-mars 1947, Télégramme-Arrivée de Yaoundé pour France Outre-mer du 22 mars 1947.

# A. L'IRRÉSISTIBLE ASCENSION DE L'UPC

## I. NAISSANCE, PROGRAMME ET SUCCÈS DE L'ORGANISATION DE L'UPC, L'UDEFEC ET LA JDC

Ce n'est pas le Racam qui réussit à s'implanter de manière durable dans le paysage politique camerounais, mais l'Union des Populations du Cameroun (UPC), qui suscite très rapidement l'inquiétude des autorités françaises. L'UPC naît le 10 avril 1948 dans le café « Chez Sierra » à Douala. « Chez Sierra » est une buvette fréquentée par les « évolués » Africains, située au lieu-dit Ndog-Bati, à la périphérie du quartier New-Bell<sup>6</sup>. Léopold Moumé-Étia rappelle que la discrimination raciale et la ségrégation spatiale sont encore de rigueur. En dehors des lieux de travail où Camerounais-es et Français-es se côtoient, il n'y a pas d'espaces publics de convivialité pour vivre et échanger.

Il n'existe de consensus ni sur le nombre ni sur les noms des individus présents à la réunion du 10 avril 1948 « Chez Sierra ». L'historien Abel Eyinga cite Charles Assale, Guillaume Bagal, Jacques-René Biboum, Léonard Bouli, Joseph-Raymond Etoundi, Guillaume Hondt, Henri-Richard Manga Mado, Léopold Moumé-Étia, Jacques Ngom, Théodore Ngosso, Emmanuel Yap, Georges Yemi<sup>7</sup>. Moumé-Étia, acteur et témoin de la réunion, est moins catégorique : « À cette époque, soir après soir, nous allions de réunion en réunion. Celle-ci fut importante, mais aucun de nous, je crois, n'eut le sentiment de participer à cet événement historique. L'événement incontestable fut que nous discutâmes de la création d'un parti dont Charles Assale nous apportait de Paris, un projet de statuts ». « Qui était là ? », poursuit-il. « Outre Assale et moi, certainement Léonard Bouly, Joseph Etoundi et Alphonse Ndounokong ; je crois aussi, Eugène Nkeck, Mouchili et Henri-Richard Manga Mado ; peut-être Georges Yemi, Théodore Ngosso et Ruben Um Nyobè<sup>8</sup> ». L'incertitude demeure aussi sur l'histoire des statuts discutés pendant cette réunion. Gaston Donnat, alors à Paris et devenu conseiller communiste à l'Assemblée de l'Union Française, écrit le 17 novembre 1947 à Fines, un de ses anciens compagnons resté au Cameroun, qu'il serait souhaitable de former un « Comité provisoire qui étudiera les statuts modèles que nous avons rédigés avec Assale<sup>9</sup> ». Charles Assale s'est, en effet, rendu à Paris en 1945, et a assisté à la réunion fondatrice de la Fédération syndicale mondiale (FSM). Il y retourne en 1947 pour cette fois le congrès de la CGT<sup>10</sup>.

De ce témoignage, il ressort que la réunion du 10 avril 1948, n'est pas une assemblée générale constitutive, puisqu'aucune convocation n'a été envoyée, mais une réunion politique informelle de routine. La postérité et la lutte anticoloniale en ont fait *a posteriori* un événement fondateur.

Au-delà de la question du mythe, demeure ce qui fait la force de l'UPC par rapport à ses prédécesseurs : la question de sa représentativité. Parmi les premiers membres de l'UPC se trouvent des acteurs issus de diverses communautés du Cameroun, dont une dominante basaa (Ngom, Yap, Bagal, Yémi, Biboum, Nyobè), mais aussi des Duala (Moumé-Étia et Ngosso), des Ewondo-Bene (Bouli et Etoudi), des Boulou (Assale et Ngo'o Mebe) et un ressortissant du Mbam (Ndounokong). Ces hommes proviennent de différents milieux socioprofessionnels : cheminots, instituteurs, infirmiers. Nombre d'entre eux sont des syndicalistes. En cela le Cameroun n'est pas unique, car les mobilisations concernent alors l'Afrique colonisée, tout entière, qu'il s'agisse des grandes grèves<sup>11</sup> ou du champ plus strictement politique où l'on retrouve bien des anciens de l'École normale William Ponty<sup>12</sup>. À la différence du Racam, l'UPC réussit véritablement à rassembler des Camerounais-es de divers statuts sociaux et origines géographiques, d'où le choix de son nom mentionnant « populations du Cameroun », et non « peuple » du Cameroun, reconnaissant leur diversité au sein d'un Cameroun uni.

6. En 2024, entre le carrefour Ndokoti et la cité –Sic.

7. Eyinga Abel (1991), *L'UPC : une révolution manquée ?*, Paris, Éditions Chaka, pp. 23-24.

8. Moumé Etia Léopold (1991), *Cameroun : Les années ardentes : aux origines de la vie syndicale et politique*, Paris, Jeune Afrique Press, p. 82

9. Archives nationales de Yaoundé (ANY), 2AC8341, Synthèse sur l'implantation de l'UPC.

10. Voir à ce sujet Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

11. Cooper Frederick (2004), *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française*, trad. de l'anglais, Paris, Karthala.

12. Labrune-Badiane Céline et Smith Étienne (2018), *Les Hussards noirs de la colonie : Instituteurs africains et « petites patries » en AOF (1913-1960)*, Paris, Karthala.

Après une période d'incertitude, le parti est enregistré le 9 juin 1948. Le Haut-Commissaire René Hoffher envoie un télégramme à Guillaume Bagal dont les termes sont sans équivoque : « Vous invite à rapporter votre affirmation entièrement inexacte selon laquelle le gouvernement aurait approuvé la constitution UPC. Avons simplement accusé réception des statuts, ce qui ne signifie pas approbation. Agissements ultérieurs de cette association restent pleinement responsables devant tribunaux<sup>13</sup> ». Dès le départ, l'intimidation des autorités coloniales se fait sentir dans un tel télégramme, ce qui n'empêche pas les progrès de l'UPC, d'abord au sein de l'aire urbaine de Douala. Ainsi, le 22 juin 1948, la première réunion publique réunit 500 personnes dont une partie sont des chefs Duala membres du *Ngondo*<sup>14</sup>.

À l'instar du Racam, l'UPC cherche à obtenir rapidement une reconnaissance internationale en s'affiliant au Rassemblement Démocratique Africain (RDA), un parti créé en 1946 à Bamako, sous l'égide de Félix Houphouët-Boigny et avec le soutien du PCF. Ainsi, dès le 18 juin 1948, l'UPC rajoute à son nom « Section Camerounaise du RDA », ce qui est officialisé au congrès du RDA tenu à Abidjan en janvier 1949. Lors de ce même congrès, Um Nyobè devient vice-président du RDA<sup>15</sup>. Mais cette association entre UPC et RDA est de courte durée. En effet le RDA subit en 1949 en Côte d'Ivoire une très violente répression, à laquelle n'est pas étrangère son apparentement au PCF. Félix Houphouët-Boigny décide alors la rupture avec le PCF et se rapproche de l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (UDSR) de François Mitterrand et René Pleven<sup>16</sup>. L'UPC n'approuve pas ce virage et participe de la tendance représentée par Gabriel d'Arboussier<sup>17</sup>. Ce dernier néanmoins se réconcilie et réintègre le comité directeur du parti en 1955. Daniel Ouezzin Coulibaly est l'envoyé du RDA au Cameroun au moment de l'inauguration du pont du Wouri, également en 1955. Jean-Félix Tchicaya l'a précédé comme émissaire du RDA auprès de l'UPC, mais il n'en est rien sorti de constructif<sup>18</sup>. L'UPC est exclue du RDA le 11 juillet 1955, deux jours avant son interdiction.

Les statuts de l'UPC restent plutôt généraux sur les buts de l'organisation. L'article 1 proclame : « Il est créé au Cameroun un Mouvement dénommé "Union des populations du Cameroun" (par abréviation UPC) qui a pour but de grouper et d'unir les habitants de ce territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie ». Le règlement intérieur prévu par l'article 32 des statuts précise néanmoins<sup>19</sup> que tout membre de l'UPC doit se sacrifier aux mots d'ordre suivants : Fermeté, Vigilance, Fraternité, Honnêteté. Il doit être à l'avant-garde de la lutte des masses camerounaises pour le succès des revendications, de l'Unité et de l'indépendance nationale<sup>20</sup> ». L'historien Philippe Nken Ndjeng voit avec l'UPC l'aboutissement d'une certaine idée nationale, qui trouve pour lui son fondement dans le désir de modernisation des souverains de la côte au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. De son côté, l'historien et philosophe Achille Mbembe met en évidence « la pluralité des énoncés à l'intérieur de l'énoncé nationaliste proprement dit<sup>22</sup> », de même le fait qu'il a aussi existé dans l'ordre du discours un avant et un après 1955. Mais de ces discours multiples, l'administration coloniale n'a retenu qu'un contenu à consonance communiste. Toujours est-il que l'UPC se présente comme un parti « sans tribalisme », aux bases populaires, faisant cas des problèmes quotidiens parfois différents d'un espace à l'autre, fuyant le clientélisme, la corruption et acceptant les différences religieuses. La lutte contre l'oppression coloniale passe, selon l'UPC, par l'instruction des populations de leurs droits. Pour ce faire, le parti accorde une grande importance à l'enseignement et à la formation des futurs cadres du pays en vue de sa modernisation. Deux écoles des cadres sont d'ailleurs mises en place (18 mars-21 avril 1953, mars-mai 1955) et un projet de collège populaire commence à prendre forme avant que les événements de 1955 et l'interdiction de l'UPC n'y mettent fin<sup>23</sup>. Les questions de la démocratie et du travail sont également au cœur du programme de l'UPC, mais aussi de son organisation. Enfin, comme le souligne l'historien Christophe Ralite,

13. Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée ?*, op. cit., p. 29.

14. Voir Section 1 – Partie I.B.

15. Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée ?*, op. cit., pp. 29-30.

16. Deltombe Thomas (2024), *L'Afrique d'abord ! Quand François Mitterrand voulait sauver l'empire français*, Paris, La Découverte, pp. 120-138.

17. Sur l'histoire du RDA voir par exemple : Rassemblement démocratique africain (1987), *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA, Yamoussoukro, 18-25 octobre 1986*, Abidjan, CEDA, Paris ; Schmidt Elizabeth (2007), « Cold War in Guinea: The Rassemblement Démocratique Africain and the Struggle over Communism, 1950-1958 », *The Journal of African History*, 48, pp. 951-21.

18. Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), 1AFFPOL3335, Organisation UPC, p.109.

19. Titre II. De l'application des statuts-Chapitre I-Discipline –Article 3.

20. Voir par exemple : Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962*, Paris, L'Harmattan, pp. 488-493.

21. Nken Ndjeng Philippe (2012), *L'Idée nationale dans le Cameroun francophone 1920-1960*, Paris, L'Harmattan.

22. Mbembe Achille (1985), « La palabre de l'indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, 35(3), pp. 459-487.

23. ANOM, 1AFFPOL3335, Collège populaire.

l'UPC considère que chaque aspect de la vie des individus, que ce soit la religion ou le sport, doit être englobé dans son programme politique<sup>24</sup>. En cela, l'UPC propose une révolution dans le sens de bouleversement total de la société.

### 1.1. L'organisation du parti

Le comité directeur, basé à Douala dans le quartier New Bell est composé d'une quarantaine de membres qui se réunissent en congrès avec régularité pour élire le secrétariat structuré autour du Secrétaire général et du trésorier général. Au Secrétariat vient s'ajouter un bureau politique composé d'une dizaine d'élus dont l'un est chargé de la formation des cadres<sup>25</sup>.

En quelques mois, le parti se modifie. Léonard Bouli, le premier Secrétaire général de l'UPC, cède la place en novembre 1948 à Ruben Um Nyobè. La composition du comité directeur évolue après le congrès de Dschang du 10 avril 1950, qui est aussi le premier congrès de l'UPC. Il est l'occasion de mettre sur pied la stratégie d'implantation du parti dans l'ensemble du territoire. En délocalisant ce qui a été à l'origine une réunion du comité directeur élargie aux organes de bases, lors du premier congrès de l'UPC : « Les membres du Comité Directeur du 13 avril 1950 furent choisis plus pour des raisons de conciliations ethniques qu'en fonction de l'action militante des membres<sup>26</sup> ». Il est donc question, pour les premiers dirigeants de l'UPC, de revendiquer la qualité de « Mouvement de libération nationale » et surtout de « Rassemblement » en élargissant leur base populaire. Son Secrétaire général, Ruben Um Nyobè, note que : « Pour grouper et unir les populations, nous faisons appel aux Camerounais, hommes et femmes, sans considération de classe ni de religion, sans considération même d'opinion politique, mais à la seule condition d'accepter notre programme, qui est anticolonialiste<sup>27</sup> ». Ainsi, l'UPC se construit autour d'un discours portant sur deux centres d'intérêts politiques majeurs : la réunification et l'indépendance. Le congrès d'Éséka en septembre 1952 fait émerger aux côtés de Ruben Um Nyobè, trois autres personnalités : Félix Moumié qui devient président en remplacement de Mathias Djoumessi, et deux vice-présidents - Abel Kingué et Ernest Ouandié -, le premier chargé des affaires intérieures, l'autre de la propagande<sup>28</sup>. Le nouvel organigramme souligne la prétention de plus en plus réaliste de l'UPC à devenir un parti de masse. Le congrès, qui se réunit une fois par an, est la plus haute instance du mouvement. Il donne la parole et le droit de décision aux militant-es de base qui participent à la désignation des membres du Bureau et du comité directeur qui y sont élus<sup>29</sup>. L'UPC calque ainsi sa structure sur celle des partis communistes<sup>30</sup>.

Les comités régionaux ou centraux n'ont pas d'autonomie véritable. Dans l'animation quotidienne du parti, en plus du comité directeur qui gère les affaires administratives et politiques, le comité régional ou central, qui comprend plusieurs comités de base, a vocation à coordonner leurs activités. C'est le deuxième maillon, après le comité de base, de l'animation de l'UPC. Il maintient le contact permanent avec les comités de base et contrôle leur travail. Il sert aussi de courroie de transmission des informations entre le comité directeur et les comités de base. Ces comités n'ont pas de logiques administratives, mais épousent les limites de l'implantation upéciste, leur existence évolue en fonction des impératifs et changements sur le terrain. Ces comités centraux, une quarantaine en 1955 selon l'administration française<sup>31</sup>, doivent suivre la ligne politique du comité directeur et encadrer les comités de bases considérés comme les éléments majeurs du succès du parti.

Le comité de base à l'autonomie relative existe à l'échelle du village, du quartier afin de populariser le programme de l'UPC, aider les populations à prendre conscience de leurs droits, faire remonter leurs besoins et plaintes et organiser la lutte anticoloniale. En 1955, 340 comités de base existent d'après l'administration<sup>32</sup> : chaque comité de base est dirigé par un bureau de dix membres élu-es par l'Assemblée générale des adhérent-es pour un an. Cette structure

24. Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun : hommes et réseaux 1944-1962 », Thèse en histoire, Université Lyon II, France, Vol. 1, pp. 310-311.

25. Voir par exemple Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe, pp. 488-493.

26. Eyinga Abel, *L'UPC. Une révolution manquée ?*, op. cit., p.41.

27. Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national Kamerunais*, Paris, L'Harmattan, p. 101.

28. Joseph Richard (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun, les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, p. 243

29. Par exemple Nken Simon, *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique...*, op. cit., pp.488-493 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit. ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, L'Harmattan, p. 349. Achille Mbembe s'intéresse en particulier à la traduction des statuts en basaa.

30. Voir par exemple : ANOM, AFFPOL 3335, Partie 7, 17, Roland Pré : « Politique générale de lutte contre les organisations politiques du Cameroun noyautés par le Parti communiste. (UPC, JDC, USCC, Udefec) ». Il y présente l'UPC comme étroitement lié au Parti communiste.

31. ANY, 2AC8341, Synthèse sur l'implantation de l'UPC, 1955.

32. *Ibid.*

organisée et pensée permet une bonne retransmission des informations. Ainsi, le 10 septembre 1948, la section de Babimbi envoie une lettre au Secrétaire général régional d'Édéa qui évoque les multiples problèmes du quotidien auxquels font face les habitant-es de la région : manque de routes, de ponts, des chefs non instruits et des administrateurs coloniaux racistes : « Au lieu de donner des administrateurs dévoués et bien pénétrés de l'intérêt commun de la Subdivision, les Autorités nous envoient souvent, pour ne pas dire toujours, des administrateurs négrophobes et ennemis du progrès de notre pays<sup>33</sup> ». Le 11 octobre 1948, le comité directeur général de l'UPC transmet la lettre au Haut-Commissaire du Cameroun et demande la démission de l'administrateur colonial en question, Xavier Béliard. En l'espace de quelques semaines, l'information remontée depuis Babimbi finit par conséquent dans le volumineux courrier qu'adresse l'UPC aux autorités coloniales qui obtient gain de cause.

Le succès de l'UPC s'explique par l'importance, outre celle des leaders charismatiques, des groupes d'acteurs ordinaires, les subalternes et « cadets sociaux », c'est-à-dire l'ensemble des catégories sociales dominées, dont les jeunes et les femmes, qui ont pesé de tout leur poids sur les luttes en cours et en ont rendu compte, comme l'écrit Yves Mintoogue<sup>34</sup>, au moyen de langages et de logiques qui leur étaient propres. L'UPC a su mobiliser les masses à l'échelle locale, mais aussi internationaliser les luttes. Dans les comités upécistes, les réunions régulières en congrès reposent sur les stratégies suivantes : la propagande par le biais de journaux comme *La Voix du Cameroun*, *L'Étoile* ou *Lumière*, la distribution de tracts et la signature de pétitions envoyées à l'Onu, la présence au sein d'associations régionales et d'organisations politiques syndicales déjà existantes et l'importance d'une conduite morale irréprochable. Les tournées dans les différentes régions permettent de diffuser les idées de l'UPC, de rencontrer des personnages influents, mais aussi de collecter de l'argent. Ainsi, un rapport de surveillance daté du 1<sup>er</sup> juillet 1954 à Dschang évoque une « tournée de propagande » d'Um Nyobè : « En effet, Um Nyobe, qui ouvertement prépare sa campagne électorale, n'a pas évoqué les problèmes locaux qui intéressent les Bamiléké, mais qui aussi les divisent. Il a parlé d'unification, de l'Indépendance, du Conseil de Gouvernement [...] Au cours de cette collecte, il aurait recueilli 102000 Frs pour la "souscription nationale"<sup>35</sup> ».

Les responsables des comités de base doivent faire preuve d'une rigueur administrative et financière très forte et rendre des comptes à la hiérarchie : enregistrement des courriers, comptabilité rigoureuse notamment autour du versement des cotisations. Le fonctionnement financier de l'UPC a été peu étudié faute de sources, mais une note de renseignement du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece<sup>36</sup>), déclassifiée à l'occasion des travaux de la Commission, révèle, avec toutes les précautions qu'il convient d'avoir face à un document de cette nature, quelques éléments d'importance. Les sources possibles de financement, de même que leur répartition et contrôle sont définies dans les statuts. Les congrès doivent fixer le montant des cotisations, mais l'UPC peut également lancer des souscriptions, recueillir des dons ou compter sur le produit de fêtes. Si les besoins financiers de l'UPC sont allés grandissants avec le développement du parti et en particulier pour assurer la propagande, ils deviennent très conséquents avec les nombreuses complications judiciaires des adhérents dont il faut assurer la défense et l'exil après 1955<sup>37</sup>. La note évoque que jusqu'en 1954, « dans les comités centraux et les comités de base, les fonctions de direction et de propagande étaient bénévoles » ; « [...] quant au Comité directeur, de tout temps, ses membres ne furent pas rémunérés ». La note relève que « Um Nyobè et Kingué ne disposaient d'aucune source de revenus – en revanche Moumié était médecin et Ouandié instituteur ; [...] ainsi Um Nyobè et Kingué étaient régulièrement rémunérés – en principe - par les fonds de la *Voix du Cameroun*, organe (de presse) mensuel du pays ».

La note évoque une rupture à partir de 1954 dans l'organisation du Parti avec la création d'un Secrétariat à Douala, composé de cinq personnes placées sous la responsabilité de Théodore Mayi Matip, payées par la caisse centrale de l'UPC et les revenus des journaux. Les services secrets, dont le degré d'infiltration est remarquablement conséquent pour avoir des informations aussi précises, sont capables d'expliquer que les salaires sont différents en fonction des zones de résidence et du statut familial des personnes employées. Ainsi « en zone 1 – Douala et Yaoundé, un marié sans enfant perçoit 10 000 francs par mois [...] en zone 3 - poste en zone rurale – pour le même statut, la

33. ADF, La Courneuve, 443QO/80, Personnel plainte UPC. La section de l'UPC à Ngambè (Babimbi) au Comité directeur de l'UPC à Douala s/c de Monsieur le secrétaire régional de l'UPC à Édéa et Songmbenguè, 10 septembre 1948.

34. Mintoogue Yves (2020), « Géographies de l'insoumission et variations régionales du discours nationaliste au Cameroun (1948-1955) », *Cahiers d'études africaines*, 238, pp. 245-270.

35. Archives départementales de la Menoua (ADM), UPC région Bamiléké, tournée de propagande, Archives départementales de la Menoua (ADM) 1954.

36. Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), Note de renseignement sur la trésorerie du Cameroun du 11 mars 1957.

37. Voir Section 2 – Partie I.C. et Section 3 – Partie I.D.

personne perçoit 5 000 francs par mois ». Sont également évoquées également des primes versées à certains militants en fonction de leurs actions et ancienneté au parti. Un état du budget est également proposé<sup>38</sup> :

En 1952 : 275 000 francs

En 1953 : 800 000 francs

En 1954 : plus de trois millions de francs

En 1955 : prévision 15 millions de francs

Il est précisé qu'en dépit de l'interdiction de l'UPC « fin 1956 – début 1957, l'orientation financière de l'UPC quant à ses dépenses n'était pas à l'austérité ».

Pourtant, les sources de revenus ne sont pas nombreuses. Les cotisations des adhérent-es sont une source secondaire de revenus : « Le chiffre exact des cartes placées par année est difficilement connaissable (y compris de la direction de l'UPC), en 1954 le parti en vendit environ 25 000 à 100 frcs l'une, en 1955, en plaça 30 000 [...] ». La souscription nationale repose sur des donateur-rices pour faire face à des dépenses exceptionnelles, notamment celles inhérentes aux déplacements à l'Onu toujours très coûteuses. La note évoque « au minimum 500 francs par adhérents [...] auprès des sympathisants ; le chiffre était laissé libre ». Les ventes des journaux, dont la parution est irrégulière, n'ont pas rapporté beaucoup d'argent et ce sont surtout les dons en numéraires ou en vivres qui ont permis à l'UPC de compenser ce manque à gagner.

La note évoque une dernière source de revenus : « Les revenus clandestins, l'aide financière apportée à l'UPC par divers mouvements organisés dans les pays étrangers. Mais la discrétion la plus entière entoure évidemment ces sortes d'appuis ». Sont évoqués<sup>39</sup> :

Lors de son lancement, l'UPC bénéficiait d'une aide de 500 000 francs de la part du RDA et de 50 000 francs (pendant un certain temps de la part du PCF). Sur un carnet appartenant à Mbilla Marcus était noté 12 septembre 1956 - aide de la Chine 500 000 francs déjà reçus à Douala 446 336 francs - reste à Paris 33 644 fr. Le 5 octobre 1956 aide de la Chine de 250 000 francs.

116

La note souligne sans fard que « [...] de tout temps l'UPC a essayé d'avoir un circuit financier intérieur sain [...] ; à partir de 1954 [...] cette volonté de rigueur de l'administration des fonds de l'UPC fut manifestée [sic] par Um Nyobe Ruben ». Ainsi dans une circulaire le 17 mars 1954, cité dans la note, le Secrétaire général de l'UPC expliquait :

Il est nécessaire que de la base au sommet, nous soyons à la hauteur de nos responsabilités et que nous ayons toutes les possibilités de contrôle d'une grande organisation. Certains camarades croient qu'il n'est pas utile d'ouvrir et de tenir une comptabilité quand il s'agit de placer le matériel et d'effectuer des versements afférents à la direction du mouvement. Cela est une erreur. Tout mouvement de fonds doit laisser une trace dans les écritures des comités.

En réalité ce désir de transparence a été en partie suivi d'effet, mais la situation se compliquera après mai 1955<sup>40</sup>.

L'organisation du parti et sa gestion financière ne sont pas les seuls points forts de l'organisation du parti avant 1955. L'administration coloniale française s'est aussi rapidement inquiétée de sa capacité à réguler des conflits internes par le biais de débats, à faire former les jeunes militant-es par les plus aguerris-es, à favoriser les *mea culpa* publics voire les exclusions des membres problématiques et à sanctionner les absences récurrentes. « Discipline » n'est pas un mot vain pour l'UPC et l'article 17 des statuts de l'UPC tels qu'ils ont été établis à Éséka en 1952 prévoit des sanctions pour les comités ou membres contrevenant au règlement :

#### Article 17

Tout acte d'indiscipline entraîne les sanctions suivantes :

- a) à l'égard de l'organe dirigeant : destitution et remplacement par une direction provisoire désignée par l'échelon supérieur jusqu'à la décision de l'assemblée de l'échelon correspondant
- b) à l'égard d'un membre : blâme public, suspension temporaire, destitution de fonction et exclusion. Ces deux dernières devant être ratifiées par l'Assemblée de l'échelon correspondant pour être valables<sup>41</sup>.

38. DGSE, Note de renseignement sur la trésorerie du Cameroun du 11 mars 1957, p. 4.

39. DGSE, Note de renseignement sur la trésorerie du Cameroun du 11 mars 1957, p. 13.

40. Voir Section 2 – Partie I.A.

41. Eyinga Abel, *L'UPC. Une révolution manquée ?*, op. cit., p. 169.

La discipline est d'autant plus importante que des dissensions internes apparaissent. Ainsi, Um Nyobè et Assale ont des désaccords sur l'attitude à tenir envers l'administration française en 1950<sup>42</sup>. Ce désaccord mène ainsi au départ d'Assale de l'UPC la même année. Autre exemple de la discipline au sein du parti : le 20 novembre 1950, les modalités de remplacement du comité directeur du « comité régional Bamiléké<sup>43</sup> », suite aux démissions de Ahmed Nzoko et Mathias Djoumessi, sont prises en charge par le comité directeur de l'UPC qui donne des mandats pour la réorganisation, mais aussi pour l'épuration des comptes. C'est une marque d'affirmation de cette autorité au sein du parti dans la deuxième moitié des années 1950.

Ce succès est dû aussi aux conditions spécifiques mises en place par les upécistes comme les réunions publiques et privées, formelles et informelles, qui réunissent adhérent-es, sympathisant-es ou curieux-ses venu-es juste au départ écouter certains orateurs réputés éloquentes et charismatiques et notamment les comptes-rendus des discours de Ruben Um Nyobè réalisés sur la scène internationale<sup>44</sup>. L'utilisation de plusieurs langues dans les échanges, des chants patriotiques et des danses, confère une ambiance collective très chaleureuse et prisée<sup>45</sup>. Le nombre de sympathisant-es est évidemment difficile à estimer, mais il existe ainsi une certaine porosité entre les sympathisant-es de l'UPC et ceux/celles des partis de collaboration analysés plus loin. Ces rassemblements récurrents et les manifestations organisées dans les lieux de sociabilité comme les cafés, *dancings* ont contribué à renforcer la politisation de nombreux-ses Camerounais-es. L'UPC se veut un parti de masse, dont l'objectif est de rester près de la base aussi bien dans les villes que dans les campagnes par le biais d'une structure pyramidale bien huilée entre comités de base et comité directeur.

Sans relâche l'objectif est d'aller chercher de nouveaux-elles militant-es dans des formations politiques concurrentes comme l'Évolution sociale camerounaise (Esocam), le Bloc Démocratique Camerounais (BDC) ou l'Union Sociale Camerounaise (USC)<sup>46</sup>, d'influencer les débats en développant les idées nationalistes et de favoriser la circulation des idées et la porosité permanente entre membres et sympathisant-es. L'observation de quelques parcours militants comme celui d'Abessolo Nkoudou, auteur d'une tentative de création d'une section tribale autonome de l'UPC<sup>47</sup>, et désavoué au nom du caractère supra-ethnique de l'UPC, permet de cerner les conflits internes qui ont pu traverser le parti et qui à partir de 1956 s'accroissent.

Tout comme les habitant-es d'autres territoires sous tutelle, les Camerounais-es envoient des pétitions à l'Onu qui seront peu à peu standardisées<sup>48</sup>. De fait, certain-es militant-es disposent d'une culture juridique<sup>49</sup> qu'ils utilisent face aux répressions de la justice coloniale. Dans certains cas, ils reçoivent l'aide des avocat-es communistes français-es<sup>50</sup>. Ce lien avec le Parti Communiste Français (PCF) a sûrement été un facteur dans la décision des autorités coloniales d'interdire le parti en 1955. En effet, les différentes stratégies adoptées par l'UPC sont un succès et elles favorisent la multiplication des adhérent-es et l'extension géographique du parti à partir de 1954. L'UPC reçoit également des soutiens de membres de la Quatrième Commission de l'Onu. Guy Georgy mentionne ainsi que le représentant de l'Inde donne à Félix Moumié des conseils en matière de propagande<sup>51</sup>.

## 1.2. Un réseau d'influence qui s'étend avec l'Udefec et la JDC

Au-delà des appartenances familiales ou ethniques, ce sont les réseaux politiques de l'UPC qui assurent son succès. L'UPC a su créer un ensemble d'organisations pour mieux toucher certaines composantes de la population camerounaise que ce soit l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (Udefec) ou la Jeunesse Démocratique

42. DGSE, Note de renseignement, « Objet : surveillance de l'UPC », 5 août 1950.

43. ADM, UPC, région Bamiléké, mandat fait à Douala le 10 novembre 1950.

44. Voir par exemple un tract de l'UPC dans lequel les habitant-es de Douala sont appelés à se rendre le 22 janvier 1949 au bar « le Bango » pour écouter le compte-rendu du congrès du RDA tenu à Abidjan du 2 au 6 janvier 1949. Archives de la Fondation Charles de Gaulle, Paris, France, RPF 664.

45. Voir par exemple le compte-rendu de la réunion organisée à la salle des fêtes d'Akwa le 22 juin 1948. Archives de la Fondation Charles de Gaulle (AFCG), RPF 665, dossier D : UPC, documents UPC, 1948-1949.

46. Voir ci-dessous.

47. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 162 et Akono Abina Michel Fabrice (2023), *Jean Abessolo Nkoudou, un militant nationaliste camerounais ; d'agent de l'État à homme politique*, Paris, L'Harmattan.

48. Pour le Togo par exemple voir Nugent Paul (2002), *Smugglers, Secessionists & Loyal Citizens on the Ghana-Togo Frontier : the Lie of the Borderlands Since 1914*, Athens, Ohio University Press, pp. 170–180. Terretta, Meredith (2013), *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa Research & Publishing.

49. Bellot-Gurllet Marine (2022), « "Plaise à la cour" : les stratégies de défense des prisonniers politiques upécistes face à la justice coloniale (1955-1960) », Mémoire de Master II en Histoire, ENS de Lyon, France.

50. Terretta Meredith (2015), « *Cause lawyering* et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, 2(138), pp. 25-48.

51. Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'empire*, Paris, Flammarion, p. 156.

Camerounaise (JDC<sup>52</sup>). Évidemment se pose dans chaque cas la question de la potentielle instrumentalisation voire subordination de chaque groupe à l'UPC. Les sources coloniales ont souvent tendance à amalgamer ces différentes organisations par simple méconnaissance du paysage politique, mais aussi dans le but d'exagérer la menace que représentent les actions de l'UPC.

L'Udefec a été fondée par trois femmes de l'élite urbaine du Cameroun, Emma Ngom, Marthe Moumié et Marie-Irène Ngapeth Biyong<sup>53</sup>, sœurs ou épouses de militants, le 3 août 1952. Aucune référence à l'UPC ne figure dans ses statuts conformément à la politique voulue par Um Nyobè<sup>54</sup>. Exclusivement féminine, cette organisation anticoloniale se bat pour l'émancipation des femmes. L'historienne Meredith Terretta écrit ainsi que les « femmes camerounaises ont servi d'intermédiaires entre une conscience collective qui imagine difficilement son émancipation de la domination étrangère et la réalisation de cette émancipation en pratique. Les femmes de l'Udefec en travaillant à la maison, dans les champs, dans les magasins en ville, dans les maisons des colons ou dans les écoles, occupaient une position stratégique pour refaçonner l'idéologie sociale de telle sorte que le message de l'UPC devienne « pensable » jusque même dans le plus humble des foyers<sup>55</sup> ». Au-delà du rôle d'intermédiaires, ces femmes de l'Udefec créent un nouvel espace nationaliste contre l'hégémonie coloniale<sup>56</sup>. Leur redéfinition des rôles de genre a longtemps été ignorée par les historiens de la décolonisation du Cameroun alors que les membres de l'Udefec ont pourtant gardé une voix autonome au sein de l'UPC<sup>57</sup>. Ainsi le 5 novembre 1955, Mispa Ndjock, secrétaire générale de l'Udefec profite de la mission de visite de l'Onu à Édéa pour lui communiquer des pétitions. Mispa Ndjock est arrêtée dans la foulée, mais l'Udefec continue sa lutte même quelques mois après son interdiction formelle par les autorités françaises en 1955<sup>58</sup>.

Les femmes de l'Udefec cherchent aussi une légitimité sur le plan international. Comme l'écrit l'historienne Rose Ndengue : « Profitant des réseaux de solidarité internationale établis par l'USCC et l'UPC avec des organisations anti-impérialistes telles que le PCF, elles se rapprochent de l'UFF [Union des femmes françaises] et de la FDIF [Fédération démocratique internationale des femmes]. Ces dernières acquièrent dans les années 1950 une importance croissante, constituant une fenêtre d'opportunité permettant de renforcer la visibilité des Africaines et de leurs problématiques<sup>59</sup> ». Elle évoque aussi que « l'implication de cadres masculins dans le fonctionnement de l'Udefec crée un rapport partenarial assez ambivalent, source de tension entre les protagonistes<sup>60</sup> ». Les liens familiaux pèsent lourd, et les tentatives d'ingérence des camarades masculins sont fréquentes. La présidente Marie-Irène Ngapeth est l'épouse de René Job Ngapeth qui appartient au comité directeur de l'UPC. Elle décrit dans ses mémoires<sup>61</sup> un engagement qui se fait grâce à l'attitude respectueuse d'Um Nyobè pour lequel elle gardera toujours une certaine admiration, contrairement à Félix Moumié qu'elle n'apprécie guère<sup>62</sup>. La femme d'Um Nyobè, Marthe, a d'ailleurs été présidente du comité de Nkonmondo (quartier de Douala). Marie-Irène Ngapeth est élue secrétaire générale de l'Udefec en août 1954, mais se voit reprocher son autonomie et en est finalement exclue en 1956 en même temps que son mari, ainsi que Mathieu Tagny et quelques autres<sup>63</sup>.

L'UPC travaille aussi directement auprès de la jeunesse grâce à son association étroite avec la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC) créée en 1954. Avec à sa tête, Hyacinthe Mpaye<sup>64</sup>, celle-ci organise des conférences pour convaincre directement la jeunesse camerounaise. Les moments de convivialité sont importants : Hyacinthe Mpaye se remémore ainsi organiser des matchs de football ou des bals avant chaque rencontre politique<sup>65</sup>. Comme de

52. Yaoundé, Bureau provisoire de l'UPC (1991), *Statuts, principes et doctrine de l'UPC, la JDC et l'Udefec*, 2<sup>e</sup> édition section du Mfoundi.

53. Ngapeth Biyong Marie-Irène (2009), *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan.

54. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, p. 244.

55. Terretta Meredith (2004), *Cameroonian Women, the Act of Petitioning, and the Creation of a Popular Nationalism, 1949-1960*, Madison, Wisconsin, African Studies Program, p. 3.

56. Ndengue Rose (2023), « Deprovincializing the Feminine/Feminist Cameroonian Nationalism of the 1950s: The Udefec and Pluriversal Black Feminism », *Journal of Women's History*, 35(3), pp. 62-80.

57. Terretta Meredith (2007), « A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, 7(12), pp. 61-90.

58. ANOM, DPCT18, Sûreté générale, note de renseignements, 23 novembre 1955.

59. Ndengue Rose (2016), « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l'ordre du genre et l'ordre colonial fissurés ? », *Le Mouvement social*, n° 255, p.84. Voir aussi sur les réseaux féminins et féministes internationaux : Barthélémy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme. Françaises et Africaines au temps de la guerre froide (1944-1962)*, Paris, Ed. De la Sorbonne.

60. Ndengue Rose, « Mobilisations féminines au Cameroun français... », art. cité, p. 83.

61. Ngapeth Biyong Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, *op. cit.*

62. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, pp. 254-255.

63. ANOM, 1AFFPOL3336, Dossier 2, Études et suivi UPC.

64. Mpaye Hyacinthe (1995), *Contraintes des temps*, [s.l.], tapuscrit non publié.

65. Deltombe Thomas, Tatsitsa Jacob et Domergue Manuel (2011), *Kamerun!...*, *op. cit.*, p. 90.

nombreux syndicats ou partis politiques, l'UPC tente dès le départ de son existence de prévoir un renouvellement de son personnel politique. Travailler avec la JDC permet ainsi d'identifier et de faire monter de nouvelles figures pour assurer le développement de l'UPC.

## 2. LE DÉVELOPPEMENT DE L'UPC DANS DEUX ESPACES PRIVILÉGIÉS : LES RÉGIONS DE L'OUEST ET DE LA SANAGA-MARITIME

Il s'agit ici de faire la synthèse des modalités de l'implantation et des actions de l'UPC dans différentes régions et des réactions des autorités et du colonat français, face à son émergence et à la diffusion de ses idées dans les différents espaces considérés. La conflictualité est une des constantes qui se dégage des relations entre le pouvoir colonial français et l'UPC durant toute la période de domination française ici envisagée, c'est-à-dire jusqu'en 1955. La volonté transformatrice de l'UPC ne pouvait s'accommoder de la détermination d'une certaine classe politique coloniale, en dépit de l'ouverture politique relative introduite par la Conférence de Brazzaville en 1944, à garder une mainmise sur les territoires et les colonisés. Il est indéniable que la force de l'UPC à s'imposer dans l'espace politique au Cameroun, en dépit des entraves multiformes déployées par l'administration et le colonat pour la contrer<sup>66</sup> est, pour une grande partie, liée au dévouement et à la détermination de son comité directeur dont certains membres, comme Ruben Um Nyobè, ont fait, de la vie du parti, leur activité permanente<sup>67</sup>. La qualité et la cohérence du discours de l'UPC dont le contenu toujours ajusté, a su entrer en résonance avec une variété d'aspirations, tant locales que nationales. Il a suscité, avec une efficacité que ses détracteurs ont été les premiers à reconnaître<sup>68</sup>, l'adhésion tant de larges segments des classes populaires que d'une partie des élites. Le dynamisme de l'UPC, la progression régulière du nombre de ses adhérents-elles de toutes les couches sociales, ou encore, l'importance de son ancrage géographique à la fois local et national, s'inscrit dans un projet global intégrant une volonté de transformation de tous les aspects de la vie des Camerounais-es.

Comment connaître la réelle implantation d'un parti dans un territoire sous tutelle comme celui du Cameroun ? La tâche n'est pas forcément facile tant les sources semblent se concentrer sur l'ouest du Cameroun, les régions côtières ou les deux plus grandes villes, Douala et Yaoundé<sup>69</sup>. Logiquement, l'historiographie s'est elle aussi focalisée sur ces espaces et il serait raisonnable d'estimer que le nationalisme camerounais s'est développé principalement dans ces régions. Pourtant, l'UPC a un projet politique pour tout le territoire du Cameroun – y compris le Cameroun sous tutelle britannique – ce qui fait de ce parti, un parti national au sens territorial du terme. Il existe donc un risque de mettre trop l'accent sur les régions de l'ouest et du Littoral et d'oublier la présence de l'UPC dans les autres régions des tutelles. Comme l'écrit Achille Mbembe : « L'UPC fut effectivement confinée, à ses débuts (1948-1950), aux régions comprises entre les Hauts Plateaux de l'Ouest, l'agglomération de Douala et l'arrière-pays de la Sanaga-Maritime ; mais, par la suite, entre 1952 et 1954, ce parti accrut notablement sa présence dans la région de Yaoundé (Okala, Obala, Mbalmayo, en direction d'Akonolinga) et dans le sud profond (Ebolowa, Sangmélina, Nloup, Djoum). Les notes de renseignement de la police attestent son infiltration dans l'Est au même moment (Bertoua, Lomié<sup>70</sup>) ». Même si l'accent a donc souvent été mis sur la présence upéciste dans les régions du sud et de l'ouest, il est aujourd'hui possible d'affirmer que l'UPC a pu s'implanter dans tout le Cameroun, grâce notamment à l'action des fonctionnaires. On peut ajouter qu'en 1954, l'UPC a un impact national. Nous nous intéresserons donc à son implantation sur l'ensemble du territoire camerounais.

66. Tchumtchoua Emmanuel, *De la Jeucafra à l'UPC...*, *op. cit.*

67. Entretien avec Marie Ngo Ndjock, compagne d'Um Nyobè au maquis par le volet « Recherche » de la Commission, Boumnyebel, le 28 mai 2023.

68. ANY, 2AC 8088, Rapport annuel de 1954, p. 19. On peut y lire : « Son programme est très simple, direct et très séduisant pour l'Africain, puisqu'il réveille en lui ses vieux instincts xénophobes ; Le Cameroun aux Camerounais ». Carton pris en note par un membre de la commission « Recherche ». Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

69. Pour un résumé de la littérature sur le sujet voir Mintoogue Yves, « Géographies de l'insoumission... », art. cité, pp. 245-270. Pour la question spécifique de Yaoundé, voir Ralite Christophe, « Le processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.* et Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou...*, *op. cit.*, pp. 176-183.

70. Mbembe Achille (1986), « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, 22, p. 44.

## 2.1. L'implantation de l'UPC dans la région Bamiléké (1948-1955)

Pour de nombreux auteurs, l'UPC s'adapte aux troubles récurrents qui surviennent dans les « chefferies » de la région Bamiléké<sup>71</sup>. Leur rôle est fondamental pour comprendre l'implantation de l'UPC dans la région. Il est important de s'attarder sur la notion de « chefferie » qui est devenue d'usage courant pour désigner toutes les subdivisions politiques créées par les colonisateurs européens. Son intégration à l'administration coloniale a été théorisée par les Britanniques sous le nom d'*indirect rule*, une manière de gouverner appliquée à différents degrés par tous les colonisateurs européens en Inde, en Asie du sud-est et dans le reste de l'Afrique<sup>72</sup>. Les « chefferies » sont devenues, dans le cadre des colonies ou des territoires sous tutelle, des structures administratives arbitrairement créées ou tout du moins réinventées pour les besoins de la colonisation<sup>73</sup>. Ces « chefs traditionnels » ont été utilisés pour relayer les besoins de l'administration : travail forcé<sup>74</sup>, recrutement de « volontaires » pour les guerres mondiales, collecte des impôts<sup>75</sup> et présidence des tribunaux « coutumiers<sup>76</sup> ». Ces chefs jouaient un rôle important dans le maillage bureaucratique colonial, et ce, en particulier dans les territoires ruraux où la présence des colonisateurs était relativement plus faible. Les colonisateurs ont été par conséquent amenés, soit à s'appuyer sur des « rois » ou des « sultans » au pouvoir établi avant la colonisation, soit à instituer de toute pièce des « chefs » à la tête de collectivités ou de subdivisions issues du quadrillage administratif du territoire colonial (cas des chefferies des régions de l'est, du centre ou du sud du Cameroun). Pourtant, il serait facile de ne faire des « chefs » que de simples collaborateurs des autorités coloniales. Certains ont pu jouer un rôle dans les mobilisations anticoloniales, qu'ils soient des acteurs des tensions entre populations et administration, ou qu'ils constituent un cadre alternatif de mobilisation collective (par exemple, avec les liens de « subordination » entre les différentes chefferies en région bamiléké, quand une chefferie « supérieure » rentrait dans la rébellion, les chefferies « inférieures » suivaient).

Selon le politologue Jean-François Bayart « l'UPC s'efforçait de s'insérer dans l'écheveau des relations d'alliance, de suzeraineté ou d'hostilité qui unissaient entre elles les chefferies, et de profiter des conflits entre *Nkem* et *Fo*<sup>77</sup> ». Richard Joseph met ainsi en évidence que l'UPC est prête à soutenir toutes revendications locales, à condition qu'elles participent de la lutte anticoloniale<sup>78</sup>. Dans leur ouvrage, Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa soulignent que l'UPC s'appuie sur les colères locales. Ils constatent que l'UPC a réussi à installer la lutte anticoloniale dans un « terrain social fertile<sup>79</sup> ».

### *Les facteurs de l'implantation de l'UPC dans la région Bamiléké : exode rural et pratiques du système colonial français*

Hommes et femmes de cette région migrent massivement vers les villes<sup>80</sup>, car toute la société y est transformée par la monoculture du café arabica introduite par les Français dans l'entre-deux-guerres<sup>81</sup>. Le résultat est que les populations subissent de fortes contraintes dans les grandes exploitations agricoles de café qui deviennent, dans le

71. Nous utilisons ici l'expression « région Bamiléké » qui correspond à la dénomination administrative de l'époque. Une fois la mise au point faite sur la notion de « chefferie » et le terme de « chefs traditionnels » nous faisons le choix de ne plus y mettre les guillemets. Voir Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions Clé. Elle a été intégrée à la région de l'Ouest, issue du regroupement de la région Bamiléké avec la région Bamoun, qui existait avant 1960, l'une des 19 régions existantes avant l'indépendance : Moungo, Nkam, Nyong-et-Sanaga, Haut-Nyong, Wouri, Sanaga-Maritime, Mbam, Kribi, Ntem, Boumba-Ngoko, Lom-et-Kadé, Bamiléké, Logone-et-Chari, l'Adamaoua, la Bénoué, le Margui-Wandala, le Bamoun, Dja-et-Lobo, Diamaré.

72. Vaughan Olufemi (dir.) (2005), *Tradition and Politics: Indigenous Political Structures and Governance in Africa*, Trenton, Africa World Press.

73. Spear Thomas (2003), « Neo-Traditionalism and the Limits of Invention in British Colonial Africa », *The Journal of African History*, 44(1), pp. 327.

74. Fall Babacar (1993), « Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946) », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, (41), pp. 329-336.

75. Pahimi Patrice et Gormo Jean (2011), « Les chefs locaux et le recouvrement fiscal au Nord-Cameroun colonial et postcolonial : cas de la plaine du Diamaré et des Monts Mandara », *Africana tudia: revista internacional de estudos africanos*, (17), pp. 237-246.

76. Bissomo Ottou (2008), « La justice indigène à Yaoundé sous administration coloniale (1888-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Yaoundé I, Cameroun.

77. Bayart Jean-François (1985), *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP, p. 52.

78. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 85.

79. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 85.

80. Dongmo Jean Louis (1981), *Le dynamisme bamiléké*, tome 1, Yaoundé, Ceper, 1981, p. 199. L'auteur revient sur les pratiques traditionnelles, notamment le système d'héritage et de successions, qui sont les causes de la multiplication des « Non-héritiers » et de la forte immigration des populations Bamiléké. Jean François Bayart, dans *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP, 1985, parle de la multiplication des « cadets sociaux ».

81. Kuété Martin (2008), « Café, caféiculteurs et vie politique dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun », *Cahiers d'Outre-mer*, 61(243), pp. 285-302. Voir aussi : Tchumtchoua Emmanuel (2023), *L'espace caféier au Sud-Cameroun sous administration française (1919-1945). Conflits, mutations sociales et résistances*, Paris, L'Harmattan.

# La production camerounaise après la Seconde Guerre mondiale

**Productions agricoles**

- arachides
- bananes
- cacao
- huile de palme
- café

**Élevage et pêche**

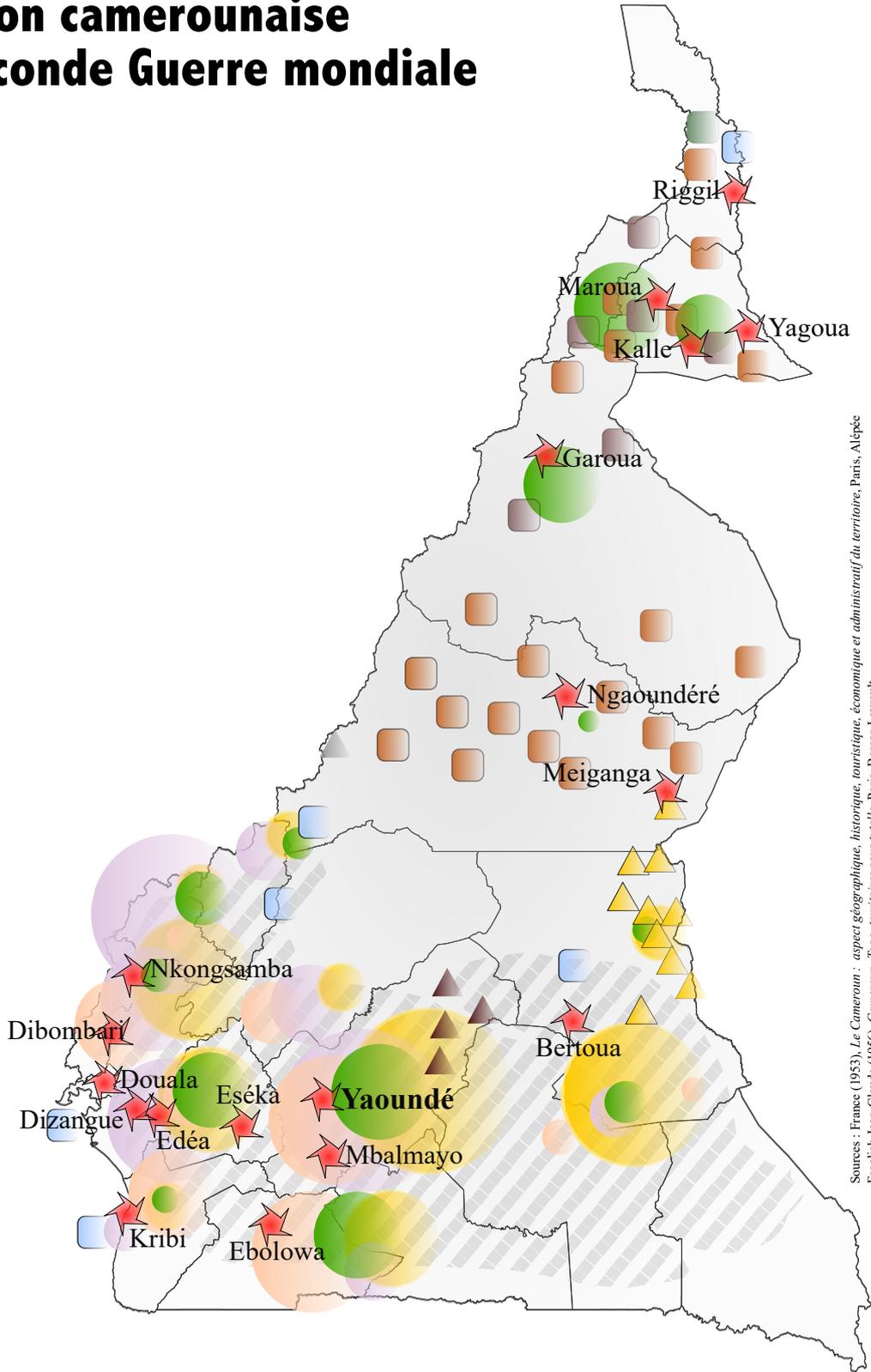
- bovins
- caprins
- poissons

**Exploitation minière**

- ▲ or
- ▲ rutile
- ▲ étain

**Sites industriels**

- ★ Eséka



Sources : France (1953), *Le Cameroun : aspect géographique, historique, touristique, économique et administratif du territoire*, Paris, Alépe; Froelich Jean-Claude (1956), *Cameroun, Togo, territoires sous tutelle*, Paris, Berges-Levrault; France (1954), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placée sous la tutelle de la France*, Année 1954, Paris, Imprimerie générale Lahure

cadre des structures collectives, des leviers de la contestation<sup>82</sup>. Ainsi, de nombreuses femmes protestent contre la monoculture du café dans les premières années de son introduction. Elles veulent maintenir leurs cultures intercalaires vivrières alors que beaucoup d'hommes préfèrent la monoculture du café<sup>83</sup>. Cette monoculture, pourtant, se fait à partir de règlements qui favorisent largement les colons européens et quelques chefs triés sur le volet dans la région. De fait, les meilleures terres sont gardées pour les planteurs européens alors qu'il est interdit, jusqu'en 1957, d'étendre la zone de terres cultivables. Enfin, comme dans le reste du monde colonial, la question de la monoculture est une question politique avant tout. De ces abus coloniaux, découle en partie un exode rural qui prouve à de nombreux Camerounais-es que l'exploitation coloniale se produit en campagne comme en ville. Une fois le contact entre ces différentes populations fait, les revendications et les contestations sociopolitiques sont constamment reformulées. Cette circulation entre ville et campagne assure sans doute aucun le succès de l'UPC dans le sud du Cameroun.

Comme ailleurs dans le monde colonial, l'adhésion aux idéaux d'un parti anticolonialiste comme l'UPC trouve donc une explication dans les pratiques et exactions coloniales. Les spoliations des terres de l'ouest du Cameroun autant que l'exploitation du vivier inépuisable<sup>84</sup> de la main-d'œuvre que les populations locales représentent sont des sources de mécontentement. L'administration, qui concède aux colons et aux entreprises coloniales de grandes superficies de terre pour la création de vastes exploitations agricoles, est l'objet de la défiance des populations<sup>85</sup>. Les concessions, dans les subdivisions de Dschang (Bafou) et Mbouda (Babadjou et Galim), sont des produits de spoliations qui deviennent des sources de mécontentement. La naissance de l'UPC, après les associations de défense des droits des autochtones ou des syndicats, donne aux populations l'opportunité de pouvoir s'opposer à ces pratiques coloniales. Au tournant des années 1960, certains auteurs comme Claude Tardits évoquent « le dynamisme bamiléké », déjà souligné dès le début des années 1940 par les rapports des administrateurs coloniaux<sup>86</sup>, une essentialisation très courante dans le langage colonial dont il faut se méfier tout en continuant de relever l'importance que les populations et les acteurs-rices de cette région ont joué dans la lutte contre le système colonial français. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, comme de nombreux autochtones, les populations bamiléké sont soumises à des tensions visibles et latentes. Elles ont subi l'augmentation des prérogatives administratives et politiques des entrepreneurs coloniaux. Amenés à remplacer les administrateurs mobilisés pour la guerre, les entrepreneurs coloniaux, dans le but de freiner la sérieuse concurrence d'une bourgeoisie paysanne montante dans la région Bamiléké, augmentent les superficies des plantations agricoles qui leur sont allouées et accentuent la contrainte dans la collecte de la main-d'œuvre<sup>87</sup>.

### Les pionniers, les relais

Si l'UPC réussit à s'implanter, c'est parce qu'elle a bénéficié de l'effort de pionniers dans la contestation de l'ordre colonial, et d'initiatives de nature syndicale ou associative. Il y a entre autres Jean Mbouende qui rejoint l'UPC, entraînant avec lui les membres de son syndicat, celui des petits planteurs. Il y a aussi Mathias Djoumessi, qui rejoint également l'UPC fin 1948, avec le *Kumzse* qu'il a fondé comme déjà précédemment évoqué.

Les statuts du syndicat des petits planteurs (SPP) sont déposés en mars 1946 par Sataipoum Happi, Jean Mbouende de Bafang et Laurent Tatanfak de Dschang dans une région marquée par une sociologie des travailleurs spécifique, entre salariés agricoles et *markets boys*<sup>88</sup>. Cette caractéristique sociale et économique donne de prime abord sa nature au syndicalisme qui s'installe dans l'espace bamiléké<sup>89</sup>. L'importance des intérêts économiques coloniaux dans cette région et les rapports houleux de l'administration avec les populations dans la vallée du Mungo rendent celle-ci méfiante. Les mesures de libéralisation, initiées après la conférence de Brazzaville, qui ont déjà cours dans la région

82. Tatsitsa Jacob (2022), « Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950 », Thèse en histoire, Université d'Ottawa / University of Ottawa, Canada, pp. 109-112.

83. Ndami Chantal (2018), « Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux indépendances », Thèse en histoire, Université Sorbonne Paris Cité, France, pp. 351-358.

84. Voir Diziain Roland (1953), « Le facteur de l'expansion bamiléké au Cameroun », *Bulletin de l'association des géographes français*, 235-236, pp. 117-126. Il souligne que les densités sont élevées dans la région Bamiléké et sont fonction des chefferies. Elles varient de 80 à plus de 350 hab./km<sup>2</sup>.

85. ADM, Notes de septembre 1949 de l'UPC au Haut-Commissaire concernant les pratiques de spoliations de terres.

86. Voir les références et les analyses de Tardits Claude (1960), *Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'Ouest-Cameroun*, Paris, Berger Levrault.

87. Noubissie Tchouake Maginot (2007), « La construction de l'imaginaire socio-politique bamiléké et les prémices de la rébellion dans l'Ouest-Cameroun », *Outre-mers. Revue d'histoire*, 94(354), pp. 243-269.

88. Certains témoignages soulignent la brève existence du Syndicat Chrétien affilié à la CFTC et dirigé par le nommé Domfang Boniface en 1946. Voir les informations contenues dans les archives privées Grégoire Momo conservées par sa famille à Dschang mises à la disposition du volet « Recherche » de la Commission.

89. Gagnon Mona Josée (2003), « Syndicalisme et classe ouvrière. Histoire et évolution d'un malentendu », *Lien social et Politiques*, (49), 15-33 ; L'auteur souligne la qualité de structure d'opposition des syndicats.

beti-boulou<sup>90</sup> et les autres centres urbains, tardent à y être prises. Les leaders du SPP récemment créé, et encadrés par Ruben Um Nyobè et Charles Assale, deux personnalités syndicales au niveau national de l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC-CGT), Jean-Baptiste Sataipoum Happi et Jean Mbouende prennent les rênes du premier syndicat de la région Bamiléké à Bafang. Les pressions administratives très fortes ont bientôt raison de l'engagement de Sataipoum Happi qui quitte ses fonctions de Secrétaire général après s'être largement consacré à la mise en place du syndicat<sup>91</sup>. Cette démission, loin d'entamer la détermination des autres responsables, la renforce à l'instar de Jean Mbouende qui maintient son engagement et se consacre à la tête du syndicat à mobiliser les populations contre les pratiques coloniales.

La première section de l'UPC de l'ouest est ainsi créée à Bafang, le 30 juin 1948. Elle est donc dirigée par Jean Mbouende, ancien cadre du SPP, qui vient de passer plusieurs mois en prison pour activités syndicales (du 1<sup>er</sup> septembre 1947 au 15 avril 1948<sup>92</sup>). Les membres du SPP adhèrent en nombre au mouvement politique. Selon Jean Mbouende, ils n'établissent pas une véritable distinction entre le syndicat et le mouvement politique naissant, car le nouveau parti, autant que le SPP, ont pour but de défendre leurs droits<sup>93</sup>. Faute de pouvoir trouver un remplaçant à la tête du syndicat, celui-ci est dissous au profit du nouveau mouvement qui porte tous les espoirs. En suivant les réseaux mis en place par le syndicat, Jean Mbouende implante l'UPC dans toute la subdivision de Bafang. En parcourant les villages et les quartiers, son équipe collecte les plaintes des populations et encourage celles-ci à rédiger des pétitions à adresser à l'Onu. Sur le terrain en dehors de l'administration coloniale qui multiplie les obstacles à l'évolution de l'UPC, Jean Mbouende est confronté à l'hostilité du mouvement pro-français de l'Union bamiléké dirigée par Nintcheu Tientcheu, un natif de Bafang.

Mais c'est surtout Mathias Djoumessi, et son association régionale le *Kumzse* qui fascinent les contemporains et a retenu l'attention des historien·nes comme vu précédemment<sup>94</sup>. Tout en renforçant les bases idéologiques du *Kumzse*, il popularise dans la région Bamiléké les mots d'ordre de l'UPC. Au-delà du succès grandissant du *Kumzse*-UPC dans de nombreuses chefferies bamiléké<sup>95</sup>, Mathias Djoumessi incarne dorénavant tous les espoirs de changement des populations et les craintes de l'administration coloniale. Tout comme il avait rejoint spectaculairement l'UPC en 1948, il la quitte en 1950. Les récits sur ce coup d'éclat diffèrent. Certains soulignent la trahison du secrétaire général du *Kumzse*, Ahmed Nzoko<sup>96</sup>, qui, par appât du gain, quitte le *Kumzse*-UPC pour rejoindre l'Esocam<sup>97</sup>. D'autres défections font suite, en particulier celles des chefs traditionnels Ngouadjio de Bafou, Effenzi de Bangang et Siewe de Bafang<sup>98</sup>. En perte de vitesse dans sa propre région, on reproche à Djoumessi de ne pas servir les intérêts locaux<sup>99</sup>. Ceci explique pourquoi il accuse le comité central de Douala de malversation financière lors de sa rupture avec l'UPC. D'autres explications plus psychologisées font de lui un homme cerné, désireux de retrouver la communion catholique et les faveurs des chefs bamilékés. Quoiqu'il en soit, en « retournant » Djoumessi, l'administration française compte mettre un terme à l'alliance entre chefs bamilékés et UPC qui avait ouvert en 1948 la région Ouest aux idéaux prônés par le parti. Djoumessi, quant à lui, accepte une « collaboration fraternelle » avec l'administration coloniale, ce qui lui est reproché par des membres du *Kumzse* et de l'UPC<sup>100</sup>. Il se fait élire à l'Atcam en 1952 et positionne désormais l'association dans « l'axe du conservatisme<sup>101</sup> ». Bien que favorable à

90. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p.148. Il note l'émergence d'une classe bourgeoise dépendante de la culture autorisée du cacao.

91. ANY, AC 107/1, Activité de M. Sataipoum Happi J.B. Carton pris en note par un membre de la commission « recherche ». Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

92. Voir Mbouende Jean, (1999), *Autobiographie. Pour la patrie, contre l'Arbitraire*, Douala et Momeni Yannick Gaetan (2016), « Jean Mbouende : Vies politiques (1946-1996) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun.

93. Ce constat, sur la prééminence des syndicalistes dans le nouveau parti (UPC), est aussi à faire au niveau national. Les syndicalistes sont nombreux à occuper les premiers rôles à la création de l'UPC. Eyinga Abel, *L'UPC : Une révolution manquée ?*, *op. cit.*, p. 15 note qu'ils sont avertis et politiquement bien formés.

94. Voir le développement : Kaptué Léon (1998), « L'intrusion du mouvement associatif de type moderne dans le monde rural camerounais et ses conséquences. Exemple de la région Bamiléké (Ouest Cameroun) 1946-1955 », in Coquery-Vidrovitch Catherine, Goerg Odile et Tenoux Hervé (éd.), *Des historiens africains en Afrique : logiques du passé et dynamiques actuelles*, Paris, L'Harmattan, p. 231.

95. Madaha Eliane, « L'UPC et le Kumzse à l'Ouest-Cameroun (1948-1956) », *op. cit.*, pp. 65-71. Voir aussi ANY, APA 11337/A, Tiencheu, chef de groupement de Banka (Bafang) à Djoumessi, Banka le 20 août 1948 cité in Tatsitsa Jacob, « Migrants et sédentaires... », *op. cit.*, p. 131.

96. ARO, Rapports Divers, Correspondances Djoumessi Mathias à Nzoko Ahmed, le 18 septembre 1950 à Dschang, ARO, Personnalités, Esocam et Nzoko Ahmed, Résolution finale adoptée par le 1<sup>er</sup> congrès esocamiste de l'ouest-Cameroun.

97. Tatsitsa Jacob, « Migrants et sédentaires... », *op. cit.*, p. 131.

98. *Ibid.*, pp. 138-139.

99. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 135.

100. ADM, Lettre du chef de la région de Wouri au chef de la région Bamiléké, Douala, 16 septembre 1952 ; ADM, Archives des RG Dschang, remarques relatives à la NR N° 220/PS-5 en date du 28 janvier 1952 (source commissariat de Yaoundé), février 1952.

101. Noubissie Tchouake Maginot, *Bamiléké! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun...*, *op. cit.*, p. 259 et pp. 268-270.

l'indépendance, il déploie une propagande anti-UPC et encourage l'usage de la violence contre ses combattant-es après les événements violents de mai 1955<sup>102</sup>.

### *L'importance des réunions dans la région*

En dehors des réunions qui ont eu un retentissement national, comme le congrès de Dschang (1950), la conférence de Kumba (1951), le congrès d'Éséka (1952), et l'assemblée de Mom Dibang (1954), les manifestations publiques suscitées par les leaders locaux ou nationaux ont été nombreuses. Consignées très fréquemment dans les rapports administratifs, car très souvent perturbées par les hommes et les mouvements proches de l'administration coloniale, elles sont le signe d'une vitalité du mouvement, et surtout signifient la forte implantation du mouvement nationaliste. Le tableau ci-dessous, réalisé sur la base des informations fournies par les documents de travail des administrateurs, est une ébauche. Il permet d'établir, à travers les chiffres très approximatifs, de la présence aux réunions, l'importance de l'implantation de l'UPC dans certains villages, où la délégation dirigée par le secrétaire général de l'UPC, Ruben Um Nyobè, a tenu une série de réunions publiques au milieu de l'année 1954.

Lieux et nombre de présent·es aux réunions de l'UPC en juin 1954 dans la région Bamiléké<sup>103</sup>

Villages et lieux de réunions	Date	Nombre	Participants·es
Bafang. Concession Nouyam Maurice	24.06.1954	150	Militants·es UPC
Bafoussam (Ndeno Daniel)	25.06.1954	50	Dirigeants·es UPC
Bandjoun Marché	26.06.1954	NC (Non connu)	Populations diverses
Bafoussam–Centre urbain	27.06.1954	400	Militants·es UPC
Bansoa Chefferie	28.06.1954	350	Militants·es UPC
Bamena	29.06.1954	200	Militants·es UPC
Bayangam-Batoufam	29.06.1954	200	Militants·es UPC

124

Cette méthode d'approche, avec les marges d'erreurs et l'absence de documents dans certaines contrées, donne de précieuses informations. Elle permet de jauger l'importance des membres et sympathisant·es de l'UPC dans la région Bamiléké. Les éléments d'archives soulignent très peu la contribution du milieu carcéral dans l'extension des idées anticoloniales et pro-upécistes même si les emprisonnements ne se multiplieront plutôt après l'interdiction de l'UPC en 1955. Dans la zone qui couvrira un des maquis les plus célèbres de Bankassou, dans le village de Bamendjo (Département du Bamoutos actuel), il ressort que les leaders comme Jérémie Ndéléne<sup>104</sup> sont entrés en contact avec les idées de l'UPC dans la prison de Bangou (sur les hauts plateaux<sup>105</sup>).

## 2.2. L'implantation de l'UPC dans la région du Littoral : Wouri, Mungo, Sanaga-Maritime

Espace majeur et de revendications autonomistes, la région du Littoral, avec l'ancienneté de l'activisme syndical puis politique à Douala<sup>106</sup>, trouve dans la naissance de l'UPC en 1948, un cadre plus abouti pour l'expression de ses idées nationalistes. La littérature sur l'évolution politique du Littoral convoque cette culture de la contestation pour expliquer le processus mouvementé de la naissance de l'UPC, le choix porté sur New-Bell, quartier le plus peuplé et cosmopolite de Douala de cette région pour en être le berceau, ainsi que les tourments qui en émaillent l'implantation par la suite<sup>107</sup>. Mais plus généralement, on considère que l'éveil précoce d'une conscience nationale

102. Service historique de la Défense (SHD), Vincennes, GR 6H237, Service de l'information, *Cameroun 1955, les émeutes de mai*, p. 11.

103. Synthèse des informations issues des ADM, UPC région Bamiléké. Tournée de propagande de Ruben Um Nyobè.

104. Kenné Faustin (2001), « Jérémie Ndéléne (1920-1960), une figure emblématique et la rébellion camerounaise », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun. Kenné Faustin Magelan & Koufan Jean (2007), « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste à l'Ouest-Cameroun : Jérémie Ndéléne (1920-1960) », *al-Maghrib al-Ifriqi. Revue spécialisée dans le patrimoine et les études africaines*, 8, pp. 147-180.

105. Entretien avec Jean-Marie Tanefo, chef supérieur, Bamendjinda mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Bamendjinda, le 15 septembre 2023.

106. Kaptué Léon (1995) « De la clandestinité à la légalité ; proto-syndicats et syndicalisme institutionnel au Cameroun de 1919 à 1944 », *Afrika Zamani, Revue annuelle d'histoire africaine*, 3, pp. 27-53. Également, Moumé-Étia Léopold, *Cameroun, les années ardentes...*, op. cit.

107. Voir Section 2 – Prologue.

dans le Littoral trouve son ferment dans le mécontentement du prolétariat urbain qui s'y développe, suscité par des difficultés économiques et sociales d'après-guerre, ainsi que par les attitudes autoritaires et racistes du colonat, engendrant des agitations violentes. Nombre d'études mettent en évidence, au-delà de la contribution de l'élite urbaine, le rôle des espaces et acteurs subalternes dans la demande des droits sociaux. En plus de viser une lecture globale de l'implantation de l'UPC, une telle grille d'analyse « par le bas », présente l'avantage de saisir différentes échelles et modalités d'inscription de l'UPC dans les territoires où est généralement privilégié l'engagement des acteurs majeurs. Elle rend également compte de l'inégale pénétration de l'idéologie de l'UPC dans les régions considérées : le Wouri, le Mungo et la Sanaga Maritime.

### Le Wouri, berceau du parti nationaliste

La naissance de l'UPC dans le Wouri inaugure pour ses militant-es, autant que pour leur parti, un cycle de tribulations. Le Wouri est devenu le berceau et le centre de diffusion de l'UPC, à travers l'action syndicale et l'activisme politique qui y prennent naissance après la Seconde Guerre mondiale. En effet, depuis qu'à l'époque du protectorat allemand, le Wouri avait été l'objet de grands travaux d'aménagements portuaires, l'attractivité exercée sur son espace urbain pour les populations en quête d'emploi dans les chantiers de construction n'a cessé de croître.

Soumis aux conditions de travail et salariales déplorables, les ouvriers constituent, avec les milliers de sans-emplois qui n'ont cessé de croître du fait du ralentissement de l'activité économique qui frappe la région, le vivier où recrutent les syndicats et l'UPC à la faveur de réunions organisées dans les domiciles de ses leaders<sup>108</sup>, mais surtout grâce à une panoplie d'organes de presse à travers lesquels elle diffuse sa propagande anticoloniale. L'UPC épouse par ailleurs les contours idéologiques tracés par l'USCC dont nombre de ses cadres sont des émules.

La capacité des leaders de l'UPC à traduire sous la forme de revendications politiques, les aspirations à plus de justice sociale partagées par l'ensemble de la société lui valent tant la sympathie de la classe dirigeante sawa<sup>109</sup> que le soutien des corps intermédiaires (agents de l'administration, fonctionnaires...) auxquels appartiennent certains de ses membres. Ainsi, bien que le *Ngondo*, association traditionnelle du peuple sawa, n'ait pas soutenu activement l'UPC, elle s'est montrée fort indulgente à l'égard de son prosélytisme auprès des classes populaires<sup>110</sup>.

Ce sont en effet les milieux très populaires, qui se pressent lors des meetings au siège du parti à Nkonmondo, qui ont fait le meilleur accueil au message de l'UPC. Au cœur de l'effervescence politique qui traverse le Wouri au début des années 1950, se trouve un lieu particulier : le quartier New-Bell. À la suite du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale qui a arrêté le processus de recasement des populations duala expropriées du plateau Joss, New-Bell, quartier situé à la périphérie de la ville, devient au fil des années, le refuge des migrant-es en quête de travail, majoritairement issu-es de la grande Sanaga-Maritime, du Centre, de la région de l'Ouest, et du Mbam<sup>111</sup>. En quelques années, la population de New-Bell à Douala connaît une croissance considérable, et devient difficilement contrôlable et atteinte par toutes sortes de « maux et fléaux<sup>112</sup> ». Selon J. Guilbot, inspecteur du travail au Cameroun, les « Bamiléké » présent-es à Douala en 1949, représentent la deuxième communauté des « indigènes », après les Duala qui en constituent presque la moitié<sup>113</sup>. Lynn Schler donne pour l'année 1956 le pourcentage de 37,6% de Bamiléké à Douala, 15,3% d'originaires de Nyong-et-Sanaga, 14,2 de Sanaga-Maritime, 10 du Mbam, 3,3 du Bamoun, 2,7 du Mungo, 2,1 du Nkam, 1,3 du Kribi, 1,3 du Ntem, 0,7 du Haut-Nyong, 0,7 du Lom-et-Kadéi, 0,4 du Dja-et-Lobo, 1 de l'Adamaoua, 0,6 du Bénoué/Diamaré/Margui-Wandala<sup>114</sup>. La forte présence des « Bamiléké » s'explique d'une part par la nécessité de trouver un travail facilement et dans certains cas par l'exode

108. Après sa démission de la fonction publique, le domicile privé de Ruben Um Nyobé est, avant l'acquisition du siège de l'UPC, le lieu de rencontre des militants et sympathisants qui s'y retrouvaient.

109. Ensemble de populations vivant sur le littoral camerounais.

110. Achille Mbembe précise que tout étant favorable à l'intervention de Ruben Um Nyobé auprès du Conseil de Tutelle de l'Onu en octobre 1952, le *Ngondo* s'abstient toutefois de contribuer aux souscriptions ouvertes en vue de collecter des fonds destinés à payer les frais de ce voyage. Pour autant, il ne s'oppose pas à ce que ses membres y participent à titre individuel. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 173.

111. Entretien de Samuel Mbele-Mbong réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, Paris, 6 septembre 2023.

112. Dago Monkam Franck Nathalio (2013), « New-Bell et ses habitants dans la vie politique au Cameroun : 1945-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Douala, Cameroun.

113. Guilbot Jean (1949), « Les conditions de vie des indigènes de Douala », *Études Camerounaises*, 27-29, p. 182.

114. Schler Lynn (2008), *The Strangers of New-Bell. Immigration, Public Space and Community in colonial Douala, Cameroon (1914-1960)*, Pretoria, Unisa Press, p. 28. Lynn Schler reproduit ici les chiffres donnés par Dizian Roland et Cambon Andrée, *Étude sur la population du quartier New-Bell à Douala*, Yaoundé, ORSTOM, 1956, p. 16.

rural des non-héritiers<sup>115</sup>. Cette présence en nombre augmente les possibilités d'entrer en contact avec les idées de changement et d'opposition aux pratiques coloniales diffusées par l'UPC très présente dans la ville de Douala.

La maison d'arrêt de New-Bell symbolise à elle seule le traitement brutal réservé par les autorités coloniales à ceux et celles qui s'opposent à son ordre<sup>116</sup>. Les syndicats ont mesuré très tôt le potentiel revendicatif de la population qui réside à New Bell. Ainsi, en 1945, quatre des syndicats les plus influents du Cameroun, dont le Syndicat des cheminots, y sont présents<sup>117</sup>. Les partis politiques d'opposition ne sont pas en reste. Le Mouvement Démocratique du Cameroun (MDC), a été le premier groupe de pression à s'y installer en 1946<sup>118</sup>, introduit par Célestin Takala, plus tard militant très actif de l'UPC, qui le supplante. En 1954, le quartier compte deux comités régionaux de l'UPC sur les cinq que compte le Littoral ainsi que dix comités centraux contre vingt-huit pour l'ensemble du Littoral. Ses adhérent-es sont estimés à 1500<sup>119</sup>. D'autres comités centraux du Wouri, situés dans les quartiers de Nkonmondo ou d'Accra, ou portant les noms de leaders charismatiques tels le comité Félix-Roland Moumié ou le comité Abel Kingué témoignent d'une grande vitalité.

Le ton résolument nationaliste et anticolonial du programme que l'UPC déployé dans ces quartiers n'échappe pas à l'attention de l'administration qui, dans un rapport annuel, souligne que :

Le thème le plus généralement développé est celui-ci : la plupart des ressources du pays sont consacrées à l'entretien de la machine administrative française ou bien partent en France par le canal des sociétés qui réalisent d'énormes bénéfices sur le dos de leurs employés camerounais. Que l'administration française soit supprimée et que le gouvernement camerounais limite les profits des sociétés, des sommes considérables pourront être consacrées au relèvement du niveau de vie des Camerounais<sup>120</sup>.

### *L'UPC dans le Mungo : un activisme politique sous couvert du syndicalisme*

Si la raison d'être de l'UPC est éminemment politique, elle choisit de ne pas mettre en avant cet aspect de son combat, au début de son déploiement dans le Mungo où elle s'investit, d'abord, dans les revendications socio-professionnelles. La région du Mungo est à cheval entre le Wouri et les riches terres fertiles appartenant à la chaîne montagneuse qui s'étend de l'ouest jusqu'à la frontière avec la partie britannique du Cameroun. Dès l'époque allemande, le Mungo est une destination privilégiée pour la migration de travail. En 1904, le projet allemand d'extension de la ligne de chemin de fer entre Douala et Nkongsamba favorise l'arrivée de centaines de migrant-es économiques en majorité originaires de l'ouest du Cameroun. S'y ajoutent, dès 1911, des contingents en provenance de la Sanaga-Maritime, constituant un premier vivier de déraciné-es au sein duquel, les syndicats et les partis nationalistes recruteront plus tard, leurs adhérent-es<sup>121</sup>.

Le Mungo a été également un haut lieu de la colonisation agraire dès 1920, orchestrée par les concessionnaires agricoles qui imposent une concurrence déloyale aux rares planteurs locaux exerçant dans cette filière très sélective. Les cultures de rentes de la banane, du café, du cacao et du palmier à huile dans lesquelles les colons s'investissent nécessitent une main-d'œuvre abondante, fournie par une deuxième vague de migrations venues de l'ouest, corvéable à merci. L'exploitation abusive d'ouvriers agricoles dans les plantations, l'inégal accès à la production et à la commercialisation des cultures de rente comme la banane entre planteurs camerounais et européens, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, offrent un terreau favorable à l'UPC<sup>122</sup>. L'organisation y est présente à travers les responsables du bureau du comité régional installés à Nkongsamba : Kamen Sakéo, (président), Elie

115. Dongmo Jean-Louis, *Le dynamisme bamiléké*, op. cit., p.199. L'auteur revient sur les pratiques traditionnelles, notamment le système d'héritage et de successions, qui sont les causes de la multiplication des « non-héritiers » et de la forte immigration des populations Bamiléké. Bayart Jean François, *L'État au Cameroun*, op. cit., parle de la multiplication des « cadets sociaux ».

116. Ndanga Eric Patrick (2002), « La prison de New-Bell à Douala (1916-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I, Cameroun.

117. ANY, IAC 123 (10), Les événements de septembre 1945. Rapport de l'adjudant-Chef de gendarmerie Auger, Commissaire central de Police. Également, ANY, IAC 123 (10), Les événements de septembre 1945. Rapport du Lieutenant Bocchino, Commandant le détachement de gendarmerie du Cameroun cité in Dago Monkam Franck Nathalio (2013), « New-Bell et ses habitants dans la vie politique au Cameroun : 1945-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Douala, Cameroun, pp. 56-57.

118. Ndengue Rose, « La citoyenneté au Cameroun... », art. cité.

119. Dago Monkam Franck Nathalio, « New-Bell et ses habitants... », op. cit., p. 68.

120. ANY, 2AC 8088, Rapport annuel de 1954, p. 19. Carton pris en note par un membre du volet «Recherche» de la Commission. Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

121. Chantap-Ekindi Odile (1992), « Changements et ruptures dans le Mungo de 1911 à 1950 », Thèse en histoire, Université de Provence, France.

122. Kanguelieu Tchouake Mesmin (1990), « La région du Mungo sous régime français (1916-1960). Essor économique et social », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 334-353.

Tchuenta, (secrétaire permanent), Mathias Kangué, (trésorier), Abel Kingué (secrétaire général du comité régional et vice-présidents de l'UPC)<sup>123</sup>.

Cette forte activité politique pousse le chef de région Brette à signer un arrêté le 11 février 1950 interdisant les réunions publiques et privées<sup>124</sup>. Au contraire des autres régions du Littoral ou de l'ouest où ils peuvent se déployer à visage découvert, les militant-es de l'UPC doivent dès cette date agir clandestinement dans le Mungo, et utiliser les organisations syndicales comme des paravents<sup>125</sup>. Confrontés aux concurrences commerciales déloyales, victimes d'extorsion par la police ainsi que de l'arbitraire colonial en faveur des commerçants européens, les entrepreneurs camerounais prennent de plus en plus l'habitude de s'appuyer sur l'UPC pour faire face aux mesures administratives discriminatoires. Dans un premier temps axé sur la défense des droits socioprofessionnels des planteurs et des petits commerçants ainsi que sur la dénonciation des abus du colonat<sup>126</sup>, les actions de l'UPC revêtent progressivement un contenu politique. Ainsi, à travers les grèves et les communiqués publics, les pétitions, l'UPC pousse les ouvriers et les planteurs à se libérer de la domination patronale, et les encourage à formuler des aspirations professionnelles audacieuses, réussissant à éveiller leur conscience politique. Cette intrication réussie entre l'action syndicale et la politique explique sans doute l'attrance dont est l'objet l'UPC<sup>127</sup>.

Cela n'est pas sans inquiéter l'administration coloniale dont les agents surveillent la situation de près. Ainsi une note de renseignement du Commissariat spécial de Nkongsamba rapporte une conférence publique tenue à Penja le 8 mai 1955 dans laquelle Ernest Ouandié aurait déclaré :

Il n'est plus question de demander un délai d'indépendance, mais l'indépendance immédiate que nous obtiendrons de gré ou de force, car les douze mille colons du Cameroun ne pourront pas résister à toute la population. C'est vous, Camerounais, qui êtes toute la force. Ce jour-là est proche, et les Agents de la Sûreté, dont certains sont ici présents, feront l'objet d'un châtement exemplaire. La lutte doit être générale, hommes et femmes sans exception doivent adhérer à l'U.P.C., car le temps est venu<sup>128</sup>.

Impossible de vérifier l'exactitude de ces dires étant donnée l'origine de ce document et le fait que l'information ait été consignée par écrit le 20 juin 1955, quelques jours après les événements de mai 1955. Deux choses sont sûres : l'administration surveille l'UPC et l'UPC se sait surveillée.

### *La Sanaga-Maritime, une région « pourrie(s) et sacrifiée(s) » selon les autorités coloniales<sup>129</sup>*

Avec le Wouri, la Sanaga-Maritime est considérée comme « l'une des deux régions pourries et sacrifiées » à l'UPC selon les autorités coloniales françaises<sup>130</sup>. Pourtant, la fragmentation de la région entre différents espaces centrés chacun sur les intérêts de communautés de différentes tailles rend ardue la mise en œuvre d'une dynamique de mobilisation à visée nationale et ne permettait pas de présager d'un tel succès de l'UPC. Comment expliquer le succès sans recourir aux stéréotypes essentialistes de la colonisation sur les sociétés basaa ou une analyse purement socio-économique comme le fait l'historien Richard Joseph<sup>131</sup> ? C'est ce que tente de faire le sociologue Grégoire Balog en étudiant les facteurs sociopolitiques expliquant l'adhésion ou aux idées de l'UPC en Sanaga-Maritime<sup>132</sup>.

Les populations de la région de la Sanaga-Maritime se répartissent en quatre sous-groupes que sont : les Babimbi, les Bikok à Pouma, les Mpoo à Édéa et les Likol dans la subdivision d'Éséka. Unis par la généalogie et une culture commune, ces peuples sont soumis aux mêmes contraintes et difficultés au moment où naît l'UPC : développement socio-économique insuffisant, faible niveau des revenus agricoles, enclavement administratif et infrastructurel de la région, régime d'imposition et de taxation abusif et injuste. Pour y faire face, ils choisissent pourtant de s'organiser séparément. Après l'échec de la première tentative de fédération des forces vives de la région avec l'Association

<sup>123</sup> Mintoogue Yves, « Géographies de l'insoumission... », art. cité, p. 251.

<sup>124</sup> Essomé H. N., « Le Moungo et l'agitation syndicalo-politique 1944-1958 », Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I-ENS, 1989, p. 26 cité in Mbah Cédric (2022), « Le Mungo : une contrée stratégique à l'essor du maquis au Cameroun, 1950-1971 » [disponible sur : <<https://histoire.renngagee.ca/le-moungo-une-contrée-stratégique-a-lessor-du-maquis-au-cameroun-1950-1971/>>, consulté le 7 août 2024].

<sup>125</sup> Mbah Cédric, « Le Mungo : une contrée stratégique... », art. cité.

<sup>126</sup> ANY, APA 12 403, sous-chemise 2 : Mungo. Lettre « à Monsieur le Commissaire de Police de Mbanga (27 mars 1951) ».

<sup>127</sup> ANOM, 1AFFPOL3335, « Note sur le développement de l'action extrémiste au Cameroun », p. 3.

<sup>128</sup> ANOM, 1AFFPOL3337, « Mungo ».

<sup>129</sup> Expression tirée de la note, ANOM, 1AFFPOL3335, « Incidents Cameroun. « Note sur l'organisation cellulaire à New-Bell », p. 6.

<sup>130</sup> ANOM, 1AFFPOL/3335, « Incidents Cameroun. Organisation UPC. Mai 55 - Prodromes ».

<sup>131</sup> Joseph Richard, *Radical nationalism in Cameroun...*, op. cit., pp. 135-141.

<sup>132</sup> Balog Grégoire (1987), « L'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) en milieu basaa », Mémoire de Maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé I, Cameroun.

Amicale de la Sanaga Maritime (AASM) créée en 1948, de nombreuses associations à caractère ethnique naissent dans la Sanaga-Maritime.

À Ngambè, les Babimbi s'organisent depuis 1947 dans le cadre de l'amicale dénommée Solidarité Babimbi, en abrégé Solibabi<sup>133</sup>. Fortement enclavée, la subdivision Babimbi se trouve à l'écart des circuits économiques à l'heure où le modèle économique traditionnel de production a été supplanté par l'économie de marché. Principale culture de rente, le palmier à huile et ses produits dérivés n'échappent pas aux aléas d'un marché dont les termes de l'échange désavantagent les producteurs. Les efforts des planteurs pour s'organiser dans le cadre de coopératives agricoles en vue d'augmenter leurs revenus se soldent par des échecs. À la veille de l'implantation de l'UPC, la subdivision Babimbi connaît une grande précarité économique. Un tel contexte d'appauvrissement crée les conditions d'une compétition féroce pour le contrôle des structures de pouvoir donnant accès aux ressources rares. En raison de son enclavement et de son étendue, la subdivision Babimbi est mal couverte par les services publics. L'administration coloniale s'appuie donc énormément sur l'autorité des chefs pour la seconder dans les tâches de police et de collecte de la recette fiscale. Investis du pouvoir de coercition de l'administrateur colonial, certains chefs en détournent l'usage à des fins personnelles, occasionnant abus, extorsions et injustices. Pour cette raison, la chefferie est à la fois convoitée comme instrument d'accès aux ressources multiformes et détestée car assimilée au pouvoir oppressif colonial. Les luttes de pouvoir incessantes à la tête de chefferies et notamment les oppositions entre les jeunes et les plus âgés, rendent encore plus ardue la tâche de l'administration coloniale dans ces localités.

Dans un tel contexte, la création de la Solibabi comme cadre de solidarité est accueillie avec beaucoup d'intérêt par l'administrateur colonial qui y voit un allié potentiel pour le contrôle d'une population particulièrement remuante, voire indocile. Mais après plusieurs tentatives vaines pour contrôler sa direction, le chef de subdivision Belliard, se rend à l'évidence des liens en train de se nouer entre la Solibabi et l'UPC. En effet, Pierre Penda, arrivé à la tête de la Solibabi en 1949, soutient fermement l'UPC. C'est ainsi qu'en 1952, lors du voyage de Ruben Um Nyobè à l'Onu, la Solibabi apporte une contribution de 15000 F<sup>134</sup>. Cette alliance revêt un caractère plus officiel lorsqu'en 1953, l'UPC mobilise de nombreuses ressources humaines et financières en vue d'assurer la défense, devant la justice, de Pierre Penda, accusé de détournement de fonds par l'administration coloniale.

Alors que la Solibabi s'emploie dès sa création à soutenir l'action de l'UPC, ce n'est pas le cas de toutes les associations de la Sanaga-Maritime. À Pouma, les Bikok se regroupent au sein de la Jeubicam (Jeunesse Bikok du Cameroun). Mais d'autres formes d'antagonismes, notamment ceux opposant les cadets aux aînés sociaux d'une part, puis les ruraux aux urbains d'autre part, contribuent à discréditer la Jeubicam. Les frustrations accumulées trouvent dans l'UPC un cadre adéquat où s'investir.

Dans la circonscription d'Édéa, localité d'origine des Elog Mpoo un sous-groupe ethnique rattaché aux Basaa, l'espace public est marqué, à la fin des années 1940, par le désir d'affirmation identitaire des Mpoo vis-à-vis du groupe linguistique basaa. Numériquement dominée par les Mbènè, la présence des Mpoo au sein du groupe basaa est mal vécue par ses élites qui y voient un obstacle à leur accès aux rentes coloniales. Cette volonté d'émancipation des Mpoo se traduit par la création en 1947 de l'Association des Elog Mpoo. Soucieux de capter pour ses adhérents les dividendes du système colonial, l'association des Elog Mpoo qui se veut apolitique ou à tout le moins anti-upéciste, fait de la collaboration avec les autorités coloniales, la condition pour accéder aux ressources nécessaires au développement. Cela n'empêchera certains ralliements à l'UPC.

De fait, dans le contexte d'après Seconde Guerre mondiale marqué par l'effondrement de l'économie internationale, le souci de relancer la production agricole et industrielle dans la Sanaga-Maritime qui, depuis la période allemande, est un important pôle économique, débouche sur de grands projets d'investissement industriel dans la ville d'Édéa. Le lancement et la poursuite de chantiers de grande envergure tels que la centrale hydroélectrique dont la construction s'effectue de 1949 à 1956, nécessite l'expropriation de populations Mpoo qui n'ont pas toujours été indemnisées<sup>135</sup>. Par ailleurs, la construction et la mise en eau de ce barrage suscitent le recrutement d'une abondante main-d'œuvre. Ainsi, on fait venir de la main-d'œuvre de différents villages de la Sanaga-Maritime (Ngambè, Pouma, Songmbenguè, Dizangue) et du Mbam. La population d'Édéa s'accroît ainsi de 20% en deux ans<sup>136</sup>. La création des plantations de palmiers à huile et d'hévéas, et/ou la reprise des concessions allemandes d'hévéas par les colons

133. Voir Section 1 – Partie I.B.

134. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p.187.

135. Previtali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes, la naissance d'une nation vue par un terrassier. (1953-1963)*, Paris, Karthala, p. 152.

136. Dikoume Albert (1967), « L'impact et la perception de la construction de la centrale d'Édéa sur les populations concernées », in Laparra, Maurice, Grinberg, Ivan (dir.) (2008), *Alucam, un destin africain, 50 ans d'aluminium au Cameroun (1957-2007)*, Paris, Terres d'Industrie, p. 167.

français ont également pour effet de décupler la demande en main-d'œuvre qui a été en partie importée des régions du centre, du nord ou encore du chantier de chemin de fer Ndjock-Éséka.<sup>137</sup>

Or, si le travail forcé a été théoriquement supprimé, la réalité est toute autre sur le terrain. Dans les grandes plantations telles que la Société Africaine Forestière Agricole (Safa), perdurent les méthodes de recrutements forcés avec la complicité passive de l'administration. Les traitements infligés aux ouvriers volontaires ou embauchés de force dans des chantiers ou sur les concessions agricoles, par leur caractère inique, sont à l'origine de nombreux décès parmi les travailleurs<sup>138</sup>. Les supplices et châtements infligés aux populations suscitent de nombreuses rébellions et désertions au sein des plantations qui sont souvent réprimées avec la plus extrême violence. Outre les maltraitements et formes de tortures variées, les ouvriers soumis aux bas salaires et aux conditions de travail précaires sont fréquemment victimes d'accidents et d'épuisement en raison des journées de travail interminables. Face à un tel régime de violence et d'oppression, certains membres du bureau du Mpoo commencent à estimer que l'UPC est un meilleur outil de défense que l'administration sur laquelle ils avaient fondé de vains espoirs.

Dans la circonscription d'Éséka chez les Likol, dont est originaire Ruben Um Nyobè les jeux de pouvoir complexes impliquant les élites urbaines et rurales pour la captation des rétributions coloniales ainsi que les querelles de leadership entre les chefs de cantons, n'ont pas permis une pénétration de l'UPC par le biais des structures intermédiaires existantes, ce qui n'a pas empêché que l'UPC apparaisse comme un recours pour les milieux populaires.

La construction de l'axe routier reliant la ville de Douala à la région de Yaoundé et le percement de la ligne de voie ferrée du nord, a nécessité de nombreuses expropriations ainsi que la mobilisation d'une main-d'œuvre importante dont l'essentiel des effectifs provenait des villages situés le long du tracé des voies : Matomb, Dibang, Éséka, Bot-Makak, Makak, Messondo, etc. Par ailleurs, la pénibilité qu'implique le travail de creusement à mains nues des routes et tunnels a occasionné blessures ou même décès des ouvriers souvent envoyés de force dans ces chantiers. En raison des nombreuses morts survenues dans les chantiers routiers et ferroviaires, ces lieux ont fini par être considérés par les populations riveraines comme de véritables mouiroirs<sup>139</sup>. La collaboration des chefs, comme des notables et autres « évolués » au système leur a aliéné la majorité de la population. Dans un tel contexte, le discours nationaliste et indépendantiste de l'UPC, diffusé lors de rassemblements, à travers des tracts et des publications, sonne comme une promesse de libération. La pénétration de l'UPC a également été rendue possible par le soutien discret de quelques notabilités religieuses, dont le pasteur Song Bilong de la mission protestante de Ilanga<sup>140</sup>. Quelques chefs « rebelles » ont également contribué à son implantation dans les villages de la circonscription : Henri Matip, chef du canton Ndognjè d'Éséka apporté aux leaders locaux de l'UPC son soutien. Dans la localité de Dibang, l'appui logistique apporté à Ruben Um Nyobè par Lihan Li Massogue, chef du village Ndongo, lui a permis de sillonner l'ensemble des localités de la subdivision en vue d'effectuer des actions de mobilisation. En 1953, l'UPC a si bien pénétré la Sanaga-Maritime qu'elle accueille le plus grand nombre de ses structures : 180 comités de base et 22 comités centraux<sup>141</sup>.

Ainsi, lorsque l'UPC se déploie dans la Sanaga-Maritime, plusieurs fractures marquent le paysage socio-politique de la région. La compétition en vue de l'accès aux rentes coloniales oppose les élites aux autorités dites traditionnelles par lesquelles l'administration contrôle les populations. La divergence des intérêts oblige l'UPC à trouver sa voie et à circonscrire un espace propre d'action et de discours. Ce qu'elle réussit avec brio, malgré les obstacles endogènes et exogènes à son implantation.

137. Delors Makendi Makendi Isaac (1996), « Henri Chamaulte au Cameroun sous administration française. 1924-1957 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

138. Manga Mado Henri-Richard (1970), *Complaintes d'un forçat*, Yaoundé, Clé.

139. La Nationale reliant Douala à Yaoundé est connue dans les localités de Matomb, Makak, Bot Makak et Dibang comme « la route du sang » en référence aux nombreux décès qu'a occasionnés sa construction.

140. ANOM, 1AFFPOL 3335 – Discours de clôture prononcé par Um Nyobè au comité directeur – session du 7 septembre 1954.

141. Mintoogue Yves, « Géographies de l'insoumission... », art. cité, p. 251.

### 3. À REBOURS DE L'HISTORIOGRAPHIE : UNE DIFFUSION RELATIVEMENT RÉUSSIE DE L'UPC DANS LES AUTRES ESPACES DU PAYS

#### 3.1. L'UPC au-delà de l'ouest et de la Sanaga-Maritime

##### *Dans le Mbam*

Les archives départementales du Mbam signalent des tentatives d'implantation de l'UPC dans les trois subdivisions qui constituent la région du Mbam : celles de Bafia, Ndiki et Yoko. L'UPC mobilise essentiellement trois stratégies : le recours aux commerçants et transporteurs extérieurs au Mbam ; le lancement de campagnes de propagande à partir de Douala et Édéa ; la création de comités de propagande par les allogènes basaa et par les natifs anciennement émigrés à Douala qui reviennent au pays. Les sources administratives signalent, en effet, l'introduction, dans la région, par un chauffeur de la maison de Colinet basée à Nkongsamba, d'un stock du journal *La Voix du Cameroun*, alors qu'il était de passage à Ndikiniméki. En 1954, l'UPC s'est bien introduite dans le pays Banen (actuels arrondissements de Ndikiniméki et Nitoukou) et Nyokon (actuel arrondissement de Makénéké), où elle a mené environ sept campagnes de propagande<sup>142</sup>, dont le résultat est par ailleurs difficile à mesurer précisément<sup>143</sup>.

Dans la subdivision de Bafia, précisément dans les pays Yambassa et Lemandé, la présence de l'UPC est signalée dans les cantons Gounou Nord, Elip, Yangben et Lemandé. Les animateurs du mouvement sont soit les « chefs traditionnels », soit des fonctionnaires, des commerçants, des planteurs et des anciens combattants<sup>144</sup>. Toutefois, on observe des foyers de résistance. À Bafia, chef-lieu de la région, les tentatives d'implantation *via* l'association la Voix des Autochtones du Mbam (VAM) échouent. De même, dans le Mbam oriental, la VAM, tête de pont de l'UPC ne parvient pas à s'implanter dans les cantons Djanti, Babouté, Baveuk, Tikar et Sanaga. Le bilan de ce déploiement upéciste dans le Mbam affiche plusieurs comités centraux et de base. Dans la subdivision de Ndikiniméki, on décompte, en 1956, environ deux comités centraux, une quinzaine de comités de base au point que l'auteur du rapport annuel de l'année 1956 s'en émeut : « [la propagande nationaliste a] réussi à transformer l'état d'esprit des populations et à saper la confiance des Africains dans tout ce qui est administratif aussi bien dans leurs chefs que dans les réalisations faites par l'administration locale [...] ; j'ai été surpris par la transformation du climat moral des populations et par le travail en profondeur qui a été effectué en moins [illisible] par l'UPC. Le mal est plus grave et plus profond qu'on ne le croit<sup>145</sup> ».

##### *Présence dans le Nord-Cameroun*

L'attitude de l'administration française face aux activités de l'UPC pendant les sept années de vie légale du parti a été paradoxalement à double tranchant. En mutant des fonctionnaires issus du sud du Cameroun dans différentes régions, l'administration française veut éviter la concentration de membres de l'UPC dans certaines zones ou villes. Le revers de la médaille a été que les idées de l'UPC ont pu être diffusées en dehors des régions habituelles. L'exemple le plus connu est celui de Félix-Roland Moumié muté dans le nord du Cameroun en 1951<sup>146</sup>. Il est devenu responsable de la section de l'UPC de Maroua et de la diffusion des idées de l'UPC à travers différentes réunions ou manifestations. Ceci dit, le résultat reste mitigé, le nombre d'adhérents de l'UPC dans le Nord-Cameroun ne dépassant pas, selon un rapport de police de 1955, 300 personnes<sup>147</sup>.

<sup>142</sup> Archives de la Sous-préfecture de Ndikiniméki (ASP), rapport politique mensuel du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1954, p.2 ; ADM, Rapport annuel subdivision de Ndikiniméki, 1956, p.7 ; ASPN, rapport politique mensuel du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1954, p.1 ; ADM, Rapport annuel 1956, subdivision de Ndikiniméki, p.7 ; ASPN, rapport politique mensuel du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 1954.

<sup>143</sup> Voir par exemple l'entretien de Samuel Mbele-Mbong réalisé par le volet « Recherche » de la commission, Paris, 6 septembre 2023.

<sup>144</sup> Menkéné Jean Koufan (2018), « Un proto parti politique camerounais : La Voix des Autochtones du Mbam », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 135-158 ; Mbang Jean-Olivier René (2003), « Jean-Emmanuel Mvinguet et la voix des autochtones du Mbam (VAM) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

<sup>145</sup> ANY, 3AC3108, répercussion..., p. 1. Carton pris en note par un membre par le volet « Recherche » de la Commission. Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

<sup>146</sup> Alioum Idrissou (1997), « Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord Cameroun sous administration française, 1951-1955 », Mémoire de maîtrise en histoire, Yaoundé I, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 131.

<sup>147</sup> ANY, 2AC8341, p. 61. Vision qui prévaut aussi dans l'entretien par le volet « Recherche » de la Commission avec Éliane Lembezat, veuve de l'administrateur Bertrand Lembezat (délégué du Haut-Commissaire du Cameroun dans le nord, à Garoua en 1956), réalisé le 27 mai 2024 à Labenne. À la question : « Et de ce que je comprends aussi, c'est que la spécificité de ce Nord-Cameroun, c'est que finalement, toute l'activité nationaliste de ces militants était relativement absente ? », elle répond : « Complètement. Je vous en donne ma parole. Jamais, jamais, jamais, dans le nord Cameroun, on n'a entendu parler de

La question du Nord-Cameroun est d'autant plus importante que la région ne présente aucun des facteurs propices à diffusion d'idées nationalistes : structures économiques en crise, effets politiques de la Seconde Guerre mondiale ou présence de colons. Les historiens Thierno Mouctar Bah et Gilbert Taguem Fah décrivent ainsi les habitant-es du nord du Cameroun comme « imperméables à la nouvelle propagande<sup>148</sup> ». Pour eux, la question de l'islam et le clivage nord/sud en sont les raisons<sup>149</sup>. Les autorités dites « traditionnelles », que sont les *lamibé* fulbé, sont hostiles à l'UPC. Félix Moumié a ainsi été l'objet des critiques et des attaques du *lamido* de Maroua, le dirigeant de la ville<sup>150</sup>. La ville de Maroua est ainsi divisée géographiquement entre quartiers de sympathisants de l'UPC et ceux fidèles au pouvoir du *lamido*<sup>151</sup>. Autorités camerounaises « traditionnelles » et administration coloniale, partageant les mêmes intérêts, auraient vu dans l'UPC une menace à leurs rencontres.

Cette vision du nord comme rétive à toute influence du sud est pourtant sans doute exagérée. De fait, il est possible de trouver le nom de certains individus – toujours des hommes – ouverts aux idées anticoloniales. Certains déjà étudiés par l'historien Idrissou Alioum ont fait le choix de rejoindre l'UPC : il en va ainsi de Mohammadou Abdou Bagui (Maroua), Hadji Mal Bakary (Maroua), Mohammadou Fokou (Maroua et Garoua), Ali Bako Garga (né à Dikwa dans le *Northern Cameroons* et vivant à Garoua), et Hamassalbé Hamoa (Ngaoundéré<sup>152</sup>). D'autres noms pourront apparaître en effectuant de plus amples recherches comme celui d'Issa Billy (Guider<sup>153</sup>). Même s'il serait sans doute nécessaire de retrouver toutes les connexions effectuées par l'UPC avec les habitant-es du Nord-Cameroun, il semble, dans l'état actuel des connaissances, difficile d'évoquer un ralliement de la population de la région aux idées de l'UPC. Il s'agit plutôt des éléments isolés, mais existants.

Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'opposition aux colonisateurs ou à l'autorité des *lamibé*, dans le nord du Cameroun<sup>154</sup>. Bien que l'on retrouve des syndicats fondés par des hommes venus du sud<sup>155</sup>, le Nord-Cameroun montre qu'il est impossible de faire une équation parfaite entre nationalisme, anticolonialisme et adhésion à l'UPC. Ainsi les historien-nes peuvent se pencher sur d'autres façons de s'opposer au pouvoir colonial. Les pistes sont nombreuses et, celles-ci ne sont pas forcément connectées. Toujours est-il que le Nord-Cameroun représente presque 39% de la population du Cameroun sous tutelle française en 1957<sup>156</sup>. Dominé par les trois grandes villes que sont Maroua, Garoua et Ngaoundéré, son territoire est aussi très rural avec un maillage démographique lâche, les oppositions pouvant ainsi être morcelées.

Comme le suggère l'historien Hamadou Adama, il s'agirait peut-être de poursuivre les recherches sur les manuscrits en *ajami* qui expriment une solidarité avec les territoires faisant anciennement partie du califat de Sokoto par exemple<sup>157</sup>. L'opposition politique même si elle ne passe pas par l'UPC après 1955 peut aussi se retrouver dans d'autres associations ou partis en désaccord avec la Mediafrancam ou l'Union Camerounaise d'Ahidjo que nous aborderons plus tard. C'est ainsi que seront créées la Jeunesse Populaire du Kamerun (Jupokam) ou l'Union Démocratique et d'Action Sociale (UDAS) en 1958. La première dont le fondateur est Jacques Fouda Messi est principalement basée à Ngaoundéré. D'inspiration socialiste, la Jupokam s'opposera frontalement à Ahidjo et exige une révolution. L'UDAS, quant à elle, a été fondée par Boniface Mbida à Kousséri et bénéficie d'une position de frontière avec le Tchad. En faveur de l'indépendance et de la réunification, elle ne présente pas d'idéologie particulière, mais s'oppose

---

mouvements dangereux dans le sud. [...] C'était une vingtaine de types qui faisaient beaucoup de bruit. Dans tous nos milieux, dans toutes nos conversations, c'était rien ».

148. ANY, MC 8341. Synthèse sur l'implantation de l'UPC, 1947 cité in Bah Thierno Mouctar et Taguem Fah Gilbert (1993), « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun sous administration française : 1945-1960 », in Boutrais Jean et Hermenegildo Adala (dir.), *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun)*, Paris, ORSTOM, p. 124 ; ANOM, DPCT 27, Note de synthèse sur l'implantation de l'UPC, 1955.

149. Bah Thierno Mouctar et Taguem Fah Gilbert, « Les élites musulmanes... », *op. cit.*, pp. 122-133.

150. ANOM, I, AFFPOL3336, Lettre du chef de région de Diamaré au Haut-Commissaire de la République française, 5 novembre 1954, p. 2.

151. Soua Damblata Joseph (1996), « L'évolution politique de la région du Diamaré de 1946 à 1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 52.

152. Alioum Idrissou, « Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord Cameroun... », *op. cit.*, pp. 38-47. Entretien du volet « Recherche » de la Commission avec Idrissou Alioum, Université de Maroua, 30 juin 2024.

153. Madinatou Todou Claude Marie (2019), « Issa Billy alias Issa Billy (1935-1972) : militant de première heure de l'UPC à Guider (Nord-Cameroun) », Mémoire de Master, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

154. Entretien du volet « Recherche » de la Commission avec Joseph Woudammiké, à l'Université de Maroua, 30 juin 2024.

155. Baidou Appolinaire (2020), « Les syndicats des travailleurs au Nord-Cameroun de 1946 à 2015 : dynamiques et défis », Thèse en histoire, Université de Maroua, Cameroun.

156. Chiffres issus du recensement de 1957 dans Service des Statistiques d'Outre-mer (1960), *Tableau économique et social des États et territoires d'Outre-mer à la veille de la mise en place des nouvelles institutions (1958)*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 822.

157. Entretien du volet « Recherche » de la Commission avec Hamadou Adama, à l'Université de Ngaoundéré, 6 juillet 2024.

au pouvoir des chefs. La Jupokam et l'UDAS ont fait l'objet d'une étude de l'historien Mathias Kaïmangui qui entend leur donner toute leur place dans l'histoire du nationalisme camerounais<sup>158</sup>.

### La région Bamoun

Le cas de la région Bamoun est une illustration parfaite de l'alliance conservatrice entre administration coloniale et chefs. La région Bamoun correspond à l'actuel département du Noun, elle occupe plus de la moitié de la région de l'Ouest. Elle est structurée autour de la ville de Foumban, siège du sultanat, des rois, ou du sultan Njoya. Elle est occupée depuis 1902 par les Allemands et par les Français à partir de 1916, mais les relations avec le roi Njoya sont restées cordiales jusqu'en 1919<sup>159</sup>. Ensuite la situation se détériore, l'administration coloniale française limite les pouvoirs et les droits du sultan et la querelle se cristallise autour de trois éléments majeurs<sup>160</sup>. Tout d'abord, il y a la question de la colonisation et de l'exploitation agricole de la rive gauche du Noun par les Français dans le cadre de grandes exploitations agricoles de café auxquelles s'était toujours opposé le roi Njoya. Elle engendre également les migrations des populations originaires de la région Bamiléké qui viennent travailler notamment dans la localité de Foumbot, et se feront porteuses du message de l'UPC dans la région. La perception des impôts est aussi objet de querelle. Auparavant, récoltés par les agents du Royaume, ce sont désormais à ceux de l'administration coloniale française que les chefs doivent payer leurs tributs, ce qui prive le sultan de sa compétence régaliennne. Enfin, pour restreindre les pouvoirs du sultan Njoya, le sultanat bamoun a été divisé en une douzaine de groupements à la tête desquels ont été placés des chefs, certains s'arrogeant un certain nombre des prérogatives royales. Le roi est lui-même déposé en 1923, et exilé à Yaoundé où il meurt le 30 mai 1933. Cette séquence a bouleversé le royaume et ses structures ancestrales ouvrant une crise de succession majeure. Le choix d'un nouveau roi, en entente avec les Français, se porte alors sur Njimoluh Njoya Seidou qui devient le sultan en 1933. Dans ce choix est très impliqué un chef traditionnel et auxiliaire de l'administration française Njoya Arouna<sup>161</sup>, qui a largement contribué à la lutte contre l'UPC dans la région Bamoun. Le nouveau roi est élu député à l'Assemblée camerounaise le 19 janvier 1947 puis à l'Assemblée représentative en 1956, puis à l'Assemblée nationale fédérale. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, forte de ce nouveau *casting* politique, la région Bamoun apparaît comme un bouclier politique pour l'administration française à la tête de laquelle le sultan peut utiliser tous les moyens, sans exclure la force, pour lutter contre l'UPC. Pourtant, la région Bamoun ne va pas rester totalement en dehors de ce phénomène de revendication nationaliste<sup>162</sup>. L'historienne camerounaise Arlette Peghoué, dans ses recherches, est revenue longuement sur cette prétendue « immunité » de la région et de sa capitale, Foumban, aux idées révolutionnaires<sup>163</sup>. Certains historiens, comme Tchouake Kanguelieu<sup>164</sup> ont ignoré la région Bamoun ou comme Simon Nken<sup>165</sup> l'ont considéré comme

158. Kaïmangui Mathias (2018), « Les mouvements nationalistes au Nord-Cameroun à la veille de l'indépendance : le cas de l'UDAS et de la Jupokam, 1955-1959 », in Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen, Edith Mireille Tegna et Nadeïge Laure Ngo Nlend (dir.), *Le Cameroun, l'Afrique et le monde (xx<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles) : des historiens racontent : mélanges en hommage à M. le Professeur Daniel Abwa*, Lomé, Presses de l'UL, pp. 215-231. Merci à Mathias Kaïmangui de l'université de Ngaoundéré pour avoir bien voulu communiquer les archives qu'il a utilisées pour sa recherche.

159. Njiassé-Njoya Aboubakar (2003), « Njimoluh Seidou et Mbombo-Njoya dans l'action politique au Cameroun (1948-1998) », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 307-313 ; Pountougnigni Njuh Ludovic (2021), « De la relation de dépendance du pouvoir traditionnel bamoun et le commandement colonial français (1916-1960) », in *Cameroun : le monde rural en mutation (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Yaoundé-Dschang, éditions Première lignes, Terrains africains, pp. 261-279. Tardits Claude (1980), *Le royaume Bamoun*, Paris, Armand Colin.

160. Mboumbou Chouaibou (2018), « Le royaume Bamoun et les pratiques coloniales françaises (1916-1960) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun, pp. 93-145.

161. Chef traditionnel de Njinka et auxiliaire de l'administration coloniale française, il a contribué à la lutte contre l'UPC dans la région Bamoun. Né en 1908 à Foumban, Njoya Arouna Njimoukouop est le fils de Njimoukouop frère de la reine Njapdounké qui engendra le roi Njoya et de Ngoutane Njiantout. Il fait sa formation à l'École Régionale de Dschang et suivi une formation professionnelle où il sort écrivain et interprète. Il devient chef supérieur de Njinka en 1924, période pendant laquelle l'Administration coloniale française crée les chefferies traditionnelles pour diminuer le pouvoir du roi. En 1956, il est élu député à l'Assemblée Territoriale du Cameroun (Atcam). Devenu sénateur la même année, il siègea à l'Assemblée de l'Union Française aux côtés de Soppo Priso et Aujoulat et membre du conseil de la Section française de l'international ouvrière (SFIO) en 1956 à Foumban. Il a occupé plusieurs postes ministériels, entre autres : ministre des Finances du premier Gouvernement de l'État du Cameroun, ministre de l'Intérieur, ministre d'État et de la Justice. Juge titulaire à la cour Fédérale de justice et politicien. En 1970, il est vice-président du Bureau de l'Assemblée nationale Fédérale du Cameroun, et a largement contribué au développement du département du Noun. Il décède le 9 octobre 1971.

162. Mboumbou Njiassé Iliassou (2016), « Le royaume Bamoun et les pratiques de la décolonisation et de démocratisation au Cameroun, (1948-1996) », Mémoire de Master d'histoire, Université de Dschang, Cameroun, pp. 33-43 ; Abwa Daniel (2003), « Njimoluh Seidou : un modèle de souverain traditionnel dans un environnement politique hostile », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois...*, op. cit., pp. 289-305.

163. Peghoué Arlette (2018), « Le mouvement nationaliste dans la région Bamoun (1948- 1966) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun.

164. Kanguelieu Tchouake (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971, contribution au nationalisme camerounais*, Yaoundé, St Siro, p. 82.

165. Nken Simon, *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique...*, op. cit.

imperméable aux idées upécistes. Mais plus récemment Arlette Peghoué a pu mettre en évidence les éléments tangibles de l'implantation de l'UPC dans les localités de Foubot, où la main-d'œuvre agricole bamiléké est très nombreuse, et notamment dans le quartier populaire de Nkounga à Fouban, d'où est originaire la famille Moumié. En 1949, la région Bamoun compte un comité régional divisé en deux comités centraux (Foubot et Fouban) auxquels se rattachent vingt comités de base. Le comité de Fouban est alors présidé par Jean Nkouandou et compte une vingtaine d'adhérents<sup>166</sup>, celui de Foubot une petite quinzaine dont trois membres se disant d'origine bamiléké<sup>167</sup>. La première réunion publique a lieu à Foubot le 30 août 1952. Le nommé Issa Njoya y déclare :

Je fais partie de l'U.P.C. Je vous demande de me suivre, le parti U.P.C. est dominant par le fait que nous avons une puissance européenne plus forte que la France qui est notre soutien. Je veux que le conseiller territorial soit un U.P.C., car il défendra de ne pas payer l'impôt vol qu'on nous commet. Nous autres ne voulons pas de sultan ni de chefs supérieurs, s'il en faut, ils doivent être désignés parmi le parti UPC<sup>168</sup>.

En fonction des interdictions de réunions par l'administration coloniale, le parti recourt à d'autres moyens comme la diffusion de tracts, les pétitions à l'Onu et la presse ; des recours qui seront également utilisés dans tout le territoire. Cependant, des divisions liées à des malversations financières vont très vite se faire jour, notamment après l'élection au poste de Secrétaire général de Monkuop Arouna Njoya,<sup>169</sup> et à l'émergence d'un parti concurrent, l'UPC II sous l'impulsion de Mboumbuo Zacaharie<sup>170</sup>. Celui-ci devient président du comité régional de Fouban en 1950. Les membres de l'UPC II sont à l'origine du sabotage de la tournée d'Um Nyobè dans la région Bamoun à partir de mars 1953. Voici à ce propos le témoignage de Jean Njikam :

L'administration coloniale sous la conduite de M. Chapeau avait dispersé les gens. Au cours de ce mouvement, Um Nyobe était brutalisé et déshabillé en public et c'est là que M. Cassier me mit en garde si j'avais l'intention de les rejoindre. Suite à cette brutalité, ils ont été conduits à l'hôpital où ils ont été gardés jusqu'au lendemain pour leur sécurité personnelle. Le 26 mars à 11h, Um Nyobe, Matip et les deux Bamilékés ont pris la route, destination de Bafoussam<sup>171</sup>.

Cet événement marque un coup d'arrêt à la progression de l'UPC dans la région Bamoun.

### Nyong-et-Sanaga

Dans un souci évident d'invisibilisation de l'UPC, comme il ressort du florilège des manœuvres anti-upécistes évoquées ci-dessus dans la région Bamoun, l'administration coloniale française s'emploie à réduire la surface d'audience de l'UPC sur tout le territoire camerounais. L'idée de l'imposture d'une UPC dont l'influence resterait confinée à ses fiefs traditionnels du littoral, de la Sanaga-Maritime et de l'ouest est largement diffusée par l'administration coloniale. Or, de l'aveu même du Haut-Commissaire Roland Pré, à la veille de 1955 « de vrais noyaux upécistes sont déjà en place en divers points » du Nyong-et-Sanaga (Mbalmayo, Obala), dans la région Bamiléké, dans le Ntem (Ebolowa), dans le Dja-et-Lobo (Sangmélina) et, depuis peu de temps, dans les centres urbains des régions du nord (Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Meiganga<sup>172</sup>). Des travaux de recherche historiques récents invalident également ce mythe en montrant au contraire que la poussée upéciste des mouvements nationalistes et indépendantistes (UPC-JDC-Udefec) gagne en ampleur dans les régions forestières du Centre (Yaoundé et ses environs), du sud-ouest, et du sud-est, du sud-est, du sud-ouest du territoire camerounais<sup>173</sup>. Cette implantation est l'œuvre

166. Archives Préfectorales de Fouban, liste des adhérents en 1949 dans Arlette France Peghoué (2018), « Le mouvement nationaliste dans la région Bamoun (1948- 1966), *op. cit.*, p. 77.

167. *L'éveil du Cameroun*, 10 octobre 1949.

168. Archives Préfectorales de Fouban, direction des Affaires politiques et administratives, agissement de Njoya Issa, 1952 cité in Peghoué Arlette, « Le mouvement nationaliste dans la région Bamoun... », *op. cit.*, p. 55.

169. APF, Correspondance n°04/U.P.C./CR du comité régional au chef de la région Bamoun, octobre 1949, cité in Peghoué Arlette, « Le mouvement nationaliste dans la région Bamoun... », *op. cit.*, p. 68.

170. Mountapbeme Jean-Paul (2012), « L'U.P.C. dans le Noun - Essai d'analyse historique, 1948-1960 », Mémoire de Master en Histoire, Université de Douala, p. 59.

171. ADM, Note de renseignement d'un informateur sur l'U.P.C. objet : tournée d'Um Nyobè Secrétaire général de l'UPC dans la région Bamoun, 26 mars 1953.

172. ANOM, 1AFFPOL3337, dossier 9. Lettre du Haut-Commissaire au ministre de la France d'Outre-mer, 11 juin 1955, p. 5.

173. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.* ; Sampa Martin Paul (2008), « L'implantation de l'UPC dans la subdivision de Mbalmayo (1948-1955) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Mbarga Kana Jean Marie (2010), « Partis politique et élites dans le

de militants anticolonialistes victimes de l'arbitraire et des frustrations colonialistes et habitées par un sentiment ardent de désapprobation de l'ordre colonial en vigueur<sup>174</sup>.

Il est paradoxal que les dirigeants de l'UPC ne se soient pas empressés de conquérir la région stratégique du Nyong-et-Sanaga. Pourtant l'historien Christophe Ralite montre bien que les premiers réseaux nationalistes structurés étaient bien yaoundéens et que l'activité politique y a toujours été intense<sup>175</sup>. Les premiers dirigeants nommés au Secrétariat général du mouvement (Léonard Bouli et Pie Enyegué) en sont originaires. À croire des activistes upécistes chargés de diffuser l'idéologie du parti dans la région, les attermolements de la direction du Parti tiennent principalement à l'influence démesurée que la mission catholique exerce sur les populations beti. Simon Ibang, responsable upéciste de la région du Nyong-et-Sanaga, explique en effet que les populations du Nyong-et-Sanaga sont influencées par le clergé catholique fondamentaliste, qui prétend que tout mouvement contre l'administration est communiste, c'est-à-dire athée<sup>176</sup>.

En dépit du barrage que constitue la mission catholique, la « géographie de désapprobation » pour reprendre l'expression d'Achille Mbembe intègre la région du Nyong-et-Sanaga<sup>177</sup>. La percée de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec dans la région de Yaoundé fait partie d'une offensive politique tous azimuts.

La subdivision de Mbalmayo dans la région du Nyong-et-Sanaga (50 000 habitant-es en 1950) est un cas d'école. Située à une cinquantaine de kilomètres de Yaoundé, le siège des institutions coloniales et chefs lieux de la région du Nyong-et-Sanaga, Mbalmayo est, durant la décennie 1950, une bourgade coloniale cosmopolite et industrielle, que l'écrivain Mongo Beti décrit dans son roman devenu classique intitulé *Ville cruelle*<sup>178</sup>. Comme Yaoundé, la subdivision de Mbalmayo présente un intérêt certain pour les upécistes. Elle est un verrou stratégique, car elle est une région de brassage ethnique située à l'intersection des régions de Nyong-et-Sanaga, de la Sanaga-Maritime et du Ntem. Mbalmayo, sa ville éponyme, est le terminus de l'embranchement du chemin de fer. Située aussi sur la partie navigable du fleuve Nyong, elle dispose également d'un port à bois très actif. Dès 1928, année d'ouverture de la gare ferroviaire, terminus de l'embranchement du chemin de fer du Centre, des Français-es, des Grec-ques et des Syro-libanais-es, mais aussi des populations basaa, et bamiléké et des ressortissant-es musulman-es du nord affluent dans la ville, lui donnant un visage cosmopolite et dynamique sur le plan économique. Les Européen-nes et Syro-libanais-es font le commerce de gros tandis que les résident-es bamiléqués et basaa exercent dans le petit commerce et le transport. Les quartiers de résidence sont ethniquement distincts. Les étranger-ères camerounais-es résident dans les quartiers New Town, Obeck et Nkol-Assi. Ils et elles forment un prolétariat urbain mélangé avec une fraction de la population autochtone.

Celle-ci, composée des autochtones bëne et ewondo, habite les villages situés à la périphérie de la ville et vit de la culture du cacao. Victimes des multiples tracasseries de l'administration, l'élite moderne autochtone et une poignée de chefs traditionnels sont le catalyseur de la propagande indépendantiste lancée depuis la naissance de l'UPC en avril 1948<sup>179</sup>. L'hétérogénéité ethnique du milieu facilite la circulation d'un discours politique de rupture. Jean Abessolo Nkoudou est l'artisan incontesté de l'implantation de l'UPC et de la diffusion de son idéologie indépendantiste dans cette localité. Né vers 1912, Abessolo Nkoudou est un préposé des douanes révoqué « abusivement » à ses yeux, en 1946, par l'autorité administrative coloniale. Il s'engage en politique en 1948, sous la bannière de l'UPC<sup>180</sup>. Réputé « fougueux, incontrôlable, ardent et impulsif<sup>181</sup> », l'homme est connu pour son éloquence. C'est un tribun vindicatif qui manie très bien la langue française<sup>182</sup>. Théodore Ateba Yene mentionne son nom parmi les membres fondateurs de l'UPC à Douala en 1948<sup>183</sup>.

développement socio-politique et économique de la « région » de Kribi, 1884-1966 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Oubel Louis-Claude (1999), « La rébellion dans la subdivision de Ndikinioméki (région du Mbam), 1955-1969 : approche historique », Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS Yaoundé, Cameroun ; Ralite Christophe, « Le processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.* ; Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou...*, *op. cit.*

174. Les biographies du médecin Mathieu Tagny déjà présentées et de l'ex-instituteur Simon-Pierre Owona Mimbo et de l'ex-préposé des douanes Jean Abessolo Nkoudou dans les pages qui suivent instruisent sur le sentiment de révolte qui les animent.

175. Ralite Christophe (2013), « Les processus de politisation à Yaoundé à travers les réseaux. Quelle circulation de la parole politique dans un contexte de lutte nationaliste ? », Mémoire de Master en histoire, Université de Lyon 2, France.

176. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 231.

177. *Ibid.*, pp. 234-237.

178. Eza Boto (1954), *Ville cruelle*, Paris, Présence africaine.

179. ANY, 2AC/7, Rapport annuel de la subdivision de Mbalmayo, 1952 cité in Sampa Martin Paul, « L'implantation de l'UPC... », *op. cit.*, pp. 61-66.

180. Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou...*, *op. cit.*

181. *Ibid.*, p. 31.

182. *Ibid.*, p. 39.

183. Ateba Yene Théodore (1988), *Cameroun. Mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan, p. 69.

Natif du village d'Adjap au sud de la subdivision de Mbalmayo, Abessolo Nkoudou est mandaté par le comité directeur de l'UPC pour implanter le parti dans sa région natale. Il crée le premier comité de base UPC de la région au mois de mars 1949 au quartier Oyak, une banlieue populaire surpeuplée, une sorte de New-Bell bis en pays Benë, qui est habitée par les autochtones ewondo-benë déclassés originaires des villages de Metet, Ngomdzap, Ngoulemakong, Mvengue, Ebolowa et Ambam. Le quartier Oyak est aussi le lieu de résidence d'une poignée de militant-es de l'UPC à Mbalmayo comme Guillaume Kith. Il fait office de quartier général, car idéalement situé à la porte d'entrée sud de la ville de Mbalmayo, après le premier pont sur le Nyong, plus précisément à la lisière de l'axe routier Yaoundé-Mbalmayo-Sangmelima-Ebolowa.

De la base d'Oyak, le *condottiere* qui est épaulé par de jeunes lieutenants dynamiques, déploie le pavillon de l'UPC sur toute l'étendue de l'arrière-pays qui, comme dans un jeu de dominos, tombent les uns après les autres dans le giron politique du parti nationaliste dans la région entre 1949 et 1952. Mieux qu'un long discours, le tableau ci-dessous rend compte de l'implantation de l'UPC dans la subdivision de Mbalmayo.

**Les cellules de l'UPC implantées par Abessolo Nkoudou et ses équipes dans la région de Mbalmayo entre 1949 et 1955<sup>184</sup>**

Zone de localisation	Responsables	Profession
Akomnyada	Constantin Amougou Thadée Abah	Ancien aide-soignant /
Olama	Jacques Olama Ama Noah Charles Mindili	Planteur /moniteur Planteur Planteur
Adjap	Minkoulou Salomon Nkoudou Jean Essomba	Planteur Planteur Planteur
Ngomedjap	Messi André Joseph Manang	Notable Planteur
Zamakoé	Paul Nzié Luc Mbida	Commis des douanes
Nkolmeyos	Laurent Fouda Barnabé Amougou	Planteur Planteur
Osoessam	Conrad Owono Léonard Ngoumou	Planteur Chef de village

Force est également de constater que la majorité des membres et adhérent-es sur lesquelles s'appuie Abessolo, est composée de planteurs et des autorités traditionnelles. En 1953, des sources officielles donnent le chiffre de 500 militant-es et adhérent-es. La carte politico-administrative de la région du Nyong-et-Sanaga est désormais recolorée. Sous son impulsion, le comité central de l'UPC de Mbalmayo est l'un des plus actifs de la région du sud forestier. Le chef de la subdivision atteste la vitalité de l'organisation mise en place par Abessolo Nkoudou dans cet hommage involontaire :

La subdivision a le triste privilège de compter parmi les mieux achalandés en cette matière (la politique), surtout dans le mauvais sens du terme, les originaires de Mbalmayo tels qu'Abessolo Nkoudou, Amougou Constantin, Mvondo Gustave, Ella Jacques ou des étrangers comme Nguéa Emmanuel, Mongo Robert, Araba Jacques, etc., qui font de la section UPC l'une des plus virulentes du territoire<sup>185</sup>.

### **Dja-et-Lobo**

L'UPC se déploie aussi dans la région sud-est du Cameroun, dans le Dja-et-Lobo notamment. Pourtant, cette diffusion des idées de l'UPC est mal connue. La seule étude historique répertoriée à notre connaissance sur l'implantation

<sup>184</sup>. Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou, ...*, op. cit. p. 83.

<sup>185</sup>. ANY, APA, 1150/G, Rapport annuel de la région du Nyong-et-Sanaga, 1951. Cité in *Ibid.*, pp. 80-81.

de l'UPC dans la région du Dja-et-Lobo est le mémoire de l'historienne Urbaine Chantal Amaléké<sup>186</sup>. Située en pleine forêt équatoriale, la région administrative du Dja-et-Lobo comprend trois subdivisions administratives en 1950 : Sangmélina, Djoum et Oveng. Les principales localités qui ont le mieux entretenu le sentiment nationaliste sont celles de Sangmélina (village Nloup) et celle de Djoum. Ces deux subdivisions administratives sont réputées pour leur indocilité. Lesdites localités figurent dans le programme de l'itinéraire de la tournée nationale qu'effectue Um Nyobè à son retour de New York en 1954. Il y tient deux meetings, le 13 mars à Nloup et le 14 mars à Djoum.

L'implantation de l'UPC est le travail d'un homme très actif, Simon-Pierre Owono Mimba, natif de la région à Nkoumadjap vers 1918. Diplômé de l'École primaire supérieure de Yaoundé en 1939, il embrasse le métier d'enseignant. Ses rapports tumultueux avec l'administration coloniale lui valent une première révocation en 1947. Réintégré en 1948, il est affecté à Yaoundé, ville où il découvre l'UPC, et en devient un propagandiste. En 1951, il est connu de la Sûreté du territoire « pour la sympathie qu'il manifeste en faveur de l'UPC à laquelle il adhère en 1954<sup>187</sup> ». De juillet à septembre 1954, il implante le parti dans sa région. En 1955, il existe un comité régional composé de trois comités centraux à Nloup, Zoétélé et Djoum.

Dans la localité de Djoum l'implantation est l'œuvre d'un ressortissant de la *Gold Coast* (Ghana) nommé Robertson Jonathan Kwakou. Il est accompagné par le jeune Henri Tamo, un activiste upéciste notoire, connu de la police. On est renseigné sur le *modus operandi* des propagandistes de l'UPC dans la région. Cinq équipes mobiles sont déployées sur le terrain. Chacune contrôle une porte d'entrée ou de sortie de la subdivision : la route de Djoum, la route d'Ebolowa, la route de Yaoundé, la route de Bengbis et la route de Zoétélé.

On sait néanmoins qu'en 1955, l'empreinte de l'UPC est réelle et même profonde dans la région du Dja-et-Lobo. Cette profondeur explique sa résilience face aux coups qui lui sont assenés par la répression qui suit les événements de cette année-là<sup>188</sup>. Les rapports politiques mensuels, trimestriels et annuels du chef de région après 1955, témoignent de l'agonie prolongée du parti indépendantiste qui refuse de mourir. Par exemple, le rapport trimestriel 1958 signale encore la tenue de « quelques réunions en certains points », et de « l'activité du mouvement qui a été très limité du fait de nombreuses opérations de police effectuées au cours du trimestre écoulé aussi bien qu'en raison des divisions existant parmi les dirigeants locaux et opposant Boulous, Bassas et Bamiléké<sup>189</sup> ».

Cinq ans après les événements de 1955, et malgré une longue et éprouvante période d'ostracisme dans l'espace public, l'UPC rétablie dans son droit à compétir loyalement dans le Dja-et-Lobo, rafle la mise aux élections législatives du 10 avril 1960, obtenant 51,42% des suffrages, soit 18 855 votes sur 36 665 suffrages exprimés. La majorité absolue. Le score de l'UPC réduit à néant la fiabilité du narratif colonialiste d'une UPC incapable de faire élire le moindre député durant la période coloniale française même s'il s'agit de l'UPC de 1960<sup>190</sup>.

## Kribi

La région administrative de Kribi est située au sud-ouest du territoire camerounais. Elle est bordée à l'ouest par l'océan Atlantique, au sud et au nord par la région de la Sanaga-Maritime, à l'est et au sud par la région du Ntem<sup>191</sup>. En 1949, Kribi, ancien Grand Batanga sous les Allemands, est le chef-lieu de la région éponyme. C'est une cité portuaire qui vit de l'exploitation forestière pourvoyeuse d'emplois précaires, de la pêche artisanale, du commerce du cacao et de l'activité portuaire.

La région administrative de Kribi est cosmopolite. En dehors de la communauté étrangère européenne et africaine peu nombreuse<sup>192</sup>, elle est peuplée par plus de 30 000 d'habitant-es issu-es des communautés batanga, basaa, boulou, et ngoumba notamment<sup>193</sup>. À l'époque qui nous concerne, la ville européenne est une petite enclave prospère qui contraste avec la misère de son arrière-pays. Celui-ci est donc une sorte d'enclave ou, comme le voit

186. Amaléké Urbaine Chantal (2001), « La Levée de l'immunité parlementaire de Simon-Pierre Owono Mimbo, Député du Dja-et-Lobo », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

187. ANY, APA 11541, Owono Mimbo. Sûreté-RG- Dossier individuel 1954 cite par Amaléké Urbaine Chantal, « La Levée de l'immunité parlementaire... », *op. cit.*, p. 15.

188. Arrestation et mise en détention d'Owono Mimbo.

189. ARO, Rapport politique semestriel de la région du Dja-et-Lobo, période du 1<sup>er</sup> juillet au 10 septembre 1958.

190. Amaléké Urbaine Chantal, « La levée de l'immunité parlementaire de Simon-Pierre... », *op. cit.*, p. 25.

191. Ces repères géographiques sont ceux des années 1950.

192. Les non autochtones sont une mosaïque qui comprend le personnel administratif colonial, les commerçants grecs, syriens et libanais, les exploitants forestiers européens et des aventuriers africains attirés par les opportunités qu'offre l'activité portuaire.

193. La démographie est incertaine.

un administrateur colonial, un « *no man's land*<sup>194</sup> » duquel les propagandistes de l'UPC vont profiter. Les militants zélés qui battent le pavé dans la région, comme des missionnaires en pays de mission, sont Félix-Roland Moumié, Élie Lavater Ngué Ngué, et Philippe Essi Essama.

Félix Moumié est sans conteste la locomotive du groupe. Né en 1910 à Fouban, dans une famille modeste, il a fait des études de médecine à l'École normale William Ponty au Sénégal<sup>195</sup>. Il n'est encore qu'un jeune médecin africain en service à l'hôpital de la « ville » de Lolodorf, par Kribi, entre 1947 et 1951. Sorte de médecin aux pieds nus<sup>196</sup>, il utilise sa capacité à soigner les gens pour les convaincre et les amener vers la politique. Dans cette contrée jadis prospère sous l'occupation allemande, isolée et même oubliée par l'administration coloniale française depuis 1916, le médecin ne ménage pas sa peine. Il se dévoue corps et âme à ses patients ; il effectue des visites domiciliaires et n'hésite pas, quand la nécessité s'impose, à dispenser les soins à domicile, sa renommée est donc grande dans la région<sup>197</sup>. Cette popularité, il la met à profit pour prêcher l'évangile du nationalisme. Moumié, qui est un grand militant de l'UPC, est animé d'une foi nationaliste ardente. Il profite de son séjour dans la région pour semer le virus du nationalisme et de l'indépendance autour de lui. Il se comporte comme un missionnaire en campagne, en multipliant les rencontres formelles et informelles dans le but de convertir les masses déshéritées au projet politique de son parti. Il s'appuie surtout sur la jeunesse pour diffuser l'idéologie de l'UPC. Le club de football baptisé *Santor club* de Lolodorf qu'il crée est un instrument de diffusion de ses idées. Avec lui, il parcourt les villages et les hameaux de la région. Grâce à lui, il trouve toujours un auditoire bienveillant<sup>198</sup>. L'historien Jean-Marie Mbarga Kana est fondé à admettre que lorsque Moumié est réaffecté en 1951, il laisse une subdivision de Lolodorf largement acquise à la cause de l'UPC<sup>199</sup>.

Les noms d'Élie Lavater Ngué Ngué et Philippe Essi Essama sont généralement associés à celui de Moumié en ce qui concerne le déploiement de l'UPC dans la région de Kribi. Le premier est né en 1932 à Éséka d'un père basaa et d'une mère batanga. Les archives disponibles sont muettes sur son parcours scolaire et professionnel. Elles sont également muettes en ce qui concerne son entrée en politique. Lavater Ngué Ngué est aimé des populations locales en tant que fils du pays. Il profite de son poste de premier président de la section régionale de l'UPC à Kribi pour vendre l'idéal de son parti politique dans toute la région et dans les villages limitrophes avec la Guinée espagnole (actuelle Guinée Équatoriale). Philippe Essi Essama est un ami d'Abessolo Nkoudou, le leader upéciste de Mbalmayo. Les deux hommes s'étaient rencontrés à Kribi où le préposé des douanes Abessolo Nkoudou exerçait son métier. Cégétiste et protestant boulou, il est l'origine de l'implantation des cellules locales de l'UPC dans la région du Ntem.

Le zèle propagandiste des deux pionniers cités ci-dessus contribue à la propagation des idées de l'UPC dans les subdivisions de Lolodorf et de Kribi au moyen de la distribution régulière de tracts et de brochures, l'organisation des campagnes de sensibilisation et des rencontres régulières dans l'arrière-pays kribien. En 1955, la région est quadrillée et encadrée par une dizaine de comités centraux fonctionnels ; les plus actifs sont ceux de la subdivision de Lolodorf : Gouap, Mougoué, village maternel de Ngué Ngué, Nkolo, Bipindi et Memel<sup>200</sup>. Il faut reconnaître qu'ils ont la chance d'être épaulés par des chefs bienveillants comme les chefs Sassi Oba'a et Otto Mabelle issus des groupements boulou qui invitent leurs administrés à adhérer à l'UPC<sup>201</sup>. À la veille de la répression de 1955, l'UPC, la JDC et l'Udefec sont implantés dans la région connue aujourd'hui comme la région de l'Océan.

La preuve est donnée par le faible taux de participation aux élections à l'Alcam en 1956. Le mot d'ordre de boycott des élections lancé par les mouvements nationalistes (UPC, JDC et Udefec) est largement suivi dans la région kribienne. La participation y est l'une des plus faibles du territoire, car, le candidat élu n'obtient que 4 655 suffrages sur 23 659 inscrits<sup>202</sup>. En revanche, aux élections à l'Assemblée nationale camerounaise du 10 avril 1960, profitant

194. L'expression « *no man's land* » est de l'administrateur chef de la subdivision de Lolodorf dans une lettre datée du 9 janvier 1957, adressée à son patron, le chef de la Région de Kribi. Cité in Mbarga Kana Jean-Marie, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.*, p. 76.

195. De Lancey Mark Dike, Neh Mbuh Rebecca et Delancey Mark W. (2010), *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Lanham, Scarecrow Press, p. 251.

196. L'expression est empruntée au vocabulaire maoïste des années de la révolte culturelle prolétarienne. Ennemi de l'embourgeoisement des élites, les médecins chinois fraîchement diplômés devraient d'abord effectuer un stage en campagne, une forme de rééducation en somme.

197. Mbarga Kana Jean-Marie, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.* p. 73.

198. *Ibid.*, p. 73.

199. *Ibid.*, p. 73.

200. Archives Préfectorales de Kribi (APK), Confidentiel, correspondance du chef de subdivision de Lolodorf au chef de région de Kribi, 9 janvier 1957 cité in Mbarga Kana Jean-Marie, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.*, p. 76.

201. *Ibid.*, p. 77. En 1953, l'autorité du chef du Canton boulou-centre commandait 22 villages peuplés d'environ 5388 habitants. Plus au sud, le chef Otto Mabelle de Zingui commandait 6 villages peuplés d'environ 1203 habitants.

202. ANY, 2AC 4216, Résultats de vote Atcam, région de Kribi, 26 décembre 1956 cité dans Mbarga Kana Jean-Marie, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.*, p. 75.

de la loi d'amnistie qui le met à l'abri des poursuites judiciaires pour subversion, Lavater Ngué Ngué, revenue d'exil, est élu député de Kribi à une écrasante majorité<sup>203</sup> où il obtient 9393 contre 4961 pour son concurrent<sup>204</sup>

En somme, l'implantation de l'UPC est une réalité dans de nombreuses régions du Cameroun sous tutelle française. Elle est l'œuvre combinée de plusieurs acteurs qui, très tôt, ont tenté de démocratiser l'idée de nationalisme sur tout le territoire. En plus de leur activisme, ils bénéficient des outils et des moyens d'implantation et de propagande tels que les publications du parti comme : *La Voix du Cameroun*, *L'Étoile*, *Lumière* ou *La Vérité*, mais surtout d'un capital sympathie d'un grand nombre de Camerounais-es, sensibles au discours sur la libération de leur pays du joug colonial.

### 3.2. 1954 : l'année où l'UPC est devenue nationale ?

Le maillage du territoire camerounais au début des années 1950 est un souhait stratégique des dirigeants de l'UPC après les congrès de Dschang de 1950 et d'Éséka de 1952. L'année 1954 semble avoir été une année charnière avec une accélération de l'implantation de l'UPC sur tout le territoire<sup>205</sup>. La multiplication des comités est suivie de près par les autorités françaises :

Zone évoquée dans le rapport	« Adhérent-es actif-ves »
Bamiléké	10 000
Bamoun	« ne dépasse pas la trentaine »
Dja-et-Lobo	200
Kribi	150
Lom-et-Kadei	Pas de chiffre, mais comité créé en octobre 1954 par Ernest Ouandié
Mbam	300
Mungo	1200
Nord-Cameroun	300
Ntem	300
Nyong-et-Sanaga	1000
Sanaga-Maritime	2500
<i>Southern Cameroons</i>	300
Wouri	1200

Les chiffres de ce tableau sont évidemment critiquables. Issus d'un rapport de surveillance français de 1955<sup>206</sup>, ils sont destinés à informer les autorités coloniales françaises des progrès de l'UPC sur tout le territoire camerounais au cours de l'année précédente. Difficile de savoir s'ils sont exagérés pour provoquer une réaction chez les autorités ou au contraire minorés pour ne pas surestimer les activités de ce parti anticolonial. De plus, le nombre d'adhérent-es pouvait aussi être différent du nombre de sympathisant-es d'où l'impossibilité de tirer des conclusions nettes de ces chiffres. S'il existe une réelle disparité entre les différentes régions déjà largement évoquées par la littérature existante<sup>207</sup>, il faut aussi tout simplement considérer l'aspect démographique de la question tant les régions du Cameroun colonial sont inégalement peuplées.

De manière générale, on peut tout de même se livrer à une estimation du nombre d'adhérent-es de l'UPC sur tout le territoire camerounais ; d'après l'historien Yves Mintoogue, adhérent-es et sympathisant-es de l'UPC seraient en 1955 entre 150 000 et 200 000, soit quasiment un électeur sur trois<sup>208</sup>. L'UPC n'est donc pas majoritaire, mais elle est de loin le parti le plus important.

203. Son élection sera invalidée en 1961.

204. Mbarga Kana Jean-Marie, « Partis politiques et élites ... », *op. cit.*, p. 89.

205. ANY, 2AC8341, p. 62.

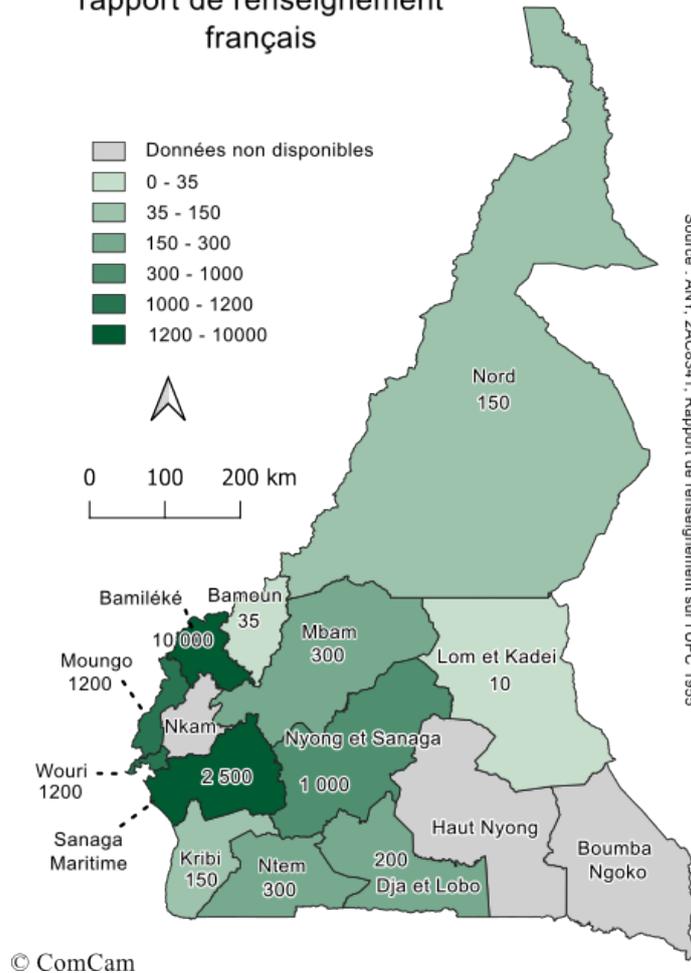
206. ANY, 2AC8341, pp. 20-65.

207. Nken Simon, *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique...*, *op. cit.*, pp. 187-202.

208. Mintoogue Yves, « Géographies de l'insoumission... », art. cité.

Face à ce large déploiement de l'UPC, les autorités coloniales s'inquiètent très rapidement et entendent ne lui laisser aucune chance de prospérer que ce soit au Cameroun sous tutelle française, mais aussi dans le Cameroun sous tutelle britannique et à l'Onu.

**Nombre d' « adhérents actifs »  
de l'UPC en 1955 d'après un  
rapport de renseignement  
français**



Chiffres de ANY, 2AC8341. Dans le rapport de renseignement, toutes les régions du nord sont regroupées sous le nom de « nord ». Aucune donnée n'est disponible pour le Nkam, le Haut-Nyong et le Boumba-Ngoko.

## 4. L'UPC AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU CAMEROUN SOUS TUTELLE FRANÇAISE

### 4.1. Les liens entre l'UPC et les partis politiques du Cameroun sous tutelle britannique

La création du *Kamerun United National Congress* (KUNC) en août 1951 témoigne de l'influence de l'UPC de l'autre côté de la frontière. Elle est l'œuvre de Robert Jabea Kum Dibongue, Camerounais « français » résidant dans le sud du Cameroun sous tutelle britannique et de Norbert Nangiya Mbile, syndicaliste et politicien du *Southern Cameroons*. Dibongue sert ainsi de relais entre les deux Cameroun et co-écrit la résolution d'Éséka de 1952 qui facilite la diffusion des activités de l'UPC à Misselele, Likomba, Tiko, Tombel et Kumba<sup>209</sup>. Le KUNC devient ainsi une plateforme de diffusion des idées de réunification dans le *Southern Cameroons*. Le parti plaide pour l'unification

209. Ngho Victor Julius (2019), *Cameroon, 1884- Present (2018): The History of a People*, Design House, p. 179.

des Cameroun sous tutelle britannique et française, l'enseignement du français dans les écoles du Cameroun sous tutelle britannique, la suppression des contrôles aux frontières, la création d'une assemblée du Cameroun et la fin de l'état d'abandon dans lequel est laissé le Cameroun sous tutelle britannique<sup>210</sup>. Il déclare : « Nous voulons que les Cameroun sous administration française et britannique soient réunis comme à l'époque de la domination allemande. C'est pourquoi nous avons adopté l'orthographe allemande *Kamerun*<sup>211</sup> ». Le KUNC devient en 1953 le *Kamerun National Congress* (KNC), à la suite d'une scission qui donne naissance au *Kamerun People's Party* (KPP), opposé à la réunification<sup>212</sup>.

Pour promouvoir la collaboration entre les mouvements politiques nationalistes du Cameroun sous administration britannique et sous administration française, Ruben Um Nyobè voyage souvent en zone britannique et donne deux conférences réunissant des membres du KUNC et de l'UPC ont lieu dans le *Southern Cameroons* en décembre 1951 et août 1952. La première se tient à Kumba, du 12 au 17 décembre 1951 en présence de 26 délégués de l'UPC, des associations traditionnelles *Kumzse* et *Ngondo*, toutes originaires du Cameroun français. La seconde réunit les délégués du KUNC et de l'UPC en août 1952 à Tiko<sup>213</sup>. Y assistent Abel Kingué et Ruben Um Nyobè. La réunion de Tiko a pour objectif d'élaborer des stratégies et de préparer la visite de la mission de l'Onu au Cameroun. L'UPC tente également d'établir des liens avec le *Kamerun National Democratic Party* (KNDP) et essaie même de constituer, en vue des élections à la *House Assembly* de Buea du 15 mars 1957, un Front national uni avec le KNDP et le *Kamerun United Commoners Party* (KUCP), toutefois sans lendemain<sup>214</sup>.

Jusqu'en 1957, les autorités coloniales britanniques du *Southern Cameroons* sont plutôt défavorables à l'idée d'unification. L'administration britannique n'accorde guère d'importance au *British Cameroons*. Les *Northern* et *Southern Cameroons* doivent donc, pour ces raisons, continuer à être administrés par la colonie du Nigeria, le *South Cameroons* étant administré comme un territoire quasi fédéral du Nigeria, le *North Cameroons* étant intégré au Nigeria septentrional<sup>215</sup>. Ainsi, la question de la réunification reste une question mineure jusqu'en 1955, date à laquelle de nombreux-es dirigeant-es et membres de l'UPC, de l'Udefec et de la JDC traversent la frontière séparant les deux Cameroun à cause de l'interdiction de leurs partis dans le Cameroun sous tutelle française. Les archives britanniques conservées au Royaume-Uni sur cette période témoignent plutôt d'un intérêt relatif pour ce qui se passe de l'autre côté de la frontière<sup>216</sup>. En 1951, le commissaire britannique du *Southern Cameroons*, E. J. Gibbons, rédige un rapport destiné aux autorités coloniales du Nigeria proposant des stratégies pour décourager la campagne pour la réunification menée par le KUNC, le syndicat des travailleurs de la *Cameroons Development Corporation* (CDC) dirigé par Mbile, et l'UPC. Gibbons soutient que la quête de l'unification des deux Cameroun est due au fait que les peuples des deux côtés de la division franco-britannique désapprouvent les frontières imposées aux communautés frontalières<sup>217</sup>. Il concède qu'« il ne devrait y avoir aucune interférence avec les activités naturelles des peuples vivant des deux côtés des frontières [...] et la suppression de tous les contrôles et taxes concernant le mouvement à travers la frontière par les indigènes avec ou sans leurs biens » et que « les hommes politiques camerounais devraient être davantage occupés par les tâches pratiques et immédiatement avantageuses consistant à faire progresser les intérêts de leur peuple dans le cadre constitutionnel existant plutôt que par la poursuite d'un objectif tel que l'unification des deux Cameroun<sup>218</sup> ».

Si on ne peut pas vraiment parler de mouvement majeur en faveur de l'indépendance au *Southern Cameroons* avant la fin des années 1950, un événement politique de taille s'y produit en 1954 : la création de l'Assemblée régionale du *Southern Cameroons*. De 1946 à 1953, les députés du *Southern Cameroon* siégeaient à Enugu, capitale de la région est du Nigeria. À partir de 1954, ils acquièrent, en théorie, le même poids politique que les autres composantes de la fédération du Nigeria avec la création de leur propre région. La création de l'assemblée régionale est le résultat d'une crise politique à l'assemblée régionale de l'est du Nigeria en 1953 qui aboutit à la fin de l'équilibre régional

210. NAB, Vb/b (1951)1, File No. v1757. Cameroons Unifications Movement (KUNC). Voir aussi *Ibid.*, pp. 160-161.

211. Welsh Claude (1966), *Pan-Africanism and Political Unification in West Africa*, New York, Cornell University Press, p. 179.

212. ANOM, 1AFFPOL3336, A/S des élections du 15 mars 1957 en zone britannique.

213. *Unification immédiate* du Cameroun, 1952, Douala, Imprimerie spéciale des étudiants camerounais, p. 26 et TNA, FO 371/101391, The Cameroons Unification Movement.

214. ANOM, 1AFFPOL3336, A/S des élections du 15 mars 1957 en zone britannique.

215. *Ibid.*

216. Voir par exemple, The National Archives (TNA), FCO 141/13348, *Nigeria: Cameroons Unification Movement; Anglo-French Cooperation on Trusteeship Problems*, 1 décembre 1951 ou FCO 141/13349, *Nigeria: Cameroons Unification Movement; Activities of the Kamerun United National Congress; Enfranchisement of French Cameroonians*, 1952-1958.

217. NAB, Vb/b (1951)1.

218. Ngoh Victor Julius, *Cameroon, 1884- Present (2018)*, *op. cit.*, p. 162. Voir aussi NAB, Vb/b (1951)1.

du Nigeria créé par la constitution Macpherson de 1951<sup>219</sup>. À cause de cette crise, neuf des treize représentants du *Southern Cameroons* à l'Assemblée régionale de l'Est forment un bloc dit de « neutralité bienveillante » et se retirent de la politique de la région Est. En informant la population du *Southern Cameroons* de leur décision, les « neutres bienveillants » font valoir que :

Nous avons rompu nos liens avec la région de l'Est parce que nous pensons qu'en tant que groupe minoritaire au sein de l'Assemblée législative de la région de l'Est, nous sommes incapables de faire respecter les souhaits du peuple camerounais. Nous considérons que notre devoir immédiat est désormais d'insister sur notre revendication d'une Région séparée et, à cette fin, nous appelons tous les Camerounais à être prêts à faire des sacrifices. Nous conseillons vivement à tous les Camerounais de boycotter toute future élection à l'Assemblée de l'Est<sup>220</sup>.

Par cette déclaration, ces hommes politiques du *Southern Cameroons* décident de se tenir à l'écart de la politique de l'est du Nigeria qu'ils jugent excessivement dominée par les débats des communautés igbo. À leur retour au Cameroun, ils convoquent une conférence à Mamfe en 1953 et expliquent leur position. Ils rédigent alors une pétition adressée au Secrétaire d'État aux Colonies, Oliver Lyttleton, demandant la création d'une région distincte et autonome pour le *Southern Cameroons*. La crise de 1953 et la nouvelle constitution Macpherson du Nigeria de 1954 créent ainsi les conditions d'une autonomie de la région est. Cette crise offre également l'occasion d'une reconfiguration des partis politiques.

Ceci explique comment, en juin 1953, la CNF d'Endeley fusionne avec le groupe de pression KUNC de Dibongue pour fonder la *Kamerun National Congress* (KNC<sup>221</sup>). Le KNC adopte la devise « Vers l'autonomie gouvernementale ou l'indépendance pour un Cameroun uni » dans le but de faire pression pour la réunification<sup>222</sup>. Ces positions sont similaires à celles de l'UPC et constituent une avancée concrète vers le nationalisme dans le *Southern Cameroons*. Pourtant même si le message est plus radical qu'auparavant, un nouveau jeu politique se met en place. Endeley, alors leader politique du *Southern Cameroons* montre une certaine réticence à l'égard de l'UPC et considère qu'elle devrait limiter ses activités au Cameroun sous tutelle française. De fait, certains hommes politiques du *Southern Cameroons* comme Endeley instrumentalisent parfois l'idée de réunification pour des raisons très pragmatiques, soit en soutenant les immigrants camerounais français présents sur le territoire à des fins électorales, soit pour faire pression sur les autorités coloniales britanniques afin qu'elles envisagent une autonomie au sein du Nigeria<sup>223</sup>.

Dans le *Southern Cameroons*, l'UPC fait ainsi face à un échiquier politique différent du Cameroun sous tutelle française. Ses efforts pour faire pénétrer ses idées sont réels, mais il faut attendre 1955 et l'arrivée de nombre de ses dirigeants sur le sol du *Southern Cameroons* pour voir la situation changera. Ce travail en faveur d'une réunification se fait ainsi logiquement dans le *Southern Cameroons*, mais aussi à l'Onu.

## 4.2. L'UPC à l'Onu : entre mobilisation et diplomatie répressive française

Dès le début des années 1950, les militant-es upécistes se sont emparé-es de l'arène internationale de l'Onu, dans l'espoir de faire du *lobbying* auprès d'États favorables à leurs actions et avec l'intention de faire pression sur les gouvernements français successifs. Comme pour le Togo sous tutelle française, les protectorats maghrébins et la guerre d'indépendance algérienne, les responsables de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec cherchent à internationaliser leur combat, ce qui provoque, en retour, une réaction des autorités coloniales et métropolitaines. Celles-ci s'engagent dans une « diplomatie répressive » – notamment en empêchant les déplacements vers New York ou en veillant à l'encadrement des missions de visite – mais elles doivent désormais composer avec une multitude d'acteur-rices qui font partie des différentes instances de l'Onu. Il s'agit aussi d'un jeu d'influences dans lequel les diplomates et les administrateurs français s'efforcent d'éviter un scandale international autour de la répression française menée au Cameroun – ce qui ne se produira pas<sup>224</sup>.

219. Pour un résumé des multiples changements constitutionnels du Nigeria entre 1945 et 1960, voir Schler Lynn (2022), « Political, Economic, and Social Change in Nigeria, 1945-1960 », in Falola Toyin et Heaton Matthew M. (dir.), *The Oxford handbook of Nigerian history*, New York, Oxford University Press, pp. 357-373.

220. Kale Paul Monyonge (1967), *Political Evolution in Cameroon*, Buea, Government Print, pp. 39-40.

221. Ngoh Victor Julius, *Cameroon, 1884- Present (2018)*, op. cit., p. 165.

222. Ebune Joseph (1992), *The Growth of Political Parties in Southern Cameroons*, pp. 142-143.

223. Takougang Joseph (1996), « The "Union des populations du Cameroun" and its Southern Cameroons connection », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 83(310), p.11.

224. Frank Robert (2012), « Émotions mondiales, internationales et transnationales, 1822-1932 », *Monde(s)*, 1(1), pp. 47-70

L'Onu, en tant qu'espace d'affrontement entre militant-es nationalistes et autorités, a été mise en avant très tôt par l'historiographie, d'abord *via* les travaux de David Gardinier et d'Abel Eyinga<sup>225</sup>, puis, dans les grandes synthèses sur le nationalisme camerounais<sup>226</sup>, et enfin dans des recherches sur les relations internationales et le Cameroun, celles de Samuel Efova Mbozo'o, de Wullson Mvomo Elia et de Karine Ramondy<sup>227</sup>. Il faut également signaler des travaux en histoire globale, notamment ceux de Meredith Terretta, sensibles aux circulations, réseaux et acteur-rices du mouvement nationaliste camerounais<sup>228</sup>. Cette historiographie s'inscrit dans une littérature plus large qui s'est intéressé, comme nous l'avons vu, à la place du *trusteeship* au sein de l'Onu, notamment *via* les pétitions, les missions de visite et les débats au Conseil de Tutelle<sup>229</sup>. Pour écrire cette histoire de la diplomatie répressive française à l'Onu, les archives ne manquent pas, mais sont souvent hors du Cameroun – en France, à Aix-en-Provence et à La Courneuve, ou au siège new-yorkais de l'Onu, qui met en ligne une documentation très riche sur les enjeux du *trusteeship* dans les années 1950<sup>230</sup>. Les archives déclassifiées de la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE) à l'occasion de cette commission complètent ces ressources, alors que de nombreux témoignages de militant-es nationalistes insistent sur la dimension internationale de leur combat<sup>231</sup>.

### Diplomates, administrateurs et militants nationalistes à l'Onu

Pour mener à bien leurs actions d'influence à l'Onu avant et après le moment de 1955, les autorités mobilisent leurs administrateurs et l'appareil diplomatique français au sein des différents organes-clés dont est exclu le Conseil de Sécurité, bloqué par les rivalités de la guerre froide. D'abord, il existe une représentation permanente de la France à l'Onu qui lui permet de « tenir son rang », et donc de « tenir son empire ». Depuis 1947, douze à dix-huit membres constituent cette délégation – un représentant permanent (qui a rang d'ambassadeur), un adjoint (ministre plénipotentiaire), deux premiers conseillers, deux ou trois deuxièmes conseillers, deux ou trois secrétaires, un vice-consul archiviste, trois chiffreurs, mais aussi un attaché de presse<sup>232</sup>. Ces diplomates supervisent l'action de la France sur le *trusteeship* du Cameroun, mais n'ont pas une expertise spécifique, tant ils sont affairés à gérer d'autres dossiers coloniaux ou non. Plusieurs diplomates de renom se succèdent au poste, localisé à New York, au siège sur les bords de l'*East River* : Henri Hoppenot (janvier 1952-juillet 1955), Hervé Alphan<sup>233</sup> (juillet 1955-août 1956), Bernard Cornut-Gentille (août-décembre 1956<sup>234</sup>), Guillaume Georges-Picot (décembre 1956-avril 1959) et Armand Bérard (avril 1959-juin 1962<sup>235</sup>). Le représentant permanent adjoint joue un rôle plus marqué à l'Assemblée générale de l'Onu, notamment au sein de la Quatrième Commission où sont auditionné-es des militant-es nationalistes de l'empire

225. Gardinier David E. (1963), *Cameroun. United Nations Challenge to French Policy*, Londres/New-York/Nairobi, Oxford University Press. Eyinga Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan et Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée...*, op. cit., pp. 63-75.

226. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, op. cit., pp. 205-207 ; Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan.

227. Mbozo'o Samuel Efova (1988), « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies sur le Cameroun sous administration française : (1946-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I/Université d'Aix-Marseille, France/Cameroun. ; Wullson Mvomo Ela (2002), « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'ONU (1919-1960). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais », Thèse en histoire, Université Paris IV Sorbonne, France ; Ramondy Karine (2018), « 1958-1961 : l'assassinat des leaders africains, un "moment" de construction nationale et de régulation des relations internationales (étude comparée en Afrique centrale) », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, Paris.

228. Terretta Meredith (2012), « "We had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World" : Human Rights, UN Trust Territories, and Africa's Decolonization », *Human Rights Quarterly*, 34(2), pp. 329-360 ; Terretta Meredith (2010), « Cameroonian Nationalists Go Global from Forest Maquis to Pan-African Accra », *The Journal of African History*, 51(2), pp. 189-212 ; Ndiapi Fopa Charly (2019), « L'Onu et la stratégie *Bottom-Up* de solidarité et d'unité pour l'autodétermination et la stabilité politique au Cameroun (1945-1996) », in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 90 ; Fofak Eric Wilson (2013), « Les relations Cameroun-Onu : de la tutelle au cinquantenaire de l'indépendance. Entre désillusion, frustration et coopération pour la paix et le développement », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Clé, pp. 151-170.

229. Lüder Jan (2023), *Non-State Actors at the United Nations Contesting Sovereignty*, Londres, Routledge ; Lüder Jan, Ketzmerick Maria, Heise Julius (dir.) (2022), *The United Nations Trusteeship System : Legacies, Continuities, and Change*, Londres, Routledge. Voir 1-A.

230. On y trouve des comptes-rendus de séances au Conseil de Tutelle et à la Quatrième Commission, des rapports officiels tels que ceux des autorités tutélaires ou pour les missions de visite, ou encore les dossiers de pétitions envoyées à l'Onu. Pour une recherche en ligne, il existe la bibliothèque [disponible sur :<<https://digitallibrary.un.org/>>] et les archives [disponible sur :<<https://archives.un.org/>>].

231. Ngapeth Biyong Marie-Irène, *Cameroun. Combats pour l'indépendance*, op. cit. ; Abwa Daniel (2005), *Ngouo Wounghy-Massaga alias commandant Kissamba. « Cameroun, ma part de vérité »*, Éditions Minsi ; Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national kamerounais*, Paris, L'Harmattan, présenté par Achille Mbembe.

232. Seulement 12 membres en 1957. Smouts Marie-Claude (1979), *La France à l'Onu. Premiers rôles et second rang*, Paris, CNRS, p. 77.

233. Alphan Hervé (1977), *L'étonnement d'être – journal, 1939-1973*, Paris, Fayard, pp. 269-285.

234. Ancien Haut-Commissaire en AEF, puis en AOF, il est brièvement « recasé » à l'Onu, avant de servir comme ambassadeur de France aux États-Unis et d'y jouer un rôle important en ce qui concerne la guerre d'Algérie. Kémoularia Claude de (2007), *Une vie à tire-d'aile : mémoires*, Paris, Fayard, p. 106.

235. Lewin André (1995), *La France et l'Onu depuis 1945*, Condé-sur-Noireau, Arléa-Corlet, p. 345.

colonial dont fait partie le Cameroun. Pour le Conseil de Tutelle, une délégation spéciale est formée afin de porter la voix de la France. Assisté d'un conseiller et d'un secrétaire, le délégué permanent désigné développe une certaine expertise sur les enjeux de *trusteeship* et est souvent choisi parmi les hauts fonctionnaires de l'empire : Roger Garreau (1947-1950), diplomate de carrière ; Léon Pignon (1950-1954), ancien Haut-Commissaire en Indochine<sup>236</sup> ; Robert Bargues (1954-1957), inspecteur des colonies, ancien Haut-Commissaire à Madagascar ; Jacques Kosciuszko-Morizet (1957-1972), maître des requêtes au Conseil d'État, directeur de cabinet de Félix Houphouët-Boigny, précédemment ministre<sup>237</sup>. À côté de la représentation permanente, il existe également des fonctionnaires français nommés auprès du Secrétaire général de l'Onu – tels que Philippe de Seynes, Secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et sociales (1955-1975<sup>238</sup>) ou Claude de Kémoullaria, collaborateur direct de Dag Hammarskjöld (1957-1961<sup>239</sup>) : par leur fonction, ils peuvent aider les autorités françaises dans les couloirs onusiens ou les informer des positions des États membres. Mais au gré des années 1950, la France perd progressivement différents postes-clés – plus que cinq postes sur 34 au Département des tutelles –, alors que ces fonctionnaires s'éloignent de leur pays d'origine pour faire carrière à l'Onu et devenir des fonctionnaires internationaux à part entière<sup>240</sup>.

Face à la complexité politique, géopolitique et administrative du *trusteeship*, ces diplomates sont assistés par des administrateurs venus directement du Cameroun. Depuis 1951, le Haut-Commissariat dispose, à cet effet, d'un Service des relations extérieures dont la mission première, en plus d'accueillir les visiteurs étrangers et d'étudier les relations avec les pays frontaliers, est de s'occuper des contacts avec l'Onu et ses agences spécialisées<sup>241</sup>. En 1956, il est dirigé par un administrateur, qui maîtrise l'anglais, aidé d'un adjoint et d'une équipe de sept fonctionnaires autochtones. Dans son action à l'étranger, ce service est aidé par la Délégation du Haut-Commissariat à Paris qui joue le rôle d'intermédiaire entre les autorités coloniales et les divers ministères concernés, en particulier le Quai d'Orsay. Ce Service des relations extérieures est central à plusieurs titres. Il effectue « un gros travail de recherche » afin de répondre aux pétitions envoyées à l'Onu et coordonne l'organisation des missions de visite du Conseil de Tutelle sur le territoire. Il se charge également de rédiger le rapport transmis chaque année à l'Assemblée générale de l'Onu afin de rendre compte des progrès réalisés dans le cadre des accords de tutelle. Structuré en plusieurs parties, accompagné de photographies officielles, de cartes et de tableaux statistiques, ce rapport est un exemple type de la propagande officielle déployée sur la scène internationale. Devant répondre de ses obligations liées au *trusteeship*, dans le domaine politique, social et économique, il exalte la présence française au Cameroun et donne à voir les politiques de modernisation engagées par les autorités, aussi bien sur les services sanitaires et éducatifs que dans le domaine industriel et agricole. Il fait aussi l'inventaire des textes qui y sont applicables<sup>242</sup>. L'UPC, la JDC et l'Udefec y sont quasiment absentes, si ce n'est avec des entrefilets de présentation des partis politiques et des mouvements associatifs. Le rôle du Service des relations extérieures est enfin stratégique lors des sessions du Conseil de Tutelle, où il a le statut de « représentant spécial du Cameroun » et pour les auditions devant la Quatrième Commission, où il est conseiller de la délégation française. L'administrateur en chef se déplace à New York et assiste les diplomates français sur le *trusteeship* du Cameroun, notamment au Comité des pétitions. Ces déplacements amènent ce fonctionnaire à être aux États-Unis de janvier à mars 1954 au Conseil de Tutelle, puis d'octobre à novembre, à la Quatrième Commission, et de janvier à mars 1955 pour une nouvelle session du Conseil de Tutelle<sup>243</sup>. Jusqu'en 1952, le Service des relations extérieures se contente d'un travail administratif peu intense, surtout lié aux quelques pétitions et à la venue des missions de visite<sup>244</sup>. À partir de 1952, avec les auditions de Ruben Um Nyobè devant la Quatrième Commission, le chef du Service des relations extérieures devient un acteur central dans le rapport de force établi entre les militant-es upécistes et les autorités à l'Onu : « L'expert paisible est devenu un avocat montant périodiquement à New York plaider ses dossiers », précise l'inspecteur M. Robert, tout en rappelant qu'il doit

236. (1988), *Léon Pignon, 1908-1976. Un homme de cœur au service de l'Outre-mer français*, Paris, Académie des sciences d'Outre-mer.

237. Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu...*, *op. cit.*, p. 78.

238. Frielingsdorff Per-Axel (2008), « Les relations entre la France et Dag Hammarskjöld, 1953-1961 », Mémoire de Master en histoire, Institut d'Études Politiques de Paris, France, pp. 33-35.

239. Kémoullaria Claude de (2007), *Une vie à tire-d'aile : mémoires*, Paris, Fayard.

240. Pézet Ernest, « La France ne compte à l'Onu qu'un nombre insuffisant de fonctionnaires », *Le Monde*, 14 août 1956. ; Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu...*, *op. cit.*, p. 86 et pp. 89-90 ; Frielingsdorff Per-Axel, « Les relations entre la France et Dag Hammarskjöld... », *op. cit.*, p. 36-37

241. ANOM, CONTR1096, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa sur la direction des Affaires politiques et administratives et le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 septembre 1956.

242. Voir par exemple : (1954), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placée sous la tutelle de la France. Année 1954*, Paris, Imprimerie générale Lahure.

243. ANOM, CONTR1096, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa sur la Direction des Affaires politiques et administratives et le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 septembre 1956, p. 10. Voir Section 2 Partie 1-B.

244. *Ibid.*, p. 11.

« éviter le vote de résolutions hostiles qui mettraient la France dans une position intenable devant l'opinion publique camerounaise<sup>245</sup> ».

Des hommes-clés assurent la fonction. D'abord l'administrateur Georges Becquey : né à Sousse, en Tunisie, il réussit le concours de l'École nationale de la France d'Outre-mer (Enfom) en 1936 et commence sa carrière coloniale en 1941, comme chef de subdivision en Côte d'Ivoire, à Assinie et Grand-Bassam, avant de rejoindre, un temps, les États-Unis en service pour l'armée. De 1946 à 1949, il est vice-consul à Accra, en *Gold Coast* puis rejoint la Direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'Outre-mer, où il est en charge des questions internationales<sup>246</sup>. Recommandé aux autorités du Cameroun, notamment par sa maîtrise de l'anglais, il rejoint le territoire en avril 1953, en remplacement de Charles Watier. Il est félicité pour son aide prêtée aux diplomates français à l'Onu, Léon Pignon et Robert Bargues<sup>247</sup>. Ce dernier précise que « sa connaissance parfaite des problèmes africains et sa grande expérience des débats aux Nations Unies » lui ont permis « de présenter avec beaucoup d'autorité » le bilan de la présence française au Cameroun. « Cette année encore, son exposé a été particulièrement brillant et c'est avec habileté qu'il a su répondre aux nombreuses questions, parfois assez embarrassantes, qui lui furent posées par nos adversaires », précise le délégué permanent à l'Onu<sup>248</sup>. Le Haut-Commissaire André Soucdaux distingue « ses connaissances administratives et juridiques très étendues » et son « sens aigu des réalités politiques et sociales » dans « les fonctions délicates » du chef du Service des relations extérieures<sup>249</sup>. Il est promu directeur des Affaires politiques et administratives au sein du Haut-Commissariat en mai 1955, avant de devenir plus tard, directeur de cabinet des chefs de gouvernement Mbida puis Ahidjo en 1958 puis d'officier au ministère de l'Intérieur.

L'UPC, la JDC et l'Udefec ont bien compris l'importance de l'Onu et s'engagent dans diverses actions diplomatiques pour faire pression sur les autorités françaises. « L'Onu est pour nous un atout de mobilisation et de légalisation de notre parti », écrit Ruben Um Nyobè à son retour de New York, qui conteste l'interprétation donnée aux accords de tutelle et milite pour une sortie rapide du *trusteeship* au nom des revendications d'indépendance. Dès 1952, avec la première audition du *Mpodol*, surnom de Ruben Um Nyobè, devant la Quatrième Commission, l'UPC commence à organiser sa diplomatie et à mondialiser son combat pour dénoncer les actions répressives engagées par la France<sup>250</sup>. Avant le moment de 1955, le parti mobilise une part importante de son budget pour financer les voyages à New York, l'envoi des pétitions et de câblogrammes à destination du Secrétaire général de l'Onu. « Car l'on sait que les milieux upécistes n'ont jamais négligé, bien au contraire, cette forme de recours (c'est même grâce à l'UPC que le Cameroun détient dans ce domaine, un record qui sera certainement très difficile à battre !) », précise ainsi une note du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece) sur la trésorerie de l'UPC<sup>251</sup>. Dès sa création, les responsables nationalistes s'informent, de manière très détaillée, sur les mécanismes des accords de tutelle et sur les recours possibles à mener à l'Onu. Inspiré par d'autres mouvements nationalistes, tels que ceux du Togo et du Maghreb, le parti développe des stratégies d'internationalisation pour se faire entendre devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, rencontrer les membres des missions de visite et pratiquer du *lobbying* auprès du Conseil de Tutelle par l'envoi, de plus en plus massif, de pétitions écrites. L'UPC, la JDC et l'Udefec cherchent également divers soutiens à leur combat, dans une forme de « légitimation collective », d'abord auprès des États membres favorables aux décolonisations, mais aussi auprès d'autres nationalistes africain-es et d'organisations non gouvernementales<sup>252</sup>. L'école des cadres, créée par l'UPC avant le moment 1955, signale cette « foi en l'Onu<sup>253</sup> » avec des cours proposés sur le régime des mandats et la SDN, les libertés publiques dans le monde et la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>254</sup>. Un cas pratique propose même d'écrire une pétition au Conseil de Tutelle pour réagir à l'expulsion d'un militant upéciste de sa concession à Ngaoundéré. Cette « foi en l'Onu » ne

245. *Ibid.*, p. 13.

246. Voir les bulletins de notes et la correspondance in ANOM, EEII7274, EEII7046, EEII7399 et CMR1C22, Dossier de carrière de Georges Becquey.

247. Note du directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer à la direction du personnel, Paris, 3 février 1955 in ANOM, EEII7399, Dossier de carrière de Georges Becquey.

248. ANOM, CMR1C22, Dossier de carrière de Georges Becquey, Lettre du directeur du Secrétariat des conférences, M. Boustra, au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 30 avril 1955.

249. ANOM, EEII7399, Dossier de carrière de Georges Becquey, Fiche de notation de 1954.

250. Pouché Dominique (2019), « Les liaisons extérieures de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), de 1948 à 1963 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.; Essomba Apollinaire, *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international...*, op. cit.; Adalaba Jean (2000), « La "diplomatie" du parti nationaliste de l'Union des Populations du Cameroun : 1958-1977 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; « Part 3 – UPC nationalists go global », in Terretta, Meredith (2014), *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, pp. 177-249.

251. Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), Note de renseignement n° 247/0, « Objet a/s : Trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957.

252. Terretta, Meredith, *Nation of Outlaws, State of Violence...*, op. cit., pp. 177-249; Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu...*, op. cit., p. 149.

253. Ramondy Karine (2018), « L'Onu : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales*, 175, pp. 109-122.

254. ANOM, 1AFFPOL335, Programme de l'école des cadres, Douala, 17 mars 1955.

se réduit pas aux élites du parti, comme en témoignent les tentatives menées au début de l'année 1955 pour faire hisser le drapeau de l'Onu, puissant symbole de paix, à Garoua, Meiganga ou Bafoussam, contre l'avis des autorités et des chefs locaux<sup>255</sup>. La Charte des Nations Unies (1945) et la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) sont des textes de référence pour bon nombre de militant-es des comités de base<sup>256</sup>. Toutefois, ces stratégies diplomatiques développées par l'UPC sont aussi freinées par divers obstacles pratiques : d'abord, le coût financier de ces connexions entretenues avec l'Onu, au point que l'UPC envisage, un temps, de nommer un représentant permanent à New York<sup>257</sup> ; puis, la méconnaissance du « milieu onusien » et de ses mécanismes diplomatiques<sup>258</sup> ; enfin, le décret de dissolution de juillet 1955 qui délégitime, en grande partie, les trois organisations nationalistes et rend leurs actions plus complexes.

Un acteur de l'Onu est particulièrement ciblé par l'UPC : le Secrétaire général, dont les pouvoirs s'affirment dans les années 1950, d'abord avec le Norvégien Trygve Lie (1945-1952), pétri d'idéalisme, puis surtout avec le Suédois Dag Hammarskjöld (1953-1961), leader charismatique qui développe une diplomatie préventive au sein de l'Onu jusqu'à sa mort dans un accident d'avion au Congo-Kinshasa indépendant.

### Les auditions à New York : contraintes et encadrement

La possibilité d'auditionner des représentant-es des populations des territoires sous tutelle est prévue par l'article 80 de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de Tutelle est compétent et pour « entendre des exposés oraux destinés à appuyer ou développer une pétition préalablement soumise par écrit », voire même « entendre des pétitions présentées oralement » en ayant informé les autorités administrantes<sup>259</sup>. L'influence des puissances tutélaires – Royaume-Uni, Belgique, France – limite très rapidement cet élément du *trusteeship* : dès sa II<sup>e</sup> session, à l'initiative du diplomate Pierre Ryckmans, ancien gouverneur général du Congo belge, les « pétitions orales » sont considérées comme exceptionnelles, c'est-à-dire s'il y a « des raisons substantielles » de le faire après avis des autorités tutélaires, et selon le vote des membres du Conseil<sup>260</sup>. Dans les faits, les puissances coloniales européennes, et leurs alliés des anciens *dominions* britanniques, constituent des majorités leur permettant de « rejeter les demandes d'audition des Africains non inconditionnellement acquis au colonialisme<sup>261</sup> ». Les militant-es upécistes du Cameroun se détournent très vite de cet outil réglementaire.

Une rupture majeure intervient en 1952, du côté de l'Assemblée générale de l'Onu. Celle-ci dispose d'une Quatrième Commission en charge des questions de tutelle et des territoires non autonomes, réunie lors des sessions ordinaires, de septembre à décembre. Composée de représentant-es des États membres, dont un nombre croissant de pays du bloc afro-asiatique, elle fait contrepoids à la « cuisine coloniale » du Conseil de Tutelle et influence les résolutions adoptées à l'Assemblée générale, notamment sur les pétitions écrites et sur le rapport annuel écrit par le gouvernement français à propos du *trusteeship* au Cameroun<sup>262</sup>. Le travail des diplomates français et du représentant spécial du Cameroun y est d'autant plus important que la France doit faire face à une contestation de sa présence impériale, en particulier sur le dossier de la guerre d'indépendance algérienne<sup>263</sup>. Cette contestation est telle qu'elle provoque la politique de la chaise vide de la délégation française à l'Onu après l'inscription de la « question » algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en octobre 1955<sup>264</sup>. Le rôle de la Quatrième Commission est donc stratégique pour les militant-es upécistes : l'audition de pétitionnaires est considérée comme « une contribution précieuse » pour la compréhension des enjeux locaux du *trusteeship* et permet d'alerter le Conseil de Tutelle sur les plaintes exprimées lors de ces interventions<sup>265</sup>. L'UPC, la JDC et l'Udefec, confrontés au conservatisme colonial du Conseil de Tutelle, envisagent le recours à ce dispositif institutionnel après les premières auditions menées par la Quatrième Commission en 1951, des pétitionnaires herero de la Namibie sous *trusteeship* sud-africain et des militant-es nationalistes togolais, dont Sylvanus Olympio venu défendre la question des populations éwé, séparées

255. Voir. Section 2 – Prologue. « Quel but vise M. Roland Pré au Cameroun ? », *France Observateur*, 5 mai 1955.

256. Terretta Meredith, « “We had Been Fooled...” », art. cité, pp. 329-360.

257. DGSE, Note de renseignement n° 293/0, « Objet a/s : Cameroun – Onu, a/s. Délégation upéciste à l'Onu », 25 avril 1957.

258. Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu... op. cit.*, p. 70.

259. Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 45.

260. *Ibid.*, p. 59.

261. Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 2, p. 461.

262. Dorsinville Max (2017), *Mémoires de la décolonisation*, Montréal, Mémoire d'Encrier, p. 304.

263. Sayward Amy (2017), *The United Nations in International History*, Londres-New York, Bloomsbury Publishing, p. 40 ; Muracciole Jean-François (2006), *L'Onu et la sécurité collective*, Paris, Ellipses, pp. 24-27.

264. Sayward Amy, *The United Nations... op. cit.*, p. 40.

265. Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 183 et p. 203.

par les frontières des tutelles franco-britanniques sur ce territoire<sup>266</sup>. Ces « pétitions orales » permettent un donc premier « âge d'or » de la diplomatie upéciste face aux autorités françaises, subitement interrompues par le moment 1955 et la dissolution des organisations nationalistes<sup>267</sup>.

Face à cet « âge d'or », les autorités coloniales ont recours à une diplomatie de la répression pour empêcher ces auditions et en limiter la portée médiatique. Trois vagues d'auditions ont pourtant bien lieu de 1952 à 1954, non sans difficultés, et avec le déplacement à New York, pour chacune d'entre elles, de Ruben Um Nyobè. Celle du 17 décembre 1952 témoigne des efforts entrepris par les autorités françaises, *via* le Quai d'Orsay et leurs puissances alliées, pour retenir au Cameroun les militant-es upécistes. L'envoi de pétitionnaires devant la Quatrième Commission est décidé dès le congrès de l'UPC, en septembre, à Éséka<sup>268</sup>. Um Nyobè sollicite alors le Secrétaire général Trygve Lie pour obtenir cette audition avant la fin de la session annuelle de l'Assemblée générale, le 30 décembre. Malgré les tentatives de blocage menées par le diplomate Léon Pignon, l'audition est effectivement acceptée, le 22 octobre : 37 pays se disent favorables, cinq s'abstiennent et dix s'opposent au sein d'un bloc de puissances coloniales et de leurs alliés. Il s'agit essentiellement des mêmes États qui soutiennent la France au Conseil de Tutelle (États-Unis, anciens *dominions*, puissances tutélaires), mais la logique de vote à la Quatrième Commission ne lui permet pas de réunir de majorité<sup>269</sup>. Au Cameroun, le Haut-Commissaire, André Soucadaux, mène aussi « une véritable levée des boucliers » dans ses services, car « un représentant de la "pègre" n'avait pas qualité pour aller prendre la parole à New York<sup>270</sup> ». Il est soutenu par des câblogrammes envoyés à l'Onu par des élus de l'Atcam, des partis de collaboration et des associations traditionnelles<sup>271</sup>.

Le fonctionnement de l'Onu ne permettant pas de bloquer les démarches entreprises par l'UPC, les autorités tentent d'agir sur la délivrance des visas de sortie et d'entrée<sup>272</sup>. En février 1950, elles avaient déjà bloqué le déplacement d'Um Nyobè en Côte d'Ivoire, à l'occasion du comité de coordination du RDA faisant suite à la répression menée contre les militant-es nationalistes de ce territoire d'AOF : elles craignaient alors ces collaborations militantes intra-impériales. Le Haut-Commissaire revient sur sa décision après la protestation du groupe parlementaire du RDA à l'Assemblée nationale qui voit, dans ce refus, une « mesure illégale qui constitue [...] une atteinte grave aux libertés constitutionnelles<sup>273</sup> ». En octobre 1952, Ruben Um Nyobè décrit une « véritable offensive d'obstruction » des autorités coloniales pour retarder l'octroi de son visa de sortie et multiplier les obstacles administratifs et juridiques<sup>274</sup>. Elles se résignent à le laisser rejoindre la métropole pour poursuivre ses démarches administratives auprès du consulat des États-Unis. Le secrétaire général de l'UPC est alors surveillé, pas à pas, par les services de renseignement. « Dangereuse du point de vue français », l'audition est aussi présentée négativement aux autorités étatsuniennes à cause de son « apparentement communiste » et proche de la tendance du RDA de Gabriel d'Arbousier, lui-même accusé de soutenir la propagande anticoloniale en Indochine, et d'effectuer divers voyages dans des pays du bloc de l'est<sup>275</sup>. Le 10 novembre, son visa d'entrée aux États-Unis est refusé au motif de son appartenance supposée au PCF<sup>276</sup>. Cette décision entraîne, en réaction, une mobilisation des soutiens de l'UPC en métropole, le PCF, les associations étudiantes et les avocat-es du Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique noire

266. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale... op. cit.*, p. 268.

267. Efoa Mbozo'o Samuel (2010), « Les Nations Unies et la décolonisation des territoires sous tutelle. Le cas du Cameroun sous administration française (1946-1960) », in Gerbi Alexandre (dir.), *Décolonisation de l'Afrique ex-française. Enjeux pour l'Afrique et la France d'aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, pp. 158-159.

268. DGSE, Note de renseignement n° 382/0, « Objet : activités de l'UPC », 6 octobre 1952.

269. Les dix États opposés sont le Canada, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Suède, l'Union sud-africaine, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Belgique, l'Australie et la France. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale ... », op. cit.*, p. 230.

270. Il est question d'Um Nyobè dans cette citation. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise... », op. cit.*, p. 64.

271. Pour plus de précisions : *Ibid.*, pp. 26-33 ; Mbozo'o Efoa Samuel (1988), « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 191 ; Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Vol. 2, pp. 470-471.

272. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise, op. cit.*, p. 64.

273. ANOM, 1AFFPOL3306, Télégramme du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, 21 février 1950 ; Lettre du député du Soudan et président du groupe parlementaire RDA, Mamadou Konaté, au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 28 février 1950 ; Télégramme du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, 5 mars 1950.

274. (1953) *Ce que veut le peuple camerounais. Mémoire et documents annexes relatifs à l'intervention de Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, les 17 et 18 décembre 1952*, Paris, pp. 9-11 ; Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale... op. cit.*, p. 140

275. SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : des activités de Ruben Um Nyobè », 7 novembre 1952 ; Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : Ruben Um Nyobè, président de l'Union des Populations du Cameroun », 3 novembre 1952.

276. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale... », op. cit.*, pp. 260-261.

(CDLDAN), tous critiquant une mesure prise « à l'instigation du gouvernement français<sup>277</sup> ». À l'Assemblée nationale, le député communiste, Adrien Mouton, interpelle le ministre de la France d'Outre-mer, le 8 décembre 1952 :

« Ce délégué est convoqué à *Lake Success* pour le 10 décembre. À l'ambassade des États-Unis où Um Nyobè s'est rendu pour obtenir son visa, on lui demande une attestation du Quai d'Orsay. Les Affaires étrangères le renvoient aux services d'Outre-mer et tous les services se déclarent incompétents dans le but évident d'empêcher que M. Um Nyobè puisse se trouver à *Lake Success* en temps utile [...]. En protestant à notre tour, nous demandons au gouvernement s'il veut empêcher, par ce procédé, que le représentant de l'UPC soit entendu à l'Onu<sup>278</sup>. »

La pression médiatique des militant-es du PCF, par le biais du journal *L'Humanité*, ont raison de ces obstructions : après 37 jours passés à Paris, durant lesquels Um Nyobè développe ses réseaux militants, il obtient son visa pour être entendu à la 352<sup>e</sup> session de la Quatrième Commission, le 17 décembre 1952, dans les nouveaux locaux le long de l'*East River*, à Manhattan<sup>279</sup>. Son séjour est suivi par un agent-e du Sdece, une femme, semblerait-il, qui le décrit comme un homme seul, perdu dans cette grande ville dont il ne maîtrise pas la langue, qui se cantonne à l'hôtel Tudor, « un grand garçon bien élevé [...] craignant de faire un faux pas dans un entourage inconnu<sup>280</sup> ». Son premier séjour à New York est toutefois l'occasion de se rendre compte de la nécessité de se former aux codes langagiers et protocolaires de l'Onu, et de tisser de premiers liens avec des militant-es antiracistes et anticolonialistes<sup>281</sup>. Le 17 décembre, il lit un long texte devant les membres de la Quatrième Commission : il défend la réunification, la révision des accords de tutelle et à la fixation d'un délai pour l'indépendance – argumentaire réutilisé à chacune de ses auditions<sup>282</sup>. Il dénonce aussi cette diplomatie de la répression employée par les autorités avant son arrivée. Ces dernières ont recours à une ultime action contre la diplomatie upéciste à l'Onu : l'audition de pétitionnaires pro-français. Plusieurs d'entre eux avaient fait des demandes auprès du Secrétaire général – le chef Ernest Betoté Akwa du *Ngondo*, des représentants du Bloc Démocratique Camerounais, le sultan Seïdou de Foumban et des « groupements musulmans du nord » – mais ils renoncent pour des raisons logistiques, financières et politiques. Seul le sénateur Charles Okala se rend à New York et est auditionné, le 18 décembre, au nom du Parti socialiste camerounais. Okala, né en 1910 dans la région Centre, est un ancien élève du séminaire catholique de Yaoundé<sup>283</sup>. Il n'est pas un inconnu en politique : il est ancien secrétaire adjoint de la Jeucafra et membre de la CGT<sup>284</sup>. À l'Onu, il ménage les autorités et appelle à engager des réformes sociales, politiques et économiques en faveur des populations<sup>285</sup>. Um Nyobè considère lui, que son rôle est de « dresser l'opinion de certains membres de la 4<sup>e</sup> commission contre les revendications du peuple camerounais » :

« La parole fut ensuite donnée à M. Okala qui [...] se livra à des attaques inconsidérées à l'encontre de l'UPC et de la personne d'Um Nyobe – communisme, agent de d'Arboussier, ami des communistes français, ennemi de l'Administration française – que sais-je encore [...]. Puis alors M. Okala jette des fleurs à l'Administration française, « tout marche à la vitesse de l'avion au Cameroun » [...]. Je puis seulement dire que jamais l'homme politique n'est descendu aussi bas. Vous verrez dans les comptes-rendus analytiques comment Okala s'est contredit d'un bout à l'autre de son exposé<sup>286</sup>. »

277. SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : Ruben Um Nyobè, nationaliste camerounais qui devait se rendre à l'Onu », 12 novembre 1952.

278. Cité in Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., p. 261.

279. Efova Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, op. cit., p. 130.

280. SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, 16 janvier 1953.

281. Selon l'historienne Meredith Terretta, il serait accompagné d'Ernest Ouandié et son séjour à New York lui permettrait de rencontrer le militant togolais Sylvanus Olympio et de participer à des meetings de l'*International League of the Rights of Man* (ILRM) et de l'*American Committee on Africa* (Acoa). Aucune archive dépouillée n'a pu justifier l'affirmation. Terretta Meredith, « «We had Been Fooled...» », art. cité, p. 339 ; Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., pp. 263-264 ; Lüder Jan (2022), « Institutional Design of the UN Trusteeship System. Between Colonial Interests and Anti-Colonial Ambitions », in Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.), *The United Nations Trusteeship System: Legacies, Continuities, and Change*, Londres, Routledge, p. 26.

282. AONU, Assemblée générale, 7<sup>e</sup> session, Quatrième Commission, 309<sup>e</sup> séance, A/C4/SR.309, Audition de pétitionnaires du territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 17 décembre 1952, 10h30, New-York. Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerounais...*, op. cit., p. 183 ; Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », op. cit., Vol. 2, pp. 461-467.

283. DeLancey Mark Dike, Neh Mbuh Rebecca et Delancey Mark W. (2010), *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Lanham, Scarecrow Press, pp. 295-296.

284. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », op. cit., Vol. 2, p. 84.

285. Dorsinville Max, *Mémoires de la décolonisation...*, op. cit., pp. 265-266.

286. DGSE, Note de renseignement n° 14/0, « Objet a/s : Cameroun-Onu – Voyage à New York du secrétaire général de l'UPC Um Nyobe Ruben », 20 janvier 1953, contenant le tract « Le problème camerounais devant les Nations Unies », écrit par Um Nyobè à New York, le 19 décembre 1952.

Ces stratégies diplomatiques et médiatiques se poursuivent à l'Assemblée générale de l'Onu, lors de sa VII<sup>e</sup> session, où des représentants africains de l'empire sont conviés pour défendre la présence française au Cameroun. Dès la session ordinaire de 1950, Léopold Sédar Senghor, député du Sénégal et membre de la délégation française, avait affirmé « qu'au Cameroun et au Togo, la moitié des magistrats sont des autochtones, et aucune discrimination n'existe entre les blancs et les noirs<sup>287</sup> ». En décembre 1952, les autorités convient à nouveau le député Alexandre Douala Manga Bell pour nourrir la propagande française à l'Onu. Le délégué permanent adjoint, Léon Pignon, dénonce aussi l'accueil fait par l'Onu « au représentant d'un parti extrémiste qui était de nature à encourager le développement de cet organisme au Cameroun et ailleurs en Afrique » et tente de convaincre les délégations sensibles à l'anticommunisme<sup>288</sup>. Pour les diplomates français, cette fin de session à l'Onu est particulièrement difficile, l'Assemblée générale débattant également des indépendances possibles de la Tunisie et du Maroc<sup>289</sup>. Les stratégies diplomatiques françaises sont un échec puisque l'audition d'Um Nyobè se révèle être un succès médiatique qui permet de faire de l'Onu un espace de mobilisation pour les militant-es upécistes. Son séjour à New York lui permet de rencontrer plusieurs journalistes et de nouer contact avec l'anthropologue afro-étatsunienne, Elsanda Robeson, également militante antiraciste engagée sur les décolonisations africaines<sup>290</sup>. À l'issue de son audition, le 21 décembre 1952, une résolution 655 (VII) est adoptée par l'Assemblée générale, modifiée par divers amendements syrien, polonais et irakien : elle invite le Conseil de Tutelle à suivre les recommandations de la Quatrième Commission et à rédiger un rapport sur le suivi de ces pétitions orales pour la prochaine session ; elle ne peut statuer plus, faute du rapport annuel envoyé par la France et des conclusions de la mission de visite de 1952<sup>291</sup>. Début 1953, Um Nyobè revient au Cameroun triomphalement, accueilli par 1500 personnes à Douala, et médiatise ses actions *via* un tract qui reproduit une de ses lettres adressées depuis New York, après son audition, le 19 décembre 1952<sup>292</sup>. La « foi en l'Onu » des militant-es de l'UPC se renforce et encourage de multiples adhésions au parti.

Les auditions de décembre 1953 et décembre 1954 se caractérisent par la même diplomatie répressive. D'abord sur l'octroi des visas de sortie et d'entrée. À la fin de l'année 1953, Um Nyobè est de nouveau auditionné devant la Quatrième Commission, désormais accompagné par Abessolo Nkoudou, président du comité central de Mbalmayo<sup>293</sup>. Si elles ne peuvent mobiliser de majorité à la Quatrième Commission, les autorités souhaitent empêcher ces pétitionnaires de rejoindre la France et l'étranger, car ces « moments précieux [...] permettent un lobbying, la constitution ou l'entretien de réseaux<sup>294</sup> ». Au Cameroun, les services du Haut-Commissariat ralentissent la procédure d'obtention du visa de sortie, *via* des certificats sanitaires<sup>295</sup>. Les trois militants se rendent à Paris, le 26 octobre, et Um Nyobè est logé chez une militante communiste, Françoise Weber. Le visa d'entrée aux États-Unis est de nouveau refusé par le consulat, ce qui provoque une mobilisation des avocat-es du CDLDAN qui dénonce « une entrave au fonctionnement normal de l'Onu » et « une atteinte à l'une des libertés fondamentales de la personne humaine que la Charte de l'Atlantique et la Déclaration universelle des droits de l'homme se sont donné le but de faire respecter<sup>296</sup> ». Les autorités, sollicitées par ces avocat-es, s'opposent en fait à son audition : elle aurait « pour effet immédiat de renforcer la position politique de cet agitateur sur le plan local, par le prestige qu'il en retirerait et saurait exploiter comme il l'a fait après sa première audition en 1952 ; indirectement il en résulterait un renforcement de la position du Parti communiste au Cameroun ». Le refus du visa d'entrée aux États-Unis est souhaité par les autorités françaises, car la sécurité intérieure du Cameroun est jugée stratégique dans l'empire colonial, « tant pour la tranquillité intérieure de l'Afrique centrale que pour les liaisons logistiques transafricaines ». La note des services de renseignement conclut :

287. Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 475 ; Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerounais...*, *op. cit.*, p. 113.

288. DGSE, Note de renseignement n° 59/0, « Objet a/s : Tract diffusé par le comité directeur de l'UPC relatif à la mission d'Um Nyobe Ruben à New York », 28 février 1953.

289. Dorsinville Max, *Mémoires de la décolonisation...*, *op. cit.*, p. 254.

290. Elle est l'auteur d'un texte remarqué sur son premier voyage en Afrique subsaharienne en tant qu'anthropologue afro-étatsunienne. Robeson Eslanda Goode (2022), *Voyage africain*, Paris, Nouvelles Éditions Palace. Voir : SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, 16 janvier 1953.

291. AONU, A/RES/655(VII), Résolution sur l'audition de pétitionnaires du territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 410<sup>e</sup> séance plénière, 21 décembre 1952. Dorsinville Max, *Mémoires de la décolonisation...*, *op. cit.*, p. 266.

292. DGSE, Note de renseignement n° 14/0, « Objet a/s : Cameroun-Onu – Voyage à New York du secrétaire général de l'UPC Um Nyobe Ruben, 20 janvier 1953, contenant le tract « Le problème camerounais devant les Nations Unies », écrit par Um Nyobè à New York, le 19 décembre 1952.

293. Joseph Ndzinga, représentant de la communauté Ngoa-Ekélé, est également auditionné pour des questions foncières. ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme du délégué permanent adjoint, Léon Pignon, New York, 5 décembre 1953.

294. ADF, La Courneuve, 40QO/2, Télégramme du délégué permanent adjoint, Léon Pignon, New York, 2 novembre 1953. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...* *op. cit.*, p. 267.

295. SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, 27 octobre 1953.

296. SHD, Vincennes, GR10T182, Lettre du secrétaire du CDLDAN au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 19 novembre 1953.

« Le meilleur moyen est d'arrêter la tentative d'agitation à ses débuts en empêchant l'audition de Um Nyobè et éventuellement de ses acolytes [...] au cours de la présente session<sup>297</sup> ». Le *lobbying* diplomatique des autorités échoue avec la mobilisation de *L'Humanité*, l'envoi d'une délégation de personnalités communistes françaises et africaines à l'ambassade et l'interpellation des États-Unis à l'Onu par « les amis du leader camerounais<sup>298</sup> ».

Après 42 jours à Paris, leur visa d'entrée aux États-Unis est enfin accordé. Lors de son audition, il s'en prend vigoureusement à cette bataille des visas et la dénonce publiquement :

Dès que la nouvelle de l'acceptation de l'audition de l'U.P.C par la Quatrième Commission fut connue au Cameroun, les autorités françaises usèrent d'une mesure de provocation assez cynique en voulant me soumettre à des examens médicaux qui ne sont prévus par aucun texte régissant l'émigration au Cameroun et qui ne sont exigés d'aucune autre personne sortant du Territoire. Ce n'est qu'à la faveur d'une protestation des patriotes camerounais que j'ai pu quitter le pays le 21 octobre dernier pour arriver à Paris le lendemain. Et, ce qui dépasse mon entendement, c'est le traitement discriminatoire dont j'ai été l'objet de la part de l'Ambassade des États-Unis à Paris. Le visa demandé le 26 octobre ne m'a été accordé que le 1<sup>er</sup> décembre, après de multiples interventions de l'U.P.C et autres organisations du Cameroun, de moi-même et de certains milieux français mêmes ; et hier encore, arrivé à l'aéroport de New York, à 8h, je n'ai été relâché par les services d'immigration qu'à 11 heures. [...] j'ai dû être « gardé à vue » [...] pendant quarante-deux [sic] jours à Paris et virtuellement maintenu en détention pendant trois heures à mon arrivée à New York [...]. [...], mais il y a une chose plus grave à notre façon de voir, c'est que ces restrictions risquent de mettre en cause l'ensemble du droit de pétition pour les ressortissants des pays sous tutelle<sup>299</sup>.

Les pétitionnaires pro-français n'ont aucune difficulté de ce type pour se rendre à l'Onu<sup>300</sup>. Les autorités françaises cessent progressivement d'avoir recours à cette diplomatie répressive *via* les visas, car elle provoque une médiatisation contre-productive, mais mobilisent des dispositifs pour limiter le séjour des pétitionnaires. Après son audition devant la Quatrième Commission en décembre 1953, Um Nyobè se voit refuser une prolongation de son visa par les autorités étatsuniennes, ce qui lui aurait permis de participer aux débats au Conseil de Tutelle<sup>301</sup>. Pour leurs auditions de novembre 1954, Ruben Um Nyobè obtient un visa étatsunien au bout de quatorze jours, Kingué doit patienter plus longtemps : malgré cette rapidité, il s'agit d'un visa plus limitatif, de « type C », qui ne les autorise qu'à circuler dans certains quartiers de New York. Ils rendent responsables les autorités françaises qui les présentent comme des militant-es d'un parti considéré communiste<sup>302</sup>.

Si la bataille des visas est perdue, les autorités poursuivent leur action diplomatique à l'Onu contre les pétitionnaires de l'UPC. D'abord, *via* des pétitionnaires pro-français : en 1953, ce sont les partis de collaboration<sup>303</sup>, l'Esocam et l'Indecam, ainsi que des groupes communautaires qui s'opposent à l'UPC<sup>304</sup>. Seul Guillaume Bisseck, président de l'Esocam, fait le déplacement et est entendu le 2 décembre : il conteste la réunification et propose une forme d'autonomie du Cameroun dans le cadre de l'Union française. Les autorités encouragent l'envoi de pétitions favorables au *trusteeship* français et font la promotion de l'audition de Bisseck grâce à des interviews dans la presse et des brochures vantant son séjour à New York et ses « revendications sages et modérées<sup>305</sup> ». Lors de la session de l'Assemblée générale de l'Onu, le député socialiste du Cameroun, Jules Ninine, est chargé de répondre aux pétitionnaires de l'UPC et de la JDC. Malgré l'échec des stratégies diplomatiques françaises, les services de renseignement font appel aux États-Unis pour contenir la diplomatie épéciste menée à l'Onu et listent des actions à mener :

297. SHD, Vincennes, GR10T182, Note au sujet de Ruben Um Nyobè, président de l'UPC qui désire se rendre devant la Commission de Tutelle de l'Onu, octobre 1953.

298. SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : du départ de M. Ruben Um Nyobè à l'Onu », 1<sup>er</sup> décembre 1953.

299. Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerounais...*, *op. cit.*, p.214-215.

300. Efoua Mbozo'o Samuel, « La tutelle internationale des Nations Unies... », *op. cit.*, p. 130.

301. ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme de l'ambassade de France à Washington, Washington, 23 décembre 1953.

302. SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination de la France d'Outre-mer, « Objet a/s : action à l'Onu d'un leader camerounais », 21 décembre 1954 ; ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme du délégué permanent à l'Onu, Henri Hoppenot, New York, 27 novembre 1954.

303. Voir 2-B.

304. L'Indecam renonce à venir mais la communauté Ngo Ekele est auditionnée le 28 novembre 1953 sur des enjeux fonciers. ANOM, DPCT3, Circulaire du Haut-Commissaire aux chefs de région et de subdivision, Yaoundé, 12 janvier 1954. Mbozo'o Efoua Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, pp. 237-242.

305. DGSE, Note de renseignement n° 672/0, « Objet a/s : Cameroun – Réactions contre le voyage d'Um Nyobe Ruben à New-York », 27 octobre 1953 ; Bisseck Guillaume (1953), *Pour la vraie indépendance du Cameroun. Discours prononcé par Guillaume Bisseck, délégué de l'Esocam devant les Nations Unies, le 2 décembre 1953*, Arras, Société d'éditions du Pas-de-Calais ; ANOM, DPCT3, Lettre du chef de cabinet du Haut-Commissaire au délégué du Haut-Commissaire à Paris, Yaoundé, 12 décembre 1953 ; Circulaire du Haut-Commissaire aux chefs de région et de subdivision, Yaoundé, 12 janvier 1954.

**I. Ce qu'il veut :**

Rester aux USA jusqu'en février 1954 ou même plus tard :

- afin de se faire entendre par le Conseil de tutelle de l'Onu ;
- éventuellement de se faire entendre de nouveau par la Quatrième Commission (lors de la session extraordinaire)

**II. Ce que nous voulons :**

Qu'il ne reste pas aux USA afin d'éviter ses critiques intrigues dans les milieux de l'Onu.

**III. Ce que nous demandons aux autorités américaines :**

De ne pas renouveler son permis de séjour aux USA et de le renvoyer en France

Motifs :

- a) Éviter les contacts dangereux non seulement pour la France, mais pour les USA (relations avec les communistes noirs d'Amérique, Robeson...).
- b) Le permis de séjour lui a été accordé pour venir à la 4<sup>e</sup> Commission, maintenant que son audition a eu lieu, il n'a plus rien à faire aux États-Unis.

Mais qu'il ne reste pas aux ÉTATS-UNIS dans l'intervalle des sessions, de l'Assemblée générale ou du Conseil de tutelle.

**IV. Moyens d'action :**

- FBI
- Délégation US à l'Onu susceptible d'être saisie de l'affaire par notre délégation : est-ce opportun si le FBI déjà dans le circuit<sup>306</sup> ?

En 1954, la bataille des pétitionnaires, jugée contre-productive, même si des représentants de l'Esocam et l'Indecam demandent, de nouveau, à être entendus<sup>307</sup>. Les diplomates français, aidés par Georges Becquey, chef du Service des relations extérieures, décident de rester silencieux face aux accusations prononcées devant la Quatrième Commission, jugée non compétente, préfèrent agir au Conseil de Tutelle<sup>308</sup>. La contradiction est aussi portée par la délégation française accompagnée du député du Dahomey, Sourou Migan Apithy, chargé de dénoncer l'UPC, de Georges Becquey, ainsi que par Daniel Kemajou, conseiller de l'Union française. Le délégué permanent adjoint, Léon Pignon, conteste également la banalisation de ces auditions, désormais « automatiques », qui crée de la confusion sur les compétences des différents organes de l'Onu, tout en encourageant « un parti subversif au cœur de l'Afrique<sup>309</sup> », mais sur conseil de Daniel Kemajou, il se garde de critiquer nommément les responsables upécistes. La démarche des diplomates français n'est pas aisée, car Pignon ne peut compter que sur des soutiens belges et britanniques face au bloc anticolonialiste constitué de pays communistes, asiatiques, caribéens et arabes, et dans lequel se rangent aussi les États-Unis. À cet égard, il dénonce les empiètements de la Quatrième Commission sur les compétences du Conseil de Tutelle, « une entorse de plus à la Charte et aux accords de tutelle<sup>310</sup> ». Ces auditions sont enregistrées par les diplomates, et les disques sont ramenés au Cameroun pour les partager aux chefs de région et de subdivision.

La vague d'auditions de 1952 à 1954 détériore l'image internationale du *trusteeship* français au Cameroun, mais constitue « une courte victoire des forces nationales<sup>311</sup> », *via* les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, certes non contraignantes, mais importantes d'un point de vue diplomatique. Celle du 9 décembre 1953 (758-VIII) déplore la non-application des précédentes résolutions et invite le Conseil de Tutelle à mieux intégrer les déclarations des pétitionnaires<sup>312</sup>. Celle du 14 décembre 1954 (859-IX) fait de même et charge la prochaine mission de visite d'étudier les questions soulevées. Surtout, ces trois auditions fabriquent l'image internationale du *Mpodol*, devenu progressivement diplomate de l'UPC. Son audition à la IX<sup>e</sup> session du 24 novembre 1954, « l'une des plus brillantes de sa carrière », lui permet de critiquer plus encore le principe du *trusteeship* en contradiction avec l'intégration

306. SHD, Vincennes, GR10T182, Note, « Objet a/s : Ruben Um Nyobè », 23 décembre 1953.

307. ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme du délégué permanent de l'Onu, Henri Hoppenot, New York, 1<sup>er</sup> octobre 1954.

308. ARO, Note de Georges Becquey, chef du service des relations extérieures au Haut-Commissariat sur la 9<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (Quatrième Commission), Yaoundé, 20 décembre 1954.

309. Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 468 ; Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerunais...*, *op. cit.*, p. 298.

310. ARO, Georges Becquey, Note sur la 9<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (Quatrième Commission), s.d., pp. 8-9.

311. Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 128.

312. AONU, A/RES/758(VIII), Résolution sur l'audition de pétitionnaires du territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 471<sup>e</sup> séance plénière, 9 décembre 1953. Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 238.

du Cameroun dans l'Union française<sup>313</sup>. En décembre 1953, il critique également la mission de visite de 1952 et promeut les rapprochements politiques opérés avec des responsables de partis au *Southern Cameroons*<sup>314</sup>. Surtout, ces auditions lui permettent de dénoncer publiquement la répression engagée par les autorités, notamment le harcèlement policier dont il est victime à son retour de New York et la tentative d'assassinat à Fouban en 1953. Elles lui permettent aussi de médiatiser son action en métropole. En 1953, Um Nyobè s'entretient avec des étudiant-es de la cité universitaire, à Paris, puis tient une conférence de presse à l'Hôtel Lutetia. À son retour au Cameroun, ses auditions new-yorkaises sont désormais des événements médiatiques : à Douala, 30 000 personnes se réunissent sur le terrain de sport de Koumassi pour l'accueillir<sup>315</sup>. Il tient différents meetings sur l'action à l'Onu dans différentes subdivisions, ce qui encourage l'envoi de pétitions et la diffusion de brochures, comme celle intitulée *Ce que veut le peuple camerounais* imprimé en 1953. Les 10 000 exemplaires sont saisis par les douanes dès leur réception à l'aéroport<sup>316</sup>. Ces meetings, critiqués par les autorités, encouragent aussi d'autres contestations anticoloniales, à l'image de ces inscriptions faites à la chaux, découvertes à Douala fin janvier 1954, et portant le message : « Exploiter, opprimer, tels sont les buts des colonialistes français. Vive l'Unification et l'Indépendance du Cameroun<sup>317</sup> ». Les inscriptions sont rapidement effacées par la police. Ces auditions permettent enfin à l'UPC de s'insérer, partiellement, dans les réseaux anticolonialistes. En décembre 1954, Um Nyobè rencontre des nationalistes tunisiens et le représentant du Mouvement national algérien (MNA) de Messali Hadj, Bouhara. Fort de son expérience onusienne, il prend contact avec des délégués d'anciens pays colonisés par la France, tels que la Syrie ou le Liban, mais aussi par le Royaume-Uni<sup>318</sup>. L'ensemble de ces succès diplomatiques fait dire à l'historien Richard Joseph que « la confrontation entre l'UPC et l'administration française devint un jeu à trois, car les arguments de l'UPC contre "la mauvaise administration de la France" au Cameroun ont trouvé un soutien verbal dans les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies<sup>319</sup> ». Pourtant, Um Nyobè ne cache pas « son mécontentement devant la carence de l'Onu qu'il qualifie d'impuissante et de soumise aux USA<sup>320</sup> ».

### Des missions de visite sous l'œil des autorités

Le dernier champ d'action des autorités françaises à l'Onu concerne les missions de visite dont le travail est encadré, contrôlé, voire obstrué. À la différence des mandats de la SDN, la mise en place d'enquêtes dans les territoires sous *trusteeship* constitue une innovation diplomatique majeure, prévue dans l'article 87 de la Charte des Nations Unies<sup>321</sup>. Pendant plusieurs semaines, quatre missions sont déployées au Cameroun, tous les trois ans, d'abord en 1949, puis en 1952, 1955 et 1958. Les deux premières sont intégrées dans un voyage plus global en Afrique de l'ouest, avec des visites également prévues dans les deux Togo sous *trusteeship* français et britannique. Les deux autres sont dédiées à la situation des deux Cameroun sous *trusteeship* français et britannique. La mission est considérée comme un temps fort des mobilisations des militant-es upécistes et des autorités coloniales, les deux camps cherchant à convaincre les délégués onusiens du bien-fondé de ses positions. Pourtant, les autorités déploient d'importants dispositifs de contrôle et de répression pour museler la parole des militant-es de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec. L'historiographie n'a pas manqué d'étudier ces missions de visite, avec le travail de Richard Joseph<sup>322</sup>, alors que des témoignages de militant-es, dont celui de Ruben Um Nyobè, constituent des perspectives importantes

313. Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, pp. 295-313 et p. 327.

314. Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerounais...*, *op. cit.*, p. 217 et Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, p. 272.

315. DGSE, Note de renseignement n° 59/0, « Objet a/s : « Tract diffusé par le comité directeur de l'UPC relatif à la mission d'Um Nyobe Ruben à New York », 28 février 1953.

316. Mbozo'o Efoa Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 240.

317. DGSE, Note de renseignement n° 104/0, « Objet a/s : Cameroun – activités de l'UPC », 18 février 1954.

318. Nombou Tetam Gildas Igor, Kouekam Démonster Ferdinand (2019), « L'UPC et le « procès de l'indépendance » du Cameroun à l'ONU (1949-1959) », in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 99-100.

319. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 206.

320. SHD, Vincennes, GR10T182, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement, « Objet a/s : Ruben Um Nyobè », 19 janvier 1955.

321. Kiki Ayangma Serge (2009), « Les Missions de visite du Conseil de tutelle au Cameroun sous administration française (1949-1958) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 11.

322. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 179-206.

sur les obstructions organisées par les autorités lors de la venue des délégués de l'Onu<sup>323</sup>. Des travaux universitaires ont également contribué à mieux saisir les dispositifs de contrôle et d'encadrement de ces missions de visite<sup>324</sup>.

La première mission de visite a lieu du 12 au 26 novembre 1949, alors que le mouvement nationaliste commence à se structurer autour de l'UPC<sup>325</sup>. Elle est composée de quatre membres, partagés entre puissances tutélaires et non tutélaires : l'Irakien Awni Khalidy, le président, Alfred Claeys Bouuaert, le délégué belge, Benjamin Gerig, le délégué étatsunien et A. Ramos Pedrueza, le délégué mexicain<sup>326</sup>. Le choix de ces membres fait l'objet de tractations diplomatiques : le président irakien, ancien diplomate de la SDN et fin connaisseur des organes de la toute jeune Onu, a été choisi sur conseil de la délégation britannique et avec l'accord des diplomates français, rassurés par ses prises de position vis-à-vis du principe même du *trusteeship*<sup>327</sup>. Le conseiller aux *Colonial Affairs* de la délégation britannique espère de lui « un rapport raisonnable<sup>328</sup> ». Les quatre membres sont accompagnés par le Secrétaire général-adjoint de l'Onu chargé du Département de la Tutelle et des Renseignements provenant des territoires, Victor Hoo, un ressortissant de la République de Chine (Taïwan), ainsi que de cinq autres fonctionnaires. Des voix s'élèvent alors sur l'absence d'experts des questions africaines<sup>329</sup>. Le mandat de cette première mission est relativement limité, comme l'indique la résolution 108(V) du 20 juin 1949 : observer la gestion des territoires sous *trusteeship*, accorder son attention aux rapports annuels et aux pétitions, réceptionner et examiner les pétitions reçues, et rédiger un rapport de visite<sup>330</sup>. Face à cette première mission, les autorités coloniales s'assurent de diffuser une propagande pro-française, *via* des intermédiaires locaux tels qu'André Fouda, membre du Conseil des notables du Nyong-et-Sanaga. L'UPC, encore embryonnaire, invite ses militant-es à porter leurs doléances auprès des délégués de l'Onu<sup>331</sup>. Chaque comité de base doit préparer un rapport succinct avec une première partie qui dénonce « avec force la violation par l'administration de nos droits et libertés politiques » et une seconde partie qui en appelle à la réunification, à la fixation d'un délai de fin du *trusteeship*, à la suppression de la mention « partie intégrante du territoire français » dans les accords de tutelle, à la participation des colonisé-es au Conseil de Tutelle et à la création d'une assemblée territoriale représentative<sup>332</sup>.

Les services de renseignement interceptent cette circulaire – une « main traîtresse », écrit Um Nyobè –, ce qui leur permet d'anticiper les actions de l'UPC et d'en remettre une copie aux délégués de la mission<sup>333</sup>. Le parti nationaliste n'est pas encore suffisamment organisé pour déjouer ces stratégies de surveillance. Les autorités encadrent l'itinéraire de la mission : les délégués, arrivés le 12 novembre par le nord, visitent onze régions administratives sur les quatorze, séjournent à Yaoundé et Douala pendant trois jours, un jour pour Dschang et Nkongsamba<sup>334</sup>. La tournée du Cameroun est plus que rapide, mais facilitée par le transport aérien. Ils visitent des bâtiments administratifs, des dispensaires et des écoles – tous rénovés en amont – et procèdent à des rencontres avec des chefs locaux dont les *lamibè*. Dans le sud et l'ouest, les délégués de la mission reçoivent des pétitions et effectuent quelques auditions. Le Haut-Commissaire, Robert Casimir, conteste l'implantation upéciste et leurs revendications d'indépendance et de réunification<sup>335</sup>. Il faut, au contraire, donner une bonne impression aux délégués, comme il l'écrit à son délégué de Douala, le 12 septembre<sup>336</sup>. Le rapport final de la mission de visite semble en être convaincu puisqu'il y est noté que l'UPC, passé « sous l'emprise communiste », n'a pas attiré « à lui de très nombreux adeptes » du fait que

323. Um Nyobè Ruben (1989), *Écrits sous maquis. Notes et introduction d'Achille Mbembe*, Paris, L'Harmattan, pp.112-133 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...* *op. cit.*; Ngapeth Biyong Marie-Irène (2009), *Cameroun. Combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan pp. 118-119, et pp. 198-199.

324. Efoou Mbozo'o Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies sur le Cameroun sous administration française... », *op. cit.* ; Wullson Mvomo Ela, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.* ; Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*

325. AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 3.

326. *Ibid.*, p. 2.

327. *Ibid.* Voir la biographie d'Awni Khalidy [disponible sur : <<https://www.un.org/en/ga/fifth/Bio/1953.pdf>>, consulté le 15 mai 2024].

328. Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 21.

329. ANY, IAC36, Mission de visite du Conseil de Tutelle cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 22.

330. AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 2.

331. Um Nyobè Ruben, *Le Problème national kamerunais*, *op. cit.*, p. 160.

332. AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, pp. 38-39.

333. Um Nyobè Ruben, *Le Problème national kamerunais*, *op. cit.*, p. 160.

334. AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 9 et p. 20.

335. Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 26.

336. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 27.

« le Camerounais, après trois ans d'expérience politiques, est devenu assez réticent et se méfie d'actions politiques inspirées de l'Europe ». Les délégués ont craint un coup médiatique de l'organisation « puisqu' il lui a été enjoint de tout mettre en œuvre pour attirer sur elle l'attention de la mission de visite du Conseil de Tutelle<sup>337</sup> ». *In fine*, les militant-es de l'UPC demandent à être reçus par la mission à Yaoundé, Douala, Nkongsamba et Dschang, et parviennent à remettre l'essentiel des pétitions reçues par les délégués<sup>338</sup>. Le rapport de la mission est plus nuancé : seules 17 des 69 pétitions seraient le fait du parti<sup>339</sup>.

La mission du Conseil de Tutelle de 1952 séjourne du 15 octobre au 10 novembre 1952, soit 27 jours dans le seul Cameroun sous tutelle française<sup>340</sup>. Ses quatre membres, toujours à parité, sont choisis dès le 24 juin : Roy A. Peachey, le président australien, Robert Scheyven, le délégué belge, Roberto E. Quiros, le délégué salvadorien, et Hsi-Kun Yang, le délégué de la République de Chine<sup>341</sup>. La délégation est aussi secondée par sept membres du secrétariat général de l'Onu, dont le rôle semble approfondi dans le fonctionnement de la mission, mais aucun expert des questions africaines n'est présent<sup>342</sup>. Le choix du président australien, un diplomate fin connaisseur de l'Onu, s'accorde avec la conception du *trusteeship* qu'ont les puissances coloniales puisqu'il est lui-même ressortissant d'un pays qui assure la tutelle sur la Nouvelle-Guinée, dans le Pacifique. Le mandat accordé à cette deuxième mission diffère, du fait même des conclusions de la première visite, et des progrès censés être observés depuis trois ans. La résolution 465(XI) du Conseil de Tutelle lui donne pour objectif d'enquêter, notamment en lien avec les débats ayant eu lieu à l'Onu, sur les questions soulevées par les pétitions et les rapports annuels du gouvernement français<sup>343</sup>. Ce pouvoir d'enquête, semble-t-il renforcé, n'est pas bien perçu à Yaoundé et Paris, car le contexte politique a changé : l'UPC, mieux implantée, fait l'objet de diverses mesures répressives et a développé une stratégie diplomatique à l'Onu, notamment *via* les auditions à la Quatrième Commission<sup>344</sup>. André Soucadaux, le nouveau Haut-Commissaire qui mène un « *gentlemen corps à corps* » avec l'UPC, rassure la métropole : son expérience lui permet d'influencer les « décisions de la mission tout en muselant les forces nationalistes dites extrémistes représentées par l'UPC<sup>345</sup> ». La Sûreté est mobilisée pour surveiller, discrètement, les délégués onusiens. « M. Yang est un homme fin, cultivé et scrupuleux qui s'est efforcé tout au long de la visite de se faire une opinion objective sur ce qu'il a eu l'occasion de voir et vérifier. M. Quiros quant à lui fait preuve d'une étonnante incuriosité et a parcouru le Cameroun en touriste », écrit ainsi le Haut-Commissaire au ministre de la France d'Outre-mer<sup>346</sup>. Les fonctionnaires accompagnant la délégation sont également bien perçus<sup>347</sup> : Jan Jaroslav Cebe-Habersly, citoyen étatsunien d'origine tchèque, montre « des dispositions anticommunistes dénigrant les pétitionnaires de cette tendance et en encourageant leurs adversaires », alors que Fou Tchun Liu porte des appréciations élogieuses sur la présence française<sup>348</sup>. À l'inverse, Ludwick Sternbach, de nationalité polonaise, donc membre du bloc communiste, fait l'objet d'une surveillance resserrée de la Sûreté. De son côté, mieux organisée, l'UPC décide, lors du congrès d'Éséka en septembre, d'actions ciblées – le voyage du président à Ngaoundéré pour rencontrer les délégués, l'achat d'une voiture pour suivre la mission et des invitations formelles aux réunions du parti – mais aucune n'aboutit<sup>349</sup>.

337. AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 37.

338. Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerunais*, *op. cit.*, p. 161.

339. AONU, T/462, Conseil de Tutelle, Rapport de la première mission de visite des Nations Unies dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 16 février 1950, p. 38.

340. Le futur ambassadeur de France au Cameroun a rédigé un roman qui s'en inspire. AONU, T/1110, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), XIII<sup>e</sup> session (28 janvier-25 mars 1954), New York, p. 2.

341. *Ibid.*, p. 3 ; Huré Francis (2011), *Martin en Afrique*, Paris, Éditions de Fallois.

342. Il s'agit de Jan Jaroslav Cebe-Gabersky, secrétaire principal, M.L. Sternbacti, Mme J. Brovn-Harrop, M.F.T. Liu, secrétaires adjoints, M. S. Sameh, secrétaire administratif, M. G. Margoulies, interprète et Mme P. Lacerte, sténographe. Mbozo'o Samuel, « La tutelle internationale des Nations Unies... », *op. cit.*, p. 93.

343. AONU, T/RES/465(XI), Conseil de Tutelle, Mandat de la mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), 453<sup>e</sup> séance, 22 juillet 1952.

344. Le Vine, Victor T. (1984). *Le Cameroun. Du mandat à l'indépendance*. Paris. Présence Africaine, p. 195.

345. Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 46 ; Abwa Daniel (1998), *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916- 1960)*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé et Presses de l'Université catholique de l'Afrique centrale, p. 345.

346. ANY, 1 AC 6374, Divers rapports du Haut-Commissaire au ministre de la France d'Outre-mer sur la mission de visite de l'Onu au Cameroun, 1952, cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 41.

347. *Ibid.*, p. 42.

348. ANY, 1 AC 6374, Divers rapports du Haut-Commissaire au Ministre de la France d'Outre-mer sur la mission de visite de l'Onu au Cameroun, 1952, cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 42.

349. ANY, 1 AC 6374, Lettre confidentielle n° 1397 du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer sur la mission, 18 octobre 1952 cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 51.

Sur le terrain, les autorités mobilisent son personnel administratif pour encadrer la mission et organiser une propagande autour de son séjour. Un cinéaste est chargé de filmer leur déplacement. Arrivés par le Nord-Cameroun le 15 octobre, les délégués y séjournent sept jours, visitent des écoles, des hôpitaux et des stations agricoles, avant de procéder à quelques auditions. Ils rejoignent ensuite les grandes villes du sud puis l'ouest, où le même cérémonial a lieu. À Édéa, l'éclairage est même installé dans les bâtiments publics, également badigeonnés et nettoyés<sup>350</sup>. Ruben Um Nyobè critique l'itinéraire emprunté par la mission, des arrêts à Nkongsamba et Éséka étant même supprimés par les autorités, car il ne permet pas aux délégués d'être au contact des zones d'implantation upéciste<sup>351</sup>. Les militant-es upécistes ont pourtant invité les délégués à des réunions du parti, ce qu'ils ont refusé, pour privilégier les rencontres officielles en présence des administrateurs coloniaux. Les tentatives de contact entre upécistes et délégués génèrent de fortes tensions. Le délégué polonais, Ludwick Sternbach, est « le seul membre du secrétariat dont l'attitude ait donné lieu à des observations ouvertes aux requêtes des upécistes. Pendant la durée de son séjour [il] s'est volontiers isolé d'autres membres de la mission, essayant de prendre contact avec la population et de provoquer des déclarations défavorables à la nation tutrice<sup>352</sup> », précise le Haut-Commissaire. Et pour cause : dans la nuit du 29 au 30 octobre 1952, sur une plage de Kribi, dans le sud-ouest, Aloys Ntonga, un des leaders Batanga et Bajemaure Bamba, un hôtelier, rencontrent, de manière clandestine, le délégué Sternbach, et lui remettent deux pétitions qui critiquent les administrateurs coloniaux de la région et leurs collaborateurs africains. Le Haut-Commissaire précise au ministre de la France d'Outre-mer que « l'attitude du Ludwick Sterbach irrite les délégués au point que Roy Peachey demanda son rappel à New York<sup>353</sup> ». Le renvoi prématuré de ce délégué est-il une illustration du *lobbying* des autorités auprès de la mission ? Un plus grand nombre de pétitions parvient tout de même aux délégués : 720 communications et mémorandums dont 251 à titre d'information et 71 se revendiquant de l'UPC<sup>354</sup>. Un certain nombre d'entre elles proteste contre l'audition à venir d'Um Nyobè devant la Quatrième Commission et réclame le maintien du *trusteeship* français. À l'inverse, les pétitions des militant-es upécistes réitérent les demandes de réunification, la mise en place d'un délai de fin du *trusteeship* et la création d'un Conseil de gouvernement mixte. Malgré cette stratégie de pétitionnement, le bilan de la mission de 1952 est mitigé, car, selon l'historien Daniel Abwa, « ces premières passes d'armes UPC-Soucadaux semblent avoir été au détriment du parti nationaliste<sup>355</sup> ». La conclusion du rapport de la mission de 1952 minimise l'influence du mouvement nationaliste au Cameroun, minore les revendications d'unification et valorise le rôle des partis de collaboration<sup>356</sup>. Le parti nationaliste est réduit au « pays basaa », notamment à Éséka et Édéa, et, dans une moindre mesure, à Nkongsamba et à Mbalmayo<sup>357</sup>.

*In fine*, les deux missions de 1949 et 1952 se montrent particulièrement conciliantes avec les autorités coloniales françaises : la capacité d'action de leurs délégués est limitée par les autorités, alors que les voix nationalistes ne sont pas entendues, sauf *via* les pétitions écrites. Le renvoi de Ludwick Sternbach, « pour le bien-être de la mission » et afin que les autres délégués puissent « sereinement poursuivre leur route », symbolise ces pressions internes et externes au sein de la mission de 1952<sup>358</sup>. Les rapports publiés par les missions constituent aussi un succès pour les autorités coloniales, tant leur contenu est favorable au *trusteeship* français.

Ainsi les autorités coloniales françaises utilisent l'appareil étatique pour contrôler et surveiller l'UPC où qu'elle se rende au Cameroun sous tutelle française, mais aussi au Cameroun sous tutelle britannique et à l'Onu. Ces mêmes autorités n'hésitent pas non plus à susciter des partis de collaboration pour contrecarrer point par point l'influence de l'UPC. L'influence du parti doit être endiguée par tous les moyens.

350. « Manifeste au sujet de la mission d'enquête du Conseil de Tutelle de l'Onu (1952) » cité in Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerunais*, *op. cit.*, p. 166.

351. Voir son audition devant la Quatrième Commission, les 24-25 novembre 1954. Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 46.

352. Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 42.

353. Lettre du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, 21 novembre 1952 cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 44.

354. AONU, T/1110, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), XIII<sup>e</sup> session (28 janvier-25 mars 1954), New York, p. 14.

355. Abwa Daniel, *Commissaires et Hauts-Commissaires...*, *op. cit.*, p. 348.

356. AONU, T/1110, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), XIII<sup>e</sup> session (28 janvier-25 mars 1954), New York, p. 33 et p. 40 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 223.

357. AONU, T/1110, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), XIII<sup>e</sup> session (28 janvier-25 mars 1954), New York, p. 13.

358. Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de Tutelle... », *op. cit.*, p. 44.

## B. LES PARTIS DE COLLABORATION : CRÉATIONS DES AUTORITÉS FRANÇAISES POUR CONTRER L'UPC

### I. DES PARTIS POLITIQUES AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

En dépit des obstacles et entraves multiples auxquels le parti fait face et de la corruption de certains de ses membres<sup>359</sup>, l'UPC réussit à s'imposer en quelques années comme un mouvement de masse. Une course de vitesse s'engage entre l'autorité administrative du territoire et l'UPC pour le contrôle de l'opinion. Les Camerounais-es ont ainsi pu exercer de nombreux rôles se situant sur une palette allant de résistant-es à collaborateur-rices.

L'autorité coloniale a aussi une stratégie dans ce domaine : la politique des « oppositions africaines ». Tout comme au Togo sous mandat français<sup>360</sup>, il s'agit d'encourager des « partis administratifs<sup>361</sup> », que nous renommerons ici « partis de collaboration » pour gommer le côté neutre du terme initial. Le terme de « collaboration » a un double sens. Si celui-ci renvoie d'emblée au lexique de l'occupation de l'Europe par les troupes fascistes et nazies pendant la Seconde Guerre mondiale dans les pays francophones en particulier<sup>362</sup>, cette expression est aussi utilisée par les historien-nes de l'Afrique pour analyser la situation dans laquelle se sont retrouvés-es de nombreux-ses Africain-es pendant la colonisation. Sorte de marchandage au jour le jour, la collaboration est parfois le résultat d'un calcul des colonisés-es, mais aussi une imposition des colonisateurs<sup>363</sup>.

En créant des partis de collaboration, les autorités coloniales françaises comptent sur des hommes camerounais, auxquels elles attribuent un certain nombre de prébendes et avantages, pour animer des partis ayant pour objectifs de contrer le nationalisme upéciste. À l'inverse, ces Camerounais comptent sur les autorités coloniales pour servir leurs intérêts. C'est ainsi que sont créées dans toutes les régions administratives du Cameroun, des organisations favorables à la politique française :

La meilleure action que nous puissions faire, c'est de susciter des oppositions africaines et de rendre la vie impossible aux meneurs upécistes, en leur opposant des Africains décidés et énergiques. [...] on aura ainsi l'avantage, tout en combattant localement le mouvement national, d'exploiter au maximum les éventuelles oppositions devant l'opinion mondiale pour convaincre l'Onu du danger qu'elle créerait en accordant l'indépendance à des populations encore arriérées et de surcroît minées par des querelles intestines<sup>364</sup>.

Il s'agit d'abord d'identifier des Camerounais dotés du profil adéquat pour faire face à l'UPC. Fonctionnaires et colons sont invités à contribuer par tous les moyens à cette bataille cruciale. Les « amis » camerounais de la France doivent se compter et se mobiliser. Les réseaux pro-français et une partie du budget de l'administration coloniale sont alors mis au service de la répression anti-UPC. Une galaxie de partis de collaboration est ainsi instituée, plus ou moins importante, et supposée répondre aux attentes des différentes composantes de la population camerounaise

359. Comme vu précédemment au sein du comité central de Foumban. Certaines personnalités qui vont animer les partis de collaboration sont des transfuges de l'UPC, comme par exemple, Pierre Dimala et Moïse Satouglé. Le premier était un membre important de l'UPC originaire de Bot-Makak en Sanaga-Maritime ; le second était ancien président de la section UPC du quartier New-Bell avant 1955. Affecté à Ngaoundéré, Satouglé fonde le parti de la Médiation Franco-camerounaise (Mediafrancam) le 1<sup>er</sup> mai 1955 puis rejoint l'Aspen.

360. Aduayom Adimado M. et al. (2011), « La lutte pour l'indépendance : contexte et acteurs », in Nicoué Lodjou Gayibor (dir.), *Histoire des Togolais : des origines aux années 1960*, Paris, Karthala, pp. 577-581.

361. Par exemple Eyinga Abel, *L'U.P.C.: une révolution manquée?*, op. cit.

362. Moins de 40 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'historien Jean Suret Canale revient sur les termes de « collaboration » et « résistance » dans l'historiographie française. Suret-Canale Jean (1982), « "Résistance" et "collaboration" en Afrique noire coloniale », *Études africaines offertes à Henri Brunschwig*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, pp. 319-331. Voir la mise à jour de ce débat dans Surun Isabelle (2013), « Appropriations territoriales et résistances autochtones », in Singaravélou Pierre (dir.), *Les empires coloniaux, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Points, pp. 65-66.

363. La littérature historique sur l'agentivité, ses limites, et le rôle des Africain-es est très vaste. Voir un résumé dans « Introduction : African Intermediaries and the "Bargain" of Collaboration », in Lawrance Benjamin, Osborn Emily et Roberts Richard (dir.) (2006), *Intermediaries, Interpreters, and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, Wis., University of Wisconsin Press, pp. 3-34.

364. ANOM, 1AFFPOL 33358, Lettre de l'administrateur Jacques Hubert, chef de la région du Dja-et-Lobo, à l'administrateur Morel du 12 mars 1955, reproduite dans un courrier d'Ernest Ouandié à ses camarades, daté du 13 avril 1955.

en opposition au communisme supposé de l'UPC<sup>365</sup>. Une alliance est nouée alors entre État colonial et réseaux d'influence régionales et/ou communautaires. Il s'agit là d'une des facettes de la « politique du ventre » analysée par le politiste Jean-François Bayart en 1989<sup>366</sup>. Cette expression insiste sur l'accumulation des ressources étatiques et sa redistribution à des fins politiques. Les partis de collaboration créés par les autorités coloniales françaises au Cameroun pour contrer l'UPC en sont une parfaite illustration. Les principaux partis de collaboration, tels qu'ils ont été listés en 1955 par l'administration coloniale<sup>367</sup>, sont :

- Le Parti socialiste camerounais ou Alliance démocratique camerounaise, devenu en 1953 l'Union sociale camerounaise (USC)
- Le Bloc démocratique camerounais (BDC)
- L'Évolution sociale camerounaise (Esocam) implantée notamment dans les régions de la Sanaga-Maritime et du Mungo
- La Renaissance camerounaise (Renaicam) surtout active dans les régions du Mbam et du Haut-Nyong.
- La Coordination des indépendants Camerounais (Indecam) qui se manifeste particulièrement à Douala.
- Le Rassemblement du peuple camerounais (RPC) créé en 1953 qui, en 1954, a pris une certaine extension en région Bamiléké.
- La Médiation franco-camerounaise (Mediafracam) créée le 6 mai 1955 et implantée dans l'Adamaoua et l'Est du territoire.
- Le Front national camerounais créé à Douala le 7 juillet 1955.
- La Ligue progressiste des intérêts économiques et sociaux des Populations du Nord Cameroun créée à Mokolo le 25 avril 1955.
- L'Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré (Aspen)

Il serait fastidieux de développer la trajectoire de tous ces partis d'autant que pour certains, leur succès a été très relatif et leur existence éphémère. Après avoir dégagé les caractéristiques communes à ces partis, nous développerons les exemples qui nous ont semblé les plus importants à traiter dans le cadre de notre étude.

Si l'UPC prétend s'adresser à toutes et tous, les partis de collaboration sont essentiellement des partis de cadres. Suscités pour endiguer la progression de l'UPC et briser le succès indéniable qu'elle rencontre dans l'espace public camerounais après 1948, ces partis se disputent la même clientèle socioprofessionnelle à savoir les « évolués », les commerçants et les dignitaires traditionnels. Le dévolu jeté sur ces catégories socioprofessionnelles montre que ces organisations recherchent des adhérent-es et non des militant-es. À propos des 68 membres du Bloc démocratique camerounais qu'il a référencés, presque tous basés à Yaoundé, l'historien Christophe Ralite note :

Les secteurs d'activité les plus investis par eux étaient soit l'enseignement public (50%), la santé (30%), les douanes (33%), le trésor (30%), les APA (25%), les administrations régionales (25%). L'observation des taux d'occupation des fonctions politiques par les bédécistes [...] montre leur surreprésentation dans l'administration centrale (le Haut-commissariat), les parlementaires en France (assemblée constituante, nationale, Sénat, Union française), les conseillers de l'Assemblée territoriale du Cameroun (Atcam), les futurs membres des gouvernements successifs jusqu'en 1962, les conseillers municipaux et les maires<sup>368</sup>.

Selon l'auteur, aucun autre parti de collaboration « ne peut se targuer d'une telle capacité de pénétration dans les arcanes du pouvoir avant l'ascension de l'Union Camerounaise d'Ahidjo, lui-même ancien bédéciste<sup>369</sup> ». Le succès du parti réside donc, dans un premier temps, dans le choix de sa cible : les fonctionnaires, les chefs coutumiers et les commerçants.

Ces partis sont considérés comme des voies d'accès aux privilèges que peut procurer l'administration française : « promotions à des postes de pouvoir, autorisations d'achat de fusils de chasse et de cartouches et obtention de licence

365. Pour une liste très complète et détaillée voir Han Kyu Lee (1997), « Le développement politique et les partis politiques au Cameroun sous la colonisation française entre 1945 et 1958 », Thèse en sciences politiques, Université Paris-Nanterre, France et notamment les tableaux des partis politiques entre 1945 et 1959 pp. 382-388.

366. Bayart Jean-François (1989), *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard. Évoquer ici cette référence bibliographique et ce concept ne revient pas à cautionner que la corruption et les prébendes sont des phénomènes spécifiquement africains ou africano-centrés à ce titre, voir Bakary Tessa Akin (1990), *Les élites africaines au pouvoir : problématiques, méthodologie et état des lieux*, Bordeaux, CEAN.

367. ANOM, AGEFOM1007, dossier 357, Réflexions sur les partis administratifs rédigé par Philippe Antoine. Rapport annuel 1955.

368. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 75.

369. *Ibid.*, Vol. 2, p. 75.

de boisson et de médailles<sup>370</sup> ». L'intérêt personnel constitue l'une des motivations premières à les intégrer. Dans sa thèse, la politiste Lee Han Kyu cite un extrait d'un procès-verbal daté du 24 avril 1953 : « Au comité directeur du BDC, on ne trouve que les représentants d'une certaine classe sociale et tous les membres tournoient autour d'Aujoulat<sup>371</sup>, le harcelant de placets et de revendications personnelles<sup>372</sup> ». En fait, la proximité avec le père fondateur notamment lors des réunions du parti qui se tiennent à son domicile à Yaoundé dans le quartier de Mvog-Ada, les contacts personnels avec lui prévalent sur l'organisation. De plus, la discipline est relâchée, car l'exclusion d'un membre se révèle être plus préjudiciable au parti<sup>373</sup>, qui perd ainsi un élu, or ce dernier peut se faire réélire sous une autre étiquette politique. C'est ce qui advient à André-Marie Mbida<sup>374</sup> : exclu du BDC, il se présente aux élections de 1956 qu'il remporte contre Aujoulat.

Si l'article premier des statuts de l'UPC réserve l'exclusivité du parti aux « habitants du territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie<sup>375</sup> », les partis de collaboration eux, se sont démarqués de cela, en prétendant vouloir regrouper les populations tant d'origine que d'adoption du Cameroun. L'insigne de l'Union Sociale Camerounaise (USC) créée en 1953 sous l'impulsion de Charles Okala, représente ainsi l'union de deux mains, l'une blanche, l'autre noire, sur fond vert, avec les lettres USC en rouge. Cependant l'amitié des « races » et la fraternité humaine affichée au sein de ces partis reposent sur une croyance peu sincère de leurs commanditaires. La plupart des colons, administrateurs et entrepreneurs privés, n'ont que mépris pour les « indigènes ». Ils entendent continuer à rester maîtres de la situation, alors même que l'autorité coloniale semble mettre un point d'honneur à promouvoir le vivre ensemble qui ne reste guère consensuel. D'ailleurs les propagandistes de ce vivre ensemble passent beaucoup de temps à se défendre ou le paient cher. Louis-Paul Aujoulat est battu aux législatives de janvier 1956. En effet, la xénophobie, voire le racisme, constitue le thème central de cette campagne électorale<sup>376</sup>. Le Comité de coordination du Cameroun (Cococam) par la voix du candidat anti-Aujoulat, André-Marie Mbida, ancien membre du BDC, invite ses frères camerounais à éviter le suicide politique en refusant de voter pour des pro-Blancs. Un slogan abondamment diffusé dans l'espace public invite à voter pour le « propre fils du pays », seul capable de gérer les affaires honnêtement et de façon désintéressée, car en tant que Camerounais, il « subit lui-même dans sa chair les méfaits du colonialisme<sup>377</sup> ».

La plupart des partis de collaboration se sont inspirés des structures et des organes de l'UPC déjà précédemment décrites : organisation pyramidale, associations diverses rattachées au parti, création d'un journal pour développer la propagande et attirer les adhérents. Le titre III des statuts du BDC propose une structure alliant Bureau central, comités régionaux ou sections fédérales et sections locales, mais aussi la création d'une section féminine au sein du comité directeur à partir du 24 mars 1954 initialement prévue dans l'article 40 et la création d'un journal *Le Cameroun de demain*<sup>378</sup>. On peut interroger ce mimétisme : était-ce une volonté délibérée de jeter la confusion dans les esprits ou un manque d'imagination politique ?

Force est de constater que la stratégie des partis de collaboration n'a que partiellement atteint son but. La progression de l'UPC est freinée dans certaines régions du Cameroun, mais créées sur une base régionaliste, ces partis n'ont ni sa stature ni son audience. Ils sont trop nombreux, ne parviennent pas à s'imposer sur l'ensemble du territoire et présentent des faiblesses. Ils manquent de fortes personnalités et sont déchirés par des rivalités entre dirigeants, l'opportunisme de leur clientèle et un discours peu audible. L'amélioration des conditions de vie et l'accès aux privilèges des « Blancs » préoccupent davantage les adhérents que les débats sur l'Union française et les conditions de vie et de travail des plus démunis. L'expérience prouve, en effet, qu'aucune figure régionale ne s'est hissée au rang de personnalité nationale. Dimala, Bissec, Indinebolé, Akono Ibrahim, Satouglé, Ndounoukong et autres

370. ANY, APA 11742, Dschang (Circonscription) Rapports annuels 1942-1951 Carton pris en note par un membre de la commission « recherche ». Disponibilité lors de la réouverture des archives nationales de Yaoundé.

371. Pour une présentation de Louis-Paul Aujoulat voir supra.

372. ANY, IAC 3658, Procès-verbaux n° 447 du 24 avril 1953 sur la réunion du BDC du 23 avril 1953 cité in Han Kyu Lee, « Le développement politique et les partis politiques au Cameroun sous la colonisation... », *op. cit.*

373. Enyegue Serge, « André Fouda : du Bloc démocratique camerounais à l'Union nationale camerounaise 1951-1980 », Mémoire de Master, Université Yaoundé I, Cameroun, p. 32.

374. Abwa Daniel (1993), *André-Marie Mbida, premier premier ministre camerounais, 1917-1980*, Paris, L'Harmattan, pp. 39-47 ; Meyomessé Enoh (2008), *De Mbida à Abidjo*, Yaoundé, Les Editions du Kamerun.

375. Nken Simon, *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique...*, *op. cit.*, p.488-493 (Statuts de l'UPC).

376. Voir Section 2 – Partie I.A.

377. Termes extraits de la profession de foi du candidat André-Marie Mbida aux élections du 2 janvier 1956 utilisée dans Enyegue Mbatsogo Hervé (2009), « L'opposition politique au Cameroun des années 1930 à 1970 : institutionnalisation, ruptures, permanences et mutations », Thèse en histoire, EHESS, France et Université de Yaoundé I, Cameroun, Vol. 1, pp. 238-242 et Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, p. 46.

378. Voir les précieuses annexes qui reprennent les statuts du BDC à sa création dans Tjang Kack Jean-Marie, (1990), « Le Bloc démocratique camerounais 1951-1956 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Yaoundé, Cameroun.

leaders régionaux à la tête des partis de collaboration, que nous allons détailler, ne parviennent pas à se transformer en leaders nationaux. Rares sont parmi eux, ceux qui jouent un rôle éminent dans le processus de décolonisation du Cameroun. Présentés le plus souvent comme des « traîtres », ils sont condamnés à la marginalité à la veille de la proclamation de l'indépendance.

## 2. UNE GALAXIE DE PARTIS PLUS OU MOINS OPÉRANTE

### 2.1. De l'Esocam à l'Indecam

Pour les autorités coloniales, le plus urgent est de s'attaquer à celui qui dès 1948 apparaît comme la figure de proue de l'UPC : Ruben Um Nyobè. Pour réaliser cela, elles recrutent Pierre Dimala, chef des étrangers basaa à Yaoundé, transfuge de l'UPC et originaire du même village que le Secrétaire général de l'UPC<sup>379</sup>. Du jour au lendemain, cet ancien membre de l'UPC se voit propulsé à la tête d'une formation politique régionaliste, active dans la Sanaga-Maritime et le Mungo, l'Évolution sociale du Cameroun (Esocam) qui voit le jour le 20 juin 1949, à Édéa, dans l'aire d'influence du secrétaire général de l'UPC.

La temporalité et le choix du lieu ne sont pas innocents. D'une part, on est à la veille de la première visite de la mission onusienne au Cameroun de novembre 1949. D'autre part la région de la Sanaga-Maritime est la région de naissance d'Um Nyobè et d'un grand nombre de ses collaborateurs. La mission qui est assignée à l'Esocam est claire : faire barrage aux succès croissants de l'UPC et de semer la confusion dans les esprits. En effet, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de l'Esocam plagie celui de l'UPC, ce nouveau parti aurait pour but « d'unir et regrouper les habitants du Cameroun en vue de permettre l'évolution rapide de sa population et l'élévation de leur standard de vie ». Cependant l'article 2 prend ouvertement le contre-pied de l'UPC en s'insurgeant contre les idées de réunification et d'indépendance qu'elle prône, et affirme que l'Esocam entend « lutter contre toute idée politique communiste », dans « un esprit de loyale collaboration avec les représentants de l'autorité administrative<sup>380</sup> ».

Certains historiens camerounais<sup>381</sup> s'accordent pour dire que les statuts de l'Esocam ont été conçus et rédigés par l'administrateur Edmond Joud. Arrivé au Cameroun en 1944 comme chef adjoint de la division de Yaoundé, celui-ci y a gravi tous les échelons et occupé de nombreux postes avant d'être nommé chef de région de la Sanaga-Maritime en 1954. Perçu par ces supérieurs comme « intelligent, énergique et travailleur avec de solides connaissances administratives, rendant des services exceptionnels », il est en effet plausible qu'il ait pu remplir cette mission, même si rien dans son dossier de carrière le prouve. Un rapport de son supérieur évoque, lors de son affectation en tant que chef de subdivision à Éséka entre 1948 et 1950, qu'il aurait subi une campagne de diffamation « des membres de la CGT<sup>382</sup> ». L'Esocam a comme objectifs de combattre le programme de réunification et d'indépendance immédiate de l'UPC et de militer pour l'intégration du Cameroun dans l'Union française. Elle peut compter sur la bienveillance et la sollicitude des autorités administratives pour atteindre ces objectifs prioritaires qui justifient sa création. Tant pour son déploiement que pour son implantation territoriale, des ressources administratives et financières sont mises à sa disposition. Le chef de la subdivision d'Eséka, l'administrateur Louis Auzière, dresse à l'attention du directeur des Affaires politiques et administratives, la liste des demandes formulées par Pierre Dimala en 1952. Connaissant le fonctionnement de l'UPC, ce dernier suggère aux autorités coloniales de :

- Mettre Matip en prison et le remplacer par son candidat Kouang ou Mbock
- faire sauter le chef Nbem Mayi (Canton Ndog Bea-Nord) et le remplacer par lui-même et son ami Gwet Bitemb assesseur principal qui deviendra chef de groupement pour le Sud du Canton,
- muter Biyaga, Ndendé, Ossah, Nissak, Engwang, qui renseignent l'UPC et « enterrent » ses affaires. Candidats au remplacement : Simb Jean et Ngwé Samuel
- retirer les pouvoirs sur les petites affaires civiles aux chefs supérieurs, car ce sont autant d'affaires de moins à régler par les assesseurs d'Eséka,
- relâcher vite un cousin de Ligom Kouang arrêté pour abattage des palmiers et pour lequel il intervient

379. Bagnakoue Yves Fénelon (1993), « Les partis administratifs camerounais : le cas de l'Évolution Sociale Camerounaise (Esocam) et de la Renaissance Camerounaise (Renaicam) 1949-1955 », *Mémoire de Maitrise d'histoire*, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 23-24.

380. ADF, La Courneuve, 443QO/16, note sur l'Esocam du 20 octobre 1953 au ministre de la France d'Outre-mer.

381. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, op. cit. ; Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réunifié. Tome I : les partis politiques avant la réunification*, Paris, L'Harmattan.

382. ANOM, EEII5224, dossier de carrière de Edmond Joud. Ce dernier finit sa carrière comme Haut-Commissaire adjoint au Togo en 1957.

- lui accorder une buvette dancing et qu'un de ses amis soit nommé percepteur des droits de place du marché d'Eséka
- donner les fusils à tous ceux qu'il recommande à l'administration et de l'argent de poche pour lui<sup>383</sup>.

Les demandes sont claires, il s'agit d'empêcher les upécistes de fonctionner et de s'appuyer sur les autorités coloniales pour intervenir afin de placer des personnes du réseau « Dimala » souvent peu qualifiées, à des postes qui nécessitent pourtant des compétences et enfin d'accorder des faveurs sous forme de « buvette », « perceptions de taxes », « argent de poche » et fusils ».

La stratégie d'opposition se révèle frontale et polyforme. Elle consiste à opposer un comité de l'Esocam à chaque comité de l'UPC dans la région de la Sanaga-Maritime<sup>384</sup>, à organiser systématiquement des réunions dans les mêmes lieux et aux mêmes heures que celles programmées par l'UPC. Pour y parvenir, l'Esocam exploite les divisions communautaires. Sa base de recrutement est constituée du personnel administratif dit « indigène » de la région : les fonctionnaires, les chefs coutumiers et les commerçants comme le montre la lettre citée ci-dessus. Le parti se signale tout particulièrement en 1952 et 1953 par ses prises de position anti-upécistes lors du passage de la mission de visite de l'Onu comme l'atteste des copies de tracts retrouvées :

Camerounais, Camerounaises, l'heure des promesses illusoires est révolue, voici la vérité sur notre pays [...] Contrairement aux chantages et argumentations faussés des valets communistes, la France par son esprit libéral entend conduire le Cameroun vers son indépendance, et cet esprit a été suffisamment prouvé par les rapports de commissions de visites. Le Cameroun cessera d'être sous tutelle quand il atteindra sa pleine et entière maturité [...] Les principes de l'UPC ne sont que des entraves pour cette marche vers la liberté et l'indépendance du pays<sup>385</sup>.

On pourrait aussi citer, en exemple, une déclaration faite devant la quatrième commission de l'Onu. Un représentant de l'Esocam y affirme sa reconnaissance envers « [...] la France, de tout ce qu'elle a fait et fera dans l'avenir pour le développement sous toutes ses formes de notre Cameroun attardé » et prend le contre-pied des délégués de l'UPC en rajoutant :

En effet, à s'en tenir aux thèses présentées l'année dernière par les deux délégués populaires du Cameroun, l'on conclut facilement que tous les Camerounais de toutes les opinions visent notre indépendance, mais avec cette différence que l'Esocam et tous les mouvements modérés voudraient que les travaux commencent par le commencement pour finir par la fin<sup>386</sup>...

159

Pour l'Esocam, le développement du Cameroun qui est loin d'être achevé doit précéder l'indépendance et non l'inverse, et en d'autres termes, il faut différer l'indépendance. Ce parti est donc une caution utile pour la France en particulier dans ses relations avec le reste du monde, mais elle ne réussit pas à ébranler le leadership de l'UPC à l'intérieur du Cameroun. À son congrès tenu les 22 et 23 juillet 1952, les chiffres suivants sont pourtant annoncés : 6 703 adhérents réguliers en Sanaga-Maritime répartis en 27 sections, 3 780 adhérents très réguliers dans la région du Wouri (4 sections) et 11 170 adhérents dans l'ouest-Cameroun (91 sections<sup>387</sup>).

Dans la région de Dschang, le parti semble particulièrement actif de 1950 à 1951 au moment de la défection d'Ahmed Nzoko du Kumzse-UPC<sup>388</sup>. Mais il est confronté à une forte concurrence dans la région que ce soit face à des adversaires politiques. Ainsi, le 27 janvier 1954, une réunion de l'Esocam à Dschang à laquelle participent Guillaume Bisseck, le secrétaire général du parti et Thomas Toye, son président général, ne réunit qu'une vingtaine de personnes, tous des fonctionnaires avec « l'absence presque totale de participants bamiléés ». On prétexte du changement de dernière minute du lieu de la réunion chez un « restaurateur-gargotier » et l'influence néfaste du Kumzse pour expliquer cet échec. Une note de la Sûreté du 8 juin 1954 constate que : « Les dirigeants des années

383. ANY, APA 12405, ESOCAM, INDECAM, RENAICAM, CHARFRAN-CAM cité in Bagnakoue Yves Fénelon, « Les partis administratifs camerounais... », *op. cit.*, p. 24.

384. Le Vine, Victor T., *Le Cameroun. Du mandat à l'indépendance*, *op. cit.*, p. 193.

385. Tract de l'Esocam consultable aux ANY, 3AC3264 et retranscrit en annexe de la thèse de Nsoudou Carine (2008), « L'émergence des cultures politiques au Cameroun (1918-1961), étude comparée des zones sous administration française et britannique », Thèse en histoire, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, France. Voir également, ADM, pétition rédigée par l'Esocam section de la région Bamiléé à la mission de visite du Conseil de Tutelle de novembre 1952.

386. ANOM, DCPT 16. Mouvements politiques. La déclaration en question n'est ni datée ni signée.

387. ADF, La Courneuve, 443QO/16, note sur l'Esocam du 20 octobre 1953 au ministre de la FOM – le rapport insiste sur une confusion potentielle entre adhérents et sympathisants.

388. Sur les associations traditionnelles voir Section 1 – Partie I.B.

1950-51, tels que Tankou Richard, Président régional, Tchato Léon, Vice-Président, Tchapuga Paul, trésorier, semblent se désintéresser actuellement du Mouvement Esocamiste<sup>389</sup> ».

Malgré les ressources financières abondantes mises à sa disposition et son apparition à la tribune de l'Onu en 1952-53, l'Esocam ne prend donc pas son envol. Les doléances s'empilent sur la table des diverses autorités administratives, comme on peut le constater dans la lettre que Pierre Mbembel, troisième vice-président de l'Esocam adresse au directeur des APA le 20 septembre 1955 :

Malgré toutes mes activités et celles de mes administrés, aucune récompense, aucun encouragement, rien n'a jamais été fait [...] alors que les réunions, les discours, les contradictions, sabotages que Esocam a fait contre l'UPC, même les biens sacrifiés se récompensent seulement en insultes de la part de mes chefs [...] En conséquence, je sollicite votre intervention afin d'obtenir un crédit de 1.500.000 F.CFA que j'ai déjà demandé le 8 mars 1954 au Crédit du Cameroun [...] je viens aussi respectueusement auprès du Haut-Commissaire [...] solliciter le reclassement de mon président de la section d'Eséka nommé Bassong Lingom Jean Marc, agent d'hygiène adjoint 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon et le nommer aux services civils et financiers comme 2<sup>e</sup> échelon ; grade correspondant<sup>390</sup>.

Dans un rapport administratif daté de 1953, Pierre Dimala est désormais décrit comme « sans instruction suffisante et manquant de caractère [...] président sans envergure suffisante et scrupules excessifs, [...] n'ayant pas répondu aux sollicitations des différentes sections<sup>391</sup> ». Les autorités coloniales font vite preuve de lucidité sur les échecs du parti. Ce rapport relève qu'il aurait fallu développer et préciser un programme qui aille au-delà de la simple « l'hostilité à l'UPC ». Il évoque les dissensions entre les dirigeants, une constante dans les partis de collaboration. L'organisation entre dans une phase de dépérissement à partir de 1952-1953, quatre ans après sa création, elle laisse place à la coordination des Indépendants du Cameroun (Indecam) présidé par Paul Dissanda. Les autorités coloniales la veulent plus percutante que la première même si les buts restent inchangés : elle a vocation à regrouper les collaborateurs de la France dans la région pour combattre l'UPC avec plus de pugnacité, notamment en Sanaga-Maritime et à Douala<sup>392</sup>. Pourtant, sa base de recrutement reste la même et sa stratégie de déploiement qui se veut plus offensive n'innove en rien. L'Indecam ne décolle jamais vraiment. Le parti vivote jusqu'en 1956, troublé par ses propres luttes internes. Il finit par déperir au profit d'une nouvelle formation politique, le Regroupement des Indépendants et des paysans du Cameroun (RIPC).

## 2.2. Le Bloc démocratique camerounais (BDC)

Créé en 1951 par Louis-Paul Aujoulat, le Bloc démocratique Camerounais (BDC) allie ambitions locales et nationales<sup>393</sup>. Louis-Paul Aujoulat est un Français né en Algérie, le 28 août 1910. Il est surtout un homme d'influence : Aujoulat a fait ses études de médecine à Lille et obtenu son doctorat à Nancy. Il a cofondé l'Association des laïcs universitaires chrétiens et missionnaires (*Ad Lucem*) qui s'inscrit dans le courant de l'action sociale catholique. Il en est nommé médecin-directeur et part au Cameroun dans un souci de prosélytisme. Il y travaille comme médecin et fonde complexe hospitalier et dispensaires. Il commence une carrière politique, se présente et est élu député à la première Constituante en 1946, où il s'apparente au MRP. Il est celui, comme nous l'avons vu, qui, en compagnie de Douala Manga Bell, défend le projet d'accord de tutelle sur le Cameroun voulu par le gouvernement français à la tribune de l'Onu. Il est élu sans interruption à l'Assemblée nationale et à l'Atcam de 1951 à 1956. De 1951 à 1954, il est secrétaire d'État à la France d'Outre-mer puis ministre, d'abord de la Santé puis du travail et de la Sécurité sociale. Mais il est battu aux élections à l'Assemblée législative de janvier 1956.

Trois raisons au moins sous-tendent la création du BDC, parti de collaboration. La première relève de l'intérêt personnel de son fondateur qui a besoin d'un instrument de mobilisation pour faire sa propagande dans la perspective des élections de juin 1951 à l'Assemblée nationale française et de mars 1952 à l'Atcam. La deuxième raison est la volonté d'endiguer la progression de l'UPC dans la région du Nyong-et-Sanaga, un bastion catholique, et la troisième

389. ADM, Associations et mouvements politiques, Esocam, Note de la Sûreté sur les activités de l'Esocam dans les régions Bamiléké et Bamoun, 8 juin 1954.

390. ANY, 2AC 4193. Evolution Sociale Camerounaise cité in Bagnakoue Yves Fénelon, « Les partis administratifs camerounais... », *op. cit.*, p. 27.

391. ADF, La Courneuve, 443QO/16, note sur l'Esocam du 20 octobre 1953 au ministre de la FO.

392. ANOM, DPCT 16, Esocam, Indecam- rapport sur l'Indecam de 1953.

393. ADF, La Courneuve, 443QO/16, voir le programme du Bloc démocratique camerounais.

de contrecarrer la prééminence de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) représentée au Cameroun par des personnalités d'envergure, comme Charles Okala, Arouna Njoya, Paul Soppo Priso et Jules Ninine<sup>394</sup>.

Aujoulat qui a sillonné le Cameroun en sa qualité de médecin a une connaissance certaine du territoire. Proche de de Gaillande, membre d'*Ad Lucem* et de la CFTC, les liens entre son parti et les représentants du syndicalisme chrétien se renforcent peu à peu. Aujoulat s'assure d'abord des faveurs du personnel administratif colonial et des chefs coutumiers, disposés à rendre service au plus offrant<sup>395</sup>. Pour quadriller sa zone d'influence et combattre efficacement l'UPC, le BDC va calquer, lui aussi, son organisation sur celle de son ennemi intime : comités de base dans les villages, sections dans les circonscriptions et un comité directeur national<sup>396</sup>.

Au contraire de la plupart des personnalités à la tête des partis de collaboration, Aujoulat est un candidat qui a les moyens de faire fonctionner une telle organisation. On y trouve des « membres fondateurs, membres actifs et membres d'honneur ». Sont considérés comme « membres d'honneur », les personnes qui « ont pour tâche de soutenir moralement et matériellement » le parti. Les membres fondateurs sont « les personnes qui ont créé le mouvement et font de droit partie du comité directeur » et « les membres actifs » toutes les personnes des deux sexes qui ont approuvé les statuts, qui s'engagent à verser une cotisation annuelle et un droit d'entrée<sup>397</sup>. Le comité directeur composé entre autres de Martin Abega, président d'honneur et André Fouda nommé président, n'est bien souvent qu'une façade. C'est bien Louis-Paul Aujoulat, par exemple, qui pilote véritablement à distance le BDC, et lorsque ses activités parlementaires et ministérielles lui permettent d'être au Cameroun, c'est lui qui préside les réunions du comité directeur à son domicile, qui est aussi le siège du parti.

Ainsi, ce n'est pas un hasard si Aujoulat occupe des positions-clés pour l'octroi d'un grand nombre de ressources : financières, administratives et symboliques. Christophe Ralite écrit à son sujet :

Il pouvait accéder à toutes les facilités administratives : véhicule, lieu de réunion, imprimerie journaux, accès privilégié aux représentants des missions des visites de l'Onu [...] Pour les chefs, il promettait une augmentation de leur solde et de leur pouvoir de décision, une révision de leur statut et l'attribution de titres honorifiques comme des médailles. Quant aux fonctionnaires il promettait de les envoyer se former en métropole pour poursuivre leurs études<sup>398</sup>.

L'auteur évoque que le parti est fracturé par des dissensions internes très fortes dès 1953 entre plusieurs personnalités comme André Fouda et Fabien Okah, Sakouma et Paul Ahanda, des différends que Aujoulat lui-même peine à juguler et qui font dire à Lucas Mbida, membre du BDC et commis du service des douanes : « Le BDC est en d'autres termes la bourgeoisie des démagogues camerounais. Le BDC est la pépinière des arrivistes sacrifiant aux intérêts personnels l'intérêt supérieur des Camerounais<sup>399</sup> ».

En dépit de ces critiques acerbes, l'historien Simon Nken voit dans le « système aujouliste » les prémices du régime à venir :

Parmi les élites de premier plan qui collaborèrent avec le BDC [...] élites auxquelles l'administration coloniale confia la gestion du pouvoir citons entre autres : Ahmadou Ahidjo, chef de l'État du Cameroun (1960-1982), André Fouda, ancien ministre de l'Économie et député-maire de Yaoundé, Charles Onana Awana, chef de cabinet ministériel, ministre des Finances et ministre du Plan, Jacques Kuoh Moukouri<sup>400</sup>, directeur de cabinet ministériel, préfet puis ambassadeur du Cameroun aux États-Unis [...] Jean Betayene, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, PDG de la société des Investissements, Simon Pierre Tchoungui, ministre de la Santé, ministre du Cameroun oriental<sup>401</sup>.

394. Si les trois premières personnalités ont déjà été évoquées, Jules Ninine est un Guadeloupéen, administrateur de la France d'Outre-mer, député du Nord-Cameroun à l'Assemblée Française. Sur les Antillais en Afrique voir : Hélénon Véronique (1997), *Les administrateurs coloniaux originaires de Guadeloupe, Martinique et Guyane dans les colonies françaises d'Afrique, 1880-1939*, Paris, EHESS.

395. Tjang Kack Jean-Marie, « Le Bloc démocratique camerounais 1951-1956 », *op. cit.* ; Ateba Yene Théodore, *Cameroun, Mémoire d'un colonisé...*, *op. cit.*, p. 81.

396. ADF, La Courneuve, 443QO/16, Bloc Démocratique Camerounais et Tjang Kack Jean-Marie, « Le Bloc Démocratique Camerounais (1951-1956) », *op. cit.*

397. Voir dans les annexes les statuts du BDC Titre II – Composition et organisation in Tjang Kack Jean-Marie, « Le Bloc Démocratique Camerounais (1951-1956) », *op. cit.*

398. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, pp.76-77.

399. ANY, 1AC365/B, Bloc démocratique camerounais, note de renseignement du 1er mars 1954 cité in Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 83.

400. Kouoh-Moukouri Jacques (1963), *Les Doigts noirs : je fus écrivain-interprète au Cameroun*, Montréal, La Page.

401. Liste non exhaustive. Voir Nken Simon (2019), *Aujoulat, le père du régime Biya : voici pourquoi la décolonisation n'a plus eu lieu en pré carré français*, Les Éditions Afro-Canadiennes, pp. 55-65.

Ainsi si le BDC a échoué comme structure collective, ses membres ont pour la plupart, à partir de cette structure matricielle, réussi à se construire un destin aux côtés des autorités coloniales et après l'indépendance.

### 2.3. L'Union sociale camerounaise (USC), un parti de collaboration ?

L'USC n'est pas initialement un parti de collaboration, mais ses dirigeants se faisant les propagandistes de l'Union française, elle le devient. L'histoire de l'USC remonte à 1945-1946, période où les partis politiques métropolitains essaient de s'implanter au Cameroun. Le Rassemblement pour la France (RPF) a ainsi une section locale au Cameroun dirigée par Georges Molinatti, député du premier collège<sup>402</sup>, de même que la SFIO que dirige le député du Nord-Cameroun Jules Ninine précédemment. Après 1948, l'impératif de « camerounisation » des partis entraîne un changement des cadres et des idéologies. Une métamorphose qui provoque automatiquement un changement d'étiquette et de personnes : la SFIO devient d'abord l'Alliance Démocratique Camerounaise (ADC) avant de se muer en Union Sociale Camerounaise (USC) en 1953 et prendre parfois le nom de Parti socialiste camerounais. Quant aux dirigeants, c'est Charles Okala qui en devient le chef, Ninine, citoyen français s'étant complètement effacé<sup>403</sup>.

Émanation de la SFIO française, l'USC est un parti avant-gardiste par ses objectifs et son programme. Les statuts de l'USC proclament vouloir aider au développement social, économique et politique du Cameroun. Pour ce faire, y est-il précisé, le parti a le devoir de signaler à l'autorité administrative les aspirations de la population camerounaise, les erreurs commises et les solutions à apporter :

L'Union sociale camerounaise réaffirme son loyalisme envers la France, puissance tutrice

- Déclare qu'elle ne saurait refuser sa loyale collaboration à toute administration et à tout gouvernement de la République désireux et soucieux d'établir au Cameroun une politique concrète de justice sociale et du respect de la personne humaine.
- Dit qu'il ne saurait y avoir de politique viable et efficace sans une économie que nous voulons saine tant que l'autochtone n'aura pas trouvé sa juste part dans la répartition plus équitable du revenu national<sup>404</sup>.

L'USC marche donc dans le sens de l'émancipation des populations camerounaises et pourrait rentrer en convergence avec l'UPC, mais elle s'en démarque par sa position gradualiste. Alors que l'UPC réclame la réunification et l'indépendance immédiate du Cameroun, l'USC préconise des étapes pour y parvenir et notamment celle de l'autonomie interne<sup>405</sup>. Charles Okala l'affirme clairement dans sa longue déclaration faite devant la Quatrième Commission le 17 décembre 1952 :

Enfin certains partis posent la question de l'indépendance immédiate [...] Pour notre part mettant en avant l'intérêt supérieur du Cameroun et écartant tous les avantages que l'indépendance du Cameroun pourrait personnellement nous procurer, nous disons qu'il est prématuré de parler dans l'immédiat de l'indépendance. En effet l'indépendance suppose [...] déjà d'une maturité politique, des cadres assurés, une technique à toute épreuve [...] nous affirmons qu'au stade actuel de nos relations entre Camerounais, si l'indépendance nous était octroyée dans l'immédiat, ce serait mettre entre des mains inconscientes l'arme même qui servira à notre propre suicide<sup>406</sup>.

Cette prise de parole est une attaque directe contre l'UPC, Okala en profitant pour donner des gages de fidélité aux autorités coloniales françaises. Certains membres, comme le Secrétaire fédéral, Maurice Moffi du comité directeur de l'USC de Kribi écrivent pour manifester aux plus hautes autorités coloniales, ministre de la France d'Outre-mer et Haut-Commissaire du Cameroun « leur joie » à l'affichage du décret de dissolution de l'UPC<sup>407</sup>.

Ainsi l'USC cherche à récupérer les upécistes démunis par l'interdiction de leur parti, un rapprochement déjà effectif fin 1955 comme le montre l'événement très commenté des pétitions et du cahier rédigé par Foozo Ekabé et contresigné par Gaston N'Domann Secrétaire général de l'USC à Ebolowa dans lequel on peut lire : « L'UPC et ses

402. Sur Georges Molinatti voir sa biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958 (La documentation française), base de données des députés français, [Disponible sur <[https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num\\_dept\)/5326](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/5326)>, consulté le 7 aout 2024].

403. Sur la SFIO en Afrique voir Blum Françoise, « La SFIO fut-elle, aussi africaine », *French History* (à paraître).

404. ADF, La Courneuve, 443QO/16, Motion de politique intérieure du conseil national de l'USC de 10 à 12 décembre 1954.

405. ANOM, DCPT16, Union sociale camerounaise. Mentionné dans une pétition adressée à la mission de tutelle de l'Onu par la section de l'USC à Yaoundé le 1<sup>er</sup> novembre 1956.

406. ADF, La Courneuve, 318QO/75, Déclaration de Charles Okala faite devant la Quatrième Commission de l'Onu le 17 décembre 1952.

407. ADF, La Courneuve, 443QO/16, Courrier daté du 10 aout 1955.

dirigeants ne sont nullement fautifs des événements du 25 au 29 mai [1955] [...] ce qui a présidé aux fusillades de mai c'est la haine dont sont gonflés le gouvernement français au Cameroun et ses hommes de main envers l'UPC<sup>408</sup> ».

Deux autres formations politiques vont être également dressées pour faire barrage à l'expansionnisme de l'UPC : le parti dit de la Médiation franco-camerounaise (Mediafrancam) et l'Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré (Aspen). Notre étude s'est particulièrement intéressée à cet espace du Nord-Cameroun grâce à la mise à disposition des archives de Moïse Satouglé par sa famille à l'attention de l'équipe de chercheurs de la Commission.

#### 2.4. De la médiation franco-camerounaise (Mediafrancam) à l'Unité d'Action France-Cameroun (UAFC)

Le 27 mars 1955, à peine quelques semaines avant l'interdiction de l'UPC, deux fonctionnaires originaires de l'est, en poste à Ngaoundéré, inaugurent officiellement, mais dans la précipitation, le mouvement appelé la Médiation Franco-Camerounaise (Mediafrancam<sup>409</sup>). Il s'agit d'Ibrahim Akono, agent vétérinaire et de Moïse Roger Satouglé Defith, né en mars 1926 dans l'est du Cameroun, diplômé de l'École nationale supérieure des PTT de Paris et chef de service provincial des Affaires générales des PTT pour l'est<sup>410</sup>. Contre l'UPC est bien l'objectif déclaré du mouvement comme l'écrit Satouglé au chef de région de Diamaré le 28 juillet 1955 :

Ainsi que vous le constaterez dans nos statuts et le discours d'appel, nous protestons énergiquement contre l'expansion dangereuse de l'UPC ou du C. (communisme) tout court et désirons freiner immédiatement son action avant même l'arrivée de la mission de l'Onu<sup>411</sup>.

Les dirigeants de la Mediafrancam s'investissent dans leur mission. Ils quadrillent et visitent les environs de Ngaoundéré dans l'Adamaoua<sup>412</sup>, puis se lancent à la conquête de l'est qui est aussi la région d'où est originaire Satouglé. Avant le mois d'octobre, des sections voient le jour à Abong-Mbang-Akonolinga, Ayos, Bertoua, Batouri et Doumé. Satouglé ne cache pas son enthousiasme : « J'ai connu dans les centres comme Abong-Mbang un succès fou », écrit-il à un cadre du parti, « je peux vous dire que nous tenons le bon bout et que notre intérêt maintenant est de ne pas le perdre. Vous verrez vous-même que les gens de bonne foi ne tarderont pas à marcher avec vous, qu'ils soient blancs ou noirs<sup>413</sup> ».

L'examen attentif de la correspondance des dirigeants révèle qu'ils sont manipulés par leurs « parrains » français en poste dans l'administration coloniale. Des noms reviennent souvent dans leur correspondance : Messieurs Liot, Philippe Mermet et un certain Caulier, fonctionnaire de police, tous de nationalité française<sup>414</sup>. Dans une lettre qui est adressée à René Caulier, le Secrétaire général du parti écrit :

Je reste très sensible à vos réflexions personnelles qui prouvent, comme vous l'aviez dit, que vous êtes ce Français qui se place au-dessus de sa fonction pour regarder les choses d'abord sur le plan humain, sans s'occuper des vieilles considérations qui ont vécu. Soyez assuré, Monsieur Caulier, que nous nous en inspirerons utilement. Permettez-moi de vous signaler que Monsieur Domergue, chef de région de l'Adamaoua a les mêmes dispositions vis-à-vis des problèmes camerounais<sup>415</sup>.

408. ADF, La Courneuve, 443QO/16, Rapport du Haut-Commissaire au ministre de la FOM daté du 16 novembre 1955 contenant pétitions et extrait du cahier le tout remis par la Mission de visite de l'Onu.

409. Le dossier de reconnaissance n'est déposé au Bureau de la Région de l'Adamaoua à Ngaoundéré que le 3 avril 1955. Archives privées Satouglé, lettre de Satouglé au directeur des postes et télécommunications datée du 7 mai 1955. Sur la Mediafrancam voir aussi : Taguem Fah Gilbert (1997), « Les formations politiques au Nord-Cameroun : l'exemple de la Mediafrancam », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, pp. 55-76.

410. À partir de 1958, il aura une carrière syndicale aux PTT. Archives privées de Moïse Satouglé.

411. Archives privées de Moïse Satouglé. Lettre du président général de la Mediafrancam au chef de la Région du Diamaré, datée du 28 juillet 1955.

412. Sur l'Adamaoua voir : Archives diplomatiques de France, Nantes, 743PO/1-2. Situation de l'Adamaoua.

413. Archives privées de Moïse Satouglé. Lettre de Satouglé à Venant Ayissi, datée du 27 octobre 1955.

414. Les archives consultées ne donnent pas de renseignements sur les personnages de Liot et Hermet. L'abondante correspondance des dirigeants de la Mediafrancam mentionne surtout le nom de René Caulier, fonctionnaire de police français en service à la Sûreté à Yaoundé voir Section 2 – Partie I.C. Caulier, lui se réfère à un incertain monsieur Liot (Archives privées de Moïse Satouglé, Lettre de Caulier à Satouglé, datée du 20 juillet 1955). Voir le dossier de carrière de René Caulier aux ANOM, EEII7711.

415. Archives privées de Moïse Satouglé, lettre datée du 26 juillet 1955.

Les buts du mouvement reflètent les aspirations et les angoisses de l'autorité coloniale : la volonté de regrouper tous-tes les habitant-es du Cameroun, autochtones et étrangers, s'intéressant à l'avenir du territoire, sans distinction de religion, de race, ou de couleur ; rechercher les solutions en vue d'établir une entente parfaite entre la France et le Cameroun et miser sur une possible évolution dont le Cameroun serait redevable à la France<sup>416</sup>. Dans les faits la lecture des échanges épistolaires entre les dirigeants du parti et Caulier dévoile le véritable donneur d'ordres. La longue lettre de Caulier adressée à Satouglé, Secrétaire général du parti, ne cadre pas avec les objectifs annoncés dans les statuts et notamment ce passage :

Nous avons évoqué avec M. Liot la doctrine de votre mouvement. Je pense et crois pouvoir vous dire que mon avis est partagé par les autorités supérieures, que les événements divers de ces derniers mois nous livrent d'eux-mêmes la ligne de conduite à suivre dans l'intérêt supérieur du Cameroun. Le Cameroun doit comme le Togo arriver, dans les meilleurs délais, à une autonomie interne dans le cadre de l'Union française [souligné dans le texte]. Il faut savoir regarder les choses en face. Les idées utopiques lancées par l'UPC ne tiennent pas devant la raison. Nous savons tous que le mot indépendance pour aussi magique qu'il soit, sonne creux. Que souhaite le Cameroun ? Une promotion aussi rapide et aussi complète que possible. [...] pourquoi continuer à parler du particularisme camerounais alors que nous constatons actuellement l'interdépendance des États européens. Le Cameroun ne peut rester seul. Ou peut-il logiquement se raccrocher sinon aux masses voisines de l'AOF et de l'AEF ? Les dirigeants du RDA l'ont bien compris, qui viennent de rappeler solennellement à Conakry le principe de la grande Communauté française [...] je vous livre ces réflexions en toute objectivité, mais, j'estime que votre parti doit s'en inspirer sans équivoque, car c'est indiscutablement la voie de l'avenir<sup>417</sup>.

Ces échanges épistolaires dévoilent aussi l'objectif véritable du mouvement :

Le Cameroun doit s'émanciper, la paix dans les cœurs, l'ordre et la discipline dans le travail, pour obtenir mûrement son autonomie interne dans le cadre de l'Union française. C'est là notre programme, le but que nous poursuivons fermement et que nous devons nécessairement atteindre ; c'est celui exprimé dans les paragraphes 7 et 8 de votre lettre, lesquels paragraphes se marient parfaitement avec notre discours du 1<sup>er</sup> mai dernier qui est en votre possession<sup>418</sup>.

Ces termes montrent bien qu'il s'agit d'un parti de collaboration, francophile, destiné à promouvoir la cause de son projet d'Union française à Ngaoundéré. L'anti-upécisme de la Mediafrancam est étalé ostensiblement dans une correspondance dans laquelle le Secrétaire général de ce mouvement affirme sans ambages que :

L'indépendance autour de laquelle tourne la politique camerounaise est vraiment un mot qui sonne creux et l'unification même est une chose très brutale tant que nos populations manquent d'éducation suffisante de base, des connaissances élémentaires sans lesquelles notre équilibre social ne peut s'établir convenablement<sup>419</sup>.

En cohérence avec sa ligne politique consistant à barrer la route à l'UPC et de soutien aux thèses de l'autorité coloniale française, les dirigeants de la Mediafrancam entreprennent, dès leur entrée en scène, une intense campagne d'implantation de mouvement. L'organisation de conférences publiques précède la création de sections locales sur toute l'étendue du territoire visé. Son audience fait naître des velléités d'expansion hors de l'Adamaoua, son aire d'influence originelle. Le chef de la région du Logone-et-Chari qui est sollicité à cette fin répond au Président général de la Médiation Franco-Camerounaise dans ces termes :

J'ai pris connaissance avec intérêt des statuts de votre Association [...] Je ne doute pas que le but que vous poursuivez soit de nature à grouper les Camerounais de bonne volonté qui partagent le même idéal et qui ont comme vous le souci de faire évoluer votre pays dans la paix dans l'ordre et la discipline. Afin de me permettre ainsi que vous me le demandez de faire connaître votre mouvement parmi les populations de la Région du Logone-et-Chari, je vous demande de bien vouloir m'adresser dès que possible quelques exemplaires supplémentaires de vos statuts<sup>420</sup>.

416. ANY, 2AC 2417 cité in Taguem Fah Gilbert, « Les formations politiques au Nord-Cameroun : l'exemple de la Mediafrancam ... », art. cité, p. 62.

417. Archives privées de Moïse Satouglé. Lettre de Caulier à Satouglé datée du 20 juillet 1955.

418. Archives privées de Moïse Satouglé. Lettre du 26 juillet 1955.

419. Archives privées de Moïse Satouglé. Lettre n°36/CF daté du 26 Juillet 1955.

420. Archives privées de Moïse Satouglé, Lettre de P. Latour, chef de Région du Logone-et-Chari, au président-général de la Mediafrancam, datée du 22 juillet 1955.

Cet échange permet de cerner que même si le parti compte sur l'aide des autorités françaises, celle-ci ne lui est pas toujours acquise et une certaine méfiance vis-à-vis d'organisations communautaires peut ainsi s'exprimer.

Comme pour les autres partis de collaboration déjà évoqués, la Mediafrancam compte aussi sur la vénalité de sa clientèle pour gagner du terrain. Dans une lettre que Satouglé adresse à son « cher ami » Caulier, il sollicite ses services en vue d'accroître l'attractivité du parti et ajoute :

Je compte donc beaucoup sur les généreuses promesses de Monsieur Mermet pour la campagne électorale qui va bientôt s'ouvrir. Je vous envoie ci-joint la copie d'une demande d'achat d'armes que l'un de nos sympathisants de Yaoundé vient de m'adresser avec prière d'intervenir. Depuis que nous Akono et moi, sommes reconnus membres responsables [...], plusieurs gens demandent notre intervention dans des cas de ce genre, ce qui nous place dans des positions compliquées<sup>421</sup>.

Le télégramme de soutien adressé au Haut-Commissaire Roland Pré, par le comité directeur de la Mediafrancam le 28 mai 1955, confirme son orientation en faveur des autorités françaises<sup>422</sup>. Il dénonce en termes énergiques l'UPC et tous les « fauteurs de troubles<sup>423</sup> » ayant déclenché la répression de mai 1955 dans le territoire.

La Médiafrancam remplit sa mission originelle de faire barrage à la progression de l'audience de l'UPC dans la région de l'Adamaoua. En préparation de la visite de la mission onusienne de 1955, la direction enjoint toutes les sections à homogénéiser les pétitions du parti de la manière suivante :

Vous devez [...]

- Condamner l'UPC pour ses agitations, sa prétention, sa violence et ses revendications très précoces pour un peuple tel que le nôtre qui a encore besoin de beaucoup d'institutions de base et de l'enseignement pour son émancipation méthodique [...]
- Rendre hautement hommage : a) à l'administration locale et aux Camerounais de tous sexes [...] b) aux dirigeants du RDA [...] c) et enfin au conseil des ministres [...]
- Conclure enfin que le Cameroun ne demande réellement ni son indépendance, ni le délai après lequel nous devons l'obtenir, ni l'unification immédiate des deux Cameroun français et anglais, comme le prétendent les émeutiers<sup>424</sup>.

L'interdiction et la dissolution de l'UPC en 1955 auraient pu rendre caduque l'existence de la Mediafrancam, mais ses dirigeants n'entendent pas prendre une retraite politique prématurée. Estimant qu'ils ont encore un rôle à jouer dans le nouvel environnement colonial camerounais canalisé par la question de l'autonomie interne, ils créent *ipso facto* un nouveau parti sur les cendres de la Mediafrancam : le parti de l'Unité d'Action France-Cameroun. L'historien Gilbert Taguem Fah décrit ce parti « comme artificiel, n'ayant aucune emprise sociale<sup>425</sup> ». L'UAFC est créé le 18 février 1956, à Ngaoundéré. Délestée d'Ibrahim Akono, l'ancien président général de la Mediafrancam<sup>426</sup>, l'UAFC n'en est pourtant qu'une simple copie. En 1956, Satouglé, qui a gagné en notoriété, est hissé à la tête d'un fantomatique mouvement politique à caractère fédéral, dénommé Conseil National du Salut Public Camerounais (CNSPC), qui regroupe plusieurs membres du BDC, de l'Esocam, de l'Indecam d'autres partis de collaboration<sup>427</sup>.

La deuxième tête de pont de la contre-offensive politique de l'autorité coloniale contre l'UPC dans la région de l'Adamaoua est l'Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré.

## 2.5. L'Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré (Aspen)

L'Aspen est créée en 1955 alors que les échos de la politisation des habitants du Diamaré retentissent déjà, colportés par des camionneurs et des commerçants de kola, qui sont régulièrement en contact avec le sud-Cameroun. Dans la région de Ngaoundéré précisément, des individus étiquetés « mécontents » par l'administration, comme Yérima Abbo, fils du Lamido Dalil, ont déjà pris langue avec les leaders upécistes dans le but de lancer le mouvement à Ngaoundéré. Deux ténors du parti, Abel Kingué et François Fosso sont dépêchés à leur rencontre à une

421. Archives privées de Moïse Satouglé, Lettre de Satouglé à Caulier, datée du 30 novembre 1955.

422. Archives privées de Moïse Satouglé, Télégramme du 28 mai 1955.

423. Archives privées de Moïse Satouglé, Télégramme du 28 mai 1955 du président de Médiafrancam au Haut-commissaire.

424. Archives privées de Moïse Satouglé, Lettres du 27 septembre 1955 du Secrétaire général de Mediafrancam et du 13 octobre 1955 du président général au président de la section de Garoua.

425. Taguem Fah Gilbert, « Les formations politiques au Nord-Cameroun : l'exemple de la Mediafrancam ... », art. cité, p. 56.

426. Akono avait été exclu du parti pour violation de consigne. Il s'était présenté aux élections de janvier 1956.

427. Voir liste dressée en amont.

date inconnue entre 1950 et 1954<sup>428</sup>. C'est donc aussi dans le dessein de conjurer l'expansion de l'UPC que l'Aspen est créée. Ses promoteurs sont de « évolués » autochtones, Nana Djafarou et Omar Ndoumbé. Les objectifs sont ouvertement pro-français<sup>429</sup>. Formulés dans des termes généraux, il s'agit d'aider l'autorité coloniale à promouvoir le progrès économique et culturel de la population, de lutter contre les mouvements perturbateurs de l'ordre social et politique, de préparer, dans le calme, le climat politique préalable à la réforme de structures des lamidats. À la différence des partis de collaboration des autres régions du territoire qui peinent à s'installer dans l'espace qui leur est assigné, l'Aspen connaît un rapide développement. Le premier décompte d'adhérents-es rendu public avant la séquence répressive du mois de mai 1955 donne 2000 adhérents-es, en juillet, ils sont 3000, soit une progression de 50% par rapport au nombre d'adhérent-es recensés au mois de mai<sup>430</sup>. En septembre 1955, le nombre des adhérents-es est estimé à 4 200, soit 110% par rapport au nombre d'adhérent-es du mois de mai. En 1956, pris par le vertige du succès, l'Aspen décide de sortir du cadre étroit de la subdivision de Ngaoundéré, pour aller à la conquête de tout l'Adamaoua. Les dirigeants du mouvement changent de dénomination : l'Aspen devient l'Association pour le progrès social et économique de l'Adamaoua, sous la présidence du *lamido* de Ngaoundéré. La marche triomphale de l'Aspen comble les attentes de l'autorité coloniale française. Il n'y a donc pas à s'étonner que celle-ci encourage sa diffusion et qu'une collaboration confiante règne entre les deux entités.

En définitive, les partis de collaboration impulsés par l'autorité administrative sont condamnés à l'impuissance, impuissance qui explique pourquoi les autorités françaises déploient de nouvelles stratégies et durcissent le ton. Pourtant, ils ont mis en place un *modus operandi* qui relie étroitement l'appareil bureaucratique colonial et le monde politique s'opposant à l'UPC. Ces partis ont sans doute échoué à contrecarrer l'UPC ; en revanche, ils normalisent la corruption de la vie politique au Cameroun. Ils font partie d'un arsenal répressif qui s'exprime avec une plus grande violence encore en 1955.

428. Mokam David (2004-2005), « Les associations régionales et le nationalisme camerounais, 1945-1961 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 83.

429. *Ibid.*

430. Taguem Fah Gilbert (2003), « Crise d'autorité, regain d'influence et pérennité des lamidats peuls du Nord-Cameroun. Étude comparée de Ray Bouba et Ngaoundéré », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois...*, *op. cit.*, pp. 269-288 ; Mokam David, *Les associations régionales et le nationalisme camerounais...*, *op. cit.*, pp. 45-46.

ANY APA 11733 Ngaoundéré (circonscription) rapports annuels 1942-1951 cité in Mokam David, « Les associations régionales et le nationalisme camerounais... », *op. cit.*, p. 319.

02

Les répressions polymorphes,  
du moment 1955  
à la guerre en Sanaga-Maritime



Durant le moment 1955, de janvier à juillet, la répression engagée par les autorités contre le mouvement nationaliste connaît un tournant majeur. La société coloniale, constituée de 16 500 Européen·nes sur près de 3,2 millions de Camerounais·es<sup>1</sup>, fait face à des tensions socioraciales, économiques et politiques croissantes, alors que les autorités se décident, à travers le nouveau visage du Haut-Commissaire, Roland Pré (décembre 1954-avril 1956), de mener une politique anti-upéciste plus marquée, sur fond d'anticommunisme. Du 15 au 29 mai, d'importantes villes du « croissant fertile » du Cameroun – dans le Wouri, le Mungo, la Sanaga-Maritime ou le Nyong-et-Sanaga – connaissent des événements violents durant lesquels les « forces de l'ordre » ciblent des manifestant·es, arrêtent des leaders et partent « à la chasse » aux nationalistes. Ces dernier·ères se réfugient au *Southern Cameroons*, en zone britannique, dont d'importants responsables tels que Félix Moumié ou Ernest Ouandié, quand d'autres décident de prendre le maquis, comme Ruben Um Nyobè non loin de Boumnyebel, en Sanaga-Maritime. La politique autoritaire et brutale de Pré se solde, après avoir convaincu la métropole, par la dissolution de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec le 13 juillet 1955.

Le mouvement nationaliste, désormais illégal, ne faiblit pas pour autant et agit en clandestinité. Les autorités poursuivent alors une répression désormais polymorphe, aidée par divers intermédiaires au sein de la société coloniale. D'abord *via* un contrôle resserré et brutal de la vie politique, civile et médiatique au Cameroun dont le but est d'empêcher les nationalistes de s'exprimer, de manifester et d'agir, et ce, même en dehors des frontières de tutelle – en métropole contre les étudiant·es, au *Southern Cameroons* contre les leaders finalement expulsés du territoire en juillet 1957 grâce au *lobbying* français ou à l'Onu contre leurs actions diplomatiques. Les autorités, incarnées par deux nouveaux Hauts-Commissaires, Pierre Messmer (avril 1956-février 1958) et Jean Ramadier (février 1958), accompagnent l'évolution du Cameroun vers une forme d'autonomie institutionnelle, non sans heurts et instrumentalisation politiques : d'abord lors des élections au suffrage universel de décembre 1956, puis avec la création d'un État « sous tutelle » en avril 1957 qui permet la désignation du « premier » Premier ministre du Cameroun, Andre-Marie Mbida, rapidement écarté lors d'une grave crise, en février 1958, au profit d'un homme plus favorable aux intérêts français, Ahmadou Ahidjo, et alors que s'installe un autre Haut-Commissaire, Xavier Torrè (février 1958-décembre 1959). Cette politique du *containment*, est complétée par de nombreux dispositifs de « maintien de l'ordre » qui s'intensifient après mai 1955, en particulier au sud et à l'ouest, et auxquels participent la police, l'armée, les services de renseignement et la justice. Afin de lutter contre la « menace » sécuritaire que constitue le mouvement nationaliste, les autorités coloniales surveillent la société, multiplient les contrôles policiers, les arrestations et les détentions arbitraires, font condamner et emprisonner de nombreux·euses militant·es nationalistes dans des prisons où ont aussi lieu des pratiques de torture.

Enfin, cette répression se traduit, après les actions armées de décembre 1956, par la mobilisation de l'armée coloniale : une guerre, peu médiatisée et rarement nommée telle quelle, est lancée en Sanaga-Maritime, surtout fin 1957, dans ce qui est désormais la « zone de pacification » (Zopac). Les militaires français, inspirés par la « doctrine de la guerre révolutionnaire » déjà expérimentée en Indochine, s'évertuent d'y « pacifier » les populations civiles *via* diverses actions psychologiques et une politique contrainte de « regroupement », alors que des unités de soldats, gendarmes et gardes sont déployées pour combattre ceux et celles qui sont désormais désigné·es comme des maquisard·es et qui profitent des forêts denses humides du sud-Cameroun pour s'organiser en organisations paramilitaires, notamment le Comité national d'organisation (CNO). Cette guerre, marquée par le recours à la torture et le déploiement d'opérations de « traque » à travers le vaste couvert forestier, trouve son paroxysme, le 13 septembre 1958, lorsqu'Um Nyobè – en basaa *Mpodol* – est assassiné par les troupes coloniales après plusieurs mois de recherche dans les maquis de Sanaga. Sa mort accélère le « ralliement » d'un certain nombre de maquisard·es, alors que la Zopac est *in fine* dissoute à la fin de l'année 1958. Cette guerre consacre la fin d'un premier temps répressif de la France au Cameroun, avant de nouvelles opérations, notamment à l'ouest, désormais menées avec le gouvernement Ahidjo et dans le contexte de l'indépendance à venir.

---

1. Service des statistiques d'Outre-mer (1960), *Outre-mer 1958. Tableau économique et social des États et territoires d'outre-mer à la veille de la mise en place des nouvelles institutions*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 13 et p. 132.

# PROLOGUE

## Le moment 1955

---

1. Un contexte marqué par le succès croissant de l'UPC
2. Roland Pré : un nouveau Haut-Commissaire anticommuniste
3. Scénario de la séquence répressive du mois de mai 1955
4. Interpréter le moment 1955 : provocations et répressions
5. La fin du moment 1955 : traques et interdictions

L'histoire de l'occupation française du Cameroun est marquée par un « moment 1955 », une période d'intensification de la répression *via* de nouveaux moyens – destructions d'espaces militants, arrestations, incarcérations, procès, censure et autres violences physiques contre les partisans de l'UPC<sup>2</sup>. Ce moment 1955 est ainsi considéré comme une irrémédiable rupture dans les mémoires nationalistes, mais aussi dans les travaux historiques sur le Cameroun des années 1950. En cela, il correspond à une forme d'accélération du temps social et politique<sup>3</sup>, mais ne se résume pas aux seuls événements violents observés du 15 au 29 mai dans ce large « Croissant fertile » des mobilisations nationalistes – le Mungo, la subdivision de Babimbi, Douala, Yaoundé ou encore en région Bamiléké : il s'étire, en fait, de la fin de l'année 1954, avec la nomination de Roland Pré comme Haut-Commissaire, jusqu'en juillet 1955, lorsque l'UPC est forcée à entrer en clandestinité, avant d'être officiellement dissoute. Plusieurs contextes locaux, nationaux et internationaux contribuent à faire de ce moment 1955 une rupture centrale dans l'histoire des relations entre la France et le Cameroun.

D'abord, à l'échelle du territoire, l'UPC connaît un succès croissant : en plus de la création d'une école des cadres, le parti nationaliste multiplie les meetings à l'ouest, au sud et au nord du Cameroun, drainant plusieurs centaines de militant-es, alors que Ruben Um Nyobè revient d'une mission jugée triomphale à l'Onu en mars 1955 – où il a notamment pu développer des contacts avec des nationalistes algériens<sup>4</sup>. Ce succès est nourri, *a contrario*, par des tensions socio-économiques de plus en plus marquées au Cameroun, en ville comme en campagne : la crise que connaît le territoire sous tutelle au début de l'année 1955 encourage la multiplication des mouvements de grève, alors que rumeurs et fausses nouvelles aggravent les divisions socioraciales entre Européen-nes et Camerounais-es. Le succès de l'UPC<sup>5</sup>, redouté par les autorités, explique en partie la politique très répressive engagée par le nouveau Haut-Commissaire, Roland Pré, anticommuniste notoire qui voit dans ce parti une organisation « subversive », agent du communisme international en Afrique. À l'échelle internationale, l'empire colonial est aussi traversé par de nombreuses revendications d'autonomie, voire d'indépendance : dans ce contexte, le Cameroun est à rapprocher d'autres territoires impériaux d'Asie et du Maghreb, où s'effrite déjà l'ordre impérial français avec la fin de la guerre d'indépendance indochinoise en 1954 et le poids du Viêt-Minh communiste dans le nord-Viêt-Nam, un cycle de violences dans le protectorat marocain et le beylicat tunisien. Les trois départements algériens connaissent, eux, une série « d'attentats » organisés par le Front de libération nationale (FLN), le 1<sup>er</sup> novembre 1954 : la répression policière et militaire qui s'ensuit jusqu'à l'insurrection du 20 août 1955 constitue un moment de bascule dans la guerre d'indépendance<sup>6</sup>. Ainsi, au cours de ce moment 1955 au Cameroun, l'empire colonial rencontre divers épisodes répressifs qui voient, en retour, s'affirmer les mobilisations des populations colonisées : à l'Assemblée générale de l'Onu, où les premiers États décolonisés entrent en scène, ou lors de la Conférence de Bandung, du 18 au 24 avril 1955, qui constitue, lors des discussions entre les 29 pays afro-asiatiques présents, un bloc de pays « non-alignés » et un « tiers-monde » face aux deux Grands. Enfin, au cœur de ce moment 1955 ont lieu ce que nous nommons les événements violents de mai<sup>7</sup> – plus communément appelés « émeutes », « troubles » ou « semaine sanglante » par

---

2. Il s'agit donc d'un moment-clé de l'histoire du Cameroun, comme il a existé un « moment 1945 » pour les sociétés européennes ou un « moment 1968 ». Pour divers usages de l'expression : Chambarlhac Vincent et Hohl Thierry (2014), *1934-1936 : le moment antifasciste*, Montreuil, la Ville brûle ; Lindeperg Sylvie et Wieviorka Annette (dir.) (2016), *Le moment Eichmann*, Paris, Albin Michel ; Zancarini-Fournel Michelle (2008), *Le moment 68 : une histoire contestée*, Paris, Éditions du Seuil.

3. Delacroix Christian (2016), « Accélération de l'histoire : un statut historiographique introuvable », *Écrire l'histoire*, 16, pp. 67-75.

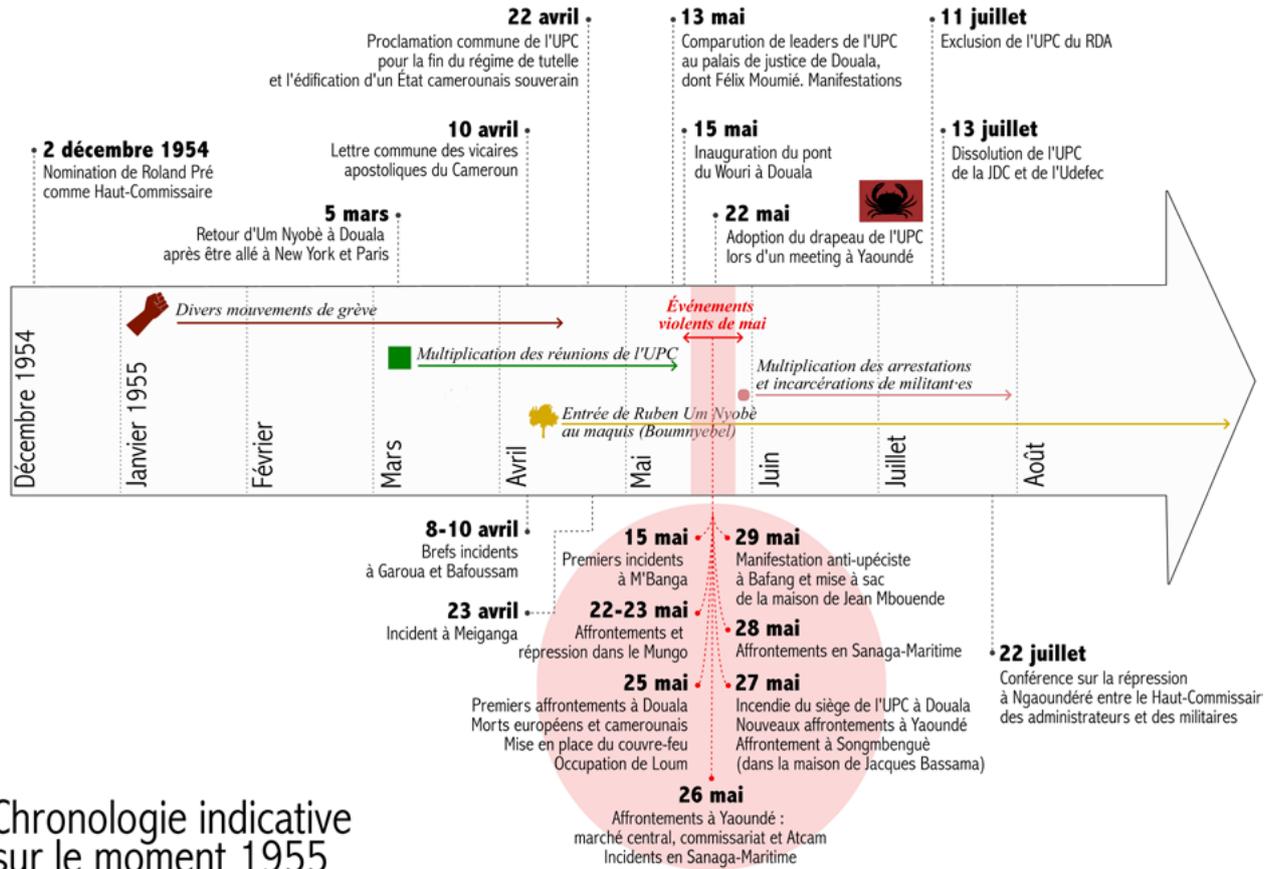
4. Archives nationales d'outre-mer (ANOM), 1AFFPOL 3335, Lassalle pour le Bureau de documentation de l'AEF-Cameroun, Note de renseignement, « Objet a/s : nationalistes camerounais à New York, contacts avec nationalistes algériens », Brazzaville, 19 janvier 1955.

5. Voir la Section 1 – Partie IA.

6. Mauss-Copeaux Claire (2011), *Algérie, 20 août 1955. Insurrection, répression, massacres*, Paris, Payot.

7. Voir entre autres : Abwa Daniel (1998), *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé et Presses de l'université catholique d'Afrique centrale, pp. 356-373 ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, Paris, la Découverte, pp. 218-242 [1<sup>ère</sup> édition : 2011] ; Eyinga Abel (1991), *L'UPC : une révolution manquée*, Paris, L'Harmattan, pp. 77-84 ; Eyinga, Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, pp. 47-86 ; Le Vine, Victor T. (1984). *Le Cameroun. Du mandat à l'indépendance*. Paris. Présence Africaine, pp. 198-206 ; Joseph Richard (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun : les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, pp. 279-302 ; Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 596-598 ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960). Histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, pp. 319-327 ; Nken Simon (2010), *L'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique 1948-1962*, Paris, Anibwe, pp. 237-247.

les contemporains et dans les mémoires militantes<sup>8</sup> : du 15 au 29 mai, alors que les militant-es de l'UPC se mobilisent dans diverses villes du Cameroun, les autorités françaises s'engagent dans une répression policière et armée intense qui légitime l'usage de la violence physique contre les nationalistes. Pour mieux comprendre ces événements paroxystiques dans l'occupation française du Cameroun, il nous faut retracer les multiples facteurs qui construisent ce moment 1955.



## Chronologie indicative sur le moment 1955

### I. UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LE SUCCÈS CROISSANT DE L'UPC

#### I.1. Les mobilisations nationalistes à travers le Cameroun

Depuis 1948, l'influence de l'UPC s'est renforcée, *via* quelques 250 comités de base, des comités centraux et plusieurs milliers d'adhérent-es<sup>9</sup>. Déjà en nombre en mars, les réunions se multiplient en avril et mai avec de fortes affluences, même en l'absence d'Um Nyobè. Dès janvier 1955, Abel Kingué, président de la JDC, revient de New York et rend compte de son audition devant la Quatrième Commission. Né en région Bamiléké, en 1927, il fait un cycle d'études primaires et entre à l'école d'infirmiers d'Ayos. Un temps infirmier au Service de santé, il est licencié puis devient commis pour la Compagnie française d'Afrique occidentale à Douala. Engagé à l'USCC, il adhère à l'UPC dès sa création, démissionne de son emploi puis est élu vice-président, en charge des affaires intérieures et devient directeur de *La Voix du Cameroun*<sup>10</sup>. Il effectue plusieurs voyages dans les pays de l'est et participe à la fondation de la JDC en 1954. Après avoir été blessé, à l'issue d'un meeting tenu à Mbouroukou, par des opposant-es,

8. L'historien et militant Abel Eyinga emploie les termes de « semaine sanglante », en rappel de la Commune de Paris de 1871. Eyinga Abel, *L'UPC...*, op. cit., pp. 77-84.

9. Archives diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d., p. 6.

10. ANOM, DPCT17, Notice de renseignement sur Abel Kingué, s.d.



Un des rares portraits d'Um Nyobè  
(*La pensée de Um Nyobè*, 1961).

il se présente, sans succès, aux élections de l'Arcam en 1954<sup>11</sup>. Um Nyobè fait, lui, son retour de New York, le 5 mars 1955, lors d'une arrivée triomphale à l'aéroport de Douala. Un cortège policier important l'attend, semble-t-il en présence du Haut-Commissaire Roland Pré<sup>12</sup>, qui lui fait remettre un mandat de comparution devant le tribunal de Douala, en réaction à l'affaire de Gélis<sup>13</sup>. Roland Pré réactive ainsi une affaire qui avait opposé Um Nyobè à l'administrateur Bernard de Gélis, quand celui-ci était chef de la subdivision de Babimbi. Des entretiens houleux avaient eu lieu entre eux en février 1953, à propos de réunions de l'UPC à Songmbenguè et de Gélis avait dressé un procès-verbal contre Um Nyobè pour opposition à l'exercice de l'autorité légitime<sup>14</sup>. Le leader upéciste avait été ensuite condamné, en son absence, à payer une amende, ce qui ne lui avait jamais été notifié. L'ancien Haut-Commissaire André Soucadaux avait préféré mettre en sommeil cette affaire, notant dans la marge du rapport que lui avait soumis de Gélis que celle-ci devait être close rapidement<sup>15</sup>. Cet ancien démêlé judiciaire est réactualisé afin de mettre la pression sur l'un des principaux responsables du parti. Après deux convocations devant la justice et de peur de subir une arrestation arbitraire, le *Mpodol*, surnom donné à Ruben Um Nyobè signifiant « celui qui porte la parole des siens », fait le choix d'entrer en clandestinité non loin de Boumnyebel, en Sanaga-Maritime, dans sa région d'origine, probablement après le 25 avril – il est alors absent des meetings et laisse la place aux autres dirigeant-es de l'UPC dans l'expectative de son procès<sup>16</sup>. À Douala, le 15 mai, se tient un meeting qui réunit 1500 personnes puis le 19 mai, 800 personnes, au cours d'une réunion

où prennent la parole Félix-Roland Moumié et Ernest Ouandié<sup>17</sup>. Ce dernier, natif de la région Bamiléké, enseignant dans le secteur public sous le statut de « moniteur » affecté successivement à Yoko, Batouri et depuis janvier 1955 à Douala<sup>18</sup>, a adhéré à l'UPC dès sa création, alors que son épouse participe à la création de l'Udefec en 1952. Vice-président depuis 1952, en charge de la propagande, il est rédacteur dans *La Voix du Cameroun*, ce qui lui permet d'effectuer des déplacements à l'étranger, notamment en URSS, en Hongrie et en Chine en 1954 et de gagner en notoriété au sein du parti<sup>19</sup>. Le 22 mai dans le quartier Koumassi, les comités de base réunis sous la présidence de François Fosso rassemblent 500 personnes. Les militant-es y discutent répression politique, mais aussi actualités impériales sur la Tunisie, le Maroc et l'ex-Indochine<sup>20</sup>, alors que les interventions d'Um Nyobè à l'Onu sont diffusées *via* des haut-parleurs<sup>21</sup>. Du 19 au 26 mai, Kingué tient aussi une série de réunions dans la circonscription d'Édéa, quand d'autres sont tenues en région Bamiléké – signe d'une mobilisation des campagnes<sup>22</sup>. Le nord, déjà espace de conflit entre *lamibé* et upécistes, est, lui, moins marqué par ces mobilisations au début de l'année 1955. La distribution de tracts participe au succès de l'UPC. Un tract de Moumié s'en prend à plusieurs administrateurs,

11. Saha Zacharie (2013), « Abel Kingué : un portrait du militant (1948-1964) », in Fomethé Anaclét (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 52-70.

12. Wonyu, Eugène (1985), *Cameroun, de l'UPC à l'UC, témoignage à l'aube de l'indépendance (1953-1961)*. Paris, L'Harmattan, p. 42. Une lettre de Moumié à Pré, du 12 avril 1955, témoigne aussi de sa présence à Douala. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, *op. cit.*, p. 76.

13. ANOM, 1AFFPOL3335, « Après avoir défendu à l'ONU les revendications des populations camerounaises, Um Nyobè est de retour à Douala », *L'Humanité*, 12 mars 1955.

14. Bernard de Gélis a fait un récit détaillé des événements qui ont conduit à la condamnation d'Um Nyobè. Gélis Bernard de (2008), *Ligne de partage. I. Service au Cameroun (1949-1958)*, Paris, Nouvelles éditions latines. pp. 196-201 et pp. 267-279.

15. Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale 1958-1961 : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, p. 143.

16. Craint-il aussi une tentative d'assassinat ? L'accident d'avion du *Héron*, le 18 avril, est souvent présenté comme le point de départ vers le maquis. ANOM DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 8 ; Wonyu, Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC...*, *op. cit.*, p. 47 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 297.

17. ANOM, 1AFFPOL3337, Note de renseignement du 30 mai 1955, « Objet : UPC ».

18. Kamga Kamga Louis (2016), *Ernest Ouandié : le « Che Guevara » africain*, Paris, L'Harmattan.

19. ANOM, DPCT17, Notice de renseignement sur Ernest Ouandié, s.d.

20. ANOM, 1AFFPOL3337, Note de renseignements du 24 mai 1955 transmise par le chef d'escadron Teulière, commandant de la compagnie de gendarmerie du Cameroun au Haut-Commissaire, Yaoundé, 27 mai 1955.

21. ANOM, 1AFFPOL3335, Extrait du rapport politique mensuel de la région de la Sanaga-Maritime, juillet 1954.

22. *Ibid.*, Divers extraits de rapports politiques de régions et subdivisions, comme à Bafang, Dschang, Saa, Éséka ou Édéa en 1954.

René Tirant, Guy Georgy ou encore Jean Domergue : « Nord-Cameroun, dernier marathon de la répression<sup>23</sup> ». Il y accuse ces hommes de provoquer les militant-es et de nourrir la violence des « forces de l'ordre », à l'image de ces incidents survenus à Garoua les 10-11 avril<sup>24</sup> ou de ces manifestant-es blessé-es à Meiganga le 23 avril<sup>25</sup>. En plus de ces réunions, l'UPC a mis en place une école des cadres dont deux sessions se déroulent de mars à mai 1955 à Douala afin de former des animateurs régionaux du mouvement – la première « promotion Volcan » rassemble 32 élèves<sup>26</sup>. L'organisation envisage également la création de collèges dans diverses localités et les statuts d'un collège populaire sont d'ores et déjà publiés,<sup>27</sup> celui-ci doit ouvrir à Ngoulemakong (subdivision d'Okola, en Nyong-et-Sanaga), des terrains ayant été acquis. Les mobilisations nationalistes pénètrent jusqu'au sein même de l'administration, notamment dans la police. Le chef de détachement de la police urbaine de Douala constate ainsi que « [...] l'agent de police Anatole Moumbé déclare hautement son affiliation à l'UPC [...] » et est muté comme planton téléphoniste au camp Bertaut. Le brigadier de police Symphorien Olanga rapporte que les agents « Yam-Tang Daniel, [...] et Nkeng Etienne [...] se sont fait remarquer longtemps [sic] qu'ils étaient militants de l'UPC<sup>28</sup> ».

Enfin, le succès de l'UPC tient aussi à son rayonnement international. L'Onu est jugée capable, par l'UPC, de faire advenir l'indépendance et la réunification immédiates, « une confiance exagérée peut-être, mais parfaitement compréhensible et presque obligée dans le contexte de l'époque », précise l'historien Abel Eyinga<sup>29</sup> : d'où, les télégrammes, lettres et pétitions envoyées au secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, pour alerter sur la politique répressive engagée par Pré début 1955. Les autorités s'inquiètent pour l'image de l'empire colonial : « Il fallait, à tout prix, avoir réglé le problème avant le passage de la Mission de visite en octobre prochain faute de quoi nous risquions d'être submergés à ce moment par des pétitions anti-françaises<sup>30</sup> », écrit Pré. Le recours au drapeau de l'Onu, recommandé par une résolution du Conseil de Tutelle et de l'Assemblée générale, nourrit ces tensions<sup>31</sup>. Um Nyobè en aurait ramené plusieurs lors de son passage à New York, stockés au siège de l'UPC à New-Bell<sup>32</sup>. Dans le nord, selon Félix Moumié, le *lamido* de Garoua, Hayatou Abbo, est persuadé par les autorités que la montée de ce drapeau est le fait d'agents étrangers, ce qui le pousse à envoyer des « mercenaires » pour assiéger le quartier où se trouve l'UPC, le 10 avril 1955<sup>33</sup>. Il en va de même à Bafoussam, en région Bamiléké ou à Meiganga, dans la Bénoué<sup>34</sup>. Les militant-es sont influencé-es par d'autres combats anticolonialistes. En témoignent ces mots prononcés par Moumié à Bonamikengue-Akwa, le 19 mai 1955 : « Partout en ce moment pour la France, il y a des volcans en éruption dans son empire : volcan en AEF, volcan en Indochine, volcan en Afrique du Nord, volcan au Cameroun<sup>35</sup> ». Formés à la politique internationale, les leaders upécistes rejettent les formules d'autonomie proposées par le gouvernement Mendès-France puis celui d'Edgar Faure pour sauver l'empire colonial : « Nous ne voulons

23. ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 23-30 avril 1955, Yaoundé, 4 mai 1955, p. 3 et Annexe 2. Voir aussi : « Réponse aux menteurs » de Jean-Paul Sendé ou « civilisation française made by Roland Pré » de Félix Moumié.

24. Communiqué de presse de l'UPC, « La France est-elle membre de l'Onu ou voit-elle en l'Onu le concurrent iconoclaste ». *Ibid.*, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 30 avril - 7 mai 1955, Yaoundé, 12 mai 1955, Annexe 2.

25. *Ibid.*, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 9.

26. ANOM 1AFFPOL3335, Bureau du comité directeur de l'UPC, Convocation n°11/OP à tous les comités centraux de l'UPC, « Objet : convocation de la 2<sup>e</sup> promotion de l'école des cadres de l'Union des Populations du Cameroun », Douala, 30 avril 1955 ; Lettre du secrétaire général de l'UPC, Ruben Um Nyobè à la deuxième promotion de l'École des cadres de l'UPC, 13 mai 1955.

27. *Ibid.*, Collège populaire du Cameroun (CPC), Organisation et règlement intérieur.

28. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de détachement de la police de Douala au commissaire central de police de la ville de Douala, Douala, 15 juin 1955 ; Lettre du brigadier de police Charles Olanga au chef de la police de Douala, Douala, 30 mai 1955. Voir sur l'influence upéciste dans la police : Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun, hommes et réseaux (1944-1962). La montagne et l'enclos », Thèse en histoire, Université Lyon II, France, pp. 116-125.

29. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 71.

30. ADF, La Courneuve, 443QO/22, Le Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

31. ANOM, 1AFFPOL2311 et AONU, T/782, Résolution adoptée par le Conseil de Tutelle à sa trentième séance, le 21 juillet 1950 sur l'emploi du drapeau des Nations Unies dans les territoires sous tutelle, 24 juillet 1950 ; Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, Jean Letourneau, « Objet : drapeau des Nations Unies », Yaoundé, 3 décembre 1949.

32. Mbouende Jean (1999), *Pour la patrie, contre l'arbitraire. Autobiographie*, Bafang, édité par l'auteur, p. 50.

33. Tract de Félix Moumié, « Nord Cameroun, dernier marathon de la répression ». ANOM, DPCT 28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 23-30 avril 1955, Yaoundé, 4 mai 1955, Annexe 2 ; Sur le *lamido* de Garoua : Nana Souleymanou (2020), « Le commandement territorial de la période française à l'avènement de la région : cas de l'ancienne subdivision de Garoua (1916-2019) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

34. ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 5.

35. ANOM, 1AFFPOL3337, Note de renseignement du 30 mai 1955, « Objet : UPC » ; ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 14.

pas d'une autonomie fantôme comme en Tunisie. Le Cameroun ne veut pas être la Tunisie, mais le Vietnam avec une indépendance totale », harangue Moumié à la foule de Douala, le 22 mai<sup>36</sup>.

C'est dans ce contexte d'effervescence politique que l'UPC diffuse, le 22 avril, un texte emblématique de son programme : une « Proclamation commune pour la fin du régime de tutelle, pour la proclamation d'un État camerounais souverain », vraisemblablement écrite par Moumié. Il y est demandé « [...] des élections générales avant le premier décembre 1955 pour l'installation d'une assemblée nationale constituante », mais également, « [l'] institution immédiate d'un comité exécutif sous forme de gouvernement provisoire appelé à organiser les élections générales » et enfin « [l'] installation immédiate au territoire d'une commission des Nations Unies pour veiller à la mise en place des organes du nouvel État camerounais<sup>37</sup>[...] ». Ce texte, petite brochure de huit pages, dénonce les pratiques du Haut-Commissaire, tout en sensibilisant les « Français honnêtes » aux grèves brisées, aux fonctionnaires muselés ou mutés, aux perquisitions répétées et réunions sabotées. Il est cosigné par les responsables de l'USCC, de l'Udefec et de la JDC, et participe à la diffusion de leurs revendications auprès des populations et contre les autorités.

## 1.2. Les mobilisations syndicales face au contexte socioéconomique

Dans un contexte socioéconomique délétère, le succès de l'UPC est nourri, comme à sa création, par les mobilisations syndicales. Depuis la fin de l'année 1954, des mouvements de grève répondent aux difficultés économiques telles que la baisse des prix agricoles, notamment sur le café, des impôts plus élevés et des licenciements successifs. Les grèves répondent aussi à un mouvement beaucoup plus général en Afrique francophone, dont les acteurs luttent pour faire appliquer le Code du travail d'Outre-mer, voté en décembre 1952<sup>38</sup>. Ainsi, plusieurs mouvements se déclarent dès janvier 1955 et jusqu'en mai. Jacques Ngom, leader de l'USCC, y voit des « grèves d'une puissance jamais égalée au Kamerun » qui « secouent et ébranlent toutes les branches de l'économie colonialiste du pays, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé<sup>39</sup> ». L'historien Léon Kaptué décrit celles qui font « le plus de bruit<sup>40</sup> » : la plantation de la Société africaine forestière et agricole (Safa) à Dizangue avec 1500 grévistes, le 25 janvier ; le port de Douala avec 520 grévistes, les 1<sup>er</sup>-4 mars ; la scierie de Manoka les 11-18 mars puis les 2-21 avril avec 450 travailleurs mobilisés. Certains Européen-nes craignent ces « troubles ». En Sanaga-Maritime, en décembre 1954, un forestier de Messondo voit ses chantiers endommagés par ces grévistes, ce qui provoque l'intervention du chef de subdivision, alors que la Société des Bois du Cameroun, à Éséka, fait face à « multiples sabotages et actes de malveillance<sup>41</sup> ». Un compte-rendu écrit par le conseiller territorial P. Rocaglia raconte la grève sur les plantations de Dizangue et les violences perpétrées par le directeur de la Safa, Henri Chamaulte, réfugié avec d'autres Européens, sous une véranda : « Les noirs ont donné l'assaut, menaçant et brandissant des coupe-coupe en hurlant. L'un des assaillants a coupé le bord du casque d'un collaborateur de Chamaulte qui a failli avoir le visage ouvert en deux. Voyant cela, Chamaulte a enfoncé le canon de son revolver dans la bouche hurlante du noir et lui a défoncé le palais<sup>42</sup> ». Ces mobilisations provoquent déjà de la répression : la plantation de Dizangue est occupée par des soldats, plusieurs leaders syndicaux sont emprisonnés<sup>43</sup>. Jacques Ngom l'interprète même, *a posteriori*, comme un prélude à la séquence violente de mai 1955 *via* la dispersion des meetings par l'armée<sup>44</sup>. Ces tensions autour des mouvements de grève participent à la fois au succès de l'UPC et à la politique répressive des autorités, alors que les colons, comme en

36. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 17.

37. De manière erronée, certaines sources datent cette proclamation du 22 mai. Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national kamerunais*, présenté par Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, pp. 306-317.

38. Gueye Omar (2011), *Sénégal : histoire du mouvement syndical. La marche vers le Code du travail*, Paris, L'Harmattan.

39. Archives privées de Grégoire Momo. Intervention de Jacques Ngom, « La lutte des travailleurs et du peuple kamerunais pour les revendications économiques et sociales, pour l'unification et l'indépendance », s.d.

40. ANOM, DPCT56, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : grève à la SNC », Paris, 18 avril 1955 ; DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 6 de l'annexe ; ADF, La Courneuve, 443QO/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d., pp. 25-26 ; Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », *op. cit.*, p. 582.

41. ANOM, 1AFFPOL3335, Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Robert Buron, « Objet : activités UPC à Messondo (subdivision d'Éséka) et à la Société des Bois du Cameroun à Éséka », Yaoundé, 2 janvier 1955.

42. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 200. Makendi Makendi Isidore (1995), « Henri Chamaulte au Cameroun sous administration française : 1924-1957 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Fouelefack Tsamo Denis Christian (2019), « Un directeur de plantation dans le Cameroun français : Henri Chamaulte et la Société africaine forestière et agricole (1924-1957) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 2(404-405), pp. 233-248.

43. Archives privées de Grégoire Momo, Intervention de Jacques Ngom, « La lutte des travailleurs et du peuple kamerunais pour les revendications économiques et sociales, pour l'unification et l'indépendance », s.d.

44. *Ibid.*

1945, en appellent à des mesures plus autoritaires. *Le Cameroun libre*, qui défend « la neutralisation pure et simple des “agitateurs” syndicaux », conclut dès mai 1955 : « Le moment n’est-il pas venu de sévir sans hésiter davantage<sup>45</sup> ? »

Une dernière étape essentielle de ces mobilisations syndicales et politiques concerne la cérémonie d’inauguration du pont du Wouri, le 15 mai, qui doit se faire en présence du ministre de la France d’Outre-mer, Pierre Henri Teitgen, venu en tournée au Cameroun. L’UPC appelle au boycott : « [...] c’est la dernière fête que les colonialistes célèbrent au Cameroun<sup>46</sup> ». Cet ouvrage de 1830 mètres de long, doté d’une voie ferrée, doit permettre de désenclaver une partie du territoire en reliant la ville centrale de Douala au port de Bonabéri. Cette inauguration est l’occasion pour l’UPC, à l’aide de manifestant-es, de slogans et de pancartes, de dénoncer publiquement la répression. En face, l’administration a mobilisé policiers et soldats pour assurer le convoi ministériel, tout en diffusant sa propre propagande comme en témoignent des reportages à la télévision française ou ce bulletin de l’Agence France-Presse (AFP) :

Arrivé ce matin à Yaoundé par avion, M. Pierre-Henri Teitgen a été accueilli sur la rive du Wouri par une foule innombrable d’où montait une vaste clameur ponctuée du bruit des tamtams. Un cortège groupant 10 000 personnes défilant devant le ministre. On remarquait les représentants de toutes les sociétés, depuis les anciens combattants jusqu’aux écoliers, ainsi qu’une foule de cyclistes et de scootéristes<sup>47</sup>.

## 2. ROLAND PRÉ : UN NOUVEAU HAUT-COMMISSAIRE ANTICOMMUNISTE

### 2.1. Un gouverneur autoritaire, marqué par la « peur rouge »

Les mobilisations upécistes depuis janvier 1955 révèlent le rôle crucial du nouveau Haut-Commissaire Roland Pré. Ce dernier a pris, en décembre 1954, la succession du socialiste André Soucadaux, muté à Madagascar du fait de son incapacité à juguler le nationalisme au Cameroun, sous la pression du ministre Louis-Paul Aujoulat<sup>48</sup>. Dans son récit sur le moment 1955, Pré insiste sur sa différence d’attitude, en comparaison de son prédécesseur, à l’égard de l’UPC et souligne « l’attentisme et l’immobilisme » qui aurait caractérisé le Haut-Commissariat jusqu’à sa nomination, n’hésitant pas à parler de « complicité tacite de l’administration<sup>49</sup> ». Né en 1907 en Mayenne, diplômé de l’École des Mines, de l’École libre des sciences politiques et docteur en droit, il travaille d’abord au Bureau international du travail (BIT) puis à la Fédération nationale du bâtiment et des travaux publics. Résistant de la première heure durant la guerre, dénoncé à Laval en 1942, il quitte la France puis est attaché au Cabinet du général de Gaulle à Londres et Alger à partir de 1943, notamment au Bureau central de renseignements et d’action (BCRA). Secrétaire général de la Commission du débarquement, il joue un rôle important dans la libération de Paris. Ses expériences coloniales débutent avec sa nomination comme gouverneur au Gabon (1946-1947), en Guinée (1948-1952<sup>50</sup>), en Haute-Volta (1952-1953) et sur la Côte française des Somalis (1954<sup>51</sup>). Ses allers-retours entre la métropole et l’empire lui permettent de gagner en influence sur les réseaux impériaux. En plus de ses études, son parcours de résistant, comme pour d’autres administrateurs d’après-guerre, a été déterminant dans sa carrière coloniale<sup>52</sup>. Il a la réputation d’un administrateur autoritaire acquise notamment en Guinée envers le Parti démocratique guinéen<sup>53</sup>. Il est aussi très versé sur les questions économiques, du moins se prévalant d’une grande compétence en la matière<sup>54</sup>.

45. *Le Cameroun libre*, 16-31 mai 1955, p. 4 cité in Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 276

46. ANOM, 1AFFPOL3335, Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d’Outre-mer, Yaoundé, 29 avril 1955 ; Note de renseignement, 2033/PS/12/2, « Objet : inauguration du pont sur le Wouri », 12 mai 1955.

47. « L’inauguration du pont du Wouri », *Bulletin quotidien d’outre-mer de l’Agence France-Presse*, 2643, 15 mai 1955, p. 6. Voir aussi : « Dimanche prochain, inauguration du pont du Wouri et grande fête de la Jeunesse », *Radio-Presse*, 13 mai 1955.

48. Décret du 2 décembre 1954, *Journal officiel du Cameroun français*, 29 décembre 1954, p. 1804. ANOM, EEII7229, Dossier de carrière de Roland Pré. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...* op. cit., pp. 354-355.

49. ADF, La Courneuve, 443QO/22, Le Haut-Commissaire Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

50. Il rédige pour l’occasion cet ouvrage : Pré Roland (1951), *L’avenir de la Guinée française*, Conakry, Les Éditions guinéennes.

51. Il est à noter que la fiche Wikipedia écrite sur Roland Pré est, en partie, erronée, [disponible sur : <[https://fr.wikipedia.org/wiki/Roland\\_Pr%C3%A9](https://fr.wikipedia.org/wiki/Roland_Pr%C3%A9)>, consultée le 15 juillet 2024]. ANOM, EEII7229, dossier de carrière Roland Pré, Curriculum vitae du Gouverneur Roland Pré et Direction du Personnel du ministère de la France d’Outre-mer, Relevé des services civils et militaires du Gouverneur Roland Pré.

52. Sur le rôle des résistants dans les décolonisations : Houle Vincent (2022), « Peuple de l’ombre, peuple universel : les résistants et les anciens résistants face à l’Empire et la décolonisation (1940-1962) », Thèse en Histoire, École normale supérieure de Cachan, France.

53. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 257.

54. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 194 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 55

Une note de Paul Béchar, alors gouverneur général de l'AOF, montre bien que ses méthodes sont loin de faire l'unanimité en Guinée. Il demande son transfert hors de la Fédération et l'invite à « rester neutre en politique » :

Estimant que rien n'avait été fait dans ce pays avant son arrivée, Monsieur Roland Pré s'est attaché à des réalisations de toute sorte. Il semble avoir pris des initiatives qui n'ont pas toujours été heureuses ni conformes aux règles administratives. [...] je m'abstiens de noter ce gouverneur du point de vue de ses réalisations, me bornant à faire les plus expresses réserves. En dehors de ce sujet actuellement soumis à enquête, je précise que Monsieur Roland Pré est intrigant et de caractère difficile, il n'apporte pas toujours dans ses rapports avec l'autorité supérieure la loyauté et la civilité indispensables. Il cherche à s'affranchir de toute tutelle. Il le fait et il le dit<sup>55</sup>.

C'est donc cet homme, mal vu au sein même de l'administration coloniale, qui est nommé Haut-Commissaire au Cameroun. Si les nominations en Afrique centrale, la « Cendrillon de l'empire », sont souvent perçues comme moins prestigieuses pour les impétrants, le poste de Haut-Commissaire dans ce territoire sous tutelle onusienne reste une fonction de premier ordre<sup>56</sup>. Qui a pu favoriser cette nomination réputée en dépit d'une évaluation si négative ? À la fin de l'année 1954, le gouvernement de Pierre Mendès-France favorise « la promotion d'un certain progrès social et la répression de toute tentative d'autonomie politique » dans son empire colonial en Afrique<sup>57</sup>. Pré bénéficie de ce contexte et doit ainsi servir la position hostile à une indépendance immédiate, défendue par le ministre de la France d'Outre-mer, Robert Buron, ancien résistant, membre du Mouvement républicain populaire (MRP), représentant de la démocratie chrétienne d'après-guerre<sup>58</sup>. En tant que proche collaborateur, Pré est loué pour les projets économiques initiés, notamment en Guinée et au Moyen-Congo<sup>59</sup>. Pour le Cameroun, il semble être l'homme de la situation. Certaines archives prêtent à Pré une proximité avec deux hommes influents de l'époque. Député du Cameroun, Aujoulat est alors ministre du Travail et de la Sécurité sociale (septembre 1954-février 1955) au sein du gouvernement Mendès-France : cette fonction a pu jouer un rôle dans la nomination de Pré, souvent désigné par les upécistes comme « l'homme d'Aujoulat<sup>60</sup> ». La nomination de Pré est liée aussi à l'armée *via* le général Edgar de Larminat. Ancien élève de Saint-Cyr, ce militaire, ancien de 14-18, entame une carrière dans l'infanterie coloniale, d'abord au Maroc, en AOF, en Indochine puis dans les mandats français au Levant<sup>61</sup>. Dans la France libre, il joue un rôle dans le ralliement du Moyen-Congo en août 1940 puis est promu général durant la guerre, alors qu'il commande les Forces françaises libres (FFL) en Libye en 1942 et organise le débarquement de Provence en août 1944. À la fin du conflit, il fait fonction d'inspecteur général des troupes stationnées outre-mer – il passe par le Cameroun en 1947 –, puis est membre du Conseil supérieur de la guerre<sup>62</sup>. Il devient inspecteur des Troupes coloniales en décembre 1955<sup>63</sup>, mais rédige, dès août, un rapport pour le Comité technique d'étude pour la défense de l'Afrique, dit « Plan de Larminat », dans lequel il propose des mesures « antisubversives » pour « prévenir le désordre » et « étouffer dans l'œuf ses premières manifestations<sup>64</sup> » comme celles de mai 1955 au Cameroun. Des liens personnels entre Pré et Larminat sont révélés par un tract upéciste : « Le Général de Larminat, grand ami de Roland Pré-Aujoulat est arrivé au Cameroun le 24 janvier 1956 pour demander un coup de main aux Anciens Combattants<sup>65</sup> ». Ce lien amical, jusque-là peu étudié, est à prendre en compte, et pourrait être lié à la période de la Seconde Guerre mondiale comme le révèle l'étude du dossier de carrière du général puisqu'il a été chef d'État-major des FFL dans lesquelles Pré s'est enrôlé le 31 mars 1943.

55. ANOM, EEII7229, Dossier de carrière de Roland Pré, Bulletin individuel de notes, Note du Gouverneur général, Dakar, 5 avril 1950.

56. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, op. cit., p. 39.

57. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 258.

58. Colozza, Roberto (2019), « Robert Buron : parcours d'un chrétien de gauche (1962-1973) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 30(3), pp. 171-186 ; Morin Gilles, biographie de Robert Buron disponible dans *le Dictionnaire du Maitron*, [disponible sur : <<https://maitron.fr/spip.php?article18199>>, consulté le 19 juin 2024].

59. Launay Marcel (1993), *Robert Buron. Témoignages de Pierre Pflimlin et Jean Offredo*, Paris, Beauchesne, p. 48.

60. ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 3 et p. 5 de l'annexe ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 56 ; Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, op. cit., p. 356.

61. SHD Vincennes, GR13YD1529, Dossier de carrière du général de Larminat sous dérogation, Relevé de notes de 1939.

62. *Ibid.* Mutations sous-dossier administratif n°3.

63. Biographie d'Edgard de Larminat par le Musée de l'Ordre de la Libération, [disponible sur : <<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/edgard-larminat-de>>, consulté le 15 juillet 2024].

64. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 242 ; Duval Eugène Jean (2004), *Le sillage militaire de la France au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 187-88.

65. Par le comité de base de la Briqueterie à Yaoundé, « Encore les Anciens Combattants se laissent-ils dupes une seconde fois ? ». DGSE, Note de renseignement n°K947767, « Objet : propagande de l'UPC », 22 mars 1956.

À l'heure de sa prise de fonction, la lettre de mission que lui adresse, le 14 janvier 1955, le cabinet de Robert Buron, ministre de la France d'Outre-mer, est ferme dans le ton, alors que le Cameroun est traversé par une série de grèves :

[...] j'ai l'honneur de vous faire connaître que, partageant vos conclusions sur la transformation des méthodes upécistes, j'estime le moment venu pour nous d'adopter une attitude ferme et dépourvue de toute équivoque à une volonté déterminée de troubler l'ordre public et de s'imposer par la force, l'administration dont vous avez la responsabilité devra opposer une volonté non moins déterminée de faire respecter la loi<sup>66</sup>.

Mais Buron, acquis à d'autres méthodes, se montre d'emblée réservé quant à une éventuelle dissolution de l'UPC pour laquelle Pré bataille. Dès sa nomination, les milieux politiques camerounais, incarnés par les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, à l'image de l'Antillais Jules Ninine, s'inquiètent déjà de son tempérament autoritaire et anticommuniste<sup>67</sup>. Pré est en effet marqué par un anticommunisme virulent, auquel la guerre froide n'est évidemment pas étrangère, ainsi que la guerre d'indépendance indochinoise, et qui caractérise une large partie des élites françaises des années 1950<sup>68</sup>. Ses positions s'expriment, par exemple, dans une circulaire adressée aux administrateurs en février 1955<sup>69</sup> : il y présente l'UPC comme étroitement liée au Parti communiste français (PCF) et de façon plus générale au bloc de l'est. S'il est vrai que l'UPC reçoit une aide du PCF, le soutien d'élus communistes ou de leurs avocat-es, il n'en est, pour autant, aucunement apparenté<sup>70</sup>. Le rédacteur en chef de *Lumière*, Jean-Paul Sende qualifie d'ailleurs de « menteurs » Aujoulat et Pré qui, d'après lui, « voit tout en rouge » et est un « bon disciple et thuriféraire de Mac Carthy », en référence au sénateur qui a lancé une campagne de purge anticommuniste aux États-Unis – période de « peur rouge<sup>71</sup> ». Qualifier l'UPC de communiste est sans conteste une simplification abusive et une instrumentalisation politique, mais Pré est convaincu de devoir « localiser l'abcès et ensuite le percer<sup>72</sup> ». Dans cette lutte anticommuniste, le Haut-Commissaire propose trois volets d'une même politique « antisubversive ».

## 2.2. Une stratégie de lutte contre l'UPC

Dès son arrivée à Yaoundé, le 29 décembre 1954, et après avoir tenu réception à la délégation du Haut-Commissariat à Paris, un mot d'ordre, guide la politique de Pré : « Couper l'UPC de ses bases, la pousser à la faute et enfin, l'abattre<sup>73</sup> ». La première action consiste en un projet de réformes sociopolitiques qui n'exclut pas de donner plus de pouvoir aux Camerounais-es et doit permettre de détourner de l'UPC certain-es de ses éléments. Pour Pré, on peut reconnaître la pertinence du nationalisme au Cameroun, à condition de l'encadrer. Mais, il considère que l'indépendance formelle est une notion périmée et que l'avenir appartient à des consortiums supranationaux tels que l'Union française ou une potentielle Eurafrique<sup>74</sup>. Il engage donc ces réformes, d'abord politiques, *via* des conseils de village créés par la circulaire du 28 avril 1955 et 33 nouvelles communes mixtes rurales dans lesquelles un conseil municipal élu peut agir<sup>75</sup>. Puis sociales, *via* des conventions collectives et des revalorisations salariales<sup>76</sup>. La deuxième action consiste à développer une « propagande constructive » qui encourage la participation des Africain-es. Il faut emprunter à l'action communiste ses meilleures méthodes, estime Pré, c'est-à-dire « animer la société africaine en

66. ADF, La Courneuve, 443QO/22, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer Robert Buron au Haut-Commissaire Roland Pré, « Objet : campagne d'agitation déclenchée par l'UPC » 13 janvier 1955.

67. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France... op. cit.*, p. 357 ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 257.

68. Il y a peu de travaux sur le poids de l'anticommunisme dans la société française des années 1950. Voir le colloque organisé par Olivier Dard, Noëlle Castagnez, Maxime Launay, Gilles Richard et Jean Vigreux, au campus Condorcet, les 25-27 janvier 2023 : « L'anticommunisme en France et en Europe (1917-1991) ».

69. ANOM, IAFPOL3335, Circulaire du Haut-Commissaire Roland Pré, « Politique générale de lutte contre les organisations politiques du Cameroun noyautées par le Parti communiste. (UPC, JDC, USCC, Udefec) », Yaoundé, 19 février 1955.

70. Le député de la Seine-Saint-Denis, Louis Odru, en mars 1955, par exemple. *Ibid.*, Lettre de Louis Odru, député de Seine-Saint-Denis à Charles Benoist, député de Seine-et-Oise, Paris, 23 mars 1955 ; Note de renseignement, 1418 PS/12/2, « Objet : UPC », 2 avril 1955.

71. *Ibid.*, Tract de Jean-Paul Sende, « Réponse aux menteurs », 2 mai 1955.

72. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, *op. cit.*, p. 56.

73. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, *op. cit.*, p. 360.

74. Hansen Peo et Jonsson Stefan (2022), *Eurafrique. Aux origines coloniales de l'Union européenne*, Paris, La Découverte.

75. ADF, La Courneuve 318QO/82, Note sur les communes mixtes rurales, 7 septembre 1955.

76. Atangana Martin-René (1998), *Capitalisme et nationalisme au Cameroun au lendemain de la seconde guerre mondiale, 1946-1956*, Paris, Publications de la Sorbonne. pp. 146-150.

tenant compte de la répartition de cette société suivant l'âge, le sexe, ou le genre d'activités ». Mais à côté, il faut aussi développer une contre-offensive qui « revêtira par ailleurs, un caractère de choc [...] », et cela devra se faire par l'intermédiaire des Africain-es<sup>77</sup>. Pour agir sur l'opinion publique – la « créer », écrit-il –, il organise des « séminaires à l'américaine », sorte de conférences-débats au cours desquelles sont exposés aux populations les méfaits du communisme et les bienfaits de l'Union française<sup>78</sup>. Dès son arrivée, le Haut-Commissaire intervient ainsi dans trois conférences à Dschang, Ayos et Ngaoundéré<sup>79</sup>. Des stages sont également organisés pour les fonctionnaires et les journaux de village sont encouragés. Pour contrer l'UPC, Pré renforce aussi la stratégie des « oppositions africaines », initiée par son prédécesseur et peut compter sur le soutien de partis de collaboration dont certains ont pourtant déjà disparu, à peine nés<sup>80</sup>. Au Cameroun, il en existe encore plusieurs actifs au début de l'année 1955 : l'Esocam, le RPC, le BDC et de l'USC qui interviennent alors pour contrer l'UPC. La violence politique s'accroît alors avec des opérations de sabotage des réunions upécistes, organisées par le RPC et avec l'appui de chefs de subdivision, comme à Bansa, dans l'ouest du Cameroun, où une « bagarre rangée » entre la JDC et les militant-es de ce parti a lieu en février 1955<sup>81</sup>. Le RPC s'en prend à Um Nyobè en tournée dans la même région en avril, d'abord à Bafoussam et Mbouda : il « l'empêche de prendre la parole, brise le mât sur lequel flottait l'emblème de l'Onu hissé par l'UPC en 1954, et le leader doit s'enfuir précipitamment<sup>82</sup> ». Des alliances entre partis de collaboration, comme le BDC et l'USC, sont même tentées à travers le Front national camerounais, groupement anticommuniste et favorable à un « nationalisme modéré ». Ce Front tente de s'ancrer à Douala, notamment à New-Bell, en plein territoire upéciste, *via* Pierre-Henri Boum Nack, employé des douanes devenu chef de quartier et partisan des autorités, et bénéficie du soutien du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) en la personne de Jean-Félix Tchicaya, député du Congo, présent au Cameroun en avril-mai 1955<sup>83</sup>. Pré peut compter sur d'autres relais civils dans sa politique de *containment* anti-upéciste, même si certaines voix critiquent déjà son autoritarisme<sup>84</sup>. D'abord, une partie du clergé catholique qui, sur fond d'anticommunisme, prend parti en faveur des autorités. À Pâques, en avril 1955, cinq évêques européens diffusent une « Lettre commune des vicaires apostoliques du Cameroun à leurs fidèles<sup>85</sup> ». La lettre « hostile au communisme athée » est lue dans les églises catholiques, le dimanche, et alimente la propagande officielle. De même, Pré, d'abord critiqué par « la communauté blanche du Cameroun », peut compter sur des administrateurs convaincus de la répression à mener<sup>86</sup> : Jean Domergue à Ngaoundéré, Eugène Pinelli de Stollo à Babimbi, René Calais à Ebolowa, Morel à Djoum, Jean Huber à Sangmelima, Jacques Rousseau à Bafoussam, Guy Georgy à Maroua, Carbona à Bafang, René Borne à Dschang ou encore Jean Granier à Meiganga<sup>87</sup>. À Ngaoundéré, Domergue et Michel Elias font ainsi « trembler la ville par des abus et des illégalités », notamment l'interdiction anticipée de réunions<sup>88</sup>, alors qu'en Sanaga-Maritime, un administrateur appelle à « traquer l'UPC » et à « frapper ses chefs irréductibles<sup>89</sup> ».

Le Haut-Commissaire ébauche sa politique répressive, d'abord *via* la mobilisation des « forces de l'ordre », certaines étant déjà présentes au Cameroun, d'autres étant dépêchées depuis l'AEF. Il publie un décret, le 19 février 1955,

77. ANOM, 1AFFPOL 3335, Circulaire du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Politique générale de lutte contre les organisations politiques du Cameroun noyautées par le Parti communiste (UPC, JDC, USCC, Udefec) », Yaoundé, 19 février 1955.

78. L'expression est certainement un héritage de la période du maccarthysme aux États-Unis, de 1950 à 1954, dont Pré est l'héritier. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 58 ; Joseph Richard, *Le Mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 261.

79. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955.

80. Voir Section 1 – Partie II.B.

81. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., pp. 211-212.

82. S'agit-il du drapeau de l'Onu ou celui du Cameroun ? ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire Roland Pré, Yaoundé, 10 juin 1955, p. 6

83. ANOM, 1AFFPOL3335, Bureau du comité directeur de l'UPC, Communiqué de presse – procès-verbal de séance, 13 avril 1955.

84. L'administrateur Lelong dit de lui : « Cet espèce de fou ! de pantin ! ». Le sénateur du Gabon, Luc Durand-Reville, de passage à Yaoundé, le décrit comme « machiavélique ». ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 212.

85. Archives générale de la Congrégation du Saint-Esprit (ACSSp), 2J1.15b1, *Lettre commune des vicaires apostoliques du Cameroun à leurs fidèles*, Yaoundé, Imprimerie Saint-Paul. Owono-Kouma Augute (2009), « La riposte des leaders de l'UPC aux Vicaires apostoliques du Cameroun : Analyse historico-littéraire de la réaction des nationalistes camerounais à la Lettre commune d'avril 1955 », *Histoire et missions chrétiennes*, 10, pp. 119-138.

86. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., p. 263.

87. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 89.

88. Tract de l'UPC, « Nord Cameroun, dernier marathon de la répression ». ANOM, DPCT 28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 23-30 avril 1955, Yaoundé, 4 mai 1955, Annexe 2.

89. ANY 1AC 91(8), Activités des partis politiques et production agricole en Sanaga-Maritime, 1955, Subdivision d'Éséka. Rapport politique du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1955, p. 9-11 cité in Tetam Noubou Gildas Igor et Wandji Hervé (2024), « La bataille des opinions dans les événements de 1955 au Cameroun », *Balisages. La revue de recherche de l'Enssib*, 8, p. 2

qui donne droit à toute autorité d'en appeler à la force publique pour disperser des réunions jugées « suspectes<sup>90</sup> ». Ce décret est d'une grande importance « dans la stratégie de provocations et de harcèlements » « car il donn[e] un caractère légal » aux actions menées par les administrateurs<sup>91</sup>. Dans le même temps, il fait créer quatre pelotons de la garde camerounaise, pour un total de huit unités mobiles à Douala, Yaoundé, Nkongsamba, Dschang, Bafoussam et Édéa, alors qu'une centaine d'agents sont recrutés dans la police urbaine de Douala<sup>92</sup>. Les correspondances upécistes sont systématiquement contrôlées, ce dont se plaint Félix Moumié au directeur des postes et télécommunications<sup>93</sup>. Le Haut-Commissaire mobilise aussi l'appareil judiciaire dont les membres insuffisamment dociles, comme le magistrat Edmond Marie-Nelly, sont remerciés et renvoyés en métropole<sup>94</sup>. Un télégramme de Pré au ministre de la France d'Outre-mer du 28 mai 1955 réclame ainsi le rappel de ce magistrat antillais, avec qui les frictions étaient antérieures en raison du fort attachement de Marie-Nelly à l'indépendance du corps judiciaire vis-à-vis de l'administration coloniale. D'abord réprimandé par le procureur général Laborde pour avoir engagé une discussion avec des upécistes accompagnant Um Nyobè le 17 mars 1955 à sa convocation par le juge d'instruction de Yaoundé<sup>95</sup>, il est définitivement désavoué fin mai 1955 pour avoir, ici aussi, engagé une discussion avec les manifestant-es à Yaoundé qui se rendaient en cortège à l'hôpital central après avoir percé un barrage de police, puis avoir critiqué sévèrement les violences des forces de sécurité ayant occasionné des blessé-es et morts<sup>96</sup>. Pour provoquer son rappel en métropole, Roland Pré affirme au ministre de la France d'Outre-mer qu'Edmond Marie-Nelly refuse de délivrer des mandats de perquisition visant des upécistes, ce que ce dernier dément dans une autre lettre au ministre de la France d'Outre-mer<sup>97</sup>. Des administrateurs multiplient aussi les plaintes contre l'UPC : propagation de fausses nouvelles, diffamation, outrage à magistrat, diffusion de tracts, introduction de documents subversifs, plainte contre des journaux upécistes. En mars 1955, l'administrateur Guy Georgy, chef de région du Diamaré, porte, lui, plainte pour diffamation et injures publiques contre les journaux *L'Étoile* et *Lumière*<sup>98</sup>. Des réunions de l'UPC sont aussi perturbées par des opposant-es, aidé-es par la police qui procède à des arrestations pour troubles à l'ordre public, ou atteintes à la sûreté intérieure de l'État. Ces actes de « provocation », suivis d'arrestations, inquiètent les militant-es nationalistes et la presse métropolitaine. Le 5 mai, le journal de gauche *L'Observateur* titre ainsi l'un de ses articles « Quel but vise M. Roland Pré au Cameroun ? », tout en s'interrogeant sur la politique répressive menée par le Haut-Commissaire à coups d'arrestations arbitraires, de perquisitions et violences policières<sup>99</sup>.

Enfin, le contexte racial du Cameroun, de plus en plus tendu, joue un rôle dans la légitimation de la répression. À l'arrivée de Pré, une certaine « agitation blanche » se manifeste, les chefs de petites et moyennes entreprises craignant de voir un certain nombre de leurs privilèges être rognés par les réformes du Haut-Commissaire<sup>100</sup>. L'idée de confier plus de responsabilités aux « évolué-es » provoque une levée de boucliers parmi les petits colons, plus de dix ans après Brazzaville, qui se plaignent également du « banditisme » observé dans certains quartiers des grandes villes du Cameroun. À l'inverse, les rumeurs se multiplient parmi les populations camerounaises sur l'idée d'un « complot colonialiste » engagé contre l'UPC. L'accident d'avion du *Héron*, le 18 avril 1955, est perçu par les nationalistes comme une de ces manifestations, alors que plusieurs dirigeants auraient dû l'emprunter<sup>101</sup>. En meeting, d'autres lancent l'idée que « les Français [fabriqueraient] des bombes atomiques pour détruire le Cameroun<sup>102</sup> ». La fausse

90. Arrêté n°1323 du 19 février 1955 portant modification de l'arrêté 3075 du 25 juin 1951 relatif au maintien de l'ordre public dans le territoire du Cameroun, *Journal Officiel du Cameroun français*, 9 mars 1955, 1501.

91. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France... op. cit.*, p. 364.

92. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 12.

93. Cité in Nken Simon, *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique... op. cit.*, p. 209-210.

94. ANOM, 1AFFPOL3337, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, 28 mai 1955 ; 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 237.

95. ANF, 19890074-148, Dossier de carrière d'Edmond Marie-Nelly, Rapport du procureur général Laborde au ministre de la France d'Outre-mer, 24 mai 1955, sous dérogation.

96. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Edmond Marie-Nelly, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga E. Joud à l'inspecteur des affaires administratives Christol, Yaoundé, 7 juin 1955, sous dérogation.

97. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Edmond Marie-Nelly, Lettre d'Edmond Marie-Nelly au ministre de la France d'outre-mer, Paris, 12 août 1955, sous dérogation.

98. ANOM, 1AFFPOL3335, Lettre du Haut-Commissaire au ministre de la France d'Outre-mer, « Objet : plainte de l'administrateur Georgy contre les périodes Etoile et Lumière », Yaoundé, 21 avril 1955.

99. « Quel but vise M. Roland Pré au Cameroun ? », *France-Observateur* 5 mai 1955. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France... op. cit.*, p. 367.

100. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun... op. cit.*, pp. 263-264.

101. Ngapeth Marie-Irène (2009), *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, p. 190 ; Wonyu, Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC... op. cit.*, p. 45.

102. ANOM, DPCT 28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Rapport hebdomadaire de Sûreté – 23-30 avril 1955, Yaoundé, 4 mai 1955, p. 2

nouvelle diffusée à Douala et dans le Nyong-et-Sanaga sur l'existence de « Blancs » coupeurs de tête qui kidnappent des « Noirs » nourrit ces tensions<sup>103</sup> : des Européens venus du Nigeria, et secondés par des Africains, circulerait en *pick-up*, enlèveraient des Africain-es qu'ils décapiteraient pour accomplir des rites de sorcellerie<sup>104</sup>. En janvier 1955, l'agression sexuelle de Madaline Tamato par deux Européens alcoolisés relance la rumeur d'anthropophagie et entraîne une série de violences, alors que les autorités, inquiètes de ce désordre racial, souhaitent « faire tenir au Procureur général les instructions les plus fermes » pour contrer ces « propagateurs de nouvelles fantaisistes », en s'inspirant du modèle britannique durant la guerre Mau-Mau<sup>105</sup>. Les diverses stratégies développées par Roland Pré durant le moment 1955 atteignent leur paroxysme en mai où se nouent réactions des populations acquises à l'UPC aux violences exercées contre elles et réactions violentes des « forces de l'ordre » qui tirent et donc tuent.

Photographie de l'intervention des « forces de l'ordre » lors de la manifestation du 13 mai à Douala, devant le Palais de Justice<sup>106</sup>



<sup>103</sup> Jalade Max, « Voici les responsables de l'agitation au Cameroun », *Paris-Presse l'Intransigeant*, 1<sup>er</sup> juin 1955. Pour des comparaisons sur la place des rumeurs sur le cannibalisme des Africain-es et Européen-nes : Bernault Florence (2019), *Colonial Transactions. Imaginaries, Bodies and Histories in Gabon*, Durham, Duke University Press.

<sup>104</sup> Noubou Tetam Gildas Igor (2022), « La rumeur des “têtes coupées” et le trouble à l'ordre colonial au Cameroun (1954-1955) », *Revue Proteus. Cahier des théories de l'art*, 18, pp. 60-69.

<sup>105</sup> ANOM, 1AFFPOL3335, Tract du comité central de Yaoundé de l'Union des populations du Cameroun, « Que se passe-t-il à Mbalmayo ? », 27 janvier 1955 ; Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, « Objet : récents incidents Région Nyong-et-Sanaga », Yaoundé, 4 mars 1955.

<sup>106</sup> Archives de l'Organisation des Nations-Unies (AONU), S-1565-0000-0099-00001, Pétition du comité directeur de l'UPC, Douala, 17 mai 1955.

### 3. SCÉNARIO DE LA SÉQUENCE RÉPRESSIVE DU MOIS DE MAI 1955

De très nombreuses notes de renseignements émanant de la Sûreté, des rapports rédigés par divers militaires et administrateurs, de même que le rapport de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre, nous permettent de saisir très précisément le déroulement de la séquence violente qui s'étend du 15 au 29 mai. Ces archives, parfois redondantes, reflètent le regard des autorités, ce qui nécessite prudence scientifique et distanciation critique<sup>107</sup>. Le scénario présenté est souvent similaire : réunion de l'UPC généralement très suivie, intervention des « forces de l'ordre », arrestations, intervention du juge de paix, voire du Procureur ; ou encore réunion de l'UPC, intervention de forces hostiles (chefs, partis de collaboration), quelquefois sur demande expresse de l'administration, intervention des « forces de l'ordre », arrestations. De nombreuses régions et subdivisions sont concernées dans ce qui est souvent présenté comme le « croissant fertile du Cameroun<sup>108</sup> » : celles du Mungo, d'Édéa, de Bafoussam, de Bangangté, de Bafang, de Sanaga-Maritime, de Ngambè. De l'une à l'autre, les informations sur la répression circulent, alimentant des réactions plus ou moins coordonnées. Il semble cependant que la plupart des rassemblements ou réunions upécistes soient restés pacifiques, ce qui n'a pas empêché la répression. Certains de ces rassemblements réunissent de nombreux participants, mais il est cependant possible que l'administration ait gonflé les chiffres pour justifier l'intervention des « forces de l'ordre » ou alimenter les peurs et la croyance en une insurrection planifiée par ceux et celles qu'elle qualifie de « terroristes » et de « communistes ». Ce scénario général se démultiplie en une multitude d'événements répressifs affectant les régions et subdivisions du Cameroun sous tutelle française.

#### 3.1. Les régions du Mungo et Bamiléké, les épicentres

Tout commence à Mbanga dans la région du Mungo<sup>109</sup>, le 15 mai où éclatent les premiers incidents. Les « forces de l'ordre » font quelques blessés, et des militant-es upécistes se rendent à Douala pour obtenir un soutien. Le 16 mai, lors d'une réunion chez André Tchembou, président du comité central de l'UPC de Mbanga, la troupe intervient sur ordre de Gérard Prestat, chef de subdivision, alors qu'une soixantaine de militant-es venu-es des villages aux alentours sont présent-es. Il y a des blessés des deux côtés<sup>110</sup>. Des affiches sont placardées dans la ville pour une conférence de l'UPC, le 22 mai 1955 avec comme mot d'ordre : « Camerounais, Camerounaises, venez nombreux, « Le sang camerounais a coulé, qu'attendez-vous encore » ? » Au cours de ce meeting, réunissant environ 130 personnes, les « forces de l'ordre », sous le commandement du même administrateur, sont débordées<sup>111</sup>.

Le gendarme Cuer est grièvement blessé, un garde, Louis Tchuengwi, meurt des suites de ses blessures, quelques autres sont également blessés, alors que le médecin et les infirmier-ères sont empêché-es de les secourir. Il faut deux pelotons venus de Douala pour rétablir « l'ordre ». Dans la nuit du 22 au 23 mai, les autorités procèdent à des arrestations dans les villages de Loum et Penja, dans le Mungo, sur les terres de production de bananes et de café, déjà marquées par d'importantes mobilisations<sup>112</sup>. L'historien Achille Mbembe décrit ces tensions : « À Penja, les opérations se heurtèrent à la résistance de la population. C'est ainsi que le chef de poste administratif de Loum, qui procédait à l'arrestation de l'un des meneurs, fut attaqué et désarmé en même temps que les gardes qui l'accompagnaient. Le bras droit brisé, il ne dut la vie sauve qu'à l'intervention rapide d'un peloton mobile qui arriva sur les lieux<sup>113</sup> [...] ».

Les violences gagnent Nkongsamba où la « foule » tente de libérer les upécistes arrêté-es en prenant d'assaut l'une des deux prisons, construites du fait de la politique répressive de Pré<sup>114</sup>, ce qu'appuie le recours déposé par l'UPC devant le Conseil d'État en janvier 1956 : « À Nkongsamba, le défendeur prétend sans aucune preuve que des manifestants auraient attaqué la prison [...]. Il cache une vérité qui trahit une fois de plus sa préméditation, c'est que cette prison venait d'être spécialement construite quelque temps avant les événements et en prévision de ces derniers<sup>115</sup> ». Des Européen-nes sont attaqués, des véhicules incendiés et détruits.

107. Voir la liste ci-dessous.

108. ADF, La Courneuve, 443QO/22, Le Haut-Commissaire Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

109. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955.

110. *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Note de renseignement n°465/CF, 23 mai 1955. Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 319.

111. *Ibid.* ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance...*, op. cit., pp. 185-192.

112. Prévitali Stéphane (2001), *Je me souviens de Ruben. Mon témoignage sur les maquis camerounais (1953-1970)*, Paris, Karthala, pp. 33-35.

113. Il s'agit de Bernard Monnier. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 320.

114. *Ibid.*, p. 321.

115. Archives départementales de Seine-Saint-Denis (AD93), Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d'État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques Ngom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d'Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l'UPC, la JDC et l'Udefec, janvier 1956, p. 9.

# Le moment 1955

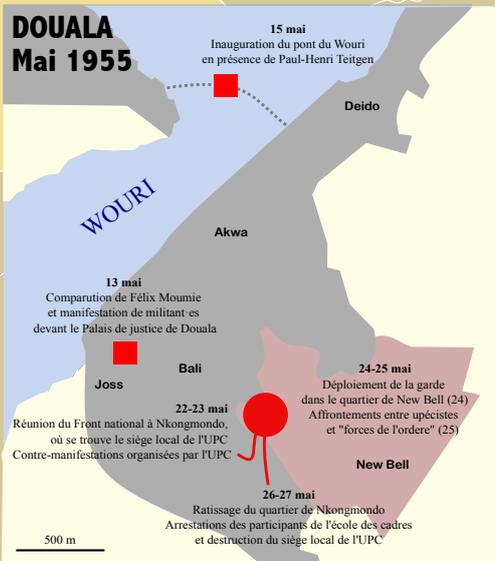
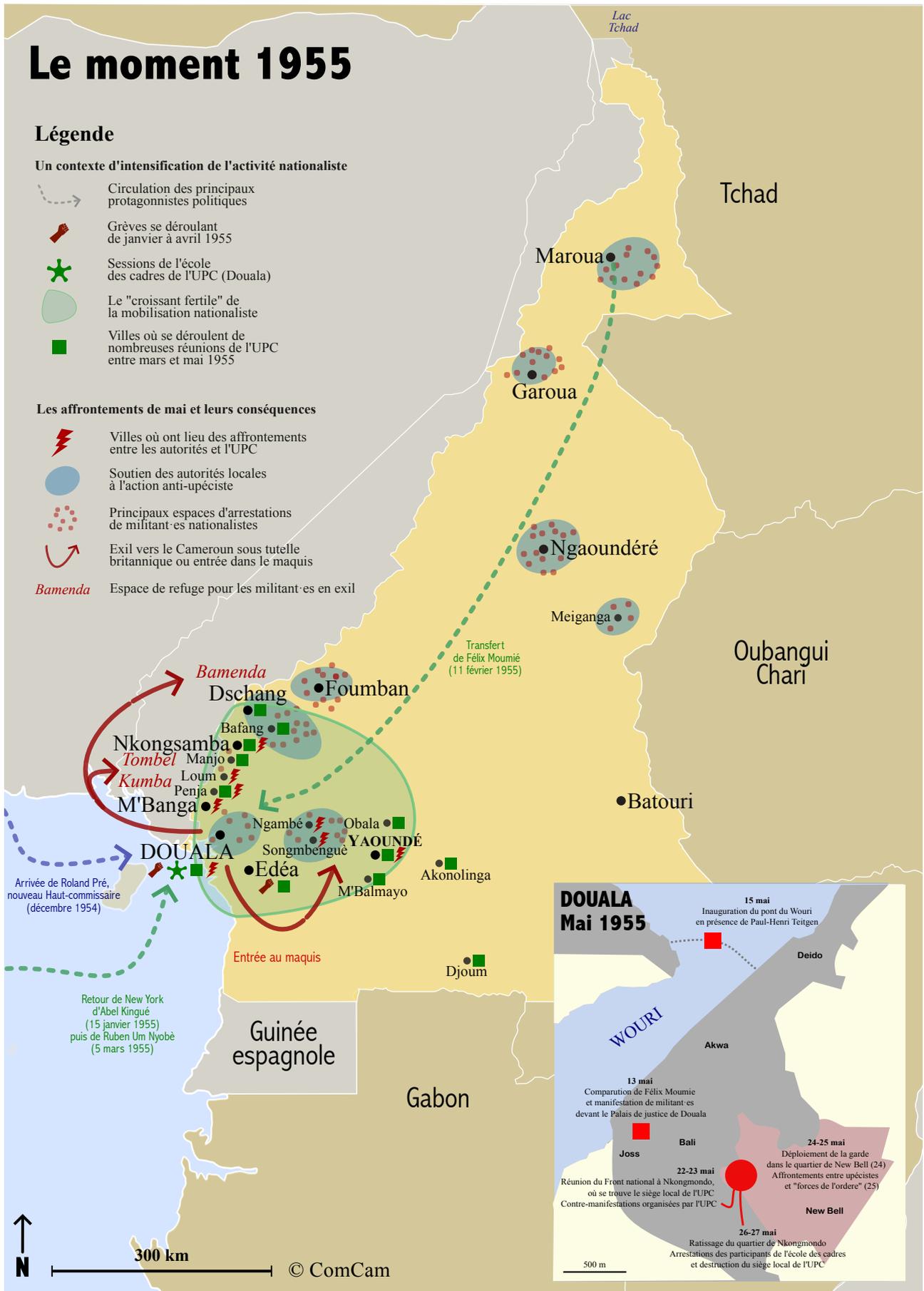
## Légende

### Un contexte d'intensification de l'activité nationaliste

- Circulation des principaux protagonistes politiques
- Grèves se déroulant de janvier à avril 1955
- Sessions de l'école des cadres de l'UPC (Douala)
- Le "croissant fertile" de la mobilisation nationaliste
- Villes où se déroulent de nombreuses réunions de l'UPC entre mars et mai 1955

### Les affrontements de mai et leurs conséquences

- Villes où ont lieu des affrontements entre les autorités et l'UPC
- Soutien des autorités locales à l'action anti-upéciste
- Principaux espaces d'arrestations de militant-es nationalistes
- Exil vers le Cameroun sous tutelle britannique ou entrée dans le maquis
- Bamenda* Espace de refuge pour les militant-es en exil



Il y a des blessés parmi les « forces de l'ordre », un manifestant est tué et d'autres blessé-es. Le 25 mai, les manifestant-es occupent Loum et y saccagent la prison et le siège du poste administratif. Des renforts de tirailleurs et de gardes sont dépêchés depuis Mbanga : la riposte se solde par la mort de six individus<sup>116</sup>. Le chef de cabinet du Haut-Commissaire se rend sur place, alors que les contrôles routiers donnent lieu à la saisie de machettes et de fusils de chasse. Le 26, c'est à Manjo que la « foule » manifeste, mais est rapidement dispersée, un *pick-up* est incendié. Des arrestations ont encore lieu le 29 mai à Mambo et Njombé.

En région Bamiléké, les événements violents du Mungo et de Douala ont aussi un impact, alors que l'implantation upéciste s'y est intensifiée face aux actions du RPC. Dès la nuit du 24 au 25 mai, à Bafoussam, des défilés upécistes ont lieu dans les rues de la ville, « sans commettre d'actes délictueux<sup>117</sup> ». Le 26 mai, les défilés se poursuivent, notamment au grand marché, mais les upécistes sont neutralisé-es par des membres du RPC et par des arrestations préventives. Le 29 mai, le scénario se répète à Bafang : des anti-upécistes, chefs et notables, mettent à sac les maisons de Jean Mbouende, président de la section UPC et syndicaliste : informé par d'autres chefs, ce dernier s'était déjà réfugié dans ses plantations à Kekem<sup>118</sup>. Des barrages sont alors dressés sur les routes de Dschang et Bangangté, mais sont vite enlevés par les gardes et l'armée<sup>119</sup>. Le pont de Babouaté aurait été détruit, alors que des cases sont incendiées. Des « contre-manifestations hostiles à l'UPC » sont même organisées. À Bangangté, le chef Pokam menace d'utiliser la force contre les upécistes. Plusieurs militant-es rendent leur carte de l'UPC aux chefs de la région Bamiléké, signe d'une soumission à l'ordre sociopolitique des hauts plateaux. À Dschang, il ne semble y avoir aucune mobilisation spécifique.

### 3.2. En Sanaga-Maritime, les campagnes mobilisées

Plus au sud, dans la région de la Sanaga-Maritime « une des plus difficiles du territoire et des plus sensibles à la propagande subversive<sup>120</sup> », des arrestations ont lieu sans qu'il y ait aucun trouble à l'ordre public. Des points sensibles de cet espace rural sont considérés comme propices à l'action des nationalistes : la plantation d'hévéa de Dizangue, le barrage hydro-électrique d'Édéa (Enelcam), l'usine d'aluminium (Alucam) et la concession des Bois du Cameroun. Dans les subdivisions d'Édéa, de Ngambè et de Babimbi, Kingué, vice-président de l'UPC, et d'autres représentants tiennent entre le 17 et le 26 mai une série de réunions en différents lieux, notamment à Songmbengué, à Kikot ou à Ngambè. Les événements du Mungo et de Douala sont connus à partir du 25 mai et le chef de région Irénée Montout doit contenir les déplacements vers la ville portuaire. Lors d'une réunion tenue à Ngambè le 26 mai, les militant-es décident de faire libérer le nommé Michel Ndjami retenu dans le bâtiment de la subdivision pour nonprésentation de son ticket d'impôt<sup>121</sup>. « L'assaut » est donné, « sans avoir exercé de violences », et les manifestant-es réussissent, en effet, à le libérer. Le lendemain, selon les autorités, Kingué organise ses troupes en trois « compagnies », « toutes armées de haches, machettes, arcs et matraques de fortune », dans le but notamment de couper les ponts. Plusieurs militant-es bloquant les routes sont arrêté-es<sup>122</sup>. L'inspecteur André Lasserre note à propos de Kingué : « Il est impossible à ce moment d'ordonner l'arrestation de ce meneur, les incidents de Douala n'étant pas encore connus et le chef de région décide seulement pour faire pièce à l'UPC de faire intervenir le parti qui lui est hostile : l'Esocam<sup>123</sup> ».

Selon les autorités, Abel Kingué fait enlever sur sa route vers la Sanaga, un planteur, Germain Wom, et des upécistes occupent, sans succès, la route Yaoundé-Douala aux quartiers Domaine et Bonaminkengué<sup>124</sup>. Le 27 mai toujours, une réunion de militant-es, où se trouve André Njock, se donne pour objectif de s'en prendre aux

116. ANOM, 1AFFPOL3337, Rapport du maréchal des logis chef Subra, commandant le poste de gendarmerie, sur les incidents survenus à Mbanga, Mbanga, 26 mai 1955.

117. *Ibid.*, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 7.

118. Mbouende Jean (1999), *Pour la patrie, contre l'arbitraire. Autobiographie*, Bafang, édité par l'auteur, pp. 51-56 ; entretien avec Clément Wensileudjam, fils de Jean Mbouende, réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, le 22 mars 2024.

119. ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives, André Lasserre, au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, pp. 9-10.

120. *Ibid.*, p. 11.

121. ANOM, 1AFFPOL 3337, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°128, « Objet : a/s incidents en Sanaga-Maritime (subdivision de Babimbi) », 3 juin 1955.

122. *Ibid.*

123. ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 15.

124. *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°124, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision d'Édéa), 2 juin 1955.

dirigeants de partis de collaboration, l'Esocam et l'Indecam, tels que Guillaume Bisseck ou Guillaume Hondt. Les mêmes militant-es visent les intérêts économiques français, à savoir la Société de Construction des Batignolles, la Société d'Entreprise de Dragages et Travaux Publics détenue par Péchiney et la Société Énergique Électrique du Cameroun : le groupe industriel d'Édéa, lieu-phare des investissements des programmes de modernisation entrepris par la métropole, est visé par d'éventuels sabotages et par des appels à la grève. Un événement important dans les mémoires a lieu à Songmbengué le 27 mai<sup>125</sup> : à partir de 5 heures du matin, une troupe de 200 personnes assiège la maison de Jacques Bassama, transporteur, président de la section Esocam de Song-Ndong et témoin à charge dans l'affaire Nyobé-de Gélis. Sa concession est envahie, alors que des bagarres éclatent. Bassama tue deux agresseurs, Bias Nguimbous et Moïse Mahop Isede/Sende, de Ndog-Ndjé Babimbi, en blesse trois<sup>126</sup>. Les seules victimes sont donc en l'occurrence les upécistes. Des gardes, dirigés par l'administrateur Jean-Marie Boutang et le commissaire de police d'Édéa, viennent de Douala et de Ngambè, mais sont ralentis par des ponts coupés : à chaque pont, « une trentaine d'hommes armés de haches, de matchettes et de gourdins » barrent la route, mais « leur attitude change lorsqu'ils voient descendre du camion bâché les gardes qui s'y trouvaient<sup>127</sup> ». Ce qui n'empêche pas l'arrestation de 47 manifestant-s, condamné-es à trois ans de prison, le 2 juin, alors que la concession et la boutique de Bassama, pillées et incendiées, sont dégagées<sup>128</sup>.

Toujours en Sanaga-Maritime, dans la subdivision d'Édéa, le 28 mai, est arrêté André Njock, secrétaire de l'Union des syndicats de la Sanaga-Maritime, pour faux et usage de faux. Une manifestation devant les bureaux de la région est tentée, mais rapidement dispersée par les gendarmes : le chef de région menace fonctionnaires, chefs de village et de quartier du recours à « la force », alors qu'il intensifie les mesures de surveillance<sup>129</sup>. À l'inverse, le 29 mai, Kingué se rend à Tomel, dans la subdivision isolée de Ngambè, « refuge idéal » pour les « bandits » et « agitateurs », où se tient une réunion upéciste de 200 personnes. La case du chef Martin Sintat, également connu pour être du parti Esocam, est incendiée : il est enlevé, mais réussit à s'échapper et informe les autorités le 30 mai. La réunion est dispersée le même jour, faisant trois morts et trois blessés. L'information circule d'une circonscription à l'autre, ce qui contribue à l'amplification des émotions et des affects. Le 30 mai, les « forces de l'ordre » mènent aussi diverses opérations de contrôle d'identité pour mettre la main sur Kingué : ce dernier réussit à quitter la subdivision de Babimbi à l'aide d'une pirogue volée, aidé par des militant-es de la région. Sa trace est perdue par les services de renseignement à Song-Ndong<sup>130</sup>. La subdivision d'Éséka, où s'est réfugié Um Nyobè, ne connaît pas d'affrontements.

### 3.3. Douala, un important foyer

Il faut remonter en amont de la semaine du 22-26 mai pour mieux comprendre les événements qui ont ébranlé Douala, dans la région du Wouri, fief de l'UPC<sup>131</sup>. Il faut aussi tenir compte du fait que la mémoire des événements de 1945 y est encore vive. Dès le 10 mai, des réunions upécistes se tiennent en présence de plusieurs centaines de personnes<sup>132</sup>. Le 13 mai, Moumié est aussi convoqué et interrogé au palais de justice. Des manifestant-es regroupé-es en soutien devant le palais sont dispersés par deux pelotons de la garde. Le 15, c'est l'inauguration du pont du Wouri, en présence du ministre de la France d'Outre-mer, Paul-Henri Teitgen, mais boycottée par l'UPC en meeting devant 1500 personnes. Au même moment, une femme, du nom de Sarah Ngo Yock, est écrasée par un camion de la garde camerounaise dans le quartier de Bassa 1. La garde est alors assaillie par des jets de pierre ou de bouteilles, accusée de l'avoir volontairement tuée<sup>133</sup>.

<sup>125</sup> Les dates diffèrent selon les ouvrages et les témoignages.

<sup>126</sup> ANOM, 1AFFPOL 3337, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°128, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision de Babimbi) », 3 juin 1955. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 327.

<sup>127</sup> *Ibid.*, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 18.

<sup>128</sup> Ou 43 individus. ANOM, 1AFFPOL 3337, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°128, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision de Babimbi) », 3 juin 1955 ; DPCT28, Directeur de la Sûreté, Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 45.

<sup>129</sup> ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 19-21.

<sup>130</sup> *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°124, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision d'Édéa) », 2 juin 1955.

<sup>131</sup> *Ibid.*, voir le dossier « Douala ».

<sup>132</sup> Service Historique de la Défense (SHD), Vincennes, GR6H237, Rapport du Capitaine Ballardur, chef du cabinet militaire et secrétaire permanent de la défense nationale au Cameroun, 20 juin 1955.

<sup>133</sup> Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance...*, op. cit., pp. 185-182.

Le 22 mai, à 18h30, se tient dans le quartier de Nkongmondo, à la lisière de New-Bell et au domicile de Vincent Mbock, une réunion du Front national camerounais. La réunion est encerclée par les upécistes, qui veulent porter la contradiction, alors que deux pelotons sont stationnés non loin du lieu. Elle est dégagée par des membres de la garde, alors que des habitations du quartier Koumassi sont investies par les « forces de l'ordre », celle de Hyacinthe Mpaye est endommagée. Un peu plus tard, une patrouille militaire est agressée par des manifestant-e-s avec des jets de bouteilles et de cailloux. Parviennent aussi à Douala des nouvelles de Mbanga où ont eu lieu les premiers incidents, ce qui nourrit les tensions dans la ville portuaire. Le 23 mai, deux camions de gardes et une *jeep* militaire sont placés devant le siège de l'organisation, ce qui provoque en retour la création de groupes d'autodéfense par l'UPC. La rumeur circule que ce siège est menacé et que ces hommes ont pour tâche de le protéger. Trois pelotons, dont un venu de Nkongsamba, sont aussi placés devant la prison. Au cours de la nuit, il y a quelques défilés. Les seuls dégâts constatés sont ceux subis sur la case de Vincent Mbock où a eu lieu la réunion du Front national et dans un bar. Le matin du 24, le délégué du Haut-Commissaire, Jean Perilhou, propose à Moumié une rencontre. Celui-ci n'accepte qu'à condition que la demande soit faite par écrit et qu'il puisse se faire accompagner d'une délégation. Ces conditions refusées, la rencontre n'a pas lieu<sup>134</sup>. Une réunion publique est toutefois tenue par l'UPC à Bonaminkengué-Akwa à 17h30, durant laquelle un drapeau est hissé au siège de l'UPC<sup>135</sup>. Des colonnes d'hommes, torse nu, sont encadrées par des chefs en chemise blanche : 300 à 400 personnes défilent ainsi dans le quartier Bassa 1 à New-Bell, 500 à 600 dans le quartier Nkongmondo où se trouve le siège de l'UPC. À 18h, les responsables du « maintien de l'ordre » se réunissent avec le Haut-Commissaire, revenu précipitamment en avion de Kribi. Ils mettent en branle deux pelotons de détachement régional, un peloton d'auxiliaires de gendarmerie, un peloton venu de Yaoundé et décident de faire venir d'AEF des forces aéroportées. Avant ces renforts, il y a deux pelotons de la garde disponibles à Douala, deux à Yaoundé, un à Nkongsamba, un à Dschang, un à Bafoussam et un à Édéa<sup>136</sup>. Durant la nuit, le Haut-Commissaire fait placer quatre pelotons encore disponibles à New-Bell.

Le 25 mai au matin, il y a de nouveaux rassemblements. Les autorités décident alors de distribuer des cartouches aux « forces de l'ordre ». Les manifestant-es sont de plus en plus nombreux-ses et des voitures conduites par des Européen-nes sont attaquées. Le siège de la radio l'est aussi<sup>137</sup>. À la différence des rapports officiels, Marie-Irène Ngapeth, militante de l'Udefec et témoin oculaire, évoque des manifestant-es sillonnant « paisiblement » la route principale *via* New-Bell, mais encadré-es par « des policiers et militaires casqués, armés jusqu'aux dents et prêts à faire usage de leurs armes<sup>138</sup> ». Elle entend soudainement « le crépitement d'armes automatiques », provoquant la « panique générale, la débandade totale ». Il y a plusieurs morts, dont un jeune, Magloire. Dans la maison d'arrêt de New-Bell, les détenus refusent aussi de rentrer dans leurs cellules. Ils y sont contraints à la grenade. La « foule » tente, comme en 1945, de forcer les portes de la prison. Le capitaine Georges, envoyé sur place, lui-même blessé, est alors autorisé à faire usage des armes, en l'occurrence un fusil et un pistolet mitrailleur<sup>139</sup>. Deux manifestant-es sont tués. Des voitures brûlent Place de la Mosquée, des véhicules sont renversés et des Européen-nes molesté-es, avenue de la Résistance ou à la gare de New-Bell. Les sapeurs-pompiers, dépêchés sur place pour éteindre les véhicules incendiés, font l'objet de violences durant leur intervention<sup>140</sup>. Deux Européens, Doll, chef mécanicien baliseur et Aloyse Zimmermann, aide économie à l'école professionnelle, meurent, le premier à bord de sa voiture, le second

134. ANOM, 1AFFPOL3337, Médecin Commandant Bouthillier, Note de renseignement, « Rapport sur les démarches effectuées le 24 mai 1955 », Douala, 4 juin 1955 ; Compte-rendu chronologique des événements survenus à Douala du dimanche 22 au samedi 28 mai 1955 par le délégué du Haut-Commissaire Jean Perilhou, Douala, 4 juin 1955.

135. *Ibid.* ; ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 27 ; DPCT28, Directeur de la Sûreté, Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 32.

136. SHD, Vincennes, GR6H237, Rapport du Capitaine Balladur, chef du cabinet militaire et secrétaire permanent de la défense nationale au Cameroun, 20 juin 1955.

137. ANOM, 1AFFPOL3337, Compte-rendu chronologique des événements survenus à Douala du dimanche 22 au samedi 28 mai 1955 par le délégué du Haut-Commissaire Jean Perilhou, Douala, 4 juin 1955.

138. Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance...*, *op. cit.*, pp. 185-186.

139. Confirmé in *Ibid.*, Rapport de l'adjoint au chef de région du Wouri chargé du contrôle du secteur administratif urbain M. Datchary, Douala, 6 juin 1955.

140. *Ibid.*, Rapport du capitaine Georges Pivin, commandant le corps des sapeurs-pompiers, au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun et au juge d'instruction de Douala, Douala, 29 mai 1955 ; Rapport du Procureur général Henri Laborde transmis au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 4 juillet 1955.

à vélo<sup>141</sup>. Le corps de Zimmermann est retrouvé le 30 mai<sup>142</sup> : enseveli près du cimetière de Koumassi, il est déterré puis photographié à plusieurs reprises pour témoigner de la violence des manifestant-es : d'abord en terre, puis de face et de profil, en insistant sur les coups de machettes et de gourdins cloutés portés sur sa calotte crânienne<sup>143</sup>. La photographie est insérée dans un album de mai 1955, contenant divers clichés – matraques cloutées, marteaux, machettes, véhicules incendiés, etc. – dont le but est de constituer une preuve judiciaire pour appuyer la thèse de la responsabilité upéciste<sup>144</sup>. Une seule photographie, floue, de jeunes manifestant-es est prise sur le vif, alors qu'aucune n'est proposée sur la répression des autorités.

#### Découverte du lieu d'inhumation de M. Zimmermann<sup>145</sup>



141. Certains observateurs européens soulignent qu'il était marié à une « femme noire », ce qui aurait dû le protéger des violences. ANOM, DPCT28, Télégramme du délégué du Haut-Commissaire à Douala, 8 juin 1955 ; ANOM, 1AFFPOL3337, Compte-rendu chronologique des événements survenus à Douala du dimanche 22 au samedi 28 mai 1955 par le délégué du Haut-Commissaire Jean Perilhou, Douala, 4 juin 1955 ; 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 224.

142. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 31.

143. *Ibid.*, Rapport du Procureur général Henri Laborde transmis au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 4 juillet 1955.

144. Montré notamment à la mission de visite de l'Onu en octobre-novembre 1955. Dorsinville Max H. (2006), *Mémoires de la décolonisation*, Montréal, Mémoires d'encrier, p. 392.

145. ANOM, 1AFFPOL3337, La direction de la Sûreté, Brigade régionale de police judiciaire, Album de photographies des émeutes à Douala, s.d.

Défilé de manifestant·es, « armés de matraques à clous » devant le secteur de New-Bell<sup>146</sup>

188

Au cours de l'après-midi, une avionnette de l'aéroclub survole la ville pour surveillance. Le Haut-Commissaire décide de faire intervenir un peloton de chars au nombre de trois, un peloton de gendarmerie, deux sections de l'armée pour dégager la ville et impose, le 25 mai, un couvre-feu de 19h à 6h30 – les populations sont averties par des haut-parleurs, Radio-Douala et des tracts lancés par les airs. D'après l'administration, il y aurait eu huit blessés européens, dont deux dans un état grave, six morts et une quarantaine de blessé·es du côté des manifestant·es, une vingtaine de voitures saccagées.

Les 26 et 27 mai, le quartier de Nkongmondo est systématiquement quadrillé par les « forces de l'ordre », alors que le Haut-Commissaire demande des renforts au Dahomey et à la Côte d'Ivoire<sup>147</sup>. Le siège de l'UPC est occupé et tous·tes les présent·es, dont les participant·es à l'école de cadres, arrêté·es. Il y a aussi des arrestations à Bassa 1. Le 27 mai toujours, un feu ravage le quartier de Nkongmondo qui dure de 21h30 à 23h avec l'intervention des sapeurs-pompier·es. Le siège de l'UPC brûle, et le Haut-Commissaire, accompagné du Procureur général Marly, se déplace sur place pour constater les dégâts. Des photographies sont prises de l'intervention par la reporter Dominique Darbois.

---

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> ANOM, 1AFFPOL3337, Télégramme du gouverneur d'AOF, 26 mai 1955.

Intervention des sapeurs-pompiers et incendies d'habitations dans le quartier de Nkongmondo<sup>148</sup>

189

La responsabilité de ce feu, et bien que ce soit peu crédible, est attribuée par l'administration aux upécistes, alors que devant le Conseil d'État, l'UPC rappelle le couvre-feu imposé à cette date, bloquant l'accès à la rue aux seules « forces de l'ordre<sup>149</sup> », et alors que bon nombre de leaders étaient déjà arrêtés ou en fuite<sup>150</sup>. Certains historiens pensent que cet incendie est un prétexte pour faire disparaître les traces de l'assassinat de Zimmermann ou encourager les mobilisations populaires<sup>151</sup>. *In fine*, plusieurs informations judiciaires sont ouvertes pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État, organisation de bandes armées, meurtres ou tentatives de meurtre, attaques à main armée, incitation à la révolte, et dès le 26, des mandats d'arrêt sont lancés contre les membres du comité directeur de l'UPC et notamment : Um Nyobè, Kingué, Moumié, Hyacinthe Mpaye, Théodore Mayi Matip, Jacques Ngom, Jean René Ngapeth, Marcus Mouaha, André Claude Nyobè. Sont effectivement arrêtés, Mayi Matip à Douala, Ngom à Édéa, Mpaye à Ebolowa<sup>152</sup>.

148. Photographies de Dominique Darbois. ANOM, DPCT28, Dossier « Incidents Cameroun », s.d. ; 1AFFPOL3337, Rapport sur l'incendie survenu dans le quartier de Nkongmondo dans la nuit du 27 mai, Douala, 30 mai 1955.

149. AD93, Fonds du PCF, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d'État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques Ngom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d'Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l'UPC, la JDC et l'Udefec, janvier 1956, p. 11-12 ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance...*, *op. cit.*, p. 184.

150. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 323.

151. Nken Simon, *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique...*, *op. cit.*, p. 241.

152. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 33.

### 3.4. Yaoundé, la capitale ébranlée et ailleurs, le calme ?

Le Haut-Commissaire est reparti le 26 mai à Yaoundé, dans la région du Nyong-et-Sanaga, qui connaît aussi des tensions<sup>153</sup>. Dès le 22 mai, un important meeting de 1500 personnes a lieu en présence de Moumié et Ouandié qui présentent alors le drapeau camerounais adopté par l'UPC<sup>154</sup>. L'emblème est un crabe noir sur fond rouge, « dont la couleur rappellera le sang versé par les Camerounais pour se débarrasser du joug des colonialistes<sup>155</sup> ». Les nouvelles de Douala et du Mungo parviennent, *via* des voyageurs, dans la capitale administrative. Ces tensions s'illustrent au marché central de Yaoundé. L'administrateur-maire adjoint, Edgar Claverie, a institué une redevance quotidienne pour l'occupation des boutiques du marché, d'un montant de 200 CFA, dont l'objectif est de combler les dettes du cercle Albert Sarraut, « un établissement huppé, propriété de la municipalité dont la clientèle exclusive était européenne », précise l'ancien chef comptable Théodore Ateba Yene dans ses mémoires<sup>156</sup>. Le 26 mai, une bagarre éclate au marché entre les *market boys* et Pierre Tayou, membre de la CGT-FO, censé être leur représentant, mais corrompu par l'administrateur-maire pour faire taire les revendications : « Énergés, ils s'en prirent à ce renégat traître et lui administrèrent une raclée aux fesses à l'aide de bâtons de morue séchée », ajoute Ateba Yene.

Les « forces de l'ordre », interviennent sur demande du chef de région Edmond Joud et procèdent à quelques arrestations, dont celle de Daniel Tchangang, militant upéciste et représentant des petits commerçants. Entre-temps, les administrateurs présents sur place, Barnéoud et Pouzalgues, sont molestés, ce dernier étant même « entièrement déshabillé » avec son pistolet confisqué<sup>157</sup>. Une « foule » s'en prend au bâtiment de la Sûreté et déshabille aussi, dans une forme de charivari, le gendarme Lachenaud, délesté de son pistolet automatique<sup>158</sup>. Elle se rassemble ensuite devant le commissariat pour libérer les prisonniers. Des policiers européens tirent depuis le premier étage – Ateba Yene identifie le gardien de la paix Rougier, commandant du corps urbain de la police à Yaoundé<sup>159</sup> – et tuent le cuisinier du chef de service des renseignements généraux, qui n'était nullement impliqué, mais qui se trouvait dans un jardin à proximité<sup>160</sup>. Ils font également un blessé grave. Les manifestant-es transportent le cadavre au siège de l'Atcam, alors en séance plénière présidée par Paul Soppo Priso : « Ils pénétrèrent dans l'enceinte de l'assemblée et catapultèrent le corps du malheureux dans l'hémicycle<sup>161</sup> ». S'ensuit une scène de panique parmi les représentants de l'Atcam<sup>162</sup>. Un groupe d'ambassadeurs, conduit par le délégué du Syndicat des petits commerçants, est formé et est reçu par Georges Spénale, secrétaire général du Haut-Commissaire. Spénale fait chercher Mathieu Tagny, médecin africain et secrétaire du comité central de l'UPC à Yaoundé, *via* le conseiller territorial André-Marie Mbida. Mathieu Tagny assiste à l'autopsie, faite par un chirurgien européen<sup>163</sup>. Les conseillers Mbida et Charles Assale le prient de faire revenir le calme. Il conteste une quelconque insurrection fomentée par l'UPC. Le soir, le couvre-feu est instauré, dès 20h30.

Le 27 mai, quelques personnes viennent réclamer le corps à l'hôpital, mais il a déjà été remis à la famille<sup>164</sup>. Entre-temps, au marché de Messa, une manifestation est organisée avec des pancartes où l'on peut lire « Nous

153. *Ibid.*, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud au Haut-Commissaire, Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955.

154. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 324.

155. ANOM, AFFPOL 3337, Rapport sur les incidents de Cameroun (22 mai-30 mai), p. 25, citation non sourcée ; Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 17 ; DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 36. Il est parfois évoqué Douala à la place de Yaoundé, mais le recoupement des sources indique bien qu'il s'agit de la capitale administrative. Um Nyobè Ruben (1985), *Écrits sous maquis*, Paris, L'Harmattan, p. 100. Meredith Terretta fait état de la signification du drapeau. Terretta Meredith (2014), *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, p. 115.

156. Ateba Yene, Théodore (1988), *Cameroun, mémoire d'un colonisé*. Paris, L'Harmattan, pp. 83-84.

157. Yvonne Anziani évoque le commissaire de police Raynal. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud au Haut-Commissaire Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955 ; 38APOM9, Fonds Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 223.

158. ANOM, 1AFFPOL3337, Rapport du capitaine Jardin, commandant la section, sur les incidents ayant troublé l'ordre public à Yaoundé, Yaoundé, le 29 mai 1955.

159. Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé...*, *op. cit.*, p. 84

160. Son nom est peut-être Martin Mengole. Le chef des RG est René Caulier. ANOM, 1AFFPOL3337, Note de Mathieu Tagny pour le comité central, « Ce qui s'est passé à Yaoundé sous le gouverneur R. Pré », Yaoundé, 28 mai 1955 ; DPCT28, le directeur de la Sûreté Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955, p. 39 ; Bovar André (2000), *Au tournant de l'indépendance camerounaise*, Paris, L'Harmattan, pp. 105-106.

161. Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé...*, *op. cit.*, p. 84.

162. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud au Haut-Commissaire Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955.

163. *Ibid.*, Note de Mathieu Tagny pour le comité central, « Ce qui s'est passé à Yaoundé sous le gouverneur R. Pré », Yaoundé, 28 mai 1955.

164. *Ibid.*, Rapport de l'administrateur-maire suppléant Edgar Claverie sur les événements des 26 et 27 mai 1955 transmis à l'inspecteur des Affaires administratives du Centre, Yaoundé, 28 mai 1955.

voulons l'indépendance, Roland Pré go home », alors que des chants patriotiques sont scandés<sup>165</sup>. Se rendant en direction du palais du Haut-Commissaire, ils sont accueillis par une « escouade de l'armée composée de soldats tchadiens, sous le commandement d'un officier français » qui les « attendait mitraillettes au poing<sup>166</sup> ». Le capitaine Jardin est accompagné de Joud, ils font alors des sommations. Un crépitements d'armes retentit. Il y a six morts et de nombreux-ses blessé-es<sup>167</sup>. De nombreuses arrestations sont effectuées dont celle de Mathieu Tagny. Le 30 mai, le calme est revenu dans la capitale administrative : un match de football organisé entre le Togo et le Cameroun, gagné par ce dernier, a même lieu dans un stade rempli dans une ville à la « physionomie normale<sup>168</sup> ». Le 5 juin, l'épouse de Roland Pré organise aussi la fête des Mères dans la salle de l'ancienne imprimerie, remettant des bocaux de harengs à des Camerounaises et leurs enfants<sup>169</sup> – comme si rien n'avait eu lieu.

Le reste du territoire du Cameroun connaît quelques incidents en mai 1955, mais la plupart des régions et subdivisions sont tenues par les autorités coloniales et traditionnelles, comme à Fouban avec le sultan Seïdou Njimoluh, Ebolowa, Sangmélima<sup>170</sup> ou encore Kribi<sup>171</sup>. Le 31 mai, plus aucun affrontement n'est à observer entre upécistes et autorités coloniales. La mise en récit de ce moment 1955 peut commencer avec un bilan officiel de 26 morts.

#### Bilan officiel des morts et blessé-es du 15 au 30 mai 1955<sup>172</sup>

Localité	Forces de l'ordre		Population civile		Manifestant-es	
	Blessé-es	Morts	Blessé-es	Morts	Blessé-es	Morts
Mbanga	29	1			5	
Penja	4					
Loum	9				5	6
Nkongsamba	3		3		1	1
Douala	13		8	2	60	7
Yaoundé	4			1	30	3
Ngambè			1		8	
Songmbenguè					3	2
Tomel			1	1	2	2
Total	62	1	13	4	114	21

## 4. Interpréter le moment 1955 : provocations et répressions

Plusieurs épisodes répressifs des années 1950 ont été mis en avant par de nombreux-ses historien-nes comme des moments de rupture fondamentale dans l'histoire de l'empire colonial français d'Afrique : l'arrestation de militant-es du RDA en Côte d'Ivoire en 1949-1950 ; ou encore les « émeutes » de Casablanca<sup>173</sup>, dans le protectorat marocain, les 7-8 décembre 1952 lorsque les mobilisations populaires des bidonvilles provoquent la dissolution, entre autres, du parti de l'*Istiqlal* et de nombreuses arrestations<sup>174</sup>. Le Cameroun sous tutelle française s'inscrit dans cette histoire

165. Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé...op. cit.*, p. 84 ; ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud au Haut-Commissaire Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955.

166. Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé...op. cit.*, pp. 84-85.

167. ANOM, 1AFFPOL3335, Lettre signée Mathieu Tagny, à en-tête de l'UPC, section camerounaise du RDA, comité général de Yaoundé-ville, p. 17.

168. ANOM DPCT28, « La situation au Cameroun », *AFP Spécial Outre-mer*, 29-31 mai 1955 ; Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information au délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955 ; 1AFFPOL3337, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, 30 mai 1955.

169. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 237.

170. Ebalé Raymond (2019), *Sangmélima. Histoire coloniale d'une ville forestière du Sud-Cameroun – Politique, Économie, Société*, Paris, L'Harmattan, pp. 260-261

171. ACSSp, 2D17.2a.1-3, Cahier personnel du père Jean-Marie Carret, du 18 avril 1955 au 28 mai 1955, 26 et 28 mai 1955.

172. Le livre blanc adopte le chiffre de 20 morts. ANOM, 1AFFPOL33337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955 ; Rapport sur les incidents de Cameroun (22 mai-30 mai) ; ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d.

173. Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955. House Jim (2012), « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, 86(1), pp. 78-103.

174. Joseph Richard (1969), « Union des Populations du Cameroun (UPC) in Cameroun Politics, 1948-55 », B. Phil Thesis, New College, pp. 87-89.

impériale de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, mais connaît aussi de multiples divergences dans les interprétations à donner de ce moment 1955, une vraie « bataille des opinions<sup>175</sup> », avec d'un côté, l'UPC présentée par la propagande officielle comme un parti « insurrectionnel », et de l'autre, les autorités accusées d'avoir planifié la répression en amont pour lutter contre l'expansion du nationalisme. De ces points de vue contemporains, historiens et historiennes ont proposé divers récits.

#### 4.1. Thèse officielle versus thèse nationaliste

La thèse officielle se construit dès la fin du mois de mai par divers canaux – télégrammes, enquêtes administratives, procès-verbaux et commissions rogatoires, livre blanc, mais aussi communiqués de presse, bulletins de l'AFP, articles de presse et pétitions envoyées à l'Onu. Après plusieurs jours sans nouvelles officielles, le chef du Service de l'information du Haut-Commissariat Philippe Leboucq explicite très bien au délégué du Cameroun à Paris le rôle stratégique de la propagande à venir : « On peut maintenant commencer à écrire l'histoire<sup>176</sup> ». Celle-ci s'écrit d'abord par divers rapports établis par régions et subdivisions<sup>177</sup>, par la Sûreté<sup>178</sup>, par les comptes-rendus du Haut-Commissariat, dont son cabinet militaire<sup>179</sup>, et par divers témoins : il s'agit de comprendre la situation, mais surtout de se justifier auprès des autorités métropolitaines et de l'Onu pour mieux légitimer l'emploi de la force. Des capitaines de gendarmerie et des sapeurs-pompiers<sup>180</sup> transmettent leur enquête, ainsi qu'un inspecteur des Affaires administratives qui fait une tournée dans les régions touchées<sup>181</sup> et le Procureur général<sup>182</sup>. Un rapport est enfin envoyé par Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, le 11 juin, alors que le cabinet militaire transmet le sien, le 20 juin, et la direction de la Sûreté, le 23 juin<sup>183</sup>. *In fine*, un rapport officiel de 75 pages, *Cameroun, 1955. Les émeutes de mai*, est publié par le Service de l'information<sup>184</sup>. Il reprend la trame narrative des différentes enquêtes et fait entendre la seule voix des autorités. Après avoir présenté le territoire et les partis politiques en 1955, il aborde cette séquence en cinq temps – la « période des préparatifs » (mars-22 avril), « vers l'épreuve de force » (22 avril-22 mai), « la résistance à l'agitation », « l'émeute » (22-30 mai), la dissolution de l'UPC et le retour au calme. Il permet d'ancrer, parmi les autorités et dans les mémoires, l'idée d'une planification des violences par les leaders de l'UPC, et *de facto*, une délégitimation de leur combat nationaliste.

« Les émeutes qui viennent de se produire constituent une tentative de rébellion à main armée de l'ensemble de l'organisation UPC [...] », écrit Pré le 6 juin<sup>185</sup>. Les autorités parlent d'une « agitation sociale » commencée en janvier<sup>186</sup>, puis dénoncent la campagne de l'UPC en mars, « une action de masse menée dans toute la zone contaminée du "Croissant fertile", à base de menaces, violences verbales et progressivement [...] appels à la révolte à peine

175. Tetam Noubou Gildas Igor et Wandji Hervé, « La bataille des opinions dans les événements de 1955 au Cameroun », art. cité.

176. ANOM DPCT28, Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information, Philippe Leboucq, au Délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955.

177. ANOM 1AFFPOL3327.

178. Les activités de renseignement hebdomadaires semblent interrompues entre le 7 mai et le 2 juillet 1955. ANOM DPCT28, Directeur de la Sûreté, Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955.

179. SHD Vincennes, GR6H237, Capitaine Balladur, chef du Cabinet militaire du Haut-Commissariat au Cameroun, Incidents au Cameroun – mai 1955, n°179/C.M./S, Yaoundé, 20 juin 1955.

180. ANOM 1AFFPOL3337, Rapport du capitaine Georges, commandant la section, sur le mouvement insurrectionnel de Douala (quartier New-Bell), Douala, 26 mai 1955 ; Rapport du capitaine George, commandant la section de gendarmerie de Douala, sur les événements graves survenus à Mbanga, le 22 mai 1955, Douala, 26 mai 1955 ; Rapport du capitaine Georges Pivin, commandant le corps des sapeurs-pompiers, au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun et au juge d'instruction de Douala, Douala, 29 mai 1955.

181. *Ibid.*, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955.

182. *Ibid.*, Rapport du Procureur général Henri Laborde transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 4 juillet 1955.

183. Le rapport fait 50 pages. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955.

184. La date exacte de publication n'est pas connue, mais elle peut être datée de la fin de l'année 1955 ou du début de l'année 1956, puisqu'elle aborde la mission de visite de l'Onu. Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale de France, et dans des centres d'archives : ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d. ; SHD Vincennes, GR6H237, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d.

185. ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955. Voir aussi : SHD Vincennes, GR6H237, Capitaine Balladur, chef du Cabinet militaire du Haut-Commissariat au Cameroun, Incidents au Cameroun – mai 1955, n°179/C.M./S, Yaoundé, 20 juin 1955.

186. ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955 ; ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955.

déguisés<sup>187</sup>. La terminologie employée – « émeutes », « agitations nationalistes » ou encore « troubles<sup>188</sup> » – permet de délégitimer le parti et de l'accuser d'avoir militarisé son organisation pour mener à bien un coup d'État. Un rapport militaire de juillet 1955 évoque des « soldats » upécistes, organisés en sections, depuis le quartier de New-Bell, qui créent parmi les populations « une véritable psychose de peur<sup>189</sup> ». Les autorités civiles, militaires et judiciaires tentent ainsi de réunir des preuves d'une mobilisation armée<sup>190</sup>. Des listes de nationalistes accusés d'avoir appelé au désordre sont établies, à l'image de David Youmbi, membre du comité de Manjo, qui déclare le 3 mai 1955 à Manengotong : « Malheur à ceux qui ne veulent pas nous suivre. Après la victoire, les colonialistes et leurs valets seront châtiés. Malheur surtout aux pauvres Africains qui sont au service de la Sûreté, ils seront les premiers mis à mort<sup>191</sup> ». La sélection de ces paroles, biaisée par l'enquête judiciaire, cherche à prouver le programme dit insurrectionnel de l'UPC, mais s'inscrit, en vérité, dans la bataille des opinions. La thèse officielle souligne aussi les techniques de « guérilla urbaine » employées contre les « forces de l'ordre » et les civil-es. Le chef du Service de l'information décrit ainsi les événements de Mbanga le 22 mai : « Le lendemain, une manifestation avait lieu dans les rues de ce poste. Les manifestants n'étaient pas armés. Lorsque le gendarme et sa douzaine de gardes s'avancèrent pour faire circuler, ils tombèrent dans un guet-apens. Des cases voisines, une horde d'hommes armés les assaillirent<sup>192</sup> ». Ces violences sont appréhendées selon une logique raciale, considérées comme des séquelles de la « sauvagerie » supposée des populations africaines. Le commandant des sapeurs-pompiers à Douala décrit la brutalité exercée sur le sergent Évariste Essono qui « reçut un violent coup de gourdin sur la tête et s'écrouta sur la chaussée », alors qu'il faisait face à une « bande d'énergumènes » au carrefour de deux avenues<sup>193</sup>. L'image des sapeurs-pompiers, force militaire désarmée, symbolisant le secours aux victimes, doit marquer l'irrationalité de cette violence. À Yaoundé, la même grille de lecture raciale est utilisée lors de l'attaque du commissariat : « Les Bamiléké surexcités et armés, l'envahissent, montent au premier, délivrer les détenus ; les gardes sont bloqués au second étage<sup>194</sup> [...] ». Le chef de région Joud y voit un déchaînement de violence avec des manifestant-es qui frappent, « à coups de barres de fer, de matraques faites avec des planches arrachées à une palissade voisine<sup>195</sup> ». La valorisation des victimes permet, en retour, de mieux stigmatiser la brutalité des nationalistes : *La Presse du Cameroun* voit en Aloyse Zimmermann un enseignant respecté et dévoué, « connu pour sa bonté, son infatigable ardeur au travail et la familiarité de ses relations avec les Africains<sup>196</sup> ». La thèse officielle sur la responsabilité upéciste permet, *in fine*, de légitimer le recours à la violence par les autorités, comme en appelle le chef du Service de l'information concernant le 25 mai à Douala<sup>197</sup>.

La thèse officielle devient publique *via* diverses prises de parole. La pétition rédigée le 28 mai à Nkongsamba réunissant « chefs et notables traditionnels, commerçants, planteurs, paysans, fonctionnaires et artisans », reprend ainsi l'argumentaire anticommuniste des « séminaires à l'américaine » de Pré : elle en appelle à des mesures strictes pour « enrayer cet esprit d'indiscipline et de rébellion qui fait couler actuellement le sang au Cameroun » et craint l'arrivée des « représentants de la Russie, de Pékin et de l'Indochine rebelle » sur le territoire pour installer un gouvernement communiste<sup>198</sup>. Cette pétition est suivie par d'autres de Yaoundé, d'Éséka ou de Fouban qui demandent aux autorités « châtimement de tous les coupables », tout en exprimant leur « confiance » dans « l'administration locale » qui « a su garder [son] calme<sup>199</sup> ». La propagande officielle se diffuse *via* les bulletins de l'AFP

187. ADF, La Courneuve, 443QO/22, Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

188. ANOM DPCT28, « Déclarations de M. Aujoulat sur les événements du Cameroun », *AFP Spécial Outre-mer*, 3 juin 1955 ; La direction de la Sûreté, Réactions politiques au Cameroun après les troubles de fin mai 1955, 20 juillet 1955.

189. Souligné dans le texte. ANOM DPCT28, Rapport sur les nouveaux aspects de la défense en surface du territoire, Yaoundé, 1<sup>er</sup> juillet 1955.

190. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 45.

191. ANOM DPCT28, Commission rogatoire du juge d'instruction P. Laborde, Nkongsamba, 20 juin 1955.

192. *Ibid.*, Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information au délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955.

193. ANOM 1AFFPOL3327, Rapport du capitaine Georges, commandant la section, sur le mouvement insurrectionnel de Douala (quartier New-Bell), Douala, 26 mai 1955 ; Rapport du capitaine Georges Pivin, commandant le corps des sapeurs-pompiers, au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun et au juge d'instruction de Douala, Douala, 29 mai 1955.

194. ANOM DPCT28, Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information au délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955.

195. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga Edmond Joud, au Haut-Commissaire, Roland Pré, Yaoundé, 28 mai 1955.

196. « Victime des émeutes, M. Zimmermann était un éducateur de talent », *La Presse du Cameroun*, 21 juin 1955. 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955.

197. ANOM DPCT28, Lettre personnelle envoyée de Yaoundé par le chef du Service de l'information au délégué du Cameroun à Paris, 31 mai 1955.

198. AONU T/PET.5/624, Pétition de l'Assemblée générale extraordinaire des populations africaines de la région du Mungo concernant le Cameroun sous administration française, Nkongsamba, 28 mai 1955.

199. Pétition des chefs traditionnels d'Éséka (1<sup>er</sup> juin 1955) et de Martin Abega, chef traditionnel des Ewondo (31 mai 1955). ANOM 1AFFPOL 3337, Lettre du Ministre des Affaires Étrangères Antoine Pinay au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, « Objet : incidents au Cameroun français », Paris, 6 juin 1955.

et la presse pro-administration<sup>200</sup>. En métropole, la presse décrit l'UPC comme une organisation communiste qui a lancé un « mouvement concerté » avec des mots d'ordre pour susciter une « émeute<sup>201</sup> », alors que le journaliste Max Jalade, de *Paris-Presse l'Intransigeant*, publie, en pleine page, un article qui évoque « une poignée d'extrémistes, formés à l'école de Moscou », qui « s'efforcent, en entraînant des masses crédules, d'entraver l'œuvre de la France<sup>202</sup> ». La couverture médiatique reste maigre pourtant, la presse étant surtout préoccupée par la situation au Maghreb<sup>203</sup>. La thèse officielle parvient jusqu'aux rapports de la CIA qui se convainc de cette interprétation communiste<sup>204</sup>. À l'Onu, les diplomates français, dont Michel de Cameret, minimisent les violences, qualifiant « d'extravagance les nouvelles des 5.000 tués et de l'utilisation des bombardements aériens<sup>205</sup> » et tentent de convaincre leurs partenaires alliés, *via* des réponses formatées, de « l'influence communiste qui s'exerce sur l'UPC<sup>206</sup> ». L'idée d'une responsabilité upéciste marque, ainsi, durablement les mémoires colonialistes du moment 1955 comme en témoignent *Les carnets de la décolonisation* du journaliste Georges Chaffard<sup>207</sup>.

D'autres archives, produites par des témoins de l'époque, proposent un récit opposé des événements : pétitions envoyées à l'Onu, tracts et documents de l'UPC clandestine, recours judiciaires, notamment celui déposé auprès du Conseil d'État en France, mémoires de défense rédigés en prison, ou encore témoignages publiés *a posteriori*<sup>208</sup>. Toutes insistent sur la responsabilité de Pré, de l'administration, des partis et des chefferies de collaboration, elles font aussi part du traumatisme lié à la répression : « Que ce soit à Yaoundé, [...] à Douala ou à Nkongsamba, ces massacres resteront inoubliables dans l'histoire de la colonisation française au Cameroun », s'indigne le médecin Mathieu Tagny<sup>209</sup>. Ainsi, cette thèse nationaliste vise à dévoiler « le plan criminel du gouvernement français » mis en place avec l'arrivée de Pré<sup>210</sup>, tout en dénonçant « la tuerie, les arrestations » et la « terreur » subies par les populations<sup>211</sup>. En région Bamiléké, un poème extrait des archives de Grégoire Momo critique ainsi les « valets des autorités » que seraient les chefs traditionnels, alliés objectifs du « régime colonialiste » : « Mois de mai, mois terrible / Des chefs se sont ligués contre le peuple / Par l'agression de nos monarques / Nos cases sont incendiées en plein jour [...] / L'homme est devenu un loup pour l'homme / Hérode était aussi cruel comme vous / Et sa chute devint lamentable<sup>212</sup> ». Dans cette bataille des opinions, ces contre-discours nationalistes peinent toutefois à déconstruire la thèse officielle et se cantonnent aux mémoires locales et dissidentes sur le moment 1955. Ainsi, la mort du *boy* à Yaoundé est officiellement expliquée par une balle tirée *via* un pistolet volé le matin au marché central à un gendarme, et entre « dans le cadre d'une action concertée pour obtenir un cadavre africain afin de le transformer en étendard de la révolte », est-il écrit à l'issue de l'autopsie<sup>213</sup>. L'avocate Marie-Louise Cachin-Jacquier, présente au

200. « Le Cameroun comparé à la Tunisie, voire à l'Indochine », *Le Cameroun libre*, 2<sup>e</sup> quinzaine de juillet 1955 ; « Les désordres fomentés par l'UPC. Le calme est rétabli partout. De puissantes forces du maintien de l'ordre sont en place. Le couvre-feu est maintenant aujourd'hui 27 mai », *Radio-Presse*, 27 mai 1955.

201. « Neuf morts, une quarantaine de blessés », *Le Monde*, 30 mai 1955 ; « Après les émeutes qui ont ensanglanté le Cameroun, le Haut-Commissaire dénonce les calomnies lancées par "l'Union des Populations du Cameroun" », *L'Information*, 3 juin 1955 ; Anafak, Japhet A. (2013), « Le mouvement nationaliste au Cameroun sous tutelle française relaté par la presse écrite de France (1945-1960) », *Présence Africaine*, (187-188), pp. 291-313.

202. Jalade Max, « Voici les responsables de l'agitation au Cameroun », *Paris-Presse l'Intransigeant*, 1<sup>er</sup> juin 1955.

203. Adala, Hermenegildo (2023), *Le Cameroun vu par la presse, 1955-1957. L'injustice et la faute politique de la France coloniale*, Paris, L'Harmattan, pp. 61-111.

204. Principalement de l'AFP, de *Radio-Presse* et de *France-Équateur*. *Tri-hebdomadaire d'information de l'AEF* puis relayé in « Pro-Reds Jailed in Cameroons », *The New York Times*, 30 mai 1955. Archives de la CIA (Central Intelligence Agency), CIA-RDP83-00418R000800040007-8 : « Rioting in French Cameroons – Press reports on the rioting in the French Cameroons in May 1955 ». [Disponible sur : <<https://www.cia.gov/readingroom/docs/CIA-RDP83-00418R000800040007-8.pdf>>, consulté le 19 juin 2024].

205. Michel de Cameret a été conseiller diplomatique du Haut-Commissaire à Madagascar, avant de joindre la mission française à l'Onu en 1955. « Killings Laid to French », *The New York Times*, 6 juin 1955 ; « Après les émeutes qui ont ensanglanté le Cameroun, le Haut-Commissaire dénonce les calomnies lancées par "l'Union des Populations du Cameroun" », *L'Information*, 3 juin 1955.

206. ANOM 1AFFPOL3337, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen au ministre des Affaires Étrangères Antoine Pinay s.d. ; Fiche à l'intention du délégué permanent de la France au Conseil de Tutelle, s.d.

207. Des entretiens avec des témoins camerounais et européens de l'époque s'appuient aussi sur cette version officielle. Chaffard Georges (1967), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy, p. 349 ; Gélis Bernard de, *Lignes de partage. I... op. cit.*, p. 273.

208. AD93, Fonds du PCF, Section politique extérieure, 261J7-355, Tagny Mathieu, « Des événements de Yaoundé à l'inculpation de Tagny », Yaoundé, 20 août 1955.

209. ANOM, 1AFFPOL3337, Note de Mathieu Tagny pour le comité central, « Ce qui s'est passé à Yaoundé sous le gouverneur R. Pré », Yaoundé, 28 mai 1955. L'historien Daniel Abwa ajoute qu'en l'espace de cinq mois, Roland Pré a « réussi à ensanglanter le Cameroun à telle enseigne que les témoins en [ont] gardé un souvenir macabre ». Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France... op. cit.*, p. 369.

210. Archives privées de Grégoire Momo. Intervention de Jacques Ngom, « La lutte des travailleurs et du peuple kamerounais pour les revendications économiques et sociales, pour l'unification et l'indépendance », s.d.

211. AONU, T/PET.5/621, Pétition du comité de base du 24 octobre de l'UPC, New-Bell, Douala, 2 juin 1955.

212. Archives privées de Grégoire Momo, Note sur le mois de mai 1955 en région Bamiléké, s.d.

213. ANOM, 1AFFPOL3337, l'inspecteur des Affaires administratives du Centre Jean Christol, Rapport sur les événements survenus à Yaoundé les 26 & 27 mai 1955, Yaoundé, 15 juin 1955.

Cameroun en juin, rencontre Tagny en prison : lui qui avait assisté à cette autopsie lui confirme qu'il s'agit d'une « balle policière » – version passée sous silence<sup>214</sup>. D'autres contre-discours insistent aussi sur l'attitude pacifique des manifestant-es. À Yaoundé, le jeune lycéen upéciste, Eugène Wonyu, décrit les manifestations du 27 mai où il est lui-même atteint par une balle :

Pacifiquement, sans même un couteau de table, les mains levées au ciel, « Ô Cameroun » dans la bouche, nous dévalions la petite colline qui conduit à l'hôpital. Juste à la hauteur de la rue qui va vers Édéa, nous rencontrâmes des troupes précédées de Joud [...] et sommés à trois reprises de nous éparpiller, nous progressions toujours en chantant. C'est à ce moment qu'il donna l'ordre aux troupes de tirer, d'ailleurs lui-même était armé et habillé en militaire<sup>215</sup>.

La thèse nationaliste n'échappe pas à des effets de dramatisation et à la déformation de la réalité. Ainsi en est-il du chiffre de 5000 morts diffusé<sup>216</sup> ou des récits sur des attaques aériennes<sup>217</sup> : si l'objectif est d'alerter l'opinion publique mondiale, ces faits ne sont pas documentés. Marie-Irène Ngapeth, militante de l'Udefec, évoque des femmes « sauvagement violées par les militaires étrangers, leurs organes génitaux passés au fer rouge » – rare récit de violences sexuelles – et dénonce le prêtre catholique Père Bernard, de Loum, qui se serait mêlé aux forces de l'ordre : « Il abat lui-même de plusieurs balles une femme enceinte<sup>218</sup> [...] ». Reconstruction mémorielle ou faits rapportés par divers témoins ? Ces déformations témoignent du choc traumatique du moment 1955. En Sanaga-Maritime, Noé Nkith Bias, présent à Songmbengué le 27 mai 1955<sup>219</sup>, ainsi que Papa Ntondo<sup>220</sup> se souviennent de la présence de Roland Pré, « armé » chez Jacques Bassama, chose impossible au regard de l'agenda du Haut-Commissaire. Pourtant, toute la violence vécue à ce moment-là fait de Roland Pré, « le Blanc », une incarnation de l'arbitraire colonial. Dans la bataille des opinions, l'UPC rédige aussi de nombreux télégrammes pour l'Onu, comme celui de Moumié envoyé depuis Tiko, au *Southern Cameroons*, fin mai : « Depuis 23 mai tout Cameroun ensanglanté par répression militaire Roland Pré – Stop – Nombreux morts blessés graves siège Unicameroun saccagé incendie – Stop – Communications postales bloquées – Stop – véritable siège règne sur territoire – Stop – dirigeants insécurité absolue – Stop – intervenir rapidement opinion mondiale<sup>221</sup> ». Ces télégrammes interviennent comme autant d'appels à l'aide à la communauté internationale, mais dont le seul écho immédiat est la demande d'examen envoyé par le délégué indien, soutenu par l'URSS, auprès du Comité permanent des pétitions, le 1<sup>er</sup> juin<sup>222</sup>. Des pétitions plus formelles, au nombre de 220, sont envoyées au Secrétaire général de l'Onu, entre le 11 mai et le 6 juillet. Elles amplifient la situation, évoquant « les principales localités du Cameroun [...] à feu et à sang » et ajoutent :

[...] les troupes françaises du Cameroun et de l'AEF, armées jusqu'aux dents, sont en train, à Douala, à Yaoundé, à Nkongsamba, à Babimbi, et probablement dans d'autres centres de semer la mort, d'incendier les agglomérations entières ou de les démolir. Les cadavres, par centaines, tirés au grand jour ou dans le plus grand secret en pleine nuit, sont incinérés pour qu'une trace n'en reste, les blessés regorgent dans les hôpitaux et les arrestations ont lieu sans trêve<sup>223</sup> [...].

Le fonctionnement de l'Onu empêche de donner à ces pétitions un écho immédiat, ce dont profitent les autorités françaises<sup>224</sup>. La délégation française au Conseil de Tutelle ne produit des réponses circonstanciées qu'à partir de

214. Elle se trompe toutefois dans son nom, en le confondant avec Pierre Tayou. Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au Cameroun, pays de l'angoisse (notes de voyage) », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, p. 460.

215. Wonyu, Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC...*, op. cit., p. 48.

216. AONU, T/PET.5/600, Pétition de l'UPC section Douala concernant le Cameroun sous administration française, Tiko, 28 mai 1955 ; T/PET.5/602, Pétition de M. Samuel Dumbe concernant le Cameroun sous administration française, Tiko, 29 mai 1955 ; Union des Populations du Cameroun (1971), *L'UPC parle*, Paris, François Maspero, p. 30.

217. « Un avion qui vole en rase-mottes au-dessus des quartiers africains mitraille la foule. Morts et blessés tombent par dizaines » cité in archives privées de Grégoire Momo, Intervention de Jacques Ngom, « La lutte des travailleurs et du peuple kamerounais pour les revendications économiques et sociales, pour l'unification et l'indépendance », s.d.

218. Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, p. 183.

219. Entretien avec Janvier Ngok Ngok et Noé Nkith Bias, réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Songmbengué, 18 mars 2024.

220. Entretien avec Papa Ntondo, réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Songmbengué, 18 mars 2024.

221. ANOM, AFFPOL 3337, T/PET.5/600, Pétition de l'UPC section Douala concernant le Cameroun sous administration française, Tiko, 28 mai 1955.

222. ANOM DPCT28, « Les délégués de l'Inde et de l'URSS au comité permanent des pétitions demandent l'examen rapide des pétitions envoyées par l'Union des Populations du Cameroun », *AFP Spécial Outre-mer*, 1 juin 1955 ; 1AFFPOL3327, Statement by Mr Rikhi Jaipal, Indian Representative to the Trusteeship Council's Standing Committee on Petitions on the French Cameroons, June 1, 1955.

223. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise...*, op. cit., p. 82-84.

224. Pour un aperçu non exhaustif : ANOM, 1AFFPOL 3339.

novembre 1955, en insistant sur la responsabilité upéciste, en renvoyant ces pétitions à des affaires judiciaires ou en réfutant point par point les arguments de l'UPC<sup>225</sup>. Un an seulement après, en février 1956, un débat a finalement lieu au Comité permanent des pétitions et une dernière réponse aux observations faites par la délégation française est produite par les dirigeant-es de l'UPC, un mois plus tard, devant le Conseil de Tutelle afin de dénoncer un « chapelet de mensonges ahurissants » de la part des diplomates<sup>226</sup>.

Enfin, l'UPC tente aussi de médiatiser ce contre-discours, non pas dans la presse nationaliste, entrée, elle aussi, dans la clandestinité, mais en métropole dans la presse de la gauche anticolonialiste. Dans son article du 6 juin 1955, « L'ordre règne au Cameroun », Roger Paret, de *L'Observateur*, parle d'« offensive policière » et d'une « campagne d'agitation » déclenchée par les autorités<sup>227</sup>, alors que Marcel Piquemal essaie de mobiliser les intellectuels : « Que l'on imagine ensuite, des hommes, des femmes, des enfants tombant pêle-mêle sous les balles ; la réaction de ceux qui avaient pensé qu'il s'agissait de tir à blanc, les cris d'épouvante dans la nuit, les visites nocturnes des hommes de main, en un mot, l'atmosphère de pogrom qui régna quelques jours dans les villes du Cameroun<sup>228</sup> ». *L'Humanité*, journal anticolonialiste du PCF, évoque à la une la « terreur colonialiste au Cameroun » et les « incidents sanglants<sup>229</sup> ». Malgré une information parfois imprécise, ces articles dénoncent publiquement la répression en France de même qu'au Parlement avec l'interpellation du gouvernement par le député Charles Benoist à l'Assemblée nationale, le 21 juin 1955<sup>230</sup> ; et la création, chose jusqu'ici peu connue, sur initiative de députés communistes, d'une commission « chargée d'enquêter sur les événements qui se sont déroulés au Cameroun au cours du mois de mai 1955 », « événements sanglants [...] préparés de longue main, froidement, méthodiquement, par l'administration du territoire<sup>231</sup> ». Elle reste sans suite, faute de consensus politique au sein du Parlement et en raison du changement de législature.

*In fine*, le moment 1955, au cœur des mémoires nationalistes, devient un référentiel politique majeur : ainsi est créé un « Comité central du 22 mai 1955 » en Sanaga-Maritime, unité très active du parti<sup>232</sup>, et des pétitions envoyées à l'Onu entretiennent le souvenir de ces événements<sup>233</sup>. Dès 1956, les commémorations de la répression sont aussi redoutées par les autorités, alors que les militant-es nationalistes en saisissent l'occasion pour hisser des drapeaux, placarder et diffuser des tracts, faire des graffitis ou faire fermer les devantures de magasins<sup>234</sup>. Reste que ces mobilisations populaires sont rapidement étouffées par les autorités qui participent ici à une forme de « guerre des mémoires » face à un contre-discours upéciste qui peine à se diffuser : dans ses écrits sous maquis, Um Nyobè rédige bien un texte, en septembre 1955, qui vitupère Pré pour avoir fait « assassiner des milliers de Camerounais », « emprisonner et déporter des centaines d'innocents patriotes<sup>235</sup> ». Mais ce document interne a peu de poids face à la propagande officielle. La bataille des opinions autour de l'UPC se poursuit durant des années jusqu'à ce qu'historiens et historiennes s'en emparent.

225. AONU, T/OBS.5/70, Conseil de Tutelle, Observations du gouvernement français en tant qu'autorité chargée de l'administration, 3 novembre 1955. Pour une compilation complète, voir : ANOM 1AFFPOL3337/AONU, T/C.2/L.197, Comité permanent des pétitions, Pétitions se rapportant à divers incidents qui se sont produits en avril-mai 1955 au Cameroun sous administration française et aux mesures prises par l'autorité locale à ce sujet, 22 décembre 1955.

226. ANOM, 1AFFPOL3337 et AONU, T/COM.5/L.147, Conseil de Tutelle, Communication du président de l'UPC concernant le Cameroun sous administration française, Félix Moumié, « Objet : précisions sur les observations du gouvernement français sur les incidents d'avril-mai 1955 survenus au Cameroun oriental », sous maquis, 6 mars 1956.

227. Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955.

228. Piquemal Marcel, « Que se passe-t-il au Cameroun », *Démocratie nouvelle*, 9(7), juillet 1955, p. 432.

229. « Terreur colonialiste au Cameroun – couvre-feu – nombreuses arrestations », *L'Humanité*, 30 mai 1955 ; « Lettres du Cameroun sur les massacres », *L'Humanité*, 9 juin 1955.

230. Benoist Charles, « Manifestations au Cameroun », *Journal officiel de la République française. Compte-rendu des débats de séance à l'Assemblée nationale*, 21 juin 1955, p. 3168.

231. Assemblée nationale, 2<sup>e</sup> législature, session de 1955, Proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission spéciale dans les conditions prévues par l'article 14 du Règlement et chargée d'enquêter sur les événements qui se sont déroulés au Cameroun au cours du mois de mai 1955, présentée par Raymond Guyot, Charles Benoist, Védrières, Robert Manceau, Cermolacce, et les membres du groupe communiste, *Journal officiel de la République française*, 1121, 6 juillet 1955.

232. Tetam Noubou Gildas Igor et Wandji Hervé, « La bataille des opinions dans les événements de 1955 au Cameroun », art. cité, p. 12

233. AONU, S0443 0015 0028 9696, T/PET.5/L.99, Treize pétitions concernant le Cameroun sous administration française (Pétition de David Fossi et d'autres), Douala, 27 juin 1955.

234. Voir les « journées anniversaires des émeutes de mai 1955 » à Santa les 25-27 mai 1956, réunissant des réfugié-es et une délégation de Dschang. Archives Régionales de l'Ouest, Lettre du chef de subdivision de Mbdoua Jean Sablayrolles au chef de la région Bamiléké Maurice Delauney, 28 mai 1956.

235. Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerounais...*, op. cit., p. 333.

## 4.2. La synthèse historiographique depuis les années 1960

Les premiers travaux engagés dans les années 1960 restent tributaires de la thèse officielle<sup>236</sup>. À l'inverse, d'autres historien-nes reprennent à leur compte la thèse upéciste de la responsabilité française, à l'image d'Abel Eyinga parlant d'un « complot colonialiste<sup>237</sup> ». Dans cette lecture binaire du moment 1955, les travaux novateurs de l'historien originaire de Trinidad-et-Tobago, Richard Joseph, sont fondamentaux<sup>238</sup> : débutés à la fin des années 1960, ils s'appuient surtout sur la presse et des entretiens menés avec les acteurs de l'époque, dont Pré, et permettent de synthétiser les interprétations du moment 1955. Pour lui, l'administration de Pré a joué la provocation avec l'intervention des « forces de l'ordre » lors de réunions dont le nombre de participant-es est parfois invraisemblablement gonflé. D'autres textes émanant des autorités tendent à relativiser le nombre des manifestant-es pour prouver que la majorité de la population ne les suivait pas<sup>239</sup> ; ils mettent en avant les sollicitations de partis ou de responsables hostiles à l'UPC dans le but d'en finir, ce qui est le projet de Pré dès son arrivée au Cameroun. « L'objectif évident de l'administration était de déclencher une "situation de guerre" », précise l'historien. Le Haut-Commissaire a ainsi très probablement imaginé une tentative concertée d'insurrection, de prise du pouvoir, et en tous cas d'emploi par l'UPC de la violence armée, bien que, comme le note Achille Mbembe, qui étudie surtout le sud-Cameroun, les preuves à ce sujet restent maigres<sup>240</sup>. Cette historiographie a permis de déconstruire la thèse présentée dans les mémoires colonialistes sur l'attitude de conciliation du Haut-Commissaire, chargé de rétablir le dialogue avec l'UPC à son arrivée<sup>241</sup>. « Faire accréditer la thèse selon laquelle Roland Pré est arrivé au Cameroun "avec les meilleures intentions" avait pour objectif de diaboliser les upécistes et justifier que le haut-commissaire ait utilisé "les méthodes autoritaires pour contraindre au dialogue ces interlocuteurs qui se dérobent" [...] », précise ainsi Daniel Abwa<sup>242</sup>. La personnalité de Roland Pré et son anticommunisme jouent aussi un rôle crucial, tant l'idée d'une répression contre l'UPC ne faisait pas l'unanimité parmi les décideurs politiques de l'époque<sup>243</sup>. D'autres pensent qu'il a été envoyé précisément pour mener une politique de fermeté, mais sa rigidité n'a pas été anticipée par les instances décisionnelles.

De l'autre, il est légitime de s'interroger sur les réactions de l'UPC à la répression. Certes, en septembre 1954, à Mom, des discussions ont lieu sur la nécessité du recours à la violence, notamment au regard des expériences indochinoise et maghrébine. Um Nyobè s'oppose à la lutte armée et la question n'est relancée que quelques jours avant les événements violents de mai<sup>244</sup>. La Proclamation commune du 22 avril confirme cet appel à la non-violence : « En travaillant dans le calme, [...] en faisant preuve de vigilance, les patriotes ne tomberont jamais dans le panneau des provocations colonialistes. Forts de cela, et convaincus d'arriver à l'indépendance sans verser une seule goutte de sang, nous envisageons l'avenir avec beaucoup d'optimisme<sup>245</sup> ». Mais fallait-il répondre à la répression par la violence, comme le suggère Moumié en appelant les militant-es à répondre « du tac au tac » aux provocations de l'administration<sup>246</sup> ? Des nationalistes ont sans doute tenu des propos révolutionnaires, appelé à l'indépendance immédiate, menacé les « forces hostiles ». L'entrée dans le maquis d'Um Nyobè et les propos violents de Moumié, Kingué et Ouandié ont certainement fait le jeu des autorités. Mais les mots ne sont pas les actes et, quels qu'aient été les éléments de langage utilisés, cela ne prouve en aucune façon un plan concerté « d'insurrection » ou une volonté de prendre le pouvoir, et ce malgré l'adoption du drapeau camerounais, le 22 mai 1955. La volonté d'Um Nyobè était

236. Le Vine Victor T. (1963), *The Cameroon Federal Republic*, Ithaca-New York, Cornell University Press, p. 19 ; Mveng Engelbert (1963), *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, p. 438 ; Gaillard, Philippe, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard. Tome 1*. Paris, Fayard-Jeune Afrique, 1995, p. 213 ; Johnson Willard (1970), « The Union des Populations du Cameroun in Rebellion: The Integrative Backlash of Insurgency », in Rotberg Robert I. et Mazrui Ali A. (éd.), *Protest and Power in Black Africa*, New-York, Oxford University Press, pp. 671-692.

237. Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée...*, op. cit., pp. 81-82 ; Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, p. 47 et p. 82

238. Joseph Richard (1969), « Union des Populations du Cameroun (UPC) in Cameroun Politics, 1948-55 », B. Phil Thesis, New College, pp. 66-89 ; Joseph Richard (1974), « Ruben Um Nyobè and the "Kamerun" Rebellion », *African Affairs*, 73(293), pp. 428-448 ; Joseph Richard (1977), *Radical Nationalism in Cameroun: Social Origins of the U.P. C. Rebellion*, Oxford, The Clarendon Press, 383 p. ; Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., pp. 279-302.

239. AONU, T/PET/5/635, Pétition des Camerounais et Camerounaises du quartier de New-Bell, Douala, concernant le Cameroun sous administration française, 23 juin 1955 ; ANOM, 1AFFPOL 3337, T/OBS.5.71, Conseil de Tutelle, Observations du gouvernement français en tant qu'autorité chargée de l'administration, 6 décembre 1955.

240. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 328.

241. Chaffard Georges, *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, op. cit., p. 361.

242. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, op. cit., p. 359.

243. Richard Joseph cite le cas de Robert Buron, ministre de la France d'Outre-mer, et celui de Léon Pignon, directeur des Affaires Politiques, dans le même ministère. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, op. cit., pp. 292-293.

244. Nken Simon, *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique...*, op. cit., p. 230.

245. Um Nyobè Ruben, *Le problème national kamerounais...*, op. cit., pp. 316-317.

246. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, op. cit., p. 368 ; Wonyu Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC...*, op. cit., p. 49.

bien plus de faire plier la France au nom d'une certaine conception des droits de l'homme, en lien avec la Charte des Nations Unies et les accords de tutelle. L'historien Achille Mbembe précise aussi que l'UPC, eût-elle voulu opter pour la lutte armée, n'en avait aucunement les moyens<sup>247</sup>. Si l'UPC a répliqué à la violence, précise Richard Joseph, les actions menées par les autorités « dépassaient la simple provocation, mais constituaient en fait une attaque en règle contre le parti : en bref, le parti se trouvait de plus en plus confronté non pas à la question de résister ou de ne pas résister à la provocation, mais plutôt au choix entre ne plus exister ou se battre pour sa survie<sup>248</sup> ». Ce sont très largement les provocations de l'administration, c'est-à-dire en particulier les arrestations, les attaques menées contre les upécistes par des forces adverses qui ont joué le rôle de détonateur dans la plupart des cas. Par la suite, d'autres travaux ont pensé ce moment 1955, à l'échelle des campagnes, dans la région Centre et pour les migrants « bamiléké<sup>249</sup> ». En 2011, les auteurs de *Kamerun !* ont également réactivé l'idée de la responsabilité française : en janvier 1955, l'envoi d'une brochure sur l'Indochine, signée du lieutenant-colonel Charles Lacheroy, par le Haut-Commissaire à destination des administrateurs est vu comme une illustration de la volonté des autorités de lancer une 'guerre contre-révolutionnaire' fondée sur l'« action psychologique<sup>250</sup> ». Ils ont également montré à quel point les interprétations de l'administration avaient été contradictoires sur le moment, tous ne partageant pas l'avis tranché de Pré<sup>251</sup>. La question du bilan reste également difficile à trancher : le bilan officiel fait état de 26 tués, alors que certains historien·nes, sans statistiques exactes, parlent de 2000 à 2500 victimes<sup>252</sup>. La plupart s'accordent sur un bilan plus élevé que celui présenté par les autorités – autour d'une centaine – mais sans reprendre les chiffres des milieux upécistes<sup>253</sup>.

## 5. LA FIN DU MOMENT 1955 : TRAQUES ET INTERDICTIONS

Le livre blanc sur le moment 1955 rappelle l'objectif de Pré « d'établir un barrage à la marée upéciste et d'arrêter la gangrène » et d'éviter qu'elle ne fasse « tache d'huile<sup>254</sup> ». Après la vague de répressions de mai, cette logique « anti-subversive » s'intensifie *via* des arrestations multiples, l'entrée en clandestinité de militant·es, et surtout, l'interdiction des principales organisations nationalistes, dont l'UPC. Ainsi, Pré s'inscrit dans les méthodes autoritaires employées par ces « derniers chefs d'un empire<sup>255</sup> », mais la répression menée au Cameroun à partir du moment 1955 prend un chemin bien différent de celui de la Côte d'Ivoire et du Maroc, et se rapproche plutôt de celle de Madagascar.

### 5.1. La « chasse » aux militant·es nationalistes

La « chasse à l'homme », technique caractéristique de la domination coloniale, est souvent évoquée dans les mémoires nationalistes<sup>256</sup>. Elle passe d'abord par des opérations d'arrestations massives et systématiques, par la mise en place de mandats d'arrêt et par l'emprisonnement – une répression judiciaire<sup>257</sup>. Les archives témoignent de listes établies pour rechercher des individus qui ont fait « appel à la violence », ont donné de l'aide ou ont organisé des réunions clandestines<sup>258</sup>. Au total, 357 arrestations ont lieu, « la plupart en flagrant délit », alors que 85 mandats d'arrêt sont délivrés contre les grandes figures du parti – 48 sont effectivement emprisonnés<sup>259</sup>. Les conditions de

247. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 328.

248. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 296.

249. Terretta Meredith, *Nation of Outlaws, State of violence...*, *op. cit.*, pp. 126-133 ; Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation... », *op. cit.*, pp. 307-343 ; Tatsitsa Jacob (2022), « Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950 », Thèse en histoire, Université d'Ottawa, Canada, pp. 180-191.

250. ANY, Vt 39/70, Roland Pré, Envoi d'une brochure sur l'Indochine, 18 janvier 1955 cité in Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 199-200.

251. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 218-242.

252. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, p. 85.

253. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...*, *op. cit.*, p. 369.

254. ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d., p. 29.

255. Gentil Pierre (1972), *Derniers chefs d'un empire*, Paris, Travaux et Mémoires de l'Académie des Sciences d'Outre-mer.

256. « Au Cameroun, le Haut-Commissaire Roland Pré organise une vaste chasse à l'homme », *L'Humanité*, 16 juin 1955 ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, *op. cit.*, p. 197.

257. Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955 ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, *op. cit.*, p. 183.

258. ANOM, DPCT28, Commission rogatoire du juge d'instruction P. Laborde, Nkongsamba, 20 juin 1955 ; Lettre du Haut-Commissaire, Roland Pré, à l'avocat général Hutin, 30 mai 1955 ; IAFPOL3335 Note circulaire du chef de subdivision du Dja-et-Lobo à tous les chefs supérieurs, chefs de groupement, chefs de village, chefs étrangers de la région du Dja-et-Lobo.

259. ADF, La Courneuve, 443Q0/22, Service de l'information, *Cameroun 1955. Les émeutes de mai*, s.d., p. 68.

détention, souvent comparées au traitement accordé aux prisonniers nationalistes d'Algérie, sont déjà critiquées dès juillet – des « détenus politiques sauvagement frappés à la prison de Douala » titre ainsi *L'Humanité*<sup>260</sup> – et les magistrats opposés à la répression, comme le Procureur général Marly, sont mutés en métropole. Le premier Président de la Cour d'appel le déplore et parle d'un Parquet « à la botte » du Haut-Commissaire<sup>261</sup>. La répression judiciaire se double de traques cynégétiques opérées par les « forces de l'ordre » comme en Sanaga-Maritime : « Les divers contrôles de train, marchandises comprises, les contrôles routiers, les missions en brousse et les renseignements recueillis de diverses sources n'ont pas permis de retrouver les lieux de retraite de certains leaders du Comité-Directeur qui ont pu se réfugier en Sanaga-Maritime, où certains possèdent de la famille<sup>262</sup> ». L'avocate communiste Marie-Louise Cachin-Jacquier rencontre plusieurs témoins en Sanaga, dans le Wouri et en région Centre qui témoignent de ces traques<sup>263</sup>. Une nouvelle conception du « maintien de l'ordre » à destination des territoires refuges est alors proposée sur le modèle des méthodes employées en Indochine et au Maghreb<sup>264</sup>. Le rapport de l'inspecteur Lasserre s'inquiète très tôt de ces replis dans les espaces forestiers, notamment en Sanaga-Maritime : il craint ces villages qui « s'étendent sur une longueur de 6 ou 7 km, en zone pratiquement inaccessible, et où la présence de tout Européen ou d'une force de police, si peu nombreuse soit-elle, est immédiatement signalée par le tam-tam<sup>265</sup> ». Pour y faire face, des militaires, inspirés par les théories de 'la guerre contre-révolutionnaire<sup>266</sup>, suggèrent la mise en place d'un réseau de renseignements dense, la mobilisation de moyens de police plus « étoffés et dispersés » « pour pouvoir surveiller efficacement l'ensemble du pays et prendre en temps utile les mesures nécessaires », la garde des points sensibles tels que les bâtiments publics ou le chemin de fer, des moyens d'intervention légers, mobiles et autonomes, et enfin des réserves de troupes implantées pour des interventions immédiates et rapides. Dès juillet 1955, les autorités ont déjà identifié des zones possibles de repli, dans les subdivisions de Ngambè et Éséka, « dont les montagnes, les forêts, le caractère des populations rendent le contrôle difficile », ou aux frontières avec le *Southern Cameroons*, qui offre « des possibilités de ravitaillement en territoire voisin<sup>267</sup> ». En réponse, on assiste à la fabrique d'une société de la surveillance entre Camerounais-es : « [...] Le règne de la délation s'installe<sup>268</sup> », écrit Marie-Irène Ngapeth, avertie par le président de l'Atcam, Paul Soppo Priso, que tout dirigeant de l'UPC qui se fera prendre sera abattu « sans autre forme de procès<sup>269</sup> ». Des agents de la Sûreté sont chargés de surveiller les colis postaux et les porteurs de documents : Eugène Wonyu envoyé sur Douala afin « de donner à l'étranger toute la lumière sur les événements » se fait observer. S'il réussit à confier des documents à un fonctionnaire français des chemins de fer qui, en retour, lui donne des journaux de métropole pour Um Nyobè, ce militant cesse ses activités à son retour à Yaoundé, fiché par la Sûreté<sup>270</sup>. Cette dernière surveille les tentatives de reconstitution des comités de base et la mise en place de bureaux provisoires dès juin 1955, notamment à Douala où se manifeste « un renouveau upéciste<sup>271</sup> ».

Face à ces traques, deux options s'ouvrent aux militant-es nationalistes : entrer et survivre au maquis ou fuir vers le Cameroun sous tutelle britannique. Pour ce faire, ils et elles développent diverses techniques de dissimulation, aidés-es par leurs réseaux familiaux et militants. En région Bamiléké, le syndicaliste Jean Mbouende, menacé physiquement, se reclut dans ses plantations à 20km de Bafang, aidé par des agents de liaison, sa famille et des gardes, alors que son domicile a été pillé et incendié<sup>272</sup>. De son côté, Marthe Moumié fait le récit circonstancié, quoique reconstruit, de la fuite de son mari vers le *Southern Cameroons* : présent à son poste de médecin, à l'hôpital Laquintinie, le 26 mai, il est prévenu par le médecin en chef de l'arrivée imminente de la police. Il parvient à se cacher trois jours durant

260. « Cameroun : des détenus politiques sauvagement frappés à la prison de Douala », *L'Humanité*, 4 juillet 1955.

261. Dès le 1<sup>er</sup> juin. Gélis Bernard de, *Lignes de partage. I., op. cit.*, p. 273.

262. ANOM, 1AFFPOL 3337, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, n°124, « Objet : incidents en Sanaga-Maritime (subdivision d'Édéa), 2 juin 1955.

263. Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au pays de l'angoisse », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, pp. 459-461.

264. ANOM, DPCT28, Rapport sur les nouveaux aspects de la défense en surface du territoire, Yaoundé, 1<sup>er</sup> juillet 1955, p. 2.

265. ANOM, 1AFFPOL 3337, Lettre de l'inspecteur des Affaires administratives André Lasserre au Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, « Objet : mission d'inspection dans les régions Bamoun, Bamiléké et de la Sanaga-Maritime », Yaoundé, 10 juin 1955, p. 22.

266. Voir Section 2 – Partie II.

267. ANOM, DPCT28, Rapport sur les nouveaux aspects de la défense en surface du territoire, Yaoundé, 1<sup>er</sup> juillet 1955, p. 3.

268. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France... op. cit.*, p. 371.

269. Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance, op. cit.*, p. 186.

270. Il s'agit d'Ernest Fines, sous-chef de gare à Douala, dont les contacts avec les avocats communistes et les communications téléphoniques sont surveillés. Il est emprisonné par la suite. Wonyu, Eugène, *Cameroun, de l'UPC à l'UC... op. cit.*, pp. 49-50 ; ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté, Paul Divol, Réactions politiques au Cameroun après les troubles de fin mai 1955, 30 juin 1955.

271. *Ibid.*

272. Mbouende Jean, *Pour la patrie, contre l'arbitraire... op. cit.*, p. 61-70 ; Archives régionales de l'ouest (ARO), 1 AA 508, Haut Nkam, Tableau comptable intitulé « Terrorisme, pertes humaines et matérielles » (1958-1970). Démonster-Ferdinand Kouékam évoque la somme de 8 460 000 francs de préjudices faits à Jean Mbouende. Kouékam Démonster-Ferdinand (2016), « Les troubles sociopolitiques et violences dans la localité de Bafang (1946-1971) », Mémoire de Master en histoire, Université de Douala, Cameroun.

dans un quartier de Douala. Avec l'aide du docteur Marcel Bebey Eyidi, et de deux inspecteurs de police upécistes, Paul Nleme Ella et Joseph Elemva, il est ramené au domicile de Gustave Oyé, cousin de sa femme. Ils décident collégialement de déguiser Moumié en femme, avec robe, sandales aux pieds et foulard sur la tête pour lui faire passer la frontière vers Kumba, à bord de la moto de son cousin<sup>273</sup>. Marthe rejoint son mari quelques semaines plus tard avec l'aide d'agents de liaison upécistes<sup>274</sup>. Ces stratégies de fuite, développées par les militant-es nationalistes, sont d'autant plus complexes que se diffusent de nouvelles rumeurs qui participent à des peurs paniques face à la répression. Le 6 juin, alors qu'a lieu le jugement par contumace de l'affaire De Gélis-Um Nyobè, la rumeur d'une « Saint-Barthélemy des blancs » se diffuse à Yaoundé : « Les noirs sont apeurés. Les blancs restent chez eux. Les patrouilles circulent ainsi que les cars de police et des troupes. Un calme terrifiant sur presque toute la ville. Des piquets de soldats en armes un peu partout<sup>275</sup> ». À l'inverse, Marie-Irène Ngapeth évoque une rumeur galvanisante selon laquelle « des contingents militaires des Nations Unies sont venus assurer la sécurité des patriotes camerounais », alors que Pré est embarqué, « menottes aux mains, dans l'avion militaire à l'aéroport de Douala<sup>276</sup> » : il n'en est rien. La militante de l'Udefec, sous le coup d'un mandat d'arrêt, abandonne son école primaire et s'enfuit avec ses quatre enfants. Aidée par un chauffeur de taxi et un militant, elle vit six semaines à Bonamoussadi, îlot inaccessible du Wouri, puis rejoint la forêt à Massoumbou, aux côtés « d'autres patriotes tous traqués par la police colonialiste », entre Douala et Édéa<sup>277</sup>. Ce premier temps en fuite est vécu comme un traumatisme par l'enseignante qui s'identifie à une « bête traquée [...] prêt[e] à disparaître sous des buissons au moindre bruit suspect<sup>278</sup> ». À l'occasion des fêtes du *Ngondo*, l'assemblée traditionnelle duala, elle passe la frontière, depuis les plantations de Penja jusqu'à Tombel, au *Southern Cameroons*. Après le moment 1955, les autorités françaises tentent déjà d'obtenir des renseignements des autorités nigérianes, comme en atteste la mission envoyée en octobre 1955 par le Haut-Commissaire, sans grand succès, même si le chef britannique de la Sûreté, Mullins, lui fournit un résumé détaillé des activités upécistes dans la zone<sup>279</sup>. S'ouvre alors la dernière phase du moment 1955, la mobilisation des forces armées et l'interdiction des organisations nationalistes.

## 5.2. La répression selon Roland Pré : de la 'guerre contre-révolutionnaire' à l'interdiction

Pré, administrateur civil ayant de nombreuses connexions avec le monde militaire, pense la 'guerre contre-révolutionnaire' dès la fin de la séquence répressive de mai<sup>280</sup>. Ainsi, du 22 au 24 juillet 1955, il organise une grande conférence administrative, à Ngaoundéré dans le nord, qui, bien que peu médiatisée et jusqu'ici inconnue des historiens, se révèle fondamentale dans la planification de la répression au Cameroun<sup>281</sup>. Durant ces deux jours, chefs de circonscriptions, fonctionnaires et militaires enchaînent les interventions ayant trait aux actions à mener contre les forces nationalistes. Après avoir fait la promotion des réformes<sup>282</sup>, l'administrateur Jean Collin insiste sur le rôle à jouer pour les notables de Douala, les représentants à l'Atcam, à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République, les partis de collaboration, les chefferies bamoun et bamiléké, les *lamibé*, les anciens combattants et l'Église catholique. Le Front national camerounais est ainsi présenté comme un acteur capable de « combler partiellement le vide politique laissé par la disparition de l'UPC », prélude à l'action de partis politiques jugés « modérés<sup>283</sup> ». Les vétérans, réunis à la Maison du Combattant, sont aussi des soutiens : « Notre cœur est avec vous. Nous restons pour la France. Les mauvais types qui ont créé le désordre ne sont qu'une toute petite minorité, la lie de la population,

273. Moumié Marthe (2006), *Victime du colonialisme français : Mon mari Félix Moumié*, Paris, Duboiris, pp. 78-81.

274. *Ibid.*, p. 88.

275. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 240.

276. Rumeur relayée dès le 13 mai 1955 à Nkongsamba. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre de notables de Nkongsamba, au chef de la région du Mungo Michel Vallée, Nkongsamba 17 mai 1955 ; Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, op. cit., p. 192.

277. Ngapeth Marie-Irène, *Cameroun : combats pour l'indépendance*, op. cit., pp. 186-187 et p. 190.

278. *Ibid.*, p. 198.

279. ANOM, 1AFFPOL3337, Compte-rendu de la mission au Cameroun britannique du chef du service des Affaires extérieures, M. Lefebvre, 7 octobre 1955 ; 1AFFPOL3337, Activités de l'UPC au Cameroun britannique, informations fournies à Buéa, le 7 octobre 1955, par M. Mullins, chef de la Sûreté.

280. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955.

281. On y retrouve Jean Collin, Jean Ribo, Jacques Christol ou encore les capitaines Bataille et Balladur. Le capitaine Bataille sert dans le cabinet militaire du Haut-Commissariat. AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Programme de la conférence de Ngaoundéré, 22-24 juillet 1955 ; « Les déplacements du Haut-Commissaire », *Radio-Presse*, 24 juillet 1955.

282. AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Conférence de Jean Collin à Ngaoundéré, « Réformes en cours sur le plan politique et objectifs lointains de notre action », 22 juillet 1955.

283. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 48.

des voleurs, des gens sans aveu et sans loi<sup>284</sup> ». Dès le 30 mai, lettres ouvertes, motions et télégrammes sont envoyés au Haut-Commissaire, publiés dans *Radio-Press* comme autant de marques de soutien de chefs, de partis de collaboration ou d'associations régionales<sup>285</sup>. Certains diffusent des tracts –et organisent des tournées de propagande, avec un succès contrasté<sup>286</sup>. Au-delà du déploiement de cette propagande, la conférence de Ngaoundéré, *via* cinq groupes de travail, propose divers moyens répressifs : forces supplétives, « maintien de l'ordre », transmissions, intervention des « forces de l'ordre » et rôle de l'armée. Le comité n°2, s'inspirant des expériences indochinoises et maghrébines, suggère la mise en place d'un « réseau de renseignements et d'alerte » à travers le Cameroun, « l'idéal à atteindre étant que chaque chef de subdivision réussisse à avoir des intelligences et des agents sûrs dans tous les villages de sa circonscription territoriale et dans tous les milieux de la société africaine<sup>287</sup> ». Les intervenants plaident pour diverses actions de prévention, d'intervention et de destruction des maquis, déjà observés dans le Mungo, en région Bamiléké ou en Sanaga<sup>288</sup>. Il envisage enfin, dans les villes, des « opérations d'arrestation ou d'enlèvement de terroristes isolés », « menées par des commandos de sûreté opérant de nuit sur renseignement absolument certain », ou encore « des opérations de recherche de terroristes isolés ou en groupe dissimulés dans un quartier », nécessitant de le faire bloquer le quartier par des unités armées. Les autres comités sont dans la continuité de cet esprit « antisubversif » propre à la « doctrine de la guerre révolutionnaire » rencontrée dans les milieux militaires français des années 1950.

La répression de 1955 aggrave les tensions socioraciales, en ville comme dans les campagnes. Le pasteur Paul Helmlinger en témoigne en juin 1955 lorsqu'il évoque « le fossé qui existe entre la population noire et la blanche » à Douala, alors que la communauté des colons connaît « une véritable psychose de peur<sup>289</sup> ». Violences physiques et agressions verbales se multiplient. À Yaoundé, le 27 mai 1955, Georges Gonthier, chef de chantier de la section de pêche et de pisciculture, menace d'un revolver plusieurs militants upécistes de ses bureaux<sup>290</sup>. Yvonne Anziani, femme du directeur de la Société immobilière du Cameroun, parle, elle, d'injures qui lui sont proférées dans la rue, comme à madame Grassard, femme de sénateur qui, en voiture, se voit insultée par des fonctionnaires à Douala. Même si elle doute de la voie autoritaire de Pré, Anziani s'en inquiète : « Le sang appelle le sang. Et ce ne sont pas nos magnifiques dirigeants en mie de pain de Paris qui trouveront la solution. Il est trop tard ! On est arrivé au stade "sal blanc, sal noir"<sup>291</sup> ». Dans les campagnes du Mungo, le long du chantier de la route Douala-Nkongssamba, Stéphane Prévitali témoigne aussi de telles tensions socioraciales parmi les salariés de l'entreprise Razel<sup>292</sup>.

Le moment 1955 se clôt alors avec la dissolution de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, décidée par le décret du 13 juillet 1955, en application de la loi du 10 janvier 1936. Signé par le gouvernement d'Edgar Faure, qui venait de remplacer Pierre Mendès-France, le décret, publié au *Journal Officiel* du 14 juillet, est concis<sup>293</sup>. La dissolution était-elle envisagée par Roland Pré dès son arrivée au Cameroun ? En métropole, elle n'est guère à l'ordre du jour, même si elle est présente dans les projets personnels du Haut-Commissaire qui l'évoque auprès du ministre de la France d'Outre-mer Robert Buron pour dénoncer « l'agitation déclenchée par l'UPC<sup>294</sup> ». Par la suite, lors d'un séjour de trois semaines à Paris en mars 1955, Pré continue son action de *lobbying* afin d'« obtenir l'accord du gouvernement à certaines mesures qu'il qualifiait lui-même "indispensables"<sup>295</sup> », aidé par certains réseaux politiques de la IV<sup>e</sup> République, favorables à une position ferme face aux nationalistes africain-es. À l'issue de la répression de mai, Pré peut se féliciter, comme ce 31 mai, lors d'une réunion avec les principaux chefs de quartier de Douala, en présence du député Alexandre Douala Manga Bell : « Vous pouvez dire que j'ai liquidé l'UPC et la CGT et que

284. Article de la *Presse du Cameroun*, 22 juin 1955. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955.

285. Lettre ouverte des conseillers territoriaux du Nyong-et-Sanaga (Aujoult, Abega et Fouda), Motion du BDC, Télégramme de l'USC de Maroua, télégramme du Lamido et des chefs traditionnels de Maroua, télégramme du Comité Médiafrancam de Ngaoundéré. *Bulletin du Service de l'Information du Haut-Commissariat de la République française au Cameroun*, 96, 4 juin 1955, pp. 16-22. Voir aussi leur publication dans *Radio-Press*, 3 juin 1955.

286. ANOM, DPCT28, le directeur de la Sûreté, Paul Divol, Réactions politiques au Cameroun après les troubles de fin mai 1955, 30 juin 1955.

287. AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Rapport du comité n°2 sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, p. 1.

288. *Ibid.*, Interventions de Jean Ribo (« Quelques exemples empruntés à l'expérience de l'Indochine et de la Chine ») et du capitaine Bataille (« Possibilités d'action des nationalistes extrémistes au Cameroun dans la conjoncture actuelle »).

289. Service protestant de mission-Défap, Fonds Smep, Correspondance du champ de mission au Cameroun, Lettre du pasteur Helmlinger, de la Mission protestante française du Cameroun à Charles Bonzon, Douala, 20 juin 1955.

290. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre de Paul Batjama au comité central de l'UPC à Yaoundé, Yaoundé, 27 mai 1955.

291. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, pp. 228-229 et p. 232.

292. Prévitali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1970)*, Préface de Paul Razel, Paris, Karthala, pp. 113-116.

293. *Journal Officiel de la République française*, 14 juillet 1955, p. 7055.

294. ADF, La Courneuve, 443QO/22, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer Robert Buron au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, « Objet : campagne d'agitation déclenchée par l'UPC » 13 janvier 1955.

295. Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955.

personne n'y remettra plus les pieds. L'UPC voulait vendre le Cameroun aux communistes. On n'en parlera plus<sup>296</sup> ». Depuis février 1955, le ministre de la France d'Outre-mer est Pierre-Henri Teitgen, président du MRP, parti de la démocratie chrétienne, entré au gouvernement Faure après la chute de Mendès-France. Professeur de droit, ancien résistant torturé par la Gestapo, il incarne une figure humaniste dans la France d'après-guerre et se dit en faveur de réformes progressives pour l'autonomie, voire l'indépendance des colonies africaines<sup>297</sup>. La revue *Démocratie nouvelle*, liée au PCF, l'accuse d'être un partisan de la répression, lui qui était ministre de la Justice lors de « l'insurrection » de Madagascar en 1947<sup>298</sup>. Depuis février 1955, il est secondé par un secrétaire d'État, Maurice Bayrou, vétérinaire devenu député du Moyen-Congo et du Gabon, défenseur d'un conservatisme colonial en Afrique. Ce milieu politique de la démocratie-chrétienne, dont fait partie Roland Pré, est dénoncé par le PCF pour ses méthodes répressives employées dans l'empire. Le *lobbying* de Pré pour la dissolution est aussi certainement aidé par un spécialiste du Cameroun, qui officie auprès du ministre de la France d'Outre-mer : Guy Georgy, administrateur de longue date dans le territoire sous tutelle, est envoyé en mission à Paris, auprès de Teitgen, dès mars 1955 et jusqu'en janvier 1956<sup>299</sup> : est-ce à la demande de Pré ? Il y participe, aux côtés du gouverneur général Robert Delavignette, à un groupe d'études sur les réformes politiques à mener en Afrique, en tant que chef de son cabinet<sup>300</sup>. Sa présence en métropole et sa fonction permettent certainement à cet ancien chef de subdivision, confronté à l'UPC à Maroua avant son départ, de jouer de son influence pour une politique plus répressive à l'encontre d'un parti qui souhaite l'indépendance immédiate.

En toute logique, pour Pré, les violences déployées durant les événements de mai légitiment une telle dissolution. Dès le 20 mai, il envoie au ministre Teitgen un télégramme dans lequel il insiste sur la nécessité d'interdire l'UPC<sup>301</sup>. Dans un rapport du 6 juin 1955, Pré propose « deux opérations complémentaires à faire de toute urgence<sup>302</sup> ». La première est d'agir pour que l'UPC n'entre pas dans une lutte armée comparable à celle du FLN-ALN en Algérie. La seconde est « [...] d'interdire d'urgence le parti UPC » en s'appuyant sur la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées, initialement pensée dans le contexte des contestations menées par les milices d'extrême droite sous la III<sup>e</sup> République, au moment du Front Populaire. Il ajoute : « [La dissolution] est indispensable. Il serait en effet incompréhensible pour l'opinion que l'organisation qui a monté l'émeute puisse continuer à avoir au territoire une activité légale. La France y perdrait toute autorité et les hommes de tous les partis, y compris les notables UPC, sont d'accord pour cette mesure ». Entre-temps, Aujoulat, appui politique de Pré, est reçu par le président de la République, René Coty, « qui suit avec une attention particulière le déroulement de la situation au Cameroun », tout en renouvelant le soutien du gouvernement à l'action du Haut-Commissaire<sup>303</sup>. Mais le ministre de la France d'Outre-mer reste réticent :

Je ne suis pas convaincu de l'opportunité de la dissolution immédiate de l'UPC – stop – Une décision de cet ordre risque de provoquer l'ouverture d'un débat devant le Parlement et par voie de conséquence devant l'opinion tant française qu'internationale où nous pouvons perdre le bénéfice des positions morales très fortes que s'est assurée l'administration – stop – D'autre part, aussi longtemps que les principaux leaders de l'UPC sont libres nous courons le danger de voir ce parti certainement très atteint, mais non décapité se reconstituer dans la clandestinité. Dans ces conditions, j'estime devoir surseoir à toute décision avant d'avoir reçu votre avis motivé et une documentation complète<sup>304</sup> [...].

Dans un rapport du 11 juin 1955, Roland Pré revient donc à la charge et y défend la dissolution afin de rassurer l'opinion publique, d'« empêcher les dirigeants de moindre importance [...] d'organiser des “ comités de résistance ” » et de gêner l'activité des leaders en fuite ou qui tente de constituer « un embryon de maquis ». Il conclut : « Compte

296. *Ibid.*

297. Son frère, Paul, se distingue, à partir de 1956, dans sa dénonciation des tortures pratiquées en Algérie, alors qu'il est secrétaire général de préfecture. Biographie de Pierre-Henri Teitgen. [Disponible sur : <<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/campagnons/pierre-henri-teitgen>>, consulté le 19 juin 2024]. Teitgen Pierre-Henri (1988), *Faites entrer le témoin suivant, 1940-1958, De la Résistance à la Ve République*, Rennes, Ouest-France, p. 459.

298. Piquemal Marcel, « Que se passe-t-il au Cameroun », *Démocratie nouvelle*, 9(7), juillet 1955, p. 432.

299. Il ne dit rien dans ses souvenirs : les événements violents de mai 1955 n'apparaissent pas, ni son passage au ministère. ANOM, 1CMR139, Dossier de carrière de Guy Georgy, Compte-rendu fait par le chef du bureau de la solde au directeur des Finances, Yaoundé, 11 juillet 1955 ; Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'Empire*, Paris, Flammarion.

300. Teitgen Pierre-Henri (1988), *Faites entrer le témoin suivant, 1940-1958, De la Résistance à la Ve République*, Rennes, Ouest-France, p. 461.

301. ANOM, 1AFFFOL3337, Télégramme du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer, 30 mai 1955.

302. ADF, La Courneuve, 443QO/22, le Haut-Commissaire Roland Pré, Réflexions générales sur les derniers événements, Yaoundé, 6 juin 1955.

303. « Le Président de la République reçoit M. Aujoulat », *La Presse du Cameroun*, 7 juin 1955. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°1 du 21 octobre 1952 au 15 juin 1955, p. 241.

304. ADF, La Courneuve, 443QO/22, Télégramme du ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen au Haut-Commissaire Roland Pré, s.d.

tenu de tous ces éléments, la dissolution immédiate de l'UPC par décret pris en application de la loi du 10 janvier 1936 s'impose comme une mesure de première nécessité<sup>305</sup> ». Outre la dissolution par décret de toutes associations qui provoqueraient des manifestations armées dans la rue ou qui présenteraient le caractère de « groupe de combat et de milices privées » (article 1), la loi vise « quiconque aura participé au maintien ou la reconstitution directe ou indirecte de l'association ou du groupement visé à l'article 1<sup>er</sup> 306 » – ce qui fait partie des outils judiciaires employés contre les upécistes –, alors qu'elle prévoit aussi de liquider les biens mobiliers et immobiliers de ces organisations. Le *lobbying* de Pré se poursuit. Le 5 juin, il rencontre le secrétaire d'État Maurice Bayrou, faisant escale à Douala depuis Brazzaville<sup>307</sup>. Le 13 juin, il demande à Teitgen l'autorisation de venir le voir à Paris pour lui exposer sa version du moment 1955<sup>308</sup>. C'est fait, du 30 juin au 14 juillet 1955<sup>309</sup>, et ce voyage semble faire céder le ministre<sup>310</sup>.

L'interdiction de l'UPC, officialisée le 13 juillet, suscite diverses réactions, mais Pré, qui retourne brièvement en France début août, obtient un soutien de plus, celui du président du Conseil Faure<sup>311</sup>. De nombreuses voix, en métropole surtout, s'élèvent contre la dissolution, D'abord par la voie judiciaire avec des protestations d'avocat-es proches du PCF : dès le 15 juillet les avocats Pierre Boiteau, Pierre Kaldor, Pierre Stibbe, Léon Matarasso, Gaston Amblard et l'amiral Raymond Moullec ont demandé, en vain, à être reçus par le ministre de la France d'Outre-mer<sup>312</sup>. Des pétitions écrites sont également envoyées au Conseil de Tutelle ou remises lors du passage de la mission de visite de l'Onu en octobre-novembre 1955<sup>313</sup>. Surtout, après la promulgation du décret, une requête en annulation est présentée auprès du Conseil d'État par Mourié, Ngom et Mpaye, appuyée par le Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique noire (CDLDAN), collectif d'avocat-es engagé-es dans des procès politiques menées à Madagascar ou en Côte d'Ivoire<sup>314</sup>. Déposée en septembre 1955, la requête, résumée dans le mémoire présenté en janvier 1956, dénonce un motif politique dans la dissolution et rejette l'application de la loi de 1936 au Cameroun, du fait de son statut de *trusteeship* lié à l'Onu<sup>315</sup>. Le 12 juillet 1956, la section du contentieux du Conseil d'État rejette la requête en annulation et accrédite la thèse officielle<sup>316</sup>.

La dissolution de l'UPC et de ses organisations annexes, en plus de délégitimer le combat nationaliste, l'ostracise en métropole, dans les colonies africaines et à l'Onu. Le comité de coordination du RDA, réuni à Conakry, en Guinée, le 2 juillet 1955, décide d'exclure le parti camerounais, alors que sont présents Félix Houphouët Boigny et Tiéoulé Mamadou Konaté, « partisans de la collaboration avec l'administration colonialiste », précise le journal *L'Humanité*<sup>317</sup>. Il en va de même des mois plus tard, en juillet 1957, lorsque le Cameroun sous tutelle britannique se décide aussi à interdire l'UPC et expulse ses leaders vers le Soudan indépendant. Pré, remplacé en avril 1956 par Pierre Messmer, s'éloigne, au bout d'un an et demi, de l'Afrique pour devenir président du Bureau de recherches géologiques et minières<sup>318</sup>. La dissolution de l'UPC, obtenue par le Haut-Commissaire à force de persuasion, a été une étape déterminante puisqu'elle ouvre une phase répressive de très longue durée contre les nationalistes, dans

305. Souligné dans le texte. ANOM, 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, pp. 46-47.

306. *Journal Officiel de la République française*, 12 janvier 1936, p. 522.

307. « Escale à Douala du secrétaire d'État à la France d'Outre-mer », *Radio-Press*, 8 juin 1955.

308. ADF, La Courneuve, 443QO/22, Télégramme du Haut-Commissaire, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, Paris, 13 juin 1955.

309. « Le Haut-Commissaire fait une importante déclaration sur la situation politique au Cameroun », *Bulletin du Service de l'Information du Haut-Commissariat de la République française au Cameroun*, 102, 16 juillet 1955, pp. 1-2.

310. ADF, La Courneuve, 443QO/22, Télégramme du ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen au Haut-Commissaire Roland Pré, sans date.

311. « La mission à Paris du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun », *Bulletin du Service de l'Information du Haut-Commissariat de la République française au Cameroun*, 105, 6 août 1955, p. 3.

312. DGSE, Note de renseignement, n°KA888541, « Objet : réaction de l'Association des Étudiants Camerounais après la dissolution de l'Union des Populations du Cameroun », 20 août 1955.

313. ANOM, 1AFFPOL3337/AONU, T/C.2/L.197, Comité permanent des pétitions, Pétitions se rapportant à divers incidents qui se sont produits en avril-mai 1955 au Cameroun sous administration française et aux mesures prises par l'autorité locale à ce sujet, 22 décembre 1955, p. 57.

314. Bellot-Gurlet Marine (2020), « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne. Le Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire (1945-1962) », Mémoire de Master I en histoire, École normale supérieure de Lyon, France.

315. Le recours porte le numéro 36 214. Le dossier conservé par le Conseil d'État sur la requête (ADF, 19860273/83) a été consulté par la Commission, sous dérogation : constitué de la requête et de diverses observations faites par les avocats de l'UPC et le ministère de la France d'Outre-mer, il n'éclaire pas d'éléments supplémentaires sur l'argumentation utilisée par les deux parties. Le mémoire contre le décret, daté de janvier 1956, se trouve aux archives du PCF et contient un mémorandum de l'UPC sur les événements violents de mai 1955. AD93, Fonds du PCF, Section politique extérieure, 261J7-355.

316. ANOM, AFFPOL 3302, Section du contentieux du Conseil d'État, Décision sur le recours en annulation, 12 juillet 1956.

317. « À la demande des colonialistes, Houphouët fait exclure du RDA l'Union des populations du Cameroun », *L'Humanité*, 11 juillet 1955. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun... op. cit.*, p. 304.

318. ANOM, EEII7229, Dossier de carrière Roland Pré, Curriculum vitae du Gouverneur Roland Pré et Direction du Personnel du Ministère de la France d'Outre-mer, Relevé des services civils et militaires de M. le Gouverneur Roland Pré.

plusieurs domaines d'action – vie politique, propagande et médias, mobilisations à l'étranger, renseignement et Sûreté, monde judiciaire et armée. Elle est d'autant plus vigoureuse que « la foi nationaliste des patriotes camerounais » ne s'est pas éteinte et se réactive sous la forme de comités clandestins, d'organisations paramilitaires et de mobilisations à l'échelle internationale<sup>319</sup>. « Au Cameroun, pays d'angoisse », titrait ainsi Marie-Louise Cachin-Jacquier, avocate ayant séjourné dans le territoire en juin et qui alerte, en vain, l'opinion publique française sur la répression<sup>320</sup>. La sortie des événements violents de mai 1955 consacre alors un nouveau foyer de violence dans l'empire colonial français d'Afrique, certains évoquant « une nouvelle situation algérienne au Cameroun<sup>321</sup> ».

---

319. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, p. 369.

320. Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au pays de l'angoisse », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, pp. 459-461.

321. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France...op. cit.*, p. 373.



# PREMIÈRE PARTIE

## Les différentes modalités de la répression : enjeux, pratiques et acteur·rices

---

### **A. Contrôler la vie politique, civile et médiatique**

1. Encadrer la vie politique
2. Contenir les opinions nationalistes
3. Réprimer les voix dissidentes : une guerre médiatique ?
4. Une diplomatie de la répression hors des frontières de tutelle

### **B. « Maintenir l'ordre » colonial face aux nationalistes**

1. Mobiliser les forces de répression
2. Des nationalistes sous surveillance
3. La répression par les « corps habillés »
4. Arrêter, condamner et emprisonner : la justice au service de la répression

## A. CONTRÔLER LA VIE POLITIQUE, CIVILE ET MÉDIATIQUE

Après la dissolution, la répression politique se déroule dans un nouveau contexte avec le départ de Roland Pré : d'abord, avec l'arrivée de nouveaux Hauts-Commissaires, Pierre Messmer (avril 1956-janvier 1958) et Jean Ramadier (janvier-février 1958), puis avec d'importantes réformes institutionnelles qui conduisent à l'instauration du premier gouvernement camerounais à la tête duquel se trouve André-Marie Mbida (mai 1957-février 1958). Aidées par une bureaucratie renforcée, les autorités encadrent strictement la vie politique et civile. Elles déploient aussi des stratégies de négociation équivoques avec l'UPC, ce qui provoque une crise majeure entre Mbida et Ramadier : en février 1958, la démission de ce « premier » Premier ministre constitue un tournant majeur dans la répression engagée depuis mai 1955. L'encadrement politique du Cameroun s'accompagne d'une politique de *containment* des idées nationalistes, assurée et renforcée par divers relais au sein de la société coloniale – partis et chefferies de collaboration, représentants de l'islam et missions chrétiennes ou encore mouvement associatif. En parallèle, cette politique de *containment* se veut aussi répressive contre les fonctionnaires, les syndicalistes et les chefs nationalistes qui sont tantôt mutés, muselés, destitués, assignés à résidence ou exilés, et alors que les premières élections au suffrage universel en décembre 1956 sont étroitement « dirigées » afin de servir les intérêts français au Cameroun sous tutelle. Enfin, les autorités déploient cette politique de *containment* dans l'espace médiatique, *via* la propagande, divers dispositifs de contrôle, et le recours à la censure et l'emprisonnement de journalistes. L'étude de la répression française au Cameroun dans les années 1950 a longtemps été portée par cette perspective d'histoire politique. On ne compte pas les travaux engagés après l'indépendance par des historien·nes, sociologues et politistes. Les travaux d'Abel Eyinga, puis de Richard Joseph, Achille Mbembe, Jean-François Bayart et Joseph-Marie Zang-Atangana, ont permis d'analyser la vie politique contrainte après 1955 et le fonctionnement répressif, à partir de mai 1957, du tout jeune État sous tutelle du Cameroun<sup>1</sup>. Ils ont été complétés par d'importantes recherches menées sur les actions de l'UPC clandestine et ses divisions<sup>2</sup>. À la faveur d'une histoire politique renouvelée, notamment *via* les approches de Daniel Abwa et Jean Koufan Menkene<sup>3</sup>, des chercheur·euses ont aussi étudié le rôle des acteur·rices politiques de 1955 à 1960, discutant la notion de citoyenneté impériale<sup>4</sup>, l'émergence d'élites politiques « professionnalisées<sup>5</sup> » et les mobilisations partisans contraintes. À cet égard, des études monographiques ont été produites

---

1. Bayart Jean-François (1979), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques ; Eyinga Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan ; Joseph Richard (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun, les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, L'Harmattan ; Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réuni. Tome I : les partis politiques avant la réunification*, Paris, L'Harmattan et *Tome II : L'expérience de l'UC [Union camerounaise] et du KNDP [Kamerun National Democratic Party]*, Paris, L'Harmattan et *Les forces politiques au Cameroun réuni. Tome III, Les groupes de pression*, Paris, L'Harmattan.

2. Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun : hommes et réseaux (1944-1962) : "la montagne et l'enclos" », Thèse d'histoire, Université de Lyon II, France ; Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe ; Fotso, François (2010), *La lutte nationaliste au Cameroun, 1940-1971*. Paris, L'Harmattan ; Olomo Manga, Jocelyn (2011), *Les divisions au cœur de l'UPC. Contribution à la naissance de l'histoire politique du Cameroun*. Paris, L'Harmattan ; Nken Ndjeng Philippe (2012), *L'idée nationale dans le Cameroun francophone, 1920-1960*. Paris, L'Harmattan ; Simon Nken (2006), « La gestion de l'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique des cadres du mouvement nationaliste camerounais 1948-1962 : essai d'analyse historique », Thèse d'histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France ; Nken Simon (2000), « Des arcanes patriarcales à l'engagement nationaliste : le cas du leader upéciste camerounais Mayi Matip », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Provence, France.

3. Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions Clé ; Menkene Jean Koufan (1985), « La vie politique au Cameroun sous l'occupation française (1916-1923) », Thèse en histoire, Université Paris VII, France.

4. Ndengue Rose (2019), « La citoyenneté au Cameroun au tournant des années 1940-1950 : une fiction au cœur d'imaginaires en tension », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 404-405, pp. 63-82.

5. Onana Janvier (2004), *Le sacre des indigènes évolués : essai sur la professionnalisation politique. L'exemple du Cameroun*, Dianoïamp ; Boyogueno Émile (2012), « L'élite politique du Cameroun sous tutelle de la France : prosopographie du personnel politique local (1946-1960) », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France.

sur des hommes politiques et des chefs autochtones<sup>6</sup>, les partis<sup>7</sup>, la place des femmes dans la sphère publique<sup>8</sup>, ou encore le personnel administratif colonial<sup>9</sup>.

## I. ENCADRER LA VIE POLITIQUE

### I.1. Une bureaucratie au service du *containment*

La bureaucratie coloniale est mise au service de cette politique de *containment*. En haut de la hiérarchie, se trouve la personne du Haut-Commissaire, incarnée par Roland Pré de décembre 1954 à mars 1956. Elle l'est ensuite par Pierre Messmer appelé pour faire « plus de politique que de répression » et empêcher une « situation algérienne » au Cameroun<sup>10</sup>. Alsacien d'origine, il entre à l'École nationale de la France d'Outre-mer (Enfom) en 1934, en sort en 1937 après un stage au Cameroun, avant de poursuivre un doctorat en droit. Engagé dans la France libre, passé de nouveau au Cameroun durant la guerre, il est parachuté en Indochine en août 1945, où il subit deux mois de captivité auprès du Viêt-Minh. Démobilisé, il retourne à sa carrière coloniale, de nouveau en Indochine, auprès du Haut-Commissaire. En 1950, affecté en Mauritanie, il devient gouverneur (1952-1954), puis dirige la Côte d'Ivoire (1954-1956), avant d'être directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre<sup>11</sup>. Son intermède parisien, de janvier à mars 1956, lui permet de participer à « une mission commando » : élaborer et faire voter à l'Assemblée nationale une grande loi d'orientation pour les territoires d'outre-mer africains<sup>12</sup>. Il y assure surtout un travail technique, mais aussi des contacts politiques avec des élus africains. Il part avant le vote définitif de la loi-cadre, en juin 1956, puisqu'il est nommé, par Gaston Defferre, Haut-Commissaire au Cameroun, « nouvelle preuve de confiance de la part du ministre qui nomme un haut fonctionnaire qu'il juge compétent pour sortir le territoire d'une situation difficile en y appliquant [...] la loi-cadre<sup>13</sup> ». Sa nomination est censée rompre avec la politique répressive tous azimuts de Roland Pré. Toutefois, Messmer précise, dans ses mémoires, que son expérience indochinoise lui a appris à « traiter une insurrection communiste » et ajoute : « On ne peut négocier avec des dirigeants communistes que si l'on est en position de force, politique et militaire ; dans la négociation, il faut être net et carré, en jamais faire dans la dentelle<sup>14</sup> ». Ses relations étroites avec le ministre de la France d'Outre-mer – Gaston Defferre jusqu'en juin 1957 puis Gérard Jaquet – facilitent ses connexions métropolitaines. Son arrivée à Yaoundé en avril 1956 contraste avec son prédécesseur. Jusqu'à son départ en janvier 1958, Messmer a trois missions : empêcher l'embrasement du Cameroun ; mettre en application les réformes institutionnelles ; choisir des interlocuteurs politiques camerounais<sup>15</sup>. S'il parvient à mener la transition vers l'autonomie et l'État sous tutelle du Cameroun, sa promotion du dialogue avec l'UPC et ses appels à l'union ne cachent guère un renforcement des dispositifs policiers et militaires de la répression, en particulier après les élections de décembre 1956. La guerre engagée en Sanaga-Maritime fin 1957 et ses conflits avec le Premier ministre André-Marie Mbida ont raison de

6. Wouafo Guifá Samuel (2021), « Les parlementaires bamiléké et le développement du monde rural à l'époque coloniale : 1946-1960 », in Kouosseu Jules (dir.) (2021), *Cameroun : Le monde rural en mutations (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 317-331 ; Norodom Kiari Jean-Bédél (2012), « Des hommes " providentiels " au Cameroun sous administration française : les cas de Soppo Priso, André-Marie Mbida et Ahmadou Ahidjo », *Nkà' Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 11, pp. 247-260 ; Efoa Mbozo'o, Samuel (2000), *Charles Assale Mbiām : le parlementaire (1952-1970)*. Yaoundé, Hérodote ; Enyegue Serge (2008), *André Fouda. Itinéraire politique d'un bâtisseur, 1951-1980*, Paris, L'Harmattan ; Ngoufo Sogang Théodore (2012), « Mathias Djoumessi et Michel Njine : deux destins politiques au service du Cameroun », in Kouosseu Jules, Tchouake Noubissie Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 343-363.

7. Mandjack Albert (1993), « La participation politique au Cameroun. Le cas de la Sanaga-Maritime », Thèse en science politique, Université de Limoges, France ; Lee Han-Kyu (1998), « Le développement politique et les partis politiques au Cameroun sous la colonisation française entre 1945-1958 », Thèse en science politique, Université de Paris-Nanterre, France.

8. Ndengue Rose (2023), « Deprovincializing the Feminine/Feminist Cameroonian Nationalism of the 1950s : the Udefec and Pluriversal Black Feminism », *Journal of Women's History*, 35(3), pp. 62-80 ; Ndengue Rose (2016), « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l'ordre du genre et l'ordre colonial fissurés », *Le Mouvement Social*, 2(255), pp. 71-85 ; Ndengue Rose (2018), « Femmes sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse en histoire, Université de Paris VII, France ; Fouelefack Tsamo Denis Christian & Nzeuchieu Clarisse (2022), « Une activiste oubliée : Mamekong Julienne et l'éducation sociopolitique de la femme de 1940 à 1957 », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d'Histoire et d'Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 2, pp. 83-102.

9. Abwa Daniel (1998), *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé.

10. *Ibid.*, p. 373.

11. Archives nationales d'outre-mer (ANOM), CMR1C218 et EEI7358, Dossier de carrière de Pierre Messmer.

12. Turpin Frédéric (2020), *Pierre Messmer, le dernier gaulliste*, Paris, Perrin, p. 99.

13. *Ibid.*, p. 101.

14. Messmer Pierre (1998), *Les Blancs s'en vont. Récits de décolonisation*, Paris, Albin Michel, p. 119.

15. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, op. cit., p. 377.

sa présence au Cameroun. Promu Haut-Commissaire en AEF il est remplacé par Jean Ramadier, fils de l'ancien président du Conseil, Paul Ramadier. Sa présence au Cameroun est brève (29 janvier-18 février 1958) et cela est dû aux tensions avec le Premier ministre Mbida. La crise Mbida-Ramadier, analysée ci-dessous, laisse place à une nouvelle phase des relations franco-camerounaises, incarnées par le Haut-Commissaire Xavier Torré et Ahmadou Ahidjo, nouveau Premier ministre à partir d'avril 1958.

Le Haut-Commissaire, en tant que représentant de la République française au Cameroun, dispose de larges compétences jusqu'au statut du 16 avril 1957 qui institue une dyarchie dans l'exercice des pouvoirs avec le gouvernement camerounais. Il est aidé par une administration centrale, avec René Tirant comme secrétaire général jusqu'en 1958<sup>16</sup>, et régionale, dont les effectifs totaux passent de 1044 fonctionnaires coloniaux en 1948 à 2627 en 1955<sup>17</sup> comprenant des administrateurs venus du reste de l'empire à l'image du Martiniquais Irénée Montout<sup>18</sup>. Un certain nombre de ces postes sont stratégiques, ce qui provoque, face à la « situation politique complexe et malsaine », des mutations dans le « personnel d'autorité<sup>19</sup> ». Les postes de délégués à Paris, Douala et Garoua sont aussi stratégiques. À Douala, ce délégué a une fonction de coordination interservices avec Yaoundé, essentielle dans la lutte contre le mouvement nationaliste<sup>20</sup>. Né d'une mère indochinoise en 1906, Robert Guidon-Lavallée en assume la fonction en 1955-1957. En service en AOF depuis 1931, il est nommé à la tête de la Sûreté jusqu'en juin 1955 ; son expertise sécuritaire l'amène à être muté au Cameroun sous Roland Pré qui dit de lui : « [il] s'est remarquablement adapté à ses charges qu'il a prises au lendemain des graves événements de Douala. Il a su reprendre en mains une population difficile en pleine effervescence et rétablir le calme dans la ville, faisant preuve en la circonstance d'un sens politique très sûr, de courage, d'énergie, de fermeté et d'adroite pondération<sup>21</sup> ». Baptiste Bergerol lui succède en juillet 1956 – il réussit « garder la tête froide et le caractère égal » dans une ville « périodiquement secouée par des accès de fièvre politique<sup>22</sup> » – avant que Daniel Doustin n'en assume la fonction en septembre 1957. À Garoua, pour le nord du Cameroun, Bertrand Lembezat, proche de Messmer, assure la fonction en 1956, à la suite de Jean Duplessis Kergomard, après une carrière passée au Cameroun, en Guadeloupe et en Inde. Il coordonne le renseignement et s'assure de la coopération des *lamibe*<sup>23</sup>. Enfin, à Paris, existe une délégation depuis 1946, qui coordonne le travail avec le ministre de la France d'Outre-mer<sup>24</sup>. François Mourruau la dirige jusqu'en janvier 1957, après avoir été en AOF et au Cameroun, chef dans le Mungo et la région Bamiléké<sup>25</sup>. Lui succède une figure proche de Messmer, Martial de la Fournière, administrateur passé en Indochine, chargé de l'information et de la propagande, puis dans diverses fonctions ministérielles<sup>26</sup>. Il suit Pierre Messmer, devenu ministre des Armées en 1960, en tant que chargé des questions de presse et d'information<sup>27</sup>.

L'administration régionale joue également un rôle crucial dans ce *containment*. En janvier 1956, il existe 19 régions administratives, 57 subdivisions, et quelques postes administratifs, avec près de 160 fonctionnaires à leur tête, dont certains arrivent pour la première fois au Cameroun<sup>28</sup>. Des administrateurs se singularisent dans la politique répressive menée après mai 1955. Dans l'ouest, René Borne, ancien administrateur du Nyong-et-Sanaga, est

16. ANOM, EEII5089 et EEII7362, Dossier de carrière de René Tirant.

17. Des femmes françaises font partie de ces effectifs, souvent sur des postes de secrétaire et sténo-dactylographes, à l'image d'Yvonne Schoofs, chef du secrétariat particulier du Haut-Commissaire en 1956, et Inès de Scorbiac, secrétaire sténopiste contractuelle au secrétariat général. (1956), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1956*, Paris, Imprimerie générale, Lahure, p. 53 ; ANOM, EEII7201, Yvonne Schoofs et EEII4102, Dossier de carrière d'Inès de Scorbiac.

18. Dorsinville Max H. (2006), *Mémoires de la décolonisation*, Montréal, Mémoires d'encrier, p. 383 ; Hélénon Véronique (2011), *French Caribbeans in Africa: Diasporic Connections and Colonial Administration, 1880-1939*, Basingstoke, Palgrave MacMillan.

19. Archives nationales de France (ANF), Pierrefitte, Fonds Martial de la Fournière, 101AJ, Lettre du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 10 mai 1956.

20. Abwa, Daniel (2010), *Cameroun : histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions Clé, p. 154.

21. ANOM, EEII7111, dossier de carrière de Robert Guidon Lavallée, Relevé des notes et des services de M. Guidon-Lavallée Robert ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation, op. cit.*, p. 391.

22. ANOM, EEII5087, Dossier de carrière de Baptiste Bergerol, Bulletin individuel de notes, 1956.

23. ANOM, EEII7596 et CMR1C199, Dossier de carrière de Bertrand Lembezat ; Lembezat Bertrand (2009), *Palabres en pays kirdi. Itinéraire d'un jeune administrateur au Nord Cameroun (1938-1940)*, Paris, L'Harmattan.

24. Alger Astrid (2011), *Délégation du Cameroun et du Togo. 1947-1959. Répertoire numérique détaillé*, Aix-en-Provence, ANOM. [disponible sur : <[https://recherche-anom.culture.gouv.fr/data/files/anom.diffusion/images/PDF/Franom\\_00134\\_IR.pdf](https://recherche-anom.culture.gouv.fr/data/files/anom.diffusion/images/PDF/Franom_00134_IR.pdf)>].

25. ANOM, EEII7031, Dossier de carrière de François Mourruau.

26. Il existe également un fonds Martial de la Fournière, avec des correspondances privées, aux Archives nationales de France (ANF), à Pierrefitte, sous la cote 101AJ.

27. ANOM, EEII7072 et EEII8620, Dossier de carrière de Martial de la Fournière.

28. On passe à 58 en 1957 avec la création de la subdivision d'Obala. (1957), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1957*, Paris, Imprimerie générale, Lahure, p. 63 ; ANOM, CONTR1095, Jean Monguillot, inspecteur de la France d'Outre-mer, Résumé succinct du rapport d'ensemble n°45/E., « Objet : la politique de contact au Cameroun », septembre 1956.

nommé adjoint-chef de la région Bamiléké en 1951, puis en devient chef la même année. « Chef de la très difficile région », selon les autorités, il mène la lutte contre les militant-es nationalistes et se distingue par « [son] autorité, [son] doigté et un sens politique très sûr ». Il est remplacé par un autre administrateur, Maurice Delauney, en juin 1956<sup>29</sup>. Ce dernier se distingue dans les opérations de « maintien de l'ordre » menées avec une « dynamique et réaliste équipe » composée de Robert Langlois, Emmanuel Mouterde, Robert Gauger, Bernard<sup>30</sup> et Claude Monnier, Jean Sableyrolles, et un officier des Affaires Africaines, le capitaine Bonaventure Escoffet<sup>31</sup>. Un certain nombre de nominations dépendent, en grande partie, de la répression à mener, en particulier pour les régions où les contestations upécistes sont les plus fortes.

Enfin, le Haut-Commissaire peut compter sur les fonctionnaires autochtones, considérés comme des intermédiaires cruciaux dans la lutte contre les militant-es upécistes. Au nombre de 4 329 en 1948, ils sont 16 996 en 1955<sup>32</sup> et servent dans des secteurs aussi divers que la santé, l'éducation, la justice, la police, les P. T. T. et l'administration publique. Certains passent par l'Enfom, en charge de la formation des administrateurs des colonies, qui s'ouvre aux élites africaines surtout après la guerre<sup>33</sup>. Né à Baham, formé à l'École des fils de chef, dans le Noun, Samuel Kamé intègre, sur concours, l'École primaire supérieure à Yaoundé (1940-1942) où il côtoie Ahmadou Ahidjo. Il est nommé écrivain-interprète, affecté à Édéa en 1946. Bénéficiaire d'une bourse, il arrive en France en 1947, au lycée Carnot à Cannes, où il obtient son baccalauréat. Il réussit avec succès le concours d'entrée à l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris et s'inscrit en licence de droit à la Sorbonne. En 1955, il réussit le concours de l'Enfom : il est alors le premier Camerounais à entrer dans l'école et en sort diplômé en juillet 1957<sup>34</sup>. Le décret du 14 mai 1956 crée alors deux voies spécifiques au sein de l'école : d'abord, un cycle de perfectionnement pour des cadres supérieurs de l'empire, sélectionnés par les autorités, dont Jean Bikanda Ndzie et Jean-Claude Ngoh bénéficient en 1957<sup>35</sup>. Puis un concours C, réservé aux candidats des territoires d'outre-mer afin d'accélérer la formation des cadres administratifs supérieurs. Sur les 75 élèves africains et malgaches en 1957-1958, on retrouve Benoît Balla Ondoua<sup>36</sup>, Jean Assoumou, Mboumoua Eteki, Michel Dina Lobe et Ngalle Miano<sup>37</sup>. Plusieurs d'entre eux occupent des postes stratégiques dans les dispositifs répressifs puis dans les cercles de hauts fonctionnaires sous Ahidjo. Il est vrai que ces fonctionnaires autochtones sont, à l'époque, présentés comme des « évolués », « susceptibles de participer de façon directe ou par simple contiguïté à la puissance de l'État, en se mettant au service de celui-ci<sup>38</sup> ». Toutefois, une partie de cette « bourgeoisie » lettrée s'engage aussi en faveur du mouvement nationaliste après 1945<sup>39</sup>. Gertrude Omog, militante de l'Udefec réfugiée au *Southern Cameroons* après mai 1955, a été infirmière diplômée, avant de démissionner et de s'engager à l'UPC<sup>40</sup>, alors qu'Henri Richard Manga Mado, écrivain-interprète, a fondé le parti en 1948<sup>41</sup>. Après mai 1955, les autorités encouragent l'africanisation des cadres, pourvu qu'ils et elles soutiennent le *trusteeship* français sur le Cameroun. Une note rédigée, en juillet 1955, par Jean Ribo, suggère de réserver certains postes en priorité à ceux et celles qui ont suivi un cursus en France, tout en précisant que « l'appartenance au cadre général de l'État est la meilleure garantie contre l'expansion des idées séparatistes se développant au sein des élites locales<sup>42</sup> ». Cette démarche est étendue aux postes subalternes, à la condition de ne pas être adhérent-e d'organisations nationalistes : « Les attaches politiques devront être également notées non pour servir de base à une discrimination stricte, mais pour permettre l'élimination d'agents dont les attaches avec certains partis extrémistes seraient

29. Les contacts établis avec les ayants-droits de Maurice Delauney pour récupérer d'éventuelles archives ont été infructueux.

30. Bernard Monnier, à la tête de la subdivision de Bafoussam, est décrit comme un « homme énergique parfaitement au courant des problèmes de maintien de l'ordre et capable de faire face à n'importe quelle situation difficile ». ANOM, EEII7506, Dossier de carrière de Bernard Monnier.

31. Delauney Maurice (1982), *De la casquette à la jaquette ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, Paris, la Pensée Universelle, pp. 78-79.

32. (1956), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1956*, Paris, Imprimerie générale, Lahure, p. 53.

33. Une dizaine d'administrateurs africains sur 1800 administrateurs français. Enders Armelle, (1993), « L'École Nationale de la France d'Outre-mer et la formation des administrateurs coloniaux », *Revue moderne et contemporaine*, 40(2), avril-juin 1993, pp. 272-288.

34. Bouopda Pierre Kamé (2013), *Kamé Samuel aux fondements du régime politique camerounais*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-22.

35. ANOM, EEII8127, Dossier de carrière de Jean Bikanda Ndzie, Fiche étudiante de l'Enfom, 1957-1958.

36. ANOM, CMR1C13, Dossier de carrière de Benoît Balla Ondoua, Fiche élève de l'Enfom, 1957-1958.

37. *Ibid.*, Lettre du gouverneur chef de l'administration provisoire des services de la France d'Outre-mer au chef de la mission française d'aide et de coopération auprès de la République du Cameroun, Paris, 20 mars 1962.

38. Onana Janvier, *Le sacre de l'indigène évolué...*, op. cit., p. 62.

39. Lawrence Benjamin N., Osborn Emily Lynn et Richards Robert (2006), *Intermediaries, Interpreters and Clerks. African Employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, The University of Wisconsin Press ; Tödt Daniel (2021), *The Lumumba Generation: African Bourgeoisie and Colonial Distinction in the Belgian Congo*, Bruxelles, De Gruyter.

40. DGSE, Note de renseignement n°624, « Objet : mise en résidence surveillée des leaders upécistes », 17 juin 1957.

41. Voir son roman : Manga Mado Richard-Henri (1970), *Complaintes d'un forçat*, Yaoundé, Éditions CLE.

42. ANOM, DPC751, Jean Ribo, Note sur l'africanisation des cadres administratifs à l'attention du Haut-Commissaire et de son directeur de cabinet, p. 1

telles qu'il ne soit guère possible de les récupérer pour la poursuite des objectifs que l'on se propose d'atteindre ». Même si elle s'en défend, la note ne laisse aucun doute sur la discrimination potentielle pouvant concerner des fonctionnaires membres de l'UPC, de la JDC ou de l'Udefec. *A contrario*, des fonctionnaires deviennent de réels soutiens des autorités, soit étant élus à l'Alcam en décembre 1956<sup>43</sup>, soit en participant au premier gouvernement Mbida – Ahmadou Ahidjo, comme Michel Njine, Haman Adam, François Biyo'o et Gaston Medou<sup>44</sup>. Jacques Kuoh Moukouri, futur ambassadeur du Cameroun à Paris, commence, lui, en tant qu'écrivain-interprète<sup>45</sup>, puis est nommé, en 1950, au cabinet du secrétaire d'État à la France d'Outre-mer, Louis-Paul Aujoulat. Auditeur libre à l'Enfom, il est chef de poste administratif puis revient auprès d'Aujoulat, devenu ministre du Travail et des Lois sociales. Après mai 1955, il assiste le délégué à Douala avant de devenir chef de subdivision à Kribi en mars 1957. Le 13 octobre, à titre exceptionnel, il est nommé administrateur de la France d'Outre-mer et devient adjoint du chef de région, rejoignant la trajectoire de Samuel Kamé<sup>46</sup>. Sa position d'écrivain-interprète et son refus de l'engagement nationaliste lui permettent de profiter de cette ascension sociale offerte par l'administration à la fin des années 1950.

## I.2. Mobiliser la société contre l'UPC

La politique de *containment*, initiée par les autorités, s'appuie aussi sur divers soutiens dans la société coloniale. Si Pré, après mai 1955, se félicite d'avoir « liquidé l'UPC<sup>47</sup> », l'UPC, l'Udefec et la JDC parviennent à se réorganiser après quelques semaines de flottement, *via* des militant-es souvent inconnu-es des services de renseignement, à l'image du comité central de Koumassi dirigé par Isaac Ndooh<sup>48</sup>. Dès août, les autorités s'en inquiètent : « Les dirigeants upécistes font de gros efforts pour reconstituer leur parti et essayer de regrouper celles de leurs troupes qui n'ont pas fui à l'étranger<sup>49</sup> ». À la fin de l'année 1956, malgré les divisions internes sur le boycott des élections, l'UPC reconstitue ses structures comme à Bafoussam, où les neuf comités de base de l'UPC comptent 248 adhérent-es, l'Udefec 164 et la JDC, 80<sup>50</sup>. Dans tout le Wouri, 113 comités de base sont actifs aux côtés de 13 comités centraux et d'une section régionale<sup>51</sup>. Pour les Hauts-Commissaires, il est donc crucial de mobiliser des intermédiaires camerounais pour contrecarrer ces mobilisations nationalistes – les partis et alliances politiques, les chefferies de collaboration, les missions chrétiennes et les mouvements associatifs.

« Après la dissolution de l'UPC et de ses organes annexes, le Cameroun connut un grand vide politique », écrit Théodore Ateba-Yene<sup>52</sup>. Peu populaires et organisés, les partis de collaboration, ces « groupuscules créés à l'emporte-pièce » pour défendre la *trusteeship* français face à l'UPC, ne réussissent guère à occuper l'espace laissé par l'UPC, alors que le Front national camerounais (FNC) végète après mai 1955. Jusqu'en juin 1956, il y a donc une « léthargie » parmi les partis de collaboration dont se plaignent les autorités<sup>53</sup>. Ce vide politique est d'autant plus sidérant qu'est pensée dans le même temps, la loi-cadre, porteuse de nouvelles institutions et basée sur le suffrage universel direct. De nouvelles alliances politiques émergent en 1956, dont le Courant d'Union Nationale (CUN) sous l'égide de Paul Soppo Priso : le 9 juin, il tient meeting devant 2000 personnes et « s'élevant au-dessus des partis et des races », il cherche à regrouper « tous les Camerounais autour d'un programme minimum susceptible de faire adopter un moyen démocratique de désignation des interlocuteurs appelés à discuter du statut du territoire<sup>54</sup> » et mobilise autour de thèmes fédérateurs tels que la réunification ou la proclamation d'une amnistie totale et inconditionnelle. Moins connu dans l'historiographie du fait de son existence éphémère – cinq mois –, sa création est un événement politique important<sup>55</sup>, d'autant plus qu'il est « le seul à se présenter aux élections du 23 décembre 1956

43. ANOM, 1AFFPOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 22 janvier 1957.

44. Eba Pierre (2004), « Gaston Medou. 1925 ? -1975. L'homme et son action. Essai d'analyse historique », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

45. Van den Avenne Cécile (2017), *De la bouche même des indigènes : échanges linguistiques en Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire.

46. Kuoh Moukouri Jacques (1963), *Doigts noirs : je fus écrivain-interprète au Cameroun*, Montréal, Éditions À la page.

47. La CGT n'est pas interdite formellement. Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955.

48. DGSE, Note de renseignement n°A888533, « Objet : tentative de réorganisation de l'UPC », 18 août 1955.

49. *Ibid.*

50. DGSE, Note de renseignement n°773/0, « Objet : activité de l'UPC », 22 octobre 1956.

51. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 252.

52. Ateba Yene Théodore, *Cameroun Mémoire d'un colonisé*, *op. cit.*, p. 89.

53. *Ibid.*, p. 89.

54. DGSE, Note de renseignement n°575/0, « Objet : mouvement de l'Union sacrée », 20 août 1956 ; Norodom Kiari, Jean-Bédél (2012), « Paul Soppo Priso : un stratège hors pair », in Kouosseu Jules et Tchouake Noubissie Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 243-256.

55. Le Vine Victor. T. (1984), *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine, p. 204.

qui devait faire de l'Assemblée représentative du Cameroun essentiellement administrative, une assemblée politique, une assemblée législative<sup>56</sup> ». On y retrouve des upécistes souhaitant réintégrer la scène politique légale comme Tagny, président de la section UPC à Yaoundé, mais aussi des figures politiques importantes telles que Charles Assale. Le Haut-Commissaire suit de près leurs actions, tout en dénigrant cette « union sacrée » organisée contre la répression, mais fragilisée par l'absence du parti nationaliste<sup>57</sup>. L'emprise de l'UPC, remarquée lors des nombreuses réunions organisées en juin et juillet 1956, est pourtant redoutée par des partis qui se présentent comme « modérés », du fait qu'ils privilégient l'autonomie interne à l'indépendance immédiate. Afin d'équilibrer les rapports de force, un communiqué, publié le 21 juillet, rappelle que « l'Union Nationale n'est aucunement au service d'un parti ou d'une personne [...] et reste, en conséquence, en dehors de tout programme politique particulier ». Les autorités voient d'un bon œil cette tentative du groupe des « modéré-es » d'étouffer les prétentions réelles ou supposées de l'UPC, et d'en prendre le contrôle. Des initiatives parallèles sont aussi encouragées pour contester cette alliance. Le 28 juillet, le FNC de Guillaume Bagal, l'Union d'Action France Cameroun (Unicafram) de Moïse Satouglé, l'Esocam de Pierre Mbelel, constituent un « Conseil National de Salut Public » qui s'attaque à Soppo Priso *via* des tracts et dénonce ses « ambitions personnelles », ainsi que « le jeu dangereux [mené] avec l'UPC ». Les autorités encouragent aussi l'entrée de certains partis dans l'alliance – par exemple, l'USC de Charles Okala. Um Nyobè dénonce ces stratégies et relaie publiquement les paroles du ministre Defferre contre le CUN : « Il faut alors dès maintenant chercher par tous les moyens à semer le désarroi en son sein [...]. C'est un courant fort qui ne doit pas exister et nous ne pouvons réussir à réaliser nos projets que si nous pouvons opérer une division entre les personnalités ou mouvements qui y font bloc<sup>58</sup> ». Après cinq mois de collaboration, les divergences s'aggravent en effet du fait de la nature hétéroclite de l'alliance. Au congrès d'Ebolowa, le 28 novembre 1956, les partis se divisent sur la question du boycott des élections à venir, les « modéré-es », regroupé-es autour de Soppo Priso, souhaitant une participation officielle. Le 6 décembre, Um Nyobè annonce, depuis le maquis, le retrait de l'UPC du CUN, accusant ses dirigeants d'avoir « scandaleusement trahi la cause nationaliste<sup>59</sup> ». Aux élections du 23 décembre 1956, le CUN obtient huit sièges à l'Atcam derrière l'Union camerounaise (UC) d'Ahidjo, le PDC de Mbida, le groupe des Paysans Indépendants de Djoumessi. L'aventure du CUN s'achève donc, mais pas le projet de coalition politique que Soppo Priso et Charles Assale transforment en un parti dénommé Mouvement d'Action Nationale (Manc ou Macna), le 8 mars 1957, quelques semaines avant la formation du gouvernement Mbida. Celui-ci reprend des thèmes clés du mouvement nationaliste, sans rejeter le maintien de liens étroits avec la France<sup>60</sup>. Avec la nomination de Mbida comme Premier ministre, le Manc constitue l'opposition légale sous l'étiquette du groupe des « Huit », proposant une alternative nationaliste, à la fois acceptable pour les autorités françaises et les « modéré-es », jusqu'à sa disparition début 1960.

À l'opposé de ces coalitions, les partis de collaboration, opportunistes et clientélistes, se réapproprient le contenu des discours upécistes sous la forme d'un nationalisme que Richard Joseph qualifie de « bourgeois », alors que le nouveau paysage politique est dépolarisé mais encore concurrentiel<sup>61</sup>. Certains disparaissent (l'Esocam), d'autres déclinent (le BDC) ou sont créés à la faveur des élections de décembre 1956 souvent avec un ancrage régional, et dans le but, souhaité par les autorités, de porter les candidat-es qui lui sont favorables – sept en Sanaga, douze dans le Dja-et-Lobo et neuf dans le Wouri<sup>62</sup> – mais leurs discours apparaît parfois en décalage avec les nouvelles orientations de la métropole. En mars 1957, alors qu'est discuté le nouveau statut du Cameroun, le président de la Renaicam Albert Ndounokon adresse une lettre au Président de la République française dans laquelle il s'en prend au « communisme athée [qui] sème la perversité, corrompt les âmes, prêche la ruine, agitant frénétiquement l'épouvantail d'une indépendance prématurée et criminelle<sup>63</sup> » et refuse toute idée d'évolution vers l'autonomie. Pourtant, à la faveur des réformes institutionnelles décidées à la suite de la loi-cadre Defferre, bon nombre de partis

56. Zang Atangana Joseph-Marie, (1989), *Les forces politiques au Cameroun réunifié. Tome 1 : Les partis politiques avant la réunification*, Paris, L'Harmattan, p. 200.

57. Pour les citations suivantes également. DGSE, Note de renseignement n°575/0, « Objet : mouvement de l'Union sacrée », 20 août 1956.

58. Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis*, *op. cit.*, p. 229.

59. ANOM, DPCT6, Note de renseignement SN/RG/10<sup>e</sup> section n°460, « Objet : avant les élections du 23 décembre au Cameroun », 21 décembre 1956.

60. « Vibrant succès : les premières assises à Ebolowa du Mouvement d'action nationale », *Action et patrie*, 6 juin 1957, p. 1 et 4 ; ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Note de renseignement de la Sûreté à Yaoundé, 17 février 1958 ; DPCT6, Note de renseignement SN/RG/10<sup>e</sup> section n°132, « Objet : création d'un nouveau parti politique nationaliste au Cameroun », 28 mars 1957.

61. Joseph Richard, *Le mouvement nationaliste au Cameroun...*, *op. cit.*, 309.

62. Ibang Simon, « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Assemblée territoriale du Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime », *op. cit.*, p. 42 ; ANOM, 1AFFFOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 22 janvier 1957.

63. ADF, La Courneuve, 443QO/16, Lettre d'Alphonse Ndounokon du comité directeur de la Renaissance Camerounaise au Président de la République française, Yaoundé, 12 mars 1957.

de collaboration capitalisent sur les idées nationalistes portées à l'origine par l'UPC, de sorte que certains d'entre eux, comme l'UC d'Ahidjo, adoptent comme objectifs à court terme, l'indépendance et la réunification. En retour, ces partis poursuivent leur délégitimation de l'UPC, accusée par Renaicam d'être un « virus communiste<sup>64</sup> », alors que le BDC et l'USC se réjouissent du décret de dissolution de juillet 1955<sup>65</sup>. La création de nouveaux organes régionaux, proches de l'UPC, est également dénoncée par ces partis de collaboration. L'USC s'en prend ainsi à l'Union des Populations Batanga (UPB), créé par deux militants upécistes, Ntonga Aloys Vilmeria et Nsoboto Azombo<sup>66</sup>. Préoccupé du fait que les agissements des militant-es de l'UPC échappent à la vigilance de l'administration locale, l'USC, au nom de son opposition idéologique contre « le totalitarisme communiste et ses méthodes d'oppression » demande « la dissolution pure et simple de l'UPB, filiale de l'UPC dans la région de Kribi ». En somme, les partis politiques, après mai 1955, obéissent à des schémas extrêmement variés et complexes où s'imbriquent logiques purement clientélistes et stratégies électorales au sein d'une société en pleine transformation, alors que les autorités veillent à ne pas donner accès à l'UPC au champ politique légal. Les chefferies de collaboration participent de la même politique de *containment*.

Les autorités autochtones restent majoritairement hostiles à l'UPC après mai 1955, du fait de l'illégalité du parti, de l'insécurité engendrée par la répression et la guerre, et de la politique d'encadrement des populations initiée par le Haut-Commissaire Pré<sup>67</sup>. Depuis l'arrêté du 24 décembre 1933, ces chefs « indigènes », nommés par les autorités, doivent les informer sur « l'état d'esprit » des populations et sur « tout ce qui pourrait être une cause d'agitation ou de désordre<sup>68</sup> ». Pré entend ainsi associer les chefferies au « maintien de l'ordre », notamment en Sanaga-Maritime et en région Bamiléké, ce qui, en retour, leur permet d'asseoir et de renforcer leur pouvoir à la faveur de la lutte anti-upéciste. Cette collaboration caractérise en particulier le nord du Cameroun où l'implantation de l'islam depuis le XI<sup>e</sup> siècle a façonné un système politique centralisé et intégrationniste, le lamidat, progressivement imposé aux populations conquises et lui conférant une réelle influence<sup>69</sup>. Leur opposition aux idées indépendantistes repose sur la mise en avant d'une spécificité culturelle du nord face aux populations catholiques du sud, fondée autant sur la religion musulmane que sur le refus des pratiques démocratiques, perçues comme une menace au pouvoir autocratique des *lamibé*, déjà altéré par l'occupation coloniale<sup>70</sup>. Dans les années 1950, ces chefs musulmans sont nombreux à participer activement à la répression *via* la surveillance des militant-es upécistes. À Tignère, où l'UPC est implantée depuis 1955, le *lamido* Mohaman Yero déploie ses agents de renseignement contre Fidèle Vongmo, infirmier breveté originaire de Dschang, Félix Ebongué, agent spécial originaire de Mbanga et Moïse Weah, agent des finances originaire de la Sanaga-Maritime<sup>71</sup>. La collaboration des *lamibé* passe aussi par la participation à des opérations de « maintien de l'ordre » *via* leurs gardes, leurs cavaliers et les goumiers. Marqué par les violences de mai 1955, le *lamido* de Ngaoundéré donne l'ordre aux fulbés de restituer les cartes d'adhésion de l'UPC<sup>72</sup>. En région Bamoun, autour de Fouban, le sultan Seïdou Njimoluh Njoya, « ami politique » de la France, constitue un acteur anti-upéciste également crucial déterminé « à épurer le pays bamoun de tout élément susceptible de le contaminer » et qui oblige les militant-es nationalistes à remettre leur carte d'adhésion à l'UPC lors de séances publiques organisées en son palais, alors que plusieurs d'entre eux sont conduits dans une « chambre de correction<sup>73</sup> ». Les autorités sont

64. *Ibid.*

65. ADF La Courneuve, 443QO/16, Lettre du comité directeur fédéral du parti socialiste camerounais au directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Kribi, 10 août 1955.

66. *Ibid.*

67. Pré Roland, (s.d.), *L'éducation des masses. Recommandations de M. le gouverneur Roland Pré, président de la commission d'études et de coordination des plans de modernisation et d'équipement des territoires d'Outre-mer*, Imprimeries de Yaoundé.

68. Voir section 1 – Partie I.B. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 199.

69. Abwa Daniel (2009), « Le système administratif français dans le Lamidat de Ngaoundéré de 1915 à 1945 », in Njeuma Martin (dir.), *Histoire du Cameroun : XIX<sup>e</sup> s. - début XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 203-242.

70. Taguem Fah Gilbert L. (2003), « Crise d'autorité, regain d'influence et pérennité des lamidats peuls du nord-Cameroun. Étude comparée de Ray Bouba et Ngaoundéré », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 269-288.

71. Mamoudou (1998), « Le lamido Mohamam Yero de Tignère (1954-1982) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun, p. 54.

72. ANOM, DPCT27, La direction de la Sûreté, Rapport hebdomadaire de sûreté (19-26 mars 1955), Yaoundé, le 30 mars 1955, p. 3. Nana Souleymanou (2020), « Le commandement territorial de la période française à l'avènement de la région : cas de l'ancienne subdivision de Garoua (1916-2019) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

73. Archives départementales de la Menoua (ADM), Note de renseignement n°148/0, « Objet a/s : de l'UPC en région Bamoun », 13 juin 1955 ; Abwa Daniel (2003), « Njimoluh Seïdou : un modèle de souverain traditionnel dans un environnement politique hostile » et Njiassé-Njoya Aboubakar (2003), « Njimoluh Seïdou et Mbombo-Njoya dans l'action politique au Cameroun (1948-1998) », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois...*, *op. cit.*, pp. 289-305 et p. 310.

satisfaites du soutien marqué du sultan à la politique répressive du Haut-Commissaire<sup>74</sup>. En Sanaga-Maritime, des chefferies participent aussi directement aux opérations de « sécurisation », certains étant autorisés à lever des groupes d'autodéfense : Jacques Bidjoka, chef supérieur d'Éséka, est ainsi chargé de « traquer minutieusement les militant-es nationalistes dans son canton<sup>75</sup> », tout en imposant aux sous-chefferies de collaborer sans réserve. Mécontent des faibles résultats obtenus par le maire de Makak, il lui reproche d'être à la tête du canton « le plus pourri en maquisards » et de leur donner un soutien indirect<sup>76</sup>.

Afin de soutenir ces chefferies, les autorités mettent en scène leur collaboration *via* la presse, la radio et des reportages filmés sur la vie politique et culturelle du nord et de la région Bamoun. Des administrateurs sont présents lors de l'intronisation de nouveaux *lamibés* et participent aux grands rassemblements annuels. D'autres sont conviés à l'inauguration de bâtiments officiels : en novembre 1955, le Haut-Commissaire, accompagné par son directeur des Affaires politiques, Georges Becquey, des députés et sénateurs, assiste à la cérémonie organisée pour le nouveau palais d'été du sultan bamoun et est intégré à l'ordre de l'Araignée, faisant de lui un dignitaire du royaume<sup>77</sup>. Les autorités participent aussi à la vie religieuse de ces chefferies, *via* des crédits levés pour la construction de mosquées (celles de Tignère et Yaoundé) et une politique en faveur du pèlerinage à la Mecque, le *hadj*, pour les élites musulmanes lettrées<sup>78</sup> : il s'agit d'autant d'actions illustrant la politique musulmane de la France au Cameroun et lui permettant de renforcer la collaboration des *lamibé* et sultans<sup>79</sup>. Enfin, certains de ces chefs sont aussi récompensés pour leur participation à la répression. Le chef du groupement Bandjoun, Joseph Kanga, devient chevalier du Mérite camerounais dès juillet 1954. Président général de l'Association des Chefs Bamiléké et grand planteur, il est considéré comme le « plus grand soutien de la France » par les administrateurs Jacques Lestringant et René Borne<sup>80</sup>. Après mai 1955, il est même proposé pour la Croix d'officier de la Légion d'honneur en récompense de son attitude « profrançaise et pro-administrative », ayant joué « une grande part de responsabilité dans la réaction contre les fauteurs de troubles » en région Bamiléké<sup>81</sup>. Avec la loi-cadre de juin 1956 et l'avènement de l'État sous tutelle en avril 1957, la politique de collaboration des chefferies doit composer avec la politisation de la société et l'émergence d'élites parlementaires. Dans le nord, le groupe parlementaire de l'UC d'Ahidjo est ainsi composé pour moitié de *lamibé* qui peuvent aussi défendre leurs intérêts à l'Alcam<sup>82</sup>. Fondateur de l'Association Amicale de la Bénoué (1948) et du Mouvement politique pour l'Évolution du Nord-Cameroun (1956), Ahidjo avait fait craindre aux chefs du nord une remise en cause de leur pouvoir : nommé Premier ministre en février 1958, il devient, en fait, l'un de leurs meilleurs soutiens et encourage la lutte contre les militant-es nationalistes, comme contre Mahondé, ancien animateur de la Jeucafra et élu du nord dans les assemblées. L'UC constitue alors le « cadre d'unification et le facteur de cohésion politique de l'ensemble de l'élite musulmane du Cameroun<sup>83</sup> ».

Si la politique de collaboration des chefferies s'appuie aussi sur des rivalités politiques locales, elle n'est pas toujours aussi perfectionnée dans certaines régions, du fait d'une emprise moindre et d'une plus forte dévolution de leur pouvoir. Les conflits entre autorités autochtones et militant-es nationalistes se manifestent parfois en dehors du contrôle de l'administration coloniale. En Sanaga-Maritime, dans l'arrondissement de Dibang, le 24 décembre 1956, le chef du village de Song Mawem, dénommé Mawem, affronte ainsi les upécistes menés par Nguimbous Mayémi. La scène décrite par Philippe Hagbe Bell, témoin de l'événement, précise le face-à-face du 24 décembre, avec d'un côté des habitant-es réfugié-es dans le domicile du chef de village, pointant « des armes en direction de l'extérieur à travers

74. ADM, Bafoussam, Note de renseignement n°892/0, « Objet : situation politique en région Bamoun », 13 juillet 1955.

75. Deltombe, Thomas, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, (2019), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, pp. 351-352.

76. SHD, Vincennes, GR6H243, Lettre du chef supérieur des Ndgo-Bessol et Yabi, Jacques Bidjoka, au maire et chef de canton de Makak, Simon Pierre Ndjock-Bot, 8 mars 1958. Voir aussi : Song Jean Richard (1987), « Les missionnaires presbytériens au Cameroun et leurs collaborateurs camerounais 1866-1957 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I. Cameroun, p. 290.

77. « Cérémonies traditionnelles à Fouban et Mantoum pour l'inauguration du nouveau Palais du Sultan », *La Vie Camerounaise*, 14, 3 décembre 1955 ; « Cérémonies traditionnelles à Fouban et Mantoum pour l'inauguration du nouveau Palais du Sultan », *Bulletin d'Information et de Documentation*, 122, 3 décembre 1955, pp. 7-9.

78. Mouctar Bah Thierno et Taguem Fah Gilbert L., « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun... », art. cité, pp. 112-115.

79. Njoya Ibrahim (février 1958), « Les fêtes de l'inauguration de la Mosquée et de l'hôpital se sont déroulées avec éclat dans la ville de Fouban », *Le Bamiléké*, 34 ; Privat André (1993), *Moukala : entre Noirs et Blancs. Cameroun, 1957-1959*, Cologne [Couffoulens], Éd. du Pressoir de Montalègre [diff. Librobous], pp. 107-111.

80. ADM, Bafoussam, Jacques Lestringant, Mémoire de proposition pour le Mérite Camerounais, le 29 juillet 1954.

81. ADM, Bafoussam, Lettre du chef de la région Bamiléké, René Borne, au Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, Dschang, 5 août 1955.

82. Taguem Fah Gilbert L. (2003), « Crise d'autorité, regain d'influence et pérennité des lamidats peuls du nord-Cameroun. Étude comparée de Ray Bouba et Ngaoundéré », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, p. 278.

83. Mouctar Bah Thierno et Taguem Fah Gilbert L., « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun... », art. cité, pp. 117-119.

des orifices creusés dans le mur de la maison », et de l'autre, des upécistes tentant de les convaincre de « se joindre à la cause commune de l'indépendance ». Trois individus sont tués, alors que les upécistes « [prennent] d'assaut le domicile du Chef, déclenchant une salve de tirs de la part des populations barricadées<sup>84</sup> ». Les militant-es nationalistes organisent, en réaction, une expédition punitive contre ce village qui dégénère en massacre, à Mom-Dibang, le 26 décembre<sup>85</sup>. Il a donc lieu de prendre également en compte, dans la répression menée contre le mouvement nationaliste, les rivalités politiques locales que les autorités coloniales ne peuvent pas toujours instrumentaliser.

Les Églises chrétiennes et les mouvements associatifs constituent les derniers relais des autorités dans la lutte anti-upéciste. Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, catholicisme et protestantismes, surtout présents au sud et à l'ouest, ont contribué à la socialisation politique des populations camerounaises et ont supplanté, en partie, les savoirs spirituels et rites « ancestraux » dont certains acteurs, marginalisés, se tournent vers l'UPC<sup>86</sup>. Pourtant, le positionnement politique des Églises chrétiennes n'est ni évident et ni constant<sup>87</sup>. Les autorités voient dans ces organisations religieuses une ressource spirituelle sur laquelle s'appuyer pour asseoir la domination coloniale, mais les missions chrétiennes restent tiraillées entre neutralité institutionnelle, opposition frontale à l'UPC, soutien indirect ou appui plus officiel<sup>88</sup>. Sortie renforcée après 1945 et proche des autorités, l'Église catholique entretient une relation ambiguë avec le mouvement nationaliste. Composée de 390 prêtres (211 Français, 99 africains), répartis dans différentes congrégations – celle du Saint-Esprit, du Sacré-Cœur et des Oblats de Marie-Immaculée<sup>89</sup> –, elle accuse l'UPC d'être au service du communisme international, d'user de méthodes violentes et de lui être hostile – un discours particulièrement prégnant au sommet de la hiérarchie catholique et qui se traduit par la création d'un journal favorable au discours catholique, *L'Effort camerounais* en octobre 1955. C'est aussi sens de la « Lettre commune » des vicaires apostoliques publiée à Pâques en avril 1955 qui témoigne de la proximité de l'Église avec la rhétorique anti-upéciste du Haut-Commissaire<sup>90</sup>. En retour, l'UPC accuse le clergé catholique d'encourager les discriminations raciales en son sein et de collaborer à la répression des nationalistes, comme en témoigne la déclaration faite par Félix Moumié à Douala, le 22 avril 1955, et intitulée « Religion ou colonialisme<sup>91</sup> ? ».

Après la dissolution de juillet 1955, la hiérarchie catholique accentue son discours anti-upéciste et dénonce les actions des maquisard-es contre les missionnaires. À la fin de l'année 1957, le texte écrit par le père Joseph Bouchaud, intitulé « L'Église face au communisme au Cameroun » et publié dans la revue *Spiritains*, s'en prend vertement aux nationalistes « animés d'un fanatisme incroyable » et craint la réactivation des pratiques magico-religieuses, après plusieurs décennies d'évangélisation : « Ces malheureux étaient littéralement forcenés – hors de leur sens – complètement envoûtés par un dopage où se mêlaient la propagande intensive, l'alcool à haute dose, les danses effrénées, les rites fétichistes, car, là comme à Madagascar et chez les Mau Mau, les sorciers avaient été appelés à la rescousse et le paganisme traditionnel remis à l'honneur<sup>92</sup> ». Le père dénonce des actes iconoclastes et des violences physiques contre des prêtres comme en témoigne la situation à la mission de Bot-Makak en Sanaga. Il reprend enfin la propagande officielle déployée à propos de la mission de Mom-Dibang, attaquée par des maquisard-es, le 26 décembre 1956, mais dont une grande partie est *in fine* massacrée par l'armée. Les photographies du « massacre » de la mission – où « il y eut de véritables martyrs », précise-t-il<sup>93</sup> – permettent de délégitimer les nationalistes. Pourtant, les témoins du massacre, tels que Philippe Hagbè Bell, en donnent une version bien différente : les abbés de la mission, Ngotte et Paglan, ont, en fait, protégé leur employé, un certain Bebga, responsable de la mort d'un upéciste, ce qui explique la réaction des militant-es nationalistes et leur massacre par l'armée. Il ajoute : « Plus tard, pour justifier les massacres, on raconta que les upécistes avaient envahi la mission dans l'intention d'y mettre le feu, ce qui est faux ». Il conclut : « Si les upécistes avaient voulu brûler la mission et tuer les prêtres comme cela fut dit

84. Entretien avec Philippe Hagbè Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, au rond-point Express à Biyem-Assi à Yaoundé, le 28 mai 2023.

85. Voir Section II – Partie II.

86. Ngongo Louis, (1976), « Le rôle politique des forces religieuses au Cameroun de 1922 à 1955 », Thèse en sciences politiques, Institut d'Études Politiques de Paris, France.

87. Nken Ndjeng Philippe, *L'idée nationale...*, op. cit., p. 110.

88. Ngo Mbock Ngweha Marguerite Marie (2022), « L'Église catholique et le pouvoir politique au Cameroun (1955-2018) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

89. « Les catholiques camerounais forment le cinquième de la population », *La Croix*, 3 mars 1956.

90. Parmi les signataires : René Graffin (Yaoundé), Paul Bouque (Nkongssamba), Pierre Bonneau (Douala), Jacques Teerenstra (Doumé) et Yves Plumey (Garoua). Archives de la Congrégation du Saint-Esprit (ACSSp), 2J1.15b1, (5 avril 1955), « Lettre commune des évêques du Cameroun. Vraie ou fausse indépendance ? », *Afrique nouvelle*. Ngongo, Louis (1982), *Histoire des forces religieuses au Cameroun de la Première Guerre mondiale à l'indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, pp. 289-292.

91. ACSSp, 2J1.15b1, Moumié Félix (22 avril 1955), « Religion ou colonialisme ? ».

92. *Ibid.* (s.d.), *L'Église face au communisme au Cameroun*.

93. ACSSp, 2J.7.a.3, Bouchaud R.P. (Novembre-décembre 1957), « Cameroun : Église et communisme », *Spiritains*, 6, pp. 3-11.

plus tard, ils en auraient largement eu le temps, les militaires n'étant arrivés que des heures après eux<sup>94</sup> ». L'exemple de la mission de Mom-Dibang illustre la manière dont l'Église catholique soutient les actes répressifs menés par les autorités et instrumentalise des faits de violence. L'africanisation de son clergé, *via* l'élection des premiers évêques camerounais, Mgr Paul Etoga en novembre 1955 ou Mgr Thomas Mongo en février 1956, permet à la hiérarchie catholique de « faire mentir » l'UPC sur ses accusations de discrimination raciale<sup>95</sup>, mais elle doit composer avec les appels à l'indépendance dans son propre clergé. Ce dernier voit d'ailleurs dans l'autonomie ecclésiale un prodrome de l'indépendance nationale à venir. Dans un texte resté célèbre, l'abbé Jean Zoa, curé de la paroisse Sacré-Cœur de Mokolo, met ainsi en garde l'Église contre toute tentative « de condamner a priori et de qualifier de communistes ceux qui affichent de tels sentiments [nationalisme et patriotisme] », ajoutant que « le nationalisme en tant que tendance et effort vers une unité spécifiée d'une multitude d'hommes et de tribus est une valeur réelle<sup>96</sup> ». Il en appelle à un « nationalisme chrétien » qui puisse concilier croyance et engagement politique.

Photographies du massacre de la mission de Mom-Dibang publiées dans *Spiritains*<sup>97</sup>



Enfin, les mouvements associatifs – organisations de jeunesse, féminines, sportives, régionales ou d'anciens combattants –, inégalement traités par l'historiographie, constituent un dernier maillon de la politique de *containment* anti-upéciste. Par exemple, dès 1945, les autorités ont promu des associations féminines favorables au *trusteeship*

94. Entretien avec Philippe Hagbè Bell réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, au rond-point Express à Biyem-Assi à Yaoundé, le 28 mai 2023.

95. ACSSp, 2J1.6.3, (1957), « L'Église au Cameroun », *L'Avenir Catholique dans le monde*, 16.

96. Zoa Jean, « Pour un nationalisme chrétien », *L'Effort camerounais*, 102, 15-20 septembre 1957 ; Owono-Kouma Augute (2009), « La riposte des leaders de l'UPC aux Vicaires apostoliques du Cameroun : Analyse historico-littéraire de la réaction des nationalistes camerounais à la Lettre commune d'avril 1955 », *Histoire et missions chrétiennes*, 10, p. 135 ; voir aussi : Pierre Mbogo-Messinah, « L'Église freine-t-elle notre indépendance ? », *L'Effort camerounais*, 11-17 décembre 1955, pp. 1 et 3.

97. ACSSp, 2J.7.a.3, Bouchaud R.P. (Novembre-décembre 1957), « Cameroun : Église et communisme », *Spiritains*, 6, p. 11.

français : l'Union des femmes camerounaises (UFC), fondée en 1952 et présidée par l'institutrice Julienne Niat (Ngoumou), est ainsi « un outil supplémentaire de contrôle de l'espace politique » par les autorités face aux revendications nationalistes, alors qu'elle se dit proche de l'Esocam, et même si elle conteste le modèle colonial genré<sup>98</sup>. Elle est rapidement fragmentée par le départ de militantes qui fondent l'Udefec<sup>99</sup> et change de nom pour devenir l'Association des femmes camerounaises, alors que sa proximité avec les autorités l'amène à exclure d'autres membres accusées de sympathies upécistes, telles que Pauline Yengue, ancienne présidente ou Marie Nkoum, ancienne secrétaire générale<sup>100</sup>. Après mai 1955, les archives consultées ne disent plus rien de cette association, alors que l'Udefec reste active *via* un journal *Femmes kamerounaises*, des comités de base et des connexions avec la Fédération démocratique internationale des femmes qu'elle appelle à venir enquêter au Cameroun sur « le climat de terreur et de sang<sup>101</sup> ». Malgré les divisions aussi observées au sein de l'Udefec<sup>102</sup>, les autorités ne parviennent pas à créer une organisation capable de rivaliser avec l'organisation féminine nationaliste.

Étudiés par Léonel Noubou Noumowe<sup>103</sup>, les vétérans des guerres mondiales et coloniales sont aussi ciblés par les autorités. Dès 1945, ils s'organisent en associations, mais ont des difficultés à se réinsérer dans la société, du fait des blessures physiques et psychiques<sup>104</sup>. Les autorités veillent pourtant à en faire des relais de la lutte anti-upéciste, instrumentalisation politique que dénonce l'UPC<sup>105</sup>. Pour s'assurer de leurs soutiens, les autorités ont développé un Office des anciens combattants et victimes de guerre du Cameroun (1948) dont le but est de recenser les tirailleurs en vue d'une prise en charge juridique et financière à l'issue de leur démobilisation. L'Office est représenté par diverses associations locales de vétérans, et fait construire *via* des subsides de la métropole des Maisons du combattant, qui servent d'espaces de sociabilité militaire<sup>106</sup>. Ce réseau d'associations et ces maisons sont valorisés par les autorités qui y voient un outil pour faire du renseignement sur le militantisme upéciste, même si elles redoutent de voir certains anciens combattants rejoindre les nationalistes, du fait de leurs compétences militaires. Elles cherchent donc à les encadrer, sans toutefois y parvenir totalement. Refusée à l'origine, l'idée d'implanter une annexe de l'Office des anciens combattants à Douala est finalement acceptée par Pré, à la faveur de mai 1955. Il encourage également les amicales d'anciens combattants dans les zones rurales plus isolées. À son arrivée dans le Diamaré, en 1956, l'officier des Affaires africaines Rodolphe Ruel est ainsi chargé de faire vivre le foyer du combattant de Maroua, d'établir le fichier des vétérans et d'organiser des manifestations utiles à l'action des autorités<sup>107</sup>. Pourtant, bon nombre des sections de vétérans, comme celle de Yagoua, sont peu actives, voire laissées à l'abandon, ce qui n'est pas sans nourrir diverses doléances contre les autorités et fait douter des moyens réellement déployés pour mobiliser ces associations. Bien d'autres recherches académiques seraient à mener sur les associations culturelles, régionales<sup>108</sup>, sportives<sup>109</sup> et

98. Ndengue Rose (2016), « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l'ordre du genre et l'ordre colonial fissurés », *Le Mouvement Social*, 2(255), p. 75 ; Konde Emmanuel (2005), *African Women and Politics. Knowledge, Gender and Power in Male-Dominated Cameroon*, Lewiston/Queenston/Lampeter, The Edwin Mellen Press, p. 89 ; Konde Emmanuel (1991), « Cameroonian Women in National Politics since the Second World War, 1945-1985: an Historical Study of Women and Politics in a Male-Dominated Society », Thèse en histoire, Boston University, États-Unis, p. 136 ; Rose Ndengue (2018), « Femmes sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse en histoire, Université de Paris VII, France, p. 99 et p. 105.

99. DSGE, Note de renseignement n°1578698, « Objet : constitution d'une association de femmes, UFC », 12 mai 1952 ; Barthélémy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme. Françaises et Africaines au temps de la guerre froide (1944-1962)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, p. 147-148.

100. Terretta Meredith (2007), « A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, Vol. 7, n°12, pp. 61-90.

101. ADF, 443QO/16, Sdece, Bulletin de renseignements, 27 mai 1957 ; DGSE, Note de renseignement n°K997882, « Objet : Udefec », 17 septembre 1956.

102. DGSE, Note de renseignement n°K975073, « Objet : activités de l'Udefec », 22 juin 1956 ; Ngapeth Biyong Marie-Irène (2010), *Cameroun. Combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, pp. 387-405.

103. Noubou Noumowe Leonel (2023), « De la milice coloniale à l'armée camerounaise : constellation d'unités et mosaïque militaire (1914-1972). Approche sociologique et prosopographique », Thèse en histoire, Université de Lorraine, France, p. 320, 326, 328 et 338. Voir aussi : Noubou Noumowe Leonel (2024), « Les tirailleurs du Cameroun face à la politisation de l'espace colonial et à l'émergence du mouvement nationaliste (UPC), 1944-1960 », *Cahiers d'études africaines*, 255-256, pp. 607-636.

104. Moussa Kari Guider (2019), « Patrimoine militaire et archives d'un ancien combattant camerounais de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) », *Vestigis. Traces of Record*, 5, p. 54.

105. ANOM, 1AFFPOL3335, Tract de François Fosso, « Encore une manœuvre pour duper les anciens combattants et ex-militaires camerounais », Douala, 10 mai 1955.

106. ADF, 319QO/58, Lettre du directeur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre au ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun et le Togo, Paris, 12 octobre 1959.

107. ADF, Nantes, 765PO1/18, Note sur les attributions de monsieur le capitaine d'infanterie coloniale Ruel, officier des Affaires musulmanes de la région du Diamaré, s.d.

108. Voir sur l'attitude des associations régionales : Section 1 – Partie I. B. Mokam David (2010), « Les crises des associations régionales camerounaises de 1947 à 1959 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, XI, pp. 27-41.

109. Betnga Nzouatcha Basile Hilaire (2009), « Football et société au Cameroun (1923-2002) », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

de jeunesse<sup>110</sup> pour donner à voir ces liens ambigus entretenus avec les autorités face à la répression du mouvement nationaliste.

Le recours à divers relais au sein de la société coloniale engendre une mobilisation qui n'est ni unanime, ni totale, moins encore systématique, dans la lutte contre les nationalistes. Qu'il s'agisse des partis et « chefferies » de collaboration, des Églises chrétiennes ou des mouvements associatifs, les autorités doivent composer avec des organisations qui alternent entre neutralité, attentisme, positions pro-administration et rejet plus profond des revendications upécistes, quand elles ne participent pas directement à des actions répressives, *via* des groupes d'autodéfense, une rhétorique violente ou une mise à l'index des militant-es nationalistes. Cette mobilisation, hétérogène et non systématique de la société contre l'UPC, s'accompagne d'évolutions institutionnelles sur lesquelles les autorités souhaitent garder le contrôle.

### 1.3. La création d'un État sous tutelle

Le territoire dispose de représentants au Parlement métropolitain depuis 1946, élus *via* un suffrage restreint et un double collège, et dispose d'une assemblée territoriale, l'Atcam, depuis février 1952, composée de cinquante membres<sup>111</sup>. L'existence de cette représentation politique, certes limitée, participe à la construction d'une culture politique au Cameroun et fait émerger des figures politiques hostiles aux revendications upécistes<sup>112</sup>. La mainmise des autorités coloniales sur la vie parlementaire perdure jusqu'aux réformes institutionnelles introduites en juin 1956 et traduites par la création d'un État sous tutelle du Cameroun en avril 1957 : le Haut-Commissaire doit désormais composer avec un Premier ministre et son gouvernement, ce qui modifie les politiques répressives menées. Le vote et la promulgation de la loi-cadre du 23 juin 1956, loi n°56-619 dite « loi-cadre Defferre », est une étape cruciale<sup>113</sup>. Considérée comme le premier signal du désengagement impérial de la France, elle est élaborée par le ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, conseillé par Messmer qui joue un rôle important<sup>114</sup> et Léon Pignon, ancien délégué permanent à l'Onu en charge du *trusteeship*. Elle instaure le suffrage universel et le collège unique dans l'ensemble des territoires africains de la France, crée des conseils de gouvernement, dont l'article 9 porte sur le Cameroun. La loi, surnommée « cadre de fer », rencontre une vive opposition parmi les upécistes qui y voient « une duperie pour avaler notre pays » ou « un poison lent préparé par la rue Oudinot pour assassiner les légitimes aspirations des Camerounais<sup>115</sup> ». C'est pourtant Messmer, devenu Haut-Commissaire, qui doit la faire appliquer au Cameroun. À son arrivée, il décrit à Defferre une situation explosive et plaide pour « apporter à une crise politique des remèdes politiques en établissant des institutions nouvelles<sup>116</sup> », à savoir un État sous tutelle avec un conseil de gouvernement entièrement camerounais, mais dont les pouvoirs régaliens restent du ressort de la métropole, ainsi qu'une assemblée élue au suffrage universel (Alcam) et au collège unique.

Le 16 avril 1957, le décret n°57-501 porte statut du Cameroun en fonction des principes édictés par la loi-cadre. Ce statut, à propos duquel Abel Eyinga parle de semi-autonomie, laisse notamment au Haut-Commissaire « la défense et la sécurité extérieure du Cameroun dans le cadre des lois et règlements en vigueur ; les éléments de l'armée de terre, de mer et de l'air et les forces chargées de la sécurité frontalière relèvent de son autorité » (article 40). Il a « la responsabilité de l'ordre public et assure la sécurité des personnes et des biens » et « peut, en cas d'urgence, prendre toute mesure utile pour la sauvegarde de l'ordre ou son rétablissement » (article 41). Il jouit de toutes les compétences dans le domaine économique, il a la main sur la justice (sauf les tribunaux de droit local), et sur l'enseignement, sur les affaires extérieures et la diplomatie, et désigne le Premier ministre qui obtient aussi sa confiance

110. Walker-Said Charlotte (2016), « Fabrique du genre et sens national dans les organisations de la jeunesse chrétienne au Cameroun (années 1940-1950) », *Le Mouvement Social*, 255 (2), pp. 119-135 ; Walker-Said Charlotte (2015), « Science and Charity: Rival Catholic Visions for Humanitarian Practice at the End of French Rule in Cameroon », *French Politics, Culture & Society*, 33 (2), pp. 33-54.

111. Ndjock Nyobe Isidore Pascal (2018), « Débats politiques et expressions démocratiques au Cameroun à l'ère coloniale : le cas de l'Atcam (1952-1957) », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 121-134.

112. Carine Nsoudou (2008), « L'émergence de cultures politiques au Cameroun (1918-1961) : étude comparée des zones sous administration française et britannique », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France.

113. « Loi n°56-619 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer », *Journal officiel de la République française*, 146, 24 juin 1956, p. 57-82.

114. Ollivier Anne-Laure (2011), « Gaston Defferre. Un socialiste face au pouvoir, de Marseille à l'élection présidentielle de 1969 », Thèse en histoire, École normale supérieure de Cachan, France, pp. 491-716.

115. Ibang Simon (1998), « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Atcam : le cas de la Sanaga-Maritime », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 27-28.

116. Archives municipales de Marseille (AMM), Fonds Gaston Defferre, 100II345, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 9 juillet 1956.

devant l'Alcam<sup>117</sup>. Le 12 mai 1957, le Haut-Commissaire Pierre Messmer désigne ainsi André-Marie Mbida comme chef de gouvernement, choix peu enthousiaste pour une personnalité controversée<sup>118</sup>. Il s'en réfère à Gaston Defferre en lui présentant deux candidatures possibles : Ahidjo et Mbida, ainsi que les avantages et inconvénients des deux hommes politiques<sup>119</sup>. Daniel Abwa, qui s'en est fait le biographe, décrit Mbida, citations à l'appui, comme une personnalité tyrannique, capable de toutes les trahisons, opportuniste, ambitieuse et prête à tout pour le pouvoir<sup>120</sup>. Théodore Ateba Yene qui a côtoyé Mbida, à qui son père aurait, d'après lui, mis le pied à l'étrier, se souvient d'un « despote non ouvert au dialogue [...] mégalomane au passé léthargique qui, pour émerger sur la scène politique camerounaise, avait dû être parrainé tour à tour par Aujoulat et Soppo Priso au prix de certains compromis [...] imbu de sa personne et égocentrique<sup>121</sup> ». Né en 1907, dans le Nyong-et-Sanaga, fils de chef, Mbida a été séminariste à Akono de 1929 à 1935, puis au séminaire de Mvolyé jusqu'en 1943. Il réussit le certificat d'études primaires sans en avoir averti les autorités ecclésiastiques, cause d'un antagonisme avec Mgr René Graffin. Il exerce, ensuite, plusieurs métiers, ce qui pour certains, lui est facilité par son ancrage étonnant, l'un des grands groupes du centre du Cameroun, dont l'élite lui procure aide et conseils : moniteur auxiliaire de l'enseignement, directeur d'école rurale, agent journalier au Trésor de Yaoundé, membre d'un cabinet d'avocat avant de se mettre à son compte comme agent d'affaires chargé de défendre les justiciables devant les tribunaux. Il fait ses premières classes en politique au sein du BDC d'Aujoulat, son parrain en politique puis est élu, le 16 octobre 1953, conseiller à l'Assemblée de l'Union Française, où il intègre le groupe des Indépendants d'Outre-mer. Parti du BDC fin 1955, il adhère au Comité de coordination du Cameroun (Cococam) : il bat Aujoulat aux élections législatives du 2 janvier 1956<sup>122</sup>. Une fois élu au Palais-Bourbon, il s'affilie à la SFIO et abandonne son discours aux tonalités nationalistes, qui l'avait servi aux élections, pour se faire le fervent défenseur de la France, le propagandiste zélé de la loi-cadre et « le coq vigilant et hardi qui veille et qui défend<sup>123</sup> ». À l'Alcam, il est le chef de file des Démocrates camerounais, qui comptent 21 membres, face à l'Union camerounaise qui regroupe les trente élus du Nord et Paul Soppo Priso, son principal adversaire, dont les huit députés représentent l'opposition la plus ferme face à la loi-cadre. Le Mouvement d'action nationale (Manc), dont Charles Assale, membre du groupe des Huit, est le leader, défend l'avènement de la souveraineté nationale du Cameroun, de même que celle d'une démocratie réaliste<sup>124</sup>. Mbida, quant à lui, se fait l'ardent défenseur du statut issu de la loi-cadre. Exception faite du groupe des Huit, la majorité des députés de l'Alcam approuve le statut de tutelle avec un amendement introduisant l'expression « État du Cameroun » à la place de « Territoire ». Sous l'égide de Soppo Priso, les huit députés réfractaires proposent, sans succès, un texte alternatif de treize articles reconnaissant l'indépendance du Cameroun et lui attribuant toutes les fonctions régaliennes<sup>125</sup>. Ce contre-statut est invalidé par le Conseil d'État. Une délégation du groupe remet fin avril à Paris un mémorandum au ministre de la France d'Outre-mer, dans lequel le groupe conteste la pertinence des réformes et donc du statut, alors que de nombreux députés n'en sont pas vraiment satisfaits<sup>126</sup>. À l'image de *L'Opinion au Cameroun* de Marcel Bebey Eyidi, la presse nationaliste qualifie le statut de « monstre » et s'indigne du fait que « cinquante-sept conseillers sur soixante-huit aient été incapables d'amender utilement un projet de statut qu'ils avaient pourtant toute latitude de faire modifier<sup>127</sup> ». Le statut est finalement promulgué le 16 avril et la préférence de Defferre se porte sur Mbida<sup>128</sup>. Un mois plus tard, le 12 mai 1957, Messmer le nomme au poste. Plusieurs raisons sans doute à ce choix, même si Mbida ne jouit pas, du fait même de sa personnalité, de toute la confiance des autorités françaises. Ainsi, l'élu catholique, affilié à la SFIO dont fait partie Defferre, se présente comme le plus fidèle allié de la France, tient à l'égard de l'UPC un discours fondamentalement répressif, est hostile à toute loi d'amnistie et ne défend pas l'indépendance du Cameroun. Le journal nationaliste *Kamerun Observateur*, organe du Parti Populaire Kamerunais (PPK) très hostile au statut, ne mâche pas ses mots : « Un gouvernement kamerunais va se former. Il se formera sur

117. « Décret n°57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun », *Journal officiel de la République française*, 92, 18 avril 1957, p. 4112.

118. Voir Section 1 – Partie II. B.

119. Messmer Pierre, *Les Blancs s'en vont...*, *op. cit.*, p. 130.

120. Abwa Daniel (1993), *André-Marie Mbida, premier Premier Ministre camerounais*, Paris, Karthala, p. 22.

121. Ateba Yene Théodore (1988), *Cameroun Mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan., pp. 92-93 et p. 96.

122. *Ibid.*, pp. 89-91. Voir section 1 – Partie II.B.

123. Élections du 23 décembre 1956, Profession de foi, citée par Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.* p. 60.

124. « Êtes-vous pour l'idéal d'indépendance. Adhérez au Mouvement d'action nationale », *Action et patrie*, 3 mai 1957, p. 1.

125. Le Vine Victor (1964), *The Cameroons from Mandate to Independence*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, p. 162.

126. Assale Charles, Soppo Priso Paul, Betote Akwa Ernest, Behle Gaston « Mémorandum », *Action et patrie*, 13 avril 1957, p. 1 ; Kingué-Jong Gaston, « Sursis », *Action et patrie*, 8 mars 1957, p. 3.

127. « Éditorial », *L'Opinion au Cameroun*, 1<sup>er</sup> mars 1957. Voir aussi : « Le Statut octroyé par la France au peuple kamerunais », *La Nation kamerunaise*, mars-avril 1957.

128. Messmer Pierre, *Les Blancs s'en vont...*, *op. cit.*, p. 130.

des ossements des patriotes tués en 1955, il se formera sur les tombes et fosses communes de patriotes victimes de la terreur la plus sanglante, la plus meurtrière, que dirais-je, la plus sauvage<sup>129</sup> ».

Mbida compose un gouvernement qui, outre Ahidjo vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, membre du groupe Union camerounaise, comprend neuf ministres et cinq secrétaires d'État. Le 16 mai, Gaston Defferre effectue une visite officielle au Cameroun et adoube ce gouvernement. Deux fonctionnaires français sont présents aux côtés de Mbida : Alfred Mandon, vétérinaire de profession et élu à l'Alcam dans l'Union camerounaise, nommé ministre de l'Agriculture<sup>130</sup> ; et Roger Courrot, directeur de cabinet du Premier ministre, présent au Cameroun depuis 1946 et chef du Nyong-et-Sanaga jusqu'en avril 1957<sup>131</sup>. Ce premier gouvernement camerounais est d'emblée critiqué par les upécistes. Le 13 juillet 1957, depuis le maquis, Um Nyobè écrit une « lettre à Monsieur André-Marie Mbida, Premier ministre de l'État sous tutelle du Cameroun<sup>132</sup> », dans laquelle il dénonce le statut comme l'œuvre d'un gouvernement étranger qualifié de « fantoche », même s'il n'exclut pas un terrain d'entente sur la loi d'amnistie<sup>133</sup>. Les rapports au sein de l'Alcam sont également loin d'être sereins. Mbida, que certains voient comme le Bao Dai<sup>134</sup> camerounais, manie l'insulte, traitant en particulier « d'ignorants » ceux qui s'opposent à lui et s'aliénant ainsi de nombreux députés dont certains critiquent les émoluments<sup>135</sup>. La gouvernance de Mbida se caractérise surtout par une répression vigoureuse à l'égard de ceux qui lui déplaisent : licenciements, affectations lointaines de fonctionnaires coloniaux<sup>136</sup>, arrestations de journalistes sous l'accusation de reconstitution de ligue dissoute, saisis de journaux, suppression de bourses étudiantes, tentatives d'expulsion de missionnaires<sup>137</sup>. Il obtient aussi le rattachement de la gendarmerie camerounaise à la gendarmerie française, et non plus à celle de l'AEF<sup>138</sup>. Dans le domaine des réalisations, le gouvernement Mbida fait adopter un drapeau camerounais aux couleurs vert, jaune et rouge, bien différent de celui revendiqué par l'UPC, un hymne camerounais, qui reprend en le remaniant un chant déjà ancien et la devise « Paix, travail, patrie » tout cela malgré l'opposition du groupe des Huit. Les relations avec le Haut-Commissaire encore en poste, Messmer, se tendent très vite, notamment sur la question de l'attitude à tenir à l'égard de l'UPC. Daniel Abwa insiste sur le fait que la France n'a pas intérêt, ni peut-être les moyens vu le contexte international, avec la situation en Indochine et Algérie, l'indépendance attendue du Nigeria et l'indépendance acquise du Ghana, et bien entendu la perspective de la prochaine visite de l'Onu prévue pour octobre 1958, l'hostilité des États-Unis et de l'URSS au vieux colonialisme, à se lancer dans un autre conflit majeur. L'hypothèse d'une négociation avec l'UPC n'est donc pas abandonnée.

#### I.4. Négociateur, amnistier ?

Peu de temps après mai 1955, face à l'ampleur de la répression judiciaire, plusieurs propositions émergent pour permettre le retour de l'UPC et de ses leaders sur la scène légale, et commencent à fabriquer une opposition interne au parti. Face à l'intransigeance du gouvernement Mbida, Messmer tente d'entamer des pourparlers avec Um Nyobè. À la suite des violences liées aux élections de décembre 1956, ce dernier est appelé, dans une « lettre ouverte » écrite par le médecin et militant upéciste Mathieu Tagny depuis sa prison, à s'opposer aux actions armées portées par Moumié, Kingué et Ouandié – désignés comme le « trio de Kumba » – et à prendre le chemin de négociations<sup>139</sup>. Le leader lui répond en l'accusant de multiples contradictions, en particulier sur la question de l'abstention<sup>140</sup>. Malgré tout, les autorités considèrent alors sa réponse comme suffisamment conciliatrice dans sa tonalité générale pour ne pas exclure une potentielle négociation. Et le 19 juin 1957, Um Nyobè publie dans *InterAfrique Presse* une lettre où ce désir est évident, au moment où les militant-es en exil au *Southern Cameroons* sont sur la

129. Essombé Calvin, « Puisqu'il faut en parler », *Kamerun Observateur*, 30 avril 1957, p. 1.

130. ANOM, CMR1C835, Dossier de carrière d'Alfred Mandon.

131. ANOM, EEI17067, Dossier de carrière de Roger Courrot, Bulletin individuel de notes, 1957.

132. Um Nyobè Ruben (1989), *Écrits sous maquis*, Paris, L'Harmattan, pp. 238-248.

133. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, p. 115.

134. Bao Dai est un Empereur du Vietnam qui a régné sous la colonisation française et a pu à ce titre être perçu comme un collaborateur. « Inquiétudes et insécurité », *Kamerun Observateur*, 30 mars 1957, p. 2.

135. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, p. 168.

136. Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, p. 128.

137. *Ibid.*, p. 119 ; Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, p. 168.

138. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, p. 171.

139. Archives diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 443QO/24, « Lettre ouverte de Tagny Mathieu à Ruben Um Nyobe », *La Presse du Cameroun*, 1<sup>er</sup>-2-3 février 1957 ; DGSE, Note de renseignement n°162/0, « Objet : les dissidents de Kumba et la création d'un comité de réconciliation », 30 août 1958.

140. *Ibid.*, le capitaine Guillaubert, chef de la section de coordination du cabinet militaire, Copie de la réponse d'Um Nyobè Ruben à la lettre de Tagny, Yaoundé, 22 juin 1957.

voie de l'expulsion. Le chef de la section de coordination du renseignement militaire, le capitaine Guillaibert, écrit ainsi qu'« Um Nyobe tente actuellement le retour de l'enfant prodigue. [...] » puis ajoute : « Ces déclarations du 19 juin seraient le résultat d'un travail occulte de Soppo Priso qui mènerait à Douala le jeu pour Um Nyobe tout en demeurant dans les coulisses<sup>141</sup> ». Le texte d'Um Nyobè est effectivement fort conciliant tout en restant sur ces revendications anciennes et s'intitule « Les vraies solutions pour la détente politique et morale », à savoir l'amnistie, de même qu'une « déclaration du gouvernement français portant sur la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de l'État du Kamerun<sup>142</sup> ». Il affirme aussi : « [...] aucun de nous ne subordonne l'accession du Kamerun à l'indépendance au départ des tuteurs ; [...] pour nous, le maintien de l'empreinte française n'était pas une question d'opportunité, mais de nécessité [...] ». Il plaide en faveur d'une « amnistie morale que le peuple du Kamerun concéderait à la France, alors même que le Kamerun traverse a plus grave crise de son histoire ». Une voie de négociation est entrouverte par Messmer, qui donne toutes facilités et moyens à l'évêque Thomas Mongo, qui s'est proposé pour rencontrer le *Mpodol*, d'accomplir sa mission en octobre 1957. L'évêque rencontre en effet Um Nyobè, alors même qu'un nouveau cycle de violences secoue la Sanaga-Maritime. Les services de renseignement notent : « Avant son intronisation comme évêque titulaire de Douala, Mgr Mongo s'était rendu à Bot-Makak et lors de son voyage de retour le 3 ou le 4 octobre, il avait effectué une longue halte près de la rivière Pougué. C'est alors qu'il aurait rencontré Um Nyobè dans un secteur tout proche ». Le leader pose comme conditions le retrait de l'armée de la Sanaga-Maritime et une rencontre officielle avec le gouvernement français<sup>143</sup>. À son retour lors d'entretiens avec le Haut-Commissaire et Mbida, Mgr Mongo prône l'amnistie pour les upécistes<sup>144</sup>. Mais la mission échoue, les exigences d'Um Nyobè allant au-delà de ce que les autorités veulent concéder. L'existence même d'une telle mission déplait à Mbida qui n'en a pas été informé. Il prononce le 9 novembre 1957, à Boumnyebel, et dans le contexte de mise en place de la « zone de pacification » (Zopac) en Sanaga-Maritime, un discours radical dans lequel il demande « à tous les Bassa upécistes qui se trouvent dans la forêt de rentrer au village dans les dix jours » et prône une indépendance par étapes<sup>145</sup>. Pour lui, le statut du Cameroun, l'existence d'une assemblée législative et d'un gouvernement camerounais est une de ces étapes, mais il ne dit rien de ce que sera l'étape suivante.

L'adoption d'une loi d'amnistie est la seconde stratégie employée par les autorités pour négocier une sortie du conflit. Pensée dès avril 1956, cette loi n'est effective qu'au milieu de l'année 1958, ce qui en atténue la portée politique. Les autorités ne souhaitent pas, cependant, que ces mesures de « pacification » politique et sociale permettent le retour sur la scène légale des leaders du mouvement, et notamment leur participation aux élections. La politique d'équilibriste du ministère de la France d'Outre-mer consiste à faire la publicité de mesures de relative clémence afin de réduire les tensions sociopolitiques, sans risquer de s'aliéner ceux qui souhaitent une répression intransigeante envers leurs adversaires<sup>146</sup>. Dès sa prise de fonction en avril 1956, Messmer plaide auprès de Defferre pour l'adoption rapide d'une loi d'amnistie, qui, tout en ayant des bénéfices moraux importants sur les populations, n'irait pas à l'encontre de la politique répressive poursuivie par l'administration coloniale :

De toute façon, un projet déposé dans ces conditions ne serait pas examiné avant un certain nombre de mois et lorsque la loi votée entrerait en application, le plus grand nombre de condamnés aurait déjà retrouvé la liberté à l'expiration de leur peine. Il est donc souhaitable de recueillir dès maintenant le bénéfice moral d'une mesure que tôt ou tard nous risquons de voir les événements nous contraindre à accepter<sup>147</sup>.

L'amnistie est un moyen d'apaiser une partie de la population qui verrait alors la « bonne volonté » de l'administration, mais c'est aussi un outil de pression, clairement exprimé par Messmer : « Nous aurons d'ici là à notre disposition un moyen d'action sur les "upécistes" qui sauront qu'une agitation dans l'illégalité ne pourra que compromettre leur

141. *Ibid.*, Bulletin de renseignement du capitaine Guillaibert, chef de la section de coordination du cabinet militaire, « Objet a/s : rassemblement des populations de race bantoue », Yaoundé, 11 juillet 1957.

142. Um Nyobè Ruben, « Les vraies solutions pour la détente politique et morale », *InterAfrique Press*, 117, 20 juin 1957. Voir aussi : Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national camerounais*, Paris, L'Harmattan, pp. 336-341.

143. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., pp. 337-341.

144. ANOM, 1AFFPOL 3320, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 12 au 25 Octobre 1957.

145. Um Nyobè Ruben, *Le problème national camerounais*, op. cit., p. 409 ; *Discours prononcé le 9 novembre 1957 à Boumnyebel (subdivision d'Ésèka) par André-Marie Bida, Premier ministre, chef du gouvernement camerounais*, Ministère d'État à l'Information, postes et télécommunications.

146. ANOM, 1AFFPOL3302, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 3 mars 1956.

147. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 1<sup>er</sup> juillet 1956.

amnistie et leur retour<sup>148</sup> ». La délégation du Cameroun à Paris y voit même un moyen de chantage dans le cadre d'éventuelles négociations secrètes, l'amnistie n'étant pas « souhaitable avant d'avoir pris des contacts secrets et efficaces avec Um Nyobè<sup>149</sup> ». Enfin, cette loi d'amnistie est vue par les autorités comme un facteur de division au sein de l'UPC, d'ancien-nes condamné-es amnistié-es pouvant choisir de se « rallier<sup>150</sup> ». L'instrumentalisation politique de la loi d'amnistie est donc clairement affichée. Après un avis favorable du Conseil d'État, le projet de loi est déposé à l'Assemblée nationale, le 2 août, avant les vacances parlementaires, par le ministre de la France d'Outre-mer. Ce dernier et le Haut-Commissaire n'ont pas l'intention d'accélérer son adoption et n'inclut que les faits relatifs à mai 1955. Il faut finalement attendre quatre mois, après avis favorable de l'Assemblée de l'Union française, pour voir le texte être discuté par les député-es et adopté, le 12 décembre 1956. La navette parlementaire l'amène au Conseil de la République, ce qui ne peut être examiné avant les élections. Les cadres de l'UPC, qui comprennent que les autorités françaises n'ont nullement l'intention d'adopter des mesures d'amnistie suffisamment tôt pour leur permettre de se présenter aux élections, décident de boycotter le scrutin pour les élections de l'Atcam et de mener les premières actions armées au cours du mois de décembre 1956. Ce choix de l'UPC change totalement le contexte politique aux yeux des député-es français-es : à partir du moment où l'UPC fait le choix de la violence armée, « l'adoption du projet n'était plus urgente, mais au contraire dangereuse<sup>151</sup> ». Sur initiative du Haut-Commissaire et du ministre Defferre, l'adoption du projet est alors gelée par le Conseil de la République, dernière étape du processus législatif, qui demande alors un premier délai de deux mois pour repousser le vote de la loi d'amnistie, auquel s'ajoute un second délai de deux mois, puis un troisième accordé le 21 juin 1957<sup>152</sup>. Le Conseil de la République examine de nouveau le projet et l'adopte le 29 novembre après de nouvelles modifications, ajoutant la nécessité de consulter le gouvernement camerounais sur ce projet.

Le gouvernement camerounais et l'Alcam prennent une part active dans le freinage de la loi discutée au Parlement français : après avoir construit sa campagne lors des élections de janvier 1956 sur l'amnistie, le Premier ministre Mbida exprime son opposition dès le retour des discussions sur le projet de loi, car selon lui, l'amnistie « encouragerait les fauteurs de trouble », et il demande un ajournement *sine die* du projet en envoyant plusieurs courriers de protestation<sup>153</sup>. L'Alcam entérine la position du Premier ministre en repoussant, à 29 voix contre 8 et 11 abstentions, une motion en faveur de l'amnistie, après un discours du vice-premier ministre Ahidjo à la tribune<sup>154</sup>. Cette motion a été déposée le 24 octobre par le Mouvement d'Action Nationale (Manc) représenté par Soppo Priso<sup>155</sup>, alors président de l'Assemblée, favorable à une amnistie totale et inconditionnelle. L'assassinat du député Samuel Wanko entraîne également le vote d'une motion, le 16 décembre 1957, demandant au gouvernement et au Parlement français de surseoir à toute mesure d'amnistie face à « l'échec de la politique de clémence et de générosité<sup>156</sup> ». D'autres représentants politiques camerounais défendent des positions différentes : au-delà du Manc qui agit pour le retour de l'UPC sur la scène légale, Alexandre Douala Manga Bell se fait l'avocat de la loi d'amnistie en suppliant le président de la République française de ne pas prendre en compte la motion de l'Alcam qui demande de la différer<sup>157</sup>. Cependant, la forte opposition du gouvernement camerounais à l'amnistie repousse encore son adoption définitive, qui est finalement entérinée par un décret de René Coty, promulgué le 17 février 1958, en pleine crise entre Mbida et le nouveau Haut-Commissaire, Jean Ramadier<sup>158</sup>. La loi d'amnistie est donc « imposée » en dépit de la position du Premier ministre et de l'Alcam.

Le projet adopté pose plusieurs conditions pour bénéficier de l'amnistie. Les faits pris en compte sont ceux commis avant ou pendant mai 1955, ceux commis à l'occasion de conflits de travail ou de campagnes électorales avant le 2 janvier 1956, ainsi que les délits de presse antérieurs au 2 janvier 1956. Ainsi, le décret final évite soigneusement de prendre en compte les centaines de condamnations pour reconstitution de ligue dissoute, ce qui

148. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Georges Spénale, 29 mai 1956.

149. *Ibid.*, Lettre anonyme d'un informateur au Haut-Commissaire au Cameroun, 24 novembre 1956.

150. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 7 juillet 1956.

151. *Ibid.*, *Bulletin d'information de la France d'Outre-Mer*, 29 novembre 1957 ; Exposé des motifs à un amendement du projet de loi d'amnistie adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 11 décembre 1956.

152. ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au Premier ministre André-Marie Mbida, 30 octobre 1957.

153. ANOM, 1AFFPOL3302, Lettre du Premier ministre André-Marie Mbida au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 4 novembre 1957 ; Télégramme du Premier ministre André-Marie Mbida au Conseil de la République, 27 novembre 1957.

154. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, 30 octobre 1957.

155. *Ibid.*, Note pour le ministre sur la loi d'amnistie, s.d.

156. « L'Assemblée législative du Cameroun demande au Parlement métropolitain de surseoir à toute mesure d'amnistie », *Le Monde*, 19 décembre 1957.

157. ANOM, 1AFFPOL3302, Télégramme d'Alexandre Douala Manga Bell au ministre de la France d'Outre-mer, Gérard Jaquet, 25 décembre 1957.

158. ADF, 443QO/1, Loi n°58-148 du 17 février 1958 portant amnistie de certaines infractions commises dans le territoire du Cameroun.

équivaldrait à une annulation du décret de dissolution. De plus, seules les peines inférieures ou égales à vingt ans sont considérées, écartant une grande partie des condamnations prononcées par les Cours criminelles. Enfin, ces amnisties ne prennent pas effet automatiquement, mais doivent faire l'objet d'une demande pour chaque détenu concerné ; ces demandes sont examinées par une commission dont la composition est déterminée par les ministres de la France d'Outre-mer et de la Justice, et après avis du gouvernement camerounais<sup>159</sup>. Cette procédure lourde et longue a d'autant moins de chance d'être sollicitée par des détenu-es, alors que la plupart sont privées de conseil juridique efficaces et informés. Ainsi, d'un projet de départ plébiscité par les autorités coloniales et censé faire un « effet de choc » sur les populations, on aboutit deux ans plus tard à un texte surtout symbolique, de portée réduite qui ne correspond plus aux objectifs politiques énoncés à l'origine. Des demandes d'amnistie sont déposées sous le gouvernement Ahidjo, et avec les encouragements du Haut-Commissaire Torrè, qui presse même le conseiller à la Cour de cassation M. Laget de venir au Cameroun afin de présider une première commission en septembre 1958<sup>160</sup>. Il a pour ambition de procéder à diverses amnisties avant l'arrivée de la mission de visite de l'Onu, mais essaie de convaincre le Premier ministre de ne pas procéder à « une amnistie trop large<sup>161</sup> ». En août 1958, seules quinze demandes ont été déposées, ce que les services judiciaires expliquent par des remises en liberté déjà effectuées et le faible nombre de détenu-es politiques concerné-es par la loi<sup>162</sup>. Les faits délictuels et criminels commis en 1956 et 1957, en particulier en Sanaga-Maritime et en région Bamiléké, ne sont pas concernés, des condamnations lourdes ayant déjà été prononcées contre des militant-es upécistes en mars-avril 1957, souvent en leur absence<sup>163</sup>.

### I.5. La crise Mbida-Ramadier

Il est sans conteste possible de nommer la crise, à la suite des acteurs eux-mêmes, les échanges qui opposent, en 1958, le Premier ministre Mbida et le Haut-Commissaire Jean Ramadier, et qui se terminent par la démission de Mbida, puis le rappel à Paris de Ramadier. Cette crise correspond à une situation paradoxale où un Premier ministre camerounais montre plus d'intransigeance à l'égard de l'UPC que le Haut-Commissaire de l'époque, celui-ci essayant de miser sur d'autres tableaux que la seule répression militaire. Ce tournant majeur dans les relations entre la France et le Cameroun a été largement documenté par différent-es chercheur-euses ou collègues de Ramadier, comme avec les travaux du journaliste Georges Chaffard, d'Abel Eyinga, de Jean-François Bayart et Christophe Ralite<sup>164</sup>. Mais l'apport des archives de Jean Ramadier, que son fils a confiées à la Commission, est essentiel<sup>165</sup>. Ainsi, Mbida s'aliène progressivement Messmer qui est bientôt persuadé qu'il faut s'en débarrasser, ce qu'il va dire à Paris en décembre 1957<sup>166</sup>. Messmer a néanmoins fait part à Mbida des trois noms qui seraient en lice pour sa propre succession : Georges Spénale, directeur de cabinet de Defferre ; Jean-Michel Soupault également du cabinet du ministre de la France d'Outre-mer ; et le gouverneur Jean Ramadier. Messmer quitte finalement le Cameroun pour Brazzaville le 4 février 1958, et son successeur Jean Ramadier, dont il est proche, arrive de Conakry le 3 février 1958. Celui-ci est le fils du président du Conseil, Paul Ramadier, dont il a d'ailleurs été chef de cabinet en 1947, et a déjà, quand il arrive au Cameroun, une véritable expérience coloniale, en Indochine d'abord où il est un moment prisonnier des Japonais, en Côte d'Ivoire, au Niger et enfin en Guinée<sup>167</sup>. Au Niger, où il est gouverneur (1954-1956), s'il ne partage pas les vues du dissident du RDA Djibo Bakary, il lui donne néanmoins une chance aux élections à

159. Cinq membres y siègent, deux membres du gouvernement camerounais, deux représentants de la France (un fonctionnaire désigné par le Haut-Commissaire et le Procureur général), et avec un conseiller à la Cour de cassation comme président de la commission. ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du Premier ministre, Ahmadou Ahidjo au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 21 juin 1958 ; « Quelques précisions concernant l'amnistie au Cameroun », *La Presse du Cameroun*, 24 septembre 1958.

160. ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Xavier Torrè au conseiller à la Cour de cassation M. Laget, Yaoundé, 15 juillet 1958.

161. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au ministre de la France d'Outre-mer, 10 mai 1958.

162. ANOM, DPCT21, direction du cabinet du Haut-Commissaire au Cameroun, Note sur les mesures prises au Cameroun sous administration française pour réprimer les crimes et délits de 1955 à 1958, s.d.

163. Nken Simon, « Les pourparlers de paix du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Pierre Messmer et le parti nationaliste camerounais (1956-1958) : regard critique », article non publié, conservé dans les archives de la Congrégation du Saint-Esprit (ACSSp).

164. Le Vine Victor T. (1964), *The Cameroons...*, *op. cit.*, pp. 163-166 ; Larrue Jacques et Payen Jean-Marie (2000), *Jean Ramadier gouverneur de la décolonisation*, Paris, Karthala ; Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.* ; Chaffard Georges (1965), *Les Carnets secrets de la décolonisation*, Vol. 1, Paris, Calmann-Lévy, pp. 305-329 ; Eyinga Abel (1978), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, Éditions Anthropos, pp. 138-158 ; Bayart Jean-François (1985), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques ; Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 3, pp. 142-179.

165. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier.

166. Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, p. 98.

167. ANOM, EEI7359, Dossier de carrière de Jean Ramadier, Curriculum vitae de Jean Ramadier.

l'Assemblée nationale du 2 janvier 1956 en ne soutenant pas le Docteur Borrey, candidat de l'administration<sup>168</sup>. Ce socialiste non conformiste et fonceur<sup>169</sup> appartient, selon Chaffard, « à la petite phalange des gouverneurs qualifiés "libéraux" », mais est perçu comme un « administrateur peu orthodoxe », à l'opposé du « masque de dignité dont se revêt Messmer l'Alsacien<sup>170</sup> ». En Guinée, il travaille pourtant avec Ahmed Sékou Touré en qui il voit le « représentant authentique du territoire », même s'il le considère comme autocrate<sup>171</sup>.

Très vite, après sa prise de fonction et une tournée effectuée en Sanaga-Maritime, Ramadier est persuadé de l'échec de la voie militaire. Il se montre favorable à une solution politique en accédant aux revendications upécistes – l'indépendance et la réunification –, ce qu'il exprime publiquement lors d'un discours remarqué à l'Alcam, le 10 février, qui fait l'effet d'un véritable coup de tonnerre, même si ces mots avaient déjà été prononcés en janvier par le délégué de la France à l'Onu, Jacques Kosciusko-Morizet, en visite au Cameroun<sup>172</sup>. La suite du discours de Ramadier récuse le fait que le nationalisme appartienne aux seuls communistes, dont l'action mène à l'autocratie et à la lutte des classes, il récuse également le cartiérisme – le rejet de toute aide à l'empire – et appelle de ses vœux au développement économique, aux investissements y compris avec des capitaux étrangers, lui-même étant partisan de l'Eurafrrique. Il prône aussi « un programme commun, une action commune » : « Il faut que face à la crise qui nous menace, face au cartiérisme qui nous menace, face à ceux qui sont entrés dans l'illégalité, l'union de tous les camerounais soit une réalité et réalisée<sup>173</sup> ». La seule mention de l'UPC est faite avec les mots : « Ceux qui sont entrés dans l'illégalité ». Aucune allusion aux actions armées ni aux maquis<sup>174</sup>. Ce discours de réconciliation et d'apaisement suscite l'enthousiasme de l'Assemblée. Il envoie le 10 février un télégramme à Gérard Jaquet, désormais ministre de la France d'Outre-mer :

[...] mon point de vue est formel. Le rendement de l'outil militaire est à son optimum. On ne peut guère obtenir plus à moins de tripler les effectifs et dans ce cas les maquis se dilueront et l'action se transportera dans les villes – Stop – autrement dit de la révolution nationale et rurale on passera à la révolution prolétarienne – Stop – primo je ne veux en aucune façon avoir la responsabilité de l'extension de la zone d'insurrection, secundo que je considère que la France ne peut pas se payer le luxe d'une nouvelle situation nord-africaine j'ai été amené à prendre, lors d'une réception à l'Assemblée législative des positions politiques plus tôt que je ne comptais – Stop – Je vous tiendrai informé du déroulement des événements<sup>175</sup>.

Cette prise de position déplait à Mbida. Le 26 janvier 1958, a eu lieu le premier congrès du Parti des Démocrates Camerounais (PDC) qui renvoie l'indépendance *sine die* et où il n'est aucunement question de réunification<sup>176</sup>. Là encore, le Premier ministre se montre beaucoup plus conservateur que le Haut-Commissaire Ramadier qu'il accuse de s'immiscer indûment dans les affaires du territoire. Les archives consultées n'ont pas révélé les consignes exactes reçues par Ramadier et si le fait de prononcer les mots « magiques », en tous cas dans sa bouche, d'indépendance et de réunification a été de sa propre initiative. Il semble qu'il ait eu en tous cas, la mission de se « débarrasser » de Mbida et c'est en effet le but qu'il atteint au prix de sa carrière. Le 11 février 1958, au lendemain du discours à l'Alcam, les membres du gouvernement Mbida appartenant à l'Union camerounaise démissionnent, sur l'insistance, semble-t-il, de Ramadier<sup>177</sup>. Mbida envoie à Paris son chef de cabinet Courrot pour informer le ministre, de la situation, et se plaindre du Haut-Commissaire. Le 12 février 1958, ce sont les Paysans indépendants qui démissionnent à leur tour. Mbida prend acte des démissions de ses ministres le même jour et en nomme de nouveaux, en arguant de l'article 19 du statut qui insiste sur le choix des ministres par le chef de gouvernement. Ramadier refuse d'entériner ce nouveau gouvernement au nom de l'article 20 du statut<sup>178</sup>. Il en réfère au ministre de la France d'Outre-mer

168. Larrue Jacques et Payen Jean-Marie, *Jean Ramadier...*, op. cit., pp. 66-67.

169. *Ibid.*, pp. 14-15.

170. Chaffard Georges, *Les Carnets secrets de la décolonisation*, op. cit., p. 308.

171. Larrue Jacques et Payen Jean-Marie, *Jean Ramadier...*, op. cit., pp. 14-15 ; ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Lettre de Jean Ramadier à Pierre Messmer, n° 1353 SP, Conakry, le 29 octobre 1957.

172. ADF, La Courneuve, AO46, Entretien avec Jacques Kosciusko-Morizet réalisé par Maurice Vaïsse, professeur à l'université de Reims, et Catherine Oudin, conservateur du patrimoine au ministère des Affaires étrangères, 20 octobre 1992.

173. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Allocution prononcée par le Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier, à l'Alcam, 10 février 1958.

174. *Ibid.*

175. *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministère de la France d'Outre-mer, 10 février 1958.

176. Compte-rendu du congrès d'Abong-Mbang des Démocrates camerounais, *La Presse du Cameroun*, 3 février 1958 cité in Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun*, op. cit., p. 65.

177. Eyinga Abel, *Introduction à la politique...*, op. cit., p. 141.

178. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun à la délégation de Paris, 17 février 1958.

par un télégramme qui souligne l'opposition antigouvernementale à la Chambre<sup>179</sup>. Il explique ensuite pourquoi il a refusé d'entériner le nouveau gouvernement et conclut : « Il est inutile de dire que l'atmosphère à Yaoundé est assez surchauffée et que je me suis vu obligé de consigner la troupe et de prendre quelques mesures afin d'assurer l'ordre public. Par ailleurs j'ai fait à 20 heures une déclaration à la population pour lui exposer très franchement la situation<sup>180</sup> ». Les nouveaux ministres dont il semble par ailleurs qu'ils n'aient pas toujours été consultés avant d'être nommés, démissionnent à leur tour<sup>181</sup>. Un conseil de cabinet réuni par Mbida, malgré les démissions, avait, par ailleurs, voté une motion de défiance demandant le rappel du Haut-Commissaire récemment nommé à Paris<sup>182</sup>.

Le 13 février 1958, trois motions de censure sont déposées sur le bureau de l'Assemblée qui dénoncent les « attitudes racistes et dictatoriales » de Mbida, les tentatives « d'établissement d'un pouvoir personnel », et déclarent la politique menée par le Premier ministre « contraire aux intérêts du pays<sup>183</sup> ». Mbida part alors à Paris, accompagné du ministre de l'Information Mathias Djoumessi, et de son directeur de cabinet. Il est reçu par le président de la République René Coty et le ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet. Il avertit Ramadier par lettre le 12 février 1958 en lui faisant part de son « intention d'élever le très grave différend qui vient de surgir entre le Haut-Commissariat de la République française au Cameroun et le gouvernement camerounais devant les plus hautes instances de la France<sup>184</sup> ». Il demande le rappel de Ramadier dont l'action est, selon lui, contraire aux intérêts de la France. Dans cette démarche, Mbida a le soutien du MRP et d'un certain nombre de conservateurs comme le sénateur indépendant Antoine Pinay ou Roger Duchet<sup>185</sup>. Ce dernier écrit ainsi au journal *Le Monde* que les indépendants se sont bien inquiétés de la nomination de Ramadier qui, « à Yaoundé, a prononcé un discours insensé devant la Chambre des députés camerounais qui a précipité la crise<sup>186</sup> ». Ces soutiens conditionnent sans doute l'attitude de Jaquet qui somme alors Ramadier de prendre l'avion vers Paris, le 14 février, à la suite d'un entretien téléphonique<sup>187</sup>. Ce à quoi, Jean Ramadier répond qu'il ne peut venir à Paris du fait de ses responsabilités en termes de « maintien de l'ordre » et ajoute : « L'évolution de la crise est suivie par toute la population, tout le monde sait que M. Mbida est parti à Paris pour obtenir mon rappel et la dissolution de l'Assemblée [...]. Je ne puis, à moins de forfaiture, quitter mon poste en ce moment, car ce serait immédiatement exploité et des troubles graves seraient à craindre<sup>188</sup> ». Il envoie le Haut-Commissaire adjoint et son directeur de cabinet à Paris. Le 14 février, le sénateur Njoya Arouna, ministre des Finances démissionnaire et Daniel Kémajou, président de l'Alcam<sup>189</sup>, dénoncent auprès du ministre de la France d'Outre-mer les manœuvres de Mbida et défendent le Haut-Commissaire<sup>190</sup>. Ils dénoncent le rappel à Paris de Ramadier : « [...] Tout le monde sait que Monsieur Mbida en difficulté avec l'Assemblée législative, a trouvé plus facile de s'en prendre au Haut-Commissaire plutôt que de venir prouver devant l'Assemblée sa prétendue popularité<sup>191</sup> [...] ». Et le 15 février Ramadier écrit encore à Jaquet pour se plaindre de l'appui qu'a reçu Mbida à Paris et défendre son honneur : « Vous m'avez nommé parce que d'autres n'ont pas été agréés. J'ai conscience d'avoir agi et de continuer d'agir en toute objectivité, en toute indépendance. Chacun doit maintenant prendre ses responsabilités. J'ai pris et je prends les miennes ». Inquiet de possibles incidents s'il était rappelé de son poste, il ajoute : « J'entends en assumer toutes les conséquences avec l'entière conscience d'agir dans l'intérêt bien compris du Cameroun et de la France<sup>192</sup> ».

179. *Ibid.*, et Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministère de la France d'Outre-mer, 12 février 1958.

180. *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, 19 février 1958.

181. *Ibid.*, Communiqué de Jean Baptiste Mabaya et René Blaise Mindjos, ministre des Travaux publics et secrétaire d'État au budget, Yaoundé, 13 février 1958.

182. ANOM, 1AFFPOL 3327, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 23 janvier au 11 février 1958, Yaoundé, 12 février 1958 ; 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Communiqué à l'AFP et à la radio, 13 février 1958.

183. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Groupe d'Union camerounaise (Mohaman Lamine) et groupe des paysans indépendants (Kamga), Motion de censure contre le Premier ministre, Yaoundé, 13 février 1958 ; Groupe d'Action nationale du Cameroun, Motion de censure contre le Premier ministre, Yaoundé, le 13 février 1958.

184. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Lettre du Premier ministre André-Marie Mbida au Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier, 12 février 1958.

185. Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, p. 85.

186. « Une lettre de Monsieur Roger Duchet à propos de l'action de Jean Ramadier au Cameroun », *Le Monde*, 19 février 1958.

187. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Télégramme du ministre de la France-Outre-mer Gérard Jaquet au Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier, 14 février 1958.

188. *Ibid.*, Télégramme du ministre de la France-Outre-mer Gérard Jaquet au Haut-Commissaire au Cameroun, Jean Ramadier, 14 février 1958.

189. ANOM, 1AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 28 septembre au 11 octobre 1957.

190. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Lettre du sénateur et ministre des Finances Noya Arouna au ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, Yaoundé, le 14 février 1958.

191. *Ibid.*, Lettre de Daniel Kémajou au ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, 14 février 1958.

192. *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier au ministre de la France-Outre-mer, Gérard Jaquet, 15 février 1958 ; Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier à la délégation de Paris, 15 février 1958.

Le 15 février 1958, Mbida rejoint le Cameroun, après avoir démissionné de la SFIO et affirmé qu'il regrettait que Ramadier « ait fourni un appui aux pillards, aux agents de l'URSS, aux saboteurs et aux assassins contre lesquels précisément je lutte<sup>193</sup> ». Le bruit court qu'il revient avec des armes, mais après contrôle, il s'agit de cinq fusils de chasse<sup>194</sup>. Il remet le même jour sa démission à Ramadier qui l'accepte après consultations des présidents de groupe<sup>195</sup>. Il la remet à René Coty, au président du Conseil Félix Gaillard et à Jaquet. Mbida perd le pouvoir « sous le poids de son ambition et des sottises accumulées », est-il écrit dans *Le Peuple camerounais*<sup>196</sup>. La Sûreté indique que la population de Douala danse de joie dans la rue<sup>197</sup>. Mbida n'a pas voulu affronter les motions de censure, qui auraient dû être débattues le 18 février 1958. Son télégramme de démission adressé aux autorités françaises charge lourdement Ramadier qui « met tout en œuvre pour – aboutissement – crise – qu'il a délibérément provoquée [...] ». Il ajoute : « Je regrette que le premier représentant de la République française ait cru devoir s'immiscer de cette façon dans les affaires intérieures du Cameroun<sup>198</sup> ». Ramadier, de son côté, écrit à son directeur de cabinet d'Ornano pour qu'il mette en garde le ministre Jaquet contre toute position qui le mettrait en dépendance à l'égard du gouvernement Mbida. Le 16 février 1958, les services de renseignement vont aussi dans ce sens : « [...] l'opinion publique est déjà tournée vers le prochain gouvernement qui comportera, espère-t-on des représentants du groupe des Huit<sup>199</sup> ». Le lendemain, Mbida publie un communiqué où il se défend d'avoir cherché l'aide de Paris et charge violemment Ramadier, qui poursuit son « travail de désintégration<sup>200</sup> ». De son côté, le ministère de la France d'Outre-mer publie également un communiqué qui précise que la position de la France reste inchangée, que le Haut-commissaire est rappelé et qu'aucune instruction ne lui avait été donnée pour intervenir dans la politique intérieure du Cameroun<sup>201</sup>. La presse, y compris conservatrice, déplore aussi le départ de Ramadier<sup>202</sup>, alors que la Sûreté, tout en mettant l'accent sur le rôle attribué par la population au Manc de Soppo Priso ainsi qu'au profit que l'UPC peut tirer de la crise, souligne que « l'Assemblée législative dans sa majorité semble prête à réagir de façon énergique auprès du gouvernement français au cas où le nouveau Haut-Commissaire serait rappelé<sup>203</sup> ».

On voit, ici, tout le paradoxe de cette situation. Un représentant de la France, le Haut-Commissaire, s'oppose frontalement au Premier ministre camerounais, qui cherche de son côté le soutien de Paris. Et le Haut-Commissaire a en revanche le soutien de l'Assemblée au Cameroun. Le 16 février, Ramadier nomme Ahmadou Ahidjo, l'ancien Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur de Mbida, Premier ministre et le 18 février 1958, celui-ci est investi par l'Alcam par 49 voix contre zéro et quinze abstentions<sup>204</sup>. Le choix d'Ahidjo s'explique par diverses raisons : un caractère sans doute plus effacé, à l'opposé de celui de Mbida ; son leadership sur le groupe le plus important à l'Alcam et le fait qu'il soit un homme du nord. Ramadier imagine, à travers lui, « un gouvernement transitoire dont le rôle serait d'entrer en discussion avec Um et la résistance intérieure<sup>205</sup> ». Les députés du PDC ne votent pas l'investiture du fait de la probable présence dans son gouvernement de deux ministres issus du groupe des Huit : Charles Assale et Gaston Behle<sup>206</sup>. La nomination de ces deux membres du Manc conduit à l'éclatement du Manc et la séance à l'Alcam est houleuse. Ahidjo arrive, par son discours d'investiture, à rassurer les plus inquiet-es<sup>207</sup>. Le même jour Ramadier envoie encore un courrier au ministre de la France d'Outre-mer qui insiste sur son rôle dans l'apaisement des « esprits surchauffés » : « J'ai coupé court à toute tentative de l'UPC qui, maintenant devant le mouvement d'Union nationale se trouve désorientée. Je sais que déjà des professeurs, des intellectuels, des nationalistes ont invité le maquis à se rallier ». Il ajoute : « [...] incontestablement l'atmosphère est à la détente et à l'union, la tendance s'est renversée, le front commun de lutte anticolonialiste, cher à Um Nyobe n'est plus pour demain et il s'en rend

193. *Ibid.*, Communiqué à la presse, AFP, 17 février 1958.

194. *Ibid.*, Lettre du chef de la région du Wouri R. Bonneau au Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier, Douala, 18 février 1958.

195. *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier à la délégation de Paris pour d'Ornano, le 17 février 1958.

196. « Cameroun 1958 », *Peuple camerounais*, 27 avril 1958, p. 1.

197. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Rapport général quotidien de la Sûreté à Douala, 17 février 1958.

198. ANOM, 1AFFPOL3327, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté (12 février-1<sup>er</sup> mars 1958).

199. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Note de renseignement de la Sûreté à Douala, « Objet : Crise ministérielle retour premier ministre activité syndicale et politique à Douala », 16 février 1958.

200. *Ibid.*, Communiqué à la presse, AFP, 17 février 1958 et Télégramme du Premier ministre Mbida au ministre de la France d'Outre-mer, au président du Conseil et au président de la République française, s.d.

201. *Ibid.*, Communiqué à la presse, AFP, 17 février 1958.

202. *L'Écho du Cameroun*, semaine du 26 au 3 mars 1957, p. 2.

203. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Sûreté de Yaoundé, Note de renseignement, « Objet : évolution de la crise ministérielle », 18 février 1956.

204. *Ibid.*, Télégramme du Premier ministre Ahmadou Ahidjo à la délégation du Haut-Commissaire au Cameroun à Paris, 19 février 1958.

205. Eyinga Abel, *Introduction à la politique...*, op. cit., p. 153.

206. ANOM, 1AFFPOL3327, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté (12 février-1<sup>er</sup> mars 1958).

207. *Ibid.*

compte<sup>208</sup> ». Le 19 février 1958, Ahidjo écrit un télégramme à Félix Houphouët-Boigny, alors ministre d'État pour lui demander d'intervenir au Conseil des ministres pour le maintien de Ramadier<sup>209</sup>. Ramadier écrit aussi au ministre pour justifier ce qui est considéré par sa hiérarchie comme de « l'insubordination » en évoquant tout ce dont pourrait tirer profit l'UPC. Pour lui, le statut ne correspond plus à la situation, considérant « les slogans d'indépendance » comme du « romantisme révolutionnaire », et en appelle à des solutions eurafricaines pour sauvegarder le rôle de la France, notamment au Cameroun<sup>210</sup>. Ramadier rentre à Paris où il est relevé de toutes ses fonctions. C'est la fin de sa carrière de gouverneur. Le 20 février, son successeur Xavier Torrè est nommé en Conseil des ministres.

Cette crise, au caractère tout à fait exceptionnel, permet *in fine* à un groupe d'opposants, le groupe des Huit, par ailleurs promoteurs d'un mouvement légal d'opposition, le Manc, d'arriver au pouvoir en fonction des dispositions d'un statut pourtant combattu par eux. Et cela se fait largement grâce à l'action d'un Haut-Commissaire contre le premier gouvernement camerounais et son chef. Et ce même Haut-Commissaire – qui a d'ailleurs mis, lui-même, en avant le souhait de la population de voir un représentant du groupe des Huit arriver au pouvoir – a rendu légitime, justement parce qu'il est le représentant de la France, les slogans d'indépendance et de réunification y compris auprès de ceux qui à l'Assemblée étaient loin d'en être les fervents défenseurs. Et ce n'est pas le Haut-Commissaire, mais le Premier ministre camerounais qui se veut le meilleur défenseur des intérêts français au Cameroun et le fer de lance de la lutte contre l'UPC. Par conviction ou par opportunisme ? Toute la carrière de Mbida témoigne d'opportunisme et de changements de cap circonstanciels. Peut-être a-t-il pensé que sa rigidité idéologique et sa fermeté tant dans les propos que dans l'action l'assureraient des bonnes grâces des autorités coloniales ? Peut-être, n'a-t-il pas compris aussi que les temps ont changé et que son attitude nuit à ceux mêmes à qui il porte allégeance. Le ministre socialiste de la France d'Outre-mer Jaquet l'a peu soutenu, du fait des pressions de la droite colonialiste et du MRP, mais il a surtout désavoué un Haut-Commissaire qui lui avait désobéi. Ramadier agit, c'est en tout cas ce que ses propos suggèrent, pour délégitimer l'UPC en s'accaparant ses propres revendications. Et donc pour ramener le calme au Cameroun. Principe de réalité ou conviction réelle du Haut-Commissaire ? Il est en tous cas l'un des rares représentants politiques français de l'époque en fonction conscient des évolutions et qui a tout intérêt à voir le Cameroun devenir indépendant dans l'harmonie et la coopération. Mais la répression armée, que Ramadier, sans la condamner, juge inefficace, s'intensifie et Ahidjo n'aura rien à envier à un Mbida en matière d'autoritarisme. La répression politique se caractérise également par divers dispositifs mobilisés pour faire taire les fonctionnaires, briser le syndicalisme protestataire, destituer ou exiler les chefs dissidents, diriger les premières élections au suffrage universel en 1956, et contrôler l'action des milieux épécistes en métropole.

## 2. CONTENIR LES OPINIONS NATIONALISTES

### 2.1. Faire taire les fonctionnaires

Depuis le début des années 1950, des fonctionnaires proches de l'UPC ont subi des mutations disciplinaires aux motifs politiques vers des territoires plus isolés, loin des grands centres urbains, mais face à l'échec de cette politique, l'arrivée de Pré aboutit au retour de ces leaders nationalistes vers Douala ou Yaoundé, dans l'espoir de mieux contrôler leurs activités militantes<sup>211</sup>. Après mai 1955, l'africanisation de la fonction publique permet aux autorités de recruter des fonctionnaires favorables au *trusteeship* de la France et *a contrario*, de sanctionner ceux et celles qui aident, indirectement, les organisations nationalistes dissoutes. En plus de mener des enquêtes de « moralité qui vérifient les opinions politiques de ces fonctionnaires<sup>212</sup>, elles discriminent *via* l'origine ou le nom des candidat-es<sup>213</sup>. Certains patronymes rappelant des leaders de l'UPC, tels que « Um » ou « Ouandié », bloquent ces recrutements, ce qui explique le choix effectué par certaines familles de les modifier pour se protéger d'éventuelles représailles de

208. ANOM, 356APOM, Fonds privé Jean Ramadier, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, 19 février 1958.

209. *Ibid.*, Télégramme du Premier ministre Ahmadou Ahidjo à la délégation du Haut-Commissaire du Cameroun à Paris, 19 février 1958.

210. *Ibid.*, Télégramme officiel chiffré du Haut-Commissaire au Cameroun Jean Ramadier au ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, 19 février 1958.

211. Voir Section 1 – Partie II.A. Eyinga Abel, *Introduction à la politique...*, *op cit*, p 72.

212. Témoignage de Sack Mandjeck, 94 ans, employé de poste retraité, témoignage recueilli à Yaoundé le 21 janvier 2014 cité in Abom Meke Edwige Salomé (2015), « Les sanctions infligées aux fonctionnaires autochtones du Cameroun sous mandat français 1922-1946 », Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale supérieure de Yaoundé, Cameroun, p. 36.

213. Entretien avec Marie Ngo Mbock, en présence de son cousin Dieudonné Mahi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, dans le quartier de Melen à Yaoundé, 28 mai 2023.

l'administration – Um devenant Oum, et Ouandié devenant Wandji<sup>214</sup>. À l'issue du recrutement, les fonctionnaires font l'objet d'une surveillance des services de police et de renseignement. L'entretien mené avec Philippe Hagbè Bell, ancien officier de police, précédemment évoqué, témoigne de ces pratiques<sup>215</sup>. Né à Dibang, il participe à des actions de sabotage lors des élections de décembre 1956 en Sanaga-Maritime et est témoin d'actes de torture, alors qu'il n'avait que 18 ans<sup>216</sup>. À vingt ans, en janvier 1958, il est recruté comme planton auprès du commissaire spécial Émile Jegou à Yaoundé – poste stratégique de la Sûreté<sup>217</sup>. Hagbè Bell découvre qu'il est étroitement surveillé par ses supérieurs. Il aperçoit, en effet, un dossier à son nom, alors qu'il nettoie le bureau de l'inspecteur Roger Albinet<sup>218</sup>. Ce dernier, surpris, par sa présence, referme de suite le dossier. Profitant de sa fonction, Hagbè Bell parvient à le lire en l'absence du policier français, et découvre des notes sur ses fréquentations « suspectes », liées à l'UPC et son rôle joué durant les élections. Captée par l'inspecteur Albinet, une lettre échangée entre Hagbè Bell et son cousin Mambengué décrit sa vie quotidienne et mentionne un certain Héléls qui lui a rendu visite, ainsi qu'un André Mbem. Il informe son cousin du décès récent d'un certain Ndjap, ressortissant de Pout Makondo. Ces trois individus intéressent particulièrement la Sûreté. Pour les deux premiers, l'enquête conclut à de simples homonymies. Mais Ndjap est le nom d'un militant upéciste surveillé par la police à Makondo, ce qui transforme Hagbè Bell en suspect, mais faute de preuves tangibles, le planton ne peut être officiellement accusé d'activités liées à une organisation dissoute. Le 14 septembre 1958, au lendemain de la mort d'Um Nyobè, le commissaire Jegou, reconnu pour « sa connaissance des personnalités et de la psychologie africaine », le fait venir dans son bureau<sup>219</sup>. Ouvrant un tiroir, il en sort une photographie qu'il lui présente en lui posant la question suivante : « Vous le connaissez ? », intrigué par le ton brusque qu'emploie Jegou et surtout, par l'attention avec laquelle ce dernier scrute l'expression de son visage, Hagbè Bell se penche sur la photographie. Il y voit un homme couché, vraisemblablement mort, mais il ne le reconnaît pas. Jegou insiste ; « Vous êtes certain de ne pas le reconnaître ? C'est Nyob Nyob (Parlant de Ruben Um Nyobè). Il a été tué. On l'a trouvé avec des gris-gris dans la poche ». Comprenant où Jegou veut en venir, Hagbè Bell se montre impassible et lui répond : « Je n'ai jamais vu cette personne ». Jegou semble avoir été convaincu de la loyauté de Hagbè Bell, car plus jamais il ne lui sera posé de questions à ce sujet<sup>220</sup>. D'autres fonctionnaires, à la Sûreté, aux douanes et dans les « forces de l'ordre » subissent ce type de surveillance jusqu'en 1958.

Les autorités ont aussi recours à des sanctions disciplinaires, en théorie, prévues pour des cas de corruption, d'abandon de poste ou d'absence répétée. Elles sont détournées pour sanctionner des fonctionnaires « désobéissant-es » et hostiles au *trusteeship* français *via* des suspensions de solde, la radiation ou la révocation<sup>221</sup>. Fin avril 1955, des tracts et des pétitions envoyées à l'Onu se plaignent de ces pressions exercées sur des agents refusant de démissionner ou d'abandonner leurs activités auprès de l'UPC<sup>222</sup>. Pierre Yemback, secrétaire d'Um Nyobè, est traduit devant un conseil de discipline après qu'un receveur français Taddei, mis au courant de son « appartenance politique “d'extrême gauche” », a glissé une lettre signée de l'UPC dans la corbeille de son bureau. Après mai 1955, d'autres fonctionnaires subissent ces sanctions. Entre mai et décembre, des postiers de Yaoundé sont suspendus, rétrogradés, et même licenciés. Jean-Jacques Njikam Njikefon est accusé de s'être présenté au bureau un matin, avec sur sa chemise, l'insigne de la CGT, symbole d'affiliation upéciste ; Jean Mvele est, lui, simplement surpris en train de commenter un meeting de l'UPC avec un usager. Le premier est alors suspendu puis rétrogradé, le second est révoqué et finalement réintégré à un poste subalterne<sup>223</sup>. Le licenciement des fonctionnaires n'est toutefois pas aisé au regard du droit. Le chef de la région Bamiléké Maurice Delauney s'en plaint en octobre 1957 et le fait savoir au Premier ministre Mbida. Deux infirmiers, Sogwi et Fondja, en poste aux dispensaires de Fondjomekwet à Bafang et de Djone à Bafoussam, ont été autorisés à reprendre leur poste, malgré leur proximité supposée avec l'UPC. Delauney « insiste sur l'effet politique fâcheux qu'a produit » la réintégration de ces deux « upécistes notoires, [qui]

214. Entretien avec Maginot Noubissie Tchouake, enseignant à l'Université de Dschang, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Bafoussam, le 26 avril 2024.

215. Entretien avec Philippe Hagbè Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 18 janvier 2024.

216. Entretien avec Philippe Hagbè Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, au rond-point Express à Biyem-Assi à Yaoundé, le 28 mai 2023.

217. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Émile Jegou.

218. ANOM, EEII5375, Dossier de carrière de Roger Albinet.

219. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Bulletin individuel de notes, 1958.

220. Entretien avec Philippe Hagbè Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission à Yaoundé, le 18 janvier 2024.

221. Abom Meke Edwige Salomé, « Les sanctions infligées aux fonctionnaires... », *op. cit.*, p. 44.

222. Archives de l'Onu (AONU), S-0504-0057-0034-00002, Communiqué de presse du président de l'UPC, Félix-Roland Moumié, « Il me semble essentiel que vous ne donniez pas l'impression que vous attachez de l'importance à ces braves gens – dédié au tandem Huber-Morel », Douala, 29 avril 1955.

223. Jean Fondja Tchakouté in Ranèse Tchamba Ngotom (2019), « Une histoire postale du Cameroun de 1945 à la fin des années 1970 : support politique, réseaux de communication et pratiques sociales », Thèse en histoire, Université Paris-Diderot, France, p. 231.

ne cessent de tenir des propos largement préjudiciables à l'ordre public et à la confiance que les éléments sains de la population ont pu mettre dans le gouvernement et les institutions nouvelles<sup>224</sup> ». Il milite pour leur licenciement, ou *a minima*, leur éloignement de la région Bamiléké. À l'inverse, les fonctionnaires disciplinés, au service des autorités, bénéficient d'une série de promotions et d'avantages, pécuniaires ou matériels, qui provoquent les premières critiques sur la corruption au sein de la fonction publique au Cameroun et l'accaparement des ressources administratives de l'État<sup>225</sup>. Avec le gouvernement Mbida, et plus encore avec celui d'Ahidjo, des voix s'élèvent contre les pots-de-vin donnés aux fonctionnaires et les cadeaux en nature accordés à des ministres<sup>226</sup>.

## 2.2. Briser le syndicalisme protestataire

L'interdiction de l'UPC en juillet 1955 affecte profondément le syndicalisme de contestation, en particulier l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) puis la Confédération Générale Kamerunaise du Travail (CGKT), victimes collatérales des répressions policière et judiciaire qui s'abattent sur le parti. Dès leurs créations respectives, une alliance s'est établie entre l'USCC et l'UPC, comme nous l'avons vu<sup>227</sup>, qui se traduit par des actions communes, et même des pétitions rédigées et diffusées par l'une en faveur de l'autre, lorsque les autorités menacent de punir ou sévissent contre l'un des partenaires. Une alliance qui fait peur aux autorités coloniales. Avant mai 1955, les activités de l'USCC font l'objet d'une surveillance resserrée de la Sûreté *via* des agent-es infiltré-es et le soutien des services de renseignement de métropole, qui suivent les leaders syndicaux, dont Jacques Ngom à l'étranger<sup>228</sup>. Cette surveillance s'accroît alors que l'USCC multiplie les grèves, les pétitions à l'Onu, et sa participation à des congrès mondiaux dont ceux de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM<sup>229</sup>). Le succès de l'USCC s'accompagne aussi d'arrestations à l'issue de mouvements de grève<sup>230</sup>, mais accroît la popularité de Ngom, décuplée par son rôle au sein du comité directeur de l'UPC, ainsi que l'implantation de l'UPC dans la fonction publique, chez les salariés du secteur privé, et chez les paysans et petits planteurs<sup>231</sup>. Les leaders syndicaux subissent la répression engagée par Pré lors des grèves initiées en janvier 1955 qui se solde par l'arrestation de Jacques Ngom, le 30 mai, non loin d'Édéa, conduit rapidement à la prison de New Bell. Il est condamné par le Tribunal correctionnel de première instance à Douala le 2 septembre puis par la Cour d'appel de Yaoundé, le 9 novembre 1955, à huit mois de prison<sup>232</sup>. La mise en place de sa défense s'annonce, comme pour bon nombre de militant-es nationalistes, très compliquée, malgré le recours à des avocat-es français-es. Il est rejoint à New-Bell par Hyacinthe Mpaye<sup>233</sup>. Mayi Matip est, lui, incarcéré à la prison de Mokolo dans le nord, puis transféré à Douala pour n'être libéré que le 26 mai 1957, date à laquelle, selon l'historien Simon Nken, il rejoint Um Nyobè au maquis<sup>234</sup>. Certains estiment d'ailleurs que ce syndicaliste aurait été « retourné » en prison pour se rapprocher du *Mpodol*, quand d'autres le voient en opposant du « trio de Kumba », les dirigeants réfugiés au *Southern Cameroons*. À l'inverse, selon Um Ngos, gardien du grand maquis, il aurait été appelé par Um Nyobè pour le seconder<sup>235</sup>. Certains leaders syndicaux sont contraint-es à prendre le maquis, à l'image d'un des fondateurs du Syndicat des Petits Planteurs et membre de l'UPC, Jean Mbouende, déjà victime de poursuites judiciaires avant 1955<sup>236</sup> et qui, selon son témoignage et celui de ses proches, reste caché cinq ans durant dans ses plantations, tout en effectuant des voyages clandestins à travers la zone frontalière vers Kumba<sup>237</sup>.

224. ANY, APA 2AC 430, Région Bamiléké, cité in Joseph Woudammiké, (2014), *La déportation et la mise en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun. L'art de rendre invisible ce qui est nuisible*, Yaoundé, Les Éditions du Shabel, p. 210.

225. Ralite Christophe, « Les processus de politisation au Cameroun... », *op. cit.*, p. 233.

226. DGSE, Note de renseignement n°1144/0-381SG, « Objet : corruption des fonctionnaires au Cameroun », 21 septembre 1959.

227. Voir Section 1 – Partie I.B.

228. DGSE, Note de renseignement n°591488, « Objet : Cameroun, la CGT au Cameroun (USCC) », 17 juillet 1952.

229. Voir aussi ANOM, 1AFFPOL3335, La direction de la Sûreté, Note sur l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun, Yaoundé, 25 mars 1955.

230. Ngom Jacques, *La lutte des travailleurs et du peuple kamerunais pour les revendications économiques et sociales pour l'indépendance et l'unification*, p. 11.

231. Voir Section 1 – Partie I. B.

232. Le mémoire retrouvé était abîmé et sans couverture. Auteur inconnu (s.d.), « Jacques Ngom militant syndicaliste révolutionnaire », Mémoire universitaire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 68.

233. Mpaye Hyacinthe (1995), *Contraintes des temps*, [s.l.], tapuscrit non publié, pp. 26-28.

234. Nken Simon, « Des arcanes patriarcales à l'engagement nationaliste... », *op. cit.*, p. 15.

235. Malheureusement Simon Nken ne cite pas ces sources. Néanmoins on retrouve ces diverses interprétations dans de nombreux ouvrages ou témoignages. Nken Simon, « Des arcanes patriarcales à l'engagement nationaliste... », *op. cit.*, p. 15.

236. Archives régionales de l'ouest (ARO), Lettre du chef de la subdivision de Bafoussam R. Delarozière au chef de la région Bamiléké, Bafoussam, 10 juillet 1947 contenant le compte-rendu de la séance du 3 juillet 1947 sur la création du syndicat des petits planteurs ; Mbouende Jean (1999), *Pour la patrie, contre l'arbitraire. Autobiographie*, Bafang, édité par l'auteur ; entretien avec Clément Wensileudjam, fils de Jean Mbouende, réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, le 22 mars 2024.

237. Fin mai 1960, il sort de son refuge et demande à profiter de l'amnistie, il se rend à Douala et obtient un laissez-passer pour revenir à Bafang. Archives privées de Jean Mbouende, Attestation du ministre d'État chargé de l'Intérieur, Njoya Arouna, Yaoundé, 1<sup>er</sup> juin 1960.

Cette première phase de répression clairsème les rangs de l'USCC. Ses cadres les plus aguerris et les plus dévoués à la cause des travailleur-euses sont mis au silence et subissent de mauvais traitements en prison, alors qu'un grand nombre d'adhérent-es disparaît, au maquis, en exil, ou en clandestinité. Marcus Mbilla, de l'USCC et de la FSM, représentant de la Fédération des Travailleurs Agricoles Forestiers et Paysans du Cameroun basé à Douala, alerte ainsi le Secrétaire général de l'Onu, sur les violences subies par les syndicalistes à l'issue du moment 1955<sup>238</sup>. Elles s'accompagnent d'un pillage des archives de l'USCC<sup>239</sup>. Subsistent des correspondances et des photographies dans le fonds Marcel Dufriche, militant communiste et syndicaliste, membre titulaire du comité central du PCF (1956-1964) et responsable, à la CGT, des commissions en charge de la jeunesse et de la main-d'œuvre immigrée au sein de la France d'Outre-mer<sup>240</sup>. Au 16 novembre 1955, une liste établie de 59 syndiqués cégétistes détenus à la prison de New-Bell à Douala est placée en annexe d'une lettre écrite par le Secrétaire général de la FSM, Luigi Grassi, à l'attention du Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, pour dénoncer les arrestations, les saisies et le non-respect de l'article 76 de la Charte des Nations Unies portant sur les libertés fondamentales. Ce courrier fait suite à une précédente pétition envoyée au Conseil de Tutelle, le 1<sup>er</sup> août 1955, par la FSM, pour les mêmes motifs<sup>241</sup> : elle aboutit à la rencontre avec les membres de la mission de visite de l'Onu, présents au Cameroun, le 11 novembre 1955 – rencontre soigneusement surveillée par les agent-es de la Sûreté qui craignent la transmission de pétitions et lettres de protestation<sup>242</sup>.

L'un des secrétaires de l'USCC David Nokmis insiste sur le fait que Max Dorsinville, chef de la mission, ne les a pas reçus en personne et qu'il semble ne pas avoir été mis au courant des échanges que les syndicalistes ont eus avec son équipe<sup>243</sup>. Cependant, les cadres les plus motivés de l'USCC continuent à résister. L'historien Léon Kaptué relate l'aide reçue lors de la venue, en juillet 1955, de Georges Julien, délégué de la CGT métropolitaine et ouvrier boulanger, pour apprécier *de visu* l'importance des dégâts commis depuis mai<sup>244</sup>. Ses objectifs étaient de reprendre un contact direct avec les éléments cégétistes dispersés à la suite des événements et de remobiliser les adhérent-es encore en liberté. Après s'être heurté à des refus d'autorisation, il réussit à tenir une réunion publique au local syndical de la CGT de Messa à Yaoundé grâce à Samuel Um Titi, instituteur-adjoint suspendu. À cette réunion assiste une dizaine d'hommes dont Samuel Iban, président du comité central de l'UPC et adhérent à la CGT, l'occasion pour les services de renseignements de fichier les personnes présentes<sup>245</sup>. L'administration se saisit d'eux, le 18 août, une fois le délégué français reparti. Ainsi, la répression se poursuit, comme l'écrit Nokmis : « La répression ne fait que s'aggraver. Toujours des poursuites, toujours des mandats d'arrêt. La police a élu domicile à nos quartiers : du matin au soir, des gendarmes, des policiers en civil ou en tenue hantent nos quartiers d'heure en heure<sup>246</sup> ». La situation est telle que le secrétaire général de la CGT Benoît Frachon écrit au ministre de la France d'Outre-mer Teitgen pour lui signifier les nombreuses entraves aux libertés syndicales observées au Cameroun – saisie de matériel, pression des inspecteurs du travail et des lois sociales lors des élections, licenciements abusifs, etc.<sup>247</sup>. La baisse d'intensité de la lutte pour les travailleur-euses camerounais-es s'explique par des querelles d'égo pour le poste de Secrétaire général, qui divisent l'USCC, à commencer par une de ses antennes régionales les plus puissantes, celle du Nyong-et-Sanaga, amputée de surcroît de son secrétaire Pierre Mandeng, contraint de prendre le maquis<sup>248</sup>. La sortie de prison, en février 1956, de Jacques Ngom marque aussi un tournant dans les relations USCC/UPC. Après presque dix ans de lutte politico-syndicales, il veut désormais désolidariser les enjeux de l'UPC, qu'il considère comme de plus en plus

238. ANOM, DPCT18, Lettre de Marcus Mbilla au secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, 5 septembre 1955.

239. ANY, APA11315, Lettre du secrétaire général de l'USCC, Jacques Ngom, au Haut-Commissaire au Cameroun, André Soucaudaux, cité in Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun des origines à 1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, Vol. 2, Annexe V, p. 820.

240. Institut d'Histoire Sociale (IHS), Archives de la CGT, fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Lettre du secrétaire de la FSM, Luigi Grassi, au Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, 1<sup>er</sup> août 1955 ; Compte-rendu manuscrit de la délégation confédérale effectuée au Cameroun du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 1955.

241. AONU, T/PET.5/720, Pétition de la Fédération syndicale mondiale concernant le Cameroun sous administration française, Vienne, 1<sup>er</sup> août 1955.

242. IHS-CGT, fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Lettre du secrétaire de l'USCC David Nokmis au responsable du bureau confédéral à la Commission d'Outre-mer Marcel Dufriche, 7 décembre 1955.

243. Voir ci-dessous Section 2 – Partie I.A. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, pp. 389-400.

244. IHS-CGT, fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Georges Julien, Compte-rendu manuscrit de la délégation confédérale effectuée au Cameroun du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 1955 ; « Pourquoi veut-on empêcher André Tollel d'aller au Cameroun ? », *L'Humanité*, 20 juin 1955 ; Pennetier Claude, biographie de Georges Julien disponible dans *le Dictionnaire du Maitron*. [disponible sur : <<https://maitron.fr/spip.php?article137548>>, consulté 15 février 2024] ; Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 610.

245. ANY, 1 AC 365/D, Rapport de police n°1660, « Objet : la CGT », agent n°16 A, 20 août 1955, cité in Kaptué Léon « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 612.

246. IHS-CGT, fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Lettre de David Nokmis au secrétaire de la Fédération nationale des travailleurs de l'alimentation et des HCR, Georges Julien, 18 août 1955.

247. *Ibid.*, Lettre du secrétaire général de la CGT Benoît Frachon au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Paris, 11 août 1955.

248. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, pp. 613-621.

radicale, de la lutte pour les droits des travailleur-euses. Il dénonce les orientations prises par les dirigeant-es exilé-es à Kumba, notamment à travers un journal qu'il crée, *Liberté*, dans lequel il critique le choix de la violence armée. En représailles, le comité directeur décide sa suspension et le boycott de ce nouveau journal<sup>249</sup>. Il est rapidement accusé d'avoir été « retourné » en prison, notamment pour amener Um Nyobè à la conciliation avec le nouveau Haut-Commissaire Messmer, ce que dénonce aussi la lettre adressée le 19 avril 1956 par Moumié à Dufriche, dans laquelle il signale des « visites insolites » en prison du délégué Robert Guidon-Lavallée auprès de Ngom<sup>250</sup>.

Photographie de la grève des cadres locaux à Douala, le 12 mai 1955<sup>251</sup>



231

La rupture est consommée, y compris avec Um Nyobè, son compagnon de lutte de la première heure qui prend parti ouvertement contre la parution du journal *Liberté* en vertu des statuts de l'UPC<sup>252</sup> : « Il ressort que *Liberté* est le produit de l'indiscipline la plus manifeste dont ses animateurs se sont rendus coupables ». S'il laisse la porte ouverte au retour à l'unité, une motion de protestation est signée, le 1<sup>er</sup> novembre 1956 après le congrès de Kumba, par une partie des membres du comité directeur, dont Ngom, Mbilla, André Nyobè, contre, notamment, Ouandié, Kingué et Moumié. Les griefs sont nombreux : manque de démocratie, violation des statuts de l'UPC, manque de transparence sur les finances<sup>253</sup>. Les autorités profitent de la désagrégation progressive de l'USCC, déjà observée lors des élections aux délégués d'entreprises en septembre 1955, qui profitent à l'Usac et la CFTC. Lors du 7<sup>e</sup> congrès de l'USCC à Douala, est alors créée la Confédération générale Kamerunaise du Travail (CGKT) à l'initiative de Jacques Ngom dont les statuts ont été déposés le 13 décembre 1956<sup>254</sup> et qui proclame son « indépendance absolue

249. ANOM AFFPOL 3325, Note de renseignement du 25 février au 3 mars 1956, pp. 8-9. Elle évoque la parution du premier numéro du journal bimensuel *Liberté* le 24 février 1956 et l'inflexion des contenus par rapport aux mots d'ordre des leaders exilés à Kumba.

250. IHS-CGT, fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Lettre du président de l'UPC à Marcel Dufriche, 19 avril 1956.

251. IHS, Fonds Marcel Dufriche 15B1/81-88, Grève des cadres locaux, Douala, 12 mai 1955 (photographe non identifié).

252. ANOM, 1AFFPOL 3325, Um Nyobè Ruben, « Indiscipline ou désaccord politique ? » *Lumière*, 30 mai 1956, reproduit, in La direction de la Sûreté, Note de renseignements du 16 au 25 juin 1956, Yaoundé, 27 juin 1956.

253. Auteur inconnu (s.d.), « Jacques Ngom militant syndicaliste révolutionnaire », *op. cit.*, annexe XIV.

254. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 630.

à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs<sup>255</sup> ». L'historien Kaptué y voit un syndicalisme « mort » ou du moins « assagi ». « C'est ce que les colonialistes français recherchaient », précise-t-il, avant d'ajouter : « Le "syndrome" de mai 1955 continue à opérer et, pour qui a connu l'USCC du début des années cinquante, la CGKT est perçue par certain-es, dès son avènement, comme une sorte de "poule mouillée", une chiffe dont les ambitions et les aspirations ne différaient apparemment en rien de celles de la CGT-FO ou de la CFTC<sup>256</sup> ». Pour Ngom, la création de la CGKT marque une nette prise de distance avec l'UPC. Rapidement, deux tendances apparaissent : la tendance incarnée par Ngom, devient l'Union Générale des Travailleurs Kamerunais/Camerounais (UGTK/C), qui souhaite construire de nouvelles relations avec la France<sup>257</sup> et se développer au Cameroun sous tutelle britannique, ce qui explique l'usage inégal du « K ». Ce dernier projet inquiète Messmer qui en fait part au ministre de la France d'Outre-mer Defferre, craignant « un effet sensible sur la diffusion des thèses upécistes d'unification<sup>258</sup> ». Ngom est ainsi minutieusement surveillé lors de ses déplacements à l'étranger, à l'Onu et aux congrès syndicaux, et jusqu'aux dîners auxquels il assiste – par exemple, celui du 8 février 1957 au domicile de l'avocat Pierre Stibbe où sont réunies des personnalités anticolonialistes<sup>259</sup>. L'autre tendance de la CGKT est dirigée par François Mayo Beck, proche des dirigeant-es exilé-es à Kumba, et devient la Confédération générale Camerounaise du Travail (CGCT). Divergence idéologique ou querelles d'égo entre générations différentes ? Ces divisions font, dans tous les cas, le jeu des autorités, car elles affaiblissent irrémédiablement la lutte<sup>260</sup>. L'année 1958 se solde par une baisse du nombre de syndiqué-es, la perte des acquis sociaux face à la désinvolture des syndicats, la fermeture de certains tribunaux du travail, le détournement des leaders vers la politique, désormais plus ouverte avec le statut d'autonomie interne qui permet de développer des trajectoires de réussites personnelles. Reste aussi un climat de peur installé par les autorités et plus tard le gouvernement Ahidjo qui font que prendre une carte au syndicat et être porté sur des listes revient à se mettre en danger de représailles, danger que beaucoup ne veulent affronter<sup>261</sup>.

### 2.3. Destituer, exiler et assigner à résidence

La répression après mai 1955 réactive aussi les pratiques de destitution, d'assignation à résidence et de bannissement de chefs dissidents, déjà employés depuis l'entre-deux-guerres, et observées dans d'autres guerres d'indépendance<sup>262</sup>. Depuis 1948, plusieurs chefs ont soutenu le mouvement nationaliste à l'image de Victor Nantia ou de Jean Rameau Sokoudjou en région Bamiléké, qui participent aux réunions de l'UPC et encouragent leurs administré-es à s'engager<sup>263</sup> ou à l'image du *ndog tindi* Lihan Li Massoguè à Ndonggo en Sanaga<sup>264</sup>. Après mai 1955, certains entrent au maquis et soutiennent indirectement les forces upécistes comme Marcel Fezeu Ngandjong de Badenkop, et Paul Bernard Kemayou de Bangou dans l'ouest du Cameroun<sup>265</sup>. Leur mobilisation aux côtés de l'UPC est d'autant plus redoutée par les autorités que certains chefs disposent d'une forte influence sur leurs sujets et sont confrontés à des rivaux qui souhaitent les renverser. Les autorités ont alors un choix stratégique à faire dans la désignation ou la destitution des chefs afin d'opter pour « les princes qu'elle a eu à côtoyer et donc susceptibles d'être aisément manipulés<sup>266</sup> ». Ces

255. CGKT et FSM, *Congrès constitutif de la Confédération générale kamerunaise du travail (7e Congrès de l'USCC)*. Douala, 1er-5 décembre 1956, s.d.

256. Kaptué Léon, « L'expérience syndicale au Cameroun... », *op. cit.*, Vol. 2, p. 632.

257. DGSE, n°A84803, « Objet : AEF/Cameroun – Intervention de Ngom Jacques à la 8<sup>e</sup> session du Conseil général de la FSM », 3 décembre 1956.

258. ANOM, DPCT 56, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Yaoundé, 14 décembre 1956 ; AMM, Fonds Gaston Defferre, 100II350, Lettre du sénateur du Cameroun Arouna Njoya au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Paris, 24 octobre 1956.

259. ANOM, DPCT56, Lettre du directeur général de la Sûreté nationale au délégué du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Paris, 8 février 1957.

260. Les dissensions sont suivies de près par les services de la Sûreté dans la durée : Archives régionales de l'ouest (ARO), Compte-rendu des travaux de la session du comité exécutif de l'USCC des 15 et 16 septembre 1956 ; Compte rendu de la réunion du Comité confédéral national de la CGTK du 6 au 8 septembre 1957 ; ANOM, DPCT 46, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1958.

261. Auteur inconnu (s.d.), « Jacques Ngom militant syndicaliste révolutionnaire... », *op. cit.*, p. 78.

262. Aldrich Robert (2018), *Banished Potentates. Dethroning and Exiling Indigenous Monarchs under British and French Colonial Rule, 1815-1955*, Manchester, Manchester University Press; Mouckaga Hugues (2013), *Les déportés politiques au bagne de Ndjolé (Gabon). L'Almamy Samory Touré, Cheikh Amadou Bamba Mbacké, Dossou Idéou, Aja Kpoyizoun et les autres*, Paris, L'Harmattan.

263. Archives départementales de la Menoua (ADM), Note de renseignement, « Objet : activités de l'UPC – retour de Nantia Victor sur Dschang », 13 mai 1955.

264. Chef du village de Ndonggo, Lihan Li Massoguè a été l'un des leaders de l'UPC à Dibang. Membre du Comité directeur de l'UPC et haut gradé du CNO, il participe à la lutte armée à Dibang. Entretien avec Sogla Biboum réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Dibang, le 23 octobre 2023.

265. Tchakounté Paul (2010), « Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC dans la subdivision de Bafoussam de 1955-1971 », Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

266. Tchouake Noubissie Maginot (2017), *Bamileke ! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, p. 101.

destitutions stratégiques se localisent en particulier en région Bamiléké, où les conflits fonciers, le colonialisme agraire des plantations coloniales et la persistance du travail forcé ont encouragé l'implantation de l'UPC parmi les *fo*, titres portés par les chefs<sup>267</sup>. Après mai 1955, les autorités interviennent plus systématiquement dans la gouvernance des « chefferies », comme en témoignent les destitutions des villages de Bazou, Bangoulap ou Batcham<sup>268</sup>.

Dans la subdivision de Bafoussam, la crise successorale entre Pierre Kamdem Ninyim et son frère consanguin Jean-Marie Tegua, tous deux prétendants à la succession de Kamwa, chef des Baham depuis 1928, est très symbolique de ces ingérences<sup>269</sup>. Deux groupes au sein du Conseil des notables s'opposent. D'un côté, le chef Bayangam, Komguem II, est le détenteur d'un testament désignant Tegua comme successeur de Kamwa. De l'autre, le quatrième fils de Kamwa, Pierre Kamdem Ninyim est désigné comme le successeur. Après des pourparlers menés par le chef Sokoujdou, des Bamendjou, Kamdem Ninyim, 18 ans, est désigné chef des Baham le 4 octobre 1954<sup>270</sup>. À la différence de Tegua, il a l'avantage d'être connu de l'administration française qui le présente comme un prince instruit puisqu'il a effectué sa scolarité au lycée Pascal à Paris, soutenu par le ministre Aujoulat. Son acculturation est donc un gage de fiabilité aux yeux de l'administration française qui voit en lui « un chef docile et facilement malléable » à la différence de son père<sup>271</sup>. À la mort de ce dernier, le 23 mai 1954, il est intronisé à Baham et se voit accorder divers avantages financiers<sup>272</sup>. Or, pendant son séjour en France, le jeune prince s'est rapproché des milieux étudiants upécistes. Les autorités, malgré les espoirs placés en lui, prennent conscience de ses nouvelles accointances politiques. Le chef est ainsi désigné par le chef de la région Bamiléké René Borne en décembre 1954 comme un « jeune étudiant ramené de France dans un monde qui a apparemment cessé d'être le sien », ayant « commis un certain nombre d'erreurs » et qui « aurait besoin d'une éminence sérieuse et capable de le conduire dans ses premières réactions de chef<sup>273</sup> ».

À son retour au Cameroun en mars 1955, il s'oppose progressivement aux autorités. Chef qui se veut moderne, il entreprend une réforme radicale de la vie coutumière, refuse d'habiter sa chefferie et délaisse les veuves de son père<sup>274</sup>. En réaction, l'administration met un terme au régime de faveur qui lui avait été accordé. Ainsi, une dette de 30 000 francs contractée lors de son séjour en France lui est rappelée par le Haut-Commissaire qui exige son remboursement et au besoin, de recourir au paiement forcé à l'aide d'un prélèvement sur ses allocations de chef<sup>275</sup>. Après mai 1955, il accueille des upécistes en fuite, fait frapper deux notables et conseillers municipaux, Guifo Nkouam et Joseph Ngeum, à qui il reproche de collaborer avec les autorités, le 29 mars 1956<sup>276</sup>, et il encourage enfin à la désobéissance civile, en lançant une grève de l'impôt de capitation, l'argent non versé devant être redistribué à l'UPC. La visite mouvementée de l'adjoint du chef de subdivision Jacques Cognet pour distribuer les tickets d'impôt, entraîne l'occupation de Baham par deux pelotons de garde<sup>277</sup>. Son parent par adoption, Samuel Kamé, alors élève à l'Enfom à Paris, tente d'intercéder en sa faveur auprès du délégué du Haut-Commissaire Mourruau à Paris. Mais il affiche publiquement son engagement upéciste, le 6 mai 1956, lors d'une conférence à Bafoussam<sup>278</sup>. Les autorités, représentées par Bernard Monnier, chef de subdivision et Maurice Delauney, chef de région, redoutent un tel soutien, d'autant plus que les upécistes réfugiés à Baham encouragent le boycott des élections de 1956. Pourtant, Kamdem Ninyim se porte candidat aux élections, bien que son âge, vingt ans, ne lui permette pas : le chef de région a accepté de fermer les yeux sur son acte de naissance falsifié, sous couvert que Kamé, présent dans l'ouest à ce moment-là, le convainque de cesser ses activités, ce qu'il ne réussit pas. Ainsi, le 22 novembre 1956, une vaste opération a lieu au

267. Nana Ferdinand Marcial (2019), « Les enjeux de l'activisme des chefs de l'ancien district de Bangou-Baham dans la mouvance nationaliste », in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 113-129.

268. Ndjapoum Ngatacha Alain Germain (2005), « Contribution à la connaissance du rôle de l'autorité traditionnelle dans la rébellion upéciste en région Bamiléké : 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 48 ; Mawouo Tayou (2004), « Légitimité contre légalité dans les chefferies traditionnelles bamiléké : le cas de la chefferie Baham (1927-1964) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 52-71.

269. Laurent Marc-Olivier (1981), « Pouvoir et société dans le pays Bamiléké. La chefferie traditionnelle face au changement social dans la région de Banka-Bafang », Thèse en anthropologie sociale, Université Paris-Descartes, France, pp. 171-190 ; Tchouake Noumbissie Maginot (2013), « Pierre Kamdem Ninyim : personnage controversé de l'histoire du Cameroun », in Fomethé Analet (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 22-50.

270. ADM, Lettre du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré, à Monsieur le chef de la région Bamiléké, René Borne, Yaoundé, 13 juin 1955.

271. Mawouo Tayou Stephanie, « Légitimité contre légalité dans les chefferies traditionnelles bamiléké... », *op. cit.*, p. 59.

272. ADM, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au chef de la région Bamiléké René Borne, Yaoundé, 13 juin 1955.

273. ADM, Bulletin de notes de 1954.

274. Nana Ferdinand Marcial (2019), « Les enjeux de l'activisme des chefs de l'ancien district de Bangou-Baham... », *op. cit.*, p. 120.

275. ADM, Lettre du directeur de cabinet du Haut-Commissaire au Cameroun au chef de la région Bamiléké, Yaoundé, 9 février 1956.

276. Il accueille Chrétien Nzukam, Daniel Nouhou et Dominique Tamwa. Tchakounté Paul, « Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC... », *op. cit.*, p. 61 ; ADM, Lettre du directeur de cabinet du Haut-Commissaire au chef de la région Bamiléké, Yaoundé, le 9 février 1955.

277. Bouopda Pierre Kamé, *Kamé Samuel...*, *op. cit.*, pp. 41-48.

278. *Lumière*, 4, 15 mai 1956 cité in Tchakounté Paul, « Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC... », *op. cit.*, p. 63.

marché de Baham pour arrêter des individus protégés par le chef, mais des femmes, jetant des pierres et insultant les policiers, font échouer l'intervention. Kamdem Ninyim, présent sur les lieux, est accusé de les y avoir incitées<sup>279</sup>. Le 23 novembre, lors d'une perquisition menée à son domicile, des preuves de sa proximité avec le parti dissous sont découvertes : un vieux pistolet Mauser, des munitions, des lettres échangées avec Moumié et des procès-verbaux de réunions upécistes<sup>280</sup>. Arrêté et suspendu de son autorité, il ne peut plus se présenter aux élections. Sa destitution se transforme en « crise » de Baham, amplement médiatisée par la presse et symbolique de la répression politique engagée après mai 1955.

Il est incarcéré à Dschang, où le chef de région souhaite « le faire surveiller personnellement » avec « un régime de stricte détention », d'autant plus que son transfert à la prison de Foumban a été refusé, du fait qu'il aurait pu retrouver « toutes les complicités possibles et rester en relations suivies avec les agitateurs qui sèment actuellement le trouble dans la région<sup>281</sup> ». Il est inculpé de « complicité de coups et blessures par instructions données » dans l'affaire du 29 mars 1956<sup>282</sup>, et dans celle impliquant, le 14 juillet 1956, Mathieu Tsafack, un espion de l'administration surpris dans une réunion upéciste et frappé par certains de ses proches. Le chef de subdivision Monnier se charge de réunir des éléments juridiques et coutumiers pour justifier sa destitution et contester sa légitimité en tant que chef. Il est finalement remplacé le 23 février 1957 par son frère Jean-Marie Tegua<sup>283</sup>. Le 12 mars 1957, le Tribunal correctionnel de Dschang le reconnaît coupable de détention illégale d'armes, usage de faux certificats, coups et blessures volontaires, et maintien de parti dissous, et il se voit condamner à deux ans de prison, cinq ans d'interdiction de séjour dans sa localité et à 200 000 francs d'amende. Le 3 juin 1957, à la suite d'un arrêt de la Cour d'appel, les deux premiers chefs d'accusation sont levés, et un supplément d'information est demandé sur le troisième. Le quatrième motif est maintenu, et il est condamné à huit mois de prison. Interdit de séjour à Baham, il est transféré à Yokadouma, dans l'est, où il est assigné à résidence et finalement libéré en février 1959 à la faveur de la loi d'amnistie. La « crise » de Baham nourrit, en une succession de vagues, les divisions internes à la chefferie, Tegua étant accusé de gouverner en autocrate, fort du soutien des autorités et aidé par des groupes d'autodéfense. Devenu 2<sup>e</sup> adjoint au chef de région, Samuel Kamé, accusé d'avoir aidé à la destitution, voit ses biens être incendiés, ses proches menacés<sup>284</sup>. Les violences, notamment *via* des groupes armés et des assassinats ciblés, se multiplient dans la région, où les appels sont lancés pour empêcher la destruction des « chefferies » et défendre l'ordre social « bamiléké<sup>285</sup> ». Il faut dire que d'autres destitutions sont ordonnées à la faveur de la « crise » de Baham, comme dans le canton de Bangang, où la sous-chefferie Balatchi est dirigée par Samuel Tanga, mais disputée par Maurice Mbagning, ce dernier étant finalement choisi par le chef de région au détriment du premier, destitué en février 1958<sup>286</sup>. Proche des idées upécistes, il est arrêté et assigné à résidence à Dschang, alors que dix-sept de ses notables sont exilés vers Tcholliré et Mokolo<sup>287</sup>.

Les autorités ont aussi recours aux pratiques de l'exil, mais, à la différence de la guerre d'indépendance algérienne, elles sont localisées à l'intérieur des frontières du Cameroun, des enfermements lointains risquant d'être médiatisés et dénoncés à l'Onu. De nombreux-euses militant-es évoquent, dans leurs témoignages, la presse et des pétitions, des « déportations », référence explicite au sort des résistant-es français-es durant la Seconde Guerre mondiale. Si le terme permet de dénoncer la répression des autorités, il ne rend pas compte de la réalité du phénomène au Cameroun sous *trusteeship* français<sup>288</sup>. Après mai 1955, les autorités ne sont pas aussi promptes à avoir recours à ces mesures d'éloignement, mais la guerre en Sanaga-Maritime entraîne un débat sur l'assignation à résidence, qu'elle se fasse au domicile de l'intéressé ou loin de son territoire. La loi du 7 août 1955, applicable en métropole et en Algérie, ne peut l'être

279. ADM, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au chef de la région Bamiléké René Borne, Yaoundé, 13 juin 1955.

280. Ndjapoum Ngatacha Alain Germain, « Contribution à la connaissance du rôle de l'autorité traditionnelle... », *op. cit.*, p. 35.

281. ADM, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Dschang, 22 mars 1957.

282. ADM, Lettre du Chef de la brigade régionale de police judiciaire à Yaoundé au directeur de la sûreté, Yaoundé, le 5 août 1957.

283. Rapport du chef de subdivision Bernard Monnier au chef de la région Bamiléké Maurice Delauney, Bafoussam, 5 décembre 1956 cité *in extenso* in Bouopda Pierre Kamé, *Kamé Samuel...*, *op. cit.*, pp. 153-157.

284. *Ibid.*, pp. 61-64.

285. ARO Bafoussam, Tract intitulé « Appel à la population bamiléké – Compatriotes », Baham, 2 décembre 1956 ; Malaquais Dominique (2002), *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*. Paris, Éditions Karthala, Yaoundé, Presses de l'UPAC, pp. 297-341.

286. Fokou Joseph, (2000), « L'insurrection armée dans la sous-chefferie de Balatchi, (1958-1969) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 67-90.

287. Fokou Joseph, « L'insurrection armée dans la sous-chefferie de Balatchi... », *op. cit.*, p. 76.

288. Alioum Idrissou (2014), *Société carcérale et domination européenne au Cameroun (1884-1960). Aux origines historiques de la crise du système pénitentiaire* Camerounais, Presses Académiques Francophones ; Alioum Idrissou (2005), « Les prisons au Cameroun sous administration française (1916-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Woudammiké Joseph (2022), *La déportation et la mise en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun*, Les éditions du Schabel, Yaoundé ; Woudammiké Joseph (2014), « Déportation et mise en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun. De la période coloniale allemande à 1990 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

au Cameroun<sup>289</sup>, mais le Haut-Commissaire, soutenu par le ministre de la France d'Outre-mer et le gouvernement Mbida, souhaite pouvoir assigner à résidence des détenu-es politiques sur le point d'être libéré-es mais constituant encore un « danger certain pour l'ordre public<sup>290</sup> ». Président du Conseil du contentieux à Yaoundé, Léon Cazalou, inspiré par la répression à Madagascar en 1947, précise que seules des « circonstances exceptionnelles » justifieraient de tels internements<sup>291</sup>. En conséquence, des listes de quelques centaines de détenu-es libérables sont établies<sup>292</sup> : dans le Mungo, le chef de région Michel Vallée propose Gabriel Mouyopo, acteur de mai 1955 à Mbanga, et qui « a participé à toutes les cellules upécistes qui se sont formées dans cette prison<sup>293</sup> ». Cette législation d'exception est rapidement détournée pour viser également tout individu suspecté d'activités upécistes. À Douala, le délégué du Haut-Commissaire souhaite en faire un « élément essentiel de l'action policière » afin d'éviter que des individus soient relâchés à l'issue de leur arrestation, faute de preuves suffisantes<sup>294</sup>. Ce type de mesure est plus arbitraire encore, car fondée sur de simples renseignements de la Sûreté, « inexploitable sur le plan strictement judiciaire », précise le chef du Wouri, mais qui permettent, sur la base de « convictions » personnelles, de faire assigner à résidence tout individu jugé suspect<sup>295</sup>. Le choix des lieux d'assignation illustre aussi cet arbitraire colonial. Il s'agit des localités de Yoko, de Yokadouma et de Mokolo, dans le nord et à l'est : en théorie, ces individus doivent séjourner dans la localité, sans en sortir, mais ils sont, dans les faits, hébergés dans les bâtiments pénitentiaires, avec la possibilité d'exercer une profession durant la journée<sup>296</sup>. Un projet de villages d'assigné-es, à Tala-Mokolo, distinct de la prison, est également évoqué, avec l'avantage de les isoler sur le plateau isolé de Gaïmassac pour un coût réduit<sup>297</sup>. Les archives consultées n'ont pu renseigner la réelle mise en application de ces procédures jusqu'en 1958, mais elles deviennent un *modus operandi* d'Ahidjo jusqu'à et après l'indépendance<sup>298</sup>. En région Bamiléké, la pratique se traduit par la construction d'un « camp », près de Bangou, en avril 1958, où sont réunis plusieurs centaines d'individus, en dehors de tout cadre légal<sup>299</sup>. Interviewé pour un documentaire, le chef de région Delauney se souvient d'un « camp avec des barbelés » avec des « miradors » et des « gendarmes français et camerounais » en charge de la surveillance, et atteste de cette législation d'exception. Un des rares exemples d'assignés à résidence se trouve en la figure du *fo* Jean-Rameau Sokoudjou, chef des Bamendjou, décrit comme « un jeune gamin vicieux » à la tête d'une « république anarchique » et upéciste convaincu<sup>300</sup>. Après mai 1955, il menace physiquement plusieurs administrateurs à la résidence de la subdivision de Bafoussam et est, *in fine*, assigné à résidence dans son palais, gardé par l'armée, comme il en témoigne : « J'étais là comme un prisonnier. Je ne pouvais bouger, même s'il faut uriner, il fallait que je sois accompagné des militaires. Toutes ces maisons que vous voyez ici au palais étaient occupées par le chef d'escadron qui dirigeait l'armée française<sup>301</sup> ». Durant ces trois ans de résidence surveillée, il évoque les « pires atrocités de sa vie », telles que le viol de ses femmes et des pratiques de cruauté ; il est, par la suite, condamné et incarcéré<sup>302</sup>.

289. Thénault Sylvie (2012), *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob.

290. ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au délégué de Douala, au délégué du nord à Garoua et aux chefs de région, Yaoundé, 28 décembre 1957.

291. Il s'agit de l'affaire Andriamiseza qui permit de licencier cet écrivain-interprète suspecté d'avoir aidé les « insurgés ». ADF, Nantes, 743PO/1-8, Cazalou Léon, Note sur l'assignation à résidence, Yaoundé, 6 janvier 1958 ; ADF, Nantes, 743PO/1-8, Conseil d'État (section), Conclusions du Commissaire du Gouvernement Mosset sur l'affaire Andriamiseza, 7 janvier 1955.

292. ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du chef adjoint de la Sanaga-Maritime R. Courty au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 29 janvier 1958 ; Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Dschang, 9 février 1958 ; Lettre du chef de la région du Nyong-et-Sanaga au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Abong-Mbang, 21 juin 1958.

293. *Ibid.*, Lettre du chef de la région du Mungo Michel Vallée au Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, 17 décembre 1958.

294. *Ibid.*, Lettre du délégué du Haut-Commissaire Daniel Doustin au Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, 29 mai 1958.

295. *Ibid.*, Lettre du chef de la région du Wouri R. Bonneau au Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, 12 mai 1958.

296. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer aux chefs de région du Mbam, de la Boumba-Ngoko et du Margui-Wandala, 27 décembre 1958.

297. *Ibid.*, Lettre du chef du Mbam C. Bourges au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 8 avril 1958 ; Lettre du chef de la région du Margui-Wandala au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 12 avril 1958 ; Lettre du chef de la région du Margui-Wandala au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, 10 janvier 1958.

298. Woudammiké Joseph, « Déportation et mise en résidence surveillée des acteurs politiques... », *op. cit.*

299. Entretien avec Maurice Delauney mené par Frank Garbely, à Cannes en 2003, confié au volet « Recherche » de la Commission.

300. ADM, Bafoussam, Bulletin de notes sur Sokoudjou, signé par René Borne et Pierre Bacon, 1956.

301. Entretien avec le chef Sokoudjou Jean Rameau dans son palais à Bamendjou réalisé par Équinoxe Télévision pour l'émission « la Vérité en face », 27 octobre 2019. Sollicité, le chef n'a pas souhaité répondre aux questions précises que souhaitaient lui poser certains membres de l'équipe du volet recherche malgré leurs deux visites à son domicile (les 13 et 14 octobre 2023).

302. Tagne Jean Bruno (2019), *Jean Rameau Sokoudjou : de Bikok à Bamendjou : secrets et testament*, Éditions du Schabel, p. 67 et pp. 70-71 ; Fogang Jean-Pierre (s.d.), *Bamendjou de Fo'ò Sokoudjou. 1953-2013, 60 années d'exploits et de défis*, Yaoundé, Les Éditions du Rocher d'or, p. 149.

## 2.4. Diriger les élections

Enfin, la politique de *containment* des upécistes implique, pour les autorités, de « diriger » les élections organisées depuis 1945, d'abord au suffrage censitaire/capacitaire, puis au suffrage universel. Celles-ci ont encouragé le développement d'une culture politique au Cameroun à travers l'organisation de campagnes électorales, la tenue de meetings politiques et la diffusion de professions de foi<sup>303</sup>. Pour les autorités, cette politisation est à double tranchant : elle permet de faire émerger des individus favorables au *trusteeship* français, mais entraîne, aussi, une démocratisation progressive de la société, source de débats et de divergences idéologiques<sup>304</sup>. L'année 1956 est stratégique en termes d'élections : législatives, le 2 janvier, municipales, le 18 novembre, et territoriales, le 23 décembre. Conséquence de la loi-cadre, la tenue des premières élections au suffrage universel, masculin et féminin, est minutieusement encadrées par les autorités qui, face au boycott et aux actions armées, ont recours aux « forces de l'ordre » et à l'armée. Ces élections sont d'autant plus stratégiques qu'elles doivent permettre aux autorités de conserver une large influence sur le personnel politique, élu désormais à l'Atcam et chargé de discuter de l'application de la loi-cadre sur le territoire. Mais comment arriver à « diriger » ces élections sans être accusé d'en perturber le bon fonctionnement démocratique ? Si l'historiographie s'est intéressée aux pratiques électorales dans l'empire colonial français, il reste encore des recherches à mener sur la manière dont des élections sont organisées en plein contexte répressif, en particulier durant les guerres d'indépendance<sup>305</sup>. Le Cameroun en offre un cas d'étude.

Dès les premières participations électorales de l'UPC, les autorités interviennent dans le choix des candidatures, le déroulé de la campagne et l'atmosphère sécuritaire le jour même du vote. Les autorités craignent en effet des actions-chocs des militant-es upécistes dans les bureaux de vote, comme en témoigne la mobilisation de la gendarmerie et de la garde dès les élections de janvier 1952 à l'Arcam<sup>306</sup>. À cet égard, les dirigeant-es du parti ne manquent pas de protester contre des cas de fraude, réelle ou supposée, rejoignant d'autres observations faites à travers l'empire<sup>307</sup>. Aux législatives de janvier 1956, Mbida et Djoumessi s'indignent des obstructions menées par les autorités régionales telles que la suppression des listes électorales, la non-distribution des cartes ou encore le déplacement de bureaux de vote, alors que des candidats upécistes sont emprisonnés comme Isaac Tchoumba Ngouankeu<sup>308</sup>. Le contexte des élections de décembre 1956 pour l'Atcam aggrave la répression. En théorie, l'Assemblée aurait dû terminer son mandat le 30 mars 1957, mais les tensions constatées par Messmer à son arrivée au Cameroun le poussent à la dissoudre et engendrent une recomposition des forces politiques présentes, notamment *via* l'alliance du CUN. La question de l'amnistie participe aussi à ces tensions, alors que de nombreuses libérations ont été prononcées en janvier et février 1956<sup>309</sup>. Le vote d'une loi pourrait alors permettre des candidatures upécistes. Pourtant, le Haut-Commissaire n'entend pas faire de ces élections un tremplin politique pour l'UPC comme il en témoigne à Defferre :

Ce qui nous inquiète, c'est la position de l'UPC vis-à-vis de ces élections. Si l'UPC présente les candidats, quel que soit le cas, ils passeront. Le Sud, tout le sud est acquis soit à la politique de l'UPC, soit à celle de l'Union nationale, qui agit sur les directives de l'UPC, qui agite le pays dans la clandestinité ! Dans le cas où ils iraient s'abstenir comme au Togo, nous aurons davantage à réaliser nos projets avec nos amis qui nous restent fidèles. Je répète que ce qui nous inquiète<sup>310</sup>.

Dans une lettre à Georges Spénale, son directeur des Affaires politiques, le 29 mai 1956, Messmer réitère ses arguments et insiste sur la nécessité d'instrumentaliser le projet de loi d'amnistie pour contenir les actions clandestines

303. Boyogueno Émile (2011), « "Rhétoriques vernaculaires" et véhiculaires en colonie : sur les traces du politique baroque aux élections législatives du 2 janvier 1956 au Cameroun », in Ganapathy Doré Gheeta et Olinga Michel (dir.), *Images changeantes de l'Inde et de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp. 247-257 ; Ndjock Nyobe Isidore Pascal (2018), « Débats politiques et expressions démocratiques au Cameroun à l'ère coloniale : le cas de l'Atcam (1952-1957) », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflits*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 121-134 ; Ngonon Louis Martin (2000), « La construction du vote en Afrique : le Cameroun aux urnes (1945-2000) », Thèse en sociologie, Université de Lyon II, France.

304. Cooper Frederick (2014), *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot.

305. Fremigacci Jean (2010), « Madagascar, novembre 1946 : les élections, étape décisive vers l'insurrection », in Jalabert Laurent Joly Bertrand et Weber Jacques (dir.), *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Paris, les Indes Savantes, pp. 339-354.

306. SHD, Vincennes, GD2007ZM14864, Note de service du chef d'escadron Bourgeois, commandant la compagnie de gendarmerie du Cameroun au Haut-Commissaire au Cameroun André Soucdaux, Yaoundé, 12 juin 1951 ; Note de service du chef d'escadron Bourgeois, commandant la compagnie de gendarmerie du Cameroun au Hautet 10 novembre 1951.

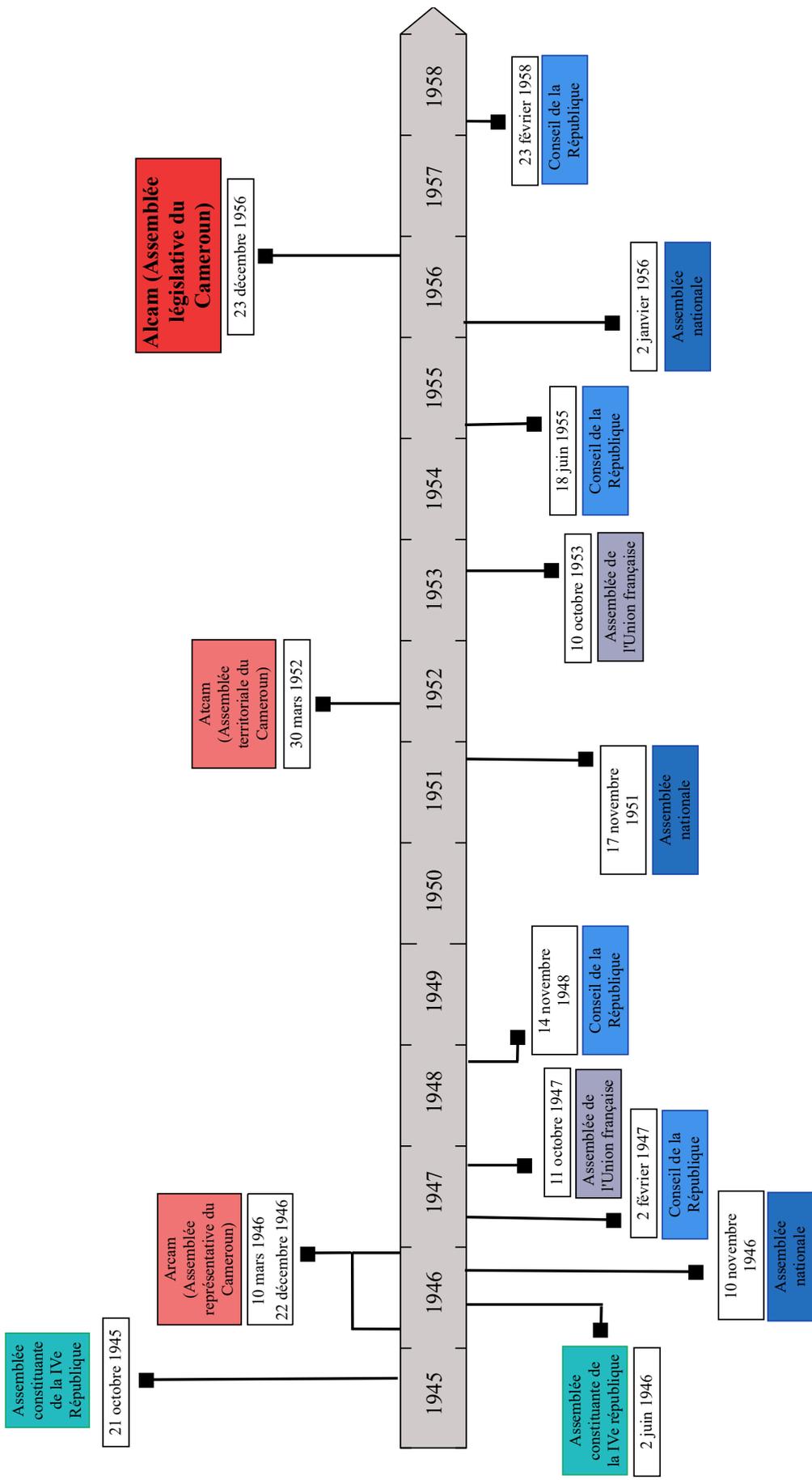
307. Pigeaud Fanny et Sylla Ndongo Samba (2024), *De la démocratie en Françafrique*, op. cit., p. 96.

308. DGSE, Note de renseignement n°52/0, « Objet : une lettre adressée à Tchoumba Ngouankeu Isaac », 7 octobre 1957 ; ARO, Note de renseignement n°P17A1, « Objet : du nommé Djoumessi Mathias en face du résultat des élections législatives du 2 janvier 1956 », 11 janvier 1956.

309. DGSE, Note de renseignement n°207/0 « Objet : Arrestations, libérations et condamnations d'upécistes », 22 mars 1956.

310. Um Nyobè Ruben (1985), *Écrits sous maquis*, introduction et notes d'Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, p. 230.

# Élections aux assemblées métropolitaines et institutions du Cameroun sous tutelle française (1945-1958)



de l'UPC, sachant qu'il ne pourra être voté avant les élections de décembre : « Nous aurons d'ici là à notre disposition un moyen d'action sur les upécistes qui sauront qu'une agitation dans l'illégalité ne pourra que compromettre leur amnistie et leur retour<sup>311</sup> ». Il s'agit donc de jouer sur les attentes possibles, mais aussi de viser une abstention des upécistes et des clivages chez leurs partisans, donc une fracture au sein même du CUN. Fin août 1956, la dissolution de l'Atcam est actée par le ministre et le Haut-Commissaire<sup>312</sup>. La date du 9 décembre est d'abord envisagée pour les élections. Elles auront finalement lieu le 23 décembre, sans l'amnistie, votée, quant à elle, le 11 décembre, c'est-à-dire après la clôture du dépôt des candidatures. Pour l'administration, il s'agit de faire vite pour trois raisons majeures : le vote nécessaire du budget pour 1957, les discussions sur le Cameroun à l'Assemblée générale de l'Onu et surtout, la remontée en puissance de l'UPC. Enfin, des élections municipales doivent avoir lieu le 18 novembre dans les trois communes de plein exercice que sont Yaoundé, Douala, Nkongsamba. Messmer prévoit le succès d'éléments « peu modérés », ce qui pourrait, pense-t-il, influencer en retour des électeurs « peu enclins à l'extrémisme » lors des législatives<sup>313</sup>. Ces élections, sous le régime de cette loi-cadre détestée par les upécistes, génèrent une révision complète des listes électorales, effectuée dès le 23 août et qui sanctionne une augmentation considérable du nombre d'électeur-rices<sup>314</sup>. Elles ont pour but de pourvoir soixante-dix sièges au lieu de cinquante précédemment, dans 47 circonscriptions<sup>315</sup>.

La stratégie de division de l'administration se révèle payante. La fracture se fait sur le boycott des élections. Plusieurs étapes interviennent. L'UPC appelle déjà à l'abstention pour les municipales et cette abstention est, semble-t-il, massive. En octobre, le bureau politique de l'UPC appelle de nouveau à l'abstention avec ces mots : « Le Peuple kamerunais ne veut pas de la loi-cadre. Il refuse ces élections qui sont une application de la loi-cadre. Il ne votera pas ». Il ajoute qu'il « ne comprend pas la nécessité de négocier sous la contrainte de la révolte armée<sup>316</sup> ». L'USCC s'est également ralliée à l'avis de l'UPC. En revanche, la JDC, même si elle se rallie finalement à l'abstention, est d'abord plus hésitante<sup>317</sup>. Le 18 novembre a lieu le congrès du CUN qui, Soppo Priso en tête, décide de la participation. Dans la foulée, Ruben Um Nyobè convoque pour les 2 et 3 décembre une réunion nationale qui a lieu à Makaï, près d'Éséka, où est décidé le boycott actif des élections. Le 6 décembre 1956, Ruben Um Nyobè adresse à une lettre à Soppo Priso dans laquelle il critique la trahison du CUN vis-à-vis de son programme commun du 9 juin 1956 et invite son leader à prendre position en faveur de l'abstention : « L'expérience Roland Pré a échoué ; celle de Gaston Defferre échouera plus lamentablement, car non seulement le peuple kamerunais n'ira pas aux urnes le 23 décembre, mais également nous nous opposerons de toutes nos forces à toute tentative de la France de mettre des marionnettes en place pour faire du Kamerun un second Togo<sup>318</sup> ».

La campagne électorale témoigne d'une « épreuve de force » entre nationalistes et autorités<sup>319</sup>. Les reporters dépêchés par la presse de métropole s'attardent surtout sur les actions armées des upécistes, mais ne soulèvent guère la question de la répression électorale, reflet de leur parti-pris pro-français. Georges Chaffard, du *Monde*, conteste l'idée selon laquelle « le scrutin de dimanche a eu lieu sous l'œil des policiers et des administrateurs<sup>320</sup> ». Pour en attester, il cite sa visite des bureaux de vote de Douala et Nkongsamba : « Les opérations s'y déroulaient comme dans n'importe quel village de France [...]. Pas de "forces de l'ordre", sinon le garde champêtre coiffé d'un képi orné d'un cor de chasse, comme son collègue d'un village auvergnat ». Ayant rencontré des candidat-es, il n'atteste d'aucune pression des autorités. À l'inverse, les militant-es upécistes dénoncent la répartition géographique des bureaux de vote, l'éloignement empêchant des électeur-rices d'aller voter ou restreignant les possibilités de contrôle<sup>321</sup>. Des pétitions envoyées à l'Onu réclament une commission d'enquête face aux amendes et aux brutalités commises sur

311. ANOM, 1AFFPOL3303, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au directeur des Affaires politiques Georges Spénale, Yaoundé, 29 mai 1956. Nken Simon (2010), *L'UPC de la solidarité idéologique...*, op. cit., p. 285.

312. ANOM, 1AFFPOL3283, Chaffard Georges, « Importantes décisions pour le Cameroun », *Le Monde*, 19-20 août 1956.

313. ANOM, 1AFFPOL3282, Projet de communication au Conseil des ministres.

314. *Ibid.*, « la loi-cadre en application. L'avènement du suffrage universel a suscité une vague d'enthousiasme parmi les Camerounais qui se font inscrire en masse sur les listes électorales », *La Presse du Cameroun*, 14 septembre 1959.

315. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 23 août 1956.

316. DGSE, Note de renseignement n°A75656, « Objet : activité de l'UPC », 5 novembre 1956.

317. ANOM, 1AFFPOL3282, La direction de la Sûreté, Rapport sur les réactions après les élections municipales à Douala et perspectives à la veille des élections territoriales, 6 décembre 1956.

318. Souligné dans le texte. ANOM, 1AFFPOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 22 janvier 1957.

319. DGSE, Note de renseignement n°A75656, « Objet : activité de l'UPC », 5 novembre 1956.

320. Chaffard Georges, « Des élections du 23 décembre au statut. La diversité des hommes et des tendances rendra difficile une œuvre d'ensemble au Cameroun », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> janvier 1957.

321. Ibang Simon (1998), « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Assemblée territoriale du Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime », op. cit., p. 41.

des électeur-rices ne votant pas pour les candidat-es des autorités<sup>322</sup>. Les responsables de l'UPC et les étudiant-es de métropole alertent sur les dispositifs de répression engagés. Dans un télégramme envoyé à l'Onu, Moumié dénonce le recours à l'armée, alors que fleurissent, dans plusieurs localités, des graffitis, tracts et slogans hostiles à la présence française :

Estimons notre devoir attirer l'attention unations [Onu] sur préparatifs militaires mis sur pied par autorités françaises destinées forcer aspirations kamerunaises lors élections 23 décembre courant – stop – voitures cellulaires grillagées contingents militaires provenance colonies françaises avec parachutistes engins militaires modernes sillonnent tout territoire avec ordre tirer sur population jour élections<sup>323</sup> [...].

Craignant une médiatisation comparable à celle de mai 1955, les autorités modèrent les critiques. Les services de renseignement n'indiquent que quarante parachutistes venus de Brazzaville à Éséka, nuancent l'impression laissée par les tracts upécistes<sup>324</sup>. Mais « l'épreuve de force » se transforme effectivement en affrontements armés à partir du 18 décembre<sup>325</sup>, alors que l'UPC a créé une organisation paramilitaire, le Comité National d'Organisation (CNO) au début du mois. Ce dernier déploie des troupes chargées du « boycott actif » qui se camouflent parfois sous le nom d'équipes de footballeurs<sup>326</sup> et dont l'objectif est d'empêcher le plus possible les électeur-rices d'aller voter, en coupant routes et ponts, en brûlant les cases de ceux et celles désigné-es comme des « valets » des autorités, dont certain-es sont également tué-es. Le 22 décembre, les contestations s'amplifient, en particulier dans la subdivision d'Eséka : agressions et tentatives d'incendie à Douala, actes de sabotage sur la voie ferrée Yaoundé-Douala, et sur les lignes téléphoniques reliant les deux villes, sabotage du bac sur le Nyong. Pour les autorités, sillonnant des « bandes organisées menaçant et terrorisant les populations restées loyales et exerçant des sévices sur les éléments les plus favorables à la présence française ». Le 23 décembre au soir, sont découverts les cadavres du docteur Charles Delangue, médecin-chef de la Sanaga-Maritime et de son colistier de l'Union de Sanaga-Maritime, Samuel Mpouma, ainsi qu'une troisième personne Baba Souley. Ces meurtres, qui ne sont pas les seuls, sont ceux qui suscitent la plus forte émotion<sup>327</sup>. Médecin de carrière, Delangue exerçait à l'hôpital d'Édéa et entre en politique après la dissolution de l'UPC, en faveur de positions indépendantistes. Mpouma est écrivain-interprète puis commis en comptabilité fondateur de l'Association amicale de la Sanaga-Maritime. Considérés par les membres du CNO comme des « valets colonialistes » du fait de leur participation aux élections et accusés d'avoir été payés par l'administration, ils sont tués au soir du 19 décembre. Leur mort est regrettée par Um Nyobè, dénoncée par d'autres<sup>328</sup>, alors que Georges Conan, commissaire de police à Édéa, procède à l'enquête judiciaire<sup>329</sup>.

Les actions du CNO réussissent en Sanaga-Maritime, notamment dans les subdivisions d'Eséka et de Babimbi, à tel point que seuls 37 bureaux sur 87 ont pu fonctionner, et que les élections y seront annulées<sup>330</sup>. Mais les autorités, *via* la presse et ses communiqués, se félicitent d'un scrutin qui s'est déroulé « dans le plus grand calme » : d'après les chiffres officiels, il y aurait eu 54% de participation sur l'ensemble du territoire (438 445 votants sur 859 214 inscrits), avec des taux supérieurs à 70% dans le Nyong-et-Sanaga, le Dja-et-Lobo et le Ntem<sup>331</sup>. Le cycle de violences qui caractérise la campagne électorale de décembre 1956 engendre, en conséquence, une vague de répressions policière, militaire et judiciaire contre ceux et celles accusé-es d'avoir mené ces actions armées. En juin 1957, la candidature d'Isaac Tchoumba Ngouankeu, alors emprisonné à Yaoundé, s'accompagne de pressions policières et judiciaires sur ses soutiens et dans une lettre écrite au Président du conseil, ce candidat se plaint d'« urnes bourrées », du refus de ses partisans dans les bureaux de vote et du rôle du chef Joseph Kamga et du chef de subdivision de Bafoussam

322. AONU, T/PET.5/1280, Onze pétitions contenant des plaints contre différentes mesures de répression exercées par l'autorité administrante au Cameroun sous administration française, 12 septembre 1957.

323. ANOM, 1AFFPOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Pierre Messmer, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 22 janvier 1957 ; 1AFFPOL3336, Note de renseignement N°67/0, « Objet : appel des étudiants camerounais à l'Onu », 7 janvier 1957.

324. DGSE, Note de renseignement n°79/0, « Objet : des incidents à l'occasion des élections territoriales », 28 janvier 1957.

325. Ibang Simon (1998), « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Assemblée territoriale du Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime », *op. cit.*

326. ANOM, DPCT 26, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957.

327. *Ibid.* Voir également : ADF, La Courneuve, 318QO/84.

328. Ibang Simon (1998), « Les élections du 23 décembre 1956 à l'Assemblée territoriale du Cameroun : le cas de la Sanaga-Maritime », *op. cit.*, pp. 51-54.

329. Voir l'ensemble du dossier d'enquête effectué par Georges Conan, commissaire de police à Édéa. ANOM, DPCT 21.

330. ANOM, 1AFFPOL3282, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 22 janvier 1957.

331. *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 24 décembre 1956.

à l'occasion du vote<sup>332</sup>. Certains de ses soutiens dans le Mungo sont aussi « sauvagement malmenés et mis hors des bureaux de vote », alors qu'à Makak, près d'Éséka, il y a plus de votes que d'inscrit-es<sup>333</sup> ! Il est compliqué de documenter si ces actions ont été effectivement menées, qui les a ordonnées, mais elles illustrent la dimension stratégique de ces élections pour les autorités et les militant-es upécistes<sup>334</sup>.

## 2.5. Les milieux étudiants et upécistes en métropole sous l'œil des autorités

Peu nombreux-ses, ces étudiant-es sont suivi-es pour leurs engagements nationalistes par les renseignements généraux (RG), la section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer et la délégation du Haut-Commissariat du Cameroun à Paris. Leur sort en métropole ne diffère guère de celui d'autres militant-es anticolonialistes d'Indochine, de Madagascar et du Maghreb. Contraintes par le droit métropolitain, les autorités redoutent l'écho international des mobilisations menées par les étudiant-es face à la répression<sup>335</sup>. Après 1945, les autorités françaises favorisent les mobilités étudiantes en France, du fait de l'africanisation des cadres, alors même qu'il n'existe aucune université en Afrique francophone<sup>336</sup>. Ce nouveau contexte impérial profite aux Camerounais-es dont le nombre passe de 300 en 1953 à 750 en 1955 et 650 en 1956<sup>337</sup> : une Association des Étudiants Camerounais en France (AECF) est déclarée dès 1948, quelques semaines avant la création de l'UPC<sup>338</sup>, avec, à sa tête, l'étudiant en médecine, Marcel Bebey Eyidi. En 1951, elle devient l'Association des Étudiants Camerounais (AEC) et développe des sections en région, notamment à Clermont-Ferrand, Bordeaux et Lyon<sup>339</sup>. L'AEC possède un journal *Kaso* (Vérité), publié entre 1954 et 1956, avant de faire paraître *L'Étudiant camerounais*, et agit en faveur de l'octroi de bourses, pour la création d'un foyer universitaire<sup>340</sup> et afin d'organiser des camps de vacances. Au cours du mandat de Vrousia Tchinye, elle change de nom pour devenir l'Union nationale des étudiants kamerunais (UNEK) en avril 1958 – signe d'une politisation plus marquée des étudiant-es – et se rapproche de l'*Association of Cameroonian Students in Great Britain and Northern Ireland*. La réunification, symbolisée par l'adoption du « K » de « Kamerun », fait partie de ses revendications et lui permet d'intégrer, dans son combat, les étudiant-es camerounais-es au Royaume-Uni<sup>341</sup>. Les différentes associations se rapprochent aussi, dès 1954, de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (Feanf), créée en 1951, dont les sections territoriales et académiques se radicalisent, en faveur des indépendances, au fil des années 1950 et dont l'un des présidents n'est autre que le Camerounais Benoît Balla Ondoua<sup>342</sup>. Les associations étudiantes ne peuvent être affiliées à un parti politique, mais revendiquent le fait de se prononcer sur les problèmes du Cameroun<sup>343</sup>. En métropole, l'UPC dispose pourtant d'un comité de base dès janvier 1954, dirigé par Jean Gwodog et Michel Doo Kingue<sup>344</sup> et le décret de dissolution ne peut s'appliquer en métropole. Elle profite de l'arrivée d'étudiant-es boursier-ères, déjà au fait du combat upéciste au Cameroun, et de la dissolution, qui agit comme un effet galvanisant

332. *Ibid.*, Lettre de Mathieu Nyanja Njiky, représentant Tchoumba Ngouankeu Isaac, candidat aux élections partielles de la 2<sup>e</sup> circonscription du 23 juin 1957 ; Rapport de protestation au chef de la région Bamiléké, Dschang, 24 juin 1957.

333. *Ibid.*, Lettre des délégués de M. Tchoumba Ngouankeu Isaac, candidat aux élections partielles de la deuxième circonscription (Littoral) au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Yaoundé, 28 juin 1957 ; Lettre d'Isaac Tchoumba Ngouankeu au Président du Conseil, prison de Yaoundé, 7 juillet 1957 ; DGSE, Note de renseignement n°52/0, « Objet : d'une lettre adressée à Tchoumba Ngouankeu Isaac », 7 octobre 1957.

334. ANOM, 1AFFPOL3283, « M. Douala Manga Bell serait réélu député du Cameroun », *Le Monde*, 29 juin 1957 ; 1AFFPOL3283, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Mesmer au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 24 juin 1957.

335. SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, n°63/74, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956.

336. Il faut attendre 1957 pour voir la première ouvrir à Dakar. Guimont Fabienne (1997), *Les étudiants africains en France (1950-1965)*, Paris, L'Harmattan.

337. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga... op. cit.*, pp. 42-44.

338. SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre du préfet de Police au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 4 juin 1953 ; Note des RG n°2374, « Activité des étudiants camerounais en France », Paris, 11 juillet 1955 ; Note des RG n°1695, « L'activité des étudiants camerounais en France », Paris, 15 décembre 1955.

339. *Ibid.*, Note de la section de coordination de la France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956.

340. En 1956, un foyer des étudiants camerounais, situé au 21 boulevard Montmartre dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, est également créé. ANOM, DPCT 6, Note des RG n°352 sur l'assemblée générale tenue par les étudiants camerounais, transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 25 septembre 1956 ; DPCT53, Statuts du foyer camerounais, Paris, 18 février 1956.

341. Mbang Bang Kingue Jean (2014), « L'Algérie et le Cameroun... », p. 237.

342. SHD, Vincennes, GR10T183, Note de la section de coordination de la France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956 ; ANOM, DPCT 6, Note des RG n°352 sur l'assemblée générale tenue par les étudiants camerounais, transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 25 septembre 1956 ; Blum Françoise (2016) « Trajectoires militants et reconversions : à propos de la FEANF. Que sont-ils/elles devenu-e-s ? (De l'invention des cosmopolitismes) », Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, EHES, France.

343. ANOM, DPCT 6, Note des RG n°396 sur l'activité des nationalistes camerounais, transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 13 novembre 1956 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 4.

344. ANOM, DPCT 6, Fiche des RG, « L'activité des nationalistes camerounais dans la métropole », n°51, Paris, 31 janvier 1956.

pour les militant-es de métropole<sup>345</sup>. Mais les divisions upécistes observées au Cameroun se répercutent en métropole, avec un camp favorable à la lutte armée et un autre opposé à ces « sanglantes méthodes<sup>346</sup> », ce qui freine l'activité du parti en métropole jusqu'à la résolution du conflit lors d'une assemblée générale à la Cité Universitaire d'Antony : la section de l'UPC est officiellement créée fin 1958<sup>347</sup>. Proches ou non de l'UPC, les étudiant-es camerounais-es restent étroitement surveillé-es par la police, en particulier lorsque leur association s'exprime publiquement ou mène des actions auprès de l'Onu. Les mesures répressives employées, telles que la censure, restent toutefois contraintes : ce qui se passe sur le territoire métropolitain, où le droit impose un certain nombre de respect des libertés, n'est pas comparable à la répression sur le sol camerounais. Cette dernière est aussi contenue par l'éventuelle médiatisation du combat nationaliste en métropole, que redoutent les autorités. L'AEC puis l'UNEK disposent de soutiens, à Paris et ailleurs, notamment des élu-es du PCF et d'avocat-es appartenant au CDLDAN, de quelques figures religieuses, telles que le pasteur Galland ou le rédacteur en chef de *Témoignage chrétien*, Robert Barrat<sup>348</sup>.

Avant 1955, les relations sont plutôt bonnes entre l'AEC et le délégué du Haut-Commissariat à Paris puisque ce dernier aide à faire augmenter le montant des bourses et à favoriser l'insertion professionnelle<sup>349</sup>. Un certain nombre d'étudiant-es sont vu-es comme de futurs intermédiaires contrôlés par les autorités<sup>350</sup>. Après mai 1955, la délégation se plaint de la politisation du milieu étudiant et dénonce ces « positions révolutionnaires et anti-françaises prises par de jeunes gens dont les études et la vie matérielle sont assurées par les finances publiques<sup>351</sup> [...] ». Le délégué Mourruau en appelle alors à la suppression des subventions publiques à l'AEC. « Il paraît nécessaire, en effet, de marquer à certains étudiants le caractère contradictoire d'une attitude révolutionnaire et d'un appel permanent à la générosité de la puissance publique, et de ne pas tolérer qu'une association créée et subventionnée pour la défense d'intérêts professionnels, se transforme en parti politique », ajoute-t-il dans une lettre envoyée à Pré qui avait déjà mis en garde l'AEC avant son départ : « Vous êtes ici pour faire vos études ! Alors, ne vous occupez pas de politique<sup>352</sup> ». Pour faire pression, la délégation fait appel aux députés et sénateurs camerounais présents en métropole<sup>353</sup>, et fait entrer dans le comité de gestion du foyer universitaire des « représentants de l'administration colonialiste » et des « étudiants à la solde de cette même administration<sup>354</sup> ». Surtout, elle encourage les divisions internes concernant la politisation de l'AEC. En 1955, est ainsi créé le très francophile Groupement universitaire camerounais (GUC), présidé par Martin Mimbang qui refuse l'attitude engagée de l'AEC, faite au détriment de la défense de la cause étudiante<sup>355</sup>. Le succès est limité : seule une trentaine d'étudiant-es le compose, et le GUC est régulièrement accusé d'être à la solde des autorités<sup>356</sup>. Une nouvelle initiative de division apparaît, le 19 septembre 1957, avec le Regroupement des étudiants camerounais (REC<sup>357</sup>). Elle est liée à une nouvelle division au sein de l'AEC, *via* l'étudiant Benoît Essougou, à propos des élections de décembre 1956 et de la nomination de Mbida<sup>358</sup>. Une cinquantaine d'étudiant-es rejoignent le REC qui s'interdit toute activité politique et se veut strictement corporatiste. Les services de renseignement aident à la surveillance *via* un système de fichage, transmis à la délégation du Haut-Commissariat à Paris, à la Sûreté au Cameroun, aux services de renseignement à l'étranger et au Préfet de

345. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga...*, *op. cit.*, pp. 48-49.

346. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 6.

347. SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre de Ruben Um Nyobè – Bureau du Comité Directeur sous maquis sur l'organisation de l'UPC à l'étranger, 10 juillet 1957 cité in Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 16.

348. ANOM, DPCT 6, Fiche des RG, n°97, « La célébration du 21 février et la 'semaine de solidarité avec les étudiants des pays coloniaux' », transmis au ministère de la France d'Outre-mer Paris, 26 février 1957, pp. 2-3.

349. ANOM, DPCT54, Mémoire du Comité directeur de l'AEC renvoyé au Haut-Commissaire au Cameroun, 10 janvier 1955.

350. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga...*, *op. cit.*, pp. 42-43.

351. ANOM, DPCT54, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Haut-Commissaire, Paris, 7 juin 1955.

352. Selon un témoin oculaire, Blaise Essomba. Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires...*, *op. cit.*, p. 358.

353. SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre de Ruben Um Nyobè – Bureau du Comité Directeur sous maquis sur l'organisation de l'UPC à l'étranger, 10 juillet 1957 cité in Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 10-15 ; Tchaptchet Jean-Martin (2006), *Quand les jeunes Africains créaient l'histoire. Récit autobiographique. Tome II*. Paris, L'Harmattan.

354. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°349, « L'activité des étudiants camerounais en métropole », Paris, 22 février 1956.

355. Archives de la Préfecture de Police de Paris (APP), GAU3, dossier UNEK, A.S. de la mésentente qui règne parmi les étudiants camerounais en France, 8 décembre 1955 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre du préfet de Police au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 3 décembre 1955 ; ANOM, DPCT53, Lettre du délégué du Haut-Commissaire à Paris, Xavier Mourruau, au Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, Paris, 31 octobre 1955.

356. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°2374, « Activité des étudiants camerounais en France », Paris, 11 juillet 1955 ; Note des RG, n°1695, « L'activité des étudiants camerounais en France », Paris, 15 décembre 1955.

357. APP, Paris, GAU3, dossier UNEK, A.S. du congrès des étudiants camerounais, 17 septembre 1957.

358. *Ibid.*, A.S. de l'ajournement de la séance de clôture du congrès des étudiants camerounais, 14 septembre 1957 ; A.S. de la scission survenue au sein de l'AEC, 24 septembre 1957.

police. Dès 1955, une liste de 446 adhérent-es est ainsi produite pour repérer les étudiant-es mobilisé-es<sup>359</sup>, alors qu'en février 1956, une note des renseignements permet d'identifier l'organisation interne de l'AEC<sup>360</sup>. Ce fichage permet de suivre leurs activités militantes, de repérer les liens avec les upécistes et les faire surveiller lors de déplacements à l'étranger. Jean Gwodog, arrivé à Paris en 1948 grâce à une bourse, intègre l'AEC dès 1954 et devient très rapidement le « délégué permanent » de l'UPC à Paris. Repéré, il est suivi après mai 1955 pour ses contacts répétés avec Um Nyobè, son rôle dans l'envoi de pétitions à l'Onu et les campagnes de presse lancées en métropole<sup>361</sup>. Les autorités redoutent également les synergies possibles entre étudiant-es camerounais-es et africain-es dans le cadre des mobilisations anticolonialistes, et craignent que Paris devienne une capitale de la lutte upéciste : « Tout laisse donc croire que c'est encore de la Métropole que seront préparés, lancés et fomentés, les troubles qui menacent le Cameroun et le Togo », précise, ainsi, un rapport de février 1956 sur « l'agitation nationaliste » en métropole<sup>362</sup>. Le cas du Cameroun n'est en rien exceptionnel, puisque bon nombre d'étudiant-es africain-es et maghrébin-es sont aussi surveillé-es dans les années 1950, mais les autorités craignent une éventuelle médiatisation de la répression en métropole. Fin mai 1955, les RG infiltrèrent une réunion de protestation organisée par l'AEC à la salle des Sociétés savantes à Paris durant laquelle l'association, accompagnée de l'avocat Pierre Kaldor du CDLDAN et de Claude Orand du Secours populaire, condamne « l'attitude "colonialiste" » de la France durant les événements violents<sup>363</sup>. Les RG observent aussi ces étudiant-es faire du *lobbying* auprès des responsables politiques, comme ils référencent les actions communes menées avec le CDLDAN, des personnalités communistes, des journalistes et des universitaires<sup>364</sup>. Le Comité des avocat-es se joint à la conférence de presse organisée en décembre 1957 à l'Hôtel Lutetia par l'AEC et la Feanf pour y dénoncer publiquement la répression au Cameroun<sup>365</sup>. Les autorités redoutent aussi de possibles connexions entre la lutte armée du FLN-ALN et celle de l'UPC. Si Um Nyobè parvient, en janvier 1955, à rencontrer des nationalistes algériens regroupés autour de Messali Hadj à New York<sup>366</sup>, les contacts sont plus distendus après mai 1955, même si l'UPC est attentive à la situation du Maghreb<sup>367</sup>. En métropole, ces contacts sont repérés et suivis, notamment autour de la journaliste Claude Gérard<sup>368</sup> qui fait paraître dans le journal du Mouvement national algérien, *La Voix du Peuple*, un article intitulé « Le salut des maquisards camerounais aux Algériens » et leur réponse, le 16 janvier 1956<sup>369</sup>. Pour la première fois, le 27 janvier 1956, Michel Doo-Kingue se rend à un meeting organisé salle Wagram par le Comité d'Action des Intellectuels contre la poursuite de la guerre d'Algérie et évoque publiquement les maquis camerounais : l'objectif est d'alerter les médias français sur la situation au Cameroun et d'échanger idées et pratiques dans les luttes anticolonialistes<sup>370</sup>. Par la suite, les militant-es upécistes poursuivent leurs actions dans les villes universitaires telles que Besançon et Lyon où ils distribuent des tracts « Paix en Algérie – SOS

359. ANOM, DPCT55, Liste des adhérents de l'AEC.

360. SHD, Vincennes, GR10T183, Note de la section de coordination de la France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956.

361. *Ibid.*, Reproduction dactylographiée d'une lettre de Ruben Um Nyobè à Jean Gwodog, Maquis, le 3 octobre 1955 ; Note des RG n°373, « L'activité des étudiants camerounais », Paris, 26 octobre 1955 ; Note des RG, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 4

362. *Ibid.*, Documentation de la direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956, p. 5.

363. *Ibid.*, Note de renseignement « après les incidents du Cameroun », Paris, 31 mai 1955 ; ANOM DPCT54, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Haut-Commissaire au Cameroun, Paris, 7 juin 1955.

364. SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la Direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956, p. 20 ; Note des RG n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 18.

365. APP, Paris, 773219, n°485701, dossier du CDLDAN, compte-rendu de la Conférence de presse organisée conjointement avec l'Association des étudiants camerounais et la Feanf, le 17 décembre 1957, à l'Hôtel Lutetia cité in Bellot-Gurlet Marine, « Défendre les prisonniers politiques... », p. 45 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°393, « Une conférence de presse sur le Cameroun », Paris, 18 décembre 1957 ; Terretta Meredith (2015), « Cause lawyering et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, 2(138), pp. 25-48.

366. Connelly Matthew (2011), *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot ; Azzou El-Mostafa (2008), « La propagande des nationalistes marocains aux Etats-Unis (1945-1956) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2(230), pp. 89-98.

367. ADF, La Courneuve, 443QO/28, Lettre du colonel Trancart, chef du service de coordination du ministère de la France d'Outre-mer à la direction générale de la Sécurité Nationale, Paris, 30 janvier 1956.

368. ANOM, DPCT 6, Fiche des RG, n°7594, « Note en date du 7 août 1956 relative à l'action "anti-colonialiste" des étudiants camerounais de Paris », transmis au Ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 9 août 1956.

369. « Maquis camerounais et maquis algérien », *InterAfrique Presse*, 26 janvier 1956, p. 8. SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956, p. 22. Pour l'exemplaire, voir : « Le salut des maquisards camerounais aux Algériens... », *La Voix du Peuple. Organe clandestin du Mouvement national algérien*, 18, 16 janvier 1956, in ADF, La Courneuve, 443QO/28.

370. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 6.

au Cameroun<sup>371</sup> », alors que les leaders exilés au Caire font publier une brochure qui souligne que, depuis l'Algérie, « les Français étendent l'incendie et le carnage au Kamerun<sup>372</sup> ».

La précision des informations réunies par les services de renseignement signale la présence d'agent-es infiltré-es dans les milieux étudiants et upécistes. En juillet 1955, les RG sont capables d'identifier les intervenants, les prises de position et des paroles prononcées lors d'une réunion organisée contre le décret de dissolution par l'AEC. Les participants et membres de l'association ne sont que 75, ce qui indique la présence d'informateur-rices<sup>373</sup>. En janvier 1956, les RG parviennent aussi à intercepter la lettre envoyée par l'AEC à *L'Express* à la suite d'une réunion tenue dans un café parisien<sup>374</sup>. Certain-es étudiant-es, pro-français, renseignent aussi les autorités. En septembre 1955, Philippe Mongo Mbock dénonce douze étudiants « upécistes » avec leur fonction et leur adresse exacte, et évoque des réunions clandestines dans la chambre de Félix Ntone ou à l'adresse de Jean Gwodog<sup>375</sup>. Ces informateur-rices sont souvent lié-es aux associations dissidentes. Futur membre du REC, Benoît Essougou, étudiant en médecine à Toulouse, renseigne la délégation des manœuvres menées par le président de l'AEC, Victor Kanga, pour le faire exclure, du fait de ses positions pro-françaises : « La métropole doit à tout moment être avec nous pour cette lutte contre nos ennemis communs », écrit-il, en référence aux étudiant-es indépendantistes<sup>376</sup>. La création du REC signale la présence d'ancien-nes informateur-rices dans ses rangs<sup>377</sup>. Jean-Michel Mbenga est connu pour avoir été agent de renseignements du commandement territorial de Sanaga-Maritime, à Éséka, avant 1952. Arrivé en France comme étudiant en droit, avec une bourse obtenue *via* les services de renseignement, il sollicite une aide financière pour des loyers impayés qu'il a contractés dans la capitale avant d'être étudiant. Les lettres échangées à ce moment-là révèlent qu'il a déjà été rémunéré pour des renseignements fournis à la Sûreté nationale, au service de renseignement extérieur et au ministère de la France d'Outre-mer. Afin d'obtenir cette aide financière, il est prêt à publier des ouvrages pro-français, dont *L'indépendance sans armes*, mais son manque de discrétion le discrédite auprès des services de renseignement et des autorités<sup>378</sup>. Son cas peut laisser supposer que d'autres informateur-rices ont été rétribué-es ou aidé-es afin de réunir des renseignements sur les milieux étudiants et upécistes.

*In fine*, les milieux étudiants et upécistes échouent à médiatiser la répression au Cameroun, alors que les autorités se révèlent très bien informées de leurs actions. Des mesures répressives plus directes sont toutefois, aussi, engagées dès mai 1955. Un certain nombre d'étudiants voit leur bourse être supprimée du fait de leur engagement politique<sup>379</sup>, comme en septembre 1955 pour Balla Ondoua, étudiant en droit à Paris et président de l'AEC : après avoir voyagé en Finlande, à l'Assemblée mondiale des forces pacifiques, puis à Varsovie, Sofia et Prague, il affirme avoir eu des contacts avec Um Nyobè et est convoqué, à son retour, à la délégation du Haut-Commissaire. Il est prié de retourner au Cameroun pour prendre son poste de fonctionnaire géomètre, sa bourse étant supprimée – il s'y refuse, reste en France et devient président de la Feanf<sup>380</sup>. En juillet 1957, la suppression politique des bourses est aussi employée par le Premier ministre Mbida contre six étudiants de Grenoble, accusés d'avoir adressé une lettre au gouvernement dans laquelle ils dénonçaient « une guerre d'extermination » et un « climat de terreur » au Cameroun, tout en refusant les résultats électoraux de décembre 1956<sup>381</sup>. Les étudiant-es contestent la légalité de ces suppressions, les bourses ne pouvant être supprimées qu'au regard de mauvais résultats scolaires, et dénoncent une répression déguisée. En retour, la décision provoque une forte mobilisation de la presse contestataire au Cameroun

371. ANOM, DPCT 6, Fiche des RG, « La célébration du 21 février et la 'semaine de solidarité avec les étudiants des pays coloniaux' », n°97, transmis au ministère de la France d'Outre-mer Paris, 26 février 1957, pp. 2-3.

372. SHD, Vincennes, GR10T182, Délégation à l'étranger du Bureau du Comité directeur de l'UPC, *De l'Algérie au Kamerun*, Zamalek, s.d., 26 p.

373. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, « Après la dissolution de l'Union des Populations du Cameroun », Paris, 16 juillet 1955.

374. *Ibid.*, Note de la section de coordination France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956.

375. ANOM, DPCT55, Compte-rendu sur les menées des étudiants upécistes de Philippe Mongo Mbock au Haut-Commissaire Roland Pré, Paris, 19 septembre 1955.

376. ANOM, DPCT53, Lettre de Benoît Essougou au délégué du Haut-Commissaire du Cameroun à Paris, Toulouse, 25 septembre 1956.

377. Parmi lesquels : Jean Youta, Fabien Ehodo, Adalbert Owona, Benoît Essougou, Thomas Tchoua, André Ossanga. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°304 Paris, « Après le Congrès des étudiants africains », 1<sup>er</sup> octobre 1957. Benoît Essougou écrit dans le journal de propagande *Journal des villages du Nyong et Sanaga* pour critiquer l'AEC : « Drôles de démocrates ! », *Journal des villages du Nyong et Sanaga*, première quinzaine d'octobre 1956, p. 1 et p. 8

378. ANOM, DPCT53, Lettre de Jean-Michel Mbenga à Roland Pré, Paris, 13 décembre 1955. Note au sujet de Jean-Michel Mbenga, 23 juillet 1956.

379. ANOM, DPCT54, Kanga Victor, « L'intervention du Comité directeur auprès de M. le Haut-Commissaire », *L'Étudiant camerounais*, janvier-février-mars 1956, p. 10-11.

380. SHD, Vincennes, GR10T183, Direction des RG, « Agitation chez les étudiants camerounais de la métropole », Paris, 24 septembre 1955 ; Note de la section de coordination de la France d'Outre-mer, « Les activités nationalistes camerounaises en France », Paris, 23 février 1956.

381. Il s'agit de Pierre Edou Engolo et Joseph Sack, étudiants en droit, Moïse Yongui Massock, étudiant en médecine, Thomas Melone et Abel Mouen Majoua, élèves ingénieurs agronomes, Dieudonné Likoung Boum.

et accentue les tensions avec le gouvernement camerounais<sup>382</sup>. Lors d'un voyage en France, en octobre 1957, Mbida est invité par les autorités à tempérer ses positions vis-à-vis des étudiants de métropole, ce qui ne l'empêche pas de déclarer : « Les activités politiques de ces jeunes écervelés sont inadmissibles. Je ne tolérerai plus qu'ils poursuivent leurs études aux frais de l'État en bafouant leur pays<sup>383</sup> ». Ces suppressions de bourses affectent en particulier les étudiants engagés dans la littérature « de révolte<sup>384</sup> » en métropole dont Alexandre Biyidi Awala, plus connu sous les pseudonymes d'Eza Boto et Mongo Beti<sup>385</sup>. Alors qu'il participe à ses premiers meetings upécistes à Yaoundé, il étudie en France dès 1951 avec une bourse, d'abord à Aix-en-Provence puis à la Sorbonne, et s'engage dans les milieux étudiants. Après une nouvelle sur la répression britannique contre les Mau Mau au Kenya, son premier roman *Ville cruelle* est publié en 1954, suivi du *Pauvre Christ de Bomba* en 1956<sup>386</sup>. Entre-temps, il se rapproche de la section parisienne de l'UPC<sup>387</sup>. En 1957 et 1958 paraissent aussi *Mission terminée* et *Le Roi miraculé : chronique des Essazam*<sup>388</sup>. Le recours à plusieurs noms de plume révèle la prudence de l'écrivain face aux services de renseignement, alors qu'écrire relève pour lui d'un acte anticolonialiste<sup>389</sup>. *Le Pauvre Christ de Bomba* provoque ainsi la colère de Mgr Graffin, archevêque de Yaoundé, qui fait pression sur un commerçant libanais, importateur de livres et de matériel scolaire, pour éviter la lecture de ce qu'il désigne comme un « fatras de calomnies communistes » : le livre est finalement peu diffusé au Cameroun<sup>390</sup>. En janvier 1958, le Premier ministre Mbida lui demande de revenir Cameroun, met fin à sa bourse et lui propose un poste – en fait, pour « le reprendre sous son contrôle », écrit l'écrivain. Il refuse cette « injonction brutale du gouvernement du Cameroun à rentrer dans ce pays », arguant de sa préparation à l'agrégation et de la protection judiciaire de la France<sup>391</sup>. Il n'y retourne, semble-t-il, que fin 1958, pendant deux mois pour « une enquête sur les structures claniques » de sa région natale, alors que le gouvernement Ahidjo a succédé à Mbida<sup>392</sup>. Sa lettre de Yaoundé sur le « tumultueux Cameroun » critique déjà le rôle des « grands du régime » d'Ahidjo, dénonce la guerre en Sanaga-Maritime et se montre sceptique à l'égard des « chances de la démocratie au Cameroun<sup>393</sup> ». Ses livres et articles sont particulièrement mal vus par le gouvernement Ahidjo, dont l'État sous tutelle est décrit comme une « vaste rigolade échafaudée si laborieusement par l'administration coloniale ». Lors d'une bagarre dans un magasin de Mbalmayo, il est arrêté par la police « tabassé avec entrain » dans sa cellule et rudement interrogé : « Mes sympathies pour l'Union des Populations du Cameroun et les maquisards ne faisaient pas l'ombre d'un doute, mais n'en était-il pas ainsi pour la plupart de mes compatriotes ? » Transféré à Yaoundé, il est finalement libéré et parvient à revenir en France après avoir visité le nord. Préparant l'agrégation comme auditeur libre, sans bourse, il est obligé de prendre un poste de maître auxiliaire à Rambouillet, avant d'obtenir le Capes et d'enseigner en Bretagne en 1959.

382. « Éditorial : mesures de choc contre quatre boursiers bassa », *La Sanaga Maritime*, 6, 15-31 juillet 1957 ; Eléazar Mbock Mbock Tongman, « Oui il faut une souscription en faveur de six étudiants aux bourses supprimées », *La Sanaga Maritime*, 7, 1-15 août 1957 ; « Souscrivez en masse pour les étudiants », *L'Opinion au Cameroun*, 24, 29 juillet 1957 ; « Action & Patrie, l'Opinion au Cameroun, lancent une souscription nationale en faveur des 6 étudiants de Grenoble », *Actions & Patrie*, 29, 19 juillet 1957.

383. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°304, « Après le Congrès des étudiants africains », Paris, 1<sup>er</sup> octobre 1957.

384. Steemers Vivan (2010), « Enjeux du message anticolonialiste en métropole dans les années 1950 : la critique journalistique de trois romans de Mongo Beti et de Ferdinand Oyono », *Présence Francophone : Revue internationale de langue et de littérature*, 75(1), pp. 207-229.

385. Sur son parcours : Mouralis Bernard (1981), *Comprendre l'œuvre de Mongo Beti*, Issy-les-Moulineaux, Éditions de Saint-Paul ; Kemedjio Cilas (2013), *Mongo Beti. Le combattant fatigué. Une biographie intellectuelle*, Berlin, Lit. ; Djifack André (2000), *Mongo Beti. La quête de la liberté*, Paris, L'Harmattan ; Mongo Beti (2006), *Mongo Beti parle. Testament d'un esprit rebelle. Entretiens avec Ambroise Kom*, Paris, Homnisphères, pp. 64-89.

386. Eza Boto (1953), « Sans haine et sans amour », *Présence Africaine*, 1(14), pp. 213-220 ; Eza Boto (1954), *Ville cruelle*, Paris, Présence africaine ; Mongo Beti (1956), *Le pauvre Christ de Bomba*, Paris, Robert Laffont.

387. Il ne peut militer en raison de sa préparation à l'agrégation. Mongo Beti (1981), « *Le pauvre Christ de Bomba* expliqué », *Peuples noirs, peuples africains*, 19, pp. 130-131 ; Abwa Daniel (2005), *Ngouo Woungly-Massaga alias commandant Kissamba*. « Cameroun, ma part de vérité », Éditions Minsi, pp. 45-46.

388. Mongo Beti (1957), *Mission terminée*, Paris, Buchet-Chastel et (1958), *Le Roi miraculé : chronique des Essazam*, Paris, Buchet-Chastel.

389. Toutefois, son nom civil est présenté publiquement dans les cercles étudiants. ANOM, DPCT54, M'Barga N'Goumou Mbanga Fabien, « Nos écrivains s'affirment », *L'Étudiant camerounais. Organe de l'Association des Étudiants Camerounais*, janvier-février-mars 1956, p. 39 ; Abomo-Maurin Marie-Rose (2007), « Le roman de Mongo Beti et l'histoire du Cameroun » in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 87-98.

390. La censure de cet ouvrage se poursuit dans les années 1960 et 1970 au Cameroun, au point que Robert Laffont refuse une seconde édition en 1976. Mongo Beti (1981), « *Le pauvre Christ de Bomba* expliqué », art. cité, p. 124 ; Dobzynski Charles, « Mongo Beti. Moderne conteur d'"Akomo" », *Les Lettres françaises*, 28 novembre-4 décembre 1957 ; « Tumulueux Cameroun (I) », *Preuves*, 103, septembre 1959, p. 34.

391. Entretien avec Odile Tobner mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Rouen, au domicile de l'intéressée, le 20 septembre 2023 ; Lettre du Premier ministre André-Marie Mbida au licencié en lettres, Alexandre Biyidi, « Objet : rapatriement », 23 janvier 1958 ; Lettre de l'étudiant Alexandre Biyidi au Premier ministre André-Marie Mbida, Paris, 6 février 1958 (documents confiés par Odile Tobner).

392. Mongo Beti, « Tumulueux Cameroun (I) », *Preuves*, 103, septembre 1959, p. 33 et « Tumulueux Cameroun (II) », *Preuves*, 104, octobre 1959, pp. 30-39.

393. Également publiée dans *La Revue camerounaise* (7, janvier-février 1959 ; 14, janvier-juin 1960). Mongo Beti, « Lettre de Yaoundé : Cameroun, 1958 », *Preuves*, 94, décembre 1958, pp. 55-60.

La répression s'intensifie à partir de 1958, plus encore après la mort d'Um Nyobè, le 13 septembre, qui entraîne une mobilisation immédiate des upécistes à Paris : une soirée de « deuil national » est organisée le 15 septembre, une conférence de presse le 18 pour alerter l'opinion publique, et un tract en l'honneur du *Mpodol* est diffusé. Enfin, une large banderole est déployée au balcon du foyer étudiant camerounais, boulevard Montmartre à Paris, sur laquelle est inscrit « Gloire à Ruben Um Nyobè<sup>394</sup> », rapidement retirée. Les autorités s'en prennent alors aux journaux étudiants *via* des saisies, lorsqu'ils portent atteinte à la sûreté de l'État ou à l'armée. Le numéro 23 de *L'Étudiant d'Afrique noire*, organe de la Feanf, publie un article intitulé « Nazisme et Attila au Cameroun » en juin 1958, qui décrit « des atrocités dont se seraient rendues coupables les troupes françaises au Cameroun<sup>395</sup> », et est ainsi interdit en raison de la « publication de fausses nouvelles de nature à porter atteinte au moral de l'armée ». Le journal *Kaso* est aussi ciblé. À sa tête, se trouvent l'étudiant de l'École nationale des impôts, Ernest Ebongue, rédacteur en chef puis Alexandre Biyidi Awala – Mongo Beti – comme adjoint. Publié dès 1954, son existence s'interrompt avec la saisie des numéros 9 et 10 en 1956<sup>396</sup>. Son éditorial, « La fin d'une illusion », fait l'apologie de la lutte armée en Algérie et du ralliement de Ferhat Abbas au FLN : les trois mille exemplaires sont saisis et une information judiciaire est ouverte contre François Sengat-Kuoh pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État<sup>397</sup>. Une ordonnance de non-lieu est finalement décidée par le Parquet de la cour d'appel de Riom, car aucun élément ne permet de caractériser le délit. Après plusieurs mois, Jean-Martin Tchaptchet en tant que directeur, et René Ngouo Woungly-Massaga en tant que rédacteur en chef, lancent *Le Patriote Kamerunais*, bulletin ronéotypé imprimé à trois mille exemplaires. Sa parution est organisée depuis Clermont-Ferrand avec l'aide de la Fédération du PCF du Puy-de-Dôme qui en fait le « stencil » puis le fait imprimer à la CGT de la même ville<sup>398</sup>. « Repaire de jeunes patriotes camerounais », la ville auvergnate s'est distinguée très tôt comme un pôle du militantisme upéciste dont fait partie Woungly-Massaga, étudiant en mathématiques<sup>399</sup>. En octobre 1958, une vaste filature, organisée par les RG du Puy-de-Dôme, a lieu contre les rédacteurs du *Patriote Kamerunais* du fait des positions indépendantistes exprimées dans le premier numéro<sup>400</sup>. Après avoir repéré les lieux d'impression, plusieurs arrestations ont lieu avec la saisie du matériel ayant servi au numéro deux du journal. En parallèle, d'autres perquisitions ont lieu dans des villes universitaires, ainsi qu'aux domiciles de Tchaptchet, Woungly-Massaga et Ndoh, auditionnés pour déterminer leur participation à la reconstitution d'une ligue dissoute. Ce « coup de filet » est interrompu par le parquet de Clermont-Ferrand qui estime que les comités upécistes en métropole ne peuvent être concernés par le décret de dissolution. Si ces militants sont libérés, les RG redoutent l'absence de poursuites judiciaires et procèdent à d'autres interventions contre des militant-es de métropole et qui permettent de comprendre l'organisation de la section française de l'UPC<sup>401</sup>.

### 3. RÉPRIMER LES VOIX DISSIDENTES : UNE GUERRE MÉDIATIQUE ?

Dans un dernier temps, les autorités mènent une politique répressive à l'encontre de la presse nationaliste, tout en s'assurant de contrôler les médias officiels pour mieux organiser leur propagande face celle de l'UPC. L'analyse de cette « guerre » médiatique s'inscrit dans une historiographie renouvelée<sup>402</sup> qui s'intéresse, à parts égales, aux circuits de l'information en contexte colonial<sup>403</sup>. Au moment des indépendances, les autorités coloniales ont recours à divers

394. SHD, Vincennes, GR10T184, Note de renseignement sur « Le Patriote Kamerunais », ministère de la France d'Outre-mer, 9 octobre 1958.

395. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 29 ; ADF, La Courneuve, 443QO/26, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 21 juillet 1958.

396. « La saisie en France du 'Kaso' », *L'Opinion au Cameroun*, 8, 30 septembre 1956 ; APP, GAU3, dossier UNEK, Rapports, 429.467/1 ; ADF, La Courneuve, 443QO/19, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 29 août 1956.

397. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, « L'activité nationaliste des étudiants camerounais », Paris, le 29 août 1956 ; Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 24 ; ADF, La Courneuve, 443QO/19, Lettre du Procureur général près de la Cour d'Appel de Riom au Garde des Sceaux, Riom, 14 décembre 1956.

398. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°320, « Après la mort de Ruben Um Nyobe », Paris, 2 octobre 1958 ; Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 25.

399. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga... op. cit.*, pp. 29-30.

400. ADF, La Courneuve, 443QO/26, Rapport d'ensemble des renseignements généraux du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 13 octobre 1958.

401. SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 32.

402. Laurent Franck et Vignale François (dir.) (2023), « La presse dans l'Empire colonial français », *Outre-mers. Revue d'histoire coloniale et impériale*, 2(420-421) ; Chomentowski Gabrielle et Leyris Thomas (2021), « Médias et décolonisations en Afrique francophone. Une histoire à écrire », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 1, pp. 1-15, [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/01.chomentowskileyriss>>].

403. Asseraf Arthur (2019), *Electric News in Colonial Algeria*, Oxford, Oxford University Press ; Lacroix Annick (2022), *Un service pour quel public ? Postes et télécommunications dans l'Algérie colonisée (1830-1939)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes ; Rabearimanana Lucile (1980), « Presse d'opinion et luttes politiques à Madagascar de 1945 à 1956 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 67 (246-247), 1980.

outils répressifs pour faire taire les mobilisations nationalistes, en particulier lors des guerres d'indépendance<sup>404</sup>, qu'il s'agisse de la presse, du cinéma, de la radio ou encore des communications postales<sup>405</sup>. L'historiographie sur le Cameroun sous tutelle française se distingue par d'importants travaux académiques sur la presse d'opinion qui émerge après 1945<sup>406</sup>, quand d'autres s'intéressent à l'« action psychologique » déployée par les autorités militaires dans « la zone de pacification » en Sanaga-Maritime<sup>407</sup>. Il faut dire que le paysage médiatique du Cameroun, après 1945, a été en partie libéralisé, ce qui a permis au mouvement nationaliste de se renforcer. Après mai 1955, contrôler cet espace médiatique, déjà contraint par le contexte colonial, devient un *leitmotiv* des autorités qui s'attèlent à convaincre les populations du bienfondé du *trusteeship* français, alors que les militant-es upécistes disposent d'outils de propagande bien plus restreints, des tracts aux chants nationalistes. L'indifférence des médias en métropole pour la répression bénéficie aussi aux autorités qui peuvent compter sur des journaux défavorables à l'UPC<sup>408</sup>. La répression, intensifiée avec le gouvernement Mbida en mai 1957, se manifeste par divers outils de censure – opérations de surveillance, saisies administratives et emprisonnement de journalistes trop critiques.

### 3.1. Délégitimer le mouvement nationaliste

Dès le début des années 1950, les autorités s'efforcent de délégitimer le mouvement nationaliste *via* divers dispositifs de propagande. Le Haut-Commissariat dispose, à cet égard, d'un Service d'information et de presse composé de plusieurs fonctionnaires chargés de diffuser un bulletin, de gérer la radio et d'organiser l'image officielle des autorités françaises<sup>409</sup>. Depuis 1952, le bureau de l'AFP à Yaoundé est aussi financé par le Haut-Commissaire et sert de « journalisme institutionnel » aux autorités, ce dont se plaint son directeur, mais qui permet, *via* son *Bulletin quotidien d'outre-mer*, de relayer la propagande de ce Service<sup>410</sup>. Dès son arrivée, Pré fait renforcer ce dispositif, alors que Messmer fait nommer Philippe Antoine à la tête de ce service en avril 1956, avant de le réaffecter en Sanaga-Maritime<sup>411</sup>. D'autres supports médiatiques employés au Cameroun et en métropole participent aussi à valoriser les grands chantiers de modernisation d'après-guerre<sup>412</sup>. En contrepoint de la répression, cette propagande permet de diffuser une image positive du Cameroun, favorable aux investisseurs, aux colons et aux touristes. Guides de voyage,

404. Ruscio (Alain) (1991) « L'opinion française et la guerre d'Indochine (1945-1954). Sondages et Témoignages », *Vingtième siècle*, 29(1), pp. 35-46.

405. Tudesq André-Jean (2019), *Feuilles d'Afrique : étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine ; Tudesq André-Jean et Nedelec Serge (1998), *Journaux et radios en Afrique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Saint-Etienne, Impressions Dumas ; Bouchard Vincent (2023), *Cinéma Van, propagande et résistance en Afrique coloniale (1930-1960)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa ; Moloï Tshepo Saute Alda Romão et Lekgoathi Sekibakiba Peter (2020), *Guerrilla Radios in Southern Africa: Broadcasters, Technology, Propaganda Wars, and the Armed Struggle* Lanham, Rowman & Littlefield Publishers ; Moorman Marissa J. (2019), *Powerful Frequencies: Radio, State power, and the Cold War in Angola, 1931-2002*, Athens, Ohio University Press.

406. Sah Léonard Israël (1974), « L'Éveil du Cameroun (1927-1955). Esquisse d'une étude monographique », Mémoire pour le diplôme de l'Institut Français de Presse et des Sciences de l'Information, Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris, France.

407. Voir Section 2 – Partie II. B. Michel Marc (2000), « "Action psychologique" et "propagande" au Cameroun à la fin des années cinquante », in *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international tenu à la Sorbonne les 23, 24, 25 novembre 2000*, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-Mer, pp. 361-378.

408. La thèse de Jean-Jacques Vigoureux, bien qu'intéressante dans son analyse, est marquée par de nombreuses inexactitudes dans les citations de journaux. Vigoureux Jean-Jacques (1975), « L'UPC et la presse française. Essais sur les rapports entre les intérêts coloniaux et l'opinion publique métropolitaine », Thèse en histoire, Université Paris VII, France, p. 452 ; Adala, Hermenengildo (2023), *Le Cameroun vu par la presse, 1955-1957. L'injustice et la faute politique de la France coloniale*, Paris, L'Harmattan ; Adala, Hermenengildo (2020), *Le Cameroun vu par la presse, 1944-1955 : aux origines de la révolution de mai 1955*, Paris, L'Harmattan ; Tetam Noubou Gildas Igor et Wandji Hervé (2024), « La bataille des opinions dans les événements de 1955 au Cameroun », *Balisages. La revue de recherche de l'Enssib*, 8, pp. 1-16.

409. Ministère des Colonies (1953), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France*, Paris, Journal officiel de la République française, p. 262 ; ANOM, AGEFOM 410, Rapport de l'inspecteur Mazodier sur les services chargés de la Documentation et de l'Information, 1953-1954.

410. Archives nationales de France (ANF), 9AR51, Lettre du directeur du bureau de Yaoundé M. Lauzé au directeur de cabinet du Haut-Commissaire, 18 août 1952 et 28 octobre 1952 ; Lettre du directeur du bureau de Yaoundé M. Lauzé au directeur général de l'AFP, 28 mai 1954. Également sur l'Algérie : Vignaux Barbara (juillet-septembre 2004), « L'Agence France-Presse en guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle*, 83, pp. 121-130.

411. Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), Fonds Pierre Schaeffer, Sch274, boîte 189, farde 1812, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 15 octobre 1956 ; ANOM, EEI7379, Dossier de carrière de Philippe Antoine, Bulletins de notes de l'année 1956 et de l'année 1957.

412. Atangana Marie-René (1998), *Capitalisme et nationalisme au Cameroun. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1944-1956)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, p. 176.

peinture africaniste<sup>413</sup>, timbres-poste, cartes postales, affiches publicitaires, manuels scientifiques<sup>414</sup> et photographies officielles s'emploient alors à faire du Cameroun l'un des joyaux de l'empire colonial français d'Afrique avec de nombreuses images cliché qui occultent la répression<sup>415</sup>, comme en témoigne l'album de jeunesse *Agossou. Le petit Africain* (1955), réalisé par la photoreporter Dominique Darbois, future porteuse de valises en Algérie, mais totalement silencieuse sur le nationalisme camerounais. De même, les tournées protocolaires faites par des ministres, le Haut-Commissaire et les administrateurs, pourtant organisées sous haute protection face aux contestations des nationalistes, sont valorisées comme autant de témoignages de « l'amitié franco-camerounaise<sup>416</sup> ».

La presse devient rapidement un espace d'affrontement avec les autorités. Depuis 1944, le Cameroun sous tutelle française connaît un bref « âge d'or de la presse d'opinion<sup>417</sup> » avec l'émergence de journalistes professionnels tels qu'Emmanuel Etame Ndedi et Iwiye Kala Lobe<sup>418</sup>. Aux journaux déjà installés, tels que *L'Éveil du Cameroun* (1927-1955), s'ajoutent de nouveaux titres qui bénéficient du dispositif législatif plus libéral d'après-guerre, à l'image du *Cameroun libre* (1940-1955), organe des anciens résistants, porte-parole des colons européens<sup>419</sup>. Jusqu'en 1960, près de 124 titres existent sur le territoire<sup>420</sup>, aidés par la ronéo, petite machine transportable pour la reproduction de textes, même si les feuilles ronéotypées restent encore sommaires et rapidement abîmées par le climat tropical<sup>421</sup>. Il est alors possible de distinguer trois types de journaux jusqu'en 1958 : d'abord, la presse officielle, financée et diffusée par les autorités (*Informations-Radio-Presse*, 1939-1955), parfois spécialisée ou à visée régionale (*Le Bamiléké*, 1955-1961), et complétée par la présence de l'Agence France-Presse (AFP) à Yaoundé<sup>422</sup>. *Le Journal des villages du Nyong-et-Sanaga* (1953-1958), dirigé par le chef de région tiré à 10 000 exemplaires, incarne cette presse patronnée<sup>423</sup>. Deuxièmement, la presse de collaboration, privée et relais des intérêts français, avec des lignes éditoriales très conservatrices, attachée à un parti – *Le Cameroun de demain* (1951-1956) pour le BDC ou *Tame-Lan* (1954-1956) pour le conseiller Charles Assale – ou aux missions chrétiennes – *L'Effort camerounais* (1955-1972) du Père Pierre Fertin<sup>424</sup>. Enfin, une presse de contestation bénéficie de cet âge d'or, portée d'abord par l'UPC, puis par des hommes politiques indépendantistes. Dès 1948, l'UPC comprend l'importance de cette propagande « active », la plupart des responsables s'efforçant de se former à l'écriture d'articles<sup>425</sup>. L'UPC publie ainsi *La Voix du Cameroun* (1949-1956) avec Jean Abessolo Nkoudou puis Abel Kingué à sa tête<sup>426</sup>, puis, l'hebdomadaire *L'Étoile* (1954-1955), le journal bimensuel du nord, *Lumière*, alors que la JDC diffuse *La Vérité*. Après juillet 1955, d'autres journaux apparaissent, une soixantaine environ<sup>427</sup>, souvent proches des idées de l'UPC

413. Voir les artistes-voyageurs tels que Paul Hannaux (1952), Suzanne Drouet-Réveillaud (1954) ou Gustave Hervigo (1955). « L'exposition Hervigo. Toute la nostalgie et toute la couleur du Nord Cameroun », *Le Cameroun libre*, 508, 1<sup>ère</sup> quinzaine décembre 1955 ; Thornton Lynn (1991), *Les africanistes peintres voyageurs, 1860-1960*, Courbevoie/Paris, ACR Edition, p. 230 ; Dabilard Christiane et Pierre (2014), *Elle signait Drouet Réveillard, 1885-1970*, Paris, Éditions Tensing, p. 177.

414. Trézenem, Édouard et Lembezat Bertrand (1947), *La France équatoriale*. Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales ; Lembezat Bertrand (1954), *Le Cameroun*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Éditions maritimes et coloniales (impr. de Jouve) ; Froelich Jean-Claude (1956), *Cameroun, Togo, territoires sous tutelle*, Paris, Berger-Levrault.

415. Lemaire Sandrine, Blanchard Pascal, Bancel Nicolas et al. (2022), *Colonisation & propagande : le pouvoir de l'image* Paris, le Cherche Midi, pp. 221-229, et p. 236.

416. Par exemple, la visite de Defferre les 16-19 mai 1957. Entretien avec Maurice Delauney mené par Frank Garbely, à Cannes en 2003, confié au volet « Recherche » de la Commission ; AMM, Fonds Gaston Defferre, 100I1377, « Programme de séjour de M. Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer ».

417. Tudesq André-Jean et Nedelec Serge, *Journaux et radios en Afrique... op. cit.*, p. 75 ; Sah Léonard Israël (1975), « Contribution à l'histoire de la presse écrite de langue française au Cameroun des origines à l'autonomie (1958) », Thèse en sciences de l'information, Université Paris II, France, pp. 28-29 ; Ebongueng Ernest Fructueux (1995), « La presse d'opinion au Cameroun sous mandat français, 1919-1939 », Mémoire de maîtrise en histoire, Université Paris I Sorbonne, France ; Nkoti Bohole Michel (2015), « Pouvoir politique et presse écrite au Cameroun français de 1946 à 1960 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 22-23.

418. Omba Marc-Joseph (1982), « L'Histoire du quotidien "La Presse du Cameroun" : 1/4/1955 – 29/6/1974 », Mémoire de DEA en sciences de l'information, Université de Paris Panthéon-Assas, France, p. 28.

419. Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, pp. 71-74.

420. Konna André (1966), « La presse écrite au Cameroun de 1946 à 1960 », Mémoire de l'École Supérieure de Journalisme de Lille, France, p. 45

421. Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'Empire*, Paris, Flammarion, pp. 50-51.

422. Nkoti Bohole Michel, (2015), « Pouvoir politique et presse écrite... », *op. cit.*, p. 36 ; Sah Léonard Israël (1975), « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, pp. 141-142.

423. Konna André, « La presse écrite au Cameroun de 1946 à 1960... », *op. cit.*, p. 92.

424. Bayémi Jean-Paul (1989), « *L'Effort camerounais* ou *La tentation d'une presse libre*, Paris, l'Harmattan ; Lingo Célestin (1965), « Presse et développement. L'Effort camerounais (1955-1962) », Mémoire de l'École supérieure de journalisme de Lille, p. 182.

425. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga alias commandant Kissamba*. *op. cit.*, p. 34.

426. DGSE, Note de renseignement n°549705, « Objet : Cameroun. Reparution du journal de l'UPC "La Voix du Cameroun" », 5 février 1952 ; Akono Abina Michel Fabrice, *Jean Abessolo Nkoudou, un militant nationaliste camerounais...*, *op. cit.* ; Assomo Alain (2010), « *La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance : approche historique* », Mémoire de Master II en sciences de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II, Cameroun, p. 74.

427. Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun. Tome 2*, Paris, l'Harmattan, p. 177.

ou attachées à un homme politique : *L'Opinion au Cameroun* du docteur Marcel Bebey-Eyidi, *L'Express Wonja, Kamerun, mon pays* de Jean-Marie Manga (1957-1959)<sup>428</sup> ou encore *Action et Patrie* de Gaston Kingue Jong, lié à Soppo Priso. Tenant sur quelques feuilles ronéotypées agrafées, cette presse se plaint de la désinformation diffusée via la propagande<sup>429</sup>. En métropole, les autorités peuvent compter sur des journaux, soit indifférents (*Paris-Match*), plus intéressés par les décolonisations au Maghreb, ou franchement hostile à l'UPC (*Le Figaro*, *L'Aurore*, *Le Parisien libéré*), quand d'autres soutiennent l'idée d'un *self-government* (*La Croix*, *Le Populaire*). Lors de ses visites à Paris, le Haut-Commissaire intervient régulièrement devant l'Association de la presse d'outre-mer où il peut dénoncer le « terrorisme upéciste<sup>430</sup> », alors que certains journalistes sont proches des autorités. André Blanchet du *Monde*, primé pour sa couverture de la guerre en Indochine, couvre le Cameroun et forme de nombreux fonctionnaires, ainsi que des militaires, sur les questions africaines<sup>431</sup>. Ancien militaire au Maroc et en Indochine, Georges Chaffard s'engage dans une carrière de journaliste au *Monde* et couvre les élections de décembre 1956 au Cameroun pour lesquelles il soutient les positions officielles, inquiet d'une indépendance précipitée<sup>432</sup>. Par la suite, il est surtout connu pour ses *Carnets secrets de la décolonisation* (1965-1967), une référence sur la période des indépendances<sup>433</sup>. Ses pages sur Um Nyobè, sont considérées comme « particulièrement bien informées – tant du côté militaire français que du côté nationaliste camerounais<sup>434</sup> ». À l'inverse, l'UPC dispose de plus faibles soutiens médiatiques en métropole, *L'Humanité* et *Libération* en tête, et peine à s'adresser directement aux Français-es. En décembre 1956, un « appel à la presse française » et une interview à distance sont publiés dans *La Dépêche du Midi*, rares exemples d'intervention du *Mpodol* dans l'espace public français<sup>435</sup>.

Depuis le maquis, Um Nyobè s'exprime dans *Lumière* pour critiquer la presse pro-administration ou de collaboration, des « préfabriqués [...] que des hommes-déchets vendus à la corruption couvrent de leur signature dans des feuilles qui jouent aux griots du régime colonialiste<sup>436</sup> », alors que des journalistes tels Kala Lobe de *La Presse du Cameroun* sont vivement critiqués pour leur position antinationaliste<sup>437</sup>. La désinformation en métropole est aussi dénoncée, de nombreux journalistes se plaignant d'enquêtes bâclées, comme en témoigne la critique d'Emmanuel Etame Ndedi sur les reportages de Chaffard fin 1956<sup>438</sup>, et du silence pesant en France à propos de la répression. Au Cameroun, si une partie de la presse privée reste peu impliquée, plusieurs titres prennent parti, dès mai 1955, en faveur des autorités et criminalisent les mobilisations nationalistes. *Le Cameroun libre*, organe des colons, voit dans la séquence violente de mai des « émeutes » organisées par de jeunes délinquants, « la basse pègre invisible le jour », qui « a commencé à sortir de partout, toute cette lie de la population devant laquelle tremblent les Africains honnêtes qui sont pourtant la majorité<sup>439</sup> », et en appelle à une brutale répression dont le décret de dissolution est une première étape<sup>440</sup>.

428. Kom David (2001), *L'émancipation du Cameroun : un upéciste témoigne*, Paris, L'Harmattan, pp. 45-49.

429. Ebelle Ekanga Alexandre, « Comme Monsieur Ekalle Piddy, je ne suis pas content de la manière de servir votre journal », *L'Express-Wonja*, 2 novembre 1956, p. 11

430. « M. Messmer : l'opinion camerounaise est favorable au maintien provisoire de la tutelle », *Le Monde*, 7 janvier 1957 ; « La majorité des hommes politiques du Cameroun souhaite le maintien de la tutelle » déclare M. Messmer, Haut-Commissaire de France au Cameroun », *Combat*, 5-6 janvier 1957.

431. Son reportage publié dans *Le Monde*, « Trois mois en Afrique équatoriale. Le Cameroun du mandat à la tutelle » court du 4 octobre au 14 octobre 1949. Blanchet André (1960), *L'Afrique au sud du Sahara*, Paris, Institut d'Études Politiques de Paris ; Blanchet André (avril-juillet 1959), *Présentation de l'Afrique noire*, Paris, Centre de formation des experts de la coopération technique internationale, Fondation Nationale des Sciences Politiques.

432. Centre des Archives du Personnel Militaire, Pau, Dossier de Georges Chaffard, 48 690 08050 ; « Georges Chaffard est mort », *Le Monde*, 27 novembre 1969 ; DGSE, Note de renseignement, « Objet : Chaffard Georges, Henri », 17 août 1964 ; Chaffard Georges, « La diversité des hommes et des tendances rendra difficile une œuvre d'ensemble au Cameroun », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> janvier 1957.

433. Voir le chapitre : « Le coup d'éclat du gouverneur Ramadier », in Chaffard Georges (1965), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 1*, Paris, Calmann-Lévy, pp. 295-330. Voir le chapitre : « La mort de l'Ho Chi Minh Camerounais », in Chaffard Georges (1967), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy, pp. 343-429.

434. Decraene Philippe, « Les carnets secrets de la décolonisation », *Le Monde*, 13 février 1968.

435. Rédigé sous maquis le 21 novembre 1956 et publié le 8 décembre 1956. Mauriès René, « Deux documents sensationnels recueillis en exclusivité absolue pour la Dépêche du Midi dans le maquis du Cameroun par René Mauriès », *La Dépêche du Midi*, 8 décembre 1956 ; « Le leader de l'Union des Populations du Cameroun – principale organisation nationaliste clandestine – lance un “appel à la presse française” », *Le Monde*, 10 décembre 1956 ; Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national kamerounais... op. cit.*, p. 89 et pp. 390-395 (Annexes IV et V).

436. ANOM, IAFPOL3325, Um Nyobè Ruben, « Indiscipline ou désaccord politique ? », *Lumière*, 30 mai 1956 cité in Note de renseignements (période du 16 au 25 juin 1956), Yaoundé, 27 juin 1956.

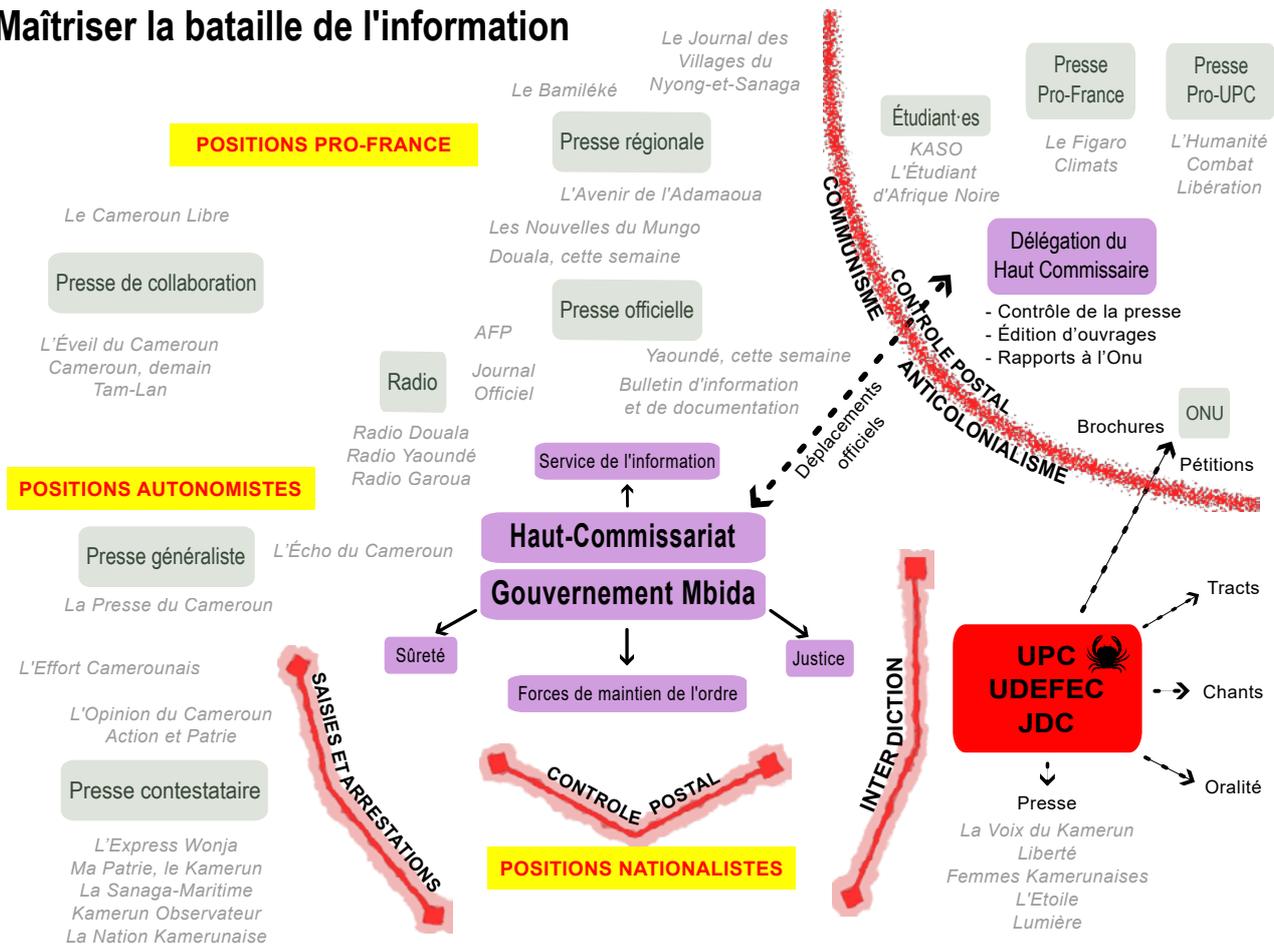
437. Ndedi Etame Emmanuel, « Qu'est-ce qu'un journaliste ? », *Action et Patrie*, 20, 16 juin 1957, pp. 1-2 ; Ndedi Etame Emmanuel, « Réponse à M. Iwiye Kala », *Action et Patrie*, 30, 26 juillet 1957, pp. 1 et 4.

438. Ossono Rabel, « Les journalistes métropolitains et nous », *L'Express-Wonja*, 52, pp. 3-4, 5 janvier 1957 ; Etame Ndedi Emmanuel, « On forge l'opinion », *Action et Patrie*, 2, 16-22 mars 1957, p. 3.

439. « Après les troubles du mois de mai. Incorrigibles, nos bons communistes... », *Le Cameroun libre*, 497, 2<sup>e</sup> quinzaine de juin 1955.

440. « Après les troubles du mois de mai. Une légende qu'il faudra détruire » et « Après les troubles du mois de mai. Incorrigibles, nos bons communistes... », *Le Cameroun libre*, 497, 2<sup>e</sup> quinzaine de juin 1955 ; « Dissolution de l'UPC », *L'Écho du Cameroun*, 48, 30 juillet 1955 ; « L'UPC est et demeure dissoute »,

## Maîtriser la bataille de l'information



© ComCam

249

Après juillet 1955, une partie de la presse de collaboration associe l'idéologie nationaliste au communisme, cette première étant décrite comme une « peste satanique qui ne peut jamais procurer le bonheur à un peuple » dans *L'Effort camerounais*<sup>441</sup>. Elle qualifie volontiers les militant-es upécistes de « terroristes », en particulier lors des élections de décembre 1956<sup>442</sup>. La guerre en Sanaga menée à partir de décembre 1957 est peu couverte, ce qui contraste avec la « bataille de l'information » observée à propos de la guerre d'indépendance algérienne. Il faut dire que les autorités restreignent l'accès aux journalistes à plusieurs régions du sud et de l'ouest<sup>443</sup>, une censure dont se plaint le journal de *Libération* fin 1956 : « Black-out officiel... La censure règne. Toutes sortes de rumeurs non contrôlables circulent. Il est grand temps que les autorités rompent le silence et consentent, enfin, à vouloir éclairer l'opinion publique<sup>444</sup> ». Le silence des médias profite aux autorités comme le dénonce le comité directeur de l'UPC depuis Le Caire en juillet 1958 : « Jusqu'à ces derniers temps, la grande presse française a accordé une importance relative à cette situation. "Opérations de police", "maintien de l'ordre public", "répression larvée" sont les seuls vocables qui

*Journal des villages du Nyong et Sanaga*, 43, 1ère quinzaine d'août 1955, p. 1.

441. Mbong Joseph, « La panique tournante. « Les Blancs tuent nos enfants...est-ce que tu doutes ? » », *L'Effort camerounais*, 58, 4-10 novembre 1956, p. 1 et p. 4.

442. « Attaque terroriste près de Loum », *La Presse du Cameroun*, 2570, 27 novembre 1958.

443. Delauney Maurice (1986), *Kala-Kala. De la grande à la petite histoire, un ambassadeur raconte*, Paris, Robert Laffont, p. 91 ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kameroun !...*, op. cit., p. 373.

444. 2 janvier 1957. Vigoureux Jean-Jacques, « L'UPC et la presse française... », op. cit., p. 410 ; Hincker Michel, « Du fond des forêts vierges, l'Afrique noire lance à son tour son appel... », *Libération*, 10 janvier 1957.

ont servi dans les journaux du régime à désigner le drame poignant que vit le peuple kamerunais depuis déjà trois ans<sup>445</sup> ». Cette lettre illustre déjà la méconnaissance de la répression au Cameroun au sein de la société française.

Malgré le silence médiatique, une partie de la presse au Cameroun et en métropole se réapproprie la rhétorique anti-upéciste et la « doctrine de la guerre révolutionnaire » portée par les militaires. Des journalistes comparent ainsi la guerre en Sanaga à une opération de « décontamination<sup>446</sup> », quand d'autres redoutent ces « terroristes » qui « font régner la terreur dans les villages » sur le modèle du Viêt-Minh et du FLN<sup>447</sup>, Um Nyobè étant volontiers désigné comme le « chef des “fellagha” du Cameroun<sup>448</sup> ». Ce discours médiatique fabrique des imaginaires pérennes autour de la figure du maquisard-e, volontiers « ensauvagée » et dont témoignent les pratiques de démembrement, réelles ou fantasmées. Avidement de faits divers, la presse de collaboration insiste sur les assassinats politiques, comme ceux précédemment évoqués de Delangue et Mpouma, en décembre 1956. En janvier 1958, à la une des journaux, la mort du député de l'Alcam Samuel Wanko permet de nouveau de dénoncer la supposée « sauvagerie » des upécistes. *Le Bamiléké*, journal régional dirigé par un ancien fonctionnaire du Service de l'information Luc Nkendjuo, dénonce ainsi un « ignoble assassinat » contre un représentant « sans doute le plus sincère progressiste et le plus pur nationaliste de toute cette Assemblée<sup>449</sup> ». En retour, cette rhétorique anti-upéciste permet de légitimer les méthodes de la « guerre contre-révolutionnaire ». Marqué par la guerre d'indépendance algérienne, *Le Cameroun libre*, quelque temps avant sa disparition, en appelle même à pendre publiquement les « terroristes » pour espérer faire cesser les actions armées<sup>450</sup>. De son côté, fait rare, *L'Effort camerounais* consacre une pleine page, en avril 1958, à la politique de regroupement engagée dans la « zone de pacification » et à laquelle elle accorde tout son soutien, dans le cadre d'un reportage photographique mené aux côtés de l'armée<sup>451</sup>. En métropole, la presse de droite relaie, sur fond d'anticommunisme, cette rhétorique « contre-révolutionnaire ». Au *Figaro*<sup>452</sup>, le journaliste Max-Olivier Lacamp, ancien résistant et cofondateur de l'AFP, semble être proche du Haut-Commissaire Messmer qui lui accorde des facilités lors de ses déplacements au Cameroun et lui permet même d'effectuer un reportage « embarqué » en Sanaga-Maritime en décembre 1957<sup>453</sup>. Ce long reportage, accompagné de photographies dans les maquis, offre aux lecteurs français un récit sensationnaliste sur les « atrocités » commises, tels ces « hommes égorgés et [...] enfants brûlés vifs dans les cases incendiées<sup>454</sup> » : la guerre est justifiée au nom de la lutte contre ces pratiques présentées comme « sauvages<sup>455</sup> ». Cette justification de la répression se retrouve jusque dans la presse étatsunienne qui évoque une « petite guerre d'Algérie<sup>456</sup> » à gagner au nom de la lutte anticommuniste. En juillet 1958, *The New York Herald Tribune* compare, ainsi, la lutte anti-malaria menée au Cameroun à la répression anti-upéciste : « Alors que les médecins, malariologues, entomologistes et bien d'autres mènent leur propre campagne contre les moustiques anophèles, quelques 700 à 800 militaires et gendarmes français font leur possible pour rassembler et limiter le champ d'action d'autant de “fellaghas” camerounais<sup>457</sup> ». La vision dépréciative des militant-es nationalistes dans la presse pro-française n'est toutefois pas totale. Lors de la mort d'Um Nyobè, en septembre 1958, *L'Effort camerounais* regrette un « homme

445. Archives du Comité international de la Croix-Rouge (ACICR), Genève, BAG 200 043-001, Lettre du bureau du comité directeur de l'UPC au Secrétaire général de la Croix-Rouge internationale, Le Caire, 4 juillet 1958.

446. « La situation en Sanaga Maritime est largement assainie », *La Presse du Cameroun*, 2550, 27 octobre 1958.

447. Badel Gérard, « Les populations bassas rassurées ont regagné leurs villages tandis que les Ewondos s'apprêtaient à fêter Noël », *Le Parisien libéré*, 26 décembre 1956 ; Jalade Max, « Les commandos de terreur de l'UPC n'ont pu empêcher les Camerounais de voter », *Paris-Presses l'Intransigeant*, 25 décembre 1956 ; Jalade Max, « Cameroun : les modérés l'emportent malgré les commandos terroristes », *Paris-Presses l'Intransigeant*, 26 décembre 1956.

448. « Um Nyobè, chef des “fellagha” du Cameroun, abattu dans la forêt vierge », *France-Soir*, 17 septembre 1958. Vigoureux Jean-Jacques, « L'UPC et la presse française... », *op. cit.*, p. 318.

449. « L'ignoble assassinat du député Samuel Wanko plonge toute la population dans la consternation et la colère », *Le Bamiléké. Organe mensuel des chefferies de la région bamiléké et des Bamilékés de l'extérieur*, 33, Janvier 1958.

450. *Le Cameroun libre*, 557, janvier 1958, p. 8 cité in Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, pp. 344-345.

451. « L'Effort camerounais a visité les camps bassa », *L'Effort camerounais*, 134, 21 avril 1958.

452. Blandin Claire (2007), *Le Figaro : deux siècles d'histoire*, Paris, Armand Colin, pp. 177-205 ; Roche Émilie (2014), « Le Figaro en guerre d'Algérie », in Blandin Claire (dir.), *Le Figaro : histoire d'un journal*, Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 353-366.

453. ANOM, AFFPOL3320, le directeur de la Sûreté André Moret, Rapport de sûreté, 26 novembre-11 décembre 1957, p. 39. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 373 ; (1985) « Réception de Max Jalade par M. Pierre Messmer, éloge de Max Olivier-Lacamp », *Mondés et cultures : comptes-rendus trimestriels des séances de l'Académie des sciences d'outre-mer*, 45(4), pp. 791-803 ; 6.

454. Lacamp Max-Olivier, « Au Cameroun, qui tirera les ficelles du Dieu “Indépendance” ? Ne pas abandonner les populations du Cameroun qui nous ont fait confiance » et « Au Cameroun, qui tirera les ficelles du Dieu “Indépendance” ? Dans la forêt, les partisans d'Um Nyobè se livrent à un sanglant terrorisme », *Le Figaro*, 10 et 11 décembre 1957.

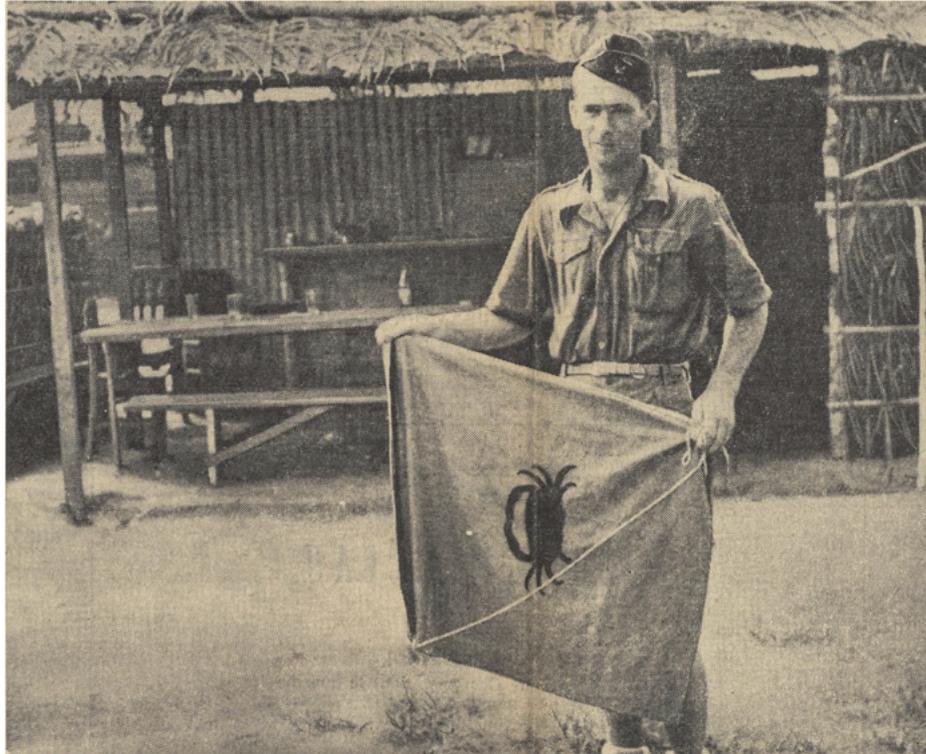
455. Arzel Lancelot et Foliard Daniel (2020), « Tristes trophées, Objets et restes humains dans les conquêtes coloniales (xix<sup>e</sup>-début xx<sup>e</sup> siècle) », *Monde(s)*, 17(1), pp. 9-31.

456. « France Sends troops to Crush Red-Led Uprising in Cameroons », *New-York Times*, 6 janvier 1958, pp. 4-5 ; « Troops Rushed to Cameroons », *The Washington Post and Times Herald*, 6 janvier 1958.

457. « Cameroons vs. Malaria, Guerrillas », *The New York Herald Tribune*, 5 juillet 1958.

de volonté et un homme honnête », « un révolutionnaire romantique » et « un « anarchiste destructeur<sup>458</sup> » : si le journal catholique déplore la lutte armée et l'échec des négociations de paix<sup>459</sup>, il est conscient que cet assassinat, « d'une grande portée historique dans la vie politique camerounaise [...] va marquer de son empreinte les jours prochains du jeune État qui monte ». Il redoute une instrumentalisation de la mort du *Mpodol* : « Nous n'en serons pas. Nous nous tairons. Paix à Um Nyobè ! », conclut-il.

### Un militaire français posant avec un drapeau de l'UPC trouvé dans l'un des PC d'Um Nyobè<sup>460</sup>



## 3.2. Les dispositifs de contrôle médiatique

S'il y a bien un « âge d'or » médiatique après 1945, ce dernier s'estompe après mai 1955 *via* divers dispositifs de contrôle et de propagande<sup>461</sup>. Les accords de tutelle de 1946 prévoient bien, dans l'article 10, que « l'autorité chargée de l'administration du territoire garantira aux habitants du territoire la liberté de parole, de presse, de réunion et de pétition ». Au Cameroun, la publication des journaux est encadrée par la loi française du 29 juillet 1881, qui libéralise le régime de la presse puisqu'une simple déclaration auprès des autorités suffit à diffuser un titre<sup>462</sup>. Un décret de 1946, appliqué dans tout l'empire, restreint toutefois cette liberté, car le dépôt légal des journaux est réinstauré : l'imprimeur doit en déposer deux exemplaires au Haut-Commissariat – six pour les brochures ou livres<sup>463</sup>. Cette disposition permet aux fonctionnaires d'en vérifier le contenu. Des titres édités à l'étranger, même en France, en français ou dans une autre langue, sont aussi interdits par le Haut-Commissaire : les « journaux étrangers d'obédience

458. « Paix à Ruben Um Nyobe », *L'Effort camerounais*, 21 septembre 1958.

459. « Son Exc. Mgr Mongo a fait part au gouvernement de son angoisse devant la situation en Sanaga-Maritime », *L'Effort camerounais*, 3-9 novembre 1957, p. 1.

460. Légende intitulée : « Dans un des PC d'Um Nyobè, au cœur de la forêt camerounaise, els troupes ont trouvé ce drapeau portant l'emblème des rebelles ». Lacamp Max-Olivier, « Au Cameroun, qui tirera les ficelles du Dieu "Indépendance" ? Ne pas abandonner les populations du Cameroun qui nous ont fait confiance », *Le Figaro*, 11 décembre 1957.

461. Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 278.

462. Modifiée par l'ordonnance du 13 septembre 1945.

463. N°46-1644 du 17 juillet 1946. Ministère des Colonies (1947), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...* *op. cit.*, p. 92 ; Essoussé Erik, *La liberté de la presse écrite au Cameroun...* *op. cit.*, p. 77.

communiste<sup>464</sup> », diverses publications éditées par la FSM<sup>465</sup>, par la *Watch Tower Bible and Tract Society*, certaines brochures de l'UPC<sup>466</sup> et des journaux considérés comme révolutionnaires<sup>467</sup>. De l'entre-deux-guerres, ce sont près de trois cents titres interdits dont une majorité de l'étranger<sup>468</sup> « dans la mesure où [ils] risquent de provoquer des troubles graves de l'ordre public » ou lorsqu'ils ont trait à la diffusion de « fausses nouvelles », la diffamation, une injure publique ou un outrage – argument juridique utile à l'attitude anticomuniste et anti-nationaliste des autorités<sup>469</sup>. *La Voix du Cameroun* est ainsi interrompue de mai 1950 à janvier 1952 après avoir écrit : « La colonisation, c'est le vol, le pillage, c'est le meurtre<sup>470</sup> ». La dissolution de juillet 1955 a raison de tous les titres de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec afin d'« éviter qu'une propagande, basée sur des théories anarchistes ou sur des informations tendancieuses ou mensongères, ne crée des troubles graves<sup>471</sup> [...] ». Avec l'État sous tutelle en mai 1957, les libertés publiques, dont celle de la presse, relèvent toujours du Haut-Commissaire<sup>472</sup>, mais sont progressivement transférées vers le ministère de l'Intérieur qui restreint progressivement la loi de 1881 et encourage une répression plus marquée contre les journalistes, même si certains, tel Iwiye Kala Lobe, se félicitent de ces mesures adoptées contre « la liberté de jactance<sup>473</sup> ». De tels dispositifs de contrôle ne sont pas utilisés en métropole : signe de l'indifférence de l'opinion publique et de la faible couverture médiatique de la répression, aucune censure n'est pratiquée contre les journaux pro-upécistes à la différence des débats autour de l'Algérie<sup>474</sup>. Ceux et celles qui tentent de médiatiser la parole des nationalistes sont rapidement mis à l'écart, telle Claude Gérard, ancienne résistante, journaliste, forte personnalité du monde franco-africain et du RDA, directrice d'*InterAfrique Presse* (1954) et d'*Afrique Informations* – deux journaux qui servent de tribune anticoloniale dans les années 1950 – dont les correspondances et la présence aux réunions upécistes à Paris sont épiées par les renseignements généraux<sup>475</sup>. Elle est l'une des rares, en métropole, à reproduire un entretien avec le président de l'UPC en mai 1956 et à donner la parole aux nationalistes<sup>476</sup>. Du fait de ses engagements pro-FLN, elle-même ayant gagné un maquis en Algérie, elle est perquisitionnée et emprisonnée<sup>477</sup>, ce qui entraîne, en réaction, une mobilisation des étudiant-es en faveur de cette « Jeanne d'Arc eurafricaine<sup>478</sup> ». À sa sortie de prison en août 1956, elle est remerciée par l'Association des Étudiants Camerounais (AEC), mais son

464. *The Daily Worker*, *Frente Popular*, dès 1940.

465. *Discrimination raciale* de Mary Yeates, interdit en 1951 ; *Les Conditions de vie, de travail et de lutte des travailleurs des transports et des ports en Afrique et à Madagascar*, interdit en 1952.

466. *Complot colonialiste à Fouban*, interdit à titre temporaire en 1953, porte sur la tentative d'assassinat de Ruben Um Nyobè le 23 mars 1953, considérée comme commanditée par les autorités coloniales.

467. *Jeunesse de la Chine nouvelle* de la *All China Federation of Democratic Youth*, celles de la *All China Federation of Democratic Youth*, *Al Hayat*, journal de langue arabe, *People's Vietnam* de la Revue du peuple vietnamien d'Hanoï, les publications de l'Union internationale des étudiants, à Prague, interdites en 1954. Ministère des Colonies (1955), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1955*, Paris, Journal officiel de la République française, pp. 160-161 ; ministère des Colonies (1956), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...*, op. cit., pp. 182-183 ; Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », op. cit., p. 291 ; Moundlock Ignace-Bertrand (1975), « La presse écrite et la liberté au Cameroun : du mandat à la tutelle », *Mémoire de Licence de droit public*, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 26-27.

468. Cette liste des publications interdites au Cameroun est établie par les services de renseignement, qui contient le titre du journal, sa nature, la langue utilisée, sa périodicité, le lieu d'édition et la mesure d'interdiction. ANOM, DPCT38, (s.d.) Publications interdites au Cameroun, La direction de la Sûreté, Service des renseignements généraux.

469. Assomo Alain, « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance... », op. cit., p. 50 et pp. 81-82 ; Ministère des Colonies (1955), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...* op. cit., p. 161.

470. Um Nyobè Ruben (14-17 décembre 1951), « Intervention de Um Nyobè au Congrès de Kumba », in Um Nyobè, Ruben (1989), *Écrits sous maquis*. Notes et introduction de J.A. Mbembe. Paris, L'Harmattan, p. 72 ; DGSE, Note de renseignement n°549705, « Objet : Cameroun. Reparution du journal de l'UPC "La Voix du Cameroun" », 5 février 1952.

471. Ministère des Colonies (1955), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...* op. cit., p. 161.

472. Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », op. cit., p. 290.

473. « Liberté d'expression », *La Presse du Cameroun*, 4 juin 1959 ; Omgba Marc-Joseph (1982), « L'Histoire du quotidien "La Presse du Cameroun"... », op. cit., p. 60.

474. Genevée Frédéric (2004), « La répression : poursuites et saisies de *L'Humanité*, 1949-1962 », in Delporte Christian, Pennefier Claude, Sirinelli Jean-François et Wolikow Serge (dir.), *L'Humanité de Jaurès à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 267-282 ; Moussaoui Rosa & Ruscio Alain (dir.) (2012), *L'Humanité censurée, 1954-1962. Un quotidien dans la guerre d'Algérie*, Paris, Le Cherche Midi.

475. Annexe 2 : « Lettre de Félix-Roland Moumié à Claude Gérard, 21 avril 1956 ». SHD, Vincennes, GR10T183, Note des RG, SN/RG/10<sup>e</sup> section/ N°101, « L'activité des nationalistes camerounais en France », Paris, 7 mars 1956.

476. « Une interview de F.M. Moumié, président de l'UPC (Cameroun) », *InterAfrique Presse*, 17 mai 1956, pp. 12-14 ; ANOM, DPCT 6, Note des RG relative à l'activité politique d'InterAfrique-Presse, 25 août 1956 ; DPCT 37, « À propos des revendications nationalistes des Camerounais », *InterAfrique Presse*, n°80, 20 juillet 1956, pp. 10-12.

477. « La DST perquisitionne chez Mlle Claude Gérard et à Inter-Afrique Presse », *Le Monde*, 30 mai 1956.

478. ANOM, DPCT 6, Note des RG relative à un projet de manifestation en faveur de Mlle Claude Gérard, 8 août 1956 ; Bat Jean-Pierre (2015), *La fabrique des barbouzes : histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde éditions, pp. 78-79.

engagement pro-upéciste décline<sup>479</sup>. La littérature anticoloniale est aussi ciblée par les autorités. Sans être upéciste, Ferdinand Léopold Oyono, fils d'un écrivain-interprète, étudiant à la Sorbonne et à l'École nationale d'administration, publie deux romans critiques de la présence française au Cameroun, en 1956, *Une vie de boy* et *Le vieux nègre et la médaille*, accueillis positivement par la critique littéraire, mais entraînant une surveillance des étudiant-es enthousiastes de la tonalité contestataire de cet écrivain<sup>480</sup>. Redoutant un scandale médiatique, les autorités s'en prennent à son père dont la carrière de fonctionnaire est subitement interrompue<sup>481</sup>. Après un dernier ouvrage en 1960, Oyono se range et devient un « grand commis » du nouvel État camerounais, représentant permanent à l'Onu, ambassadeur et ministre à plusieurs reprises<sup>482</sup>.

Le cinéma est aussi étroitement surveillé *via* une Commission de contrôle cinématographique, créée en 1950, composée de représentants du Haut-Commissariat, des Églises, de l'armée, et de la Sûreté<sup>483</sup>, qui visionnent les films et accordent les visas d'exploitation. D'abord destiné aux colons, le cinéma se popularise avec l'ouverture de plusieurs salles à Douala, Yaoundé et dans le nord, alors que la cinémathèque du Haut-Commissariat diffuse ses propres films de propagande<sup>484</sup>. Avant et après mai 1955, le cinéma, espace de sociabilité, est aussi redouté pour les images contestataires qu'il projette<sup>485</sup>, alors que la presse se plaint de productions qui « inculquent à notre jeunesse les notions de banditisme, de vandalisme et de dépravation », comme l'écrit *Action et Patrie* en juin 1957. Les autorités accentuent leur contrôle cinématographique : à Dschang, le journal *Le Bamiléké* et l'administration régionale refusent la projection de *westerns* avec des *cow-boys*, car ils encourageraient la « délinquance » parmi les jeunes militant-es nationalistes<sup>486</sup>. Les combattant-es, notamment dans l'Armée de libération nationale du Kamerun (ALNK), réutilisent les pratiques vestimentaires des *cowboys* comme en témoignent des photographies saisies par l'armée. Cette influence redoutée du cinéma sur la jeunesse urbaine rappelle les mêmes trajectoires des *tropical cowboys* de Léopoldville, au Congo belge, aussi accusés de perturber l'ordre racial et colonial<sup>487</sup>. Faute d'archives disponibles, il reste toutefois difficile de préciser l'étendue de la censure cinématographique, même si les salles de projection deviennent progressivement des espaces stratégiques dans la « guérilla urbaine » menée dès 1958<sup>488</sup>. Sous le gouvernement Ahidjo, le film étatsunien, inspiré du roman de Romain Gary, *Les Racines du Ciel*, évoquant le braconnage au Tchad et l'empire colonial français d'après-guerre, suscite ce type d'inquiétudes à Paris : « Le chef de partisans indigènes en révolte contre la France est présenté comme un lettré sympathique et peut faire penser à Um Niobè », précise le ministère de la France d'Outre-mer, alors que « tous les Français fonctionnaires militaires ou civils » sont présentés « sous un aspect antipathique ou ridicule ». Le film est proposé à l'interdiction dans tout l'empire<sup>489</sup>.

Directement sous le contrôle du Service de l'information, la radio est aussi au cœur de tensions, cette fois entre les différents organismes gestionnaires. Depuis 1945, le Cameroun dispose d'une antenne à Douala, dotée d'un émetteur puissant et d'un haut-parleur, mais dont le personnel est peu qualifié, et le temps d'émission relativement

479. Elle sera l'auteur par la suite d'un ouvrage sur les leaders des indépendances africaines, dont une partie est consacrée au Cameroun et à Um Nyobè : Gérard Claude, *Les pionniers de l'indépendance*, Saint-Romain-en-Gier, Imprima, pp. 125-132.

480. ANOM, DPCT54, M'Barga N'Goumou Mbanga Fabien, « Nos écrivains s'affirment », *L'Étudiant camerounais. Organe de l'Association des Étudiants Camerounais*, janvier-février-mars 1956, p. 39.

481. Ambiana Simplicie (2007), « Ferdinand Oyono, l'homme politique (actes, actions et engagements) » et Efoa Mbozo'o Samuel (2007), « Ferdinand Léopold Oyono, grand commis de l'État », in Mendo Ze Gervais (dir.), *Ecce Homo. Ferdinand Léopold Oyono. Hommage à un classique africain*, Paris, Karthala, p. 46 et pp. 73-77 ; Abomo-Maurin Marie-Rose (2010), « Ferdinand Oyono », in Achour Chaulet Christiane (dir.), *Dictionnaire des écrivains francophones classiques. Afrique subsaharienne, Caraïbe, Maghreb, Machrek, Océan Indien*, Paris, Honoré Champion Editeur, pp. 347-351.

482. Il publie en 1960, *Chemin d'Europe*, son dernier roman. Mvomo Ela Wullson (2007), « Ferdinand Léopold Oyono, le haut responsable », in Mendo Ze Gervais (dir.), *Ecce Homo... op. cit.*, pp. 19-41.

483. Arrêtés du 21 juin et du 22 août 1950. Archives du Service protestant de mission (Defap), Paris, Fonds Brutsch, Procès-verbal de la réunion de la commission de contrôle des films, Délégation du gouvernement camerounais, 4 mai 1959.

484. « New-Bell a inauguré son cinéma », *Action et Patrie*, 73, 21 juin 1958, p. 2 ; ANOM, AGEFOM 410, Rapport de l'inspecteur Mazodier sur les services chargés de la Documentation et de l'Information, 1953-1954 ; « Le cinéma visite Djoum », *Bulletin d'information et de documentation*, 33, 15 mars 1962, pp. 15-16 ; Fouhba Honoré (2016), *Les salles de cinéma au Nord-Cameroun : des implantations aux transformations*, Yaoundé, République du Cameroun, Éditions Ifrikiya, (Collection Interlignes (Yaoundé, Cameroon).

485. Goerg Odile (2015), *Fantômes sous les tropiques. Aller au cinéma en Afrique coloniale*, Paris, Éditions Vendémiaire ; Goerg Odile (2012), « Entre infantilisation et répression coloniale. Censure cinématographique en AOF, "grands enfants" et protection de la jeunesse », *Cahiers d'Études Africaines*, 205, pp. 165-198.

486. « Les films de la Région vus par un spectateur », *Le Bamiléké. Organe mensuel des chefferies de la région bamiléké et des Bamilékés de l'extérieur*, n°41, septembre 1958, p. 5.

487. Gondola Charles Didier (2016), *Tropical Cowboys: Westerns, Violence, and Masculinity in Kinshasa*, Bloomington, Indiana University Press.

488. « Un bilan édifiant. Le beau travail de l'Onu et de la Politique métropolitaine... », *Le Cameroun libre*, 496, 1<sup>ère</sup> quinzaine juin 1955.

489. ANOM, DPCT58, Note de J. de Guerchy pour le directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 5 décembre 1958.

court<sup>490</sup>. Si le nombre d'auditeur-rices est limité du fait du coût élevé d'un poste-radio et en l'absence de transistor<sup>491</sup>, la radio est diffusée *via* des écoutes collectives, dans une cour, un café ou au coin d'une rue, et bénéficie de projets de développement. Dirigée par Louis C.D. Joos, le réseau radiophonique du Cameroun se développe avec Radio-Yaoundé en 1955 et Radio-Garoua en 1958, et permet de promouvoir le *trusteeship* français<sup>492</sup> : les discours du Haut-Commissaire y sont diffusés comme des causeries éducatives en langue vernaculaire, de la musique étrangère, des bulletins d'information locale<sup>493</sup>. Un article du *Monde* de février 1958 en résume son rôle dans la propagande : « La radio est pour notre pays l'un des meilleurs instruments pour maintenir sa présence dans les immenses territoires de l'Union française<sup>494</sup> ». Dès son arrivée en avril 1956, Messmer souhaite renforcer le contrôle sur les médias : il refuse la création d'un bureau de l'AFP à Douala et s'oppose à la diffusion d'un bulletin d'information générale écrit à Paris sur les ondes du Cameroun<sup>495</sup>. En septembre 1956, des tensions apparaissent avec Joos qui alerte, dans une lettre, Pierre Schaeffer, le directeur de la Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer (Sorafom), organisme chargé du réseau radiophonique impérial<sup>496</sup>. Messmer regrette la sorafomisation qu'il souhaite adapter *via* des mesures locales. « Je constate d'autre part, depuis quelques temps, une pression croissante du Service de l'information pour réduire la Radiodiffusion à une simple section de ce Service », ajoute Joos qui évoque des dissensions sur certaines émissions et la place des *speakers* africain-es dans les programmes<sup>497</sup>. De son côté, Messmer souhaite faire de la radio un acteur plus engagé de la propagande officielle au service de la « détente politique » : « Je n'entends pas la voir gauchir à sa guise par un chef », précise-t-il, alors qu'il se plaint des réticences de Joos à suivre les instructions du Service de l'information et de son attitude trop modérée<sup>498</sup>. « On ne demande pas votre départ, mais on exige que vous vous soumettiez », précise Schaeffer à Joos qui se plaint, à son tour, de la répression au Cameroun en 1956<sup>499</sup>. Malgré le soutien du directeur de la Sorafom, Louis C.D. Joos quitte la radiodiffusion en septembre 1957<sup>500</sup>. De son côté, à la tête de la Sorafom depuis janvier 1956, Schaeffer est remercié au même moment, en raison de ses rapports conflictuels avec les gouverneurs et Hauts-Commissaires de l'empire, comme avec les élites africaines<sup>501</sup>. L'affaire Joos au Cameroun a-t-elle eu une incidence sur cette mutation ? Le ministère de la France d'Outre-mer lui reproche son attitude qui ralentit la signature des conventions entre la Sorafom et les gouvernements autonomes des territoires d'outre-mer<sup>502</sup>. Il est remplacé par le socialiste Robert Pontillon, proche du président du Conseil, Guy Mollet, ce qui provoque diverses grèves dans les radios de la Sorafom, la radio camerounaise y participant activement<sup>503</sup>.

Les autorités ont aussi recours à la censure postale et à la surveillance des télécommunications, pratique réactivée durant la Seconde Guerre mondiale et poursuivie dans la lutte contre le mouvement nationaliste<sup>504</sup>. Les services postaux, le télégraphe et le téléphone servent d'abord au contrôle militaro-administratif, puis se développent, après

490. Enama-Ateba Louis-Marie (2011), « La radiodiffusion au Cameroun de 1941 à 1990 », Mémoire Master II en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 21 ; Tudesq André-Jean et Nedelec Serge, *Journaux et radios en Afrique...op. cit.*, pp. 90.

491. En 1950, il y a environ mille récepteurs à Douala. Ils sont 7500 en 1958 pour plus de 3,1 millions d'habitants.

Fondation Jean Jaurès, Archives de Robert Pontillon, 8 FP 6, Legris Michel (6 mars 1958), « La radiodiffusion outre-mer. Dix-huit stations d'émission s'efforcent d'atteindre trente millions d'auditeurs », *Le Monde* ; Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 315.

492. Breton Guy (juin-août 1992), « La radio en Afrique francophone au début des années 1960 », *Cahiers d'histoire de la radiodiffusion*, 33, pp. 34-49 ; Fogue Kuate, F. A. (2020), « Les Pionniers Locaux de l'animation Radio au Nord-Cameroun : Entre Subalternité et Mobilité Sociale (1958-début des années 2000) », *African Humanities*, 5, pp. 26-52.

493. « Ici, la radiodiffusion au Cameroun », *L'Effort camerounais*, 15, janvier 1956, p. 2.

494. Fondation Jean Jaurès, Archives de Robert Pontillon, 8 FP 6, Legris Michel, « La radiodiffusion outre-mer. Dix-huit stations d'émission s'efforcent d'atteindre trente millions d'auditeurs », *Le Monde*, 6 mars 1958.

495. IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Sch274, boîte 189, farde 1812, Lettre du directeur de la radiodiffusion au Cameroun Louis C.D. Joos au directeur de la Sorafom, Pierre Schaeffer, Yaoundé, 10 septembre 1956.

496. Elle dispose d'un studio-école à Saint-Germain-en-Laye où elle forme des cadres africains. Leyris Thomas (2022), « Building an Imperial Broadcasting Network as the Empire Disintegrated – the Birth of Radio in the French sub-Saharan African Colonies during Decolonization », *Journal of Radio & Audio Media*, 29(1); Leyris Thomas (2023), « La Société de radiodiffusion d'outre-mer. Naissance d'un empire radiophonique franco-africain au temps des décolonisations (1939-1969) », Thèse en histoire, Université de Lille III, France.

497. IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Sch274, boîte 189, farde 1812, Lettre du directeur de la radiodiffusion au Cameroun Louis C.D. Joos au directeur de la Sorafom Pierre Schaeffer, Yaoundé, 17 novembre 1956 ; Fondation Jean Jaurès, Archives de Robert Pontillon, 8 FP 6 « La Sorafom. Organisation et fonctionnement » (s.d.).

498. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Yaoundé, 15 octobre 1956.

499. *Ibid.*, Note pour R, 1<sup>er</sup> octobre 1956 ; Lettre du directeur de la Sorafom Pierre Schaeffer au directeur de la radiodiffusion au Cameroun Louis C.D. Joos, 22 octobre 1956.

500. *Ibid.*, boîte 190 farde 1828, Lettre du directeur général Jacques Lansier de la Sorafom au ministre de la France d'Outre-mer, 21 août 1957.

501. Leyris Thomas, « La Société de radiodiffusion d'outre-mer... », *op. cit.*, pp. 275-283 et pp. 295-298.

502. Fondation Jean Jaurès, Archives de Robert Pontillon, 8 FP 5, « Ministères – 56-58 », Remplacement de M. Schaeffer à la Direction Générale de la Sorafom, 30 septembre 1957.

503. IMEC, Fonds Pierre Schaeffer, Sch274, boîte 190, farde 1827, « L'affaire de la Sorafom – grève à la radio camerounaise », *Le Monde*, 5 octobre 1957 ; « M. Robert Pontillon devient directeur général de la Sorafom », *La Presse et ses dirigeants*, 1<sup>er</sup> octobre 1957.

504. Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, pp. 208-213.

la guerre, avec 82 bureaux à travers le territoire qui permettent d'accélérer la circulation de l'information et servent à diverses activités militantes<sup>505</sup>. Ce monde des postes télégraphes et téléphones (P. T.T.) est particulièrement surveillé, d'autant plus que des fonctionnaires, souvent syndiqué-es, se disent nationalistes<sup>506</sup>. Après mai 1955, les autorités contrôlent les communications postales entre les upécistes au maquis, les exilé-es et les militant-es travaillant en clandestinité<sup>507</sup>. Ce contrôle consiste à ouvrir, lire, voire effacer le contenu de certains courriers, à saisir des brochures et journaux venus de l'étranger, et à repérer la diffusion des tracts *via* des colis postaux<sup>508</sup>. Pré réutilise la loi du 11 juillet 1938, appliquée au Cameroun en 1939, sur le fonctionnement du service des P. T.T. en période de guerre, et réactive un arrêté de 1926 pour exiger l'identité des expéditeur-rices dans les télégrammes anonymes déposés dans les bureaux de poste. Les lignes télégraphiques et téléphoniques sont aussi sur écoute, alors que les agent-es des P. T.T. sont invités à dénoncer les contenus illicites des correspondances<sup>509</sup>. Une Commission militaire supérieure de contrôle est mise en place pour viser tout télégramme déposé ou reçu, au Cameroun ou depuis l'étranger<sup>510</sup>. Ce contrôle est délégué aux chefs de région et de subdivision, aidés par les « forces de l'ordre ». En région Bamiléké, autour de Bafang-Bangangté, la Sûreté saisit plusieurs paquets de lettres dans les bureaux de poste<sup>511</sup>. Dans les maquis de la Sanaga, l'armée saisit aussi de nombreux documents de l'UPC, tels que des tracts, alors que les services de renseignement s'affairent à recopier les correspondances des militant-es nationalistes<sup>512</sup>. En dehors des P. T.T., les autorités s'intéressent aussi aux réseaux parallèles mis en place par l'UPC pour contourner la censure, notamment *via* des agent-es chargé-es du transport de courriers et de colis<sup>513</sup>. Ces agent-es sont souvent repéré-es lors du contrôle dans les gares, dans des véhicules personnels ou à bord de cars<sup>514</sup>. Des exemplaires de la revue de métropole *La Défense (organe mensuel du Secours populaire français)* sont ainsi saisis à la gare de Bonabéri à Douala en novembre 1956 auprès d'un employé de commerce : la revue contient un article, « Cameroun – les inculpés de mai 1955 doivent être graciés<sup>515</sup> ». En région Bamiléké, les archives du bureau de poste de Dschang, étudiées par Ranèse Tchamba Ngotom, décrivent des contrôles similaires sur des voyageur-euses, suspecté-es de transporter des tracts et des lettres de militant-es<sup>516</sup>.

Enfin, les autorités sont particulièrement attentives à la propagande organisée par l'UPC clandestine, mais peine à saisir le mouvement du *Nkaa Kunde* (« le procès de l'indépendance ») en Sanaga-Maritime, constitué d'une littérature populaire « avec ses répertoires propres, ses langages et ses signes » et proposant des récits alternatifs sur la répression<sup>517</sup>. Après mai 1955, le parti recrée clandestinement *La Voix du Cameroun* en avril 1956 et dans le nord, *Lumière*, immédiatement signalés et saisis<sup>518</sup>. Seule l'arrivée au Caire en septembre 1957 permettra la renaissance de la presse upéciste. De grosses dépenses sont pourtant effectuées dans l'achat de machines à écrire portative et de ronéos, alors que Um Nyobè réfugié au maquis est souvent présenté avec son attaché-case et du matériel d'écriture<sup>519</sup>. Il faut dire que la ronéo, « machine de guerre qui vaut les meilleurs avions de bombardement<sup>520</sup> », est cruciale pour

505. *Ibid.*, pp. 86-98, p. 100 et pp. 117-136, pp. 171-194 ; « Où en sont les PTT du Cameroun ? », *Bulletin d'information et de documentation*, 27, 15 décembre 1951, p. 5 ; Sagna Olivier (2<sup>e</sup> semestre 2011), « De la domination politique à la domination économique : une histoire des télécommunications au Sénégal », *Tic & Société*, 5(2-3), [disponible sur : <<https://journals.openedition.org/ticetsociete/1030>>].

506. *Ibid.*, p. 22. Alphonse Ndounokong, André Fouda, Paul Soppo Priso sont fonctionnaires des P. T.T., sortis de la première promotion de l'école primaire supérieure de Yaoundé en 1932, comme c'est le cas d'Ahidjo qui exerça la fonction de postier télégraphiste et opérateur radio jusqu'en 1953. Ateba Yene, Théodore, *Cameroun, mémoire d'un colonisé, op. cit.*, pp. 75-76.

507. Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 219.

508. Defap, Fonds Jean-René Brutsch, Lettre de Charles Maître à Jean-René Brutsch, Paris, 12 juin 1955.

509. Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 231.

510. SHD, Vincennes, 6H30, Gendarmerie et les transmissions. La surveillance des frontières en AEF. Cameroun – la place du directeur des PTT, mai 1955 cité in Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 222.

511. Archives du bureau de poste de Dschang cité in Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 224. Ces archives postales, à Dschang ou Bafoussam, sont encore conservées et particulièrement riches pour qui s'intéresse à l'histoire de la correspondance upéciste dans les années cinquante et soixante. Si la Commission n'a pu accéder ces archives, pour des raisons de temps, l'historienne Ranèse Tchamba Ngotom nous a confirmé l'importance de ces fonds et leur nécessaire inventoriage.

512. SHD, Vincennes, GR6H242, Zopac, BRH n°3, du 15 au 22 janvier 1958, 15 janvier 1958.

513. ARO, Fiche de renseignement sur Tiencheu Zoungue, serviteur du chef de Banka, récemment sorti de prison, et qui assure la liaison entre la zone britannique et les upécistes de Banka, s.d.

514. Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, pp. 223.

515. ADF, 318QO/83, Note de renseignement, « Objet : journal "La Défense" », Douala, 13 novembre 1956.

516. Notamment dans les archives du bureau de poste de Bagangté. Tchamba Ngotom Ranèse, « Une histoire postale du Cameroun... », *op. cit.*, p. 224.

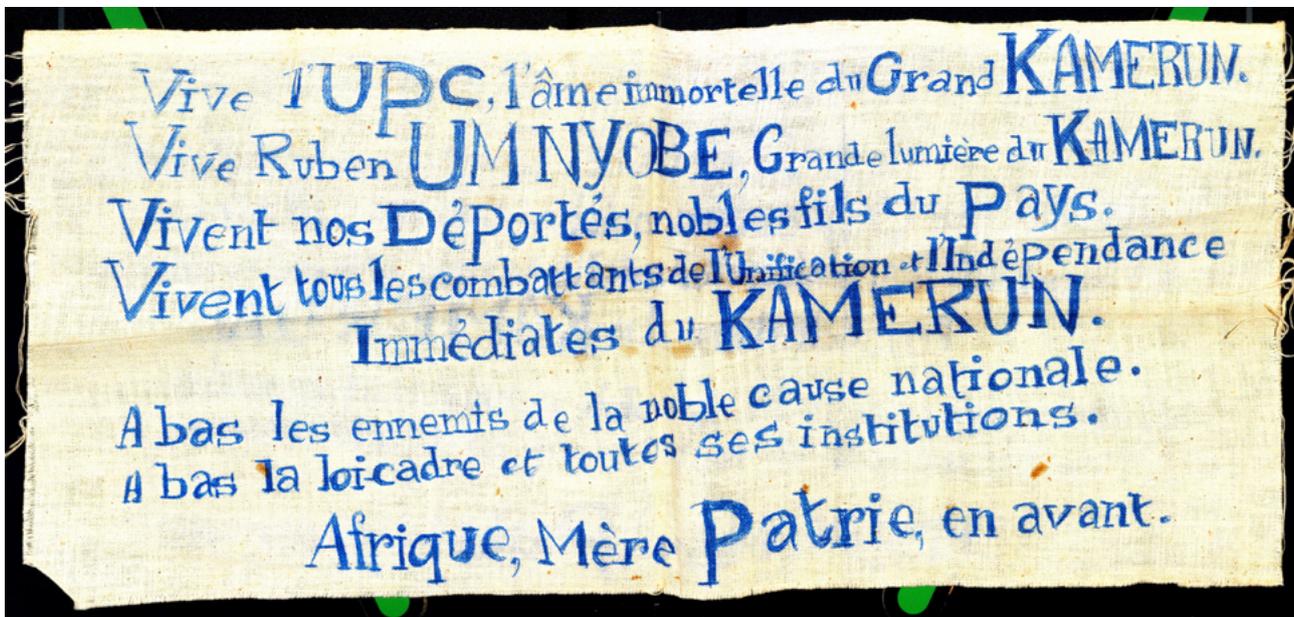
517. Documents épistolaires, recueils de songes, tracts, pétitions, comptes-rendus de réunions, chansons, etc. Um Nyobè Ruben (1985), *Écrits sous maquis*, Introduction de Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, pp. 15-16.

518. DGSE, Note de renseignement n°457, « Objet : presse upéciste », 30 juin 1956 ; ANOM 1AFFPOL3325, Note de renseignement du 25 février au 3 mars 1956, pp. 8-9 ; DPCT18, Télégramme du Haut-Commissaire pour toutes régions, Yaoundé, 27 avril 1956.

519. DGSE, Note de renseignement n°A119324, « Objet : trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957.

520. Bebey Eyidi Marcel, « À l'attention de ces messieurs », *L'Opinion au Cameroun*, 20 octobre 1957, p. 2.

faire imprimer des tracts et des pétitions que les autorités cherchent à saisir. En décembre 1956, la gendarmerie de Mbanga arrête ainsi le militant Yebel Matip sur la route de Moundeck à Moundame, alors qu'il montait dans un bus avec une ronéo neuve et 2000 exemplaires du journal *Lumière*<sup>521</sup>. « Petite feuille distribuée gratuitement afin de diffuser une information ayant trait à la vie publique (politique ou sociale<sup>522</sup>) », le tract upéciste, plutôt proche du manifeste dans sa longueur, est pensé, dès les années 1950, comme un instrument-clé de la propagande upéciste mais est aussi détourné par les autorités qui l'emploient, comme en Algérie, pour « faire parler l'ennemi » et justifier son inscription dans la 'guerre révolutionnaire'<sup>523</sup>. Afin de déconstruire le mythe du *Mpodol*, la Sûreté interprète ainsi un tract d'Um Nyobè – long texte, dénonçant les exactions militaires en décembre 1956 – comme une preuve de sa responsabilité dans les violences du CNO et de son soutien à la lutte armée<sup>524</sup>. L'interdiction du parti en juillet 1955 complique la production de ces tracts, comme en témoigne celui-ci peint sur un tissu conservé dans les archives militaires.

 Tract de l'UPC<sup>525</sup>


256

La plupart des tracts saisis sont le plus souvent dactylographiés. Pour les autorités, il est difficile d'en saisir la diffusion. Distribué lors de réunions clandestines et de visites à domicile, le tract est aussi parfois affiché dans l'espace public, à l'image de celui « apposé au carrefour de Mbouda/Bagam et sur un eucalyptus devant la boutique d'un commerçant nommé Jean Tiomela demeurant sur le marché de Babadjou », dénonçant l'iniquité d'une décision de justice et appelant la population à se méfier spécifiquement de certains chefs<sup>526</sup>. La saisie de tracts individuels ou par paquet se fait *via* des perquisitions, des contrôles routiers ou lors de la prise de maquis. Elle permet de collecter des informations stratégiques sur l'organisation de l'UPC ou du CNO : « Un tract émanant de l'état-major de Um Nyobè Ruben qui aurait été diffusé dans le secteur d'Éséka, indiquerait que les patriotes auraient à nouveau, avant la fin de l'année 1957, à affronter les armes des colonialistes, mais que les forces de libération seraient aidées par "des pays amis de la liberté"<sup>527</sup> ». Enfin, les autorités sont bien plus impuissantes, lorsque la propagande upéciste

521. DGSE, Note de renseignement n°247/0, « Objet : trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957.

522. Fierro Alfred (1979), « Les tracts », *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 104 ; Gontamin Jean-Gabriel (2008), « Le tract, à quoi bon ? », *Vacarme*, 4, pp. 68-71.

523. Denis Leroux (2018), « Une armée révolutionnaire : la guerre d'Algérie du 5<sup>e</sup> bureau », Thèse en histoire, Université de Paris I-Sorbonne, France, p. 323.

524. ANOM, 1AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de la Sûreté, période du 2 janvier au 4 février 1957, 8 février 1957.

525. Vincennes, SHD, GR6H242, Tract de l'UPC, s.d.

526. Archives de la sous-préfecture de Mbouda, Poste de Mbouda, Bulletin de renseignements, 1<sup>er</sup> octobre 1956.

527. DGSE, Note de renseignement n°8/0, « Objet : bruits circulant à Douala sur une prochaine reprise des troubles dans la région d'Éséka », 12 août 1957.

utilise les fausses nouvelles et les chants nationalistes. Lors d'une campagne de vaccination à la Toussaint 1956 à Douala et en région Bamiléké, une rumeur évoque des piqûres « destinées à diminuer les facultés intellectuelles des enfants » et entraîne une vaste campagne de boycott visant à discréditer les autorités et appuyée par l'UPC<sup>528</sup>. Des chants, murmurés aux champs ou entonnés lors de réunions clandestines, sont employés comme des grammaires de la résistance contre les autorités<sup>529</sup>. Dans l'ouest, en juillet 1956, autour de Kekem, l'arrestation d'un militant upéciste se solde par la mobilisation de femmes qui entonnent des « chants en bamiléké (Nous mourrons pour le Cameroun, que l'administration nous tue, etc...) », précise le chef de subdivision de Bafang, qui doit également affronter des barrages routiers avec des manifestant-es « chantant et se donnant du cœur<sup>530</sup> ». En plus de dispositifs de contrôle médiatique, les autorités censurent la presse et font taire les journalistes les plus critiques, en particulier à partir du gouvernement Mbida en mai 1957.

### 3.3. « Silence sur tout, silence partout » : censurer la presse, emprisonner les journalistes

Avant les événements violents, des pressions sont déjà exercées contre ceux et celles qui participent à la presse upéciste avec des arrestations et des saisies<sup>531</sup>. La faible couverture de la répression en mai 1955 par la presse upéciste s'explique par les poursuites judiciaires engagées contre leurs journalistes *via* l'accusation de propagation de fausses nouvelles susceptibles de troubler l'ordre public<sup>532</sup>. Le Service de l'information et la Sûreté sont pourtant débordés par la parution de journaux contestataires après mai 1955<sup>533</sup>. Pour y faire face, une politique plus répressive encore est menée, de manière ciblée et non systématique, à l'égard de la presse nationaliste *via* des saisies administratives, des arrestations et des condamnations de journalistes. À l'indépendance, en 1960, « [...] le fertile champ médiatique est transformé en désert », précise Philippe Gaillard et ajoute : « La cause en est moins la répression proprement dite que la menace de la répression<sup>534</sup> ». Les journalistes doivent d'abord faire face à la saisie de leur matériel d'impression, notamment les appareils de ronéotypie utilisés de nuit afin de ne pas attirer l'attention des autorités, et transportés d'un abri à l'autre<sup>535</sup>. Des pressions administratives et judiciaires se généralisent aussi. *La Sanaga Maritime*, journal régional créé en 1957, critique le « bâillonnement spectaculaire » qu'il subit aux côtés de *L'Opinion au Cameroun*, après la publication d'un article d'Um Nyobé<sup>536</sup>. Le directeur Martin Binong est incarcéré dans une cellule pendant deux heures, alors que le rédacteur en chef d'*Action & Patrie*, Emmanuel Etame Ndedi, est aussi détenu pour « un délit de droit commun ». « Cette détention "éclair" n'aurait-elle pas un rapport indéniable avec son titre de rédacteur en chef d'un journal de combat ? », ajoute Binong qui accuse le gouvernement Mbida de vouloir « procéder à la liquidation de la presse d'opposition ». À l'inverse, la presse de collaboration est protégée de toute répression : « À quand la saisie du "Cameroun libre" ? À quand la saisie de la Presse du Cameroun ? Vive la liberté de presse !!! » Face à la répression militaire dans la « zone de pacification », *La Sanaga Maritime* interrompt rapidement sa parution à cause de « l'arrêt de toute circulation des hommes et des biens », du « parcage des personnes dans des camps de concentration<sup>537</sup> ». Plusieurs journalistes dénoncent publiquement ces pressions exercées par les autorités comme lors de la dénonciation de la torture dans les prisons<sup>538</sup>. Certains journalistes européens épaulent ces journaux, ce qui provoque des expulsions ciblées ordonnées par les autorités : le rédacteur en chef de *L'Express-Wonja*, Jacques

528. ARO, Note de renseignement n°1676, « Objet : activité de l'UPC – séance de vaccination dans les écoles », 23 octobre 1956 ; Chaffard Georges, « Les Camerounais qui voteront pour l'indépendance n'entendront pas pour autant rompre totalement avec la France », *Le Monde*, 22 décembre 1956.

529. Kuitche Fonkou Gabriel (2007), « Les chansons nationalistes : histoire d'une littérature et littérature d'une histoire », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-30 ; Mintoogue Joseph Yves (2009), « Savoirs endogènes et résistance nationaliste au Sud-Cameroun : le cas de l'insurrection de la Sanaga-Maritime, de 1948 à 1958. Approche historique », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, Cameroun, p. 63 ; Mbembe Achille (1985), « La palabre de l'indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, 3, pp. 469-470.

530. ARO, Lettre du chef de la subdivision de Bafang, François-Xavier Morbieu, au chef de la région Bamiléké, Maurice Delauney, Bafang, 29 août 1956 ; Lettre du chef de la subdivision de Bafang, François-Xavier Morbieu, au chef de la région Bamiléké, Maurice Delauney, Bafang, 23 juillet 1956.

531. Le chef de la subdivision d'Éséka, Eugène Pinelli de Stolo, est accusé de nombreuses obstructions à la presse à cette époque. *La Voix du Cameroun*, février 1952 cité in Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 212.

532. ANOM, 1AFFPOL3335, Compte-rendu de l'audience du procureur général en présence de l'avocat général Pi. Le Flem, 12 mai 1955, de 10h à 11h30.

533. Essousse Erik, *La liberté de la presse écrite au Cameroun...op. cit.*, p. 103.

534. Gaillard Philippe, *Le Cameroun. Tome 1, op. cit.*, p. 179.

535. Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 280.

536. « Éditorial : vive la loi cadre et la liberté de l'expression », *La Sanaga Maritime*, 11, 1-15 octobre 1957.

537. « Pourquoi la Sanaga Maritime réapparaît ? », *La Sanaga Maritime*, 12, 15 août 1958.

538. Alougou Mengue Blaise, « À la prison de Yaoundé », *Action et Patrie*, 29, 19 juillet 1957, p. 3 ; « Devant l'imminence des procès, faut-il taire les abus ? », *Action et Patrie*, 32, 9 août 1957, pp. 1 et 4.

Loirat, doit ainsi quitter le Cameroun, le 10 septembre 1956<sup>539</sup>. Son collègue Lucien Soyer Thomas de Bosmelet, avocat de formation, est aussi expulsé pour deux articles particulièrement virulents dans le même journal<sup>540</sup>.

Les saisies administratives sont l'arme répressive la plus courante employée, d'abord à partir d'octobre 1956, en amont des élections à venir, contre des journaux tels que *L'Express-Wonja*, *L'Opinion au Cameroun*, *Kamerun mon pays*, mais aussi *La Voix des Jeunes*, organe des jeunes ouvrières chrétiennes. Ces journaux dénoncent publiquement les perquisitions et ces saisies. Journal populaire, *Kamerun mon pays* fait publier le 23 novembre 1956, un article qui dénonce « l'interdiction par l'administration coloniale d'une réunion publique organisée par les nationalistes réunis au sein du Mouvement d'Union Nationale » – réunion tenue à Douala et effectivement annulée<sup>541</sup>. Le numéro 33 de *Kamerun, mon pays* est alors saisi sur ordre du chef du Wouri, car il contient des propos diffamatoires ou de fausses nouvelles qui encourageraient un trouble à l'ordre public<sup>542</sup>. Après sa libération, Simon Thadée Beyaga raconte la manière dont le commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement de New-Bell, aidé de deux secrétaires de police et de trois agents, est arrivé dans leurs locaux au petit matin pour saisir les exemplaires et la documentation du journal, alors qu'il est accompagné, avec Raymond Missongo, au commissariat pour être interrogé<sup>543</sup>. Son récit est accompagné d'un dessin de presse qui dénonce cette « perquisition policière arbitraire et illégale » par la police coloniale contre un journal considéré comme « entêté » et qui tentait de « dire la vérité ». Ces saisies s'intensifient en 1957 et ciblent d'autres titres. En mai 1957, *L'Opinion au Cameroun* publie la lettre d'Um Nyobè, « Les vraies solutions pour la détente politique et morale<sup>544</sup> », sans mesure répressive immédiate toutefois. Mais le journal connaît cinq saisies consécutives en onze semaines entre septembre et décembre, en particulier pour d'autres articles concernant Um Nyobè, et voit son matériel d'impression être placé sous scellés. Accusé d'être un soutien direct de l'UPC, le journaliste Marcel Bebey Eyidi se plaint auprès du Haut-Commissaire et du Premier ministre de cette répression injustifiée qui caractérise « les régimes et périodes d'oppression<sup>545</sup> ». Dans un éditorial « Contre vents et marées », Bebey Eyidi en profite pour dénoncer la torture utilisée, mais dissimulée par les autorités :

Ou bien lesdits « camps de torture » existent, et ce n'est pas en saisissant les journaux qui les révèlent à l'opinion que l'on fera qu'ils n'existent plus ni que le monde entier en sache l'existence », argue-t-il, avant d'ajouter : « Ou bien ces camps n'existent pas » et le fait de saisir le journal qui en parle laisse croire qu'il y a une vérité que l'Autorité cherche à camoufler ou à étouffer<sup>546</sup>.

Les services des P. T. T. sont invités à surveiller la diffusion par courrier des numéros saisis, mais la police peine à saisir les exemplaires déjà vendus à la criée en ville<sup>547</sup>. *In fine*, Bebey Eyidi publie une tribune très ironique contre ces opérations policières :

Allez-y donc, chers maîtres tout-puissants. Saisissez encore, saisissez toujours. Vous ne devez d'explications à personne. Vous êtes le droit, la Liberté, la Justice et la Force : tout ensemble. L'État, c'est vous. Mobilisez vos hommes de main, faites siéger vos tribunaux, ouvrez toutes grandes les portes de vos prisons jamais pleines et jetez-y pêle-mêle ces vilains qui osent écrire ou lire des feuilles de papier brouillon, si sales et qui font tant mal...<sup>548</sup>

À la fin de l'année 1957, le Haut-Commissaire et le gouvernement Mbida intensifient ces saisies administratives. En un an, de novembre 1957 à novembre 1958, il y en a 29 dont 16 pour *Le Patriote*, deux pour *Action et Patrie*, six pour *L'Ami du Peuple*, un pour *La Sanaga Maritime*, *L'Information nationale* et *La Nation kamerunaise*,

539. « Autour d'une expulsion », *L'Opinion au Cameroun*, 30 septembre 1956 ; ANOM, 1AFFPOL3325, Note de renseignements, du 5 au 13 septembre 1956, 14 septembre 1956, p. 29.

540. Tatsitsa Jacob (2022), « Lucien Soyer-Thomas de Bosmelet », in Renucci Florence (dir.), *Dictionnaire des juristes. Colonies et outre-mer, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 354-357.

541. *Kamerun, mon pays*, 33, 27 novembre 1956 in Nkoti Bohole Michel, « Pouvoir politique et presse écrite... », *op. cit.*, p. 88 et p. 111 ; Assomo Alain, « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance... », *op. cit.*, pp. 81-82.

542. ANY, Correspondance n°1.126/CF/RWI du 27 novembre 1956 cité in Assomo Alain, « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance... », *op. cit.*, p. 82.

543. *Kamerun mon pays*, 35, 29 novembre 1956 cité in Nkoti Bohole Michel, « Pouvoir politique et presse écrite... », *op. cit.*, p. 88 ; Assomo Alain, « La presse écrite au Cameroun à l'ère des revendications d'indépendance... », *op. cit.*, p. 82.

544. Um Nyobè Ruben, « Les vraies solutions pour la détente politique et morale », *L'Opinion au Cameroun*, 17 juin 1957, pp. 3-5.

545. « Lettre de Marcel Bebey Eyidi au Haut-Commissaire » et « Lettre de Marcel Bebey Eyidi au Premier Ministre », *L'Opinion au Cameroun*, 9 avril 1958, p. 5-8 ; Bebey Eyidi Marcel, « La vérité est bonne à dire », *L'Opinion au Cameroun*, 9 avril 1958, pp. 1-2 ; Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 414.

546. Bebey Eyidi Marcel, « Contre vents et marées », *L'Opinion au Cameroun*, 33, 1<sup>er</sup> octobre 1957.

547. ANOM, DPCT8, Lettre du commissaire central V. Pietri au délégué du Haut-Commissariat, Douala, 23 décembre 1957.

548. Bebey Eyidi Marcel, « À l'attention de ces messieurs », *L'Opinion au Cameroun*, 20 octobre 1957, pp. 2-3.

trois pour *Ma Patrie*, le *Kamerun* et *La Tribune du Pays*<sup>549</sup>. Quelques journaux, *a priori* de collaboration, sont aussi saisis lorsqu'ils sont trop critiques à l'égard de la répression menée. En janvier 1957, *L'Effort camerounais* publie un éditorial, « Trop de sang a coulé », particulièrement virulent contre les méthodes de l'armée en Sanaga-Maritime, dont la répression est jugée « insuffisante et abusive<sup>550</sup> ». Le secrétaire général René Tirant s'adresse directement à Mgr Bonneau, évêque de Douala, qui prend acte de la saisie du journal et de sa suspension temporaire<sup>551</sup>.

L'arrestation et l'emprisonnement de journalistes constituent l'acte répressif le plus abouti, quoique limité, employé par les autorités. Dès janvier 1957, le secrétaire du syndicat des journalistes et directeur de rédaction au *Kamerun Observateur* Simon Beyaga est inculpé à Douala<sup>552</sup>. *La Voix des Jeunes*, organe des Jeunes ouvrières chrétiennes, décrit ces techniques de harcèlement que subissent les journalistes : « À chaque fois qu'un numéro de notre journal dévoile une injustice ou qu'il donne un témoignage d'un fait vécu, les rédacteurs doivent s'attendre à une convocation immédiate<sup>553</sup> ». Certains sont condamnés à des amendes importantes. Richard Din Same, directeur gérant d'*Action et Patrie*, est condamné à trois mois de prison ferme avec 100 000 francs d'amende pour avoir fait publier un article sur les violences exercées dans la prison de Yaoundé. « En avant pour la liberté de la presse », titre le journal, avant de conclure sur la répression : « La Presse nationaliste est un mal ? Soit. Mais un mal nécessaire<sup>554</sup> ». En cette fin d'année 1957, la répression qui s'abat sur *Action & Patrie* et *L'Opinion au Cameroun* a pour but de « museler les organes populaires, afin de bâillonner le peuple lui-même, le réduire au silence, à l'impuissance totale, en étouffant sa voix en même qu'est étouffée et camouflée la répression qui s'abat sur les Camerounais ». Ces condamnations judiciaires sont censées éviter toute médiatisation de la répression menée dans la « zone de pacification » et en milieu carcéral :

Silence sur la Sanaga-Maritime ! Silence sur Baham ! Silence sur la Région Bamiléké ! Silence sur la valse des fonctionnaires, noirs ou européens ! Silence sur les expulsions ! Silence sur les bourses des étudiants ! Silence sur les libertés démocratiques et républicaines bafouées ! Silence sur la misère des planteurs, des travailleurs des villes et des champs ! Silence sur ci, silence sur ça, silence par-ci, silence par-là, silence sur tout, silence partout<sup>555</sup> !

Malgré cette répression, la presse de contestation défend la liberté d'informer. *L'Express-Wonja* est soutenu par *La Nation Kamerunaise* lorsqu'il critique le recours « de nos respectueuses troupes jamais aussi nombreuses à Douala » lors des élections de décembre 1956, certains soldats participant même plusieurs fois au vote<sup>556</sup>. Il est accusé « d'avoir eu l'œil vigilant et l'oreille grande, sans pouvoir se taire, surtout devant de telles irrégularités pour ne pas dire “des F...” (avec X à la fin<sup>557</sup>) ». « Maintenant notre confrère, pour avoir dit un peu plus haut ce que l'on n'affirmait non même pas tout bas, se voit accusé de “propagation de fausses nouvelles”...Fausses nouvelles, pour avoir dit que ces sbirts [sbires] auraient voté plusieurs fois ??? » Vendeurs à la criée et diffuseurs de journaux font aussi l'objet de ces pressions policières et judiciaires. Le 29 octobre 1956, à Nkongsamba, un diffuseur du *Kamerun, mon pays* est arrêté par le commissaire Guillot, ses journaux sont saisis. Le journal *L'Express-Wonja* s'en émeut : « [...] il faudrait enfin savoir si la liberté de la presse subsiste ou si les événements sont tels que l'on a instauré un régime de censure. Nous voulons en tout cas une réponse ! Qu'elle soit précise !! Et, s'il y a des coupables stupides, qu'ils soient châtiés<sup>558</sup> ! » Cette répression retarde la diffusion de ces journaux sur le territoire et entraîne des difficultés financières<sup>559</sup>. Le recours aux poursuites judiciaires devient plus systématique jusqu'en 1958<sup>560</sup>.

Plusieurs vagues d'arrestation ont lieu, d'abord d'octobre 1956 à janvier 1957, lors des élections communales et législatives. Jean-Marie Manga, rédacteur en chef de *Kamerun, mon pays*, est incarcéré le 27 novembre 1956, puis condamné à dix mois de prison pour ne pas avoir respecté l'interdiction de séjour à Douala dont il est frappé.

549. ADF, La Courneuve, 443QO 2, Lettre du Commissaire spécial de Yaoundé au directeur de la Sûreté, Yaoundé, 10 novembre 1958.

550. « Trop de sang a coulé... », *L'Effort camerounais*, 68, 12-19 janvier 1957.

551. Bayémi Jean-Paul, « *L'Effort camerounais* » ..., *op. cit.*, p. 33.

552. DGSE, Note de renseignement, n°193/0, « Objet : arrestations d'upécistes », 4 mars 1957.

553. « Nous comptons les coups », *La Voix des Jeunes*, 18, octobre 1956.

554. « En avant pour la liberté de la presse », *Action et Patrie*, 43, 6 octobre 1957, p. 1 ; « Éditorial : vive la loi cadre et la liberté de l'expression... », *La Sanaga-Maritime*, 11, 1-15 octobre 1957 ; Bebey Eyidi Marcel, « Contre vents et marées », *L'Opinion au Cameroun*, 33, 1er octobre 1957.

555. « Éditorial : Le Rideau de silence ! », *Action et Patrie*, 51, 23-24 novembre 1957, p. 1.

556. ADF, 318QO/83, Note de renseignement, « Objet : plaintes administratives », Douala, 24 novembre 1956.

557. « Toujours des procès », *La Nation Kamerunaise*, 5, 12-19 janvier 1957.

558. « Que se passe-t-il », *L'Express-Wonja*, 2 novembre 1956, p. 11.

559. « Éditorial Express », *L'Express-Wonja*, 9 novembre 1956, p. 1.

560. Le chef du Wouri porte plainte contre les responsables de *L'Express-Wonja* pour complicité dans la diffusion de fausses nouvelles dans un article paru dans le n°43 du 23 novembre 1956, « Chronique des élections municipales à Douala ». ADF, La Courneuve, 383QO/83, Note de renseignement, Douala, 24 novembre 1956.

Il est également inculpé pour « propagation de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public, d'atteinte à la dignité de la justice, d'incitation à la révolte » et accusé d'avoir servi « à l'impression des tracts des associations dissoutes<sup>561</sup> ». Transféré de la prison de New-Bell au centre pénal de Yoko, dans le nord, il se mobilise pour défendre les droits des prisonnier·ères comme en témoigne le texte rédigé en septembre 1958 sur un cahier d'écolier, « Plaise à la cour », signé par 79 codétenus et déposé devant la Cour de cassation en France. Son engagement en tant que journaliste se poursuit ainsi en prison pour faire annuler les arrêts des cours d'assises d'Édéa et de Dschang qui les avaient lourdement condamnés. Il dénonce le caractère politique, donc irrecevable en droit, de leur condamnation<sup>562</sup>. Le domicile de Barnabé Melvin Massongo, chargé du journal *Kamerun, mon pays* après l'arrestation de Manga, est perquisitionné par la police de Douala, le 20 décembre 1956 : sont saisis du matériel d'impression, des tracts ronéotypés, des collections de journaux européens et africains, ainsi qu'un cahier manuscrit contenant des noms de membres d'un comité de base de l'UPC. Il est condamné à six mois de prison, le 25 mai 1957, pour réorganisation de ligue dissoute. Pour l'historienne Marine Bellot-Gurlet, les autorités s'en prennent, par ces arrestations, à des militants appartenant à une classe cultivée et dotée en capitaux économiques, essentiels pour le fonctionnement de l'UPC clandestine<sup>563</sup>. Les pressions judiciaires et policières sur *Kamerun, mon pays*, se poursuivent début 1957.

Une seconde vague d'arrestations a lieu à la fin de l'année 1957. En septembre, Emmanuel Etame Ndedi, à la tête d'*Action et Patrie*, est brièvement incarcéré en septembre pour trafic de fausses livres anglaises – moyen détourné de faire pression sur ce journaliste<sup>564</sup>. Celle de Marcel Bebey Eyidi est particulièrement médiatisée du fait de sa popularité. Ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, passé par l'Association des Étudiants Camerounais lors de ses études à Paris, il est d'abord proche d'Aujoulat, sans être encarté au BDC. Devenu médecin à Douala, il se présente à plusieurs élections en 1951-1952, avant de se rapprocher de l'UPC clandestine après mai 1955. Créateur et directeur de *L'Opinion au Cameroun*, il est aussi entendu devant la Quatrième Commission de l'Onu en février 1957. Il est alors régulièrement accusé par les autorités d'être un agent dormant du parti nationaliste, notamment par son journal<sup>565</sup>. En compagnie du prince Dika Akwa et d'Emmanuel Etame Ndedi, il est accusé d'inciter les populations à s'abstenir lors des élections de décembre 1956<sup>566</sup>. Après plusieurs saisies administratives, il est finalement arrêté, sur ordre du gouvernement Mbida, le 23 décembre 1957, pour reconstitution de ligue dissoute et troubles à l'ordre public<sup>567</sup>. Son incarcération pendant plus de deux mois interrompt la parution de *L'Opinion au Cameroun* et la saisie de son matériel d'impression. Condamné à deux mois de prison avec sursis, il est immédiatement libéré le 21 février 1958<sup>568</sup> « car ces deux mois ont [déjà] été purgés au violon », précise Sylvestre Bomes dans le journal réédité<sup>569</sup>. En appel, il n'est plus que condamné à une amende de 10 000 francs CFA avec sursis. Plus que d'autres, cette arrestation provoque une large mobilisation de la presse de contestation qui forme un comité de soutien et en appel à une souscription<sup>570</sup>. Des pétitions sont également envoyées au Conseil de Tutelle de l'Onu<sup>571</sup>. Parmi ces pétitionnaires se trouve l'Association des notables camerounais, dirigée par Anatole Kameni, lui-même emprisonné en avril 1957, et qui dénonce la politique répressive du gouvernement Mbida<sup>572</sup>. En plus de l'émotion populaire suscitée à Douala, cette arrestation entraîne l'intervention de Roger Baldwin, président de l'*International League for the Rights of Man*, auprès du secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, pour se plaindre de cette répression politique<sup>573</sup>. Critique de la presse métropolitaine qui reprend à son compte les accusations des autorités, Bebey Eyidi défend son éthique professionnelle, rappelle son statut d'ancien combattant et voit dans cette arrestation un geste politique du fait d'articles présentés comme « upécistes<sup>574</sup> ». *In fine*, il plaide pour un journalisme engagé en faveur

561. « Nouvelles brèves », *La Nation Kamerunaise*, 4 bis, 23 décembre 1956.

562. Bellot-Gurlet Marine (2022), « Plaise à la cour », Les stratégies de défense des prisonniers politiques upécistes face à la justice coloniale (1955-1960), Mémoire de Master II en histoire, École Normale Supérieure de Lyon, France.

563. ADSSD, 503 J 29, Lettre de Jean-Marie Manga au Conseil du Contentieux administratif, Prison de Yoko, 21 avril 1958 in Bellot-Gurlet Marine, « Plaise à la cour », Les stratégies de défense des prisonniers politiques upécistes face à la justice coloniale... », *op. cit.*, p. 100.

564. ANOM, DPCT 47, Fiche quotidienne de renseignement, 20 septembre 1957.

565. Pour ces informations biographiques précises : DGSE, Note de renseignement n°08892, « Analyse du dossier de Bebey Eyidi Marcel mis à jour à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1959 », 29 mai 1959.

566. ANOM, 1AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 12 au 31 décembre 1957.

567. Meyomesse Enoh (2019), *Marcel Bebey Eyidi. Un homme politique comme il n'en existe plus*, Brétigny-sur-Orge, EdkBooks.

568. Sah Léonard Israël, « Contribution à l'histoire de la presse écrite... », *op. cit.*, p. 417.

569. Expression désignant la prison. Bomes Sylvestre, « Les on-dit sont les choses dites », *L'Opinion au Cameroun*, 9 avril 1958, pp. 1-2.

570. « Comité de défense du docteur Marcel Bebey Eyidi », *Action et Patrie*, 59, 28-29 janvier 1958, p. 1.

571. ANOM, DPCT8, Lettre du Directeur de la sûreté au Directeur des relations extérieures du Haut-Commissariat, Yaoundé, 4 juin 1958.

572. ANOM, DPCT8, Pétition de l'Association des notables camerounais, Douala, 25 décembre 1957 ; AONU, T/PET.5/L1314/Corr1, Quatre pétitions concernant l'arrestation du docteur M. Bebey-Eyidi et la saisie de l'hebdomadaire « L'Opinion au Cameroun », 6 février 1958.

573. ANOM, DPCT8, Lettre de Roger Baldwin au Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, 14 janvier 1958.

574. Bebey Eyidi Marcel, « La vérité est bonne à dire », *L'Opinion au Cameroun*, 9 avril 1958, pp. 1-2.

des droits de l'homme, même s'il paraît bien isolé. Son arrestation illustre, en tout cas, la manière dont les autorités s'en prennent aussi à des nationalistes, moins proches de l'UPC, mais qui cherchent à encourager la réconciliation comme il l'écrit, dans une lettre envoyée au pasteur Jean-René Brutsch, depuis sa prison fin décembre 1957<sup>575</sup>.

La guerre médiatique est, en partie, gagnée par les autorités grâce à la répression déployée depuis mai 1955 *via* la police, l'armée et la justice. Certains journalistes témoignent des difficultés à poursuivre à ce métier de manière indépendante, au point de s'autocensurer comme en témoignent les rédacteurs de *La Voix des Jeunes* : « C'est ainsi que certains de nos militants arrivent à nier ce qu'ils ont dit eux-mêmes, pour ne pas être persécutés<sup>576</sup> ». « Nous comprenons que la plupart de nos membres ne veulent plus rien dire pour être bien vus, plutôt que de dire la vérité et d'être poursuivis », concluent-ils. Il faut dire que les stratégies de contournement sont relativement faibles jusqu'à la nomination d'Ahidjo en février 1958. Reste encore le recours à la poésie et à la caricature pour se moquer de ce climat répressif qui touche le paysage médiatique au Cameroun après mai 1955<sup>577</sup>. *Kamerun, mon pays*, victime de cette répression, ajoute à ses feuilles mal ronéotypées, quelques caricatures qui dénoncent, *via* des saynètes, les pressions subies par les journalistes<sup>578</sup>.

Après mai 1955, les autorités déploient une politique de *containment* des idées nationalistes en contrôlant la vie politique, civile et médiatique, alors que l'évolution institutionnelle du Cameroun vers l'autonomie et le choix des hommes politiques camerounais aux postes à responsabilité restent du ressort des responsables français, comme en témoigne la crise Mbida-Ramadier en février 1958. Ce contrôle est rendu possible, sans être total, par la mobilisation de divers intermédiaires camerounais qui, par opportunisme, idéologie ou contrainte, acceptent d'aider les autorités à lutter contre l'UPC, alors que divers acteurs – fonctionnaires, syndicalistes, chefs ou journalistes – sont durement touchés par ces mesures de répression. Les médias, déjà marqués par le déploiement d'une propagande pro-française, sont particulièrement visés par les autorités après mai 1955, dans l'espoir de contenir les idées nationalistes alors que les voix dissidentes des journalistes sont étouffées par le recours à la censure et l'arrestation des personnalités les plus contestataires. Cette répression dans le domaine politique, civil et médiatique au Cameroun se poursuit hors des frontières de tutelle, en métropole, au *Southern Cameroons* et auprès d'organisations internationales, l'Onu en tête.

#### 4. UNE DIPLOMATIE DE LA RÉPRESSION HORS DES FRONTIÈRES DE TUTELLE

261

Depuis le début des années 1950, et plus encore après mai 1955, le mouvement nationaliste s'est inséré dans des réseaux militants autour des décolonisations et de la défense des droits de l'homme, avec la métropole, au sein de l'empire, avec d'autres empires – notamment le *Southern Cameroons* – et à l'échelle internationale. Bien que limitées dans leurs actions, du fait du principe de souveraineté et des pratiques diplomatiques, les autorités françaises persistent, surveillent et tentent d'empêcher les mobilisations de ces militant-es hors des frontières de tutelle. Cette perspective de *global history* a été adoptée par plusieurs historien-nes : d'abord, *via* une histoire « par le haut » des décolonisations, attentive aux luttes d'influence entre tous-tes les acteur-rices impliqué-es (diplomates, organisations non gouvernementales, journalistes, avocat-es, etc.), notamment au sein de l'Onu<sup>579</sup> ; puis, par une histoire « par le bas » sensible aux trajectoires des acteur-rices et aux différentes échelles d'action, locales, régionales, nationales, continentales et mondiales – en somme, une « microhistoire globale » qui évite la dimension surplombante de la *global history*<sup>580</sup> ; enfin, par une histoire intra-impériale et transimpériale, aujourd'hui renouvelée, sensible aux circulations et réseaux dans les mobilisations indépendantistes, sur fond d'engagements panafricains, panarabes, communistes ou humanitaires<sup>581</sup>.

575. Défap, Fonds Jean-René Brutsch, Lettre de Marcel Bebey Eyidi à Jean-René Brutsch, Douala, 27 décembre 1957.

576. « Nous comptons les coups », *La Voix des Jeunes*, 18, octobre 1956.

577. Amina Djouldé Christelle (2017), « Caricature et politique dans le Cameroun postcolonial (1960-2013) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

578. ADF, La Courneuve, 318QO 83, *Kamerun, mon pays*, 22 novembre 1956.

579. Badel Laurence (2024), *Écrire une histoire des relations internationales : genèse, concepts, perspectives, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin ; Marc Michel (2012), « Colonisation, décolonisation et "système-monde" », in Frank Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, pp. 231-252 ; Pondi Jean Emmanuel (dir.) (2005), *L'ONU vue d'Afrique*, Paris, Maisonneuve & Larose.

580. Calafat Guillaume et Bertrand Romain (2018), « La microhistoire globale : affaire(s) à suivre », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 3(1), pp. 1-18 ; Thomas David et Singaravelou Pierre (2022), « L'histoire globale est-elle globale ? », *Monde(s)*, 21(1), pp. 15-20.

581. Goebel Michael (2017), *Paris, capitale du tiers monde : comment est née la révolution anticoloniale (1919-1939)*, Paris, Éditions la Découverte ; Matasci Damiano et Bandeira Jerónimo Miguel (2022), « Une histoire transimpériale de l'Afrique : concepts, approches et perspectives », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 3, pp. 1-17, [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/03fmatascijeronimo>>] ; Lathi Janne (ed.) (2021), *German and the United States Colonialism in a Connected World: Entangled Empires*, Springer International Publishing ; Hendinger Daniel et Héé Nadine (2018), « Transimperial History – Connectivity, Cooperation and Competition », *Journal of Modern European History*, 16(4), pp. 429-452.

Malgré des archives parfois difficiles d'accès, car disséminées à travers le monde, la question de la répression française a été étudiée à travers cette histoire globale avec des travaux sur l'Onu comme arène internationale de connexion pour les militant-es nationalistes<sup>582</sup> et de nombreuses recherches universitaires menées au Cameroun et à l'étranger<sup>583</sup>. « L'UPC à l'extérieur<sup>584</sup> » a aussi été analysée à travers ses réseaux militants dans l'empire, en Afrique, en métropole et à travers le monde, notamment avec Meredith Terretta<sup>585</sup>, Gabriele Siracusano<sup>586</sup>, Jean Mbang Bang Kingue<sup>587</sup> et d'autres travaux académiques au Cameroun<sup>588</sup>. Surtout, la présence d'une partie des responsables nationalistes au *Southern Cameroons* a nourri toute une littérature d'histoire croisée, insistant sur la diplomatie franco-britannique, les connexions transfrontalières et l'implantation locale upéciste<sup>589</sup>. Moins développée, une historiographie s'est enfin intéressée à la présence du nationalisme camerounais en métropole, *via* la presse, les milieux étudiants et les avocats du Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire (CDLDAN<sup>590</sup>). Saisir les actions menées par les autorités coloniales en dehors des frontières de tutelle, revient à aborder une politique répressive plus difficilement marquée, tant celle-ci fait face à des contraintes politiques, juridiques, médiatiques et géopolitiques. Pourtant, les autorités tentent de contrôler, voire d'entraver, les mobilisations des militant-es nationalistes à l'étranger. À la différence de la guerre d'indépendance algérienne, la métropole n'est pas un *home front* majeur pour le Cameroun, d'autant plus que l'opinion publique française est relativement indifférente au sort de ce territoire sous *trusteeship* et même si les milieux étudiants doivent faire face à la surveillance et la censure. À l'inverse, au *Southern Cameroons*, espace d'exil pour les leaders de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, les autorités françaises tentent de convaincre les responsables britanniques d'agir contre ces militant-es, ce qui aboutit à l'expulsion de treize d'entre eux en juillet 1957. Il faut se tourner vers l'Onu et ses différents organes en charge le *trusteeship* – Conseil de Tutelle, Quatrième Commission, Assemblée générale – pour voir les autorités françaises développer des stratégies de *containment* face à la diplomatie upéciste, déjà active à New York depuis 1952 et encouragée par l'émergence d'un bloc anticolonialiste qui lui est favorable et dont profite aussi le FLN algérien<sup>591</sup> : cette « diplomatie de la répression » s'enquiert de

582. Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan ; Karine Ramondy (2018), « 1958-1961 : l'assassinat des leaders africains, un "moment" de construction nationale et de régulation des relations internationales (étude comparée en Afrique centrale) », Thèse en histoire, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, France ; Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan ; Terretta Meredith (2012), « "We had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World": Human Rights, UN Trust Territories, and Africa's Decolonization », *Human Rights Quarterly*, 34(2), pp. 329-360 ; Gardinier David E. (1963). *Cameroun. United Nations Challenge to French Policy*. Londres/New-York/Nairobi, Oxford University Press, pp. 53-71.

583. Mbozo'o Samuel Efoa (1988), « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies sur le Cameroun sous administration française : (1946-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I/Université d'Aix-Marseille, Cameroun/France. Un ouvrage en est tiré : Efoa Mbozo'o Samuel (2019), *La tutelle internationale des Nations Unies sur le Cameroun : principes, forces en présence et enjeux (1946-1961)*, Éditions Imhotep / Menaibuc. Wullson Mvomo Ela (2002), « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'ONU (1919-1960). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais », Thèse en histoire, Université Paris IV Sorbonne, France ; Fonkeng Primus (2012), « United Nations Influence on Cameroon-Nigeria Relations, 1946-2006: a Historical Investigation », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Lengue Gérard (1994), « Le problème de la réunification des deux Cameroun vu à travers les pétitions adressées à l'Onu par les Camerounais d'expression anglaise (1954-1961) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Ebobola Biyo'o bi (2005), « Le parlement camerounais et l'ONU face aux problèmes politiques relatifs à l'indépendance du Cameroun sous administration française (1957-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun (non consulté) ; Pungong Victor P. (1995) « The United Nations in the Political Evolution of Cameroon (from Trusteeship to Reunification, 1946-1961) », Jesus College, University of Cambridge, Royaume-Uni.

584. Eyinga Abel (1991), *L'UPC : une révolution manquée ?*, Paris, Editions Chaka, pp. 119-142.

585. Terretta Meredith (2010), « Cameroonian Nationalists Go Global from Forest Maquis to Pan-African Accra », *The Journal of African History*, 51(2), pp. 189-212.

586. Siracusano, Gabriele (2022), « La lutte armée au Congo et au Cameroun. Un acteur inattendu : le Parti Communiste Italien », *Monde(s)*, n° 21 (1), pp. 39-60.

587. Mbang Bang Kingue Jean (2014), « L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulations des hommes, des idées et soutiens logistiques », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

588. Poughé Dominique (2019), « Les liaisons extérieures de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), de 1948 à 1963 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Adalaba Jean (2000), « La "diplomatie" du parti nationaliste de l'Union des Populations du Cameroun : 1958-1977 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

589. Torrent Melanie (2012), *Diplomacy and Nation-Building in Africa: Franco-British Relations and Cameroon at the End of Empire*, Londres/New York, I.B. Tauris ; Takougang Joseph (1996), « The "Union des Populations du Cameroun" and its Southern Cameroons connection », *Revue française d'outre-mer*, 83(310), pp. 7-24.

590. Nken Simon, Nlend Nob (2022). *L'UNEK ou la fondation incertaine du leadership politique camerounais. Entre promesse, déception, trahison et défaite, 1946-1974*. Brétigny-sur-Orge, Les éditions Ngwei ; Bellot-Gurlet Marine (2019), « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne : le Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique Noire (CDLDAN) », Mémoire de Master I, École Normale Supérieure de Lyon, France ; Terretta Meredith (2015), « Cause lawyering et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, 2(138), pp. 25-48 ; Anafak, Japhet A., « Le mouvement nationaliste... », art. cité.

591. Connelly Matthew (2011), *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot ; Fonkeng Primus (2018), « United Nations Trusteeship Supervision in French Cameroon, 1946-1960 », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 59-78 ; Ramondy Karine (2018), « L'ONU : quel arbitre

restreindre les déplacements d'auditionnés, de contrer les pétitions envoyées au Secrétaire général et d'encadrer la mission de visite dépêchée au Cameroun en octobre-novembre 1955.

#### 4.1. Le lobbying français au Southern Cameroons jusqu'à l'interdiction

Au *Southern Cameroons*, les autorités britanniques, *via* un important lobbying diplomatique de la France, répriment, en partie, ces militant-es. Dès mai 1955, les autorités françaises ont exprimé le souhait de faire arrêter les nationalistes réfugié-es de l'autre côté de la frontière afin d'éviter la constitution de bases-arrières, favorables aux organisations clandestines et aux maquis. Les archives consultées témoignent d'une collaboration franco-britannique initiée dès le début des années 1950 grâce à des entretiens réguliers entre fonctionnaires, et des rencontres secrètes entre diplomates, dont le but est d'influencer les acteurs politiques et les chefs traditionnels du *Southern Cameroons* et d'aider à la lutte anti-upéciste. En juillet 1957, l'UPC connaît une seconde interdiction fatale pour son action dans la zone britannique, alors que treize de ses responsables sont expulsé-es vers le Soudan, puis l'Égypte<sup>592</sup>.

Ces échanges diplomatiques franco-britanniques ont été étudiés par l'historienne Mélanie Torrent qui souligne le rôle des actions de l'UPC sur des négociations dépassant largement le cadre du Cameroun. De fait, la question du Cameroun s'inscrit dans des échelles impériales différentes et ne semble pas revêtir la même importance à Londres et à Paris<sup>593</sup>. Ainsi, au début des années 1950, les autorités britanniques et françaises communiquent relativement peu<sup>594</sup>. Les autorités britanniques conçoivent le *Southern Cameroons* comme un territoire économiquement pauvre dont les habitant-es n'ont pas d'aspiration politique particulière contrairement à leur voisin-es nigérian-es. Ceci explique pourquoi les autorités coloniales au *Southern Cameroons* ne regardent pas d'un bon œil des mouvements qui prônent l'unification ou la réunification, lorsque des groupes comme le *Kamerun United National Congress* (KUNC) adoptent ces mots d'ordre. En 1951, le commissaire britannique Edward John Gibbons rédige ainsi un rapport à l'intention des autorités du Nigeria, proposant des stratégies pour décourager le mouvement d'unification<sup>595</sup>. De fait, les responsables britanniques ne semblent s'intéresser au Cameroun que dans la mesure où le Nigeria est concerné. C'est le sens de cet avertissement lancé par le chef du Service des relations extérieures au Haut-Commissariat français Charles Watier au consul général du Royaume-Uni pour l'AEF R.W. Mason en janvier 1952 : « On craint sensiblement que, par l'intermédiaire de l'UPC, qui jouerait un rôle actif au KUNC, les idées communistes ne pénètrent au Cameroun britannique et de là, au Nigeria<sup>596</sup> ».

De leur côté, les autorités françaises craignent les idées de réunification se répandant dans le *Southern Cameroons* et se renseignent de manière très détaillée sur les différents groupes soutenant ces idées dès 1951<sup>597</sup>. Pourtant, jusqu'en mai 1955, la collaboration entre les deux puissances se limite à deux thèmes. Premièrement, les responsables britanniques s'interrogent sur la place à donner aux Camerounais-es du territoire sous *trusteeship* français dans le système politique du *Southern Cameroons*, et ce, surtout après l'autonomisation du *Southern Cameroons* au sein de l'administration fédérale du Nigeria colonial en 1954<sup>598</sup>. Deuxièmement, les autorités britanniques et françaises tentent de réguler le trafic de marchandises de part et d'autre de la frontière<sup>599</sup>.

Après juillet 1955, de très nombreux-euses militant-es et responsables nationalistes s'installent à Kumba dans le *Southern Cameroons*. Ces bases arrière constituent un *home front* face à la répression, à partir duquel l'UPC, la JDC et l'Udefec peuvent agir. Obtenir des chiffres précis sur cet exil reste difficile. Le chiffre symbolique de 5000 est donné, mais il est impossible de savoir s'il s'agit du nombre de personnes qui franchissent la frontière en 1955, comme l'annonce l'UPC depuis Tiko<sup>600</sup> ou le nombre total de « French Cameroonians » présent sur le sol du

dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales*, 175, pp. 109-122 ; Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan.

592. Voir Section 3 – Partie I.E.

593. Torrent Mélanie, *Diplomacy and nation-building in Africa: Franco-British relations and Cameroon at the end of empire*, op. cit., pp. 16-72.

594. The National Archives (TNA), United Kingdom, FO 371/101390, Lettre de Stephen A. Lockart, délégué du département Afrique du Foreign Office, Douala, 9 janvier 1952.

595. Voir National Archives of Buea (NAB), Vb/b (1951)1.

596. ADF, La Courneuve, 443QO/4, Joseph Rigal et Charles Watier, Note sur la conversation avec le consul général du Royaume-Uni pour l'AEF-Cameroun, R.W. Mason, Yaoundé, 8 janvier 1952.

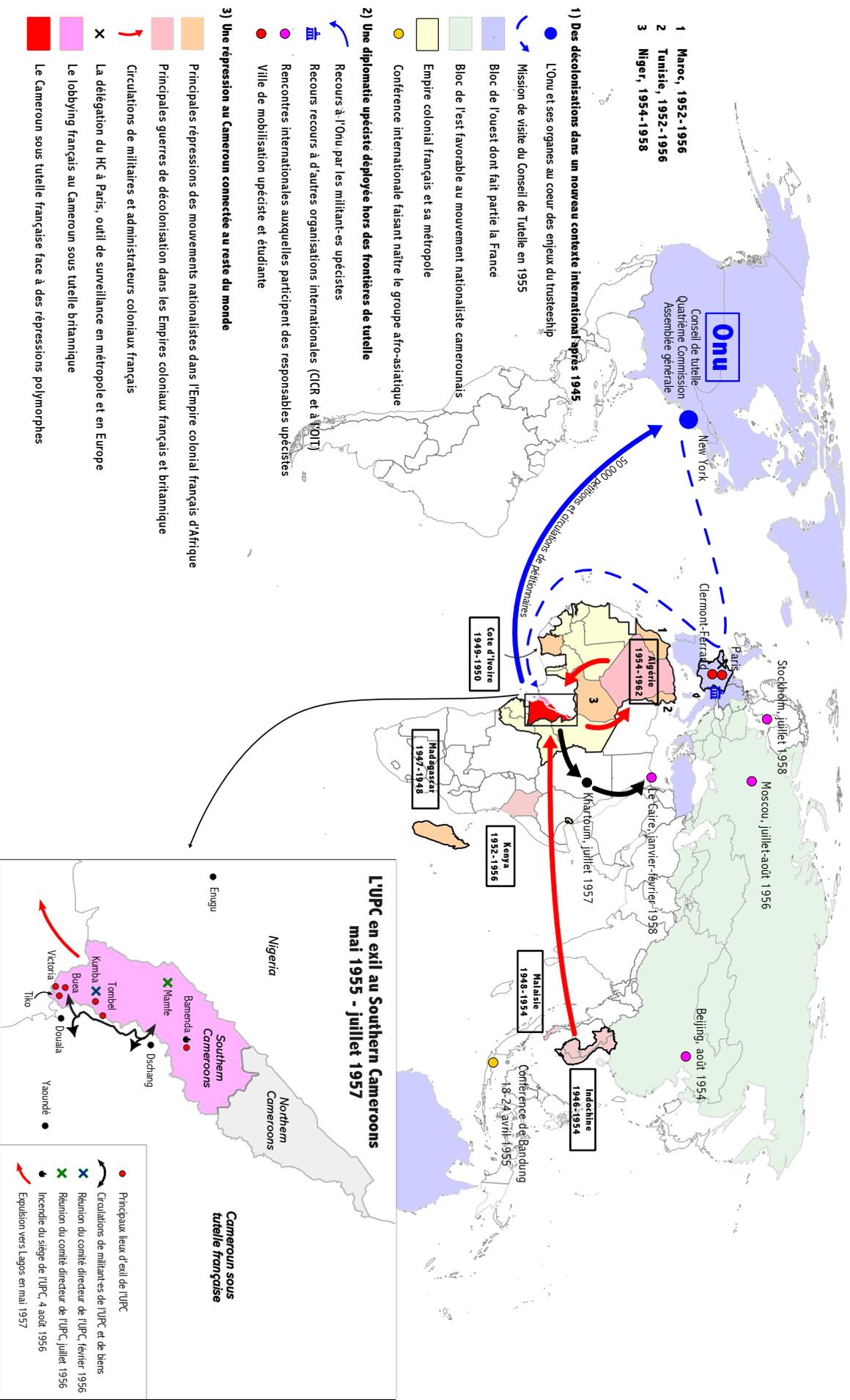
597. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 31 octobre 1951.

598. Voir l'ensemble du dossier suivant : TNA, CO554/916, *Proposals for enfranchisement of French Cameroons, 1955-1956*.

599. TNA, FO 371/101390, Rapport du Commissaire du Cameroun, Edward John Gibbons, « Objet : Cameroons Unification Movement », Buea, 9 octobre 1951.

600. NAB, Vb/b 1956/1, file No. 6168, UPC, Communication from the refugees of the Union des Populations du Cameroun concerning the Cameroons under French Administration to the United Nations Trusteeship Council, Tiko, 5 décembre 1955.

# Mobilisations internationales de l'UPC, décolonisations et répressions (1946-1958)



*Southern Cameroons* comme le rectifient les autorités britanniques<sup>601</sup>. Ce groupe en exil est dirigé principalement par Moumié, Kingué et Ouandié. Il se constitue en Comité des réfugiés de l'UPC et demande de l'aide au Secrétaire général des Nations Unies<sup>602</sup>. Cet exil permet à l'UPC de se réorganiser et de penser de nouvelles stratégies contre la répression menée par Pré. Le parti organise ainsi une assemblée générale sous le nom de « conférence nationale éducative », les 21, 22, 23 février 1956 à Kumba<sup>603</sup>. Les membres de l'UPC au *Southern Cameroons* entendent se servir de leur position de liberté comme d'un tremplin pour affirmer leurs idées en faveur de la lutte armée par rapport aux militant-es resté-es dans le Cameroun sous *trusteeship* français. Ainsi selon les autorités françaises, cette « conférence nationale éducative », qui réunirait 250 personnes, aurait abouti à l'émergence de deux tendances : l'une présentée comme « modérée » avec Um Nyobè et Ngom et l'autre jugée « radicale » avec Moumié et Kingué. Um Nyobè n'ayant pas pu se rendre sur place, il semble que Moumié et Kingué auraient profité de cette absence pour s'imposer<sup>604</sup>. Presque cinquante ans après ces événements, Marthe Moumié, co-fondatrice de l'Udefec et veuve du président de l'UPC, se souvient de l'atmosphère de cet exil et des difficultés de communication engendrées par la frontière qui séparent les membres de l'UPC<sup>605</sup>. Ce passage des militant-es côté *Southern Cameroons* semble productif dans un premier temps. L'UPC inaugure un bureau à Tombel en septembre 1956<sup>606</sup>, et ouvre officiellement deux nouvelles sections à Bamenda et Victoria<sup>607</sup>. L'Udefec n'est pas en reste et tient, elle aussi, une réunion publique à Kumba les 6 et 7 mai 1956<sup>608</sup>.

Les autorités coloniales britanniques auraient pu craindre une forme d'alliance entre militant-es issu-es des deux territoires sous tutelle réunis dans un même espace, du fait de l'interdiction de l'UPC par les autorités françaises. Depuis l'entente initiale de 1949 entre l'UPC et la *Cameroon National Federation* (CNF<sup>609</sup>), jusqu'à la création de *One Kamerun* (OK) fondé en 1957<sup>610</sup> par Ndeh Ntumazah (et possiblement Samuel Mekou<sup>611</sup>), il existe une forme de collaboration entre hommes et femmes politiques du *Southern Cameroons* et militant-es upécistes. Pourtant, l'UPC a du mal à s'intégrer au jeu politique du *Southern Cameroons*. Quasiment tous les partis prennent leur distance avec l'UPC dès 1955<sup>612</sup>. Par exemple, Emmanuel Endeley et son parti, le *Kamerun National Congress* (KNC), ont remis en question la présence active de l'UPC dans le *Southern Cameroons*<sup>613</sup>. Cet élu et ancien syndicaliste défend son anticommunisme, et *de facto*, son anti-upécisme :

Nos plus grands ennemis ne sont pas les Anglais, mais ces associations locales cryptocommunistes qui cherchent à étendre à tout prix leur influence jusqu'aux confins les plus éloignés du pays. Nous sommes sûrs qu'avec l'aide de Dieu, nous réussirons en tant que minorité à écarter cette obscure menace en nous appuyant sur la véritable foi de notre peuple et sur son amour pour la liberté<sup>614</sup>.

265

Lors de sa convention annuelle tenue à Bamenda du 12 au 14 avril 1955, le KNC demande à l'UPC de « limiter ses activités au Cameroun français [...] [tandis que] les partis du Cameroun méridional limiteraient les leurs au Cameroun méridional », conformément à un accord conclu antérieurement avec le KUNC<sup>615</sup>. Constatant l'influence

601. NAB, Vb/b 1957/3, file No. 2510, UPC, Lettre du District officer Victoria au Commissioner of the Cameroons, 17 juillet 1956.

602. Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, pp. 13-14, p. 15.

603. ANOM, DPCT18, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-Mer, Gaston Defferre, 8 mars 1956, p. 1.

604. *Ibid.* p. 7.

605. Moumié Marthe (2006), *Victime du colonialisme français : mon mari Félix Moumié*, Paris, Duboiris, p. 89.

606. DGSE, Note de renseignement n°KAB997887, « Objet : Cameroun Britannique - Activités de l'UPC », 17 septembre 1956.

607. DGSE, Note de renseignement n°KA74014, « Objet : Cameroun Britannique - Activités de l'UPC », 29 octobre 1956.

608. Voir aussi : Ngapeth Biyong Marie-Irène (2009), *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan ; DGSE, Note de renseignement n°K975073, « Objet : activité de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises », 22 juin 1956.

609. Voir Section 1 – Partie II.A.

610. Connue aussi sous le nom de *One Kamerun*, OKP ou OK dans les sources et l'historiographie. Deux dates sont souvent données pour sa création, 1957 ou 1958. Mark DeLancey et H. Mbella Mokeba évoquent les élections de 1957 auxquelles ont concouru en vain des membres de OK. DeLancey Mark W. et H. Mbella Mokeba (1990), *Historical dictionary of the Republic of Cameroon*, Metuchen, Scarecrow Press, pp. 160-161.

611. La création d'OK est souvent attribuée à Ndeh Ntumazah seul. Un « rallié » fait du père de Felix-Roland Moumié, Samuel Mekou (ou Minko selon les sources) le cofondateur du parti politique. ANOM, DPCT19, Lettre du commissaire spécial d'Ésèka, Georges Conan, au directeur de la Sûreté, « Objet : audition du rallié Boum Samuel, "le bref" », Ésèka, 5 août 1958.

612. Ebune Joseph B., (1992), *The Growth of Political Parties in Southern Cameroons, 1916-1961*, Yaoundé, CEPER, p. 143.

613. Ngoh Victor Julius (2011), *Les dessous de la réunification du Cameroun*, traduit par Ateba Ngoa Moïse, Limbe, Presprint, p. 12.

614. ADF, La Courneuve, 443QO/4, Lettre du consul de la France à Lagos Paul del Perugia au ministre des Affaires étrangères, « Objet : unification des deux Camerouns », Paris, 5 mars 1954.

615. Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, pp. 13-14.

grandissante de l'UPC et de sa place dans le champ politique du *Southern Cameroons*, Endeley abandonne l'idée de réunification et se dirige de plus en plus vers l'association avec le Nigeria à partir de 1955<sup>616</sup>.

De manière générale, les membres de l'UPC perturbent le paysage politique local<sup>617</sup> ; ainsi, elle semble déplaire à John Ngu Foncha, dirigeant du KNDP, un parti pourtant en faveur de la réunification<sup>618</sup>. Foncha est l'un des politiciens les plus éminents du *Southern Cameroons* des années 1950 et le dirigeant qui amène le territoire à l'indépendance en 1961. Né le 26 juin 1916 à Nkwen-Bamenda, Foncha est scolarisé dans la province de Bamenda et à Onitsha, au Nigeria. En 1936, il suit un programme de formation des enseignants et retourne dans le *Southern Cameroons* en 1939 pour poursuivre ce métier. Entre 1942 et 1945, il est secrétaire de la section de Bamenda de la *Cameroon Youth League*<sup>619</sup>. Avec Endeley, il participe à la création du KUNC, de la *Cameroon National Federation* (CNF) et du *Kamerun National Congress* (KNC). Foncha devient un ardent partisan de l'idée pan-kamerunaise de réunification avec le Cameroun sous *trusteeship* français. En raison de divergences politiques, Foncha se sépare d'Endeley et du parti KNC et fonde le *Kamerun National Democratic Party* (KNDP) en 1955<sup>620</sup>. Ainsi des membres du KNDP rencontrent en novembre 1955 des représentant-es de l'UPC à Bamenda afin de former un comité de réunification. Cette entente est de courte durée puisque des enjeux financiers divisent le KNDP et l'UPC : en effet, la direction de l'UPC demande que les militant-es du KNDP n'achètent et ne possèdent que ses cartes de membres<sup>621</sup>. Dans de telles conditions, le KNDP ne peut poursuivre son alliance avec l'UPC qui semble s'installer de manière peu adroite sur le terrain politique du *Southern Cameroons*.

L'image publique de l'UPC est de plus en plus associée à la lutte armée et au communisme. Le 16 juillet 1956, un ancien allié solide, Jabea K. Dibongue, accuse, dans le *Daily Times*, l'UPC d'être communiste et assure que ses activités pourraient conduire à « un bain de sang » dans le *Southern Cameroons* si elles ne sont pas interdites<sup>622</sup>. L'UPC s'oppose aussi frontalement au pouvoir des chefs directement intégrés dans l'appareil administratif britannique depuis l'introduction du système de l'*Indirect Rule* après la Première Guerre mondiale<sup>623</sup>. En 1956, trois d'entre eux font ainsi partie de la *House of Assembly* du *Southern Cameroons*<sup>624</sup>. Dans une pétition adressée au Commissaire britannique du Cameroun, le 5 décembre 1956, de nombreux chefs appellent les autorités à leur laisser gérer la répression :

Puisque l'UPC est déterminée non seulement à saper notre autorité, mais aussi à semer le chaos sur le territoire, nous demandons instamment au gouvernement d'empêcher la police d'intervenir et de laisser les autorités autochtones exercer leurs pouvoirs en vertu des dispositions de l'Ordonnance sur les autorités autochtones afin d'empêcher ces mauvais hommes de mener leurs activités provocatrices dans leurs régions respectives<sup>625</sup>.

En raison de nombreux désaccords, les relations entre l'UPC, les hommes politiques et les chefs du *Southern Cameroons*, se dégradent. L'UPC représente une menace parce que le parti est présumé plus « riche<sup>626</sup> » que les partis du Cameroun sous tutelle britannique. À partir de 1957, les populations, en particulier à Victoria et Kumba, commencent à éprouver, contre la domination économique des réfugié-es de l'UPC, le même ressentiment que contre les Igbo, population chrétienne du sud-est du Nigeria<sup>627</sup>. Le sentiment anti-UPC peut-il être relié au sentiment anti-réunification et au résultat des élections de mars 1957 ? En effet, lors de ces élections pour la *House of*

616. Chem-Langhèè Bongfen (2003), *The Paradoxes of Self-Determination in the Cameroons under United Kingdom Administration: The Search for Identity, Well-Being, and Continuity*, Lanham, MD, University Press of America, p. 66.

617. Archives de la sous-préfecture de Mbouda (ASMB), Note de renseignement de la région Bamiléké, « Objet : activité politique de l'UPC sous tutelle britannique et ses incidences », 20 octobre 1956.

618. Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 19. Entretien de Verkijika G. Falso avec le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 30 septembre 2024.

619. Soh Pius Bejen (1999), *Dr. John Ngu Foncha: The Cameroonian Statesman, A Biography*, Bamenda, Centre for Social Sciences Research, p. 34.

620. Ngoh Victor Julius (1988), *Cameroon 1884-1985: A Hundred Years of History*, Yaoundé, Navi-Group Publications, p. 195.

621. Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 19.

622. *Daily Times*, 16 juillet 1956 cité in Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 18.

623. Chiver Sally (1963), « Native administration in the West Central Cameroons 1902-1954 », in Kenneth Robinson et A. F. Madden (dir.), *Essays in Imperial Government: Presented to Margery Perham*, Oxford, Basil Blackwell, pp. 891-39 ; Geschiere Peter (1993), « Chiefs and colonial rule in Cameroon: inventing chieftaincy, French and British Style », *Africa*, 63(2), pp. 151-175.

624. Chem-Langhèè Bongfen (1983), « The Origin of the Southern Cameroons House of Chiefs », *The International Journal of African Historical Studies*, 16(4), pp. 653-673.

625. NAB, Vb/b 1956, Conférence des chefs, Southern Cameroons, p. 3.

626. ASMB, Note de renseignement de la région Bamiléké, « Objet : activité politique de l'UPC sous tutelle britannique et ses incidences », 20 octobre 1956.

627. Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 17 ; Amazee Victor Bong (1990), « The "Igbo Scare" in the British Cameroons, c. 1945-61 », *The Journal of African History*, 31(2), pp. 281-293.

*Assembly du Southern Cameroons*, aucun candidat UPC n'est élu, le parti n'ayant recueilli que 1 798 votes sur 78 439 – illustration de l'échec de son implantation<sup>628</sup>.

La position de liberté relative du côté ouest de la frontière du *Southern Cameroons* donne aux militant-es de l'UPC la possibilité d'organiser des attaques rapides en traversant la frontière de nuit et ce particulièrement après 1958. Par exemple, un bulletin de renseignement français témoigne de tels faits : « Dans la nuit du 14 au 15 août, plusieurs terroristes venus de zone anglaise ont assassiné deux indicateurs à Loum-Chantiers (Région du Mungo). Ce sont les nommés POUTCHE Emile (catéchiste) et LEUKAM Dieudonné<sup>629</sup> ». Les archives françaises contiennent ainsi de nombreux récits de ces incursions rapides et du manque d'intervention des autorités britanniques<sup>630</sup>. Face à cet échec du « maintien de l'ordre », les autorités françaises croient voir une certaine « complaisance » chez leurs homologues britanniques<sup>631</sup>. Le Haut-Commissariat, aidé du Quai d'Orsay et du ministère de la France d'Outre-mer, cherche à convaincre de la « menace » sécuritaire. Lors des rencontres franco-britanniques, plus nombreuses en 1956, les représentants français s'inquiètent très ostensiblement de la porosité des frontières qui permet aux ancien-nes dirigeant-es de l'UPC, stationné-es au *Southern Cameroons*, de garder d'importants contacts avec les militant-es resté-es au Cameroun sous tutelle française. Ces questions sont discutées en termes très clairs avec les autorités britanniques :

Lors des entretiens franco-britanniques [...] qui se sont tenus à Paris en fin mai 1956, le Président de la délégation française exposa à la délégation britannique, de manière très franche et complète, le problème posé par l'installation au Cameroun britannique de ces leaders de l'ex-UPC et attire en particulier l'attention de ses interlocuteurs sur le danger politique que présentait pour les autorités britanniques le séjour sur ce territoire français [...]. Les représentants du Colonial Office donnèrent l'assurance qu'ils demanderaient aux autorités nigérianes de veiller sur les agissements des chefs upécistes, tout en indiquant clairement, il est vrai, qu'ils ne pourraient agir qu'au cas où ces derniers enfreindraient les lois en vigueur au Cameroun britannique<sup>632</sup>.

La stratégie diplomatique française est assez simple. Munies d'un discours sécuritaire aux relents anticomunistes et aidés par la défaite de l'expédition menée à Suez, en Égypte, en octobre 1956, les autorités tentent de convaincre les autorités britanniques – elles aussi en pleine guerre de décolonisation, que ce soit à Chypre, en Malaisie ou au Kenya – de participer à la répression anti-upéciste<sup>633</sup>. Elles leur demandent de multiplier les opérations de police et de renvoyer de l'autre côté de la frontière les membres de l'UPC<sup>634</sup>. Dès mai 1955, les autorités françaises donnent ainsi rapidement aux administrateurs du *Southern Cameroons* des noms d'individus à appréhender et à renvoyer de l'autre côté de la frontière<sup>635</sup>. Des policiers habillés en civil sont aussi envoyés en éclaireurs à Tiko, côté britannique. Devant ce qui ressemble à une certaine précipitation, les autorités britanniques tempèrent et répondent dans un premier temps qu'elles n'arrêteront les membres de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec que si ces individus enfreignent la loi<sup>636</sup>. Elles n'ont pas la même interprétation de mai 1955, car selon les renseignements britanniques, les autorités françaises auraient encouragé les tensions en concentrant les dirigeants nationalistes à Douala<sup>637</sup>. Après juillet, les autorités françaises insistent régulièrement pour que leurs homologues britanniques leur livrent les militant-es sous mandat d'arrêt, échangeant du renseignement et se livrent à des opérations de police conjointes.

Cette tactique française donne des résultats, car de juillet 1955 à juillet 1957, si les autorités coloniales britanniques laissent formellement s'organiser les membres de l'UPC, elles étouffent, par tous les moyens possibles, leurs activités politiques. Ainsi, l'ouverture de bureaux et la tenue de réunions publiques sont tolérées, mais quand il s'agit de participer aux décisions, l'UPC n'est pas invitée. Le 28 mars 1956, se tient à Bamenda une conférence

628. Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 17.

629. ARO, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 16 août 1958 au 22 août 1958.

630. ANOM, 1AFFPOL3301, le chef de la région du Mungo Michel Vallée, Rapport sur les activités criminelles au Cameroun français (Région du Mungo) des membres de l'UPC réfugiés au Cameroun sous tutelle britannique., Nkongsamba, 12 mai 1958.

631. ASMB, Note de renseignement de la région Bamiléké, « Objet : activité politique de l'UPC sous tutelle britannique et ses incidences », 20 octobre 1956.

632. ADF, La Courneuve, 443QO/53, Note sur les échanges d'information sur les activités des dirigeants de l'ex-UPC au Cameroun français et au Cameroun britannique et les mesures à prendre, s.d.

633. Thomas Martin (2023), « Decolonization's Wars and the Civilianization of Violence », in Martin Thomas et Gareth Curless (dir.), *The Oxford Handbook of Late Colonial Insurgencies and Counter-Insurgencies*, Oxford, Oxford University Press, pp. 142166. Pour l'anti-communisme britannique au Royaume-Uni : Gerth Matthew (2023), *Anti-Communism in Britain during the Early Cold War: a very British Witch Hunt*, London, Institute of Historical Research.

634. TNA, FO 371/113496, Lettre de C.O.I. Ramsden du *Foreign Office* à de T.B. Williamson du *Colonial Office*, 21 septembre 1955 ; Lettre de T.B. Williamson du *Colonial Office* à C.O.I. Ramsden du *Foreign Office*, 24 septembre 1955.

635. TNA, FO 371/113496, *Political refugees from French Cameroons in the British Cameroons and Nigeria*, 1955.

636. *Ibid.*

637. TNA, CO 554/1185, West African Department, Political Situation in the French Cameroons, 1954-1956.

constitutionnelle sur l'avenir du *Southern Cameroons*<sup>638</sup> : les autorités britanniques n'invitent pas les membres de l'UPC<sup>639</sup> présent-es sur son territoire, ce qui leur vaut de nombreuses lettres indignées<sup>640</sup>. Lors d'une réunion interministérielle franco-britannique à Paris, en mai 1956, portant sur la question du droit de vote des Camerounais-es français-es à la demande de la *French Cameroonian Welfare Union*, la délégation britannique note que le Gouverneur général du Nigeria avait accordé le droit de vote à tous-tes les étranger-ères, y compris les membres de l'UPC, mais qu'ils et elles ne pouvaient pas voter aux élections régionales et fédérales, à moins d'avoir séjourné sur le territoire pendant dix ans et d'avoir payé des impôts<sup>641</sup>. Ainsi, même si les membres de l'UPC ont formellement le droit de vote, les individus qui ont traversé la frontière en 1955 ne seront éligibles que dix ans après leur arrivée, c'est-à-dire en 1965<sup>642</sup>. Les militant-es de l'UPC se rendent bien compte que le débat politique toléré par les autorités britanniques ne saurait suffire pour participer pleinement à la vie politique du *Southern Cameroons*. Dans un courrier adressé au directeur général des élections à Buea, daté du 2 octobre 1956 et intitulé *Protest on Election Registration and Irregularities*, les membres de l'UPC se plaignent que bon nombre de leurs militant-es à Missellele, Mudeka, Mondoni et Muyuka rencontrent des difficultés à participer au processus électoral. La lettre de protestation indique : « nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur certaines lacunes et irrégularités constatées lors de l'enregistrement des électeurs et qui pourraient entraver son bon déroulement<sup>643</sup> ». Dans une autre lettre de protestation datée du 26 janvier 1957 adressée au *District Officer for the Victoria Division*, Félix Moumié précise : « Par la présente lettre, j'élève une protestation véhémente contre cette décision partielle, unilatérale et arbitraire<sup>644</sup> ». Les protestations du parti restent lettre morte et les autorités britanniques ne semblent pas s'en préoccuper.

À ces actions menées, de façon autonome, par les autorités britanniques s'ajoutent d'autres formes de collaboration, en particulier dans le domaine du renseignement. Une ligne de télécommunication est installée entre Buea et Douala dès 1956 puis une ligne de téléphone directe entre ces deux villes en 1959<sup>645</sup>. En décembre 1956, un officier de la *Special Branch*, la section de la police britannique spécialisée dans le renseignement, est envoyé dans le *Southern Cameroons* à la demande de John Osbaldiston Field, le commissaire du territoire<sup>646</sup>. Les autorités françaises, bien conscientes que la frontière est utilisée par les militant-es nationalistes, demandent fréquemment aux représentants britanniques en 1956 et 1957, soit de les « déporter », soit de mieux contrôler la contrebande d'armes et de munitions. Par exemple, du 24 au 30 novembre 1958, les militaires français mettent en place une opération combinée air-marine pour empêcher le trafic de cartouches par voie d'eau dans l'estuaire du Wouri entre Tiko et Douala<sup>647</sup>. La liaison politique se double, donc, d'une coopération sécuritaire. Grâce aux autorités britanniques, la Sûreté du Cameroun sous tutelle française dispose aussi de renseignements très précis, surtout à partir de 1957, notamment sur les réunions et leurs participant-es<sup>648</sup>. Ainsi, le parti OK semble infiltré dès sa création par un-e ou des informateur-ices, qui sont en contact avec des officiers de renseignement britannique : ces derniers transmettent, ensuite, ces informations aux autorités françaises. Ces renseignements permettent, en retour, de procéder à des arrestations ciblées grâce à des opérations policières dirigées contre l'UPC dès février 1957<sup>649</sup>. Jean-Paul Sende, secrétaire de l'UPC, est ainsi arrêté en mars à Kumba à la demande des autorités françaises<sup>650</sup>. Les autorités du *Southern*

638. Cette conférence prépare la conférence constitutionnelle sur l'avenir du Nigeria qui se tient à Londres en mai et juin 1957.

639. TNA, FCO 141/1617, Lettre du Commissaire du Cameroun au résident *special duty* à Bamenda et aux *district officers* à Victoria, Bamenda, Kumba, Mamfe, Wum, Nkambe, 11 avril 1956.

640. Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun"... », art. cité, p. 16 ; Ngoh Victor Julius (éd.) (2019), *Cameroun, 1884- présent (2018) : L'histoire d'un peuple*, Limbe, Design House, pp. 178-181.

641. ADF, La Courneuve, 443QO/52, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au Haut-Commissaire au Cameroun, « Objet : entretiens franco-britanniques des directeurs (Paris, 16, 17 et 18 mai 1956) », Paris, 18 mai 1956.

642. Voir l'ensemble de la correspondance : TNA, CO554/916, *Proposals for enfranchisement of French Cameroons, 1955-1956*.

643. NAB, Vb/b 1957/3, file n° 2510, UPC, Letter from the UPC to the Chief Electoral Officer, Victoria Division, 2 octobre 1956.

644. *Ibid.*, UPC, Letter from the UPC to the District Officer, Victoria Division, 26 janvier 1957.

645. TNA, FCO 141/1671, Lettre du consul britannique à Douala R.A. Finlay au Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Douala, 12 avril 1956.

646. Commissaire de 1956 à 1961, celui-ci a détruit ses archives privées sur cette période et conservé certains documents sur le reste de sa carrière. Ces documents sont disponibles à la Bodleian Library d'Oxford. Voir aussi les papiers conservés par son épouse, Margaret Field. Constantine Stephen (2018), « Woman's Work in the Service of Empire: Lady Margaret Field (1905-94) from School Teacher to Governor's Wife », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 46(3), pp. 473-501. TNA, FCO 141/1660, Lettre de J. O. Field au Gouverneur général de la fédération du Nigeria Sir James Robertson, Lagos, 3 Octobre 1956, cité in Terretta Meredith (2022), « Decolonizing International Law? Rights Claims, Political Prisoners, and Political Refugees during French Cameroon's Transition from Trust Territory to State », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, 42(1), p. 8.

647. SHD, Vincennes, GR6H235, Ordre de la marine en Afrique centrale/P. C. mixte Douala, « Objet : opérations des engins de débarquement », Douala 22 novembre 1958.

648. Par exemple : ARO, Bafoussam, Note de renseignement, « Objet : information concernant l'activité du parti "One Kamerun" en zone britannique », 9 juillet 1958.

649. ADF, Nantes, 743PO/1-6, Note confidentielle, « Objet : vastes opérations des services britanniques contre l'UPC », Yaoundé, 24 février 1957.

650. AONU, T/PET.4/125, Pétition de Félix-Roland Moumié sur l'arrestation de Jean Sende, Kumba, 5 mars 1957.

*Cameroons* restent toutefois prudentes afin de respecter le cadre légal offert par le mandat des Nations-Unies et ce, d'autant plus qu'au même moment, Ntumazah se trouve à New York pour plaider la cause de la réunification et de l'indépendance<sup>651</sup>. Les autorités françaises essaient aussi de sécuriser ces circulations transfrontalières, mais avec des moyens réduits, comme en témoigne l'administrateur Jacques Germain qui évoque, « la mitrailleuse au côté », des patrouilles nocturnes pour tenter d'« intercepter les commandos terroristes<sup>652</sup> ». Enfin, de manière plus exceptionnelle – en violant « un tout petit peu la frontière », écrit ce même administrateur –, car contrevenant aux règles du droit international, des opérations de police françaises ont pu être menées au *Southern Cameroons*. Jacques Germain évoque des actions combinées avec un officier britannique qui se charge, vainement, d'arrêter des militant-es lorsqu'ils et elles sont repoussés de l'autre côté de la frontière. Le chef de la région Bamiléké Maurice Delauney dans ses mémoires, évoque aussi un incendie perpétré contre le siège de l'UPC à Bamenda, le 4 août 1956, quelques jours après une conférence publique de Moumié et Kingué<sup>653</sup>. Il affirme être soutenu, dans cette opération secrète, inspirée des méthodes de « pacification » du XIX<sup>e</sup> siècle, par Messmer. Pour détruire « ce chancre situé à notre porte », écrit-il, un commando, constitué de « Français barbouillés au charbon, et Camerounais, tous volontaires », est lancé sur Bamenda, en pleine nuit, afin d'incendier les bâtiments de l'UPC et de mettre « définitivement hors d'état de nuire quelques-uns des principaux responsables du parti ». Une machine de ronéotypie et un mégaphone sont sauvés par deux militants dormant sur place, mais le reste, notamment l'argent et la documentation, est détruit<sup>654</sup>. À la lecture de Delauney, les autorités britanniques n'ont guère apprécié cette *covert action* comme en témoigne la visite, le lendemain sur Dschang, de l'officier supérieur de police, qui soupçonne l'administrateur français. Sans nommer directement de coupable, les dirigeant-es de l'UPC développent, eux, une version bien différente et accusent leurs adversaires politiques d'être responsables de l'incendie, alors que la Sûreté ne désigne aucune responsabilité directe, démarche sans doute expliquée par le contexte diplomatique<sup>655</sup>. Les archives consultées ne permettent guère de trancher et l'interview effectué avec Maurice Delauney par les auteurs de *Kamerun !* semble plutôt faire référence à un assassinat ciblé daté d'avril 1957, celui d'Irénée Taffo et de son épouse, tués dans leur sommeil, à proximité du comité upéciste de Bamenda<sup>656</sup>. « Il s'agit vraisemblablement d'un règlement de comptes entre upécistes », précise la Sûreté, même si une possible action secrète de la police française est une autre hypothèse plausible<sup>657</sup>. Les membres de l'UPC ne manquent pas d'envoyer des pétitions à l'Onu pour se plaindre de la présence de militaires et agents de renseignements français au *Southern Cameroons*<sup>658</sup>.

La collaboration accrue entre autorités françaises et britanniques du point de vue du renseignement est concomitante à la décision prise de ne plus annexer le *Southern Cameroons* au Nigeria indépendant. Énigme historique encore sans réponse convaincante, aucun-e historien-ne n'a apporté d'analyse satisfaisante à ce changement des autorités britanniques à la fin des années 1950. Habituellement, l'explication retenue par les historien-nes est celle de la situation économique du *Southern Cameroons*. La pauvreté du territoire expliquerait que les représentants britanniques n'aient plus voulu annexer ce territoire au Nigeria indépendant<sup>659</sup>. Est-ce que la situation sécuritaire du *Southern Cameroons* après mai 1955 aurait contribué à reconsidérer les options britanniques ? La fédération du Nigeria est certes sur le point de devenir indépendante, mais son équilibre politique reste fragile. En d'autres termes, est-ce que la réalisation que le *Southern Cameroons* était un territoire instable à poussé les représentants britanniques à laisser ce territoire choisir son destin soit en devenant indépendant, soit en optant pour la réunification<sup>660</sup> ? Cette collaboration approfondie répond alors à une nouvelle géographie de la contestation du *trusteeship* français au Cameroun, le long

651. TNA, CO554/1766, Inward Telegram to the Secretary of States for the Colonies, 29 septembre 1959.

652. Germain Jacques (2000), *De la Guinée au Cameroun par la Côte d'Ivoire, 1946-1962. Un administrateur témoigne*, Paris, L'Harmattan, p. 259.

653. Delauney Maurice, *Kala-Kala...*, *op. cit.*, pp. 89-90.

654. NAB, Vb/b 1956/1, dossier n° 6168, UPC, Letter to the Chief Secretary of the Federation, 11 octobre 1956, Lagos.

655. Une note du Sdece évoque l'arrestation et la condamnation de deux individus dès octobre. DGSE (Note de renseignement n°A71308, « Objet : Cameroun britannique – a/s réunion de Bamenda », 22 octobre 1956 ; ANOM, 1AFFPOL3325, direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 14 au 21 août 1956, Yaoundé, 21 août 1956 ; NAB, Vb/b 1956/1, dossier n° 6168, UPC. Voir la série de lettres et télégrammes envoyés par les différentes de l'UPC à ce sujet.

656. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 311-313.

657. ANOM, 1AFFPOL3320, direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 4 au 21 avril 1957, Yaoundé, 21 avril 1957.

658. AONU, T/PET.4/126, Déclaration de l'Union des Populations du Cameroun à l'opinion mondiale sur le tragique assassinat du patriote Irénée Taffo, Maquis, 6 mai 1957.

659. Ngoh Victor Julius (2011), *Les dessous de la réunification du Cameroun*, traduit par Ateba Ngoa Moïse, Limbe, Presprint, pp. 23-25.

660. Entre autres : Awasom Nicomedus F. (2000), « The Reunification Question in Cameroon History: Was the Bride an Enthusiastic or a Reluctant One? », *Africa Today*, 47(2), pp. 91-119 ; Chem-Langhèè Bongfen (2003), *The Paradoxes of Self-Determination...*, *op. cit.* ; Dze-Ngwa Willibroad (1997), « The Anglophone Problem in Cameroon: A Historical Perspective, 1916-1995 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Konings Piet et Nyamnjoh Francis B. (1997), « The Anglophone problem in Cameroon », *Journal of Modern African Studies*, 35(2), pp. 207-229 ; Le Vine, Victor T., *The Cameroons...*, *op. cit.*

de la frontière franco-britannique. Une localité telle que le village de Tombel, au nord de la vallée du Mungo, semble accueillir un nombre considérable de ressortissant-es du Cameroun sous tutelle française, ce qui lui vaut une série d'interventions pendant une dizaine d'années. Cet espace, dont l'histoire complète n'a jamais été écrite<sup>661</sup>, se trouve au cœur des dispositifs répressifs engagés après mai 1955. À partir de 1957, les archives contiennent de plus en plus de références à Tombel et montrent une coordination relative entre troupes sous commandements britannique et français<sup>662</sup>. À la fin du mois de novembre 1958, la correspondance entre le Haut-Commissaire Torrè et le gouverneur du Nigeria James Wilson Robertson, atteste de cette nouvelle collaboration. L'arrestation et l'expulsion des militant-es nationalistes du *Southern Cameroons* en 1957 renforcent la coopération et ne passent plus uniquement par le commissaire du territoire, John Osbaldiston Field. Les autorités sont désormais prêtes à ratisser Tombel et à arrêter les personnes inculpées de crimes graves. En revanche, elles ne refoulent pas les trois cents à quatre cents réfugié-es de l'autre côté de la frontière comme le suggèrent les autorités françaises<sup>663</sup>. Cette collaboration reste ainsi à nuancer tant les autorités coloniales françaises semblent surtout en demande de répression plus frontale. *In fine*, la thèse de l'historienne Anastasia Nzume a permis d'identifier cinq zones particulièrement conflictuelles que les autorités camerounaises continuent de surveiller, encore après la réunification de 1961 : la zone de Tombel-Loum, Tiko-Douala, Mbanga, Manjo et Nkongsamba-Melong<sup>664</sup>.

*In fine*, le tournant de 1957 se traduit, le 30 mai, par l'interdiction de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec dans le *Southern Cameroons* « en accord avec les clauses de la section 67 du Code pénal (Chapitre 42 de la Loi du Nigeria<sup>665</sup>) ». Les autorités coloniales du Nigeria n'avaient plus eu recours à ce genre de mesure depuis le 13 avril 1950<sup>666</sup>. En recourant au Code pénal nigérian, les autorités britanniques font le choix d'interdire les activités politiques d'un parti au *Southern Cameroons*. Ce changement d'attitude peut s'expliquer principalement par deux facteurs. Premièrement, les activités de l'UPC ont suscité de nombreux antagonismes que ce soit avec les populations, les partis politiques ou les chefs du *Southern Cameroons*. Ainsi, les membres de l'UPC n'ont jamais réussi à s'intégrer totalement dans le jeu politique local. Deuxièmement, les autorités britanniques, sous la pression des autorités françaises, ont peu à peu restreint les activités du parti, de peur de voir l'influence politique d'un parti associé au communisme et une forme de violence s'installer dans le *Southern Cameroons*, et plus globalement au Nigeria. Tenant compte de l'attitude des populations locales et sous la pression française, les autorités coloniales britanniques choisissent d'interdire l'UPC. Cette interdiction s'accompagne de mesures d'expulsion à l'encontre de treize de ses dirigeant-es. Le 30 mai 1957, ils font arrêter les figures les plus connues comme Moumié et les envoient à Lagos, avant de les expulser au Caire en passant par Khartoum<sup>667</sup>. L'interdiction et l'expulsion de 1957 constituent une nouvelle victoire pour les autorités françaises dans la répression contre l'UPC en exil. Du côté de l'Onu, les mesures répressives, déjà engagées avant mai 1955, demandent des stratégies diplomatiques plus complexes encore, afin d'éviter que l'organisation internationale ne serve de porte-voix aux militant-es dénonçant la répression au Cameroun.

## 4.2. Les auditions à New York : empêcher, discréditer, réprimer

Comme souligné ci-dessus pour la période avant mai 1955, les autorités françaises ont déjà développé des stratégies spécifiques à l'Onu afin de contrer l'action des militant-es upécistes. Après la dissolution, la « diplomatie de la répression » se modifie. Elle s'appuie sur de nouvelles figures diplomatiques. À partir de décembre 1956, Xavier Deniau devient un homme-clé dans la stratégie du *containment* de l'UPC à l'Onu. Diplômé en droit, ancien de l'IEP de Paris avant d'intégrer l'Enfom en 1942, il maîtrise l'anglais et l'arabe. De 1945 à 1950, il s'engage dans la guerre

661. Terretta Meredith (2014), *Nation of outlaws, state of violence: nationalism, Grassfields tradition, and state building in Cameroon*, Athens, Ohio, Ohio University Press, p. 26.

662. Germain Jacques, *De la Guinée au Cameroun...*, op. cit., p. 258 ; Duval Eugène Jean (2004), *Le sillage militaire de la France au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, p. 329.

663. ADF, La Courneuve, 443QO/53, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au Gouverneur général du Nigeria, 26 novembre 1958 et télégramme du Gouverneur général du Nigeria au Haut-Commissaire au Cameroun, 2 décembre 1958.

664. Nzume Anastasia (2004), « British and French Administration of Peoples on the Southern Borderlands of Cameroon. The Case of the Anglo-French Inter-Cameroon Boundary, 1916-1961 », Thèse en histoire, University of London, Royaume-Uni, p. 316.

665. NAB, Vb/b 1957/3, File No. 2510, UPC, Unlawful Society: In the Matter of the Winding up of the Affairs of the Union des Populations du Cameroun.

666. Lié à l'interdiction du mouvement Zikiste, un mouvement anticolonial et socialiste. Sklar Richard L. (1963), *Nigerian Political Parties: Power in an Emergent African Nation*, Princeton, Princeton University Press, p. 80. Merci à Olutayo Ade ina du département d'histoire de l'Université d'Ibadan pour son aide.

667. NAB, Vb/b 1957, Proscription de l'Union des populations du Cameroun (UPC) Arrangements financiers, 1957. Takougang Joseph, « The "Union des populations du Cameroun" ... », art. cité, p. 20.

d'Indochine, en tant que chef de district puis de province, dans « des circonstances difficiles ». Il rejoint le Cameroun en 1952 en tant que chef adjoint de cabinet du Haut-Commissaire, distingué comme un « collaborateur très précieux » avec des « qualités intellectuelles brillantes ». Nommé chef du Service des relations extérieures du Haut-Commissariat fin 1956, il assiste la délégation permanente au Conseil de Tutelle et à l'Assemblée, où il doit traduire les décisions prises par la France concernant le Cameroun en un langage acceptable » pour l'Onu<sup>668</sup>. En 1957, il passe plus de cinq mois à New York et un mois et demi à Paris pour assurer le travail de coordination entre France, Cameroun et Onu<sup>669</sup>. Il est aidé, dans son travail, par les diplomates français de la délégation permanente, qui s'assurent de « saisir les intentions des autres délégations, prévoir les manœuvres qui se préparent dans les couloirs, évaluer quelles peuvent être les réactions entraînées par telle ou telle position adoptée au cours d'un débat<sup>670</sup> ». L'objectif est de « travailler "dans les couloirs" et [de] chercher des appuis » pour mieux convaincre ses homologues de soutenir l'action de la France au Cameroun – une véritable « cuisine coloniale » selon l'expression du diplomate haïtien Max Dorsinville qui fait apparaître l'Onu comme une organisation au service de l'impérialisme<sup>671</sup>. Pourtant, après la Conférence de Bandung en avril 1955, les diplomates français doivent composer avec la naissance d'un bloc afro-asiatique favorable aux militant-es upécistes et l'affirmation du Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld qui se montre de plus en plus partisan d'indépendances négociées, ce qui ternit ses relations avec la délégation française<sup>672</sup>. La diplomatie upéciste peut compter sur des relais au sein même du Secrétariat général, à l'image du sous-secrétaire à la Tutelle et aux renseignements relatifs aux Territoires non autonomes, Benjamin Cohen, d'origine chilienne, qui accorde un soutien moral au combat nationaliste après juillet 1955<sup>673</sup>. Dans ce contexte, les autorités françaises multiplient les stratégies de *containment* contre les actions menées par des militant-es nationalistes à l'Onu, qu'il s'agisse d'empêcher leur déplacement à New York pour des auditions devant la Quatrième Commission, de bloquer l'examen des pétitions au Conseil de Tutelle, ou de limiter le champ d'action de la mission de visite envoyée au Cameroun en 1955. Cette « diplomatie de la répression », doublée d'un important *lobbying*, finit par faire perdre leur « foi en l'Onu » aux militant-es indépendantistes<sup>674</sup>.

Dans une lettre écrite en octobre au correspondant de l'UPC à Paris, Gwodog, Um Nyobè souhaite profiter du nouveau contexte géopolitique à l'Onu :

La détente internationale actuelle, l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la 10<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'Onu, la déhiscence au sein du bloc occidental sur les problèmes coloniaux, la position ferme des États arabo-asiatiques déterminés dans l'affaire algérienne qui a poussé la délégation française à l'Onu à la quitter, tout cela corrobore à l'aboutissement du problème national camerounais<sup>675</sup>.

271

La délégation permanente de la France est en effet confrontée, d'un côté, aux débats se déroulant à l'Assemblée générale autour de l'Algérie coloniale, et de l'autre, au travail effectué par la mission de visite, présente au Cameroun en octobre-novembre 1955. Les autorités cherchent donc à éviter une nouvelle audition devant la Quatrième Commission qui dénoncerait publiquement la répression, alors que l'Onu s'était montrée jusqu'ici assez silencieuse sur les arrestations, les tortures et le décret de dissolution adopté par les autorités françaises en juillet. Au cours de sa 471<sup>e</sup> séance, le 5 octobre 1955, 36 membres de la Quatrième Commission acceptent l'audition des représentants de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, onze s'y opposent et neuf s'abstiennent. L'expérience de la bataille des visas menée avant mai 1955 pousse les militant-es de l'UPC réfugié-es au *Southern Cameroons* à alerter le Secrétaire général de l'Onu sur les formalités administratives engagées au Nigeria sous domination britannique pour rejoindre les

668. ANOM, CONTR1101, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Robert, sur le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 mai 1958, p. 13

669. Xavier Deniau, Note sur les activités du chef de service, s.d. in ANOM, CONTR1101, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Robert, sur le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 mai 1958, Annexe III.

670. Smouts Marie-Claude (1979), *La France à l'Onu. Premiers rôles et second rang*, Paris, CNRS, p. 79.

671. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 304 ; Mazower Mark (2009), *No Enchanted Palace. The End of Empire and the Ideological Origins of the United Nations*, Princeton, Princeton University Press.

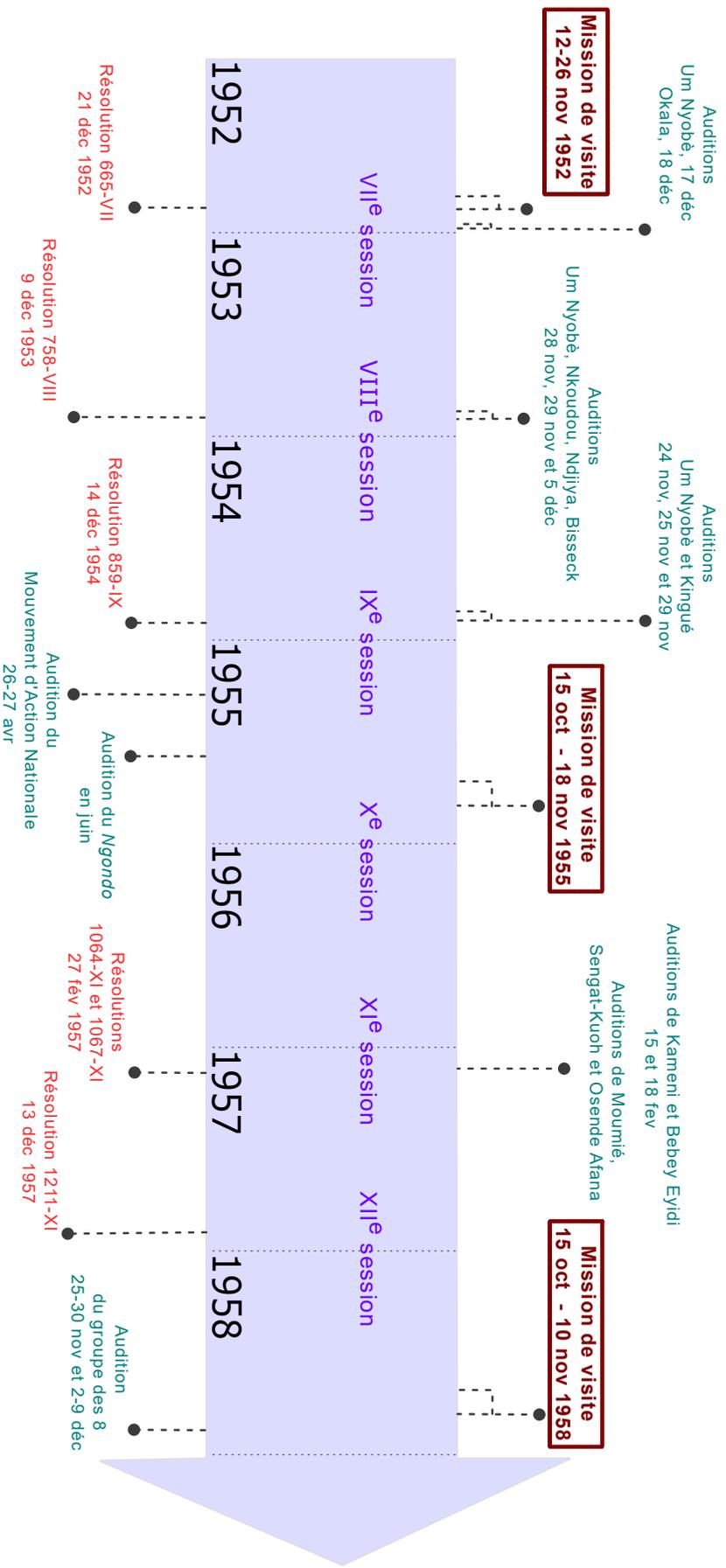
672. Lash Joseph (1962), *Monsieur H. - 8 années de crise à l'Onu*, Paris, Artaud ; Connelly Matthew, *L'arme secrète du FLN...*, op. cit.

673. Service de l'information du Haut-Commissariat, *Bulletin d'information et de documentation*, 109, 3 septembre 1955 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 354 et p. 356 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la Direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 10<sup>e</sup> section/N°63/74, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la FOM, 23 février 1956, p. 19-20

674. Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.) (2022), *The United Nations Trusteeship System: Legacies, Continuities, and Change*, Londres, Routledge, p. 3. ; Smouts Marie-Claude, *La France à l'Onu...*, op. cit., pp. 164-171.

675. SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre du secrétaire général de l'UPC, Ruben Um Nyobè à Jean Gwodog, sous maquis, 3 octobre 1955.

# L'Onu, arène internationale des mobilisations nationalistes



Résolutions adoptées par l'Assemblée générale.  
Auditions devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale.

États-Unis<sup>676</sup>. Une nouvelle forme de « diplomatie répressive » est engagée par les autorités françaises qui souhaitent convaincre le *Foreign Office* de refuser tout visa pour rejoindre New York, alors que ces militant-es sont poursuivi-es par la justice<sup>677</sup>.

La collaboration franco-britannique est facilitée par la position des États-Unis, qui ne souhaitent pas délivrer de visas à ces pétitionnaires et par la rhétorique des diplomates français qui comparent volontiers les upécistes aux militant-es Mau Mau du Kenya et insistent sur les risques sécuritaires pour le *Southern Cameroons*. Le ministre de la France d'Outre-mer Teitgen propose une liste des militant-es à faire surveiller dans les demandes de visas et de passeports, même s'il signale la possibilité que les requérant-s empruntent de faux noms. Le 18 octobre, Marie-Irène Ngapeth, Félix Moumié, Ernest Ouandié, Abel Kingué et Fabien Ndjock saisissent la Quatrième Commission, sous leur véritable identité, pour qu'elle facilite leurs formalités administratives auprès du Royaume-Uni et des États-Unis<sup>678</sup>. Mais cette nouvelle bataille des visas est un succès pour les autorités françaises : grâce aux soutiens des États-Unis et du Royaume-Uni, ces upécistes n'obtiennent pas à temps les documents pour se rendre à la X<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale<sup>679</sup>. Ces dernier-ères se plaignent de cette « diplomatie répressive », alors qu'ils et elles se considèrent comme des « réfugié-es politiques<sup>680</sup> ». Depuis le maquis, *via* une lettre postée à Bamenda, Um Nyobè entre alors en contact avec des députés britanniques du *Labour Party*, Fenner Brockway et Barbara Castle, favorables aux militant-es upécistes : il proteste contre l'acte arbitraire du *Foreign Office* qui ne reconnaît pas le statut de « réfugié-es politiques » à ces militant-es. Aucune audition n'a donc lieu et aucune résolution n'est prise sur le Cameroun en 1955.

En 1956, le Conseil de Tutelle, jusqu'ici réticent à entendre des pétitionnaires, souhaite se réappropriier les débats sur le *trusteeship* et faire contrepoids à l'Assemblée générale<sup>681</sup>. Les 26-27 avril, il entend une première délégation hétéroclite, composée de Philippe Mbarga Manga, président de l'Unatracam (Union des Associations Traditionnelles du Cameroun) et membre influent du BDC, Gaston Kingué Jong, secrétaire du *Ngondo* et directeur d'*Action et Patrie*, proche de l'UPC, Paul Menye, secrétaire général de l'*Efulameyoñ*, et secrétaire particulier de Charles Assale, et Gustave Ngomba, délégué de l'association *Koupé*, anti-français<sup>682</sup>. La demande avait été faite par l'Unatracam et financée par diverses souscriptions dans les villages dans le but de défendre les positions du Mouvement d'Action Nationale. En juin 1956, une délégation du *Ngondo* favorable à l'UPC est aussi entendue<sup>683</sup>. Les diplomates français se contentent de suivre ces auditions et d'informer le Quai d'Orsay<sup>684</sup>, alors que les services de renseignement s'intéressent aux rencontres effectuées entre la délégation, le très actif *American Committee on Africa* (Acoa), l'*International League for the Rights of Man*, et les étudiant-es de métropole<sup>685</sup>. Ces auditions devant le Conseil de Tutelle se raréfient<sup>686</sup>. En 1957, de nouvelles auditions ont lieu devant la Quatrième Commission, au nom de l'Association des notables camerounais, avec Anatole Kameni, photographe-restaurateur et agent de liaison de l'UPC, déjà incarcéré à plusieurs reprises, et Marcel Bebey-Eyidi, directeur de *L'Opinion au Cameroun*, victime de saisies<sup>687</sup>. Malgré

676. TNA, CO 554/1185, Note on French Cameroonians in the British Cameroon for the Secretary of State's talk with Mr Fenner Brockway M.P. and Mrs Barbara Castle M.P., décembre 1955.

677. TNA, CO 554/1185, Aide-Mémoire sur l'audition de pétitionnaires camerounais de l'Union des populations du Cameroun et de ses filières par l'organisation des Nations-Unies, s.d.

678. Efoa Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, op. cit., p. 151.

679. Efoa Mbozo'o Samuel, « Les Nations Unies et la décolonisation des territoires sous tutelle... », art. cité, p. 158.

680. TNA, CO 554/1185, Outword Telegram from the Secretary of State for the Colonies to the Federation of Nigeria (Sir J. Robertson), 9 décembre 1955.

681. Ruben Um Nyobè avait déposé une demande d'audition auprès du Conseil de Tutelle en décembre 1953, mais son visa n'est pas prolongé. Mathias Djoumessi, du *Kumzse*, avait également demandé à être entendu en 1954 mais renonce. ADF, La Courneuve, 40QO/12, Télégramme du délégué permanent, Henri Hoppenot, New York, 16 décembre 1953.

682. DGSE, Note de renseignement n°495/0, « Objet : Délégation Traditionnelle Camerounaise à l'Onu », 20 mai 1957.

683. AONU, T/PET.5/L.84, Pétition du président du Ngondo, assemblée traditionnelle du peuple duala sur le Cameroun sous administration française, 19 janvier 1956 ; DGSE, Note de renseignement n°641/0, « Objet : le Ngondo : Assemblée traditionnelle du peuple douala », 10 septembre 1956.

684. ADF, La Courneuve, 443QO/18. Communication de notre représentant au Conseil de Tutelle en date du 20 juin 1956 ; Télégramme d'Hervé Alphan, New York, 20 juin 1956.

685. ADF, La Courneuve, 443QO/18, Note de renseignement du Sdece, « Objet : L'American Committee on Africa et le Cameroun », 14 mai 1956 ; Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires Étrangères, Paris, 8 juin 1956 ; Copie d'une communication en date du 25 juin 1956 en provenance de New York.

686. Le 26 février 1958, à la 86<sup>e</sup> séance, Alexandre Douala Manga Bell est encore entendu sur la situation au Cameroun. Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 177.

687. « De retour des Nations unies, deux "pétitionnaire" du Cameroun exposent les thèmes des adversaires du futur statut », *Le Monde*, 6 mars 1957 ; DGSE, Note de renseignements n°293/0, « Objet : délégation upéciste à l'Onu », 23 avril 1957 ; Note de renseignement n°08892, « Objet : analyse du dossier de Marcel Bebey Eyidi mis à jour à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1959 », 29 mai 1959. Terretta Meredith, « "We had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World" ... », art. cité, pp. 354-356.

leur profil, l'obtention de visas ne semble poser aucune difficulté<sup>688</sup>. L'absence de mandats d'arrêt à leur rencontre et leur notoriété au Cameroun expliquent sans doute l'absence d'entraves. Portant les idées du CUN et favorable à l'amnistie, tout en adoptant une attitude modérée, ces deux auditionnés n'en critiquent pas moins la répression en cours au Cameroun : « Nous passons sous silence les arrestations arbitraires, opérations de police, méthodes d'intimidation, saisie de journaux et poursuite de journalistes, mise à l'index de toutes personnes qui n'approuvent pas la politique du jour<sup>689</sup> ». Si les succès de Kameni et Bebey Eyidi réactivent en partie « la foi en l'Onu » parmi les militant-es upécistes, les diplomates français se contentent de les qualifier de « mécontents politiques » sans autre mesure<sup>690</sup>. *In fine*, deux résolutions de l'Assemblée générale (1064-XI et 1067-XI) suggèrent aux autorités françaises des mesures pour rétablir un climat politique stable et la fin des violences, tout en appelant, de manière plus appuyée, à la fixation d'un délai, « à une date rapprochée », pour l'accession à l'autonomie ou à l'indépendance<sup>691</sup>.

De manière plus surprenante, dans le contexte de la « diplomatie répressive », l'audition de Félix Moumié, au nom de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, est acceptée pour la même session, aux côtés de Ndeh Ntumazah. L'obtention de son visa et de son passeport auprès des autorités britanniques n'est pas aisée<sup>692</sup>. Accompagné de Ndeh Ntumazah, il se rend à Lagos pour les formalités administratives : les autorités retardent d'abord l'octroi des documents, puis cèdent face à l'invitation officielle de l'Onu<sup>693</sup>. Si les deux pétitionnaires rejoignent finalement New York, les responsables upécistes dénoncent la « solidarité franco-britannique » dans ces obstructions<sup>694</sup>. Lors de son audition, Moumié aborde, parallèlement, les situations des deux Cameroun sous *trusteeship*<sup>695</sup>, dénonce la répression en cours et demande la fin des accords de tutelle avec des élections libres organisées sous la supervision de l'Onu<sup>696</sup>. Dans la même session, l'intervention de l'AEC devant la Quatrième Commission illustre la manière dont les autorités souhaitent discréditer ces pétitionnaires. Le délégué permanent Georges Picot se moque de « l'arrogance » et de « l'insolence » de Castor Osendé Afana qui, devant « un auditoire clairsemé », offre une « description outrancière d'une répression dont il s'est plu à décrire pendant une heure le caractère sauvage et terrifiant<sup>697</sup> », alors que le délégué haïtien Max Dorsinville se plaint de son ignorance des codes diplomatiques lorsqu'il accuse l'Onu d'être la « complice des colonialistes ». La résolution (1211-XII) adoptée par l'Assemblée générale le 13 décembre 1957 est plus appuyée puisqu'elle note la persistance de « troubles » en Sanaga-Maritime et déplore l'absence de loi d'amnistie<sup>698</sup>. Elle transmet au Conseil de Tutelle les observations faites lors de l'audition devant la Quatrième Commission et invite les autorités françaises à employer des « mesures appropriées », notamment sur la loi d'amnistie et « la renonciation de tous les partis à l'emploi de la violence », afin de faciliter « la réalisation des fins ultimes du régime de tutelle, [...] conformément aux aspirations librement exprimées des populations intéressées ». S'il ne peut y avoir de mesures répressives directes à l'Onu, le retour de ces pétitionnaires est marqué par des actions plus marquées des autorités : Moumié n'obtient pas de visas pour rejoindre Londres où se déroule la Conférence constituante sur le Nigeria<sup>699</sup>, alors que Kameni, à son arrivée à Douala en avril 1957, est de suite, incarcéré.

688. ANOM, DPCT3, Note des RG, n°103, « Conférence de presse organisée par MM. Kameni et Bebey, nationalistes camerounais, de retour à l'Onu », 28 février 1957.

689. *Ibid.*, Lettre des délégués de l'Association des notables camerounais au président du Conseil des ministres, Paris, 27 février 1957 ; Note des RG, n°103, « Conférence de presse organisée par MM. Kameni et Bebey, nationalistes camerounais, de retour à l'Onu », 28 février 1957.

690. *Ibid.*, Note des RG, n°103, « Conférence de presse organisée par MM. Kameni et Bebey, nationalistes camerounais, de retour à l'Onu », 28 février 1957.

691. AONU, A/RES/1064(XI), Résolution sur l'accession des territoires sous tutelle à l'autonomie ou l'indépendance et résolution sur l'audition de pétitionnaires du territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, 661<sup>e</sup> séance plénière, 26 février 1957. Mbozo'o Efova Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 447.

692. Abel Kingué avait également sollicité une audition au nom de la JDC, mais y renonce pour des questions de santé. AONU, S-0443-0039-0002-00001, Lettre du président de l'UPC Félix-Roland Moumié au président de la Quatrième Commission de la XI<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'Onu, Kumba, 23 janvier 1957.

693. DGSE, Note de renseignement, n°A110835, « Objet : Délégués camerounais à l'Onu », 25 février 1957 ; AONU, S-0443-0039-0002-00001, Lettre du vice-président de l'UPC, Ernest Ouandié, au Président de l'Assemblée générale de l'Onu, Bamenda, 21 janvier 1957.

694. AONU, S-0443-0039-0002-00001, Lettre du comité central de Loum-Chantiers sous maquis au Secrétaire général de l'Onu, 29 janvier 1957.

695. ANOM, DPCT3, Intervention de Félix Moumié devant la Quatrième Commission (11<sup>e</sup> session) de l'Assemblée générale des Nations Unies, février 1957.

696. *Ibid.*

697. *Ibid.*, Télégramme de Georges Picot sur l'audition des pétitionnaires originaires du Cameroun communiqué à Washington et Yaoundé, New-York, 22 février 1957.

698. AONU, A/RES/1211(XII), Résolution sur la situation dans les territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française, 729<sup>e</sup> séance plénière, 13 décembre 1957.

699. ADF, 40QO/20, Lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de la France d'Outre-mer, « Objet : les dirigeants de l'UPC réfugiés en territoire britanniques », 29 mars 1957 ; AONU, T/COM.4/L.22, Communication du bureau du comité directeur de l'UPC concernant le Cameroun sous administration française, 30 juillet 1957 (original écrit en anglais et envoyé au Conseil de Tutelle).

À partir de 1957, la « diplomatie répressive » des autorités françaises, pourtant marquée par l'internationalisation de la guerre d'indépendance algérienne, ne décélère pas. La nomination de Jacques Kosciusko-Morizet comme représentant permanent adjoint y participe<sup>700</sup>. Aux côtés du délégué permanent, il est chargé par le ministère de la France d'Outre-mer et le Quai d'Orsay de défendre la politique africaine de la France. Fort de son expérience comme chef de cabinet du ministre délégué Félix Houphouët-Boigny (1956-1957), il possède une fine connaissance des milieux africains, parvient à multiplier les contacts au Conseil de Tutelle et à la Quatrième Commission, notamment par divers rendez-vous informels et valorise l'autonomie acquise en mai 1957. Cette stratégie plus offensive est d'autant plus nécessaire que l'exil des responsables upécistes en Égypte à partir de septembre 1957 leur permet de développer leurs propres actions pour la XII<sup>e</sup> session (septembre-décembre 1957) de l'Assemblée générale. La « diplomatie de la répression » se traduit, de nouveau, par une bataille des visas auprès des autorités étatsuniennes pour bloquer Moumié et Ouandié, car, selon le Haut-Commissaire, « une telle audition serait de nature à provoquer de graves répercussions au Cameroun où elle serait considérée par certains comme un désaveu international de notre politique<sup>701</sup> ». Faute de soutien étatsunien, les autorités françaises se conforment au droit international. Ainsi, fin novembre, début décembre 1957, les deux représentants de l'UPC participent aux auditions devant la Quatrième Commission, organisées par le groupe des « Huit », lié au Manc, où se trouvent aussi les députés Soppo Priso, Assale et Ekwabi, ainsi que le syndicaliste Ngom, le leader de *One Kamerun* Ntumazah et le prince Dika Akwa<sup>702</sup>. Le gouvernement Mbida proteste *via* des câblogrammes envoyés au Secrétaire général Dag Hammarskjöld contre l'audition du « vulgaire assassin rebelle recherché par la justice pour les meurtres et assassinats [...] commis au nom du même parti dissout de l'UPC<sup>703</sup> ». Leurs interventions sont brièvement concertées en amont avec les autres pétitionnaires, lors d'un apéritif, et avec l'espoir de porter une voix commune contre la répression. Selon Ntumazah, le président de l'UPC aurait « exigé la copie signée des déclarations de chaque représentant camerounais présent pour vérifier si ces déclarations seraient les mêmes que celles qui seraient faites plus tard devant l'Assemblée des Nations Unies<sup>704</sup> ». Plusieurs de ces interventions dénoncent la répression de manière sensationnelle. Pour témoigner de son séjour carcéral, Ngom, « [...] à la surprise des Français, s'est dévêtu devant l'Assemblée pour montrer plusieurs cicatrices provenant des brutalités commises par les Français lors de la répression de mai 1955 ». Il dénonce la guerre en Sanaga et rend publiques les tentatives de corruption menées par les autorités : « À ce moment, il sortit de l'argent de sa poche et a informé l'assistance que cet argent lui avait été donné par les Français pour qu'il fasse une déclaration favorable à la position de la France au Cameroun ». Malgré l'effet médiatique de ces auditions, le retour de cette délégation se conclut par l'émission de mandats d'arrêt contre les pétitionnaires, finalement non exécutés à la suite de l'intervention du Haut-Commissaire auprès du gouvernement Mbida, le responsable français cherchant certainement à éviter un scandale médiatique. Le voyage à New York de cette délégation est finalement un échec<sup>705</sup>. Si les militant-es nationalistes parviennent à « avoir l'oreille des Nations Unies<sup>706</sup> », les pétitions, envoyées en nombre après mai 1955, entraînent une mobilisation plus marquée encore des diplomates français à l'Onu, aidée par l'incapacité du Conseil de Tutelle à examiner et gérer un tel afflux.

### 4.3. Les pétitions écrites : succès médiatique, échec diplomatique

Au Conseil de Tutelle, où les séances sont « lentes et épuisantes » avec « d'interminables réunions<sup>707</sup> », les autorités françaises peuvent compter sur des puissances alliées, le Royaume-Uni et la Belgique pour contrer la pratique du pétitionnement. La pétition, point de contact entre le Conseil et les populations d'un territoire sous tutelle, fait l'objet de tractations diplomatiques<sup>708</sup>. Trois types de pétition existent depuis 1952 : celles soumises à la procédure

700. ADF, La Courneuve, AO46, Entretien n°1 et n°2 réalisé avec Jacques Kosciusko-Morizet par Maurice Vaïsse, 9 juillet 1992, p. 15 et 20 octobre 1992, p. 2.

701. ADF, La Courneuve, 372QO/510, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, Paris, 13 novembre 1957.

702. DGSE, Note de renseignement n°58/0, « Objet : le Mouvement d'Action Nationale Camerounais (Macna) ou Groupe d'Action Nationale Camerounais (Ganc) », 7 octobre 1957 ; Note de renseignement n°36/0, « Objet : al de la délégation du Groupe de "huit" à l'Onu », 12 février 1958.

703. AONU, S-1565-0000-0100-00001, Câblogramme envoyé par le Premier ministre André-Marie Mbida au Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, 2 décembre 1957 et T/PET.5/L.449, Pétition d'André-Marie Mbida, Premier ministre, chef du gouvernement camerounais concernant le Cameroun sous administration française, 8 janvier 1958.

704. DGSE, Note de renseignement n°48/0, « Objet : activité du parti OK », 2 mars 1958.

705. DGSE, Note de renseignement n°36/0, « Objet : la délégation du Groupe de "huit" à l'Onu », 12 février 1958.

706. Delauney Maurice, *Kala-Kala...*, *op. cit.*, p. 84.

707. Vanderlinden Jacques (1994), *Pierre Ryckmans, 1891-1959. Coloniser dans l'honneur*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 743.

708. Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 1, p. 272-273.

classique, examinées par le Comité Permanent des Pétitions (CPP) et le Conseil ; celles relevant de problèmes généraux, inscrites seulement à l'ordre du jour lors des sessions qui examinent le rapport annuel soumis par chaque puissance tutélaire ; celles jugées irrecevables et déraisonnables<sup>709</sup>. L'examen préliminaire par le CPP entraîne un filtrage des pétitions envoyées à l'Onu : en mars 1957, 165 plaintes du Cameroun sous *trusteeship* français sont ainsi écartées pour des motifs divers<sup>710</sup>. L'activité du CPP est particulièrement chronophage – en mai 1957, il soumet près de 191 rapports –, mais permet aux puissances tutélaires de rédiger des observations sur les pétitions. Pour cela, elles disposent de trois mois. Dans le cas du Cameroun sous tutelle française, le Service des relations extérieures à Yaoundé est occupé à plein-temps pour effectuer ces réponses aux pétitions, du fait des enquêtes menées<sup>711</sup>.

Sous des formats divers – lettre, télégramme, mémorandum –, elles sont portées individuellement ou collectivement<sup>712</sup>, témoignent au départ de cette « foi en l'Onu<sup>713</sup> » et font l'objet d'une formation à l'école des cadres de l'UPC, signe d'un perfectionnement des techniques de pétitionnement<sup>714</sup>. Les classes populaires, notamment paysannes, s'approprient ce type de plainte, ce dont témoigne leur langage, proche de l'oralité, alors que les femmes y jouent également un rôle important<sup>715</sup>. Dans sa thèse, Carine Nsoudou voit dans ces pétitions un moyen de contourner les restrictions à la liberté d'expression observées au Cameroun : « Au travers des pétitions, les Camerounais avaient la possibilité de faire l'expérience de la prise de parole, l'apprentissage de la citoyenneté et d'exprimer leur esprit critique<sup>716</sup> ». Après mai 1955, on observe un surinvestissement des militant-es upécistes dans l'envoi de pétitions, seul outil pour contourner la répression médiatique. En conséquence, les plaintes envoyées par les comités de base se standardisent et sont tapées à la machine avec des blancs laissés pour y inscrire les noms, les professions et les signatures, quand d'autres reproduisent plusieurs fois le même texte<sup>717</sup>. Elles sont transmises sous pli recommandé, depuis le Cameroun sous tutelle française ou le *Southern Cameroons*, parfois dans de grandes boîtes d'emballage – en mars 1957, l'une d'entre elles contient 49 rouleaux de papier portant près de 62 336 signatures<sup>718</sup>. Au total, près de 50 000 pétitions sont comptabilisées par l'historienne Meredith Terretta pour le seul Cameroun sous *trusteeship* français après mai 1955<sup>719</sup>, alors que plusieurs milliers atterrissent déjà dans les bureaux onusiens dès octobre-novembre<sup>720</sup>. Pour la XVII<sup>e</sup> session du Conseil de Tutelle, en février-avril 1956, 30 026 pétitions sont reçues au temps fort des mobilisations nationalistes. Pour la XIX<sup>e</sup> session, en mars-mai 1957, le chiffre redescend à 4500<sup>721</sup>. Cette augmentation considérable du nombre de pétitions envoyées est la conséquence directe de la répression comme le précise l'historien Wullson Mvomo Ela : « Plus l'Autorité administrante s'obstinait à contrecarrer les aspirations des populations autochtones, plus ce pétitionnement s'intensifiait<sup>722</sup> ». Les autorités françaises se mobilisent alors contre ce pétitionnement de masse grâce à l'expertise du directeur du Service des relations extérieures qui assiste les diplomates français, rédige les éléments de réponse à ces pétitions et informe le Haut-Commissaire « des périls

709. *Ibid.*, p. 613. Beauté Jean, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.*, p. 48 et p. 73.

710. *Ibid.*, p. 7. AONU, Conseil de Tutelle, Comité permanent des pétitions. T/L.739. 182<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des pétitions, 19<sup>e</sup> session, 15 mars 1957, pp. 2-3.

711. Beauté Jean, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.*, p. 110.

712. *Ibid.*, p. 58 ; Lüder Jan (2022), « Institutional Design of the UN Trusteeship System. Between Colonial Interests and Anti-Colonial Ambitions », in Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.), *The United Nation...*, *op. cit.*, p. 26

713. Voir, par exemple, cette pétition qui voit en l'Onu la « seule autorité suprême et finale, seule vraie lumière qui est constituée pour éclairer les faibles et les forts, les pauvres et les riches, grands et petits, Noirs ou Blancs ». AONU T/PET 5/275 Pétition du chef Ewondjo et d'autres représentants de l'Assemblée villageoise des autochtones de Poola-Baneka, 16 juillet 1954.

714. ANOM, 1AFFPOL3335, Exemple de devoir donné à l'école des cadres de l'UPC à Douala, 25 mars 1955.

715. Terretta, Meredith, *Nation of Outlaws...*, *op. cit.*, p. 113 ; Terretta, Meredith (2013), *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa Research & Publishing.

716. Nsoudou Carine (2008), « L'émergence de cultures politiques au Cameroun (1918-1961) : étude comparée des zones sous administration française et britannique », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France, p. 275-277.

717. ANOM, 1AFFPOL3335, Circulaire du bureau du comité directeur de l'UPC à tous les comités centraux et de base de l'UPC, Douala, 4 mai 1955. Voir : Terretta, Meredith, *Nation of Outlaws...*, *op. cit.*, p. 111.

718. AONU, New-York, T/L.742. Conseil de Tutelle, *Report of the Committee on Communications concerning the Cameroons under French Administration*, 28 mars 1957, p. 2.

719. Le juriste Jean Beauté parle de 39 000 pétitions. Beauté Jean, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, *op. cit.* ; Terretta, Meredith (2014), *Nation of outlaws...*, *op. cit.*, p. 113 ; Terretta Meredith (2007), « A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, 7(12), p. 62 ; Onana Janvier (2004), *Le sacre des indigènes évolués : essai sur la professionnalisation politique. L'exemple du Cameroun*, Dianoi&pr, p. 228.

720. *Ibid.*, p. 613.

721. AONU, New-York, T/L.742. Conseil de Tutelle, *Report of the Committee on Communications concerning the Cameroons under French Administration*, 28 mars 1957.

722. Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 3, p. 613.

divers qui peuvent naître des initiatives ou des prises de position de l'Organisation internationale<sup>723</sup> ». Lors des séances du Conseil de Tutelle, Deniau rappelle qu'il doit « répondre à deux cents questions des plus précises aux plus générales », « pour la plupart, tout à fait imprévisibles ». Il est également au Comité permanent où sont examinées les pétitions, « certaines d'entre elles donnant lieu à un interrogatoire de plusieurs heures, d'autres de moins de dix minutes ». Plus que la délégation permanente, non spécialiste, ce fonctionnaire joue un rôle clé dans les stratégies de défense déployées au Conseil de Tutelle dans ce qu'il nomme « une joute permanente » entre États membres.

Au-delà de cette diplomatie « offensive », les autorités sont aidées par une stratégie de pétitionnement upéciste qui se révèle contre-productive après mai 1955. L'afflux massif de pétitions issues du Cameroun sous *trusteeship* français paralysent très rapidement le fonctionnement du Comité permanent. Le 10 février 1956, lors de la 654<sup>e</sup> séance, le Secrétaire général de l'Onu affirme, devant les diplomates du Conseil de Tutelle, que ses services ont reçu 20 000 pétitions, ce qui occasionne un coût financier important et une charge de travail immense<sup>724</sup>. Un Comité spécial pour le Cameroun, composé de quatre membres, est même créé pour faire face à ce pétitionnement de masse et s'alarme de l'incapacité du Conseil de Tutelle à examiner chaque cas soulevé<sup>725</sup>. Dans ces conditions, il existe des délais importants dans l'examen des pétitions, ainsi qu'un tri inévitable pratiqué par le Comité spécial. Les 33 026 pétitions reçues en février-avril 1956 sont ainsi classées en cinq types : des demandes sur l'unification et l'indépendance immédiate (21 848) ; des plaintes sur les événements violents de mai 1955 et la dissolution de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec (2 557) ; des plaintes sur la perte de biens à l'issue du moment 1955 (426) ; des opinions pro-françaises (5 170) ; et des demandes diverses (2 984)<sup>726</sup>. Le tri effectué ne rend recevables que 506 pétitions, soit 1,5% du lot total, examinées lors des XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> sessions du Conseil de Tutelle. L'engorgement pétitionnaire de 1956 aboutit à la création d'un nouveau Comité, celui du classement des pétitions, composé de deux membres, belge et syrien, qui commence son travail en juillet 1957. Ces difficultés institutionnelles font échouer les stratégies diplomatiques de l'UPC et les autorités françaises s'en félicitent : « Les 4500 pétitions nouvelles de l'UPC ont été envoyées aux oubliettes par un "comité de classification" institué pour examiner la suite à réserver et la priorité à accorder à l'examen de nombreuses pétitions en provenance du Cameroun », précise une note d'information diplomatique qui ajoute :

Les excès de propagande de l'UPC se sont en définitive retournés contre celle-ci. Ces pétitions seront « prises en considération » en même temps que le rapport annuel – ce qui fait qu'elles ne seront ni diffusées, ni traduites et que M. Bendryshev, le délégué russe, s'il désire en parler, devra aller fouiller au 33<sup>e</sup> étage dans des documents rédigés dans une langue qu'il ignore<sup>727</sup>.

277

*In fine*, de nombreuses pétitions restent en effet non traitées : au 9 avril 1957, 669 plaintes envoyées en 1955 ne sont toujours pas discutées, celles de 1956 sont au nombre de 317. Celles étant examinées, individuellement, lors de sessions du Conseil de Tutelle sont bien moindres que le nombre total de pétitions reçues par le Secrétaire général. Lorsqu'elles parviennent devant le Conseil de Tutelle, les pétitions et les observations des autorités sont examinées par ses membres, ce qui occasionne des discussions avec les diplomates français, assistés du chef du Service des relations extérieures. La stratégie des autorités françaises est d'aboutir à des résolutions qui leur sont favorables. La plupart du temps, le Conseil de Tutelle s'en réfère aux observations faites par les autorités, constate avec regret ou déplore certains faits, mais ne propose que très rarement un règlement du litige<sup>728</sup>.

Bon nombre de ces pétitions témoignent pourtant de la répression<sup>729</sup>. Dès juin 1955, malgré les stratégies de blocus des communications postales, près de 220 pétitions parviennent à New York, parfois depuis le *Southern*

723. ANOM, CONTR1096, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa sur la direction des Affaires politiques et administratives et le Service des relations extérieures, Yaoundé, 5 septembre 1956, p. 10.

724. Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, op. cit., p. 178-180 ; Mvomo Ela Wullson (2001), « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », op. cit., Tome 3, p. 615.

725. Appelé « Comité des communications en provenance du Cameroun sous administration française ». Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, op. cit., p. 132. AONU, Conseil de Tutelle, T/L.777. Rapport du Comité pour la procédure relative aux pétitions, 20<sup>e</sup> session, 10 juin 1957.

726. AONU, New-York, T/L.647. Conseil de Tutelle, *Interim Report of the Committee on Communications concerning the Cameroons under French Administration*, 15 mars 1956. Beauté Jean, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, op. cit., pp. 178-179 ; Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », op. cit., Tome 3, p. 618.

727. ADF, La Courneuve, 318QO/75 Note d'information a/s des débats du Conseil de Tutelle sur le Cameroun, s.d.

728. *Ibid.*, p. 128.

729. On retrouve de très nombreuses pétitions conservées par la délégation du Haut-Commissariat à Paris et les affaires politiques du ministère de la France d'Outre-mer. Sans être représentatives, elles illustrent l'attention accordée à ces pétitions et les réponses préparées par les autorités. ANOM 1AFFPOL3291 (1952-1953), 1AFFPOL3292 (1954-1955), 1AFFPOL3293 (1953-1955), 1AFFPOL3337 (mai 1955), 1AFFPOL3339 (1955-1956), DPCT 7 (1957), DPCT

*Cameroons*, pour dénoncer la politique répressive de Pré, ce qui entraîne le soutien public des diplomates soviétiques et indiens<sup>730</sup>. La délégation française à l'Onu s'affaire alors à prouver la responsabilité upéciste dans les événements violents et à insister sur les liens entre nationalistes et communistes<sup>731</sup>, mais elle change rapidement de stratégie. Sous pression du nouveau groupe afro-asiatique, l'Assemblée générale a souhaité inscrire la guerre d'indépendance algérienne à son ordre du jour, ce qui entraîne en réaction une « politique de la chaise vide » des autorités françaises à l'Onu<sup>732</sup>. Celles-ci profitent de ce silence diplomatique pour ne plus aborder la répression au Cameroun. La militante afro-étatsunienne, Elsa Robeson, en contact avec les militant-es upécistes, résume cette stratégie : « Bien que des centaines de pétitions du Cameroun [...] ont inondé l'Onu, la France n'a fait aucun rapport, aucun commentaire sur la situation apparemment alarmante et a juste répondu aux questions pressantes par un argument choc : "Les pétitions sont faites par des organisations communistes"<sup>733</sup> ». Les 220 pétitions sur mai 1955 ne sont examinées que lors des 300<sup>e</sup>-319<sup>e</sup> séances (18 janvier-3 février 1956) puis des 329<sup>e</sup>-333<sup>e</sup> séances (20-24 février 1956), presque un an après les faits<sup>734</sup>. Lors de la 692<sup>e</sup> séance, le 22 mars 1956, une résolution (1481-XVII), adoptée par la majorité des membres du Conseil de Tutelle, URSS exclue, soutient la thèse officielle sur la responsabilité upéciste dans la séquence violente de mai 1955 :

Le Conseil constate avec regret que des désordres se sont produits dans le Territoire pendant les mois d'avril et de mai 1955 et que les activités de certaines organisations politiques ont été telles que l'Autorité administrante a été amenée à les dissoudre [...]. Le Conseil déplore l'abus qui a été fait du nom de l'Organisation des Nations Unies et de son drapeau par certaines organisations politiques dans le Territoire<sup>735</sup>.

Le *lobbying* diplomatique français permet ainsi de discréditer les organisations nationalistes et de justifier leur dissolution au Conseil de Tutelle, même si ce dernier souhaite voir advenir une « politique d'apaisement » et des réformes sociopolitiques. Cette stratégie participe alors à invisibiliser la parole des pétitionnaires et est révélatrice de la *realpolitik* présente au sein du Conseil de Tutelle<sup>736</sup>.

Le silence diplomatique et le soutien partiel du Conseil de Tutelle à la politique répressive des autorités françaises évoluent à partir de 1956. Celles-ci développent, d'abord, une propagande anti-upéciste dans les couloirs de l'Onu. Par exemple, au début de l'année 1958, les diplomates accusent des pétitions d'être écrites « au nom d'associations fantaisistes n'ayant jamais eu aucune espèce d'existence réelle<sup>737</sup> ». Ils rappellent également aux membres du Conseil de Tutelle, qu'un certain nombre de pétitionnaires font l'objet de poursuites judiciaires. *In fine*, les autorités françaises classent les pétitions en quatre catégories pour les discréditer : celles relevant d'événements « purement imaginaires » ; celles relevant d'événements ayant « un point de départ, mais entièrement déformés » ; « les assassinats perpétrés par les bandes upécistes et attribués aux forces du maintien de l'ordre », notamment en région Bamiléké de juin à décembre 1957 ; enfin, celles relevant d'événements « ayant une existence réelle, mais considérablement grossis ». Les pétitionnaires sont ainsi accusés de déformer les faits et d'en exagérer d'autres, comme lorsqu'ils et elles accusent les autorités d'avoir torturé des individus, alors qu'ils seraient morts de maladie dans un dispensaire de Bafia. La stratégie de la délégation française vise ainsi à soulever les contradictions des faits rapportés dans les pétitions et de répondre, point par point, afin de dénoncer cette « propagande sans scrupule destinée à grossièrement abuser l'Organisation des Nations Unies » menée par l'UPC<sup>738</sup>. Deuxièmement, les autorités exercent, aussi, des pressions sur certain-es

8 (1958). Des pétitions sont également disponibles en ligne, dans la bibliothèque (<<https://digitallibrary.un.org/>>) ou les archives (<<https://archives.un.org/>>) de l'Onu.

730. ANOM DPCT28, « Les délégués de l'Inde et de l'URSS au comité permanent des pétitions demandent l'examen rapide des pétitions envoyées par l'Union des Populations du Cameroun », *AFP Spécial Outre-mer*, 1 juin 1955 ; 1AFFPOL3327, Statement by Mr Rikhi Jaipal, Indian Representative to the Trusteeship Council's Standing Committee on Petitions on the French Cameroons, June 1, 1955.

731. ANOM 1AFFPOL3337 Note du directeur des Affaires politiques, Léon Pignon, pour le ministre des Affaires Étrangères, « Déclaration du représentant indien devant le Comité des Pétitions du Conseil de Tutelle concernant les récents événements du Cameroun français », 16 juin 1955.

732. Vaïsse Maurice (2023), « L'Organisation des Nations Unies », in Quemeneur Tramor, Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.), *Dictionnaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Bouquins, pp. 885-890 ; Blanc Guillaume (2022), *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Le Seuil, p. 187.

733. Ransby Barbara (2013), *The Large and Unconventional Life of Mrs Paul Robeson*, New Haven, Yale University Press, p. 211.

734. Beauté Jean, *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle...*, op. cit., pp. 180-182.

735. AONU, T/RES.1479(XVII) et T/RES.1481(XVII), Résolution du Conseil de Tutelle, 692<sup>e</sup> séance, 22 mars 1956 ; Mbozo'o Efoua Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », op. cit., pp. 363-364.

736. Lüder Jan (2022), « Institutional Design of the UN Trusteeship System. Between Colonial Interests and Anti-Colonial Ambitions », in Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.), *The United Nations...*, op. cit., p. 28.

737. ANOM, DPCT21, Observations sur les pétitions n°5/1311, 5/1312, 5/1316.

738. *Ibid.*

pétitionnaires. Pauline Matagne, veuve après mai 1955, est contrainte par les autorités à accuser l'UPC de la mort de son mari, alors que Koyouou Mankuipou, veuve de David Simo, charpentier tué par les « forces de l'ordre », est dissuadée de témoigner devant la mission de visite de l'Onu<sup>739</sup>.

Enfin, les autorités initient leurs propres pétitions pro-françaises. Dès 1955, des pétitions, certes moins nombreuses, s'inspirent des « séminaires à l'américaine » de Pré. Le 28 avril, la pétition signée par l'Assemblée générale extraordinaire des populations africaines de la région du Mungo ressemble point par point à celle déposée le 2 mars par l'Esocam, parti de collaboration. Inquiètes de « l'agitation de l'annexe communiste au Cameroun » qu'est l'UPC, elles proclament leur fidélité à « cette union démocratique de peuples libres » qu'est l'Union française<sup>740</sup>. Après mai 1955, des pétitions sont initiées par des chefferies, des partis de collaboration ou des associations traditionnelles, proches des autorités. En septembre 1955, l'« Association des représentants des tribus bamiléké » soutient ainsi la thèse officielle de la responsabilité upéciste dans les événements violents de mai et s'oppose à « l'organisation proto-communiste du Cameroun » qui « a estimé indispensable de déchaîner cette émeute qui a pourtant causé la mort de plusieurs compatriotes et de graves dégâts matériels<sup>741</sup> ». Ces pétitions pro-administration se poursuivent, ensuite, mais en nombre plus réduit que celles des nationalistes. Ainsi, le *lobbying* diplomatique français parvient à faire échouer le pétitionnement de masse adopté par l'UPC, la JDC et l'Udefec après mai 1955, notamment grâce aux majorités dégagées au Conseil de Tutelle et *via* une délégitimation du discours nationaliste à l'Onu. Il est amplement aidé par un Conseil de Tutelle incapable de gérer les plus de 50 000 pétitions affluant sur ses bureaux, aboutissant à la mise à l'écart de ces plaintes. La « foi en l'Onu » des militant-es indépendantistes décline progressivement, même si le pétitionnement se poursuit jusqu'à l'indépendance en janvier 1960<sup>742</sup>. Une dernière désillusion, favorable aux autorités françaises, concerne la mission de visite de 1955.

#### 4.4. La mission de visite de l'Onu de 1955 : un encadrement resserré

Elle a lieu dans le contexte répressif engagé par Pré qui souhaite faire de cette mission un outil de légitimation de sa politique anti-upéciste. Voyageant du 15 octobre au 18 novembre, 4100 km en voiture et 1555 en avion, la troisième mission est décidée lors de la 608<sup>e</sup> séance du Conseil de Tutelle (juin-juillet 1955) et son enquête se limite aux deux Cameroun sous *trusteeship*<sup>743</sup>. Elle est composée de deux délégués, déjà présents en 1952, le Belge Robert Scheyven et le Chinois Hsi-Kun Yang, puis de deux nouveaux délégués, l'Étatsunien Edward W. Mulcahy et l'Haïtien Max Dorsinville. Ce dernier en est le président<sup>744</sup>. Ils sont accompagnés de six membres du secrétariat général<sup>745</sup>. Les délégués belge et chinois ne cachent pas leur position pro-française, déjà exprimée en 1952<sup>746</sup>. La composition de la mission et du secrétariat est faite essentiellement de ressortissants du bloc de l'ouest<sup>747</sup>, mais le délégué étatsunien dénote. Selon le règlement intérieur du Conseil de Tutelle, seuls les délégués et délégués adjoints des États membres peuvent faire partie de ce type de mission : or, Mulcahy est fonctionnaire en service au département d'État, l'équivalent étatsunien du ministère des Affaires étrangères, et n'a aucune compétence sur l'Afrique<sup>748</sup>. Les États-Unis souhaitent certainement influencer plus directement le travail de la mission au nom du Pacte de l'Atlantique nord dont fait partie la France. Enfin, un délégué se distingue pour ses positions anticoloniales<sup>749</sup> : Max Dorsinville. Né à Port-au-Prince, dans un pays marqué par la guerre d'indépendance avec la France et dirigé par le

739. AONU, New-York, T/L.671. Conseil de Tutelle, *Final Report of the Committee on Communications from the Cameroons under French Administration*, 4 juin 1956, p. 6.

740. AONU, T/PET.5/504, Pétition de l'Évolution sociale camerounaise concernant le Cameroun sous administration française, 2 mars 1955 ; Mvomo Ela Wullson, « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'Onu... », *op. cit.*, Tome 2, p. 476.

741. AONU, T/PET 5/800, Pétition de l'Association des représentants des tribus bamiléké, 30 septembre 1955. Voir aussi : AONU, T.Pet. 5/L 64, Pétition de l'Union régionale du Bloc Démocratique Camerounais du Ntem, Eblowoa, 4 juin 1955.

742. Ramondy Karine, « L'ONU : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », art. cité, 109-122 ; Nsoudou Carine, « L'émergence de cultures politiques au Cameroun (1918-1961) ... », *op. cit.*, p. 271.

743. Mbozo'o Efoua Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, pp. 351-371.

744. AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII<sup>e</sup> session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 1

745. W.F. Cottrell, secrétaire principal ; R. Wathen et T. Shore, secrétaires adjoints ; Georges Margouliès, interprète ; E. Sameh, secrétaire administratif ; Denis Wyns, sténographe. Mbozo'o Efoua Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 353.

746. Kiki Ayangma Serge (2009), « Les Missions de visite du Conseil de tutelle au Cameroun sous administration française (1949-1958) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 73.

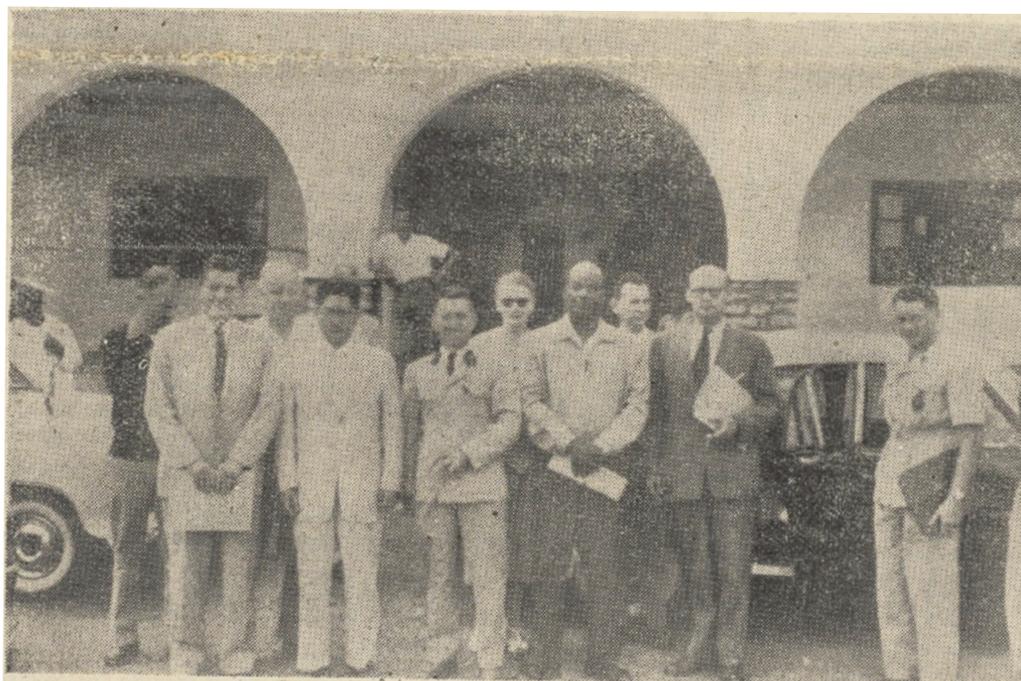
747. *Ibid.*, p. 74.

748. *Ibid.*, p. 73.

749. Selon Max Dorsinville, l'anticolonialisme était « un dogme national inscrit en lettres de feu et de sang dans maintes pages de notre histoire ». Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 355.

colonel Paul Magloire, il est le délégué haïtien à l'Assemblée générale de l'Onu depuis 1947, notamment au sein de la Quatrième Commission : il y dénonce déjà les « manœuvres de grand style auxquelles se livrent les grandes puissances pour faire échec à des mesures qui ne leur plaisent pas » et désigne un « front impérialiste » constitué de la France, du Royaume-Uni et de la Belgique<sup>750</sup>. Depuis 1953, il siège, au sein de la petite délégation haïtienne, au Conseil de Tutelle, ce qui lui permet de participer aux débats et d'être remercié par Um Nyobè pour sa fermeté face aux puissances tutélaires<sup>751</sup>. Certain-es journalistes voient dans ce soutien une forme de « solidarité raciale » qui pourrait également s'exprimer lors de la mission, qu'il aborde effectivement « avec une émotion » différente de ses collègues, alors qu'il décrit Pré comme un « homme autoritaire » qui aborde le « maintien de l'ordre » dans une « ligne rigide, sans faiblesse, ni bavure<sup>752</sup> ».

#### Une des rares photographies de la mission de visite d'octobre-novembre 1955<sup>753</sup>



Les autorités françaises souhaitent encadrer, influencer et contrôler cette mission de visite. En amont, elles transmettent une notice d'information aux délégués, dont le contenu est en faveur du *trusteeship*<sup>754</sup>. Elles obtiennent également l'assurance des membres des puissances non-tutélaires qu'ils « s'abstiendraient de toute initiative susceptible de troubler l'ordre public ou de gêner l'autorité administrante<sup>755</sup> ». Or, dès décembre 1952, l'Assemblée générale de l'Onu avait recommandé au Conseil de Tutelle de nouveaux objectifs *via* ces missions, comme « tenir compte des expressions de l'opinion publique », la sonder sur les questions importantes, « procéder à des consultations populaires », « examiner toutes les pétitions qui peuvent refléter l'opinion de la population sur les questions qui sont d'un intérêt général pour le développement de ce territoire », ou encore « accorder immédiatement une audience aux représentants qualifiés de l'opinion publique qui l'auront sollicitée<sup>756</sup> ». Les autorités redoutent ces recommandations dans le contexte répressif de 1955. Enfin, elles veillent à préparer administrateurs et fonctionnaires à la venue de la

750. Rappelons que Haïti était présent à la Conférence de Bandung en avril 1955. Voir la préface écrite par son fils à ses mémoires. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 177, p. 181 et p. 237.

751. *Ibid.*, pp. 287-289 et p. 350.

752. *Ibid.*, p. 358 et p. 427.

753. *Journal des villages du Nyong-et-Sanaga*, 52, mars 1956.

754. AONU, S-1562-0000-0004-00001, *Notice d'information à l'intention des membres de la mission de visite du Conseil de Tutelle. Le Cameroun*, 1955.

755. Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 73.

756. La résolution 653(VII) du 21 décembre 1952. Efova Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 137.

mission *via* diverses instructions<sup>757</sup>. De son côté, l'UPC envisage, dès le retour d'Um Nyobè au Cameroun en mars 1955, de se mobiliser auprès de cette mission. Après sa dissolution en juillet, le parti réactive ses comités de base pour faire de cette visite un événement médiatique et gagner le soutien de l'Onu contre Pré. Dès le 26 août, Kingué alerte le président Dorsinville d'une circulaire qui invite le commandement militaire du Cameroun à mobiliser les troupes lors de l'arrivée de la mission, « pour intimider la population et si possible massacrer dans le cas où celle-ci tient fermement à remettre des pétitions à la Mission » et lui suggère d'obtenir des garanties auprès des autorités sur la libération des détenu-es politiques, la fin de l'interdiction et le retrait de ces troupes : « C'est cette façon seule qui peut vous permettre de faire un travail positif, sinon le travail de la Mission de visite cette année ne sera que dans l'intérêt de la France, et dans ce cas notre peuple constaterait avec profond regret l'attitude complice de cette Mission dans les chaînes qui l'assujettissent au régime de servitude<sup>758</sup> ».

Pour faire pression sur les membres de la mission, ces derniers sont invités à faire escale à Paris, le 17 octobre, reçus au ministère de la France d'Outre-mer, dont le but est de leur rappeler l'illégalité de l'UPC, l'importance de « maintenir l'ordre public » lors de leur visite et de ne pas enquêter sur les événements violents de mai<sup>759</sup>. Si Dorsinville défend son mandat, il reçoit une copie du discours prononcé par le directeur des Affaires politiques Léon Pignon à cette occasion, signe d'un avertissement lancé par les autorités françaises à toute ingérence dans la répression menée au Cameroun. À leur arrivée à Yaoundé le 18 octobre, Pré insiste sur le respect des procédures judiciaires en cours<sup>760</sup>. « Aucune mission de visite n'avait encore confronté une situation aussi périlleuse que la nôtre », précise Dorsinville dans ses mémoires, avant d'ajouter : « La partie s'annonçait extrêmement difficile<sup>761</sup> ». Comme en 1949 et 1952, les autorités déploient des dispositifs de propagande *via* la presse, les administrateurs et des relais autochtones<sup>762</sup>. Le chef du Service des relations extérieures Raymond Lefèvre est chargé d'assurer la liaison entre la mission et les autorités<sup>763</sup>, et menace d'arrestation les militant-es nationalistes qui menaceraient « l'ordre public<sup>764</sup> ». Le séjour des délégués onusiens se fait donc sous haute sécurité comme en témoigne le rapport de la mission de visite<sup>765</sup> et comme s'en inquiète la Sûreté, confrontée à diverses rumeurs sur des appels à la mobilisation<sup>766</sup>. Depuis Yaoundé, elle rejoint de suite le nord-Cameroun, le 19 octobre, où les délégués assistent à diverses rencontres officielles auprès de cercles associatifs, d'écoles, d'hôpitaux, de fonctionnaires ou de *lamibé*. Les contacts avec les populations restent encadrés par les administrateurs qui leur fournissent des interprètes et des logements, souvent dans des résidences officielles ou militaires, alors qu'ils sont accompagnés en permanence par le chef du Service des relations extérieures.

Dans ses écrits sous maquis, Ruben Um Nyobè parle d'une véritable « épreuve de force<sup>767</sup> », alors que le Haut-Commissaire entend « gagner la partie<sup>768</sup> ». Dorsinville évoque aussi des « coups montés » par les autorités pour influencer la mission. Dès les premiers pas dans le nord, des lamidats pro-français se mobilisent. À Garoua, les cavaliers et les gardes du *lamido*, Hayatou Abbo, armés de cravaches et de lances, s'en prennent à des nationalistes qui se rendent à une audience de la mission, le 25 octobre 1955. « Le spectacle nous indigna », précise Dorsinville, alors que, devant leur « attitude ferme et courroucée », le *lamido* a « dû se déplacer pour mettre fin aux sévices<sup>769</sup> ».

757. ANOM, DPCT3, Lettre du chef du service des relations extérieures du Haut-Commissariat Raymond Lefèvre au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, 8 septembre 1955.

758. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., pp. 350-352.

759. AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII<sup>e</sup> session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 2 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 353.

760. *Ibid.*

761. *Ibid.*, pp. 354-355.

762. ANY 2AC 8589, Note sur la préparation de la Mission de l'ONU au Cameroun, 1955, p. 3, cité in Kiki Ayangma Serge, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », op. cit., p. 76.

763. Il est accompagné par Jean Ribo, représentant du cabinet du Haut-Commissaire. Ils étaient tous les deux présents lors des événements violents de mai 1955. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 386.

764. Annexe 3, Note pour monsieur le Président de la Mission de visite, in AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII<sup>e</sup> session (7 février – 6 avril 1956), New York.

765. AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII<sup>e</sup> session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 17 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 357 ; ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, 8 novembre 1955.

766. DGSE, Note de renseignement n°931/0, « Objet : Mission de visite de l'Onu au Cameroun », 19 novembre 1955.

767. Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis...*, op. cit., p. 113.

768. ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, 8 novembre 1955.

769. Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis...*, op. cit., p. 122 et AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration

## La mission de visite de l'Onu (15 octobre-18 novembre 1954)



Source : AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVIIe session (7 février – 6 avril 1956), New York.

© ComCam

Les délégués parviennent à protéger un jeune garçon porteur de pétition. Le 27 octobre, une note verbale – une nouvelle « tentative d'intimidation » selon Dorsinville<sup>770</sup> – est lue par le chef du Service des relations extérieures aux délégués, mettant en cause leur « complicité » et leur « duplicité » après l'audition d'un militant upéciste. Si les autorités affirment ne pas vouloir procéder à des « arrestations spectaculaires » ou « perdre la face », elles « [mettent] en garde la mission de visite avant son arrivée dans le sud » contre une éventuelle coopération avec l'UPC<sup>771</sup>. Partis et associations de collaboration critiquent également la mission, jugée laxiste. À Ngaoundéré, le 28 octobre, en présence de l'administrateur Jean Domergue, les représentants de l'Association pour le progrès social et économique des habitants de la subdivision de Ngaoundéré (Aspen) ordonnent à la mission de quitter immédiatement le territoire, accusée de « protéger » l'UPC à la suite d'une audience faite à Fort-Foureau<sup>772</sup>. En présence d'une « affluence énorme » devant

française (1955), XVII<sup>e</sup> session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 5 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 364.

<sup>770</sup> Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, op. cit., p. 377.

<sup>771</sup> ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

<sup>772</sup> *Ibid.*

le Centre militaire où a lieu l'audition, avec des centaines de « cavaliers sur leurs chevaux caparaçonnés brandissant sabres, lances carquois », le président Dorsinville se plaint d'un « coup monté » par les autorités pour les intimider. Seul le représentant belge Scheyven, « par esprit de corps », défend une attitude plus rigide à l'égard de l'UPC<sup>773</sup>. Le 29 octobre 1955, à Meiganga, dans la région de l'Adamaoua, le chef du canton Bouba Aboubakar menace aussi les délégués qui entendent tout de même des représentants de la Médiation franco-camerounaise, tous fonctionnaires<sup>774</sup>. Le séjour dans le nord fait ainsi dire aux autorités qu'elles ont réussi à présenter une population « loyale à la France, anti-upéciste et disposée à manifester vigoureusement ses sentiments<sup>775</sup> ». La suite de la mission à Batouri et Abong-Mbang se déroule sans incident avec une visite de deux prisons<sup>776</sup>. À Yaoundé, la mission entend les fonctionnaires du Haut-Commissariat et le Procureur général Henri Laborde qui accèdent à la thèse de la responsabilité upéciste dans les événements violents de mai. Les délégués n'ont pas accès aux détenus politiques, mais auditionnent quelques pétitionnaires favorables à l'UPC<sup>777</sup>. En Sanaga-Maritime, d'autres pétitionnaires pro-français, comme le maire de Makak Njock Bot sont entendus, alors que des scènes de levées de drapeau, français et onusien, sont soigneusement préparées par les autorités<sup>778</sup>. Si la mission entend s'acquitter de son mandat, précise l'historien Samuel Efoua Mbozo'o, il s'agit en réalité d'un jeu d'équilibriste selon son président<sup>779</sup> : être vigilant « pour se défaire du mirage délibérément créé » par les autorités ; ne pas se faire instrumentaliser par l'UPC qui voudrait « l'entraîner sur les routes imprévues au programme officiel agréé sous le prétexte facile que tout était arrangé, comme si les membres d'une Mission n'étaient que des... imbéciles<sup>780</sup> ». À partir de la visite de Yaoundé, les autorités considèrent avoir bien réussi à limiter les actions des délégués onusiens<sup>781</sup>.

#### Audition à Fort-Foureau en présence des membres de la mission et de fonctionnaires coloniaux et rencontre du chef Daniel Kemajou en région Bamiléké<sup>782</sup>



773. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation, op. cit.*, p. 370 et pp. 373-374.

774. Un médecin européen en fait partie. *Ibid.* p. 7.

775. ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

776. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation, op. cit.*, p. 380.

777. ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

778. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation, op. cit.*, p. 383.

779. Efoua Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 187.

780. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation, op. cit.*, p. 368.

781. ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

782. Il s'agit du 19 octobre (plus que du 1<sup>er</sup> octobre, comme indiqué en ligne) pour la 1<sup>ère</sup> photo, Pour la seconde, il peut s'agir du 14 novembre. AONU, UN7701198 et UN7701200 [disponible sur : <<https://media.un.org/photo/en/asset/oun7/oun7701198>> ; <<https://media.un.org/photo/en/asset/oun7/oun7701200>>].

*A contrario*, Um Nyobè dénonce la répression engagée à l'occasion de la mission<sup>783</sup>. Le 20 octobre 1955, à Fort-Foureau, dans l'extrême nord, un militant de l'UPC aurait eu « les mâchoires fracturées par les autorités coloniales<sup>784</sup> », même si ces violences ne sont pas corroborées par Dorsinville et les autorités. Cet homme, identifié comme Joseph Ondolo Odi, employé à Fort-Lamy, au Tchad, est auditionné par les délégués Mulcahy et Yang<sup>785</sup>. « Le pétitionnaire [a] précisé qu'il parlait au nom des partis dissous », ce qui provoque une protestation immédiate du chef du Service des relations extérieures, qui menace de le faire arrêter<sup>786</sup>. Sans ligne de conduite claire, les délégués décident, à partir de cette date, de ne plus entendre que « les représentants de tous partis et organisations ayant une existence légale, ainsi que tout particulier exprimant des opinions personnelles », afin d'éviter des « arrestations à la chaîne ». Pour tout de même auditionner des nationalistes et détourner l'attention du fonctionnaire Lefèvre, les délégués leur conseillent de ne pas se revendiquer de l'UPC, de la JDC ou de l'Udefec<sup>787</sup>. Dans le nord, la stratégie des autorités fonctionne. À Maroua, le 21 octobre, un ancien combattant et un fonctionnaire sont auditionnés, tous deux pro-français, alors que peu de pétitions nationalistes sont transmises<sup>788</sup>. Cela s'explique par le contrôle effectué par le chef du Service des relations extérieures qui établit les listes pour les audiences et vérifie les pétitions écrites. Le délégué du Haut-Commissaire Guidon-Lavallée confirme ce succès des autorités aussi à Douala :

Les upécistes ne se sont manifestés en aucune façon, sauf par des enveloppes qu'ils posaient délicatement dans les voitures de l'Onu et que nous ramassions illico ; il s'est même trouvé que les membres de la mission nous aient rendu ces pétitions. La déception de l'UPC est totale et, sans faire preuve d'optimisme, j'ai l'impression que la vapeur est renversée et qu'il y a un changement d'atmosphère. Pour que cela dure, et je vais m'employer à essayer à un rapprochement entre nous et les upécistes modérés non communistes<sup>789</sup>.

En réaction, les nationalistes multiplient les stratégies de contournement. « Si au Togo, il y a eu la guerre des pétitions, au Cameroun, ce sera une tornade<sup>790</sup> », proclame ainsi François Fosso de la JDC. Les militant-es sont invité-es à sortir les drapeaux de l'Onu, entonner des chants nationalistes, présenter une dizaine de pétitions par comité de base et diffuser des tracts. Dès l'arrivée de la mission à Yaoundé, un individu transmet au président « une serviette en plastique de couleur verte bourrée à souhait » en lui soufflant « De la part de la population du Cameroun<sup>791</sup> ! ». Début novembre, deux autres déposent sous la véranda des bureaux de la mission un « grand paquet enveloppé d'une étoffe rouge », couleur du drapeau<sup>792</sup>. Ces pétitions, « les premières d'une avalanche », sont confisquées par le chef de la région du Nyong-et-Sanaga, Joud<sup>793</sup>. Cette attitude des autorités déplaît aux délégués onusiens, censés trier les colis qui leur parviennent eux-mêmes. Parallèlement, l'UPC envoie des pétitions au Conseil de Tutelle pour se plaindre de ces entraves<sup>794</sup>. Par la suite, le président Dorsinville ne cesse d'être approché par des militant-es qui lui demandent de « bien ouvrir les yeux<sup>795</sup> ». À Éséka, le chef de région Montout fait appel aux gardes pour contenir la foule qui brandit le drapeau de l'UPC, alors qu'à Édéa, des militant-es de l'Udefec et de la JDC sont arrêté-es avant l'arrivée de la mission<sup>796</sup>. En Sanaga, des upécistes sont aussi arrêté-es et torturé-es pour avoir voulu remettre des pétitions à la mission ; Ninde Bikoum arrêté à la sortie de la salle d'audience pour avoir remis des pétitions « en se faufilant dans

783. Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis...*, *op. cit.*, p. 122.

784. *Ibid.*, p. 122.

785. La pétition qu'il transmet est reproduite ici : DGSE, Note de renseignement n°931/0, « Objet : a/s. Mission de visite de l'Onu au Cameroun », 19 novembre 1955.

786. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 360.

787. *Ibid.*, p. 367.

788. *Ibid.*, p. 362 et p. 368.

789. ANOM, DPCT3, Lettre du délégué du Haut-Commissaire à Douala, Robert Guidon-Lavallée à « son cher vieux », Douala, 14 novembre 1955.

790. DGSE, Note de renseignement n°931/0, « Objet : Mission de visite de l'Onu au Cameroun », 19 novembre 1955.

791. *Ibid.*

792. AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII<sup>e</sup> session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 7 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 382.

793. ANOM, DPCT3, Rapport du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré sur la tournée de la mission de visite de l'Onu au ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, 8 novembre 1955.

794. *Ibid.*, Télégramme de la mission permanente de la France à l'Onu au Haut-Commissariat au Cameroun, 4 novembre 1955 ; AONU, T/PET.5/821, Pétition du comité central de l'UPC à Koumassi, Douala, 24 octobre 1955.

795. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 393.

796. Il s'agit de Mispá Njock et de Jean-Paul Makendi, Dorsinville *Ibid.*, p. 384 ; ANOM, DPCT18, Note de renseignements n°252/0, « Objet : situation de l'UPC à Édéa après le passage de la mission de visite de l'Onu », 23 novembre 1955.

une délégation de l'association traditionnelle des Elog-Mpoo<sup>797</sup> » ou encore, Isaac Mbeguë et Ngo Pouhe, arrêtés par les gendarmes en possession de 350 pétitions<sup>798</sup>. À Boumnyebel, note Um Nyobè, la mission arrive alors que des soldats brutalisent des manifestant-es<sup>799</sup>. Dans la subdivision de Babimbi, l'un des fiefs de l'UPC, la mission est accueillie par Jacques Bassama, syndicaliste et militant de l'Esocam, acteur de mai 1955 à Songbenguè<sup>800</sup>. Des pétitions pro-françaises lui sont remises pour mieux légitimer les partis de collaboration auprès des délégués<sup>801</sup>. Le bras de fer se poursuit à Mbalmayo où la mission reçoit un sac contenant des pétitions confisquées par le chef de région du Nyong-et-Sanaga<sup>802</sup>. Si la transmission de pétitions permet aux militant-es d'éviter des repréailles directes de l'administration, les autorités ne ménagent donc pas leurs efforts pour les confisquer. L'activité de propagande et de « maintien de l'ordre » est telle qu'à Douala, fief upéciste, la mission ne reçoit plus aucune pétition, alors qu'elle y reste trois jours, le tout « sous escorte militaire » et au gré des réceptions protocolaires<sup>803</sup>. Le président Dorsinville se contente de plaider en faveur d'une indépendance rapide, comparant le sort du Cameroun à celui d'Haïti. À l'ouest, chez le chef de Bazou, Daniel Kemajou, au Centre climatique de Dschang ou à Foumban, les festivités protocolaires prennent encore plus le pas sur le travail d'enquête<sup>804</sup>. Toutefois, le *fo* Jean Rameau Sokoudjou parvient, lors d'un dîner dansant, à remettre une pétition des chefs de la région de Bana, favorables aux idées nationalistes<sup>805</sup>. Une fois au *Southern Cameroons*, la collaboration franco-britannique permet de faire encadrer le séjour et de contenir l'accès des militant-es upécistes à la mission<sup>806</sup>.

*In fine*, la mission de visite de 1955 est une victoire pour les autorités et une désillusion pour les nationalistes qui évoquent un sentiment de « trahison » et une mission « corrompue », voire « chambrée par l'administration “de crainte” qu'apparaisse trop nettement la maturité politique des Camerounais<sup>807</sup> ». La déception est d'autant plus profonde que la mission, confrontée à la répression de mai, « n'a pas été en mesure de faire une enquête complète [...], car, parmi ceux qui y ont pris part, plusieurs étaient l'objet de poursuites judiciaires, d'autres étaient en fuite, et enfin, le parti le plus directement intéressé avait dissous<sup>808</sup> ». « Cette attitude de la mission pourrait surprendre tout observateur averti de la question camerounaise aux Nations Unies », précise l'historien Efoua Mbozo'o, car elle était censée « sonder l'opinion publique sur tout ce qui concernait les questions importantes<sup>809</sup> ». Il ajoute : « La mission de visite avait-elle oublié qu'au cours de la IX<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, cette dernière, suite aux “propositions concrètes” de l'UPC relatives à l'unification, avait pratiquement arrêté le principe d'un référendum sur ce sujet<sup>810</sup> ? » Le rapport final, examiné par le Conseil de Tutelle lors de sa XVII<sup>e</sup> session (février-avril 1956), est plus que sceptique sur les pétitions transmises lors de la visite : « Il n'y a pas lieu de tenir compte du fait qu'elle a reçu des centaines de feuilles de papier dont beaucoup n'étaient pas signées ou portaient des signatures illisibles qui contenaient simplement le slogan “unification et indépendance” et qui dans la plupart des cas s'accompagnaient d'accusations dirigées contre l'Autorité administrante ou certains hauts-fonctionnaires<sup>811</sup> ». Aux yeux du président

797. ANOM, DPCT18, Note de renseignements n°252/0, « Objet : situation de l'UPC à Édéa après le passage de la mission de visite de l'Onu », 23 novembre 1955.

798. Auteur inconnu, « Les Missions de visite du Conseil de tutelle au Cameroun... », *op. cit.*, p. 80 ; Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 387.

799. Um Nyobe Ruben, *Écrits sous maquis...*, *op. cit.*, p. 123.

800. AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII<sup>e</sup> session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 7.

801. Kiki Ayangma Serge (2009), « Les Missions de visite du Conseil de tutelle... », *op. cit.*, p. 77.

802. *Ibid.*, p. 79.

803. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 389 ; ANOM, DPCT3, Lettre du délégué du Haut-Commissaire à Douala Robert Guidon-Lavallée au délégué du Haut-Commissaire à Paris Robert Mourruau, Douala, 14 novembre 1955.

804. ARO, Lettre du secrétaire du RPC à Bandounga Faustin Tankoua au président de la mission de visite de tutelle de passage à Bangangté, 12 novembre 1955.

805. Fogang Jean-Pierre (s.d.), *Bamendjou de Fo'o Sokoudjou. 1953-2013, 60 années d'exploits et de défis*, Yaoundé, Les Editions du Rocher d'or, p. 142 ; Tagne Jean Bruno (2019), *Jean Rameau Sokoudjou : de Bikok à Bamendjou : secrets et testament*, Éditions du Schabel, p. 66.

806. ANOM, DPCT3, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, au Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré, « Objet : entretiens ministériels franco-britanniques », 16 novembre 1955.

807. DGSE, Note de renseignement n°968/0, « Objet : Passage Mission de Visite de l'Onu au Cameroun », 6 décembre 1955.

808. AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII<sup>e</sup> session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 16.

809. Efoua Mbozo'o Samuel, *La tutelle internationale des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 284.

810. *Ibid.*, p. 158.

811. AONU, T/1240, Conseil de Tutelle, Rapport sur le Cameroun sous administration française. Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955), XVII<sup>e</sup> session (7 février – 6 avril 1956), New York, p. 17 ; Mbozo'o Efoua Samuel, « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies... », *op. cit.*, p. 365.

Dorsinville, le rapport final demeure lacunaire et n'est « qu'une balance des vues personnelles, représentant un consensus équitable des mandataires des Nations Unies<sup>812</sup> ». Il déplore certes la dissolution des organisations nationalistes et le manque de prise en compte de leurs revendications, mais il loue la « politique d'apaisement » engagée par les autorités et les réformes institutionnelles à venir<sup>813</sup>. Le 23 mars 1956, lors d'une séance du Conseil de Tutelle, le représentant soviétique Vassili Groubiakov critique le travail de la mission, qui n'a su s'éloigner de la propagande officielle. De leur côté, les militant-es nationalistes lancent une « campagne de calomnies » et accusent les délégués d'avoir été corrompus par les autorités<sup>814</sup>. Un an plus tard, Dorsinville rencontre Moumié à l'Onu et ne lui en tient pas rigueur, « estimant que le Noir avait assez de difficultés à surmonter, assez d'ennemis réels à craindre, pour ne pas y ajouter de notre cru<sup>815</sup> ».

En dehors de l'Onu, les militant-es upécistes essaient d'alerter d'autres organismes internationaux en 1957, en particulier l'Organisation internationale du travail pour la répression antisyndicale<sup>816</sup> et le Comité international de la Croix-Rouge concernant l'incarcération de détenu-es politiques<sup>817</sup>. Les diplomates français parviennent à faire front contre ces accusations et à convaincre ces institutions de l'illégitimité du combat nationaliste, signalant les limites de l'humanitarisme face à la répression au Cameroun, à la différence de l'Algérie ou du Kenya<sup>818</sup>. Dans le même temps, la diplomatie upéciste, réduite dans ses moyens, échange des courriers avec des leaders africains – le président égyptien Nasser et le Ghanéen Kwame Nkrumah – mais n'obtient jusqu' alors qu'un soutien politique symbolique<sup>819</sup>. La lettre adressée au ministre des Affaires étrangères de l'URSS Viatcheslav Molotov le 16 septembre 1955, dans laquelle il lui demande de soutenir une éventuelle audition devant la Quatrième Commission de l'Onu, se révèle toutefois contre-productive, car perçue par les autorités comme une preuve de son affiliation au communisme international<sup>820</sup>, comme en témoignent aussi les voyages effectués à Pékin pour congrès de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique en 1954 ou au festival mondial de la jeunesse à Moscou en 1957<sup>821</sup>. Mais ces circulations, déjà contraintes par l'obtention de visas, sont surveillées par les services de renseignement français qui listent et pistent les militant-es, notamment les étudiant-es, dans les pays de l'est, en URSS, en Égypte ou en Tunisie. En juillet 1957, de manière paradoxale, l'expulsion des treize leaders du *Southern Cameroons* vers le Soudan, puis l'Égypte, constitue une « révolution diplomatique » pour l'UPC qui mondialise son combat contre le *trusteeship* français et en faveur de l'indépendance<sup>822</sup>.

Les stratégies déployées par les autorités françaises pour contenir les nationalistes hors des frontières de tutelle – en métropole, au *Southern Cameroons* ou à l'Onu – parviennent à dissimuler la répression en cours au Cameroun à la faveur d'une opinion publique française indifférente et alors que des militant-es upécistes sont confronté-es à divers obstacles lorsqu'ils et elles se mobilisent : suppression de bourses universitaires, censure de journaux étudiants, blocage des visas de sortie, campagne de dénigrement contre les pétitions upécistes, rude encadrement de la mission de visite de l'Onu et surveillance de leurs circulations. En novembre 1955, dans une pétition faisant suite à la disparition de son mari et à l'incarcération de son frère, Thérèse Ndefo proclame une foi presque inébranlable en l'Onu : « Vive les délégués de la Mission de l'Onu ! [...] Délivrez le Cameroun de la gueule de lion qui est Roland Pré<sup>823</sup> ». En mars 1958, le Conseil de Tutelle lui répond de manière laconique et prend le parti des autorités françaises, symbole d'une politique de *containment* qui est parvenue à délégitimer les nationalistes hors des frontières de tutelle<sup>824</sup>. Le contrôle exercé par les autorités sur la vie civile, politique et médiatique se double de pratiques répressives plus marquées encore, lorsqu'il s'agit de « maintenir l'ordre » colonial *via* la police, l'armée, les services de renseignement et la justice.

812. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 431.

813. *Ibid.*, p. 430.

814. Dorsinville évoque une pétition de l'Udefec faisant état d'un « propos malveillant » rapporté par Max-Olivier Lacamp dans *Le Figaro* (« Péril rouge en Afrique noire. Le putsch manqué de Douala », 3 février 1956). *Ibid.*, pp. 432-433.

815. *Ibid.*, p. 434.

816. ADF, La Courneuve, 372QO/458, le secrétaire général de la FSM Louis Saillant, Communication en date du 14 mars 1957 adressée au directeur général du Bureau international du travail par la Fédération syndicale mondiale.

817. Voir le recours déposé auprès du CICR : Archives du Comité international de la Croix-Rouge, Genève, BAG 200 043-001.

818. Johnson Jennifer (2020), « The Limits of Humanitarianism: Decolonization, the French Red Cross, and the Algerian War », in Moses Dirk A., Duranti Marco et Burke Roland (éd.), *Decolonization, Self-Determination and the Rise of Global Human Rights Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 79-108 ; Lanza, Nicolas (2008), « Le Comité international de la Croix-Rouge et le soulèvement des Mau-Mau au Kenya, 1952-1959 », *Relations internationales*, 1(133), pp. 91-110.

819. Lettre de Gamal Abdel Nasser au secrétaire général de l'UPC, Le Caire, 6 juin 1955. Um Nyobè Ruben, *Écrits sous maquis*, *op. cit.*, pp. 106-107 ; Pouhé Dominique, « Les liaisons extérieures de l'Union des Populations du Cameroun (UPC)... », *op. cit.*, pp. 37-41.

820. ANOM, DPCT3, Lettre de Félix Moumié, président de l'UPC, à Viatcheslav Molotov, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, sous maquis, 16 septembre 1955.

821. Pouhé Dominique, « Les liaisons extérieures... », *op. cit.*; Adalaba Jean, « La "diplomatie" du parti nationaliste... », *op. cit.*

822. Terretta Meredith, « Cameroonian Nationalists Go Global... », art. cité, p. 200.

823. AONU, T/PET 5/888, Pétition de Thérèse Ndefo, Douala, 9 novembre 1955.

824. AONU, T/RES/1857(XXI), Résolutions adoptées par le Conseil de Tutelle, XXI<sup>e</sup> session, 30 janvier-26 mars 1958, p. 20.

## B. « MAINTENIR L'ORDRE » COLONIAL FACE AUX NATIONALISTES

Après mai 1955, les autorités françaises multiplient les dispositifs de « maintien de l'ordre<sup>825</sup> » afin de réprimer les militant-es nationalistes, qu'il s'agisse du recours aux services de renseignement, à diverses unités policières ou à l'institution judiciaire qui arrête, condamne et emprisonne. Réfléchir au « maintien de l'ordre » au Cameroun sous *trusteeship* français nécessite de prendre en compte une histoire renouvelée, en France et à l'étranger, depuis une vingtaine d'années. « Maintenir l'ordre n'est pas, en colonie, une question technique, c'est la condition *sine qua non* de l'existence d'une société coloniale dont l'hégémonie n'a jamais été telle qu'elle a pu se passer de l'usage d'une force non légitime pour la majorité de la population », écrivent ainsi Emmanuel Blanchard et Joël Glasman<sup>826</sup>. Si certain-es auteur-rices appréhendent le « maintien de l'ordre » de manière globale, du régime de l'indigénat au contrôle des pratiques électorales<sup>827</sup>, nous le limiterons ici aux dispositifs policiers et judiciaires mobilisés contre les militant-es nationalistes jusqu'à la nomination du gouvernement Ahidjo, la question des pratiques militaires étant analysés ultérieurement<sup>828</sup>.

Ces dispositifs de « maintien de l'ordre » s'appuient sur des unités de police, de gendarmerie, de goumiers ou encore de gardes régionaux, et concernent aussi bien les grands centres urbains que les campagnes qui ne sont pas des zones militaires. L'historiographie sur l'empire colonial français d'Afrique s'est déjà intéressée à ces « corps habillés » et aux métiers de police<sup>829</sup>. Le Cameroun sous tutelle française a fait l'objet de travaux universitaires et de synthèses, parfois écrits par d'anciens policiers devenus mémorialistes de l'institution<sup>830</sup>, et surtout centrés sur la période postcoloniale, et alors que de nombreuses archives en France et au Cameroun permettent d'en retracer le processus avant 1958<sup>831</sup>. Le renseignement est également au cœur de la répression après mai 1955. Les *intelligence studies*<sup>832</sup>, renouvelées depuis une vingtaine d'années, ont étudié les « pratiques de l'ombre » dans le fonctionnement

---

825. Le « maintien de l'ordre » étant l'expression employée par les autorités, en particulier la police et l'armée, afin de désigner leurs doctrines et leurs techniques de contrôle des « foules », indisciplinées, nous garderons les guillemets lors de leur usage.

826. Blanchard Emmanuel et Glasman Joël (2012), « Introduction générale. Le maintien de l'ordre dans l'empire français : une historiographie émergente », in Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 11-41.

827. C'est le cas du *colonial policing* décrit par plusieurs chercheur-euses anglophones. Blanchard Emmanuel, Bloembergen Marieke et Lauro Amandine (2017), *Policing in Colonial Empires. Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)*, Bruxelles, Peter Lang ; Thomas Martin (2012), « Colonial Policing: A Discursive Framework », in Thomas Martin, *Violence and Colonial Order: Police, Workers and Protest in the European Colonial Empires, 1918-1940*. Cambridge, Cambridge University Press, pp. 17-41.

828. Voir Section 2 – Partie II.

829. Denis Vincent et Denys Catherine (dir.) (2012), *Polices d'Empires, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes ; Glasman Joël (2014), *Les corps habillés au Togo. Genèse coloniale des métiers de police*, Paris, Éditions Karthala ; Peyroulou Jean-Pierre (2014), « Rétablir et maintenir l'ordre colonial : la police française et les Algériens en Algérie française de 1945 à 1962 », in Harbi Mohammed et Sotra Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, pp. 97-130 ; Brunet-La Ruche Bénédicte (2012), « “Discipliner les villes coloniales” : la police et l'ordre urbain au Dahomey pendant l'entre-deux-guerres », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines* [En ligne] ; Badier Benjamin (2023), « De la police coloniale française à la police nationale marocaine : décolonisation et héritages policiers (1953-1960) », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 30 ; Le Doussal Roger (2009), *Commissaire de police en Algérie (1952-1962). Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin du ciel*, Paris, Gallimard ; Vermeren Henri (2003), *Un gendarme aux colonies : Madagascar, Indochine. 1895-1907*, Paris, Albin Michel.

830. Pondi Paul (1988), *La Police au Cameroun : naissance et évolution*, Yaoundé, CLE ; Owona Jean Daniel (2021), « La police au Cameroun : évolution et incidences socio-économiques (1925-2012) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (2017), « Police et “rébellion” armée au Cameroun (1960-1971) », Thèse en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Mballa Nang (2001), « Du service local de police et de sûreté à la sûreté générale au Cameroun français, 1939-1959 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Munyanu Patrice Dukson (2001), « La police et la sûreté au Cameroun de 1948 à 1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Ndefo Noubissi Thomas Albert (2021), « Police et société au Cameroun, de la colonisation française (1922 à 1971) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

831. Les administrateurs sont plus silencieux : Delauney Maurice (1982), *De la casquette à la jaquette ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, Paris, la Pensée Universelle ; Gélis Bernard de (2001), *Lignes de partage. I. Service au Cameroun (1949-1958)*, Paris, Nouvelles Editions latines ; Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'Empire*, Paris, Flammarion.

832. Forcade Olivier (2024), « Existe-t-il une « école française » des études de renseignement ? », in Charon Paul et Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, *Les mondes du renseignement. Approches, acteurs, enjeux*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 19-33 ; Laurent Sébastien-Yves (2024), « Les études de

des empires coloniaux, en particulier à partir du début du xx<sup>e</sup> siècle au moment où les contestations sociopolitiques prolifèrent<sup>833</sup>, tandis que l'histoire transimpériale a permis de souligner les collaborations entre puissances, en particulier à partir de 1945<sup>834</sup>. En effet, en Asie comme en Afrique, les années de décolonisation, marquées par l'anticommunisme lié à la guerre froide, ont pu être analysées grâce à l'ouverture, parfois très relative, des archives « sensibles » liées au renseignement<sup>835</sup>. Toutefois de nombreux historien-nes, rappelant la faiblesse de l'encadrement colonial, ont cherché à éviter l'écueil du tout étatique pour se pencher au plus près des acteur-rices du renseignement, que ce soit à l'échelle d'un territoire en particulier ou des empires<sup>836</sup>, et pour interroger le consentement des populations colonisées à ces pratiques de surveillance<sup>837</sup>. La production historiographique sur le Cameroun sous tutelle française s'est surtout focalisée sur fonctionnement institutionnel du renseignement, la question de la lutte anti-upéciste étant traitée de manière moins systématique<sup>838</sup>. La thèse de Léonel Noubou Noumowe diversifie toutefois les approches sur la production du renseignement de 1955 à 1958, *via* la prise en compte des forces armées<sup>839</sup>. Cette histoire du renseignement s'est doublée de nombreux travaux sur la surveillance des militant-es nationalistes en métropole et à travers le monde<sup>840</sup>. L'accès à de nombreux documents déclassifiés du Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (Sdece) a permis à notre Commission d'évaluer le rôle joué par le renseignement dans cette surveillance, tout en soulignant la diversité des services mobilisés – Sûreté, autorités militaires, chefs de région et de subdivision, officiers des Affaires Africaines et différentes antennes du Sdece – et la mobilisation de nombreux intermédiaires au sein de la société coloniale. Le recours à la justice est le second aspect de ce « maintien de l'ordre ». L'historiographie s'est intéressée, depuis une vingtaine d'années, à l'analyse de l'application pratique du système des infractions spéciales à l'indigénat avant 1946<sup>841</sup>, alors que l'instrumentalisation de la justice dans un contexte de décolonisation a été étudiée sur l'Algérie<sup>842</sup>. Les recherches sont moins systématiques en ce qui concerne les territoires d'Afrique subsaharienne marqués par des répressions, même si des travaux ont permis de renouveler les approches sur la guerre Mau Mau au Kenya<sup>843</sup>. Pour le Cameroun, des travaux universitaires se sont intéressés au fonctionnement de la justice coloniale, parfois à l'échelle locale<sup>844</sup>, mais l'accès plus difficile aux archives a freiné un certain nombre de recherches. Les chercheur-euses sont souvent tributaires des documents produits par l'administration coloniale,

renseignement en France : bilans et perspectives de développement », in Charon Paul et Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, *Les mondes du renseignement. Approches, acteurs, enjeux*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 101-115.

833. Laurent Sébastien-Yves (2024), *État secret, État clandestin : essai sur la transparence démocratique*, Paris, Gallimard ; Dewerpe Alain (1994), *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard.

834. Thomas Martin (2008), *Empires of Intelligence: Security Services and Colonial Disorder after 1914*, Berkeley, University of California Press.

835. Le Page Jean-Marc (2014), *Les services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau Monde Éditions ; Brennan James R. (2021), « "The Secret Lives of Dennis Phombeah: Decolonization, the Cold War, and African Political Intelligence, 1953–1974" », *The International History Review*, 43(1), pp. 153-169.

836. Bayly Christopher (1996), *Empire and Information: Intelligence Gathering and Social Communication in India, 1780-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ; Satia Priya (2008), *Spies in Arabia: The Great War and the Cultural Foundations of Britain's Covert Empire in the Middle East*, Oxford, New York, Oxford University Press ; Tiquet Romain (2013), « A French policeman in the Empire. Pierre Lefuel, last director of the Sûreté Volta (1959-1960) and pioneer of International Police Technical Cooperation Service (SCTIP) », *Histoire, économie et société*, (4), pp. 49-58.

837. Bat Jean-Pierre, Nicolas Courtin et Vincent Hiribarren (dir.) (2021), *Histoire du renseignement en situation coloniale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

838. Dia André (2012), « Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle colonial (1919-1960) », in Bat Jean Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial...op. cit.*, pp. 65-83. ; Bougha Ferdinand (2006), « Les Renseignements Généraux au Cameroun sous administration française, 1947-1960 », Mémoire de Master, Université Yaoundé I, Cameroun ; Dia André (2010), « Information-pouvoir et politique au Cameroun : de la période précoloniale à la deuxième décennie post indépendance », Thèse en histoire, Université de Montpellier III, France ; Dia André (2004), « La France au Cameroun : renseignement militaire, renseignement civil, 1914-1960 », mémoire de DEA, Université Paul Valéry, Montpellier, France.

839. Noubou Noumowe Léonel (2023), « De la milice coloniale à l'armée camerounaise : constellation d'unités et mosaïque militaire, 1914-1972. Approche sociologique et prosopographique », Thèse en histoire, Université de Lorraine, France.

840. Brückenhaus David (2017), *Policing Transnational Protest : Liberal Imperialism and the Surveillance of Anticolonialists in Europe, 1905-1945*, Oxford, Oxford University Press ; Bollenot Vincent (2022), « Maintenir l'ordre impérial en métropole : le service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies (1915-1945) », Thèse en histoire, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

841. Brunet-La Ruche Bénédicte et Laurent Manière (2019), « De l'"exception" et du "droit commun" en situation coloniale : l'impossible transition du code de l'indigénat vers la justice indigène en AOF », in Braillon Charlotte, Montel Laurence, Plasman Pierre-Luc, et al. (dir.), *Droit et Justice en Afrique coloniale : Traditions, productions et réformes*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, pp. 117-141 ; Mann Gregory (2009), « What Was the "Indigénat"? The "Empire of Law" in French West Africa », *The Journal of African History*, 50(3), pp. 331-353 ; Merle Isabelle (2002), « Retour sur le régime de l'indigénat : genèse et contradictions des principes répressifs dans l'empire français », *French Politics, Culture & Society*, 2002, pp. 77-97 ; Thénault Sylvie (2017), « L'indigénat dans l'Empire français : Algérie/Cochinchine, une double matrice », *Monde(s)*, 12(2), pp. 21-40.

842. Thénault Sylvie (2004), *Une drôle de justice : les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte.

843. Voir le parcours du « maréchal » mau mau, Dedan Kimathi, condamné à mort lors d'un procès devant un tribunal extraordinaire, et dont des documents sont retranscrits. Anderson David (2017), « Mau Mau on Trial Dedan Kimathi's Prosecution and Kenya's Colonial Justice », in MacArthur Julie (éd.), *Dedan Kimathi on Trial: Colonial Justice and Popular Memory in Kenya's Mau Mau Rebellion*, Athens, Ohio University Press, pp. 233-257.

844. Ottou Bissomo (2008) « La justice indigène à Yaoundé sous administration coloniale (1888-1960) », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

transmis aux organes métropolitains, mais il existe peu de sources provenant de l'institution judiciaire elle-même. Il faut toutefois signaler les travaux récents sur le *cause lawyering* de Meredith Terretta<sup>845</sup>, et ceux de Marine Bellot-Gurlet sur les avocat-es du CDLDAN<sup>846</sup> et les stratégies de défense employées par les prisonnier-ères nationalistes au Cameroun<sup>847</sup>. L'institution carcérale semble avoir plus préoccupé les historien-nes, à l'image des travaux d'Idrissou Alioum sur la société carcérale<sup>848</sup> et de mémoires universitaires sur certaines prisons et les conditions de détention<sup>849</sup>. Après avoir décrit la mobilisation de dispositifs répressifs dans le domaine policier et judiciaire après mai 1955, nous détaillerons les pratiques déployées par les autorités face à ce qu'elles présentent comme une « menace » sécuritaire pour l'ordre colonial. Ce « maintien de l'ordre » passe par de nombreux canaux de renseignement, l'intensification des contrôles policiers et des arrestations, et la mobilisation de la justice au service de la répression.

## I. MOBILISER LES FORCES DE RÉPRESSION

Le programme de la conférence de Ngaoundéré organisée par Roland Pré en juillet 1955 met en place cinq comités de travail afin d'organiser ce « maintien de l'ordre » face au mouvement nationaliste *via* différents dispositifs encadrés par la gendarmerie et la garde camerounaise, des unités de police et les services de Sûreté, auxquels il faut ajouter le recours à la justice coloniale et aux magistrats français<sup>850</sup>.

### I.1. Des effectifs de sécurité limités

Dès le début de l'occupation française, en 1916, des gendarmes français, aidés par des unités « indigènes », assurent la sécurité du territoire sous mandat, en continuité avec les missions endossées en métropole, mais les premiers effectifs de police apparaissent dès 1922, à Bonabéri et Édéa, puis dans les grandes villes<sup>851</sup>. Inspirées par le modèle métropolitain<sup>852</sup>, les autorités décident de centraliser les services de police en 1951 en les détachant du contrôle de la gendarmerie au profit de la Sûreté<sup>853</sup>. Cette dissociation entre police et gendarmerie répond au contexte d'après-guerre qui voit les populations des grands centres urbains augmenter sensiblement, générant des problèmes de délinquance et de criminalité, en particulier à Douala où le nombre d'habitant-es recensé-es passent de 59 899 en 1947 à 124 703 en 1956<sup>854</sup>. Cette croissance démographique s'explique par d'importantes migrations internes dans une ville où les Européen-nes représentent 6,4% de la population<sup>855</sup>. En conséquence, l'existence de quartiers, tels que New-Bell, suscitent un sentiment d'insécurité dans le colonat européen, parmi les fonctionnaires

845. Le *cause lawyering* désigne « une pratique du droit qui est le fait d'avocat-es qui usent de leurs talents et des ressources qui sont à leur disposition pour atteindre des objectifs politiques et sociaux ». Terretta Meredith (2015), « *Cause lawyering* et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, (138), pp. 25-48.

846. Bellot-Gurlet Marine, « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*

847. Bellot-Gurlet Marine, « Plaise à la cour », ... », *op. cit.*

848. Alioum Idrissou (2014), *Société carcérale et domination européenne au Cameroun (1884-1960). Aux origines historiques de la crise du système pénitentiaire Camerounais*, Presses Académiques Francophones ; Alioum Idrissou (2005), « Les prisons au Cameroun sous administration française (1916-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Voufo Guy Roger (janvier 2021), « Enfermement en contexte colonial au Cameroun : cas de la prison d'Abong-Mbang (1930-1960) », *Thinking Africa. Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, 60, pp. 1-21.

849. Voir tous les mémoires suivants, soutenus à l'Université de Yaoundé I : Bayiha Yegba (2008), « La prison d'Éséka et son impact social, 1920-1960 : approche historique », *Mémoire de Maîtrise en histoire* ; Bobong Onana Edvige Élise (2006), « La détention féminine à la prison de Bafia de 1960 à 1992 », *Mémoire de Maîtrise en histoire* ; Ndanga Éric Patrick (2002), « La prison de New-Bell à Douala (Cameroun), 1916-1960 », *Mémoire de Maîtrise en histoire* ; Takam Maurice (2001), « Une illustration de la détention au Cameroun sous administration française. La prison de Yaoundé, 1916-1960 », *Mémoire de maîtrise en histoire* ; Tsala Tsala Célestin Christian (2001), « Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1997. Les cas Albert Dikoumé, Gaspard Mouen, Nouk Bassomb, Emmanuel Bityeki et Rithe Ndongo Ngalle », *Mémoire de maîtrise en histoire* ; Kossoni Hélène Florence (2000), « Les prisons au Cameroun sous administration française : le cas de la maison d'arrêt de Bafia, 1919-1960 », *Mémoire de maîtrise en histoire* ; Ngo Oum Delphine Camille Daisy (2003), « La main d'œuvre pénale au Cameroun : le cas de la prison de Ngambè, 1926-1992 », *Mémoire de Dipes II*.

850. Archives de la Fondation Charles de Gaulle (AFCG), Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Programme de la conférence de Ngaoundéré, 22-24 juillet 1955.

851. D'abord à Douala et Yaoundé en 1925, puis à Ebolowa en 1926, Kribi et Garoua en 1934 et Nkongsamba en 1939.

852. « Rétablir et maintenir l'ordre. De la Libération aux « années 68 » », in Milliot Vincent, Blanchard Emmanuel, Denys Catherine, Houte Arnaud-Dominique (dir.) (2020), *Histoire des polices en France. Des guerres de religion à nos jours*, Paris, Belin, pp. 553-597.

853. Archives nationales d'outre-mer (ANOM), CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 2. Dia André, « Police et renseignement au Cameroun français... », *op. cit.*, pp. 65-83 ; Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, pp. 25-26 et p. 40.

854. ANOM, CONTR1093, Lettre de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Mazodier au ministre de la France d'Outre-mer, 8 juin 1954.

855. Gouellain René (1975), *Douala, ville et histoire*, Enquête publiée dans le cadre de l'Orstom, Paris, Institut d'Ethnologie, pp. 284-285 ; Schler, Lynn (2008), *The Strangers of New Bell. Immigration, Public Space and Community in Colonial Douala, Cameroon, 1914-1960*. Pretoria, Unisa Press, p. 31.

et chez les élites autochtones – sentiment renforcé par le fait que ces quartiers sont considérés comme des terrains d'implantation de l'UPC, comme en témoigne l'inspecteur J. Mazodier en 1954<sup>856</sup>.

La multiplication des réunions politiques, des manifestations, des mouvements de grève, et l'apparition de violences entre militant-es de partis politiques rendent plus importants encore les dispositifs policiers censés « maintenir l'ordre<sup>857</sup> ». La répression de mai 1955 font des commissariats des cibles des manifestant-es, comme à Yaoundé, alors que les autorités se plaignent d'espions upécistes dans les rangs policiers, au point de licencier une trentaine d'agent-es<sup>858</sup>. Après mai 1955, le maillage policier du territoire est essentiel pour maintenir la pression. Concentrés dans le nord avant 1939, ces dispositifs sont surtout présents dans les régions de très forte implantation upéciste, comme dans le Mungo, le Wouri ou en Sanaga-Maritime, concentrés à 60% à Yaoundé et Douala<sup>859</sup>. En nombre, les effectifs de la police et de la Sûreté représentent 1089 fonctionnaires en 1955, chiffre relativement stable et concentré sur ces deux villes – un agent pour 162 et un pour 352 –, alors qu'il n'y en a qu'un pour 4000 habitant-es à Garoua et un pour 13 000 à Ngaoundéré<sup>860</sup>. En 1956, les effectifs restent similaires, encadrés par 14 commissaires et 26 inspecteurs de police, avec un tiers des agent-es servant dans les bureaux<sup>861</sup>. Alors que leur rémunération est revue à la hausse, ces effectifs policiers se voient aussi accorder un nouveau matériel opérationnel, toujours plus limité que pour les autres forces de sécurité, à savoir 117 pistolets automatiques, 600 grenades lacrymogènes, 600 matraques en caoutchouc, plus résistantes que les bâtons blancs, et des casques métalliques<sup>862</sup>. Les cadres policiers sont représentés par des fonctionnaires détachés de métropole ou d'autres territoires impériaux tels que l'Indochine, l'AOF et le Maroc<sup>863</sup>. Les policiers camerounais sont, eux, d'abord recrutés *via* l'acquisition de diplômes de niveau élémentaire avec une enquête effectuée sur leurs idées politiques<sup>864</sup>, puis, en 1952, une École de police est fondée pour les professionnaliser et aider à la lutte anti-upéciste<sup>865</sup>. Malgré cette institution, la politique d'africanisation des cadres n'est décidée qu'à partir de 1956, certains policiers partant à l'École supérieure de police de Dakar pour se former. Né dans une famille royale des Batchieu, dans l'ouest, François Charles Kéou entre ainsi dans la police en 1949. Désigné comme « le type de collaborateur recherché par l'administration coloniale » afin de lutter contre les militant-es upécistes, il sert à Yaoundé puis Édéa, avant de rejoindre le commissariat de Garoua. Formé à l'étranger, notamment en criminologie, il participe à la répression des mouvements d'opposition après l'indépendance à Mbouda et Dschang<sup>866</sup>. Avec l'État sous tutelle en avril 1957, la gestion des effectifs policiers reste sous le contrôle du Haut-Commissariat, mais il doit déléguer une partie de ses compétences pour la police administrative, urbaine et rurale chargée de la sécurité<sup>867</sup>.

La gendarmerie et la garde camerounaise sont plus importantes dans les dispositifs sécuritaires, du fait de leur capacité d'intervention rapide dans le Cameroun rural<sup>868</sup>. Celle-ci est assurée par des pelotons mobiles, alors que des unités statiques sont chargées de la surveillance préventive ou répressive. Quatre sections de gendarmerie sont

856. ANOM, CONTR1093, Lettre de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Mazodier au ministre de la France d'Outre-mer, 8 juin 1954.

857. Des commissariats de sécurité publique sont créés à Dschang et Ebolowa en 1951. ANOM, DPCT17, Télégramme du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, André Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-mer, 27 mars 1953 ; Ngapeth Biyong Marie-Irène, *Cameroun. Combats pour l'indépendance*, *op. cit.*, p. 123 ; Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, pp. 65-67 ; Des commissariats de sécurité publique sont créés à Dschang et Ebolowa en 1951. Pondi Paul, *La Police...*, *op. cit.*, p. 108.

858. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 13 ; 1AFFPOL3337, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Pierre-Henri Teitgen, Yaoundé, 11 juin 1955, p. 12.

859. ANOM, CONTR1093, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Truitard sur les services de la sécurité, 7 mai 1954.

860. Les chiffres varient, à quelques dizaines près, selon les sources. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 13.

861. Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 88 ; Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux au Cameroun... », *op. cit.*, p. 49.

862. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 17 et pp. 26-27 ; Owona Jean Daniel, « La police au Cameroun... », *op. cit.*, p. 86-87 ; Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 90.

863. Retenons la figure de V. Piétri, commissaire central à Yaoundé, évoqué dans plusieurs témoignages. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 13 ; Owona Jean Daniel, « La police au Cameroun... », *op. cit.*, p. 28.

864. Tchouake Noumbissie Maginot et Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (1<sup>er</sup> semestre 2015), « La police camerounaise, du régime colonial à la veille de la réunification : repères sur la trajectoire de François Charles Kéou », *Nkà' Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 13, p. 13 ; ANOM, CONTR1093, Lettre de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Mazodier au ministre de la France d'Outre-mer, 8 juin 1954.

865. ANY, 3AC 1518, Sûreté, Organisation, 1951-1952 cité in Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux... », *op. cit.* ; Blanchard Emmanuel Quentin Deluermoz et Joël Glasman (2011), « La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, 15(2), pp. 33-53 ; Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 74.

866. Tchouake Noumbissie Maginot et Mahoula Ndjokwe Rose Nadine, « La police camerounaise, du régime colonial... », art. cité, p. 131 et pp. 135-138.

867. Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 78.

868. AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Nouveaux aspects de la défense en surface du territoire, Yaoundé, 1<sup>er</sup> juillet 1955 ; Comité n°2 de travail sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, Ngaoundéré, 24 juillet 1955.

présentes à Douala, Yaoundé, Garoua et Dschang et les chefs-lieux de région disposent de brigades, les subdivisions de postes<sup>869</sup>. En juillet 1956, ses effectifs se portent à 493 après des renforts importants demandés par le Haut-Commissaire<sup>870</sup>, dont 190 sont des officiers et sous-officiers français – 75 en plus en comparaison avec la fin de l'année 1955. Si les cadres français de la gendarmerie sont brièvement formés au Service de gendarmerie outre-mer de Fréjus, les auxiliaires camerounais sont recrutés dans les effectifs de la garde ou dans la société civile. Après une formation militaire d'un an, puis un stage de formation professionnelle, ils sont affectés dans l'une des sections, bénéficiant d'un armement plus opérationnel que celui des policiers. À son arrivée, Messmer espère pouvoir augmenter encore ces effectifs de gendarmerie dont il connaît le rôle sécuritaire en termes d'actions policières et de travail de renseignement<sup>871</sup>. Ce rôle dans la répression est d'autant plus stratégique que ses pelotons mobiles peuvent être mobilisés afin de « rétablir l'ordre momentanément troublé » ou servir dans des activités sécuritaires annexes, telles que la police des ports, des routes et des aéroports, le transfèrement des détenu-es, voire même la collecte d'impôts et la régie des prisons. Avec la mise en place du gouvernement autonome en 1957, le Haut-Commissaire continue à gérer l'emploi de la gendarmerie<sup>872</sup>. Des forces de sécurité locales complètent ces dispositifs du « maintien de l'ordre ». D'abord, la garde camerounaise, encadrée par les gendarmes, qui dispose de quatre groupements en 1956, à Yaoundé (« centre »), Douala (« sud »), Bafoussam (« ouest ») et Garoua (« nord »), avec au total 24 à 25 pelotons dispersés sur le territoire – des pelotons mobiles sous l'autorité du Haut-Commissaire et des pelotons régionaux sous l'autorité des chefs de région et de subdivision<sup>873</sup>. Ses effectifs ont légèrement augmenté depuis janvier 1955, passant de 1332 gardes à 1419, et de 14 gendarmes français à 46. À terme, le Haut-Commissaire, Pierre Messmer, souhaiterait en augmenter les effectifs à 1600 gardes. La formation militaire des gardes est plus sommaire que celle des auxiliaires de gendarmerie, et ils font l'objet d'une enquête de « moralité » afin de s'assurer de leur soutien aux autorités françaises. En juillet 1955, la conférence de Ngaoundéré soulève les nombreuses lacunes de la garde camerounaise qui doit, en théorie, suppléer la gendarmerie dans les actions sécuritaires<sup>874</sup>. Sur le terrain, la garde est en fait affectée à de nombreuses activités annexes, telles que la surveillance des prisons, des tribunaux et des bâtiments administratifs ou le recouvrement de l'impôt. Avec la réforme du 31 décembre 1957 portant sur la création de forces autochtones de sécurité, la garde est finalement scindée en deux : 22 pelotons mobiles sont détachés pour intégrer la gendarmerie – soit 792 hommes –, alors que 18 détachements régionaux, soit 708 gardes, sont mis à la disposition de l'État sous tutelle en tant que service civil<sup>875</sup>. Cette garde camerounaise assure alors les pelotons d'honneur pour le Premier ministre et les ministres, renforce les brigades de gendarmerie dans les régions et subdivisions, et garde des prisons et assure aussi les transfèremens. En réponse à ces forces de sécurité limitées en nombre, les autorités développent un dernier dispositif, celui de forces supplétives, pensé dans la continuité des méthodes de « pacification » de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs chefferies, notamment en régions Bamiléké et Bamoun, disposent déjà de tels groupes de sécurité, alors que dans le nord, les autorités réactivent un corps supplétif ancien, celui des goumiers, spécialisés dans la traque en zone saharienne à dos de cheval. Présents à Banyo, Fort-Foureau, Garoua, Ngaoundéré, Mora, Boubandjida et ailleurs encore, ils sont mis à disposition des officiers des Affaires Africaines qui en perfectionnent l'organisation pour sécuriser les zones frontalières autour du lac Tchad<sup>876</sup>. Ces forces de sécurité, constituées de policiers, de gendarmes, de gardes et de goumiers, sont complétées par des services de renseignement organisés à plusieurs échelles.

## 1.2. Des réseaux de renseignement dispersés

L'organisation des réseaux de renseignement au Cameroun et à l'étranger est particulièrement complexe comme en témoigne le schéma suivant. Ce bricolage administratif illustre l'absence de stratégie globale selon l'historien

869. Pour une carte : voir Section 2 – Partie II.B.

870. AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°4 de travail – La préparation des forces de maintien de l'ordre et leurs tâches d'intervention Ngaoundéré, 24 juillet 1955 ; ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la compagnie de gendarmerie du Cameroun, ses moyens et ses possibilités, 31 juillet 1956, p. 7.

871. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la compagnie de gendarmerie du Cameroun, ses moyens et ses possibilités, 31 juillet 1956, p. 5.

872. ANOM, CONTR1101, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer J. Robert sur la gendarmerie et la garde camerounaise, 20 mai 1958, p. 2.

873. Pour l'ensemble des données : ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la garde camerounaise, 1<sup>er</sup> août 1956.

874. *Ibid.*, AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°4 de travail – La préparation des forces de maintien de l'ordre et leurs tâches d'intervention Ngaoundéré, 24 juillet 1955.

875. ANOM, CONTR1101, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer J. Robert sur la gendarmerie et la garde camerounaise, 20 mai 1958, p. 12.

876. Noubou Noumowe Léonel, « De la milice coloniale à l'armée camerounaise... », *op. cit.*, pp. 147-152 et p. 396.

# Police et Sûreté au Cameroun (1955-1957)

## Légende

- Direction de la Sûreté
- Commissariats spéciaux
- Edéa Postes de Sûreté
- ★ École de police
- Commissariats et commissariats d'arrondissement
- ▲ Régie des chemins de fer
- Présence d'un officier des Affaires africaines
- Surveillance frontalière : circulation des individus, des biens
- ↗ Liaisons avec d'autres services de renseignement



Sources : ANOM, CONTRI 093, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Trutard, sur les services de la sécurité, 7 mai 1954 ; ANOM, CONTRI 095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956 ; Ndero Noubissi Thomas Albert (2021), « Police et société au Cameroun, de la colonisation française (1922 à 1971) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

André Dia : « La constitution des services de renseignement est moins le fruit d'une organisation convenablement définie par un organigramme et installée sur le terrain qu'une somme empirique d'expériences locales, plus ou moins visibles ou ostentatoires<sup>877</sup>. »

En conséquence, la production de renseignement est marquée par une coordination insuffisante, de nombreux doublons et le recours aux mêmes informateur-rices, ce qui fait dire à l'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa dans son rapport de juillet 1956 que « chaque service recherche le renseignement pour son compte propre » et fonctionne « dans son couloir de nage<sup>878</sup> ». Ces difficultés dans la centralisation du renseignement touchent également à la géographie contestataire du mouvement nationaliste qui exige une collecte à plusieurs échelles, des « villages » des campagnes camerounaises aux grands *hubs* africains de la décolonisation (Le Caire, Accra, Conakry) en passant par le siège new-yorkais de l'Onu et les cafés parisiens. Pourtant, après mai 1955, les autorités, à travers les experts présents à la conférence de Ngaoundéré, sont conscientes de devoir perfectionner ce réseau de renseignement<sup>879</sup>. Ces recommandations ne sont pas suivies de « plan de recherche de renseignements », malgré la production de synthèses sur les activités upécistes et mai 1955<sup>880</sup>.

L'institution centrale dans le renseignement est la direction de la Sûreté, jugée plutôt efficace par l'inspection de la France d'Outre-mer<sup>881</sup>. Les événements violents de Douala en septembre 1945 et la création de l'UPC en 1948 entraînent la création d'une Sûreté désormais autonome de la gendarmerie, localisée à Yaoundé, et constituée de sections centrales et territoriales<sup>882</sup>. La section RG renseigne sur les mobilisations politiques au Cameroun, tout en proposant des synthèses sur la presse, les syndicats, la situation économique ou les parlementaires<sup>883</sup>. Après mai 1955, son travail devient plus crucial encore, car elle centralise les remontées d'information depuis les différentes régions tout en participant à la recherche de militant-es sous mandat d'arrêt. La lutte anti-nationaliste explique l'augmentation des effectifs de la Sûreté, chiffrés à 394 fonctionnaires dont dix commissaires en 1956, la majorité étant affecté à des tâches administratives<sup>884</sup>. Le travail de terrain est effectué par les policiers français et camerounais. Pour encadrer la Sûreté, les autorités font appel à des fonctionnaires de l'empire qui ont une expérience dans les guerres d'indépendance, notamment celle d'Indochine. Ainsi, Maurice Agneray, inspecteur stagiaire de la Sûreté indochinoise en 1932, devient commissaire en 1941 et sert de chef de la brigade de surveillance à Hanoï jusqu'en 1954. Revenu en France, il est appelé au Cameroun en octobre 1957, où il sert dans la section RG, reconnu comme « un collaborateur entièrement précieux<sup>885</sup> ». Les brigadiers de police d'Indochine, Joseph Beirano et Richard Kien, ont la même trajectoire<sup>886</sup>, alors que des Françaises servent aussi comme sténo-dactylographes<sup>887</sup>. À la faveur de l'africanisation des cadres, des policiers camerounais se spécialisent aussi dans ces activités, à l'image de Joseph Bayock-Bayiha, inspecteur adjoint qui devient commissaire spécial du port de Douala après 1960<sup>888</sup>. Le poste de directeur de la Sûreté est particulièrement exposé<sup>889</sup>. Il est d'abord incarné par Paul Divol d'octobre 1953 à janvier 1956<sup>890</sup>, puis par René Caulier, dont l'expérience intra-impériale est fondamentale. Jeune inspecteur en AOF en 1938, il sert dans la Sûreté en Guinée, puis en Haute-Volta, distingué pour sa « grande conscience professionnelle et son dévouement », et présenté comme « un des meilleurs agents de la sûreté<sup>891</sup> ». Il arrive au Cameroun en janvier 1955 comme chef de la section RG<sup>892</sup>. Devenu directeur en janvier 1956, il est au contact de tous les administrateurs

877. Dia André, « Police et renseignement au Cameroun français... », *op. cit.*, pp. 65-83.

878. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 6 et p. 18 ; SHD, Vincennes, GR10T184, Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note sur l'organisation et la coordination du renseignement dans les territoires d'outre-mer, 24 juin 1957.

879. AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°2 de travail sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, Ngaoundéré, 24 juillet 1955.

880. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 6.

881. *Ibid.*, p. 5.

882. *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 1.

883. *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa, sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 4 et p. 7.

884. *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 12.

885. ANOM, 1C618, Dossier de carrière de Maurice Agneray.

886. ANOM, DPCT23, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au directeur de la Sûreté, Yaoundé, 23 avril 1957.

887. ANOM, 1C621, Dossier de carrière d'Emilienne Aufray ; Entretien mené avec une Française ayant vécu à Douala de 1958 à 1966, ayant requis l'anonymat, par le volet « Recherche » de la Commission, 20 juin 2024.

888. ANOM, EE5293, Dossier de carrière de Joseph Bayock-Bahiya.

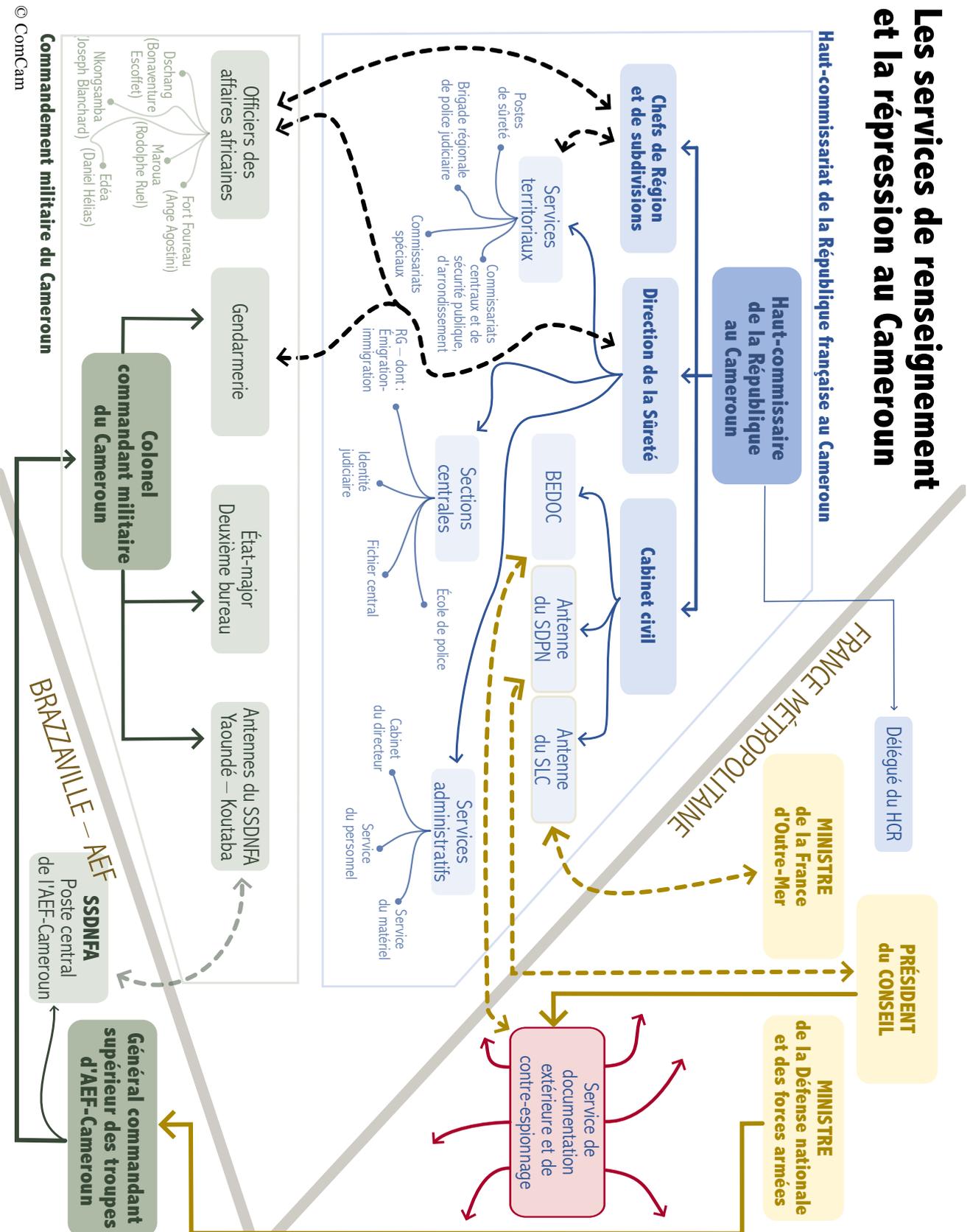
889. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 45.

890. ANOM, EEI5936, Dossier de carrière de Paul Divol.

891. ANOM, EEI7711, Dossier personnel de René Caulier. Gouvernement général de l'AOF, Direction générale du personnel, relevé de notes de M. Caulier René, 1938-1954.

892. *Ibid.*, Arrêté de nomination du 18 janvier 1955.

# Les services de renseignement et la répression au Cameroun



Sources : ANOM, CONTRI093, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Truiard, sur les services de la sécurité, 7 mai 1954 ; ANOM, CONTRI095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956 ; Ndefo Nubissi Thomas Albert (2021), « Police et société au Cameroun, de la colonisation française (1922 à 1971) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé 1, Cameroun.

et militaires en charge du renseignement, et doit coordonner le réseau de renseignement avec la métropole<sup>893</sup>. Sa fonction fait de lui un personnage presque tout-puissant<sup>894</sup>. Un an après, en janvier 1957, il est nommé directeur de la Sûreté en Côte d'Ivoire et laisse sa place à André Moret, ancien policier en Chine, en Syrie et contrôleur en Indochine durant dix ans<sup>895</sup>.

Les sections territoriales sont essentielles pour couvrir certaines régions stratégiques. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, des antennes RG sont créées au sein des commissariats, très rapidement transformées en sections RG – petites unités spécialisées dans la production de renseignement à l'échelle d'une localité – et enfin en postes de sûreté<sup>896</sup>. Face au succès de l'UPC, des commissariats dits « spéciaux » sont aussi installés dès 1951 dans les grandes villes du sud-ouest et du nord, avec l'objectif d'être autonomes et entièrement consacrés au renseignement<sup>897</sup>. Le poste de Douala est ainsi occupé par Albert Monier, dans une ville stratégique du fait du port de Bonabéri ou de l'aéroport. Après mai 1955, d'autres sont créés dans le nord, à Fort-Foureau, afin de surveiller les frontières, ou à l'ouest, à Dschang, pour compenser la faiblesse des structures de renseignement<sup>898</sup>. Une police spécialisée se développe enfin pour le chemin de fer, rapidement dotée d'un commissariat spécial, du fait du contrôle stratégique des trains utilisés par les militant-es upécistes<sup>899</sup>. Ces sections territoriales doivent toutefois composer avec l'administration territoriale. Les chefs de région et de subdivision produisent aussi du renseignement par l'intermédiaire des gardes et disposent d'un budget pour rétribuer des informateur-rices, auquel-les ils peuvent accorder « de menues faveurs d'ordre administratif<sup>900</sup> ». Ainsi, l'administration territoriale « recueille bien les renseignements », mais « elle les diffuse mal », précise l'inspecteur Massa<sup>901</sup>, puisqu'ils sont transmis à la direction des Affaires politiques et administratives, et non à la Sûreté. Dirigée, à partir de 1955, par Georges Becquey, cette direction filtre, interprète et soumet les renseignements au Haut-Commissaire qui, en retour, prend des mesures et informe la Sûreté qui se retrouve, en partie, court-circuiter dans son travail<sup>902</sup>.

Le réseau de renseignement au Cameroun est aussi porté par les autorités militaires, mais de façon dispersée. La gendarmerie tient son propre fichier de renseignement, qu'elle « doit donner [...] dans toute sa sécheresse, sans aucune interprétation », ce qui fait, souvent, double emploi avec celui de la Sûreté, mais lui permet de procéder à des arrestations d'individus signalés<sup>903</sup>. L'armée, *via* le Général commandant des troupes d'AEF-Cameroun localisé à Brazzaville, produit aussi son propre renseignement, stratégique dans la guerre menée en Sanaga-Maritime à la fin de l'année 1957<sup>904</sup>. Elle est secondée par le Service de Sécurité de la Défense Nationale et des Forces Armées (SSDNFA), créé en 1953 et dont le but est de protéger le secret militaire, de faire du contre-espionnage et de centraliser le renseignement lié à la sécurité militaire<sup>905</sup>. Au Cameroun, il est pris en charge par un capitaine, secondé par un sous-officier secrétaire et un lieutenant, en charge de l'antenne de Douala. Ce capitaine gère aussi le 2<sup>e</sup> bureau des forces terrestres chargé du renseignement, ainsi que des plans d'attaques et de défense, qui réunit aussi des informations sur les activités politiques. Depuis juillet 1955, « les commandants militaires doivent collaborer étroitement avec l'autorité civile par la recherche du renseignement, dont l'importance est fondamentale, en ce qui concerne le maintien de l'ordre préventif ou répressif<sup>906</sup> », précise l'inspecteur Massa, mais les contacts entre le 2<sup>e</sup> bureau et le Haut-Commissariat sont relativement réduits. La synthèse produite par l'officier remonte jusqu'au siège

893. Anyia Enyegue Basile (2021), *Cameroun : les renseignements généraux français dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime*, Paris, France, L'Harmattan, pp. 119-120.

894. Yvonne Anziani explicite cette position d'autorité du fait des relations amoureuses entre Pré et sa femme avant leur mariage, cette dernière ayant eu un enfant du Haut-Commissaire, finalement reconnu par Caulier. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°2 du 6 juillet 1955 au 20 mai 1956, p. 16.

895. Il est remplacé par J. Cardin avant René Caulier. ANOM, 1C698, Dossier personnel d'André Moret, Certificat médical du 20 mai 1958 ; Arrêté de nomination du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Yaoundé, 20 août 1956. Voir aussi ANOM, EEI16660, Dossier personnel d'André Moret.

896. Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, p. 71.

897. *Ibid.*, p. 70 ; Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 50 ; Pondi Paul, *La Police...*, *op. cit.*, p. 116.

898. Un poste de sûreté est aussi ouvert à Bafoussam dès septembre 1956. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 70.

899. Au sein de la Régie Fercam (Régie Nationale des Chemins de Fer du Cameroun) dès 1949. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 48 ; Pondi Paul, *La Police...*, *op. cit.*, p. 118 ; Munyanu Patrice Dukson, « La police et la sûreté... », *op. cit.*, pp. 67-68 ; Anyia Enyegue Basile, *Cameroun : les renseignements généraux...*, *op. cit.*, pp. 104-105.

900. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 3

901. *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 6.

902. ANOM, EEI17399, Dossier de carrière de Georges Becquey.

903. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, M. Massa, sur la compagnie de gendarmerie du Cameroun, ses moyens et ses possibilités, 31 juillet 1956, pp. 5-6 et p. 10.

904. Voir Section 2 – Partie II.E.

905. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 14.

906. Selon l'instruction n°800/IS du 28 juillet 1955. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 14.

parisien du SSDNFA, qui produit aussi un rapport mensuel pour le 2<sup>e</sup> bureau, mais ses renseignements ne diffèrent guère de ceux de la Sûreté, ce qui en limite l'utilité<sup>907</sup>. Également, le Secrétariat Permanent de la Défense Nationale (SPDN), lié à la Présidence du Conseil de la IV<sup>e</sup> République, a un représentant au Cameroun jusqu'au milieu de l'année 1956, très limité dans son action<sup>908</sup>.

Une spécificité importante complète ce réseau de renseignement : le corps des officiers des Affaires Africaines (OAA). Dès la conférence de Ngaoundéré en juillet 1955, des experts proposent que ces officiers secondent les administrateurs dans la lutte anti-upéciste<sup>909</sup>. Pré multiplie alors les contacts avec le général Serge Missonier, en charge des affaires militaires au ministère de la France d'Outre-mer, et le colonel Charles Lacheroy<sup>910</sup>. Ancien de la Côte d'Ivoire, ayant participé à la guerre d'indépendance indochinoise avant de prendre la direction du Centre Militaire d'Information et de Spécialisation pour l'Outre-Mer (Cmisom), cet officier est surtout connu pour avoir diffusé la « doctrine de la guerre révolutionnaire » (DGR) dans les milieux militaires français qui, en retour, tentent de l'appliquer en Algérie<sup>911</sup>. Lacheroy dit s'être inspiré, en partie, des recommandations faites à Ngaoundéré en juillet 1955 pour penser sa doctrine, et les OAA proposés sont censés faire partie de ce dispositif sécuritaire pensé à l'aune de la lutte anti-upéciste<sup>912</sup>. *In fine*, Pré obtient l'affectation de six officiers au Cameroun dans la première promotion prévue pour l'empire colonial d'Afrique, chiffre relativement élevé, alors que l'AEF n'en obtient qu'un : deux capitaines (Joseph Blanchard, Rodolphe Ruel) et quatre lieutenants (Bonaventure Escoffet, Pierre Vigier, Daniel Helias, Ange Agostini<sup>913</sup>). Ces six officiers suivent une formation au Cmisom, dans la section Afrique centrale, de septembre 1955 à février 1956, *via* des enseignements en histoire coloniale (par Henri Brunschwig), sur la 'guerre révolutionnaire' (par le colonel Lacheroy), la lutte contre « la rébellion » en Indochine (par le lieutenant-colonel Roger Trinquier), l'empire colonial britannique (par le journaliste du *Monde* André Blanchet<sup>914</sup>) ou encore l'ethnographie (par Marcel Griaule<sup>915</sup>). Xavier Deniau, chargé alors des affaires de *trusteeship* à Paris, les renseigne sur l'UPC, alors qu'ils étudient les prescriptions sécuritaires de la conférence de Ngaoundéré et effectuent des exercices pratiques sur le « maintien de l'ordre » au Cameroun<sup>916</sup>. Une seconde promotion suit une formation similaire au Cmisom, d'octobre 1957 à janvier 1958, avec d'autres intervenants, tels que l'anthropologue Georges Balandier<sup>917</sup>, mais aussi Lacheroy, devenu alors chef du Service d'action psychologique et d'information de la Défense nationale et des Forces armées<sup>918</sup>.

Après la rédaction d'un mémoire, les six officiers de la première promotion sont affectés auprès de plusieurs chefs de région. Plusieurs d'entre eux ont des trajectoires intra-impériales qui ont certainement joué sur leur nomination. Né en 1917 à Bastia, Agostini part au Cameroun à l'âge de 49 ans : il incarne ces parcours de Corses engagés dans les affaires coloniales au tournant des indépendances<sup>919</sup>. Membre des Forces françaises libres durant la guerre, il a fait partie du 7<sup>e</sup> Régiment des Tirailleurs Sénégalais à Dakar lors du massacre de Thiaroye, le 1<sup>er</sup> décembre 1944 avant de servir comme lieutenant, de nouveau, à Dakar puis en Indochine, en pleine guerre d'indépendance. Il y officie dans les services de renseignement contre le Viêt-Minh, « obtenant des résultats excellents » et contribuant à « la

907. *Ibid.*, p. 16.

908. *Ibid.*, p. 17.

909. AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°1 – Problèmes posés par l'utilisation des forces supplétives pour le maintien de l'ordre et la défense en surface du territoire, Ngaoundéré, 24 juillet 1955. Noubou Noumowe Leonel (2023), « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun : un corps de renseignement spécial au cœur du pouvoir colonial (1954-1960) », *Outre-Mers. Revue d'histoire coloniale et impériale*, 112 (418-419), pp. 199-217.

910. Archives diplomatiques de France (ADF), Nantes, 765 PO1-18, Lettre du directeur des Affaires militaires au ministère de la France d'Outre-mer, le général Missonier, au ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 3 août 1955.

911. Sur son parcours : Lacheroy Charles Colonel (e.r.) (2003), *De Saint-Cyr à l'action psychologique. Mémoires d'un siècle*, Paris, Charles Lavauzelle. Voir aussi : Villatoux Paul (2003), « Le colonel Lacheroy, théoricien de l'action psychologique », in Jauffret Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Éditions Autrement, pp. 494-508. Renvoi à la partie 2.

912. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du colonel Charles Lacheroy au Haut-Commissaire Roland Pré Paris, 6 septembre 1955.

913. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 3.

914. Sur leur rencontre : Lacheroy Charles Colonel (e.r.), *De Saint-Cyr à l'action psychologique...*, *op. cit.*, p. 68.

915. ANOM, 1AFFPOL2128, Cmisom, Programme général de la XIII<sup>e</sup> session, du 24 septembre 1955 au 25 février 1956, Caserne de Lourcine, 37 boulevard de Port Royal, Paris, XIII<sup>e</sup>.

916. « Étant donné la situation de la subdivision d'Éséka, telle que vous l'avez exposée en juillet 1957 à l'administrateur chef de la subdivision, faites des propositions sur l'action que vous jugez urgente d'entreprendre dans la subdivision afin d'y maintenir l'ordre menacé par l'action du Mouvement populaire pour l'indépendance du Cameroun ». ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du chef de bataillon Courtecuisse au général commandant le Cmisom, Paris, 8 février 1956 ; Cmisom, Cours de renseignement – exercice pratique n°4, Section Afrique centrale, XIII<sup>e</sup> session.

917. Balandier enseigne alors à l'Institut d'Études Politiques de Paris et a publié *Afrique ambiguë* (1957). Balandier Georges (1997), *Conjugaisons*, Paris, Fayard.

918. ANOM, 1AFFPOL2128, Cmisom, Programme général de la XVII<sup>e</sup> session, du 14 octobre 1957 au 25 janvier 1958, Caserne de Lourcine, 37 boulevard de Port Royal, Paris, XIII<sup>e</sup> ; Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », art. cité, p. 207.

919. Profizi, Vanina (2016), « Les Corses au Gabon. Recompositions identitaires d'une communauté régionale en situation d'expatriation », *Cahiers d'études africaines*, 221-222 (1-2), pp. 287-316.

destruction de nombreuses organisations rebelles » *via* « des opérations de nettoyage qui se sont révélées efficaces<sup>920</sup> ». Cette expérience indochinoise est certainement déterminante dans sa sélection pour le stage au Cmisom<sup>921</sup>. Débarqué à Douala en avril 1956, il est affecté dans le nord, à Fort-Foureau (Logone-et-Chari). De son côté, Rodolphe Ruel, né en 1922, affecté en Indochine (1951-1953) et au Maroc (1954-1955), suit une trajectoire similaire avant d'être affecté à Maroua (Diamaré). Le lieutenant Pierre Vigier rejoint Ngaoundéré dans l'Adamaoua<sup>922</sup>. Les trois autres officiers sont nommés dans des régions marquées par la guerre contre l'UPC, et donc stratégiques. Né en 1921 à Plözévet, en Bretagne, Daniel Hélias est aussi passé en Indochine puis dirige l'école militaire préparatoire de Ouagadougou, avant de servir au Maroc en tant qu'officier de renseignement à Casablanca. Après le stage au Cmisom, il est affecté en Sanaga-Maritime à Édéa<sup>923</sup>. À Dschang, en région Bamiléké, Bonaventure Escoffet, qui a déjà servi un an au Cameroun en 1950, considéré comme « le meilleur stagiaire » de la promotion du Cmisom<sup>924</sup>, se forme très rapidement sur le terrain aux côtés du chef de région, Maurice Delauney qui le surnomme « Bona<sup>925</sup> », alors que Joseph Blanchard est affecté dans le Mungo à Nkongsamba<sup>926</sup>. Sur le terrain, ces OAA mènent des activités strictement militaires, telles que le repérage de zones de parachutage ou le suivi des anciens combattants, mais ils vont également au contact des populations lors de tournées dont le but est la collecte de renseignement et l'« action psychologique » contre l'UPC<sup>927</sup>. Adjoint des chefs de région, ils doivent surtout coordonner les différents réseaux de renseignement, ce qui n'est pas sans difficulté et tensions. Pierre Vigier quitte ainsi le corps des OAA, quelques semaines après son arrivée, car le chef de région de l'Adamaoua refuse sa présence à ses côtés dans une région qu'il juge « calme<sup>928</sup> ». Après avoir été envoyé à Rey-Bouba, Vigier rejoint finalement le Bataillon des Tirailleurs Camerounais de Yaoundé. En Sanaga-Maritime, Daniel Hélias s'oppose aussi au chef de région, Irénée Montout<sup>929</sup>. Il est finalement transféré à l'École d'Enfants de Troupe à Brazzaville à la fin de l'année 1956<sup>930</sup>. Ainsi, sur les six OAA, seuls trois se distinguent véritablement dans leur travail de renseignement, mais le Haut-Commissaire se félicite de leur rôle dans « la concentration et la coordination des informations ayant trait à la sécurité de leur région<sup>931</sup> ». Avec la guerre menée en Sanaga-Maritime, Agostini et Ruel sont mutés dans la « zone de pacification », le premier à Boumnyebel et le second à Pouma, jouant un rôle clé dans le renseignement militaire<sup>932</sup>. Agostini joue un rôle dans la recherche de Ruben Um Nyobè qui aboutit à son assassinat, en septembre, les renseignements recueillis ayant « aboutis, sans pertes amies, à la capture ou à la destruction des chefs politico-militaires de la rébellion<sup>933</sup> ».

Il est ensuite transféré à l'ouest et repart du Cameroun en avril 1959<sup>934</sup> comme Ruel dès août 1958<sup>935</sup>.

Enfin, les réseaux de renseignement sont complétés par des services extérieurs, Sûretés du reste de l'empire, services de police de pays qui collaborent avec la France et les relais de métropole<sup>936</sup>. Il n'est toutefois pas toujours

920. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Dossier personnel d'Ange Agostini ; SHD, Centre des Archives du Personnel Militaire (CAPM), Pau, Dossier personnel d'Ange Agostini, Copie des notes du feuillet du personnel, 1953, sous dérogation.

921. SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel d'Ange Agostini, Feuille de note pour le Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'outre-mer, 13<sup>e</sup> session de 1955-1956 ; Certificat de spécialisation « africaine » Sous dérogation.

922. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du capitaine Bataille à ses camarades, Yaoundé, 23 juin 1956 ; Sujet de mémoire au Cmisom des officiers des affaires africaines affectés au Cameroun ; Fiche de renseignement sur l'officier Jean Dandrau.

923. *Ibid.*, Fiche d'appréciation du Haut-Commissaire adjoint René Tirant sur l'officier des Affaires Africaines Rodolphe Ruel, Yaoundé, 12 août 1957.

924. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du chef de bataillon Courtecuise au général commandant le Cmisom, Paris, 8 février 1956.

925. Delauney Maurice, *De la casquette à la jaquette ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, *op. cit.*, p. 78.

926. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Fiche d'appréciation sur Joseph Blanchard par le chef de région du Mungo, Nkongsamba, 15 juillet 1957 ; Lettre du chef de région Michel Vallée au directeur du Cabinet militaire du Haut-Commissariat, Nkongsamba, 12 janvier 1957.

927. Voir Partie 2, ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer aux chefs de région, Yaoundé, 23 mai 1956 ; Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », art. cité, p. 210.

928. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du capitaine Bataille à ses camarades, Yaoundé, 23 juin 1956.

929. SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel de Daniel Hélias, État de services ; Feuille de note, sous dérogation. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 3.

930. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du chef de région Irénée Montout au directeur du Cabinet militaire du Haut-Commissariat, Édéa, 15 janvier 1957.

931. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 17 juin 1957.

932. *Ibid.*, Fiche chef du cabinet militaire Jacquot sur les officiers des Affaires Africaines, 17 mars 1958.

933. SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel d'Ange Agostini, Feuille de note pour l'année 1958, par le colonel du Crest de Villeneuve, 16 septembre 1958 ; État des services, témoignage de satisfaction du ministre des Armées, décision en date du 8 janvier 1959, sous dérogation.

934. Il sert, ensuite, dans la guerre d'indépendance algérienne, en tant qu'officier de renseignement à Miliana, SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel d'Ange Agostini, État des services ; Feuille de note pour l'année 1961, 1965, sous dérogation.

935. Il rejoint le Sud algérien et le Tchad. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Fiche d'appréciation du Haut-Commissaire adjoint René Tirant sur l'officier des Affaires Africaines Rodolphe Ruel, Yaoundé, 12 août 1957 ; SHD CAPM, Pau, Dossier personnel de Rodolphe Ruel, État des services ; Feuille de note pour l'année 1956, 1957 et 1958, sous dérogation ; Noubou Noumowe Léonel, « De la milice coloniale à l'armée camerounaise... », *op. cit.*, p. 502.

936. Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux... », *op. cit.*, p. 35 ; ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 11.

aisé, à partir des archives disponibles, de déterminer si la Sûreté du Cameroun est « plus souvent partie prenante ou partie donnanter<sup>937</sup> », même si les services extérieurs ont peu de moyens sur le terrain. En métropole, depuis l'entre-deux-guerres, un Service de renseignement impérial existe déjà<sup>938</sup> et laisse place, après la guerre, à un service dédié au sein du ministère de la France d'Outre-mer : le Service de Liaison et de Coordination (SLC). Celui-ci est en contact étroit avec la délégation du Haut-Commissariat à Paris qui reçoit de nombreux documents des réseaux de renseignement<sup>939</sup>. Le SLC aide aussi à la remontée d'information du territoire sous tutelle vers le ministère de la France d'Outre-mer *via* un capitaine affecté à Douala, censé être « le cerveau du renseignement » au Cameroun, mais qui, dans les faits, se contente de compiler les informations de la Sûreté<sup>940</sup>. Également, la Sûreté du Cameroun est aidée par le Sdece, créé en 1946, surtout engagé dans les guerres en Indochine et en Algérie<sup>941</sup>. Conscient de la lutte anti-communiste, le Sdece s'intéresse peu à l'empire colonial d'Afrique, mais il produit du renseignement sur des pays étrangers et sur l'activité de ces pays dans les territoires sous souveraineté française. Sans poste dédié au Cameroun, même si un poste à Douala est envisagé en 1954 pour faire face aux « menaces anti-françaises » sur le continent<sup>942</sup>, il dispose d'une section AEF-Cameroun au sein du Bureau de Documentation de Brazzaville (Bedoc) où un commandant et un capitaine étudient le territoire *via* divers-es informateur-rices<sup>943</sup>. Retracer le travail du Sdece à propos du Cameroun reste complexe, tant ses activités sont secrètes, cachées au Haut-Commissaire, et surtout dirigées vers les acteurs étrangers présents sur le territoire, tels que la FSM, les agents consulaires ou les mouvements islamiques<sup>944</sup>. Si le Sdece s'intéresse aux nationalistes avant 1958, il s'agit surtout d'enquêter sur leur action internationale – ce que lui demande de faire la Sûreté au Cameroun. Elle fait la même demande à la Sûreté nationale en France qui mobilise les RG, la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), le cas échéant, les Préfectures de Police, afin de suivre les étudiant-es et upécistes présent-es en métropole<sup>945</sup>. Ce travail de la Sûreté nationale n'est guère spécifique puisqu'elle dispose d'une section dédiée aux activités des ressortissant-es des territoires impériaux dont fait partie le Cameroun. La coordination entre Sûreté nationale et Sûreté du Cameroun n'est pas toujours fluide, mais donne lieu à des rencontres entre services<sup>946</sup>, facilitées par la délégation du Haut-Commissariat à Paris. Ainsi, la diversité des acteur-rices des réseaux de renseignement témoigne de l'absence de stratégie globale dans la lutte contre l'UPC, mais illustre la culture de la surveillance qui se manifeste au Cameroun après mai 1955. La justice est alors le dernier dispositif sécuritaire mobilisé par les autorités.

### 1.3. La magistrature et la politique répressive

Jusqu'en 1958, la justice métropolitaine est peu mise à contribution dans la répression des upécistes installés en France, ce qui contraste avec la guerre d'indépendance algérienne<sup>947</sup>. La justice militaire, de son côté, l'est peu aussi : la consultation des registres du tribunal militaire de Dakar, compétent pour le Cameroun jusqu'en 1961, ne laisse pas entrevoir d'inflation de la justice militaire liée à l'éclatement et l'enlisement du conflit en Sanaga-Maritime puis en région Bamiléké<sup>948</sup>. Cela peut être dû à l'éloignement de cette juridiction incompatible avec la

937. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 11.

938. « 8 juin 1937. Constitution d'un service de renseignement colonial », in Brun Olivier et Poirot Jérôme (dir.) (2021), *Le renseignement français en 100 dates*, Paris, Perrin, pp. 157-159.

939. Alger Astrid (2011), *Délégation du Cameroun et du Togo. 1947-1959. Répertoire numérique détaillé*, Aix-en-Provence, ANOM [disponible sur : <[https://recherche-anom.culture.gouv.fr/data/files/anom.diffusion/images/PDF/Franom\\_00134\\_IR.pdf](https://recherche-anom.culture.gouv.fr/data/files/anom.diffusion/images/PDF/Franom_00134_IR.pdf)>].

940. Selon l'instruction n°800/IS du 28 juillet 1955. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 17.

941. Faligot Roger, Guisnel Jean et Kauffer Rémi (2013), *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, pp. 70-144.

942. SHD, Vincennes, GR10T184, Service de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Note sur la recherche d'une meilleure protection des territoires africains de la France d'Outre-mer sur le plan renseignements, 19 février 1954.

943. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 2.

944. *Ibid.* p. 18.

945. Henri Brigitte (2017), *Histoire secrète des RG*, Paris, Flammarion.

946. ANOM, DPCT 23, Lettre du Haut-Commissaire de la République au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 27 avril 1957.

947. Codaccioni Vanessa (2010), « (Dé)Politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial : le viol, le procès et l'affaire Djamilia Boupacha (1960-1962) », *Nouvelles Questions Féministes*, 29(1), pp. 32-45 ; Thénault Sylvie (2012), « "Atteinte à la sûreté de l'État" ou la lutte pour l'indépendance en procès », in Amiri Linda et Stora Benjamin (dir.), *Algériens en France. 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Paris, Autrement, pp. 126-129.

948. Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM), Le Blanc, CA2194, Registres des jugements au tribunal militaire de Dakar, 1945-1961. Voir aussi : Ayissi Bilobe Jean Chrysotome (2019), « La pratique de la justice militaire au Cameroun de 1960 à 2008 : aperçu historique, enjeux politico-sécuritaires et problématique des droits de l'homme », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

volonté d'une justice prompte et efficace exprimée à plusieurs reprises par le ministère de la France d'Outre-mer ainsi que les administrateurs sur place. Les tribunaux correctionnels ordinaires et la Cour criminelle du Cameroun, juridiction unique et itinérante, sont surtout concernés. Car le droit et la justice au Cameroun sont effectivement mis à contribution pour réprimer des activités jugées illégales ou indésirables par les autorités, même si ces dernières tentent de maintenir l'apparence d'une séparation des pouvoirs. Ils restreignent aussi en retour le champ d'action de l'administration française en matière répressive en définissant les limites du légal et de l'illégal et en imposant des procédures à suivre et des recours. Ce rôle reste toutefois difficile à tenir, tant les autorités françaises, puis camerounaises à partir de 1957, ont cherché à influencer les tribunaux en accentuant leur rôle dans la répression, même si le droit et la justice ont pu aussi faire office de contre-pouvoir ou d'instrument de défense pour les nationalistes.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le système judiciaire au Cameroun a été réformé pour le rapprocher du modèle métropolitain. Désormais, la compétence de la justice dite « indigène » en matière pénale est supprimée par le décret du 30 avril 1946. Cela signifie que les Français-es et les Camerounais-es sont confronté-e-s aux mêmes lois, aux mêmes procédures et aux mêmes institutions judiciaires en matière de délits et de crimes. Seul le domaine civil et commercial reste séparé en deux systèmes avec l'application des « coutumes » dans les jugements rendus par les juridictions « indigènes ». Le régime de l'indigénat, durement perçu par les Camerounais-es durant l'entre-deux-guerres, est aboli au même moment, *via* la loi du 7 avril 1946, ce qui ne signifie pas un abandon immédiat, mais ses pratiques répressives ne sont plus employées après mai 1955. Cette unification de la justice en matière pénale, supprimant 700 à 800 juridictions « indigènes », permet d'assurer les mêmes garanties de justice à l'ensemble des ressortissant-es d'outre-mer, car le Code pénal métropolitain est désormais appliqué dans toutes les juridictions pénales du territoire sans distinction de statut<sup>949</sup>. Cette réforme contraste avec l'arbitraire qui caractérisait les jugements rendus par les tribunaux « indigènes » dans l'entre-deux-guerres, présidés par des administrateurs, même s'il est toujours possible d'interpréter cette réforme comme une manière d'imposer le droit français, sans tenir compte des spécificités locales et des conceptions et pratiques diverses de la justice parmi les populations africaines. En dépit de cette réforme, le principe de séparation des pouvoirs n'est pas toujours respecté puisqu'en raison du manque de moyens et de personnel de la magistrature, ce sont souvent des administrateurs qui cumulent les fonctions administratives et les fonctions judiciaires, alors que le Haut-Commissaire peut promulguer des arrêtés à visée contraignante ou répressive, qui lui donnent des pouvoirs de portée très large.

La structure des juridictions reflète cette absence de séparation des pouvoirs. Après 1946, il n'existe qu'un seul Tribunal de Première Instance (TPI), celui de Douala. Un TPI fonctionne avec un personnel « au complet », soit un président du tribunal, un juge suppléant, un juge d'instruction et un procureur de la République. C'est donc une personne différente qui est chargée de remplir chaque fonction, ce qui permet d'assurer un minimum de collégialité et de séparation des différents rôles judiciaires. Dans toutes les autres juridictions sont déployées des Justices de Paix à Compétence Étendue (JPCE), des juridictions à juge unique où une seule personne est chargée de tous ces rôles et où il n'y a pas de membre du parquet. Ainsi, le même individu est chargé de l'instruction, de l'accusation et du jugement final, ce qui pose des problèmes évidents en matière pénale. Non seulement ces juridictions sont à juge unique, mais parfois elles sont présidées par un administrateur plutôt qu'un magistrat de carrière faute de personnel. Ainsi ce sont trois administrateurs qui assurent le service judiciaire dans les JPCE de Foumban, Ngaoundéré et Kribi en 1950<sup>950</sup>. Ces JPCE ont vocation à disparaître pour être remplacées par des TPI avec un personnel complet : en 1954, on trouve sept tribunaux de première instance, tandis que demeurent quatorze JPCE<sup>951</sup>. En août 1956, existent une Cour d'appel avec un premier président, une Cour criminelle, huit TPI, treize JPCE, quatre justices de paix à attributions correctionnelles et 26 justices de paix à compétence ordinaire.

La présence des administrateurs dans le système judiciaire est donc encore marquée après 1946. Le manque de magistrats est, en effet, si criant tout au long de la présence française – malgré les efforts déployés, puisque les recrutements explosent après 1946<sup>952</sup> – que les nouveaux diplômés recrutés dans la magistrature d'outre-mer doivent prendre leur poste immédiatement, dans des zones isolées, sans conseil juridique et sans période de formation. Au total, en 1950, 22 magistrats titulaires et un intérimaire sont en service, et au moindre congé, l'administration doit

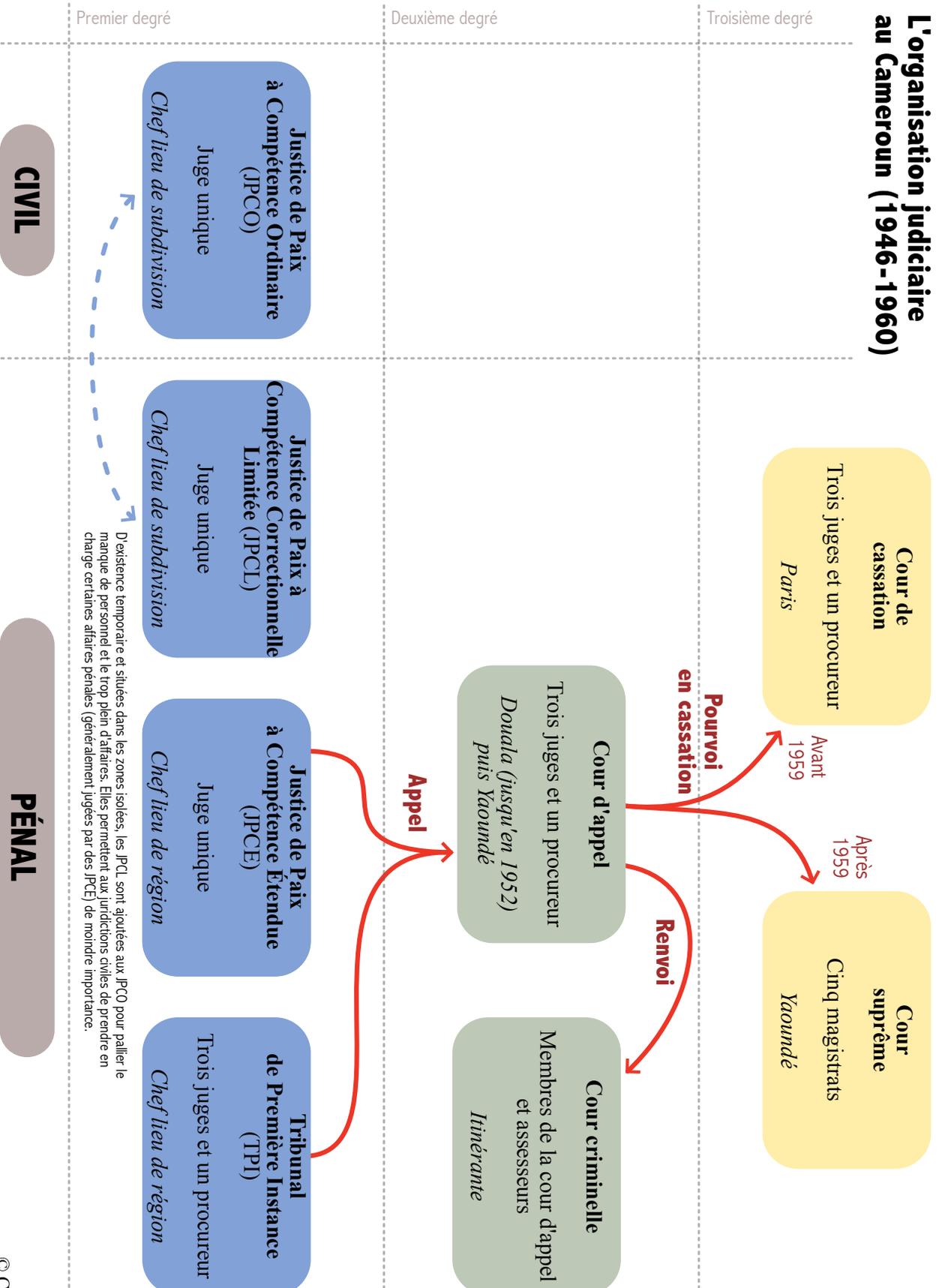
949. Cagan Guy (1956), « Contribution à l'histoire de la Justice au Cameroun (suite) », *Penant. Recueil général de Jurisprudence, de Doctrine et de Législation d'Outre-mer*, (640), p. 13.

950. Archives nationales de France P490AP22, Tableau des magistrats en fonction au Cameroun, 15 juillet 1950.

951. (1959), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placée sous la tutelle de la France. Année 1957*, Paris, Imprimerie générale Lahure, p. 77-79 ; Ngando Blaise Alfred (2020), *Genèse de l'État et du droit au Cameroun. 1472-1961 : Les racines d'une nation en construction*, Paris, L'Harmattan, pp. 284-285.

952. Farcy Jean-Claude (2011), « Quelques données statistiques sur la magistrature coloniale française (1837-1987) », *Clio@Themis. Revue électronique d'histoire du droit*, (4), fig. 1, [disponible sur : <<https://journals.openedition.org/cliiothemis/1367>>, consulté le 30 juin 2023].

# L'organisation judiciaire au Cameroun (1946-1960)



**CIVIL**

**PÉNAL**

détacher un fonctionnaire pour assurer le suivi<sup>953</sup>. Ils sont aidés par un personnel des métiers de greffe et de secrétariat, difficiles à recruter et souvent mal formés<sup>954</sup>. En 1957, les magistrats sont désormais une trentaine, aidé par 237 fonctionnaires, dont onze greffiers de métropole<sup>955</sup>. La sociologie de ces magistrats reste mal connue de l'historiographie. Certains sont recrutés *via* un examen spécifique pour les territoires coloniaux, plus exceptionnellement *via* l'Enfom<sup>956</sup>. Les magistrats du siège sont nommés sur présentation du Conseil supérieur de la magistrature et par le Président de la République, ceux du parquet, *via* le ministère de la France d'Outre-mer<sup>957</sup>. Il est intéressant de noter, à travers l'analyse de dossiers de carrière, qu'ils ont tous des trajectoires intra-impériales qui les font circuler des Caraïbes à l'Indochine, du Pacifique à l'Afrique, rares étant ceux qui restent sur le long terme au Cameroun, à l'image de Jean Vigroux, juge suppléant au Cameroun dès 1948, puis JPCE à Garoua. Passé brièvement au Maroc, il revient, dans le territoire sous tutelle, pour servir au JPCE de Nkongsamba puis au Tribunal de première instance de Douala, dans la section d'Édéa, à partir d'octobre 1958 jusqu'à son départ en 1960<sup>958</sup>.

Certains magistrats soutiennent activement la politique répressive des autorités. Le journal *L'Humanité* se plaint ainsi du rôle joué par le Procureur général Henri Laborde après mai 1955<sup>959</sup>, quand d'autres accompagnent la politique répressive des autorités, comme le dénonce régulièrement l'UPC *via* des tracts, des pétitions et des brochures. D'origine toulousaine, Georges-Alexandre Cau, passé par le Maroc, l'AEF, la Côte d'Ivoire et le Togo après la guerre, arrive au Cameroun en 1954 en tant que juge d'instruction au TPI de Douala<sup>960</sup>. Acteur de la répression en mai 1955, il est au cœur des dispositifs sécuritaires du Wouri jusqu'à son départ en janvier 1957, régulièrement critiqué par la presse pour sa fabrication de faux documents et les pressions exercées sur les détenus politiques<sup>961</sup>. Né en 1921, Yves Appia est affecté à une JPCE en Sanaga-Maritime, à Éséka en mars 1954, après avoir servi à Garoua et à la Cour d'appel, ce qui le confronte directement à la répression des premiers maquis<sup>962</sup>. Certains de ces magistrats sont particulièrement sollicités dans la lutte anti-upéciste comme dans à l'ouest. Né en Guinée française, André Buzet rejoint la magistrature d'outre-mer en 1951, d'abord juge d'instruction au sein de la JPCE de Dschang. Ses évaluations signalent un magistrat « intelligent et travailleur » qui fait face à un « labeur écrasant » : « Dépassé par l'ampleur de sa tâche qu'aucun magistrat d'ailleurs n'aurait pu tenir correctement dans les mêmes conditions, a commis inévitablement des erreurs et des omissions<sup>963</sup> », est-il précisé par sa hiérarchie. Il ne lui en est pas tenu rigueur, même s'il est affecté dans l'est, à Bétaré-Oya, avant d'être nommé JPCE dans la nouvelle juridiction de Bafoussam, en 1955, où il est décrit comme un « excellent magistrat ». Il rejoint ensuite un poste à Mokolo en 1957, puis le tribunal de Maroua jusqu'en juillet 1958. Après un retour à Dschang, il assume des fonctions judiciaires au Maroc<sup>964</sup>. De futures recherches permettraient de préciser ce milieu des magistrats français au Cameroun et de préciser leur perception de la justice au temps des décolonisations, tout en précisant les parcours des premiers magistrats camerounais<sup>965</sup>.

953. Le rapport de 1952 commandé par le Conseil Supérieur de la Magistrature à Robert Sédille sur la situation de la justice en Afrique, qui se base sur des inspections conduites par l'avocat général Maurice Rolland en 1950 et 1952 en AEF et au Cameroun, donne de nombreux exemples de ces manques et des conséquences pour l'indépendance de la justice. Ce rapport constitue l'un des sources les plus complètes sur le fonctionnement de la justice au Cameroun dans les années 1950, bien qu'il doive être lu avec une certaine distance critique. ANF, 4AG 579, Rapport de Robert Sédille sur la situation de la justice en Afrique 1953.

954. ANOM, CONTR1093, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Truitard sur l'étude du service de la justice et l'éventualité d'une réorganisation, 7 mai 1954.

955. (1959), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...*, op. cit., p. 81.

956. De nombreux dossiers de carrière de ces magistrats sont situés aux ANOM et aux ANF, certains étant encore sous dérogation. Mangin Gilbert (1988), « La magistrature coloniale française », in Allott Antony, Royer Jean-Pierre, Lamy Émile, Saraceno Pietro, Mangin Gilbert, Vanderlinden Jacques, Mbaye Keba (dir.), *Magistrat au temps des colonies*, Lille, l'Espace juridique, pp. 90-96.

957. (1959), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...*, op. cit., p. 81.

958. ANOM, 1CM615, Dossier de carrière de Jean Vigroux.

959. En poste depuis janvier 1954. Fiche biographique sur Henri Laborde in Marchand in Farcy Jean-Claude et Fry Rosine, *Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne/CNRS), [disponible sur : <<https://annuaire-magistrature.fr/index.php?dossier=fiche&personne=94918>>].

960. Fiche biographique sur le magistrat Georges Alexandre Cau in Farcy Jean-Claude et Fry Rosine, *Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne/CNRS), [disponible sur : <<https://annuaire-magistrature.fr/index.php?dossier=fiche&personne=99513>>].

961. Archives départementales de la Seine-Saint-Denis (AD93), Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, pp. 15-23.

962. ANOM, 1CM471, Dossier de carrière d'Yves Appia.

963. ANOM, 1CM490, Dossier de carrière d'André Buzet, Note individuelle de 1953.

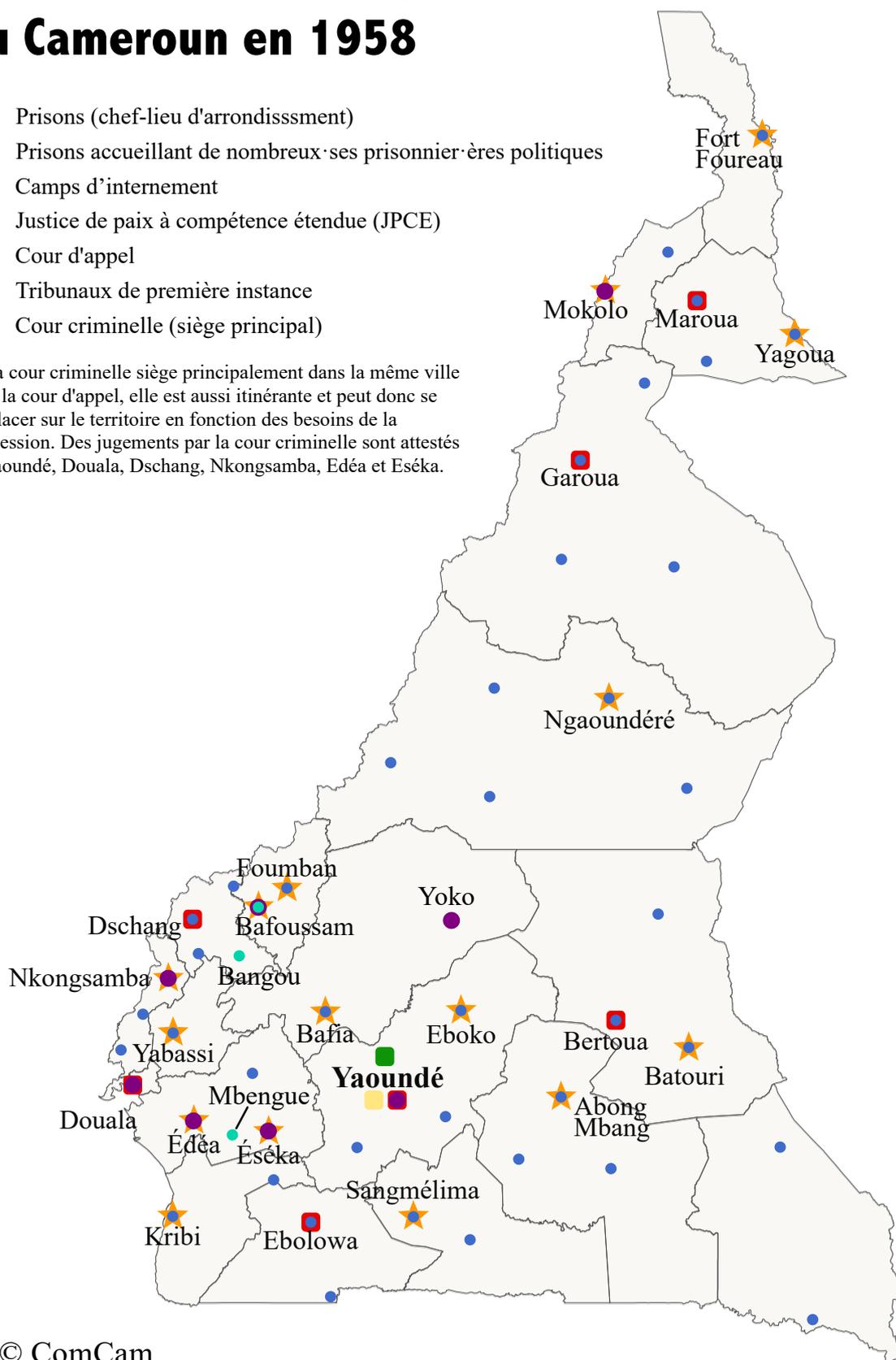
964. Voir les différentes notes individuelles par année et ANOM, 1CM490, Dossier de carrière d'André Buzet, Lettre du ministre de la Justice au Haut-Commissaire de la République française au Cameroun Xavier Torré, Paris, 23 avril 1959.

965. Il n'y a que quatre docteurs en droit et dix licenciés en droit d'origine camerounaise en 1956. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Monguillot concernant l'accès des Camerounais à la magistrature française et la création éventuelle d'une magistrature de droit local,

# Tribunaux pénaux et prisons au Cameroun en 1958

- Prisons (chef-lieu d'arrondissement)
- Prisons accueillant de nombreux prisonniers politiques
- Camps d'internement
- ★ Justice de paix à compétence étendue (JPCE)
- Cour d'appel
- Tribunaux de première instance
- Cour criminelle (siège principal)

Si la cour criminelle siège principalement dans la même ville que la cour d'appel, elle est aussi itinérante et peut donc se déplacer sur le territoire en fonction des besoins de la répression. Des jugements par la cour criminelle sont attestés à Yaoundé, Douala, Dschang, Nkongsamba, Edéa et Eséka.



Sources : Alioum Idrissou (2005) « Les prisons au Cameroun sous administration française (1916-1960) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Ngando Blaise Alfred (2020), *Genèse de l'État et du droit au Cameroun (1472-1961). Les racines d'une Nation en construction*, Paris, L'Harmattan, pp. 284-285 ; ANF, 490AP22, Rapports d'inspection des juridictions au Cameroun.

D'autres magistrats entrent en conflit avec l'administration, du fait de conceptions divergentes sur le rôle de la justice dans le « maintien de l'ordre ». Dès 1952, à l'occasion d'un projet de réforme initié par le Conseil supérieur de la magistrature, le Haut-Commissaire André Soucadaux plaide déjà pour que la justice soit ouverte à des interventions de l'administration pour des raisons d'ordre public et de défense de la souveraineté française, et au nom d'une conception raciale des régimes juridiques et judiciaires<sup>966</sup>. Au gré de la lutte contre l'UPC, des administrateurs se plaignent aussi d'une magistrature « lente à mouvoir et encore plus prudente à se prononcer » lorsque des « cas se posent [...] avec les propagandes subversives d'origine métropolitaine ou autre », certains décidant « d'en revenir aux anciennes coutumes pour punir les délinquants<sup>967</sup> ». Après mai 1955, ces tensions s'aggravent, avec le renvoi de certains magistrats à l'issue des événements violents, jugés trop conciliants avec les upécistes<sup>968</sup>. Le gouvernement Mbida, dès mai 1957, se plaint des relaxes accordées par des magistrats, par manque de preuves ou en raison de vices de procédure<sup>969</sup>, et menace même de réviser les clauses judiciaires de l'État sous tutelle. Il fait pression auprès du Haut-Commissaire pour que les magistrats français ne dérogent pas aux « impératifs de l'ordre public<sup>970</sup> ». Un tel supposé « laxisme » est aussi dénoncé par les tenants de la 'guerre contre-révolutionnaire' qui plaide pour une justice d'exception, sur le modèle indochinois et algérien, pour faciliter la guerre menée en Sanaga-Maritime, comme l'y invite le journaliste du *Figaro* Max-Olivier Lacamp en décembre 1957<sup>971</sup>. Cette critique publique entraîne une vive protestation, publiée dans *La Presse du Cameroun*, dans les rangs de la magistrature coloniale qui défend, paradoxalement, « une justice rapide, efficace et dégagée d'un formalisme excessif », mais « dans le strict respect de la personne humaine et des principes essentiels de la civilisation occidentale<sup>972</sup> ». À cet égard, des magistrats sont eux-mêmes victimes de pressions et de mutations disciplinaires. Ainsi, le juge d'instruction de Yaoundé, Louis Viaud-Murat, est vivement critiqué après les élections législatives partielles de juin 1957, en raison de sa « sympathie systématique à la cause des upécistes<sup>973</sup> » et pour avoir permis à Isaac Tchoumba et Jacques Ngom de discuter dans son cabinet. Il est aussi accusé d'avoir délivré des permis de communiquer à des détenues et d'être intervenu auprès d'un upéciste pour lui faire retrouver son emploi<sup>974</sup>. Il est muté la même année comme Président du TPI de Port-Gentil au Gabon, après six mois en poste au Cameroun<sup>975</sup>. De son côté, Louis Marchand, président de la Cour d'Appel de Yaoundé, accusé d'être indulgent dans ses jugements à l'égard des « émeutiers », devient progressivement *persona non grata*, finalement muté à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en janvier 1958<sup>976</sup>. Par la suite, une mission du Conseil supérieur de la magistrature est envoyée au Cameroun, avec à sa tête, le procureur général Marcel Sammarcelli, futur député gaulliste de Corse<sup>977</sup>, dont le but est de « rappeler à quelques magistrats français [...] qu'en matière d'ordre public, la justice vraie devait prendre le pas sur l'interprétation littérale des textes<sup>978</sup> ». Elle aboutit à la création d'une commission d'études pour la réforme pénale en avril 1958, visant à faciliter la répression judiciaire contre les militant-es upécistes<sup>979</sup>.

capable de se charger progressivement des Tribunaux des premier et deuxième degré, 17 juillet 1956.

966. ANF, 4AG656, Extrait de lettre du Haut-Commissaire sur le projet de statut de la Magistrature d'Outre-Mer, 25 octobre 1952 ; Cette conception de la justice coloniale n'était pas rare ni limitée au Cameroun. Le Cour Grandmaison Olivier (2005), « L'exception et la règle : sur le droit colonial français », *Diogenes*, 212(4), pp. 44-46.

967. ANOM, CONTR1093, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Truitard sur l'étude du service de la justice et l'éventualité d'une réorganisation, 7 mai 1954 ; Lettre de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Mazodier au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 3 juin 1954.

968. « Qui dirige les services judiciaires au Cameroun ? », *L'Humanité*, 27 juin 1955 ; AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, pp. 23-24.

969. ANF, 4 AG 657, et ADF, La Courneuve, 318QO/33, Note au sujet du malaise de la Magistrature outre-mer, non signé, sans date (vers juin 1957).

970. ANF, 4 AG 657, Télégramme chiffré d'André-Marie Mbida, Affaires courantes à Délégation Cameroun, 5 juillet 1957.

971. Lacamp Max-Olivier, « Au Cameroun, qui tirera les ficelles du Dieu "Indépendance" ? Dans la forêt, les partisans d'Um Nyobè se livrent à un sanglant terrorisme », *Le Figaro*, 10 décembre 1957.

972. « Les magistrats en service au Cameroun protestent contre certaines affirmations parues dans "Le Figaro" sous la plume de Max Olivier Lacamp », *La Presse du Cameroun*, 21-22 décembre 1957.

973. AN, 4AG 657, et ADF, La Courneuve, 318QO/33, Note au sujet du malaise de la Magistrature outre-mer, non signé, sans date (vers juin 1957).

974. La source de cette information n'est pas mentionnée dans le rapport.

975. ANOM, ICM614, Dossier de carrière de Louis Murat-Viaud.

976. ANOM, DPCT20, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, 18 septembre 1957 ; Fiche biographique sur le magistrat Louis Marchand in Farcy Jean-Claude et Fry Rosine, *Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX-XX siècles*, Centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne/CNRS) [disponible sur : <<https://annuaire-magistrature.fr/index.php?dossier=fiche&personne=107507>>].

977. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 291.

978. ANOM, CONTR1101, Rapport établi par M. le Conseiller Bourdin sur la demande d'avis émanant de M. le Procureur au sujet des incidences de la promulgation du statut du Cameroun sur le fonctionnement du Service judiciaire ; Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer, J. Robert, sur le service judiciaire, 18 avril 1958.

979. *Ibid.*, Arrêté du Premier ministre Ahmadou Ahidjo et du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, n°486 instituant une Commission mixte d'Études pour la réforme de la procédure pénale dans l'État du Cameroun, Yaoundé, 18 avril 1958.

## 2. DES NATIONALISTES SOUS SURVEILLANCE

Dès le début des années 1950, le Cameroun connaît une « culture de la surveillance » qui tend à s'intensifier avec la dissolution de juillet 1955 et s'étend à l'ensemble des acteur·rices de la société<sup>980</sup>. Cette culture produit de très nombreux documents de renseignement qui, malgré leur biais et leur partialité, aident à écrire une histoire du mouvement nationaliste au Cameroun. Cette production de renseignement constitue un des éléments des dispositifs sécuritaires mis en place par les autorités et s'appuie sur les fonctionnaires de la police et de la Sûreté et divers informateur·rices.

### 2.1. Surveiller : agent·es et informateur·rices

Le renseignement est entendu, ici, comme une information protégée, obtenue à l'insu du/de la détenteur·rice et qui contribue à éclairer les intentions de celui-ci/celle-ci, avant d'être croisée, analysée et diffusée aux services concernés<sup>981</sup>. Souvent de grande qualité, le renseignement dit « opérationnel » est produit par les commissaires, les inspecteurs et les agents de police envoyés sur le terrain ou affectés dans les commissariats spéciaux<sup>982</sup>. Des agents contractuels sont aussi infiltrés « dans les différents milieux européens ou africains, dans les partis, les groupements divers », « ils recueillent et fournissent des renseignements précieux, mais ils sont même sujets à caution [sic] », écrit l'inspecteur Massa en écho aux suspicions d'infiltration upéciste dans les rangs de la police<sup>983</sup>. Pourtant, les fonctionnaires camerounais constituent ici un atout, car ils peuvent plus facilement infiltrer les milieux upécistes que les policiers français, et procéder à différentes filatures<sup>984</sup>. Affecté à Édéa en 1950, point névralgique de la contestation nationaliste, le policier Kéou, précédemment présenté, est chargé de centraliser, synthétiser et diffuser le renseignement produit en Sanaga-Maritime *via* des rapports transmis à la Sûreté et au Haut-Commissariat. Après mai 1955, il est transféré à Douala où il met en place un système « d'écoutes et de renseignements », appuyé par un réseau d'informateur·rices qui relaient la rumeur, aussi appelée « radio trottoir », pour renseigner sur les activités clandestines de l'UPC. Transféré à Yaoundé, Kéou infiltre lui-même les milieux nationalistes en passant une partie de son temps à la Briqueterie, fief upéciste, où il collecte des informations chez les coiffeurs, dans les bistrot et lors de conversations informelles. « Il passe tous ses après-midis et ses soirées à prendre un "pot" ou à jouer du damier dans les bars du quartier », témoigne d'anciens policiers à son propos<sup>985</sup>. Ces agents ne se contentent pas d'observer et d'écouter. Ils sont aussi engagés aux côtés des militant·es nationalistes, dans leurs réunions clandestines, voire dans les comités de base. Avant mai 1955, l'UPC identifie déjà leur présence, sans pouvoir les repérer individuellement, mais en les menaçant d'un « châtement exemplaire<sup>986</sup> ». Après les événements violents, diverses notes de renseignement témoignent de ce degré d'infiltration. En décembre 1957, Georges Bene, en contact avec la gendarmerie de la subdivision de Ndikinimeki, parvient à repérer une réunion upéciste clandestine à Makénéne, tenue dans un domicile privé en présence d'une vingtaine d'individus<sup>987</sup>. Le repérage des lieux de réunion clandestine est parfois très méticuleux. En juillet 1956, en région Bamiléké, le commerçant Gabriel Fombasso est identifié comme tenant une réunion upéciste à Babadjou, « dans une petite maison derrière le bar où se trouve un four », alors qu'un agent est parvenu à infiltrer le comité de base et rend compte des stratégies de lutte des upécistes contre les services de renseignement<sup>988</sup>.

Le renseignement opérationnel est complété par un renseignement dit « humain », obtenu auprès d'un individu qui collabore avec un agent, mais également caractérisé par une fiabilité aléatoire et une forte subjectivité. Le profil de ces informateur·rices est très divers, de l'ancien combattant au missionnaire, en passant par les interprètes et les agent·es des P. T.T.<sup>989</sup>. En Sanaga, des prêtres comme l'abbé Mathias Sognyemb, curé de Bot-Makak en 1957 ou le

980. Keller Kathleen (2018), *Colonial Suspicion, Imperial Rule and Colonial Society in Interwar French West Africa*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press.

981. Yan Lledo Ferrer (2024) « Le recueil du renseignement », in Charon Paulet Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, *Les mondes du renseignement. Approches, acteurs, enjeux*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 234.

982. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société... », *op. cit.*, p. 49.

983. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur le renseignement au Cameroun, 13 août 1956, p. 8.

984. Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux... », *op. cit.*, p. 74.

985. Tchouake Noubissie Maginot et Mahoula Ndjokwe Rose Nadine, « La police camerounaise, du régime colonial... », art. cité, p. 142.

986. ANOM, DPCT28, Commission rogatoire du juge d'instruction P. Laborde, Nkongsamba, 20 juin 1955.

987. Archives régionales de l'ouest (ARO), Lettre du chef de la subdivision de Ndikinimeki Pierre Florisson au chef de la région du Mbam, 23 décembre 1957.

988. ARO, Note de renseignement par le commandant de brigade, Le Meut, Dschang, 20 juillet 1956.

989. Bougha Ferdinand, « Les Renseignements Généraux... », *op. cit.*, p. 77.

père Jean Courtecuise sont identifiés en tant que tels<sup>990</sup>. Certaines professions, au contact de la rumeur publique, sont privilégiées par la Sûreté, notamment, les vendeur-euses ambulante-s, les logeur-euses, les écrivains publics ou les prostituées. Ces informateur-rices sont recruté-es dans les chefferies, comme en région Bamiléké, dans les partis de collaboration, comme avec l'Esocam à Mbalmayo, ou parmi les chefs de quartiers, comme à Douala<sup>991</sup>. Certains profils sont particulièrement visés. Ainsi, l'Office national des anciens combattants, *via* les maisons du combat qu'il développe à travers le Cameroun et les associations, recrute des informateurs prêts à collaborer avec les autorités, ce qui explique, en retour, les critiques exprimées par l'UPC sur leur instrumentalisation<sup>992</sup>. De même, d'anciens détenu-es politiques et des « rallié-es » sont employé-es au service de la Sûreté et méticuleusement suivi-es à leur sortie<sup>993</sup>. Les nationalistes s'inquiètent de ces informateur-rices et dénoncent leurs actions dans les réunions clandestines. En mai 1956, à Dschang, un tract upéciste nomme publiquement Flavien Ngankam, Charles Kamdoum, Siméon Sor et Alexandre Ngongong, accusés d'être des « valets des colonialistes » et des « agents de renseignements qui actuellement remuent ciel et terre en vue de dépister les bureaux de l'UPC existant à Dschang<sup>994</sup> ». Enfin, le renseignement opérationnel et humain est suivi d'un renseignement dit « technique » consistant à écouter, capter, identifier, décrypter et analyser des messages transmis par la radio, les lignes téléphoniques ou les communications postales, même si les archives sont moins nombreuses pour le retracer, ainsi qu'un renseignement dit « de sources ouvertes » consistant à compiler des informations accessibles publiquement, ce que fait la Sûreté et le Haut-Commissariat, en particulier à travers des revues de presse<sup>995</sup>. Elles reproduisent le contenu des articles de manière méticuleuse, parfois *in extenso*, et permettent de sonder l'opinion publique comme de saisir des titres trop protestataires. Ainsi, les archives de la délégation du Haut-Commissariat au Cameroun à Paris conserve-t-elle de nombreux exemplaires de journaux de contestation sur lesquels se trouvent écrit au stylo de couleur « exemplaire saisi » ou « saisi » avec la date<sup>996</sup>.

Le recours à des agent-es et informateur-rices entraîne des actions de contre-espionnage, les autorités craignant une infiltration de la police et de la Sûreté par les militant-es nationalistes. L'historien ne peut que fonctionner par traces pour retrouver ces suspicions d'agent-es doubles. Déjà accusés durant en mai 1955, des policiers sont surveillés et parfois, licenciés du fait de leurs idées politiques<sup>997</sup>. Dans son rapport de juillet 1956, l'inspecteur Massa rappelle que la fonction même de policier l'amène à « subir plus ou moins profondément l'influence des opinions qui peuvent agiter la masse », alors que les autorités se plaignent de ne pas avoir des fonctionnaires plus obéissants : « Si l'on ajoute que la police, même en tenue, est un corps civil, on apercevra que la discipline, la neutralité politique ne peuvent lui être imposées de façon très rigoureuse<sup>998</sup> ». Sans identifier clairement les « menaces » sécuritaires propres à la police et la sûreté, les autorités témoignent régulièrement d'une certaine nervosité à l'égard de ces possibles infiltrations, notamment au sein de l'armée où des documents secrets et des armes peuvent être détournés au profit de l'UPC<sup>999</sup>. Après mai 1955, le colonel Whitehouse, commandant militaire du Cameroun, alerte le SSDNFA de ces risques et appelle les autorités à surveiller plus étroitement les tirailleurs ayant servi en Indochine et au Maghreb, plus perméables à « la propagande nationaliste et anti-française<sup>1000</sup> ». Selon un témoin interviewé par l'historien Leonel Noubou Noumowe, les tirailleurs venant des régions où l'influence upéciste est forte – la Sanaga-Maritime ou la région Bamiléké – sont particulièrement visés par cette surveillance au sein de l'armée<sup>1001</sup>. Ce travail de renseignement permet ainsi de collecter des informations stratégiques dans la lutte contre le mouvement nationaliste.

990. Entretien avec Papa Ntongo réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Songmbengué, 18 mars 2024.

991. AFCG, Fonds du RPF, RPF665, Dossier C, Comité n°2 de travail sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, Ngaoundéré, 24 juillet 1955.

992. ANOM, 1AFFPOL3335, François Fosso, vice-président de l'Amicale des anciens combattants et ex-militaires, vice-président de l'Association des anciens combattants, « Encore une manœuvre pour duper les anciens combattants et les militaires camerounais », Douala, 10 mai 1955.

993. ARO, Note de la sûreté de Dschang sur la libération d'un détenu condamné pour « maintien de parti dissous », Novembre 1957.

994. Archives départementales de la Menoua (ADM), Tract de l'UPC pour les comités de l'UPC de Dschang, 21 mai 1956.

995. ANOM, DPCT 38, Saisie de journaux ; DPCT 39, Censure et contrôle de la presse.

996. Voir l'ensemble des journaux conservés in ANOM, DPCT38. Nous disposons de la revue de presse à partir du 13 septembre 1957 in ANOM, DPCT39.

997. Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun, hommes et réseaux (1944-1962). La montagne et l'enclos », Thèse en histoire, Université Lyon II, France, pp. 116-125.

998. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 26.

999. Noubou Noumowe Léonel, « De la milice coloniale à l'armée camerounaise... », *op. cit.*, p. 391.

1000. SHD, Vincennes, GR 6H236, Dossier 1, Note de service du colonel Whitehouse, Yaoundé, 17 décembre 1955.

1001. Entretien avec le colonel Sylvestre Mang (83 ans), né le 25 janvier 1938 à Malak, incorporé dans les troupes coloniales le 29 septembre 1959, interviewé le 23 août 2021 cité in Noubou Noumowe Léonel, « De la milice coloniale à l'armée camerounaise... », *op. cit.*, p. 392.

## 2.2. Renseigner les actions nationalistes

La collecte de renseignement se traduit, d'abord par la rédaction de fiches sur lesquelles sont indiqués le poste concerné *via* un indicatif spécial, l'objet de la recherche, une note sur la fiabilité de la source et un numéro d'identification. Elles sont ensuite centralisées dans les archives de la Sûreté dont l'inspecteur en charge gère le fichier central – il s'agit d'André Gerolami dès mai 1955, future figure importante du renseignement au Cameroun<sup>1002</sup> – et qui permet de renseigner d'autres services tels que le Sdece. Ce travail d'archivage alimente une documentation signalétique sur chaque individu recherché, qui sert à la sece de l'identité judiciaire dans les mandats émis par les magistrats, mais aussi à tenir à jour les fiches biographiques rédigées sur chaque militant-e. En 1956, la Sûreté possède près de 8000 dossiers généraux et 40 000 dossiers individuels, illustration de la culture de la surveillance développée au Cameroun après mai 1955<sup>1003</sup>. Certains de ces dossiers constituent de véritables biographies militantes et permettent de justifier les arrestations puis les incarcérations. En octobre 1955, une liste de cinquante noms de militants arrêtés à Douala et Édéa retrace ainsi leur fonction dans les comités de base reconstitués, ce qui semble semer « l'anarchie » au sein de l'UPC<sup>1004</sup>. Même exilées, les principales figures de l'UPC sont aussi fichées, à l'image de l'ex-infirmière Gertrude Omog, militante de l'Udefec réfugiée au *Southern Cameroons* puis expulsée vers le Soudan<sup>1005</sup>. Des militant-es important-es dans les réseaux upécistes après mai 1955 sont également identifié-es, en vue d'une éventuelle arrestation. Propriétaire d'un hôtel-restaurant-bar fermé sur ordre d'un administrateur avant mai 1955, Anatole Kameni (Kameny) est emprisonné une première fois d'août 1955 à janvier 1956 avant d'être acquitté. Acteur discret de la propagande upéciste, il est suivi à Douala, dans son atelier photographique, puis à New York, où nous l'avons vu être auditionné par la Quatrième Commission en 1957, ainsi qu'à Paris et Londres, où il aimerait s'installer. Le SLC, *via* un entretien réalisé avec le délégué du Haut-Commissaire Martial de la Fourrière, souligne sa peur d'être arrêté à son retour, ce qui se produit effectivement à l'aéroport de Douala en avril<sup>1006</sup> : une illustration de la culture de la surveillance qui affecte ces militant-es jusqu'à l'étranger et son rôle dans certains « ralliements » et désengagements, encouragés par une forme d'épuisement psychologique.

Au total, près de 100 à 150 notes de renseignement, dont la valeur varie selon la fiabilité de la source, sont transmises chaque jour à la Sûreté. Elles sont compilées dans des bulletins hebdomadaires transmis au Haut-Commissaire, à Brazzaville et à Paris, auprès de la délégation<sup>1007</sup>. D'une vingtaine de pages en moyenne, ils synthétisent les activités politiques, syndicales et religieuses du territoire – l'UPC bénéficie d'une rubrique spécifique –, abordent la presse, identifient les départs et les arrivées au Cameroun, et sont parfois complétés par des documents saisis lors de perquisitions, tels que des tracts, des lettres et des journaux clandestins – le journal de l'Udefec, *Femmes camerounaises*, distribué en petit nombre, est ainsi rapidement intercepté par la Sûreté en novembre 1956<sup>1008</sup>. Des tracts sont aussi saisis auprès des populations, rapportés par des informateur-rices ou trouvés lors de contrôles routiers : celui signé Um Nyobè en octobre 1956, à propos des élections municipales est ainsi transporté de Tombel, au *Southern Cameroons*, à Nkongsamba *via* Douala par un certain Simon Tandja<sup>1009</sup>. Grâce à ces documents, la Sûreté produit parfois de plus larges synthèses de renseignement, d'abord sur l'implantation de l'UPC dès mars 1955<sup>1010</sup>, puis sur les événements violents de mai<sup>1011</sup>, les actions armées et leur répression lors des élections de décembre 1956<sup>1012</sup>, le CNO<sup>1013</sup> et sa

1002. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'André Gerolami.

1003. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa sur la sûreté et la police, 23 juillet 1956, p. 5.

1004. DGSE, Note de renseignement, n°879, « Objet : activité de l'UPC clandestine », 26 octobre 1955.

1005. DGSE, Note de renseignement, n°624/0, « Objet : Gertrude Omog Ngo », 17 juin 1957.

1006. ANOM, DPCT17, Note d'information, n°1209 SC/FM, Section de coordination, 1 juin 1957 ; Compte-rendu de l'entretien entre Anatole Kameni et Martial de la Fourrière ; Lettre d'Anatole Kameni au délégué du Haut-Commissaire du Cameroun, Paris, 22 mai 1957.

1007. Les archives de la Sûreté sont conservées à Yaoundé. Certains de ces documents se retrouvent aux ANOM d'Aix-en-Provence dans la série 1AFFPOL ou DPCT : ANOM, DPCT 27, Rapport hebdomadaire de sûreté (janvier-mai 1955) ; DPCT 28, Rapport hebdomadaire de sûreté (mai-juillet 1955) ; DPCT 29, Rapport hebdomadaire de sûreté (août-octobre 1955) ; 1 AFFPOL 3347, Rapport hebdomadaire de sûreté (octobre-décembre 1955) ; 1 AFFPOL 3325, Rapport hebdomadaire de sûreté (décembre 1955-décembre 1956) ; 1 AFFPOL 3320, Rapport hebdomadaire de sûreté (décembre 1956-juin 1957) et Rapport hebdomadaire de sûreté (janvier-décembre 1957) ; 1 AFFPOL 3327, Rapport hebdomadaire de sûreté (décembre 1957-décembre 1958)

1008. ADF, La Courneuve, 318QO/83 Note de renseignement sur l'Udefec – Femmes camerounaises, Douala, 15 novembre 1956.

1009. ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur l'UPC et les élections municipales, Douala, 3 novembre 1956.

1010. ANOM, DPCT 27, Paul Divol, Note de synthèse sur l'implantation de l'UPC, Yaoundé, 26 mars 1955.

1011. ANOM, DPCT 28, Paul Divol, Étude concernant les événements de mai 1955 au Cameroun, Yaoundé, 23 juin 1955.

1012. ANOM, DPCT 26, Étude concernant l'Union des Populations du Cameroun (UPC) et les événements survenus en Sanaga-Maritime et le Comité National d'Organisation, organisation révolutionnaire de structure marxiste mise en place et actionnée par Um Nyobè Ruben, 19 mars 1957.

1013. *Ibid.*, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957. Voir également : ADF, La Courneuve, 318QO/84.

réorganisation en septembre 1957<sup>1014</sup>. Un certain nombre de ces rapports reproduit, *via* des transcriptions ou des photographies, des documents saisis à l'UPC dans les maquis ou lors de perquisitions. La « synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957 » est ainsi constituée de 33 annexes avec des lettres manuscrites écrites en basaa, des listes de combattant-es du CNO et de comités de base, des procès-verbaux de gendarmerie, et même des notes de dépenses et de menus<sup>1015</sup>. Notes et synthèses s'inscrivent aussi dans une démarche d'« action psychologique » dont le but est de « faire parler l'ennemi » par l'intermédiaire de ses documents, de produire un maximum de preuves pour le délégitimer et de l'inscrire dans une logique de « guerre révolutionnaire<sup>1016</sup> ». Les documents saisis servent alors comme autant de pièces à conviction utilisables par la justice. Si la direction de la Sûreté y voit des « documents upécistes [...] à l'authenticité indiscutable », il reste difficile de statuer sur la valeur historiographique de telles sources, dont on ignore souvent les conditions de production. Le type de renseignement collecté illustre, enfin, ce que les autorités parviennent à savoir sur les militant-es upécistes, du fait de leurs agent-es, d'informateur-rices et d'espion-nes. Par exemple, la Sûreté reconstitue, en mars 1957, dans le détail, l'organisation financière de l'UPC, à travers ses dépenses et ses financements<sup>1017</sup>. Un carnet saisi au syndicaliste Marcoux Mbilla détaille aussi l'aide financière accordée par la Chine communiste. Mais le travail de renseignement ne se contente pas des activités upécistes puisqu'il s'étend à toutes les contestations de l'ordre colonial. En témoignent la grève des dockers de Douala, en novembre 1956, documentée par le chef de section du port qui rend compte, à la Sûreté, de l'attitude des grévistes, des divisions syndicales et des potentielles mobilisations à venir<sup>1018</sup>, mais aussi la tournée menée par Soppo Priso durant l'été 1956 dans le cadre du CUN<sup>1019</sup>. La culture de la surveillance signalée par ces activités de renseignement est particulièrement marquée autour des zones frontalières, près du *Southern Cameroons* et du lac Tchad, mais aussi dans les aéroports du territoire.

### 2.3. Contrôle aux frontières

Ces contrôles aux frontières témoignent d'une certaine « nervosité » sécuritaire dont parle Stéphane Prévitali, terrassier au Cameroun, minutieusement inspecté par les douanes à son arrivée à Douala<sup>1020</sup>. À l'heure de la guerre froide, les autorités se montrent très attentives aux circulations transimpériales et internationales, du fait de la lutte anticommuniste, du nationalisme, du panarabisme et du panafricanisme. Dès février 1954, la section de coordination du renseignement au ministère de la France d'Outre-mer établit une carte de ces menaces « anti-françaises », incarnées, entre autres, par la guerre Mau Mau, le nationalisme du leader ghanéen Kwame Nkrumah, l'impérialisme soviétique et le syndicalisme transnational<sup>1021</sup>. En conséquence, les autorités contrôlent les circulations du Cameroun vers l'étranger. En février 1957, le Haut-Commissaire invite ainsi son délégué à Douala et le directeur de la Sûreté à rendre compte des « mouvements des surveillés politiques vers la France » – langage administratif pour désigner les militant-es nationalistes qui ont obtenu un visa, mais doivent être suivi-es par la Sûreté jusqu'à leur destination en France, l'action étant coordonnée avec les policiers de la DST<sup>1022</sup>. Ce type de signalement permet à la délégation du Haut-Commissariat à Paris de coordonner les actions de renseignement sur ces individus, en particulier lorsqu'ils et elles se rendent vers des pays du bloc communiste et de répondre à la « menace » sécuritaire que constituent ces déplacements. En témoigne la surveillance de trois syndicalistes se rendant à Moscou en avril 1956 – Jacques Ngom, secrétaire général de l'USCC, Grégoire Momo, secrétaire général de l'Union régionale de Dschang et André

1014. SHD, Vincennes, GR6H264, La direction de la Sûreté, Étude concernant la réorganisation du Comité National d'Organisation (CNO), Yaoundé, 7 septembre 1957.

1015. Annexes photographiques. ANOM, DPCT 26, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957.

1016. Sur le cas algérien, voir : Denis Leroux (2018), « Une armée révolutionnaire : la guerre d'Algérie du 5<sup>e</sup> bureau », Thèse en histoire, Université de Paris I-Sorbonne, France, p. 323.

1017. Le poste du Sdece dispose, ici, d'un « totem » sous forme de dessin, une chauve-souris, indication du lieu de production ou de collecte du renseignement. DGSE, Note de renseignement, n°247/0, « Objet : trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957.

1018. ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur la grève des dockers, 7 novembre 1956.

1019. ADF, La Courneuve, 443QO/17 Note de renseignement n°864, Yaoundé, 18 juillet 1956 et note de renseignement sur l'activité de M. Soppo-Priso, « Objet : conférence de Dschang et de Mbouda, Août 1956.

1020. Prévitali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Préface de Paul Razel, Paris, Karthala, p. 185.

1021. SHD, Vincennes, GR10T184, Service de coordination du Ministère de la France d'Outre-mer, Note sur la recherche d'une meilleure protection des territoires africains de la France d'Outre-mer sur le plan renseignements, 19 février 1954.

1022. ANOM, DPCT50, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au Délégué du Haut-Commissaire à Douala et au directeur de la Sûreté à Yaoundé, 18 février 1957.

Ndjock, secrétaire général de l'Union régionale de Sanaga-Maritime<sup>1023</sup>. Deux ans plus tard, le commissaire spécial de Douala demande à faire suivre Ngom, désormais secrétaire général de la CGKT et séparé de l'UPC, lorsqu'il se rend à Stockholm pour participer au Congrès pour le Désarmement et la Coopération internationale du 16 au 22 juillet 1958<sup>1024</sup>. Les services de renseignement sont également très attentifs aux communications postales qui permettraient aux nationalistes de trouver un soutien auprès des pays du bloc afro-asiatique ou dans le monde arabo-musulman.

Sont également surveillé-es les voyageur-euses à destination du Cameroun, comme l'attestent les notes de renseignement de la Sûreté qui listent, chaque semaine, les noms des individus arrivés au Cameroun, avec la raison de leur séjour et leur fonction<sup>1025</sup>. Des profils spécifiques – communistes, journalistes, avocat-es du CDLDAN ou anticolonialistes – sont surveillés en fonction du soutien qu'ils pourraient apporter à la cause nationaliste. Les autorités demandent régulièrement des enquêtes à la Sûreté nationale en France afin de bloquer leurs demandes de visa. D'abord à l'encontre de militant-es communistes. Souhaitant être affecté dans une société d'automobile, Henri Matéo est signalé en juin 1954 par la Préfecture comme un « élément communiste notoire, membre du bureau fédéral du Parti communiste dans la Loire » même s'il obtient tout de même un passeport en métropole. Mais « sur une information de la Sûreté générale », le Haut-Commissaire lui refuse son autorisation de résidence au Cameroun<sup>1026</sup>. Si le ministre de l'Intérieur autorise la délivrance du passeport, « les éléments fournis sur la personnalité de l'intéressé ne permettant pas de lui refuser l'autorisation de voyager hors de France », le Haut-Commissaire André Soucadaux lui retire l'autorisation de résider « sur une information de la Sûreté générale<sup>1027</sup> ». Le rappel de son passé de combattant durant la guerre civile espagnole et de résistant déporté à Dachau ne convainc pas les autorités et la Sûreté de lui octroyer le document, de peur de ses engagements communistes. À partir de mai 1956, la Sûreté au Cameroun dispose désormais du « fichier Y » transmis par les RG de métropole, un vaste répertoire de responsables et agent-es du PCF en métropole, qui permet aux services de renseignement de bloquer les autorisations d'embarquement à destination du Cameroun<sup>1028</sup>. « Mise à la disposition des services de police des territoires dans les centres urbains, les ports et les aérodromes, elle est de nature à accroître les possibilités d'identification et de surveillance des agitateurs communistes métropolitains se rendant en Afrique noire », est-il précisé par le ministère de l'Intérieur<sup>1029</sup>. Les militant-es anticolonialistes sont aussi refusé-es sur le territoire du Cameroun. Mohamed Ounnas, retraité des Chemins de fer du Cameroun, président de l'Association Générale des Commerçants Algériens en France, se voit ainsi refuser un passeport pour se rendre sur le territoire, car il est présenté, par les RG, comme un « FLN particulièrement dangereux<sup>1030</sup> ». Si les autorités ne peuvent pas toujours justifier ces refus, la Sûreté est mobilisée pour suivre ces individus de passage lors de leur séjour. En novembre 1956, le reporter québécois du journal *La Presse*, Jean-Marc Léger, est ainsi, épié lors de ses déplacements en Sanaga-Maritime<sup>1031</sup>. *In fine*, lorsque des résident-es européen-nes sont considéré-es comme une « menace » pour la sécurité au Cameroun, les autorités se décident à procéder à des expulsions – une cinquantaine pour la seule année 1956<sup>1032</sup>.

Les communications postales sont également étroitement surveillées. La correspondance entretenue avec les avocats du CDLDAN est ainsi interceptée après mai 1955, comme cette lettre manuscrite de Moumié demandant une aide juridictionnelle à Pierre Braun<sup>1033</sup> ou cette correspondance entretenue entre Um Nyobè et Pierre Stibbe en décembre 1956<sup>1034</sup>. Écrivant depuis le maquis, le *Mpodol* fait parvenir à l'avocat des documents qui précisent son soutien au boycott des élections et doivent lui servir à alerter l'opinion publique française. Si on ne connaît pas

1023. DGSE, Note de renseignement n°313/0, « Objet : voyage de syndicalistes camerounais à Paris », 28 avril 1956.

1024. ANOM, DPCT42, Lettre du commissaire spécial de Douala P. M. Laborde au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun à Paris, Douala, 15 juillet 1958.

1025. Pour un exemple : ANOM, IAFPPOL3325, Note de renseignement, n°2900/PS2, période du 13 au 20 septembre 1956, Yaoundé, 21 septembre 1956.

1026. ANOM, DPCT42, Dossier de surveillance d'Henri Matéo, Lettre du Préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, Saint-Etienne, 28 mai 1954.

1027. *Ibid.* Lettre du Préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, Saint-Etienne, 28 mai 1954 ; Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 15 juin 1954 ; Lettre de P. Dreyfus au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Paris, 26 août 1954.

1028. Il faut regarder les cotes suivantes : ANOM, DPCT 43, 44 et 45. ANOM, DPCT37, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Haut-Commissaire au Cameroun, Paris, 7 mai 1956.

1029. ANOM, DPCT37, Lettre du ministre de l'Intérieur au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun, Paris, 26 avril 1956.

1030. ANOM, DPCT42, Dossier de surveillance de Mohamed Ounnas, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Cameroun au Haut-Commissaire, Paris, 27 mars 1958.

1031. ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur le passage à Édéa du journaliste canadien Jean-Marc Léger, Édéa, 16 novembre 1956.

1032. ADF, Nantes, 743PO/1/1-13, Lettre du directeur de la Sûreté au Haut-Commissaire adjoint, Yaoundé, 22 juin 1957.

1033. ANOM, IAFPPOL3335, Télégramme de l'UPC, 28 avril 1955, adressé par Félix-Roland Moumié à Odru, Stibbe, Braun et Gwodog ; Lettre de Félix-Roland Moumié à Pierre Braun, Paris, 20 mai 1955.

1034. ANOM, DPCT 26, Étude concernant l'Union des Populations du Cameroun (UPC) et les événements survenus en Sanaga-Maritime et le Comité National d'Organisation, organisation révolutionnaire de structure marxiste mise en place et actionnée par Um Nyobè Ruben, 19 mars 1957, Annexe C, p. 8.

le canal de transmission de ce courrier du maquis à Paris, de nombreuses lettres transitent par les frontières avec le *Southern Cameroons* et sont envoyées depuis Victoria par l'instituteur Ngoncha<sup>1035</sup>. À l'inverse, des étudiant-es parviennent à envoyer « de nombreuses lettres à leurs parents et amis du Cameroun » auprès d'un commerçant du quartier de New-Bell, à Douala, qui se charge de les redistribuer<sup>1036</sup>. Ces réseaux informels semblent particulièrement efficaces, même si certains courriers sont interceptés à la réception, et permettent à l'UPC de maintenir des liens avec les militant-es installé-es en métropole. De même, la Sûreté surveille de près les publications étrangères, alors qu'Um Nyobè est en possession d'une biographie sur Mao Zedong envoyée par l'étudiant Gabriel Abolo en juillet 1958, deux mois avant son assassinat<sup>1037</sup>. L'envoi du *Bulletin d'information du comité soviétique de défense de la paix*, édité en français à Moscou, à des personnalités camerounaises, permet de les identifier et de repérer leur rôle dans la contrebande de publications interdites<sup>1038</sup>, alors que les exemplaires de la brochure communiste, *La Vérité sur Suez*, diffusé par le député Roger Garaudy lors de son séjour au Cameroun, sont rapidement interceptés par la Sûreté de Mbalmayo<sup>1039</sup>. Après l'exil des responsables upécistes au Caire, la surveillance des brochures et tracts envoyés depuis la capitale égyptienne s'accroît. En janvier 1958, le Sdece signale ainsi l'envoi *via* le Nigeria de 820 exemplaires de la brochure *Le Kamerun*, destinés à être répartis dans les comités de base, notamment à Yaoundé et en région Bamiléké<sup>1040</sup>. Les documents interceptés par les services de renseignement ne révèlent pas l'ampleur des communications entretenues par l'UPC, mais ils signalent les stratégies employées pour déjouer le contrôle postal – dissimulation dans des appareils photographiques, noms de codes, écriture en basaa ou technique de la double enveloppe<sup>1041</sup>. Ces stratégies upécistes échouent en partie du fait de la saisie des correspondances par les douanes.

Enfin, les zones transfrontalières sont considérées comme des espaces de « menace » sécuritaire générée par des circulations de militant-es, des transferts d'argent, du trafic d'armes ou des outils de propagande. En juillet 1956, la guerre d'indépendance en Algérie fait craindre de possibles connexions avec les mobilisations nationalistes en Afrique centrale *via* le désert du Sahara<sup>1042</sup>. À l'ouest, le long de la frontière avec le *Southern Cameroons*, les autorités redoutent la menace venue des militant-es exilé-es, mais ne peuvent contrôler l'ensemble des circulations, d'autant plus que la coopération franco-britannique n'est pas totale. Les OAA sont particulièrement sollicités pour déceler « les indices de trafics d'armes et de munitions » et « l'existence de formation de cellules terroristes en vue de la création de maquis ou de liquidation des éléments pro-français », le long de ces frontières<sup>1043</sup>. En région Bamiléké, à Baham, Bonaventure Escoffet se déplace régulièrement pour sonder « l'ambiance politique du groupement<sup>1044</sup> ». Dans le nord-Cameroun, la surveillance des frontières est connectée aux menaces liées au monde arabo-musulman, en particulier venues de l'Égypte du président Gamal Abdel Nasser après la crise de Suez d'octobre 1956<sup>1045</sup>. Dès son arrivée, l'OAA, Ange Agostini, met en place un réseau de surveillance des pèlerins de la Mecque, des écoles coraniques et des prédicateurs musulmans afin de contenir tout djihad anti-français et fait contrôler *via* les goumiers, les anciens combattants et des informateur-rices les différents trafics opérés autour du lac Tchad<sup>1046</sup>. Dans le Diamaré,

1035. SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956, p. 20.

1036. Un certain Kouam. ANOM DPCT 6, Note des RG n°460 en date du 21 décembre 1956 sur les élections du 23 décembre 1956, transmis au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 9 janvier 1957.

1037. Il peut s'agir des Œuvres choisies dont trois tomes paraissent en 1955-1956. ADF, La Courneuve, ministère de la France d'Outre-mer, Note de renseignement sur la relation entre l'UPC de métropole et le maquis Sanaga, Paris, 30 octobre 1958.

1038. ADF, La Courneuve, 443QO/28, Lettre de la direction des RG au ministère de la France d'Outre-mer, n°9181, « Objet : destinataires d'une revue soviétique », Paris, 8 novembre 1957.

1039. ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur la propagande communiste, Mbalmayo, 14 novembre 1956.

1040. DSGE (Sdece), Note de renseignement n°20/0, « Objet : de l'UPC », 22 janvier 1958.

1041. SHD, Vincennes, GR10T183, Reproduction dactylographiée d'une lettre de Ruben Um Nyobè à Jean Gwodog, Maquis, le 3 octobre 1955 ; Note des RG, n°373, « Les activités de l'Union des Populations du Cameroun en France métropolitaine », Paris, 10 novembre 1958, p. 18 ; ANOM, DPCT 18, Lettre de Michel Gwet à Jean Gwodog, 13 rue des messageries, Paris ; Lettre du directeur de la Sûreté au délégué du Haut-Commissaire au Cameroun, Paris, 24 décembre 1958.

1042. SHD, Vincennes, GR10T184, Lettre du ministre de la Défense Nationale et des Forces armées au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 18 juillet 1956.

1043. ADF, Nantes, 765 PO/1/18, Instructions sur l'emploi des officiers des Affaires Africaines envoyées aux chefs de région à Dschang, Nkongsamba, Maroua, Fort-Foureaux.

1044. *Ibid.*, Rapport du chef de région Bamiléké Maurice Delauney sur l'emploi du lieutenant Escoffet, officier des Affaires Africaines depuis son affectation ; Fiche d'appréciation sur la manière de servir du lieutenant Bonaventure Escoffet pour la période du 15 avril au 15 août 1956 par le Haut-Commissaire, Pierre Messmer, Yaoundé, 23 août 1956.

1045. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Deferre, Yaoundé, 17 juin 1957. Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », art. cité, p. 213 ; Dia André, « La France au Cameroun : renseignement militaire, renseignement civil... », *op. cit.*, p. 132.

1046. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Compte-rendu sur les activités de l'officier des Affaires Africaines Ange Agostini, Fort-Foureaux, 26 décembre 1956. SHD, CAPM, Pau, Dossier personnel d'Ange Agostini, Feuille de notes pour l'année 1956 et pour l'année 1957 ; Feuillet spécial du Haut-Commissaire de

Ruel procède de la même manière<sup>1047</sup>. Ces OAA sont, en particulier, alertés par la « menace » sécuritaire déployée par les militant-es upécistes de l'extrême nord, en contact avec le Tchad et le *Northern Cameroons* sous l'autorité du Nigeria britannique. À Fort-Foureau, Agostini parvient à contenir le comité de base de l'UPC, certes réduit en nombre, mais qui profite de ses membres travaillant dans les douanes pour faire parvenir de la documentation depuis le Nigeria ou le Tchad<sup>1048</sup>. Il surveille également les tentatives de déstabilisation au sein de l'administration, en partie encouragée par Maurice Soulier, agent des travaux publics déjà connu pour son engagement syndical et menacé lors des événements violents de Douala en septembre 1945, et qui souhaite politiser les fonctionnaires de Fort-Foureau<sup>1049</sup>. Agostini redoute aussi l'action des upécistes à la gendarmerie de Fotokol, dans une garnison relativement isolée et perméable aux idées nationalistes. Enfin, il identifie une « menace » sécuritaire plus globale liée aux décolonisations et qui pourrait, *via* la radio, le « bouche à oreille » et les pèlerins revenus de la Mecque, profiter aux combats de l'UPC. Le contrôle aux frontières est d'autant plus crucial qu'il doit permettre de préserver l'autorité des *lamibés* et d'éviter de faire entrer l'extrême nord du Cameroun dans la lutte anticoloniale. Après mai 1955, la production de renseignement revêt donc une dimension stratégique, même si faute de moyens et d'agent-es, le contrôle des individus, des idées et des biens n'est ni systématique ni total. Il participe, toutefois, d'une culture de la surveillance qui est essentielle dans la répression du mouvement nationaliste et qui permet en conséquence de mener de nombreuses opérations de « maintien de l'ordre » *via* les forces de sécurité du Cameroun.

### 3. LA RÉPRESSION PAR LES « CORPS HABILÉS »

Les « corps habillés<sup>1050</sup> » – policiers, gendarmes et gardes – sont mobilisés pour interpeller les militant-es nationalistes dans les centres urbains et en campagne, et déjouer leurs stratégies de mobilisation clandestine. Les populations civiles, comme les leaders du mouvement nationaliste, fustigent cette répression policière qui consistent à contrôler les individus, les « rafler », les arrêter et les emprisonner, souvent en ayant recours à la violence physique et parfois à la torture lorsqu'il s'agit de récupérer des informations stratégiques. Ce « maintien de l'ordre » répond à ce que les autorités présentent comme une « menace » sécuritaire suscitée par les actions upécistes.

#### 3.1. La perception d'une « menace » sécuritaire

Cette « menace » est identifiée dans les grandes villes d'implantation upéciste par les réunions clandestines des comités de base et par les actions dirigées contre les forces de sécurité et les autorités, bien qu'aucune stratégie de « guérilla urbaine » ne soit encore pensée par les responsables de l'UPC qui investissent plutôt les maquis où le « maintien de l'ordre » est plus difficile à mener<sup>1051</sup>. À Douala, où se trouvent de nombreux colons européens, la perception d'une « menace » sécuritaire est surtout fondée sur l'assimilation des upécistes à la criminalité, en particulier dans les quartiers des classes populaires<sup>1052</sup>. Les interventions policières sont ainsi ordonnées au nom de la sécurité publique qui sert souvent de prétexte à la répression anti-upéciste. Avant 1955, les militant-es nationalistes se plaignent déjà de ce « régime policier » à Douala, marqué par des contrôles d'identité, des perquisitions de domicile et de bureaux, et des arrestations arbitraires<sup>1053</sup>. À son arrivée, Pré fait renforcer ces dispositifs policiers avec l'arrêté du 19 février 1955 permettant le recours simplifié aux « forces de l'ordre » contre les manifestations susceptibles de perturber « l'ordre public<sup>1054</sup> ». Après juillet 1955, la dissolution permet de criminaliser plus systématiquement l'action des

la République française au Cameroun pour l'année 1957, Yaoundé, 29 août 1957, sous dérogation, Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », art. cité, p. 215.

1047. ADF Nantes, 765 PO/1/18, Lettre du chef de la région du Diamaré Roger Delarozzière au Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer, Maroua, 18 juin 1956 ; Note sur les attributions de monsieur le capitaine d'infanterie coloniale Ruel, officier des affaires musulmanes de la région du Diamaré.

1048. SHD, Vincennes, GR10T183, Ange Agostini, Synthèse de renseignements sur le comité de base de l'UPC à Fort-Foureau, n°82/CF/AA/RLI, Fort-Foureau, 5 février 1957.

1049. ANOM, EEII6013, Dossier personnel de Maurice Soulier. Lettre de Maurice Soulier au Directeur des Travaux Publics du Cameroun, Fort-Foureau, 19 juillet 1957.

1050. Glasman Joël, *Les corps habillés au Togo... op. cit.*

1051. Menkene Jean Koufan, *Histoire de la guérilla urbaine au Cameroun, Douala. 1959-1963*, manuscrit inédit.

1052. Ngomsî François Xavier (2004-2005), « De la guérilla urbaine à Douala, 1955-1964 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 26-33.

1053. Dzukam Chrétien, « Le régime policier à Douala », *La Voix du Cameroun*, septembre 1953.

1054. Arrêté n°1323 du 19 février 1955 portant modification de l'arrêté 3075 du 25 juin 1951 relatif au maintien de l'ordre public dans le territoire du Cameroun, *Journal Officiel du Cameroun français*, 9 mars 1955, 1501 ; SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 31 ; Richard Joseph, *Le mouvement nationaliste... op. cit.*, p. 288.

upécistes. La circulaire du 25 juillet invite ainsi les forces de sécurité à empêcher la « reconstitution indirecte et camouflée sous un autre nom » des organisations dissoutes et précise qu'« il suffit qu'il y ait organisation hiérarchisée, discipline, entraînement, souplesse et mobilité des formations établies ». Elle ajoute : « Elle pourrait également être caractérisée par la présence d'un nombre important de membres d'une association dissoute dans le Bureau d'une nouvelle association, surtout si celle-ci se réclamait ouvertement du même programme et exaltait l'action passée de l'association dissoute<sup>1055</sup> ». Ainsi, les autorités s'efforcent d'empêcher les réunions clandestines organisées par des comités de base – dans le Wouri, il en existe encore 113, mais aussi 13 comités centraux et une section régionale à la fin de l'année 1956<sup>1056</sup> – et mènent des actions préventives pour assurer le « maintien de l'ordre » : à Douala, de peur des commémorations de mai 1955, le délégué du Haut-Commissaire Robert Guidon-Lavallée fait interdire toute manifestation en mai 1956, alors que des tracts invitent à mettre à la porte « les aigles blancs » « en l'honneur des victimes de la rébellion du 25 mai<sup>1057</sup> ».

L'idée d'un risque sécuritaire se propage dans la presse, parmi les colons européens et les élites urbaines. En mai 1957, *La Presse du Cameroun* souligne la violence des upécistes lors de contrôles policiers. Sur l'allée des Cocotiers, une opération menée par le commissaire spécial Henri Gervat tente d'intercepter une livraison d'armes effectuée par l'UPC à la crique Tokoto grâce à des policiers « planqués ». Ces « trafiquants d'armes » upécistes ripostent en tirant, blessent le commissaire Fuillat et l'un des leurs est aussi touché. « Exploitant à fond cette affaire, la police se rendit immédiatement après à New-Bell où elle put mettre la main sur les destinataires des armes », précise le journal<sup>1058</sup>. Cette version officielle est pourtant démentie par Chrétien Dzukam, arrêté lors de cette opération et qui souligne, depuis sa prison, « les motifs préfabriqués » qui ont présidé à son arrestation. Il suggère ainsi une fabrique du thème de « l'insécurité » par la presse pro-française de l'époque<sup>1059</sup>. De son côté, une Française travaillant pour l'administration se rappelle aussi de ce sentiment d'« insécurité » à Douala en 1958, où un couvre-feu est imposé et alors que des « groupuscules » « un peu excités, un peu drogués » s'en prennent à des salles de cinéma et au commissariat central<sup>1060</sup>. Il faut dire que certaines mobilisations nationalistes s'accompagnent d'affrontement avec des opposants et les forces de sécurité. À New-Bell, le chef Paul Kweté se plaint à l'administration des violences des manifestant-es réuni-es en juillet 1956 lors d'une conférence de Soppo Priso au nom du CUN. À ses yeux, ces militant-es menacent la sécurité de la ville lorsqu'ils et elles « se rassemblent en troupe et chantent en ce terme : Général Moumié avec ses 500 soldats abat la loi-cadre ». Il se plaint des violences physiques et verbales perpétrées contre des opposant-es présenté-es comme des « traîtres ». La lettre écrite par ce chef de New-Bell vise à faire réagir les autorités face à ce qu'il considère comme une « menace sécuritaire<sup>1061</sup> ». Certaines régions sont particulièrement marquées par ces violences en contexte urbain. Depuis 1956, l'ouest est caractérisé par des tensions entre des chefs et des militant-es nationalistes, ce qui donne une « impression très désagréable d'insécurité » à Yvonne Anziani, épouse du directeur de la Société immobilière du Cameroun. À Bafoussam, le notable du quartier Djoukuo Mbutekam est ainsi sévèrement battu par « une bande d'individus voilés, armés de fusils de chasse et possédant tous des lampes-torches » qui le dépouillent de 50 000 francs avant d'incendier les 26 cases de son village<sup>1062</sup>. Le chef de la région Bamiléké Maurice Delauney évoque de petits groupes armés de fusils et de pistolets qui s'en prennent à d'autres chefs, brûlent des villages et rançonnent des planteurs et commerçants. Ses mémoires insistent en particulier sur les « atrocités » commises avec « des corps émasculés, éventrés – les têtes ou les mains coupées [...] pendues à un arbre voisin du lieu

1055. Circulaire du Haut-Commissaire au Cameroun sur la dissolution de l'UPC envoyée aux chefs de région, 25 juillet 1955 cité in Ngomsî François Xavier (2004-2005), « De la guérilla urbaine à Douala, 1955-1964... », *op. cit.*, p. 127-129.

1056. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 233.

1057. « Appel à la population de Douala », *La Presse du Cameroun*, 23 mai 1956 ; ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°3 du 6 mai 1956 à janvier 1957, p. 4.

1058. Le Sdece évoque une livraison de dix fusils de guerre et de munitions, bien loin des centaines d'armes prévues à l'origine. « À Douala, les trafiquants d'armes tirent sur les policiers qui ripostent et opèrent 11 arrestations dont celles de plusieurs upécistes notoires. 1 mort et 2 blessés », *La Presse du Cameroun*, 21 mai 1957 ; DGSE, Note de renseignement n°140227, « Objet : Trafic d'armes en faveur de l'UPC », 27 mai 1957.

1059. Communiqué de Chrétien Dzukam, « La Presse du Cameroun est mal informée sur l'affaire du trafic d'armes », 21 juillet 1957 cité in Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour", ... », *op. cit.*, p. 142.

1060. Entretien mené avec une Française ayant vécu à Douala de 1958 à 1966, ayant requis l'anonymat, par le volet « Recherche » de la Commission, 20 juin 2024.

1061. Lettre du chef supérieur bamiléké Paul Kwetéau chef de la région du Wouri, Douala, 20 juillet 1956 cité in Ngomsî François Xavier (2004-2005), « De la guérilla urbaine à Douala, 1955-1964... », *op. cit.*, p. 127-130.

1062. ANOM, DPCT47, Fiches quotidiennes, 16 janvier 1957.

du crime<sup>1063</sup> » pour mieux justifier les opérations de « maintien de l'ordre ». Il en va de même en Sanaga-Maritime, où les autorités militaires déconseillent aux touristes de s'arrêter pour pique-niquer sur la route Douala-Yaoundé<sup>1064</sup>.

Un tel risque sécuritaire concerne aussi les représentants des autorités, policiers, gendarmes, administrateurs ou simples fonctionnaires, en particulier dans les régions les plus contestataires. Un inspecteur de police camerounais est ainsi agressé à Nkongsamba par cinq à six individus armés de machette qui souhaitent avoir « des explications [...] en raison de son activité hostile à l'UPC<sup>1065</sup> ». De son côté, Delauney nous apprend qu'il est continuellement protégé par des gardes, de jour et de nuit, alors qu'il forme sa femme à tirer au revolver et à la mitrailleuse<sup>1066</sup>. Les services de police redoutent ces tensions socioraciales. En octobre 1956, des témoins européens font part à la Sûreté du comportement d'Africains « arrogants, voire menaçants, surtout dans le Secteur de New-Bell », et dans d'autres lieux stratégiques – station des taxis et autocars, le quartier bamiléké et le quartier bordant la poste d'aviation<sup>1067</sup>. Cette insécurité est dénoncée par certain-es Européen-nes, tel-les qu'Yvonne Anziani qui note ces insultes proférées au marché et dans la rue dans ses carnets, certains appelant même à une « St-Barthélémy des Blancs<sup>1068</sup> ». La tenue des élections en décembre 1956 aggrave ces tensions, comme en témoigne une réunion à New-Bell, dans le quartier Nkongmondo, où sont exposées les principales résolutions votées par le comité directeur de l'UPC à Kumba<sup>1069</sup>. Après avoir rappelé le choix du boycott, l'orateur affirme : « Soyez prêt pour décembre 1956, il est fort possible que nous ne puissions fêter Noël, les moments pourraient être critiques ». La perception d'une « menace » sécuritaire est toutefois à nuancer – dans le nord, des témoins européens décrivent une certaine douceur de vivre à l'écart des tensions nationalistes<sup>1070</sup> – et invite l'historien-ne à garder une distance critique à l'égard de tous ces récits, dont certains amplifient volontiers les violences afin de légitimer la répression. Ce thème de « l'insécurité » contribue alors à la culture de la surveillance présente au Cameroun après mai 1955, symbolisée par le contrôle des circulations des individus et des biens.

### 3.2. Contrôler les déplacements

De 1925 à 1945, il existe, sous couvert d'enjeux prophylactiques, économiques, judiciaires et politiques, un laissez-passer individuel, sorte de passeport interne qui autorise certain-es acteurs-rices à circuler sous couvert d'y être autorisé-es pour une durée et un motif précis<sup>1071</sup> – un prétexte pour mieux lutter contre le vagabondage alimenter les besoins en main-d'œuvre. Après la guerre, il disparaît et laisse place à des contrôles de papiers d'identité, en continuité avec la politique d'identification des autorités qui a installé un système d'état civil dès l'entre-deux-guerres pour assigner une identité « officielle » aux colonisé-es<sup>1072</sup>. Après 1945, et plus encore après mai 1955, les vérifications d'identité servent la répression menée par les forces de sécurité qui cherchent à débusquer « l'ennemi upéciste » en continuité avec les pratiques déjà observées en Indochine et en Algérie<sup>1073</sup>. Dès février 1954, les policiers et les gendarmes contrôlent les documents d'identité lors des grandes grèves organisées à Douala ou sur les plantations de Dizangue. Après juillet 1955, ces contrôles permettent de compléter le fichier central de la Sûreté, en particulier dans les grandes villes, dans la « zone de pacification » en Sanaga et en région Bamiléké<sup>1074</sup>. Ils ont surtout lieu lors des marchés qui permettent des contrôles collectifs des populations, encerclées par un cordon de policiers et de gendarmes<sup>1075</sup>. À l'ouest, pour assurer le « maintien de l'ordre », même s'il n'existe pas de stratégie offensive planifiée,

1063. Delauney Maurice, *De la casquette à la jaquette...*, op. cit., pp. 76-77. Voir aussi, avec quelques ajouts : Delauney Maurice, *Kala-Kala...*, op. cit., pp. 83-95.

1064. ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°4 du 17 avril 1957 au 15 février 1958, p. 40 et Cahier n°5 du 11 mars au 17 juillet 1958, p. 9

1065. ANOM, DPCT47, Fiches quotidiennes, 14 janvier 1957.

1066. Entretien avec Maurice Delauney réalisé par Frank Garbély, corrigé et complété par le volet « Recherche » de la Commission, Cannes, 2003 ; Delauney Maurice, *De la casquette à la jaquette...*, op. cit., p. 77.

1067. ADF, La Courneuve, 318QO/83 Note de renseignement sur l'attitude actuelle de certains africains dans le quartier de New-Bell, Douala, 27 octobre 1956.

1068. ANOM, 38APOM9, Fonds Armand Anziani, Cahier n°2 du 6 juillet 1955 au 20 mai 1956, p. 23.

1069. ADF, La Courneuve, 318QO/83, Note de renseignement sur l'UPC, 16 novembre 1956.

1070. Entretien avec Eliane Lembezat et Hélène Vannier-Lembezat réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, à Labenne, 27 mai 2024.

1071. Kaptué Léon (1979), « L'administration coloniale et la circulation des indigènes au Cameroun : le laissez-passer, 1923-1946 », *Afrika Zamani : revue d'histoire africaine*, (10-11), pp. 160-184.

1072. Awenengo Dalberto Séverine & Banégas Richard (éd.) (2021), *Identification and Citizenship in Africa. Biometrics, the Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, Londres et New York, Routledge.

1073. Gabana Jean Francis (2019), « Identification et contrôle des personnes au Cameroun sous administration française (1917-1958) : une logique de domination coloniale ? », *Revue sénégalaise d'histoire*, 9, p. 556.

1074. *Ibid.*, pp. 558-559.

1075. ARO, Note des renseignements généraux sur les opérations de police en Région Bamiléké, 7 février 1958.

Delauney dispose d'effectifs de sécurité plus importants, notamment des gardes et des gendarmes<sup>1076</sup>. Des avis de recherche sont ainsi lancés par la gendarmerie avec les noms, les professions et les résidences d'individus suspects. Ces derniers, conscients de ces contraintes, essaient de déjouer ces politiques d'identification : à Baham, par exemple, une note des RG indique que des individus seraient porteurs de fausses pièces d'identité<sup>1077</sup>. Ces contrôles génèrent parfois des violences. En décembre 1957, dans le village de Mvog-Ada à Yaoundé, une patrouille de tirailleurs sénégalais vérifie les papiers d'identité, la feuille de paie et la feuille d'impôt d'un couple, tous deux en règle, mais ils sont « passés à tabac » selon les paroles des *boys* d'Yvonne Anziani. La femme enceinte décède à l'hôpital et son mari tente de porter plainte auprès d'un gendarme européen qui lui répond : « Nous n'y pouvons rien. Cela regarde votre ministre Mbida. C'est lui qui est allé demander des troupes en France, c'est lui qui fait de la répression<sup>1078</sup> ».

Photographie de blessés à l'issue d'une opération de « maintien de l'ordre »  
sur le marché de Baham, 22 novembre 1956<sup>1079</sup>



313

La surveillance des voies de circulation – aérienne, ferroviaire et surtout routière – est tout aussi stratégique. L'ouest, marqué par le nationalisme, densément peuplé et situé au carrefour entre le *Southern Cameroons* et les maquis de Sanaga-Maritime, connaît de nombreuses opérations de « sécurisation » pensées par le chef de région Delauney, en particulier avec la création d'une branche armée de l'UPC, le Sinistre de Défense Nationale du Kamerun (SDNK), en octobre 1957<sup>1080</sup>. Affecté après la Seconde Guerre mondiale, il est chef de subdivision en Sanaga-Maritime et dans le nord, puis chef de région dans le Diamaré (1945-1954), et rencontre Um Nyobè comme greffier à cette occasion-là<sup>1081</sup>. Il fait ensuite un séjour à Madagascar auprès du Haut-Commissaire et entre dans le cabinet du ministre de la France d'Outre-mer où il côtoie Pierre Messmer. Son retour au Cameroun est certainement impulsé par le nouveau Haut-Commissaire qui le charge de lutter contre « les méthodes terroristes » de l'UPC dans une région « fortement travaillée par les mouvements subversifs<sup>1082</sup> ». Ses liens avec Messmer lui permettent d'obtenir des renforts sécuritaires, dont des pelotons de gendarmerie et un bataillon d'infanterie de marine, afin de quadriller la région, secteur par secteur, et d'arrêter des « suspect-es » – qu'il envoie progressivement dans le « camp » de Bangou

1076. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 306.

1077. ARO, Note des renseignements généraux sur les cartes d'identité à Baham, 18 novembre 1957.

1078. ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°4 du 17 avril 1957 au 15 février 1958, p. 35.

1079. AONU, T/PET.5/1017, Pétition du comité central de l'UPC de Baham (Bafoussam), 28 novembre 1956.

1080. Voir Section 2 – Partie II.A.

1081. Eyinga Abel, *L'UPC : une révolution manquée ?*, *op. cit.*, p. 123.

1082. ANOM, EEII7544 et EEII8621, Dossier de carrière de Maurice Delauney, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 15 mars 1956 ; Haut-Commissaire au Cameroun, Xavier Torrè, Rapport au sujet de l'administrateur en chef Delauney Maurice, Yaoundé, 27 janvier 1959. ; Entretien avec Maurice Delauney réalisé par Frank Garbély, corrigé et complété par Karine Ramondy, Cannes, 2003.

créé à cet effet en avril 1958. Dans ce « maintien de l'ordre », il est aidé par sa petite équipe de proches collaborateurs<sup>1083</sup>. À l'approche des élections de décembre 1956, il impose ainsi un blocus à l'ensemble de la région Bamiléké afin de prévenir tout risque d'action armée des upécistes et de « débusquer » des suspect-es. « Un bon système de transmissions permettait au petit PC opérationnel placé auprès de moi, à Dschang, d'avoir des liaisons constantes, d'exploiter le renseignement, d'agir avec rapidité et précision », ajoute-t-il dans ses mémoires<sup>1084</sup>. Huit jours avant le vote, il fait bloquer l'accès à la région *via* des barrages mobiles de gendarmerie puis, le 21 décembre, l'entrée des villes est totalement fermée<sup>1085</sup>. Son proche collaborateur, le capitaine Georges Maïtrier, commandant de la section de gendarmerie de Dschang, décrit d'autres opérations : « – Garde des points sensibles ; – Contrôles routiers de jour et de nuit ; – Contrôle aux postes-frontière ; – Barrages sur les grands axes – Pont du Nkam et pont du Noun ; – Patrouilles pour contrôler des identités et surveillance des ouvrages d'art<sup>1086</sup> ». Craignant une extension des maquis de la Sanaga vers la région Bamiléké, Delauney lance aussi en pleine nuit des patrouilles de gendarmerie « chargées d'effectuer des contrôles supplémentaires, mais surtout de surveiller les ponts ». « Une patrouille quittait Dschang toutes les deux heures, entre 9h du soir et 5h du matin, sur le circuit Bansa, Bafoussam, Bangangté, Bafang, Dschang », ajoute-t-il dans une lettre envoyée à Messmer. Il se félicite du succès de cette opération de « maintien de l'ordre » qui a assuré un calme relatif lors des élections. « Les éléments extrémistes ont été sans aucun doute impressionnés par le dispositif de sécurité mis en place », précise-t-il, ajoutant qu'il s'agissait surtout de « montrer la force pour ne pas avoir à s'en servir ». En 1957, il poursuit ce dispositif sécuritaire afin d'intercepter des militant-es, de saisir des courriers destinés au maquis ou d'enrayer le trafic d'armes. En octobre il relance d'importants contrôles routiers « à titre préventif » et en réponse aux opérations militaires menées en Sanaga-Maritime : l'objectif est de « briser toute tentative de renaissance de l'UPC dans la Région<sup>1087</sup> », malgré l'émergence du SDNK. Les gendarmes procèdent à de nombreuses arrestations et sont aidés par des informateur-rices qu'ils font monter à bord de camions bâchés pour les dissimuler aux yeux des populations : ces véhicules sont « promenés » par des militaires français à travers la région afin d'identifier les militant-es nationalistes aperçu-es à travers des trous percés à travers les bâches. Ce travail de renseignement permet de procéder à des vérifications d'identité ciblées et plus efficaces<sup>1088</sup>, dont témoignent de nombreuses pétitions envoyées à l'Onu qui se plaignent de ces entraves à la circulation et des violences exercées par les forces de sécurité<sup>1089</sup>. En mars 1958, Jean Bordere, gendarme du poste de Kekem, non loin de la frontière franco-britannique, raconte l'arrestation de deux individus, Ignace Piple et Jean Tampi, à bord d'un taxi collectif, en possession de cent kilos de poudre de chasse<sup>1090</sup>.

Sur le procès-verbal, Piple affirme être passé à *Southern Cameroons* pour rendre visite à son frère : un individu lui aurait proposé de la poudre de chasse, il en a acheté quatre sacs de douze à treize kilos, alors que Tampi en a pris la même quantité. Il se défend d'acheminer cette poudre « aux groupes terroristes de la région Bamiléké » puisque les baguettes servent à des pratiques magico-religieuses. Auditionné par la gendarmerie de Kekem, Tampi, commerçant de Bafang, se défend aussi de tout trafic d'armes. Piple est finalement amené à la chambre de sûreté de la caserne, ses sacs de poudre sont saisis et déposés au greffe du Tribunal de Dschang. La Sûreté fait rédiger une note de renseignement sur lui afin de l'intégrer au fichier central. Il est désormais surveillé. Certains de ces contrôles aboutissent, parfois, à d'importantes saisies qui révèlent la contrebande d'armes. À Douala, le 17 mai 1957, les coups de feu tirés par la police contre les « trafiquants d'armes » aboutissent à la mort de Pierre Simo, vice-président d'une section de la JDC, et à la saisie de quatre caisses contenant des fusils, des cartouches et des grenades<sup>1091</sup>. Une semaine après, des drapeaux de l'UPC sont interceptés lors d'une patrouille conjointe menée par la police et la gendarmerie, le secrétaire du CNO pour le Wouri, Ambroise Paglan Bitchoka est arrêté<sup>1092</sup>. Les fiches quotidiennes établies par la Sûreté, souvent brèves, témoignent de cette routinisation des contrôles policiers. À Bafoussam, en février 1957, le chef de subdivision décide d'interdire la circulation des véhicules à partir de 19h et impose un contrôle systématique des piétons et des cyclistes se déplaçant de nuit. Plusieurs militant-es nationalistes se plaignent de cette « entrave

1083. Bouopda Pierre Kamé, *Kamé Samuel...*, *op. cit.*

1084. Delauney Maurice, *De la casquette à la jaquette...*, *op. cit.*, p. 79.

1085. ARO, Lettre du chef de la Région Bamiléké, Maurice Delauney, au Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Yaoundé.

1086. ARO, Rapport du capitaine Maïtrier, commandant de la section de gendarmerie de Dschang, Dschang, 24 décembre 1956.

1087. Archives départementales de la Menoua (ADM), Note de Maurice Delauney aux chefs de subdivision, 5 octobre 1957, Dschang.

1088. ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°4 du 17 avril 1957 au 15 février 1958, p. 42.

1089. Voir celles contenues in : ANOM, DPCT7.

1090. ARO, Procès-verbal de la gendarmerie nationale, groupe du Cameroun, escadron de Dschang, poste de Kekem, 6 mars 1958 ; SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Marius Boillot, commandant d'armes à Koutaba, BRH du 1<sup>er</sup> au 7 mars 1958, 10 mars 1958.

1091. ANOM, DPCT47, Fiches quotidiennes, 17 mai 1957 ; « À Douala, les trafiquants d'armes tirent sur les policiers qui ripostent et opèrent 11 arrestations dont celles de plusieurs upécistes notoires. 1 mort et 2 blessés », *La Presse du Cameroun*, 21 mai 1957.

1092. *Ibid.*, Fiches quotidiennes, 24 mai 1957.

à la liberté d'aller et de venir<sup>1093</sup> ». À Douala, la crique du Mungo, où aboutissent les eaux de la Sanaga, est aussi surveillée par les forces de sécurité qui font arrêter des pêcheurs de Deido et d'Akwa sans pièces d'identité<sup>1094</sup>. À la gare de Bassa, des contrôles d'identité et des fouilles systématiques sont effectués à bord du train venant d'Édéa par des policiers assistés de pelotons de la garde camerounaise dans la nuit du 4 janvier 1957. Le train est arrêté plus de deux heures, alors qu'une centaine d'individus sont conduits à la police judiciaire pour un examen de situation : au petit matin, une vingtaine d'individus est refoulée vers sa subdivision d'origine, alors qu'une dizaine est gardée pour interrogation<sup>1095</sup>. La pratique du refoulement, employée jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, est ici réactivée pour renvoyer des « indésirables » vers leur région d'origine et déstructurer les réseaux militants des upécistes<sup>1096</sup>. Ces pratiques policières s'accompagnent de multiples violences exercées par les forces de sécurité sur les civil-es.

### 3.3. « Rafles », incarcérations et interrogatoires

Ces violences sont régulièrement critiquées *via* des tracts, des pétitions, des brochures ou la presse et sont présentées comme une extension de la 'guerre contre-révolutionnaire'. Bon nombre de militant-es emploient ainsi le terme de « rafles » pour désigner des arrestations massives opérées de manière indistincte, dans des quartiers, lors de marchés ou à bord de train, et dont le but est de contraindre les upécistes à cesser leurs activités militantes. L'emploi de cette expression, qui renvoie aux pratiques policières organisées contre les Juif-ves et les résistant-es en France durant la Seconde Guerre mondiale, permet de filer l'analogie entre le nazisme et la répression au Cameroun, comme elle fait aussi référence aux actions menées en Algérie à partir de 1954<sup>1097</sup>. En vérité, la pratique des arrestations massives n'est guère nouvelle au Cameroun : durant la Seconde Guerre mondiale, en 1943-1944, des forces de sécurité sont déjà déployées à Douala pour « épurer » la ville des voleurs, vagabonds et autres « indésirables ». Critiqués vertement par la Jeucafra, ces dispositifs servent l'ingénierie sociale des autorités qui souhaitent « sécuriser » la cité portuaire et alimenter en main-d'œuvre les grandes plantations et les chantiers de travaux publics<sup>1098</sup>. Avec la création de l'UPC, les militant-es se plaignent très tôt d'arrestations violentes, comme lors de l'affaire Marie Nguéko, arrêtée et torturée par un inspecteur auxiliaire, et qui décède à l'issue de son incarcération en 1949<sup>1099</sup>. Après 1955, ces arrestations massives deviennent plus systématiques, la police employant elle-même le terme de « rafle », mais ne sont dénoncées publiquement et judiciairement qu'à partir de l'exil des responsables upécistes au Caire en septembre 1957<sup>1100</sup>.

La répression de mai 1955 intensifie ces pratiques. Envoyée au Secrétaire général de l'Onu en septembre, la lettre de Marcus Mbilla, membre de l'UPC et de la Fédération des Travailleurs Agricoles Forestiers et Paysans du Cameroun, en témoigne<sup>1101</sup>, alors que les perquisitions menées dans les bureaux de l'UPC et à l'USCC ont permis aux « forces de l'ordre » de saisir les archives de ces organisations et de dresser des listes de militant-es à faire arrêter. Après en juillet, Douala est décrite par Mbilla comme un « foyer de rafles, d'arrestations et de perquisitions », aux domiciles de militant-es ou à bord des trains. Dans les campagnes, « les troupes de policiers armés, accompagnés de chefs de cantons, vont de village en village, arrêter les paysans progressistes, leurs prennent leurs biens, argent, chèvres, poulets, matériels et tout ce que l'on possède », ajoute-t-il. Le mois de septembre est particulièrement intense en termes d'arrestation. Une note du Sdece évoque l'interpellation de seize individus à Douala, le 24, alors que la gendarmerie fait arrêter quatre militants grâce aux informations récoltées dans des lettres saisies à la prison de New-Bell<sup>1102</sup>. À Édéa, Marcus Nouha et Claude Nyobè sont aussi arrêtés lors d'une réunion clandestine, alors que dans le Nyong-et-Sanaga, l'instituteur Moïse Njal Mbock est aussi appréhendé en compagnie de trois autres individus. D'autres arrestations d'ampleur se poursuivent après les actions armées de décembre 1956 afin de rechercher des renseignements ou pour disperser une réunion clandestine. En région Bamiléké, des localités jugées

1093. *Ibid.*, Fiches quotidiennes, 11 février 1957.

1094. *Ibid.*, Fiches quotidiennes, 17 janvier 1957.

1095. *Ibid.*, Fiches quotidiennes, 4 janvier 1957.

1096. Kaptué Léon, « L'administration coloniale et la circulation des indigènes au Cameroun... », art. cité, pp. 170-173.

1097. Siari Tengour Ouanassa (2023), « Rafles en Algérie », in Quemeneur Tramor, Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.), *Dictionnaire de la guerre d'Algérie, op. cit.*, pp. 1032-1035.

1098. Gabana Jean Francis, « Identification et contrôle des personnes au Cameroun sous administration française... », art. cité, pp. 554-555.

1099. Ndefo Noubissi Thomas Albert (2021), « Police et société... », *op. cit.*, p. 133 et 156 ; « Malgré la répression terrible qui s'abat sur elles, les populations du Cameroun luttent avec succès contre les colonialistes français », *L'Humanité*, 9 août 1949, p. 2.

1100. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 12.

1101. SHD, Vincennes, GR10T183, Lettre du directeur général de la Sûreté nationale au Colonel Trancart, chef de la section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer, Paris, 22 octobre 1955 ; ANOM, DPCT18, Lettre de Marcus Mbilla au secrétaire général de l'Onu, 5 septembre 1955.

1102. DGSE, Note de renseignement n°879/0, « Objet a/s : l'activité de l'UPC clandestine », 26 octobre 1955.

« suspectes », Bafoussam et Banoa, sont ainsi ciblées en juillet-août 1957<sup>1103</sup>. Les RG se félicitent alors de l'efficacité de ces arrestations en masse : « Selon l'opinion publique, ce contrôle a inspiré la crainte jusqu'aux "rebelles" de Baham » et « le calme qui règne actuellement dans toute la région en est le fruit ». S'il n'est pas toujours aisé de saisir ces pratiques d'arrestation à travers les archives, les critiques exprimées dans la presse nationaliste, les tracts et les brochures permettent d'éclairer le vécu des militant-es interpellé-es. Lors de la campagne électorale de fin 1956, *L'Express-Wondja* donne la parole à Maurice Samo, victime de l'une de ces « rafles » dans les quartiers Accra et Nkongmondo de Douala. Arrêté le 22 novembre, il raconte comment les forces de sécurité, dont des tirailleurs « sahariens », s'emploient à terroriser les détenu-es :

En route, vers l'embarquement dans les fourgons qui les attendaient, les femmes sont bastonnées, fessées. La panique générale est partout : là-bas on saisit un individu, il déclare : je suis valet, voici mes pièces. Le gendarme européen lui répond : tu es Kamerunais, tu peux bien trahir la France comme tu trahis le Kamerun ton pays : emmenez-le vite. Le pauvre homme se courbe sous le flot de coups de pied et de nerf de bœuf [...]. Avant de jeter hommes, femmes et écoliers dans les fourgons, deux policiers placés à chaque côté lancent avec toute l'énergie de leur poids des coups de brodequins aux tibias, à la fesse, aux côtes des hommes, femmes et écoliers, pendant que des rafales de fouets claquent et déchirent les oreilles et l'épiderme des crânes des importunés torturés<sup>1104</sup>.

Malgré la menace de saisies, le journal *Action & Patrie* dénonce aussi ces descentes de police organisées à Douala, Nkongsamba et Yaoundé en novembre 1957 : « Casques d'acier – mousquetons fin prêts – camions bondés de gendarmes sillonnant les rues – barrages des voies principales – ratissages et perquisitions nocturnes<sup>1105</sup> ». La brochure *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, publiée au Caire en juillet 1958, dénonce la disparition de certain-es militant-es lors de ces arrestations et se plaint du ciblage des quartiers populaires et de certains lieux de sociabilité<sup>1106</sup>, notamment les bars et cafés considérés comme des espaces de réunions nationalistes<sup>1107</sup>. Des arrestations massives et violentes y sont organisées. Avant même les opérations de « guérilla urbaine » décidées par l'ALNK en 1958, les tensions entre forces de sécurité et civil-es sont déjà flagrantes et s'accompagnent de violences, en particulier à proximité des maquis. Dans la région du Nkam, à Yabassi, un mandat d'arrêt est lancé depuis octobre 1955 contre le planteur upéciste Alexandre Sosso Ekongolo<sup>1108</sup>. Renseignés sur sa localisation en février 1957 *via* deux sources concordantes, le chef de gendarmerie de Yabassi, Ouillastré, l'adjoint au chef de région et juge de paix, Albert Fournier, ainsi que des gardes se rendent en pleine nuit à Banya pour interpellé cet « individu très dangereux » et « upéciste notoire ». Alors que les gardes encerclent la case dans laquelle Sosso Ekongolo est réfugié avec un proche, les deux Européen-nes attendent le petit matin pour perquisitionner son domicile. Alors qu'ils entrent pour explorer l'habitation, Fournier est agressé avec une machette par Sosso Ekongolo, caché derrière une porte. Le chef de gendarmerie, venu à son aide, reçoit « un violent coup de machette sur le crâne », ce qui ne l'empêche pas de ceinturer, avec le garde Edouard Menyengue, le militant « qui opposait encore une vive résistance ». Son parent proche, Victor Mindo, est aussi arrêté alors qu'il fuyait<sup>1109</sup>. Les deux sont transportés à la chambre de sûreté de la gendarmerie, alors que le gendarme Ouillastré est conduit à l'hôpital de Douala, « la figure couverte de sang avec une longue estafilade béante sur le devant de la tête<sup>1110</sup> ». Lors de son audition, Sosso Ekongolo reconnaît les faits : « Je n'avais pas l'intention de me rendre, mais de faire tout ce qui était en mon pouvoir, y compris le meurtre des agents de la force publique qui venaient pour m'arrêter, pour m'enfuir ». Son interrogatoire permet de récolter des informations et il est alors écroué à la prison de Yabassi.

1103. ARO, Note des renseignements généraux sur le contrôle d'identité en Région Bamiléké, 12 septembre 1957.

1104. Samo Maurice, « Rafles de police aux quartiers Accra et Nkongmondo dans la soirée du 22-11-56 – Drame vécu par Maurice Samo », *L'Express-Wondja*, 46, 1<sup>er</sup> décembre 1956, p. 3.

1105. « Rafles à Douala, Nkongsamba et Yaoundé », *Action & Patrie*, 48, 9-13 novembre 1957, p. 3.

1106. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 12.

1107. Schler Lynn (2002), « Looking through a Glass of Beer: Alcohol in the Cultural Spaces of Colonial Douala, 1910-1945 », *The International Journal of African Historical Studies*, 35(2/3), pp. 315-334.

1108. « Sanglante arrestation d'un leader upéciste Sosso Ekongolo qui blesse sauvagement un gendarme de Yabassi d'un coup de machette », *La Presse du Cameroun*, 25 février 1957.

1109. SHD, Vincennes, GD2007ZM1492, Procès-verbal sur l'arrestation d'Alexandre Sosso Ekongolo, réalisé par Maurice Fautras, 22 février 1957, sous dérogation.

1110. Une erreur sur le nom du chef de gendarmerie, appelé Guillastré, dans la fiche de renseignement. ANOM, DPCT47, Fiches quotidiennes, 21 février 1957.

Ces arrestations massives et arbitraires ont des effets traumatiques. En février 1957, de passage à Paris après son séjour à New York, Anatole Kameni critique, auprès du délégué du Haut-Commissariat à Paris, « les exactions dont [est] victime le pauvre peuple de la part de la police », ainsi que « l'odieuse terreur policière qu'il n'[a] jamais cessé et ne [cessera] d'ailleurs jamais de dénoncer<sup>1111</sup> ». Lui-même a vécu ce type d'arrestation en mai 1955, emprisonné durant cinq mois, et qui s'est soldé par le saccage de son magasin de Douala, dépouillé de ses marchandises et de ses meubles, sans qu'aucun dédommagement ne lui soit accordé après son acquittement<sup>1112</sup>. En décembre 1956, à trois jours des élections, il fait aussi l'objet d'une perquisition de nuit à son domicile, en présence de sa famille, et dont le but est de le faire taire le jour des élections<sup>1113</sup>. Transporté au commissariat de police de New-Bell puis à la police judiciaire, il est interrogé, certainement de manière brutale : « Cet interrogatoire n'avait pour but que d'exiger une déclaration forcée<sup>1114</sup> ». Il n'est libéré que quatre jours après, ce qui l'empêche de participer aux premières élections démocratiques. Le délégué du Haut-Commissaire Martial de la Fournière ne prend pas la mesure du trauma vécu par ce militant upéciste, se contentant, dans la continuité de la rhétorique coloniale de l'époque, d'évoquer des « brimades policières ». Harcelé par les forces de sécurité depuis mai 1955, Anatole Kameni est de nouveau arrêté en avril 1957 à son retour de New York et condamné à huit mois de prison pour reconstitution de ligue dissoute<sup>1115</sup>.

D'autres récits permettent de préciser le type de violences pratiquées lors des interrogatoires. Dans *L'Express-Wondja*, Maurice Samo décrit son arrivée dans une cellule d'un poste de police : « Nous rejoignons avec moins de précipitations d'autres patriotes se trouvant déjà dans la maudite salle de 4x6 mètres où ils étaient entassés, l'air y était follement étouffant, vu le nombre de quelque 400 nègres enfermés dans cette pièce où nul ne pouvait se déplacer d'un pas : comme le besoin d'uriner se faisait sentir<sup>1116</sup> ». Afin d'alerter l'opinion publique, celui-ci grossit sciemment le nombre de détenu-es, mais il rend compte des violences des forces de sécurité : « C'est ainsi que des gens y sortaient le nez fendu, les yeux crevés et un de ces torturés atteint de folie à la suite des coups violemment appliqués au crâne par un costaud gendarme blanc, a été transporté le lendemain à l'hôpital<sup>1117</sup> ». S'il ne semble pas lui-même témoigner de sévices corporels – non-dit ou tabou –, il dénonce, dans un récit singulier, la manière dont les responsables français, « champions des répressions impitoyables », organisent déjà des méthodes brutales d'interrogatoire<sup>1118</sup>. En filigrane de ces archives pointe en effet la question de l'usage de la torture. La brochure *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*<sup>1119</sup>, des pétitions envoyées à l'Onu<sup>1120</sup> et des mémoires de défense rédigés par des prisonniers politiques en présentent plusieurs cas. Capturé à son domicile le 26 mai 1955, Théodore Mayi Matip, président de la JDC, subit des sévices corporels. Au lieu d'être transféré à la prison de New-Bell, il est gardé en détention dans une cellule à la police, « afin de faire plus de tortures », précise-t-il dans son mémoire de défense. Le sol a été humecté d'eau et d'urine, et il lui est empêché toute communication avec ses avocats<sup>1121</sup>. « Je fus soumis à la torture la plus sauvage et la plus cruelle. Intentionnellement, ces hordes m'esquintèrent les pieds comme un oiseau capturé. Rendu paralytique, ainsi j'étais à demi nu, mais aussi à demi mort, le visage déformé, ruisselant de sang ». Son passage au commissariat provoque une « indignation populaire » qui le sauve de la mort<sup>1122</sup>. Chef du village de Foyavé, Joseph Toukam écrit aussi au Premier ministre Ahidjo en avril 1958 ainsi qu'au chef de la région Bamiléké et au chef de la subdivision de Bafang pour se plaindre de sa convocation au commissariat de Kekem. Entouré de deux gardes, il a été conduit au poste : « Aussitôt le Commissaire de police se met à me rouer de coups de bâtons, sans m'avoir posé aucune question depuis 15h jusqu'à 17 heures. Ensuite, je suis enfermé depuis 17 heures jusqu'à 11 heures 30 du lendemain ». Sa lettre dénonce des tortures, sans en donner de détails, mais évoque son trauma :

1111. ANOM, DPCT17, Compte-rendu de l'entretien entre Anatole Kameni et Martial de la Fournière.

1112. *Ibid.*, Lettre d'Anatole Kameni au délégué du Haut-Commissaire du Cameroun, Paris, 22 mai 1957.

1113. ADF, La Courneuve, 318QO/83. Lettre d'Anatole Kameni au ministre de la France d'Outre-mer, Paris, 23 mai 1957.

1114. ANOM, DPCT17, Lettre d'Anatole Kameni au délégué du Haut-Commissaire du Cameroun, Paris, 22 mai 1957.

1115. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 2 octobre 1957.

1116. Samo Maurice, « Rafles de police aux quartiers Accra et Nkonmodo dans la soirée du 22-11-56 – Drame vécu par Maurice Samo », *L'Express-Wondja*, 46, 1<sup>er</sup> décembre 1956, p. 3.

1117. Samo Maurice, « Rafles de police aux quartiers Accra et Nkonmodo dans la soirée du 22-11-56 – Drame vécu par Maurice Samo (suite du n°46 du 30-11-56) », *L'Express-Wondja*, 47, 5 décembre 1956, p. 4.

1118. Samo Maurice, « Drame vécu par Maurice Samo », *L'Express-Wondja*, 49, 12 décembre 1956, p. 6.

1119. SHD, Vincennes, GR10T182. Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 27-28.

1120. Des dossiers aux ANOM contiennent de très nombreuses pétitions qui font cas de ces détentions arbitraires (DPCT8 et 17, 1AFFPOL3339).

1121. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, pp. 7-8.

1122. SHD, Vincennes, GR10T182. Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 15.

« Les tortures où je suis soumis m'ont rendu si malade que j'ai craint de mourir sans vous avoir rendu compte d'un tel acte de brimade dont je vous prie de bien vouloir en rechercher les causes<sup>1123</sup> ». Ces tortures pratiquées lors d'interrogatoires ont pour but la recherche de renseignements, des aveux écrits ou des « ralliements ». Une lettre envoyée à Jean Gwodog, responsable upéciste à Paris, précise les brutalités commises le 1<sup>er</sup> novembre 1955 à Douala contre des militant-es diffusant des tracts<sup>1124</sup>. Chrétien Dzukam est arrêté, « par des européens armés de fusils et de revolvers », en compagnie de Sébastien Ndefo, Sylvestre Taboue et de deux autres individus présents dans la case où ils s'étaient réunis, avant d'être entendus à la police judiciaire : « Au courant de la nuit, ils nous firent sortir de nos cellules pour nous interroger séparément, chacun dans un bureau. Ils nous firent agenouiller sur une lime et se mirent à nouveau à battre, nous forçant en même temps d'accepter les déclarations qu'ils nous imposaient, et selon lesquelles nous étions chez Taboue pour attendre des caisses d'armes ». Il ajoute en nommant le responsable français : « M. le Roux, inspecteur de police a profité de l'état d'inconscience où nous nous trouvions pour nous prendre par la main et nous faire signer un document préparé à l'avance et dont nous ignorions le contenu jusqu'ici<sup>1125</sup> ». Si les archives administratives et policières restent silencieuses sur l'issue de ces détentions arbitraires, des pétitions envoyées à l'Onu alertent sur de nombreux cas de disparitions à la suite d'exécutions sommaires, dont certains corps sont jetés dans les cours d'eau ou décapités, en particulier en Sanaga-Maritime et en région Bamiléké, à la fin de l'année 1957<sup>1126</sup>. La pétition d'Emmanuel Fotso Kamwa, Thomas Kouam, Martin Singap et Daniel Tchouangang, signée sous maquis le 28 novembre, en témoigne en donnant une liste précise de ces disparu-es :

Considérant que les prisonniers ramassés dans les prisons des chefferies, des villages, dans des subdivisions ou régions différentes à travers le territoire sont immédiatement achemiés dans la région Bamiléké, lieu sacré pour brûler les êtres, ceux ou celles arrêtés ou sortis des prisons sont fusillés, les cadavres des uns sont brûlés dans des maisons, les autres jetés dans des cours d'eau différents, dans des lacs, certains patriotes en voyant jeter dans des lacs ainsi ont la tête arrachée par les assassins français, les têtes arrachées sont mises dans des caisses que nous ne savons pourquoi faire, les uns sont fusillés, torse nue et la figure bandée<sup>1127</sup>.

Ce type d'exactions dénoncées par les upécistes mériterait de plus amples recherches pour attester de ces pratiques, comme ce que des historien-nes ont déjà entrepris sur les disparu-es de la guerre d'indépendance algérienne<sup>1128</sup>. Dans tous les cas, ce recours à la torture, plus marqué encore dans les prisons et dans l'armée, préfigure les pratiques employées après l'indépendance. Jusqu'au gouvernement d'Ahidjo en avril 1958, les dispositifs sécuritaires témoignent de la culture de surveillance introduite par les autorités à la faveur de la lutte anti-upéciste, même si de nombreux espaces, notamment ruraux, sont moins ciblés par cette répression, et alors que l'UPC, la JDC et l'Udefec parviennent à poursuivre leurs activités militantes. Pourtant, les violences exercées par les forces de sécurité *via* les « rafles », l'emprisonnement et la torture ont un impact sur les mobilisations nationalistes. Il en va de même de la répression judiciaire qui entraîne l'arrestation, la condamnation et l'emprisonnement de très nombreux-euses nationalistes.

#### 4. ARRÊTER, CONDAMNER ET EMPRISONNER : LA JUSTICE AU SERVICE DE LA RÉPRESSION

La justice est mise très tôt au service de la répression des activités nationalistes. En avril 1950, le juge de paix de Dschang Pierre Nguyen Bich fait ainsi arrêter Um Nyobè, Ngom et Ntep pour outrage à magistrat dans l'exercice de ses fonctions et rébellion à la suite d'une lettre de protestation jugée « injurieuse » à l'égard du magistrat<sup>1129</sup>. Jusqu'en mai 1955, le recours aux plaintes constitue un moyen de pression crucial sur les militant-es de l'UPC qui,

<sup>1123</sup>. ARO, Lettre du chef de village de Foyagé (Bafang) au Premier ministre Ahmadou Ahidjo, Foyagé, 17 avril 1958.

<sup>1124</sup>. Parmi ces tracts, « Les valets colonialistes au tournant », « Le sang a coulé », « Les mensonges colonialistes » ou encore « Le colonialisme est embarassé ». DGSE, Note de renseignement n°713, « Objet : activité de l'UPC clandestine », 7 septembre 1955 ; SHD, Vincennes, GR10T183, Documentation de la direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, n°63/74, « L'agitation nationaliste dans les milieux camerounais et togolais de la métropole », transmis à la section de coordination de la France d'Outre-mer, 23 février 1956, p. 21.

<sup>1125</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 30.

<sup>1126</sup>. ANOM, DPCT8, T/PET.5/312, 45 pétitions concernant le Cameroun sous administration française et concernant des plaintes relatives à diverses mesures de répression, 5 février 1958.

<sup>1127</sup>. *Ibid.*

<sup>1128</sup>. Rahal Malika & Riceputi Fabrice (2022), « La disparition forcée durant la Guerre d'Indépendance algérienne Le projet Mille autres, ou les disparus de la "bataille d'Alger" (1957) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 77(2), pp. 263-289.

<sup>1129</sup>. ADM, Dschang, Motion de protestation issue du premier congrès de l'UPC, Douala, 13 avril 1950 ; Fiche de renseignement de P. Granier rendant compte du Congrès de l'UPC à Dschang du 10-13 avril 1950, 19 avril 1950.

en retour, dénoncent un « harcèlement judiciaire » à leur rencontre<sup>1130</sup> ou se décident à prendre le maquis comme le fait Um Nyobè en avril 1955. Après mai 1955, les modalités de cette répression judiciaire évoluent vers d'autres types d'inculpations du fait du décret de dissolution et alors que l'ampleur des arrestations monte d'un cran et touche une grande partie des militant-es upécistes.

#### 4.1. Une « drôle de justice » ? Inculpations et arrestations

À l'approche des premiers procès liés à la répression de mai 1955, le Haut-Commissaire et les autorités métropolitaines échangent plusieurs lettres et les tribunaux du Cameroun reçoivent des instructions sur les inculpations à privilégier, illustration d'une « drôle de justice » où la séparation des pouvoirs n'est guère respectée<sup>1131</sup>. Lors de ces discussions, Pré affirme sa préférence pour une criminalisation des oppositions politiques : « Nous avons le choix entre deux formules : l'atteinte à la sûreté extérieure de l'État et c'est la Correctionnelle ; l'atteinte à la Sûreté intérieure de l'État et c'est la Cour d'Assises ». La deuxième option remporte sa conviction, car elle permet de « centraliser l'instruction et de faire la preuve d'un vaste complot », tout en évitant de passer par la Cour d'Appel de Yaoundé dont le président « ne cache pas depuis le début son opinion défavorable, et sur les poursuites que nous allons tenter et sur notre action générale à l'égard de l'UPC<sup>1132</sup> ». Le ministre de la France d'Outre-mer Teitgen, ne souhaite pas d'inculpations « à résonance politique<sup>1133</sup> ». La solution privilégiée, derrière laquelle se range Pré en avril 1956, avant son départ, consiste donc à correctionnaliser les inculpations « dans un but d'apaisement et pour permettre l'accélération des procédures<sup>1134</sup> ». L'inculpation retenue contre les responsables de l'UPC – « provocation à réunions séditionnelles » – est théoriquement sanctionnée de deux ans de prison, quand d'autres militant-es sont inculpé-es pour « recel de cadavres » et « coups et blessures volontaires », ce qui est sanctionné d'un an de prison maximum et fait l'objet de plusieurs relaxes en prenant en compte le contexte de mai 1955. Pourtant, lors du jugement de Kingué et Mourié par le Tribunal de Nkongsamba, le 20 décembre 1955, ces derniers écotent respectivement de quatre et cinq ans de prison par contumace, car ils ont été condamnés pour plusieurs inculpations dont les peines s'additionnent<sup>1135</sup>. À partir de février 1956, le nouveau ministre de la France d'Outre-mer Defferre réitère tout de même ses instructions en faveur de mesures de clémence en demandant à Pré de faire tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer les procédures, pour que les réquisitions du ministère public ne soient pas sévères si des circonstances atténuantes sont attestées dans le climat contestataire de mai 1955<sup>1136</sup>. Cette volonté d'accélérer les procédures et d'éviter de trop fortes condamnations est liée au contexte géopolitique : sous le feu de critiques à l'Onu, les autorités veulent atténuer la portée des pétitions envoyées à New York, dont bon nombre dénoncent des arrestations et détentions arbitraires. Le Conseil de Tutelle, pourtant acquis à la thèse officielle sur la responsabilité upéciste, exprime timidement sa volonté de voir les 346 détenu-es préventif-ves rapidement jugé-es<sup>1137</sup>. Ces pressions internationales expliquent en partie la multiplication des procès ouverts contre des prisonnier-ères politiques et une moindre sévérité des condamnations, afin qu'elles n'apparaissent pas dans les tableaux statistiques transmis à l'Onu. Dans un contexte impérial tendu, la guerre d'indépendance algérienne s'aggrave aussi avec les massacres d'août 1955 et entraîne une bataille d'opinion en métropole, que le gouvernement Mollet ne souhaite pas voir se reproduire à propos de la répression au Cameroun<sup>1138</sup>.

En application des consignes métropolitaines, Pré favorise donc plusieurs vagues de remise en liberté de détenu-es. Parmi les bénéficiaires de ces mesures<sup>1139</sup>, on trouve plusieurs figures importantes telles que Ngom et Tagny détenus à Yaoundé, et des cadres locaux du parti. Cette politique de modération ne fait pas l'unanimité, en particulier

1130. Pour une analyse de ces procès de 1953 : Bellot-Gurlert Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, pp. 35-38.

1131. Thénault Sylvie, *Une drôle de justice...*, *op. cit.*

1132. ANOM, 1AFFPOL3302, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au Gouverneur général de la France d'Outre-mer, 10 octobre 1955.

1133. ANOM, 1AFFPOL3302, Note sur les chefs d'inculpation contre les upécistes détenus suite aux événements de mai, s.d.

1134. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré, au ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, Yaoundé, 4 avril 1956.

1135. Les deux chefs de l'UPC, en exil, ainsi que leurs co-accusés sont inculpés d'attroupement, rébellion, violences à agents de la force publique, violences et voies de fait contre particuliers, provocation à attroupement, provocation à violences en réunion séditionnelles et vol. ANOM, DPCT24, Tribunal de Nkongsamba, État des jugements définitifs en matière politique ou d'inspiration politique, 1955-1958.

1136. ANOM, 1AFFPOL 3302, Télégramme du ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, au Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Roland Pré, 3 mars 1956.

1137. AONU, T/1237. Résolution 1481 (XVII) de la 17<sup>e</sup> session du Conseil de tutelle du 7 février-6 avril 1956, 1<sup>er</sup> supplément, New-York, 22 mars 1956, p. 45.

1138. Mauss-Copeaux Claire (2013), *Algérie, 20 août 1955 : insurrection, répression, massacres*, Paris, Édition Payot & Rivages.

1139. ANOM, 1AFFPOL3302, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, 10 mars 1956.

parmi certains hommes politiques camerounais comme Mbida qui s'affirme comme le fer de lance d'une politique de répression intransigeante contre l'UPC. En proie aux critiques, le ministre de la France d'Outre-mer écrit une nouvelle fois au Haut-Commissaire pour freiner ces mesures de clémence. Ces remises en liberté peuvent être interprétées comme une revanche ou une réhabilitation des upécistes, et par les éléments modérés comme un désaveu où « nous entendons désormais leur préférer nos adversaires de la veille ». Ces mesures de clémence doivent donc être réservées aux militant-es « qui n'entendent pas rester enfermés dans une attitude de combat<sup>1140</sup> ». Une limite claire est établie entre ceux qui « se rangent », et ceux qui continuent de suivre la ligne de l'UPC. Ces différents revirements témoignent des dissonances entre une politique décidée à Paris et son application au Cameroun.

Le cadre légal métropolitain incluant les textes sur les libertés publiques, la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat, le Code pénal français appliqué au Cameroun depuis 1946 et notamment son article 265 sur les associations de malfaiteurs, font partie des outils juridiques mobilisés pour « maintenir l'ordre » au Cameroun<sup>1141</sup>. Si, en 1944, la loi autorise les partis politiques et les syndicats pour les colonisé-es, les libertés publiques sont restreintes à travers l'usage de nombreuses infractions telles qu'« outrage à magistrat » ou « publication de fausses nouvelles », et frappe aussi les manifestations publiques, susceptibles de perturber « l'ordre public » et qui peuvent faire l'objet d'une sanction légale<sup>1142</sup>. Il en est ainsi dans les territoires sous administration française comme en métropole, mais le contexte colonial entraîne une application parfois approximative des procédures judiciaires et une politisation de la justice. Dans les faits, la mise en œuvre de la sanction judiciaire en colonie s'inscrit souvent dans un régime d'exception. Ainsi, en mai 1955, sur les 85 mandats d'arrêt lancés contre les responsables nationalistes, 48 sont effectivement arrêté-es tels que Hyacinthe Mpaye, Ngom ou Mayi Matip. Les autorités estiment à 357 les détenu-es arrêté-es après mai 1955 grâce à l'appui des magistrats en poste qui ouvrent des informations judiciaires sur les complicités dans le déroulement des événements violents ou sur les contrevenants au décret de dissolution. Une résolution du Conseil de Tutelle de mars 1956 fait, elle, état de 565 arrestations après mai. Au 30 novembre 1955, 140 personnes ont déjà été condamnées, trois acquittées, trois évadées, 73 mises en liberté provisoire et 346 détenues en instance de jugement<sup>1143</sup>. Une nouvelle vague d'arrestations a lieu lors des actions armées de décembre 1956 qui provoque, selon l'avocat Yves Louisia, un engorgement des tribunaux avec des affaires qui sont « inscrites au rôle dans 3 localités différentes (Dschang, Douala et Nkongsamba<sup>1144</sup>) [...] ». La nouvelle infraction, celle de reconstitution de ligue dissoute, rendue possible par le décret de juillet 1955, permet d'arrêter et d'emprisonner des militant-es avéré-es ou présumé-es. Au moins 51 militants upécistes sont arrêtés, surtout dans le sud du territoire, à Douala, Édéa, Manjo ou Songmbenguè, entre septembre et octobre 1955 lors de « rafles » menées par la police et la Sûreté<sup>1145</sup>. Ces arrestations massives, menées à l'occasion de réunions clandestines, permettent de fragiliser la reconstitution des comités upécistes.

Cette répression ralentit début 1956, alors que les autorités métropolitaines favorisent désormais une « politique de clémence ». Dès le 1<sup>er</sup> janvier, le Haut-Commissaire demande au parquet général d'émettre des ordonnances de non-lieu ou des arrêtés de mise en liberté provisoire « chaque fois que pouvait l'autoriser le cas d'un inculpé impliqué dans ces poursuites<sup>1146</sup> ». Dans ce cadre, de nombreuses personnes bénéficient de non-lieu et d'acquittements durant la première quinzaine de mars. Ainsi, le 1<sup>er</sup> mars 1956, on en dénombre 94, et le 15 mars, elles sont au nombre de 122. Des libérations conditionnelles sont également accordées à une trentaine des personnes condamnées<sup>1147</sup>. Parallèlement à ces mesures, les délais d'instructions se réduisent, permettant une résolution plus rapide des affaires, ainsi que le laissent voir les centaines de procès organisés dans plusieurs villes. Cependant, la réduction du temps d'instruction peut aussi signifier que certaines enquêtes sont trop rapidement expédiées et fait planer le risque d'une augmentation des erreurs judiciaires et des condamnations arbitraires. Ainsi, un compte-rendu sur l'état de la répression relative à mai 1955 et au maintien ou à la reconstitution de ligue dissoute en date du 1<sup>er</sup> mars 1956 est adressé au ministre de la France d'Outre-mer : il permet d'établir un premier bilan de la répression judiciaire sur une période d'environ neuf mois. Dans ce rapport sont signalés 166 procès dans les juridictions de Douala, Yaoundé,

1140. *Ibid.*, Lettre du ministre de la France d'Outre-Mer Gaston Defferre au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, s.d.

1141. ADF, 443QO/22, Lettre de R. de Villelongue, conseiller au ministère de la France d'Outre-mer au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Paris, 14 janvier 1955.

1142. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 162.

1143. AONU, T/1237. Résolution 1481 (XVII) de la 17<sup>e</sup> session du Conseil de tutelle du 7 février-6 avril 1956, 1<sup>er</sup> supplément, New-York, 22 mars 1956, p. 45.

1144. AD93, 503J28, Fonds Pierre Kaldor, Lettre d'Yves Louisia à Pierre Kaldor, 5 août 1957.

1145. DGSE, Bulletin de renseignement n°879/0, « Objet : les activités de l'UPC clandestine », 26 octobre 1955.

1146. ANOM, DPCT15, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, le 10 mars 1956.

1147. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré au ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre, Yaoundé, 11 avril 1956.

Dschang, Édéa, Nkongsamba et Fouban afin de juger 965 inculpés. Au 15 mars, un autre rapport mentionne 176 procès organisés dans les mêmes villes au cours desquels comparaissent 1020 personnes<sup>1148</sup>. Mais les arrestations ne s'interrompent pas pour autant : de janvier 1957 à octobre 1958, une cinquantaine d'arrestations sont menées sur des journalistes, des infirmier-ères, des responsables de comité de base, des secrétaires de section régionale, et des trésorier-ères, aussi bien dans les grands centres urbains que dans les zones rurales, en Sanaga-Maritime, dans le Nkam et le Mungo<sup>1149</sup>. Plusieurs d'entre elles sont menées conjointement, sur une même localité, ce qui suggère des opérations policières préparées en amont, certainement aidées par des renseignements collectés par la Sûreté. Certaines ont un fort impact sur l'UPC. L'arrestation de Pierre Simo, chef combattant du Mungo et de l'ouest, réfugié à Kumba au *Southern Cameroons* est rendue possible par l'exploitation des informations fournies sur la localisation de son maquis à Kumba par Maurice Tchembou, appréhendé à Loum le 30 septembre 1958<sup>1150</sup>. Le 3 octobre, une opération franco-britannique, menée par le commissaire spécial de Nkongsamba et M. Crawford, son homologue du *Southern Cameroons*, permet l'arrestation de Simo et de six autres militants, ramenés à Nkongsamba. Durant le même mois, les informations ayant mené à sa « capture » permettent aux « forces de l'ordre » d'effectuer 26 autres arrestations dans les localités de Kumba, Loum, Manjo et Nkongsamba<sup>1151</sup>.

Les arrestations de cette période s'inscrivent dans un contexte politique nouveau marqué par l'accession du Cameroun à l'autonomie interne et un durcissement de la répression judiciaire. Dès sa prise de fonction en tant que Premier ministre, Mbida, d'abord soutien à la loi d'amnistie, change d'avis. Désormais opposé à toute mesure de clémence envers les inculpés de mai 1955 ou de décembre 1956, il souhaite qu'une plus grande sévérité soit apportée à l'exécution de la sanction judiciaire. En conséquence, le durcissement de la répression judiciaire entraîne la démultiplication des opérations de « maintien de l'ordre » et du nombre d'arrestations dont « l'exploitation » des victimes fournit aux forces de sécurité des renseignements menant à d'autres « captures ». En raison de sources rares rendant difficile l'appréhension des normes qui encadrent les arrestations en contexte colonial, on peut retracer le caractère abusif de certaines méthodes d'arrestation *via* les témoignages issus des « mémoires de défense » rédigés par les inculpés upécistes en amont de leur jugement et à destination des magistrats qui composent les tribunaux. Ces mémoires permettent aux inculpés de livrer leur version des faits, et de relater les circonstances de leur arrestation. Les individus arrêtés le sont souvent sur dénonciation d'un tiers, à leurs domiciles ou sur leurs lieux de travail. Des dénonciations ont lieu dans le cadre de règlements de comptes personnels. Dans son mémoire de défense, Daniel Mabou Talom affirme avoir été accusé à tort par Pierre Simo de l'assassinat du député Philippe Layou, tué en juin 1958 à Nkongsamba<sup>1152</sup>. Mais ces dénonciations sont aussi obtenues *via* la torture : militant de la JDC, agent de liaison entre Tagny et le *fo* Pierre Kamdem Ninyim, Chrétien Dzukam est dénoncé sous la torture par Robert Ekwalla<sup>1153</sup>.

Ainsi, après mai 1955, cette « drôle de justice », caractérisée par des motivations politiques, joue un rôle crucial dans la répression, même si son recours fait l'objet de dissensions au sein même de l'administration et avec les responsables politiques de métropole, certains optant pour une solution radicale face à l'UPC, d'autres privilégiant la voix de l'apaisement. Les arrestations menées jusqu'en 1958 débordent régulièrement du cadre légal, alors que la nomination du gouvernement Mbida en mai 1957 participe à l'aggravation de cette répression. Des procès ont alors lieu, qui s'ensuivent de condamnations qu'il nous faut désormais évaluer.

## 4.2. Retourner l'arme judiciaire ? Procès et entraves à la défense

Des tableaux statistiques établis par les autorités et synthétisant les chiffres des condamnations permettent d'établir des variations dans l'intensité de la répression judiciaire entre 1955 et 1958 sur l'ensemble du territoire :

<sup>1148</sup>. *Ibid.*, État au 15 mars 1956 de la répression des événements de mai 1955, s.d.

<sup>1149</sup>. DGSE, Note de renseignement n°193/0, « Objet : arrestations d'upécistes », 4 mars 1957 ; Note de renseignement n°266/0, « Objet : incidents en région Bamiléké et à Douala », 25 mars 1957 ; Note de renseignement n°260/0, « Objet : arrestations d'upécistes en Sanaga maritime », 25 mars 1957 ; Note de renseignement n°193/0 295/299, « Objet : arrestation de Simo Pierre », 31 octobre 1958 ; Note de renseignement n°13/0, « Objet : arrestation d'upécistes », 22 janvier 1958. Et : ARO, APO1AC158, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 1<sup>er</sup> au 22 janvier 1958 ; La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 22 avril, 1958 ; APO1AC158, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 11 juillet 1958 ; APO1AC158, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté du 11 août 1958.

<sup>1150</sup>. À ne pas confondre avec un autre Pierre Simo, trafiquant d'arme upéciste tué à Douala en mai 1957. DGSE, Bulletin de renseignement n°193/0 295/299, « Objet : arrestation de Simo Pierre », 31 octobre 1958.

<sup>1151</sup>. *Ibid.*

<sup>1152</sup>. Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour", ... », *op. cit.*, p. 106-107.

<sup>1153</sup>. *Ibid.* p. 142-143 ; Terretta Meredith, *Nation of Outlaws...*, *op. cit.*, pp. 148-149.

Tableau statistique sur les condamnations correctionnelles (1955-1957<sup>1154</sup>)

Années	Nombre total de personnes condamnées	Condamné-es de droit commun		Condamné-es pour délits commis pour motifs politiques	
		Nombre	%	Nombre	%
1955	10 644	10 407	97,8%	237	2,2%
1956	12 399	12 038	97,1%	361	2,9%
1957	11 628	10 747	92,4%	879	7,6%
Total	34 671	33 192	95,6%	1 477	4,4%

Tableau statistique sur les condamnations correctionnelles  
« pour des motifs d'ordre politique » (1955-1958)

Années	Nombre de personnes poursuivies	Nombre de personnes relâchées (relaxes ou non-lieux)	Nombre de personnes condamnées			
			Prison	Sursis	Amende	Total
1955	332	95	234	2	1	237
1956	662	301	340	13	8	361
1957	1 077	198	832	45	2	879
1958 (10 premiers mois)	614	70	463	75	6	544
Total général	2 685	664	1 869	135	17	2 021

Le premier tableau nous montre qu'entre 1955 et 1957, le nombre de condamnés politiques triple et sa proportion dans l'ensemble des délits commis augmente fortement, passant de 2 à presque 8%. Au cours de l'année 1955 viennent les premiers procès pour participation aux événements violents, puis à partir de juillet, pour reconstitution de ligue dissoute. À ce stade, relativement peu de détenu-es sont effectivement poursuivi-es en justice : selon le second tableau, 332 personnes sont poursuivies, dont 95 relâchées ou bénéficiaires d'un non-lieu, ce qui porte à 237 individus effectivement condamnés. On peut supposer qu'une partie des jugements liés à mai 1955 ont été organisés selon la procédure de flagrant délit pour laquelle il existe peu de sources. De plus, s'il peut être difficile de trouver suffisamment de matière à condamnation pour un individu accusé de participation aux événements violents, les preuves étant minces et basées surtout sur des témoignages oraux, il pouvait être beaucoup plus facile d'inculper et de condamner pour reconstitution de ligue dissoute. La présence d'un nom sur une liste d'adhérent-es de l'UPC, ou la détention de documents liés à l'UPC ou à ses organisations satellites pouvaient suffire à « prouver » pareil délit. Ainsi, l'augmentation du nombre de personnes poursuivies en 1956 et 1957 s'explique par l'aboutissement des procédures d'enquêtes liées à mai 1955, qui ont pris parfois plusieurs mois, mais aussi par la multiplication des jugements pour reconstitution de ligue dissoute, rendus possibles à partir du décret de dissolution. Ainsi, 103 individus sont condamnés pour reconstitution de ligue dissoute avant le 17 décembre 1956, et 724 sont condamnés après le 17 décembre 1956<sup>1155</sup>. Nous pouvons aussi remarquer le nombre important de personnes remises en liberté pour relaxe ou non-lieu en 1955 (301 personnes), que l'on peut mettre en lien avec le manque de preuves de participation aux événements violents pouvant justifier un jugement et une probable condamnation. En bref, une partie des individus arrêtés en mai 1955 ont probablement été maintenus en prison pendant plusieurs mois, le temps que la situation se calme et que les autorités fassent l'éclairage sur le rôle et la participation de chacun, avant qu'une partie de ces individus soit relâchés faute de preuves suffisantes pour les condamner. On constate cependant que l'intensité de la répression judiciaire varie fortement dans le temps et en fonction des lieux. Le graphique ci-dessous compile

<sup>1154</sup>. Ces deux tableaux figurent dans : ANOM, DPCT24, Note sur les mesures prises au Cameroun pour réprimer les délits entre 1955 et 1958, s.d.

<sup>1155</sup>. ANOM, 1AFFPOL3302, États relatifs à la répression des délits ayant un caractère politique antérieurement ou postérieurement au 17 décembre 1956, 26 novembre 1957.

les chiffres issus des tableaux statistiques sur les jugements politiques<sup>1156</sup> contenus dans les archives des autorités françaises. Les tribunaux qui figurent dans ce graphique sont ceux pour lesquels il existe des chiffres sur les quatre années entre 1955 et 1958. Il faut mentionner que la majorité de ces registres comportent un « vide », inexpliqué entre juin 1955 et décembre 1956, voire commencent seulement à partir de décembre 1956. Ainsi, ces sources sont partielles et les chiffres sont à prendre avec précaution.

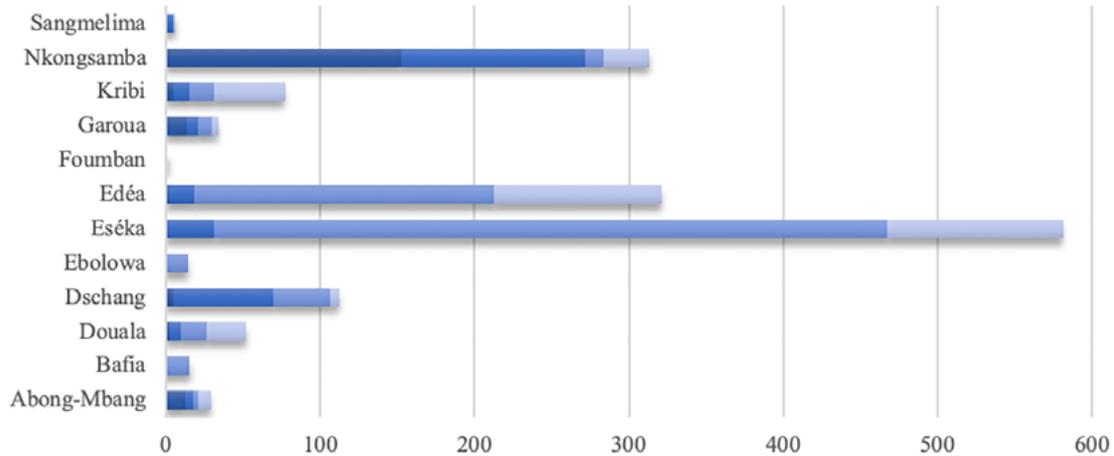
À la lecture de ce graphique, on perçoit la précocité et l'intensité des condamnations dans la région du Mungo, en particulier à Nkongsamba qui fait figure d'exception en 1955, où l'on retrouve l'écrasante majorité des condamnations. L'avocate Cachin-Jacquier, présente au Cameroun en juin, parle d'« audiences expéditives », « 50 personnes “jugées” entre 8 heures du matin et une heure de l'après-midi, par un juge de paix à compétence étendue...<sup>1157</sup> ». Dans cette localité, les peines vont de quelques mois à cinq ans de prison, tandis que 35 individus sont acquittés. Dans les registres des condamnations, on retrouve certains leaders de l'UPC, condamnés par défaut (en leur absence au tribunal) aux peines les plus lourdes, *via* un cumul de plusieurs inculpations et de plusieurs condamnations.

---

1156. ANOM, DPCT24, États des jugements définitifs en matière politique ou d'inspiration politique (tableaux statistiques).

1157. Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au Cameroun, pays de l'angoisse (notes de voyage) », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, pp. 461.

### Condamnations pour des motifs politiques par localité (1955-1958)



	Abong-Mbang	Bafia	Douala	Dschang	Ebolowa	Eséka	Edéa	Foumban	Garoua	Kribi	Nkongsamba	Sangmelima
■ 1955	13	0	3	5	0	1	2	0	14	5	153	0
■ 1956	5	0	7	65	1	31	17	0	7	11	119	5
■ 1957	3	15	17	37	13	436	194	0	9	16	12	0
■ 1958	8	0	25	5	0	113	108	0	4	45	29	1

Comment expliquer cette ampleur de la répression judiciaire dans la seule ville de Nkongsamba ? Le Mungo, fortement réprimé, doit servir d'exemple puisque c'est la région où éclatent les premiers affrontements, en particulier à Mbanga, puis les premières arrestations d'ampleur à Loum et Penja. Le 24 mai, les manifestant-es se dirigent vers la prison locale où ils tentent de libérer les individus déjà détenus suite aux premières mobilisations, probablement sur procédure de flagrant délit ; des barricades et des échanges de grenades sont constatés. Le tribunal de Nkongsamba doit ainsi gérer les arrestations menées dans ces villes qui sont probablement de son ressort<sup>1158</sup>. Tout en se poursuivant dans des proportions élevées à Nkongsamba en 1956, la répression judiciaire commence à toucher d'autres villes, notamment Dschang en Sanaga-Maritime. Par la suite, alors que le nombre de condamnations s'effondre à Nkongsamba, c'est en Sanaga-Maritime que la bascule s'effectue, avec une explosion des condamnations à Édéa et à Eséka, en lien avec le début de la lutte armée de l'UPC dans cette région et la mise en place de la « zone de pacification ». Le rôle que doit tenir la justice dans le cadre de la répression en zone militarisée reste cependant un point de tension, notamment entre le lieutenant-colonel Jean Lambertson, l'administration civile et le gouvernement camerounais. En effet, dans un premier temps, les « ralliés-es » ne sont pas poursuivis volontairement par les tribunaux pour inciter l'ensemble des combattant-es au maquis à cesser l'affrontement et pour convaincre les hésitant-es au « ralliement ». Des membres du cabinet du Haut-Commissaire appellent cette procédure une « amnistie de fait » avec, au 31 octobre 1958, 1664 individus « ralliés » dont 1550 avaient participé à la guerre en Sanaga, et s'en félicitent : « Un tel résultat est vraisemblablement bien supérieur à celui qui aurait pu être obtenu avec un texte législatif, la méthode employée étant en outre beaucoup plus rapide et évitant les délais qu'auraient exigés l'élaboration puis le vote d'un tel texte<sup>1159</sup> ». Dans d'autres territoires, comme à Douala ou à Garoua, la répression judiciaire est plus linéaire et on ne constate pas de fortes variations du nombre de condamnations dans le temps. L'exception de Nkongsamba reste donc à expliquer, et pourrait être liée au personnel judiciaire local, qui aurait pu faire preuve de zèle et accélérer les procédures, quand d'autres tribunaux ne suivent pas la même cadence.

En ce qui concerne la proportion genrée des condamnations, en se fondant sur une interprétation des prénoms inscrits dans les tableaux statistiques – partielle, car dans de nombreux cas, le prénom n'est pas spécifié –, on peut identifier une cinquantaine de femmes condamnées par les juridictions étudiées ci-dessus, un nombre relativement restreint, mais permettant de retracer des trajectoires féminines dans les engagements nationalistes<sup>1160</sup>. Contrairement aux hommes qui passent devant les tribunaux dès 1955, on ne constate aucun jugement de femmes avant février

1158. Deltombe Thomas Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 211.

1159. ANOM, DPCT24, direction du cabinet du Haut-Commissaire, Note sur les mesures prises au Cameroun sous Administration Française pour réprimer les crimes et délits de 1955 à 1958, s.d.

1160. *Ibid.*, État des condamnations dans les tribunaux du Cameroun (sauf Yaoundé). Aucune femme n'a été relevée dans les tableaux des tribunaux de Bafia, Ebolowa et Sangmélina. Concernant le tribunal de Garoua, les femmes sont impossibles à identifier car très peu de prénoms sont spécifiés.

1956 où sont jugées Monique Kebato et Gertrude Omog à Nkongsamba. Réfugiée au *Southern Cameroons*, cette dernière est condamnée à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour des faits de « violences et voies de fait à agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions<sup>1161</sup> ». Son inculpation et celle de Kebato sont probablement liées à mai 1955, et leur peine est la plus lourde de l'ensemble des peines recensées. La grande majorité des peines concernent des inculpations de reconstitution de ligue dissoute, ont été prononcées en 1957 ou 1958, et sont de sévérité variable, pouvant aller de deux à 18 mois de prison ferme. Si les femmes sont beaucoup moins nombreuses à être jugées et condamnées que les hommes, on voit donc que la répression judiciaire les touche aussi, surtout lorsqu'elles continuent leurs activités politiques et sont donc inculpées de reconstitution, et beaucoup moins pour participation aux événements violents de mai.

Qu'en est-il de la sévérité des condamnations dans le temps ? Le tableau ci-dessous, reproduit à partir d'un document des archives coloniales, établit des statistiques de l'échelle des peines prononcées par les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Yaoundé pour des faits commis après le 17 décembre 1956, à partir de compilations de renseignements issus des archives de la Sûreté :

**États relatifs à la répression judiciaire pour délits ou crimes ayant un caractère politique commis postérieurement au 17 décembre 1956<sup>1162</sup>**

	Infraction au décret du 13 juillet 1955 (Reconstitution ou maintien d'association dissoute)	Autres délits tels que : incendie volontaire, agression, tentative de meurtre et complicité, etc.	Total
Nombre d'arrestations enregistrées	1 152	293	1 445
Condamnations prononcées (contra-dictaires)	724	160	884
Condamnations prononcées par défaut	2	0	2
Individus relaxés	84	1	85

325

**Échelle des peines prononcées pour délits ou crimes ayant un caractère politique commis postérieurement au 17 décembre 1956**

Condamnés à moins d'1 an	625
Condamnés d'1 à 2 ans inclus	231
Condamnés de 2 à 3 ans inclus	19
Condamnés à 4 ans	5
Condamnés à 5 ans	4
Total	884

Il s'agit majoritairement de condamnations pour des délits et non pour des crimes, jugés dans des tribunaux correctionnels, elles restent donc relativement limitées ; 70% de ces peines sont de moins d'un an de prison et l'écrasante majorité d'entre elles (97%) ne dépassent pas deux ans de prison. Beaucoup d'individus emprisonnés ne semblent pas avoir beaucoup de charges retenues contre eux, et certains ayant effectué déjà plusieurs mois de détention provisoire, leur condamnation à quelques mois de prison peut signifier une libération immédiate ou relativement proche. Ainsi, entre 1955 et la fin de l'année 1956, les jugements sont nombreux, mais les peines relativement mesurées, souvent restreintes à quelques mois de prison déjà effectués, malgré d'autres jugements plus sévères comme à Mbanga. Les acquittements et les non-lieux sont nombreux, mais cette répression judiciaire reste une expérience traumatisante durant de longs mois de détention. Ensuite, une vraie césure a lieu à partir du milieu du mois de décembre 1956, lorsque l'absence d'amnistie large et inconditionnelle entraîne des actions armées puis l'entrée en

1161. DGSE, Note de renseignements n°624/0, « Objet : Cameroun britannique : mise en résidence surveillée des leaders upécistes », 17 juin 1957.

1162. ANOM, IAFFPOL3302, État de la répression judiciaire pour délits ou crimes politiques commis postérieurement au 17 décembre 1956.

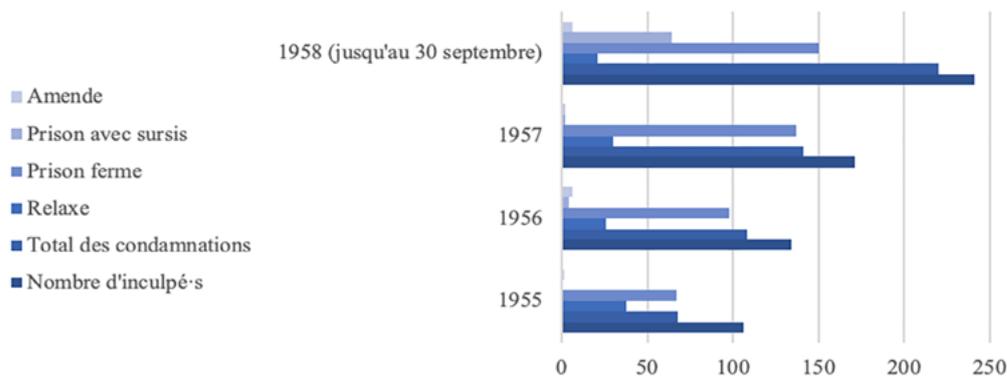
guerre. La mise en place d'une « zone de pacification » en Sanaga-Maritime entraîne une forte augmentation des arrestations, emprisonnements et jugements en 1957 et 1958, à Édéa et Éséka. Certains administrateurs se plaignent de certaines relaxes, de remises en liberté et de jugements considérés comme trop « laxistes ». Le chef de région Maurice Delauney, dans une longue lettre écrite au Haut-Commissaire et au ministre de l'Intérieur camerounais, affirme ainsi qu'en mai 1955, des « meneurs » arrêtés ont été « condamnés à des peines insignifiantes ne dépassant pas un an » et pointe la responsabilité d'une « administration hésitante, perdue dans des difficultés sans fin avec les autorités judiciaires ». Il ajoute : « En février-mars 1956, 400 libérations conditionnelles environ intervinrent qui remirent dans le circuit 400 aigris, presque tous Bamiléké, endurcis et formés par quelques mois de détention<sup>1163</sup> ». *A contrario*, il plaide pour une justice plus clémentine à l'égard de ceux qui ont participé au « maintien de l'ordre » du côté de l'administration, et ont été visés par des plaintes déposées par les victimes de la répression policière et armée. Maurice Delauney déplore leur situation lorsqu'il évoque les renforts mis à disposition par les chefs pour appuyer les forces de sécurité, trop peu nombreuses face aux manifestant-es :

Grâce à [leurs troupes], on put arrêter les principaux meneurs, briser la révolte dans l'œuf. Mais on profita aussi pour piller et incendier, pour vider des querelles personnelles [...]. Sous le coup de l'émotion, on fit abstraction de ces quelques exactions qu'on pouvait estimer négligeables. Le chef de région déclara publiquement que personne ne serait poursuivi – que les chefs avaient bien agi [...]. Telle ne fut pas l'opinion de la Justice Française. Toutes les plaintes furent reçues, entendues – des informations furent ouvertes – les chefs furent convoqués sans arrêt devant les magistrats. Certains furent condamnés, payèrent des amendes et des indemnités et firent de la prison. Ce fut la fin de la confiance que nos amis les plus sûrs pouvaient avoir dans notre administration<sup>1164</sup>.

Ainsi, il reconnaît les débordements et les exactions commises par ces auxiliaires mis à la disposition des forces de sécurité, ainsi que la volonté de l'administration d'oublier ces abus et de ne pas les poursuivre. Les autorités judiciaires, quant à elles, ne semblent pas du même avis et auraient instruit les plaintes pour violences, qu'elles concernent des militant-es upécistes ou leurs adversaires. Quelques condamnations de chefs auraient eu lieu. Ce témoignage très situé est à prendre avec du recul, car il existe peu de sources attestant de jugements et de condamnations du côté des appuis de l'administration.

Une partie des jugements effectués en première instance en 1955 ou début 1956 et pour lesquels les condamnés ont fait appel arrivent progressivement devant la Cour d'appel de Yaoundé et signale une intensification de la répression judiciaire<sup>1165</sup> :

### Condamnations prononcées par la Cour d'appel de Yaoundé (1955-1958)



1163. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102 Lettre du chef de la région Bamiléké, Maurice Delauney, au Haut-Commissaire au Cameroun, Xavier Torré, et au ministre de l'Intérieur, Dschang, 8 février 1958, p. 3.

1164. *Ibid.*, pp. 3-4.

1165. ANOM, DPCT24, Tableau manuscrit « Total général Cour d'appel », contenu dans les tableaux adressés par le procureur général de la Cour d'appel de Yaoundé au Haut-Commissaire du Cameroun, 25 octobre 1958.

On remarque la croissance continue du nombre d'inculpé-es et du nombre de condamnations à de la prison ferme entre 1955 et 1958, bien qu'un nombre élevé de peines avec sursis sont également à remarquer en 1958. Avec la guerre en Sanaga-Maritime, la sévérité de la Cour d'appel alourdit un certain nombre de condamnations prononcées par les tribunaux de première instance. La brochure *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun* y voit le signe d'une justice d'exception, partisane et raciste : « Ainsi la Cour d'Appel du 9 octobre 1957 a porté la peine de Mr [sic] Mbilla Marcus, Secrétaire de la Fédération des travailleurs forestiers et agricoles du Kamerun, inculpé pour réorganisation de l'UPC, de 10 à 18 mois, pour ne citer qu'un seul cas<sup>1166</sup> ». Les avocats constatent, eux aussi, l'alourdissement conséquent d'un certain nombre de peines, d'autant plus que la Cour d'appel renvoie de plus en plus d'affaires devant la Cour criminelle. Les premières condamnations à mort et aux travaux forcés à perpétuité sont prononcées, par exemple par la Cour d'appel de Nkongsamba en août 1958. Cela peut être liée à une volonté de criminaliser l'opposition politique et de durcir la répression, mais il s'agit aussi d'une conséquence mécanique de l'engagement des UPCistes dans la lutte armée, qui effectuent alors davantage d'actes criminels à partir de 1956. En bref, la nature des infractions jugées change radicalement entre mai 1955 et l'indépendance, en lien avec le contexte de guerre qui s'impose dans ce processus de décolonisation et se poursuit ensuite.

En ce qui concerne les jugements par la Cour criminelle, ils sont difficiles à documenter par manque de sources. Le seul registre dont nous disposons est censé contenir toutes les condamnations définitives par la Cour criminelle pour des crimes « en matière politique ou d'inspiration politique » ayant siégé à Douala, Yaoundé, Éséka et Édéa<sup>1167</sup>. La Cour criminelle a probablement siégé dans d'autres villes, mais elles ne sont pas mentionnées dans le registre ; ce dernier ne semble contenir que les affaires qui ont été portées en appel. On perçoit que la Cour criminelle a surtout été mise à contribution en 1958 et en Sanaga-Maritime. Pour l'année 1956, dix personnes sont jugées à Douala, toutes condamnées à des peines qui varient entre un an de prison et vingt ans de travaux forcés. En 1957, onze individus sont jugés à Douala, cinq d'entre eux sont condamnés à des peines allant de cinq ans de réclusion aux travaux forcés à perpétuité. L'activité de la Cour criminelle croît fortement ensuite en 1958 :

#### Arrêts criminels définitifs en matière politique ou d'inspiration politique prononcés par la Cour criminelle du Cameroun de janvier à octobre 1958<sup>1168</sup>

Lieu du jugement	Nombre de personnes jugées	Nombre de personnes condamnées	Peines à perpétuité prononcées	Condamnations à mort prononcées
Yaoundé	11	9	5 (dont 3 par défaut)	1 (par défaut)
Douala	27	21	3	3 (dont 2 par défaut)
Eséka	52	51	4	19 (par défaut)
Edéa	67	63	5 (dont 1 par défaut)	6

327

Ainsi, certaines grandes affaires d'assassinat attribuées à l'UPC sont portées à la Cour criminelle. L'assassinat de Mpouma et Delangue de décembre 1956 donne lieu à de nombreuses condamnations par la Cour criminelle siégeant à Dschang, comme l'affaire de Mantem de septembre 1957 avec la même Cour siégeant à Nkongsamba<sup>1169</sup>. Aussi, l'assassinat du député Wanko en décembre 1957 donne lieu à un jugement de grande ampleur avec de lourdes peines<sup>1170</sup>. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour documenter pleinement l'activité de cette Cour criminelle après 1958, date après laquelle nous n'avons pas de sources disponibles. Les archives disponibles ne nous renseignent que sur le verdict des deux « grands » procès chargés de juger les assassinats de Mpouma, Delangue et Wanko, et nous permettent de conclure à la sévérité des tribunaux qui prononcent de nombreuses condamnations à mort. Cette situation est inédite dans l'histoire de la répression judiciaire au Cameroun, puisque jusqu'en 1958,

<sup>1166</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, pp. 34-35.

<sup>1167</sup>. ANOM, DPCT24, Jugements par la cour d'Appel et la Cour criminelle de Yaoundé, 1955-1958. Ce registre semble partiel et comporter des manques. Il permet une première estimation.

<sup>1168</sup>. ANOM, DPCT24, Jugements par la cour d'Appel et la Cour criminelle de Yaoundé, 1955-1958.

<sup>1169</sup>. Cette affaire et son jugement fait l'objet d'une analyse in Bellot-Gurlet Marine (2022), « Plaise à la cour... », *op. cit.*, pp. 45-53. Le registre des jugements définitifs mentionne curieusement cette affaire jugée par la Cour criminelle de Douala.

<sup>1170</sup>. ANOM, DPCT18, Télégramme recensant les condamnations dans l'affaire Wanko, Paris, 8 novembre 1958 ; Archives de la Sous-préfecture de Mbouda, Bulletin de renseignement hebdomadaire du 1er au 7 novembre 1958, Dschang, 8 novembre 1958.

la plupart des condamnations prononcées se limitent, au maximum, à quelques années de prison. L'année 1958 consacre donc un durcissement des peines avec la croissance inédite des peines capitales prononcées. En effet, aucune peine de mort n'a été prononcée par la Cour criminelle en 1956 et en 1957 pour des jugements considérés comme politiques par l'administration. En 1958, 36 peines de mort sont prononcées, dont 25 en l'absence des accusés<sup>1171</sup>. Faute d'une ouverture des archives des tribunaux siégeant au Cameroun, et en particulier de renseignements sur l'activité des Cours criminelles, nous n'avons pas accès aux minutes des procès en question afin d'analyser la manière dont ces crimes imputés à l'UPC sont traités au sein de l'institution judiciaire, débattus au tribunal, et défendus par des avocat-es. De même, nous n'avons pas trouvé de sources permettant de documenter la suite donnée à ces verdicts, notamment l'éventuel accès et usage d'une demande de grâce par les prisonnier-ères, la manière dont ces condamnations à mort sont exécutées et le type de scénographie mise en place<sup>1172</sup>. L'absence de médiatisation de ces procès et des condamnations à mort, exécutées dans l'enceinte des prisons, participent au silence archivistique, un contraste très net avec la guerre d'indépendance algérienne ou la guerre Mau Mau au Kenya sous domination britannique<sup>1173</sup>.

Pour se défendre au Cameroun ou en métropole, dès le début des années 1950, les dirigeant-es de l'UPC nouent des contacts avec des avocat-es français-es<sup>1174</sup>. Par exemple, Henri Douzon, déjà engagé auprès de militant-es ivoirien-nes ou encore Pierre Braun, qui correspond avec Um Nyobè et se rend au Cameroun<sup>1175</sup>. Les passages de militant-es à Paris, à l'occasion d'une audition à l'Onu ou de la participation à une conférence internationale, permettent de consolider ces réseaux, en particulier avec les avocat-es du CDLDAN, comité composé de figures progressistes, pour la plupart d'ancien-nes résistant-es, qui viennent en aide aux militant-es d'Afrique subsaharienne visés par la répression coloniale. L'UPC recrute aussi des avocat-es inscrit-es aux barreaux locaux, mobilisables de manière plus fréquente et plus simple. En 1957, il en existe près de 29, dont Roger Gourgon, Jules Ninine, représentant du Cameroun à l'Assemblée nationale et d'origine guadeloupéenne ou encore une certaine Jacqueline Battu, inscrite à Douala<sup>1176</sup>. Le plus connu de ces avocats, Yves Louisia, est un Martiniquais installé au Cameroun depuis 1954, inscrit au barreau de Dschang jusqu'en décembre 1955, puis de Nkongsamba<sup>1177</sup>. Il prend une part essentielle dans la défense des centaines de militant-es traduit-es en procès à partir de mai 1955, notamment à Nkongsamba où il gère les affaires courantes de son confrère Pierre François, alors en congé. Ce dernier est également inscrit au barreau de Nkongsamba et collabore avec Louisia, avant de s'en éloigner pour des raisons professionnelles<sup>1178</sup>. Le positionnement de Louisia à Nkongsamba, dans la région du Mungo, lui permet d'être à « un carrefour de rencontre stratégique pour les nationalistes », non loin des grands centres urbains, des maquis et du *Southern Cameroons*<sup>1179</sup>. Ces avocats locaux, confrontés à des besoins croissants en avocats-défenseurs face à la répression judiciaire, font régulièrement appel aux membres du CDLDAN dont René Colombe, Roger Cevaer, Léo et Blanche Matarasso, Pierre Stibbe et Renée Plasson-Stibbe, ou encore Marie-Louise Cachin-Jacquier et Pierre Kaldor, alors qu'André Mayer se charge des recours devant le Conseil d'État<sup>1180</sup>.

Un certain nombre de ces avocat-es, en plus d'être surveillé-es par les services de renseignement, sont accusé-es de soutenir la cause nationaliste, et *de facto*, de participer à la reconstitution d'une ligue dissoute. Louisia participe à des réunions clandestines jusqu'au *Southern Cameroons*, échange des lettres avec des détenu-es et se rend même dans les maquis de Sanaga si l'on en croit les informations de la Sûreté<sup>1181</sup>. Ces activités à la croisée du judiciaire et du militantisme, le *cause lawyering*, expliquent la répression engagée par les autorités contre ces avocat-es, progressivement

1171. ANOM, DPCT 24, État des arrêts criminels définitifs en matière politique ou d'inspiration politique, 1956-1958.

1172. Abbé Nomo François Mathieu (2011), « Les acteurs et les victimes de la peine capitale au Cameroun, 1916-1992 (approche historique) », Mémoire de Master II en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

1173. Anderson David, « Mau Mau on Trial... », *op. cit.*, pp. 233-257.

1174. Bellot-Gurlet Marine, « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*

1175. Terretta Meredith, « *Cause lawyering* et anticolonialisme... », art. cité, pp. 35-36.

1176. (1954), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placée sous la tutelle de la France. Année 1954*, Paris, Imprimerie générale Lahure, p. 53 ; (1959), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 81 ; Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, p. 26.

1177. Tatsitsa Jacob (2022), « Yves, Henri Louisia. L'avocat de l'UPC », in Florence Renucci (dir.), *Dictionnaire des juristes. Colonies et Outre-mer, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 226-227.

1178. Pour l'UPC, Pierre François gère les affaires de l'ouest et du nord-ouest, alors que Louisia gère celle du centre et du sud du Cameroun jusqu'à Douala. ADF, Nantes, 743PO/1-8, Bulletin de renseignement, « Objet : maître Louisia Yves, Henry », 22 octobre 1957.

1179. Terretta Meredith, « *Cause lawyering* et anticolonialisme... », art. cité, p. 41.

1180. DGSE, Note de renseignement n°247/0, « Objet : Trésorerie de l'UPC », 18 mars 1957.

1181. ADF, Nantes, 743PO/1-8, Bulletin de renseignement, « Objet : maître Louisia Yves, Henry », 22 octobre 1957.

expulsés du territoire<sup>1182</sup>, et dont le travail est obstrué *via* la rétention des dossiers, leur absence durant l'instruction, et la recommandation d'autres avocat-es par les juges<sup>1183</sup>. À la prison de Mokolo, Mayi Matip voit ainsi ses lettres envoyées à Cachin-Jacquier être lues par l'administration pénitentiaire sous prétexte d'être destinées à d'autres militant-es<sup>1184</sup>. La défense assurée par le CDLDAN permet de retourner l'arme judiciaire contre les autorités. Lors de son séjour au Cameroun, de décembre 1955 à mai 1956, l'avocat René Colombe plaide dans des procès pour Mayi Matip, Mpaye et Kameni, et met à jour, lors de ses visites auprès de détenu-es, l'arbitraire de certaines incarcérations fondées uniquement sur des déclarations à charge, et qui ne sont pas suivies de procédures d'instruction. Lors de certaines audiences, des témoins appelés à la barre se rétractent face à sa plaidoirie, alors qu'il obtient l'acquittement de Mpaye<sup>1185</sup>. Avec le gouvernement Mbida en mai 1957, les avocat-es sont désormais la cible de la répression des autorités *via* des expulsions et interdictions de séjour. Présenté par la Sûreté comme communiste, Louisia est distingué par « ses contacts permanents qu'il maintient avec les extrémistes de l'UPC dont il a pratiquement épousé la cause ». Il se retrouve accusé d'aider un parti dissous, en particulier lorsqu'il se rend au *Southern Cameroons* pour assister à des réunions secrètes et jouer le rôle d'agent de liaison auprès du parti OK à Bamenda<sup>1186</sup>. Il est finalement expulsé par un arrêté du 23 octobre 1957 signé par le Haut-Commissaire, comme l'est l'avocat du CDLDAN Pierre Kaldor durant l'été 1958 en raison de l'aide juridique qu'il accorde aux upécistes<sup>1187</sup>. L'accès au territoire est progressivement complètement verrouillé, même à d'autres avocat-es du CDLDAN, alors que des responsables de l'UPC se tournent aussi vers des avocat-es britanniques pour se défendre au *Southern Cameroons*, au Caire ou en Guinée<sup>1188</sup>. Prévenu-es ou condamné-es, les militant-es upécistes font aussi face à des formes de répression carcérale qui soulèvent, de nouveau, la question de la torture.

### 4.3. Réprimer jusqu'en prison : violences carcérales et torture

Les prisons sont des marqueurs de la domination coloniale et suscitent une attention particulière au moment des décolonisations<sup>1189</sup>. Alors que le nombre de détenu-es en métropole et dans l'essentiel de l'empire colonial français connaît une baisse continue dans les années 1950, Cameroun inclus<sup>1190</sup>, la population carcérale augmente de nouveau au milieu de la décennie, en particulier du fait de la surpopulation et des détentions politiques engendrées par la guerre d'indépendance algérienne<sup>1191</sup>. À cet égard, plusieurs organisations internationales et non gouvernementales,

329

1182. Pierre Kaldor l'est en août 1958. « Parce qu'ils veulent l'indépendance, des centaines d'hommes vivent actuellement enchaînés dans les prisons du Cameroun. Une interview de M<sup>e</sup> Pierre Kaldor », *L'Humanité*, 16 septembre 1958.

1183. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d'État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques Ngom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d'Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l'UPC, la JDC et l'Udefec, janvier 1956, pp. 13-14.

1184. « La vérité sur les événements du Cameroun », *Frères d'Afrique*, 18, septembre 1955. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, p. 13.

1185. Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, p. 41.

1186. « M<sup>e</sup> Yves Louisia expulsé du Cameroun », *L'Humanité*, 1<sup>er</sup> novembre et « Au Cameroun, à nouveau, les prisons sont pleines », *L'Humanité*, 18 décembre 1957 ; ANOM, 1AFFPOL3283, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer sur l'expulsion d'Yves Louisia, 25 octobre 1957 ; ADF, Nantes, 743PO/1/1-8, Note de renseignement sur maître Louisia Yves, Henry, octobre 1957 ; Tatsitsa Jacob, « Yves, Henry Louisia », *op. cit.*, pp. 226-227.

1187. « Parce qu'ils veulent l'indépendance de leur pays, des centaines d'hommes vivent actuellement enchaînés dans les prisons du Cameroun. Une interview de M<sup>e</sup> Pierre Kaldor », *L'Humanité*, 16 septembre 1958 ; Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, pp. 56-60.

1188. DGSE., Note de renseignement, n°A144581, « Objet : l'activité de l'UPC au Cameroun britannique », 10 juin 1957 ; Terretta Meredith (2023), « Human Rights, Revolutionary Humanitarianism, and African Liberation in 1970: Unsettling Discontinuities in Human Rights History », *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, 14(1), p. 151.

1189. Morelle Marie (2019), *Yaoundé carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*, Lyon, ENS Éditions, pp. 67-92 ; Diallo Mamadou Dian Cherif (2005), *Répression et enfermement en Guinée : le Pénitencier de Fotoba et la Prison centrale de Conakry de 1900 à 1958*, Paris, Harmattan ; Bernault Florence, Boilley Pierre et Thioub Ibrahima (1999), « Pour l'histoire du contrôle social dans les mondes coloniaux : justice, prisons, et enfermement de l'espace », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 86(324), pp. 7-15 ; Brunet-La Ruche Bénédicte (2016), « Le corps au cœur de la prison coloniale au Dahomey (1894-1945) », *Les Cahiers de Framespa (en ligne)*, n°22.

1190. Cette baisse n'est pas due aux mêmes facteurs en métropole et dans les territoires colonisés. En métropole, elle est due aux amnisties et aux libérations de personnes incarcérés pour des faits de résistance, de collaboration ou pour crimes de guerre. Dans les colonies, la fin du régime de l'indigénat, aboli en 1946, conduit à des libérations massives de prisonnier-ères qui étaient incarcéré-es pour la plupart sur décision administrative, en vertu de ce régime. Par exemple, au Cameroun, le nombre de détenu-es sur l'ensemble du territoire passe de 30 196 en 1936 à 6 933 en 1946, soit une chute de 70 % de la population carcérale. Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... » *op. cit.*, p. 223.

1191. Besnaci-Lancou Fatima, *Prisons et camps d'internement en Algérie...*, *op. cit.* ; Layani Fanny (2019), « Ce que la guerre fait aux prisons. L'impact de la guerre d'indépendance algérienne sur les prisons de métropole », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, (13), p. 2. ; André Marc (2019), « L'inévitable prison. Éléments introductifs à une étude du système carcéral en Algérie de la conquête coloniale à aujourd'hui », *L'Année du Maghreb*, 1, pp. 11-33.

telles que le CICR, se montrent soucieuses du traitement réservé aux prisonnier·ères algérien·nes jusqu'en 1962<sup>1192</sup>. Le sort du Cameroun est bien moins médiatisé, malgré les informations transmises succinctement à l'Onu par les autorités. Les prisons sont, pourtant, au cœur de la répression menée après mai 1955, avec des conditions de détention particulièrement dures. Au début des années 1950, divers rapports soulignent l'état déplorable des prisons en AEF et au Cameroun, du fait d'un manque structurel de financement, alors que l'entretien des prisons et des détenu·es étant également à la charge du budget des territoires. « Ce sont presque partout des sortes de fermes dans lesquelles les prévenus sont entassés et dont la seule punition réside dans cet entassement », précise le rapport de Robert Sédille en 1953 sur le fonctionnement de la justice en Afrique<sup>1193</sup>. Au Cameroun, si la loi impose une séparation entre différentes catégories de détenu·es, la configuration des prisons le permet rarement. Seuls les détenus européens – moins de 2% de la population carcérale – bénéficient de meilleures conditions avec un quartier spécial, de la nourriture venant de l'extérieur et sans travail forcé<sup>1194</sup>. Ce régime d'exception « risque de provoquer des comparaisons choquantes », s'alarme le rapport Sédille, alors que ces détenus vivent dans des conditions similaires de la vie libre<sup>1195</sup>. Du côté des détenu·es autochtones, Douala dispose d'« une des rares prisons » avec un véritable mur d'enceinte et des bâtiments distincts avec chacun une cour intérieure, permettant de séparer les différents types de détenu·es, comme il en va à Édéa où la prison est relativement bien tenue. À Yaoundé, la situation est plus préoccupante : manque d'air et d'eau courante, absence de nattes et couvertures, et sévices physiques sur les détenu·es générant, en retour, de la brutalité et des problèmes de discipline dont se plaignent les gardiens<sup>1196</sup>. À la veille de mai 1955, le système pénitentiaire, mal dimensionné pour les besoins du territoire, est saturé. À Yaoundé, fin avril, les effectifs s'élèvent à 471 prisonnier·ères, « ce qui oblige le régisseur à les entasser dans des locaux prévus pour 200 individus<sup>1197</sup> ». Après mai 1955, le système dépasse largement ses limites et en à peine deux ans, le nombre de prévenu·es augmente de 75% et le nombre de condamné·es de 19%<sup>1198</sup>. Les effectifs de Yaoundé atteignent 669 début septembre, avant de redescendre à 583 en mars 1956, puis saturent à 985 détenu·es en 1957, dont 60 femmes et 107 mineur·es<sup>1199</sup>. Accusé de cette situation déplorable, Pré dément et affirme en février 1956 que la situation est redevenue normale, suite à des jugements et des libérations successives en début d'année<sup>1200</sup>. En avril, une mission d'inspection de la France d'Outre-mer sous la conduite de Jean Monguillot, affirme le contraire face aux nombreuses défaillances des établissements pénitentiaires de Yaoundé<sup>1201</sup> et Douala<sup>1202</sup>. Les différents rapports déplorent les problèmes d'hygiène et d'entassement, mais s'inquiètent également du manque de sécurité, celle de New-Bell se situant en pleine ville et permettant des contacts avec l'extérieur<sup>1203</sup>. Dans le reste du Cameroun, les conditions carcérales sont également précaires, en particulier en Sanaga-Maritime du fait de la guerre. La prison d'Éséka, prévue pour 80 détenu·es, culmine à 441 en avril 1958 avec un rythme d'incarcération croissant depuis le début de l'année – 207 en sept mois<sup>1204</sup>.

Ces conditions de détention entraînent des protestations des détenu·es upécistes, comme Anatole Kameni et Emmanuel Bikai qui entament une grève de la faim en juin 1958<sup>1205</sup>. Dans l'administration, certaines voix s'inquiètent aussi : régisseur de la maison d'arrêt d'Éséka Daniel, Robin adresse un rapport au chef de la Sanaga-Maritime, dans lequel il s'indigne des conditions d'internement des détenu·es, avec des cellules, prévues pour une dizaine d'individus,

1192. Perret Françoise (2004), « L'action du Comité international de la Croix-Rouge pendant la guerre d'Algérie (1954–1962) », *International Review of the Red Cross*, 86(856), pp. 917–951 ; Branche Raphaëlle (2013), *Prisonniers du FLN*, Paris, Payot.

1193. A l'initiative du Conseil supérieur de la magistrature. ANF, 4AG 579, Rapport de Robert Sédille sur le fonctionnement de la justice en Afrique 1953, p. 37.

1194. Arrêté du 08 juillet 1933 portant réglementation du régime pénitentiaire au Cameroun, complété par l'arrêté du 24 mars 1934, consultables en annexe in Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... », *op. cit.*

1195. ANF, 4AG 579, Rapport de Robert Sédille sur le fonctionnement de la justice en Afrique, 1953, pp. 9–10. On retrouve de telles situations dans d'autres empires coloniaux : Piret Bérengère (2014), *Les cent mille briques. La prison et les détenus de Stanleyville*, Lille, Centre d'histoire judiciaire ; Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... », *op. cit.*, p. 280.

1196. ANF, 490 AP 22, Rapport d'inspection de la JPCE de Yaoundé, 15–18 juillet 1950.

1197. ANOM, CONTR1095, Lettre du chef de région du Nyong-et-Sanaga au Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Yaoundé, le 30 avril 1955.

1198. Entre 1954 et 1956. Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... », *op. cit.*, p. 213.

1199. Moins de 18 ans. Takam Maurice, « Une illustration de la détention au Cameroun... », *op. cit.*, p. 35 ; ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Jean Monguillot sur la prison de Yaoundé, 3 avril 1956.

1200. ANOM, DPCT20, Note du Haut-Commissaire au Cameroun, Roland Pré pour le ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre, 18 février 1956.

1201. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Jean Monguillot sur la prison de Yaoundé, 3 avril 1956.

1202. *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Jean Monguillot sur la prison de Douala, 4 mai 1956.

1203. *Ibid.*, Lettre du chef de Région du Nyong-et-Sanaga au Haut-Commissaire au Cameroun, Yaoundé, 27 avril 1956.

1204. ANOM, DPCT22, Lettre du chef de région de la Sanaga-Maritime Jacques Rivaille au Procureur général du Cameroun Marcel Stalter, Édéa, le 28 mai 1958 ; Lettre du chef de subdivision d'Éséka Louis Capelle au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, Éséka, 15 juillet 1958.

1205. Bayiha Yegba, « La prison d'Éséka et son impact social... », *op. cit.*

en accueillant quarante à cinquante<sup>1206</sup>. Face à cette situation, des prisonnier-ères déposent des plaintes<sup>1207</sup> et des transfèrements ont lieu vers Yoko et Kribi en octobre 1958<sup>1208</sup>.

Au 30 novembre 1958, l'effectif total des prisonnier-ères pour l'ensemble des prisons du Cameroun sous administration française est de 5782 personnes<sup>1209</sup>. Les autorités administratives et judiciaires redoutent une éventuelle médiatisation : en référence à la prison de New-Bell le Substitut général Georges Barnicaud estime, en juillet 1957, qu'il « serait fâcheux que de hautes personnalités françaises et internationales visitent cet établissement pénitentiaire<sup>1210</sup> ». Mais peu de solutions sont offertes par les autorités, à l'exception de camps pénaux. Dès 1956, un premier centre est en cours de construction à Yoko dans le Mbam, prévu pour accueillir les détenu-es condamnés à de longues peines, en particulier les prisonnier-ères politiques : ses nombreuses défaillances de sécurité et son exigüité retardent son emploi maximal, alors que subsistent encore de nombreux problèmes d'organisation du fait de son isolement. 150 détenu-es y résident en 1958<sup>1211</sup>. Par la suite, des administrateurs plaident pour des camps d'internement, en particulier en Sanaga-Maritime, afin de faciliter les opérations militaires<sup>1212</sup>. De tels dispositifs d'enfermement ont déjà été expérimentés dans de nombreux territoires coloniaux depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1213</sup> et sont intensifiés lors des guerres de décolonisation au Kenya pour les Mau Mau<sup>1214</sup> ou durant la guerre d'indépendance algérienne<sup>1215</sup>. Dans un courrier au Haut-Commissaire, le Procureur général Marcel Stalter se montre favorable à cette pratique d'enfermement afin de « décongestionner la prison surpeuplée et de parvenir ainsi à isoler les éléments les plus dangereux », comme en ont attesté les « excellents résultats » de ces camps pénaux durant l'insurrection à Madagascar en 1947-1948<sup>1216</sup>. L'idée reçoit l'approbation des autorités en haut lieu puisque par télégramme du 13 août 1958, Xavier Torrè, admettant que la situation est incontrôlable et inquiétante vis-à-vis de la mission de l'Onu, envisage la création de « camps d'internement », notamment à proximité d'Éséka où la maison d'arrêt accueille 250 détenu-es pour une capacité de 80 places<sup>1217</sup>. En région Bamiléké, Maurice Delauney fait le choix de créer ce type de « camp », notamment à Bangou, dans une zone isolée, mais surveillée, duquel ressortent des détenu-es avec « la peau tachetée par la suite d'indicibles tortures<sup>1218</sup> », car il s'agit d'une solution efficace, radicale et indépendante au système judiciaire. Delauney reste toutefois assez silencieux sur l'existence de ces détentions arbitraires décidées sans le contrôle de magistrats, alors que les archives consultées n'ont donné que peu de détails sur ce type d'internement<sup>1219</sup>. À sa création, une lettre envoyée au Haut-Commissaire nous apprend qu'il souhaite assigner à résidence 100 à 200 individus – des détenu-es politiques sur le point d'être libérés, des individus accusés de « complicité passive », mais non poursuivables par la justice et des personnes constituant un « danger pour l'ordre public<sup>1220</sup> ». En 2003, il précise ce choix du camp :

<sup>1206</sup>. *Ibid.*, Lettre du régisseur de la maison d'arrêt d'Éséka Daniel Robin au chef de région de la Sanaga-Maritime, Jacques Rivaille, Éséka, le 24 mai 1958.

<sup>1207</sup>. *Ibid.*, Lettre du chef de région de la Sanaga-Maritime Jacques Rivaille au Procureur général, chef du Service judiciaire, Marcel Stalter, Édéa, le 28 mai 1958.

<sup>1208</sup>. Archives de la prison d'Éséka, Robin Daniel, Liste de détenus transférés sur la prison de Yoko, Éséka, 20 octobre 1958 et Robin Daniel, Liste de détenus transférés sur la prison de Kribi, Éséka, 22 octobre 1958 cité in Bayiha Yegba, « La prison d'Éséka et son impact social... », *op. cit.*, Annexe n°4.

<sup>1209</sup>. ANOM, DPCT24, Note sur les mesures prises au Cameroun sous administration française, pour réprimer les délits et crimes de 1955 à 1958, p. 6.

<sup>1210</sup>. ANOM, DPCT22, Lettre du Substitut général Georges Barnicaud au Procureur général de la Cour d'appel, Yaoundé, 17 juillet 1957.

<sup>1211</sup>. ANOM, CONTR1095, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Bernard Vinay sur le centre pénal de Yoko (du point de vue de la sécurité), 30 mai 1956 ; DPCT22, Lettre du Procureur général du Cameroun Marcel Stalter au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, Yaoundé, 19 avril 1958.

<sup>1212</sup>. ANOM, DPCT22, Lettre du chef de région de la Sanaga-Maritime Jacques Rivaille au Procureur général, chef du Service judiciaire, Marcel Stalter, Édéa, le 28 mai 1958.

<sup>1213</sup>. Dewulf Valentine (2019), « Enfermement administratif et répression coloniale. Formes et pratiques de la relégation au Congo belge (1910-1960) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 97(2), pp. 485-520 ; Randriamahefarilala Rindra (2021), « La justice pénale malgache : entre l'héritage colonial et le droit au procès équitable », Thèse en histoire, Université de Montpellier, France.

<sup>1214</sup>. Bruce-Lockhart Katherine (2014), « “Unsound” minds and broken bodies: the detention of “hardcore” Mau Mau women at Kamiti and Gitamanyu Detention Camps in Kenya, 1954-1960 », 8(4), *Journal of Eastern African Studies*, pp. 590-608 ; Anderson David (2005), *Histories of the Hanged: Britain's Dirty War in Kenya and the End of Empire*, Londres, Weidenfeld & Nicolson.

<sup>1215</sup>. Thénault Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale...*, *op. cit.*

<sup>1216</sup>. ANOM, DPCT22, Lettre du Procureur Général auprès de la Cour d'Appel au Haut-Commissaire au Cameroun, Yaoundé, le 3 juin 1958.

<sup>1217</sup>. ANOM, DPCT20, Télégramme du Haut-Commissaire Xavier Torrè au ministère de la France d'Outre-mer, 13 août 1958.

<sup>1218</sup>. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Lettre du détenu Chrétien Dzukam au Procureur général, prison de Douala, novembre 1957.

<sup>1219</sup>. Jean Mba y est envoyé en juillet 1958. Archives départementales de la Menoua (ADM), Lettre du capitaine Georges Maitrier au Procureur de la République à Dschang, Dschang, 6 août 1958.

<sup>1220</sup>. ADF, Nantes, 743PO/1-8, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torre, Dschang, 22 avril 1958.

Frank Garbely : Qu'est-ce que vous avez fait avec les Upécistes ?

Maurice Delauney : Écoutez, si on les poursuivait dans la brousse, quelques-uns étaient abattus évidemment. Et les autres, on les mettait dans des camps. J'avais fait un très grand camp dans la montagne, au-dessus de Bafoussam, et là j'avais peut-être 7 à 800 types qui avaient été incarcérés et qui sont restés là pas mal de temps [...].

FG : Qu'est-ce qu'ils faisaient les gens, ils étaient enfermés toute la journée, ils travaillaient ?

MD : Ils étaient dedans, ils avaient un grand camp. Ils ne travaillaient pas à l'extérieur, non. Ils étaient dedans, ils ne faisaient rien.

FG : Et ils attendaient un procès ?

MD : Non, il n'y a pas eu de procès parce qu'ils étaient trop nombreux et que quand la situation a été rétablie, ils ont été libérés purement et simplement<sup>1221</sup>.

La prison est aussi pensée comme un espace répressif. Dès mai 1955, des militant-es dénoncent des disparitions de détenu-es, alors qu'un certain nombre est rapidement transféré loin des grands centres urbains<sup>1222</sup>. « La forteresse de Mokolo », prison située dans le nord-Cameroun depuis 1935 et destinée aux peines supérieures ou égales à cinq ans, en reçoit certains dès juin<sup>1223</sup>. Aux côtés de 23 autres prisonnier-ères, Mayi Matip y endure « les tortures et les tourments » avant de rejoindre un autre établissement, « la prison-enfer » de Maroua<sup>1224</sup>. Dans son mémoire de défense, ce militant souligne le traumatisme associé à cette prison pour bon nombre de nationalistes, « où aujourd'hui l'esprit commande ces mesures propres à assurer la mort lente ou à altérer irréparablement la santé de ceux qui sont soumis à la torture perpétuelle dans cet enfer, cette maison de mort<sup>1225</sup> ». Le choix de prisons excentrées, telles que Doumé et Yokadouma dans l'est, permet d'isoler ces détenu-es, d'empêcher l'accès de personnalités extérieures et d'éviter toute médiatisation. Les délégués de la mission de visite de l'Onu, en octobre-novembre 1955, ont bien visité certaines d'entre elles, à Batouri et Abong-Mbang dans l'est, puis à Ngambè en Sanaga-Maritime où ils rencontrent des détenu-es qui ont participé aux événements violents de mai<sup>1226</sup>. Leurs conclusions rejoignent une bonne partie des remarques soulevées par l'administration, sur l'état déplorable des prisons, le manque de nourriture et la lenteur des procédures judiciaires<sup>1227</sup>. Dans ses mémoires, le président de la mission de visite, Max Dorsinville, n'est pas dupe de l'encadrement de leur visite : il n'y voit que 18 prisonniers, alors que « la voix publique prétendait qu'il s'y trouvait plutôt des centaines à l'ordinaire », signe d'un « tour de passe-passe » de l'administration pénitentiaire qui a fait déplacer des détenu-es dans des endroits déjà visités par les délégués<sup>1228</sup>. Glissé lors de sa visite, un billet signé « Un des fugitifs » lui conseille « de ne pas partir sans visiter toutes les pièces de la prison », tandis que des arrestations ont été menées contre ceux et celles qui souhaitaient les rencontrer la veille<sup>1229</sup>. Des missionnaires ont aussi accès aux prisons. En compagnie de l'abbé Jean Zoa, le père Jean Criaud, à la tête de la direction des écoles de l'archidiocèse de Yaoundé, rend visite aux détenu-es de Yoko lors d'une tournée dans le Mbam en février 1958. Au contact de condamné-es pour des faits liés à mai 1955, ces dernier-ères ont lancé une grève de la faim pour protester contre les mesures prises par le régisseur face à leur refus de travailler : une heure de promenade par jour dans une petite cour de 60 m<sup>2</sup>, le reste du temps, enfermés. Dans une lettre envoyée à ses parents, le père constate : « La nourriture est vraiment infecte : quelques bananes cuites sans sauce qu'on leur apporte deux fois par jour dans des seaux comme pour des cochons. C'est vraiment contraire à toute dignité humaine<sup>1230</sup> ». Les réseaux du CDLDAN permettent de médiatiser ces questions dans les milieux anticolonialistes de métropole, *via* des revues tels que *La Défense* qui fait publier, en novembre 1957, un court article, « Régime de terreur au Cameroun », sur la fabrication de faux témoignages, la mise en cellule disciplinaire et la mort de certain-es prisonnier-ères<sup>1231</sup>.

<sup>1221</sup>. Entretien avec Maurice Delauney réalisé par Frank Garbély, mis à la disposition du volet « Recherche » de la Commission, Cannes, 2003.

<sup>1222</sup>. Kom David (2001), *L'émancipation du Cameroun : un upéciste témoigne*, Paris, L'Harmattan, p. 37.

<sup>1223</sup>. Paret Roger, « L'ordre règne au Cameroun », *L'Observateur*, 6 juin 1955 ; Ngapeth Marie-Irène (2009), *Cameroun : combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, p. 183 ; Cachin-Jacquier Marie-Louise, « Au Cameroun, pays de l'angoisse (notes de voyage) », *Démocratie nouvelle*, 9(8), août 1955, p. 461. Voir : Alioum Idrissou, « Les prisons au Cameroun... », *op. cit.*, p. 329.

<sup>1224</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 16.

<sup>1225</sup>. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, p. 11.

<sup>1226</sup>. Conseil de Tutelle (1956), *Rapport sur la mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955)*, New York, p. 8.

<sup>1227</sup>. *Ibid.*, pp. 29-30.

<sup>1228</sup>. Dorsinville Max H., *Mémoires de la décolonisation*, *op. cit.*, p. 385.

<sup>1229</sup>. *Ibid.*, p. 393.

<sup>1230</sup>. ACSSp, 2D93.2.1-2, Fonds personnel du père Jean Criaud, Lettre à ses bien chers parents, 2 février 1958.

<sup>1231</sup>. « Régime de terreur au Cameroun », *La Défense*, 397, novembre 1957 cité in Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour" ... », *op. cit.*, p. 144.

Dès mai 1955, les violences carcérales s'aggravent, en particulier contre les détenu-es politiques. Le 25 juin, dans la prison de New-Bell, le gendarme Paternotte, le gardien de paix Duverger et des gardes font rassembler les détenu-es dans une des cours intérieures : « Les gardes tapent sauvagement sur les détenus avec des bâtons et des fils de fer tressés, déchirant leurs habits, les blessants sur le corps et à la tête ». « Certains détenus sont déshabillés, étendus à terre et battus jusqu'à 100 coups de chicotte », précise le mémoire de l'UPC déposé devant le Conseil d'État<sup>1232</sup>. Le syndicaliste Jacques Ngom en fait partie. D'autres détenu-es subissent des perquisitions et des confiscations de biens dans leurs cellules en vue de nuire à leur défense, comme s'en plaint Mayi Matip, en 1956 auprès de la commission de surveillance des prisons. Ses documents de défense ne lui seront pas remis, car considérés comme « subversifs » par le Procureur<sup>1233</sup>. Ces pratiques répressives répondent aux mobilisations upécistes au sein des prisons *via* la création de comités, le trafic de journaux et de matériel d'écriture, et la rédaction de mémoires de défense, illustration d'un usage militant du droit. Les travaux de Marine Bellot-Gurlet ont permis d'en mettre en lumière une dizaine, dont celui de Mayi Matip qui, en plus de dénoncer l'illégalité de son arrestation, récuse ses conditions de détention à Mokolo<sup>1234</sup>. La saisie effectuée le 6 juin 1956 à la prison de New-Bell dans le quartier des détenu-es politiques révèle la documentation en circulation, avec des mémorandums dactylographiés, des cahiers de notes, et des demandes d'adhésion à l'UPC ou à la JDC, mais elle indique également qu'il existe, dans l'enceinte même de la prison, une véritable vie militante illustrée par des procès-verbaux de réunions tenues dans l'établissement et des correspondances écrites à destination de l'extérieur<sup>1235</sup>. À la différence des prisonnier-ères de droit commun, les détenu-es politiques sont donc ciblé-es par l'administration pénitentiaire pour rendre leur séjour carcéral particulièrement pénible. En Sanaga-Maritime, le chef de la région adresse au Procureur général « une requête collective formulée par plusieurs détenus de la prison d'Éséka qui se plaignent des vols et des escroqueries dont ils ont été l'objet, des violences et menaces qu'ils subiraient, des conditions matérielles, en particulier alimentaires, de leur détention, de ne pas recevoir "libéralement" du courrier »<sup>1236</sup>. Cette répression pratiquée dans les prisons est dénoncée dès mai 1955. Le 15 octobre, un tract de Moumié, intitulé « À mes frères emprisonnés, pour que vive le Cameroun », reprend l'analogie entre le nazisme et la répression au Cameroun, dénonçant les « atrocités » et « tortures » vécues par ces détenu-es, tout en rendant hommage à leur résistance face à ces « crimes d'Oradour-sur-Glane », référence au village français de Haute-Vienne, dont les habitant-es ont été massacrés par des soldats allemands en juin 1944<sup>1237</sup>. La presse relaie aussi les plaintes exprimées à propos de cette répression. L'interview de maître Kaldor dans *L'Humanité* en septembre 1958 lui fait dire que les prisons camerounaises sont « pires qu'en Algérie<sup>1238</sup> ». L'arrivée des responsables upécistes au Caire médiatise plus encore cette répression carcérale. Dans la brochure *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, déjà évoquée, le comité directeur compile, sur plusieurs pages, des faits relatifs aux violences dans les prisons et déjà dénoncés auparavant *via* diverses sources<sup>1239</sup>. L'avant-propos contextualise la manière dont cette brochure est pensée : « Cette évocation des prisons-cercueils, des camps de concentration, des exécutions sommaires, des déportations et autres condamnations arbitraires, est présentée à l'appui d'une lettre ci-jointe, adressée par l'UPC à la Croix Rouge Internationale ». Elle souhaite, en effet, alerter l'Onu, la Ligue Internationale des Droits de l'Homme et le CICR, en s'inspirant du FLN qui a mené une campagne similaire avec succès avec la visite des prisons par le CICR en Algérie dès février 1955<sup>1240</sup>. Certains faits ne manquent pas d'être amplifiés ou dramatisés pour attirer l'attention de ces institutions, dans une période où la dénonciation de la guerre et des tortures en Algérie

<sup>1232</sup>. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d'État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques N'Gom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d'Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l'UPC, la JDC et l'Udefec, janvier 1956, p. 13.

<sup>1233</sup>. Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, pp. 128-129.

<sup>1234</sup>. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel.

<sup>1235</sup>. Kom David, *L'émancipation du Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 37-38 ; Menkene Jean Koufan, *Histoire de la guérilla urbaine au Cameroun, Douala. 1959-1963*, manuscrit inédit.

<sup>1236</sup>. ANOM, DPCT22, Lettre de Jacques Rivaille, chef de région de la Sanaga-Maritime, au Procureur Général du Cameroun, Edéa, le 28 mai 1958.

<sup>1237</sup>. DGSE, Note de renseignement, n°931/0, « Objet : mission de visite de l'Onu au Cameroun », 19 novembre 1955, Annexe II.

<sup>1238</sup>. « Parce qu'ils veulent l'indépendance, des centaines d'hommes vivent actuellement enchaînés dans les prisons du Cameroun. Une interview de M<sup>r</sup> Pierre Kaldor », *L'Humanité*, 16 septembre 1958.

<sup>1239</sup>. Par exemple, les faits dénoncés par Théodore Mayi Matip dans son mémoire de défense, le Cahier de revendications des prisonniers de Douala (juin 1956) ou les lettres de Chrétien Dzukam : AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel ; Lettre du détenu Chrétien Dzukam au Procureur général, prison de Douala, novembre 1957 ; Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, p. 143.

<sup>1240</sup>. Besnaci-Lancou Fatima, *Prisons et camps d'internement en Algérie...*, *op. cit.*, p. 45.

monopolise l'espace médiatique, mais d'autres sont étayés par des récits de prisonniers politiques. Par exemple, celui sur la prison de Yaoundé où soixante prisonniers se plaignent de conditions de détention intenable, entassés les uns sur les autres, dans des cellules étroites et obscures de jour comme de nuit, autorisés à sortir quelques minutes seulement une seule fois par jour pour se soulager<sup>1241</sup> ». D'autres faits, notamment de tortures ou d'assassinats, n'ont pu être recoupés par d'autres sources, comme ces « 200 morts dans le camp de Yoko entre mai 1957 et février 1958 », chiffre tout de même peu plausible. « Les plus résistants sont achevés à coup de fusil ou pendus, tel André Claude Nyobè, André Demaison Djock »<sup>1242</sup>, est-il ajouté dans la brochure, ce qui est démenti par une note d'information non datée qui affirme que ces deux individus, appréhendés le 18 décembre 1957 à Édéa et transportés avec sept autres individus dans un camion pour être refoulés dans leur subdivision d'origine à Éséka, ont pris la fuite à leur arrivée dans la localité. Les autorités françaises estiment qu'ils ont pris le maquis<sup>1243</sup>. La brochure insiste en particulier sur le recours à divers sévices corporels, en particulier dans les prisons les plus isolées à l'est :

Ainsi, le 3 juin dernier, 27 prisonniers ont été déportés, enchaînés à l'est. En cours de route, défense de boire quoique ce soit. À Abong-Mbang, ils ont été ligés [sic] dans une hutte abandonnée depuis longtemps [...]. À partir du lendemain, on leur imposa un travail double de l'habituel : vieux ou jeune, homme ou femme, chacun devait par jour débroussailler 100 mètres de long sur 3 m de large et abattre au moins 10 arbres. D'Abong-Mbang, on les a transportés à Doumé, où ils ont été obligés de travailler sans repos, de 7h à 15h. Sur ordre de la femme de l'administrateur, Mme Lecolley, ils devaient deux à deux porter un fût de 100 litres et arracher l'herbe avec les doigts, puis avec les dents. Pour toute nourriture, rien que 5 doigts de bananes<sup>1244</sup>.

Certain-es prisonnier-ères succombent à la rigueur du milieu carcéral, sous le regard impuissant de leurs codétenu-es et dans l'indifférence du personnel soignant et des fonctionnaires pénitentiaires. C'est le cas d'Oscar Bayémi détenu à Yoko et mort le 11 novembre 1958, dont les circonstances du décès rapportées par ses codétenu-es qui précisent qu'il a été refusé au dispensaire de la ville, avant de mourir « sur sa vieille natte » dans sa cellule<sup>1245</sup>. L'administration pénitentiaire n'ayant fourni aucun moyen pour sa conservation, le corps d'Oscar est exposé pendant 24 heures dans la cellule qu'il partage avec d'autres détenus. Il est finalement enterré par ses compagnons de prison le lendemain de sa mort, sans sépulture et dans l'indifférence totale des autorités qui ont par ailleurs refusé de fournir un cercueil<sup>1246</sup>. Les sévices corporels évoqués sont corroborés par des récits transmis aux avocat-es de la défense. Certain-es évoquent des brutalités exercées par des magistrats. En mai 1955, Mayi Matip est frappé par le juge d'instruction Georges-Alexandre Cau dans son bureau, la « figure gonflée et ces lambeaux d'habits tachetés de son sang<sup>1247</sup> ». Le magistrat lui aurait asséné des coups de pied lors de son interrogatoire. De son côté, déjà distingué pour son « attitude à la fois ferme et humaine » au parquet de Douala durant la répression de mai 1955<sup>1248</sup>, le juge d'instruction Jean Roquefort est accusé, en octobre 1957, d'avoir « donn[é] quatre gifles de ses propres mains au détenu Nkouam Denis en présence de M. Ndefo Sébastien, parce Nkouam refusait de charger ce dernier au cours d'une confrontation<sup>1249</sup> ». Le chef du Service judiciaire Marcel Stalter et le premier Président de la Cour d'appel Henri Bernard le félicitent pourtant de sa gestion des « affaires délicates », « besogne souvent ingrate » menée avec « autant de tact que de fermeté<sup>1250</sup> ». Plus éloigné des grands centres urbains, Simon Pierre Owono, détenu dans la maison d'arrêt de Sangmélina, est aussi victime d'un interrogatoire d'une extrême violence. Alors qu'il attend d'être confronté à ses accusateurs, il est sommé par le garde Ndjana, sans ordre d'extraction, de se rendre en pleine nuit dans les locaux de la gendarmerie. S'y étant refusé, il est brutalement sorti de la prison par le commandant de brigade et deux gendarmes qui lui assènent plusieurs coups à l'aide des mains, des pieds et des bâtons. À la brigade,

<sup>1241</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, pp 19-20.

<sup>1242</sup>. *Ibid.*, p. 41.

<sup>1243</sup>. ANOM, DPCT18, Note d'information sur la fuite d'André Claude Nyobè et André Demaison Djock, s.d.

<sup>1244</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 21.

<sup>1245</sup>. Cité in Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, pp. 128-129.

<sup>1246</sup>. *Ibid.*

<sup>1247</sup>. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Mémoire en défense présenté par Monsieur Théodore Mayi Matip contre jugement n°675 du 11 mai 1956 au Tribunal correctionnel de Douala, Affaire : violences et voies de faits citée pour l'audience du 10 juillet 1956 à la Cour d'appel, p. 5.

<sup>1248</sup>. ANOM, 1CM266, Dossier de carrière de Jean Roquefort, Lettre du Procureur général à la Cour d'appel Henri Laborde au Procureur de la République Jean Roquefort, 26 février 1956.

<sup>1249</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, pp. 27-28.

<sup>1250</sup>. ANOM, 1CM266, Dossier de carrière de Jean Roquefort, Notice de présentation – tableau d'avancement de 1958.

il est frappé à la tête et sur le dos. Ndjana lui assène un coup si violent dans l'abdomen qu'il en a le souffle coupé. Il s'en tire avec des côtes fêlées<sup>1251</sup>.

Certaines des mesures d'isolement infligées aux prisonnier·ères témoignent de la précarité des conditions de détention et se rapprochent de pratique de torture. Ainsi, Marine Bellot-Gurlet précise le sort de certains d'entre eux : « Jean-Marie Manga, emprisonné à New-Bell, crée un comité upéciste en prison puis est placé le 26 octobre 1957 en cellule disciplinaire avec plusieurs de ses camarades, dont Barnabé Melvin Massongo et Michel Tchuenkam-Magwa. Ils sont alors enfermés avec 8 prisonniers de droit commun, souffrent de la chaleur et ne peuvent pas se tenir assis ou allongés<sup>1252</sup> ». Avec l'intensification de la répression judiciaire sous le le gouvernement Mbida et alors que la guerre en Sanaga-Maritime s'intensifie, les sévices corporels, voire la torture, deviennent légion dans les témoignages des détenu·es au point où le comité directeur de l'UPC cherche à alerter le CICR. Selon la brochure du Caire, durant la première quinzaine de novembre 1957, 38 personnes ont été suppliciées dans la seule région de la Sanaga<sup>1253</sup>. La violence et les bastonnades sont constatées en prison sur des détenu·es upécistes jusqu'à entraîner la mort de certaines victimes. Ainsi :

Le 25 septembre 1957, le patriote Yegba Jean est amené en prison, couvert de blessures sur toute la tête, moribond, menotté et jeté seul dans une cellule disciplinaire. Au lieu de l'hospitaliser pour recevoir de soins nécessaires, il fut gardé dans cet état jusqu'à la nuit du 30 septembre 1957 où, conduit tardivement à l'hôpital, il décéda<sup>1254</sup>.

Militant actif de l'UPC dans le quartier Accra de Douala, il subit à la gendarmerie « les tortures les plus inhumaines, type nazi » selon un tract distribué à l'issue de sa mort<sup>1255</sup>. Au-delà des bastonnades, d'autres pratiques de torture sont employées par des fonctionnaires pénitentiaires : « Le dos est maquillé de balafres affreuses, des ongles enlevés, des parties génitales contusionnées par la pratique du courant électrique, des têtes couvertes de cicatrices<sup>1256</sup> ». À Mantoum, les prisonniers sont privés de sommeil et exposés à une lumière extrêmement vive pendant des jours, ils en perdent la vue<sup>1257</sup>. Les tortures interviennent en particulier lors des interrogatoires au cours desquels de nombreux·ses prisonnier·ères disent être passé·es aux aveux, suite à des passages à tabac :

À mes réponses négatives sur les crimes de « Mantem » je fus immédiatement déshabillé, menotté et arrosé d'une raclée de coups de matraque par quatre personnels officiers qui déclaraient que si je continuais toujours à nier les faits je serais mis à mort », témoigne un détenu. Après deux jours successifs de ce traitement, sentant la mort approcher, l'infortuné avoue avoir accepté « tout ce qu'on lui imposait<sup>1258</sup> ».

En dehors de la bastonnade, la pratique du courant électrique, l'enchaînement et la privation de nourriture sont aussi employés. À Nkongsamba, Joseph Pouomegne, Ignace Fotso, Michel Tchenkam, Paul Djocko et Denis Kouam témoignent avoir subi trois mois d'emprisonnement « bras, pieds et cou liés par de lourdes chaînes supportées par trois cadenas », sans recevoir de nourriture pendant les huit premiers jours<sup>1259</sup>. Ces tortures révèlent des pratiques de cruauté en usage dans les prisons du Cameroun :

Par exemple à Douala, à la police judiciaire, le patriote Tcheufa Vincent a eu les lèvres brûlées par l'acide que les policiers lui ont versé sur la bouche ; Tchuenkam Michel et Kamga Joseph ont été mordus par le chien dirigé par Leroux et Feuillat.

<sup>1251</sup>. *Ibid.* p. 27.

<sup>1252</sup>. Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, pp. 134-135.

<sup>1253</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 46.

<sup>1254</sup>. *Ibid.* p. 28.

<sup>1255</sup>. DGSE, Note de renseignement n°63/0, « Objet : d'un tract de l'UPC », 30 octobre 1957.

<sup>1256</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 42.

<sup>1257</sup>. Entretien avec Sogla Biboum, agent de police retraité, mené en baasa et traduit en français par le volet « Recherche » de la Commission, à Dibang, le 23 octobre 2023.

<sup>1258</sup>. Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, p. 47.

<sup>1259</sup>. *Ibid.*

À Yaoundé, les cas sont on ne peut plus révoltants. Le patriote TAMO Henri, arrêté aux environs de Sangmélina, s'est vu, après avoir été soumis aux tortures odieuses, conduit au bord du fleuve, où suspendu au bout d'une corde, il fut jeté à l'eau à plusieurs reprises par des militaires<sup>1260</sup>.

Le recours à la torture en milieu carcéral n'épargne pas les femmes. Déportée à Mokolo, Marthe Bahida vice-présidente de l'Udefec, est astreinte au régime d'eau salée pendant deux semaines<sup>1261</sup>. Elle est retransférée en octobre à Douala où elle accouche<sup>1262</sup>. À Loum, « [Monique Kamen], avant de subir les décharges électriques, reçut d'abord des coups dans l'abdomen, au point d'avorter, et se vit arracher avec les mains tous les cheveux et tous les poils et fut finalement traînée toute nue, à pied sur une distance de 45 km, de Loum à Nkongsamba<sup>1263</sup> ». Marguerite Ngoy séjourne deux ans en prison sans être jugée avant, de s'exiler au Caire. Ses compagnes et elle subissent le supplice de l'eau chaude et entament une grève de la faim. Plusieurs de ses « codétenues avortent accidentellement, en raison des sévices, de la forte chaleur et de la compression dans la salle exigüe, mal aérée et presque obscure<sup>1264</sup> ». Les mutilations génitales touchent particulièrement les femmes. À Dibang, la compagne de Lihan Li Massogue est capturée, rouée de coups et ses parties génitales brûlées<sup>1265</sup>. Enfin, certaines subissent des violences sexuelles jusqu'aux viols. À la prison de Yaoundé, qui connaît « les pires scènes de torture, rappelant peut-être celles d'Indochine », Blaise Amougou Mengue témoigne, dans *Action & patrie*, des violences exercées sur les détenues sur ordre du régisseur Bourgeois<sup>1266</sup> :

Et voici le genre de scène le plus angoissant. C'est lorsqu'une femme doit rentrer en prison. On la pousse jusqu'au-devant du Régisseur, sous une pluie de coups, et on la fait asseoir devant tout le public. Cuisses écartelées, on lui plonge alors une trique dans l'organe sexuel, et le « piston » entre en mouvement : pendant ce temps la pauvre femme indignée baigne dans son sang, tandis que le Régisseur rit aux éclats, tout joyeux devant la douleur de la suppliciée, tout en encourageant ses gardiens devenus bourreaux, eux aussi<sup>1267</sup>.

Un des gardiens de la prison est muté à la suite de cet article, alors que le régisseur tente de soudoyer certain-es détenu-es pour obtenir leur silence<sup>1268</sup>. Enfin, liées à la torture ou non, des disparitions de détenu-es sont également signalées par le comité directeur de l'UPC fin 1957 avec des listes nominatives. Certaines correspondent à des transfèrements décidés pour défaire les stratégies de mobilisation au sein des établissements pénitentiaires, à l'image d'Anatole Kameni et Jacques Biboum envoyés d'Éséka vers Yaoundé en raison de l'agitation qu'ils provoquent<sup>1269</sup>. D'autres « déportations », selon l'expression employée par la brochure upéciste et des témoins oculaires, correspondent à des exécutions. Sur un fleuve situé entre Batié et Foumban, dans l'ouest, vingt corps de détenu-es sont ainsi repêchés le 29 novembre 1957 dont des chefs de la subdivision de Mbouda. Des pétitions envoyées à l'Onu listent également ces disparitions comme à la « chambre de torture » de Bafoussam en janvier 1958<sup>1270</sup>.

Au-delà des stratégies de mobilisation en milieu carcéral, des résistances collectives ont été possibles dans certaines prisons, quoiqu'entravées par les autorités. D'abord par le recours à l'outil judiciaire lui-même : en février 1958, une plainte collective est soumise au sein du comité de base de la prison de Mbanga contre le régisseur pour vol d'effets personnels et d'argent, alors qu'André Tcheuwa et Joseph Abondo Ze portent plainte contre le régisseur et le chef de subdivision de Yoko<sup>1271</sup>. Ces recours sont souvent sans succès et se retournent contre les plaignant-es. La résistance peut être plus violente. À Yaoundé encore, le régisseur Bourgeois est menacé par la presque totalité des détenu-es

<sup>1260</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 46.

<sup>1261</sup>. *Ibid.*, p. 44.

<sup>1262</sup>. Les versions divergent entre la brochure et les témoignages antérieurs sur le lieu de naissance de l'enfant. AD93, Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, 261J7-355, Conseil d'État (section du contentieux), demandeurs MM. Hyacinthe Mpaye, Jacques N'Gom, Félix Moumié contre le défendeur, le ministre de la France d'Outre-mer, Mémoire contre le décret du 13 juillet 1955 dissolvant l'UPC, la JDC et l'Udefec, janvier 1956, p. 13

<sup>1263</sup>. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 44.

<sup>1264</sup>. *Ibid.*

<sup>1265</sup>. Entretien avec Philippe Hagbe Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 28 mai 2023.

<sup>1266</sup>. Amougou Mengue Blaise, « À la prison de Yaoundé », *Action et Patrie*, n°29, 19 juillet 1957, p. 3.

<sup>1267</sup>. *Ibid.*

<sup>1268</sup>. « La prison de Yaoundé à l'ordre du jour », *Action et Patrie*, n°29, 23 août 1957, p. 3.

<sup>1269</sup>. Lettre du JPCE d'Éséka Guy Ourgaud au chef de la région Nyong-et-Sanaga, directeur de la prison de Yaoundé, Éséka, 22 août 1958 cité in Bayiha Yegba, « La prison d'Éséka et son impact social... », *op. cit.*, p. 59 et en annexe.

<sup>1270</sup>. ANOM, DPCT8, T/PET.5/1351 53 pétitions contenant des plaintes relatives à diverses mesures de répression au Cameroun français.

<sup>1271</sup>. Bellot-Gurlet Marine, « "Plaise à la cour"... », *op. cit.*, p. 114.

en décembre 1956 et deux pelotons de gardes sont dépêchés sur place pour rétablir « l'ordre<sup>1272</sup> ». Dans l'ouest, à Bafang, des prisonnier-ères tentent aussi une révolte, sans succès, en juin 1956 à l'arrivée de Maurice Delauney<sup>1273</sup>. Des grèves de la faim sont aussi entamées, à l'image de celle de Mayi Matip à Maroua, permettant son transfèrement à Douala<sup>1274</sup>. L'évasion est enfin une possible stratégie de lutte contre l'enfermement et la torture, comme en témoigne celle de Dschang en juin 1956, la plupart des détenu-es étant rapidement récupéré-es. Accusé d'un attentat contre un auxiliaire de gendarmerie en décembre 1955 et incarcéré depuis janvier 1957, Henri Tamo réussit, lui, à s'échapper en mars 1958. Il rejoint un maquis de la région de Sangmélina sous les ordres de Martin Singap<sup>1275</sup>. Sa trajectoire signale des possibilités d'évasion pour ces prisonnier-ères victimes de torture, mais elle reste relativement marginale et mal documentée après mai 1955<sup>1276</sup>. En retour, des mises en cellule disciplinaire sont ordonnées, alors que des transfèrements sont engagés par la direction pour endiguer ces fuites.

*In fine*, la répression en milieu carcéral est invisibilisée par les débats sur l'Algérie qui accaparent la société française : le 8 novembre 1958, Jean Roger Manayong Essomba regrette, dans *Action & Patrie*, que « la guerre colonialiste d'Algérie ait incontestablement caché l'importance du drame camerounais<sup>1277</sup> », comparant ces situations à l'aune du livre d'Henri Alleg publié la même année<sup>1278</sup>. Si ses chiffres ne sont pas sourcés – « 95% des suspects upécistes qui ont été détenus à la Gendarmerie ou à la Police vous raconteront qu'ils ont subi le "supplice du courant" » –, sa tribune est l'occasion d'interpeller les dirigeants camerounais sur leurs responsabilités : « Certes, vous désapprouvez avec moi les tortures. Mais nous devons nous rendre à l'évidence, et comprendre que les sévices ne sont qu'une conséquence de la guerre injuste que les colonialistes mènent contre notre peuple (avec votre... complicité<sup>1279</sup>) ». Malgré ces interpellations publiques, il reste difficile de documenter l'usage systématique de la torture au Cameroun au sein des prisons. La source la plus fournie, la brochure du comité directeur de l'UPC en exil au Caire en 1958, relaie divers témoignages dans le but d'invectiver l'Onu et le CICR et d'espérer des actions de leur part. Cette source très située et rédigée en fonction d'objectifs diplomatiques et politiques précis ne se suffit donc pas à elle-même pour documenter les faits de tortures perpétrés par le personnel français et camerounais. Elle peut être complétée par la correspondance échangée entre les prisonniers politiques et leurs avocat-es en métropole, qui mentionne épisodiquement des violences exercées sur eux, notamment par les agents pénitentiaires. L'état actuel des sources disponibles ne permet pas de conclure à l'existence d'un système de torture élaboré et systématique comme il a pu être décelé en Algérie par Raphaëlle Branche<sup>1280</sup>, même si elle est également documentée dans la « zone de pacification » en Sanaga-Maritime. Ainsi, l'histoire de la répression judiciaire reste difficile à documenter par pertes de sources, non-production de sources par nature, car un certain nombre d'actes de répression étaient non légaux et non officiels, y compris lorsque l'on s'intéresse à la justice (arrestations non enregistrées, sans mandat d'arrêt, répression extralégale, tortures), mais aussi par destruction postérieure de sources par manque de politique archivistique de qualité. Il faut également citer les sources auxquelles les historien-nes n'ont pas accès et qui créent de nombreux points aveugles à ces développements. De plus amples recherches semblent ainsi nécessaires pour documenter la systématisme de ces tortures et le rôle des personnels français, en particulier grâce à l'accès à des sources complémentaires conservées dans des archives camerounaises. Une analyse des archives des prisons se révélerait également fructueuse pour éclairer les pratiques répressives en milieu carcéral<sup>1281</sup>.

Il manque également une analyse systématique de l'activité des Cours criminelles spéciales<sup>1282</sup> et de la justice militaire du Cameroun autonome (1958-1960), en particulier lors de la création de Tribunaux Militaires Temporaires,

1272. Takam Maurice, « Une illustration de la détention au Cameroun... », *op. cit.*, p. 119.

1273. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Lettre du chef de la région Bamiléké, Maurice Delauney, au Haut-Commissaire au Cameroun, Xavier Torrè, et au ministre de l'Intérieur, Dschang, 8 février 1958, p. 5.

1274. SHD, Vincennes, GR10T182, Brochure du comité directeur de l'UPC, *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire, juillet 1958, p. 16.

1275. DGSE, Note de renseignement n°699/IV/K/4, « Objet : Henri Tamo », 5 novembre 1963.

1276. Alioum Idrissou et Menkene Jean Koufan (2008), « Les évasions dans les prisons au Cameroun français, 1916-1960 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, pp. 79-102.

1277. Manayong Essomba Jean Roger, « Halte à la torture », *Action et Patrie*, n°91, le 8 novembre 1958, p. 2.

1278. Alleg Henri (1958), *La question*, Paris, Les éditions de Minuit.

1279. Manayong Essomba Jean Roger, « Halte à la torture », *Action et Patrie*, n°91, le 8 novembre 1958, p. 2.

1280. Branche Raphaëlle (2001), *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard.

1281. Certaines prisons, telles qu'à Éséka ou Ngambè, disposent d'archives disponibles. Bayiha Yegba, « La prison d'Éséka et son impact social... », *op. cit.*

1282. Voir le compte-rendu de certaines audiences des cours criminelles en 1958 in ANOM, DPCT21.

en plus de celui permanent à Yaoundé, en décembre 1959, ce qui permettrait d'évaluer le rôle de ces tribunaux dans la répression des combattant-es upécistes<sup>1283</sup>.

La répression engagée depuis mai 1955 se caractérise ainsi par d'importantes opérations de « maintien de l'ordre » qui, en plus de mobiliser des effectifs de sécurité, certes inégaux selon les régions, mais parfois très efficaces, parviennent à fabriquer une culture de la surveillance au sein de la société coloniale, à routiniser des pratiques policières de contrôle, d'arrestation et d'interrogatoire, et à mobiliser une « drôle de justice » afin de faire condamner et emprisonner les militant-es upécistes pour les faire taire ou les pousser à se « rallier ». L'ensemble de ces pratiques répressives témoigne d'une décolonisation violente au Cameroun et qui se traduit concrètement par une guerre menée en Sanaga-Maritime et enclenchée à partir de la fin de l'année 1956.

---

<sup>1283</sup>. Bilobe Ayissi Jean Chrysostome (2014), « La justice militaire au Cameroun français : compétence, organisation et fonctionnement de 1916 à 1960 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 128-129. La thèse d'histoire de Bilobe Ayissi Jean Chrysostome, « La pratique de la justice militaire au Cameroun... », *op. cit.*, reste très théorique en analysant les dimensions institutionnelles de la justice militaire et ses évolutions mais elle ne permet pas d'évaluer l'implication réelle de ces juridictions sur la répression des nationalistes camerounais au-delà des quelques exemples de figures politiques connues. L'impossibilité d'accéder aux archives de ces tribunaux est probablement la cause de ce vide historiographique.



# DEUXIÈME PARTIE

## Faire la guerre à l'UPC (1956-1958)

---

1. Désigner la guerre
2. Travailler sur les maquis
3. Penser la 'guerre contre-révolutionnaire'

### **A. La stratégie guerrière de l'UPC**

1. Le CNO, la structure paramilitaire de l'UPC en Sanaga-Maritime
2. Le SDNK en région Bamiléké, espace de contestation, espace d'implantation militaire
3. Mener la guerre au maquis : modalités et pratiques

### **B. Le dispositif militaire, du « maintien de l'ordre » à la guerre**

1. Structures et effectifs : un état des lieux des dispositifs militaires (août 1956)
2. Les expériences partagées des nouveaux cadres civils et militaires de la répression
3. De la « Zoe » à la « Zopac », la marche vers la guerre en Sanaga-Maritime (1956-1957)

### **C. L'imaginaire colonial d'une 'guerre contre-révolutionnaire'**

1. Les représentations racialistes de l'armée, un héritage colonial au cœur de la guerre
2. De l'Indochine au Cameroun, la DGR ou le transfert d'une culture militaire
3. Les populations civiles pour l'armée française : enjeux, objets et actrices de la guerre

#### **D. La « pacification », des pratiques au cœur de la guerre « moderne »**

1. Une première déclinaison des camps de « regroupement » au Cameroun (1958)
2. L'« action psychologique », une violence culturelle et politique à l'encontre des civil·es
3. Le sort des populations déplacées : du « déracinement » à la « villagisation » ?

#### **E. Combattre en Zopac : la dimension « opérationnelle » de la guerre**

1. Derrière l'enjeu du renseignement, la question de la torture et de son invisibilisation
2. La 'contre-guérilla' : rechercher les combattant·es, détruire les maquis
3. L'assassinat de Ruben Um Nyobè, acmé de la dynamique répressive
4. Un bilan chiffré de la répression militaire dans la Zopac est-il possible ?

Au lendemain de mai 1955, la répression politique de l'UPC se double, en milieu rural, d'un volet militaire : confié à l'armée française, le « maintien de l'ordre » prend la forme d'une guerre destinée à traquer et éliminer les militant-es ayant choisi d'entrer en clandestinité pour poursuivre leur combat par les armes. La dimension guerrière de cette répression est incontestable : elle est autant assumée par les combattant-es upécistes que par les officiers français, qui usent du terme « guerre » pour nommer le contexte dans lequel ils agissent – soit spontanément, par mimétisme avec le conflit indochinois, soit stratégiquement, afin de justifier l'adoption de nouvelles pratiques reposant sur l'implication des populations civiles. Placées au cœur de l'affrontement, ces dernières en constituent les premières victimes, illustrant certaines des principales mutations qui affectent, selon Bruno Cabanes, la guerre contemporaine :

Ce que nous nommons ici la « guerre moderne », évolution chaotique qui s'épanouit à l'âge des États-nations et des empires coloniaux plutôt que séquence aux bornes chronologiques précises, se définit sommairement par l'implication de plus en plus grande des citoyens dans la défense de leur pays, par d'importants changements dans l'armement, par une désintégration des cadres spatio-temporels de l'expérience de guerre – à tel point que les notions mêmes de « bataille » ou de « champ de bataille » ont perdu leur signification traditionnelle au cours du xx<sup>e</sup> siècle. Elle se caractérise aussi par des niveaux de violence accrus pour les combattants et les civils (une rupture perçue comme telle par les contemporains), par l'effacement des frontières déjà poreuses entre combattants et non-combattants, par une mobilisation des sociétés d'une ampleur nouvelle, par des destructions environnementales sans commune mesure avec celles du passé, mais aussi par l'élaboration de cadres de droit et de procédures de justice inédites<sup>1</sup>.

Si ses enjeux, ses modalités et ses conséquences font indéniablement écho aux autres guerres d'indépendance qui ont marqué ou marquent alors encore les empires français (l'Indochine, l'Algérie) et britannique (la Malaisie, le Kenya), celle qui débute au Cameroun n'en a cependant pas l'ampleur : ces pratiques guerrières sont circonscrites dans l'espace, qu'il soit géographique ou social. Dans cette période, la guerre concerne surtout la Sanaga-Maritime où, pour s'opposer aux élections de décembre 1956, l'UPC lance une série d'actions armées. Elles sont violemment réprimées par la garde camerounaise, renforcée par des troupes coloniales spécialement venues d'AEF : c'est la première étape d'une dynamique guerrière dont le paroxysme est atteint avec la création de la Zone de pacification (Zopac) fin 1957 et qui aboutit à la mort de Ruben Um Nyobè, le 13 septembre 1958. Si les pratiques alors déployées sont similaires à celles de l'armée française en Indochine et en Algérie, la guerre du Cameroun ne constitue cependant pas, pour le gouvernement français et l'opinion publique en métropole, un enjeu politique comparable, du fait de l'absence d'effectifs métropolitains engagés : très peu médiatisé, l'affrontement en Sanaga-Maritime se fait en vase clos<sup>2</sup>, réduisant quasiment, en l'absence de reporters ou d'organisations caritatives autonomes, les sources directes disponibles pour en écrire l'histoire aux seules archives militaires.

342

## I. DÉSIGNER LA GUERRE

L'invisibilisation qui en découle ne doit pourtant pas faire illusion : dès 1957, la France fait bel et bien la guerre au Cameroun, quand bien même la définition de celle-ci se heurte à des écueils sémantiques qui en entravent encore la compréhension et la reconnaissance. L'affrontement qui se profile alors au Cameroun relève de fait de ces conflits souvent qualifiés « d'irréguliers » par les analystes européens ou anglophones, en ce sens qu'ils échappent à l'idéal type d'une guerre pseudo « régulière » dont le modèle, celui d'armées conventionnelles se livrant bataille en des espaces bien déterminés, reste toutefois le produit conceptuel d'une représentation ethnocentrique élaborée à partir des normes exclusives de la « modernité militaire européenne<sup>3</sup> ». Inscrits dans des contextes « asymétriques » qui les confrontent à des troupes étrangères ou aux armées d'une autorité légale, les combattants dits « irréguliers » se distingueraient par le recours à des actions clandestines destinées à affaiblir un adversaire plus puissant, en adoptant

1. Cabanes Bruno (2021), « Ouverture. Une histoire de la guerre », in Cabanes Bruno (dir.), *Une histoire de la guerre. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Points Seuil, p. 8.

2. Voir Section 2 – Partie I.A.

3. Tenenbaum Elie, « Qu'est-ce que la guerre irrégulière ? », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, [disponible sur : <<https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/guerres-traces-m%C3%A9moires/fronts-de-guerre/qu%E2%80%99est-ce-que-la-guerre-irr%C3%A9guli%C3%A8re%C2%A0>>, consulté le 11 octobre 2024]. Voir également Tenenbaum Elie (2018), *Partisans et centurions : une histoire de la guerre irrégulière au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin.

notamment une stratégie de « guérilla<sup>4</sup> ». La sémantique de ce dernier terme souligne bien les enjeux historiographiques associés à ce type de conflit : l'expression de « petite guerre » possède de fait une charge péjorative pouvant conduire à relativiser, sinon à minorer, la dimension guerrière des actions menées par les combattant-es qui y recourent – que ce soit consciemment, comme catégorie pratique mobilisée par les protagonistes historiques afin de délégitimer la lutte de leurs adversaires, ou inconsciemment, comme catégorie analytique utilisée pour nommer et distinguer des techniques et modalités d'affrontement bel et bien spécifiques. Si la « guérilla » désigne, au XVIII<sup>e</sup> siècle, des opérations militaires menées par des troupes légères, et pour cela considérées comme secondaires<sup>5</sup>, la résistance espagnole à l'occupation française (1812-14) lui donne le sens d'une « lutte armée de civils encadrés en formations irrégulières, contre un ennemi envahisseur et [...] contre un gouvernement national considéré comme illégal et usurpant le pouvoir légitime<sup>6</sup> ». Au XX<sup>e</sup> siècle, la politisation de cette « guérilla », parfois également qualifiée de « guerre de partisans », s'accroît sous l'influence de Mao Zedong qui contribue à la consacrer comme l'un des principaux instruments de la « guerre révolutionnaire<sup>7</sup> ». Cette dernière, qui lui fixe l'objectif d'amorcer la déstabilisation du pouvoir, inspire directement la stratégie adoptée par le Viêt-Minh contre l'armée française<sup>8</sup>. Tirant les leçons de leur défaite, les cadres de cette dernière croient voire l'ombre d'un même héritage planer sur les méthodes du FLN-ALN en Algérie, et de l'UPC au Cameroun : un fait pourtant à nuancer, tant le recours à la « guérilla » synthétise des influences diverses – et tant elle débouche, du fait de l'évolution spécifique des contextes militaires, sur des formes de structuration et d'actions différenciées<sup>9</sup>. Sans prétendre résoudre universellement un problème sémantique de toute manière probablement insoluble, la hiérarchie des formes guerrières sous-jacente aux dichotomies « guerres régulière et irrégulière », « guerres conventionnelle et non conventionnelle », ou encore et peut-être surtout « guerre et guérilla », doit être neutralisée par des précautions sémiotiques permettant de mettre à distance leur charge normative intrinsèque, tout en distinguant la nature ou les modalités bel et bien spécifiques de l'affrontement : par exemple, la graphie « guérilla » désigne dans les pages qui suivent une catégorie pratique utilisée telle quelle dans les sources étudiées, lorsque celle de 'guérilla' indique la mobilisation du terme à des fins analytiques.

Parmi les termes sujets à débat, certains font l'objet d'un relatif consensus, permettant d'éviter le recours à de telles précautions, du moins lorsque leur sémantique a été préalablement déconstruite. C'est le cas du terme « maquis », entré dans les usages historiographiques, sinon dans le langage courant, pour désigner l'organisation de bases arrière intégrées aux populations civiles et à l'environnement rural, et destinées à soutenir les pratiques de la 'guérilla'. Initialement, il renvoie à un milieu physique spécifiquement caractérisé par « une végétation dense et peu accessible », « comprenant surtout des espèces arbustives, broussailleuses et épineuses<sup>10</sup> », et propre à certaines régions méditerranéennes – la Corse notamment, à laquelle il doit son étymologie<sup>11</sup>. Par extension, son usage pour désigner les espaces où se déploient les bases arrière de la 'guérilla' se réfère surtout à la contrainte qu'exerce tout type de milieu physique – forcément variable des forêts du Viêt-Nam à celles du Cameroun, en passant par les montagnes de l'Aurès –, et les possibilités de refuge qu'il offre par conséquent aux combattant-es. Le terme se charge alors d'une dimension sociale, déjà présente en Corse (le maquis est ici un lieu où se réfugier pour échapper à la justice ou à la *vendetta*) et qui, par extension, devient, pendant la Seconde Guerre mondiale, plus politique, caractérisant de manière générique une pluralité de pratiques résistantes, du refus du service du travail obligatoire au combat contre l'occupant<sup>12</sup>. En consacrant les « maquisard-es » comme l'idéal type de combattant-es vivant et s'organisant dans un milieu contraignant pour combattre le fascisme et le nazisme, le terme s'épaissit après-guerre d'une charge

4. Emprunté à l'espagnol *guerrilla*, littéralement « petite guerre », le terme désigne une « guerre de harcèlement menée par des bandes de partisans contre les troupes régulières ». Notice de « Guérilla », Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRS), [disponible sur : <<https://cnrtl.fr/definition/academie9/gu%C3%A9rilla>>]. Sur le sujet, se reporter à : Chaliand Gérard (2011), « Guérillas et terrorismes », *Politique étrangère*, 2, pp. 281-291 ; Chaliand Gérard (2020), *Des guérillas au reflux de l'Occident*, Paris, Passés composés ; Adam Baczko (2021), « Guérilla et contre-insurrection », in Cabanes Bruno (dir.), *Une histoire de la guerre...*, op. cit., p. 203-212.

5. Picaud-Monnerat Sandrine (2010), *La petite guerre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Economica, 2010.

6. Scotti Douglas Vittorio (2004), « La guérilla espagnole dans la guerre contre l'armée napoléonienne », *Annales historiques de la Révolution française*, 336(2), pp. 91-105.

7. Mao Zedong (1960), *Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine, Éditions en langue étrangère*.

8. Goscha Christopher E. (2011), *Vietnam, un État né de la guerre, 1945-1954*, Paris, Armand Colin. Voir également : « Guerilla », in Christopher E. Goscha (2011), *Historical Dictionary of the Indochina War: An International and Interdisciplinary Approach (1945-1954)*, Honolulu/Copenhagen, University of Hawaii Press / Nordic Institute of Asian Studies, [disponible sur : <<https://indochine.uqam.ca/en/historical-dictionary.html>>].

9. Pour une comparaison des guerres d'Indochine et d'Algérie : MacMaster Neil (2017), « Constitution d'une base paysanne : comparaison des guérillas au Vietnam et en Algérie, entre 1940 et 1962 », *Monde(s)*, 12, pp. 121-139.

10. Notice du terme « Maquis », Centre National des Ressources Textuelles et Linguistiques (CNRS)[disponible sur : <<https://www.cnrtl.fr/etymologie/maquis>>].

11. *Macchia* renvoie aux « tâches » que forment, sur les flancs des montagnes, une telle végétation. *Ibid.*

12. François Marcot (2006), « Maquis », in François Marcot (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Bouquins, p. 675.

mémorielle positive, qui tend à l'associer, dans les représentations collectives, à une manifestation légitime du rejet de l'oppression. Cet imaginaire peut contribuer à expliquer qu'il soit spontanément investi par les leaders nationalistes en Algérie<sup>13</sup> ou au Cameroun<sup>14</sup>, pour légitimer leur choix de la clandestinité et de l'action armée : pour les militant-es de l'UPC, le « maquis » est un espace d'opposition, sinon de refus de la domination coloniale ; et ses combattant-es, des « maquisard-es » œuvrant, comme le firent les résistant-es pendant la Seconde Guerre mondiale, à la reconquête de la liberté. Une même perspective explique le fait qu'une partie des acteurs répressifs, pour certains anciens « partisans » devenus « centurions<sup>15</sup> », contestent l'étiquette de « maquisard-es » aux upécistes : « Il n'existe absolument aucun maquis au Cameroun », affirme par exemple le ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre après décembre 1956<sup>16</sup>. Cette opinion n'est cependant pas unanime parmi les autorités : « Si des maquis – au sens habituel du terme – n'existaient pas avant le 18 décembre, il en existe depuis, en Sanaga-Maritime. Et, de leur élimination totale ou de la continuation de leur existence, dépendra en grande partie l'avenir du terrorisme au Territoire », écrit le directeur de la Sûreté au début de l'année 1957<sup>17</sup>. Quoiqu'il en soit, sa sémantique cristallise, dans le contexte camerounais, les enjeux liés à la mutation du combat nationaliste, qui suppose dès lors des formes d'organisation et d'action spécifiques incluant le recours à une violence plurielle – que les autorités instrumentalisent pour délégitimer le mouvement et en diluer l'objectif politique<sup>18</sup>.

## 2. TRAVAILLER SUR LES MAQUIS

S'il fait inévitablement écho aux conflits d'usage qui se jouent, en contexte de décolonisation, autour de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale<sup>19</sup>, le terme de maquis est bel et bien entré dans les pratiques historiographiques comme une catégorie d'analyse fonctionnelle. Au Cameroun, les travaux réalisés depuis six décennies témoignent de la vitalité des recherches sur le sujet. Plusieurs historien-nes ont à la fois réalisé des travaux permettant une avancée significative sur leur connaissance et encadré des mémoires, puis des thèses permettant l'analyse de certains aspects précis. Richard Joseph a ainsi proposé plusieurs ouvrages et articles dont certains étudient le rôle de l'UPC et de Ruben Um Nyobè dans l'organisation combattante. En effet, sa thèse, publiée en anglais en 1977, démontre que les origines de l'UPC sont moins à rechercher dans le politique que dans les conditions économiques et sociales puisque les bastions combattants se trouvent à l'ouest du pays en raison de la pression des petits planteurs européens, et en Sanaga-Maritime où une traditionnelle défiance envers l'autorité se superpose aux épreuves endurées par les populations assujetties aux corvées administratives, au travail forcé, synonyme de mort pour les conscrits autochtones durant la période du mandat et de la tutelle<sup>20</sup>, et à l'abandon du secteur par l'administration coloniale<sup>21</sup>. Si son propos accorde une grande importance à Douala et à la répression de mai 1955, il montre que la guerre est une exception dans l'Afrique coloniale française au sud du Sahara, ce qui l'apparente davantage à l'Indochine et à l'Algérie qu'aux pays voisins. L'un des ouvrages de référence demeure celui d'Achille Mbembe, paru en 1996 et issu

13. Le terme est ainsi utilisé dans la plateforme présentée par Abane Ramdane au Congrès de la Soummam (20 août 1956), pour désigner les bases-arrières de la 'guérilla' – dont les membres sont des maquisard-es. « Plateforme du congrès de la Soummam », *El Moudjabid*, numéro spécial, 4, novembre 1956.

14. « Si un camarade continue à faire son travail de militant dans l'ombre, il est dans le maquis. Mais n'est pas maquisard, un camarade qui s'est réfugié pour échapper à l'arrestation ou tout autre forme de persécution colonialiste. » Discours de Ruben Um Nyobè prononcé le 20 septembre 1955 et reproduit in Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national Kamerounais, présentation et notes par Achille Mbembe*, Paris, L'Harmattan, p. 334.

15. Tenenbaum Elie, *Partisans et centurions...*, op. cit.

16. Cité par Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale 1958-1961. Entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, p. 200.

17. Archives diplomatiques de France (ADF), Nantes, 743PO1/6, Note du directeur de la Sûreté André Moret au Haut-Commissaire, « Objet : un "maquis" au Cameroun », 2 janvier 1957.

18. « Il faut bien spécifier que nous ne nous battons pas contre un parti qui demande l'indépendance, mais bien contre un parti qui assassine, incendie et sabote », écrit le délégué général du Haut-Commissaire Daniel Doustin. ADF, Nantes, 743PO1/6, Note de Daniel Doustin, « Les événements actuels au Cameroun », s.d., p. 5.

19. Thénault Sylvie (2019), « La nation du FLN, c'est la résistance ? », in Tahar Khalfoune (dir.), *Mélanges en l'honneur de l'historien Gilbert Meynier*, Paris, L'Harmattan, pp. 67-79.

20. Les noms de Njock, site du chantier du chemin de fer du centre ou du colon Chamaulte, patron de la Safa à Dizangue, continuent à susciter l'horreur chez les Basaa aujourd'hui encore. Le lecteur peut se référer aux ouvrages et travaux académiques suivants : Manga Mado Henri-Richard (1964) *Complainte d'un forçat*, Yaoundé, Clé. Voir aussi Balog Grégoire (1987) « L'Union des populations du Cameroun en pays Basaa : une approche sociologique de l'expansion d'un mouvement politique », Mémoire de Maitrise en sociologie, Université de Yaoundé, Cameroun ; Meyong Nestor F. (2000), « La rébellion et ses effets en Sanaga Maritime », Mémoire de DIPES II en histoire, ENS Yaoundé I, Cameroun ; Mbousnoum Jeanne Fidèle (2006), « Le maquis dans la région de Bot-Makak : 1955-1960 », Mémoire de Maitrise en histoire, université de Yaoundé I, Cameroun.

21. Joseph Richard (1977), *Radical Nationalism in Cameroun : Social Origins of the UPC Rebellion*, Clarendon Press ; Joseph Richard (1989), *Le mouvement nationaliste camerounais, les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala.

de sa thèse<sup>22</sup>. Il y propose une analyse approfondie du maquis en Sanaga-Maritime et « pays basaa », montrant aussi que, de 1948 à 1955, l'action de l'UPC s'exerce dans la légalité avant d'être « « contrainte à la clandestinité<sup>23</sup> ». Pour lui, l'UPC refuse la violence jusqu'à ce que les mesures prises par les autorités coloniales pour juguler sa progression mettent en péril son existence. Le tournant s'opère en juillet 1955 avec l'exil de certain-es de ses dirigeant-es : lorsqu'ils et elles se regroupent à Kumba, ces figures décident que « le recours à la lutte armée ne devait pas être exclu d'office<sup>24</sup> ». L'historien a aussi le mérite d'aborder la résistance par tous les aspects : magico-religieux, linguistiques et fiscaux, entre autres. D'autres universitaires ont participé à cette meilleure compréhension par la densité de leurs travaux, comme Daniel Abwa dont les ouvrages sur les Hauts-Commissaires<sup>25</sup>, puis sur le nationalisme camerounais<sup>26</sup>, permettent de saisir le contexte d'émergence et de structuration des maquis. Ce dernier ouvrage éclaire plus particulièrement notre sujet puisque l'historien montre que la violence armée se radicalise après la mort d'Um Nyobè, tout en étant plus émiétté. Il insiste notamment sur la violence de Paul Momo et de Martin Singap. C'est probablement encore plus en tant que directeur de mémoires et de thèses au sein de l'université de Yaoundé qu'il a contribué à la compréhension des maquis<sup>27</sup>. Il a ainsi dirigé, en cotutelle avec Léonard Sah, la thèse de Virginie Wanyaka Bonguen<sup>28</sup>, consacrée à la coopération militaire entre les deux pays<sup>29</sup>. Au sein du département d'histoire de l'Université de Yaoundé, les mémoires rédigés sous sa direction sont enfin nombreux à proposer une histoire locale des maquis<sup>30</sup>. Si les travaux de Jean Koufan Menkene, autre pilier de l'Université de Yaoundé, portent principalement sur les aspects politiques du mouvement nationaliste<sup>31</sup>, ses écrits et les travaux universitaires qu'il a dirigés ont également contribué à une approfondir la connaissance des maquis : ainsi du mémoire de maîtrise de Jacob Tatsitsa sur l'UPC dans la subdivision de Mbouda<sup>32</sup>, ou de celui de Faustin Magellan Kenné sur Jérémie Ndélééné<sup>33</sup>, qui a, par la suite, dans sa thèse, élargi sa réflexion à plusieurs chefs en région Bamiléké<sup>34</sup>. Tout comme Abwa, Menkene a aussi dirigé des mémoires ayant une approche régionale<sup>35</sup> ou plus spécifiquement sur la structure de l'ALNK (Armée de libération nationale du Kamerun<sup>36</sup>). Enfin, Maginot Noubissie Tchouake a réalisé sa thèse sur la répression des mouvements nationalistes et indépendantistes en région Bamiléké<sup>37</sup>. Il revient d'ailleurs avec Robert Fotsing Mangoua sur la difficulté à définir ce qu'est le maquis : « Des broussailles corses aux forêts du Cameroun, en passant par la jungle vietnamienne, il est difficile de donner une définition du maquis, qui fait apparaître, dans sa plénitude,

22. Mbembe Achille (1981), « La violence dans la société Basaa du Sud-Cameroun. Essai d'étude historique », Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université de Yaoundé, Cameroun ; Mbembe Achille (1989), « La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960) : esquisse d'une anthropologie historique de l'indiscipline », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France ; Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, Paris, Karthala.

23. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 219.

24. *Ibid.*, p. 224.

25. Abwa Daniel (1998), *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916- 1960)*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé.

26. Abwa Daniel (2010), *Cameroun : histoire d'un nationalisme*, Yaoundé, Éd. Clé.

27. Mbouchoueng Marie-Claire, (1984), « Ernest Ouandié (1924-1971) : l'homme et son action politique », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, Cameroun ; Kingue Mbang Bang Jean (2005), « Le maquis dans le Nkam : 1956-1973 », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun et (2014), « L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulations des hommes, des idées et soutiens logistiques », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

28. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2008), « La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1959-2005) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

29. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions.

30. Fotso Joseph Marie (1998), « La "rébellion" en pays Bamiléké de 1955 à 1966, le cas de la subdivision de Bafoussam », Mémoire de Maîtrise, Université Yaoundé I, Cameroun ; Njankou Dantse Henriette (1999), « Le "maquis" et ses effets dans le Ndé 1958-1970 », Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, Cameroun.

31. Menkene Jean Koufan (1985), « La vie politique au Cameroun sous l'occupation française, 1916-1923 », Thèse d'histoire, Université de Paris VII-Diderot, France.

32. Tatsitsa Jacob, (1995), « UPC, tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda, 1950-1965 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

33. Kenné Faustin Magellan (2001), « Jérémie Ndélééné (1920-1960), une figure emblématique de la rébellion camerounaise », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

34. Kenné Faustin Magellan (2007), « Les grands chefs de l'insurrection armée en pays Bamiléké et leurs activités de 1955 à 1971 », Thèse en histoire, Université Yaoundé I, Cameroun.

35. Ewondjo Samson David (2001-2002), « La naissance du "maquis" dans le Mungo 1955- 1970 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

36. Mbatchou Stella (2003), « Contribution à la connaissance de l'histoire de l'Armée de Libération Nationale Kamerunaise (A.L.N.K.), 1959-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

37. Noubissie Tchouake Maginot (2005), « Mouvements d'oppositions et de répressions dans l'Ouest-Cameroun (1922-1970) », Thèse en histoire, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France.

la complexité de la dynamique qui porte l'aspiration des hommes<sup>38</sup> ». En outre, une attention accrue est portée à des acteur·rices impliqués, au-delà des combattant·es de l'UPC et des forces armées ou de « maintien de l'ordre », comme les chefs traditionnels<sup>39</sup>, les femmes<sup>40</sup>, les enfants<sup>41</sup>. Le mot *maquis* soulève donc des enjeux spécifiques, qui le distinguent des autres termes précédemment cités en matière de pratique sémiotique. Si l'écriture sous la forme « maquis » renvoie là encore aux sources historiques qui l'utilisent ainsi, la graphie 'maquis' pourrait impliquer, en l'état de l'historiographie camerounaise, une sorte de relativisme conduisant, consciemment ou non, à dénier aux combattant·es upécistes une reconnaissance égale à celle d'autres « maquisard·es » : ceux de la résistance à l'occupation allemande. Pour cette raison, le terme est ici écrit, dans une perspective analytique, sans guillemets. Il n'en va pas de même pour d'autres termes issus de ce contexte, ou d'ailleurs des conflits indochinois ou algérien, porteurs d'un biais sémantique : ceux liés à la « guerre révolutionnaire ».

### 3. PENSER LA 'GUERRE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE'

Persuadés que les pratiques combattantes auxquels ils sont confrontés s'inspirent de la pensée maoïste, les théoriciens militaires français les analysent en effet le plus souvent comme relevant de « guerres révolutionnaires » au service d'un mouvement communiste international<sup>42</sup>. Si la lutte contre le Viêt-Minh impulse cette réflexion, plus particulièrement en termes d'« action psychologique<sup>43</sup> », le conflit algérien fournit l'occasion d'une théorisation plus poussée de cette « guerre révolutionnaire », souvent qualifiée aussi de « subversive », et objet d'un ensemble disparate de textes et de conférences que les historien·nes désignent aujourd'hui comme constitutif d'une « doctrine de la guerre révolutionnaire<sup>44</sup> » (DGR). Diffusée au sein des réseaux de pouvoirs de la IV<sup>e</sup> République<sup>45</sup>, elle favorise l'élaboration, l'expérimentation et l'institutionnalisation de contre-pratiques censées permettre à l'armée française de s'adapter aux nouveaux enjeux de la « guerre moderne<sup>46</sup> », quitte à sortir des règles de l'État de droit : organisation, surveillance et contrôle des civil·es, impliquant le déplacement forcé de millions d'Algérien·nes dans des camps dits de « regroupement » ; arrestations et détentions arbitraires de suspect·es politiques, dans un contexte où « la guerre oblige la justice<sup>47</sup> » ; généralisation de la torture dans le cadre de la recherche du renseignement opérationnel, exécutions sommaires ou « disparitions » de suspect·es<sup>48</sup>. Pour les tenants de la DGR, l'idée est de s'approprier les dynamiques de l'affrontement en prenant de court le FLN – voire, pour certains officiers, de mener *manu militari* un programme de réformes politiques, économiques et sociales : une « révolution » de la société algérienne qui leur permettrait de se substituer aux indépendantistes sur leur propre terrain<sup>49</sup>. La « guerre révolutionnaire » constitue donc une catégorie pratique, pour ces acteurs ou leurs homologues du Cameroun : dans leurs stratégies rhétoriques, elle constitue le principal instrument de légitimation de leurs actions. Ce fait, en lui-même, interdit son usage comme catégorie d'analyse : le terme de « guerre révolutionnaire » est donc utilisé ici sous une graphie unique, et fait toujours référence à la pensée des protagonistes militaires français. Par extension, et par commodité, l'expression

38. Noubissie Tchouake Maginot et Robert Fotsing Mangoua, (2019), « Maquis et luttes clandestines : histoires, mémoires et complexités », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences humaines*, 2, p. 15.

39. Ndjapoum Ngatcha Alain (2005), « Contribution à la connaissance du rôle de l'autorité traditionnelle dans la rébellion upéciste en région Bamiléké : 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

40. Sah Léonard (2008), *Femmes bamiléké au maquis. Cameroun (1955-1971)*, Paris, L'Harmattan ; Ndje Second (2008), « La femme Basaa du Cameroun au Maquis : 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Nzeuchieu Clarisse (2022), « Femmes et violences : histoire des mobilisations féminines au Cameroun de 1931 à 1969 », Thèse en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Ndengue Rose (2018), « Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse en histoire, Université de Sorbonne Paris-Cité, France.

41. Waté Sayem Gilbert (2013), « Les enfants soldats dans la résistance armée en pays Bamiléké (1957-1971) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang ; Saha Zacharie et Waté Sayem Gilbert (2019), « Enfants soldats en pays bamiléké et dans le nord du Mungo : victimes et héros de la Guerre de Libération Nationale du Cameroun (1956-1971) », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences humaines*, 2, pp. 83-103.

42. <sup>47</sup> Rubenstein Jérémie (2023), *Terreur et séduction. Une histoire de la doctrine de la guerre révolutionnaire*, Paris, La Découverte.

43. Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul (2005), *La République et son armée face au « péril subversif ». Guerre et action psychologiques (1945-1960)*, Paris, Les Indes savantes.

44. Girardet Raoul (1964), *La crise militaire française (1945-1962). Aspects sociologiques et idéologiques*, Paris, Armand Colin ; Leroux Denis, « La "doctrine de la guerre révolutionnaire" : théories et pratiques », in Bouchène Abderrahmane, Peyroulou Jean-Pierre, Ouanassa Siari Tengour, Thénault Sylvie (2012), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, Paris, La Découverte, pp. 526-532.

45. Rigouste Mathieu (2011), *L'Ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.

46. Trinquier Roger (1961), *La guerre moderne*, Paris, Éditions de la Table Ronde.

47. Thénault Sylvie (2001), *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La découverte.

48. Branche Raphaëlle (2001), *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard.

49. Leroux Denis (2018), « Une armée révolutionnaire : la guerre d'Algérie du 5<sup>e</sup> Bureau », Thèse en histoire, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, France.

de « guerre contre-révolutionnaire », rarement mobilisée en contexte historique par ces mêmes acteurs, peut par contre constituer une catégorie d'analyse désignant, globalement, l'arsenal de pratiques forgé par eux pour s'opposer à la « guerre révolutionnaire » : elle permet en effet de simplifier la sémantique de l'affrontement en distinguant les pratiques des combattant-es anticolonialistes, partisan-es d'une guerre à finalité « révolutionnaire », qu'elle soit ou non d'inspiration maïste, des pratiques répressives des autorités coloniales.

Du fait de la configuration propre à ce type de conflit, les termes utilisés par les protagonistes civils et militaires pour nommer leurs propres actions doivent faire l'objet d'un traitement sémiotique comparable à celui de la « guerre révolutionnaire » : le terme d'« autodéfense », par exemple, tend à invisibiliser la contrainte – certes, variable – qui pèse sur les choix des populations ainsi mobilisées par l'autorité militaire afin de satisfaire sa conception de la guerre. De même, l'expression « village de regroupement » doit-elle, comme dans le cas algérien<sup>50</sup>, faire l'objet de précautions sémantiques et sémiotiques. En lui-même, le terme de « regroupement » désigne l'action de rassembler, dans un même espace, une population dont la « dispersion » est pensée comme « problématique ». Comme en atteste le préfixe *re-*, la mesure est alors implicitement pensée par les protagonistes militaires comme un retour à une certaine norme de peuplement, que ses enjeux soient géostratégiques (briser les solidarités familiales qui assurent la survie des maquis) ou socio-économiques (déstructurer une société rurale dont l'organisation est perçue comme anachronique au regard des impératifs de la modernité occidentale, que la « mission de civilisation », puis celle de « développement », sont censées imposer) : pour cette raison, le terme, reflet d'un biais performatif, ne peut être utilisé autrement que sous la graphie « regroupement ». Il convient par ailleurs de faire précéder ce terme par celui de « camp », écrit sans marque spécifique, et toujours préférable à celui de « village » utilisé par les militaires : si l'expression « village stratégique » est en effet entrée dans les pratiques historiographiques et analytiques pour désigner ces lieux où les armées, européennes et sud-américaines notamment, déplacent, pour les besoins de leurs « guerres contre-révolutionnaires » ou « contre-subversives », des millions de civil-es au cours du xx<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>, elle atténue sémantiquement la coercition et les violences multiples qui s'exercent de leur fait ou en leur sein, au contraire du terme « camp » qui les rattache au champ des possibles concentrationnaires<sup>52</sup>, extrêmement diversifié<sup>53</sup>. Quand bien même les « regroupements » de Sanaga-Maritime révèlent une surveillance et un encadrement militaire et colonial plus lâche qu'en Algérie, leur statut de camp doit être ici affirmé : la population civile n'en est pas moins contrainte dans sa liberté, que ce soit par le déplacement forcé ou l'encampement qu'elle subit, ou encore les multiples formes d'actions exercées à son encontre par les militaires. En la matière enfin, le terme d'« action psychologique » doit être ici soumis à un même sort sémiotique : bien qu'étant là encore d'ampleur moindre qu'en Algérie, il est indéniable que les actions qu'il désigne sont une violence faite aux populations civiles – et d'ailleurs assumée comme telle par ses concepteurs, qui se réfèrent explicitement au *Viol des foules par la propagande* de Serge Tchakhotine. Du reste, en la matière, le travail ici présenté s'inscrit dans un champ historiographique déjà bien défriché, tant l'histoire de ces pratiques est relativement connue : les travaux sur les combattant-es upécistes accordent une attention poussée à leur répression militaire<sup>54</sup>, s'appuyant sur une exploration parfois très descriptive d'archives militaires largement ouvertes depuis deux décennies<sup>55</sup>. L'application des principes de la « guerre contre-révolutionnaire » en Sanaga-Maritime fait, en la matière, l'objet d'un intérêt particulièrement soutenu<sup>56</sup>, de même d'ailleurs que la répression particulièrement violente menée par l'armée française dans l'ouest du Cameroun<sup>57</sup>. L'ouvrage *Kamerun !* a proposé une synthèse contextualisée et approfondie de la « guerre contre-révolutionnaire »<sup>58</sup> – notamment pour la Zopac

50. Sacriste Fabien (2022), *Les camps de "regroupement" en Algérie. Une histoire des déplacements forcés*, Paris, Presses de Sciences Po.

51. Gerlach Christian (2009), « Sustainable Violence: Mass Resettlement, Strategic Villages, and Militias in Anti-Guerrilla Warfare », in Bessel Richard, Haake Claudia B. (éd.), *Removing Peoples. Forced Removal in the Modern World*, Oxford, Oxford University Press ; Colombo Pamela (avril-juin 2018) (dir.), « Les villages stratégiques. Politiques insurrectionnelles et regroupements de populations », *Critique internationale*, 79.

52. Sacriste Fabien (2018), « Les "regroupements" de la guerre d'Algérie, des "villages stratégiques" ? », *Critique internationale*, 79, pp. 25-43.

53. Kotek Joël et Rigoulot Pierre (2000), *Le siècle des camps*, Paris, JC Lattès ; Wiewiorka Annette (1997), « L'expression "camp de concentration" au 20<sup>e</sup> siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 54, pp. 4-12.

54. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit.

55. Duval Eugène-Jean (2004), *Le sillage militaire de la France au Cameroun : 1914-1964*, Paris, L'Harmattan.

56. Kene Nguemo Jean-Paul (1996), « Les stratégies françaises de pacification : le cas de la zone de pacification de la Sanaga-Maritime au Cameroun (1956-1958) », Thèse en sociologie, Paris, EHESS, France ; Meyong Nestor Fils (2004), « La zone de pacification en Sanaga-Maritime, 1956-1959 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

57. Kenné Faustin M. (2022), *Vivre sous maquis : Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Yaoundé, Première Lignes Éditions.

58. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique. 1948-1971*, Paris, La Découverte ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2016), *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique*, Paris, La Découverte.

de Sanaga-Maritime, qui concentre largement l'effort répressif pour la période étudiée<sup>59</sup>. Via des entretiens et de nouvelles archives, le travail de la Commission a permis de retracer les trajectoires des principaux acteurs impliqués, de préciser les modalités de la séquence répressive de décembre 1956-janvier 1957, notamment à Ékité, d'explicitier les représentations à l'œuvre au sein du milieu militaire français, comme de proposer une approche plus précise des regroupements et de leurs spécificités, et des déclinaisons de l'« action psychologique » au Cameroun, distincte de ce qui se fait en Algérie ou en Indochine. Elle a également pu approfondir les perspectives sur les opérations militaires dans les maquis, notamment sur la question des « fuyards abattus » et des « ralliés », tout en proposant une étude complète de la traque et de l'assassinat d'Um Nyobè.

L'intitulé même de cette zone d'exception dédiée à l'application de la 'guerre contre-révolutionnaire', inscrit cette dernière dans la lignée des politiques de « pacification », consubstantielles au projet de soumission coloniale des empires européens. Dans son acception contemporaine, le terme « pacification » désigne une campagne militaire destinée à imposer, après la conquête, la présence européenne et l'ordre colonial, ou à le « restaurer » dans les territoires entrés en insurrection<sup>60</sup>. Un terme forcément ambigu, dont le champ sémantique, censé évoquer un processus interne de construction de la paix sociale pour mieux légitimer la pérennisation d'une domination allogène, ne peut être compris en dehors de sa fonction d'euphémisation : il ne saurait occulter, en tout cas, les violences physiques, psychiques et symboliques, individuelles ou collectives, exercées contre les combattant-es, mais également contre les civil-es, et qui précèdent ou accompagnent la « pacification<sup>61</sup> ». Si cette dernière ne saurait donc désigner la paix, elle ne correspond pas non plus, *stricto sensu*, à un affrontement armé : elle n'en relève pas moins de « formes originales de guerre<sup>62</sup> » nées au XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de stratèges et théoriciens qui en prolongent le cadre strictement militaire et policier pour l'inscrire dans une perspective également politique, incitant l'armée à s'investir dans les domaines administratifs, économiques et sociaux de l'action publique. De Bugeaud à Pennequin, puis de Gallieni à Lyautey, le « devoir de civilisation » lié à la colonisation est alors mobilisé pour justifier la soumission militaire, préalable au déploiement d'une domination administrative devant, elle, permettre la transformation du territoire et des populations autochtones. Dans l'Algérie du XIX<sup>e</sup> siècle, les bureaux arabes reçoivent ainsi « pour mission essentielle l'instauration d'un ordre français », ce dont ils cherchent à s'acquitter par des mesures répressives et politiques visant à agir sur le milieu rural, et d'abord sur son économie<sup>63</sup>. Cette ambition fonde la « doctrine de pacification » française, dont la formalisation s'opère sous l'impulsion de Théophile Pennequin qui l'applique dans les territoires militaires qu'il commande en Indochine : reprise par Gallieni puis Lyautey à Madagascar et au Maroc, elle imprègne les pratiques répressives et administratives de l'armée française en colonie jusqu'aux guerres d'indépendance<sup>64</sup>. Lorsque débudent ces dernières, « l'école française de la pacification » est toute encore empreinte de l'héritage pourtant contradictoire de Lyautey, Résident général au Maroc : la « pacification », présentée comme une guerre « constructive », reste une « trouvaille de propagande [suggérant] qu'il n'y a pas au Maroc d'opérations militaires, mais des actions de police [...]. Ainsi la France ne conquiert pas un pays étranger ; elle rétablit un ordre menacé par l'anarchie ; elle restaure un État ; elle unifie un Empire<sup>65</sup> ». Les résistances des confédérations guerrières du Sahara au début des années 1910 et jusque dans l'entre-deux-guerres soulignent pourtant son impuissance, l'incitant à adopter en retour des moyens soulignant, eux, toutes les ambiguïtés de la « pacification » : « À l'encontre du discours officiel sur la politique du contact, de la tasse de thé, du sucre et du sourire, la Résidence a recours à des moyens et à des méthodes de guerre de plus en plus rigoureuses et coercitives<sup>66</sup> ». C'est pourtant cet héritage que l'armée française transfère dans l'Aurès de 1955 afin d'y « rétablir » l'ordre, avant de s'en inspirer pour créer les Sections administratives spécialisées (Sas), dont le déploiement sur tout le territoire algérien favorise un ultime

59. Deltombe Thomas, Domerque Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !... op. cit.*, Chapitres 14 (« Aux origines de la Zopac : l'importation d'une doctrine militaire en Sanaga-Maritime »), 15 (« Zopac I : regrouper et endoctriner ») et 16 (« Zopac II : traquer et éliminer »), pp. 247-300.

60. Klein Jean-François (2020), « La « pacification », un processus impérial », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, [disponible sur : <<https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/l%E2%80%99europe-et-le-monde/gouverner-les-europ%C3%A9ens-et-les-populations-coloniales/la-%C2%AB%C2%A0pacification%C2%A0%C2%BB-un-processus-imp%C3%A9rial>>, consulté le 12 mars 2024].

61. Joly Vincent (2009), *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales, l'expérience française*, Paris, Presses Universitaires de Rennes ; Frémeaux Jacques (2010), *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS éditions.

62. Venayre Sylvain (2023), *Les guerres lointaines de la paix. Civilisation et barbarie depuis le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, p. 167.

63. Frémeaux Jacques (1993), *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël ; Ruscio Alain (2024), *La première guerre d'Algérie. Une histoire de conquête et de résistance, 1830-1852*, Paris, La Découverte, pp. 172-179.

64. Klein Jean-François (2021), *Pennequin, le « sorcier de la pacification », Madagascar-Indochine (1849-1916)*, Paris, coédition Hémisphères-Maisonneuve & Larose ; Klein Jean-François (2022), « La pacification : un legs impérial hybride par-delà les décolonisations », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 287, pp. 9-22.

65. Rivet Daniel (1988), *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925). Tome 2*, Paris, L'Harmattan, p. 64.

66. Rivet Daniel, *Lyautey et l'institution...*, *Ibid.*, p. 70.

regain d'une forme d'administration militaire. La « pacification » dont ces officiers des Affaires algériennes sont le fer de lance, se modernise au contact des enjeux spécifiques de la décolonisation, à la croisée de la triple influence des pratiques autoritaires de l'administration coloniale, du modèle lyautéen et des théoriciens de la « guerre révolutionnaire ». Regroupant des activités multiples, mais solidaires, oscillant entre répressions, contrôle social et vellétés de réforme, elle constitue « un système dont le but reste *in fine* de faire triompher une ultime tentative d'étatisation de la société algérienne<sup>67</sup> ». Outre que les relations entre officiers et populations sur lesquelles elle repose, incluent des formes diverses, mais constantes de contraintes, leur action reste indissociable d'un certain nombre de violences militaires, politiques, économiques, sociales et culturelles qui caractérisent l'action globale de l'armée française en Algérie. Ultime avatar de la « pacification », la répression militaire au Cameroun obéit à de mêmes logiques – soulignant à quel point ce terme, s'il recouvre dans la pratique « une pluralité de sens et d'expériences », relève, *in fine*, d'une même dynamique globale : « Quelle que soit l'option choisie par les administrations coloniales, le but recherché est toujours le même : assurer la défense de l'Empire en perpétuant la domination. La pacification prend ainsi toute sa place dans l'analyse et la connaissance du fait colonial<sup>68</sup> ».

Sa grammaire étant ainsi posée, il convient maintenant de saisir les enjeux, les modalités et les conséquences de cette guerre que l'armée française mène au Cameroun à compter de décembre 1956. Pour cela, il faut la mettre en perspective avec la stratégie guerrière adoptée par son adversaire, notamment en Sanaga-Maritime : celle des maquis, bases arrières d'une 'guérilla' qui symbolise le passage de la lutte politique à l'action armée. Le dispositif militaire évolue progressivement pour s'adapter à cette stratégie maquisarde : outre les présences momentanées de renforts d'AEF, le renouvellement des officiers aux principaux postes de commandement contribuent à faire glisser la répression vers la guerre. L'imaginaire au prisme de laquelle cette dernière est pensée, se situe à la croisée des représentations racialistes héritées de la colonisation et du renouvellement théorique alors en cours dans les États-majors français, depuis le début de la guerre d'indépendance indochinoise. Consacrant les populations civiles comme enjeux de l'affrontement, cet imaginaire légitime, pour les cadres militaires et civils affectés en Sanaga-Maritime, des pratiques spécifiques de guerre, dont ils voilent la violence par le recours à la sémantique de la « pacification » : déplacements forcés, propagande et « villagisation ». Des pratiques par ailleurs pensées comme un préalable nécessaire aux opérations militaires *stricto sensu* qui, du renseignement à la « contre-guérilla », visent à éliminer les combattant-es en les tuant ou en les forçant à se rendre, et à détruire des maquis devenus le symbole de l'opposition à un processus d'indépendance qui débute alors sous encadrement français.

67. Sacriste Fabien (2023), « Pacification », in Quemeneur Tramor, Ouanassa Siari Tengour et Thénault Sylvie (dir.), *Dictionnaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Bouquins éditions, pp. 906-908.

68. El Mechat Samia (2014), « Introduction », in el Mechat Samia (dir.), *Coloniser, pacifier, administrer. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS Éditions, p. 13.

## A. LA STRATÉGIE GUERRIÈRE DE L'UPC

Après la dissolution de juillet 1955, l'UPC ajoute progressivement la violence à ses moyens d'action afin d'obtenir l'indépendance<sup>69</sup> et en fait plus largement une réponse au système colonial, pour reprendre Achille Mbembe<sup>70</sup>. Néanmoins, les cadres du mouvement divergent sur les types de violences à employer, leur degré d'intensité, leur temporalité et les cibles à frapper. Dépourvue de compétences en la matière, l'UPC crée des organisations paramilitaires, dont le Comité National d'Organisation (CNO) essentiellement basé en Sanaga-Maritime et le Sinistre de Défense Nationale du Kamerun (SDNK) concentré en région Bamiléké, pour organiser, puis mener la guerre contre l'armée française, les « forces de l'ordre » et les alliés du système mis en place par les administrateurs français. Le succès, ou non, de ces deux organisations repose sur la formation des combattant-es, le fonctionnement des unités, mais aussi leur ancrage au sein des populations locales. Les autorités coloniales françaises, en particulier les Hauts-Commissaires, rejettent sur l'UPC la responsabilité de la plupart des violences, à l'instar de Roland Pré qui lui impute les événements violents de mai 1955 et disculpe ainsi la répression menée : « Je ne reviendrais pas sur les douloureux événements de mai, point d'aboutissement d'une campagne systématique d'agitation politique qui prit en avril le relais de l'agitation sociale et dont un parti, qui puisait son inspiration, ses méthodes et une partie de ses moyens chez les adversaires de la civilisation occidentale, n'a pas hésité à prendre de sanglantes responsabilités<sup>71</sup> ». Cette argumentation se poursuit au-delà avec les hommes politiques installés par les autorités administratives françaises comme Ahidjo qui affirme dans son discours, à l'occasion des fêtes de l'indépendance de janvier 1960 : « Ceux qui se sont séparés de nous et ont tenté de conquérir seuls, les objectifs qui revenaient à tout un peuple n'ont fait qu'entraver la marche de leurs frères. Qu'ils reconnaissent leurs erreurs et nous rejoignent aujourd'hui<sup>72</sup> ». Cette conclusion est aussi avancée par plusieurs auteurs comme Victor T. Le Vine qui parle de l'impatience de l'UPC à utiliser la violence pour atteindre ses objectifs<sup>73</sup>. Dans le même temps, historiennes et historiens replacent cette violence dans un paradigme plus global à l'image de Richard Joseph et Achille Mbembe qui expliquent dès les années 1970-1980 que l'UPC aborde l'utilisation de la violence comme un acte de résistance au système colonial<sup>74</sup>.

Mai 1955 constitue bien un tournant : Um Nyobè constate que « le Cameroun est en état de guerre, car les morts et les blessés de notre pays sont victimes des opérations militaires menées par des troupes aéroportées du Tchad sous encadrement des officiers, sous-officiers et hommes de troupes français<sup>75</sup> », mais que, néanmoins, le mouvement nationaliste doit continuer à « lutter dans le cadre de la charte des Nations Unies pour obtenir l'unification et l'indépendance du Cameroun<sup>76</sup> ». Dans les maquis et l'exil, les membres de l'UPC considèrent que la tâche la plus immédiate après mai 1955 est de « consolider le mouvement national en vue de permettre à nos frères de marcher d'un pas ferme vers le but ultime qui préoccupe nos simples gens ; nos compatriotes de toutes les catégories : l'unification et l'indépendance<sup>77</sup> ». Cette restructuration dans la clandestinité s'inscrit dans le contexte de la préparation de la mission de visite de l'Onu prévue en octobre 1955. C'est le constat établi par le directeur de la Sûreté Paul Divol qui reconnaît que malgré les arrestations quotidiennes des membres de l'UPC pour reconstitution de parti dissous, « l'un des aspects essentiels de l'activité politique au Cameroun est la somme des efforts fournis par les

69. Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1848-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe, p. 310.

70. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 243.

71. Archives de la Fondation Charles de Gaulle (AFCG), RPF 665, Allocution de Roland Pré lors de l'ouverture de la session budgétaire de l'Atcam, 21 octobre 1955, p. 3.

72. Ahidjo Ahmadou, « Proclamation aux populations du Cameroun à l'occasion des fêtes de l'indépendance, 4 janvier 1960 », in Ahmadou Ahidjo (1980), *Anthologie des discours 1957-1979, tome 1 (13 novembre 1957-25 janvier 1965)*, Dakar, Les nouvelles éditions africaines, p. 35.

73. Le Vine Victor T. (1970), *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance*, Paris, Nouveaux horizons, pp. 44-53.

74. Cette idée est confirmée par une comparaison avec d'autres espaces colonisés ou à une autre échelle : Coquery-Vidrovitch Catherine (1972), *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires (1898-1930)*, Paris-La Haye, Mouton ; Dwyer Philip & Ryan Lindall (2012), *Theatres of Violence : Massacre, Mass Killing and Atrocity throughout History*, New-York, Berghahn Books.

75. ANOM, 1AFFPOL3336, Ruben Um Nyobè, Hommage au peuple Camerounais, 27 juin 1955, p. 1.

76. *Ibid.*

77. ANOM, 1AFFPOL3336, Ruben Um Nyobè, Hommage au peuple Camerounais, 27 juin 1955, p. 4.

militants upécistes, pour démontrer à la prochaine mission de visite de l'Onu, l'importance de l'UPC, l'enracinement populaire de ses revendications, en dépit de la dissolution et malgré «la répression<sup>78</sup>».

Entre mai 1955 et la conférence de décembre 1956, les cadres de l'UPC créent le CNO, puis ajoutent la violence et la guerre à l'éventail de leurs actions pour obtenir gain de cause, une séquence répressive au cours de laquelle les autorités coloniales maintiennent une pression constante.

## I. LE CNO, LA STRUCTURE PARAMILITAIRE DE L'UPC EN SANAGA-MARITIME

Le CNO s'inscrit alors dans une démarche qui dépasse le seul espace camerounais puisque d'autres mouvements indépendantistes et nationalistes créent une branche armée, à l'image de l'ALN en Algérie<sup>79</sup>. Au Cameroun, l'UPC met en place le CNO et le SDNK par un processus différent. Si la Sanaga-Maritime est bien la région où il agit le plus, le CNO opère également, mais dans une moindre mesure, à Yaoundé, Douala, Mbalmayo, Nloup, Foulassi, ou encore Sangmélina<sup>80</sup>. À l'approche des élections de décembre 1956, les différentes sections de l'UPC organisent les 2 et 3 décembre 1956 à Makaï, dans la subdivision d'Éséka, une rencontre pour examiner la situation politique au Cameroun<sup>81</sup>. Au cours de ces assises, les militant-es décident de mettre en pratique le programme en six points contenus dans le discours du nouvel an prononcé par Um Nyobè le 28 décembre 1955. Dans la logique du comité directeur de l'UPC, ce programme politique fait office de serment historique par lequel chaque militant-e s'engage pour que l'année 1956 soit l'année de l'unité nationale et de la mise en place des fondements d'un État camerounais indépendant et souverain<sup>82</sup>. La résolution n°1 de l'assemblée du 2 décembre 1956 officialise la naissance du CNO :

Considérant que le point 4 préconise la dénonciation des valets et mercenaires des colonialistes, agents des oppositions africaines ;  
 Considérant que l'acceptation des élections sous l'égide de la Loi-cadre constitue en soi une coopération pure et simple avec les colonialistes et une grave injure à nos frères morts pour la cause Kamerunaise ;  
 Considérant que l'application de la Loi-cadre au Kamerun n'est autre chose qu'un coup de force consciemment monté contre le peuple Kamerunais sous le couvert des élections sans nom ;  
 En conséquence, la rencontre nationale des sections et secteurs de l'UPC du Kamerun oriental décide :  
 Une large application du programme 1956 en 6 points et plus particulièrement son point 4 correspondant aux tâches de l'heure ;  
 La création d'un Comité National d'Organisation chargé de la stricte application du point 4 susvisé et de la coordination du travail dans les sections et les secteurs<sup>83</sup>.

351

Au regard de cette résolution, l'objectif principal du CNO, tel que défini par le point 4 du programme, est l'isolement et la dénonciation de celles et ceux qui « collaborent ». En outre, son rôle est de coordonner le travail des sections et des secteurs organisés au niveau des régions et des départements. Il faut souligner qu'à la création de cette structure paramilitaire, la date des élections n'est pas encore fixée et Um Nyobè continue de croire à un possible revirement de Soppo Priso<sup>84</sup>. Dès lors et pour reprendre l'analyse de Simon Nken, l'objectif immédiat du CNO est de conduire une action armée pour empêcher la tenue de ces élections en Sanaga-Maritime. Pour cela, il est demandé aux habitant-es de rester chez eux le jour du vote. Dans le cas contraire, les cases peuvent être brûlées, ainsi que celles des opposant-es à l'UPC<sup>85</sup>. Des barrages sur les routes ou des sabotages de ponts sont également mis en œuvre pour entraver les élections. Dans le sillage de ces premières actions et dans une perspective plus globale sont créés ce que Maginot Noubissie Tchouake appelle « les maquis opérationnels » et que l'on connaît par ailleurs sous le nom de « maquis cénois », en référence au CNO. Il s'agit d'espaces spécifiquement dédiés à la préparation au combat<sup>86</sup>. La distinction entre les deux types d'espaces est d'ailleurs établie par les cadres de la Zopac eux-mêmes :

78. ANOM, 1AFFPOL3325, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté (8-15 octobre 1955), Yaoundé, 15 octobre 1955, p. 1.

79. Branche Raphaëlle (2019), « Combattants indépendantistes et société rurale dans l'Algérie colonisée », 20&21. *Revue d'histoire*, 141, p. 114 ; MacMaster Neil (2024), *Guerre dans les djebels : société paysanne et contre-insurrection en Algérie, 1918-1958*, Paris, Éditions du Croquant.

80. Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 244.

81. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 259 ; Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 312.

82. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 180.

83. ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957.

84. Um Nyobè Ruben, *Écrits sous...*, *op. cit.*, p. 185.

85. Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 313-315.

86. Noubissie Tchouake Maginot, « Violence et clandestinité... », art.cité, p. 50.

Lors des interrogatoires, les prisonniers font eux-mêmes la différence entre les maquis UPC et les maquis CNO dit « Cénois ». Ces derniers sont exclusivement réservés aux membres du CNO et à ceux qui se sont engagés comme « Combattant ». Ils sont commandés par un chef ayant des fonctions militaires et peuvent recevoir une mission de combat. Les autres maquis upécistes ne sont que des refuges pour les sympathisants du mouvement susceptible d'avoir maille à partir avec les représentants de l'administration ou les forces de l'ordre. Les maquisards CNO ont en principe un uniforme sommaire short et chemisette en noire ou bleue<sup>87</sup>.

La distinction entre les « maquis-refuges » des membres de l'UPC et les « maquis-opérationnels » symbolise l'élargissement des formes de la lutte nationaliste vers des actions armées. Pour l'armée française, cette stratégie de guerre peut être qualifiée de « révolutionnaire<sup>88</sup> », car elle se déploie autour d'une forme particulière de « guérilla » où les techniques traditionnelles de harcèlement de l'adversaire et de surprise se combinent à une action politique<sup>89</sup>. Dès sa création le 2 décembre 1956, le CNO est composé d'un état-major dont la vocation est de coordonner ses activités à l'échelle du territoire avec un grand quartier situé dans chaque région administrative, des secteurs correspondant aux sections upécistes et des sections relevant des comités centraux upécistes. Cette superposition des structures de l'UPC et du CNO aspire à consolider l'organisation paramilitaire, mais aussi à assurer son ravitaillement. Les sections adressent des rapports d'activités aux secteurs qui, à leur tour, ont l'obligation de les transmettre au grand quartier. Compte tenu de la proximité de la date des élections, « l'organisation du CNO relève de l'improvisation, car les dirigeants des secteurs n'ont que quelques jours pour mettre leurs sections en place<sup>90</sup> ». S'il connaît une structuration assez efficace en Sanaga-Maritime, notamment dans les subdivisions d'Édéa, Éséka et Babimbi<sup>91</sup>, le CNO ne réussit pas à s'étendre à l'échelle du territoire. L'organisation est structurée autour d'un chef d'état-major, Gorgon Foe et de son chef d'état-major adjoint, Isaac Nyobè Pandjock, mais aussi du secrétaire général Owono Otto et d'un intendant général, Jean Bayiga<sup>92</sup>. En ce qui concerne le grand quartier, celui de la Sanaga-Maritime est créé le 15 décembre 1956 à l'occasion d'une réunion des trois secteurs du CNO (Babimbi, Édéa et Éséka). Il est composé de Philippe Tsomb, Elie Njom, Joseph Ndo, Philibert Njonock, Benjamin Boum et Oscar Mbinack. Puis, les secteurs sont dirigés par des capitaines-chefs, Etienne Nsongan Nwang pour le secteur Babimbi par exemple<sup>93</sup>, et les sections, par les sergents-chefs. La direction de la Sûreté n'en juge pas moins cette hiérarchie « fantaisiste<sup>94</sup> ». Comme l'explique Daniel Abwa, cette organisation du CNO est complexe et surtout évolue au fil des années, sa présentation diverge donc en fonction des auteurs et des documents sur lesquels ils s'appuient<sup>95</sup>. Il convient surtout de garder à l'esprit que le CNO demeure logiquement subordonné à l'UPC qui fournit les combattant-es nécessaires, la liste des individus à réprimer, le matériel et les fonds<sup>96</sup>.

Le CNO passe donc à l'action après la rencontre de Makaï. Le 17 décembre 1956 dans la subdivision d'Éséka, le docteur Charles Delangue et Samuel Mpouma, candidats aux élections de l'Atcam, sont tués, près de la mission catholique de Bot-Makak<sup>97</sup>, ainsi qu'une trentaine de personnes à Dibang et Dikonop. Si dans la subdivision d'Édéa, aucune victime n'est mentionnée, dans la subdivision Babimbi, Jean Mouaha et Jean Loga de Pandjock, sont jetés dans la Sanaga avec une pierre au cou. D'autres personnes y sont également tuées, dont deux enfants selon Simon Nken<sup>98</sup>. Une source militaire parle de « 96 personnes réputées "valets des colonialistes" devant être tuées, plusieurs sauvagement ; 600 cases étaient incendiées<sup>99</sup> ». La direction de la Sûreté donne également un bilan de 96 morts dont 59 dans la subdivision d'Éséka et 37 dans la subdivision Babimbi<sup>100</sup>. Sur les 600 incendies de cases, 450 l'ont été dans

87. SHD, Vincennes, GR6H242, Bureau de la Zopac, BRH n°2 (8-14 janvier 1958), p. 2.

88. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Soult, Aperçu des événements en Sanaga-Maritime, 27 novembre 1958, p. 5.

89. Villatoux Marie-Catherine (2003), « Hogard et Nemo, deux théoriciens de la guerre révolutionnaire », *Revue historique des Armées*, 232, p. 3.

90. ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 14.

91. Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 315.

92. ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 14.

93. *Ibid.*, p. 14.

94. ANOM, DPCT26, La direction de la Sûreté, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre au 15 janvier 1957, Yaoundé, 18 janvier 1957, p. 9.

95. Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 236.

96. *Ibid.*, p. 236.

97. Sur la mort de ces deux hommes, nous renvoyons à Abwa Daniel : *Ibid.*, p. 248-260. Mbembe Achille, « La violence dans la société bassa du Sud-Cameroun... », *op. cit.*, pp. 165-168. ANOM, DPCT21, Georges Conan, commissaire de police de la ville d'Édéa, Audition de M. Nyemack Philippe, 28 décembre 1956. Voir Section 2 – Partie I.A.

98. Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 317-318.

99. SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lamberton, DE 2023 PA 101, Le colonel Jean Lamberton, La pacification de la Sanaga-Maritime : décembre 1957-janvier 1959, 1960.

100. ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, Yaoundé, 19 mars 1957, p. 12.

la subdivision d'Éséka<sup>101</sup>. À cela s'ajoutent des coups et blessures, des enlèvements, des pillages et des contributions forcées, le sabotage des fils téléphoniques et télégraphiques, de ponts et voies ferrées, comme celle entre Douala et Yaoundé, l'obstruction des routes et pistes ou le vol d'urnes le jour des élections. Cela permet certes de diminuer le pourcentage de votant-es en Sanaga-Maritime, mais celui-ci reste élevé dans les autres espaces, à l'exception du Wouri. Au début de l'année 1957, la direction de la Sûreté estime que le bilan du CNO est négatif, car il entraîne une division au sein de l'UPC. En effet, certains n'acceptent pas ce recours à la violence et lancent le Parti populaire Kamerunais (PPK). Ils estiment que les assassinats et les violences délégitiment l'UPC auprès d'une partie de la population, alors que les autorités britanniques renforcent la surveillance des réfugié-es upécistes au *Southern Cameroons*<sup>102</sup>. Il existe en effet une fraction minoritaire, menée par le médecin Mathieu Tagny, qui provoque une scission sur cette divergence de méthode ; ainsi la profession de foi du PPK, « Manifeste du 1<sup>er</sup> mai 1957 », se réclame des buts politiques de l'UPC tout en rejetant les méthodes violentes<sup>103</sup>. La direction de la Sûreté comprend rapidement ces divisions et donne l'analyse partielle suivante : « Il n'est pas impossible que le bureau politique de Kumba ait axé son effort sur cette région, non seulement pour des raisons pratiques favorisant une action spectaculaire et protégée [...], mais aussi pour une raison d'ordre politique ; forcer Um Nyobè Ruben à se rallier complètement et définitivement aux méthodes de violence<sup>104</sup> ». La Sûreté conclut que les violences de décembre seraient peu efficaces sur le plan militaire, créeraient des divisions entre les cadres de l'UPC et discréditeraient potentiellement le mouvement auprès d'une partie de la population<sup>105</sup>.

Pourtant, après les violences de décembre, six compagnies de l'armée et sept pelotons de la garde camerounaise sont envoyés entre fin 1956 et début 1957 pour venir à bout du CNO, au cours d'une campagne particulièrement violente qui suscite l'indignation de Louis-Paul Aujoulat et de la mission catholique<sup>106</sup>. Face à cela, le CNO doit se réorganiser et reprend les actions violentes en mars 1957, amenant les forces françaises à demander des renforts à Brazzaville, au général Le Puloch<sup>107</sup>. Le Haut-Commissaire Pierre Messmer alterne entre quatre éléments pour battre le CNO : la violence armée, la négociation, l'intimidation et l'assassinat<sup>108</sup>. Quelques mois plus tard, en août 1957, l'état-major du CNO procède à des réformes importantes au sein des structures de l'organisation paramilitaire. Dès lors, les appellations de « secteurs » et « sections » sont remplacées par celles de « régiment » et de « bataillon<sup>109</sup> ». Quant au grand quartier, il devient le district. Pour sa part, Um Nyobè se rallie aux actions violentes qui ne faisaient pas l'unanimité en décembre 1956. Dans un document saisi le 17 juin 1958 par les autorités coloniales chez le responsable de l'état-major du CNO Isaac Nyobè Pandjock, on retrouve une correspondance datée du 10 octobre 1957 dans laquelle *Mpodol* souligne la nécessité de l'usage de la violence armée lorsqu'il devient impossible de « sauvegarder les principes par la méthode de la non-violence<sup>110</sup> ». Cependant, en faisant référence à plusieurs révolutionnaires comme Lénine, Mao Zedong, le Mahatma Gandhi, Hô Chi Minh ou Ben Bella, Um Nyobè considère que l'exercice de la violence doit se faire avec méthode et par des personnes préparées au combat « car toutes les expériences vécues ont prouvé que l'envoi à la bagarre d'une populace inorganisée, donc irresponsable ne pouvait conduire qu'à l'anarchie<sup>111</sup> ».

Au départ, les bataillons comportent entre cinq et trente combattants, puis les effectifs augmentent rapidement et en Sanaga-Maritime certaines unités comptent plus de mille combattant-es organisé-es<sup>112</sup>. Chaque bataillon est encadré par un adjudant-chef, un adjudant, un secrétaire, un économiste et un messager, ces trois derniers ayant rang de sergent. Lorsqu'un bataillon se subdivise en compagnies, celles-ci sont commandées par un caporal. En ce qui concerne le régiment, il reste organisé comme le secteur, avec à sa tête un capitaine-chef qui rend compte de ses activités au commandant en chef du District. À titre d'exemple, le district de la Sanaga-Maritime se compose ainsi :

101. *Ibid.*, p. 13.

102. *Ibid.*, p. 27.

103. ADF, Nantes, 743PO/2-43, Haut-Commissariat, Note sur l'organisation, les moyens d'action et les méthodes de l'Union des Populations du Cameroun d'octobre 1955 à octobre 1958, pp. 7-8.

104. ANOM, IAFFPOL3325, La direction de la Sûreté, Synthèse des renseignements dont dispose la Sûreté concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime, du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957, 18 janvier 1957, p. 9.

105. ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 27.

106. Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 327; Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 261.

107. Nken Simon, *L'UPC...*, *op. cit.*, p. 322.

108. Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 258.

109. ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Mise au point concernant l'organisation et l'activité du CNO, 7 septembre 1957, p. 10.

110. SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH n°25 (19-25 juin 1958), Annexe n°2, Correspondance de Ruben Um Nyobè du 10 octobre 1957, 26 juin 1958, p. 4.

111. *Ibid.*

112. *Ibid.*

Jean- Marc Lihan est le commandant en chef ; Philippe Tsomb le commandant-adjoint, Étienne Tesna le secrétaire, Benjamin Boum le commissaire aux renseignements et Paul Mbend l'intendant<sup>113</sup>.

Malgré sa vocation nationale, le CNO est essentiellement présent en Sanaga-Maritime, zone forestière stratégique avec une ouverture sur la route Douala-Yaoundé. Des organisations du CNO existent toutefois à Douala et à Yaoundé, mais leur structure y est limitée<sup>114</sup>. La direction de la Sûreté explique la forte concentration du CNO dans la Sanaga-Maritime par la présence d'Um Nyobè dans l'un des maquis de cette région<sup>115</sup>. Au-delà de cette justification qui accorde une importance à l'élément supposé « tribal » – celui des Basaa –, la Sanaga-Maritime est surtout un espace charnière de l'UPC depuis sa création<sup>116</sup>. Même si la dynamique de fragmentation du mouvement social prime sur les dynamiques d'alliance entre les groupes sociaux en Sanaga-Maritime, l'UPC capitalise sur les failles de l'État colonial pour circonscrire un lieu propre et structurer un discours d'opposition qui bénéficie d'une large audience<sup>117</sup>.

La séquence répressive de décembre 1956 et ses suites, inaugurent un nouveau cycle de violences militaires en Sanaga-Maritime durant l'année 1957. Le CNO s'est donc greffé à la vision politique de l'UPC pour justifier ses actions au même titre que le Sinistre de la Défense Nationale du Kamerun (SDNK) en région Bamiléké.

## 2. LE SDNK EN RÉGION BAMILÉKÉ, ESPACE DE CONTESTATION, ESPACE D'IMPLANTATION MILITAIRE

Les arrestations, puis les condamnations des militant-es, après l'interdiction du parti en 1955, désorganisent le mouvement upéciste dans la région Bamiléké : certains leaders prennent alors la voie de l'exil, à l'image de Victor Nantia, ancien combattant et responsable pour les subdivisions de Dschang et Mbouda, réfugié en zone sous tutelle britannique, le 8 juillet 1955<sup>118</sup>. Lors du congrès de décembre 1956 à Kumba, Martin Singap y est mandaté pour réorganiser la lutte dans la région Bamiléké<sup>119</sup>. Si Singap n'est pas un inconnu au sein de l'UPC; nous disposons de peu d'éléments sur sa vie. L'historien Faustin Kenné a néanmoins réussi à retracer quelques étapes de son parcours. Né en 1930 à Bandenkop, il est le fils d'un planteur du nom de Tankem et d'Élizabeth Maché. Il suit les cours primaires dans son village, puis à Bafang, avant d'exercer des activités commerciales. Il est ensuite directeur de publication et fonde le journal satirique *Lumière* créé en février 1955 et lié à l'UPC. Délégué de la CGT-FO, il développe la cellule upéciste de Garoua en 1954. À la veille de mai 1955, il se retrouve à Douala après avoir tenté d'organiser une manifestation à Garoua. Il organise aussi des réunions publiques et privées où est fustigée l'administration française. C'est donc à un jeune homme politiquement engagé, mais sans expérience militaire, que le mouvement nationaliste assigne la tâche de réorganiser l'UPC dans la région Bamiléké et d'y mettre sur pied un organisme paramilitaire<sup>120</sup>. C'est ensuite la crise successorale dans la chefferie Baham qui donne un terrain fertile pour créer le SDNK.

Le SDNK naît le 10 octobre 1957, dans le maquis de Nka. Les chiffres sur le nombre d'hommes présents divergent : selon les renseignements donnés par Pierre Simo, capitaine-chef du SDNK, lors de son interrogatoire au commissariat spécial de Nkongsamba le 8 octobre 1958, la réunion rassemble plus de cinquante personnes<sup>121</sup>. Pour sa part, Joseph Noumbi, l'un des futurs membres de l'organisme paramilitaire déclare qu'ils étaient environ 1 500 à 2 000<sup>122</sup>. Quoiqu'il en soit, la situation sociopolitique troublée qu'offre la crise de succession dans la chefferie Baham<sup>123</sup> contribue à rendre populaires les assises qui ont permis la mise sur pied du SDNK dont la composition comprend un capitaine général, Pierre Simo (informations obtenues lors de son interrogatoire) ; un vice-capitaine, Paul Fonguem ; un secrétaire, Paul Momo ; un trésorier, Daniel Membou et un agent de liaison en la personne de

113. *Ibid.*

114. ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 14.

115. ANOM, DPCT26, La direction de la Sûreté, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre au 15 janvier 1957, 18 janvier 1957, p. 5.

116. Voir Section 1 – Partie II.A.

117. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, pp. 191-192.

118. Archives départementales de la Menoua (ADM), Sûreté de Dschang, Note de renseignement, 11 juillet 1955, p. 1.

119. Kenné Faustin, « Les grands chefs de l'insurrection armée... », *op. cit.*, p. 78.

120. Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 21-35.

121. Archives de la sous-préfecture de Mbouda (ASPMB), Commissariat spécial de Nkongsamba, Renseignements obtenus lors de l'interrogatoire de Pierre Simo, 8 octobre 1958, p. 2.

122. Archives de la province de l'Ouest, 1AC172, BR n°10 du 15 au 24 mars 1959, p. 6 cité in Kenné Faustin, « Les grands chefs... », *op. cit.*

123. Voir Section 2 - Partie I.A. Terretta Meredith (2005), « God of Independence, God of Peace: Village Politics and Nationalism in the Maquis of Cameroon (1957-1971) », *The Journal of African History*, 46/1, pp. 75-101.

Joseph Noumbi<sup>124</sup>. Mais Faustin Kenné propose une autre composition de l'état-major du SDNK, à savoir : Pierre Simo en tant que capitaine-général, Paul Fongaing vice-capitaine, Paul Momo secrétaire, Emmanuel Fotso commandant d'armes, Joseph Mambou trésorier et agent de liaison, Joseph Kamdem adjudant-chef et premier conseiller, Joseph Noumbi chef de détachement et deuxième conseiller, puis Maurice Tchouembou pour la sûreté générale<sup>125</sup>.

Le personnage central et responsable de cet état-major est donc le capitaine-général Pierre Simo, dont l'interrogatoire, évoqué précédemment, fournit de précieuses informations. Il a adhéré tout récemment à l'UPC en septembre 1956, sur les conseils de Lazare Simo, catéchiste à la mission catholique de Bayangam et président de la cellule de la JDC de cette même localité. Il mène ses premières actions au début de l'année 1957, dont des attaques contre des cases, puis participe en mai à une attaque, menée par Michel Tchoupo, qui conduit à la mort de Tandie Tchuenkam. Selon Pierre Simo, c'est en octobre 1957, lors d'une réunion à Baham, en présence de Paul Momo, que Martin Singap crée le SDNK. Simo est alors nommé capitaine-général et Paul Momo secrétaire. Dès lors, les actions armées s'intensifient et conduisent, toujours selon le compte-rendu de son interrogatoire, à la mort du député Samuel Wanko le 14 décembre 1957. Il reste alors le chef militaire tandis que Martin Singap a en charge l'organisation générale<sup>126</sup>. Pour étoffer les rangs du SDNK, les comités de base de l'UPC reçoivent la consigne de fournir chacun deux hommes. C'est Samuel Tagne, le président de la JDC de la région Bamiléké, qui est chargé de gérer les recrutements pour la branche armée de l'UPC dans cette partie du territoire. Pour mieux la développer, et organiser une action totale contre ceux et celles qu'ils appellent les *finjon*, c'est-à-dire les « traîtres<sup>127</sup> ». Martin Singap organise le SDNK en cinq compagnies<sup>128</sup> dont celles de la subdivision de Dschang (André Kouam Sob), la subdivision de Bafoussam (Pierre Simo), la subdivision de Bangangté (Joseph Noumbi), la subdivision de Mbouda (Édouard Penlap), et la subdivision de Bafang (Joseph Kamguia<sup>129</sup>). Il associe à ces compagnies onze groupes composés de dix à vingt personnes. Parmi ces groupes, un seul est chargé du déploiement dans le Mungo. Par ailleurs, le SDNK comprend également deux détachements composés de deux groupes chacun. Il s'agit des détachements de Chegnié et de Bangam. Deux autres détachements sont prévus pour les régions de Yaoundé dans le Centre et de Njombé dans le Littoral<sup>130</sup>. Cette architecture militaire composée de l'État-major, des détachements, des compagnies et des groupes répond au souci de marquer le territoire par l'action nationaliste.

L'objectif du SDNK est bien d'intimider les « ralliés-es » en région Bamiléké ou ceux et celles qui seraient susceptibles de le devenir. Daniel Abwa distingue deux périodes dans l'action du Sinistre : celle qui s'étend de la réunion fondatrice d'octobre 1957 à l'arrestation de Pierre Simo le 3 octobre 1958, marquée par le contrôle étroit de Martin Singap, et celle qui va d'octobre 1958 à la création de l'ALNK en mai 1959<sup>131</sup>.

### 3. MENER LA GUERRE AU MAQUIS : MODALITÉS ET PRATIQUES

La faiblesse initiale du CNO et du SDNK repose sur le fait que peu de militant-es de l'UPC sont préparé-es à la guerre. Il existe bien d'anciens combattants dans les rangs du mouvement nationaliste, mais ils ne représentent qu'une minorité, à l'image de François Fosso qui a combattu durant la Seconde Guerre mondiale. Né en 1925, à Bangangté, il devient commerçant à Douala au retour de la guerre, puis membre directeur de l'UPC, à partir de 1954 et secrétaire général du comité exécutif de la JDC. Il est aussi vice-président de l'Amicale des anciens combattants et ex-militaires camerounais<sup>132</sup>. Fosso n'a pas mis ses compétences au service des organisations militaires, mais des notes du Sdece révèlent un témoignage personnel par lequel il explique que son expérience de guerre est décisive pour son ralliement à la cause anticolonialiste :

Je suis anticolonialiste et anti-impérialiste. C'est pourquoi j'ai juré, que tant que je vivrai, je demeurerai un farouche combattant contre ces régimes qui constituent un grand fléau en Afrique.

124. ASPMB, Commissariat spécial de Nkongsamba, Renseignements obtenus lors de l'interrogatoire de Pierre Simo, 8 octobre 1958, p. 2.

125. Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, op. cit., p. 86.

126. ASPMB, Commissariat spécial de Nkongsamba, Renseignements obtenus lors de l'interrogatoire de Pierre Simo, 8 octobre 1958.

127. Appelés *dikòkon*, « traître » en basaa, en Sanaga-maritime.

128. Abwa Daniel, *Cameroun...*, op. cit., p. 292.

129. Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, op. cit., p. 86.

130. *Ibid.*, p. 87.

131. Abwa Daniel, *Cameroun...*, op. cit., p. 293.

132. DGSE, Note °624/0, « Objet : mise en résidence surveillée des leaders upécistes », 17 juin 1957.

L'une des raisons qui ont stimulé ma haine contre le colonialisme et l'impérialisme provient de ma mobilisation à 17 ans dans l'armée française pour la libération de la France de l'occupation hitlérienne. Je me trouvais sur le banc de l'école lorsque le général de Gaulle fit appel à la jeunesse et aux peuples d'Afrique pour qu'ils aident la France à reconquérir sa liberté. C'est surtout la promesse de la Liberté des peuples d'Afrique, dès que la France aura recouvert la sienne, faire par de Gaulle qui incita la jeunesse d'Afrique à se faire enrôler dans l'armée.

J'ai participé avec mes compatriotes aux opérations dans l'Ouest de la France. Au cours de opérations plusieurs des miens ont péri. À la fin de la guerre nous fûmes embarqués à Marseille dans deux bateaux pour regagner notre pays que nous croyions libre. Mais grande fut notre surprise lorsque nous fûmes reçus dans le port de Douala par des militaires baïonnettes au canon. Dès notre débarquement nous fûmes victimes des brimades inimaginables. On nous enleva nos trousseaux, on nous déchaussa. Les souvenirs que nous avons reçus des patriotes français nous furent arrachés : appareils photos, postes-radio, photos, livres, vêtements, etc... Nous fûmes brutalisés. Plusieurs de mes compatriotes furent emprisonnés. Tout cela devant nos parents qui étaient venus nous accueillir. Ce fut un moment d'émotion et de deuil. Nos parents fondirent en larmes. J'ai senti en moi un choc terrible. Mon cœur a flambé. Et cette flamme à mort contre le colonialisme et l'impérialisme ne s'éteindra que lorsque toute l'Afrique sera débarrassée à jamais de toutes les séquelles colonialistes<sup>133</sup>.

Bien que François Fosso s'engage plus politiquement que militairement, c'est bien son expérience de la guerre, menée au nom des valeurs prônées par le général de Gaulle, mais non appliquées en Afrique, qui le conduisent à rejoindre les rangs de l'UPC.

Comme les cadres du CNO et du SDNK sont rarement d'anciens combattants, l'entraînement constitue une étape importante. Pour l'encadrement des Cénois, les champs d'exercice sont situés en Sanaga-Maritime. Pour la section locale de Bodi dans le secteur CNO de Babimbi, le camp est appelé « Khartoum », un nom de code pour éviter toute tentative d'infiltration. Les combattant-es occupent ainsi leur journée par le saut, la course, le lancer, le maniement des fusils et des armes blanches, la nage, l'apprentissage de l'embuscade ou de diverses attaques. Dans le plan d'organisation des encadrements, il est prévu que toutes les sections locales qui disposent de fusils « indigènes » ou européens doivent les apporter pour les exercices. Ils et elles apportent également les arcs, les lances et les arbalètes dont ils et elles disposent. Ces différents exercices sont organisés pour permettre aux combattant-es des pratiques rudimentaires, dans un premier temps, de combat. Les champs d'exercice sont éloignés des pistes locales et des zones d'habitation et gardés par des sentinelles<sup>134</sup>. La préparation à la guerre est similaire pour le SDNK.

En ce qui concerne les modes de recrutement dans les différents organismes paramilitaires, ce sont les comités de base qui fournissent au CNO les combattant-es tandis que pour le SDNK, ce sont les responsables de la JDC. En dehors des militant-es de l'UPC mobilisé-es, les organismes paramilitaires du mouvement nationaliste lancent des appels pour le recrutement des volontaires. Par exemple, en septembre 1957, des recrutements volontaires sont signalés dans le secteur de Douala, de Sangmélina, de Yaoundé, de Mbalmayo et d'Obala<sup>135</sup> mais aussi des enlèvements<sup>136</sup>. Au sein du SDNK, les combattant-es sont incorporés après un serment, cérémonie au cours de laquelle le soldat est incisé en différentes parties du corps pour l'immuniser contre l'ennemi<sup>137</sup>. Par ailleurs, des enfants<sup>138</sup> et des femmes<sup>139</sup> sont aussi enrôlés dans les maquis. Ils sont aussi chargés du contrôle de l'information, de la logistique, notamment la fabrication des armes, du transport de munitions et du ravitaillement ; puis parfois du combat armé. Pour les préparer à la guerre, les instructeurs désignés par les organismes paramilitaires leur enseignent des techniques combattantes sommaires. Dans la Sanaga-Maritime, le CNO organise pour les nouvelles recrues des stages d'entraînement dans les secteurs de Songmbengué et d'Éséka. Makanda Pouth est par exemple signalé à Ékité comme instructeur. À Baham, les jeunes recrues du SDNK sont formées sur les collines de Nka qui constitue le premier maquis de la région Bamiléké<sup>140</sup>, un camp de gymnastique y est spécialement aménagé en ce sens<sup>141</sup>.

Une autre difficulté pour les combattant-es est de trouver des armes perfectionnées, alors qu'ils et elles ne sont équipés que de fusils de chasse, de fusils de traite, de machettes, de couteaux et de simples bâtons. Les mouvements

133. DGSE, Note de renseignement, François Fosso, « Lorsque nous sommes revenus de guerre », s.d.

134. ANOM, DPCT19, La direction de la Sécurité, Mise au point concernant l'organisation et l'activité du CNO, 7 septembre 1957.

135. DGSE, Note de renseignement n°A178915, « Objet : au sujet du CNO », 28 septembre 1957.

136. Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, op. cit., p. 119.

137. Fotso Joseph Marie, « La "rébellion" en pays Bamiléké... », op. cit., pp. 44-45.

138. Waté Sayem Gilbert, « Les enfants soldats... », op. cit.

139. Ndje Second, « La femme Basaa... », op. cit.

140. Mbatchou Stella, « Contribution à la connaissance... », op. cit., p. 25.

141. Fotso Joseph Marie (1997), « La "rébellion" en pays Bamiléké de 1955 à 1966 : le cas de la subdivision de Bafoussam », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, Cameroun, p. 44.

indépendantistes et nationalistes disposent de différentes filières pour obtenir des armes et des munitions. Ainsi, d'autres partis en guerre contre l'armée française les fournissent en armement. Par exemple, le FLN apporte son aide de diverses manières à tout groupe susceptible de déstabiliser l'empire français. Certains documents du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) montrent ainsi que quatre militants camerounais se sont rendus au Caire et ont demandé de l'aide pour déclencher une insurrection dans leur pays. C'est ainsi qu'à la fin des années 1950, le FLN apporte une aide financière, humaine et en armes à des groupes du Cameroun, du Congo « belge », du Sénégal, du Maroc, de Tunisie, du Mali et du Niger, même s'il reste difficile d'en mesurer la quantité<sup>142</sup>. Si des armes sont bien envoyées vers le Cameroun, c'est une tâche encore plus complexe de leur faire franchir la frontière. C'est aussi par un trafic illicite avec les pays voisins, en particulier le Nigeria, que les groupes combattants camerounais parviennent à obtenir quelques armes et leurs munitions. Les frontières du nord sont ainsi particulièrement surveillées puisqu'un trafic y a lieu sans que la gendarmerie soit en mesure de pleinement l'évaluer et encore moins de l'arrêter<sup>143</sup>. S'il n'est pas toujours possible de distinguer les armes et les munitions à vocation cynégétique de celles qui doivent armer les combattant-es, le trafic reste assez important. En juin 1958, le poste de gendarmerie de Babadjou découvre des cartouches en vente, un shilling pièce, à Bamenda. Les premiers éléments de l'enquête montrent que le trafic de cartouches est conduit par des Nigérian-es, probablement Igbo. Les responsables partent de Santa Isabel, en Guinée espagnole, utilisent des pirogues pour débarquer à Tiko, avant de poursuivre à pied le long de la chaîne de Manengouba jusqu'à Bali et Bamenda<sup>144</sup>. Les armes, ou parfois juste des munitions, peuvent aussi venir du *Southern Cameroons*<sup>145</sup>. Une autre piste sur laquelle les autorités se montrent des plus vigilantes est le vol ou la revente d'armes émanant de militaires et de gendarmes, notamment des membres du Bataillon de Tirailleurs Camerounais, des auxiliaires de gendarmerie ou des membres de la garde camerounaise. Cependant, la surveillance au sein de ces corps ne permet pas de revendre des munitions, et encore moins des armes, en grande quantité. Les enquêtes menées sur les quelques vols ayant eu lieu montrent que les cartouches volées sont surtout utilisées pour la chasse<sup>146</sup>. Les militant-es upécistes montent aussi des opérations contre des postes de gendarmerie afin de s'emparer des armes et des munitions.

Dans tous les cas, peu importe les moyens déployés, les troupes françaises gardent une supériorité technologique incontestable. Au-delà des armes à feu et dans le cadre des maquis, la machette revient fréquemment dans les documents mentionnant les violences commises envers les populations civiles. Le terme renvoie souvent à tout type d'arme tranchante et s'accompagne de tout un imaginaire dépréciatif<sup>147</sup>. Pour les armes à feu, les combattant-es ont essentiellement recours à des fusils de traite et des fusils de chasse avec des cartouches de calibre 12. Ces armes sont souvent très vétustes. Les difficultés à obtenir suffisamment d'armes amènent le CNO à créer des ateliers pour monter des fusils de traite. Ceci n'est aucunement une nouveauté puisque des forgerons concevaient déjà ce type de fusils avant la guerre d'indépendance. Mais il s'agit ici d'en augmenter les quantités. Le témoignage de Sogla Biboum, dont le père membre de l'UPC a reçu plusieurs fois Um Nyobè et a été arrêté par la gendarmerie, fait référence à Nguimbous Mayemi comme artificier et fabricant d'armes à Dibang<sup>148</sup>. Au sein des organismes paramilitaires, tout projet de fabrication d'armes doit obligatoirement être soumis pour acceptation à l'État-major<sup>149</sup>. Par ailleurs, selon un renseignement non recoupé par d'autres sources, le CNO disposerait d'un dépôt d'armes comprenant des mousquetons, des grenades, des revolvers, munitions et dynamite, dans la localité de Pouma située dans la subdivision d'Édéa<sup>150</sup>. Si leur puissance de feu reste limitée, la présence de quelques armes plus perfectionnées permet de faire tenir les groupes combattants dans les maquis du CNO en 1958 en Sanaga, d'autant plus qu'elles constituent des objets de prestige depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>151</sup>.

142. Byrne Jeffrey James (2012), « La guerre d'Algérie, facteur de changement du système international », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, pp. 657-663.

143. SHD, Vincennes, GDZM14866, Lettre du chef d'escadron Teulière, Trafic d'armes à travers le nord-Cameroun, 3 février 1956.

144. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (14-20 juin 1958), 22 juin 1958.

145. ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 13.

146. SHD, Vincennes, GDZM14865, Le chef d'escadron Vial, Rapport au sujet d'une détention de munitions de guerre par l'auxiliaire de gendarmerie de 3<sup>e</sup> Classe Toudjoum, 26 août 1954.

147. Voir II.C.

148. Entretien avec Sogla Biboum mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Dibang, le 23 octobre 2023.

149. SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH n°25 (19-25 juin 1958), Annexe n°12, 27 juin 1958.

150. ANOM, DPCT19, La direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et le CNO, 19 mars 1957, p. 13.

151. ANOM, DPCT19, Haut-Commissariat au Cameroun, Fabrication d'armes de traite par le CNO, septembre 1958.

Photographie d'un fusil de traite de fabrication artisanale<sup>152</sup>

Pour compenser cette inégalité technologique et faire « tenir » les groupes combattants, les pratiques endogènes de protection des corps sont abondamment utilisées comme moyen de défense et de lutte contre les troupes coloniales. Ils mobilisent intensément des pratiques de divination, de guérison, de protection, d'immunisation, d'esquive et d'évitement. En effet, ces pratiques oraculaires ou magiques endogènes de protection du corps font partie des croyances spirituelles et religieuses ancrées depuis des décennies dans bon nombre de sociétés d'Afrique subsaharienne. La pérennité desdits savoirs, croyances et pratiques est signalée chez les résistant-es africain-es à l'impérialisme européen au XIX<sup>e</sup> siècle, et chez les combattant-es nationalistes en Afrique subsaharienne au XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi en est-il de l'épopée de la magicienne Nehanda Charwe Nyakasikana au Zimbabwe en 1896<sup>153</sup>, au Tanganyika en 1905, dans la guerre des Maji Maji<sup>154</sup>, chez les combattant-es malgaches en 1947 et les Mau Mau du Kenya au milieu des années 1950<sup>155</sup> ou encore dans la jeune République du Congo de 1960 à 1965.

Au Cameroun, ces pratiques dépréciées par les administrateurs européens sous les vocables de « sorcellerie », « fétiches », « gris-gris », sont omniprésentes dans les récits concernant les grandes figures proto-nationalistes<sup>156</sup> et les combattant-es upécistes de la guerre de libération nationale. Ces récits et témoignages relatifs aux pratiques divinatoires, d'invulnérabilité, d'invisibilité, d'ubiquité, puis aux pouvoirs de métempsychose (déplacement de la même âme d'un corps à l'autre) et de téléportation fécondent les récits de la résistance et de la résilience des combattant-es contre l'armée coloniale puissamment armée et expérimentée. Ces croyances et rites sont ancrés dans des pratiques ancestrales, mais ce chantier d'analyse est relativement récent<sup>157</sup>. L'ouvrage de Basile Anyia Enyegue<sup>158</sup> plonge le lecteur dans l'univers des croyances et des pratiques mystiques, tandis que l'article de Gildas Igor Nombou Tetam sur les pratiques médicales au sein des maquis de l'ouest-Cameroun et de la Sanaga-Maritime, analyse les savoirs thérapeutiques endogènes en Afrique et au Cameroun<sup>159</sup>. Certes, des auteurs comme Georges Balandier<sup>160</sup>, Éric

152. *Ibid.*

153. La magicienne Nehanda Charwe Nyakasikana au Zimbabwe s'illustra dans la résistance armée des peuples du Mashonaland et du Matabeleland contre la *British South Africa Company* de Cecil Rhodes. Comme Jeanne d'Arc, elle entendait des voix. Elle convainquit les guerriers Shona que grâce à la puissance des divinités traditionnelles, notamment le Dieu Mwari, les balles des Anglais se transformeraient en eau.

154. Buijtenhuijs Robert (1971), *Le mouvement Mau Mau : une révolte paysanne et anti-coloniale en Afrique Noire*, La Haye-Paris, Mouton ; Iliffe John (1967), « L'organisation de la rébellion maji maji », *Journal of African History*, 8(3), pp. 495-512.

155. Barnett Donald L., Njama Karari (1966), *Mau Mau from within. Autobiography and Analysis of Kenya's Peasant Revolt*, New York-London, Monthly Review Press.

156. La tradition orale raconte l'histoire du mouchoir de poche de Martin Paul Samba, qui l'immunisait contre les armes à feu.

157. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.* ; Mintoogue Yves (2009), « Savoirs endogènes et résistance nationaliste au sud-Cameroun : le cas de l'insurrection de la Sanaga-Maritime, de 1948 à 1958. Approche historique », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Nombou Tetam Gildas Igor (2022), « Les rituels et les combats militants en Afrique : le cas des rites de passage et de blindage au sein de la guérilla upéciste au Cameroun (1956-1959) », communication présentée aux 7<sup>e</sup> Rencontres des Études africaines en France, Toulouse, 28 juin-1<sup>er</sup> juillet 2022.

158. Enyegue Basile Anyia (2021), *Les pouvoirs paranormaux dans la lutte nationaliste en pays Bassa au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, p. 201.

159. Gildas Igor Nombou Tetam (2023), « Soigner par les feuilles, les feuilles, les écorces et le soutien des ancêtres. La pharmacopée traditionnelle et la médecine rituelle au sein de la guérilla nationaliste au Cameroun (1956-1971) », *Anthropologie et Sociétés*, 47(3), pp. 67-85.

160. Balandier Georges (1953), « Messianisme et nationalisme en Afrique noire », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 14 ; Balandier Georges (1952) « Les mythes politiques de colonisation et de décolonisation en Afrique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 33.

de Rosny<sup>161</sup> et Dominique Zahan<sup>162</sup> en France avaient, dans une certaine mesure, ouvert des pistes de réflexion sur la « spiritualité » africaine. Ce fait social global, que le sociologue anglais M. Gluckman appelle « la magie du désespoir<sup>163</sup> », caractérise les discours nationalistes africains au sud du Sahara dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle.

Selon l'historien Anyia Enyegue, les combattant-es du CNO auraient, dans les maquis, utilisé les pratiques telles que le *kòn*, le *Ngue*, le *Libounda* ou l'*ikwoi*<sup>164</sup>. Le *kòn* est une technique de blindage ou de protection qui permettrait à son utilisateur d'être quasiment invulnérable à l'épreuve des balles. Le *Ngue*, est, pour sa part, une pratique traditionnelle basaa par laquelle un squelette humain est utilisé pour soigner certains malades. Cette pratique permettrait aux combattant-es de passer au milieu des dépouilles sans craintes et d'être immunisé-es contre les poisons déposés sur les sentiers. Quant au *Libounda*, le même auteur affirme qu'il permettrait aux combattant-es d'être invisibles au contact d'une présence étrangère : « Grâce à une fougère, le *djindji* qu'ils tenaient en main en se frottant les yeux pour aveugler leurs adversaires ». Par ailleurs, l'*ikwoi* favoriserait plutôt la disparition spontanée des combattant-es en situation de danger après avoir récité des paroles magiques et mâché certaines écorces. En y ayant recours, les combattant-es donnent une épaisseur supplémentaire à leurs différentes actions et gagnent en confiance. Ces usages constituent aussi des moyens essentiels pour se soigner. Pour Noubou Tetam, « la médecine rituelle et la pharmacopée traditionnelle s'imposèrent comme une nécessité au même titre que les armes, les munitions et le renseignement<sup>165</sup> ». Les hommes et les femmes des maquis profitent en l'occurrence d'un savoir ancestral pour se nourrir, traiter certaines maladies et soigner des blessures. C'est ici l'une des idées majeures développée par l'historien Yves Mintoogue, selon qui la vie et le succès des maquis s'appuie sur la réactivation des savoirs endogènes. Il ajoute : « Ces croyances et les pratiques qui s'y rapportaient eurent, dans les maquis, une incidence considérable<sup>166</sup> ». En février 1957, l'administrateur Philippe Antoine, docteur en droit et diplômé d'ethnologie, rend un rapport de cinq pages au Haut-Commissaire, à la demande de ce dernier, pour éclairer les raisons du succès de l'implantation des maquis de l'UPC « en pays basaa ». Après sept semaines de tournée, le constat d'Antoine est sans appel : « L'explication doit être recherchée dans les pratiques de sorcellerie, beaucoup plus courantes qu'on ne le croit dans un pays déjà très évolué et christianisé à 95%, comme l'est le pays bassa<sup>167</sup> ». Les combats au maquis ne peuvent donc être pleinement compris sans saisir l'importance que revêtent l'interprétation des rêves, les arts divinatoires, ou encore les rites d'immunisation contre les armes. Se heurter le pied droit ou le pied gauche, croiser un caméléon sont alors des signes qu'il convient de considérer avec le plus grand sérieux dans le maquis<sup>168</sup>. Les guérisseur-euses sont des personnages essentiels dans un tel contexte. Le lieutenant-colonel Jean Lambertson en charge de la Zopac le mentionne dès son premier bulletin de renseignement hebdomadaire (BRH) et souligne que la croyance des combattant-es en cette protection est telle qu'elle les amène à commettre des imprudences :

Des interrogatoires de prisonniers révèlent l'importance des sorciers qui sont presque toujours présents dans chaque groupement de maquis de quelque importance ; des « fétiches » placés à l'entrée des installations auraient pour effet de dissimuler la piste aux yeux des seuls européens.

Il en résulte que beaucoup de maquis négligent leur sécurité. La nuit notamment les maquisards s'estimeraient en à l'abri des incursions des forces de l'ordre [...]. Dans beaucoup de maquis, les hommes se réuniraient sans précaution durant les nuits éclairées par la lune pour boire et pour chanter<sup>169</sup>.

Il insiste aussi sur l'importance du « sorcier » qui fournit le « blindage » grâce auquel les membres du CNO se persuadent d'être à l'abri d'une mort violente<sup>170</sup>. Dans une lettre, Bayiha Silas, lieutenant-colonel et chef du 1<sup>er</sup> district du CNO, adressée au bureau du Comité directeur, traduite et placée en annexe d'un bulletin de renseignement,

161. Rosny Éric de (1981), *Les yeux de ma chèvre. Sur les pas des maîtres de la nuit en pays Douala (Cameroun)*, Paris, Plon.

162. Zahan Dominique (1970), *Religion, spiritualité et pensée africaine*, Paris, Petite bibliothèque Payot.

163. Pour Gluckman, les populations des zones de maquis étaient des hommes superstitieux et quelque fois exaltés, la magie était donc pour eux le moyen de dépasser le désespoir. Gluckman Max (1963), *Order and Rebellion in Tribal Africa*, London, Routledge.

164. Sur la suite des informations : Enyegue Basile Anyia, *Les pouvoirs paranormaux...*, *op. cit.*, pp. 201-202.

165. Noubou Tetam Gildas Igor, « Soigner par les feuilles, les écorces et le soutien des ancêtres. La pharmacopée traditionnelle et la médecine rituelle au sein de la guérilla nationaliste au Cameroun (1956-1971) », *art. cité* pp. 67-85.

166. Mintoogue Joseph Yves (2009), « Savoirs endogènes et résistance nationaliste au Sud-Cameroun : le cas de l'insurrection de la Sanaga-Maritime, de 1948 à 1958. Approche historique », Mémoire de Maîtrise en histoire. Université de Yaoundé I, Cameroun.

167. ADF, Nantes, 743PO/1-6, Philippe Antoine, Rapport au Haut-Commissaire au Cameroun, février 1957.

168. Mintoogue Joseph Yves, « Savoirs endogènes... », *op. cit.*, p. 114.

169. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, BRH n°1 (1-8 janvier 1958), 9 janvier 1958, p. 4.

170. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport sur la campagne de la Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), février 1959, pp. 16-17.

réclame trois éléments pour mener à bien ses opérations, qu'il classe par ordre d'importance : la venue d'un homme désigné dans le texte comme « sorcier », le renfort de deux hommes, puis de l'argent. Aucun « sorcier » n'est disponible et le seul qui pourrait venir réside à Édéa. Bien qu'infirme, l'homme est d'accord pour rejoindre l'unité du CNO, mais le manque d'argent ne le permet pas<sup>171</sup>. En Sanaga-Maritime, dès décembre 1956, la direction de la Sûreté signale l'importance de ces pratiques :

Le rôle important joué par les sorciers, marabouts et autres magiciens, dans l'entretien du fanatisme des militants.

À Matomb, les exorcismes commencèrent le 15 décembre, comme en témoigne une « convocation extraordinaire » en date du 17 décembre 1956.

À Ékité, 76 mouchoirs qui devaient se passer au bras, furent acheter à un sorcier pour préserver de la mort ceux qui les portaient. Ailleurs, cette vertu salvatrice était attachée à des lavements de figure dans certains bains d'écorce, à des attouchements de fétiches ou au fait d'avaler différentes préparations magiques<sup>172</sup>.

L'historienne Clarisse Nzeuchieu explique que ces pratiques se retrouvent aussi bien en région Bamiléké, en Sanaga-Maritime et dans le Mungo. Elle montre que des femmes jouent, par exemple, le rôle de voyantes, en allant sur la zone de combat pour conseiller sur la tactique la plus adaptée<sup>173</sup>.

Ces pratiques magico-religieuses jouent donc un rôle essentiel dans le cadre de cette guerre asymétrique. Le CNO et le SDNK doivent recourir à une multitude d'actions pour atteindre leurs objectifs et faire face aux forces françaises. Ces actions vont de l'assassinat ciblé aux incendies de cases et de bâtiments officiels en passant par des embuscades, des sabotages et des pillages. Le CNO comme le SDNK compensent le manque d'armes par leur solide connaissance du terrain. C'est donc l'embuscade qui est privilégiée en raison du rapport de force qui leur est nettement défavorable, ainsi que l'effet de surprise. Des affrontements brefs sont privilégiés contre les forces armées françaises et leurs supplétifs camerounais, mais aussi les personnes ou villages suspectés de collaborer avec l'administration. En dehors des espaces urbains, l'attaque contre l'armée coloniale est généralement menée sur une piste, la troupe adverse y est encerclée et en fonction du rapport de force, le but est de provoquer la débandade ou de tuer une partie des hommes, pour ensuite récupérer les armes du camp adverse<sup>174</sup>. À la fin de l'année 1956, les services de renseignements redoutent ce type d'attaques de l'UPC à la veille des élections, à tel point que le Haut-Commissaire alerte le ministre de la France d'Outre-mer. Il insiste en particulier sur la région Bamiléké, où les actions seraient organisées depuis le *Southern Cameroons* :

Des renseignements récents, qui semblent se recouper, tendent à prouver qu'en région Bamiléké, l'UPC est en train de mettre sur pied un dispositif de sabotage du scrutin du 23 décembre. [...]

Ces commandos devraient être prêts au début de décembre. Quelques jours avant le 23, des cadres armés viendraient du Cameroun britannique pour prendre la direction des opérations. [...]

Ces renseignements confirment les bruits qui circulent depuis quelques semaines, toujours en pays Bamiléké, à Douala et même à Yaoundé, prévoyant pour la fin de l'année des émeutes analogues à celles de mai 1955, émeutes qui s'accompagneraient de soulèvements dans les prisons<sup>175</sup>.

Pour revenir aux attaques de la nuit du 18 au 19 décembre 1956, elles sont menées en parfaite coordination en plusieurs endroits contre les biens et les personnes : dans le Nyong-et-Sanaga, le Dja-et-Lobo, le Wouri et en Sanaga-Maritime<sup>176</sup>. Si les recrues conduisant ces opérations sont originaires des régions en question, il y a bien une synchronisation entre les différentes attaques et des similitudes sur la forme : incendies de cases et de véhicules, sabotages de voies de communication et assassinats ciblés (deux à Ndémé, quatre à Nyasseng, deux à Bilangué, plusieurs cadavres de civils dans le secteur de Etomdibono et trois morts des suites de leurs blessures). Les forces de « maintien de l'ordre », interviennent, mais doivent recevoir le soutien de parachutistes venus de l'AEF et de la garde

171. SHD, Vincennes, GR6H247, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH n°38 (17-23 septembre 1958), 24 septembre 1958, p. 37.

172. ANOM, DPCT26, La direction de la Sûreté, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime du 18 décembre au 15 janvier 1957, Yaoundé, 18 janvier 1957, p. 10.

173. Nzeuchieu Clarisse (2022), « Femmes et violences : histoire des mobilisations féminines au Cameroun de 1931 à 1969 », Thèse en histoire, Université de Dschang, Cameroun, pp. 241-244.

174. Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, op. cit., pp. 123-127.

175. ANOM, AFFPOL 3282, Lettre du Haut-Commissaire Pierre Messmer au ministre de la France d'Outre-mer, Yaoundé, 19 novembre 1956.

176. ANOM, AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 12 décembre 1956 au 2 janvier 1957, 5 janvier 1957.

camerounaise qui joue un rôle essentiel dans la répression<sup>177</sup>. Selon André Moret, directeur de la Sûreté et source principale de Messmer, les ordres auraient probablement été donnés depuis le Cameroun sous tutelle britannique<sup>178</sup>, comme le soutient aussi cet extrait du *Daily Times* paru au Nigeria : « Les réfugiés du Cameroun français domiciliés dans le territoire du Sud-Cameroun administré par la Grande Bretagne semblent avoir enlevé l'initiative aux leaders politiques locaux et imposent maintenant à la vie politique du territoire un ton qui n'annonce rien d'autre que le chaos et le désastre<sup>179</sup> ». Les combattant-es upécistes organisent également des assassinats ciblés, ou du moins dans des actions présentées comme telles par la presse coloniale, telle celle qui conduit à la mort de Samuel Wanko<sup>180</sup>. Formé au lycée à Tarbes et diplômé de l'école d'ingénieur des Ponts et Chaussées (1953), ce dernier a été élu à l'Alcam après son retour au Cameroun (1955). Dans la nuit du 13 au 14 décembre 1957, il est tué d'un coup de fusil par un groupe de maquisard-es ayant arrêté sa voiture alors qu'ils et elles revenaient de piller le groupement de Bafoussam<sup>181</sup>. L'événement suscite une vive émotion publique, notamment lors des obsèques du député, le 16 décembre 1957, en présence du Haut-Commissaire. Cette affaire souligne pourtant les limites des archives des autorités dès lors qu'il s'agit de saisir la violence de l'UPC : il n'est pas impossible en effet que la requalification en « assassinat politique » d'un événement semblant initialement répondre aux caractéristiques d'un « meurtre », obéisse d'abord à des impératifs de propagande. La gendarmerie ne livre en effet ses premières conclusions qu'une semaine après l'inhumation : il souligne que la voiture du député a été arrêtée par des maquisard-es semblant en mouvement, et non par une embuscade préméditée. Pourtant, le capitaine Maitrier, commandant de l'escadron de gendarmerie de Dschang, présente l'événement comme un « assassinat » en s'appuyant sur le témoignage d'un combattant arrêté – mais non identifié : « L'assassinat du député Wanko et de l'infirmier-vétérinaire a été prémédité. Un hors-la-loi arrêté récemment a déclaré que le 13 décembre au soir Pierre Simo, avait dit "aux soldats" réunis au maquis de Nka : "Nous allons aller à Bangwa tuer l'infirmier-vétérinaire qui est un valet du Colonialisme puis nous attendrons le Député Wanko qui se rend à Batoufam<sup>182</sup>. Lors de son interrogatoire pourtant, près d'un an plus tard, Pierre Simo expliquera, lui, que l'assassinat aurait été commandité par Martin Singap, bien que « la rencontre [...] sur la route fut un pur hasard<sup>183</sup> ». En l'absence de toute connaissance sur les conditions de leur production, il n'est pas à exclure que l'un comme l'autre de ces deux témoignages (si tant est que le premier soit réel) aient été élaborés par les autorités à des fins de propagande pour décrédibiliser l'UPC en pointant sa violence politique.

La réussite d'une embuscade dépend souvent de l'effet de surprise et de la rapidité d'exécution. L'opération menée à Dschang dans la nuit du 24 au 25 novembre 1958 constitue un modèle du genre. Le 25 novembre, peu après minuit, une quinzaine d'hommes armés de fusils de chasse, pistolets de fabrication locale et armes blanches attaquent le centre urbain de Dschang. L'action ne dure que vingt minutes<sup>184</sup>. Pour déstabiliser l'armée et les « forces de l'ordre », plusieurs actions peuvent être coordonnées la même nuit par le CNO ou le SDNK, mais elles s'effectuent la plupart du temps hors de la saison des pluies. Les actions sont en effet rares en saison des pluies, en raison des difficultés d'installation de campements et de déplacements. Pourtant, dans la nuit du 4 au 5 septembre 1958, à deux kilomètres au sud de Bafoussam, le forgeron Moïse Ndé est sorti par une quinzaine d'individus de sa case, entre 20 et 21 heures, puis poignardé et mutilé. À Baham, vers deux heures, Tchouembou Tsigaing est tué avec un pistolet de fabrication artisanale alors que ses femmes sont rouées de coups. La nuit suivante, le notable Wamba Tabou de Bansa, qui a joué un rôle actif dans la répression des upécistes est tué et mutilé. Cette série de meurtres accompagnée de destructions et pillages surprend en raison de la période à laquelle elle se déroule. Les autorités soulignent la coordination et l'organisation des attaques, qui selon elles, coïncident avec la prochaine visite de la mission de l'Onu<sup>185</sup>.

Les sources révèlent en outre la mobilité et la grande adaptabilité des groupes armés. Quand un combattant-es est fait prisonnier·ère, il/elle est souvent contraint·e après pressions psychologiques et physiques à conduire les soldats coloniaux vers son maquis. Le lieutenant-colonel Lamberton constate ici que les maquis de rechange sont

177. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Haulin, Compte-rendu d'une opération effectuée le 31 décembre 1956 près d'Édéa, Pouma, 31 décembre 1956.

178. ANOM, AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 12 décembre 1956 au 2 janvier 1957, 5 janvier 1957, pp. 3-4.

179. *Ibid.*, p. 22.

180. Voir Section 2 – Partie I.A.

181. Archives régionales de l'Ouest (ARO), Le capitaine Maitrier, commandant l'escadron de gendarmerie de Dschang, Rapport sur l'assassinat du député Wanko Samuel, et sur l'organisation des maquis en région Bamiléké, 23 décembre 1957.

182. *Ibid.*

183. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (4-10 octobre 1958), 13 octobre 1958.

184. SHD, Vincennes, GR6H240, Le capitaine Maitrier (commandant l'escadron de gendarmerie de Dschang), Rapport n°345/4 sur les agissements d'un commando terroriste à Dschang dans la nuit du 24 au 25 novembre 1958, Dschang, 25 novembre 1958. Document consulté sous dérogation.

185. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (30 août-5 septembre 1958 et 6-12 septembre 1958), 6 et 15 septembre 1958.

particulièrement utilisés dès qu'il y a un soupçon ou que l'un des individus est en retard. Le prisonnier peut également emprunter un itinéraire sur lequel il sait où se trouvent les guets pour que ces derniers alertent les combattant-es<sup>186</sup>. Les maquis ne se ressemblent pas tous, mais nous disposons de descriptions, tant pour la Sanaga-Maritime que pour la région Bamiléké. Le 7 mai 1958, le maquis de Bansoa-Bafoussam est découvert par la brigade de gendarmerie de Bafoussam. Il est situé au carrefour de plusieurs axes de communication : la route Mbouda-Bafoussam, le pont de la Metche et au carrefour de la route de Dschang. Les pistes qui y donnent accès sont bien camouflées et une vingtaine d'abris en paille, au milieu de hautes herbes, se répartissent des deux côtés d'une rivière. Ce maquis, créé fin décembre 1957, est dirigé par Samuel Tagné et Jean Emmanuel Nembot. Peu de documents y sont découverts sauf un tract de *One Kamerun* et un autre rédigé par Théodore Mayi Matip<sup>187</sup>. Ces deux tracts attirent particulièrement l'attention du commandant d'armes de Koutaba Marius Bouillot qui semble craindre le renforcement de la connexion avec le *Southern Cameroons*, dès 1958, et surtout, avec la Sanaga-Maritime. Néanmoins, après la mort d'Um Nyobè, Bouillot ne relève pas de liens particuliers entre les deux espaces :

La mort d'Um Nyobè a été très peu commentée en Région Bamiléké.

Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'il ait jamais existé de liaisons étroites entre les maquis de l'ouest et ceux de Sanaga Maritime.

Les maquis de l'Ouest semblent placés sous l'autorité des réfugiés du Cameroun britannique, en liaison avec Le Caire, d'où ils reçoivent leurs instructions.

Si la mort d'Um Nyobè doit donc être un événement capital, sur le plan psychologique, pour le rétablissement de l'ordre en Sanaga Maritime, il n'y a aucune raison pour qu'il en soit de même dans l'Ouest où il n'a jamais eu d'influence, et où il était très peu connu<sup>188</sup>.

L'étude des archives militaires ne saurait cependant suffire pour épuiser cette question des liens entre maquis de Sanaga-Maritime et région Bamiléké : la plupart des archives disponibles sont, de fait, produites par les autorités françaises, qui ont intérêt à nier l'existence d'un mouvement à l'échelle camerounaise. Elles ont néanmoins l'avantage de présenter l'éventail des méthodes déployées sur le terrain par le CNO et le SDNK, puis l'armée coloniale. Les BRH fournissent de nombreux chiffres dont nous pouvons certes douter, mais ils permettent de situer chronologiquement les semaines les plus denses en combats. La principale lacune se situe dans la comptabilisation des morts et des blessé-es répartis dans les catégories présentées laconiquement « amis » et « ennemis », en sachant que les morts civils sont systématiquement imputées au camp adverse. Ces BRH décrivent les hommes et les femmes du maquis comme des éléments dits « perturbateurs de la vie quotidienne », car ils et elles empêchent les écoles et les marchés de fonctionner alors que les troupes coloniales sont systématiquement décrites comme des actrices « œuvrant » à la stabilité quotidienne. Dans la région Bamiléké, une attention particulière est portée au bon fonctionnement des marchés puisqu'au-delà de répondre aux besoins de la population, ils constituent également une source de revenus pour les autorités. Dans le groupement de Baham, par la répression conduite après l'assassinat du député Wanko en décembre 1957, les populations regagnent leurs habitations et le marché redevient normal, ce qui permet de percevoir 3 millions d'impôt sur les 3,6 prévus<sup>189</sup>.

En somme, la violence armée n'est pas intégrée au départ dans le projet politique de l'UPC. En revanche, à partir de décembre 1956, l'idée d'une guerre à mener l'emporte et est utilisé comme moyen d'expression politique en mettant en place, dans la précipitation, les structures paramilitaires, notamment le CNO et le SDNK, chargées de conduire l'affrontement contre l'armée et les forces de l'ordre, entraînant de nombreux effets collatéraux sur les populations. Entre décembre 1956 et la fin de l'année 1958, ces deux structures agissent principalement dans la Sanaga-Maritime et en région Bamiléké avec des tentatives d'implantation dans les autres régions, telles que Yaoundé, Douala, le Mungo qui établit des liaisons avec le Cameroun sous tutelle britannique. Toutefois, les assassinats de plusieurs leaders du CNO et du SDNK, couplé à celui d'Um Nyobè, le 13 septembre 1958, provoquent un reflux qui conduit à la création d'une nouvelle organisation, l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK), le 31 mai 1959. C'est cette nouvelle structure paramilitaire qui, au tournant de l'indépendance, organise les actions de l'UPC.

186. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport sur la campagne de la Sanaga-Maritime (décembre 1957 à décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 36.

187. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (3-9 mai 1958), 11 mai 1958.

188. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (20-26 septembre 1958), 29 septembre 1958.

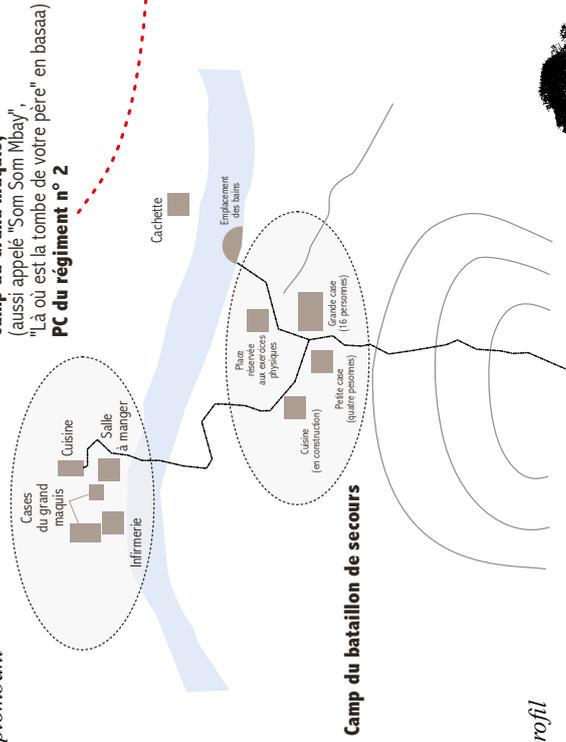
189. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH (18-24 janvier 1958), 26 janvier 1958.

# Un exemple de maquis en Sanaga-Maritime : le PC du régiment n° 2 du premier district du CNO

## Croquis d'ensemble des maquis découverts le 14 mars 1958

"Le 14 mars 1958, une patrouille de la 7ème compagnie du BTC n° 2, guidée par un rebelle prisonnier, découvrait vers MD 01 40 (environ 10 km au nord de Makak) deux camps voisins. L'un était celui d'une bande dite "Bataillon de secours du régime n° 2" (appelé encore Bataillon de renfort ou Bataillon de réserve), l'autre désigné sous le nom de "Grand maquis" était le PC du 2ème Régiment CNO. Ces camps étaient pratiquement vides lors de l'opération [...]."

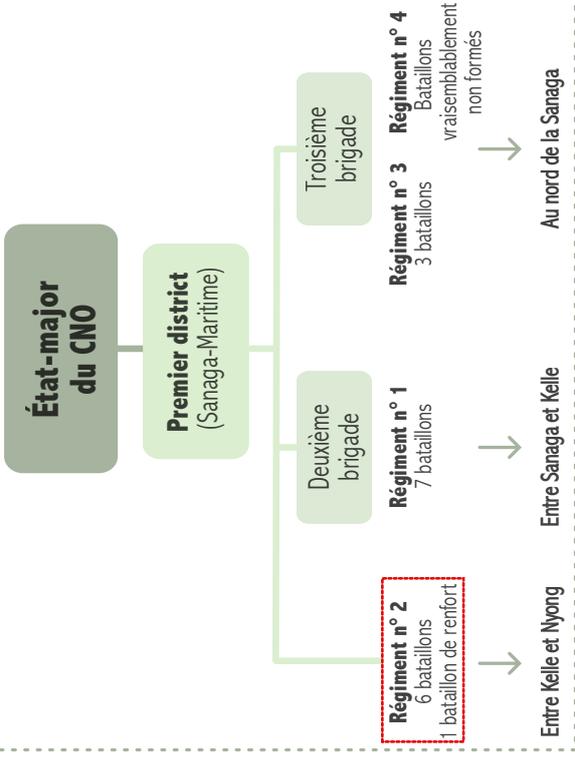
### Plan surplombant



### Vue de profil



## Organisation supposée du CNO au 1er mars 1958



## Description du camp du Grand maquis par le commandant de la 7ème compagnie du BTC n° 2 :

"On note ici une différence frappante avec les maquis occupés par les combattants en forêt. Le Som Som Bay est en fait un village miniature. Les trois groupes de cases confectionnées à l'aide de nattes sont disposées en fer à cheval autour d'une cour d'une propreté rigoureuse. Les pièces sont cloisonnées et si les cases sont démunies de portes et de volets, toutes les ouvertures sont agrémentées de rideaux.

En entrant dans la cour, nous avons à droite une case comprenant deux pièces : une salle à manger meublée d'une grande table et de six chaises, une tablette sur laquelle repose un filtre à eau ; une chambre comportant un lit d'une personne équipé d'un matelas, de draps, de couverture et d'une moustiquaire. Dans cette dernière pièce, se trouvait la mallette contenant le matériel de première urgence, et une paire de chaussures de femme.

Près de cette case se trouve la cuisine. Des beignets de plantain étaient encore sur le feu.

À gauche nous trouvons encore deux cases : une petite servant probablement d'infirmier, comprenant un lit équipé. Près de ce lit gisaient deux chemisettes tachées de sang mais ne portant aucune trace de projectile. Près de là, une autre case de deux pièces meublées par un lit, une table et une chaise. Enfin en face, une dernière case de deux pièces semblables aux pièces décrites ci-dessus.

En résumé, le confort et une propreté rigoureuse régnaient dans chaque case. Tous les lits étaient équipés de matelas, de draps, de couvertures et de moustiquaires. L'eau consommée était filtrée. Les vêtements propres et soigneusement repassés. De telles constructions auraient certainement permis aux occupants de subsister pendant la saison des pluies."

Cité in : SHD, Vincennes, GR6HZ46. Bulletin de renseignement hebdomadaire n° 11 de la Zopac, 20 mars 1958.

## B. LE DISPOSITIF MILITAIRE, DU « MAINTIEN DE L'ORDRE » À LA GUERRE

Depuis 1945, le dispositif de « maintien de l'ordre » mis en place au Cameroun s'articule, pour l'essentiel, autour des acteurs militaires – soit les unités de l'armée *stricto sensu*, mais aussi et surtout les gendarmes et gardes camerounais – et, dans une moindre mesure, de la police. C'est sur l'armée, renforcée par des effectifs provenant d'AEF, que repose l'essentiel des pratiques répressives après l'adoption des techniques de 'guérilla' par l'UPC, entre 1956 et 1957. L'entrée en fonction d'une génération de cadres militaires partageant des expériences coloniales communes, et particulièrement celle de l'Indochine, contribue à remodeler ce dispositif en introduisant le principe de zones d'exception suspendant provisoirement un certain nombre de droits et libertés : ce sont elles qui, en créant les conditions de possibilité des techniques 'contre-révolutionnaires' visant la population camerounaise pour mieux atteindre les combattant-es de l'UPC, plantent *in fine* le décor institutionnel de la guerre menée par l'armée française en Sanaga-Maritime.

### I. STRUCTURES ET EFFECTIFS : UN ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS MILITAIRES (AOÛT 1956)

La question de la participation de l'armée au « maintien de l'ordre » permet de soulever les limites posées de sa présence et de son action dans la région : ses unités ne peuvent qu'y concourir et ne doivent donc intervenir qu'en dernier lieu, après la gendarmerie et les forces de sécurité locales<sup>190</sup>. Elle s'y prépare cependant, en établissant des « plans de protection », dont l'un général, qui contient les dispositions à appliquer sur l'ensemble du territoire en cas de situation « d'état insurrectionnel<sup>191</sup> ». Dès le début des années 1950, la zone ouest du Cameroun est identifiée comme la partie la plus à risque du territoire et des entraînements y sont organisés afin d'anticiper tout scénario insurrectionnel en milieu rural, notamment dans les environs de Dschang en 1952. Ses modalités témoignent d'ailleurs de l'influence des pratiques alors expérimentées en Indochine, révélant les circulations d'informations existantes entre les cadres d'une armée française marqués par la défaite de Cao Bang en 1950<sup>192</sup>. De manière générale, les archives relatives à la préparation de ces manœuvres soulignent la conscience croissante, au sein des États-majors, qu'un mouvement indépendantiste s'est renforcé au Cameroun. Les consignes données par leur hiérarchie aux auteurs des rapports soulignent cependant une volonté de minimiser la politisation réelle des Camerounais-e : les militaires sont incités à parler d'« effervescence » pour la région Bamiléké (mais se voient interdire l'usage des termes de « rébellion », ou la mention de questions relatives à la « souveraineté »), et à pointer comme cause principale, la propagande active d'agitateurs « communistes<sup>193</sup> », ou « extrémistes<sup>194</sup> » – deux termes utilisés sans distinction sémantique<sup>195</sup>. Ces précautions soulignent la complexité des sorties de guerre après 1945, marquées par l'affirmation de mouvements nationalistes et indépendantistes, et leurs répressions violentes : après les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata<sup>196</sup> (1945) et l'insurrection de Madagascar<sup>197</sup> (1947), mais aussi face à l'enlisement de la situation indochinoise et aux événements de Douala de septembre 1945<sup>198</sup>, le commandement militaire redoute le développement de situations identiques en AEF. Ces répressions influencent d'ailleurs la façon de traiter la situation camerounaise, puisqu'elles

190. SHD, Vincennes, GR14H57, L'inspecteur de la France d'Outre-mer M. Massa, Rapport sur les forces terrestres au Cameroun, 25 juillet 1956.

191. SHD, Vincennes, GR6H235, Instruction d'application de l'instruction interministérielle du 15 décembre 1947 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre, par le général Delange (commandant supérieur des troupes de l'AEF-Cameroun) et le colonel Bisson (commandant de l'air en AEF-Cameroun), 23 décembre 1948.

192. Ivan Cadeau (2022), *Cao Bang – 1950. Premier désastre français en Indochine*, Paris, Perrin.

193. SHD, Vincennes, GR6H236, Projet de manœuvre dans la région Bamiléké, du lieutenant-colonel Grailie (commandant d'armes de Douala), 29 novembre 1950.

194. SHD, Vincennes, GR6H236, Note de service du colonel Layec, commandant militaire du Cameroun français, « Manœuvres de Dschang », 5 décembre 1951.

195. *Ibid.*

196. Rey-Goldzeiguer Annie (2002), *Aux origines de la guerre d'Algérie : de Mers-el-Kébir aux massacres de Nord Constantinois*, Paris, Éditions La Découverte.

197. Eugène-Jean Duval (2002), *La Révolte des sagaies. Madagascar, 1947*, L'Harmattan ; Rabearimanana Lucile, Fremigacci Jean et Razafimbelo Célestin (2008), *L'insurrection de 1947 et la décolonisation à Madagascar. Tome 1. À travers les régions, et "Là où Il ne s'est rien passé"*, Antananarivo, Éditions Tsipika.

198. Voir Section 1 – Partie I.C.

sont menées par des tirailleurs dits « sénégalais » dont l'État-major craint, soit une solidarité musulmane au Maghreb, soit une sensibilité accrue au message d'Hô Chi Minh – en vain, dans les deux cas<sup>199</sup>.

Ce contexte incite par ailleurs le commandement local à tenter de dresser un état des lieux de son dispositif<sup>200</sup>. Les rapports sur la question, notamment celui de l'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, observateur extérieur, soulignent alors la faiblesse des effectifs présents au Cameroun : en 1955, l'armée de Terre compte 33 officiers européens (17 officiers des services), 80 sous-officiers européens (32 pour les services) et 67 Africains, 129 hommes de troupe européens et 933 Africains, dont 70% de Camerounais<sup>201</sup>. Il existe peu de sources sur l'histoire des tirailleurs camerounais ou sur le parcours des Africains affectés dans ces troupes coloniales, et leur implication dans ces pratiques répressives<sup>202</sup>. Ces soldats camerounais, qui peuvent agir sur leur territoire d'origine à la différence des tirailleurs sénégalais, constituent alors un élément-clé du dispositif répressif : à partir de 1956, ils jouent un rôle décisif dans la répression de l'opposition nationaliste et indépendantiste, en tant que guides et pisteurs, agents de renseignement, membres des « groupes d'autodéfense » ou « gardes civiques<sup>203</sup> ». Néanmoins, l'armée prend conscience, dès 1955, que sa seule présence ne pourrait suffire à contenir un mouvement déjà étendu – crainte qui s'accroît encore après mai 1955 – comme le souligne, notamment, l'inspecteur Massa :

Tel quel, les effectifs à mettre en ligne, prêts à marcher en cas d'événements, ne semblent pas surabondants. Il faut, en effet, envisager l'hypothèse où l'ordre ne serait pas seulement troublé par des événements locaux et mineurs. Un soulèvement général pourrait se produire sur l'ensemble du Territoire. Dans ce cas, on peut même dire que les 1 930 hommes ne pèseraient pas lourd. Il faudrait avoir recours, et cela s'est déjà fait, à des troupes venues de l'extérieur<sup>204</sup>.

Dès le début des années 1950, les autorités militaires sont conscientes de leur infériorité numérique et l'objectif majeur reste d'éviter tout embrasement général. En 1952, le bilan d'une manœuvre effectuée à Dschang conclut d'ailleurs qu'il faut, en cas de troubles, déployer immédiatement un nombre conséquent de soldats pour marquer les esprits et permettre un retour au calme rapide, tout en ouvrant le feu seulement en dernier recours<sup>205</sup>. Les rapports ultérieurs soulignent par ailleurs les problèmes inhérents au cantonnement des troupes dans deux garnisons, à Douala et Yaoundé : elles sont trop peu mobiles, ce qui entrave toute intervention rapide en tout autre lieu du territoire. Si le Haut-Commissaire peut, en cas de crise, réclamer des renforts d'AEF, les autorités locales sont conscientes des problèmes qu'une telle situation poserait en cas d'insurrection. Le contexte permet enfin de relever les contraintes infrastructurelles : en milieu rural, l'état des routes et l'isolement des villages en brousse contraignent les soldats à laisser leurs véhicules à distance et à poursuivre leurs opérations à pied dans des territoires dont ils maîtrisent peu la cartographie.

Le bilan est maigre aussi en ce qui concerne la situation de l'armée de l'Air, tant en termes de matériel que d'effectifs<sup>206</sup> – bien qu'en la matière, la primauté du contexte indochinois puisse expliquer le relatif délaissement affectant les unités présentes au Cameroun. Les rapports sur la situation de l'institution militaire soulignent cependant que l'anticipation de la répression des mouvements insurrectionnels prévoit déjà d'intégrer l'aviation et ses moyens propres, au-delà de la dimension psychologique. Si, après la Seconde Guerre mondiale, l'armée de l'Air est principalement utilisée pour le transport de troupes, de matériel et la surveillance, l'ouverture du feu en cas de troubles fait partie de ses possibilités d'action : lors des événements de Douala, les 24 et 25 septembre 1945, l'unité aérienne

199. Guyon Anthony (2022), *Les tirailleurs sénégalais. De l'indigène au soldat (de 1857 à nos jours)*, Paris, Perrin, p. 273-294.

200. Sur le sujet cf. les six rapports de l'inspecteur Massa, qui propose une analyse fine des forces en présence en 1956. SHD, Vincennes, GR14H57, L'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport sur une vue d'ensemble des forces de sécurité au Cameroun, 13 août 1956.

201. *Ibid.*

202. À noter que le président de la République du Congo de 1969 à 1977, Marien Ngouabi, a été, en tant que membre du BTC n° 2, impliqué dans les opérations de la Zopac. À son biographe Théophile Obenga, il évoquait ainsi, en 1977, une expérience traumatique : « des massacres, des villages entiers brûlés avec tous les habitants sans distinction aucune, des femmes enceintes froidement éventrées, des fuites éperdues à travers les forêts et les montagnes ». Il mettait également en scène son opposition aux ordres de son supérieur, le capitaine Gambini, qui lui aurait demandé d'exercer arbitrairement des représailles sur des civils. Replacé dans une histoire des mémoires de la guerre et de leur utilisation politique, son témoignage gagnerait à être mis en perspective avec d'autres parcours de tirailleurs, dont les dossiers sont conservés à Pau. Obenga Théophile (1977), *La vie de Marien Ngouabi, 1938-1977*, Paris, Présence Africaine, pp. 23-29.

203. Kenfack Nanfack Cyril (2022), « Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre aux dynamiques territoriales », *ADILAAKU. Droit, politique et société en Afrique*, 2 (2).

204. SHD, Vincennes, GR14H57, L'Inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport : Vue d'ensemble des Forces de sécurité au Cameroun, 13 août 1956.

205. SHD, Vincennes, GR6H236, Le colonel Layec, Compte-rendu sur le déroulement des manœuvres de Dschang (7-12 janvier 1952), 19 avril 1952.

206. SHD, Vincennes, AI6C2265, Le colonel Bisson, Rapport n°15.1.S., sur l'aviation d'AEF et du Cameroun, Brazzaville, 15 mai 1946. Document consulté sous dérogation.

impliquée dans l'appareil répressif a tiré ainsi à trois reprises, depuis les airs, sur les manifestant-es camerounais-es<sup>207</sup>. L'implication de l'escadrille Béthune dans la répression de septembre 1945 incite peut-être le commandement à mieux codifier l'intervention de l'aviation : selon l'instruction sur le « maintien de l'ordre » de 1948, le feu aérien ne doit être désormais, et en théorie, qu'ouvert en dernier recours. Ce texte fixe en effet les compétences de l'armée de l'Air, dont les missions se répartissent entre actions préventives et mesures d'intervention : pour les premières, le survol de certains points, la reconnaissance photographique, le transport d'autorités civiles et militaires, le transport sanitaire et le survol à faible altitude d'atroupements afin de les disperser ; pour les secondes, le bombardement, le mitraillage, la reconnaissance armée, l'appui des troupes au sol, puis le transport des troupes aéroportées<sup>208</sup>. Seul le Haut-Commissaire peut valider une mission d'intervention alors qu'une simple demande suffit pour une mission préventive. Plusieurs précautions sont d'ailleurs prises dans le cas où le feu serait ouvert : les avions doivent ainsi effectuer deux survols de l'objectif avant de faire usage des armes au cours du troisième ; durant ces deux premiers survols, des fusées rouges sont lancées afin d'annoncer l'ouverture prochaine du feu. Le texte explicite clairement les enjeux de ces précautions : « D'une manière générale, le devoir de tout chef militaire est, compte tenu de la nécessité primordiale d'exécuter la mission, d'éviter ou tout au moins de réduire au minimum l'effusion de sang. Il doit se souvenir qu'il ne s'agit pas d'ennemis à détruire, mais de sujets français à maintenir ou à ramener à l'ordre<sup>209</sup> ».

Le début des années 1950 est surtout marqué par le renforcement de la gendarmerie et la diversification des missions incombant à ses agents. Sur le plan hiérarchique, elle dépend des forces terrestres et a pour mission principale la surveillance générale du territoire, qu'elle soit « préventive ou répressive<sup>210</sup> ». Dans un contexte marqué par l'accroissement du nombre des infractions au Cameroun – notamment liés aux accidents de la route, plus particulièrement dans les régions Bamiléké et Bamoun, ou dans le sud du pays, à Ebolowa –, et par une volonté accrue de protéger les intérêts économiques coloniaux, ses effectifs sont en constante augmentation : de 26 gendarmes français en 1939<sup>211</sup>, ils se portent à 40 en 1945<sup>212</sup>, 49 en 1946<sup>213</sup>, puis 99 en 1949<sup>214</sup>. Des effectifs cependant faibles, et d'autant plus limités qu'ils sont répartis sur l'ensemble du vaste territoire camerounais : en 1951, la compagnie de gendarmerie, commandée par un chef d'escadron depuis Yaoundé, est divisée en trois sections (Yaoundé, Douala et Garoua, commandées respectivement par un lieutenant ou sous-lieutenant pour les premières, un adjudant-chef pour la troisième), elles-mêmes subdivisées en brigades. Après 1950, ces effectifs, jusqu'alors uniquement français, sont renforcés par le recrutement d'élèves-auxiliaires issus des populations locales. Si les premières cohortes sont dominées par des candidats du sud du territoire, le commandement s'efforce de rééquilibrer le recrutement avec des populations originaires du nord, afin de ne pas créer « dès le départ dans les pelotons mobiles, une mentalité et un particularisme, résultat d'un recrutement géographiquement limité<sup>215</sup> ». Peu expérimentés et jugés peu compétents par leurs supérieurs<sup>216</sup>, les auxiliaires n'en renforcent pas moins la capacité d'action de la gendarmerie : ils sont 91, affectés à Yaoundé (46) et Douala (45) en 1951<sup>217</sup>. Ils fournissent ainsi un appoint non négligeable pour l'exécution de missions qui se diversifient alors. Statutairement, la gendarmerie doit, de fait, assurer, au Cameroun, ses missions classiques, comme en témoignent les statistiques relevées du 1<sup>er</sup> octobre 1950 au 30 septembre 1951 : 3 443 arrestations en flagrant délit, 706 arrestations en vertu de mandats, 3 arrestations en vertu de signalements militaires, 50 crimes, 1 872 délits, 7 262 contraventions au Code de la route, 468 pour ivresse, 1 566 contraventions fiscales,

207. ANOM, 1AFFPOL1405, Rapport Barthes, « Événements de Douala-septembre 1945 », Annexes ; Note du chef de la région du Wouri L. Salasc sur les morts et blessés des 24 et 25 septembre 1945, 10 novembre 1945.

208. SHD, Vincennes, GR6H235, Le général Delange, commandant supérieur des troupes de l'AEF-Cameroun et le colonel Bisson, commandant de l'air en AEF-Cameroun, Instruction d'application de l'instruction interministérielle du 15 décembre 1947 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre, 23 décembre 1948.

209. *Ibid.*, p. 6.

210. SHD, Vincennes, GR14H57, L'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport : Vue d'ensemble des Forces de sécurité au Cameroun », 13 août 1956.

211. SHD, Vincennes, GD2007ZM184518, Décret d'Albert Lebrun et Édouard Daladier portant augmentation de l'effectif du détachement de la Gendarmerie du Cameroun, 3 août 1939.

212. *Ibid.*, Décret de Charles de Gaulle portant augmentation des effectifs du détachement de Gendarmerie du Cameroun français, 2 mai 1945.

213. *Ibid.*, Décret de Georges Bidault modifiant le décret du 2 mai 1945 portant augmentation des effectifs du détachement de Gendarmerie du Cameroun français, 12 octobre 1946.

214. Ces chiffres restent théoriques : outre les convalescences et vacances entre temps d'embarquement et de débarquement, s'ajoutent l'impossibilité chronique de trouver les agents pour satisfaire les objectifs fixés par les décrets. SHD, Vincennes GD2007ZM14864, Le chef d'escadron Bourgeois, commandant de la Compagnie de gendarmerie du Cameroun, Rapport sur le fonctionnement de la Compagnie de gendarmerie du Cameroun, 1<sup>er</sup> décembre 1951.

215. *Ibid.*

216. SHD, Vincennes, GD2007ZM14865, Le chef d'escadron Vial, commandant la Compagnie de gendarmerie du Cameroun, Note « Situation des auxiliaires », 4 mars 1954.

217. SHD, Vincennes, GD2007ZM14864, Le chef d'escadron Bourgeois, Note « Situation des effectifs et des moyens, par zone de stationnement des unités de gendarmerie et de la Garde camerounaise », 6 novembre 1951.

1 223 contraventions diverses, 4 997 missions de renseignement à l'autorité judiciaire, 117 à l'autorité administrative, 412 missions de renseignement à l'autorité militaire, 390 commissions rogatoires, 674 infractions et constatations diverses<sup>218</sup>. Toutefois, certaines de ses activités sont progressivement instrumentalisées au profit d'objectifs politiques, tel le contrôle du mouvement nationaliste<sup>219</sup>. Dans sa thèse, l'historien Leonel Noubou Noumowe insiste sur le fait que la gendarmerie apparaît ainsi dans les années 1950 comme « l'outil efficace de surveillance territoriale, d'intrusion et de collecte d'informations sur les colonisés » grâce à sa capacité d'enracinement dans les territoires ruraux, urbains et périphériques<sup>220</sup>.

L'augmentation et la diversification de ces activités<sup>221</sup> entraînent la délégation de certaines missions à la garde camerounaise et à la garde régionale, dont les effectifs s'élèvent à 1 200 hommes en 1952<sup>222</sup>. Mise à disposition du Haut-Commissaire, la première, divisée en douze pelotons commandés par des officiers de gendarmerie, est implantée dans les régions les plus sensibles afin de contribuer au « maintien de l'ordre » – même si ses membres sont, dans les faits, le plus souvent employés à des tâches secondaires. La garde régionale a, quant à elle, justement été créée pour résoudre cette contradiction : commandée par un capitaine (le commandant de la garde camerounaise) désigné par le Haut-Commissaire, elle doit s'occuper des missions de second plan afin de soulager la garde camerounaise<sup>223</sup>. Si, dans la pratique, les frontières s'avèrent bien poreuses avec la gendarmerie<sup>224</sup>, les élèves-auxiliaires et les membres de la garde camerounaise sont particulièrement employés pour maintenir l'ordre lors des grands événements politiques comme en 1951 pour assurer le bon déroulement des élections de l'Arcam dans l'ouest<sup>225</sup>. Au-delà de ces événements, et en fonction des besoins et des effectifs de la gendarmerie, certains membres de la garde peuvent assurer les fonctions d'auxiliaires de certains postes et brigades : cette situation, qualifiée « d'anormale » par le commandant de la compagnie<sup>226</sup>, s'avère fréquente – et ce malgré les jugements sévères que portent certains acteurs militaires sur les membres de la garde, ou encore des acteurs civils, tel l'inspecteur de la France d'Outre-Mer Massa :

Il est douteux que ces éléments ne puissent jamais être utilisés pour le maintien de l'ordre, en cas de bagarres sérieuses. On envisage mieux leur utilisation dans le cas d'une légère effervescence, aux alentours des marchés par exemple. Livrés pratiquement à eux-mêmes, sans aucun autre encadrement que celui de gardes camerounais, on peut supposer que, dans le cas d'événements graves, il faudrait pourvoir à leur propre protection plutôt que de leur ordonner de protéger les autres<sup>227</sup>.

La gendarmerie et la garde camerounaise sont unies par des rapports de commandement, mais aussi par des éléments organisationnels (ils disposent globalement du même équipement à partir de 1955-1956, soit des fusils modernes et des armes automatiques légères<sup>228</sup>) et une relative porosité, qui favorise les passages de l'un à l'autre des corps, entre les auxiliaires et les membres de la garde. Ces deux institutions assurent l'essentiel du « maintien de l'ordre<sup>229</sup> ». Ce dispositif essentiellement militaire est par ailleurs emblématique du déploiement du « maintien de l'ordre » colonial en Afrique subsaharienne : les Européens représentent moins de 15% de l'effectif disponible, mais plus de 85% des cadres comme l'indique la carte :

En 1956, le dispositif de « maintien de l'ordre » au Cameroun est donc polarisé par les institutions militaires, dont l'inspecteur Massa estime, en août 1956, que l'action combinée pourrait suffire à contenir d'éventuels troubles politiques, même généralisé à l'ensemble du territoire :

218. *Ibid.*

219. ADM, Dschang, Maurice Delauney, Note aux chefs de subdivision, Dschang, 5 octobre 1957.

220. Noubou Noumowe Léonel (2023), « De la milice coloniale à l'armée camerounaise : constellation d'unités et mosaïque militaire, 1914-1972. Approche sociologique et prosopographique », Thèse en histoire, Université de Lorraine, France, p. 399.

221. SHD, Vincennes, GD ZM 14865, Note du chef d'escadron Vial, commandant de la Compagnie de gendarmerie du Cameroun, au sujet de l'évolution de la gendarmerie du Territoire entre 1949 et 1954, Yaoundé, 8 octobre 1954.

222. SHD, Vincennes, GD2007ZM14864, Rapport du chef d'escadron Bourgeois sur la situation des élèves-auxiliaires de gendarmerie originaire du nord-Cameroun, Yaoundé, 30 octobre 1952.

223. SHD, Vincennes, GD2007ZM14856, Rapport du chef d'escadron Bourgeois au sujet d'un projet d'arrêté nommant le commandant de la Garde camerounaise, Yaoundé, 6 septembre 1951.

224. *Ibid.*, Note du chef d'escadron Bourgeois, « Objet : garde camerounaise. Opérations de maintien de l'ordre », Yaoundé, 27 novembre 1951.

225. SHD, Vincennes, GD2007ZM14864, Note de service du chef d'escadron Bourgeois, Yaoundé, 30 novembre 1951.

226. SHD, Vincennes, GD2007ZM14866, Le chef d'escadron Teulière, Note de service, « Objet : emploi des gardes camerounais dans les brigades et postes », 19 avril 1956.

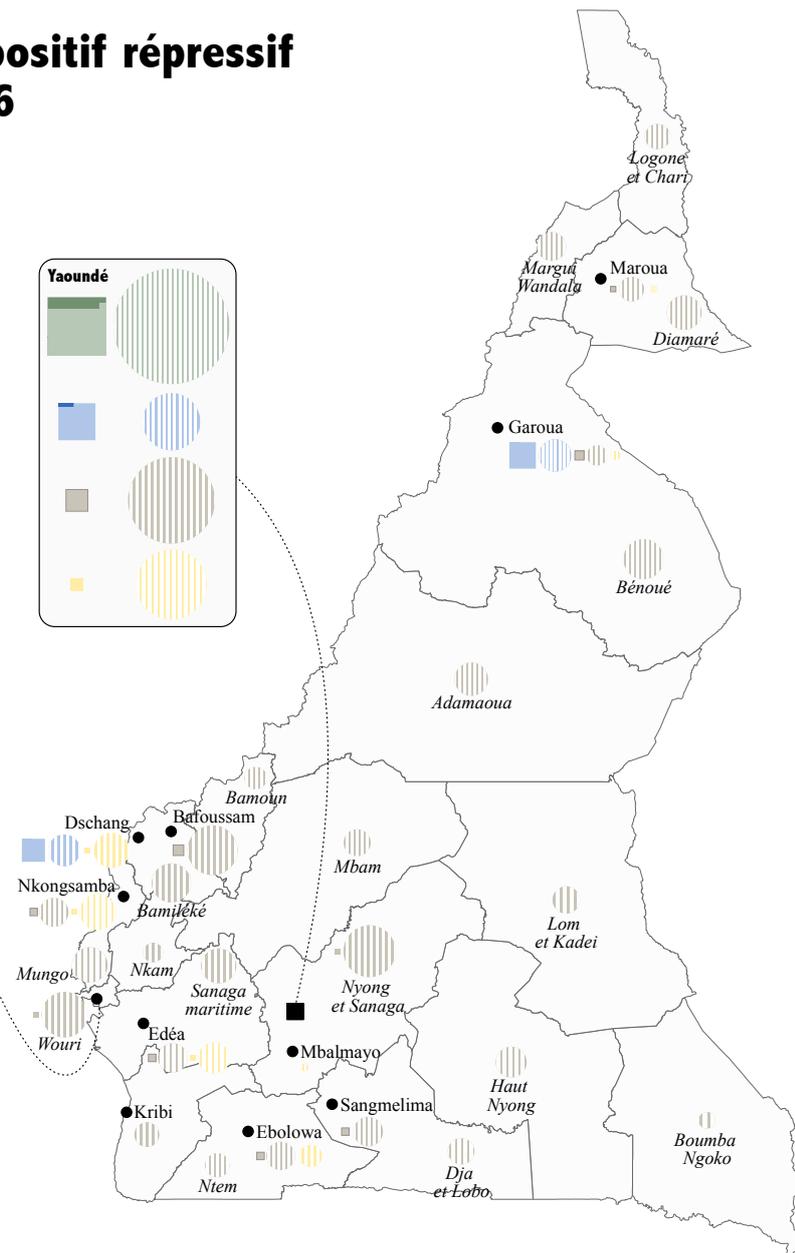
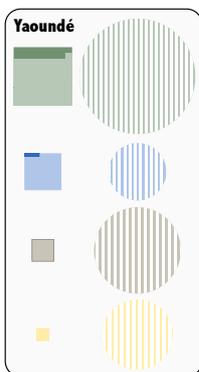
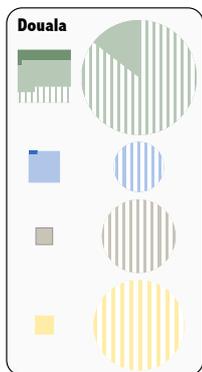
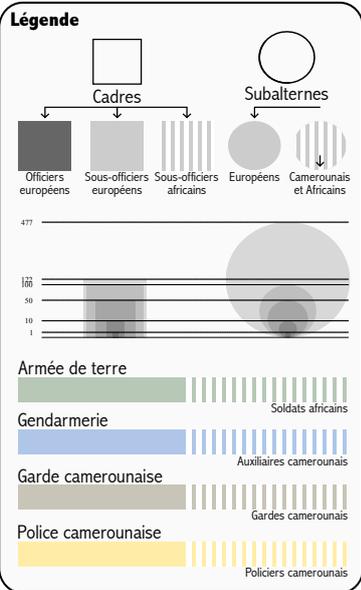
227. SHD, Vincennes, GR14H57, L'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport sur une vue d'ensemble des forces de sécurité au Cameroun, 13 août 1956.

228. *Ibid.*

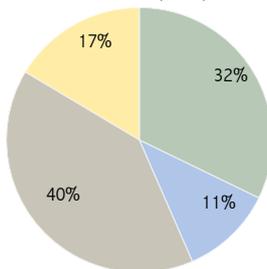
229. Sur le sujet, voir Section 2 – Partie I.B.

# Les effectifs du dispositif répressif au mois d'août 1956

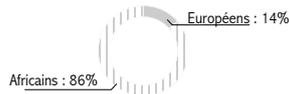
© ComCam



Part des institutions dans l'effectif total (3642)



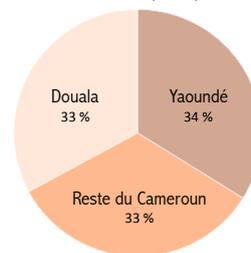
Part des Européens et Africains dans l'effectif total (3642)



Part des Européens et Africains dans l'effectif des officiers (417)



Part des effectifs présents à Yaoundé et Douala dans l'effectif total (3642)



Source : SHD, Vincennes GR14H57. Massa, Rapport. Vue d'ensemble sur les Forces de sécurité au Cameroun, Yaoundé, le 13 août 1956.

Si l'on considère à la fois pour chacune de ces forces, la valeur des hommes, l'état et la qualité de l'armement, la vitesse de déplacement et la mobilité, l'implantation des diverses unités sur l'ensemble du Territoire, on peut dire :

- que la Police représente une force tout juste bonne à ramener le calme en cas de bagarres sans grande gravité ;
- que la Garde peut, à elle seule, rétablir l'ordre, même dans le cas de petites émeutes, pourvu que celles-ci soient localisées ;
- que la gendarmerie peut, ensemble avec la Garde, rétablir l'ordre dans le cas d'émeutes qui se produiraient, même simultanément, en plusieurs endroits, et qui présenteraient un caractère de gravité assez accentué ;
- que l'armée, au concours de la gendarmerie et avec la Garde, pourrait enfin rétablir l'ordre, même dans le cas de troubles graves, se produisant en plusieurs endroits<sup>230</sup>.

## 2. LES EXPÉRIENCES PARTAGÉES DES NOUVEAUX CADRES CIVILS ET MILITAIRES DE LA RÉPRESSION

Ce dispositif est dirigé par une poignée d'acteurs dont le renouvellement progressif, avant et surtout après mai 1955, contribue largement à remodeler la répression. Parmi les responsables civils, de l'autorité desquels l'armée dépend institutionnellement, le Haut-Commissaire Roland Pré, déjà largement présenté occupe une place de choix<sup>231</sup> : outre l'interdiction de l'UPC, son rôle est crucial tant il amorce une politique de fermeté qui lui survit et contribue à introduire, dans le référentiel d'action partagé par les acteurs en présence, les théories du lieutenant-colonel Lacheroy sur la « guerre révolutionnaire ». Son successeur, Pierre Messmer, partage, lui aussi, les principes qui fondent ces théories élaborées par des officiers ayant eu à combattre le Viêt-Minh pendant la guerre d'indépendance indochinoise – dont il s'inspire pour envisager la répression des maquis de Sanaga-Maritime en décembre 1956, avant d'œuvrer à la création d'une zone d'exception, la Zopac<sup>232</sup>. Comme le soulignent les trois auteurs du livre *Kamerun !*, c'est toutefois à un autre acteur administratif que revient la paternité civile de cette « zone de pacification » : l'administrateur Daniel Doustin. Né à Bayonne en 1920, et engagé volontaire en 1939, ce dernier, titulaire d'une licence de droit (1951), intègre alors l'Enfom où il choisit la section Indochine<sup>233</sup>. Il y est affecté comme administrateur-adjoint en 1945, et y mène l'essentiel de sa carrière, d'abord au sein du cabinet du commissaire de la République au sud-Annam, puis, pendant la guerre, comme chef de plusieurs provinces. Rapatrié en mai 1954, il est ensuite directeur de l'Information en Côte d'Ivoire, puis gagne le Cameroun où il prend, en 1956, la direction de la Région du Nyong-et-Sanaga, basée à Yaoundé. Détaché comme conseiller technique du ministre de la France d'Outre-mer Defferre (mars 1957), il revient au Cameroun pour assurer les fonctions de délégué du Haut-Commissaire à Douala (septembre), assumant la direction civile de la Zopac dont il a contribué à esquisser les contours après décembre 1956<sup>234</sup>. Il quitte toutefois le territoire avant la fin des opérations en Sanaga-Maritime pour prendre ses fonctions de secrétaire général du Gabon en juillet 1958. L'implication de Daniel Doustin dans la répression militaire de l'UPC en milieu rural reste cependant moins marquée que celle d'autres administrateurs, tel que Maurice Delauney, principal responsable du « maintien de l'ordre » en région Bamiléké<sup>235</sup>.

Dans le sud du Cameroun, d'autres administrateurs assument le rôle de cheville ouvrière de la répression, et notamment Jacques Rivaille. Né à La Rochelle en 1917, lui aussi élève-administrateur de l'Enfom (1941), il est affecté, après la guerre, en AOF, d'abord à la direction du personnel (1944), puis au Soudan (1947), avant de regagner la métropole (1949) – et, enfin, le Cameroun. Adjoint du commandant de cercle de la région de Lom-et-Kadeï (1951), puis chef de la subdivision de Mbanga (1953), son dossier de carrière souligne l'appréciation qu'il suscite auprès de ses supérieurs, notamment pour sa fermeté : « Africain type, [il est] passionné de son métier qu'il connaît parfaitement » écrit ainsi le chef de la région, qui le juge « fait essentiellement pour le commandement, car il sait immédiatement conquérir l'obéissance et l'amitié de ses administrés, européens et africains, et parce qu'il réussit aussi bien dans le domaine politique que dans les domaines économique et social<sup>236</sup> ». Son action lui vaut d'être affecté comme adjoint au chef de la région du Wouri en janvier 1955, ce qui le place d'ailleurs au premier rang de la répression menée en mai à Douala :

230. *Ibid.*

231. Sur Roland Pré, voir Section 2 – Prologue.

232. Sur Pierre Messmer, voir Section 2 – Partie I.A.

233. ANOM, 1CMR105, Dossier de carrière de Daniel Doustin.

234. ADF, Nantes, 743PO/1-7. Daniel Doustin, « Note sur les événements actuels au Cameroun », s.d.

235. Sur Maurice Delauney, voir Section 2 – Partie I. B.

236. ANOM, EEII7241-8062, Dossier de carrière de Jacques Rivaille, Appréciation hiérarchique de son supérieur, le chef de région (nom illisible),

Chargé notamment des problèmes de maintien de l'ordre de la ville, il ne ménage ni son temps, ni sa peine, constamment dans les rues, à n'importe quelle heure, quand des incidents surgissent ou risquent de se produire. Son action incessante dans ce domaine est pour beaucoup dans le maintien du calme dans la ville. Lors des événements de mai, a fait preuve d'un réel courage physique, allié à un sens poussé des responsabilités<sup>237</sup>.

Par la suite, il prend la direction de la région du Wouri (juin 1956) puis, après une courte mission à New York où il participe au Comité des pétitions à l'Onu (juin-juillet 1957), sa réputation lui vaut d'être nommé chef de région en Sanaga-Maritime peu après la création de la Zopac, en décembre. Il joue un rôle crucial dans le fonctionnement d'une administration civile mise sous tutelle militaire, et toute encline à se consacrer à la répression de l'UPC – et à la « pacification ». Après la mort d'Um Nyobè, son engagement lui attire le soutien de sa hiérarchie, dont celui du Haut-Commissaire Xavier Torrè, qui écrit dans son dossier de carrière :

La forte personnalité de M. Rivaille, son entrain et son dynamisme ont contribué pour beaucoup à maintenir le moral de tous les fonctionnaires appelés à servir dans la Région la plus profondément troublée du Cameroun. Assumant les plus graves responsabilités avec un parfait sang-froid et une autorité certaine, M. Rivaille s'est acquis des appuis incontestables à une attention particulière de l'autorité supérieure<sup>238</sup>.

Sous ses ordres se trouve aussi l'administrateur Louis Capelle : né en 1923, lui aussi passé par l'Enfom (1946), il a mené sa carrière au Cameroun depuis sa première affectation comme adjoint au chef de la subdivision de Mbalmayo (1947), suivie par la direction des subdivisions de Mainganga (1949), Ngoundéré (1950), Kaélé (1952) et Maroua (1955), avant d'être nommé chef de la région de Logone-et-Chari (1955). En septembre 1957, il est envoyé en Sanaga-Maritime, où il prend la direction de la subdivision d'Éséké, peu après la création de la Zopac<sup>239</sup>.

Le rôle des administrateurs civils tend cependant à devenir de plus en plus marginal au fur et à mesure que l'armée s'affirme comme principale actrice de la répression des upécistes : se distinguent alors quelques officiers partageant de mêmes héritages, de la France libre aux troupes coloniales, ou encore, et surtout, la lutte contre le Viêt-Minh en Indochine<sup>240</sup>. L'année 1955 coïncide ainsi avec la prise de commandement du général Louis Dio à Brazzaville, siège de la Zone de Défense AEF-Cameroun. Né à Vannes en 1908, ce Saint-Cyrien a réalisé l'essentiel de sa carrière au sein des troupes coloniales, au gré de ses affectations en Tunisie, au Soudan et en AEF. Premier officier français à rallier le général Leclerc, lorsque celui-ci débarque à Douala le 27 août 1940, il devient l'un des piliers de la France libre, s'illustrant dans des combats en Afrique et en Europe. Son comportement lui vaut les appréciations positives de sa hiérarchie : « La meilleure manière de le définir, c'est d'affirmer qu'il obtient tout ce qu'il veut de ses subordonnés [...]. C'est pour moi une trempe de grand officier<sup>241</sup> » écrit Leclerc, qui le choisit comme successeur à la tête de la 2<sup>e</sup> division blindée<sup>242</sup>. Suivant un *cursus honorum* sans faute, qui fait de lui le plus jeune général de brigade (1945), Dio poursuit après-guerre son parcours dans l'empire, en Tunisie (1946-50) puis en Indochine où il prend le commandement des forces terrestres au Cambodge, chargées d'épauler le gouvernement local dans la répression de la 'guérilla' et d'expédier les affaires courantes du Commissariat de la République française. Le général s'y impose comme l'un des praticiens de ces nouvelles formes d'affrontement que l'armée expérimente alors contre ce qu'elle nomme la « guerre révolutionnaire » en Indochine, proposant à ses subalternes, en complément de l'« action militaire », une « action politique » visant spécifiquement la population civile, principal enjeu de la lutte : « faire de la propagande » à sa destination, puis lui « apporter toute l'aide matérielle » possible, tout en « organisant sa sécurité » par son « regroupement dans les zones que nous contrôlons », et sa constitution « en autodéfense<sup>243</sup> ».

237. *Ibid.*, Dossier de carrière de Jacques Rivaille, Appréciation hiérarchique du délégué du Haut-Commissaire Guidon Lavallée, 25 octobre 1955. Ce jugement est partagé par Roland Pré : « Il a fait preuve au cours des graves événements de Douala d'un sang-froid exemplaire et d'un remarquable esprit de décision. »

238. ANOM, EEII7241-8062, Dossier de carrière de Jacques Rivaille, Appréciation hiérarchique du Haut-Commissaire Xavier Torrè, le 30 septembre 1958. En mars, après la Sanaga-Maritime, Rivaille prend de fait la direction de la région de Diamaré, et y reste jusqu'à l'africanisation du poste.

239. ANOM, EEII7430-8613, Dossier de carrière de Louis Capelle.

240. Si le Cambodge revient fréquemment dans leur parcours, reste que les ouvrages sur la guerre d'indépendance indochinoise les mentionnent peu : par exemple, le général Louis Dio, Daniel Doustin ou le lieutenant-colonel Lamberton ne disposent pas d'entrées biographiques dans le dictionnaire de la guerre d'Indochine. Cadeau Ivan, Cochet François et Porte Rémy (dir.) (2021), *La guerre d'Indochine. Dictionnaire*, Paris, Perrin.

241. SHD, Vincennes, GR14YD1759, Dossier de carrière du général Louis Dio : Appréciation hiérarchique du général Leclerc, commandant la 2<sup>e</sup> DB, le 15 juillet 1944, sous dérogation. Sur le parcours du général Dio, cf. Michel Jean-Paul et Brouillet Seefried Monique (2022), *Le général Dio. Le commandant de Leclerc, 1940-1946*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur/Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclouque, pp. 36-50.

242. SHD, Vincennes, GR14YD1759, État de services du général Louis Dio, sous dérogation.

243. SHD, Vincennes, GR10H284, Le général Louis Dio, Directives particulière : action politique, 18 novembre 1951.

Le contrôle social en constitue la composante majeure : il faut, pour lui, « intéresser la population à notre “guerre” qui est la sienne », tant en matière de renseignements que d’engagement supplétif. Son action lui permet d’être cité à l’ordre de l’armée, lui valant les remarques laudatives du ministre des Armées Jules Moch : « Ayant à faire face à la fois à la guérilla Vietminh et à la rébellion Khmère, [il] a réussi à améliorer rapidement une situation sérieuse où les intérêts français se trouvaient gravement menacés », puis « a su ramener la sécurité indispensable à la poursuite de la pacification sur l’ensemble du royaume », tout en « inspirant les hautes autorités civiles et militaires cambodgiennes<sup>244</sup> ». Après son départ en 1952, il intègre, en tant qu’auditeur, l’Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IH DEN) et le Centre des Hautes Études Militaires (Chem), avant d’être affecté comme adjoint du général commandant la 1<sup>re</sup> Région militaire (Paris). Promu général de division, il prend le commandement de la Zone de défense AEF-Cameroun en juin 1955, arbitrant dès lors la répartition sur le territoire des moyens destinés à la lutte contre les mouvements nationalistes et indépendantistes. Il reste à Brazzaville jusqu’en décembre 1957, date à laquelle il reprend ses fonctions à la 1<sup>re</sup> Région. Selon les auteurs de *Kamerun !*, qui estiment que le général, trop ancré dans les manières de penser et d’agir des troupes coloniales, serait « passé à côté des évolutions doctrinales des officiers de sa génération », son opposition aux préceptes de la DGR, et notamment à l’« action psychologique », serait à l’origine d’un départ imposé, quelques jours après la création de la Zopac<sup>245</sup>. Si le fait est plausible, il doit être nuancé : il est peu probable que l’élaboration de cette politique d’exception se soit faite, dans les mois qui précèdent, sans son accord, et même sans son intervention – d’autant plus que les modalités d’action adoptées reprennent, dans les grandes lignes, la politique qu’il a lui-même esquissée au Cambodge en matière de « regroupement », de contrôle des populations ou de propagande. Du reste, ses supérieurs ne tarissent pas d’éloges à son égard, imputant à des raisons d’ordre privé sa demande de retour en métropole<sup>246</sup>.

Le général Dio est remplacé par le général Louis Le Puloch : né en 1904, cet ancien diplômé de l’École militaire spéciale débute sa carrière dans les troupes coloniales, plus particulièrement en Indochine, où il sert de 1925 à 1940. Prisonnier en 1940, il est, après sa libération, de nouveau affecté dans l’empire, au Niger (1941) où il rejoint la France libre, au Maroc (1943) et en Algérie, avant de participer aux campagnes de France et surtout d’Allemagne, où il est plusieurs fois cité à l’ordre de l’armée. De la Seconde Guerre mondiale, il tire une « irremplaçable expérience des situations de crise », qui font sa réputation de chef : « En 1945, il est le premier à pénétrer en Alsace avec le Régiment d’Infanterie Coloniale du Maroc, en tête de la Première armée française » souligne Messmer lorsque, ministre de la Guerre, il doit saluer le départ en retraite de ce général qu’il a toujours soutenu<sup>247</sup>. Promu colonel, il repart en Indochine, d’abord en tant que chef d’État-major du Haut-Commissaire, puis commandant des troupes françaises du sud-Annam et de hauts-plateaux, où il assure également les fonctions de délégué du Commissaire à la République – combinant donc, comme le général Louis Dio au Cambodge, responsabilités militaires et civiles (1948-1949). Ses supérieurs soulignent les « résultats remarquables » de cet officier qui « a la situation parfaitement en mains et fait marquer à la pacification des progrès notables<sup>248</sup> ». Affecté au commandement de la 1<sup>re</sup> brigade militaire du Sénégal et de la Mauritanie (1950), il s’y distingue encore, selon sa hiérarchie, comme un « officier supérieur d’une personnalité très accusée, d’une grande vigueur intellectuelle, d’une forte trempe physique et morale, d’une culture très étendue, qui se situe parmi les meilleurs de l’Armée Coloniale<sup>249</sup> ». L’année 1953 marque son retour en métropole, où il est affecté à l’État-major particulier de l’infanterie coloniale, dans le groupement des services des écoles de l’enseignement militaire supérieur : auditeur à l’Institut des Hautes Études de Défense nationale (IHEDN) et au Centre des hautes études militaires (Chem), il y croise probablement le général Dio. Son passage est salué par ses supérieurs, qui le jugent, à l’issue de sa formation, « très apte aux postes les plus élevés des États-majors interarmées et interalliés<sup>250</sup> », soutenant sa promotion comme général de brigade, peu avant son départ pour l’Algérie. Son passage dans l’Oranais, s’il laisse des avis plus partagés, ne l’empêche pas d’être promu général de division, et de prendre la succession de Louis Dio à Brazzaville : selon son supérieur, le général Bodet, il « s’est immédiatement imposé et a en particulier imprimé sa marque personnelle aux opérations de police menées au Cameroun, en Sanaga

244. SHD, Vincennes, GR14YD1759, Dossier de carrière du général Louis Dio : citation prononcée par Jules Moch, 13 janvier 1951, sous dérogation.

245. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jaboc (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 255-256.

246. SHD, Vincennes, GR14YD1759, Dossier de carrière du général Louis Dio : citation prononcée par le général de Corps d’armée Noiret, commandant la 1<sup>re</sup> RM, le 28 octobre 1958, sous dérogation.

247. SHD, Vincennes, GR14YD773, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : « Ordre du jour », prononcé par le ministre Pierre Messmer, à l’occasion du départ du général Le Puloch, membre de son état-major, 17 mars 1965, sous dérogation.

248. *Ibid.*, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général Alessandri, le 6 octobre 1948, sous dérogation.

249. SHD, Vincennes, GR14YD773, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général commandant le DITC de Marseille, 5 novembre 1953, sous dérogation.

250. *Ibid.*, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général Bertrand, directeur, 19 juillet 1954, sous dérogation.

Maritime<sup>251</sup> ». Le Puloch conserve son affectation pendant la plus grande partie de la répression, jusqu'en juin 1960 – où son départ est alors salué par son prédécesseur, devenu inspecteur des troupes d'outre-mer pour son action dans le cadre des transitions liées aux indépendances :

Personnalité puissante avec une certaine contrepartie d'impulsivité et d'égoïsme. A remarquablement commandé la ZOM n°2. Outre son action vigoureuse sur l'organisation, l'instruction et l'emploi de ses moyens, a préparé au mieux l'évolution de sa Zone de Défense en resserrant habilement les liens entre l'armée et les dirigeants locaux. S'est imposé avec force aux Hauts fonctionnaires civils et aux chefs de gouvernements africains<sup>252</sup>.

Hiérarchiquement, le général commandant la Zone de défense AEF-Cameroun est le supérieur direct du commandant militaire du Cameroun – qui, lui, supervise les troupes présentes sur le territoire : le colonel Jean Whitehouse. Né en 1906 à Creil, ce dernier s'engage en 1924 et sert plusieurs années avant d'être admis à l'École militaire d'Infanterie métropolitaine (1929), dont il sort sous-lieutenant<sup>253</sup>. Sa carrière s'effectue essentiellement dans l'empire : d'abord affecté au 10<sup>e</sup> RTS, il sert en Indochine (1931), puis au Sénégal (1936), avant de rentrer en métropole. Fait prisonnier par les troupes allemandes (1940), il s'évade et rejoint la zone libre, d'où il part pour l'Indochine. L'arraisonnement de son navire par les Britanniques au large de Sainte-Hélène l'incite cependant à rester en Afrique : présent à Durban en 1942, il rejoint les FFL, servant ensuite à Beyrouth et en Afrique du nord, où il se trouve lorsque débute la mission du général Catroux. Passé brièvement par l'État-major particulier du général de Gaulle à Alger, puis par le Comité de défense nationale (1943), il est promu chef de bataillon et participe pour quelques mois à la campagne de France. Après-guerre, il poursuit son cursus dans l'empire, au Levant (1945) et en Algérie (1946) où il obtient le grade de lieutenant-colonel, puis retourne en Indochine (1949) avant de passer, à nouveau, par l'Algérie (1954). Promu colonel, il est nommé commandant militaire du Cameroun en octobre 1954, où il supervise, notamment, la répression militaire de décembre 1956 et janvier 1957. Selon les auteurs de *Kamerun !*, son départ, comme celui de Dio, serait lié à la création de la Zopac : « Fin 1957, pour rompre avec les échecs précédents, il faut manifestement renouveler le personnel<sup>254</sup> ». Le choix de son successeur, le colonel Christian du Crest de Villeneuve, apparaît pourtant, *a posteriori*, comme en contradiction avec cette volonté de changement : dans les mois qui suivent, son supérieur, le général Le Puloch, et ses propres subordonnés, tendent à le considérer comme un « spectateur » dont ils se permettent de « court-circuiter » l'autorité<sup>255</sup>. Né en 1905 à Brest, Christian du Crest de Villeneuve a, de fait, suivi un parcours quelque peu différent de celui des principaux protagonistes militaires de cette histoire<sup>256</sup>. Passé par Saint-Cyr (1925), dont il sort sous-lieutenant (1927), il débute sa carrière dans l'empire (Conakry, Brazzaville, Dakar), au sein des troupes coloniales, avant d'intégrer l'École spéciale militaire comme instructeur (1940). Après la défaite, il gagne Alger, puis Casablanca et enfin Dakar, où il prend la tête d'une unité de tirailleurs sénégalais, avant d'être détaché au sein de l'État-major particulier du général commandant en chef de l'AOF (1942). Dans les mois qui suivent le ralliement de cette dernière à la France libre, du Crest de Villeneuve intègre l'État-major du 18<sup>e</sup> RTS : promu chef de bataillon, il sert d'abord au Maroc puis en Algérie, où il intègre l'École militaire de guerre (1944). Désigné pour l'Indochine (1945), il gagne ses galons de lieutenant-colonel (1947), mais la quitte alors que débute justement la guerre d'indépendance pour intégrer l'État-major de l'Inspection générale de l'armée à Paris (1948). Chef du cabinet militaire du Haut-Commissaire de la République à Madagascar (1950), promu colonel (1952), il prend le commandant du 6<sup>e</sup> RTS (1953) et sert au Maroc, où il reste jusqu'à sa nomination, en octobre 1957, à Yaoundé. L'expérience du Cameroun s'avère défavorable à sa carrière, qui bénéficiait jusqu'alors d'appréciations plutôt élogieuses de ses supérieurs : en 1957, le général Duvoisin loue, ainsi, « son intelligence, son activité, sa grande droiture et son sens parfait de la discipline intellectuelle », estimant « qu'il doit réussir dans tous les emplois qui lui sont confiés » et qu'« il est hautement désirable qu'il soit poussé au plus tôt pour le grade de Général<sup>257</sup> ». Son action en tant que commandant militaire du Cameroun est contrainte par la latitude d'action laissée, par le général Le Puloch, à ses propres subalternes : « Les commandements des opérations de police menées

251. *Ibid.*, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général Bodet, commandant de la Zone stratégique de l'Afrique centrale, 22 août 1958, sous dérogation.

252. *Ibid.*, Dossier de carrière du général Louis le Puloch : Appréciation hiérarchique du général Dio, inspecteur des troupes d'Outre-Mer, juin 1960, sous dérogation.

253. SHD, Vincennes, GR16P602833. Dossier de carrière du colonel Jean Whitehouse.

254. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 256.

255. *Ibid.*, p. 259.

256. SHD, Vincennes, GR200Z2073103. Dossier de carrière du colonel Christian du Crest de Villeneuve.

257. *Ibid.*, Annotation du général Duvoisin, 13 novembre 1957.

en Sanaga-Maritime et en pays Bamiléké ayant été dotés d'une large autonomie, le colonel du Crest n'a pas eu à intervenir directement dans la conduite de ces opérations », note ainsi son supérieur. Une situation qui expliquerait son relatif désarmement, sans pour autant le justifier, pour un général le Puloch qui porte sur son subordonné un jugement particulièrement sévère :

D'intelligence vive, mais primesautière, animé d'une activité itinérante sans objet précis, le Colonel du Crest n'apporte pas à sa tâche tout le soin désirable, qu'il s'agisse d'organisation, d'instruction ou des fonctions de représentant du général commandant la Zone de défense auprès du Haut-Commissaire du Cameroun.

Rayonnement faible, commandement incertain. N'a pas jusqu'ici démontré qu'il était apte aux questions du grade supérieur. Peut-être cette insuffisance est-elle due à de récentes épreuves physiques. Elle n'en est pas moins regrettable et pour le Cameroun et pour le Colonel du Crest, lui-même élogieusement noté jusqu'ici<sup>258</sup>.

Plus sévère encore l'année suivante, Le Puloch ne s'estime *in fine* satisfait qu'au moment de son départ : « Je vois partir sans regrets cet officier supérieur, d'une loyauté certaine, mais diminué par une certaine insuffisance physique et une vie mondaine peu faite pour pallier cette carence<sup>259</sup> ». Il est vrai que le commandant de la Zone de défense d'AEF-Cameroun préfère s'appuyer directement sur les subalternes du colonel – qui, d'ailleurs, bénéficiaient déjà d'une large autonomie sous son prédécesseur, le colonel Whitehouse, à l'instar du chef de bataillon Amable Braquet. Né en 1912, ce dernier s'est engagé dès 1931 au sein du 8<sup>e</sup> RTS, où il passe l'essentiel de son début de carrière, avant d'intégrer l'École de Saint-Maixent en 1937<sup>260</sup>. Promu sous-lieutenant, il participe au début de la guerre dans la Somme (1940), puis passe la Seconde Guerre mondiale dans l'empire, en AOF (1941) d'abord, puis en Afrique du nord (1944), où il se trouve toujours en 1945. Affecté en Indochine (1951), il gagne ses galons de chef de bataillon (1953), avant de rejoindre l'AEF pour prendre le commandement du Bataillon de tirailleurs camerounais, à Douala (1955). Sous ses ordres, ce dernier devient « une belle unité, parfaitement apte à sa mission de maintien de l'ordre, mission essentielle au Cameroun » selon Whitehouse, qui loue ses capacités d'organisation : « Il mène de front l'instruction des cadres et de la troupe en de nombreuses sorties en brousse combinant ainsi instruction et action de présence. [...] Officier supérieur complet, chef de guerre, gros travailleur, très belles aptitudes au commandement, caractère affirmé, il mène son unité d'une main dure, mais est aussi exigeant pour lui-même<sup>261</sup> ». Il salue également son activité pendant la répression des actions armées de décembre 1956 et janvier 1957 : « Il a commandé avec une grande maîtrise la zone d'opérations groupant sous son commandement en plus de son bataillon, deux compagnies venues d'Oubangui-Chari et huit pelotons de la garde camerounaise et a obtenu dans un minimum de temps des résultats décisifs par sa compréhension de la situation, la rapidité de sa manœuvre et l'allant qu'il a su inculquer à ses cadres et à la troupe<sup>262</sup> ». Après la division, en mars 1957, du BTC en deux bataillons distincts, mais renforcés<sup>263</sup>, il prend le commandement du premier et poursuit son service à Yaoundé, avant de quitter le Cameroun pour l'Algérie en décembre suivant.

Le 2<sup>e</sup> BTC est alors dirigé par l'un de ses anciens supérieurs, principal protagoniste militaire de la répression militaire au Cameroun à partir de 1957 : le lieutenant-colonel Jean Lambertson. Né en 1911 à Châtellerauld, Saint-Cyrien entré dans l'armée par les troupes coloniales, ce dernier passe l'essentiel de la Seconde Guerre mondiale en Indochine. Affecté dans des régiments de tirailleurs (1941), il se distingue en assurant la défense de postes frontières du nord Tonkin (Thât Khê), où il assume à la fois des responsabilités civiles et militaires (1942-43). Son action lui vaut d'être muté au sein de l'État-major de la division du Tonkin (1944), puis dans celui du commandement supérieur des Troupes en Indochine (1945), même si, dans les années d'après-guerre, sa loyauté à la hiérarchie militaire d'un territoire resté longtemps dans le giron vichyste, et peut-être même sa décision de ne pas rallier la France libre, pourraient avoir joué sur sa carrière. De fait, il conserve son grade de capitaine, acquis en 1941, jusqu'en 1948, où sa promotion lui est accordée à l'issue d'un autre séjour en Indochine. Sa connaissance des territoires et des populations locales lui permet de prendre la direction du 2<sup>e</sup> bureau de l'État-major des forces terrestres en Extrême-Orient (Saïgon), institution particulièrement chargée du renseignement<sup>264</sup>. Cette position stratégique le place à la croisée de flux d'informations provenant de toute l'Indochine, ce qui lui permet de se familiariser aux analyses alors en

258. *Ibid.*, Appréciation du général Le Puloch, 9 septembre 1958.

259. *Ibid.*, Appréciation du général Le Puloch, 9 janvier 1960.

260. SHD, CAPM, 7500178, Dossier de carrière de Amable Braquet, sous dérogation.

261. *Ibid.*, Appréciation du colonel Whitehouse, 11 septembre 1956, sous dérogation.

262. *Ibid.*, Appréciation du colonel Whitehouse, 9 septembre 1957, sous dérogation.

263. Sur le sujet, se reporter *infra*.

264. SHD, Vincennes, GR14YD2484, Dossier de carrière du général Jean Lambertson, État de services, sous dérogation.

cours d'élaboration sur la « guerre révolutionnaire » attribuée au Viêt-Minh, comme aux pratiques expérimentées par l'armée française pour s'y opposer. Lambertson quitte l'Asie pour intégrer la Compagnie d'État-major des troupes coloniales à Paris (1951), puis l'École Supérieure de Guerre (ESG) (1951-53), se démarquant déjà par ses écrits<sup>265</sup>, avant de rejoindre, comme formateur, l'École d'État-major (1953), où il dispense, alors, des cours de « facteur humain » sur la « guerre psychologique<sup>266</sup> ». À l'issue de sa formation à l'ESG, son supérieur, le général Demetz, le juge « apte à toutes fonctions importantes dans un EM, en particulier dans le domaine opérationnel<sup>267</sup> » : c'est dans cette perspective qu'il est affecté, dès mars 1956, comme chef d'État-major du colonel Whitehouse<sup>268</sup>. Il prend alors le commandement du Bataillon de tirailleurs camerounais (BTC), puis, après sa scission en deux groupes, celle du BTC n° 2, basé à Douala. Il contribue, avec Doustin, délégué du Haut-Commissaire à Douala, à élaborer le projet de la Zopac, dont il reçoit *in fine* la direction militaire, plaçant sous sa responsabilité tous les acteurs du dispositif de « maintien de l'ordre » en Sanaga-Maritime, civils compris. Son dossier de carrière laisse alors transparaître la rancune de son supérieur, le colonel de Crest, dont le ton tranche avec les éloges précédemment tressés par Whitehouse<sup>269</sup> :

Très brillant comme commandant d'une zone opérationnelle, grâce à ses qualités d'intelligence, de commandement et d'organisation, n'a pas le même rendement comme commandant de son bataillon. N'ayant plus l'habitude de la troupe dont il était éloigné depuis 1944, a assuré de haut son commandement, se souciant peu des détails de la vie courante d'une unité. Très sûr de lui, n'écouter aucun conseil, il n'aura pas tiré de ce séjour dans la troupe une véritable expérience du commandement des hommes. Sous des dehors courtois, a fait preuve d'une réelle indisciplinette intellectuelle négligeant souvent de faire appliquer les ordres, en laissant toute latitude à ses subordonnés pour les exécuter quand ces ordres ne lui paraissaient pas conformes à ses conceptions. Professeur par tempérament, n'a cependant pas été attiré par l'instruction des petites unités qu'il a supervisées sans s'y intéresser réellement. Attiré par l'enseignement militaire supérieur, pour lequel ses qualités le désignent, doit être orienté dans cette voie<sup>270</sup>.

Malgré son aigreur, le commentaire pointe bien le rôle de coordination assuré par le lieutenant-colonel en Sanaga-Maritime. Il dispose pour cela d'une équipe de collaborateurs, constituée de plusieurs acteurs rencontrés au sein du BTC au cours des dix-huit mois précédant la création de la Zopac – et notamment le capitaine Paul Gambini, qualifié de « cerveau de la lutte contre Um Nyobè » par les auteurs de *Kamerun!*<sup>271</sup>. Né en Indochine en 1920, il s'y engage et y sert avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale<sup>272</sup>. Promu sous-lieutenant (1948), il intègre la brigade coloniale de commandos parachutistes, suivant une formation à Pau avant de repartir en Asie (1950), où il s'illustre comme officier de renseignement sur plusieurs affectations : « Officier d'un comportement intellectuel parfait. Employé aux services de sécurité militaire et renseignements, a eu des résultats tels que le Haut commandement a éprouvé la nécessité de l'y rappeler lors d'opérations délicates (Hoa Bin, novembre 1951 à janvier 1952). Chef de section [de fusiliers-voltigeurs], courageux, adroit, fin et diplomate, [il] a partout réussi, après chaque acte de guerre, à amorcer efficacement la pacification et la collaboration attendue<sup>273</sup> ». Officier parachutiste, « spécialiste de la recherche », il reste en Indochine jusqu'à la fin de la guerre (1954), puis est affecté au Cameroun (1956) comme commandant de la 2<sup>e</sup> compagnie du BTC. Il y rencontre Lambertson, qui appuie sa promotion comme capitaine, saluant son implication dans la répression des maquis upécistes : « Payant en permanence de sa personne, [il] a donné à nouveau la preuve de ses excellentes qualités militaires et de son sens politique avisé en contribuant pour une large part, au cours des mois de décembre 1956 et janvier 1957, au rétablissement de l'ordre dans la région de la Sanaga Maritime<sup>274</sup> ». Son implication se poursuit toute l'année, lui valant « un témoignage de satisfaction à l'ordre du territoire », signé par le colonel Whitehouse : « Auxiliaire précieux et conseiller écouté du commandement, [il] a permis à différentes reprises de prendre des mesures pour déjouer des entreprises subversives

265. Lambertson Jean (1951), « L'armée communiste chinoise », Section de document militaire de l'Union française.

266. SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertson, DE 2023 PA 101, « La guerre psychologique », Cours à l'École Supérieure de guerre, 1954-1955.

267. SHD, Vincennes, GR14YD2484, Dossier de carrière du général Jean Lambertson : Dossier individuel de campagne, sous dérogation.

268. *Ibid.*

269. Pour les années 1956 et 1957, le colonel Whitehouse loue ses « qualités éminentes d'homme et d'officier », « une rectitude de jugement remarquable », « des connaissances militaires étendues », « officier très cultivé », « gros travailleur », « sûr de lui ». SHD, Vincennes, GR14YD2484, Dossier de carrière de Jean Lambertson : Dossier de campagne, appréciation de Jean Whitehouse, 10 décembre 1958, sous dérogation.

270. *Ibid.*, appréciation du colonel du Crest de Villeneuve, le 15 mars 1959, sous dérogation.

271. Selon René Dorandeu, chef du 2<sup>e</sup> Bureau, cité par Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun!...*, *op. cit.*, p. 289.

272. SHD, CAPM, 7803877, Dossier de carrière de Paul Gambini, État des services, sous dérogation.

273. *Ibid.*, Dossier de carrière de Paul Gambini : Appréciation hiérarchique, résumé des notes données au cours de la carrière, année 1952 (sans auteur identifié), sous dérogation.

274. SHD, CAPM, 7803877, Dossier de carrière de Paul Gambini : Appréciation hiérarchique du chef de bataillon Braquet, 1957, sous dérogation.

dirigées de l'extérieur<sup>275</sup> ». Nommé commandant de la 7<sup>e</sup> compagnie du BTC n° 2, il prend une part active aux opérations de 'contre-guérilla' dans la Zopac : « Commandant de compagnie parfait qui jouit d'un prestige admirable auprès de ses subordonnés comme auprès de ses camarades. Au cours des opérations de police en Sanaga Maritime (Cameroun), [il] a remporté des succès remarquables tant par son étonnante aptitude à recueillir des renseignements, que par la conduite audacieuse et mûrement réfléchie de ses opérations et grâce également à la confiance et à l'estime qu'il a su inspirer aux populations », note Lamberton<sup>276</sup>. Le capitaine Gambini, qui joue un rôle majeur dans l'assassinat d'Um Nyobè, quitte le Cameroun en octobre, pour une affectation en AEF, avant de rejoindre le secteur de Philippeville, en Algérie (1959).

Autour de Lamberton gravitent également deux officiers des Affaires Africaines, d'abord affectés dans le nord puis transférés dans la Zopac à la faveur de la guerre. Le capitaine Ange Agostini, déjà évoqué, est l'un d'entre eux<sup>277</sup>. Ses activités dans la région du Logone-et-Chari, où il a mis en place des réseaux d'informateurs afin de surveiller les upécistes locaux<sup>278</sup>, lui valent de rejoindre la Zopac, où il prend en charge, début 1958, le renseignement au sein du quartier Est (Tricar). Rapatriable en octobre, il obtient, avec l'appui de toute la hiérarchie militaire, une prolongation de séjour pour poursuivre son action en Sanaga-Maritime<sup>279</sup>. Il quitte le Cameroun en avril 1959 pour l'Algérie. Son départ suit celui du second officier des Affaires africaines de la Zopac, Rodolphe Ruel, auparavant affecté dans le nord-Cameroun<sup>280</sup>. Également détaché au sein du BTC, il est chargé de centraliser les renseignements du quartier ouest de la Zopac (Bacar), avant de quitter le territoire en août 1958, ayant atteint la limite prévue pour son affectation. Il sert ensuite en Algérie. Leurs activités sont supervisées par un autre acteur : le capitaine Gabriel Haulin. Né en 1914, passé par l'École de Saint-Maixent dont il sort major (1939), cet officier, prisonnier de guerre rapatrié en 1945, intègre la gendarmerie après la fin du conflit mondial<sup>281</sup>. Après diverses affectations en métropole, il est détaché au Cameroun (1955), où il reste jusqu'à l'indépendance. D'emblée, il reçoit le commandement de la garde camerounaise, qu'il dirige en mai 1955, ce qui lui vaut la reconnaissance de Pré : « Officier de tout premier ordre, réussit parfaitement comme Commandant de la Garde camerounaise. La flamme qui l'anime, son rayonnement, ses qualités d'organisateur, le soin méticuleux qu'il apporte à contrôler et à faciliter le travail de ses subordonnés, son énergie et son expérience, tant de l'instruction que du commandement, font qu'il s'impose dans toutes les circonstances<sup>282</sup> ». Son implication lui permet d'obtenir la médaille de la gendarmerie, et de s'attirer les faveurs de l'administration : il les conserve les années suivantes, après la répression des actions armées de décembre 1956, dans laquelle il assume la plus grande responsabilité, toujours à la tête de la garde. Il quitte cette fonction quelques mois plus tard, pour prendre la direction, après un congé en métropole, de la section de gendarmerie de Garoua (décembre 1957), avant d'être détaché à l'État-major de la Zopac (janvier 1958), où sa réputation lui permet de prendre la direction du 2<sup>e</sup> bureau, chargé de superviser le renseignement. À partir du mois de mai, il cumule cette fonction avec le commandement de l'escadron de la gendarmerie d'Éséké, et joue un rôle crucial dans la recherche des chefs de l'UPC, et dans la mort d'Um Nyobè. Cette implication lui vaut la reconnaissance de toute la hiérarchie militaire : pour Le Puloch, c'est un « officier d'élite qui vient de faire ses preuves dans des circonstances très difficiles et à qui revient pour une bonne part le mérite de la pacification de la Sanaga-Maritime<sup>283</sup> ». Ses supérieurs n'en appuient pas moins sa promotion à titre exceptionnel, bien qu'il doive attendre 1960 pour recevoir le grade de chef de bataillon. Il prend alors le commandement de l'escadron de Dschang, en région Bamiléké, où il suit le lieutenant-colonel Lamberton – avant de poursuivre sa carrière au Gabon, où il est le principal artisan de la formation de la gendarmerie nationale.

D'après les auteurs de *Kamerun !*, Gabriel Haulin aurait cependant été supplanté, dans son rôle de coordinateur du renseignement, par un inspecteur de la Sûreté : Georges Conan<sup>284</sup>. Né à Paris en 1913, ce dernier entre dans la police d'État (1940) avant de rejoindre la Sûreté nationale (1943). Après plusieurs postes en France, il est affecté,

275. *Ibid.*, Dossier de carrière de Paul Gambini : « Le colonel Whitehouse décerne un témoignage de satisfaction à l'ordre du territoire », 24 octobre 1957, sous dérogation.

276. SHD, CAPM, 7803877, Dossier de carrière de Paul Gambini : Appréciation hiérarchique du lieutenant-colonel Lamberton, 2 août 1958, sous dérogation.

277. Voir Section 2 - Partie I.B.

278. SHD, CAPM, 7900493, Dossier de carrière de Ange Agostini : Feuille de notes des années 1956 et 1958 Document consulté sous dérogation.

279. *Ibid.*, Dossier de carrière de Ange Agostini. Divers, courriers et diplômes. Voir les lettres de soutien du général Le Puloch, ou du colonel du Crest, sous dérogation.

280. SHD, CAPM, 7709124, Dossier de carrière de Rodolphe Ruel, État des services, sous dérogation.

281. SHD, CAPM, 7804359, Dossier de carrière de Gabriel Haulin, État des services, sous dérogation.

282. *Ibid.*, Dossier de carrière de Gabriel Haulin, Appréciation hiérarchique de Roland Pré, 12 août 1955, sous dérogation.

283. SHD, CAPM, 7804359, Dossier de carrière de Gabriel Haulin, Appréciation hiérarchique du général Le Puloch, 3 octobre 1958, sous dérogation.

284. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 283.

à sa demande, dans l'Allemagne occupée (1946), où il officie en tant que chef d'antenne de la Sûreté à Biberach (Wurtemberg), puis en Guadeloupe (1952), où il dirige les RG. Soucieux de poursuivre sa carrière en Outre-mer, il propose sa candidature pour le Cameroun au directeur de la Sûreté (1954), dans un contexte où la priorité est donnée aux fonctionnaires rapatriés d'Indochine à la fin de la guerre. L'accord exceptionnel du Haut-Commissaire Pré lui permet toutefois de rejoindre Yaoundé, où il arrive à la veille de la répression de mai 1955. Affecté comme inspecteur des RG à Édéa (août 1955), il s'évertue à mettre en place et à exploiter un réseau de renseignements en lien avec l'administration territoriale, s'attirant le soutien de sa hiérarchie : il « a su s'imposer dans une région particulièrement délicate par son sens des réalités politiques et humaines », dit de lui le directeur de la Sûreté<sup>285</sup>. Son rôle dans la lutte contre l'UPC lui permet, en moins d'un an, d'obtenir « dans la Sûreté coloniale la promotion qui lui était impossible en métropole<sup>286</sup> ». Cette implication ne cesse de s'accroître dans les deux années qui suivent – bien que ses méthodes ne fassent pas l'unanimité : « Intelligent et persévérant. Bon enquêteur, mais esprit retors. Style compliqué. S'est amélioré », note en 1957 le commissaire principal Autem, chef du service régional de PJ<sup>287</sup>. Il obtient cependant une prolongation de séjour, avant de prendre la direction du commissariat spécial d'Éséka (octobre 1957), peu avant la création de la Zopac. Sa maîtrise du contexte local, comme les réseaux qu'il a su installer depuis 1955, lui permettent de s'imposer dans le système de renseignement mis en place par le lieutenant-colonel Lambertson. Après avoir joué un rôle clé dans la recherche et l'assassinat de Ruben Um Nyobè, il est affecté au cabinet du Haut-Commissaire comme adjoint civil au Bureau de documentation en novembre 1958.

Ces quelques portraits montrent que les cadres civils et militaires français amenés à prendre la direction de la répression de l'UPC à partir de 1956 partagent des éléments biographiques communs : pour beaucoup, une carrière inscrite de longue date dans l'empire colonial ; un vécu différencié de la Seconde Guerre mondiale, qui s'est traduite, pour une partie, par l'entrée en résistance ; une expérience commune de la guerre d'indépendance indochinoise, qui constitue en ce sens le creuset de nouvelles manières de penser et d'agir – et qui conditionnent en grande partie les stratégies adoptées face aux actions armées de l'UPC.

### 3. DE LA « ZOE » À LA « ZOPAC », LA MARCHÉ VERS LA GUERRE EN SANAGA-MARITIME (1956-1957)

376

Tous ces acteurs sont amenés à jouer un rôle crucial dans la répression des maquis et de l'UPC, qui débute à partir de décembre 1956. Avant cette date, la dissolution de l'UPC, l'entrée en clandestinité de ses membres et le recours progressif aux actions armées, entraînent plutôt un durcissement de la répression militaire, plus particulièrement en Sanaga-Maritime et dans l'ouest du Cameroun, où le mouvement dispose d'une large audience. La répression de mai 1955 le souligne déjà, démontrant par ailleurs la faiblesse des effectifs du « maintien de l'ordre » – comme le note Maurice Delauney :

En mai 1955, l'UPC représentait en pays Bamiléké une force incontestable. Et il s'en fallut de très peu qu'à l'annonce des bagarres de rues de Douala et du Mungo, une révolte générale n'éclate dans la Région. L'énergie de mon prédécesseur, M. Borne, réussit à l'éviter. Mais n'ayant à sa disposition que des forces de police ridicules, il dû, pour mâter l'UPC, faire appel aux chefs et à leurs troupes. Grâce à elles, on pût arrêter les principaux meneurs, briser la révolte dans l'œuf<sup>288</sup>.

En région Bamiléké, le mouvement se réorganise toutefois dans les mois suivants, de manière clandestine : l'administration régionale est régulièrement confrontée à des « troubles<sup>289</sup> », auxquels elle répond par « une politique d'autorité » consistant à multiplier les opérations de police<sup>290</sup> – et ce « en particulier dans les subdivisions de Mbouda et de Bafang, où l'on refusait formellement de payer l'impôt<sup>291</sup> ». Cette répression souligne la crainte régnant au sein de l'administration d'une nouvelle action de l'UPC – comme l'écrit d'ailleurs le lieutenant-colonel Trancart, chef de la Section de coordination du ministère de la France d'Outre-mer. S'il estime que le parti est « éliminé sur

285. ANOM, CMR1C643, Dossier de carrière de George Conan, Notation de Paul Divol, directeur de la Sûreté, 12 décembre 1955.

286. Bat Jean-Pierre (2012), « Georges Conan. RG et contre-subversion au Cameroun (1955-1960) », in Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR.

287. *Ibid.*

288. SHD, Vincennes, GR6H261, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire, 8 février 1958.

289. Par exemple, pour le mois de juin : agression d'un gendarme et de quelques gardes, rassemblement population, évasions de prisonniers et destruction d'un pont. *Ibid.*

290. Voir Section II – Partie I.B.

291. SHD, Vincennes, GR6H261, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire, 8 février 1958.

le plan politique », il appréhende cette entrée en clandestinité qui, par mimétisme avec l'action du FLN en Algérie, pourrait prendre la forme d'une lutte armée :

[...] les chefs upécistes sont parfaitement capables de tirer la leçon de l'échec [en mai 1955] qu'ils ont subi et d'orienter l'activité de leurs militants dans les voies nouvelles : action clandestine, sabotage, terrorisme, constitution éventuelle de maquis. Si nous considérons par ailleurs que les mêmes dirigeants peuvent être orientés dans cette voie tant par les conseils d'agents communistes que par leur propre interprétation des résultats obtenus par des activités similaires en Afrique du Nord, il apparaît que nous devons dès à présent envisager cette éventualité, en étudier les conséquences possibles et préparer les moyens à mettre en œuvre pour faire échec à de tels projets<sup>292</sup>.

La note souligne le risque que certaines régions soient constituées en bases arrière d'une « action terroriste » d'envergure : « [L]es anciens fiefs upécistes du Sud-Cameroun, et plus particulièrement la Sanaga-Maritime, sont éminemment favorables à l'installation de camps provisoires dans lesquels pourraient s'organiser des groupes de guérillas qui rayonneraient à partir de ces bases<sup>293</sup> ». La densité forestière ou la dispersion spatiale des villages sont pointées comme les principaux facilitateurs d'une possible implantation de maquis, dont il estime, cependant, qu'elle ne saurait tenir que par une pression psychologique constante sur les populations. Incitant à se méfier « de la facilité avec laquelle l'ordre a été rétabli lors des derniers incidents », il souligne le poids du contexte impérial dans l'interprétation de la situation camerounaise :

Dans son plus récent ouvrage, M. Mus a particulièrement souligné l'influence néfaste qu'avait pu avoir en Indochine le complexe de supériorité acquis par les responsables locaux à la suite du rétablissement facile de la situation en 1930. Une fois encore, la leçon d'Indochine est significative : pour avoir trop présumé de nos forces et mésestimé celles de l'adversaire, nous sommes allés à un échec définitif. Il nous appartient de ne pas renouveler une telle erreur au Cameroun<sup>294</sup>.

Plus encore que l'exemple de l'Indochine, c'est l'analogie avec le FLN et la guerre alors en cours en Algérie, qui s'impose dans le référentiel de l'administration coloniale pour penser le mouvement upéciste. Lors de son départ en avril 1956, Roland Pré estime ainsi que, si la situation est « calme » depuis mai, une minorité des cadres du mouvement constitue toujours un danger à très court terme : celle, affirme-t-il, « [d]es extrémistes se prononçant pour l'élimination totale et brutale de la France, faisant l'éloge des fellaghas, envoyant des télégrammes de félicitations au colonel Nasser et prescrivant la grève de l'impôt<sup>295</sup> ». Si ce dernier mot d'ordre, lancé dans la perspective de marquer la commémoration de la répression de mai 1955, se solde, selon la Sûreté, par un échec, la crainte d'une entrée dans la lutte armée reste vivace : « [...] déjà, une minorité, au sein de l'UPC et de la JDC, envisage, certes pas dans l'immédiat, mais au cas où le dialogue serait impossible, le recours à des mesures "décisives", à l'instar de ce que font les "patriotes algériens" », souligne la direction de la Sûreté, début juin 1956<sup>296</sup>. En septembre et en octobre, les « responsables upécistes de Douala sont suspectés d'œuvrer à la création d'une "organisation paramilitaire" destinée à engager la lutte armée<sup>297</sup>, dynamique que l'évolution des relations entre les cadres du mouvement et Soppo Priso accentuerait : « [D]'une façon plus générale, l'UPC durcit ses positions et s'oriente vers des solutions "révolutionnaires" (d'autant que ses dirigeants estiment la conjoncture internationale favorable à leurs desseins) », note la Sûreté en novembre<sup>298</sup>. Les élections de décembre 1956, à l'égard desquelles le mouvement prône l'abstention, polarisent toute l'attention : « L'UPC sera-t-elle suivie par la masse des électeurs ? Il semble bien que non, à moins que sa campagne d'intimidation n'ait recours "aux grands moyens" annoncés par certains extrémistes<sup>299</sup> ». À Douala notamment, toujours selon la Sûreté, « [l]es militants upécistes font feu de tout bois pour empêcher de voter : répétition des slogans anti-Loi-Cadre, faux bruits, mensonges, menaces de représailles, annonce de troubles et d'une "déclaration de guerre"<sup>300</sup> [...] ». Ses agents constatent une même virulence en Sanaga-Maritime, multipliant

292. SHD, Vincennes, GR10T180, Le lieutenant-colonel Trancart, Note d'information sur « les possibilités d'action des nationalistes extrémistes du Cameroun dans la conjoncture actuelle », 11 octobre 1955.

293. *Ibid.*, p. 2.

294. Il s'agit peut-être ici du livre *Viêt Nam, sociologie d'une guerre*, publié par Paul Mus au Seuil, en 1952. *Ibid.*, p. 5.

295. SHD, Vincennes, GR10T180, Note du Haut-Commissaire Roland Pré, « Objet : la situation au Cameroun : recherche et définition d'une politique », 6 avril 1956.

296. ANOM, 1AFFPOL3325, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (29 mai-2 juin 1956), juin 1956.

297. *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (28 septembre-9 octobre 1956), 11 octobre 1956.

298. *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (2-10 novembre 1956), 12 novembre 1956.

299. *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (26 novembre-4 décembre 1956), 6 novembre 1956.

300. *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté (4-11 décembre 1956), 12 décembre 1956.

les appels à l'attention de l'administration et des militaires<sup>301</sup>. Le Haut-Commissaire Messmer en tient d'ailleurs compte, mettant le dispositif répressif en alerte dès la mi-novembre : par l'intermédiaire du colonel Whitehouse, il demande à la Zone de défense AEF-Cameroun de tenir ses troupes prêtes pour une intervention rapide pendant les élections, anticipant des troubles en région Bamiléké<sup>302</sup>. De même, en interne, le BTC se prépare à faire mouvement vers l'ouest, fin novembre<sup>303</sup>. À la veille des élections enfin, le Haut-Commissaire modifie les prévisions d'emploi des unités à disposition du commandant de la place de Douala, demandant que certaines unités soient prêtes à être utilisées « en dehors de la région du Wouri et exclusivement dans les régions du Mungo et de la Sanaga-Maritime<sup>304</sup> ».

Dans l'ouest du Cameroun, où se situe un second foyer d'agitation politique parallèle à celui de la Sanaga-Maritime, la répression continue impulsée par Delauney en région Bamiléké aurait, selon l'administrateur, favorisé un bon déroulement des élections – lesquelles auraient *in fine* affaibli l'UPC<sup>305</sup>. Il n'en est pas de même en Sanaga-Maritime, où l'événement constitue au contraire le moment du passage à la lutte armée, entraînant en réaction une répression militaire immédiate. Dès le matin du 19 décembre 1956, deux des six sections provenant des deux compagnies du BTC présentes à Douala sont détachées sur Édéa et mises à disposition du chef de région de la Sanaga-Maritime – qui dispose déjà de sept pelotons de la garde camerounaise. D'autres unités sont peu à peu affectées dans les principaux centres névralgiques du territoire : début janvier, quatre compagnies du BTC occupent Éséka (4<sup>e</sup>), Édéa puis Boumnyebel (3<sup>e</sup>), Ngambè (2<sup>e</sup>) et Nyaho (5<sup>e</sup>), leurs sections respectives étant détachées dans les villages alentours. Fin décembre, le dispositif est complété par l'arrivée de troupes d'AEF : la 3<sup>e</sup> Compagnie portée (CP) n° 3 du 4<sup>e</sup> Régiment colonial interarmes (RCIA), arrivée le 22 de Bouar (Oubangui-Chari) sous les ordres du capitaine Chapelet, s'installe à Éséka le 27<sup>306</sup>. Puis, le 4 janvier, la 1<sup>re</sup> Compagnie du 4<sup>e</sup> RCIA, dirigée par le capitaine Laurent, rejoint la capitale de la Sanaga-Maritime<sup>307</sup>.

En quelques jours, des effectifs militaires exceptionnels – en plus des sept pelotons de la garde, six compagnies militaires et un commando du Groupe colonial de commandos parachutistes d'AEF – sont donc déployés en Sanaga-Maritime. Leur unité d'action est assurée par la création d'une « Zone opérationnelle d'Éséka » (Zoe) dont le PC est établi à Pouma et placé sous la direction du chef de bataillon Braquet, assisté du capitaine Schontz, puis du capitaine Laurent. Selon le bilan dressé après-coup par ce dernier, les opérations se déroulent en deux phases : une première, « militaire », du 25 décembre au 18 janvier, et une seconde, « administrative » et « judiciaire », qui dure jusqu'au 10 février. La Zoe adopte alors un *modus operandi* spécifique : la recherche des combattant-es dans cet environnement que la majorité des unités ne maîtrise pas repose sur la formation de binômes alliant une section d'infanterie et un peloton de la garde camerounaise, encadrée par un officier de gendarmerie. Outre qu'elle offre aux militaires une meilleure connaissance du territoire, la formule permet de respecter les contraintes institutionnelles imposées par l'instruction interministérielle du 15 décembre 1947 sur « le recours aux forces armées dans le cadre du maintien de l'ordre ». Le texte stipule de fait que les unités militaires, à l'exception des situations où elles sont exposées à des violences « caractérisées, graves et généralisées », ou lorsqu'elles sont incapables de défendre autrement les lieux dont elles ont reçu pour mission de garder, ne peuvent légalement faire usage des armes à feu sans réquisition spéciale de l'autorité civile compétente : toute opération doit donc se faire en présence d'un représentant assermenté des forces de l'ordre, mandaté par elle<sup>308</sup>. Si le chef de région conserve en théorie l'autorité sur la gendarmerie et la garde camerounaise, celles-ci, en pratique, sont alors subordonnées aux militaires, qui donnent le rythme des opérations<sup>309</sup>. Le fait n'est pas sans conséquence dans l'organisation du dispositif répressif au Cameroun. Lorsqu'il rend compte au lieutenant-colonel Lamberton, commandant du BTC, de son action à la tête de la 2<sup>e</sup> Compagnie, le capitaine Gambini souligne ainsi l'excellente « coopération civilo-militaire » qui a permis à son unité de recevoir le soutien

301. En janvier 1957, un rapport de la Sûreté affirme ainsi « [d]es renseignements de source et de valeur sûres laissent supposer depuis quelques mois une action "armée" des "troupes" de l'UPC. Le Chef de Poste avait rendu compte en son temps de cette situation au Général Commandant l'Air en AEF-Cameroun, ainsi qu'à la Direction du [Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées] ». SHD, Vincennes, GR10T180, La direction de la Sûreté, Rapport sur la situation politique au Cameroun, janvier 1957.

302. SHD, Vincennes, GR6H239, Lettre du colonel Whitehouse au général Dio, 19 novembre 1956.

303. *Ibid.*, Lettre du colonel Whitehouse au général Dio, 30 novembre 1956.

304. *Ibid.*, Fiche sur le déroulement des opérations de maintien de l'ordre à Douala, 29 décembre 1956.

305. SHD, Vincennes, GR6H261, Lettre de Maurice Delauney au Haut-Commissaire, 8 février 1958, p. 8.

306. SHD, Vincennes, GR6H239, Rapport du capitaine Chapelet, commandant de la 3<sup>e</sup> Compagnie portée (CP) du bataillon d'infanterie du 4<sup>e</sup> régiment colonial interarmées (RCIA), concernant le transport et le séjour de l'unité au Cameroun, 25 février 1957.

307. *Ibid.*, Le capitaine Laurent, adjoint au chef de bataillon commandant la Zone opérationnelle d'Éséka, Rapport sur les opérations de rétablissement de l'ordre au Cameroun, sans date.

308. *Ibid.*, Extraits de l'instruction interministérielle encadrant le recours aux forces armées dans le cadre du maintien de l'ordre, 15 décembre 1947.

309. Le colonel Jean Whitehouse le reconnaît d'ailleurs, lorsqu'il écrit, le 15 janvier, que l'entrée dans la phase « judiciaire » implique que « les formations de la gendarmerie et de la garde camerounaise recouvrent leur pleine autonomie et cessent d'être subordonnées au commandant de la Zoe ». *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Ordre de sécurité n° 4, 15 janvier 1957.

inconditionnel de l'autorité civile : « Le Chef de Région nous accompagna et nous signa chaque fois que nous lui avons demandé les réquisitions particulières et spéciales. Il faut dire qu'il s'est rangé, en général, à notre manière de voir » écrit-il, concluant que « la solution de confier entièrement le rétablissement de l'ordre à l'Armée est la meilleure<sup>310</sup> ». À l'échelon supérieur, le colonel Whitehouse souligne la force d'un commandement unique<sup>311</sup>, de même que le général Dio, qui réclame la suppression de cette obligation de présence d'un représentant civil, contrainte pesante sur la rapidité et la fluidité de l'action, en affirmant que de telles opérations ne relèvent pas du « maintien de l'ordre », mais « d'opérations de guerre ». Ce dernier estime que l'autorité civile devrait se borner à fixer, par réquisition, l'objectif à atteindre, avec des termes « suffisamment nets » pour couvrir le chef militaire « au cas où il lui est nécessaire d'employer à fond tous ses moyens de feu pour accomplir sa mission » – tout en le laissant libre du montage de l'opération, et se borner à en faire enregistrer *a posteriori* les résultats par un représentant de l'ordre<sup>312</sup>.

Sur le terrain, la répression s'exerce de fait dans un contexte troublé. Les militaires notent ainsi que les villages les plus reculés sont déserts : le 22 décembre, le peloton régional n° 32 (Maroua) de la garde constate qu'à Boumnyebel, Makai et Mode, « toutes les cases sont désertes<sup>313</sup> ». En patrouille le 23, autour de Ndom et Nyanon, le peloton d'instruction n° 1 (Yaoundé) note quant à lui que « tous les villages sont abandonnés et de nombreuses cases incendiées », comme, le 31, dans ceux de Makenda et Ekak, ou le 7 janvier, dans tous ceux se trouvant sur la route de Ndongo à Ntouleng. La Sûreté attribue cette situation aux actions armées du CNO, qui aurait entraîné la mort de 96 Camerounais-es et la destruction de plus de 600 cases :

Cette triple série d'attentats [meurtres, violences physiques et incendies de cases] contre la vie ou les biens des Africains modérés, à laquelle il faut ajouter des enlèvements, des impositions forcées (en espèces, bétail, huile, pétrole), des voitures incendiées... firent immédiatement régner la terreur en Sanaga-Maritime et dans la subdivision d'Éséka notamment.

Ce fait d'ordre psychologique (aggravé encore par tous les faux bruits qui circulèrent – ce qui est dans la logique de pareille situation), échappant donc aux repères statistiques, eut néanmoins une conséquence fort importante : la fuite en brousse de très nombreux villageois. Des dizaines de villages furent en effet désertés et, dans certains secteurs, il fallut attendre jusqu'à un mois, pour que la confiance revienne et pour que les villages retrouvent leur physionomie habituelle<sup>314</sup>.

Reste qu'en la matière, les « rumeurs » mentionnées par la Sûreté concernent tout autant les violences de l'UPC, que celles exercées par l'armée française contre les combattant-es upécistes, voire contre les civil-es. Les unités présentes multiplient les opérations de patrouilles et de contrôle des populations, et ce afin d'occuper l'espace – ce que souligne la carte ci-contre, qui recense les activités des pelotons de la garde entre le 19 décembre 1956 et le 18 janvier 1957 : au cours de ces opérations, 432 civil-es sont arrêté-es, et 32 tué-es – des chiffres à considérer comme *minimum*<sup>315</sup>. Cette séquence répressive de décembre 1956 fait également apparaître les premiers cas de torture en contexte militaire. À Dibang, Philippe Hagbè Bell, jeune militant engagé dans des actes de sabotage des infrastructures de communication, témoigne auprès de la Commission, encore marqué à vif, des pratiques d'un gendarme français, surnommé « Ngock Kwem », c'est-à-dire « la pierre sur laquelle on écrase les feuilles de manioc », en raison de sa brutalité<sup>316</sup> :

310. *Ibid.*, Le capitaine Gambini, commandant la 2<sup>e</sup> Compagnie de Fusiliers voltigeurs, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1957.

311. *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Rapport « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

312. *Ibid.*, Le général Dio, commandant supérieur des forces armées et de la zone de défense d'AEF/Cameroun, Rapport « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 30 avril 1957.

313. SHD, Vincennes, GD2007ZM14927, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1956, tenu par le capitaine Haulin, 25 avril 1957. Consulté sous dérogation.

314. SHD, Vincennes, GR10T180, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, « Objet : l'Union des populations du Cameroun. Bilan des attentats contre les biens publics et privés, perpétrés par le Comité national d'organisation, en Sanaga-Maritime, à l'occasion des élections à l'Atcam du 23 décembre 1956 », 11 avril 1957.

315. SHD, Vincennes, GD2007ZM14927, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1956, tenu par le capitaine Haulin, 25 avril 1957, sous dérogation.

316. Entretien avec Philippe Hagbè Bell mené par le volet « Recherche » de la Commission, au rond-point Express à Biyem-Assi à Yaoundé, le 28 mai 2023.

Il y avait des personnes dont le dos était perclus de plaies nauséabondes. La chair du dos leur avait été arrachée à force de fouet. Certains avaient perdu toute leurs dents. Les tortionnaires les leur avaient arrachées à l'aide de tenailles en fer. Les tortionnaires Toupouris (les Toupouri sont des populations vivant dans le Nord du Cameroun) n'étaient pas humains. L'une de leur torture préférée consistait à pendre les détenus par les testicules ou à leur arracher les cheveux de la tête en les tirant violemment, ce qui laissait d'énormes plaies sur le crâne. C'était horrible.

Grâce à l'intervention de sa mère, il est libéré avant d'être torturé, mais témoigne aussi de « l'atmosphère de psychose » qui règne dans la zone après le massacre à la mission de Mom-Dibang. Il évoque en particulier le cas de la femme du maquisard Lihan Li Massogué, capturée alors qu'elle allait le ravitailler : le combattant est surpris dans sa cachette par les soldats, mais parvient à déjouer leur attention pour s'échapper. En conséquence, le gendarme français, « Ngock Kwem », lui fait subir « une torture inouïe », ordonnant que « ses parties génitales soient aspergées de carburant et brûlées ». D'autres pétitions envoyées à l'Onu font état de ces pratiques tortionnaires subies à l'occasion des actions armées de décembre 1956 et qui sont poursuivies lors des opérations de « traque » des maquisard-es.

Si un certain nombre de ces victimes trouvent la mort de manière isolée au cours des opérations militaires ou à l'occasion d'interrogatoire, la répression se solde également, le 31 décembre 1956, à Ékité, près d'Édéa, par un massacre collectif – que le capitaine de la garde Haulin maquille en affrontement rangé<sup>317</sup>. Selon le journal de marche de l'unité, l'opération débute le 30 décembre, lorsque le peloton n° 27 de la garde (Édéa) se déplace jusqu'au pont de Mangoumbé, auquel un groupe, identifié par l'autorité comme upéciste, aurait tenté de mettre le feu :

Le feu éteint, le peloton se rend à Ékité où l'on aperçoit d'immenses lueurs. Le Commandant de peloton constatant qu'une bande d'individus armés de machettes et de gourdins pille et saccage les affaires rassemblées devant la case en flammes ordonne de cesser immédiatement ces actes de brigandage. La bande déchaînée part alors à l'assaut du peloton lançant sur les gardes des bouteilles vides. Un garde blessé au genou par un tesson de bouteille reçoit également un coup de fusil de chasse. Après sommations, le feu est ouvert. Des patrouilles sont ensuite organisées toute la nuit. Le 31 au matin six cadavres sont dénombrés sur le terrain. Trois arrestations sont opérées<sup>318</sup>.

380

Sur cet incident, les récits des témoins divergent des sources militaires. Oscar Pigla, fils de l'une des victimes, dont le récit a été recueilli en mars 2024, affirme que le 29 décembre<sup>319</sup>, au soir, des militant-es upécistes rassemblé-es dans le village décident de « faire une marche, sur la route d'Ékité » : « L'objectif est de rallier à leur cause, les réfractaires à l'UPC. Au cours de la marche, armés de lances et de machettes, les upécistes rencontrent les militaires sur la route de Bilalang. Avec leurs armes, les militaires font feu et tuent 8 personnes. Les upécistes se dispersent », et « certains blessés sont ramenés à l'actuel champ des martyrs<sup>320</sup> » – soit au lieu où se déroule, quelques heures plus tard, le massacre d'Ékité.

Sur ce dernier, les récits divergent également. Selon les archives militaires, l'accrochage du 29 décembre 1956 entraîne une mobilisation plus conséquente de la garde. Le groupe repéré étant estimée à plusieurs centaines d'individus, le capitaine Haulin décide de monter une opération reposant sur trois unités : les pelotons d'instruction n° 2 et 3 (Yaoundé), acheminés dans la nuit sur Pouma, où ils sont rejoints à 2h30 par le peloton n° 32 (Maroua). Dirigé par Haulin lui-même, et accompagné par le chef de région Philippe Antoine, l'ensemble fait route sur Édéa, puis procède à une fouille de la forêt d'Ékité. Selon le rapport rédigé par le capitaine sur l'événement, l'un des pelotons, après une progression difficile, serait tombé, dans une clairière, sur un rassemblement de 150 à 200 personnes. Malgré les sommations, ces dernières auraient attaqué les gardes, qui, eux, auraient riposté. Rejoints par les deux autres pelotons, ils seraient parvenus à disperser le groupe, et à déloger les derniers « rebelles » réfugiés dans une case, en faisant usage de grenades.

Le bilan est particulièrement dissymétrique : les « forces de l'ordre » comptent un gendarme européen blessé, un adjudant-chef africain assommé et un garde camerounais tué, alors que « 50 cadavres [sont] rassemblés près des cases<sup>321</sup> ». Un récit sommaire, auquel le témoignage d'Oscar Pigla permet d'offrir un contrepoint, soulignant la violence des troupes coloniales. Si ce dernier, trop jeune, ne participe pas à la réunion, il se trouve dans la maison de son père, voisine de celle de François Boum Nyemb, qui accueille la réunion des upécistes :

317. Le massacre d'Ékité est notamment mentionné dans Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacobon (2011), *Kamerun !...*, op. cit., pp. 213-216.

318. SHD, Vincennes, GD2007ZM14927, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1956, tenu par le capitaine Haulin, 25 avril 1957, sous dérogation.

319. Une date peut-être erronée : les sources archivistiques ne mentionnent pas d'opérations avant le 30 décembre.

320. Entretien avec Oscar Pigla, assisté de Benoit Bassemel, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Édéa, le 20 mars 2024.

321. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Haulin, Compte-rendu d'une opération effectuée le 31 décembre 1956 près d'Édéa, 31 décembre 1956.

# Les opérations de la garde camerounaise dans la répression de décembre 1956-janvier 1957



La Sanaga-Maritime dans le Cameroun

## LÉGENDE

La Sanaga Maritime

- Région de la Sanaga Maritime
- WOURI Régions limitrophes
- Voie ferrée
- Principales routes

Actions armées de l'UPC (19-20 décembre)

- Sabotage de la voie ferrée
- Coupure de routes
- Bac à la dérive

Opérations répressives (21 décembre - 18 janvier)

- Peloton de la garde (origine - date d'installation)
  - PR : peloton d'instruction
  - PR : peloton régional
  - PM : peloton mobile

Mouvement d'unités liées aux opérations répressives

- Principales opérations répressives
- Nombre de personnes tuées\*
- Nombre de personnes arrêtées
- Villages fouillés au cours de la période

MBAM

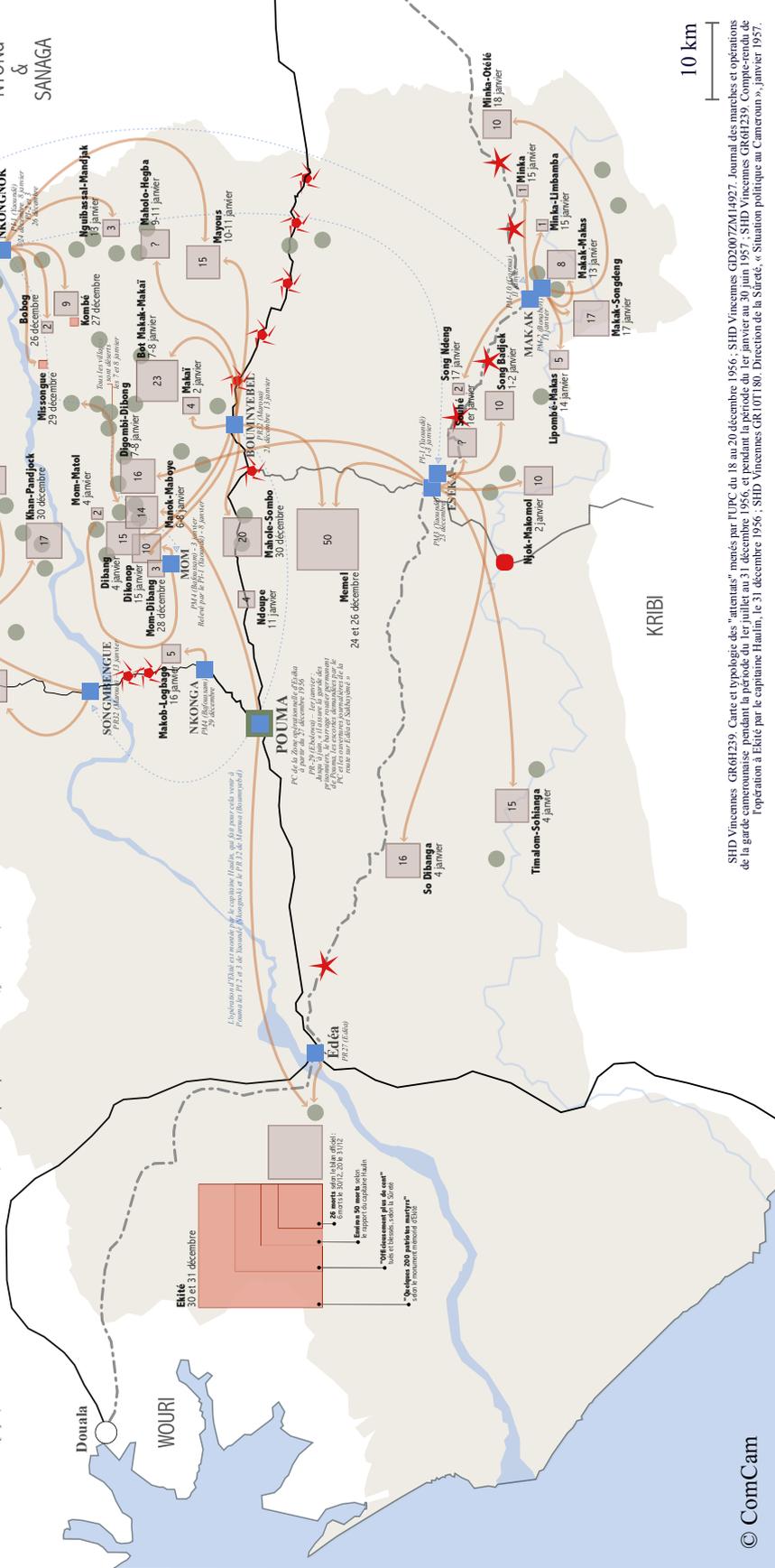
NGAMBÉ

WOURI

NKAM

NYONG & SANAGA

\* Le nombre de personnes tuées recensées dans le journal des marches et opérations de la garde (G2) est particulièrement sujet à caution. Après le massacre d'Efate, ce document rédigé par le capitaine Hautin ne mentionne aucun décès lors des opérations menées sous son commandement ou avec les sections militaires qui se trouvent agir sans la garde. Un rapport de la Sûreté affirme pourtant, en janvier 1957, qu'« on estime (officieusement) à plus de 300 (certains chiffres avancés sont bien supérieurs) le nombre des tués du côté des rebelles [...] » (SHD Vincennes GR107180, Direction de la Sûreté, « Situation politique au Cameroun », janvier 1957).



SHD Vincennes GR6H239, Carte et typologie des "atenats" menés par l'UPC du 18 au 20 décembre 1956 ; SHD Vincennes GD2007ZM14927, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1er juillet au 31 décembre 1956, et pendant la période du 1er janvier au 30 juin 1957 ; SHD Vincennes GR6H239, Compte-rendu de l'opération à Efate par le capitaine Hautin, le 31 décembre 1956 ; SHD Vincennes GR107180, Direction de la Sûreté, « Situation politique au Cameroun », janvier 1957.

[L]e matin, à l'aube, [les militaires] arrivent, dépassant l'endroit où se trouve la tombe de [son père, mort en avril 1956], ils se dirigent vers le camp, à l'emplacement de l'actuel champ des martyrs dans lequel nous étions regroupés. La distance entre les deux endroits est insignifiante. [...]. À 5 heures du matin, ils attaquent d'un coup de feu. [...]. Après le coup de feu, un groupe de personnes armées de lances et de machettes, prenant le groupe soldats à rebours, en blesse un à la machette. Le soldat tombe et l'upéciste s'empare de son arme. Durant cette scène, nous sommes dans la cour, entonnant des chansons sous la supervision de Makanda Pouth<sup>322</sup> [...].

[Le soldat touché est alors] blessé grièvement, probablement au crâne. Il n'a pas pu se relever. Ce que voyant, le commandement, d'une voix qui me glace le sang, donne le signal d'ouverture du feu. J'entends une salve de tirs comme je n'en n'ai plus jamais entendus : « taratata, taratata, taratata ». J'étais placé dans la cour, entouré de deux de mes oncles maternels, à ma gauche et à ma droite. Les deux s'effondrent. Une croyance traditionnelle prétendait qu'il est possible de relever des morts du simple fait de leur passer un bout de chiffon sur le visage. Je passe un bout de tissu sur le visage de mes oncles, en vain, ils ne se relèvent pas. Autour de moi, les coups de feu rasent tout. J'entends dire qu'il faut s'enfuir. Je ne sais pas dans quelle direction courir. Tournant les yeux du côté de la cour de papa Boum Nyemb, j'aperçois un tas de corps allongés que je prends à tort pour des personnes se protégeant des balles. Me déplaçant à quatre pattes, je parviens à me glisser jusqu'à sa véranda et à me glisser jusqu'à sa concession et, c'est là que je comprends qu'ils sont tous morts. Enjambant les corps qui entravent ma progression, je parviens jusqu'à la cuisine dont la porte était ouverte. Les murs de la cuisine sont en terre cuite. Ils ne constituent donc pas une protection efficace. Dans la cuisine, j'aperçois Manyinga Vincent qui s'échappe par la fenêtre de la cuisine. Baissant le regard, je vois des personnes gisant sur le sol. Je me rends compte qu'il y a des corps partout, et probablement dans le séjour. Mais je ne prends pas le risque de vérifier. Prenant mon courage à deux mains, je me hisse sur le rebord de la fenêtre de la cuisine par laquelle s'est échappé Manyinga, enjambant la fenêtre, je saute et me retrouve de l'autre côté, entraînant dans la chute le battant de la fenêtre qui se décroche et s'écrase sur moi. Je suis étourdi quelques instants, mais grâce à Dieu, je suis en vie, et levant les yeux, j'aperçois Manyinga qui disparaît par un sentier en brousse. Je me relève et m'élançai à sa suite. [Il parvient ensuite à s'enfuir et à se cacher chez un proche dans la nuit<sup>323</sup>].

Si le rapport militaire reste évasif sur les origines de ce rassemblement près du petit village d'Ékité, les témoignages apportent un autre éclairage : Benoît Bassemel, dont le père figure parmi les victimes du massacre, déclare que près de 300 sympathisant-es upécistes auraient alors été réuni-es dans la case d'un certain François Boum Nyemb, lui aussi tué au cours de l'assaut, pour une réunion politique – dont les objectifs ne sont pas clairs pour les témoins, souvent enfants lors des événements<sup>324</sup>. Oscar Pigla, plus âgé que son frère, est plus précis :

[...] une rencontre de leaders de l'UPC devait se tenir à Édéa, au lieu-dit Bonaminkenguè. Mais pour éviter tout démêlé avec les autorités, il fut décidé de la déplacer à Ékité. Un certain Paul Bignyock, également appelé Paul Makon, résidant à Ékité, était le président du comité central de l'UPC. La réunion fut déportée à son domicile. Or, son domicile ne garantissait pas les conditions de sécurité et de discrétion nécessaires au déroulement d'une telle réunion. C'est alors que Boum Nyemb, qui résidait un peu plus à l'intérieur, dans la brousse, proposa d'accueillir la rencontre. [...]. L'objet de la réunion est le scrutin de [décembre 1956] auquel l'UPC s'oppose. Elle fait passer le mot d'ordre pour que toutes les populations s'abstiennent d'y participer. Mais à l'époque, les informations ne circulaient pas avec la même vitesse que de nos jours. Le vote devait se dérouler le 20 décembre 1956. Le scrutin s'est mal déroulé, l'UPC ayant tout fait, depuis sa direction à Nkonmondo, pour en empêcher le déroulement. C'est au cours de ce vote que Delangue et Mpouma ont trouvé la mort. C'est donc ainsi que les upécistes se réunissent au lendemain du vote au lieu où ont eu lieu les massacres<sup>325</sup>.

Pour Oscar Pigla, il ne fait aucun doute que les autorités coloniales connaissaient ce projet de réunion, qu'elles auraient tenté d'empêcher en amont, mais en vain – un fait, cependant, que les archives consultées ne permettent pas, pour l'heure, d'attester. Il poursuit :

322. Le futur leader des maquis Babimbi, alors éclaireur, aurait assisté à la réunion, selon ce témoignage. Voir Section 3 – Partie II.

323. Entretien avec Oscar Pigla, assisté de Benoît Bassemel, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Édéa, le 20 mars 2024.

324. Entretien avec Benoît Bassemel mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Édéa, le 1<sup>er</sup> mars 2024, puis sur le site commémoratif du massacre, 2 mars 2024.

325. Entretien avec Oscar Pigla, assisté de Benoît Bassemel, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Édéa, le 20 mars 2024.

Informé de cette réunion, le chef de région de la Sanaga Maritime [...] menace de tout raser suite au déroulement catastrophique du vote et la mort de deux candidats dont Delangue. Il n'entend pas tolérer que les upécistes se réunissent après avoir fait échouer le vote dans sa circonscription administrative. Il leur pose un ultimatum de 3 jours pour sortir de brousse, au-delà de ce délai, il menace de tout raser. [...]. Ainsi donc, le chef de région Montout fait dire à toutes les personnes rassemblées de sortir de brousse, sinon dans trois jours, il fait tout détruire, sans traces. Ce qui a été fait. De fait, les upécistes n'ont pas obtempéré à cet ultimatum. Ils ont refusé de sortir de brousse, ils ont refusé, ils ont refusé de sortir.

Article de *La Presse du Cameroun* du 3 janvier 1957

Le récit proposé par ces témoignages contraste dès lors avec la version de l'événement donnée par le capitaine Haulin : une réunion politique d'un parti, certes désormais contraint à l'illégalité, mais globalement connue des autorités, qui tentent de la disperser – et non la découverte inopinée d'un rassemblement de combattant-es ayant ouvert le feu sur un peloton de la garde camerounaise. En la matière, force est de constater que, pour les autorités, il s'agit là d'une foule de « rebelles » s'appêtant, dans le contexte de décembre 1956, à se livrer à d'autres destructions arbitraires. Un « rassemblement » de militant-es que le rapport du capitaine Haulin dévalorise en des termes péjoratifs empreints de stéréotypes coloniaux pour mieux le délégitimer : « [I]l est nécessaire de noter l'état de surexcitation extraordinaire des rebelles qui avaient l'apparence de fous, hurlant déchaînés [et] attaquant à trois reprises comme des insensés les forces de l'ordre. Ils semblaient ivres. D'ailleurs, le nombre des palmiers coupés laisse penser que depuis plusieurs jours ce maquis se livrait à des libations<sup>326</sup> ». Le fait que la plupart des victimes soient tuées dans la case de Boum Nyemb ne peut cependant qu'intriguer : pour les proches des cadres et sympathisant-es upécistes, ces dernier-ères se trouvaient déjà, avant l'assaut, à l'intérieur de l'habitation, pour discuter de l'objet de la réunion, tandis que, pour l'armée, ils s'y réfugient après avoir attaqué la garde, pour tenir le siège – ce qui justifie, selon le capitaine, l'usage de grenades pour les en déloger. Particulièrement circonstancié, son rapport semble alors avoir pour objectif d'imposer un narratif officiel venant justifier, en mobilisant l'argument de la légitime défense, le déploiement d'une violence extrême contre des civil-es dans un contexte de « maintien de l'ordre » – et de couper ainsi court aux rumeurs qui, dès le lendemain, commencent à se répandre.

De fait, des récits circulent rapidement, peut-être portés par les proches des victimes qui, comme Oscar Pigla, fuient Ékitté, parfois jusqu'à Douala. Les rumeurs incitent les autorités coloniales à diffuser publiquement un contre-récit, tout en abaissant le nombre de victimes à « une vingtaine » : le chiffre devient officiel, et est même repris, non sans contradictions, par le capitaine Haulin dans le journal de marche et opérations de la garde<sup>327</sup>. Annoncé par radio

326. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Haulin, Compte-rendu d'une opération effectuée le 31 décembre 1956 près d'Édéa, 31 décembre 1956, p. 2.

327. « Pour éviter d'être submergés ces éléments ouvrent le feu – 20 morts sont dénombrés après l'engagement – 36 prisonniers sont dirigés sur la brigade d'Édéa » SHD, Vincennes, GD2007ZM14927, Journal des marches et opérations de la garde camerounaise pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre

le 2 janvier 1956, « l'échauffourée » fait l'objet d'un compte-rendu servile dans la presse coloniale dès le lendemain – comme ci-contre, par *La Presse du Cameroun*<sup>328</sup>. Le jour même, le bureau du comité de l'UPC sous maquis rédige un texte signé par Um Nyobè, dénonçant « des opérations de guerre de grande envergure » en Sanaga-Maritime :

Le 2 janvier, la radio colonialiste ajoutait que les “forces de l'ordre” ont tué vingt “terroristes” dans la Sanaga-Maritime. Or, la réalité est que les vingt patriotes tués constituent le bilan encore incontrôlable des opérations de ratissage dans une seule localité de la subdivision d'Édéa. Les morts d'Éséka, ceux de Babimbi, et ceux des autres coins de la subdivision d'Édéa n'ont pas été signalés et encore moins dénombrés<sup>329</sup>.

Dix jours plus tard, la question parvient en métropole, sous forme d'une motion adressée le 13 janvier 1957 au *Monde* par l'Association des Étudiants Camerounais. Si le quotidien juge fantaisistes les chiffres avancés, la situation n'en interpelle pas moins la rédaction : « [I] reste que plusieurs incidents graves semblent s'être produits en Sanaga-Maritime après le 23 décembre, dans la phase dite du rétablissement de l'ordre. Des excès auraient été commis. [...] L'absence totale d'informations officielles permet de laisser accréditer les rumeurs les plus invraisemblables<sup>330</sup> ». *Le Monde* attribue ce silence au débat international sur le sort du Togo, qui se déroule alors à l'Onu, où Gaston Defferre est parti défendre la position française. Le jour de la parution, Messmer croit d'ailleurs bon de justifier à son tour l'opération auprès du ministre de la France d'Outre-mer, tout en grossissant encore le trait, mais sans mentionner le nombre de victimes : « [L]'affaire d'Ékité présente un caractère particulier : les pelotons de la garde ont rencontré, dans la forêt entourant ce village, un groupe rebelle important (300 ou 400 personnes), formé d'upécistes convaincus, venus pour un bon nombre de Douala et auxquels avait été administrée une drogue (vraisemblablement du haschisch, d'après les constatations médicales faites sur les blessés<sup>331</sup>) ». Sur le terrain, l'article du *Monde* irrite la Sûreté, qui établit son propre bilan des opérations répressives en Sanaga-Maritime, afin de contester la motion publiée à l'initiative des étudiants camerounais :

La réalité est effectivement toute autre : 89 morts et le total des forces employées sur un territoire d'une superficie de 18 000 km<sup>2</sup> (plusieurs départements français) n'a pas dépassé, le 18 décembre, 13 gendarmes et 643 gardes, [puis], du 20 décembre au 14 janvier, 815 hommes, nombre progressivement réduit du 15 janvier au 1<sup>er</sup> février à 270 hommes. On pourra s'étonner de ces chiffres. Ils démontrent s'il en était besoin la volonté de l'administration de ne recourir aux forces de sécurité qu'en cas de nécessité absolue<sup>332</sup>.

Un tel chiffre reste pourtant incontestablement en deçà de la réalité – comme le reconnaît un autre rapport de la Sûreté : « On estime (officieusement) à plus de 300 (certains chiffres avancés sont bien supérieurs) le nombre des tués du côté des rebelles dont l'effectif a été estimé à 5 000 environ<sup>333</sup> ». De même le bilan officiel du massacre d'Ékité (20 morts), déjà abaissé en comparaison avec le premier rapport du capitaine Haulin (50 victimes), est-il clairement sous-évalué – comme le reconnaît ce même rapport : « Ces opérations de nettoyage appelèrent parfois de vives réactions de la part des forces du maintien de l'ordre, en particulier à Ékité [sic], le 31 décembre, où les hors-la-loi eurent de nombreux tués et blessés (officieusement plus de cent<sup>334</sup>) ». Une autre note, anonyme, mais adressée le 5 janvier au Haut-Commissaire, mentionne « l'accrochage très dur du 31 décembre au matin, où une cinquantaine d'individus ont trouvé la mort », tout en précisant que « ce nombre est sans doute plus élevé, car il est vraisemblable que de nombreuses personnes blessées ont dû décéder en brousse des suites de leurs blessures<sup>335</sup> ». Pour leur part, les familles des victimes – leurs femmes et enfants, qui se trouvaient toutes et tous dans des cases proches, Ékité formant un village à l'habitat éparé –, estiment que 200 personnes auraient été « assassinées par les forces

1956, tenu par le capitaine Haulin, 25 avril 1957. Document consulté sous dérogation.

328. « Sanglante échauffourée entre gardes camerounais et terroristes dans la forêt d'Ekitté », *La Presse du Cameroun*, 3 janvier 1957.

329. SHD, Vincennes, GR10T180, Direction de la Sûreté, Étude concernant l'UPC et les événements survenus en Sanaga-Maritime : « Le CNO : organisation révolutionnaire de structure marxiste mise en place et actionnée par Ruben Um Nyobè », 19 mars 1957. Annexe n° 38 : Ruben Um Nyobè, « Comment le massacre des Kamerounais a été préparé et consommé par le gouvernement français », 3 janvier 1957.

330. « À propos d'une motion des étudiants du Cameroun », *Le Monde*, 14 janvier 1957.

331. ANOM, 1AFFPO3336, Lettre du ministre de la France d'Outre-Mer, Pierre Messmer, Situation en Sanaga-Maritime à la date du 12 janvier, 14 janvier 1957. Il convient cependant de noter que Messmer, qui est le seul à mentionner ce fait, n'en apporte pas la preuve. Il est d'ailleurs peu probable que des constatations médicales aient été faites pour tenter de le démontrer : il s'agit là d'une stratégie visant, encore une fois, à décrédibiliser l'adversaire.

332. *Ibid.*, Direction de la Sûreté, Note « Relation des incidents de Sanaga-Maritime (décembre 1956) », sans date.

333. SHD, Vincennes, GR10T180, Direction de la Sûreté, Note sur la situation politique au Cameroun, janvier 1957, p. 3.

334. *Ibid.*

335. ANOM, DPCT-37, Note à l'attention de M. le Haut-Commissaire, 5 janvier 1957.

colonialistes françaises », comme l'affirme le « monument des patriotes martyrs d'Ékité-Edéa » établi en 2020 sur l'emplacement du massacre, du désormais lieu-dit « Champ des martyrs ». Sur place, Benoît Bassemel mentionne, comme preuve de cette ampleur, l'existence de trois fosses communes, aménagées neuf jours après l'événement par une milice anti-upéciste, à la demande des autorités inquiètes de la persistance d'un charnier prouvant la violence de la répression : la garde aurait abandonné les cadavres après l'opération, tandis que les familles auraient fui Ékité pour trouver refuge en brousse. Ce massacre n'est cependant pas le seul de la période. Certains témoins interrogés en évoquent un autre, à Song Simouth, près de Pouma<sup>336</sup> – que le lieutenant-colonel Lambertson qualifie lui, au même titre qu'Ékité, de « bataille » ou de « rencontre<sup>337</sup> ». Les recherches entreprises n'ont cependant pas permis de mieux cerner le contexte de cet événement, qui mériterait une étude approfondie.



« Monument des patriotes martyrs d'Ékité-Edéa », Ékité, février 2024 (© ComCam)

L'existence de ces massacres collectifs bat en brèche les rapports dressés par les autorités militaires après la répression, construits sur l'argumentaire selon lequel les unités auraient surtout œuvré à la « pacification » de la Sanaga-Maritime. Pour le capitaine Gambini en effet, outre la recherche des combattant-es, la mission de la troupe consiste à « mettre en confiance les habitants et pour ce faire [leur] démontrer que si elle ne dénonçait pas les upécistes se trouvant dans la brousse, ces derniers reviendraient créer des troubles ; que l'armée était là pour ramener le calme, la protéger afin qu'elle puisse travailler en paix<sup>338</sup> ». Il y voit d'ailleurs un enseignement à retenir : la nécessité « d'adapter [sa] force à celle de l'adversaire » par la création d'unités spécialisées et de milices, dont la formation doit suivre le ralliement des populations et leur réintégration villageoise placée sous contrôle<sup>339</sup>. En la matière toutefois, la formation de ces premières « autodéfenses », outre qu'elle s'avère d'abord compliquée à mettre en place du point de vue des autorités, du fait des réticences des chefs, pose des problèmes d'encadrement : « Les milices ont proliféré, mais leur action a été beaucoup plus axée sur le pillage et le règlement de vieilles querelles, que sur la recherche et l'arrestation des éléments perturbateurs », note le colonel Whitehouse<sup>340</sup>. Selon la Sûreté pourtant, les opérations menées par les militaires, appuyés malgré tout par ces groupes de civils, aurait *in fine* favorisé le « retour au calme » attendu par l'armée : « Les villages sont progressivement réoccupés par leurs habitants. Les rapports émanant des autorités locales sont unanimes à faire état de ce mouvement, signalant en particulier le retour à la vie normale de

336. Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024.

337. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, « Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime », 1<sup>er</sup> février 1959, p. 21.

338. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1957, p. 4.

339. *Ibid.*

340. SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Rapport : « Enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957, p. 5.

bon nombre d'entre eux, les autres reprenant vie peu à peu<sup>341</sup> ». Pour accélérer ce processus, « cinq bases administratives mobiles » sont mises en place à Bot Makak, Songmbenguè, Kikot, Nyaho et Boumnyebel : leur objectif est « de restaurer la confiance en multipliant les contacts entre autorité civile et villageois, et d'accentuer le mouvement de retour vers les villages<sup>342</sup> ».

Le 16 janvier 1957, estimant la situation suffisamment apaisée, le Haut-Commissaire lance la « phase judiciaire » de la répression : « On peut donc considérer la phase du rétablissement de l'ordre comme pratiquement terminée ; il reste à mener un travail de longue haleine, celui de la reprise en main des groupements qui ont été impliqués dans les incidents », écrit-il au chef de région<sup>343</sup>. Le colonel Whitehouse demande alors aux unités militaires de continuer à occuper les points névralgiques, mais de s'y cantonner à une action de surveillance<sup>344</sup>. Dans les semaines suivantes, le dispositif est progressivement allégé, deux compagnies seulement (la 3<sup>e</sup> du BTC et la 3<sup>e</sup> du 4<sup>e</sup> RCIA) restant *in fine* implantées à Éséka et Boumnyebel, avec pour mission de répondre aux demandes des autorités civiles en matière de « maintien de l'ordre » et de poursuivre l'action de présence par la surveillance des principaux axes<sup>345</sup>. Si certains cadres soulignent que l'UPC n'a pas disparu<sup>346</sup>, Whitehouse décide lui de dissoudre la Zoe début février : la compagnie restante du 4<sup>e</sup> RCIA regagne Bouar, en Oubangui-Chari, une seule compagnie du BTC restant à Éséka<sup>347</sup>. Une décision que justifie, pour le colonel, l'échec de la « rébellion » : de son point de vue, si l'environnement local et le dépeuplement ont rendu les opérations difficiles, l'absence de cadres et le défaut d'organisation de l'UPC, comme la réactivité des forces de l'ordre, ont, selon lui, permis de ramener rapidement, mais décisivement, le calme<sup>348</sup>. Pour autant, il se fait peu d'illusion sur la capacité de l'armée à réagir aux actions armées de ce type si elles devaient être généralisées au territoire. Malgré la supériorité technologique soulignée dans l'ensemble de ces rapports, et le peu de considération pour les capacités tactiques de l'adversaire, Whitehouse souligne la difficulté à arriver à ses fins :

Mais, il y a lieu d'ajouter que tous les moyens du Cameroun et des éléments d'AEF, ont été appliqués à une petite partie de la zone sensible du Sud-Cameroun, en fait les subdivisions d'Éséka et de Ngambè, et qu'une rébellion généralisée en forêt allant du pays bamiléké au Dja-et-Lobo avec de graves désordres urbains dans les principaux centres laisseraient le Commandement Militaire dans l'impossibilité de juguler une insurrection faute d'avoir indépendamment des renforts des Armées de Terre, de Mer et de l'Air venus de l'extérieur, à sa disposition immédiatement tous les éléments relevant d'une mobilisation générale<sup>349</sup>.

386

Messmer partage ce constat : certes, pour lui, « la rapidité d'intervention des forces de l'ordre [...] a été décisive » dans cette victoire contre les upécistes, mais, il concède avec un certain réalisme que cette réussite est aussi, et peut-être surtout, liée à la supériorité que leur confèrent « leur composition, leur armement, le matériel dont elles disposent » contre « des bandes non armées ou dont l'armement se limitaient à quelques fusils de chasse ou de traite, d'ailleurs récupérés sur la population<sup>350</sup> ». Pour lui, le fait que cette dernière n'ait pas majoritairement suivi ses mots d'ordre, mais également le caractère très localisé de la révolte, expliquerait aussi son échec. S'il tient, par ces propos, à rassurer le ministre Defferre quant à la situation présente, en réalité, le Haut-Commissaire ne s'inquiète pas moins de la gravité des événements, estimant que le mouvement a cherché à « créer rapidement une zone d'insécurité où, par le truchement des comités de base locaux ou des comités régionaux, l'UPC installerait un pouvoir parallèle<sup>351</sup> ». Et Messmer d'ajouter :

341. ANOM, 1AFFPO3336, Direction de la Sûreté, Note : « Relation des incidents de Sanaga-Maritime (décembre 1956) », sans date, pp. 38-39.

342. *Ibid.*, p. 40.

343. SHD, Vincennes, GR10T180, Lettre de Pierre Messmer aux chefs de Région et de subdivision, Situation dans la Sanaga-Maritime, 16 janvier 1957.

344. SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Ordre de sécurité n° 4, 15 janvier 1957.

345. *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Ordre de sécurité n° 5, 29 janvier 1957.

346. *Ibid.*, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1957.

347. *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Ordre de sécurité n° 6, 8 février 1957.

348. *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

349. *Ibid.*, p. 7.

350. ANOM, 1AFFPO3336, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer : « Situation en Sanaga-Maritime à la date du 12 janvier », 14 janvier 1957, pp. 5-6.

351. *Ibid.*, p. 4.

Il serait vain de se leurrer sur les intentions de l'UPC et de croire que l'échec qu'elle vient de subir en Sanaga-Maritime émuera sa volonté de subversion. Au contraire, il est à prévoir que ses dirigeants, réfugiés en zone britannique, vont tenter par tous les moyens d'obtenir de nouveaux concours extérieurs grâce auxquels l'efficacité qui leur a jusqu'à présent manqué pourrait bien être trouvée. En d'autres termes, il faut que, plus que jamais, le Cameroun soit sur ses gardes<sup>352</sup>.

Fort de ce constat, le Haut-Commissaire réclame le renforcement du « dispositif des forces de l'ordre » par la création « d'un deuxième bataillon à effectif complet » (ce qui lui est accordé, soulignant dont il dispose à Paris : le mois suivant, les troupes du BTC sont renforcées, et l'unité divisée en deux groupes déployés sur le territoire) et par le renforcement des effectifs de gendarmerie. Il réclame aussi des administrateurs, avec « pour mission essentielle de rétablir le contact avec les collectivités les plus touchées par l'action upéciste et de rechercher les coupables des actions commises, ainsi que d'arrêter les responsables locaux de la rébellion<sup>353</sup> ».

Ces mesures, de même que la poursuite de la répression dans les mois qui suivent, n'empêchent pas la recomposition du mouvement upéciste et la reprise des actions armées. Dès avril 1957, elle se traduit par une série d'attaques dans l'ouest, à laquelle l'autorité répond en multipliant les opérations de police, avec l'appui de deux compagnies détachées de la garnison de Koutaba. L'instauration d'un couvre-feu et de mesures de contrôle des routes permettent une série d'arrestations, sans entraver pour autant la poursuite des actions de l'UPC<sup>354</sup>, marquées par le meurtre du député Wanko (13-14 décembre). L'événement impulse un regain répressif des autorités coloniales : les opérations de police conduisent à 270 arrestations, semblant signer alors, pour les autorités coloniales, l'échec de l'ouverture d'un front supposé « bamiléké ». La situation est quelque peu différente en Sanaga-Maritime, la Sûreté observant un regain d'activités plus tardif de l'UPC et du CNO – fin août, début septembre –, pointant la réorganisation amorcée en juin par Um Nyobè, toujours dans la clandestinité. Cette reprise de l'activité upéciste incite le Haut-Commissaire à renforcer les effectifs de la garde et de la gendarmerie, à y détacher deux administrateurs – Rivaille et Capelle – et à créer une antenne spécifique pour la Sûreté, confiée à l'inspecteur Conan<sup>355</sup>. Pour autant, les renseignements généraux relativisent l'assise populaire du mouvement :

Un soulèvement généralisé ne semble pas à craindre, dans l'immédiat, même en Sanaga-Maritime, le souvenir de 1956 n'ayant pas encore disparu. En revanche, le développement du terrorisme est à redouter, soit dans le but d'accroître et d'étendre l'emprise de l'UPC, soit pour appuyer une éventuelle action menée sur le plan international. La nature du pays exigera pour faire face à cette menace la mise en place d'un système de protection important, en particulier pour interdire la contrebande d'armes à la frontière nigérienne<sup>356</sup>.

387

Quelques jours plus tard, une série d'actions armées incite pourtant le Premier ministre du nouveau gouvernement camerounais, André-Marie Mbida, à lancer un ultimatum aux upécistes, et à leur intimer d'abandonner les maquis – en vain<sup>357</sup>. Le gouvernement décrète dès lors « la réquisition des forces de troisième catégorie » – soit des unités militaires en dehors de la gendarmerie et de la garde – et de leur détachement dans le cadre d'un nouveau dispositif d'exception : la « Zone de pacification (Zopac) de la Sanaga-Maritime<sup>358</sup> ».

L'origine de ce projet, qui n'est pas sans résonance avec les commandements civils et militaires alors créés en Algérie dans le cadre de l'état d'urgence puis des pouvoirs spéciaux<sup>359</sup>, revient à Daniel Doustin, précédemment présenté. Dans une « Note sur les événements actuels au Cameroun », non datée, mais rédigée après décembre 1956, peut-être en octobre 1957<sup>360</sup>, ce dernier propose d'anticiper le développement d'« une véritable guerre » par l'adoption d'une « politique d'ensemble » : il faut, écrit-il, « mettre en œuvre le maximum de moyens pour étouffer

352. *Ibid.*, p. 7.

353. *Ibid.*, pp. 8-9.

354. ARO, Sûreté de Dschang, Note : « Objet : Terrorisme en région bamiléké », 26 décembre 1957.

355. SHD, Vincennes, GR10T180, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, 27 septembre 1957.

356. *Ibid.*, Note de renseignement, « Objet : situation au Cameroun français », 21 octobre 1957.

357. « Au lendemain des derniers incidents, qui avaient fait plusieurs morts, M. André-Marie Mbida, président du conseil camerounais, avait enjoint [les membres de l'UPC] de cesser leurs activités clandestines et de regagner leurs villages. Cet ultimatum est venu à expiration mercredi, mais n'a pas, semble-t-il, rencontré d'écho jusqu'ici ». « Le Premier ministre du Cameroun lance un appel au calme et prend des mesures de sécurité », *Le Monde*, 12 novembre 1957.

358. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

359. Le 17 mars 1956, la loi sur les « pouvoirs spéciaux » autorise le gouvernement à prendre toute mesure exceptionnelle pour rétablir l'ordre et à transférer certaines prérogatives policières à l'autorité militaire.

360. Dans un courrier adressé à Lamberton, Doustin mentionne en effet la date du 12 octobre 1957 comme celle où il fixe les grandes lignes de ce plan : SHD, Vincennes, GR6H246, Note de Daniel Doustin au colonel [sic] Lamberton, 6 juin 1958.

la rébellion dans l'œuf et constituer en zone opérationnelle un véritable commandement unique, tout en donnant des instructions très précises, en particulier sur le rôle politico-militaire des groupes de combat<sup>361</sup> ». Les moyens devant y être déployés sont eux-mêmes exceptionnels : centralisation militaire du renseignement, création d'un « bureau psychologique » chargé de la propagande officielle et officieuse, embrigadement des élus et des populations civiles dans l'effort répressif, accélération et simplification des procédures de justice, épuration de l'administration. Une « politique de choc » qu'il considère alors comme inévitable – et urgente, soulignant peut-être sa crainte d'avoir se développer une situation analogue à celle d'Algérie :

Je persiste à penser cependant qu'à longue échéance, cette politique n'est pas la meilleure. Mais je n'en vois pas d'autre pour le moment ; simplement, je la subis.

En tout cas, il y a un choix à faire, une direction à prendre, des moyens d'action tant sur le plan militaire qu'administratif et judiciaire à donner rapidement si nous ne voulons pas que la contagion gagne une grande partie du Sud. Il ne faut pas oublier en effet que certaines régions qui ne sont pas encore touchées peuvent l'être demain, qu'à ce moment-là des moyens militaires beaucoup plus importants seront nécessaires et que nous risquons d'aller allègrement vers une petite Algérie. Il faut donc faire très vite, je le répète instamment, car de nos décisions immédiates dépend pour une très large part l'avenir de la politique française non seulement au Cameroun, mais peut-être aussi en Afrique Noire<sup>362</sup>.

Si la note de Doustin fixe les grandes lignes de la Zopac, ses éléments concrets – notamment le « regroupement » des civil-es – témoignent de l'influence possible d'autres acteurs, qui, du fait de leur autorité hiérarchique, interviennent en amont de sa création : outre le Haut-Commissaire, le général Dio et le colonel Whitehouse (avant que le flambeau ne soit repris par leurs successeurs respectifs, le général Le Puloch et le colonel du Crest de Villeneuve), et le lieutenant-colonel Lamberton, à qui échoit la direction de la Zopac. La procédure de réquisition spéciale de l'autorité militaire par l'autorité civile, qui seule permet à la première de faire usage de ses armes à feu, est le principal enjeu de ces discussions. Officiellement, le gouvernement confie, à partir du 9 décembre 1957, l'est de la Sanaga-Maritime au « commandement conjoint » de Doustin, délégué du Haut-Commissaire à Douala, et de Lamberton, commandant du BTC n°2 stationné lui aussi à Douala<sup>363</sup>. Chargés respectivement des questions civiles et militaires, ils doivent assurer l'unité d'action au sein d'un état-major mixte, bien que leur correspondance souligne que le premier laisse, *in fine*, toute latitude d'action au second sur le terrain :

C'est essentiellement pour assurer mon rôle de coordination que je me suis imposé de me mêler le moins possible des affaires propres à la Sanaga-Maritime, de façon à ne pas gêner votre action par des interférences fastidieuses. À partir du moment où j'avais obtenu que soient mis en place, à Éséka et à Édéa, les responsables civils et militaires appropriés, que fut adapté, dans ses grandes lignes, le plan que j'avais fixé le 12 octobre, la confiance que je vous portais m'obligeait simplement à garder le recul nécessaire pour juger de la situation et pour essayer d'obtenir du Gouvernement camerounais à Yaoundé l'application d'un programme d'ensemble<sup>364</sup>.

Dès lors, le lieutenant-colonel Lamberton installe son PC dans la ville d'Éséka, qui devient le centre nodal de ce territoire placé en zone d'exception. Initialement divisé en cinq<sup>365</sup>, puis en sept secteurs<sup>366</sup>, il est bientôt organisé en deux quartiers de bataillon : Bacar et Tricar<sup>367</sup>, couvrant l'ouest et l'est de la Zopac, dont les PC sont établis à Nkongga et Boumnyebel. Ces quartiers sont quant à eux divisés en trois sous-quartiers (Bacentre, Bawest et Basud ; Trinor, Tricentre et Trisud), dont les limites définitives sont adoptées fin février 1958<sup>368</sup>.

361. ADF, Nantes, 743PO/1-6, Daniel Doustin, Note sur les événements actuels au Cameroun, s.d.

362. *Ibid.*, p. 7.

363. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 262.

364. SHD, Vincennes, GR6H246, Note de Daniel Doustin au colonel [sic] Lamberton, 6 juin 1958.

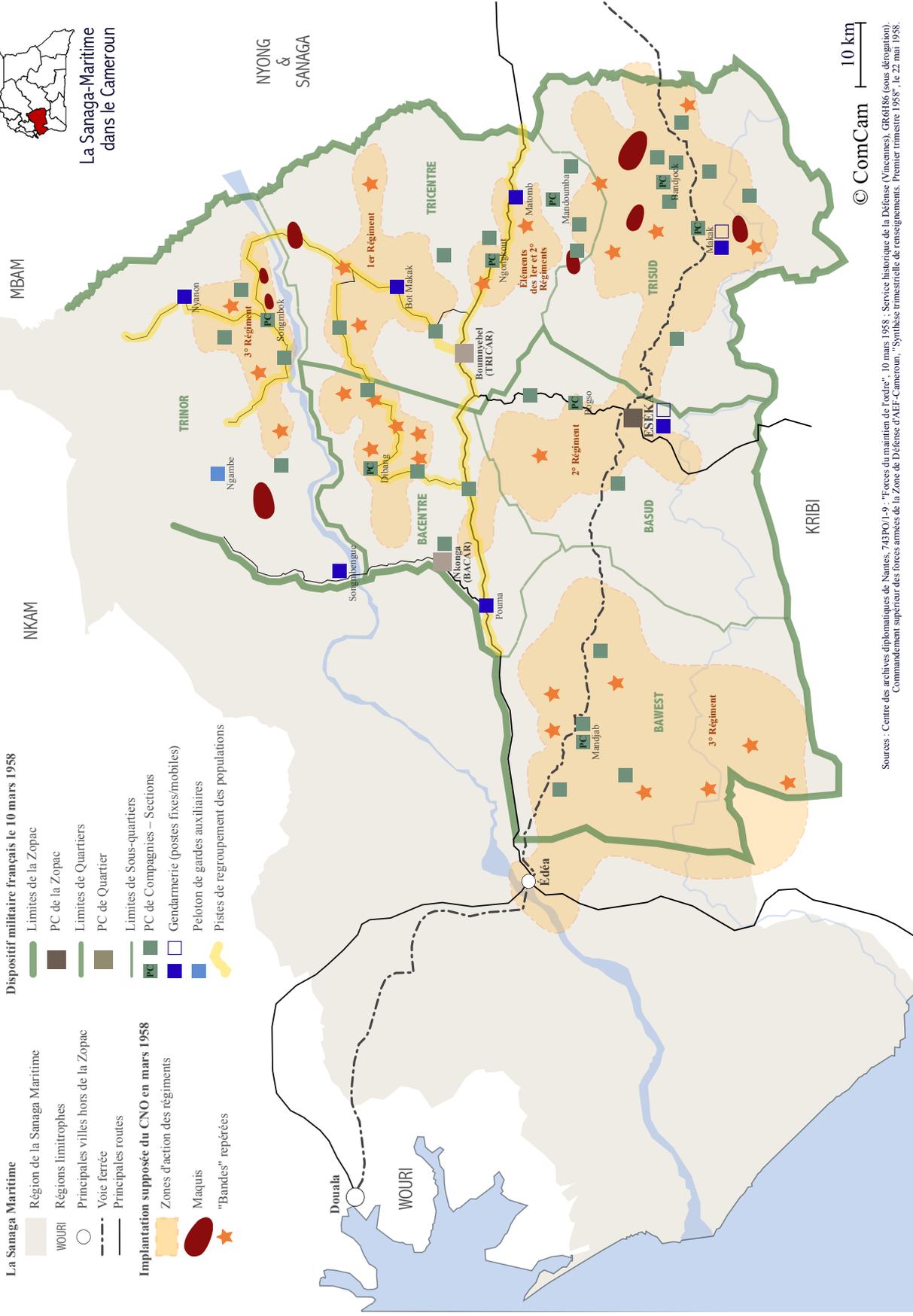
365. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lamberton, Ordre général n° 1, 9 décembre 1957.

366. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lamberton, Ordre général n° 2, 19 décembre 1957.

367. Lamberton précise que ces « sigles » sont « inspirés de la désignation QUARTier Bâbord (BACAR) et QUARTier TRiBord (TRICAR) ; de même les sous-quartiers auront pour indicatifs : BANOR et TRINOR ; BACENT et TRICENT ; BASUD et TRISUD, qui sont explicites ». SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 28).

368. Jusqu'à cette date en effet, il existe un sous-quartier Banor, qui disparaît ensuite. La destruction des maquis du nord de la Sanaga permet en effet de libérer certains effectifs au profit d'autres fronts, notamment de l'ouest de la transversale Pouma-Messondo – ce qui implique une modification du dispositif : suppression de Banor, dont le territoire est englobé dans Trinor, et extension de la limite ouest de la Zopac par création d'un sous-quartier Bawest entre la

# La Zone de pacification (Zopac) de la Sanaga Maritime (mars 1958)



En fonction de l'évolution des maquis upécistes, des modifications surviennent en juin<sup>369</sup> et en août<sup>370</sup>, puis après la mort d'Um Nyobè<sup>371</sup>, qui se solde par la concentration des unités sur « cinq dernières tâches d'insoumission » pour reprendre le vocabulaire militaire<sup>372</sup>. Pour Lamberton, il s'agit d'adapter le dispositif militaire à celui des « rebelles » et à « l'ossature du terrain », en favorisant un quadrillage maximal de ce territoire vaste (18 000 km<sup>2</sup>) dont la densité reste faible<sup>373</sup>. Près de 163 000 habitants s'y répartissent de fait en un peuplement épars, qualifié par les militaires français de « dispersé » et pour cela souvent pointé de façon simpliste comme le principal facteur de « désordre<sup>374</sup> », et d'adhésion à l'UPC :

Comme il est constant chez les peuples de la Forêt, l'habitat des tribus bassa est extrêmement dispersé : en général, chaque famille [...] vit sur sa plantation. On trouve donc des cases isolées, ou de minuscules hameaux, disséminés dans la forêt, loin de toute piste carrossable ; il n'existe de « villages », toujours très étalés, qu'autour des marchés et des missions, catholiques ou protestantes. L'isolement faisait de la population bassa une proie facile pour les chefs des bandes qui, sous la bannière de l'UPC et du CNO, se constituaient au maquis<sup>375</sup>.

Épousant l'armature administrative, peu étoffée<sup>376</sup> et servie par un personnel rare<sup>377</sup>, le quadrillage du territoire est assuré jusqu'alors par la garde et par la gendarmerie, dont les neuf postes fixes, aux effectifs limités<sup>378</sup>, et les deux équipes mobiles, sont placés sous l'autorité de Lamberton. Ce dispositif, qui mobilise « la quasi-totalité des réserves d'infanterie de l'AEF-Cameroun<sup>379</sup> » souligne, par son caractère exceptionnel, l'importance que le haut-commandement accorde à la destruction des maquis locaux : les effectifs militaires se portent à huit compagnies d'infanterie, dont trois prélevées sur le BTC, trois détachées du 4<sup>e</sup> RCIA de Bouar, une fournie par le régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad (RTST) de Fort Lamy, et la dernière du Bataillon de tirailleurs de l'Oubangui-Chari (BTOC). Au cours de l'été, la Zopac reçoit aussi l'appui de deux commandos parachutistes détachés par la Zone AEF-Cameroun afin de renforcer sa capacité offensive<sup>380</sup>. Les compagnies, placées sous la direction de deux États-majors de bataillon, doivent, elles, assumer des activités opérationnelles et d'autres de « pacification », dans l'un des six sous-quartiers – l'une d'entre-elles étant placée en réserve afin de pouvoir intervenir plus rapidement en cas de nécessité.

limite ouest de la zone actuelle et la limite ouest de Basud, sensiblement modifiée. Sur le sujet : SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lamberton, Ordre particulier n° 3, 26 février 1958.

369. SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la séance de travail du 19 juin 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lamberton, commandant la Zopac à Éséka, 27 juin 1958.

370. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lamberton, Ordres particuliers n° 10 et 11, 6 août 1958 et 21 août 1958.

371. *Ibid.*, Lettre du lieutenant-colonel Lamberton au colonel commandant militaire du Cameroun, « Objet : emploi des forces armées de la Zopac », 7 octobre 1958.

372. SHD, Vincennes, GR6H246, Ordre général n° 3 du lieutenant-colonel Lamberton, 12 octobre 1958.

373. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

374. « Le pays Bassa est en certains endroits très peu accessible, l'habitat est dispersé à l'infini. Le quadrillage est impensable », affirme ainsi l'administrateur Marc Botti. ADF, Nantes, 743PO/1-9, Rapport de l'administrateur Marc Botti sur le rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime, 28 octobre 1957.

375. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

376. La région est divisée en trois subdivisions (Édéa, Ngambè, Éséka), dont dépendent trois anciens postes (Mouanko, Ndom, Makak) et trois autres, provisoires (Dibang, Nkong, Bot Makak), tenus par des gendarmes. ADF, Nantes, 743PO/1-9, Organisation administrative de la Sanaga-Maritime, s.d.

377. *Ibid.* Pour la région, l'administration se compose en effet d'un chef (Jacques Rivaille), d'un adjoint (le maire de la commune d'Édéa, René Courty) et d'un agent de service général.

378. 3 à Édéa, 2 à Éséka et Makak, 1 à Sakbayémé, Mbot Makak, Dibang, Pouma-Nkong, Nyanon, Matomb.

379. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

380. SHD, Vincennes, GR6H242, Lettre du général Le Puloch, commandant la Zone de défense AEF-Cameroun, au Haut-Commissaire au Cameroun, 27 octobre 1958.

## C. L'IMAGINAIRE COLONIAL D'UNE 'GUERRE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE'

Au-delà de la connaissance du dispositif qui les rend possibles, l'étude des pratiques répressives et armées ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les représentations dominantes que leurs acteurs portent sur les populations colonisées – et donc sur les combattant-es. Phénomène total, donc politique et culturel, la guerre possède ses imaginaires propres, dont les variations se déclinent en fonction des contextes géographiques et historiques. Celle menée par l'armée française n'échappe pas à la règle, et il convient, pour mieux saisir les enjeux que ses protagonistes confèrent à leurs pratiques, d'en saisir les deux principaux déterminants : ceux découlant d'un imaginaire colonial profondément ancré chez ces acteurs, et qui se renouvelle au contact des théories sur la « guerre révolutionnaire », inspirées par la guerre d'indépendance indochinoise. En consacrant, à la croisée de ces deux influences, les populations locales comme objet de l'affrontement, les militaires ouvrent la porte à des violences dont les victimes sont d'abord les civil-es, soulignant le caractère « moderne » de la guerre ainsi menée au Cameroun.

### I. LES REPRÉSENTATIONS RACIALISTES DE L'ARMÉE, UN HÉRITAGE COLONIAL AU CŒUR DE LA GUERRE

Variables au gré des prismes individuels, elles n'en présentent pas moins des éléments structurels, parmi lesquels se distingue d'abord l'écho du « paradigme racial » élaboré depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par les membres de la Société et de l'École d'anthropologie, et dont la diffusion au sein de l'empire reste liée à l'affirmation de l'idéologie républicaine<sup>381</sup>. Contribuant à légitimer, souvent *a posteriori*, le projet colonial, et surtout à structurer les situations qui en découlent, à l'instar du champ scolaire<sup>382</sup>, les schèmes racialistes s'enracinent dans les pratiques les plus quotidiennes, sinon les plus intimes<sup>383</sup>. Comme le soulignent toutefois les débats suscités par le statut des métis-ses dans un contexte marqué par l'intégration juridique de la notion de « race<sup>384</sup> », son institutionnalisation en colonie reste le plus souvent incomplète<sup>385</sup>. Polysémique et d'usages multiples, la notion de « race » n'en constitue pas moins un élément crucial du « sens commun colonial<sup>386</sup> », au sein de l'administration notamment, où elle semble fonctionner comme une catégorie pratique spontanément mobilisée pour classer les individus et pour expliquer leurs actions. Sans être ni systématique ni unilatérale, l'usage de grilles de lecture essentialistes est courant lorsqu'il s'agit d'expliquer l'attitude des Camerounais-es à l'égard du contexte politique : en témoignent les rappels constants de l'existence d'identités ethniques généralistes (le « tempérament Bassa, individualiste palabreur et orgueilleux » évoqué par l'administrateur Jacques Rivaillé<sup>387</sup>), de même que les préjugés économiques et sociaux qui en découlent (« l'inactivité et l'horreur congénitale des Bassa et Bakoko pour le travail », affirmées par ce même chef de région<sup>388</sup>). Si un tel usage peut sembler en décalage avec les réflexions contemporaines sur la notion de « race », alors objet d'une campagne de déconstruction impulsée par l'Unesco<sup>389</sup>, de tels schèmes n'en constituent pas moins le fond diffus de cette pensée que partagent les acteurs de la répression dans les conflits de décolonisation ; ils se renouvellent, même, au contact

381. Reynaud-Paligot Carole (2006), *La République raciale : paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, Presses Universitaires de France.

382. Reynaud-Paligot Carole (2020), *L'École aux colonies. Entre mission civilisatrice et racialisation (1816-1940)*, Ceyzerieu, Champ Vallon.

383. Stoler Ann Laura (2002), *La chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, Paris, La Découverte.

384. Saada Emmanuelle (2007), *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte.

385. Sibeud Emmanuelle (2020), « Le racisme à la lumière de la nouvelle histoire impériale », *La vie des idées*, [disponible sur : <<https://laviedesidees.fr/Le-racisme-a-la-lumiere-de-la-nouvelle-histoire-imperiale>>, consulté le 14 mars 2024].

386. Stoler Ann Laura (2019), *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode*, Paris, EHESS.

387. SHD, Vincennes, GR6H246, Note de l'administrateur Rivaillé, chef de la région de Sanaga-Maritime, pour les chefs de subdivision au sujet du congrès des forces vives de la Sanaga-Maritime, 25 février 1958.

388. *Ibid.*, p. 4.

389. Maurel Chloé (2007), « “La question des races” : Le programme de l'UNESCO », *Gradhiva : Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, 5, pp. 114-131.

de la DGR, dont ils contribuent à constituer le champ sémantique<sup>390</sup>. Comme pendant la guerre d'indépendance algérienne, où la catégorisation de l'adversaire empruntée à l'imaginaire racialisé conduit à créer une sorte de « *doxa* militaro-ethnocentrique<sup>391</sup> », l'essentialisation irrigue la production archivistique étudiée par la Commission, pour les Bassa comme pour les Bamiléké<sup>392</sup>. Ce fait souligne à quel point l'existence de « races » constitue toujours, dans ce contexte, une sorte d'évidence admise, structurant en retour les imaginaires de la répression<sup>393</sup> – ce que souligne le rapport final du lieutenant-colonel Lamberton :

Orgueilleux et susceptibles, les Bassa se croient et se disent supérieurs à toute autre race du Cameroun : en fait, ils sont intelligents et assimilent aisément tout enseignement ; ils sont adroits [...]. Leur mentalité donne pourtant lieu à des appréciations divergentes sur les qualités ou les défauts de la race. Bavards plus que réalisateurs, trop individualistes pour être disciplinés, ils sont encore capables de surprendre l'observateur par leurs aptitudes intellectuelles et pratiques lorsqu'ils se passionnent pour une entreprise<sup>394</sup>.

Si cette rationalité répressive baigne dans le magma diffus des représentations racialisées, il en est une qui en détermine plus concrètement les pratiques : persuadés de la supériorité occidentale, les administrateurs et militaires investis dans la conduite de la répression tendent à percevoir la rationalité des populations colonisées comme étant essentiellement sensible à l'usage de la fermeté, de la contrainte, sinon de la violence. Fondamentale dans l'élaboration de certaines catégories coloniales, dont celles des « races guerrières<sup>395</sup> », une telle perspective alimente une culture administrative reposant spécifiquement sur la coercition – caractéristique structurelle des *habitus* gouvernementaux en situation coloniale<sup>396</sup>. Souvent enracinée dans l'expérience militaire de la conquête<sup>397</sup>, une telle croyance se déploie dans la justification des politiques de « pacification », lesquelles reposent sur ce type de paternalisme autoritaire et disciplinaire<sup>398</sup>. Leur relativement longue existence contribue à institutionnaliser une « violence ordinaire<sup>399</sup> », favorisant « un arbitraire de tous les instants<sup>400</sup> » qui leur survit : leurs pratiques se transmettent à leurs successeurs administrateurs de communes-mixtes<sup>401</sup>, constituant un héritage dont les grandes lignes perdurent jusqu'à la guerre d'indépendance algérienne<sup>402</sup>.

Les administrateurs en poste au Cameroun ne sont pas en reste : « la psychologie africaine n'a pas la Raison pour base fondamentale » écrit l'administrateur Marc Botti<sup>403</sup>, pour qui, « plus que les autres tribus du Sud Cameroun, la tribu Bassa a le culte de la Force. Celui qui réussit, celui qui affirme sa puissance est sûr d'être écouté avec respect.

390. Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur...*, *op. cit.*, p. 58 et suivantes.

391. Périès Gabriel (1992), « L'Arabe, le Musulman, l'Ennemi dans le discours militaire de la "guerre révolutionnaire" pendant la guerre d'Algérie », *Mots. Les langages du politique*, 30, p. 60.

392. Notamment dans les écrits du lieutenant-colonel Lamberton, à qui est parfois attribuée l'origine intellectuelle du « problème bamiléké », qu'il aborde dans une conférence prononcée au Cmisom dont le texte est ensuite publié par la *Revue de défense nationale*. SHD, Vincennes, Fonds colonel Lamberton, « Les Bamiléké dans le Cameroun d'aujourd'hui », 16 mars 1960 ; Lamberton Jean (1960), « Les Bamiléqués dans le Cameroun d'aujourd'hui », *Revue de défense nationale*, 16, pp. 461-477. Voir Section 4.

393. Le colonel Whitehouse écrit ainsi que la Sanaga-maritime est « peuplée de noirs de race Bassa d'un niveau intellectuel bas, crédule, encore asservis aux sorciers, toujours prêts à écouter la propagande extrémiste. SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

394. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, pp. 36-37.

395. Une catégorie coloniale dont les usages pratiques sont cependant soumis aux contraintes de recrutement auxquels l'armée reste confrontée, soulignant sa porosité. Soubrier Stéphanie (2023), *Races guerrières. Enquête sur une catégorie impériale (1850-1918)*, Paris, CNRS éditions.

396. « Une véritable concentration des prérogatives de puissance publique s'opère ainsi entre les mains de l'administration. Il n'est pas surprenant que le pouvoir discrétionnaire qui lui est attribué ait si souvent pris les allures d'un pouvoir arbitraire, dont la légitimité n'était en définitive assise que sur la force et la contrainte », écrit l'historienne Samia el Mechat. El Mechat Samia (2009), *Les administrations coloniales (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes. Sur la question, voir également : Branche Raphaëlle, Pathé Anne-Marie, Thénault Sylvie (2004), « Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial au XX<sup>e</sup> siècle », *Bulletins de l'Institut d'histoire du temps présent*, 83 ; Blanchard Emmanuel (2012), « Ordre colonial. Introduction », *Genèses*, 86, pp. 2-7 ; Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas, *Maintenir l'ordre colonial...*, *op. cit.* ; Tiquet Romain (dir.) (2018), « Pratiques ordinaires de l'ordre en Afrique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 140.

397. Ainsi du maréchal Thomas Bugeaud : « Nous n'avons jamais rien obtenu de ce peuple que par la force ; c'est en vain que nous avons tenté très souvent et sans le proclamer des moyens de persuasion. Ou l'on n'a pas répondu du tout, ou l'on nous a dit qu'il fallait auparavant brûler de la poudre, et que si nous étions vainqueurs on se soumettrait ». Julien Charles-André (1964), *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 223.

398. *Ibid.*, p. 336.

399. Thénault Sylvie (2012), *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, pp. 10-11.

400. Frémeaux Jacques, *Les bureaux arabes...*, *op. cit.*, p. 266.

401. Ageron Charles-Robert (1968) *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 196-197.

402. Thomas Martin (2012), « Mapping Violence onto French Colonial Minds », in Thomas Martin (dir.), *The French Colonial Mind. Vol. 2: Violence, Military Encounters and Colonialism*, University of Nebraska Press.

403. Archives diplomatiques de France (Nantes), 743PO/1-9, Rapport de l'administrateur Botti, « Le rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 28 octobre 1957, p. 11. Sur ce dernier, se reporter *infra*.

Les arguments qu'il présentera pour justifier son action seront acceptés sans examen<sup>404</sup> ». De même, les acteurs militaires, notamment ceux ayant mené la plus grande partie de leur carrière au sein des troupes coloniales<sup>405</sup>, partagent ces idées : « [L]es populations bassas [...] font confiance à l'expérience et à l'habileté du blanc ; elles s'attachent au chef qui s'occupe d'elles. Pourvu qu'il fasse preuve d'une autorité précise, soutenue, efficace, elles se soumettent à ses exigences les plus sévères », écrit Lamberton<sup>406</sup>. Insensibles à la complexité sociale et culturelle à l'œuvre dans les interactions propres aux situations coloniales, de telles assertions autorisent surtout leurs auteurs à justifier le recours à des pratiques coercitives, et ce, afin d'obtenir satisfaction des populations civiles dont le contrôle constitue justement l'un des enjeux de l'affrontement avec l'UPC. Pour Lamberton à nouveau, « [l']attitude [de l'armée] envers la population doit [...] se modeler à la propre attitude de cette dernière : bienveillante [...] avec les "bons", pour reprendre les termes de l'avertissement donné par le Haut-Commissaire, elle doit être empreinte d'une implacable sévérité lorsque la discipline collective et la sécurité s'imposent<sup>407</sup> ». Ce discours est même assumé auprès des Camerounais-es, comme lorsqu'après une opération de l'UPC reposant sur la complicité d'une partie des habitant-es de Bian, au nord de Makak, Lamberton ordonne, en guise de sanction collective, qu'une section s'implante au cœur du village, « sans égard pour les inconvénients qu'en éprouveraient les occupants » : « Le lieutenant [chargé de l'exécution] réunira la population et lui exposera les motifs de sa sévérité. Il lui rappellera les avertissements du Haut-Commissaire : "Bons avec les bons, très sévères avec les méchants", et conclura par ce proverbe Basaa : "On attache une petite chèvre avec une petite corde<sup>408</sup>" ». Si les termes choisis infantilisent la population visée, la parole proverbiale la bestialise, soulignant les enjeux d'un discours relevant d'un pouvoir « pastoral<sup>409</sup> », visant à rassembler, encadrer et guider un groupe, dont il faut d'abord, pour cela, obtenir la docilité : violence physique et symbolique, le « regroupement » imposé aux habitant-es de Bian doit ainsi, pour les militaires, discipliner une population dont ils estiment qu'il convient, comme tout enfant, de guider, et dont ils attendent, pour cette raison même, la soumission – comme le pasteur attend celle de son troupeau.

Les procédés consistant à déconsidérer l'ennemi en stigmatisant ses pratiques restent souvent indissociables d'une même logique d'essentialisation. L'interprétation, la labellisation et la médiatisation de la violence de l'autre reste un enjeu crucial pour l'armée française, d'abord en Algérie : massive, l'adhésion au projet du FLN-ALN n'est de fait pas unanime, laissant une marge de manœuvre que les autorités coloniales exploitent en mobilisant la propagande pour contester la représentativité du mouvement – ou encore l'aspiration de la majorité des Algérien-nes à l'indépendance<sup>410</sup>. Renvoyer l'ennemi à « une barbarie caractérisée par la rusticité des tactiques et la cruauté des violences<sup>411</sup> », permet en effet de focaliser l'attention du public visé sur la forme plutôt que sur le fond, d'occulter les motivations de l'adversaire – et de légitimer ainsi en retour l'adoption de pratiques nouvelles de répressions politique ou sociale. Une même logique est à l'œuvre au Cameroun où cette stratégie s'observe en premier lieu dans la sémantique utilisée pour décrire les pratiques des combattant-es adverses, régulièrement qualifiées de « barbares » ou de « sauvages » : ainsi des actions armées de décembre 1956, à propos desquelles la direction de la Sûreté note que « les actes de barbarie ne manquèrent pas », tout en précisant qu'ils furent dirigés par les « terroristes » non « contre les blancs », mais « contre "leurs frères" de race<sup>412</sup> ». Après cette date, le recensement minutieux des actions de l'UPC

404. ADF, Nantes, 743PO/2-43, Rapport de l'administrateur Marc Botti sur la situation du canton de Makak à la fin de l'année 1957, 27 décembre 1957, p. 7.

405. Clayton Anthony (1994), *Histoire de l'armée française en Afrique (1830-1962)*, Paris, Albin Michel ; Guyon Anthony, *Les tirailleurs sénégalais. De l'indigène au soldat de 1857 à nos jours*, op. cit.

406. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 37.

407. SHD, Vincennes, GR6H243, Le lieutenant-colonel Lamberton, Note, 7 janvier 1958.

408. SHD, Vincennes, GR6H242, Note du lieutenant-colonel Lamberton, le 7 janvier 1958.

409. Sur la nature du pouvoir « pastoral », se reporter à Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil, 2004. Pour une application dans l'historiographie du fait colonial : Chamayou Grégoire (2015), *Les chasses à l'homme*, Paris, La Fabrique éditions, pp. 34-35 ; Bertrand Romain (1998), « La promesse et la menace. Pouvoir pastoral et traditions de dissidence en Indonésie contemporaine », *Raisons politiques*, 1, pp. 29-48.

410. Thénault Sylvie (2012), *Algérie, des événements à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Les Cavaliers Bleus, p. 33.

411. Branche Raphaëlle (2018), « Aux colonies, la guerre [est] ensauvagée », in Bruno Cabanes (dir.), *Une histoire de la guerre...*, op. cit. Les représentations de la violence de l'UPC font écho à celles portées simultanément par l'armée française sur les stratégies du FLN-ALN : Carlier Omar (2004), « Violence(s) », in Harbi Mohammed, Stora Benjamin, *La guerre d'Algérie (1954-2004). La fin de l'amnésie*, Paris, Hachette, pp. 499-550 ; Meynier Gilbert (2002), *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, Paris, Fayard, pp. 213-217.

412. ANOM, DPCT/21, Synthèse de la Direction de la Sûreté concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga-Maritime, 18 janvier 1957. Ce choix s'inscrit durablement dans le narratif étatique des événements – comme en témoigne le descriptif qu'en livre Lamberton : « des formations armées se livraient à l'assassinat a au pillage et aux exactions de toutes sortes : 96 personnes réputées "valets des colonialistes" devaient être tuées, plusieurs sauvagement ». SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 4.

devient une pratique régulière de la Sûreté dont les descriptions, même sommaires, insistent sur la violence déployée à l'égard des civil-es : dès janvier 1957, le bilan des événements précise que des victimes ont été décapitées, d'autres « brûlées avec de l'essence » ou « jetées à la Sanaga avec une pierre au cou après avoir été torturées », l'une ayant « eu notamment un œil crevé pour avoir refusé d'adhérer à l'UPC<sup>413</sup> ». S'il est impossible de vérifier la réalité empirique des violences ainsi décrites, il faut souligner qu'elles font l'objet d'une instrumentalisation « psychologique » destinée à décrédibiliser l'UPC en l'analysant au seul prisme de sa violence.

Contrastant avec la sécheresse des archives sur les violences militaires, ces descriptions macabres, dont il est impossible de certifier la teneur factuelle, relèvent d'un processus interne de délégitimation du mouvement, éventuellement destiné à être répercuté, par la presse, au sein de la société civile. Des procédés narratifs similaires se retrouvent quelques mois plus tard dans l'ouest camerounais : « [D]ans la nuit du 29 au 30 octobre [1957], plus de 200 individus attaquaient, brûlaient et pillaient la chefferie de Batcham, massacraient l'une des femmes du chef, le Député Djuatio, connu cependant pour sa douceur et sa modération, [et] tuaient son beau-frère Zachéo, commerçant à Balessing », note l'administrateur Maurice Delauney – qui ajoute que le meurtre du député Wanko, « attaqué et tué d'une façon ignoble », « fut bien entendu assorti de quelques pillages, de brutalités, d'un règlement de compte<sup>414</sup> ». La mention de la présence d'une foule, comme l'insistance sur le recours aux armes blanches, accentue le procédé en voulant souligner la dimension primitive et atavique des violences : le 7 janvier 1958, la Sûreté recense, par exemple, en Sanaga-Maritime, un « attentat commis dans des conditions particulièrement sauvages par des terroristes armés d'un fusil de chasse, de gourdins, machettes et couteaux<sup>415</sup> ». L'identité des victimes est, enfin, censée souligner l'arbitraire d'une violence qui, en confondant réticent-es et opposant-es, menace tout un chacun : dressant « l'état des attentats » de l'année 1958, le Bureau de documentation souligne que « [d]es paysans, des catéchistes, des notables, des chefs de villages ou canton, citoyens paisibles et neutres ou n'acceptant pas d'obéir aux mots d'ordre de l'UPC, ont été les victimes d'agressions, souvent accomplies avec sauvagerie, tel l'assassinat à coups de machettes d'un chef de canton paralytique<sup>416</sup> ».

Une telle logique est indissociable d'enjeux de légitimation – ou de délégitimation – de l'action politique, visant, ici, à décrédibiliser le bien-fondé des revendications upécistes : « Il faut bien spécifier que nous ne nous battons pas contre un parti qui demande l'indépendance, mais bien contre un parti qui assassine, incendie et sabote », affirme Daniel Doustin dans sa note sur la situation du Cameroun<sup>417</sup>. Outre la sémantique de la « sauvagerie », l'usage généralisé, sans être systématique, de celle du « terrorisme » pour qualifier les combattant-es adverses ou leurs pratiques, illustre cette stratégie rhétorique. S'il n'existe pas de définition juridique consensuelle du terme, son usage ressort d'une triple fonction : « labelliser » l'adversaire, pour mieux justifier l'instauration d'une « situation d'urgence permanente », et fonder ainsi un « régime juridique dérogoatoire »<sup>418</sup>. Dans cette perspective, la définition du terrorisme relève d'une « construction sociale », indissociable « d'un combat pour la légitimité » de l'action<sup>419</sup> : imposer le label pour définir ses opposant-es revient à les stigmatiser par leur violence, les délégitimer auprès de l'opinion – et avec eux, la cause pour laquelle ils et elles combattent. Au Cameroun, le terme intègre le registre discursif des autorités coloniales lors des actions armées de décembre 1956 : la Sûreté qualifie ainsi « d'explosion terroriste » les violences upécistes – « une série d'attentats<sup>420</sup> ». Dans son rapport sur les activités de répression de cette dernière, le capitaine Gambini en fait l'une des deux facettes de la stratégie du mouvement, dont « la propagande s'accompagne de terrorisme quand il

413. *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Note de renseignement, « Objet ; l'UPC, bilan des attentats », 11 avril 1957. Un autre document de la Sûreté mentionne aussi le fait que « de nombreux villageois refusant d'accéder aux ordres des commandos upécistes ont été assassinés ou martyrisés. On a en effet retrouvé dans plusieurs villages de la subdivision de Ngambè les cadavres de villageois dont la mort remontait à plusieurs jours. Certains d'entre eux avaient été brûlés à l'essence ». 1AFFPO3336, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté, « Objet : relation des incidents de Sanaga-Maritime (décembre 1956) », s.d.

414. Souligné par nous. SHD, Vincennes, GR6H261, Lettre du chef de la région Bamiléké Maurice Delauney au Haut-Commissaire au Cameroun, 8 février 1958, p. 10 et 12.

415. ANOM, DPCT/21, Note du Bureau de documentation du Haut-Commissariat au Cameroun, « Objet : état des attentats commis au Cameroun par des bandes terroristes agissant pour le compte de l'ex-UPC ou du parti One Kamerun du 1<sup>er</sup> janvier 1958 au 31 octobre 1958 », s.d.

416. ANOM, DPCT37, Note du Bureau de documentation du Haut-Commissariat au Cameroun, « Objet : désordres et violences qui se sont produits au Cameroun du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1958 », s.d.

417. ADF, Nantes, 743PO1/6, Note de Daniel Doustin, « Les événements actuels au Cameroun », s.d.

418. Dubuisson François (2017), « La définition du "terrorisme" : débats, enjeux et fonctions dans le discours juridique », *Confluences Méditerranée*, 3(102), pp. 29-45.

419. Duez Denis (2004), « De la définition à la labellisation : le terrorisme comme construction sociale », in Bannelier Karine, Christakis Theodore, Corten Olivier et Delcourt Barbara (dir.), *Le droit international face au terrorisme. Après le 11 septembre 2001*, Pedone, Paris, pp. 105-118.

420. SHD, Vincennes, GR10T180, Note, « Objet : situation politique au Cameroun », janvier 1957.

est nécessaire ». Il ajoute : « Propagande pour convaincre, terrorisme pour contraindre<sup>421</sup> ». De même, la recrudescence des actions armées en septembre 1957 est-elle qualifiée de « reprise des activités terroristes », les « attentats » étant ensuite constamment recensés dans les BRH de la Zopac au point de constituer, pour les protagonistes civils et militaires, l'essence du mouvement nationaliste – comme le souligne une synthèse de la Sûreté sur « les actions criminelles en Sanaga-Maritime » :

Les procédés habituellement employés par les rebelles : assassinats et violences, extorsion de fonds, coercition morale, constituent autant de moyens de provoquer la terreur. Soigneusement entretenu, ce climat procure au CNO et à l'UPC : la sécurité sur le plan militaire, la couverture des frais de guerre et de propagande, le renouvellement des effectifs<sup>422</sup>.

Courant dans les guerres de décolonisation, l'argumentaire dénonçant la violence de l'Autre relève d'un discours épideictique dont la finalité rhétorique reste, pour les acteurs des autorités coloniales, la légitimation de leur propre action : en Algérie, la description et l'amplification de la violence ont pour but de blâmer le FLN afin de mieux discréditer ses revendications, tout en lui opposant en miroir l'action « protectrice » des autorités légales<sup>423</sup>. Inscrit dans le registre de la dénonciation politique, ce type de discours reste cependant problématique dès lors qu'il mobilise des concepts mettant en jeu une hypothétique légitimité de la violence : l'usage du terme « terrorisme » dénonce de fait le recours à « une forme illégitime de violence physique », soulevant ainsi les biais intrinsèques à toute tentative de définition de l'altérité de la violence<sup>424</sup> – *a fortiori* dans une situation coloniale où le rapport de domination impose la perception des pratiques autochtones à l'aune de prétendues « normes » occidentales<sup>425</sup>. Structurelle dans la construction de l'altérité impériale<sup>426</sup>, une telle perception de l'Autre reste cependant la source d'écueils historiographiques : outre qu'elle tend, en décontextualisant les actes, à les priver de leurs sens politique ou militaire, sinon à affirmer leur « non-sens » et à l'inscrire dans le « récit dominant<sup>427</sup> » des événements, elle lègue aussi à l'étude historique des contraintes sémantiques difficilement surmontables sans rejouer les enjeux qui les ont suscités<sup>428</sup>.

Si les enjeux narratifs de l'affrontement incitent les autorités civiles et militaires à insister sur la violence de l'adversaire, ses explications causales reposent toutefois sur des facteurs essentiellement politiques. Comme pendant la guerre d'indépendance algérienne, certains acteurs coloniaux sont prompts à pointer le rôle « des masses rurales primitives » dans l'« aspect souvent sanguinaire des désordres » et les « cruautés exercées à l'égard des villageois ou chefs upécistes suspectés d'enfreindre ou mépriser les “commandements” de l'UPC » : mais les mêmes soulignent que cette participation des populations aux violences est tributaire d'un embrigadement typique des techniques « marxistes » de mobilisation des foules par la « terreur<sup>429</sup> ». Dans une même perspective, la grille de lecture qui s'impose à partir de décembre 1956 tend surtout à consacrer les stratégies politiques des leaders et les processus d'endoctrinement déployés pour les concrétiser comme le principal déterminant de la violence<sup>430</sup>. Le Haut-Commissaire Torrè le résume d'ailleurs peu après son arrivée en poste au Cameroun en mai 1958 : si, selon lui, « les mœurs de cette région ne sont pas douces », et si « la vie humaine n'a pas le même prix qu'en Europe », seuls les cadres de l'UPC seraient responsables de la situation, tant « la propagande politique appuyée sur la force et la violence a fait naître une peur qui a annihilé toute possibilité de révolte<sup>431</sup> ». Les autorités coloniales imposent ainsi une analyse de l'action de l'UPC

421. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1957.

422. ADF, Nantes, 743PO1/9, Synthèse de la direction de la Sûreté « établie à partir de documents authentiques sur les assassinats – pillages – incendies commis en Sanaga-Maritime par CNO et UPC », juillet 1958.

423. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, *op. cit.*, p. 122.

424. Duez Denis, « De la définition à la labellisation... », *op. cit.*, p. 115.

425. Selon lesquelles la violence sociale et politique s'est vue refoulée des existences quotidiennes par des processus d'autocontrainte et la monopolisation progressive de la violence physique légitime par l'État, suivant l'interprétation qu'en livre N. Elias dans *La dynamique de l'Occident* et *La civilisation des mœurs*.

426. McDougall James (2005), « Savage wars? Codes of Violence in Algeria, 1830s-1990s », *Third World Quarterly*, 26(1), pp. 117-131.

427. Branche Raphaëlle (2010), *L'embuscade de Palestro, Algérie. 1956*, Paris, Armand Colin.

428. Comme l'illustre, par exemple, l'opposition proposée par Gilbert Meynier entre, d'une part, la « violence industrielle impersonnelle » de l'armée française en Algérie, et de l'autre, la « violence anthropologique (égorgements, décapitations, émasculations) » du FLN-ALN qui n'est pas sans manifester un certain « malaise dans la dénomination des phénomènes observés » en donnant l'impression de substituer la notion de « violences anthropologiques » à celle de « violences primitives ». Meynier Gilbert, *Histoire intérieure du FLN/1954-1962*, *op. cit.*, p. 216 et p. 219 ; Thénault Sylvie (2003) « Compte-rendu de Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN* », *Outre-mers*, 90 (340-341), p. 352.

429. ANOM, DPCT/21, La direction de la Sûreté, Relation des incidents de Sanaga-Maritime, décembre 1956.

430. *Ibid.*, La direction de la Sûreté, Synthèse concernant les événements qui se sont déroulés en Sanaga du 18 décembre 1956 au 15 janvier 1957.

431. ADF, Nantes 743PO/2-43, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, le 9 mai 1958.

et du CNO au prisme de cette seule violence, dont ils accusent les chefs d'être les principaux responsables du fait de l'emprise qu'ils exerceraient sur les militant-es – seulement chargé-es, elles et eux, de l'exécuter<sup>432</sup>.

Cette explication politique de la violence devient centrale avec la mise en œuvre d'une politique de « pacification » dans la Zopac : pour les militaires, la violence serait ainsi le produit d'une culture politique déterminée par l'idéologie marxiste-révolutionnaire, laquelle ne concernerait *in fine* qu'une minorité radicale, et non la totalité des upécistes – ou *a fortiori* les populations camerounaises, qu'ils espèrent bien pouvoir rallier à leur cause. Les discours qui lui sont adressés relèguent cependant au second plan cette dimension politique : pensés comme plus adaptés à une population peu éduquée, ils prennent la forme d'argumentaires simplistes œuvrant à criminaliser les actions upécistes pour mieux inciter les Camerounais-es à les rejeter. L'« action psychologique », insiste ainsi lourdement sur la « cruauté » de ces violences : « L'UPC a tué des gens qui n'étai[en]t pas d'accord avec elle, pour faire peur aux paysans, et les forcer à la suivre. Quand un maquisard commet un crime, il oblige ses camarades à mutiler le mort pour les rendre complices et les compromettre envers l'autorité et vis-à-vis de leur âme<sup>433</sup> ». Ce processus de criminalisation des upécistes contribue ainsi à déposséder le mouvement de sa légitimité, ce que les slogans élaborés par les responsables locaux de « l'action psychologique » résument en quelques formules lapidaires : « En forêt se cachent la bête féroce et l'homme criminel » clament, en français, les graffitis que les autorités militaires font peindre sur les murs des écoles dès janvier 1958<sup>434</sup>. Monnaie courante dans les archives, les procédés d'animalisation de l'ennemi, comme les emprunts au champ lexical de la cynégétique pour qualifier sa répression – le lieutenant-colonel Lambertton n'hésite pas à qualifier de « chasse au maquis » les opérations militaires<sup>435</sup> ou de « gibier traqué » les chefs upécistes prêts à se « rallier<sup>436</sup> » –, rappellent eux, dans cette perspective, la prégnance d'un imaginaire liant étroitement pratiques de chasse et guerres coloniales, indissociables d'une essentialisation structurelle de l'Autre<sup>437</sup>.

## 2. DE L'INDOCHINE AU CAMEROUN, LA DGR OU LE TRANSFERT D'UNE CULTURE MILITAIRE

L'importance donnée par les acteurs militaires à l'idéologie « marxiste » souligne surtout le poids de représentations plus récentes : celles liées à ce qu'il est communément admis d'appeler la « doctrine de la guerre révolutionnaire » (DGR). Si les représentations forgées au sein de l'armée peuvent en effet expliquer partiellement les stratégies militaires françaises en contexte de décolonisation<sup>438</sup>, elles sont également tributaires d'un renouvellement théorique qui les incite à penser les motivations des upécistes comme relevant d'une « guerre révolutionnaire » – et ce, de l'Indochine à l'Algérie en passant par le Cameroun, notamment en Sanaga-Maritime où la Zopac est souvent présentée comme l'« exemple presque idéal-typique de l'application froidement “rationnelle” de la DGR en milieu tropical<sup>439</sup> ». Formulée en 1964 par l'historien Raoul Girardet<sup>440</sup>, l'existence d'une telle « doctrine » n'est toutefois pas sans ambiguïté : l'expression « guerre révolutionnaire » n'est pas employée par les cadres de l'armée française pour décrire leurs propres conceptions de la guerre, mais, au contraire, la pensée stratégique qu'ils attribuent à leurs adversaires. La théorisation militaire de la « guerre révolutionnaire » a justement pour objectif de s'adapter à ce que ces quelques officiers conçoivent comme une nouvelle forme d'affrontement, dans un contexte de remise en question des doctrines militaires. Les réflexions formulées en ce sens à l'issue du conflit en Indochine (1954), constituent un

432. ADF, Nantes743PO/1-9, Synthèse de la direction de la Sûreté « établie à partir de documents authentiques sur les assassinats – pillages – incendies commis en Sanaga-Maritime par CNO et UPC », juillet 1958.

433. *Ibid.*, André Boyer, Documents relatifs à l'action psychologique en Sanaga-Maritime.

434. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertton, Note de service n° 239/ZPC, le 13 février 1958.

435. SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la conférence tenue par le lieutenant-colonel Lambertton, 14 mai 1958. Sont alors présents : les capitaines Haulin et Dumazel, les capitaines Delauney et Milliet (incarnant les plus hautes autorités de la Zopac), puis les chefs de brigade de gendarmeries de la Zopac.

436. SHD, Vincennes, GR6H262, HD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 35.

437. Chamayou Grégoire (2010), *Les chasses à l'homme*, Paris, La Fabrique Éditions ; Arzel Lancelot (2013), « Du gibier au colonisé ? Chasse, guerre et conquête coloniale en Afrique (France, Royaume-Uni, Belgique, 1870-1914) », in Lorin Amaury, Taraud Christelle (dir.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles). Sociétés, cultures, politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 13-26 ; Arzel Lancelot (2014), « Des chasseurs en guerre. Imaginaires et pratiques cynégétiques dans les pacifications de l'État indépendant du Congo (1885-1908) », in el Méchat Samia (dir.), *Coloniser, pacifier, administrer (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 141-159.

438. Rubenstein Jérémy, *Terreur et séduction...*, *op. cit.*, pp. 13-42.

439. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 247 et p. 250.

440. Girardet Raoul, *La crise militaire française...*, *op. cit.*

ensemble disparate de textes formant le « corpus » de la DGR. Catégorie analytique<sup>441</sup>, cette dernière désigne, par convention, l'ensemble de ces écrits, comme, par extension, le « répertoire de techniques de persuasion politique, d'ingénierie et de coercition sociale<sup>442</sup> » qu'ils inspirent aux acteurs réprimant les mouvements nationalistes et les indépendantistes – soit, après le Viêt-Minh, le FLN en Algérie et l'UPC au Cameroun.

Ce renouvellement théorique accorde une place cruciale à un nouveau type d'adversaire : « l'ennemi intérieur », motivé par la volonté de déstabiliser le gouvernement en place afin de s'y substituer<sup>443</sup> – un risque que nombre d'officiers estiment toujours plus concret alors que débute la « guerre froide ». La « menace soviétique » – terme utilisé pour désigner un hypothétique complot communiste international visant, par l'action d'agent-es infiltré-es ou de membres des partis nationaux, à renverser les gouvernements des nations occidentales au profit de l'URSS – s'impose alors au sein des États-majors comme l'incarnation de ce risque « subversif<sup>444</sup> ». Les cadres militaires sont d'abord persuadés d'y être confrontés en Indochine. Le mouvement de mobilisation des masses par lequel le Viêt-Minh « s'évertu[e] à prendre en main, de haut en bas, l'État et la société dans leur ensemble<sup>445</sup> », confère à ce conflit une dimension totalisante qui marque durablement ces officiers : ils qualifieront de « guerre révolutionnaire » les procédés de leurs adversaires, en référence à la pensée stratégique de Mao Zedong, qui les a – de fait – inspirés<sup>446</sup>. Le Viêt-Minh est alors perçu comme une organisation totalitaire cherchant à encadrer la population par l'action politique et psychologique, mais aussi par la violence<sup>447</sup>, imposant, pour ces officiers, de nouveaux objectifs à l'affrontement : « Est finalement vainqueur celui qui aura su s'emparer moralement des populations et mobiliser matériellement la totalité de leurs énergies<sup>448</sup> ». Une représentation qui influence particulièrement le lieutenant-colonel Charles Lacheroy : cet officier, qui a fait l'essentiel de sa carrière militaire dans les troupes coloniales avant de prendre le commandement du secteur de Biên Hoa (Cochinchine, 1951-53), reste la figure de proue de ces théoriciens soucieux de rationaliser la « guerre révolutionnaire » du Viêt-Minh pour mieux inciter l'armée française à s'adapter<sup>449</sup>. Selon sa théorie, esquissée lors d'une conférence donnée en Indochine dès 1952 et formalisée en 1955 dans un texte proposant le « scénario-type de la guerre révolutionnaire<sup>450</sup> », cette dernière consiste à établir un « système de hiérarchies parallèles » destinées à se substituer aux autorités légales d'un territoire donné<sup>451</sup>. Cinq étapes sont censées caractériser ce processus. La première survient dans une période de calme apparent : des « attentats », « montés en épingle » par « certaines puissances étrangères », se produisent dans un territoire donné, sous l'impulsion de groupes ayant pour objectif d'attirer l'attention des médias et de la communauté internationale<sup>452</sup>. La deuxième voit l'adoption de « mesures de caractère policier » destinées à réprimer les auteurs de ce « terrorisme », qui s'accroissent en visant les populations civiles, auxquelles les « révolutionnaires » veulent imposer « la loi du silence » pour empêcher toute collaboration avec l'autorité légale. La troisième est marquée par le développement d'une action à la fois militaire (la « guérilla », permise par le soutien qu'elle apporte, sous la contrainte, la population aux combattant-es) et politique : l'introduction de « noyaux actifs dans la masse rendue amorphe au cours des deux phases précédentes. Ces noyaux actifs agissant comme un ferment s'efforcent de transformer peu à peu la complicité passive du silence en une « complicité active », les spectateurs en acteurs, les neutres en sympathisants, puis en fanatiques<sup>453</sup> ». La quatrième phase voit se former des

441. Outre les références déjà citées : Périès Gabriel (1999), « De l'action militaire à l'action politique. Impulsion, codification et application de la doctrine de la "guerre révolutionnaire" au sein de l'armée française (1944-1960) », Thèse en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France ; Leroux Denis, « Une armée révolutionnaire... », *op. cit.* ; Rubeinstein Jérémie, *Terreur et séduction...*, *op. cit.*

442. Leroux Denis (2012), « La "doctrine de la guerre révolutionnaire" : théories et pratiques », in Bouchène Abderrahmane, Peyroulou Jean-Pierre., Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, Paris, La Découverte, pp. 526-532.

443. Sur la figure de « l'ennemi intérieur » dans les discours sécuritaires contemporains : Ceyhan Ayse, Périès Gabriel (2001), « Introduction. L'ennemi intérieur : une construction discursive et politique », *Culture et conflits*, 43 ; Rigouste Mathieu, *L'Ennemi intérieur...*, *op. cit.*

444. Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, pp. 97-206.

445. Goscha Christopher, *Vietnam. Un État né de la guerre...*, *op. cit.*, p. 422.

446. Zedong Mao (1950), *La stratégie de la guerre révolutionnaire en Chine*, Paris, Éditions Sociales.

447. Sur l'interprétation du mouvement indépendantiste vietnamien par les théoriciens de l'armée : Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, pp. 208-308.

448. Girardet Raoul, *La crise militaire française...*, *op. cit.*, p. 174.

449. Villatoux Paul (2003), « Le colonel Lacheroy, théoricien de l'action psychologique », in Jauffret Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Éditions Autrement, pp. 494-508. Voir aussi les mémoires de l'officier : Lacheroy Charles (2003), *De Saint-Cyr à l'action psychologique. Mémoires d'un siècle*, Paris, Charles Lavauzelle.

450. Lacheroy Charles, « Scénario-type de guerre révolutionnaire », document de travail publié par la Section de documentation militaire de l'Outre-mer, 1955, [disponible sur : <<http://guerrealautre.hypotheses.org/190>>, consulté le 25 juin 2024>].

451. Pour une présentation contextuelle : Villatoux Marie-Catherine et Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, p. 217. Voir aussi Villatoux Marie-Catherine et Paul Villatoux (2022), « De Lacheroy et de quelques autres, les théoriciens français de la guerre révolutionnaire », *Stratégie*, 128, pp. 65-87.

452. Lacheroy Charles, « Scénario-type de guerre révolutionnaire », document de travail publié par la Section de documentation militaire de l'Outre-mer, 1955. [disponible sur : <<http://guerrealautre.hypotheses.org/190>>, consulté le 12 septembre 2024>].

453. *Ibid.*, p. 6-7.

« forces [militaires] semi-régulières », tandis que les « noyaux actifs » augmentent et se diversifient, se superposant à l'administration légale pour mieux la supplanter. Dans la cinquième et dernière phase, les « rebelles » maîtrisent leur territoire d'action, où ils déploient un commandement militaire de type 'conventionnel', et enserrant la population dans un réseau de « hiérarchies parallèles » :

Sur le plan politique, les autorités légales sont progressivement doublées par des autorités rebelles de moins en moins secrètes au fur et à mesure que s'affirme leur influence. Ces autorités rebelles appuyées sans faiblesse par l'organisation populo-politico-militaire mise en place parviennent à vider la hiérarchie légale de son autorité en rendant inopérantes toutes ses décisions. Pratiquement, la légalité et la Force ont changé de camp<sup>454</sup>.

Les réflexions de Lacheroy connaissent un succès croissant à partir de 1953. Le lieutenant-colonel prend alors la direction du Centre d'études asiatiques et africaines, où il s'impose comme figure tutélaire d'un petit groupe d'officiers subalternes participant d'un même effort de rationalisation de la « guerre révolutionnaire » en diffusant leurs réflexions dans les écoles et revues militaires – la *Revue de Défense Nationale*, notamment. Par l'intermédiaire de ses étudiants, les enseignements de Lacheroy infusent la pensée militaire des États-majors avant de séduire la haute fonction publique et les cercles de pouvoir – qui, en retour, l'imposent dans la modélisation de la répression des mouvements nationalistes dans l'empire, en Algérie<sup>455</sup> et au Cameroun. La DGR répond, ici, aux attentes des cadres militaires qui, alors, s'inquiètent du manque de doctrine en matière de « maintien de l'ordre », tel l'inspecteur de la France d'Outre-mer Massa à l'issue de son enquête de 1956, déjà précédemment évoquée<sup>456</sup>. Le contexte est pourtant marqué, depuis deux ans, par l'introduction progressive des premières réflexions inspirées d'Indochine, sous l'impulsion du Haut-Commissaire Pré, « précurseur dans l'application des théories, alors balbutiantes, de la "guerre révolutionnaire"<sup>457</sup> ». Peu de temps après son arrivée au Cameroun, il diffuse à ses subordonnés une « brochure » reprenant les théories de Lacheroy, qu'il rencontre lors d'un passage à Paris après mai 1955 : les échanges épistolaires entre les deux hommes et le général Serge Missonier contribuent à la création du corps des Officiers des Affaires Africaines<sup>458</sup>. En juillet, comme vu précédemment, Pré organise deux jours de conférences à Ngaoundéré, dont le programme souligne les grandes lignes de la théorie de Lacheroy<sup>459</sup>. Tous les cadres de la gendarmerie – le chef d'escadron Teulière, commandant la compagnie, les capitaines Jardin et George commandant les sections de Yaoundé et de Douala, ou encore le capitaine Haulin commandant la garde camerounaise – assistent à ces conférences sur « les mesures à prendre en cas de troubles<sup>460</sup> ». Ce mouvement accompagne l'adoption de mesures destinées à affirmer l'encadrement de la société coloniale pour mieux favoriser la répression de l'UPC<sup>461</sup>. Au moment de son départ, Pré s'inquiète encore d'une « menace subversive » toujours latente, en des termes empruntés au champ sémantique de la « guerre révolutionnaire » : « L'action non négligeable des organisations internationales communistes ou antifrançaises qui, après avoir largement collaboré avant les événements de mai dernier au développement de l'UPC et de ses hiérarchies parallèles, reprennent aujourd'hui leur activité de soutien du nationalisme extrémiste<sup>462</sup> ».

La DGR se diffuse également au sein des États-majors appelés à intervenir au Cameroun à partir de 1956, plus particulièrement à l'issue de la répression de janvier 1957. Le capitaine Gambini décrit ainsi l'UPC comme « une organisation clandestine doublant l'administration légale », à laquelle elle vise à se substituer en encadrant progressivement les populations<sup>463</sup>. Si l'organisation ainsi décrite rappelle celle des « hiérarchies parallèles » de Lacheroy, la chronologie de l'action upéciste n'est pas sans évoquer les éléments sémantiques de son « scénario-type » :

454. *Ibid.*, p. 8.

455. Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*

456. SHD, Vincennes, GR14H57, L'Inspecteur de la France d'Outre-mer Massa, Rapport sur une « vue d'ensemble des forces de sécurité au Cameroun », 13 août 1956.

457. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 150. Sur le sujet, se reporter à l'ensemble du 8<sup>e</sup> chapitre : « Roland Pré lance la "contre-subversion" », pp. 150-167.

458. Voir Section 2 – Partie I.B.

459. AFCG, RPF665, dossier C, Programme de la conférence de Ngaoundéré, 22 et 23 juillet 1955.

460. SHD, Vincennes, GD2007Z14870, Journal des marches et opérations de la Compagnie de gendarmerie du Cameroun pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 décembre 1955, (rubrique « Maintien de l'ordre », 21 et 22 juillet).

461. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre...*, *op. cit.*, pp. 156-159.

462. SHD, Vincennes, GR10T180, Note de Roland Pré : « La situation au Cameroun : recherche et définition d'une politique », 6 avril 1956, p. 2.

463. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1957.

Son mode d'action diffère peu de celui connu. Il comprend plusieurs stades.

Le premier est du domaine des propagandistes [...]. Le deuxième stade fait son apparition dès que la propagande a fait son effet : il consiste à mettre en place des responsables, créer des comités aux différents échelons, former des associations annexes. Dès que les organisations ci-dessus sont en place, l'UPC passe au troisième stade de son action qui consiste à se substituer à l'administration légale. L'UPC perçoit les impôts, rend la justice, diffuse les mots d'ordre.

Des documents découverts ont prouvé que cet état de choses existait bien avant le 19 décembre 1956. Privés du soutien de l'Administration Régionale, les habitants de gré ou de force suivent les directives des rebelles. Dans certaines zones l'Administration était pratiquement entre les mains des rebelles. [...] Ayant gagné la bataille de la complicité et du silence, les rebelles ont décidé de passer à l'action<sup>464</sup>.

Le colonel Whitehouse partage son point de vue, estimant que le mouvement, « bénéficiant de la carence de l'administration locale », a pu « installer un embryon d'administration occulte » dans « la plupart des villages » : « une organisation parallèle marxiste avec comité de base<sup>465</sup> ». Dans les mois qui suivent, l'octroi de responsabilités nouvelles aux militaires renforce l'intégration de la DGR dans l'arsenal répressif, dont elle contribue à modeler les pratiques, notamment à partir de la création de la Zopac. En la matière, si le délégué du Haut-Commissaire à Douala formule les grandes lignes de la « politique de choc<sup>466</sup> » menée en Sanaga-Maritime, c'est bien le lieutenant-colonel Lambertson qui l'intègre dans le champ sémantique de la « guerre révolutionnaire », étranger à la note de Doustin<sup>467</sup>. Les expériences indochinoises du premier expliquent sa familiarisation à ces réflexions, auxquelles il contribue aussi en tant que penseur et praticien<sup>468</sup> : en 1950, la direction du 2<sup>e</sup> bureau de l'État-major des forces terrestres en Extrême-Orient lui ont offert de fait une position stratégique en le plaçant au croisement des réflexions sur la stratégie du Viêt-Minh – et des manières de la contrer. À son retour en métropole, Lambertson évolue dans les « réseaux français de la contre-subversion<sup>469</sup> » qui se déploient alors dans les institutions d'enseignement militaire, dont il devient un membre actif : admis à l'École supérieure de guerre, il enseigne des cours sur la « guerre psychologique » à l'École d'État-Major<sup>470</sup>. Surtout, il impose la sémantique de la « guerre révolutionnaire » dans la formalisation de l'action répressive en Sanaga-Maritime : « Nous pouvons constater presque chaque jour dans la Zopac que les troubles qui ont entraîné l'intervention des Forces armées présentent toutes les caractéristiques des guerres révolutionnaires d'inspiration communiste que nous avons subies ou subissons ailleurs », écrit-il dans son plan d'action général, en décembre 1957<sup>471</sup>. Le bilan qu'il dresse de cet épisode répressif en février 1959 propose une version rationalisée et plus aboutie de cette analyse qui fait de l'UPC un « parti communistant » engagé dans « une agitation révolutionnaire intransigeante<sup>472</sup> ». Selon lui, et « comme toute organisation d'inspiration communiste, la rébellion basaa s'articulait sur une double hiérarchie, politique et militaire » : d'une part, le Secrétariat administratif/Bureau de liaison (SA/BL) (doublé par des structures analogues pour la JDC et l'Udefec), ses sections départementales (Éséka, Édéa, Ngambè) et leurs comités centraux et comités de base ; et, d'autre part, l'État-major du CNO, les divisions et les subdivisions des unités militaires en brigades, régiments, bataillons, compagnies. L'étude de ses rapports souligne cependant sa capacité à faire évoluer sa propre pensée. Initialement persuadé que l'UPC constituerait un simple mouvement local au service des intérêts soviétiques, l'expérience de la Zopac l'incite à revoir son analyse : lorsqu'il quitte Éséka en novembre 1958, il estime que le parti, bien que d'inspiration marxiste, poursuivrait *in fine* un objectif essentiellement nationaliste ; loin d'être dirigé par l'URSS, il œuvrerait à mettre en place un gouvernement local totalement indépendant, et ce afin de « prononcer la déchéance effective de l'administration en Sanaga-Maritime et donner ainsi l'exemple d'une fraction du territoire libérée par ses propres moyens de l'oppression étrangère<sup>473</sup> ».

À cette dimension nationaliste s'ajoute, selon Lambertson, une échelle locale qui peut sembler quelque peu contradictoire au regard de ses analyses sur la « guerre révolutionnaire » : il estime « probable » que l'organisation de l'UPC

464. *Ibid.*

465. SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

466. ADF, Nantes, 743PO1/6, Note de Daniel Doustin, « Les événements actuels au Cameroun », s.d.

467. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 256-258.

468. SHD, Vincennes, GR14YD2484, Dossier de carrière du général Jean Lambertson, État des services, sous dérogation.

469. Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur...*, *op. cit.*, pp. 27-32.

470. SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertson, DE 2023 PA 101, Jean Lambertson, « La guerre psychologique », Cours à l'École Supérieure de guerre, 1954-1955.

471. SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Plan d'action en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1958.

472. SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lambertson sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1<sup>er</sup> février 1959, p. 12.

473. *Ibid.*

se soit superposée à la hiérarchie des « clans », soulignant un regain du « traditionalisme bassa » qui contredirait la volonté de modernisation politique inhérente à un projet subversif d'inspiration marxiste<sup>474</sup>. Pour lui, l'entrée au maquis aurait ainsi été déterminée par « la tradition phylarchique des tribus et des clans bassa », organisés selon lui en « trois classes », qu'il qualifie de « sectes » du fait de leur caractère essentiellement religieux – mais qui constituent en fait des institutions de régulation sociale, de répression et de justice : *Um Nkoda nton* (la plus noble et la plus « genrée », dans laquelle la famille Matip joue un rôle prépondérant<sup>475</sup>), *Mbog* (un groupe moins fermé et dominé par la figure du *Mbombog*, garant social de la tradition) et *Ngué* (une confrérie fondée par les membres des clans Log Mpoo, issus des classes populaires, et incarnée par les *Nguéngué*, des « inspirés » capables de jeter des sorts ou de faire justice par pratique rituelle). Selon Lambertson, Um Nyobè aurait cherché à tirer profit de cette organisation, en achetant notamment, à des fins de prestige social, la fonction de *Mbombog* : une affirmation que Marc Makon, membre de l'une des écoles initiatives du *Mbog*, conteste cependant<sup>476</sup>. Selon lui, Um Nyobè aurait bien été consacré, alors qu'il était au maquis, dans des fonctions religieuses, mais comme *Dùùm*, prêtre de la confrérie. Une fonction, surtout, qu'il n'aurait pas achetée, mais dont il aurait hérité de son propre père, Nyobè Tsonga, lui-même grand prêtre : alors considéré comme « le plus puissant qui ait jamais existé », il aurait eu la réputation de pouvoir se transformer en lion. Son titre revenait ainsi légitimement à Um Nyobè – dont les engagements politiques auraient cependant joué dans l'accélération du processus initiatique : le fait qu'il ait été « plébiscité par le peuple » basaa justifierait, selon ce même interlocuteur, la décision de ne pas retarder cette consécration de toute manière inéluctable. Quoiqu'il en soit, ce décalage souligne le principal intérêt du texte du lieutenant-colonel Lambertson : il révèle en effet une stratégie de manipulation destinée, dans une perspective de « guerre psychologique », à dévaloriser la figure d'Um Nyobè, en en faisant un opportuniste d'abord motivé, dans son rapport à la tradition, par ses intérêts politiques.

Tout le discours en la matière du lieutenant-colonel de la Zopac est du même acabit. Pour lui, ce « regain du traditionalisme » consacre une rupture entérinant une forme de renoncement aux ambitions premières du mouvement : « Ses dirigeants, Um Nyobè en tête, se réclamant de la “praxis” marxiste et de la “conscience de classe”, le programme de l'UPC ne pouvait que s'affirmer unitaire et condamner le tribalisme comme une attitude inconciliable avec la doctrine de libération nationale<sup>477</sup> ». Dans cette perspective, le parti, d'origine urbaine, aurait d'abord cherché à combattre tout « traditionalisme » en recrutant des acteurs « détribalisés » dans les quartiers informels des grandes villes. La clandestinité et les nécessités de la « guérilla » l'auraient cependant incité à faire volte-face, et à mobiliser les solidarités dites claniques à des fins pratiques, logistiques et symboliques : outre l'installation foncière et le ravitaillement des maquis, l'appartenance à un « clan noble », ou même la recommandation d'un de ses membres, aurait constitué un préalable à l'entrée au maquis. S'il affirme la centralité de cet aspect dans son rapport final, Lambertson reconnaît cependant manquer de preuves empiriques pour l'attester – à l'exception d'un cas. Le recrutement de Théodore Mayi Matip, figure de l'une des familles dominantes de la plus prestigieuse institution, *Um Nkoda nton*, soulignerait la volonté d'Um Nyobè d'activer ces solidarités pour en capter le capital symbolique. Par méconnaissance – ou par feinte ? –, le lieutenant-colonel date cependant leur rapprochement de mai 1955, alors que l'engagement politique et nationaliste de Mayi Matip est bien antérieur. La place conférée à son exemple dans l'argumentaire manifeste ainsi les limites de l'analyse qui, outre qu'elle souligne une vision simpliste, sinon même une méconnaissance des organisations sociales dominantes dans le sud du pays, apparaît surtout très réductrice : la mobilisation des solidarités claniques peut également s'expliquer par la conjoncture, la recherche de l'efficacité ou la proximité géographique, tandis que le recours au soutien des familles n'exclut en rien la collaboration avec d'autres espaces de résistance, notamment l'ouest du Cameroun d'où venait en partie le ravitaillement des maquis de Sanaga-Maritime<sup>478</sup>.

L'objectif du lieutenant-colonel n'a, de toute manière, rien de scientifique : la mobilisation d'un tel argumentaire, plutôt tardive – elle ne survient qu'après la mort d'Um Nyobè, le 13 septembre 1958 –, doit surtout contribuer à délégitimer un adversaire certes déjà battu, mais dont il convient de déconstruire le mythe pour emporter la victoire psychologique sur les populations locales. Pour Lambertson, la corrélation entre solidarité clanique et entrée au maquis cristallise surtout les contradictions idéologiques du mouvement – qui seraient d'abord, et surtout, celles de Um Nyobè lui-même : « Le secrétaire général de l'UPC qui prêchait et luttait sincèrement pour l'abolition du tribalisme et qui prétendait constituer un appareil de structure marxiste destiné à organiser en dehors de tout

474. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note, « Objet : déplacement de la Compagnie du BTOC », 16 octobre 1958.

475. Le lieutenant-colonel ne précise pas ce qu'il veut signifier par ce terme.

476. Entretien avec Marc Makon, mené par le volet « Recherche » de la Commission, par téléphone, 17 octobre 2024.

477. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note, « Objet : déplacement de la Compagnie du BTOC », 16 octobre 1958.

478. Marthe Um Nyobè a déjà décrit, dans ses témoignages, cette collaboration entre les maquis de Sanaga-Maritime et de l'ouest, en soulignant le soutien systématique des upécistes bamiléés à leurs camarades basaa en clandestinité.

cadre traditionnel les populations du Cameroun, n'a pu résister à l'attraction de la tradition tribale la plus étroite », écrit-il<sup>479</sup>. L'argumentaire n'a, dès lors, pas d'autre fonction que celle de priver l'UPC (ou tout mouvement similaire, d'ailleurs<sup>480</sup>) de sa légitimité idéologique en déconsidérant sa principale figure de proue, présentée à la fois comme un marxiste nuancé et un traditionaliste opportuniste – et en cantonnant *in fine* son relatif succès à des logiques locales relativisant sa représentativité nationale :

Um Nyobè a pu croire sincèrement, jusqu'à son dernier jour, qu'il entretenait le foyer révolutionnaire capable d'embraser tout le Cameroun. En fait, il ne parvint qu'à ce résultat dérisoire d'enfermer son entreprise dans le cercle d'un tribalisme des plus étroits. [...] En tant que chef des insurgés, [il] n'a jamais eu d'autre troupe que les gens, non pas même du groupe ethnique bassa, mais seulement la fraction de ce groupe qui suit une tradition propre à quelques clans, dont celui d'où sortit le secrétaire général de l'UPC<sup>481</sup>.

Les nuances formulées dans le rapport final du lieutenant-colonel soulignent par ailleurs la connaissance très relative dont les militaires disposent sur les motivations des nationalistes, mais aussi la force d'autopersuasion qu'exercent, sur eux, les idées de la DGR : « Répétons que si nul document n'est venu confirmer le dessein prêté sous cette forme, [révolutionnaire], à Um Nyobè, l'hypothèse ainsi formée a permis de préciser l'objectif commun de l'action politique et militaire dans la Zopac<sup>482</sup> ». Sans être systématiquement admises, ces idées influencent l'ensemble des acteurs, de ses subalternes militaires aux protagonistes civils de la répression – comme le souligne, par exemple, l'inspecteur Conan, chef de la Sûreté d'Éséka, qui étend même, pour accentuer encore la dénonciation, la comparaison aux structures du NSDAP, le parti nazi : « L'organisation de l'UPC est du type révolutionnaire. Le Comité de base, la section de base de la JDC ou la section locale de l'Udefec sont à l'UPC ce qu'est la cellule du parti communiste ou ce qu'était le "block" au parti nazi<sup>483</sup> ». De même irriguent-elles la formalisation de l'« action psychologique », d'abord confiée à un journaliste local, André Boyer, largement convaincu de la « menace soviétique » : c'est « parce qu'il existait un terrain psychologique de la masse favorable à l'agitation révolutionnaire », et du fait de « la bolchevisation de l'Afrique noire décidée au Kremlin et aidée de Paris » que l'UPC aurait pu, selon lui, s'implanter en Sanaga, et qu'il faut l'en déloger en la détruisant totalement – car « on ne peut pas causer avec le communisme<sup>484</sup> ». Ailleurs, il n'hésite pas à défendre l'idée, si chère aux théoriciens de la DGR, qu'il est nécessaire de s'adapter en acceptant de combattre sur le terrain de l'adversaire. Pour lui, les succès de l'UPC venant du caractère offensif de son action, notamment de sa propagande, il faut l'imiter pour mieux la supplanter : « Il importe donc de prendre d'urgence "l'offensive psychologique<sup>485</sup>" ». C'est là, en définitive, le principal enjeu de l'intégration de la DGR au dispositif du « maintien de l'ordre », comme le souligne le lieutenant-colonel Lamberton dans son rapport final : « Dans les textes qui gouvernent l'intervention militaire, absolument rien ne cadre avec la forme contraignante des conflits que l'on qualifie de "guerres révolutionnaires<sup>486</sup>" ». Il faut donc s'y adapter, et pour cela, légitimer l'adoption, sous responsabilité militaire, de techniques répressives adaptées à l'adversaire – et qui tendent à placer les populations civiles au cœur d'un affrontement pluriel et diversifié.

479. SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lamberton sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1<sup>er</sup> février 1959, p. 16.

480. « On peut en retenir, semble-t-il, que toute insurrection d'inspiration communiste en Afrique Noire s'efforcera, malgré les affirmations de sa propagande et sans même que les populations intéressées s'en rendent compte, de ressusciter les structures et de réveiller les sentiments phylarchiques, toujours latents chez des populations qui n'ont pas encore été complètement purgées de la mentalité primitive. » SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lamberton sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1<sup>er</sup> février 1959, p. 26.

481. SHD, Vincennes, GR6H242, Note du lieutenant-colonel Lamberton, Déplacement de la Compagnie du BTOC, 16 octobre 1958.

482. SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lamberton sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1<sup>er</sup> février 1959, p. 26.

483. SHD, Vincennes, GR6H242, Note de l'inspecteur Conan, « Objet : la situation en Sanaga-Maritime », 13 mai 1958.

484. ADF, Nantes, 743PO1/9, Rapport d'André Boyer sur l'action psychologique en Sanaga, 25 décembre 1957.

485. ADF, Nantes, 743PO2/43, Note d'André Boyer, « Objet : pour une action psychologique efficace en faveur du retour au calme en Sanaga-Maritime », 20 février 1958, p. 5.

486. SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lamberton sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1<sup>er</sup> février 1959, p. 57.

### 3. LES POPULATIONS CIVILES POUR L'ARMÉE FRANÇAISE : ENJEUX, OBJETS ET ACTRICES DE LA GUERRE

La DGR contribue en effet à donner une morphologie particulière à l'affrontement : en considérant les populations comme l'enjeu même du conflit, elle entend théoriquement substituer le triptyque *ami-population-enemi* à l'opposition *ami-enemi* censée caractériser tout au théoriquement la guerre dite 'conventionnelle'<sup>487</sup>. Le politologue Gabriel Périès le souligne dans cette configuration : « La guerre ne repose plus sur l'anéantissement de l'ennemi. Son but est le contrôle du *corps* social colonial ou sa destruction ; et il s'agit, pour l'armée, de le préserver des menaces destructrices que fait peser sur lui l'insurrection<sup>488</sup> ». La population est ainsi perçue par les militaires, selon l'historien Mathieu Rigouste, comme le « milieu de prolifération de la subversion révolutionnaire », où l'ennemi est « à la fois l'acteur d'un pourrissement invisible et un corps concurrent », sinon « un corps étranger implanté de force » et qu'il faut « extirper pour la libérer<sup>489</sup> ». La situation des populations est régulièrement exprimée par le recours à des métaphores médicosociales, concourantes « à placer le soldat dans une attitude interventionniste au sein de la société représentée comme un véritable corps souffrant, couvert de plaies, voire, un malade<sup>490</sup> ». Outre la dimension médicale, une métaphore écosystémique est souvent utilisée pour penser la place et le rôle des populations civiles dans la « guerre révolutionnaire », celle de « l'eau et du poisson », inspirée d'un aphorisme attribué à Mao Zedong : « [L]e peuple est l'eau et la guérilla est le poisson. Comment le poisson ne survivrait-il pas dans l'eau ? Mais si on enlève l'eau ou si la sécheresse vient, alors le poisson meurt et disparaît<sup>491</sup> ». Dans les années 1950, la formule semble de fait marquer certains protagonistes de la répression, comme au Cameroun : « “Nos partisans sont dans la population comme les poissons sont dans l'eau”. Ceci est une des images favorites de Mao Tsé Toung, un spécialiste incontesté de la “guerre révolutionnaire” » affirme une note, probablement d'André Boyer<sup>492</sup>, qui l'utilise pour justifier le déploiement de pratiques visant les populations civiles. La formule revient même presque instinctivement dans les propos de Messmer lorsqu'il mentionne, dans un entretien plus tardif, l'histoire de la Zopac<sup>493</sup>.

Dès juillet 1955, les conférences organisées par Roland Pré à Ngaoundéré autour de la question du « maintien de l'ordre » soulignent l'importance stratégique de la population :

Les expériences indochinoises et nord-africaines nous enseignent en effet que c'est seulement dans la mesure où on contrôle une population sur le plan politique qu'il est possible de venir à bout de groupements d'action terroriste. Inversement, ces mêmes groupements ne peuvent acquérir leur pleine efficacité que dans la mesure où ils agissent dans un milieu humain dont le contrôle politique nous échappe<sup>494</sup>.

Les participants élaborent un plan d'action consacrant les populations civiles comme enjeux et actrices de l'affrontement, que ce soit en termes de renseignement, de « lutte psychologique » ou d'encadrement social : « La création et le développement des activités d'associations de toute nature (mouvements de jeunesse, associations sportives, d'anciens combattants, traditionnelles, etc.) », de même que « la création de forces supplétives », doivent favoriser la création d'un « climat politique favorable » à même de faciliter la « prévention des maquis<sup>495</sup> ». Dans cette perspective, le Haut-Commissaire amorce une politique de « contact » avec la « masse », caractérisée par la mise en place de « structures rurales de base (communes rurales, sections de communes, comité de villages) » et l'accentuation des tournées d'administrateurs – tout en ayant conscience des limites de l'action entreprise, dont les effets ne peuvent se ressentir qu'à long terme : « Nous restons actuellement, dans une large mesure, à la merci d'une propagande subversive menée par nos adversaires extrémistes », estime-t-il en avril 1956<sup>496</sup>.

487. Périès Gabriel, *De l'action militaire à l'action politique...*, *op. cit.*

488. Périès Gabriel (2001), « Du corps au cancer : la construction métaphorique de l'ennemi intérieur dans le discours militaire pendant la Guerre froide », *Cultures & Conflits*, 43, p. 9.

489. Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur...*, *op. cit.*, p. 53.

490. Périès Gabriel, « Du corps au cancer ... », art. cité, p. 9.

491. Mao Zedong, Problèmes de la guerre de guérillas dans la résistance contre le Japon, cité par Villatoux Marie-Catherine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, p. 312.

492. ADF, Nantes, 743PO2/43, Note d'André Boyer, « Objet : pour une action psychologique efficace en faveur du retour au calme en Sanaga-Maritime », 20 février 1958.

493. Entretien avec Pierre-Joseph Messmer, mené par Frank Garbely, mis à la disposition du volet « Recherche » de la Commission, à Paris, 2002. Messmer Pierre (1992), *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, Albin Michel, p. 222.

494. AFCG, RPF665, Rapport du Comité n° 2 sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre, juillet 1955, p. 1.

495. *Ibidem*, p. 6.

496. SHD, Vincennes, GR10T180, Le Haut-Commissaire au Cameroun Roland Pré, Note, « Objet : la situation au Cameroun : recherche et définition d'une politique », 6 avril 1956.

Les actions armées de décembre 1956 renforcent, au sein de l'administration comme de l'armée, ce sentiment. La « reprise en main des populations » par l'armée est consacrée comme l'un des éléments clés de la « réussite » des « opérations de rétablissement de l'ordre » – et donc un enseignement à tirer pour l'avenir, d'après le général Dio :

La reprise en main de la population est une tâche initiale fondamentale : la rassurer, la replacer dans son habitat, reconstituer son encadrement traditionnel (notables, chef de village, chef de canton), recruter immédiatement des éléments volontaires pour l'autodéfense, pour le renseignement, la surveillance, établir une discipline stricte de circulation entre villages, tout ceci permet de réaliser une décantation, de transformer progressivement un climat troublé, de limiter la liberté d'action de l'adversaire et diminuer ses possibilités d'action et de vie. Cette action sur la population a été remarquablement réussie en Sanaga Maritime et a contraint les rebelles à se terrer dans des zones très localisées et peu accessibles<sup>497</sup>.

Selon certains cadres militaires, cette situation fixe un nouvel impératif pour l'administration, dès lors chargée d'anticiper toute insurrection à venir par un renforcement du contrôle social. Pour le capitaine Gambini, elle doit poursuivre l'action militaire en se fixant, pour « premier objectif », « d'obtenir la collaboration des populations », par « une action psychologique habile » ou « une grande activité afin de [la] reprendre en main » : « Dans la situation actuelle, le contact direct est absolument indispensable. L'Administration doit réviser sa conception. "Ce n'est plus la population qui vient vers elle, mais c'est elle qui va vers la population" pour créer d'abord un nouveau climat de confiance et de lui donner ensuite les moyens de se défendre contre la minorité agissante qui la terrorisait<sup>498</sup> ». Un lieu commun qui transcende les frontières impériales : il répercute, mot pour mot, la rhétorique alors déployée par les officiers des Affaires indigènes du Maroc affectés dans l'Aurès pour renforcer l'administration algérienne, et qui justifient leur présence par cette nécessité de se rapprocher d'administré-es vu-es comme trop longtemps délaissé-es<sup>499</sup>. Il devient dès lors un *topo* de l'administration coloniale, comme le souligne l'importance qui lui est donnée par Doustin dans le « plan d'ensemble » qu'il envisage pour réprimer l'UPC en Sanaga-Maritime : il faut, dit-il, « éviter que cette lutte soit uniquement la lutte de l'Administration, de l'Armée et de la Police, contre l'UPC, sous peine de la voir prendre rapidement l'allure d'une lutte des Noirs contre les Blancs. Il est donc capital de faire participer la population par tous les moyens à notre action et de mettre dans le jeu les leaders africains susceptibles d'entraîner véritablement la masse<sup>500</sup> ».

Avec la Zopac, cet impératif intègre pleinement la sémantique 'contre-révolutionnaire'<sup>501</sup>. Dans cette perspective, l'une des missions incombant aux militaires, puis à la gendarmerie, consiste à tenter de saisir « l'état d'esprit » des populations civiles en visitant les villages, et surtout les « regroupements » : « Il ne s'agit pas, je vous le répète, de rentrer dans les villages pour les contrôler, il s'agit de causer à tous et d'attirer la confiance. Petit à petit les habitants des villages s'apercevront que le gendarme n'est pas seulement l'agent d'exécution de la justice, mais également et d'abord l'antenne de l'administration à qui l'on peut se confier<sup>502</sup> ». Là encore, la pratique fait écho à l'histoire de la guerre d'indépendance Algérienne, où l'évaluation de « l'état d'esprit » des populations incombe aux officiers des Affaires algériennes chargées de gérer les Sections administratives spécialisées : mesurer la docilité des civil-es leur permet théoriquement d'ajuster leur attitude administrative, d'encourager le conformisme ou au contraire de sanctionner l'écart aux normes attendues en puisant dans un arsenal de techniques oscillant entre persuasion et coercition<sup>503</sup>. Dans la Zopac, Lambertson insiste auprès de ses subordonnés, et notamment des gendarmes, sur la nécessité de saisir cette sorte d'opinion commune : « C'est cet état d'esprit de la population qu'il faut mesurer, évaluer en permanence. [...] Il s'agit d'une auscultation permanente de l'opinion<sup>504</sup> ». Objet de sous-parties distinctes dans les BRH, où elle constitue le principal critère permettant d'orienter l'action, cette « mesure » n'en soulève pas moins, sur le plan historiographique, des problèmes majeurs : outre qu'elle réifie « la » population au détriment de la pluralité des sensibilités, elle conduit les militaires et les civils à interpréter l'attitude collective des

497. SHD, Vincennes, GR6H239, Lettre du général Dio au colonel Whitehouse à propos de son rapport sur les enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime, 10 mai 1957.

498. *Ibid.*, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1957.

499. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, op. cit., p. 64.

500. Les élus sont particulièrement visés : « Il faut réunir tous les élus, les mettre au courant des dangers qu'ils courent et leur prouver que leur meilleure défense est de dresser la population contre l'UPC ». ADF, Nantes, 743PO1/6, Note de Daniel Doustin, « Objet : les événements actuels au Cameroun », s.d., pp. 5-6.

501. SHD, Vincennes, GR6H262, Rapport provisoire du lieutenant-colonel Lambertson sur la campagne de Sanaga-Maritime. Décembre 1957 à décembre 1958, 1<sup>er</sup> février 1959, p. 68.

502. SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la conférence tenue par le lieutenant-colonel Lambertson devant les gendarmes, 14 mai 1958.

503. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, op. cit., p. 171.

504. SHD, Vincennes, GR6H342, Procès-verbal de la conférence tenue par le lieutenant-colonel Lambertson, Commandant de la Zopac, 14 mai 1958.

Camerounais-es comme une forme d'attentisme dépolitisé qu'ils espèrent mettre à profit pour déstabiliser le soutien apporté à l'UPC. Le parallèle avec l'Algérie est ici frappant : la mobilisation du paradigme de l'attentisme conduit les militaires à considérer, globalement, la population algérienne comme une « masse » en attente, « lasse » d'une situation conflictuelle impulsée par le FLN-ALN dont elle ne suit les mots d'ordre que sous le coup de la « terreur », mais qui reste fondamentalement peu politisée ou engagée pour l'indépendance – ce que les militaires interprètent comme une forme de « disponibilité » à l'égard de n'importe quelle autre cause, la leur<sup>505</sup>. De même, au Cameroun, les responsables militaires estiment que « l'état d'esprit » de « la » population, majoritairement attentiste, s'ajuste moins en fonction des convictions politiques que de l'évolution du rapport de force local ou des événements nationaux – comme l'écrit Lamberton :

Les populations regroupées ou en cours de regroupement restent dans l'expectative.

Elles ne sont pas encore assurées que l'effort de pacification entrepris sera poursuivi jusqu'au bout et, dans la crainte de voir les troupes se retirer avant la destruction totale des bandes rebelles, elles aident souvent ces dernières (dans la mesure où elles peuvent le faire sans risque grave) et en tout cas ne renseignent pas les unités militaires<sup>506</sup>.

Dans la même logique, la chute du cabinet du Premier ministre Mbida, en février 1958, puis la nomination d'Ahidjo, auraient accentué, selon le lieutenant-colonel, la méfiance des populations à l'égard de l'armée : les partisans de l'UPC y verraient les signes d'une victoire prochaine, tandis que les autres, craignant de subir des représailles, se renfermeraient davantage – ce que soulignerait alors leur refus croissant d'apporter toute aide aux militaires<sup>507</sup>. Dans les semaines qui suivent, il écrit ainsi que « la population reste méfiante, dans l'expectative d'une évolution favorable à l'UPC [...] : les habitants restent très fermés, et ne fournissent à peu près aucun renseignement<sup>508</sup> ». Comme toujours cependant, et du moins selon la rhétorique militaire des BRH, les mesures de « pacification » permettraient d'inverser, sur un moyen terme, cette tendance initialement défavorable. Des mesures d'urgence (récoltes, campagnes médicales et phytosanitaires<sup>509</sup>) puis d'« action psychologique », et surtout la continuité de la répression militaire, auraient entraîné, selon Lamberton, un retournement de la situation :

La population, dans les villages regroupés, commence à penser que la rébellion pourrait échouer ; elle se détend peu à peu. La fin des corvées qui avaient été imposées par les opérations de regroupement, la connaissance des coups portés à l'organisation upéciste, les tournées de propagande effectuées sous la direction de M. Boyer, la préparation des fêtes du 10 mai, sont certainement cause de cette détente qui, par ailleurs, a été rendue possible par les discours prononcés par le Premier ministre et le Haut-Commissaire à l'occasion de leurs visites en Sanaga maritime<sup>510</sup>.

Dans ses BRH, le lieutenant-colonel affirme ainsi que la population serait, du fait des actions de « pacification », « moins tendue, plus ouverte », car assurée de la détermination de l'armée et même du fait que la coopération franco-camerounaise serait à terme préférable à la victoire de l'UPC<sup>511</sup>. L'attentisme peut certes constituer une attitude répandue au sein des populations impliquées dans des conflits qui les prennent pour objet et cible, alors même qu'elles sont déjà préoccupées par la nécessité d'assurer un quotidien souvent incertain et fragile<sup>512</sup>. L'historien Neil MacMaster y voit, en Algérie, une réponse spontanément opposée à la violence des forces répressives comme à celle des nationalistes, une sorte de « ruse du silence » visant à se prémunir des coups d'où qu'ils viennent<sup>513</sup>. L'utilisation historiographique du terme n'en pose pas moins un problème crucial, lié aux enjeux politiques qu'il charrie, et ce d'autant plus lorsque les seules sources immédiates imposent le filtre subjectif d'acteurs militaires persuadés de l'apolitisme des colonisés-es. Cette mesure de « l'état d'esprit » des populations dépend *in fine*, surtout des représentations ou des croyances des officiers en poste. En témoigne d'ailleurs l'interprétation différenciée qui en est faite

505. Pour Maurice Papon, par exemple, le FLN « tient sous la menace et sous la sanction de la terreur les populations rurales qui, selon des appréciations concordantes, sont en majorité "attentistes", c'est-à-dire disponibles ». Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, *op. cit.*, p. 178.

506. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 5, 5 février 1958.

507. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 11 et 8, 20 mars et 27 février 1958.

508. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 12, 26 mars 1958.

509. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 13, 2 avril 1958.

510. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 18, 7 mai 1958.

511. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 24, 19 juin 1958.

512. Kalyvas Stathis (2006), *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press.

513. MacMaster Neil (2012), « The "Silent Native". Attentism, Being Compromised and Banal Terror during the Algerian War of Independence, 1954-1962 », in Martin Thomas (dir.), *The French Colonial Mind, Vol. 1: Mental Maps of Empire and Colonial Encounters*, Lincoln, University of Nebraska Press, pp. 283-303.

par le remplaçant provisoire de Lamberton en août 1958, le lieutenant-colonel Voisin : si le premier pense « l'expectative » des populations comme une forme d'attentisme dépolitisé, le second reste plus mitigé, estimant qu'une victoire militaire ne saurait suffire pour faire basculer « la population » en faveur du camp français et qu'une victoire politique nécessiterait au contraire « une entreprise de rééducation complète de la population », incluant « un travail en profondeur [ne pouvant] être entrepris efficacement qu'avec de gros moyens d'administration, de propagande, d'endoctrinement de la population, sans omettre les lavages de cerveau systématiques<sup>514</sup> ». Et encore faut-il, selon lui, distinguer entre l'opinion politique de la population et ses aspirations immédiates, motivées par les difficultés du « regroupement », sur lequel l'officier ne partage pas l'opinion de son homologue.

La dimension subjective de cette évaluation limite l'intérêt de tels documents pour la recherche scientifique. Les assertions sur « l'état d'esprit » des populations ne sauraient en effet suffire à dresser un panorama des opinions camerounaises : elles soulignent surtout la mentalité des militaires qui les rédigent, tout en manifestant de manière évidente cette croyance dans la centralité de la population – enjeu, objet et actrice de l'affrontement avec l'UPC, que les militaires estiment ainsi pouvoir concurrencer sur son propre terrain. En la matière, la création de la Zopac permet au lieutenant-colonel d'imposer sa conception politique de la répression<sup>515</sup>. Reprenant les idées de Daniel Doustin, le « plan de pacification » qu'il élabore et soumet à l'approbation du général Le Puloch en janvier 1958, prévoit trois phases successives : phase préparatoire d'organisation politique, phase militaire de destruction des maquis, phase policière de répression des réseaux nationalistes en milieu urbain<sup>516</sup>. Trois missions guident la première phase, amorcée dès la création de la Zopac, le 9 décembre 1957 : le « regroupement » des populations « le long d'axes routiers afin de faciliter son contrôle et sa sécurité », la mise en œuvre d'activités de « propagande et contre-propagande », puis la « recherche et [l'] exploitation du renseignement<sup>517</sup> ». Autant d'éléments qui caractérisent cette variation de la déclinaison de la « pacification », l'un des noms donnés par l'armée française à la guerre qu'elle mène au Cameroun.

514. SHD Vincennes GR6H246. Le lieutenant-colonel Voisin, BRH n° 34, 27 août 1958.

515. SHD, Vincennes, GR6H242, Instruction générale n° 1 du lieutenant-colonel Lamberton, 9 décembre 1957.

516. SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lamberton, Plan d'action en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1958.

517. SHD, Vincennes, GR6H242, Instruction générale n° 1 du lieutenant-colonel Lamberton, 9 décembre 1957.

## D. LA « PACIFICATION », DES PRATIQUES AU CŒUR DE LA GUERRE « MODERNE »

Le « regroupement » des populations rurales et leur exposition à des campagnes d'« action psychologique » forment en Sanaga-Maritime l'ossature de la « pacification », selon des modalités qui font écho aux autres conflits de décolonisation alors en cours – que ce soit en Indochine<sup>518</sup> ou en Algérie<sup>519</sup>, comme d'ailleurs en Malaisie<sup>520</sup> ou au Kenya<sup>521</sup>. Souvent qualifiés, par défaut et pour éviter l'amalgame avec les camps de concentration de la Seconde Guerre mondiale, de « villages stratégiques<sup>522</sup> », les lieux nés de ces pratiques de déplacement forcé relèvent pourtant bel et bien, dans leur intention, comme dans leur forme et même dans leurs conséquences, de pratiques d'encampement à des fins militaires et sécuritaires, sinon politiques, voire économiques et sociales. Un fait qui incite à les considérer, malgré les enjeux sémantiques liés à leur dénomination, dans le champ des pratiques concentrationnaires<sup>523</sup>, même si leur classement dans les « camps d'internement » ne rend pas compte de leur spécificité<sup>524</sup>. Dans le cas algérien, l'historiographie penche en faveur de l'usage du terme de « camp » pour désigner, malgré leur pluralité, ces lieux qualifiés de « centres » ou de « villages » par des autorités civiles et militaires d'abord soucieuses de légitimer leur action<sup>525</sup>. En un sens, le camp de « regroupement » joue le rôle de révélateur des intentions d'un État colonial tardif, qui en vient progressivement à faire de ces espaces d'enfermement l'instrument paradigmatique de sa politique de « pacification ». Si la variation de cette dernière présente des similitudes avec les pratiques de déplacement forcé mises en œuvre en Algérie, elle n'en possède pas moins ses spécificités, qui tiennent aux particularités propres à son contexte, tant en termes d'espaces, que de temps, d'acteurs ou de moyens investis : une parenté de pratiques dont les déclinaisons doivent inciter à penser la pluralité du champ des politiques répressives tardives en situation coloniale – et à repenser les modalités d'action d'une armée qui mène une véritable guerre contre la société locale.

### I. UNE PREMIÈRE DÉCLINAISON DES CAMPS DE « REGROUPEMENT » AU CAMEROUN (1958)

La question des mobilités contraintes, et plus particulièrement celle de ces « regroupements » de populations en Sanaga-Maritime, n'a guère attiré l'attention de l'opinion publique à l'époque. La presse métropolitaine relaie certes dès novembre 1957 les projets du gouvernement en la matière<sup>526</sup>, comme elle rend compte, un an plus tard, des effets de leur mise en œuvre<sup>527</sup> : mais les faits mentionnés ne suscitent aucun débat sur la pratique, alors que la publication du rapport Rocard sur les camps de « regroupement » en Algérie provoque, quelque mois plus tard, un

518. Villatoux Marie-Catherine, Villatoux Paul, *La République et son armée...*, op. cit., p. 273.

519. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, op. cit.

520. Hack Karl (2015), « Detention, Deportation, Resettlement. British Counter insurgency and Malaya's Rural Chinese, 1948-60 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 43 (4).

521. Elkins Caroline (2005), *Imperial Reckoning: The Untold Story of Britain's Gulag in Kenya*, Holt Henry ; Feichtinger Moritz (2017), « Villagization. A People's History of Strategic Resettlement and Violent Transformation, Kenya-Algeria, 1952-62 », Thèse en histoire, Berne, Institut historique, Suisse.

522. Gerlach Christian (2009), « Sustainable Violence: Mass Resettlement, Strategic Villages, and Militias in Anti-Guerrilla Warfare », in Besse Richard, Haake Claudia (éd.), *Removing Peoples. Forced Removal in the Modern World*, Oxford, Oxford University Press, pp. 361-393.

523. Kotek Joël, Rigoulot Pierre, *Le Siècle des camps*, Paris, J.C. Lattès.

524. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, op. cit., p. 303 et suivantes.

525. Thénault Sylvie (2003), « Rappel historique sur les camps de regroupement de la guerre d'Algérie », in Rocard Michel, *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, édition critique établie sous la direction de Vincent Duclert et Pierre Encrevé, Paris, Mille et une nuits, p. 227-238.

526. Répercutant le discours prononcé par le Premier ministre Mbida aux lendemains des premiers attentats en Sanaga-Maritime, *Le Monde* écrit ainsi « qu'un certain nombre de mesures de sécurité ont été décidées : regroupement de tous les hameaux autour du centre des villages et à proximité immédiate des pistes principales ; interdiction de circuler la nuit, sauf dans les centres d'Édéa, d'Éséké et de Ngambè. ». « Le Premier ministre lance un appel au calme et prend des mesures de sécurité », *Le Monde*, 12 novembre 1957.

527. « L'action psychologique, les opérations, les regroupements autoritaires de villages, ont eu raison d'un mouvement dont l'instrument d'action révolutionnaire directe – le Comité national d'organisation – avait été démantelé rapidement par les services de sécurité ». « La mort d'Um Nyobé a porté un coup décisif au mouvement insurrectionnel de la Sanaga-Maritime », *Le Monde*, 19 décembre 1958.

certain scandale en métropole<sup>528</sup>. De même, si des géographes et des sociologues, souvent d'anciens appelés, tentent de saisir après-guerre les conséquences des déplacements forcés en Algérie<sup>529</sup>, aucune étude n'est consacrée aux « villages de regroupement » camerounais dans les années 1960. Ils ne sont pourtant pas inconnus : leurs conséquences sur le peuplement sont sommairement étudiées par les géographes dans les années 1970<sup>530</sup>, et leur importance dans le dispositif répressif est ensuite rappelée dans les principaux travaux historiographiques sur le conflit et ses acteur·rices<sup>531</sup>. Si de premières recherches universitaires leur ont été récemment consacrées, souvent par des approches régionales<sup>532</sup>, les auteurs de l'ouvrage *Kamerun*<sup>533</sup>, sans approfondir l'étude de la pratique, de ses modalités ou de ses effets, en soulignent l'intégration précoce dans la stratégie de l'armée française, selon une histoire dont les temps et les espaces sont bien déterminés – et dont le premier moment se déroule en Sanaga-Maritime fin 1957.

Dans la Zopac, en effet, le contrôle social se traduit d'abord par la mise en œuvre d'une politique de « regroupement ». Ce terme désigne le déplacement forcé de populations rurales susceptibles d'apporter un soutien logistique, humain et matériel aux combattant·es dans les maquis, puis leur concentration spatiale dans des lieux en théorie surveillés par les autorités militaires. Ces dernières investissent alors, dans l'action qu'elles peuvent y exercer, des enjeux autant sécuritaires, qu'administratifs, politiques, économiques ou sociaux. En 1957, le terme est déjà utilisé au Cameroun par l'administration civile : « Depuis plusieurs années, par la contrainte, puis par la persuasion, on a tenté de regrouper les villages Bassas, extrêmement dispersés, autour des routes. De nombreux obstacles ont empêché de mener cette entreprise à bien », note l'administrateur Botti<sup>534</sup>. Né en 1926, licencié en droit puis breveté de l'Enfom, ce dernier connaît en effet la Sanaga-Maritime depuis sa première affectation, en tant qu'adjoint au chef de la subdivision d'Éséka (1947), dont il assume même l'intérim<sup>535</sup> (1949). Il semble également avoir encadré des programmes de villagisation lorsqu'il dirige la subdivision d'Okola (1951), où il entreprend notamment « un programme immédiat d'aménagement de route et de constructions de centres ruraux avec l'aide-bénévole des populations qu'il a su enthousiasmer pour cette tâche<sup>536</sup> ». La pratique ne semble d'ailleurs pas limitée à la Sanaga-Maritime. En 1951, le rapport annuel de la région de Boumba-et-Ngoko mentionne un « projet de regroupement » de six villages isolés le long d'une route en construction depuis 1948, suivant des objectifs administratifs, économiques et sociaux : « Ce déplacement ne présent[e] que des avantages, ces villages se trouvant perdus au fond de la forêt malsaine et trop éloignés pour être mis en valeur du fait de la sujétion des produits à un partage long et pénible », selon l'administrateur H. Géli<sup>537</sup>. Si le projet, négocié avec les chefs de village, ne rencontre pas le succès escompté, le responsable civil encourage les départs (en fournissant des outils aux volontaires et des plants de caféiers), soucieux de le voir se réaliser sans avoir à recourir à la contrainte : « Il y a tout lieu d'espérer que ce mouvement se fera tôt ou tard du fait de l'attraction suscitée par la route et surtout par les réalisations sociales entreprises ou en cours à Madjoué (école en 1951, dispensaire en 1952, petit marché couvert envisagé pour 1953<sup>538</sup>) ».

La perspective change radicalement dans la Zopac : l'objectif du « regroupement » n'est plus de réorganiser le peuplement dans le cadre d'un projet économique et social, mais de préparer le terrain à la politique 'contre-révolutionnaire'

528. Tiré d'une enquête officieuse menée par Michel Rocard, qui effectue son stage de sortie de l'ENA en Algérie, cette « Note » destinée au délégué général Paul Delouvrier est massivement diffusée dans la presse en avril 1959. Rocard Michel, *Rapport sur les camps de regroupement...*, *op. cit.*

529. Bourdieu Pierre, Sayad Abdelmalek (1964), *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Minuit ; Cornaton Michel (1967), *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Paris, Éditions ouvrières.

530. Champaud Jacques (1983), *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, Éditions de l'ORSTOM.

531. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.* ; Duval Eugène-Jean, *Le sillage militaire de la France...*, *op. cit.*, pp. 215-223 ; Terretta Meredith (2013), *Nation of Outlaws, State of Violence : Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, p. 225-227 ; Kenfack Cyril (2022), « La question du maintien de l'ordre public et les groupes d'autodéfense dans l'ancienne région Bamiléké (1955-1971) », Thèse en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Ngouné Patrick Junior (2022), « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du maquis (1959- 1969) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, [disponible sur : <<https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2022.varia02>>].

532. Ngouagnia Mogo (1998), « Les camps de regroupement dans la subdivision de Mbouda (1959-1971) », Mémoire de Dipes II, Université de Yaoundé I, École normale supérieure ; Cameroun ; Nedjou Sadeuh Rodrigue (2007), « Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée (1955-1970) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; *Enokbile Babagnak Clauvis (2011)*, « Les camps de regroupement pendant la période du "maquis" dans l'arrondissement de Nkdimimeki (1955-1971) », Mémoire de Dipes II, Université de Yaoundé I, École normale supérieure, Cameroun.

533. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*

534. ADF (Nantes), 743PO/2-43, Rapport de l'administrateur Marc Botti sur la situation du canton de Makak à la fin de l'année 1957, 27 décembre 1957, p. 3.

535. ANOM, EEII7415, Dossier de carrière de Marc Botti.

536. *Ibid.*, Appréciation du chef de la région de Nyong & Sanaga, J. Christol, 20 octobre 1952. Il est ensuite chef de la subdivision de Djoungolo (1955), adjoint au chef de service du Commissaire au Plan du gouvernement camerounais (1957), puis directeur de cabinet du ministre des Affaires économiques André Fouda (1958) – et, finalement, délégué adjoint du Haut-Commissariat à Paris (1959).

537. ADF, Nantes, 743PO/1/1, Rapport annuel de l'administrateur Géli, Région de la Boumba-Ngoko, 10 février 1952, p. 10.

538. *Ibid.*, p. 11.

élaborée par Doustin et le lieutenant-colonel Lambertson. Dans son rapport final sur les activités de la Zopac, ce dernier revendique la paternité d'une telle pratique : « Il n'importe pas de savoir qui, le premier, eut l'idée de cette mesure » écrit-il, tout en précisant immédiatement que « le commandant du BTC2, [lui-même, donc], la suggère à la suite d'une sortie-manœuvre en août 1957. Le délégué du Haut-Commissaire, prescrit qu'elle soit mise en application dès qu'il assume la responsabilité de rétablir l'ordre en Sanaga-Maritime à partir de novembre 1957<sup>539</sup> ». De fait, la politique proposée par Doustin après les actions armées de décembre 1956 ne mentionne pas la pratique, bien qu'elle évoque tout de même la constitution de « groupes d'autodéfense » comme l'une de ses priorités<sup>540</sup>. Quoiqu'il en soit, le 12 novembre 1957, le « regroupement » figure dans l'arsenal des « mesures de sécurité » annoncées publiquement par Mbida pour inciter les combattant-es à rentrer dans la légalité – non sans inquiéter les civil-es, comme le souligne d'ailleurs une note de la Sûreté : « La population de la Sanaga-Maritime commence à appréhender une application trop stricte des mesures annoncées par le Premier ministre ». Elle est pourtant maintenue dans le programme annoncé à la fin de l'ultimatum, le 19 novembre : « [T]ous les habitants devront grouper leurs cases autour du village et à proximité des pistes principales<sup>541</sup> ». Quelques jours plus tard, un Conseil des ministres se réunit pour entériner ce programme : décision est alors prise de créer la Zopac, comme de « regrouper » tous les habitant-es vivant sur son territoire – selon la feuille de route notifiée à Doustin et Lambertson<sup>542</sup>.

Le fait qu'une telle pratique, déjà expérimentée en Indochine et en Algérie, soit appliquée de manière rationalisée en Sanaga-Maritime, souligne l'influence d'un modèle extérieur, incitant à interroger la circulation des acteur-rices et des idées d'un conflit à l'autre. La proximité contextuelle du conflit algérien incite d'ailleurs les auteurs de l'ouvrage *Kamerun !* à écrire que la mise en œuvre de la pratique en Sanaga-Maritime découlerait de l'importation d'une doctrine dont l'Algérie aurait été le laboratoire. Sans l'écarter totalement, il convient de nuancer l'idée d'un tel transfert, tant le « regroupement » divise alors les partisans de la répression sur le terrain algérien<sup>543</sup>. Le modèle mobilisé par le lieutenant-colonel provient probablement davantage du précédent indochinois, plus particulièrement du Cambodge, dont le gouvernement, avec l'appui de l'armée française, a mis en œuvre une politique de « regroupement » globale. C'est d'ailleurs la seule connue au sein des cercles de réflexion de la « contre-subversion », après la publication d'un article d'André Souyris-Rolland sur le sujet dans la *Revue de Défense Nationale*, en juin 1956<sup>544</sup>. Il y expose la « politique d'autodéfense » mise en œuvre sur décision du roi Norodom Sihanouk, sous l'influence d'une armée française qui a déjà expérimentée la pratique dans le sud du Viêt-Nam<sup>545</sup>. Alors à la tête des troupes françaises au Cambodge, le général Dio en fait l'un des principaux instruments répressifs mobilisés contre la 'guérilla' des Khmers Issaraks<sup>546</sup>. La création d'une « Direction de l'autodéfense » amorce une politique qui entraîne le déplacement forcé d'un million d'individus, les deux tiers de la population rurale – expérience dont Souyris estime qu'elle constitue l'« occasion d'une véritable révolution à l'intérieur du Cambodge » : au-delà du reflux des maquis, elle aurait contribué, selon lui, à l'éducation des populations paysannes, à la rationalisation des procédés de culture, au développement du réseau routier, de l'école, de l'assistance sociale et médicale. L'article entend ainsi offrir une version rationalisée de cette pratique pour en faire un modèle d'action à même d'être appliqué ailleurs :

Un tel exemple est plein d'enseignements en ce qui concerne les principes et les procédés d'organisation de l'autodéfense des populations. Il devrait nous permettre de trouver, à notre tour, des solutions valables aux troubles qui secouent actuellement les pays nord-africains et qui s'étendent, vraisemblablement sous peu, à d'autres territoires de l'Union Française. Combiné avec une action psychologique intense et avec les activités d'unités spéciales, ce système représente, semble-t-il, le seul procédé efficace de lutte contre les techniques utilisées par les partisans d'une guerre révolutionnaire<sup>547</sup>.

539. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

540. ADF, Nantes, 743PO1/6, Daniel Doustin, Note, « Objet : les événements actuels au Cameroun », s.d.

541. ANOM, 1AFFPOL3320, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 13 au 23 novembre 1957, 26 novembre 1957, p. 3.

542. SHD, Vincennes, GR10T180, Copie démarquée du message adressé le 10 décembre 1957 au [général supérieur] AEF par son sous-chef d'état-major en mission au Cameroun, 13 décembre 1957.

543. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, op. cit.

544. Souyris-Rolland André, « Un procédé efficace de contre-guérilla. L'auto-défense des populations », *Revue de Défense nationale*, avril 1956, pp. 686-699.

545. SHD, Vincennes, GR10H3787, Le commandement en chef des Forces Terrestres du Sud Viêt-Nam, Note, « Objet : mise en place et armement des Auto-Défenses », 16 mars 1953.

546. En 1951, il propose ainsi à ses subordonnés d'« organiser la sécurité de la population » par le « regroupement dans les zones que nous contrôlons » et « l'organisation de l'autodéfense ». SHD, Vincennes, GR10H284, Directives particulières du général Dio, commandant des Forces terrestres du Cambodge, 18 novembre 1951.

547. Souyris-Rolland André, « Un procédé... », art. cité, p. 689.

Plusieurs arguments étayent l'hypothèse d'un transfert de cette pratique cambodgienne au Cameroun, par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Lambertson : outre la fréquentation des réseaux de la « contre-subversion » qu'il partage avec Souyris, il a dirigé le 2<sup>e</sup> bureau des forces terrestres en Extrême-Orient, où il a pu prendre connaissance de la politique alors amorcée par Dio. Ce dernier, par ailleurs, est l'un de ses supérieurs directs en 1957, en tant que commandant de la Zone de défense d'AEF-Cameroun – qu'il dirige toujours lors de la création de la Zopac. La rhétorique du texte de Souyris, qui reflète la sémantique de la politique appliquée au Cambodge<sup>548</sup>, se retrouve enfin mot pour mot dans celle qui imprègne les textes du lieutenant-colonel : c'est afin de « soustraire la masse de la population aux pressions physiques et morales des chefs de l'organisation rebelle », et « d'isoler les formations paramilitaires de la rébellion » et « de favoriser le processus de leur désagrégation pour aboutir à leur élimination », que Lambertson envisage, comme « tâche primordiale », le « regroupement de la population le long d'axes routiers afin de faciliter son contrôle et sa sécurité<sup>549</sup> ». Ses premières instructions appellent ainsi ses subalternes à se consacrer à l'encadrement du déplacement des ruraux, action qui doit être mise à profit pour « pénétrer la population afin de s'y procurer les concours indispensables [...] et d'y déceler les suspects ou les agitateurs ». Les unités doivent ainsi « parcourir la brousse » pour développer une connaissance du terrain utile aux opérations futures, tout en déployant une stratégie dite « de la table rase » – dont les termes du lieutenant-colonel Lambertson ne cachent pas la violence qu'elle doit déployer à l'encontre de la société camerounaise : « Suivant les instructions de l'autorité administrative, à partir d'une date fixée, toute case ou installation subsistant en dehors des zones de regroupement devra être entièrement rasée et leurs cultures avoisinantes saccagées ». Un ordre général, diffusé le même jour, souligne l'importance tactique de la tâche : un tiers des unités doit s'investir dans les opérations de « regroupement<sup>550</sup> », en partie achevées fin janvier<sup>551</sup>.

Dès le départ, cette politique suscite des actions de l'UPC destinées à l'entraver (attaques de village, voire assassinats de chefs ayant choisi de collaborer avec les militaires<sup>552</sup>), parfois avec l'appui des populations déplacées : « L'apathie, sinon la complicité passive des villageois, à l'occasion de ces agressions, nous a conduit à presser nos exigences », écrit Lambertson, un mois après la création de la Zopac<sup>553</sup>. Stéphane Prévitali, terrassier au Cameroun de 1953 à 1963 pour le compte de l'entreprise Razel Frères – qui construisait des ponts en bois et des routes en terre pour les Travaux publics du Cameroun, avec une équipe d'ouvriers qualifiés « déplacés » et une embauche « locale » – évoque dans ses mémoires, un chef aux environs de Kikot qu'il décrit :

Toujours sur le qui-vive, à voir la haute palissade en bambou appointé qui entourait tout un quartier blotti autour de sa grande case. Une véritable place forte pour ce chef de canton qui gardait les deux ponts sur le fleuve et en contrôlait le passage. Depuis longtemps déjà, l'UPC se cassait les dents dans cette contrée tenue de main ferme par cet affreux qui, avec le chef supérieur de Bot Makak, résistait à toutes les sollicitations ou toutes les menaces des upécistes. Mieux, le chef de canton, avec sa propre milice, traquait dans la forêt les cases dispersées et dissimulées qui donnaient abri aux maquisards et, de ses expéditions toujours nocturnes, ramenait les femmes, les chèvres et les cochons. Ces opérations répétées vidaient la forêt et grossissaient son village<sup>554</sup>.

Comme en Algérie, la mesure de regroupement se double d'une logique d'enfermement, ici matérialisée par un dispositif sécuritaire – mais qui, pour sa part, ne repose pas sur l'usage intensif du barbelé. Faute d'effectifs suffisants pour assurer la garde militaire de l'ensemble des camps – seuls ceux situés à proximité des postes sont sous contrôle direct et permanent –, il consiste surtout à impliquer la population dans sa propre surveillance : en théorie visitée régulièrement par les unités, elle doit en effet assurer un système de guet et de transmission sonore par tam-tam<sup>555</sup>, avant d'être incitée à fortifier éventuellement les « villages » par la construction d'une palissade<sup>556</sup>. Aux sections les plus proches revient la tâche d'assurer des patrouilles nocturnes, de s'entretenir avec les guetteurs et

548. *Ibid.* Selon Souyris, « [l]e véritable problème se résumait donc ainsi : "Enlever aux rebelles l'appui de la population et pour cela, mettre à l'abri des représailles les habitants, dispersés sur des distances parfois considérables." » – et sa solution : « A- l'isoler des rebelles, organiser la population de façon à l'obliger à prendre parti pour le gouvernement légal, donc à assurer son auto-défense ; et pour cela - regrouper les habitations fin de constituer des agglomérations importantes, et placées en des endroits faciles à surveiller par les forces gouvernementales ».

549. SHD, Vincennes, GR6H242, Instruction générale n° 1 du lieutenant-colonel Lambertson, 9 décembre 1957.

550. *Ibid.*, Ordre général n° 1 du lieutenant-colonel Lambertson, 9 décembre 1957.

551. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

552. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 1, 1<sup>er</sup> janvier 1958.

553. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 2, 8 janvier 1958.

554. Prévitali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Paris, Karthala, p. 166.

555. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 1, 9 décembre 1957.

556. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

de tendre des embuscades à proximité. Les actions armées de l'UPC contre les camps suscitent toutefois la crainte du Haut-Commissaire et du commandement, qui incitent le chef de la Zopac à durcir les règles de sécurité, et ce dès janvier 1958 :

Les villages regroupés doivent être agglomérés en hameaux d'un seul tenant avec un chef de hameau et un adjoint dont la désignation officielle sera, si nécessaire, proposée au Chef de subdivision intéressée. Chaque hameau aggloméré doit être entièrement entouré d'une palissade, d'un mur ou d'un obstacle continu quelconque, n'ayant qu'une seule porte et d'une hauteur telle qu'un homme ne puisse franchir que par escalade<sup>557</sup>.

La « sécurisation » des camps est d'autant plus problématique que la faiblesse des effectifs au Cameroun ne permet pas un quadrillage exhaustif et pérenne de la zone concernée, et ce malgré l'importance des moyens déployés. Le fait explique probablement la généralisation de la mise en « autodéfense » des populations villageoises, un procédé courant dans les stratégies 'contre-révolutionnaires' de l'armée française : elles constituent ainsi l'un des éléments-clé du dispositif de « défense en surface » qu'elle oppose au Viêt-Minh<sup>558</sup>, et qu'elle transfère contre les Khmers Issaraks au Cambodge<sup>559</sup>. Le recrutement de tels groupes s'opère de manière spontanée, mais plus limitée, dans les premières années de la guerre d'indépendance algérienne, afin de renforcer le quadrillage d'un territoire toujours trop vaste malgré les nombreux effectifs militaires qui y sont envoyés : peu distinctes des harkas de 1955 à 1957, ils font l'objet d'une politique plus poussée parallèlement à la mise en œuvre du Plan Challé<sup>560</sup>. Grâce aux travaux, toujours plus nombreux, consacrés à l'histoire de l'UPC et à sa répression<sup>561</sup>, l'utilisation de cette même pratique au Cameroun est aujourd'hui mieux connue<sup>562</sup>. Ces recherches soulignent l'émergence et l'ancrage endogène de ces groupes de civils armés par l'administration et l'armée, qui secondent souvent et parfois se substituent aux forces du « maintien de l'ordre » dans la répression de l'UPC. Dès décembre 1956, des milices privées, organisées par les chefs et des entreprises privées en vue de la protection des biens et des populations, existent en Sanaga-Maritime. Leurs hésitations à agir contre l'UPC, par crainte ou par sympathie, comme les violences dont elles sont responsables à l'égard d'autres groupes civils dans le cadre de règlements de compte, suscitent cependant les réticences des militaires français à leur égard – et ce malgré leurs résultats parfois satisfaisants, comme le souligne le colonel Whitehouse :

Certes, les milices par leur connaissance du terrain, de l'habitant, ont été une source d'excellents renseignements, et dans divers secteurs, elles ont contribué d'une façon sûre à la normalisation de la situation. Leur valeur n'en reste pas moins très relative et si elles sont à employer, leur action est à surveiller de très près et toutes les fois qu'il y a lieu, à brider<sup>563</sup>.

Sans renoncer à l'idée de mobiliser un tel dispositif sous l'égide des chefs locaux, les administrateurs et militaires français entendent mieux les encadrer, pour mieux les contrôler. Prévue par Doustin dans son plan originel, la création de « groupes d'autodéfense » est théorisée par l'adjudant Massenot, stagiaire affecté en Sanaga-Maritime qui propose au lieutenant-colonel Lambertson, à l'issue de son séjour, la « création d'une sorte de milice sous contrôle militaire (gens du pays pour combattre les gens de ce même pays<sup>564</sup>) ». Pour le chef de la Zopac, qui en reprend l'idée, l'ambition est de pallier la faiblesse des effectifs, dans un contexte où le déploiement d'un dispositif statique de quadrillage et de surveillance du territoire exhaustif est impossible et suppose la mobilité des unités disponibles : « Dès qu'un axe de circulation a vu la population regroupée et la sécurité organisée, il convient de s'installer sur un

557. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Consigne permanente n° 2, 15 janvier 1958.

558. Le Page Jean-Marc (2003), « Le quotidien de la pacification au Tonkin, les milices d'auto-défense (1952-1954) », *Revue historique des armées*, 230, pp. 35-42 ; Villatoux, Marie-Catherine, Villatoux, Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, p. 271.

559. Maloux, Thierry (2022), « De la pacification à la contre-insurrection, la recherche d'une méthode : Cambodge, 1946-1953 », *Guerre mondiale et conflits contemporains*, 3, n° 287, pp. 51-64.

560. Hautreux, François-Xavier (2013), *La guerre d'Algérie des harkis, 1954-1962*, Paris, Perrin, pp. 71-76 et pp. 184-191.

561. Kanguelieu Tchouake Mesmin (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971), contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, éd Saint-Siro ; Noubissie Tchouake Maginot (2005), « Mouvements d'oppositions et de répressions ... », *op. cit.* ; Kenné Magelan Faustin, « Les grands chefs ... », *op. cit.* ; Dongmo Tsobeng Albert (2012), « Le maintien de l'ordre au Cameroun sous administration française, (1916-1960) », Mémoire de Master en histoire, université de Dschang, Cameroun.

562. Ngouné Patrick Junior (2017), « Groupes d'auto-défenses dans les Bamboutos : 1959-1972 », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Kouekam Démonster-Ferdinand (2021) : « Les forces supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle et antinationnaliste au Cameroun (1957-1973), Thèse en histoire, Université de Douala, Cameroun.

563. SHD, Vincennes, GR6H239, Lettre n°104/CG du colonel Whitehouse au général Dio, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-maritime de décembre 1956 et janvier 1957 », 3 avril 1957, p. 4, cité in Kouekam Démonster-Ferdinand : « Les forces supplétives ... », *op. cit.*, p. 111.

564. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 269.

nouvel axe pour y mener à bien le même travail<sup>565</sup> ». La mobilisation des civil-es dans des groupes chargés d'assurer la sécurité des « regroupements », comme cela a été le cas à Kikot, devient l'objectif même de ceux-ci : « Dans chaque hameau doit être mise sur pied une équipe d'autodéfense formée d'hommes du hameau armés de machettes et de lances. Le chef de hameau est le chef responsable de cette équipe. L'équipe d'autodéfense doit entretenir au moins deux veilleurs armés de 18h00 à 6h00, chargés de surveiller les abords du hameau, de donner l'alerte aux habitants et au poste militaire le plus proche<sup>566</sup> ». Lambertton n'ignore pas qu'un tel dispositif revient à laisser une certaine liberté à des acteur-rices dont beaucoup disposent de liens familiaux avec les combattant-es – et la suspicion le pousse à assortir le projet d'une menace permanente : « Tout hameau dont la population attaquée ne se défendrait pas s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la déportation ».

Les premières « autodéfenses » sont créées au début du mois de février<sup>567</sup>, et le lieutenant-colonel salue d'emblée leur contribution à la « lutte contre les rebelles<sup>568</sup> ». Elles sont progressivement généralisées dans les camps de « regroupement », et leur espace d'action recouvre les différents niveaux du commandement autochtone. Leurs effectifs, forcément variables, peuvent atteindre plusieurs centaines de recrues – bien qu'il n'existe pas de recensement exhaustif en la matière. Bien que dirigées par les chefs, les « autodéfenses » sont placées sous l'autorité conjointe de l'administration et de l'armée françaises qui pourvoient à leur instruction et à leur financement. S'agissant de leur rôle, elles participent aux missions de patrouille où leur concours est précieux pour guider les forces de l'ordre, et notamment pour rechercher les combattant-es. Elles participent également à la collecte du renseignement, et leur connaissance du terrain et leur proximité avec la population font d'elles des alliées précieuses des forces de « maintien de l'ordre ». Présentées par les autorités coloniales comme chargées de protéger les populations et les biens des attaques upécistes, elles ont pourtant laissé dans la mémoire des civil-es une image parfois bien plus négative, tant du fait des violences qu'elles exercent à leur rencontre, ou des sévices subis de leur main par les combattant-es<sup>569</sup>.

Pensé par les militaires comme préalable aux opérations<sup>570</sup>, le « regroupement » suscite, d'emblée, les réticences des chefs de région et de subdivision – en témoigne, fin 1957, un rapport de Marc Botti qui en appréhende les retombées économiques<sup>571</sup> et psychologiques :

Le délégué du Haut-Commissaire ayant donné des instructions pour que les cases non regroupées soient brûlées par les forces de l'ordre, il est à prévoir que le regroupement s'effectuera. Mais il ne pourra subsister que sous la contrainte, c'est un leurre de croire que la population va se fixer définitivement dans les nouveaux villages. L'autorité administrative a d'ailleurs précisé que ce regroupement durerait jusqu'à la fin des troubles. Les intéressés, qui ont pour la plupart l'intention formelle de regagner les anciens villages dès que possible, ne construisent en général que des huttes et il sera fort difficile d'obtenir qu'ils entreprennent des plantations vivrières à la prochaine saison des pluies. Il y a donc lieu de prévoir d'énormes difficultés de ravitaillement dans un avenir prochain<sup>572</sup>.

Dans son rapport, Botti estime que « le regroupement n'empêchera nullement les terroristes de subsister en parfaite quiétude grâce aux plantations vivrières abandonnées par la population », et qu'au contraire la mesure « leur a fourni là un moyen d'accroître le désarroi de la population, de diriger contre le maintien de l'ordre la mauvaise humeur de la population et de renforcer leur emprise sur cette dernière<sup>573</sup> ». Le ton marque le lieutenant-colonel, qui lui en tient rigueur – en témoigne son rapport final, qui tend à appuyer le bien-fondé de cette mesure en soulignant l'opposition d'une administration dont il juge l'autorité défaillante – fait qui lui permet, surtout, de légitimer l'implication de l'armée dans le champ civil : « Les mesures de regroupement rencontrèrent de vives objections. Non pas, ce qui eut été normal, de la part des populations intéressées ; mais de la part de fonctionnaires français d'autorité en service

565. *Ibid.*, p. 6.

566. *Ibid.*

567. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 5, 5 février 1958.

568. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 6, 12 février 1958.

569. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 271.

570. SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la conférence donnée par le lieutenant-colonel Lambertton devant les gendarmes, 14 mai 1958.

571. « Lorsque les palmeries ne sont pas situées trop loin des nouveaux villages, l'exploitation bien que plus difficile se poursuivra, mais dans le cas contraire, la misère viendra s'ajouter aux malheurs qui accablent déjà la population. Notons que cette mesure est prise en pleine récolte de cacao et que celle-ci va se trouver très compromise dans la zone est de la subdivision d'Éséké où se trouvent les plantations ». ADF, Nantes, 743PO/2-43, Marc Botti, Rapport sur la situation du canton de Makak à la fin de l'année 1957, 27 décembre 1957, p. 4.

572. *Ibid.*, p. 5.

573. *Ibid.*, p. 5.

dans la région<sup>574</sup> ». Le traumatisme des populations « regroupées » est pourtant profond. Prévitali relève l'ironie de la situation dans laquelle elles sont placées arbitrairement : « Chaque quartier construit par les villageois prend le nom de leur village rasé en brousse suivi du chiffre II (deux) : ce qui veut dire qu'il est son double rigoureusement épuré, dans cette concentration systématique de populations parquées et mises sous surveillance militaire<sup>575</sup> » comme si un espace vécu était interchangeable.

Photographies du reportage de *L'Effort camerounais* dans les « camps bassa<sup>576</sup> »



Aveugle, le lieutenant-colonel Lambertton balaie toutes les objections et les résistances : pour lui, le « regroupement » est une réussite, la vitrine même de la « pacification » – comme en témoigne la place que leur accord l'une des rares enquêtes menées en Sanaga-Maritime pendant les opérations de la Zopac, par *L'Effort camerounais*. « Tout un peuple en cage... derrière les poteaux effilés de deux à trois mètres de haut, qui encerclent leur village », peut-on lire en ouverture de cet article qui, s'il souligne, photos à l'appui, les contraintes inhérentes au déplacement forcé – celle de la distance notamment –, n'en reproduit pas moins la justification de la propagande militaire pour en expliquer la genèse : « Le regroupement était bien, semble-t-il, le seul moyen de désorganiser le CNO, c'est-à-dire la branche combattante et proprement terroriste de l'UPC. Cette conclusion à laquelle était parvenu le Gouvernement Mbida est reprise, en fait, par le Gouvernement actuel. En dehors de ces camps, la population serait terrorisable à merci par des hommes de main upécistes toujours insaisissables<sup>577</sup> ».

574. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 20.

575. Prévitali Stéphane (1999), *Je me souviens de Ruben. Mon témoignage sur les maquis camerounais (1953-1970)*, Paris, Karthala, p. 102.

576. « L'Effort camerounais a visité les camps bassa », *L'Effort camerounais*, 134, 27 avril 1958.

577. *Ibid.*

Pour le lieutenant-colonel, le « regroupement » serait même « accepté » par les populations locales, comme il l'écrit à plusieurs reprises : « Les premiers ordres de l'administration – donnés pourtant sans grande conviction ni fermeté – étaient suivis, avec nonchalance assurément, mais pourtant, exécutés<sup>578</sup> ». L'argument revient régulièrement dans les écrits du commandant de la Zopac. Selon lui, la population aurait relativement accepté ce déplacement imposé par l'autorité : « [Elle] n'oppose pas de résistance à l'exécution de ces mesures qui, exigées et surveillées avec fermeté, mais organisées méthodiquement, constituent malgré tout un ensemble de corvées assez pénibles<sup>579</sup> ». Dans les semaines qui suivent l'application de la mesure, il écrit encore « qu'aucune opposition ne se manifeste ; au contraire, un peu partout, on observe bonne volonté et docilité », que les travaux d'aménagement continuent « avec le concours docile de la population<sup>580</sup> ». Fin février 1958, il affirme qu'« il est clair que la population s'apprivoise ; elle exécute sans récriminer les corvées que nous lui imposons ; il est même possible qu'elle en reconnaisse l'utilité et en admette la nécessité. Il semble qu'il y ait souvent participation véritable à notre effort d'organisation et de sécurité et non simple soumission à nos ordres<sup>581</sup> [...] ». L'étude des cahiers de bord des sections implantées dans les postes militaires nuance largement pourtant l'assurance d'une telle affirmation. Les bilans de l'unité affectée à Song Badjeck soulignent régulièrement les réticences, sinon les résistances, des Camerounais-es : la population « a nettement ralenti les travaux de regroupement » fin février 1958, et elle « ne semble pas croire au prolongement de la présence des forces de l'ordre », note le lieutenant Gueneley<sup>582</sup>. Prévitali évoque un épisode de révolte en septembre 1958 de femmes près de Bot Makak près du petit carrefour d'Egba durant lequel « les femmes du village se précipitent comme des furies sur la première haute palissade d'un village regroupé, cassant les qué qué pourris, arrachant ceux qui avaient repris et étaient déjà feuillus. C'était, pour ces paysannes, dans leur esprit, comme une libération et aussi l'espérance d'un retour rapide dans leurs plantations en friche<sup>583</sup> ». Un nombre inconnu de personnes échappe aussi au contrôle de l'armée, demeurant « en brousse » dans ce que les militaires qualifient ici de « maquis de population non regroupée<sup>584</sup> » – et que Lambertson nomme, lui, des « maquis familiaux » : « Il faut reconnaître, en effet, que les mesures de regroupement provoquèrent la fuite “au maquis” d'un certain nombre de familles, femmes et enfants qui préférèrent se cacher en forêt plutôt que de se placer sous surveillance dans les villages regroupés<sup>585</sup> ». Sans qu'il soit possible de l'évaluer, le phénomène semble avoir été important : en mars, « [t]ous les villages de Mandoga, Bingongok et Kilinkok, [à l'Est] de Matomb, regroupés, à l'exception de quelques hommes et de quelques femmes, sont partis [vers] leurs anciennes plantations pour récolter les noix de palme et ne sont pas revenus, préférant attendre en forêt la suite des événements<sup>586</sup> ». À Song Badjeck, les militaires tentent d'inciter les récalcitrant-es à rejoindre, malgré tout, les camps de « regroupement » : en février, un upéciste, « venu se présenter à la gendarmerie, est envoyé par le lieutenant en brousse comme messager auprès des « maquis de population (gens non regroupés par peur<sup>587</sup>) ». Au fur et à mesure, le ton se fait plus coercitif : lorsqu'une patrouille se rend compte que l'aménagement du camp de Song Deng traîne, elle note que seuls « 10 hommes, 9 femmes et 15 enfants ont rejoint le regroupement. Le reste a refusé. [Le lieutenant] envo[ie] un dernier avertissement par des enfants et des femmes aux familles qui se trouvent en brousse<sup>588</sup> ». Ici, les « villages », laissés à la seule surveillance des populations civiles, échappent au contrôle des militaires et ne sont qu'épisodiquement l'objet de patrouilles : « Les environs de Njock n'ont pas été visités depuis trois semaines<sup>589</sup> » note ainsi le lieutenant Gueneley, avant d'organiser une opération de nomadisation<sup>590</sup> conduisant à la découverte d'une trentaine de maisons d'habitant-es « non regroupés-es » ; elles sont systématiquement brûlées,

578. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 20.

579. SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 2, 8 janvier 1958.

580. SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 3, 15 janvier 1958.

581. SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 6, 12 février 1958.

582. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 22 février 1958.

583. Prévitali Stéphane, *Le Cameroun par les ponts...*, op. cit., p. 212.

584. Le 20 février, l'opération de nomadisation débouche sur la découverte d'un « maquis de population non regroupée » et se traduit par le transfert, à Song Badjeck, de six enfants, d'une femme et de deux hommes, considérés comme « ralliés ».

585. Lambertson estime, sans le démontrer, qu'« il s'agit, dans tous les cas, de parents des “maquisards” entraînés par ces derniers ou redoutant d'être dénoncés comme complices ». SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 31.

586. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 12, 26 mars 1958.

587. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 24 février 1958.

588. *Ibid.*, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 12 mars 1958.

589. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 16 février 1958.

590. « Opération consistant à faire circuler de petites unités d'infanterie à l'intérieur d'une zone où des éléments adverses sont supposés présents ». « Nomadisation », d'après le Centre national des ressources textuelles et linguistiques, [disponible sur : <<https://www.cnrtl.fr/definition/nomadisation>>].

afin d'inciter leurs propriétaires à s'installer dans les « nouveaux villages<sup>591</sup> ». Outre ces stratégies de refuge en brousse, il est fréquent que les populations déplacées refusent d'exécuter les ordres qui leur sont donnés : « La population de Njock, Nguibassal et Makomol a dû être menée sévèrement pour effectuer les palissades qui sont presque terminées », note encore le lieutenant de la section affectée à Song Badjeck<sup>592</sup>. La destruction des villages relève d'une sanction pensée comme préventive, et destinée à punir des civil-es récalcitrant-es autant qu'à les priver d'un espoir de retour dont l'autorité estime qu'il motive justement leur comportement : lors du contrôle de ces camps, une patrouille « brûle quelques cases » après avoir constaté que « ces villages n'avaient absolument rien fait » pour leur aménagement<sup>593</sup>. Aux alentours, elle intercepte six hommes et quarante femmes environ, « qui allaient à leur ancien village pour récolter des noix de palme ». L'officier note qu'il « ramène le tout au regroupement et supprime les permissions jusqu'à nouvel ordre », ordonne le transfert des hommes au poste et les condamne à quatre jours de prison – puis conclue, lapidaire par la formule : « Avons brûlé quelques cases en brousse ».

La situation à Song Badjeck permet donc de nuancer très fortement les assertions du lieutenant-colonel Lamberton, qui restent par ailleurs indissociables de sa foi presque doxique dans les préceptes de la « guerre révolutionnaire » – ou dans son incapacité à remettre en cause le fondement d'une pratique qu'il a contribué à importer au Cameroun. Dans un conflit où la victoire repose aussi sur le narratif que les protagonistes construisent et tentent d'imposer, la subjectivité des acteur-rices est un impondérable dont il convient de saisir toute la portée : elle limite forcément l'intérêt de cette source pour comprendre l'histoire sociale des populations déplacées, dont les témoignages manquent pour contrebalancer le poids des archives officielles.

Les entretiens menés par le volet « Recherche » de la Commission portent en effet davantage sur une période légèrement ultérieure, à l'exception de celui réalisé auprès d'Alexandre Mbadi<sup>594</sup>. Né le 21 février 1962 à Nguimakong, près d'Otélé, ce dernier est un témoin secondaire, porteur des mémoires de ses proches ayant vécu les événements et lui en ayant transmis un récit dont le contenu tranche largement avec le narratif des autorités militaires. À proximité de son village, le déplacement forcé des populations locales débute après la création de la Zopac en décembre 1957. Il est mis en œuvre par la deuxième section de la quatrième compagnie du Régiment de Tirailleurs Sénégalais du Tchad (RTST), dirigée par le lieutenant Goré qui, assisté de trois sous-officiers, encadre 26 soldats africains. Dans le Journal de marches et opérations de l'unité, sa première annotation porte sur le sujet : « Situation [du poste d'Otélé]. Regroupement des populations à son début le long des routes et pistes<sup>595</sup> ». Le document mentionne des patrouilles régulières au sein des « regroupements », effectués le plus souvent au sein même des villages – tel celui de Nguimakong, dont la famille d'Alexandre Mbadi est originaire<sup>596</sup>. Ce dernier mentionne à ce sujet une mesure politique visant à mieux contrôler les familles vivant en brousse, à l'écart des chefs-lieux de chefferies des groupements, suspectées, sans preuve, de pouvoir soutenir les combattant-es du CNO :

« On croit qu'ils sont en contact direct avec le maquis. [...]. Je pouvais être dans une famille où l'un des fils de ma famille est maquisard. Là, on ne peut pas me laisser. On ne peut pas nous laisser chez nous, on va nous amener directement dans le *mapénd*. On ne peut même pas nous demander d'aller à Nguimakong. [...]. Et les maquisards sortaient quand même des familles. Toutes ces familles devraient être dans le *mapénd*.

Ses oncles sont ainsi d'abord déplacés vers le village-centre de Nguimakong, où son père « symbolique<sup>597</sup> », militaire de carrière, s'est installé après son mariage avec sa mère. Afin d'éviter, cependant, le « mélange » entre ces populations « suspectes » et celles vivant sous contrôle de la chefferie, l'unité du lieutenant Goré décide de les rapprocher d'Otélé, en les regroupant à Mbahguè. Selon Alexandre Mbadi, son père et sa mère sont alors concernés par la mesure, qu'il décrit, en s'appuyant sur le témoignage de sa mère, comme un enfermement dans un camp – le *mapénd*, terme désignant « l'enclos » qui l'entoure :

591. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 23 février 1958.

592. *Ibid.*, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 16 mars 1958.

593. *Ibid.*, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 10 mars 1958.

594. Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024.

595. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Goré, JMO du poste d'Otélé, 16 janvier 1958.

596. Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024. Les informations et citations qui suivent sont extraites de cet entretien.

597. Alexandre Mbadi identifie en effet l'époux de sa mère, Alexandre Bayhia Mbadi, comme étant son propre père. Ce dernier a cependant été arrêté par l'armée française en mars 1958 et abattu au cours d'une opération, lors de laquelle il aurait tenté de s'échapper. Né quatre ans après les faits, d'un père biologique non identifié, Alexandre Mbadi porte en lui la trace d'un « trauma colonial » dans son prénom même, qui lui a été imposé à sa mère par sa propre belle famille, lui donnant un statut spécifique au sein de la fratrie.

# Les "regroupements" de populations dans la Zopac (juillet-novembre 1958)



La Sanaga-Maritime dans le Cameroun

## La Zone de Pacification de la Sanaga Maritime

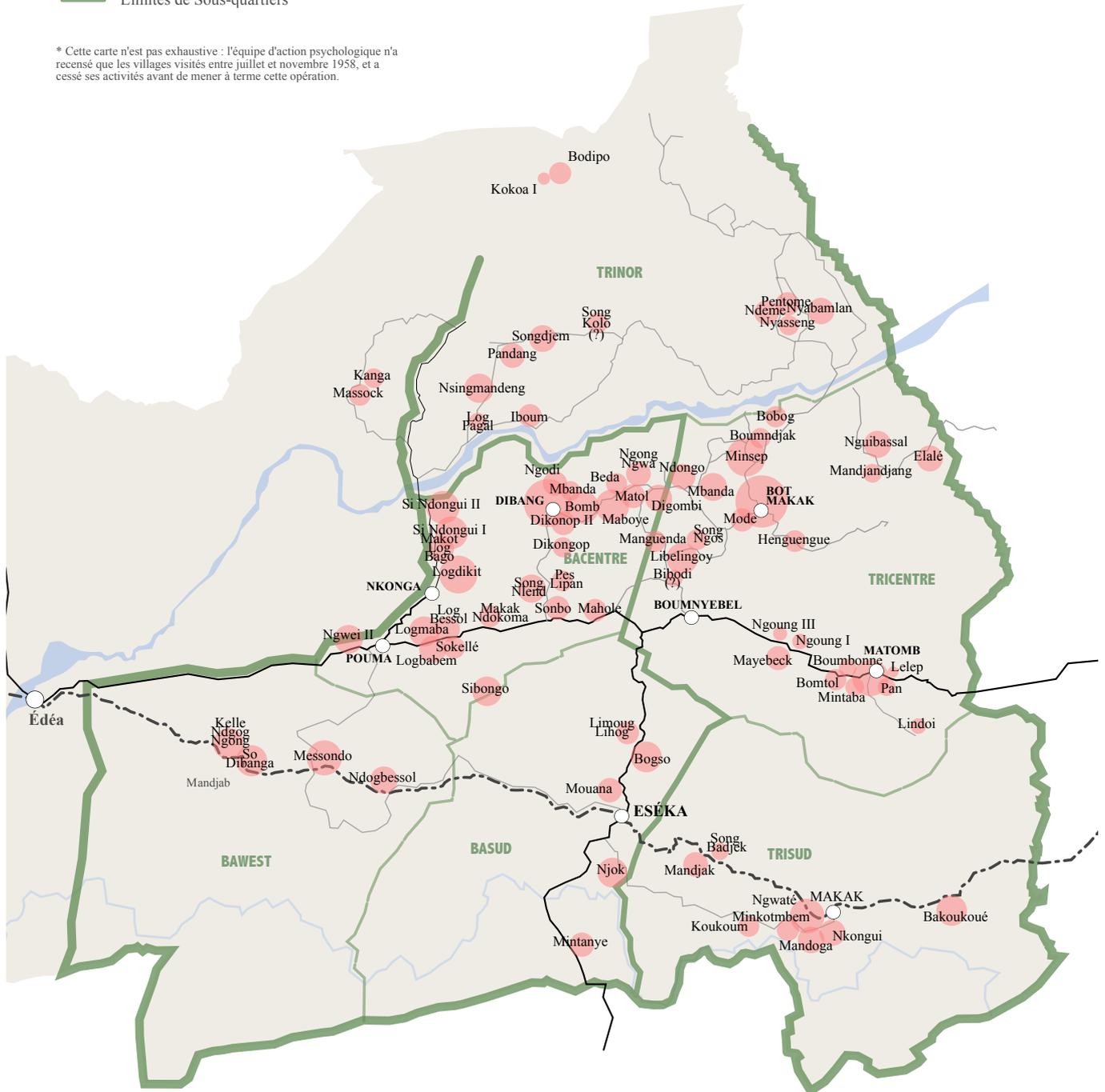
- Région de la Sanaga Maritime
- WOURI Régions limitrophes
- Principales villes
- Voie ferrée
- Principales routes et pistes
- Limites de la Zopac
- Limites de Quartiers
- Limites de Sous-quartiers

## Les "villages regroupés" et "non regroupés" recensés\* par l'équipe d'action psychologique (juillet-novembre 1958)

- Mbanda Nom des villages dont la population a été "regroupée"
- Localisation approximative du lieu de "regroupement"
- Nombre d'habitant-es recensés :



\* Cette carte n'est pas exhaustive : l'équipe d'action psychologique n'a recensé que les villages visités entre juillet et novembre 1958, et a cessé ses activités avant de mener à terme cette opération.



Le *mapénd*, le camp pour accueillir les déplacés, c'était à Mbahguè, proche d'Otélé aussi, alors que Nguimakong, c'est loin d'Otélé, mais on n'a pas déplacé tous les gens de Nguimakong pour le camp. Parce que les gens de Nguimakong qui étaient vers la chefferie, vers le centre, c'étaient des gens qui pouvaient recevoir, qui exerçaient le commandement. C'était un centre qui pouvait accueillir beaucoup de personnes, ou les natifs ne pouvaient pas se déplacer. Alors que nous, on nous a déplacés parce qu'on nous soupçonne d'être de connivence avec les maquisards.

À la différence du premier déplacement, celui sur Mbahguè conduit en effet à la création d'un camp en marge du village : « Les personnes déplacées n'ont pas été associées à la vie des gens des villages d'accueil. Elles ont eu un grand espace où elles étaient surveillées ». Elles ne font pas, pour autant, l'objet d'une prise en charge administrative : « Ce n'était pas l'administration qui [construisait les habitations]. C'est vous-même qui mettez des hangars [...], c'est eux-mêmes qui faisaient leurs baraques ». La mesure touche également sa famille maternelle, qui vit plus au nord, dans le village de Njong, dépendant de la chefferie Ndo-Nkong, dans le canton de Ndogbianga. Au début des années 1970, Alexandre Mbadi est allé vivre chez sa grand-mère maternelle, où il a recueilli le témoignage de son aïeule et d'autres victimes de la guerre, dont il souligne toute la violence. Vaste et constitué d'une forêt dense, le territoire de Njong aurait été choisi par le CNO pour implanter certains maquis accueillant des combattant-es de Ngambè, Ndom ou Somlolo, attirant en réaction l'attention de l'armée française : « Donc les Njong ont eu d'abord à subir l'arrivée des maquisards. Quand il y a les maquisards quelque part, sachez qu'il y aura les militaires qui vont venir chez vous. Donc, il y a eu tellement un combat atroce entre les maquisards qui étaient logés dans nos forêts et l'armée française qui venait chercher ces maquisards ». Les militaires décident alors de détruire systématiquement les habitations éparpillées formant le village de Njong : « Ils ont brûlé tout. Ils ont brûlé tout. [...] les populations, puisqu'on a brûlé leurs maisons, presque les champs, la population elle-même était obligée d'aller dans la brousse ». Selon Mbadi, qui s'appuie ici sur le témoignage de l'une de ses « tantes » – en fait, la fille d'une des sœurs de sa mère, qui vivait alors chez ses grands-parents maternels –, ces violences auraient conduit à un massacre de civil-es, à Log Tol, l'un des quartiers du village de Njong. Sans qu'il puisse en préciser la date, il affirme ainsi que les combattant-es du CNO, venus s'approvisionner à Log Tol, auraient alors été attaqués par une patrouille française : « Ils ont été surpris. Le problème, c'était qu'ils étaient avec des populations civiles. Ils sont venus prendre à manger au niveau du village. Et quand les militaires sont venus les attaquer, les militaires, indistinctement, ont tué les civils et les maquisards ». Le témoin mentionne « plus de cinquante victimes », dont une dizaine de maquisard-es, et un événement d'une telle violence qu'il pousse les survivant-es à se réfugier en brousse – dont sa tante, alors âgée de 13 ans : « [Les militaires] ont tellement traumatisé la population que la population, au lieu de venir à leur rencontre, elle est partie pour vivre en brousse pendant des semaines ». Qualifiée par le témoin de « maquis civil », écho des « maquis familiaux » mentionnés par les militaires français, cette situation impose aux populations concernées des conditions d'existence particulièrement précaires, tout en les exposant en permanence au risque de subir la violence de la guerre. Il faut alors l'intervention d'un gradé camerounais, Yonga Makok, qu'Alexandre Mbadi présente comme le fils du chef supérieur du canton de Ndogbianga, et dont l'épouse serait originaire de Njong, pour que les civil-es acceptent de quitter leur refuge pour se déplacer vers le chef-lieu, Ngonga. Les unités militaires imposent de fait le « regroupement » des civil-es à proximité du village de Ngonga, mesure qui concerne d'ailleurs la majorité des villages du canton :

Le village de Nkongjoun, le village de Nkong Masseng, le village de Poko, le village de Dikous, le village de Malou, le village de Dissat ont été chassés de chez eux pour rester dans le village Ngonga, Ngonga, capitale du canton de Ndogbianga. [...] le village qui a été le dernier à être emmené à Ngonga, c'était le village de Njong, d'où ma maman est originaire, d'où mes grands-parents sont originaires. Donc ils sont partis de chez eux pour Ngonga, à 10 km de chez eux. Et ils n'avaient même plus la possibilité de partir là-bas. On ne leur autorisait pas. [...]. On ne leur a pas construit un abri. On ne leur a rien donné. C'est chacun qui allait demander aux gens de Ngonga de leur accorder un endroit pour dormir chez eux.

Le lieu ainsi créé n'est cependant pas nommé *mapénd* – un camp situé en marge de la Cité, et enclos –, mais *magroup*, réduction du terme « regroupement<sup>598</sup> » : « Ce n'est pas un camp » souligne Alexandre Mbadi. L'administration n'a même pas délimité un espace. [Elle] a délimité tout le village de Ngonga. Là, les deux côtés de la route. Tout le village de Ngonga pouvait faire... six kilomètres des deux côtés. On vous demande de rester des deux côtés de la

598. Selon Alexandre Mbadi, cette différence terminologique relève de variations géographiques : « Le *mapénd* c'était chez les populations du Nyong-et-Kellé. Vous n'entendez pas là, le *magroup*. Alors que le *magroup*, c'est dans la population de l'actuelle Sanaga-Maritime, donc une partie de la grande Sanaga-Maritime ».

route ». Placées sous la surveillance d'une section des troupes coloniales<sup>599</sup>, ces populations massivement déplacées sont pourtant abandonnées à elles-mêmes : « On ne les assiste pas, on ne leur donne pas à manger, on ne leur fait absolument rien ». L'installation de sa grand-mère – dont le mari, « upéciste convaincu », est mort de maladie quelques mois avant le déplacement –, dépend alors de la solidarité familiale : originaire de Dissat, dont la population a également été déplacée au *magroup*, elle y retrouve des membres de sa propre famille paternelle, qui lui cèdent une chambre, le temps de construire sa propre maison – « son hangar », selon les termes d'Alexandre Mbadi. Comme beaucoup d'autres déplacé-es, elle ne peut, par la suite, rentrer dans son village, et reste à Ngonga : « Elle est morte dans le *magroup*. Elle est restée définitivement au *magroup*. [...] [Son] village a perdu tous ses gens<sup>600</sup> ».

Les archives militaires ne sont pourtant pas exemptes d'indicateurs permettant d'apporter des éléments sur cette histoire sociale des camps de « regroupement », relativisant l'assurance du lieutenant-colonel Lambertson sur la prétendue « docilité » des populations locales, en attestant par exemple de la persistance de liens entre les déplacé-es et les maquis. De fait, le « regroupement » n'empêche pas les combattant-es de conserver leurs attaches familiales, et même de transmettre leurs mots d'ordre dans les villages, d'y mettre en place des circuits de ravitaillement ou encore d'y prélever l'impôt<sup>601</sup>. Cette situation incite d'ailleurs Lambertson à durcir le ton à l'égard des civil-es, sommés de ne pas ravitailler les combattant-es pour mieux les forcer à se « rallier » : c'est dans cette perspective que des « villages de repli » sont créés à proximité du PC de chaque sous-quartier, afin d'assigner à résidence « les familles du sous-quartier qui sont convaincues de ravitailler les maquisards<sup>602</sup> ». Ces « villages », sur lesquels il existe peu de documents, ont, dans l'esprit, une vocation strictement punitive : « Leur but est de sanctionner les complicités avec les maquis. Tous les complices seront regroupés de force. C'est cependant une sanction qui peut être levée lorsqu'une preuve de loyalisme est donnée aux autorités coloniales, par exemple par le biais de renseignements sur les maquis ou des ralliements d'autres maquisards<sup>603</sup> ». Les familles concernées doivent être « hébergées » provisoirement au sein du poste, sous surveillance militaire, tout en étant incitées à construire des cases en dur et à mettre en culture des lopins de terre, dans des « villages » disposant de commodités sommaires et présentant « un aspect engageant » : « Il est en effet possible que le déplacement de famille ordonné pour punir la complicité avec des rebelles favorise à échéance, les ralliements, certains rebelles répugnant souvent à regagner leur village familial en raison des différents qui les oppose au chef ou à d'autres familles de ce village<sup>604</sup> ». L'un de ces villages est créé près de Makaï, « en bordure du poste militaire<sup>605</sup> ». Il compte 25 habitant-es début juillet, une population qui augmente ensuite du fait de l'arrivée de civil-es déplacé-es, considéré-es comme suspect-es par l'autorité militaire<sup>606</sup>, ou sanctionné-es pour leur attitude favorable à l'égard des maquisar-des : « Six habitants de Bibodi et leurs familles ont été évacués au village de repli de Makaï pour avoir, pendant 13 jours consécutifs, hébergés des maquisards<sup>607</sup> ». S'il est difficile de connaître le fonctionnement précis de ces camps, sinon qu'ils sont plus directement soumis à la discipline militaire, leur existence révèle à quel point le « regroupement », bien loin d'être cet espace de protection ou de sécurité sous l'angle duquel il est régulièrement présenté, relève d'un instrument disciplinaire pouvant être collectivement appliqué à une population dont la « loyauté » à l'égard de l'autorité légale est mise en doute : ainsi du village de Bian, dont le cas a été évoqué ci-dessus<sup>608</sup>. Sa menace constitue ainsi, en elle-même, une injonction au conformisme – soit, ici, à refuser de soutenir l'UPC. Une attitude « favorable » aux intérêts des autorités militaires peut ainsi se traduire par un « regroupement » plus lâche, comme c'est le cas des villages proches de la route Razel, qui relie Douala à Édéa – et abstraction faite du fait que le déplacement n'en reste pas moins obligatoire :

Compte tenu de la bonne volonté de la population le long de la route Razel [et] devant l'absence de preuves que cette population ait apporté une aide quelconque aux rebelles, le regroupement de celle-ci ne se fera pas sur le type « villages entourés de palissades » de la Subdivision d'Éséséka.

599. Les recherches menées au sein des archives n'ont pas permis d'identifier laquelle.

600. Voir Section 4 – D.

601. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 7, 19 février 1958, et n° 16, 23 avril 1958.

602. *Ibid.*

603. SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la séance de travail du 19 juin 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertson, 27 juin 1958.

604. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note de service, 5 juin 1958.

605. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 26, 3 juillet 1958.

606. Le village « vient de s'enrichir de 5 nouvelles recrues indésirables dans les regroupements », peut-on noter dans le BRH n° 30. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 30.

607. SHD, Vincennes, GR6H247, Le lieutenant-colonel Voisin, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958.

608. Voir Section 3 – Partie II.B.

Cependant tous les habitants devront s'installer sur des emplacements choisis par eux le long des pistes automobilisables, aucun d'entre eux ne devant rester [sic] en brousse<sup>609</sup>.

Le « regroupement » n'est pourtant pas systématique : certains villages ne sont pas concernés par la mesure, même s'il reste difficile d'en dresser la liste – comme, d'ailleurs, celle des « villages regroupés ». Aucun recensement sérieux ne semble avoir été effectué au cours de la période, et les rares bilans disponibles ont été dressés sans empirisme. Ils soulignent pourtant le caractère massif et brutal de la mesure : « Sur un total de 60 000 habitants, 30 000 ont été regroupés le long des routes où leur surveillance et leur protection sont plus faciles, et 10 000 se sont retirés dans les centres urbains » affirme une note de la Sûreté dès janvier 1958, moins de deux mois après la création de la Zopac – ce que dit tout de l'urgence dans laquelle ont dû être menées ces opérations<sup>610</sup>. À partir du mois de juillet, les tournées d'« action psychologique » conduisent à recenser la population des « villages » de la Sanaga-Maritime, dont la majorité est alors déplacée dans les camps : les BRH, qui en portent la trace, permettent ainsi de recenser, fin novembre, un minimum de 17 554 individus déplacés – 6 846 enfants, 5 896 femmes et 4 671 hommes –, chiffre cependant probablement bien en deçà de la réalité, puisque ces visites s'arrêtent avec la Zopac sans avoir atteint un recensement exhaustif des camps<sup>611</sup>.

## 2. L'« ACTION PSYCHOLOGIQUE », UNE VIOLENCE CULTURELLE ET POLITIQUE À L'ENCONTRE DES CIVIL·ES

Dès le départ, le « regroupement » est associé à une « action psychologique » constituant le nerf d'une stratégie de « persuasion » destinée à amener les populations civiles à soutenir le gouvernement camerounais<sup>612</sup>. En la matière, l'intérêt porté par les acteurs civils et militaires à la question est indissociable de l'influence croissante des réflexions sur la « guerre révolutionnaire ». Dans les textes des théoriciens de la DGR, la « menace subversive » est en effet associée à des actions politiques bien plus qu'à des velléités d'affrontement direct : d'où la nécessité de développer des principes et pratiques d'« action psychologique », terme qui remplace peu à peu celui, trop connoté, de « propagande<sup>613</sup> ». La guerre d'indépendance indochinoise donne l'impulsion décisive à cette institutionnalisation, sous l'influence du général Jean de Lattre de Tassigny, puis du général Raoul Salan, qui organise un Service de Propagande (1952), vite rebaptisé en Bureau de la guerre psychologique (1953), et dont la mission est d'instruire les militaires à ces formes nouvelles de la guerre, de « rallier » la population indochinoise et « d'intoxiquer » les combattants du Viêt-Minh<sup>614</sup>. L'expérience marque durablement les réflexions sur « le maintien de l'ordre » en métropole et dans les colonies au début des années 1950<sup>615</sup>. Dans le contexte de la guerre froide, les cadres militaires se persuadent que l'« action psychologique » peut permettre d'obtenir des résultats importants sans engager de moyens conséquents – et ce à l'heure où la course au nucléaire capte une partie croissante des ressources budgétaires dont l'armée dispose. De telles réflexions ont une influence considérable sur les généraux français, notamment sur le général Paul Ély, ancien Haut-Commissaire et Commandant en chef en Indochine après Diên Biên Phu, pour qui les guerres d'indépendance se jouent autant sur le terrain militaire que sur celui des idées. Le conflit en Algérie, ou encore la crise du canal de Suez, le renforcent dans cette conviction, alors qu'il assure les fonctions de chef d'État-major général des armées depuis mars 1956 :

L'importance croissante du fait idéologique tout naturellement développe et exalte les aspects psychologiques des actions politico-militaires, à tel point que c'est la trame psychologique d'un conflit qui semble, à la limite, ordonner ces actions et en réaliser l'unité. Non seulement, dans un contexte psychologique approprié, une action militaire peut obtenir de grands résultats avec de faibles moyens, mais encore la propagande arrive à transformer la nature même des faits, allant jusqu'à tourner une défaite militaire en manœuvre payante en définitive<sup>616</sup>.

609. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lamberton, Ordre particulier n° 12, 11 septembre 1958.

610. SHD, Vincennes, GR10T180, La direction de la Sûreté, Fiche sur la situation au Cameroun, 30 janvier 1958.

611. Étude réalisée à partir des BRH de la Zopac. SHD, Vincennes, GR6H241, 242 et 246.

612. Michel Marc (2000), « "Action psychologique" et "propagande" au Cameroun à la fin des années cinquante », in *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international tenu à la Sorbonne les 23, 24, 25 novembre 2000*, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-Mer, pp. 361-378.

613. On retrouve toutefois régulièrement ce dernier dans les archives consultées.

614. Villatoux Marie-Christine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, op. cit., pp. 269-290.

615. SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lamberton, DE 2023 PA 101, Jean Lamberton, « La guerre psychologique », Cours à l'École Supérieure de guerre, 1954-1955, p. 18.

616. Ély Paul, « Notre politique militaire », *Revue de Défense nationale*, juillet 1957, n°149, pp. 1033-1051.

L'« action psychologique » est l'une des principales pratiques adoptées par les partisans de la DGR en Algérie. Après la création d'un Bureau régional d'« action psychologique » sur le modèle indochinois, celle des Compagnies de haut-parleurs et de tracts (CHPT) et d'un corps d'officiers itinérants chargés d'organiser des réunions d'orientation à destination de la population, la rédaction du texte *Toutes Armes 117*, « Instruction provisoire sur l'emploi de l'arme psychologique », impose, en août 1957, ces pratiques dans le corpus de techniques destinés à agir sur les populations algériennes. Le texte, qui établit une distinction entre la « guerre psychologique » faite à l'ennemi, et l'« action psychologique » destinée aux « populations amies, alliées ou neutres<sup>617</sup> », définit cette dernière comme « la mise en œuvre coordonnée de mesures et de moyens variés destinés à éclairer l'opinion, et à orienter les sentiments, l'attitude et le comportement de milieux neutres ou amis, dans l'intention ; de contrecarrer l'influence adverse ; de se ménager la sympathie agissante des neutres ; de fortifier la détermination et la volonté combattive des milieux amis<sup>618</sup> ». Sa diffusion précède de quelques jours la création, sur proposition du lieutenant-colonel Lacheroy, des 5<sup>e</sup> bureaux, spécifiquement chargés de l'« action psychologique » dans les États-majors régionaux de l'armée de terre – et le triomphe des théoriciens de la DGR, qui s'imposent alors, jusqu'en 1960, comme les principaux protagonistes de l'élaboration du référentiel d'action de la guerre qui se joue en Algérie<sup>619</sup>.

En comparaison, l'« action psychologique » telle qu'elle se développe en Sanaga-Maritime semble quelque peu artisanale. Les principaux protagonistes de l'appareil répressif y sont pourtant favorables, et ce dès 1955 : « La mise en œuvre d'importants moyens d'information et de lutte psychologique » figure ainsi au premier rang des activités suggérées par le comité « sur l'étude des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre » qui se réunit lors de la conférence organisée à Ngaoundéré par Pré<sup>620</sup>. De même, « le plan d'ensemble » élaboré par Doustin après les actions armées de décembre 1956 accorde une place centrale à la « propagande » à mettre en œuvre contre l'UPC<sup>621</sup>, fait sur lequel il s'accorde parfaitement avec le lieutenant-colonel Lambertson, qui a enseigné la question à l'École d'État-major en s'appuyant sur des exemples historiques et en faisant travailler ses étudiants sur des textes de Serge Tchakhotine ou de Raymond Aron<sup>622</sup>. Ce n'est toutefois pas à cet officier supérieur que revient l'initiative de l'« action psychologique » en Sanaga-Maritime, mais sur l'impulsion de Messmer et de Doustin qui, soucieux de combattre l'UPC sur son propre terrain, la mission est confiée, dès novembre 1957, à l'administrateur Louis Capelle. Ce dernier est chargé de recruter une quinzaine d'agents et de les former à une « propagande éducative<sup>623</sup> » à diffuser auprès des civil-es. Selon Lambertson, Capelle fait alors rédiger des « compositions » à ses agents, opposant l'action de l'administration à l'influence de l'UPC, qu'il réarrange en une quinzaine de petites histoires : traduites, elles sont apprises par cœur par les propagandistes qui les récitent dans les « classes de propagande » qu'ils assurent dans les villages<sup>624</sup>. À ces « histoires » sont bientôt substitués six thèmes, par l'administrateur ou par son successeur : Capelle ayant été nommé chef de subdivision d'Éséká, ses activités sont brièvement assurées par la gendarmerie, avant qu'il soit remplacé par un journaliste, André Boyer, partisan de l'administration coloniale et fondateur du *Journal des villages du Nyong et Sanaga* – un périodique de diffusion restreinte, consacré à soutenir l'effort de réforme rurale des milieux voisins de la capitale<sup>625</sup>. Comme ce dernier le souligne dans son premier rapport d'inspection, l'« action psychologique » se limite alors, pour les propagandistes, à apprendre par cœur ces thèmes, qu'ils récitent dans les villages. Leurs fils conducteurs, ricochant de prétendus proverbes basaa en fables de La Fontaine et en références bibliques, soulignent, par leurs intonations, une stratégie discursive reposant sur l'infantilisation des Camerounais-es. Le premier évoque « l'histoire d'un père qui avait deux enfants », l'aîné, « plus intelligent », mais « orgueilleux et pressé d'arriver très haut », et le second, « raisonnable et modeste », soulignant « les méfaits causés par le fils orgueilleux, les maux qui en ont résulté pour le pays Bassa », et pourquoi « le père comme dans la coutume Bassa a donné son héritage et le commandement au fils raisonnable<sup>626</sup> ». Cet aîné est une allégorie de l'UPC, que le deuxième

617. Villatoux Marie-Christine et Villatoux Paul, *La République et son armée...*, *op. cit.*, p. 406.

618. Le *TTA 117*, cité in *Ibid.*, p. 400.

619. Marie-Christine Villatoux et Paul Villatoux (2001), « Le 5<sup>e</sup> Bureau en Algérie », in Jauffret Jean-Charles, Vaïsse, Maurice (2001), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Paris, Complexe, pp. 399-419 ; Leroux Denis, « Une armée révolutionnaire... », *op. cit.*

620. AFGC, RPF665, Dossier C : Programme de la conférence de Ngaoundéré, 22 et 23 juillet 1955.

621. ADF, Nantes, 743PO1/6, Daniel Doustin, Note, « Objet : les événements actuels au Cameroun », s.d.

622. Tchakhotine Serge (1951), *Le viol des foules par la propagande politique*, livre paru en 1939 mais brûlé par la Gestapo ; Aron Raymond (1951), *Les guerres en chaîne*, Gallimard.

623. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

624. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

625. Voir Section 2 – Partie I.A.

626. Les six thèmes sont consultables au SHD. SHD, Vincennes, GR6H243, Lettre du moniteur d'instruction civique Alphonse Yobol, membre de l'école populaire d'instruction civique, aux représentants du gouvernement camerounais et de l'autorité administrative (Zopac et gendarmerie compris), 5 mai 1958.

évoque explicitement comme un mouvement sous influence extérieure, servi par des individus « désireux de satisfaire leurs ambitions personnelles » et qui ont trompé les Basaa, « humbles villageois, généralement très peu instruits et incapables de distinguer les propos mauvais ». Les troisième et quatrième exposent la propagande upéciste, accusée d'avoir multiplié les « promesses sans lendemain » autour du « mot magique » d'indépendance, afin de compromettre les civil-es dans la « voie du désordre ». Le cinquième revient sur cette compromission, qui n'a pour but que de déclencher une « répression aveugle » plaçant la population entre l'État et les combattant-es upécistes – selon un imaginaire mobilisant là encore un procédé de bestialisation de l'adversaire, et empruntant sa sémantique à la cynégétique : « Villageois, habitués à vos forêts, songez à une scène de chasse. La bête sauvage (le maquisard) cherche à placer entre elle et le chasseur (les forces de l'ordre) le pisteur innocent pour que celui-ci soit atteint par sa balle ; il faut que le pisteur écoute les conseils du chasseur afin de marcher près de lui, le guider vers la bête et que tous deux, ensemble, ils parviennent à l'abattre ». Le dernier thème est consacré à « l'évolution du Cameroun ». Proposant un retour sur l'histoire des deux fils, il se contente d'en livrer le dénouement : « Pas rancunier, et malheureux que son frère se soit égaré, [le second] lui a adressé des paroles de paix pour le rappeler près de lui. C'est ainsi que le 9 novembre 1957, à Boumnyebel, le Premier ministre Mbida a invité tous les combattant-es non criminel-les à revenir dans leurs villages où ils et elles seraient accueillis dans la joie ». Dans le récit des propagandistes, celles et ceux qui se « rallient » prennent alors conscience de leur « erreur » :

Les maquisards s'aperçoivent que le Cameroun avait continué de vivre et d'avancer pendant qu'ils vivaient en brousse comme des bêtes sauvages : ils reconnaissent que de mauvais bergers, avec des paroles mensongères, les avaient trompés et les conduisaient à la mort. Ils ont envié le frère plus intelligent et plus sage et se sont bien promis de travailler dorénavant avec lui pour franchir les autres étapes de l'évolution du Cameroun<sup>627</sup>.

Si ces thèmes continuent d'être « enseignés » jusqu'en avril 1958, ils font l'objet de sévères critiques de Boyer, dès sa prise de poste en février. Son arrivée favorise la réorganisation de la propagande. Peu après sa nomination, il effectue une tournée d'inspection dans toute la Zopac et évalue les propagandistes – qu'il préfère, lui, nommer « moniteurs » –, dont il dresse un bilan négatif : l'« action psychologique », écrit-il, « se limite à faire apprendre les thèmes ». Il ajoute : « Aux questions posées soit par les élèves simples soit par des activistes adverses, les moniteurs s'embrouillent, se perdent dans des discussions sans fin et perdent la face, l'élément confiance capital en matière d'action psychologique n'existe alors plus<sup>628</sup> ». S'il faut, selon lui, « retenir la forme pédagogique » de l'action, il faut aussi « raccourcir le volume à retenir », abandonner les proverbes français (incompris) et les autres, « qui n'ont de Bassa que le nom », ou encore revoir l'articulation des thèmes, peu maîtrisés par les « moniteurs », déformés par les civil-es, et inefficaces pour les « durs », parce qu'ils « ne font que très rarement<sup>629</sup> ». Cette expression souligne l'influence de la psychologie pavlovienne, mais aussi celle de Serge Tchakhotine, sur la conception de l'« action psychologique » par Boyer : « La foule humaine est composée de 90% de personnes violables par les procédés de la psychologie objective et sont des sujets idéaux de réflexes conditionnés », tandis que seuls « 10% des humains [sont] immunisables [sic] après un certain entraînement ou une certaine culture », écrit le journaliste dans l'un de ses tous premiers rapports, largement inspiré par la pensée de l'auteur du *Viol des foules par la propagande politique*, réédité en 1952<sup>630</sup>. L'idée selon laquelle « les réactions des masses [sont] en fonction directes et décroissantes : de l'instinct combattif, de l'instinct alimentaire, de l'instinct sexuel, de l'instinct maternel », évoque la théorie de l'instinct développée par Tchakhotine autour des quatre « pulsions fondatrices » : la « pulsion combative », la « pulsion alimentaire », les « pulsions sexuelles » et les « pulsions parentales<sup>631</sup> ». Boyer s'inspire de cette théorie pour déterminer les principes d'action qu'il entend mettre en œuvre en Sanaga-Maritime, et la reprise textuelle du titre de l'ouvrage, bien qu'il en pervertisse l'objectif politique, exprime toute la violence de l'action qu'il envisage de mettre en œuvre pour contraindre psychologiquement les populations locales à changer leurs opinions : « On traitera et s'adressera différemment suivant que l'on cherchera à agir sur la masse des 90% de violables ou sur celle des 10% de résistants : on suggestionnera les 90% ; on persuadera et on raisonnera les 10% ». Il n'en décrit pas moins son ambition comme relevant d'une « propagande enthousiaste » en faveur du gouvernement : suggérer la peur, « non de l'UPC », mais « de voir l'action de l'UPC détruire la nation camerounaise » et faire entrevoir une issue à cette

627. *Ibid.*, thème n° 6.

628. ADF, Nantes, 743PO1/9, André Boyer, Rapport sur la tournée d'inspection accomplie du 9 au 20 février dans la zone de Pacification de la Sanaga-Maritime et relative à l'« action psychologique », 20 février 1958.

629. *Ibid.*, pp. 3-6.

630. ADF, Nantes, 743PO1/9, André Boyer, Rapport sur l'« action psychologique » en Sanaga-Maritime, 25 décembre 1957.

631. Mercier Arnaud, « Sur *Le Viol des foules...* », art. cité.

peur, qui passe par « la destruction psychologique de l'UPC et la construction de la nation camerounaise selon le mode démocratique que nous suggérerons ». Il insiste, aussi, sur la nécessité de diversifier les moyens, de recourir à la presse, aux affiches (« les coins psychologiques enfoncés dans les crânes des 90% », écrit-il dans un langage qui exprime explicitement toute la violence visant la population), aux « papillons » (ces petits bouts de papier sur lesquels sont inscrits quelques mots doivent être, pour Boyer, « les commandos qui détruiront les sophismes adverses ») et aux tracts (qui « communiqueront notre propagande à l'adversaire »), à la radio et au cinéma – réclamant, pour coordonner le tout, la création d'une direction de la propagande centralisée et divisée en multiples sections d'action<sup>632</sup>.

À l'issue de sa tournée en Sanaga-Maritime, son programme se fixe pour but « de faire revenir les égarés à la vie normale et de convaincre la masse de l'action réellement nationaliste et sincère du gouvernement camerounais<sup>633</sup> ». Il propose ainsi d'ouvrir, dans les camps de « regroupement » importants, des Écoles populaires d'instruction civique (Epic), et la mise en œuvre « d'équipes audiovisuelles d'action civique et sociale » chargées d'organiser des séances de cinéma, des actions sanitaires et économiques, des démonstrations agraires assurées par le Secteur de Modernisation de la région du Centre-Sud – lequel, succédant au Semac (Secteur Expérimental de Modernisation des Cacaoyères), a pour objectif de contribuer à l'encadrement technique de la réforme des pratiques agraires en milieu rural. Boyer entend, surtout, réorganiser la formation et l'action des « moniteurs », qui doivent abandonner leurs thèmes pour un « questionnaire », qu'il qualifie de « catéchisme d'un nouveau genre<sup>634</sup> » – soit une série de 21 questions courtes que l'agent doit apprendre et faire apprendre, suivant ce cheminement : expliquer ce qu'est l'Epic, comment elle s'oppose à l'UPC en permettant de former de « bons nationalistes » qui pourront accéder à l'indépendance sans avoir à faire la guerre, et sur la nécessité, pour cela, de faire confiance au gouvernement camerounais et à la France<sup>635</sup>. Les questions s'accompagnent de commentaires à maîtriser pour répondre aux éventuelles demandes de précisions ou aux contestations, égrenant les simplifications sur la violence de l'UPC<sup>636</sup>, la légitimité du gouvernement<sup>637</sup> – ou l'avenir d'un Cameroun libéré d'un conflit qui grève son développement :

La paix revenue, on pourra procéder à de justes élections où tous les députés pourront exposer leur programme sans avoir peur. Alors les Bassas feront leur rentrée dans la communauté camerounaise. Ils lui apporteront leurs idées propres et leurs qualités personnelles. Le Cameroun, avec son cacao, ses bois, ses palmes, son coton, son arachide, ses bananes, son café, est un des plus riches territoires de l'Afrique centrale. Tous ses fils s'unissant et travaillant en union totale, il ne fait aucun doute qu'avec l'aide financière de la métropole française, il ne puisse devenir un des joyaux de l'Afrique Noire et le plus grand État par son rayonnement de l'Afrique tout entière<sup>638</sup>.

D'autres documents proposent, sous forme de questions-réponses, de définir les termes nécessaires à « l'instruction civique » des citoyens (patrie, nation, État, indépendance, démocratie, commune), notamment celui de *totalitarisme*, qui, selon Boyer, concernerait surtout les États « communistes » : « Le totalitarisme réussit en général à s'établir chez les peuples qui n'ont pas eu le temps d'apprendre à aimer suffisamment la liberté et la démocratie pour être capables de leur sacrifier leur vie. C'est un mal qui guette l'Afrique : ou les peuples africains seront démocrates, ou ils seront totalitaires et retourneront à un esclavage plus dur encore que le premier<sup>639</sup> ». L'« action psychologique » telle qu'elle se déploie en Sanaga-Maritime ne fait pas exception à la règle : elle hérite de ces représentations coloniales enclines à penser arbitrairement les colonisés-es comme réfractaires par essence à l'idéal démocratique, puisque d'abord et surtout sensibles aux valeurs traditionnelles, au prestige de la puissance, à l'exercice de la force.

Ce programme est validé par Doustin, qui demande à Boyer d'intégrer les anciens thèmes dans le questionnaire, et de davantage « imager » celui-ci, afin de créer un « choc<sup>640</sup> ». Il lui propose de sélectionner une centaine d'agents,

632. *Ibid.*, p. 27.

633. ADF, Nantes, 743PO2/43, André Boyer, Note, « Objet : pour une action psychologique efficace en faveur du retour au calme en Sanaga-Maritime », 20 février 1958.

634. *Ibid.*, p. 3.

635. ADF, Nantes, 743PO1/9, André Boyer, Documents relatifs à l'action psychologique, s.d.

636. « Là où est la violence de l'UPC, il n'y a plus de liberté d'opinion, c'est la dictature totalitaire, il n'y a plus de démocratie. Là où il n'y a pas l'UPC, il y a la liberté de choisir son élu ; là existe réellement la démocratie. » ADF, Nantes, 743PO1/9, André Boyer, Documents relatifs à l'action psychologique, s.d., p. 1.

637. « La France n'a jamais voulu assimiler le Cameroun : elle a volontairement placé ce territoire sous le régime de la Tutelle, elle a placé depuis le premier jour un Haut-Commissaire spécial à Yaoundé, elle ne l'a pas administré avec d'autres territoires voisins, elle a respecté l'individualité du Cameroun. La France a aidé la Nation camerounaise à se former en réalisant son unité administrative ». *Ibid.*, p. 3

638. *Ibid.*, p. 4.

639. *Ibid.*, texte intitulé : « Faisons un peu d'histoire ».

640. SHD, Vincennes, GR6H246, Lettre de Daniel Doustin à André Boyer, « Objet : propagande en pays Bassa », 27 février 1958.

et d'envisager l'ouverture d'un cours dans chaque poste de gendarmerie. Si Boyer souhaite d'abord les former lors de stages de trois jours, selon un mode de vie « totalement communautaire » qui n'est pas sans évoquer un processus d'endoctrinement<sup>641</sup>, c'est un séminaire de deux semaines qui, après élimination des « moins bons », est finalement organisé « en brousse », à Khan, près de Ngambè. Les « moniteurs » sont ensuite mis à disposition des postes militaires, d'où ils partent faire la tournée des villages<sup>642</sup>. Ils doivent y « faire apprendre par cœur, en français ou en bassa, les questions et réponses 1 à 21 des thèmes qu'ils possèdent » et « l'explication des mots clefs des thèmes (10 mots) ». La Zopac demande aux commandants locaux de « mettre à leur disposition », pour une durée de quinze jours, un groupe de 25 personnes (10 hommes de moins de 25 ans, 10 adultes, 5 femmes), « des éléments favorables et non favorables et surtout les réfractaires influents », puis de contrôler « leur assiduité ». En mai 1958, Boyer dresse un premier bilan de ce qu'il qualifie de « période de rodage » de l'« action psychologique ». Quarante « moniteurs » d'Épic ont ainsi suivi un stage de formation avant d'être affectés dans les camps de « regroupement », tandis qu'une équipe mobile s'est formée sous sa direction et celle de Jacques Njembé, un ancien animateur ayant dirigé l'équipe cinéma du Semac et qui vient d'être nommé chef de poste du paysannat à Nyanon. À l'issue d'un itinéraire qui les a conduits dans toute la Sanaga-Maritime, Boyer souligne que l'équipe a contrôlé seize agents, dont « 3 ont été remerciés, 2 sont en sursis et 11 sont valables » : « Ils ont formé civiquement 650 citoyens dont 400 ont bien assimilé l'enseignement et savent répondre correctement aux questions et donner des explications<sup>643</sup> ». L'équipe a aussi assuré « 16 séances de cinéma sur 20 jours [qui ont] rassemblé 7 300 personnes », alternant la projection de films sur les actualités camerounaises (« La foire de Nanga Eboko », « Le football à Yaoundé », « Le centre cacaoyer de Nkoemvone » ou « Le 11 novembre à Ngaoundéré ») et d'autres, plus thématiques : « La France au travail » (sur la visite de notables camerounais en métropole), « Épaves » (« Un film sous-marin du commandant Cousteau »), « L'école du bon planteur » (« La vie de Messi de Mbalmayo, qui a réussi à bien entretenir sa plantation et à en tirer un grand profit ») ou « Ali Baba » (« Un film distrayant<sup>644</sup> »). Il demande à Éséka une augmentation de ses moyens – que cependant il n'obtient pas : il a déjà été licencié sur décision du chef de la région Jacques Rivaille au prétexte d'un « comportement privé [qui] laisse pour le moins à désirer et risque de nous procurer de nombreux ennuis<sup>645</sup> » – qui semble surtout relever de malversations financières. Lorsqu'il prévoit la création d'une caisse noire pour le successeur de Boyer, Rivaille écrit en effet :

Cette dernière rubrique n'existait pas du temps de M. Boyer, me fera-t-on remarquer. L'expérience nous a montré que, compte tenu de la personnalité de celui-ci, il était difficile de l'envisager ; de rapides calculs que j'ai faits récemment à Éséka, il ressort que d'avril à mai, M. Boyer a versé seulement 80 000 frs aux propagandistes, alors qu'il en a reçu 160 000 à cet effet. Ceci se passe de tout commentaire<sup>646</sup>.

Son renvoi n'entraîne pas, pour autant, l'abandon de son action, dont le Haut-Commissaire et son délégué estiment, au contraire, après la tournée en avril 1958 du nouveau Premier ministre Ahidjo en Sanaga-Maritime, qu'elle doit être renforcée<sup>647</sup>. Son organisation est confiée à l'armée – qui, d'ailleurs, n'est pas restée en retrait depuis la création de la Zopac. Prescrite par Lambertson dès décembre 1957<sup>648</sup>, elle devient rapidement l'une des multiples missions incombant aux unités militaires : « Indépendamment de la propagande éducative élaborée et diffusée par l'administration, les commandants de secteurs doivent soutenir une propagande en faveur des ralliements et, aussi, pour saper l'action du CNO<sup>649</sup> ». C'est dans cette perspective que « des slogans simples sous formes de graffiti » sont inscrits en français sur les murs des écoles (« UPC = Tsé tsé. Elle pique, elle endort, elle tue ») ou des villages (« L'armée veut que vous viviez en paix, aidez-là ») ou sur les routes, en basaa (« Nous punissons les grands, nous pardonnons aux petits »). À la fin de la première phase, la Zopac envisage également de distribuer des tracts pour

641. « Les gars sont forcés de rentrer chez eux gonflés à bloc, il suffit de les reprendre tous les trois mois. » SHD, Vincennes, GR6H246, Lettre d'André Boyer à Daniel Doustin, 4 mars 1958.

642. ADF, Nantes, 743PO2/43, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note sur l'organisation de l'action psychologique en Zopac, sans date.

643. ADF, Nantes, 743PO2/43, André Boyer et Jacques Njembé, Note, « Objet : organisation d'action psychologique et d'éducation rurale : *Mieux vivre* », 15 mai 1958.

644. Il demande d'autres bandes, dont « Un charlot », « Une actualité montrant la réalité du Gouvernement camerounais », ou un film « sur une ferme de France ».

645. ADF, Nantes, 743PO2/43, Lettre du chef de région Jacques Rivaille au Premier ministre Ahmadou Ahidjo, 8 mai 1958.

646. *Ibid.*, Lettre du chef de région Jacques Rivaille au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 17 juin 1958.

647. ADF, Nantes, 743PO2/43, Rapport de Daniel Doustin au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 23 avril 1958, accompagné d'une note manuscrite faite par le délégué du Haut-commissaire à Douala après sa tournée en Sanaga-Maritime (15-19 avril 1958).

648. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 1, 9 décembre 1957.

649. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

inciter les combattant-es à se « rallier », demandant des projets et des maquettes aux responsables de sous-quartiers, des illustrations assorties de textes courts et suggestifs faisant appel aux « instincts de conservation » des combattant-es<sup>650</sup>. Plus tard, ce sont des « panneaux d'information-propagande » destinés à recevoir les coupures de presse, les tracts et les slogans fournis par la Zopac, qui sont installés à proximité des écoles des villages<sup>651</sup>. Le licenciement de Boyer entraîne la reprise de ses activités sous les ordres de Lambertson, qui en confie la responsabilité au lieutenant Soult<sup>652</sup>, après en avoir fixé le cadre directif : « Le but à atteindre est connu : substituer [à] l'idiologie [sic] répandue par l'UPC une conception raisonnable et saine du rôle [que] la population bassa peut et doit jouer pour concourir à l'édification d'une nation camerounaise moderne<sup>653</sup> ». Il s'agit pour cela, écrit Lambertson, de « convaincre les Bassa que l'UPC a définitivement échoué et qu'elle sera nécessairement éliminée de la scène politique camerounaise, car la “magie” européenne (dynamisme intellectuel, expérience technique, efficacité matérielle) l'emporte indiscutablement sur la “sorcellerie” basaa<sup>654</sup> ». Une perspective qui, pour le lieutenant-colonel, doit permettre de déconstruire le « mythe de l'indépendance », auquel il entend substituer les mots d'ordre de « concorde » et de « collaboration ». Les moyens qu'il prescrit reprennent ceux de Boyer, même si les propagandistes doivent « persuader » et non plus « enseigner », signant l'abandon des cours de propagande au profit de discussions du soir.

À la demande du chef de région, Jacques Rivaille<sup>655</sup>, un crédit mensuel de 200 000 francs est mis à disposition du lieutenant Soult dès juillet pour assurer le financement de ce programme<sup>656</sup>. L'officier reprend alors en main la formation d'un nombre, réduit, des « moniteurs » de Boyer<sup>657</sup>, avant de se consacrer aux réunions dans les espaces concernés – dont un rapport du lieutenant-colonel Voisin, commandant provisoirement la Zopac en juillet et en août, dresse le bilan<sup>658</sup>. Ces réunions, sous la direction d'un agent, qui passe la journée dans un espace pressenti, commencent après désignation d'un président et d'un secrétaire, puis détermination d'un ordre du jour. Les populations sont invitées à s'exprimer « sans crainte », « l'agent d'information » n'étant pas censé intervenir : les sujets discutés concernent principalement, les palissades, le « regroupement », la vie économique, les « ralliements », l'UPC – et l'utilité de ces réunions. Voisin note lui que les personnes présentes en profitent souvent pour exprimer leurs doléances à propos des palissades, « parce qu'elles donnent à la population l'impression d'être prisonnière et qu'elles sont la conséquence du regroupement qui empêche de cultiver comme il le faudrait les plantations de cacao<sup>659</sup> ». Soult livre des conclusions similaires dans le compte-rendu qu'il dresse de son action, fin août : « Les propos tenus n'ont jamais été tendres à notre égard et cela pour cause, car on ne déplace pas des gens, on ne change pas leurs habitudes, sans s'attirer des critiques acerbes<sup>660</sup> ». Il estime toutefois qu'elles ont permis de faire progresser les objectifs de son « action psychologique » : la condamnation de la violence de l'UPC, la certitude que l'armée est appelée à rester en Sanaga-Maritime, la disparition corrélative des maquis. En la matière cependant, il manque le point de vue des civil-es, objets de cette action : les populations regroupées ne laissent d'elles-mêmes aucune trace dans les archives, et les témoignages manquent dans cette région pour écrire une histoire plurielle de la réception d'une telle propagande d'État.

Le lieutenant Soult insiste par ailleurs, dans son rapport, sur la nécessité de contrôler l'évolution de l'opinion en appuyant particulièrement l'hypothèse d'une pérennisation des camps de « regroupement », « de manière à ce qu'il en subsiste quelque chose après notre départ ». Il faut pour cela, dit-il, amener « la population à penser comme nous désirerions qu'elle le fasse. La raison de sécurité doit être d'abord mise en avant, ensuite celle du bien-être futur<sup>661</sup> ». En août 1958, la « nécessité du regroupement » devient le principal axe de l'« action psychologique » menée dans la Zopac<sup>662</sup>, qui s'essouffle, cependant, rapidement : en novembre, estimant que la mission confiée à l'armée est parvenue à son but avec la destruction des principaux maquis, et la mort du leader Um Nyobè –, le Haut-Commissaire met

650. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note de service : « Propagande », 27 mars 1958.

651. SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note de service, « Objet : propagande », 12 mai 1958.

652. SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la séance de travail du 19 juin 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertson, 27 juin 1958.

653. SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Directive générale : « L'action psychologique à conduire en Zopac », 17 juin 1958.

654. *Ibid.* Il précise : « Il est évident que cette double conclusion doit être seulement suggérée et jamais formulée ».

655. ADF, Nantes, 743PO2/43, Lettre du chef de la région Jacques Rivaille au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 17 juin 1958.

656. SHD, Vincennes, GR6H243, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au chef de région Jacques Rivaille, 7 juillet 1958.

657. *Ibid.*, Note de service du lieutenant-colonel Lambertson, « Objet : moniteurs d'action psychologique », 18 juin 1958.

658. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Voisin, commandant provisoirement la Zopac, Rapport au sujet des réunions de villages, 30 juillet 1958.

659. *Ibid.*, p. 2.

660. *Ibid.*, Le lieutenant Soult, chef de l'action psychologique de la Zopac, Fiche concernant l'action psychologique menée en Sanaga-Maritime, 29 août 1958.

661. *Ibid.*

662. SHD, Vincennes, GR6H243, Le lieutenant Soult, Fiche concernant l'action psychologique à mener à la suite de la réunion du 28 octobre 1958, 30 octobre 1958.

un terme aux actions de propagande et décide de limiter l'« action psychologique » aux seules séances de cinéma et d'action phytosanitaire, sous la direction de Jacques Njembe<sup>663</sup>.

### 3. LE SORT DES POPULATIONS DÉPLACÉES : DU « DÉRACINEMENT » À LA « VILLAGISATION » ?

Pour leurs défenseurs, les séances d'« action psychologique » ont pourtant, et surtout, permis de souligner la nécessité d'un plan de réformes économiques et sociales conséquent, à même de pérenniser les résultats obtenus sur le plan militaire : en la matière, les camps de « regroupement » apparaissent à certains comme le seul instrument capable, en concentrant les moyens investis, de le concrétiser. En soi, et avant même qu'une telle idée soit formulée, l'« action psychologique » mise en place en Sanaga-Maritime relevait d'une conception élargie, impliquant les domaines économiques et sociaux : l'aménagement d'infrastructures, la création d'écoles ou la prise en charge médicale des populations, de même que des actions destinées à assurer la continuité de l'économie commerciale ou l'amélioration des pratiques agraires, sont indissociables d'enjeux psychologiques. Ces derniers sont particulièrement sensibles dans les camps de « regroupement », où la question économique mobilise l'attention des militaires du fait des difficultés inhérentes au ravitaillement, voire aux menaces de disettes qui se présentent au moment même de leur mise en place<sup>664</sup>. Responsables civils et militaires sont chargés de vérifier le niveau de ressources des populations afin d'envisager l'ampleur des distributions à prévoir, mais aussi de faciliter le ramassage et le stockage des produits abandonnés avant le départ<sup>665</sup>. Rapidement, la Zopac autorise les unités à procéder, sous surveillance, aux récoltes sur les terres abandonnées, et les encourage à sécuriser les stocks par la construction de silos<sup>666</sup>. Début avril, la situation incite même l'armée à alléger les contraintes imposées aux populations déplacées : « Il va falloir autoriser la population, un jour par semaine ou une semaine par mois, à aller en brousse se ravitailler sur les plantations », écrit le lieutenant-colonel Lambertson – tout en précisant par ailleurs que « cet assouplissement proposé aux règles de la circulation dans la brousse devra prendre un caractère réglementaire. Il faut que la population ait l'impression que cela vienne de nous et non que cela est accordé sous certaines pressions<sup>667</sup> ». En elle-même, une telle mesure constitue un indicateur évident du fait que la précarité soit généralisée dans les « villages » imposés par l'armée, même si les sources manquent pour en saisir la réalité quotidienne : la plupart des camps de « regroupement » étant placés en « autodéfense », ils échappent à la surveillance directe des acteurs de l'État colonial, qui ne semblent pas avoir produit d'archives de gestion similaires à celles dont on dispose pour l'Algérie. Les témoignages pourraient constituer une alternative, mais ils font défaut pour la région et pour la période étudiée – bien qu'ils soient disponibles pour l'ouest<sup>668</sup>.

Les archives militaires offrent tout de même un aperçu de la situation des camps de « regroupement » : à partir de juillet 1958, la reprise des tournées d'« action psychologique » par l'armée s'accompagne de la consignation, dans certaines de leurs rubriques, des comptes-rendus des visites opérées dans les villages de Sanaga-Maritime, « regroupés » ou non. L'objectif de cette pratique reste de diversifier le renseignement politique et social : l'« état d'esprit » des Camerounais-es, et par extension les rapports qu'ils et elles entretiennent avec l'UPC, en constituent le fondement. Viennent cependant s'ajouter, dès le milieu du mois de juillet, les renseignements économiques récupérés lors des visites : s'ils n'offrent pas un recensement des camps qui permettrait d'en dresser un panorama complet, ces rubriques permettent malgré tout d'en mettre, en la matière, la diversité en perspective, en fonction des modalités du déplacement, de l'éloignement des terres ou du contexte opérationnel. Pour une minorité des camps, les habitations sont concentrées près des terres de culture, ou même d'un village préexistant autour duquel elles gravitaient déjà, favorisant une relative préservation du système économique : au nord de Bot-Makak (Tricent), dans « le village [de Manjanjan] n'ayant pas été transplanté, le ravitaillement en légumes et fruits ne pose aucun problème. Le poisson frais est pêché dans la Lobé. Le troupeau d'ovins fournit suffisamment de viande<sup>669</sup> ». Si cette situation se retrouve dans d'autres espaces (comme à Ngoung III, près de Matomb<sup>670</sup>, ou à Mbanda, situé à 12 km

663. *Ibid.*, Fiche du lieutenant Soult au chef de bataillon Darchy, 27 novembre 1958.

664. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

665. *Ibid.*, Annexe de l'instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

666. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Note, « Objet : ravitaillement des populations », 3 janvier 1958.

667. SHD, Vincennes, GR6H246, Procès-verbal de la réunion tenue le 28 mars 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertson à Éséka, 1er avril 1958, p. 11.

668. Voir Section 3 – Partie II.D.

669. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958, p. 28.

670. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958.

au nord-ouest de Bot Makak<sup>671</sup>), elle est loin d'être dominante – et ce d'autant plus qu'une telle source archivistique reste de toute manière toujours trop limitée, tant elle se borne à généraliser, à l'ensemble d'une population, une condition économique forcément plurielle à l'échelle familiale, sinon individuelle, avant comme après l'opération de « regroupement ». L'intégration de populations déplacées dans celles de villages préexistants le montre bien : « Le ravitaillement en produits vivriers ne pose aucun problème pour les originaires de Matomb. Il n'en est pas de même pour les gens venant des autres villages qui sont obligés d'acheter tout ce qu'ils consomment<sup>672</sup> ». Les principaux villages de la Zopac étant désignés, du fait de la présence de sections militaires en leur sein, comme des lieux de « regroupement », ces contrastes sont courants, même s'ils sont souvent atténués par des solidarités sociales, comme pour les habitants de Massock regroupés près de Tomel dans le quartier de Tricar, où « les familles regroupées n'ont pas encore beaucoup de cultures et [où] elles sont en général ravitaillées par leurs parents<sup>673</sup> ».

Plus nombreux sont les « regroupements » opérés sur une courte distance qui, si elle n'empêche pas l'exploitation des terres, transforme les pratiques quotidiennes de populations paysannes : « Le village [de Song Nlend, situé au sud de Dibang], n'a pas de difficultés pour se ravitailler. Les plantations, peu éloignées, sont fréquentées chaque jour ; les habitants en ramènent des légumes, du poisson, du gibier. Les produits (cacao, place, huile), récoltés en grande quantité, sont écoulés tant par l'abbé de la mission catholique qu'au marché de Sombo. Les plantations industrielles sont très bien entretenues<sup>674</sup> ». Selon les militaires, cette proximité favoriserait parfois, d'un point de vue foncier et technique, la mise en culture de nouvelles terres près des « regroupements » : à l'ouest de Makak, « le regroupement [de Minkotbem] s'étant effectué non loin de l'ancien village, la préparation des terres a été facilement réalisée et les habitants ont aussitôt créé de nouvelles cultures vivrières<sup>675</sup> ». Logiquement, la situation globale se détériore cependant au fur et à mesure que la distance s'accroît, et tout dépend alors justement de cette possibilité de mettre en culture de nouvelles terres, qui soulève d'importants problèmes fonciers liés à la disponibilité des parcelles : pour les habitant-es de Mandoga comme de Ngwate, « de nouvelles plantations vivrières ont été créées » grâce à la répartition des terres autour du « regroupement », mais « il manque cependant des terrains par suite de l'entassement des villages regroupés autour de Makak<sup>676</sup> ». L'installation des populations n'est pas sans susciter certaines tensions, comme à Song Badjeck où sont rassemblé-es les habitant-es de Mandjack : « Les terres appartiennent aux villageois de Song Badjeck qui [leur en] interdisent l'accès<sup>677</sup> ». L'auteur du rapport note d'ailleurs que la terre y est « peu fertile », une situation courante tant les personnes concernées sont installées dans des espaces déjà largement anthropisés, ce qui conduit à leur confier, lorsqu'elles sont disponibles, les terres les moins propices à l'agriculture. Quoiqu'il en soit, et si les militaires estiment que ces mises en culture suffisent à satisfaire les besoins premiers populations déplacées, elles ne fournissent jamais des ressources comparables à celles qu'ils ont perdues, les obligeant à des stratégies d'adaptation – comme le remarque l'armée à Makak Ndokoma, dont la population est concentrée à 11 km à l'est de Pouma :

Les habitants ayant fait leurs cultures vivrières au début du regroupement possèdent actuellement assez de légumes pour leur nourriture. Ils ne mangent que très peu de viande et de poisson frais puisqu'ils ne peuvent pas aller à la chasse et à la pêche. Les quelques produits vivriers récoltés sont vendus au marché de Pouma, ce qui permet aux villageois d'effectuer quelques achats, notamment du poisson séché<sup>678</sup>.

Ces stratégies soulignent un autre facteur de différenciation des conditions d'existence, puisqu'à la distance des terres perdues peut s'ajouter celle qui sépare les déplacé-es des espaces d'échange nécessaires à l'approvisionnement des produits leur faisant défaut, comme c'est le cas pour les habitant-es de Ngo Ngwass, à 13 km à l'est de Dibang : « [D]u fait de l'éloignement des anciennes plantations et du mauvais état des routes, les ressources traditionnelles de ce village sont maintenant d'un rapport médiocre. Cependant, les cultures vivrières faites autour du regroupement suffisent au village et seuls les produits importés (sel, tissus) font défaut. Les habitants doivent faire le trajet Ngwass-Sombo (30km) pour se procurer ces produits<sup>679</sup> ».

671. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 45, 12 novembre 1958.

672. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958, p. 13.

673. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 35, 3 septembre 1958, p. 22.

674. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958, p. 15.

675. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958, p. 19.

676. *Ibid.*, p. 18.

677. *Ibid.*

678. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958, p. 17.

679. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958, p. 18.

Plus nombreux encore sont les camps de « regroupement » dont les BRH soulignent la précarité, liée d'abord à la conjonction de ces deux facteurs que sont l'éloignement des terres et la rigueur des interdits pesant sur leur culture. L'armée craint en effet les contacts avec les upécistes – souvent attestés dans ces mêmes bilans, par exemple à Mbanda : « Les villageois se rendant dans leurs plantations, éloignées de plusieurs kilomètres du regroupement, ont des contacts avec les maquisards<sup>680</sup> ». Des interdits sont ainsi régulièrement mentionnés, comme à Lokdikit, à 20 km au nord de Pouma : « Le ravitaillement est devenu assez difficile ; les villageois ne peuvent pas se rendre selon leur volonté dans leurs anciennes plantations<sup>681</sup> ». Outre la volonté d'empêcher les contacts, la concentration des opérations dans certains espaces de la Zopac contribue à appauvrir certaines populations déplacées, comme c'est le cas des habitant-es de Ndong (Dibang) :

Riche de par ses plantations de cacaoyers et de palmiers, ce village se trouve actuellement en situation économique difficile. Bien que le maximum de facilités ait été accordé aux planteurs pour assurer le nettoyage et le traitement de leurs cultures, le rendement annuel ne sera pas conséquent. Aidés par les équipes phytosanitaires, les villageois ont pu cultiver et entretenir leurs plantations industrielles. Mais l'implantation de bandes CNO et UPC a motivé la permanence d'opérations militaires qui, bien qu'utiles et rentables, ont généré sérieusement le développement économique de la région<sup>682</sup>.

Lorsqu'ils peuvent revenir, même irrégulièrement, sur leurs terres, les Camerounais-es prennent conscience que leur absence forcée favorise, faute de surveillance, l'embroussaillage des terres et sa réappropriation par la faune – phénomènes dont les conséquences varient fortement d'un contexte à l'autre. Dans certains camps, où la population dispose d'autres ressources comme pour celle du village de Ndog Besso déplacé près de la voie ferrée, à 30 km à l'ouest d'Éséka, elles restent limitées :

Le ravitaillement en légumes vivriers est bon, mais les éléphants ont causé de gros ravages dans les plantations. Le ravitaillement en viande est assuré par les troupeaux et un peu de gibier. Les villageois se livrent à l'exercice de la pêche dans les marigots, aux abords du regroupement. [Ils] n'éprouvent pas de difficultés pour aller dans les plantations où on trouve quelques cacaoyers et de nombreux palmiers (30 tonnes d'huile et 220 tonnes de palmistes par an<sup>683</sup>).

Cette situation est cependant alarmante pour la majorité des déplacé-es – favorisant, dès la fin août, la multiplication des demandes de retour, formulées par les habitant-es lors des inspections de l'équipe d'« action psychologique ». Ainsi, parmi tant d'autres, on peut lire : « La population [de Boumjack, regroupée sur la route Douala-Bafia], serait heureuse de pouvoir retourner définitivement à l'ancien village. Elle déplore de ne pouvoir entretenir ses plantations et les défendre contre les singes et les éléphants<sup>684</sup> ».

Un troisième facteur contribue à la précarisation des déplacé-es : le temps nécessaire à la mise en culture de nouvelles terres, lorsqu'elles sont disponibles. À Mintaba, fin juillet, « les plantations à proximité du regroupement ne sont encore d'aucun rapport. Les anciennes sont très loin (environ 30 km) et l'approvisionnement est très difficile surtout par manque d'autorisations<sup>685</sup> ». Une même situation est décrite dans nombre de camps de « regroupement », comme à Pan Eone (« Le ravitaillement en légumes est assez précaire actuellement. Les anciennes plantations se trouvent entre 5 et 10 km au nord de Matomb. Les nouvelles plantations ne sont encore d'aucun rapport. Les villageois ne consomment pour ainsi dire ni viande ni poisson frais puisqu'ils ne peuvent pas se rendre en brousse<sup>686</sup> ») ou à Boumbonne, à l'ouest de Matomb, où « le ravitaillement est très précaire » : outre le fait que « les ressources vivrières anciennes sont épuisées », « les nouvelles plantations autour du regroupement ne sont encore d'aucun rapport » du fait de l'infertilité du terrain<sup>687</sup>. Pour les habitant-es de Lindoi Eone ou de Lelep II, également déplacé-es près de Matomb, la situation est identique : « Les plantations vivrières, à proximité du regroupement, ne donnent que très peu de légumes. Les anciennes se trouvent à plus de 30 km au nord-est de Matomb. Le manque de ravitaillement est une des principales causes du départ de la majorité des habitants [de Lelep II] pour la mission

680. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 35, 3 septembre 1958, p. 18.

681. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958, p. 18.

682. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958, p. 16.

683. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 27, 9 juillet 1958, p. 19.

684. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958, p. 28.

685. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 30, 30 juillet 1958, p. 18.

686. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 39, 1<sup>er</sup> octobre 1958, p. 22.

687. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958, p. 19.

catholique d'Hegba<sup>688</sup> ». Toutes les populations déplacées ne sont d'ailleurs pas dotées de nouvelles terres : à Song Ngoss, le ravitaillement reste laborieux alors que le village ne peut cultiver la terre et que le cheptel disparaît rapidement<sup>689</sup>. Il n'est pas rare qu'en la matière, les militaires incriminent, non sans paradoxes, le refus des habitants de procéder à la mise en culture pour expliquer leur précarité – comme pour la population du village de Mode, regroupée à proximité du poste de gendarmerie de Bot Makak : « Autour du village, chaque famille possède une parcelle de terrain, mais actuellement ses cultures sont bien insuffisantes pour nourrir la population. Jusqu'alors, la population qui croyait à un prompt retour à l'ancien village a négligé d'entreprendre le débroussaillage de la totalité du terrain qui lui est alloué<sup>690</sup> ».

Si aucun recensement exhaustif ne semble avoir été dressé par les autorités militaires, empêchant de saisir l'importance relative de chacune de ces situations par rapport à l'ensemble des camps de « regroupement », il reste que les rapports soulignent eux-mêmes la généralisation en leur sein, de la précarité, du fait du déplacement forcé – du moins ceux rédigés par le lieutenant-colonel Voisin, qui remplace provisoirement Lambertson au cours de l'été :

D'une façon générale, l'abandon des anciennes plantations, alors que les récentes ne rapportent pas encore, crée des privations certaines dans les regroupements. Ce fait est exploité par les upécistes qui contribuent à présenter les regroupements comme un simple internement arbitraire de la population. Nos propagandistes essaient de contrecarrer cette tendance et la plupart des discussions dirigées se terminent par la question du regroupement<sup>691</sup>.

De fait, la dénonciation des camps de « regroupement » par l'UPC est régulière, et ce dès décembre 1957, comme en témoigne un article de *L'Opinion du Cameroun* :

Une autre mesure qui n'a pas été annoncée officiellement, mais dont l'impopularité pour ne pas dire la cruauté dépasse les bornes, est la déportation des populations, tous les habitants des villages ne se trouvant pas sur la route automobilisable ont été sommés d'abandonner leurs demeures et toutes leurs propriétés pour aller camper définitivement en bordure de la voie carrossable. Ainsi les populations que l'on prétend sauver sont réduites à la famine, aux privations et aux intempéries de toutes sortes. Pendant que les malheureux sont ainsi parqués à des dizaines de kilomètres de leurs demeures avec de nombreux bébés et des malades privés de soins, militaires et mercenaires rôdent dans les contrées dépeuplées pour abattre le bétail et piller tout<sup>692</sup>.

Si le champ sémantique du « village » s'impose dans les pratiques militaires, celui du « camp » et de la « déportation » polarise les archives upécistes, du moins celles reproduites par les militaires dans leurs propres archives, comme, par exemple, un document qui aurait été découvert dans les papiers d'Um Nyobè après son assassinat : « Il convient de savoir avant tout que dans les régions frappées des mesures fascistes décrétées par les colonialistes et leurs fantoches en novembre 1957, la population est divisée en deux parties : les maquisards et les villageois déportés dans les divers camps de concentration<sup>693</sup> ». Si ce terme peut apparaître, au regard de l'histoire sémantique de l'expression<sup>694</sup>, inapproprié pour nommer les camps de « regroupement », il n'en est pas moins l'indicateur du vécu d'une violence subie, offrant en cela une source alternative aux archives militaires. Mais il doit également être compris comme le produit d'une stratégie de dénonciation des pratiques répressives visant, consciemment ou non, à en maximiser la portée en l'assimilant à un précédent historique incarnant, dans l'imaginaire collectif, la violence étatique à son plus haut point. « Dans les camps de concentration » écrit Um Nyobè, « les populations "groupées" sont soumises aux pratiques les plus cruelles du travail forcé [...], aux châtiments corporels et aux tortures et exactions de toutes sortes de la part des militaires et des "dikokon" ; le viol des femmes et d'autres mesures vexatoires [sic] d'une barbarie sans nom sont le lot quotidien des populations déportées », par ailleurs sujettes à une « campagne de désintégration politique et morale dont le but est de leur faire renier tout sentiment patriotique » : récitation de « "thèmes" de calomnies dirigés contre le Mouvement National et ses militants et responsables », sur « le modèle de

688. *Ibid.*

689. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958, p. 18.

690. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 27, 9 juillet 1958.

691. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 34, 27 août 1958, p. 4.

692. *L'Opinion du Cameroun*, 23 décembre 1957.

693. Reproduction d'un « tract » attribué à l'UPC, in « Résistance héroïque des populations déportées ». SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958, p. 4.

694. Wiewiorka Annette, « L'expression "camp de concentration"... », *op. cit.*

la doctrine catholique<sup>695</sup> ». La précarité imposée aux déplacé-es est l'un des principaux éléments mobilisés dans cet argumentaire qui s'inscrit bel et bien dans une logique de « guerre psychologique » : « Ces patriotes ont été arrachés de force à leurs villages, contraints ainsi de tout abandonner pour aller camper dans les enclos où tous les malheurs imaginables les accablent ; leurs habitations ont été incendiées par les colonialistes et les mercenaires, leurs biens pillés ou détruits par les mêmes ennemis<sup>696</sup> ». En un sens, les archives militaires font écho à ces accusations, dont elles attestent la réalité de certaines pratiques – les destructions de villages entiers, notamment –, comme la précarité durable imposée aux populations déplacées. Elles reconnaissent même que celle-ci s'impose, au cours du mois d'août, comme l'un des principaux facteurs de variation de « l'état d'esprit » des Camerounais-es – un argument cependant parfois utilisé pour contester l'intérêt qu'ils et elles pourraient porter à la question de l'indépendance, comme le fait le lieutenant-colonel Voisin :

Il ressort de nombreux contacts pris avec [la population déplacée] au cours des veillées et des diverses actions de présence et de propagande que si elle a compris le pourquoi [de la mesure], elle n'en a pas encore admis le principe. Il serait illusoire de penser que les Bassa, une fois l'ordre rétabli, accepteraient de leur plein gré de se fixer définitivement sur les lieux de regroupement [...] : leur seul désir vivace est de retourner dans leurs anciens villages et de remettre en valeur leurs anciennes plantations. Tous les «regroupés» se considèrent toujours comme des étrangers installés sur des terrains qui ne leur appartiennent pas. [...] Passive au début [la population] ne comptait pas sur la durée de la présence militaire. Maintenant persuadée de notre décision, elle cherche à hâter le retour des maquisards au village pour précipiter la fin des regroupements<sup>697</sup>.

L'officier n'en souligne pas moins la précarité dominante dans les camps, de manière répétée : « [La population] réclame obstinément l'autorisation de quitter les regroupements pour retourner aux anciens emplacements des villages ; au cours des discussions qui ont lieu à l'occasion des séances de propagande ou des actions de présence, ce désir est continuellement exprimé » écrit-il mi-août<sup>698</sup>, ajoutant, quinze jours plus tard, que « la lassitude des populations regroupées est évidente ; elles n'aspirent, en général, qu'à retrouver leur ancien mode de vie, dans leurs anciens villages, et à être débarrassées de la présence des militaires<sup>699</sup> ». Dès septembre 1958, certaines populations déplacées formulent des projets de « regroupement » alternatif pour leur permettre d'améliorer leur quotidien : « Les villageois regroupés de Bombonne, Mayos, Mintaba, Lelep I et II, éloignés de 20 à 30 km de leurs anciens villages, expriment le désir de se regrouper le long de la piste prévue, Matomb - Hegba. Les habitants de Bombonne ont envisagé d'entreprendre la réalisation de cette piste » pour inciter les autorités militaires à leur apporter leur appui<sup>700</sup>. Ces exemples restent moins nombreux que ceux de populations dans l'attente du « retour » – comme celle de Beda dont l'officier peint le portrait suivant :

Les villageois assistent au cours d'information, mais sans enthousiasme. Aucune propagande ne semble pouvoir changer l'état d'esprit du village dont les habitants sont envoûtés par les sorciers et les gris-gris. Pour eux, une seule chose est valable : le retour à l'ancien village. Même les décès de quatre maquisards du village, abattus en brousse, n'ont pas fait changer la mentalité des villageois qui déclarent que ce sont des morts inutiles, car d'après eux les gens sont en brousse uniquement par peur des militaires<sup>701</sup>.

Dans ce contexte, l'armée répond en avançant l'idée que ses « villages de regroupement » peuvent justement, s'ils sont acceptés par la population, et financés par l'administration et le gouvernement, constituer des instruments de modernisation et de développement rural. Un argument indissociable d'une stratégie de « guerre psychologique », visant à contrecarrer l'offensive de l'UPC en la matière, mais également d'« action psychologique », destinée à convaincre les populations du bien-fondé de la mesure par le truchement de projets de réformes – un fait structurel, dans l'histoire des conflits de décolonisation<sup>702</sup>. Au-delà des enjeux de propagande, il est possible qu'une partie des acteur-rices en présence estime nécessaire de mener à terme une politique de modernisation et de développement

695. « Une preuve de plus de la participation directe de l'Église catholique dans l'œuvre criminelle du colonialisme », selon le rédacteur de cette note. Reproduction d'un « tract » attribué à l'UPC, in « Résistance héroïque des populations déportées ». SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958, p. 4).

696. *Ibid.*

697. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 31, 6 août 1958.

698. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 32, 13 août 1958.

699. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 35, 3 septembre 1958.

700. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958.

701. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958, p. 16.

702. Notamment en Algérie, où la question est particulièrement incarnée par la politique des « Mille villages » lancée par la Délégation générale à partir de 1959. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, *op. cit.*

rural, reprenant à leur compte les velléités de réformes mises en avant par l'administration coloniale depuis le début de la répression politique. En Sanaga-Maritime, l'administrateur Marc Botti a ainsi formulé plusieurs projets économiques bien avant la création de la Zopac : « rétablir l'ordre » suppose pour lui de créer des « zones d'attraction » avec poste administratif, section du paysannat et brigade de gendarmerie, mais aussi d'exécuter un plan d'action politique, économique et sociale comprenant des aménagements routiers, l'encadrement de la transformation des pratiques agraires, la construction de marchés couverts, de dispensaires et de maternités<sup>703</sup>. En avril 1958, le chef de région Jacques Rivaille estimant qu'un plan d'expansion économique est nécessaire pour « ramener [dans] cette région un calme souhaitable sinon souhaité », propose à son tour un programme d'actions reposant sur le développement d'un réseau routier conséquent, le déploiement d'un personnel technique plus nombreux, ou encore l'ouverture de sections manuelle, agricole et de formation civique afin de « désintellectualiser les élèves sortant avec ou sans diplômes des écoles primaires, leur redonner le sens et le goût des choses de la terre, ou autrement dit, en faire des paysans avertis et capables d'améliorer d'une part leurs conditions de vie dans le village, d'autre part le rendement de leurs plantations<sup>704</sup> ». Un mois plus tard, il propose un second plan, relatif celui-là, à l'équipement social de sa région qui, si elle dispose d'infrastructures conséquentes – aménagées par l'autorité au profit d'une « population qui, palabreuse et revendicatrice, demeurera, quoiqu'on en fasse, toujours insatisfaite » –, souffre selon lui « de problèmes qualitatifs et logistiques<sup>705</sup> » : il propose la construction de dispensaires et une réforme de l'enseignement au profit des sections manuelles, agricoles et de formation civique<sup>706</sup>.

Ces notes, et notamment la première qui reçoit le soutien de Doustin<sup>707</sup>, ont pu influencer l'élaboration d'un programme de développement de la Sanaga-Maritime au cours de l'été 1958. Ce dernier prévoit d'accroître les investissements afin de réformer l'économie (multiplication de postes de paysannat, développement d'organismes coopératifs, défrichement autour des « villages »), et la société rurales (enseignement, santé), dont il entend également aménager l'infrastructure routière – pour contribuer au rétablissement de la paix et également « assurer dans les meilleures conditions le ravitaillement des populations regroupées<sup>708</sup> ». Ce plan associe d'emblée les militaires à son exécution – et les visites consignées dans les BRH, dont le début coïncident avec son annonce, ont pour fonction de défricher le terrain. Cette dynamique répond d'ailleurs aux attentes du lieutenant-colonel Lamberton qui, dès mai 1958, soulignait la nécessité de pérenniser la « pacification » par un plan économique et social d'envergure – supposant de rechercher le « contact » avec la population pour dresser « l'inventaire de l'économie » :

Tout le monde est d'accord pour penser que l'action militaire ne peut être une solution radicale, et que pour remédier complètement au mal il faut en trouver la racine. Or il est un fait que le retard économique de la Sanaga Maritime est à la base de la rébellion. Les Bassa s'en rendent compte. [...] l'idée du Haut-Commissaire est donc, à compter du mois de septembre, de provoquer une importante relance économique dans la région. Il a mis sur pied un plan dont le but est : de développer les cultures traditionnelles, de faire un gros effort dans la technique des cultures, aspect de la question qui nous échappe, d'améliorer le rendement des palmeraies et cacaoyères et de prévoir l'évacuation des produits sur les marchés. Il s'agit donc d'améliorer le standing de vie<sup>709</sup>.

En l'absence de structures sociales suffisantes, selon lui, pour servir de relais à l'administration, la mission de contact confiée aux gendarmes doit conduire à créer, à terme, des comités de gestion des fonds devant être alloués pour les réformes en cours d'étude. Les militaires en viennent ainsi à envisager que les camps de « regroupement » puissent constituer autant de lieux propices à la concrétisation de ces programmes, fait dont il est possible que l'origine soit à rechercher dans le modèle cambodgien<sup>710</sup>, ou même dans celui de la politique des « centres définitifs » que le haut commandement et le gouvernement général tentent d'imposer en Algérie pour réguler les pratiques de leurs cadres subalternes<sup>711</sup>. L'influence de pratiques propres au contexte colonial camerounais n'est, par ailleurs, pas à exclure : Boyer, dont *Le Journal des villages du Nyong et Sanaga* se situait déjà à la croisée de la propagande coloniale et du réformisme rural, est l'un des premiers à souligner la possibilité de transformer les camps de « regroupement »

703. ADF, Nantes, 743PO1/9, Marc Botti, Note, « Objet : le rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 28 octobre 1957. p. 1.

704. SHD, Vincennes, GR6H246, L'administration Jacques Rivaille, Note concernant la mise en valeur économique de la Sanaga-Maritime, 9 avril 1958.

705. *Ibid.*, L'administrateur Jacques Rivaille, Note relative à l'équipement social en Sanaga-Maritime, mai 1958.

706. Sur la question du réformisme comme instrument de guerre : voir Section 4.

707. ADF, Nantes, 743PO2/43, Daniel Doustin, Rapport au Haut-Commissaire, 23 avril 1958.

708. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au Premier ministre Ahmadou Ahidjo, 22 mai 1958.

709. SHD, Vincennes, GR6H242, Compte-rendu de la conférence donnée par le lieutenant-colonel Jean Lamberton devant les gendarmes, 14 mai 1958.

710. Souyris André, « Un procédé de contre-guérilla... », art. cité.

711. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, op. cit., p. 87.

en instruments de réforme agraire<sup>712</sup>. Il estime même que le succès rencontré par le film *L'école du bon planteur*, qu'il projette dans les villages, est le meilleur indicateur d'un désir des populations en la matière<sup>713</sup>. La mort d'Um Nyobè, le 13 septembre 1958, remet cependant le projet en question : estimant que les militaires ont mené la tâche qui leur incombait, le gouvernement et le Haut-Commissaire ordonnent des mesures de « desserrement » – fin des palissades et retour des populations sur leurs anciens villages. Le mois de novembre est marqué par de premières opérations de ce type, souvent accueillies « avec plaisir » par les déplacé-es, qui y voient « la perspective pour un grand nombre d'entre eux, de pouvoir se réinstaller à proximité de leurs plantations<sup>714</sup> ». Le camp de Nyabamlan est l'un des premiers concernés : « L'autorisation de supprimer les palissades vient d'être accordée tout dernièrement à ce village ; les habitants désireraient pouvoir se réinstaller dans l'ancien village, au milieu de leurs plantations. Ils souhaitent une aide accrue des services d'agriculture pour le traitement des cacaoyers<sup>715</sup> ».

Au même moment cependant, les militaires insistent sur les propositions qui auraient été formulées par certaines populations pour maintenir leurs « villages » – comme à Pes Lipan –, ou les modifier sensiblement en en conservant l'esprit – comme à Digombi, où le « regroupement » s'est fait « au centre des plantations » et a bénéficié de l'action des équipes phytosanitaires dans les plantations à vocation commerciale : « La population désire se regrouper autour de la classe du chef, à 2 km environ du regroupement actuel (étude en cours<sup>716</sup>) ». Difficile cependant de prendre pour acquis les affirmations des archives sur ces « demandes ». Les bulletins ne permettent pas de saisir le rôle joué par les déplacé-es dans ces décisions – qui ont par ailleurs, pour les officiers, le mérite d'épouser leurs desseins du moment, en offrant une prétendue approbation populaire au projet de pérennisation des camps, sur fonds de réforme sociale et économique – comme le lieutenant-colonel Lambertson l'affirme dans l'un de ses tout derniers rapports, en contradiction totale avec les remarques antérieures de son homologue, le lieutenant-colonel Voisin :

Un fait est acquis : le plan de regroupement des villages sur les pistes principales a reçu l'approbation de la majorité sinon de la totalité de la population. La minorité non acquise à cette idée est formée des habitants des villages dont les anciens emplacements et les anciennes plantations ne sont pas desservis par des voies carrossables. Une action de propagande est menée, axée sur l'intérêt de ces regroupements du point de vue économique ; dans tous les sous-quartiers, des réunions sont, plusieurs fois par semaine, souvent même tous les soirs, organisées dans les villages, sous la direction des chefs de Poste, Commandants de sous-quartier, pour faire comprendre les avantages de cette mesure. Ces réunions rencontrent un grand succès<sup>717</sup>.

430

Cet argumentaire reste indissociable des enjeux psychologiques de ce contexte dans lequel l'action de l'armée tend à se diversifier : c'est l'administration, et surtout le gouvernement camerounais, que les cadres militaires espèrent désormais, et désespérément, persuader du bien-fondé d'un tel projet, dont ils se plaisent encore à se penser comme les meilleurs protagonistes. La dissolution de la Zopac, fin novembre, les prive de cette perspective – supprimant également les sources disponibles pour saisir la situation des camps de « regroupement » et le destin ultérieur de cette « politique » : les bulletins militaires cessent logiquement d'être édités après le départ des unités et les archives civiles jusqu'ici consultées n'offrent pas d'alternative. Les recensements de la fin des années 1960 ne permettent pas de mesurer la pérennité des camps de la Zopac, qui semblent s'être largement dispersés après novembre 1958 – comme ils le font d'ailleurs dans l'ouest, plus tardivement<sup>718</sup>.

712. ADF, Nantes, 743PO/2-43, Note d'André Boyer, 15 avril 1958.

713. *Ibid.*, Note d'André Boyer, « Objet : le cacaoyer, le palmier, la vie économique et le retour à la paix en Sanaga-Maritime », 10 mai 1958.

714. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

715. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 45, 12 novembre 1958, p. 12.

716. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

717. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 45, 12 novembre 1958.

718. Champaud Jacques, *Villes et campagnes du Cameroun...*, *op. cit.*, p. 84.

## E. COMBATTRE EN ZOPAC : LA DIMENSION « OPÉRATIONNELLE » DE LA GUERRE

L'encadrement de la population par le « regroupement » et sa soumission à l'« action psychologique » sont considérés par les responsables de la Zopac comme les conditions préalables des opérations militaires – qui relèvent cependant moins, pour eux, de la « pacification », que de la guerre *stricto sensu*, d'ailleurs sémantiquement assumée comme telle. Les différentes implications de celle-ci, perçue comme la finalité première de l'action de l'armée française en Sanaga-Maritime, doivent donc être amplement explorées : la recherche du renseignement, de même que les activités des sections visant à occuper et à contrôler l'espace pour arrêter les combattant-es, les éliminer ou les contraindre à se rendre, constitue toute la dynamique de la 'guerre contre-révolutionnaire' menée en Sanaga-Maritime, dont l'horizon d'attente est la destruction des maquis upécistes. Elles conduisent en effet au reflux sinon à la disparition progressive de ces derniers, tant du fait de l'élimination des principaux leaders, et d'Um Nyobè en premier lieu, que par une politique de « ralliement » toujours accrue.

### I. DERRIÈRE L'ENJEU DU RENSEIGNEMENT, LA QUESTION DE LA TORTURE ET DE SON INVISIBILISATION

Considérée comme la pierre angulaire de la répression, la recherche du renseignement nécessaire à la localisation des upécistes en Sanaga-Maritime fait l'objet d'aménagements importants au cours de la période 1955-1958, et complète les actions menées par la Sûreté sur l'ensemble du territoire camerounais. Ces aménagements sont essentiellement destinés à assurer un nouvel équilibre des rôles entre gendarmes et militaires : si les premiers en sont légalement chargés, leurs pratiques subissent les critiques des seconds après les actions armées de décembre 1956, qu'ils estiment insuffisamment anticipés. Le capitaine Gambini souligne par exemple que, « dans certaines zones, l'Administration était pratiquement entre les mains des rebelles » : il affirme qu'il aura fallu l'envoi de renforts militaires pour prendre conscience de la situation<sup>719</sup>. Et si, sur place, les unités dépendent des autorités civiles pour les informations nécessaires à l'action opérationnelle, c'est auprès des notables locaux, des milices et des populations, par l'intermédiaire des militaires camerounais « parlant le dialecte local », que l'officier a obtenu l'essentiel des renseignements. Il conclut ainsi à l'inefficacité des services de renseignement en temps de « troubles », et à l'imprévision générale de l'administration : il faudrait selon lui que « le commandant d'unité trouve dès son arrivée dans la région et au PC de celle-ci, un dossier lui donnant l'organisation et la composition de l'UPC en place, les personnes qui nous sont favorables, ainsi que les agents susceptibles d'être contactés », et qu'un inspecteur de la Sûreté, « chargé de la mise sur pied des réseaux de renseignements et de l'interrogatoire des personnes arrêtées, soit affectées à chaque quartier correspondant à une zone d'action d'une compagnie<sup>720</sup> ». En somme, il s'agit de passer d'un renseignement dit « civil », assuré par les différents organes de Sûreté, à un renseignement spécifiquement militaire et opérationnel. Pour sa part, le colonel Whitehouse note que les renseignements obtenus par ses subalternes, « extrêmement nombreux, fantaisistes ou grossis », n'ont cependant « jamais fait défaut » : ceux fournis par les représentants de l'administration et les gendarmes sont cependant de moindre qualité (« assez bons ») que ceux provenant des notables et des « auto-défenses » (« très bons » et « excellents<sup>721</sup> »). À l'échelon supérieur, ces remarques sont répercutées par le général Dio, qui souligne que « la carence du renseignement n'est pas le fait de l'autorité militaire » : l'expérience justifie, pour lui,

719. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1957.

720. *Ibid.*

721. SHD, Vincennes, GR6H239, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

« l'action persévérante que l'Autorité Militaire doit mener auprès de l'autorité civile responsable, et en particulier, auprès des organes spécialisés, pour obtenir des renseignements actuels », et ainsi, au-delà des « études géomilitaires », « préparer la mise en jeu éventuelle [d'un] plan de Protection » permettant d'anticiper les événements<sup>722</sup>. Dans le compte-rendu qu'il adresse au Haut-Commissaire, il croit bon de souligner que « le renseignement dépend de la responsabilité exclusive de l'autorité civile, qui doit en tenir informée l'autorité militaire<sup>723</sup> ».

L'argument est repris tel quel par le lieutenant-colonel Lambertson dans l'historique qu'il dresse des événements en Sanaga-Maritime avant la création de la Zopac – mais il s'agit moins de rappeler un fait établi, que d'en pointer les limites : selon lui, le fait que les unités militaires « devaient recevoir leur mission et les renseignements indispensables à son exécution » de l'autorité civile, explique l'inefficacité d'un dispositif répressif qui n'a toujours pas pris la mesure de l'adversaire<sup>724</sup>. Suivant la note de Doustin, qui proposait la centralisation du renseignement, Lambertson obtient la création d'un service spécifique, dont le principe de fonctionnement repose sur l'unité d'action entre les organes de recherche de la gendarmerie, de la Sûreté et de l'armée : « Le général commandant supérieur marquait ainsi sa volonté de voir mettre l'accent sur le fonctionnement du renseignement : c'était, évidemment, la clé d'une action militaire efficace contre un adversaire qui tirait sa force d'une structure relativement rigide et de son installation dans la clandestinité<sup>725</sup> ». Un officier de renseignement (OR) est alors affecté dans chaque État-major de bataillon, recruté parmi les officiers des Affaires Africaines présents au Cameroun depuis 1956 : le capitaine Rodolphe Ruel pour Bacar et le capitaine Ange Agostini pour Tricar<sup>726</sup>. La centralisation est assurée par le 2<sup>e</sup> bureau de l'État-major de la Zopac, dont la responsabilité est confiée au capitaine Haulin, choisi par Lambertson afin de « faciliter l'intégration des postes de gendarmerie » au dispositif<sup>727</sup>. Il est secondé par Georges Conan, alors commissaire spécial de la Sûreté d'Éséká depuis septembre. Ces quatre acteurs, déjà précédemment présentés, deviennent les principaux protagonistes du fonctionnement de la Zopac, comme en témoigne leur présence lors des séances de travail au cours desquelles le lieutenant-colonel réunit régulièrement ses principaux subordonnés. Ses consignes renforcent leur rôle, telles celles concernant le traitement des « individus appréhendés par les unités militaires » : tout prisonnier doit faire l'objet d'un interrogatoire et d'un fichage sommaires avant d'être présenté au poste de gendarmerie, où il peut, soit être légalement arrêté s'il est sous mandat de justice, soit transféré à l'OR du quartier en fonction de son importance ; à charge, pour ce dernier, après interrogatoire, étude et exploitation des informations, de le renvoyer aux gendarmes, s'il le juge « sans intérêt », ou de le transférer à l'OR de la Zopac<sup>728</sup>.

Si cette « consigne permanente » de Lambertson insiste sur le fait que « les commandants d'unités militaires n'ont pas qualité pour procéder à de véritables interrogatoires », ces derniers n'en sont pas moins des acteurs à part entière de la recherche du renseignement. Dès la création de la Zopac, cette dernière est en effet consacrée comme l'une des missions prioritaires de son plan d'action, organisé autour du triptyque « regroupement, propagande et renseignement<sup>729</sup> ». La participation des unités au déplacement des civil-es vers le « regroupement » doit ainsi fournir « l'occasion de pénétrer la population afin de s'y procurer les concours indispensables (pisteurs, guides, agents de renseignements, chefs officiels ou occultes – sorciers, par exemple) », comme d'explorer un environnement mal maîtrisé : « En parcourant la brousse [pour regrouper les civils], les troupes et leurs Chefs acquerront la connaissance du terrain, avec ses pistes et ses passages, et apprendront à identifier les indices... Dès que le fonctionnement du renseignement le permettra, cette activité se transformera en recherche des maquis et en poursuite des bandes rebelles<sup>730</sup> ». « Cette dernière », écrit-il dans ses instructions suivantes, « doit être guidée par des renseignements précis », au risque sinon de disperser l'effort des unités : « Les commandants de secteur doivent entreprendre et suivre méthodiquement le recrutement d'informateurs éprouvés (ce sont les utilisateurs qui font l'épreuve des informateurs) et le recueil de

722. SHD, Vincennes, GR6H239, Lettre du général Dio au colonel Whitehouse à propos de son rapport sur les enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime, 10 mai 1957.

723. *Ibid.*, Le colonel Whitehouse, Rapport, « Objet : enseignements tirés des opérations de rétablissement de l'ordre en Sanaga-Maritime », 3 avril 1957.

724. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

725. *Ibid.*, p. 27.

726. Noubou Noumowe Léonel, « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun... », *op. cit.*

727. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 27.

728. SHD, Vincennes, GR6H242, Consigne permanente n° 3 du lieutenant-colonel Lambertson, 15 janvier 1958. Ce rôle est renforcé par la suite : SHD, Vincennes, GR6H242, Consigne permanente n° 4, 22 janvier 1958.

729. « Il va de soi que la propagande s'exercera et que le renseignement s'obtiendra dans la mesure où la population se sentira en confiance dans ces zones de regroupements. » SHD, Vincennes, GR6H242, Instruction générale n° 1 du lieutenant-colonel Lambertson, 9 décembre 1957.

730. *Ibid.*, pour les deux citations.

renseignements<sup>731</sup> ». Chaque officier est incité à s'appuyer sur la documentation fournie par la gendarmerie, mais aussi et surtout à rechercher les informations nécessaires à la connaissance des structures locales de l'UPC auprès « d'informateurs bénévoles », dans des documents trouvés en opération, au cours d'interrogatoires de prisonnier·ères. Les civil·es, surtout, doivent être considéré·es comme les principales sources d'information des unités militaires : un fait qui explique toute l'importance conférée à la notion de « contact », de Gambini<sup>732</sup> à Lambertton. Ce dernier insiste en effet pour que les unités assurent une « action de présence » permanente auprès des populations des villages, qu'ils soient dispersés ou « regroupés<sup>733</sup> » : « son but » écrit-il, est d'« éveiller la confiance de la population pour l'amener, prudemment et patiemment, à renseigner et à collaborer<sup>734</sup> ». Un « effort » global auquel doivent tendre tous les acteurs du dispositif militaire par une série de pratiques conseillées :

Renseignements (utiles) et collaboration dépendent de la familiarité des cadres et de la troupe avec la population. C'est la nuit seulement – entre 18h00 et minuit – que l'on peut rencontrer les hommes rassemblés autour de la touque de vin de palme ou devant le feu. C'est là qu'il faut lier connaissance : s'enquérir de la situation alimentaire, lancer les thèmes utilisés par les propagandistes officiels.

Dans la journée, il faut visiter les écoles ; faire participer les enfants à la cérémonie des couleurs dans les postes ; encadrer les détachements qui vont à la récolte ; s'informer de l'état sanitaire.

Le médecin de la Zopac visitera régulièrement les postes ; les chefs de postes, à cette occasion, le guideront dans les villages où sa présence peut être utile.

Prohiber absolument toute exaction, toute brutalité ; éviter les coucheries.

Les BRH compilent les informations ainsi rassemblées dans la Zopac. L'une des cinq rubriques, « Renseignements obtenus », propose un aperçu général de ceux portant sur l'organisation des « maquis » et des « bandes », puis la synthèse des « renseignements de détails » fournis par les sous-quartiers et la gendarmerie d'Éséka : une litanie d'informations dont la longueur ne cesse de s'étirer au fur et à mesure que se déploie le dispositif de renseignement pensé par Lambertton. Systématiquement écrite au conditionnel, et toujours impossible à vérifier tant on ignore les motivations des individus qui concourent à son établissement, cette rubrique n'en joue pas moins un rôle décisif dans l'impulsion des opérations militaires : c'est à l'aune de ces bribes informationnelles<sup>735</sup> que se décident souvent les fouilles, les embuscades et les « coups de main » destinés à découvrir les caches des combattant·es – opérations qui, dans l'esprit du lieutenant-colonel, doivent constituer elles-mêmes un instrument pour alimenter l'accumulation de connaissances nécessaires au démantèlement de l'UPC et du CNO. Dans sa rhétorique, le terme « contact » s'applique en effet également aux combattant·es rencontré·es par les unités, qui les affrontent ou s'enfuient à leur approche : seules les opérations sur le terrain permettent, selon lui, de saisir les archives ou d'envisager l'interrogatoire d'évadé·es, de prisonnier·ères ou « rallié·es », et *in fine* de reconstituer l'organisation du mouvement, d'évaluer sa force, de maîtriser la compréhension de son fonctionnement. En la matière, le lieutenant-colonel se réclame même de la méthode historique pour expliquer le succès de la recherche active qui conduit à la mort d'Um Nyobè :

C'est l'étude méthodique des documents, suivant les méthodes de la « critique externe » utilisées par les historiens : aspects des documents, circonstances de leur découverte, supputation des délais nécessaires pour leur acheminement depuis l'expéditeur jusqu'aux destinataires... qui apporta la solution, confirmée par des interrogatoires que les premières données acquises de cette manière permirent de conduire suivant des questionnaires précis<sup>736</sup>.

Les archives saisies lors de la découverte des maquis, souvent abandonnées dans la précipitation à l'approche des unités, constituent l'une des principales sources de renseignement. Un mois après la création de la Zopac, les opérations menées dans la région de Kabo conduisent ainsi à la prise des archives du 2<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment

731. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertton, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

732. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1957.

733. Voir Section 3 – Partie II.E.

734. « L'expérience prouve que la population des villages regroupés ne commence à apporter le renseignement qu'une quinzaine de jours après avoir été mise en confiance et assurée de sa sécurité ». SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertton, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957).

735. Dont on pourrait multiplier à l'envie les exemples : on compte plus de 46 « BRH » pour toute l'existence de la Zopac, et la rubrique « Renseignements » est si volumineuse qu'elle est, quelques fois, reléguée en annexe et peut s'élever à plus de dix pages. SHD, Vincennes, GR6H242, 246 et 247.

736. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 32.

du CNO : elles permettent aux OR de mieux comprendre les rapports entre le CNO et l'UPC, l'historique de la formation de l'unité, l'organisation et l'implantation de ses effectifs, le mode de vie de ses membres ou les opérations déjà effectuées<sup>737</sup>. La recherche des groupes de combattant-es les plus importants, qui conduit parfois à l'élimination physique des cadres du mouvement, constitue souvent, en la matière, un tournant dans cette histoire du renseignement : de nombreux documents sont ainsi saisis après la mort du chef du CNO, Isaac Nyobè Pandjock<sup>738</sup>, tandis que les archives d'Um Nyobè sont diffusées dans les BRH plusieurs semaines après sa mort<sup>739</sup>. En elle-même, la rubrique n'a cependant pas de valeur militaire : les renseignements sont exploités dans l'immédiat par les officiers de la Zopac pour monter leurs opérations, et les BRH doivent surtout en rendre compte à la hiérarchie militaire et civile<sup>740</sup>, œuvrant ainsi à construire, en son sein, une représentation de l'adversaire. Les archives découvertes dans une ancienne cache d'Um Nyobè, une semaine avant sa mort, sont par exemple largement diffusées afin de lui attribuer la responsabilité du recours à la violence : « Un document jusqu'ici inconnu apporte une preuve formelle qu'Um Nyobè a bien approuvé et orienté la rébellion ouverte, les meurtres et exactions dont a été chargé le CNO – et cela dès avant décembre 1956<sup>741</sup> ». C'est également dans cette perspective que la direction de la Sûreté s'appuie sur les documents découverts au cours des opérations de janvier à mars 1958 dans la Zopac, pour dresser un portrait à charge de la stratégie de l'UPC :

Les documents appartiennent manifestement à deux catégories : l'une (lettres, demandes, compte rendus), rédigée par les subalternes, est destinée aux instances supérieures militaires ou politiques ; l'autre (programme d'organisation, ordres de marche, critiques) a suivi la voie hiérarchique inverse du commandement vers la troupe. [...]

L'exploitation militaire de ces correspondances ayant été menée à bien, la présente étude se propose de mettre en lumière les méthodes employées par le CNO pour convaincre les réticents, se procurer des fonds, et imposer son autorité au sein des populations implantées dans la zone infestée. Ainsi apparaîtront, sous leur vrai visage, authentifiés par des documents de provenance indiscutable, les « contributions volontaires », l'« aide bénévole » et l'« enthousiasme patriotique » dont l'UPC se targue de bénéficier<sup>742</sup>.

La compilation de ces archives permet d'établir les organigrammes des différentes structures du mouvement upéciste et de dresser les listes de ses responsables, permettant ensuite, éventuellement, de classer les combattant-es arrêté-es ou « rallié-es », et de les transférer, pour interrogatoires, à la gendarmerie ou aux OR. Le rapport final du lieutenant-colonel Lamberton revient longuement sur l'importance de ce « procédé », insistant sur les consignes qu'il aurait données à ses subordonnés d'éviter toute « pression physique » – susceptible, selon lui, de ne provoquer que le « mutisme buté » de prisonnier-ères qui, lié-es par « un serment à caractère magique impliquant des sanctions métaphysiques », vont chercher à « s'en tirer par des mensonges ou, quand ils sont habiles, en livrant des informations périmées<sup>743</sup> ». L'officier affirme ainsi préférer des techniques de manipulation psychologique, dans un rapport rédigé *a posteriori* et qui peut tout aussi bien se lire comme la stratégie d'un combattant soucieux de se dédouaner des violences commises pour obtenir ces renseignements – sinon même comme le fruit d'une pratique visant, non sans cynisme, à se mettre en valeur dans un contexte où la torture est au cœur du débat public. Mieux vaut, affirme-t-il, « tenter de déconcerter le prisonnier soumis à l'interrogatoire en brisant le cadre de référence qu'il s'était forgé au maquis et dans lequel le « blanc » avait pris figure d'ennemi acharné à sa perte, physique et morale, et où l'organisation dont il faisait partie lui semblait protégée par un secret impénétrable<sup>744</sup> ». Après une prise de contact « bienveillante », quelques « questions anodines sur les difficultés » existentielles rencontrées par la personne interrogée doivent conduire à « une conversation au cours de laquelle ce dernier, avec cette vanité naïve des noirs,

737. SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 3, 15 janvier 1958. Voir également les archives saisies dans le canton de Makak, peu après : SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 6, 12 février 1958.

738. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 25, 19 juin 1958.

739. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 37, 10 septembre 1958 (et suivants).

740. Les BRH sont adressés, par ordre, au général commandant supérieur de l'AEF-Cameroun, au commandant militaire du Cameroun, au délégué du Haut-Commissaire, aux chefs de la région de la Sanaga-Maritime et de la subdivision d'Éséka, au directeur de la Sûreté de Yaoundé, aux commandants de la gendarmerie de Yaoundé et d'Éséka, aux commandants de Tricar, Bacar, Trisud, de la Compagnie de réserve et des BTC 1 et 2, au commandant d'armes de Douala, aux responsables de la Sûreté d'Éséka et d'Édéa, des postes administratifs de Nyanon et de Makak, de la subdivision de Ngambè – et aux différents services militaires (archives, chrono, réserves).

741. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 36, 3 septembre 1958.

742. ADF, Nantes, 743PO1/9, Synthèse de la direction de la Sûreté à partir de documents authentiques sur les assassinats – pillages – incendies commis en Sanaga-Maritime par CNO et UPC, juillet 1958.

743. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

744. *Ibid.*

cherch[e] à se faire valoir » : il faut alors « abonder dans son sens, encourager ses vantardises » tout en lui posant des questions plus précises « auxquelles l'interrogateur apport[e] lui-même la réponse en utilisant les informations avérées qu'il poss[ède] déjà ; le décontenancer et l'inciter à reconnaître que l'interrogateur sait déjà ce qu'il sait, et l'inciter à accepter qu'il est inutile de ne pas parler... » Lambertton établit lui-même les thèmes qui doivent être traités : un aide-mémoire qui n'a pas vocation à être exhaustif, mais sert à fournir une sorte de fil rouge des interrogatoires<sup>745</sup>. Là encore utilisés dans l'immédiat, afin de satisfaire l'impératif d'urgence inhérent à toute opération de 'contre-guérilla', ces interrogatoires sont ensuite pour certains synthétisés dans les BRH. Avec la surveillance des familles de déplacés, ils permettent de replacer ces hommes et ces femmes dans des réseaux et dans des lieux précis selon des temporalités fines : ce sont eux qui auraient permis, toujours selon Lambertton, de démanteler les filières de soutien extérieures à la Zopac (à Douala et Yaoundé, et notamment au sein du personnel travaillant sur l'ensemble du réseau ferré), puis de « traquer » les maquis upécistes et cénistes et *in fine* de retrouver Um Nyobè en suivant le cheminement de son courrier – un rôle assuré par Agostini, OR de Tricar, et par l'inspecteur Conan, de la Sûreté.

S'il n'est pas étonnant de trouver, dans ce rapport-bilan destiné à vanter la « réussite » d'une opération de « pacification », un argumentaire niant le recours à toute « pression physique » dans la recherche du renseignement, il est nécessaire de questionner l'objectivité des propos tenus par l'acteur d'un de ces conflits où, depuis l'Indochine<sup>746</sup>, la généralisation de la torture n'est plus à démontrer. Lambertton ne l'ignore probablement pas, dans un contexte où la pratique de la torture en Algérie polarise une grande partie du débat public, la pratique est au cœur d'un dispositif répressif qui la banalise en institutionnalisant un système de recherche du renseignement reposant sur l'action des OR puis, après la « bataille d'Alger », la création de « détachements opérationnels de protection » formés de militaires, de gendarmes et de policiers, dont les méthodes sont « marquées du sceau de l'arbitraire et de l'illégal<sup>747</sup> ». Difficile de croire que Lambertton a échappé aux réflexions contemporaines sur le sujet : il serait en tout cas pour le moins étonnant qu'il puisse, comme il le fait (ou semble feindre de le faire) ignorer que la torture relève d'« opérateurs de destruction psychique et de déculturation<sup>748</sup> » à même de briser « tout serment à caractère magique », pour reprendre sa citation, et réduire à néant toute stratégie de résistance intellectuelle reposant sur des « mensonges » préparés, mêmes « habiles<sup>749</sup> ». Au-delà de la Zopac, la torture est une pratique courante au Cameroun : elle se déploie en effet dans les commissariats de police comme dans l'enceinte des prisons du territoire, et fait l'objet de dénonciations publiques dans la presse et certaines brochures de l'UPC dès 1955.

Si la violence physique est banalisée en situation coloniale, il n'est toutefois pas non plus impossible que Lambertton appartienne à ces cadres militaires qui, dans une logique de « guerre psychologique », tentent de la circonscrire dans le temps et l'espace pour ne pas s'aliéner totalement les populations, dont il estime que l'adhésion reste la clé de la victoire. Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins que les consignes données par le lieutenant-colonel à ses subordonnés, en leur rappelant la prohibition formelle de la torture, semblent reconnaître ainsi son existence sur le terrain comme un problème à régler pour la hiérarchie militaire : « Les commandants d'unités militaires n'ont pas qualité pour procéder à de véritables interrogatoires et ne doivent en aucun cas faire usage de violence pour contraindre les individus qu'ils ont appréhendés à parler ou à les guider<sup>750</sup> ». Du reste, il reconnaît lui-même que la violence a pu être utilisée dans les interrogatoires menés sous sa responsabilité, notamment par l'inspecteur Conan, qu'il décrit dans ses notes personnelles « comme un pauvre type qui était, en effet, si brutal [qu'il a] dû intervenir » – sans que cela ne l'empêche, pour autant de le laisser en place jusqu'à la dissolution de la Zopac, ni d'œuvrer à son transfert dans l'ouest du Cameroun<sup>751</sup>. Tout en soulignant les difficultés à documenter la torture dans la Zopac, les trois auteurs de l'ouvrage *Kamerun !* mobilisent les témoignages de Roland Barachette, nommé fin 1958 chef de la région, et d'Alphonse Boog, réquisitionné pour traduire les déclarations des prisonnier-ères, afin d'attester de la réalité de sa pratique – qui d'ailleurs ne se limite pas à la Sanaga-Maritime, mais concerne également, au même moment, la région Bamiléké, sous l'impulsion de Maurice Delauney<sup>752</sup>. Aux pratiques de la balançoire (où pieds et mains sont attachés dans le dos) et de la baignoire (qui procède à une simulation de noyade de la victime) mentionnées par le

745. SHD, Vincennes, GR6H246, Plan d'interrogatoire établi par le lieutenant-colonel Lambertton, (annexe au plan de recherche joint à l'ordre général n°2 du 9 janvier 1958), 2 janvier 1958.

746. Goscha Christopher, *Vietnam, un État né de la guerre...*, op. cit.

747. Branche Raphaëlle, *La torture et l'armée...*, op. cit., p. 203.

748. Branche Raphaëlle, Sironi Françoise (2002), « La torture aux frontières de l'humain », *Revue internationale des sciences sociales*, 174, pp. 591-600.

749. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

750. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertton, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

751. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 284.

752. *Ibid.*, p. 284 pour la Sanaga-Maritime, et p. 242 pour l'ouest du Cameroun.

chef d'une subdivision en région Bamiléké, s'ajoute celle du « tombeau », attestée par le témoignage recueilli par la Commission auprès de Sogla Biboum au sujet du parcours de son père, Mouahba<sup>753</sup>. Instituteur d'une école protestante à Biyouha, il devient secrétaire du comité directeur de l'UPC, après l'avoir intégré en 1952-1953. Renvoyé de ses fonctions en raison de ses activités upécistes, il est en contact direct avec Um Nyobè qui vient régulièrement au village et échange directement avec lui. Arrêté par les gendarmes, il est emmené en forêt où il refuse de communiquer des informations sur Um Nyobè. Il doit alors creuser lui-même sa tombe, où il est enterré jusqu'au niveau du cou. C'est alors qu'un des soldats, un Béti, intervient et menace de tout révéler si Sogla Mouahba n'est pas sorti du trou<sup>754</sup>. Il est difficile de savoir comment il a été réellement libéré, mais dans tous les cas, il passe à la clandestinité en 1959 et rejoint le maquis des Dikombol. Un autre témoignage recueilli dans le même secteur toujours montre que les familles sont aussi victimes de mauvais traitements pour obtenir des informations sur leur proche. Bell Nonos Simon, né en 1949, revient ainsi sur le parcours de son père, Nonos Nonos Amos, et sa propre capture, avec sa mère, par la gendarmerie<sup>755</sup>. Son père a fondé le comité central à Dibang avec Joshua Ntet Hagbe alors que la gendarmerie y est implantée en 1951. Le village de Dibang devient alors stratégique, car il constitue un point de passage entre Ndogkobe et la Sanaga-Maritime. Son père passe à la clandestinité avec sa femme et ses six enfants. Après huit mois, voire un an, à vivre dans des conditions difficiles et en raison des problèmes de santé d'une partie des enfants, la femme et les enfants de Nonos Nonos Amos sortent de leur cachette pour soigner les enfants. Ils sont alors trouvés par des militaires, aidés par un chien. Bell Nonos Simon raconte alors que sa mère est attachée sous l'arbre fruitier de la gendarmerie durant deux semaines, pour obtenir des informations ou faire en sorte que Nonos Nonos Amos se rende.

Outre le silence des archives militaires, la Commission s'est heurtée, en la matière, à la fragilité des témoignages directs et même secondaires. Dans un contexte où les opérations sont menées en vase clos afin d'en invisibiliser les violences, la faiblesse des sources, ou même leur absence, ne saurait toutefois conduire à relativiser la possible, sinon probable, violence utilisée dans le cadre de la recherche du renseignement opérationnel. En la matière, la situation au Cameroun doit être distinguée de celle qui prévaut en Algérie, où la banalisation de la torture est favorisée par l'institutionnalisation des dispositifs opérationnels de protection<sup>756</sup>. La brutalité n'en reste pas moins courante dans les interrogatoires de prisonnier-ères menés par les officiers de renseignement français, comme l'ont noté les auteurs de l'ouvrage *Kamerun !* à propos du commissaire Conan<sup>757</sup>, et qu'un témoin interrogé par la Commission, Michel Clerget, évoque également à propos du capitaine Haulin<sup>758</sup>. Témoin secondaire, Alexandre Mbadi mentionne lui d'autres formes de tortures, exercées par les officiers subalternes ou les soldats des sections militaires à l'encontre des populations avec lesquelles ils sont en contact quotidiens dans les camps de « regroupement » :

On fait endurer [aux populations déplacées] les pires tortures ! Parce que parmi ces gens, il y en avait dont les fils étaient dans le maquis. Tel est le cas de beaucoup de grand-mères que moi j'ai connues. Ma grand-mère, la grand-mère Cécile, beaucoup de grand-mères ! Donc, les maquisards ont enlevé des enfants comme ça. Vous ne savez pas ce qu'ils sont devenus. Les militaires vous pointent du doigt que vos enfants sont dans le maquis. Et ils vous mettent... Ils vous torturent, ils vous mettent...<sup>759</sup>

Outre la pratique de la balançoire, Alexandre Mbadi évoque une torture courante consistant à forcer les victimes, notamment les femmes suspectées d'avoir un enfant au maquis, à fixer le soleil : « Quand le soleil brille au zénith, vous devez regarder le soleil pendant des heures. Vous êtes comme ça, vous êtes en train de regarder le soleil ». Sa propre grand-mère avait été soumise à ces tortures : « On a même comme l'impression que c'est ça qui a vite fait partir sa vision, elle ne voyait plus quand elle était vieille. Elle n'est pas la seule. Il y a eu des grands-mères comme ça, des grands-pères qui ont subi ça ». Si le témoin n'évoque pas la présence d'officiers français dans le camp, il souligne le rôle, en la matière, des « commandos », terme par lequel il désigne les soldats africains des troupes coloniales, dont il dénonce également la violence arbitraire et discrétionnaire : « Ils ont torturé, ils ont torturé. Il y a eu des viols. Il y a eu des tantes qui ont été violées ». Mbadi mentionne notamment le meurtre du frère d'un homme parti défricher ses terres de culture dans son village d'origine : s'il semble y avoir été autorisé, le fait que son fils soit « au maquis » le rend suspect aux yeux des militaires, qui l'arrêtent dans un premier temps. Au regard de son âge et de son état de

753. Entretien avec Sogla Biboum mené par le volet « Recherche » de la Commission, le 23 octobre 2023, à Dibang.

754. L'homme est probablement un gendarme auxiliaire.

755. Entretien avec Bell Nonos Simon mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Dibang, le 24 octobre 2023.

756. Branche Raphaëlle, *La torture et l'armée...*, op. cit.

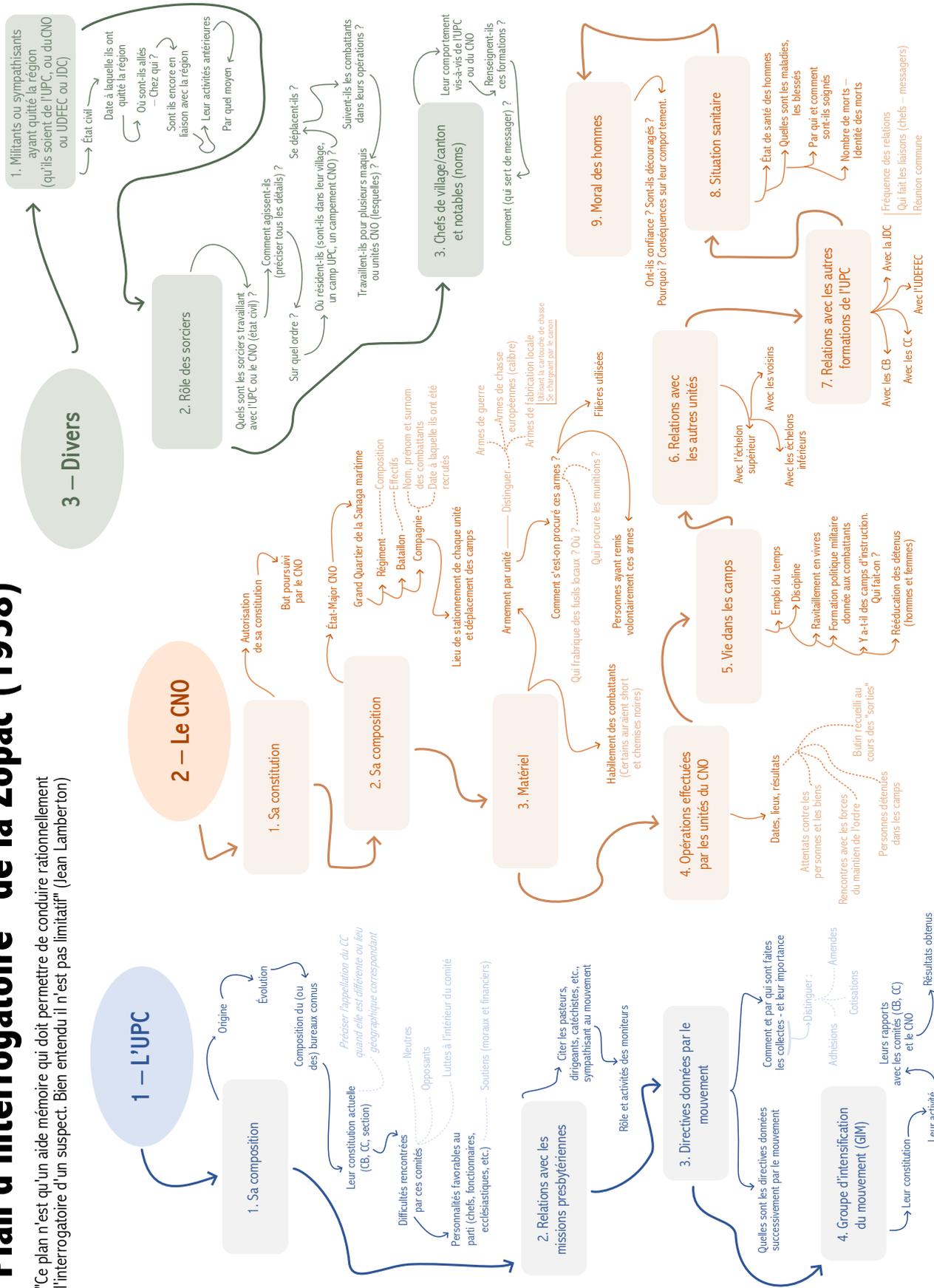
757. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée...*, op. cit., pp. 283-284.

758. Entretien avec Michel Clerget, mené par le volet « Patrimoine » de la Commission, Lézigny, 28 avril 2023.

759. Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024.

# "Plan d'interrogatoire" de la Zopac (1958)

"Ce plan n'est qu'un aide mémoire qui doit permettre de conduire rationnellement l'interrogatoire d'un suspect. Bien entendu il n'est pas limitatif" (Jean Lambertton)



santé précaire, son frère aurait cependant proposé de prendre sa place, avant d'être battu à mort par les soldats. Ce cas, qui n'est probablement pas unique, appelle des recherches plus approfondies, afin de cerner l'ampleur de ces violences, mais également leur nature, de manière à interroger ce que ces violences, qu'elles soient commises par les officiers ou par les subalternes, impliquent pour leurs protagonistes en dehors de la recherche du renseignement : il n'est pas exclu en effet que la cruauté soit, au Cameroun comme ailleurs, un instrument politique visant à affaiblir l'adversaire en prenant pour cible ce qu'il représente<sup>760</sup>. Produit d'un héritage colonial et d'un contexte guerrier, la torture mériterait également d'être interrogée sous l'angle des traumatismes qu'elle laisse aux individus et aux populations qui les subissent.

## 2. LA 'CONTRE-GUÉRILLA' : RECHERCHER LES COMBATTANT·ES, DÉTRUIRE LES MAQUIS

Plus le temps avance et plus l'armée prend la main sur la répression : rares sont les opérations menées sur le terrain par la gendarmerie ou la garde camerounaise, et les résultats s'avèrent peu convaincants. La répression incombe pourtant, en théorie, à ces institutions, qui mènent d'ailleurs des opérations d'envergure en décembre 1956 – telle celle déjà relatée par le capitaine Haulin, qui mobilise trois pelotons de la garde autour d'Ékité<sup>761</sup>. D'un point de vue organisationnel, le contexte est donc marqué par l'intégration rapide de l'armée dans ces opérations répressives<sup>762</sup>. La création de binômes d'action, mêlant sections militaires et pelotons de la garde, outre qu'elle satisfait les contraintes institutionnelles du « maintien de l'ordre », permet aux premières de profiter de la connaissance du terrain et des populations dont disposent les secondes. Elle ne fait cependant pas l'unanimité : la procédure alourdit la capacité réactive des militaires, et mobilise des groupes trop nombreux pour profiter d'un quelconque effet de surprise<sup>763</sup>. La création de la Zopac voit ainsi se mettre en place une tactique reposant sur la nomadisation de groupes plus restreints : un officier et une dizaine de soldats sillonnent pendant quelques jours une portion réduite du territoire placé sous leur responsabilité. L'objectif reste de s'adapter à un contexte contraint, nécessitant fluidité et discrétion. Un espace décrit par Prévitali comme « une suite de montagnes à avaler » qui nécessite « de longues journées de crapahutages », « des descentes sous les grands arbres dont l'obscurité étouffe la petite végétation [et] demande plus de deux heures » à franchir<sup>764</sup>. La densité forestière, l'étroitesse des pistes d'accès aux maquis, le plus souvent surveillées par des guetteurs et encombrées de branchages pour ralentir la troupe, gênent toute manœuvre : « Un tel système de défense rend pratiquement toute surprise impossible », note un lieutenant à l'issue d'une opération qui s'est soldée par la fuite des personnes recherchées<sup>765</sup>. Certes, la structure et le relief de la Sanaga-Maritime, une région de forêt particulièrement dense et isolée, expliquent le développement des maquis et le soutien que leur apporte la population, comme le souligne Nestor Fils Meyong : « Dans l'ensemble, le relief est assez tourmenté et montagneux et a entraîné pour la région, les conséquences telle la rareté des infrastructures et l'isolement de la population qui se trouve abandonnée à elle-même. Cet état de fait a favorisé la revendication nationaliste dans cette région<sup>766</sup> ». Il convient cependant de ne pas se laisser enfermer dans cette approche biaisée par le regard que portent les cadres militaires sur ces espaces qu'ils ne connaissent pas ni ne maîtrisent, mais de les considérer au contraire comme les espaces vécus<sup>767</sup> des combattant·es, pour lesquels ils constituent un indéniable atout<sup>768</sup>.

Le choix est également contraint par la diversification des activités confiées par Lambertson aux sections : protection des points sensibles du territoire, répression et destruction des maquis, mission de « présence » auprès des populations<sup>769</sup>. Le chef de la Zopac impose en effet une division des unités en groupes d'activités différenciées, respectivement chargées de missions de reconnaissance, de transfert des populations déplacées, et de patrouilles

760. Nahoum-Grappe Véronique (2005), « L'usage politique de la cruauté : l'épuration ethnique (ex-Yougoslavie, 1991-1995) », in Héritier Françoise, *De la violence I*, Paris, Odile Jacob, pp. 273-323.

761. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Haulin, Compte-rendu d'une opération effectuée le 31 décembre 1956 près d'Édéa, 31 décembre 1956.

762. *Ibid.*, Le capitaine Gambini, Compte-rendu concernant les enseignements à tirer des incidents en Sanaga-Maritime, 1<sup>er</sup> février 1957.

763. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

764. Prévitali Stéphane, *Le Cameroun par les ponts...*, *op. cit.*, pp. 143-147.

765. SHD, Vincennes, GR6H242, Compte-rendu du commandant du sous-quartier de Trisud sur l'accroche du 13 février 1958, 17 février 1958.

766. Meyong Nestor Fils, « La zone de pacification maritime... », *op. cit.*, pp. 5-6.

767. Frémont Armand (2009), *La région, espace vécu*, Paris, Éditions Flammarion, Champs essais.

768. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, p. 97.

769. SHD, Vincennes, GR6H239, Le capitaine Laurent (adjoint au chef de bataillon commandant la Zone opérationnelle d'Éséka), Rapport sur les opérations de rétablissement de l'ordre au Cameroun, sans date.

destinées à assurer la présence militaire<sup>770</sup>. Rétrospectivement, il juge que ces multiples missions ont, dans la phase organisationnelle, la valeur d'actions préventives : elles doivent permettre de décourager les actions armées, ou de les retarder, en occupant le terrain<sup>771</sup>. Les rubriques « Opérations » des BRH de la Zopac soulignent leur diversité en les recensant selon la terminologie suivante : « Patrouilles, opérations de police, embuscades et coups de main sur renseignement –, et leurs bilans : nombre de maquis détruits, noms de leurs membres abattus ou capturés, armement et archives éventuellement récupérées ». De même, les cahiers de marche et opérations des postes militaires sur lesquels sont réparties les sections permettent de saisir cette diversité. Le 16 janvier 1958, la 1<sup>re</sup> section de la 4<sup>e</sup> Compagnie du RTST, dirigée par le lieutenant Pierre Gueneley, s'installe ainsi au poste de Song Badjeck, près de Makak, dans Trisud. Son action illustre la responsabilité des acteurs subalternes dans l'exercice concret de la répression militaire, confiée à de jeunes sous-officiers. Né en 1932 à Dole, passé par Saint-Cyr, Gueneley choisit d'intégrer l'Infanterie coloniale (1952), puis sert surtout au Maroc et en Tunisie avant d'être désigné pour l'AEF en 1956<sup>772</sup>. Affecté au Tchad, il est désigné pour intégrer le dispositif de « maintien de l'ordre » créé au Cameroun pour la Zopac, où il sert de janvier à mai 1958. Son action lui vaut un témoignage de satisfaction du colonel du Crest de Villeneuve : « Appartenant à une unité détachée au Cameroun pour y rétablir l'ordre, a accompli en peu de temps, un travail de pacification considérable. Tout en procédant au regroupement des populations, a détruit ou dispersé les organisations rebelles dans la Zone Ouest du Sous-Quartier de Makak, faisant de nombreux prisonniers et capturant 16 armes<sup>773</sup> ». Son unité est alors composée d'un autre officier, le sergent Bichara, d'un caporal-chef et de trois caporaux, ainsi que de 23 hommes de troupes, tous africains<sup>774</sup>. Son quotidien est rythmé par les missions de reconnaissance, les « opérations de regroupement » et la surveillance des « villages ». Dix jours après son installation, l'unité affirme avoir « pris contact avec la plus grande partie de sa zone d'action », sans qu'aucun affrontement se soit encore produit : elle estime probable l'existence de deux maquis, à partir de « traces » d'un feu de camp découvertes « en brousse », après une première nomadisation<sup>775</sup>. Un combattant, identifié comme collecteur de fonds, est arrêté au cours d'une deuxième opération de ce type, dans la région de Mahomey et Souhé<sup>776</sup>, permettant à l'unité d'enclencher la dynamique du renseignement. Son interrogatoire conduit à l'arrestation d'un autre membre supposé de l'UPC, puis au montage de deux opérations : un « coup de main » sur un maquis, abandonné par ses habitant-es et détruit par la patrouille, et une opération de nomadisation au sud-ouest de Mbogloum. Le 12 février, un groupe en nomadisation dans la région de Lipombé essuie un tir de fusil de traite à 900 m du village de Maloumé. Ce dernier est fouillé, sans résultat, mais deux individus, que les militaires supposent être des ravitailleurs, et qui ont été arrêtés la veille « en brousse », sont transférés à Makak : leur interrogatoire est suivi d'autres arrestations, puis de l'organisation d'une opération conduisant à la découverte d'un maquis au cours de laquelle deux individus sont tués, un fusil et des documents saisis<sup>777</sup>. Les opérations de ce type se succèdent dès lors jusqu'à la fin du mois d'avril – qui marque le retour de l'unité en AEF.

Les nomadisations donnent aussi lieu, dans les trois premiers mois d'existence de la Zopac, à la destruction d'anciens villages. Celle effectuée au sud-ouest de Mbogloum, porte par exemple pour seul bilan : « Toutes les cases de cette vallée ont été brûlées<sup>778</sup> ». De même, une opération près de Nguibassal est-elle mise à profit pour détruire les villages abandonnés : « Avons brûlé l'ancien village Song Tegul et quelques cases en brousse », est-il noté laconiquement dans le cahier<sup>779</sup>. Dans la région de Ndokoma-Makak, près de Pouma, une opération montée avec l'aide d'un informateur conduit à l'incendie des cases et des plantations, en plus de la mort de plusieurs personnes. L'informatrice Marie Ngo Mbock, alors âgée de huit ans, est grièvement blessée au cours de cette opération<sup>780</sup>. Les patrouilles quotidiennes fournissent également l'occasion de détruire les maisons évacuées : celles des anciens villages de Song Badjeck, de Souhé ou encore de Lipombé, par exemple<sup>781</sup>. Début février, les rapports militaires notent

770. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lamberton, Ordre général n° 1, 9 décembre 1957.

771. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

772. SHD, CAPM, 9001379, Dossier de carrière de Pierre Gueneley, sous dérogation.

773. *Ibid.*, Dossier de carrière de Pierre Gueneley, sous dérogation ; SHD, CAPM, 9001379, Dossier de carrière de Pierre Gueneley. Témoignage de satisfaction du colonel du Crest de Villeneuve : Ordre du territoire du Cameroun n° 16 en date du 4 juillet 1958, sous dérogation.

774. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, janvier-avril 1958.

775. *Ibid.*, 22-25 janvier.

776. *Ibid.*, 27-30 janvier.

777. *Ibid.*, 16 février 1958.

778. *Ibid.*, 5 février 1958.

779. *Ibid.*, 16 mars 1958.

780. Entretien avec Marie Ngo Mbock mené par le volet « Recherche » de la Commission, dans le quartier de Melen à Yaoundé, le 28 mai 2023.

781. *Ibid.*, 3, 4 et 5 février 1958.

ainsi que la population est « regroupée dans les nouveaux villages, les anciens étant presque tous brûlés<sup>782</sup> ». Cette importance accordée aux « regroupements » souligne le poids de la mission dite de « présence » dans le quotidien des unités. Dans la Zopac, elle prend, en théorie, la forme de visites nocturnes aux guetteurs des villages, de tournées dans les écoles comme dans « les regroupements » (où il faut « encadrer les détachements qui vont à la récolte, s'informer de l'état sanitaire<sup>783</sup> »). La phase préparatoire est ainsi destinée à « reprendre le contact » avec une population « profondément touchée par la propagande » de l'UPC : « Il faut absolument [attirer] la population et l'appivoiser » écrit Lambertton à ses subordonnés<sup>784</sup>. Parallèlement aux opérations de nomadisation, la section de Song Badjeck se concentre donc sur la prise en charge de la population, que le lieutenant, pétri de stéréotypes coloniaux, juge arbitrairement « très amorphe » : « Elle doit constamment être stimulée » affirme-t-il, tout en affirmant ne pas vouloir la brusquer, craignant de « donner prise à la propagande adverse qui appelle ces regroupements de la déportation<sup>785</sup> ». Entre janvier et février 1958, la population, irrégulièrement visitée, est ainsi incitée par les militaires à construire les cases des camps de « regroupement », puis à débrousser les terres alentours pour semer en mars – tout en étant autorisée à récolter, en brousse, les fruits des palmiers, « afin de payer l'impôt<sup>786</sup> ».

Les unités militaires sont incitées à sortir progressivement de cette mission d'action de présence au profit d'activités opérationnelles. Début mars, les sections doivent se diviser en trois : un groupe est spécifiquement chargé de rechercher l'affrontement avec les combattant-es, une patrouille d'intervention doit assurer un contact quotidien avec un maximum de villages, et un élément de servitude reste au poste<sup>787</sup>. À Song Badjeck, les semaines qui suivent voient s'accélérer les opérations en forêt, ponctuées par la découverte de maquis, par la mort ou l'arrestation de combattant-es, et par la saisie d'armes et d'archives. À partir d'avril 1958, Lambertton demande aux sections de se concentrer sur ces opérations<sup>788</sup>. Les effectifs statiques des postes sont allégés, et la gendarmerie invitée à prendre le relais pour les actions de contrôle : « l'octroi de présence », sous forme de tournées dans les villages, devient sa principale fonction<sup>789</sup>. Selon le lieutenant-colonel, il s'agit d'accentuer la dynamique de désorganisation des maquis amorcée par les troupes coloniales depuis le mois de janvier : les trois premiers mois de l'existence de la Zopac se seraient d'ailleurs traduits, selon lui, par la désagrégation des principaux groupes de combattant-es et par le déplacement de leur zone d'implantation vers l'ouest<sup>790</sup>. Dans cette période, l'attention du commandement se concentre sur le quartier de Tricar, et plus particulièrement sur la forêt de Njock Lipan<sup>791</sup>, rapidement identifiée comme la zone d'implantation de l'état-major du CNO, « où il dispose de bandes bien organisées et d'où il dirige la rébellion<sup>792</sup> », et sur la région située entre Makak et Mom<sup>793</sup>, dans Trisud, qualifiée par Lambertton de « centre nerveux de la rébellion<sup>794</sup> ». Si l'armée peine à saisir la localisation des maquis dans ce dernier espace, la concentration des efforts sur ceux de Njock Lipan permet de les désorganiser, puis d'en poursuivre les combattant-es, bientôt dispersé-es en plus petits groupes<sup>795</sup>. En avril 1958, l'intensification des opérations de nomadisation rendue possible par la libération des unités conduit à l'affaiblissement des structures de commandement et de leurs filières, implantées autour de Boumnyebel (découverte et saisie des archives du poste de transmission du Secrétariat administratif du Bureau de Liaison (SA/BL) qui, sous l'autorité d'Um Nyobé, coordonne l'action du CNO et des structures locales de l'UPC ; de celles, également, du PC du premier régiment et du bureau d'organisation de l'État-major du CNO) et d'Édéa (PC du 5<sup>e</sup> régiment et bureau de la section départementale, par lequel transitaient les échanges entre les maquis et Douala) : « Au total, on peut estimer que les maquis et bandes rebelles de la Sanaga Maritime sont actuellement pratiquement coupés des "bases" qui les renseignaient et les ravitaillaient », écrit le lieutenant-colonel à l'issue d'une semaine particulièrement meurtrière qui s'est soldée par la destruction de 26 maquis et la mort de 33 rebelles<sup>796</sup> ».

782. *Ibid.*, 8 février 1958.

783. *Ibid.*

784. SHD, Vincennes, GR6H246, Procès-verbal de la réunion tenue le 28 mars 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertton à Éseka, 1<sup>er</sup> avril 1958.

785. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de Song Badjeck, 25 janvier 1958.

786. *Ibid.*, 16 février 1958.

787. SHD, Vincennes, GR6H241, Directive générale n° 3 du lieutenant-colonel Lambertton, 2 mars 1958.

788. Les deux cahiers de marche disponibles au SHD s'arrêtent d'ailleurs mi-avril.

789. SHD, Vincennes, GR6H242, Compte-rendu de la conférence donnée par le lieutenant-colonel Lambertton devant les gendarmes, 14 mai 1958.

790. SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 8, 27 février 1958.

791. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 4, 22 janvier 1958.

792. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 9, 5 mars 1958.

793. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 6, 12 février 1958.

794. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 9, 5 mars 1958.

795. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 12, 26 mars 1958.

796. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 15, 16 avril 1958.

Si les maquis subissent de lourdes pertes entre mars et juin 1958, ils semblent évoluer ensuite vers des formes d'organisation rendant compliquées l'action répressive. De fait, aux « progrès » de mars et avril succède une relative stagnation selon les perceptions des militaires : la dispersion des éléments des plus importants, limite désormais les « contacts » avec les combattant-es dans les maquis, dont les groupes, trop réduits, échappent aux sections<sup>797</sup>. Les cadres de la Zopac notent d'ailleurs un changement dans la « technique adverse » : celle-ci consiste désormais, lors de l'arrivée d'une patrouille, à éclater le maquis « dans une zone limitrophe réduite », à surveiller l'adversaire puis à se recomposer après son départ<sup>798</sup>. Ce contexte coïncide avec l'expérimentation, par l'armée française, d'opérations « d'un type nouveau », dites « de saturation », qui reposent sur un principe de « fouille systématique de zones étendues en accolant un nombre important de patrouilles<sup>799</sup> ». La première est engagée entre Mouanda et la Kellé, dans le sous-quartier de Basud, avec l'appui d'unités provenant de Bawest et Bacent : « Dans un carré de 10 km de côté, trente-deux équipes de 5 à 6 hommes ont été engagées simultanément pendant 3 jours », afin de fouiller chacune « un casier de 4 km<sup>2</sup> environ<sup>800</sup> ». L'opération permet de découvrir « une série de maquis upécistes sous-divisés en nombreux petits campements distants les uns des autres de 500 mètres à un kilomètre et difficilement décelables en forêt dense<sup>801</sup> ». Une dizaine sont détruits (sur les 28 qui l'ont été au cours de la semaine écoulée), et trois combattant-es abattu-es (sur huit), mais Lamberton juge le bilan encore insuffisant au regard de l'effort investi : quel que soit le format opérationnel, l'éclatement des unités adverses en petits groupes « rend difficile toute nouvelle prise de contact ». « Nos nombreuses actions semblent de ce fait tomber dans le vide<sup>802</sup> », est-il ajouté. Des opérations de ce type sont ultérieurement menées dans les régions de Makak et de Boumnyebel : la première pour rechercher, détruire et refouler vers le nord les petits maquis locaux, et « disloquer le “1<sup>er</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment”, seule bande jusqu'à présent agressive qui semble installée dans le voisinage de l'ancien village de Mom II<sup>803</sup> » ; la seconde, reposant sur une localisation « paraissant assez sûre » du refuge de Ruben Um Nyobè<sup>804</sup>, doit permettre de retrouver celui-ci – mais elle s'avère finalement vaine<sup>805</sup>.

Les tentatives suivantes sont tout autant couronnées d'insuccès<sup>806</sup>, incitant *in fine* Lamberton à les considérer comme relativement « décevantes » : peu de prisonnier-ères, mais du matériel et surtout des archives, qui permettent, malgré tout, d'obtenir des renseignements et de démoraliser l'adversaire – d'autant qu'à compter du mois de juin, elles s'accompagnent de la diffusion de message de propagande en faveur des « ralliements » par haut-parleurs, en lisière des forêts<sup>807</sup>. Rétrospectivement, le lieutenant-colonel estime d'ailleurs qu'il s'agit là de leur principal intérêt : « C'est grâce à de tels procédés [opérations de saturation et raids sur renseignement] néanmoins, qu'un sentiment d'insécurité s'emparait des maquisards : leurs lettres et leurs carnets nous révélaient leur lassitude, leur découragement et nous permettaient de mesurer les progrès de notre plan d'action<sup>808</sup> ». Dès juin, le commandant de la Zopac affirme que les combattant-es se contenteraient désormais de tenter d'échapper aux patrouilles en « se dispersant individuellement de jour dans la brousse », ou encore « en se couvrant, autour de leurs campements, par les femmes et les enfants qui constituent ainsi une sorte de rideau protecteur<sup>809</sup> ». Lamberton estime alors qu'il faut poursuivre la fouille systématique des forêts afin d'entretenir un climat de terreur propice à générer des « ralliements<sup>810</sup> ». En la matière, il reçoit l'aide des « milices » créées par plusieurs notables locaux : dès la fin mars 1958 en effet, l'armée a incité certains d'entre eux à former, à partir des « groupes d'autodéfense » créés pour assurer la protection de chaque camp de « regroupement », des troupes de supplétifs destinés à appuyer l'action opérationnelle proprement dite. Deux « milices » sont alors constituées, à Nkong (Bacent) et à Boumnyebel (Tricent) : la deuxième,

797. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 20, 21 mai 1958.

798. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 19, 14 mai 1958.

799. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

800. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 21, 29 mai 1958.

801. *Ibid.*, p. 4.

802. *Ibid.*, p. 5.

803. SHD, Vincennes, GR6H242, Ordre particulier n° 8 du lieutenant-colonel Lamberton, 1<sup>er</sup> juillet 1958.

804. *Ibid.*, Ordre d'opération du commandant de Tricar, 1<sup>er</sup> juillet 1958.

805. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 27, 9 juillet 1958. Le relecteur du BRH annote d'ailleurs la mention de l'opération d'un simple « fiasco ».

806. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 29, 23 juillet 1958.

807. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

808. *Ibid.*, p. 52.

809. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 24, 19 juin 1958.

810. Les BRH mentionnent dès lors régulièrement, dans leur dernière rubrique – les « intentions » pour la semaine – le projet de procéder à la fouille systématique des régions où l'action nationaliste est jugée la plus importante.

« partie en nomadisation du 31 mars au 3 avril, a vécu en brousse exactement dans les mêmes conditions que les rebelles », affirme un rapport militaire<sup>811</sup>. L'UPC prend d'ailleurs d'emblée conscience du danger que représentent ces « milices » : le 6 avril, l'un de ses commandos assassine le chef supérieur Mayi Mbem, qui venait d'en organiser une et devait la présenter, le lendemain, au commandant de Tricar. L'événement renforce l'intérêt de Lambertson, qui voit dans ces unités supplétives, outre leur apport opérationnel, un moyen de pallier les limites de ses propres services de renseignement en comptant sur leur connaissance plus précise des espaces forestiers : « Nous comptons beaucoup sur ces milices villageoises pour nous aider à dépister les mouvements importants au sein et à l'entour des maquis, car c'est avec stupeur et dépit que nous apprenons qu'une réunion groupant 300 rebelles a pu se tenir à notre insu<sup>812</sup> ». L'adoption du principe de « fouille systématique » des zones forestières, réclamant des effectifs importants, incite la Zopac à encourager davantage encore leur constitution. Elle s'appuie d'abord sur la « milice » montée par Pierre Dimala, ancien upéciste et président de l'Esocam : si le lieutenant-colonel est d'abord sceptique sur son utilité, son avis change en mai. « Dimalla [sic], qui jusqu'à présent faisait plus de bruit que de mal, s'est enfin décidé à collaborer activement et réellement avec l'Armée » écrit-il avant d'ajouter :

Il vient de détruire cette semaine, en parfaite liaison avec le Commandant du sous-quartier Tricent, la bande de Hiol Jean, qui tenait la région de Ntouleng et exerçait une profonde influence sur la population. Ce coup "mouille" définitivement Dimalla ; il a produit une grande impression. Il n'est pas jusqu'au chef supérieur de Makak qui vient enfin de se décider à nous renseigner et se fait même l'apôtre et l'agent du regroupement des villages qu'il dénonce comme "pourris". Cette dénonciation confirme nos renseignements<sup>813</sup>.

Au même moment, deux autres chefs supérieurs, Jacques Bidjoka, du canton de Ndog Bessol, et Henri Matip, du canton de Ndog Djoue I, offrent « spontanément à lever des milices et à les lancer en forêt ». Selon Lambertson, leurs décisions seraient liées aux événements survenus en mai 1958 : l'intervention des militaires à Alger et la menace d'une opération coup de poing en métropole semblent résonner, pour lui, comme la manifestation de la puissance de l'armée française, dont la démonstration est à même d'influencer le positionnement des chefs, toujours et avant tout réceptif, selon lui, à la démonstration de puissance<sup>814</sup>. Bidjoka est alors autorisé à organiser une « milice » de 150 membres, « tous volontaires », répartis en une dizaine de groupes de dix à douze hommes, chacun étant mené par un chef armé d'un fusil confié par l'administrateur Capelle. La proposition d'envoyer ces groupes en forêt reçoit l'accord de Lambertson, tant le projet satisfait aux impératifs de la 'guerre contre-révolutionnaire', que ce soit en matière de 'contre-guérilla' (« Pour combattre les rebelles, il faut vivre comme eux, adopter leurs méthodes et fouiller minutieusement le terrain ») ou d'implication des populations civiles : « Le problème de la Sanaga Maritime [étant] une affaire Bassa, il faut que les Bassa eux-mêmes [soient] à la pointe du combat<sup>815</sup> ». Ces « milices » n'en restent pas moins sous contrôle militaire : encadrées par un sous-officier, elles sont accompagnées de « quelques tirailleurs sélectionnés ».

Dans la semaine qui suit, les groupes de « miliciens » se mettent en place : Bidjoka forme cinq premières équipes de onze hommes, tandis que Matip amorce la construction d'un camp pour sa future « milice<sup>816</sup> ». Celle de Dimala poursuit, pendant ce temps, ses activités, dont la violence même devient un argument en leur faveur, pour Lambertson : « De l'étude des documents en cours d'exploitation, il ressort que la "terreur" de la milice de Dimala marque profondément psychologiquement les bandes rebelles. Une contre-action se dessine et les appels au secours sont lancés partout<sup>817</sup> ». La « milice » de Bidjoka entre en action courant juin, menant des opérations de nomadisation en brousse, de même que celle de Matip qui s'illustre en procédant à l'arrestation de militant-es upécistes du comité central d'Éséka et de ceux d'un comité de base formé à l'intérieur de la Société des bois du Cameroun<sup>818</sup>. Elles participent ensuite aux patrouilles militaires : « Elles se montrent toutes ardentes et dynamiques et si elles n'obtiennent pas encore des résultats spectaculaires, leur appui n'est pas négligeable<sup>819</sup> ». Elles deviennent, au cours du mois de juillet, un instrument majeur de la répression en Sanaga Maritime : « L'activité des milices est

811. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 14, 9 avril 1958.

812. *Ibid.*

813. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 22, 5 juin 1958.

814. Voir Section 2 – Partie II.C.

815. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 22, 5 juin 1958.

816. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 23, 12 juin 1958.

817. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 25, 26 juin 1958.

818. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 26, 3 juillet 1958.

819. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 28, 16 juillet 1958.

très satisfaisante. Enhardies par quelques succès, elles se donnent à fond et sont bien souvent à la source des renseignements obtenus<sup>820</sup> ». Les violences qu'elles exercent contre les combattant-es et les populations restent pourtant encore gravées dans les mémoires collectives de la région<sup>821</sup>.

L'apport de ces « milices » camerounaises permet d'accentuer la pression sur les maquis dès juin 1958. Les opérations s'orientent autour d'un double mode opératoire : pourchasser les combattant-es adverses pour les forcer à se « rallier », tout en éliminant les figures locales du mouvement, ces « quelques dizaines de chefs convaincus – ou compromis – [qui] restent décidés à poursuivre la lutte jusqu'au bout, et s'efforcent de maintenir en forêt les restes hébétés de ce qui fut, il y a quelques mois, les maquis bien organisés des Comités de base et Comités centraux, et les “bataillons” agressifs du CNO<sup>822</sup> ». Le 17 juin marque la mort d'Isaac Nyobè Pandjock, chef du CNO, tué au cours d'une patrouille de la 7<sup>e</sup> compagnie du BTC n° 2 qui permet la saisie des importantes archives administratives de son État-major<sup>823</sup>. Les renseignements qui en sont tirés permettent, avec d'autres, une « reprise du contact généralisée dans toute la zone » en juillet, des opérations qui permettent à leur tour d'obtenir de nouveaux renseignements<sup>824</sup>. Alors que certains groupes se reconstituent en dehors de la Zopac<sup>825</sup>, les officiers français estiment que « le côté “militaire” de la rébellion est pratiquement effacé ». « L'action menée contre lui approche de son terme : le CNO est « presque complètement détruit » : ainsi, les organismes politiques, moins atteints, ne peuvent plus « effectuer leur mission dans des conditions normales<sup>826</sup> ». Les opérations militaires se resserrent autour de Boumnyebel, où se trouveraient les organes directeurs de l'UPC et « ce qu'il reste de l'EM du CNO<sup>827</sup> » – et, surtout, le refuge probable du principal leader indépendantiste.

### 3. L'ASSASSINAT DE RUBEN UM NYOBÈ, ACMÉ DE LA DYNAMIQUE RÉPRESSIVE

Si, dans les deux mois qui suivent la mort d'Isaac Nyobè Pandjock, les BRH recensent comme autant de succès le « ralliement » ou l'élimination des cadres upécistes, Ruben Um Nyobè reste bel et bien la cible principale des officiers français. Pour ces derniers, la destruction du mythe du *Mpodol*, et même son élimination physique, sont indispensables pour assurer la « pacification » sur le long terme. Depuis ses interventions devant l'Onu, les autorités coloniales ont développé l'idée que le leader nationaliste incarnait le mouvement upéciste, comme le souligne un rapport de la Sûreté sur les actions armées de décembre 1956 :

443

Ce n'est certes pas l'effet du hasard que le théâtre des incidents de décembre soit justement la région de la Sanaga-Maritime, patrie du leader Um Nyobè, qui s'intitule lui-même le “Mpodol”, c'est-à-dire, en langue bassa, le “porte-parole”, en qui chaque homme, chaque femme de cette race bassa, intelligente, mais crédule et encore influencée par les sorciers, se reconnaît et qui personnifie pour eux la vigueur et les aspirations de la race. Auréolé d'une sorte de rayonnement magique aux yeux de ses frères de race les plus crédules, il est considéré par eux comme “infaillible”. Par voie de conséquence tout acte émanant de lui, a la valeur d'un rite magique, toute parole le caractère d'une loi-fétiche, que l'on ne saurait transgresser sans commettre un crime immédiatement puni des plus terribles représailles<sup>828</sup>.

Pour déconstruire ce « mythe », l'armée française multiplie en 1957 les actions « psychologiques » visant à délégitimer la personnalité, les convictions et les gestes d'Um Nyobè. Les six thèmes de propagande précédemment présentés, réécrits dans les villages, dénigrent ainsi son propre père, objet d'une bestialisation visant à délégitimer son fils : « Les Bassas auraient-ils oublié le proverbe “tel père, tel fils” ? Lequel d'entre eux ignore que Nyobè Nsouna, le père d'Um Nyobè, était un monstre, un sorcier-panthère qui fut tué, car il avait tué trop de ses frères dans la

820. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 29, 23 juillet 1958.

821. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., pp. 270-271.

822. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 24, 19 juin 1958.

823. *Ibid.*

824. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 28, 16 juillet 1958.

825. Notamment aux alentours de Pitti où un sous-quartier spécifique, celui de Dibamba, est créé fin juillet et confié à la 8<sup>e</sup> Compagnie du BTC n° 2, avec pour mission d'isoler une « formation rebelle » spécifique en procédant « au regroupement des villageois après reconnaissances systématiques de l'origine tribale, des ressources, et des liens traditionnels des populations connues de son sous-quartier. » SHD, Vincennes, GR6H242, Ordre particulier n° 9 du lieutenant-colonel Lamberton, 28 juillet 1958.

826. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 34, 27 août 1958.

827. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 36, 10 septembre 1958.

828. ANOM, 1AFFPO3336, Direction de la Sûreté, Note de renseignement : « Objet : Relation des incidents de Sanaga-Maritime (décembre 1956) », sans date.

forêt. N'a-t-il pas donné le jour à un fils qui s'il n'a pas revêtu la peau d'une bête, est devenu un génie du mal, qui vit dans la brousse comme une bête sauvage et fait tuer beaucoup de ses frères : il doit lui aussi subir le sort de son père<sup>829</sup> ». Une telle stratégie mobilisant tous les ressorts les plus caricaturaux des stéréotypes racistes, ne fait pourtant pas consensus au sein des acteurs de la propagande, comme le prouvent les réticences d'André Boyer qui estime que l'aura du *Mpodol* est trop puissante pour être ainsi atteinte : « Je ne crois pas personnellement à la possibilité actuelle pour notre action psychologique de s'attaquer à la personnalité de Ruben Um Nyobè dont le mythe et le point le plus fort de la propagande adverse. L'appel à sa destruction est-il actuel<sup>830</sup> ? » Théoricien de la « guerre psychologique », le lieutenant-colonel Lambertton estime lui, au contraire, nécessaire d'axer la propagande dans cette perspective, dont il fait l'une de ses priorités : il faut, dit-il, lutter « contre la mystique créée autour de sa personne et de son parti<sup>831</sup> », avant même de procéder à son élimination physique.

Le sort à réserver à Ruben Um Nyobè ne fait pas, lui non plus, consensus entre les acteurs civils et militaires. En mai 1958, le Haut-Commissaire Torrè défend encore, auprès du ministre de la France d'Outre-mer Gérard Jaquet, une stratégie de conciliation : « Il faut, “sans vaines menaces, mais sans faiblesses”, comme l'a dit publiquement M. Ahidjo, amener Um Nyobè à comprendre l'échec de sa tentative de subversion et, par conséquent, à accepter un compromis politique auquel le gouvernement camerounais et la France, responsable de l'ordre public puissent souscrire sans risquer de provoquer un bouleversement complet du pays<sup>832</sup> ». Pour Doustin au contraire, les actions armées de décembre 1956 ont tant radicalisé la situation qu'il ne reste désormais d'autre choix que d'éliminer le *Mpodol*, comme il l'écrit d'ailleurs à un collaborateur direct de Torrè, juste après la prise de fonction de ce dernier :

Est-il possible de ramener Um Nyobè dans le système comme le pensait Ramadier, qui – c'est à peine une boutade – l'aurait très bien vu comme Premier ministre ! Personnellement, je ne le pense pas [*plus est écrit par-dessus*], Um Nyobè maintenant s'est enfoncé dans l'action subversive comme nous-mêmes nous sommes enfermés dans la répression. Je ne pense pas qu'il lutte pour l'indépendance, mais seulement pour la prise du pouvoir. En fait, nous nous battons pour une question de régime<sup>833</sup>.

Quant à Lambertton, pour qui l'élimination d'Um Nyobè semble presque relever d'une affaire personnelle, il assume explicitement, en juin 1958, l'ordre donné à ses subordonnés de « harceler sans cesse les restes des bandes rebelles et des maquis upécistes réfugiés en forêt, de manière à provoquer de nouveaux ralliements, le but final étant de détruire jusqu'au dernier les irréductibles, et particulièrement leur chef<sup>834</sup> ». Prévitali évoque même une prime en cas de « capture » du leader, « des pisteurs évoquent qu'elle est grosse<sup>835</sup> ».

L'intensification des fouilles au cours des mois de juillet et d'août 1958, et les renseignements qu'elle permet d'obtenir, incitent l'armée française à concentrer ses efforts sur la région comprise entre Mode et Libelingoi, où elle estime que se cachent les membres du Secrétariat administratif du Bureau de Liaison (SA/BL). Le lieutenant-colonel souligne le rôle joué en la matière par Agostini et Conan, chargés des interrogatoires et de l'exploitation des correspondances d'Um Nyobè qui ont été saisies<sup>836</sup>. Le 12 juillet, l'armée arrête la famille d'un planteur déplacée à Libelingoi, Yegba Ngos, notamment sa fille Philomène, soupçonnée d'être liée à Pierre Yemback, secrétaire et chef du SA/BL. Dans les semaines qui suivent, d'autres renseignements confirment que sa concession, dans la forêt de Libelingoi, constitue « le terrain politiquement sûr du comité central » local<sup>837</sup>. Le 11 septembre, une opération est montée pour l'explorer : elle conduit à la découverte d'une cache abandonnée depuis l'arrestation de Philomène Ngos, où sont retrouvés des effets personnels et de nouvelles archives d'Um Nyobè et Mayi Matip. Le même jour, une autre patrouille découvre, à proximité, un maquis en construction : le secrétaire du comité central de Libelingoi, Benjamin Libong, est tué, tandis que la secrétaire de la section locale de l'Udefec, Esther Ngo Manguele, est arrêtée

829. SHD, Vincennes, GR6H243, Lettre du moniteur d'instruction civique Alphonse Yobol aux représentants du gouvernement camerounais et de l'autorité administrative (Zopac et gendarmerie compris), 5 mai 1958.

830. SHD, Vincennes, GR6H246, Lettre d'André Boyer à Daniel Doustin, 4 mars 1958.

831. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959, p. 55.

832. ADF, Nantes, 743PO/2-43, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun au ministre de la France d'Outre-mer, 9 mai 1958.

833. ADF, Nantes, 743PO/2-43, Lettre du délégué du Haut-Commissaire au Cameroun au directeur du cabinet du Haut-Commissaire au Cameroun Chapperon, 28 février 1958.

834. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 25, 26 juin 1958.

835. Prévitali Stéphane, *Le Cameroun par les ponts...*, op. cit., p. 210.

836. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

837. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

et soumise à un interrogatoire brutal<sup>838</sup>. Les renseignements qu'elle fournit corroborent ceux donnés par Philomène Ngos et un « rallié » du nom de Joseph Kack, mais aussi ceux tirés de l'exploitation d'archives trouvées lors d'une opération qui a permis, fin août, de découvrir un maquis ayant hébergé des upécistes à Libelingoi. La correspondance entre Pierre Yemback et Luc Mbua, planton et commissaire du SA/BL, désigne la région située au nord des collines de Hon comme celle d'un maquis important, qui pourrait alors servir de « zone de sécurité » aux principaux responsables du mouvement – dont Um Nyobè.

Le 13 septembre 1958, une opération qualifiée de « forte densité » est déclenchée dans la région de Libelingoi : elle est confiée à la 1<sup>re</sup> compagnie du BTC n° 1, commandée par le capitaine Marc Guillou. Né en 1925 à Alger, engagé volontaire (1945), ce Saint-Cyrien ayant choisi l'infanterie coloniale est d'abord affecté, comme sous-lieutenant, en Algérie (1947), puis en Indochine où il effectue plusieurs séjours jusqu'en février 1955, dirigeant notamment une compagnie de fusiliers-voltigeurs au sein du 13<sup>e</sup> Régiment de tirailleurs sénégalais. Il s'attire des évaluations en demi-teinte de ses supérieurs, telle celle du chef de bataillon D. Boussiquet, commandant du 21<sup>e</sup> RIC<sup>839</sup>. S'il attire des remarques tout aussi mitigées de sa hiérarchie au Cameroun – « Jeune capitaine, intelligent, ayant des moyens, mais manquant de dynamisme et ne se consacrant pas toujours entièrement à sa mission », écrit de lui le chef de bataillon Estripeau, en 1958<sup>840</sup> –, l'opération du 13 septembre 1958 change singulièrement sa situation: ses « très bons résultats », qui « ont permis l'élimination totale du Bureau du Comité Directeur de la rébellion », lui valent même un « témoignage de satisfaction à l'ordre du territoire<sup>841</sup> ». Cette opération rassemble donc trois des sections de la 1<sup>re</sup> Compagnie du BTC n°1, chargées de boucler le nord, l'est et le sud de la colline de Hon, tandis qu'un peloton de la garde, guidé par Esther Ngo Manguéle, procède à sa fouille<sup>842</sup>. Un premier maquis est découvert vers midi : celui du trésorier du comité central de Libelingoi, Albert Basso, tué par la garde camerounaise, tandis que deux femmes – Monique Tang, concubine de David Bogten, président du « GOES<sup>843</sup> » et récemment « rallié », et Berthe Njock, épouse de Martin Makon – sont arrêtées<sup>844</sup>. Pendant ce temps, l'une des trois équipes de la 3<sup>e</sup> section de la 1<sup>re</sup> Compagnie, menée par le sergent-chef Toubaro et guidé par un certain Luc Makon que Prévitali décrit comme un « villageois barbu, collaborateur zélé de l'armée et pisteur attiré<sup>845</sup> » qui suit des traces de pas qui la mènent jusqu'au refuge d'Um Nyobè, où il se trouve en compagnie de Pierre Yemback, Jean-Marc Ngambi et Ruth Ngo Nkon, mère de sa compagne Marie Ngo Njock. La présence du petit groupe dans un espace aussi exposé – à flanc d'une crête, dans des rochers –, souligne un déplacement récent ou en cours : pour l'historien Achille Mbembe, ses proches auraient persuadé Um Nyobè de changer de maquis pour échapper à une attaque imminente – ce qui, selon un témoin potentiel, Um Ngos, « gardien du grand maquis<sup>846</sup> », expliquerait les circonstances de sa mort. Dans le rapport qu'il écrit pour rendre compte de l'opération à ses supérieurs, le capitaine Guillou fait lui l'hypothèse que cette décision aurait été prise peu avant :

Um Nyobè et Yemback durent quitter leur maquis (qui devait d'ailleurs être découvert vers 16 heures par le sous-lieutenant Languillaume) en entendant la fusillade du maquis de Basso, et emportant leur matériel le plus précieux (entre autres la valise contenant les archives du BCD et la machine à écrire) pour se camoufler dans le surplomb de rocher qui apparemment n'était qu'un abri pour guetteur, mais devait paraître plus sûr<sup>847</sup>.

838. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 288.

839. CAPM, Pau, 8200544, Dossier de carrière de Marc Guillou, Appréciation du chef de bataillon Boussiquet, 17 février 1955, sous dérogation.

840. *Ibid.*, Dossier de carrière de Marc Guillou, Appréciation du chef de bataillon Estripeau, 25 juillet 1958, sous dérogation.

841. *Ibid.*, Dossier de carrière de Marc Guillou, Témoignage de satisfaction à l'ordre du territoire n° 36 en date du 4 décembre 1958, du commandant militaire du Cameroun, du Crest de Villeneuve, sous dérogation.

842. SHD, Vincennes, GR6H246, Le capitaine Guillou (commandant de la 1<sup>ère</sup> compagnie du BTC et de Tricent), Compte-rendu de l'opération du 13 septembre 1958 en région de Libelingoi, 16 septembre 1958. SHD, Vincennes.

843. Le GOES est une organisation dépendante de la JDC, créée par Mayi Matip en juin 1958 afin de réorganiser et d'intensifier l'activité des jeunes upécistes dans la région d'Éséká. Son nom, parfois considéré comme un acronyme de Groupe d'organisation d'Éséká, serait, d'après les renseignements obtenus par les militaires à l'issue de l'interrogatoire d'un « rallié », une appellation provenant du verbe anglais « aller » (*to go*). SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 36, annexe n° 8 : « Étude sur le GOES », 10 septembre 1958.

844. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

845. Si Luc Makon paraît connu et volontaire, on note que l'armée a imposé, le matin même, à Boumnyebel, à ces civil-es de participer à l'opération. « Le 13 septembre au matin, un attroupement inaccoutumé des militaires se produit à Boumnyebel. Ceux-ci détiennent une liste de gens du village qui, affirme ils doivent les accompagner dans la brousse, de gré ou de force », affirme en effet Achille Mbembe, in Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national kamerunais*, Paris, L'Harmattan, pp. 73-77 ; voir : Prévitali Stéphane, *Je me souviens de Ruben...*, op. cit., p. 124.

846. C'est le titre qui lui est donné lors de son audition par la commission de l'UPC chargée d'enquêter sur la mort de Um Nyobè, en 1962 : ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, s.d., p. 14.

847. SHD, Vincennes, GR6H246, Le capitaine Guillou, Compte-rendu de l'opération du 13 septembre 1958 en région de Libelingoi, 16 septembre 1958, p. 1.

Auditionnée quatre ans plus tard par une commission d'enquête de l'UPC, chargée en 1962 d'étudier les circonstances de la mort d'Um Nyobè, et notamment le rôle joué en la matière par Mayi Matip, Marie Ngo Njock, compagne d'Um Nyobè au maquis, affirme que le petit groupe se déplaçait depuis déjà deux jours lorsqu'il a été découvert par l'unité militaire<sup>848</sup>.

La confrontation entre ces différentes sources – archives militaires relatant l'opération dans les jours suivants les faits, compte-rendu des auditions de la commission de l'UPC menées en 1962, entretiens réalisés plusieurs décennies après avec les témoins présents –, souligne d'importants désaccords, portant, déjà, sur le nombre et le nom des acteur·rices présent·es lors de la mort de Ruben Um Nyobè. Le rapport du capitaine Marc Guillou insiste ainsi sur le faible nombre des compagnons présents auprès d'Um Nyobè au moment de l'arrivée des soldats : seuls Pierre Yemback, Jean-Marc Ngambi et Ruth Ngo Nkon sont mentionnés. En 1962, le compte-rendu de la commission de l'UPC permet pourtant d'attester la présence d'au moins trois autres personnes : Um Ngos, Marie Ngo Njock et Antoine Yemback, membre du SA/BL – tous les trois auditionnés. Achille Mbembe reprend le nom de ces six acteurs, auxquels il ajoute le fils d'Um Nyobè et Marie Ngo Njock, Daniel, né au maquis et alors âgé de 10 mois<sup>849</sup>. S'il ne mentionne pas la présence de Ngambi, l'historien Yves Mintoogue estime pour sa part que le groupe était accompagné d'un cuisinier, Jean-Marc Poha, et surtout de Théodore Mayi Matip, président de la JDC<sup>850</sup> – ce qu'atteste également le compte-rendu de l'enquête de la commission de l'UPC, bien qu'il ne soit pas interrogé dans ce cadre. Sa présence est de toute manière attestée dans les jours suivant la mort d'Um Nyobè, lorsqu'il décide de quitter le maquis et de se rendre aux militaires. Son audition confirme que le groupe aurait été composé de neuf individus, donc cinq seraient parvenus à s'enfuir<sup>851</sup>. Le BRH de la Zopac relatant l'événement note que des « traces » ont été repérées à proximité, « laiss[ant] supposer » que Mayi Matip et Marie Ngo Njock, seuls cités ici, étaient présents sur les lieux et qu'ils « ont pu s'enfuir à temps<sup>852</sup> ». Deux témoins (Um Ngos, Marie Ngo Njock) auditionnés par la commission de l'UPC en 1962, affirment eux que Mayi Matip était parti se soulager au moment de la fusillade, ce qui lui aurait permis d'échapper à l'attaque – mais lui vaut ensuite des accusations de trahison. Le contexte de recueil de ces témoignages, prononcés devant une commission chargée d'évaluer le rôle de Mayi Matip dans l'affaire, n'est peut-être pas anodin : il n'est pas impossible en effet qu'il y ait là une volonté de décrédibiliser l'ancien proche compagnon d'Um Nyobè, devenu, après son « ralliement », l'une des principales figures politiques d'un mouvement dont certains cadres font le choix de la légalité<sup>853</sup> – et ce d'autant plus qu'il tire alors symboliquement profit de son rôle au maquis auprès du *Mpodol*, dont le prestige reste intact en Sanaga-Maritime.

Les sources divergent sur le sort d'Um Nyobè. D'après le rapport du capitaine Guillou, ce dernier, Pierre Yemback, Jean-Marc Ngambi et Ruth Ngo Nkon, qui se reposent après avoir pris leur repas, sont encerclés et sommés de se rendre, puis abattus alors qu'ils tentent, du moins selon la version donnée par les militaires, de prendre la fuite. Le document affirme ainsi que le *Mpodol*, identifié par Luc Makon, aurait été pris en chasse par le sergent-chef Toubaro, « qui le poursuit pendant deux cents mètres à travers les rochers et la broussaille avant de l'abattre d'une rafale de son pistolet-mitrailleur<sup>854</sup> ». Ce récit contraste avec la reconstitution de l'événement proposée par Mbembe – qui désigne le tirailleur Paul Abdoulaye, d'origine Sara, et l'accuse de l'avoir abattu alors qu'il tentait de contourner un arbre :

Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC, reste seul, debout. Il est identifié et désigné du doigt par des indicateurs recrutés par les Forces d'intervention françaises. Mpodol est sans armes, les mains nues. Il tient la serviette qui ne le quitte jamais. Elle contient quelques documents privés et son agenda personnel dans lequel il note ses songes. Ruben tente de se replier en contournant le tronc d'arbre qui obstrue l'issue arrière. A ses pieds gît, sanglant, le cadavre de Yem Mback. Autour de lui, le vide. C'est alors que Paul Abdoulaye, d'origine Sara (Tchad), le met en joue et tire, les balles l'atteignent dans le dos. Il s'écroule, et, après de profondes souffrances, s'éteint<sup>855</sup>.

848. ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, sans date, p. 20.

849. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., p. 98 et Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., p. 15.

850. Mintoogue Yves, « Savoirs endogènes et résistance nationaliste... », op. cit. ; Mintoogue Yves (2015), « La mort d'Um Nyobè », *La nuit rwandaise*, 9.

851. SHD Vincennes GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958. Voir plus particulièrement l'annexe n° 5 : « Déclaration recueillie auprès de Mayi Matip Théodore, Président de la JDC, compagnon de maquis de Um Nyobè, rallié le 20-09-1958 », pp. 33-35.

852. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

853. Voir Section 3 – partie I. A.

854. SHD, Vincennes, GR6H246, Le capitaine Guillou, Compte-rendu de l'opération du 13 septembre 1958 en région de Libelingoi, 16 septembre 1958.

855. Um Nyobè Ruben, *Le problème national...*, op. cit., pp. 73-77.

Il reprend ainsi la reconstitution faite par un acteur auditionné par la commission, Elias Bassama, membre local de l'UPC, qui n'était cependant pas présent sur les lieux :

Il y avait dans l'équipe des militaires un métis, c'est lui qui tira le premier et abattit Yem Mbak, Ruth et Poha. Makon désigne Um Nyobè du doigt. Ce métis ne voulut pas tirer sur Um. C'est alors que Ruben se déplaça, prenant la fuite et avait voulu contourner le gros arbre qui se trouvait sur les lieux. C'est alors que les balles l'atteignirent et après des souffrances atroces, il rendit l'âme. C'est un Sara, le nommé Aboudlaye Paul, qui tira sur lui<sup>856</sup>.

Aucun des trois témoins directs auditionnés par la Commission ne se prononce toutefois sur les circonstances précises de la mort du *Mpodol*, semblant craindre, à demi-mots, des représailles<sup>857</sup>. Um Ngos refuse d'abord de parler (« Je laisserais [...] un testament pour qu'il soit lu un jour, ou peut-être je pourrais confier ce secret à un des miens qu'il le rend public après ma mort, mais aujourd'hui, je ne puis rien dire... »), de même que Marie Ngo Njock (« Il y a des gens qui peuvent faire des révélations sur ce qui s'est passé et peut-être moi-même aussi, mais nous avons tous peur de parler<sup>858</sup> »). Si Um Ngos se rétracte et accepte *in fine* de témoigner, c'est pour dire qu'il ne peut apporter d'informations précises – « Camarades, sachez bien que personne ne pouvait plus s'occuper à voir ce qui s'est passé » –, et Bassama prend sa relève en proposant la version précitée, dont il dit simplement l'avoir « apprise », mais sans mentionner de sources. Quant à Marie Ngo Njock, son témoignage de 1962 affirme qu'elle prend la fuite dès qu'elle entend les premiers coups de feu, ce qui la sépare d'Um Nyobè :

Après le manger, Ruben pris un bain chaud, après cela un de mes parents le gardien du grand maquis le camarade Um Ngos nous signala la présence de militaires à quelques pas de nous. Pendant ce temps Mayi n'était pas avec nous, il était allé faire « caca ». À peine la première détonation, Um Samuel se mit à prendre la fuite, Ruben et moi également, Yem était assis. C'est dans la fuite de Yembel qu'il rencontra Mayi Matip<sup>859</sup>.

Cachée seule avec son fils dans les heures, puis les jours qui suivent, Marie Ngo Njock ne peut donner plus d'informations à la commission – si ce n'est que son fils, « âgé d'à peine quelques mois », était « déjà atteint par les balles » : « Daniel prit une balle (dans le pied) au cours de l'arrestation de son père », précise-t-elle dans notre entretien<sup>860</sup>. Elle mentionne également la mort de sa mère (« [Elle] a subi une mort atroce. Elle fut égorgée »), ce qu'elle ne fait pas en 1962. De même, Yembel n'apporte pas de témoignage précis sur l'événement lors de son audition par la commission de 1962 :

Tout le monde était sous le rocher. Je réchauffais [de l'eau] à côté, tout à coup Ruben et les autres camarades qui entendirent du bruit s'inquiétèrent. Ruben et Yem étaient debout, nous signalèrent la présence des militaires qui étaient à quelques pas de nous, puis quelques secondes plus tard, ces derniers mitraillaient déjà. C'était alors le sauve-qui-peut général. Quant à moi je fus d'abord projeté à terre après la première détonation puis je ne sais pas comment j'ai rampé sur le palmier qui bouchait à moitié l'unique issue du rocher. C'est de là que j'ai vu quelqu'un courir devant moi, au prime abord j'avais cru que c'étaient des militaires et que nous étions encerclés, ce n'est qu'après que j'ai constaté que c'était le camarade Mayi Matip. Je le rejoignis et nous fîmes route ensemble jusque chez Mbend, car son maquis n'était pas éloigné<sup>861</sup>.

Il s'indigne surtout du récit fait de l'événement par Mayi Matip, qui, dans *France Observateur* du 26 mars 1959, affirme avoir assisté à la mort d'Um Nyobè alors même qu'il n'était plus là – et cherche pourtant à se présenter comme le gardien de ses dernières paroles :

856. ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, sans date, p. 17.

857. Le contexte est alors au développement d'un régime autoritaire au Cameroun, reposant sur la répression croissante de toute forme d'opposition politique au profit d'un parti unique. Voir Section 3 – Partie I.B.

858. ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, s.d., p. 17 et 19.

859. *Ibid.*, p. 20.

860. Entretien avec Marie Ngo Ndjock mené par le volet « Recherche » de la Commission, en langue basaa, à Boumnyebel, le 28 mai 2023.

861. ADF, Nantes, 743PO2/44, Procès-verbal d'information sur les circonstances de la mort du Secrétaire général de l'UPC Ruben Um Nyobè, sans date, p. 26.

Nous étions debout quand du fond de la vallée une patrouille de militaires nous aperçut et, sans sommation aucune, déchargea des rafales de mitraillettes sur nous. Un rocher nous empêchait de nous échapper. Ruben ne voulut d'ailleurs ni courir ni appeler. Il nous fit signe de tenter de nous sauver et, quand les balles commencèrent à l'atteindre, il fit quelques pas et tomba en poussant un cri strident : Vive le Cameroun ! Oh, Cameroun<sup>862</sup> !



Monument en l'honneur de Ruben Um Nyobè dans le centre-ville d'Éséka, mars 2004 (© ComCam)

S'il est impossible de déterminer précisément les circonstances de la mort d'Um Nyobè, seules les sources militaires offrent, malgré leur partialité, un témoignage direct de ce qu'il se passe ensuite – tous les témoins encore vivants étant en toute logique, absents des lieux, puisqu'ayant fui ou se cachant pour éviter d'être pris. Selon le capitaine Guillou, le sergent-chef Toubaro procède ensuite à la fouille des environs, et « récupère le matériel qui se trouvait dans l'abri » où s'était réfugié Um Nyobè<sup>863</sup>. Un rapport de la Sûreté en précise le contenu : « [d]es documents du parti et des papiers personnels appartenant à Um Nyobè, à Mayi Matip et Yemback Pierre, qui avaient été mis hâtivement dans une valise métallique, ainsi qu'un ballot fait avec une couverture, ont été saisis<sup>864</sup> ». L'auteur ne perd pas de vue l'enjeu psychologique de l'événement, comme en témoigne la description qu'il livre, par ailleurs, des effets censés avoir été retrouvés sur le corps d'Um Nyobè – et qui servent surtout à prouver, au-delà de la mort du leader nationaliste, ce qu'il considère comme une forme d'ambivalence :

862. « Le Cameroun à la veille de l'indépendance », *France observateur*, 26 mars 1959.

863. SHD, Vincennes, GR6H246, Le capitaine Guillou, Compte-rendu de l'opération du 13 septembre 1958 en région de Libelingoi, 16 septembre 1958.

864. ANOM, 1AFFPOL3348, La direction de la Sûreté, Rapport pour la période du 11 au 25 septembre 1958.

Um Nyobè était vêtu d'une veste de pyjama et d'un pantalon. Ses poches contenaient des gris-gris et quelques papiers, dont les feuilles d'un imprimé intitulé : « Décision de la session plénière du [Comité Central du Parti communiste de l'Union soviétique] sur le groupe anti-parti de G. Malenkiv, Likaganovitch, et V. Molotov ». Ainsi [il] est mort avec sur lui, la preuve de son attachement à la sorcellerie et au communisme.

Entre autres publications à caractère révolutionnaire, se trouvaient encore parmi les affaires du leader upéciste, la brochure : « Front de Libération National Algérien. La lutte du peuple algérien s'inscrit dans la lutte des peuples d'Afrique et d'Asie » (Edition El Moudtkhip) et une biographie de Mao-Tse-Toung (Éditions sociales, Paris), envoyée par Abolo Gabriel le 17 juillet 1957 au nom du comité de base de l'UPC de Paris<sup>865</sup>.

S'il est impossible de certifier la présence de ces documents, tant la production d'un tel rapport reste potentiellement indissociable d'une volonté performative visant à alimenter la propagande militaire, l'incertitude persiste sur l'existence même de la mallette – un objet symbolique, qui figure sur les représentations contemporaines du *Mpodol* dans l'espace public, telle sa statue érigée dans le centre-ville d'Éséka – comme sur son contenu. Ce dernier soulève en effet d'épineuses questions, dont la principale reste celle des carnets personnels dans lesquels Um Nyobè aurait régulièrement noté ses rêves et ses observations diverses, analysés par Achille Mbembe<sup>866</sup>, dans sa thèse et ses différents travaux<sup>867</sup>. Certains récits ancrés dans les mémoires collectives camerounaises estiment ainsi que ces carnets auraient été saisis par l'armée française dans cette mallette, même si, selon le journaliste Georges Chaffard, qui aurait été le premier à les publier<sup>868</sup>, ils auraient été transmis « à un officier de la Zopac » par Mayi Matip lors de sa reddition : un fait dont ni sa déclaration de « ralliement », probablement recueillie par un des deux OR, ni le BRH, ne rendent compte<sup>869</sup>. Le rapport de la Sûreté sur ces événements ne permet pas non plus d'en attester<sup>870</sup>. Le journaliste évoque la découverte des carnets dans le chapitre de son ouvrage dans une pseudo-reconstitution de la scène de son assassinat :

Le cadavre est identifié (Um Nyobè). On bat les broussailles alentour, et l'on retrouve la fameuse serviette. Elle contient, outre d'abondantes archives de l'UPC, le carnet intime sur lequel Mpodol, depuis des mois, notait ses rêves et ses pensées quotidiennes<sup>871</sup>.

Du reste, aucun document militaire rédigé immédiatement après la mort d'Um Nyobè et la reddition de Mayi Matip ne mentionne l'existence de ces carnets. Le BRH du 17 septembre note qu'une machine à écrire et des « documents personnels d'Um Nyobè et de Yemback » ont été récupérés après l'assaut militaire, mais seule la copie d'un document intitulé « Le peuple kamerunais invincible » est présentée<sup>872</sup>. Le bulletin mentionne un projet de pétition à l'Onu rédigé par Mayi Matip et annoté par Um Nyobè, cité de manière plus détaillée dans le rapport de la Sûreté, qui expose également quelques éléments de la correspondance du *Mpodol* – et, surtout, un « cahier de "Notes politiques" ». Si ce dernier document pouvait éventuellement correspondre aux carnets en question, nulle mention n'est faite d'une pratique de consignation de rêves, le seul élément exposé étant le texte manuscrit et signé d'une lettre devant être adressée par Um Nyobè au docteur Marcel Bebey Eyidi<sup>873</sup>. Aucun extrait des carnets ne figure non plus dans les annexes des BRH présentant les documents saisis le 13 septembre, ou ceux trouvés par la suite dans différentes caches<sup>874</sup>. La première source archivistique à mentionner la pratique de transcription onirique du *Mpodol* est le rapport rédigé après la dissolution de la Zopac par le lieutenant-colonel Lamberton, qui l'analyse

865. *Ibid.*, p. 6.

866. Achille Mbembe précise ne pas avoir travaillé sur les originaux et a analysé les extraits publiés par Chaffard : Par contre, un refus nous a été opposé lorsque nous avons voulu consulter les documents entreposés au SHD. La consultation de ces dossiers nous aurait permis d'établir avec plus de précision le niveau d'engagement des forces françaises dans la répression de l'insurrection. Nous aurions également pu consulter la plus grande partie des carnets intimes dans lesquels les paysans maquisards transcrivaient leurs songes, l'activité onirique et son interprétation ayant fait l'objet d'une grande attention dans le maquis ». Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.*, p. 28.

867. Mbembe Achille, « La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun... », *op. cit.* ; Um Nyobè Ruben (1985), *Écrits sous maquis*, Introduction de Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan ; Mbembe Achille (1991), « Domaines de la nuit et autorité onirique dans les maquis du Sud-Cameroun, 1955-1958 », *Journal of African History*, 32, pp. 89-121. Voir également Bertrand Romain (2016), « Colonisation. Une autre histoire », *La documentation photographique*, n° 8114, pp. 40-41.

868. Chaffard Georges (1967), *Les carnets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy, p. 412.

869. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958. Voir plus particulièrement l'annexe n° 5 : « Déclaration recueillie auprès de Mayi Matip Théodore, Président de la JDC, compagnon de maquis de Um Nyobè, rallié le 20-09-1958 », pp. 33-35.

870. ANOM, 1AFFPOL3348, Direction de la Sûreté, Rapport (11-25 septembre 1958), p. 6.

871. Chaffard Georges, *Les carnets de la décolonisation...*, *op. cit.*, p. 387.

872. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958. Annexe n° 10, pp. 48-56.

873. ANOM, 1AFFPOL3348, L'annexe de la Sûreté, Rapport (11-25 septembre 1958), pp. 2-4.

874. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958.

comme relevant d'une pratique magique : « [Ce sont les sorciers] qui interprétaient les songes et prédisaient l'avenir et c'est pourquoi l'on a retrouvé tant de carnets où sont notés des rêves. Nous possédons ainsi une collection de cahiers dans lesquels Um Nyobè, depuis 1956 jusqu'à la veille de sa mort a noté presque chaque jour les rêves qu'il fit la nuit précédente et ceux de son entourage<sup>875</sup> ». La mention souligne aussi – et peut-être surtout – que tout renseignement sur le leader upéciste constitue, pour le commandant de la Zopac, une opportunité d'« action psychologique ». « Ces notations de rêves, remémorés avec beaucoup d'objectivité, intéresseraient le psychanalyste » écrit-il en effet, tout en détaillant, en notes, quelques éléments permettant de souligner l'ambivalence que lui prête le lieutenant-colonel Lambertson :

On y observe des aspirations qu'Um Nyobè s'attache à refouler : désirs de fuite (rêves fréquents d'avions, de terrains d'aviation, d'hôtels à l'étranger...) ; désirs sexuels (rêves de bains mixtes, de femmes blanches nues...) – et aussi des obsessions de grandeur (rêves de congrès, de cérémonies publiques, de palais... où la première place revient à Um Nyobè).

On relève également des remarques émouvantes : prouvant la sincérité et l'ardeur de son patriotisme ; son esprit de sacrifice ; sa foi dans le communisme<sup>876</sup>.

La traçabilité de ces carnets restait jusqu'à présent au point mort : si Chaffard (tout en évoquant les limites de sa démarche)<sup>877</sup> et l'historien Mbembe<sup>878</sup> ont pu affirmer qu'ils étaient conservés aux archives militaires de Vincennes, les archivistes questionné-es le démentent lors des dernières recherches entreprises. L'existence de tels carnets soulève toutefois d'importants enjeux sur une potentielle restitution<sup>879</sup>, comme il en va de l'existence d'une « mallette »/ « sacochette »/ « malle »/ « serviette » – objet non véritablement identifié – qui aurait pu contenir *a priori* des effets privés, dont ces carnets<sup>880</sup>. Doit-on dire un carnet ou des carnets d'ailleurs ? Si on se réfère aux extraits consignés par Chaffard, deux styles de carnets semblent se mêler, des passages oniriques :

Samedi 4 janvier 1958

Malheur. J'ai rêvé d'une tombe. Puis, je pénétrai dans un wagon. On y a apporté un individu à l'agonie ; il sentait comme un cadavre. [...] ces derniers rêves et ceux que je fais depuis le 25 décembre m'annoncent que la mort me menace [...].

Dimanche 16 février 1958

Rêve de pays lointain. Je voyais Fernando Po où il y avait beaucoup de lumière. J'allais y cacher mes affaires et les ennemis ne les voyaient pas [...]

Mercredi 30 avril 1958

Rêvé que j'entraais dans ma chambre où je voyais un cadavre étendu enroulé dans une couverture.

Et des passages très factuels, proches du style d'un agenda :

Mercredi 15 janvier

On m'a présenté des tracts que je me suis occupé de réfuter. Le responsable du maquis est allé voir les camarades. Tout va bien. Maux de tête toute la journée.

Lundi 17 mars

7h30. Appris la mort de Marcel Cachin<sup>881</sup>.

875. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

876. *Ibid.*, pp. 16-17.

877. « Plus l'auteur avançait dans son entreprise, et moins il pouvait se référer à des documents d'archives qui n'existent pas encore [sic]. Il a dû recourir, beaucoup plus que pour son premier ouvrage, à des témoignages oraux, dont il connaît la fragilité et dont il a mesuré les contradictions. Son vœu est que d'autres chercheurs, plus tard, partant de cette modeste et discutable contribution, reprennent l'étude des événements de la décolonisation et, s'appuyant sur une documentation plus abondante, la conduisent avec de rigueur », Chaffard Georges, *Les carnets de la décolonisation...*, *op. cit.*, p. 8.

878. Mbembe Achille, *La naissance du maquis...*, *op. cit.* ; Mbembe Achille, « Domaines de la nuit... » art. cité.

879. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, pp. 78-82, à la faveur de la mise en place de la Commission, de nouvelles recherches au SHD ont été entreprises en vain.

880. « On aimerait savoir ce qu'il est advenu de la mallette de Ruben Oum Nyobe confisquée lors de son arrestation. Elle contenait des documents et écrits qu'il faudrait restituer à sa famille politique ». Entretien avec Dieudonné Mahi mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 28 mai 2023.

881. Chaffard Georges, *Les carnets de la décolonisation...*, *op. cit.*, p. 412.

La traçabilité des carnets a été reprise par la Commission, car si la retranscription par Chaffard est très intéressante, elle ne fait en rien foi. La remise d'archives privées par le fils de Jean Lambertson, Michel, a permis de découvrir *de visu* les ouvrages détenus par son père, annotés de son écriture fine et nerveuse<sup>882</sup>. Parmi ces ouvrages, deux ont attiré notre attention, celui de Chaffard, précédemment cité et celui de Mbembe intitulé *Le problème national kamerunais*. Lambertson annota tous ses ouvrages : il y distille ses compliments, décoche aussi ses flèches, instaure des dialogues imaginaires, notamment avec Um Nyobè. Parallèlement, à l'acquisition de cette petite bibliothèque annotée, les archives de Chaffard sont également recherchées – démarche rendue compliquée par son décès accidentel, survenu en 1969, dans lequel disparaît également son épouse<sup>883</sup>. Les effets du couple ont été dispersés, les enfants étant très jeunes au moment de leur disparition. Quelques rares documents, exceptionnellement conservés, ont été confiés à la Commission par l'un des fils,<sup>884</sup> dont un bloc-notes ancien avec sur la couverture écrit au stylo bille « Zopac » : s'y trouvent, dedans, les extraits écrits à la main qui sont ceux utilisés par Chaffard dans son ouvrage de 1967. D'emblée, le fils du journaliste atteste du fait que ce n'est pas l'écriture de son père, ce que nous pouvons constater en comparant avec d'autres archives conservées rédigées par lui. Il s'agirait plutôt de celle de Lambertson observée dans les annotations faites dans ses livres. Une expertise réalisée par un graphologue confirme cette première impression. On peut lire dans ses conclusions : « Les résultats soutiennent fortement la proposition selon laquelle le carnet de notes questionné a été entièrement rédigé par l'auteur des manuscrits de référence. Il existe de très nombreuses similitudes significatives et substantielles entre les documents confrontés. Il n'y a aucune dissemblance significative<sup>885</sup> ». Ainsi, c'est Lambertson qui a fourni à Chaffard ce bloc-notes dans lequel il a compilé lui-même les extraits des carnets d'Um Nyobè qu'il souhaitait communiquer et voir potentiellement publiés<sup>886</sup>. Lambertson a sûrement été en possession de ces carnets qu'il a recopiés<sup>887</sup>. Il évoque, des années plus tard, que ces carnets ne sont plus en sa possession. Il s'agit d'une fausse affirmation annotée qui le dédouane : « Ces carnets, je les avais remis à M. Chaffard pour la rédaction de son livre précité. Après sa mort accidentelle, je n'ai pas osé les réclamer à sa veuve. La perte n'est pas grande<sup>888</sup> ! » Lambertson ne dit pas la vérité et son affirmation révèle qu'il n'est pas très proche du couple Chaffard, car il ne sait pas que celle qu'il nomme « la veuve » est décédée peu avant son mari. La présence du bloc-notes retrouvé dans les archives de Chaffard montre que le journaliste n'a jamais été en possession des originaux. Comment les deux hommes sont-ils rentrés en contact ? Il est possible de formuler des hypothèses. Chaffard a été soldat en Indochine<sup>889</sup> et peut-être y a-t-il connu Lambertson. Pour *Le Monde*, Chaffard a également été reporter au Cameroun afin de couvrir les élections de décembre 1956<sup>890</sup> : lors de ce séjour, il a certainement été en contact avec les autorités militaires, dont Lambertson, et a pu continuer à s'entretenir avec lui par la suite, en tant que journaliste spécialiste de l'Afrique. Sans revenir sur le territoire, semble-t-il, Chaffard publie plusieurs articles sur le Cameroun jusqu'à la mort d'Um Nyobè et interviewe plusieurs figures politiques dont Mbida<sup>891</sup> – travail journalistique partagé avec André Blanchet et Philippe Decraene. Est-ce par ce dernier qu'il aurait pu obtenir ces carnets, alors qu'il est en reportage en décembre 1958<sup>892</sup> ou au retour de Lambertson en métropole ? En tous les cas le lieutenant-colonel a *a priori* confiance en ce journaliste brillant qui sait entretenir ses réseaux.

882. Les archives privées de Jean Lambertson sont consultables désormais au SHD à Vincennes sous la cote SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertson, DE 2023 PA 101.

883. « Georges Chaffard est mort », *Le Monde*, 27 novembre 1969.

884. Archives privées de Georges Chaffard confiées par son fils Laurent Chaffard au volet « Recherche » de la Commission.

885. Conclusion du rapport d'expertise réalisée par M. Jean-Philippe Barthomet, directeur technique du Laboratoire Forensique Documentaire (LFD Criminologique.fr), criminologue, expert en écritures et documents auprès la Cour d'Appel de Toulouse. Expertise réalisée à partir de plusieurs documents.

886. SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertson, DE 2023 PA 101, ouvrage *Les carnets de la décolonisation* dédié par Chaffard : « Pour le général Lambertson, qui trouvera dans ces "carnets", le récit de quelques épisodes qu'il connaît bien. Avec la vive reconnaissance de l'auteur pour l'aide précieuse qu'il a bien voulu lui accorder au chapitre "Cameroun" ».

887. Les recherches dans les archives privées détenues par le fils Lambertson n'ont pas révélé de possession des originaux des carnets d'Um Nyobè.

888. SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertson, DE 2023 PA 101, texte qui reproduit son rapport sur la « pacification de la Sanaga-maritime », conférence prononcée au Cmisom le 18 février 1960, comportant des annotations manuscrites faites à plusieurs époques, p. 14.

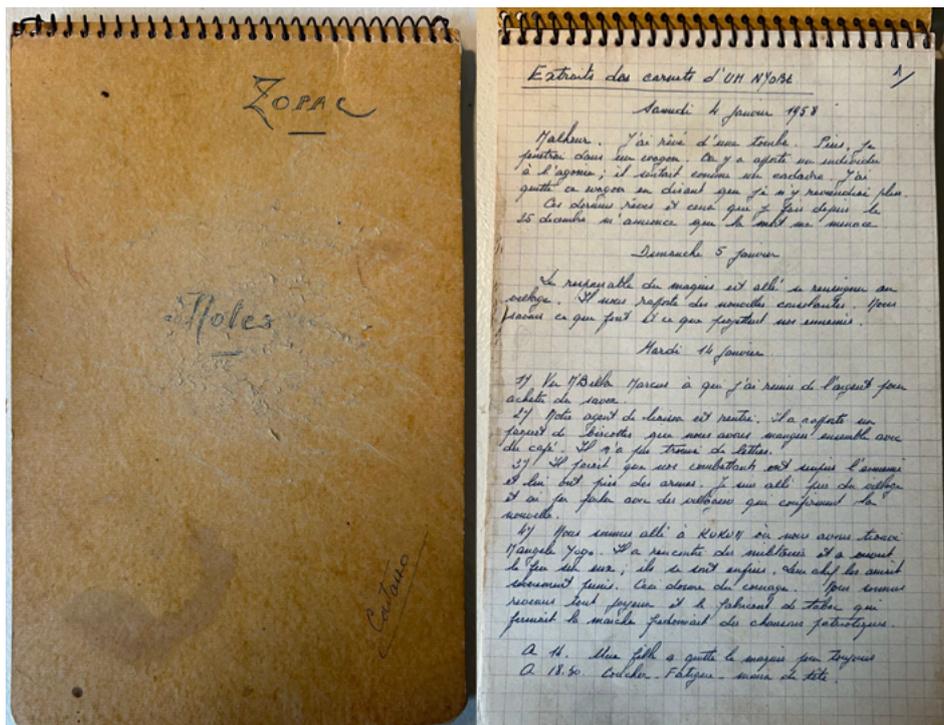
889. SHD, CAPM, 4869008050, Dossier militaire de Georges Chaffard, livret-matricule.

890. Chaffard Georges, « Les Camerounais qui voteront pour l'indépendance n'entendront pas pour autant rompre totalement avec la France », *Le Monde*, 22 décembre 1956.

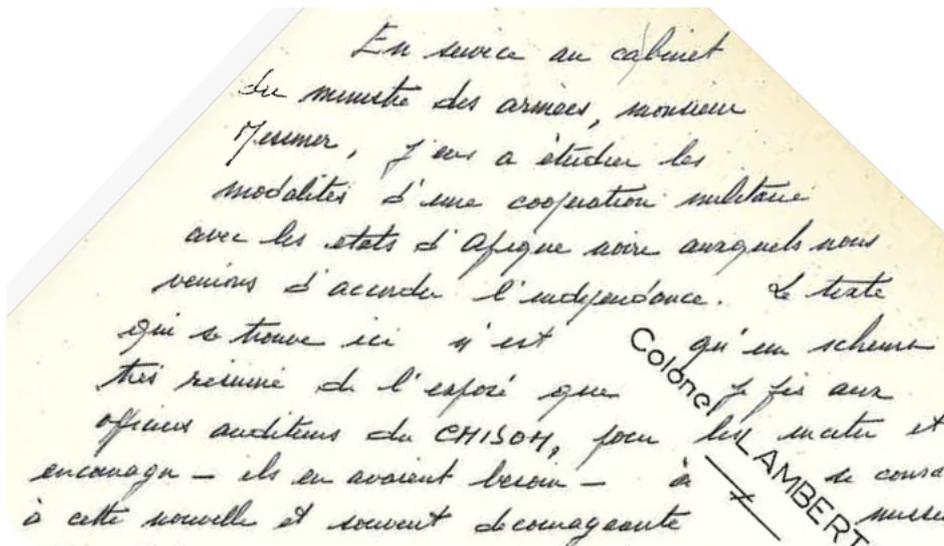
891. Chaffard Georges, « M. M'Bida, premier ministre du Cameroun, esquisse pour "Le Monde" un bilan des événements de Sanaga-Maritime », *Le Monde*, 18 décembre 1957.

892. Decraene Philippe, « La mort d'Um Nyobè a porté un coup décisif au mouvement insurrectionnel de la Sanaga-Maritime », *Le Monde*, 19 décembre 1958.

Extraits du bloc-notes et d'une annotation faite par Jean Lambert<sup>893</sup>



452



Cette avancée dans la recherche n'a pas permis de découvrir ces carnets afin d'envisager une éventuelle restitution à la famille d'Um Nyobè : elle révèle toute l'importance que Lamberton donnait à cet épisode de sa vie et à celui dont il a fait son ennemi. La retranscription qu'il fournit à Chaffard, les originaux ayant peut-être été pillés, volés, abandonnés ou jetés, pérennise celui qui meurt, Um Nyobè, assassiné pendant les « opérations de la Zopac », ce que Lamberton considère comme « sa » réussite personnelle. Mais cette source émane de ce dernier : Lamberton en choisit les extraits<sup>894</sup>, les compile comme un énième objet manipulé par les autorités militaires, un objet à manier donc, avec précautions scientifiquement, qui révèle tout le mépris et la condescendance de certains officiers de l'armée pour les écrits personnels des upécistes qui sont saisis. « La perte n'est pas grande ! » écrit-il : force est de

893. Bloc-notes trouvé dans les archives privées de Georges Chaffard, et SHD, Vincennes, Fonds colonel Lambert, DE 2023 PA 101, Annotation extraite d'un texte retranscrit d'une conférence sur les « armées de la Communauté » donnée par Lamberton au Cmisom le 8 mars 1961, p. 2.

894. Certains extraits ne montrent pas Ruben Um Nyobè sous le meilleur angle.

constater qu'elle l'est, encore plus de soixante ans après les faits. Cette source, en dehors de son intérêt mémoriel, aurait permis d'étudier, plus en détail, les effets de la répression sur la vie onirique des Camerounais-es à la fin des années 1950, comme l'ont déjà initié d'autres historien-nes sur d'autres périodes et d'autres espaces<sup>895</sup>.

Quoiqu'il en soit, pour les militaires, la mort d'Um Nyobè est d'emblée perçue comme une victoire décisive : la recherche du « PC de la rébellion [...] vient d'aboutir au résultat depuis si longtemps recherché, à la solution de l'énigme », écrit ainsi le lieutenant-colonel Voisin dans les jours qui suivent la mort d'Um Nyobè<sup>896</sup>. S'enclenche alors une intense campagne d'« action psychologique », destinée à exploiter la mort du *Mpodol* pour influencer l'état d'esprit des populations locales. Si les quatre corps sont transférés au PC de Tricar, celui d'Um Nyobè et de Yemback sont exposés dès le 13 septembre à Boumnyebel<sup>897</sup>. Ceci est confirmé par le témoignage de Prévitali qui évoque les habitant-es qui s'avancent près des corps, comme lui-même, pour les identifier<sup>898</sup>. Les réactions des civil-es sont alors scrutées par les militaires et les renseignements généraux, comme le souligne le rapport de la Sûreté sur l'événement : « [T]ous les habitants, ainsi que ceux des villages environnants regroupés, étaient absolument consternés, à part quelques rares éléments hostiles à l'UPC. Aucune manifestation de grand deuil n'a eu lieu. La foule était muette et interloquée. La légende d'invulnérabilité de *Mpodol* venait d'un seul coup de s'effondrer<sup>899</sup> ». Les militaires réactivent ainsi d'anciennes pratiques des guerres coloniales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pourtant objet de réprobations et condamnations publiques<sup>900</sup> : pour les autorités coloniales, exposer le corps d'un leader assassiné permet de le délégitimer politiquement et de le désacraliser auprès des populations civiles<sup>901</sup>. Cette pratique est prolongée par la diffusion d'un tract comprenant une photographie du corps abîmé du leader, couché sur une natte<sup>902</sup> : tiré à des milliers d'exemplaires, il est distribué dans les centres urbains du sud-Cameroun, annonçant la chute du « Dieu qui s'était trompé<sup>903</sup> ». Considéré comme une propriété de l'État, son corps est ensuite acheminé sur l'hôpital public d'Éséká pour constater le décès. Il est alors exposé dans une salle où, selon Mbembe, Jacques Bidjoka, un des principaux chefs de milices, aurait tenté de le profaner. Le rapport de la Sûreté, qui ne relate pas l'incident, et souligne par contre les réactions massives de la population à l'annonce de sa mort (un rassemblement de 400 personnes se tient devant la gendarmerie dès le soir du 13 septembre), puis au lieu d'exposition du corps :

Le lendemain, presque toute la population de la ville et des environs [se rend] jusqu'à l'hôpital où devait avoir lieu l'inhumation des deux corps. Toute la matinée, ce fut un défilé de personnes désireuses de se rendre compte d'un fait qu'elles considéraient comme impossible. La tristesse se lisait sur la plupart des visages, toutefois, aucune manifestation de grand deuil n'a été enregistrée et cela même jusqu'au moment de l'enterrement qui eut lieu au cimetière de la Mission presbytérienne pour Um Nyobè, et à celui de la Mission Catholique pour YemMback, en présence seulement de quelques parents<sup>904</sup>.

Selon les rapports militaires, l'enterrement des deux hommes se produit deux jours après leur mort : « L'inhumation d'Um Nyobè et de Yem Back a eu lieu à Éséká dans l'après-midi du 15 septembre et s'est déroulé dans le calme le plus complet en présence du chef de canton et des chefs de villages de Song Mpek (village natal d'Um Nyobè) et

895. Voir les travaux : Mazurel Hervé (2021), *L'inconscient ou l'oubli de l'histoire*, Paris, La Découverte, pp. 114-115 ; Linstrume Erik (2016), *Ruling Minds. Psychology in the British Empire*, Boston Harvard University Press.

896. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

897. « Puis on exposa le mort dans l'une des salles ordinairement prévues pour accueillir les malades. Entre-temps, les autorités avaient procédé à la publication et à la diffusion d'un tract annonçant la chute du "Dieu qui s'était trompé". Tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, ce tract fut distribué dans la plupart des grands centres urbains du Sud-Cameroun situés le long du chemin de fer. Il représentait une photographie de Um vaincu par la mort et étendu au sol ». Achille Mbembe, in Um Nyobè Ruben, *Le problème national ...*, op. cit., pp. 73-77.

898. Prévitali Stéphane, *Le Cameroun par les ponts...*, op. cit., pp. 213-214.

899. ANOM, 1AFFPOL3348, Rapport de la Direction de la Sûreté pour la période du 11 au 25 sept. 1958, p. 7.

900. Arzel Lancelot et Foliard Daniel (2020), « Tristes trophées, Objets et restes humains dans les conquêtes coloniales (XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle) », *Monde(s)*, 17(1), pp. 9-31.

901. Mbembe Achille, Thomas Louis-Vincent (1982), *La mort africaine : idéologie funéraire en Afrique noire*, Paris, Payot ; Mbembe Achille (1986), « Pouvoir des morts et langages des vivants – Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun » *Politique africaine*, n° 22 ; Fortes Meyer (1987), « Ancestor Worship in Africa », in *Religion, morality and the person*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 66-83 ; Vansina Jan (1990), *Paths in the Rainforests: Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press ; Cros Michèle, Bonhomme, Julien (2008), *Déjouer la mort en Afrique – or, orphelins, fantômes, trophées et fétiches*, Paris, L'Harmattan, pp. 159-168 ; Mbembe Achille (2010), « À partir d'un crâne de mort – trajectoires de vie », *Sortir de la grande nuit*, Paris, La Découverte, pp. 37-40 ; Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., pp. 217-243 sur la question du corps des leaders comme immobilisés problématiques.

902. Sur la photographie en contexte colonial : Foliard Daniel (2020), *Combattre, punir, photographier. Empires coloniaux, 1880-1914*, Paris, La Découverte.

903. Cette photographie accessible sur internet a été tracée et légendée avec précision par Karine Ramondy à partir de la source suivante : Archives départementales de Seine-Saint-Denis (AD93), Fonds du Parti communiste français, Section politique extérieure, Afrique noire 261J7.

904. ANOM, 1AFFPOL3348, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 11 au 25 septembre 1958, p. 7.

de Boga (village natal de Yemback) ainsi que des membres des familles des intéressés<sup>905</sup> ». Les témoignages recueillis par la Commission nuancent cependant cette affirmation : Marie Ngo Ndjock, sa veuve, ne s'y trouve pas. Par ailleurs, aucun document officiel ne donne de précisions sur les modalités ayant entouré l'inhumation d'Um Nyobè : il semblerait pourtant que son corps ait été coulé dans le béton afin d'éviter que ses partisans ne le récupèrent et l'utilisent à des fins politiques<sup>906</sup>. Inhumé hors de sa terre natale, le respect dû au défunt et à son corps ne sont pas respectés, rendant impossible le deuil des proches. Un fait plus particulièrement étudié par l'historien Achille Mbembe, pour qui le cérémonial, « à l'image de celui des réprouvés », s'inscrit dans une stratégie politique visant à détruire définitivement la figure du *Mpodol* :

Les familles ne furent pas invitées. On exigea des gens qu'ils s'abstiennent de toutes lamentations, même si la consigne ne fut point totalement respectée. Le pasteur Song Nlend (de la mission presbytérienne américaine) assura une brève cérémonie. Les rites appropriés pour le genre de mort auquel Um avait succombé (nyèmb matjel) ne furent cependant pas respectés. L'on ne questionna point le mort. On n'offrit pas de repas. Rien ne fut expliqué. Il ne fut certes pas privé de sépulture. Mais, sur recommandation formelle des autorités de l'État, on immergea son corps dans un bloc massif de béton enfoui dans le sol. [...] L'État cherchait ainsi à brouiller définitivement les liens de Um avec le sol où il reposait, et où, selon le principe de l'autochtonie propre à la société dont il descendait, se perpétuaient ses rapports avec sa lignée, sa descendance. Il s'agissait, au total, d'effacer Um de la mémoire des hommes en le renvoyant au chaos où il ne serait plus strictement personne. Lorsqu'en 1960 l'indépendance pour laquelle il avait milité et pour laquelle il fut tué échut finalement aux forces qui en avaient combattu le principe, l'État postcolonial veilla à ce qu'aucun dispositif de mémorisation ne rappelle ce mort<sup>907</sup>.

L'historien semble se fonder ici sur les témoignages oraux recueillis, mais non retranscrits lors de ses recherches doctorales, et dans les *Carnets secrets de la décolonisation* de Georges Chaffard – qui fut le premier à mentionner le fait que « la tombe du prophète de l'indépendance » a été « recouverte d'une chape de ciment, pour empêcher ses plus proches partisans de venir enlever son corps<sup>908</sup> ». Si l'auteur ne mentionne pas ses sources, le fait est également attesté par le journaliste Philippe Decraene, présent sur les lieux trois mois après l'inhumation : en reportage au Cameroun pour *Le Monde* en décembre 1958, il évoque ainsi sa « visite à Éséka, où au siège de la mission protestante, repose sous plusieurs dizaines de mètres cubes de ciment le corps de Ruben Um Nyobé<sup>909</sup> ». Bien que les archives civiles et militaires ne permettent pas d'attester l'usage d'un tel procédé, ce dernier semble donc probable. Ce silence officiel pourrait alors relever d'une stratégie d'invisibilisation des modalités pratiques de cette cérémonie d'inhumation, instrumentalisée à des fins de « guerre et d'action psychologiques », mais au détriment des rituels traditionnels les plus sacrés du premier concerné, de ses proches et des populations basaa dans leur ensemble. Un rapport de Sûreté le reconnaît d'ailleurs à demi-mot, lorsqu'il évoque le prêche du pasteur Um Gwet réclamant l'exécution du rite du *Mback* destiné à purifier le corps et l'âme d'un individu ayant vécu une mort violente – et à conjurer celle-ci :

[Le pasteur] a décidé que selon les traditions Bassa, le corps de Um Nyobè devra être déterré afin de prélever le crâne, l'os frontal et deux molaires, qui seront remis à Mbot Njock Marcel ; ces signes devant lui donner selon les rites, le pouvoir de parler et commander au nom du défunt. Cette opération, pour être valable, devra se faire dans les 21 jours suivant la mort, mais il déplore, a-t-il dit, la présence actuelle d'un garde autour du tombeau<sup>910</sup>.

Dans les jours qui suivent, l'annonce de sa mort suscite consternation et scepticisme dans tout le pays. Beaucoup se souviennent, même les enfants peu politisés à l'époque, du moment où ils ont appris la mort de Nyobè. Comme David Abouem a Tchoyi, devenu des années plus tard secrétaire général de la Présidence de la République du Cameroun : « J'étais encore dans mon village pendant les vacances et c'est le pasteur Obam qui nous l'a appris. C'est lui qui nous appelle. Il nous a dit que le Cameroun vient de perdre Um Nyobè. Il nous a raconté comment

905. SHD, Vincennes, GR10T179. Le colonel du Crest de Villeneuve, Compte-rendu mensuel de renseignements (1<sup>er</sup> au 30 septembre 1958), 9 octobre 1958.

906. Deltombe, Thomas, Domergue, Manuel, Tatsitsa, Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 292.

907. Mbembe, Achille, *La naissance du maquis...*, op. cit., pp. 10-11.

908. Chaffard Georges, *Les carnets de la décolonisation...*, op. cit., p. 387.

909. Decraene, Philippe, « La mort d'Um Nyobè a porté un coup décisif au mouvement insurrectionnel de la Sanaga-Maritime », *Le Monde*, 19 décembre 1958.

910. Selon la même source, le pasteur aurait écrit à Félix Moumié pour lui annoncer que Marcel Mbot Njock « était l'élu de tout le peuple pensant à la liberté et que le Cameroun entier l'attendait. Il a précisé que Mbot Njock est étudiant en Métropole, grâce à l'aide apportée par le Parti Communiste Français, sous l'influence personnelle de Jacques Duclos ». SHD Vincennes GR6H247. Zopac, BRH de la Zopac n° 38, le 24 septembre 1958.

il avait obtenu la nouvelle. C'était la consternation. Certains de nos parents qui croyaient que Um Nyobè était immortel, ne le croyaient pas (...). Pour nous, c'était un choc. Quand nous sommes rentrés à Libamba, on nous apprenait les chansons en basaa : "A Fulasi, a Fulasi, Um Nyobe a yé yé ? (Français, qu'avez-vous fait d'Um Nyobè ? Français, Um Nyobè est où ?)" ... on chantait ça<sup>911</sup> ». À Yaoundé, les services de renseignement résumait ainsi la situation : « Incrédulité de la part de personnes qui émettent un doute sur [s]a mort, déjà plusieurs fois annoncée, puis démentie. Pour elles, le communiqué de la Radio est insuffisamment détaillé et volontairement laconique dans un but précis. Chez ceux qui croient à la mort du leader upéciste, déception et tristesse sont les sentiments dominants qui se dégagent<sup>912</sup> ». D'emblée, la question des pratiques magico-religieuses vient appuyer le refus d'accepter la nouvelle – comme à Douala où elle se diffuse lors d'une réunion de sympathisant-es upécistes organisée par le prince Dicka Akwa au domicile de Jean Kandem, le 14 : selon la Sûreté, « aux yeux de 90% des Africains [il était évident] qu'il ne pouvait s'agir que d'un subterfuge des colonialistes, puisque chacun sait que Um Nyobè était sorcier et pouvait de ce fait, se rendre invisible, invulnérable et se désincarner<sup>913</sup> ». En suivant, une délégation de Douala, dirigée par Emmanuel Koulé, journaliste à *L'Opinion du Cameroun*, et financée par le docteur Bebey Eyidi, est envoyée en Sanaga-Maritime pour « s'informer de la réalité et des circonstances de la mort d'Um Nyobè<sup>914</sup> ». À Douala, et toujours selon la Sûreté, la stupéfaction et l'incrédulité laissent place aux rumeurs :

[...] les interprétations les plus mélodramatiques couraient dans New Bell et le Wouri. Comme le héros national ne pouvait avoir succombé dans des conditions aussi anodines, il fallut à la foule qu'il ait été trahi ou qu'une circonstance imprévue l'ait privé de son pouvoir magique. Ainsi, on apprit successivement qu'il avait été trahi par les membres de sa famille, ceux-ci lui ayant demandé de sortir du maquis pour se rendre aux autorités, et ayant résolu d'en finir avec lui sur son refus. Puis on le déclara privé du pouvoir magique que lui conféraient les gris-gris enfermés dans sa serviette et qui le rendaient invisible. Enfin, le bruit se répandit également que sa famille avait déterré la marmite qui contenait les charmes qui le protégeait et en avait transmis le pouvoir à un représentant du Gouvernement Camerounais<sup>915</sup>.

Selon les agents de la Sûreté, la « prise de conscience » collective de la réalité de la mort d'Um Nyobè n'intervient que le 18 septembre : à Douala, Jacques Bidjoka s'installe dans un débit de New Bell et présente à ceux et celles qui lui en demandent la preuve, deux photographies du cadavre d'Um Nyobè. « Les forces de l'ordre durent intervenir à plusieurs reprises pour dégager la rue et il s'en fallut de peu que le chef Bidjoka ne subisse un mauvais parti », note le rapport de la Sûreté. Reste que les rumeurs sur le déroulement de sa mort persistent et s'amplifient par la suite, à Douala comme à Yaoundé – ou, d'ailleurs, dans le reste du pays : partout, la Sûreté note les difficultés des Camerounais-es à croire la nouvelle, ou les réactions spontanées consistant à remettre en question le récit officiel. L'éventualité de trahisons des proches du leader upéciste s'enracine dans les mémoires collectives comme l'un des scénarios possibles, relayé, par le politiste Jean-François Bayart :

La thèse officielle de l'accident est donc peut-être trop belle pour être vraie. Premier fait, presque sûr : Um Nyobè a été trahi, sa cachette signalée à l'armée. Mais par qui ? Par des maquisards ralliés, comme le suggère G. Chaffard ? Par sa femme ou sa maîtresse ? Par l'aile bamiléké, comme le laisse entendre W.R. Johnson, ou par [Théodore Mayi] Matip, qui échappa à l'embuscade et offrit ses services au gouvernement le lendemain de la mort de son chef, dont il avait de bonnes raisons de croire qu'elle lui ouvrirait de nouveaux et larges horizons politiques<sup>916</sup> ?

La rumeur se propage surtout au détriment de Théodore Mayi Matip, alimenté à la fois par son attitude supposée au moment de l'événement, puis par son parcours politique ultérieur. En effet, et selon certains témoignages déjà cités, il n'était pas présent à l'approche de la patrouille<sup>917</sup> puis, il serait parvenu à s'enfuir avant de se rendre à l'armée quelques jours plus tard. Son « ralliement », d'abord exploité par l'« action psychologique », lui permet de faire le choix de la conciliation et de mener une carrière qui fera de lui l'un des principaux responsables politiques du

911. Entretien avec David Abouem a Tchoyi mené par le volet « Recherche » de la Commission, le 19 juin 2024, à Yaoundé.

912. ANOM, 1AFFPOL3348, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 11 au 25 septembre 1958, p. 8.

913. *Ibid.*, p. 9.

914. *Ibid.*, p. 9.

915. *Ibid.*, pp. 9-10.

916. Bayart Jean-François (1985), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 100.

917. « Y devra-t-il d'avoir échappé aux massacres qui arrivent ? », in Um Nyobè Ruben, *Le problème national...*, op. cit., pp. 73-77.

Cameroun indépendant<sup>918</sup>. Alors qu'il commence à connaître un relatif succès politique, une commission interne de l'UPC est créée en novembre 1962 afin d'étudier « les circonstances de la mort d'Um Nyobè<sup>919</sup> » – et plus particulièrement le rôle de Mayi Matip. Cette accusation l'entache jusqu'à sa mort, et marque encore sa mémoire : mais si son implication n'a rien d'impossible, aucun document archivistique ne permet d'en attester la réalité. Ni les BRH, ni les rapports de la Sûreté, pourtant peu avares en matière de renseignements, ne le mentionnent comme une source ayant contribué à la découverte de la cache d'Um Nyobè. S'il est toujours possible que les protagonistes français aient accepté d'invisibiliser son rôle dans leurs rapports en échange de son « ralliement », il leur inspire une forme d'indifférence dédaigneuse : « On avait pensé que Mayi Matip Théodore était le n°2 de l'UPC, capable de prendre la suite d'Um Nyobè. Il se révèle en réalité être un semi-intellectuel de second plan, palabreur et revendeur, d'un orgueil outrepassant<sup>920</sup> ».

Les récits alternatifs remettant en question la version officielle de la mort d'Um Nyobè se diffusent pourtant au Cameroun, puis en métropole<sup>921</sup>, dès la fin de l'année. En janvier 1959, le Sdece relate des rumeurs accusant directement Ahidjo d'avoir ordonné l'exécution du leader nationaliste, d'abord emprisonné vivant :

Dans les milieux camerounais de Paris circulent actuellement des bruits incontrôlables selon lesquels le Premier ministre Ahidjo serait responsable de la mort de Ruben Um Nyobè, leader de l'UPC. Ce dernier n'aurait pas été tué, en septembre 1958, au cours d'une escarmouche avec les forces de l'ordre : il aurait été capturé par une patrouille, composée d'Africains, qui, attendant des directives, auraient informé de cette prise les autorités administratives locales. Celles-ci auraient immédiatement alerté le Haut-Commissaire et le Gouvernement camerounais.

Rapidement convoqués en séance nocturne par Ahidjo, les ministres ne seraient pas tombés d'accord sur la décision à prendre. Passant outre à ces divergences de vues, le Premier ministre aurait donné des ordres pour que les prisonniers rebelles soient exécutés. Par la suite, cette affaire aurait été maquillée en incident malheureux, provoqué par une patrouille ignorante, qui, après les sommations d'usage, aurait ouvert le feu sur Um Nyobè et ses partisans.

À l'appui de ces assertions, on souligne le fait que Charles Onana, l'homme de confiance et chef de cabinet d'Ahidjo, se serait rendu sur les lieux de l'exécution avant même que soit répandue officiellement la nouvelle de la mort du leader du mouvement insurrectionnel camerounais<sup>922</sup>.

On notera par ailleurs que, en guise de seul commentaire, l'auteur du bulletin ne dément pas la rumeur : « Ces bruits qui vont dans le sens de la propagande de l'UPC sont propagés activement dans les milieux extrémistes. Cependant, on ne saurait affirmer qu'il s'agisse là d'une nouvelle purement et simplement fabriquée, il semble plutôt que l'origine doive en être cherchée dans certaines indiscretions des milieux gouvernementaux camerounais ». L'hypothèse a été, depuis, écartée par Jean-François Bayart – « Le Premier ministre (accompagné de M. Assale) était dans le Mbam et ce fut là-bas qu'il apprit la nouvelle<sup>923</sup> » –, mais elle souligne bien que les rumeurs ne s'estompent pas après l'indépendance, se diversifiant pour enraciner, dans les mémoires collectives, des récits alternatifs toujours vivaces aujourd'hui, comme le souligne un entretien mené par la Commission en mai 2023 à Mvog Ada, celui de Dieudonné Mahi – neveu d'un upéciste dont le père a été emprisonné en représailles contre les engagements politiques de son frère :

Un autre point d'ombre à ce jour non clarifié est le lieu exact où il avait été tué. A-t-il été tué dans le maquis ou bien il a été arrêté ? Les circonstances précises de l'assassinat de Ruben Um Nyobè demeurent floues. Comment en effet expliquer la différence d'état entre les corps de Yemback retrouvé en décomposition et celui d'Um, plus frais ? Notre hypothèse est que Um a été arrêté avant le 13, amené à Yaoundé où il aurait été interrogé et torturé, puis ramené mort à Boumnyebel. Pour clarifier ce point, nous pensons que l'exhumation de la dépouille de Ruben Um Nyobè, en vue d'effectuer une autopsie visant à déterminer les causes et circonstances exactes de sa mort est nécessaire, ainsi que le délestage de sa dépouille de son carcan de béton<sup>924</sup>.

918. Il est vice-président de l'Assemblée nationale camerounaise durant 21 ans, de 1966 à 1987. Sur son parcours : Simon Nken (2000), « Des arcanes patriarcales à l'engagement nationaliste : le cas du leader upéciste camerounais Mayi Matip », Mémoire de DEA en histoire, Université de Provence Aix-Marseille I, France.

919. DGSE, Bulletin de renseignement n°A683504, « Objet : réunion du Comité directeur élargi de l'UPC », 1er décembre 1961.

920. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958, p. 2.

921. Une conférence de presse se tient ainsi à l'initiative d'étudiant-es camerounais-es le 15 septembre à Paris. Voir Section 2 – Partie I.A.

922. DGSE, Note de renseignement n°A334564, « Objet : la mort d'Um Nyobè », 30 janvier 1959.

923. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun...*, op. cit., note n° 14, p. 100.

924. Entretien avec Dieudonné Mahi mené par le volet « Recherche » de la Commission, le 28 mai 2023, à Yaoundé.

L'incertitude quant aux circonstances de la mort de Um Nyobè est également mentionnée par Marie Ngo Ndjock, sa veuve, qui se trouvait pourtant présente avec lui dans les heures précédant sa mort :

Commission recherche : J'aimerais que nous parlions de ce jour funeste. Ce jour où *Mpodol* a été tué. Te souviens-tu encore de ce qui s'est passé ce jour ? Pourrais-tu nous en parler ? Étais-tu présente lorsque c'est arrivé ?

Marie Ngo Ndjock : *Mpodol* a été arrêté, mais il n'a pas été arrêté en notre présence. Pas du tout ! Son arrestation ne s'est pas faite en public pour qu'on l'ait vu entre leurs mains. Son arrestation s'est faite en cachette, afin qu'il ne soit pas exposé.

Commission recherche : Personne n'a vu donc la scène ?

Marie Ngo Ndjock : Je t'ai dit, on l'a vu, mais mort. Le corps a bien été retrouvé. Le corps n'a pas été caché. Ils ne pouvaient pas le faire. Mais pour ce qui est de voir ce qui s'est passé, même si cela se passe près de vous, sachant qu'ils se doutent que vous êtes sa femme, voire qu'ils ont la certitude que vous êtes son épouse, prendriez-vous le risque d'y assister<sup>925</sup> ?

Ces récits alternatifs, qui entretiennent dans les mémoires collectives le mythe du *Mpodol*, soulignent le *hiatus* entre ces dernières et les archives officielles – qui ne conservent pourtant aucune trace permettant, jusqu'alors du moins, de les certifier empiriquement.

#### 4. UN BILAN CHIFFRÉ DE LA RÉPRESSION MILITAIRE DANS LA ZOPAC EST-IL POSSIBLE ?

Dans l'immédiat, l'armée veut voir dans la mort d'Um Nyobè la preuve d'une véritable victoire psychologique<sup>926</sup>. Dès lors, pour les responsables de la Zopac, l'événement signe la fin des opérations. Dans les semaines qui suivent, le lieutenant-colonel estime que « la situation est sur le point d'être totalement liquidée » dans l'ensemble du secteur<sup>927</sup>. Un mois après la mort d'Um Nyobè, Lambertson, qui reprend l'écriture des BRH, dresse le bilan suivant :

L'appareil de la rébellion, tant sur le plan politique que sur le plan paramilitaire, est totalement désorganisé. Les maquis et bandes subsistant en forêt ne reçoivent plus ni ordre, ni directive, n'ont plus aucune articulation hiérarchisée ni de liaisons intérieures ou extérieures. [...].

Parmi les maquis et bandes existant en forêt, on peut distinguer :

Des petits groupes isolés, apeurés, constitués de pauvres hères entraînés dans cette aventure par crainte au moment du regroupement [qui] se rallieront peu à peu [et] ne constituent aucun risque pour l'avenir.

Des petits groupes upécistes [qui] s'efforcent de patienter en attendant que l'amnistie et l'indépendance leur permettent de revenir dans les villages. Ils constituent vraisemblablement un risque politique, mais non un risque de nouvelle rébellion armée. Quelques petites bandes, issues du CNO, groupées autour de chefs qui se sont fait remarquer par leur violence, leurs crimes et leurs exactions, et qui ne se rallient que lorsque la vie devient pour eux réellement impossible. [...] En tout état de cause, l'action de ces bandes sera, si elles subsistent, du banditisme beaucoup plus que de la rébellion organisée et leur réduction est une affaire de nettoyage policier plus que d'opérations militaires<sup>928</sup>.

Les activités des sections se muent ensuite en « opérations de police en forêt » concentrées sur les dernières « tâches d'insoumission<sup>929</sup> », alors que les principales figures du mouvement sont arrêtées. Fin octobre, Lambertson estime qu'il reste moins de 350 personnes au maquis et très peu de chefs<sup>930</sup> – à l'exception de Jean-Marc Lihan, qui ne sera d'ailleurs jamais capturé tout comme Jacques Bassama, Paulin Batind et Amos Sende, ou encore Charles Hop Bea<sup>931</sup>. Un mois plus tard pourtant, la Zopac est dissoute et Lambertson affecté dans l'ouest : s'il estime qu'il faut poursuivre l'action économique et sociale pour pérenniser les résultats militaires et éviter le retour – toujours possible – des maquis, ses supérieurs semblent penser que le bilan de ces dix mois d'opérations, dont la mort d'Um Nyobè constitue l'acmé, sonne l'heure de la victoire en Sanaga-Maritime – alors que la guerre se déplace désormais à l'ouest. Les activités upécistes ne s'arrêtent pas pour autant : le maquis se déplace au nord-est dans l'espace Babimbi, tandis que des îlots de résistance persistent dans certains espaces forestiers.

925. Entretien avec Marie Ngo Ndjock mené par le volet « Recherche » de la Commission, en langue basaa à Boumnyebel, le 28 mai 2023.

926. SHD, Vincennes GR6H247, BRH de la Zopac n° 37, 17 septembre 1958.

927. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958.

928. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958.

929. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 41, 15 octobre 1958.

930. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958.

931. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

Il est difficile, par ailleurs, d'établir un quelconque « bilan » de la répression militaire dans la Zopac, tant la recherche est tributaire, en la matière, d'archives dont la production même biaise toute tentative d'évaluation. Outre la probabilité, inhérente à tout conflit de ce type, qu'une partie des violences commises par les troupes coloniales ait été invisibilisée dans les sources militaires, les rapports les évoquant, malgré leur précision, restent le plus souvent partiels et lacunaires. Le recours aux témoignages oraux, qui possèdent leurs propres limites – la sélectivité subjective des souvenirs, ou encore leur réagencement en fonction d'enjeux postérieurs aux événements –, constitue néanmoins une alternative nécessaire pour l'étude de cette question. Les archives n'en proposent pas moins quelques pistes pour tenter de dresser le bilan de la répression en Sanaga-Maritime, qu'il s'agisse du nombre de victimes de la répression de décembre 1956 et janvier 1957, ou de la période d'existence de la Zopac. Pourtant peu avare de détails, le lieutenant-colonel Lambertson ne propose aucun bilan de ce type dans son rapport final : tout au plus mentionne-t-il quatre « rebelles tués » en décembre 1957, et 38 en avril 1958, afin de souligner que « ce maximum de la courbe des tués coïncide avec le démarrage du courant de ralliements<sup>932</sup> ». Les auteurs du livre *Kamerun !* mentionnent eux un bilan officiel de 400 morts, à la date de mars 1959<sup>933</sup>, et plus élevé que la somme des victimes recensées dans les BRH de la Zopac – 355 individus. L'évaluation quantitative de la répression militaire est de fait l'objet d'une attention particulière dans l'équipe du lieutenant-colonel. Chaque semaine le bilan des individus « tués », « prisonniers » ou « ralliés » est ainsi recensé, puis décliné selon trois catégories : « amis », « population », « rebelles ». De manière plus irrégulière, certains BRH proposent des bilans d'ensemble : 226 « rebelles et maquisards » tués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 mai 1958, dont 195 hommes et 31 femmes, pour 321 prisonnier-ères (237 hommes, 77 femmes et 7 enfants) et 208 « ralliés-es » (92, 73, 43<sup>934</sup>). Le plus détaillé est celui dressé en juin 1958 : il recense 257 victimes, 214 hommes et 43 femmes, distingué-es selon leur appartenance à des maquis cénois, upécistes, ou « familiaux réfractaires<sup>935</sup> ». Après la mort d'Um Nyobè, le dernier bilan d'ensemble fait état, au 8 octobre, de 296 tué-es, 430 prisonnier-ères et 476 « ralliés-es », estimant alors qu'il reste théoriquement 840 individus au maquis, d'après les recensements effectués<sup>936</sup>. Si aucun bilan final n'est proposé, la compilation de l'ensemble des données disponibles pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 19 novembre 1958 permet donc d'évaluer qu'à *minima* 355 individus ont été tués au cours des opérations menées dans la Zopac – la base de données faisant également état de 102 blessé-es et 842 prisonnier-ères. De tels chiffres sont évidemment sujets à caution, comme le soulignent les auteurs du livre *Kamerun*<sup>937</sup>. Le lieutenant-colonel Lambertson reconnaît lui-même leurs limites dans ses propres rapports, en notant que tous les individus tués ne sont pas recensés : « Certains sont morts en forêt de maladie, mais surtout suite à des blessures lors de l'attaque des maquis<sup>938</sup> ». Le rapport dont est issue cette remarque soulève d'ailleurs l'objet même de cette comptabilité sinistre : pour les protagonistes militaires, il s'agit de se donner une idée du nombre d'individus restant dans les maquis, à partir d'une estimation de leur effectif de départ, chiffre auquel est ensuite soustrait le nombre de tué-es, de prisonnier-ères ou de « ralliés-es ». Fin avril, Lambertson estime, après un premier recensement, qu'il manque environ 1 100 hommes dans ceux-ci – 240 au nord de la Sanaga, 420 entre celle-ci et la Kellé, 450 enfin au sud de celle-ci –, dont 740 vivent en forêt<sup>939</sup>. Ce chiffre est ensuite revu à la hausse, pour s'élever finalement à près de 2 000 individus : un mois après la mort d'Um Nyobè, Lambertson estime en effet que « 1 202 hommes [ont été mis] hors de combat » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1958 – tués, arrêtés ou « ralliés » compris –, et qu'il en « rest[e] théoriquement au maquis, d'après les recensements des villages, 840<sup>940</sup> ». Outre leur caractère approximatif, ces évaluations ne prennent en compte ni les femmes, mentionnées pourtant dans les bilans des BRH, ni les enfants, nombreux dans les maquis familiaux. S'il faut toutefois accorder une quelconque valeur à cette estimation, qui s'appuie malgré tout sur le recensement des populations, il est improbable que le bilan puisse

932. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

933. SHD, Vincennes, GR10T183, Rapport du général Pierre Garbay, 12 mars 1959, cité in Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 295. On retrouve un chiffre similaire dans SHD, Vincennes, GR10T181, Le général Garbay, adjoint OM du général d'armée chef de l'EMG, Fiche sur la situation du Cameroun à la veille de son indépendance, 17 mars 1959.

934. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 20, 21 mai 1958.

935. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 26, 3 juillet 1958.

936. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958.

937. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 23.

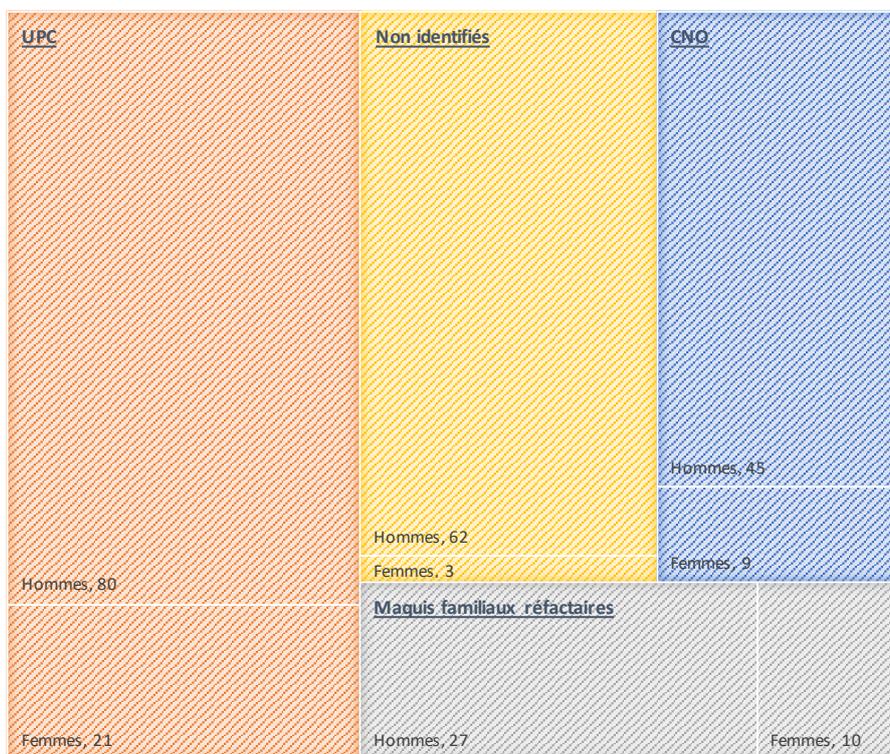
938. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n°40, 8 octobre 1958.

939. Les autres, pense-t-il, se sont réfugiés dans les principales proches de la Sanaga-Maritime. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 16, 23 avril 1958.

940. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958.

concerner « des milliers, voire des dizaines de milliers » de victimes<sup>941</sup> – sauf à penser que d'importants massacres de civil-es aient été cachés : or si le fait que certains massacres soient invisibilisés est toujours possible, il doit être empiriquement démontré – *a fortiori* lorsque des éléments archivistiques indiquent que les violences collectives ne passent pas inaperçues, comme l'a souligné l'exemple d'Ékité. En la matière, une approche croisant l'histoire de la mémoire des violences et une démarche archéologique permettrait probablement de vérifier la localisation et l'analyse d'éventuels charniers : certes coûteuse, elle pourrait amener de nouveaux éléments dans les zones où la répression a été la plus intense<sup>942</sup>. De même, il conviendrait d'approfondir l'étude des modalités et des conséquences de la guerre en l'abordant sous l'angle des blessures physiques et psychiques qu'elle produit dans l'un ou l'autre des camps, comme au sein des populations – et les traumas qui en résultent. La question du devenir des corps de ses victimes tombés en forêt ou jetés dans les fleuves, reste également à étudier.

### Bilan du nombre de Camerounais·es tués·es au cours d'opérations militaires entre le 1er janvier et le 30 juin 1958



BRH n°26, 3 juillet 1958

Bien que le chiffre de victimes de la répression soit très probablement sous-évalué, il n'en possède pas moins une valeur intrinsèque, dont l'analyse varie selon les termes choisis pour désigner le contexte. Si, comme l'estiment certains officiers, ce dernier doit être considéré comme le cadre d'opérations d'une guerre, la dissymétrie des pertes est frappante : 355 morts d'un côté, quatre de l'autre – deux partisans de la milice de Dimala et deux sous-officiers de la 2<sup>e</sup> Compagnie du RTST, l'un européen (René Demain), l'autre africain (Isidore Mangongo). S'il s'agit d'opérations de « maintien de l'ordre », même confiées à l'armée, le nombre de morts reste important, pour beaucoup abattu-es alors qu'ils ou elles tentaient de fuir et ne représentaient, donc *a priori*, pas de danger immédiat pour les militaires.

<sup>941</sup>. « Nous ne connaissons pas les bilans chiffrés mis en avant par l'UPC, mais, compte tenu des indications que l'on retrouve dans les textes de Ruben Um Nyobè et de ce que nous savons par ailleurs de la nature de la répression, il ne fait aucun doute que les opérations militaires dans cette région ont fait des milliers de morts, peut-être plusieurs dizaines de milliers [...] », selon Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>942</sup>. Sur le plan méthodologique, Vincent Carpentier a fourni des pistes intéressantes pour éclairer la Seconde Guerre mondiale à partir de l'archéologie. Vincent Carpentier (2022), *Pour une archéologie de la Seconde Guerre mondiale*, La Découverte.

De fait, les cahiers de marche comme les BRH portent fréquemment, pour seul élément contextuel, la mention de « fuyards abattus » – comme le montre par exemple celui de Song Badjeck : contraint de guider un groupe de militaires en nomadisation, le premier combattant arrêté est abattu alors qu’il aurait « cherché à s’enfuir<sup>943</sup> ». La mention est courante dans le cahier : elle concerne sept des treize Camerounais-es tué-es par l’unité entre le 16 janvier et le 20 avril. Le 20 février, un civil, qui essayait de fuir un « maquis familial », est abattu. Le 28 mars, lors d’une opération de nomadisation, deux femmes tentant de s’enfuir d’un maquis sont abattues. Le document mentionne également la mort de Camerounais-es parfois identifié-es comme « maquisard-es », mais sans préciser les circonstances de l’événement : le 24 février, « un suspect », André Tang, « cherche à s’enfuir, la sentinelle l’abat » ; de même, le 2 mars, un combattant arrêté, « Mbock Ba de Lipombé cherchant à s’enfuir est abattu » ; le 16 mars figure, parmi les « pertes », « un fuyard abattu », Paul Eugène Yamb. Le père d’Alexandre Mbadi est lui-même l’un de ces « fuyards abattus ». Selon son fils, certain-es habitant-es de Nguimakong, jaloux-ses de la relative aisance économique que ce gradé des troupes coloniales tire de sa solde militaire, l’auraient en effet dénoncé comme soutien des combattant-es du CNO. Il aurait alors été arrêté et détenu au poste d’Otelé – le lieutenant Goré l’encourageant à gagner l’Algérie où il devait être initialement affecté avant d’obtenir un sursis pour se marier au Cameroun<sup>944</sup> –, avant de « disparaître » au cours de l’été 1958. Le Journal des marches et opérations du poste d’Otelé confirme le fait : le 4 mars, un élu local « amène au poste deux hommes », dont un certain « Bayiaa Mbadi », dont les militaires précisent simplement qu’il était recherché. Il est tué deux semaines plus tard, au cours d’une opération militaire nocturne montée suite à l’attaque du village de Sepp par les combattant-es du CNO : « Une patrouille envoyée sur le champ trouve le contact avec les maquisards vers 1h30. Bayiha Mbadi, prisonnier interprète, tente de rejoindre la bande adverse et est tué. Un autre maquisard non identifié est abattu<sup>945</sup> ». Au regard des circonstances ambiguës, il est possible sinon probable que la mort du père d’Alexandre Mbadi serve en fait à maquiller, comme en Algérie où la pratique est courante<sup>946</sup>, l’exécution sommaire d’un prisonnier devenu gênant pour l’armée française : celle d’un militaire de carrière suspecté de connivence avec l’UPC, bien que l’accusation semble surtout reposer sur le produit de rivalités sociales locales. Comme le souligne Alexandre Mbadi, l’armée maintient la famille dans une expectative totale concernant le sort de ce gradé des troupes coloniales, dont la situation militaire n’a pu être éclaircie par la Commission.

Au regard du flou régnant dans les catégories, il est possible qu’une partie de ces « fuyards abattus » appartiennent aussi aux populations civiles : quels éléments permettent en effet d’identifier un maquis, et d’attester empiriquement, dans les sources, qu’il relève bien d’une telle définition ? Et qu’en est-il des combattant-es ? Certes, les documents militaires listent le plus souvent (mais non systématiquement) l’identité et la fonction des victimes : le 12 janvier, par exemple, « une patrouille dans la région de Mangu intercepte et abat un “fuyard” qui est identifié pour être Um Peck Ruben, président du comité central de Mapoubi, chargé de mission du SA/BL dans la subdivision de Babimbi<sup>947</sup> ». Il est toutefois fréquent que l’armée ne parvienne pas à établir de lien entre les « fuyards abattus » et les maquis (dans le même BRH, « une patrouille abat un fuyard nommé Ngambi Mongo dans la région de l’ancien village de Bamo<sup>948</sup> »), voire qu’elle se contente d’accoler aux victimes l’étiquette de « rebelle » ou « maquisard » sans préciser d’éléments contextuels : « Un commando abat vers Ndongo un rebelle nommé Niyong Nkous, trente ans environ, originaire de Matol<sup>949</sup> ». Le fait est plus sensible encore lorsque l’événement concerne les membres de « maquis familiaux », dont les cadres militaires relativisent, eux-mêmes, les liens avec l’UPC : « Découverte d’un maquis familial sommairement aménagé, occupé par huit hommes et une femme. Deux maquisards s’enfuient et sont abattus<sup>950</sup> ». Les acteurs de l’armée française tirent ainsi sur des civil-es qu’ils associent aux maquisard-es du fait de leur présence en brousse, même s’ils savent bien qu’une partie des familles s’y trouve par refus de se « regrouper ». Dès lors, la fréquence des meurtres d’individus identifiés comme « fuyard-es », que ce soit dans le feu de l’action ou pour se justifier *a posteriori*, révèle l’existence d’une stratégie guerrière visant à éliminer, dans le doute, tout potentiel combattant-e adverse qui refuserait de rendre les armes – exposant ainsi à la violence arbitraire de l’armée coloniale les populations civiles de la Sanaga-Maritime.

943. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Gueneley, Cahier de marche du poste de song Badjeck, 1<sup>er</sup> février 1958.

944. Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024.

945. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant Goré, JMO du poste d’Otelé, 4 et 20 mars 1958.

946. « Dans les JMO apparaît l’expression “fuyards abattus”, pour désigner ces individus tués sommairement. Ils sont très nombreux : un très succinct maquillage suffit pour pouvoir les déclarer officiellement : fuyards abattus ou suspect ayant tenté de s’enfuir, ou tentative d’évasion ». Branche Raphaëlle (2003), « Faire l’histoire de la violence d’État : la torture exercée par l’armée française en Algérie (1954-1962) », in Laurent Sébastien, *Archives “secrètes”, secret d’archives ? Historiens et archivistes face aux archives sensibles*, Paris, CNRS Éditions, pp. 221-226.

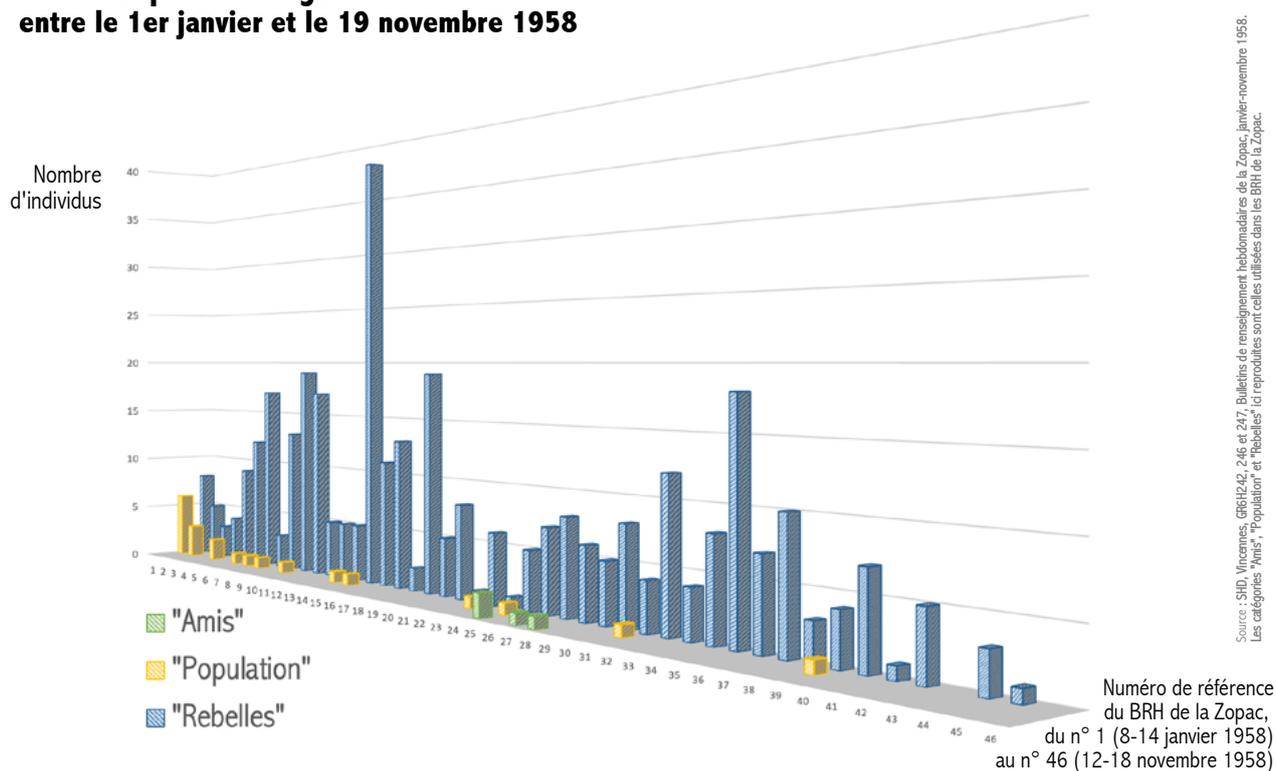
947. SHD, Vincennes, GR6H242, BRH de la Zopac n° 2, le 8 janvier 1958.

948. *Ibid.*

949. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 5, le 5 février 1958.

950. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 10, le 13 mars 1958.

## Bilan du nombre de tués·es dans la Zopac de Sanaga-Maritime entre le 1er janvier et le 19 novembre 1958



Cette pratique souligne pourtant un écart entre les objectifs fixés par la hiérarchie militaire aux unités en matière de relations avec les populations, et la réalité des violences qui se produisent sur le terrain des opérations. Pour les cadres militaires, la clé de la victoire, à long terme, reste le soutien des Camerounais·ses, que la mort de ces combattant·es avec lesquels tous et toutes ont des liens de parenté, ne peut que réfréner : « Toute la population souhaite le ralliement des maquisards ; elle est unanime, dans les réunions, à dire que le moyen de le provoquer est de cesser le ravitaillement. Mais chaque famille continue et continuera, si elle est prête à abandonner un étranger, à ravitailler "son maquisard" », note le lieutenant-colonel Voisin<sup>951</sup>. Exception faite d'Um Nyobè, l'armée française encourage ses adversaires à abandonner la lutte clandestine, à se rendre donc – ou plutôt, pour reprendre le terme qui s'impose dans la rhétorique militaire afin d'instrumentaliser politiquement et psychologiquement ces possibles redditions, à se « rallier ». Si, dès décembre 1957, Lambertson s'inquiète du risque d'un « retour clandestin des maquisards dans les villages regroupés<sup>952</sup> », il ne s'agit pas, pour lui, de s'opposer à leur « retour » – « tant du moins que l'on peut espérer les toucher par notre propagande et, à échéance, les rallier » –, mais de chercher à le contrôler : ses subalternes sont alors incités à soutenir une propagande active en faveur des « ralliements », même si leur nombre reste faible dans les trois premiers mois de la Zopac. Au départ, ce sont surtout les civil·es des « maquis familiaux » qui se « rallient<sup>953</sup> » : « [I] est difficile de se faire une opinion précise et certaine de l'état d'esprit des ralliés qui, dans leur immense majorité, sont des êtres frustrés, qui se sont laissés entraîner en forêt sans conviction bien assise. Ils ont suivi les ordres ou conseils des dirigeants upécistes, ont quitté leurs villages par crainte des patrouilles militaires ou même parfois pour ne pas se regrouper<sup>954</sup> ». Les « ralliements » s'accroissent cependant avec l'intensification des opérations : 70 en avril, 85 en juin – non compris ceux des « maquis familiaux ». L'entrée dans la phase opérationnelle, qui voit l'affectation progressive des unités à la recherche des maquis<sup>955</sup>, puis la diminution rapide de ceux-ci, auraient incité une partie

951. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 34, 28 août 1958.

952. SHD, Vincennes, GR6H242, Le lieutenant-colonel Lambertson, Instruction générale n° 2, 26 décembre 1957.

953. SHD, Vincennes, GR6H246, Procès-verbal de la réunion tenue le 28 mars 1958 dans le bureau du lieutenant-colonel Lambertson à Éséka, 1<sup>er</sup> avril 1958.

954. *Ibid.*

955. SHD, Vincennes, GR6H242, Procès-verbal de la conférence tenue par le lieutenant-colonel Lambertson devant les gendarmes le 14 mai 1958.

croissante des combattant-es à rendre les armes<sup>956</sup> : « [...] nous savons de source sûre que cette tentation grandit. Partout, les rebelles serrent de près les villages [de regroupement] et les groupes de population autorisés à se rendre dans les plantations de brousse : ils cherchent aussi à se ravitailler, mais s'informent également des conditions et des garanties d'un éventuel ralliement<sup>957</sup> ». Ce dernier n'est pourtant jamais considéré par Lambertson comme un retour à la normale, comme il l'écrit à Doustin, mais bien l'objet d'une instrumentation politique et psychologique :

Nous ne devons pas être dupes de notre propre propagande : le terme "ralliement" est équivoque, et c'est pourquoi nous l'avons adopté ; c'est un synonyme atténué du mot "reddition" qu'il infléchit dans le sens de "pardon" : en axant une propagande sur le thème du ralliement, nous visons à dégrader la revendication de l'amnistie. [...]

La campagne de ralliement s'intègre aux opérations de rétablissement de l'ordre : elle ne constitue pas une fin politique, mais un procédé militaire qui, à la seule différence des actions de répression, peut servir d'aliment à une propagande politique. L'ampleur de ses résultats participe au poids de la répression : elle en dépend et y contribue<sup>958</sup>.

L'accentuation des « ralliements » – 120 en juin, 180 en juillet – suscite d'ailleurs la mise en place d'un internement probatoire : « Tous les ralliés, quels que soient leur provenance, leur sexe et leur âge, seront logés dans l'enceinte du poste militaire qu'ils ont rejoint pendant le temps nécessaire à : 1°) leur remise en bonne condition physique et sanitaire, 2°) leur interrogatoire, 3°) leur réinstallation au village<sup>959</sup> ». Les combattant-es du CNO identifié-es, de même que les militant-es des Comités centraux, des Comités de base, de l'Udefec ou de la JDC, doivent y rester un mois au minimum et ne peuvent en partir qu'après avoir donné « des gages de leur sincérité » : remise des armes à feu dont ils disposent, participation aux opérations militaires – comme supplétifs, mais non armés –, ou à la campagne d'« action psychologique ». À l'issue de cette période, hommes et femmes peuvent soit rejoindre un village, sous la responsabilité du chef traditionnel qui doit s'en porter garant, soit conserver leur poste de supplétif-ves, soit être installé-es dans un « village de rallié-es » ou de repli. Fin juillet, Lambertson demande à ses subordonnés de ne plus organiser de réjouissances en dehors du « ralliement » de femmes et d'enfants – tout en précisant, dans une note de bas de page de tonalité expressément misogyne : « Sauf [pour] les garces de l'Udefec, rappelant indirectement le rôle fondamental des femmes dans l'organisation –, et ce parce que de telles cérémonies risquent de transformer les « rallié-es » en « vedettes<sup>960</sup> ». Le ou la « rallié-e » doit au contraire être présenté au village par un officier, qui « insistera sur la sottise du geste qui l'avait poussé à se rebeller contre le Gouvernement légal et sur la magnanimité des autorités qui lui accordent leur pardon dans la mesure où, désabusé, il se repent sincèrement<sup>961</sup> ». L'officier doit alors lui faire prononcer, en basaa, une déclaration de foi devant les villageois-es, sous forme d'autocritique – une séance d'humiliation en règle, et en public, qui recoure là encore à un procédé cynégétique :

Moi (un tel), j'ai demandé aux autorités de m'accorder leur pardon et d'accepter mon retour au village. J'avais cru dans les promesses de l'UPC et je comprends maintenant que les chefs de l'UPC nous avaient trompés. Au maquis, je vivais comme une bête : l'UPC nous avait promis le bonheur et nous conduisait à la mort. Je promets de devenir maintenant un citoyen honnête. Je jure de renoncer à tous engagements et à toute complicité avec les bandits Upécistes et Cénois. Je jure que je tiendrai fidèlement les promesses que je viens de faire aux autorités, en présence du (grade et nom de l'officier) et de tous les habitants de mon village<sup>962</sup>.

L'autre question majeure reste celle de leur traduction devant la justice, du moins celles et ceux « connus pour avoir commis des crimes ou exactions graves depuis décembre 1956 », qui posent « un problème délicat » : « S'il n'est pas procédé à leur arrestation, la population qui a souffert de leurs actions ne comprendra pas notre comportement, et ces ralliés risquent alors de reprendre très rapidement leur influence dans les villages<sup>963</sup> ». D'un autre côté, multiplier les actions judiciaires risque de freiner les « ralliements » attendus et utiles aux militaires<sup>964</sup>. Aussi le commandement en vient-il à distinguer deux types de « rallié-es » : pour « l'immense majorité », ce sont des « individus sans intérêt ni sur le plan opérationnel ni sur le plan pénal », qui « sont remis en liberté dans leur village »

956. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 21, 29 mai 1958.

957. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 22, 5 juin 1958.

958. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport sur l'évolution du plan de pacification en Sanaga-Maritime, 3 juin 1958.

959. SHD, Vincennes, GR6H243, Le lieutenant-colonel Lambertson, Directive particulière n° 4, 15 juin 1958.

960. SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Directive très secrète n° 5, 26 juillet 1958.

961. *Ibid.*, p. 3.

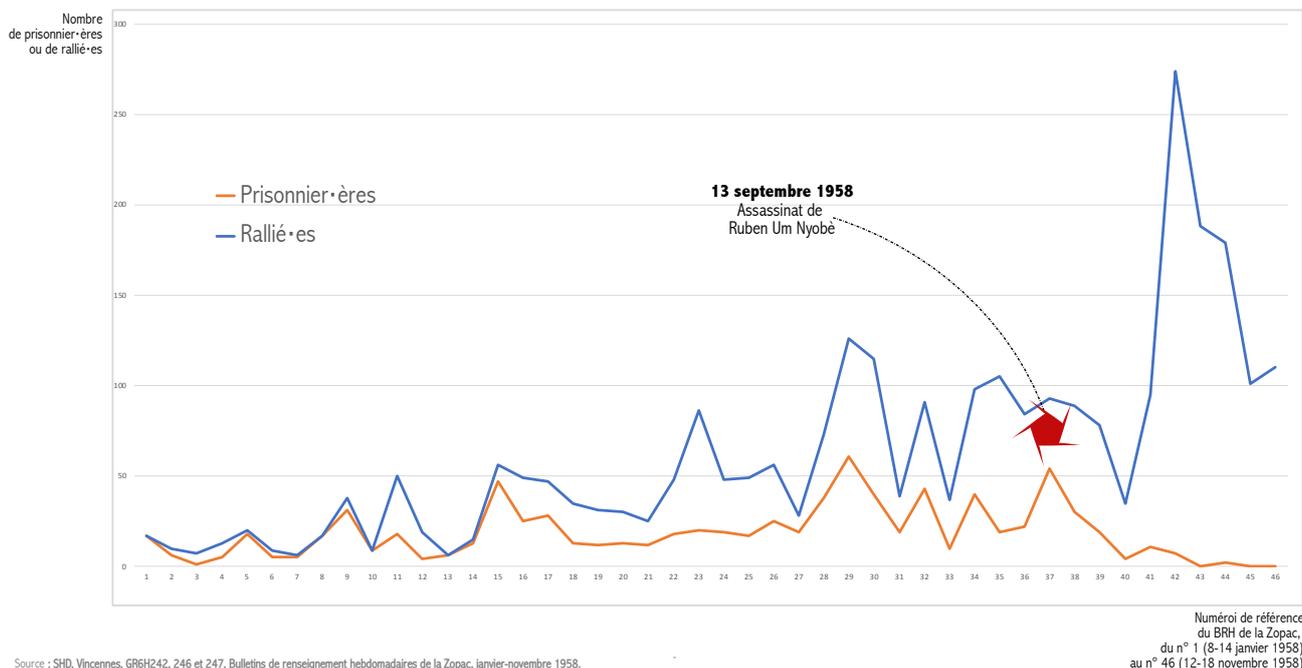
962. *Ibid.*, p. 3.

963. SHD, Vincennes, GR6H246, BRH de la Zopac n° 30, 30 juillet 1958.

964. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 31, 6 août 1958.

après leur « ralliement », tandis que « les individus importants », organisateurs et chefs, ne forment qu'une minorité pour qui la justice doit prendre le relais – bien qu'ils et elles soient avertis qu'elle pourrait être plus clémentaire si elles ou ils fournissent des renseignements<sup>965</sup>.

### Bilan du nombre de prisonnier·ères et de "rallié·es" entre le 1er janvier et le 19 novembre 1958



Source : SHD, Vincennes, GR6H242, 246 et 247, Bulletins de renseignement hebdomadaires de la Zopac, janvier-novembre 1958.

La mesure favorise *in fine* la multiplication des « ralliements » (145 en août), notamment dans Tricent où ils impliquent souvent des membres dirigeants : « Ce sont en effet des présidents de CB, des membres de l'EM du 1<sup>er</sup> régiment et de ses bataillons qui se rendent<sup>966</sup> ». L'assassinat d'Um Nyobè, qui prive toute la structure hiérarchique de sa figure tutélaire, accentue encore ce mouvement (476 « rallié·es » en septembre<sup>967</sup>), devenant particulièrement important au cours du mois d'octobre : 267 au cours de la seule troisième semaine<sup>968</sup>, 188 sur la suivante<sup>969</sup> et, alors même que Lamberton estime qu'il reste moins de 350 combattant·es en Sanaga-Maritime sur les près de deux mille estimés début 1958, ils sont encore 177 à « se rallier » début novembre<sup>970</sup>. Le mouvement atteint même, toujours selon les militaires, les chefs du mouvement et leurs proches – dont il est cependant probable qu'ils quittent davantage le maquis pour rejoindre leurs villages après la mort du *Mpodol*, sans pour autant conférer à leur décision une dimension politique qui permettrait de les qualifier de « ralliement » : Théodore Mayi Matip après la mort d'Um Nyobè<sup>971</sup>, la compagne légitime de ce dernier, Marthe, et ses trois enfants, de même que la famille de Pierre Yemback dans la suivante<sup>972</sup>, puis Philippe Tsomb<sup>973</sup>, Jules Ntogue<sup>974</sup> et Clément Youghie<sup>975</sup>. Ceux-ci font l'objet d'une exploitation psychologique. Courant août, le Haut-Commissariat élabore ainsi, à destination de la presse, un article comprenant des témoignages de « ralliés » : « Des ralliés de la Sanaga-Maritime vous parlent<sup>976</sup> ». Ces derniers sont nommés dans l'article, avec dates d'entrée au maquis et de « ralliement ». L'un d'eux dit : « Nous nous sommes égarés et nous

965. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 32, 13 août 1958.

966. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 34, 20 août 1958.

967. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 40, 8 octobre 1958.

968. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958.

969. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958.

970. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

971. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 38, 24 septembre 1958.

972. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 39, 1<sup>er</sup> octobre 1958.

973. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 42, 22 octobre 1958.

974. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 43, 29 octobre 1958.

975. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 44, 5 novembre 1958.

976. ADF, Nantes, 743PO/2-43, Lettre du chef du service de l'information au lieutenant Soult, 8 août 1958.

sommes dans l'erreur ». Un autre conclut : « [Je n'ai] plus rien [à dire]. Je remercie seulement nos deux nations : notre Cameroun, notre France, qui a tant enrichi notre Pays le Cameroun et qui élève sans condition ses jeunes enfants pourvu qu'ils retrouvent une vie normale comme les jeunes Français ». De même, la reddition de Mayi Matip est politiquement instrumentalisée « pour mener une campagne de ralliement dans la région de Makak<sup>977</sup> ». Ces campagnes échappent cependant parfois aux autorités coloniales, telle celle visant à exploiter la reddition de Benjamin Jules Boum, chef du CNO « rallié » après la mort d'Um Nyobè, et qui affirme, lors d'une séance publique à Digombi, avoir obéi aux ordres de ce dernier : « Ne soyez pas tristes, Um est mort après avoir accompli un travail formidable. Si nous avons l'indépendance sous peu, c'est uniquement son œuvre » dit-il, avant de fustiger « certains Camerounais qui nous ont pillés, nous les patriotes qui sommes au maquis ». Il est aussitôt mis en état d'arrestation par les agents de l'autorité coloniale qui l'encadrent<sup>978</sup>.

Ni le nombre de morts, ni celui des prisonniers-ères ou des « ralliés », ne suffisent à dresser le bilan des opérations de la Zopac – notamment pour son principal protagoniste, qui n'envisage pas, en matière d'évaluation de l'action entreprise, de se limiter au militaire. Il est d'ailleurs assez probable que la fin de cette période d'exception laisse un goût d'inachevé au lieutenant-colonel Lamberton. À l'exception notable du pays Babimbi, les maquis disparaissent progressivement en Sanaga-Maritime, tant du fait de leur répression physique que de l'augmentation des « ralliements » qui s'en suit, se soldant *in fine* par l'allègement de ce dispositif à partir de novembre – avant le retour des troupes d'AEF vers leurs territoires d'origine, le 23 décembre 1958. La Zopac est alors dissoute et le dispositif est revu : en janvier 1959, il ne reste qu'une seule compagnie, à Éséka, et huit pelotons de gardes camerounais, pour quadriller le territoire de la région. Lamberton est envoyé dans l'ouest du Cameroun : s'il considère que l'armée a achevé la tâche qui lui avait été confiée, il estime qu'il reste encore beaucoup à faire. Certes, pour lui, « [l]a solution militaire du problème UPC fut acquise le jour de la disparition d'Um Nyobè. [...] L'appareil insurrectionnel n'existe plus : la tâche proprement militaire des Forces de l'ordre est accomplie. Mais le problème bassa subsiste<sup>979</sup> » affirme-t-il en décembre. C'est ce « problème » que son « Rapport provisoire » entend justement exposer dans les grandes lignes<sup>980</sup>. « Problème », selon lui, d'une autorité locale « déficiente » à laquelle l'armée s'est substituée par l'octroi de présence, le « regroupement » et la mise en « autodéfense » des villages. C'est également elle qui aurait, selon lui, permis de résoudre les problèmes administratifs (recensement, contrôle des populations), sanitaires (manque d'infrastructures, de personnel) ou sociaux (ravitaillement et contrôle des marchés). Reste cependant le plus important pour le lieutenant-colonel : concrétiser le développement économique, projet au point mort malgré les programmes de l'administration. Pour Lamberton, l'armée devait jouer un rôle moteur dans l'application de ce plan, du fait des liens de « confiance » et « d'obéissance » qu'elle aurait, selon lui, tissés avec la population : un *autosatisfecit* qui se passe à l'évidence de l'avis de cette dernière, qui a pourtant très probablement, à l'issue de cette année de guerre particulièrement violente pour elle, conservé un traumatisme profond de la « pacification ».

La conclusion de son rapport n'est pas sans évoquer le ressentiment de l'officier, qui semble dire à demi-mot qu'on le prive d'une victoire totale dans une guerre qui ne l'est pas moins. Elle s'ouvre par la description détaillée d'une cérémonie symbolique, tenue chez Henri Matip, chef d'une milice et oncle de Théodore Mayi Matip, en présence de ce dernier et des principales autorités anciennes et « nouvelles » de Sanaga-Maritime, pour sceller ce qui est appelé la « réconciliation ». Une cérémonie de clôture d'une aventure dont il se pense comme le principal héros, et qui pour lui symbolise la victoire du plan établi en janvier 1958 et suivi depuis, qu'il évoque surtout pour se livrer à une digression sur le pouvoir<sup>981</sup> : s'il reconnaît qu'« [i] est en effet inévitable qu'une opération complexe de type politico-policier où l'Armée se trouve engagée, ne mette celle-ci en concurrence avec des interlocuteurs que leurs responsabilités entraînent sur des voies divergentes », c'est pour affirmer qu'il est nécessaire « qu'il y ait un barreur, un seul barreur, obstiné à conserver le cap ». Placé à la tête de l'ensemble des acteurs civils et militaires, ce « barreur » ne peut dès lors se cantonner aux domaines qui lui sont réservés – comme la « guerre révolutionnaire », la « guerre contre-révolutionnaire » doit être totale :

977. SHD, Vincennes, GR6H247, BRH de la Zopac n° 41, 15 octobre 1958.

978. *Ibid.*, BRH de la Zopac n° 39, annexe 7, Incident au cours d'une séance de propagande à laquelle assistait Boum Benjamin Jules, au village de Digombi, 25 septembre 1958.

979. SHD, Vincennes, GR6H242, Exposé du lieutenant-colonel Lamberton à Monsieur le Premier ministre du gouvernement camerounais, Ahmadou Ahidjo, Njock-Nkong, 2 décembre 1958.

980. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Rapport provisoire sur la campagne de Sanaga-Maritime (décembre 1957-décembre 1958), 1<sup>er</sup> février 1959.

981. *Ibid.*

L'enjeu de la « guerre révolutionnaire » est la population. C'est pourquoi la conduite des opérations affecte nécessairement le milieu économique, social, administratif, ethnique et ne peut, sans faillir, se cantonner dans le cadre de la répression policière. Mais à partir du moment où le Commandement militaire est conscient de cette évidence, il est inéluctable de le voir pénétrer dans les domaines habituellement confiés à l'autorité civile. [...] C'est parce qu'il est contraint de faire admettre, en les justifiant, ses empiètements, que le chef militaire responsable des opérations doit savoir ce qu'il veut et où il va : avant d'engager le fer, il lui faut exposer son plan et le faire accepter avec tous ses corollaires<sup>982</sup>.

La remarque n'est pas anodine : Lambertson est un militaire qui, depuis près d'un an, ne se contente plus de faire la guerre ; il fait de la politique. Comme nombre de ses homologues en Algérie, il est persuadé de la nécessité de faire triompher les principes de la 'guerre contre-révolutionnaire', quitte à brusquer les acteurs ou les institutions incapables de s'y adapter. Capable de tolérer une administration aux ordres, il goûte peu que d'autres, loin de sa zone d'exception, ne relaient pas son action. C'est d'ailleurs ce qu'il écrit en juin à Doustine, faisant part de sa déception de voir son plan d'action – qui comprenait notamment des « rafles » dans les principaux quartiers de Douala, où se trouvent potentiellement des combattant-es réfugié-es – « freiné par les réticences de l'administration<sup>983</sup> ». Le délégué du Haut-Commissaire à Douala reconnaît d'ailleurs que la situation a évolué – car c'est désormais du nouveau gouvernement camerounais que dépend, finalement, la solution du problème : « Le drame est que nous n'avons plus les moyens nécessaires et que l'ordre public donc nous sommes toujours responsables dépend, pour une large part, d'une action politique intérieure qui nous échappe<sup>984</sup> ». Il est certain qu'entre la création et la dissolution de la Zopac, le contexte a changé, tant au Cameroun que dans le reste de l'empire : les événements de mai 1958 en Algérie ont montré la force de l'armée, mais aussi la menace constituée par la politisation croissante de ses cadres. La fin des opérations en Sanaga-Maritime doit être rapprochée de ce contexte global : si l'omnipotence de Lambertson est un cas unique au Cameroun, elle est devenue la règle en Algérie, où les officiers se sont, à tous les échelons, substitués aux responsables civils ; et alors qu'un mouvement de reconquête de l'autorité civile s'amorce dans cette colonie, les ambitions politiques du lieutenant-colonel peuvent sembler en décalage avec les projets politiques du gouvernement français – *a fortiori* depuis l'amorce du processus d'indépendance laissant plus de prérogatives au gouvernement camerounais. Lambertson ne l'ignore pas, lui qui s'adresse directement au Premier ministre Ahidjo, quelques jours après la dissolution de la Zopac, pour présenter les grandes lignes de son bilan – et l'inciter à ne pas relâcher l'effort économique, quitte à sortir de son devoir de réserve : « Ce sont là, bien entendu, Monsieur le Premier Ministre, des questions administratives qui ne sont pas de ma compétence. Mais il me fallait vous les présenter pour justifier mon impression que le rôle de l'armée est maintenant terminé<sup>985</sup> ».

Un bilan cependant assumé par l'armée française : au moment même où la Zopac est dissoute, Lambertson se trouve déjà à l'ouest du Cameroun, avec pour mission de prendre la direction de la répression en région Bamiléké. Soucieux d'y transférer le dispositif qu'il a mis en place en Sanaga-Maritime, il se heurte aux réticences des autorités civiles comme du gouvernement camerounais – et doit « se contenter » de la création d'une Zone d'insécurité aux frontières occidentales du Cameroun (Zifoc, décembre 1958), rebaptisée Dispositif de protection de l'ouest-Cameroun (Dproc), en janvier. Son départ pour la métropole, en mars 1959, précède de peu la dissolution de ce dispositif : décidée en prévision de l'indépendance, elle entraîne le reflux des compagnies sur leurs garnisons (Douala, Yaoundé et Koutaba) et la fin des opérations militaires *stricto sensu* – avant que la réactivation des maquis entraîne le réinvestissement de l'armée française en septembre 1959, et surtout au début de l'année 1960. Confrontée à la linéarité de l'histoire de la Zopac, celle, mouvementée, de la répression en région Bamiléké, souligne, à compter de novembre 1958, que le contexte change : il ne s'agit plus de renouveler l'expérience de la Sanaga-Maritime, dans laquelle l'armée française tient le premier rôle, mais de rechercher des alternatives permettant de s'adapter aux nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux d'une période désormais marquée par les impératifs de la transition politique.

La dissolution de la Zopac met un terme à presque deux années de guerre marquées de violences multiples. Elles comprennent d'abord la répression policière et militaire de l'opposition upéciste, impliquant l'arrestation et la détention arbitraires de centaines de militant-es, de sympathisant-es ou de civil-es. Elles reposent, également, sur le déplacement forcé de milliers de familles dans des villages existants ou des camps créés *ex nihilo*, où elles sont privées de leurs

982. *Ibid.*

983. SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Rapport sur l'évolution du plan de pacification en Sanaga-Maritime, 3 juin 1958.

984. SHD, Vincennes, GR6H246, Note de Doustine au colonel [sic] Lambertson, 6 juin 1958.

985. SHD, Vincennes, GR6H242, Exposé du lieutenant-colonel Lambertson au Premier ministre du gouvernement camerounais Ahmadou Ahidjo, Njock-Nkong, 2 décembre 1958.

libertés fondamentales et de la possibilité d'assurer leur propre survie par leurs activités économiques quotidiennes. Elles sont par ailleurs soumises à une surveillance militaire plus ou moins stricte comme à une propagande agressive visant leur endoctrinement, afin de forcer leur implication dans la guerre par la constitution d'« autodéfenses » ou de milices armées. Autre objectif de ce contrôle social, la recherche du renseignement donne lieu à des violences physiques et psychologiques exercées tant sur les combattant-es que sur les civil-es : bien qu'invisibilisée dans les archives, la torture est une pratique indéniable de la guerre menée par l'armée française contre l'UPC. Celle-ci prend enfin différentes formes de 'contre-guérilla', qu'il s'agisse des opérations de nomadisation de petites unités ou celles, plus importantes, mais plus ponctuelles, de « ratissage » des zones forestières, qui exposent les civil-es réfractaires au « regroupement » à des violences tout aussi invisibilisées, mais non moins réelles : visant la recherche et l'assassinat ciblé des leaders et combattant-es adverses, elles donnent lieu aux meurtres des « fuyard-es », combattant-s ou non, et sont parfois ponctuées de massacres collectifs.

# 03

**Les autorités françaises au cœur  
du processus de transition  
camerounaise (1958-1964) :  
un tournant ?**

# PROLOGUE

## Le moment 1960

---

1. Enjeux historiographiques autour des indépendances : questionner la « Françafrique »
2. Ahmadou Ahidjo : « l'homme des Français »
3. Le retour « opportun » du général de Gaulle : les incidences de la crise de mai 1958 au Cameroun
4. La mission de visite de l'Onu au Cameroun (octobre 1958) : une « mission Potemkine » ?
5. Vers la mise en place d'un régime autocratique et autoritaire soutenu par les autorités françaises

Cette troisième section du rapport nous fait entrer de plain-pied dans ce moment d'accélération de l'histoire<sup>1</sup> où de nombreuses colonies acquièrent leur indépendance. Pour la seule année 1960 sont concernées dix-huit colonies, dont quatorze colonies et territoires sous tutelle française. Le 1<sup>er</sup> janvier 1960, la partie française du Cameroun accède à l'indépendance et devient la République du Cameroun inaugurant la longue liste des pays d'Afrique subsaharienne à devenir indépendants. Ce moment 1960, s'il s'ouvre sur la cérémonie de passation de pouvoirs en trompe-œil, va bien au-delà en étudiant la continuité des répressions et la mise en place des rouages de la transmission de l'appareil d'État impérial au nouvel État camerounais jusqu'en 1964. La puissance explosive du terme indépendance – se révèle ainsi polysémique : indépendance « octroyée », « indépendance donnée<sup>2</sup> », « indépendance dans la dépendance<sup>3</sup> », « fausse indépendance » ou son corollaire « néocolonialisme ».

Le Cameroun sous tutelle française fait partie des rares cas où les autorités coloniales ont empêché par la loi et par la force les leaders historiques du principal parti nationaliste, ici l'UPC, d'arriver au pouvoir avant l'indépendance. Dans un même ordre d'idées, on peut citer aussi l'exemple de Madagascar où le Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM), indépendantiste dès sa création a été dissous après l'insurrection de 1947 et ses leaders internés<sup>4</sup>. Ou dans un autre ordre encore, la marginalisation du Sawaba nigérien du fait de fraudes électorales organisées par les autorités coloniales, puis son interdiction<sup>5</sup>. Ainsi, le Cameroun sous tutelle française n'obtient pas l'indépendance telle que voulue par les premiers nationalistes mais une indépendance concédée mise en œuvre à l'aide d'acteur-rices camerounais-es ayant une communauté de vues avec l'ex-puissance administrante.

Il est aujourd'hui indéniable que les autorités politiques françaises ont mis en place de façon anticipée une série de mesures visant à préserver l'influence politique de la France au Cameroun, une fois l'indépendance venue. De toute évidence, comme nous allons largement le développer dans cette section, l'indépendance politique du Cameroun en 1960 ne constitue pas une rupture nette avec la période de la tutelle pour le compte de l'Onu. Cette analyse rejoint le terme de néocolonialisme utilisé dès le milieu des années 1950 pour dénoncer le maintien ou le retour du colonialisme c'est-à-dire de la volonté de domination coloniale, après l'indépendance, éventuellement dans des formes détournées ou discrètes<sup>6</sup>. De ce constat élargi à une échelle plus globale, certain-es auteur-es ont fait le choix d'étudier les pays néo-indépendants d'Afrique sub-saharienne comme enserrés dans un empire informel<sup>7</sup>, une vision discutée par plusieurs historien-nes<sup>8</sup> tout comme au sein de l'équipe de chercheur-euses de la Commission. Pour en revenir au Cameroun, ces débats ne visent aucunement à nier le rôle spécifique joué par les autorités françaises, notamment celui du Secrétariat général à la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches créé en 1960, ni à minorer l'empreinte violente de la France au Cameroun, ni encore moins à sous-estimer l'asymétrie des relations entre ancien colonisateur et ancien colonisé, largement développées dans la deuxième partie de cette section.

---

1. Hartmut Rosa (2010), *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010.

2. Voir discours prononcé par A. Ahidjo lors de son investiture au poste de Premier ministre le 18 février 1958. Voir ci-dessous.

3. Michel Marc (2018), *La France au Cameroun : partir pour mieux rester ? (1919-1960)*, Paris, Les Indes Savantes ; Michel Marc (1999), « Une décolonisation confisquée ? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous tutelle de la France 1955-1960 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 86(324-325), pp. 229-258.

4. Voir par exemple : Tronchon Jacques (1986), *L'Insurrection malgache de 1947*, Paris, Karthala ; Rabearimanana Lucile, Fremigacci Jean & Razafimbelo Célestin (2008), *L'insurrection de 1947 et la décolonisation à Madagascar. Tome 1. À travers les régions, et « à où il ne s'est rien passé »*, Antananarivo, Éditions Tsipika.

5. Walraven Klaas van (2017), « La portée historique du Sawaba : La France et la destruction d'un mouvement social au Niger, 1958-1974 », *Les Temps Modernes*, 693-694, pp. 174-194.

6. Jean-Paul Sartre utilise le terme de « néocolonialiste » dans « Le colonialisme est un système », *Les Temps Modernes*, n°126, avril-mai 1956, p. 125 ; Ardant Philippe (1965), « Le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité », *Revue française de science politique*, 15(5), pp. 837-855 ; Nkrumah Kwame (2009) [1965], *Neo-Colonialism : The Last Stage of Imperialism*, London, Panaf.

7. Borrel Thomas, Boukari-Yabara Amzat, Collombat Benoît et Deltombe Thomas (dir.) (2021), *L'Empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Francophonie*, Paris, Le Seuil.

8. Perrot Sandrine (2022), « Autour d'un livre : L'Empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Francophonie », Blog *Politique africaine*, [disponible sur <https://polaf.hypotheses.org/10373>, consulté le 24 juillet 2024] ; Chafer Tony (2002), *The End of Empire in French West Africa France's Successful Decolonization ?*, Oxford, Berg ; Chafer Tony et Keese Alexander (2013), « Introduction », in Chafer Tony et Keese Alexander (dir.), *Francophone Africa at Fifty*, Manchester, Manchester University Press, pp. 112.

## I. ENJEUX HISTORIOGRAPHIQUES AUTOUR DES INDÉPENDANCES : QUESTIONNER LA « FRANÇAÏRIQUE »

Les indépendances en Afrique subsaharienne principalement francophone ont été longtemps analysées sous plusieurs angles.

Le premier, très européocentré, met en valeur un retrait prudent, organisé et négocié de la présence française en Afrique subsaharienne en comparaison des guerres longues et particulièrement violentes en Indochine et en Algérie, amenant certain-es analystes à utiliser l'expression de « décolonisation pacifique », dont les principaux artisans gravitaient autour du général de Gaulle et de son homme de confiance Jacques Foccart<sup>9</sup>. L'action du gouvernement français au Cameroun, « les actions de pacification » des années 1950, analysées comme une guerre de décolonisation, dans ce présent rapport, ont été, longtemps à ce titre, occultées<sup>10</sup>. L'approche d'une « décolonisation pacifique et négociée » en Afrique subsaharienne a été mise à mal par les travaux récents autour de Jacques Foccart. Proche de De Gaulle, il a été responsable des questions africaines au Rassemblement du peuple français (RPF) dès 1947. Conseiller technique à Matignon puis à l'Élysée en 1958-1959, il devient en 1961 Secrétaire général de la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches, puis supervise le Sdece et le contre-espionnage. Son travail sur le terrain africain est largement analysé par les historiens Jean-Pierre Bat et Frédéric Turpin<sup>11</sup>. L'image d'une « décolonisation apaisée » est mise à mal concernant la responsabilité de la France dans les assassinats de leaders africains au tournant des indépendances, ceux notamment de Ruben Um Nyobè et de Félix Moumié<sup>12</sup>, leaders camerounais de l'UPC que ce rapport a aussi pour mission d'étudier.

Dès les années 1960 cependant, une génération d'historien-nes procède à des analyses plus africano-centrées, voire connectées<sup>13</sup> mais délaissant de leur champ d'analyse l'AEF et plus largement l'Afrique centrale. Dans les années 2010, l'historien britannique Tony Chafer affirme que si la passation de pouvoirs entre la France et ses anciennes colonies en AOF a été effectivement peu conflictuelle, ce n'est pas la conséquence d'une stratégie réfléchie mais plutôt un processus complexe, fragmentaire et imprévisible<sup>14</sup>. Frederick Cooper propose une lecture des décolonisations africaines entre 1944 et le début des années 1960 par l'analyse des modes de citoyenneté, permettant de rendre compte de la pluralité des options politiques envisagées. Son travail, en partie centré sur l'histoire des élites politiques africaines et de leurs revendications dans le contexte colonial, redonne une place à l'incertitude, aux nuances dans les processus de décision politique, amenant à se méfier d'un récit déterministe des événements historiques de la période des indépendances<sup>15</sup>. Sur le plan historiographique, les célébrations du cinquantenaire de l'indépendance à l'échelle du continent et plus spécifiquement du Cameroun ont entraîné un regain de publications venant se rajouter aux ouvrages de référence sur la période concernée<sup>16</sup>.

470

9. Ageron Charles-Robert et Michel Marc (dir.) (1992), *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances* Paris, CNRS ; Coquery-Vidrovitch Catherine (2013), « Le vécu des indépendances : histoire et mémoire », in Goerg Odile, Martineau Jean-Louis et Nativel Didier (dir.), *Les Indépendances en Afrique, l'événement et ses mémoires 1957-1960/2010*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, pp. 7-12 ; Migani Guia, (2008) *La France et l'Afrique subsaharienne, 1957-1963. Histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance*, Bruxelles, Peter Lang ; Oulmont Philippe et Vaïsse Maurice (dir) (2014), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Fondation Charles de Gaulle, Paris, Karthala.

10. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte ; Eckert Andreas (1997), « Éviter un sujet brûlant : la décolonisation au Cameroun et la recherche historique », in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone : actes du colloque international, Aix-en-Provence, 24-25 et 26 avril 1995 / organisé par l'Université de Yaoundé I, l'Université de Buea, l'Université de Provence, l'Université de Bangui*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 217-228 ; Michel Marc, *La France au Cameroun...*, op. cit.

11. Bat Jean-Pierre (2012), *Le syndrome Foccart : la politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard ; Bat Jean-Pierre (2017), *La fabrique des barbouzes, histoire des réseaux Foccart*, Paris, Chronos ; Turpin Frédéric (2015), *Jacques Foccart, dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS.

12. Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale 1958-1961*, Paris, L'Harmattan. Voir Partie 2.

13. Blanc Guillaume (2022), *Décolonisations : histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil.

14. Chafer Tony (2019), *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest, entre utopies et désillusion*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

15. Cooper Frederick (2012), *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Éditions Payot et Rivages ; Cooper Frederick (2014), *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot.

16. Ouvrages de référence : Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réuni. Tome I : les partis politiques avant la réunification*, Paris, L'Harmattan ; Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réuni. Tome II : L'expérience de l'UC [Union camerounaise] et du KNDP [Kamerun National Democratic Party]*, Paris, L'Harmattan ; Abwa Daniel (2010), *Cameroun : histoire d'un nationalisme*, Yaoundé, Éditions Clé ; Gifford Prosser & Louis Roger (éd.) (1988), *Decolonization and African Independence: The Transfer of Power, 1960-1980*, New Haven & Londres, Yale University Press, pp. 321-346. Ouvrages parus à la faveur du cinquantenaire : Pokam Kamdem Moïse Williams et Foulelack Denis Christian (2017), « La controverse dans l'histoire récente du Cameroun. Quelle perspective historiographique ? », *Nkà' Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 17, pp. 75-94 ; Osih Joshua, (septembre 2010) « Bilan du cinquantenaire au Cameroun », *Fondation Jean Jaurès*, 60, pp. 1-11 ; Abwa Daniel, Ayissi Lucien, Tsala Tsala Christian Christian (dir.) (2012), *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni : hommage au Pr. Martin Zachary Njeuma*, Paris, L'Harmattan ; Goerg Odile, Nativel Didier, Martineau Jean-Luc (dir.), *Les indépendances en Afrique...*, op. cit. ; Ebalé Raymond (dir.) (2013), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Éditions Clé.

Parallèlement, une autre approche, plus engagée politiquement, se concentrait sur les manipulations opérées par des hommes politiques et anciens fonctionnaires coloniaux nouant avec les élites africaines, les liens indéfectibles du néocolonialisme. L'économiste militant François-Xavier Verschave, président de l'association *Survie*, créée en 1984, fait du terme « Françafrique », « une arme d'analyse et de combat<sup>17</sup> » et le popularise dans les années 1990, dénonçant un système de relations postcoloniales visant à pérenniser l'influence de la France sur son « pré-carré » africain après la décolonisation et la perte de son empire. Pour Verschave, la « Françafrique » désigne plutôt ce qu'il appelle la « partie immergée » de l'iceberg figurant ces relations interétatiques, c'est-à-dire les intrigues souterraines, les actions illégales et autres trafics crapuleux, menés dans le but de maintenir la domination de l'ancienne métropole. Empreint de cette analyse, le terme aurait été négligé par les universitaires, car né « en dehors du sérail dans les milieux militants et popularisé par le journaliste d'investigation » selon Alain Gabet et Sébastien Jahan<sup>18</sup>. L'explication est peut-être plutôt à rechercher dans le fait que même dans sa définition élargie, « plus structurelle que sensationnelle », certain-es historien-nes, comme Jean-Pierre Bat<sup>19</sup> ou Alexander Keese, démontrent que ce prisme reste critiquable et n'est pas toujours opérant, en écartant leur point de vue sur leurs propres terrains de recherche et les apports des études anglophones<sup>20</sup>.

Le choix des mots pour exprimer la continuation de la domination des autorités françaises sur le Cameroun nouvellement indépendant est par conséquent très important. À ce titre, il est nécessaire de rappeler que l'analyse des trajectoires des pays nouvellement indépendants d'Afrique subsaharienne par le biais du concept de « Françafrique » a été critiquée par certain-es historien-nes dénonçant l'analyse peu complexe du rôle des acteur-rices africain-nes aux côtés des responsables français. Ainsi l'historien Joël Glasmann, déplore que ce biais d'analyse fasse passer ces acteur-rices comme de simples instruments, des « marionnettes », à rebours d'une historiographie récente remettant la focale sur le rôle des « évolué-es » et des intermédiaires<sup>21</sup>. Une critique relayée par l'historien Yves Mintoogue au sujet de l'ouvrage *Kamerun !* qui écrit :

Or s'il est vrai que l'acte de coloniser n'allait pas sans un violent processus de discipline et de sujétion, on sait aussi que les figures de la domination y étaient complexes et souvent ambivalentes ; les acteurs locaux ayant gardé une autonomie d'action et un agenda propre. Ils n'ont donc pas été de simples agents historiques par procuration comme il pourrait sembler à qui ne prête attention qu'aux dynamiques impériales<sup>22</sup>.

471

Si nous avons choisi d'intégrer cet angle d'analyse dans notre étude, le concept d'*agency* (agentivité), auquel il peut être connecté n'a pas fait l'unanimité au sein des membres de la Commission. Au sens plus large, l'*agency* désigne la capacité de l'être humain à agir de façon intentionnelle sur lui-même, sur les autres et sur son environnement. Ce dernier est alors nommé « agent ou acteur » au sens anglophone du terme, c'est-à-dire quelqu'un d'autonome, capable de définir ses propres choix et de les réaliser de manière consciente et rationnelle en leur affectant efficacement des

17. Voir l'encadré sur l'historique de terme Françafrique né en 1945, in Borrel Thomas, Boukari-Yabara Amzat, Collombat Benoît, Deltombe Thomas (dir.), *L'Empire qui ne veut pas mourir...*, op. cit., pp. 22-25.

18. Verschave François-Xavier (1998), *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris Stock. Voir aussi l'utilisation du terme « Françafrique » comme outil d'analyse, in Gabet Alain et Jahan Sébastien (2023), « La Françafrique, un néocolonialisme français », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 157, pp. 2-4.

19. Jean-Pierre Bat affirme : « Cette démonstration de la Françafrique n'est pas sans poser problème. Elle est par essence totalisante [...]. Il existe une spécificité de la politique africaine, mais il n'existe pas de théorie de complot permanent de l'État. Pas plus qu'il n'existe de programme continu pour la politique africaine de la France depuis 1958 : l'empirisme est un paramètre historique qui a été trop longtemps ignoré par les enquêtes d'actualité journalistique aux accents d'histoire immédiate ». Bat Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart...*, op. cit., pp. 37-38.

20. Voir les débats sur force de l'État colonial : « Constructing Bula Matari », in Young Crawford (1994), *The African Colonial State in Comparative Perspective*, New Haven, Yale University Press, pp. 77140 ; Berman Bruce (1996), *Control & Crisis in Colonial Kenya the Dialectic of Domination*, Londres, James Currey et la critique de Keese Alexander (2012), « Autour d'un livre. Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique. 1948-1971, Paris, La Découverte, 2011, 742 pages », *Politique africaine*, 126(2), pp. 185-205.

21. Un bon résumé se situe, in « Introduction : African Intermediaries and the "Bargain" of Collaboration », in Lawrance Benjamin, Osborn Emily Lynn et Roberts Richard (dir.) (2006), *Intermediaries, Interpreters, and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, pp. 334. Voir quelques références de l'abondante production historique : Keese Alexander (2004), « L'évolution du "leader indigène" aux yeux des administrateurs français : Léon M'Ba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967 », *Afrique & Histoire*, 1(2), pp. 141-170 ; Bancel Nicolas (2022), *Décolonisations ? Élités, jeunesse et pouvoir en Afrique occidentale française (1945-1960)*, Paris, Éditions de la Sorbonne ; Pauthier Céline (2013), « L'héritage controversé de Sékou Touré, "héros" de l'indépendance », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2, pp. 31-44 ; Onana Janvier (2004), *Le sacre des indigènes évolués : essai sur la professionnalisation politique. L'exemple du Cameroun*, Dianoiamp ; Terretta Meredith (2010), « Chiefs, Traitors and Representatives: The Construction of a Political Repertoire in Independence-Era Cameroun », *The International Journal of African Historical Studies*, 43(2), pp. 227-253.

22. Mintoogue Yves (2012), « Autour d'un livre. Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique. 1948-1971, Paris, La Découverte, 2011, 742 pages », *Politique africaine*, 126(2), p. 198. Les auteurs donnent une réponse dans la même revue (pp. 200-205).

moyens pour une finalité. En lien avec les *Subaltern Studies* des années 1980 et les *Postcolonial Studies* consécutives, cette approche généralisante a été critiquée par certain-es chercheur-euses, notamment pour ne pas tenir compte de la spécificité du contexte esclavagiste<sup>23</sup> ou de la profonde asymétrie et des relations coloniales<sup>24</sup>. Sans doute, et le travail de la Commission en témoigne, existe-il un entre-deux dans ces approches où, sans adopter une approche généralisante de ce concept, il est possible d'observer la complexité entre accommodation (acomodement) et distanciation<sup>25</sup>, entre hybridation et réappropriation<sup>26</sup>, en théorie et en pratique, de nombreux-ses Camerounais-es, qui ont dû composer avec la présence française et faire pour certain-es des choix différents influant sur leurs trajectoires de vie<sup>27</sup>. De fait, l'indépendance voulue par l'UPC a été confisquée par les autorités coloniales françaises mais certain-es Camerounais-es, au sein de partis et d'associations de différents bords politiques, ont joué un rôle majeur dans cette transition entre 1958 et 1964. Ces acteur-rices, des subalternes ou *big men*, ont joué un rôle historique certain que cette section a à cœur de mettre en lumière.

Au Cameroun, le changement s'incarne de façon éponyme, en la personnalité politique jusque-là passée relativement inaperçue, d'Ahmadou Ahidjo. Homme du nord, à la trajectoire politique ascendante marquée par un anti-upécisme affirmé et une francophilie de circonstances, deux traits qui lui ouvrent la Primature le 18 février 1958<sup>28</sup>. Il devient ensuite l'acteur central de la mise en place de la fin du régime de tutelle par le biais du statut transitoire accordé par le gouvernement français en 1959 et à l'installation successivement de l'indépendance (1960) et de la réunification (1961). En peu d'années, alors qu'il dispose au départ d'une assise politique restreinte qui le place sous la forte influence des conseillers français, il réussit à s'imposer à la présidence de la République, tout en s'émancipant progressivement de la France<sup>29</sup>, une tendance qui se renforce jusqu'à sa démission le 4 novembre 1982<sup>30</sup>.

## 2. AHMADOU AHIDJO : « L'HOMME DES FRANÇAIS »

La personnalité d'Ahmadou Ahidjo, sa trajectoire et ses relations avec les autorités françaises ont fait l'objet de multiples interprétations parfois contradictoires. Nommé par le Haut-Commissaire Jean Ramadier, il peut apparaître comme « l'homme des Français » mais en tenant compte des développements historiographiques précédents, des archives consultées et des entretiens réalisés, il serait inexact d'analyser ses 24 années au pouvoir de façon monolithique. Même si durant le moment 1960, il est décrit comme un homme sous l'influence des autorités françaises qu'elles soient à Yaoundé ou Paris, Ahidjo parvient à prendre de plus en plus d'initiatives particulièrement à partir

23. Johnson Walter (2003), « On Agency », *Journal of Social History*, 37(1), pp. 113-124 ; De Bruijn Mirjam, Gewald, Jean et van Dijk Rijk (dir) (2007), *Strength beyond Structure: Social and Historical Trajectories of Agency in Africa*, Leiden, The Netherlands : Brill pp. 1-8. Et particulièrement la contribution de Inge Brinckman (« Dreams and agency during Angola's War of Independence », pp. 73-81).

24. Qualifié de « *tricky concept* » par Mark Lambek. Lambek Mark (2002), « Nuriaty, the Saint and the Sultan. Virtuous Subject and Subjective Virtuoso of the Postmodern Colony », in Werbner Robert (éd.), *Postcolonial Subjectivities in Africa*, London, Zed Books, pp 25-43; Bertrand Romain et Calafat Guillaume (2018), « La microhistoire globale : affaire(s) à suivre », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 73 (1), p. 2 ; Bertrand Romain (2008), *Politiques du moment colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en « situation coloniale »*, Paris, CERI/Questions de recherche, 26.

25. Robinson David (2000), *Paths of accommodation : Muslim Societies and French Colonial Authorities in Senegal and Mauritania, 1880-1920*, Athens, Ohio University Press ; Sibeud Emmanuelle (2004), « Post-colonial et Colonial Studies : enjeux et débats », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 5, pp. 87-95.

26. Singaravelou Pierre (dir.), *Les empires coloniaux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions Points, 2013, p. 32.

27. Traditionnellement, ces termes sont opposés : les élites considérées dominantes sont opposées aux subalternes. Il s'agit ici de centrer aussi la réflexion sur les subalternes qui se sont emparés du pouvoir, se distinguant ainsi des « couches populaires » plus marginales et ces subalternes accédant eux-mêmes à terme au statut d'élites. Ces processus ont été travaillés très tôt par Antonio Gramsci. Liguori Guido (2016), « Le concept de subalterne chez Gramsci », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* 128(2) [disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/mefrim/3002>, consulté le 9 janvier 2024] ; Ndengue Rose (2023), « Deprovincializing the Feminine/Feminist Cameroon Nationalism of the 1950s: The Udefec and Pluriversal Black Feminism », *Journal of Women's History*, 35(3), pp. 62-80.

28. Voir la section 2.

29. Prise de distance évoquée en comparaison avec le « laquaisisme » d'Houphouët Boigny qui aurait permis selon l'historien à Ahidjo de devenir secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine. Richard Joseph (éd.) (1978), *Gaullist Africa: Cameroon under Ahmadou Ahidjo*, Enugu (Nigeria), Fourth Dimension Publishers, p. 48.

30. Ahidjo quitte le Cameroun en 1983, il meurt au Sénégal où il repose avec son épouse, ses restes ne sont jamais revenus au Cameroun. Sur la tradition de violence et l'ostracisme des morts au Cameroun : Mbembe Achille (1990), « Le Cameroun après la mort d'Ahmadou Ahidjo », *Politique africaine*, 37, pp. 117-122 ; Kpwang Robert K. (2012), « La célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Cameroun et la résurgence du débat sur le rapatriement des restes de l'ancien président Ahmadou Babatara Ahidjo : manœuvres politiques ou nécessité républicaine ? », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 11, pp. 197-216. Sur l'émancipation en termes de politique étrangère par Ahidjo. Voir les parties II des sections 3 et 4 : Bekono Cyrille Aymard (2018), « Pour une déconstruction de la lecture du monopole français et britannique sur la politique étrangère du Cameroun (1960-1990) », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, 20, pp. 137-152 ; Oyono Dieudonné (1990). *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*. Paris, L'Harmattan.

de 1962. De nombreux textes de toute nature lui sont consacrés. Des journalistes ont, par exemple, produit des études biographiques sur Ahidjo, comme le Suisse Christophe Baschlin-Raspail<sup>31</sup>, auteur d'*Ahidjo, pionnier de l'Afrique moderne*, de Jos Blaise Alima<sup>32</sup>, auteur camerounais d'un ouvrage intitulé *Comment on forge une nation* mais aussi du journaliste Georges Chaffard<sup>33</sup> qui en fait une présentation dans les *Carnets secrets de la décolonisation*. Des ouvrages et thèses scientifiques lui ont également consacré d'importantes analyses, qu'il s'agisse de ceux de Victor T. Le Vine<sup>34</sup>, Jean François Bayart<sup>35</sup>, puis des thèses d'Alvine Assembe Ndi<sup>36</sup> et Gilbert Taguem Fah<sup>37</sup>, ou celle plus récente de Maïmounatou<sup>38</sup>. Plus précisément le mémoire de maîtrise de Constant Yanou Tchinda est consacré aux pleins pouvoirs, que s'octroie Ahidjo entre 1959 et 1966<sup>39</sup>. À mi-chemin entre journalisme et histoire, l'ancien coopérant Philippe Gaillard fait de lui une biographie complète, qui, malgré des lacunes certaines sur l'usage des sources, a le mérite de s'appuyer sur de multiples entretiens<sup>40</sup>. Il existe aussi une série d'ouvrages et témoignages à charge contre lui. Ce sont ceux par exemple du militant et écrivain Abel Eyinga<sup>41</sup>, puis de l'opposant politique Dakolé Daïssala<sup>42</sup>. Ce dernier écrit son témoignage durant le séjour en prison qu'il fait entre 1989 et 1990, sous l'accusation de tentative de coup d'État. Mongo Beti, l'écrivain exilé en France, développe des passages critiques dans son ouvrage longtemps censuré au Cameroun<sup>43</sup>. À l'inverse quelques brochures plutôt hagiographiques, ont été éditées à des fins propagandistes sur le premier président de la République du Cameroun, comme celle intitulée *Il était une fois Ahidjo*<sup>44</sup> publiée par l'Union Nationale Camerounaise en 1970.

Sans faire la biographie complète d'Ahmadou Ahidjo, il convient ici de cerner ses relations avec la France et leur évolution, ou plutôt avec les personnalités françaises qui, pour le moins, l'ont épaulé et/ou conseillé ce qui n'est pas toujours simple : de nombreux échanges restants verbaux et sans traces. Il s'agit aussi d'interroger une trajectoire au cours de laquelle il pose, entre 1958 et 1962, les jalons de ce qui fait du Cameroun indépendant, un État autoritaire et répressif. La réussite d'Ahidjo au pouvoir est assez surprenante, il apparaît comme un véritable *outsider* que rien ne prédestinait à une carrière politique aussi longue. Dakolé Daïssala, parlant de l'émergence d'Ahidjo rappelle « qu'au commencement, il était un illustre inconnu que des vagues porteuses successives, comme au surf, pousseront dans nos bras et dans nos murs, y suscitant tantôt l'irritation, voire la frustration, tantôt l'admiration, mais toujours l'étonnement<sup>45</sup> ».

Jeune peul musulman d'origine modeste, Ahidjo naît le 24 août 1924 à Nassarao, petit village du Cameroun septentrional, près de Garoua<sup>46</sup>. Fils unique de sa mère, Adda Kano, d'origine nigériane, il n'a pas été élevé dans la famille de son père biologique<sup>47</sup> ce qui fait de lui un enfant vulnérable, inacceptable, un « sans racine » dans une société conservatrice dominée par le pouvoir des principautés fulbés, les lamidats auxquels il n'appartient pas<sup>48</sup>. Il va néanmoins à l'école française, à Garoua, dans une région généralement peu scolarisée, et ce grâce à son père

31. Baeschlin-Raspail Christophe (1968), *Ahidjo, pionnier de l'Afrique moderne*, Monte-Carlo, Paul Bory.

32. Alima Jos Blaise, (1977), *Les chemins de l'unité Comment on forge une nation : l'exemple camerounais*, Paris, Afrique Biblio Club.

33. Chaffard Georges (1967), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy, pp. 326-328.

34. Le Vine Victor T. (1984), *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine.

35. Bayart Jean-François (1979), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques ; Bayart Jean-François (1972), « Le régime politique du Cameroun : 1958-1972 », Thèse de sciences politiques, Institut d'Études Politiques de Paris, France.

36. Assembe Ndi Alvine Henriette (2019), « La problématique des droits de l'homme au Cameroun 1960-2013 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

37. Taguem Fah Gilbert (1996), « Les élites musulmanes et la politique de la période française à nos jours », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

38. Maïmounatou (2018), « Ahmadou Ahidjo et le Nord-Cameroun 1946-1982 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

39. Yanou Tchinda Constant (1999), « Les pleins pouvoirs au gouvernement Ahidjo et ses conséquences sur l'avenir politique du Cameroun (1959-1966) », Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

40. Gaillard Philippe (1994), *Ahmadou Ahidjo. Patriote et despote, bâtisseur de l'État camerounais*, Paris, Jeune Afrique Livres, Collections Destins.

41. Eyinga Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan.

42. Daïssala Dakolé (1993), *Libre derrière les barreaux*, Paris, Les Éditions du Jaguar, p. 54.

43. Mongo Beti (1972), *Main basse sur le Cameroun*, Paris, François Maspéro, pp. 71-89.

44. *Il était une fois Ahidjo*, roman illustré sur la vie d'Ahidjo, publié par le Comité central de l'UNC en 1970 ou Ahidjo Ahmadou (1968), *Ahmadou Ahidjo par lui-même*, Monaco, Bureau Politique de l'Union Nationale Camerounaise, Éditions Paul Bory.

45. Daïssala Dakolé, *Libre derrière les barreaux*, op. cit., p. 36.

46. La date du 24 août 1924 est contestée. Philippe Gaillard soutient pour sa part qu'Ahidjo serait né en 1922, ce qui est l'année inscrite sur le jugement supplétif d'acte de naissance produit au moment de son entrée à l'école. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo*, op. cit., p. 24.

47. Voir sur ses origines le récit très précis fait par Maïmounatou, « Ahmadou Ahidjo et le Nord-Cameroun 1946-1982 », op. cit., pp. 80-85.

48. Daïssala Dakolé, *Libre derrière les barreaux*, op. cit. p. 31. Sur le fonctionnement des lamidats : Mamoudou (2010), « Politisation des chefferies et émasculature de l'autorité traditionnelle : le cas des Lamidats du Nord-Cameroun de la période coloniale à nos jours », *Revue des Sciences Sociales Riodos Camaroes*, 1, pp. 47-62 ; Taguem Fah Gilbert L. (2003), « Crise d'autorité, regain d'influence et pérennité des lamidats peuls du nord-Cameroun. Étude comparée de Ray Bouba et Ngaoundéré », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 269-288.

adoptif, Alahdji Badamassi, qui l'a recueilli avec sa mère<sup>49</sup>. Il finit ses études à l'école supérieure de Yaoundé. Il en sort postier et se retrouve radiotélégraphiste depuis Douala jusqu'à Garoua, après plusieurs mutations au Cameroun, qui lui permettent d'acquérir une connaissance du pays, bien au-delà de sa région natale. De 1942 à 1946, il prend de nombreux contacts avec les milieux socialistes et en particulier Charles Okala<sup>50</sup>. Son poste à Garoua lui permet d'exercer alors une forme de leadership dans diverses associations du nord (Cercle de la Bénoué, Association de l'amicale de la Bénoué, Jeunes musulmans, Association de Défense des Intérêts Économiques et Promotion Sociale de la Bénoué<sup>51</sup>). Il entre en politique avec le soutien d'administrateurs, comme le socialiste Jules Ninine<sup>52</sup>, le 19 janvier 1947, aux élections à l'Arcam où il est élu pour le deuxième collège, puis réélu le 30 mars 1952 et le 23 décembre 1956<sup>53</sup>. À l'Atcam il est le chef du groupe le plus important, celui de l'Union camerounaise et des élus du nord<sup>54</sup> et le 10 octobre 1953, il est désigné conseiller à l'Assemblée de l'Union française, qui n'a que voix consultative, mais est le lieu d'un véritable brassage cosmopolite. Il a en revanche été battu aux élections législatives du 2 janvier 1956. Au Cameroun, au début des années 1950, il s'éloigne des socialistes et adhère au BDC de Louis-Paul Aujoulat et en France, il siège avec les Indépendants d'Outre-mer. Ces différents changements de bords politiques révèlent de l'opportunisme et une conviction idéologique pour le moins pragmatique. Son siège à l'Assemblée de l'Union Française lui permet sans aucun doute de développer ses réseaux métropolitains, de même que ses contacts africains avec, notamment, le Sénégalais Léopold Sédar Senghor ou le Dahoméen Emile Derlin Zinsou. Tous ses biographes le décrivent comme étant alors « taiseux<sup>55</sup> », « peu charismatique », voire pour certains, comme Jacques Kuoh-Moukouri, « paresseux<sup>56</sup> ». Ainsi, l'image qu'il donne de lui alors n'est pas vraiment positive même s'il est aussi présenté, à la même époque, comme quelqu'un sachant écouter et se donnant toujours le temps de la réflexion<sup>57</sup>. Plusieurs notes du Sdece, dont une de 1960, brossent son portrait et notamment tentent de cerner ses sentiments envers la France alors que le pays vient d'accéder à l'indépendance :

En réalité M. Ahidjo n'a jamais vraiment modifié son comportement de collaboration loyale avec l'ex-puissance tutrice. Cette attitude tient dans une certaine mesure à la précarité de sa situation propre sur l'échiquier politique camerounais très compartimenté, au besoin d'aide militaire immédiate résultant de la rébellion et à l'appui indispensable pour la réunification. Néanmoins il faut voir là surtout le réalisme d'un véritable homme d'État avec les troubles d'une Afrique en pleine évolution<sup>58</sup>.

474

Une autre ajoute sur sa personnalité :

Elle est toute pétrie de compromis naturels, [...] de prudence entretenue, d'habileté manœuvrière où l'expectative et la réserve jouent le principal rôle, de détermination patiente pour réduire les adversaires en les déviant, en les usant en leur concédant des responsabilités sans leur accorder de confiance réelle. [...] Ahidjo n'est pas un homme qui s'affiche (...) mais il possède, par contre, de façon innée, l'art de manœuvrer discrètement au travers du monde politique camerounais, dont il sait l'incohérence, la mesquinerie et les débordements. Dépourvu d'imagination, sans dynamisme personnel, souvent inhibé par son tempérament renfermé, il ne recherche pas la confiance de son interlocuteur. Ils se fait craindre, non aimer. Il est respecté, pas toujours écouté<sup>59</sup>.

Le Haut-Commissaire Jean Ramadier nomme donc Ahidjo, Premier ministre, après qu'il a occupé les postes de vice Premier-ministre chargé du ministère de l'Intérieur sous le gouvernement Mbida : cette décision est validée par l'Alcam, le 18 février 1958 par 49 voix et quinze abstentions. Il prononce un discours d'investiture fort habile, très consensuel, où il se définit comme porteur d'un idéal en trois mots : unité camerounaise, nation camerounaise, coopération franco-camerounaise. Il précise :

49. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo*, op. cit., pp. 25-27.

50. Archives diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 319QO/13, Dossier comprenant différentes pièces sur la personnalité d'Ahidjo dont une note du Sdece, s.d.

51. Maïmounatou, « Ahmadou Ahidjo et le Nord-Cameroun 1946-1982 », op. cit. . p. 75.

52. *Ibid.*, p. 86. Guy Georgy ne fait cependant pas état de sa relation avec Ahidjo dans ses mémoires : Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'Empire*, Paris, Flammarion. ADF, La Courneuve, 319QO/13, Dossier comprenant différentes pièces sur la personnalité d'Ahidjo dont une note du Sdece, 1960.

53. Maïmounatou, « Ahmadou Ahidjo et le Nord-Cameroun 1946-1982 », op. cit., pp. 122-137.

54. Voir Section 2 – Partie I.A.

55. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo*..., op. cit. pp. 9-20.

56. *Ibid.*, p. 43. Kuoh Moukouri Jacques (1963), *Doigts noirs : je fus écrivain-interprète au Cameroun*, Montréal, Éditions À la page, p. 150.

57. Voir par exemple à ce sujet : Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo*..., op. cit., p. 12.

58. ADF, La Courneuve, 319QO/13, Sdece, Note N°D40372/N, « Objet : Personnalité du président Ahidjo », 12 avril 1965. Datée de 1960, la note rassemble plusieurs textes de 1960-1961 dont est extraite la citation.

59. *Ibid.*

Nous savons que l'association avec la France est nécessaire et même indispensable pour le Cameroun mais nous ne saurions accepter ni marché de dupes, ni marché tout court. Le don de l'indépendance pas plus que celui de l'autonomie ne peuvent être monnayés. Il doit être gratuit et sans contrepartie, à la mesure de la générosité de la France<sup>60</sup>.

La moitié des ministres de son gouvernement sont membres de l'Union Camerounaise qui devient le 30 avril 1958, au cours d'une réunion à Garoua et grâce au soutien du *lamido* de cette ville, un parti<sup>61</sup>, sous le secrétariat général de Moussa Yaya. Charles Assale du « groupe des Huit » et leader du Manc, est nommé ministre des Finances. Cette nomination de Charles Assale, homme politique de réseaux bien installé dans la région cacaoyère prospère du Ntem, est exemplaire de la tactique utilisée par Ahidjo d'intégrer dans son gouvernement des opposants, action qui contribue à les décrédibiliser et les affaiblir au point qu'il devient possible de se passer d'eux<sup>62</sup>. La première tâche à laquelle s'attèle Ahidjo est la révision du statut de 1957. Le 12 juin 1958, l'Alcam vote une résolution tendant à modifier le statut de 1957 et invitant le gouvernement camerounais à négocier un nouveau statut pour la période « transitoire à l'indépendance », tout en fondant « l'espoir que le Cameroun, une fois indépendant puisse s'associer amicalement et librement à la France dans l'intérêt commun des deux pays<sup>63</sup> ».

### 3. LE RETOUR « OPPORTUN » DU GÉNÉRAL DE GAULLE : LES INCIDENCES DE LA CRISE DE MAI 1958 AU CAMEROUN

La crise politique de mai 1958, qui permet le retour au pouvoir de Charles de Gaulle, de ses réseaux et de ses partisans<sup>64</sup>, a d'importantes répercussions au Cameroun. La formation d'un nouveau gouvernement par Pierre Pflimlin, favorable à l'ouverture de négociations avec le FLN, survient dans un contexte d'exacerbation des tensions algériennes : en réaction à l'exécution d'un membre du mouvement nationaliste, l'ALN annonce celle de trois appelés, prisonniers en Tunisie. Trois jours plus tard, à Alger, d'importantes manifestations d'anciens combattants, de Comités de défense de l'Algérie française et d'étudiant-es européen-nes, conduisent, avec l'aide des militaires de la 10<sup>e</sup> Division parachutiste, à la prise du Gouvernement général et à la formation d'un Comité de Salut Public (CSP). Présidé par le général Massu, le CSP charge le général Salan des pouvoirs civils et militaires en Algérie, avant que ce dernier ne fasse appel, dans un discours prononcé le 14 mai, au général de Gaulle. Alors que ce dernier, tente, le 19 mai, de rassurer l'opinion publique sur ses intentions, ses partisans, dominant le CSP d'Alger, organisent l'opération « Résurrection », menaçant de prendre le pouvoir en métropole par une intervention militaire – finalement désamorcée par la démission du gouvernement Pflimlin le 28 mai 1958, et la nomination, par René Coty, et trois jours plus tard, du général de Gaulle comme président du Conseil<sup>65</sup>.

475

Pour Ahidjo, le retour encore potentiel de De Gaulle marque l'opportunité de travailler avec un allié de poids auquel il voue une certaine admiration<sup>66</sup>. En tant que Premier ministre, il a adressé un court discours aux Camerounais-es pour les féliciter du calme dont ils font preuve face aux événements troublés que connaît la France, puissance tutélaire. Il précise :

Au nom de tous, le gouvernement croit devoir affirmer que les Camerounais n'ont aucune prévention contre quiconque et qu'ils estiment que, dans la mesure où la France saura toujours les aider pour l'aboutissement de leurs légitimes aspirations, les liens qui unissent notre pays à la métropole se trouveront toujours renforcés. [...] Dieu veuille qu'elle offre encore une fois, à cette occasion, les perspectives du plus magnifique renouveau<sup>67</sup>.

60. Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), APOM356, Fonds Jean Ramadier, Assemblée législative du Cameroun, procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> législature 1957/1958.

61. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, op. cit., p. 87 et Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun*, op. cit., p. 70.

62. Joseph Richard (ed.), *Gaullist Africa...*, op. cit., p. 37.

63. ADF, La Courneuve, 318QO/100, Texte de la résolution votée par l'assemblée législative du Cameroun le 12 juin 1958 tendant à modifier le décret 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun.

64. Bat Jean-Pierre (2020), *Les réseaux Foccart : l'homme des affaires secrètes*, Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 52-68.

65. Sur ces événements liés à la guerre d'indépendance algérienne, voir : Thénault, Sylvie (2005), *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, pp. 159-165.

66. Joseph Richard (ed.), *Gaullist Africa...*, op. cit., pp. VI-IX.

67. Ahidjo Ahmadou (1968), *Recueil des discours présidentiels, 1957-février 1968*, 3e. éd., Yaoundé Assemblée nationale de la République Unie du Cameroun, discours de félicitations aux Camerounais pour leur calme devant la crise française, le 31 mai 1958.

Ne s'agit-il pas d'une preuve de soutien au futur président la République française ? Le risque n'est pas bien grand car ce discours est prononcé à la veille du 1<sup>er</sup> juin 1958, date à laquelle le général de Gaulle vient d'être sollicité très officiellement par le Président de la République René Coty pour prendre la tête du gouvernement. De Gaulle forme alors un gouvernement d'union et travaille à une nouvelle Constitution qui est soumise à référendum le 28 septembre 1958. L'arrivée au pouvoir de « l'homme providentiel » signifie le retour de l'Afrique dans les préoccupations premières pour favoriser un retour à la « grandeur pleine et entière » de la France résumées en peu de mots dans ces mémoires :

Si les territoires d'Outre-mer se détachent de la métropole, ou si nous laissons nos forces s'y enliser, quelle sera notre importance entre la mer du Nord et la Méditerranée ? S'ils restent au contraire associés à nous, alors la voie sera ouverte pour notre action sur le continent, destin séculaire de la France<sup>68</sup>.

Toujours est-il que le discours rhétorique d'Ahidjo évoqué plus haut n'est pas réellement conforme aux réalités. La guerre d'indépendance algérienne ne laisse pas les Camerounais-es indifférent-es, certain-es la déplorent, les upécistes par exemple, en condamnant une France qui mène cette guerre injustifiée, d'autres s'inquiètent face aux réactions de certains colons installés au Cameroun. Mais de façon générale, beaucoup se félicitent de l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, « l'homme de Brazzaville ». Le journal du Manc, *Action et Patrie* salue l'homme du 18 juin 1940, celui qui disait à Yaoundé en 1942 : « Je n'oublierai jamais, personne n'oubliera jamais et l'histoire n'oubliera pas que c'est du Cameroun que sont partis les premiers signaux du réveil de l'Empire<sup>69</sup> ». Le journal des autorités, *Le Bamiléké*, se réjouit de l'issue de la crise et publie la « lettre d'un Français » :

Aujourd'hui la France entière reprend confiance dans ses destinées, les territoires amis de l'Outre-mer ont manifesté le plus grand calme et ont suivi avec dignité la gestation douloureuse qui a donné naissance au gouvernement du renouveau. Les pays d'Outre-mer ont tous évolué depuis 44 ans mais à l'heure grave que la métropole amie vient de vivre ils n'ont pas oublié la grande figure qui dès 40 les ralliait fraternellement dans le creuset de l'amitié franco-africaine<sup>70</sup>.

476

Et le *Peuple camerounais* affirme qu'il n'y a rien à craindre d'un homme qui veut l'indépendance de son propre pays :

Le 13 mai a éclaté à Alger un coup « massu » sous la direction du général du même nom. La France entière en a été secouée et la République a failli en mourir, emporté par lui. C'est alors que de Colombey-les-deux-Eglises est sortie une voix d'autorité. Bien connue cette voix parce qu'elle avait déjà résonné pathétiquement en 1940, fouettant de patriotisme et de commisération tous ceux qui aimaient la France et à travers elle la liberté<sup>71</sup> [...].

Ainsi, il semble que de manière générale l'arrivée de De Gaulle est saluée très positivement du côté des colons et plus largement des Européen-nes du Cameroun. Le terrassier Stéphane Prévitali, alors à Douala, se souvient : « Un optimisme débordant a envahi la ville [...]. Les discussions sont animées dans les bars mais unanimité autour de de Gaulle<sup>72</sup> ». Ainsi, la création du CSP est considérée plutôt positivement. La Sûreté note que les colons de Yaoundé approuvent le coup de force dans leur grande majorité<sup>73</sup>, alors qu'au contraire les Africain-es sont inquiet-ètes que le processus vers l'indépendance soit retardé ou remis en cause, les upécistes craignant que le renforcement des pouvoirs de l'armée n'implique des mesures d'exception au Cameroun. Mais certain-es pensent aussi qu'un pouvoir fort peut mettre fin aux atermoiements de régimes jusqu'à présent instables. À Douala, les Européen-nes tiennent une réunion, en présence de Daniel Doustin, délégué du Haut-Commissaire Xavier Torrè, durant laquelle ils décident, tout en considérant qu'un Comité de salut public n'est pas opportun pour le Cameroun, de créer un rassemblement des Français du Cameroun<sup>74</sup>, ou comité de coordination<sup>75</sup>, qui réunit notamment des anciens combattants des Forces

68. De Gaulle Charles (1954) *Mémoires de guerre, Tome 1 : L'Appel*, Paris, Plon, p. 75.

69. *Action et Patrie*, 14 juin 1958.

70. *Le Bamiléké*, n°38, juin 1958.

71. *Peuple camerounais*, 19 juin 1958.

72. Prévitali Stéphane, (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Paris, Karthala, pp. 216-217.

73. ANOM, 1AFFPOL 3327, Direction de la Sûreté, Rapport de sûreté (15-30 mai 1958), Yaoundé, 2 juin 1958.

74. *Réalités camerounaises*, 26 mai-1<sup>er</sup> juin 1958.

75. ANOM, 1AFFPOL3327, Direction de la Sûreté, Rapport de sûreté (15-30 mai 1958), Yaoundé, 2 juin 1958.

françaises libres. Voici ce qu'en dit *L'Opinion au Cameroun*, l'organe de presse dirigé par Marcel Bebey Eyidi, le 23 mai : « Les Français du Cameroun agissant sous le couvert de deux de leurs associations de Douala, manifestent publiquement leur désaccord avec le gouvernement camerounais, notamment en déclarant leur solidarité avec l'action des généraux Salan et Massu, et en proclamant leur entière fidélité au général de Gaulle ». Dans la foulée, les Européennes organisent, toujours à Douala, des manifestations de soutien au putsch d'Alger. Ils finissent néanmoins par se rallier avec la prise de fonction de De Gaulle pensant comprendre que leurs intérêts ne sont pas menacés. Preuves en sont les résultats du référendum du 28 septembre 1958 qui soumettait à leur approbation, la nouvelle Constitution – qui, dans son titre XIII, définissait les règles régissant la Communauté et donc les rapports avec les Territoires d'Outre-mer. Pour les Français-es du Cameroun, le vote prend des allures de plébiscite : sur 15 400 inscrit-es et 10 912 suffrages exprimés, on note 96% de oui. Les Camerounais-es ne votent pas, l'État sous Tutelle du Cameroun n'étant pas concerné<sup>76</sup>. Néanmoins, Ahmadou Ahidjo témoigne de son opposition à la nouvelle Constitution française sur la question de la Fédération. Dans son entretien accordé au journal *Le Monde*, dont les termes ont été repris dans *la Presse du Cameroun*, il déclare :

Je constate que cette Constitution est pleine de contradictions d'abord et qu'ensuite elle manque de réalisme. Cette partie de Constitution ne peut absolument pas donner satisfaction aux populations d'Outre-mer. Qui dit « Fédération » ou « Confédération » suppose la libre détermination dans la solution. Ce que l'on doit offrir positivement aux territoires d'Outre-mer et aux autres territoires qui sont liés à la France, c'est la possibilité de s'associer avec la France de façon libre et après négociations. Cela suppose des États libres<sup>77</sup> [...].

Une position qu'il réaffirme d'ailleurs après la proclamation de l'indépendance du Cameroun, rejoignant ainsi le camp de ceux et celles qui poussent après les indépendances à ce que la Fédération soit une coquille vide et que le projet disparaisse.

C'est dans ce contexte politique renouvelé avec les autorités françaises qu'Ahidjo travaille sur le statut transitoire à Paris, en août 1958 avec des collaborateurs du nouveau ministre de la France d'Outre-mer Bernard Cornut-Gentille<sup>78</sup>. L'Alcam vote le 24 octobre 1958 l'accès à l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960, après un discours prononcé par Ahidjo ayant à cœur de démontrer aux députés camerounais, que la camerounisation des cadres est déjà en marche<sup>79</sup>. Le statut transitoire est adopté par ordonnance le 30 décembre 1958 signée par le général de Gaulle et parue au *Journal officiel*, ordonnance dont la rédaction a été modifiée par le gouvernement camerounais sur deux sujets : le droit pour la République française de disposer d'un domaine privé au Cameroun et la révision des droits politiques des Français-es au Cameroun<sup>80</sup>. La fin de la tutelle est actée à l'Onu avec la résolution 1349 du 13 mars 1959 après la venue d'Ahidjo à New York et son intervention le 14 novembre 1958<sup>81</sup> devant la Quatrième Commission et le rapport de la mission de visite au Cameroun.

477

#### 4. LA MISSION DE VISITE DE L'ONU AU CAMEROUN (OCTOBRE 1958) : UNE « MISSION POTEMKINE » ?<sup>82</sup>

En effet, dans ce cadre politique complexe vient s'intercaler une mission de visite de l'Onu au Cameroun en 1958<sup>83</sup>. Il est nécessaire, pour cerner les enjeux du moment 1960, de développer le déroulement et les résultats de

76. Chapitre II « Une constitution pour un empire de citoyens ». Cooper Frederick, *Français et Africains?...*, op. cit., pp. 81-139.

77. « M. Ahidjo, Premier ministre du Cameroun déclare au Monde : "Le projet manque de réalisme" », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> août 1958.

78. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, op. cit., p. 90 et ADF, La Courneuve, 318QO/100, Note relative au projet de décret modifiant le statut du Cameroun, 17 décembre 1958. Joseph Richard (éd.), *Gaullist Africa...*, op. cit., pp. 28-45.

79. ADF, La Courneuve, 318QO/100, Discours d'Ahidjo devant l'Alcam prononcé le 19 octobre 1958.

80. Ordonnance n°58-1375 du 30 décembre 1958 portant statut du Cameroun et conventions franco-camerounaises annexes.

81. Efova Mbozo'o Samuel (2010), « Les Nations Unies et la décolonisation des territoires sous tutelle. Le cas du Cameroun sous administration française (1946-1960) », in Gerbi Alexandre (dir.), *Décolonisation de l'Afrique ex-française. Enjeux pour l'Afrique et la France d'aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, pp. 149-171 ; ADF, La Courneuve, 443QO/1, Assemblée générale, XIII<sup>e</sup> session, Quatrième Commission, Déclaration de M. Ahmadou Ahidjo, Premier ministre, Chef du gouvernement de l'État sous tutelle du Cameroun ; ADF, La Courneuve, 318QO/100, Note du ministre de la France d'Outre-mer au président du Conseil du 17 décembre 1958 sur le projet d'ordonnance revu par le gouvernement camerounais.

82. Référence à l'expression « village Potemkine » remonte au Prince Grigory Aleksandrovich Potemkine, ministre russe qui, pour masquer la pauvreté des villages lors de la visite de l'impératrice Catherine II la Grande en Crimée en 1787, aurait prétendument fait ériger des villages entiers faits de façades en carton-pâte.

83. Archives de l'Onu (AONU), T/1441, Conseil de Tutelle (1959), *Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1958). Rapport sur le Cameroun sous administration française et documents afférents*, 23<sup>e</sup> session, New York.

cette mission par rapport aux missions de 1949, 1952 et 1955<sup>84</sup>. La mission de visite de 1958 a initialement pour but de visiter les Cameroun sous administration britannique et française pendant une durée approximative de deux mois, elle reçoit un mandat supplémentaire avec la résolution 1924 que le Conseil de Tutelle adopte le 7 novembre 1958 : exposer ses vues sur les « modalités selon lesquelles devra être organisée la consultation qui permettra à la population du Cameroun sous administration française d'exprimer ses vœux, quant à son avenir et à la levée de la Tutelle lors de l'accession à la pleine indépendance nationale en 1960<sup>85</sup> ». La partie sous administration britannique est effectivement visitée du 29 octobre au 8 novembre dont un document officiel précise toutes les étapes de la mission dans le *Southern Cameroons*, le voyage continue dans la partie sous administration française. Ce périple dure du 14 novembre au 6 décembre 1958. La mission est composée du membre et président de la mission Benjamin Gerig (États-Unis), de Georges Salomon (Haïti), de Gray Thorp (Nouvelle-Zélande), de Rhiki Jaypal (Inde), seul Gerig a déjà participé à une ancienne mission, celle de 1949. La mission est assistée d'un secrétariat composé de six personnes dont R. Miller assure la coordination. À la différence des précédentes, cette mission s'inscrit dans un cadre politique nouveau avec le concours d'interlocuteurs camerounais désormais acteurs de la transition politique en cours, une mission considérée comme très controversée, notamment par l'historien Samuel Efova Mbozo'o qui en parle comme d'une « forfaiture<sup>86</sup> ».

Le rapport de mission et ses annexes publiés lors de la 23<sup>e</sup> session de l'Onu début 1959, permet de reconstituer les différentes étapes des visites dans le Cameroun sous tutelle française à compter du 14 novembre 1958 : Yaoundé, la région dite cacaoyère autour de Mbalmayo, Ebolowa et Sangmélina, puis Abong-Mbang et Sa'a, la Sanaga-Maritime, Douala puis Bafang, Bafoussam, Dschang et Foumban et enfin, Ngaoundéré, Garoua et Maroua. Une étape est annulée, celle autour de Nkongsamba, Bafia et Mokolo. La mission repart de Fort-Lamy au Tchad pour Paris. Première spécificité : au départ et à l'arrivée, la mission séjourne à Paris. À l'aller le 25 octobre 1958, la mission a des « entretiens préliminaires » concernant le Territoire avec le ministre de la France d'Outre-mer, Bernard Cornut-Gentille, avec le directeur des Affaires politiques du ministère, Léon Pignon, et avec d'autres fonctionnaires à Paris. Au retour le 6 décembre, elle a avec « les fonctionnaires du Ministère de la France d'Outre-mer un dernier entretien, auquel assistent également le Premier ministre du Cameroun et le Haut-Commissaire de la République de ce territoire<sup>87</sup> ». La mission est donc largement « encadrée » par le gouvernement français en métropole mais aussi au Cameroun. Ainsi à leur arrivée dans la partie sous *trusteeship* français, les membres de la mission restent du 14 au 18 novembre 1958 pour réaliser des entretiens avec le Haut-Commissaire Xavier Torrè, mais aussi avec le gouvernement camerounais de la transition et notamment le Premier ministre Ahidjo<sup>88</sup>, déjà présent à Paris. Ces échanges se poursuivent avec ses ministres et leurs collaborateurs, avec le président de l'Assemblée législative Daniel Kémajou et son cabinet, les différentes commissions de l'Assemblée et les députés. Les membres de la mission réalisent un *feed-back* « provisoire » au Premier ministre camerounais lors du dîner donné à leur attention le 1<sup>er</sup> décembre<sup>89</sup>. Les autorités françaises mettent également à la disposition de la mission trois fidèles : Xavier Deniau, Maurice Pinon et Paul Brechinac. Le gouvernement camerounais, de son côté, nomme Maurice Odent et Jean Betayene. Le programme des visites est élaboré par les autorités locales sous prétexte sécuritaire. Ainsi, il est très compliqué pour les populations se réclamant de l'UPC, interdite depuis plus de trois ans, de se faire entendre des membres de la mission puisque le Premier ministre Ahidjo « a estimé que la Mission devrait entendre tous les Camerounais à condition qu'ils parlent à titre individuel ou au nom d'organisations légalement constituées. Ceux-ci pouvaient exprimer toutes les opinions qu'ils voulaient et même défendre les thèses de l'UPC. Mais ils ne pouvaient pas se réclamer d'une organisation dissoute, car cela était contraire à la loi<sup>90</sup> ». Cette méthode imposée permet alors aux membres de la mission de dire dans leur compte-rendu de la visite :

84. Voir Section 2 – Partie I.C.

85. AONU, T/1441, Conseil de Tutelle (1959), *Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1958). Rapport sur le Cameroun sous administration française et documents afférents*, 23<sup>e</sup> session, New York, p. 23.

86. Efova Mbozo'o Samuel (2004), « Approche critique de la tutelle des Nations Unies sur le Cameroun sous administrations française 1949-1960 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 507.

87. AONU, T/1441, Conseil de Tutelle (1959), *Mission de visite des Nations Unies...*, op. cit., p. 2.

88. ADF, La Courneuve, 443QO/1, Audience accordée à la mission par le Premier ministre Ahidjo le 18 novembre 1958. Ces échanges permettent de comprendre que le programme et l'itinéraire de la mission « ont été établis par le Haut-Commissaire et le gouvernement camerounais ». *Ibid.*, p. 2.

89. ADF, La Courneuve, 443QO/1, Entretien entre le Premier ministre et les membres de la mission de visite à l'occasion du dîner offert par Ahmadou Ahidjo le 1<sup>er</sup> décembre 1958.

90. AONU, T/1441, Conseil de Tutelle (1959), *Mission de visite des Nations Unies...*, op. cit., Annexe I, p. 32.

Cet exposé ne peut prétendre refléter fidèlement l'état de l'opinion publique d'une région à l'autre du territoire étant donné que, dans l'ensemble, la Mission n'a eu connaissance que des opinions des personnes qui se sont spontanément offertes à les exprimer. Naturellement, la mission n'a pas toujours été en mesure de savoir si les organisations ou groupes dont elle a entendu les porte-parole étaient aussi représentatifs ou comptaient un nombre de membres aussi élevé qu'on le prétendait parfois<sup>91</sup>.

N'était-ce pourtant pas l'un des buts de la mission si on se réfère aux objectifs évoqués plus haut ? Sur les trois semaines passées au Cameroun sous tutelle française, une semaine est passée à Yaoundé à rencontrer les représentants des autorités françaises et camerounaises, des arrêts très courts sont faits dans les différentes villes pour prendre véritablement la « température », les interactions sont très cadrées avec des interlocuteurs choisis et globalement favorables aux orientations politiques portées par les autorités franco-camerounaises du moment sur les questions d'indépendance, de réunification et d'amnistie. Sont surtout mis en avant les représentants de l'Esocam, du BDC, du Manc, de l'Indecam, les « ralliés », le sultan Njimolluh Seidou, les *lamibé* du nord. Sont également organisées des visites de sites agricoles et industriels (scierie, Enelcam, Alucam) prometteurs dans le cadre de la coopération se mettant en place. Une mission aux allures de village « Potemkine » ? Globalement oui, car la mission conclut souvent à un accord des populations rencontrées avec la politique du gouvernement en place, comme nous allons le voir, dans les conclusions proposées, même s'il s'avère cependant difficile de contenir tous-tes les mécontents.

Deux incidents sont en effet relatés : le premier concerne Fouda Gallus, un upéciste qui demande au Haut-Commissaire à être entendu par la mission à Yaoundé avec deux autres personnes, le 14 novembre 1958. Ils sont immédiatement déferés devant la justice pour « reconstitution de ligue dissoute ». À Douala, étape si redoutée par les autorités administrantes, le Haut-Commissariat avec l'accord des autorités camerounaises, en la personne du Premier ministre Ahidjo, a décidé de faire valoir la loi afin d'interdire toutes manifestations publiques durant le séjour de la mission car « la ville avait toujours offert un terrain propice à l'agitation politique et continuait à être une source de problèmes spéciaux<sup>92</sup> ». Malgré les dispositions préventives prises, le 2 novembre un petit groupe de manifestant-es, cherche à arrêter les véhicules de la mission à l'entrée de la ville, ce groupe se mue en cortège d'environ 250 personnes, avec des femmes en tête, des upécistes et des syndicalistes de la CGKT, muni-es de banderoles et de pancartes en direction de la salle des fêtes d'Akwa. Seules 40 personnes résistent aux « forces de l'ordre » qui tentent de les contrôler, des troupes de la gendarmerie et des gardes camerounais sont déployées, un couvre-feu pour une nuit est instauré, levé dès le lendemain. Le bilan est d'un garde camerounais tué, deux gendarmes français blessés dont l'un grièvement et un mort du côté des manifestant-es et trois blessé-es<sup>93</sup>. C'est la première mission qui voit sa visite marquée par des morts. Pour rédiger cette partie du rapport, la mission se fie uniquement aux renseignements fournis par le Haut-Commissariat sur cet incident<sup>94</sup>, leurs comptes-rendus de l'époque sont partiels et très à charge contre les manifestant-es comme le montre ce compte-rendu dans lequel ils et elles sont qualifié-es « d'éléments perturbateurs venus de la zone anglaise [...] déversant des caisses de pétitions [...] ; outre les exhortations et les slogans destinés à rehausser le moral des troupes de choc, le vin et les pratiques de sorcellerie devaient amener les exécutants au point de surexcitation visé<sup>95</sup> ». Une brochure est éditée à la fin 1958 par les upécistes en exil pour dénoncer les « manœuvres » de la mission et son absence d'impartialité, essayant de contrebalancer la propagande officielle<sup>96</sup>.

Quelles sont les principales conclusions du rapport ? En ce qui concerne l'accession du Cameroun à l'indépendance, les délégués concluent que :

La demande tendant à l'accession du territoire à l'indépendance à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1960 qui a été approchée par l'Assemblée législative du Cameroun à une forte majorité, est aussi appuyée activement par la grande majorité de la population. La Mission estime donc qu'il n'est pas nécessaire de consulter la population à ce sujet avant la levée de la tutelle<sup>97</sup>.

91. *Ibid.*, Annexe I, p. 32.

92. *Ibid.*, p. 36.

93. Service historique de la Défense (SHD), Vincennes, GR10T176, Rapport de sûreté n°4489/P52 du 16 décembre 1958, pp. 3-8 ; Compte-rendu mensuel de renseignement établi par le 2<sup>e</sup> bureau de l'État-major du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1958, p. 23.

94. Archives de l'Onu, T/1441, Conseil de Tutelle (1959), *Mission de visite des Nations Unies...*, *op. cit.*, Annexe I, p. 36.

95. SHD, Vincennes, GR10T179, Compte-rendu mensuel de renseignement établi par le 2<sup>e</sup> bureau de l'État-major du 1<sup>er</sup> et au 30 novembre 1958, p. 21.

96. Archives départementales de la Seine Saint-Denis (AD93), Fonds du PCF, Section politique extérieure, 261 J7-354, UPC, *Une mission de l'Onu au Kamerun*, 10 janvier 1959.

97. AONU, T/1441, Conseil de Tutelle (1959), *Mission de visite des Nations Unies...*, *op. cit.*, p. 26.

Pourtant devant l'Assemblée législative, le Premier ministre explique le 18 octobre 1958 que la date du 1<sup>er</sup> janvier 1960 a été choisie car il faut du temps pour les formalités de levée de tutelle et que celle-ci ne peut intervenir qu'avec l'accord de l'Onu, lui-même subordonné à une enquête destinée à faire connaître l'opinion du pays. Après son passage à l'Assemblée générale de l'Onu en novembre et à la Quatrième Commission, il évoque avoir « discuté entre nous (ici les Français présents à New York et ses collègues du gouvernement<sup>98</sup>) » et avoir décidé qu'il est « inutile » de procéder à une consultation spéciale puisque la population s'est largement exprimée par la voix de l'Assemblée législative et du gouvernement camerounais. Pourtant des oppositions existent : certains partis et syndicats (Esocam de Douala, CGTK, FO, Usac, Indecam) évoquent que l'Assemblée législative ne représente pas valablement le pays vues les conditions dans lesquelles les élections du 23 décembre 1956 ont eu lieu entre peurs et abstentions. Cet argument est balayé d'un revers de main par le Premier ministre Ahidjo, le 14 novembre 1958, devant la Quatrième Commission : ces élections ont rassemblé, pour lui, un million de votant-es dans un pays qui compte plus de trois millions d'habitant-es, pourtant seulement 14% d'électeur-rices inscrit-es en Sanaga-Maritime ont voté et quatre sièges de députés sont restés vacants. La question est donc pleinement légitime. Autre demande cette fois portée par des partis non représentés à l'Assemblée : la nécessité de soumettre la future Constitution du Cameroun indépendant à une consultation populaire. Cette proposition, pour Ahidjo, est prématurée : elle se poserait si les deux Cameroun venaient à se réunifier ; la discussion est donc temporairement ajournée. Cependant au passage le Premier ministre rappelle que le choix de la Constitution est une affaire interne au Cameroun et que l'Onu doit rester en dehors de cela. Toutes les prises de position du Premier ministre sont soutenues dans les conclusions du rapport de la mission ; pourtant par deux fois, celui-ci, avec l'aval de l'Onu, confisque la parole à ses concitoyen-nes sur la question de l'indépendance et de la nouvelle Constitution du pays.

Sur la question de la réconciliation, le style de la rédaction des conclusions surprend, on peut lire les termes suivants « supprimer les rébellions organisées », « victimes d'actes de terrorisme », « aux mains des rebelles ». Les instances de l'Onu n'adoptent pas ici un discours mesuré et distancié qui correspondrait davantage au rôle qui lui est dévolu. De même, pour la mission « la rébellion a virtuellement pris fin [sic], les rebelles survivants s'étaient ralliés en masse<sup>99</sup> », ces affirmations démontrent que la mission n'a pas vu tout ce qu'elle devait voir<sup>100</sup> et elle identifie deux camps de façon très binaire : ceux et celles qui préconisent l'amnistie et l'abrogation du décret du 13 juillet 1955 (membres du parti des Démocrates camerounais, des syndicats et d'ancien-nes upécistes) et les autres proches du gouvernement qui demandent une amnistie conditionnée à la gravité des faits commis (l'UC, le Manc, l'USC). La mission se positionne pour une amnistie la plus large et le plus tôt possible, elle obtient du Premier ministre l'assurance qu'un projet de loi sera examiné<sup>101</sup> à l'Alcam à la faveur de l'entrée en vigueur du nouveau statut qui donne compétence au Cameroun pour les questions de justice et de « maintien de l'ordre ». Finalement, l'ordonnance portée par le Premier ministre sur l'amnistie, capturant une fois encore la parole des députés, rentre en vigueur à l'occasion de l'indépendance du Cameroun. Elle propose des modalités restreintes d'amnistie pour les faits de droit commun commis antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1960, accompagnées de remise de peine, et pose le concept de « grâce amnistiante » proposée par le ministre de la Justice, accordée, même si le texte ne le mentionne pas précisément, par le Premier ministre<sup>102</sup>.

Ahidjo a déjà affirmé son soutien à la réunification des deux Cameroun dans son discours d'investiture du 19 février 1958, et lors du passage de la mission, il affirme sans détour que « l'organisation d'un référendum sur la question de réunification n'était pas nécessaire au Cameroun sous administration française parce que tout le monde était d'accord à ce sujet », sa position est d'ailleurs selon la mission confortée par la majorité de l'Assemblée législative qui évoque la nécessité d'une réunification avant le 1<sup>er</sup> janvier 1960 après consultation des Camerounais-es dans la partie sous tutelle britannique<sup>103</sup>. La mission conclut qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation populaire sur ce sujet et qu'il importe aux deux autorités des deux Cameroun d'entamer des pourparlers constructifs. Encore une fois, la mission confisque la parole des citoyen-nes au Cameroun sur une question aussi importante que celle de la réunification.

Sur la levée de tutelle, tout a été fait pour démontrer à la mission que le gouvernement camerounais est en mesure de prendre en main les rênes du pays, elle n'a d'ailleurs pas beaucoup creusé pour savoir si cela était effectivement

98. ADF, La Courneuve, 443QO/1, Audience accordée à la mission par le Premier ministre Ahidjo le 18 novembre 1958, p. 3.

99. AONU, T/1441, Conseil de Tutelle (1959), *Mission de visite des Nations Unies...*, op. cit., Annexe I, p. 30.

100. Voir Section 3 – Partie II.

101. ADF, La Courneuve, 443QO/1, Audience accordée à la mission par le Premier ministre Ahidjo le 18 novembre 1958.

102. Efoa Mbozo'o Samuel, « Approche critique de la tutelle... », op. cit., Annexe XII, pp. 825-833. Cette ordonnance s'inspire beaucoup de la loi d'amnistie n°58-148 du 17 février 1958 portée par le gouvernement français.

103. AONU, T/1441, Conseil de Tutelle (1959), *Mission de visite des Nations Unies...*, op. cit., Annexe I, p. 30.

vrai, notamment en termes de forces vives ; elle lui a fait également confiance y compris sur la question de la représentation législative en Sanaga-Maritime ; pourtant aucun gage ne lui est donné. Forte de toutes ces imperfections, elle demande l'adoption d'une résolution prévoyant la fin des accords de tutelle avec l'accession du Cameroun à l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960.

## 5. VERS LA MISE EN PLACE D'UN RÉGIME AUTOCRATIQUE ET AUTORITAIRE SOUTENU PAR LES AUTORITÉS FRANÇAISES

Le nouveau statut est promulgué par ordonnance le 30 décembre 1958. Il prépare l'indépendance et définit les prérogatives respectives du Premier ministre, du Haut-Commissaire et de l'Alcam. Le gouvernement français garde néanmoins certaines prérogatives régaliennes : « La République française assume la responsabilité de la politique monétaire et des changes, de la politique étrangère, de la sécurité frontalière et de la défense de l'État du Cameroun. La législation et la réglementation en ces domaines sont de la compétence des organes centraux de la République française<sup>104</sup> ». Ahmadou Ahidjo a alors pour directeur de cabinet un nommé Pierre Marchand<sup>105</sup>, ancien chef de région du Mungo (1951-1953), de la Benoué (1955-1956) et revenu d'Oubangui-Chari depuis mai 1958<sup>106</sup>, noté comme « administrateur de très grande classe » « méthodique et travailleur » – un choix tout à fait significatif pour l'homme du nord fidèle à ses réseaux qu'est Ahidjo, qui l'a connu quand celui-ci était administrateur-maire de Garoua. Néanmoins, une note très intéressante du Sdece du 14 août 1959, traitant de ses rapports avec la France, donne une idée de la manière dont il les conçoit :

Ahidjo croit que la Communauté française est nécessaire, mais que le Cameroun ne doit pas y adhérer. Il doit profiter de sa situation exceptionnelle pour être un « franc-tireur » de cette Communauté, nouer les contacts difficiles, être présent partout où les membres de la Communauté et la France ne peuvent pas paraître. Cependant, il se rend compte que pour mener une telle politique et pour inspirer confiance aux États indépendants d'Afrique, il faut qu'il arrive à se libérer le plus rapidement possible des cadres français, non qu'il doute de leur fidélité mais parce que l'opinion publique à l'intérieur comme à l'extérieur doutera de lui tant qu'il s'appuiera sur une administration blanche [...]. Depuis une semaine, plusieurs décrets sont promulgués. Ils traitent de la réorganisation administrative. Dans l'esprit du législateur, il s'agit de montrer que seules les nominations d'Africains sont définitives. Il est précisé dans chaque texte que les « conseillers techniques » à qui certains postes peuvent être confiés ne les occupent que durant une période de transition<sup>107</sup>.

481

Il a donc très tôt conscience que la présence des cadres français au Cameroun peut nuire à son image et au rôle qu'il prétend jouer auprès des autres États africains, celui que certains se plaisent à décrire comme un « suiveur » se révèle peu à peu assez stratégique. Si une liste énumère 63 administrateurs de la France d'Outre-mer mis à sa disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1959 par le gouvernement français<sup>108</sup>, une autre archive datée de 1963 révèle qu'Ahidjo s'étonne qu'ait été nommé un certain Guy Beck comme chef de la Mission d'aide et coopération sans son accord, et en fait la remarque à l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard révélant qu'un certain chemin a été parcouru en accord avec ses convictions<sup>109</sup>. Au-delà de ces éléments, ce qui a longtemps primé, c'est la concordance de vues entre les gouvernements français et camerounais sur un « jeu de non dupes » dans lequel prévalent les intérêts communs, comme le démontre ce télégramme rédigé sur la question des fonctionnaires français en poste au Cameroun :

Le gouvernement de M. Ahidjo doit être soutenu et aidé. L'intérêt de la France est notamment qu'il obtienne un large succès aux futures élections. Il ne me paraît pas inutile que vous confirmiez cette position formelle aux fonctionnaires placés sous vos ordres ainsi qu'à la mission militaire. Il ne serait évidemment, ni dans l'intérêt du Cameroun ni dans l'intérêt de la France, que le changement de régime fut marqué par un départ trop rapide et trop massif des fonctionnaires expérimentés actuellement sur place.

104. DigiThèque MJP, Ordonnance n° 58-1375 du 30 décembre 1958 portant statut du Cameroun, [disponible sur : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cm1958.htm>, consulté le 27 juin 2024].

105. ANOM, EEII7153, Dossier de carrière de Pierre Marchand.

106. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo... op. cit.*, p. 89.

107. Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), Note de renseignement n°A395056, « Objet : Opinions du Premier ministre », 14 août 1959.

108. Archives régionales de l'ouest (ARO), Décision n°55 « mise à disposition d'une liste d'administrateurs avec l'accord du Premier ministre », 21 janvier 1959. Voir tableau « Liste des fonctionnaires métropolitains affectés à la Sûreté nationale camerounaise au 1<sup>er</sup> janvier 1959.

109. ADF, La Courneuve, 319QO/29, Télégramme de l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, 13 novembre 1963. Jean-Pierre Bénard est présent in Section 3 – Partie I.B.

En vue d'éviter l'aggravation de la situation actuelle et d'assurer le rétablissement et le maintien de l'ordre, les forces françaises doivent prêter au gouvernement de Monsieur Ahidjo, tout le concours que celui-ci leur demandera en exécution des dispositions conventionnelles en vigueur. Il va de soi que vous devez veiller à ce que le gouvernement du Cameroun ne puisse en aucun cas interpréter l'attitude de la République française comme ayant pour objectif de porter atteinte à son indépendance<sup>110</sup>.

Très vite, quatre lois liberticides sont votées par l'Alcam les 22 et 27 mai 1959<sup>111</sup> qu'Ahidjo justifie par la recrudescence de violences en région Bamiléké que connaît alors le Cameroun<sup>112</sup>. Ces lois allongent les délais de garde à vue, interdisent les réunions, mettent en place des Cours criminelles spéciales dans sept régions (Nyong-et-Sanaga, Mbam, Wouri, Mounjo, Sanaga-Maritime, Nyong-et-Kellé, Bamiléké) ; elles permettent aussi d'instaurer un état d'alerte (régions Bamiléké, Wouri, Nyong-et-Sanaga, Nkam, Mbam, Sanaga-Maritime, Nyong-et-Kellé, Ntem, Dja-et-Lobo) et établissent une censure préalable pour la presse<sup>113</sup>. Six journaux sont alors en effet interdits : *L'Opinion du Cameroun*, *Kamerun mon pays*, *Ma Patrie le Cameroun*, *La Nation camerounaise*, *Le Travailleur camerounais*, *Le Paysan*<sup>114</sup>. Par ailleurs, Ahidjo ne se rallie pas à un projet de table ronde à la recherche d'un consensus, prôné, entre autres, par Paul Soppo Priso, les Démocrates camerounais et le Cococam (Comité de coordination du Cameroun) mais aussi, le 13 août 1959, par les exilés de l'UPC, Moumié et Ouandié, ainsi que par Mbida qui les a rejoints à Conakry<sup>115</sup>. Pourtant le congrès de l'Action nationale à Ebolowa se joint à cette revendication quelques jours plus tard<sup>116</sup>. Le projet s'enlise et au lieu de cela, Ahidjo fait voter en octobre 1959, par cinquante voix contre douze, une loi qui donne au gouvernement les pleins pouvoirs en lui permettant de légiférer par ordonnances<sup>117</sup> et ce, malgré l'opposition de Paul Soppo Priso, des Démocrates camerounais, « des ralliés » de l'UPC présent-es, de Marcel Bebey Eyidi, de Daniel Kémajou et du prince Douala Manga Bell. L'intitulé de ce projet de loi est : « Octroi au gouvernement camerounais du pouvoir de légiférer et de préparer la Constitution camerounaise jusqu'à la mise en place des institutions du Cameroun indépendant<sup>118</sup> ». La loi est promulguée le 31 octobre. Il n'est pas absurde d'y voir comme un écho aux pleins pouvoirs accordés à de Gaulle par le Parlement français le 3 juin 1958. Il semble que Michel Debré ait été en la matière, le conseiller d'Ahidjo<sup>119</sup>. Ce dernier fait partie de la « galaxie gaulliste », pour reprendre l'expression de l'historien Jean-Pierre Bat, qui s'est constituée autour du général à l'occasion de son retour au pouvoir, groupe constitué aussi de Christian de la Malène, Olivier Guichard, Pierre Lefranc et René Ribière dont Jacques Foccart se présente comme le secrétaire permanent, lui-même point focal des cercles d'anciens combattants de la Résistance, de la France libre, de la guerre d'Indochine et des guerres d'Afrique du nord et des services spéciaux<sup>120</sup>. Michel Debré participe, mi-janvier 1947, à la création du RPF au sein duquel il est chargé de présenter au général de Gaulle un projet de gouvernement et entame une réflexion sur les réformes à mettre en œuvre dans le cas où le Général reviendrait au pouvoir<sup>121</sup>. Contre les décolonisations et pour l'Algérie française, il évolue sur ses positions et de Gaulle, une fois devenu chef du gouvernement, le nomme garde des Sceaux et ministre de la Justice. Avec un groupe de collaborateurs, il s'attelle dès lors à la rédaction de la Constitution qui doit être soumise à référendum huit semaines plus tard. Unaniment considéré comme le « père » de la constitution de la V<sup>e</sup> République, il paraît plausible qu'il ait pu apporter son aide à la rédaction de la Constitution en gestation au Cameroun.

L'indépendance est donc acquise et célébrée le 1<sup>er</sup> janvier 1960 en présence de Louis Jacquinot, ministre d'État, de Jean-Pierre Bénéard, désormais ambassadeur plénipotentiaire de France au Cameroun, du général de corps d'armée René Cogny, commandant en chef en Afrique centrale, de Marcel Waline membre du Conseil supérieur de la magistrature, de Paul-Marc Henry, chef du service de la coopération technique et de Louis Dallier, conseiller des Affaires étrangères. Mais les Soviétiques sont également présents alors que le Premier ministre chinois Chou Enlai

110. ADF, La Courneuve, 319QO/114, Télégramme du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur Jean-Pierre Bénéard, 7 janvier 1960.

111. Yanou Tchinda Constant, « Les pleins pouvoirs au gouvernement Ahidjo... », *op. cit.*, p. 5.

112. Tchouaké Noumbissie Maginot (2019), « Ahmadou Ahidjo et les retombées de la rébellion armée : la construction d'un régime autoritaire au Cameroun (1958-1962) », *Outre-Mers*, 402-403(1), pp. 203-229.

113. Yanou Tchinda Constant, « Les pleins pouvoirs au gouvernement Ahidjo... », *op. cit.*, pp. 22-23.

114. *Ibid.*, p. 23.

115. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, *op. cit.*, p. 97.

116. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun*, *op. cit.*, p. 84.

117. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, *op. cit.*, p. 98.

118. Yanou Tchinda Constant, « Les pleins pouvoirs au gouvernement Ahidjo... », *op. cit.*, p. 36.

119. *Ibid.*, p. 39. Voir Section 3 – Partie I.B.

120. Bat Jean-Pierre, *Les réseaux Foccart...*, *op. cit.*, pp. 54-55 ; Manenti Pierre (2024), *Les barons du gaullisme*, Paris, Passés Composés.

121. Samuel Patrick (2000), *Michel Debré : l'architecte du général*, Suresnes, Franel ; Perrier Jérôme (2010), *Michel Debré*, Paris, Ellipses, 2010. La consultation du fonds Debré aux Archives nationales, coté 98AJ, consulté par extraits, s'est révélé très décevante concernant le Cameroun.

envoi un télégramme de félicitations<sup>122</sup>. Dans son message à Ahidjo, de Gaulle qualifie ce dernier de « Cher et Grand ami », puis ajoute : « Désireux de donner à votre excellence un témoignage de la part que je prends au bonheur et à la prospérité de la nation camerounaise et à tout ce qui intéresse sa personne, j'ai à cœur d'être représenté aux cérémonies qui vont marquer l'accession de l'État du Cameroun à l'indépendance<sup>123</sup> ». Ahidjo, lors des cérémonies d'indépendance, prononce un discours dans lequel il ne manque pas d'afficher sa francophilie :

Nous devons aux Nations unies et à la puissance tutrice, la France, de nous avoir aidé à construire notre Nation en dehors de la haine et la force. Qu'elles en soient remerciées [...]. Les Nations unies au sein desquelles nous allons prochainement prendre place, ainsi que la France dont l'amitié nous réconforte chaque jour, seront pour nous les guides naturels de nos premiers pas. Nous savons que nous aurons besoin de leur aide, nous sommes sûrs qu'elle ne nous sera pas marchandée et qu'elle aura pour unique objet de consolider notre indépendance et libertés<sup>124</sup>.

Il s'agit maintenant de doter le Cameroun d'une Constitution. Ahidjo, qui a tout fait pour qu'il n'y ait pas d'Assemblée constituante malgré le *lobbying* à ce propos de Paul Soppo Priso et de Daniel Kémajou met en place un comité constitutionnel consultatif<sup>125</sup> de 42 membres, composé de parlementaires et de 21 membres désignés par lui-même<sup>126</sup>. Le comité siège jusqu'au 27 janvier 1960. Paul Soppo Priso refuse de siéger et Théodore Mayi-Matip de l'UPC, ainsi qu'Inack Njocki, élu de la Sanaga-Maritime, démissionnent du comité dès la première séance. Mgr Thomas Mongo, nommé par Ahidjo, démissionne à son tour, car il aurait « protesté contre une Constitution laïque inadaptée à la spiritualité de l'Afrique<sup>127</sup> ». Démissionnent aussi, des hommes qui avaient été nommés par Ahidjo, Jacques Ngom, alors secrétaire général de l'UGTC et Joseph Mbottey, secrétaire général de l'Union des syndicats autonomes du Cameroun<sup>128</sup> qui ont plaidé en faveur de la mise en place d'une table ronde, d'une assemblée constituante, et d'une amnistie générale et inconditionnelle. La Constitution a été rédigée par les conseillers français d'Ahidjo, en particulier Jacques Rousseau, administrateur civil du ministère de l'Intérieur, détaché depuis début février 1958 auprès du gouvernement camerounais pour les affaires administratives et institutionnelles jusqu'en 1961<sup>129</sup>, qualifié d'« auxiliaire précieux, dévoué et compétent » par le président Ahidjo, assisté de M. Bourdin conseiller technique du ministre de la Justice<sup>130</sup>. Son directeur de cabinet est désormais Marcel Godefroy qui remplace Pierre Marchand, devenu délégué pour le nord en août 1959. Le juriste français Maurice Duverger vient au Cameroun pour relire et parfaire le texte, de même que pour participer à la rédaction des textes organiques. Il est surpris par les dispositions sécuritaires mais finit par les accepter après les explications fournies par le colonel français, commandant de la gendarmerie Richard, qui lui expose une situation qui reste troublée<sup>131</sup>.

Il faut ensuite voter pour approuver cette Constitution qui instaure un régime présidentiel fort, avec une certaine dose de parlementarisme et n'est pas sans rappeler la Constitution de 1958 de la République française. Elle renouvelle les pleins pouvoirs du Président de la République pour une durée de six mois. Elle est soumise à référendum, auprès de tous les Camerounais et Camerounaises de 21 ans ou plus, le 21 février 1960, lors d'un vote dont le résultat est alors incertain : Philippe Gaillard note que Marchand retarde la proclamation des résultats du nord et procède aux ajustements nécessaires dans le cas d'une catastrophe dans le sud, pour les truquer au besoin<sup>132</sup>. Le « oui » l'emporte par 797 498 voix contre 531 075 voix pour le « non<sup>133</sup> ». Le 25 février 1960, Ahidjo lève par ordonnance l'interdiction de l'UPC, ce qui prouve et montre sa confiance en son propre pouvoir. La Constitution

122. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, op. cit., p. 103.

123. ADF, La Courneuve, 319QO/114, Lettre du président de la République française et président de la Communauté, Charles de Gaulle, au président de la République du Cameroun, Ahmadou Ahidjo, s.d.

124. Ahmadou Ahidjo, « Discours des fêtes de l'indépendance, proclamations aux populations du Cameroun, le 4 janvier 1960 », in Ahmadou Ahidjo, *Recueils des discours présidentiels (1957-février 1968)*, Monaco, Éditions Paul Bory, sd [1968].

125. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, op. cit., p. 107.

126. ADF, La Courneuve, 443QO/4, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun au ministre des Affaires étrangères, « Objet : réunion du Comité constitutionnel », Yaoundé, 21 janvier 1960.

127. *Ibid.*

128. ADF, La Courneuve, 40QO/4, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun au ministre des Affaires étrangères, Yaoundé, le 27 janvier 1960.

129. ANOM, EEII7246, Dossier de carrière de Jacques Rousseau, Fiche d'appréciation sur la manière de servir des fonctionnaires de coopération technique, 1961.

130. *Ibid.*

131. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, op. cit., p. 108.

132. *Ibid.*, p. 109.

133. ADF, La Courneuve, 40QO/4, Télégramme de Jean-Pierre Bénard, 25 février 1960.

est donc promulguée le 4 mars 1960<sup>134</sup>. Ensuite ce sont les parlementaires qui doivent être élus. La carte électorale fait l'objet d'une véritable manipulation opérée par les conseillers. Jean-François Bayart la décrit ainsi :

Le gouvernement avait limité les risques qu'il encourait : les départements dont il était sûr ou inversement les départements dont il savait que l'opposition y triompherait de toute manière, éliraient en bloc 10 députés ; dans les départements incertains, le chiffre maximum était de 5 candidats par liste ou, plus généralement, le scrutin uninominal lui laisserait quelque chance de voir l'emporter des candidats de la majorité<sup>135</sup>.

Soppo Priso, entre autres, en paie le prix et, battu, quitte la vie politique. Plus généralement le but de cette carte électorale est bien de donner une majorité de parlementaires à l'Union camerounaise, ce qui ne manque d'ailleurs pas d'advenir, le 11 avril 1960. L'UC obtient 45% des votes et 51 députés sur 100. La nouvelle chambre élit Ahidjo président le 5 mai, par 89 voix et 10 bulletins blancs<sup>136</sup>. Il forme un gouvernement dont la composition politique est la suivante<sup>137</sup> :

Union camerounaise	6
Front populaire pour l'unité et la paix	3
Démocrates camerounais	2
Groupe des progressistes camerounais	2
Non-parlementaire	1

Le 16 juin 1960, Ahidjo tient une conférence de presse au cours de laquelle il justifie la continuité de la présence des troupes françaises en ces termes :

Nous avons demandé au début de l'année après l'accession à l'indépendance le concours des troupes françaises pour plusieurs raisons. Les principales c'est que d'abord jeune État nous n'avions pas à notre disposition des éléments d'encadrement suffisants pour constituer l'armée nationale. Ainsi donc, nous avons fait appel à l'armée française pour former et encadrer les éléments camerounais et aussi dans le souci de préserver l'intégrité de notre territoire national [...]. En deuxième lieu lorsque nous avons accédé à l'indépendance malheureusement nous étions en face de troubles qui endeuillaient et endeuillent encore notre pays. Compte tenu de l'insuffisance de nos propres forces nous avons demandé que provisoirement et en attendant que nous mettions sur pied les unités suffisantes pour faire face au terrorisme les troupes françaises complètent l'action de nos propres troupes<sup>138</sup>.

Le troisième congrès de l'Union camerounaise a lieu à Maroua du 22 au 25 septembre 1960. Y est amorcée implicitement la marche vers le parti unique, Ahidjo plaçant pour un « grand parti national », et proposant d'élaborer un programme minimum commun à tous les partis<sup>139</sup>. Dans la foulée, Charles Assale propose la fusion du Manc avec l'UC<sup>140</sup> pour former un nouveau parti. Au lieu de cela, le Manc se saborde trois mois plus tard, suivi par le Front populaire pour l'unité et la paix en avril 1961. Le parti unifié est acté au 4<sup>e</sup> congrès de l'UC en juillet 1962, à Ebolowa. Seuls les Démocrates camerounais restent alors indépendants mais très provisoirement<sup>141</sup>. En 1961, la Constitution est modifiée par Jacques Rousseau pour être dorénavant celle de la République fédérale du Cameroun et entériner ainsi la réunification. Elle est adoptée par l'Assemblée le 14 août. Un article donne à nouveau tous les pouvoirs au président de la République du Cameroun qui devient président de la République fédérale du Cameroun, l'article 50 indique : « Pendant une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1961, les textes législatifs nécessaires à la mise en place des institutions et, jusqu'à cette mise en place, au fonctionnement des pouvoirs publics et à la vie de l'État

134. DigiThèque MJP, Constitution du 4 mars 1960, [disponible sur : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cm1960.htm>, consulté le 2 juillet 2024].

135. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun*, op. cit., p. 92.

136. *Ibid.*, p. 99.

137. *Ibid.*, p. 108.

138. ADF, La Courneuve, 40QO/4, Conférence de presse tenue par M. Ahmadou Ahidjo, à Yaoundé, le 16 juin 1960.

139. Bayard Jean-François, *L'État au Cameroun*, op. cit., p. 128.

140. Gaillard Philippe, *Ahmadou Abidjo...*, pp. 115-116.

141. *Ibid.*, 135-136.

fédéral seront pris par le président de la République fédérale sous forme d'ordonnances ayant force de loi<sup>142</sup> ». Elle donne encore une fois à Ahidjo la possibilité de faire passer les textes législatifs nécessaires pour son application par ordonnances avec la collaboration des conseillers français<sup>143</sup>. Il ne s'en prive pas : trois ordonnances accentuent encore le caractère répressif du régime en prévoyant la création d'établissements pénitentiaires et de centres d'internement administratifs (4 octobre 1961), la répression de la subversion (12 mars 1962) et la création de tribunaux militaires (30 octobre 1963<sup>144</sup>). Le 11 novembre 1961, Ahidjo donne une conférence de presse au cours de laquelle il définit son régime et prône un « grand parti national unifié », ce qui n'exclut pas, dit-il, l'existence de la démocratie et de différents courants<sup>145</sup>. Toujours en 1961 est créé le Sedoc (Service des études et de la documentation) par le policier français Maurice Odent, ex-chef du service de renseignement pour le nord, avec à sa tête, Jean Fochivé<sup>146</sup>. Sous un nom neutre, il s'agit de la police politique du gouvernement camerounais.

Tout au long des deux premières années de l'indépendance Ahidjo s'emploie, tout en se donnant les pleins pouvoirs, à juguler l'opposition. Il réussit habilement à contrer, nous l'avons dit, la mise en place d'une table ronde consensuelle à laquelle il avait été question un moment que Moumié puisse participer. Si le décret interdisant l'UPC est aboli, l'UPC légale est aussi objet de persécutions. Son congrès de janvier 1962 est dissous par la police. Les opposant-es font l'objet de nombreux internements. Marcel Bebey Eyidi, André-Marie Mbida, Théodore Mayi-Matip et Charles Okala coupables d'être hostiles au parti unique et d'avoir formé, le 16 juin 1962, un « Front national unifié », sont ainsi condamnés à trois ans de prison. Daniel Kémajou est l'objet d'un attentat dont il attribue la paternité à Ahidjo. Il aurait eu le projet de convaincre le gouvernement français d'abandonner Ahidjo « sous peine de voir à brève échéance toute influence française disparaître du Cameroun<sup>147</sup> ».

Quid de la France dans cette évolution, et dans ces opérations qui en viennent à démanteler toute opposition et à installer un pouvoir absolu et répressif ? Ahidjo a sans conteste son soutien. C'est ainsi que l'ambassadeur Bénard écrit au Premier ministre Michel Debré, au mois de mai 1960 : « Nous poursuivons deux objectifs : à moyen terme consolider le régime d'Ahidjo et éviter que le Cameroun ne tombe sous l'emprise d'éléments upécistes extrémistes dirigés par Moumié ce qui aboutirait à faire de ce pays une seconde Guinée et éviter qu'à long terme le Cameroun ne devienne un pôle d'attraction communiste<sup>148</sup> ». La Guinée a en effet voté « non » au référendum de septembre 1958, refusant ainsi la Communauté française proposée et a pris son indépendance dans la conflictualité avec la France, même si certaines relations avec l'ancienne métropole demeurent au moins jusqu'en 1965. Au tournant des années 1960, Ahidjo a besoin de la France, de ses conseillers qui ont écrit les Constitutions, de ses militaires sans aucun doute, qui s'attachent à réprimer la « rébellion » upéciste, et de ses administrateurs. Il conserve ainsi Alfred Mandon, déjà ministre sous Mbida, comme ministre de la Production entre février 1958 et mai 1959, et ensuite comme ministre-délégué chargé du Plan<sup>149</sup>. Après janvier 1960, la présence visible de ministres français disparaît des gouvernements du jeune État camerounais. Ainsi on peut aussi considérer que les intérêts spécifiques d'Ahidjo, au premier rang desquels renforcer son pouvoir, et ceux du gouvernement français, maintenir au pouvoir un homme qui lui est acquis pour conserver toute son influence, concordent tout à fait. Ahidjo se sert de ses soutiens français, ceux-ci se servent à leur tour d'Ahidjo, un *deal* qui favorise sans nul doute le maintien d'une forte communauté française au Cameroun (la plus forte communauté étrangère) selon les chiffres de juin 1963<sup>150</sup>.

En définitive, la « galaxie gaulliste » a contrôlé le processus de décolonisation du Cameroun en s'assurant que les accords de coopération lui laissent une place prépondérante dans le fonctionnement quotidien des institutions du Cameroun indépendant. Grâce à son réseau de coopérant-es et son ambassadeur Jean-Pierre Bénard, le gouvernement français reste bien présent en 1960. Il contribue à la mise en place et au fonctionnement des services de police du jeune État camerounais, permet l'élimination de Félix-Roland Moumié en Suisse la même année et soutient

142. Constitution de la République fédérale du Cameroun, DigiThèque MJP, [disponible sur : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cm1961.htm#1>], consulté le 10 juillet 2024].

143. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun*, op. cit., p. 123.

144. Yanou Tchinda Constant, « Les pleins pouvoirs au gouvernement Ahidjo... », op. cit., pp. 69-70.

145. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun*, op. cit., p. 124.

146. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, op. cit., p. 118.

147. DGSE, Note de renseignement n°A457594, « Objet : Activités de Kemajou », 2 mars 1960.

148. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun!...*, op. cit., p. 460. ADF, Nantes, FAFC/62, Note de l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard pour le Premier ministre Michel Debré, : « Objet : Futures conventions militaires avec le Cameroun. », 19 mai 1960.

149. Sur Alfred Mandon, voir la Section 2 – Partie I.A. ANOM, CMR1C835, Dossier de carrière d'Alfred Mandon. Malade, Mandon quitte toutes ses fonctions au Cameroun le 11 mars 1960.

150. Les Français-es représentent près de 12 300 personnes sur les 5,5 millions d'habitant-es au Cameroun en juin 1963. ADF, La Courneuve, 319QO/25, Compte-rendu sur la situation et l'activité de l'ambassade de France au Cameroun, février 1964-mars 1965, Annexe de la République fédérale du Cameroun sur la démographie.

Ahidjo lors de la réunification des deux Cameroun l'année suivante. Les autorités françaises sont aussi largement impliquées dans la répression militaire de l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK). En créant une situation militaire d'exception dès 1959, l'armée française développe un dispositif responsable de la destruction de villages, de déplacement de populations et de la mort de milliers de combattant-es et de civil-es en 1960 et 1961. Cette section analyse également le rôle prépondérant du général Max Briand dans ces répressions, puis la mise en place d'un cadre de pensée et d'action qui mène à une camerounisation de la répression incarnée notamment par les groupes d'« autodéfense » ou la garde civique. Elle se termine par une typologie des violences organisées par les autorités françaises au Cameroun et la manière de les nommer.



# PREMIÈRE PARTIE

## Le rôle des autorités françaises dans le processus camerounais de transition institutionnelle au tournant de l'indépendance

---

### **A. Contrôler la transition politique camerounaise de l'après-indépendance : vers une « coopération multiforme » ?**

- 1.
  2. Du statut de tutelle aux accords dits de « coopération » (1957-1958)
  3. Sécuriser les accords franco-camerounais à l'aube de l'indépendance (1959-1960)
  - 4.
3. Le temps du traité de coopération et des accords secrets (13 novembre 1960)

### **B. S'adapter pour préserver son influence : la *realpolitik* de l'ambassade française et des agents de la « coopération » face à l'autoritarisme d'Ahidjo**

4. Gérer la « vitrine » de la transition : des cérémonies de l'indépendance du Cameroun à l'implantation du réseau consulaire
2. L'ambassadeur Bénard, « véritable président du Cameroun » ?
3. Les magistrats français au Cameroun, entre coopération prudente et compromission avec le régime autoritaire d'Ahidjo

### **C. Contributions françaises à la sécurité et au « maintien de l'ordre » au Cameroun au tournant de l'indépendance**

1. La réorganisation de la police et de la Sûreté
2. Le renseignement français, le Cameroun et la politique de Foccart
3. Coopérants techniques, pratiques de « maintien de l'ordre » et torture

#### **D. L'influence française dans la réunification du Cameroun et la question des frontières**

1. Une collaboration franco-britannique pour faire disparaître l'UPC du *Southern Cameroons*
2. Indépendance en rejoignant le Nigeria, le Cameroun ou seul ?
3. L'ombre française derrière la conférence de Foumban (17-21 juillet 1961) ?
4. La domination du Cameroun oriental ou celle des Français ? (1961-1964)

#### **E. Le rôle des autorités françaises dans le contrôle des mouvements indépendantistes et d'opposition en France et à l'international**

1. Étudiant·es camerounais·es en France : entre répression et tolérance
2. Surveiller les upécistes en exil
3. L'assassinat de Félix Moumié : une *covert action* française réussie ?

## A. CONTRÔLER LA TRANSITION POLITIQUE CAMEROUNAISE DE L'APRÈS-INDÉPENDANCE : VERS UNE « COOPÉRATION MULTIFORME » ?

Parallèlement à la mise en place d'Ahidjo à la tête de la jeune République et à la constante préoccupation de veiller à ce qu'il y reste, le gouvernement français s'emploie à organiser une indépendance qui sauvegarde au maximum ses intérêts<sup>1</sup>. Mettre en exergue la dialectique entre les deux États, en décrypter les mécanismes et le contenu, mais aussi réfléchir au sens que donne chacune des parties à ces traités, accords et conventions sont autant d'éléments nécessaires à la compréhension du cadre dans lequel les autorités françaises luttent contre les mouvements indépendantistes. Si les protagonistes principaux sont les autorités françaises et l'État camerounais dans le cadre de la tutelle, puis d'une indépendance en construction, toutes les négociations se font avec l'opposition récurrente des cadres de l'UPC en exil et sous le maquis qui contestent la légitimité de ces accords et trouvent des tribunes pour les dénoncer à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'Onu<sup>2</sup>.

Sur le plan historiographique, les enjeux diplomatiques autour des questions de coopération restent moins étudiés que les enjeux politiques et militaires du Cameroun à la même époque, la plupart proposant une étude parfois occultée par le prisme « Françafrique<sup>3</sup> ». Quelques travaux universitaires n'en fournissent pas moins de précieux éléments comme la thèse de Samuel Efova Mbozo'o, sur la tutelle des Nations Unies<sup>4</sup> et des écrits universitaires réalisés sous sa direction, comme celui de Richard Mbogba qui s'intéresse aux rapports conventionnels entre les deux pays à partir de l'indépendance<sup>5</sup>. Certaines thèses et certains travaux de droit, malgré leur ancienneté, apportent des éléments de définition juridique comme celle de Paul Blanc qui analyse l'application du mandat, puis de la tutelle au Cameroun<sup>6</sup>. En 1988, Nicolas Happy Nya a également soutenu une thèse de droit public, qui est entièrement consacrée aux relations entre la France et l'Afrique, à travers l'exemple du Cameroun<sup>7</sup>. À l'heure actuelle, d'autres travaux sont en préparation sur ce sujet comme la thèse de Pauline Cherbonnier qui étudie les circulations diplomatiques et militaires entre la France, le Cameroun et le Togo<sup>8</sup>. À la fin de la période de tutelle, et toujours dans le registre du droit, Pierre-François Gonidec a proposé un article particulièrement critique sur les incohérences du régime de tutelle et le décret du 16 avril 1957<sup>9</sup> ; François Luchaire, professeur de droit public, d'ailleurs invité aux festivités de l'indépendance<sup>10</sup>, a pour sa part signé un ouvrage qui reste toujours précieux en 1959<sup>11</sup>, qui a connu une seconde édition en 1966<sup>12</sup>. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le titre initial *Droit d'Outre-Mer*, a été complété sept années plus tard pour devenir *Droit d'Outre-Mer et de la Coopération*. Un chapitre est consacré au Cameroun et au Togo, sous les seuls angles du droit et de la diplomatie. Des travaux plus récents replacent les accords à l'échelle des territoires africains en relation avec la métropole française comme le proposent l'ouvrage de Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla<sup>13</sup> ou celui dirigé par Thomas Borrel, Amzat Boukari-Yabara, Benoît Collombat et Thomas Deltombe<sup>14</sup>. Sur le plan documentaire, nos recherches ont bénéficié de certaines déclassifications notamment aux

1. Pigeaud Fanny et Sylla Ndongo Samba (2024), *De la démocratie en Françafrique. Une histoire de l'impérialisme électoral*, Paris, La Découverte, p. 123.

2. Voir Supra Section 2 – Partie I.A.

3. Voir en particulier un passage dans le chapitre « Le poison de la Françafrique ». Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., pp. 595-605.

4. Mbozo'o Samuel Efova, « Une approche critique de la tutelle internationale... », op. cit.

5. Mbogba Richard (2011), « Les rapports conventionnels franco-camerounais : politique d'aide au développement ou d'enjeux, 1960-1985 », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

6. Blanc Paul (1953), « Les régimes du mandat et de la tutelle. Leur application au Cameroun, » Thèse en droit, Université de Montpellier, France.

7. Happy Nya Nicolas (1988), « La coopération franco-camerounaise. Le cas du Cameroun de 1958 à 1987 », Thèse en droit public, Université de Paris X, France.

8. Cherbonnier Pauline (2021, date d'inscription), « Legs et transferts diplomatico-militaires français. Regards croisés sur le Cameroun et le Togo (1945-1970s) », Thèse en histoire en cours, Université d'Aix-Marseille, France.

9. Gonidec Pierre-François (1957), « De la dépendance à l'autonomie : l'État sous tutelle du Cameroun », *Annuaire français du droit international*, 1957-3, p. 597-626.

10. ADF, La Courneuve, 40QO/3, Délégation aux fêtes de l'indépendance du Cameroun. Le document ne propose ni date, ni auteur mais il s'agit d'une feuille parmi de nombreux documents sur les fêtes de l'indépendance.

11. Luchaire François (1959), *Droit d'Outre-Mer*, Paris, PUF.

12. Luchaire François (1966), *Droit d'Outre-Mer et de la Coopération*, Paris, PUF.

13. Pigeaud Fanny et Samba Sylla Ndongo, *De la démocratie en Françafrique...*, op. cit.

14. Borrel Thomas, Boukari-Yabara Amzat, Collombat Benoît. et Deltombe Thomas (dir), *L'Empire qui ne veut pas mourir...*, op. cit.

archives diplomatiques et de dons d'archives privées, comme celui de la famille du général Briand, qui nous ont permis d'éclairer certaines négociations en « off » sur le plan militaire.

Comme dans d'autres territoires africains faisant partie de son ex-empire, une série de textes voient le jour, souvent copiés et parfois adaptés d'un pays à l'autre, pour réinventer les rapports entre les nouveaux pays indépendants et l'ancienne métropole. Cette série d'accords, de conventions et de traités s'inscrivent dans un triple contexte : d'abord la guerre froide qui recompose les relations internationales avec la domination des États-Unis et de l'URSS, puis de leurs blocs respectifs, et l'affirmation de l'Onu. Le deuxième moment à garder à l'esprit est la transition délicate, évoquée précédemment, entre la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République en 1958, en partie due à la guerre d'indépendance algérienne. Enfin, ces accords bilatéraux sont conclus dans le cadre d'une décolonisation déjà bien avancée à l'échelle mondiale mais qui s'accélère en Afrique subsaharienne. Tout autant de signaux d'alerte pour le gouvernement français qui s'interroge sur les moyens de sauvegarder son rang de puissance, alors qu'elle est affaiblie simultanément par la bipolarisation du monde et la poussée des mouvements indépendantistes sur les continents africain et asiatique, qui disloque son empire. Les textes qui voient le jour au tournant des années 1960 prennent des dénominations différentes comme accords<sup>15</sup>, traités<sup>16</sup> et conventions<sup>17</sup> et ce, en fonction des sources, sans qu'il ne soit toujours possible de les différencier clairement. La chose se complexifie quand on découvre que le traité de coopération entre la France et le Cameroun du 13 novembre 1960 contient lui-même des accords<sup>18</sup> et des conventions<sup>19</sup>, et est parfois désigné dans d'autres sources comme « accords de coopération ». Il faut attendre la convention de Vienne du 22 mai 1969, pour qu'une définition claire du traité comme « un accord international conclu par écrit entre États et régi par le droit international, qu'il soit consigné dans un instrument unique ou dans deux ou plusieurs instruments connexes, et quelle que soit sa dénomination particulière » soit adoptée<sup>20</sup>. Cette convention entre en vigueur, beaucoup plus tard le 27 janvier 1980 et codifie désormais les traités et les relations internationales juridiques entre les États. Avant cela, les traités relèvent donc du droit coutumier et prennent des noms différents, l'égalité entre les signataires restant bien sûr théorique comme le rappellent les traités signés au lendemain de la Première Guerre mondiale entre les belligérants. Dans le cas de traités signés dans le cadre des indépendances, ceux conclus entre la France et le Cameroun relèvent d'une situation particulière : ils naissent sous des noms différents au moment où se mettent en place le nouveau statut du Cameroun sous tutelle décrété le 16 avril 1957<sup>21</sup>. La période de négociations qui s'ouvre alors de 1958 à 1964 ne doit cependant pas faire l'objet d'une analyse monolithique. Si Ahidjo est bien l'*outsider* promu comme Premier ministre grâce au Haut-Commissaire en 1958, en 1964, il est désormais un dirigeant davantage reconnu sur la scène internationale, capable de sortir, en partie, de la relation bilatérale avec le gouvernement français dont l'exclusivité a été nécessaire à sa survie politique entre 1958 et 1962. Le rapport de force n'en demeure pas moins déséquilibré. D'un côté, un État, la France, au cœur des enjeux diplomatiques européens, puis mondiaux depuis les traités de Westphalie de 1648 ; de l'autre un État encore récemment sous tutelle, le Cameroun, qui ne dispose pas des outils et des forces vives lui permettant de pleinement s'affirmer dans les relations internationales. Dans les années qui suivent, le gouvernement camerounais s'emploie pourtant à négocier avec d'autres pays comme les États-Unis, la République fédérale d'Allemagne (RFA), Israël, la République populaire de Chine et l'URSS, ce qui lui permet de montrer à la France que d'autres puissances peuvent leur prêter assistance et que la relation privilégiée entre « Yaoundé et Paris » peut être concurrencée. Le Premier ministre et le ministère des Affaires étrangères français tolèrent cette ouverture à d'autres partenaires du fait du statut de ce jeune pays indépendant qui a vocation à gagner en souveraineté, tout en voulant garder des relations privilégiées. Néanmoins, au tournant des années 1960, pour le gouvernement français, les traités élaborés sont mués par le principe « partir pour mieux rester<sup>22</sup> ». Du côté du gouvernement d'Ahidjo, quand le dilemme se pose entre la souveraineté camerounaise et le maintien de l'aide indispensable des autorités françaises, le premier s'affaisse devant le second, la plupart du temps jusqu'à la fin de notre

15. ADF, La Courneuve, TRA19600199, Accord de Défense entre la République française et la République du Cameroun, signé à Yaoundé 13 novembre 1960.

16. ADF, La Courneuve, TRA19600189, Traité de coopération entre le Président de la République française et le Président de la République du Cameroun, signé à Yaoundé 13 novembre 1960.

17. Par exemple ADF, La Courneuve, TRA19580123, Convention culturelle franco-camerounaise, signée à Paris et Yaoundé, 31 décembre 1958.

18. On peut évoquer en ce sens l'accord de coopération en matière d'aviation civile.

19. Par exemple, la convention organisant les relations entre le Trésor français et le Trésor camerounais.

20. Convention de Vienne sur le droit des traités (avec annexe), conclue le 23 mai 1969. Enregistrée d'office le 27 janvier 1980., article 2. 1, [disponible sur : <[https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=treaty&mtdsg\\_no=xxiii-1&chapter=23&Temp=mtdsg3&clang=\\_fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=treaty&mtdsg_no=xxiii-1&chapter=23&Temp=mtdsg3&clang=_fr)>, consulté le 16 février 2024].

21. Décret n° 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun, Journal officiel de la République française du 18 avril, [disponible sur : <<https://mjp.univ-perp.fr/constit/cm1957.htm>>, consulté le 3 janvier 2024].

22. Michel Marc, *La France au Cameroun (1919-1960)...*, op. cit.

période. La pleine indépendance et la souveraineté sont donc moins importantes pour les signataires camerounais que leur maintien au pouvoir, ce qui satisfait tout à fait les exigences françaises.

Ces traités, accords et conventions touchent à tous les champs : la justice, la culture et la coopération scientifique mais nous nous concentrons prioritairement sur le volet militaire afin de bien saisir le rôle des autorités françaises dans la répression des mouvements indépendantistes et d'opposition qui est l'objet présent du rapport.

## I. DU STATUT DE TUTELLE AUX ACCORDS DITS DE « COOPÉRATION » (1957-1958)

Dans le décret du statut de tutelle de 1957, publié le 16 avril<sup>23</sup>, alors que son objectif est de conduire le pays vers l'indépendance, deux articles retiennent notre attention. Le premier, l'article 14, montre que la République française conserve certaines attributions comme les relations extérieures du Cameroun : « Par exception aux dispositions de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 11 ci-dessus, relèvent limitativement des organes centraux de la République française la législation et la réglementation relatives : [...] aux affaires extérieures et à la défense<sup>24</sup> ». Pour sa part, l'article 42 attribue encore au Haut-Commissaire la charge des relations internationales. Ce dernier consulte d'abord le Premier ministre français, puis négocie, avec les représentants des pays étrangers, les conventions, à condition qu'elles soient approuvées ensuite par le seul gouvernement français. Le Haut-Commissaire peut aussi recevoir délégation d'autres ministres pour régler certaines affaires relevant de leur compétence<sup>25</sup>. Au-delà de ces pouvoirs étendus, le Haut-Commissaire choisit également des interlocuteurs politiques camerounais proches des intérêts français, tâche dont s'acquittent successivement Jean Ramadier et Xavier Torrè<sup>26</sup> qui s'occupent de la mise en place des accords de coopération de 1958, un procédé opératoire très bien étudié par l'historien Nicolas Bancel<sup>27</sup>. Ainsi, alors qu'il faudrait préparer les élites politiques camerounaises à l'indépendance, le statut proposé par le gouvernement français les écarte d'une possibilité d'acquérir des compétences dans des champs décisifs, comme les relations internationales ou comme vient le préciser l'article 40, la Défense : « Le Haut-Commissaire assure la défense et la sécurité extérieure du Cameroun dans le cadre des lois et règlements en vigueur ; les éléments de l'armée de terre, de mer et de l'air et les forces chargées de la sécurité frontalière relèvent de son autorité ». Certains contemporains, comme Abel Eyinga, ne s'y trompent pas : le statut d'État sous tutelle de 1957 a été un moyen à peine déguisé de « continuer la politique antinationale du colonisateur, avec l'aide et l'assistance de ce dernier<sup>28</sup> ». D'autres oppositions se sont exprimées notamment durant l'examen du projet : les députés du Manc déposent un contre-projet, très vite écarté, « tendant à la reconnaissance et à la proclamation de la souveraineté immédiate du Cameroun » et invite à tirer « toutes les conséquences juridiques ordinaires de l'indépendance totale<sup>29</sup> ». Face au futur Premier ministre André Mbida qui soutient la démarche française, Charles Assale pose, au cours des débats, le problème de la légitimité de ce texte qui fait apparaître le peuple camerounais :

Comme mineur et auquel on ne reconnaît pas, juridiquement parlant, la capacité de se gouverner, ni même de s'administrer. Et s'il est exact que nous sommes mineurs, ce n'est pas à nous de discuter, d'émettre un avis sur l'opportunité et la nature des réformes dont on veut nous faire bénéficier. Je pense, quant à moi, que logiquement, c'est vers l'Onu que la France aurait dû se tourner<sup>30</sup>.

Ce faux renouveau des relations franco-camerounaises s'applique au-delà de l'exemple camerounais. Le décret du 16 avril 1957 s'inspire largement de l'autonomie togolaise octroyée en 1956. En revanche côté camerounais, si l'Onu a donné une tribune à l'UPC et qu'elle a prêté une relative attention à ses pétitions, elle a finalement tranché

23. Atangana Martin (2010), *The End of French Rule in Cameroon*, Lanham (Maryland), University Press of America, p. 44. Ce nouveau statut avait vocation à faire évoluer le pays vers l'autonomie et l'indépendance, il a été voté par l'Assemblée camerounaise (par 59 voix contre huit), puis par le Gouvernement de Guy Mollet, et est entré en vigueur le 9 mai 1957. Voir Section 2 – Partie I.A.

24. Décret n° 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun, Journal officiel de la République française du 18 avril, [disponible sur : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cm1957.htm>, consulté le 3 janvier 2024].

25. *Ibid.*

26. Abwa Daniel (1998), *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé, p. 377.

27. Bancel Nicolas (2002), « La voie étroite : la sélection des dirigeants africains lors de la transition vers la décolonisation », *Mouvements*, 21-22(3), pp. 28-40.

28. Eyinga Abel (1991), *L'UPC : une révolution manquée ?*, Paris, Éditions Chaka, p. 97.

29. Archives nationales de l'assemblée du Cameroun (AANC), *Journal officiel des débats* du 18 mars 1957, séance plénière du 18 février 1957, après-midi, p. 109.

30. *Ibid.*, p. 107.

en faveur des autorités françaises, *a contrario* du Togo<sup>31</sup>, en estimant que l'autonomie peut se réaliser dans le cadre des accords de tutelle, décision corroborée par la mission de visite de fin 1958<sup>32</sup>.

Le retour du général de Gaulle au pouvoir en mai 1958, marque un tournant dans les relations franco-africaines : par la coopération, et le sens que le général et ses proches collaborateurs lui donnent, la France doit maintenir ou retrouver sa puissance dans un contexte marqué par les indépendances. La coopération et l'aide sont les termes mis en avant pour remédier officiellement au « sous-développement » dans les discours mais deviennent d'abord et avant tout un nouveau moyen de contrôle<sup>33</sup>. C'est dans ce nouvel esprit que se négocient les accords dits de « coopération », un terme qui doit donc être abordé au-delà de son sens premier. Pour l'historien, Richard Mbogba, ces accords sont « un véritable outil de développement » mais qu'il convient d'aborder en gardant à l'esprit : « Le poids de l'histoire, l'influence de la France et des grandes puissances en général<sup>34</sup> ». L'historienne camerounaise Virginie Wanyaka Bonguen précise également la définition de la coopération dans ce nouveau contexte :

Ici, il s'agit de l'échange de compétences, de la mise en valeur de toutes les complémentarités techniques entre coopérants de divers pays. On peut y voir également l'action de participer à une entreprise commune. Partant de cette généralité, la coopération militaire que nous voulons analyser repose sur le double principe selon lequel sans sécurité, pas de développement possible et cette sécurité repose pour une bonne part sur une défense fiable, capable de faire face aux menaces aussi bien externes qu'internes<sup>35</sup>.

Néanmoins il ne faut pas perdre de vue que l'aide et la coopération rendues envers l'Afrique deviennent ici comme un argument édulcoré pour conserver de nombreuses prérogatives comme le montrent les différents textes signés entre la France et le Cameroun en 1958.

L'ordonnance « portant statut du Cameroun » est publiée au *Journal Officiel* le 30 décembre 1958. Elle répond à la résolution votée par l'Assemblée législative du Cameroun le 12 juin 1958, optant pour l'indépendance au terme de la tutelle et elle devient par conséquent la dernière étape de « l'évolution des institutions avant l'indépendance<sup>36</sup> ». L'ordonnance rassemble trente articles, divisés entre cinq titres. Les seuls signataires sont alors les tenants du pouvoir exécutif en France dont le président Charles de Gaulle, le Premier ministre Michel Debré, le ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville, le ministre des Armées Pierre Guillaumat, le ministre des Finances et des Affaires économiques Antoine Pinay, le ministre de l'Éducation nationale Jean Berthoin et le ministre de la France d'Outre-mer Bernard Cornut-Gentille. Le lendemain, le 31 décembre 1958, une série de conventions de coopération paraissent au *Journal Officiel* et entrent en vigueur pour une année puisque l'indépendance du Cameroun est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 1960. Quatre conventions sont alors signées par le Premier ministre Ahmadou Ahidjo et Bernard Cornut-Gentille, ministre de la France d'Outre-mer, l'une concerne la sécurité et le statut des forces armées françaises stationnées au Cameroun, une convention traite des aspects culturels, une de la justice et la dernière est relative à la monnaie et au commerce.

La convention franco-camerounaise relative à la Défense, à l'Ordre public et à l'emploi de la gendarmerie compte quinze articles, répartis entre trois titres : la Défense (six articles), l'Ordre public (trois articles) et les principes relatifs à l'action de la Gendarmerie, à son emploi et à ses rapports avec les autorités constituées (six articles)<sup>37</sup>. Durant l'année 1959, la Défense incombe alors aux « forces armées françaises » et au Haut-Commissaire qui protègent les populations et les ressources à la fois contre une attaque extérieure et contre des « actes de subversion interne de nature à porter atteinte à la sécurité de l'État<sup>38</sup> ». L'article 2 s'avère intéressant moins pour son thème que pour son agencement puisqu'il présente les forces françaises au Cameroun mais évoque d'abord les forces de gendarmerie, présentées avec précision depuis les organes de commandement jusqu'aux gendarmes auxiliaires, tandis que les militaires ne sont évoqués qu'après et de manière sibylline, de cette façon : « Des éléments de l'armée de terre, de l'armée de mer et de l'armée de l'air<sup>39</sup> ». Le choix de présenter de façon succincte l'armée après la gendarmerie est

31. Le Togo a obtenu l'organisation d'élections sous supervision de l'Onu avant la proclamation de l'indépendance.

32. Luchaire François, *Droit d'Outre-Mer...*, *op. cit.*, p. 420.

33. Turpin Frédéric (2020), « La France et ses colonies », *Pouvoirs*, 174, p. 39-51.

34. Mbogba Richard, « Les rapports conventionnels franco-camerounais... », *op. cit.*, pp. 79-84.

35. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2013), « La coopération militaire franco-camerounaise entre 1959 et 2009. Soubresauts et dynamiques », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 271-288.

36. Ordonnance n°58-1375 du 30 décembre 1958 portant statut du Cameroun, « Préambule », *Journal Officiel de la République française*, n°307, 31 décembre 1958, p. 12113.

37. ADF, La Courneuve, TRA19580120, Convention franco-camerounaise relative à la Défense, à l'Ordre Public et à l'emploi de la Gendarmerie, signée à Paris et Yaoundé, 31 décembre 1958.

38. *Ibid.*, Article 1.

39. *Ibid.*, Article 2.

une manière de vouloir montrer que la France est désormais présente en priorité pour le « maintien de l'ordre », alors que dans les faits, c'est bien une répression qui est conduite en Sanaga-Maritime et en région Bamiléké. Le texte précise que si les forces françaises (armée et gendarmerie) ont pleine liberté pour circuler, s'entraîner et tenir garnison sur l'ensemble du territoire, elles doivent tout de même consulter les autorités camerounaises pour modifier ou agrandir une garnison ou un camp de stationnement. L'article 4 stipule que l'État du Cameroun nomme un secrétariat permanent de la Défense pour assurer la liaison entre le Premier ministre camerounais et le Haut-Commissaire français. Cette fonction n'est pas incarnée durant l'année 1959 et c'est Samuel Kamé qui y est nommé en février 1961. Le dialogue a donc le plus souvent lieu directement entre le Premier ministre camerounais et le Haut-Commissaire, soit Ahmadou Ahidjo et Xavier Torrè, ce dernier gardant une réelle autonomie dans la pratique. Le cinquième article concerne indirectement les questions de Défense<sup>40</sup> :

Le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun est consulté par le gouvernement camerounais sur les demandes d'autorisation personnelles de permis de recherche, d'acquisition, ou d'amodiation de permis ou de concession concernant les substances minérales classées matériaux de défense et sur les autorisations de mise en circulation de telles substances.

Le Haut-Commissaire pourra en ces matières attirer l'attention du Gouvernement camerounais sur les inconvénients qu'engendreront les décisions prises qui porteraient un préjudice grave aux intérêts communs de la défense.

Le Gouvernement camerounais s'engage à tenir le plus grand compte des observations ainsi faites par le Haut-Commissaire.

En cas de désaccord le litige est porté par l'une ou l'autre des parties à l'arbitrage du Gouvernement français statuant après avis du Conseil d'État.

Sont dès à présent classés matériaux de défense :

- les hydrocarbures solides, liquides ou gazeux ;
- les minerais d'uranium, de thorium, de lithium, de béryllium, d'hélium et leurs composés.

Cette liste n'est pas limitative. ; elle pourra être modifiée d'un commun accord compte tenu des circonstances<sup>41</sup>.

Ainsi tout permis de recherche ou d'acquisition d'hydrocarbures sous toutes les formes, puis des minerais d'uranium, de thorium, de lithium, de béryllium, d'hélium et de leurs composés doit transiter par le gouvernement camerounais, mais l'avis du Haut-Commissaire est prégnant et l'arbitrage final revient au gouvernement français. Autrement dit, les autorités françaises gardent la mainmise sur les ressources déjà découvertes afin de sauvegarder celles participant à la défense de ses intérêts dans un contexte de décolonisation et de course à l'armement nucléaire. Cette volonté de contrôler l'extraction des ressources s'étend jusqu'à la fin de la période d'étude de notre rapport, notamment en favorisant le positionnement d'entreprises privées françaises pour la gestion des ressources, aux côtés de l'État camerounais, à l'instar de Pechiney pour l'extraction de bauxites dans l'Adamaoua, en 1971<sup>42</sup>. Si l'exploitation de matières premières demeure limitée pendant plusieurs années, les textes laissent donc une possibilité aux autorités françaises de profiter de tout gisement découvert plus tard. Une préoccupation qui va au-delà du Cameroun, comme l'atteste l'uranium, minerai hautement stratégique, prélevé au Gabon et au Niger, converti et enrichi dans des usines françaises. Cette disposition dans la convention de 1958 était d'autant plus importante que la Société africaine de recherches et d'études pour l'aluminium (Serepa), a réalisé, dès 1956, des forages au Cameroun à Bomono, Logbaba, Suellaba et Pibissou permettant de découvrir des gisements importants de pétrole et de gaz à exploiter<sup>43</sup>.

Les articles 7, 8 et 9 laissent au gouvernement camerounais la gestion du « maintien » et du « rétablissement de l'Ordre public », et notamment la « répression des troubles intérieurs<sup>44</sup> ». Pour cela, le gouvernement dispose des forces publiques camerounaises et des éléments de gendarmerie détachés mis à sa disposition par les autorités françaises. Les articles du troisième titre précisent que si les personnels de gendarmerie sont mis à disposition du gouvernement camerounais, ils gardent l'uniforme porté auparavant et restent soumis aux textes de la gendarmerie française. À l'exception de quelques mots dans l'article 2, l'armée n'est donc pas évoquée alors qu'en Sanaga-Maritime, en 1958, le lieutenant-colonel Lambertson en a bien fait l'instrument de la répression reléguant au second plan la gendarmerie et la garde camerounaise.

Si la convention relative à la Défense est la plus importante pour notre propos, d'autres textes sont également signés le 31 décembre 1958. La convention judiciaire rend par exemple disponible du personnel français pour le

40. Voir Section 2 - Partie II.B.

41. Le terme de « béryllium » est écrit ainsi dans le texte. *Ibid.*, Article 5.

42. Voir Section 4.

43. ADF, La Courneuve, 443QO/61 « Les recherches pétrolières au Cameroun », *Études et documents camerounais*, n°4, 3 novembre 1956.

44. ADF, La Courneuve, TRA19580120, Convention franco-camerounaise relative à la Défense, à l'Ordre Public et à l'emploi de la Gendarmerie, signée à Paris et Yaoundé, le 31 décembre 1958, article 7.

gouvernement camerounais<sup>45</sup>. Trois titres rassemblent dix-huit articles et traitent de l'organisation judiciaire (cinq articles), du contrôle de la justice (quatre articles), puis du statut particulier du personnel judiciaire mis à la disposition de l'État du Cameroun (neuf articles). Seules les juridictions dites de droit moderne sont concernées. Les juridictions de droit traditionnel, auparavant nommées juridictions indigènes, sont donc exclues de la convention<sup>46</sup>. Contre toute attente, le président français conserve le droit de grâce alors que désormais la loi camerounaise définit le cadre judiciaire : la justice est désormais rendue au nom du peuple camerounais<sup>47</sup>. Bien que cette convention reste en place jusqu'aux procès Ndongmo-Ouandié, la sollicitation du magistrat Francis Clair en 1963, pour assouplir la procédure afin d'être en mesure de condamner l'upéciste Makanda Pouth<sup>48</sup>, montre que les ministres les plus influents, le ministre des Forces armées Sadou Daoudou en l'occurrence, imposent de plus en plus leur volonté aux coopérants.

Le même jour est également signée la convention culturelle, entre Bernard Cornut-Gentille et Ahmadou Ahidjo. Elle compte seize articles répartis entre deux titres : la coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'État du Cameroun en matière d'enseignement et d'action culturelle (six articles), puis les mesures de réciprocité dans un second temps (dix articles<sup>49</sup>). L'article 2 reconnaît le français comme langue officielle du Cameroun qui était sous tutelle française et le gouvernement français doit fournir en ce sens le personnel nécessaire à son enseignement, notamment pour l'inspection et l'organisation des concours d'enseignement. Il reste possible de suivre le programme français et d'obtenir ainsi des diplômes reconnus en France. Les grandes écoles françaises doivent faciliter l'entrée des candidats camerounais, s'ils disposent du niveau requis (article 13).

Toutes ces conventions signées fin décembre 1958 préparent donc les accords de 1959 et permettent aux autorités françaises de maintenir un nombre important d'avantages à la faveur de la transition institutionnelle : cette situation n'est en rien transitoire.

## 2. SÉCURISER LES ACCORDS FRANCO-CAMEROUNAIS À L'AUBE DE L'INDÉPENDANCE (1959-1960)

La fin de la tutelle se concrétise à l'approche de l'indépendance programmée le 1<sup>er</sup> janvier 1960 avec de nouveaux accords, ceux du 31 décembre 1959. Ils sont signés dans un climat de contestation porté par l'UPC en exil, l'opposition interne s'amenuisant peu à peu. Dès juin 1959, Félix Moumié appelle les États étrangers à ce qu'ils ne signent aucun traité avec le gouvernement d'Ahidjo et essaie de persuader les investisseurs étrangers de ne pas placer leurs capitaux au Cameroun<sup>50</sup>. Côté français, la priorité est toujours au règlement de la guerre d'indépendance algérienne, l'installation et la consolidation des institutions de la V<sup>e</sup> République et de ses partenariats avec son empire en voie de dislocation. À la XIII<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'Onu qui se clôture le 13 mars 1959, les différents intervenants sont appelés à donner leur vision du Cameroun, ce qui permet à l'historien des relations internationales, Éric Wilson Fofack de parler ici de « session Cameroun<sup>51</sup> ». Cependant, comme nous l'avons déjà vu, le rapport final de la mission de l'Onu de 1958 a scellé le sort des Camerounais-es : en dépit des protestations, le pays est en marche vers l'indépendance telle que l'ont imaginé depuis 1957 ceux qui ont participé à la réalisation de ce projet franco-camerounais. Au même moment, Robert Lecourt, ancien député MRP et ministre de la Justice, prend la tête d'un nouveau ministère chargé de la Coopération : les accords sont signés dans la foulée. En 1959, il devient le premier ministre de la Coopération, alors indépendant du ministre des Affaires étrangères. Les conventions préparent généralement les accords mais bien souvent les premières sont signées par le pays sous tutelle avant que l'accord, qui reprend le plus souvent la convention, ne soit signé par l'État nouvellement indépendant. C'est bien ici tout le problème, une part importante des conventions et des accords sont signés avant le 31 décembre 1959 par un Cameroun dominé depuis des décennies par l'autre pays signataire, la France. Côté français, le représentant est alors Xavier Deniau<sup>52</sup>, et côté camerounais, les conseillers du Premier ministre négociant avec Deniau sont des Français : il s'agit de Jacques Rousseau et Georges Becquey, ce dernier ayant aussi travaillé pour Messmer quand il était Haut-Commissaire au Cameroun. On peut donc considérer qu'officieusement tous ces hommes représentent

45. ADF, La Courneuve, TRA19580121, Convention judiciaire franco-camerounaise, signée à Paris et Yaoundé, 31 décembre 1958.

46. *Ibid.*, Article 1.

47. *Ibid.*, Article 2.

48. Voir Section 3 - Partie II.B.

49. ADF, La Courneuve, TRA19580123, Convention culturelle franco-camerounaise, signée à Paris et Yaoundé, 31 décembre 1958.

50. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 81-82.

51. Fofack Éric Wilson, « Les relations Cameroun-Onu : de la tutelle au cinquantenaire de l'indépendance. Entre désillusion, frustration et coopération pour la paix et le développement », in Raymond Ebalé (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Clé, pp. 151-170.

52. Pour une présentation de Xavier Deniau : Section 2 – Partie I.B.

et défendent d'abord les intérêts français, même si ceux-ci concordent avec les intérêts d'Ahidjo et ses proches. La mise en place de ces conventions est orchestrée par un personnel choisi notamment par Pierre Messmer, inversant ainsi la tendance de ces prédécesseurs, qui choisissaient au sein du personnel politique formé et recommandé par Louis-Paul Aujoulat.

Les accords du 31 décembre 1959 sont annoncés comme provisoires (six mois) et doivent régir les rapports entre les deux pays au lendemain de l'indépendance. Le Premier ministre Ahidjo se rend à Matignon pour les signer avec Michel Debré durant la dernière semaine de décembre mais le contenu n'est révélé que le 31 décembre<sup>53</sup>. Pour les préparer, des conversations ont lieu à Yaoundé entre le gouvernement camerounais et une délégation franco-camerounaise présidée par le Haut-Commissaire, et composée entre autres de M. Naudy qui représente le ministre des Affaires étrangères et du colonel Gerlotto représentant la Défense. Un document du 16 octobre fixe les instructions pour ce dernier, qui doit se rendre à Yaoundé le 21 octobre et montre l'état d'esprit avec lequel sont abordés ces accords :

Mais bien que provisoires de tels accords engageront l'avenir, il conviendra donc d'y faire figurer les dispositions les plus favorables au maintien de notre influence et à la défense de nos intérêts de façon à nous placer dans la position la meilleure au moment de la discussion des accords définitifs qui devraient être négociés avant l'expiration des accords provisoires. En particulier, il conviendra de réserver nos droits en matière de stationnement et de passage, de transport, de régime fiscal et douanier, de statut des personnels, de juridiction militaire, de postes et télécommunications, de trésor, de transit en franchise<sup>54</sup>.

Après avoir pris en compte les remarques des ministres des Affaires étrangères et des Armées, puis du ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun et le Togo, Michel Debré signe le texte final le 23 octobre 1959<sup>55</sup>. Celui-ci reprend intégralement la majorité des paragraphes de la version du 16 octobre dont celui cité précédemment sur la nécessité de maintenir l'influence et la défense des intérêts français. Deux annexes accompagnent les instructions de Michel Debré, dont une porte sur la « coopération en matière de défense entre le gouvernement français et le gouvernement du Cameroun<sup>56</sup> ». Cette annexe prévoit que le document soit provisoire en attendant la conclusion d'un accord définitif et que le gouvernement français participe à la mise sur pied des premiers éléments d'une armée camerounaise. Ainsi l'armée française pourra apporter son aide à l'armée camerounaise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960, à « la demande du gouvernement camerounais », les forces françaises disposeront de facilités d'accès aux aérodromes camerounais. Le dernier point porte sur les matériaux de défense : « Les modalités de la coopération entre les gouvernements français et camerounais en ce qui concerne les matériaux de défense sont l'objet d'arrangements particuliers dans l'intérêt des deux pays<sup>57</sup> ». Au début du mois de décembre, le général Paul Ely, alors chef d'État-major de la Défense nationale, recommande que ce passage figure dans une « convention confidentielle, soit militaire, soit économique<sup>58</sup> ».

Parmi ces accords, les plus importants sont ceux concernant la Défense et la coopération militaire. Bien qu'il y ait des négociations entre diplomates, tous pro-français<sup>59</sup>, Michel Debré et Ahmadou Ahidjo échangent également directement sur le sujet. Dans une lettre, très certainement datée du second semestre 1959, Michel Debré discute de trois points avec son homologue camerounais : le concours de l'armée française aux opérations de « maintien ou de rétablissement de l'ordre », l'emploi de la gendarmerie française et une fois de plus la coopération dans les domaines stratégiques<sup>60</sup>. Le premier point développé s'avère d'une grande clarté :

53. François Philippe, « Des accords règlent pour six mois les rapports entre la France et l'État indépendant du Cameroun », *Le Monde*, le 28 décembre 1959.

54. SHD, Vincennes, GR1R200, Instruction pour le colonel Gerlotto représentant de la Défense nationale aux prochaines conversations de Yaoundé sur la coopération en matière de défense, 16 octobre 1959. Le même document se trouve dans un ensemble documentaire au SHD et permet de donner davantage d'éléments sur ce document (SHD, Vincennes, GR1R200). Les instructions ont été fixées par le Premier ministre après un dialogue avec les ministres des Affaires étrangères et des Armées, puis le ministre d'État chargé de relations avec le Cameroun et le Togo, quelques jours avant le départ du colonel Gerlotto pour Yaoundé.

55. SHD, Vincennes, GR1R200, Instructions du Premier ministre Michel Debré pour le colonel Gerlotto représentant de la Défense nationale aux prochaines conversations de Yaoundé sur la coopération en matière de défense, Paris, 23 octobre 1959.

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*

58. SHD, Vincennes, GR1R200, Note du général Ely pour le ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun et Togo sur les négociations franco-camerounaises, Paris, 3 décembre 1959.

59. Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa (2019), *Kamerun !...op. cit.*, p. 599.

60. ADF, La Courneuve, 319QO/54, Lettre du Premier ministre de la République française au Premier ministre du Gouvernement camerounais, s.d.

En attendant que l'armée et la gendarmerie camerounaises soient en état d'accomplir les missions dont elles auront la charge, les éléments des forces armées françaises stationnées au Cameroun pourront, exceptionnellement, participer au maintien de l'ordre public dans les conditions définies ci-après lorsque tous les moyens et forces à la disposition du gouvernement camerounais seront jugés insuffisants pour faire face à une situation grave<sup>61</sup>.

Il est donc prévu dans ce texte, les forces camerounaises ne disposant pas des moyens nécessaires pour réprimer les mouvements dits « d'opposition », que les forces françaises, selon les prescriptions de Michel Debré, puissent intervenir à condition que le gouvernement camerounais en fasse la demande par une note écrite à l'ambassadeur, « seul qualifié pour y répondre<sup>62</sup> ». Les forces armées françaises peuvent alors fournir une aide indirecte, excluant l'usage des armes et une aide directe avec usage des armes après avoir jugé insuffisante l'aide indirecte. Si elles recourent aux armes, elles doivent être accompagnées par des militaires de la gendarmerie ou des agents de la force publique camerounaise pour constater les délits et procéder aux arrestations. Si un représentant du gouvernement camerounais doit aussi être présent, seuls les chefs militaires français commandent l'usage des armes. Ce cadre théorique est bafoué à plusieurs reprises<sup>63</sup>. Ahidjo réclame lui-même à Debré la présence des soldats français, le temps d'effectuer la transition et de stabiliser son pouvoir. S'il est incontestable qu'il songe à juguler les contestations intérieures, on comprend aussi à travers ses termes qu'il craint toujours une action de l'UPC en exil et de ses alliés face à laquelle les troupes camerounaises seraient démunies :

Le Cameroun n'étant actuellement garanti par aucun accord de défense, le gouvernement de l'État du Cameroun, demande au gouvernement de la République française de lui apporter provisoirement l'assistance de ses forces armées dans le but d'assurer sa défense, de maintenir l'intégrité du territoire du Cameroun et de garantir ses populations et ses ressources matérielles contre les dangers d'agression extérieure<sup>64</sup>.

Dans cette lettre, il n'évoque pas explicitement la participation de l'armée française aux opérations de répression mais définit, en reprenant les instructions françaises, les contours de la présence militaire française, en 25 points. Ahidjo répond certes aux volontés françaises pour faire en sorte que la demande semble émaner systématiquement de Yaoundé mais avec réalisme il sait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1960, le gouvernement camerounais n'aura pas les moyens d'assurer seul la défense de son territoire et la survie de son existence. Pour cela, les effectifs français, qui s'élèvent à 2 500 hommes, seront maintenus après l'indépendance à sa demande<sup>65</sup>. L'accord de Défense est signé par les deux présidents, par l'intermédiaire de Maurice Couve de Murville et Charles Okala, ministres des Affaires étrangères. Il comprend sept articles avec deux annexes. La première porte sur « l'aide et les facilités mutuelles en matière de défense » avec treize articles et la seconde un article unique sur « la coopération dans le domaine des matériaux de défense<sup>66</sup> ».

L'ensemble de ces conventions expire au 30 juin 1960. Au premier abord, et côté français, leur prolongement semble n'être qu'une formalité puisque Michel Debré écrit à l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard très tardivement, le 9 juin 1960, pour rappeler que le gouvernement camerounais a demandé un échange à Yaoundé pour définir l'avenir des rapports entre les deux pays. Dans ce cadre, pour le Premier ministre français, l'accord de Défense demeure la priorité car c'est depuis le Cameroun que transitent du matériel et des hommes vers le Tchad et la République centrafricaine, alors que Douala et Koutaba sont désignés désormais comme les lieux où établir des effectifs restreints<sup>67</sup>. Il exprime ici les priorités établies la veille dans le cadre d'une commission interministérielle réunie sur ces questions : elle y reprend chacune des conventions et souhaite globalement maintenir celles rédigées à la fin de l'année précédente<sup>68</sup>. Néanmoins, côté camerounais, si les dispositions ne suscitent guère de débats, il s'agit désormais de ne plus afficher ouvertement de liens trop étroits entre le Cameroun et la France. L'ambassadeur Jean-Pierre Bénard explique ainsi s'être entretenu avec le ministre des Affaires étrangères camerounais, Charles

61. *Ibid.*

62. *Ibid.*

63. Voir Section 3 – Partie II B.

64. ADF, La Courneuve, 319QO/54, Lettre du Premier ministre du Gouvernement camerounais au Premier ministre de la République française, Questions militaires, s. d (il s'agit ici d'une réponse au courrier précédent de Michel Debré).

65. *Ibid.*

66. ADF, La Courneuve, 319QO/54, Accord de Défense, 31 décembre 1959.

67. ADF, La Courneuve, 319QO/27, Lettre du Premier ministre Michel Debré à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, « Objet : conversations avec le Gouvernement camerounais pour l'élaboration de nouvelles conventions », 9 juin 1960.

68. ADF, La Courneuve, 319QO/27, Secrétariat général du Gouvernement, Compte-rendu de la Commission interministérielle du 8 juin 1960 sur l'ouverture des conventions franco-camerounaises.

Okala, en juillet 1960, à la veille de la visite d'Ahidjo en France. Okala explique que l'opposition voit ce premier voyage officiel comme « la preuve d'une inféodation du Cameroun à l'ancienne puissance tutrice ». Il préfère donc, et Ahidjo aussi, que la poursuite des négociations se fasse à Yaoundé, et non à Paris lors de ce voyage qui crée déjà assez de remous<sup>69</sup>. Au-delà des apparences, Charles Okala s'affirme aussi comme un négociateur capable de montrer à ses homologues français que le gouvernement camerounais peut s'appuyer sur de nouveaux partenaires. Il adresse ainsi, courant juin, une note verbale au ministre des Affaires étrangères français, Maurice Couve de Murville, pour lui détailler les offres formulées par la RFA en matière d'équipement militaire<sup>70</sup>. Faisant sienne la rhétorique anti-communiste des tenants de la « doctrine de la guerre révolutionnaire » (DGR), Okala met en avant les enjeux de la guerre froide pour justifier les contacts pris avec des puissances, certes tierces, mais *in fine* alliées de la France : « La bataille menée par le gouvernement du Cameroun contre les forces de subversion est donc une bataille menée pour le compte du monde occidental tout entier<sup>71</sup> ». Cet appel à la solidarité internationale relève, aussi et peut-être surtout, d'un instrument de pression sur un gouvernement français qui a multiplié, au cours des mois écoulés, les réticences à s'engager plus en avant dans l'équipement d'une armée camerounaise dont les responsables politiques tendent désormais à réévaluer les besoins. L'argumentaire d'Okala en la matière mérite d'être reproduit *in extenso* :

Le problème qui se pose au gouvernement camerounais est donc triple :

- assurer l'ordre public interne par une force armée vraiment nationale ;
- perfectionner et équiper cette force armée dans les délais les plus brefs ;
- éviter l'inconvénient d'utiliser une force armée étrangère, un inconvénient existant aussi bien pour le Cameroun que pour la France, l'opinion publique française et internationale risquant un jour de s'émouvoir d'une situation anormale, avec toutes les conséquences que cela peut comporter.

La solution à ce problème consiste à équiper rapidement quelques unités modernes instruites et, éventuellement, encadrées par des techniciens étrangers. [...]. La question est donc, en définitive, de savoir si le monde occidental est prêt à vouloir vraiment faire le peu qu'il est indispensable pour que cette étape de la subversion communiste en Afrique ne soit pas franchie. Le problème posé n'est donc pas un problème camerounais seulement, c'est un problème du monde occidental tout entier.

Les pays de l'Est l'ont bien compris puisqu'ils ravitaillent largement en armes et en munitions leurs partisans. Il serait tout de même choquant et profondément troublant de constater que la contrebande des armes est un moyen plus efficace que les fournitures régulières au gouvernement légitime ami du monde occidental. Le gouvernement du Cameroun, pour sa part, pourrait être amené à tirer telles conséquences qui s'imposeraient s'il devait constater un manque de sens des réalités de la part de ceux qu'il a choisis pour amis.

Le Gouvernement du Cameroun fait donc appel à la solidarité et à la coopération du monde occidental, et plus particulièrement de la République française, pour obtenir la fourniture de toute urgence du matériel minimum qui lui est indispensable pour le rétablissement de l'ordre public<sup>72</sup> [...].

Okala n'hésite pas ainsi à jouer sur les peurs en évoquant un armement provenant des pays de l'est. Il s'agit là d'une fausse nouvelle mais si le prolongement de l'ensemble de ces textes apparaît donc comme une formalité pour les autorités françaises, le jeune gouvernement camerounais y joue sa crédibilité vis-à-vis de l'opposition intérieure. Il espère au mieux s'affirmer comme un partenaire qui dialogue d'égal à égal avec l'ancienne puissance colonisatrice, au pire sauver les apparences auprès de l'opposition camerounaise pour ne pas apparaître comme soumis aux décisions de Paris.

### 3. LE TEMPS DU TRAITÉ DE COOPÉRATION ET DES ACCORDS SECRETS (13 NOVEMBRE 1960)

Ainsi la tombée du drapeau français à Yaoundé, le 31 décembre 1959, n'est qu'illusoire. En coulisse, à la demande d'Ahidjo, le ministère des Affaires étrangères épaula très fortement le jeune gouvernement camerounais pour que les festivités de la proclamation se passent au mieux. Le grand moment diplomatique entre les deux États intervient bien plus tard, le 13 novembre 1960 avec la signature du traité de coopération que l'on trouve également sous le nom

69. ADF, La Courneuve, 443QO/43, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au cabinet du Premier ministre, 16 juillet 1960.

70. ADF, Nantes, 743PO/2-60, Note verbale destinée au ministre des Affaires étrangères de la République française, Hambourg, 14 juin 1960.

71. *Ibid.*, p. 1-2.

72. *Ibid.*, pp. 4-5.

de « traités et accords franco-camerounais ». Si l'égalité juridique entre les membres est réelle sur le papier, elle n'est que fictive dans les faits car les jeunes États, comme le Cameroun, sous tutelle depuis des décennies, doivent tout installer dans l'urgence tant la colonisation a maintenu les populations dans un déficit de formation pour des postes à responsabilité. L'aide des autorités françaises reste alors vitale et ce d'autant plus, dans le cas des gouvernements comme le Cameroun, qui doivent leur accession au pouvoir au soutien de représentants de l'autorité française<sup>73</sup>. Jacques Foccart, le conseiller technique chargé des Affaires africaines auprès du Premier ministre, le rappelle même s'il insiste aussi sur la volonté d'Ahidjo de trouver l'équilibre entre la souveraineté nationale et l'aide nécessaire venue de Paris après quelques années au pouvoir : « Quant à Ahidjo, il était foncièrement francophile. Il avait eu un besoin vital de l'aide militaire et budgétaire de la France pendant les premières années, et il était soucieux de ses bonnes relations avec les autorités françaises. Il était, en même temps, ombrageux sur tout ce qui touchait à la souveraineté nationale<sup>74</sup> ».

Le processus de signatures de traités et accords, outre le Cameroun, concerne en réalité une douzaine de pays africains entre juin 1960 et juin 1961 : des traités et accords de coopération sont signés avec le Sénégal et le Soudan le 22 juin 1960, Madagascar cinq jours plus tard, le Tchad le 11 août, la République centrafricaine le 13 août, le Congo le 15 août, puis le Gabon le 17 août. En avril 1961 suivent la Côte d'Ivoire, le Dahomey devenu Bénin, le Niger, et la Haute-Volta, avant la Mauritanie en juin 1961. Au Cameroun, si la fonction de ministre des Affaires étrangères est créée par décret le 19 janvier 1960, la nomination de Charles Okala n'intervient qu'en avril 1960. Entre-temps, c'est Ahidjo qui occupe encore cette fonction mais qu'il laisse entre les mains de conseillers recommandés par le ministère des Affaires étrangères français suite à la défection de Jean Betayene pour raison de santé. Il finit par nommer deux conseillers à ses côtés pour assurer ces questions : Benoît Bindzi, qui a également en charge le protocole et la presse, puis Christian Tobie Kuoh<sup>75</sup>, le fils de Jacques Kuoh-Moukouri<sup>76</sup>, alors ambassadeur du Cameroun à Paris. Jean-Pierre Bénard, le nouvel ambassadeur, résume alors la situation : « J'ai le sentiment que M. Ahidjo est désireux présentement de limiter au minimum ses initiatives dans ce domaine, et d'user dans la mesure la plus large des dispositions de la convention diplomatique qui permettent de confier à la diplomatie française la représentation des intérêts camerounais à l'étranger<sup>77</sup> ». Jusqu'en 1962, Charles Okala occupe la fonction de ministre des Affaires étrangères : Ahidjo donne les consignes générales et contrôle, certes, son action tout en lui laissant une certaine autonomie ; il est le représentant du Cameroun lors des rencontres internationales amorçant ainsi les premiers contacts avec le groupe de Casablanca<sup>78</sup> et le recours à l'Onu après le refus du Cameroun septentrional de rejoindre la fédération<sup>79</sup>. Cet échec conduit à son éviction avant qu'il ne soit arrêté pour son opposition au parti unifié d'Ahidjo, en 1962, avec Mbida, Mayi-Matip et Bebey Eyidi.

Les accords provisoires de 1959 laissent donc place aux traités et accords franco-camerounais du 13 novembre 1960<sup>80</sup> publiés plusieurs mois plus tard le 9 août 1961. Au regard du droit international, ces accords, à la différence des précédents, sont signés entre deux États légalement et théoriquement souverains. Le traité de coopération et les textes qui suivent sont signés par les deux ministres des Affaires étrangères : Maurice Couve de Murville et Charles Okala. Ce corpus ressemble en bien des points à l'ensemble des conventions du 31 décembre 1958, détaillé plus haut, alors que deux années se sont écoulées et que le statut du Cameroun n'est plus le même. Tous ces textes, à l'exception de l'accord de Défense sont donc rassemblés et publiés au *Journal Officiel*, mais les copies des originaux signés par l'ensemble des parties peuvent aussi être consultées à La Courneuve<sup>81</sup> :

- le traité de coopération comprenant neuf articles,
- l'accord de coopération en matière économique, monétaire et financière avec 43 articles,
- la convention organisant les relations entre le Trésor camerounais et le Trésor français avec quinze articles,
- la convention culturelle avec seize articles,
- l'accord général de coopération technique en matière de personnel avec 21 articles,

73. Turpin Frédéric (2008), « Le passage à la diplomatie bilatérale franco-africaine après l'échec de la Communauté », *Relations internationales*, 135, pp 25-35.

74. Gaillard Philippe (1995), *Foccart parle. Entretien avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, p. 314.

75. Kuoh Christian-Tobie (1990), *Mon témoignage*, Paris, Karthala. Voir aussi Kuoh Christian-Tobie (1991), *Une fresque du régime Ahidjo (1970-1982)*, Paris, Karthala.

76. Ce dernier devient ambassadeur du Cameroun aux Nations Unies en 1962.

77. ADF, La Courneuve, 319QO/23, Lettre de l'ambassadeur de France Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, « Objet : Création du ministère camerounais des Affaires étrangères », 3 février 1960.

78. Association informelle, créée au début des années 1960, entre des États africains dont les leaders aspirent à l'unité politique de l'Afrique.

79. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun...*, op. cit., pp. 215-216.

80. « Traités et accords franco-camerounais du 13 novembre 1960 », *Journal Officiel de la République française*, n°61-149, août 1961.

81. ADF, La Courneuve, TRA19600189-19600198, Accords de coopération, 13 novembre 1960.

- le protocole annexe relatif à l'emploi des personnels militaires en situation hors cadre dans les services publics de la République du Cameroun avec six articles,
- le protocole annexe relatif au personnel de l'enseignement mis à la disposition de la République du Cameroun avec huit articles,
- le protocole annexe relatif aux magistrats mis à la disposition de la République du Cameroun avec douze articles,
- l'accord de coopération en matière d'aviation civile avec neuf articles,
- l'accord concluant l'assistance militaire technique aux forces armées camerounaises avec sept articles,
- la convention sur le rôle et le statut de la mission militaire française au Cameroun avec dix-neuf articles,
- la convention consulaire avec 44 articles, accompagnée d'une annexe,
- puis, les conventions judiciaires comprenant 64 articles.

Les deux textes ayant trait au volet militaire, d'une part, le protocole annexe relatif à l'emploi des personnels militaires en situation hors cadre dans les services publics de la République du Cameroun et d'autre part, l'accord concluant l'Assistance militaire technique aux forces armées camerounaises sont des textes que l'on pourrait presque qualifier, de façon surprenante, de secondaires par leur contenu. En effet, le premier accompagne l'article 20 de l'accord général de coopération technique en matière de personnel et se contente de préciser le statut des personnels appelés à servir dans l'armée et la gendarmerie camerounaises. Le second fixe les contours de l'Assistance militaire technique. En dehors de ces accords de coopération, est signé l'accord de Défense qui reprend mot pour mot l'accord provisoire du 31 décembre 1959 avec ses sept articles et deux annexes<sup>82</sup>. Tout comme le précédent, il s'agit d'un accord secret, soit un texte dont le contenu n'est pas rendu public, et la reprise du texte au mot près soulève certaines aberrations comme dans le préambule :

Considérant que la République du Cameroun soucieuse de maintenir l'intégrité de ses limites territoriales et de garantir ses populations et ses ressources matérielles contre le danger d'agressions extérieures, manifeste sa volonté de coopérer avec la République française dans le domaine de la Défense, et demande notamment à celle-ci de lui apporter provisoirement l'assistance de ses Forces Armées, en attendant qu'elle ait mis sur pied son armée nationale<sup>83</sup>.

500

Le terme « provisoirement » perd ici son sens après quasiment une année durant laquelle les forces françaises ont mené la répression sur le terrain, avec le suivi particulièrement engagé du général Max Briand. L'article 13 de l'annexe 1 stipule que les effectifs maximums de l'ensemble des forces françaises sont abaissés à 1 500 hommes, au lieu des 2 500 de l'année précédente. Ainsi si les autorités françaises cherchent à sauvegarder au mieux leurs intérêts, elles le font dans le cadre d'une déflation de ses effectifs rendue possible grâce aux résultats sur le terrain acquis en quelques mois, le gouvernement d'Ahidjo trouvant ainsi son intérêt en assurant sa survie tout en acquérant pas à pas son autonomie.

La signature de l'accord de Défense entre les deux États masque, à peine, une réalité profondément déséquilibrée. Par sa tutelle économique et militaire, le semblant d'élections libres et l'installation de « personnes choisies » au pouvoir, puis par les termes de « négociation », la France adhère à une souveraineté camerounaise en trompe-l'œil. Pour l'historien Nicolas Happy Nya, une coopération digne de ce nom ne peut exister qu'avec une reconnaissance mutuelle des souverainetés réelles dans tous les domaines<sup>84</sup> ; or les autorités françaises conservent des pans importants de la souveraineté camerounaise, notamment dans le domaine de la Défense ou encore celui de la monnaie. Par ailleurs, quand une part de souveraineté est transférée de Paris à Yaoundé, c'est au profit d'Ahidjo et les citoyens ne se retrouvent écartés de l'équation comme nous l'avons évoqué dans le prologue. Le colonel Jean Lambertton ne s'y trompe pas ; lors de sa leçon, donnée en mars 1961 au Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'Outre-mer (Cmisom), il évoque les accords de coopération signés par le Mali, Madagascar et le Cameroun qui constituent des modèles selon lui : « Retenons bien qu'il s'agit d'accords de COOPÉRATION c'est-à-dire d'intérêts réciproques. En contrepartie de l'assistance que nous apportons aux États, ceux-ci nous concèdent des avantages<sup>85</sup> ».

82. Pour la forme, il est appréciable de consulter ce document à La Courneuve où se trouvent le document signé par les deux ministres, celui signé par Ahidjo aux couleurs du Cameroun et celui signé par de Gaulle. ADF, La Courneuve, TRA19600199, Accord de Défense entre le Président de la République française et le Président de la République du Cameroun, 13 novembre 1960.

83. Le terme est souligné par nos soins. ADF, La Courneuve, TRA19600199, Accord de Défense entre le Président de la République française et le Président de la République du Cameroun, 13 novembre 1960.

84. Happy Nya Nicolas, « La coopération franco-africaine... », *op. cit.*, p. 3.

85. SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertton, DE 2023 PA 101, Jean Lambertton, « Les armées de la communauté », conférence donnée au Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'Outre-mer, 8 mars 1961, p. 2.

Si les volets militaires et économiques apparaissent comme les parties saillantes de la coopération, la culture occupe aussi une place importante puisque dans le cadre des accords dits de coopération, une convention culturelle est signée le 13 novembre 1960. Son article 4 prescrit ainsi : « Chaque État s'engage à favoriser sur son territoire la création par l'autre État de bibliothèques, d'instituts et de centres culturels destinés à répandre la connaissance mutuelle de leurs cultures et civilisations ». Parmi les coopérant-es incarnant le mieux ces échanges culturels, les enseignant-es demeurent les plus représentatif-ves. Ils et elles sont d'ailleurs parmi les rares coopérant-es dont le nombre augmente à la fin de notre période, puisqu'ils passent de 462 en 1965 à 538 en 1966<sup>86</sup>. L'enseignement de la langue française repose alors sur le recours aux textes des grands auteurs comme l'explique Jean-Pierre Bénard en 1965 mais il prévoit un certain temps avant que les bibliothèques des établissements scolaires camerounais ne soient dotées d'un nombre suffisant de livres et propose en attendant de s'appuyer sur les différents centres culturels pour prêter les ouvrages des auteurs au programme<sup>87</sup>.

Outre les écoles et les centres culturels, l'influence culturelle française se maintient par le biais de la radio puisque l'Ocora (Office de coopération radiophonique) remplace le 14 avril 1962 la Sorafofom (Société de radiodiffusion de la France d'Outre-mer<sup>88</sup>) et une convention de coopération radiophonique entre les deux pays se substitue à celle du 27 juillet 1960, le 30 mai 1963 et fait des stations la propriété de l'État du Cameroun<sup>89</sup>. L'article 3 n'en rappelle pas moins les liens entre les deux pays en expliquant que la radio doit servir à « une meilleure connaissance mutuelle des deux pays et du rayonnement de leur culture commune », alors que les autorités politiques françaises s'engagent par le biais de l'article 7 à fournir le personnel technique nécessaire pour assurer le fonctionnement de la radio<sup>90</sup>.

Au-delà du volet culturel, les traités de 1960 stipulent que le premier aspect de l'aide des autorités françaises envers le Cameroun est l'appui à la constitution d'une force armée nationale. Il s'agit d'un processus qui doit limiter à terme les dépenses françaises grâce au transfert de compétences aux personnels camerounais. Une première dotation en matériel est ainsi octroyée et les forces armées camerounaises récupèrent les installations, logements et casernements laissés par les personnels français. Un personnel d'encadrement et d'instruction est également prévu pour former les soldats<sup>91</sup>. En échange, les autorités françaises obtiennent la liberté de circulation entre les installations militaires, la possibilité d'utiliser le réseau ferré et routier, puis les ports et les aérodromes. Elle obtient aussi l'exclusivité de former l'encadrement de l'armée nationale, même si côté camerounais, au cours des années 1960, des liens avec les armées étatsunienne et camerounaise semblent se constituer comme nous le verrons plus loin. En ce qui concerne la fourniture en matériel, les contours s'avèrent plus vagues selon Lamberton qui déploie peut-être ici une stratégie de communication :

Autre contrepartie accordée par les États, mais là, beaucoup plus discutée et théorique, c'est le privilège reconnu à la France d'être le seul fournisseur de matériels militaires étant toutefois admis que, si la France ne peut fournir certaines catégories de matériels, l'État peut s'adresser à l'étranger sous réserve d'en informer le gouvernement français. Cette dernière concession est tout à fait réaliste : elle laisse toute latitude aux États de profiter des offres que font les USA, l'Allemagne et Israël. C'est là une excellente réfutation des accusations de néocolonialisme que les puissances de l'Est ont l'impudence de porter contre la France et ses alliés africains<sup>92</sup>.

Ainsi si au départ les deux gouvernements sont liés sur la question du matériel au fil des années 1960, les archives montrent que les sources d'approvisionnement du matériel se diversifient : les alliés étatsunien, ouest-allemand et israélien mais aussi les Soviétiques fournissent désormais du matériel au Cameroun. Le gouvernement français en est informé ou non comme en témoigne le général Pierre Semengue qui explique que l'armée est parvenue à acquérir des armes belges en envoyant un négociateur à Bruxelles, sans que la diplomatie française soit au courant<sup>93</sup>.

86. ANF, AG5/(F)406-408, Note à l'attention du Président de la République, Aide française et aide extérieure à la République camerounaise, Assistance technique, s.d. [1971].

87. ADF, La Courneuve, 318QO/109, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre délégué chargé de la Coopération, Yaoundé, 2 février 1965.

88. Archives de la Fondation Jean Jaurès, Fonds Robert Pontillon, La Sorafofom, organisation et fonctionnement, s.d. [1959]. Voir, notamment : ADF, fonds Radio-France, 200060371/12. Leyris Thomas (2023), « La société de radiodiffusion de la France d'outre-mer. Naissance d'un empire radiophonique franco-africain au temps des décolonisations (1939-1969) », Thèse en histoire, Université de Lille III, France.

89. Ngo Mbilla Marie-Esther (1988), « La Radiodiffusion au Cameroun 1940-1963. Approche historique. », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

90. ANF, AG5/(F)/1910, Convention de coopération dans le domaine de la radiodiffusion, 30 mai 1963.

91. *Ibid.*, p. 3.

92. *Ibid.*, pp. 3-4.

93. Entretien avec Pierre Semengue mené par le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 23 juin 2024.

L'accord secret de Défense est complété en janvier 1961 par un texte signé entre Charles Assale et l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard. Il s'agit d'un accord spécial sur l'assistance des forces armées françaises à la République du Cameroun. Relativement court, il ne comprend que sept articles et s'avère à la fois plus explicite que les textes jusqu'ici évoqués<sup>94</sup>. Cet accord valable jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1961 identifie clairement dès le premier article l'ancienne région Bamiléké comme un territoire nécessitant la présence française : « Une fraction du groupement de couverture dont le stationnement est prévu sur le territoire de la République du Cameroun sera maintenue temporairement en pays Bamiléké ». L'article 2 reprend les accords de Défense et explique que les forces armées françaises peuvent prêter concours au « maintien de l'ordre » par une aide indirecte ou des mesures préventives. L'aide indirecte concerne un soutien logistique pour le transport et les transmissions, et peut être accordée sur simple demande écrite, voire à l'oral, tant qu'elle est confirmée à l'écrit assez rapidement (article 3). En revanche la formulation des mesures préventives laisse une grande liberté d'interprétation et donc d'action :

Article 4 : Les mesures préventives consistent à montrer la force en vue de prévenir les troubles éventuels.

Elles sont prises par l'autorité militaire sur demande du Chef du Gouvernement de l'État, adressée à Monsieur l'Ambassadeur de la République française.

Les mesures préventives peuvent se traduire par des manifestations de l'activité normale des troupes (défilés, manœuvres, croisières, survols aériens) ou par un certain nombre de précautions visant à placer les troupes en état d'alerte (consignes, patrouilles, garde de points sensibles, etc<sup>95</sup>...).

Les points de suspension à la fin de l'énumération et l'expression particulièrement floue « montrer la force » laissent une grande latitude aux troupes sur place. Néanmoins, théoriquement si le gouvernement camerounais ne fait pas de demande de mesures préventives auprès des forces armées françaises, ces dernières ne peuvent recourir à la force que si des violences ou des voies de fait sont exercées contre elles (article 6). L'article 5 prévoit que les parties contractantes se concertent à chaque fois que cela est nécessaire sur les « problèmes de défense » et un comité doit être institué à cet effet. Or, les archives privées du général Briand comportent le procès-verbal de la réunion de l'un de ces comités, daté du 15 janvier 1962<sup>96</sup>, une archive précieuse qui nous permet de saisir une part de l'ambiguïté de ces négociations bilatérales. Si la réunion mêle des représentants des deux pays, leurs intérêts convergent. Présidée par le président Ahidjo, elle réunit quatre représentants du « côté camerounais » et trois représentants du « côté français<sup>97</sup> ». Jean-Pierre Bénard est également présent en tant qu'ambassadeur, le contre-amiral Traub représente le Premier ministre français et le général Briand y assiste comme chef de la Mission militaire française. Côté camerounais, on compte le ministre délégué à la Présidence chargé de l'Administration fédérale, des finances et du plan, Charles Onana, le ministre des Affaires étrangères, Jean Betayene, revenu en politique, le ministre des Forces armées, Sadou Daoudou et l'Inspecteur général de l'Administration, secrétaire permanent du Comité de défense camerounais, Samuel Kamé. La plupart sont liés aux autorités françaises à l'instar de Samuel Kamé, que Pierre Messmer avait nommé 2<sup>e</sup> adjoint au chef de région Bamiléké<sup>98</sup>. Après l'indépendance, Ahidjo le désigne membre du comité consultatif constitutionnel, puis inspecteur général des affaires administratives en raison de sa proximité avec les milieux politiques français. Idéologue de l'UC, puis de l'UNC, il devient avec Moussa Yaya et Sadou Daoudou l'une des personnalités les plus proches du président Ahidjo<sup>99</sup>. Cette archive nous renseigne aussi sur l'identité des secrétaires de cette réunion du 15 janvier : il s'agit pour le gouvernement français du lieutenant-colonel Riner, alors chef de la Mission militaire et pour le gouvernement camerounais du colonel Jean-Victor Blanc, conseiller technique du ministre des Forces armées Sadou Daoudou. Jusqu'à son départ pour raisons de santé en novembre 1971, sa proximité avec Ahidjo en fait un rouage important de la mise en place de l'armée camerounaise<sup>100</sup>.

Le procès-verbal de cette réunion de comité au début de l'année 1962, marque l'indépendance du Cameroun dans le sens où l'entendait le gouvernement français avec une préservation de ses intérêts en ce sens réussie. Néanmoins, l'indépendance reste bien ambiguë puisque l'ensemble des acteurs sont d'accord sur l'« action psychologique », les

94. ADF, La Courneuve, 317QO/19, Accord spécial sur l'assistance des forces armées camerounaises à la République du Cameroun, Yaoundé, 12 janvier 1961.

95. Mis en gras dans le texte. *Ibid.*

96. SHD, Vincennes, Fonds général Max Briand, DE 2023 PA 102, Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 1962 du Comité prévu par l'article 5 de l'accord de Défense du 13 novembre 1960.

97. *Ibid.*

98. Voir Section 2 – Partie I.A.

99. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun...*, *op. cit.*

100. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun ! ...*, *op. cit.*, pp. 669-671.

« regroupements » ou encore la préservation des intérêts français. Celle-ci implique une intervention militaire importante en raison du temps nécessaire à la camerounisation de l'armée qui fracture l'État-major français entachant pour toujours sa réputation dans un conflit qui n'est pas de rétablissement de ses prérogatives. De 1957 à 1962, alors que le statut du Cameroun évolue à grands pas, les textes qui le lient avec son ex-puissance administrante évoluent peu : ils marquent une collaboration dans une indépendance arrangée. Tous ces accords ne seront remis en question qu'au tournant des années 1970 à un moment où le contexte politique camerounais a très largement évolué.

Au-delà du cadre fixé par les accords et permettant le maintien de l'influence française, tout un personnel est chargé autant de la transition que de la défense des intérêts français, au premier rang desquels le premier ambassadeur, Jean-Pierre Bénard.

## **B. S'ADAPTER POUR PRÉSERVER SON INFLUENCE : LA REALPOLITIK DE L'AMBASSADE FRANÇAISE ET DES AGENTS DE LA « COOPÉRATION » FACE À L'AUTORITARISME D'AHIDJO**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960, c'est l'ambassade et l'ambassadeur qui incarnent la présence française au Cameroun. Il s'agit donc de donner l'illusion d'un Cameroun qui dispose désormais d'une indépendance « pleine et entière » dans un territoire en paix et d'une population unie derrière son président. Les cérémonies de l'indépendance, première manifestation diplomatique du gouvernement camerounais, donnent cette illusion alors que les violences augmentent à la fin de l'année 1959 et que ces fêtes sont en partie organisées par des Français. La présence française est immédiatement incarnée par l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard et les consuls, alors qu'en coulisse, tout un personnel dit de « coopération » structure les institutions de l'État camerounais afin qu'elles agissent progressivement seules, tout en allant dans le sens des intérêts français.

### **I. GÉRER LA « VITRINE » DE LA TRANSITION : DES CÉRÉMONIES DE L'INDÉPENDANCE DU CAMEROUN À L'IMPLANTATION DU RÉSEAU CONSULAIRE**

Le soir du 31 décembre 1959, date de la signature des accords précédemment évoqués, le Cameroun reçoit des représentant-es du monde entier et ses dirigeants veulent montrer le pays sous son meilleur visage. Les festivités durent jusqu'au 3 janvier 1960, selon un programme établi en amont. L'essentiel des manifestations se déroulent à Yaoundé dès le 31 décembre : elles débute avec la cérémonie de descente des couleurs françaises à 18 heures, puis se clôturent le 3 janvier par des feux d'artifice. Une partie des invité-es part vers Douala le 2 janvier, puis une autre vers Garoua le 3. Le lendemain, un circuit touristique est proposé à ceux et celles encore présent-es<sup>101</sup>. Les journalistes sur place décrivent donc les festivités comme se déroulant dans un climat paisible malgré les troubles importants qui ont lieu en plusieurs endroits du pays au même moment, notamment à Douala où est attaqué l'aéroport qui doit encore recevoir certain-es représentant-es des pays invités<sup>102</sup>. C'est le cas de Philippe Nourry, correspondant du *Figaro* à Yaoundé :

Le Cameroun aura eu le privilège, parmi le groupe d'États qui accèdent cette année, à l'indépendance, de pouvoir fêter sa promotion à la souveraineté le premier jour de l'an. [...] Une partie de la nuit la population de Yaoundé avait dansé sur les places publiques. [...] À minuit, le Cameroun était indépendant et les fanfares jouaient pour la première fois l'hymne de la République camerounaise. [...] Cependant, entre 20 heures et 22 heures, des actes de terrorisme, moins spectaculaires sans doute que ceux de Douala mais néanmoins meurtriers, avaient endeuillé la capitale<sup>103</sup>.

Cette dichotomie entre les festivités et le climat particulièrement tendu du mois de décembre 1959, en raison des actions conduites dans la région Bamiléké, le Mungo, le Mbam, le Nkam et la Sanaga-Maritime, est parfaitement retranscrite par l'historien Daniel Abwa, qui parle d'une proclamation d'indépendance « entre peur et allégresse<sup>104</sup> ». La « peur », c'est celle suscitée par la stratégie de l'UPC et les actions de l'ALNK, qui entendent dissuader les Camerounais-es qui envisageraient de participer aux fêtes de cette indépendance, qui pour l'UPC et son bras armé, n'en est pas une. David Abouem a Tchoyi, alors âgé de seize ans, se rappelle avoir défilé à Libamba, un défilé de piètre envergure entre les dortoirs et la chapelle, car dans son village, « le mot d'ordre était que ce n'était pas une vraie indépendance et qu'il n'y avait rien à célébrer ». Il précise que son oncle, alors policier à Yaoundé, veille à la

101. ADF, La Courneuve, 43QO/3, État du Cameroun, Programme des fêtes de l'indépendance, s.d.

102. Voir Section 3 – Partie II.A.

103. Nourry Philippe, « En dépit de l'agitation terroriste parades et danses pour la proclamation de l'indépendance au Cameroun », *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> janvier 1960. Dans le même numéro un article revient sur les attaques menées à Douala : « Comment ont éclaté les émeutes de Douala ».

104. Abwa Daniel (2013), « Le Cameroun le 1<sup>er</sup> janvier 1960. Une proclamation de l'indépendance entre peur et allégresse », in Goerg Odile, Martineau Jean-Luc, Nativel Didier (dir. ), *Les indépendances en Afrique...*, op. cit., pp. 317-326.

sécurité d'Ahidjo : « Libre de ses mouvements, lorsque les renseignements signalaient que la situation était risquée, il allait passer la nuit au camp Yeyap<sup>105</sup> ». L'« allégresse », c'est celle des autorités coloniales et postcoloniales, à l'instar du premier ambassadeur français au Cameroun Jean-Pierre Bénard, qui ne retient de ce moment que des éléments de satisfaction et l'idée d'une transition réussie comme en témoignent, selon lui, certains observateurs extérieurs :

Ce comportement élégant et courageux du chef de l'État camerounais, qui a tenu ainsi à marquer publiquement que l'indépendance ne se conquiert pas nécessairement contre un autre pays, mais peut être obtenue dans l'amitié et la coopération au terme d'une évolution mutuellement acceptée, ne manqua pas de frapper les observateurs.

Typique à cet égard est la réflexion du général chef de la délégation irakienne qui me déclarait que « la France pouvait être fière de l'œuvre accomplie et de la qualité des relations qu'elle s'était créées avec le Cameroun<sup>106</sup> ».

C'est cette unique image que l'ambassadeur aimerait laisser des festivités de l'indépendance, masquant ce que Daniel Abwa nomme le « paradoxe camerounais ». Ces festivités constituent néanmoins la première manifestation diplomatique du Cameroun officiellement indépendant. De nombreux clichés sont réalisés pour immortaliser cette séquence en apparence sereine auprès des médias.

### Discours d'Ahmadou Ahidjo pour l'indépendance du Cameroun<sup>107</sup>



105. Entretien avec David Abouem mené par le volet « Recherche » de la Commission, Tchoyi, 19 juin 2024.

106. ADF, La Courneuve, 43QO/3, Télégramme de l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard, Yaoundé, 6 janvier 1960.

107. Service protestant de mission-Defap, CM. P. 100-07475, janvier 1960.

Défilé de femmes lors des fêtes de l'indépendance du Cameroun<sup>108</sup>

506

La liste de pays envoyant une délégation ou un ambassadeur spécial est d'ailleurs conséquente : les États-Unis, l'URSS, la RFA, l'Autriche, l'Australie, la Belgique, la Biélorussie, la Bulgarie, le Canada, la République de Chine (Taïwan), Cuba, le Danemark, l'Espagne, l'Éthiopie, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, Israël, l'Italie, le Japon, le Liban, le Liberia, la Libye, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, Panama, le Paraguay, les Pays-Bas, les Philippines, le Portugal, la République arabe unie, la Roumanie, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, le Vatican, le Viêt-Nam et la Yougoslavie<sup>109</sup>. Mais la liste des absent-es, comme la République populaire de Chine et la République démocratique allemande (RDA) nous en apprend plus encore sur le positionnement de Yaoundé dans les relations internationales : en privilégiant Taïwan et la RFA, les autorités camerounaises guidées par les conseillers français ont fait le choix de l'atlantisme<sup>110</sup> – même si, selon Philippe Gaillard, le Premier ministre chinois Chou Enlai envoie un télégramme de félicitations, comme évoqué précédemment<sup>111</sup>. De même, elles n'ont pas invité les pays qui soutiennent encore l'UPC en exil. Deux absences sont, en la matière, très remarquées : celles de la Guinée et du Ghana, qui tardent à reconnaître le Cameroun, puisque leurs deux leaders panafricains – Ahmed Sékou Touré et Kwame Nkrumah – continuent de soutenir une partie des upécistes réfugiés à Conakry<sup>112</sup>. Le Secrétaire général de l'Onu, Dag Hammarskjöld, a certes tenté de convaincre Nkrumah, mais sans résultats. Selon l'ambassadeur de la France au Ghana, Louis de Guiringaud, ce dernier a bien été invité mais le 29 décembre 1959, sans réponse de sa part, les autorités ghanéennes

108. Service protestant de mission-Defap, CM. P. 100-07447, janvier 1960.

109. ADF, La Courneuve, 43QO/3, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, Yaoundé, 22 janvier 1960.

110. ADF, La Courneuve, 43QO/3, Direction d'Afrique-Levant, Note sur la reconnaissance du Cameroun, 11 février 1960.

111. Philippe Gaillard, *Ahmadou Abidjo...*, op. cit., p. 104.

112. *Ibid.*

ont expliqué à l'ambassadeur n'avoir rien reçu, excuse en laquelle Guiringaud ne croit nullement, rappelant que Nkrumah est l'un des soutiens les plus importants de l'UPC<sup>113</sup>. Le Ghana s'est pourtant abstenu lors du vote à l'Onu sur l'indépendance du Cameroun, et il n'a pas fait le moindre geste envers le pays au moment des fêtes – au contraire de la Guinée qui a certes émis un vote défavorable pour l'indépendance à l'Onu mais a envoyé une carte de vœux au moment de l'indépendance<sup>114</sup>.

Le diplomate Jacques Kosciusko-Morizet<sup>115</sup>, dont la mission pour l'Onu s'achève alors, présente aussi ces cérémonies de façon caricaturale : elles sonnent, pour lui, comme la défaite de l'UPC, et la réussite de la France. Persuadé que c'est grâce au soutien français que le pays évite une situation délétère, il estime qu'il lui doit son indépendance et son unité<sup>116</sup>. Dès le début des cérémonies, Ahidjo se retrouve pourtant confronté aux exigences de sa prise de fonction et aux conséquences de ses prises de position dans le cadre de la guerre froide, tant en Europe qu'en Asie. Le scénario de l'indépendance est certes parfaitement écrit, mais une partie des cérémonies n'est qu'illusion et nombre d'interlocuteurs ne sont pas dupes. Le ministère français des Affaires étrangères a envoyé sur place un de ses représentants, Jean-Louis Toffin, prêter main forte à Ahidjo pour l'accueil des délégations étrangères – à sa demande, apparemment. Nos informations viennent ici de son rapport de fin de mission, particulièrement instructif<sup>117</sup>. Côté camerounais, c'est Jean Betayene qui devait s'occuper de cette question, mais il a dû partir en France dès novembre 1959 pour suivre un traitement médical. C'est donc Toffin qui assure cette mission avec le chef de la division administrative du cabinet du Premier ministre, dont il ne donne pas le nom.

Nous avons peu d'éléments sur Toffin avant son arrivée au Cameroun : il est plus tard ambassadeur en Thaïlande et représentant permanent de la France à la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Sa mission au Cameroun se déroule du 17 décembre 1959 au 10 mars 1960. Rapidement, il cerne le premier écueil : comment accueillir autant d'invité-es alors que les capacités d'accueil du pays sont limitées ? Autre difficulté, les festivités se déroulent à Yaoundé, Douala, puis Garoua, et une partie des invité-es doit se rendre dans les trois villes. Soixante pays répondent positivement à l'invitation et le Cameroun doit accueillir 350 personnalités, au-delà des estimations du gouvernement, ce qui amène de l'improvisation et certaines libertés prises avec le protocole : selon lui, cependant, « les délégations étrangères s'y résignèrent dans l'ensemble avec bonne humeur, tellement il était évident que les autorités camerounaises avaient fait de leur mieux avec les faibles moyens dont elles disposaient<sup>118</sup> ». Les fêtes s'achèvent le 3 janvier et laissent place à des déplacements plus touristiques mais la mission de Toffin s'étend jusqu'au 10 mars. En effet, on apprend dans son rapport qu'il doit participer à la mise en place du ministère des Affaires étrangères camerounais, Ahidjo assurant jusqu'alors cette fonction. Sa tâche est aussi de mettre en place l'ambassade du Cameroun en France et de préparer la candidature du Cameroun aux Nations Unies. Dans son rapport, Toffin explique qu'Ahidjo suit ses recommandations la plupart de temps.

L'indépendance est également marquée par l'installation de l'ambassade de France au Cameroun, censée symboliser le renouveau des relations diplomatiques entre les deux pays. L'instauration de cette relation bilatérale conserve cependant, de la période coloniale, une dissymétrie – comme le souligne, indirectement, Michel Debré dans une lettre qu'il écrit au Premier ministre, Ahmadou Ahidjo :

En raison des liens d'amitié et de coopération qui existent entre les deux pays, le gouvernement de l'État du Cameroun décide de réserver à l'Ambassadeur de la République Française et de la Communauté le rôle de doyen du Corps diplomatique au Cameroun. Pour ces mêmes motifs, le Gouvernement de la République accorde à l'Ambassadeur du Cameroun en France une place privilégiée parmi les représentations diplomatiques<sup>119</sup>.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960, les services de l'ambassade sont installés à Yaoundé, dans différents bâtiments du centre-ville. Outre la Chancellerie, ils comprennent la Mission d'aide et de coopération, la Mission militaire, un Centre culturel et une Paierie chargée d'assurer l'ensemble des paiements réalisés au Cameroun et imputables au

113. ADF, La Courneuve, 43QO/3, Télégramme de l'ambassadeur de France au Ghana Louis de Guiringaud, 29 décembre 1959.

114. ADF, La Courneuve, 43QO/3, sans auteur, Note, « Objet : position des pays étrangers vis-à-vis du Cameroun indépendant », 11 janvier 1960.

115. Voir son portrait : Section 2 – Partie I.A.

116. ANF, 582AP Kosciusko-Morizet, Jacques Kosciusko-Morizet, Rapport de fin de mission, s.d.

117. ADF, La Courneuve, 443QO/51, Lettre du conseiller des Affaires étrangères chargé de mission au Cameroun Jean-Louis Toffin au ministre des Affaires étrangères, « Objet : Mission au Cameroun », 20 mars 1960.

118. *Ibid.* Toffin confirme d'ailleurs que la Chine et la RDA n'ont pas été invitées, ainsi que la Corée du nord et le Viêt-Nam du nord.

119. ADF, La Courneuve, 319QO/24, Lettre du Premier ministre Michel Debré, au Premier ministre camerounais, Ahmadou Ahidjo, « Question diplomatique », s.d.

budget de l'État français<sup>120</sup>. Quatre agents du corps diplomatique occupent les principales fonctions de la chancellerie – l'ambassadeur, son premier conseiller, et deux secrétaires – appuyés par trois fonctionnaires de la France d'Outre-mer. Si le général Briand, commandant des Forces Françaises au Cameroun (FFC), dirige la Mission militaire, la mission de Coopération est confiée à un administrateur, qui peut s'appuyer sur trois conseillers, eux-mêmes administrateurs, et des fonctionnaires subalternes pour les questions administratives. L'ambassade change de locaux plusieurs fois : les services sont provisoirement regroupés courant 1960 dans un bâtiment prêté par le gouvernement camerounais, décrit comme vétuste, exigü et peu sécurisé<sup>121</sup>. Le diplomate François de Quirielle craint de possibles vols et des intrusions upécistes : celui-ci demande que l'ambassade soit sécurisée par des gendarmes français<sup>122</sup>. Un accord est ensuite envisagé pour l'octroi d'un terrain où construire l'ambassade définitive<sup>123</sup>, c'est finalement une villa, détenue par un certain Gerberon, qui est acquise à la fin de l'année 1960 et sécurisée par des militaires français<sup>124</sup>.

Le premier ambassadeur au Cameroun est Jean-Pierre Bénard, un homme d'expérience d'une cinquantaine d'années sur lequel on avait jusqu'alors que peu de renseignements disponibles, si ce n'est qu'il passe pour être l'éminence grise d'Ahidjo. Licencié de lettres, rédacteur et directeur de l'agence Havas au Caire dans l'entre-deux guerres, il s'est engagé dans les Forces françaises libres (FFL) le 15 février 1942. Correspondant de guerre à l'État-major de la 1<sup>ère</sup> division en Libye et Tunisie, il est détaché au Commissariat de l'information à Alger en août 1943, démobilisé en 1944<sup>125</sup>. Bénard a été enfermé avec les troupes françaises à Bir-Hakeim, il a pris part à la bataille d'El-Alamein et à la marche sur Tripoli et, auteur d'actes de « bravoure », il obtient la Croix de guerre et la médaille coloniale (Libye et Tunisie). Après la Seconde Guerre mondiale, chargé de mission, il est nommé secrétaire à l'ambassade de France à Washington le 30 novembre, très soutenu par Henri Bonnet, qui dit de lui : « Il jouit d'une réelle aptitude aux négociations, beaucoup de finesse de jugement et réussit admirablement dans ses rapports tant avec les étrangers qu'avec ses collègues. À maintenir dans des postes diplomatiques où il doit faire une brillante carrière<sup>126</sup> ». En interne, loué pour ses compétences, il gravit les échelons et est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 9 juillet 1951. Il est muté à Tunis en 1956, comme ministre-conseiller où il a joué, selon Couve de Murville, alors ministre des Affaires étrangères, « une grande part dans l'aboutissement des négociations sur l'établissement (français) militaire en Tunisie<sup>127</sup> » et intervient lors de l'incident de l'oued-Dekouk le 20 mai 1958. Dans la foulée, il est promu officier de la Légion d'honneur le 18 juillet 1958. Son histoire avec le Cameroun commence à sa nomination par décret le 31 décembre 1959 comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, envoyé exceptionnel de la République française et de la Communauté auprès de l'État du Cameroun à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1960<sup>128</sup>. Il est donc nommé plus pour ses expériences de négociations en situation de transition avec les ex-colonies ou protectorats acquise en Tunisie que pour sa connaissance fine de l'Afrique subsaharienne. Il assure cette fonction jusqu'au 10 mai 1965 et est invité en 1970 par Ahidjo lui-même au dixième anniversaire de l'indépendance du Cameroun. Il termine sa carrière comme ambassadeur en Éthiopie. Pour l'aider dans sa mission, il dispose des services de son premier conseiller, François Simon de Quirielle. Né en 1911, ce dernier, diplômé de droit public et privé, est également un ancien des FFL, qu'il rejoint dès 1940 et avec lesquelles il combat jusqu'à la fin de la guerre<sup>129</sup>. Cadre du ministère des Affaires étrangères après sa démobilisation (1945), il occupe différents postes qui le conduisent à Rio de Janeiro, Varsovie et Casablanca, où il est consul général adjoint (1957), avant d'être nommé à Yaoundé (1960). Il reste quatre ans,

120. ADF, La Courneuve, 319Q/24, Note pour le ministre, « Objet : Situation administrative de l'ambassade », s.d.

121. Avenue Horace-Mallet, actuelle avenue Charles de Gaulle. Les bâtiments actuels sont occupés par le lycée français Fustel-de-Coulanges. ADF, La Courneuve, 319QO/24, Note pour le ministre, s.d. et Télégramme chiffré de l'ambassade de France au Cameroun au Bureau Togo-Cameroun du Premier ministre, 11 juillet 1960.

122. ADF, La Courneuve, 319QO/24, Lettre du chargé d'affaires à l'ambassade de France au Cameroun, François de Quirielle, au Bureau Togo-Cameroun du Premier ministre, 23 août 1960.

123. Entretien avec David Abouem a Tchoyi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, 19 juin 2024. L'interviewé évoque des échanges entre Ahidjo et de Gaulle au sujet du terrain pour l'ambassade qu'il n'a pas été possible de documenter dans les archives. En 1973, un terrain est acquis sur le plateau Atémengué afin de construire la résidence de l'ambassadeur : le terrain en concession voit s'installer l'ensemble de services de la chancellerie. Un court historique est disponible sur le site des archives diplomatiques [disponible sur : <<https://archivesdiplomatiques.diplomatie.gouv.fr/ark:/14366/8lxbn7dm435>>, consulté le 1<sup>er</sup> février 2024].

124. Télégramme chiffré du Bureau Togo-Cameroun du Premier ministre à l'ambassade de France au Cameroun, 9 août 1960.

125. ADF, La Courneuve, 448QO/30, Attestation de services accomplis par Jean-Pierre Bénard réalisée par le général Koenig, gouverneur militaire de Paris, 20 novembre 1944.

126. ADF, La Courneuve, 448QO/30, Notes annuelles pour l'année 1945 de Jean-Pierre Bénard par l'ambassadeur de France à Washington Henri Bonnet.

127. ADF, La Courneuve, 448QO/30, Télégramme du ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, 18 juin 1958.

128. ADF, La Courneuve, 448QO/30, Décret de nomination du 31 décembre 1959.

129. Sur le parcours de François Simon de Quirielle, se reporter à son dossier de carrière (Archives Nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, dossier n° 19860273-83), ainsi qu'à un article du *Monde* : « M. de Quirielle est nommé ambassadeur de France en Malaisie », *Le Monde*, 4 février 1971.

avant d'être envoyé comme ambassadeur à Libreville (1964), où ce « diplomate traditionnel », selon les mots de Foccart, se heurte aux demandes du président Léon Mba, qui lui demande son opinion sur les affaires intérieures du Gabon – ce qu'il aurait refusé, par éthique et intégrité professionnelle. Mba aurait obtenu son remplacement par un ancien administrateur du Cameroun : Maurice Delauney<sup>130</sup>.

De l'ambassade dépend également un important réseau consulaire, qui se déploie lentement au Cameroun après l'indépendance. Initialement, il est prévu que trois consulats soient installés, à Yaoundé, Douala et Garoua, afin de gérer les questions administratives concernant les ressortissant-es français-es ayant choisi de rester au Cameroun ou de venir y vivre, après l'indépendance<sup>131</sup>. Créé en 1960, le consulat de Yaoundé prend en charge les communautés installées dans les départements du Nyong-et-Sanaga, du Ntem, du Dja-et-Lobo, du Haut-Nyong, du Lom-et-Kadéï, du Mbam et de Boumba-Ngoko. Celui de Douala, installé dès janvier également et confié au consul André Brenac, comprend les autres circonscriptions du sud du pays : le Wouri, Kribi, la Sanaga-Maritime, le Nyong-et-Kellé, le Nkam, le Mungo, et les départements de la région Bamiléké – Bamoun, Menoua, Nde, Mifi, Haut-Nkam et Bamboutos<sup>132</sup>. Si un troisième consulat est créé à Buea après la réunification, l'installation de celui de Garoua tarde longuement : il faut attendre 1965 pour que le bâtiment destiné à l'accueillir soit enfin construit, et que son titulaire, Charles Hersch, y soit affecté<sup>133</sup>. Le consul général, installé à Douala, et qui est chargé de la circonscription démographiquement la plus importante, dispose par ailleurs de relais locaux, soit au sein d'agences consulaires officielles, soit grâce à la présence d'intermédiaires officieux. Dès janvier 1960, Brénac demande ainsi, au regard de l'importance démographique de la population française vivant dans les départements sous sa responsabilité – près de 7 000 des 9 000 Européen-nes du Cameroun – mais également de l'étendue de sa circonscription et du coût des déplacements, que soient créées cinq agences consulaires : Édéa, Nkongsamba, Dschang, Foumban et Kribi. En attendant, il propose de désigner « d'une manière officieuse et sous [s]a seule responsabilité », une personne dans chaque ville afin de « centraliser les demandes » et de les lui transmettre<sup>134</sup>. Sa proposition est validée par le ministre des Affaires étrangères, qui charge l'ambassadeur Bénard de procéder à la création des agences de Nkongsamba, Édéa, Foumban et Kribi, mais refuse celle de Dschang, où la communauté française lui semble trop faible<sup>135</sup>. Il demande également à Brénac de se mettre en quête d'agents à même d'en assurer la direction. Tous sont issus de la société civile. Joseph Dechat, longtemps enseignant au collège de Douala avant de prendre la direction de celui de l'Alucam, la compagnie d'aluminium, à Édéa, devient alors l'intermédiaire des familles du personnel français de ce vaste complexe industriel. Lucien Quessier, président des sections du Mungo de l'Association des Anciens combattants et de l'Amicale des Français du Cameroun, est, lui, choisi à Nkongsamba, où vivent près de 700 Français-es. Le fonctionnement du réseau consulaire reste cependant difficile à assurer, du fait de la mobilité professionnelle ou familiale des agents : aucune de ces deux agences ne fonctionne en juillet 1963, du fait du départ des deux titulaires<sup>136</sup>. Leur remplacement, impliquant de mobiliser des civils, est souvent long : François Paulignan – ancien Saint-Cyrien et commandant de l'Infanterie coloniale, entré dans l'enseignement après sa retraite en 1953 – ne prend la direction de l'agence d'Édéa qu'en 1964, tandis qu'un certain M. Lantieri, de la Socopao, entreprise de transports maritimes, remplace Quessier à Nkongsamba peu après. Le déploiement du réseau se heurte ailleurs à d'autres difficultés : seules ces deux agences sont créées, même si le consul général désigne alors des membres de la société civile pour le représenter – tel M. Perroy, directeur de la Société anonyme de transports et d'acconage de Kribi (Satak).

Comme les consulats, ces agents consulaires, formels ou informels, ont tout d'abord une mission d'intermédiaires entre l'ambassade et les ressortissant-es français-es, dont ils sont les porte-paroles : l'agent consulaire de Nkongsamba, Quessier, informe, par exemple, Brénac des inquiétudes suscitées par le départ prochain de l'un des rares médecins locaux<sup>137</sup>. Leur rôle est aussi de contribuer à « veiller au maintien de la bonne harmonie des rapports entre Français et Camerounais<sup>138</sup> », comme de jouer les médiateurs entre leurs compatriotes et les représentants de l'État camerou-

130. Ayissi Anatole (2000), « Une perception africaine de la politique étrangère de la France », *Annuaire Français de Relations Internationales*, 1, pp. 373-389.

131. ADF, La Courneuve, 318QO/102, Note sur l'implantation consulaire française au Cameroun, 4 Mars 1961.

132. ADF, La Courneuve, 319QO/24, Lettre de François Simon de Quirielle au ministre des Affaires étrangères : « Objet : circonscriptions consulaires », 19 décembre 1961.

133. Sur le sujet, se reporter à la correspondance hiérarchique in ADF, La Courneuve, 319QO/24.

134. ADF, Nantes, 205PO1/1, Lettre du consul général de France André Brenac au ministre des Affaires étrangères, 9 février 1960.

135. ADF, Nantes, 205PO1/7, Lettre du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, « Objet : création d'agences consulaires », 21 mars 1960.

136. *Ibid.*, Lettre du consul général de France André Brenac à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, 2 juillet 1963.

137. *Ibid.*, M. Quessier, Rapport sur la situation créée à Nkongsamba par le départ définitif du docteur Devaux.

138. *Ibid.*, Lettre du consul général de France André Brenac à M. Perroy, 22 décembre 1961.

nais<sup>139</sup>. Difficile de mesurer pourtant dans quelle mesure ces acteurs agissent, ni comment ils le font dans un pays où persiste, malgré l'indépendance, un contexte marqué par la poursuite de la guerre et le développement d'un État autoritaire. Un climat dans lequel il leur faut apprendre à représenter informellement la diplomatie française au plus près de l'action – ce que souligne le successeur de Brenac, Edmé de Freminville, à l'ambassadeur Francis Huré, qui a succédé à Jean-Pierre Bénard :

M. Lantieri a été un excellent agent consulaire. Il y avait encore en 1964 des séquelles de la rébellion dans le département du Mungo et il a eu à intervenir à plusieurs reprises pour la défense des intérêts français, dans des conditions parfois délicates. Le doigté et la conscience avec lesquels il s'est acquitté de sa mission lui ont valu l'estime générale, tant dans les milieux camerounais que parmi nos compatriotes et les rapports qu'ils a entretenus avec mon prédécesseur et moi-même ont été parfaits<sup>140</sup>.

Consuls et agents consulaires ont la responsabilité des actions administratives indispensables à l'existence de ces communautés : immatriculation des ressortissant-es français-es, gestion de l'état civil et des affaires notariales, questions militaires et pensions diverses, affaires maritimes, passeport et visas, comptabilité, etc. Leur fonction ne s'y réduit pourtant pas : ils sont aussi les relais d'influence locaux de l'ambassadeur, et ses principaux agents de renseignement, capables de lui fournir les informations à même de soutenir ses actions à l'égard de l'État camerounais. Ainsi, alors que l'installation du consulat de Garoua est repoussée faute de bâtiment pour l'accueillir, un agent de l'ambassade souligne l'urgence à l'implanter dans ce nord où les sources d'information manquent :

La contestation des résultats du plébiscite dans le Cameroun par le Gouvernement de Yaoundé rend plus pressante encore l'ouverture d'un consulat à Garoua. Des incidents de frontière, des frictions entre populations des deux Cameroun peuvent surgir, des mouvements de populations se produire vers la République du Cameroun. Il est indispensable que l'Ambassade puisse être renseignée de première main sur ces divers faits et ne dépende pas exclusivement des informations données par les Autorités Camerounaises, souvent sujettes à caution<sup>141</sup>.

De même l'installation d'un consulat à Buea a-t-elle, pour l'ambassadeur Bénard, « un caractère essentiellement politique » : « Nous ne saurions nous désintéresser de la volonté du gouvernement camerounais de faire bénéficier l'ancienne zone britannique de l'acquit [sic] de 40 ans d'administration française. Nous devons au contraire l'appuyer et lui apporter notre entier concours. C'est dans cette perspective que devra être essentiellement orienté votre action<sup>142</sup> ». Yves Robin, le premier consul, est ainsi incité à nouer des relations étroites avec John Ngu Foncha, tout en conservant une certaine neutralité : « Si les autorités de Buea entraînent en conflit plus ou moins ouvert avec le Gouvernement Fédéral, il conviendrait que vous vous limitiez à votre mission d'information et que vous évitiez soigneusement de paraître prendre parti dans des questions qui relèvent uniquement de la politique intérieure camerounaise<sup>143</sup> ». Il doit également surveiller l'influence britannique et « toutes les tentatives faites en ce sens, qui tendraient ainsi à perpétuer le particularisme de l'ancienne zone britannique<sup>144</sup> ». Dès lors, le renseignement politique occupe une place primordiale dans le quotidien administratif des consuls, notamment lorsqu'il concerne l'évolution de la répression de l'opposition nationaliste. L'activité du consul de France à Garoua, Charles Hetsch, le souligne bien. Le 7 juillet 1965, il transmet à l'ambassadeur des documents de l'UPC saisis par les autorités camerounaises, telle cette photocopie « du compte rendu résumant les mesures prises pour tenter de contrôler efficacement les infiltrations d'éléments de la subversion en provenance de l'Étranger, aux frontières du Nord-Cameroun », ou encore le procès-verbal de l'arrestation de deux upécistes qui tentaient de rejoindre le Tchad<sup>145</sup>. Hetsch relaie même des rumeurs questionnant la loyauté du colonel Semengue à l'égard d'Ahidjo, alors pourtant toujours craintif qu'un coup d'État militaire ne vienne le priver du pouvoir :

139. *Ibid.*, Lettre du consul général de France André Brenac au préfet du Mungo, 6 décembre 1963.

140. *Ibid.*, Lettre du consul général Edmé de Freminville à l'ambassadeur de France au Cameroun, 13 novembre 1967.

141. ADF, La Courneuve, 318QO/102, Note sur l'implantation consulaire française au Cameroun, 4 Mars 1961, p. 2.

142. ADF, La Courneuve, 319QO/24, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au consul à Buea Yves Robin, 8 janvier 1962.

143. *Ibid.*, p. 3.

144. *Ibid.*, p. 4.

145. Tous ces documents sont consultables dans les archives consulaires de Garoua : ADF, Nantes, 242PO1/32.

D'une source à protéger on me rapporte une conversation de Monsieur Pondi lors de son récent séjour dans le Nord. Le Directeur de la Sûreté parlant du colonel Semengue, a dit que cet officier, qu'il connaissait bien et qui venait souvent le voir, se plaignait d'être l'objet de pressions continues de la part de ses subordonnés et de ses frères de race, l'incitant à se soulever contre le pouvoir actuel. Il était difficile de préjuger jusqu'à quel point le colonel Semengue resterait fidèle au Gouvernement<sup>146</sup>.

Le fait n'est pas anodin : le consul offre ainsi à Francis Huré une ressource à même d'appuyer son rôle de conseiller auprès d'Ahidjo, s'il l'estime nécessaire ou utile, au cours des conversations que les deux hommes ont régulièrement. Vecteurs d'informations, consuls et agents consulaires sont les rouages essentiels d'un système ayant pour vocation de renseigner l'ambassadeur, dont l'une des missions consiste à préserver un certain ascendant sur le président Ahidjo : ce sont donc des acteurs subalternes des luttes d'influence qui se jouent au Cameroun, dans un contexte encore largement phagocyté par la répression.

## 2. L'AMBASSADEUR BÉNARD, « VÉRITABLE PRÉSIDENT DU CAMEROUN » ?<sup>147</sup>

L'influence de l'ambassadeur de la République française sur le président de la République fédérale du Cameroun a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses conjectures : Jean-Pierre Bénard est souvent présenté comme l'éminence grise d'Ahidjo, sinon même le « véritable président du Cameroun » entre son arrivée en 1960 et son départ en 1965. Au contraire, Ahidjo ne serait qu'une marionnette entre les mains des agents français – par exemple pour les auteurs de *Kamerun !* qui le présentent comme « un instrument efficace du néocolonialisme<sup>148</sup> ». Contestant les représentations héritées de la propagande officielle, ils écrivent de lui qu'« [u]n portrait plus fidèle nous le montrerait plutôt tête courbée et tremblant comme un mauvais élève devant ses maîtres français », qui l'auraient ainsi laissé, « en l'orientant habilement, installer un régime fort<sup>149</sup> ». « Derrière la “façade camerounaise” » ajoutent-ils, « Paris reste aux commandes » : « [L]e président est encadré dans un pernicieux système de dépendance, soigneusement ficelé par l'ex-métropole et dont la dictature est un des rouages », et la « camerounisation » une « politique de camouflage », sinon « le masque, le pare-feu, derrière lequel l'influence française peut, discrètement, se maintenir et se déployer<sup>150</sup> ». Dès 1970, les premiers travaux de Jean-François Bayart sur le régime autoritaire d'Ahidjo insistent pourtant sur la nécessité de dépasser l'idée qu'il puisse n'être qu'une simple « marionnette » entre les mains françaises. Il souligne au contraire l'*agency* des acteurs autochtones, pendant la période coloniale comme après, estimant que le développement d'un régime présidentiel de parti unique constitue le résultat d'un « processus de conciliation organique entre les différents segments de l'élite et l'extension de ce processus sur le plan national – que rendaient indispensables les rivalités internes à la classe politique et la fragilité de l'État clientéliste face au défi révolutionnaire de l'UPC<sup>151</sup> ». Il met ainsi en évidence les stratégies d'Ahidjo pour imposer le principe d'un parti « unifié » puis « unique<sup>152</sup> », dans un champ concurrentiel dont il restitue précisément l'évolution au tournant de l'indépendance<sup>153</sup>. Le contexte dans lequel se produit cette dernière est d'ailleurs un élément-clé de cette stratégie : comme le montre Maginot Noubissie Tchouake, Ahidjo parvient à instrumentaliser les troubles politiques dans l'ouest du pays pour capter l'essentiel du pouvoir, en utilisant les thèmes de l'unité et du développement<sup>154</sup>.

Si l'agentivité grandissante des responsables locaux, et plus particulièrement celle d'Ahidjo, a déjà été démontrée, il ne s'agit pas, pour autant, d'écarter *a priori* toute influence des acteurs français dans la dérive autoritaire du régime camerounais – et notamment celle de Jean-Pierre Bénard. Lors de son arrivée à Yaoundé, ce dernier reçoit

146. Paul Pondi est à la tête de la Sûreté camerounaise. ADF, Nantes, 242PO1/32, Lettre du consul de France Charles Hetsch à l'ambassadeur Francis Huré, 9 mars 1966.

147. C'est l'expression citée in Wonyu Eugène (1985), *Cameroun, de l'UPC à l'UC, témoignage à l'aube de l'indépendance (1953-1961)*. Paris, L'Harmattan, p. 89.

148. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 481.

149. *Ibid.*, pp. 481-482.

150. *Ibid.*, pp. 503 et 505.

151. Bayart Jean-François (1975), « Régime de parti unique et systèmes d'inégalité et de domination au Cameroun : esquisse », *Cahiers d'études africaines*, 18(69-70), pp. 5-35 ; Bayart Jean-François (1970), « Les fonctions du parti unique : l'exemple du Cameroun », *Mémoire du cycle du diplôme*, Institut d'Études Politiques de Paris, France.

152. Bayart Jean-François (1970), « L'Union nationale camerounaise », *Revue française de Science politique*, 20ème année, 4, pp. 681-718.

153. Chapitres III et IV. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun*, *op. cit.*

154. Tchouake Noubissie Maginot, « Ahmadou Ahidjo... », art. cité., pp. 203-229. C'est aussi d'autres gouvernements dans des pays nouvellement indépendants en Afrique subsaharienne où les oppositions sont muselées au prétexte du développement. Cooper Frederick (1996), *Decolonization and African Society: the Labor Question in French and British Africa*, New-York, Cambridge University Press.

des consignes évasives, soulignant essentiellement la volonté du gouvernement français d'œuvrer à la consolidation et à la pérennisation du pouvoir d'Ahidjo : « Il convient de soutenir et d'aider le gouvernement de M. Ahidjo. La France a intérêt à ce qu'il obtienne un large succès lors des prochaines élections. Cette position devra être confirmée aux fonctionnaires placés sous vos ordres et à la mission militaire<sup>155</sup> ». L'ambassadeur est alors incité à faire preuve d'initiative, mais en veillant « à ce que l'attitude de la République française ne puisse être considérée comme portant atteinte à l'indépendance du Cameroun ». Une mission qui connaît cependant de premiers heurts dès l'arrivée de Bénard à Yaoundé, où il affirme son désaccord avec le président Ahidjo. En effet, l'ambassadeur estime que la situation en région Bamiléké s'explique d'abord par des facteurs économiques et sociaux, supposant en conséquence une réponse d'ampleur qui ne se limiterait pas à la répression militaire. Ahidjo ne partage pas ce point de vue et s'en plaint directement à Jacques Foccart dans une lettre manuscrite : « Le terrorisme qui est avant tout politique et actionné par des hommes politiques dont, quant à moi, je ne puis garantir les sentiments profrançais ou même procamerounais<sup>156</sup> ». Bénard explicite d'ailleurs son point de vue dans le premier rapport qu'il adresse à son ministre de tutelle, soulignant la manière dont il envisage la « tâche » politique du président : étant donné la force de l'opposition, Ahidjo doit, selon lui, mener « une opération de politique intérieure, qui en approfondissant les divisions au sein de l'UPC, enlève à l'opposition le sentiment qu'elle ne peut librement faire entendre sa voix dans la légalité en suivant des formes démocratiques, et élargisse, dans toute la mesure du possible, la base du gouvernement actuel ». Une perspective dans lequel il estime que l'action revient au président : « C'est à M. Ahidjo qu'il incombe de prendre ses responsabilités et de diriger le jeu. À supposer que nos conseils puissent être opportuns, ils ne devraient être offerts qu'avec beaucoup de discrétion<sup>157</sup> ».

À sa prise de fonction, l'ambassadeur semble cependant douter, *a priori*, des capacités oratoires du leader camerounais – comme en témoigne un télégramme qu'il adresse au ministre des Affaires étrangères, début février :

Le chef de l'État a prononcé, le 5 février au soir, à la radio, une allocution ouvrant la campagne officielle en faveur du référendum constitutionnel qui se déroulera le 21 de ce mois.

Ainsi qu'à l'accoutumée, M. Ahidjo s'est borné à lire d'une voix monocorde le *pensum* préparé par un de ses conseillers [...]. Au demeurant, cet « appel à la nation » n'avait rien d'une harangue politique. Il présentait le caractère d'une morne leçon de droit constitutionnel, beaucoup trop abstraite pour susciter l'intérêt du public et même pour parvenir à s'entendre<sup>158</sup>.

512

La victoire relative d'Ahidjo et de son camp, le 10 avril 1960, incite cependant le gouvernement français à le plébisciter pour la défense de ses propres intérêts – comme le montrent les instructions données par Michel Debré à l'ambassadeur Bénard : tout en lui demandant de s'« abstenir de toute initiative concernant [la] désignation [du] Premier ministre[,] soulignant par cette attitude notre désir de respect total de la souveraineté camerounaise », il lui prescrit de « faire connaître » à Ahidjo que le gouvernement français « l'assure de son entière confiance de le voir dénouer la crise politique lors de la rentrée de l'assemblée dans un sens sauvegardant les constantes de la politique camerounaise<sup>159</sup> ». Le télégramme souligne parfaitement la méthode que le gouvernement français entend faire suivre à son ambassadeur auprès d'Ahidjo – suggérer des solutions en mettant avant le fait que la position même du leader camerounais dépend du soutien que lui apporte l'ancienne puissance coloniale. Ainsi, à propos de la désignation du futur Premier ministre, qui peine à faire consensus :

[...] il est du devoir de la France et vous pourriez le souligner fortement, de mettre en garde Ahidjo sur les inconvénients qui résulteraient du choix d'un homme éloigné de toute volonté de coopération avec le monde libre en général et avec la France en particulier [et] le mettre en garde notamment contre les inconvénients qui résulteraient à longue échéance du choix d'un homme hostile à la politique suivie par M. Ahidjo lui-même au cours de ces dernières années malgré les avantages immédiats mais éphémères d'une recherche d'équilibre avec des adversaires<sup>160</sup>.

155. SHD, Vincennes, GR1R203, Télégramme adressé par le ministère des Affaires étrangères à l'ambassade de France à Yaoundé, 7 janvier 1960.

156. ANF, AG/5(F)/625, Lettre du président Ahmadou Ahidjo à Jacques Foccart, 13 janvier 1960.

157. SHD, Vincennes, GR8S265, Jean-Pierre Bénard, Rapport sur la situation au Cameroun, 15 janvier 1960.

158. ADF, La Courneuve, 40QO/4, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministère des Affaires étrangères, 7 février 1960.

159. ADF, La Courneuve, 318QO/102, Télégramme du Premier ministre Michel Debré à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, 21 avril 1960.

160. *Ibid.*, p. 2.

« Très sensible à cette démarche » selon l'ambassadeur Bénard, Ahidjo répond en soulignant sa conviction ancienne que l'indépendance camerounaise peut et doit se construire en étroite relation avec la France. Conscient cependant de l'existence de forces d'opposition l'obligeant à élargir les bases du régime, il ne cache pas ses préoccupations à l'ambassadeur attendant : « L'évolution [du] débat à l'assemblée pour décider [de la nomination du premier ministre]. Quelque difficulté qu'il puisse y avoir à exercer un choix, il ne regrette pas que la Constitution ne mette sans hésitation la responsabilité exclusive de l'exécutif entre les mains du président. La formule retenue paraît la seule apte à consolider l'unité nationale menacée par les divergences entre le nord et le sud<sup>161</sup> ».

Cet échange entre Ahidjo et Bénard symbolise ainsi le moment où s'établit une relative communauté d'intérêt entre les gouvernements français et camerounais, déterminant le soutien continu que le premier apporte au second afin de le renforcer – quand bien même ce dernier emprunte les voies d'une dérive autoritaire destinée à garantir la stabilité du pouvoir personnel du premier président de la République camerounaise qu'il est. De fait, dès 1960, ce dernier appréhende son renversement politique, et même militaire, ce qui l'incite à plaider et à œuvrer en faveur de « l'unité nationale », puis de « l'unité politique » au Cameroun, quitte à supprimer toute forme d'opposition – ce qu'il justifie, ultérieurement, lors d'une audience qu'il accorde début janvier 1964 à l'ambassadeur Bénard, en rejetant la faute sur un prétendu atavisme politique de la population camerounaise :

[Selon Ahidjo], [il] n'était pas de pays africains où n'existaient des rivalités et des oppositions que des ambitieux cherchaient à utiliser à leur profit. L'instauration de partis uniques ou unifiés ne réglait pas pour autant les problèmes et la vigilance des chefs d'État ne devait jamais se relâcher.

Monsieur Ahidjo, pour sa part, demeurait convaincu que l'Afrique n'en était pas encore à même d'instaurer et de faire fonctionner des régimes démocratiques.

L'expérience tentée au lendemain de l'indépendance avait démontré que le jeu des partis ne répondait à aucune doctrine et ne recouvrait que des ambitions de personnes<sup>162</sup>.

L'expression « d'unité nationale » mobilisée par Ahidjo auprès de Bénard incarne, en un sens, le point de départ de ce processus d'autocratisation : il devient dès lors un mot d'ordre, sinon un référentiel d'action, polarisant l'essentiel de la stratégie politique du leader camerounais. Après son élection en tant que président de la République, le 5 mai 1960, Ahidjo œuvre de fait à la consolidation du régime, à la fois en renforçant le rôle de la présidence, cœur du système institutionnel<sup>163</sup> tout en cherchant à affaiblir l'opposition. Afin de contrer la proposition faite par l'UPC légale de créer un « Front national uni » de tous les partis, il appelle, au congrès de Maroua (septembre 1960) à la constitution d'un « grand parti national » sous l'égide de l'Union Camerounaise (UC<sup>164</sup>). L'évolution des adhésions de membres de partis proches, en croissance continue au cours du premier semestre 1961, est surveillée de près par l'ambassade : « L'Union camerounaise, sur le plan parlementaire, tend à absorber les autres partis qui s'étaient alliés à elle lors de la formation du gouvernement Assalé », écrit l'ambassadeur dans son rapport mensuel de juillet<sup>165</sup>. Le ton neutre du document souligne cependant la conscience du processus politique qui se profile au Cameroun – moins d'ailleurs à l'égard des alliés que de l'opposition : « Le régime est davantage orienté actuellement vers l'élimination de ses adversaires que vers la conciliation. Lors de récentes élections partielles à Kribi, les résultats du scrutin semblent bien avoir été délibérément falsifiés pour permettre la victoire du candidat officiel ». Après le référendum sur la réunification, l'élaboration de la Constitution fédérale en août 1961, représente une nouvelle étape de ce processus, tant elle contribue à renforcer les prérogatives du président : « Les pouvoirs normalement dévolus au Président de la République Fédérale se trouveront encore accrus pendant les six premiers mois suivant l'entrée en vigueur de la Constitution par l'autorisation donnée au Chef de l'exécutif de légiférer par ordonnances », note alors l'ambassadeur<sup>166</sup>. Son rapport intègre même une rubrique « Pouvoir personnel et parti unique », dans laquelle il se livre à une analyse du développement d'un parti « unifié », selon le terme désormais utilisé par Ahidjo : « Les mouvements favorables au régime mais qui avaient jusqu'à présent conservé leur autonomie sont contraints à la dissolution et à la fusion avec le parti majoritaire ». Seul bémol dans cette « marche au parti unique », la dissolution, en janvier 1962, du premier congrès de l'UPC depuis 1952 – qui, selon l'ambassade, « a provoqué une réelle émotion » :

161. ADF, La Courneuve, 318QO/102, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, 24 avril 1960.

162. ADF, La Courneuve, 319QO/29, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministère des Affaires étrangères, 4 janvier 1964.

163. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 488.

164. Bayart Jean-François, *L'État au Cameroun...*, op. cit., p. 116.

165. ADF, La Courneuve, 319QO/1, Rapport mensuel de l'ambassade de France au Cameroun, 1<sup>er</sup>-31 juillet 1961.

166. *Ibid.*, Rapport mensuel de l'ambassade de France, 1<sup>er</sup>-31 août 1961.

Les raisons invoquées par le Gouvernement pour justifier la mesure n'ont pas paru en effet convaincantes, l'accusation de soutien à la rébellion n'ayant aucun fondement objectif. C'est de ce fait la version du coup de force qui l'a emporté auprès de l'opinion qui pour une bonne part ne voit pas les avantages que cette mesure brutale peut apporter au régime. En effet, il était à peu près certain qu'à l'occasion de ce Congrès les dirigeants de la fraction légale de l'UPC auraient reçu l'investiture statutaire qui leur faisait jusqu'à présent défaut et que la condamnation du terrorisme prononcée à plusieurs reprises ces derniers mois serait passée dans les résolutions finales. Au lieu de cela, l'empêchement dans lequel le Congrès s'est trouvé de conclure a eu pour effet de maintenir le statu quo. Dans ces conditions, les dirigeants de la fraction légale ne peuvent prétendre détenir des titres supérieurs à ceux des chefs de l'Organisation extérieure de la rébellion qui ont reçu un mandat régulier en 1952. En définitive, l'opération peut paraître bénéfique pour l'aile extrémiste de l'UPC. Elle risque de surcroît de décourager les partisans d'une opposition non violente et de rejeter certains d'entre eux dans le camp des rebelles<sup>167</sup>.

Cet événement constitue cependant la seule remise en question de la stratégie d'Ahidjo dans les rapports de l'ambassadeur, dont le ton contraste alors avec ses écrits ultérieurs : « Les responsables de cette décision brutale pensent [...] que la méthode forte est la seule capable d'amener à la raison les opposants dont ils contestent et l'utilité et la bonne foi. Ils sont d'autant plus convaincus de la justesse de leurs points de vue qu'ils ont en effet obtenu certains succès par ce moyen au cours des derniers mois<sup>168</sup> ». Pour autant elle n'a pas de suite, ni dans les rapports ultérieurs, ni au sein de la société civile : au contraire, Bénard écrit que les dirigeants de l'UPC gardent l'espoir « d'un retour des Gouvernants à une plus saine compréhension de l'intérêt national et maintiennent leur offre de collaboration » ; un état d'esprit qu'Ahidjo interprète, selon lui, « comme une preuve de faiblesse et y trouve une justification à sa politique de force contre tout ce qui n'est pas inconditionnellement soumis à la volonté de la majorité au pouvoir<sup>169</sup> ». Derrière les rumeurs courant sur une éventuelle nouvelle interdiction de l'UPC, se profile le spectre du parti unique, dont *L'Unité*, organe de presse du parti, fait même l'apologie : « Le jour n'est pas loin où l'appel du Président de la République pour un parti unique sera entendu<sup>170</sup> ».

L'évolution autoritaire de l'État camerounais s'accroît au début de l'année 1962, comme le souligne l'affaire du « train de la mort », dont la mémoire, encore vive, donne parfois lieu à des comparaisons polémiques<sup>171</sup>. Cet événement ne passe pas inaperçu dans les services de l'ambassade de France au Cameroun, comme le souligne Jean-Pierre Bénard lorsqu'il en résume le déroulé au secrétaire d'État aux affaires étrangères, Georges Gorse :

Le 1<sup>er</sup> février, un convoi de détenus politiques était dirigé par voie ferrée de Douala sur Yaoundé<sup>172</sup>. Au moment de l'embarquement, la régie des Chemins de Fer fournit au lieu du wagon de voyageurs qui avait été prévu, un wagon de marchandises sans aucune ouverture. Le Chef de l'escorte, un gendarme camerounais, ne fit pas d'objection à cette substitution. 52 prisonniers dont des femmes, furent entassés dans cet étroit espace. Au cours du voyage, lors des premiers arrêts, l'escorte procéda bien à l'ouverture des portes du wagon et à des distributions d'eau, mais devant les réclamations persistantes des prisonniers et pour éviter des incidents avec la foule qui attendait le convoi à chaque gare, le chef de l'escorte estima préférable à partir du milieu de la journée de laisser le wagon fermé. Lorsque le train arriva en gare de Yaoundé, le jeudi soir, on en retira 25 cadavres<sup>173</sup>.

L'ambassadeur souligne également la réaction du gouvernement camerounais, qui charge notamment le préfet, M. Goh, d'en effacer les traces : il réquisitionne en ce sens une corvée de prisonniers pour enterrer les corps, dans la nuit suivante. Aucun document consulté par la Commission ne permet de relier l'événement à une quelconque responsabilité française<sup>174</sup>, mais Jean-Pierre Bénard attire l'attention de sa hiérarchie sur les tensions qu'il suscite entre le régime d'Ahidjo et la hiérarchie catholique : devant le mutisme du premier, l'archevêque de Yaoundé, Mgr Zoa, menace de révéler l'affaire dans *L'Effort camerounais* – ce qui se produit finalement le 18 février, quatre jours avant qu'une messe soit prononcée en l'honneur des victimes. « La riposte gouvernementale fut immédiate et brutale », écrit l'ambassadeur, qui précise que *L'Effort camerounais* est saisi, avant que Charles Onana, ministre de l'Intérieur,

167. *Ibid.*, Rapport mensuel de l'ambassade de France, 1<sup>er</sup>-31 janvier 1962.

168. *Ibid.*

169. ADF, La Courneuve, 319QO/1, Rapport mensuel de l'ambassade de France, 1<sup>er</sup>-28 février 1962.

170. *Ibid.*

171. Jacques Didier Lavenir Mvom établit ainsi un parallèle avec les violences de la Seconde Guerre mondiale. Mvom Jacques Didier Lavenir, (2023), *Cameroun 1962, le train de la mort. Un épisode tragique oublié de la guerre d'indépendance*, Paris, L'Harmattan, pp. 46-58.

172. Ils doivent être déplacés vers le camp de Yokou.

173. ADF, La Courneuve, 319QO/85, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, « Objet : conflit entre le Gouvernement et la hiérarchie catholique », 2 mars 1962, p. 2.

174. Si le chef d'escorte est un gendarme, les sources consultées précisent qu'il est Camerounais et ne mentionnent jamais la présence de cadres français, bien que ces derniers soient alors omniprésents dans l'institution.

ne réclame l'expulsion du rédacteur en chef, le prêtre français Pierre Fertin – qu'il obtient. Pour Jean-Pierre Bénard, la mise en œuvre de cette mesure souligne l'évolution du régime vers l'autoritarisme :

L'attitude prise par le Président de la République, au cours de ce conflit, confirment les indications [déjà données par les dépêches de l'ambassade] sur un durcissement de la politique intérieure du Cameroun. Dans l'entourage du Président de la République les éléments qui sont partisans de l'appareil de l'État, d'un encadrement et d'une mise en condition de la population, de mesures autoritaires et policières pèsent d'un poids de plus en plus lourd sur les décisions du Président de la République. Il apparaît désormais que le chef de file de cette tendance est M. Onana.

Celui-ci au terme du dernier remaniement ministériel dispose de pouvoirs considérables. Il est devenu le bras droit du Président de la République et son collaborateur le plus écouté<sup>175</sup>.

L'élection de l'assemblée fédérale, en mai 1962, n'inverse pas cette tendance, qui attire désormais toute l'attention de l'ambassade : « Non content de cette progression automatique du parti sur lequel il s'appuie, le Gouvernement a adopté, en vue de la constitution de la première Assemblée nationale fédérale, prévue pour le 2 avril prochain, des dispositions qui écartent toute possibilité pratique pour les mouvements d'opposition d'y être représentés<sup>176</sup> ». L'adoption d'un scrutin de liste majoritaire à un tour, sans panachage ni vote préférentiel, et sans liste incomplète, offre une voie royale à l'UC : disposant de 77 des 100 sièges de l'Assemblée législative du Cameroun oriental<sup>177</sup>, elle est seule à même de proposer une liste complète de 40 députés – lesquels seront d'ailleurs en supériorité numérique sur leurs homologues du Cameroun occidental, tous issus du Parti démocratique national du Kamerun (PDNK). Pour l'ambassadeur, cette évolution est logique dans un contexte de généralisation des partis uniques en Afrique subsaharienne<sup>178</sup>. Ses termes tendent peu à peu à perdre de leur neutralité à l'égard de la stratégie personnelle d'Ahidjo. Reprenant l'expression d'un éditorialiste de l'agence camerounaise de presse, l'une des synthèses hebdomadaires signées par Bénard salue ainsi, début juin 1962, une « ruée vers l'unité nationale » pour qualifier le renforcement de l'UC : « Il n'est de jour que les organes d'information fassent état d'adhésions individuelles ou collectives à l'Union Camerounaise, flétrissant l'œuvre de division des retardataires et les couvrant de sarcasmes<sup>179</sup> ». L'analyse n'est pas sans ambiguïté, tant elle semble dissoudre le développement d'un régime autoritaire dans l'idéal d'une « unité nationale » que rendrait nécessaire la lutte contre la « subversion intérieure » – et la menace d'un glissement vers des jeux d'alliances géopolitiques contraires aux idéaux français, sinon occidentaux. Le ton donne même l'impression qu'elle relève, pour ses auteurs, d'une sorte de « normalité » – comme Bénard l'écrit dans un rapport qui, début 1963, dresse le bilan du processus : « Comme il était normal en politique intérieure l'accent a été mis sur l'unité ; l'année 1962 aura été en effet marquée par la création du parti unique et la liquidation de toute opposition<sup>180</sup> ». L'ambition d'Ahidjo, qui a « clairement exprimé » son « exigence » de « constituer l'Union camerounaise en parti unique au Cameroun oriental », ne fait cependant aucun doute – ni, d'ailleurs, la personnalisation du pouvoir : « Le Président de la République devient insensiblement l'objet d'une sorte de culte de la personnalité dont il n'est sûrement pas l'inspirateur », écrit l'ambassadeur dès juin<sup>181</sup>.

Le quatrième congrès de l'UC, qui s'est tenu à Ebolowa du 4 au 8 juillet 1962, lui apparaît alors comme la manifestation la plus éclatante de cette « évolution accélérée du régime vers le système du parti unique », qui a incité toutes les élites politiques à rejoindre un parti, où les « ralliés de la veille » côtoient désormais les « militants de la première heure », non sans tensions<sup>182</sup>. Cette dynamique n'est pas sans susciter quelques inquiétudes au sein de la classe politique camerounaise, dont l'ambassade se fait d'ailleurs l'écho : « Un certain nombre de militants semble craindre que le système du Parti unique ne conduise le gouvernement camerounais à adopter l'esprit et les méthodes des régimes totalitaires et manifestent leur attachement aux principes démocratiques traditionnels<sup>183</sup> ». Dans un contexte où, « [a]u Cameroun oriental, le processus d'absorption des éléments de l'opposition par le Parti majoritaire

175. ADF, La Courneuve, 319QO/85, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, « Objet : conflit entre le Gouvernement et la hiérarchie catholique », 2 mars 1962, p. 7.

176. ADF, La Courneuve, 319QO/1, Rapport mensuel de l'ambassade de France, 1<sup>er</sup>-31 mars 1962.

177. Après la réunification du *Southern Cameroons* et de la République du Cameroun en 1961, les deux territoires font officiellement partie d'une fédération jusqu'en 1972. Le *Southern Cameroons* devient le Cameroun occidental tandis que la République du Cameroun devient le Cameroun oriental.

178. ADF, La Courneuve, 319QO/1, Rapport mensuel de l'ambassade de France, 1<sup>er</sup>-31 mars 1962.

179. *Ibid.*, Synthèse hebdomadaire de l'ambassade de France (SHA), 4-11 juin 1962.

180. ADF, La Courneuve, 319QO/1, SHA, 31 décembre 1962-6 janvier 1963.

181. *Ibid.*, SHA, 4-11 juin 1962.

182. *Ibid.*, SHA, 2-9 juillet 1962.

183. *Ibid.*, SHA, (14-21 août 1962).

semble être parvenu presque à son terme<sup>184</sup> », la préparation des élections municipales de novembre 1962 confirme l'évolution du régime : « Le Parti gouvernemental de l'Union Camerounaise prépare activement cette consultation. Dans un éditorial, le journal *L'Unité* donne ses consignes à ce sujet. Il demande aux militants du Parti de se mobiliser et il invite sans ambages tous ceux qui ont rejoint ses rangs, à se soumettre à cette occasion à la discipline du Parti, “comme un seul homme”, en soutenant et en faisant triompher les candidats officiels. Ainsi se confirme chaque jour l'orientation du régime vers la politique du Parti unique et des formes de gouvernement autoritaire<sup>185</sup> ». Les résultats sont à l'aune de la préparation, confirmant « l'emprise exclusive du Parti de l'Union Camerounaise sur la vie politique du pays. Les listes concurrentes avaient été écartées, des pressions discrètes et efficaces exercées sur les électeurs pour les amener à voter. Les majorités obtenues par le Parti gouvernemental sont imposantes<sup>186</sup> ».

Dans les deux années qui suivent, les rapports de l'ambassadeur semblent saluer plus ouvertement la stratégie personnelle du président de la République, qu'il estime inscrite dans une volonté de conciliation nationale nécessaire à la stabilité d'un Cameroun encore jeune. En témoigne, selon Bénard, la visite présidentielle organisée en Sanaga-Maritime début avril 1963, dont la portée symbolique est forte : la région est l'une des principales incarnations de « la résistance au pouvoir établi à Yaoundé », en un conflit transposé sur la scène parlementaire après la mort de Ruben Um Nyobè. Or, selon l'ambassadeur, « [l]a situation n'a été renversée qu'à partir du second semestre de 1962, à l'issue du 4<sup>e</sup> congrès de l'Union Camerounaise qui a pratiquement établi un régime de parti unique au Cameroun oriental » : l'événement a marqué le ralliement des députés basaa, favorisant la densification des organismes locaux du parti, désormais dirigés par les anciens leaders de l'opposition<sup>187</sup>. La tournée du président aurait dès lors la signification symbolique d'une « réintégration du “peuple bassa” dans la communauté nationale » – quitte à reconnaître, pour Ahidjo, « un fondement “patriotique et nationaliste” au soulèvement bassa », et à « rend[re], au surplus, un hommage particulier à Ruben Um Nyobè ». C'est en tout cas, pour l'ambassadeur, « un succès incontestable » : « [A]insi se trouve créée une ambiance d'unanimité à la veille de la réunion à Yaoundé du Conseil national de l'Union camerounaise dont les travaux doivent débiter le 14 avril prochain<sup>188</sup> ».

Début 1964, les législatives fédérales constituent l'épreuve ultime pour tester « l'action poursuivie patiemment et méthodiquement pour organiser l'union camerounaise et l'implanter dans la fédération » : « Parti unifié, qui n'est pas encore devenu parti unique, l'UC pourrait s'affronter avec d'autres partis d'opposition, ou non<sup>189</sup> ». Quatre ans après son arrivée à Douala, le ton de l'ambassadeur a bien changé – soulignant à quel point il fait sien le référentiel d'Ahidjo :

Ainsi, la cinquième année de l'indépendance ne commence point sous de mauvais auspices, le Président avance avec habileté et ténacité dans le chemin qu'il s'est depuis longtemps tracé, sans rien ignorer des difficultés et des périls qui planent sur l'Afrique en général et le Cameroun en particulier. Il travaille patiemment à forger l'unité nationale, à développer l'économie et à rassembler ses compatriotes dans l'Union Camerounaise. Plus sûr de lui-même, plus confiant dans l'avenir, il demeure la personnalité dominante de ce pays. Convaincu que sa politique répond aux intérêts de la nation, il est décidé à défendre le régime contre toute opposition, au besoin par la force. Par deux fois il a eu récemment l'occasion de me le dire et dans les termes les plus nets<sup>190</sup>.

Dans ce contexte, les élections législatives fédérales ne peuvent qu'asseoir encore son pouvoir personnel – et ce d'autant plus que la présence de listes alternatives permet de conserver l'illusion : « La façade démocratique est sauvée puisque deux listes d'opposition se font pendant à l'est et à l'ouest de la Fédération », écrit ainsi Bénard en avril 1964<sup>191</sup>. L'abstention importante (25%) et les quelques 6 000 bulletins nuls enregistrés à Douala remettent en question l'unanimité de la population camerounaise, comme le succès rencontré par les listes d'opposition dans le département du Nyong-et-Sanaga<sup>192</sup> – qui fait d'ailleurs, en conséquence, l'objet d'une réforme administrative le scindant en deux circonscriptions, soulignant encore « la concentration du pouvoir entre les mains du Président et l'importance accrue donnée aux rapports entre le parti unifié de l'Union Camerounaise<sup>193</sup> ». Des faits qui n'entament

184. *Ibid.*, SHA, (20-26 août 1962).

185. *Ibid.*, SHA, (12-19 novembre 1962).

186. *Ibid.*, SHA, (3-10 décembre 1962).

187. *Ibid.*, SHA, (1<sup>er</sup>-8 avril 1963).

188. *Ibid.*

189. ADF, La Courneuve, 319QO/29, Télégramme de l'ambassadeur Bénard au ministère des Affaires étrangères, 4 janvier 1964.

190. *Ibid.*

191. ADF, La Courneuve, 319QO/2, SHA, 6-13 avril 1964.

192. *Ibid.*, SHA, 20-27 avril 1964.

193. *Ibid.*, SHA, 15-22 juin 1964.

pas le soutien de moins en moins neutre dont l'ambassadeur Bénard fait part à l'égard du président Ahidjo – comme en témoigne le ton admiratif avec lequel il décrit les cérémonies du cinquième anniversaire de l'indépendance :

La coïncidence de l'anniversaire de l'indépendance et des fêtes du premier de l'An donne chaque année au Cameroun une ambiance de liesse populaire et la tradition a été respectée ce 1er janvier. Elle s'est même manifestée avec un particulier éclat et dans une ambiance où aucune fausse note n'est apparue : l'armée, les écoles, les groupements de jeunesse et le Parti de l'Union Camerounaise ont rivalisé de bonne tenue et de franche allure à Yaoundé dans un défilé qui a duré plus de deux heures et qui réalisait une mobilisation impressionnante de jeunes hommes et de jeunes filles, dans un ordre qui n'excluait pas la variété des couleurs et des costumes et de la présentation en général.

[...]. Ainsi donc, à quelques jours d'intervalle, l'autorité présidentielle a pu réaliser, en des points aussi éloignés que Maroua, Yaoundé et Douala, des rassemblements importants de populations aussi différentes, et cela dans un heureux équilibre, pour le Nord, entre les chefs traditionnels et les modernes sections de l'Union Camerounaise et, pour le Sud entre les scolaires filles et garçons, et les sections de ce même parti, tout en donnant à l'armée la place qui lui revient. Certes de tels rassemblement ne comportent pas à eux seuls la solution des problèmes politiques qui se pose au pays ; ils n'en marquent pas moins cependant, la volonté gouvernementale de concrétiser par de telles manifestations de masse le progrès vers l'unité nationale, objectif essentiel poursuivi avec continuité par le Président de la République, et d'en faire prendre conscience au pays<sup>194</sup>.

Dans les semaines suivantes, il loue « l'influence propre du Président [qui] fait de celui-ci, de plus en plus, la clef de voûte de l'ensemble, à la mesure même de l'extension et de la consolidation de son action personnelle<sup>195</sup> », qui favorise, petit à petit, le déploiement « d'une sorte de charte de la politique de M. Ahidjo » à l'égard de laquelle il souligne l'unanimité d'une classe politique – de toute manière désormais plus ou moins concentrée dans un seul parti<sup>196</sup>. Celle-ci s'exprime pleinement lors de la préparation des présidentielles de 1965, marquée par un investissement massif des cadres du parti : « Le mot d'ordre est que la présentation d'une liste unique Ahidjo/Foncha et l'absence de compétition consécutive au ralliement des partis d'opposition, n'enlèvent rien à la valeur et à la signification des élections ; bien au contraire, celles-ci ne sont-elles pas l'occasion de dépasser les querelles partisans et de donner au Cameroun un élan vers son unité nationale<sup>197</sup> ». Le résultat est donc sans surprise : les élections du 20 mars 1965, qui se déroulent « dans l'ordre et le calme, voire dans la liesse », mobilisent une participation « massive » à travers laquelle « les Camerounais ont largement plébiscité M. Ahidjo, comme ils y étaient invités<sup>198</sup> ».

Il faut donc nuancer l'assertion du ministre camerounais de l'Information Eugene Wonyu, qui faisait de Jean-Pierre Bénard « le véritable président du Cameroun », alimentant l'idée que le régime autoritaire d'Ahidjo serait alors le produit d'une stratégie destinée à asseoir le néocolonialisme hexagonal, camouflée par la coopération<sup>199</sup>. Sans rejeter *a priori* l'hypothèse toujours possible qu'une influence française ait pu jouer en la matière, la preuve empirique d'un tel fait ne peut être apportée par les archives, qui incitent au contraire à une position plus nuancée – comme le souligne David Abouem a Tchoyi, un ancien secrétaire général de la présidence de la République du Cameroun interrogé par la Commission : « Je crois que les gens se sont beaucoup mépris sur la personnalité du président Ahidjo. Maintenant, plus il exerçait le pouvoir, plus il prenait de l'assurance. [...] Même ses conseillers ne parvenaient pas à changer son avis<sup>200</sup> ». Un point de vue qui relativise *in fine* l'idée qu'il ait pu être, à tout le moins, une simple « marionnette » entre les mains de l'ambassadeur ou des coopérant-es français-es : « Je crois que le président Ahidjo a toujours considéré les Français comme des amis qui l'aidaient ou qui l'aideraient à atteindre un certain nombre d'objectifs. Je n'ai pas l'impression que dans son esprit, surtout à partir de 1960, il y ait eu un moindre soupçon de vouloir ou d'accepter de s'assujettir. Je ne crois pas<sup>201</sup> ». Un tel constat ne s'applique d'ailleurs pas au seul Ahidjo : il concerne aussi les principaux responsables politiques du gouvernement camerounais – et les réactions de certains coopérants, notamment judiciaires, face à la dérive autoritaire du régime, le montrent bien.

194. ADF, La Courneuve, 319QO/3, SHA, 28 décembre 1964-4 janvier 1965.

195. *Ibid.*, SHA, 11-18 janvier 1965.

196. *Ibid.*, SHA, 18 au 25 janvier 1965.

197. *Ibid.*, SHA, 8-15 mars 1965.

198. *Ibid.*, SHA, 15-22 mars 1965.

199. Les auteurs de *Kamerun !* écrivent : « La France, préférant mettre toute dérive sur le dos de l'"atavisme africain", ne veut pas en effet apparaître trop directement comme l'instigatrice des dictatures qui s'abattent, au début des années 1960, sur les pays francophones du continent ». Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 505.

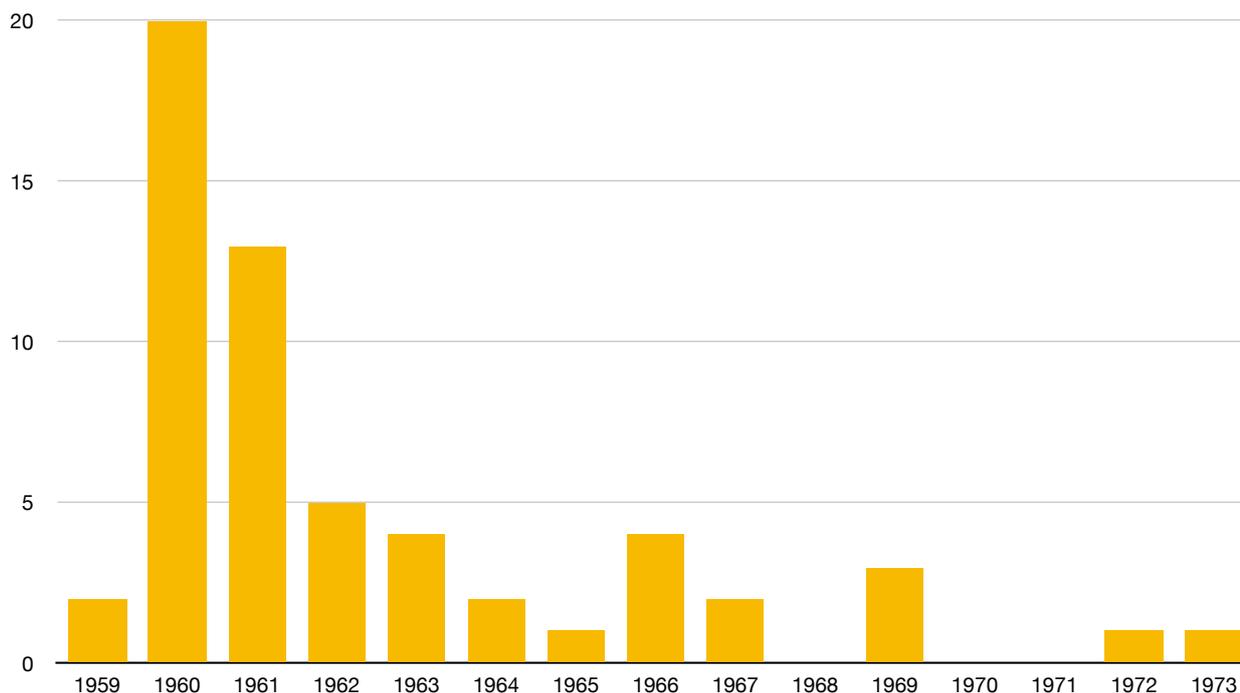
200. Entretien avec David Abouem a Tchoyi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, 19 juin 2024.

201. *Ibid.*

### 3. LES MAGISTRATS FRANÇAIS AU CAMEROUN, ENTRE COOPÉRATION PRUDENTE ET COMPROMISSION AVEC LE RÉGIME AUTORITAIRE D'AHIDJO

Impossible en effet de souligner le positionnement de l'ambassade française au Cameroun à l'égard du régime d'Ahidjo, sans mentionner les débats suscités, parmi les acteurs français, par sa dérive autoritaire – et ce notamment au sein du milieu judiciaire. Dans ce secteur, la camerounisation est très peu avancée et ne fait pas partie de l'horizon d'attente immédiat des transitions tant camerounaises que françaises. Les postes de magistrats dans les tribunaux de droit français au Cameroun sont tous tenus par des Français. Les premières promotions de Camerounais sortant de l'Enfom comme docteurs et licenciés en droit présentent des chiffres assez faibles. Par exemple, en 1956, quatre docteurs en droit et dix licenciés en droit sont camerounais ; en 1957, ils sont respectivement quatre et onze<sup>202</sup>. La priorité, aux yeux du ministère de la France d'Outre-mer, est de favoriser l'emploi de ces nouveaux diplômés camerounais dans les juridictions de droit local<sup>203</sup>, à savoir les tribunaux civils qui jugent selon le droit coutumier, dans lesquels aucun magistrat de carrière n'exerce en 1956. Cette situation constitue, selon Jean Monguillot, inspecteur général de la France d'Outre-mer, une grave atteinte à l'égalité entre les justiciables et à l'indépendance de la justice, car en l'absence de magistrats de carrière, ce sont des administrateurs qui assurent ces postes. De plus, les tribunaux civils, s'ils sont moins prestigieux, sont néanmoins très importants socialement car ils ont une forte activité comparative aux tribunaux pénaux, avec des dizaines de milliers de jugements par an en fonction des juridictions.

**Nombre de magistrats français détachés entre 1959 et 1960 quittant le Cameroun à la fin de leur période de détachement**



© ComCam

Source : Annuaire rétrospectif de la magistrature (en ligne)

En 1959 et en 1960, une cohorte importante de magistrats français sont donc détachés du ministère de la justice et prennent leur poste – ou plus souvent le poursuivent, car ils sont déjà présents sur le territoire – en tant que coopérants au Cameroun dans des tribunaux de droit pénal. Étant donné la relative faiblesse du maillage territorial de la justice de droit français en 1960, les chiffres des coopérants sont faibles dans le domaine judiciaire, comparativement à d'autres secteurs comme l'enseignement. Le nombre de magistrats français détachés au Cameroun en 1959

202. ANOM, CONTR1095, Lettre de l'inspecteur général de la France d'Outre-mer Jean Monguillot au Haut-Commissaire, Yaoundé, 13 août 1956.

203. *Ibid.*, Rapport de l'inspecteur général Jean Montguillot sur « l'accès des Camerounais à la magistrature française et la création éventuelle d'une magistrature de droit local, capable de se charger progressivement des tribunaux de premier et deuxième degrés », août 1956.

et en 1960 selon l'annuaire rétrospectif de la magistrature<sup>204</sup> est de soixante. Parmi eux, cinq seulement prennent leur poste pour la première fois ; les 55 autres voient leur poste prolongé sous forme de détachement. Le maintien de ces magistrats à leur poste permet d'assurer la continuité du fonctionnement de la justice pendant la transition que représente l'indépendance, mais est de relative courte durée. Selon le ministre français de la Coopération, ils ne sont plus que 23 magistrats coopérants au Cameroun en 1962<sup>205</sup>. La relative rapidité de ce désengagement des magistrats français au Cameroun, seulement deux années après l'indépendance, semble générer des difficultés pour les responsables camerounais. En 1962, le ministre de la Coopération Jean-Pierre Dannaud fait part à son chef de la Mission permanente d'aide et de coopération de la « forte insistance » du ministre de la Justice camerounais auprès de lui pour augmenter les effectifs de magistrats français<sup>206</sup>. Il consent à ajouter deux magistrats à la disposition du Cameroun, portant le total à 23, avec une priorité pour les postes de juge d'instruction à Yaoundé et à Douala. Par la suite, la baisse des effectifs se poursuit : dix magistrats en poste au Cameroun ne sont pas renouvelés à partir de 1967.

Il est généralement admis que dans les premières années après l'indépendance, beaucoup de magistrats camerounais amenés à assurer la relève des magistrats français étaient dépourvus de formation complète en magistrature : des Camerounais ayant exercé pendant plusieurs années dans le domaine de la justice, par exemple en tant que greffiers, étaient parfois nommés juges pour combler les manques croissants en personnel. Nous avons eu accès à peu de sources permettant de corroborer cette hypothèse, si ce n'est cette remarque lapidaire de l'ambassadeur français au Cameroun dans une lettre au ministre des Affaires étrangères français en 1971 : « La génération des magistrats hâtivement promus après l'indépendance prend progressivement sa retraite<sup>207</sup> ». Onze ans après l'indépendance, les jeunes magistrats sortant de l'École Nationale de la Magistrature au Cameroun, qui représentent cinq à six diplômés par an, sont encore insuffisants pour répondre aux besoins du pays selon l'ambassadeur.

Il est difficile, par manque de sources, de déterminer quel a été, qualitativement, le rôle des juristes et des magistrats français dans les premières années après l'indépendance, et avec quel état d'esprit ils ont accompli leur tâche au sein d'un régime confronté à une guerre et dont l'autoritarisme s'affirme et se renforce rapidement. Le soutien apporté par le gouvernement français au président de la République camerounaise se traduit, juridiquement, par la transmission d'un dispositif d'exception, qui pose les fondements du régime autoritaire : l'ordonnance présidentielle du 7 mai 1960, prise deux jours après son élection, institutionnalise « l'état d'urgence » au Cameroun, en s'inspirant directement du texte élaboré par l'Assemblée nationale au début de la guerre d'indépendance algérienne<sup>208</sup>. Si les archives camerounaises consultées ne permettent pas de situer le rôle des coopérants français en la matière, il est pourtant indéniable : la plupart de ses articles sont littéralement repris sur le texte de 1955, bien que sa déclinaison camerounaise offre des prérogatives accrues au président de la République – un signe avant-coureur tout autant qu'un instrument décisif du déploiement de son pouvoir personnel. Dès 1961, cette ordonnance, reconduite tous les quatre mois, n'est plus seulement mise à profit de la répression de la « subversion » upéciste, mais instrumentalisée dans la lutte contre l'opposition politique à Ahidjo – comme le souligne d'ailleurs l'ambassadeur dans un rapport : « La législation d'exception prise en vertu de l'état d'urgence permet d'exercer une censure rigoureuse à l'encontre des publications de l'opposition, de restreindre les déplacements de ses membres, d'empêcher ou de limiter ses réunions<sup>209</sup> ». À titre d'exemple, il souligne que « [l]'UPC a attendu jusqu'au dernier jour l'autorisation de tenir dans le Nyong-et-Kellé à un[e] session de son Comité directeur fin juillet. De nombreux militants convoqués n'ont pu y participer, faute d'avoir obtenu les laissez-passer nécessaires<sup>210</sup> ». Après la réunification, une ordonnance du 4 octobre 1961 permet d'étendre ces mesures à l'ensemble du territoire fédéral : les préfets peuvent dès lors, en tout point du territoire camerounais, restreindre les libertés publiques au titre de la lutte contre une subversion – qui intègre de plus en plus, dans le discours officiel, l'opposition légale au régime<sup>211</sup>.

204. Cet outil en ligne permet de recenser tous les coopérants français au Cameroun. Voir Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, [disponible sur : <<https://annuaire-magistrature.fr/>, consulté le 12 juillet 2024>].

205. ANF, AG/5(F)/918, Lettre de Jean-Pierre Dannaud, ministre de la Coopération au chef de la Mission permanente d'aide et de coopération, 7 septembre 1962.

206. *Ibid.*

207. ANF, AG/5(F)/3269, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministre français des Affaires étrangères, « Objet : la justice au Cameroun », 5 novembre 1971.

208. Thénault Sylvie (2007), « L'état d'urgence (1955-2005). De l'Algérie coloniale à la France contemporaine : destin d'une loi », *Le Mouvement social*, 218, pp. 63-78.

209. ADF, La Courneuve, 319QO/1, Rapport mensuel de l'ambassade de France, 1<sup>er</sup>-31 août 1961.

210. *Ibid.*

211. ADF, La Courneuve, 319QO/18, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, 23 mars 1962.

# L'État d'urgence, de l'Algérie au Cameroun : transfert et adaptation postcoloniales d'un instrument de répression coloniale

## Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence (France, Algérie)

Art. 1 – L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain, de l'Algérie ou des départements d'outre-mer, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique.

Art. 2 – L'état d'urgence ne peut être déclaré que par la loi. La loi détermine la ou les circonscriptions territoriales à l'intérieur desquelles il entre en vigueur. Dans la limite de ces circonscriptions, les zones où l'état d'urgence recevra application seront fixées par décret pris en conseil des ministres sur le rapport du ministre de l'intérieur.

Art. 3 – La loi fixe la durée de l'état d'urgence qui ne peut être prolongée que par une loi nouvelle. [...]

Art. 5 – La déclaration de l'état d'urgence donne pouvoir au préfet dont le département se trouve en tout ou partie compris dans une circonscription prévue à l'article 2 :

- d'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté ;
- d'instaurer, par arrêté, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ;
- d'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics.

Art. 6 – **Le ministre de l'intérieur dans tous les cas et, en Algérie, le gouverneur général,** peuvent prononcer l'assignation à résidence dans une circonscription territoriale ou une localité déterminée de toute personne résidant dans la zone fixée par le décret visé à l'article 2 dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics des circonscriptions territoriales visées audit article.

**En aucun cas, l'assignation à résidence ne pourra avoir pour effet la création de camps ou serasit détenues les personnes visées à l'article précédent.** L'autorité administrative devra prendre toutes dispositions pour assurer la subsistance des personnes astreintes à résidence ainsi que celle de leur famille.

Art. 7 – Toute personne ayant fait l'objet d'une des mesures prises en application de l'article 5 (3<sup>o</sup>), ou de l'article 6 peut demander le retrait de cette mesure. Sa demande est soumise à une commission consultative comprenant des délégués du conseil général désignés par ce dernier et comprenant, en Algérie, la représentation paritaire d'élus des deux collèges.

La composition, le mode de désignation et les conditions de fonctionnement de la commission seront fixés par un règlement d'administration publique. Les mêmes personnes peuvent former un recours pour excès de pouvoir contre la décision visée à l'article 1<sup>er</sup> et ci-dessus devant le tribunal administratif compétent. Celui-ci devra statuer dans le mois du recours. En cas d'appel, la décision du conseil d'Etat devra intervenir dans les trois mois de l'appel. Faute par les juridictions ci-dessus d'avoir statué dans les délais fixés par l'alinéa précédent, les mesures prises en application de l'article 5 (3<sup>o</sup>) ou de l'article 6 cessent de recevoir exécution.

Art. 8 – Le ministre de l'intérieur, pour l'ensemble du territoire où est institué l'état d'urgence, le gouverneur général pour l'Algérie et le préfet, dans le département, peuvent ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature dans les zones déterminées par le décret prévu à l'article 2. Peuvent être également interdites, à titre général ou particulier, les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre.

Art. 9 – Les autorités désignées à l'article 6 peuvent ordonner la remise des armes de première, quatrième et cinquième catégories définies par le décret du 18 avril 1939 et des munitions correspondantes et prescrire leur dépôt entre les mains des autorités et dans les lieux désignés à cet effet.

Les armes de la cinquième catégorie remises en vertu des dispositions qui précèdent donneront lieu à récépissé. Toutes dispositions seront prises pour qu'elles soient rendues à leur propriétaire en l'état où elles étaient lors de leur dépôt. [...]

Art. 11 – **La loi déclarant l'état d'urgence peut, par une disposition expresse :**

- Confier aux autorités administratives visées à l'article 8 le pouvoir d'ordonner des perquisitions à domicile de jour et de nuit ;
- Habiller les mêmes autorités à prendre toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celles des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales. [...]

Art. 12 – L'orsque l'état d'urgence est institué dans tout ou partie d'un département, un décret pris sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et du ministre de la défense nationale, peut autoriser la juridiction militaire à se saisir de crimes, ainsi que des délits qui leur sont connexes, relevant de la cour d'assises de ce département. [...]

Art. 13 – Les infractions aux dispositions des articles 5, 6, 8 et 9 (1<sup>o</sup>) seront punies d'un emprisonnement de huit jours à deux mois et d'une amende de 5.000 à 200.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. L'exécution d'office, par l'autorité administrative, des mesures prescrites peut être assurée nonobstant l'existence de ces dispositions pénales.

Art. 14 – Les mesures prises en application de la présente loi cessent d'avoir effet en même temps que prend fin l'état d'urgence. Toutefois, après la levée de l'état d'urgence, les tribunaux militaires continuent de connaître des crimes et délits dont la poursuite leur avait été déferée.

**Sources** : Journal officiel de la République française, Loi et décret (version papier numérisée) n° 0088 du 07/04/1955 : ["La loi, l'état d'urgence au Cameroun de 1958 à 1997 : les cas d'Albert Gombet, Gaspard Mouen, Noël Bissoloung, Emmanuel Bigna, et Rikou Mlongo Ngala, mémoires de maîtrise en histoire, sous la direction de Baise Essomba, Université de Bourd' "](#)

## Légende

En vert : reprise identique, ou légèrement modifiée dans la forme, de la loi sur l'état d'urgence (1955).

En orange : reformulation de la loi sur l'état d'urgence (1955), dans le but comme sur la forme.

En rouge : texte de la loi sur l'état d'urgence (1955) non réalisée dans l'ordonnance du 5 mai 1960.

En bleu : articles ou éléments qui ne figurent pas/ne sont pas directement mentionnés dans la loi sur l'état d'urgence (1955).

## Ordonnance n° 60-52 du 7 mai 1960 portant loi organique sur l'état d'urgence (Cameroun)

Art. 1 – L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire national :  
- soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique ;  
- soit en cas d'agression étrangère

Art. 2 – L'état d'urgence ne peut être déclaré que par le Président de la République sous forme de décret présidentiel pris en conseil des ministres.

Art. 3 – Le décret présidentiel instituant l'état d'urgence devra fixer le temps de sa durée, qui ne pourra excéder quatre mois. [...]

Art. 4 – Dès la proclamation de l'état d'urgence dans un ou plusieurs départements déterminés et pendant la durée de celui-ci, les préfets intéressés pourront, par arrêtés immédiatement exécutoires dont ils rendront compte dans les moindres détails :

- Soumettre la circulation des personnes et des biens à des mesures restrictives et éventuellement à une autorisation administrative ;
- Ordonner la remise des armes et munitions et des postes de radio, ainsi que procéder à leur enlèvement ;
- Interdire la remise des armes et munitions et des postes de radio, ainsi que procéder à leur enlèvement ;
- Interdire toutes réunions et publications de nature à entretenir le désordre ;
- Eloigner les repris de justice et les individus qui n'ont pas leur résidence habituelle dans les lieux soumis à l'état d'urgence ;
- Instaurer des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ;
- Interdire le séjour dans tout ou partie du département à tout individu cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics ;
- Requêter les autorités militaires de participer en permanence au maintien de l'ordre public ;
- Autoriser, par tout officier de police judiciaire civil ou militaire, des perquisitions à domicile de jour comme de nuit.

Art. 5 – Dès la proclamation de l'état d'urgence et pendant la durée de celui-ci, le ministre de l'intérieur, sur toute l'étendue du territoire soumis à l'état d'urgence, et les ministres ou secrétaires d'état délégués dans les provinces, à l'intérieur de leur circonscription territoriale, pourront par arrêtés immédiatement exécutoires :

- Ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature ;
- Organiser le contrôle de la presse et des publications de toute nature, ainsi que celui des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales ou artistiques ;

- Dissoudre toutes associations ou groupes de fait qui provoqueraient, par leurs gestions arrêtées ou présenteraient par leur forme et leur organisation militaire le caractère de groupe de combat ou de milices privées, ou seraient tout but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national, à l'unité nationale ou à la forme républicaine du gouvernement ;

Prorogant l'assignation à résidence, dans une circonscription territoriale ou locale déterminée, de tous individus résidant dans la zone soumise à l'état d'urgence qui s'avèreraient dangereux pour la (l'innocent).

Autoriser la saisition des personnes et des biens. L'assignation à résidence doit permettre à ceux qui en font l'objet de résider dans une agglomération ou à proximité immédiate d'une agglomération. L'autorité administrative devra prendre toutes dispositions pour assurer la subsistance des personnes astreintes à résidence, ainsi que celle de leur famille.

Art. 6 – Toute mesure d'assignation à résidence donne lieu à la constitution d'un dossier soumis dans la quinzaine à une commission consultative dite "Commission de vérification" qui sera instituée par le ministre de l'intérieur et comprendra un magistrat, président, désigné par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et deux représentants du ministre de l'intérieur. Cette commission exprime un avis motivé sur la mesure d'assignation à résidence dans la huitaine de sa saisie. Au cas où cet avis ne conclurait pas au bien-fondé de la décision prise, le ministre de l'intérieur statuera à nouveau et pourra passer outre l'avis de la commission. La commission pourra, sur demande des intéressés être appelée à tout moment à procéder à un nouvel examen des dossiers.

Art. 7 – Dans les parties du territoire où l'état d'urgence a été déclaré, la compétence de la juridiction militaire s'étend de plein droit :

- A toutes les affaires dans lesquelles se trouve incrimé un militaire ou assimilé.
  - Aux crimes et délits contre la sûreté intérieure de l'état et aux infractions à la législation sur les armes.
  - Aux crimes contre la paix publique, les personnes ou les biens, commis avec port d'arme ou usage de violence.
  - A tous crimes et délits connexes aux infractions précédentes.
- Le premier Ministre pourra sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, et du ministre des Forces armées, créer un ou plusieurs tribunaux temporaires compétents pour une zone déterminée.

Art. 8 – Les élections législatives sont suspendues dans les circonscriptions où l'état d'urgence a été déclaré, et le mandat des députés de l'Assemblée nationale venu à expiration est ipso facto prorogé jusqu'à la cessation de l'état d'urgence.

Art. 9 – Les citoyens continuent, nonobstant l'état d'urgence, à exercer tous ceux des droits garantis par la constitution dont la jouissance n'est pas suspendue en vertu des articles précédents.

Art. 10 – Toute infraction aux dispositions de la présente ordonnance et à ses mesures d'application sera punie d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de trois cent mille à un million de francs en monnaie locale. Les coupables pourront en outre être interdits, en tout ou en partie pendant cinq ans moins et dix ans au plus à compter du jour où ils auront subi leur peine. L'interdiction de séjour pourra aussi être prononcée contre eux pendant le même nombre d'années.

Art. 11 – L'exécution d'office, par l'autorité administrative, des mesures prescrites peut être assurée nonobstant l'existence de ces dispositions pénales.

Art. 12 – Les mesures prises en application de la présente ordonnance cessent d'avoir effet en même temps que prendra fin l'état d'urgence. Toutefois, après la levée de l'état d'urgence, les tribunaux militaires continuent de connaître des crimes et délits dont ils étaient déjà saisis.

Cette seconde ordonnance ouvre d'ailleurs la porte à un durcissement de la répression, en se distinguant de l'état d'urgence français dont elle s'inspire : alors que l'article 6 de ce dernier, qui prévoit qu'« en aucun cas, l'assignation à résidence ne pourra avoir pour effet la création de camps où seraient détenues les personnes visées [par la mesure]<sup>212</sup> », avait été supprimé dans l'ordonnance du 7 mai 1960, Ahidjo décide officiellement de créer des « centres d'internement administratif et de rééducation civique » à partir d'octobre 1961. S'il existe des précédents sous le régime colonial au Cameroun, tel le camp de Bangou créé par Delauney et Kamé en région Bamiléké<sup>213</sup>, l'ordonnance présidentielle du 4 octobre 1961, en institutionnalisant leur existence, leur confère également de nouvelles fonctions : « Les Centres ont pour but d'écarter, pour un temps, des collectivités, les individus dont l'influence est nuisible à l'Ordre public ou au bon fonctionnement des institutions légales et de rééduquer ces individus afin d'en faire des personnes aptes à reprendre leur place dans la société<sup>214</sup> ». Ce dernier point, qui confère à ces camps une fonction de rééducation, dépasse de fait le seul internement – avec, pour ambition, l'idée de contribuer ainsi à l'édification de l'unité nationale si chère à Ahidjo : « Les individus internés n'ont généralement pas commis de fautes flagrantes susceptibles de tomber sous le coup des lois. C'est leur esprit qui généralement a été déformé par des idéologies antinationales. Les Centres se proposent de régénérer l'esprit des internés par l'éducation et le travail<sup>215</sup> ». Dépendant du ministère délégué à la présidence, chargé de l'administration territoriale fédérale, ils fonctionnent sous la responsabilité des préfets et disposent d'un cadre permanent : un chef de centre, assisté d'un secrétariat, et surtout d'un commissaire chargé de la sûreté et de l'action civique et politique, auquel sont adjoints un économiste, un détachement de Garde et un infirmier. Selon ces instructions, leur fonctionnement repose sur la contrainte des individus, à des fins, donc, de « rééducation » : « La vie des internés au Centre doit être très active. Les internés ne sont livrés à eux-mêmes et laissés inoccupés que la nuit durant les heures de sommeil<sup>216</sup> ». Ils doivent assumer les tâches nécessaires à « la vie du camp », sans être pour autant astreints à des travaux manuels ou agricoles autres que ceux liés à leur propre quotidien – ce que contestent, dans la littérature existante sur le sujet, les témoignages recueillis par les historien-nes camerounais-es<sup>217</sup>. Les journées sont par ailleurs ponctuées de « cours d'éducation civique » donnés par le commissaire, selon un règlement qui, tout en prévoyant des « sanctions pour les récalcitrants », précise que « les internés doivent être traités avec humanité mais avec fermeté. Les mauvais traitements et sévices sont absolument interdits » – ce que contestent, là encore, les victimes rescapées de ces camps. Il est pourtant, *a priori*, possible d'en sortir : totalement coupés du monde extérieur, les interné-es font l'objet d'une notation trimestrielle sur leur conduite, leur travail et « l'évolution de [leur] état d'esprit » afin de déterminer les libérables pouvant faire l'objet d'une réinsertion. Plusieurs camps sont ainsi créés à partir de 1962, dont les principaux sont Mantoum (Bamoun), Tcholliré et Tignère (Nord), Lomié et Yokadouma (Est) : ils constituent dès lors, au fur et à mesure que se profile le « parti unifié », les instruments concentrationnaires d'un pouvoir surtout soucieux d'écarter ses opposant-es.

En la matière cependant, le régime camerounais ne se contente pas d'importer et d'adapter le modèle français : il innove, comme en témoignent les ordonnances du 12 mars 1962, dont l'application suscite des appréhensions. Sous couvert de lutter contre la « subversion », les deux textes renforcent de fait l'arsenal répressif dont le gouvernement camerounais peut disposer à l'égard de ses opposant-es légaux :

Art. 1. Quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, incité à résister à l'application des lois, décrets, règlements ou ordres de l'autorité publique, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 100 000 à un million de francs ou de l'une de ces peines seulement.

Art. 2. Quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, porté atteinte au respect dû aux autorités publiques ou incité à la haine contre le gouvernement de la République fédérale ou des États fédérés ou participé à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de ladite République ou des États fédérés, ou encouragé cette subversion sera puni d'un emprisonnement

212. Fait qui n'empêchera pas, cependant, la création de telles institutions en Algérie, avant et surtout après l'adoption de la loi sur les pouvoirs spéciaux. Thénault Sylvie (2012), *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob, pp. 295-298.

213. Voir Section 2 – Partie I.B.

214. ADF, Nantes, 743PO2/44, Instructions interministérielles sur les centres administratifs d'internement et de rééducation civique, s.d.

215. *Ibid.*

216. *Ibid.*

217. Sur le sujet, se reporter à : Tsala Tsala Célestin Christian (2001), « Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1997 : les cas Albert Dikoume, Gaspard Mouen, Nouk Bassong, Emmanuel Bityeki et Rithe Ndong Ngalle », Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 65-88 ; Ngbayou Moluh Pasma (2005), « Le centre de rééducation civique de Mantoum (1962-1975) », Mémoire d'histoire, Université de Yaoundé 1, Cameroun ; Woudammike Joseph, « Le Centre de rééducation civique de Tcholliré. 1965-1992 », in Bazié Isaac et Ferrer Carolina (dir.), *Les écritures de la réclusion*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 103-124 ; Tsala Tsala Célestin Christian (2020), *Raisons d'état : autopsie des centres de rééducation civique*, Douala, Éditions Cheikh Anta Diop.

de un à cinq ans et d'une amende de 200 000 à 2 million de francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice, s'il y a lieu des peines plus fortes prévues par les lois et décrets en vigueur.

Quiconque aura émis ou propagé des bruits, nouvelles ou rumeurs mensongères, soit assorti de commentaires tendancieux des nouvelles exactes, lorsque ces bruits, nouvelles, rumeurs ou commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques sera puni des peines prévues à l'article 2<sup>18</sup>.

Lorsqu'il en synthétise le texte à son ministre de tutelle, l'ambassadeur semble prendre pour acquis l'amalgame entre opposant-es illégaux-ales et légaux-ales du gouvernement camerounais : « Le président a donné un caractère total à la lutte contre les agents de la subversion et contre tous ceux qui pourraient ne pas épouser pleinement les thèses du régime. [...] Cette double série de mesures marque une nouvelle étape dans la politique de plus en plus rigoureuse suivie par le Gouvernement pour, d'une part, réduire définitivement la rébellion, d'autre part, éliminer toute forme d'opposition<sup>219</sup> ». Dès juin 1962, le texte est d'ailleurs utilisé pour réprimer l'opposition au régime, en sanctionnant l'initiative prise par Mbida, Okala, Bebey Eyidi et Mayi Matip de créer un « Front national unifié ». L'arrestation des quatre leaders, le 28 juin, manifesterait, selon François de Quirielle, premier conseiller de l'ambassadeur Bénard, une victoire des tenants de la ligne dure de l'entourage d'Ahidjo, soucieux d'accélérer la marche vers le parti unique par la criminalisation de l'opposition politique :

On peut être étonné à première vue lorsqu'on connaît le caractère temporisateur du président Ahidjo, qu'il se soit laissé aller à cet éclat, mais il semble être à l'heure actuelle sous l'influence des éléments les plus durs de son entourage qui le poussent à réaliser le parti unique par tous les moyens et à rejeter dans l'illégalité ceux qui refuseraient de se plier à ces derniers ultimatums. Comme me l'a dit un de ses collaborateurs, le Cameroun était le dernier des pays de l'UAM<sup>220</sup> où il subsistait une opposition ; dans la conjoncture actuelle africaine, cette situation n'était plus tolérable.

Le Cameroun est désormais engagé d'une manière irréversible dans la voie du parti unique<sup>221</sup>.

Le lendemain, les quatre inculpés sont présentés au tribunal, selon la procédure du flagrant délit, présidée par un magistrat français – M. Gaston Bouvenet, exerçant sur le territoire depuis 1953 et alors conseiller à la Cour d'Appel de Yaoundé, – qui décide, devant une foule nombreuse et acquise à Okala, applaudi à plusieurs reprises, de renvoyer l'audience au 11 juillet<sup>222</sup>.

D'emblée, la présence d'un coopérant français dans ce procès inquiète l'ambassade, dont le premier conseiller use de ses relations pour « camerouniser » l'affaire. Lors de l'audience suivante, en effet, et alors que les alentours du Palais de justice sont mis « en état de siège », aucun magistrat français n'intervient : « J'avais eu, au cours de conversations privées, l'occasion de signaler discrètement à diverses personnalités gouvernementales qu'il paraissait préférable que la magistrature française ne soit pas mêlée à des poursuites politiques », écrit de Quirielle. « Ce point de vue a sans doute été partagé par mes interlocuteurs puisque ce matin la présidence avait été confiée à un Camerounais, M. Tchangwe<sup>223</sup> ». L'ambassade se montre ainsi soucieuse de ne pas compromettre la République française dans un procès politique, que les inculpés tentent eux-mêmes de retourner en accusation contre l'autoritarisme d'Ahidjo – comme le relate de Quirielle lorsqu'il évoque la prise de parole d'Okala : « Prenant la parole pour défendre la démocratie et protester contre la méthode totalitaire du Gouvernement, il aurait salué notre pays, berceau des libertés publiques, mais également certains conseillers techniques français d'intervenir dans la politique intérieure du Cameroun et de pousser le gouvernement à l'arbitraire<sup>224</sup> ». La sentence prononcée à leur encontre – 30 mois de prison, 250 000 francs d'amende – interpelle pourtant le premier conseiller de l'ambassade :

On ne peut manquer d'être frappé de la rigueur avec laquelle ont été condamnés les quatre chefs de l'opposition. Si [l'ordonnance du 12 mars] prévoit ni le jeu des circonstances atténuantes, ni le bénéfice du sursis, il permettait cependant de descendre à une simple peine d'amende. Il apparaît donc que le gouvernement a voulu montrer à l'opinion publique qu'il n'hésiterait pas à briser

218. *Journal officiel du Cameroun*, Ordonnance n°62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion.

219. ADF, La Courneuve, 319QO/18, Lettre de Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, 23 mars 1962.

220. Union africaine et malgache.

221. Les « éléments les plus durs » peuvent être Onana Awana, Arouna Njoya, Sadou Daoudou, Moussa Yaya, et Mohaman Lamine, et peut-être aussi de Kemayou Happy, Jean Baptiste Mabaya, Charles Assale et Marigot Mboua. ADF, La Courneuve, 319QO/61, Télégramme de François de Quirielle, premier conseiller de l'ambassadeur, 28 juin 1962.

222. ADF, La Courneuve, 319QO/61, Télégramme de François de Quirielle, premier conseiller de l'ambassadeur, 30 juin 1962.

223. *Ibid.*, Télégramme de François de Quirielle, 11 juillet 1962.

224. *Ibid.*

toutes les résistances, toutes les oppositions, et que plus la notoriété des inculpés serait grande, plus lourde serait la peine<sup>225</sup>.

Le verdict suscite pourtant peu d'échos dans la société civile, selon la synthèse de l'ambassade : « Cette sentence particulièrement sévère n'a provoqué pour l'instant que des critiques verbales. Aucune agitation particulière n'a été signalée dans les régions d'où les inculpés étaient originaires<sup>226</sup> ». Selon Bénard, la date du procès, qui suit de quelques jours le congrès d'Ebolowa, contribue d'une même ambition d'accélérer la marche vers le parti unique – qu'il relativise cependant en en faisant l'épisode d'une lutte politique intergénérationnelle :

Le Congrès de l'Union Camerounaise qui s'est tenu du 4 au 8 Juillet à Ebolowa a consacré l'adhésion de la quasi-totalité des élites politiques du pays à cette formule. Simultanément le procès intenté contre les quatre Chefs de partis qui avaient refusé de se rallier à l'Union Camerounaise et leur condamnation marquent leur élimination de la scène politique et la disparition d'une certaine forme de démocratie qu'ils prétendaient incarner. [...] Avec ces quatre personnalités disparaît une équipe d'hommes et un esprit que M. Ahidjo appelle avec une certaine ingratitude « un legs de la IV<sup>e</sup> République ». [...] L'Histoire du Cameroun connaîtra sans doute de nombreuses péripéties de ce genre. La lutte des générations les explique autant que les oppositions doctrinales et les ambitions personnelles. Le clan des « jeunes Turcs » qui a poussé Ahidjo dans la voie de la sévérité pourrait à son tour et pour les mêmes raisons être la victime du précédent qu'il a ainsi créé<sup>227</sup>.

Dans l'immédiat, l'affaire engendre quelques remous au sein du ministère de la Coopération, où l'on apprécie peu le fait qu'un coopérant ait été amené à jouer un quelconque rôle dans un procès de nature objectivement politique. L'affaire souligne que le rôle des juges des tribunaux pénaux dans la répression devient de plus en plus ambigu et engagé avec l'adoption de l'ordonnance sur la « subversion » de 1962, pouvant entraîner le franchissement de limites que le ministre de la Coopération n'est pas prêt à accepter – comme il le souligne formellement à l'ambassadeur :

Compte-tenu du rôle joué par M. BOUVENET dans le procès politique qui vient de se dérouler au Cameroun et qui n'est pas compatible avec la conception qu'un magistrat français de coopération technique doit se faire de sa tâche, j'ai décidé de remettre l'intéressé à la disposition du garde des sceaux.

Je vous demande de bien vouloir porter cette information à la connaissance du Gouvernement camerounais. Vous pourrez à votre choix fournir la motivation réelle ou une autre raison.

L'affaire jugée en première instance étant sur le point de venir en appel, il convient d'éviter qu'un magistrat du Siègre ou du Parquet intervienne de quelque manière que ce soit dans la procédure. Je vous prie de mettre en garde à ce sujet, de la manière la plus appropriée, les autorités camerounaises en rappelant que la non-intervention de magistrats français dans une affaire à caractère politique est un principe fondamental de notre assistance technique en matière judiciaire<sup>228</sup>.

Le ministre de la Coopération semble ainsi attentif à limiter l'implication de magistrats français dans des procès à caractère politique trop évident. D'un autre côté, les magistrats français sont parfois appréciés des autorités camerounaises car ils seraient moins perméables aux pressions ou aux attentes de la société camerounaise : « En effet, sans que l'on puisse parler de corruption, les magistrats échappent difficilement aux pressions de la tribu, et de la famille<sup>229</sup> » ; c'est pourquoi, selon l'ambassadeur Philippe Rebeyrol, Ahidjo aurait tenu à ce que le Président de la Cour d'appel de Garoua reste un Français<sup>230</sup>. L'épisode n'en illustre pas moins les limites de la coopération : si le rôle de conseil, et même l'influence française, restent possibles, il s'agit, pour le gouvernement français, de préserver les apparences : celle de l'indépendance camerounaise d'une part, de la non-compromission de la République à l'égard de l'autoritarisme du régime en question.

L'affectation d'un conseiller d'« action psychologique » auprès du gouvernement camerounais, réclamée par ce dernier au début de l'année 1962, suscite de mêmes réticences. Malgré le rejet rencontré auprès du général Robert Sizaïre, commandant de la Zom n°2, et du colonel Pierre Auvévre, chef de la Mission militaire française, Ahidjo

225. ADF, La Courneuve, 319QO/61, Télégramme de François de Quirielle, 12 juillet 1962.

226. ADF, La Courneuve, 319QO/1, SHA, 9-16 juillet 1962.

227. ADF, La Courneuve, 319QO/61, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, 24 juillet 1962.

228. ANF, AG/5(F)/3269, Télégramme du ministère de la Coopération française à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, Paris, 30 juillet 1962.

229. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministre français des Affaires étrangères, « La justice au Cameroun », 5 novembre 1971.

230. *Ibid.*

renouvelle sa demande le 12 mai, en précisant « que le spécialiste demandé serait appelé à être détaché en qualité d'expert en matière de propagande auprès du Commissariat général à l'information et y remplirait les missions suivantes : assurer la mise sur pied des équipes d'orientation nationale ; diriger ces équipes durant le temps nécessaire à la formation d'un agent camerounais<sup>231</sup> ». Devant l'insistance du Premier ministre, Auvévre et Sizaire cèdent, proposant d'affecter en ce sens le capitaine Pelletier, alors officier de renseignement à Douala. Le fait suscite une vive opposition du premier conseiller de l'ambassade, François de Quirielle, qui estime « qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise à cet égard », au regard de la mission probable de cet officier, en décalage total avec les ambitions de la coopération :

Le Gouvernement Camerounais s'oriente vers la mise en place de l'appareil d'un parti unique destiné à encadrer l'ensemble de la population et à éliminer toutes les oppositions, mêmes légales, au régime et au Gouvernement. Il a créé dans ce but divers organismes administratifs dont un Commissariat général à l'information plus spécialement chargé des actions de propagande. Sinon le Gouvernement, du moins certains de ses conseillers, ne sont pas hostiles pour atteindre ce but à l'emploi au moins partiel de techniques en usage dans les pays totalitaires.

Alors que pour respecter la souveraineté du Cameroun, nous poursuivons depuis l'Indépendance une politique de retrait de tous les cadres d'autorité de manière à ce que les fonctionnaires français de l'Assistance Technique n'aient pas à prendre de responsabilités sur le plan de la politique intérieure, il apparaît contradictoire d'accepter d'apporter une collaboration active à la mise sur pied d'un système politique qui ne manquera pas de susciter les critiques aussi bien au Cameroun même qu'à l'étranger. La mission d'experts en matière d'information qui a été mise à la disposition du Commissaire général à l'Information pour réorganiser ce service, estime pour sa part qu'il serait inopportun que nos compatriotes soient mêlés directement ou indirectement à une action de ce genre. Il serait encore plus discutable que ce soit un officier de l'armée française qui soit appelé à remplir ce rôle<sup>232</sup>.

Pour les mêmes raisons, la demande d'Ahidjo suscite les réserves de l'ambassadeur Bénard, qui propose de remplacer l'officier par un médecin<sup>233</sup>. À Paris, les services du ministre de la Coopération reprennent l'argumentaire de De Quirielle, mais avancent des arguments politiques pour le contester : « Sans méconnaître le bien-fondé de ces remarques, je pense qu'il est difficile d'opposer une fin de non-recevoir absolue au Gouvernement Camerounais qui a fait connaître à plusieurs reprises l'intérêt qu'il attachait à son projet et demandé expressément que la réalisation en soit confiée au capitaine Pelletier, conseiller renseignement du 2<sup>e</sup> secteur Camerounais à Douala », écrit le ministre Georges Gorse à son homologue des Armées. S'il lui propose, en guise de « solution de compromis, écartant tous inconvénients politiques<sup>234</sup> », de mettre « à la disposition du Cameroun un officier, en qualité de conseiller technique relevant d'un agent Camerounais responsable », il revient finalement sur sa décision, bien que l'on ne puisse savoir en l'état des recherches s'il agit ainsi après avoir essuyé un refus de Pierre Messmer, alors ministre des Armées, ou après avoir reçu un contordre d'une autorité supérieure, peut-être échaudée par l'implication d'un magistrat français dans le procès des quatre leaders de l'opposition : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que la demande du Gouvernement Camerounais [de mise à disposition de nouveaux personnels militaires] pourra être satisfaite sauf en ce qui concerne l'Officier spécialiste des techniques de l'information et des études humaines », écrit le ministre de la Coopération à l'ambassadeur Bénard, fin septembre 1962<sup>235</sup>.

Un an plus tard, l'adoption d'une nouvelle loi de répression de la « subversion » par le gouvernement camerounais suscite là encore quelques remous. Cette réforme s'inscrit dans une tendance déjà ancienne à la militarisation de la justice camerounaise, de la possibilité de créer des tribunaux militaires en temps de paix dans les départements d'application de l'état d'urgence en mai 1960, à l'ordonnance du 4 octobre 1961 qui prévoit « qu'en temps de paix, le tribunal militaire est compétent à l'égard de toute personne majeure de 18 ans pour le jugement des atteintes à la sûreté intérieure de l'État susceptibles d'être punis d'un emprisonnement égal à cinq ou de pleine plus fortes<sup>236</sup> ». La loi du 23 octobre 1963 vient justement modifier cette ordonnance, au mépris de certains principaux juridiques fondamentaux, comme le souligne Jean-Pierre Bénard dans sa synthèse hebdomadaire : « [Le texte] supprime pour les justiciables de ces tribunaux, la possibilité d'un pourvoi en cassation et permet en outre au Gouvernement de

231. ADF, Nantes, 743PO2/66, Lettre du conseiller François de Quirielle au ministre de la Coopération, « Objet : aide militaire technique au Cameroun », 23 juin 1962.

232. *Ibid.*

233. ADF, Nantes, 743PO2/66, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre de la Coopération, 18 juillet 1962.

234. SHD, Vincennes, GR6T850, Lettre du ministre de la Coopération au ministre des Armées, « Objet : mise à la disposition du Cameroun d'un officier spécialiste des questions "Information – Propagande – Études humaines" », 9 août 1962.

235. *Ibid.*, Lettre du ministre de la Coopération à Jean-Pierre Bénard, 25 septembre 1962.

236. Cité in Tsala Tsala Célestin Christian, « Les détenus politiques au Cameroun... », *op. cit.*, p. 29.

faire recommencer un procès, devant un autre tribunal militaire, s'il estime que le jugement n'est pas satisfaisant<sup>237</sup> ». L'ambassadeur ne fait pas mystère des objectifs politiques de cette réforme : « Cette loi s'applique rétroactivement, de telle sorte que les recours en cassation actuellement en instance sont annulés. C'est ainsi que tombe le pourvoi en cassation de l'upéciste Noé Tankeu<sup>238</sup>. Il en est de même pour les pourvois formés par Messieurs Mbida, Okala, Mayi Matip et Bebey Eyidi », restés jusqu'alors au point mort<sup>239</sup>. S'il ne porte aucun jugement moral sur « cette importante réforme judiciaire », estimant même qu'elle « prouve que la volonté de lutter par tous les moyens contre la subversion sous toutes ses formes, affirmée par le résident lors de sa conférence de presse du 1<sup>er</sup> juillet, n'était pas un vain mot<sup>240</sup> », il n'en va pas de même pour le magistrat de 3<sup>e</sup> classe Francis Clair, officier de la Mission militaire française mis à disposition du gouvernement camerounais, qui adresse un rapport indigné à son supérieur, le colonel Auefeuvre<sup>241</sup>.

Le parcours de ce magistrat illustre bien les enjeux de la coopération judiciaire, mais également la marge de manœuvre dont disposent, en la matière, les acteurs français et camerounais. Né en 1920, Francis Clair<sup>242</sup> participe aux campagnes de France puis d'Allemagne (1945). Versé dans les forces d'occupation, il est muté en Indochine (1946) puis rejoint l'École militaire d'administration du service de l'intendance (1947). Il intègre ensuite l'Intendance coloniale, à Paris, avant d'être affecté en AOF, comme chef de bureau à Conakry (1949). Lieutenant d'administration, il est affecté au Tribunal permanent des forces armées (TPFA) de Tunis, en qualité de substitut (1954), puis au Tribunal militaire aux armées des détachements de troupes françaises en Extrême-Orient, à Saïgon (1956). Promu magistrat militaire adjoint, il est affecté au TPFA de Bizerte, comme substitut du commissaire du gouvernement (1957), avant de rejoindre celui de Lyon (1959) : il est l'un de ces « commissaires du gouvernement » dont l'historien Marc André estime qu'ils ont été les « vecteurs de l'importation d'une justice coloniale en métropole comme ils ont été les vecteurs d'une militarisation de la répression en Algérie et en France<sup>243</sup> ». Il poursuit sa carrière au Cameroun, où il est affecté au sein de la Mission militaire française en avril 1960 : promu magistrat militaire de 3<sup>e</sup> (1960), puis de 2<sup>e</sup> classe (1967), il y reste jusqu'en 1968, avant d'être affecté à Papeete (1971). Ses feuilles de notes ne sont qu'une succession d'appréciations élogieuses – que son supérieur à Lyon, le magistrat militaire de 1<sup>ère</sup> classe Kerautret, résume ainsi : « Excellent magistrat. Connaît parfaitement son métier. Ardent au travail. Ne mérite que des éloges<sup>244</sup> ». Ses activités au Cameroun lui attirent des appréciations identiques de ses supérieurs, qui soulignent la pluralité de ses activités : nommé conseiller du ministre des Forces armées camerounaises pour le domaine juridique en général et la justice militaire en particulier, il organise cette dernière en supervisant la création de cinq tribunaux militaires, tout en contribuant à « l'élaboration d'un Code de Justice Militaire commun aux deux parties du Cameroun qui avaient vécu jusqu'alors sous deux régimes juridiques très différents (français et britannique<sup>245</sup>) ». Comme il le souligne à son supérieur, le général Gardon, chef du Service des Justices Militaires, Clair devient alors l'acteur principal de la justice camerounaise :

Au début, mon rôle a surtout consisté à conseiller sur le plan technique les magistrats civils chargés de fonction près les tribunaux militaires dont aucun n'avait siégé lors de mon arrivée. Mais très vite, dès la création du ministre des Forces Armées (fin mai 1960) le ministre a tenu à m'avoir directement auprès de lui, à son cabinet. J'ai été ainsi le premier officier français installé au ministère. J'ai été amené alors à participer à l'élaboration de tous les textes nécessaires à l'armature légale et réglementaire de la jeune armée. Mon bureau était devenu pratiquement un bureau de législation militaire. Par la suite mes attributions ont été définies avec plus de précision[...] et, toutes choses égales, j'ai pris les attributions de directeur de la Justice militaire et conseiller juridique du ministre. À ces fonctions purement militaires se sont jointes enfin des attributions de collaborateur sur le plan des réformes législatives (codes pénal et d'instruction criminelle), fonctions devenues délicates par la nécessité d'adaptation des législations française et anglaise à la suite de la réunification des deux Cameroun<sup>246</sup>.

237. ADF, La Courneuve, 319QO/2, SHA, 21-28 octobre 1963.

238. Voir Section 3 – Partie II.E.

239. ADF, La Courneuve, 319QO/2, SHA, 21-28 octobre 1963.

240. *Ibid.*

241. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 652-653.

242. Sauf mention contraire, les informations qui suivent sont tirées du dossier de carrière de Francis Clair, conservé au Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM), Dossier individuel n°3308. État des services, sous dérogation.

243. André Marc (2019), « Requérir la peine de mort. Les magistrats militaires entre la France et l'Algérie durant la guerre d'indépendance algérienne », 20 & 21. *Revue d'histoire*, 2(142), pp. 19-32.

244. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Appréciation du 20 août 1959, sous dérogation.

245. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Appréciation du général Briand, 15 août 1961, sous dérogation.

246. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Lettre manuscrite du commandant Clair au général Gardon, chef du service des Justices militaires, 13 février 1962, sous dérogation.

Cette lettre manuscrite souligne l'agentivité du magistrat, qui reconnaît explicitement avoir pris des initiatives supposant qu'il sorte de ses fonctions traditionnelles : « Ai-je bien ou mal fait d'étendre ainsi ma mission primitive ? Le général [Briand], chef de mission, ne m'a jamais donné de contre-indications encore que je l'aie toujours tenu au courant. Il m'a simplement conseillé, à une époque où j'étais sollicité de donner mon avis sur des questions mettant en jeu de hautes personnalités, d'agir avec prudence : je m'y suis attaché ». En elle-même, sa lettre souligne la dimension stratégique de son action, et l'enjeu qu'il place en celle-ci, que ce soit par éthique professionnelle ou par ambition, puisqu'il demande, alors que son départ est prévu pour octobre 1962, à rester au Cameroun<sup>247</sup>.

Si le renouvellement tel qu'il le demande est, selon la réponse du général, « inconciliable avec les règlements en vigueur », le commandant Clair est malgré tout autorisé à retourner au Cameroun, une première (1962) puis une deuxième fois (1963), avec le soutien de sa hiérarchie à Yaoundé – mais aussi et peut-être surtout celle des acteurs camerounais, et notamment du ministre Sadou Daoudou. Comme le souligne le colonel Jean-Victor Blanc, chef de la section Forces Armées de la Mission en 1962, Clair a en effet « l'entière confiance du Ministre des Forces Armées camerounaises dont il est un conseiller écouté<sup>248</sup> ». En 1963, Sadou Daoudou lui demande d'ailleurs personnellement de rester, ce qui incite même Clair à écrire à l'un de ses supérieurs pour se défendre d'être à l'origine des interventions faites en ce sens – tout en défendant l'idée de poursuivre le travail entamé depuis trois ans<sup>249</sup>. De fait, Sadou Daoudou, qui a écrit en ce sens à Ahidjo, demande aux responsables de la Mission militaire française d'intervenir en ce sens auprès de Paris, afin que Clair puisse rester à Yaoundé et continuer à perfectionner l'instruction des officiers et sous-officiers mis en place dans les parquets, à mettre en place le fonctionnement du Tribunal militaire de Buea – et surtout à encadrer l'élaboration de la législation pénale militaire, qui doit être discutée et votée en 1963<sup>250</sup>. Son rôle en la matière est d'ailleurs unanimement salué par sa hiérarchie : pour le colonel Aueuvre, c'est un « Magistrat Militaire de grande classe et Officier Supérieur de qualité à qui revient tout le mérite de la création et de la mise en place du service de la Justice Militaire des Forces Armées Camerounaises dans une période où la lutte contre la subversion nécessite des moyens efficaces et légaux à la disposition du Gouvernement<sup>251</sup> ». De même, pour le colonel Blanc, « il a créé seul, avec très peu de moyens, dans une ambiance difficile un service de la Justice militaire bien adapté à la situation au Cameroun. Ce service donne satisfaction aux autorités locales et jouit d'un excellent prestige dans tous les milieux. Professant lui-même un cours complet de droit aux Officiers africains à sa disposition a réussi à en faire de bons magistrats<sup>252</sup> ».

Son rôle majeur ne semble faire aucun doute, même s'il ne s'est pas fait sans tension, notamment, donc, lors de l'examen du projet de loi du 23 octobre 1963. Dans un rapport qu'il écrit à ce sujet, il souligne son indignation à l'égard de ce projet de loi, autant sur le fond d'ailleurs que sur la forme de la prise de décision ayant guidé son élaboration, soulignant alors son incapacité à influencer ceux qu'il doit justement conseiller. Convoqué mi-octobre à une réunion impromptue sur la réforme de la justice militaire, Clair a alors la « surprise désagréable » de découvrir qu'un projet a été préparé en son absence<sup>253</sup>, par « des départements ministériels autres que celui des Forces armées, alors que l'ordonnance à modifier émanait tout de même de mon service<sup>254</sup> ». S'il estime que la suppression du recours porte un « préjudice grave » aux militaires justiciables de ces tribunaux, il s'oppose plus particulièrement au « principe de rétroactivité de la mesure de suppression » : « J'ai exposé comment et pourquoi on ne pouvait reconnaître aucun caractère rétroactif aux textes portant atteinte à l'exercice d'une voie de recours que la loi ancienne autorisait. Les membres du Gouvernement se sont absolument refusés à prendre mes arguments en considération et j'ai donc dû m'incliner devant cette violation d'une règle qui me paraît pourtant fondamentale ». Son rapport énumère tous les points sur lesquels il tente de s'opposer, en vain : l'avant-projet de loi est transmis en l'état à la commission de l'Assemblée le 18 octobre 1963, puis mis à la discussion le 23 suivant. Or, la veille s'est tenu le procès du leader Makanda Pouth<sup>255</sup>, condamné aux travaux forcés à perpétuité, « alors que le Gouvernement considérait comme acquise une condamnation à la peine capitale ». Le ministre convoque Clair dès le 23 octobre et lui demande

247. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Lettre manuscrite du commandant Clair au général Gardon, chef du service des Justices militaires, 13 février 1962, sous dérogation.

248. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Appréciation du colonel Blanc, 15 août 1962, sous dérogation.

249. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Lettre manuscrite à un interlocuteur non identifié au grade de « colonel », 22 mars 1963, sous dérogation.

250. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Lettre du ministre Sadou Daoudou au président Ahidjo, 8 février 1963, sous dérogation.

251. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Appréciation du colonel Aueuvre, 1er août 1964, sous dérogation.

252. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Appréciation du colonel Blanc, 15 avril 1965, sous dérogation.

253. Une note du Sdece pour le Premier ministre estime que le texte de loi aurait été préparé par Enoch Kwayeb. ADF, La Courneuve, 319QO/61, Note du Sdece, « Objet : la loi sur la répression de la subversion », 20 novembre 1963.

254. SHD, Vincennes, GR6H271, Lettre du magistrat militaire de 3<sup>e</sup> classe Clair, conseiller juridique de la mission militaire française, mis à disposition du gouvernement du Cameroun, au colonel Aueuvre, chef de la mission militaire, 25 octobre 1963. Toutes les citations qui suivent sont extraites de ce rapport.

255. Pour cerner la trajectoire et les actions de Makanda Pouth dans le maquis : voir Section 3 – Partie II.E.

« de trouver un moyen pour que ce jugement (non susceptible de recours devant la Cour Suprême, compte tenu de la nouvelle loi rétroactive) puisse être revu ». Le magistrat souligne que le seul moyen consisterait à « concevoir un recours unilatéral », ce qui lui semble « exorbitant », mais Sadou Daoudou lui rétorque « qu'il s'agi[t] là d'une option gouvernementale dont le principe n'[a] pas à être discuté et qu'on demandait simplement [à Clair] de mettre, en qualité de technicien, ce principe en forme ». Le magistrat français prépare alors un projet d'amendement de la loi « permettant qu'à la demande du Chef de l'État, les procédures ayant fait l'objet d'un jugement des tribunaux militaires soient soumises au contrôle de la Cour Suprême qui pourrait les casser et renvoyer devant un autre tribunal militaire » : une procédure qui, à ses yeux, constitue « une entorse extrêmement grave aux principes de Justice admis dans le monde occidental », mais qui, en faisant intervenir une décision présidentielle, lui confère « le caractère d'acte de Gouvernement, rendu pour raison d'État, donc au-dessus des lois ». Le jour même, au cours d'une nouvelle réunion, sa proposition est cependant rejetée au profit d'une autre, présentée par le ministre chargé de l'administration territoriale, et qui prévoit que le ministre de la Justice puisse, après avis de son homologue des Forces armées, ordonner qu'une affaire soit rejugée par un autre tribunal militaire :

Ma réaction à une telle proposition a été absolument formelle. L'amendement est une violation flagrante, non seulement de la Constitution, mais encore des principes de base de toute démocratie, aussi autoritaire qu'elle soit [sic]. En effet, en permettant au pouvoir exécutif de renvoyer devant un autre tribunal une affaire dont le jugement ne convient pas au Gouvernement, c'est légaliser l'immixtion dudit pouvoir exécutif au pouvoir judiciaire et porter atteinte au principe de la Séparation des pouvoirs.

Le projet suscite pourtant l'approbation unanime des acteurs camerounais présents à la réunion : les ministres de la Justice, des Forces armées et de l'Administration, le directeur de cabinet du ministre de la Justice, un inspecteur de l'administration et le directeur de la Sûreté – ainsi, semble-t-il, que le colonel Blanc, qui ne s'y oppose pas ; seul le conseiller technique, directeur des Affaires judiciaires au ministère de la Justice, soutient le magistrat Clair. Cette unanimité permet de présenter l'amendement avant la fin de la journée, marquée par l'examen de la loi en question, adoptée dans la nuit du 23 octobre – et qui doit alors être promulguée le 27, veille du procès de Kamdem Ninyim, accusé du meurtre du député Noé Mopen, soulignant encore, pour le magistrat et conseiller du ministre Sadou Daoudou, son caractère éminemment politique.

L'argumentaire du magistrat Clair est relayé par l'un de ses supérieurs (le général Louis Kergaravat, qui a remplacé Sizaire au commandement de la Zom n°2) auprès du Premier ministre et du ministre des Armées français, sans aucune équivoque : « Les explications données par le Magistrat militaire Clair font ressortir d'une manière évidente que les textes qui viennent d'être adoptés constituent une violation de tous les principes de droit généralement admis<sup>256</sup> ». Plus nuancé, l'ambassadeur Bénard estime lui aussi nécessaire de rendre compte de cette modification législative qui étend les compétences de la justice militaire à « tous les faits rattachables à la subversion, qu'il s'agisse d'actes ou d'opinions exprimées » : « Cette nouvelle loi donne au gouvernement les moyens d'une répression plus sévère et plus rapide, dont on ne peut que souhaiter qu'elle soit conduite avec discernement<sup>257</sup> ». Une remarque qui manifeste cependant le positionnement de l'ambassade, et donc de la République française, à l'égard de cette dérive autoritaire : la loi, en effet, « a pour effet indirect de soustraire tous les procès de subversion aux magistrats français de l'assistance technique qui siègent dans les juridictions d'appel et de cassation » – et donc d'éviter toute compromission d'un coopérant dans un procès politique. L'image de la République étant ainsi préservée, l'ambassadeur se contente de relayer l'application du texte, pourtant utilisé dans les jours qui suivent pour faire condamner à mort huit upécistes qualifiés de « terroristes » – Noé Tankeu, Pierre Kamdem Ninyim, Makanda Pouth, Benoît Moukouri, Martin Massanga, Alexander Mayanga, Jean Boukambou et Ngalle Moyenga : « Il se confirme ainsi, que le pouvoir met tout en œuvre pour assurer sur le plan judiciaire le maximum d'efficacité à la lutte contre la subversion. Le Président Ahidjo qui m'a reçu le 31 octobre, m'a confirmé sa détermination à cet égard », précise Bénard dans son rapport<sup>258</sup>. La neutralité de ton cache parfois difficilement le soutien implicite qu'il semble apporter à la politique répressive de son principal interlocuteur camerounais – comme le souligne, d'ailleurs, son dernier rapport de l'année 1963 :

256. SHD, Vincennes, GR6H271, Le général Louis Kergaravat, délégué pour la défense de la ZOM n°2, Bulletin particulier de renseignement, « Objet : réorganisation de la Justice militaire au Cameroun », 18 novembre 1963.

257. ADF, La Courneuve, 319QO/61, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville, « Objet : modifications des règles judiciaires relatives à la répression de la subversion », 2 novembre 1963.

258. ADF, La Courneuve, 319QO/2, SHA, 29 octobre-4 novembre 1963.

Ouverte en fanfare sur les cérémonies commémoratives de l'Indépendance, la semaine s'est terminée sur l'exécution de huit terroristes récemment condamnés par les tribunaux militaires. L'atmosphère très détendue dans laquelle se sont déroulées les manifestations du 1er janvier confirme l'impression plutôt optimiste sur laquelle s'est achevée, au Cameroun, l'année 1963. Mais la détermination du Président Ahidjo reste entière ainsi que le montre sa décision de passer publiquement par les armes d'anciens chefs de la rébellion qui s'étaient rendus coupables de nombreux crimes et forfaits<sup>259</sup>.

L'affaire de la loi d'octobre 1963 n'empêche pas le magistrat Clair de rester au Cameroun, et même de demander, à plusieurs reprises, son renouvellement, suivant en cela la proposition appuyée du ministre Sadou Daoudou – lequel souhaite même, en 1965, le voir rester trois ans de plus, jusqu'à la camerounisation de son poste :

Cette camerounisation est en bonne voie. Un jeune licencié en Droit qui paraît devoir bien faire a pu être recruté. Il va faire son instruction militaire et je compte obtenir sa nomination à un grade d'officier courant 1966. Il devra alors faire son instruction technique, d'abord dans un Tribunal Militaire, puis au Ministère. Il me paraît souhaitable que le futur Chef de la Justice Militaire soit parrainé par l'Officier supérieur ayant créé celle-ci. Le Magistrat Militaire Clair acceptant d'effectuer un nouveau séjour de deux ans qui lui permettrait de parachever son œuvre et de mener la mission qui lui a été confiée jusqu'à son terme, j'attacherais beaucoup de prix à ce que satisfaction soit donnée à la présente demande<sup>260</sup>.

Clair n'est remplacé à son poste qu'en 1968, par le lieutenant-colonel Stephan, ancien procureur de la République à Fort-Archambault au Tchad (1957). Il revient parfois à Yaoundé notamment en 1969, pour dispenser, toujours à la demande du ministre, des cours sur « la justice militaire, les mesures de sûreté, l'état d'urgence » à l'École nationale d'administration du Cameroun<sup>261</sup>. Son parcours souligne ainsi la participation des acteurs français dans une justice militaire instrumentalisée par un pouvoir politique toujours plus autoritaire, bien que celle-ci, en dehors de son cas, difficile à évaluer faute de sources suffisantes. Les magistrats militaires n'apparaissent pas dans l'annuaire rétrospectif de la magistrature qui ne contient que les civils ; nous n'avons pas de données sur les premières années après l'indépendance. En ce qui concerne la composition exacte des tribunaux militaires, il n'est pas possible en l'état actuel de sources de savoir si une majorité de magistrats militaires français ou camerounais y siégeaient. Nous savons seulement que, lors du procès de 1970-1971 ayant eu lieu au tribunal militaire de Yaoundé, seuls des Camerounais ont fait office de magistrats : il s'agit du capitaine Paul Njock, président de séance, du lieutenant-colonel Bouba Kaélé et du capitaine Nguidjol comme conseillers, et du capitaine Émile Manga en tant que commissaire de gouvernement<sup>262</sup>.

Le rapport du magistrat Clair constitue une source cruciale de réflexion. Au-delà des critiques sur la loi du 23 octobre 1963, dont il sait probablement qu'elles ne peuvent avoir pour effet d'annuler une réforme adoptée par les autorités gouvernementales d'un État souverain dont il n'est que le conseiller, l'officier souhaite surtout souligner la situation délicate dans laquelle le place la République française :

L'objet du présent compte-rendu n'est certes pas de faire un plaidoyer *pro domo*. Mais les mesures édictées par cette loi peuvent avoir un certain retentissement à l'étranger (en particulier la violation de la séparation des pouvoirs). Aujourd'hui le Gouvernement et le Parlement camerounais approuvent ces dispositions. Mais il leur sera peut-être désagréable qu'un jour, dans une instance internationale, par exemple, ces mesures soient mises en relief et critiquées comme il se doit. Qui empêchera, à ce moment les Camerounais de rejeter, au moins en grande partie, la faute sur la France à travers ses conseillers techniques, présentés comme les promoteurs de la loi ? Les débats auxquels ont donné lieu les réunions des 11 et 22 octobre n'ont pas été sténographiés. Aucun procès-verbal n'a été rédigé.

Principale source produite par l'ambassadeur ou ses conseillers, les rapports mensuels et les synthèses hebdomadaires n'offrent qu'une approche superficielle de l'action publique : rien ne prouve en effet qu'ils ne passent pas sous silence les réunions formelles et informelles au cours desquelles les protagonistes français ont pu influencer, positivement ou négativement, les décisions politiques des acteurs camerounais en matière d'autoritarisme ; l'hypothèse reste toujours ouverte et pourrait gagner à être explorée à partir des archives camerounaises, bien qu'il soit

259. *Ibid.*, SHA, 30 décembre 1963-6 janvier 1964.

260. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Lettre du ministre Sadou Daoudou au chef de la MMF, 25 septembre 1965, sous dérogation.

261. DCAJM, Dossier individuel n°3308. Lettre du directeur de l'institut international d'administration publique au directeur de la gendarmerie et de la justice militaire, 21 janvier 1969, sous dérogation.

262. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2015), « Le procès d'Ernest Ouandié au Cameroun (1924-1971) : une parodie de justice ? », in Assima-Kpatcha Essoham, Mouckaga Hugues & KNutefé Tsigbe Koffi (éd.), *Au cœur d'une relecture des sources orales en Afrique. Études sur l'histoire africaine en hommage au Pr Théodore Nicoué Gayibor*, Paris, Karthala, Lomé, Presses de l'Université de Lomé, p. 458.

aussi possible, comme le souligne le magistrat Clair, que le déroulé des réunions les plus importantes ne soit tout simplement pas consigné à l'écrit. Son rapport rappelle aussi, et peut-être surtout, ce que sont les coopérants : des conseillers, qui peuvent influencer ceux qu'ils conseillent, mais dont l'effectivité n'est jamais certaine ; il ne s'agit donc pas de surestimer leur pouvoir au détriment de celui des responsables politiques camerounais, dont la réunion montre clairement l'agentivité – laquelle s'accroît dans tous les domaines dans les années qui suivent l'indépendance<sup>263</sup>. Par ailleurs, Jean-Pierre Bénard n'est pas un coopérant, mais un ambassadeur : il peut toujours conseiller ses interlocuteurs, mais ce n'est pas son rôle, et rien ne l'assure d'être écouté. Les télégrammes qu'il adresse à Paris pour rendre compte de ses entretiens avec Ahidjo, comme les rapports qu'il envoie régulièrement à son ministre de tutelle, semblent indiquer que son activité se cantonne à une forme de veille informationnelle des activités politiques intérieures, et qui se veut essentiellement factuelle, donnant l'impression d'une relative neutralité : une absence de critique, même en interne, d'une dérive autoritaire, qui interroge, de la part d'un ancien résistant. Faut-il l'expliquer par une sorte de pragmatisme diplomatique, conscient des enjeux symboliques et pratiques de l'indépendance du Cameroun, qui rend malvenue toute démarche visant à s'opposer (et pour quels effets, d'ailleurs ?), sinon à dénoncer des mesures pourtant contraires aux principes d'une République qu'il sert, tant que celle-ci n'est pas ouvertement ou visiblement compromise ? S'agit-il d'une stratégie guidée par la certitude qu'une telle démarche est la plus à même de soutenir la pérennité de l'influence française au Cameroun ?

S'il est impossible, en l'état actuel des sources, de démontrer que l'ambassade de France a joué le rôle de conseiller d'une dérive autoritaire, l'étude de ses rapports souligne sa conscience totale du processus en cours, processus dont le gouvernement français est parfaitement informé, sans que cela ait la moindre conséquence politique ou diplomatique. Au contraire même, Paris maintient son soutien financier et militaire à Ahidjo, rendant ainsi possible la répression d'une « subversion interne » qui, de plus en plus, au nom de la recherche d'une « unité nationale » saluée par Bénard, affaiblit et éteint toute forme d'opposition. Selon les sources consultées, le développement de l'autoritarisme camerounais participe donc d'un phénomène systémique dont la République française, sans en être l'instigatrice, est un soutien indirect – comme le souligne, d'ailleurs, le successeur de l'ambassadeur Bénard à Yaoundé, Francis Huré, en octobre 1965 :

Le Président de la République a saisi l'occasion de deux manifestations rapprochées de la coopération franco-camerounaise pour prononcer deux discours sur le thème qui lui importe, avant tout, de l'unité nationale : l'une à la veille de la fête qui la célèbre, l'autre marquant l'ouverture du chantier d'une route qui la concrétisera. Ainsi l'aide française s'inscrit dans le cadre de l'essentielle préoccupation du Président et se trouve concourir au dessein primordial qui est le sien. Qu'il s'agisse de l'information par les ondes, qui doit être une, ou d'une route devant rapprocher de façon spectaculaire les deux parties de la Fédération, les moyens visent aux mêmes fins, et, dans les deux cas, notre contribution est décisive. Le Président l'a marqué en termes non équivoques<sup>264</sup>.

529

Huré illustre ainsi les ambiguïtés de la position de la République française à l'égard du régime autoritaire mis en place par Ahidjo, et dont il n'ignore rien : « Le Président a d'ailleurs donné de nouvelles directives de fermeté » écrit-il. « Le but qu'il assigne est double : d'abord, procéder à l'élimination des éléments douteux au sein de l'Union Camerounaise ; ensuite, engager le Parti dans une action psychologique, et d'encadrement de la population des régions troublées par la rébellion ». De fait, du mois d'août 1965 à la création officielle du parti unique, l'Union nationale camerounaise (UNC) en septembre 1966, l'autoritarisme du régime d'Ahidjo atteint son acmé en procédant à des purges internes, dont les victimes sont déplacées vers les camps de « rééducation civique » : le fait que l'un d'entre eux, celui de Tcholliré, se trouve alors « sous la juridiction de Monsieur Texier, fonctionnaire français de l'Assistance Technique, Sous-préfet du district », comme le précise une note destinée à l'ambassade et comprenant la liste complète des internés politiques, souligne là encore à quel point la position des coopérants, et à travers eux celle de la République française, à l'égard de ce processus de déploiement autoritaire, reste, à tout le moins, ambivalente<sup>265</sup>.

Au-delà du rôle de l'ambassadeur, des consuls et de certains magistrats dans la mise en place du régime d'Ahidjo, les autorités françaises réorganisent la police et la Sûreté dans un cadre qui témoigne d'une certaine continuité avant et après l'indépendance. Les coopérants techniques permettent alors ce prolongement dans les pratiques de « maintien de l'ordre ».

263. Voir Section 3 – Partie II.C.

264. ADF, La Courneuve, 319QO/4, SHA, 4-11 octobre 1965.

265. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre du consul de France Charles Hetsch à l'ambassadeur Francis Huré, « Objet : détenus politiques. Camp de Tcholliré », 12 novembre 1965.

## C. CONTRIBUTIONS FRANÇAISES À LA SÉCURITÉ ET AU « MAINTIEN DE L'ORDRE » AU CAMEROUN AU TOURNANT DE L'INDÉPENDANCE

De 1958 jusqu'à la première moitié des années 1960, la transition politique menée au Cameroun est marquée par des logiques sécuritaires fortes dans lesquelles des acteurs français jouent un rôle important en matière de police et de renseignement. De nombreux travaux ont montré le rôle joué par le secrétaire général aux Affaires africaines et malgaches, Jacques Foccart, en Afrique subsaharienne après 1960. De nombreux coopérants français, ainsi que des agents de renseignement, participent à ce « système Foccart » afin de garantir à la France son « pré-carré » africain et de transmettre « l'appareil d'État colonial », notamment dans son « maintien de l'ordre<sup>266</sup> ». Dans le cas du Cameroun dirigé par Ahidjo, cette influence se caractérise par le rôle joué par les coopérants lors de l'accession à l'indépendance, chargés de créer les structures de police et de renseignement du nouvel État, essentielles dans la répression des militant·es de l'UPC et des combattant·es de l'ALNK. Il existe ainsi un *continuum* policier et sécuritaire entre la période coloniale et l'ère postcoloniale dans le Cameroun indépendant même si, au gré des années, les acteurs camerounais s'autonomisent vis-à-vis des autorités françaises<sup>267</sup>. Analyser cet ordre sécuritaire au regard de la transition de 1958 à 1964 nécessite une variété d'archives, celles de Foccart notamment, mais qui ne renseignent pas toujours précisément sur les « hommes de l'ombre » et sur l'ampleur des réseaux mis en place. À ce titre, les entretiens menés avec certains responsables de la Sûreté et du renseignement au Cameroun et en France ou leurs mémoires participent d'une mise en scène de soi, autant de testaments politiques qui ne permettent pas, toujours, de saisir la réalité de la répression menée au Cameroun<sup>268</sup>.

### I. LA RÉORGANISATION DE LA POLICE ET DE LA SÛRETÉ

Le nouveau statut de l'État sous tutelle du Cameroun, à partir du 16 avril 1957, change l'organisation de ses services de renseignement : une moitié des services de Sûreté relève du ministère de l'Intérieur camerounais, l'autre moitié du Haut-Commissaire, le premier étant chargé de l'administration des services de police, le second gardant la main sur la direction, les RG et les deux brigades de police judiciaire (à Douala et Yaoundé<sup>269</sup>). Le Haut-Commissaire reste en charge du « maintien de l'ordre » mais doit déléguer au Premier ministre ses pouvoirs de police administrative urbaine et rurale (article 41). Ainsi Jean Cardin reste le directeur de la Sûreté et a en charge les différents commissariats spéciaux (Garoua, Dschang, Nkongsamba, Douala, Édéa, Éséka, Yaoundé, Mbalmayo) et les postes de Sûreté (Bafang, Bafoussam, Sangmélina<sup>270</sup>). En juin 1958, 318 agents constituent encore la Sûreté, avec 59 Français et 259 Camerounais. En plus de l'insuffisance du personnel, l'inspection de la France d'Outre-mer souligne les difficultés, pour le directeur, à « faire respecter son autorité par les personnels du Service Camerounais<sup>271</sup> ». Le Haut-Commissaire ne souhaite toutefois pas revenir sur cette double direction afin de « garantir une coordination correcte et prévenir les inconvénients graves des rivalités entre deux polices ». Muté de Côte d'Ivoire en octobre 1958, René Caulier succède à Cardin et devient, de nouveau, directeur de la Sûreté jusqu'en mars 1960 : il assure la transition jusqu'à la nomination de Jean Evina Edjo'o, quelques semaines après l'indépendance<sup>272</sup>. Son rappel au Cameroun peut être interprété comme la volonté des autorités françaises et camerounaises de bénéficier de son

266. Wyss Marco (2021), *Postcolonial Security: Britain, France, & West Africa's Cold War*, Oxford, Oxford University Press. ; Bat Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart...*, *op. cit.*, p. 97 et p. 151.

267. Bat Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart...*, *op. cit.*, p. 194.

268. Bat Jean-Pierre (2010), « "Vol au-dessus d'un nid de dolepe" ». Le témoignage des agents de renseignements : parler pour se taire », in Berlière Jean-Marc et Lévy René (dir.), *Le témoin, le sociologue et l'historien. Quand les policiers se mettent à table*, Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 279-296.

269. ANOM, CONTR1101, Rapport de l'inspecteur de la France d'Outre-mer J. Robert, 1<sup>er</sup> juin 1958.

270. *Ibid.*, p. 6.

271. *Ibid.*, p. 7.

272. Pondi Jean-Emmanuel (2005) *Paul Pondi, le temps de la parole. Entretiens avec Jean-Emmanuel Pondi*, Yaoundé, Éditions Clé, p. 32 ; ANOM, CMRIC639, Dossier de carrière de René Caulier, Lettre du chef de mission J. Rigal à l'administrateur des services du ministère de la France d'Outre-mer, Paris, 11 février 1960.

expérience dans la lutte anti-upéciste<sup>273</sup>. La Sûreté devient définitivement « nationale » avec le décret n°59-122 du 22 juillet 1959, désormais gérée par le ministre de l'Intérieur et en charge de la sécurité intérieure et extérieure de l'État<sup>274</sup>. Ses structures sont calquées sur celles des services français, qui collaborent dans cette phase de la transition, même si des enjeux de souveraineté se posent, notamment sur la transmission de fichiers d'identification utilisés en métropole<sup>275</sup>. L'influence française sur la Sûreté persiste toutefois longtemps. À partir de 1961, la plupart des postes de direction sont camerounisés, mais des conseillers techniques restent « pour passer les consignes et faciliter la prise en charge de fonctions<sup>276</sup> ». Deux policiers français sont encore à la direction de la Sûreté, un commissaire principal et un inspecteur affecté aux services de gestion – situation qui perdure jusqu'en 1972<sup>277</sup>. Ils assistent alors le nouveau directeur de la Sûreté, Paul Pondi, figure du policier camerounais formé à l'époque coloniale et au cœur de la coopération avec la France. Passé par l'école protestante de Makaï, Paul Pondi obtient son certificat d'études primaires en 1946 puis son baccalauréat au lycée Leclerc de Yaoundé en 1955<sup>278</sup>. Il refuse une bourse d'études en France et devient agent contractuel à la direction des Finances du Haut-Commissariat, affecté à Nkongsamba. En 1958, il décide de passer le concours pour devenir cadre de la police et obtient la première place. Il est affecté aux finances de la police, puis sur l'inflexion du directeur de la Sûreté Caulier, il passe le concours exceptionnel mis en place pour recruter huit commissaires qui doivent prendre le relais des policiers français en poste. Il est admis en même temps que d'autres figures de la police ayant servi dans des postes de la Sûreté et des commissariats spéciaux, Minlo'o Medjo, Samuel Missomba, et Jean Fochivé<sup>279</sup>. Devenu commissaire de police, il est d'abord directeur-adjoint de la Sûreté en janvier 1960 puis se voit confier les fonctions de directeur de la Sûreté, désormais « fédérale », en mars 1962, où il organise la répression contre les militant-es upécistes<sup>280</sup>. Ses origines basaa ont pu jouer sur sa nomination afin d'équilibrer les postes à responsabilité entre les différentes régions du Cameroun<sup>281</sup>. En 1969, il reste en poste en tant que délégué général de la Sûreté nationale jusqu'à son limogeage en 1972.

Parallèlement à la Sûreté, un Bureau d'études et de documentation (Bedoc) est créé au sein du Haut-Commissariat. Au tournant des indépendances, en Afrique centrale, ce type de bureau désigne, en réalité, un service de renseignement et préfigure la police politique d'Ahidjo. Jusqu'à l'indépendance, il sert de courroie de transmission du renseignement avec Xavier Torrè, le Haut-Commissaire. Il est définitivement rattaché au Premier ministre camerounais en janvier 1960. Il centralise, recoupe, diffuse et oriente les renseignements en provenance des Brigades mobiles mixtes mais aussi ceux de la gendarmerie, de la Sûreté et de l'armée. Il renseigne la présidence de la République, ainsi que tous les ministères « sur des sujets très confidentiels » – *via* des notes, des bulletins quotidiens et hebdomadaires et des synthèses. Sa composition illustre le rôle joué par les coopérants français : au 1<sup>er</sup> juillet 1960, y sont affectés Maurice Odent, Martin Bissenguele, Léonce Dessaly<sup>282</sup>, André Gerolami, Robert Békono Endom, Youssef Abdel Krim<sup>283</sup> – ainsi qu'Henri Grattarola à partir du 1<sup>er</sup> décembre<sup>284</sup>. Odent en prend la tête, secondé par l'officier de police Dessaly. Le travail effectué par le Bedoc s'inscrit en continuité avec les pratiques de la Sûreté coloniale et illustre la transmission des techniques de renseignement après l'indépendance. Par exemple, *via* de larges synthèses sur l'UPC : ainsi en octobre 1960, Dessaly fait diffuser une synthèse d'une vingtaine de pages, intitulée « De la propagande communiste sur le plan économique<sup>285</sup> ». En décembre 1961, le Bedoc est transformé en Service des études et de la documentation (Sedoc) grâce, selon Abel Eyinga, alors chef de cabinet du Premier ministre Assale, à l'action de « deux agents français du Sdece, spécialement dépêchés auprès d'Ahidjo à cet effet<sup>286</sup> ». Maurice Odent est, en fait,

273. ANOM, EEII7711, Dossier de carrière de René Caulier, Bulletin individuel de notes, Yaoundé, 15 décembre 1959. Voir Section 2 – Partie I.B.

274. Bougha Ferdinand (2006), « Les Renseignements Généraux au Cameroun sous administration française, 1947-1960 », Mémoire de Master en histoire, Université Yaoundé I, Cameroun, p. 53.

275. ADF, 443QO/80, Lettre du Premier ministre Ahmadou Ahidjo au Haut-Commissaire Xavier Torrè, « Objet : envoi au Cameroun de fiches de la Sûreté nationale », 23 juillet 1959.

276. Pondi Paul (1988), *La Police au Cameroun : naissance et évolution*, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 137-138.

277. *Ibid.*, p. 185.

278. Pondi Jean-Emmanuel, *Paul Pondi...*, *op. cit.*, p. 11-32.

279. Pondi Paul, *La Police au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 152.

280. *Ibid.*, p. 152.

281. DGSE, Note de renseignement n°C456115, « Objet : Malaise à la délégation générale de la Sûreté », 10 février 1970.

282. Son dossier de carrière est peu instructif. ANF, 19780373/10, Dossier de carrière de Léonce Dessaly.

283. Celui-ci est commissaire spécial à Maroua avant. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Décision n°328 du ministre de l'Intérieur, Yaoundé, 20 juin 1960.

284. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'André Gerolami, République du Cameroun/Présidence du gouvernement, Note concernant le Bedoc, Yaoundé, 21 juin 1961.

285. SHD, Vincennes, GR6H264, Bedoc, Rapport intitulé « De la propagande communiste sur le plan économique », Yaoundé, 5 octobre 1960.

286. Décret du 8 décembre 1961. Ngayap Pierre Flambeau (1983), *Cameroun, qui gouverne ? De Abidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, L'Harmattan, p. 131 ; Eyinga Abel (1978), *Mandat d'arrêt pour cause d'élections. De la démocratie au Cameroun (1970-1978)*, Paris, L'Harmattan, p. 32.

l'architecte de cette police politique, aidé par les services du Sdece, et au service du président camerounais<sup>287</sup>. Ce policier français a connu Ahmadou Ahidjo lorsqu'il était en poste à Garoua, dans le nord, comme chef des services de Sûreté. Ahidjo l'a ensuite pris dans son cabinet lors de sa nomination en tant que ministre de l'Intérieur, plus spécialement affecté aux questions de police<sup>288</sup>. Rattaché à la présidence de la République du Cameroun, le Sedoc devient un outil sécuritaire et en tant que police spéciale, elle constitue « un archétype de l'appareil du maintien de l'ordre en Afrique dès les années 1960, alliant au son sein même service de renseignement et action répressive<sup>289</sup> ». Selon le journaliste Philippe Gaillard, ancien coopérant, il s'agit de « la police politique la plus efficace d'Afrique noire<sup>290</sup> », alors que le journaliste belge Charles Van de Lanoitte la décrit, au début des années 1970, comme une « véritable Gestapo africaine<sup>291</sup> ». Des rapports du Comité central de coordination en précisent les missions en tant que police politique :

Celle-ci s'activait au quotidien dans le but d'étudier ou de mettre à nu l'organisation du terrorisme rural et urbain, concevoir et étudier les plans de recherches et des renseignements, mener les renseignements sur la subversion ; étudier les réactions des populations vis-à-vis des actions subversives en les regroupant selon les appartenances ethniques et les catégories professionnelles ; étudier les divers courants extérieurs pouvant agir sur l'action subversive avec les personnels des ambassades et consulats connus pour leur soutien direct aux terroristes ; surveiller les déplacements des Camerounais à l'étranger et leur relation éventuelle avec les formations révolutionnaires ou paramilitaires<sup>292</sup>.

Jean Fochivé, présenté comme « l'homme des plus sales besognes du régime » par Abel Eyinga, devenu un opposant politique, est placé à sa tête<sup>293</sup>. Il entre souvent en concurrence avec Paul Pondi sur des questions de compétence et de personnalité<sup>294</sup>. Il dirige conjointement le Service de la sécurité présidentielle, qui s'occupe, notamment, des déplacements à l'étranger du président. Né à Fouban, Jean Fochivé incarne ces fonctionnaires camerounais formés aux pratiques et techniques policières par les autorités françaises. Après son certificat d'études primaires, il entre comme contractuel dans la police, affecté dans l'ouest dès 1951, puis après la réussite du concours, en 1953, devient inspecteur et rejoint la brigade régionale de la police judiciaire du Wouri, au commissariat de New Bell<sup>295</sup>. Repéré par ses supérieurs français, il passe, en 1957, à l'École supérieure de police de Dakar jusqu'en 1959, et est aussi formé à l'École nationale supérieure de police française<sup>296</sup>. D'abord commissaire à Douala puis préfet par intérim du Wouri, il prend la tête du Sedoc en 1962. Comme pour Pondi, ses origines bamoun permettent d'équilibrer les postes à responsabilité. Fochivé est alors présenté comme l'architecte d'un système de répression et de torture contre les militant-es upécistes arrêté-es<sup>297</sup>. Jean Fochivé assure cet ordre sécuritaire du Cameroun, « fidèle de la première heure » d'Ahidjo, tout en étant « partisan d'une coopération étroite avec la France<sup>298</sup> », même après 1969, lorsque le Sedoc est transformé en Direction générale des études et de la documentation (Dirdoc<sup>299</sup>).

## 2. LE RENSEIGNEMENT FRANÇAIS, LE CAMEROUN ET LA POLITIQUE DE FOCCART

Avec l'instauration de la V<sup>e</sup> République, en septembre 1958, et l'élection du général de Gaulle en tant que président, les services de renseignement français, principalement le Sdece, jouent aussi un rôle majeur dans la préservation

287. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, op. cit., p. 208.

288. *Ibid.*, p. 118. Le dossier de carrière de Maurice Odent est conservé aux Archives nationales de France mais n'a pas pu éclairer ses pratiques. ANF, 19780645/97, Dossier de carrière de Maurice Odent.

289. Dia André (2012), « Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle colonial (1919-1960) », in Bat Jean Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 65-83.

290. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo...*, op. cit., p. 118.

291. Van de Lanoitte Charles, « Lettre au président Pompidou sur les atrocités du Cameroun », *Rivarol*, 28 janvier 1971.

292. ARO, 1AA158, Bamiléké (région), Police, activité. Rapport des activités de police, 1957-1960 cité in Ndefo Noubissi Thomas Albert (2021), « Police et société au Cameroun, de la colonisation française (1922 à 1971) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 182.

293. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections...*, op. cit., p. 34.

294. DGSE, Note de renseignement n°C509112, « Objet a/s : Jean Fochivé », 23 décembre 1970.

295. Fenkam Frédéric (2023), *Les révélations de Jean Fochivé. Le chef de la police politique des présidents Ahidjo et Biya*, Muntu, p. 27.

296. L'École est localisée à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. DGSE, Note de renseignement n°C509112, « Objet : Jean Fochivé », 23 décembre 1970.

297. Il est secondé par Pierre Péhué, Abdoulaye Mouyakan, mais aussi Thadée Mbougni, Siméon Sop, Gabriel Sintcheu, Jérôme Yemnga, Léonard Mezang et Paul Tchoua. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », p. 189.

298. DGSE, Note de renseignement n°C509112, « Objet : Jean Fochivé », 23 décembre 1970.

299. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », op. cit., p. 180.

des intérêts français en Afrique subsaharienne, en anticipant les indépendances à venir en 1960. L'acteur-clé est Jacques Foccart (1913-1997), « Monsieur Afrique » de l'Élysée et éminence grise du président de Gaulle<sup>300</sup>. Fils d'un entrepreneur dans le secteur de la banane, ce dernier rejoint la France libre durant la guerre et est engagé au sein du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA). Très actif, il reste proche du général pour qui il assure le service d'ordre de son parti, le RPF, où il couvre aussi les questions impériales. Coopté conseiller de l'Union française, il voyage régulièrement dans l'empire colonial français d'Afrique et y forme ses premiers réseaux de renseignement informel, alors que de Gaulle vit sa « traversée du désert », en retraite à Colombey-les-Deux-Églises<sup>301</sup>. Il est aussi en lien avec le Sdece pour qui il est « honorable correspondant » (HC), un informateur volontaire et non rétribué. Après la crise du 13 mai 1958, son rôle auprès du général de Gaulle devient central, d'abord conseiller technique chargé des questions africaines dans le cabinet du Premier ministre, Michel Debré, puis secrétaire général de la Communauté franco-africaine en mars 1960, organe chargé de coordonner les liens entre la France et ses ex-colonies d'Afrique subsaharienne. En mai 1961, cet organe devient le secrétariat général de la Communauté et des Affaires africaines et malgaches et Foccart en prend la direction, assisté par une équipe de fonctionnaires fidèles, spécialistes des questions africaines, souvent anciens administrateurs coloniaux<sup>302</sup>. Un ancien du Cameroun s'y trouve : René Journiac, magistrat, diplômé de l'Enfom, ayant intégré les services judiciaires du ministère de la France d'Outre-mer. Il est souvent présenté comme l'un des piliers du Secrétariat et bras droit de Foccart, avant de devenir le conseiller « Afrique » du Premier ministre Georges Pompidou en 1962. Acteur-clé au sein de la « galaxie gaulliste », Foccart a organisé les services de renseignement français en Afrique, en particulier sur les territoires stratégiques de l'ex-AEF, de l'ex-AOF, du Togo et du Cameroun – désignés comme un « pré-carré » de la France – ce qui nourrit sa légende noire, celle d'un homme secret prêt à tous les « coups » (tordus ou d'État) au nom des rapports franco-africains<sup>303</sup>. « Son objectif reste la constitution de Républiques africaines qui soient de véritables petites sœurs de Marianne, unies au sein d'un système de Coopération, que le secrétaire général s'efforce de maintenir hors du champ du Quai d'Orsay pour lui garantir sa spécificité », précise l'historien Jean-Pierre Bat, notamment *via* le ministère de la Coopération créé en 1959. L'enjeu de la *pax gallica* en Afrique est de lutter contre les ambitions communistes et étatsuniennes, et de préserver la puissance française. Comme le souligne Bat, si Foccart centralise l'information sur les questions africaines à destination du président de Gaulle, « il ne peut prétendre régler à lui seul, de manière pyramidale, les affaires africaines<sup>304</sup> ». S'il existe une dimension officielle dans la « méthode Foccart », celle des relations bilatérales et des accords de coopération, il existe aussi une dimension informelle, faite de réseaux d'influence et d'agents des services de renseignement, les fameux « barbouzes ». Pour assurer cette influence en Afrique subsaharienne, les autorités françaises se font aussi « l'architecte » de l'ordre sécuritaire des nouveaux États indépendants, *via* le Sdece, les postes de liaison et de renseignement (PLR) et le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP<sup>305</sup>).

Comment se joue cette influence sécuritaire française au Cameroun ? Jusqu'en 1958, le Sdece, dont le directeur a été installé par un gouvernement socialiste, est peu intéressé par les territoires d'Afrique subsaharienne. L'antenne de Brazzaville est le seul relais pour le Cameroun. Le colonel Tristan Richard, à la tête de la section Afrique/Moyen-Orient, est surtout focalisé sur la guerre d'indépendance algérienne<sup>306</sup>. Sur place, l'appropriation progressive de la Sûreté par le gouvernement camerounais inquiète les autorités françaises qui craignent de perdre tout contrôle sur la production de renseignement. Ainsi, depuis octobre 1957, un Service militaire de renseignement (SMR) a été créé, comme pour d'autres territoires africains, avec pour ambition d'assurer « la pérennité du renseignement » malgré le gouvernement autonome<sup>307</sup>. Ce SMR est assuré par un adjoint militaire rattaché au Bedoc, « un service de recherche à compétence générale et à vocation intérieure et frontalière, sous une couverture militaire<sup>308</sup> ». Pour les autorités françaises, il s'agit de pouvoir continuer à faire du renseignement sous une « étiquette "militaire" » lorsque la Sûreté passera dans les mains du gouvernement camerounais. Il est donc important « d'atteindre une clandestinité totale

300. Turpin Frédéric, *Jacques Foccart...*, *op. cit.* ; Geneste Pascal (2014), « Jacques Foccart ou la politique africaine de la France gaullienne », in Oulmont Philippe et Vaïsse Maurice (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, pp. 183-195.

301. Faligot Roger et Krop Pascal (1985), *La Piscine : les services secrets français, 1944-1984*, Paris, le Seuil, p. 225.

302. Bat Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart...*, *op. cit.*, p. 145 ; Turpin Frédéric (2009), « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique*, 2(8), [disponible sur : <<https://shs.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-2-page-85?lang=fr>>].

303. Bat Jean-Pierre (2011), « La décolonisation de l'AEF selon Foccart : entre stratégies politiques et tactiques sécuritaires (1956-1969) », Thèse en histoire, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, France, Tome 1, p. 1.

304. *Ibid.*, p. 15.

305. *Ibid.*, p. 22.

306. Faligot Roger et Krop Pascal, *La Piscine...*, *op. cit.*, p. 221.

307. SHD, Vincennes, GR 10T181, Note à l'usage des officiers du SMR au Cameroun, Yaoundé, 10 octobre 1957.

308. *Ibid.*, p. 8.

du service, condition absolue de son efficacité<sup>309</sup> ». Face à la section RG de Yaoundé, le SMR a pour vocation « de se substituer entièrement [à elle] dès que l'évolution politique du Territoire ne permettra pas de conserver la Sûreté en tant que service d'État dans la main du représentant de la République<sup>310</sup> ». Ainsi, le SMR est-il un outil dans les mains des autorités coloniales pour continuer à faire du renseignement en dehors du contrôle des représentants camerounais. Les postes sont implantés à Yaoundé, Douala, Koutaba et Garoua avec des officiers et sous-officiers dédiés à ces activités du SMR. Le commandant Mugniesz est affecté à Yaoundé, alors que le capitaine Capia et les lieutenants Escoffet et Fonferrier le sont sur les trois autres postes<sup>311</sup>. Ces derniers adressent leurs bulletins de renseignement à l'adjoint militaire du Bureau de documentation, ainsi qu'aux délégués du Haut-Commissaire, le cas échéant. Le SMR est détaché du Bedoc en janvier 1960 et poursuit son travail sous couverture militaire, mais le 2<sup>e</sup> bureau, service de renseignement militaire traditionnel depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et localisé ici à Brazzaville, voit son influence décliner au profit des services du Sdece<sup>312</sup>.

La V<sup>e</sup> République gaullienne change en effet les ambitions du Sdece qui dispose, en 1960, de 1596 agents dont 317 en poste à l'extérieur<sup>313</sup>. Sans chambouler les services à son arrivée, le président de Gaulle en confie la direction au général Paul Grossin qui en concentre, progressivement, les actions sur le « pré-carré » africain<sup>314</sup>. L'œil vigilant de Foccart sur le Sdece est alors secondé par un bras droit et ami proche : Maurice Robert<sup>315</sup>. Né en 1919, engagé à vingt ans dans la guerre, il sert, ensuite, dans les troupes coloniales en Mauritanie. Il y rencontre Foccart, en tournée, et dirige la section RPF, avant de rejoindre Saint-Louis du Sénégal. Ensuite, il suit, en France, des cours à la section Cambodge du Centre des hautes études d'administration musulmane<sup>316</sup>, puis se distingue dans la 'contre-guérilla' durant la guerre d'indépendance indochinoise<sup>317</sup>. Blessé, il revient à Paris en 1954 et entre au Sdece, au sein du secteur Afrique-Moyen-Orient, où il coordonne l'action des officiers traitants et agents sur le continent. Il rejoint ensuite Dakar pour se charger du renseignement en AOF à la fin de l'année 1955. Il y opère sous couverture afin d'identifier les mouvements indépendantistes, surveiller les ingérences étrangères et l'aide apportée à « la subversion » et « repérer les Africains susceptibles de jouer à terme un rôle politique dans leur pays en distinguant ceux favorables à la France [...] et ceux qui nous étaient hostiles », se remémore-t-il<sup>318</sup>. Pour ce faire, il dispose d'une cinquantaine d'officiers et d'agents, et d'innombrables HC. Gaulliste convaincu, il est nommé en mars 1959, certainement sous l'impulsion de Jacques Foccart, à la tête du sous-secteur Afrique – devenu le secteur N en 1961 – doté de 150 agents et localisé boulevard Mortier, à Paris, dans ce qui est aussi appelé « la Piscine<sup>319</sup> ». Il la complète par le Service 6 ou « base Bison », installée dans l'enceinte des Invalides, qui gère les HC<sup>320</sup>. Désormais, l'Afrique subsaharienne n'est plus un sous-secteur marginal du Sdece et le Cameroun entre dans la logique sécuritaire des autorités françaises<sup>321</sup>.

Robert est en contact direct avec l'Élysée et surtout, avec Foccart, et doit « traduire dans les faits, fidèlement et sans état d'âme, la politique africaine de la France définie par le général de Gaulle<sup>322</sup> ». Il renseigne le secrétaire général, *via* une fiche d'information quotidienne fournie par le Sdece, sur la situation africaine et doit mener des opérations sur le continent afin de préserver les intérêts français face aux visées communistes. Le Cameroun, par sa position géostratégique, fait partie de ces intérêts à défendre, même si Bat identifie plutôt Brazzaville, avec le régime de Fulbert Youlou, comme le rempart stratégique et tactique français contre le communisme international<sup>323</sup>. Le Sdece développe des postes de liaison et de renseignement (PLR) : leur but est d'offrir une assistance technique dans le domaine du renseignement aux nouveaux États africains, mais aussi de constituer des antennes permettant de

309. SHD, Vincennes, GR10T184, Lettre du directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer Jean-Michel Soupault au Haut-Commissaire en AEF sur la réorganisation du renseignement, s.d. (en réponse à une lettre du 14 janvier 1958), annexe 1.

310. SHD, Vincennes, GR10T181, Note à l'usage des officiers du SMR au Cameroun, Yaoundé, 10 octobre 1957, p. 8.

311. SHD, Vincennes, GR10T184, Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au Haut-Commissaire sur la réorganisation du renseignement, s.d. (en réponse aux lettres du 29 août 1958 et du 6 octobre 1958).

312. Bat Jean-Pierre (2014), « Le 2<sup>e</sup> bureau en Afrique équatoriale française », *Revue historique des armées*, 273(1), pp. 95-107.

313. Faligot Roger, Guisnel Jean et Kauffer Rémi (2013), *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, p. 210.

314. Faligot Roger et Guisnel Jean (dir.) (2007), *Histoire secrète de la Ve République*, Paris, France Loisirs, p. 112 ; Faligot Roger, Guisnel Jean et Kauffer Rémi, *Histoire politique des services secrets français...*, *op. cit.*, p. 227.

315. *Ibid.*, pp. 235-245 ; Bat Jean-Pierre, *Les réseaux Foccart...*, *op. cit.*, pp. 84-89.

316. Futur Centre des études asiatiques et africaines, le centre ouvre une section d'études sur l'Asie en 1947.

317. Bat Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart...*, *op. cit.*, p. 159.

318. Robert Maurice (2004), *Maurice Robert, « Ministre » de l'Afrique. Entretien avec André Renault*, Paris, le Seuil, p. 80.

319. Bat Jean-Pierre (2016), « Le secteur N (Afrique) et la fin de la Guerre froide », *Relations internationales*, 1(165), p. 44.

320. Faligot Roger et Guisnel Jean (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, *op. cit.*, p. 115.

321. Faligot Roger, Guisnel Jean et Kauffer Rémi, *Histoire politique des services secrets français...*, *op. cit.*, p. 236.

322. Robert Maurice, *Maurice Robert, « Ministre » de l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 112.

323. Bat Jean-Pierre, « La décolonisation de l'AEF selon Foccart... », *op. cit.*, Tome 2, p. 250.

« recueillir des informations utiles à la stabilité politique de ces États et à la sauvegarde des intérêts de la France<sup>324</sup> ». Robert s'attèle à convaincre les nouveaux dirigeants de la nécessité de créer ces PLR, dont l'existence est intégrée aux accords de coopération dans le cadre de l'assistance technique. Avec l'accord d'Ahidjo, le Cameroun y est intégré, même s'il n'était pas initialement érigé en PLR, et se voit doté d'un chef de poste, un officier, secondé d'un secrétaire et d'une radio<sup>325</sup>. Il est, en théorie, placé dans les locaux de la présidence concernée, ce qui leur permet de remplir des missions de renseignement au profit du gouvernement français et simultanément d'assurer des missions de sécurité au profit du président, « ami de la France ». Dans le cadre des PLR, des stages sont organisés à Dakar, puis à Paris, pour former les agents africains. Robert souligne qu'il ne s'agit pas de faire du renseignement « à notre seul profit, dans le dos de ceux que nous formions » mais de « fournir une assistance technique aux services de renseignement africains en voie de constitution, d'en former les responsables, de les conseiller, de collaborer avec eux sur le terrain, d'échanger des informations<sup>326</sup> ». Il évoque une transparence totale à l'égard des autorités, ce qui n'exclut pas des opérations clandestines *via* des réseaux parallèles. Pour les journalistes Roger Faligot et Pascal Krop, « en échange de semblable aide "technique", ces pays permettent au Sdece de veiller sur place aux intérêts français<sup>327</sup> », « une sorte d'œil de Paris sur les nouveaux États africains<sup>328</sup> ».

Le futur directeur du Sedoc, Jean Fochivé, est formé dans le cadre de ce PLR, d'abord à Dakar puis à Paris – une note de renseignement évoquant l'importance de cette formation « à la française » dans sa trajectoire policière<sup>329</sup>. La plupart des spécialistes des services de renseignement y voit le rôle central joué par les autorités françaises dans la formation de la police politique au service du régime d'Ahidjo<sup>330</sup>. D'autres soulignent aussi une éventuelle transmission des pratiques de torture, du Sdece vers le Sedoc. Robert s'en défend, même s'il reconnaît les pratiques répressives de Fochivé : « Je me suis borné à lui prodiguer les enseignements de base, comme à bien d'autres Africains. Il a ensuite pratiqué les méthodes, bonnes ou mauvaises, qu'il a considéré devoir adopter<sup>331</sup> ». S'il se présente comme un ami proche de Fochivé, Robert nuance, en partie, son rôle dans les violences déployées par le renseignement camerounais, se contentant de parler d'échanges d'information, de service à service, sur un pied d'égalité bilatérale. Les archives peinent à nous renseigner sur l'action menée par le Sdece au Cameroun même, même si l'agent du PLR, présent aux côtés de Jean Fochivé, est identifié comme Pierre de la Houssaye<sup>332</sup>. La présence de ces PLR n'est pas toujours bien accueillie, comme au Togo ou au Tchad, mais les archives consultées ne disent rien d'éventuelles tensions au Cameroun et le Sedoc est régulièrement décrit comme « un service au nom très innocent qui était en fait un des tentacules africains des services secrets français<sup>333</sup> ».

En plus d'hommes dépêchés sur place et du recrutement d'HC, un réseau d'agents dormants, dans l'opposition ou au pouvoir, est aussi constitué. L'enjeu est « de chapeauter, par le truchement de conseillers, les nouveaux services de sécurité, la gendarmerie, le commandement des nouvelles armées africaines avec lesquelles sont passés des accords de coopération<sup>334</sup> ». Le décryptage de ces réseaux d'agents dormants ou d'opérationnels sous couverture est complexe pour l'historien-ne, mais certains travaux nous renseignent sur la fabrique du renseignement dans le Cameroun indépendant. En témoigne la tournée faite, en 1959, par Marcel Chaumien dans une partie de l'empire colonial français d'Afrique. Ancien membre du BCRA ayant participé aux débuts de la guerre d'indépendance indochinoise, ce gaulliste convaincu et « bras droit opérationnel » de Foccart est recruté au Service Action du Sdece, le service 7, chargé de « la recherche non conventionnelle » et des réseaux d'HC<sup>335</sup>. Ensuite, il est chargé par Foccart de mettre en place un vaste réseau de renseignement en Afrique *via* une mission, appelée « Jimbo », constituée de trois autres adjoints. Une notice du Sdece, datée de septembre 1959, fait déjà le point sur « la rébellion » menée

324. Robert Maurice, *Maurice Robert, « Ministre » de l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 115.

325. Bat Jean-Pierre, *Les réseaux Foccart...*, *op. cit.*, p. 87.

326. Robert Maurice, *Maurice Robert, « Ministre » de l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 117.

327. Faligot Roger et Krop Pascal, *La Piscine...*, *op. cit.*, p. 233.

328. Faligot Roger, Guisnel Jean et Kauffer Rémi, *Histoire politique des services secrets français...*, *op. cit.*, p. 240.

329. Les années 1960-1965 sont toutefois peu évoquées. Robert Maurice, *Maurice Robert, « Ministre » de l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 259 ; DGSE, Note de renseignement n°C509112, « Objet : Jean Fochivé », 23 décembre 1970.

330. Faligot Roger et Guisnel Jean (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, *op. cit.*, p. 113-114 ; Faligot Roger et Krop Pascal, *La Piscine...*, *op. cit.*, p. 236.

331. Robert Maurice, *Maurice Robert, « Ministre » de l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 287.

332. Faligot Roger et Guisnel Jean (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, *op. cit.*, p. 116 ; Faligot Roger, Guisnel Jean et Kauffer Rémi, *Histoire politique des services secrets français...*, *op. cit.*, p. 234.

333. Fenkam Frédéric, *Les révélations de Jean Fochivé...*, *op. cit.*, p. 104.

334. Faligot Roger et Guisnel Jean (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, *op. cit.*, p. 114.

335. Voir en ligne une biographie sourcée et complète [disponible sur : <<https://devirisillustribusblog.wordpress.com/2019/02/20/grandes-figures-des-services-speciaux-francais-marcel-chaumien/>>, consulté le 15 juin 2024].

par l'UPC/l'ALNK, décrivant le Cameroun comme « un des théâtres de la guerre froide<sup>336</sup> ». Elle précise : « En intensifiant l'agitation au Cameroun, l'UPC cherche à montrer qu'elle est la plus forte. En intéressant à sa cause les puissances étrangères, elle cherche à empêcher la France, responsable du maintien de l'ordre au Cameroun jusqu'en janvier 1960, d'aider le gouvernement Ahidjo<sup>337</sup> ». La mission Jimbo a certainement été déployée à l'aune de ces informations. À la fin de l'année 1959, à bord d'un véhicule d'une société fictive d'engins de chantier, Chaumien effectue ainsi « un voyage circulaire » entre Fort-Lamy, Maroua, Douala et Brazzaville pour se mettre en contact avec les HC déjà présents sur place et en recruter d'autres<sup>338</sup>. Dans un courrier du 7 décembre 1959, consulté par Roger Faligot et Jean Krop, il signale l'importance à donner au réseau de renseignement au Cameroun face à la 'guérilla' urbaine touchant la ville de Douala :

J'ai rencontré également notre correspondant de Yaoundé, qui m'a brossé un tableau assez sombre de la situation. [...] Notre honorable correspondant craint le pire à brève échéance. C'est aussi l'opinion de beaucoup d'Européens, à Douala : le gouvernement actuel n'a pas les moyens de faire face à un soulèvement éventuel, il n'existe pas grand-chose en profondeur [sic], et le recrutement que la nouvelle armée effectue en pays Bamiléké est nul, ce qui est significatif<sup>339</sup>.

Plusieurs bulletins de renseignement du Sdece signalent comme sources ces HC, identifiés comme des « Jim » dont plusieurs récoltent informations et documents<sup>340</sup>. « Jim 573 » transmet ainsi, en juin-juillet 1959, une lettre d'un pilote français en activité sur les lignes aériennes entre le Cameroun et l'étranger, et résident à Douala, complétée par diverses plaintes sur les violences de l'UPC. L'historien Bat a bien montré le rôle central des sociétés de transport aérien dans la constitution du réseau Jimbo<sup>341</sup>. Le renseignement du pilote, un HC recruté par la suite en tant que membre de la compagnie UAT (Union aéromaritime de transport), permet ainsi de retracer les actions armées menées à Douala et Yaoundé, les 27 juin et 5 juillet 1959, et de rendre compte de l'état d'esprit des Européen-nes présent-es au Cameroun. D'autres « Jim » font des copies de documents de la Sûreté camerounaise. Un bulletin de renseignement d'un autre HC, du 10 octobre 1959, prévient l'Élysée de l'état d'alerte au Cameroun :

Nul ne sait ce que cache le calme profond qui règne ici à Yaoundé. Nous avons l'impression que l'orage gronde autour de nous en nous épargnant miraculeusement.

Tous les bruits qui circulent ici présentent le pays Bamiléké et le Mungo comme des terres de désolation ; certaines sont entièrement contrôlées par le maquis ; les autres sont les théâtres de scène atroces où l'on assiste à des incendies de villages entiers, des meurtres en série et des dévastations systématiques.

Un aviateur me disait avoir survolé cette région et avoir constaté l'étendue de ces destructions. On y voit même des colonnes de milliers de femmes, le gosse sur le dos, la matchette à la main, s'attaquer soit aux forces de l'ordre, soit à des bandes adverses. Le plus triste est que la population est dans l'ensemble favorable aux maquisards et que c'est notre drapeau qui couvre ces atrocités. Le Vercors<sup>342</sup>...

Les alertes de cet HC et le passage de la mission Jimbo jouent un rôle majeur dans la manière dont Foccart, le général Grossin et de Gaulle engagent l'armée française sous les ordres du général Briand dans la guerre à l'ouest du Cameroun puis dans la décision prise de faire assassiner Félix Moumié à Genève en novembre 1960, *via* le service Action du Sdece. Elles sont d'autant plus importantes que le Sdece craint également une recomposition des services de renseignement au Cameroun, avec les responsables britanniques du côté du *Southern Cameroons* et leur consul, et *via* la présence de la CIA (*Central Intelligence Agency*) dans le pays. Les services de renseignement étatsuniens sont d'ailleurs identifiés dès 1960 à travers leur représentant M. Collins, qui semble être au contact des « milieux politiques de Yaoundé » et cherche à savoir « pourquoi le Gouvernement ne s'empressait pas de négocier avec la direction de l'UPC<sup>343</sup> ». Les services de renseignement français peuvent alors compter sur le PLR et sur son agent

336. ANF, AG/5(F)/626, Notice d'information du Sdece sur la situation au Cameroun (début septembre 1959), 3 septembre 1959.

337. Souligné dans le texte. *Ibid.*

338. Faligot Roger et Guisnel Jean (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, op. cit., p. 119.

339. *Ibid.*, p. 120.

340. DGSE, Note de renseignement n°A387797, « Objet : au sujet des événements de Douala et de Yaoundé, les 27 juin et 5 juillet 1959 », 20 juillet 1959.

341. Bat Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart...*, op. cit., p. 172-173.

342. ANF, AG/5(F)/624, Bulletin de renseignement n°105, 10 octobre 1959.

343. DGSE, Note de renseignement n°A523875, « Objet : étude sur l'UPC », 25 août 1960.



Totem du poste du Sdece au Cameroun

sur place, afin de préserver le « pré-carré » autour du Cameroun<sup>344</sup>. L'agent du Sdece, un temps pensé sous une couverture « attaché de presse » à l'ambassade<sup>345</sup>, est identifié par un totem et un nom de poste, Maori, et bénéficie d'un système radio positionné au sein de la Mission militaire française pour bénéficier de l'extraterritorialité jusqu'à sa disparition en 1964<sup>346</sup>. Les renseignements consignés *via* des notes et des bulletins s'intéressent en particulier à la surveillance des militant-es upécistes en exil au Caire, en Guinée, au Ghana ou au Congo-Brazzaville, mais également dans les grandes capitales européennes et dans le monde communiste. Les ambassades et les services de renseignement « amis » concourent à cette production de renseignement, alors relayé, pas toujours *in extenso*, à la Sûreté camerounaise<sup>347</sup>. Au Cameroun, jusqu'en 1960, le Sdece peut bénéficier des bulletins de renseignement du Bedoc qui sont remontés vers Paris et auprès de Foccart<sup>348</sup>. Après l'indépendance, les consuls français présents au Cameroun participent aussi à la transmission du renseignement, comme il en va des services militaires spécialisés, tels que le SMR. À l'inverse, le Sedoc (puis le Dirdoc) dispose de postes et d'antennes, souvent sous couverture diplomatique, à Paris et à l'étranger pour surveiller les actions des opposant-es en exil<sup>349</sup>. Ce système est complété par une aide accordée par la DST et les RG en France

qui surveillent les opposant-es présent-es sur le territoire, en particulier dans les milieux étudiants.

La formation du personnel policier camerounais est l'un des derniers maillons de l'influence française sur l'appareil sécuritaire au Cameroun. Certains officiers sont formés directement au Sdece, au siège parisien du boulevard Mortier, où ils apprennent les techniques du contre-espionnage<sup>350</sup>. Fochivé fait ainsi régulièrement des passages en France pour en étudier les méthodes<sup>351</sup>, et ces stages sont soigneusement suivis par la direction des Affaires africaines et malgaches<sup>352</sup>. Pondi rencontre aussi le directeur de la Sûreté nationale et le directeur du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), Jean Parsi, lors de ses séjours en France<sup>353</sup>. Au Cameroun, il existe bien une École de police à Yaoundé, devenue École fédérale, qui forme les gardiens de la paix, secrétaires et inspecteurs, et officiers de police. Elle est dirigée par le commandant Desmartin jusqu'en 1964 et trois coopérants y sont affectés jusqu'en 1966<sup>354</sup>, avant qu'un policier camerounais en prenne la direction<sup>355</sup>. Elle accueille progressivement des élèves de la région (Congo-Brazzaville, République centrafricaine, Guinée équatoriale, Tchad) et devient « l'une des meilleures structures de formation de toute l'Afrique centrale » selon l'historienne Rose Nadine Mahoula Ndjokwe<sup>356</sup>. Cette formation est complétée par une coopération avec la police française. Dès juin 1959, le Premier ministre Ahidjo s'enquiert de faire effectuer des stages aux policiers camerounais non gradés à Sens, où se trouve le Centre d'instruction et d'application de la Sûreté nationale<sup>357</sup>. Pour les officiers de police, l'École nationale de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or devient le lieu de la coopération policière entre la France et le Cameroun<sup>358</sup>.

344. Ils sont identifiés par divers auteurs comme Pierre Laval, Goetz, Gérard Bouan et le colonel B. Bouan y est de 1967 à 1969. Le colonel B. lui succède jusqu'en 1972. Deltombe Thomas, Domergue Domergue, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 677 ; Faligot Roger, Guisnel Jean et Kauffer Rémi, *Histoire politique des services secrets français...*, *op. cit.*, p. 244 ; Bat Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart...*, *op. cit.*, p. 393.

345. ADF, La Courneuve, 4OQO/20, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, Yaoundé, 10 janvier 1960.

346. ANF, AG/5(F)/627, Note du commandant Robert, 5 janvier 1965, sous dérogation.

347. Des échanges baptisés « Totem ». Faligot Roger et Guisnel Jean (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, *op. cit.*, p. 117.

348. ANF, AG/5(F)626, Sûreté du Cameroun, Bulletin de renseignement, « Objet : groupes d'auto-défense de Mbouda », 22 septembre 1959.

349. DGSE, Note de renseignement n°C110878, « Objet : organisation des services spéciaux camerounais », 16 mai 1969.

350. Faligot Roger et Guisnel Jean (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, *op. cit.*, p. 116.

351. DGSE, Note de renseignement n°C509112, « Objet : Jean Fochivé », 23 décembre 1970 ; ANF, AG5(F)1919, Télégramme de l'ambassade de France au Cameroun au ministère des Affaires étrangères, diffusé à Jacques Foccart, Yaoundé, 18 juin 1964.

352. ADF, 319QO/61, Télégramme de l'ambassade de France à la direction des Affaires africaines et malgaches, Paris, 22 juin 1964.

353. ADF, 319QO/61, Télégramme de l'ambassadeur Francis Huré au ministère des Affaires étrangères, Yaoundé, 20 mai 1967.

354. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 1992923228, Note de la délégation du Cameroun du SCTIP, s.d., sous dérogation ; Pondi Paul, *La Police au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 179.

355. Il s'agit du commissaire principal William Oko'o Petis. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 19970062/25, Nouvelles de la fédération, Yaoundé, 13 juin 1966, sous dérogation.

356. Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (2021), « La police camerounaise : force supplétive de l'armée dans la lutte contre le maquis (1959-1971) », *Revue Gabonaise d'Histoire et d'Archéologie*, 2(7), pp. 84-86.

357. ANOM, DPCT23, Note de la délégation de Paris pour le directeur de cabinet du Haut-Commissaire, Parsi, 24 juin 1959.

358. ANOM, DPCT23, Lettre du ministre de l'Intérieur de la République française au ministre d'État chargé des relations avec l'État du Cameroun et la République du Togo, Paris (date illisible).

Créée en 1941, l'École forme des cadres étrangers à partir de 1956 dont les premiers commissaires camerounais<sup>359</sup>. Ainsi, « par roulement de six mois à un an », ces fonctionnaires sont amenés à « améliorer les techniques de leur fonction et leurs possibilités d'avancement<sup>360</sup> ». Un nouvel organisme français est aussi créé en 1961, le SCTIP, auquel fait appel le gouvernement camerounais. Ce service est pensé comme une sorte d'Interpol franco-africain visant à maintenir l'influence française dans le domaine sécuritaire<sup>361</sup>. À sa création, le SCTIP est déjà perçu comme une institution rivale par le Sdece car, s'il forme les officiers de police, il se charge aussi de faire du renseignement en Afrique, non pas auprès du ministère de la Coopération mais en lien avec le ministère de l'Intérieur. Quatre missions sont distinguées dès sa création, en particulier à destination des « États africains d'expression française », à savoir le suivi des coopérants sur place, le détachement de personnel français auprès des polices nationales pour aider à « l'organisation technique », « la formation et [le] perfectionnement de leurs personnels de police », et la mission de « procurer aux États qui le demandent certains renseignements utiles à leurs services de police qu'ils ne sont pas en mesure d'obtenir eux-mêmes et que le SCTIP peut recueillir auprès des services actifs de la police français<sup>362</sup> ».

Dirigé par un préfet Jean Parsi, le SCTIP est aussi composé d'anciens policiers coloniaux, tel Pierre Lefuel, ex-directeur de la Sûreté de Haute-Volta qui assure la partie pédagogique et l'assistance technique. À son siège, le service de coopération forme des policiers gradés en proposant des cours détaillés sur les RG, la manière de traiter ses sources, les missions précises (élections, associations, partis politiques, presse, etc.), la transmission des informations ou encore le rôle des organismes internationaux<sup>363</sup>. En 1966, sept stagiaires camerounais sont accueillis dont le commissaire de Bertoua, Paul Nlem Ella. Ce dernier est déjà un ancien de la Sûreté coloniale, où il a d'abord servi dans un commissariat de sécurité publique à Douala (1951-1955), avant de rejoindre les RG à Maroua (1956-1958) puis la police judiciaire à Douala et Nkongsamba (1959-1964<sup>364</sup>). Noté par le commissaire divisionnaire, où il effectue trois mois sur le terrain, sa trajectoire illustre la dimension stratégique de ces stages en termes de savoir-faire policier :

Sincèrement désireux d'assimiler les méthodes de travail en vigueur dans les Renseignements Généraux de France, il s'est aussitôt mis à l'ouvrage. Doué d'un esprit critique et d'analyse, il a tout spécialement recherché dans nos services l'ensemble des éléments susceptibles d'être utilisés au Cameroun, à brève ou longue échéance, dans un but de meilleure efficacité<sup>365</sup>.

538

Son rapport de stage souligne d'ailleurs la lenteur de la transmission du renseignement au Cameroun, par manque d'outils de télécommunication, ainsi qu'un possible recours à des sondages d'opinion, comme le font les RG en France<sup>366</sup>. Plus stratégique encore, le SCTIP dispose de délégués envoyés dans les pays africains qui en font la demande « afin de remplir des tâches de coopération technique » dans le domaine sécuritaire<sup>367</sup>. La présence policière française peut ainsi se poursuivre sous couvert de la coopération. Le délégué du SCTIP à Yaoundé se charge ainsi de faire du renseignement pour les autorités françaises ou d'en transmettre au gouvernement camerounais. Reste que ce dispositif du SCTIP est plus un outil de synthèse et non d'intervention<sup>368</sup>.

### 3. COOPÉRANTS TECHNIQUES, PRATIQUES DE « MAINTIEN DE L'ORDRE » ET TORTURE

« Je dois l'avouer, certains policiers français avaient accepté de continuer de travailler avec nous », précise Paul Pondi dans des entretiens<sup>369</sup>. Ils ne sont pas nombreux mais assurent des fonctions stratégiques dans la Sûreté et la

359. (2022), *L'École nationale supérieure de la police d'hier à demain. 80 ans d'images*, Imprimerie Graphic Sud.

360. Pondi Paul, *La Police au Cameroun...*, *op. cit.*, p. 144.

361. Tiquet Romain (2013), « A French policeman in the Empire. Pierre Lefuel, Last Director of the Sûreté Volta (1959-1960) and Pioneer of International Police Technical Cooperation Service (SCTIP) », *Histoire, économie et société*, (4), pp. 4958 ; Bat Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart...*, *op. cit.*, pp. 192-194 ; Bat Jean-Pierre (2008), « 1961 : la naissance du SCTIP » [disponible sur : <<https://www.sfhp.fr/dotclear/index.php?post/2011/11/17/1961-%3A-LA-NAISSANCE-DU-SCTIP>>, consulté le 3 janvier 2024].

362. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 1992923228, Lettre du ministre de la coopération aux chefs de missions d'aide et de coopération à Yaoundé, Paris, 10 août 1962, sous dérogation.

363. Service de coopération technique internationale de police (1962), *Les renseignements généraux. Formation professionnelle des Commissaires, Officiers de police, Officiers de police adjoints et Inspecteurs de police*, Paris, Imprimerie nouvelle ; Service de coopération technique internationale de police (1966), *Les renseignements généraux. Formation professionnelle des Commissaires, Officiers de police, Officiers de police adjoints et Inspecteurs de police*, Paris, Imprimerie nouvelle.

364. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 1860146/2, Dossier de candidature de Paul Nlem Ella, sous dérogation.

365. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 1860146/2, Bulletin individuel de notes de Paul Nlem Ella, Metz, 3 janvier 1967, sous dérogation.

366. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 1860146/2, Rapport de stage pratiques des RG de Paul Nlem Ella, Metz, 31 décembre 1966, sous dérogation.

367. (1965), *Le Service de coopération technique internationale de police*, Paris, Imprimerie nouvelle.

368. Bat Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart...*, *op. cit.*, p. 195.

369. Pondi Jean-Emmanuel *Paul Pondi...*, *op. cit.*, p. 32.

police, d'autant plus que les autorités craignent que des policiers camerounais soient des agents doubles de l'UPC<sup>370</sup>. En août 1959, une note de renseignement signale les craintes du Premier ministre Ahidjo quant à l'africanisation des cadres qui « ouvre le risque de confier des postes importants à des fonctionnaires incompetents ou liés aux mouvements extrémistes<sup>371</sup> ». Ainsi jusqu'en 1962, 25 coopérants techniques sur 899 sont affectés à la police et à la Sûreté<sup>372</sup>, mais ne sont plus que sept en 1964<sup>373</sup>. Ils sont présents au moment stratégique où la répression contre les mouvements d'opposition s'intensifie. La présence de coopérants n'est pas sans créer des tensions au regard de la nécessaire camerounisation des cadres. À la Sûreté, « une crise assez grave » éclate en août 1959 entre cadres européens et agents camerounais, les premiers ayant reproché aux seconds « leur passivité lors des événements de Douala et de Yaoundé<sup>374</sup> » liés à la 'guérilla' urbaine. « Ceux-ci ont riposté en reprochant aux Européens de ne pas avoir tenu compte de leurs conseils et de ne leur avoir confié que des missions compromettantes », est-il ajouté dans la note de renseignement. Les agents exigent alors que les postes les plus importants de la Sûreté soient confiés à des Camerounais. La place des policiers français pose donc des enjeux stratégiques pour l'ordre sécuritaire au Cameroun.

Pour la Sûreté et le Bedoc/Sedoc, l'enjeu est de faire du renseignement sur l'ALNK et ses combattant-es<sup>375</sup>. Au sein du Bedoc, sont créées des structures chargées de la recherche et de l'exploitation opérationnelles des renseignements, les Brigades mixtes mobiles (BMM), présentées comme des « tentacules répressifs » de la police politique<sup>376</sup>. S'il existait déjà des brigades mobiles au sein de la police coloniale depuis 1947, les BMM s'inspirent de la guerre d'indépendance algérienne, lors de laquelle police et armée mènent des opérations conjointes, comme en témoigne la « grande répression d'Alger » en 1957<sup>377</sup>, et alors qu'il existe aussi des Brigades de recherche et de contre-sabotage et des Brigades territoriales de police judiciaire<sup>378</sup>. Ces expériences inspirent les responsables français et camerounais à développer des unités utiles contre l'UPC. Dès 1958, à l'ouest, divers acteurs du renseignement évoquent déjà le recours à diverses pratiques violentes dans les interrogatoires menés par les gendarmes et les gardes camerounais<sup>379</sup>. À partir d'août 1959, les autorités, confrontées à « la reprise des activités terroristes », décident de réorganiser les moyens du renseignement, notamment à Yaoundé, Douala et dans le Mungo<sup>380</sup>. « Chargées de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes », les BMM sont pensées comme centrales dans la guerre menée contre les upécistes car elles sont autorisées à mener des interrogatoires violents pour retourner les prisonnier-ères en informateur-rices pour le compte de la police<sup>381</sup>. Le travail des BMM est décrit ainsi par le lieutenant-colonel Laurière à leurs débuts :

La BMM s'installa à demeure à Nkongsamba. Spécialisée dans l'interrogatoire des prisonniers et l'exploitation des renseignements obtenus, cette Brigade parvenait en liaison étroite avec les forces du maintien de l'ordre, à contenir puis à neutraliser un grand nombre de terroristes. Sa méthode, assez particulière, faite en grande partie de persuasion, consistait à « retourner » le rebelle et en faire un collaborateur. Une équipe d'anciens terroristes se forma, il y en avait de chaque maquis connu. Il leur était facile de reconnaître parmi les prisonniers ou parmi les promeneurs leurs anciens camarades. C'était cette équipe qui était chargée de reconnaître et de s'emparer des rebelles<sup>382</sup>.

Chaque brigade comprend un fonctionnaire supérieur de la Sûreté (désigné par le Premier ministre camerounais), un officier de police adjoint civil au Bedoc du Haut-Commissariat (directeur des interrogatoires et de l'étude des documents), un officier, conseiller pour l'orientation des interrogatoires et l'étude des documents, un sous-officier de gendarmerie, un sous-officier, secrétaire-dactylo. Il s'agit de réunir tous les corps de la Défense nationale : armée,

370. ANF, AG/5(F)/624, Bulletin de renseignement n°105, 10 octobre 1959.

371. ANF, AG/5(F)/624, Notice d'information, « Objet : position de M. Ahidjo par rapport à la France », Paris, 26 août 1959.

372. 318QO/103, Fiche manuscrite sur l'assistance technique (novembre 1960-mars 1962).

373. 319QO/25 Fiche 63 de la République fédérale du Cameroun sur la coopération technique, décembre 1964.

374. ANF, AG/5(F)/624, Notice d'information, « Objet : position de M. Ahidjo par rapport à la France », Paris, 26 août 1959.

375. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 162.

376. *Ibid.*, p. 179.

377. Peyroulou Jean-Pierre (2014), « Rétablir et maintenir l'ordre colonial : la police française et les Algériens en Algérie française de 1945 à 1962 », in Harbi Mohammed et Sotra Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, pp. 97-130.

378. Ces brigades s'inspirent elles-mêmes d'expériences durant la guerre d'indépendance indochinoise. Noël Raymond, Chollier Édouard, Dejean Roger, Merviel Claude (2002), « Les brigades de recherche et de contre-sabotage (BRCS) en Algérie, 1956-1962 » *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 4(208), pp. 91-117 Bat Jean-Pierre, « La décolonisation de l'AEF selon Foccart... », *op. cit.*, Tome 3, p. 599.

379. Deltombe Thomas, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 478-479.

380. SHD, Vincennes, GR6H240, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS du 23 février au 31 décembre 1960, Douala, 10 février 1961, p. 19, sous dérogation.

381. Dia André (2010), « Information-pouvoir et politique au Cameroun : de la période précoloniale à la deuxième décennie post indépendance », Thèse en histoire, Université de Montpellier III, France, p. 212.

382. SHD, Vincennes, GR6H240, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS du 23 février au 31 décembre 1960, Douala, 10 février 1961, p. 22, sous dérogation.

gendarmerie et police<sup>383</sup>. Les BMM exécutent les missions qui lui sont données par le Bedoc du Haut-Commissariat et le Service de sécurité du Premier ministre, mais il n'est pas aisé d'identifier ses missions réelles au-delà des textes officiels<sup>384</sup>. La première brigade spéciale est créée en août 1959, localisée à Yaoundé, et ayant en charge l'ensemble des départements du Centre<sup>385</sup>. Une seconde est créée à Douala<sup>386</sup>, avant d'être étendue à Dschang, Nkongsamba, Édéa en février 1960, Kumba en juillet 1962 et Bamenda en juin 1963<sup>387</sup>. Les BMM sont complétées par des Brigades départementales de recherche et d'exploitation (BDRE), implantées à Yaoundé, Douala, Nkongsamba et Dschang : elles exploitent les interrogatoires menés par les BMM et les documents saisis. De son côté, la Sûreté nationale dispose toujours de commissariats spéciaux, de commissaires de police et de commissaires d'arrondissement pour faire du renseignement, alors que les brigades de gendarmerie participent également à ces pratiques<sup>388</sup>.

L'assistance des coopérants français porte sur la recherche de renseignement et la coordination des actions de « maintien de l'ordre ». Le renseignement est ainsi recueilli auprès des populations, d'informateur·rices bénévoles ou occasionnel·les, d'HC ou de milices d'« autodéfense ». L'exploitation est traitée par le service afférent qui, s'il dispose de moyens suffisants, mène des opérations policières ou militaires. Les prisonnier·es sont interrogé·es par l'unité qui les a arrêté·es mais en fonction de leur importance stratégique au sein de l'UPC, ils et elles sont dirigé·es vers les BMM ou les BDRE. Chaque semaine a lieu un Comité central de coordination (CCC), entre les services de renseignement, les autorités civiles et militaires. Dès 1958, ce CCC est composé du chef du Bedoc, du chef du Service de sécurité du Premier ministre, de l'adjoint militaire du Bedoc (aussi chef du SMR), du chef du service des RG de la Sûreté, de l'officier-chef du 2<sup>e</sup> bureau de l'État-major du secteur Ouest, de l'officier de renseignement de la gendarmerie et du chef de la BMM<sup>389</sup>. Le CCC est chargé des plans de recherche destinés à chaque service en fonction de ses compétences et fixe les ordres d'urgence. Il confronte les résultats obtenus, contrôle les échanges de renseignement et règle d'éventuels conflits entre services. Il existe également des Comités de coordination et d'orientation (CCO) réunis à l'échelle des départements, là « où une action terroriste était à craindre<sup>390</sup> ». Le CCO du département Bamiléké est ainsi réuni le 7 janvier 1961. Parmi ses représentants, se trouvent des Français : le 1<sup>er</sup> adjoint préfectoral Maurice Quezel Colomb<sup>391</sup>, le lieutenant-colonel Gribelin, le Commandant Gales, le capitaine Durot, commandant de la légion de gendarmerie, le capitaine Pinson, de l'encadrement de la garde civique, le capitaine Fougère, officier de renseignement et M. Kouambo, commissaire spécial<sup>392</sup>. Cette réunion de coordination examine la situation des actions armées menées à Mbouda, Bafoussam, Bangangté, Bafang et Dschang. Le discours qui y est déployé reprend la rhétorique de la 'guerre contre-révolutionnaire', désignant successivement des « terroristes » et des « pirates avec machettes ». La réunion souligne surtout les difficultés de transmission du renseignement entre l'armée et la préfecture mais permet de comprendre le rôle essentiel des populations civiles dans la récolte du renseignement. Certaines informent de manière volontaire, quand d'autres sont détenues et interrogées. Joseph Kankan, arrêté le 3 janvier au marché de Dschang, chef du secteur Fotomena-Fonakeukeu, a ainsi été interrogé sans aucun résultat.

Les interrogatoires menés par les divers services de renseignement ne sont pas toujours considérés comme « efficaces ». En juillet 1959, le Sdece s'en plaint : il n'y a qu'un « seul commissaire capable de mener un interrogatoire sur les activités subversives, les autres opèrent comme s'il s'agissait de crime de droit commun sans rechercher les ramifications de l'organisation terroriste<sup>393</sup> ». Les BMM sont aussi en étroite collaboration avec les autorités du *Southern Cameroons* qui demandent « assez souvent de l'aide de cette équipe pour reconnaître chez eux des prisonniers » et les font, parfois, « promener dans les marchés accompagnés de policiers anglais qui appréhend[en]t tous ceux qu'ils désign[en]t<sup>394</sup> ». Malgré les résultats obtenus par ces services de renseignement, le lieutenant-colonel

383. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 173.

384. *Ibid.*, p. 181.

385. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'André Gerolami, Arrêté n°2805 du 24 août 1959 portant création d'une brigade spéciale dans le district de la Sûreté nationale pour les départements du Centre.

386. *Ibid.*, Arrêté n°128/Int sur la gratification mensuelle d'André Gerolami et Pascal Leroux, 10 octobre 1959.

387. Owona Jean Daniel (2021), « La police au Cameroun : évolution et incidences socio-économiques (1925-2012) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 52 ; Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 181.

388. SHD, Vincennes, GR6H240, le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS du 23 février au 31 décembre 1960, Douala, 10 février 1961, p. 20, sous dérogation.

389. Annexe « Instruction pour l'organisation du renseignement opérationnel », in SHD, Vincennes, GRH241, Rapport du colonel Aueuvre, commandant des Forces terrestres françaises au Cameroun et chef de la Mission militaire française, sur les enseignements à tirer dans le domaine militaire, 12 mai 1962.

390. *Ibid.*

391. Voir Section 3 - Partie II.D.

392. SHD, Vincennes, 6H264, Compte-rendu de réunion du CCCO du département Bamiléké, 7 janvier 1961.

393. DGSE, Note de renseignement n°A387926, « Objet : renseignements sur la JDC », 22 juillet 1959.

394. SHD, Vincennes, GR6H240, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS du 23 février au 31 décembre 1960, Douala, 10 février 1961, p. 22, sous dérogation.

Laurière se plaint du manque de moyens accordés jusqu'en janvier 1961, la BDRE de Nkongsamba disparaissant même. La légalisation de l'UPC complique également ce travail de renseignement, certains membres gardant des liens étroits avec l'ALNK, « faire la différence est quasi-impossible », affirme le militaire français<sup>395</sup>. La disparition progressive des BDRE provoque un encombrement des services des BMM dont se plaint ce lieutenant-colonel en février 1961. Cet afflux d'individus à interroger peut-être l'une des causes des méthodes violentes employées lors des interrogatoires des BMM.

#### Liste des fonctionnaires métropolitains affectés à la Sûreté nationale camerounaise au 1<sup>er</sup> janvier 1959<sup>396</sup>

Fonctionnaires métropolitains détachés de la Sûreté nationale et de la Préfecture de police ayant été incorporés dans le cadre supérieur A de la Sûreté du Cameroun		
Albinet Roger Boucarut Paul Crenin Henri Conan Georges Dessaly Léonce	Delamarre Adrien Doublet Henri Dumont Jean Fauriac André Guillemin Henri	Hostein Jean Martin François Portier Émile Texier René
Fonctionnaires métropolitains détachés de la Sûreté nationale et de la Préfecture de police ayant été rangés pour ordre dans le cadre supérieur A de la Sûreté au Cameroun		
Barrabes Jean Barneoud-Rousset Bourlier Albert Baldy Louis Duchier Louis	Ferry Albert Gerolami André Jegou Émile Rouger Jacques Ranjon Gaston	Thomas Charles Vittori Félix Schaeffer Georges Conard René Bauche Gilbert Bruguière Jean
Agents des cadres métropolitains et indochinois détachés au Cameroun mais non incorporés ni rangés pour ordre dans le cadre supérieur A de la Sûreté au Cameroun		
Grattarola Henri Laurent Pierre	Robert Albert Stauber François	Bouche Justin

Ces 25 coopérants présents jusqu'en 1962 sont en poste dans divers services de la Sûreté<sup>397</sup>. Faute d'accès aux archives de la Sûreté camerounaise, il n'est pas aisé d'identifier le rôle précis qu'ils assurent et les actions qu'ils mènent. Un ancien policier anonyme, interviewé par l'historien Thomas Ndefo Noubissi, les décrit comme centraux au tournant de l'indépendance : « Jean Evina nous demandait obéissance totale aux instructions et aux cadres blancs, surtout que ces derniers devenaient de plus en plus hystériques à l'idée de l'indépendance du Cameroun, quand elle était déjà programmée<sup>398</sup> ». Issu d'une famille de fonctionnaires coloniaux ayant séjourné à Madagascar onze ans, Émile Jegou entre dans la police française en 1942, avant d'être rapidement affecté dans les RG. Marqué par une certaine « nostalgie coloniale », écrit-il, il demande à être détaché au Cameroun<sup>399</sup>. Il sert d'abord au commissariat central de Yaoundé à partir de 1953, puis devient commissaire spécial de la même ville en septembre 1955<sup>400</sup>. Cet inspecteur breton est considéré comme un excellent fonctionnaire<sup>401</sup> : il sait fournir « des informations extrêmement sûres et précises » grâce à un « réseau d'informateurs très précieux<sup>402</sup> ». Ce statut de commissaire spécial, spécialiste des RG, en fait un fonctionnaire stratégique lors de la transition politique au moment de l'indépendance. Au nom

395. SHD, Vincennes, GR6H240, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS du 23 février au 31 décembre 1960, Douala, 10 février 1961, p. 22, sous dérogation.

396. La liste n'est certainement pas exhaustive et mériterait une enquête prosopographique plus poussée. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Arrêté n°01427 du Premier ministre de l'État sous tutelle du Cameroun, Ahmadou Ahidjo, 8 mai 1959.

397. René Tixier est un des commissaires spéciaux français, affecté à Fort-Foureau, dans le Logone-et-Chari, en octobre 1962, alors que Delamarre l'est à Dschang à la fin de l'année 1959. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Bordereau récapitulatif des pièces adressées au chef de la mission permanente d'aide et de coopération, Yaoundé, 18 octobre 1962 ; Archives de la Sous-Préfecture de Mbouda (ASPM), Lettre de l'officier commandant de la police de Bamenda-Manfé, P. A. Greenway, au préfet du Bamiléké, Alexandre Ter Sarkissof, 4 novembre 1959.

398. Anonyme, entretien du 24 août 2001 à Yaoundé cité in Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*

399. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Lettre d'Émile Jegou au gouverneur général des colonies, J. Repiquet, Pamiers, 19 novembre 1952.

400. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Émile Jegou.

401. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Bulletin individuel de notes, 15 octobre 1955.

402. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Bulletin individuel de notes, 13 juillet 1956.

de cet expertise, il accompagne d'ailleurs le nouveau directeur de la Sûreté nationale, Jean Evina, dans des missions dans l'ouest du Cameroun, au début de l'année 1960<sup>403</sup>. Il est affecté comme commissaire spécial à Maroua en juillet 1960 où il est considéré, par le préfet du Diamaré, comme « un collaborateur précieux pour les autorités administratives<sup>404</sup> ». Il y procède à « une réorganisation complète et efficace » du commissariat<sup>405</sup>. Pondi souhaite aussi lui confier le commissariat de sécurité publique de Maroua à partir de 1962<sup>406</sup>. Il reste tardivement en poste comme coopérant technique au Cameroun, jusqu'en 1966<sup>407</sup>. De son côté, Michel Carré est commissaire spécial à Nkongsamba à la fin de l'année 1958, alors qu'il avait été au cœur de la répression de mai 1955 à Yaoundé<sup>408</sup>. Dans le cadre d'« opérations combinées franco-britanniques » menées autour du secteur de Tombel en sa présence, celle du commissaire spécial de Dschang, M. Delamarre, et d'un gendarme transportant le fichier mobile, au *Southern Cameroons*, il se plaint de leur échec, du fait du manque de discrétion, d'absence d'interrogatoire « serré » et de la « rigidité » de la loi britannique<sup>409</sup>. Comme le souligne les auteurs de *Kamerun !*, il critique ainsi « l'obstacle de l'*habeas corpus* » et plaide pour des interrogatoires en dehors du cadre strictement légal – à savoir une liste pré-établie de suspect-es (« prohibited immigrants ») :

La police britannique n'employant pas une méthode suffisamment efficace pour l'interrogatoire des suspects, j'ai insisté pour que les individus qui ne figuraient pas sur la liste, ni ne faisaient l'objet de mandats, mais formellement identifiés comme terroristes soient livrés en vue d'interrogatoire. J'ai fait remarquer à plusieurs reprises qu'il était normal que des terroristes ne soient pas connus nommément par la police française (nouveaux recrutés ou individus non encore dénoncé par Simo Pierre et autres).

À cet égard, il fait venir, lors de l'opération, deux individus « ralliés » afin d'identifier des upécistes.

D'autres coopérants sont aussi présents dans les premières BMM<sup>410</sup>. En plus de former les policiers camerounais aux techniques « contre-révolutionnaires », ces coopérants participent directement aux actions répressives contre l'UPC, *via* des arrestations et des interrogatoires dont le but est de capter du renseignement. Georges Conan en est une des figures-clés au tournant de l'indépendance et peut être décrit comme « le façonneur de l'habitus opérationnel du renseignement camerounais<sup>411</sup> ». Distingué pour la brutalité de ses interrogatoires en Sanaga-Maritime, en tant que commissaire spécial, et son rôle dans l'assassinat de Ruben Um Nyobè<sup>412</sup>, il est si « apprécié » qu'il est appelé, dans la perspective de réorganisation du renseignement au Cameroun, comme adjoint civil et chef du Bedoc au Haut-Commissariat, aux côtés de Xavier Torrè. Il apparaît comme un homme expérimenté, rompu aux techniques d'investigation et aux pratiques de renseignement, comme le souligne le Haut-Commissaire en 1958<sup>413</sup>. Il est, au sein du Bedoc, comme le « seul enquêteur spécialisé dans les « méthodes d'action subversive », capable de retracer l'organisation interne de l'ALNK<sup>414</sup>. À partir de 1959, il joue un rôle majeur aux côtés du commandant du Dispositif de protection de l'ouest Cameroun (Dippo) comme l'en félicite Xavier Torrè :

403. DGSE, Note de renseignement n°A467021, « Objet : Rapport du directeur de la Sûreté du Cameroun », 20 mars 1960.

404. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Bulletin individuel de notes, 25 août 1960.

405. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Fiche d'appréciation sur la manière de servir des fonctionnaires de coopération technique, Maroua, 2 septembre 1961.

406. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Émile Jegou, Fiche d'appréciation sur la manière de servir des fonctionnaires de coopération technique, Maroua, 16 juillet 1962.

407. ADF, Nantes, MCAC-28, Dossier de carrière d'Émile Jegou.

408. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 478-479.

409. Annexe n°3 : Lettre du commissaire spécial de Nkongsamba, M. Carré au directeur de la Sûreté à Yaoundé, « Objet : opérations combinées franco-britanniques », s.d. SHD, Vincennes, GR6H253, BRH n°2 du 18 au 24 décembre 1958.

410. Bat Jean-Pierre (2012), « Georges Conan. RG et contre-subversion au Cameroun (1955-1960) », in Bat Jean Pierre et Courtin Nicolas (dir. ), *Maintenir l'ordre colonial...*, *op. cit.*, pp. 187-198.

411. Fogue Tédam Alain (2020), *Cameroun : sortir le renseignement du maintien de l'ordre politique : en faire un outil stratégique*, Yaoundé, les Éditions du Schabel, p. 158.

412. Bat Jean-Pierre, « Georges Conan. RG et contre-subversion au Cameroun... », *op. cit.*, pp. 187-198.

413. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 19780646/174, Dossier de carrière de Georges Conan, Lettre du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Xavier Torrè, au directeur général de la Sûreté nationale, Yaoundé, 22 octobre 1958, sous dérogation.

414. DGSE, Note de renseignement n°A387926, « Objet a/s : renseignements sur la JDC », 22 juillet 1959.

Au cours de son séjour dans l'Ouest Cameroun, le Commissaire Conan a accompli diverses missions dans le Mungo, le Bamiléké et le Mbam, et même en pays Bassa, au cours desquels il a secondé très efficacement les Services de recherches locaux tant pour les interrogatoires que pour l'exploitation des documents saisis. Partout où ses missions l'ont conduit, grâce aux résultats qu'il a personnellement obtenus, il a pu donner une impulsion nouvelle à la recherche et à l'exploitation du renseignement opération<sup>415</sup>.

En septembre 1959, la première BMM lui est confiée : dès le 5 octobre, il réussit à démanteler un réseau upéciste dans le secteur de Nkongsamba en mettant la main sur des armes et des munitions. Le 11 octobre, il abat lui-même deux membres de l'UPC repérés en ville – dont l'un est André Sidje, chef politique et militaire de l'ALNK pour Nkongsamba<sup>416</sup>. Le 18 octobre, il fait arrêter le commandant adjoint de l'UPC pour Nkongsamba et « met hors d'état de nuire de nombreux membres de l'organisation terroriste du Mungo », s'en félicite le Haut-Commissaire<sup>417</sup>. Figure du policier « anti-terroriste », il est distingué pour ses qualités jugées hors-norme, ce dernier étant « allé fréquemment jusqu'au sacrifice de ses intérêts personnels » et ayant acquis « des résultats supérieurs à ceux obtenus habituellement par les divers services concourant à la même action contre le terrorisme<sup>418</sup> ». Il obtient la croix de chevalier du Mérite camerounais et suit le lieutenant Lamberton en région Bamiléké jusqu'en 1960<sup>419</sup>. Par la suite, il est promu comme directeur de la Sûreté au Gabon, à Libreville, où il est chargé, dans le contexte de guerre froide, d'assurer « la lutte antisubversive » contre les mouvements d'opposition intérieurs ou extérieurs<sup>420</sup>.

D'autres coopérants, moins connus mais inspirés par la « méthode Conan », sont aussi chargés du même type d'actions « contre-révolutionnaires » jusqu'à la camerounisation des BMM, du Sedoc et de la Sûreté. Le capitaine Morant officie ainsi dans la BMM du Mungo<sup>421</sup>, alors qu'Ernest Charoy est affecté à Nkongsamba. Après avoir été aux RG de Vichy jusqu'en avril 1958, ce dernier fait ses débuts dans une carrière outre-mer au Cameroun et est rapidement affecté au commissariat spécial de Douala à l'âge de 39 ans<sup>422</sup>. Il est ensuite chef du district de l'Ouest à Nkongsamba, à la tête d'une BMM, jusqu'en 1960 puis conseiller technique du directeur de la Sûreté nationale camerounaise. En tant que chef de district, il est distingué pour « les services qu'il a rendus en région Bamiléké » mais également à Douala face aux opérations de « guérilla » urbaine<sup>423</sup>. Il joue un rôle particulièrement stratégique avec les autorités britanniques, grâce à sa maîtrise de la langue anglaise<sup>424</sup>. Le préfet du Mungo, Louis Domissy, précise qu'« il a contribué directement et très efficacement à démanteler différentes organisations complotant contre la sûreté intérieure de l'État qui ont vu successivement le jour dans le Mungo, de janvier à novembre » 1959, permettant la « neutralisation » et l'arrestation de plusieurs combattants de l'ALNK<sup>425</sup>. En tant que conseiller technique, il est chargé de réorganiser et développer les services de la Sûreté camerounaise. Pondi, chef de la Sûreté fédérale à partir de 1962, le voit comme un « collaborateur précieux » à qui il confie la formation des jeunes fonctionnaires camerounais des cadres civils<sup>426</sup>. La suite de sa carrière n'est pas connue, ni la date de son départ du Cameroun.

Fochivé évoque aussi le cas d'André Gerolami à la BMM de Yaoundé : « J'avais longtemps entendu parler de ses méthodes et le redoutais moi aussi<sup>427</sup> ». Affecté au Cameroun dès mai 1955, à son initiative, l'inspecteur de police André Gerolami est un ancien de la Sûreté coloniale<sup>428</sup>. Il est présenté par le directeur de la Sûreté, Jean Cardin, comme un « travailleur acharné, discret, compétent » en charge de la gestion du budget – poste stratégique car nécessitant de négocier entre le Haut-Commissariat et le gouvernement camerounais. Il est ensuite affecté à la BMM de Yaoundé « destinée à lutter contre le terrorisme » qu'il dirige « avec beaucoup d'intelligence et d'efficacité », est-il

415. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 19780646/174, Dossier de carrière de Georges Conan, Lettre de félicitations du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Xavier Torrè, à l'officier de police, Georges Conan, Yaoundé, 14 décembre 1959, sous dérogation.

416. SHD, Vincennes, GR6H248, BRH (8-14 octobre 1959).

417. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 19780646/174, Dossier de carrière de Georges Conan, Lettre de félicitations du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Xavier Torrè, à l'officier de police, Georges Conan, Yaoundé, 14 décembre 1959, sous dérogation.

418. *Ibid.*, Dossier de carrière de Georges Conan, Bulletin individuel de notes, Yaoundé, 16 octobre 1959, sous dérogation.

419. ANOM, CMR1C643, Décision n°1703 du Haut-Commissaire au Cameroun, Yaoundé, 29 novembre 1958.

420. Bat Jean-Pierre, « La décolonisation de l'AEF selon Foccart... », *op. cit.*, Tome 3, pp. 597-602.

421. Deltombe Thomas, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 484.

422. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'Ernest Charoy, Bulletin individuel de notes, Yaoundé, 16 septembre 1958.

423. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Ernest Charoy, Fiche d'appréciation sur la manière de servir des fonctionnaires de coopération technique, s.d.

424. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Ernest Charoy, Lettre du directeur de la Sûreté nationale du Cameroun, J. Evina, au ministre de l'Intérieur, Njoya Arouna, Yaoundé, 6 septembre 1960.

425. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Ernest Charoy, Témoignage officiel de satisfaction du préfet Louis Domissy.

426. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Ernest Charoy, Fiche d'appréciation sur la manière de servir des fonctionnaires de coopération technique, 14 juillet 1962 ; DSGE (Sdece), Note de renseignement n°044/0/821/814, « Objet : chronique de la quinzaine - Montcalm », 31 janvier 1964.

427. Il se trompe sur l'orthographe du coopérant toutefois, Fenkam Frédéric, *Les révélations de Jean Fochivé...*, *op. cit.*, p. 108.

428. Contrairement à ce qu'affirment les auteurs de *Kamerun !...*, il n'est pas un pied-noir d'Algérie. Né dans le Var, il entre en 1945 dans la police, affecté à Marseille. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 677.

précisé dans son bulletin individuel de notes de 1960. Maurice Odent, chef du Bedoc, rappelle qu'il a contribué à la cohésion de cette brigade, composée de fonctionnaires camerounais et européens, tout en conservant la liaison avec les services de la Sûreté et de la gendarmerie. Il est même félicité par le ministre de l'Intérieur pour son rôle dans l'arrestation d'un « terroriste particulièrement dangereux<sup>429</sup> ». Fochivé le considère comme un « travailleur acharné, courageux, discret, compétent » qui a obtenu « d'excellents résultats et a été pour beaucoup dans la destruction des organisations rebelles dans les régions du Centre<sup>430</sup> ». Il reste au Cameroun en tant que personnel de coopération technique et est affecté au Sedoc en 1962, avant d'être remis à la disposition du gouvernement français en octobre 1963 – son poste étant camerounisé<sup>431</sup>. À sa réintégration en 1964, à Marseille, sa santé est longuement affectée par son séjour en Afrique<sup>432</sup>. Enfin, il faut signaler le rôle joué par Henri Grattarola, officier de police de la Sûreté nationale en France muté au Cameroun en avril 1958. Affecté à la BMM de Douala après Pascal Leroux, il rend « de très bons services pendant la période difficile des élections législatives de 1960<sup>433</sup> ». Fochivé le félicite pour son rôle joué dans la lutte anti-upéciste : « Par son courage et son grand dévouement, sa Brigade a obtenu des résultats spectaculaires, et, c'est à juste titre, qu'il est cité parmi les plus méritants policiers qui ont contribué à la pacification de la capitale économique du Cameroun<sup>434</sup> ». Sur demande des autorités camerounaises, « Gratta », tel qu'il est appelé par ses collègues, reste au Cameroun jusqu'en août 1966, transféré à partir de 1964 à Garoua, où il est chargé de créer la brigade régionale de police judiciaire – témoignage de confiance à l'égard de ce policier<sup>435</sup>. Il est ensuite engagé comme délégué du SCTIP, cette fois-ci au Dahomey, jusqu'à sa retraite en 1968<sup>436</sup>.

Ces policiers français disparaissent progressivement des cadres du Sedoc et de la Sûreté, remplacés par des Camerounais formés à ces actions de renseignement : dès août 1962, l'inspecteur de police de 3<sup>e</sup> classe Jérôme Yemnga est placé à la tête de la BMM d'Édéa, puis à celle de Nkongsamba<sup>437</sup>. Abdoulaye Mouyakan l'est à Yaoundé en 1963, Léonard Mezang Mbarga à Douala. Certains d'entre eux gagnent une réputation de tortionnaires au gré de leur carrière et marquent les mémoires collectives sur la répression politique. En témoigne E. Effa sur Abdoulaye Mouyakan, le successeur de Gérolami à la BMM de Yaoundé :

Le commissaire de police coloniale, le français, Georlamy [Gérolami] repère cet indigène beaucoup plus par sa bravoure à exécuter sans état d'âme de basses besognes que par son intelligence. Au moment de « camerouniser » les effectifs, il le recommande à Paul Pondi le plus gradé des Camerounais. Ce dernier instruit le Président Ahidjo à son sujet en ces termes : « Il n'a pas été à l'école, mais en ce moment de lutte contre la rébellion, il est l'homme qu'il nous faut<sup>438</sup> ».

Une question se pose sur l'*habitus* sécuritaire légué et entretenu par la France, en réponse au continuum de répressions mené depuis la séquence de mai 1955. À la différence de la guerre d'indépendance algérienne, les auteurs de *Kamerun !* y voient, plus qu'une pratique combattante, une vraie méthode de gouvernement léguée au régime d'Ahidjo<sup>439</sup>. Le Sedoc de Fochivé et les BMM sont, en effet, considérés comme des institutions centrales dans la répression des opposant-es politiques, en particulier *via* l'usage de pratiques de torture, la délation et le « mouchardage », mais aussi les interpellations<sup>440</sup>. Divers témoins signalent les arrestations menées par les BMM, héritages des pratiques de la police coloniale, à l'image du *kalé-kalé* : cette technique consiste « au bouclage hermétique d'un quartier autour de trois heures du matin » par la police et la gendarmerie. Les hommes sont invités à sortir, les mains

429. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'André Gerolami, Bulletin individuel de notes, 28 septembre 1958 ; Bulletin individuel de notes, 29 août 1960.

430. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 19790845-241, Dossier de carrière d'André Gerolami, Fiche d'appréciation sur la manière de servir des fonctionnaires de coopération technique par Jean Fochivé, 1962.

431. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'André Gerolami, Ministère de la Coopération, Fiche d'appréciation sur la manière de servir des fonctionnaires de coopération technique, Yaoundé, 17 octobre 1963.

432. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 19790845-241, Dossier de carrière d'André Gerolami, Bulletin individuel de notes, Marseille, 19 septembre 1929.

433. ANOM, CMR1C2035, Dossier de carrière d'André Gerolami, Arrêté n°128/Int sur la gratification mensuelle d'André Gerolami et Pascal Leroux, 10 octobre 1959 ; ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 19780646-206, Dossier de carrière d'Henri Grattarola, Bulletin individuel de notes, Yaoundé, 19 décembre 1960.

434. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 19780646/206, Dossier de carrière d'Henri Grattarola, Bulletin individuel de notes, Yaoundé, 25 mai 1962.

435. *Ibid.*, Dossier de carrière d'Henri Grattarola, Fiche d'appréciation sur la manière de servir des fonctionnaires de coopération technique par Jean-Philippe Benard, 28 juillet 1963.

436. ANF, Fonds ministère de l'Intérieur, 19780646/206, Dossier de carrière d'Henri Grattarola, Note de la direction du personnel du ministère de l'Intérieur, 14 novembre 1966.

437. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 189.

438. E. Effa, « Abdoulaye Mouyakan à Mbará : l'exécuteur des basses besognes », *Les Cahiers de Mutations*, 11, mars 2003, p. 6.

439. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 679.

440. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections...*, *op. cit.*, p. 35.

sur la nuque, à s'asseoir dans la boue « en attendant un contrôle plus ou moins musclé d'identité ». Les maisons sont perquisitionnées. Le *kalé-kalé* vise surtout « à piéger des personnes à éliminer » en plaçant, lors des perquisitions, « des objets compromettants » dans les domiciles « pour prouver que X et Y [sont] de mèche avec les nationalistes ». « Ces pauvres malheureux [sont] aussitôt roués de coups, tabassés copieusement devant femmes et enfants, et embarqués sans ménagement pour une destination inconnue », précise un auteur camerounais relayant la parole de témoins<sup>441</sup>. « Très peu d'entre eux sont revenus de ce voyage », ajoute-t-il, évoquant un certain nombre de disparus à l'issue de ces arrestations, du fait des tortures ou déplacés dans des centres d'internement du Nord-Cameroun, à Yoko ou Tcholliré<sup>442</sup>. La routinisation de la torture fait également partie des pratiques léguées au tournant de l'indépendance, même s'il est difficile d'en tracer l'évolution exacte au cours des années 1960. L'upéciste Abel Eyinga affirme ainsi : « [...] la torture se pratiquait déjà au Cameroun sur les "suspects" [...] ; avec les BMM, elle est devenue systématique, rationalisée, quasi-scientifique en même temps qu'elle se généralisait<sup>443</sup> ». Le personnel du Sedoc et des BMM bénéficient, en effet, d'indemnités spéciales et de primes diverses, de divers avantages en nature, qui lui permet de se positionner au sommet de la hiérarchie sociale et au plus près du pouvoir politique, en particulier présidentiel<sup>444</sup>. Les mesures d'exception renforcent ce système. Gerolami, Grattarola ou Charoy ont sans nul doute contribué à la routinisation de la violence policière lors de la création de ces BMM. Toutefois, il est nécessaire de souligner que ces policiers français confient souvent le *dirty work* (« sale boulot ») de la torture physique à leurs subalternes camerounais, policiers et gendarmes : il s'agit d'une forme de délégation d'une tâche jugée psychologiquement difficile ou dégradante à un personnel hiérarchique inférieur qui s'approprie, à l'inverse, la pratique<sup>445</sup>. En témoigne le jeune Français Michel Clerget, dont le père était maréchal des logis chef et commandant de la brigade de gendarmerie de Bafoussam en 1959<sup>446</sup>. Âgé de douze ans, il passe ses vacances d'été en 1959 dans l'ouest du Cameroun et surprend une séance de torture menée par des gendarmes camerounais qui pratiquent la technique de la balançoire, rappelant que « les Blancs, ils venaient au résultat [...], ils se salissaient pas les mains ».

Les archives produites par les autorités civiles et militaires ont tendance à atténuer la violence des interrogatoires. Lors des interrogatoires conjoints avec les policiers britanniques, les BMM sont présentées comme arrivant « à convaincre l'individu qui parl[e] ensuite sans réticence<sup>447</sup> », alors que les bulletins de renseignement militaire (BRH) retranscrivent ces pratiques sous la forme d'un récit qui, en plus d'éviter les questions des gendarmes, ne dit pas si le suspect-e a coopéré ou si la contrainte a été employée pour soustraire des informations. L'interrogatoire de Gaston Tompoma, arrêté le 5 octobre 1959, dans l'arrondissement de Bafoussam, se déroule ainsi sur deux journées pour huit pages de retranscription, d'autant plus précieuse qu'il a hébergé Paul Momo et qu'il produit du renseignement précis. Le BRH nous fait comprendre qu'il disposait d'un cahier avec d'importantes notes et qu'il est interrogé sur leurs détails, sans qu'il soit possible de déterminer l'usage de la violence lors de cet interrogatoire<sup>448</sup>. Diverses analyses postérieures, marquées par des formes d'aseptisation, évoquent uniquement des pratiques « musclées<sup>449</sup> », mais il faut se tourner vers les témoignages – de victimes, de descendants de victimes ou de *perpetrators* – pour rendre compte de leur diversité. Ces pratiques rendent compte d'importantes continuités avec la torture pratiquée en Sanaga-Maritime jusqu'en 1958 – la fameuse « méthode Conan » – développées, désormais, à l'échelle de plusieurs départements et intensifiées dans ses modalités. Ces témoignages révèlent divers types de torture – les bastonnades, la flagellation, l'asphyxie, la noyade, la balançoire, la suspension au plafond, le bac en ciment<sup>450</sup> ou encore la gégène *via* l'électricité<sup>451</sup>, provoquant toutes de graves douleurs physiques, jusqu'à la mort, et de profonds traumatismes

441. Guiffo Jean-Philippe (1999), *Mgr Albert Ndongmo : prophète et martyr*, Yaoundé, Éditions de l'Essoah, p. 21-22 ; Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 203.

442. Tsala Tsala Célestin Christian, « Les détenus politiques au Cameroun... » ; Woudammiké Joseph (2014), « Déportation et mis en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun : de la période coloniale allemande à 1990 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

443. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections...*, *op. cit.*, p. 32.

444. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 193.

445. Voir par exemple : Mariot Nicolas (2003), « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, 4(53), pp. 154-177.

446. Entretien avec Michel Clerget mené par le volet « Patrimoine » de la Commission, Lézigny, 28 avril 2023.

447. SHD, Vincennes, GR6H240, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS du 23 février au 31 décembre 1960, 10 février 1961, p. 22, sous dérogation.

448. SHD, Vincennes, GR6H257, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°33 (4-12 octobre 1959), 9 octobre 1959.

449. E. Effa, « Abdoulaye Mouyakan à Mbara : l'exécuteur des basses besognes », *Les Cahiers de Mutations*, 11, mars 2003, p. 6 cité in Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 209.

450. La pratique consiste à mettre des détenu-es, nu-es et enchaîné-es, accroupi-es dans un bac en ciment avec de l'eau glacée jusqu'aux narines pendant plusieurs jours. Des décharges de courant sont parfois déclenchées à l'aide de fils électriques. Van de Lanoitte Charles, « Lettre au président Pompidou sur les atrocités du Cameroun », *Rivarol*, 1044, 14 janvier 1971.

451. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 481.

psychiques<sup>452</sup>. Certaines de ses pratiques ressemblent à celles déployées avant 1960 dans la guerre de Sanaga-Maritime ou dans le département Bamiléké, quand d'autres sont perfectionnées au gré de l'évolution du Sedoc et des BMM. Le journaliste belge Charles Van de Lanoitte donne une description, reprise par Mongo Beti dans *Main basse sur le Cameroun* (1972), de la technique de la balançoire :

Les patients, tous menottés les mains derrière le dos, sont tour à tour attachés, la tête en bas, par les deux gros orteils, avec des fils de fer qu'on serre avec des tenailles, et les cuisses largement écartées. On imprime alors un long mouvement de balançoire sur une trajectoire de 8 à 10 mètres. À chaque bout, un policier ou un militaire, muni de la longue chicotte rigide d'un mètre, frappe d'abord les fesses, puis le ventre, visant spécialement les parties sexuelles, puis le visage, la bouche, les yeux... le sang gicle jusque sur les murs et se répand de tous côtés. Si l'homme est évanoui, on le ranime avec un sceau d'eau en plein visage... L'homme est mourant quand on le détache. Et l'on passe au suivant<sup>453</sup>!

Cette pratique, déjà observée lors de la guerre d'indépendance algérienne, est attestée par plusieurs témoins avant 1960, notamment au sein de la gendarmerie<sup>454</sup>. Michel Clerget témoigne ainsi du choc visuel et olfactif lorsqu'il surprend, en compagnie de son frère, cette pratique exercée sur un homme accusé d'être « grand bandit » :

On avance, d'abord on sent : la merde, caca, pipi, mélange plein de trucs. On respire par la bouche. Première chose qu'on voit : un fût, une barre de fer, un monsieur accroché après la barre de fer... tout nu, les fesses en l'air, du caca plein les fesses. Par terre, une flaque d'urine, de pipi comme ça, un gros tas de caca, comme une cible. Comme une cible, alors on s'est détournés. Puis il y avait le chef des auxiliaires qui était à côté de l'homme qui avait la tête en bas. Il touchait pas le sol, mais il avait la tête en bas. Je le voyais, couvert de sueur<sup>455</sup>.

Surpris par le gendarme Alfred Renard, lui et son frère sont poussés hors de la pièce, et Clerget en conserve un souvenir traumatique, alors que leur mère diffuse de la musique pour couvrir les cris des suspect-es torturé-es. Les conséquences physiques de la torture sont terribles, comme il en témoigne à la vue d'un autre torturé au sein du garage qui sert de salle de torture : « Maigre, les habits déchirés, les cheveux à l'afro mais en pétard, les yeux exorbités comme s'ils allaient sortir, la bouche ouverte comme s'il cherchait à respirer ». Selon lui, certain-es sont exécuté-es sur place, quand d'autres sont jeté-es dans les chutes de la Metche. Ces blessures liées à la torture sont encore visibles chez certains témoins, comme Iket Kobla, devenu upéciste en 1963 : il est conduit, avec sa sœur et son frère, à la BMM d'Edéa, attendant « le jour où on va commencer à vous faire la fête », se souvient-il, alors que son corps porte encore les traces de bastonnade portée sur son crâne et son dos<sup>456</sup>. À l'encontre des femmes suspectes, le viol est aussi employé pour faire parler les victimes et atteindre les liens de filiation de ceux et celles présenté-es tel-les des « terroristes<sup>457</sup> ».

Des tortures psychologiques sont aussi employées, du fait de l'enfermement dans des cellules surchargées, des insultes proférées et de la nudité forcée. La confrontation aux cris de douleurs des victimes participe aussi à cette torture psychologique<sup>458</sup>. De nombreux-euses détenu-es sont marqué-es durablement par des traumas liés à ces tortures<sup>459</sup>. L'adjoint de Paul Momo, Joseph Kogueum, interviewé par les auteurs de *Kamerun !* en février 2008, évoque cette incapacité de *dire* la torture mais se confie sur certaines pratiques :

J'étais dans les mains de Gerolami, à la BMM de Yaoundé. Dans les mains de Gerolami, répète-t-il, dans les mains de Gerolami, je ne sais pas pourquoi. Il me menaçait. Chaque jour, il me mettait dans la balance. Il m'attachait comme ça, les mains, les pieds. Il demandait pourquoi on faisait la guerre. Pendant plus de trois mois, à la BMM, tous les jours, à la balançoire ou alors il me tapait avec un bâton. J'ai reçu des coups ensuite à la BMM de Bafoussam, où j'ai été transféré, mais jamais comme à Yaoundé<sup>460</sup>.

452. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections...*, op. cit., p. 36.

453. Van de Lanoitte Charles, « Lettre au président Pompidou sur les atrocités du Cameroun », *Rivarol*, 1044, 14 janvier 1971.

454. Les auteurs de *Kamerun !* ont recours aux témoignages de Michel Clerget, du magistrat Jean-Paul Martin, d'Henri Tamo et de Samuel Zeze. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., pp. 479-480.

455. Entretien avec Michel Clerget mené par le volet « Patrimoine » de la Commission, Lézigny, 28 avril 2023.

456. Entretien avec Iket Kobla mené par le volet « Recherche » de la Commission, Ékité, 20 mars 2024.

457. Entretien avec Henriette Ekwé mené par le volet « Recherche » de la Commission, Douala, 10 avril 2023. Branche Raphaëlle (2002), « Des viols pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 75(2), pp. 123-132.

458. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », op. cit., p. 213.

459. Moumié Marthe (2006), *Victime du colonialisme français : mon mari Félix Moumié*, Paris, Duboiris, pp. 160-161.

460. Deltombe, Thomas, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 678.

La pratique de la torture semble être facilitée par le discours manichéen diffusé parmi les autorités civiles et militaires qui oppose le camp qui œuvre à la paix et au bien-être des Camerounais-es et celui des upécistes, au mieux présentés-es comme des « bandits », « rebelles » et « terroristes », au pire déshumanisés-es. Un BRH de l'escadron de gendarmerie de Dschang, en octobre 1959, précise ainsi que des « bandits poussent actuellement des tentacules hors de leurs secteurs habituels<sup>461</sup> ». La lutte contre l'ALNK est présentée sous l'angle de la « contamination », suggérant l'idée que les autorités doivent éradiquer cette menace sanitaire : « Si cette situation se prolonge, la contamination risque de se propager rapidement à tout le pays Bamiléké<sup>462</sup> ». Le lieutenant-colonel Laurière évoque aussi une « politique d'épuration<sup>463</sup> » en février 1960, alors qu'une réunion de Défense, le 27 mai, parle d'une « seconde phase de nettoyage » à engager<sup>464</sup>.

À l'exception de ces entretiens, il reste difficile de rendre compte de l'étendue de ces pratiques durant les premières années du Cameroun indépendant. La plupart des témoignages publics apparaissent à partir de 1970, à l'occasion des procès de Yaoundé et de l'affaire Ndongmo-Ouandié suite à l'arrestation d'opposant-es politiques. Par exemple, les chambres d'exécution, utilisant un système de puits et d'ascenseur pour noyer les détenu-es, semblent être développées à la fin des années 1960 par les BMM grâce à de nouvelles infrastructures<sup>465</sup>. Il en va de même d'autres violences sexuelles opérées sur des hommes<sup>466</sup>. Les articles de Van de Lanoitte, publiés dans *Rivarol* (1971), le pamphlet de Mongo Beti (1972) et l'ouvrage d'Abel Eyinga, *Mandats d'arrêt pour cause d'élections* (1978) contribuent à faire de la torture une « question » au Cameroun et à l'étranger<sup>467</sup>. La distance mémorielle et la libéralisation partielle de la parole ont permis à plusieurs victimes de prendre la parole sur ces pratiques de torture à partir des années 1980 et jusqu'aux années 2000<sup>468</sup>. Ces dénonciations publiques sont l'occasion de critiquer les policiers tortionnaires formés par les coopérants français. Abdoulaye Mouyakan de la BMM de Yaoundé, est ainsi désigné comme l'architecte d'une salle de torture, « La Chapelle » où des décharges électriques sont assénées à des prisonnier-ères<sup>469</sup>. Il est dénoncé comme « un monstre à forme humaine » par ses victimes. L'une d'entre elles insiste sur ses pratiques de cruauté : « Il m'arrivait de penser que c'est un malade mental... un bourreau cynique, brutal qui trouve un plaisir inouï à voir sa victime gémir de douleurs<sup>470</sup> ». De son côté, Fochivé est aussi décrit comme un « torturocrate<sup>471</sup> ». À l'inverse, la plupart des représentants des autorités camerounaises dénie, camouflet ou euphémisent ces pratiques de torture. En témoigne Fochivé dans des entretiens effectués en 2003 : « J'avais créé sans le savoir, une police politique que les gens avaient vite fait de comparer à la Gestapo. Ce n'était pourtant pas la Gestapo ». Il ajoute : « Nous ne disposions pas de techniciens perspicaces et intelligents ; or, nul n'ignore que la médiocrité engendre toujours la violence. Les méthodes terroristes qui avaient l'impopularité de mes services à l'époque n'étaient pas officielles. C'était dû d'une part, à l'incompétence des techniciens, et d'autre part, au manque de matériels adéquats<sup>472</sup> ».

Si la répression du mouvement indépendantiste a dû être pensée dans le cadre d'une redéfinition des rôles de chacun entre les autorités françaises et camerounaises, elle doit aussi s'envisager à l'aune de réunification, impliquant une collaboration avec les autorités britanniques pour réprimer l'UPC au *Southern Cameroons*.

461. SHD, Vincennes, GR6H258, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°21 (3-9 juin 1959).

462. *Ibid.*

463. SHD, Vincennes, GR6H251, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°21 (27 janvier-2 février 1960), 2 février 1960.

464. Michel Debré emploie la même expression dans ses mémoires. SHD, Vincennes, Fonds général Max Briand, DE 2023 PA 102, Le général Nicot (conseiller militaire, chef du Cabinet militaire du Premier ministre), Procès-verbal de la réunion de Défense du 27 mai 1960 ; Debré Michel (1988), *Gouverner : 1958-1962*, Paris, Albin Michel, p. 336.

465. Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 212 ; Mukong Albert (2009), *Prisoner without a crime. Disciplining Dissent in Abidjo's Cameroon*. Langaa RPCIG, p. 27.

466. Célestin Christian Tsala Tsala évoque des détenus « sodomisés avec une matraque », le recours à l'électrocution ou à un acide dilué sur les parties génitales. Tsala Tsala Célestin Christian, « Les détenus politiques au Cameroun... », pp. 68-73.

467. Van de Lanoitte Charles, « Lettre au président Pompidou sur les atrocités du Cameroun », *Rivarol*, 1044, 14 janvier 1971 ; Eyinga Abel, « Appendix III. Torture in Cameroon », in Joseph Richard (ed.), *Gaullist Africa...*, *op. cit.*, pp. 215-217.

468. Mukong Albert, *Prisoner without a crime...*, *op. cit.*, pp. 13-28.

469. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections...*, *op. cit.*, p. 36.

470. E. Effa, « Abdoulaye Mouyakan à Mbara : l'exécuteur des basses besognes », *Les Cahiers de Mutations*, 11, mars 2003, p. 6 cité in Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 209.

471. Gaspard Mouen, entretien du 7 novembre 2003 à Douala cité in Ndefo Noubissi Thomas Albert, « Police et société au Cameroun... », *op. cit.*, p. 193.

472. Fenkam Frédéric, *Les révélations de Jean Fochivé...*, *op. cit.*, p. 127.

## D. L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LA RÉUNIFICATION DU CAMEROUN ET LA QUESTION DES FRONTIÈRES

La période des indépendances se complexifie au Cameroun avec la question de la réunification qu'il est nécessaire de clarifier avant d'évoquer l'influence française sur ce sujet. La fin de la tutelle pour les deux territoires se produit en trois temps : le 1<sup>er</sup> janvier 1960 pour le Cameroun sous domination française, le 1<sup>er</sup> juin 1961 pour le *Northern Cameroons* et le 1<sup>er</sup> octobre 1961 pour le *Southern Cameroons*. À l'issue de deux référendums<sup>473</sup> organisés par les Nations Unies en février 1961, les habitant-es du *Northern Cameroons* font le choix de l'indépendance en faisant partie du Nigeria alors que les habitant-es du *Southern Cameroons* font le choix de l'indépendance en rejoignant la République du Cameroun. Ce choix ne signifie pas une application immédiate des résultats des référendums : les frontières actuelles du Cameroun datent ainsi du 1<sup>er</sup> octobre 1961, date de l'indépendance du *Southern Cameroons* et de la réunification des deux Cameroun<sup>474</sup>.

Le lexique employé pour étudier l'histoire de cette partie du Cameroun actuel est parfois extrêmement complexe<sup>475</sup>. Le *Southern Cameroons* est aujourd'hui divisé entre *North-West Region* et la *South-West Region* (ou Région Nord-Ouest et Région Sud-Ouest). Parfois appelé « anglophone » par les chercheur-euses et les journalistes<sup>476</sup>, le territoire a suscité de nombreux travaux historiques<sup>477</sup>. Bien souvent, l'histoire du *Southern Cameroons* est lue de manière téléologique sous l'angle des diverses violences vécues par les habitant-es de la *North-West Region* et de la *South-West Region*, depuis la présidence d'Ahidjo (1960-1982) et que ceux-ci et celles-ci subissent toujours sous celle de Paul Biya (1982-présent<sup>478</sup>). Plus précisément, l'histoire des années 1950 est lue à rebours comme les prémices de la lutte pour l'indépendance du « Cameroun anglophone<sup>479</sup> ». Les historien-nés du Cameroun, principalement impliqués sur la question sont divisés-es. Ainsi, l'histoire du *Southern Cameroons* n'est pas racontée de la même façon selon que l'on soit à Buea ou à Yaoundé. En 2014, l'historien Anthony Ndi a publié et analysé des documents portant sur l'histoire de cette région<sup>480</sup>. Ses deux ouvrages reproduisent un entretien mené par *Summit Magazine* en 2011 avec

---

473. Les textes emploient plutôt le terme de « plébiscite » mais cette utilisation ne correspond pas à l'utilisation française du terme avec un choix binaire entre « oui » et « non ». Pour cette raison, ce texte utilise plutôt le terme de « référendum/référendums ».

474. Konings Piet (2005), « The Anglophone Cameroon-Nigeria Boundary: Opportunities and Conflicts », *African Affairs*, 104(415), pp. 275-301.

475. Dze-Ngwa Willibroad (2006), « National Unity and National Integration in Cameroon: Dreams and Realities, 1961-2000 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. xvii-xix.

476. Le terme de « Cameroun anglophone » n'est pas officiellement reconnu par la République du Cameroun qui ne reconnaît que les deux subdivisions administratives de « Région Nord-Ouest » et « Région Sud-Ouest ». La presse internationale, la littérature scientifique et les organisations internationales utilisent parfois l'acronyme NOSO (Nord-Ouest Sud-Ouest) ou de manière indifférente « Cameroun anglophone », « crise anglophone », et « question anglophone ».

477. Awasom Nicodemus Fru (2000), « The Reunification Question in Cameroon History: Was the Bride an Enthusiastic or a Reluctant One? », *Africa Today*, 47(2), pp. 91-119. Chem-Langhë Bongfen (2003), *The Paradoxes of Self-Determination in the Cameroons under United Kingdom Administration: The Search for Identity, Well-Being, and Continuity*, University Press of America ; Dze-Ngwa Willibroad (1997), « The Anglophone Problem in Cameroon: A Historical Perspective, 1916-1995 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Konings Piet et Nyamnjoh Francis (1997), « The Anglophone problem in Cameroon », *Journal of Modern African Studies*, 35(2), pp. 207-229. Le Vine Victor T. (1964), *The Cameroons: From Mandate to Independence*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press ; Njung George N. (2019), « The British Cameroons Mandate Regime: The Roots of the Twenty-First-Century Political Crisis in Cameroon », *The American Historical Review*, 124(5), pp. 1715-1722 ; Torrent Mélanie (2013), « Les deuils de l'indépendance : le Cameroun face à sa réunification (1959-1962) », in Odile Goerg, Jean-Luc Martineau et Didier Nativel (dir.), *Les indépendances en Afrique...*, op. cit., pp. 327-343.

478. Bouopda Pierre Kamé (2018), *La Crise anglophone au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

479. Voir la meilleure synthèse à ce jour : Konings Piet et Nyamnjoh Francis B. (2019), « Anglophone secessionist movements in Cameroon », in Engelbert Pierre, Schomerus Mareike et de Vries Lotje (dir.), *Secessionism in African Politics Aspiration, Grievance, Performance, Disenchantment*, London, Palgrave Macmillan, pp. 5990. Il n'est pas rare de trouver des écrits qui expliquent la lutte des années 1950 et les différents référendums de l'Onu de 1959 et 1961 de manière anachronique. Par exemple, Anyangwe Carlson (2009), *Betrayal of Too Trusting a People: The UN, the UK and the Trust Territory of the Southern Cameroons*, Bamenda, Langaa RPCIG ; Anyangwe Carlson (2010), *The Secrets of an Aborted Decolonisation: The Declassified British Secret Files on the Southern Cameroons*, Bamenda, Langaa RPCIG. Carlson Anyangwe est ainsi l'un des co-organisateurs de l'*All Anglophone Conference* (AAC) qui s'est tenue en avril 1993. Cette conférence avait ainsi pour objectif la réforme constitutionnelle du Cameroun, ce qui a un impact direct sur les écrits d'Anyangwe. Nfor Ngala Nfor, l'un des dirigeants actuels de la cause séparatiste, a quant à lui publié Nfor Ngala Nfor (2020), *Paradise Lost? A Political History of British Southern Cameroons from 1916 to 1972*, Austin, Pan-African University Press.

480. Ndi Anthony (2014), *Southern West Cameroon Revisited (1950-1972). Vol. 1, Unveiling Inescapable Traps*, North West Region, Cameroon, Langaa RPCIG ; Ndi Anthony (2014), *Southern West Cameroon Revisited. Vol. 2, North-South West nexus 1858-1972*, Bamenda, Langaa RPCIG.

un autre historien spécialiste de ces questions, Victor Julius Ngoh<sup>481</sup>. Entre Ndi et Ngoh, les points de désaccords sont nombreux<sup>482</sup>.

La question de l'indépendance et de la réunification du *Southern Cameroons* avec la République du Cameroun en 1961 est de mieux en mieux connue grâce à la grande variété des sources disponibles pour les historien·nes. Les mémoires ou œuvres biographiques des acteurs de cette réunification sont ainsi de plus en plus accessibles. Côté *Southern Cameroons*, ceux de Paul Monyonge Kale<sup>483</sup>, John Ngu Foncha<sup>484</sup>, Victor E. Mukete<sup>485</sup>, Nerius Namaso Mbile<sup>486</sup>, Ndeh Ntumazah<sup>487</sup> fournissent souvent des récits historiques mêlés d'éléments biographiques dont il est parfois difficile de juger l'exactitude. Les femmes faisant partie de ce mouvement de réunification en sont d'ailleurs exclues, même si leur rôle, comme celui d'Anna Foncha ou Elisabeth Muna, reste important pour comprendre le nationalisme camerounais dans son intégralité<sup>488</sup>. Étant donné que le territoire était sous tutelle britannique, certain·es de ses habitant·es ont pu envoyer des pétitions à l'Onu pour demander la réunification des différentes parties du Cameroun. Ces pétitions ont été longuement étudiées par les historien·nes parce qu'on y trouve des voix africaines. Celles-ci sont ainsi une source non négligeable de notre connaissance sur les opinions des habitant·es du Cameroun<sup>489</sup>. Enfin les sources orales sont indispensables pour mieux comprendre la réunification et les entretiens avec les témoins de ces événements sont essentiels pour qui veut comprendre le vécu des acteur·rices de cette période<sup>490</sup>. Comme les écrits historiques sur la question, ceux-ci doivent être lus en tenant compte de la recrudescence de la violence actuelle, mais ces témoignages offrent parfois de nouveaux points de vue.

Si le point de vue des Camerounais·es est fondamental pour comprendre la réunification, il n'en reste pas moins que celle-ci a fait l'objet de multiples débats à l'Onu incluant Camerounais·es, Britanniques et Français·es mais aussi des représentant·es d'anciens pays colonisés nouvellement admis dans cette organisation internationale. Ainsi les documents produits par l'Onu, que ce soient les rapports de visite ou les documents portant sur l'organisation des référendums de 1959 (*Northern Cameroons*) et 1961 (*Northern Cameroons* et *Southern Cameroons*) contiennent de nombreux détails, plus souvent techniques que politiques, sur la tutelle du Cameroun<sup>491</sup>. Certains individus en charge des visites de l'Onu ou de l'organisation des plébiscites ont laissé des témoignages publiés des années, voire des décennies, après les événements. Il en va ainsi de Malcom Cooper en charge de l'organisation du référendum de 1961 dans le *Northern Cameroons*<sup>492</sup>.

Les sources coloniales même si elles ont déjà été utilisées par de nombreux·ses auteur·rices sont de plus en plus accessibles que ce soit par le phénomène d'ouvertures d'archives, de déclassification, voire de dérogation en France ou de scandales juridiques comme au Royaume-Uni<sup>493</sup>. Comme précédemment évoqué les archives coloniales témoignent de toute évidence de la volonté des puissances européennes de contrôler le processus de décolonisation et nous allons voir qu'il en est de même pour la réunification. Les témoignages des administrateurs coloniaux signant ces documents sont aussi une source non négligeable d'informations pour ce sujet. Il en va ainsi de John Hare<sup>494</sup>, *District Officer*, dans le *Northern Cameroons* au moment de la réunification mais aussi de Malcolm Milne, *resident*

481. Ngoh Victor Julius (2011), « Interview with Kange Williams Wasaloko », *Summit Magazine*, 16 cité in Ndi Anthony, *Southern West Cameroon revisited (1950-1972)*. Vol. 1..., *op. cit.*, Annex 1; Ngoh Victor Julius (2000), *Southern Cameroons, 1922-1961: a Constitutional History*, Aldershot, Ashgate.

482. Ndi Anthony, *Southern West Cameroon Revisited (1950-1972)*. Vol. 1..., *op. cit.*, Annexe 1.

483. Kale Paul Monyonge (1969), *Political Evolution in the Cameroons*, Buea, Government Printers.

484. Soh Pius Bejeng (1999), *John Ngu Foncha: The Cameroonian Statesman*, Bamenda, Centre for Social Science Research.

485. Mukete Victor E. (2013), *My Odyssey: the Story of Cameroon's Reunification*, Yaoundé, Cameroon, Eagle Publishing.

486. Mbile Nerius Namaso (2011), *Cameroon Political Story: Memories of an Authentic Eye Witness*, Mankon, Bamenda, Langaa RPCIG.

487. Asong Linus et Simon Ndeh Chi (2011), *Ndeh Ntumazah: A Conversational Auto-biography*, [s. l.], African Books Collective.

488. Konde Emmanuel (2005), *African Women and Politics: Knowledge, Gender, and Power in Male-Dominated Cameroon*, Lewiston, N. Y., Edwin Mellen Press ; Adams Melinda J. (2006), « Colonial Policies and Women's Participation in Public Life: The Case of British Southern Cameroons », *African Studies Quarterly*, 8(3), pp. 122 ; Efang Oben Tricia (2011), *Women of the Reunification*, Mumbia-India, New Media Communication Pvt Ltd ; Ndengue Rose (2018), « Femmes sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse d'histoire, Université Sorbonne Paris Cité, France, pp. 205-206.

489. Mbozo'o Samuel Efoua, « Une approche critique de la tutelle... », *op. cit.* ; Terretta Meredith (2013), *Petitioning for our Rights, Fighting for our Nation: the History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa RPCIG.

490. Entretien avec Ateh Grace Ntumazah, fille de Ndeh Ntumazah mené par le volet « Recherche » de la Commission, 3 août 2023, Bamenda ; Entretien avec Taba Fru Peter mené par le volet « Recherche » de la Commission, 16 avril 2024, Bamenda.

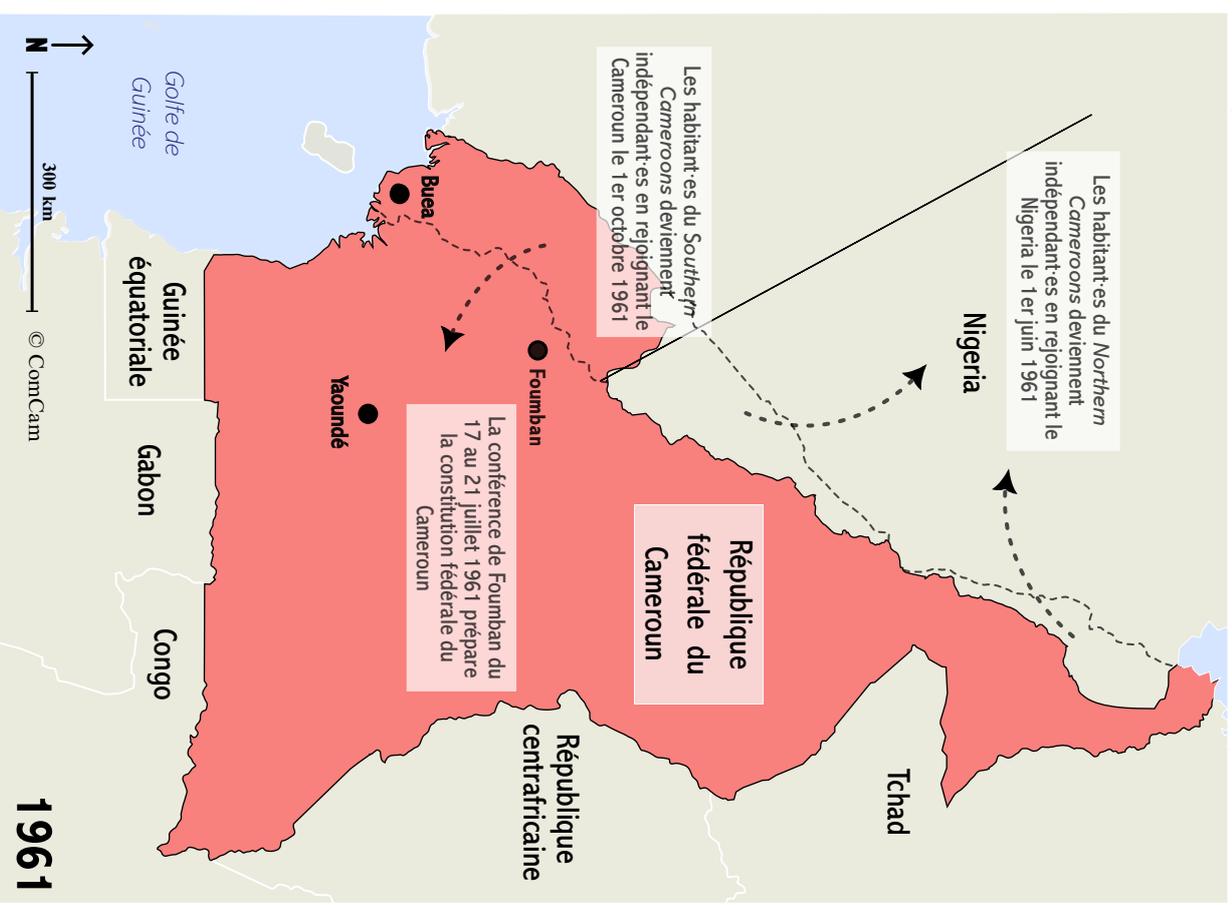
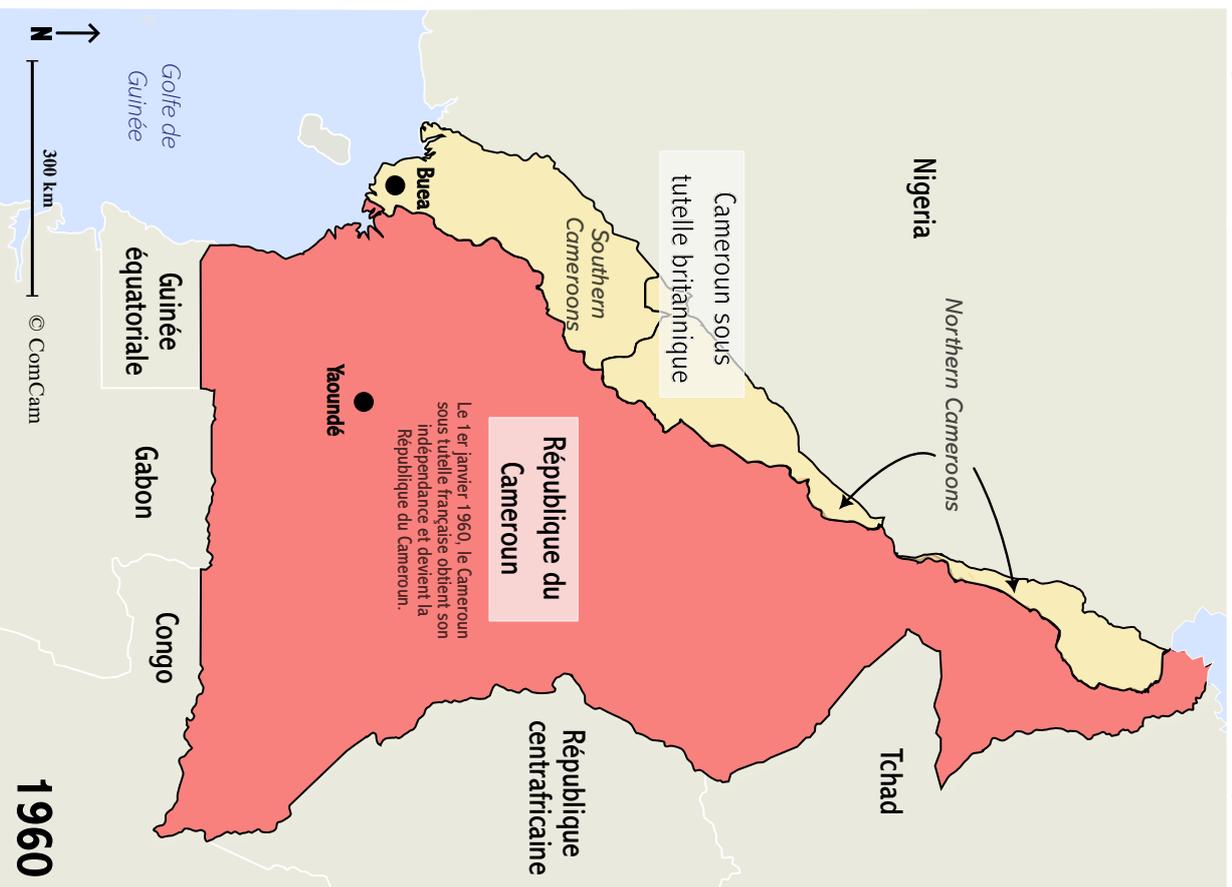
491. [Disponible sur : <<https://search.archives.un.org/>> et <<https://digitallibrary.un.org/>>, consultés le 29 juillet 2024].

492. Cooper Malcolm (2010), *The Northern Cameroons Plebiscite 1960/61: A Memoir with Photo Archive*, Mandaras Publishing [disponible sur : <<http://www.mandaras.info/MandarasPublishing/CameroonsPlebisciteMemoir-Cooper2010.pdf>>, consulté le 4 juin 2024]. Le mémoire contient aussi des photographies de la région et du scrutin.

493. Hiribarren Vincent (2023), « Les *migrated archives* ou l'art de cacher le passé colonial au Royaume-Uni », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, (133), pp. 5270.

494. Hare John (2013), *Last Man in: the End of Empire in Northern Nigeria*, Benenden, Neville et Harding. Voir aussi entretien avec John Hare in Torrent Mélanie, « Les deuils de l'indépendance... », *op. cit.*

# Étapes de la réunification du Cameroun (1960-1961)



du *Southern Cameroons* au moment de son indépendance. Son autobiographie *No Telephone to Heaven*<sup>495</sup> est typique du genre. S'autojustifiant sans cesse, il est un exemple de ces officiers coloniaux écrivant plus leurs mémoires pour soigner leur postérité que pour l'exactitude historique.

## I. UNE COLLABORATION FRANCO-BRITANNIQUE POUR FAIRE DISPARAÎTRE L'UPC DU SOUTHERN CAMEROONS

Afin d'éliminer complètement l'UPC dans le *Southern Cameroons*, les autorités britanniques livrent les militant-es de l'UPC qui sont resté-es sur leur territoire à la justice coloniale française. Le 3 octobre 1958, Pierre Simo, capitaine général du SNDK, est arrêté par M. Crawford, un officier britannique de la *Special Branch* à Kumba et livré aux autorités françaises à Nkongsamba<sup>496</sup>. Le 12 décembre 1958, un député du parti travailliste, Fenner Brockway<sup>497</sup>, écrit au ministère des Affaires Étrangères pour se plaindre du sort réservé à « Richard Tegua, Mgocheme Mathia, Nonamo Nonore, Mambou Danial, Tenkeu Jeremia » remis quelques semaines plus tôt aux autorités françaises<sup>498</sup>. Certain-es de ces militant-es sont condamné-es puis exécuté-es comme Pierre Simo, le 10 juin 1959<sup>499</sup>. Ceci explique comment le 30 juillet 1959, le député britannique Robert Edwards<sup>500</sup> pose une question au ministre des Affaires Étrangères au Parlement britannique au sujet de la complicité des autorités coloniales britanniques dans ce domaine<sup>501</sup>. Cette demande ne mène à rien, mais la complicité britannique ne fait pas l'ombre d'un doute.

Ainsi, les autorités britanniques ont recours à un stratagème légal visant à confier aux autorités françaises leurs prisonnier-ères. Les membres de l'UPC sont désormais considérés comme des « criminels fugitifs », voire des « immigrants interdits » fin 1958<sup>502</sup>. Ces appellations ne vont pas sans déclencher des discussions au Parlement britannique grâce à Fenner Brockway, mais ces expulsions sont procédées grâce au droit<sup>503</sup>. Les archives du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) révèlent les conditions d'expulsion de ces militant-es upécistes. Janvier Noubi, secrétaire financier du nouveau parti One Kamerun (OK), est ainsi arrêté dans la nuit du 4 octobre 1958 par des troupes britanniques, puis remis aux autorités françaises de l'autre côté des frontières de tutelle<sup>504</sup>. Des plaintes sont exprimées sur la question de l'application de l'asile politique, en particulier en lien avec les articles 9 (« Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé ») et 14 (alinéa 1, « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ») de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. OK envoie ainsi depuis Kumba un communiqué aux autorités britanniques en passant par le Conseil de Tutelle. Pour les signataires du communiqué, J. E. Wanke et Tchemiap Elie, le droit n'est pas respecté. Ces derniers soulignent bien que le gouvernement britannique « n'a pas remis de Gaulle à Hitler en 1940 », alors pourquoi les Britanniques devraient-ils se comporter ainsi dans le *Southern Cameroons*<sup>505</sup> ? Une demande déposée auprès du CICR n'aboutit pas, d'autant que le ministère de la France d'Outre-mer appuie cette demande à partir d'une accusation

495. Milne Malcolm (1999), *No Telephone to Heaven*, Stockbridge, Meon Hill Press.

496. DGSE, Note de renseignement n°A307244, « Objet : arrestation de Simo Pierre », 31 octobre 1958.

497. Fenner Brockway est un homme politique anticolonial qui a souvent refusé la ligne du *Labour*. Voir Howell David (2004), « Brockway, (Archibald) Fenner, Baron Brockway (1888–1988), politician and campaigner », *Oxford Dictionary of National Biography*, [disponible sur : <<https://www.oxforddnb.com/view/10.1093/ref:odnb/9780198614128.001.0001/odnb-9780198614128-e-39849>>, consulté le 29 juillet 2024]. Voir aussi TNA, CO 554/1766, Lettre de Fenner Brockway au ministre des Affaires Étrangères britannique, Alan Lennox-Boyd pour autoriser à nouveau les activités de l'UPC, 5 janvier 1959.

498. TNA, CO 554/1766, Lettre du député Fenner Brockway au secrétaire d'État aux colonies Alan Lennox-Boyd, 12 décembre 1958.

499. Chem-Langhèè Bongfen (1976), « Kamerun plebiscites 1959-1961: Perceptions and strategies », Thèse d'histoire, University of British Columbia, États-Unis, p. 259.

500. Robert « Bob » Edwards est syndicaliste et un député de l'Independent Labour Party puis du Labour de 1955 à 1987. Il a combattu avec les républicains pendant la guerre d'Espagne et reste connu pour son engagement anticolonial. Soupçonné d'espionnage au profit de l'URSS, il est l'un des députés à la plus longue longévité au Royaume-Uni.

501. Hansard, Question de R. Edwards au ministre des Affaires Étrangères, 30 juillet 1959 [disponible sur : <<https://hansard.parliament.uk/Commons/1959-07-30/debates/9c07fc39-64bd-4dbc-8128-db9212494f31/BritishCameroons>>, consulté le 30 juillet 2024].

502. TNA, CO 554/1766, Note pour l'ambassadeur français provenant du « African Department » du ministère des Affaires Étrangères britannique, 25 février 1959 ; Hiribarren Vincent (2021), « La guerre contre l'UPC dans le Cameroun britannique », in Bat Jean-Pierre, Courtin Nicolas et Hiribarren Vincent (dir.), *Histoire du renseignement en situation coloniale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 87-98.

503. TNA, CO 554/2086, *Security situation on the Cameroons border*, 1959 ; Terretta Meredith (2022), « Decolonizing International Law? Right claims, political prisoners and political refugees in Togo and Cameroon », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, 42(1), pp. 319.

504. Archives du Comité international de la Croix-Rouge (ACICR), Genève, BAG 225 043-001, Télégramme de Nouwou envoyé au CICR depuis Kumba, 7 octobre 1958 ; Lettre de Philippe Gaillard à W. H. Michel, chef de la délégation du CICR en France, Paris, 7 octobre 1958.

505. « Since your Government did not hand over de Gaulle and his followers to Hitler, it would be unjust and irresponsible of it to deny the rights of political refugees ». AONU, T/COM. 4 et 5/L. 3, J. E. Wanke et Tchemiap Elie, Communication from « One Kamerun » National Secretariat at Kumba concerning the Cameroons under British Administration and the Cameroons under French Administration, 14 octobre 1958.

sur un crime de droit commun, et non sur un délit politique : Janvier Noubi est accusé de l'assassinat d'un notable camerounais, Jean Kameni, et de tentatives d'assassinat sur cinq autres personnes à Penja « avec une bande armée venant du Cameroun britannique<sup>506</sup> ». Un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Nkongsamba a ainsi été lancé contre sa personne et son extradition illustre la collaboration facilitée entre autorités britanniques et françaises des deux côtés des frontières de tutelle. À l'inverse, les défenseurs de Janvier Noubi y voient une intervention franco-britannique visant à s'en prendre à un exilé politique. *In fine*, la délégation française du CICR, représentée par William H. Michel, préfère ne pas approfondir le dossier, « étant donné la récente évolution des rapports entre la France et le Cameroun, la demande officielle de levée de tutelle et l'intervention de l'Onu<sup>507</sup> ».

#### Nombre de militant·es expulsé·es vers le Cameroun sous tutelle française<sup>508</sup>

Cadre juridique	Nombre de personnes expulsées		
	1957	1958	1959
<i>Immigration Ordinance</i>	0	4	18
<i>Aliens (Deportation) Ordinance</i>	13	0	2

La répression britannique se fait aussi d'un point de vue plus pratique. Ainsi une fois le parti interdit, les propriétés de l'UPC sont vendues aux enchères. Dans une lettre secrète du Commissaire britannique du Cameroun datée du 26 janvier 1958, concernant les biens de l'UPC, il indique :

Son Excellence, le gouverneur général, a autorisé la vente des biens confisqués à l'UPC et aux organisations alliées lorsqu'elles ont été déclarées sociétés illégales en 1957. Le commissaire a conseillé de vendre ces biens d'abord aux services gouvernementaux et à l'administration autochtone qui en avaient besoin pour un usage officiel, avant de s'adresser au grand public. La cession des biens de l'UPC s'est faite conformément à l'article 67. 1. d du code pénal<sup>509</sup>.

552

La détention des militant·es de l'UPC générant des dépenses, « un compte d'avances a été ouvert, sur lequel doivent être imputées toutes les dépenses encourues pour leur entretien<sup>510</sup> ». Début 1958, toutes les dispositions sont prises pour que l'UPC disparaisse physiquement du *Southern Cameroons*. La formation de OK en juillet 1957 ne change finalement que peu l'attitude des autorités britanniques. Souvent présenté comme le successeur de l'UPC (ou tout du moins de l'une de ses composantes), ce parti, dirigé par Ndeh Ntumazah, défend les mêmes idées que l'UPC : l'indépendance et la réunification immédiates.

## 2. INDÉPENDANCE EN REJOIGNANT LE NIGERIA, LE CAMEROUN OU SEUL ?

Comme le rappelle la section 2, le futur du *Southern Cameroons* semble incertain en 1955. En 1957, pendant la conférence constitutionnelle de Londres portant sur l'avenir du Nigeria et du Cameroun sous tutelle, Alan Lennox-Boyd, le secrétaire d'État aux colonies, affirme vouloir soutenir financièrement le *Southern Cameroons* dont la tutelle se poursuit pour une durée encore indéterminée. Il met en garde cependant ses interlocuteurs camerounais en leur disant ne pas vouloir leur confier la « clef en or de la banque d'Angleterre<sup>511</sup> ». L'argument économique est encore une fois de plus avancé à l'Onu en 1959 lorsque les Britanniques soumettent un rapport sur le poids financier que représente ce territoire<sup>512</sup>. Le risque de déstabiliser le futur Nigeria indépendant est grand, ce d'autant plus que la situation sécuritaire se détériore dans le *Southern Cameroons* à partir de 1957. Entre préoccupations financières et volonté de ne pas déstabiliser le Nigeria, le gouvernement britannique fait ainsi le choix de ne plus vouloir intégrer

506. ACICR, Genève, BAG 225 043-001, Lettre du ministère des Affaires Étrangères au chef de la délégation en France du CICR, W. H. Michel, Paris, 28 octobre 1958.

507. ACICR, Genève, BAG 225 043-001, Lettre de William H. Michel à la division exécutive du CICR à Genève, Paris, 3 novembre 1958.

508. TNA, CO 554/2086. *Security situation on the Cameroons border*, 1959.

509. National Archive of Buea (NAB), Vb/b 1957/3, file n°2510, L'Union des populations du Cameroun, 1957.

510. *Ibid.* Compte d'avances n° 5316 - Détenus, entretien.

511. The National Archives (TNA), FCO 141/1605, *Northern Cameroons Trust Territory Plebiscite*, 1959.

512. Phillipson Sidney (1959), *Financial, Economic and Administrative Consequences to the Southern Cameroons of Separation from the Federation of Nigeria: Report*. Government Printer, South Africa.

le *Southern Cameroons* au Nigeria mais de favoriser sa réunification avec le futur Cameroun indépendant jusqu'alors sous tutelle française. Ceci replace la France au centre du jeu de la réunification à venir.

Habituellement, l'historiographie sur le *Southern Cameroons* de la fin des années 1950 et du début des années 1960 est dominée par la question du référendum de 1961 et des choix d'émancipation s'offrant à la population (réunification avec le Nigeria, Cameroun, indépendance sans réunification). Les sources orales et écrites sur ces événements ont toutes un point commun. Celles-ci font part de la grande confusion et du sentiment d'incertitude régnant dans le territoire du *Southern Cameroons*. Toutes indiquent une crainte de la recrudescence de la violence et des choix politiques effectués en fonction de facteurs locaux plutôt que de grandes aspirations à rejoindre le Nigeria, le Cameroun ou devenir indépendant. Comme le soulignent l'historien Verkijika G. Fanzo<sup>513</sup> et l'historienne Mélanie Torrent<sup>514</sup>, l'historiographie sur le sujet a tendance à mettre l'accent sur les jeux politiques des partis. Hormis les résultats des référendums, les sources portant sur les opinions des populations sont minces.

## 2.1. La réunification devient réalité au *Southern Cameroons* : 1959-1961

Les activités des partis politiques du *Southern Cameroons* s'inscrivent donc dans ce contexte économique et sécuritaire. L'historiographie fait souvent la part belle aux différentes trajectoires d'hommes politiques tels qu'Endeley et Foncha, et de partis qui conçoivent de manière souvent théorique la réunification comme un argument électoral<sup>515</sup>. Ce sont quatre événements en particulier qui lui confèrent une réalité en l'espace de trois ans :

<b>Les élections du 24 janvier 1959</b>	Les élections de janvier 1959, pour élire les représentants des différentes circonscriptions, voient la défaite d'Endeley Premier ministre du <i>Southern Cameroons</i> depuis 1957 en faveur de Foncha. Le résultat de cette élection est présenté comme une défaite personnelle d'Endeley qui n'a pas su endiguer le mécontentement des nationalistes qui voulaient obtenir la réunification de toutes les parties du Cameroun et surtout l'indépendance immédiate <sup>516</sup> .
<b>La conférence de Mamfe du 10-11 août 1959</b>	Cette conférence devait préparer les questions pour le référendum de l'Onu de 1961. Les différents dirigeants nationalistes n'ont pas su se mettre d'accord sur les questions qui devaient être proposées à l'Onu pour le référendum à venir (la date précise n'étant pas encore fixée <sup>517</sup> ). La mésentente des dirigeants politiques du <i>Southern Cameroons</i> se retrouve alors dans les échanges au sein des différentes assemblées de l'Onu.
<b>Les référendums des 11 et 12 février 1961</b>	Les deux référendums organisés par l'Onu les 11 et 12 février 1961 obtiennent des résultats opposés. Les deux territoires faisant partie du Cameroun étaient déjà administrés séparément : le <i>Northern Cameroons</i> était administré par la <i>Northern Region</i> du Nigeria et le <i>Southern Cameroons</i> disposait de son propre statut au sein-même de la fédération du Nigeria. Les habitant·es du <i>Northern Cameroons</i> deviennent indépendant·es en rejoignant le Nigeria le 1 <sup>er</sup> juin 1961 et celles et ceux du <i>Southern Cameroons</i> , le Cameroun le 1 <sup>er</sup> octobre 1961.
<b>La conférence de Fomban du 17-21 juillet 1961</b>	Cette conférence unit constitutionnellement les territoires du <i>Southern Cameroons</i> et de la République du Cameroun indépendante depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1960 et aboutit à la création de la République fédérale du Cameroun. Celle-ci est préparée par une série de rencontres (Buea 15-17 mai 1961, Yaoundé 22-24 mai 1961, Buea 14-17 mai 1961, Bamenda 26-28 juin 1961) et conclue par une dernière (Yaoundé 2-7 août 1961 <sup>518</sup> ).

## 2.2. La France soutient la réunification au profit de Yaoundé : 1958-1961

Qu'en est-il des autorités françaises durant cette période ? Les sources françaises ou britanniques ou celles de l'Onu ne sont pas muettes sur les événements précédemment évoqués. La préparation de ces différentes échéances,

513. Entretien de Verkijika G. Fanzo avec le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 30 septembre 2024.

514. Torrent Mélanie, « Les deuils de l'indépendance... », *op. cit.*

515. Muchuo Johnson Ndi (1981), *Conflict in the Nationalist Struggle in the Southern Cameroons 1945-1971*, Memoir for a Post-Graduate Diploma in History (DIPLEG), Yaoundé, University de Yaoundé, Cameroun, pp. 64-73 ; Ngoh Victor Julius (2011), *The Untold Story of Cameroon Reunification: 1955-1961*, Limbe, Cameroon, Pressprint Plc, pp. 12-15.

516. Ngoh Victor Julius (2023), *Former Southern Cameroons, The « Third Option » and the Anglophone Problem, 1959-2022: a Historico-Conflict Study*, Limbe, Pressprint, pp. 65-66.

517. TNA, FCO 141/1624, The Mamfe conference, 10-11 août 1959. Le dossier raconte en détail les discussions politiques mais aussi les problèmes de langue et des disputes entre les délégués.

518. Ngoh Victor Julius (2018), *Cameroon 1884-1985: a Hundred Years of History*, Limbe, Design House, pp. 229-236.

que ce soit la mission de visite de l'Onu de 1958 ou encore la date de levée de tutelle suscite une très grande correspondance<sup>519</sup>. En particulier dans les documents produits par l'administration française, un engouement pour la réunification voit le jour dès 1958. Tout comme pour les autorités britanniques, il s'agit-là d'un revirement. Avant le discours du Haut-Commissaire Jean Ramadier du 10 février 1958 évoquant pour la première fois « l'union des deux Cameroun », les autorités françaises n'avaient jamais ouvertement parlé de ce sujet<sup>520</sup>. Le Premier ministre Mbida est opposé à cette réunification et les autorités françaises particulièrement peu enclines à intégrer un territoire peu intéressant économiquement. Quelques mois plus tard, les autorités françaises et Ahidjo soutiennent pleinement la réunification. En reprenant l'une des revendications fondamentales de l'UPC, les autorités françaises entendent mettre fin à son attrait auprès des Camerounais-es. Le journaliste Philippe Gaillard n'hésite pas à souligner l'imposition par le haut de cette réunification qui n'est pas voulue par les Camerounais-es. Elle est ainsi considérée comme un « ajout du Haut-commissaire<sup>521</sup> ». Imaginée pour contrer l'influence politique de l'UPC par Daniel Doustin, délégué du Haut-Commissaire et responsable civil des opérations en Zopac, cette idée de réunification fait partie de la nouvelle stratégie des autorités françaises visant à reprendre les revendications de l'UPC pour mieux la priver de son audience<sup>522</sup>. Ahidjo ne souhaitant pas vraiment la réunification<sup>523</sup>, il la soutient ainsi en façade. Cette nouvelle tactique opportuniste vise principalement les Camerounais-es sous tutelle française. Les « ralliés-es » upécistes comme Jean Mbouende se retrouvent ainsi à financer, en partie, le KNDP pour cette réunification conçue par les autorités françaises<sup>524</sup>. Cette tactique a en outre un effet ricochet important de l'autre côté de la frontière entre les deux territoires sous tutelle parce que seul-es les Camerounais-es sous tutelle britannique s'exprimeront par référendum à ce sujet.

Ainsi à partir de 1958, les autorités françaises mettent tout leur poids derrière un projet de réunification qui encore quelques mois plus tôt était inenvisageable. L'Onu, où viennent plaider les leaders upécistes, semble plutôt exacerber les tensions et ne résout finalement rien comme le démontre l'historienne Karine Ramondy<sup>525</sup>. Ainsi, le délégué de la France à New York, Jacques Kosciusko-Morizet, se montre en faveur de l'organisation rapide de référendums dans le territoire sous tutelle du Cameroun britannique. Le *Northern Cameroons* ne semble pas particulièrement l'intéresser mais la configuration politique du *Southern Cameroons* est telle après les élections de 1959 qu'il entend profiter de la position du KNDP, le parti pro-réunification au pouvoir<sup>526</sup>. Kosciusko-Morizet en arrive même à inverser la situation<sup>527</sup> devant le Conseil de Tutelle le 7 octobre 1959 :

Je n'oublie pas que jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1960, je ne suis pas seulement le représentant de la France, mais également le représentant du Cameroun au cours de ces deux derniers mois de tutelle [...]. On a fait allusion à certains attentats terroristes intervenus dans la région du Cameroun français limitrophes du Cameroun britannique. Il nous suffira de dire qu'ils sont le fait d'égarés qui se prétendaient champions de l'unification, mais font ainsi le jeu des adversaires de l'unification<sup>528</sup>.

Kosciusko-Morizet se présente comme la voix de l'indépendance immédiate et de la réunification face à des dirigeants politiques du *Southern Cameroons* qui n'arrivent pas à s'entendre à la conférence de Mamfe en août 1959 ou devant les attermolements de Foncha qui envisage un temps de poursuivre la période sous tutelle jusqu'en 1965<sup>529</sup>. Selon Christian-Tobie Kuoh, Kosciusko-Morizet se vante même de cette tactique politique qui consiste à revendiquer l'indépendance du Cameroun à l'Onu<sup>530</sup>. Pour Kosciusko-Morizet, le but est de prendre son adversaire à contre-pied en faisant une demande impensable quelques années auparavant. Dans un entretien donné le 20 octobre 1992, le même Kosciusko-Morizet souligne son rôle fondamental dans l'indépendance et la réunification du Cameroun. Tout en mettant en avant son amitié avec Ramadier, il déclare avoir été le premier à avoir parlé de réunification et

519. ADF, La Courneuve, 443QO/52, Procès-verbal des entretiens ministériels franco-britanniques, 17 mars 1958.

520. ANOM, 356APOM, Fonds Jean Ramadier, Allocution prononcée par le Haut-Commissaire, 10 février 1958.

521. Gaillard Philippe, *Ahmadou Ahidjo, op. cit.*, pp. 84-89.

522. Deltombe Thomas, Jacob Tatsitsa et Manuel Domergue (2011), *Kamerun!..., op. cit.*, pp. 303-305.

523. Jua Nantang Ben et Konings Piet (2004), « Occupation of Public Space: Anglophone Nationalism in Cameroon », *Cahiers d'Études Africaines*, 44(175), pp. 609-633.

524. Archives privées de Jean Mbouende, Contributions collectées par Mbouende en faveur du KNDP, 1960-1961.

525. Ramondy Karine (2018), « L'ONU : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales*, 175(3), pp. 109-122.

526. ADF, La Courneuve, 372QO511, Intervention du délégué permanent de la France au Conseil de Tutelle Jacques Kosciusko-Morizet sur le Cameroun sous administration britannique devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'Onu, XIV<sup>e</sup> session, New York, 7 octobre 1959.

527. Voir aussi son accusation de novembre 1958 de Moumié comme « réactionnaire », in Deltombe Thomas, Tatsitsa Jacob et Domergue Manuel (2011), *Kamerun!..., op. cit.*, p. 331.

528. ADF, La Courneuve, 372QO511, Intervention du délégué permanent de la France au Conseil de Tutelle Jacques Kosciusko-Morizet sur le Cameroun sous administration britannique devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'Onu, XIV<sup>e</sup> session, New York, 7 octobre 1959.

529. ADF, La Courneuve, 372QO511, Note anonyme « Cameroun méridional sous administration britannique ».

530. Kuoh Christian-Tobie, *Mon témoignage, op. cit.*, p. 36.

d'indépendance en public au Cameroun en janvier 1958. Se présentant comme l'allié des pays africains contre le Royaume-Uni et les États-Unis, il se place clairement *a posteriori* dans le camp du général de Gaulle<sup>531</sup>. Le *lobbying* diplomatique auquel il se livre correspond ainsi à une image qu'entendent se donner les responsables français après l'arrivée au pouvoir du général en 1958.

C'est ainsi que l'on peut comprendre l'attitude de la France par rapport aux deux référendums du *Northern Cameroons*. En effet, ce territoire rattaché administrativement au Nigeria depuis le début de la période du mandat de la SDN est quasiment considéré comme faisant partie du Nigeria et la réunification totale du Cameroun n'avait jamais été envisagée par les autorités françaises tant il était impensable que les habitant-es du *Northern Cameroons* fassent le choix de rejoindre le Cameroun sous tutelle française. L'organisation d'un premier référendum en 1959 avait pour but de déterminer si les habitants (seuls les hommes pouvaient voter) désiraient continuer la période sous tutelle de l'Onu ou de faire partie du Nigeria indépendant. À la surprise des responsables britanniques<sup>532</sup> mais aussi dans une moindre mesure des autorités françaises de l'époque<sup>533</sup>, les habitants de ce territoire font le choix de rester sous la tutelle de l'Onu. Ce premier vote de 1959, en faveur de la continuation de la tutelle, s'explique souvent comme une attitude de défiance contre le pouvoir des chefs imposés par les administrateurs britanniques dans le *Northern Cameroons*<sup>534</sup>. Ce premier référendum de 1959 est vécu comme une défaite pour les autorités britanniques, ce qui explique pourquoi ils font tout ce qui est dans leur pouvoir pour obtenir le résultat désiré lors du second référendum. Leurs efforts sont récompensés quand, en février 1961, les habitant-es du *Northern Cameroons* font le choix de rejoindre le Nigeria *via* un suffrage désormais universel<sup>535</sup>.

Une fois les résultats du second référendum connus en 1961, les autorités françaises ne manquent pas de protester et de se présenter comme un soutien de cette réunification manquée. Ainsi, il est possible de comprendre le dépôt auprès de la Cour internationale de Justice d'une plainte de la République du Cameroun contre le Royaume-Uni le 30 mai 1961<sup>536</sup>. Cette plainte est déposée par Jacques Kuoh-Moukouri, alors ambassadeur du Cameroun en France. On peut dès lors faire l'hypothèse que le Cameroun a reçu un soutien français dans cette procédure dans l'optique de cimenter l'alliance de Gaulle-Ahidjo.

### 2.3. La troisième option ?

Un troisième choix, qui n'a pas été offert aux habitant-es du *Southern Cameroons* lors du référendum de 1961, est l'indépendance en tant qu'État à part entière. Carlson Anyangwe ne parlait-il pas de « trahison<sup>537</sup> » pour désigner l'attitude des anciens colonisateurs britanniques pendant cette période ? De fait, la troisième voie de l'indépendance représente un argument politique contemporain tant toute discussion historique sur l'occasion manquée de « la troisième option » pèse sur le conflit sécessionniste actuel<sup>538</sup>. Se pose pourtant la question de la popularité de cette troisième option dans les années 1950. Le livre publié récemment par l'historien Victor Julius Ngoh soutient ainsi que la « troisième voie » n'était pas l'option préférée des habitant-es du *Southern Cameroons* à cette époque<sup>539</sup>. D'autres historiens comme Anthony Ndi<sup>540</sup> ou Verkijika Fanzo<sup>541</sup> soutiennent l'inverse et soulignent le rôle des chefs du *Southern Cameroons* qui aurait été négligé par l'historiographie. Évidemment, tous les chefs n'ont pas été en faveur d'une indépendance pure et simple pour le *Southern Cameroons* mais leur voix semble avoir pesé dans le débat<sup>542</sup>.

531. ADF, La Courneuve, AO46, Entretien avec Jacques Kosciusko-Morizet mené par Maurice Vaïsse, professeur à l'université de Reims, et par Catherine Oudin, conservateur du patrimoine au ministère des Affaires étrangères, 20 octobre 1992.

532. TNA, FCO 141/13657, *Report by Sir Percy Wyn-Harris in the Northern Cameroons*, 1961.

533. ADF, La Courneuve, 372QO511, Télégramme de Lagos pour le ministère des Affaires étrangères, 19 novembre 1959.

534. Hiribarren Vincent (2017), *A History of Borno: Trans-Saharan African Empire to Failing Nigerian State*, London, Hurst & Oxford University Press, pp. 151-166.

535. *Ibid.* ; Bagui Ouba Abdoul (2014), « La mobilisation populaire contre la politique de domination coloniale au Nord-Cameroun britannique (1916-1960) », in Adama Hamadou (dir.), *De l'Adamawa à l'Adamaoua. Histoire, enjeux et perspectives pour le Nord-Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-42 ; Konefon Willy Didié Foga (2015), « La dyade camerouno-nigériane, "le paradoxe de la poule aux œufs d'or" : entre espaces d'opportunités et sphères de litiges (1885-2008) », *Analele Universității din Craiova. Istori*, 1(27), pp. 145-161.

536. Cour Internationale de Justice (1961), *Cameroun septentrional (Cameroun c. Royaume-Uni)* [disponible sur : <<https://www.icj-cij.org/fr/affaire/48>>, consulté le 4 juin 2024].

537. Anyangwe Carlson, *Betrayal of Too Trusting a People...*, op. cit. . Voir les histoires de « documents secrets », in Jua Nantang et Konings Piet, « Occupation of Public Space... », art. cité, p. 618.

538. Anyangwe Carlson, *The Secrets of an Aborted Decolonisation...*, op. cit.

539. Ngoh Victor Julius, *Former Southern Cameroons...*, op. cit.

540. Ndi Anthony, *Southern West Cameroon Revisited (1950-1972) Vol 1...*, op. cit., pp. 81-114.

541. Entretien de Verkijika G. Fanzo avec le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 30 septembre 2024.

542. Entretien avec David Abouem mené par le volet « Recherche » de la Commission, Tchoyi, 19 juin 2024.

Dans cette vision de la colonisation britannique, ces chefs auraient davantage représenté les intérêts du peuple que leurs homologues dans le Cameroun sous tutelle française. L'équation entre opinion des chefs et volonté du peuple mériterait une étude se basant sur de plus amples sources, mais toujours est-il que durant la conférence de Mamfe de 1959, l'un des chefs les plus éminents, Fon Achirimbi II, déclare à l'attention de Malcom Milne :

Nous avons cru en deux points lors d'une conférence à Bamenda à laquelle participaient le Dr Endeley et M. Foncha. J'étais le président de cette conférence. Nous avons rejeté Endeley parce qu'il voulait aller au Nigeria. Si M. Foncha essaie de nous emmener au Cameroun français, nous le fuirons également. Pour moi, le Cameroun français, c'est le « feu » et le Nigeria, c'est « l'eau ». Monsieur, je soutiens la sécession sans l'unification<sup>543</sup>.

En dehors de la Chambre des Chefs<sup>544</sup>, le chef Nyenti Stephen fonde le *Cameroon Commoners Congress* (CCC), le 10 juillet 1959<sup>545</sup>. Son principal objectif est de faire pression pour que le *Southern Cameroons* devienne autonome. La devise du CCC est alors « Pas de domination<sup>546</sup> ». Un autre chef qui opte pour la troisième voie est Jesco Manga Williams de Victoria. En octobre 1960, peu après que les Nations Unies ont rendu leur décision sur la date du référendum au Cameroun, il crée le *Cameroon Indigenes Party* (CIP)<sup>547</sup>. En novembre de la même année, Manga Williams devient le leader du CIP et prend position pour l'indépendance du *Southern Cameroons*<sup>548</sup>. Certains hommes politiques semblent aussi ne pas vouloir faire de choix et souhaitent plutôt une forme d'autonomie, voire de sécession. C'est le cas de Prince Walter Mbong Wilson et du *Kamerun Labour Party* (KLP) qu'il crée en 1953 avec comme slogan « une vie plus abondante et l'autonomie<sup>549</sup> ». Le *Kamerun Socialist Benevolent Party* (KSBP), fondé en 1956 par F. R. Robinson Tembu, s'est fortement opposé aux campagnes en faveur de l'unification et de l'indépendance immédiate du Cameroun<sup>550</sup> en proposant une période de cinq ans d'association des habitant-es du *Southern Cameroons* à la fédération du Nigeria<sup>551</sup>. Le *Kamerun United Party* (KUP) de P. M. Kale créé en 1959<sup>552</sup> est, lui, centré sur la « campagne en faveur de l'indépendance en tant que troisième option lors des plébiscites des Nations unies de 1961<sup>553</sup> ».

L'idée de la troisième option pour le *Southern Cameroons* a été présentée lors de la XIV<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1959 à New York. Le bloc afro-asiatique à l'Onu ainsi que l'URSS rejettent la troisième option surtout de peur de voir le continent se « balkaniser » encore davantage et de faciliter la domination postcoloniale par une ancienne puissance colonisatrice<sup>554</sup>. La XIV<sup>e</sup> session de l'Onu n'adopte pas la position de compromis de la troisième option, par conséquent ; Foncha et Endeley retournent au Cameroun avec le même clivage sur l'association et la sécession. Cependant, une résolution a été rédigée et présentée au Comité de tutelle le 16 octobre 1959. Elle est adoptée par la Quatrième Commission par 74 voix contre zéro et deux abstentions (Afghanistan et Irak) en tant que résolution 1352(XIV) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 16 octobre 1959<sup>555</sup>. Les deux questions du référendum, sous forme d'alternative, deviennent alors :

Souhaitez-vous obtenir l'indépendance en rejoignant la Fédération indépendante du Nigeria ?

Ou

Souhaitez-vous accéder à l'indépendance en rejoignant la République indépendante du Cameroun<sup>556</sup> ?

543. Traduction de la Commission : « We believed in two points during a conference in Bamenda in which Dr. Endeley and Mr. Foncha were present. I was chairman of that conference. We rejected Endeley because he wanted to Nigeria. If Mr. Foncha tries to take us to the French Cameroons, we shall also run away from him. To me the French Cameroons is "fire" and Nigeria is "water". Sir, I support secession without unification ». Kale P. M (1969), *Political Evolution in the Cameroons*, Buea, Government Printers, p. 69.

544. La Chambre des chefs est la seconde Chambre législative du *Southern Cameroon* créée sur le modèle de la Chambre des *Lords* britannique dont la constitution a fait l'objet de débats.

545. Tabe James (2005), « Takor, Chief Nyenti Stephen Eyong of Bachountai: A traditional ruler and politician, 1925-1999 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 54.

546. *Ibid.*

547. Aka Emmanuel Aloangamo et Achankeng Fuankem (2002), *The British Southern Cameroons, 1922-1961: a Study in Colonialism and Underdevelopment*, Platteville, WI, Nkemnji Global Tech, p. 233.

548. NAB, file n° PLEB. 84Vc/a. 1960/7, Political Manifestos.

549. NAB, Vb/b. 1959/4. Kamerun Labour Party.

550. NAB, Vb/b. 1959/2, file n° P. 310/S. 5, Socialist benevolent Party.

551. *Ibid.*

552. NAB, Vb/b. 1959/5. Kamerun United Party, file n° P310/S. 8.

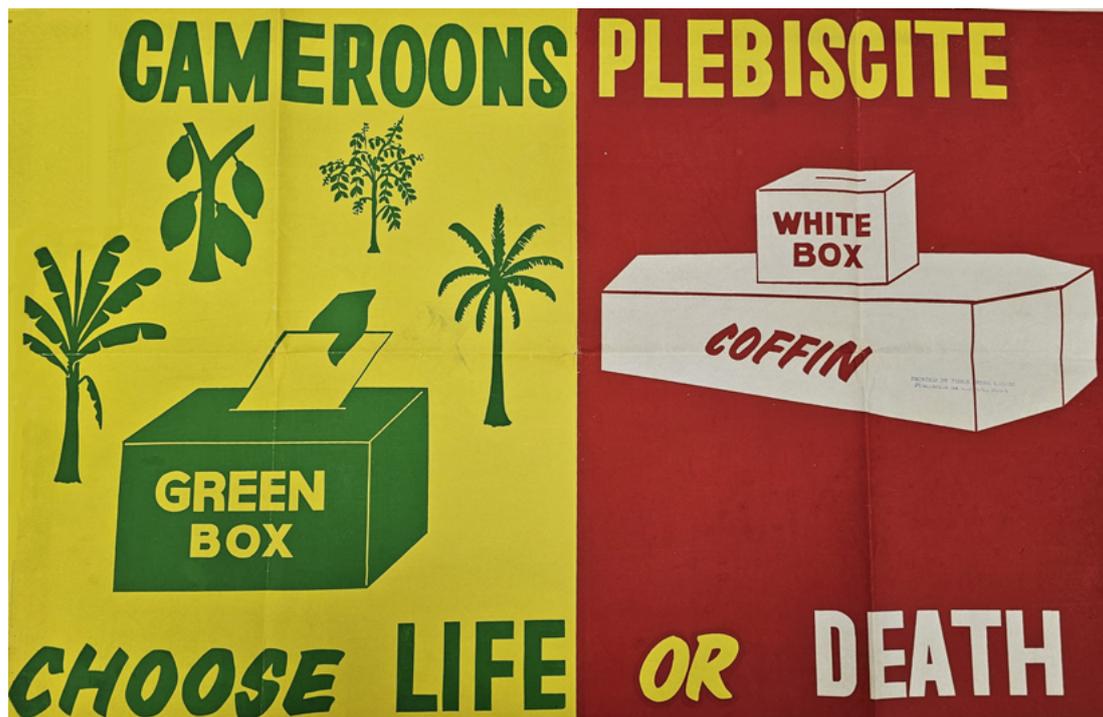
553. Fanso Verkijika, *Cameroon History for Secondary Schools and Colleges*, op. cit., p. 302.

554. Ngoh Victor Julius, *Cameroon 1884-Present...*, op. cit., p. 204.

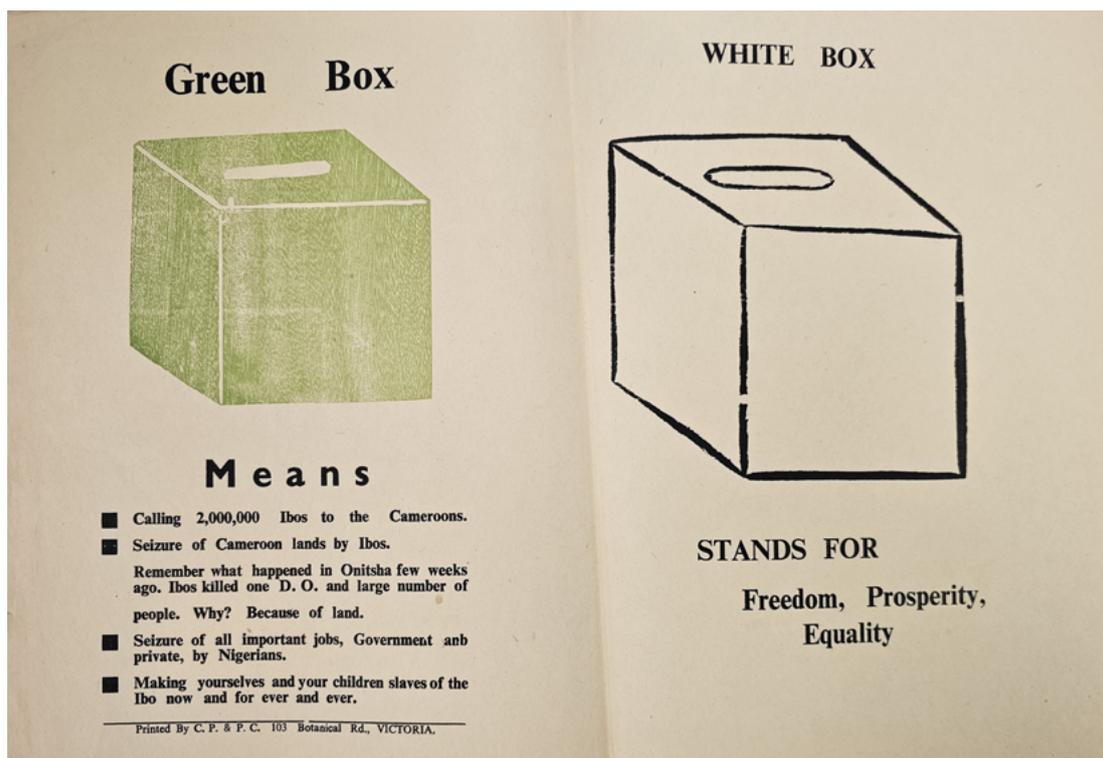
555. *Ibid.*, p. 205.

556. Traduction de la Commission : « Do you wish to achieve independence by joining the independent Federation of Nigeria? Do you wish to achieve independence by joining the independent Republic of Cameroon? ».

Poster du référendum de 1961 pro-Nigeria<sup>557</sup>



Poster de référendum de 1961 pro-Cameroun<sup>558</sup>



557. Hoover Archives, Stanford University, Archives de Victor Le Vine, Box 1, campaign posters and leaflets.

558. *Ibid.*

Ces deux posters dont on ignore les auteurs-rices ont été conservés par le politiste Victor Le Vine. Ils attestent de la violence des échanges entre les partisan-es de chaque camp et le type d'arguments déployés par ceux et celles pro-Cameroun et leurs opposant-es pro-Nigeria. Pour les tenant-es de la réunification avec le Cameroun, le vote pro-Nigeria équivaudrait à une ruine économique. Teinté de xénophobie, voire de racisme anti-Igbo<sup>559</sup>, il témoigne d'une peur constante au Cameroun (comme au Nigeria) de la concurrence que porteraient ces dernier-es dans tous les domaines. Le poster pro-Nigeria quant à lui évoque la question de la violence présente en République du Cameroun et la peur de voir la guerre contre l'UPC se répandre dans le territoire du *Southern Cameroons*. Simplificateur à outrance, il réduit le débat politique à une question de vie ou de mort.

Le résultat des votes des référendums de 1961 est sans grande surprise pour les autorités coloniales françaises et britanniques. Le *Northern Cameroons* choisit de rejoindre le Nigeria (146 296 voix pour le Nigeria contre 97 659 voix pour le Cameroun) alors que le *Southern Cameroons* fait le choix de la République du Cameroun (97 741 voix pour le Nigeria contre 233 571 pour le Cameroun)<sup>560</sup>. Longuement étudiés pour la signification de leurs résultats pour le Cameroun et dans une moindre mesure pour le Nigeria, ceux-ci n'ont que rarement été mis en perspective avec d'autres référendums organisés par l'Onu à cette période<sup>561</sup>. Au-delà du poids des anciennes puissances colonisatrices, il serait ainsi nécessaire d'écrire une histoire connectée de ces référendums à l'échelle de la planète tant ceux-ci ont été dans de nombreux endroits l'une des premières expériences démocratiques pour les habitant-es de ces territoires sous tutelle.

### 3. L'OMBRE FRANÇAISE DERRIÈRE LA CONFÉRENCE DE FOUMBAN (17-21 JUILLET 1961) ?

Le soutien français à la réunification correspond à celui aussi offert pendant la conférence de Foumban des 17-21 juillet 1961. Le mythe de la réunification voudrait que cette conférence ait été l'occasion de mettre fin à l'injustice de la séparation entre *Southern Cameroons* et République du Cameroun. Il n'en est évidemment rien<sup>562</sup>. Comme le remarque l'historien Victor Julius Ngoh, la conférence a été l'occasion pour des conseillers français d'apporter leur expertise légale à la République du Cameroun pour ses négociations avec le *Southern Cameroons*<sup>563</sup>. La création de la fédération du Cameroun s'est ainsi faite dans un cadre légal dominé par le droit constitutionnel français et un jeu politique dans laquelle la France joue encore un rôle majeur<sup>564</sup>. L'un des aspects les plus méconnus de la conférence de Foumban a été l'appel d'Endeley, désormais leader du parti d'opposition, dans le *Southern Cameroons*, à la réconciliation entre les hommes politiques de la République du Cameroun, en particulier entre le gouvernement Ahidjo et les militant-es de l'UPC. Endeley lance ainsi un appel directement à Ahidjo :

Monsieur le Président [...], je m'adresse à nos frères qui sont devenus sauvages dans la brousse. Si moi, en tant que chef de l'opposition, et mes collègues pouvons-nous réconcilier avec M. Foncha, je ne vois pas pourquoi ceux qui sont dans l'opposition et qui sont devenus sauvages dans la brousse ne peuvent pas se réconcilier avec votre gouvernement. J'ai eu de bonnes raisons de penser que M. Foncha était un ennemi pour moi et que je ne collaborerais pas avec lui, comme les terroristes l'ont fait avec le président Ahidjo. Nous sommes venus pour donner l'exemple - je suis venu pour donner l'exemple — qu'en travaillant ensemble nous pouvons faire un meilleur pays. Si, par cet exemple que j'ai donné avec mes collègues, nous ne pouvons pas produire un Cameroun pacifique, alors nous serons la risée du pays [...]. Je lance un appel à ces frères qui se sont déchaînés pour qu'ils cessent le feu, coopèrent avec nous et reviennent pour aider à faire du Cameroun un pays pacifique. Nous ne devrions pas utiliser nos armes contre nos frères, mais contre nos ennemis<sup>565</sup>.

559. Amaazee Victor Bong (1990), « The "Igbo Scare" in the British Cameroons, c. 1945–61 », *The Journal of African History*, 31(2), pp. 281-293.

560. Voir le rapport et le décompte des votes par l'Onu ici : Archives de l'Onu (AONU), T/1556, Report of the United Nations Commissioner for the supervision of the plebiscites in the southern and northern parts of the trust territory of the Cameroons under United Kingdom Administration, 30 mars 1961.

561. Voir par exemple le cas du Togo in Nugent Paul (2002), *Smugglers, Secessionists & Loyal Citizens on the Ghana-Toga Frontier: the Life of the Borderlands since 1914*, Athens, Ohio University Press.

562. Jua Nantang Ben et Konings Piet, « Occupation of Public Space... », art. cité.

563. Ngoh Victor Julius (2011), *Les dessous de la réunification du Cameroun*, traduit par Ateba Ngoa Moïse, Limbe, Presprint, pp. 47-53.

564. NAB, Vc/b 1961/2, The Fouban Conference, 17<sup>th</sup> – 21<sup>st</sup> July 1961.

565. Traduction de la Commission : « Mr. President, I would wish to say one thing, and this I would wish to convey through you. This is to our brothers who have gone wild in the bush. If I, as Opposition Leader and my colleagues can reconcile with Mr. Foncha, I cannot see why those who are the opposition and have gone wild in the bush cannot reconcile with your Government. I have had great reason to feel that Mr. Foncha is an enemy to me and I would not work together with him, as the terrorists have felt against President Ahidjo. We have come to set an example – I have come to set an example – that by working together we can make a better country. If, by this example which I have set with my colleagues we cannot produce a peaceful Cameroun, then we

Endeley comme d'autres hommes politiques du *Southern Cameroons* essayent ainsi de se créer une stature d'homme d'État. Pourtant à l'issue de cette conférence, ceux-ci et en particulier Foncha ont été critiqués à plusieurs égards<sup>566</sup>. Cette lecture parfois exagérée du rôle de ces personnages tient à la fois des rivalités existantes au sein du *Southern Cameroons* à l'époque des faits, mais aussi d'une lecture politique au sein du Cameroun contemporain. Ainsi selon cette analyse, ces leaders politiques auraient été irresponsables ou inexpérimentés. Malcolm Milne en présente un portrait bien différent : « J'avais alors affaire à des ministres individuels, à des comités de cabinet ou, dans le cas du *Southern Cameroons*, à un petit gouvernement. Presque sans exception, il s'agissait de personnes très intelligentes qui savaient exactement ce qu'elles voulaient<sup>567</sup> ». Même les services de renseignement français voient dans Foncha une personne « n'ayant sans doute pas l'apparence d'un chef de gouvernement mais tenace et profondément humain<sup>568</sup> ».

L'historien Victor Julius Ngoh évoque pourtant une division ethno-régionaliste entre nord et sud du *Southern Cameroons*. Foncha, issu du nord du *Southern Cameroons*, une région aussi nommée *Grassfields*, aurait bénéficié du soutien de sa région plus densément peuplée qu'Endeley originaire de la partie sud du *Southern Cameroons* aussi connue sous le nom de *Forest*<sup>569</sup>. Les résultats du référendum de 1961 semblent pourtant contredire l'affirmation d'un vote motivé par les origines de Foncha ou d'Endeley<sup>570</sup>. Enfin, Foncha aurait été malhonnête selon une vision négative de sa relation avec Ahidjo. Cette lecture psychologique du personnage lui confère sans doute aucun un rôle trop important et n'est pas corroborée, dans l'état actuel de la recherche, par les archives au Cameroun, au Royaume-Uni, en France ou à l'Onu. De fait, les hommes politiques issus du *Southern Cameroons* n'ont que très peu de marge de manœuvre face aux décisions venues de Yaoundé<sup>571</sup>.

#### 4. LA DOMINATION DU CAMEROUN ORIENTAL OU CELLE DES FRANÇAIS ? (1961-1964)

Des résultats immédiats de cette réunification, nous savons aujourd'hui que les leaders politiques du *Southern Cameroons* en sont rapidement mécontents<sup>572</sup>. La lettre du ministre-adjoint des Affaires étrangères issu du *Southern Cameroons*, Bernard Fonlon<sup>573</sup> à Ahidjo en 1964 n'est en rien une exception. Pour Fonlon, qui était un ardent partisan de la réunification, au moment où la période transitoire de la Constitution fédérale touche à sa fin, il est important d'évaluer de manière critique les trois premières années de réunification et de déterminer « le chemin parcouru, de dresser [un] bilan, d'entretenir ou de réviser, si nécessaire, les rouages de l'État », pour le succès de la réunification et la bonne santé de la nouvelle fédération. Fonlon insiste sur « la nécessité d'un dialogue permanent » entre « deux communautés, et deux partis politiques divisés par leur histoire, leur mentalité et leurs méthodes<sup>574</sup> ». Il ajoute :

Car, en toute sincérité, peut-on citer une seule politique dans quelque domaine que ce soit - économie, éducation, affaires intérieures, affaires extérieures — qui ait été élaborée conjointement par les deux partis ? Pouvons-nous pointer du doigt une seule idée née au sein du KNDP et accueillie et mise en œuvre par ce gouvernement ? [...] La désillusion est là, le mécontentement et la frustration s'installent et s'étendent<sup>575</sup>.

---

will be a laughing stock to the country [...] I am appealing to those brothers who have gone wild to cease fire and co-operate with us and come back to help make Cameroons a peaceful country. We should not use our arms against our brothers, we should use them against our enemies ». NAB, Vc/b 1961/2, The Founban Conference, 17<sup>th</sup> – 21<sup>st</sup> July 1961.

566. Pour un résumé des critiques contre Foncha mais aussi un plaidoyer en sa faveur, voir l'ensemble du livre de Ndi Anthony, *Southern West Cameroon Revisited (1950–1972)*. Vol 1..., *op. cit.*

567. Traduction de la Commission : « Then I was dealing with individual Ministers, with Cabinet Committees or in the case of the Southern Cameroons with a small government. Almost without exception they were people of high intelligence who knew exactly what they wanted ». Milne Malcolm, *No Telephone to Heaven...*, *op. cit.*, p. 254.

568. DGSE, Note de renseignement, Télégramme de la République fédérale du Cameroun, « Objet : les difficultés du fédéralisme », 20 mars 1962.

569. Ngoh Julius Victor, Interview with Kange Williams Wasaloko..., *op. cit.*

570. AONU, T/1556, Report of the United Nations Commissioner for the supervision of the plebiscites in the southern and northern parts of the trust territory of the Cameroons under United Kingdom Administration, 30 mars 1961 ; Ndi Anthony, *Southern West Cameroon Revisited (1950–1972)*. Vol 1., *op. cit.* pp. 114-135.

571. Mokam David (2018), « Former Southern Cameroons: between Nationalism and Secessionism (1959-2012) », in Wanyaka Bonguen Virginie, Tegna Edith Mireille et Ngo Nlend Nadeige Laure (dir. ), *Le Cameroun, l'Afrique et le monde (xx<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles): des historiens racontent : mélanges en hommage à M. le Professeur Daniel Abwa*, Lomé, Presses de l'UL, pp. 107-121.

572. DGSE, Note de renseignement n°D11730/N, « Objet : nuages sur la fédération », 25 avril 1962.

573. Chilver Sally (1987), « Bernard Nsokika Fonlon, 1924–86 », *Africa*, 57(2), pp. 259-259.

574. Fonlon Bernard (1964), « The Time is Now » (A Secret Memo by Bernard Fonlon to Ahmadou Ahidjo) cité in Dze-Ngwa Willibroad (2007), « National Unity and National Integration... », *op. cit.*, p. 343.

575. Traduction de la Commission : « Since we came together, the K. N. D. P. has hardly done more than stand by and look on. For, talking sincerely, can we name one single policy in any field – economics, education, internal affairs, external affairs—that has been worked out jointly by the two parties. Can

Dans la revue *Abbia*, que ce féru de littérature a contribué à créer, celui-ci affirme la même année :

En trois ans d'unification, divers usages et institutions, grâce aux articles cinq et six de la constitution fédérale, sont passés de l'Est à l'Ouest. En outre, au Cameroun occidental, on roule désormais à droite, le franc a remplacé la livre sterling comme monnaie légale, l'année scolaire a été rationalisée pour correspondre à celle de l'Est et le système métrique scientifique a remplacé les mesures britanniques encombrantes [...]. Mais j'ai cherché en vain un usage ou une institution de ce type introduits à l'Est par le Cameroun occidental. En dehors de ses propres frontières fédérées, l'influence du Cameroun occidental est pratiquement nulle<sup>576</sup>.

Fonlon attribue cette attitude dominatrice du gouvernement Ahidjo à « l'influence des Français [...] grâce à leur politique culturelle coloniale, grâce à leur attitude amicale à l'égard des Noirs, grâce à leurs vastes intérêts économiques, grâce à leur présence physique nombreuse, est très forte – et de plus en plus forte ». Sur cette même influence française, Fonlon conclut :

Le résultat, pour ce pays, est que l'intellectuel du Cameroun oriental, qui détient les neuf dixièmes de la responsabilité culturelle dans cette fédération, est virtuellement un Français [...] Et avec toute la bonne volonté du monde, avec tous les efforts d'honnêteté intellectuelle, il agira et réagira comme un Français. Il est donc évident qu'au Cameroun oriental, l'influence des Français, déjà écrasante, est énormément renforcée et consolidée par les Camerounais eux-mêmes<sup>577</sup>.

L'accusation de Fonlon contre la politique coloniale française et les Camerounais issus du territoire sous tutelle française est forte. Celle-ci atteste que le rôle de la France au Cameroun dépasse largement les frontières de son territoire sous tutelle. Ainsi, l'influence française s'étend, *via* les leaders politiques issus du Cameroun francophone, dans l'ancien territoire sous tutelle britannique mais aussi dans le reste du monde et place pour de nombreuses années l'ancien *Southern Cameroon* sous la coupe du régime de plus en plus autoritaire d'Ahidjo. Cette influence du gouvernement français ne s'arrête d'ailleurs pas aux frontières du Cameroun et se retrouve aussi à l'international.

---

we point a finger at one idea that took birth in the K. N. D. P. and was welcomed and implemented by this Government? [...] There is disillusionment; discontent and frustration are sinking and spreading. There is nothing so calculated to wring and crush the human spirit, before a lofty enterprise, as to know what should be done and yet to have to stand by impotent and see the opposite taking place. This desperation has become explosive ». *Ibid.*

576. Traduction de la Commission : « In three years of unification, sundry uses and institutions, thanks to articles five and six of the federal constitution, have now come from the East into the West. Furthermore, in West Cameroon, they now drive on the right, the franc has replaced sterling as legal tender, the school year has now been stream-lined to fit that of the East and the scientific Metric System has now replaced the unwieldy British measures [...] But I have searched in vain for one such use or institution brought into the East through West Cameroon. Outside its own federate frontiers, the influence of West Cameroon is practically nil [...] By the very nature of things and by the force of circumstances, therefore, the tide is running hard against Anglo-Saxon influence in the Federal Republic of Cameroon. Thus, this much is clear that, if we leave things to chance, if the will and the positive choice of our leaders do not intervene, there is hardly any hope of worthy British uses and institutions surviving in our cultural corpus ». Fonlon Bernard (1964), « Will we Make or Mar? », *Abbia, Cameroon Cultural Review*, 5, p. 11.

577. Traduction de la Commission : « The result, for this country, is that the East Cameroon intellectual in whose hands lie nine tenths of the cultural responsibility in this federation, is virtually a French man. And with all the goodwill in the word, with all the effort at intellectual honesty, he will act and react as a French man. The massive evidence, therefore, is that, in East Cameroon, the influence of the French, already overwhelming, is tremendously reinforced and consolidated by the Cameroonians themselves ». *Ibid.* p. 12.

## E. LE RÔLE DES AUTORITÉS FRANÇAISES DANS LE CONTRÔLE DES MOUVEMENTS INDÉPENDANTISTES ET D'OPPOSITION EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

La répression internationale est constante et protéiforme partout où l'UPC peut bénéficier d'une tribune et de moyens pour dénoncer la situation au Cameroun. Si les interdictions, la surveillance des déplacements des leaders, les demandes d'expulsion des opposants constituent la lame de fond de cette période, c'est l'assassinat de Félix Moumié à Genève, en novembre 1960, qui devient le symbole de la répression en dehors des frontières camerounaises.

### I. ÉTUDIANT·ES CAMEROUNAIS·ES EN FRANCE : ENTRE RÉPRESSION ET TOLÉRANCE

À partir de 1958, tout en prenant fermement position contre la présence des troupes françaises au Cameroun<sup>578</sup> ou en s'indignant des assassinats de Ruben Um Nyobè et de Félix Moumié<sup>579</sup> les étudiant·es camerounais·es en France s'opposent désormais à leur propre gouvernement et refusent de fêter une indépendance qu'ils et elles considèrent comme non advenue. En 1965, 982 Camerounais·es<sup>580</sup> partent faire leurs études en France dont 19% de femmes, la plupart résidant dans le département de la Seine, en région parisienne.

Le 5 avril 1958, l'Association des étudiants camerounais (AEC) change de nom et devient l'Union nationale des étudiants camerounais (Unec), puis par déclaration du 13 février 1959, Union Nationale des Étudiants Kamerunais (Unek). Le basculement du « C » au « K » est une façon de rejeter le Cameroun divisé, et de soutenir les revendications de l'UPC. Son organe *L'Étudiant Kamerunais : organe d'information de l'Union nationale des étudiants Kamerunais* est déclaré au parquet de la Seine le 18 janvier 1960, et ne paraît pas régulièrement faute de financement suffisant. L'Unek est adhérente de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (Feanf), qui regroupe sections territoriales/nationales et sections académiques. Selon les RG, les dirigeants de l'UPC réussissent au XIII<sup>e</sup> congrès de l'Unek (1961) à « noyauter » entièrement l'organisation étudiante. Les dirigeants de l'Unek, Yangwet Kapet de Bana, Mahos Mamaha Gho, Aaron Tolen-Massok, sont en effet également membres de la section de France de l'UPC. La section-France n'est pas déclarée et se considère comme illégale et clandestine, alors même que le décret de juillet 1955 interdisant l'UPC ne concerne que le Cameroun sous tutelle, ce qui va d'ailleurs poser quelques problèmes à l'administration métropolitaine.

L'Unek subit diverses formes de répression, avant et après l'indépendance, au premier rang desquelles la création d'associations concurrentes, à l'image de l'Association nationale des étudiants camerounais (Anek), fondée à Poitiers en janvier 1959 et dont le président Christophe Essomba est considéré comme un partisan d'Ahidjo<sup>581</sup>. À partir de 1961, les expulsions d'étudiants<sup>582</sup> hors de France augmentent et les suppressions de bourses deviennent systématiques après 1960. En 1963, la section-France de l'UPC est interdite, elle s'accompagne de saisie des publications, puis de la fermeture du foyer parisien des étudiant·es camerounais·es. Néanmoins ce qui se passe sur le territoire métropolitain, où le droit impose un certain nombre de règles en matière de respect des libertés, est sans commune mesure, en termes de violence, avec la répression, conduite au Cameroun qu'elle soit le fait de l'État français ou du gouvernement camerounais. En effet, en France métropolitaine, l'Unek et l'UPC disposent d'un certain nombre de

578. Motion sur la situation au Kamerun, XI<sup>e</sup> congrès de l'Unek, Paris, les 27, 28 et 29 décembre 1960, dans : Nkwengue Pierre (2005), *L'Union nationale des étudiants du Kamerun ou la contribution des étudiants africains à l'émancipation de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp. 166-167.

579. Motion sur l'assassinat du Dr Félix-Roland Moumié, XI<sup>e</sup> congrès de l'Unek, Paris, les 27, 28 et 29 décembre 1960, in Nkwengue Pierre, *L'Union nationale des étudiants du Kamerun*, op. cit., pp. 169-170.

580. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Affaires consulaires, juillet-août 1965. Les chiffres donnés par l'Unesco, dans ses différents annuaires statistiques, sont plus bas : 718 en 1962, 674 en 1964, 643 en 1966. Ces chiffres restent sujets à caution dans la mesure où l'Office des Étudiants d'Outre-Mer (OEOM), créé en 1955 et qui devient Office central d'accueil Universitaire (Ocau) en 1962, ne recense que les boursier·ères, les sources d'informations sont donc fragmentaires.

581. ADF, La Courneuve, 443QO/20, Note de renseignement du Sdece, « Objet : au sujet des étudiants camerounais », le 2 juin 1959.

582. Aucune femme n'a jamais été expulsée.

soutiens, dont celui du PCF et plus marginalement d'autres partis de gauche comme le Parti socialiste unifié (PSU) et d'avocat-es du CDLDAN, proche du parti communiste.

### I.1. Les expulsions de 1961

Avant l'indépendance du 1<sup>er</sup> janvier 1960, si quelques rapatriements ont lieu, ils demeurent isolés. Après 1960, pour les autorités françaises, expulser des étudiant-es camerounais-es pose problème car les extraditer semble juridiquement impossible, et ce malgré l'insistance du gouvernement camerounais. À diverses reprises, ce dernier se voit opposer des arguments juridiques ou parfois de bon sens à ses demandes d'extradition d'étudiant-es du territoire français, même si en France les ministères des Affaires étrangères, par la direction des Affaires africaines et malgaches, et de l'Intérieur ne sont pas toujours d'accord sur les règles de droit<sup>583</sup>.

Quels que soient les problèmes juridiques, quatre étudiants camerounais sont expulsés en 1961, avec d'autres étudiants africains. Ils ont alors des responsabilités au comité exécutif (CE) de l'Unek. Il s'agit de René Ngouo Woungly-Massaga qui est alors président du CE, de Michel Ndoh, de Jean-Martin Tchaptchet et de Joseph Etoundi. Dans son autobiographie, Tchaptchet revient sur arrestation, puis son expulsion<sup>584</sup>. Avec des centaines d'étudiant-es africain-es, il manifeste devant l'ambassade de Belgique, le 15 février 1961, pour protester contre l'assassinat de Patrice Lumumba. Ils sont alors nombreux à être arrêtés. Alors qu'ils sont retenus au commissariat, des agents font savoir qu'ils recherchent Woungly-Massaga, Ndoh, Tchaptchet et Etoundi. Tchaptchet est reconnu, conduit à l'ambassade du Mali, puis mis dans un vol à destination de Bamako. D'après un rapport des renseignements, il semblerait que les quatre étudiants ont été reçus par l'ambassadeur du Cameroun en France, Jacques Kuoh Moukouri, qui avoue son impuissance en invoquant une affaire purement française. Les trois autres étudiants se réfugient à l'ambassade du Ghana et partent pour Accra, où Tchaptchet les rejoint. Il semble aussi que leur expulsion ait été demandée par le gouvernement camerounais<sup>585</sup>. Les différentes étapes de l'affaire sont retracées par un échange entre Jean-Pierre Bénard et le Bureau Togo-Cameroun, passé sous l'autorité du Premier ministre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1960<sup>586</sup>. Le Bureau Togo-Cameroun insiste sur le fait que le gouvernement camerounais n'assume pas la demande d'expulsion<sup>587</sup> et demande à l'ambassadeur d'obtenir des garanties des autorités camerounaises pour qu'aucune poursuite ne soit engagée contre eux au Cameroun<sup>588</sup>.

La question des expulsions est donc un sujet sensible entre les deux gouvernements. Si les autorités françaises ne veulent pas en endosser la responsabilité pour le gouvernement camerounais, elles acceptent néanmoins de le faire tout en s'inquiétant, théoriquement, du sort des expulsés alors que le gouvernement camerounais garantit à son partenaire qu'il s'agit de faire revenir des personnes qualifiées au pays après leur formation à l'étranger. Sans les archives étudiées, les demandes d'expulsion faites aux autorités françaises ne sont pas précisément motivées, mais elles témoignent de la volonté des nouvelles autorités camerounaises de faire revenir au pays et sous contrôle ceux qu'elles perçoivent comme la nouvelle génération de l'UPC, afin de limiter leurs activités, comme en témoignait déjà la trajectoire de Mongo Beti.

Ces expulsions sont des échecs car c'est finalement à Accra au Ghana que Tchaptchet, Ndoh et Woungly-Massaga se retrouvent et participent au « Comité révolutionnaire » d'Ernest Ouandié rival de celui de Abel Kingué qui, réfugié au Caire, meurt en avril 1964. La chute du leader ghanéen Kwame Nkrumah en 1966 leur vaut un nouveau séjour en prison dont ils sont finalement libérés avant de trouver un provisoire refuge en Italie grâce aux efforts du Haut-Comité des réfugiés de l'Onu, de l'avocat du CDLDAN Pierre Kaldor et à l'intervention du Parti communiste italien (PCI<sup>589</sup>). Au Cameroun, ils sont condamnés à mort par contumace.

Une nouvelle affaire intervient peu de temps après. Le 4 mai 1961, une lettre de Jean Foyer, secrétaire d'État aux relations avec les pays de la Communauté, et adressée aux hauts représentants de la France dans ces pays, fait état de la décision du gouvernement français d'expulser des agitateurs de la Feanf, et mentionne sans les nommer

583. Nous nous appuyons essentiellement sur les correspondances conservées aux ADF, La Courneuve, 319QO/88.

584. Tchaptchet Jean-Martin (2006), *Quand les jeunes Africains créaient l'histoire. Récit autobiographique. Tome II*. Paris, L'Harmattan.

585. ANF, AG/5(F)/2624, Note à l'intention du président de de la Communauté, 14 février 1961.

586. Il est désigné par Premicatog dans les sources.

587. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Télégramme du Bureau Cameroun-Togo du Premier ministre (Premicatog) à l'ambassade de France à Yaoundé, le 22 février 1961.

588. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au Premicatog, le 23 février 1961.

589. Siracusano Gabriele (2020), « La fin d'un mirage politique : le regard du PCI et du PCF sur l'Afrique subsaharienne francophone indépendante (1960-1984), Visions nouvelles et perspectives africaines des communistes occidentaux », Thèse en histoire, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, Paris.

des originaires du Cameroun<sup>590</sup>. La lettre n'est pas destinée au Cameroun qui ne fait pas partie des États de la Communauté. Cependant, le 12 mai, le ministre de l'Intérieur français adresse une demande concernant Thomas Melone au ministre des Affaires étrangères. Il accuse cet « étranger » d'exercer une « intense activité politique en faveur de l'UPC, signataire quand il était à Grenoble de manifestes sur la guerre d'extermination au Cameroun<sup>591</sup> ». Au cours d'une perquisition effectuée à son domicile le 9 octobre 1958, cents exemplaires d'une brochure intitulée *Sang de Bandoeng*, dont l'auteur principal est Jacques Vergès, auraient été trouvés. La lettre précise que Thomas Melone est lié à Félix Moumié et qu'il est depuis janvier 1960 responsable à la presse et à l'éducation de la section de France de l'UPC. « À ce titre il a été le Directeur du *Patriote Kamerunais, journal d'avant-garde de la lutte de libération nationale et sociale du peuple Kamerunais*. Après son interdiction en France, il a pris l'initiative de faire tirer ce journal sur les presses de l'imprimerie nord-africaine de Rabat puis de le faire diffuser en France sous plis fermés<sup>592</sup> ». Il est aussi accusé, dans la lettre, d'être l'instigateur d'une campagne de presse accusant le gouvernement français d'avoir empoisonné Félix Moumié et d'avoir fourni sur le sujet les éléments d'une suite d'articles parus dans *Libération*. Il a d'ailleurs effectué plusieurs voyages en Suisse<sup>593</sup>. Depuis les expulsions évoquées précédemment, il est le principal responsable de la section-France de l'UPC et encourage ses camarades à quitter les écoles et universités françaises. Il est reconnu « d'un caractère très violent, [...] n'hésite pas à utiliser des procédés d'intimidation<sup>594</sup> ». Le 27 juin, une lettre de Jean Sauvagnargues, alors à la direction des Affaires africaines et malgaches, à l'ambassadeur Bénard, stipule que les expulsions doivent être faites à la demande expresse du gouvernement camerounais et lui envoie en même temps deux fiches concernant Thomas Melone et François Epanya Yondo pour demande d'avis<sup>595</sup>. Le sujet est même évoqué entre Bénard et le Premier ministre camerounais, Charles Assale, qui demande que l'éventuelle liste des « agitateurs », candidats potentiels à l'expulsion, lui soit soumise et affirme que l'ambassade du Cameroun en France est désormais prête à assumer ses responsabilités quant aux expulsions<sup>596</sup>. Le gouvernement camerounais réclame, en août 1961, l'expulsion de François Eloloungué Epanya Yondo et de Thomas Melone, qui arrivent le 23 septembre au Cameroun<sup>597</sup>. La section-France de l'UPC dénonce dans un tract incendiaire : « L'expulsion de Melone, arrêté, isolé, mal traité, mal nourri, torturé, livré aux bourreaux de Yaoundé, constitue une atteinte à la légalité et un véritable assassinat par les autorités colonialistes dans le cadre de leur farouche détermination de briser l'élan révolutionnaire des étudiants<sup>598</sup> ».

Une fois au Cameroun, tous deux déposent un recours devant le Tribunal administratif de Paris, qui annule alors l'arrêté d'expulsion<sup>599</sup>. On ne sait ce qui advint d'Epanya Yondo mais la trajectoire de Melone est connue. Il enseigne à l'École normale supérieure de Yaoundé avant d'aller en Suisse et d'y créer en 1964 une association Suisse-Cameroun<sup>600</sup>. Il devient ensuite professeur à l'université de Yaoundé<sup>601</sup>. Une note du 13 avril 1965, retrouvée dans les archives du Sdece, fait état de ses contacts probablement en 1965, avec l'ambassade des États-Unis et avec Paul Soppo Priso tout en concluant : « Thomas Melone semble beaucoup plus être un arriviste qu'autre chose<sup>602</sup> [...] ».

Dans les cas précités, les demandes d'expulsion sont faites alternativement par le Cameroun et par la France, même si théoriquement elles doivent être demandées officiellement par le Cameroun. À partir de 1963, les responsables français se montrent de plus en plus réticents, invoquant des contraintes de droit liés en particulier aux statuts des Camerounais-es en France, étranger-ères mais pas tout à fait étranger-ères comme les autres.

590. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre du secrétaire d'État aux relations avec les États de la Communauté Jean Foyer aux Hauts-représentants de la France, 4 mai 1961.

591. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères, « Objet : l'expulsion du ressortissant camerounais Thomas Melone », 12 mai 1961.

592. *Ibid.*

593. DGSE, Note de renseignement n°D9727 IV K. 4, « Objet : Melone Thomas », 20 février 1962.

594. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères, « Objet : l'expulsion du ressortissant camerounais Thomas Melone », 12 mai 1961.

595. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre du secrétaire d'État aux Affaires étrangères à l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard, « Objet : l'expulsion de certains ressortissants du Cameroun », 27 juillet 1961.

596. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le 30 juin 1961.

597. ADF, Nantes, 743PO/2-42, Lettre anonyme au Premier ministre camerounais, 22 septembre 1961.

598. SHD, Vincennes GR10T638, Note de renseignement du Sdece, « Objet : après l'expulsion de deux étudiants camerounais », 21 octobre 1961.

« Annexe 1 : Déclaration de l'UPC, 23 septembre 1961 ».

599. ADF, Nantes, 743PO/2-42, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Yaoundé, 30 juillet 1955.

600. DGSE, Note de renseignement n°197/0/673/405 « Objet : au sujet de l'association Suisse-Cameroun », le 22 février 1966.

601. ANF, AG/5(F)/2624, Note de la Présidence de la Communauté à l'attention du secrétaire général, « Objet : situation de m'étudiant camerounais Thomas Melone », 20 février 1962.

602. DGSE, Note de renseignement n°139/0/950/1016 « Objet : Thomas Melone », le 13 avril 1965.

## I.2. Réticences françaises face aux autres demandes camerounaises d'expulsion d'étudiants

Les autorités camerounaises réclament une expulsion après le XIV<sup>e</sup> congrès de l'Unek, du 27 au 29 décembre 1962, au cours duquel le délégué de l'ambassade du Cameroun, Atangana a été pris à partie comme le représentant d'un pays « haï ». Après cet incident, les autorités camerounaises ne décolèrent pas et Jean-Pierre Bénard relate au ministère des Affaires étrangères son entretien assez conflictuel avec le ministre des Affaires étrangères camerounais Jean Betayene<sup>603</sup>. À celui-ci qui demandait de façon très pressante des mesures fortes contre les étudiants camerounais en France, il évoque avoir :

souligné une fois de plus que s'il paraissait possible de prendre à l'égard des étudiants qui se livrent à une action politique subversive des mesures d'expulsion, il était difficile en revanche que ces mesures fussent appliquées dans des conditions telles qu'elles équivalent en fait à une extradition, et que la mise en œuvre des dispositions de la procédure prévue par la Convention judiciaire au titre de l'extradition serait sans doute, dans le cas de ces gens, longue et difficile<sup>604</sup>.

La liste des étudiants camerounais visés est la suivante :

### Étudiants dont le Cameroun demande l'extradition

Étudiant	Fonction
Jacques Booh [Jacques-Roger Booh Booh], étudiant en droit.	Président de l'Unek pour 1963
Bobo Hayatou Ben Hassam, étudiant en droit et aux langues orientales	Vice-président aux affaires internationales de l'Unek pour 1963
Hugo Issac Ekoume Tobbo, étudiant en droit rural	Vice-président adjoint aux affaires internationales de l'Unek pour 1962, vice-président à l'information de l'Unek pour 1963
Dibong Siegfried Roussel, école de travaux publics	Secrétaire général de l'Unek pour 1963
Yangwet Kapet de Bana	Principal animateur de l'UPC en France
Henri Hogbe Nlend	Responsable à la presse et à l'éducation de la section de l'UPC, directeur du <i>Patriote</i> , journal imprimé à Rabat
Founou Tchigoua	Secrétaire général adjoint et trésorier du comité de base de l'UPC en France
Tengula Waffe	Élu en 1961 trésorier général de l'UNEK, réélu en 1962 et 1963
Benjamin Feunko	Membre en 1960 du comité directeur de l'Unek

La fiche de renseignements jointe au courrier<sup>605</sup> précise également les voyages récemment effectués par ces étudiants : Kapet de Bana s'est par exemple rendu en 1961-1962 à New York en 1961 pour défendre la réunification du Cameroun devant l'Assemblée générale de l'Onu<sup>606</sup>, en Yougoslavie, en URSS, et en Guinée où il dirige l'École nationale d'administration avant d'être interné à Camp Boiro, le bagne de Sékou Touré, au début des années 1970. Pour sa part, Jacques-Roger Booh-Booh termine sa trajectoire comme ambassadeur du Cameroun à Moscou et ministre des Affaires étrangères<sup>607</sup>.

Après ces échanges, le ministère de l'Intérieur et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères (direction des Affaires africaines et malgaches) refusent d'expulser la majorité des étudiants de cette liste malgré la demande du Cameroun. À cela plusieurs raisons valables existent, au premier rang desquelles le refus d'expulser de bons élèves. Le ministre de l'Intérieur considère que, si les étudiants visés sont de bons élèves, c'est qu'ils consacrent un temps limité aux

603. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre de l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, 9 février 1963.

604. En gras dans le texte. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères, « Objet : attitude de certains étudiants camerounais », 7 mars 1963.

605. *Ibid.*

606. ADF, La Courneuve, 443QO/20, Assemblée générale de l'ONU, Session d'avril 1961, Séance consacrée à l'unification du Cameroun, déclaration de M. Kapet de Bana.

607. Il est plus tard nommé chef de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) de novembre 1993 à juin 1994. Voir l'émission de *Radio France internationale* [disponible sur : <[http://www1.rfi.fr/actufr/articles/063/article\\_35151.asp](http://www1.rfi.fr/actufr/articles/063/article_35151.asp)>, consulté le 10 octobre 2024].

activités politiques<sup>608</sup>. Il s'agit probablement d'un investissement sur le futur puisque les autorités françaises ont tout intérêt à soigner les futures élites africaines, surtout lorsqu'elles ont fréquenté les écoles françaises. Le refus d'expulser des étudiants malgré les demandes des États africains n'a pas seulement concerné le Cameroun. Le seul de la liste fournie par le Cameroun qui est expulsé, sous le régime de l'urgence absolue (avec demande de garanties au gouvernement camerounais) est Henri Hogbe Nlend dont le parcours universitaire effectué à Nancy est marqué par trois échecs successifs pour finir par un retrait de bourse, faute de pouvoir fournir un certificat de scolarité. Son expulsion fait l'objet d'un arrêté du 5 juin 1963 qui lui est notifié à Nancy, le 24 juin. Mais il est libre d'aller dans le pays de son choix<sup>609</sup>. Après une visite à l'ambassade du Ghana, il gagne l'Algérie – le billet lui est fourni par Jacques Vergès<sup>610</sup> – où il suit des cours d'entraînement à la 'guérilla'. Au début de mai 1964, il se rallie au comité directeur de l'UPC d'Abel Kingué. Après Alger, il fait un voyage en République populaire de Chine puis est envoyé représenter l'UPC à Brazzaville<sup>611</sup>.

La deuxième raison du refus des autorités françaises repose sur la légitimité des demandes, ou non, faites par les autorités camerounaises : « La liste du gouvernement camerounais pour les expulsions semble correspondre aux antipathies de l'attaché culturel de l'ambassade du Cameroun qui a été pris à partie lors du dernier congrès de l'UNEK. Il y a plus dangereux<sup>612</sup> ». La troisième raison est le caractère inefficace, voire contre-productif, de ces expulsions ainsi que l'écrit le ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères :

J'attire particulièrement votre attention sur les inconvénients découlant des mesures qui pourraient être prises contre des étudiants d'Afrique noire, en France, dans la conjoncture présente. L'évolution de la majorité d'entre eux vers des activités plus corporatives et moins politiques, vers une définition plus favorable des rapports de l'Afrique avec la France, vers un socialisme typiquement africain plus dégagé des influences des pays de l'Est qui est amorcé depuis un an se dessine en effet d'une façon plus précise depuis un an. La cristallisation de l'opposition des étudiants expulsés en 1961 et maintenant réfugiés en pays étranger a certainement moins servi ce pays que n'a pu le faire la maturation lente d'esprits en pleine crise de jeunesse dans une atmosphère de liberté<sup>613</sup>.

Désormais les autorités françaises semblent davantage miser sur l'avenir prometteur de certains étudiants africains que de répondre automatiquement aux injonctions du gouvernement d'Ahidjo, surtout quand le retour au pays des expulsés n'est pas maîtrisé.

La quatrième raison est d'ordre éthique et, surtout, juridique : « Sur le plan de l'équité, il peut paraître choquant que les originaires des États d'Afrique noire qui par ailleurs jouissent en France d'un régime privilégié en raison des liens particuliers qui les unissent à la France soient privés lorsqu'il s'agit de les expulser du territoire des garanties accordées par la loi aux étrangers soumis au droit commun<sup>614</sup> ». Ces étudiants sont en effet des étrangers pas tout à fait comme les autres. Les complexités juridiques en matière d'expulsions d'étudiants camerounais donnent lieu à des échanges répétés entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères. S'en suit, le 2 mars 1963, une note demandant que « les dispositions de l'article 13 et éventuellement celles de l'article 27 des conventions judiciaires franco-camerounaises<sup>615</sup> puissent être étudiées avec le service juridique afin de déterminer dans quelle mesure elles permettraient de proposer au gouvernement camerounais une solution juridique satisfaisante au problème de l'expulsion des étudiants camerounais, tel qu'il a été défini à la suite des différentes démarches des autorités camerounaises<sup>616</sup> ». Ce à quoi la direction des Affaires africaines et malgaches répond que les articles cités ne sont pas invocables et ne sont pas susceptibles d'une interprétation extensive :

608. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères, 7 mars 1963.

609. ANF, AG/5(F)/2624, Lettre du ministre de l'Intérieur au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 5 juin 1963.

610. Entretien avec Henri Hogbe Nlend mené par le volet « Recherche » de la Commission, Bordeaux, 27 septembre 2023.

611. *Ibid.*

612. ANF, AG/5(F)/2624, Note du secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches à Monsieur le secrétaire général, « Objet : expulsion d'étudiants camerounais », 21 janvier 1963.

613. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères, 7 mars 1963.

614. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Lettre du ministre de l'Intérieur au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, direction des Affaires africaines et malgaches, 14 mars 1963.

615. Voir Section 3 – Partie I.A.

616. ADF, 319QO/88, Note pour la direction des Affaires africaines et malgaches, 2 mars 1963. Les mentions des articles 13 et 27 ne sont pas très cohérentes. Dans l'article 13, il est question de témoins dans un procès et l'article 27 est ainsi rédigé : « Chaque État peut réclamer et obtenir le transfèrement d'un de ses ressortissants, condamné à une peine d'emprisonnement ou à une peine plus grave par une juridiction de l'autre Etat pour lui faire purger sa peine sur son territoire ».

Les conventions d'établissement<sup>617</sup> que la France a conclues avec les États africains et malgaches demeurés dans la Communauté traitent du droit d'expulsion mais il est à remarquer que les parties, loin de chercher à en étendre la portée ont eu pour souci majeur d'en limiter l'exercice. En particulier le droit pour les personnes expulsées de choisir librement le pays où elles entendent se replier, n'a été à aucun moment mis en cause. Il semble donc qu'on ne puisse recourir dans le cas d'espèce qu'aux solutions du droit international<sup>618</sup>.

D'une façon générale, l'expulsion des ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne n'est pas aisée, ni opportune. Des barrières juridiques y font largement obstacle. Quatre ans plus tard, le refus d'intervention à la demande du Cameroun qui se plaint d'une recrudescence d'activités « séditeuses » chez les étudiant-es camerounais-es en France et de contacts suspects avec des éléments venus d'Alger ou de Moscou est encore plus net. Les autorités françaises répondent que, tant que ces étudiant-es ne menacent pas le gouvernement français, rien ne peut être fait sinon effectuer une surveillance discrète ou envoyer plus d'étudiant-es en province où l'atmosphère est moins propice aux débats qu'à Paris, sans garantir de grands résultats.

On pourrait aussi voir dans ces réticences une quatrième raison qui a été avancée pour des ressortissants d'autres États d'Afrique subsaharienne. Si une bonne partie des étudiants expulsés reviennent en France à un moment ou l'autre, il vaut mieux que ce soit avec de bonnes intentions. C'est ainsi que Thomas Melone soutient une thèse de doctorat en lettres, en 1969, à l'université de Grenoble et Henri Hogbe Nlend une thèse de doctorat de mathématiques, la même année à l'université de Bordeaux. L'arrêté d'expulsion de Thomas Melone avait été cassé et celui d'Henri Hogbe Nlend, sans être cassé, avait été rendu inopérant<sup>619</sup>. Henri Hogbe Nlend devient ainsi le premier Camerounais docteur en mathématiques, prélude à une longue carrière. Quant à Michel Ndoh, à peine sorti du Ghana et réfugié en Italie, grâce à l'entremise du PCI, il demande l'asile à la France et arrive sur son territoire en novembre 1971.

Tout se passe malgré tout comme si la répression de l'UPC et de l'Unek concernait de moins en moins les autorités françaises. C'est souvent sur insistance répétée du gouvernement camerounais que le ministère des Affaires étrangères presse le ministère de l'Intérieur de prendre des mesures de rétorsion en France. Et celui-ci y oppose une réelle résistance, voire une résistance certaine, ainsi que le secrétariat général des Affaires africaines et malgaches.

### I.3. Interdiction de la section de France de l'UPC

Au-delà des expulsions, c'est la section-France de l'UPC qui est interdite par décret du 9 mai 1963. Et ce malgré les interrogations juridiques subsistantes puisque celle-ci n'a jamais été officiellement déclarée. Si l'UPC a été interdite en juillet 1955, cette interdiction ne concernait que l'Outre-mer. La section de France est interdite car considérée comme une association étrangère, alors que d'autres associations d'Africain-es légalement déclarées restent soumises au droit français des associations. C'est le cas par exemple de la Feanf qui n'est dissoute qu'en 1980. L'Unek elle-même bénéficie de cette tolérance à l'égard d'Africain-es, qui ne sont pas des étranger-ères tout à fait comme les autres.

Après son interdiction, la section de France décide de se reconvertir en section de la Jeunesse démocratique du Cameroun (JDC<sup>620</sup>). Un nouveau bureau est constitué lors d'une assemblée extraordinaire au siège du PCF le 10 juillet 1963. Le président des Étudiants africains communistes est Albert Nlend, frère de Hogbe<sup>621</sup>. Le même problème se pose alors aux autorités<sup>622</sup> : la JDC ne peut être considérée comme reconstitution de ligue dissoute dans la mesure où la section de France n'a pas été dissoute mais a simplement « été considérée comme association étrangère, et sa nullité a simplement été constatée par un arrêté du Ministère de l'intérieur<sup>623</sup> ». Donc, à l'égard de la JDC, pourrait être appliquée la loi concernant la continuation ou la participation au fonctionnement d'une société étrangère (articles 31 et 32 du décret modifié du 12 avril 1939). Mais il faudrait pour cela interdire la JDC. Cela

617. En fait il y avait bien eu une convention d'établissement préparée entre la France et le Cameroun mais elle n'a jamais été signée.

618. ADF, La Courneuve, 319QO/88, Note pour le cabinet du secrétaire d'État, 7 mars 1963.

619. Entretien avec Henri Hogbe Nlend, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Bordeaux, 27 septembre 2023.

620. ADF, La Courneuve, 319QO/21, Note de la direction des RG, « Objet : l'Union des populations du Cameroun / reconversion de la section France », 14 juin 1963.

621. ADF, La Courneuve, 319QO/21, « Nouveau bureau de l'UPC en France constitué au cours de l'assemblée extraordinaire tenue le 10 juillet 1963 au siège du parti communiste français », s. d (ce document n'est rattaché à aucun autre). C'est en tous cas ce que disent les RG. Mais d'après Henri Hogbe Nlend son frère n'a jamais fait de politique. Entretien avec Henri Hogbe Nlend, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Bordeaux, 27 septembre 2023.

622. ADF, La Courneuve, 319QO/21, Note pour le secrétaire d'État, « Objet : interdiction de l'Union des populations du Cameroun. Reconstitution de ligue dissoute », 22 juillet 1963.

623. *Ibid.*

pourrait se faire de la même façon que pour la section de France mais une note écrite pour le secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'interroge : « Les faits justifient-ils jusqu'ici l'intervention d'une telle décision ? Selon les services de la direction des renseignements généraux, cette association ne manifeste aucune activité pendant la période des vacances universitaires et son interdiction pour le moment serait sans portée pratique<sup>624</sup> ».

#### 1.4. Interdiction de publications et répressions diverses

Cela n'empêche pas la saisie et l'interdiction de certaines publications. Cela avait été à multiples reprises le cas pour des numéros de *L'Étudiant d'Afrique noire*, organe de la Fean<sup>625</sup>. C'est le cas aussi pour *Le Patriote camerounais*, l'organe de la section de France de l'UPC qui est interdit par un arrêté du 17 février 1960<sup>626</sup>. L'impression et diffusion se poursuivent néanmoins à Rabat sous le titre *Le Patriote*. Hogbe Nlend et Aaron Tolen sont poursuivis et condamnés à une amende pour avoir fait paraître un journal interdit.

L'un des moyens de répression largement employé est la suppression des bourses. Avant 1960, les bourses étaient largement financées par le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (Fides) des territoires d'Outre-mer. Après 1960, s'il y a des bourses financées par le Fonds d'Aide à la coopération (FAC), l'essentiel est à charge du gouvernement camerounais et les suppressions sont fréquentes, pour cause d'échecs répétés mais aussi pour raisons politiques. Dès 1960, le gouvernement camerounais supprime des bourses et parmi les étudiant-es concerné-es, se trouve Hogbe Nlend pour lequel une collecte de solidarité est organisée. Voici ce qu'il en dit lui-même :

Il y a alors eu une grande souscription faite par les militants. On n'a jamais vu ça ! Tout tous les étudiants, au sein de l'Unek. Ils ont dit non, nous prenons en charge sa bourse, et je suis resté en France, oui, parce que c'était à l'issue du congrès. Je venais d'être élu président de l'UPC en décembre. Immédiatement après, il y avait le congrès de l'Unek et au congrès de l'Unek, j'avais été élu à la commission de politique générale, la politique que nous avions défini à l'UPC, c'est moi, qui l'avait déclaré. Et surtout, ce qui s'était passé qui avait provoqué mon expulsion, c'est qu'en 61, nous apprenons de la part de nos camarades d'Accra et de Conakry que Ernest Ouandié est rentré au maquis. Vous voyez, Ernest Ouandié vice-président de l'UPC, il est rentré au maquis<sup>627</sup>.

En 1965, les bourses des dirigeants de l'Unek et de l'UPC sont supprimées. Enfin, dernière mesure de rétorsion, le gouvernement camerounais prend la décision de résilier le bail du foyer universitaire camerounais, 21 boulevard Montmartre<sup>43</sup>, dont l'entretien est trop onéreux et qui profite, selon lui, aux étudiant-es contestataires. Déjà en décembre 1957, le Premier ministre Mbida avait écrit au président de l'Association des étudiants François Sengat Kuo (qui se ralliera plus tard au régime, en devenant secrétaire de l'UNC puis ministre de l'Information et de la culture en 1983) pour faire évacuer le foyer<sup>628</sup>, ce qui avait donné lieu à diverses manifestations des étudiant-es au sein même du foyer<sup>629</sup>. L'affaire avait été portée devant le Tribunal des référés de la Seine. Mais l'avocat des étudiant-es avait alors fait valoir que le foyer dépendait du Haut-Commissariat et que Monsieur Mbida n'avait de ce fait aucun pouvoir en la matière. En 1960, malgré une certaine résistance, l'expulsion des étudiant-es peut désormais se faire le 17 octobre<sup>630</sup>. Il est proposé aux étudiant-es de s'installer dans les futurs nouveaux locaux de l'ambassade, ce qui ne peut les satisfaire. Il est vrai qu'ils ont aussi un autre lieu de militantisme : la Maison de l'Afrique à la Cité universitaire internationale. Deux étudiants camerounais y sont par exemple interpellés en 1969, pour avoir séquestré l'économiste de la Maison pris en otage pour obtenir un changement de gestion. Ils sont cependant vite libérés, ce qui a généralement été le cas lors des manifestations à la Cité<sup>631</sup>.

Les craintes du gouvernement camerounais concernent aussi les alliés français des étudiant-es, et au premier chef, le PCF. En 1962, l'ambassadeur du Cameroun à Paris demande instamment que « tout soit mis en œuvre rapidement pour mettre les upécistes résidant en France hors d'état de nuire et empêcher que le PCF continue de se mêler des affaires intérieures du Cameroun ». Deux déclarations communes UPC-PCF sont publiées et des rencontres

624. *Ibid.*

625. Voir Section 2 – Partie I.B.

626. Jusqu'en 2004 existait l'article 14 de la loi de 1881 révisée autorisant le ministre de l'Intérieur à interdire des publications étrangères. Martin Laurent (2022), *Histoire de la censure en France*, Paris, Presses universitaires de France.

627. Entretien avec Henri Hogbe Nlend, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Bordeaux, 27 septembre 2023.

628. APP, Paris, 7W4960, Note au sujet de l'expulsion des étudiants camerounais de leur foyer, 9 janvier 1958.

629. APP, Paris, 77W4960, Note sur la manifestation au foyer des étudiants camerounais, 2 janvier 1958.

630. APP, Paris, 77W4960, Note au sujet de l'ex-foyer des étudiants camerounais, 18 octobre 1960.

631. Blum Françoise (2022), « De la Maison de la France d'Outre-mer à la Résidence Lucien Paye ou comment un empire se défait. De l'Union française à la coopération », in Kevonian Dzovinar, Tronchet Guillaume (dir.), *Le campus monde : la cité internationale universitaire de Paris de 1945 aux années 2000*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 143-166.

de délégations PCF-UPC ont lieu en 1962 et 1965 en France. En 1962 la délégation du parti communiste à cette rencontre comprend Raymond Guyot, Georges Thévenin et Jacques Denis, qui ont tous les trois des responsabilités à la section de politique extérieure (Polex) du parti. La délégation camerounaise comprend Abel Kingué, Ndeh Ntumazah, président de OK, exilé au Ghana et Nicanor Njiawe, secrétaire administratif aux Affaires extérieures, et membre du comité révolutionnaire de l'UPC, Jean-Martin Tchaptchet, secrétaire à l'Information, Robert Ekwala, chef du secrétariat administratif, François Fosso, secrétaire général de la JDC, Henri Hogbe Nlend, vice-président de la section-France de l'UPC<sup>632</sup>. Kingué et Tchaptchet sont entrés clandestinement. Nous ignorons qui compose la délégation camerounaise de 1965 mais celle du PCF comprend Georges Lachenal, également membre de la Polex et encore Jacques Denis. La déclaration publiée dans *L'Humanité*, le 20 août 1962, aurait été rédigée à Moscou lors du Congrès mondial pour le désarmement et la paix. Elle assure, de même que celle du 1<sup>er</sup> février 1965, le soutien mutuel de l'UPC et du PCF, à un moment où l'influence chinoise est condamnée par les dirigeants d'Accra, mais où Moscou et Yaoundé ont signé, dès 1961, de multiples accords. Lors des réunions, assemblées générales, conférences de presse, voire même, au congrès de l'Unek, le PCF est généralement représenté. Apparaissent notamment les noms de Georges Thévenin, Jean Lolive, membre actif de la fédération de Seine-Saint-Denis, André Martin, Georges Lachenal, René Maheu, le conseiller municipal de Strasbourg René Tabouret, André Tollet, responsable à Prague pour le compte de la Fédération Syndicale Mondiale pour l'Afrique et le Moyen-Orient, André Terrier et aussi Monique Lafon qui est conseillère à l'Assemblée de l'Union française (AUF). On remarque aussi quelques représentants communistes comme Lucien Monjauvis, alors président du groupe CGT au Conseil économique et social, et quelque fois des représentants du PSU ou de *Témoignage chrétien* comme André Mandouze qui conseille la prudence aux étudiant-es, fort en cela de son expérience pendant la guerre d'indépendance algérienne. Lors de ces diverses réunions sont également toujours présent-es des avocat-es du CDLDAN, dont l'expertise précieuse leur a valu de ne pas pouvoir aller ou rester longtemps au Cameroun<sup>633</sup>.

Tout se passe alors comme si les autorités françaises se désintéressaient de plus en plus des activités des étudiant-es camerounais-es sur leur sol. De surcroît, ils sont le vecteur futur de l'influence française en ces temps postcoloniaux. Outre le respect des règles de droit, désormais bafouées au Cameroun, c'est une des raisons pour lesquelles les autorités françaises résistent de plus en plus aux sollicitations du gouvernement camerounais, avec lequel pourtant elles mènent une active collaboration dans d'autres domaines. La situation évoluera avec la restriction des politiques migratoires à partir de 1974 et l'instauration, en 1986, de l'obligation du visa long séjour pour les étudiant-es<sup>634</sup>. Dans tous les cas, cette répression des étudiant-es s'inscrit dans une volonté plus globale de contrôler les upécistes à l'extérieur du Cameroun.

## 2. SURVEILLER LES UPÉCISTES EN EXIL

Loin du théâtre camerounais, l'UPC se reconstitue, circule, communique et organise des actions diverses pour faire reconnaître le droit des Camerounais-es à « la pleine et entière indépendance<sup>635</sup> ». Ces circulations militantes transnationales sont mieux connues aujourd'hui car leur analyse a été renouvelée par des travaux universitaires au Cameroun<sup>636</sup> et plus largement grâce à des ouvrages ou articles relativement récents s'intéressant aux circulations militantes Sud-Sud. Il s'agit donc de cerner, ce qui n'est toujours pas aisé, les actions menées par les autorités françaises, voire britanniques, pour continuer à museler ou neutraliser les leaders de l'UPC, ayant échappé à la répression interne. Cette nouvelle séquence s'ouvre en juillet 1957 avec l'expulsion par les autorités britanniques des upécistes de la zone sous tutelle britannique, vers le Nigeria de façon transitoire, leur arrivée au Soudan ; séquence qui se poursuit avec leurs multiples déplacements à l'international favorisés par le soutien logistique et financier de trois États anticolonialistes : la République arabe unie, le Ghana et la Guinée. D'autres États comme le Libéria,

632. ADF, La Courneuve, 319QO/21, Lettre d'Abel Kingué à Maurice Thorez, Accra, 8 juin 1962.

633. Voir Section 2 – Partie I.A. APP, Paris, GAU3, 429. 467/12, Conférence de presse organisée par l'association des étudiants camerounais, la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France et le comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire, 18 décembre 1957.

634. Slama Serge (1999), *La Fin de l'étudiant étranger*, Paris, L'Harmattan.

635. ANOM, AFFPOL3335, Lettre de Félix Moumié au président du Conseil Pierre Mendès-France, Maroua, 5 novembre 1954. Dans une perspective globale, portant sur l'attitude des puissances coloniales en Afrique, voir les travaux de Burbank Jane et Cooper Frederick dont : Burbank Jane et Cooper Frederick (mai-juin 2008), « Empire, droits et citoyenneté de 212 à 1946 », *Annales HSS*, 3, pp. 495-531.

636. Pouhé Dominique (2019), « Les liaisons extérieures de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), de 1948 à 1963 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Adalaba Jean (2000), « La "diplomatie" du parti nationaliste de l'Union des Populations du Cameroun : 1958-1977 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 29-41 ; Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international*, Paris, L'Harmattan, pp. 227-235.

la Libye, le Maroc et la Tunisie permettent aux upécistes de poursuivre leurs combats et continuer de porter leurs voix dans les différentes conférences et organisations internationales comme à l'Onu et à l'Organisation de l'unité africaine. Ces pays représentent le groupe des Huit qui s'opposent avec les pays de l'est, lors de la session de l'Onu sur l'avenir du Cameroun entre octobre 1958 et mars 1959, au projet de résolution porté par les États-Unis, favorable aux conclusions de la mission. Leur demande d'abroger le décret d'interdiction de l'UPC et d'organiser des élections avant le 1<sup>er</sup> janvier 1960 sous la surveillance de l'Onu est rejetée lors d'un vote à l'Assemblée générale le 13 mars 1959. C'est une victoire pour les puissances coloniales et le gouvernement d'Ahidjo, mais ce camouflet attise la colère des pays concernés, ce qui fait dire au délégué guinéen aux Nations-Unies : « Il y a, à présent, sur ce continent un danger plus menaçant sur le colonialisme lui-même c'est le danger de ce que l'on pourrait appeler l'indépendance octroyée, qui tend à refléter dans les pays les désirs et les tendances de la puissance coloniale elle-même<sup>637</sup> ». Les marges de manœuvres des autorités françaises et britanniques sont désormais ténues entre l'échec et une prise de risque importante.

## 2.1. Surveiller les upécistes en exil au Soudan, en Égypte, au Ghana et en Guinée

À la suite de fortes pressions diplomatiques françaises sur le gouvernement britannique, une note de renseignement, commandée par le Haut-Commissaire, révèle que les principaux dirigeant-es de l'UPC ont été arrêté-es le 3 juin 1957, au Cameroun sous tutelle britannique, et expulsés vers le Nigeria avec un délai de trente jours en résidence surveillée pour indiquer dans quel pays ils souhaitent « avoir asile » et faire les démarches nécessaires<sup>638</sup>. C'est le moment que choisit Félix Moumié pour interpeller, par écrit, Roger Baldwin de la Ligue des droits de l'Homme, sur leurs conditions de détention<sup>639</sup> et le député britannique Brockway Fenner du *Labour Party* et membre du *Council for Colonial Freedom* en juillet 1957<sup>640</sup>. Les leaders sont effectivement transféré-es vers le Soudan le 9 juillet<sup>641</sup>. Désormais en dehors de la mise en commun des ambitions réunificatrices avec les mouvements et partis politiques de la zone sous tutelle britannique, les dirigeant-es de l'UPC, expulsé-es de cette partie d'Afrique centrale, ne sont plus désormais dans une logique *stricto sensu* de base arrière de combat. Leur choix s'est porté sur le Soudan, pays à proximité du Cameroun devenu indépendant en 1956<sup>642</sup>. Peu de temps après leur arrivée, le représentant de l'ambassade de France à Khartoum note que, malgré les assurances des autorités soudanaises, les leaders de l'UPC, lors de leur première conférence de presse, le 7 août 1957, ont porté de violentes attaques contre la politique française. Moumié, qui obtient l'autorisation d'ouvrir un bureau de l'UPC à Khartoum, a d'ailleurs affirmé à cette occasion, que le Soudan est leur seconde « patrie » à partir de laquelle « ils continueront leur lutte sacrée<sup>643</sup> ». Quelques semaines plus tard, Moumié participe à Omdourman à une réunion politique organisée le 13 décembre 1957 par le Comité de coopération pour l'Algérie, ses déclarations sont retranscrites par une « source » : « Il faut libérer l'Algérie-sœur et nous obtiendrons automatiquement notre indépendance... aidez-nous à faire tomber le rideau entre la France et l'Afrique en sorte que le monde libre vit naître un peuple libre après une lutte acharnée contre les Français... après Dien Bien Phû<sup>644</sup> ». Cette collusion entre le FLN et l'UPC en exil, qui inquiètent fortement les autorités françaises, se poursuit après le départ de certains upécistes vers Le Caire. En mai 1959, Jacques Dumarçay, ambassadeur de France au Soudan, répond à une nouvelle sollicitation du Haut-Commissaire Torrè, lui demandant un compte-rendu des activités des upécistes restés à Khartoum, à savoir Jean-Paul Sende, Victor Nantia et Elie Lavater Ngué. Il le rassure : « Elles ne suscitent dans l'opinion soudanaise peu d'intérêt<sup>645</sup> ». En août 1957, le comité directeur a

637. Eyinga Abel, *Introduction à la politique camerounaise*, op. cit., p. 267.

638. Voir Section 2. Partie I.B. DGSE, Note de renseignement numéro A157894, « Objet : Réactions après les mesures prises contre l'UPC », 24 juin 1957. Sont concernés par l'expulsion, le couple Moumié, le couple Ouandié, Kingué, François Fosso, Jean-Paul Sende, Sakeo Kamen, Aloys Ndjock, Maguerite Ngoyi, Victor Nantia- Gertude Omog et Elie Lavater Ngué sont indiqués comme ayant échappé à l'arrestation des autorités britanniques ce que contredit Marthe Moumié dans témoignage en les incluant. Moumié Marthe, *Victime du colonialisme...*, op. cit., p. 96.

639. DGSE, Note de renseignement E5 n°10, 18 juillet 1957, contenant une copie de la lettre adressée par Moumié à Roger Baldwin datée du 12 juillet 1957 de l'hôtel National à Khartoum au Soudan pour protester contre leur incarcération lors de leur transit à Lagos.

640. DGSE, Note de renseignement n° A157896, « Objet : Expulsion de Nigeria des leaders upécistes », 22 juillet 1957.

641. DGSE, Note de renseignement contenant la lettre de Félix Moumié à Roger Baldwin, 12 juillet 1957. Eyinga affirme que les dirigeants de l'UPC, durant leur maintien en résidence, eurent le choix de leur destination. Eyinga Abel, *L'UPC...*, op. cit., p. 126.

642. Marthe Moumié écrit : « Nous nous sommes alors concertés et notre choix s'est porté sur le Soudan, l'Égypte et l'Inde. Ces choix ont été transmis aux dirigeants de ces pays et nous nous sommes résignés à attendre les réponses. Le Soudan a été le premier à réagir favorablement », Moumié Marthe, *Victime du colonialisme...*, op. cit., p. 95.

643. DGSE, Note de renseignement n°A162286, « Objet : Activité des leaders upécistes », 7 août 1957.

644. DGSE, Note de renseignement n°A174444, « Objet : Meeting à Omdurman », 13 septembre 1957.

645. ADF, Nantes, 743PO/1-7, Lettre de l'ambassadeur de France au Soudan Jacques Dumarçay au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, « Objet : l'activité des upécistes au Soudan » 11 mai 1959.

comme principale préoccupation de pouvoir participer à la séance de la Quatrième Commission consacrée au futur du Cameroun qui s'ouvre et donc d'obtenir des passeports ou des visas auprès du gouvernement soudanais ce qui déclenche d'intenses échanges interministériels<sup>646</sup>. Les atermoiements du gouvernement soudanais à ce sujet poussent les leaders les plus en vue à se rapprocher de l'Égypte dirigée depuis 1952 par Gamal Abdel Nasser.

En tant qu'acteur majeur dans la diplomatie des Suds, anticoloniale et panafricaine, le rôle du *Raïs*, opérant depuis la capitale du Caire, premier *hub* de la décolonisation à la fin des années 1950, est désormais mieux connue<sup>647</sup>. En Égypte, les mouvements de libération africains, de la Guinée-Bissau à Zanzibar et de l'Algérie à l'Afrique du Sud, ont pu non seulement nouer des contacts entre eux, mais aussi établir des relations afro-asiatiques et jeter des ponts vers le monde communiste, de Cuba à la Chine en passant par l'Europe de l'est. Dès 1956, signe d'un positionnement anti-impérialiste plus affirmé et de plus en plus panarabe, le FLN a établi son quartier général au Caire, ce qui a entraîné de fortes tensions avec la France ; de 1958 à 1960, Le Caire a même servi de siège au gouvernement algérien en exil, le GPRA. Le leadership de Nasser lors de la conférence de Bandung en 1955 et la crise du canal de Suez en 1956 qui se solde par un échec cuisant des puissances coloniales française et britannique, renforcent l'importance du Caire en tant que carrefour de la décolonisation. Vers la mi-septembre 1957, avec l'accord de Nasser<sup>648</sup>, l'UPC en exil installe son quartier général au Caire dans le quartier de Zamalek, une zone huppée et cosmopolite située sur l'île de Gezira, sur le Nil. La plupart des bureaux ont été ouverts dans une villa située dans la rue Ahmed Hishmat, abandonnée par un homme d'affaires anglais après la nationalisation du canal de Suez. L'historien Eric Burton affirme que « les représentants qui obtenaient l'asile politique recevaient des pensions ainsi que des billets d'avion gratuits de la part du gouvernement, alors que les régimes coloniaux (et, dans le cas des mouvements d'opposition, postcoloniaux) restreignaient les lieux où les activistes pouvaient se rendre et ce qu'ils pouvaient faire, le gouvernement a décidé d'accorder l'asile politique aux représentants des minorités ethniques<sup>649</sup> ». Le régime de Nasser permet donc aux leaders upécistes de récupérer des passeports et des visas pour se déplacer dans le monde afin de continuer à porter leur voix :

Comme d'autres partis avant eux, la direction de l'UPC profite des connexions financières et matérielles multiples qu'offre Le Caire<sup>650</sup>. Grâce à son aéroport qui permet de rendre facilement partout dans le monde, les upécistes sont reçus par plusieurs dirigeants européens, asiatiques et africains, invités à plusieurs conférences où ils exposent les répressions dont sont victimes leurs partisans et plus généralement les populations civiles<sup>651</sup>. Ces prises de paroles suscitent l'indignation d'un grand nombre d'étudiant-es à travers le monde. Cette aide matérielle repose aussi sur la mise à disposition de moyens de propagande de qualité. *Radio Le Caire*, réputée pour son anti-impérialisme enflammé, donne l'occasion aux upécistes de diffuser des messages anticoloniaux dans leur territoire d'origine, en Afrique subsaharienne, dans les pays arabes ainsi que dans les pays d'Europe de l'est, émissions suivies par les services de renseignement. Au milieu des années 1950, la Tchécoslovaquie a fourni des émetteurs à ondes moyennes qui ont ensuite été utilisés<sup>652</sup> pour diffuser une propagande anticoloniale radicale dans toute l'Afrique par le biais de la station de radio *La Voix des Arabes*. Les moyens financiers octroyés par Nasser facilitent également la création, l'impression et la diffusion de publications de qualité, notamment des brochures que l'on retrouve dans de nombreux centres d'archives<sup>653</sup>.

La présence de l'UPC au Caire a permis également de développer son réseau avec l'URSS et les pays de l'est mais aussi avec les pays asiatiques *via* l'*Afro-Asian Peoples' Organization* (AAPSO), fondée au tournant de l'année

646. De nombreux télégrammes sont échangés entre les personnels du ministère de la France Outre-mer, celui des Affaires étrangères et le Haut-Commissaire au Cameroun, in ADF, La Courneuve, 72QO/510.

647. Abou-El-Fadl, Reem (2019), *Foreign Policy as Nation Making. Turkey and Egypt in the Cold War*, Cambridge, Cambridge University Press; Abou-El-Fadl, Reem (2019), « Building Egypt's Afro-Asian Hub : Infrastructures of Solidarity and the 1957 Cairo Conference », *Journal of World History* 30(1-2), pp. 157-192 ; Burton Eric (2019), « Hubs of decolonization. African Liberation Movements and Eastern Connections in Cairo, Accra and Dar es Salaam », in Dallywater Lena, Fonseca Helder Adegá, Saunders Chris (éd.), *Southern African Liberation Movements and the Global Cold War "East"*. *Transnational Activism 1960-1990*. Berlin/Boston, De Gruyter, pp. 25-56.

648. DGSE, Note de renseignement n°A176623, « Objet : leaders upécistes », 20 septembre 1957.

649. Burton Eric, « Hubs of Decolonization... », *op. cit.*, p. 38 ; Moumié Marthe, *Victime du colonialisme français*, *op. cit.*, pp. 96-100. L'asile était apparemment accordé de manière *ad hoc* par décision politique plutôt que par un processus bureaucratique.

650. ADF, La Courneuve, 372QO/510, Note du Premier ministre au ministre des Affaires étrangères, 7 novembre 1959. La République arabe unie aurait accepté de fournir des armes aux groupes de choc de l'UPC dans le maquis.

651. Voir la carte ci-dessous, réalisée avec les informations principalement contenues dans les archives (ADF, La Courneuve et Nantes, et le Sdece) De nombreux télégrammes, notes et documents nous renseignent sur les déplacements des leaders de l'UPC en exil.

652. DGSE, Note de renseignement n°4233495, « Objet : Émissions destinées à l'Afrique noire », 3 mars 1958. Elle évoque la livraison d'un poste émetteur provenant d'autorités à destination de l'UPC pour diffusion d'émissions en Afrique.

653. Exemple de brochures in AD93, Fonds du PCF, Section politique extérieure, 261J7-354 : UPC, *Une mission de l'Onu au Kamerun*, Le Caire, 10 janvier 1959 ; *Sahara, Hiroshima africain !* par Castor Osende Afana, représentant du Kamerun au secrétariat permanent afro-asiatique au Caire.

1958 à la suite de la Conférence de la solidarité des peuples afro-asiatiques ayant eu lieu dans la capitale égyptienne. La connexion avec l'Inde et la Chine se renforce ainsi. Moumié est invité par Zhou Enlai et obtient la promesse de fournitures d'armes, un soutien financier et diplomatique ainsi que des prestations de formation militaire pour l'UPC<sup>654</sup>, alors qu'Osende Afana devient le représentant du Cameroun au secrétariat permanent du Congrès afro-asiatique. Si, entre fin 1957 et juillet 1960, Nasser a apporté un soutien important à l'UPC, celui-ci s'amointrit à mesure que se développent les rivalités avec le président ghanéen Kwame Nkrumah. Le panafricanisme de Nasser apparaît, pour ses détracteurs, comme un accessoire de ses grands investissements dans des projets panislamiques et panarabes. Dès la fin des années 1950, des panafricanistes convaincu-es qui se méfiaient des alliances afro-asiatiques s'étaient tourné-es vers Accra plutôt que vers Le Caire : les upécistes en exil n'échappent pas à cette tendance<sup>655</sup>. Il est difficile de documenter la date et les circonstances précises du départ de Moumié du Caire mais le rapprochement diplomatique avec la République de Congo et son nouveau Premier ministre Patrice Lumumba afin de constituer un gouvernement en exil laisse présager que la rupture est consommée au mois de juillet 1960<sup>656</sup>.

Photographie de la délégation de l'UPC (Félix Moumié, Ernest Ouandié, Castor Osendé Afana) en présence de civil-es camerounais-es lors de la Conférence panafricaine à Accra en décembre 1958<sup>657</sup>



*The delegation of the Union of Populations of the Cameroons to the Accra Conference is shown here with Kamerunian residents in Accra. Mr. Ernest Ouandié, Vice-President of the Party, is seen sitting between two Kamerunian women residing in Accra. M. Félix Roland-Moumié, President, is also seen (3rd. from the right, standing). Osendé Afana, Kamerun's representative to the Afro-Asian Permanent Secretariat (3rd. from the left, standing), and M. V.A. Forsey, Secretary General of the Kamerun National Union (extreme left, standing), is also seen in the picture.*

654. Stevenson Jamie (2008), « The Union des Populations du Cameroun and Third World Internationalism: Solidarity, Cooperation and Abandonment, 1955-1970 », Thèse en histoire Vassar College, États-Unis ; Chouo, Yang (1961) *L'appel de la vie. Félix Moumié, vu par un ami chinois*, in Jean-François Held (1961), *L'affaire Moumié*. Paris, Maspero.

655. Dès mai 1959, le gouvernement camerounais développe des rumeurs par la radio que Moumié aurait été expulsé par Nasser sous la pression des autorités françaises, ARO, AAA121, Note de la Surêté de Bafoussam du 12 mai 1959.

656. DGSE (Sdece), Note de renseignement n°A603647, « Objet : activités de Lo Cheikh Bara », 23 mars 1961.

657. Service d'information de l'UPC, *The Kamerun at Accra*, Mondiale Press, Le Caire, p. 26.

La politique panafricaine du Ghana, devenu indépendant en 1957, consistait à unir tous les États africains indépendants mais aussi d'attirer et de convaincre le plus grand nombre possible de mouvements de libération : Accra devient le second *hub* de la décolonisation accueillant de nombreux-euses militant-es en exil dont de nombreux-euses upécistes<sup>658</sup>.

L'institution la plus importante pour s'atteler à cette tâche au niveau opérationnel, était le Centre des affaires africaines (CAA). Créé dans la perspective de la Conférence panafricaine des peuples de 1958, le CAA servit de lieux de résidence pour les dirigeant-es, les militant-es réfugié-es, étudiant-es, mais aussi d'institution de formation politique et de point d'étape vers les camps militaires. Les services de renseignement suivent à la trace les agissements des leaders upécistes présents au Ghana et impliqués dans les grands événements, comme la Conférence de la solidarité des peuples afro-asiatiques début 1958 : il s'agit de prendre la « température<sup>659</sup> » et de voir comment contrer au mieux leurs actions. Ainsi dans la foulée de la conférence des États indépendants d'Afrique, du 15 au 21 avril 1958<sup>660</sup>, une note du 3<sup>e</sup> bureau au ministre de la France d'Outre-mer, passe en revue les différentes attitudes que les autorités françaises devraient avoir vis-à-vis de des partis nationalistes invités, dont Moumié fait partie. Le scénario finalement retenu est :

La participation avec encouragement discret aux éléments « sûrs » sans toutefois que la représentation française apparaisse monolithique ou « fantôme » [...]. Une prise de position définitive à ce sujet devra en outre tenir compte d'éléments non connus et notamment de l'attitude des autres gouvernements métropolitains. Il semble que le gouvernement du Royaume-Uni par exemple ne s'opposera pas à la participation de certains partis politiques des territoires britanniques à la conférence et que la plupart de ceux-ci soutiendront des motions en faveur de l'indépendance<sup>661</sup>.

Pourtant quelques mois plus tard, le ton monte : Xavier Torrè relaye la voix d'Ahidjo qui souhaite que l'ambassadeur de France au Ghana intervienne pour « éviter » la participation de Moumié et menace de ne pas envoyer de délégation camerounaise si rien n'est fait<sup>662</sup>. Dans une autre correspondance, le directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, Jean Cédile, écrit au ministre des Affaires étrangères que « le gouvernement britannique, ne serait pas dépourvu des moyens de faire entendre raison à K. Nkrumah sur l'opportunité la date choisie comme sur celle de l'invitation à Accra de Félix Moumié<sup>663</sup> ». Les autorités françaises ne sont pas entendues, car si les autorités britanniques sont bien renseignées sur les déplacements de Moumié, elles ne semblent pas vouloir demander quoique ce soit au leader ghanéen<sup>664</sup>. À la Conférence des peuples africains qui se tient du 5 au 14 décembre 1958, Félix Moumié, Ernest et Marthe Ouandié, Osende Afana et Dika Akwa sont bien là et représentent l'UPC, deux délégations camerounaises sont finalement arrivées : le Manc et l'Unatracam. Les autorités françaises ne peuvent que constater cette absence de « prise » sur les autorités ghanéennes à laquelle elles ne sont pas habituées. Une lettre du chargé de la sécurité intérieure de la Communauté montre leur degré d'inquiétude en listant les aides qui seraient apportées notamment aux étudiant-es : « 20 000 livres sterling », « entraînement dans des camps militaires au Ghana de 60 Camerounais environ », « autorisation de transit d'armes<sup>665</sup> ». Régulièrement présent-es à Accra, les upécistes s'y raréfient au début des années 1960, seule une fraction continue à y résider sous surveillance : Nkrumah est très attentif à faire repérer et à neutraliser les éléments supposés « subversifs », allant jusqu'à ordonner des expulsions conformes aux principes dit de la « revitalisation » des mouvements de libération à laquelle il croit. Ainsi, avant le coup d'État qui renverse Nkrumah en 1966, certains upécistes dont Abel Kingué sont déjà exclus du Ghana soupçonnés d'avoir tenté d'assassiner le leader Ndeh Ntumazah à Accra<sup>666</sup>.

La connexion entre l'UPC en exil et la Guinée, où le parti ouvre un bureau du comité directeur à Conakry en 1958, inquiète également les autorités françaises. L'indépendance de la Guinée en 1958, après le « non » fait à la

658. Voir sur les liens avec l'empire colonial français : Boyer Antoine de (2017), « Un laboratoire pour la révolution africaine : le Ghana de Nkrumah et l'espace franco-africain (1945-1966) », Thèse en histoire Université Paris I-Panthéon Sorbonne, France.

659. DGSE, Note de renseignement n°212108, « Objet : Note d'ensemble sur la conférence solidarité des peuples afro-asiatiques du Caire », 9 janvier 1958.

660. ADF, La Courneuve, 443QO/57, Note du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, s.d. Elle indique que Moumié assiste à cette conférence en tant qu'observateur alors que des représentants légaux du gouvernement camerounais, comme Mbida, existent.

661. ANF, AG/5(F)/2509, Note du 3<sup>e</sup> bureau au ministre de la France d'Outre-mer, « Objet : la Conférence des partis africains », 9 juin 1958.

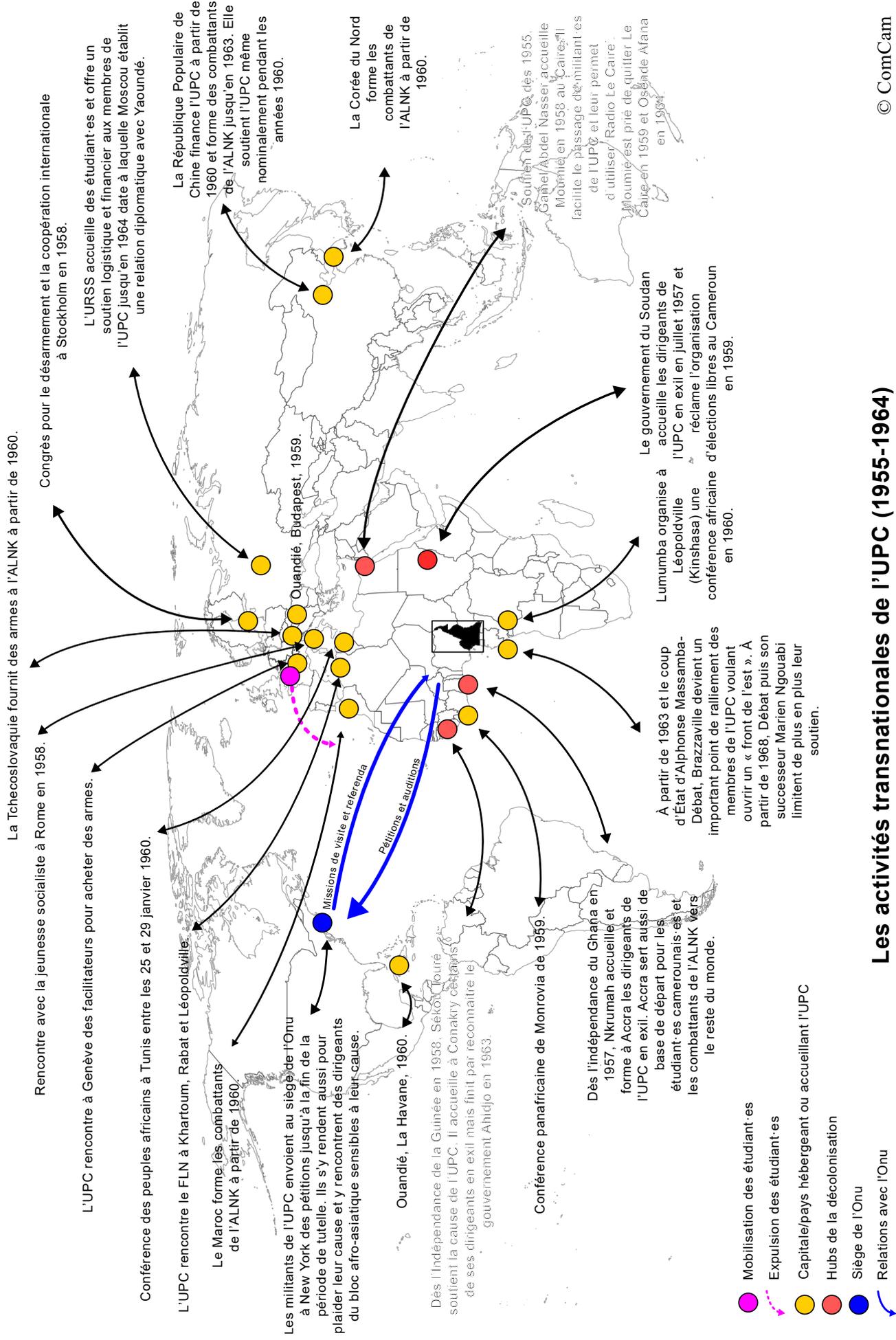
662. ANF, AG/5(F)/2509, Note du ministre de la France d'Outre-mer au ministre des Affaires étrangères, 31 octobre 1958.

663. ANF, AG/5(F)/2509, Note du directeur de cabinet du ministre de la France d'Outre-mer, 5 août 1958.

664. TNA, FCO141/13640, Synthèse des déplacements de Félix Moumié entre juillet 1957 et octobre 1960.

665. ADF, La Courneuve, 443QO/57, Lettre du chargé de la sécurité intérieure de la Communauté au ministre de la France d'Outre-mer, 23 novembre 1959.

666. DGSE, Note de renseignement n° A779992, « Objet : activités de l'UPC », 25 septembre 1962.



## Les activités transnationales de l'UPC (1955-1964)

France par le leader Ahmed Sékou Touré, lui donne une aura anticolonialiste et favorise l'ouverture d'un troisième *hub* d'accueil potentiel aux mouvements anticolonialistes en Afrique en la ville de Conakry. Contrairement aux deux précédents pays évoqués, les moyens financiers de la Guinée sont moindres : le choix du « non » a plongé le pays dans une austerité, orchestrée d'ailleurs par les autorités françaises, qui ne lui permet pas d'aider massivement les militant-es anticolonialistes et panafricain-es du monde entier<sup>667</sup>. Néanmoins, Sékou Touré reste un allié de poids<sup>668</sup>. En mai 1959, il fait une déclaration dans laquelle il offrait son concours en vue d'une réconciliation nationale ainsi que pour l'établissement d'un gouvernement représentatif et démocratique au Cameroun<sup>669</sup>. Il demande par la suite qu'une amnistie conventionnelle soit accordée à tous les détenu-es politiques, de même que l'abrogation du décret interdisant l'UPC. Il œuvre également à la tentative d'alliance entre Moumié et Mbida pour un retour en politique au Cameroun et lors de la gestion de corps de Moumié après son décès, rapatrié par avion à Conakry.

Outre les trois puissances évoquées, d'autres États apportent ponctuellement leurs soutiens aux upécistes. Les hommes au pouvoir à Yaoundé, autant que les autorités françaises, poursuivent leurs actions « d'empêchement » et de décrédibilisation, y compris dans ces États. Ainsi en mars 1959, l'ambassadeur de France au Maroc élève une protestation auprès d'Abdallah Ibrahim, ministre des Affaires étrangères du Maroc, au sujet de l'accueil réservé à Rabat à Félix Moumié<sup>670</sup>. L'exemple du Maroc vaut pour la Tunisie, le Togo, le Libéria et la jeune République du Congo pour ne citer que les pays du continent africain sur lesquels nous avons tracé des interventions françaises<sup>671</sup>. Les autorités françaises, qui intensifient les protestations diplomatiques visibles, recherchent la dépolitisation du combat de l'UPC, en relayant que le pouvoir en place à Yaoundé est le seul qui soit légitime.

## 2.2. Vers un relâchement de la pression diplomatique française : scissions internes et normalisation des relations diplomatiques avec les dirigeants à Yaoundé

Cette pression diplomatique décroît après l'élimination physique du principal animateur de l'UPC, Félix Moumié, en novembre 1960. Elle provoque une véritable secousse au sein de l'UPC. Les divergences se creusent et divisent la structure politique en exil ce qui arrangeait les autorités françaises. L'échec de la lutte à l'étranger s'impose et accentue la tendance à la confrontation armée<sup>672</sup>. Avec la création de l'ALNK, le terrain de la diplomatie cède le pas à la logique de confrontation armée et des maquis. Ouandié et Kingué, les vice-présidents, sont projetés sur le devant de la scène. Si ces deux leaders affichent des convictions convergentes dans la conduite de la lutte contre le régime de Yaoundé, les problèmes de santé de Kingué conduisent à une distribution des tâches. Ouandié, imprégné des considérations positives pour la révolution cubaine et pour la lutte algérienne contre la colonisation française, rentre au Cameroun et au maquis. Il considère que la voie révolutionnaire demeure la seule voie efficace parce qu'elle a fait ses preuves<sup>673</sup>. Kingué, qui n'a plus la confiance des autorités égyptiennes, mais celle des États nouvellement indépendants, a la charge d'y réorganiser et d'animer l'UPC : le 27 janvier 1964, il suggère la tenue d'une « conférence nationale de l'unité<sup>674</sup> ». Ce nouveau dispositif ne freine pas la montée des dissensions au sein de l'UPC : deux camps émergent. Dans le « camp de Conakry », auprès de Kingué, on compte Castor Osendé Afana et Marthe Moumié, opposé à celui de « d'Accra » composé de Ndeh Ntumazah, Michel Ndoh et René Woungly-Massaga<sup>675</sup>. On voit ainsi se construire des groupes aux perceptions idéologiques différentes souvent liées à la proximité avec Moscou ou Pékin qui se fixent sur des lieux géographiques différents, Ghana et Guinée, l'éloignement rendant les échanges et réconciliations difficiles entre leaders de la première génération et de jeunes militants ambitieux. De fortes dissensions

667. Pauthier Céline (2013), « L'héritage controversé de Sékou Touré... », art. cité ; Pauthier Céline (2010), « Le NON comme lieu de mémoire », in Goerg Odile, Pauthier Céline et Diallo Abdoulaye (dir), *Le Non de la Guinée, entre mythe, réécriture historique*, Paris, L'Harmattan, pp. 59-80.

668. DGSE, Note de renseignement n°A458570, « Objet : le PDG et l'UPC », 25 février 1960.

669. Pouhé Dieudonné, « Les liaisons extérieures de l'Union des Populations du Cameroun... », *op. cit.*, pp. 42-44.

670. ADF, La Courneuve, 372QO/510, Lettre du ministre français des Affaires étrangères à l'ambassadeur extraordinaire envoyé exceptionnel de la République française à Rabat, « Objet : Voyage au Maroc du docteur Moumié », 20 décembre 1958. Elle porte auprès de l'ambassadeur de France au Maroc, les reproches du Premier Ministre Ahmadou Ahidjo sur l'importance de l'accueil de celui qu'il qualifie de « président de mouvement extrémiste ».

671. ADF, Nantes, 743PO/1-7, Bulletin de renseignements, Synthèse des activités de Moumié de mars 1959 à octobre 1960. Ses déplacements sont tracés entre Monrovia, Tunis, Rabat et à Léopoldville, capitale de la jeune République du Congo. La demande des passeports faite par Moumié au gouvernement de Lumumba est suivie avec précision par les services de renseignements : DGSE, Note de renseignement n°A557430, « Objet : Documents de l'UPC », 25 novembre 1960.

672. Voir la sous-partie suivante sur l'assassinat de Moumié. DGSE, Note de renseignement n°A687371, « Objet : Ernest Ouandié, Pourquoi la lutte continue », 14 décembre 1961.

673. DGSE, Note de renseignement n°A750050, « Objet : Lettre de Ouandié au Maire de Bafang », 21 juin 1962.

674. DGSE, Note de renseignement n°A965603, « Objet : activités de l'UPC », 21 février 1964.

675. DGSE, Note de renseignement n°A676524, « Objet : Lettre adressée à Ouandié le 28/08/1961 », octobre 1961.

apparaissent sur plusieurs points alimentés par les accusations et contre-accusations de détournements financiers<sup>676</sup>, de dénonciation ou mise à l'écart de militant-es<sup>677</sup>. Ces scissions internes se renforcent après la mort de Kingué datée du 16 avril 1964 pour l'historien Zacharie Saha<sup>678</sup>. Emprisonné de long mois à Accra sans soins, affaibli par les déplacements et les pressions multiples, il décède au Caire où il est enterré<sup>679</sup>. Les dissensions, que connaissent le parti, sont suivies très précisément et exploitées par les services de renseignement français et camerounais : elles favorisent la normalisation des relations diplomatiques du Cameroun à l'international.

Peu à peu le rétablissement des relations politiques et économiques entre le Cameroun dirigé par le président Ahidjo et les États progressistes qui soutenaient la lutte de l'UPC, favorise le rejet des upécistes. Les pays du bloc de l'est, dénoncent les uns après les autres leurs aides. Dès décembre 1960, avec la fermeture des bureaux de l'UPC dans les pays de l'est et l'expulsion de François Fosso, le délégué itinérant de l'UPC dans ces pays, commence une nouvelle période pour le mouvement nationaliste camerounais<sup>680</sup>. Entre septembre 1962 et mars 1963, de nombreux pays rétablissent leurs relations avec le Cameroun : l'URSS (septembre 1962), la Pologne (septembre 1962), la Yougoslavie (mars 1963) et la Bulgarie (octobre 1962). L'Égypte en relation avec le pouvoir de Yaoundé depuis 1962, structure ses nouveaux rapports autour des valeurs culturelles et religieuses communes, notamment autour de l'Islam qui favorise le rétablissement de relations économiques<sup>681</sup>. Dans un télégramme du ministère français des Affaires étrangères, il est noté, que le « Gouvernement camerounais a été approché par l'intermédiaire de ses ambassades au Caire et à Tunis en vue de sa participation à une nouvelle conférence de Bandoung qui se réunirait en 1963<sup>682</sup> ». Cette invitation, acclamée par la France, est une opportunité pour le gouvernement Ahidjo. Comme l'affirme le télégramme de l'ambassade de France, elle ne peut plus laisser l'exclusivité de la représentation camerounaise à l'international aux exilé-es de l'UPC. La consolidation des rapports avec l'Égypte se matérialise par la visite d'Ahidjo au Caire<sup>683</sup>. À cette occasion, le président camerounais obtient la fermeture définitive des bureaux de l'UPC dans la capitale égyptienne, et surtout l'expulsion de son chef de file Osendé Afana<sup>684</sup>.

La perte de ces nombreux soutiens entraîne la défaite de l'UPC en exil, accentuée par les divisions qui surviennent après les assassinats des leaders « historiques », Um Nyobè (septembre 1958), Moumié (novembre 1960) et la mort de Kingué (1964). Ceux qui sont pour la poursuite de la lutte armée, dans le maquis, font face à la puissance grandissante de l'armée camerounaise appuyée par la France, et dans une certaine mesure, l'activisme des « ralliés ». Si la consultation des bulletins et notes des renseignements permet de relever l'engagement et le parti pris du gouvernement français, l'action de ce dernier se lit dans les procédures diplomatiques « d'empêchement » envers les upécistes mais surtout la mise à la disposition du Sdece ou du nouveau pouvoir camerounais des moyens et renseignements nécessaires à la neutralisation des hommes de l'UPC<sup>685</sup>.

### 3. L'ASSASSINAT DE FÉLIX MOUMIÉ : UNE *COVERT ACTION* FRANÇAISE RÉUSSIE ?<sup>686</sup>

Le 3 novembre 1960, empoisonné, Félix-Roland Moumié meurt après une agonie de plusieurs jours à l'hôpital cantonal de Genève. Après la mort d'Um Nyobè, sa disparition affaiblit encore un peu plus la direction de l'UPC qui perd son président, une de ses plumes les plus acerbes et son porte-voix à l'international. Moumié est arrivé en Suisse le 2 octobre avec un passeport diplomatique délivré par le gouvernement de Guinée<sup>687</sup>. Le formulaire de demande de visa indique un motif de séjour pour « visite et soins de santé » mais il s'agit surtout de faire imprimer des brochures, trouver des financements et des armes dont l'ALNK a cruellement besoin.

676. DGSE, Note de renseignement n° A806868, « Objet : gestion des finances de l'UPC », 17 novembre 1962.

677. SHD, Vincennes, GR10T638, Note de renseignement du Sdece n°44358/IV, « Objet : indice de crise au sein de l'UPC », 12 mai 1961.

678. Saha Zacharie (2013), « Abel Kingué : un portrait du militant (1948-1964) », in Fomethe Anaclét (dir.), *Cinquantième de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 67.

679. DGSE, Note de renseignement n°C24065 du poste d'Alger, « Objet : décès d'Abel Kingué », 2 juillet 1964 : elle date sa mort du 16 juin 1964.

680. DGSE, Note de renseignement n°A603647, « Objet : Activités de Lo Cheikh Bara », 23 mars 1961.

681. ADF, La Courneuve, 319QO/43, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministère des Affaires étrangères, 6 octobre 1962.

682. ADF, La Courneuve, 319QO/43, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministère de la Coopération, 19 janvier 1962.

683. Visite à laquelle participe Pierre Semengue. Entretien avec Pierre Semengue réalisé par le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 23 juin 2024.

684. ADF, La Courneuve, 319QO/43, Note de l'ambassade de France au Cameroun, « Objet : voyage de M. Ahidjo au Caire », 20 novembre 1962.

685. SHD, Vincennes, GR10T638, Note du Sdece n°D6595/IV, « Objet : activités de l'UPC rebelle », 29 décembre 1961.

686. Une *covert action* réussie est une opération dans laquelle l'agent n'est pas démasqué et où la cible est atteinte.

687. Archives fédérales suisses (AFS), E2001E#1976/17#1966, Formulaire de demande d'entrée en Suisse de Félix Roland Moumié, 30 juillet 1960.

### 3.1. Pourquoi Moumié a-t-il été tué ?

Si l'on s'intéresse aux mobiles qu'auraient eus les gouvernements français et camerounais dans une communauté de vue, trois moment-clés émergent : la séquence internationale de Moumié au long cours entre 1955 et 1960 déjà étudiée précédemment, l'expérience du tandem avec Mbida et, enfin, celle d'un Gouvernement révolutionnaire provisoire kamerounais (GRPK).

En ce qui concerne l'hypothèse d'un règlement de comptes interne à l'UPC, il semble important d'évoquer le développement constant des clivages au sein du parti, en partie lié aux choix sans concession de son président. La diplomatie upéciste est très active, *via*, notamment, son président Moumié qui développe une activité politique très dense<sup>688</sup>. Ainsi la rédaction du « Livre blanc sur la répression au Kamerun », daté du 11 septembre 1959 et destiné à être remis à l'Onu à l'occasion de la session qui s'ouvre, dérange tout particulièrement. Les arguments juridiques utilisés et les comparaisons précises avec la situation en Algérie font dire aux services français que ce texte a été rédigé avec l'expertise de l'avocat Jacques Vergès<sup>689</sup>. Les attaques contre la France sont virulentes : « Un pays aux grandes traditions démocratiques, la France, par ses représentants locaux, a érigé en système dans ce pays africain le fascisme et la dictature personnelle » ; « Le bluff de l'indépendance sans élections et sous protections des baïonnettes françaises ne trompe personne » ; « L'intérêt des Français au Kamerun est que notre indépendance ne se fasse pas contre eux. Nous ne sommes pas anti-français nous ne visons pas à les expulser du Kamerun, nous demandons seulement au peuple français d'arrêter dans nos pays les bras des assassins<sup>690</sup> ». Un tel document et de tels propos vont contre l'objectif des autorités françaises de museler l'UPC qui voit se profiler le « spectre » d'une seconde Guinée<sup>691</sup>, d'un Cameroun qui tomberait sous domination communiste si l'UPC et Moumié prenaient le pouvoir, alors que se met en place la transition politique avec des élites camerounaises ayant une communauté de vues avec le gouvernement français.

L'année 1959 est marquée par l'alliance improbable entre Mbida et le binôme Moumié-Ouandié pour le comité directeur de l'UPC. Le revirement de Mbida, désormais favorable à une indépendance immédiate, l'amnistie totale et la levée de tutelle, s'est exprimé pour la première fois le 16 septembre 1958, relayé plus tard par le président du groupe des Démocrates Camerounais, Claude Akono<sup>692</sup>. Ce changement de braquet révèle, selon l'historien Daniel Abwa, l'opportunisme du leader toujours volontaire pour « détourner l'indépendance à son avantage<sup>693</sup> ». Son opportunisme se confirme après la séquence de la mission de visite de l'Onu qui laisse peu d'espoir à Mbida de reprendre le pouvoir à l'équipe d'Ahidjo avant le 1<sup>er</sup> janvier 1960. Face à l'urgence de la situation Mbida décide de se rapprocher de la seule opposition réelle encore existante – l'UPC en exil. Il la rejoint volontairement à Conakry après des échanges épistolaires datant de la fin 1958<sup>694</sup>. Cette alliance entre deux ennemis politiques de si longue durée peut étonner mais elle est guidée par la volonté de sortir de l'isolement et d'agir vite pour récupérer le *lead* avant le 20 février 1959, date de la session sur le Cameroun à l'Onu. Une première rencontre a lieu à Conakry avec Ouandié, le 23 janvier 1959, à la suite du Congrès de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN), lors de laquelle un programme minimum est adopté<sup>695</sup>. Une seconde se réalise le 27 février 1959 à New York où Mbida intervient en tant que pétitionnaire avec les upécistes. Cela n'empêche pas l'Onu d'entériner les recommandations de la mission de 1958 tout à fait conformes aux souhaits des autorités françaises et d'Ahidjo<sup>696</sup>. Ce camouflet renforce le désir de Mbida de poursuivre l'alliance avec les upécistes en maintenant la pression diplomatique. Dans le giron guinéen, le tandem Mbida-UPC remporte une première victoire autour du communiqué de la Guinée et du Ghana demandant à l'Onu une « indépendance réelle et démocratique » du Cameroun. En réaction le Premier

688. « France-Cameroun : comment le tueur de l'indépendantiste Félix Moumié a échappé à la justice », *Radio France Internationale*, 3 novembre 2020, [disponible sur : <<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20201103-f%C3%A9lix-moumi%C3%A9-lind%C3%A9pendantiste-camerounais-assassin%C3%A9-les-services-secrets-fran%C3%A7ais>>, consulté le 4 juillet 2024].

689. DGSE, Note de renseignement n°A405550, « Objet : l'action psychologique de l'UPC », 23 septembre 1959.

690. Le « Livre blanc sur la répression au Kamerun », rédigé le 11 septembre 1959 par le comité directeur de l'UPC en exil à Conakry, déclenche un projet de réponse dès début octobre 1959 rédigé par Betayene « Ceux qui bâtissent... ceux qui détruisent ». *Ibid.*, p. 1 et p. 11. et DGSE, Note de renseignement n°A407724, « Objet : réponse au livre blanc de Moumié », 2 octobre 1959.

691. Sur l'épisode guinéen et sa reconstruction historique : Fredj Claire et Ramondy Karine (2022), *L'empire colonial français en Afrique*, Paris, Bréal, pp. 165-167.

692. *La Presse du Cameroun* n°2535, 9 octobre 1958.

693. Abwa Daniel (1993), *André-Marie Mbida. Premier Premier ministre camerounais (1917-1980)*, Paris, L'Harmattan, p. 198.

694. DGSE, Note de renseignement N°A334565, « Objet : André-Marie Mbida », 20 janvier 1959. Un échange de lettres entre Mbida et Moumié semble avoir lieu le 13 décembre 1958.

695. DGSE, Note de renseignement n°A354046, « Objet : accord réalisé à Conakry entre Mbida (PDC) et Ouandié (UPC) », 3 avril 1959).

696. Voir Section 3 – Prologue.

ministre Ahidjo accuse Moumié et Mbida d'être les « hommes de paille de Sékou Touré<sup>697</sup> ». Cette réaction révèle le trouble jeté par la déclaration des deux leaders panafricains. Mbida et Moumié décident d'exploiter la situation en précisant leur programme commun autour de quatre points : continuer la révolution jusqu'à la réalisation de l'indépendance et de l'unité, s'opposer la résolution des Nations Unies, accorder l'indépendance au Cameroun sans élections ni élaboration d'une Constitution au préalable, faire appel à tous les États pour les inviter à ne signer aucun traité avec le Cameroun, et enfin persuader les investisseurs de ne pas apporter leurs capitaux au Cameroun<sup>698</sup>.

Le projet d'une conférence à Monrovia sur l'avenir du Cameroun maintient la pression diplomatique pour le 20 août 1959, alors que de nombreuses actions de violences ont repris dans les principales villes du Cameroun début juillet. À plusieurs reprises, les ministres Okala et Betote-Akwa dénoncent le tandem Mbida-Moumié soutenu par la Guinée et le Ghana, la situation est suffisamment préoccupante pour que le Premier ministre déclare l'état d'alerte et la mise en place d'un système répressif déjà évoqué et la promesse d'une « amnistie générale et inconditionnelle si le terrorisme cessait au 1<sup>er</sup> décembre 1959<sup>699</sup> ». Dans ce contexte peu serein, s'ouvre la XIV<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'Onu à laquelle devait se rendre le tandem Ouandié-Mbida. Mbida ne se présente pas à New York. L'historien Daniel Abwa élabore plusieurs hypothèses à ce renoncement : l'alliance Mbida-UPC explose avant même que l'ordonnance d'amnistie soit promulguée<sup>700</sup>. Mbida écrit une longue lettre à Akono<sup>701</sup>, président du groupe des Démocrates camerounais, dans laquelle il condamne à nouveau la lutte armée de l'UPC et se déclare disponible pour une réconciliation nationale. Mbida quitte Conakry fin février et rentre au Cameroun le 4 mars 1960, non sans avoir donné des gages à Ahidjo, que la rupture avec l'UPC était consommée<sup>702</sup>. Dès le 6 mars, il participe pourtant aux rencontres des forces vives de l'opposition, tout en adressant individuellement un télégramme au président de la République française pour dénoncer sa politique d'ingérence au Cameroun<sup>703</sup>. Ses actions allaient bientôt sonner le glas de son engagement en politique<sup>704</sup>.

La séquence de rapprochement entre Mbida et Moumié a véritablement inquiété le gouvernement d'Ahidjo et ses soutiens français les conduisant à appliquer une politique de durcissement de circonstances. À peine fermée, une autre séquence s'ouvre qui effraie de nouveau le nouveau gouvernement camerounais en quête de stabilité et de légitimité, malgré les pleins pouvoirs obtenus en octobre 1959 et l'indépendance du 1<sup>er</sup> janvier 1960.

Le président de l'UPC rebondit très vite après l'échec de la coalition avec Mbida. À la deuxième Conférence de la solidarité des peuples afro-asiatiques tenue à Conakry en avril 1960, Moumié annonce la formation prochaine du GRPK :

Conscient de notre force, et soucieux des intérêts de notre peuple, nous avons proposé au gouvernement franco-kamerounais, le rétablissement de la paix et la réconciliation nationale grâce au retrait des troupes étrangères, au rétablissement de toutes les libertés démocratiques virgule à la proclamation d'une amnistie totale et à la tenue d'élections absolument libres. Malheureusement, une fois de plus, les impérialistes ont tourné le dos à une solution pacifique et démocratique du problème kamerounais ; il ne nous reste plus qu'une solution, celle de la lutte à outrance. À cet effet nous avons décidé de constituer un gouvernement révolutionnaire provisoire : sa composition sera publiée à une date ultérieure ; mais en raison même de ces objectifs, il comprendra une partie de ses membres à l'intérieur du territoire national et une autre à l'extérieur. Comme nous l'avons déjà dit ce gouvernement aura pour tâche de réaliser l'indépendance complète du pays d'y instaurer les libertés démocratiques et syndicales de donner la terre à ceux qui la cultivent et de promouvoir le bien-être illimité de tous les travailleurs<sup>705</sup>.

Ce projet en gestation depuis février 1960, s'inspire largement du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) proclamé par le Conseil national de la révolution algérienne le 19 septembre 1958, alors le gouvernement français proclamait à la même période que l'Algérie constituait des départements français. Ce

697. « Énergique protestation de M. Ahmadou Ahidjo contre l'attitude de MM. Sékou Touré et Nkrumah », *La Presse du Cameroun*, n°2731, 4 juin 1959.

698. *La Presse du Cameroun*, n°2795, 20 août 1959.

699. *La Presse du Cameroun*, n°2893, 14 décembre 1959.

700. Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, pp. 225-226.

701. DGSE, Note n°A451756, « Objet : Lettre d'André Mbida à Claude Akono (président du groupe des Démocrates Camerounais) le 2 février 1960 », 16 février 1960.

702. Abwa Daniel, *André-Marie Mbida...*, *op. cit.*, pp. 231-233 ; DGSE, Note de renseignement n°A460060, « Objet : Le retour d'A. M. Mbida », 8 mars 1960.

703. « Télégramme de M. Mbida au général de Gaulle », *La Presse du Cameroun*, n°2968, 12-13 mars 1960.

704. Mbida est arrêté en juin 1962 après la tentative du « Front national unifié » contre le parti unique d'Ahidjo, condamné en décembre 1962, il reste en prison jusqu'à fin 1963 puis est placé en résidence surveillée à plusieurs reprises, il meurt en 1980.

705. Tchaptchet Jean-Martin, *Quand les jeunes Africains créaient l'histoire...*, *op. cit.*, p. 323.

gouvernement était composé de membres dans le maquis en Algérie, d'autres étaient en exil alors que le troisième groupe était constitué de nationalistes influents désormais neutralisés car emprisonnés à la Santé à Paris depuis le 21 octobre 1956 après le détournement de leur avion entre Rabat et Tunis par les autorités françaises (Ahmed Ben Bella, Mohamed Khider, Hocine Aït Ahmed, Mohammed Boudiaf, Mostafa Lacheraf<sup>706</sup>).

Moumié imagine à cette époque le siège du GRPK à Conakry et la proclamation officielle en mai 1960. Dès mars 1960<sup>707</sup>, Tchaptchet évoque qu'au sein de la section-France de l'UPC une consultation est faite auprès des membres pour recenser les volontaires à s'engager dans le GRPK<sup>708</sup>. Les choses ne se déroulent pas comme prévu. Le gouvernement guinéen n'accède pas à la demande d'accueillir le GRPK, les relations se refroidissent entre Sékou Touré et Moumié. Ce dernier part à la recherche d'un autre pays d'accueil qu'il trouve : la jeune République du Congo, indépendante depuis le 30 juin 1960 dirigée par le Premier ministre Patrice Lumumba. Osende Afana, le représentant au secrétariat permanent de la Conférence afro-asiatique au Caire se charge de préparer l'arrivée de Moumié au Congo<sup>709</sup> pour fin août, à l'occasion de la Conférence panafricaine à Léopoldville<sup>710</sup>. Les échanges sont fructueux. Dans une lettre de Marthe Moumié adressée à son mari, datée du 24 août 1960<sup>711</sup>, elle évoque la nécessité de faire reconnaître rapidement le GRPK par Patrice Lumumba et de lui faire délivrer des passeports<sup>712</sup>. Des échanges de cadres camerounais contre l'installation du bureau du GRPK sont envisagés<sup>713</sup>. Mais rapidement ces projets tournent court avec la révocation de Patrice Lumumba, le 5 septembre 1960, et sa perte de pouvoir et d'influence progressive jusqu'à son assassinat, le 17 janvier 1961. Moumié est obligé de quitter en catastrophe le Congo pour Accra après le coup d'État du colonel Mobutu, le 14 septembre 1960. À ce moment, au Cameroun une vingtaine de leaders sous l'appellation « forces vives de l'opposition » se réunissent à 50 km de Yaoundé dans l'objectif d'envoyer une délégation auprès de Moumié pour obtenir son retour au Cameroun<sup>714</sup>. Tout était alors à refaire : c'est dans ce contexte que s'ouvre la séquence genevoise tragique pour lui.

Si on examine les raisons qui auraient pu pousser certains upécistes à commanditer l'assassinat de Félix Moumié, elles seraient immanquablement liées à sa personnalité clivante au sein du parti. Il incarne, certes, la résistance à la présence française qui s'est renforcée après la répression de mai 1955, membre du « trio de Kumba » qui affirme la nécessité de poursuivre le combat par la voie militaire, sans concessions, en opposition à d'autres upécistes comme Jacques Ngom et Mathieu Tagny. En exil, les clivages s'affirment et se développent notamment après le moment-clé où les exilé-es upécistes arrivé-es au Soudan, le 12 juillet 1957, se séparent le 20 septembre 1957 – Kingué, Ouandié, Kamen Sakeo et Moumié lui-même partent au Caire à l'invitation de Nasser, bientôt rejoints le 9 décembre 1957 par Marthe Ouandié et Marthe Moumié. Les autres restent sur place à Khartoum dans des conditions médiatiques et matérielles bien moins faciles et avantageuses que celles que connaissent les exilé-es désormais au Caire. Les conditions dans lesquelles évoluent désormais ces upécistes deviennent un sujet de discorde entre membres du parti qui demandent régulièrement plus de transparence sur la trésorerie et sur les dons réalisés entre 1958 et 1960. Le train de vie de Moumié devient rapidement un sujet de critiques qu'il est toujours difficile d'évoquer, même si les sources attestent clairement des dissensions qu'il suscite au sein du parti et de la Feanf<sup>715</sup>. Ainsi Joseph Sende, vice-président de la section-France de l'UPC, aurait déclaré :

706. Sur les responsabilités des généraux à Alger et de Max Lejeune, secrétariat aux forces armées, dans la prise de décision de ce coup de force. Leprince Chloé (25 mai 2021), « Détournement d'avion : quand l'armée française jouait les pirates de l'air », *RFI* [disponible sur : <<https://www.radiofrance.fr/france-culture/detournement-d-avion-quand-l-armee-francaise-jouait-les-pirates-de-l-air-4643046>>, consulté le 29 juillet 2024].

707. Ce que corrobore une archive : DGSE, Note de renseignement n°29019/A, 17 mars 1960.

708. Tchaptchet Jean-Martin, *Quand les jeunes Africains créaient l'histoire...*, op. cit., p. 324

709. Osende Afana Castor, « Vive le Congo indépendant et indivisible ! », *La Voix du Kamerun*, Le Caire, juillet-août 1960.

710. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., pp. 348-363.

711. AFS, E4320C#1994/74#199, Lettre de Marthe Moumié à Félix Moumié, 24 août 1960.

712. DGSE, Note de renseignement n°A557430, « Objet : documents de l'UPC », 25 novembre 1960.

713. Van Lierde Jean (1963), *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Paris, Présence africaine, p. 85.

714. ADF, Nantes, 743PO/2-43, Bulletin de renseignement, Réunion des (FVO) [forces vives de l'opposition] dans le Nyong-et-Kellé, 10 septembre 1960.

715. Le train de vie de Moumié en Suisse d'août à octobre 1960 est considéré comme particulièrement dispendieux. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, pp. 2-40, sous dérogation.

Détenir des documents prouvant que Félix Moumié, qui reçoit des armes et une aide financière importante des nations afro-asiatiques a commis des détournements importants sur les 200 millions de francs qui lui seraient déjà parvenus pour intensifier l'effort de guerre. D'autre part, une somme de quatre millions de francs n'est jamais parvenue à la veuve de Um Nyobè à laquelle elle était destinée. Par contre, Moumié vient d'envoyer un million à Thanley Ganga et plusieurs centaines de milliers de francs à ses différents supporters qui vivent à Paris<sup>716</sup>.

De telles accusations sont également relayées par Samuel Boum, du SA/BL, lors de son audition de « rallié », le 20 juillet 1958 :

Les fonds provenant de la souscription nationale et des cotisations étaient envoyés par les sections départementales [...]. Les versements les plus importants venaient dans l'ordre du Wouri, d'Édéa et Babimbi cette dernière section n'a rien fourni en 1957. Je dois dire, qu'en partie des organisations [...] envoyaient leurs fonds aux dirigeants réfugiés en zone britannique. Contrairement à ce qui se passait avant la clandestinité Moumié et ses amis signèrent eux-mêmes les cartes et perçurent directement des fonds ce qui déplut vivement à Um Nyobè parce qu'il ne pouvait pas contrôler les rentrées et leur utilisation alors qu'on lui rappelait que Moumié y puisait pour ses besoins personnels dans une large mesure mais pour ne pas détruire l'unité du mouvement Um Nyobè ne protesta pas<sup>717</sup>.

Ces dissensions sont évoquées pour étayer l'hypothèse d'un règlement de compte ou d'une complicité en interne lors de son assassinat.

### 3.2. Trajectoire d'un assassin présumé : William Bechtel

Les rapports de la police genevoise sur l'empoisonnement de Félix Moumié, rédigé le 20 novembre 1960<sup>718</sup>, et celui sur le rôle et l'activité de William Bechtel, rédigé le 13 janvier 1961<sup>719</sup>, ont été largement exploités par l'historienne Karine Ramondy<sup>720</sup>. Son ouvrage révèle la trajectoire de William Bechtel<sup>721</sup> et comment il s'est employé à se rapprocher de Moumié sous la couverture de journaliste. Ce personnage écrit dans un cahier personnel retrouvé à son domicile : « Je sais briser la nuque d'un homme sans qu'il ait le temps de crier. Je sais tuer. Mais j'ai l'air inoffensif<sup>722</sup> ». Aveu glaçant de celui qui s'impose comme le présumé coupable de l'empoisonnement de Félix Moumié dès le début de l'année 1961.

William Bechtel est un ingénieur-chimiste de formation, né à Épinal le 1er octobre 1894. Il participe à la Première Guerre mondiale en tant que soldat de 2ème classe, blessé par un éclat d'obus au poumon en 1915 en Champagne. Il finit au grade d'adjudant « qualifié d'un dévouement admirable<sup>723</sup> ». Démobilisé le 13 septembre 1919, il reprend le travail dans l'industrie (Durand Huguenin, Société alsacienne de produits chimiques). Polyglotte (français, allemand et anglais), il devient stagiaire-interprète pour l'État-major de la 10ème armée en Rhénanie. Nommé lieutenant, il effectue de 1936 à 1938, des stages d'interprètes cette fois-ci à l'École militaire et « conformément aux directives reçues, il remet au 2e bureau des rapports concernant les travaux d'ordre militaire : emplacement des troupes etc... et ceci particulièrement à partir de 1936<sup>724</sup> ». Bechtel commence donc son travail d'agent de renseignement dans l'entre-deux-guerres. Présenté comme un résistant de la première heure, il parvient à rejoindre l'Angleterre et s'engage dans les FFL le 27 juin 1940<sup>725</sup>. Des documents déclassifiés permettent d'étayer cette assertion : le 13 juin 1940, face à la prompté avancée des Allemands, il décide de détruire les installations de l'usine qu'il dirige, basée à Igny, dont

716. DGSE, Note de renseignement n°A410692, « Objet : Remous au sein de l'UPC », 9 octobre 1959.

717. ANOM, DPCT 19, Procès-verbal de l'audition de Samuel Boum rédigé par le Commissaire spécial d'Éséké, Georges Conan, p. 5.

718. AFS, E4320C#1994/74#199, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse (ministère des Affaires étrangères suisse), « Objet : empoisonnement de Félix-Roland Moumié », 20 novembre 1960.

719. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, sous dérogation.

720. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., p. 436.

721. William Bechtel a eu plusieurs noms d'emprunt déjà utilisés pendant la Résistance : Louis Williams, Louis Desportes, Pierre Jourdan, Charles ou Claude Bonnet.

722. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, sous dérogation.

723. SHD, GR 8YE 88141, Dossier de carrière militaire de William Bechtel ; SHD, GR 16P 42483, Dossier de résistant. La commission a pu avoir accès à des documents permettant d'affiner des éléments de la carrière de Bechtel grâce à une série de documents déclassifiés cités en note de bas de page.

724. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant la lettre de William Bechtel au capitaine de Frégate, accompagnée d'un curriculum vitae, 24 mars 1947.

725. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant le feuillet du personnel des FFL de William Bechtel (1940-1947).

la production aurait pu servir aux Allemands qui entrent dans Paris. Au même moment, il reçoit des instructions du 2<sup>ème</sup> bureau pour organiser à l'arrière des lignes allemandes des actions de sabotage. Il n'a pas le temps de réaliser cette mission et décide après l'appel du 18 juin du général de Gaulle, de rallier Londres à l'aide d'un bateau de pêche au départ de Loguivy. Il est affecté au 2<sup>ème</sup> bataillon de marche de l'Oubangui-Chari, avec lequel il participe à la campagne de Syrie, de Libye à Bir Hakeim et aux opérations de police sur l'Euphrate. Il se porte volontaire pour rejoindre le BCRA créé par le colonel Passy, le service de renseignements et d'actions clandestines de la France libre à Londres pour participer au plan interallié « Sussex » en France<sup>726</sup>. Pour ce faire, il suit des stages de parachutage et réalise sa première action en France, le 9 avril 1944, durant laquelle il fournit une liste des emplacements de troupes et de dépôt d'essence à la Royal Air Force<sup>727</sup>. Blessé au col du fémur, il poursuit sa liaison avec son poste radio sauvegardé avec les Alliés. De nouveau hospitalisé après la Libération, il est décoré du grade de chevalier de la Légion d'honneur par le général de Gaulle par décret le 22 mai 1945<sup>728</sup>. À ce stade, Bechtel a déjà échappé à quatre arrestations, une en 1939, deux en 1940 et une en 1944.

À peine guéri, il se porte volontaire pour l'Indochine, affecté au commando dit « Conus<sup>729</sup> », il participe aux opérations de Cholon, de Tay-Ninh et de Vientiane dans le Laos. À nouveau blessé le 3 décembre 1945, il continue, néanmoins, à assurer son commandement. Il est plusieurs fois médaillé : rosette de la résistance, médaille militaire, croix de guerre pour les deux guerres mondiales, military cross, médaille coloniale « Bir Hakeim », médaille du Levant, médaille d'honneur du mérite libanais.

On retrouve sa trace le 24 mars 1947, grâce aux archives déclassifiées, lorsqu'il effectue sa demande par lettre, accompagnée d'un curriculum vitae<sup>730</sup>, pour occuper un poste d'officier spécialiste des questions scientifiques aux services de renseignement en Allemagne (demande répondant à une sollicitation). Les compléments d'informations demandés sur lui à cette époque suscitent la rédaction de passages élogieux<sup>731</sup> : « Pour le situer il serait – avec plus de classe au point de vue présentation, éducation, instruction – le “Schaller” entreprenant et actif d'il y a quelques années<sup>732</sup> ». Il obtient le poste d'officier traitant, le 7 juillet 1947, au Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes à la Direction du renseignement allemand<sup>733</sup>. On retrouve sa trace en mars 1948 à Johannesburg puis dans les Caraïbes. En mai 1948, il demande un congé d'un mois depuis la Martinique où il assure une mission de renseignement<sup>734</sup>. Bechtel demande sa démission au chef de service du Sdece le 2 juin 1948 pour raisons personnelles, sur un memo écrit à la main anonyme, on peut lire : « Démission acceptée – reste comme H. C. (lire Honorable Correspondant) passe à 25. 2. 4<sup>735</sup> ». Rentré en France le 10 juin 1949, que devient Bechtel, le HC ? Les archives déclassifiées n'apportent pas d'éléments nouveaux. Son nom réapparaît le 3 décembre 1957 à la faveur d'une demande d'archives à son sujet<sup>736</sup> qui stipule : « Commandant de réserve, il a été identifié en 1950 comme H. C. possible<sup>737</sup> ». Comment est-ce possible que le Sdece n'ait pas la mémoire archivistique de cet officier de renseignement brillant, alors que la plupart des HC sont immatriculés par les centrales qui les emploient ? S'agit-il d'une production de documents ayant pour objectif de renforcer une procédure d'invisibilisation de cet agent rentré en « clandestinité »

726. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant son avis d'incorporation au BRCA, le 11 septembre 1943. Sur la naissance du BCRA : Albertelli Sébastien (2023), *Le colonel Passy, le maître espion du général de Gaulle*, Paris, Tallandier.

727. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant la lettre de William Bechtel au capitaine de Frégate, 24 mars 1947.

728. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant le décret de nomination au grade de chevalier de la légion d'honneur du 22 mai 1945 signé par le général de Gaulle.

729. Du nom d'Adrien Conus, ancien du deuxième Bataillon de marche et du BCRA, Bechtel rejoint donc une vieille connaissance [disponible sur : <<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/adrien-conus>>, consulté le 31 mai 2024]. « Conus Adrien », in Cadeau Yvan, Cochet François et Porte Rémy (2021), *La guerre d'Indochine. Dictionnaire*, Paris, Perrin, p. 258.

730. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant la lettre de William Bechtel au capitaine de Frégate, 24 mars 1947.

731. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant le complément d'informations demandés par le commandant « anonymisé », 27 mars 1947.

732. Robert Schaller est un brillant scientifique agent de la CIA, acteur de la mission Nanda Devi sur les pentes de l'Himalaya pour surveiller les activités chinoises durant la guerre froide.

733. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant le bordereau de notation du commandement en chef en Allemagne du Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes à la Direction du renseignement allemand, le 5 décembre 1947.

734. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant la Lettre de félicitations du capitaine de vaisseau adressée à William Bechtel le 4 juin 1948 pour les contacts et renseignements donnés lors de son affectation en Martinique.

735. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant le mémo anonyme du 18 mai 1948.

736. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant la demande du chef de service 29 au chef de service 23 au sujet de William Bechtel annoncé comme travaillant dans un garage à Vernon (3 décembre 1957). À la mention « aurait travaillé pour la maison » mention manuscrite écrit « Non » [sic].

737. DGSE, Note n° illisible à l'attention du chef de service 29, s.d.

en 1948 et qui revient sur le devant de la scène à la faveur de l'opération « Moumié » ? Les HC sont employés pour réaliser des covert actions délicates « moralement » que ne peuvent assumer les agents titulaires en poste<sup>738</sup>.

### 3.3. William Bechtel en action : de la traque à l'empoisonnement

C'est en tant que journaliste pigiste de l'agence Allpress, agence suisse proche des milieux anticolonialistes, dirigée par Roger Deleaval, que l'on retrouve William Bechtel dans l'entourage de Moumié. Il y effectue sous le pseudo de Claude Bonnet, dès mai 1959, ses premiers articles sur le Soudan et le Bénin actuel. Les archives saisies lors de la perquisition faite par la police genevoise à son domicile au 13 bis, avenue Petit-Senn à Chêne-Bourg, le 17 novembre 1960, après la mort de Moumié, révèlent une partie de sa vie clandestine très dense au service du Sdece en tant que réserviste<sup>739</sup>. Dans ces documents abandonnés, on retrouve des souches de billets d'avions qui permettent de retracer ces différents déplacements datant d'après sa démission officielle des services en 1948 : Martinique, San Juan, New York, Saïgon, Helsinki, Stockholm, Francfort, Hambourg, Genève et à partir de juillet 1960, il voyage surtout en Afrique de l'ouest (Abidjan, Cotonou, Accra, Lomé, Conakry). On peut également y trouver des lettres de recommandation toutes prêtes destinées à des personnalités africaines, un carnet de poche dans lequel Bechtel écrit les détails de ses déplacements et très minutieusement, les frais engagés en Afrique du 4 août au 4 septembre 1960, alors qu'il est sur les traces d'un éventuel contact avec Moumié<sup>740</sup>. Cette saisie révèle aussi des actions de surveillance et des plans d'action antérieures, du mois de mai 1959, envers les militants du FLN comme Adda Benguetat, Ferhat Abbas, Ahmed Francis ou envers les avocats du FLN comme maître Hans Ellenberger<sup>741</sup>. La déposition de Roland Lévy, connaissance épisodique de Bechtel depuis 1937, rapporte son rôle important suite à son infiltration dans les milieux anticolonialistes nord-africains dans l'interception de l'avion Air Atlas-Air Maroc entre Rabat et Tunis le 31 octobre 1956, dans lequel se trouvaient la plupart des leaders du FLN<sup>742</sup>. Il est intéressant de relever que Bechtel intervient successivement pour empêcher la création du GPRA mais aussi du GRPK. La rencontre de Bechtel avec Moumié date du 23 mai 1958, elle a lieu à Accra par l'intermédiaire de son père Samuel Mekou<sup>743</sup> lors d'une brève entrevue en compagnie de Ouandié et de Kingué à l'Hôtel Ringsway<sup>744</sup>. Bechtel se présente comme un journaliste anticolonialiste de l'Agence Allpress. À cette occasion, Bechtel prend des photographies qui sont sûrement les clichés que ce dernier montre à Moumié pendant le dîner au « Plat d'argent », le 15 octobre 1960 – elles seront ensuite saisies au domicile de Bechtel<sup>745</sup>.

Que sait-on des personnages qui gravitent autour de Moumié lors de son séjour à Genève ? Tout d'abord il convient de s'intéresser à Liliane Frily<sup>746</sup>. Moumié fait la connaissance, à Genève, la veille de son départ pour Accra, à sa demande, de Liliane Frily, une prostituée connue des services de la police genevoise, ex-madame Schwarz, dans un bar nommé le « Perroquet », le 20 août 1960<sup>747</sup>. Le rapport de police stipule qu'« immédiatement Moumié accorda une pleine confiance à cette fille tant sur le plan politique que financier. En effet, il l'a mise au courant de son activité et lui délia les cordons de sa bourse au point même que c'est dame Frily qui effectuait les paiements<sup>748</sup> ». Moumié entretient avec Liliane Frily une correspondance après son départ et prévoit de la revoir le 2 octobre. Ils se retrouvent alors et voyagent ensemble à Nyons, Berne, Zurich, Gstaad du 8 au 12 octobre : son nouveau départ pour Accra *via* Rome est prévu pour le 16 octobre. Bechtel contacte Liliane Frily, qui l'a précédemment appelé à

738. Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, op. cit., pp. 434-437.

739. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, sous dérogation.

740. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, sous dérogation.

741. AFS, E4320C#1994/76#407, Dossier de photographies de personnages (dont Moumié et Kingué) et de lieux pour repérage, Audition par la police de Genève de Bechtel suite à une plainte de M. Ellenberger et demande de mise sur écoute téléphonique, 20 juin 1960, sous dérogation.

742. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, dont l'audition du 14 décembre 1960, p. 11, sous dérogation. Roland Lévy est également un honorable correspondant du Sdece. Faligot Roger, Guisnel Jean, Kauffer Rémi, *Histoire politique des services secrets français*, op. cit., p. 178.

743. AFS, E4320C#1994/76#407, Dossier de photographies de personnages (dont Moumié et Kingué) et notes prise dans un carnet personnel, sous dérogation.

744. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, dont l'audition du 14 décembre 1960, sous dérogation.

745. *Ibid.*, p. 45.

746. L'orthographe dans les différentes archives diffère de nombreuses reprises : Friely, Friedly, Ferrero.

747. AFS, E4320C#1994/74#199, Assassinat Félix Moumié, 1960-1964, Rapport du 25 novembre 1960 réalisé par l'inspecteur Cristina et le brigadier Conne, séjour de Félix Moumié à Nyon du 6 au 16 août 1960, rejoint quelques jours par Joseph Etoundi, étudiant camerounais à Paris.

748. AFS, E4320C#1994/74#199, Assassinat Félix Moumié, 1960-1964, Rapport du 20 novembre 1960, p. 2.

la demande de Moumié lors de leur séjour à Gstaad, le 11 octobre 1960, pour lui fixer un rendez-vous<sup>749</sup>. Moumié et Bechtel se rencontrent effectivement le vendredi 14 octobre à Genève dans les bureaux de l'Agence Allpress, en compagnie de Tchaptchet, président de la section-France de l'UPC. Cette entrevue a été confirmée par Roger Deleaval le patron de l'agence alors présent dans les locaux<sup>750</sup>. La secrétaire Aurélia Ruffili et lui-même confirment que Liliane Frily a précisé lors de son appel du 11 octobre, qu'elle voulait absolument parler à Bechtel avant qu'il ne parle à son « mari<sup>751</sup> ». Cet élément est à mettre à l'actif de la thèse selon laquelle Frily aurait servi d'intermédiaire pour Bechtel pour approcher Moumié. Frily n'est pas présente au dîner du 15 octobre au « Plat d'argent », Moumié la rejoint vers 23h dans sa chambre à l'hôtel Pacific. En proie à des diarrhées depuis le 12 octobre, au petit matin du 16, il doit faire face à une « paralysie partielle des membres et [une] sensation de froid<sup>752</sup> ». Frily affirme que Moumié, alors encore en état de parler, lui demande de récupérer « sa valise ». Les docteurs Jacques Lagier et François Martin, appelés au chevet du malade, décident de son transfert à l'hôpital cantonal de Genève vers 23h, l'état du patient se dégradant (paralysie aggravée et difficultés respiratoires). Du 17 au 19 octobre, Frily rend plusieurs visites à Moumié : les échanges que ce dernier a pu avoir avec le personnel médical, alors qu'il perd peu à peu l'usage de la parole, révèlent qu'il pense, en tant que médecin, avoir été empoisonné et parle de Pernod – trois au total – qu'il aurait bus dont l'un avait « un goût infect ». Des analyses d'urines sont demandées le 19 en soirée, les résultats tombent seulement le 26 octobre : « L'urine contenait un fort pourcentage de thallium ». Du 20 au 27 octobre 1960, Frily est hospitalisée elle aussi, dans le même lieu où Moumié agonise. Dans un état fébrile, elle étonne le personnel médical car « elle semblait nerveuse donne l'impression que son cas était simulé<sup>753</sup> ». Sortie de l'hôpital, elle décide de partir à Paris le 29 octobre, accompagné d'un de ses clients réguliers, pour donner à l'ambassade de Guinée les effets personnels de Moumié<sup>754</sup> : sacoche, petite serviette qui contenait des clés, des billets d'avion, des documents, un carnet d'adresses et un carnet de chèques. Le voyage est financé avec l'argent liquide de Moumié. L'audition de Frily ne peut commencer que le 3 novembre, date du décès de Moumié et se poursuit le 4 et le 5. Tchaptchet, dont la trajectoire a déjà été présentée est un étudiant upéciste proche de Moumié, il le rencontre le 12 octobre 1960 à Genève. Le président de l'UPC le présente comme son secrétaire, il participe alors à l'achat de livres à la librairie Rousseau, aux impressions de brochures à l'achat d'armes le 13 octobre (un fusil de chasse, un pistolet et 400 cartouches) et de costumes à Nyons<sup>755</sup>.

582

Le soir du 15 octobre, Bechtel rejoint Tchaptchet et Moumié au bar de l'Hôtel Rex à Genève vers 19h. Évoquant leurs soucis de santé, Bechtel aurait conseillé aux deux Camerounais de prendre du Pernod, ce qu'ils ont fait<sup>756</sup>. Ils sont tous les trois partis au restaurant le « Plat d'argent » vers 19h30 avec le chauffeur de Moumié, Henri Biffiger. Une table avait été réservée par un certain Henri Dumartheray, fait que l'intéressé a démenti ; Moumié reprend un Pernod en apéritif car le premier « lui avait fait du bien ». Bechtel s'est absenté pour passer un appel téléphonique situé dans le couloir et vers la fin du repas, il montre des photographies de Cotonou et d'Accra à Moumié et Tchaptchet installés en face de lui<sup>757</sup>. Le dîner s'est terminé vers 22h30, Tchaptchet évoque dans sa déposition un nouveau Pernod consommé en digestif pour Moumié, ce que l'addition, payée par Bechtel, ne confirme pas. Les deux Camerounais prennent un taxi de leur côté et Bechtel souhaite rentrer à pied. Tchaptchet repart le 16 octobre pour Clermont-Ferrand après avoir échangé brièvement avec Moumié sur son état de santé<sup>758</sup>.

Tout comme Tchaptchet, que sa déposition a rapidement exclue des potentiels tueurs, un certain Joseph Bowen a été également une piste sérieuse au départ de l'enquête de la police de Genève. Né en 1927, il est un médecin camerounais en stage d'étude en médecine du travail à Paris financé par le Bureau international du travail (BIT). C'est d'ailleurs la raison de sa présence à Genève le 13 octobre, suite à une convocation du BIT pour signer les

749. AFS, E4320C#1994/74#199, Assassinat Félix Moumié, 1960-1964, Rapport confidentiel du 22 janvier 1961 p. 3. Bechtel a été placé sur écoute le 12 août 1960, retranscription de sa conversation avec Liliane Frily.

750. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, dont l'audition du 14 décembre 1960, sous dérogation.

751. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, dont l'audition du 14 décembre 1960, sous dérogation, p. 3.

752. AFS, E4320C#1994/74#199, Assassinat Félix Moumié, 1960-1964, Rapport du 20 novembre 1960, p. 20.

753. *Ibid.*, p. 22, pp. 27-29. Déposition de Lisette Guignard, couturière et amie de Liliane.

754. A noter, à cette époque il n'existe pas encore d'ambassades de Guinée et du Ghana en Suisse.

755. AFS, E4320C#1994/74#199, Assassinat Félix Moumié, 1960-1964, Rapport du 20 novembre 1960, p. 32.

756. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 26 janvier 1961, déposition de J. M. Tchaptchet du 19 janvier 1961, p. 2, sous dérogation.

757. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 26 janvier 1961, annexes, croquis de reconstitution, sous dérogation.

758. Tchaptchet, Jean-Martin, *Quand les jeunes Africains créaient l'histoire...*, op. cit., pp. 335-336.

documents nécessaires à la mise en place de sa bourse. Dans son audition, il évoque une rencontre fortuite ce même jour avec Tchaptchet et Moumié qu'il connaît car ils ont fréquenté la même école à Dschang, se sont retrouvés en médecine à Dakar et ont exercé à proximité entre Maroua et Yagoua<sup>759</sup>. Une commission rogatoire a été demandée, le 5 décembre 1960, par le juge d'instruction pour pouvoir enquêter en France sur Bowen (et Bechtel). Bowen est en effet soupçonné d'avoir assassiné Moumié ce dont il se défend d'emblée dans son audition en faisant référence à son contrat de boursier :

Nous devons nous abstenir totalement de toute activité politique ou commerciale. Connaissant la position de Moumié, je redoutais que si l'on me voyait en sa compagnie, on pense que je faisais de la politique et que l'on me retire ma bourse. Je ne me suis jamais occupé de politique et je n'ai jamais adhéré à aucun parti<sup>760</sup>.

Ainsi il avoue avoir fui l'invitation de Moumié du 13 octobre et être rentré à Paris dès le 14 comme prévu. À la suite des accusations relayées le 13 décembre dans *La Presse du Cameroun* par le ministre des Affaires étrangères Charles Okala, il écrit à ce dernier pour laver « ce véritable affront et atteinte à mon honneur<sup>761</sup> ». Il semble que l'enquête sur ces responsabilités ne se poursuivent pas, tout comme pour Tchaptchet car elles se cristallisent peu à peu sur Bechtel. Sur 51 papiers carbonés usagés saisis au domicile de Bechtel, 18 ont pu être photocopiés et déchiffrés<sup>762</sup>. L'un d'entre eux pourrait être un plan d'opération au « Plat d'argent » révélant le scénario réel du 15 au soir au restaurant, établi avec la complicité d'un « Robert », de « Dupin », M. « Guy » et Henri Dumartheray, nom auquel a été réservé la table n°5 du « Plat d'argent<sup>763</sup> ». Si les trois autres ne sont pas identifiés, Dumartheray a été identifié et interrogé. Fonctionnaire aux douanes, il aurait rencontré Bechtel en 1913 pendant leurs études de chimie et ils se seraient revus quelques fois : un rendez-vous était prévu avec Bechtel à 18h15, le 15 octobre, mais ce dernier ne s'est pas présenté non sans avoir laissé un message à la femme de Dumartheray pour s'en excuser<sup>764</sup>.

Bechtel a tenté de joindre vers 11h30, le 16 octobre, Moumié à son hôtel, selon le témoignage de Liliane Frily qui relate la réponse de Moumié : « Celui-là, qu'il me fiche la paix<sup>765</sup> ». Il aurait quitté Genève le 17 ou 18 octobre sous 48h après les faits. Le 26 novembre, dans une lettre postée le 28 de Vienne en Autriche en faveur de Roger Deleval, il fait « l'étonné » d'être mêlé à l'affaire Moumié tout en disant qu'il ne revient pas à Genève tant que l'affaire n'est pas éclaircie. Un rapport spécial de police daté du 20 novembre 1960 fait état d'une saisie d'effets et sachets de particules prélevés dans les poches de vêtements provenant de chez Bechtel. Après l'expertise du laboratoire de la police municipale de Zurich effectuée par le docteur Frey, le rapport établi le 12 décembre 1960 atteste que des traces de thallium ont été retrouvées dans les poches de l'un de ses vestons saisis lors de la perquisition<sup>766</sup>. Le mandat d'arrêt de la police suisse est demandé le 15 décembre 1960 pour homicide intentionnel avec demande d'extradition comme le stipule sa fiche Interpol<sup>767</sup>. Placé sous mandat d'arrêt international dès 1961, il est arrêté en août 1974 en Belgique, extradé vers la Suisse le 13 novembre<sup>768</sup>.

Le juge Dinichert en charge de l'instruction depuis 1960, désigne un jeune avocat qu'il connaît comme « commis d'office », Maître Marc Bonnant, pour défendre Bechtel qui ne veut pas d'avocat. Entre les deux hommes des affinités apparaissent : leur sensibilité de droite et le patriotisme<sup>769</sup>. Bechtel est libéré après avoir versé une caution de 100 000 francs suisses :

759. AFS, E2200. 41-05#1977-93#304\_16349791, Procès-verbal établi par la direction générale de la Surêté nationale à Paris de l'audition de Joseph Bowen, 7 décembre 1960.

760. *Ibid.*, pp. 2-3.

761. DGSE, Note de renseignement n°A569139 contenant la lettre ouverte de Bowen à Charles Okala au sujet du meurtre de Moumié, 20 décembre 1960.

762. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, pp. 4-5, sous dérogation.

763. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, dpp. 4-5, sous dérogation.

764. AFS, E4320C#1994/74#199, Assassinat Félix Moumié, 1960-1964, Rapport du 20 novembre 1960, audition du 17 novembre recueillie par l'inspecteur Dozio p. 3.

765. *Ibid.*, p. 36.

766. AFS, E4320C#1994/76#407, Rapport de la police de Genève au Département fédéral suisse, « Objet : empoisonnement de Félix Moumié et rôle et activités de William Bechtel », 13 janvier 1961, pièces n°46, 47 et 48 p. 29, sous dérogation.

767. DSGE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant sa fiche Interpol, janvier 1970.

768. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant la dépêche AFP du 20 novembre 1974.

769. Entretien avec Maître Marc Bonnant réalisé par Frank Garbely et gracieusement mis à la disposition de la Commission, Genève, 23 septembre 2004.

L'État français n'a pas payé, j'ai fait la tournée des popotes, il avait des amis. Et j'avais été frappé à l'époque de voir avec quelle promptitude toute sorte de personnes imprévisibles et improbables étaient disposées à déposer 5 000fr, 10 000fr ne doutant pas un seul instant qu'ils récupéreraient leur argent puisque si Bechtel donnait sa parole d'honneur<sup>770</sup>.

Bechtel compte de nombreux amis au sein de l'armée<sup>771</sup>. Trois compagnons de la Libération : Jules Muracciole, secrétaire général de l'Ordre, le général Pierre Hautefeuille et Henri-Marcel Faure ont adressé au président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing, une lettre dans laquelle ils suggèrent une intervention auprès des autorités suisses « quelle qu'en soit la forme » pour obtenir la mise en liberté de leur « camarade » détenu à la prison Saint-Antoine de Genève depuis de longs mois<sup>772</sup>. Le général Paul Ausarresses, ancien membre éminent du Sdece, affirme que les amis de Bechtel, survivants du réseau Sussex, avaient élaboré plusieurs plans pour le faire évader de sa prison<sup>773</sup>.

L'instruction traîne en longueur et arrive devant la chambre d'accusation fin 1980. Trois faits désignent Bechtel coupable : les traces de thallium dans les poches du veston, poison qui aurait pu tuer Moumié ; son départ pour la France alors qu'il est domicilié à Genève depuis quelque temps ; et enfin les doubles-carbones retrouvés à son domicile dont l'un précédemment évoqué, pourrait constituer le récit du scénario de la soirée. Bechtel ne veut pas parler de l'affaire à Marc Bonnant, il admet avoir rencontré et dîné avec Moumié : « Ces faits me sont étrangers », assène-t-il. La ligne de défense de Maître Bonnant est globalement réduite à sa propre analyse du dossier : « À supposer qu'il fût pour quelque chose dans l'assassinat de Moumié, [Bechtel] avait exécuté cette mission comme une autre mission de soldat et donc sa culpabilité n'était pas de l'ordre de la culpabilité ordinaire » mais « un acte d'obéissance<sup>774</sup> », ce qui écartait alors tout aspect moral de sa réflexion d'avocat. Sa stratégie repose sur les pièces du dossier et les recherches qu'il entreprend. Bonnant prend connaissance de la littérature médicale sur les effets du thallium et argumente que la chronologie des symptômes de Moumié ne correspond pas à la chronologie des faits si on part de l'hypothèse que l'empoisonnement a été réalisé au « Plat d'argent ». Il est vrai que Moumié a ressenti des gênes intestinales et gastriques dès le 12 octobre. Il évoque que le bout des allumettes contient très peu de thallium. Or, Bechtel est fumeur et a pu en laisser en vrac dans la poche de son veston. En ce qui concerne le récit sur carbone, l'avocat oppose comment, en partant du texte, il est possible d'élaborer quatre à cinq interprétations possibles. Le procès débouche sur un non-lieu le 27 octobre 1980. Il meurt quelques années plus tard à l'âge de 95 ans. Bonnant rappelle souvent dans les médias le fait que Bechtel a cherché, par ses contacts, à lui obtenir la Légion d'honneur mais il récusé que ce jugement ait été un jugement de complaisance car le président de la chambre d'accusation Bernard Bertossa, homme de gauche, et le procureur Bernard Foix, étaient, pour Bonnant, des hommes de qualité<sup>775</sup>. Bonnant, avocat très brillant, fera d'ailleurs une belle carrière. Plaideur hors pair, sa stratégie de défense a été très fine : 20 ans après les faits il serait possible de mettre en regard les symptômes du mort et la toxicologie faite au thallium ; en 1961, la médecine est de ce point de vue plus démunie. C'est un fait dont les juges auraient dû tenir compte. Le dossier judiciaire est aujourd'hui « introuvable ». Le dépouillement des débats aurait permis de relativiser et de préciser certains aspects du procès relatés par maître Bonnant. Ce procès a été largement suivi par le gouvernement français comme l'attestent les échanges entre le Conseil fédéral et le juge d'instruction Dinichert à Berne. Il est à ce jour difficile d'évaluer les pressions qu'aurait pu avoir à affronter le juge, des autorités suisses ou françaises.

### 3.4. Des responsabilités françaises et... camerounaises ?

Encore conscient, Moumié déclare que la Main rouge est responsable de son empoisonnement<sup>776</sup>. Qu'est-ce cette organisation ? Le Sdece tente d'identifier et de neutraliser les aides extérieures que reçoit le FLN : relais politiques, réseaux de financement, filières d'approvisionnement en armement. Pour camoufler son implication dans des missions qui se concrétisent par des actions de sabotage – dites opérations « Arma » – ou d'élimination physique

770. *Ibid.*

771. Bernert Philippe (1980), *Sdece Service 7. L'extraordinaire histoire du colonel Le Roy-Finville et des clandestins*, Presses de la Cité.

772. DGSE, Dossier de renseignements de William Bechtel contenant la dépêche AFP du 17 décembre 1974, reprenant le texte de la lettre adressée à Valéry Giscard d'Estaing.

773. Aussarresses Paul et Deniau Jean-Charles (2008), *Je n'ai pas tout dit, Ultimes révélations au service de la France*, Éditions du Rocher.

774. Entretien avec Maître Marc Bonnant réalisé par Frank Garbely et gracieusement mis à la disposition de la Commission, Genève, 23 septembre 2004.

775. *Ibid.*

776. AFS, E4320C#1994/74#199, Assassinat Félix Moumié, 1960-1964, Rapport du 20 novembre 1960 p. 15.

ciblée – dites opérations « Homo<sup>777</sup> » et brouiller les pistes, le Sdece a l'idée de faire revendiquer certaines de ces opérations clandestines par une organisation fictive, la « Main rouge<sup>778</sup> ». Quelques années auparavant, des activistes français du Maroc et de Tunisie avaient procédé sous ce même nom de « Main rouge » à des meurtres de nationalistes maghrébins, en signant leurs crimes d'une main de Fatma ensanglantée. Pour crédibiliser cette couverture, le Sdece organise même la publication d'un ouvrage exposant le témoignage fictif d'un des dirigeants de l'organisation. Le livre est signé Pierre Genève – pseudonyme d'un certain Jacques Vignes ou Philippe Vigneau – et sort en 1960 chez Nord-Sud, une mystérieuse maison d'édition qui éditera ce seul ouvrage<sup>779</sup>. Les actions de la Main rouge, dans lesquelles est souvent impliqué un certain colonel Marcel Mercier<sup>780</sup>, sont décidées au plus haut niveau de l'État. Elles sont soumises à trois règles : elles ne peuvent être menées qu'en dehors du territoire français, ne doivent pas cibler des nationaux et relèvent de la responsabilité exclusive du chef de l'État et du Premier ministre. Ainsi, la plupart du temps, elles sont préparées à l'occasion d'une réunion entre Foccart, Constantin Melnik, chargé auprès du Premier ministre Michel Debré des relations avec les services de renseignement, et le général Grossin, chef du Sdece<sup>781</sup>. Entre 1956 et 1962, les opérations de sabotage et d'assassinat se multiplient : des navires transportant des armes destinées au FLN sont coulés, plus d'une centaine de trafiquants assassinés et deux avions interceptés<sup>782</sup>. Bechtel a d'ailleurs participé à l'une de ces actions de détournement. Les opérations pour neutraliser les trafiquants d'armes qui travaillent avec le FLN sont menées dans divers pays d'Europe, en Allemagne notamment. Les documents saisis au domicile de Bechtel révèlent ainsi des actions de surveillance sur le trafiquant d'armes norvégien Rolv Ragnar Lie<sup>783</sup>. Les moyens les plus originaux sont utilisés : par exemple, en 1957, un trafiquant, Marcel Léopold, est exécuté à Genève à l'aide d'une fléchette au curare tirée avec une sarbacane. Le réseau de la Main rouge acquiert de l'autonomie par rapport au Sdece, certains actes commis en Belgique ou à Francfort sont tolérés mais ils sont toujours « désavoués par les services officiels », cette organisation en marge est difficile à saisir à cause des amitiés interpersonnelles entre agents et des moyens financiers importants<sup>784</sup>.

Les opérations « Arma » et « Homo » ne se cantonnent pas à la guerre d'indépendance algérienne et se poursuivent d'ailleurs après 1962. Objectifs, modes d'exécution et résultats sont entourés du secret le plus absolu mais le temps permet d'en identifier certaines. Interrogé par Frank Garbely, sur la culpabilité de William Bechtel, Maurice Robert n'a jamais répondu auparavant avec autant de franchise<sup>785</sup> :

Moumié a été empoisonné [...], celui qui a fait cela, qui a fait cette opération est Bechtel. Bechtel était un réserviste des services spéciaux français. [...] la seule chose que je ne peux pas dire pour le moment parce que ça [sic] n'a pas été actuellement encore ouvert, c'est le secret d'État que ça [sic] recouvre cette affaire et que l'on ne peut pas dévoiler tant que le ministère de la Défense n'a pas décidé de livrer les archives « secret défense » concernant l'empoisonnement de Moumié.

Bechtel ne s'est pas caché et a dit que c'était lui qui avait empoisonné Moumié [...]. Les circonstances sont gardées par le secret défense : soit Bechtel était téléguidé officiellement par le service de renseignement français pour opérer cette opération ou bien a-t-il fait cette opération de sa propre autorité. Nous ne pouvons savoir que le jour où le secret défense sera définitivement levé sur cette affaire<sup>786</sup>.

Pour Maurice Robert, la situation était devenue très préoccupante :

777. Voir le chapitre « la main Sdece » qui revient notamment sur l'opération « Homo » contre Sékou Touré : Bat Jean-Pierre, *Les réseaux Foccart...*, op. cit., pp. 102-124.

778. Tibère Clément (2018) « Main rouge », in Mouthot Hugues et Poirot Jérôme (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, pp. 524-526 ; Held Jean-François (1961), *L'affaire Moumié*, Paris, La Découverte. L'ouvrage très documenté évoque la responsabilité de la Main rouge.

779. AFS, E4320C#1994/76#405, Note des services de police du ministère public fédéral, 23 janvier 1961.

780. Mercier est notamment impliqué dans l'affaire René Dubois – procureur qui s'est suicidé en mars 1957, proche de Mercier, ayant accepté de fournir des enregistrements des conversations de l'ambassade d'Égypte à Berne aux services de renseignement français. Révélées par la presse, ces écoutes auraient permis d'obtenir des informations sur les leaders et les actions du FLN. AFS, E4320C#1994-76#404\_5281588, Traduction d'une série d'articles parus dans *Der Spiegel*, n°10, 11, 12 et 13 de 1960 ; Burnand Eric et Berthod Mathieu (2023) *Berne, nid d'espions – L'affaire Dubois (1955-1957)*, Berne, Antipodes.

781. Lebourg, Nicolas (2021) « La Main rouge : complots, terrorismes et appareils d'État », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 139-142 (1-4), 2021, pp. 8-15.

782. AFS, E4320C#1994-76#404\_5281588, Traduction d'une série d'articles parus dans *Der Spiegel*, n°10, 11, 12 et 13 de 1960.

783. *Ibid.*, pp. 17-19 et notamment les échanges au sujet de Lie avec un détective privé italien G. Bernasconi.

784. AFS, E4320C#1994/76#405, Note de la police fédérale sur la Main rouge, 14 février 1960, annexe rédigée sur l'importance de la société Sobyvel-Byrnh dirigée par Claude Jeantet.

785. « William Bechtel était un réserviste du service Action. Certains indices ont joué contre lui, mais le doute l'a en effet emporté ». Robert Maurice, *Ministre de l'Afrique...*, op. cit., p. 281.

786. Entretien avec Maurice Robert réalisé par Frank Garbely et gracieusement mis à la disposition de la Commission, Bordeaux, 2005.

Je l'avais dit à Foccart. L'UPC était le foyer d'une révolte permanente, appelait la révolution permanente et risquait de mettre le Cameroun à feu et à sang sur fond de conflit ethnique. Il fallait frapper d'un grand coup, la décapiter pour montrer au peuple camerounais que sa longévité ne traduisait pas son invulnérabilité mais la patience du pouvoir à son égard avant le recours à des méthodes plus expéditives. [...] Ahidjo répétait à qui voulait l'entendre qu'il rêvait d'être débarrassé de Moumié. Quand il voyait Foccart, il ne manquait pas de lui parler des problèmes que lui posait le leader rebelle<sup>787</sup>.

Ainsi la chaîne de prise de décision a pu être la suivante<sup>788</sup> : le Sdece soumet une proposition d'action – ici possiblement Robert ou un autre agent – à l'Élysée *via* Foccart qui donne son avis qui le présente au général de Gaulle. Celui-ci prend la décision et la leur communique. Une fois la décision connue, Foccart mobilise si nécessaire le chef du Sdece qui organise le montage de l'opération avec le Service Action, possiblement avec la Main rouge. L'action de celle-ci se structure autour d'une cellule de renseignement, une cellule d'action et une cellule de protection dont Bechtel aurait assumé toutes les tâches. En dépit du non-lieu, Bechtel a été en service commandé pour la Main rouge comme tendent à le prouver ses actions qui précèdent cette séquence et celles qui la suivent comme son implication dans l'enlèvement de l'ex-colonel Argoud à Munich en 1963, chef de l'Organisation de l'armée secrète<sup>789</sup>. Le journal *Le Diplomate genevois* écrit que Bechtel a été envoyé au Togo puis au Gabon dans la police dans les années qui ont suivi le décès de Moumié.

Est-il plausible que Ahidjo ait commandité directement le meurtre par l'intermédiaire de Bechtel ? Cela est peu probable puisqu'un patriote comme l'ex-agent obéit à sa nation ou à son réseau mais il n'est pas un mercenaire pour un pays étranger<sup>790</sup>. Qu'il y ait eu une communauté de vues franco-camerounaise comme sur d'autres sujets, sur la nécessité de faire disparaître le président de l'UPC est tout à fait possible mais seul le gouvernement français avait moyen de commanditer un tel acte. Persiste une question sur Bechtel : pourquoi un agent aussi expérimenté que lui aurait-il laissé autant de preuves chez lui ? Première hypothèse : la personne chargée de l'empoisonnement ne s'est pas présentée et Bechtel est passé à l'action alors que cela n'était pas prévu. Deuxième hypothèse : Bechtel a attiré l'attention sur lui pour endosser la responsabilité, la fuite et la traque car il sait avoir tout le réseau nécessaire pour ne pas avoir à répondre de ces actes. Troisième hypothèse : il aurait agi en laissant des preuves l'accablant pour masquer le véritable coupable. La seconde semble jusqu'ici, en l'état de nos connaissances, la plus plausible.

Quand Foccart déclare « Les archives répondront un jour » à la question posée au sujet les responsabilités françaises dans la mort de Moumié<sup>791</sup>, il s'agit d'une belle pirouette car comment retrouver la trace d'un « feu orange<sup>792</sup> » ? La mort de Moumié ouvre une nouvelle séquence diplomatique pour la Suisse. Berne reçoit à ce moment-là de nombreux courriers de la part de sympathisant-es de l'UPC dont l'objet invite à ce que la Suisse clarifie ses responsabilités dans la disparition du leader. L'historien Machia Rim Idriss Desiré fait référence à tous les chefs des bureaux des militant-es africain-es au Caire qui se mobilisent pour demander que les responsables soient traduits en justice, tout comme certaines fédérations d'étudiant-es, notamment à la Havane ou en Bulgarie<sup>793</sup>. Le président Sékou Touré fait savoir à un journaliste suisse en Guinée qu'il est persuadé de la complicité des autorités suisses<sup>794</sup>. Il obtient d'ailleurs, après accord avec sa veuve, par l'intermédiaire de son secrétaire général aux Affaires étrangères, Alpha Diallo, que le corps du leader soit amené à Conakry, événement qualifié de « mascarade » par l'agent du Sdece<sup>795</sup> et qui faillit créer un incident diplomatique avec Ahidjo qui n'apprécie pas du tout que la Suisse ait accordée le transfert du corps de Moumié sans l'avoir consulté<sup>796</sup>. Le président camerounais met également la pression sur les autorités helvétiques pour que l'enquête avance rapidement pour rassurer ses concitoyen-nes sur l'innocence de son gouvernement dans cette disparition :

787. Robert Maurice, *Ministre de l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 280.

788. Bat Jean-Pierre, *Les réseaux Foccart...*, *op. cit.*, pp. 19-120.

789. AFS E2001E#1976-17#1966, « C'est Bechtel qui a dirigé l'enlèvement du colonel Argoud à Munich », *Tribune de Genève*, 28 juin 1963.

790. L'ouverture des archives au Cameroun, notamment du ministère des Affaires étrangères, pourrait fournir des éléments.

791. Philippe Gaillard, *Foccart parle...*, *op. cit.*, p. 207.

792. Jargon utilisé par les services secrets pour signifier qu'on sait qu'une opération est en cours mais qu'elle ne sera pas assumée. Robert Maurice, *Ministre de l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 265.

793. Machia A Rim Idriss Desiré (2022), *Les relations entre la Suisse et le Cameroun des indépendances à nos jours (1961-2013) : une esquisse historique*, Bruxelles, Peter Lang, p. 93.

794. AFS E2001E#1976-17#1966, Lettre de l'ambassadeur suisse à Accra René Keller à Sékou Touré portant sur le meurtre de Moumié, 21 février 1961.

795. DGSE, Note de renseignement n°A557585, « Objet : Retour des cendres de Moumié », 19 novembre 1960.

796. AFS E2001E#1976-17#1970, Note du consul de Suisse à Conakry portant sur le retour de la dépouille de Félix Moumié, 9 novembre 1960. Sur les suites concernant la sépulture de Moumié et sa disparition à Conakry voir Ramondy Karine, *Leaders assassinés en Afrique centrale...*, *op. cit.*, pp. 222-224.

Félix Moumié, comme vous le savez a été un des leaders de l'opposition au Cameroun, leader, qui, malgré son action subversive est resté le citoyen de ce pays. Le gouvernement de mon pays, compte sur l'amitié et les bonnes relations entre nos deux États pour obtenir tous les détails qui ont entouré cet empoisonnement, afin d'apporter tout apaisement à mon pays, ainsi qu'à mon gouvernement<sup>797</sup>.

La mise en place d'une représentation diplomatique entre les pays s'en trouve accélérée avec les nominations d'un ambassadeur de Suisse au Cameroun et d'un conseiller juridique de nationalité française, Hyde-Optat Coudoux, comme chargé de mission exceptionnelle du gouvernement camerounais auprès de la Confédération helvétique afin de suivre les affaires économiques et d'assistance technique et l'affaire Moumié. Lors d'une entrevue avec l'inspecteur suisse Marchesi, il affirme : « Félix Moumié a été empoisonné par ordre de ses amis de l'UPC<sup>798</sup> », remettant ainsi le curseur sur Bowen et Tchatchet. L'ambassadeur du Cameroun en France Kuoh-Moukouri demande dans la foulée à son homologue suisse Pierre Micheli son aide pour contrecarrer les activités des étudiant-es camerounais-es présent-es en France qui se rendaient clandestinement en Suisse, ce qui lui est refusé<sup>799</sup>.

C'est donc bien la continuité qui caractérise les formes répressives mises en œuvre contre l'UPC avant et après l'indépendance. Le régime d'Ahidjo doit son installation et son maintien aux autorités françaises. La lutte contre l'UPC est donc une cause commune pour la préservation des intérêts des deux parties. Cette entente permet le bâillonnement et l'élimination d'une partie des opposant-es au régime d'Ahidjo, peu importe où ils se trouvent. Ce changement dans la continuité est aussi caractéristique des répressions militaires, conduites contre l'ALNK, qui prennent une nouvelle ampleur en 1960 alors que l'armée française doit passer progressivement le relais, tout en maintenant ses conseillers, à l'armée camerounaise qui en est encore à l'état embryonnaire.

---

<sup>797</sup>. AFS E2001E#1976-17#1966, Lettre du président de la République du Cameroun au président de la confédération helvétique portant sur l'affaire Moumié, Yaoundé, 10 novembre 1960.

<sup>798</sup>. H. O Coudoux finit par être expulsé du Cameroun par la Direction de la Surêté car inculpé de malversations financières le 22 juin 1965. AFS E2001E#1978/84#4225, Série de courriers entres les ministres des Affaires étrangères de la Suisse et du Cameroun sur la mise en place de la mission de Hyde-Optat Coudoux entre janvier 1961 et septembre 1962 ; Lettre du chef de la police fédérale au secrétariat général du Département de la police fédérale portant sur l'affaire Moumié, 2 mai 1961.

<sup>799</sup>. AFS E2001E#1976-17#1966, Note de l'ambassadeur Pierre Micheli à la division des Affaires politiques du Département de la police fédérale à Berne, portant sur la présence des « révolutionnaires » camerounais à Genève, 9 février 1961.

# DEUXIÈME PARTIE

## Faire la guerre dans un « pays indépendant » : l'implication de l'armée française dans la répression des mouvements d'opposition camerounais entre 1959 et 1965

---

### **A. Le maquis et la 'guérilla' upéciste : un adversaire pragmatique en recomposition constante**

1. Battre l'Armée de Libération Nationale du Kamerun, « bras armé » de l'UPC (1959-1964)
2. La 'guérilla' dans les maquis de l'ouest
3. Mener une répression à géométrie variable : maquis et 'guérilla' en Sanaga-Maritime et dans le Nkam
4. Mener la 'guérilla' urbaine à Douala contre les intérêts européens

### **B. Le dispositif militaire français au Cameroun, révélateur du renouvellement des enjeux répressifs dans un contexte de transition politique (1958-1960)**

1. Un premier reflux de l'armée française en région Bamiléké (septembre 1958-mai 1959)
2. La mise en place progressive d'une situation d'exception (mai-décembre 1959)
3. Des opérations militaires françaises « sous responsabilité camerounaise » (1960) ?

### **C. Une « transition » militaire : de la « nationalisation » de l'armée coloniale à la « camerounisation » de ses cadres supérieurs (1959-1965)**

1. La création de l'armée camerounaise (août 1959 – janvier 1962)
2. Les FFC après 1961 : quelle participation de l'armée française à la répression ?
3. Une armée camerounaise autonome (1961-1965) ?

#### **D. Des populations instrumentalisées dans la 'guerre contre-révolutionnaire'**

1. Un héritage postcolonial : déplacements forcés et camps de « regroupement »
2. Impliquer les civil-es : organiser la population, créer des « autodéfenses »
3. Des civils militairement impliqués : les « commandos » de la « garde civique »

#### **E. Typologie des violences armées dans les répressions portées par les autorités civiles et militaires françaises durant la période transitionnelle (1958-1964) : quels constats ?**

1. Une palette de violences élargies et plus létales
2. La « traque » et la mort des leaders : un axe majeur de la répression
3. La qualification juridique du crime de génocide

Pour le commandement militaire français, la dissolution de la Zopac marque une étape cruciale dans la lutte contre l'UPC. Elle est pourtant loin de mettre un terme à la guerre déclenchée en 1956 : outre que des maquis persistent en pays Babimbi (Sanaga-Maritime), les actions armées menées par le SDNK en région Bamiléké s'intensifient à l'approche de l'autonomie interne et complète de l'État du Cameroun, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1959. L'armée française souhaite alors transférer dans l'ouest du Cameroun ces « méthodes » dont elle estime avoir fait la preuve dans le sud du pays : zone d'exception placée sous commandement militaire, politique de « pacification » afin d'encadrer et de contrôler les populations civiles, déploiement des réseaux de renseignement et intensification des opérations de 'contre-guérilla' afin d'éliminer les principaux leaders upécistes. Si la sémantique de l'affrontement ne varie guère<sup>1</sup>, la transition politique vers l'indépendance a toutefois d'importantes répercussions sur la perception des enjeux de la guerre, et par extension sur les modalités, les rythmes et les conséquences de la répression militaire des mouvements d'opposition. Désormais, il s'agit moins, pour l'UPC, de prôner l'indépendance que de dénoncer celle prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1960, qu'elle estime tronquée parce qu'« octroyée » par le gouvernement français aux élites acceptant de se plier à son jeu politique : mais comment entraver ce processus de transition et renverser ce gouvernement Ahidjo considéré comme un acteur passif entre les mains de l'ancienne puissance tutélaire ? Pour le pouvoir camerounais au contraire, l'enjeu de la guerre consiste à assurer la bonne marche vers l'indépendance voulue, en favorisant les dynamiques d'un « maintien de l'ordre » qui lui incombe officiellement désormais : mais comment garantir la stabilité d'un pouvoir déjà fragilisé par les rivalités politiques et l'action armée d'un mouvement qu'une armée française sur le départ contenait jusqu'alors ? Cantonnée, en théorie, à un second rôle, cette dernière n'abandonne pas l'idée de se réinvestir pleinement au Cameroun dans la lutte contre l'opposition au gouvernement en place qu'elle estime guidée par des puissances extérieures soucieuses de nuire le rayonnement international de la puissance française : mais comment agir dans ce pays désormais autonome et bientôt indépendant, sans gêner pour autant la transition politique amorcée par Paris afin de maintenir en la transformant son influence en Afrique centrale ?

Cette période charnière a déjà fait l'objet de nombreux travaux historiographiques, soucieux de l'inscrire dans le temps long de l'histoire du nationalisme camerounais<sup>2</sup>, ou de restituer la trame des événements historiques qui la caractérisent<sup>3</sup>. Ils ont pointé le caractère indéniablement guerrier de la répression menée par l'armée française, puis par l'armée camerounaise qu'elle forme et qu'elle encadre<sup>4</sup>, de sa création officielle en novembre 1959, à la prise de commandement du premier officier supérieur camerounais, le lieutenant-colonel Pierre Semengue, en avril 1965. Si ces travaux sont le plus souvent centrés sur l'ouest du Cameroun, où se produit l'essentiel des opérations militaires *stricto sensu*<sup>5</sup>, il ne s'agit pas d'y limiter géographiquement cet affrontement, qui se déploie également dans le Wouri, où Douala est le théâtre d'une 'guérilla urbaine'<sup>6</sup>, dans le Mungo<sup>7</sup>, où l'ALNK mène une guerre économique, ou dans le Nkam<sup>8</sup> et la Sanaga-Maritime, où la persistance de maquis souligne la résilience du mouvement armé<sup>9</sup>. Une histoire dont le volet « Recherche » de la Commission entend compléter et renouveler l'étude, en se centrant sur les transformations du rôle et des responsabilités des acteurs français dans leur répression. Outre les archives diplomatiques permettant d'explorer les interactions entre militaires et civils français dans la conduite de cette dernière, ce travail repose sur l'exégèse des fonds militaires du Service historique de la Défense, soulignant, au prisme de sources produites au plus près du terrain historique, la perception des enjeux, des modalités et des conséquences de leurs

1. Voir Section 2 – Partie II (introduction, « Penser la guerre »).

2. Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Éditions Clé ; Terretta Meredith (2014), *Nation of Outlaws, State of Violence. Nationalism, Grassfields Tradition, and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press.

3. Duval Eugène Jean (2004), *Le sillage militaire de la France au Cameroun*, Paris, L'Harmattan ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte.

4. Wanyaka Bonguen Oyongmen, Virginie (2008), « La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1959-2005) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions.

5. Kanguelieu Tchouake Mesmin (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Saint-Siro ; Tatuébeu Tagne Claude, Bopda Athanase (2020), « L'Ouest-Cameroun et l'héritage du maquis (1955-1971). Temps « longs », « moyens » et « courts » de la géographie d'une population de territoire terrorisé », CIST2020 - Population, temps, territoires, Collège international des sciences territoriales (CIST), Paris-Aubervilliers, France, pp. 231-236 ; Kenné Faustine Magellan (2022), *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Dschang, Premières Lignes.

6. Ngomsî François Xavier (2004-2005), « De la guérilla urbaine à Douala, 1955-1964 », Mémoire sous la direction d'Emmanuel Ghomsî, Université de Yaoundé I ; Ngomsî François Xavier (2007-2008), « De la guérilla urbaine au Cameroun méridional (1984-1964). Esquisse d'une généalogie des pratiques de contestation en ville », Mémoire de DEA en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

7. Mbah Cédric (2022), « Le Moungo, une contrée stratégique à l'essor du maquis au Cameroun, 1950-1971 », [disponible sur : <<https://histoireengagee.ca/le-moungo-une-contre-strategie-a-essor-du-maquis-au-cameroun-1950-1971/>>, consulté le 14 décembre 2023].

8. Mbang Bang Kingue Jean (2005), « Le maquis dans le Nkam : 1956-1973 », Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

9. Mviom-A-Moutassi, P. F., « L'insurrection Upéciste dans la Subdivision de Babimbi 1956-1963 », Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé, Cameroun.

actions par les militaires français. Il dispose également d'un accès aux dossiers conservés au Centre des archives du personnel militaire, qui permettent de retracer, de manière inédite, le parcours des principaux acteurs de cette guerre, et de mieux saisir la manière dont ils concourent à modeler leur implication. Ces sources publiques sont complétées par des archives privées, elles aussi inédites, en particulier celles du général Max Briand, grand artisan de la répression dans l'ouest en 1960, ou celles du général Robert Sizaire, qui commande au même moment les troupes françaises en Afrique centrale. Outre les archives consultées au Cameroun, qui permettent notamment de mieux cerner l'implication des civil-es dans les « autodéfenses » ou dans les troupes supplétives, des témoignages inédits remettent en perspective ce prisme des archives militaires et françaises : ceux recueillis par l'Ined (Institut national des études démographiques) auprès des populations déplacées dans les camps de « regroupement » de l'ouest du Cameroun, ou encore par la Commission, auprès de communautés en région Bamiléké ou le Nkam, ou de personnalités, proches de piliers du mouvement nationaliste – comme Angèle Ngo Bibout, l'épouse de Makanda Pouth, ou Mathieu Njassep, secrétaire d'Ernest Ouandié – ou acteurs de la répression – Pierre Semengue, Édouard Etondé Ekoto.

Forte de cet ensemble de sources riches et variées, cette partie du rapport propose d'abord de resituer l'évolution des maquis upécistes de 1958 à 1964 : les chefs de l'ALNK, qui prend la suite du SDNK et devient le « bras armé » de l'UPC, adaptent alors les méthodes de la 'guérilla' dans l'ouest, la Sanaga-Maritime et le Nkam. En réaction, l'armée française tente de transférer le dispositif de la Zopac en région Bamiléké, mais se heurte aux réticences de l'administration coloniale et du gouvernement camerounais, du moins jusqu'à ce que l'imminence de l'indépendance favorise un consensus autour de son réinvestissement massif dans l'ouest du Cameroun. Dans le même temps, l'armée française est chargée de créer et d'encadrer l'armée camerounaise afin qu'elle puisse prendre sa relève, favorisant la camerounisation progressive du dispositif répressif entre 1960 et 1965. Cette transition militaire explique en grande partie la continuité des pratiques adoptées par l'une et l'autre sur le terrain de l'affrontement où les populations sont massivement déplacées de force dans des camps de « regroupement » et instrumentalisées à des fins de 'guerre contre-révolutionnaire' par leur enrôlement dans des groupes d'« autodéfense » ou des troupes supplétives. Sur le plan opérationnel, la répression prend alors une ampleur sans précédent et se traduit par des violences extrêmes contre les combattant-es de l'ALNK et les populations civiles.

## A. LE MAQUIS ET LA 'GUÉRILLA' UPÉCISTE : UN ADVERSAIRE PRAGMATIQUE EN RECOMPOSITION CONSTANTE

En 1958, la fin de la Zopac donne l'illusion d'une 'guérilla' réduite à néant en Sanaga-Maritime et les efforts de l'armée française se concentrent désormais en région Bamiléké. S'il est certain que l'armée française met en place et y recompose divers dispositifs tout en fournissant un effort conséquent, les historien·nes ont montré que les actions combattantes perdurent et s'adaptent dans l'ouest, mais aussi en Sanaga-Maritime. En parallèle des opérations conduites au maquis, la guerre s'étend dans les villes, et plus particulièrement à Douala, où les Européen·nes, puis les autorités politiques et militaires sont plus concentrées et constituent des cibles majeures dans le cadre d'une guerre qui se joue toujours sur le volet « psychologique<sup>10</sup> ». Dans tous les cas, quels que soient la région envisagée et le type d'espace abordé, les hommes et les femmes sont pris dans une guerre « asymétrique ». Les rapports de force politiques au sein de l'UPC, puis les rivalités sur le terrain entre certains chefs charismatiques orientent les tactiques conduites au quotidien. De même, plusieurs événements dont les guerres d'indépendance au Vietnam et en Algérie, la guerre froide, puis la rivalité sino-soviétique, influent sur la stratégie, le financement et l'équipement des forces d'opposition au Cameroun.

### I. BATTRE L'ARMÉE DE LIBÉRATION NATIONALE DU KAMERUN, « BRAS ARMÉ » DE L'UPC (1959-1964)

Le 9 juin 1959, le contrôle d'identité des occupants d'un taxi à Nkongsamba permet la découverte d'une série de documents, qui révèlent la naissance d'une « organisation politique et militaire appelée "Armée de libération Nationale Kamerunaise" (ALNK) et fondée dans le Mungo le trente-et-un mai dernier<sup>11</sup> ». L'un de ces documents dispose d'un entête signé de l'ALNK avec la devise : « Vaincre ou mourir ». Intitulé « Les Lois », il énonce dès son premier article un serment que doit prêter chacun des membres à son chef de bataillon ou au groupe de combattant·es<sup>12</sup>. Adopté le 31 mai 1959, ce texte marque la naissance de l'ALNK qui perdure jusqu'en 1970-1971, période durant laquelle elle constitue le « bras armé » de la cause upéciste et de l'opposition au régime d'Ahidjo.

L'ALNK se distingue des deux organisations paramilitaires précédemment étudiées (CNO et SDNK) moins par ses objectifs que par le contexte dans lequel elle naît, son implantation et sa longévité. Alors que le 13 mars 1959, l'Onu programme l'indépendance du Cameroun, les objectifs de l'ALNK sont pluriels : obtenir une indépendance réelle et non contrôlée par les responsables français avec l'assentiment d'une élite choisie et réunifier les deux Cameroun. Les maquis, en plus d'être des espaces de refuge et de protection, deviennent alors le support d'une « armée de reconquête<sup>13</sup> ». Les ouvrages généraux et incontournables sur la guerre au Cameroun consacrent déjà de solides pages à l'ALNK<sup>14</sup>, et notamment celui de Faustin Kenné<sup>15</sup>. L'historienne Stella Mbatchou a, quant à elle, signé un travail universitaire de synthèse sur l'ALNK qui éclaire les méthodes d'action de l'organisation<sup>16</sup>. Sur le plan spatial, il reste difficile de réaliser une géohistoire de l'ALNK car, de sa naissance à sa réorganisation en 1962 et 1964, sa structure prend souvent la forme de multiples groupes dont la survie repose sur la mobilité et la discrétion

10. Voir infra Section 3 – Partie II.A.

11. Service historique de la Défense (SHD), Vincennes, GR6H264, Le directeur de la Sûreté, Note de renseignement, « Objet : Armée de libération nationale kamerunaise », 11 juin 1959.

12. SHD, Vincennes, GR6H264, « Les Lois, 31 mai 1959 », in Note de renseignement, « Objet : Armée de libération nationale kamerunaise », 11 juin 1959. Il s'agit des lois de l'État-major de l'ALNK, comprenant un préambule et treize articles analysés notamment in : Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis. Décolonisation, nationalisme et architecture militaire 1948-1971*, op. cit., pp. 113-115.

13. Tchouaké Noumbissie Maginot (2005), « Mouvements d'oppositions et de répressions dans l'Ouest-Cameroun (1922-1970) », Thèse en histoire, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, France, p. 393.

14. Abwa Daniel, *Cameroun. Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, op. cit., p. 279-316 ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, op. cit. ; Terretta Meredith (2014), *Nation of Outlaws, State of Violence. Nationalism, Grassfields Tradition, and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, p. 180.

15. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, op. cit., pp. 111-138.

16. Mbatchou Stella (2003), « Contribution à la connaissance de l'histoire de l'Armée de libération nationale kamerunaise (ALNK) 1959-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

de ses déplacements hors des phases d'affrontements. Si elle s'implante dans l'ensemble du *Southern Cameroons*, son assise s'avère bien plus forte dans la région Bamiléké et le Mungo<sup>17</sup>. D'un point de vue chronologique, deux phases se démarquent, chacune étant liée à l'influence d'un leader charismatique. La première s'étend de la condamnation de Pierre Simo pour le meurtre de Samuel Wanko en novembre 1958 à la mort de Martin Singap en septembre 1961. Elle est dominée par ce dernier qui, fort du soutien de Moumié obtenu à Conakry<sup>18</sup>, a donc créé l'ALNK en mai 1959, dans le Mungo. La seconde phase, qui s'étend de la mort de Singap en 1964 à celle de Ouandié en 1971, est dominée par la figure de ce dernier, revenu au Cameroun en juillet 1961, avec l'instruction ferme du comité directeur de l'UPC de mettre un terme aux difficultés que Singap n'est pas parvenu à résoudre. À la différence de ce dernier, Ouandié cumule, en tant que vice-président du parti, l'autorité politique et l'autorité militaire.

### I.1. L'ALNK de 1959 à 1961, ou l'utopie de Martin Singap : mettre fin aux divisions internes et à l'indiscipline pour forger un outil militaire efficace au service de l'UPC

Le CNO et le SDNK disparaissent face à l'efficacité de la « doctrine de la guerre révolutionnaire » mêlant répression violente et « action psychologique ». Dans la Sanaga-Maritime, les assassinats de certains leaders du CNO et de l'UPC, dont celui d'Um Nyobè, et l'importance des ralliements achèvent la déstructuration de cet organisme paramilitaire. Dans la région Bamiléké, l'arrestation, la condamnation et l'exécution des leaders du SDNK dont Pierre Simo, Édouard Penlap et Maurice Tchouembou<sup>19</sup> entre la fin de l'année 1958 et juillet 1959, créent une période d'instabilité en raison des rivalités qui opposent ses responsables. L'arrestation de Pierre Simo, le 3 octobre 1958, puis sa condamnation à mort, le 6 novembre, avec plusieurs de ses lieutenants, ouvrent une période de contrôle plus étroit de la part de Martin Singap sur le SDNK<sup>20</sup>. La mort du chef du SDNK laisse, à nouveau, place aux rivalités d'influence au sein de cet organisme entre Martin Singap et Paul Momo. Singap assure désormais la direction du SDNK, ce que Paul Momo prend pour un affront car il s'estime être le « successeur légitime du capitaine-général<sup>21</sup> » Pierre Simo. Bien que les rivalités et les divisions ne naissent pas subitement en novembre 1958, elles prennent ici une nouvelle ampleur, au détriment de la lutte.

Si le SDNK et l'ALNK peuvent être comparés, dans une certaine mesure, au Viêt-Minh en raison de la configuration du conflit, asymétrique, et des modalités de lutte, il leur manque l'équivalent d'un voisin comme la Chine pour l'Indochine, capable de les approvisionner massivement. Sur ce dernier point, Stella Mbatchou explique que ce manque se transforme parfois en handicap majeur et provoque une « asphyxie des « maquis<sup>22</sup> » ». Si le SDNK avait déjà des difficultés pour recruter et s'approvisionner en armes, la mort de Pierre Simo finit de diviser les hommes du Sinistre. Les groupes organisés derrière un chef se multiplient comme ceux de Paul Momo, Soh Tagatsaing, Abraham Mbah et Jérémie Ndélényé : les rivalités sont décuplées à la tête du SDNK<sup>23</sup>. Certains groupes qui mènent des opérations sous couvert de l'UPC agissent selon les motivations de leur seul leader, et ces mêmes chefs poursuivent des collectes de fonds qui ne sont pas acheminées vers Le Caire<sup>24</sup>. Ces facteurs entraînent, voire accentuent, une certaine désaffection pour l'ALNK, les populations étant mises sous pression par certains leaders dans les villages. Le soutien, ou non, des populations dépend en partie de l'attitude des groupes armés sur le terrain, ce dont sont parfaitement conscients les leaders de l'UPC en exil. Ils demandent donc aux chefs militaires de faire taire leurs rivalités et leurs ambitions personnelles au profit de la cause upéciste car cette guerre repose sur une adhésion populaire et ils ne peuvent continuer le combat sans le soutien des populations qui prend plusieurs formes : la souscription aux impôts, le renseignement, l'hébergement et le ravitaillement des combattant-es<sup>25</sup>. Cette solidarité favorise l'expansion des

17. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, p. 111.

18. Terretta Meredith, *Nation of Outlaws...*, *op. cit.*, p. 204 ; Mbatchou Stella, « Contribution à la connaissance de l'histoire... », *op. cit.*, p. 34 ; Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, p. 111 ; Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 341 ; SHD, Vincennes, GR6H259, Le colonel Xavier du Crest de Villeneuve, commandant militaire du Cameroun, Compte-rendu périodique de renseignements (avril-mai 1959), 12 juin 1959, pp. 7-9.

19. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, p. 108.

20. Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 293 et p. 300.

21. Mbatchou Stella, « Contribution à la connaissance de l'histoire... », *op. cit.*, p. 33.

22. Guillemets de l'historienne. Mbatchou Stella, « Contribution à la connaissance de l'histoire... », *op. cit.*, p. 32.

23. Abwa Daniel, *Cameroun...*, *op. cit.*, p. 302.

24. SHD, Vincennes, GR6H259, Le colonel du Crest de Villeneuve, Compte-rendu trimestriel de renseignements (1<sup>er</sup> trimestre 1959), 3 avril 1959.

25. Archives de la sous-préfecture de Mbouda (ASPM), Le préfet de Mbouda, BRH (11-17 juin 1959).

maquis dans le département Bamiléké au point qu'en février 1960, les cadres du groupement tactique nord (GTN) affirment que « la quasi-totalité du département bamiléké est en rébellion ouverte<sup>26</sup> ».

Pour sa part, Paul Momo intègre l'UPC après la séquence répressive de mai 1955. Ancien secrétaire trésorier de la Société africaine de Prévoyance (SAP), une société d'économie mixte responsable de la commercialisation des produits agricoles et de la pêche dans l'arrondissement de Mbouda<sup>27</sup>, il devient secrétaire en chef du SDNK dès sa constitution. Après l'arrestation et la condamnation de Pierre Simo, il entend lui succéder et signe ainsi ses nombreux tracts du titre de « capitaine-chef ». De son côté, Martin Singap entreprend de venir à Conakry pour rendre compte de la situation, obtenir le soutien des leaders exilés et réfléchir à l'avenir de la lutte armée au Cameroun sous administration française. Sous l'impulsion de Moumié, le comité dissout le SDNK et confie à Martin Singap le soin de mettre en place une nouvelle structure paramilitaire, dont il devient le commandant « suprême ». La mise en place de l'ANLK est urgente, après la décision prise par l'Onu de fixer l'indépendance du Cameroun au 1<sup>er</sup> janvier 1960. C'est donc à Boubé (aussi écrit Bouba), en zone frontalière franco-britannique dans le Mungo, chez le planteur Étienne Nzeutio<sup>28</sup>, qu'a lieu la rencontre donnant naissance à l'ALNK. En juin 1959, la Sûreté et les « forces de sécurité » n'ont que peu d'informations sur cette réunion mais le commissaire spécial qui a travaillé sur les documents saisis dans le taxi à Nkongsamba ne s'y trompe pas : « Peut-être aussi est-elle l'émanation directe du comité directeur de l'UPC, désireux de reprendre la lutte organisée selon les méthodes d'Um Nyobè, désireux également d'éliminer la concurrence des petits chefs de bande terroristes travaillant à leur profit<sup>29</sup> ».

C'est toutefois avec l'attaque conduite dans la nuit du 27 au 28 juin au cœur de Douala que les renseignements français prennent pleinement conscience de l'existence de l'ALNK<sup>30</sup>. Juin 1959 marque aussi un tournant puisque des Européen·nes sont tué·es à Douala le 27 juin, à Kekem le 3 juillet et à Yaoundé le 5 juillet. Dans le même temps, des postes de gendarmerie ou de la garde camerounaise sont attaqués par des combattant·es de l'ALNK pour se procurer des armes<sup>31</sup>. De son observation des mois de juin et juillet, le Bedoc conclut à une solide préparation de ces différentes attaques, mais une fois l'effet de surprise passé, les combattant·es sont rapidement dispersé·es lors des face-à-face avec l'armée et les « forces de l'ordre ». Il insiste aussi sur la complicité tacite des populations, notamment lors de l'attaque de Douala<sup>32</sup>.

Il est difficile d'établir l'ossature de l'ALNK car au-delà d'un organigramme théorique fluctuant, certains groupes combattants évoluent sur le terrain en dehors de tout cadre préconstruit. L'ALNK est dirigée par le Bureau du comité directeur (BCD), épaulé par un État-major, composé de sept membres. Celui-ci conseille le premier, qui est le seul apte à prendre des décisions. Si ensemble, ils divisent le Cameroun en quatre territoires militaires<sup>33</sup>, les « forces de l'ordre » et les services de renseignement sont moins préoccupés par cette infrastructure que par ceux qui les commandent au premier chef, soit trois hommes, Martin Singap, Paul Momo, à la tête du régiment en région Bamiléké composé de deux cents hommes, et Louis-Gaston Kanga, à la tête du régiment du Mungo. Pour le Territoire Militaire du Centre (TMC), le commandement est assuré par Henri Tamo ou Gorgon Foe, selon le Bedoc. Il demeure donc particulièrement difficile d'établir avec précision un organigramme en raison des luttes d'influence et des rivalités entre des groupes qui fonctionnent souvent de façon autonome<sup>34</sup>. Cela est aussi lié au secret et à la clandestinité et à la relativité des renseignements recueillis par les militaires.

Ces divisions internes, au premier rang desquelles celle entre Martin Singap et Paul Momo, facilitent la répression du moins selon les BRH de la plupart des « forces de l'ordre » et de l'armée française, puis camerounaises, qui martèlent l'idée qu'elles ne combattent pas des compagnies ou des régiments d'une même armée, mais les « bandes » rivales

26. Archives diplomatiques de France (ADF), Nantes, 743PO/2-62, Groupement Tactique Nord (GTN), Situation dans le département Bamiléké début février 1960, Dschang, 10 janvier 1961, p. 1.

27. Archives régionales de l'Ouest (ARO), Dispositif de protection de la région de l'Ouest, Synthèse de renseignement n°21 (1-7 mai 1959), 7 mai 1959, p. 5.

28. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, op. cit., p. 112.

29. SHD, Vincennes, GR6H254, Le directeur de la Sûreté, Note de renseignement, « Objet : Armée de libération nationale kamerunaise », 11 juin 1959.

30. Voir infra Section 3 – Partie IIA.

31. Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), Note de synthèse du Bedoc « Objet : l'Armée de Libération Nationale Kamerunaise et sa participation aux récentes actions terroristes (du 1<sup>er</sup> juin au 15 août) », Yaoundé, 15 septembre 1959 ; ASPM, Le préfet de Mbouda, BRH (11-17 juin 1959).

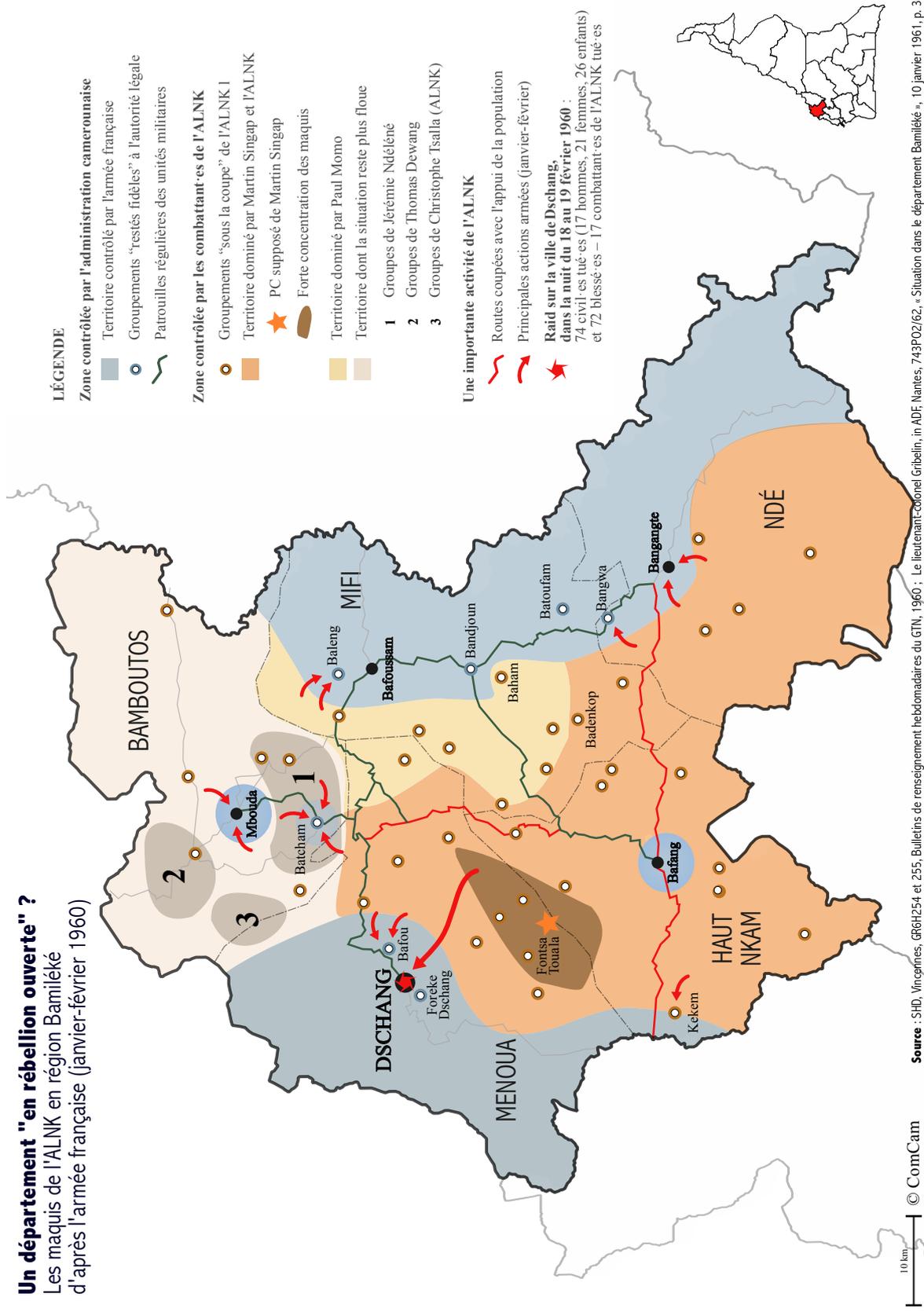
32. *Ibid.*

33. SHD, Vincennes, GR1R203, Le capitaine Pinaud, commandant l'escadron de gendarmerie de Yaoundé, BRH n°7 : Armée de Libération Nationale Kamerunaise (ALNK), Territoire Militaire du Centre (TMC), 28 juillet 1959. SHD, Vincennes, GR6H259, Le colonel du Crest de Villeneuve, Compte-rendu trimestriel de renseignements (1<sup>er</sup> trimestre 1959), 3 avril 1959.

34. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, op. cit., p. 115.

## Un département "en rébellion ouverte" ?

Les maquis de l'ALNK en région Bamiléké d'après l'armée française (janvier-février 1960)



de leaders comme Singap Martin et Paul Momo. La répression française est pensée à l'échelle régionale et n'aborde pas l'ALNK dans son ensemble comme en témoigne un rapport du lieutenant-colonel René.

Gribelin, à la tête du GTN, sur la situation dans le département Bamiléké en février 1961<sup>35</sup>. Il parle de trois zones principales, sans même faire référence aux organigrammes évoqués précédemment : celle de Martin Singap qui agit alors dans les arrondissements de Bangangté, Bafang, Dschang, puis déborde sur ceux de Bafoussam et Badenkop ; celle de Paul Momo qui s'étend essentiellement sur l'arrondissement de Bafoussam ; puis, celle de Jérémie Ndélééné qui correspond à l'arrondissement de Mbouda et profite de la proximité avec la frontière<sup>36</sup>. Gribelin insiste sur la rivalité entre Martin Singap, présenté comme le leader le plus influent, et Paul Momo<sup>37</sup>. Les deux principaux leaders s'affrontent en effet pour contrôler le territoire militaire de l'ouest et provoquent une situation délétère, dénoncée par les membres du BCD qui écrivent à Singap et Momo pour faire cesser ces luttes intestines et se concentrer sur les objectifs premiers de l'ALNK et de l'UPC :

Au moment où le monde entier suit avec impatience et admiration les exploits de notre vaillante armée, au moment où l'Afrique dépendante a les yeux fixés sur l'expérience du Kamerun et compte s'en inspirer pour faire échec aux plans impérialistes du néo-colonialisme, faites un geste aujourd'hui, mais qui aura une résonance historique demain, tendez-vous la main et fermez les poings contre l'ennemi<sup>38</sup>.

Non seulement, Paul Momo ne suit pas les ordres des leaders de l'UPC en exil, mais en plus, il amorce son ralliement qui devient effectif le 10 avril 1960<sup>39</sup>. Par cet acte, il viole les dispositions des Lois signées le 31 mai 1959 et sape, une fois de plus, l'autorité de Martin Singap, qui reste fidèle aux volontés du BCD. Il ne s'en justifie pas moins auprès de ce dernier en dénonçant le nombre trop élevé de civil-es mort-es et la responsabilité de Singap sur ce point. Il explique ainsi renoncer aux attaques inutiles commandées par Singap, qui sacrifie à chaque attaque entre cent et trois-cents hommes, pour donner la priorité aux élections d'avril<sup>40</sup>. De façon manichéenne, il s'érige en « vrai » révolutionnaire contre les « pillards<sup>41</sup> ». Le général Max Briand explique que Paul Momo s'est engagé, lors de son ralliement, à favoriser celui de Singap et qu'en cas d'échec, il participerait à la lutte contre ce dernier<sup>42</sup>. Son ralliement semble lui donner un sentiment d'impunité puisqu'il continue à se livrer à des violences contre les populations, s'estimant protégé désormais par le gouvernement. Le lieutenant-colonel Gribelin explique ainsi que Paul Momo profite de cette séquence pour éliminer d'anciens opposants<sup>43</sup>.

Le BCD, réuni à Accra du 7 au 14 juillet 1960, réitère son soutien à Singap et réorganise le mouvement armé derrière ce dernier<sup>44</sup>, qui a la liberté de choisir les membres de son équipe parmi les combattant-es les plus expérimenté-es, après consultation de la direction de l'UPC. Les attaques de Paul Momo pour discréditer son rival ne fonctionnent pas en raison de la réputation que s'est forgée Singap, qui a amélioré la discipline au sein de ses troupes, et est considéré comme un « bon tacticien<sup>45</sup> » par les services de Sûreté.

Du côté des autorités militaires et politiques françaises, si le « ralliement » est bien un pilier de la « doctrine de la guerre révolutionnaire », l'arrestation ou l'élimination apparaissent comme l'option prioritaire. En effet, le « ralliement » par la terreur fonctionne puisque la mort de Paul Momo et de Jérémie Ndélééné en novembre 1960 s'accompagne de l'élimination de nombreux subalternes et d'importants « ralliements » comme l'explique Briand<sup>46</sup>. Néanmoins, ce dernier est bien conscient que l'UPC, et donc l'ALNK, pensent la guerre comme un cycle. Si la mort

35. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel René Gribelin, Rapport sur la situation dans le département Bamiléké début février 1960, 10 janvier 1961.

36. *Ibid.*

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*

39. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 139-161.

40. SHD, Vincennes, GR6H263, Lettre de Paul Momo au BCD, 16 avril 1960, p. 1 in Liste des documents saisis au domicile de Paul Momo le 28 septembre 1960.

41. SHD, Vincennes, GR6H263, Comité central de Bandjoun, Rapport sur la situation actuelle du Kamerun in Liste des documents saisis au domicile de Momo Paul le 28 septembre 1960.

42. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Max Briand, Commandant interarmées des forces françaises au Cameroun, chef de la mission militaire française près le gouvernement de la République du Cameroun, Évolution de la situation au Cameroun (avril 1960), 6 mai 1960, p. 5.

43. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel René Gribelin, Rapport sur la situation dans le département Bamiléké début février 1960, Dschang, 10 janvier 1961, p. 45.

44. SHD, Vincennes, GR6H263, Décision n°1006/UPC/BCD, Accra, le 15 juillet 1960, p. 1 in Liste des documents saisis au domicile de Paul Momo le 28 septembre 1960.

45. ARO, Poste de Sûreté de Bafang, Note de renseignement, « Objet : activités de l'UPC dans la subdivision de Bafang », 11 janvier 1959, p. 1.

46. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Briand, Compte-rendu trimestriel de renseignements (octobre-décembre 1960), 9 janvier 1961, p. 2.

de Momo, puis Ndélééné, portent un coup certain au moral des hommes, l'organisation peut rapidement s'appuyer sur d'autres leaders et des indices montrent que le calme n'est souvent qu'éphémère comme le souligne le général Briand d'ailleurs<sup>47</sup>.

Tous les rapports continuent par ailleurs à aborder la lutte contre l'ALNK par ses chefs : Martin Singap, Abraham Mbah, David Kana (adjoind de Singap), Noé Tankeu et Henri Tamo. La mort de Martin Singap en septembre 1961 clôt cette période et Ernest Ouandié décide de s'engager sur le terrain militaire pour ramener l'ALNK à sa vocation première : combattre les armées françaises et les « forces de l'ordre » camerounaises pour servir le mouvement d'opposition et non des intérêts personnels.

## 1.2. L'ALNK dirigée par Ouandié : allier charisme, forces militaires et politiques (1961-1964)

Le retour de Ouandié au Cameroun, le 23 juillet 1961, donne une nouvelle envergure à l'ALNK, ce dont est parfaitement conscient le général Briand. Conscient des réalités intérieures qui lui échappaient depuis l'extérieur, Ouandié se rend, selon Briand, en Sanaga-Maritime pour y réconcilier certains leaders, puis au Mungo, avant de rejoindre l'ouest pour y rencontrer Singap<sup>48</sup>. Avec ce retour, le général Briand estime que l'ALNK est appelée à se renforcer avec de nouveaux combattant-es formé-es en Europe de l'est<sup>49</sup>. En Sanaga-Maritime, Ouandié rencontre Étienne Bapia, dit Nkulndutu, qui a réactivé la lutte, et lui explique que « la relance de l'action révolutionnaire nécessite d'abord la liquidation de la crise qui déchire notre armée, comme du reste le parti national<sup>50</sup> ». Pour cela, il reprend le titre de chef d'État-major de l'ALNK de Singap, exploite tout le travail mené par celui-ci avant sa mort et a l'intelligence de garder une partie des hommes de confiance de ce dernier dont David Kana, *alias* Malam Défense, qui devient son principal adjoind. La réorganisation de l'ALNK, parfaitement expliquée par l'historien, Faustin Kenné<sup>51</sup>, ne modifie en rien les formes répressives des autorités politiques et militaires franco-camerounaises. Ouandié décide dans le même temps de remplacer les textes de l'ALNK, notamment les Lois du 31 mai 1959 évoquées précédemment, par un règlement intérieur, officialisé le 15 septembre 1961, et réaffirme ses objectifs politiques : l'abrogation des accords passés entre le gouvernement français et camerounais, l'évacuation immédiate et totale des troupes et techniciens militaires étrangers, la libération et l'amnistie inconditionnelle de tous les détenu-es politiques<sup>52</sup>. Face à l'armée française et à la veille de l'indépendance de l'Algérie, il souhaite s'inspirer du Front de Libération Nationale (FLN) algérien, dont les membres hier considérés comme des « terroristes [sic] » sont désormais ceux avec qui les autorités françaises négocient l'indépendance<sup>53</sup>. Ces succès galvanisent le chef de l'ALNK qui estime que le FLN-ALN a bouleversé le rapport de force initial, constituant dès lors une sorte de modèle à suivre. Dans la logique de la restructuration de l'UPC et de son mouvement armé, le BCD est supprimé le 12 septembre 1962 au profit d'un Comité révolutionnaire constitué de sept membres avec pour président Ouandié. Néanmoins, l'enthousiasme suscité par l'indépendance algérienne semble s'amenuiser. Une série d'actions est conduite à la fin de la saison des pluies dans le Mungo contre des cibles économiques telles que des plantations de café mais elles demeurent les actions les plus significatives ici relevées<sup>54</sup>.

Jusqu'en 1964, les règlements intérieurs s'enchaînent avec la même volonté : ré-instaurer la discipline au sein de l'organisation et limiter les divisions. L'historien Faustin Kenné évoque l'un d'entre eux qu'il a étudié<sup>55</sup> et retrouvé ici dans les documents déclassifiés<sup>56</sup>. Ce règlement de quatorze articles, du 24 avril 1963, est signé par Ernest Ouandié et Malam Défense<sup>57</sup>. Les services de renseignement y relèvent des phrases et des articles qui révèlent une « griffe » chinoise », pour reprendre leurs termes, car dans l'article 8, il est expliqué que le combattant de l'ALNK

47. *Ibid.*, p. 7.

48. *Ibid.*, p. 2.

49. *Ibid.*, p. 11.

50. ARO, Bedoc, BRH n°343 (8-14 octobre 1961), 14 octobre 1961, p. 1.

51. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 261-262.

52. DGSE, Note de renseignement n°090/UPC/BCD/MA61, « Objet : Bureau du BCD de l'UPC sous maquis », 15 novembre 1961, p. 5.

53. ADF, Nantes, 734PO/2-44, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, « Objet : Reproduction de la circulaire de Ouandié (Maquis, 31 janvier 1962) », 18 avril 1962, p. 11.

54. ADF, Nantes, 734PO/2-44, Lettre du consul général André Brenac à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, « Objet : recrudescence du terrorisme dans le Mungo », Douala, 30 novembre 1962.

55. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 273-274.

56. DGSE, Note de renseignement n°A883168, « Objet : documents upécistes », 6 juillet 1963.

57. *Ibid.*

ne peut même pas « prendre un fil ou une aiguille à la population », phrase employée par Mao<sup>58</sup>. L'historienne Meredith Terretta confirme cette influence, mais aussi celle du FLN-ALN lors de la mise en place de l'ALNK et de ses multiples recompositions<sup>59</sup>. En 1963, la situation reste mitigée malgré tous les efforts entrepris. D'un côté, elle semble particulièrement défavorable puisque sur le plan psychologique, Makanda Pouth et Noé Tankeu, symboles de l'organisation paramilitaire en Sanaga-Maritime et à Douala, sont arrêtés<sup>60</sup>. L'État-major des forces armées camerounaises estime qu'il reste à l'ALNK à peu près 1 600 combattant-es plus ou moins armé-es et réparti-es de la façon suivante : 450 dans le Mungo, 30 à 40 dans le Wouri, 100 à 130 en Sanaga-Maritime et surtout un millier en région Bamiléké<sup>61</sup>. Il en conclut que les coups portés contre l'organisation à l'intérieur et à l'extérieur du pays peuvent amener dans un « bref délai à la fin de la subversion au Cameroun<sup>62</sup> ». À l'inverse, Camille Scalabre, chargé d'Affaires à l'ambassade de France, ne partage pas cet optimisme. Il souligne l'armement rudimentaire des combattant-es de l'ALNK et des effectifs qui stagnent depuis 1959-1961, mais leurs actions demeurent selon lui efficaces puisqu'en ayant seulement doublé leurs attaques entre le second semestre de l'année 1962 et le premier de l'année 1963, ils ont quintuplé le nombre de victimes, soit 367 morts. L'ALNK ne dispose donc pas plus d'aide, de matériel ou d'hommes mais Scalabre attribue ces succès à la « méthode Ouandié » qui, toujours selon lui, commence à porter ses fruits sur les divisions internes et l'indiscipline. De plus, l'ALNK s'est repliée à la limite des départements du Ndé, du Nkam et du Mbam dans une région particulièrement difficile d'accès, les combattant-es ne sortant de la forêt que pour mener des opérations. Là où l'État-major des Forces armées camerounaises décrit une ALNK à l'agonie, Scalabre conclut : « Il apparaît qu'une amélioration décisive de la situation ne peut être escomptée que d'une action politique et économique du Gouvernement en faveur populations des zones troublées<sup>63</sup> ». Plus le temps avance, plus le gouvernement Ahidjo constate son incapacité, et celle des forces franco-camerounaises, à venir à bout de l'ALNK.

En 1964, l'ALNK tient aussi grâce au charisme de son leader Ernest Ouandié selon l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard qui le présente comme un « infatigable et peut-être irremplaçable animateur de la rébellion [...] demeuré insaisissable<sup>64</sup> ». S'appuyant sur les informations des services de renseignement, et les textes de Camille Scalabre, Bénard décrit pourtant lui aussi une situation mitigée. D'un côté, l'ALNK ne parvient que difficilement à compenser ses pertes humaines<sup>65</sup>, mais d'un autre côté, il semblerait que les fabrications d'armes aient été sous-estimées et que les cadres de l'organisation parviennent à compenser les faibles importations par les ateliers de fabrication<sup>66</sup>. Jean-Pierre Bénard conclut sur une sorte de *statu quo* estimant que les forces de l'ALNK sont désormais à un seuil au-dessous duquel il serait difficile pour l'armée et les « forces de l'ordre » de la faire descendre. Mais à l'inverse, elle n'est plus en mesure de provoquer des actions comparables à ce qu'elle a pu effectuer entre 1959 et 1961<sup>67</sup>. Par ailleurs, à l'échelle internationale, avec la mort de Moumié, la diplomatie upéciste ne rencontre plus autant d'échos ce qui contribue pas à redynamiser l'ALNK<sup>68</sup>.

Au-delà du charisme de Singap et Ouandié, l'ALNK se maintient en adaptant son fonctionnement selon les spécificités des espaces dans lesquels elle agit. Si elle ajuste sa stratégie dans la Sanaga-Maritime et le Nkam, puis « exporte » la 'guérilla' au cœur de Douala, c'est bien dans l'ouest que ses actions sont les plus nombreuses.

58. *Ibid.*

59. Terretta Meredith, *Nation of Outlaws...*, *op. cit.*, p. 180.

60. Voir Section 3 – Partie II.E.

61. ADF, Nantes, 734PO/2-44, Étude de l'État-major des Forces armées camerounaises sur la situation de la rébellion en 1963, novembre 1963.

62. *Ibid.*

63. ADF, Nantes, 734PO/2-44, Lettre du chargé d'affaires Camille Scalabre au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation dans les régions troublées du Cameroun », Yaoundé, 14 mai 1963.

64. ADF, Nantes, 743PO/2-44, Rapport de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville sur la situation de la rébellion au Cameroun, Yaoundé, 3 décembre 1964.

65. *Ibid.*, pp. 3-4.

66. *Ibid.*, p. 5.

67. *Ibid.*, p. 10.

68. *Ibid.*, pp. 3-4.

## 2. LA 'GUÉRILLA' DANS LES MAQUIS DE L'OUEST

### 2.1. Des actions restreintes dans le temps et l'espace, des dégâts matériels et humains limités.

À l'ouest comme dans l'ensemble des territoires où ils opèrent, et faute de moyens humains, financiers et matériels, les cadres de l'ALNK privilégient les opérations de courte durée et prennent ensuite le temps nécessaire pour être en mesure de mobiliser à nouveau des forces pour une nouvelle action. Par exemple, l'accalmie de novembre 1960 à avril 1961 n'est pas voulue par les leaders en exil mais les chefs locaux doivent l'envisager pour réorganiser leurs forces<sup>69</sup>. Les actions ont aussi tendance à reprendre à la fin de la saison des pluies lorsque les déplacements deviennent plus aisés<sup>70</sup>. Il convient donc de garder à l'esprit le caractère cyclique des attaques, auquel se superposent des spécificités régionales. Sur le plan de l'armement, les armes à feu continuent à manquer. Quelques exemples montrent un approvisionnement depuis le *Southern Cameroons*. Ainsi, le 18 janvier 1960 au col du Batié, deux sections composées de gendarmes, auxiliaires et gardes camerounais, sont accrochées par des groupes de l'ALNK et des échanges de coups de feu ont lieu ; une fois l'affrontement passé, des douilles d'origine britannique sont retrouvées sur place<sup>71</sup>. Toutefois, Mathieu Njassep, le secrétaire d'Ernest Ouandié, affirme qu'il n'y avait pas de livraisons depuis l'extérieur et que l'essentiel des armes à feu sont dérobées ou prélevées aux militaires camerounais et français<sup>72</sup>. Les différents chefs militaires sur le terrain peuvent disposer de filières qui leur sont propres à l'image de Singap dont le groupe est le seul au début de l'année 1960 à disposer de pistolets automatiques tchèques<sup>73</sup>, sans que l'on sache par quels moyens il a réussi à les acquérir. L'armement tchèque, bien que limité, perdure dans le temps puisqu'à la fin de l'année 1961, des pistolets automatiques, puis des grenades sont retrouvées sur le terrain mais aussi évoqués dans des documents saisis et lors d'interrogatoires<sup>74</sup>. L'historien Jean Koufan Menkene explique que nombre d'historien-nes, en ralliant le discours de certains cadres politiques et militaires, ont contribué à diffuser l'idée de filières internationales approvisionnant l'ALNK. Or, si des réseaux existent et des armes sont bien envoyées à Conakry ou Accra, il reste très compliqué de les acheminer jusqu'au Cameroun<sup>75</sup>. Les quelques voies utilisées sont d'ailleurs souvent connues et surveillées<sup>76</sup>. Dans son rapport rédigé en 1962 sur l'action des forces françaises et camerounaises au Cameroun, le colonel Pierre Aueuvre, chef de la Mission militaire, estime qu'il y a, à cette date, au Cameroun, 150 à 200 pistolets automatiques 7. 65 tchèques et une cinquantaine de grenades offensives<sup>77</sup>. Au-delà de cette « filière tchèque » largement surestimée, du Crest de Villeneuve constate au cours de l'année 1959 une augmentation qu'il juge « considérable » du nombre d'armes en grande partie par le vol et la fabrication locale<sup>78</sup>. Ce dernier point est d'ailleurs souligné par l'inspecteur général de Dschang qui évoque, en 1961, une circulaire émise pour lutter contre l'activité des « sorciers et des forgerons ». Il souligne : « Tant que les forges clandestines continueront à fonctionner les maquis ne manqueront pas d'armes<sup>79</sup> ».

Dans tous les cas, malgré les moyens déployés par les combattant-es de l'ALNK, l'armée française et les « forces de l'ordre » camerounaises gardent une puissance de feu nettement supérieure. Leurs armes sont souvent vétustes ou rudimentaires<sup>80</sup>. Tout comme pour le CNO et le SDNK, les difficultés à obtenir suffisamment d'armes, amènent l'ALNK à créer des ateliers pour monter des fusils de traite. Si leur puissance de feu reste limitée, ces armes participent

69. ADF, Nantes, 743PO/2-44, Le général Briand, Analyse des sujets développés au cours d'une réunion tenue à Yaoundé le samedi 29 avril 1961 sous la présidence du Président Ahmadou Ahidjo, Yaoundé, 9 mai 1961.

70. ADF, Nantes, 743PO/2-44, Lettre d'André Brenac à l'ambassadeur de France au Cameroun, « Objet : recrudescence du terrorisme dans le Mungo », Douala, 30 novembre 1962.

71. SHD, Vincennes, GH6H257, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°47 (12-19 janvier 1960), p. 5.

72. Njassep Mathieu et Flaubert Nganya (2015), *L'avenir nous donnera raison. Témoignages d'anciens combattants de l'ALNK*, p. 40.

73. SHD, Vincennes, GR1R201, Le général Briand, Compte-rendu trimestriel de renseignements (1<sup>er</sup> décembre 1959–29 février 1960), 18 mars 1960, p. 4.

74. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Briand, Compte-rendu trimestriel de renseignements (1<sup>er</sup> octobre–31 décembre 1961) le 16 janvier 1962, p. 5.

75. Menkene Jean Koufan, « Lecture critique du discours à propos du mythe de l'armement de l'ALNK et de sa représentation dans l'historiographie camerounaise », article non publié.

76. ARO, La direction de la Sûreté nationale du Cameroun, Note de renseignement, 11 septembre 1961, pp. 2-3.

77. ADF, Nantes, 743PO/2-62, Le colonel Aueuvre, commandant des Forces terrestres françaises au Cameroun, chef de la Mission militaire française, Action menée par les forces françaises et camerounaises contre la rébellion (1959-1961), 5 juillet 1962, p. 22.

78. SHD, Vincennes, GR6H259, Le colonel du Crest de Villeneuve, Compte-rendu trimestriel de renseignements (1<sup>er</sup> septembre–30 novembre 1959), 15 décembre 1959, pp. 4-5.

79. ARO, L'inspecteur général de Dschang, Note, « Objet : lutte contre l'activité subversive de sorciers et des forgerons », 26 mai 1961.

80. *Ibid.*, p. 10.

à remonter le moral des combattant-es et permettent de mener des actions fugaces<sup>81</sup>. Au-delà des armes à feu et dans le cadre des maquis, les armes blanches, en particulier les outils agricoles tels que les machettes, demeurent une arme de prédilection pour les violences commises envers les populations. C'est donc, avec un armement limité, dans la continuité de la période précédente que l'ALNK combat.

Les auteurs des BRH recensent certaines périodes marquées par une plus forte intensité des actions de l'ALNK comme celles de juin à août 1959, le moment de l'indépendance puis celle de mai 1960, lors de la commémoration des violences de mai 1955. À partir de juin 1959, l'UPC a recours à deux actions emblématiques : l'arrêt des exportations d'animaux et de produits vivriers hors de la région Bamiléké et l'opposition au paiement de l'impôt aux autorités. En réaction, l'escadron de la gendarmerie de Dschang, alors chargé du « maintien de l'ordre » dans la région, privilégie la contrainte administrative et l'« action psychologique » à l'égard des populations<sup>82</sup>. Du côté de l'ALNK, en effet, l'intimidation des populations est à ce moment plus utilisée que les violences directes contre les personnes avec, par exemple, la destruction des documents d'identité et des tickets d'impôt. Les actions deviennent néanmoins de plus en plus nombreuses comme en témoignent l'épaisseur des bulletins de renseignement hebdomadaires de l'escadron de la gendarmerie de Dschang, qui passent de six pages à vingt, voire plus.

Parmi la palette d'actions menées pour paralyser les circulations et les échanges, les combattant-tes recourent aux coupures de route par le biais d'arbres abattus ou de tranchées percées au milieu de la route afin d'empêcher la circulation des marchandises et des individus. Mais ces actions nourrissent aussi les tensions sociopolitiques comme en témoigne Michel Clerget. En juillet 1959, celui-ci revient au Cameroun pour les vacances. Né en 1947, il y est resté de 1955 à 1957 car son père, Jean Clerget, commandait la gendarmerie de Bafia. En 1959, son père est désormais à la tête de la gendarmerie de Bafoussam. Michel atterrit à l'aéroport de Douala, où vient le chercher son père. Ils empruntent la route du col du Batié pour rejoindre Bafoussam, puis arrivent, après avoir passé Kekem, vers deux camions et des militaires, en tenue couleur kaki. Michel y découvre « un corps, un Blanc, mort, du sang<sup>83</sup> ». Les militaires expliquent à son père que l'homme a été sorti de son *pick-up* et tué à la machette. Les BRH de l'escadron de Dschang permettent de compléter ce témoignage. Durant la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 1959, l'escadron de la gendarmerie de Dschang souligne que trois crimes ont été commis dans la région Bamiléké<sup>84</sup>. Parmi ceux-ci : « Le 3 juillet vers 14 heures, un Européen d'origine espagnole, Molinas resté plusieurs heures près de sa voiture en panne, à 4 kilomètres, est assassiné à coup de machettes sans motif apparent<sup>85</sup> ». Kekem est bien situé sur la route entre Douala et Bafoussam. Michel Clerget nous a confirmé le fait que la voiture était tombée en panne ou qu'elle avait eu un accident<sup>86</sup>. Joseph Molinas est un électricien catalan né à Palafrugell, en Espagne, et résidant à Nkongsamba. Il part le matin du 3 juillet 1959 de Nkongsamba pour Bafang vers 9h15, avec deux autres employés, et a un accident dans les environs de Kekem, où l'un de ses deux employés est blessé et évacué vers un dispensaire, pendant que le second retourne à Nkongsamba pour prévenir le propriétaire du véhicule. Molinas reste près de la voiture et est tué avec des instruments contondants, douze traces de coups sont relevées. Il semble que le vol ne soit pas le mobile car une pochette avec 620 francs est retrouvée sur les lieux<sup>87</sup>. Quelques maisons à proximité sont vides au moment des faits. À leur retour, leurs occupant-es expliquent avoir passé la journée à travailler dans une plantation. Les gendarmes prennent leur identité et interrogent ces personnes pour savoir si elles ont fui par peur de représailles de la part des assassins ou si elles sont parmi les coupables. Aucun document ne permet ici d'avoir la réponse<sup>88</sup>, mais le capitaine Haulin ne s'embarrasse pas de ces précautions et conclut que c'est certainement un « groupe de terroristes local » qui a profité de la présence d'un homme seul et non armé pour le tuer<sup>89</sup>. Cette affaire Molinas montre une fois de plus le travers répété d'une partie des archives consultées qui imputent toute violence à l'ALNK.

Les actions de l'ALNK s'intensifient dès le mois de juin avec l'attaque de Douala, dans la nuit du 27 au 28 juin 1959. Cette intensification s'observe déjà dans l'organisation des rapports de du Crest de Villeneuve qui recense, en septembre 1959, 68 assassinats connus, 35 en octobre et 39 en novembre, puis estime que le chiffre réel s'avère

81. ANOM, DPCT 19, Le Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, « Objet : Fabrication d'armes de traite par le CNO », septembre 1958.

82. SHD, Vincennes, GR6H258, Escadron de la gendarmerie de Dschang, BRH n°20 (27 mai-2 juin 1959), p. 3.

83. Entretien avec Michel Clerget mené par le volet « Patrimoine », à Lézigny (Seine-et-Marne), le 28 avril 2023.

84. SHD, Vincennes, GR6H258, Escadron de la gendarmerie de Dschang, BRH n°25 (1<sup>er</sup>-7 juillet 1959), p. 2.

85. *Ibid.*

86. Entretien téléphonique avec Michel Clerget mené par le volet « Recherche » de la Commission, 15 mai 2024.

87. SHD, Vincennes, GR6H258, Escadron de la gendarmerie de Dschang, BRH n°25 (1<sup>er</sup>-7 juillet 1959), pp. 5-6.

88. SHD, Vincennes, GR6H258, Escadron de la gendarmerie de Dschang, BRH n°24 (8-14 juillet), p. 8.

89. ARO, Le capitaine Haulin, commandant l'escadron de gendarmerie de Dschang, Rapport sur l'assassinat de monsieur Molinas commis le 3 juillet 1959 à Kekem, 17 juillet 1959.

bien plus élevé<sup>90</sup>. La bonne tenue, ou non, des marchés, occupe une place majeure dans ces documents livrant une opposition, pour le moins manichéenne, entre les « rebelles » qui perturbent le bon fonctionnement économique et social de la région au moment où l'indépendance approche tandis que les « forces de l'ordre » tentent, dans le respect des autorités locales, de maintenir le tissu économique et social<sup>91</sup>. Au-delà de cette opposition classique depuis le début des occupations coloniales, nous retrouvons bien dans ces documents les deux aspects de la « guerre révolutionnaire ». En fonction du contexte, les « forces de l'ordre » misent aussi sur la peur et l'épuisement par le biais de certaines actions comme en juillet 1959, quand cinq personnes sont condamnées à mort et exécutées en public afin de dissuader tout engagement au sein de l'ALNK<sup>92</sup>.

La situation à l'ouest se dégrade au cours des mois de juin-août 1959 avec une augmentation des attaques contre des postes de gendarmerie, des dispensaires ou des cases, puis les meurtres et violences diverses<sup>93</sup>, et l'envoi de deux compagnies françaises supplémentaires. Cela n'empêche pas la poursuite d'attaques de marchés comme le 27 octobre 1959, sur celui de Dschang, à tel point que les commerçant-es ne renouvellent pas leur stock de marchandises par peur d'une nouvelle attaque<sup>94</sup>. L'attaque de marchés permet aussi à certains groupes de profiter de la panique provoquée pour kidnapper et enrôler de jeunes hommes<sup>95</sup>. C'est le cas, le 30 mai 1959, au petit matin, quand une vingtaine de personnes dirigée par Paul Momo et Abraham Mbah, encerclent le marché de Bafoussam, frappent des personnes et les rançonnent<sup>96</sup>. Aucun document ne permet de relier d'une manière ou d'une autre ces actions à un ordre donné par Singap.

Un pic de violences est ensuite enregistré à la fin de l'année 1959, à l'approche de la date fixée pour l'indépendance, le 1<sup>er</sup> janvier 1960. Durant la seule semaine du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre : deux missionnaires catholiques français sont tués à Bafang et leurs têtes emportées par les coupables, les écoles sont de plus en plus désertées, une trentaine de personnes sont enlevées et les marchés moins fréquentés alors que les exportations sont désormais réduites à néant<sup>97</sup>. Les deux religieux, le père Gilles et le frère Sarron, sont tués dans la mission catholique, par un groupe équipé d'une arme automatique et de fusils<sup>98</sup>. Durant la dernière quinzaine de décembre, les coupures de routes et les destructions de ponts se multiplient<sup>99</sup>. Certaines attaques montrent aussi une meilleure préparation. Le 2 décembre 1959, le poste de la garde camerounaise de Bamendou est attaqué avec par une centaine de combattant-es, équipé-es notamment d'armes à feu. L'attaque dure près de deux heures et onze cadavres de combattant-es sont ensuite découvertes autour du poste<sup>100</sup>. Le capitaine Pillant comptabilise une dizaine de femmes dans le groupe et remarque la présence de nombreux objets « fétiches » appelés négativement « gris-gris » sur les cadavres<sup>101</sup>. Le gendarme Graciannette est le seul Européen sur place. Les renforts qui arrivent depuis Bansa sont ralentis par un groupe de combattant-es et la destruction d'un pont avec la présence d'arbres en travers de la route<sup>102</sup>. Pour mieux saisir l'importance de ces actions, il convient de les replacer à une échelle plus large, tant l'indépendance se déroule différemment en fonction des régions observées. Dans le Mungo, les fêtes se déroulent dans le calme alors que le Wouri est le théâtre de plusieurs actions armées dès le 30 décembre. C'est néanmoins la région Bamiléké, puis l'ouest qui concentrent les attentions<sup>103</sup>. Les chefs militaires de l'UPC semblent, ici, s'adapter en fonction du rapport de force sur le terrain. Ainsi, dans le Mungo, s'ils renforcent au fur et à mesure des actions de propagande, dans l'ouest, les actions armées sont privilégiées et les coupures de routes limitent l'efficacité des actions de l'armée

90. SHD, Vincennes, GR6H259, Le colonel du Crest de Villeneuve, Compte-rendu trimestriel de renseignements (1<sup>er</sup> septembre–30 novembre 1959), 15 décembre 1959, p. 2.

91. SHD, Vincennes, GR6H257, Le lieutenant Labonne, de la compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°34 (13-20 octobre 1959), p. 13.

92. SHD, Vincennes, GR6H258, Escadron de gendarmerie de Dschang, BRH n°26 (8-14 juillet 1959), p. 3.

93. SHD, Vincennes, GR6H258, Escadron de gendarmerie de Dschang, BRH n°27-28 et 29, (juillet 1959).

94. ARO, BRH n°36 (27 octobre-4 novembre 1959), p. 30.

95. Ntaintie Alima (2017), « La vie quotidienne pendant la période du maquis en région Bamiléké : analyse historique 1957-1971 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 76.

96. ARO, Poste de Sûreté de Bafoussam, Note de renseignement, « Objet : Attaque marché », mai 1959.

97. SHD, Vincennes, GR6H257, Escadron de gendarmerie de Dschang, BRH n°40 (24 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1959), p. 8. Nombou Tetam Gildas Igor (2022), « La rumeur des "têtes coupées" et le trouble à l'ordre colonial au Cameroun (1954-1955) », *Revue Proteus. Cahier des théories de l'art*, 18, pp. 60-69.

98. *Ibid.*, p. 6.

99. SHD, Vincennes, GR6H257, Escadron de gendarmerie de Dschang, BRH n°43 (15-22 décembre 1959), p. 4.

100. SHD, Vincennes, GR6H258, Escadron de gendarmerie de Dschang, BRH n°41 (1<sup>er</sup>-8 décembre 1959), p. 2 et 9.

101. ADM. Capitaine Pillant, commandant la Compagnie de la gendarmerie de Dschang, Rapport sur l'attaque du poste de Bamendou (le 2 décembre 1959), 3 décembre 1959. SHD, Vincennes, GR6H258, Escadron de gendarmerie de Dschang, BRH n°41 (1<sup>er</sup>-8 décembre 1959), p. 9.

102. SHD, Vincennes, GR6H240, Noé Cambon, adjudant commandant la brigade de Dschang, Procès-verbal, « Objet : crime : attaque poste garde camerounaise », 2 décembre 1959, sous dérogation.

103. SHD, Vincennes, GR6H251, Le lieutenant-colonel André Laurière, commandant le dispositif de protection des régions de l'ouest Cameroun, BRH n°17 (30 décembre 1959– janvier 1960), 6 janvier 1960, p. 1-3.

française et des « forces de l'ordre » camerounaises<sup>104</sup>. Il est assez intéressant de voir que l'UPC obtient des résultats sur le volet psychologique même si l'on devine une opinion toujours possiblement versatile. Ainsi dans le Mungo, le lieutenant-colonel Laurière souligne que jusqu'à l'indépendance les « Bamiléks du Mungo », selon ses termes, passent progressivement de la neutralité à la complicité avec les groupes nationalistes<sup>105</sup>.

Le lieutenant-colonel Laurière déplore le manque d'« action psychologique » menée par les forces françaises et camerounaises, car des « ralliements » cruciaux peuvent être obtenus grâce au concours d'intermédiaires. C'est ainsi qu'à la fin du mois de janvier 1960, des chefs traditionnels de Douala tentent de rallier Martin Singap, qui pose comme condition l'arrestation ou la mort de Paul Momo<sup>106</sup>. Cette timide reprise de l'« action psychologique », par les relais du pouvoir en place, provoque une reprise des circuits économiques dans le Mungo et cette relative défaite de l'ALNK amène les combattant-es à renforcer l'action violente contre les « rallié-es ». Néanmoins, ce type de document d'origine militaire possède ses limites puisque le lieutenant-colonel Laurière oublie de signifier que les violences commises par l'armée française et les « forces de l'ordre » camerounaises agissent aussi sur le comportement des populations<sup>107</sup>. De fin janvier à début février, si l'effort de l'UPC et de ses allié-es passe progressivement de Dschang, Mbouda, Batcham et Bafoussam à l'arrondissement de Bangangté<sup>108</sup>, Singap prend peu à peu la main sur les groupes agissant au sud des départements de l'ouest. Le général Briand souligne d'ailleurs, à partir de l'interrogatoire de prisonnier-ères, son rôle majeur dans la meilleure organisation des maquis, après le ralliement de Paul Momo : « Singap continuerait à accorder la priorité absolue à l'organisation des populations au moyen de détachements de propagande armée. Les maquis doivent continuer à se terrer tout en améliorant leur instruction. Les violences inutiles sont à éviter soigneusement<sup>109</sup> ». Le fait que Briand lui-même souligne la volonté de Singap de limiter les « violences inutiles » témoigne d'une nette différence entre celui-ci et Paul Momo qui agit de plus en plus comme un électron libre.

Durant les premiers mois de 1960, le cœur des actions menées est alors situé dans la haute-vallée de la Metche, à l'est de Dschang. Le mois de mars est marqué par l'engagement formel d'un cessez-le-feu de Paul Momo pour favoriser la candidature aux élections législatives de Pierre Kamdem Ninyim, ce qui permet à l'armée française et aux « forces de l'ordre » camerounaises de se concentrer sur les neutralisations de Martin Singap et Henri Tamo. Pour sa part, Jérémie Ndélé, considéré comme dépendant de Paul Momo, reprend les sabotages. Durant cette période où Paul Momo est inactif, tous les efforts se concentrent contre Singap, dont les actions demeurent néanmoins limitées dans le Mungo et le département Bamiléké, malgré de solides bases. Dans le contexte de la victoire d'Ahidjo aux présidentielles et de l'amnistie de mai 1960, les « ralliements » s'accroissent. Le bilan quantitatif est très difficile à évaluer car les BRH se concentrent sur certaines zones et rares sont les sources à présenter un état global.

Il convient de ne pas poser une dichotomie entre les violences commises par l'armée française accompagnées des « forces de l'ordre » camerounaises et celles perpétrées par l'ALNK. Les pratiques répressives et les actions armées s'inspirent les unes des autres, et avec les « ralliements » ou le passage au maquis, des méthodes acquises auprès des autorités peuvent ensuite être ré-utilisées. Il en est ainsi de la pratique du tcha-tcha<sup>110</sup> que l'on retrouve dans plusieurs témoignages. Pris séparément, les témoins entendus relatant des faits parfois imprécis ou contradictoires, mais le croisement de leurs récits permet de mieux comprendre cette pratique. Ainsi une femme déplacée au camp de Bangangté<sup>111</sup> raconte son parcours durant cette période et explique que sa sœur, en âge d'être mariée, est kidnappée par les « maquisard-es » et que son village subit des fusillades depuis des hélicoptères, avant de trouver refuge dans ce même camp. Sa sœur passe deux ans parmi eux et relate être envoyée au tcha-tcha, décrit comme une sorte de prison dans laquelle les personnes insoumises sont torturées. Cette pratique n'est pas l'apanage des combattant-es au maquis, mais elle est aussi employée par les forces gouvernementales dans les années 1960. Un article de l'historien Gilbert Wate Sayem, propose davantage d'éléments sur ce sujet<sup>112</sup>. Dans les camps, les enfants-soldats sont rapidement placés sous pression pour obtenir leur « ralliement » ; il est là aussi question de tcha-tcha décrit comme une

104. SHD, Vincennes, GR6H251, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°18 (6–13 janvier 1960), 14 janvier 1960, p. 1-3.

105. *Ibid.*, p. 25.

106. SHD, Vincennes, GR6H251, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°20 (20–26 janvier 1960), 26 janvier 1960, p. 17.

107. Voir Section 3 - Partie II.C.

108. SHD, Vincennes, GR1R201, Le général Briand, Compte-rendu trimestriel de renseignements (1<sup>er</sup> décembre 1959–29 février 1960), 18 mars 1960, p. 3.

109. SHD, Vincennes GR6H259, Le général Briand, Compte-rendu trimestriel de renseignements (1<sup>er</sup> avril–20 juin 1960), 29 juin 1961, p. 3.

110. Que l'on peut aussi retrouver sous l'appellation « cha-cha-cha ».

111. Témoignage anonymisé n°4 qui fait partie d'une série de témoignages récolés par l'unité de recherche Mobilités, parcours et territoires de l'Ined et coordonné par Alain Blum, Athanase Bopda, Gilbert Wate Sayem et Claude Tagne. Témoignage récolé le 13 juillet 2017.

112. Wate Sayem Gilbert (2023), « Les enfants soldats supplétifs de l'armée régulière en pays Bamiléké et dans le Nord Mungo (1959-1966) : essai de récits de survivants », in Wanyaka Bonguem Oyongmen Virginie (dir.), *L'armée au Cameroun*, Dschang, Premières lignes Éditions, pp. 163-184.

sorte de prison, matérialisée par un trou rempli d'eau, dans lequel les personnes sont torturées<sup>113</sup>. Les enfants-soldats rejoignent ensuite les rangs de l'ALNK et celles et ceux qui refusent sont assassiné-es<sup>114</sup>. De son côté, Elisabeth Djouka, alias Ladouce, est également enlevée par des maquisard-es dans la région de Bamendjou à l'âge de 15 ans, en 1959. Elle explique dans son témoignage que les femmes les plus âgées ont subi le tcha-tcha et des sévices corporels dès le jour de leur arrivée, puis revient avec une grande précision sur ce procédé :

Commission : Avez-vous subi des abus sexuels ?

Elisabeth Djouka : Personnellement, je n'ai pas subi des viols et des exploitations sexuelles. Mais les châtiments que j'ai subis dès mon arrivée au maquis ont impacté sur ma croissance. Je n'avais que quinze ans, lorsqu'on nous formait dans les tcha-tcha. Ces tcha-tcha étaient parfois remplis de piment ou de poudre d'une herbe qui démange. Du coup, il était impossible qu'en y entrant nu, vos parties intimes ne soient pas touchées. Les activités militaires effectuées impactaient elles aussi sur notre organisme (sauter à la corde, la boxe, les arts martiaux, la course, les tirs à la fronde et à la flèche, le lancer de javelot, les tirs au fusil).

Commission : C'est quoi une tcha-tcha ?

Elisabeth Djouka : La tcha-tcha était un centre correctionnel et de formation. C'était une grande fosse creusée par des personnes en état d'infraction et ensuite utilisée soit pour des activités militaires ou pour des activités correctionnelles. La procédure était qu'on mette une personne dans cette fosse remplie d'eau et de boue ; on te fouette cinquante coups, on te retire pour t'exposer au soleil avant de t'y remettre pour une nouvelle série de coups. Le prisonnier qui recevait des coups était appelé à reprendre ses paroles : « Si je fais ce qui est mal, ça doit impacter sur Paul Momo ; Que le mal sorte en moi et reste dans cette fosse ». Cette même phrase était répétée chaque soir avant le coucher et chaque matin par tous les soldats auprès de cette fosse. C'était devenu une addiction au point où on pouvait apercevoir quelqu'un qui marche en répétant la phrase sans s'en rendre compte. C'était le centre de formation primaire pour entrer en guerre. Je suis aussi passée par là. Vu mon âge et ma capacité à vite intégrer l'idéologie révolutionnaire, on m'a donné la tâche de la préparation de la fosse. Donc je ne faisais pas la cuisine. C'est moi qui écrasais le piment qu'on mettait sur les gens qui étaient appelés à aller à la tcha-tcha<sup>115</sup>.

L'historienne Clarisse Nzeuchieu, qui a recueilli son témoignage, consacre un long passage de sa thèse à Elisabeth Djouka. Cette très jeune femme passe par plusieurs camps jusqu'à sa rencontre avec Paul Momo, à la suite de laquelle elle intègre sa troupe. Elle avoue que dans son groupe de départ, il y avait vingt femmes mais qu'elle est la seule à avoir survécu à cette période et a infligé elle-même le tcha-tcha à d'autres potentielle recrues. Elle évoque également que le tcha-tcha pouvait s'accompagner aussi de violences sexuelles.

603

## 2.2. Les femmes au maquis : épouses, mères, manifestantes, voyantes, victimes, combattantes

Les femmes sont relativement invisibilisées dans les archives, mais en croisant les sources orales et écrites, elles apparaissent comme des actrices et des victimes plus présentes qu'il n'y paraît. Les documents militaires français insistent sur les viols commis par les hommes des maquis, recoupées en ce sens par certains témoignages, mais n'abordent pas les viols perpétrés par les militaires eux-mêmes qui ont dû exister. Les témoignages permettent de combler, en partie, cette lacune en relatant les viols par les groupes d'« autodéfense » et plus généralement les « gardes civiques » au service du colonisateur, puis du régime d'Ahidjo. Sur le plan historiographique, l'historien Léonard Sah a travaillé sur le sujet pour les années 1955-1971 en région Bamiléké<sup>116</sup> et son travail permet de sortir d'une lecture qui réduit les femmes au seul statut de victimes. Il offre un kaléidoscope précis et nuancé des causes pouvant pousser les Camerounaises à rejoindre les maquis. Deux thèses s'avèrent précieuses sur le sujet. Celle de de Clarisse Nzeuchieu permet d'avoir un travail dense, nuancé et réfléchi sur la place des femmes au maquis et notamment leur rôle protéiforme dans la guerre<sup>117</sup>. Puis, la thèse de Rose Ndengue offre un panorama plus global sur les mobilisations

113. Pour ce passage, Gilbert Wate Sayem s'appuie sur le témoignage de Marcel Sinéou, un couturier, âgé de 71 ans au moment de l'entretien, avec lequel il s'est entretenu le 3 juin 2017, à Dschang.

114. *Ibid.*, p. 79.

115. Entretien d'Elisabeth Djouka, mené par Clarisse Nzeuchieu et confié à la Commission, à Nkongsamba, le 20 décembre 2021.

116. Sah Léonard (2008), *Femmes Bamiléké au maquis- Cameroun. 1955-1971*, Paris, L'Harmattan. Ce sont davantage les chapitres V « la femme bamiléké au "maquis" » et VI « la femme bamiléké opposée au "maquis", adepte de l'apaisement » qui traitent pleinement du sujet.

117. Nzeuchieu Clarisse (2022), « Femmes et violences : histoire des mobilisations féminines au Cameroun de 1931 à 1969 », Thèse en histoire, Université de Dschang, Cameroun.

sociales et politiques des femmes dans l'espace public au Cameroun<sup>118</sup>. La femme rejoint le maquis le plus souvent pour y accompagner son mari, soumises aux contraintes sociales et genrées<sup>119</sup>, elle le fait aussi parfois pour se libérer d'un mari ou d'un fiancé indésirable. Alors que l'ALNK mène des descentes dans les écoles ou les dispensaires pour enlever des enfants pour les amener au maquis<sup>120</sup>, certaines mères décident donc de fuir avec leurs enfants en forêt pour échapper à ce danger. C'est ici tout le paradoxe montré par Léonard Sah : ces femmes fuient vers les maquis dans des zones certes différentes, pour échapper aux maquisard-es.

Au sein de l'ALNK, les femmes participent au fonctionnement des campements, font office de porteuses ou encore d'agentes de renseignement. Les BRH témoignent des nombreuses pratiques des femmes au maquis. Certaines de leurs actions relèvent ainsi de la désobéissance civile comme le refus de vendre sur les marchés à des femmes d'auxiliaires de gendarmerie<sup>121</sup>. Autour de Dschang, certaines organisent des manifestations qualifiées de « fait nouveau » par la compagnie de gendarmerie de Dschang en octobre 1959<sup>122</sup>. Il ne s'agit en aucun cas d'une manifestation isolée mais de plusieurs rassemblements devant les cantonnements de la garde camerounaise à Bamendou et Bansoa, puis sur les pistes à Bansoa et Bameka. Des détails précis sont fournis sur cette dernière manifestation :

La manifestation à Bameka en particulier a été spectaculaire : deux à trois mille femmes particulièrement agressives (beaucoup avaient le visage peint en signe de désir de « mort<sup>123</sup> ») ont entouré une patrouille de gendarmes venue enquêter au sujet d'un double crime – patrouille qui eut les plus grandes difficultés à rejoindre ses véhicules – à six kilomètres de là – sans massacrer cette foule. La généralisation de telles manifestations risque d'entraîner de graves conséquences sur divers plans<sup>124</sup>.

Comme le montre Léonard Sah, les femmes ne commencent pas à participer aux actions de l'ALNK en octobre 1959 mais c'est à cette période qu'elles deviennent plus visibles aux yeux de la gendarmerie. Les forces de sécurité ont bien conscience du risque qu'il existe à réprimer un mouvement de femmes pour leur image. Pourtant le 17 octobre 1959, à Bansoa, une patrouille de gendarmerie vient appréhender « pour vérification<sup>125</sup> » deux individus. Les femmes des maisons voisines sortent et suivent la patrouille jusqu'au carrefour de la grande route de Bafoussam. Un attroupement se forme, parmi lequel certaines personnes disposent de gourdins et armes blanches. Quelques femmes interrogées expliquent s'opposer à l'arrestation. Aucune violence n'est commise, mais quand le véhicule part, des pierres et projectiles sont jetés dans sa direction, sans qu'il soit atteint. En début d'après-midi un groupe de femmes, identifié comme étant le même qu'au moment de l'arrestation, vient manifester devant le poste de Penka-Michel où sont détenus les deux hommes arrêtés le matin. Le groupe est dispersé sans violence et quatre femmes, qui paraissent être les « meneuses », sont interrogées, puis relâchées le 19 octobre<sup>126</sup>. Le lendemain, et toujours à Bansoa, sur le marché, des femmes se réunissent devant une patrouille, elles chantent leur « youyou habituel<sup>127</sup> » et progressivement la source parle de trois cents à quatre cents femmes armées de bâtons et de bouteilles. Deux hommes de la patrouille sont frappés, sans gravité et le chef de patrouille jette une grenade offensive pour se dégager. Avec l'explosion, les femmes se dispersent mais l'une d'entre elle est blessée et évacuée vers l'hôpital de Dschang<sup>128</sup>. Par ces regroupements bruyants, les femmes peuvent avertir de la présence des gendarmes et permettre ainsi aux suspects de fuir comme on l'observe à Bamendjou le 23 octobre 1959 : « Il est impossible de progresser sans que la population avertie par les "YOU YOU" des femmes, se sauve en brousse<sup>129</sup> ». Ces actions conduites par des femmes ne sont pas ponctuelles puisqu'en novembre 1961, le poste de Sûreté de Bafoussam explique qu'elles sont encore un certain nombre à ravitailler les maquis. Le document mentionne également leur mutisme et n'hésite pas à souligner le fait qu'elles préfèrent ne pas parler car elles pensent les « forces de l'ordre » comme étant incapables de les protéger<sup>130</sup>.

118. Ndengue Rose (2018), « Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse en histoire, Université de Sorbonne Paris-Cité, France ; Ndengue Rose (2016), « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l'ordre du genre et l'ordre colonial fissurés », *Le Mouvement social*, 255(2), pp. 71-85.

119. Abouna Hortense Yvonne Anne Mouzong (2008), « Femmes et mouvements nationalistes au Cameroun français (1945-1960) », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé, Cameroun, p. 68.

120. Sah Léonard, *Femmes Bamiléké...*, op. cit., p. 101.

121. SHD, Vincennes, GR6H257, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°49 (26 janvier-2 février 1960), p. 6.

122. SHD, Vincennes, GR6H258, Compagnie de la gendarmerie de Dschang, BRH n°34 (13-20 octobre 1959), p. 2.

123. Cette phrase est placée en note de bas de page dans le document.

124. *Ibid.*, p. 2.

125. SHD, Vincennes, GR6H258, Compagnie de la gendarmerie de Dschang, BRH n°35 (20-27 octobre 1959), p. 9.

126. *Ibid.*, p. 9.

127. *Ibid.*

128. *Ibid.*, p. 9.

129. *Ibid.*, p. 13.

130. ARO, Poste de Sûreté de Bafoussam, Note de renseignement, « Objet : complicité des femmes dans l'action rebelle », 14 novembre 1961.

Aucune femme n'est présente au sein de l'État-major du SDNK et de l'ALNK, mais sur le terrain, elles appuient ces organisations de différentes manières comme en transportant des armes, en informant les combattant-tes ou comme sentinelles<sup>131</sup>. Ces deux derniers points ressortent aussi des bulletins de la gendarmerie. Le 30 octobre 1959, sur la piste de Bansoa, au carrefour avec les routes Bafoussam-Dschang, cinq à six femmes ont été repérées et font le guet pour avertir les responsables de réunions qui se tiennent dans une carrière avoisinante d'une éventuelle arrivée des forces de sécurité. Dans le même document, plusieurs sources signalent que des femmes préparent des décoctions de piment pour asperger les « forces de l'ordre », dans les yeux, en cas d'attaque<sup>132</sup>. Cet usage est mentionné le 4 novembre 1959 à Fotomena, où deux pelotons de gardes camerounais, assistés d'une cinquantaine de « ralliés », font face à plusieurs centaines d'hommes et de femmes « armés de lances, gourdins et machettes, lançant de l'eau pimentée au cours de l'accrochage<sup>133</sup> » ; le feu est ouvert et les forces de sécurité font ainsi une dizaine de morts et de nombreux-euses blessé-es. L'affrontement direct est généralement évité par les femmes : elles jouent plutôt sur un effet de masse, utilisent très rarement leurs armes et la lecture des différents rapports d'affaires les impliquant montrent qu'elles cherchent, avant tout, à avertir des hommes ou à permettre leur fuite<sup>134</sup>.

Il ne semble pas y avoir de profil type des femmes qui agissent ici au sein, ou en faveur, des combattant-es de l'ALNK. Si Paul Momo est fermement opposé à ce que les femmes occupent une place combattante, l'ALNK commence à en recruter, dès 1959, pour effectuer de multiples tâches<sup>135</sup>. Certaines sont d'authentiques combattantes comme Angèle Ngo Bibout, la veuve de Makanda Pouth, qui explique être au cœur des combats et même commander des hommes :

En brousse, j'étais un soldat, pas une femme. Je portais une arme. Lorsqu'on nous envoie en patrouille, en tant que chef de ligne, je ne permettais pas de bavures. J'ai ainsi préservé plusieurs personnes. Lorsque sous mon commandement des combattants veulent s'en prendre aux forces gouvernementales, je m'y oppose. Je leur dis que telle n'est pas le sens de notre lutte. Il m'est arrivé d'escorter des civils jusqu'à leur destination pour leur éviter d'être tués. Après mon arrestation, ces personnes ont parlé de moi en bien. Disant que je suis leur sauveur. Je ne sais plus combien de personnes j'ai pu ainsi sauver. J'ai moi-même été touchée par des balles<sup>136</sup>.

Parler des Camerounaises au maquis, c'est aussi évoquer celles qui s'y sont opposées en refusant d'approvisionner les maquis ou même en se séparant de leur époux<sup>137</sup>. Enfin, les voyantes et devineresses se mobilisent en 1960 dans le Haut-Nkam pour permettre le retour de la paix<sup>138</sup>. Clarisse Nzeuchieu explique que les voyantes permettent de prévoir ce que prépare l'ennemi mais aussi de faire parler les morts pour connaître leur avis sur certains sujets<sup>139</sup>. Un autre aspect peu évoqué est la durée du temps passé au maquis pour certaines de ces femmes, ce qu'explique assez bien Angèle Ngo Bibout. Alors que Makanda Pouth, qui avait regroupé les maquisard-es en Sanaga pour raviver la rébellion et s'opposer à la politique de Mayi Matip, est exécuté en janvier 1963, sa femme ne sort de la clandestinité qu'en 1965, avant d'être emprisonnée<sup>140</sup>.

Ce tour d'horizon de la question des maquis à l'ouest montre l'importance de la région Bamiléké pour l'ALNK mais celle-ci reste présente en Sanaga-Maritime où elle se recompose après la mort d'Um Nyobè en 1958.

131. Sah Léonard, *Femmes Bamiléké...*, *op. cit.*, p. 107, 114, 115.

132. SHD, Vincennes, GH6H257, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°36 (3–10 novembre 1959), p. 9.

133. SHD, Vincennes, GH6H257, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°37 (27 octobre–4 novembre 1959), p. 5.

134. SHD, Vincennes, GH6H257, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°35 (20–27 octobre 1959), p. 17.

135. Terretta Meredith, *Nation of Outlaws...*, *op. cit.*, p. 206.

136. Entretien avec Angèle Ngo Bibout mené par Yves Mintoogue et traduit par Nadeige Laure Ngo Lend, à Pouma, le 18 juin 2023.

137. Sah Léonard, *Femmes Bamiléké...*, *op. cit.*, p. 137.

138. *Ibid.*, p. 145.

139. Nzeuchieu Clarisse, « Femmes et violence... », *op. cit.*, p. 241.

140. Entretien avec Angèle Ngo Bibout (veuve de Makanda Pouth) mené par Yves Mintoogue et traduit par Nadeige Laure Ngo Lend, à Pouma, le 18 juin 2023.

### 3. MENER UNE RÉPRESSION À GÉOMÉTRIE VARIABLE : MAQUIS ET 'GUÉRILLA' EN SANAGA-MARITIME ET DANS LE NKAM

La place de l'histoire des maquis dans la Sanaga-Maritime et le Nkam depuis les années 1970 montre un traitement inégal du sujet. Souvent appréhendées à partir de monographies<sup>141</sup>, les études sur les pratiques combattantes dans le maquis font la part belle aux régions de la Sanaga-Maritime et de l'ouest où se sont concentrées les activités subversives à partir de décembre 1956, jusqu'au début des années 1970<sup>142</sup>. Le même déséquilibre s'observe également dans le traitement des figures de la « rébellion » ou de « l'insurrection ». De nombreuses biographies sont consacrées aux trajectoires et actions des acteur·rices majeur·es, mais les travaux sur les figures secondaires, dont les femmes, sont plus limités, offrant à la recherche sur le sujet, de nouvelles perspectives<sup>143</sup>. La recherche sur les pratiques combattantes en Sanaga-Maritime se concentre sur la période qui s'étend de la dissolution de l'UPC et la création du CNO, jusqu'à la mort d'Um Nyobè. Pour autant, la dissolution de la Zopac à la fin de l'année 1958 ne signifie pas la fin des maquis puisque des actions de 'guérilla' se poursuivent, mais de façon sporadique.

À la fin de l'année 1958, l'UPC dont la direction est quasiment décapitée après les arrestations et la disparition de nombre de ses militant·es tels que Ruben Um Mpeck, Isaac Nyobè Pandjock, Ernest Sadrack Njock, (Président du comité central de Boumnyebel), Samuel Mbenun et Dominique Sondong<sup>144</sup>. Les défections fragilisent également la hiérarchie upéciste<sup>145</sup>. Fortes de ces succès, les autorités militaires en Sanaga-Maritime accentuent leur pression : au cours des mois qui suivent la mort de Ruben Um Nyobè, 3 770 personnes qualifiées de « ralliées » quittent les maquis. Par ailleurs, au Cameroun sous administration britannique, de nombreux·euses réfugié·es, originaires des régions Basaa et Bamiléké, souhaitent revenir à condition d'être amnistié·es<sup>146</sup>.

Dès lors, l'intérêt pour les maquis en Sanaga diminue dans les sources, tant militaires qu'administratives. L'attention se tourne désormais vers la région de l'Ouest. Les notes de renseignements<sup>147</sup> et les rapports de sûreté qui évoquent la Sanaga-Maritime soulignent surtout les succès de la Zopac<sup>148</sup>, puis affirment le retour au calme après l'effondrement de la « rébellion » dont l'implantation est désormais évaluée à une portion réduite. Pourtant, dès le début de l'année 1959, en dépit de l'optimisme affiché par certains membres du gouvernement fixant en fin de l'année 1958, le délai pour l'effondrement du mouvement armé<sup>149</sup>, et contrairement aux affirmations des autorités militaires françaises selon lesquelles « l'UPC est éliminée en Sanaga-Maritime<sup>150</sup> », de nouvelles actions armées se produisent sur l'ensemble du territoire. Les actions de ces groupes qui se réclament de la 'guérilla' upéciste, mais que l'administration qualifie péjorativement de « bandes d'irréductibles demeurés<sup>151</sup> », rappellent la persistance de la guerre en Sanaga-Maritime, qui se maintient tout au long de l'année 1959. Après la proclamation de l'indépendance du Cameroun sous tutelle française, des attaques contre des autorités administratives et religieuses ont lieu à Éséka, et à Botko, en région Babimbi. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1961, conformément à l'accord de coopération

141. Nken Simon (1999-2000), « Des arcanes patriarcales à l'engagement nationaliste : le cas du leader upéciste camerounais Mayi Matip », Mémoire de DEA en histoire, Université de Provence Aix-Marseille I, France ; Nsoo S.d. (2004), « L'insurrection upéciste dans la subdivision de Babimbi Est : le cas du canton basoo de 1956 à 1960, mémoire de Dipes II, ENS, Yaoundé, Cameroun ; Bebey Eloga L. A. (2002), « Les stratégies de luttes anti-insurrectionnelles en pays basaa. 1955-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Mbousnoum Jeanne Fidèle, (2006), « La vie quotidienne à Bot-Makak pendant le maquis 1955-1960 », mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Anyia Enyengue Basile (2020), « Les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime, 1956-1963 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

142. La recherche universitaire s'est récemment intéressée, de façon encore marginale, à d'autres espaces que ceux de la Sanaga-Maritime et de l'ouest, habituellement plébiscités par l'historiographie traitant de la 'guérilla' upéciste. Les deux mémoires suivants illustrent cet effort d'élargissement du cadre géographique local des recherches sur le sujet : Mbang Bang Kingue Jean (2005), « Le maquis dans le Nkam : 1956-1973 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, ; Atangana Yolande Larissa (2016), « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste : Castor Ossende Afana (1930-1966) », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

143. Le mémoire de Mbong Antoine Marie, « Un chef insurgé, Makandepouthe 1958-1964 », soutenu à l'Université de Yaoundé I, Cameroun, mais non retrouvé, traduit cet effort marginal de décentrement des études sur les grandes figures, en faveur des acteurs secondaires du mouvement insurrectionnel en Sanaga-Maritime. En la matière, mais dans la rubrique des travaux non universitaires, doit être mentionné : Ateba Eyene Charles (2002), *Le général Pierre Semengué. Toute une vie dans l'armée*, Yaoundé, Édition Clé.

144. ANOM DPCT19, Georges Conan, Procès-verbal d'audition du rallié Samuel Boum dit lebreff, 5 août 1958.

145. ARO, APO1AC168, Rapport de la Sûreté, 11 juillet 1958.

146. *Ibid.*, p. 26.

147. SHD, Vincennes, GR10T181, Notes recueillies auprès du colonel Lambertson, 27 avril 1959.

148. SHD, Vincennes, GR6H246, Le lieutenant-colonel Lambertson, Ordre général n°3, 12 octobre 1958.

149. SHD, Vincennes, GR10T182, Bureau central de coordination du Haut-Commissariat général à Brazzaville, Note sur l'UPC et l'évolution politique au Cameroun, décembre 1959.

150. SHD, Vincennes, GR10T181, Fiche sur la situation au Cameroun à la veille de son indépendance, Paris, le 17 mars 1959, p. 15.

151. Archives nationales de France (ANF), AG/5(F)/624, Correspondances de Jacques Foccart, Note sur la situation politique au Cameroun du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1959, p. 2.

militaire entre le Cameroun et la France, le commandement du GTS (Groupement Tactique Sud) duquel dépend la Sanaga-Maritime depuis le 18 février 1960 étant passé sous le contrôle des autorités camerounaises, les troupes françaises n'interviennent, officiellement, qu'en renfort de l'armée camerounaise en cas de situations graves, lorsque les forces et les moyens dont disposent le gouvernement camerounais sont jugés insuffisants pour y faire face. Dans le cadre de son action de soutien auprès des forces camerounaises, la Mission militaire française produit des rapports qui renseignent sur la situation générale et les actions menées pour aider les forces camerounaises à réduire la lutte armée en Sanaga-Maritime.

Par le décret du 8 août 1959 a lieu redécoupage général qui crée, au nord du territoire basaa, une région du Nyong-et-Kellé, distincte de celle de la Sanaga-Maritime. Ces deux régions, ainsi que la partie sud du Nkam, sont marquées par des réalités politiques contrastées qu'il convient de rappeler brièvement en prélude à l'étude de la répression dont elles sont l'objet. Dans le nouveau département de la Sanaga-Maritime, la subdivision d'Édéa présente un contexte socio-politique tendu en raison des incursions des forces de sécurité visant de nombreuses cellules de l'UPC et du CNO reconstituées. Par ailleurs, les revendications à caractère professionnel dirigées contre les entreprises européennes, telle que la Société africaine forestière et agricole (Safa) installée à Dizangue, à l'origine de nombreux mouvements sociaux, font craindre un regain de violence en cas d'instrumentalisation politique<sup>152</sup>. Aux yeux des autorités militaires, Édéa constitue un point névralgique des « menaces sécuritaires », d'autant qu'y transitent, en direction de la région Babimbi, armes et recrues venant de Douala et du *Southern Cameroons*<sup>153</sup>.

En région Babimbi, où Um Nyobè est pourtant connu et son leadership incontesté, l'écho de sa mort ne suscite pas la même défection dans les rangs des combattant-es du CNO que celle observée dans la subdivision d'Éséka d'où il est originaire. Des groupes de combattant-es, profitent sans doute d'une influence moindre de l'armée coloniale dans certaines parties de la subdivision difficilement accessibles pour contrôler de nombreux villages dans les cantons de Babimbi II et III. S'appuyant autant sur certains chefs acquis à la cause nationaliste que sur les organes de l'UPC réorganisée sur l'ensemble du territoire Babimbi<sup>154</sup>, ces leaders venus de Douala reçoivent leurs instructions de la direction de l'UPC en exil : aussi sont-ils imperméables au discours de « ralliement » porté par les récents élus upécistes et poursuivent la lutte en vue de l'obtention de « l'indépendance véritable ». Du côté des populations, la situation est très complexe : au centre de Ngambè, la crainte d'une reprise des activités de 'guérilla' en cas d'allègement de la présence militaire inquiète les populations<sup>155</sup>, pourtant rétives à collaborer avec les autorités, surtout lorsqu'elles sont françaises<sup>156</sup>. Par crainte de représailles de la part des maquisard-es, mais aussi par sentiment anti-gouvernemental entretenu par les élus de l'UPC<sup>157</sup>, la majorité des populations refusent de coopérer avec les groupes d'« autodéfense » et la « garde civique<sup>158</sup> ». En juin 1960, le canton de Nyanon, chez les Basoo et les Bati, fait toutefois exception. Dirigé par le chef André Meka qui collabore avec l'administration, il se prononce ouvertement contre les actions des membres de l'ALNK, et notamment Philippe Tsomb, qu'il tient pour responsable de « l'insécurité » prégnante en région Babimbi<sup>159</sup>.

Dans le sud du département du Nkam, les localités de Ndogbiakat et de Lognanga sont la cible d'actions armées menées par les combattant-es de l'ALNK du district Babimbi voisin qui leur reprochent une participation trop timorée à la guerre menée durant la période précédant l'indépendance<sup>160</sup>. Considérée comme hostile au gouvernement<sup>161</sup>, une certaine élite banen est cependant sensible aux revendications politiques portées par les militant-es upécistes dans lesquelles elle voit une opportunité politique à saisir pour assouvir des ambitions communautaires en propulsant des natifs Banen à des postes de pouvoir<sup>162</sup>. Portés par l'espoir d'accéder à la représentation politique dans un Cameroun dirigé par l'UPC, des ressortissants banen s'engagent dans les rangs de l'UPC, du CNO et de l'ALNK contre la promesse de postes gouvernementaux<sup>163</sup>. Aux yeux de l'administration, les Banen sont donc considérés

152. Il s'agit de la future Safacam, Société française Africaine Forestière et Agricole du Cameroun.

153. SHD Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°17 (15–21 juin 1960), 22 juin 1960, p. 2.

154. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°27 (2–8 mars), 31 août 1960, pp. 6-8.

155. *Ibid.*, BRH n°3 (9–15 mars), 16 mars 1960, p. 17.

156. *Ibid.*, BRH n°23 (27 juillet–2 août), 3 août 1960, p. 10.

157. *Ibid.*, BRH n°26 (17–23 août), 24 août 1960, p. 4.

158. *Ibid.*, BRH n°2 (2–8 mars), 9 mars 1960, p. 3.

159. *Ibid.*, BRH n°17 (15–21 juin), 22 juin 1960, p. 3.

160. *Ibid.*, BRH n°2 (2–8 mars), 9 mars 1960.

161. *Ibid.*, BRH n°3 (9–15 mars), 16 mars 1960, p. 16.

162. *Ibid.*, BRH n°2 (2–8 mars), 9 mars 1960.

163. Entretien avec neuf patriarches Banen mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 15 janvier 2024.

comme totalement « contaminés<sup>164</sup> » par l'implantation « rebelle » et pour cette raison, sont déplacé-es dans des groupements loin de leur village<sup>165</sup>.

Dans le Nyong-et-Kellé, le régime en place craint une surenchère politique de la part de l'opposition dite « modérée » au regard de la dégradation des conditions de vie : « Si l'ordre n'est pas rétabli avant février, Mayi Matip, dont la position s'est raidie ces dernières semaines (dès le 24 septembre il réclamait en plus de l'amnistie totale, un gouvernement de coalition nationale et la constitution d'un front populaire entre partis nationalistes), pourrait se rapprocher des exilés de CONAKRY », précise une note sur l'UPC<sup>166</sup>. Le scénario d'un revirement de Mayi Matip est sérieusement envisagé en raison du refus du gouvernement à rétablir l'UPC dans la plénitude de ses droits<sup>167</sup>.

Ainsi, depuis la tenue des élections partielles du 12 avril 1959, les upécistes se répartissent désormais entre les partisan-es de la position du comité directeur en exil en faveur de la poursuite de la lutte armée qui trouve un écho favorable auprès des membres du CNO et de leaders upécistes en région Babimbi, à Édéa et dans le Nkam, et celle dite de la « réconciliation », majoritaire dans le Nyong-et-Kellé que dirige Mayi Matip. Cette fracture politique interne n'épargne pas l'organisation militaire.

### 3.1. Reconstituer les maquis sur fond de dissensions entre dirigeants militaires rivaux

Les divisions demeurent une faiblesse endémique de l'ALNK, tant à l'ouest qu'en Sanaga-Maritime et dans le Nkam où, les maquis se reconstituent simultanément à la réorganisation des structures politiques au cours des années 1959-1960<sup>168</sup>.

Quelques mois après la dissolution de la Zopac, des maquis sont bien encore présents. En février 1959, l'un d'entre eux est ainsi découvert à 10 km au sud-est d'Édéa. Initialement installé dans la région de Pitti, ce maquis, qui avait été dispersé en juillet 1958<sup>169</sup>, s'est reconstitué grâce à une vingtaine d'hommes<sup>170</sup>. Il s'agit du 3<sup>e</sup> bataillon du 5<sup>e</sup> Régiment du CNO dirigé par Mbéa Mbilla Josué, dit Magnola Fénélon et en relation avec des militant-es upécistes de Douala<sup>171</sup>. Lors des élections d'avril 1959, une partie des maquis appuient la liste de Mayi Matip ou restent neutres<sup>172</sup> pendant que d'autres poursuivent leurs actions sur le terrain, dont celui d'Étienne Bapia et Makanda Pouth Awazoula, de son vrai nom Kilama Mpouma<sup>173</sup>. Le district de Makanda Pouth compte alors une centaine d'hommes et douze fusils de chasse<sup>174</sup> : celui-ci reçoit les instructions de l'ALNK *via* Mathieu Tamo<sup>175</sup>. Au nord-est de Ndom, Étienne Bapia est quant à lui à la tête d'un district qualifié de « dynamique et en pleine expansion ». Président d'un comité central de l'UPC à Douala en 1959<sup>176</sup>, il y dirige par ailleurs un groupe de combattant-es lors des attaques de l'ALNK du 27 juin 1959. En Sanaga-Maritime, le district de Bapia comprend une brigade de quatre régiments qui ont tous connu un essor considérable entre juillet et septembre 1960. Précédemment sous le commandement de Pierre Nwaha dit Pierre Banem, assassiné par Makanda Pouth en mai 1960, le 1<sup>er</sup> régiment qui s'étend sur les cantons Ndogbianga et Log Mbock, composé de trois cents à quatre cents hommes, a pour chef le capitaine-chef André Singui<sup>177</sup>. Le 2<sup>e</sup> régiment, dont le PC est à Ndogbiakat, est dirigé par chef Martin Nkul, secondé par Thomas Bikoko, dit Marem Daniel. Il s'étend alors entre le nord Makoumak et Babimbi. En plus du contrôle sur la majorité du territoire Babimbi, le district de Bapia déborde régulièrement sur le territoire Banen où sous son influence et son encadrement se sont organisés de nombreux maquis depuis la fin de l'année 1959.

Les conflits qui opposent les bandes de Bapia et de Makanda nourrissent les tensions entre leurs communautés respectives. Ainsi, au début du mois de juin 1960, Paul Nwaha de la tribu de Ndog Nyim, un des lieutenants de

164. *Ibid.*

165. Voir infra Section 3 - Partie II.D.

166. SHD, Vincennes, GR10T182, Bureau central de coordination, Note sur l'UPC et l'évolution politique du Cameroun, décembre 1959, p. 38.

167. *Ibid.*

168. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun en 1960, Yaoundé, 1<sup>er</sup> avril 1961, p. 77 ; SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°30 (14-20 septembre), 21 septembre 1960.

169. *Ibid.*

170. SHD, Vincennes, GR10T181, Auteur anonyme, Bulletin sur la situation militaire au Cameroun (1<sup>er</sup>-28 février 1959), 17 mars 1959.

171. ARO APO1AC158, Le commandant Raynal, directeur de la Sûreté, Rapport de Sûreté du 28 mars 1959, p. 10.

172. *Ibid.*, p. 34.

173. Archives départementales de la Menoua (ADM), Rapport de Sûreté (16-30 avril 1961), Yaoundé, 1<sup>er</sup> mai 1961, p. 3.

174. SHD, Vincennes, GR6H241, Anonyme, Note sur le Commandement du COSMN (Commandement opérationnel de la Sanaga-Maritime et du Nkam) du 25 septembre 1960 au 24 avril 1961.

175. Le document ne nous permet pas de savoir s'il s'agit d'un nom d'emprunt d'Henri Tamo ou si cet homme a un lien quelconque avec ce dernier.

176. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun en 1960, 1<sup>er</sup> avril 1961.

177. SHD, Vincennes, GR6H241, Auteur anonyme, Note sur le Commandement (25 septembre 1960-24 avril 1961).

Bapia, est assassiné par Makanda Pouth<sup>178</sup> qui est un Log Nkol. Pour venger la mort d'un des leurs, les Ndog Nyim, d'où est originaire Nwaha, sollicitent l'aide de Bapia qui est de Ndog Nihbo. Il en résulte un conflit entre ces trois clans qui occasionnent de part et d'autre des destructions de villages, des enlèvements et des meurtres<sup>179</sup>. Le 15 septembre, au cours d'une réunion de crise tenue à Ibaïkak pour mettre fin à cette situation, les Ndog Nyim exigent des Log Nkol, en prélude au rétablissement de la paix, la capture de Makanda Pouth, ces derniers acceptent<sup>180</sup>.

La situation économique et « sécuritaire » très précaire du canton Babimbi accentue la pression des troupes de Bapia sur les populations Banen. Harcelés par des malfaiteurs lors de leurs passages dans les marchés du canton babimbi<sup>181</sup>, soumis aux prélèvements imposés par les troupes de Bapia<sup>182</sup> qui ont installé des postes de contrôle le long des routes menant à Songmbenguè<sup>183</sup>, les Banen s'opposent vivement à leurs voisins Basaa à qui ils reprochent d'avoir introduit le mouvement upéciste dans leur région<sup>184</sup>. Cela explique, en partie, la contestation de l'autorité de Bapia sur la partie Banen de son district par Djona, chef du maquis de Banen qui revendique « la création d'un district terroriste autonome dans son pays<sup>185</sup> ». Les velléités émancipatrices de Djona vis-à-vis de Bapia, témoignent d'une organisation fragmentée, ce qui n'échappe pas au directeur de la Sûreté fédérale, Jean Evina Edjo'o, en décembre 1961. Au cours de l'année 1961, Bapia conteste aussi la légitimité de Makanda Pouth qui bénéficie pourtant d'appuis parmi une large partie de la population de son canton et même chez certains députés upécistes<sup>186</sup>. Victime de plusieurs blessures au combat l'ayant presque rendu invalide, fragilisé par d'importantes pertes subies dans ses rangs au cours de combats avec l'armée camerounaise, la vigueur de Makanda Pouth est largement entamée. À l'opposé, les autorités classent Bapia, ainsi que le capitaine-chef du 1<sup>er</sup> régiment André Singui, parmi « les chefs rebelles auxquels on peut attribuer une certaine valeur<sup>187</sup> ». En effet, Étienne Bapia, au contraire de Makanda Pouth, isolé dans son maquis de Ndom, est en relation avec Ouandié<sup>188</sup>. Selon Laurière, le comité directeur en exil rappelle, à travers l'exemple de Bapia et de Makanda, que ces luttes d'influence et les violences contre les populations civiles ternissent la réputation de l'UPC. Moumié prend alors la décision d'exclure de l'UPC et de l'ALNK tout-e combattant-e qui se rendrait coupable de telles exactions<sup>189</sup>.

Pour autant, les dissensions internes perdurent et s'ajoutent aux pénuries en armes et en munitions. Les pertes sont donc importantes en 1961 lors des affrontements avec les troupes camerounaises aidée par l'armée française et ses moyens matériels. Une fois de plus, cette asymétrie n'empêche pas ces troupes rivales de poursuivre la lutte.

### 3.2. Poursuivre la lutte, faire échec au gouvernement

Dans la Sanaga-Maritime, la 'guérilla' reprend dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 1960, au moment de l'indépendance<sup>190</sup>. Les informations disponibles sur ces leaders de l'ALNK proviennent exclusivement des archives françaises, les archives régionales à Ngambè et Édéa n'ayant pu être consultées par la Commission. Ce déséquilibre se traduit par le caractère lacunaire des renseignements. Ainsi, l'intensité de l'activité est telle que les autorités militaires parlent d'une « explosion du mouvement révolutionnaire<sup>191</sup> », sans toutefois fournir un exposé des faits pouvant servir à étayer une telle affirmation. Dans l'ensemble, « le mois de janvier est marqué par la reprise des violences » : « Des groupes terroristes parcourent la région, assassinent les notables, incendient les cases et profitent de l'absence des forces de l'ordre pour incendier le poste de Ndom et hisser le drapeau upéciste devant la préfecture de Ngambè<sup>192</sup> ». La dissonance est profonde entre ce constat et la propagande officielle présentant un pays « pacifié » et uni dans sa récente indépendance. En mars 1960, le BCD, réuni à Accra, adresse à tous les cadres politiques et militaires du

178. *Ibid.*

179. SHD Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°30 (14 – 20 septembre 1960), 21 septembre 1960.

180. *Ibid.*

181. Entretien avec neuf patriarches Banen mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 15 janvier 2024.

182. *Ibid.*

183. SHD Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°36 (14 – 20 novembre 1960), 21 novembre 1960.

184. Entretien avec neuf patriarches Banen mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 15 janvier 2024.

185. ARO, APO1AC158, Jean Evina Edjo'o, directeur de la Sûreté fédérale, Rapport de sûreté (1<sup>er</sup>-15 décembre 1961), p. 2

186. *Ibid.*

187. *Ibid.*

188. *Ibid.*

189. *Ibid.*

190. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun en 1960, Yaoundé, 1<sup>er</sup> avril 1961.

191. SHD, Vincennes, GR6H241, Rapport au sujet de l'évolution militaire au Cameroun entre le 1<sup>er</sup> janvier 1960 et le 15 mars 1960. SHD, Vincennes, GR6H241, Anonyme, Note sur le Commandement du COSMN (25 septembre 1960-24 avril 1961).

192. SHD, Vincennes, GR6H241, Le colonel Aufferve, commandant les forces Terrestres Françaises au Cameroun et chef de la Mission Militaire Française près le Gouvernement de la République du Cameroun, Historique de la rébellion, 12 mai 1962, p. 11.

mouvement des instructions sur les principes devant guider la mise en œuvre de la révolution<sup>193</sup>. Parmi ces cinq points, le dernier concerne la « guerre économique à outrance » préconisée comme axe majeur de l'action devant permettre de réaliser la révolution économique présentée comme l'objectif final du projet politique de l'UPC, résumée ici dans la devise : « Prendre l'argent chez celui qui en possède<sup>194</sup> », c'est-à-dire attaquer les « institutions capitalistes » qui exploitent le « peuple camerounais » pour faire prospérer le « système impérialiste ». Le comité directeur préconise de retourner contre le capitalisme, ses propres armes en ciblant les commerces, les industries, les entreprises et les banques. Il espère ainsi priver le gouvernement en place des appuis dont il dispose pour « opprimer » les populations camerounaises<sup>195</sup>. En visite à Accra le 27 mai 1960, Étienne Bapia et Pierre Ndoumba, alias Kwamsalla, capitaine chargé de la liaison avec la Sanaga-Maritime, rencontrent Abel Kingué. Ce dernier précise les « directives pour “mener à fond la guerre économique<sup>196” » à travers quelques exemples précis comme l'incendie de l'usine à huile d'Édéa, des grands magasins ou encore le saccage des hôpitaux privés pour s'emparer de médicaments. Pour conserver le soutien des populations, il demande d'épargner les ponts, les usines électriques et les chemins de fer<sup>197</sup>.</sup>

Au lendemain de la diffusion de cette instruction, une reprise généralisée des combats se dessine. La circulation de munitions et d'informations de Douala vers la Sanaga alerte les autorités militaires<sup>198</sup>. Le 21 juin 1960, en effet, un informateur révèle aux autorités l'existence d'une liste de 70 à 80 combattant-es recruté-es dans trois comités de base de base de l'UPC<sup>199</sup>. Le 24 juillet, une centaine d'upécistes de la Sanaga-Maritime et du Nyong-et-Kellé, dont trente femmes, se réunissent à Bogso, près d'Éséka sous la présidence de Philippe Tsomb, détenteur d'un mandat du comité directeur en exil pour la réorganisation de l'UPC en Sanaga-Maritime. Selon le Bedoc, l'objet de la rencontre est de faire admettre le nécessité d'un retour au combat. Face à l'insuffisance de l'armement, une partie des militant-es réuni-es s'y oppose et Philippe Tsomb propose d'envoyer une délégation en acquérir à Douala<sup>200</sup>. C'est dans ce contexte que survient le premier sabotage à visée économique tel que recommandé par l'instruction du comité directeur. En effet, le 28 juillet 1960, le dispensaire de la mission presbytérienne américaine d'Ibong, l'orphelinat et la résidence missionnaire sont pillés et incendiés par un groupe que les sources militaires pensent être dirigé par Bapia. François Bitjeck, catéchiste à la mission, est enlevé<sup>201</sup>, alors que la responsable de l'orphelinat surnommée Kelam, résidant en dehors du camp missionnaire, échappe aux combattant-es dont Ikwa Nnadi du village de Ndoghém<sup>202</sup> et Baki, ressortissant du village de Kaan<sup>203</sup>. Ce dernier sera publiquement exécuté au début des années 1970 pour ces faits<sup>204</sup>. Quelques semaines plus tard, le 15 août 1960 près de Poutkak en région Babimbi, ont lieu les assassinats de Léo André et du père Jean Courtecuisse, curé de la paroisse de Botko, accusé d'avoir collaboré avec l'administration afin de faire éliminer le chef Mahop de Poutkak<sup>205</sup>. De telles accusations de collusion entre les représentants de l'Église catholique et les autorités administratives pour déstabiliser le mouvement nationaliste sont courantes dans les témoignages recueillis, le cas de Courtecuisse étant régulièrement cité pour illustrer ce double jeu du personnel religieux catholique, des affirmations qu'aucune source d'archives, parmi celles consultées, ne permet d'étayer<sup>206</sup>. Laurière attribue lui cette action aux hommes de Bapia<sup>207</sup>. À quelques mois du premier anniversaire de l'indépendance, certains groupes intensifient leurs activités tout en poursuivant leur expansion. Ainsi, le 30 novembre 1960, Alouette Ikwa, un chef militaire appartenant au premier régiment dirigé par André Singui, chargé d'organiser un maquis à l'est de Songmbengué, recrute cents combattant-es<sup>208</sup>. Durant la même période, Singui parvient à étendre l'influence du 1<sup>er</sup> régiment jusqu'à Édéa, sur la route de Douala. À l'approche de Noël, bien que traqué par les « forces de l'ordre », il renforce sa présence autour des centres administratifs où il tend des embuscades. Ainsi, le 25 décembre 1960, au cours de l'une d'entre elles, les troupes de Singui blessent grièvement le commandant de la 4<sup>e</sup> compagnie de Ngambè.

193. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°17 (15–21 juin), Douala, le 22 juin 1960.

194. *Ibid.*

195. *Ibid.*

196. SHD Vincennes, GR6H250, Le Lieutenant-colonel Laurière, BRH n°21 (13 – 19 juillet 1960), le 20 juillet 1960.

197. *Ibid.*

198. SHD Vincennes, GR6H250, le Lieutenant-colonel Laurière, BRH n°17 (15 – 21 juin 1960), le 22 juillet 1960.

199. *Ibid.*

200. DGSE, Bedoc, BRH, le 27 juillet 1960.

201. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°23, (27 juillet-2 août 1960), 3 août 1960.

202. Entretien avec Janvier Ngok Ngok et Nkith Bias Noé mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 18 mars 2024.

203. Entretien avec Ngo Seeh Dorah mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 19 mars 2024.

204. *Ibid.*

205. Entretien avec Janvier Ngok Ngok et Nkith Bias Noé mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 18 mars 2024.

206. Voir également, les entretiens de Monsieur Ngouem menés par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé Mimboman, 4 janvier 2023.

207. SHD Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°25 (10–16 août), 17 août 1960.

208. SHD, Vincennes, GR6H241, Auteur anonyme, Note sur le Commandement du COSMN (25 septembre 1960-24 avril 1961).

À partir d'avril 1961, les autorités renforcent la protection des lieux susceptibles de constituer des cibles pour la 'guérilla'. Ainsi, les attaques semblent se concentrer sur des cibles non institutionnelles, comme des villages. Le 3 mai, des maquisard-es affamé-es, dirigé-es par Yetna Leba, attaque le village de Songue<sup>209</sup>. Yetna Leba dit Iloba dont le nom apparaît en février 1961 dans les bulletins de renseignement du Bedoc figure sur le recensement des membres du 2<sup>e</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment de l'ALNK relevant du district d'Étienne Bapia<sup>210</sup>. Si sa trajectoire au sein de l'UPC et de l'ALNK demeure insuffisamment documentée, il débute son expérience combattante au sein de la troupe de Bapia qu'il rejoint avec son père en 1958, comme artisan vannier avant de s'impliquer, aux côtés de Kodna, Kwa Alouette, Baki Baki<sup>211</sup>, dans des opérations de terrain ciblant particulièrement les soldats : « Ce sont les militaires qui soutiennent la fausse indépendance qu'on a proclamé<sup>212</sup> ». Comparé à « Goliath<sup>213</sup> », ses compagnons de clandestinité disent de lui : « On tremblait quand on le voyait », une peur qui s'explique peut-être aussi par la présence de « son arme à 5 coups » qui ne le quitte pas, même lorsqu'il est couché, défendu par son garde Nwaha Bilam. Personnalité très clivante, le souvenir de Yetna Leba suscite à la fois de l'admiration, du fait de ses qualités militaires que de nombreux témoignages expliquent par la maîtrise de pouvoirs mystiques qu'on lui prête et par l'effroi que suscitent ses actes, réputés d'une extrême cruauté<sup>214</sup>. L'année 1961 est également marquée par la réorganisation des maquis et la poursuite du recrutement de combattant-es<sup>215</sup>. Si globalement, leur puissance technologique est faible en comparaison de celle des forces franco-camerounaises, l'inégalité est aussi frappante entre les différentes zones du monde maquisard, montrant un écart entre les maquis de l'ouest et ceux de la Sanaga-Maritime. Les leaders de l'ouest installés à l'étranger pour la majorité d'entre eux, ont un accès plus facile aux financements grâce à leurs réseaux internationaux et en font prioritairement bénéficier les maquis de l'ouest. Dans le compte-rendu de son séjour à Accra présenté à Kumba, Philippe Tsomb reproche à Moumié ce déséquilibre dans la répartition des ressources au détriment de la Sanaga-Maritime. Il l'accuse « de n'avoir fourni aucune aide à la rébellion bassa<sup>216</sup> ». Le colonel Aufeuve estime que les combattant-es de l'ALNK à l'ouest disposent d'une arme pour deux<sup>217</sup>, contre une pour vingt à trente combattant-es en Sanaga-Maritime<sup>218</sup>. Désavantagés par une position géographique excentrée rendant difficile la connexion avec le Cameroun encore sous tutelle britannique, les maquis de la Sanaga-Maritime sont dépendants pour leur approvisionnement en armes et en munitions des chefs de l'ouest<sup>219</sup>. En effet, bien que les leaders de la Sanaga-Maritime se rendent parfois à l'étranger, pour exposer directement leurs besoins aux membres du comité directeur, ils ne parviennent pas à obtenir un envoi direct d'armes et d'argent. Ainsi, alors qu'il a directement exposé au comité directeur les difficultés pécuniaires et matérielles rencontrées par les maquisard-es de la Sanaga-Maritime lors de son séjour à Accra le 27 mai 1960, Ndouba *alias* Kwamsalla, reçoit de Kingué la promesse d'une importante aide financière et matérielle. Le 14 juin 1960, au moment d'y répondre, il demande à Henri Tamo de s'en charger<sup>220</sup>. Ces échanges infructueux accentuent les ressentiments et favorisent les divisions. Le général Briand dénombre en 1961 un maximum de trente hommes en Sanaga, peu agressifs et mal armés<sup>221</sup>.

Les combattant-es dépendent donc, en partie, des populations pour leur ravitaillement et leur hébergement, à l'instar de Makanda. Ils et elles se déplacent régulièrement entre les cantons Babimbi et le Nkam, soutenu-es par les populations qui les protègent et les ravitaillent. Les chefs militaires Yetna Leba, Ona et Alouette Ikwa sont hébergés à Ngambè par des ressortissant-es Ndog Hem. Malgré un affaiblissement manifeste en 1961, ces combattant-tes mènent toutefois quelques actions mineures. Le 23 décembre, trois soldats de l'armée camerounaise sont blessés lors d'une embuscade tendue par des maquisard-es dans le village de Noog Bassabem, dans le Mbam<sup>222</sup>.

L'année 1963 montre un travail de regroupement à l'œuvre au sein du mouvement révolutionnaire. Préoccupés par les dissensions entre membres du comité directeur qui sapent le moral des troupes, des combattant-es et leaders

209. *Ibid.*

210. DGSE, Note de renseignement n°A691011, contenant le BRH (28 janvier-4 février 1961), 6 février 1961.

211. Entretien avec Marguerite Ngo Mbock et Dorah Ngo Sée mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 20 mars 2024.

212. Entretien avec Janvier Ngok Ngok et Nkith Bias Noé mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 18 mars 2024.

213. Entretien avec Marguerite Ngo Mbock et Dorah Ngo Sée mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 20 mars 2024.

214. Entretien avec Janvier Ngok Ngok et Nkith Bias Noé mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 18 mars 2024 ; Entretien avec Marguerite Ngo Mbock et Dorah Ngo Sée mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 20 mars 2024.

215. DGSE, Note de renseignement du Bedoc, BRH (24 janvier-4 février 1961), 6 février 1961.

216. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°30 (14-20 septembre), 21 septembre 1960.

217. Estimation qui semble bien supérieure à la réalité du terrain.

218. SHD, Vincennes, GR6H241, Le colonel Aufeuve, commandant les forces Terrestres Françaises au Cameroun et chef de la Mission Militaire Française près le Gouvernement de la République du Cameroun, Historique de la rébellion, 12 mai 1962, p. 21.

219. *Ibid.*, p. 22.

220. SHD Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°21, (13-19 juillet 1960), 20 juillet 1960.

221. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun, en 1960, 1<sup>er</sup> avril 1961.

222. DGSE, Note de renseignement du Bedoc, BRH (26 décembre 1961-1<sup>er</sup> janvier 1962), le 3 janvier 1962.

de l'ALNK dont Bapia, réunis au nord de la ville de Douala au mois d'octobre, en présence de Ouandié, menacent de cesser la lutte si les divisions entre membres de la hiérarchie ne cessent pas<sup>223</sup>. Cette crise résume l'essentiel de l'activité des maquis durant l'année considérée, les opérations de 'guérilla' proprement dites étant en net déclin<sup>224</sup>. Le début de l'année 1964 semble similaire à l'année 1963 pour ce qui est de la Sanaga-Maritime. L'activité « rebelle » est décrite comme fort réduite durant cette période. Début mars 1964, le contact se renforce entre les districts de la Sanaga-Maritime et l'ouest. Cette normalisation des relations entre les maquis basaa et ceux de l'ouest est donc matérialisée par une redéfinition du territoire de Bapia qui avait empiété sur le 8<sup>e</sup> district bamiléké basé à Yabassi dans le Nkam<sup>225</sup>.

Au-delà de la Sanaga-Maritime, du Nkam et de l'ouest devenus le cœur de la guerre, un véritable mouvement s'organise pour agir en ville contre les lieux et les populations incarnant la présence française.

#### 4. MENER LA 'GUÉRILLA' URBAINE À DOUALA CONTRE LES INTÉRÊTS EUROPÉENS

Dans la majorité des territoires coloniaux, la répression de l'opposition, légale ou illégale, conduit les mouvements nationalistes à développer leurs activités militaires et politiques dans la clandestinité en milieu urbain et rural. L'historien Jim House montre ainsi que dans les villes d'Alger, Casablanca, Saigon et Hanoï, « de véritables guérillas urbaines secrètes engagèrent un combat asymétrique avec l'État colonial militarisé<sup>226</sup> ». Au Cameroun, la situation diffère puisqu'après mai 1955, les répressions se concentrent en Sanaga-Maritime. Il faut attendre 1957 pour que des actions armées soient déployées dans les villes où les cibles premières, peu importe la localité considérée, sont les représentants des autorités françaises, ainsi que les civil-es européen-nes et camerounais-es qui collaborent avec le pouvoir colonial. Cette dynamique coïncide globalement avec la « grande répression » d'Alger en 1957 où la lutte armée cible davantage de civil-es européen-nes afin de diffuser un climat de terreur et s'attaquer aux autorités coloniales<sup>227</sup>.

##### 4.1. L'ALNK et la 'guérilla' urbaine derrière Henri Tamo et Noé Tankeu

Au Cameroun, il convient de distinguer la 'guérilla' de la 'guérilla' urbaine : il existe des attaques conduites en ville depuis les maquis qui ne sont pas pensées de la même manière que les actions armées lancées par une structure institutionnalisée au sein même de la ville. En région Bamiléké, les attaques sur Dschang ou Bafoussam relèvent de la première logique et ne peuvent être considérées comme appartenant à la 'guérilla' urbaine. Les travaux de François Xavier Ngomsî<sup>228</sup> et de Jean Koufan Menkene<sup>229</sup> soulignent que Douala est le seul espace concerné par la 'guérilla' urbaine durant la période. Douala devient un théâtre de cette 'guérilla' urbaine pensée à l'aune de la « stratégie du faible au fort<sup>230</sup> » et *via* diverses actions de sabotage, d'assassinats ciblés et de destructions matérielles contre des infrastructures (camps de gendarmerie, commissariats, magasins). La 'guérilla' urbaine est donc ici entendue comme la mise en œuvre d'une guerre asymétrique à l'intérieur de la ville et, depuis cette même ville, par une organisation politique, l'UPC en l'occurrence, contre les autorités françaises, leurs alliés camerounais-es et une partie des populations. Douala apparaît alors comme le cœur de cette 'guérilla' urbaine au Cameroun à partir de 1958, même si d'autres localités, dont la capitale administrative, sont aussi concernées. Le lieutenant-colonel André Laurière, commandant le Groupement Sud et organisateur du dispositif qui conduit la répression dans la ville portuaire, considère qu'elle

223. DGSE, BRH (19-26 octobre 1963), 2 novembre 1963.

224. DGSE, Jean-Pierre Bénard, BRH (30 décembre 1963-6 janvier 1964), 7 janvier 1964.

225. DGSE, BRH, Yaoundé, 14 mars 1964.

226. House Jim (2017), « Double présence. Migrations, liens ville-campagne et luttes pour l'indépendance à Alger, Casablanca, Hanoi et Saïgon », *Monde(s)*, 12(2), p. 95-119.

227. Branche Raphaëlle (2023), « Bataille d'Alger », in Quemeneur Tramor, Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.), *Dictionnaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Bouquins, pp. 165-168 ; Amrane Djamilia (1991), *Les femmes algériennes dans la guerre*, Paris, Plon, p. 90.

228. Ngomsî François Xavier (2005), « De la guérilla urbaine à Douala : 1955-1964 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Ngomsî François Xavier (2008), « De la guérilla urbaine au Cameroun méridional (1884-1964). Esquisse des pratiques d'une généalogie des pratiques de contestation en ville », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

229. Menkene Jean Koufan, *Une histoire de la guérilla urbaine au Cameroun, Douala, 1959-1963*, manuscrit non publié.

230. Menkene Jean Koufan, *Une histoire de la guérilla urbaine...*, *op. cit.*

est un lieu historique stratégique du combat upéciste, en particulier après la multiplication des actions armées durant l'année 1959 car elle est la « plaque tournante naturelle entre la Sanaga, le Mungo et le Cameroun britannique<sup>231</sup> ».

Par ailleurs, pour saisir la 'guérilla' urbaine, il convient d'abord de comprendre la ville en situation coloniale. La ville dite « coloniale » repose sur un paradoxe que l'historien Jim House décrit pour Casablanca en 1952 : d'un côté son développement repose sur la croissance économique de la localité, mais d'un autre côté, l'urbanisation rapide complexifie « le contrôle, la surveillance et l'encadrement des habitants colonisés dans le contexte de l'émergence d'un mouvement nationaliste de masse<sup>232</sup> ». Au Cameroun, la ville concentre des civil-es européen-nes, des militaires, des administrateurs et des missionnaires, soit des cibles de choix pour les combattant-es de l'UPC. Malgré des statistiques rarement fiables, des recensements existent pour Douala. En 1956, le chercheur de l'Orstom René Gouellain estime que la ville compte environ 113 000 habitant-es africain-es et 8 000 Européen-nes : ce dernier chiffre a plus que doublé depuis 1947, témoin de l'attractivité économique de la cité portuaire dans le cadre du « colonialisme de développement » d'après-guerre<sup>233</sup>. Ainsi, Douala représente un enjeu majeur pour les responsables français en comparaison avec la région de l'Ouest et la Sanaga-Maritime, où ces Européen-nes sont moins nombreux-es et dispersé-es. Le général Le Puloch, commandant la Zom n°2, effectue une visite entre les 13 et 19 août 1959, de Douala à Yaoundé, en passant par Nkongsamba, Dschang, Bafoussam et Bafia. Il en conclut que pour éviter tout exode massif des populations européennes, il faut protéger les centres urbains<sup>234</sup> et protéger de septembre à mars la récolte du cacao et du café<sup>235</sup>. Le moment fort de la 'guérilla' urbaine à Douala se situe entre 1959 et 1961, avec de nombreuses actions armées en juin 1959, puis au moment de l'indépendance et durant le premier semestre 1960. S'ensuit une accalmie plutôt durable après juin 1960 en raison des mesures préventives et répressives mises en place dès février 1960, qui se révèlent particulièrement efficaces. Les historien-nes datent souvent la fin de cette 'guérilla' urbaine vers 1964 avec l'exécution de Noé Tankeu, l'un des dirigeants de ces combats en ville<sup>236</sup>.

Après la séquence répressive en mai 1955 à Douala, il existe diverses mobilisations populaires dans la cité portuaire entre 1955 et 1959 comme, par exemple, celle le 26 novembre 1958 à l'occasion de la visite de la mission de l'Onu<sup>237</sup>. Mais il s'agit de manifestations politiques qui n'entrent pas dans le type d'action liée à la 'guérilla' urbaine : pour mener des actions en ville, l'UPC a déjà organisé ses comités de base dans certains quartiers tels que New-Bell, Bonapriso et Deïdo mais les militant-es sont régulièrement emprisonné-es. Le CNO, le SDNK puis l'ALNK fournissent peu à peu des moyens humains et matériels pour penser et organiser une forme de 'guérilla' spécifique au milieu urbain. Ainsi, le district du Wouri est divisé en deux secteurs. Celui de Douala-ville chargé des opérations au sein de la ville, lui-même divisé en deux sous-secteurs : Douala-Ouest (Bonabéri, Bonendalé et Sodiko) et Douala-centre (Deïdo, New-Bell, Nkongmondo, Akwa et Bonapriso). Le second secteur est celui de Douala-village et rassemble les maquis situés dans les quartiers périphériques de la ville. Des habitant-es y sont regroupé-es pour mettre en place une « zone rouge » d'où l'ensemble des combattant-es peuvent mener des attaques dans le cœur de la ville<sup>238</sup>. Jean Koufan Menkene explique que Douala-village fait office de « soutien et de sanctuaire<sup>239</sup> ». Sa description de la « zone rouge » s'avère ici instructive : il s'agit d'un territoire qu'il faut libérer pour contrôler l'accès aux campagnes, isoler le périmètre urbain et asphyxier progressivement la ville<sup>240</sup>. Dans cette organisation de la 'guérilla' urbaine, deux chefs se distinguent : Noé Tankeu et Henri Tamo. Ce dernier a tenté d'organiser auparavant, avec son adjoint Samuel Zeze, la 'guérilla' à Yaoundé. Son audition dans les locaux de la police de Genève, où il est arrêté en octobre 1963, sous l'identité de Hamed Diabaté, nous permet de retracer sa trajectoire militante<sup>241</sup>. Né le 18 mars 1936, à Bafoussam, il est le fils de David Tamo et d'Élise née Dibock. Henri Tamo suit l'école primaire à Bafang puis

231. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février–31 décembre 1960), 10 février 1961, p. 6.

232. House Jim (2012), « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, 86(1), pp. 78-103.

233. Gouellain René (1975), *Douala. Ville et histoire*, Paris, Institut d'ethnologie/Musée de l'Homme, pp. 285-289.

234. Il a probablement été interpellé par la population européenne à Douala après les attaques du 27 juin 1959, traitées plus loin.

235. SHD, Vincennes, GR8S265, Lettre du général Louis Le Puloch au ministre des Armées, Intervention des forces armées au Cameroun, Brazzaville, 25 août 1959.

236. Par exemple dans les travaux de François Xavier Ngomsi et Jean Koufan Menkene.

237. SHD, Vincennes, GR10T179, Le colonel du Crest de Villeneuve, Compte-rendu mensuel de renseignements (1<sup>er</sup>-30 novembre 1958), 11 novembre 1958 ; Direction de la Sûreté, Rapport de sûreté (26 novembre-15 décembre 1958), 16 décembre 1958. SHD, Vincennes, GR6H240, Le capitaine George (commandant l'escadron de gendarmerie de Douala), Rapport sur la dispersion d'un attroupement armé à Douala, 28 novembre 1958 ; Le capitaine Haulin (commandant le service d'ordre à l'occasion du passage de la mission de visite de l'Onu), le 27 novembre 1958, sous dérogation. Voir Section 3 – Prologue.

238. Ngomsi François Xavier, « De la guérilla urbaine à Douala... », *op. cit.*, pp. 60-61.

239. Menkene Jean Koufan, *Une histoire de la guérilla urbaine...*, *op. cit.*

240. *Ibid.*

241. Archives fédérales suisses (AFS), E4320C#1994-74#198\_5276202\*, Procès-verbal d'audition d'Hamed Diabaté (né en 1936 dans la république du Mali mais qui s'avère être Henri Tamo), Genève, 18 octobre 1963.

Nkongsamba, avant de finir son cursus à Douala en 1947. Il explique être resté dans la ville jusqu'en 1954, avant de partir à Yaoundé en 1955 puis Kumba au *Southern Cameroun* en 1959, pour travailler dans des plantations de café durant un an et demi selon son témoignage. Son interrogateur semble toutefois bien informé et lui rappelle les divisions au sein de l'UPC, ainsi que son rôle, plus important que ce qu'Henri Tamo veut bien reconnaître. S'il n'insiste pas sur l'ensemble de ses activités à Yaoundé, Douala, puis Kumba au sein de l'UPC, il reconnaît néanmoins son arrestation et son incarcération, pour « réorganisation des ligues dissoutes du mouvement de l'UPC<sup>242</sup> ». À Yaoundé, Henri Tamo recrute une centaine de combattant-es formé-es au sud de la ville, à Zouameyong, fief de l'upéciste Simon Owono Mimbo<sup>243</sup>. La ville de Yaoundé, pourtant réputée calme, connaît des tensions doublées d'actions armées jusqu'au 16 janvier 1959, date d'arrestation de son leader<sup>244</sup>. Lors d'un entretien avec les auteurs de *Kamerun !*, Tamo dit avoir été torturé à Yaoundé et frappé à coups de chaîne de vélo, épisode dont il garde encore des cicatrices en 2007, au moment de leur entretien<sup>245</sup>. Tamo passe donc huit mois en prison, avant d'être amnistié en mars 1960<sup>246</sup> : loin d'être dissuadé, il reprend ses activités dans le cadre de l'ALNK<sup>247</sup>. Certains documents déclassifiés montrent bien son rôle crucial à Douala et sa compréhension de la tactique à mettre en œuvre en ville. Dans une note de juillet 1960, il est présenté comme celui qui met en place un plan dans lequel sont pensés le choix des victimes et la tactique. Son texte *Instruction militaire pour les combattants de l'ALNK*, rédigé sous le nom de Pengoye Leconstant, est reproduit dans cette note :

Si nous attaquons, il faut le faire rapidement et décider rapidement du combat pour attaquer, il faut s'habituer à employer la tactique consistant à se mouvoir rapidement, à avancer profondément, et à se replier le plus loin possible. Les combats doivent coopérer avec le sabotage : détruire les machines, les dépôts, tout ce qui appartient à l'ennemi, jusqu'à son petit jardin<sup>248</sup>.

Noé Tankeu est le second nom associé aux affrontements qui ont lieu à Douala à partir de 1959. Il commande le district militaire de l'ALNK et organise la 'guérilla' à Douala. Il est né en 1925 à Batala, dans la subdivision de Bangangté. Son père, Kemayou, exerce le métier de photographe et sa mère Fotie est vendeuse au marché<sup>249</sup>. Noé Tankeu possède un studio de photographies à Douala mais il s'engage surtout dans les activités militantes liées au combat indépendantiste. Déjà proche de l'UPC avant la répression de mai 1955, il rejoint le maquis de Loum en 1957 où il suit une formation de deux mois. Après la création de l'ALNK, il devient un acteur-clé à Douala. Selon François-Xavier Ngomsî, Henri Tamo consolide sa formation combattante : par la suite, Tankeu prend la direction de la lutte armée dans le Wouri et le Littoral, tandis que Tamo a en charge l'inspection et l'information<sup>250</sup>.

## 4.2. Les premières attaques sur Douala et Yaoundé en juin-juillet 1959

Des assassinats ciblés ont eu lieu dès 1959, à l'image de celui, manqué, contre Job René Ngapeth, ancien upéciste « rallié », provoquant une « vive émotion à Douala<sup>251</sup> », alors que des ordres de « vigilance » sont lancés dans la presse<sup>252</sup>. Quelques jours plus tard, une attaque de plus grande ampleur a lieu contre le camp de Mboppi, suivie d'une série d'actions au cœur du centre-ville dans la nuit du 27 au 28 juin 1959. Mboppi est un camp pour auxiliaires de gendarmerie et gardes camerounais, où vivent également leurs familles. Des documents émis par la gendarmerie de Yaoundé permettent de retracer les différentes étapes de cette action de 'guérilla' urbaine<sup>253</sup>. Le camp dispose de deux entrées : une au nord, gardée par des auxiliaires de gendarmerie et une au sud par des gardes camerounais. Une quarantaine d'individus armés de gourdins et de machettes rentre par le nord vers 21h00 et blesse le chef de poste de deux coups de poignard. Ils traversent ensuite le camp pour rejoindre le poste de police au sud. Certains

242. AFS, E4320C#1994-74#198\_5276202\*, Procès-verbal d'audition d'Henri Tamo, Genève, 18 octobre 1963.

243. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 231.

244. ADF, Nantes, 743PO/2-62, Le colonel Pierre Aufuevre, Rapport sur l'action menée par les forces françaises et camerounaises contre la rébellion, le 5 juillet 1962.

245. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 269.

246. AFS, E4320C#1994-74#198\_5276202\*, Procès-verbal d'audition de Hamed Diabaté/Henri Tamo, Genève, 18 octobre 1963.

247. *Ibid.*

248. DGSE, Note de renseignement n°A504059, « Objet : Sur le terrorisme dans le Wouri et le Mungo », 5 juillet 1960, p. 2.

249. Meyomessé Enoh (2023), *Tankeu Noé. Commandant du maquis à Douala (1959-1964)*, Darmstadt, EdkBOOKS, p. 9.

250. Ngomsî François-Xavier, « De la guérilla urbaine à Douala... », *op. cit.*, p. 61.

251. « Vive émotion à Douala à la suite de l'attentat dont a été victime M. Ngapeth », *La Presse du Cameroun*, 26 juin.

252. Mpaye Hyacinthe, « L'alerte est donnée », *La Presse du Cameroun*, 27-28 juin 1959.

253. SHD, Vincennes, GR6H240, Gendarmerie de Yaoundé, Rapport sur les événements survenus à Douala dans la nuit du 27 au 28 juin 1959, non daté, sous dérogation.

gardes sont blessés, alors que le personnel et leurs familles regardent un film dans un hangar, sans se rendre compte de l'attaque. Un deuxième groupe de combattant-es rentrent dans le camp et tuent le gendarme français Jeanroy. À 21h10, ils pénètrent dans le poste de police et emportent 18 fusils. L'alerte est donnée à seulement 21h15, alors que les deux groupes repartent avec les armes. Quinze minutes ont suffi pour mener l'attaque. Ils se dirigent ensuite vers le centre-ville, rentrent à 21h30 dans le bar *La Frégate*, un café réservé aux Européen-nes<sup>254</sup>, où ils tuent le capitaine d'aviation Raulin, blessent grièvement le caporal-chef Charrier, et légèrement trois autres aviateurs – habillés en civil sauf Charrier. À 21h38, le groupe rentre dans le cinéma *Les Portiques* où sont blessé-es une vingtaine de spectateur-rices dont un certain Nazare qui décède le lendemain de ses blessures et un dénommé Pfeiffer touché de plusieurs coups de machettes. Le groupe rejoint ensuite la sortie de la ville, saccage un café à 300 mètres du camp Mboppi et tombe à 22h05 sur la patrouille de gendarmerie qui les traque. La patrouille tue deux membres du groupe. À 23h10, une section de la police urbaine croise les hommes, en tue un et en blesse deux, ensuite emprisonnés.

L'enquête insiste sur la « mollesse des réactions des gendarmes auxiliaires et des gardes camerounais, voire même la complicité de certains<sup>255</sup> », notamment la sentinelle au nord qui n'a ni donné l'alarme, ni manifesté sa présence. Plusieurs gendarmes, français et camerounais, sont sanctionnés. L'attaque du camp de Mboppi a été faite de façon coordonnée et efficace. Le capitaine Laval, commandant l'escadron de gendarmerie de Douala, oppose la rapidité d'exécution des combattant-es à « une trop grande lenteur dans la riposte » et « des résultats insuffisants dans l'accrochage avec ces derniers<sup>256</sup> ». Quatorze armes sur les 18 sont retrouvées dans un caniveau, ce qui amène Teulière à penser que les exécutant-es ont été recruté-es au dernier moment parmi les sympathisant-es upécistes<sup>257</sup>. Cette action coïncide avec la création de l'ALNK qui conduit ici l'action la plus marquante. Une note émanant notamment du Bedoc et consacrée à la seule ALNK décrit elle aussi la solide préparation de cette attaque nocturne mais les nombreuses lacunes dans sa mise en œuvre :

Les raids terroristes importants semblent être préparés assez longtemps à l'avance et exécutés d'une manière aussi rapide que possible par des individus ayant une parfaite connaissance des lieux. C'est ainsi qu'à Douala, le 27 juin, les terroristes, pour échapper aux forces de l'ordre, se seraient glissés dans des caniveaux, des égouts et auraient empruntés un drain traversant le quartier de New-Bell (alors que les forces de l'ordre les cherchaient dans les rues).

Si les opérations paraissaient généralement bien « pensées », elles sont en revanche – mis à part leur effet de surprise – mal exécutées dans l'ensemble<sup>258</sup> [...].

Après le couvre-feu déclaré, le Haut-Commissaire Torrè et le Premier ministre Ahidjo se déplacent à Douala pour « stigmatiser les assassins » et « demander à la population de garder son calme », alors que obsèques des victimes réunissent une foule nombreuse à la cathédrale<sup>259</sup>. Ce succès relatif ouvre la voie à d'autres actions puisque quelques jours plus tard, la ville de Yaoundé est à son tour frappée. Le 5 juillet 1959, à 23h10, un commando constitué d'une quarantaine d'individus armés de machettes, lances et quelques armes à feu, attaquent le café *La Renaissance* situé au centre commercial, au bout de la rue de l'intendance. Deux Européen-nes, Gaston Tardivel, le gérant, et sa sœur Thérèse, sont assassiné-es. Leur autre sœur, Jeanne Tardivel est blessée grièvement d'un coup de machette à la poitrine. Le café est saccagé et les assaillant-es, après avoir tiré deux coups de feu, se replient<sup>260</sup>. Cette attaque démontre une grande mobilité et une parfaite connaissance du terrain, comme l'explique le capitaine Pinaud qui commande l'escadron de gendarmerie de Yaoundé. Il insiste sur la capacité du groupe à fuir vers le nord de la ville et ensuite à se disperser alors que cette action armée rapide provoque une réelle panique chez les civil-es européen-nes<sup>261</sup>. La présence d'un fort colonat est l'un des arguments qui plaident en faveur de l'attaque de cette ville. Ce colonat est surtout constitué de citoyen-nes français-es mais certain-es viennent aussi d'autres pays : en novembre 1959, un

254. Meyomesse Enoh, *Tankeu Noé...*, op. cit., p. 26.

255. SHD, Vincennes, GR6H240, Gendarmerie de Yaoundé, Rapport sur les événements survenus à Douala dans la nuit du 27 au 28 juin 1959, non daté, sous dérogation.

256. SHD, Vincennes, GR6H240, Le capitaine Laval, Rapport sur les responsabilités encourues lors des événements du 27 juin 1959 à Douala, 13 juillet 1959, sous dérogation.

257. SHD, Vincennes, GR6H240, Lettre du lieutenant-colonel Teulière au colonel commandant le secteur ouest, 4 juillet 1959, sous dérogation.

258. DGSE, Bedoc, Note de synthèse sur l'« Armée de Libération Nationale Camerounaise » et sa participation aux récentes actions terroristes (du 27 juin au 26 juillet 1959), Yaoundé (20-26 décembre 1961), 30 juillet 1959, p. 5.

259. « Hier à Douala, en présence des hautes personnalités franco-camerounaises une foule considérable a assisté aux obsèques des victimes du commando terroriste de samedi », *La Presse du Cameroun*, 29 juin 1959 ; ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°6 (septembre 1958-juillet 1959), p. 113.

260. ARO, La direction de la Sûreté, Rapport de sûreté (16 juin-10 juillet 1959), 11 juillet 1959, p. 14.

261. SHD, Vincennes, GR6H240, Le capitaine Pinaud, Rapport sur les actes de banditisme armé dans la région du Nyong et Sanaga, Yaoundé, 9 juillet 1959, sous dérogation.

Grec du nom de Gregoriades est tué à Douala dans des circonstances qui ne sont guère connues, si ce n'est par un commentaire sibyllin : « Assassiné par un terroriste à Douala<sup>262</sup> ». Cette inquiétude des Européen-nes est relevée par le général le Puloch qui parcourt le Cameroun entre Douala et Yaoundé, du 13 au 19 août 1959, et constate pour ces deux villes une « population européenne affolée<sup>263</sup> ».

L'important colonat présent à Douala, et dans une moindre mesure Yaoundé, en fait une cible importante pour les combattant-es de l'ALNK. Les témoignages de civil-es présent-es dans les deux villes en 1959-1960, non sans rappeler le sort des « pieds-noirs » durant la guerre d'indépendance algérienne, confirment la peur-panique qui s'empare des Européen-nes : ils se plaignent du manque de réactivité des militaires lors de l'attaque sur Douala<sup>264</sup> et réclament à se constituer en « groupes d'autodéfense<sup>265</sup> ». Certains grillagent leur commerce, s'arment, à l'image du terrassier Stéphane Prévitali qui convoie des pistolets depuis Paris pour Douala, s'entraînent au tir et craignent des attaques sur les maisons privées<sup>266</sup>. Les journaux camerounais et français dénoncent aussi « un commando terroriste » qui souhaite frapper l'opinion publique internationale<sup>267</sup>, alors que le journaliste Philippe Decraene du *Monde* conclut à la radicalité des upécistes : « Ces violents incidents montrent à nouveau que la fraction "gauchiste" de l'Union des populations du Cameroun (UPC) n'a pas renoncé aux moyens extrêmes<sup>268</sup> ». Un mois après, le 19 août 1959, depuis Conakry, Félix Moumié lance un « appel à la population européenne résidant au Cameroun<sup>269</sup> » afin qu'elle fasse pression sur les responsables français en faveur d'un gouvernement représentatif, gage de stabilité politique, sous peine de lancer une « guerre économique » et d'aboutir à des « pertes humaines ». La 'guérilla' urbaine se poursuit avec des actions armées sporadiques comme le 14 septembre 1959 lorsque le péage du pont du Wouri, et les stations Shell et Total du rond-point Deïdo, sont pillés, alors que plusieurs bars sont aussi visés<sup>270</sup>. En octobre 1959, trois attaques d'une dizaine de minutes sont lancés à Deïdo, Kassalafam et Ngodi, notamment dans des bars mixtes<sup>271</sup>. Une seconde phase de la 'guérilla' urbaine s'ouvre à partir de décembre 1959, de manière plus organisée.

### 4.3. La phase offensive de la 'guérilla' urbaine jusqu'en 1961

Bien plus qu'en juin, les attaques du 30 décembre 1959 sont minutieusement coordonnées en plusieurs points de la ville, alors que le gouvernement camerounais organise les fêtes de l'indépendance. Cette recrudescence des tensions socio-urbaines met à mal la volonté des autorités camerounaises et françaises d'afficher l'image d'un pays en paix à la veille de l'indépendance. La 'guérilla' urbaine continue à s'intensifier<sup>272</sup>. Dans un rapport de 1962, le colonel Pierre Aueuvre évoque une reprise des actions armées dès la proclamation de l'indépendance : neuf personnes sont tuées à Yaoundé, deux gendarmes européens et trois auxiliaires le sont à Douala<sup>273</sup>. Sur les événements de la nuit du 30 décembre, le capitaine Laval livre un rapport assez dense<sup>274</sup>. Les sites ciblés sont : le camp Mboppi à nouveau ; l'aérodrome ; le commissariat de police du 2<sup>e</sup> arrondissement de New-Bell. Une première action est tentée à 19h00 avec un « commando terroriste de diversion<sup>275</sup> » pour rentrer dans le quartier Monrovia, mais ces combattant-es sont bloqué-es et l'un d'entre eux est tué par « des Haoussas », selon le capitaine Laval. À la différence de l'attaque de fin juin, plusieurs actions sont conduites simultanément à partir de 20h00 en sept lieux différents. Trente personnes rentrent d'abord dans la cour du commissariat de police de New-Bell. Or, une partie des agents armés sont déjà partis vers Monrovia, après la diversion de 19h00. Il ne reste alors que cinq hommes sur place, qui prennent la fuite

262. ADF, La Courneuve, 40QO/16, Lettre du ministre des Affaires étrangères au Premier ministre, « Objet : enfant d'un Grec assassiné à Douala », 26 mars 1960.

263. SHD, Vincennes, GR8S265, Rapport du général Le Puloch au ministre des Armées, Intervention des forces armées au Cameroun, 25 août 1959.

264. ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°6 (septembre 1958-juillet 1959), p. 114.

265. Germain Jacques (2000), *De la Guinée au Cameroun par la Côte d'Ivoire, 1946-1962. Un administrateur témoigne*, Paris, L'Harmattan, p. 274.

266. Prévitali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Paris, Karthala, p. 241 et p. 246 ; ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°6 (septembre 1958-juillet 1959), p. 121.

267. « Inquiétude à Douala (Cameroun) », *La Croix*, 30 juin 1959 ; « Commandos terroristes à Douala », *La Presse du Cameroun*, 29 juin 1959.

268. Decraene Philippe, « Trois Européens et trois Africains tués à Douala », *Le Monde*, 30 juin 1959.

269. ANOM, 38APOM10, Fonds Armand Anziani, Cahier n°6 (septembre 1958-juillet 1959).

270. Ngomsî François Xavier, « De la guérilla urbaine à Douala... », *op. cit.*, p. 71.

271. *Ibid.*, p. 78.

272. Voir Section 3 – Partie I.B.

273. ADF, Nantes, 743PO/2-62, Le colonel Pierre Aueuvre, Rapport sur l'action menée par les forces françaises et camerounaises contre la rébellion, 5 juillet 1962, p. 11 ; SHD, Vincennes, GR6H257, Auteur anonyme, « Objet : attaque camp Mboppi », non-daté, pp. 1-5.

274. SHD, Vincennes, GR6H240, Le capitaine Laval, Rapport sur les événements graves survenus à Douala dans la soirée du 30 décembre 1959, 4 janvier 1960, sous dérogation.

275. SHD, Vincennes, GR6H240, Le capitaine Laval, Rapport sur les événements graves survenus à Douala dans la soirée du 30 décembre 1959, 4 janvier 1960, sous dérogation.

et l'un d'entre eux est tué. Les trente personnes se dirigent alors vers la place de la Mosquée. Au même moment, vingt personnes s'approchent du commissariat de police du 4<sup>e</sup> arrondissement, mais le commissaire Elemya parvient à les mettre en fuite avec son pistolet mitrailleur. Toujours au même moment, le bar *Gini* est mis à sac et l'un des client-es, un chauffeur de Garoua, est mortellement blessé. Puis, au niveau du *Domino Bar*, un officier de paix fait usage de ses pistolets et de sa mitrailleuse contre un groupe de trente hommes. Une attaque est ensuite conduite contre l'aéroport, où doivent arriver de nombreux représentants de leur pays pour les cérémonies d'indépendance. Cinquante hommes y entrent et saccagent les appareils des services de la météo. Des gendarmes et militaires interviennent, puis tuent trois combattants. Un autre groupe d'une cinquantaine de personnes s'en prend à une patrouille de police, rue Nassif. Enfin, ce sont 250 à 300 hommes qui attaquent le camp Mboppi en de nombreux points. Plusieurs personnes y perdent la vie, dont un maréchal des logis-chef. Le capitaine Laval souligne que le « comportement du personnel africain, dans cette affaire, a été dans l'ensemble à peu près satisfaisant<sup>276</sup> », mais les recrues les plus jeunes semblent avoir été désarçonnées par la violence des attaques. Le bilan des morts s'élève à 134 tués selon les estimations établies par l'historien Ngomsi<sup>277</sup>. Une partie de la presse française est alarmiste sur ce qu'elle présente comme des actions « terroristes ». « Quelques heures avant la proclamation de l'indépendance. Raids terroristes à Douala<sup>278</sup> », titre ainsi *Le Monde*. À l'inverse, *L'Humanité*, soutien de l'UPC, propose un autre narratif qui insiste moins sur la violence que sur la fragilité du régime d'Ahidjo. Le journal communiste écrit que « des centaines de Camerounais [ont] attaqué l'aérodrome et des postes de gendarmerie » et rappelle que le maintien de l'illégalité de l'UPC a « contraint<sup>279</sup> » certains membres à prendre le maquis<sup>280</sup>.

En février 1960, le général Briand parle de Douala comme d'une « plaque tournante de la rébellion, l'organisation terroriste est loin d'y être décapitée, un important recrutement rebelle s'y poursuit, surtout dans les milieux Baham<sup>281</sup> ». De nouvelles attaques ont lieu au mois d'avril 1960 et le *New-York Times*, certes dans un court article, relaie cette information<sup>282</sup>. Ces actions ont alors pour but d'empêcher, ou au moins d'entraver, les élections présidentielles<sup>283</sup>. Malgré les morts et la violence de l'action conduite le 7 avril, l'action s'avère moins massive et moins bien préparée que celle du 30 décembre 1959. Laurière parle de « 200 rebelles lâchés dans la ville », mais d'une « intervention immédiate de toutes les forces de l'ordre disponibles ayant limité notablement les conséquences désastreuses ». Il s'agit donc d'une série d'accrochages propres à la 'guérilla' urbaine qui n'en provoquent pas moins quatre morts parmi les « forces de l'ordre » et 27 parmi les combattant-es. Cette action armée aurait été organisée depuis l'extérieur, probablement à partir de l'ouest, toujours selon le lieutenant-colonel Laurière. Cette hypothèse est en partie confirmée par un informateur qui explique que ce sont bien Henri Tamo et Noé Tankeu qui ont organisé les actions du 7 avril, en recourant à des renforts venus du Mungo, de Kumba et du département Bamiléké<sup>284</sup>. Parmi les quatre morts des forces de sécurité se trouve un Européen<sup>285</sup>. Il s'agit de l'adjudant de gendarmerie Marcel Lelaidier attaqué lors d'une patrouille, sur l'avenue Jayot, à proximité du camp Bertaut. Une enquête approfondie a été menée qui précise que le cadavre de l'adjudant a été découvert à côté de son véhicule, une 2CV, en feu et lardée de coups portés par des armes tranchantes. Cinq cadavres de combattants armés de machettes et d'une bouteille d'essence sont également à proximité. L'autopsie de l'adjudant Lelaidier conclut, après une présentation des multiples blessures :

L'adjudant Lelaidier, Marcel, a été atteint d'une balle tirée dans le thorax par un agresseur.

Il a été frappé sauvagement par les instruments tranchants que maniaient ses agresseurs.

La balle a traversé les poumons, le cœur et le foie. Les plaies faites par des instruments tranchants à la tête, aux bras et aux jambes sont larges et profondes jusqu'aux os.

276. *Ibid.*

277. Ngomsi François Xavier, « De la guérilla urbaine à Douala... », *op. cit.*, p. 121.

278. Philippe Decraene, « Quelques heures avant la proclamation de l'indépendance. Raids terroristes à Douala. Il y aurait une trentaine de morts », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> janvier 1960.

279. Terme choisi par le journal.

280. « Graves incidents à Douala », *L'Humanité*, 1<sup>er</sup> janvier 1960.

281. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Briand, Rapport sur l'évolution de la situation au Cameroun (janvier 1960), 9 février 1960, p. 3.

282. « 29 Killed in Cameroons », *New-York Times*, 9 avril 1960.

283. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°7 (6-12 avril 1960), 13 avril 1960. Pour le moment, nous n'avons pas encore trouvé le BRH n°6 qui couvre le début du mois d'avril 1960.

284. *Ibid.*

285. SHD, Vincennes, GR6H240, Brigade de gendarmerie de Douala-territoriale, Procès-verbal n°139 : assassinat de l'adjudant Lelaidier Marcel ; coups et blessures volontaires aux gendarmes camerounais Balla Effila Jean et Mouzong André, 9 avril 1960, sous dérogation.

La mort est due aux blessures par l'arme à feu et par les instruments tranchants dont étaient armés ses agresseurs<sup>286</sup>.

S'il est bien difficile de comprendre comment une seule balle traverse le cœur, les poumons et le foie, les différents témoignages et les photographies du véhicule<sup>287</sup> révèlent l'intensité de l'action armée.

Archives privées d'Henri Tamo<sup>288</sup>

## CES HOMMES SONT DANGEREUX

TRES  
**FORTE PRIME**

à celui qui permettra  
de les capturer



**TANKEU Noé**

né vers 1925 à Batala (Bangangté), fils de feu Fotso et de feu Kamayou, ex-photographe au quartier Congo.

REDOUTABLE chef terroriste, auteur de nombreux assassinats à main armée sur des habitants de Douala. Organisateur de bandes rebelles. Agent de l'Étranger. Trahi par son rival, s'est enfui de son domicile dans la nuit du 12 au 13 décembre, abandonnant son pistolet tchèque, des munitions de mitraillette volées aux forces de l'ordre et ses documents personnels sur l'Armée de libération nationale.



**TAMO Henri**

alias PENGROYE Le Constant, alias SILLA SEKOU, alias SOUMEDJONG, alias KAMGA, originaire de Bandekop (Bamiléké).

REDOUTABLE agent du terrorisme, chargé de l'information et inspection dans le district du Wouri de l'armée rebelle. Organisateur principal des nombreuses attaques de la ville de Douala. Payé par l'Étranger. Peut donner des renseignements sur son collègue TANKEU Noé. Individu très dangereux qui se passe pour un étudiant et fréquente surtout les femmes. A été très longtemps à Sangmélina où il a organisé un maquis à Zouameyong. A résidé à Melen Yemvak (Sangmélina), quartier Congo (Douala), Mission protestante Deido (Douala).

EN CAS DE TROUVAILLE : TELEPHONER AUSSITOT A LA POLICE  
OU A LA GENDARMERIE, QUI PROCEDERONT A LEUR ARRESTATION

286. SHD, Vincennes, GR6H240, Brigade de gendarmerie de Douala-territoriale, Procès-verbal n°139 : assassinat de l'adjudant Lelaidier Marcel ; coups et blessures volontaires aux gendarmes camerounais Balla Effila Jean et Mouzong André, Autopsie de Marcel Lelaidier par Suen (ni son prénom, ni sa fonction ne sont donnés), Douala, 9 avril 1960, sous dérogation.

287. SHD, Vincennes, GR6H240, Brigade de gendarmerie de Douala-territoriale, Procès-verbal n°139 : assassinat de l'adjudant Lelaidier Marcel ; coups et blessures volontaires aux gendarmes camerounais Balla Effila Jean et Mouzong André, 9 avril 1960, sous dérogation.

288. Menkene Jean Koufan, *Une histoire de la guérilla urbaine...*, op. cit., p. 44.

Par bien des aspects, la 'guérilla' urbaine suit les mêmes principes que la 'guérilla' classique comme en témoigne un texte de décembre 1959, rédigé par Félix Moumié depuis Conakry, reproduit par le lieutenant-colonel Laurière. Il consacre tout un passage à la question de la 'guérilla' :

Il faut employer un petit effectif pour user les grandes unités numériquement supérieures de 3 à 6 fois pour anéantir les petites unités adverses. C'est ce que les Vietnamiens appellent : « employer les moustiques pour attaquer les lions et le lion pour attaquer la chèvre. »

Il faut prendre les armes de l'ennemi et les prisonniers comme bénéfiques des combats.

Pour nous résumer, nous pouvons dire que la tactique de l'ALNK doit être :

Lorsque l'ennemi s'avance, il faut se retirer

Lorsque l'ennemi se retire, il faut le poursuivre

Lorsque l'ennemi se tient en garnison (ou se campe) il faut lui lancer des perturbations, c'est-à-dire par l'usure

Lorsque l'ennemi est fatigué ou dispersé, il faut l'attaquer<sup>289</sup>.

Le président de l'UPC fait ici référence, certes de façon succincte, aux tactiques élaborées par Võ Nguyên Giáp, commandant de l'armée vietnamienne<sup>290</sup>, ce qui est moins fréquent que les parallèles avec la guerre d'indépendance algérienne et témoigne de ses lectures faites au Caire. Cette volonté de surprendre l'adversaire s'appuie sur une plus grande inventivité au fil du temps. Si toutes les attaques évoquées ont lieu la nuit, le 31 mai, deux Européens sont tués et quatre blessé-es dont deux femmes. Ce qui surprend le plus le lieutenant-colonel Laurière est que ces attaques ont eu lieu le jour, ce qui l'amène à affirmer : « Cet acte marque la nouvelle orientation anti blanche et peut-être une nouvelle tactique de terrorisme urbain qui n'attendra plus la nuit pour agir [...] profitant de l'affluence pour frapper vite et se replier<sup>291</sup> ». Comme évoqué précédemment, l'un des avantages pour la 'guérilla' urbaine est que ceux et celles qui la pratiquent disposent d'un nombre de victimes européennes potentielles plus élevé qu'en milieu rural. L'instauration d'un climat d'« insécurité » constant entretenu par des assassinats ciblés qui émaillent les BRH est probablement l'un des plus grands succès de la 'guérilla' urbaine. Toute perturbation et tout meurtre ont alors tendance à être associés à la situation politique. Huit assassinats sont ainsi recensés durant la semaine du 4 au 10 mai. Même si le mobile n'est pas établi, le lieutenant-colonel Laurière explique qu'ils permettent « d'entretenir le climat d'insécurité et la psychose<sup>292</sup> ». Pourtant dans son BRH, il souligne qu'il s'agit de règlements de compte sans rapport avec la vie politique, ce qui ne l'empêche pas de désigner les assassins par le terme de « terroristes<sup>293</sup> ». Le fait de privilégier les victimes européennes entraîne selon le lieutenant-colonel Laurière une certaine indifférence des populations camerounaises, alors que la crainte se renforce parmi les Européen-nes comme il le constate après les assassinats du 31 mai 1960<sup>294</sup>.

Il convient donc de ne pas mesurer le succès des actions conduites à Douala par une comparaison biaisée du nombre de victimes mais plus par le climat qui suit ces attaques récurrentes et imprévisibles, puis les répercussions sur les activités économiques des Européen-nes. Même les « semaines calmes » n'éteignent pas la crainte car les « forces de l'ordre » ont compris qu'elles sont le moment privilégié pour préparer une prochaine attaque : « Il est cependant certain que de nombreux raids se préparent. Des renseignements font état de recrutement en cours, de réorganisation et laissent prévoir que des lieux publics européens, commerces en particulier, seront les prochains objectifs<sup>295</sup> ». Les mois de juin-juillet 1960 s'avèrent plus calmes en raison des coups portés par les forces de sécurité contre les militant-es upécistes au sein de la ville et de l'absence d'Henri Tamo qui n'est alors pas à Douala, sans qu'il soit possible de le localiser<sup>296</sup>. La rivalité de ce dernier avec Noé Tankeu et l'absence de directives expliquent aussi, selon le lieutenant-colonel Laurière, cette accalmie. Il craint que Noé Tankeu profite de l'absence d'Henri Tamo pour relancer les attaques en ville<sup>297</sup>. Les mois d'août et septembre s'avèrent encore plus calmes, puisque les descriptions des actions armées dans le Wouri n'occupent qu'une demi-page dans les BRH alors que celles pour le

289. SHD, Vincennes, GR6H250, Lettre de Félix Moumié envoyée aux commissaires politiques des départements, Conakry, 21 décembre 1959 in Le lieutenant-colonel André Laurière, BRH n°11 (4-10 mai 1960), 11 mai 1960.

290. Selon Laurière, Félix Moumié recopie des passages d'une brochure rédigée par Trunong Chinh, *La Résistance sera certainement Victorieuse*, rédigée en 1947, et y remplace le « peuple vietnamien » par le « peuple kamerunais ».

291. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel André Laurière, BRH n°14 (25-31 mai 1960), 1<sup>er</sup> juin 1960.

292. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel André Laurière, BRH n°11 (4-10 mai 1960), 11 mai 1960.

293. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel André Laurière, BRH n°12 (11-17 mai 1960), 18 mai 1960.

294. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel André Laurière, BRH n°14 (25-31 mai 1960), 1<sup>er</sup> juin 1960.

295. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel André Laurière, BRH n°15 (1<sup>er</sup>-7 juin 1960), 8 juin 1960.

296. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel André Laurière, BRH n°23 (27 juillet-2 août 1960), 3 août 1960.

297. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel André Laurière, BRH n°24 (3-9 août 1960), 10 août 1960.

Mungo, puis le Nkam et la Sanaga-Maritime couvrent généralement plus d'une page par département. La principale inquiétude est toujours liée aux deux leaders. Laurière, au début du mois d'octobre 1960, se montre préoccupé par la présence de Noé Tankeu en ville car il y reprend ses activités et procède notamment à de nombreux « blindages<sup>298</sup> ». Il intensifie le recrutement au profit de l'ALNK<sup>299</sup>.

Le retrait progressif des « forces de l'ordre » françaises entraîne une diminution des documents disponibles dès le début de l'année 1961 : les archives consultées ne nous ont pas permis de retracer des descriptions précises comme elles étaient faites par André Laurière dans ses BRH. C'est la poursuite des leaders qui prend davantage de place dans les documents. Dans leur survol des synthèses des ambassades françaises à travers le monde, les services de renseignement se contentent de brefs commentaires : « À Douala, le principal terroriste Tankeu Noé court toujours<sup>300</sup> ». De même, les BRH rédigés par le Bedoc en 1961<sup>301</sup> se concentrent davantage sur le contexte politique et ne mentionnent guère d'événements marquants à l'instar de ce qui se passe au cours du premier semestre 1960, à Douala. La fin de l'année 1961 présente un contraste entre une « activité rebelle » quantifiée à « néant », avec des arrestations et des contrôles particulièrement nombreux, dont quatorze personnes arrêtées à Akwa le 14 décembre. Même la nuit du 31 décembre, les forces de sécurité craignent davantage des actions dans les quartiers périphériques que dans le centre-ville de Douala. Le Bedoc explique alors le calme de cette nuit de la Saint-Sylvestre par l'importance des mesures préventives, les divisions et le « manque d'organisation des maquisards<sup>302</sup> ». C'est ce qui ressort d'une analyse sur une temporalité plus large : depuis la seconde moitié de l'année 1960, les rares actions armées menées sur Douala viennent de l'extérieur et non de l'intérieur, ce qui signale une disparition progressive des pratiques de 'guérilla' urbaine.

Henri Tamo est localisé en Suisse, comme évoqué précédemment, au cours de l'année 1963. Le gouvernement camerounais se rapproche alors de Genève, pour obtenir son extradition, ce que refuse catégoriquement la Suisse avant d'expulser Tamo « en direction de l'Est<sup>303</sup> ». Le même document nous apprend d'ailleurs qu'il s'est rendu aux obsèques de Moumié à Conakry, puis en avril 1963, présent dans le département Bamiléké, il est mandaté par le comité révolutionnaire pour prendre le commandement de l'ALNK, sous les ordres d'Ernest Ouandié<sup>304</sup>. Bien qu'il soit difficile de le localiser, en raison de ses multiples identités d'emprunt, Henri Tamo semble être à Londres sous le nom de Tombo<sup>305</sup>. Dans tous les cas, il ne coordonne plus les actions à Douala et la mise en scène scabreuse de l'exécution de Noé Tankeu dans cette même ville, en janvier 1964, est une façon violente et catégorique pour le régime d'Ahidjo de marquer le retour de la paix au cœur de la capitale économique du pays.

Les maquis et la 'guérilla urbaine' ont donc été adaptés à l'ouest, en Sanaga-Maritime, dans le Nkam ou à Douala face aux forces françaises, puis camerounaises mais les rivalités internes ont limité l'efficacité de l'ALNK sur le terrain. Néanmoins, les combattant-es de l'ALNK s'adaptent à un dispositif recomposé, qui doit prendre en compte le cadre théorique de l'indépendance.

298. *Ibid.*, le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°32 (28 septembre-4 octobre 1960), 5 octobre 1960.

299. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°33 (30 novembre-6 décembre 1960), 12 octobre 1960.

300. DGSE, Note de renseignement, « Objet : survol des synthèses mensuelles rédigées par les ambassades de France », 27 septembre 1961, p. 5.

301. Que l'on peut notamment consulter aux ARO.

302. DGSE, Note de renseignement du Bedoc, BRH (26 décembre 1961-1<sup>er</sup> janvier 1962), Yaoundé, 3 janvier 1962, pp. 1-2.

303. DGSE, Note de renseignement, « Objet : Cameroun-Suisse. Activité d'un extrémiste camerounais en Suisse », 19 novembre 1963.

304. *Ibid.*

305. DGSE, Note de renseignement, « Objet : Tunisie-Cameroun. Déplacement d'un responsable de l'UPC », 4 février 1964.

## B. LE DISPOSITIF MILITAIRE FRANÇAIS AU CAMEROUN, RÉVÉLATEUR DU RENOUVELLEMENT DES ENJEUX RÉPRESSIFS DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION POLITIQUE (1958-1960)

En septembre 1958, alors même que la mort d'Um Nyobè laisse croire aux militaires français que la « victoire » se profile dans le sud du Cameroun, l'ouest connaît une recrudescence des actions armées de l'UPC. Il convient toutefois de nuancer d'emblée l'impression de succession qui semble se dégager de cette chronologie de la guerre<sup>306</sup> : si la région Bamiléké devient alors la cible principale de l'effort militaire, cet espace est déjà marqué par une intense répression policière depuis 1956, sous l'impulsion de Maurice Delauney<sup>307</sup>. Cette dernière n'a cependant pas empêché la formation de groupes combattants, dont les premières actions sont recensées à partir de juillet 1957<sup>308</sup>, avant qu'un premier « maquis » ne soit identifié par la gendarmerie de Bafoussam en mai 1958<sup>309</sup>. La répression, d'abord essentiellement assurée par la gendarmerie et la garde camerounaise, reçoit dès lors l'appui des unités stationnées dans la garnison de Koutaba, puis de deux compagnies du Bataillon de tirailleurs camerounais (BTC) n°2, envoyées en renfort. Leur arrivée marque le début de la guerre dans l'ouest du Cameroun, laquelle atteint son paroxysme au cours de l'année 1960 : l'armée française dirige alors d'importantes opérations de 'contre-guérilla' et de « pacification », dans un pays pourtant paradoxalement indépendant depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Les spécificités du dispositif répressif adopté par les autorités françaises et camerounaises pour surmonter cette contradiction, et sauvegarder ainsi les apparences d'une transition effective et réussie, a déjà été souligné par les chercheurs Eugène-Jean Duval<sup>310</sup> et Faustin Kenné, dont le dernier ouvrage propose de cerner spécifiquement « l'architecture militaire » de la répression<sup>311</sup>. Le processus mérite cependant une approche diachronique, pour souligner, comme le font les auteurs de *Kamerun !*, les mutations d'une répression qui, d'abord « camouflée » pour donner l'impression d'un respect formel de l'autonomie, débouche sur une campagne de « reconquête » de l'ouest<sup>312</sup>. Il faut pourtant se garder d'y voir le produit d'un processus linéaire qui aurait entraîné, presque inéluctablement, l'État français à rationaliser, préparer et imposer un plan de répression afin de maintenir un gouvernement camerounais de façade, et ce, pour la défense de ses seuls intérêts. À rebours de cette grille d'analyse, le volet « Recherche » de la Commission choisit ici de restituer les dynamiques de cette histoire, pour souligner à quel point le renouvellement des enjeux liés à la transition politique contribue à transformer les modalités d'intervention de l'armée française au Cameroun.

Loin de faire consensus, ni sur le fond, ni sur la forme, cette participation de l'armée française à la répression des oppositions est le fruit de décisions erratiques prises par des acteurs dont les représentations, sinon les intérêts, ne convergent pas systématiquement. Si certains de ces protagonistes sont déjà présents dans la période antérieure – le lieutenant-colonel Lamberton, le colonel du Crest de Villeneuve ou le général Le Puloch – l'intensification des opérations s'opère dans un contexte d'arrivée de nouveaux cadres, dont la plupart ont en commun d'être passés par l'Algérie en guerre : le lieutenant-colonel Laurière et le chef de bataillon Agenet, qui assurent, en 1959, le commandement des principales unités françaises dans l'ouest du Cameroun, ou le général Briand et le lieutenant-colonel Gribelin, responsables des opérations en 1960. Tous adoptent cependant, dans les rapports à destination de leur hiérarchie, un usage stratégique du récit qui fait écho à celui de Lamberton, jouant un rôle essentiel dans l'évolution de cette participation française à la répression. Mus par un même intérêt – justifier leur présence par l'intensification de l'action militaire, et obtenir pour cela, l'élargissement de leurs prérogatives comme l'augmentation de leurs moyens – ils dressent de la situation en région Bamiléké un portrait alarmiste dont il est impossible d'évaluer empiriquement l'exactitude, tant ils constituent, eux-mêmes, du fait des réseaux de renseignement qu'ils dirigent ou sollicitent, les principales sources immédiates et directes dont les historien-nes disposent pour mesurer l'ampleur du

306. Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 234.

307. Voir supra, Section II - Partie I.C.

308. SHD, Vincennes, GR6H255, Synthèse de renseignements de la garnison de Koutaba (octobre 1957-janvier 1958).

309. SHD, Vincennes, GR6H255, Bulletin de renseignement de la garnison de Koutaba, (3-9 mai 1958).

310. Duval Eugène-Jean (2004), *Le sillage militaire de la France au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 233-265.

311. Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 209-214 et 233-241.

312. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 354-378 et 392-414.

mouvement nationaliste<sup>313</sup>. Rencontrant l'appui du Haut-Commissaire, Xavier Torr , puis de l'ambassadeur de la R publique fran aise Jean-Pierre B nard<sup>314</sup>, et recevant dans l'ensemble l'aval d'un gouvernement Debr  soucieux de m nager le Premier ministre puis pr sident Ahidjo, ces strat gies narratives concourent *in fine*   d ployer, sous l'autorit  de l'arm e fran aise, mais sous la responsabilit  politique du gouvernement camerounais, une violence sans pr c dent. Pour comprendre ce processus, il convient de restituer l' volution du dispositif r pressif dans un contexte marqu  par l'approche de l'autonomie : les enjeux politiques et g opolitiques de l'ind pendance prennent le pas sur ceux de la r pression militaire, non sans susciter d'importantes tensions entre les cadres g n raux de l'arm e fran aise et le Haut-Commissaire, plus g n ralement le pouvoir ex cutif de la R publique fran aise. L'autonomie camerounaise se traduit, en mati re d'ordre public, par la substitution des forces de police, de gendarmerie et de la garde camerounaise, d pendantes de l'autorit  pr fectorale, aux unit s militaires *stricto sensu*, qui se cantonnent en mai 1959 dans leurs garnisons. Mais la d gradation de la situation dans les mois qui suivent – ou le bilan qu'en dressent les officiers fran ais pour souligner leur efficacit  r pressive propre – conduit les deux gouvernements   s'accorder sur le principe d'un r investissement de l'arm e fran aise en r gion Bamil k . Alors que Yaound  c l bre son ind pendance, des op rations massives d butent dans l'ouest du Cameroun : si le gouvernement Ahidjo en est politiquement responsable, c'est bien le commandement fran ais qui en assume la direction – comme une premi re forme d'ing rence postcoloniale.

## I. UN PREMIER REFLUX DE L'ARM E FRAN AISE EN R GION BAMIL K  (SEPTEMBRE 1958-MAI 1959)

### I.1. Vers l'autonomie camerounaise : les nouveaux enjeux du « maintien de l'ordre »

Selon les rapports des autorit s coloniales, le d ploiement d'effectifs policiers et militaires dans l'ouest du Cameroun suffit   contenir les combattant-es up cistes jusqu'en septembre 1958 : aucun « attentat » n'est en effet recens  avant la fin du mois d'ao t<sup>315</sup>, marqu e par deux attaques de l'ALNK, men es par des maquisard-es provenant de la zone sous tutelle britannique – selon le chef de bataillon Marius Boillot, alors commandant d'armes de Koutaba<sup>316</sup>. Cette localit  est, depuis 1955, le centre n vralgique de l'arm e fran aise dans l'ouest du pays : l'arm e y am nage un camp et une piste a roport e, tout en maintenant une garnison permanente, charg e de contribuer au « maintien de l'ordre ». Boillot en prend le commandement en 1957. N  en 1916, cet officier de r serve pass  par l' cole de Saint-Maixent (1937) conna t ses premi res exp riences de commandement pendant la « dr le de guerre », puis dans l'infanterie coloniale,   Dakar o  il dirige une compagnie de tirailleurs (1941). Promu capitaine et admis dans l'arm e d'active (1945), il est affect    Madagascar, o  il s'attire les louanges de sa hi rarchie dans un contexte marqu  par la r pression de l'insurrection malgache : « Il a remarquablement command  son unit  s n galaise et, par une activit  incessante, rendu   l'ordre et au calme une immense r gion que des  l ments perturbateurs avaient commenc    agiter »,  crit de lui son sup rieur<sup>317</sup>. Apr s un court passage au R giment de marche du Tchad (1949), il rejoint l'Indochine, o  il prend le commandement du 2  RMC (1951), puis la direction du 3  Bureau de l' tat-major du secteur Ouest (1953). Promu chef de bataillon   son retour en m tropole (1954), il est affect  au Maroc o  il participe « aux op rations de maintien de l'ordre » (1956), avant d' tre finalement mut  au sein du 2  BTC (Douala) – dont la cr ation, par division et renforcement de l'ancienne unit  apr s les  v nements de d cembre 1956, vient juste d'intervenir<sup>318</sup>. Sous les ordres du lieutenant-colonel Lamberton, qui le qualifie d'« auxiliaire absolument s r », le chef de Bataillon Boillot dirige le d tachement de cette unit    Koutaba, dont il est  galement le commandant d'armes d'avril 1957   novembre 1959.

Les actions men es par l'ALNK en ao t 1958 lui permettent d'obtenir l'envoi de renforts. Malgr  le d tachement de deux sections de la 6  compagnie du BTC n 2, trois assassinats ont encore lieu dans la nuit du 4 septembre,

313. Il ne s'agit pas d'occulter les t moignages des acteurs-rices camerounais-es, qui cependant nous informent peu sur l' volution du dispositif   l' tude dans cette sous-partie. Il n'en va pas de m me en ce qui concerne l'exp rience maquisarde, les violences militaires, l'encadrement et le regroupement des populations, sujets   l' gard desquels les t moignages constituent une indispensable alternative.

314. Les notes sur la situation politique et militaire de l'ambassade (ADF, La Courneuve, 443QO/12 et 443QO/13) reprennent les rapports militaires expos s dans cette sous-partie, et notamment ceux du g n ral Briand, compil s et conserv s aux archives diplomatiques (ADF, La Courneuve, 443QO/33).

315. SHD, Vincennes, GR6H262, Ordre n  7 de la Garnison de Koutaba, 18 octobre 1958.

316. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Marius Boillot, Bulletin de renseignement hebdomadaire de la garnison de Koutaba (d sormais : BRH de Koutaba), 23-29 ao t 1958.

317. SHD, CAPM, Pau, 7603601, Dossier de carri re de Marius Boillot,  tat des servoces et appr ciation du 29 juin 1948 (le nom de l'auteur est illisible), sous d rogation.

318. Voir *supra* Section 2 - Partie II.B.

incitant le chef de région à décréter un couvre-feu<sup>319</sup>. Ce dernier n'empêche pas d'autres « attentats » dans la ville de Bafang : cette première action armée dans un centre urbain inquiète alors les responsables civils et militaires des autorités coloniales<sup>320</sup>, qui adoptent des « actions [de police] énergiques pour briser l'élan terroriste<sup>321</sup> ». Si l'arrestation de Pierre Simo est perçue comme un coup décisif porté au mouvement local<sup>322</sup>, les militaires français craignent un rassemblement des maquisard-es autour de Martin Singap et de Paul Momo<sup>323</sup>. Les enjeux propres au contexte politique exacerbent alors l'attention portée par les pouvoirs publics à cette situation. La tenue imminente d'élections locales – qui, le 9 novembre 1958, doivent permettre de remplacer le député Wanko – le passage de la mission de visite de l'Onu et le transfert de responsabilités en matière de « maintien de l'ordre » devant intervenir le 1<sup>er</sup> janvier, sont perçus comme autant d'événements susceptibles d'entraîner des actions armées de l'UPC<sup>324</sup>. La probabilité d'une recrudescence du « terrorisme » au Cameroun menace ainsi de ternir le récit que les autorités françaises et camerounaises entendent imposer au reste du monde : celui d'un passage de témoin réussi entre l'ancienne puissance tutélaire et les nouvelles autorités légales, sur un territoire désormais « pacifié » grâce à l'implication, achevée, de l'armée française en Sanaga-Maritime. Cette menace incite le général Le Puloch à détacher la 3<sup>e</sup> compagnie du Bataillon de tirailleurs de l'Oubangui-Chari (BTOC) pour renforcer le dispositif répressif dans l'ouest du Cameroun, dont toutes les unités reçoivent pour mission de « détruire les éléments terroristes qui opèrent en région Bamiléké ». L'arrivée de ces renforts permet de renforcer le quadrillage militaire du territoire et, si des actions armées ont encore lieu courant octobre<sup>325</sup>, leur nombre chute : pour le commandant Boillot, ce déploiement militaire fonctionne, poussant même Paul Momo à quitter la région<sup>326</sup>.

Cette situation exacerbe les tensions entre l'administration coloniale et l'armée française. Pour le Haut-Commissaire Xavier Torrè, la situation, dans le sud comme à l'ouest, rend en effet possible la mise en retrait des troupes françaises, indispensable à court terme pour prouver l'autonomie réelle du gouvernement camerounais en matière de sécurité. C'est dans cette perspective qu'il propose à Ahidjo de procéder, dès novembre, au retrait des unités militaires présentes en Sanaga-Maritime, et à leur remplacement par des pelotons de la garde camerounaise, qui doivent passer sous responsabilité gouvernementale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1959<sup>327</sup>. Il lui faut attendre un mois pour obtenir la réponse du Premier ministre qui, inquiet des effets politiques qu'une recrudescence des actions armées pourrait entraîner dans la région, confirme son accord, mais en le subordonnant à l'achèvement de deux missions : « la recherche des armes utilisées par les maquisards » et « l'arrestation des criminels notoires<sup>328</sup> ». Il désigne par ce terme les « ralliés-es » soupçonnés-es d'avoir participé aux violences contre les civil-es ou contre l'autorité légale, et pourtant laissés-es en liberté pour ne pas ralentir le mouvement de reddition après la mort d'Um Nyobè<sup>329</sup>. Le Haut-Commissaire s'engage à ce que « l'arrestation et la mise à disposition de l'autorité judiciaire des criminels identifiés » aient lieu avant le départ des troupes, de même que la recherche des armes – quitte à faire pression sur les « ralliés-es » ou à les rémunérer<sup>330</sup>. Dès la semaine suivante, il demande aux militaires de dresser la liste des mandats d'arrêt à exécuter et d'appuyer en conséquence la gendarmerie (une cinquantaine d'arrestations ont lieu, selon du Crest de Villeneuve<sup>331</sup>), tout en prévoyant un plan de relève échelonné du 13 au 31 décembre 1958<sup>332</sup>.

La question de l'implication française dans l'ouest du Cameroun est plus difficile à trancher. Dans la lettre qu'il adresse au Premier ministre Ahidjo début novembre 1958, Xavier Torrè souligne la nécessité de maintenir l'effectif présent en région Bamiléké et dans le Mungo afin d'assurer « la sécurité et la protection des frontières » : il lui propose de cantonner les unités sur celles-ci, d'y limiter leurs opérations, et de mettre en place une « coordination permanente de l'action des forces de l'ordre jusqu'à ce qu'il soit possible de faire cesser l'action de l'Armée dans la zone<sup>333</sup> ». En

319. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Marius Boillot, BRH de Koutaba, 30 août-5 septembre 1958.

320. *Ibid.*, Le chef de bataillon Marius Boillot, BRH de Koutaba, 13-19 septembre 1958.

321. *Ibid.*, Le chef de bataillon Marius Boillot, BRH de Koutaba, 20-26 septembre 1958.

322. *Ibid.*, Le chef de bataillon Marius Boillot, BRH de Koutaba, 27 septembre-3 octobre 1958.

323. *Ibid.*, Le chef de bataillon Marius Boillot, BRH de Koutaba, 11-17 octobre 1958.

324. *Ibid.*, Le chef de bataillon Marius Boillot, Ordre n° 7, 18 octobre 1958.

325. *Ibid.*, Le chef de bataillon Marius Boillot, BRH de Koutaba, 18-24 octobre 1958.

326. *Ibid.*, Le chef de bataillon Marius Boillot, BRH de Koutaba, 25-31 octobre 1958.

327. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au Premier ministre Ahmadou Ahidjo, « Objet : maintien de l'ordre », 3 novembre 1958.

328. *Ibid.*, Lettre du Premier ministre Ahmadou Ahidjo au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 5 décembre 1958.

329. *Ibid.*, Lettre du colonel du Crest de Villeneuve au général Le Puloch, 12 décembre 1958.

330. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au Premier ministre Ahmadou Ahidjo : « Objet maintien de l'ordre », 10 décembre 1958.

331. *Ibid.*, Lettre du colonel du Crest de Villeneuve au général Le Puloch, 12 décembre 1958.

332. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au général Le Puloch, 13 décembre 1958.

333. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au Premier ministre Ahidjo : « Objet : maintien de l'ordre », 3 novembre 1958.

l'absence de véritables menaces internes, il estime possible de laisser la responsabilité du « maintien de l'ordre » aux unités appelées à dépendre du seul gouvernement camerounais<sup>334</sup>. Si Torr  n'obtient pas de retour dans l'imm diat, ni m me dans la r ponse du Premier ministre<sup>335</sup>, il doit, de son c t , faire face   l'opposition croissante du g n ral Le Puloch, r ticent   se cantonner   la seule zone fronti re, et soucieux d'y appliquer, au contraire, la formule de la Zopac<sup>336</sup>. Dans cette perspective, Le Puloch sugg re de cr er un «  tat-major » sp cifique, d'y d signer Lambertton comme « repr sentant de l'arm e », ou encore de le faire accompagner « des officiers n cessaires », dont le capitaine Haulin. Ce dispositif d'exception r clame toutefois, et selon lui, un cadre juridique lui-m me exceptionnel : le g n ral demande en effet que « l'activit  des forces de l'ordre soit couverte par un accord du Gouvernement camerounais ». S'il ne semble pas avoir eu connaissance du projet soumis par Torr    Ahidjo, il le re oit quelques jours apr s l'envoi de son propre plan au Haut-Commissaire – auquel il r pond en r it rant ses demandes, quitte   les voiler sous un accord officieux : « Si vous estimez que la fiction de la garde des fronti res permet aux troupes d' tendre leur activit    l'ensemble des r gions du Tchang [sic] et de Mongo [sic], sans  tre mises en situation difficile par le Gouvernement camerounais   partir du 1<sup>er</sup> janvier 1959, je ne vois pas d'inconv nient majeur   ce que ne soit pas d finie une zone d'exception<sup>337</sup> ». Torr  s'oppose lui, en effet,   la cr ation d'une telle « zone », que le contexte ne saurait justifier   ses yeux, comme il l'exprime au g n ral en r ponse au plan que ce dernier lui a soumis – mais sans avoir encore re u la r ponse   son propre projet : selon le Haut-Commissaire, le « bon » d roulement des  lections en r gion Bamil k , pla ant les forces progouvernementales en position de force, « ne pourrait justifier   l' gard du Gouvernement Camerounais l'intervention d'une mesure aussi grave que la cr ation d'une zone op rationnelle analogue   la Zopac sous le couvert de l' tat d'exception<sup>338</sup> ».

De m me, s'il accepte l'affectation de Lambertton, c'est pour le seul commandement militaire – l  encore, il s'agit de pr server,   l'approche de l'autonomie, l'id e que la transition se fait dans des conditions normalis es. Au m me moment pourtant, le lieutenant-colonel  labore un plan d'action   appliquer dans ce qu'il nomme d j  la « Zone d'Ins curit  aux Fronti res Occidentales du Cameroun » (Zifoc), et dont il envisage d'installer le PC   Bafang<sup>339</sup>. Le fait qu'une telle d nomination soit arr t e par les militaires, alors m me que le Haut-Commissaire s'oppose   la cr ation de cette zone d'exception, souligne le malentendu r sultant du d calage de leurs  changes  pistolaires. Il montre aussi que la d finition de l'action publique d pend des repr sentations que ceux-ci parviennent ou non   imposer dans le champ  tatique. Au Haut-Commissaire, qui juge peu alarmante la situation, Le Puloch r torque que les actions les plus r centes de l'UPC soulignent la pr sence d'une organisation « subversive »   m me de menacer la transition politique : le raid nocturne du 24 novembre 1958, seul «  v nement » d'ampleur recens  dans les bulletins de renseignement militaire   la fin du mois, est ainsi brandi pour « montr[er] que des forces subversives existent et qu'elles ont, dans le pays, des complicit s assez solides pour qu'une bande de vingt-cinq hommes, arm es de quatre fusils, ait pu, en plein centre de la localit , tirer des coups de feu dans les habitations, incendier une case et un v hicule, d t riorer d'autres v hicules et une pompe   essence, puis jouir jusqu'ici d'une totale impunit <sup>340</sup> ». Le g n ral, qui refuse « de voir [les troupes] employ es comme simples figurants », propose alors la cr ation d'une organisation distinguant deux zones d'action (la fronti re, pour les militaires ; l'int rieur, pour la gendarmerie) coordonn es par Lambertton – quitte    tablir un « syst me camoufl  de commandement<sup>341</sup> ».

Finalement, Xavier Torr  interdit formellement de cr er la « Zifoc », et rappelle,   cette occasion, que l'autonomie implique un changement de contexte dont l'arm e doit tenir compte<sup>342</sup>. La feuille de route qu'il fixe alors   l'arm e fran aise limite explicitement son r le en r gion Bamil k  : son intervention doit se limiter   la surveillance fronti re, et il lui faut surtout « rassurer les populations par une pr sence suffisante et judicieusement r partie de nos forces » et « pr venir les actes de terrorisme en intensifiant le renseignement, en surveillant la zone fronti re et en participant aux recherches et op rations contre les malfaiteurs, dans la zone fronti re<sup>343</sup> ». Quant   la coordination, elle se fait au cours de r unions p riodiques, mais sans organe de commandement unique – ce qui prive Lambertton de son ascendant sur la gendarmerie. Soulignant,   nouveau, que la situation n'est pas suffisamment grave pour

334. *Ibid.*, p. 2.

335. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du Premier ministre Ahmadou Ahidjo au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torr , 5 d cembre 1958.

336. *Ibid.*, Lettre du g n ral Le Puloch au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torr , 5 novembre 1958.

337. *Ibid.*, Lettre du g n ral Le Puloch au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torr , 12 novembre 1958.

338. *Ibid.*, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torr  au g n ral Le Puloch, 19 novembre 1958.

339. *Ibid.*, Lettre du colonel du Crest de Villeneuve au g n ral Le Puloch, 29 novembre 1958.

340. *Ibid.*, Lettre du g n ral Le Puloch au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torr , 6 d cembre 1958. Les deux citations en sont extraites.

341. *Ibid.* Soulign  dans le texte par le g n ral Le Puloch.

342. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torr  au g n ral Le Puloch, d cembre 1958.

343. *Ibid.* Toutes les citations suivantes sont extraites de la m me source.

envisager la création d'une zone d'exception, Torrè incite Le Puloch à tenir compte de sa position dans la définition des missions confiées aux unités militaires – inspirant une remarque désabusée du général : « Ces unités sont requises et la définition de leur mission incombe à M. Torrè ». Cet échange souligne la naissance d'un différend entre les deux acteurs, qui s'aggrave courant 1959, et qui, déjà, « tue dans l'œuf<sup>344</sup> » le projet de transférer l'expérience de la Zopac en région Bamiléké. La Zifoc est pourtant bel et bien créée, et son PC installé à Bafang à partir du 14 décembre 1958<sup>345</sup>. Elle fait même, dans les jours qui suivent, l'objet de premiers textes de cadrage par Lamberton<sup>346</sup>. Reprenant sous ses ordres les effectifs détachés jusqu'alors dans la région, ce dernier se fixe pour premier objectif de constituer un réseau de renseignement « capable d'orienter les opérations et lui permettant d'articuler ses moyens limités ou un dispositif ajusté, si possible aux foyers d'agitation<sup>347</sup> ». Une première directive donne des consignes aux chefs de section afin qu'ils concentrent leurs recherches sur une zone suspectée de servir d'espace de transit à un trafic d'armes en provenance du *Southern Cameroons* – et, surtout, à sortir d'une attitude « passive » par une démarche méthodique et empirique<sup>348</sup>. Le manque de renseignements gêne en effet l'activité opérationnelle – qui, de toute manière, reste très limitée : outre la mobilisation de la majorité des sections présentes pour créer un « filet » afin de barrer la route aux combattant-es qu'une opération de police britannique risque de faire fuir vers la partie française<sup>349</sup>, elle se restreint à l'organisation de patrouilles, et à quelques embuscades occasionnelles.

## 1.2. De la « Zifoc » au « Dproc », l'éphémérité des dispositifs militaires français

C'est dans ce contexte qu'arrive, à Bafang, la décision du Haut-Commissaire : elle entraîne la diffusion d'un « rectificatif<sup>350</sup> », interdisant l'emploi de l'acronyme Zifoc, auquel elle substitue le nom du bataillon dirigé par Lamberton – le 17<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine (Bima), selon la nouvelle dénomination du 2<sup>e</sup> BTC, dont la réforme est censée symboliser, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1959, la décolonisation des troupes d'infanterie coloniale. Restant cependant à la tête d'un ensemble de troupes non limitées au 17<sup>e</sup> Bima, le lieutenant-colonel se voit rapidement confier le commandement d'un « Groupement d'unités chargées de maintenir l'ordre dans les régions du Bamiléké et du Mungo ». Un pis-aller, pour lui : « L'intention du Commandant du Groupement, en l'absence de toutes précisions sur la mission définitive qu'il aura à assumer, se propose, en maintenant le dispositif actuellement en place, de poursuivre l'activité de routine à base de patrouilles, d'embuscades et d'action de présence<sup>351</sup> ». La déception est d'autant plus sensible qu'il reste persuadé d'être confronté à « une action subversive importante dirigée de l'extérieur<sup>352</sup> ». Sur un ton toujours alarmiste, il inaugure surtout une pratique que suivent ensuite les principaux cadres militaires de la période, de Laurière à Gribelin, jusqu'à Briand : décrire tout événement national et international comme facteur potentiel d'une accentuation des activités de l'ALNK, et ce, afin d'obtenir, de ses supérieurs hiérarchiques, la redéfinition de ses missions, l'élargissement de ses prérogatives, l'augmentation de ses moyens – quitte à créer et à alimenter une vision biaisée de la situation camerounaise. Fin décembre 1958, il écrit ainsi que l'UPC, à la faveur des élections au Cameroun sous tutelle britannique et de la préparation de la session de l'Onu où doit être débattu le statut définitif du territoire, devrait chercher à attirer l'attention internationale « par la réorganisation d'un "appareil révolutionnaire" fusionnant les différentes tendances<sup>353</sup> ». Paradoxalement, l'armée ne peut, selon lui, rien y faire. Faute d'une mission claire, et faute de moyens, elle se limite à une activité restreinte – patrouilles, application du couvre-feu, nomadisations pour conserver « le contact » avec la population : « Dans l'incertitude du statut des Troupes dépendant du PC de Bafang à compter du 1<sup>er</sup> janvier, aucune action particulière n'est prévue<sup>354</sup> ». Deux mois après la dissolution de la Zopac, ce constat condense toutes les attentes d'un officier qui espère – encore – voir l'armée française jouer un rôle militaire, sinon politique, au Cameroun. Comme l'a cependant rappelé le Haut-Commissaire Torrè, l'entrée en vigueur de l'autonomie camerounaise s'inscrit à l'encontre d'une telle éventualité. Certes, l'article n°1 de la Convention relative à la Défense, à l'ordre public et à l'emploi de la gendarmerie, adoptée le 31 décembre 1958, prévoit que :

344. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ...*, *op. cit.*, p. 358.

345. SHD, Vincennes, GR6H253, Le commandant Marius Boillot, BRH, PC de Dschang n°31, 13 décembre 1958.

346. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Ordre de sécurité n°1 de la Zifoc, 9 décembre 1958.

347. *Ibid.*, p. 2.

348. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lamberton, Instruction n°1 de la Zifoc, 9 décembre 1958.

349. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lamberton, Ordre particulier n°2 de la Zifoc, 9 décembre 1958 ; n°3, 9 décembre 1958.

350. *Ibid.*, Note du PC mixte de Dschang, « Objet : rectificatif » n°32/PCB, 18 décembre 1958.

351. SHD, Vincennes, GR6H253, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH du PC de Bafang n°1, 19 décembre 1958.

352. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH du PC de Bafang n° 5, 15 janvier 1959.

353. SHD, Vincennes, GR6H253, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH du PC de Bafang n° 7, 29 janvier 1959.

354. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH du PC de Bafang, 1<sup>er</sup> janvier 1959.

La défense de l'État du Cameroun est assurée sous la responsabilité du Haut-Commissaire de la République par les forces armées françaises. À ce titre, ces forces appliquent les mesures propres à maintenir l'intégrité du Territoire et à garantir ses populations et ses ressources matérielles contre les dangers d'agression extérieurs et contre les actes de subversion interne de nature à porter atteinte à la sécurité de l'État du Cameroun<sup>355</sup>.

Cependant, les prérogatives du gouvernement camerounais sont largement augmentées, notamment en termes d'« ordre public » : « Sauf proclamation de l'état d'exception prévu à l'article 24 du statut, le maintien et le rétablissement de l'ordre public sont assurés sur l'ensemble du territoire, sous la responsabilité du seul Gouvernement Camerounais, par les forces spécifiquement chargées de cette mission » – soit les unités de police et « les éléments de gendarmerie détachés ou mis à la disposition du Gouvernement camerounais<sup>356</sup> ». Pour les militaires français, sûrs de leur fait après la mort d'Um Nyobè en Sanaga-Maritime, l'autonomie est un coup de semonce qui modifie l'équilibre des pouvoirs en leur défaveur : l'impression règne, au sein du commandement, que le Haut-Commissaire se plie désormais surtout aux volontés d'un gouvernement camerounais d'abord préoccupé de ménager les sensibilités politiques locales. Ce sentiment est exprimé par le général Le Puloch lors d'une réunion à Brazzaville le 3 janvier 1959, à laquelle participent le lieutenant-colonel Lambertson, le colonel du Crest de Villeneuve et son chef d'état-major, les chefs de la gendarmerie et des différents bureaux de la Zone de Défense de l'AEF-Cameroun. La réunion est l'occasion pour les cadres militaires de pointer les divergences d'opinion à l'origine du *statu quo* perdurant dans la région – et donc de brocarder une administration qui, selon Le Puloch, « tend volontairement un voile en pays Bamiléké et au Mungo, son désir [étant] de prouver qu'il ne se passe rien<sup>357</sup> ». Les autorités civiles concentrent l'essentiel des critiques : les administrateurs minimiseraient ainsi la portée des « attentats » en les qualifiant de « banditisme saisonnier », sans se poser « la question de savoir si le terrorisme peut s'étendre et revêtir une forme plus révolutionnaire<sup>358</sup> ». S'il n'en espère rien, le général Le Puloch estime que le Haut-Commissaire, « hostile à l'action de l'Armée et de la gendarmerie », pourrait cependant encore changer d'avis si la situation venait à s'y dégrader. À défaut d'obtenir « l'équivalent des "pouvoirs spéciaux" » appliqués en Algérie<sup>359</sup>, il se dit encore prêt à accepter « de se charger de la région en question si l'on crée quelque chose comme une zone d'exception où les pouvoirs seraient dévolus à l'armée<sup>360</sup> ».

La réunion permet de saisir à quel point, pour ces officiers, l'avenir de l'implication de l'armée française en région Bamiléké doit encore se décider entre responsables français – tout en rejetant la responsabilité du *statu quo* sur le gouvernement camerounais, divisé sur son attitude à l'égard de l'UPC<sup>361</sup>.

Les participants insistent sur la nécessité d'améliorer le dispositif en impliquant davantage la population et en redéfinissant les responsabilités de l'armée française, comme ses relations avec le gouvernement camerounais. Dans les semaines qui suivent, leurs rapports, qui pointent les risques d'une détérioration de la situation, finissent par infléchir le point de vue des responsables politiques et administratifs. Ces derniers élaborent un protocole d'intervention des forces françaises au Cameroun lors d'une conférence à Yaoundé le 12 janvier 1959, validé ensuite par Ahidjo et Torrè<sup>362</sup>. Annoncé dès le milieu du mois<sup>363</sup>, le remaniement du dispositif entre en vigueur deux jours avant la signature du protocole, en créant un « Dispositif de protection des populations de l'Ouest du Cameroun » (Dproc) confié à Lambertson<sup>364</sup>. La mesure transforme les missions de l'armée – elle doit « s'efforcer de reprendre en main la population qui se fait actuellement complice des terroristes » – sans pour autant satisfaire ses demandes exceptionnelles, ni même augmenter ses unités.

355. ADF, La Courneuve, TRA19580120, Convention relative à la Défense, à l'ordre public et à l'emploi de la gendarmerie, adoptée, signée par MM. Cornut-Gentille et Ahidjo, 31 décembre 1958.

356. *Ibid.* Les deux citations proviennent des articles 7 et 9.

357. SHD, Vincennes, GR6H262, Procès-verbal de la réunion tenue le 3 janvier 1959, 5 janvier 1959.

358. *Ibid.*, p. 8.

359. Votée le 16 mars 1956, cette loi reconduit les principes de l'état d'urgence (1955), tout en autorisant la délégation de pouvoirs de police à l'autorité militaire. Elle favorise l'accroissement des violences en Algérie, ce qui la consacre comme « le symbole du basculement dans la guerre » selon Sylvie Thénault (2023), « Pouvoirs spéciaux », in Quemeneur Tramor, Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.), *Dictionnaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Bouquins, pp. 982-984.

360. SHD, Vincennes, GR6H262, Procès-verbal de la réunion tenue le 3 janvier 1959, 5 janvier 1959, p. 7.

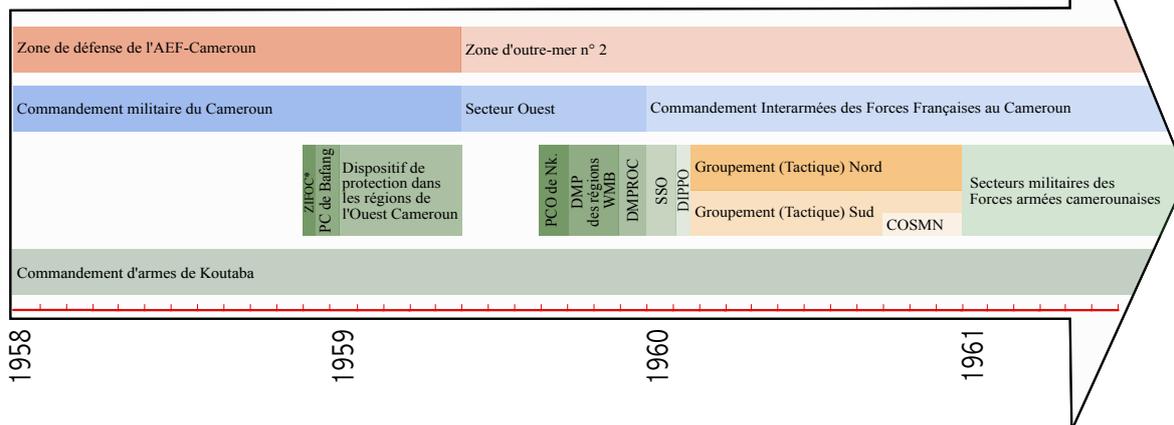
361. *Ibid.*, p. 8.

362. Ce protocole est mentionné in Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, op. cit., p. 209. Il s'appuie, en la matière sur ce travail : Feuquio B. (1998), « Rébellion upéciste et répression dans la Menoua 1955-1970 », Mémoire de Dipes II, Université de Yaoundé I, École normale supérieure, Cameroun (non consulté par la commission). Aucune version n'a pour l'heure été retrouvée dans les archives, même si une note atteste bel et bien de sa diffusion : ARO, 1AA121, Lettre du Premier ministre Ahidjo au chef de la région Bamiléké, « Objet : protocole sur l'ordre public », 9 février 1959.

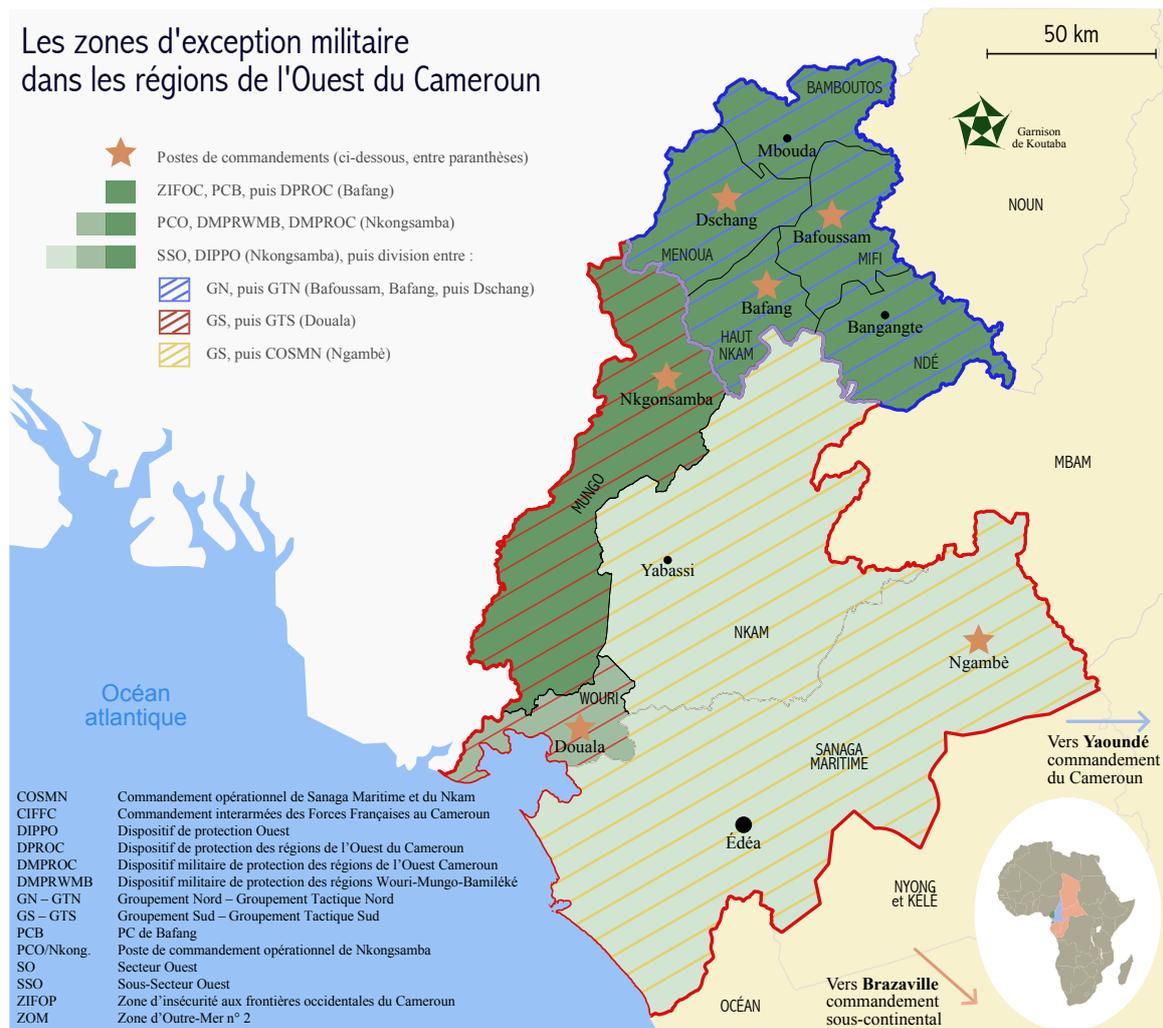
363. SHD, Vincennes, GR6H253, Le lieutenant-colonel Lambertson, BRH n° 5 du PC de Bafang, 15 janvier 1959.

364. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Lambertson, Ordre général n°4 du Dproc, 18 janvier 1959.

# Les transformations du dispositif militaire français et la transition politique au Cameroun (1958-1961)



## Les zones d'exception militaire dans les régions de l'Ouest du Cameroun



Source : SHD, Vincennes, GR6H248, 253, 254, 255, 264, Bulletins de renseignement hebdomadaires des commandements militaires successifs, 1958-1960.

Ce nouvel objectif entraîne une révision du dispositif territorial, afin d'établir « un contact permanent et sensible entre les cadres de l'Armée et les populations<sup>365</sup> ». Trois sous-quartiers sont ainsi définis – Bansa, Batié et Baré (sous-quartier « des chutes ») – en un dispositif « calqué sur l'articulation subversive adverse<sup>366</sup> » : les deux premiers épousent respectivement les territoires supposés du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> sinistres, le troisième étant censé couvrir la zone suspectée servir d'espace intermédiaire entre le *Southern Cameroons* et les maquis<sup>367</sup>.

Reprenant la formule déclinée dans la Zopac, le lieutenant-colonel Lamberton impose aux unités de se diviser en sous-groupes, dont les activités oscillent entre actions de servitude propres à leur fonctionnement, contacts diurnes avec les populations et opérations nocturnes. L'adoption de cette stratégie expliquerait, selon lui, le calme qui règne dans les semaines suivant la création du Dproc – du moins en apparence : les renseignements soulignent en effet que les maquis se replient sur le Cameroun sous tutelle britannique, faisant craindre aux militaires des actions inopinées dans le cadre de l'ouverture de l'Assemblée générale à l'Onu. « Dans le but de déjouer de telles entreprises ainsi que de rassurer et d'impressionner les populations, des patrouilles de contact et des opérations de sécurité seront organisées dans les zones menacées du 18 au 25 février 1959 », écrit-il<sup>368</sup>. Le système ne permet cependant pas d'éviter les actions armées, qui reprennent fin février dans la chefferie Bandjoun – et, pour Lamberton, comme en Sanaga-Maritime, le problème tient alors à l'action et à l'aura d'un homme dont il aimerait, à l'instar de Um Nyobè, faire son adversaire : Paul Momo<sup>369</sup>. Il n'en a pas le temps : alors qu'il réclame encore, le 27 février, l'élargissement de ses prérogatives<sup>370</sup>, Lamberton quitte le commandant du 17<sup>e</sup> Bima pour rentrer en métropole où, après un congé de fin de campagne, il est affecté au Centre des hautes études militaires, et promu colonel. Si Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa semblent penser que sa décision est alors motivée par sa frustration – « Sans rôle à sa mesure, Lamberton quitte le pays en mars<sup>371</sup> » – elle constitue plus probablement la suite logique d'une carrière militaire faite de cycles d'affectation. Or le lieutenant-colonel, présent au Cameroun dès mars 1956, et dont l'affectation a déjà été prolongée en juin 1958 afin qu'il puisse assurer le commandement de la Zopac, est « rapatriable pour fin de séjour » à compter du 5 mars 1959<sup>372</sup>. Si l'hypothèse qu'une décision politique liée à ses tensions avec l'administration et le Haut-Commissariat ait pu jouer sur son départ reste toujours plausible, rien ne permet de l'affirmer : les sources consultées ne mentionnent aucune demande officielle de nouvelle prolongation faite à sa demande ou à celle de ses supérieurs, ni même un quelconque refus d'une sollicitation informelle.

### 1.3. De nouveaux acteurs militaires pour préparer la transition politique

Au commandement du 17<sup>e</sup> Bima, Lamberton est alors remplacé par le lieutenant-colonel André Laurière, dont le profil est largement différent – soulignant, par contre, une volonté de rupture dans l'utilisation des moyens militaires au Cameroun. Né en 1908, André Laurière entame d'abord une carrière enseignante (1926), avant d'intégrer l'École des officiers de réserve (1929), puis celle des officiers d'active de Saint Maixent (1932), dont il sort sous-lieutenant : il rejoint alors l'Indochine, où il prend le commandement d'une unité de tirailleurs tonkinois<sup>373</sup>. Après un bref retour en métropole (1940), il regagne l'Asie où, promu capitaine, il se trouve pendant la Seconde Guerre mondiale, puis y reste pendant la guerre d'indépendance indochinoise : chef de la sécurité militaire du secteur de Haiphong, il se spécialise dans la recherche du renseignement. Tous ses supérieurs soulignent ses talents d'organisateur, en Indochine comme à Madagascar où, promu chef de bataillon, il est muté dès 1952<sup>374</sup>. Promu lieutenant-colonel (1955), il est affecté en Algérie où il sert d'abord en Petite-Kabylie, avant d'intégrer le service des Affaires algériennes (1956), corps d'officiers administrateurs inspiré des Affaires indigènes du Maroc et créé afin de suppléer une administration civile jugée déficiente<sup>375</sup>. Nommé officier supérieur auprès du préfet de Sétif, Laurière coordonne l'activité des chefs de SAS (Sections administratives spécialisées) de sa circonscription, s'illustrant, là encore, par ses capacités d'organisation et de conciliation : « Animateur dynamique et écouté, [il] a été pour les officiers des Affaires Algériennes (...) un chef ferme et un guide bienveillant et expérimenté. Ayant parfaitement compris son rôle d'officier, chargé de la

365. *Ibid.*, pp. 1-2.

366. SHD, Vincennes, GR6H253, Le lieutenant-colonel Lamberton, BRH n° 7 du Dproc, 29 janvier 1959.

367. SHD, Vincennes, GR6H253, Le lieutenant-colonel Lamberton, Instruction générale n°2 du Dproc, 29 janvier 1959.

368. SHD, Vincennes, GR6H262, le lieutenant-colonel Lamberton, DPROC, Ordre particulier n° 5, 16 février 1959.

369. SHD, Vincennes, GR6H253, le lieutenant-colonel Lamberton, DPROC, BRH n°11, 26 février 1959.

370. SHD Vincennes GR6H262. DPROC, « Maintien de l'ordre », le 27 février 1958.

371. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 358.

372. SHD, Vincennes, GR14YD2484, Dossier de carrière de Jean Lamberton, « État des services », sous dérogation.

373. SHD, CAPM, Pau, 7309191, Dossier de carrière d'André Laurière, « État des services », sous dérogation.

374. SHD, CAPM, Pau 7309191, Dossier de carrière d'André Laurière, Appréciation du 2 décembre 1952, sous dérogation.

375. Mathias Gregor (1998), *Les sections administratives spécialisées en Algérie : entre idéal et réalité (1955-1962)*, Paris, L'Harmattan.

liaison entre les autorités militaires et civiles, [il] a été à la base d'une entente féconde pour la pacification<sup>376</sup> ». Muté en AEF à compter d'octobre 1958, il rejoint Douala en mars 1959 pour prendre le commandement du 17<sup>e</sup> Bima.

Laurière ne prend cependant pas la relève de Lambertson à la direction du Dproc, dans l'ouest du Cameroun : le 17<sup>e</sup> Bima passe les mois suivants à Douala, où il est chargé d'assurer la sécurité du Wouri. À Bafang, c'est le lieutenant-colonel Émile Bérard, commandant du 10<sup>e</sup> Bima, qui succède à l'ancien commandant de la Zopac<sup>377</sup>. Né en 1910, cet ancien élève du Prytanée militaire de la Flèche a fait l'essentiel de sa carrière en Indochine (1936<sup>378</sup>). Retenu au Tonkin en 1940, il reçoit le commandement d'une compagnie, avant de servir au Cambodge où ses supérieurs soulignent sa « très belle attitude au feu » et ses qualités d'organisateur<sup>379</sup>. Fait prisonnier par les Japonais, il rentre en France après sa libération mais est désigné hors-tour pour l'Indochine dès le début des hostilités (1947). Promu chef de bataillon (1949), son engagement dans le Sud-Vietnam, où il est « l'un des principaux artisans de l'œuvre de pacification », lui vaut une citation à l'ordre de la Division<sup>380</sup>. De retour à Paris (1950), il est désigné pour l'AEF (1953) et rejoint Bouar où il s'illustre comme officier d'état-major. Affecté en Algérie comme chef d'état-major d'un groupement mobile et du Secteur d'El Arrerich, il s'illustre par ses qualités organisationnelles : « Chargé de seconder le commandant du secteur dans l'ensemble des tâches touchant à la pacification, [il] s'est imposé aux autorités préfectorales dont sa mission lui donnait le contact et a su obtenir d'elles une aide très importante. L'organisation de mouvements armés de population, dont la réussite est patente, lui doit également beaucoup », selon son supérieur<sup>381</sup>. Promu lieutenant-colonel, il est muté au Cameroun, où il prend le commandement du 10<sup>e</sup> Bima de janvier 1959 à octobre 1960, devenant dès lors l'un des principaux acteurs de la répression militaire dans l'ouest.

Dans ce contexte, un autre changement majeur semble se profiler : depuis Brazzaville, le général Le Puloch opère un revirement progressif, passant de l'alarmisme « contre-subversif » défendu par Lambertson, à une minoration du « terrorisme » – qui lui permet, surtout, de justifier l'accélération du retrait des troupes de la Zom, prévu à court terme par le protocole<sup>382</sup>. En février 1959, le Bulletin sur la situation militaire au Cameroun reprend en effet à son compte la thèse de l'ancien chef de la Zopac : « Il se confirme que les deux régions Mungo et Bamiléké sont actuellement soumises à une action et à une propagande révolutionnaire dirigée à partir du Cameroun Britannique », avec, au nord, « sous contrôle du parti "One Kamerun", une subversion à caractère politique<sup>383</sup> ». Malgré tout, les réticences du gouvernement camerounais à suivre ses conseils l'incitent, dès mars, à remettre en question la présence de l'armée française dans la région : « Face au terrorisme, la population se tait, sans qu'il soit possible de distinguer la cause de ce mutisme : peur ou complicité. L'appui moral du gouvernement camerounais est nul. Dans ces conditions il peut paraître opportun de ne pas prolonger notre présence en pays Bamiléké au-delà des délais prévus<sup>384</sup> ». Pour appuyer cette éventualité, le Puloch, qui renvoie la responsabilité de la répression au gouvernement camerounais<sup>385</sup>, nuance les statistiques produites alors sur les actions armées de l'ALNK :

À ne considérer que le nombre d'attentats ou d'actes terroristes commis en pays Bamiléké dans le courant du mois d'avril, douze contre trois en mars et deux en février, il semblerait que la recrudescence du terrorisme constitue l'élément essentiel du mois écoulé dans cette région.

Il n'en est rien [...]. Le terrorisme en effet, mené par une seule bande agissant toujours dans les mêmes chefferies, n'a pas, semble-t-il, la possibilité d'accroître ses effectifs et d'étendre son rayon d'action. Son caractère de banditisme entièrement apolitique a été infirmé, mais il n'en demeure pas moins que le mobile politiques des actes commis sert de couverture à du brigandage.

376. SHD, CAPM, Pau, 7309191, Dossier de carrière d'André Laurière, état des services et « Appréciation du 31 août 1957 », sous dérogation.

377. SHD, Vincennes, GR6H253, Note de service du Commandant militaire du Cameroun : « Commandement des troupes stationnés en pays bamiléké et Mungo », 27 février 1959.

378. SHD, CAPM, Pau, 7302464, Dossier de carrière de Émile Bérard, « État des services », sous dérogation.

379. SHD, CAPM, Pau, 7302464, Dossier de carrière de Émile Bérard, Appréciation du lieutenant-colonel Sart, 19 mai 1941, pour la citation, et du colonel de Froissard-Broissia, 30 novembre 1942, sous dérogation.

380. SHD, CAPM, Pau, 7302464, Dossier de carrière de Émile Bérard, Appréciation du général commandant en FAEO, 23 mars 1950, sous dérogation.

381. SHD, CAPM, Pau, 7302464, Dossier de carrière de Émile Bérard, Appréciation du colonel Chaigneau, 18 juillet 1957, sous dérogation.

382. Affirmant attendre « quelques clartés de Paris », il écrit : « Je ne serais pas fâché de retirer les troupes des Bamiléké avant Mai. » SHD, Vincennes, Fonds colonel Jean Lambertson DE 2023 PA 101, Lettre manuscrite du général Le Puloch au lieutenant-colonel Lambertson, 9 mars 1959.

383. SHD, Vincennes, GR6H260, Bulletin sur la situation militaire au Cameroun, du Commandement supérieur des forces armées de la zone de défense de l'AEF/Cameroun, 1<sup>er</sup>-31 janvier 1960, 7 février 1960.

384. Souligné dans le texte. SHD, Vincennes, GR6H260, Bulletin sur la situation militaire au Cameroun, du Commandement supérieur des forces armées de la zone de défense de l'AEF/Cameroun, 1<sup>er</sup>-28 février 1960, 14 mars 1960.

385. *Ibid.*, Bulletin sur la situation militaire au Cameroun, du Commandement supérieur des forces armées de la zone de défense de l'AEF/Cameroun, 1<sup>er</sup>-31 mars 1960, 17 avril 1960.

Dans ces conditions, il ne semble pas que ce soit cette petite bande terroriste qui risque de poser le plus de problèmes au Gouvernement camerounais, mais bien le retour au pays des Bamilékés réfugiés au Cameroun Britannique, dont le nombre est estimé à cinq cents<sup>386</sup>.

Le problème serait donc moins militaire, que social ou surtout politique : la « masse » de la population camerounaise étant, à ses yeux, « disponible », il redoute la victoire d'upécistes revenus à la légalité. Il en veut, pour preuve, celle de Théodore Mayi Matip : « Les élections en Sanaga Maritime viennent de prouver à quel point la lutte sur le plan légal est “payante”. Six mois après l'anéantissement des maquis par l'armée, les Baasa ont voté en masse pour le compagnon d'Um Nyobè ». Une menace, selon lui, pour le gouvernement camerounais – et un revers pour l'armée française, persuadée d'avoir suffisamment détruit, en déconstruisant le mythe du *Mpodol*, la puissance mobilisatrice de l'UPC : « Faute d'avoir su satisfaire les aspirations de la population Basaa après que l'armée eut rétabli l'ordre, [le gouvernement] se trouve aujourd'hui en face d'une victoire upéciste. Le succès de Mayi Matip aux élections du 12 avril peut être considéré comme la victoire posthume d'Um Nyobè ». Le biais d'interprétation du général est ici évident : l'assertion traduit davantage sa propre pensée que celle, plurielle, des Camerounais-es, ou même des militant-es upécistes, qui ne s'accordent pas tous sur la position de l'ancien chef de la JDC. Dans ce contexte, et malgré la recrudescence des actions armées, Le Puloch se déclare favorable au retrait des troupes françaises dans les garnisons – quitte à nier des violences dont ses subordonnés, sur le terrain, mentionnent pourtant l'accentuation<sup>387</sup>. Le Dproc est alors dissous le 25 mai 1959, peu après la transformation du Commandement militaire du Cameroun en un « Commandement du Secteur Ouest » de la Zone de Défense d'AEF-Cameroun. Cette transformation, qui doit marquer l'autonomisation des autorités camerounaises en matière de « maintien de l'ordre », entraîne le casernement des compagnies militaires françaises selon les dispositions prévues par la convention du 31 décembre 1958<sup>388</sup>. La 3<sup>e</sup> compagnie du 19<sup>e</sup> Bima rejoint ainsi Douala dès le 22 mai, la 2<sup>e</sup> du 17<sup>e</sup> Bima Koutaba le 24, et les éléments du PC de Bafang, Yaoundé, Douala et Koutaba<sup>389</sup>.

## 2. LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE D'UNE SITUATION D'EXCEPTION (MAI-DÉCEMBRE 1959)

630

Depuis la garnison de Koutaba, le chef de bataillon Boillot observe alors la dégradation d'une situation dans une région Bamiléké où le « maintien de l'ordre » est assuré par la gendarmerie et la garde camerounaise, toujours encadrées par des officiers français, mais mis à disposition d'un gouvernement désormais autonome. De fait, la conduite de la répression reste encore largement assurée par les acteurs français : les « forces de l'ordre » sont alors dirigées par le préfet Alexandre Ter Sarkissov, lui-même mis à disposition de Yaoundé. Né en 1911, ce Saint-Cyrien a d'abord commencé une carrière militaire comme sous-lieutenant au 23<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, servant notamment en Moselle. Dès juillet 1940, il refuse l'armistice et rejoint la France libre, mais arrêté en mission à Agadir, il est transféré en métropole et emprisonné à Saint-Etienne, Gannat puis Riom. Il parvient néanmoins à s'enfuir en 1943 et passe en Algérie avec l'aide de la Résistance. Il participe à la campagne d'Alsace et termine la guerre avec le grade de capitaine, mais quitte l'armée fin 1945 pour intégrer l'administration coloniale<sup>390</sup>. De 1946 à 1953, il exerce ses fonctions en Indochine, puis rejoint, à Abidjan, le gouverneur Pierre Messmer (1954), dont il devient chef de cabinet. Dans son évaluation, ce dernier insiste sur la qualité de ses relations avec les « milieux africains », son sens de la discipline et la qualité de ses contacts<sup>391</sup>. Après quelques mois à Niamey, il débarque à Douala le 26 juillet 1956 où il retrouve Messmer et devient chef de région à Maroua. En 1958, le Premier ministre Ahidjo, qui le décrit comme un « administrateur de grande valeur [...] compétent et loyal<sup>392</sup> », l'affecte dans l'ouest, où il prend les fonctions de préfet, chef de région à Dschang. Torré ne tarit pas d'éloges à son égard et le propose même pour

386. *Ibid.*, Bulletin sur la situation militaire au Cameroun, du Commandement supérieur des forces armées de la zone de défense de l'AEF/Cameroun, du 1<sup>er</sup>-30 avril 1960, 11 mai 1960.

387. *Ibid.*, Bulletin sur la situation militaire au Cameroun, du Commandement supérieur des forces armées de la zone de défense de l'AEF/Cameroun, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1960, 11 mai 1960.

388. ADF, La Courneuve, TRA19580120, Convention relative à la Défense, à l'ordre public et à l'emploi de la gendarmerie, adoptée, signée par MM. Cornut-Gentille et Ahidjo, 31 décembre 1958.

389. SHD, Vincennes, GR6H262, Note de service du Dproc : « Dissolution du dispositif », 18 mai 1959.

390. Biographie d'Alexandre Ter Sarkissov sur le site du Musée de l'Ordre de la Libération [disponible sur : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/alexandre-ter-sarkissov>, consulté le 5 septembre 2024].

391. Messmer plaide pour une promotion à la classe exceptionnelle. ANOM, CMR1C283, Dossier de carrière d'Alexandre Ter Sarkissov, Notes du gouverneur général Pierre Messmer, Abidjan, 26 avril 1955.

392. ANOM, CMR1C283, Dossier de carrière d'Alexandre Ter Sarkissov, Bulletin individuel de notes, année 1958.

la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur. Il insiste sur le fait que Ter Sarkissoff « assume avec courage et toutes les ressources de son expérience les lourdes responsabilités de l'administration et de l'ordre public en région Bamiléké<sup>393</sup> ». Outre ses deux principaux adjoints (M. Calici, administrateur de la France d'Outre-mer, et Jean Keutchu), le préfet a sous ses ordres plusieurs sous-préfets – Maurice Quezel-Colomb (Dschang), Duc (Mbouda) et Hubert (Bafang) : tous sont Français, à l'exception de Samuel Kamé, qui a remplacé Bernard Monnier, successeur de Delauney, à Bafoussam.

## 2.1. Une administration civile sous le feu des critiques militaires

Selon les rapports des autorités militaires, notamment ceux du commandant Boillot, signataire des BRH de la place d'armes de Koutaba<sup>394</sup>, la nomination du préfet Ter Sarkissoff coïnciderait avec un profond changement dans la nature du « maintien de l'ordre ». Jusqu'alors, l'administration se serait essentiellement appuyée sur l'autorité des chefs pour contrer l'UPC : or, sur demande d'Ahidjo, craignant peut-être le renforcement de leur autorité locale, le préfet aurait cherché à réduire leur influence et celle de leur milice, et à assurer la « sécurité » du territoire en multipliant la présence de la gendarmerie et de la garde, quitte à en diviser les unités<sup>395</sup>. Une telle stratégie aurait, toujours selon Boillot, joué un rôle crucial dans l'évolution de la situation en région Bamiléké au cours du premier semestre 1959, dont ses rapports hebdomadaires dressent un bilan toujours plus alarmiste. Le général Le Puloch s'appuie, lui, sur ceux-ci pour souligner les conséquences néfastes du retrait des troupes françaises : selon lui, c'est le choix fait par Ter Sarkissoff de disperser les effectifs « en petits paquets » afin d'assurer l'occupation du territoire et prévenir toute nouvelle action upéciste, qui aurait « eu pour conséquence de les rendre vulnérables sans empêcher la rébellion de s'implanter et de s'étendre<sup>396</sup> ». Il incrimine la politique du préfet, accusée d'avoir troublé une situation déjà complexe, favorisant un regain des violences upécistes dès juin 1959 : « Sauf dans les arrondissements de Mbouda et de Bangangté, le terrorisme s'est partout intensifié en pays bamiléké. 46 personnes ont été assassinées ; une vingtaine, blessées : plus de 200 cases ont brûlé ».

Frustrés de ne pouvoir agir davantage ou guidés par l'idée qu'ils pourraient être à nouveau investis de leurs prérogatives perdues, les officiers ne cessent de souligner, en l'accentuant éventuellement, cette dégradation de la situation – consécutive, selon eux, à leur retour en garnison – et le soutien toujours plus marqué que les populations apportent aux groupes de combattants : « Loin de s'améliorer, la situation paraît s'aggraver. Il est certain, pour que les consignes ou mots d'ordre soient exécutés par les populations d'une manière totale et rapide, [qu'existe] une organisation de base poussée qui orchestre toute une population soumise et craintive », affirme Boillot<sup>397</sup>. Le contenu des rapports relativise pourtant lui-même cet alarmisme, tant l'activité « terroriste » semble se borner, dans un premier temps, à une campagne de tracts, diffusant des mots d'ordre auprès de populations que les cadres militaires jugent par ailleurs eux-mêmes « acquise au mouvement subversif qu'elle considère comme un bienfait pour la région » : elle est, selon Boillot, « complice des maquisards sans que ceux-ci soient contraints de faire appel à la contrainte ou à la peur » et « se trouve volontairement embrigadée dans divers comités de base clandestinement reformés<sup>398</sup> ». La stratégie discursive du commandant semble d'ailleurs fonctionner. Les bulletins militaires de Koutaba incitent Le Puloch, désormais commandant d'une Zone d'outre-mer (Zom) n°2 créée après la suppression de la Zone de Défense d'AEF-Cameroun, à détacher, dès juillet 1959, deux compagnies militaires et cinq pelotons de gendarmerie au Cameroun<sup>399</sup>. Également alarmé par la situation, le Haut-Commissaire lui réclame, dans les semaines suivantes, des renforts supplémentaires, ce qui motive le général à y organiser une mission d'inspection, le mois suivant<sup>400</sup>. S'il salue quelques initiatives du préfet – dont le fait que « cinq terroristes condamnés à mort ont été exécutés sur la place du marché de Bafoussam » – il estime, dans l'ensemble, insuffisantes les réactions du gouvernement camerounais face au développement du « terrorisme » en région Bamiléké :

393. ANOM, CMR1C283, Dossier de carrière d'Alexandre Ter Sarkissoff, Bulletin individuel de notes, année 1959.

394. SHD, Vincennes, GR6H255 et 256.

395. SHD, Vincennes, GR6H255, Le commandant Marius Boillot, Fiche, sans titre, 31 août 1959.

396. SHD, Vincennes, GR1R203, Fiche du Ministère des armées pour le comité de défense du 15 janvier 1960, « Objet : soutien à apporter par nos forces armées à l'ordre public au Cameroun », 8 janvier 1960.

397. SHD, Vincennes, GR6H255, BRH de la Région Bamiléké (28 mai-3 juin 1959).

398. *Ibid.*, BRH de la Région Bamiléké, du 11 au 17 juin 1959.

399. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du général Le Puloch au général Dio, adjoint du général d'armée chef d'état-major général de la Défense nationale, septembre 1959.

400. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Note du commandement supérieur de la Zom n°2, « Objet : intervention des forces armées au Cameroun », 25 août 1959 (Annexe 1 : « Situation politique »).

Faute de compétence, faute d'intérêt, faute de collaborateurs d'envergure, français et camerounais, le gouvernement Ahidjo ne donne aucune impulsion à la lutte. Il songerait à demander que l'état d'exception soit proclamé dans les régions troublées. Ainsi la responsabilité retomberait-elle sur la France, sans qu'en échange celle-ci puisse attendre une aide réelle du gouvernement, qu'il s'agisse d'une action sur les populations ou d'une action sur les fonctionnaires camerounais. Encore que tout engagement trop marqué avec la France tel que la demande de l'état d'exception, donnerait à l'opposition un thème facile de propagande anti-Ahidjo<sup>401</sup>.

« De la situation politique au Cameroun, si confuse qu'elle soit, une conclusion semble cependant se dégager », écrit-il dans une annexe de son rapport : « Laisse à lui-même, sous les coups du terrorisme et sans l'aide des forces armées françaises, le gouvernement Ahidjo n'atteindra probablement pas la fin de 1959<sup>402</sup> ». Soucieux d'appuyer ce plaidoyer *pro domo*, le général Le Puloch met en avant la menace d'un « exode massif et rapide de la population française » remettant en question la préservation des intérêts français au Cameroun. Par ailleurs, les élites du sud, qu'il estime globalement opposées à la domination d'un Premier ministre camerounais issu du nord, pourraient choisir de soutenir la lutte de l'UPC si celle-ci n'était pas militairement enrayée, quitte à faire sécession pour créer un autre territoire – qu'il anticipe comme « une nouvelle Guinée ». Il plaide alors en faveur d'un appui militaire plus poussé à la lutte contre le « terrorisme » menée par Ahidjo, « le seul personnage politique camerounais qui soit en mesure après l'indépendance de maintenir un Cameroun uni dans l'orbite de la France » : « Ne pas le tenter, c'est consentir, en toute hypothèse, à la perte du Cameroun du Sud pour le monde occidental<sup>403</sup> ». Le général montre pourtant qu'il a bien conscience des nouveaux enjeux liés à l'indépendance : en l'état actuel des conventions franco-camerounaises, la proclamation de l'état d'exception pourrait permettre de résoudre rapidement cette situation ; mais elle « traduirait surtout l'absence de volonté du gouvernement camerounais et ferait retomber sur l'armée française et la France tout le poids d'une responsabilité qu'elles ne peuvent ni ne doivent assumer<sup>404</sup> ». Tout en acceptant le principe du renforcement militaire des troupes françaises au Cameroun, il les conditionne à l'obtention de garanties politiques qui les exonèreraient de toute responsabilité politique. En attendant, il suggère qu'elles se contentent de suppléer la gendarmerie et la garde en assurant « la protection directe des populations françaises des grands centres » et celle des campagnes de cacao et de café. S'il refuse qu'elles prennent directement en charge les opérations de police, il se montre favorable à ce qu'elles puissent intervenir en cas d'attaque des « forces de l'ordre », et qu'elles participent éventuellement aux opérations de bouclage menées par celles-ci – à condition d'éviter tout contact avec les populations.

## 2.2. Un réinvestissement militaire français progressif dans le Mungo

Le rapport du général Le Puloch intervient dans un contexte tendu en termes de gestion des effectifs d'outre-mer. Le Premier ministre Michel Debré vient alors de donner son accord au renforcement des troupes présentes au Gabon par transfert d'une compagnie, privant la Zom n°2 d'une partie des effectifs qu'elle comptait justement envoyer au Cameroun. Or, elle ne dispose que de six compagnies de réserve et estime nécessaire d'en envoyer trois en région Bamiléké, voire trois autres en Sanaga-Maritime, ce qui l'empêcherait d'assumer certaines de ses missions, imposant la relève de ses unités par celles de la Zom n°1 – elle-même confrontée à des problèmes similaires<sup>405</sup>. Le programme de Le Puloch interpelle alors les services du Premier ministre français – consacré, depuis le décret du 7 février 1959, comme la « clé de voûte » du système de Défense, au détriment du ministère des Armées. Le chef d'État-major de la Défense nationale, rattaché à son cabinet, est en effet désormais désigné comme chef d'État-Major général de la défense nationale (EMGDN), « *conseiller militaire du gouvernement* » et « *plus haute autorité militaire* » française, titres qui étaient depuis juillet 1956 ceux du [Chef d'État-Major général des Armées, CEMGA] – qui, lui, relève du ministre des Armées<sup>406</sup>. Le général Paul Ély prend alors la direction de l'EMGDN, laissant l'EMGA au général Lavaud : « C'est un poste diminué dont celui-ci hérite, auquel n'est plus attaché la présidence du comité des chefs

401. *Ibid.*

402. *Ibid.*, pp. 9-10.

403. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Lettre du général Le Puloch au général Dio, adjoint du général d'armée chef d'EMG de la Défense nationale, « Objet : intervention des forces armées au Cameroun », 25 août 1959.

404. *Ibid.*, p. 2.

405. SHD, Vincennes, GR8S265, Fiche de l'EMG du ministère des Armées, 31 août 1959.

406. Vial Philippe (2007), « La genèse du poste de chef d'État-major des armées. Entre nécessité et inquiétude, de la veille de la Première Guerre mondiale à la fin de la guerre d'Indochine », *Revue historique des armées*, 248, pp. 29-41.

d'état-major, désormais attribuée au plus ancien d'entre eux, Ély en l'occurrence<sup>407</sup> ». Dans ce contexte, le portrait dressé par les cadres militaires locaux de la situation à l'ouest incite l'EMGDN à prendre la main sur le dossier camerounais, en s'interrogeant notamment sur les rapports futurs entre les deux pays en matière de défense – et plus particulièrement sur « la nature et le volume de l'aide à apporter au Cameroun pour lutter contre la subversion<sup>408</sup> ». Si ses membres s'accordent sur la nécessité de maintenir une présence militaire française après l'indépendance, deux thèses s'affrontent en son sein. La première, « conservatrice », estime qu'il faudrait cinq ans pour voir se « constituer au Cameroun un gouvernement obéi, doté des moyens militaires nécessaires et non soumis à l'influence communiste<sup>409</sup> ». Misant sur la capacité d'Ahidjo à contenir les désordres, et à « assurer une évolution conforme à nos intérêts », elle propose de renforcer les moyens militaires de la communauté pour l'aider à « étouffer la rébellion », puis de reconduire les conventions<sup>410</sup> en conservant à peu près le volume de l'implantation actuelle, avec mise sur pied d'une « force armée camerounaise » au cours de ce même délai. Les inconvénients d'une telle perspective sont toutefois rédhibitoires : outre la personnalisation du scénario, les membres de l'EMGDN appréhendent l'impopularité que ne manquerait pas de susciter « l'engagement de forces "étrangères", en l'occurrence françaises, pour rétablir l'ordre dans un pays devenu indépendant, avec pour conséquence l'inefficacité d'un dispositif militaire français nécessairement insuffisant, à moins de consentir à un effort prohibitif ». La seconde thèse se fixe donc pour objectif d'« assurer la défense [des] intérêts militaires [français] essentiels, sans pour autant y stationner des effectifs importants », et de respecter ainsi la souveraineté nationale camerounaise, quel qu'en soit le représentant : s'il s'agit de consentir « un effort pour maîtriser la rébellion avant le 1<sup>er</sup> janvier 1960 sans que le transfert des responsabilités en soit retardé », il convient surtout d'œuvrer, par l'intermédiaire d'une « mission d'assistance technique », à la création d'une « armée nationale camerounaise » capable de prendre rapidement la relève de l'armée française. Étant donné le contexte particulier du Cameroun – son statut juridique, la « résonance » de ses problèmes à l'Onu, et surtout « le caractère d'épreuve donné par ceux qui nous observent à notre comportement à son égard » – la seconde solution a les faveurs de l'EMGDN. Mais s'il souligne l'exigence d'un renforcement des moyens de « lutte contre la subversion » afin d'assurer le bon déroulement de l'accession à l'indépendance, il fait sienne les remarques du général Le Puloch : il plaide pour que les charges financières réclamées par ce dernier soient prises en charge par le gouvernement français, mais à la seule condition « de subordonner de façon expresse l'envoi des renforts à une demande du Gouvernement Camerounais ».

La proposition est d'ailleurs identique, quelle que soit la thèse arrêtée : il s'agit d'appliquer le plan prévu par Le Puloch, qui permet de limiter l'implication militaire française et les moyens investis, tant pour des raisons budgétaires que politiques. Seul varie le calendrier de création de l'armée camerounaise, repoussée à une date ultérieure, une fois l'ordre rétabli, dans le premier cas de figure, au risque de s'impliquer trop longuement dans un conflit intérieur. Le second cas prévoit un retrait immédiat qui aurait l'avantage de ne pas lier l'armée française aux luttes intérieures mais pourrait donner un sentiment d'abandon aux alliés du gouvernement français. Si l'alternative n'est pas tranchée, le Premier ministre Debré accorde au général Le Puloch l'autorisation de renforcer les effectifs présents au Cameroun<sup>411</sup>. La Zom n°2 est ainsi incitée à détacher trois de ses compagnies de réserve, et à recourir, éventuellement, à trois autres provenant de la Zom n°1, où la constitution d'un bataillon de marche du 28<sup>e</sup> Régiment Interarmes d'Outre-Mer (Riaom), est décidée en septembre : à partir du 15, il se tient prêt à intervenir pour « une action militaire de présence et de pacification » dans la région Bamiléké<sup>412</sup>. Cette décision ne modifie cependant en rien la convention de défense signée fin 1958 entre les gouvernements camerounais et français, donc les prérogatives des acteurs militaires, suscitant une relative ambiguïté dont ces derniers prennent vite conscience. Sur le terrain, le général Le Puloch s'oppose, d'ailleurs, à un envoi massif de renforts sans contreparties de la part du gouvernement camerounais : en soi, il aurait pu, sans attendre la réponse de Michel Debré, faire intervenir ses réserves au Cameroun – comme le lui demande avec insistance, depuis le 31 août, le Haut-Commissaire, inquiet de la situation à l'approche de l'indépendance<sup>413</sup>. Constatant en retour que « l'attitude négative [du] Gouvernement camerounais [ne s'est] pas modifié[e] » – le général lui reproche de ne pas suivre ses conseils en matière d'organisation du renseignement – Le Puloch enjoint Torrè de se faire préciser quelle serait alors la « situation des Forces Françaises 3<sup>e</sup> catégorie » s'il acceptait d'y détacher deux compagnies : « Aucun renfort ne saurait être envoyé sans demande

407. *Ibid.*

408. SHD, Vincennes, GR8S265, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, Réunion sur le Cameroun, 1<sup>er</sup> septembre 1959.

409. *Ibid.* Toutes les citations qui suivent, sauf mention contraire, sont extraites de ce document.

410. Voir *supra* Section II - Partie I.A.

411. SHD, Vincennes, GR1R200, EMGDN, Décision n°166, 11 septembre 1959.

412. SHD, Vincennes, GR6H266, Note, « Objet : mise sur pied d'un Bataillon de marche pour le Cameroun », 16 septembre 1959.

413. *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire Xavier Torrè au général Louis Le Puloch, 31 août 1959.

formelle du Gouvernement », précise-t-il<sup>414</sup>. En réponse, le Haut-Commissaire affirme avoir reçu une demande officielle de la part d'Ahidjo<sup>415</sup> et propose que la Zom n°2 envoie ses renforts dans le Mungo pour y « défendre les intérêts économiques français<sup>416</sup> ». Refusant de s'engager sans avoir reçu l'aval de Paris, Le Puloch se borne à répondre que le colonel du Crest de Villeneuve, qu'il associe à l'échange, peut prendre la décision de déplacer, ou non, les compagnies dont il dispose vers le Mungo, en installant celle de Koutaba à Nkongsamba, et en lui confiant le commandement des troupes du Wouri, du Mungo et de la région Bamiléké, mais seulement pour la défense des frontières<sup>417</sup>. C'est chose faite le 3 septembre, avec l'installation, à Nkongsamba, d'un Poste de commandement opérationnel (PCO), placé sous l'autorité du lieutenant-colonel Laurière, qui réactive alors le Dproc supprimé en mai, dont il utilise même le sigle dans ses archives – avant d'adopter celui de Dispositif Militaire de Protection des Régions Wouri-Mungo-Bamiléké dans le courant du mois d'octobre<sup>418</sup>.

Suivant les réquisitions formulées par le Haut-Commissaire, ce dernier réserve l'essentiel de ses effectifs au Mungo : trois des sept compagnies organiques ou de renfort déjà présentes dans l'ouest du Cameroun, et un peloton mobile de la gendarmerie, sont affectés à la défense des intérêts économiques français (garde des usines de café à Nlohé, ou encore de la société des plantations de Njombè Penja<sup>419</sup>). Plusieurs territoires du Cameroun constituent encore des espaces économiques stratégiques pour les intérêts français après 1958 : le port de Douala, les sites industriels et hydro-électriques autour d'Édéa<sup>420</sup>, ainsi que des plantations caféières de l'ouest, celles de Darmagnac, et Chanas & Privat en particulier – souvent attaqués, en 1959-1960, en tant que symbole de la colonisation agraire<sup>421</sup>. Haut-lieu des cultures de rente du café, du cacao, de la banane et du palmier à huile, le Mungo est particulièrement stratégique pour la présence économique des Français-es après 1959<sup>422</sup>, ce que dénoncent régulièrement des tracts et des brochures<sup>423</sup>. Une quatrième compagnie est maintenue en région Bamiléké où « l'ordre » est essentiellement assuré par les onze pelotons de la garde, à disposition de l'autorité civile. Dans le Wouri, enfin, trois compagnies casernent au camp militaire de Douala. À partir de septembre 1959, la Zom n°2 renforce les effectifs camerounais en détachant l'une de ses compagnies de réserve, qui ne modifie pas sensiblement le potentiel du PCO de Nkongsamba : les BRH, en tout cas, n'évoquent pas d'évolution pérenne de l'effectif, seulement des opérations de relève régulières. Si la décision du Premier ministre français ne change pas la mission de l'armée française, dans les faits, le télégramme envoyé à Le Puloch semble être interprété comme un blanc-seing autorisant la mise en œuvre du programme envisagé par le général fin août, au risque de sortir des prérogatives qui lui sont confiées par la convention de décembre 1958<sup>424</sup>. Les unités militaires françaises sont alors officieusement chargées « d'assurer la protection des Centres et des voies de communication principales et, sur le plan opérationnel, à fournir sous forme de soutien éloigné, exceptionnellement d'opérations conjointes, une aide aux Forces Camerounaises responsables du maintien de l'ordre<sup>425</sup> ». Dans les faits, les activités qu'elles assurent restent plus limitées : patrouilles, embuscades et protection de lieux stratégiques, voire appui indirect aux forces camerounaises, mais aucune opération d'envergure, ni rôle de « pacification » semblables à la Zopac – ce qui alimente le ressentiment d'un Laurière qui regrette ce rôle « volontairement effacé<sup>426</sup> ».

Dans les trois territoires placés sous son autorité, les politiques répressives semblent d'ailleurs suivre des voies autonomes, le lieutenant-colonel se bornant à centraliser le renseignement et à modifier la répartition spatiale des unités en fonction de celui-ci. Après avoir occupé le sud du Mungo pour assurer, de septembre à octobre 1959, la

414. *Ibid.*, Télégramme du général Le Puloch au Haut-Commissaire Xavier Torrè, 1<sup>er</sup> septembre 1959.

415. *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au général Le Puloch, 1<sup>er</sup> septembre 1959.

416. *Ibid.*, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Torrè à Le Puloch, 2 septembre 1959.

417. *Ibid.*, Télégramme du général Le Puloch au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè, 2 septembre 1959.

418. SHD, Vincennes, GR6H248, BRH n°4 du PCO de Nkongsamba, 7 octobre 1959.

419. SHD, Vincennes, GR6H248, BRH n°1 du PCO de Nkongsamba, 16 septembre 1959.

420. Laparra Maurice, Grinberg Ivan (dir.) (2008), *Alucam, un destin africain, 50 ans d'aluminium au Cameroun (1957-2007)*. Paris, Terres d'Industrie ; Okala Bana Edy Claude (2005), « L'électrification du Cameroun par EDF et Pechiney (1945-1965) », *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, 35, pp. 55-73.

421. Ngoufo Sogang Théodore (2005), « Tensions sociopolitiques, continuité approximative et incertitude dans les anciennes plantations caféières coloniales en pays bamiléké (ouest-Cameroun) : les cas de Darmagnac, Chanas et Privat (1930-2005) », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 4, pp. 241-286 ; Ngoufo Sogang Théodore (2019), « Rébellion nationaliste et sort des plantations caféières européennes en pays bamiléké (1928-2005) », *Intel'Actuel. Revue des Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 185-213 ; Kouosseu Jules, Tézembong Songou (2021), « L'introduction du caféier dans l'économie traditionnelle et les mutations économiques dans la région bamiléké, 1920-1994 », in Tchokoté Hervé, Yemmafou Aristide, Dzalla Ngangué Charly, Kaffo Célestin, Mbaha Joseph Pascal (éd.), *Territoire et développement au Cameroun. Mutations récentes, implications socio-économiques et politiques*, Volume 2, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 23-36.

422. Chatap-Ekindi Chantal (1992), « Changements et ruptures dans le Mungo de 1911 à 1950 », Thèse en histoire, Université de Provence, France.

423. Clair G., *L'Afrique, la France et la Révolution kamerounaise, Préface du Comité révolutionnaire de l'UPC* [daté de 1963 dans la préface].

424. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre non signée adressée au général Dio, 20 novembre 1959.

425. SHD, Vincennes, GR6H241, Le colonel Aueuvre, Rapport, « Objet : riposte des forces de l'ordre », 12 mai 1962.

426. SHD, Vincennes, GR6H248, BRH n°3 du PCO de Nkongsamba, 22 septembre 1959.

récolte des bananes, elles sont chargées de protéger les plantations de café<sup>427</sup>. L'amélioration de la situation dans cette partie du dispositif, où est initialement concentré l'effort répressif, contraste avec la situation qui domine en région Bamiléké. La réduction des effectifs au profit du Mungo, et la restriction des missions qui en découlent à la protection des points sensibles (centre urbain de Dschang, axes de communication), ne permet pas, selon Laurière, de faire face à la menace des groupes armés qui y sévissent. L'impossibilité d'agir sur les maquis tend alors au contraire à les renforcer, et leurs activités s'intensifient et se diversifient – du moins, selon les rapports militaires : multiplication des coupures de route, attaques de véhicules ou des groupes d'« autodéfense », et surtout, « mouvements de masse<sup>428</sup> » dans lequel le lieutenant-colonel voit la « renaissance du tribalisme guerrier », comme lorsque, le 8 octobre, « l'ensemble de la population des quartiers du groupement de Bafou s'est levée en bloc contre le quartier de Fokamezoum qui a été pillé et saccagé<sup>429</sup> ». Laurière s'alarme aussi et surtout de ce qu'il considère être « une nouvelle tactique de la part de la subversion : l'utilisation de meutes féminines s'opposant par le nombre aux forces de l'ordre<sup>430</sup> ». Une situation qui souligne pour lui la dégradation de la situation dans l'ouest du Cameroun. Début novembre, il estime que la région Bamiléké se divise en « une zone où l'administration commande et se fait obéir » (Mbouda, Dschang, Bafoussam et Bafang) et « une zone où le mouvement subversif est maître de la situation et où les forces de l'ordre ne peuvent qu'agir en nombre » : « La totalité des habitants obéit aux mots d'ordres upécistes et se trouve soigneusement encadrée. Une habile propagande adverse a su créer un climat d'émeute et de révolution ». Un ton alarmiste qui permet surtout de souligner l'insuffisance de la mission et des moyens qui lui sont accordés : « L'effort intense entrepris par l'Administration, aidée par l'Armée, pour organiser les milices volontaires et décidées, ne peut plus suffire pour contrecarrer l'anarchie qui se fait jour en région Bamiléké<sup>431</sup> ».

Un affrontement, survenu le 28 octobre 1959, attire particulièrement l'attention des hautes autorités militaires. Dans un courrier daté du 2 novembre, le général Le Puloch souligne au ministre des Armées qu'une patrouille est tombée, à la sortie de Fangam, sur un groupe de « 150 femmes armées de machettes et de bouteille » : « Devant leur attitude menaçante, un gendarme tire trois coups de feu, mais les femmes continuent à avancer vers la patrouille. Le sergent-chef lance alors une grenade en direction du groupe qui se disperse et s'enfuit<sup>432</sup> ». Pour lui, l'attaque relève d'une stratégie de diversion : quatre groupes d'hommes armés attaquent alors certains membres de la patrouille restés en arrière pour protéger les véhicules ; trois soldats y perdent la vie, et trois véhicules sont incendiés. L'événement est suffisamment grave pour susciter une inspection du général Le Puloch à l'ouest. Il a, en effet, mis en lumière les ambiguïtés de la présence française dans l'ouest du Cameroun : en théorie soumise à la convention de 1958, elle en déborde en pratique largement le cadre, créant ainsi les conditions d'une violation de ses dispositions fondamentales. Si les unités militaires françaises peuvent, officieusement, apporter leur aide aux unités de la gendarmerie ou de la garde camerounaise en opération, elles ne doivent constituer qu'une force d'appoint : or l'événement souligne qu'ici, la présence des gardes était essentiellement destinée à donner un semblant de légalité à la situation, la patrouille étant composée d'un sergent-chef européen, de neuf soldats africains, de deux gendarmes et de six gardes. Par ailleurs, si les militaires français ne peuvent théoriquement ouvrir le feu que lorsque les unités camerounaises sont attaquées, le gendarme a, ici, pris l'initiative de tirer contre des civil-es ne disposant pas d'armes à feu – avant que le sous-officier décide lui-même de leur jeter une grenade. Comme le rappelle, quelques jours plus tard, le lieutenant-colonel Laurière, « l'armée française, que ce soit dans le Mungo ou dans le Bamiléké ou à Douala, ne fait pas la guerre. Sa mission est de protéger les vies et les biens et de permettre une activité économique normale dans les régions menacées sur ce plan<sup>433</sup> ». Or, cette mission de protection, il convient de l'exercer dans un contexte juridique contraint : il faut, « d'une part, ne pas subir, donc être fort plus qu'il n'est nécessaire ce qui évitera le plus souvent l'emploi de cette force » et « d'autre part, savoir que l'ouverture de feu n'appartient légalement qu'à la garde camerounaise qui a reçu, pour se faire, réquisition spéciale de son gouvernement ». S'il est toujours possible, « dans certaines circonstances strictement limitatives, d'interven[ir] sur la demande des autorités civiles, en renfort de la garde camerounaise (exploitation des renseignements importants en particulier<sup>434</sup>) », aucune opération d'une unité française ne doit se faire sans la garde camerounaise. Sans elle, pas d'utilisation légale des armes à feu : « L'Armée peut [en effet] ouvrir

427. SHD, Vincennes, GR6H248, BRH n° 8 du PCO de Nkongsamba, 4 novembre 1959.

428. SHD, Vincennes, GR6H262, Bulletin de renseignements du PCO de Nkongsamba, Situation en région bamiléké, 31 octobre 1959.

429. *Ibid.*

430. SHD, Vincennes, GR6H248, BRH n° 7 du PCO de Nkongsamba, 20 octobre 1959. Voir *supra* Section 3 - Partie II.A.

431. *Ibid.*

432. SHD, Vincennes, GR8S265, Lettre du général Le Puloch au général Dio, 2 novembre 1959.

433. Souligné dans le texte. SHD, Vincennes, GR6H262, Note de service du PCO de Nkongsamba, Conduite à tenir par l'armée en maintien de l'ordre, 7 novembre 1959.

434. SHD, Vincennes, GR6H248, BRH n°10 du PCO du Nkongsamba, 18 novembre 1959.

le feu pour dégager des éléments de la Garde qui l'ont déjà ouvert ou si elle est directement attaquée<sup>435</sup> ». Le fait que ces dispositions doivent être rappelées est cependant révélateur des pratiques militaires françaises, qui débordent donc bel et bien des cadres légaux.

### 2.3. Crispations entre civils et militaires sur le rôle de l'armée en région Bamiléké

À l'issue de sa tournée, Le Puloch rappelle d'ailleurs à ses subordonnés que leur mission se limite à la protection des centres urbains, des activités économiques et des voies de communication, mais se refuse à autoriser des activités opérationnelles plus offensives<sup>436</sup>. Cette position suscite des tensions avec le Haut-Commissaire, qui l'accompagne en région Bamiléké : si les deux hommes sont d'accord sur la mission globale donnée aux unités françaises, Torrè aurait demandé au colonel du Crest de Villeneuve qu'elles appuient davantage la garde et la police camerounaises en les autorisant à intervenir dans un rayon de dix kilomètres autour des centres de Dschang et de Bafang<sup>437</sup>. Averti par Laurière, Le Puloch s'y oppose, craignant que l'armée soit amenée à ouvrir le feu contre les populations – comme il l'écrit dans une lettre directement adressée au général Dio, adjoint pour les questions d'Outre-mer au chef de l'EMG de la Défense Nationale : il dit ne pas vouloir « engager [s]es troupes au sein de la population Bamiléké » tant elles « vont certainement avoir à réagir par le feu contre l'assaut des paysans et surtout des paysannes Bamiléké en transe. Il peut en résulter un véritable carnage de ces paysans Bamiléké et jusqu'à nouvel ordre, je me refuse à faire endosser par les troupes françaises la responsabilité d'un tel acte<sup>438</sup> ». Derrière cette éventualité ressurgit la question du commandement et de la responsabilité juridique qui en découle – un point déjà au cœur des tensions qui l'opposaient au Haut-Commissaire, fin 1958 : « Les chefs militaires ne sont pas les maîtres de l'œuvre » écrit-il, et « leurs troupes peuvent être entraînées derrière la Garde camerounaise dans des actions stupides ». Refusant d'accéder aux demandes de Torrè, le général s'en remet *in fine* au gouvernement français :

Si, jusqu'ici, j'ai outrepassé sans remords les conventions établies avec le gouvernement camerounais pour 1959, j'estime, cette fois-ci, ne pas pouvoir aller au-delà de la position que j'avais prise en accord avec le Haut-Commissaire. Je le regrette sincèrement, mais c'est ainsi, et les troupes ont reçu l'ordre de ne participer à aucune opération qui ne soit conforme aux instructions de leurs chefs. [...] Si M. Torrè reçoit délégation du gouvernement pour engager les troupes dans les conditions que je viens de vous exposer, naturellement nous obéirons. Sinon il conviendra de dire au Haut-Commissaire qu'il s'en tienne à l'état de chose antérieur<sup>439</sup>.

Si le Haut-Commissaire, pour sa part, affirme avoir conscience de la « gravité » qu'impliquerait une telle intervention militaire française en région Bamiléké, il estime que les moyens du gouvernement camerounais sont insuffisants « pour rétablir [la situation] mais encore pour empêcher qu'elle ne s'aggrave dangereusement », remettant en question le bon déroulement d'une transition vers l'indépendance au cours de laquelle la France risque d'être scrutée à l'international<sup>440</sup>. C'est dans cette perspective qu'il demande au commandement local d'intervenir autour des principaux centres – se justifiant d'ailleurs en avançant l'argument que leur défense, acceptée par Le Puloch, ne peut se restreindre à l'espace urbain *stricto sensu* : « Je considère pour ma part que la présence d'une unité française dans une agglomération ne suffit pas à assurer la protection de ses habitants. Il est nécessaire que des actions soient entreprises pour aérer les centres et refouler les concentrations menaçantes assez loin dans l'intérieur du pays ». Si l'intervention peut avoir des conséquences dramatiques pour les militaires, plus grave serait donc, à ses yeux, une dégradation de la situation pouvant conduire à d'éventuelles attaques contre les centres, où vivent les Européennes : « Nous n'aurions plus alors qu'à choisir entre une réaction brutale, que nous prétendons vouloir éviter, et une évacuation totale du Pays, peu compatible avec notre souci de soutenir l'actuel Gouvernement camerounais. » Les effectifs de ce dernier étant pressurés, reste donc l'armée française : il demande donc au Premier ministre français de

435. SHD, Vincennes, GR6H262, Note de service du PCO de Nkongsamba, Conduite à tenir par l'armée en maintien de l'ordre, 7 novembre 1959.

436. SHD, Vincennes GR6H262, Ordre particulier n°15 du PCO de Nkongsamba, 4 novembre 1959.

437. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Lettre du ministre des Armées au Premier ministre, 3 décembre 1959.

438. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre non signée adressée au général Dio, 20 novembre 1959. L'attribution de cette lettre au colonel du Crest de Villeneuve par Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, semble erronée. Le document sourcé, non signé, semble plutôt indiquer que le général Le Puloch en soit l'auteur. Il est improbable que le colonel du Crest, court-circuitant ses supérieurs, se soit permis d'écrire directement au général Dio – et, plus encore, qu'il ouvre sa lettre par un « Mon cher Dio » peu conciliable avec les obligations hiérarchiques. Outre que la lettre le mentionne indirectement dans le texte, elle fait partie d'un dossier dont la note principale mentionne explicitement un différend entre Torrè et Le Puloch, citant, en appui, les termes de la lettre en question.

439. *Ibid.*, p. 3.

440. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun et la République du Togo, 4 décembre 1959.

l'appuyer en adressant au général Le Puloch des instructions « pour qu'il soit tenu compte de [s]es préoccupations dans toute la mesure compatible avec une saine utilisation des moyens militaires stationnés en pays Bamiléké ».

De son côté, la lettre que Le Puloch adresse au ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun et la République du Togo agite la menace de la proclamation d'un état d'exception qui ferait passer la répression sous sa seule autorité : renforcer la mission des unités militaires permettrait au contraire de temporiser jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, en espérant que cela suffise à dissuader le Premier ministre camerounais de le proclamer. Dans ce contexte, Ahidjo est, en théorie, seul responsable du « maintien de l'ordre<sup>441</sup> » : « Mais en cas de troubles graves, le Haut-Commissaire et le Premier ministre peuvent, par arrêté conjoint, proclamer l'état d'exception. La responsabilité de l'ordre public est alors transférée au Haut-Commissaire qui reçoit autorité entière sur les personnels, forces et moyens matériels nécessaires au maintien ou au rétablissement de l'ordre. Ces textes sont clairs, et juridiquement la responsabilité de la France n'est engagée que lorsque l'état d'exception est proclamé<sup>442</sup> ». À deux mois de l'indépendance, une telle éventualité n'est pas sans constituer une grave menace : aux yeux de l'opinion publique, nationale et internationale, ce transfert démentirait le respect de la souveraineté camerounaise, mettant en péril la préservation des intérêts politiques et économiques de la France dans la région. Il n'est d'ailleurs pas impossible que le Haut-Commissaire ait tenté de convaincre Ahidjo, pour qui le *statu quo* autant que l'état d'exception sont des symboles menaçant à court terme la stabilité de son pouvoir personnel, de formuler, malgré tout, une demande de proclamation – moins pour obtenir gain de cause que pour inciter le gouvernement français à faire pression sur Le Puloch, ou à tout le moins trouver une autre alternative. Torrè affirmant dès lors qu'Ahidjo lui aurait explicitement demandé la proclamation de l'état d'urgence<sup>443</sup>, le général Ély, chef de l'EMGDN, prescrit à Le Puloch d'apporter « un soutien plus large aux forces de gendarmerie et de police » camerounaises, pour « éviter tout revers grave<sup>444</sup> » – mais sans recourir à l'état d'exception. Il propose aux autorités civiles et militaires d'adopter un dispositif en cours d'élaboration au sein du ministère, et qui consiste à conditionner l'intervention militaire à une demande de concours explicitement formulée par le gouvernement camerounais.

Cette question est au cœur de la procédure de négociation alors en cours entre autorités camerounaises et françaises, visant à l'établissement d'une Convention de défense en prévision de l'indépendance<sup>445</sup>. Début octobre 1959, une première réunion, à l'EMGDN, rassemblent entre autres Torrè et Le Puloch, qui y expriment ce qu'ils considèrent être le point de vue d'Ahidjo : « Il tient à avoir dès que possible une armée camerounaise, non pas tant pour maintenir l'ordre que pour symboliser l'indépendance. Pour maintenir l'ordre, M. Ahidjo ne voit pas comment il pourrait l'assurer avec deux ou quatre compagnies et comment la France pourrait se désengager avant le printemps 1960<sup>446</sup> ». Sans trancher la question, la réunion se clôt sur l'idée qu'il faut œuvrer immédiatement, mais progressivement, à la formation d'une armée camerounaise – et, en attendant qu'elle puisse prendre leur relève, de maintenir les unités françaises. Les conditions de leur intervention ne sont, toutefois, pas spécifiées, comme en témoignent les instructions données par le Premier ministre français au colonel Gerlotto, chargé de représenter la Défense nationale dans la négociation des accords de coopération<sup>447</sup>. La question, qui n'est finalement pas évoquée à Yaoundé, est l'objet d'un projet de convention spécifique, élaborée au sein de l'EMGDN, en marge de l'ensemble des accords de défense alors négociés<sup>448</sup>. Tout juste achevé début décembre, mais non encore soumis au gouvernement camerounais, il prévoit la mise en œuvre d'un dispositif spécifique<sup>449</sup> que Debré soumet *in fine* à Torrè et Ahidjo pour contrecarrer la demande de proclamation de l'état d'exception, le 7 décembre. Il prévoit la mobilisation des troupes françaises sous commandement français, mais sous responsabilité camerounaise, pour des actions

441. « Ordonnance n°58-1375 du 30 décembre 1958 portant statut du Cameroun », *Journal Officiel de la République Française*, 31 décembre 1958. Sur le sujet : Assembe Alvine (2019), « La problématique des droits de l'homme au Cameroun (1960-2013) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 73.

442. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun et la République du Togo, 4 décembre 1959.

443. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Télégramme du Haut-Commissaire Xavier Torrè au ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun, 8 déc. 1959.

444. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Télégramme, « Objet : action des forces armées au Cameroun », 8 décembre 1959.

445. Voir Section 3 – Partie I.A.

446. SHD, Vincennes, GR1R200, Compte-rendu d'une réunion tenue à l'EMGDN sur les problèmes militaires posés par l'accession prochaine du Cameroun à l'indépendance, 2 octobre 1959.

447. *Ibid.*, Instruction du Premier ministre Michel Debré pour le colonel Gerlotto représentant de la Défense nationale aux prochaines conversations de Yaoundé sur la coopération en matière de défense, 16 octobre 1959.

448. *Ibid.*, Note du Premier ministre Michel Debré pour le ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun et le Togo, « Objet : négociations franco-camerounaises », 3 décembre 1959.

449. *Ibid.*, « Projet de convention particulière sur les conditions dans lesquelles des éléments des Forces Armées françaises peuvent éventuellement être appelés à concourir au maintien de l'ordre public dans l'État du Cameroun », s.d.

« indirectes » (« tout concours des forces françaises excluant l'usage des armes ») ou « directes » (« tout concours des forces françaises susceptibles d'entraîner l'usage des armes »). Dans ce dernier cas, les militaires doivent être accompagnés de gendarmes ou d'agents de la force publique « habilités à procéder aux arrestations nécessaires et à la constatation des délits » au profit de la justice camerounaise, seule compétente, et d'un représentant qualifié du gouvernement du Cameroun « muni des pouvoirs nécessaires permettant, sous la responsabilité de celui-ci, l'usage des armes qui est cependant toujours commandé par les chefs militaires français. En dehors du cas prévu ci-dessus, les troupes françaises ne peuvent faire usage de leurs armes que si des violences et voies de fait graves et généralisées sont exercées contre elles ». Trouvant la proposition insuffisante, Ahidjo maintient sa demande d'état d'exception, et prévoit même de venir la présenter à Paris<sup>450</sup> ; mais, le jour même, le Premier ministre fait parvenir, par l'intermédiaire du général Ély, sa décision à Torrè et Le Puloch :

[Les] troubles en pays Bamiléké, en se développant et en s'attaquant à des détachements militaires et [à la] présence européenne, me paraissent nettement déborder [le] cadre d'une jacquerie locale et menacer l'avenir. [La] situation m'inquiète d'autant plus qu'elle peut soit inciter [le] gouvernement camerounais à utiliser [la] convention de défense en vigueur jusqu'à [la] fin de l'année pour demander [la] proclamation [de l']état d'exception transférant au Haut-Commissaire [la] responsabilité [du] maintien de l'ordre, soit plus probablement, en raison [de l']ambiguïté [de la] situation juridique actuelle, entraîner [les forces françaises] dans [des] actions de répression sans engager officiellement [la] responsabilité des autorités camerounaises. [J'] estime politiquement nécessaire d'éviter les deux alternatives ci-dessus<sup>451</sup>.

Appuyant la position du Haut-Commissaire, le Premier ministre Michel Debré estime que la mission des troupes doit « comporter un soutien plus large aux Forces de Gendarmerie et de Police », « de façon à donner à celles-ci l'efficacité maximum et éviter tout revers grave ». Prenant cependant en compte les réticences de Le Puloch, il estime nécessaire d'établir une liaison étroite entre les autorités locales camerounaises et le commandement militaire, qui doit « disposer d'une liberté d'action suffisante lui permettant, dans le cadre des instructions données sous sa responsabilité par le Haut-Commissaire et en appréciant circonstances du moment, de décider dans chaque cas de la conduite à tenir ». Reconnaisant qu'une telle situation peut « conduire à une intervention plus directe des forces armées françaises dans des actions de répression », il écrit qu'« il y a lieu d'appliquer dès maintenant les dispositions prévues par [le] projet de convention en cours d'élaboration », rappelées dans le corps du message – et qui consacre donc le principe fondamental attendu par le général : dans la zone d'intervention de l'unité, le commandement est assuré par les cadres militaires français, mais sous la responsabilité légale du gouvernement camerounais. Le Premier ministre demande à Torrè d'intervenir auprès de ce dernier pour insister sur le fait que sa réquisition est impérative pour l'usage des troupes françaises, qui n'interviendront d'ailleurs que si une politique de fermeté est publiquement assumée – une autre exigence des militaires. En la matière, il suggère qu'Ahidjo opère une tournée dans l'ouest du Cameroun et « mette en place un Délégué ministériel camerounais, je souligne camerounais, sous responsabilité duquel s'exercerait commandement militaire local français et qu'[un] effort soit fait pour [la] création [de] mouvements populaires pro-gouvernementaux [et] contre-insurrectionnels ».

Dans l'attente toutefois d'une demande formelle du gouvernement camerounais, peu de changements se produisent en région Bamiléké – à l'exception d'un énième changement de nom, transformant début décembre le Dispositif Militaire de Protection des Régions Wouri-Mungo-Bamiléké en Dispositif Militaire de Protection des Régions de l'ouest-Cameroun (Dmproc). Ce fait souligne surtout la volonté du commandement de concentrer désormais l'effort sur la région Bamiléké, « où des actions de masse sont à craindre<sup>452</sup> ». La situation « s'aggrave » cependant, selon Laurière, au cours du mois de décembre, ses rapports affirmant alors l'impuissance des unités militaires<sup>453</sup>. Mi-décembre, le lieutenant-colonel déplore encore « l'extension du champ d'action rebelle » qui pourrait conduire au « blocus économique » des principaux centres en région Bamiléké : « La situation dans l'ensemble du département reste donc grave et les menaces d'offensive rebelles sont sérieuses, sans toutefois pouvoir prévoir quel sera le premier point d'application. La population tant européenne qu'africaine se tient sur ses gardes, mais gagnée par la crainte perd peu à peu sa confiance<sup>454</sup> ». Allant jusqu'à agiter la menace « d'un État totalement rebelle » à Mbouda,

450. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Télégramme du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au Premier ministre Michel Debré, 10 décembre 1959.

451. SHD, Vincennes, GR8S265, Télégramme du général Ély, chef de l'EMGDN, au nom du Premier ministre, au Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè et au général Le Puloch, « Objet : Action des Forces Armées au Cameroun », 8 décembre 1959.

452. SHD, Vincennes, GR6H248, BRH n°12 du PCO de Nkongsamba, 3 décembre 1959.

453. *Ibid.*, BRH n°13 du PCO de Nkongsamba, 10 décembre 1959.

454. *Ibid.*, BRH n°14 du PCO de Nkongsamba, 16 décembre 1959.

il plaide pour une « action brutale dans son déclenchement et énergique dans son déroulement », afin de créer un « choc psychologique » à même de renverser la situation<sup>455</sup>.

Le lieutenant-colonel Laurière ne peut dès lors que saluer la mise en place du dispositif envisagé par l'EMGDN, dont il répercute dès le 15 décembre 1959 les principes à ses subalternes, notamment au chef de bataillon Alain Agenet à qui il confie alors le commandement des unités en région Bamiléké<sup>456</sup>. Né en 1922, ce dernier s'est engagé dès l'été 1940 dans les Forces françaises libres (FFL). De Londres, il part pour Dakar, Douala puis Brazzaville (1941), avant de participer aux campagnes de la France libre en Afrique (1943) et en Europe, où son implication lui vaut plusieurs citations et la titularisation comme lieutenant d'active (1945). Après-guerre, il rejoint les troupes coloniales : d'abord détaché au cabinet militaire du Résident général de France à Tunis (1946), il est muté en AEF (1947) où, promu capitaine, il sert au sein de l'état-major du DMA de Bouar, avant de prendre le commandement d'une compagnie. Présent en Indochine de 1951 à 1954, il s'illustre par sa participation aux opérations de 'contre-guérilla' au Tonkin (1953), puis intègre l'école militaire où il suit une instruction à la « guerre psychologique » (1956), avant de gagner l'Algérie. Nommé aide de camp du général Delange, adjoint au général commandant la 10<sup>e</sup> RM (1957), il s'attire ses louanges. Son affectation au sein de l'état-major du colonel commandant militaire du Cameroun précède alors sa prise de fonction dans l'ouest – peu avant, donc, que la demande officielle de concours du gouvernement camerounais ne parvienne finalement à Paris, le 24 décembre 1959.

L'établissement de la convention qui s'ensuit envisage alors l'application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960, et pour une durée de six mois, du dispositif élaboré par l'EMGDN<sup>457</sup>. L'indépendance entraîne la suppression du Secteur Ouest de la Zom n°2, et la création, dans le cadre de la convention de coopération signée le 31 décembre entre le Cameroun et la France, d'un Commandement Interarmées des Forces Françaises au Cameroun (CIFFC). Dès le 4 janvier, des instructions ministérielles établissent ses deux missions (diriger les troupes françaises présentes au Cameroun et piloter la mission militaire auprès du gouvernement de la République nouvellement créée), ainsi que la chaîne hiérarchique plurielle dans laquelle il s'insère<sup>458</sup>. À Paris, l'EMGDN et le ministère des Armées recherchent depuis plusieurs mois l'autorité militaire à même de piloter un tel dispositif. Dans cette perspective, l'EMGA choisit de nommer « un officier général qui aurait dans ses attributions le commandement des Forces Armées françaises maintenues au Cameroun, la direction de la mission française d'assistance militaire et qui serait appelé à remplir le rôle de conseiller militaire auprès du Gouvernement camerounais<sup>459</sup> ». Cette fonction, dont les missions sont supérieures à celle de l'ex-commandant militaire du Cameroun, de toute manière amené à disparaître avec l'indépendance, implique pour le ministère la nomination d'un officier général. Plus encore, il envisage un aménagement hiérarchique spécifique, qui le placerait sous le commandement de la Zom n°2 en matière de stratégie régionale, mais aussi et surtout sous l'autorité du gouvernement français pour l'emploi des troupes en « maintien de l'ordre », et du ministère des Armées pour les questions d'assistance à l'armée camerounaise – par l'intermédiaire, dans l'un et l'autre des cas, du futur ambassadeur de France au Cameroun. S'il n'est pas impossible que cette décision vise à court-circuiter Le Puloch, dont les réticences récentes ont prouvé la capacité de nuisance à l'égard du Haut-Commissaire, l'objectif affiché est bien celui d'une volonté de rupture : « La création d'un commandement entièrement distinct de celui de la Zone d'Outre-Mer n°2 marquera le nouveau caractère de notre présence militaire au Cameroun », écrit le ministre des Armées, Pierre Guillaumat, à Michel Debré. Validé par ce dernier, le projet est notifié le 15 décembre au général Le Puloch<sup>460</sup>, qu'il prive dès lors d'une partie de ses prérogatives<sup>461</sup>.

L'importance et la diversité de ces missions incitent le gouvernement français à désigner un général de brigade pour le diriger : Max Briand. Né en 1905, sorti sous-lieutenant de l'École supérieure militaire, ce dernier est d'abord affecté au sein d'un régiment de tirailleurs sénégalais, avant de rejoindre les brigades topographiques qui l'amènent à servir au Maroc, au Levant puis en AOF<sup>462</sup>. Présent au Maghreb pendant la Seconde Guerre mondiale, il rejoint les troupes de la France libre et participe à la campagne d'Italie puis d'Allemagne, où il encadre des unités de Forces françaises de l'intérieur en formation. Nommé à l'état-major de la Défense nationale (1945), il rejoint

455. *Ibid.*, PCO de Nkongsamba, BRH n°15, le 23 décembre 1959.

456. SHD, Vincennes, GR6H262, PCO de Nkongsamba, Directives pour l'action des unités implantées dans le Bamiléké, 15 décembre 1959.

457. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Lettre du Premier ministre Ahmadou Ahidjo au Premier ministre Michel Debré, le 24 décembre 1959. Voir *supra* Section III - Partie I.A.

458. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Instruction pour le général CIFFC, 4 janvier 1960.

459. SHD, Vincennes, GR1R200, Lettre du Ministre des armées au Premier Ministre, « Objet : organisation des forces armées françaises au Cameroun », s.d.

460. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du général Dio au général Le Puloch, 14 décembre 1959.

461. SHD, Vincennes, GR6H266, Fiche, « Objet ; forces françaises stationnées au Cameroun et armée camerounaise », 24 décembre 1959.

462. SHD, Vincennes, GR14YD1623, Dossier de carrière de Max Briand, « État des services », sous dérogation.

le Maroc où il est promu lieutenant-colonel, puis l'Indochine (1947) où il prend le commandement successif de plusieurs secteurs. Les opérations des unités sous son commandement se soldent ici par des bilans humains élevés, qui lui valent la reconnaissance de sa hiérarchie : « Le tableau de guerre de son secteur durant cette période s'élève à 709 rebelles tués, retrouvés sur le terrain, 71 prisonniers, 103 armes et de grandes quantités de munitions<sup>463</sup> », par exemple, en 1950. Promu colonel, il rentre d'abord en métropole, puis rejoint l'AEF pour prendre le commandement militaire de l'Oubangui-Chari (1953). Il quitte ce poste en s'attirant les éloges de son supérieur, le général Dio<sup>464</sup>. Désigné pour Suez, où il ne peut débarquer, il rentre à Paris et est un temps auditeur au Centre des hautes études militaires, avant de prendre la tête du secteur d'Ain Taya en Algérie (1957). Présenté par ses supérieurs comme « un des meilleurs colonels d'infanterie coloniale<sup>465</sup> », il gagne ses galons de général (1959) avant d'être nommé chef du Commandement interarmées des Forces françaises au Cameroun, avec l'appui du général Dio. Il devient alors le grand artisan de la répression qui s'abat sur l'ouest à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960<sup>466</sup>.

### 3. DES OPÉRATIONS MILITAIRES FRANÇAISES « SOUS RESPONSABILITÉ CAMEROUNAISE » (1960) ?

Les instructions verbales reçues du ministère par le général Briand dès la mi-décembre 1959 fixent d'emblée sa priorité : rétablir l'« ordre » dans l'ouest du Cameroun. Effectuée dans les deux semaines suivantes, sa première visite de terrain lui permet de rencontrer les principaux responsables civils et militaires, dont le général Le Puloch, et de se forger, à leur contact, une première représentation de la situation. Briand fait alors sien le portrait alarmiste dressé et alimenté par les cadres militaires depuis des mois, tout en l'englobant dans une perspective « subversive » qui souligne bien l'influence des schèmes de la DGR alors dominants en Algérie. À son retour, il esquisse en effet, au général Ély, un aperçu alarmiste de la « situation » :

200 000 Bamilékés, très faiblement armés, sont actuellement en état de rébellion ouverte dans le triangle de Dschang, Bafang, Bafoussam. Cette situation illogique n'a pu être réalisée qu'en exploitant l'Incommensurable crédulité de l'Africain et par l'utilisation généralisée d'une sorcellerie, toujours puissante, laquelle a pu les laisser croire à leur invulnérabilité.

En réalité il s'agit d'une masse de population qui cherche sa voie en dehors du pouvoir établi. Ainsi a-t-on pu parler de jacquerie, mais la tendance très nette de l'UPC à s'en approprier le bénéfice nous oblige dès maintenant à traiter cette révolte comme un phénomène de guerre subversive<sup>467</sup>.

#### 3.1. La mise en place du dispositif opérationnel français pour l'année 1960

Jusqu'où faut-il, cependant, soutenir Ahidjo dans la répression de ce mouvement « subversif » ? À Paris, la question n'est pas tranchée. Certes, l'ambassadeur Jean-Pierre Bénard reçoit pour instruction « de soutenir et d'aider le gouvernement de M. Ahidjo<sup>468</sup> » – mais il reste à préciser dans quelle mesure le faire, avec quels moyens et suivant quels objectifs. Des trois hypothèses envisagées – « La France s'engage à fond », « reste sur la réserve » ou « accorde au Cameroun une aide indirecte *maxima* et, très exceptionnellement, une aide directe circonstanciée » – la dernière a la préférence du ministère des Armées : il s'agirait alors, « en zone rebelle, [de] stationner une partie de nos moyens de manière à assurer le plein emploi et la couverture des forces camerounaises ; exceptionnellement, dans des cas de crise grave ou de nécessité inopinée, une aide directe, limitée dans le temps, pourrait être accordée<sup>469</sup> ». Une solution qui constitue, pour ses défenseurs, un entre-deux : « Cette attitude, ménageant nos bons rapports avec le Cameroun, préservant la France de toute accusation d'ingérence délibérée, présentant une efficacité satisfaisante, et paraissant proportionnée à nos moyens, semble la meilleure<sup>470</sup> ». La question de la hiérarchie des responsabilités, qui doit permettre à l'intervention française de se faire en préservant l'apparence de l'indépendance camerounaise, reste la principale préoccupation, comme en témoignent les instructions données au général Briand avant son départ

463. SHD, Vincennes, GR14YD1623, Dossier de carrière de Max Briand, Décision n°23, JO du 19 août 1950, sous dérogation.

464. SHD, Vincennes, GR14YD1623, Dossier de carrière de Max Briand, Appréciation du général Dio, 10 avril 1956, sous dérogation.

465. SHD, Vincennes, GR14YD1623, Dossier de carrière de Max Briand, Appréciation du général de Brigade Huet, 18 avril 1957, sous dérogation.

466. Sanmarco Philippe (2012), *Livret militaire ? Géopolitique d'un itinéraire singulier. Général Max Briand, 1905-1992*, Paris, Mon Petit Éditeur.

467. SHD, Vincennes, GR1R203, Lettre du général Briand au général Ély, 5 janvier 1959.

468. *Ibid.*, Télégramme du ministre des Affaires étrangères à l'ambassade de France à Yaoundé, 7 janvier 1960.

469. *Ibid.*, Fiche du ministère des Armées pour le comité de défense du 15 janvier 1960, « Objet : soutien à apporter par nos forces armées à l'ordre public au Cameroun », 8 janvier 1960.

470. *Ibid.*

sur le terrain, mi-décembre 1959 : « Dans l'accomplissement de votre mission, vous aurez comme principal souci d'aider au maximum le gouvernement camerounais en prenant toutes les dispositions formelles pour que ce dernier soit, aux yeux de l'opinion internationale, libre de ses décisions et responsable de leurs conséquences<sup>471</sup> ». Elle est également au cœur des directives formelles que le ministère lui adresse début janvier<sup>472</sup>, notamment « l'instruction personnelle et secrète » (IPS) qui l'incite à considérer l'indépendance camerounaise comme un fait fondamental imposant des contraintes à son action :

En conséquence, il ne saurait être question de transposer au Cameroun les principes et méthodes appliqués en Algérie, partie intégrante du territoire national. En particulier, vous devez vous abstenir soigneusement d'empiéter de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit sur des attributions qui ne sauraient être du ressort de la France : administration, police, justice, arrestations (sauf cas de flagrant délit), interrogatoires, camps d'internement, encadrement ou regroupement de population, scolarisation, etc. Ceci n'exclut nullement votre aide ou vos conseils dans les domaines précités, mais dans tous les cas, l'action menée doit être et apparaître celle du gouvernement camerounais et la sienne seule<sup>473</sup>.

Ces textes insistent sur la nécessité de donner à la répression un visage camerounais, que ce soit de manière symbolique (limiter au maximum la levée du drapeau français et inciter à « user et abuser du drapeau camerounais ») ou pratique. Dans les faits pourtant, tout est prévu pour que le commandement réel soit assuré par le général du CIFFC. Rappelant la procédure de réquisition de l'armée française, le général Dio souligne, dans une note qu'il adresse au général Briand, que le gouvernement camerounais doit, après acceptation tacite de sa demande par l'ambassadeur, se contenter de tracer les limites de l'intervention : le chef du CIFFC reste alors seul juge des moyens à mettre en œuvre sur le terrain, comme des missions à assigner à ses subalternes. Il organise le renseignement, articule le dispositif et fixe les missions de toutes les unités, même les camerounaises dont le commandement est assuré par les seuls officiers français. Le texte souligne aussi les limites de ses prérogatives, liées à la nécessité de préserver, toujours, les apparences : il ne peut autoriser l'usage des armes hors de la légitime défense, « prescrire, procéder ou permettre l'arrestation d'un individu » en dehors d'un flagrant délit, ou imposer « des atteintes punitives aux biens meubles ou immeubles » sans autorisation d'un représentant du gouvernement camerounais. À la demande française, ce dernier a désigné un « ministre résidant en pays Bamiléké », l'ex-upéciste et désormais député Mathias Djoumessi, qui doit devenir l'un des principaux interlocuteurs du général : « muni des pouvoirs nécessaires, notamment de celui de permettre l'usage des armes », il est censé incarner la légalité et la légitimité d'une répression militaire dont le commandement est assuré par une puissance étrangère<sup>474</sup>. De même, toutes les unités françaises doivent être accompagnées d'un gendarme ou d'un agent de police habilités par le gouvernement camerounais à procéder à des arrestations, « ainsi qu'à la réquisition éventuelle des services et des biens des individus (hébergement, corvées...) au profit des forces de maintien de l'ordre<sup>475</sup> ». La préservation des apparences est, là encore, le fil rouge de ce texte, que ce soit à propos de la participation de l'armée aux procédures judiciaires, à la recherche du renseignement ou à d'éventuelles représailles collectives : « [Le général] doit veiller dans ce cas à ce que les personnels français d'encadrement ne participent pas à de telles entreprises et ne soient pas présents au moment où elles sont exécutées<sup>476</sup> ». Faisant écho aux inquiétudes de Le Puloch, les consignes données à Briand l'incitent seulement à s'assurer que le gouvernement camerounais interdise ou limite au maximum « les activités des représentants de la presse tant française qu'étrangère » et à éviter la compromission des troupes françaises dans les violences contre les civils : « Dans toutes les opérations de rétablissement de l'ordre et *a fortiori* pour toute action susceptible d'entraîner une effusion de sang, vous vous efforcerez d'utiliser en priorité les forces camerounaises. Au cas où le représentant local du Gouvernement Camerounais déciderait de procéder à des actions de représailles collectives contre les personnes et les biens, vous veillerez à ce qu'aucun militaire français n'y participe<sup>477</sup> ».

471. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Note verbale pour le général commandant les éléments militaires français au Cameroun, 18 décembre 1959.

472. SHD, Vincennes, GR1R203, Notes du ministère des Armées pour une instruction sur la participation des forces françaises armées françaises au maintien de l'ordre au Cameroun, 8 janvier 1960.

473. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Instruction personnelle et secrète pour le général Briand, 18 janvier 1960.

474. SHD, Vincennes, GR1R203, Notes du ministère des Armées pour une instruction sur la participation des forces françaises armées françaises au maintien de l'ordre au Cameroun, 8 janvier 1960.

475. *Ibid.*

476. *Ibid.*

477. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Instruction personnelle et secrète pour le général Briand, janvier 1960.

Reste la question des moyens : quelles troupes la France est-elle prête à mobiliser dans l'ouest du Cameroun ? Le ministère des Armées souligne d'emblée que celles-ci seront limitées : outre l'appui aérien en matière de transport, de renseignement et de feu, la Zom n°2 fournit déjà la majeure partie des renforts présents au Cameroun, soit la moitié de ses propres réserves, destinées à assurer la sécurité des autres territoires de l'ex-AEF et la relève des unités déjà détachées. Quant à la Zom n°1, elle tient toujours un bataillon de marche (28<sup>e</sup> Riom) en alerte à Bobo-Dioulasso et peut éventuellement, fournir des pelotons de gendarmes supplémentaires – mais aucune autre unité. Dès le départ, Briand est donc averti qu'en dehors des forces françaises déjà présentes, qu'elles soient organiques ou détachées de Brazzaville, il ne dispose « que » de cinq compagnies – deux de la Zom n°2, trois de la n°1. Sa mission de reconnaissance de décembre a justement pour objectif de déterminer « le volume et la nature des moyens militaires qui seraient nécessaires pour ramener le calme en pays Bamiléké dans des délais suffisamment courts pour que les élections prévues en mars 1960 puissent se préparer et se dérouler dans des conditions normales<sup>478</sup> ». À l'issue de sa tournée, le général réclame, outre les effectifs présents, un escadron de blindés, une compagnie du génie, deux rames de camions de transport, un bataillon à trois compagnies et une compagnie de parachutistes. Il demande aussi la création d'un commandement opérationnel spécifique dans l'ouest, l'envoi « d'un chef de bataillon ou lieutenant-colonel particulièrement dynamique », et la constitution « d'un petit état-major de commandement<sup>479</sup> ». En cas d'accord du ministre, et d'envoi immédiat des troupes, il estime pouvoir obtenir, « à défaut [d'une] pacification totale, qui sera forcément longue », « un revirement de la situation » avant juin 1960 : « [S]'il en était autrement » conclut-il, « notre politique militaire et probablement notre politique tout court seraient vraisemblablement à réviser<sup>480</sup> ». Si les moyens de la répression sont encore en discussion à Paris, Briand procède dès le 8 janvier à la réorganisation du dispositif – rebaptisé pour l'occasion Sous-secteur Ouest (SSO), alors, que paradoxalement, le Secteur Ouest vient d'être supprimé<sup>481</sup>. Confié au commandement de Laurière, il doit être divisé, à partir du 15 janvier, en deux quartiers distincts : celui du Wouri-Mungo, dirigé par le lieutenant-colonel depuis Nkongsamba, et celui du Bamiléké, placé sous l'autorité du chef de bataillon Agenet, dont le PC est installé à Bafoussam. Si l'initiative est laissée à Laurière pour le premier, dont les effectifs sont maintenus, Briand prend davantage en charge la gestion du second, où il crée trois sous-quartiers entre lesquels il répartit les moyens déjà disponibles. Deux groupements de réserve, à fonction davantage offensive, sont constitués, comprenant chacun une compagnie d'infanterie française et une camerounaise, d'environ 150 soldats chacune, ainsi que deux pelotons de la Garde. Le texte précise la mission des unités du SSO : « Dans un premier temps, faire échec au développement de la rébellion en pays Bamiléké ; dans un deuxième temps, rétablir les prérogatives de l'administration du gouvernement camerounais dans le département du Bamiléké ». En dehors des actions déjà admises – protection des centres et voies de communication – le général leur ordonne « d'exploiter tout renseignement en particulier sur la zone réputée jusqu'à maintenant inaccessible, par des actions courtes et brutales ». Quelques jours plus tard, une seconde directive précise l'attitude attendue des troupes à l'égard des populations civiles. Anticipant l'instruction qui lui est envoyée quelques jours plus tard, Briand demande à Laurière d'interdire à ses subordonnés « toute destruction non indispensable qui ne serait en définitive qu'un aveu de faiblesse une réaction passionnelle contraire à l'idéal de civilisation que nous défendons. Cette prescription est formelle », écrit-il – avant de nuancer :

Au stade de l'exécution il convient cependant d'agir sans faiblesse et éventuellement avec tous les moyens de feux dont vous disposez. En particulier, je considère que toute entrave à la liberté de circulation est de nature à mettre en péril les troupes dont vous avez la responsabilité : vous êtes donc autorisés, si vous le jugez nécessaire, à mettre en œuvre l'appui feu aérien ; la décision d'ouverture du feu émanant toujours du Chef des troupes à terre<sup>482</sup>.

De même, Briand n'hésite pas à réactiver la pratique de la « responsabilité collective », remise à l'ordre du jour en Algérie au début de la guerre d'indépendance : « En accord avec le représentant du gouvernement camerounais, vous considérerez que la population a la responsabilité collective des destructions opérées sur le terrain ; il est donc désirable qu'elle soit mise dans l'obligation de les réparer ». Des instructions lourdes de conséquences, et que Briand fait pourtant approuver sans difficultés, deux jours avant leur diffusion officielle à ses subordonnés, par le Comité

478. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Note verbale pour le général commandant les éléments militaires français au Cameroun, 18 décembre 1959.

479. SHD, Vincennes, GR1R203, Lettre du général Briand au général Ély, 5 janvier 1959.

480. *Ibid.*

481. SHD, Vincennes, GR1R203, Note de service du CIFFC, « Objet : organisation Sous-Secteur Ouest », 8 janvier 1960.

482. SHD, Vincennes, Fonds du général Briand, DE 2023 PA 102, Directives opérationnelles pour le commandant du sous-secteur ouest, 12 janvier 1960.

militaire mixte permanent (CMMP). Ce dernier – dont la création, prévue par la convention du 31 décembre 1959, doit permettre d'assurer la coopération de l'armée française et du gouvernement camerounais – se réunit en effet le 10 janvier 1960, pour déterminer la composition de son comité restreint et d'un groupe de travail amené à préparer l'essentiel des décisions – dont les protagonistes sont surtout Français. Cette séance permet de préciser les responsabilités respectives des acteurs français, et d'autoriser le recours à certains moyens répressifs. L'institution constitue ainsi un lieu où se décident et s'assument, entre autorités française et camerounaise, les violences, y compris contre les civil-es : la directive de Briand sur l'attitude à adopter à l'égard des populations « [n'y] soul[è]ve aucune objection et [paraît] tout à fait conforme aux nécessités de la situation<sup>483</sup> ».

Le 18 janvier, Laurière adresse une version synthétique de ces consignes à son subordonné, le chef de bataillon Agenet, marquant le commencement des opérations de l'armée française dans le département Bamiléké<sup>484</sup>. Les rapports officiels dressent alors un portrait particulièrement négatif du contexte local, qui tend d'ailleurs à s'assombrir encore lorsque les cadres militaires dressent, un an plus tard, le bilan de leur propre action – comme s'il s'agissait là d'un moyen de valoriser davantage celle-ci. « La quasi-totalité du Département Bamiléké est [alors] en rébellion ouverte » écrit, début 1961, le lieutenant-colonel Gribelin, chargé, après Agenet, de mener les opérations sur le terrain : « L'administration n'exerce plus son autorité que sur les chefs-lieux d'arrondissement et sur quelques groupements restés fidèles plus par animosité tribale que par attachement véritable à un gouvernement qui est loin et dont ils ont seulement entendu parler<sup>485</sup> ». « Partout ailleurs » poursuit-il, « les rebelles tiennent le pays qu'ils mettent en coupe réglée » : les centres sont investis par l'autorité, mais dans une situation fragile, certains comme Bafang et Mbouda étant désertés de leur population. Seuls Bangwa et Bangangté sont « attachés à l'Administration ». Les axes de communication font l'objet de sabotages récurrents, ce qui empêche les liaisons entre ces centres, l'armée se contentant de réparer le jour ce qui est détruit la nuit – quand elle le peut, du moins. Quelques administrateurs et leurs auxiliaires sont présents, mais la plupart des chefs ont quitté la région pour se réfugier dans les grandes villes. Les populations sont considérées comme sous la « terreur » de l'UPC ou se terrant dans une prudente expectative. Reprenant les schèmes dominants au sein des états-majors, Gribelin analyse la « rébellion » comme une « jacquerie » née dès 1955 en réaction aux pratiques des chefs, exploitée et organisée par l'UPC : « Si bien qu'en février 1960, la majeure partie de la population vit sous le boisseau et tient le maquis », soit « environ 280 000 » habitants sur 510 000, « passés à la rébellion ».

S'il est possible que le lieutenant-colonel Gribelin cherche ainsi à noircir la situation pour mieux mettre en valeur le rôle qu'il joue par la suite, les premiers rapports de son prédécesseur, le chef de bataillon Agenet, soulignent également la généralisation de l'insurrection : « [T]ous les groupements, à l'exception du groupement de Batcham, sont gagnés à la rébellion et tous les habitants disposant d'un nombre élevé de fusils de traite jamais recensés exactement, participent activement aux actions de sabotage et aux agressions », écrit-il après sa prise de fonction, alertant son supérieur d'un « risque de submersion » de la garnison de Mbouda<sup>486</sup>. Tous les axes, « y compris les axes secondaires », ont été coupés et « la population fait preuve dans son ensemble d'une agressivité inhabituelle » : une section s'est fait « encercler par une troupe armée de plus de 200 personnes, soutenue par une réserve sur toutes les hauteurs de plus d'un millier de sympathisants » ; le lendemain, une autre n'est pas parvenue à faire la liaison entre Mbouda et Dschang, après avoir rencontré un barrage tenu par « 400 rebelles armés », appuyés par « d'autres groupes, évalués par le sous-préfet présent à plus de 3 000 ». Ayant autorisé « un mitraillage aérien des groupes adverses » pour résoudre cette situation, l'officier suggère « une action intensive et systématique par les patrouilles de T6 (des avions d'appui feu léger) sur tout groupe d'individus aperçu dans le quadrilatère Babadjou – Bamougong – Bafounda – Bagam ». Si la situation semble « s'améliorer », selon le lieutenant-colonel Laurière du moins, dans le Mungo et le Wouri dès le mois de janvier 1960, elle continue à s'aggraver dans le département Bamiléké<sup>487</sup> : « En résumé la situation est grave. Elle se détériore chaque jour et les moyens actuellement en place sont insuffisants pour la rétablir », estime le préfet Ter Sarkisoff, auditionné par le CMMP<sup>488</sup>. Dans ce contexte, le gouvernement français accède aux demandes de renfort du général, et toutes les unités disponibles sont détachées vers le Cameroun – à la seule exception du 7<sup>e</sup> Régiment parachutiste d'infanterie de marine, dont le transfert avait été un temps envisagé : « son recrutement, à base

483. SHD, Vincennes, GR6H266, Procès-verbal de la première réunion du comité militaire mixte permanent du Cameroun, 10 janvier 1960.

484. SHD, Vincennes, GR6H241, Directives opérationnelles pour le Commandant du Quartier bamiléké, 18 janvier 1960.

485. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961.

486. SHD, Vincennes, GR6H241, Lettre du lieutenant-colonel Gribelin au lieutenant-colonel Laurière, « Objet : situation dans l'arrondissement de Mbouda », 18 janvier 1960.

487. SHD, Vincennes, GR6H266, Procès-verbal sommaire de la réunion du groupe de travail du comité militaire mixte permanent (désormais CMMP) du 26 janvier 1960, 27 janvier 1960.

488. *Ibid.*, Procès-verbal sommaire de la réunion du CMMP du 2 février 1960, s.d.

d'une majorité de blancs, paraît exclure tout engagement au Cameroun » selon le ministère des Armées qui souhaite préserver l'apparence d'une répression « camerounaise » sur le terrain<sup>489</sup>. L'arrivée d'un officier supérieur destiné à prendre la direction d'un commandement spécifique dans l'ouest<sup>490</sup> permet de supprimer le SSO pour lui substituer un éphémère « Dispositif de Protection Ouest »<sup>491</sup> (Dippo). Rien ne change, sinon le nom, plus cohérent au regard de la suppression du Secteur Ouest, début janvier : toujours dirigé par Laurière, le Dippo couvre désormais deux « groupements » – Nord et Sud – et non plus deux « quartiers » (Bamiléké et Wouri-Mungo), conformément aux instructions reçues de Paris. L'institution, provisoire, est destinée à assurer la transition vers la nouvelle organisation, pensée par Briand. Le Dippo est supprimé dès le 22 février et remplacé par les deux groupements, commandés par deux lieutenant-colonel, dépendants l'un et l'autre directement du seul général Briand, qui, lui, installe son PC à Dschang : les groupements Nord et Sud, dont les objectifs et les moyens sont largement différenciés – ce qui incite à les traiter de manière successive.

### 3.2. Le Groupement Sud : un ensemble de dispositifs répressifs très différenciés

Le commandement du Groupement Sud (GS), puis Groupement Tactique Sud (GTS), revient au lieutenant-colonel Laurière, dont le PC est déplacé à Douala, afin qu'il puisse superviser les opérations sur un vaste territoire. Ce dernier est en effet divisé en trois sous-groupements : celui du Mungo (D), confié au capitaine Bartholome du 6<sup>e</sup> Riaom, et dont le PC se trouve à Nkongsamba ; celui du Wouri (E), dirigé par le chef de bataillon Piolot sous les ordres de Laurière, à Douala ; et celui de Sanaga-Maritime et du Nkam (G), confié au capitaine Latapie, qui s'installe à Ngambè. La situation de ces trois territoires étant cependant considérée comme moins alarmante que celle de la région Bamiléké<sup>492</sup>, les effectifs mis à disposition du lieutenant-colonel sont plus faibles : outre les moyens de commandement propres au 17<sup>e</sup> Bima, assortis des deux capitaines commandant les groupes D et G, Laurière a sous ses ordres cinq compagnies de combat des troupes organiques du Cameroun ainsi que l'une des compagnies camerounaises, un escadron blindé, cinq pelotons mobiles portés provenant de la Zom n°2, et seize pelotons de gendarmes et gardes camerounais<sup>493</sup>. Il dispose également des « corps francs », troupes supplétives créées sur l'impulsion du préfet du Mungo<sup>494</sup>. Sur l'ensemble des groupes, les militaires ont reçu pour mission globale d'« aider d'une manière générale à la remise en ordre du pays », en favorisant notamment la « reprise ou [le] maintien du contact des autorités civiles locales avec leurs administrés et [le] rétablissement de la sécurité partout où il sera possible afin d'assurer le retour à une vie normale pour les populations camerounaises et les ressortissants des pays européens<sup>495</sup> ». Une mission qui se décline différemment dans les trois ensembles, en fonction des formes particulières de l'activité nationaliste.

Dans le Mungo, la mission du GTS ne diffère pas de celle qui incombait auparavant au PCO de Nkongsamba : la proximité de la frontière avec le Cameroun sous tutelle britannique comme l'importance économique de la région en matière de production agricole (café, cacao, bananes), déterminent son action. Du fait des opérations déjà menées en 1959, seule une partie du territoire serait encore, selon Laurière, menacé par « l'activité subversive » : le centre du département (arrondissements de Mbonga et Nkongsamba), qui constitue une « zone bananière, économiquement la plus importante<sup>496</sup> ». L'officier juge cependant la situation favorable : l'autorité de l'administration se maintient dans cet espace où les populations seraient, selon lui, gagnées par la « lassitude » de la guerre. Deux faits qui l'incitent à écrire, *a posteriori*, que le « problème rebelle » était déjà circonscrit lors de la création du GTS : aucun maquis comparable à la région Bamiléké, mais quelques trois grands ensembles de combattant-es – le premier, d'environ 130 éléments, lié à Martin Singap, le deuxième (150) à Paul Momo, et le troisième, éclaté en trois petits groupes de cinquante membres. Le plus souvent réfugiés au Cameroun sous tutelle britannique, ces groupes se cantonneraient essentiellement à une « guerre économique » dans les bananeraies, où ils inciteraient la main-d'œuvre, le plus souvent issue des migrant-es bamilékés, à cesser son travail. L'armée reçoit une mission proche de celle donnée en région Bamiléké, quoique davantage orientée par les enjeux locaux : « détruire les bandes », « protéger les populations,

489. *Ibid.*, Procès-verbal sommaire de la réunion du groupe de travail du CMMP du 19 janvier 1960, 21 janvier 1960.

490. *Ibid.*, Procès-verbal sommaire de la réunion du groupe de travail du CMMP du 16 février 1960, 18 février 1960.

491. SHD, Vincennes, GR6H248, BRH n°22 du Dippo, 10 février 1960.

492. Bien que la région Bamiléké n'existe plus, les militaires continuent à employer l'expression. Nous l'utilisons donc dans la suite du texte pour saisir la façon dont s'exerce la répression à l'ouest.

493. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961.

494. Voir infra Section 3 - Partie II.D.

495. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961.

496. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961.

l'infrastructure économique, la [route traversant tout le département] et la voie ferrée », et enfin « surveiller la frontière avec les forces britanniques pour faire échec à la contrebande des armes et aux passages clandestins<sup>497</sup> ». Disposant d'effectifs limités, Laurière recourt au système des zones interdites déployé en Algérie. Une telle zone est ainsi créée « de jour et de nuit », sur le mont Nentinen, « ce qui implique l'évacuation des villages de Ndoko, Kanté, Fokona », sans que leur sort ne soit précisé<sup>498</sup>. Une autre est créée sur toute la frontière du Cameroun britannique, de Manjo à Mbanga, et sur un kilomètre, mais selon un fonctionnement différent : l'interdiction, de présence comme de circulation, est en effet théoriquement limitée à un créneau courant de 18h à 5h, pendant lequel « les patrouilles [doivent] ouvrir le feu à vue sur tout contrevenant<sup>499</sup> ». Les unités militaires se concentrent dès lors sur la garde des centres et des voies de communication, tout en montant des sorties opérationnelles limitées à une, voire deux sections, favorisant en retour leur mobilité<sup>500</sup>. C'est en ce sens que le capitaine Blary, commandant le sous-groupe n°3 du groupe D, demande à ses subordonnés de multiplier les manœuvres afin « de tromper l'adversaire et le surprendre ». Les consignes données soulignent d'ailleurs le climat particulièrement menaçant qui pèse alors sur les populations camerounaises : « De jour : arrêter tous suspects, contrôler identité. Tirer sur tout suspect qui s'enfuit après la première sommation. De nuit : Tirer sur tout individu qui s'enfuit. De jour comme de nuit, tirer sans sommation sur tout individu armé<sup>501</sup> ».

En la matière, toute l'action du GTS repose sur la recherche du renseignement opérationnel, pour lequel ses moyens sont également faibles : la plupart proviennent de la Brigade mixte mobile territoriale de recherche et d'exploitation du renseignement (BMM<sup>502</sup>). C'est particulièrement le cas dans le Mungo, où, sous la houlette du capitaine Morant, elle obtient des « résultats », salués par le lieutenant-colonel Laurière – qui, dans son rapport final, occulte cependant la violence des interrogatoires menés<sup>503</sup>.

Laurière souligne le rôle des populations, contraintes de former des « autodéfenses » dans une quarantaine de village, et qui « participent correctement à la chasse aux terroristes, un nombre appréciable d'arrestations [étant] opéré par elles<sup>504</sup> ». Selon lui, tous ces facteurs combinés auraient conduit à relâcher « l'emprise rebelle » au cours du second semestre 1960 – bien qu'il incite l'autorité civile à ne pas relâcher l'effort après son départ : si, dès juillet 1960, « la reprise économique était totale dans le Mungo », « le calme complet ne put être obtenu faute de moyens », écrit-il.

L'évolution de la situation dans ce « Groupe D » favorise cependant un relatif basculement vers le Wouri, où l'ALNK tente de porter la « guerre économique » à compter du mois de mai : c'est dès lors cet espace qui concentre l'essentiel de l'action du lieutenant-colonel, illustrant l'une des particularités de la participation de l'armée française à la répression des mouvements d'opposition au Cameroun, faite également de lutte contre la 'guérilla' urbaine. En la matière, la politique menée à Douala s'est jusqu'alors essentiellement concentrée sur une « répression préventive » visant à empêcher tout trouble par la multiplication des arrestations administratives lors de contrôles d'identité menés par les forces de police. Dans ce contexte, tout individu peut être arrêté et condamné s'il est recherché pour un délit ou renvoyé sur sa subdivision d'origine s'il n'est pas suspecté pour un fait précis, mais se trouve hors de sa résidence : une pratique de « refoulement<sup>505</sup> » et que l'on retrouve aussi en Algérie<sup>506</sup>. Dans ce contexte, cette pratique prend parfois un caractère « ethnique », les autorités en charge des opérations de contrôle davantage les individus d'origine bamiléké, en raison des troubles alors en cours. Le général Puloch relate ainsi un refoulement massif d'individus originaires de l'ouest : « À Douala, l'absence de réaction à la suite de l'expulsion de près d'un millier de Bamilekés est significative de l'évolution de l'état d'esprit de la population<sup>507</sup> ». Cette mesure aurait touché entre 5 000 et 6 000 personnes originaires de la région, pour la plupart commerçantes à Douala : comme les transporteurs, ils et elles sont de fait souvent considérés comme des agents de liaison<sup>508</sup>.

497. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961.

498. SHD, Vincennes, GR6H243, Le lieutenant-colonel Laurière, Directives : Zones interdites dans le Mungo, 21 janvier 1960.

499. *Ibid.*

500. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961.

501. SHD, Vincennes, GR6H243. Le capitaine Blary, Note de service, « Objet : activité opérationnelle », 13 mars 1960.

502. Voir Section 3 – Partie I.C.

503. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961,

p. 22. Voir Section 3, Partie I.

504. *Ibid.*, p. 28.

505. SHD, Vincennes, GR10T176, La direction de la Sûreté, Rapport de Sûreté, 12 février 1958, p. 3.

506. SHD, Vincennes, ANOM/7SAS-74. Lettre du délégué général du gouvernement en Algérie aux préfets, « Objet : contrôle des mouvements de populations », 22 août 1961.

507. SHD, Vincennes, GR 8S265, Le général Le Puloch, Rapport au ministre des Armées, « Objet : intervention des forces armées au Cameroun », 25 août 1959. La mention d'une absence de solidarité du reste de la population, qu'il est difficile d'attester empiriquement, relève peut-être d'une stratégie rhétorique visant à légitimer la décision en mettant en avant une sorte de consentement populaire implicite.

508. ADM, Lettre du directeur de la Sûreté au directeur des Affaires politiques et administratives, 7 mai 1956.

Sans mettre un terme à ces mesures, la perspective de l'indépendance transforme, au regard des acteurs français investis dans le « maintien de l'ordre », les enjeux de leur action. La protection de ces centres, où vit la majorité des ressortissant-es français-es, impose à l'armée de veiller à leur sécurité – ce qui devient l'un des principaux objectifs du lieutenant-colonel Laurière. Confronté depuis juin 1959 au développement de la 'guérilla' urbaine, l'officier estime en effet qu'il lui faut compenser deux faiblesses : la méconnaissance de l'organisation adverse et un climat psychologique qualifié de « médiocre », notamment en raison de « l'orientation anti-blanc des raids terroristes précédents<sup>509</sup> ». Début 1960, il se fixe pour principaux objectifs de développer le renseignement, de protéger les points les plus sensibles de la ville, d'organiser un secteur civil d'alerte, d'« être en mesure d'intervenir sans délai au profit des forces camerounaises », de mettre en place un système de contrôle dans les quartiers dits suspects et d'appliquer des mesures policières plus strictes<sup>510</sup>. Il appelle également l'autorité civile à mettre en place des mesures d'urbanisme pour mieux contrôler les quartiers africains. Le bilan de son action reste cependant mitigé, comme le souligne le rapport du général Le Puloch à l'issue d'une inspection menée dans la région, du 9 au 14 mai 1960. Pour lui, la principale faiblesse vient de la Sûreté camerounaise qui ne recueille pas les renseignements nécessaires : « Des organes de recherche de renseignement existent et ne sont pas sans valeur, hormis ceux de la sûreté. Mais la sûreté camerounaise qui devrait être le chef de file n'a aucun fonctionnaire de valeur à Douala. Faute d'exploitation coordonnée, le renseignement recueilli dort dans les archives des services. La structure de l'organisation terroriste est ignorée<sup>511</sup> ».

Si le constat du général Le Puloch peut sembler sévère, les événements ultérieurs lui donnent raison car une attaque importante se produit à Douala dès le mois suivant. L'indifférence des populations africaines lors de celle-ci incite alors le lieutenant-colonel Laurière à revoir son approche pour proposer une stratégie territoriale de lutte contre la 'guérilla' urbaine<sup>512</sup>. En la matière, ses idées font écho à celles du Bedoc, qui notait déjà, un an plus tôt, une « complicité tacite d'une partie de la population, qui a craint de fournir aux autorités les renseignements qui auraient peut-être permis de prévenir ou de gêner les attentats<sup>513</sup> ». Le service de renseignement proposait, dans ce contexte, de sanctionner collectivement les quartiers abritant des suspect-es, suggérant même d'aller jusqu'à la destruction de l'îlot, cet espace de base sur lequel le lieutenant-colonel Laurière se fonde pour penser sa nouvelle politique, qu'il soumet au préfet du Wouri en septembre 1960<sup>514</sup>. La stratégie qu'il propose fait écho aux principes d'organisation et de structuration des populations chers aux tenants de la DGR<sup>515</sup>, censés favoriser, par le truchement d'intermédiaires mis en situation de responsabilité, le contrôle du corps social. Le premier intérêt réside dans la connaissance de ce dernier : suivant son schéma idéal, chaque îlot – où « il serait souhaitable que la population [n']excédât point 500 âmes » – élit un résident, qui se tient informé (et informe l'autorité) des activités sur son territoire, et notamment de la présence de tout étranger qui y transiterait, même pour une nuit ; celui ou celle qui manquerait de se signaler court le risque d'être refoulé de la ville. Les îlots sont ensuite regroupés dans les sept secteurs de Douala, numérotés de A à G, permettant de faire remonter les informations jusqu'au sommet de la pyramide : la préfecture et le groupement militaire<sup>516</sup>. Le second élément concerne l'implication des populations locales. Chaque îlot doit être mis en « autodéfense », *a priori* sur la base du volontariat – mais le lieutenant-colonel Laurière, qui refuse l'indifférence supposée des populations africaines, impose de « contraindre la population africaine à prendre position et à concourir efficacement à la lutte contre le terrorisme<sup>517</sup> ».

509. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961, p. 7.

510. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961, p. 8.

511. SHD, Vincennes, GR1R200, Le général Le Puloch, Rapport d'inspection au Cameroun, 20 mai 1960, p. 3.

512. Voir Section 3 –Partie II.A.

513. DGSE, Note de synthèse du Bedoc, « Objet : l'Armée de Libération Nationale Camerounaise et sa participation aux récentes actions terroristes (du 27 juin au 26 juillet 1959) », 30 juillet 1959, p. 5.

514. SHD, Vincennes, GR6H240, Le lieutenant-colonel Laurière, Fiche à l'attention du préfet du Wouri, « Objet : organisation de la population de Douala pour la lutte antiterroriste », remise au préfet le 9 septembre 1960. Reproduite dans le rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), Annexe VII, Douala, 10 février 1961, p. 18, sous dérogation.

515. À Alger, en 1957, l'armée française met en place le Dispositif de Protection Urbaine (DPU), qui repose sur des techniques de contrôle et d'encadrement stricts. Recensés-es, les Algérien-nes se voient attribuer une carte d'identité avec photographie, alors qu'un système de codes structure l'espace social par quartiers, rues et immeubles, ce qui permet à l'armée de quadriller les lieux. Une fois la « carte » de la population dressée, une fois des indicateurs recrutés ou désignés en son sein (d'ancien-nes militant-es du FLN surtout, « retournés-es » par l'armée), des rafles arbitraires sont organisées et permettent d'arrêter en masse les Algérien-nes pour rechercher, parmi elles et eux, les militant-es du FLN. Selon Raphaëlle Branche, entre le 25 mars et le 30 septembre 1957, près de 20 000 personnes auraient été contrôlées quotidiennement. Branche Raphaëlle (2016), *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie : 1954-1962*, Paris, Gallimard, pp. 117-118.

516. SHD, Vincennes, GR6H240, Le lieutenant-colonel Laurière, Fiche à l'attention du préfet du Wouri : « Objet : organisation de la population de Douala pour la lutte antiterroriste », remise au préfet le 9 septembre 1960. Reproduite dans le rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), Annexe VII, Douala, 10 février 1961, p. 18, sous dérogation.

517. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°16 (8-14 juin 1960), 15 juin 1960.

Mise en œuvre à compter dès septembre 1960, cette politique modifie le quotidien de certains quartiers de Douala où les contrôles – et la « répression préventive » – deviennent structurels : durant la semaine du 12 au 18 octobre, 900 personnes sont ainsi contrôlées, parmi elles 400 sont retenues pour un examen de situation, puis une partie d'entre elles refoulées hors de la ville<sup>518</sup>. Les arrestations sont de plus en plus nombreuses, permettant une réduction sensible de l'activité de l'opposition à Douala<sup>519</sup>. En novembre, plusieurs documents saisis montrent que la répression produit partiellement les effets escomptés par l'autorité – sans pour autant mettre un terme à l'activité de l'UPC : désormais les réunions clandestines n'ont plus lieu en ville, mais dans les villages avoisinants<sup>520</sup>. Ces résultats ne semblent toutefois pas suffire aux cadres militaires : dès juillet, le lieutenant-colonel estime que le calme ne peut s'établir durablement qu'avec la disparition de Noé Tankeu et Henri Tamo<sup>521</sup>. Une conviction que la mort de Paul Momo et de Jérémie Ndélééné, puis les « ralliements » qui s'en suivent, renforcent : « La neutralisation de Tamo Henri [est] l'objectif principal », écrit-il à la fin de l'année<sup>522</sup>. Si leur système de renseignement permet aux militaires de découvrir la case de Noé Tankeu en décembre, *via* les informations fournies par un membre de l'UPC arrêté par la BMM installée à Douala, il parvient à s'échapper : « L'arrestation, sur ses renseignements<sup>523</sup>, d'un troisième membre de l'organisation terroriste du Wouri, a permis de situer Tankeu Noé à Douala et de tenter un coup de main sur sa case. S'étant enfui *in extremis* alors que l'opération était en cours, ont été néanmoins saisis son arme (1 pistolet tchèque) et de nombreux documents dont l'exploitation a commencée<sup>524</sup> ». Le GTS est cependant dissous début janvier 1961, avant que le lieutenant-colonel ne soit parvenu à son but – ce qui l'incite à alerter le gouvernement camerounais que la 'guérilla' urbaine constitue toujours une menace latente à Douala<sup>525</sup>.

L'action du lieutenant-colonel Laurière est loin de se limiter à la 'contre-guérilla' : outre le Wouri, le GTS est également chargé du « maintien de l'ordre » en Sanaga-Maritime, où les maquis connaissent un regain d'activité. Le Groupe G du GTS couvre la Sanaga-Maritime et le Nkam, avec son PC à Ngambè, dirigé par le capitaine Latapie, du 18<sup>e</sup> Bima<sup>526</sup>. L'activité upéciste y est si importante qu'elle conduit le général Briand à augmenter ses effectifs dès le mois de février 1960<sup>527</sup> : ils s'élèvent alors à 206 éléments sur deux départements d'une superficie de 18 000 km<sup>2</sup>, pour une population de 180 000 habitants<sup>528</sup>. Estimant que « le mouvement rebelle [est] désorganisé et qu'il sembl[e] peu probable qu'il prenne de l'extension », le lieutenant-colonel Laurière envisage alors de mettre l'accent sur « l'action psychologique » en vue de susciter le ralliement des « irréductibles<sup>529</sup> ». Jusqu'en mars 1960, les services de renseignement pensent que la présence des groupes de combattant-es se réduit à quelques poches de résistance circonscrites à Kopongo, Pitti et au Nord-est de Dikous. Malgré quelques actions menées par l'ALNK en mars à Dikous et au nord de Ngambè, les autorités continuent d'affirmer que la situation est relativement bonne<sup>530</sup>. Une impression que semble confirmer la découverte, alors, du maquis de Kopongo, ainsi que sa destruction au cours de laquelle quatre maquisard-es sont tué-es et trois fait-es prisonnier-ères. Le contexte limite cependant les retombées « psychologiques » de ces opérations : « les exactions et la brutalité inutiles » de la compagnie camerounaise présente à Ngambè – l'une des premières déployées – contribue « à enfoncer [la population locale] dans son opposition<sup>531</sup> ». Durant les mois qui suivent, le lieutenant-colonel Laurière prend progressivement conscience de la force locale de l'opposition nationaliste, jusqu'alors mésestimée : les renseignements « amène[nt] la confirmation qu'une armée terroriste se met en place », écrit-il<sup>532</sup>. Les impératifs liés à la camerounisation du « maintien de l'ordre » entraînent cependant une modification du dispositif, quelques mois avant que la responsabilité opérationnelle ne soit transférée aux forces camerounaises. Dès lors, le désengagement des forces françaises prévues par les dispositions de l'accord de coopération entamé le 25 septembre 1960 avec la création du Cosmc, entre dans sa deuxième phase. Dans son rapport sur l'activité militaire au Cameroun en 1960, le général Briand affirme que « pour n'être pas éteinte, la

518. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°34 (12-18 octobre 1960), 19 octobre 1960.

519. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°35 (12-25 octobre 1960), 26 octobre 1960.

520. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°37 (2-8 nov. 1960), 9 novembre 1960.

521. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°22 (20-26 juillet 1960), 27 juillet 1960.

522. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°41 (30 novembre-6 décembre 1960), 7 décembre 1960.

523. Les informations fournies par le BMM.

524. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°42 (7-13 décembre 1960), Douala, 14 décembre 1960.

525. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961, p. 34.

526. SHD, Vincennes, GR6H241, Ordre d'opération particulier n°1 du CIFFC, 22 janvier 1960.

527. *Ibid.*, Note de service du CIFFC, « Objet : réorganisation du groupement Sud », 18 février 1960.

528. *Ibid.*, Le général Briand, P. O. Le chef de Bataillon Riner, chef d'État-Major, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun, le 25 mars 1961.

529. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°2 (2-8 mars), 9 mars 1960.

530. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°3 (9-15 mars 1960), le 16 mars 1960.

531. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°3 (9-15 mars 1960), le 16 mars 1960.

532. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°17 (15-21 juin), le 22 juin 1960.

rébellion agonise et semble désormais pouvoir être éteinte par les seules forces camerounaises ». Un tel bilan doit être appréhendé à la mesure des objectifs assignés au GTS à sa création qui, ne dispose « que de forces nécessaires à maintenir l'ordre, sans prétention de tuer le mal dans sa racine<sup>533</sup> ». Dans le rapport général qu'il rédige au début de l'année 1961 sur son action à la tête du GTS, le lieutenant-colonel Laurière ne fait preuve d'aucun triomphalisme, expliquant que, si la situation s'est, de son point de vue, relativement améliorée, la situation n'est pas acquise : il estime que le gouvernement camerounais doit maintenir les efforts, car les départements du Wouri et du Mungo constituent un « terrain favorable à la subversion » ; il doit donc se préparer à « une lutte de très longue durée<sup>534</sup> ».

### 3.3. Le Groupement Nord : un territoire au cœur des opérations militaires en 1960

L'essentiel de l'implication militaire française en 1960 concerne toutefois la région Bamiléké, où le Groupement Nord (GN), puis Groupement Tactique Nord (GTN), est confié au lieutenant-colonel Gribelin, dont le PC est établi à Bafoussam. Le GN est également divisé en trois groupes – A (Dschang), B (Bafoussam) et C (Bafang) – entre lesquels sont répartis les onze compagnies qui lui sont affectées (trois compagnies organiques du Cameroun, dont une de l'armée camerounaise, cinq compagnies de la Zom n°1 et les trois compagnies de son bataillon de réserve), ainsi qu'un escadron d'automitrailleuses Ferret et un sous-PC Air. Passent aussi sous son commandement, pour « emploi opérationnel », treize pelotons de la garde camerounaise et 49 commandos de la « garde civique », de 30 hommes chacun : une « force supplétive spécialement recrutée dans le pays fin 1959 par le Préfet du Bamiléké pour compenser [...] l'insuffisance quantitative des troupes régulières<sup>535</sup> ». Fort de ces quelques 3 500 hommes, le général Briand annonce, le 23 février 1960, au groupe de travail du CMMP, « que l'organisation militaire est maintenant en place<sup>536</sup> », marquant ainsi le début des opérations, dont le principal théâtre est le département Bamiléké – et le principal acteur, le lieutenant-colonel Gribelin. Né en 1912, ce dernier est un ancien élève du Prytanée militaire de la Flèche et de Saint-Cyr, dont il sort sous-lieutenant (1932) avant de servir au Maroc (1933), puis en Indochine (1937)<sup>537</sup>.

Il y passe l'essentiel de la Seconde Guerre mondiale, avant d'être fait prisonnier par l'armée japonaise (1945), puis de rentrer en France à sa libération. Après un bref passage au Maroc (1947), il est à nouveau dirigé vers l'Indochine : il y reste deux ans, œuvrant notamment, au sein de l'État-major des Forces terrestres en Extrême-Orient (1950). Promu chef de bataillon (1951), il est muté en AEF où il prend le commandement de la place d'armes de Douala et du BTC (1953). Nommé ensuite directeur de l'enseignement général à l'École Spéciale Militaire Interarmes (ESMIA) de Coëtquidan, ses supérieurs saluent sa capacité à enseigner et coordonner l'équipe enseignante<sup>538</sup>. Ayant obtenu un diplôme militaire supérieur, il renoue avec sa carrière sur le terrain, rejoignant l'Algérie pour y prendre un commandement opérationnel (1958), où son implication lui permet d'obtenir le grade de lieutenant-colonel (1959). Il cumule alors la fonction de chef d'État-major et d'adjoint du colonel commandant le Secteur de Beni Saf, qui le qualifie de « collaborateur particulièrement précieux et animé d'une conscience remarquable », et loue ses qualités tant organisationnelles qu'opérationnelles<sup>539</sup>. Fin janvier, il participe encore aux combats en Algérie – où il a été l'un des protagonistes de la « guerre des grottes », qui pourrait avoir reposé sur l'usage d'armes chimiques<sup>540</sup> – avant d'être envoyé au Cameroun : initialement désigné pour le Pacifique, son affectation est annulée pour qu'il puisse rejoindre Bafoussam le 1<sup>er</sup> février 1960. Il prend alors le commandement du 17<sup>e</sup> Bima – Agenet étant son adjoint<sup>541</sup> – et devient le principal protagoniste de la répression en région Bamiléké – comme le souligne le général Briand : « Le rétablissement de la situation au Cameroun, si elle se confirme, aura été son œuvre. [...] Le Cameroun lui doit beaucoup. L'armée aussi<sup>542</sup> ».

533. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun en 1960, Yaoundé, 1<sup>er</sup> avril 1961.

534. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), 10 février 1961, p. 34.

535. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961.

536. SHD, Vincennes, GR6H266, Procès-verbal sommaire de la réunion du groupe de travail du comité militaire mixte permanent du 23 février 1960, 23 février 1960.

537. SHD, CAPM, 7503072, Dossier de carrière de René Gribelin, « État des services », sous dérogation.

538. SHD, CAPM, 7503072, Dossier de carrière de René Gribelin, Appréciation du général Jannot, 2 septembre 1957, sous dérogation.

539. SHD, CAPM, 7503072, Dossier de carrière de René Gribelin : Appréciation du colonel Baylon, 29 juillet 1959, sous dérogation.

540. Du napalm, notamment. Sur le sujet : Branche Raphaëlle (2022), « Quand l'armée française pacifiait au napalm », *Orient XXI*. [Disponible sur : <https://orientxxi.info/magazine/quand-l-armee-francaise-pacifiait-au-napalm,5638>].

541. SHD, CAPM, 7901501, Dossier de carrière d'Alain Agenet : appréciation du lieutenant-colonel Gribelin, 10 novembre 1960, sous dérogation.

542. SHD, CAPM, 7503072, Dossier de carrière de René Gribelin : Appréciation du général Briand, 1960, sous dérogation.

# Le nerf de la guerre : l'économie des effectifs militaires au Cameroun entre 1959 et 1961

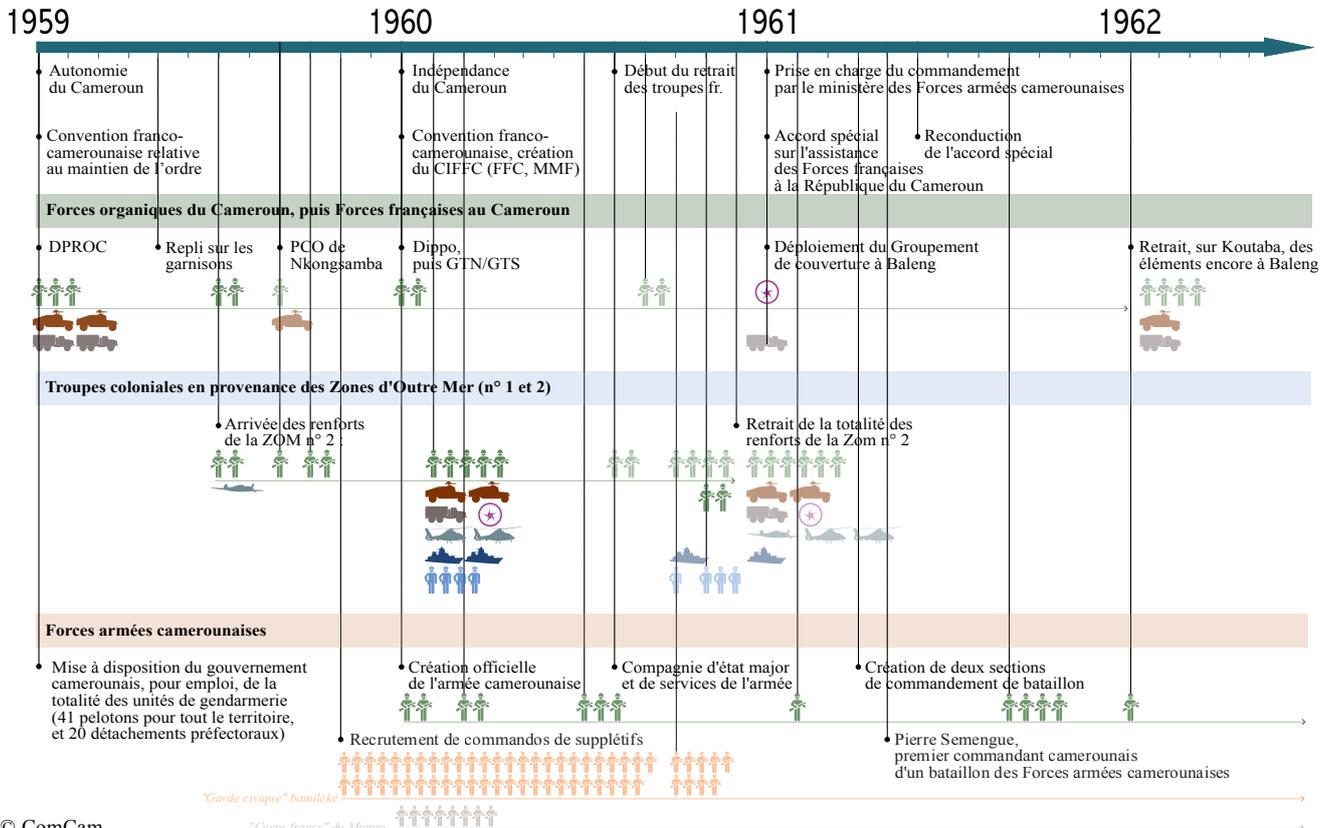
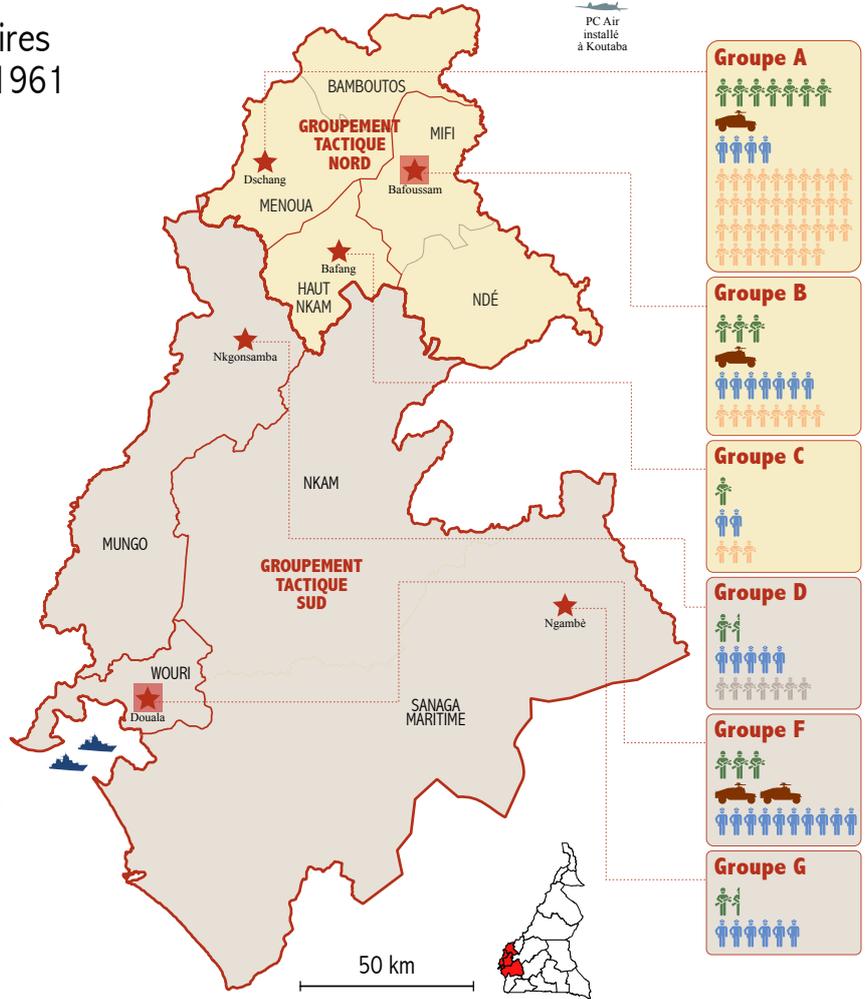
## Légende

### Organisation du dispositif militaire

- Limites des Groupements tactiques Nord et Sud
- Limites des Groupes A, B, C, D, F et G
- PC des Groupements tactiques Nord et Sud
- PC des Groupes A, B, C, D, F et G
- MENOUA Départements intégrés dans les groupes

### Typologie des unités investies dans la répression

- Compagnie d'infanterie (env. 150 éléments)
- Peloton de la gendarmerie (env. 30 éléments)
- Commando de la "Garde civique" (env. 30 éléments)
- Commando des "Corps francs" (env. 30 éléments)
- Escadrille de l'armée de l'Air (Koutaba)
- Patrouilleur de la Marine française (Douala)
- Peloton blindé d'auto-mitrailleuses
- Rame de transports militaires
- Détachement du Génie militaire



Son affectation dans l'ouest du Cameroun n'est donc pas fortuite, au regard de ses précédents : il doit prendre en charge le territoire où la situation la plus difficile à résoudre. Au cours du premier trimestre 1960, les autorités militaires française note, de fait, une amélioration de la situation dans le Mungo : le renforcement du dispositif aurait permis un relatif retour à l'« ordre », notamment en matière de production économique, évoluant peu à peu vers une action plus policière que militaire. De même, la création d'un PC opérationnel aurait permis de contenir le « mouvement révolutionnaire » en Sanaga-Maritime<sup>543</sup>. Les rapports militaires pointent une situation toute différente dans l'ouest, soulignant « l'ampleur des conquêtes terroristes dans l'arrondissement : en fait seul le groupement de Bangwa et une partie de celui de Bangangté demeurent attachés à l'Administration<sup>544</sup> ». L'arrivée des trois compagnies du bataillon de renfort<sup>545</sup>, puis celle de Gribelin, suivi par l'escadron d'AM Ferret et la 1<sup>ère</sup> compagnie du 17<sup>e</sup> Bima<sup>546</sup>, permet de mieux répartir les unités sur l'ensemble du GN<sup>547</sup>. La stratégie du lieutenant-colonel consiste dès lors à s'assurer une base de départ – la région entre Dschang et Bafoussam – à partir de laquelle il multiplie les opérations visant à compartimenter la « rébellion » en séparant les zones de Paul Momo et Martin Singap<sup>548</sup>. Pour lui, « ces opérations de petite envergure avec bouclage et ratisage donnent de bons résultats », permettant une « amélioration certaine », tandis que les « coups de main », « s'ils ne permettent pas la destruction des bandes recherchées, créent l'insécurité chez l'adversaire et lui font perdre de son potentiel<sup>549</sup> ». La première de ces opérations, « Charlie », menée du 15 au 22 février 1960 autour de Dschang<sup>550</sup>, est toutefois un échec, soulignant ses difficultés à saisir l'adversaire : ses unités, dit-il *a posteriori*, ont été « manœuvrées » par les troupes de Singap, qui dispose « d'un commandement valable, bien renseigné », mais « mal armé<sup>551</sup> ». La plupart des centres sont d'ailleurs attaqués en février, et les coupures de route permettent de les isoler – sauf Mbouda, vide de sa population, et Bafang, où l'action du préfet Delmotte porte selon lui ses fruits.

Le mois de mars marque cependant le début de l'action offensive : Paul Momo se rapprochant de l'autorité légale, avant de se rallier en avril, Gribelin peut se concentrer sur les maquis de Singap, dont le PC est censé se trouver dans le Fotouni. Après « Delta<sup>552</sup> » (25 février) près de Bafou, les opérations se succèdent à un rythme effréné, infligeant d'importantes pertes à l'ALNK – comme à la population : « Écho » à Bamendou<sup>553</sup> ; « Étincelle », près de Bansoa, et « Avant-Propos », dans le Fotouni<sup>554</sup> ; « Avant-propos » qui vise plus spécifiquement à ouvrir la route reliant Bafang à Dschang et Bafoussam. Elle prépare l'opération « Épervier » (24-25 mars), qui doit s'attaquer à la « zone de base » de Singap, située plus à l'ouest, et impliquant la quasi-totalité des moyens du GN : neuf compagnies et l'ensemble des commandos. L'objectif est de diviser les maquis dépendant de Singap, pour inciter les groupes de combattant-es restants à négocier leur « ralliement », sinon même à faire pression sur leur chef pour qu'il suive l'exemple de Paul Momo : comme en Sanaga-Maritime, l'armée estime que les contraintes de la vie au maquis et le harcèlement opérationnel, dans un contexte politique marqué par le référendum constitutionnel et la levée de l'interdiction de l'UPC, avant les élections législatives, doivent jouer en faveur d'une « détente par le retour progressif à la légalité<sup>555</sup> ». Dans l'immédiat, elle porte un coup décisif à l'organisation de Singap, par la destruction de 19 maquis et 29 postes de guet<sup>556</sup>. Selon Gribelin, l'opération incite le chef de l'ALNK à fuir la Metche et le Ngoum, permettant « l'aération de Bafang » et desserrant surtout, selon lui, l'étreinte enserrant les civil-es, dont plusieurs centaines se seraient alors présenté-es spontanément au poste de Batouni : qualifiés de « retour à la légalité », les « ralliements » collectifs débutent alors, et s'accroissent au fur et à mesure des opérations dans tout le département, se soldant par le « regroupement » massif des populations locales – qui, bien que présenté comme volontaire, est très

543. SHD, Vincennes, GR6H241, CIFFC, Rapport au sujet de l'évolution militaire au Cameroun entre le 1<sup>er</sup> janvier 1960 et le 15 mars 1960, le 21 mars 1960. Se reporter *infra*.

544. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Agenet, BRH n°1 du PC du Bamiléké, 1<sup>er</sup> février 1960.

545. *Ibid.*, Le chef de bataillon Agenet, BRH n°2 du PC du Bamiléké, 8 février 1960.

546. *Ibid.*, Le chef de bataillon Agenet, BRH n°3 du PC du Bamiléké, 15 février 1960.

547. SHD, Vincennes, GR6H241, Note de service du GN, « Objet : remaniement du dispositif opérationnel. Organisation du groupement Nord », 22 février 1960.

548. *Ibid.*, Rapport du général Briand au sujet de l'évolution militaire au Cameroun entre le 1<sup>er</sup> janvier 1960 et le 15 mars 1960, 21 mars 1960.

549. SHD, Vincennes, GR6H255, BRH n° 7 du GN, 16 mars 1960.

550. SHD, Vincennes, GR6H255, BRH n°4 du GN, 23 février 1960.

551. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961.

552. Ces noms d'opérations (Charlie, Delta, Lima...) sont nouveaux et n'existaient pas dans la Zopac, il peut s'agir ici d'une influence des opérations conduites en Algérie.

553. SHD, Vincennes, GR6H255, BRH n° 6 du GN, 9 mars 1960.

554. *Ibid.*, BRH n° 7 du GN, 16 mars 1960.

555. *Ibid.*, BRH n° 8 du GN, 22 mars 1960.

556. *Ibid.*, BRH n° 9 du GN, 29 mars 1960.

probablement imposé par le commandement français<sup>557</sup>. La généralisation de la mesure incite Gribelin à accentuer l'emploi des commandos de la « garde civique » dans des opérations de « pacification<sup>558</sup> », permettant aux unités françaises de se concentrer sur la « contre-guérilla ». Après un mois de mars particulièrement néfaste à l'ALNK, les opérations militaires s'accroissent en avril (« Martinet », le 5, ou « Golf », le 8), se soldant, dans les deux dernières semaines, par des affrontements particulièrement violents près de Bangang (« Juliette ») et Bafang (« Quintette »), comme dans les Bamboutos (« Lima<sup>559</sup> »). En mai, l'opération « ABC » permet de récupérer nombre d'armes des groupes de Singap, qui se réfugie dans la Metche<sup>560</sup>.

Pour les militaires, cette politique répressive produit les résultats qu'ils en attendent : entre février et avril, le déploiement du dispositif dans l'ouest et le sud du Cameroun aurait selon eux favorisé le bon déroulement des élections législatives, puis l'élection d'Ahidjo à la Présidence de la République<sup>561</sup>. Le rythme opérationnel se ralentit cependant au cours de cette même période, une partie des effectifs étant prélevée pour assurer la sécurité des élections : cinq pelotons de gendarmerie et deux compagnies camerounaises sont ainsi détachées du 27 avril au 12 mai, au moment même où s'effectue la relève de trois compagnies de la Zom n°2. Par ailleurs, peu après son élection, Ahidjo décrète une amnistie totale et inconditionnelle destinée à accentuer les « ralliements ». Si les militaires estiment qu'elle produit peu d'effets sur les groupes de combattant-es de Singap, elle entrave leurs actions au mois de mai en imposant « l'interdiction d'agir offensivement du 11 au 31 mai, sauf dans l'arrondissement de Mbouda » où des opérations se déroulent alors<sup>562</sup>. Les rapports militaires ne notent cependant aucune aggravation de la situation : mi-avril, trois des quatre directions centrales de la « rébellion », toutes plus ou moins inféodées à Singap, auraient déjà été éliminées<sup>563</sup>. Tout en restant prudent, Briand estime ainsi que le plan « se déroule comme prévu<sup>564</sup> ». À l'issue d'une inspection, le général Le Puloch estime lui aussi que la « subversion » est en passe de se réduire à de petits groupes ne représentant qu'une faible menace, mais dont la « destruction » n'en est pas moins nécessaire, ce qui implique de maintenir en l'état le dispositif opérationnel<sup>565</sup>. Au même moment cependant, les responsables de l'EMGDN font face à une accentuation postélectorale des critiques camerounaises sur l'implication française. Depuis la re-légalisation de l'UPC, et plus encore depuis les législatives, le général Briand alerte, en effet, le général Dio sur la montée en puissance d'une opposition conduite par Paul Soppo Priso, Marcel Bebey Eyidi, Philippe Mbarga Manga, André Mbida et les upécistes légalistes proches de Mayi Matip, favorables à la cessation des hostilités et au départ des troupes françaises : « Si la situation militaire s'est très sensiblement améliorée, il ne semble pas qu'il soit possible de prévoir la disparition du terrorisme à brève échéance, alors que le départ des troupes et des conseillers français est devenu le dernier argument d'une opposition, impuissante à la chambre, mais nombreuse et influente dans le Sud du Pays, où de nombreux évolués – y compris des fonctionnaires – s'en font les propagandistes plus ou moins bénévoles<sup>566</sup> ». Dès la mi-mai, le général Dio insiste sur ce risque auprès du ministre des Armées, soulignant le danger qu'il représente dans un contexte international marqué par les indépendances africaines :

[...] il faut s'attendre à ce que la présence des troupes françaises et leur participation active à la répression de la rébellion soient remises en cause avec des remous non seulement au Cameroun mais aussi sur le plan international. La présence de nombreux observateurs étrangers au Cameroun, les démarches des leaders camerounais auprès des organismes internationaux, les déclarations de Félix Moumié soutenu au Caire, au Ghana et en Guinée, sont autant de raisons de penser que le problème sera posé à l'opinion internationale. Il deviendra dès lors difficile de justifier une intervention militaire française dans un État indépendant ayant mis en place ses structures alors qu'une partie non négligeable de l'opinion de ce pays se montrera hostile à cette intervention<sup>567</sup>.

Or, pour Dio, la situation militaire, malgré ses progrès, reste un demi-succès : dans l'ouest, le potentiel de nuisance de Singap est toujours important, et jusque dans le Mungo, des troupes se revendiquent de son autorité,

557. Voir *infra* Section 3 – Partie II.D.

558. SHD, Vincennes, GR6H255, BRH n°11 du GN, 14 avril 1960.

559. SHD, Vincennes, GR1R203, Note du général Dio sur la situation au Cameroun, 12 mai 1960.

560. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961.

561. SHD, Vincennes, GR6H241, Rapport du général Briand au sujet de l'évolution militaire au Cameroun, 4 mai 1960.

562. SHD, Vincennes, GR6H259, Note du CIFFC, « Objet : évolution de la situation au Cameroun. Mois de mai 1960 », 8 juin.

563. SHD, Vincennes, GR6H254, BRH n°16 GN, 17 mai 1960.

564. SHD, Vincennes, GR6H241, Rapport du général Briand au sujet de l'évolution militaire au Cameroun, 4 mai 1960.

565. SHD, Vincennes, GR1R200, Rapport du général Le Puloch après une inspection au Cameroun, le 20 mai 1960. Toutes les citations qui suivent sont issues de ce même document.

566. SHD, Vincennes, GR6H259, Note du CIFFC, « Objet : évolution de la situation au Cameroun. Mai 1960 », 8 juin 1960.

567. SHD, Vincennes, GR1R203, Note du général Dio sur la situation au Cameroun, 12 mai 1960. Toutes les citations qui suivent sont tirées de ce document.

cherchant à entraver la vie économique ; dans le Nkam et en Sanaga-Maritime, l'administration maîtrise encore mal la situation, comme le souligne la persistance de petits maquis ; à Douala et à Yaoundé enfin, un contrôle trop faible des populations ne permet pas d'écartier tout risque d'action armée. S'il dresse un bilan positif de l'intervention militaire française, reste la menace d'« une subversion diffuse aux causes multiples (oppositions ethniques, rivalités de chefferies, revendications politiques, économiques et sociales) attisées et orchestrées par une organisation marxiste appuyée de l'extérieur », dont la résorption ne doit pas revenir à l'armée française, mais aux autorités camerounaises compétentes : « L'action militaire proprement dite pourra et devra céder le pas à la pacification ». Estimant que cette lutte « antisubversive » ne concerne, à court terme, que le seul gouvernement camerounais, le général Dio plaide donc auprès de Pierre Messmer, alors ministre des Armées, pour un réaligement des objectifs français :

Il semble bien que le maintien de notre corps expéditionnaire au Cameroun, dont l'action, qu'elles que soient les précautions prises, est considérée comme une intervention militaire française, soit en définitive contraire à nos intérêts réels et permanents dans ce pays. Il paraît certes nécessaire de poursuivre nos efforts en faveur de M. Ahidjo, mais il semble qu'il serait dans le domaine du maintien de l'ordre, moins onéreux, moins dangereux, et en définitive plus payant, d'opérer une réduction progressive de notre action militaire directe en accentuant en compensation nos efforts pour la constitution de forces armées, d'une gendarmerie et d'une garde civique strictement camerounaises qui seraient tout aussi efficaces sinon plus pour lutter contre la subversion telle qu'elle se présente actuellement<sup>568</sup>.

Le 27 mai, le Conseil de la Défense nationale s'accorde sur le calendrier d'un désengagement militaire français pour le second semestre 1960<sup>569</sup>. S'il envisage la relève du bataillon de marche de la Zom n°1 par un autre bataillon de la même Zone, mais à quatre compagnies, il prévoit, surtout, le retrait progressif de toutes les troupes de la Zom n°2 – celui des gendarmes français étant repoussé à une date ultérieure, en fonction de la formation des gradés camerounais. Enfin, il prévoit de mettre à disposition du gouvernement camerounais un certain nombre de cadres destinés à encadrer la « garde civique », et de maintenir sur place un contingent restreint prélevé sur les troupes organiques qui n'auraient pas été versées dans l'armée camerounaise. Dès septembre 1960 pourtant, ce calendrier prend du retard, au grand dam du général Sizaire, qui a remplacé le général Le Puloch au commandement de la Zom n°2 en juillet, et incrimine, en la matière, la responsabilité du général Briand. Trois compagnies de la Zom n°2 quittent certes le Cameroun en août, mais les réticences du chef du CIFFC favorisent un net ralentissement du calendrier de retrait. S'il ne s'oppose pas au principe du désengagement, Briand conteste lui l'adoption d'un calendrier trop rigide. S'il ne s'oppose pas au principe du désengagement, il conteste l'adoption d'un calendrier trop rigide : « Le commandant des Forces françaises au Cameroun se compare à un candidat au mât de cocagne qui sent ses forces l'abandonner au moment où il allait décrocher le drapeau. Il souhaite que la glissade ne soit pas trop rapide<sup>570</sup> ». Il brandit alors le risque d'un regroupement des chefs de groupes de Singapour, soulignant qu'une opération prévue pour le début du mois d'août n'a pu avoir lieu, du fait du départ de la 3<sup>e</sup> compagnie du 13<sup>e</sup> Bima. Ses demandes de renforts retardent les départs suivants, qui se produisent cependant en octobre, la relève du bataillon de marche permettant d'affecter quatre compagnies de la Zom n°1 au lieu des trois précédentes. Par la suite, ses efforts incitent le gouvernement français à lui accorder, provisoirement, le retour de certaines unités – deux compagnies de la Zom n°2 rejoignent l'ouest du Cameroun en novembre – avant que l'ensemble des effectifs quitte définitivement le territoire courant décembre. Restent dès lors les seules forces organiques du Cameroun : fin 1960, deux sont toujours sous commandement français, les quatre autres ayant été versées dans les unités de l'armée camerounaise.

Le retrait progressif des troupes françaises n'empêche cependant pas leur participation aux opérations répressives. Début juin 1960, le président Ahidjo demande une prolongation de l'aide militaire prévue par la convention de 1959, pour une nouvelle durée de six mois<sup>571</sup>. Le 11, la réunion du CMMP – dont la composition est revue après les élections, favorisant une camerounisation de ses membres – est l'occasion de formuler « la demande de concours du gouvernement camerounais » jusqu'au 30 juin<sup>572</sup> – puis, après cette date, jusqu'à la fin de l'année 1960. Sur le terrain, la date coïncide avec la dispersion de la dernière direction centrale des maquis dépendant de Singapour : « Ainsi s'achève la première phase du rétablissement de l'ordre en pays Bamiléké », écrit Gribelin<sup>573</sup>. Le GTN concentre

568. SHD, Vincennes, GR1R203, Note du général Dio sur la situation au Cameroun, 12 mai 1960.

569. SHD, Vincennes, GR1R202, Décision du ministre Messmer, « Objet : troupes françaises au Cameroun », 10 juin 1960.

570. SHD, Vincennes, GH6R241, Rapport du général Briand sur la situation militaire au Cameroun à la date du 6 août 1960, 8 août 1960.

571. SHD, Vincennes, GR8S265, Télégramme de l'ambassade de France au Cameroun à l'EMGDN, « Objet : Entretien Bénard-Ahidjo au sujet de l'aide française au Cameroun », 10 juin 1960.

572. SHD, Vincennes, GR6H266, Procès-verbal sommaire de la réunion du comité militaire mixte permanent du 24 mai 1960, 11 juin 1960.

573. SHD, Vincennes GR6H254, BRH n°20 du GN, 15 juin 1960.

dès lors ses efforts sur la région de Bamendjo, dominée par Jérémie Ndélééné : les opérations « Alpha deux » (6 mai) contre un maquis de Bamendjou, puis « trois » (9 mai) et « quatre » (14-17 mai), permettent de démanteler ses maquis<sup>574</sup>. Si le lieutenant-colonel s'est, pour avoir les mains libres contre Ndélééné, « assuré, provisoirement au moins, l'abstention, sinon la neutralité de Dewang Thomas », qu'il tente de « rallier », l'échec des négociations en ce sens le désignent comme cible suivante : l'opération « Alpha cinq » (23 mai) est ainsi destinée à détruire ses maquis, dont les survivants entament des tractations en vue de leur « ralliement ». L'opération « Alpha six » (28 mai), s'acharne contre les survivant-es des maquis de Ndélééné autour de Bamendjo, puis contre les « résidus » de divers maquis, qui se sont regroupés dans les marécages de Balessing<sup>575</sup>. En juin, le nord étant considéré « calme », les troupes françaises se déplacent vers le sud du département, où l'une des directions centrales de l'ALNK, « Accra-ville », dirigée par Ahmadou Kane, et les maquis dominés par quelques chefs locaux (Fongang, Château, Pierre Loti et Ledoux) exercent une pression sur les centres urbains. Après avoir installé son PC à Bangangté et mené quelques coups de main préliminaires visant à « aérer » les centres, le lieutenant-colonel Gribelin lance l'opération ABC/Ø1 : mobilisant un important effectif, elle permet d'encercler Batcham (7 juin) et de détruire les maquis d'Accra-ville, Accra-brousse et Accra-centre. Fin juin, ne restent que deux « bandes », peu actives, aux ordres de Joseph Ngandié (« Château dynamique »), qui remplace Ahmadou Kane. Dès lors, l'activité opérationnelle se concentre sur les derniers îlots de résistance – les trois principaux groupes restants : ceux de Singap, de Ndélééné et de Château dynamique. Le mois de juillet voit la fin des grandes opérations (à l'exception d'ABC/Ø1 et Ø2, du 23 au 25 juillet, dans le sud de Bamendou où « sévit Zorro François »), auxquels succèdent la consolidation du quadrillage et la traque, en petits effectifs, des « bandes restantes ».

Dans les mois qui suivent, les opérations offensives, les « ralliements » et les « regroupements » se poursuivent malgré la baisse des effectifs militaires, variant en fonction de l'évolution des enjeux opérationnels, tandis que le dispositif se resserre autour des maquis de Singap. D'août à début septembre 1960, l'activité consiste en patrouilles et fouilles dans la zone sud de la Metche et de Bamendou et Bamenjo, avant que reprennent les opérations de harcèlement de Singap, au nord de la Metche (11-12 septembre). Les officiers français estiment cependant que la situation est, désormais, globalement maîtrisée. Selon Gribelin, les « opérations de nettoyage » menées de septembre à octobre signent « l'échec total de l'ALNK » : « Le rêve de Singap de jouer au soldat régulier – correspondant à celui de Moumié de faire un gouvernement – s'est éteint<sup>576</sup> ». Mi-novembre, la reprise « assez nette d'activités terroristes », marquée notamment par des représailles contre les forces de l'ordre et surtout « l'attaque d'un poste d'autodéfense à Bandjoun », nuance ce constat – même si le lieutenant-colonel n'y voit qu'un contre-temps probablement lié à la présence de Paul Momo au sud de Bafoussam : dans l'ensemble, les leaders de l'UPC seraient désormais, selon lui, acculés à tenter de reprendre en main « une population qui ne les soutient plus<sup>577</sup> ». La mort de Paul Momo, quelques jours plus tard, est soulignée comme une victoire décisive par le lieutenant-colonel, qui regrette cependant qu'une « campagne gouvernementale d'information politique et de propagande » plus importante ne soit organisée<sup>578</sup>. Si celle de Jérémie Ndélééné, la semaine suivante, ne provoque pas de changement notable, elle confirme, pour lui, les progrès de la lutte 'contre-révolutionnaire' : il n'existe plus de véritable maquis de l'ALNK dans le département ; tout au plus quelques individus évoluant en marge des nombreux « regroupements<sup>579</sup> ». Si les documents de l'état-major de Singap soulignent « le violent désir de reconquérir un pouvoir sur les masses regroupées avec campagne en vue du recrutement de jeunes gens et de la cession de ravitaillement », il a, selon Gribelin, « peu d'audience » auprès des populations concernées : il n'en appelle pas moins à « contrôler étroitement les regroupements en laissant aux autorités civiles la part de responsabilité qui leur incombe<sup>580</sup> ». Bien que le commandant du GTN estime les maquis désormais « liquidés », les opérations se poursuivent jusqu'à fin décembre 1960.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1961, les deux groupements techniques Nord et Sud sont officiellement supprimés. Rupture décisive, cette date marque la fin d'un premier cycle dans l'histoire de la participation de l'armée française à ce processus de transition politique. Une histoire non linéaire, marquée par l'impossible reproduction de la Zopac, le reflux des militaires dans leurs casernes, puis leur réinvestissement, plus brutal que jamais, dans la répression – alors même que le Cameroun, paradoxalement, accède à l'indépendance. Une histoire dominée par les stratégies narratives des cadres militaires : celles qui imposent l'image d'une insurrection démesurée, et dont les accents subversifs, échos d'un

574. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961.

575. Voir infra Section 3 – Partie II.D.

576. SHD, Vincennes, GR6H254, BRH n°38 du GTN, 19 octobre 1960.

577. *Ibid.*, BRH n°42 du GTN, 16 novembre 1960.

578. SHD, Vincennes, GR6H256, BRH n°43 du GTN, 23 novembre 1960.

579. SHD, Vincennes, GR6H254, BRH n°44 du GTN, 30 novembre 1960.

580. *Ibid.*, BRH n°45 du GTN, 7 décembre 1960.

hypothétique complot communiste international, feraient peser une lourde menace sur le gouvernement Ahidjo, donc sur les intérêts de la France au Cameroun, sinon même sur la stabilité géopolitique du bloc occidental en pleine guerre froide. Alimentant, à Yaoundé, à Brazzaville et à Paris, un état d'esprit alarmiste justifiant la redéfinition des missions données à l'armée française au Cameroun, et les moyens pour l'accomplir, ces stratégies contribuent, avec l'aval des autorités civiles et gouvernementales françaises qui les rendent possibles, à complexifier le rôle et la participation de la France dans la répression du nationalisme camerounais. Inséparable de la stabilité du pouvoir personnel d'Ahidjo, qu'elle permet de conforter au moment même où s'amorce sa dérive autoritaire, l'intervention française dans l'ancienne région Bamiléké, le Mungo et en Sanaga-Maritime tout au long de l'année 1960 est intrinsèquement liée à la préservation des intérêts économiques et géopolitiques français : un fait qui contribue à lui donner le statut d'une première forme d'ingérence militaire dans les affaires politiques d'un pays africain autrefois placé sous sa « tutelle ». Une telle perspective est pourtant loin de faire consensus entre les acteurs de l'État français, comme le souligne le tournant pris à compter du mois de juin, et qui conduit, contre la volonté du général Briand, au départ des troupes françaises avant la fin de l'année. Ne restent alors, au Cameroun, que 1 200 militaires, qui doivent assurer la présence de « Forces françaises au Cameroun » et le fonctionnement d'une « Mission militaire française d'assistance technique » engagée dans la formation de l'armée camerounaise.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1961 ouvre un nouveau cycle dans lequel les cadres militaires s'investissent davantage dans la formation et l'encadrement des unités camerounaises auxquelles ils transmettent leurs idées et leurs pratiques, prolongeant ainsi, en la diversifiant, la contribution de l'armée française à la répression de l'opposition nationaliste au Cameroun.

## C. UNE « TRANSITION » MILITAIRE : DE LA « NATIONALISATION » DE L'ARMÉE COLONIALE À LA « CAMEROUNISATION » DE SES CADRES SUPÉRIEURS (1959-1965)

L'intervention militaire dans l'ouest à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1960 est envisagée par les responsables politiques et militaires de l'ex-puissance tutélaire comme un investissement provisoire, voire comme un dispositif transitoire : il s'agit d'assurer le déroulement de l'indépendance et de la garantir à moyen terme, jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement, issu des élections législatives d'avril, soit à même de négocier les conventions devant régir à l'avenir les relations entre le Cameroun et la France. L'accord à l'origine de cette intervention ne prévoit, cependant, aucune date butoir, se contentant de fixer pour horizon d'attente la relève des unités françaises par une armée nationale camerounaise autonome : une gageure, tant elle n'est qu'embryonnaire au moment de l'indépendance et ne s'étoffe que lentement par la suite, non d'ailleurs sans rencontrer d'importantes difficultés, moins liées au recrutement qu'à l'équipement des unités, et, surtout, à la camerounisation de ses cadres. Les conventions définitives de coopération et d'assistance technique, signées le 13 novembre 1960, un an après la création officielle de cette armée, reconnaissent d'ailleurs le chemin qu'il reste à parcourir en soulignant, officiellement à la demande du gouvernement camerounais, la nécessité d'une aide française<sup>581</sup>. Dans ce contexte, un accord secret organise plus spécifiquement la « Mission militaire française d'assistance technique », chargée d'assurer cette « coopération » : elle doit « [e]ntreprendre et assurer, en liaison avec les Autorités compétentes des deux pays toutes les études et mesures d'exécution relatives à l'assistance militaire », mais aussi « [p]rocurer, indépendamment des personnels militaires hors-cadres, les experts, instructeurs et spécialistes destinés à assister l'Armée camerounaise, y compris la Gendarmerie<sup>582</sup> ».

L'historiographie camerounaise s'est déjà intéressée à l'étude de ce processus : les travaux de Christian Gervais Mounkam sur la gendarmerie<sup>583</sup> ou ceux de Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen sur l'armée<sup>584</sup> ont ainsi exploré la construction des relations militaires postcoloniales au Cameroun, de manière à mieux saisir un processus rarement étayé<sup>585</sup> ou relégué au second plan d'une histoire plus générale du conflit<sup>586</sup>. Les travaux de Virginie Wanyaka soulignent ainsi l'importance du processus de camerounisation des cadres militaires<sup>587</sup>, ossature de l'autonomisation d'une armée camerounaise nationale sur laquelle elle propose une approche chronologique et historiographique des aspects institutionnels<sup>588</sup>. En soulignant comment les accords de défense et d'assistance technique servent de point de départ à cette création, elle remet en question l'idée même de « coopération », au regard des rapports de domination et de dépendance qui relient en la matière les gouvernement français et camerounais, jusqu'à que la formation d'un nombre suffisant de cadres militaires permette au second d'assurer le commandement réel de ses forces armées<sup>589</sup>. De récentes études sur l'implication de l'ancienne puissance coloniale dans la formation des institutions et pratiques militaires des pays indépendants, soulignent, cependant, le caractère heurté de ce processus : ses

581. ADF, Nantes, 743PO2-66, Accord de défense signé par le président de la République française et le président de la République du Cameroun, 13 novembre 1960.

582. ADF, Nantes, 743PO2-66, Extraits de la convention secrète sur la Mission militaire française, s.d.

583. Mounkam Christian Gervais (2012), « La gendarmerie au Cameroun de 1920 à 2010 : aperçu historique », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, pp. 266-280 ; (2013), « La gendarmerie nationale camerounaise : un demi-siècle d'histoire, 1960-2010 », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 257-269 ; Mounkam Christian Gervais (2017), *Histoire de la gendarmerie au Cameroun de 1920 à 1960. Tome 1. La gendarmerie coloniale française au Cameroun (1920-1960)*, Éditions Cheikh Anta Diop.

584. Wanyaka Bonguen Oyongmen, Virginie (2008), « La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1959-2005) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

585. Duval Eugène-Jean, *Le sillage militaire...*, op. cit., pp. 332-350.

586. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, pp. 434-440.

587. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2011), « Forces armées à Yaoundé des origines à la camerounisation des cadres : 1894-1973 », *Analele Universitatii Bucuresti Istorie*, pp. 72-90.

588. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2012), « La nationalisation de l'armée camerounaise, 1961-1965 », in Abwa Daniel, Ayissi Lucien, Tsala Tsala Christian Célestin (dir.), *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni : hommage au Pr. Martin Z. Njeuma*, Paris, L'Harmattan, pp. 209-221.

589. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2013), « La coopération militaire franco-camerounaise entre 1959 et 2009. Soubresauts et dynamiques », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 271-288. Voir Section 3 – Partie I.A.

multiples contraintes pèsent sur la stratégie française, limitant la concrétisation des projets portés par ses acteurs et les incitant à s'adapter pour mieux préserver, déployer ou renouveler leur influence, comme le montrent les travaux de Camille Evrard sur la Mauritanie<sup>590</sup> ou de Riina Turtio sur l'Afrique de l'ouest<sup>591</sup>. Ces contraintes soulignent toute l'importance des évolutions contextuelles nationales, régionales ou continentales, et le rôle qu'exercent sur celles-ci l'agentivité croissante des protagonistes, qu'ils appartiennent aux élites nées de la décolonisation – ainsi, au Cameroun, du ministre Sadou Daoudou<sup>592</sup> ou de l'officier Pierre Semengue<sup>593</sup> – ou aux cadres français de cette histoire : outre Max Briand, les généraux Dio et Sizaïre, le colonel Blanc, les commandants Dumas et Le Galès<sup>594</sup>. L'histoire de ces acteurs, de leurs idées, de leurs pratiques, de leurs interactions, permet de saisir les dynamiques d'une « transition » qui contribue à reformuler la participation de l'armée française dans la répression de l'opposition camerounaise au gouvernement d'Ahidjo.

## I. LA CRÉATION DE L'ARMÉE CAMEROUNAISE (AOÛT 1959 – JANVIER 1962)

Envisagée quelques mois en amont de l'indépendance<sup>595</sup>, la création de l'armée camerounaise mobilise l'État-major général de la Défense nationale (EMGDN), pour qui l'indépendance camerounaise doit entraîner, le plus rapidement possible, un transfert des compétences total en matière de Défense. Deux thèses sont alors envisagées : soit l'armée française assume le « maintien de l'ordre » et diffère la création de l'armée camerounaise sur cinq ans ; soit elle procède à sa création immédiate et à son développement progressif, permettant la réduction, elle aussi échelonnée, de l'investissement militaire français dans l'ouest. Cette seconde perspective, dont le but est d'« éviter de se faire évincer ou remplacer » et d'« assurer la défense de nos intérêts militaires essentiels, sans pour autant y stationner des effectifs importants », est finalement retenue par les services du Premier ministre – et, avec elle, les modalités proposées par l'EMGDN : la création doit se faire « à partir des unités actuellement stationnées au Cameroun et dont le volume final, l'organisation, le calendrier et le financement sont à étudier d'un commun accord, ce dernier devant tendre à rendre sans objet les offres de contribution étrangères<sup>596</sup> ». Elle suppose aussi l'« adoption, pour aider cette armée au cours de ses premières années d'existence, du système de la mission d'assistance technique étendant son action à la fourniture de conseillers et initialement à l'équipement et au soutien logistique<sup>597</sup> ». Le projet prévoit le transfert de tous les effectifs présents au Cameroun au gouvernement camerounais. Cette opération concerne en premier lieu la gendarmerie camerounaise, dans laquelle les acteurs français, d'abord mis à disposition du gouvernement, doivent ensuite tenir le rôle de conseillers au fur et à mesure de la camerounisation des cadres<sup>598</sup>. Elle vise ensuite la transformation des unités militaires de l'armée française en unités camerounaises : les soldats seraient ainsi progressivement mutés dans des compagnies nouvellement créées, dont l'encadrement doit être assuré par des officiers français mis à disposition du gouvernement local, en attendant d'être relevés par leurs homologues camerounais, dont ils doivent à terme devenir les conseillers.

### I.1. Les étapes de la création de l'armée camerounaise

L'EMGDN impose alors au Haut-Commissaire et au général commandant supérieur (GCS) de la Zom n°2 un projet consistant à créer, pour le 1<sup>er</sup> janvier 1960, le premier bataillon de l'armée camerounaise, composé d'un élément de commandement réduit et de quatre compagnies de combat<sup>599</sup>. « L'idée maîtresse », de Paris à Yaoundé,

590. Évrard Camille (2015), « De l'armée coloniale à l'armée nationale en Mauritanie. Une histoire militaire sahélo-saharienne, de la conquête à la guerre du Sahara occidental (1909-1978) », Thèse en histoire, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, France. Sur le sujet, de la même autrice : Évrard Camille (2016), « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », *Relations internationales*, 1(165), pp. 23-42.

591. Turtio Riina (2023), *State-Building and National Militaries in Postcolonial West Africa. Decolonizing the Means of Coercion (1958-1974)*, Rochester, James Currey.

592. Abwa Daniel, Sadou Daoudou (2017), *Sadou Daoudou parle de l'Armée camerounaise et... 1961-1980*, Presses de l'UCAC.

593. Ateba Eyene Christian, *Le général Pierre Semengue... op. cit.*

594. Voir infra.

595. ADF, Nantes, 743PO2/59, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au Premier ministre Ahidjo, 19 octobre 1959.

596. SHD, Vincennes, GR8S265, Note du Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, « Objet : réunion sur le Cameroun », 1<sup>er</sup> septembre 1959.

597. *Ibid.*

598. Voir infra.

599. ADF, Nantes, 743PO2/59, Procès-verbal de la réunion tenue le 17 septembre sous la présidence du Haut-Commissaire au Cameroun, 18 septembre 1959.

et du moins en ce qui concerne les représentants du gouvernement français, tient en deux mots : « aller vite<sup>600</sup> » afin qu'Ahidjo dispose d'une armée camerounaise officielle pour l'indépendance, armée dont l'armement, l'équipement et le casernement doivent être cédés, à titre gracieux, par le gouvernement français. Pour Torrè et Le Puloch, la création de ces unités ne pose pas de problème particulier : il est selon eux possible de constituer des compagnies « entièrement camerounaises » d'environ 120 éléments, en prélevant les effectifs nécessaires sur les deux unités militaires organiques du Cameroun (les 10<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Bima), quitte à les compléter par un recrutement limité<sup>601</sup>. Le général manifeste cependant quelques réserves à l'égard d'un projet qui risque de paralyser, même provisoirement, une partie des unités engagées dans les opérations à l'ouest. Comme il l'écrit au général Dio, adjoint pour les questions d'outre-mer au chef de l'État-major général des Armées (EMGA), dissoudre les bataillons français existants pour créer (rapidement) une armée camerounaise « de valeur opérationnelle douteuse », risque « d'imposer à la France un effort militaire supplémentaire de maintien de l'ordre », au détriment des effectifs de la Zom n°2<sup>602</sup>. Par ailleurs, la perspective de créer un seul bataillon relève selon lui d'une vision à court terme, en décalage avec les réalités du terrain : il faut envisager la mise en place d'au moins deux bataillons en 1960, et les effectifs alors disponibles (700 Camerounais servent dans l'ensemble des troupes de la Zom n°2) sont insuffisants, imposant le recrutement et la formation d'au moins 800 recrues. Conscient, cependant, des enjeux politiques de l'affaire, il plaide pour le maintien de l'organisation actuelle, assorti d'un simple effet d'annonce : officialiser sa création dès novembre 1959, mais retarder son entrée en fonction à une date ultérieure, quitte à laisser la responsabilité opérationnelle à l'armée française pour le premier semestre 1960.

Début octobre, il défend son point de vue devant l'EMGDN, à Paris, en présence de Xavier Torrè qui le soutient. Selon eux, le projet initial « ignor[e] trop l'état de fait », soit la « situation troublée au Cameroun », une « répartition inégale des effectifs camerounais dans les unités actuelles (2/3 originaires du Sud – 1/3 du Nord, 9/10 des sous-officiers originaires du Sud) » trop défavorable à Ahidjo, ou encore et surtout, les conséquences sur le « maintien de l'ordre » qu'une telle économie des effectifs risquerait d'entraîner<sup>603</sup>. Ils se présentent, surtout, comme les porte-parole d'un Premier ministre camerounais qui, d'abord réticent à l'idée de voir l'armée française laisser l'initiative militaire à une armée camerounaise en gestation, se rallierait désormais à leur solution, autant pour des motifs pratiques (réclamer et obtenir plus de moyens pour stabiliser la situation dans l'ouest<sup>604</sup>) que politiques : « M. Ahidjo tient à avoir dès que possible une Armée Camerounaise, non pas tant pour maintenir l'ordre que pour symboliser l'indépendance<sup>605</sup> ». La solution que Le Puloch et Torrè proposent alors repose sur un calendrier alternatif, établi par le général : création officielle de l'armée camerounaise dès novembre, instruction accélérée des premières recrues afin qu'elles soient disponibles pour l'indépendance, puis formation de premières compagnies et intégration dans le dispositif du « maintien de l'ordre » au premier semestre 1960. Afin de garantir la stabilité du régime, « [l]es premières Unités camerounaises seraient surtout recrutées dans le Nord, où seraient organisés des Pelotons d'élèves-gradés » : ce choix, en effet, doit permettre de rassurer Ahidjo, qui appréhende le transfert dans l'armée nationale de cadres et de soldats provenant majoritairement du sud, qu'il estime hostiles à son pouvoir. Debré, qui reste cependant attaché à l'idée de démontrer « que la France veut être en mesure de transférer au Cameroun, le jour où l'indépendance de ce pays sera proclamée, des unités capables d'être engagées dans des opérations de maintien de l'ordre », insiste sur les enjeux politiques de l'affaire : « [L]a mise à la disposition du Gouvernement camerounais d'unités de combat éclairera l'opinion tant intérieure qu'internationale sur nos intentions véritables, qui, à l'occasion de notre participation nécessaire aux opérations du maintien de l'ordre, pourraient être méconnues. Il s'agit bien de faire plus qu'un geste symbolique<sup>606</sup> ». Il décide donc de procéder, au plus vite, au transfert d'une partie des unités de l'armée française vers les formations camerounaises à créer : si la solution qu'il propose reprend certaines des propositions calendaires du général, il n'en insiste pas moins sur la nécessité d'accélérer la procédure afin d'intégrer l'armée camerounaise dans le dispositif répressif dès janvier 1960.

600. *Ibid.*, Mémento du cabinet militaire du Haut-Commissaire au Cameroun sur la réunion du 18 septembre, 19 septembre 1959.

601. Une compagnie compte environ 150 membres.

602. SHD, Vincennes, GR1R200, Lettre du général Le Puloch, commandant supérieur de la Zom n°2, au général Dio, adjoint du chef de l'EMGA, « Objet : organisation des forces armées camerounaises », 27 septembre 1959.

603. SHD, Vincennes, GR8S265, Fiche du ministère des Armées, « Objet : compte-rendu d'une réunion tenue à l'EMGDN sur les problèmes militaires posés par l'accession prochaine du Cameroun à l'indépendance », 2 octobre 1959.

604. ADF, Nantes, 743PO/2-59, Fiche du Cabinet militaire du HCRF-C, « Objet : point au 13 septembre de la question "Armée camerounaise" », 14 septembre 1959.

605. SHD, Vincennes, GR8S265, Fiche du ministère des Armées, « Objet : compte-rendu d'une réunion tenue à l'EMGDN sur les problèmes militaires posés par l'accession prochaine du Cameroun à l'indépendance », 2 octobre 1959.

606. SHD, Vincennes, GR 1R200, Lettre du Premier ministre Michel Debré au ministre d'État chargé des relations avec le Togo et le Cameroun, le 16 octobre 1959.

Le général Le Puloch est donc chargé d'organiser la mise sur pied de l'armée camerounaise. Deux premières compagnies, dont les effectifs sont prélevés sur le 10<sup>e</sup> Bima, doivent être prêtes dès le milieu du mois de décembre 1959, et deux autres mises à l'instruction dès la mi-novembre : le gouvernement camerounais reçoit une injonction du Haut-Commissaire, afin qu'il procède au recrutement de trois-cents soldats pouvant être présentés « au public au cours des diverses manifestations pour les cérémonies de l'Indépendance du Cameroun<sup>607</sup> ». L'armée camerounaise est créée le 11 novembre 1959, par une ordonnance confiant l'essentiel des prérogatives au Premier ministre, assisté d'un « conseil supérieur de La Défense ». Le ministre des Forces armées est chargé de l'exécution de la politique militaire, de l'organisation, de la mise en condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des forces camerounaises<sup>608</sup>.

Si les quatre compagnies créées fin 1959 permettent au gouvernement camerounais de disposer d'une force d'apparat pour les cérémonies de l'indépendance, la question de leur encadrement et de leur formation technique reste liée à celle de l'organisation et du fonctionnement des Forces françaises au Cameroun après l'indépendance. Dès septembre, la question devient, en effet, centrale dans la préparation des négociations sur l'avenir des relations franco-camerounaises. Les instructions reçues de l'EMGDN par le colonel Gerlotto, chargé de représenter la France dans les négociations sur les questions de Défense, précisent que « le Gouvernement français est prêt à apporter à l'État du Cameroun toute l'aide en son pouvoir pour la mise sur pied progressive des éléments d'une armée nationale camerounaise (dont une gendarmerie<sup>609</sup>) ». Le rôle et le statut de la Mission militaire française d'assistance technique, évoquée dès septembre comme l'organisme destiné à encadrer ce processus, n'est cependant pas précisé – et la question n'est pas abordée lors des discussions à Yaoundé<sup>610</sup>. La délégation française élabore toutefois, en marge des échanges, un projet de statut pour les officiers et les troupes français devant rester au Cameroun après l'indépendance, que Gerlotto soumet à l'EMGDN à son retour<sup>611</sup>. Les accords provisoires envisagent de fait qu'un contingent de 2 500 hommes, répartis en trois bases (Yaoundé, Douala et Koutaba), selon une nouvelle organisation, les Forces françaises au Cameroun (FFC) : après les opérations militaires du premier semestre 1960, elles devront, à l'avenir, tenir garnison et assurer la défense des intérêts français au Cameroun, et surtout ceux de la Communauté en Afrique centrale, en assurant la continuité des transmissions avec les forces du Tchad et de Centrafrique. Les textes envisagent aussi la création d'une Mission militaire française (MMF), dont les officiers, à la différence des FFC, doivent être mis à disposition du gouvernement camerounais afin « de procéder à l'organisation, à l'instruction et provisoirement à l'encadrement des unités camerounaises ; initialement cette mission étendra son action à l'équipement et au soutien logistique<sup>612</sup> ».

Dans le cadre du CIFFC, le général Briand a en charge la coordination du processus : en tant que « représentant unique et permanent au Cameroun du Haut commandement français », il a toute autorité sur les FFC et sur la MMF dont il est le chef. À ce titre, il doit, selon ses moyens, « donner satisfaction aux demandes du gouvernement camerounais » en veillant particulièrement au respect des règles d'emploi des personnels prévues par les conventions, selon les instructions du ministère des Armées<sup>613</sup>. Il dispose, pour y parvenir, d'un personnel encore peu étoffé, arrivé juste après le recrutement du premier contingent camerounais. Dès la mi-décembre 1959, sept officiers et 23 sous-officiers français sont ainsi affectés à l'encadrement des compagnies en cours de création<sup>614</sup> : les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> compagnies, formées des militaires camerounais ayant préalablement servi dans le 10<sup>e</sup> Bima, et les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, constituées par le premier contingent de recrues camerounaises (282 soldats). Engagées en novembre 1959, celles-ci sont, depuis, en cours de formation au Centre d'instruction de l'armée camerounaise (Ciac), créé à Koutaba, et encore géré par l'armée française<sup>615</sup>. Le 1<sup>er</sup> janvier 1960, l'armée française transfère la gestion des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> compagnies à l'armée camerounaise. Pour faire face à cette nouvelle fonction, cette dernière se dote d'un Bureau administratif de l'armée camerounaise (Baac), créé sur le modèle de l'organe administratif de la garde camerounaise. Selon Briand, ce

607. ADF, Nantes, 743PO/2-59, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torré au Premier ministre Ahmadou Ahidjo, 19 octobre 1959.

608. *Ibid.*, Ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959, portant création de l'armée camerounaise et organisation générale de la Défense.

609. SHD, Vincennes, GR 1R200, Le Premier ministre Michel Debré, Projet d'instruction pour le colonel Gerlotto représentant de la Défense nationale aux prochaines conversations de Yaoundé sur la coopération en matière de défense, 16 octobre 1959.

610. *Ibid.*, EMGDN, Note pour le ministre d'État chargé des relations avec le Cameroun et le Togo, « Objet : négociations franco-camerounaises », 3 décembre 1959.

611. *Ibid.*, « Annexe : Convention sur les questions militaires ».

612. *Ibid.*, « Annexe : « Projet de convention particulière sur le rôle et le statut de la mission française d'assistance technique ».

613. SHD, Vincennes, GR6T850, Instruction du ministre des Armées Guillaumat, pour le général du CIFFC, chef de la MMF près du gouvernement de la République du Cameroun, 4 janvier 1960.

614. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du général Dio au général Le Puloch, « Objet : forces françaises stationnées au Cameroun et Armée camerounaise », 14 décembre 1959.

615. ADF, Nantes, 743PO2/62, Rapport du colonel Aufferve, Annexe n°2 : « Mise sur pied de l'armée camerounaise (tableau chronologique) », février 1962.

bureau remplit « correctement son rôle » : « [L]es emplois essentiels en sont tenus par des Membres de la Mission », et « leur remplacement par des Camerounais n'apparaît guère possible dans l'immédiat<sup>616</sup> ». Reste que le Baac n'a alors aucune prise sur l'emploi opérationnel de ces unités, dépendantes de l'autorité du chef du CFFC qui les affecte aux opérations répressives : dès janvier 1960, la 3<sup>e</sup> compagnie est dirigée sur la Sanaga-Maritime, et la 1<sup>ère</sup> sur l'ouest. Simultanément, un second contingent (320 soldats) est recruté<sup>617</sup>. Fin mars, il prend la place du premier, dont l'ins-truction théorique se termine à Koutaba, et dont les effectifs sont répartis entre la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> compagnies<sup>618</sup>. Implantées à Bangwa et Bangangté, elles sont d'abord affectées à des activités statiques, afin de compléter leur formation, puis progressivement impliquées, en juin, dans les opérations militaire – lesquelles sont assurées, alors, par les unités des FFC ou de la Communauté, et les deux premières compagnies camerounaises<sup>619</sup>. La 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> sont ensuite remplacées, dans leurs fonctions statiques, par le second contingent de recrues formées par le Ciac, à Koutaba puis à Bangangté, où il est transféré : ses effectifs sont dispersés entre trois nouvelles compagnies – les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> – renforcées par les derniers éléments camerounais servant encore dans le 17<sup>e</sup> Bima et l'armée de l'air<sup>620</sup>. Au 1<sup>er</sup> septembre 1960, l'armée camerounaise dispose d'un effectif de 1 241 éléments, répartis en sept compagnies et deux bataillons : le premier comprend les quatre premières compagnies, le second les trois autres – et la future huitième, dont la formation débute à partir d'octobre, suite au recrutement d'un troisième contingent (190 soldats). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1961, le « maintien de l'ordre » passe sous responsabilité des Forces armées camerounaises<sup>621</sup>. Le commandement local est divisé en quatre « secteurs militaires » : Yaoundé (1<sup>er</sup>), Douala (2<sup>e</sup>), Dschang (3<sup>e</sup>) et Garoua (4<sup>e</sup>), mais seuls le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> sont concernés par des opérations : divisés en trois (Édéa, Douala et Nkongsamba) et six (Dschang, Bafang, Mbouda, Bafoussam, Bangangté, Foumbot) quartiers, ils concentrent l'essentiel des unités camerounaises.

## I.2. Premières tensions : rythmes de la création et financement de l'équipement

La création de l'armée camerounaise ne se fait pas sans susciter quelques tensions. Elles opposent le gouvernement français, qui plaide dès février 1960 pour la constitution rapide de l'armée camerounaise afin de désengager rapidement ses forces des opérations de « maintien de l'ordre », aux généraux Le Puloch et Briand<sup>622</sup>, mais également au gouvernement camerounais qui appréhende le départ des troupes françaises. Vu de Paris, le désengagement militaire devient un enjeu prioritaire à l'issue des élections législatives d'avril, qui renforcent la position d'Ahidjo, et surtout dans la perspective d'une réouverture des négociations destinées à élaborer les conventions diplomatiques définitives entre le Cameroun et la France. Le 27 mai 1960, les « problèmes militaires au Cameroun » font l'objet d'une réunion de l'EMGDN à laquelle assistent l'ambassadeur Bénéard et le général Briand. Deux questions majeures sont évoquées : la consolidation du régime camerounais actuel malgré le départ à venir des unités françaises et l'obtention, sur un plus long terme, de facilités logistiques pour les FFC<sup>623</sup>. Dès le 28 mai, le Premier ministre demande au ministre des Armées de préparer un projet de convention pour servir de base de négociation avec les autorités camerounaises, lesquelles ont déjà préparé le leur à partir des accords conclus en décembre<sup>624</sup>. Début juin, la lettre de cadrage de ce projet, étudié parmi d'autres lors d'une réunion du cabinet du premier ministre, est adressée à l'ambassadeur Bénéard, avec pour consigne de « permettre un désengagement de nos forces débutant en principe en septembre et se terminant au plus tard à la fin de l'année<sup>625</sup> », tout en obtenant un maximum d'avantages logistiques. L'objectif,

616. SHD, Vincennes, GR1R200, Rapport du général Briand concernant la mise sur pied de l'armée camerounaise. Situation à la date du 20 septembre 1960, 27 septembre 1960.

617. SHD, Vincennes, GR6H266, Comité militaire mixte permanent, Procès-verbal sommaire de la réunion du 26 janvier 1960 du Comité militaire mixte permanent, 27 janvier 1960.

618. SHD, Vincennes, GR6H259, Note du général Briand, « Objet : évolution de la situation au Cameroun. Mois de mars 1960 », Yaoundé, 6 avril 1960.

619. *Ibid.*, Note du général Briand, « Objet : évolution de la situation au Cameroun. Mois de mai 1960, Yaoundé », 8 juin 1960.

620. SHD, Vincennes, GR1R200, Rapport du général Briand concernant la mise sur pied de l'armée camerounaise. Situation à la date du 20 septembre 1960, 27 septembre 1960.

621. ADF, Nantes, 743PO2/62, Rapport du colonel Aueuvre sur l'action menée par les forces française et camerounaises contre la Rébellion (1959-1961), 5 juillet 1962.

622. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du général Le Puloch au ministre des Armées, « Objet : mise sur pied et équipement de l'Armée Camerounaise », 2 avril 1960.

623. SHD, Vincennes, GR1R200, Fiche de l'EMGA, « Objet : problèmes militaires au Cameroun », s.d.

624. *Ibid.*, Lettre du Premier ministre au ministre des Armées, « Objet : conventions avec le Cameroun », 28 mai 1960.

625. *Ibid.*, Lettre du Premier ministre Michel Debré à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénéard, « Objet : fiche sur les accords de Défense franco-camerounais », s.d.

pour l'EMGDN, est moins de préserver en l'état la présence militaire française au Cameroun, que de garantir à terme la liaison maritime entre la métropole et les États de la Communauté :

En effet, les intérêts stratégiques français au Cameroun ne sont pas si importants qu'ils justifient pour une longue durée la présence des troupes françaises mais en revanche il faut que nous puissions disposer au Cameroun des facilités nécessaires pour le transit de forces destinées au soutien et au renforcement permanent de nos forces stationnées au Tchad et en République Centre-Afrique. Notre implantation au Cameroun doit être présentée par les négociateurs comme une infrastructure logistique facilitant le transit<sup>626</sup>.

Les négociateurs doivent obtenir le maintien d'une garnison à Douala, dont les dispositifs portuaires offrent un avantage stratégique et des facilités de transit sur le territoire camerounais pour les troupes qui y stationneraient. Ils sont incités à restreindre les contreparties données au gouvernement camerounais : ne pas engager la France dans la défense des frontières camerounaises ; chercher, en ce qui concerne le volume de l'armée camerounaise, à « limiter le plus possible les exigences camerounaises en mettant l'accent sur les incidences budgétaires pour le Cameroun », et surtout imposer l'exclusivité de la fourniture de certains matériels et équipements militaires.

Ce dernier point souligne l'importance prise par la question du coût de la mise sur pied de l'armée camerounaise<sup>627</sup>. Comme le souligne une note de l'ambassade de France, le Premier ministre a en effet décidé que la France mettrait « à la disposition du Cameroun l'équipement nécessaire à la mise sur pied de huit compagnies au cours des années 1960-1961<sup>628</sup> ». Or, si les deux premières ont été spontanément équipées début 1960, les suivantes sont moins bien dotées. Formel, l'engagement du Premier ministre relève d'une position de principe, mais « aucune précision n'est donnée quant au budget auquel il convient d'imputer les charges résultant de l'équipement des quatre dernières [compagnies<sup>629</sup>] ». Dans les faits, c'est le budget du ministère des Armées qui est mis à contribution : sur instruction ministérielle, les dotations en matériel des deux premières unités sont prélevées sur les réserves de la Zom n°2. Si le ministre Guillaumat entend faire équiper les autres compagnies sur ce même fond<sup>630</sup>. Ce choix suscite des tensions au sein du ministère. Suivant le point de vue de Le Puloch, le général Lavaud, chef de l'EMGA, souligne ainsi, dès mars, qu'il ne lui est plus possible de prélever de nouveaux matériels sur les réserves de la Zom – ce alors même que le gouvernement camerounais multiplie les demandes de matériels<sup>631</sup>. Dès juillet, le ministère des Armées réclame à Debré de nouveaux crédits correspondant à la valeur des matériaux cédés, avant de procéder à toute nouvelle donation de matériel au gouvernement camerounais – qui, de son côté, attend de la France qu'elle continue à le faire à titre gracieux. Si Lavaud souligne que le ministère ne saurait y être contraint – les accords provisoires de 1959 ne prévoient la gratuité des cessions que pour les premières dotations – il estime cependant inopportun de refuser la demande d'Ahidjo, au risque que ce dernier se tourne vers d'autres fournisseurs.

Dès mai 1960, le général Briand alerte en effet ses supérieurs sur d'hypothétiques offres d'armement faites au gouvernement camerounais par les États-Unis et la République fédérale d'Allemagne (RFA). Or, selon les explications reçues de Bonn par Paris, l'initiative en reviendrait aux Camerounais<sup>632</sup>. L'absence de clause d'exclusivité inquiète alors l'entourage de Debré : « Il est souhaitable d'éviter que des ingérences étrangères viennent compliquer notre politique au Cameroun ou même la contrecarrer », écrit le général Nicot, conseiller militaire du chef du cabinet militaire de Debré<sup>633</sup>. L'EMGDN envisage d'étudier les besoins du gouvernement camerounais, la capacité de l'armée française à les satisfaire et les sommes à engager en conséquence, mais aussi et surtout, « la possibilité d'inclure une clause d'exclusivité dans les accords définitifs à conclure le 1<sup>er</sup> juillet<sup>634</sup> ». Ce point est d'ailleurs entériné, lors de la réunion de l'EMGDN du 27 mai, comme l'un des éléments fondamentaux à obtenir à l'issue des négociations<sup>635</sup>.

626. *Ibid.*, pp. 1-2.

627. SHD, Vincennes, GR6H266, Note du général Pennacchioni, directeur des Affaires d'Outre-Mer, au ministre des Armées, « Objet : mise sur pied de l'armée camerounaise », 21 décembre 1959.

628. ADF, Nantes, 743PO2/59, Fiche à l'attention de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, « Objet : aide financière à la création de nouvelles Unités de l'Armée Camerounaise », 6 février 1960.

629. *Ibid.*

630. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Lettre du ministre des Armées au général Le Puloch, « Objet : équipement des unités de l'Armée Camerounaise en matériel ressortissants [sic] au SMB », 16 mars 1960.

631. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du général Lavaud, chef d'EMGA, au Premier ministre, « Objet : équipement de l'armée camerounaise », 11 juillet 1960.

632. SHD, Vincennes, GR1R200, Télégramme de l'EMGDN au général Briand, 7 mai 1960.

633. *Ibid.*, Lettre du général Nicot au général Ély, 3 mai 1960.

634. *Ibid.*

635. SHD, Vincennes, GR1R200, Fiche de l'EMGA, « Objet : problèmes militaires au Cameroun », s.d.

En attendant, le général Briand est chargé de rappeler au gouvernement camerounais que les dotations en équipement des premières compagnies camerounaises ont été faites – ou doivent être faites – à titre gratuit : pour Paris, leur entretien et leur maintenance doit donc être demandée à la France, et seule une nouvelle création d'unités pourrait – éventuellement – justifier le recours à une puissance tierce<sup>636</sup>. En la matière, les démarches du ministre des Affaires étrangères, Charles Okala, pour obtenir une aide militaire de la RFA, soulignent la marge de manoeuvre des responsables politiques camerounais, et donc leur propension à gagner en autonomie au fur et à mesure qu'ils prennent conscience de leur capacité à agir en fonction d'intérêts indépendants de ceux de l'ancienne puissance coloniale<sup>637</sup>. Elle est particulièrement sensible après l'ouverture du nouveau cycle de négociation, le 23 juin 1960 : le ministre Okala reprend sa position à laquelle la délégation française, menée par l'ambassadeur Bénard, oppose l'argument de l'exclusivité – en vain : le gouvernement français recule finalement en accordant une satisfaction de principe à la délégation camerounaise dont les membres « se sont placés sur le plan politique en faisant de la liberté de choisir leurs fournisseurs un critère d'indépendance<sup>638</sup> ». Chargé d'étudier les besoins de l'armée camerounaise, le général Briand relativise, de son côté, les demandes du ministre Okala : la liste de matériel demandé, « compilation de projets de conversation et probablement d'offres de gouvernements étrangers », ne résulte d'aucune étude sérieuse, et aurait surtout, pour lui, l'objectif « de justifier une demande ou plutôt une fourniture gratuite de matériel militaire à provenir des États-Unis ou de la République Fédérale Allemande<sup>639</sup> ». S'il juge « imprudent, pour ne pas dire illogique, de prendre cette demande de matériel comme base d'étude » à toute fourniture ultérieure, le général estime cependant nécessaire d'accroître les efforts pour conserver l'influence française sur ce dernier – et de renforcer, en conséquence, l'armée camerounaise.

La situation incite *in fine* l'EMGDN à adopter une position médiane : « À la suite des études faites par le général Briand en liaison avec les autorités camerounaises, [l'EMGDN] a été amené à proposer un certain nombre de mesures destinées à donner au Gouvernement camerounais des témoignages tangibles de notre bonne volonté<sup>640</sup> ». Parmi ces mesures figure la transformation du statut des matériels cédés à titre de prêt en cessions à titre gratuit, mais aussi la fourniture de l'équipement nécessaire au personnel des sections de commandement des deux bataillons, de 48 véhicules tous terrains et de 32 postes radios. Ces décisions font alors consensus entre le Premier ministre et le ministre des Armées, mais à la seule condition, imposée par le second, que la transformation et la cession de nouveaux matériels n'interviennent qu'après signature des accords définitifs : l'équipement militaire devient ainsi un instrument de pression contre un gouvernement certes indépendant, mais qui doit encore signer les conventions de novembre 1960 et peut donc toujours décider de modifier sa position sur certaines de ses clauses. Une indépendance toute relative, d'ailleurs : si le Premier ministre français, officialisant la position de principe adoptée lors des négociations sur la question de l'exclusivité, admet donc le recours à une puissance tierce, celle-ci doit rester limitée à « la fourniture de certains véhicules militaires », et ne se faire que « sous réserve que la France donne son accord à ces opérations, cas pour cas, et compte tenu de ce qu'il nous serait impossible de faire face aux demandes, même à titre onéreux<sup>641</sup> ». Si l'accord de Paris pour la fourniture de nouveaux matériels est annoncé par Briand à Ahidjo en octobre 1960<sup>642</sup>, les services financiers du ministère des Armées appréhendent son coût global et demandent l'adoption d'une procédure budgétaire spéciale pour faire face aux dépenses ainsi envisagées, à celles que ne manqueront pas de susciter de – probables – nouvelles demandes du gouvernement camerounais, ou encore à celles liées à l'augmentation nécessairement consécutive des cadres de la MMF chargés d'encadrer les unités à créer. L'inscription des crédits en question dans une loi de Finances supposant des délais peu compatibles avec l'urgence du contexte, le général Louis Pennacchioni, chef de la direction, réclame « le droit, sans attendre le vote de la loi rectificative, non seulement de prélever sur les maintenances ce qui peut être prélevé, mais encore d'engager des dépenses sur crédits disponibles pour mettre en commande les matériels qui n'existent pas en maintenance et dont les délais de livraison peuvent atteindre ou excéder trois mois<sup>643</sup> ».

636. *Ibid.*, Télégramme de l'EMGDN au général Briand, 7 mai 1960.

637. ADF, Nantes, 743PO/2-60, Note verbale destinée au ministre des Affaires étrangères de la République française, Hambourg, 14 juin 1960.

638. SHD, Vincennes, GR1R200, Lettre du Premier ministre Michel Debré à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, 7 juillet 1960.

639. SHD, Vincennes, GR6H266, Rapport du général Briand au sujet de la formation de l'armée camerounaise, 22 juillet 1960.

640. SHD, Vincennes, GR1R202, Lettre du Premier ministre Michel Debré au ministre des Armées, 12 août 1960.

641. *Ibid.*

642. *Ibid.*, Procès-verbal sommaire de la réunion du Comité militaire mixte permanent (groupe de travail) du mardi 11 octobre 1960, s.d.

643. *Ibid.*, Fiche du général Louis Pennacchioni, directeur des Affaires d'Outre-mer du ministère des Armées, au contrôleur général, directeur des services financiers et des programmes, 26 septembre 1960.

Le général Pennachioni ne se trompe pas : les demandes d'Ahidjo, sur conseils du général Briand ou du colonel Blanc, qui prend en charge le rôle de conseiller militaire dès la fin de l'année<sup>644</sup>, se multiplient, jusqu'à tendre les relations avec Paris. Dès mai 1960, le chef du CIFFC soulignait que les besoins de l'armée camerounaise seraient rapidement amenés à dépasser les huit compagnies envisagées : à court terme, il faudrait, selon lui, prévoir deux sections de commandement pour chacun des bataillons et un embryon d'État-major général pour coordonner l'ensemble, mais également un escadron de blindés, des moyens aériens et navals, et des éléments de service pour chacune des trois armes<sup>645</sup>. La proposition reçoit l'accord du Premier ministre, et sa réalisation débute en octobre : 190 nouvelles recrues, destinées à former la 8<sup>e</sup> compagnie, l'escadron blindé et les sections de commandement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons sont envoyées en formation dans les différents centres d'instruction ; elles sont engagées dans les opérations de « maintien de l'ordre » à l'ouest dès février 1961<sup>646</sup>. Puis, dans un rapport adressé fin juin au ministre des Forces armées camerounaises, le général Briand insiste sur la nécessité d'envisager, à long terme, la création d'un troisième bataillon d'infanterie, souhaitée par le gouvernement camerounais<sup>647</sup>. De fait, le président Ahidjo demande sa création et son équipement à titre gratuit en octobre 1960 – tout en projetant, déjà, la formation à venir d'un quatrième et d'une escadrille légère de liaisons et d'observation<sup>648</sup>. Le général Briand transmet et appuie les demandes d'Ahidjo à son ministre de tutelle en soulignant que ces deux nouvelles unités permettraient d'anticiper le départ des FFC en janvier, et la possible réunification des deux Cameroun en février<sup>649</sup>. De même, l'ambassadeur Bénard appuie les demandes du président camerounais auprès du ministre chargé des relations avec le Togo et le Cameroun, les jugeant « raisonnables et justifiées » au regard du risque toujours latent d'une reprise des activités « subversives » dans le département Bamiléké<sup>650</sup>.

À l'approche de la signature des conventions définitives, le gouvernement français temporise, recherchant des solutions pour satisfaire les demandes camerounaises sans s'engager sur une trop longue échéance. Pour répondre à sa volonté de créer un « Peloton de gendarmerie maritime » destiné à surveiller les eaux du Wouri à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1961, le ministère des Armées décide de maintenir le détachement de la Marine nationale alors en poste pour former le personnel camerounais de cette future unité, et assurer la mission de surveillance avant l'échéance – et même après, jusqu'à ce que le gouvernement camerounais soit en mesure de le faire<sup>651</sup>. Un officier supérieur est affecté afin de conseiller le gouvernement camerounais : le lieutenant de vaisseau Gamelin devient dès lors l'un des éléments-clés de l'influence française au Cameroun. L'ambassadeur Bénard le souligne d'ailleurs au moment de son départ, en septembre 1962, en saluant son rôle tant opérationnel (surveillance des eaux territoriales camerounaises) qu'organisationnel (mise sur pied de la Marine nationale<sup>652</sup>). La future armée de l'Air est l'objet des mêmes attentions : le 1<sup>er</sup> octobre 1960, le comité de défense décide la mise à disposition de trois Broussards, avions de liaison et d'observation, en faveur du gouvernement camerounais<sup>653</sup>. Ces appareils, de même que les matériels pour leur entretien, sont cédés au Cameroun, chargé d'assurer les charges inhérentes à leur fonctionnement, leur renouvellement, leur maintien et leur entretien. De même, le personnel français nécessaire à leur utilisation (trois officiers, sept sous-officiers) est-il mis à disposition, jusqu'à formation de leurs homologues camerounais, et un cadre supérieur détaché auprès du chef d'État-major de l'armée camerounaise avec statut de conseiller pour les questions aéronautiques : dépendants de la Zom n°2, tous appartiennent à la MMF et bénéficient du statut de son personnel<sup>654</sup>. Sur les conseils de Briand, Ahidjo a demandé la fourniture de huit à douze appareils, afin de constituer, « pour une question de prestige », une première escadrille d'aviation : « Il désire des cocardes Camerounaises dans le ciel

644. Nous reviendrons ultérieurement sur cet acteur central dans le commandement camerounais, de 1961 à 1966.

645. SHD, Vincennes, GR1R200, Fiche de l'EMGA, « Objet : problèmes militaires au Cameroun », s.d.

646. ADF, Nantes, 743PO2/62, Rapport du colonel Aueuvre, Annexe n°2 : « Mise sur pied de l'armée camerounaise », février 1962.

647. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Fiche du général Briand au ministre des Forces armées, le 27 juin 1960 ; GR6H266, Rapport du général Briand au sujet de la formation de l'armée camerounaise, 22 juillet 1960.

648. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du Premier ministre du gouvernement camerounais à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, Organisation et équipement de l'armée camerounaise, sans date.

649. *Ibid.*, Lettre du général Briand au général Dio, 27 octobre 1960.

650. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre chargé des relations avec le Togo et le Cameroun, « Objet : organisation et équipement de l'armée camerounaise », 27 octobre 1960.

651. SHD, Vincennes, GR6T850, Lettre du général Lavaud, à l'Amiral chef d'EMG de la Marine, « Objet : missions de surveillance maritime au Cameroun », 11 octobre 1960.

652. ADF, Nantes, 743-PO2/66, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, Direction des Affaires Africaines et Malgaches, « Objet : services rendus par l'Escorteur *La Lorientaise* », 5 septembre 1962.

653. SHD, Vincennes, GR6T850, Lettre du ministre des Armées Pierre Messmer au général chef d'EM de l'armée de l'Air, « Objet : fourniture d'avions Broussard au Cameroun », 12 octobre 1960.

654. *Ibid.*, Lettre du ministre des Armées Pierre Messmer au général Briand, « Objet : constitution d'une Escadrille de Broussard pour l'armée Camerounaise », 22 décembre 1960.

de Yaoundé pour le 1er janvier 1961, anniversaire de l'indépendance », souligne le commandant du CIFFC<sup>655</sup>. La décision du ministre Armées français ne satisfait d'ailleurs pas Briand qui s'en ouvre, à demi-mots, au général Dio, car il craint que la mise à disposition de trois Broussards seulement n'entraîne rapidement de nouvelles demandes<sup>656</sup>.

### 1.3. L'équipement de l'armée camerounaise, un enjeu régional pour l'armée française

La demande de création et d'équipement d'un troisième bataillon reçoit un accueil plus mitigé – le comité de défense reporte l'examen de la question à janvier 1961 – alors que la création éventuelle d'un quatrième bataillon est purement et simplement ignorée par le gouvernement français<sup>657</sup>. Pour le général Dio, les ressources tant financières qu'humaines ou matérielles du ministère des Armées ne permettent pas d'envisager ce troisième bataillon<sup>658</sup>. En outre, le gouvernement français ne peut financer *ad libitum* une armée camerounaise dont le seul but serait d'asseoir le leadership d'Ahidjo en Afrique centrale, au détriment des autres États de l'ex-AEF avec lesquels les liens sont pourtant plus solides. Comme le souligne une première fiche sur « Les États d'Afrique centrale face à l'importance des forces armées camerounaises » rédigée par le général Dio, le risque est de voir, en retour, les demandes d'aide africaines se multiplier à l'égard de l'ancienne puissance coloniale<sup>659</sup>. La question fait même l'objet d'une réunion à Paris, évoquée dans une lettre manuscrite que le directeur des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères adresse au général Briand à l'issue de l'un de ses séjours au Cameroun : « Il a notamment été fait état des craintes que pourrait soulever, chez les États d'AEF, la création d'une armée camerounaise trop puissante. J'ai bien entendu contesté vigoureusement ce point de vue et espère amener mon ministre, quand vos propositions seront discutées, à souligner l'importance politique vitale que présente le Cameroun, pivot de l'Afrique<sup>660</sup> ». L'argument est en effet mobilisé par le ministère des Armées pour inciter le Premier ministre à réfréner les ardeurs camerounaises<sup>661</sup>. Par souci de préserver l'influence française sur le gouvernement camerounais, le ministre ne ferme cependant pas la porte à la création d'un troisième bataillon : mais celle-ci ne devrait, selon lui, intervenir qu'en cas d'issue favorable du référendum, justifiant *de facto* l'accroissement des Forces armées camerounaises pour couvrir l'ensemble du territoire et anticiper les troubles résultant d'une éventuelle réunification. L'affaire est, pour le ministère des Armées l'occasion de rappeler que cette création supposerait des charges nouvelles « que les Armées ne peuvent assumer au moyen des crédits dont elles disposent actuellement » : aucun fonds n'est disponible pour financer la création du troisième bataillon, ni le renfort en effectifs de la MMF nécessaire à son encadrement. Si la direction des Affaires d'Outre-mer se dit prête à pourvoir à l'habillement, au couchage et à l'armement de l'unité, sur les réserves de la Zom n°2, les demandes d'Ahidjo et de Briand concernant l'armée de l'air et la marine sont balayées : Messmer propose même de recourir à l'aide américaine pour compléter la flotte camerounaise par la fourniture de quatre bâtiments de débarquement (Landing Craft Vehicle & Personnel, LCVP). Comme il l'explique à Debré, sa priorité, avant toute nouvelle cession, est d'obtenir le remboursement des dépenses déjà occasionnées par la création de l'armée camerounaise et qui, n'ayant pas été inscrites au collectif budgétaire, constituent une créance de son Ministère.

L'argument ne semble pas convaincre le Premier ministre, dans un contexte de signature des conventions franco-camerounaises, et à l'approche d'un passage de témoin définitif entre armées française et camerounaise, prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 1961. Le 19 décembre, le comité de défense valide la mise sur pied du troisième bataillon : il prescrit à l'armée française de fournir, sans délai, l'équipement individuel et l'armement des soldats, en renvoyant à des instructions ultérieures la gestion des autres matériels. Si l'entretien des quatre nouvelles compagnies doit être à charge du gouvernement camerounais, la Zom n°2 doit ainsi assurer la composition des organes de fonctionnement<sup>662</sup>

655. *Ibid.*, Fiche du général Briand au sujet de l'aviation au Cameroun, 16 octobre 1960.

656. *Ibid.*, Lettre du général Briand au général Dio, « Objet : constitution d'une escadrille de Broussards pour l'armée camerounaise », 24 novembre 1960.

657. SHD, Vincennes, GR6H266, Note du général Dio pour l'EMGA, « Objet : mise sur pied de l'armée camerounaise », 8 novembre 1960.

658. *Ibid.*

659. SHD, Vincennes, GR1R200, Fiche du général Dio, Les États d'Afrique centrale face à l'importance des forces armées camerounaises, 23 novembre 1960.

660. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Lettre manuscrite d'un auteur non identifié (« Jean Pauze... ») au directeur des Affaires politiques (Afrique Levant) du ministère des Affaires étrangères, 28 novembre 1960.

661. SHD, Vincennes, GR1R202, Lettre du ministre des Armées Pierre Messmer au Premier ministre Michel Debré, « Objet : forces armées camerounaises », 9 décembre 1960.

662. SHD, Vincennes, GR6T850, Note du général Dio, « Objet : Cameroun », 20 décembre 1960.

et « mettr[e] tout en œuvre pour hâter la mise sur pied de l'escadron blindé de l'Armée Camerounaise<sup>663</sup> ». La Direction des Troupes d'Outre-mer détache alors en ce sens un contingent de spécialistes auprès de la MMF « au titre de l'encadrement de l'escadron blindé camerounais » : un capitaine, deux lieutenants et onze sous-officiers. L'hypothèse d'une intervention américaine dans l'équipement naval convainc par ailleurs le gouvernement français de prendre à sa charge la fourniture d'une partie des bâtiments de la Marine camerounaise : cinq bâtiments sont ainsi cédés à titre gratuit – suscitant une nouvelle demande de garantie de remboursement de la part de Messmer<sup>664</sup>. La création du quatrième bataillon fait par contre l'objet d'une fin de non-recevoir : « Une augmentation nouvelle de l'Armée Camerounaise poserait à la France, outre les problèmes financiers habituels, une difficulté supplémentaire en raison des demandes que feraient alors certains États de la Communauté » – selon un courrier de Debré à Bénard, cité par le général Dio<sup>665</sup>.

Pour ce dernier, la décision du ministre ne met d'ailleurs pas un terme au problème initial : s'il a donné son accord à l'équipement du troisième bataillon, aucune décision n'a été prise concernant le financement de la mesure, que ce soit la mise sur pied de l'unité *stricto sensu*, son encadrement ou l'entretien des équipages de l'armée de l'air, que le gouvernement camerounais ne semble pas à même d'assurer. Une situation d'autant plus problématique que le remboursement de la créance antérieure du ministère, demandée fin 1960 par Messmer, vient d'être refusée par le ministère des Finances. Au total, les créances du ministère en la matière s'élèvent donc, début 1961, à quelques 11,673 millions de nouveaux francs : la création de l'armée camerounaise a ainsi « amené le budget des Armées à engager des dépenses sans la moindre couverture budgétaire correspondante » – un « grave problème financier<sup>666</sup> », qui interdit d'envisager la création du quatrième bataillon, sur lequel les services du ministère doivent encore répondre aux demandes d'Ahidjo, fin février. La conclusion de Dio est alors sans équivoque : « La mise sur pied de l'Armée Camerounaise a déjà grevé lourdement le budget des Armées. Si le Gouvernement décidait de fournir les matériels nécessaires au 4<sup>e</sup> bataillon de l'Armée Camerounaise, il lui faudrait trouver les crédits correspondants alors qu'il n'a pas encore résolu la question du financement du 3<sup>e</sup> Bataillon<sup>667</sup> ». Aucune solution ne semble cependant trouvée dans les mois qui suivent, alors que la constitution du troisième bataillon fait l'objet d'une avance du ministère, venant encore alourdir ses créances, et que la création du quatrième est toujours envisagée. Dans une lettre qu'il lui adresse en mai, Messmer souligne alors à Debré qu'« il est entendu, au sein du Gouvernement, que l'aide militaire aux États de la Communauté représente une charge de nature politique qui doit être entièrement distincte du budget militaire français » et lui demande de faire inscrire aux budgets 1961 et 1962 des sommes permettant de résorber les dépenses liées à l'équipement des unités autres que les deux premiers bataillons prévus en 1959 – ce qui ne semble pas avoir été le cas.

Le gouvernement camerounais maintient pourtant ses demandes de matériel, visant même, à partir de janvier 1961, la cession, à titre gratuit, de celui jusqu'alors utilisé par les FFC, dont les troupes sont sur le départ. Selon le ministère des Armées, Briand aurait ainsi été « saisi à plusieurs reprises par le ministre des Armées du gouvernement camerounais de demandes de cession gratuite de matériel français entreposé dans les établissements militaires du Cameroun ». Ce projet suscite l'irritation du général Dio, qui le manifeste personnellement au général Briand – qu'il sait être par ailleurs à l'origine des demandes répétées du gouvernement camerounais. « Je suis effaré des appétits camerounais qui songent déjà à un 5<sup>e</sup> Bataillon, et qui rêvent d'une sorte de leadership militaire de la Zom n°2 », lui écrit-il, ajoutant : « J'estime personnellement que nous ne devrions plus fournir de renforts nouveaux au Cameroun et que nous devrions réprimer les appétits camerounais. Tel est d'ailleurs l'avis du ministre des Armées, mais ce dernier n'est pas maître du jeu ; "l'écheveau des ficelles" passe par beaucoup de mains<sup>668</sup> ». Le chef du CIFFC lui répond quelques jours plus tard, s'excusant presque des « appréhensions » du général, qu'il reconnaît « avoir contribué à faire naître » – avant de temporiser : selon lui, le gouvernement camerounais aurait actuellement tendance à limiter ses demandes, à l'issue d'un référendum dont les résultats, mitigés, sont *in fine* jugés défavorables. Une tendance provisoire, cependant : Briand souligne qu'en effet, Ahidjo tient à la création du quatrième bataillon, qu'il est prévu

663. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Note du général pour le général Sizaire, « Objet : formations blindées du Cameroun », 23 décembre 1960.

664. SHD, Vincennes, GR6T850, Lettre du ministre des Armées Pierre Messmer au Premier ministre Michel Debré, « Objet : constitution des Forces maritimes camerounaises », 3 février 1961.

665. *Ibid.*, Fiche du général Dio au ministre des Armées Pierre Messmer, « Objet : mise sur pied d'un 4<sup>e</sup> bataillon de l'armée camerounaise », 23 février 1961.

666. SHD, Vincennes, GR1R202, Fiche du cabinet militaire au ministre des Armées Pierre Messmer, 1<sup>er</sup> mars 1961.

667. SHD, Vincennes, GR6T850, Fiche du général Dio au ministre des Armées Pierre Messmer, « Objet : mise sur pied d'un 4<sup>e</sup> bataillon de l'armée camerounaise », 23 février 1961.

668. SHD, Vincennes Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Lettre manuscrite du général Dio au général Briand, 14 mars 1961.

d'inscrire à l'exercice budgétaire 1961-1962, mais aussi à celles d'un cinquième et même d'un sixième – par crainte, dit-il, d'une attaque éventuelle des forces nigériennes, qui en compteraient déjà six<sup>669</sup>. Faut-il cependant de crédits pour financer le quatrième, il pense que ces différents projets sont « dans l'eau », mais doivent malgré tout faire l'objet d'une attention soutenue pour que le gouvernement français ne soit pas acculé à les financer ultérieurement. « Cette histoire reviendra sur le tapis, il faut en tenir compte », conclut-il. Il est certes désormais impossible de reculer sur le troisième : 632 nouvelles recrues, destinées à sa formation, ont été envoyées à l'instruction depuis mars ; elles entrent d'ailleurs en opération six mois plus tard, en région Bamiléké et dans le Mungo<sup>670</sup>. Si, au final, « aucune demande ferme » n'est formulée pour le quatrième bataillon<sup>671</sup>, l'éventualité de sa création a mis le ministre des Armées sur la défensive. Le général Dio s'oppose par exemple à l'utilisation d'une patrouille aérienne en appui feu des unités terrestres, demande formulée depuis quelques semaines par le gouvernement camerounais : « Sur le plan politique, le caractère spectaculaire des interventions d'appui feu, sur des objectifs souvent mal définis, au milieu de populations amies, de la part d'avions portant les cocardes françaises, ne manquerait pas d'attirer l'attention internationale sur une présence française qui se veut discrète. Des interventions de ce genre sont totalement inopportunes », écrit-il soulignant, plus que jamais, la nécessité de limiter les dépenses militaires en faveur d'une armée camerounaise qui en a déjà bénéficié plus que tout autre ancien territoire colonial :

Face à une demande accrue de matériels et de personnels, la France doit effectuer un choix et fixer des priorités. La satisfaction des demandes toujours plus importantes des États conduit à détériorer et amenuiser gravement notre potentiel militaire Outre-Mer face à des menaces concrétisées par un surarmement du Mali et de la Guinée, une agressivité accrue du Ghana, une situation encore confuse au Congo, alors que nos moyens d'interventions lointaines restent insuffisants. L'effort à consentir en faveur du Cameroun doit être dosé et en rapport avec les efforts qui sont déployés vis-à-vis des autres États, et notamment des États limitrophes<sup>672</sup>.

Le général Dio estime probablement que le gouvernement français a suffisamment fait pour mettre sur pied une armée camerounaise de près de 2 300 hommes, sans compter les 3 200 gendarmes et les 2 400 gardes civiques, et qui doit encore être renforcée, en novembre, par le transfert de 132 militaires camerounais jusqu'alors en service dans l'armée nigérienne<sup>673</sup>. Après un stage de « réadaptation » de deux mois, ils sont versés dans une 13<sup>e</sup> compagnie, rattachée au 3<sup>e</sup> bataillon : début 1962, l'armée camerounaise compte ainsi 2 528 hommes, dont 62 officiers, 309 sous-officiers, 331 gradés et 2 156 hommes de troupe. Mais le changement d'opinion du général Dio manifeste également une tendance tout autre, née des tensions suscitées par les stratégies adoptées par le général Briand à l'égard des gouvernements camerounais et français pour maintenir son statut et sa position au Cameroun – et ce alors que le rôle des FFC doit justement tendre à s'y restreindre.

665

## 2. LES FFC APRÈS 1961 : QUELLE PARTICIPATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE À LA RÉPRESSION ?

Si le général Briand dispose d'un soutien clair des généraux Dio et Le Puloch au cours du premier semestre 1960, la machine se grippe lorsque le ministre des Armées diffuse son calendrier de désengagement. Ce dernier, établi début juin<sup>674</sup>, est validé par Debré et notifié au général Sizaire, qui remplace alors Le Puloch au commandement de la Zom n°2<sup>675</sup>. Échelonné du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, il doit permettre de ramener l'effectif des FFC à un contingent limité – le « groupement de couverture », destiné à assurer la protection des intérêts français et un débouché maritime aux troupes de la Zom n°2 : un État-Major et un détachement de transmissions, un bataillon (une compagnie de commandement et quatre compagnies de combat), une compagnie de transport, un escadron blindé d'infanterie de Marine et un détachement du Génie – hors personnels affectés à la MMF. Cette décision suscite d'emblée le

669. SHD, Vincennes, GR6T850, Déchiffrement d'une lettre du général Briand adressée au général Dio, 28 mars 1961.

670. ADF, Nantes, 743PO2/62, Rapport du colonel Aufeuve, Annexe n°2 : « Mise sur pied de l'armée camerounaise (tableau chronologique) », février 1962.

671. SHD, Vincennes, GR 1R202, Fiche du général Dio, « Objet : problèmes militaires du Cameroun », 2 juin 1961.

672. Souligné dans le texte. *Ibid.*, p. 4.

673. ADF, Nantes, 743PO2/62, Rapport du colonel Aufeuve, Annexe n°2 : « Mise sur pied de l'armée camerounaise (tableau chronologique) », février 1962.

674. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Ministère des armées, Décision n°3 734, « Objet : troupes françaises au Cameroun », 10 juin 1960.

675. SHD, Vincennes, GR6H266, Le général Sizaire (GCS de la Zom n°2), Fiche pour servir à la compréhension de la situation actuelle au Cameroun, 30 septembre 1961.

désaccord du général Briand : sans s'opposer au principe du désengagement, il estime dangereux d'en fixer trop rigoureusement le calendrier, sans prendre en compte l'évolution de la répression dans l'ouest, l'avancement de la formation de l'armée camerounaise ou le rodage des unités de la « garde civique ». « En conclusion, aucune date ne peut être vraisemblablement avancée pour le désengagement de l'Armée Française », écrit-il à l'ambassadeur Bénard, à qui il demande « d'intervenir auprès du Gouvernement français afin que la décision [...] soit modifiée. Si elle devait être maintenue c'est le caractère même de ma mission qui devrait être révisé, afin de l'adapter aux moyens laissés à ma disposition<sup>676</sup> ». Si le Premier ministre, auprès de qui l'ambassadeur relaie l'argumentaire de Briand<sup>677</sup>, ne lui est pas fondamentalement opposé, Messmer se montre lui plus déterminé – comme le souligne le général Dio qui, partageant alors les vues de Briand et Bénard, tente en vain de le convaincre<sup>678</sup>, de même que Lambertson<sup>679</sup>. Si Briand insiste, Dio l'appelle, lui, à la raison, soulignant les enjeux politiques d'une mesure qui dépasse *in fine* sa seule mission dans l'ouest : « La France ne peut admettre le principe de rétablir indéfiniment l'ordre au profit du gouvernement camerounais. Les inconvénients en sont évidents, y compris sur le plan de l'Onu. Il appartient au gouvernement camerounais de prendre l'affaire en main, au fur et à mesure que ses propres troupes se mettent sur pied<sup>680</sup> ».

## 2.1. Des tensions croissantes entre la Zom n°2 et le CIFFC

Le calendrier est maintenu en l'état par le ministère des Armées, où le général Dio ne peut qu'apporter un soutien de réconfort au chef du CIFFC, sensiblement inquiet d'une décision qui, à terme, pourrait remettre en question la réalisation d'une mission si prestigieuse – et si stratégique pour sa carrière. C'est d'ailleurs en ce sens que son supérieur le rassure : « Ceci dit, nul n'a la prétention que vous ayez parachevé la pacification du Cameroun pour la mi-janvier. Il vous est demandé d'ici [là] de mettre l'armée camerounaise sur pied et de pousser la pacification aussi loin que vous le pouvez, avec les moyens mis à votre disposition<sup>681</sup> ». Dio voit dans la situation de son subordonné l'écho de sa propre expérience au Cambodge – où, malgré ses projets totaux de « pacification », le commandement lui avait progressivement prélevé ses troupes :

666

Mais je n'ai pas demandé ma relève pour autant, alors, mon cher Briand, ne demandez pas la vôtre car nul n'y songe et le ministre, parfaitement au courant de vos difficultés, a pleine confiance en vous et n'accepterait pas de changer le pilote du navire au fort de la tempête. Ne soyez pas non plus sur l'œil vis-à-vis de la Zom n°2. Le général Sizaire vous tient en grande estime et il n'est pas dans sa nature de vous mettre des bâtons dans les roues<sup>682</sup>.

Cette ultime remarque laisse entendre que le général Briand, dans une lettre antérieure, s'est ouvert de ses difficultés avec son supérieur hiérarchique : le général Robert Sizaire, qui a derrière lui une longue carrière dans les États-majors de l'empire comme de métropole. Né en 1904, engagé volontaire (1922), il fait ses premières armes au Maroc, au sein d'une unité de tirailleurs sénégalais<sup>683</sup>. Admis à Saint-Maixent, il sert dans tout l'empire, du Sénégal (1930) à l'Algérie (1932) puis à l'Indochine (1935) où il gagne ses galons de capitaine avant de regagner la métropole (1938). Après l'armistice, il est affecté à Dakar (1941), Casablanca (1943) puis Alger où, promu chef de bataillon, il prend le commandement d'une compagnie de tirailleurs sénégalais. À sa tête, il participe aux combats en Corse, sur l'île d'Elbe, en Provence et dans l'est de la France, où il est sérieusement blessé. Après-guerre, il part pour l'Indochine, où il débarque à Haïphong avant de commander le groupement stationné à Langson, qui lui vaut sa promotion au rang de colonel (1946). De retour en métropole, il intègre l'Institut des hautes études de Défense nationale en qualité d'auditeur (1948), avant d'être « désigné hors tour pour l'Extrême Orient », où il prend le commandement de la Zone sud du Tonkin (1951), puis celui des Forces terrestres du Laos (1952). Il intègre, en 1953, l'École militaire et officie comme instructeur au Collège de défense de l'Otan, avant d'être promu général. Mis à disposition du

676. ADF, Nantes, 743PO2/60, Lettre du général Briand à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, 25 juin 1960.

677. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Bénard au Premier ministre Michel Debré, s.d.

678. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Lettre manuscrite du général Dio au général Briand, 15 juillet 1960.

679. *Ibid.*, Sans référence, Fiche n°1, « Objet : désengagement des FFC », s.d.

680. *Ibid.*, Lettre manuscrite du général Dio au général Briand, 17 juillet 1960.

681. Souligné dans le texte. *Ibid.*, Lettre du général Dio au général Briand, 29 août 1960.

682. Souligné dans le texte. *Ibid.*

683. SHD, Vincennes, GR14YD707. Dossier de carrière du général Sizaire, État des services, sous dérogation. Voir également : « Sizaire Robert », in Cadeau Ivan, Cochet François et Porte Rémy (dir.) (2021), *La guerre d'Indochine. Dictionnaire*, Paris, Perrin, p. 842.

ministre de la France d'Outre-mer, il retrouve l'AOF, prenant le commandement du Soudan (1955), puis rejoint à nouveau le Collège de défense de l'Oran (1958), avant d'être nommé commandant de la Zom n°2.

Dès son arrivée à Brazzaville, Sizaïre dénonce les stratégies de Briand à l'égard de Paris. « Frappé par l'importance hors de propos de notre appareil et de notre action militaire au Cameroun », il décide en effet de mener une tournée d'inspection dans l'ouest où il « se rend compte que l'on donne à la rébellion et partant aux opérations menées contre les rebelles une importance hors de propos<sup>684</sup> ». Il donne ordre au 2<sup>e</sup> bureau de son État-major de « procéder dorénavant à l'examen critique des renseignements provenant du Cameroun. Cet examen fait apparaître que l'optique de Paris est méthodiquement faussée », écrit-il dans un rapport récapitulatif l'historique de ses relations avec le général Briand<sup>685</sup>. S'il « ne juge pas utile de mettre trop lourdement l'accent sur les exagérations constatées », une deuxième inspection, menée fin août, lui permet de mesurer « l'outrance des renseignements fournis par Yaoundé », dont il fait part au général Dio<sup>686</sup>. Peine perdue : ce dernier soutient le général Briand et répercute même auprès du ministre les demandes d'aménagement du calendrier de retrait<sup>687</sup>, dont le déroulement s'en trouve alors modifié<sup>688</sup>. Son exécution devient alors l'objet d'une lutte larvée entre les deux officiers : le chef du CIFFC s'acharne, avec l'appui de ses relais parisiens, à ralentir le départ des renforts de la Zom n°2, lorsque son supérieur hiérarchique s'échine à faire respecter l'échéancier prévu pour récupérer des troupes nécessaires aux autres missions qui lui sont assignées dans les territoires de l'ex-AEF. Incapable de s'imposer à son propre subordonné, il dénonce dès lors dans ses lettres à Dio les pratiques du chef du CIFFC en des termes particulièrement négatifs. Estimant qu'il « continue sa politique tortueuse contraire aux intérêts français et aux intérêts de l'Afrique équatoriale », Sizaïre reproche ainsi à Briand d'œuvrer « impunément à travers un ambassadeur à qui il fait dire ce qu'il veut et l'entourage du Premier ministre dont il a totalement faussé l'optique » : « Dans l'immédiat, il nous faut en finir avec le désengagement et en aucun cas n'admettre les "caprices d'enfant gâté" de Briand – le dernier caprice étant de maintenir au Cameroun jusqu'aux premiers jours de janvier des unités de la [Zom n°2] qui s'y trouvent depuis six mois, sont totalement inutiles ou utilisées dans des conditions lamentables et ne veulent plus mener ce jeu<sup>689</sup> ».

Le déploiement et la mission du « groupement motorisé de couverture », soit les troupes militaires françaises restant au Cameroun pour préserver les intérêts économiques et géostratégiques de l'ex-puissance coloniale, constitue un autre point de friction. Le projet initial prévoit que cette organisation soit réduite à 1 240 soldats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1961, date à laquelle l'armée camerounaise, sous la seule autorité du ministère camerounais des Forces Armées, doit prendre à sa charge le « maintien de l'ordre ». Une compagnie doit ensuite être retirée avant décembre, pour porter son effectif à 1 090 éléments<sup>690</sup>. Soumis à l'étude de la Zom n°2, auxquelles sont rattachées les unités en question, ce projet reçoit l'accord de principe du général Sizaïre, qui en abaisse les effectifs prévisionnels (1 225 en janvier, 1 075 en décembre) et plaide même pour une accélération du calendrier, soulignant sa volonté de normaliser une situation qui le prive d'une partie de ses réserves opérationnelles : « Le désengagement de nos troupes devant être complètement achevé à cette date et aucune unité française ne devant plus participer aux opérations, j'estime par contre indispensable de hâter la déflation des effectifs dans le courant du premier semestre 1961<sup>691</sup> ». Le fait que cette phrase soit annotée d'un « Ça n'a jamais été dit », par le général Dio ou l'un de ses collaborateurs, souligne l'existence d'un important clivage entre Paris et Brazzaville. Certes, cette proposition de Sizaïre reçoit l'accord de Dio qui le rassure en lui affirmant que « [le commandement des forces françaises au Cameroun] sera exercé par le Commandant du groupement de couverture qui sera rattaché, à tous points de vue, à la Zom n°2<sup>692</sup> ». Il n'en estime pas moins nécessaire de prévoir un dispositif temporaire pour le premier semestre 1961 : « Il est probable, en effet, que pendant cette période les Forces Françaises seront encore appelées à agir comme Forces de souveraineté au profit du Cameroun. » Cette divergence souligne la perspective dominante à Paris, et que traduit de manière plus évidente encore la nouvelle « Instruction personnelle et secrète » (IPS) adressée par le Premier ministre au général Briand, fin novembre 1960. Rappelant le principe et le calendrier du désengagement, elle souligne que les

684. SHD, Vincennes, GR6H266, Le général Sizaïre, Fiche pour servir à la compréhension de la situation actuelle au Cameroun, 30 septembre 1961.

685. *Ibid.*

686. *Ibid.*

687. SHD, Vincennes, GR1R202, Fiche du général Dio au ministre des Armées Pierre Messmer, « Objet : désengagement des FFC », 12 septembre 1960.

688. Voir *supra* Section 3 – Partie II.B.

689. Centre d'histoire et d'études des troupes d'outre-mer (Chetom), Fréjus, 17H7, Fonds Sizaïre, Lettre du général Sizaïre au général Dio, 5 décembre 1960.

690. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du général Dio au général Sizaïre, 20 septembre 1960.

691. Souligné dans le texte. SHD, Vincennes, GR6T850, Lettre du général Sizaïre au général Dio, « Objet : forces françaises au Cameroun », 11 octobre 1960.

692. *Ibid.*, Lettre du général Dio au général Sizaïre, « Objet : forces françaises au Cameroun », 22 octobre 1960.

FFC peuvent encore être utilisées pour « épauler » les troupes camerounaises engagées dans le « rétablissement de l'ordre ». Si Briand doit « apporter le concours maximum au gouvernement camerounais pour hâter l'achèvement de la mise sur pied de l'Armée camerounaise » et obtenir d'Ahidjo « l'engagement progressif et aussi rapide que possible de la totalité des Forces camerounaises en lieu et place des Forces françaises », il doit aussi et peut-être surtout se tenir prêt à intervenir à nouveau après le 1<sup>er</sup> janvier, en cas de troubles coïncidant avec le plébiscite sur la réunification<sup>693</sup>. Ce document exacerbe le ressentiment du général Sizaire, moins d'ailleurs pour son contenu que pour sa forme : il n'en apprend l'existence qu'indirectement, alerté par l'un de ses subordonnés, présent à Paris. Ce dernier l'informe alors des tensions suscitées par la question camerounaise : « Dès qu'il s'agit du Cameroun il est pénible et désagréable de constater que nous faisons presque figure d'accusés. L'accord (à vos positions) du [Bureau d'Outre-mer du ministère des Armées] et du Général [Dio] à propos du désengagement est acquis, mais la chose se débat dès au-dessus<sup>694</sup> et il ne semble faire de doute pour personne que le maintien d'un groupement français près de Dschang soit dès maintenant admis à l'échelon gouvernemental<sup>695</sup> ». L'idée est de laisser en place une partie des unités déjà présentes dans l'ancienne région Bamiléké afin de poursuivre la participation française aux opérations militaires – voir d'envisager en cas de besoin le réinvestissement de renforts en provenance de la Zom n°2 : « C'est la conséquence d'une IPS qui vient d'être adressée au général Briand, dont vous auriez dû recevoir copie, et dont le général [Dio] et le [Bureau d'Outre-Mer] ignoraient même qu'elle fut en préparation : ils ne l'ont connue que huit jours après qu'elle fut signée et expédiée<sup>696</sup> ».

Sizaire multiplie alors les messages « pour que soient alertées les hautes instances gouvernementales sur le jeu équivoque, contraire aux intérêts français comme aux intérêts de l'Afrique Équatoriale, mené à Yaoundé » par le général Briand, allant même jusqu'à adresser un rapport au général Dio affirmant que « le maintien des troupes françaises en opérations est désormais un "Non Sens"<sup>697</sup> ». Il ne reçoit une copie de l'IPS que le 2 janvier 1961, apprenant par la même occasion « que le ministre des armées placé lui-même devant le fait accompli, s'est élevé contre un tel procédé<sup>698</sup> ». Dio s'en offusque en effet dans un rapport adressé à Messmer<sup>699</sup> qui adresse alors une lettre de protestation au Premier ministre : il plaide pour que la chaîne hiérarchique soit mieux définie afin d'éviter « une confusion complète des attributions génératrice de conflits permanents entre le GCS de la Zom n°2 et le général CIFFC<sup>700</sup> ». Messmer entend contrecarrer le récit produit par ce dernier pour justifier le maintien des FFC en instance opérationnelle : « La situation est [aujourd'hui] décantée », écrit-il, affirmant que « dans l'ensemble, les forces camerounaises sont d'ores et déjà capables de faire face avec succès aux tâches actuelles du maintien de l'ordre<sup>701</sup> ». Le ministre propose d'adapter le commandement à cette nouvelle situation, en supprimant le CIFFC au profit de deux nouvelles entités : un commandement de la MMF sous l'autorité de l'ambassadeur et un commandement des FFC sous celle de la Zom n°2, assorti d'un renoncement aux attributions interarmées du général Briand – les troupes du groupement étant uniquement terrestres. Dans ce cadre, « le gouvernement camerounais a la responsabilité du maintien et du rétablissement de l'ordre. Il a la pleine responsabilité et la libre utilisation des forces nationales. Ces forces peuvent avoir à leur tête un chef d'EM français qui sert hors cadres et qui ne relève pour emploi que du seul gouvernement camerounais<sup>702</sup> ». Si Ahidjo juge nécessaire d'obtenir une intervention française, il pourra toujours demander, *via* l'ambassadeur, la réquisition des troupes de la Zom n°2, suivant une procédure qui confie à Sizaire l'essentiel des responsabilités.

La réforme mettrait surtout un terme à la présence de Briand, dont la stratégie personnelle semble avoir heurté les responsables du ministère des Armées, qui demandent sa relève pour le 1<sup>er</sup> mars 1961. Sur le sujet, et dans l'immediat, Debré donne satisfaction à son ministre des Armées : « La mission du général Briand approchant de son

693. SHD, Vincennes, GR8S265, Le Premier ministre Michel Debré, Instruction personnelle et secrète pour le général Briand, commandant interarmées des Forces françaises au Cameroun, 25 novembre 1960.

694. L'auteur fait probablement référence ici au Premier ministre Michel Debré.

695. Chetom, 17H7, Fonds Sizaire, Lettre d'un auteur non identifié destinée au général Sizaire, 16 décembre 1960.

696. *Ibid.*

697. SHD, Vincennes, GR6H266, Fiche du général Sizaire pour servir à la compréhension de la situation actuelle au Cameroun, 30 septembre 1961.

698. *Ibid.*

699. SHD, Vincennes, GR1R202, Fiche du général Dio au ministre des Armées, « Objet : instruction personnelle et secrète pour le général Briand », 27 décembre 1960.

700. *Ibid.*, Lettre du ministre des armées Pierre Messmer au Premier ministre Michel Debré, « Objet : instruction personnelle et secrète pour le général Briand en date du 25 novembre 1960 », 2 janvier 1961.

701. *Ibid.*

702. *Ibid.*

terme, la réorganisation du commandement militaire au Cameroun doit être envisagée », lui répond-t-il<sup>703</sup>. Suivant les suggestions faites par Dio, il prévoit de lui substituer un commandement bicéphale et le ministère des Armées se met immédiatement en quête du remplaçant de Briand qu'il trouve en la personne du colonel Pierre Aufeuve. Né en 1908, passé par Saint-Cyr, ce dernier débute sa carrière au Maroc, dans un contexte marqué par les dernières opérations militaires dans le Haut et l'Anti-Atlas (1933-1934), avant de partir pour l'Indochine, où il commande un poste en pays moi, assumant également les fonctions de délégué administratif (1939<sup>704</sup>). Promu capitaine, il passe l'essentiel de la Seconde Guerre mondiale en Asie. Fait prisonnier (1945), il intègre, après sa libération, la mission française de contrôle de l'armée japonaise (1946), puis est détaché auprès du gouvernement vietnamien en qualité de Président de la Délégation française à la commission d'armistice (1946). Promu chef de bataillon, il sert en Tunisie (1947), puis comme chef de cabinet du général Bergeron, président du Comité d'action scientifique de la Défense nationale et commissaire à l'énergie atomique (1949), avant de servir à Madagascar (1951) et au Maroc (1954). À la tête d'un contingent d'une dizaine de milliers de soldats, il manifeste alors, aux yeux de ses supérieurs, des qualités de commandement<sup>705</sup>. Promu colonel, il est affecté, à la dissolution du 11<sup>e</sup> Rima, dans une Algérie alors en proie au « plan Challe » (1959), avant d'être choisi pour prendre, donc, la relève du général Briand, en février 1961.

## 2.2. Briand, stratège d'Ahidjo : de la répression de l'opposition à l'hégémonie régionale

Aufeuve doit cependant prendre son mal en patience : paradoxalement en effet, alors qu'il vient de valider le départ prochain du chef du CIFFC, le Premier ministre autorise simultanément la signature d'un « accord spécial d'assistance militaire » qui permet le maintien du général Briand au Cameroun. Réclamé par Ahidjo, très probablement sur les conseils mêmes du chef du CIFFC, ce texte est déjà en discussion depuis mi-décembre<sup>706</sup>. Prévoyant de prolonger « le stationnement des quelques éléments de l'armée française en pays bamiléké », il permet au gouvernement camerounais d'utiliser une partie du Groupement en appui de ses opérations de répression, sous la forme de « mesures préventives et d'aide indirecte », voire d'interventions directes « en cas d'aggravation de la situation<sup>707</sup> ». Le général Sizaïre – qui, à cette date, n'a toujours pas reçu l'IPS de Briand – semble, là encore, avoir été tenu à l'écart de l'élaboration de cet accord<sup>708</sup> qui entre en vigueur le 12 janvier 1960 et pour une période de six mois. Le texte précise les modalités de l'aide indirecte qui doit surtout prendre la forme « d'un soutien logistique ou de services (transports, transmissions, etc.) » et des « mesures préventives », « consist[ant] à montrer la force en vue de prévenir les troubles éventuels » : « prises par l'autorité militaire sur demande du chef du Gouvernement de l'État, adressée à M. l'Ambassadeur de la République française », elles « peuvent se traduire par des manifestations de l'activité normale des troupes (défilés, manœuvres, croisières, survols aériens) ou par un certain nombre de précautions visant à placer les troupes en état d'alerte (consignes, patrouilles, garde de points sensibles, etc.<sup>709</sup>) ». L'accord n'oublie pas d'anticiper les éventuels débordements qui pourraient survenir dans un tel contexte : « Lorsqu'il n'aura pas été fait de demande de mesures préventives les troupes françaises ne peuvent faire usage de leurs armes que dans le cas où des violences ou voies de fait sont exercées contre elles, ou les empêchent d'exécuter l'ordre qu'elles ont reçu » – phrase qu'un lecteur, probablement au sein de la Zom n°2, annote ainsi : « Et en cas de mesures préventives ? Papier vaseux<sup>710</sup> ». Le texte laisse de fait le champ libre à l'action des troupes dans le cadre des « mesures préventives » pouvant, en l'absence de consignes précises, entraîner l'usage des armes. Or, dès février, Ahidjo, toujours conseillé par Briand, demande officiellement la participation française sous forme de mesures préventives dans les départements de Dschang, Bangangté, Bafoussam, Boude et du Haut-Nkam<sup>711</sup> : après l'accord de l'ambassadeur<sup>712</sup>, l'armée française est donc autorisée à se réinvestir dans la répression.

703. ADF, Nantes, 743PO/2-60, Lettre du Premier ministre Michel Debré au ministre des Armées Pierre Messmer, « Objet : organisation du commandement au Cameroun », 9 janvier 1961.

704. SHD, CAPM, 7200741, Dossier de carrière de Pierre Aufeuve, État de services et Livret de notations, sous dérogation.

705. *Ibid.*, Appréciation du 27 mai 1957, sous dérogation.

706. ADF, Nantes, 743PO/2-60, Instructions du Premier ministre à l'ambassadeur Bénard, 23 décembre 1960.

707. SHD, Vincennes, GR6T850, Note du général Dio pour le général Sizaïre et le général Briand, Cameroun, 20 décembre 1960.

708. SHD, Vincennes, Fonds général Briand, DE 2023 PA 102 Lettre du général Sizaïre au général Briand, Emploi des forces armées françaises après le 1er janvier 1961, 24 décembre 1960.

709. SHD, Vincennes, GR6T850, Accord spécial sur l'assistance des forces armées françaises à la République du Cameroun, 12 janvier 1961.

710. *Ibid.*

711. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du Premier ministre du gouvernement camerounais à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, 13 février 1961.

712. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au Premier ministre camerounais, 14 février 1961.

Sur le terrain, elle est de toute manière déjà partie prenante des opérations depuis près d'un mois. L'accord est en effet immédiatement appliqué à l'ouest, sous l'impulsion de Briand qui en transmet le texte à ses troupes le 16 janvier 1961. Quelques jours plus tard, il précise ses consignes : « L'idée générale est de confier à tout moment la responsabilité des opérations de maintien de l'ordre au commandement de l'armée camerounaise », en grande partie de toute manière dirigée par des officiers français de la MMF, et pour cela, d'employer « les unités françaises pour relever les forces camerounaises, rendues ainsi disponibles pour les opérations<sup>713</sup> ». La demande officielle « d'aide indirecte » faite par Ahidjo incite ensuite Briand à préciser ces directives et même à sortir des cadres fixés par l'accord spécial : outre la « relève pour une courte période d'une unité camerounaise dans sa garnison afin de lui permettre de participer en entier à une opération », les unités du Groupement peuvent, à partir de février 1961, participer à des opérations de « reconnaissance à l'initiative du commandant du Sous-Groupement », dont le but est « de préciser un renseignement et d'assurer la sécurité lointaine de la garnison de Baleng<sup>714</sup> ». Elles sont aussi autorisées à « particip[er] à des opérations », mais « sous les réserves suivantes : commandement camerounais, rôle passif confié à nos unités au moins initialement<sup>715</sup> ». Ces directives rappellent cependant la nécessité de s'inscrire dans le cadre d'un respect formel de l'indépendance : l'initiative revient au commandement de l'armée camerounaise – alors assuré, dans l'ancienne région Bamiléké, par le commandant Gales, officier de la MMF, chef du Troisième bataillon et commandant du Secteur militaire du Bamiléké, créé dans la foulée du transfert de responsabilité le 1<sup>er</sup> janvier 1961.

Ce système favorise l'implication des troupes françaises dans la répression des combattant-es de l'ALNK. Les deux compagnies de combat du 17<sup>e</sup> Bima et le peloton du 11<sup>e</sup> Bima, dépendant des FFC et non de la MMF, assurent la relève d'unités camerounaises « à plusieurs reprises pour permettre la participation [de celles-ci] à des opérations de maintien de l'ordre, les unités françaises assurant la garde statique des cantonnements camerounais et la sécurité des abords de ces accès<sup>716</sup> ». Elles effectuent aussi des patrouilles et des missions de reconnaissance : une section occupe ainsi Bangangté du 15 au 17 avril 1961, alors que le peloton blindé effectue des opérations dans la région<sup>717</sup>. En mai, les deux compagnies sont employées pour « relever temporairement à Bafang et Bangangté des unités camerounaises partant en opération. Le demi-escadron blindé basé la plupart temps à Bangangté effectue de nombreuses patrouilles sur les axes de ce département. La 3<sup>e</sup> compagnie effectue quelques reconnaissances à pied autour de Bafoussam<sup>718</sup> ». En juillet, elles assurent le contrôle des villes de Bafang et Mbouda sur de courtes périodes ou des patrouilles de reconnaissances sur les principaux axes – etc. Leur présence permet de garantir la sécurité du détachement du Génie, et à celui-ci d'assurer le « maintien en état du réseau routier du pays Bamiléké en mettant en œuvre des engins appartenant aux autorités camerounaises et en utilisant de la main d'œuvre banale fournie par ces mêmes autorités<sup>719</sup> ». La situation semble d'ailleurs acceptée par l'ensemble des protagonistes présents, à l'exception du général Sizaïre, qui reproche au général Briand de laisser « l'initiative de cette nouvelle forme d'appui au commandement local camerounais », favorisant ainsi la dispersion des unités françaises<sup>720</sup>.

Le général Sizaïre appréhende surtout l'évolution des velléités géostratégiques de son subordonné qui semble, dès janvier 1961, considérer l'accord spécial insuffisant face à une possible dégradation de la situation. L'IPS de novembre, dont il a demandé la rédaction s'il ne l'a pas assumé lui-même, lui prescrivait d'ailleurs de réfléchir à une telle hypothèse, dans le cadre de l'exécution du plébiscite sur le sort du Cameroun sous tutelle britannique, et d'anticiper ainsi l'implication du Groupement dans les opérations répressives de l'armée camerounaise, à l'aide de renforts de la Zom n°2. Le général Briand envoie ses propositions à l'EMGDN le jour même de la signature de l'accord spécial<sup>721</sup>. Il estime alors que les forces camerounaises sont exposées à deux risques majeurs : des « flambées de rébellion » ou des troubles survenant à l'issue du référendum. Dans le premier cas, il conviendrait de mobiliser les forces disponibles au Cameroun dans le cadre « d'une aide directe non prévue » par l'accord spécial, qui impliquerait, pour agir rapidement, qu'une délégation de pouvoir permette à Bénard « d'accéder rapidement à une éventuelle demande du Gouvernement Camerounais » : « [L]es opérations revêtiraient alors, pour un temps que l'on pourrait

713. SHD, Vincennes, GR6H266, Note de service du général Briand, « Objet : emploi des unités du groupement de couverture des Forces françaises stationnées dans le Bamiléké », 26 janvier 1961.

714. SHD, Vincennes, GR6H264, Note de service du général Briand, 28 février 1961.

715. *Ibid.*

716. SHD, Vincennes, GR6H268, Rapport annuel des forces françaises au Cameroun pour l'année 1961, 20 décembre 1961.

717. SHD, Vincennes, GR6H259, CIFFC, « Objet : évolution de la situation au Cameroun, Mois d'avril 1961 », 12 mai 1961.

718. *Ibid.*, CIFFC, « Objet : évolution de la situation au Cameroun, Mois de mai 1961 », 10 juin 1961.

719. SHD, Vincennes, GR6H268, Rapport annuel des forces françaises au Cameroun pour l'année 1961, 20 décembre 1961.

720. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du général Sizaïre au général Briand, « Objet : emploi des unités du groupement de couverture stationnées dans le Bamiléké », 13 avril 1961.

721. *Ibid.*, Lettre du général Briand au général Ely, 12 janvier 1961.

fixer à priori à deux mois et dans une zone déterminée, la forme qu'elles ont eue en 1960<sup>722</sup> ». Dans le deuxième cas, il estime que le gouvernement français devrait détacher *a minima* un bataillon de quatre compagnies pour soutenir son homologue camerounais, forcé de déplacer une partie de ses effectifs sur la frontière au détriment de l'équilibre déjà fragile de son armée. Quelle que soit *in fine* l'éventualité retenue, Briand réclame donc des moyens supplémentaires, en esquisant les risques d'une dégradation de la situation camerounaise. À Paris cependant, son argumentaire est rejeté par Dio, qui lui reproche de ne pas s'en tenir, comme le lui prescrivait pourtant son IPS, « à l'indispensable » dans ses demandes, mais de calculer « le maximum de moyens nécessaires », « ce qui excède les moyens disponibles<sup>723</sup> ». Dio s'oppose surtout à toute délégation de pouvoir à l'ambassadeur : la décision briserait la chaîne hiérarchique traditionnelle de l'armée dans la région et favoriserait un réinvestissement militaire massif dans un Cameroun indépendant, ce que la situation locale ne justifie pas. Il juge exagérée la présentation qui en est faite par son subordonné, comme d'ailleurs Sizaïre, qui écrit lui directement au général Ély, chef de l'EMGDN : « J'estime abusive l'analogie dont fait état le général commandant interarmées au Cameroun entre la situation existant au début de 1960 et celle qui résulterait d'éventuels troubles au Cameroun ex-britannique<sup>724</sup> ». Peine perdue : à Paris, la lettre de Briand incite les collaborateurs militaires du Premier ministre à revoir « les moyens et les procédés qui seraient à mettre en œuvre pour aider le Gouvernement Camerounais, s'il en faisait la demande formelle, d'une façon directe dépassant le cadre de l'accord spécial<sup>725</sup> ». Le général Ély précise à Briand les moyens et la procédure à suivre, en reprenant les grandes lignes du projet esquissé par celui-ci : le Groupement « pourrait être appelé à reprendre certaines missions » des forces camerounaises, et « conduire en conséquence de petites opérations d'assainissement », mais sous responsabilité du gouvernement camerounais<sup>726</sup>. La procédure proposée par Briand est cependant aménagée : le gouvernement camerounais peut, certes, demander une « aide directe » à l'ambassadeur, autorisé à l'accepter après consultation de Briand ; mais si ce dernier peut prendre, dans l'immédiat, quelques « mesures préventives », il doit alerter le Premier ministre qui peut seul décider la mobilisation des FFC ou des renforts de la Zom n°2.

En validant le réinvestissement de l'armée française dans les opérations de « maintien de l'ordre », l'accord spécial du 12 janvier 1961, puis la procédure de recours à l'aide directe envisagée le 9 février, confortent la position d'un général Briand dont le premier ministre, à la demande de Dio et Messmer, avait pourtant initialement acté le départ. Le ministère des Armées conclut d'ailleurs l'examen du projet « d'aide directe » formulé par le général Briand en rappelant cette décision<sup>727</sup>. Cette dernière ne reçoit cependant aucune application dans les deux mois qui suivent, avant d'être remise en question à la faveur d'un projet du comité de défense étudié, le 3 mars 1961, afin d'unifier le « système de commandement militaire dans les États liés à la France, par la mise en place dans chacun d'eux d'un officier supérieur ou général, chef de Mission militaire ». Le projet exacerbe les tensions entre le général Briand, dont la situation présente correspond peu ou prou à celle du « délégué » prévu par ce texte, et le général Sizaïre, titulaire lui d'un commandement supérieur plus vaste, et qui risque de se voir ainsi privé de certaines de ses prérogatives. Il remet ainsi à l'ordre du jour la question de la répartition des pouvoirs entre les troupes françaises de Brazzaville et Yaoundé, question sur laquelle Briand bénéficie du soutien d'Ahidjo – comme le souligne d'ailleurs Briand à Sizaïre lors d'une entrevue, à Douala : si « le [gouvernement camerounais] ne conteste pas que le [CIFFC] doive recevoir aides et directions des organismes extérieurs (Zom n°2) », il n'admet pas « qu'il ait à traiter des différents problèmes que peut poser la présence des troupes étrangères sur son territoire par l'intermédiaire d'une autre autorité que celle qui est accréditée auprès de lui<sup>728</sup> ». Lorsqu'il rend compte de cette entrevue au général Dio, Sizaïre y voit un regain des stratégies personnelles menées par son propre subordonné : « Mon sentiment est le suivant. Briand et son ambassadeur qui, ces temps derniers avaient jeté un voile pudique sur leurs activités "coupables" et se sentaient tout de même assez gênés d'avoir trop longtemps brossé un tableau très sombre et parfaitement faux de la situation au Cameroun avaient repris espoir que leur petit jeu pouvait continuer<sup>729</sup> ». Selon lui, le maintien de Briand dans ses fonctions de commandant interarmées les aurait « amené à envisager qu'il leur sera possible d'aller au-delà, en faisant

722. *Ibid.*

723. SHD, Vincennes, GR6T850, Fiche du général Dio au chef d'EMGA, « Objet : emploi éventuel des Forces françaises pour le maintien de l'ordre au Cameroun », 24 janvier 1961.

724. *Ibid.*, Lettre du général Sizaïre au chef de l'EMGDN, « Objet : emploi des forces françaises au Cameroun », 2 février 1961.

725. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du Premier ministre français Michel Debré à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard et au général Briand, « Objet : maintien de l'ordre au Cameroun », 9 février 1961.

726. *Ibid.*, p. 2.

727. SHD, Vincennes, GR6T850, Fiche du général Dio au chef d'EMGA, « Objet : emploi éventuel des Forces françaises pour le maintien de l'ordre au Cameroun », 24 janvier 1961.

728. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Fiche du général Briand au sujet de son entrevue avec le général Sizaïre le 18 mars 1961 à Douala, 20 mars 1961.

729. Souligné dans le texte. Chetom, 17H7, Fonds Sizaïre, Lettre du général Sizaïre au général Dio, 25 mars 1961.

au besoin intervenir Ahidjo ». De même, Bénard, présent au comité de défense du 3 mars, serait sorti « renforcé dans son sentiment que Brazzaville était l'ennemi », et se serait dès lors « remis à inspirer les dirigeants Camerounais en leur disant : “Pas d'ingérences extérieures au Cameroun<sup>730</sup>” ».

Le général Sizaire voit ainsi dans la position de son subordonné le fruit d'une stratégie consistant à « prôner l'isolement [du Cameroun] en appliquant son effort unilatéralement à une armée Camerounaise luxueusement dotée et déjà trop méprisante vis-à-vis des armées voisines<sup>731</sup> ». Il n'est, de fait, pas impossible que l'acharnement du général Briand relève d'une stratégie personnelle adoptée en réaction à la mise en œuvre du calendrier de désengagement, qu'il perçoit comme une mesure purement politique le privant des moyens militaires à même de lui permettre de mener la mission dont il a été chargé début 1960. Une mission qu'il estime très probablement nécessaire à la préservation des intérêts français au Cameroun, sinon même, en adepte de la DGR, à la défense du « monde libre », mais aussi au bon déroulement d'une carrière qui se mesure à l'aune des succès opérationnels et s'évalue au prisme de la qualité rhétorique de ses notations comme des soutiens informels que les candidats à la promotion s'acharnent à obtenir et entretenir dans les réseaux de solidarité militaire. Une telle perspective expliquerait son activité incessante en faveur d'un développement toujours plus poussé de l'armée camerounaise en faveur de laquelle Bénard, probablement mû par de mêmes intérêts, pousse aussi : en satisfaisant les attentes d'Ahidjo, dont la formation et l'équipement de l'armée nationale confortent l'autorité personnelle, les deux acteurs s'attirent les faveurs, et au besoin le soutien, d'un Premier ministre dont ils sont devenus les plus précieux conseillers. C'est en ce sens qu'il faut lire ses efforts pour construire un narratif consacrant la spécificité du Cameroun en Afrique centrale – qu'il dépeint au général Dio, et dès le début du mois de décembre 1960, comme « l'élément essentiel de notre dispositif » dans la région, du fait des possibilités de transit qu'il offre entre Douala et Fort-Lamy au Tchad. Pour Briand, la mission du Groupement, concentré à Koutaba, consiste justement à assurer le respect du droit de transit prévu par les accords de novembre – et, pour cela, à envisager « le cas où les autorités camerounaises seraient tentées de nous le refuser<sup>732</sup> ». Il incite le ministère à prendre en compte l'important développement de l'armée camerounaise – dont les effectifs, dit-il, sont appelés à dépasser ceux de la Zom n°2 – et l'ambition des leaders locaux d'« exercer une sorte de leadership des pays africains d'expression française » : une force à capter selon lui, ce qui implique « l'obligation d'intégrer, aussi étroitement que possible, l'Armée camerounaise dans un dispositif général de défense quitte à étoffer sérieusement la mission militaire française et à conserver l'exclusivité de l'entretien du matériel de cette armée [...] en renforçant les services de l'Intendance et celui des matériels<sup>733</sup> ».

Ainsi posé, l'objectif du général Briand semble plutôt clair : maintenir, sinon renforcer, le personnel militaire de ce territoire consacré comme le plus stratégique en Afrique centrale. Un propos qui suscite de sévères critiques au ministère des Armées : « On ne voit pas bien comment la garnison de Koutaba pourrait assurer la défense de notre ligne de communications, si tant est que l'on puisse parler d'une ligne de communications. [...] La justification de notre présence à Koutaba ne peut être que le soutien de l'Armée Camerounaise et, particulièrement, le soutien instruction<sup>734</sup> ». Le général Dio, qui juge cet « état d'esprit très dangereux », met alors en garde son ministre de tutelle, dénonçant le fond d'un projet qu'il juge préjudiciable à l'équilibre des puissances locales<sup>735</sup>. Un point de vue partagé par le général Sizaire qui s'évertue alors à concrétiser l'alliance militaire des territoires de l'ex-AEF, qu'il considère comme la meilleure garantie pour la stabilité de l'influence française en Afrique centrale – et que menace, justement, selon lui, le chef du CIFFC en œuvrant à la singularisation du Cameroun : « Nous ne pouvons pas laisser compromettre nos atouts parce que certains chefs français jouent un jeu personnel, donnent des idées et sèment le doute, quant à notre action, dans l'esprit des jeunes chefs d'État », écrit-il ainsi à Dio dès décembre 1960<sup>736</sup>. Le général Sizaire projette en effet de réaliser une « Union des États d'Afrique Équatoriale », incluant le Cameroun, que ses « adversaires », Briand et Bénard, tenteraient eux d'isoler afin de servir leurs propres intérêts, au prix cependant d'« une véritable trahison<sup>737</sup> ». Selon Sizaire, cette stratégie aurait même fait échouer la réunion des États de l'ex-AEF : « Ahidjo, mal inspiré, a fait marche arrière *in extremis*, ayant mis de l'espoir dans la réunion “farfelue” de

730. *Ibid.*

731. Chetom, 17H7, Fonds Sizaire, Lettre du général Sizaire au général Dio, 25 mars 1961.

732. SHD, Vincennes, GR6T850, Rapport du général Briand, « Objet : contribution à l'étude de la mission et de l'articulation du groupement de couverture du Cameroun », 1<sup>er</sup> décembre 1960.

733. *Ibid.*

734. SHD, Vincennes, GR6T850, Fiche du cabinet militaire du ministère des Armées, s.d.

735. SHD, Vincennes, GR6T850, Fiche du général Dio au ministre des Armées, « Objet : contribution à l'étude de la mission et de l'articulation des Forces françaises stationnées au Cameroun », 13 janvier 1961.

736. Chetom 17H7, Fonds Sizaire, Lettre du général Sizaire au général Dio, 5 décembre 1960.

737. *Ibid.*, Lettre du général Sizaire au général Dio, 23 avril 1961.

Cotonou<sup>738</sup> ». Ce dernier événement, qui réunit les principaux experts militaires de l'Union africaine et malgache<sup>739</sup> doit entériner un « pacte de défense » entre ses principaux pays : élaboré par Samuel Kamé, il doit associer ces futurs alliés africains à la pérennisation du pouvoir personnel d'Ahidjo, ses dispositions de défense concernant autant les situations d'attaques venant de l'extérieur que « les agressions menées sous la forme de guerre révolutionnaire ou subversive<sup>740</sup> ». Malgré la création de l'Union africaine et malgache (septembre 1961) et la signature d'un Pacte de défense (août 1962), l'alliance tombe cependant rapidement en désuétude – bien qu'elle écarte, selon Sizaire, le Cameroun de la dynamique de rapprochement militaire des États de l'ex-AEF<sup>741</sup>.

Sizaire ne peut dès lors que dénoncer l'attitude de son subordonné qui s'évertue à maintenir Paris en état d'alerte. Briand multiplie en effet les rapports alarmistes sur la situation au Cameroun sous tutelle britannique, réclamant, en prévention de troubles liés à la réunification, le renforcement du dispositif, l'extension des responsabilités des unités engagées et l'implantation d'un bataillon camerounais sur la frontière<sup>742</sup>. Ses écrits inquiètent le Premier ministre, comme le souligne l'un de ses conseillers, l'amiral Traub, qui cherche à s'informer auprès du général Sizaire. Ce dernier lui répond que la « situation effrontément outrée » présentée par Briand relève d'une « nouvelle manœuvre de grand style ayant une fois de plus, comme but, le maintien en place [du chef du CIFFC Briand], cette fois jusqu'en juillet 1962 » :

La préparation de l'attaque a été menée comme à l'habitude. Plusieurs semaines durant les bulletins de renseignements ont monté en épingle les moindres incidents qui par ailleurs passent inaperçus et les ont attribués à une rébellion qui, dans l'ombre, attend son heure. Tout un roman a été échafaudé sur la réunion des deux Cameroun, réunion qui se passera dans le plus grand calme. Le fond de tableau ainsi brossé et le climat d'inquiétude créé à Paris, il suffit d'alimenter la chronique et de passer à l'exploitation en envoyant à Paris M. Bénard<sup>743</sup>.

Pour Sizaire toutefois, la situation est claire : « Il n'y a actuellement au Cameroun aucun système subversif organisé et l'aide extérieure ne se manifeste que par de belles paroles – comme dans une grande partie de l'Afrique Centrale. Le Cameroun n'est pas en danger et il appartient à son Gouvernement et à lui seul d'y maintenir l'ordre<sup>744</sup> ». Le général Briand n'en persévère pas moins et pointe, dans la timide reprise d'activité des maquis de l'ALNK autour de Batcha, la menace proche « d'une action conduite de l'extérieur et dont l'ampleur dépasserait nettement celle qui a pu être jugulée en 1960<sup>745</sup> ». Ses rapports sont constamment déconstruits par le 2<sup>e</sup> bureau de la Zom<sup>746</sup> en un ballet de propagande et de contre-propagande dont les acteurs parisiens sont les principales cibles. La position de Sizaire finit cependant par inquiéter Briand, comme il l'écrit au général Dio, auprès de qui il croit bon de feindre l'innocence quant à sa reconduction après juillet 1961 : « Je ferai évidemment ce que l'on me dira (sans enthousiasme d'ailleurs s'il s'agit de mon maintien qui n'est pas sans contrecarrer certains projets personnels), mais à mon avis il ne peut être justifié que par un besoin de continuité au moment où la situation générale du Cameroun évolue défavorablement<sup>747</sup> ». Son interlocuteur, cependant, n'est pas dupe, comme il l'écrit d'ailleurs dans sa réponse, qui mérite d'être largement citée pour mesurer toute l'ampleur prise par l'affaire :

En ce qui concerne votre maintien au Cameroun, vous me permettrez de penser que vous avez sérieusement, quoiqu'indirectement, poussé à la roue. Il eût mieux valu le dire carrément [...]. Si vous désirez être prolongé pour une période de six mois ou plus au-delà du 1er janvier [...], je vous prie instamment de me le faire savoir sans ambages et en temps utile [...]. Néanmoins, je n'ai jamais été favorable à votre maintien pour les raisons suivantes.

738. *Ibid.*, Lettre du général Sizaire à l'amiral Traub, 24 mai 1961.

739. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Lettre du général Briand au chef de l'EMGDN, « Objet : réunion de Cotonou », 27 mai 1961.

740. *Ibid.*

741. Chetom, 17H7, Fonds Sizaire, Fiche du général Sizaire sur la situation politique des États de la Zom n° 2 fin octobre 1961, 13 novembre 1961.

742. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Mémoire du général Briand propre à servir à l'étude des mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre au Cameroun ex-Britannique après le 1er octobre 1961, 19 mai 1961.

743. Chetom, 17H7, Fonds Sizaire, Lettre du général Sizaire à l'amiral Traub, 24 mai 1961.

744. *Ibid.*, Lettre du général Sizaire au général Dio, 25 mai 1961.

745. *Ibid.*, Lettre du général Briand au général Dio, 23 mai 1961.

746. *Ibid.*, Note du 2<sup>e</sup> bureau de la Zom n° 2 au sujet de la « Lettre du général Cominterarmées Cameroun au chef d'État-Major des FTOM en date du 23 mai 1961 », 3 juin 1961.

747. *Ibid.*, Lettre du général Briand au général Dio, 30 mai 1961.

Fidèle à la tradition de certains de vos prédécesseurs appuyés à par leur Haut-Commissaire vous vous efforcez de vous libérer de la tutelle du GCS. Or l'ensemble militaire AEF-Cameroun, quel que soit le nom qu'on lui donne, forme un tout tant au point de vue logistique que jeu des réserves. J'entends bien que le gouvernement camerounais peut se formaliser d'une mainmise trop voyante du GCS, il n'en demeure pas moins qu'en sous-mains toute votre activité militaire doit [lui] être subordonnée. C'est une simple question de bon sens et de discipline intellectuelle.

Les Camerounais se prennent pour le nombril du monde et s'attribuent volontiers en pensée le leadership militaire de l'Afrique noire. Votre attitude personnelle, même à votre insu, ne peut que les renforcer dans cette position que vous avez faite vôtre, comme le prouvent certains de vos écrits ou conversations.

Cette politique de clocher est, à mon sens, très nuisible aux intérêts de tout le monde.

Poussant les choses au noir, vous réclamez ou cherchez à retenir au Cameroun des moyens exagérés, confirmant ainsi le gouvernement camerounais dans son attitude de pauvre. Je ne puis que vous rappeler vos réticences (pour ne pas dire plus) lors du désengagement de l'an dernier, et l'emploi de l'aviation contre des hordes armées de machettes ou de fusil de chasse. Ou bien vous n'avez pas une vision objective des choses, ou bien vous êtes hanté par le désir de "gonfler" votre commandement. Or cette politique de facilité n'est plus de mise et vous n'ignorez pas à quoi se réduisent nos maigres réserves<sup>748</sup>.

La stratégie du général Briand s'est, de fait, avérée payante : le 3 juin 1961, le comité de défense décide de reconduire, à la demande du gouvernement camerounais, l'accord spécial du 12 janvier et de maintenir Briand jusqu'à son expiration prévue le 31 décembre<sup>749</sup>. Deux jours plus tard, une réunion informelle se tient à Paris afin de mettre au point une instruction d'application pour l'ambassadeur Bénard – présent, de même d'ailleurs que le colonel Lambertson, toujours conseiller au sein du cabinet militaire du ministre des Armées. Le texte est reconduit en l'état, à un important détail près : « Cet accord reçoit d'ailleurs une modification permettant à l'Ambassadeur de passer à l'aide directe si le besoin s'en fait sentir<sup>750</sup> ». Dans cette perspective, Bénard est autorisé à réclamer le renfort des troupes de la Zom n°2, et ce malgré les réticences du ministre des Armées : « M. Messmer a présenté des réserves à ce sujet lors de la réunion de défense, en faisant ressortir que les unités d'intervention françaises se blanchissent et qu'il ne veut pas employer de blancs dans les opérations de maintien de l'ordre. Qu'en conséquence il ne peut assurer être en mesure de fournir ces renforts ». Quant à la situation de Briand, elle n'est qu'évoquée – mais pour asseoir sa légitimité par de puissants soutiens : « Mademoiselle Duléry a annoncé que le général de Gaulle, en personne, avait décidé le maintien du général Briand jusqu'à expiration du nouvel accord spécial, soit le 1er janvier 1962<sup>751</sup> ». À Brazzaville, Sizaire fulmine : il voit dans le maintien du général le résultat d'une manœuvre identique à celle de l'IPS de novembre 1960, « ayant pour but de nous mettre devant le fait accompli d'un nouvel accord signé avec le Cameroun<sup>752</sup> ».

### 2.3. Du massacre de Tombel à la mort de Vivarès : la remise en cause du général Briand

Le général Sizaire vit le maintien de son subordonné comme une défaite personnelle – et il l'écrit d'ailleurs explicitement dans une note intitulée « Autocritique », aujourd'hui conservée dans ses archives privées : « Pourquoi défendant une **cause** indiscutable et indiscutée n'avons-nous pas atteint notre **but** alors que l'adversaire poursuivant lui un **but** strictement personnel, l'a atteint ? » L'adversaire, ici, n'est pas l'ALNK mais bel et bien le chef du CIFFC dont il se distingue en listant, dans un tableau à deux colonnes, leurs objectifs et actions<sup>753</sup>. Un événement met cependant à mal la situation du général Briand : « Le 8 août 1961, une unité de l'armée camerounaise, sous les ordres d'un officier français (lieutenant Capdeville), franchit la frontière du Cameroun méridional et massacre 12 ouvriers qui se rendaient à leur travail<sup>754</sup> ». Ces mots sont ceux du général Sizaire, qui produit, fin septembre, une fiche relatant les différentes étapes d'une histoire qui illustre, à ses yeux, les errements de son subordonné – l'une des rares sources sur cette violence qui questionne pourtant le rôle et l'implication des acteurs français au Cameroun après l'indépendance.

748. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Lettre du général Dio au général Briand, 9 juin 1961.

749. SHD, Vincennes, GR6T850, Note pour le général Dio, 6 juin 1961.

750. SHD, Vincennes, GR 6T850, Fiche de l'EM des FTOM, « Objet : Cameroun », 6 juin 1961.

751. *Idem.*

752. SHD, Vincennes, GR 6H266, Fiche du général Sizaire pour servir à la compréhension de la situation actuelle au Cameroun, 30 septembre 1961.

753. Souligné et en gras dans le texte. Chetom, 17H7, Fonds Sizaire, Note du général Sizaire, « Objet : autocritique », s.d.

754. *Ibid.*, Fiche rédigée par le général Sizaire, « Objet : massacre de Tombel (8 août 1961) », 30 septembre 1961.

Il est en effet intrigant de constater que cet événement, pourtant à l'origine d'un relatif scandale international entre la France et le Royaume-Uni, n'ait pas suscité davantage de « traces » au sein des archives militaires et qu'il faille, pour en apprendre l'existence, recourir aux archives privées du général Sizaire – pour qui il constitue, alors, la manifestation des dérives de Briand et ses (toujours possibles) conséquences humaines. L'objectif de cette fiche est de pointer la responsabilité du chef du CIFFC qui s'est évertué, depuis deux mois, à en rejeter la faute sur l'ALNK : « Le 10 août », poursuit Sizaire, le « Cominterarm Cameroun rend compte de l'incident à Paris et à Brazzaville et le met à l'actif du «Terrorisme». Ces faits déclare-t-il : «constituent la première apparition du terrorisme au Cameroun méridional. Les recherches sont en cours pour déterminer s'il s'agit initiative locale ou application plans extension exactions avant 1<sup>o</sup> octobre<sup>755</sup>. » Un point de vue pourtant démenti, dès le lendemain, par la presse britannique, et notamment par *The Guardian* dont le chef de la Zom n°2 cite *in extenso* l'article : « « Douze travailleurs travaillant pour le compte de la *Cameroons Development Corporation* ont été tués près du camp de Abobo sur la frontière du Cameroun, mardi. Selon des témoins (camarades travaillant avec les victimes et qui purent se cacher), des militaires camerounais (de la République du Cameroun) arrêterent ces hommes alors qu'ils se rendaient à leur travail. Ils les attachèrent par les mains et les massacrèrent<sup>756</sup> ». Selon les renseignements britanniques en effet, et malgré les dénégations du ministre camerounais des Affaires étrangères Mvie, « l'incident de Tombel » serait bel et bien le fait d'un groupe d'une trentaine de soldats de l'armée camerounaise, qui aurait franchi la frontière et massacré douze salariés agricoles de la compagnie précitée, à proximité d'un camp de travailleurs, à Fbobo. Les autorités britanniques proposent la création d'une commission d'enquête à laquelle participent Tamajong Ndumu (*Southern Cameroons*), Ulric Cross (*West Indies*), le commandant Gros, chef du Troisième secteur militaire, et M. Minto, commissaire spécial à Douala<sup>757</sup>.

La presse française reproduit, elle, l'explication fournie par le CIFFC. *Le Monde* se contente, par exemple, de citer une dépêche de l'agence Reuters et d'attribuer les faits à l'ALNK<sup>758</sup>. De son côté, le général Briand œuvre, toujours selon Sizaire, à renforcer sa version : le 14 août, il aurait affirmé à Paris et à Brazzaville avoir à sa disposition des renseignements britanniques confirmant la présence d'une « bande organisée et fortement armée » dans la région. L'événement lui permet, ainsi, d'appuyer les alertes qu'il adresse depuis plusieurs semaines au Premier ministre français sur les probables troubles qui pourraient suivre la réunification, justifiant à ses yeux tant son maintien que le renforcement du dispositif. Selon le chef de la Zom n°2, l'EMGDN reprend alors à son compte l'explication, et ce malgré la version diffusée dans la presse britannique, qui la contredit : le 19 août, la division « Renseignements » de la Défense nationale, dans une note d'information sur l'incident, dénonce même « l'attitude des Britanniques qui ont semblé vouloir accréditer auprès de la population l'idée d'un passage de frontière par une unité camerounaise<sup>759</sup> ». Cette posture est cependant mise à mal par le revirement du général Briand : convoqué le 17 août par Sizaire, « [il] est contraint de reconnaître que les renseignements qu'il a fournis sont inexacts et que le massacre est bien le fait de l'armée camerounaise<sup>760</sup> ». Aucun démenti n'est cependant publié dans la presse française. Dans les faits, l'événement semble même devoir lui permettre d'obtenir ce qu'il réclame : le 25, Sizaire reçoit à Brazzaville « monsieur Gorse, secrétaire d'État aux affaires étrangères », qui lui « apprend que le Premier ministre, conscient de la gravité au Cameroun telle qu'elle lui est présentée par l'EMGDN et justement soucieux de ne pas la laisser s'aggraver au moment de la réunification, est sur le point de prendre des décisions pour renforcer le potentiel militaire ».

Si personne ne semble reconnaître publiquement leur responsabilité dans ce massacre<sup>761</sup>, tuant dans l'œuf un potentiel scandale international, l'affaire suscite toutefois une inspection du général Dio en région Bamiléké<sup>762</sup>. Officiellement, sa présence s'explique par les difficultés de renseignement rencontrées par le ministère des Armées « sur la rébellion camerounaise et la réunion des deux Camerouns au 1<sup>er</sup> octobre 1961<sup>763</sup> ». Aucun compte-rendu de

755. Souligné dans le texte. *Ibid.*

756. *Ibid.*

757. TNA, FCO, 141/1608, Télégramme du commissaire du *Southern Cameroons* au secrétaire d'État aux colonies, 28 août 1961. TNA, FCO 141/1608, Lettre du secrétaire général de la Présidence de la République camerounaise à l'ambassadeur du Royaume-Uni au Cameroun, 8 septembre 1961.

758. « Incident dans le Sud Cameroun », *Le Monde*, 12 août 1961.

759. Chetom, 17H7, Fonds Sizaire, Fiche rédigée par le général Sizaire, « Objet : massacre de Tombel (8 août 1961) », 30 septembre 1961.

760. *Ibid.*

761. À notre connaissance, seule une note de la direction « Renseignements » de la Défense nationale reconnaît « qu'à la suite des enquêtes menées sur place, il est apparu que cet incident aurait été provoqué non pas par les rebelles de l'UPC, mais par une patrouille de l'Armée camerounaise qui se serait égarée au cours d'une reconnaissance. Bien que cette affaire ne soit pas encore complètement éclaircie, il semble que le différend qui oppose à ce sujet les gouvernements britannique et camerounais soit en voie d'apaisement. » SHD, Vincennes, GR10T637, Dossier 3, Fiche sur la situation militaire au Cameroun, 1er septembre 1961, sous dérogation.

762. SHD, Vincennes, GR6T850, Inspection du général chef d'État-major de l'EMFTOM au Cameroun (20 au 24 septembre 1961).

763. *Ibid.*, EMFTOM, Fiche sur la rébellion camerounaise et la réunion des deux Camerouns au 1er octobre 1961, 18 septembre 1961.

l'inspection n'est disponible et aucune suite ne semble être donnée à « l'affaire Tombel » – qui rejaillit cependant sur la carrière du général Briand. De retour à Brazzaville, Sizaire adresse à Paris une « Fiche pour servir à la compréhension de la situation actuelle au Cameroun » qui expose ce qu'il considère être la stratégie personnelle de son subordonné pour finalement lui attribuer une part de responsabilité dans le drame du 8 août<sup>764</sup>. Il rédige même une note d'appréciation exceptionnelle versée dans le dossier de carrière du général Briand : « Très qualifié pour diriger un ensemble opérationnel », il « ne peut toutefois, en raison d'un caractère très personnel et de mauvaises habitudes devenues pour lui valeurs établies, être perdu de vue et laissé sans contrôle, singulièrement lorsqu'il s'agit d'actions susceptibles d'orienter la politique du Gouvernement<sup>765</sup> ». Dio lui-même appuie ce jugement en soulignant cependant « que l'attitude du général Briand a été favorisée, sinon provoquée, par des règles de subordination mal définies, une regrettable dilution des responsabilités et l'impossibilité d'un contrôle efficace de ses activités à partir de Paris<sup>766</sup> ». Le chef du CIIFFC a beau, de son côté, tenter de nuancer la situation, en adoptant un ton plus rassurant dans les rapports qu'il adresse à Paris et Brazzaville<sup>767</sup>, son sort est scellé : début décembre, son remplacement par le colonel Aufeuve est acté et prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 1962<sup>768</sup>. Une victoire pour Sizaire, qui obtient également la suppression du caractère interarmées de son subordonné, « qualification [qui] n'a de sens qu'à l'échelon de la Zom n°2<sup>769</sup> ».

La participation des unités françaises aux opérations militaires se poursuit pourtant – et l'accord spécial, prévu jusqu'au 31 décembre 1961, peut encore être reconduit au-delà, à la demande du président Ahidjo. Le 13 cependant, la mort du sous-lieutenant Philippe Vivarès, au cours de l'une de ces opérations, remet en question la pérennité de ce système, en illustrant la place prépondérante des officiers français dans le dispositif répressif camerounais. Né en 1935, sursitaire appelé à l'activité en janvier 1960, Vivarès a intégré l'École militaire d'Infanterie de Cherchell en qualité d'officier de réserve : il en sort sous-lieutenant, avant de gagner le Cameroun, sa première affection donc, où il sert sous les ordres du lieutenant-colonel Bérard<sup>770</sup>. Un an plus tard, il se trouve à la tête d'une opération montée à la demande du capitaine Barrère, commandant du Quartier de Bangangté, et du capitaine Augier, commandant de la quatrième compagnie du 17<sup>e</sup> Bima (FFC), avec pour objectif de rechercher et détruire les maquis implantés dans la région de la Mahfou. Le sous-lieutenant dirige, lui, une section de 25 hommes, accompagnée d'une autre section de vingt soldats, également commandée par un sous-officier français, l'adjudant-chef Hillière, et d'un commando de vingt gardes civiques, dirigés par le chef de compagnie Noubiangang<sup>771</sup>. Le rapport du capitaine Augier souligne la progression erratique de ces troupes dans une forêt particulièrement dense, leur séparation pour suivre des pistes différentes et l'embuscade dans laquelle tombe la section du sous-lieutenant, qui y trouve la mort<sup>772</sup>. Le 15 décembre, une nouvelle opération est montée afin de détruire le maquis et de ramener le corps du sous-lieutenant. Elle regroupe une section de la quatrième compagnie du 17<sup>e</sup> Bima, menée par le capitaine Augier, ainsi que deux sections de la troisième compagnie et d'un commando de gardes civiques de Bangangté. L'affaire est suffisamment grave pour susciter un ultime rapport du général Briand, qui présente l'opération comme une « mission de reconnaissance » en adéquation avec les consignes données à ses troupes, en vertu de l'accord spécial et de la demande de « mesures préventives » formulée par le gouvernement camerounais. Le général assume ainsi la responsabilité de l'opération militaire qui « rentrait, à [s]on avis, dans le cadre des mesures préventives prévues par l'accord spécial en date du 12 janvier 1961 et dont les modalités d'exécution furent évoquées au cours de la réunion qui se tint le 20 décembre 1960 à l'État-Major de la Défense Nationale<sup>773</sup> ».

Cet événement n'en interroge pas moins la participation réelle des unités françaises aux opérations militaires, dont le caractère objectivement répressif implique en théorie qu'elles soient assurées par des troupes camerounaises, éventuellement dirigées par des officiers de la MMF – ce qui n'est pas le cas, ici : si Barrère dirige le Quartier de

764. SHD, Vincennes, GR6H266, Le général Sizaire, Fiche pour servir à la compréhension de la situation actuelle au Cameroun, 30 septembre 1961.

765. SHD, Vincennes, GR14YD1623, Dossier de carrière de Max Briand, Notes pour l'année 1961 concernant M. le général de Brigade Briand, par le général Sizaire, commandant la Zom 2, 30 septembre 1961 – sous dérogation.

766. SHD, Vincennes, GR14YD1623, Dossier de carrière de Max Briand, Notes pour l'année 1961 concernant M. le général de Brigade Briand, par le général Sizaire, commandant la Zom 2, 30 septembre 1961 – sous dérogation.

767. ADF, Nantes, 734-PO2/66, Le général Briand, Rapport sur la situation militaire au Cameroun à la date du 15 septembre 1961, 15 septembre 1961.

768. SHD, Vincennes, GR1R202, Note du général Dio au ministre des Armées, « Objet : remplacement du général Briand au Cameroun », 1<sup>er</sup> décembre 1961.

769. *Ibid.*

770. SHD, Vincennes, GR2000Z20110, Dossier de carrière de Philippe Vivarès, État signalétique des services, sous dérogation.

771. SHD, Vincennes, GR6H264, Le capitaine commandant la 4<sup>e</sup> compagnie, Rapport concernant les opérations du 12 au 17 décembre 1961 dans la région de la Mahfou, 19 décembre 1961.

772. *Ibid.*

773. *Ibid.*

Bangangté, subdivision du Troisième Secteur militaire de l'armée camerounaise, Vivarès et Augier appartiennent, eux, au 17<sup>e</sup> Bima, l'une des composantes du Groupement, et donc des FFC ; aucun représentant du commandement camerounais n'est présent sur le terrain. Certes, le général Briand présente l'opération comme une mission de « reconnaissance » conforme à sa note de service du 28 février, qui prévoyait d'éventuelles relèves, reconnaissances et participations à des opérations *stricto sensu* – mais à condition que le commandement soit assuré par des acteurs camerounais, et que le rôle des unités françaises reste passif. Deux faits nuancent dès lors l'adéquation de l'opération au dispositif prévu. Outre la composition des effectifs – deux sections des FFC, commandées par des cadres français, assurent l'essentiel de l'action, la « garde civique » restant en arrière – la mission donnée à Vivarès et Hillière par le capitaine Augier est explicite : « Recherche et destruction des maquis implantés dans la région de la Mahfou<sup>774</sup> ». Par ailleurs, et peut-être surtout, cette adéquation repose sur une définition orientée des « mesures préventives », vaguement fixées par l'accord spécial du 12 janvier, et que le général Briand prend la liberté de préciser dans sa note du 28 février : une initiative certes personnelle, mais non remise en cause par ses supérieurs, et qui conduit l'armée française à être partie prenante de la répression de l'opposition nationaliste au Cameroun après décembre 1960.

La mort du sous-lieutenant attire ainsi l'attention sur une opération qui relève peut-être moins de l'exception que de la règle : le rapport de Briand, comme d'ailleurs celui de Barrère, soulignent que des opérations de « reconnaissance » ont été organisées à plusieurs reprises en amont de celle du 13 décembre ; Vivarès avait d'ailleurs pris part, avec sa section, à l'une d'entre-elles, quelques jours plus tôt<sup>775</sup>. La lecture des Journaux de marches et opérations des différentes compagnies du 17<sup>e</sup> Bima permet également de saisir à quel point ces opérations sont courantes tout au long de l'année 1961. Les sections de la 3<sup>e</sup> compagnie, basées à Koutaba, sont ainsi régulièrement mises à disposition des commandants de quartiers du Troisième secteur pour relever les unités camerounaises en opération : elles assurent la garde des points sensibles, les patrouilles et la protection des « regroupements ». Elles sont aussi amenées à contribuer aux opérations de « reconnaissance » (douze en juillet, onze en octobre, par exemple), sinon même à assurer des opérations plus offensives : le 10 août, la 1<sup>ère</sup> section dresse une embuscade « au pont de la Metchie sur la route de Mbouda (9 kms au nord-ouest de Baleng) », sans que la présence d'un élément de commandement camerounais ne soit attestée. Elle est suivie d'autres embuscades, qui sortent du cadre fixé par le général Briand – incitant d'ailleurs le capitaine Mange, commandant de la 3<sup>e</sup> compagnie du 17<sup>e</sup> Bima, à les justifier : « Cette embuscade ainsi que celles qui seront faites dans les semaines à venir rentrent dans le cadre des instructions données par la Note de Service n°33/D/SC en date du 2 août 1961 du lieutenant-colonel commandant le sous-groupement Bamiléké<sup>776</sup> ».

Cette liberté prise à l'égard de l'accord spécial favorise l'implication des sections françaises dans la répression des maquis : cinq embuscades sont montées en août par la 3<sup>e</sup> compagnie. En septembre, un groupe de la 3<sup>e</sup> section prend en chasse une « bande rebelle » ayant « fait irruption sur le marché de Bangou » (2 septembre). En octobre, la compagnie mène une opération de « ratissage » dans le secteur ouest de Bangwa-Kamna (7 octobre) et organise deux autres embuscades. En novembre, le lieutenant Serra, commandant de la Compagnie, est blessé au cours d'une embuscade tendue par l'ALNK (14 novembre), à laquelle il répond par l'organisation de deux embuscades dans les jours qui suivent – et deux autres, encore, avant la fin du mois. En décembre, sa compagnie participe aux opérations de recherche du maquis Konakry qui implique, du 5 au 6 décembre, sa section de commandement et une de ses sections de combat, ainsi qu'une autre de la 4<sup>e</sup> compagnie – mais ni commandement, ni troupes camerounaises. La fréquence de ces opérations interroge dès lors la responsabilité de la France dans la répression postcoloniale du mouvement upéciste : les acteurs français contribuent ainsi bel et bien, quoique dans une proportion difficilement mesurable, aux combats contre les maquisard-es et probablement aussi aux violences commises contre les populations civiles lors des opérations de 'contre-guérilla'. De fait, la configuration des maquis n'est pas différente à celle de 1960 : celui découvert lors de l'opération montée pour retrouver le corps du sous-lieutenant Vivarès est ainsi constitué de douze cases, occupées « par une population d'au moins 150 personnes, hommes et femmes<sup>777</sup> ». Un village, donc.

La mort du sous-lieutenant Philippe Vivarès marque un tournant dans l'histoire de la participation des troupes françaises à la répression. Dans ses différents témoignages, le général Semengue, plus haut gradé camerounais à l'époque des faits, la présente comme « la dernière opération à laquelle a participé une unité de l'armée française ». Le récit qu'il en livre contraste avec les archives militaires : il dénomme l'opération « Verdure I » (ce que les sources françaises ne font pas), la désigne comme « montée par le chef de Bataillon Alexis Gales alors commandant du secteur

774. *Ibid.*

775. SHD, Vincennes, GR10T637, dossier 3, Rapport du capitaine Barrère, commandant le Quartier de Bangangté (Troisième Secteur Militaire), au sujet des opérations du 12 au 17 décembre 1961 dans la région de la Mahfou, s.d., sous dérogation.

776. SHD, Vincennes, GR7U2688, Le colonel Mange, Relevé du journal de marche de la 3<sup>e</sup> compagnie pour le mois d'août 1961, 31 août 1961.

777. SHD, Vincennes, GR6H264, Rapport du capitaine commandant la 4<sup>ème</sup> compagnie concernant les opérations du 12 au 17 décembre 1961 dans la région de la Mahfou, 19 décembre 1961.

militaire de l'ouest en février 1963 » et affirme qu'elle aurait coûté la vie au sous-lieutenant mais aussi à deux de ses sous-officiers européens – deux faits qu'aucun rapport français n'indique<sup>778</sup>. Surtout, le général écrit que l'épisode illustre « la peur », inspirée par les maquisard-es aux troupes françaises. D'une part, il souligne que l'unité se serait « débandée [en] abandonnant les corps de leurs camarades en brousse » – ce qui n'est que partiellement vrai : le rapport Augier indique que l'un des gradés a pris la décision après avoir constaté la mort de Vivarès. D'autre part, il affirme « qu'une mutinerie a même éclaté à Koutaba lorsqu'il a fallu monter une nouvelle opération pour aller rechercher ces corps. C'est finalement une unité camerounaise, plus précisément la 8<sup>e</sup> compagnie de Bafang sous les ordres du feu lieutenant Afana, qui est allée récupérer ces corps<sup>779</sup> ». Un fait que semble contredire le rapport sur l'événement fait par le commandant de la 4<sup>e</sup> compagnie, cité ci-dessus, ainsi que le JMO de la 3<sup>e</sup> compagnie, qui mentionne bel et bien une opération destinée à « détruire le maquis rebelle et récupérer le corps du sous-lieutenant Vivarès » le 15 décembre<sup>780</sup>. Semengue estime enfin que « cette affaire, au cours de laquelle l'Armée française a été humiliée, a eu des conséquences terribles : [...] le général de division Max Briand a été sévèrement sanctionné, relevé de son commandement et affecté en sous-ordre à Metz<sup>781</sup> ».

Si la mort du sous-lieutenant aggrave probablement la situation du chef du CIFFC, elle ne change rien à son départ, scellé depuis début décembre – et d'ailleurs brièvement repoussé, officiellement dans l'attente de l'arrivée du colonel Aufeuve, mais probablement aussi parce qu'Ahidjo s'évertue encore à obtenir son maintien. Le général Briand assiste ainsi à la première réunion du « Comité mixte spécial » qui prend la relève du CMMP à compter du 15 janvier 1962. Le départ et le remplacement du chef du CIFFC y sont évoqués par le président de la République camerounaise : il y exprime alors ses regrets « de voir partir le général Briand qui, au Cameroun depuis fin 1959, a suivi pas à pas, depuis cette époque, la naissance et le développement de l'armée camerounaise<sup>782</sup> ». Ahidjo demande même, une dernière fois, à l'ambassadeur Bénard d'intervenir pour le prolonger, ce que ce dernier lui présente comme impossible. Finalement, « Monsieur Ahidjo s'incline, tout en le regrettant profondément, devant la “décision irrévocable” du Gouvernement français de remplacer le général Briand », écrit Traub, représentant du Premier ministre français et de l'EMGDN. La réunion entérine un autre changement décisif. Outre qu'Ahidjo renonce à demander la reconduction de l'accord spécial, l'ambassadeur oppose, à toutes ses demandes concernant le maintien d'unités françaises, un seul impératif : « La seule règle est d'apporter l'aide maximum avec comme limite la non-participation à des activités opérationnelles<sup>783</sup> ». L'expression, martelée au cours de la réunion, est explicite, et le retrait opérationnel, cette fois-ci définitif.

Le CIFFC est officiellement supprimé le 10 février 1962 : il est remplacé par un Commandement des Forces Terrestres Françaises au Cameroun (CFTFC), dont l'officier supérieur porte le titre de Commandant des FTFC et chef de la MMF<sup>784</sup>. Cette modification institutionnelle permet une relative normalisation des rapports hiérarchiques entre le commandement militaire français au Cameroun et celui de la Zom. Les dispositions du 9 janvier 1961, prévoyant le départ du général Briand et son remplacement par deux colonels, sont officiellement annulées, au prétexte qu'elles ne sont pas conformes à la politique d'homogénéisation des commandements d'Outre-Mer, arrêtée par le comité de défense du 3 mars 1961 : « Comme dans les autres États liés à la France, l'officier chef de Mission militaire au Cameroun doit être en même temps Conseiller militaire de l'Ambassadeur tout en demeurant techniquement subordonné au général délégué pour La Défense de la Zone d'Outre-mer n°2<sup>785</sup> ». Une instruction du 6 avril 1962 précise ses attributions et missions, sans changer fondamentalement les règles en vigueur. Représentant unique et permanent du commandement français au Cameroun, l'officier a autorité sur les FTFC en commandement direct et sur les personnels de la MFF mis à disposition du gouvernement camerounais. Relevant de l'autorité hiérarchique de la Zom n°2 en tant que commandant des FTFC, il en reçoit ses ordres, mais doit contribuer à maintenir l'illusion de satisfaire la demande formulée par Ahidjo lors du premier comité militaire spécial, le 15 janvier : « Le chef MMF doit, pour le Gouvernement camerounais, paraître dépendre directement de Paris. À cet effet, il est soumis à des règles

778. Entretien avec le général Pierre Semengue mené par le volet « Recherche » de la commission, à sa résidence de Yaoundé, le 23 juin 2024. Le général mentionne l'épisode dans plusieurs de ses témoignages publics [disponible sur : <https://actucameroun.com/2020/04/07/general-pierre-semengue-jai-dit-a-biya-que-tout-est-fini-qui-pouvait-reprendre-son-pouvoir-2eme-partie/>]. Les citations proviennent ici du texte de la conférence, fourni par l'auteur : « La rébellion au Cameroun dans les années 1960 ».

779. *Ibid.*

780. SHD, Vincennes, GR7U2688, Le colonel Mange, Relevé du journal de marche de la 3<sup>e</sup> compagnie pour le mois d'août 1961, 31 août 1961.

781. Pierre Semengue, « La rébellion au Cameroun dans les années 1960 », *op. cit.*

782. SHD, Vincennes, GR1R202, Lettre du contre-amiral Traub au chef de l'EMGDN, qu'il représente alors à Yaoundé, 17 janvier 1962.

783. *Ibid.*, p. 9.

784. SHD, Vincennes, GR6T850, Note de service du général Sizaire, « Objet : suppression du CIFFC », 16 février 1962.

785. SHD, Vincennes, GR 1R202, Note du général Dio au ministre des Armées, « Objet : remplacement du général Briand au Cameroun », 1<sup>er</sup> décembre 1961.

de subordination particulières dont le jeu doit permettre de maintenir cette apparence<sup>786</sup> ». La structure antérieure ne change pas, elle est même clarifiée : subordonné au Premier ministre pour l'organisation et le fonctionnement du Comité militaire spécial, au ministère des armées pour l'aide militaire technique, il dépend de la Zom n°2 pour la défense extérieure de la Zone, le commandement et l'emploi des FTFC, le soutien logistique, l'administration et la discipline du personnel militaire français.

Cette chaîne hiérarchique est en contradiction avec la politique d'homogénéisation des commandements d'outre-mer qui clarifie, le 3 octobre 1962, le rôle des trois principaux acteurs en présence : l'ambassadeur, le chef de la MMF et l'officier délégué pour la défense de groupes d'États, amené à remplacer les GCS, dont les prérogatives sont finalement renforcées. L'ambassadeur est ainsi chargé de recevoir les demandes du gouvernement local en matière d'aide et d'assistance techniques militaires, et de les transmettre à l'officier délégué : il assure donc un rôle d'intermédiaire. Dans cette configuration, le chef de la Mission militaire a une fonction très limitée : « subordonné direct du général délégué pour La Défense de la zone<sup>787</sup> », il doit, d'un point de vue politique, se cantonner à sa fonction de conseiller militaire de l'ambassadeur, l'essentiel des prérogatives revenant à son supérieur direct, plus haute autorité militaire de son « groupe d'États ». Les textes officiels précisent qu'un tel système peut cependant faire l'objet d'adaptations, ce que Bénard et Aufreuve semblent envisager<sup>788</sup>. Selon eux, cette réforme remet en question un système fonctionnel : elle fait de l'officier délégué un intermédiaire obligé entre le chef de la MMF, l'ambassadeur ou le gouvernement camerounais, alors que leurs échanges étaient jusqu'ici directs. Soucieux de préserver cette spécificité, Bénard propose au ministère des Affaires étrangères d'adapter ce dispositif<sup>789</sup>, mais sa position est rejetée par le ministère des Armées, conscient qu'elle répond surtout à la crainte d'Ahidjo de devoir dépendre militairement d'un commandement hostile à sa stratégie de singularisation : « Le Cameroun n'est qu'une partie d'un ensemble », et « les forces françaises [qui y sont] implantées doivent dépendre du général délégué pour La Défense de la Zom n°2 qui assure, en particulier, leur soutien logistique<sup>790</sup> ».

N'ayant pas eu de réponse à son courrier, l'ambassadeur maintient en l'état la situation hiérarchique prévue par la convention du 13 novembre 1960 et l'instruction du 6 avril 1962. Dès lors, le colonel Aufreuve, toujours enserré dans un échec de relations hiérarchiques différenciées en fonction des missions qui lui sont assignées, continue à jouer un rôle pluriel au Cameroun, comprenant notamment des activités en commandement direct, que n'ont pas les autres chefs de mission militaire<sup>791</sup>. Du reste, son arrivée entraîne des changements qui rendent caduques les besoins mêmes de la réforme, en neutralisant les sources de conflits avec la Zom n°2. Aufreuve n'a pas les mêmes pratiques que Briand. Dans une note, il écrit ainsi n'avoir entretenu, de 1962 à 1964, « aucune correspondance directe avec le Premier ministre et le ministre des Armées » et avoir au contraire adressé copie de toute sa correspondance à l'officier délégué de la Zom n°2, au-delà même des questions prévues par les dispositions hiérarchiques<sup>792</sup>. *Le statu quo* perdure donc jusqu'à la fin de l'année 1964, date à laquelle la suppression de la MMF est envisagée : elle est dissoute le 31 décembre et remplacée par une nouvelle institution, la Mission Militaire de Coopération Technique, dont la création souligne la fin de la période de transition *stricto sensu*.

### 3. UNE ARMÉE CAMEROUNAISE AUTONOME (1961-1965) ?

L'opération ayant coûté la vie au sous-lieutenant Vivarès porte un coup d'arrêt définitif à l'intervention militaire française au Cameroun. Sur ce point, l'interprétation proposée par le général Semengue semble juste. Sa version offre d'ailleurs un intérêt indéniable, comme manifestation d'un mouvement de fond alors à l'œuvre dans le champ militaire : sa propension mémorielle à mettre en valeur l'armée camerounaise au détriment de l'armée française peut être analysée comme l'écho d'une dynamique portée par les officiers camerounais, qui contestent alors les lenteurs de la camerounisation et entendent se substituer le plus rapidement possible à leurs « tuteurs » français<sup>793</sup>.

786. ADF, Nantes, 743PO2-66, Instruction du premier ministre (EMGDN) relative aux attributions du chef de la Mission Militaire Française au Cameroun, 6 avril 1962.

787. *Ibid.*, Instruction du ministre des Armées sur l'organisation du commandement dans les États indépendants d'Afrique et de Madagascar, liés à la France par des accords de défense ou d'assistance militaire, 3 octobre 1962.

788. *Ibid.*, Lettre du colonel Aufreuve à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, 5 janvier 1963.

789. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, 5 janvier 1963.

790. *Ibid.*, Lettre du ministre des Armées au ministre des Affaires Étrangères, 1<sup>er</sup> mars 1963.

791. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires Étrangères, « Objet : situation et attributions du chef de la mission militaire au Cameroun », 18 juillet 1964.

792. *Ibid.*, Fiche du colonel Aufreuve, « Objet : attributions du Chef de la Mission Militaire Française au Cameroun », 10 juillet 1964.

793. Entretien avec Pierre Semengue, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 23 juin 2024.

### 3.1. Des cadres français omniprésents dans les structures du commandement camerounais

Si le *statu quo* semble prévaloir en matière d'organisation institutionnelle du commandement militaire français au Cameroun de 1962 à 1964, l'arrivée du colonel Aueuvre à Yaoundé marque bel et bien une rupture : « L'expiration à la date du 31 décembre 1961 de l'accord spécial du 12 janvier 1961 a entraîné, sur le plan du maintien de l'ordre, le dégagement complet des Forces Françaises », écrit-il un an plus tard, précisant que « la seule participation française à l'activité opérationnelle s'est matérialisée par la poursuite de travaux de l'élément Génie<sup>794</sup> ». L'armée camerounaise est pourtant loin d'avoir acquis son autonomie : à bien des égards, ce sont encore les cadres militaires français mis à disposition du gouvernement camerounais qui dirigent la répression des maquis, et ce jusqu'en 1963. L'essentiel du commandement militaire camerounais est en effet assuré par les officiers de la MMF, de la direction de l'état-major à celle des bataillons, sinon même des compagnies – et ce, faute d'officiers camerounais en nombre suffisant. Un problème sur lequel le général Briand avait attiré l'attention de ses supérieurs dès août 1960, alors que se précisait le désengagement français<sup>795</sup>. Il demandait la formation accélérée d'un officier à même de prendre la direction de chacune des sept compagnies existantes et d'un chef d'État-major des forces armées dépendant du ministre camerounais. Sur ce dernier point, l'ouverture des négociations, en juin, avait d'ailleurs permis à Ahidjo de manifester son mécontentement à l'égard de la MMF, jugée incapable « de jouer le rôle qui avait été prévu pour elle d'organisme de conseil<sup>796</sup> ». Les négociateurs élaborent une « convention particulière sur le rôle et le statut de la Mission militaire française d'Assistance technique » et un protocole spécifique d'emploi des personnels militaires hors cadres au service de la République du Cameroun<sup>797</sup>. Outre l'augmentation du personnel de la MMF<sup>798</sup>, ils décident d'affecter spécifiquement un officier supérieur à l'assistance militaire technique, répondant ainsi à une demande du gouvernement camerounais, comme le souligne Dio à Briand : « Gerlotto et Lamberton me signalent que le Gouvernement camerounais s'estime un peu hors de jeu dans la mise sur pied et l'emploi de son armée, qu'en conséquence le ministre de la Défense souhaiterait avoir un officier français en permanence à sa botte<sup>799</sup> ».

Deux semaines plus tard, Dio soumet trois noms à Briand, dont celui du lieutenant-colonel Jean-Victor Blanc, qu'il présente dans un argumentaire mi-laudateur, mi-sarcastique : « Il est très bien, très solide, très loyal, extrêmement efficace mais extérieurement il fait assez pèquenot avec un fort accent du terroir<sup>800</sup> ». Les rares informations disponibles sur le personnage ressassent de mêmes remarques péjoratives sur son accent, son physique, son caractère, soulignant les difficultés à cerner le parcours de cet « homme mystérieux, secret, dont personne ne semble savoir ce qu'il a fait avant et après son long séjour au Cameroun<sup>801</sup> ». Son dossier de carrière ayant été expurgé préalablement à sa conservation<sup>802</sup>, la Commission ne dispose guère d'éléments supplémentaires : tout au plus peut-on dire qu'avant son arrivée au Cameroun, le 6 octobre 1960, cet officier supérieur, inscrit au tableau d'avancement pour le grade de colonel, servait au Service de Sécurité de la Défense nationale et des Forces armées (SSDNFA). La plupart des témoignages le concernant soulignent le rôle central qu'il prend dans la MMF à partir de janvier 1961, et donc dans les institutions de la Défense camerounaise, dont il serait devenu « l'éminence grise » : son « Bureau de Défense, liaison et coordination » constituerait alors « l'organe d'exécution directe du ministère<sup>803</sup> ». Les archives offrent une image plus nuancée, à commencer par une lettre manuscrite qu'il écrit peu après son arrivée à Yaoundé. S'il souligne ses relations peu cordiales avec le général Briand, le colonel narre surtout son intégration difficile dans un système institutionnel encore peu étoffé, mais qui lui préexiste et auquel il doit s'adapter : « Les autorités Camerounaises ont d'abord été réticentes à mon égard », note-t-il<sup>804</sup>. Son rapport final relativise également son hypothétique omnipotence : si cette source peut sembler *a priori* biaisée – il n'a certes pas, en tant qu'acteur incarnant le principe d'une

794. SHD, Vincennes, GR 6H268, Rapport du colonel Aueuvre sur les forces terrestres françaises au Cameroun pour l'année 1962, 3 janvier 1963.

795. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Mémoire du général Briand pour servir à l'édification des structures de l'armée camerounaise, 25 août 1960.

796. SHD, Vincennes, GR1R200, Lettre du Premier Ministre Michel Debré à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, 7 juillet 1960.

797. SHD, Vincennes, GR1R200, Fiche au ministre, « Objet : négociations franco-camerounaises », 8 août 1960.

798. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du général Briand au général Dio, 25 août 1960.

799. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Lettre manuscrite du général Dio au général Briand, 17 juillet 1960.

800. *Ibid.*, Lettre manuscrite du général Dio au général Briand, 28 juillet 1960.

801. Deltombe Thomas, Domergue Manuel Tatsitsa, Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 511-513.

802. SHD, CAPM, Pau, 7204744, Dossier de carrière de Jean-Victor Blanc.

803. Deltombe, Thomas, Domergue, Manuel, Tatsitsa, Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 11.

804. SHD, Vincennes, GR6T850, Lettre du colonel Blanc à un destinataire non indiqué, mais transmise, au sein du cabinet militaire du ministre des Armées, au colonel Ruelan, à l'attention du général Dio, deux jours après envoi, le 4 décembre 1960.

coopération interétatique postcoloniale, intérêt à montrer qu'il dirige, dans les faits, l'action d'un gouvernement au service duquel il est censé être – elle ne manque pas de nuances, soulignant sa situation complexe et changeante, quitte à reconnaître à la fois sa capacité d'influence sur les acteurs camerounais et le reflux progressif de celle-ci au fur et à mesure qu'ils gagnent en expérience<sup>805</sup>. Selon Blanc, cette mission ne débute d'ailleurs qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1961, lorsque la responsabilité du « maintien de l'ordre » revient – officiellement – aux seules autorités camerounaises : il a alors le statut de chef du Bureau d'aide militaire et de « conseiller technique militaire du président de la République et du Ministre des Forces armées », un rôle qu'il relativise, estimant que « la majeure partie [de son] temps », de 1961 à 1964, aura été consacré aux « opérations de lutte contre la rébellion et d'organisation des unités combattantes ». Il n'a, dit-il, « été utilisé, comme conseiller, que pour les seules questions très générales ou purement militaires » et ses deux principaux interlocuteurs, le président Ahidjo et le ministre Sadou Daoudou, se sont davantage appuyés sur d'autres acteurs de la MMF, dont le magistrat Clair<sup>806</sup>, les trois intendants militaires Wasserot, Laydis, Scwhartzler, ou encore les colonels Richard, Arousseau, Giguet et Remongin, conseillers pour les questions relatives à la gendarmerie.

Dans l'ouvrage *Kamerun !*, le colonel Blanc est décrit par un témoin – Sylvestre Mans, attaché au cabinet militaire de Sadou Daoudou – comme « le grand chef » qui avait « prise sur tout<sup>807</sup> » – ce que le premier concerné, du reste, reconnaît volontiers : « Du 1<sup>er</sup> janvier 1961 au 1<sup>er</sup> avril 1965, [il] a assuré le Commandement opérationnel de l'ensemble des unités camerounaises engagées dans la lutte contre la rébellion », côtoyant les élites politiques et militaires du pays, et conseillant ses deux interlocuteurs au sein du Conseil supérieur et du Comité technique de la Défense, dont il est le secrétaire et l'« animateur<sup>808</sup> ». Il se défend pourtant d'en avoir usurpé l'autorité, se retranchant derrière la mission qui lui a été confiée en vertu des conventions de novembre 1960 : « Servir dans les Forces Armées Camerounaises avec le même cœur que dans l'Armée Française<sup>809</sup> ». Il estime d'ailleurs, dans son rapport final, que la coopération militaire s'est plutôt bien passée : « À l'échelon de la capitale, et à celui des chefs-lieux de régions et de départements, [les] personnels [de la MMF] ont été intégrés dans des équipes camerounaises, y ont été traités et y ont agi comme s'ils étaient Camerounais<sup>810</sup> ». Un point de vue à nuancer, tant leur dépendance à l'égard de l'ambassade les inscrit dans des conflits de loyauté pouvant les inciter à servir d'informateurs du gouvernement français, comme cela semble d'ailleurs avoir été le cas de Blanc. Pour autant, le rôle de ces officiers ne saurait être réduit à ceux d'agents doubles servant le gouvernement camerounais au profit de l'État français : alors que Blanc est un acteur majeur des principales réunions interministérielles sur les questions militaires, les intendants participent à l'élaboration des budgets annuels de la Défense et le magistrat Clair contribue à la réforme judiciaire et à la rédaction du code pénal. Leur influence évolue d'ailleurs au fur et à mesure que s'affirment leurs interlocuteurs. Blanc dit ainsi avoir initialement exercé une fonction de pédagogue :

En 1961, le Président de la République, le ministre des Forces Armées, le Secrétaire Permanent à la Défense, et les autres Ministres et Hauts Fonctionnaires intéressés par la chose militaire, n'en avaient absolument aucune expérience, aucune connaissance. [...] à sa nomination le 17 juin 1961, M. le ministre des Forces Armées Sadou Daoudou, ignorait jusqu'aux grades militaires, aux dénominations des Armes et des Unités, aux caractéristiques générales des principaux matériels militaires. [Mon] rôle a donc d'abord été d'initier [m]on Ministre à tous les problèmes qui se posaient pour la mise sur pied et la direction des Forces Armées Camerounaises<sup>811</sup>.

À moindre échelle, tout le personnel de la MMF est censé avoir joué un rôle similaire auprès des acteurs camerounais. Début 1963, 85 éléments de statut général sont maintenus à disposition du gouvernement camerounais, soit 32 officiers et 53 sous-officiers, de même que la quasi-totalité de l'effectif des gendarmes : 12 officiers et 128 sous-officiers. Sont également mis à sa disposition les effectifs nécessaires au bon fonctionnement de l'armée de l'air (trois officiers, sept sous-officiers et quatre hommes de troupe), soit l'escadrille de Broussards implantée sur la base aérienne militaire française de Douala, « techniquement en partie administrativement soutenue par l'armée

805. Chetom, 16H43, Rapport de fin de mission du colonel Blanc, chef du bureau d'aide militaire au Cameroun du 23 novembre 1960 au 19 août 1966, 6 octobre 1966.

806. Voir supra Section III – Partie I.B.

807. Deltombe Thomas, Domergue Manuel Tatsitsa, Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., p. 513.

808. Chetom, 16H43, Rapport de fin de mission du colonel Blanc Jean-Victor, chef du bureau d'aide militaire au Cameroun du 23 novembre 1960 au 19 août 1966, 6 octobre 1966.

809. *Ibid.*, p. 4.

810. *Ibid.*, p. 5.

811. *Ibid.*, p. 8.

de l'Air française<sup>812</sup> », et ceux de la Marine : un officier de marine et trois officiers marinières. Si tous exercent leur mission de conseil auprès des acteurs camerounais, – et ont donc potentiellement une influence déterminante sur leurs choix – il convient, d'après le colonel Blanc, d'en nuancer la portée, et ce d'autant plus au fur et à mesure que s'affirment leurs interlocuteurs.

Le rôle du colonel Blanc ne se limite cependant pas dans la réalité et en dépit de ses déclarations à cette activité de conseil : de 1961 à 1963, il est, comme il le reconnaît lui-même, « le Commandant opérationnel des Forces Armées Camerounaises ». Dans son rapport, il affirme, en effet, avoir « commandé celles-ci comme il avait commandé des unités en Indochine et en Algérie, tout en s'efforçant d'avoir beaucoup de contacts avec les cadres camerounais afin de connaître leurs points de vue (le plus souvent intéressants, judicieux et méritant d'être pris en considération) et de leur expliquer les décisions prises, les ordres donnés<sup>813</sup> ». Faute d'officiers cependant, les unités de l'armée camerounaise sont d'abord commandées par des Français : le maintien de « l'aide technique militaire à la jeune armée » conduit ainsi à la mise en place d'un système original qu'Aufeuve qualifie *a posteriori* de « premier exemple d'une assistance militaire à caractère opérationnel fournie à un État Africain et d'une coopération entre [les Forces françaises et camerounaises] dans le cadre du maintien de l'ordre<sup>814</sup> ». Alors que le « maintien de l'ordre » passe sous responsabilité du ministère des Forces armées en janvier 1961, le commandement des deux principaux secteurs est ainsi assuré par deux officiers supérieurs de la MMF : le commandant Gros, qui dirige le 1<sup>er</sup> bataillon et le Deuxième secteur militaire de janvier 1961 à juin 1962, et le commandant Gales, chargé, lui, du 2<sup>e</sup> bataillon et du Troisième secteur militaire de janvier 1961 à août 1962. Deux jeunes officiers choisis pour leur parcours mais également pour leur polyvalence, afin de prendre en main des postes de commandement aux implications multiples. Né en 1916, Charles Gros, Saint-Cyrien, intègre d'abord le 96<sup>e</sup> bataillon de forteresse, chargé de la défense de la ligne Maginot<sup>815</sup>, puis mène sa carrière dans l'empire, au Maroc, en AOF (1941), et en Indochine (1945). Admis à l'École d'État-Major (1947), il poursuit sa carrière en AOF, au sein du 3<sup>e</sup> bureau de l'État-major du commandant supérieur (1950), puis intègre, à Paris, l'État-major des armées (1954) et l'École supérieure de guerre (1958), où il s'initie aux « problèmes de stratégie et de guerre subversive<sup>816</sup> ». Au Cameroun, il prend le commandement du 1<sup>er</sup> bataillon de l'armée en septembre 1960, puis celui du Deuxième secteur militaire (1961) : le colonel Blanc estime qu'il a « assuré dans d'excellentes conditions le commandement d'un Secteur militaire en région troublée au Cameroun » et qu'il est « pour une large part l'artisan du retour de l'ordre à Douala, dans le Mungo et en Sanaga<sup>817</sup> ». De son côté, Alexis Gales, né en 1913, est ancien élève de l'École militaire d'infanterie d'Aix-en-Provence, qui a longtemps servi en Indochine<sup>818</sup>. Il y passe en effet ses années de guerre, restant – selon la déclaration de bonne foi qu'il rédige à l'issue de celle-ci – à distance des organisations vichystes et rejoignant la Résistance qui s'organise à Ventiane, au Laos (1944), avant de participer aux opérations contre l'armée japonaise (1945). Rentré en métropole (1947), il y combat à nouveau (1949), avant d'être affecté à Madagascar (1953) puis en Algérie (1956). Muté au 1<sup>er</sup> bureau de l'État-major du Corps d'armée d'Alger, il fait preuve de qualités organisationnelles qui lui valent le soutien du colonel Argoud<sup>819</sup>, mais s'attire des appréciations moins laudatives du général Briand et du colonel Blanc, qui n'en saluent pas moins son action en région Bamiléké (1961-1962) et dans le Wouri (1963<sup>820</sup>).

Gros et Gales assument des prérogatives similaires à celles de leurs prédécesseurs, les lieutenants colonels Gribelin et Laurière, et les pratiques qu'ils mettent en œuvre ne varient guère, comme en témoignent leurs bulletins de renseignement<sup>821</sup>. Sous leurs ordres, d'autres officiers subalternes occupent des postes stratégiques pour la détermination de l'action militaire, commandant les Quartiers de leurs Secteurs ou les compagnies de l'armée camerounaise qui s'y déploient – comme c'est le cas du capitaine Jean-Baptiste Poggi. Né en 1918, passé par l'École militaire d'infanterie

812. SHD, Vincennes, GR6H241, Rapport du colonel Aufeuve, commandant les Forces Terrestres Françaises au Cameroun « Objet : riposte des forces de l'ordre », 12 mai 1962.

813. Chetom, 16H43, Le colonel Blanc, Rapport de fin de mission colonel Blanc Jean-Victor, chef du bureau d'aide militaire au Cameroun du 23 novembre 1960 au 19 août 1966, le 6 octobre 1966, p. 9.

814. SHD, Vincennes, GR6H241, Rapport du colonel Aufeuve, commandant les Forces Terrestres Françaises au Cameroun, « Objet : riposte des forces de l'ordre », 12 mai 1962.

815. SHD, CAPM, 7406178, Dossier de carrière de Charles Gros, État des services, sous dérogation. Les informations qui suivent en sont également issues.

816. *Ibid.*, Appréciation du général Arnoux de Maison-Rouge du 13 août 1959, sous dérogation.

817. *Ibid.*, Appréciation du 1<sup>er</sup> août 1962, sous dérogation.

818. SHD, CAPM, 7507431, Dossier de carrière de Alexis Gales, État des services, sous dérogation. Les informations qui suivent en sont également issues.

819. *Ibid.*, Appréciation du 15 août 1959, sous dérogation.

820. *Ibid.*, Appréciations du 1<sup>er</sup> août 1962 et du 5 avril 1963, sous dérogation.

821. SHD, Vincennes, GR6H260, BRQ du Deuxième secteur militaire, janvier 1961-juin 1962, et BRH du Troisième secteur militaire, mai 1961-février 1963.

et de chars de combat (1939), il quitte l'armée après sa démobilisation, mais est rappelé en 1943 et envoyé en Algérie<sup>822</sup>. De là, il s'embarque pour participer aux différentes campagnes ayant lieu dans les Vosges et en Allemagne. Promu lieutenant d'active, il est volontaire pour l'Indochine, où il effectue trois séjours, entrecoupés d'une affectation à l'École des sous-officiers de Cherchell. Après un stage au Cmisom, section Afrique du nord (1956), il est mis à disposition du Gouverneur général de l'Algérie pour rejoindre le service des Affaires algériennes, avant d'être désigné pour le Cameroun (1959). D'abord chargé de commander le centre d'instruction de l'armée camerounaise, il prend, en tant que chef de bataillon, le commandement du 17<sup>e</sup> Bima, à la tête duquel il obtient « de très bons résultats », selon le commandant Fallon<sup>823</sup>. Intégré à la MMF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1961, il est mis à disposition du gouvernement camerounais pour être commandant -adjoint de l'un de ses nouveaux bataillons<sup>824</sup>. Certains de ces officiers, comme le capitaine Roué, sont, en fonction des progrès de la camerounisation, ultérieurement réaffectés comme conseillers techniques auprès de leurs homologues camerounais<sup>825</sup>.

Nombre d'officiers de renseignement alors présents au Cameroun sont également des cadres subalternes de l'armée française : en la matière, tous ont, comme d'ailleurs la plupart des officiers affectés au Cameroun depuis 1960, une expérience algérienne préalable. Cette continuité marque aussi le commandement des compagnies militaires, comme d'ailleurs aux échelons inférieurs : sections de combat, « garde civique » ou « commando de chasse » confié au lieutenant Jacques-Louis Lefèvre. Né en 1932, et passé par Saint-Maixent, ce dernier rejoint les troupes parachutistes et sert d'abord en Algérie (1956<sup>826</sup>). Il y gagne ses galons de lieutenant et s'attire les louanges de ses supérieurs, dont le lieutenant-colonel Bigeard<sup>827</sup> et son successeur Roger Trinquier<sup>828</sup>. Officier de renseignement, ses supérieurs écrivent qu'il obtient des « résultats remarquables », dans un contexte marqué par la généralisation de la torture en Algérie<sup>829</sup> : « Grâce à un travail opiniâtre et intelligent il a réussi notamment à démanteler une OPA extrêmement active et solidement camouflée. Très doué pour le renseignement, cet officier réunit un ensemble rare de qualités tant sur le plan intellectuel que sur le plan physique », écrit le lieutenant-colonel Bonnigal<sup>830</sup>. Les auteurs de l'ouvrage *Kamerun !* ont cependant souligné, article du *Monde* à l'appui, que Lefèvre avait déjà été identifié par des témoins comme l'auteur de tortures sur un militant du Parti communiste algérien<sup>831</sup>. Après un stage au Cmisom (1959), désigné pour l'AEF, il est chargé de mettre sur pied et de diriger l'École d'élèves aspirants camerounais de Yaoundé : sans doute le fait qu'il ait été le seul de son corps à se porter volontaire, lorsque la direction des Troupes d'Outre-mer cherchait des instructeurs pour les écoles d'officiers, a-t-il joué dans cette affectation<sup>832</sup>. Il dirige alors l'École Militaire Inter-Armées du Cameroun (Emiac), transmettant à ses élèves, qu'il forme notamment au brevet de parachutistes, son expérience algérienne de la 'guerre contre-révolutionnaire' – et, selon les témoins interrogés par les auteurs de *Kamerun !*, la torture comme instrument du renseignement<sup>833</sup>. De même contribue-t-il à transférer la pratique des commandos de chasse formés à partir de troupes supplétives, dont la vocation est de former les soldats camerounais à la pratique de la 'contre-guérilla' : « Il est précisé que l'instruction de ce commando sera effectuée au cours d'opérations ; sa mission sera de poursuivre "sans relâche jour et nuit dans tous terrains les bandes rebelles qu'il s'agit de neutraliser"<sup>834</sup> ». À sa suite, le commandant Galès impose la création d'un tel commando dans chaque quartier du Troisième secteur militaire.

En 1961, l'omniprésence de ces officiers français est particulièrement sensible au sein des Comités de coordination et d'organisation (CCO) du « maintien de l'ordre », destinés à favoriser les échanges civilo-militaires. Celui de la région Bamiléké se réunit, pour la première fois, le 14 janvier 1961. Sous la présidence du préfet sont ainsi rassemblés le lieutenant-colonel Gribelin, qui joue le rôle de conseiller militaire local jusqu'à son départ pour le Gabon, le capitaine Poggi (adjoint au commandant le Troisième secteur militaire), le capitaine Faugère et le lieutenant Fagès

822. SHD, CAPM, 7903112. Dossier de carrière de Jean-Baptiste Poggi, État des services, sous dérogation.

823. *Ibid.*, Appréciation du 15 août 1960, sous dérogation.

824. *Ibid.*, Appréciation du 15 juin 1962, sous dérogation.

825. SHD, CAPM, 8507803, Dossier de carrière de Jean-François Roué, Appréciation du 16 février 1963, sous dérogation.

826. SHD, CAPM, 7803305, Dossier de carrière de Jacques-Louis Lefèvre, État des services, sous dérogation.

827. SHD, CAPM, 7803305, Dossier de carrière de Jacques-Louis Lefèvre, Appréciation du 20 septembre 1957, sous dérogation.

828. SHD, CAPM, 7803305, Dossier de carrière de Jacques-Louis Lefèvre, Appréciation du 20 septembre 1958, sous dérogation.

829. Branche, Raphaëlle, *La torture et l'armée...*, *op. cit.*

830. SHD, CAPM, 7803305, Dossier de carrière de Jacques-Louis Lefèvre, Appréciation du 15 octobre 1959, sous dérogation.

831. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! ...*, *op. cit.*, p. 438.

832. SHD, CAPM, 7803305, Dossier de carrière de Jacques-Louis Lefèvre, Lettre du colonel Chateau-Jobert, commandant la BPC, au directeur des TOM, 7 août 1959, sous dérogation.

833. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! ...*, *op. cit.*, p. 439.

834. ADF, Nantes, 743PO2/62, Lettre de Michel Combat, chargé d'affaires à l'ambassade de France au Cameroun, au Premier ministre, « Objet : renforcement des mesures de sécurité dans l'Ouest du pays », 7 juin 1961.

(officiers de renseignement), le capitaine Roué, commandant le Quartier de Bangangté, le capitaine Pinson, chargé de l'encadrement de la « garde civique », et le lieutenant Hourdain, adjoint au commandant de la légion de gendarmerie. Seuls deux civils sont présents : le commissaire Kouambo, seul Camerounais, et l'adjoint du préfet Maurice Quezel-Colomb. La réunion permet de saisir à quel point les militaires français, prépondérants, ne se limitent pas à leur rôle de conseil : « À la demande de M. le lieutenant-colonel Gribelin, M. le Préfet décide que les habitants de Fokoué seront regroupés par voie d'autorité puisqu'ils n'ont pas voulu écouter les conseils qui leur ont été prodigués depuis plusieurs mois et se laissent à nouveau prendre en mains par les terroristes<sup>835</sup> ». Si les acteurs changent – à partir de février, le commandant Gales remplace Gribelin et Poggi, par exemple – les Français représentent l'essentiel des cadres assistant à ces réunions jusqu'à la fin de l'année<sup>836</sup>.

### 3.2. La camerounisation des cadres militaires, de la gendarmerie à l'armée de terre

Le maintien d'acteurs français aux postes de commandement militaire souligne leur réticence à l'égard de la camerounisation des cadres – qui s'explique, en partie, par un précédent : celui de la gendarmerie. La transition a été plus précoce pour ce corps qu'elle ne l'a été pour l'armée *stricto sensu*. En vertu de l'ordonnance du 30 décembre 1958, les brigades, les postes et les organes de commandement, « tout en restant forces militaires et partie intégrante de l'armée française », ont été mis à disposition du gouvernement camerounais pour emploi. Ce dernier peut également compter sur les 23 pelotons de gardes auxiliaires<sup>837</sup>. Selon le général Cathoulic, chargé d'évaluer les effets de cette réforme, la mission de la gendarmerie reste la même, mais sous l'autorité du gouvernement camerounais. L'institution compte, au 4 mars 1959, onze officiers – tous européens – 281 gradés – dont 273 Européens et huit « autochtones du cadre d'outre-mer », formés à Fréjus – puis 483 auxiliaires – « tous Camerounais ». Pour couper court aux critiques sur le manque d'indépendance de l'institution, le général Cathoulic propose au gouvernement français d'étudier immédiatement les conditions de la création d'une gendarmerie camerounaise et l'aide que les autorités françaises pourraient y apporter, en limitant le rôle des cadres français et en amorçant leur reflux progressif. Paris ne le suit que partiellement : le 1<sup>er</sup> janvier 1960, la gendarmerie est entièrement transférée, pour emploi, au gouvernement camerounais ; les cadres français restent mis à sa disposition pour en diriger les unités, jusqu'à ce qu'ils soient relevés par des acteurs camerounais. L'indépendance suppose donc de former, rapidement, ces derniers : la création d'une École de la gendarmerie à Yaoundé permet d'envisager l'encadrement camerounais de 25 brigades dès la fin du premier semestre 1960, puis 85 au cours du second – afin que, « [d]ès 1961, le personnel européen de la Gendarmerie française [puisse], en principe, se consacrer entièrement à l'assistance technique<sup>838</sup> ». Les structures de la gendarmerie française s'adaptent en prévision de la dissolution à venir du groupement de gendarmerie : tous les éléments camerounais sont pris en charge par le gouvernement camerounais à compter de mars 1960 et les Français intègrent, pour ceux chargés de conseiller leurs homologues camerounais, la Mission d'organisation de la gendarmerie camerounaise (MOGC), rattachée à la MMF<sup>839</sup>. La MOGC est dirigée par un lieutenant-colonel, qui dépend du général Briand dont il est le « conseiller technique pour le maintien de l'ordre et les questions judiciaires », compte neuf officiers et 245 gradés affectés auprès des principales unités camerounaises. Parmi eux, Jacques Hourdain<sup>840</sup> : né en 1929, et passé par l'Algérie (1953), il arrive au Cameroun en avril 1960 où il reste six années – avant d'être muté à Dakar, au sein de la Section gendarmerie du bureau d'aide militaire à l'armée sénégalaise (1966).

La prise en main de la gendarmerie par des cadres camerounais montre cependant, et rapidement, des failles, selon le général Cathoulic, qui souligne, en juin 1961, une « dégradation très sensible du moral [des] personnels [français] étroitement liée aux conditions de leur emploi » : « Une impression générale de gabegie et de laisser-aller, une allure désinvolte et peu militaire du personnel, une présentation bien médiocre des unités, un manque de confiance certain des cadres dans la solidité et le loyalisme des exécutants, enfin un indéfinissable malaise d'ensemble constituent les éléments de mon appréciation<sup>841</sup> ». Outre l'« ingérence abusive de l'autorité politique » dans

835. SHD, Vincennes, GR 6H264, Procès-verbal de la réunion du CCO, département du Bamiléké, 14 janvier 1961.

836. *Ibid.*, Procès-verbal de la réunion du CCO, département du Bamiléké, 25 mars, 1er avril, 22 avril, 20 mai, 27 mai, 22 juillet, 12 août, 28 octobre 1961.

837. SHD, Vincennes, GR1R200, Rapport du général Cathoulic, sur l'inspection du groupe de gendarmerie du Cameroun effectuée du 4 au 9 mars 1959, 6 avril 1959.

838. *Ibid.*, Note du colonel Tocabens, commandant la gendarmerie de la Zom n°2, sur l'organisation de la gendarmerie nationale camerounaise, 25 septembre 1959.

839. *Ibid.*, Instruction relative à l'articulation et à l'emploi des éléments de la gendarmerie française en service au Cameroun, 17 mars 1960.

840. SHD, CAPM, Pau, 9101827. Dossier de carrière de Jacques Hourdain, État des services, sous dérogation.

841. SHD, Vincennes, GR1R202, Rapport du général Cathoulic, Rapport sur l'inspection des personnels français de la Gendarmerie mis à la disposition de la République du Cameroun, 16 juin 1961.

son fonctionnement, la « mainmise excessive des Forces armées sur la gendarmerie camerounaise » ou encore « une certaine passivité » des cadres français, le général explique surtout cette situation par « la camerounisation trop hâtive et mal dirigée » de l'institution : politiquement nécessaire, elle aurait débouché sur une volonté d'agir spectaculairement, au détriment de l'efficacité, du fait qu'« une partie seulement [des cadres camerounais était] capable d'assurer les responsabilités correspondantes » à leurs fonctions<sup>842</sup>. Le général propose alors de « purger » les unités, de compléter ou d'entreprendre leur formation, mais surtout « d'interrompre jusqu'à nouvel ordre la déflation du personnel français ». Le général Dio répercute ses recommandations auprès du ministre des Armées, insistant pour que le gouvernement français intervienne auprès de son homologue camerounais pour qu'il procède « à une réorganisation de sa gendarmerie », et auprès du Commandement français afin qu'il aide « au redressement de ce corps en évitant en particulier de lui confier des missions pour lesquelles il n'est pas fait<sup>843</sup> ». Le général Briand propose alors de réduire ses effectifs, estimant qu'ils présentent un excédent de 946 éléments, qu'il propose de reconverter en nouvelles compagnies d'infanterie – ce qui permettrait de satisfaire les demandes en la matière du gouvernement d'Ahidjo<sup>844</sup>. Si ces nouvelles unités ne sont finalement pas créées, leur équipement impliquant, pour l'armée française, des dépenses supplémentaires, les effectifs de la gendarmerie sont eux bien réduits : ils passent de 3 172 à 2 632 individus entre novembre 1961 et décembre 1962<sup>845</sup>. Cette reprise en main ne revient toutefois pas sur la camerounisation des cadres subalternes, déjà largement achevée : toutes les compagnies et tous les groupes d'escadrons, de même que toutes les brigades, sont alors commandés par des sous-officiers camerounais – à l'exception de quelques-unes, dans la circonscription de Garoua. Les craintes de l'inspecteur Cathoulic incitent cependant le commandement français à maintenir les cadres de l'institution, tous officiers de la MGO. Fin 1962, la gendarmerie camerounaise est dirigée par le lieutenant-colonel Aourousseau, assisté du commandant Nervis, son adjoint, du capitaine Caillot, chef du centre administratif, et du lieutenant Vim, commandant de l'École de gendarmerie. À l'échelon inférieur, tous les cadres supérieurs sont également Français : la légion de Yaoundé est commandée par le capitaine Lhuillier, assisté du lieutenant Hourdain ; celle de Douala, par le capitaine Blary, qui dispose de trois adjoints français, à Douala, Édéa et Nkongsamba ; celle de Dschang par le capitaine Tison, assisté du lieutenant Roquet ; et celle de Garoua, enfin, par le lieutenant Richet.

La question de la formation d'officiers camerounais se pose à Yaoundé parallèlement à celle des cadres de la gendarmerie – et d'autant plus à l'approche de la création des premières compagnies militaires. Dès les premières réunions d'août 1959, des listes d'officiers à même d'en assurer le commandement ont été dressées par le Haut-Commissariat, et un centre de formation, sous responsabilité française, envisagé<sup>846</sup>. Les gouvernements français et camerounais se mettent d'accord sur le principe d'une formation et d'une promotion accélérées des cadres subalternes<sup>847</sup>. Une première liste nominative de gradés camerounais, mentionnant la durée de leurs services, leurs corps actuels et les brevets qu'ils détiennent, est dressée début décembre<sup>848</sup> : 48 individus en cours de formation dans les écoles militaires françaises, notamment à Fréjus. Dès novembre 1959, un premier contingent de cadres est formé à Koutaba : onze officiers camerounais y sont promus le 1<sup>er</sup> janvier 1960, la plupart étant affectés au commandement des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> compagnies, dont les sections sont dirigées par les cadres subalternes préalablement en poste au sein du 10<sup>e</sup> Bima. Sous commandement français, ces deux compagnies contribuent aux opérations répressives en région Bamiléké. Selon le général Briand cependant, le grand nombre de spécialistes techniques (agents de transmissions, chauffeurs, musiciens, infirmiers, cordonniers ou tailleurs) les rend peu à même de satisfaire aux impératifs d'une mission essentiellement opérationnelle. Surtout, les deux officiers formés à Koutaba et qui, assistés d'un conseiller technique français, en assurent le commandement, ne parviennent pas à affirmer leur autorité sur ces troupes déjà anciennes, favorisant « de nombreux actes d'indiscipline<sup>849</sup> ». Cette situation entraîne la réorganisation partielle de la 1<sup>ère</sup> et de la 3<sup>ème</sup> compagnies, remises à l'instruction. Si les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, formées à partir du premier contingent de recrues, sont renforcées par 79 gradés et soldats camerounais du 17<sup>e</sup> Bima, qui assurent l'encadrement des sections

842. *Ibid.*, p. 3.

843. SHD, Vincennes, GR 6T850, Fiche de l'EM des FTOM, « Objet : réorganisation gendarmerie Cameroun », s.d.

844. SHD, Vincennes, Fonds général Briand DE 2023 PA 102, Rapport du général Briand relatif à la réorganisation de la gendarmerie camerounaise, 9 novembre 1961.

845. SHD, Vincennes, GR6T850, Rapport du général Dio, « Objet : forces armées et forces publiques du Cameroun », 28 décembre 1962.

846. ADF, Nantes, 743PO2/59, Fiche du cabinet militaire du Haut-Commissaire, « Objet : formation des futurs cadres de l'armée camerounaise (officiers) », 21 août 1959.

847. *Ibid.*, Mémento du Cabinet militaire du Haut-Commissaire de la République au Cameroun sur la réunion du 18 septembre, 19 septembre 1959.

848. *Ibid.*, État-major de la Zom n°2, Liste des sous-officiers camerounais qualifiés techniquement et susceptible d'être promus officiers (lieutenants ou sous-lieutenants, ou aspirants), 1<sup>er</sup> décembre 1959.

849. SHD, Vincennes, GR1R200, Rapport du général Briand concernant la mise sur pied de l'armée camerounaise. Situation à la date du 20 septembre 1960, 27 septembre 1960.

de combat<sup>850</sup>, les antécédents de la 1<sup>ère</sup> et de la 3<sup>e</sup> incitent le général à confier le commandement de ces nouvelles unités à deux officiers français, avec un lieutenant camerounais pour adjoint. Il ne cesse dès lors de manifester ses réticences à l'égard d'une camerounisation trop rapide du commandement<sup>851</sup>.

En septembre 1960, l'armée camerounaise compte onze officiers (dont trois en stage en France), 157 sous-officiers et 168 gradés, mais ils sont, selon le général Briand, « médiocrement qualifiés<sup>852</sup> ». L'homogénéisation récente du cadre impérial de formation, par lequel la France s'engage à « former les cadres militaires des Forces armées nationales » dans les écoles de métropole<sup>853</sup>, impose encore une procédure trop longue, incitant le gouvernement camerounais à organiser une formation militaire sur son territoire. L'École d'élèves aspirants, créée en février 1960 à Yaoundé, n'entre cependant en fonction qu'en août et ne peut donc fournir un nombre de cadres suffisant. Si, pour les cadres subalternes, le général Briand place ses espoirs dans son développement, elle reste, à ses yeux, un pis-aller pour la formation de leurs supérieurs, dont il estime qu'elle doit se faire en France, à Coëtquidan. L'ouverture de centres d'instruction à Dschang et Garoua permet d'accélérer la promotion des subalternes, mais le gouvernement camerounais envoie de fait une partie de ses futurs cadres supérieurs en métropole. Début novembre, ils sont 49 : 24 à Saint-Cyr, et trois en classes préparatoires – « la Corniche » – à l'entrée de cette institution ; six à l'École militaire de Strasbourg ; six à celle de Cherchell ; deux à l'École d'État-Major de Paris ; un à Polytechnique ; un autre à l'École de Santé de Lyon ; un dernier à Fréjus ; et, enfin, cinq boursiers en lycées militaires. La majorité est cependant formée à Yaoundé dès cette période (57), suscitant une dichotomie dont les effets commencent à se mesurer<sup>854</sup>.

Dans ce contexte, les officiers déjà formés avant la création officielle de l'armée camerounaise sortent du lot – et notamment le plus gradé d'entre eux : Pierre Semengue. Né le 28 juin 1935 à Bikoka, près de Lolodorf, il effectue ses études primaires à l'école américaine de Bibia, puis son cursus secondaire au lycée Leclerc de Yaoundé, où il obtient le baccalauréat en 1956. Durablement marqué par les figures de Leclerc et De Gaulle, il opte pour une carrière militaire. Titulaire d'une bourse scolaire, il intègre le lycée Janson de Saily pour préparer le concours d'entrée à l'École Militaire de Saint-Cyr, où il est admis en 1957 et où il se familiarise à « la guerre révolutionnaire et marxiste-léniniste, perfectionnées par les Maoïstes<sup>855</sup> ». Il en sort deux ans plus tard avec le grade de sous-lieutenant, puis entre à l'École d'Application de l'Artillerie, à Châlons-sur-Marne<sup>856</sup>. Le gouvernement camerounais demande alors son retour, afin qu'il fasse « son année d'application dans un bataillon d'Infanterie de Marine actuellement stationné au Cameroun<sup>857</sup> », ce que le principal intéressé refuse, demandant un sursis à Ahidjo<sup>858</sup>. Promu capitaine en octobre 1960, il regagne le Cameroun le 23 décembre, où il est alors, selon son témoignage, adjoint du colonel Blanc – mais le travail de bureau ne lui convient pas, et il obtient de son nouveau supérieur son envoi en Sanaga-Maritime après l'attaque de Ngambè par les troupes de Singui, le 5 janvier 1961 : « J'ai forcé le colonel Blanc à me mettre dans l'expédition », affirme-t-il ainsi à la Commission<sup>859</sup>. Un fait difficile à certifier, et dont les archives en tout cas ne portent pas la trace, mais qui contraste avec les ambitions placées en lui par le gouvernement camerounais : depuis 1959 en effet, il est attendu pour prendre le commandement d'une compagnie, en guise de première étape vers de plus hautes fonctions. Il est, en tout cas, affecté début 1961 comme adjoint du commandant du 1<sup>er</sup> bataillon de l'armée camerounaise, alors implanté à Édéa, avant de le remplacer à compter du 17 avril 1961 – devenant ainsi le premier Camerounais à diriger une telle unité<sup>860</sup>.

La Sanaga-Maritime fait en la matière office d'opération pilote de la camerounisation, préparant depuis plusieurs mois l'arrivée d'un cadre camerounais. L'ancien « groupe G » du GTS est en effet transformé dès septembre 1960

850. SHD, Vincennes, GR6H266, Lettre du général Le Puloch au ministre des Armées, « Objet : mise sur pied et équipement de l'Armée Camerounaise », 2 avril 1960.

851. SHD, Vincennes, GR1R200, Rapport du général Briand concernant la mise sur pied de l'armée camerounaise. « Objet : situation à la date du 20 septembre 1960 », 27 septembre 1960, p. 5.

852. *Ibid.*

853. ADF, Nantes, 743PO2/61, Directive du général Lavaud, chef de la division « Études générales » de l'EMGA, « Objet : formation des cadres nécessaires aux armées nationales des États de la Communauté, du Togo et du Cameroun », 27 juillet 1960.

854. SHD, Vincennes, GR1R202, Procès-verbal de sommaire de la réunion du Comité militaire mixte permanente (groupe de travail) du mercredi 2 novembre 1960, s.d.

855. Entretien avec Pierre Semengue, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, 23 juin 2024.

856. ADF, Nantes, 743PO2/57, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville, avec, en annexe, un « CV du lieutenant-colonel Semengue », 3 avril 1965.

857. ADF, Nantes, 743PO2/59, Lettre du Haut-Commissaire au Cameroun Xavier Torrè au ministre des Armées, « Objet : officiers Camerounais », 14 septembre 1959.

858. *Ibid.*, Fiche, 24 novembre 1959.

859. Entretien avec Pierre Semengue, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, 23 juin 2024.

860. ADF, Nantes, 743PO2/57, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville, avec, en annexe, un « CV du lieutenant-colonel Semengue », 3 avril 1965.

en commandement opérationnel de Sanaga-Maritime et du Nkam (Cosmn), directement placé sous l'autorité du Ministère des Forces armées de la République du Cameroun<sup>861</sup>. Le remplacement de la compagnie camerounaise initialement affectée, mais jugée trop indisciplinée par la hiérarchie militaire française, et l'augmentation des effectifs qui s'ensuit, permettent de multiplier les postes et les opérations dans le dernier trimestre 1960. Si l'armée française estime alors avoir largement diminué la présence de l'ALNK en Sanaga-Maritime, elle juge que le « climat psychologique » est partout mitigé : l'opposition armée est ainsi contenue, mais toujours menaçante – ce que confirme, donc, l'attaque du poste de Ngambè, le 5 décembre 1961. Pour repousser les combattant-es, l'armée camerounaise fait usage du mortier, tuant près de quarante hommes du premier régiment de Singui, dont le PC est détruit trois jours plus tard grâce aux renseignements fournis par un prisonnier<sup>862</sup>. L'attaque incite le gouvernement camerounais à envoyer des renforts à Ngambè<sup>863</sup>, grâce auxquels le Cosmn peut déployer son plan d'action initial, prévoyant la destruction du 1<sup>er</sup> régiment de Singui, à Ndogmakoumak et à Ndogmbock. Selon les militaires, la conjugaison de leurs efforts et « l'encadrement psychologique » des populations auraient alors incité 41 combattant-tes à se « rallier » dans la région de Ngambè et Tomel, en février, suivi-es par de nombreux-euses autres, appartenant au district de Bapia, en mars. Si ce dernier tente alors de reprendre la main en multipliant tracts et menaces de mort à l'encontre des « autodéfenses » (le 15 février) puis des « rallié-es » (le 20 février), l'étau se resserre autour de lui : le 16 mars, son PC est découvert à Essondjé II et détruit. La conjonction des actions militaires et gouvernementales a aussi, selon les militaires, pour effet d'aliéner à l'ALNK le soutien des populations. Le 15 avril 1961, grâce à des renseignements fournis, les troupes camerounaises attaquent et détruisent dans la forêt de Ngonga, l'un des maquis les plus importants de la Sanaga-Maritime dirigé par le chef Norbert Kaldjob, alias Nkul Bas. Blessé, ce dernier ainsi que son second, Salomon Nwaha, alias Yengnyè sont emprisonnés, alors que le reste des combattant-es se rallient<sup>864</sup>.

C'est donc dans un contexte – relativement – favorable que, le 25 avril 1961, Pierre Semengue est nommé commandant du 1<sup>er</sup> bataillon et du Quartier de la Sanaga-Maritime et du Nkam (QSMN), créé en remplacement du Cosmn et incluant désormais le département de Kribi. Lorsque le capitaine reprend les opérations de remise en ordre du QSNM, la « rébellion » est en voie d'être « neutralisée » : quelques 250 combattant-es se sont déjà « rallié-es », et ont été confié-es aux soins de deux instructeurs camerounais, émules de l'École Militaire Inter-Armées de Yaoundé, pour être « désintoxiqués » et « réadaptés ». Par ailleurs, la reprise en main des populations par les autorités civiles est en partie effective dans la région d'Esseng, et totale dans les localités de Kopongo, Songmbengè et Ngambè anciennement sous influence de l'ALNK. Pour autant, l'ALNK, dont les chefs militaires sont encore en liberté, n'est pas totalement détruite. Les renseignements fournis par les combattant-es « rallié-es » permettent cependant aux militaires camerounais de préciser les recherches et d'ajuster les opérations dites de « ratissage ». Fin 1961, le capitaine Sémengue réussit à capturer André Singui et Makanda Pouth, deux des chefs militaires parmi les plus importants du district. L'opération permet également d'affaiblir les forces de Bapia, bien que celles-ci aient accueilli les transfuges des deux chefs précités<sup>865</sup>. Elle profite, surtout, à la carrière militaire du jeune capitaine Semengue, qui s'accélère alors – bien qu'elle reste cependant exceptionnelle : les plus hauts postes de commandement sont encore entre les mains d'acteurs français, ce qui favorise d'ailleurs l'émergence de tensions avec leurs homologues camerounais. Le ministre Sadou Daoudou évoque même le problème lors d'une réunion des officiers des Forces armées camerounaises, en janvier 1962, faisant sien l'argumentaire déployé par l'armée française pour freiner la camerounisation :

C'est à la demande du Gouvernement camerounais que ces cadres sont présents parmi vous. Progressivement et au fur et à mesure que leur présence ne sera plus utile, ces cadres s'en iront. Cela est convenu et bien convenu. Le Président de la République fédérale, Ahmadou Ahidjo et moi-même, suivons de très près la question de l'assistance française. C'est parce que nous voulons une armée solide que nous avons pensé, avec l'entier accord du Gouvernement français, qu'il ne fallait pas brusquer les choses<sup>866</sup>.

Les lenteurs de la procédure sont également pointées par le ministère de la Coopération, qui incite le colonel Auvévre à envisager des mesures pour accélérer la relève des cadres français par des Camerounais, en novembre 1962. La demande est rejetée par le colonel Blanc, pour qui le moment n'est pas opportun faute de « cadres valables

861. SHD, Vincennes, GR6H241, Anonyme, Note sur le Commandement du COSMN, (25 septembre 1960-24 avril 1961).

862. SHD, Vincennes, GR6H241, Le Colonel Auvévre, Rapport IV. Enseignement à tirer sur le plan militaire, sans date.

863. *Ibid.*, Anonyme, Note sur le Commandement du COSMN (25 septembre 1960-24 avril 1961).

864. ADM, Rapport de Sûreté du 16 au 30 avril 1961, Yaoundé, 1<sup>er</sup> mai 1961. p. 3.

865. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun au 1<sup>er</sup> janvier 1962, secret, Yaoundé, 9 janvier 1962, p. 3.

866. SHD, Vincennes, GR1R202, Lettre de l'ambassadeur Bénard au ministre des Affaires étrangères, reproduisant le texte de l'intervention, 24 janvier 1962.

professionnellement pour remplacer les cadres français<sup>867</sup> ». Fin 1962, les coopérants français assument nombre de responsabilités dans cet organigramme. Le bureau de liaison opérationnelle est toujours dirigé par le colonel Blanc, assisté de M. Laroche (effectifs, organisation) : aucun Camerounais n'y figure<sup>868</sup>. La Direction des services du ministère des Forces armées est, elle, coordonnée par l'intendant Laydis, assisté du capitaine Fournier (Bureau des approvisionnements), du commandant Landais (Budget), du lieutenant Raynoird-Thal (Étude et contrôle) ainsi que du magistrat Clair (Service Justice militaire). Si deux titulaires de bureaux sont inconnus (Personnel, Santé), seuls deux Camerounais sont inscrits dans cet organigramme : le sous-lieutenant François Mvondo, qui assiste Landais, et le sous-lieutenant Abba Kakak, adjoint de Raynoird. L'armée camerounaise ne disposant pas d'EMG, aucun titulaire n'assume le commandement *stricto sensu* de l'armée de terre, même si un coopérant français, le lieutenant-colonel Boussiquet, fait office de conseiller technique auprès de la présidence : il dispose de deux adjoints camerounais. En dehors du haut-commandement, seul le Camerounais Pierre Semengue assume le commandement d'un bataillon (le 1<sup>er</sup>, dont dépend le secteur de Douala), avec, sous ses ordres, des subalternes uniquement camerounais. Le 2<sup>e</sup> Bataillon (Dschang) est toujours dirigé par le commandant Gales, qui dispose de deux officiers français, les capitaines Coquin et Roué, pour adjoints. Le 3<sup>e</sup> Bataillon, enfin, est commandé par le capitaine Sobra, assisté d'un Français (le capitaine Guérin) et d'un Camerounais (le sous-lieutenant Guerandi Damson). À l'échelon inférieur, la camerounisation est plus sensible, du fait de la promotion des premières cohortes d'officiers : un seul Français commande encore l'une des treize compagnies existantes. L'escadron blindé est lui dirigé par le capitaine Etonde Ekoto, mais le Génie, comme l'Emiac, dépend encore de Français – prépondérants, également, parmi les officiers de renseignement affectés dans l'ensemble du Cameroun, et au sein de la Marine camerounaise (enseigne de Vaisseau Hubert).

### 3.3. De l'agentivité des militaires camerounais

Malgré cette situation, le colonel Blanc plaide pour ne pas brusquer l'autonomisation de l'armée camerounaise, estimant même qu'il faut encore compter plusieurs années pour les postes les plus élevés<sup>869</sup>. Les tensions à ce sujet se multiplient pourtant, comme le souligne la remise en question du commandant Dumas par ses subalternes, en février 1963. Dans un rapport, le colonel Blanc relate ainsi avoir été convoqué par Sadou Daoudou, le 3 février. Ce dernier aurait été averti, par l'inspecteur fédéral Enoch Kwayeb, des critiques adressées par plusieurs officiers camerounais à l'égard de leur supérieur français, suite à une embuscade ayant coûté la vie à six membres d'une section du Génie. « D'après eux, cet officier supérieur a manqué de réaction pour organiser la poursuite des rebelles et ne leur inspire pas confiance. Ils craignent "de mourir tous, sous les coups de la rébellion, si le commandant Dumas demeure à leur tête"<sup>870</sup> ». Portées à son attention, les critiques de ces deux officiers auraient incité Ahidjo à accélérer la camerounisation du commandement, objet de la convocation de Blanc. « J'ignore ce qui a pu être dit concernant les mesures qui relèvent exclusivement de l'administration camerounaise » écrit le colonel Aueuvre, qui relève cependant qu'Ahidjo décide alors « de confier le commandement des deux secteurs opérationnels à des officiers camerounais : pour le Bamiléké, le plus tôt possible, pour le secteur du Littoral, au rapatriement du commandant Gales, l'actuel titulaire<sup>871</sup> ». Pour le chef de la MMF, si cette décision court-termiste risque de créer d'importantes difficultés, il ne s'en inquiète pas outre-mesure : les militaires français sont persuadés que les lenteurs de la camerounisation militaire servent la stratégie personnelle d'Ahidjo<sup>872</sup> et estiment que sa décision vise surtout à apaiser le mécontentement de ses officiers les plus gradés. De fait, l'affaire a des conséquences immédiates – Dumas est remplacé, à la tête du Troisième secteur militaire, par Semengue, tandis que ce dernier l'est par Etonde Ekoto – mais limitées : le commandant Thibaudeau succède à Gales dans le Premier secteur militaire et le commandant Foulquier prend la tête du 3<sup>e</sup> Bataillon. Le ministre Sadou Daoudou lui-même le souligne en citant, non sans paradoxes, Ahidjo lui-même, lors d'un discours prononcé en avril 1963 devant un parterre d'officiers camerounais : « “La camerounisation totale des commandements, des centres et écoles de formation est à poursuivre inlassablement mais sans précipitation

867. ADF, Nantes, 743PO2/66, Lettre du colonel Aueuvre à l'ambassadeur Bénard : Évolution de l'aide technique militaire française, 19 novembre 1962.

868. SHD, Vincennes, GR6T850, Rapport du général Dio : Forces armées et forces publiques du Cameroun (15. 12. 1962), 28 décembre 1962.

869. ADF, Nantes, 743PO2/66, Lettre du colonel Aueuvre à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, « Objet : évolution de l'aide technique militaire française », 19 novembre 1962.

870. ADF, Nantes, 743PO2/66, Fiche du colonel Blanc, 3 février 1963.

871. *Ibid.*, Lettre du colonel Aueuvre au général délégué pour La Défense de la ZOM n°2, 11 février 1963.

872. « Depuis son arrivée au pouvoir, le président Ahidjo a la hantise d'un coup de force militaire. Toutes les directives qu'il a données, en ce qui concerne les Forces Armées, ont tendu à rendre une telle action difficile, sinon impossible. Parmi les mesures de prudence, on peut plus spécialement noter la tenue à l'écart des officiers camerounais des échelons supérieurs des Forces Armées, échelons pour lesquels se poserait le problème du loyalisme ». SHD, Vincennes, GR10T637, dossier 3, Bulletin de renseignement du 2<sup>e</sup> bureau de la Zom n°2 : État d'esprit dans l'armée camerounaise, 21 février 1963, sous dérogation.

irraisonnée. Sa rapidité ne doit être limitée que par le souci de maintenir la qualité des Forces Armées, et les délais nécessaires à la formation des cadres camerounais de remplacement<sup>873</sup> ».

Dans les mois qui suivent, les officiers camerounais continuent pourtant à dénoncer la présence des cadres français aux postes de commandement, tel Semengue qui « considère que la camerounisation des cadres a une influence heureuse et regrette l'absence d'un Camerounais au commandement de l'Armée ou au cabinet du ministre » – « Évidemment, il prêche pour lui », commente un relecteur – ou Etondé Ekoto qui note, lui, parmi les éléments défavorables jouant sur le moral des troupes, « la mise en place d'un conseiller technique français auprès du chef de bataillon<sup>874</sup> ». Le fait que de telles prises de position soient assumées par les officiers camerounais soulignent leur autonomisation au sein du champ militaire, qui s'accroît alors, suscitant aussi de premières tensions entre eux. Elles débordent parfois sur les relations avec les cadres français. Le 7 novembre 1963, lors d'une réunion de travail présidée par Sadou Daoudou, le capitaine Sunji Nganso, qui vient de prendre la direction d'un Troisième bataillon jusqu'alors commandé par Foulquier, s'en prend ouvertement à ce dernier – qu'il accuse de ne pas avoir assuré le passage des consignes – mais également au chef de bataillon Thibaudeau (à qui il reproche de ne pas l'aider). Or, pour Blanc, ses critiques soulignent les tensions internes au champ militaire camerounais :

La hargne du capitaine Nganso Sunji s'explique par son ambition déçue. Cet officier s'estime lésé par rapport au commandant Semengue, lequel, entré à St Cyr en 1957, est officier supérieur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1961, alors que lui-même entré à Polytechnique en 1958 (concours plus difficile) n'est encore que capitaine. Le capitaine Nganso Sunji a maintes fois reproché aux conseillers techniques français de n'avoir pas présenté sa situation militaire au président de la République d'une façon telle que ce dernier l'ait nommé d'emblée chef de bataillon<sup>875</sup>.

La décision prise alors par Ahidjo de renoncer à la formation des cadres dans les écoles militaires françaises relèverait d'une même tendance concurrentielle. Cette décision aurait été prise, selon le colonel Blanc, après que le président a appris qu'un groupe de cadres formés dans les écoles d'application françaises et à Saint-Cyr, sur le chemin du retour au Cameroun, se serait arrêté au Togo, où ils auraient rendu visite à leurs homologues – puis au chef d'État-major de l'armée Nicolas Grunitzky, qui venait de participer à un coup d'État contre Sylvanus Olympio, et auquel ils auraient dit leur admiration<sup>876</sup>. L'officier y voit surtout le fruit d'une tension croissante entre les officiers ayant suivi une formation en France et ceux restés au Cameroun – dont il regrette les effets à terme pour l'armée camerounaise : si une vingtaine d'officiers camerounais a jusqu'alors été formée dans les écoles françaises, « la source de ce recrutement [se] tarie », du fait, selon Blanc, des « manœuvres de jalousie d'officiers provenant de [l'Emiac], et aussi de la crainte d'avoir dans les Forces Armées un noyau trop important d'officiers susceptibles d'être ambitieux après avoir pris en France et à l'étranger des contacts irrépressibles ». L'affaire souligne d'ailleurs les limites de son influence : « Différentes tentatives faites par [lui] pour faire revenir le président sur cette décision se sont soldées par des échecs<sup>877</sup> ». La majorité des officiers destinés à intégrer l'armée camerounaise est dès lors formée au sein de l'Emiac – quitte à faire, par la suite, et pour une partie d'entre eux, des stages d'application en France : la formule est adoptée dans le plan de formation des deux futures promotions d'officiers, à constituer avant 1970. Peu après l'indépendance, la crainte d'un coup d'État militaire remet donc en question l'un des piliers de la formation des cadres camerounais telle qu'elle est proposée et pilotée par la MMF – tout en donnant à la préparation des futurs officiers une dimension spécifiquement axée sur « l'éducation civique et morale » : après 1964, le gouvernement insiste sur la nécessité « de développer leur patriotisme, leur sens civique, leur loyalisme, leur sentiment d'appartenance au monde africain<sup>878</sup> ». Ahidjo charge Blanc d'orienter en ce sens les enseignements de l'Emiac, toujours tenues par les acteurs français : lui-même, écrit-il dans son rapport final, « s'est personnellement efforcé dans ses entretiens avec les Officiers et Sous-officiers d'exalter leur sens du devoir et en particulier du loyalisme envers les

873. Souligné dans le texte. ADF, Nantes, 743PO2/66, Exposé du ministre des Forces armées de la République fédérale du Cameroun lors de la réunion des officiers du 8 avril 1963.

874. SHD, Vincennes, GR10T637, dossier 3, Bulletin de renseignements du 2<sup>e</sup> bureau de la Zom n°2 : Rapport sur le moral des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons de l'armée camerounaise, 14 juin 1963, sous dérogation.

875. SHD, Vincennes, GR6H270, Annexe à la fiche sur le moral rédigée le 18 novembre 1963 par le colonel Blanc, « Objet : attitude d'un officier camerounais », 11 novembre 1963.

876. SHD, Vincennes, GR10T637, dossier 3, Bulletin de renseignements du 2<sup>e</sup> bureau de la Zom n°2 : Formation d'officiers camerounais à l'École Spéciale Militaire de St Cyr, 25 septembre 1963, sous dérogation.

877. Chetom, 16H43, Rapport de fin de mission du colonel Jean-Victor Blanc, chef du bureau d'aide militaire au Cameroun du 23 novembre 1960 au 19 août 1966, 6 octobre 1966, p. 16.

878. *Ibid.*

institutions. Il s'est aussi efforcé de faire admettre par les cadres, la nécessaire primauté du pouvoir civil<sup>879</sup> ». Dans son rapport final, il estime d'ailleurs avoir réussi : si la tâche lui a semblé difficile dans un contexte de multiplication des coups d'État militaires en Afrique subsaharienne, il ne lui « paraît pas possible qu'un Chef Militaire, quel qu'il soit puisse tenter un coup d'État<sup>880</sup> ». Dès 1964 en effet, il juge l'armée « solide », et dotée de cadres « compétents et consciencieux », dont « [l]a majorité [...] est patriote et veut une Armée Camerounaise forte, se tenant résolument en dehors de la politique<sup>881</sup> ».

L'affirmation des officiers camerounais à l'égard de leurs homologues français relève pourtant, selon le colonel Blanc, d'un processus inéluctable, dans ce mouvement d'autonomisation inhérent à la politique de camerounisation : « Ils ont beaucoup appris au contact des cadres Français, dont l'influence a, de ce fait cessé d'être prédominante. Les Camerounais dirigent de plus en plus toutes les branches du Service, les Français devenant progressivement un instrument de travail d'un emploi commode et efficace à leur disposition<sup>882</sup> ». Son rapport sur le moral des membres de la MMF souligne, pourtant, la bonne entente régnant entre cadres camerounais et français : la plupart des premiers auraient, selon lui, « une claire conscience des services que l'encadrement français leur rend et leur a rendus et manifestent aux officiers et sous-officiers de l'aide technique à la disposition du Gouvernement camerounais des sentiments de très réelle amitié<sup>883</sup> ». Il existerait même, selon lui, « une réelle fraternité d'armes » entre les cadres français et « la majorité des cadres camerounais » : « Ceux-ci, assez hostiles aux membres de la mission à la disposition du gouvernement camerounais en 1960 et 1961, sont revenus à de meilleurs sentiments parce qu'ils ont constaté que les Français, conformément aux instructions qu'ils ont reçues : s'efforcent de réaliser des forces armées camerounaises de la meilleure qualité possible ; servent dans les forces armées camerounaises comme ils serviraient dans l'Armée Française ; s'en vont quand leur présence n'est plus techniquement nécessaire<sup>884</sup> ». Le colonel n'en souligne pas moins les difficultés croissantes du travail entre officiers camerounais et français :

Celui-ci nécessite, de plus en plus de la part des cadres français, des qualités d'abnégation. Les Camerounais exerçant des responsabilités, à commencer par le ministre, décident désormais très fréquemment par eux-mêmes. Ils ne suivent plus aussi souvent qu'auparavant les conseils des cadres Français estimant, d'ailleurs avec quelque raison, qu'ils ont des éléments d'appréciation (notamment la connaissance de la psychologie camerounaise) qui échappent à ces derniers. Ce que les Camerounais demandent aux cadres Français c'est de leur présenter avec leurs avantages et leurs inconvénients un éventail de solutions entre lesquelles ils puissent choisir. Les autorités Camerounaises (Ministre, commandants de secteurs et de bataillons) s'informent de plus en plus directement et parfois en dehors des cadres Français. Tout cela est normal, et il faut l'accepter. C'est cependant quelquefois assez pénible<sup>885</sup>.

La marge de manœuvre des acteurs militaires camerounais s'affirme ainsi dans les années qui suivent l'indépendance, contredisant l'hypothèse souvent avancée qu'ils aient été de simples « marionnettes » entre les mains des protagonistes français – assertion à laquelle Semengue s'oppose d'ailleurs : « Je ne suis pas d'accord du tout. Je crois que les Camerounais étaient vraiment indépendants et nous avons choisi nous-même de faire la camerounisation des cadres car les Français se trouvaient mal à l'aise vis-à-vis des populations<sup>886</sup> ». Son témoignage rejoint d'ailleurs la présentation qu'en fait le colonel Blanc, pour qui l'affirmation des officiers camerounais, favorise le reflux de l'influence française, que seules les stratégies ministérielles maintiennent au sein du haut-commandement. Le contexte militaire et sécuritaire, plus favorable que dans la période précédente, expliquerait cette évolution, cantonnant peu à peu les cadres français à leur rôle de conseil<sup>887</sup>.

Le 1<sup>er</sup> avril 1965, le commandement de l'armée camerounaise, jusqu'alors sous responsabilité du commandant Boussiquet, est confié au lieutenant-colonel Semengue<sup>888</sup>. Si cette décision est loin d'effacer tout influence française – le colonel Blanc conservant « sous la signature du Ministre des Forces armées », dont il reste le conseiller,

879. *Ibid.*

880. *Ibid.*

881. SHD, Vincennes, GR6H270, Fiche du colonel Blanc sur le moral des cadres français mis à la disposition du gouvernement camerounais, 18 novembre 1963.

882. *Ibid.*, Fiche du colonel Blanc sur le moral des cadres français mis à la disposition du gouvernement camerounais, 18 novembre 1963.

883. *Ibid.*, p. 1.

884. *Ibid.*

885. *Ibid.*, p. 5.

886. Entretien avec Pierre Semengue, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, 23 juin 2024.

887. Chetom, 16H43, Le colonel Blanc, Rapport de fin de mission, 6 octobre 1966.

888. Entretien avec Pierre Semengue, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, 23 juin 2024.

« la haute direction des opérations<sup>889</sup> » – l'événement fait l'objet d'une cérémonie militaire au Cercle des officiers de Yaoundé, en présence de Sadou Daoudou et des officiers de la MMF. « La Presse et la Radio ont donné une bonne publicité à l'événement », relate Bénard, tout en nuancant son propos : « Il m'est revenu, cependant, que le Gouvernement, malgré le désir qu'il avait d'exploiter au maximum cette promotion d'un Officier Supérieur Camerounais, a volontairement réduit l'ampleur de la manifestation et fait atténuer le ton des discours et commentaires qui l'ont accompagnée afin, notamment, de ne point gonfler de trop d'importance le nouveau Commandant de l'Armée<sup>890</sup> ». Une décision pourtant attendue de longue date, qui satisfait cependant, selon Bénard, les officiers du sud et les Français de la MMF : le lieutenant-colonel « a été formé dans nos écoles ; il a vécu assez longtemps en France, où sa femme, d'ailleurs, poursuit encore ses études, et semble animé des meilleurs sentiments à l'égard de notre Pays ». L'événement marque surtout la fin d'un processus amorcé en 1960, et clôt, pour l'ambassadeur, la période de transition dont il a été l'un des principaux acteurs : « [S]a nomination constitue une étape importante d'une politique de camerounisation des cadres militaires qui a été menée progressivement et avec méthode. En ce qui concerne les Forces Terrestres, le processus est arrivé à son terme. À tous les échelons, les Officiers Français servant dans l'Armée Camerounaise se trouvent, désormais, véritablement en situation de conseillers techniques ».

Cette transition sur le plan institutionnel s'observe également sur le terrain avec le maintien de certaines pratiques de l'armée française que s'approprient les autorités camerounaises à l'instar des « regroupements » des populations.

---

889. Chetom, 16H43, Le colonel Blanc, Rapport de fin de mission, 6 octobre 1966.

890. ADF, Nantes, 743PO2/57, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville, 3 avril 1965.

## D. DES POPULATIONS INSTRUMENTALISÉES DANS LA 'GUERRE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE'

« Cette population a le respect de la force. À vous de lui présenter des unités sûres d'elles, bien commandées par des chefs toujours soucieux de châtier le coupable et de protéger les faibles et les indécis, agissant en opération comme au cantonnement sans bavure, en un mot représentant une force incontestable<sup>891</sup> ». Ces mots du général Briand soulignent la continuité des représentations guidant les cadres de l'armée française au Cameroun et qui, au-delà, les rattachent à la culture de la contrainte inhérente à toute administration coloniale. Comme en Sanaga-Maritime, ces officiers estiment que la répression de l'UPC suppose d'abord de mettre en œuvre des instruments de contrôle social à même de leur fournir, *via* les populations, des renseignements opérationnels, voire un soutien politique ou une contribution militaire. Pour y parvenir dans le département Bamiléké, l'armée française déploie un condensé des pratiques d'organisation et d'encadrement des civil-es typiques de la 'guerre contre-révolutionnaire', que le gouvernement Ahidjo s'approprie et adapte d'ailleurs rapidement. Le déplacement forcé des populations locales dans des camps de « regroupement » en constitue l'un des aspects les plus massifs. Contrairement à la stratégie adoptée dans la Zopac, la pratique n'est pas pensée comme préalable à la 'contre-guérilla', mais l'intensification des rythmes des déplacements est indéniable et leur ampleur sans précédent au Cameroun : un fait qui a largement attiré l'attention des chercheur-euses ayant travaillé sur l'histoire générale de la répression<sup>892</sup> et suscité plusieurs mémoires consacrés aux déclinaisons locales de la pratique, en région Bamiléké ou dans le Mbam<sup>893</sup>. L'importance démographique des camps pose toutefois rapidement des problèmes « sécuritaires » à une autorité militaire qui ne dispose déjà pas des effectifs suffisants pour mener à bien la surveillance des points stratégiques. Ce fait l'incite à recourir au recrutement toujours plus massif d'auxiliaires militaires au sein même des populations, contribuant à généraliser la mise en « autodéfense » des civil-es, et à embrigader une partie de la jeunesse bamiléké dans les « commandos » de la « garde civique », déclinaison camerounaise des troupes supplétives levées dans nombre de conflits de décolonisation. L'histoire de ces auxiliaires militaires, servant la stratégie « sécuritaire » et opérationnelle des armées française puis camerounaise, est aujourd'hui bien connue<sup>894</sup>, qu'il s'agisse des groupes d'« autodéfense<sup>895</sup> », des « gardes civiques » en région Bamiléké<sup>896</sup>, ou encore des « corps francs » du Mungo<sup>897</sup> : ils soulignent l'émergence et l'ancrage endogène

891. SHD, Vincennes, Fonds général Briand, DE 2023 PA 102, CIFFC, Directives pour le groupement nord, 8 mai 1960.

892. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 444-446. Voir aussi Duval Eugène-Jean, *Le sillage militaire...*, *op. cit.* ; Tatuebu Tagne Claude, Bopda Athanase (2020), « L'Ouest-Cameroun et l'héritage du maquis (1955-1971). Temps "longs", "moyens" et "courts" de la géographie d'une population de territoire terrorisé », *CIST2020 - Population, temps, territoires*, Collège international des sciences territoriales (CIST), Paris-Aubervilliers, France, pp. 231-236 ; Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 214-223.

893. Nankam J. C (1077-1978), « Bayangam : un Regroupement en pays Bamiléké », Mémoire de DEA en géographie, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Ngouagna Mogo Hortense (1998), « Les Camps de regroupement dans la subdivision de Mbouda, 1959-1971 », Mémoire de Dipes II en histoire, Université de Yaoundé I, École Normale Supérieure, Cameroun ; Nedjou Sadeuh Rodringue (2007), « Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée (1955-1970) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun. Pour le Mbam : Enokbile Babagnak Clauvis, « Les camps de regroupement pendant la période du "maquis" dans l'arrondissement de Ndikiméki, 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

894. Kouekam Démonster-Ferdinand (2020), « Les forces supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle et anti-nationaliste au Cameroun (1957-1973) », Thèse en histoire, Université de Douala, Cameroun.

895. Ngouné Patrick Junior (2017), « Groupes d'autodéfenses dans les Bamboutos : 1959-1972 », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Tchouaké Noubissie Maginot & Ngouné Patrick Junior (2019), « Les contre-révolutionnaires et les groupes d'auto-défense dans le processus de déconstruction du discours nationaliste de l'UPC dans l'Ouest-Cameroun, 1948-1962 », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 105-138

896. Sekni Njonkou Béatrice (1998), « La Garde civique nationale de l'Ouest : 1960-1971 », Mémoire de Dipes II en histoire, École normale supérieure, Université de Yaoundé I, Cameroun ; Kenfack Nanfack Cyril (2016), « La Garde civique et le mouvement nationaliste dans la Ménoua 1960-1972 », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun ; Démonster-Ferdinand Kouékam (2023), « L'utilisation des formations supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle au Cameroun. Le cas de la Garde civique nationale camerounaise (1959-1973) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/variakouekam>>] ; Kenfack Nanfack Cyril et Saha Zacharie (2022), « Les supplétifs camerounais face aux menaces sécuritaires, 1955-1971 », *Revue Dellal'Afrique*, 4(9), pp. 24-40 ; Kenfack Nanfack Cyril (2021), « Les supplétifs camerounais et le maintien de l'ordre public en zone rurale : 1955-1971 », in Kouosseu, Jules (dir.) (2021), *Cameroun, le monde rural en mutations (xix<sup>e</sup> - xx<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 281-297.

897. Ngoma Nzié Ekessé Suzanne (2005), « Les corps francs dans le Mungo, 1960-1971 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

de ces acteurs instrumentalisés par l'administration et l'armée coloniales dans le cadre de la 'guerre contre-révolutionnaire', qui secondent et parfois même se substituent aux forces régulières de « maintien de l'ordre » dans la répression des mouvements d'opposition.

## I. UN HÉRITAGE POSTCOLONIAL : DÉPLACEMENTS FORCÉS ET CAMPS DE « REGROUPEMENT »

Cette implication des populations civiles dans la guerre reste indissociable des nouveaux enjeux liés à la transition politique de l'année 1960. La nécessité de maintenir l'apparence d'une souveraineté nationale tout juste acquise incite de fait les États-majors à ne pas reproduire tels quels les modèles antérieurs, ou tout du moins à adapter les pratiques à la nouvelle hiérarchie de responsabilités créée par l'indépendance. C'est le cas du « regroupement » qui, pensé comme condition même de la répression en Zopac, devient ici, selon le récit officiel, la conséquence des opérations militaires de l'armée française, qui auraient incité les populations à demander la « protection » des « forces de l'ordre ». S'il est difficile de s'extraire du narratif biaisé qui imprègne les archives officielles, dont la production même est un enjeu majeur – il s'agit pour les militaires de légitimer l'action au moment où celle-ci se fait, alors qu'elle n'est pas censée se faire – il importe de les confronter aux témoignages des civil-es, qui en contrebalancent largement le récit.

En la matière, les rapports rédigés par les cadres militaires affectés dans l'ouest ne dérogent pas à la règle : en prétendant évaluer « l'état d'esprit » des populations camerounaises, ils construisent un narratif partial visant essentiellement à justifier la politique de « pacification » – c'est-à-dire leur propre présence et implication locale, dans un contexte où celles-ci sont remises en question par les autorités gouvernementales et administratives. « Terrorisée au début, la population dans son ensemble tend progressivement et sans pression vers une collaboration active », note le lieutenant-colonel Lambertson qui dirige alors le PC de Bafang, dans l'un de ses BRH<sup>898</sup>. De même, les réactions des populations sont expliquées par les militaires au prisme des schèmes habituels, pression exercée par les maquis ou attentisme dépolitisé des civil-es<sup>899</sup> – comme le montre, par exemple, l'un des premiers rapports du lieutenant-colonel Bérard : « Si la majorité de la population n'a pas d'opinions politiques bien définies, il n'en reste pas moins qu'elle se trouve être l'enjeu des minorités agissantes qui rêvent de la détourner à leur profit », écrit-il regrettant « la "passivité" et le "mutisme" de la masse habituée à observer et à suivre ses chefs. Ceci n'est, ni un fait nouveau, ni une réaction particulière aux Bamiléké. Il s'agit là, tout simplement, de l'attitude classique d'une population incertaine de son avenir, "prise entre deux feux" et en majeure partie rendue complice par la force des choses<sup>900</sup> ». Le narratif construit et alimenté par ces rapports n'a d'autre objectif que de dénoncer l'absence de volonté politique et administrative que les militaires pointent comme le facteur d'une détérioration de « l'état d'esprit » des Camerounais-es : « Notre effort "antisubversif" permettant d'éliminer l'infrastructure adverse et son "emprise" sur la population, puis de retrouver l'audience et la confiance de celle-ci, ne pourra être mené à terme que si des moyens efficaces sont appliqués », écrit Bérard<sup>901</sup>. Pour lui, « [t]ant qu'une organisation spéciale ne sera pas mise en œuvre le climat politique dans cette région ne cessera pas de se pourrir. La présence de la troupe n'y changera rien<sup>902</sup> ». Le pendant de cette critique reste la mise en valeur de ces pratiques de « pacification » dont les officiers sont persuadés qu'elles ont fait leurs preuves en Sanaga-Maritime. Frustré de se cantonner aux opérations de patrouille, Lambertson l'écrit dans ses premiers rapports<sup>903</sup>, insistant sur l'importance d'encadrer les populations pour les préserver « de l'influence révolutionnaire qui cherche à s'infiltrer par le canal d'un noyautage clandestin » : « Notre tâche essentielle, notre but primordial, doit être d'obtenir la confiance des populations après les avoir apprivoisées et rassurées<sup>904</sup> ». Il prescrit même quelques « actions de contact » pour établir « un courant de confiance et de sympathie entre la population et les forces de l'ordre<sup>905</sup> », tel que le « contrôle résidentiel » par vérification régulière de « listes d'appel », la surveillance des déplacements de civil-es ou encore « l'obligation de participer physiquement et ouvertement au dispositif antiterroriste » par l'organisation d'une équipe de veille, l'édification de « miradors ou de tours de guet » dans les villages, et la mise en place d'un système de transmission d'alarme.

898. SHD, Vincennes, GR6H253, PC de Bafang, BRH n° 7, 29 janvier 1959.

899. *Ibid.*, PC de Bafang, BRH n°11, 26 janvier 1959, p. 3 et 17.

900. *Ibid.*, PC de Bafang, BRH n°13, 12 mars 1959, p. 33.

901. *Ibid.*, PC de Bafang, BRH n°15, 5 mars 1959.

902. SHD, Vincennes, GR6H254, PC de Bafang, BRH n°20, 30 avril 1959.

903. SHD, Vincennes, GR6H253, PC de Bafang, BRH n°3, 1<sup>er</sup> janvier 1959.

904. *Ibid.*, DPROC, Instruction générale n°2, 29 janvier 1959.

905. *Ibid.*, p. 5.

Si le début de l'année 1959 est marquée par la mise en œuvre de ces principes, l'évolution du contexte politique, la dissolution du Dispositif de protection dans les régions de l'Ouest-Cameroun (Dproc) et le retour des unités dans leurs casernes, y mettent un terme. Dans les mois qui suivent, les cadres militaires dépeignent la dégradation de la situation locale comme l'inéluctable conséquence de cet abandon – d'ailleurs plus ou moins définitif, puisque l'installation du PC du lieutenant-colonel Laurière à Nkongsamba ne suscite pas, de sa part, de consignes similaires. Pour l'armée française, et pour le général Le Puloch en particulier, les unités doivent se limiter à la sécurisation des centres où vivent les Européen-nes, et des voies de communications permettant d'assurer les échanges économiques : la gestion des populations relève du gouvernement. Les instructions ministérielles données au général Briand en janvier 1960, après la création du Commandement interarmées des forces françaises au Cameroun (CIFFC), consacrent cette logique, en lui interdisant formellement toute pratique de gestion des civil-es :

[...] vous devrez vous abstenir soigneusement d'empiéter de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit sur des attributions qui ne sauraient être du ressort de la France : administration, police, justice, arrestations (sauf cas de flagrant délit), interrogatoires, camps d'internement, encadrement ou regroupement de population, scolarisation – etc. Ceci n'exclut nullement votre aide ou vos conseils dans les domaines précités, mais dans tous les cas, l'action menée doit être et apparaître elle du Gouvernement camerounais et la sienne seule<sup>906</sup>.

Le général le répète au sein du Comité militaire mixte permanent (CMMP) : s'il lui revient de gérer la question militaire, le renseignement, l'action administrative ou « l'action psychologique » sont du gouvernement camerounais<sup>907</sup>. Dans la pratique cependant, l'armée française ne reste pas l'écart de ces domaines, enjeux fondamentaux de la « pacification » – comme le souligne d'ailleurs l'appréciation donnée au général Briand par le général Sizaire à l'issue de l'année 1960 : « [Il] s'acquitte parfaitement de la tâche ingrate de remise en ordre et de regroupement des populations qui, terrorisées par des slogans subversifs habilement propagés, ont abandonné leurs villages<sup>908</sup> ». Un écart à la règle que les militaires justifient en construisant un récit orienté de la situation en région Bamiléké, selon lequel le retrait des unités françaises et l'absence de relais administratif auraient favorisé la mainmise de l'ALNK sur les populations civiles – conçues comme une totalité homogène entrée en insurrection contre le pouvoir légal<sup>909</sup>. Cette représentation a de graves conséquences : outre qu'elle contribue à dissoudre la distinction entre civil-es et combattant-es, favorisant la libération d'une violence extrême dont les premières victimes sont les populations elles-mêmes, elle considère ces dernières comme des dissidentes devant être réintégrées, de gré ou de force, dans une certaine légalité. Dans ce schéma, le « ralliement » collectif des civil-es, souvent assujetti à leur « regroupement » physique dans les anciens villages ou dans des camps créés à proximité des commandos de la « garde civique », est l'acte symbolique de cette réintégration – comme le résume le rapport du colonel Aueuvre, pour qui, en 1960, ce sont « 300 000 habitants [qui] sont revenus à la légalité » en région Bamiléké : « Regroupée le long des axes de communication, la population est venue en masse faire acte d'allégeance à l'administration légale<sup>910</sup> ». Cette expression de « retour à la légalité », qui s'impose alors dans les rapports militaires, épouse à la perfection les schèmes du narratif militaire : il fait de ce « ralliement » assorti d'un « regroupement » une mesure expiatoire destinée à contraindre à l'obéissance une population « dissidente ».

### 1.1. Les « regroupements » de populations civiles, de l'impulsion française...

La première occurrence du phénomène se produirait, d'ailleurs, un mois après la mise en place du dispositif. Selon la gendarmerie, 150 femmes et hommes du groupement Fomessa I viennent se réfugier à Bafang en mars 1960, à la suite de l'une des premières opérations menées par les unités du Groupement nord (GN), lequel en fait l'un des principaux arguments de son narratif de la « pacification » : « Un climat de confiance règne parmi la population au contact des forces de l'ordre, et au retour des opérations effectuées cette semaine dans des groupements sous la

906. SHD, Vincennes, GR6T850, Le général Dio, adjoint OM au chef d'EMGA, Instruction personnelle et secrète pour le général Briand, 18 janvier 1960.

907. SHD, Vincennes, GR6H266. CMMP, PV sommaire de la réunion du comité militaire mixte permanent du 2 février 1960, sans date.

908. SHD, Vincennes, GR14YD1623, Dossier de carrière du général Briand, Notes pour l'année 1961 concernant M. le général de Brigade Briand, par Sizaine, commandant la ZOM 2, 30 septembre 1961, sous dérogation.

909. SHD, Vincennes, GR1R203, CIFFC, Lettre du général Briand au chef de l'EMGDN, 5 janvier 1960 ; ADF, Nantes, 743PO/2-62. GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961.

910. SHD, Vincennes, GR6H241. Rapport du colonel Aueuvre, Commandant les Forces Terrestres Françaises au Cameroun, Troisième partie, « Objet : riposte des forces de l'ordre », 12 mai 1962.

coupe du maquis, les populations quittent leurs habitations pour suivre les Forces de l'Ordre à Bafang<sup>911</sup> ». Le relâchement de la « pression » exercée par Martin Singap aurait ainsi encouragé les habitants de Bafang ayant fui la ville à la réintégrer, et d'autres groupes villageois à s'installer à proximité, à Kekem, premier « regroupement » attesté en région Bamiléké<sup>912</sup>. Les bulletins de renseignement suivants insistent sur cette « politique de ralliement » comme le souligne, en avril, l'« accentuation du changement d'attitude [de] la population qui se traduit par : des ralliements massifs de villageois (et de maquisards se faisant passer pour tels) des groupements de Babouantou, Bandoumgia, Bana : plusieurs milliers de personnes actuellement regroupées à Bafang ; de petits ralliements à Baloum ; des vellétés de ralliement à Baleveng<sup>913</sup> ». Courant mai, le phénomène deviendrait même massif, corolaire, selon les militaires, de l'affaiblissement de l'ALNK : après « Alpha quatre » écrit ainsi Gribelin, « la population de Babete, de Bamougoung et de Bamendjinda, qui s'est terrée sur le passage des troupes, commence à sortir de brousse pour se rallier soit à Mbouda, soit à Batcham. Le mouvement s'accroît les jours suivants pour atteindre [...] le chiffre déjà appréciable de douze cent cinquante hommes, femmes et enfants venus de tous les coins de la zone tenue par Ndélé<sup>914</sup> ». De même, le massacre des marécages de Balessing – où 243 « rebelles », le 28 mai, sont mis hors de combat – aurait incité le « regroupement » collectif des populations voisines :

[...] les Baleveng, voisins immédiats des Balessing, qui, déjà, ont exprimé des vellétés de ralliement, demandent instamment à se regrouper sous la protection des Forces Armées. Et, le jour même de l'opération, en fin d'après-midi, cent cinquante hommes et un millier de femmes et d'enfants se rassemblent sur la route, à proximité de leur ancienne chefferie, où deux commandos de la Garde civique sont provisoirement installés. Baleveng, dès lors, est acquis à la légalité et se regroupe en totalité autour des commandos<sup>915</sup>.

Début juin 1960, un premier bilan souligne l'ampleur du phénomène dans les arrondissements de Mbouda (1 167 « rallié-es »), Dschang (« 2 000 hommes environ et plusieurs milliers de femmes à Baleveng », ainsi que « 250 Bangang » et « 15 Bamendou ») et Bafang (« 1 500 personnes près du poste de commando de Bana<sup>916</sup> »). Les « regroupements » s'accroissent ensuite entre juin et juillet, toujours autour de Dschang et Mbouda, mais également de Bangangté et de Bafoussam, suscitant de premiers problèmes de gestion qui poussent les autorités militaires à se tourner vers l'administration<sup>917</sup>. Les rapports français soulignent d'ailleurs que les autorités traditionnelles et l'administration s'approprient le principe du « regroupement » dont elles multiplient les projets, tel le préfet de Bafoussam<sup>918</sup>. Les bulletins soulignent que la « radicalisation stratégique » de certains maquis upécistes, en réaction à l'accentuation des opérations, aurait également incité un nombre croissant de groupements à « se rallier », sinon à demander leur propre « regroupement », comme celui de Fondjmekwet, dont l'un des représentant affirme ainsi vouloir se prémunir contre la « guerre économique » décrétée par les maquis d'Accra-ville<sup>919</sup>. Selon les rapports militaires, le mouvement devient général au tournant du mois de juillet 1960 :

Dans les groupements de Bangou, Bandekopp, Bapa, Batie et Bamendjou [...], la situation se clarifie : les villageois reviennent dans leur concession où se regroupent autour des points comme Kagenfoum, Toufemgoum, Djongou. Les marchés sont très fréquentés. L'action du Député Tompoba Gaston est bénéfique ainsi que, dans une moindre mesure, celle du chef traditionnel Bamendjou, Sokodjou Rameau. Dans le Nord et Nord-Est de l'Arrondissement, la situation est moins nette ; on n'a pas encore pu obtenir des Bamougoum, Bandeng et Bapi qu'ils se regroupent en village d'autodéfense dûment contrôlés par l'Administration et connus des [Forces de l'ordre], ce qui laisserait apparaître un no man's land sans ambiguïté<sup>920</sup>.

Ce mouvement de « retour à la légalité » se poursuit en 1960, alors que les « deux principales zones de regroupement » sont désormais situées autour des cantonnements de la Seita de Bamendjo et de la mission catholique de Bamendou. Dans la première, « la présence du cantonnement militaire (une section et un commando) et l'activité

911. SHD, Vincennes, GR6H255, GN, BRH n° 8, 22 mars 1960.

912. *Ibid.*, GN, BRH n° 9, 29 mars 1960.

913. SHD, Vincennes, GR 6H254, GN, BRH n°13, n° 60/B2, 27 avril 1960.

914. ADF, Nantes, 743PO/2-62, GTN, Situation dans le département Bamiléké, 10 janvier 1961.

915. *Ibid.*, Sur le sujet, voir également : SHD, Vincennes, GR6H254, GN, BRH n°18, 1er juin 1960.

916. SHD, Vincennes, GR6H254, GN, BRH n°19, 8 juin 1960.

917. *Ibid.*, GN, BRH n°24, 13 juillet 1960.

918. *Ibid.*

919. SHD, Vincennes, GR6H254, GTN, BRH n°28, 10 août 1960.

920. En gras dans le texte. *Ibid.*, BRH n°27, 3 août 1960.

permanente menée dans l'unique zone de rébellion au sud de la chefferie de Bamenjo [aurait] surtout libéré du complexe de peur les habitants de Bafunda<sup>921</sup> ». De même, l'implantation de deux commandos de la « garde civique » près de la mission de Bamendou aurait favorisé la création d'un autre « regroupement » : « Après chaque sortie dans la région de Bangouan des petits groupes de villageois ont suivi les patrouilles et sont venus s'installer au village de ralliés ».

Ces exemples soulignent à quel point le principe du « regroupement » est au cœur des opérations militaires menées sous l'impulsion du général Briand, bien que les directives ministérielles les obligent à user de moyens détournés pour y parvenir – et, pour cela, à produire un récit capable de justifier l'injustifiable : soit le déplacement forcé de dizaines de milliers de civil-es, pour des motifs sécuritaires et de contrôle social, par des unités essentiellement camerounaises mais placées provisoirement sous commandement français. Le procédé rhétorique utilisé en la matière n'est pas sans faire écho au cas algérien où, dès 1957, la propagande militaire justifie l'intensification des déplacements forcés de populations en les présentant comme des « regroupements volontaires » de civil-es fuyant les « exactions » du FLN-ALN pour se réfugier près des postes militaires – ce que les faits démentent<sup>922</sup>. Au Cameroun, les premiers « regroupements » qui se produisent à l'ouest découleraient eux aussi du « ralliement » spontané de civil-es jusqu'alors sous influence de l'UPC, dont « l'étreinte » se serait desserrée par suite des opérations militaires, les incitant à se déplacer pour rechercher la protection physique des « forces de l'ordre ». Selon les récits militaires en effet, le principal marqueur de l'entrée en dissidence des populations résiderait justement dans une forme de mobilité première, qu'il s'agisse de l'entrée au maquis *stricto sensu* – ou plus massivement, d'une stratégie de fuite, individuelle, familiale ou collective, consistant à quitter le village habité pour « la brousse ». Les témoignages recueillis par l'Ined (Institut national d'études démographiques) soulignent d'ailleurs la réalité de ce fait – même s'ils désignent plus explicitement la responsabilité des opérations militaires dans la décision de partir. Un témoin de Balatchi explique ainsi avoir fui son village après une attaque attribuée à l'aviation française : « Nous avons trouvé refuge dans les buissons où nous avons séjourné pendant trois mois. Je ne me souviens plus trop de ce que nous mangions pendant ce refuge forcé<sup>923</sup> ». Une autre interviewée, de Bangam, évoque des stratégies de refuge quotidiennes, plus ou moins organisées en fonction des informations récoltées et transmises par les « enfants du pays » – les *Pou'ho Ngouon* :

On vidait le village pour aller dormir dans le village voisin soit à Bamendjou, soit à Fotouni afin d'échapper à la tuerie des militaires. [...] On pouvait se réfugier et dormir n'importe où. [...] Lorsqu'on se réfugiait dans un village voisin ou même dans notre village, nous dormions au champ. [...] On nous faisait savoir que si nous dormions dans nos cases, nous courions le risque et nous faire tuer dans la nuit par les militaires<sup>924</sup>.

D'autres témoins expliquent cette fuite comme une stratégie de refuge visant à échapper aux violences upécistes<sup>925</sup> ou suivant l'exercice de celle-ci : ainsi de la population de Batcham qui, après l'incendie de la chefferie par des hommes venus de Bamegon, « avait pris peur et avait trouvé refuge dans la brousse où elle passait ses nuits<sup>926</sup> ».

Si les témoignages pointent explicitement une stratégie de fuite et d'évitement des violences, les rapports militaires veulent eux voir dans la « sortie de brousse » le premier acte symbolique d'un « ralliement » – comme l'écrit Gribelin lorsqu'il évoque, dans son rapport final, les conséquences d'une opération militaire : « Le spectacle est saisissant. Au fur et à mesure de la progression des troupes, d'innombrables petites colonnes sortent de toutes parts des sissongos<sup>927</sup>, brandissant, à défaut de rameaux d'oliviers, des pousses vertes de maïs. Toutes se dirigent vers les postes militaires ou vers les « regroupements » tout récents, dans l'intention bien nette de s'installer<sup>928</sup> ». Dans ce récit, les unités militaires incarnent, comme en Algérie, la force rassurante et bienveillante d'une vision idyllique de la « pacification » – bien que les témoignages offrent, en la matière, une toute autre perspective. Si certains évoquent des stratégies de refuge spontanés<sup>929</sup>, le plus souvent après la création des camps, la plupart des témoins interrogés par l'Ined soulignent le caractère organisé, sinon contraint, de ces « sorties de brousse ». Souvent, l'autorité décisionnaire

921. *Ibid.*, GTN, BRH n°30, 24 août 1960.

922. Sacriste Fabien (2022), *Les camps de "regroupement" en Algérie. Une histoire des déplacements forcés*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 120-130.

923. Témoignage anonymisé n°1 qui fait partie d'une série de témoignages récoltés par l'unité de recherche Mobilités, parcours et territoires de l'Institut national d'études démographiques (Ined) en 2017 et coordonné par Alain Blum, Athanase Bopda, Gilbert Waté Sayem et Claude Tagne.

924. Entretien n°3, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

925. Entretien n°8, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

926. Entretien n°18, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

927. *Sissongo* est l'un des noms vernaculaires de *Cenchrus purpureus*, une graminée originaire d'Afrique tropicale.

928. ADF, Nantes, 743PO/2-62, GTN, « Situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961.

929. Entretien n°5, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

n'est pas clairement désignée : « La persistance de la guerre a contraint les autorités à nous demander de prendre le chemin du camp », dit un témoin de Balatchi, déplacé au camp de Tialong<sup>930</sup>. L'administration camerounaise est parfois explicitement visée : « L'idée de se réfugier dans le camp de "regroupement" est venue d'un messenger de l'autorité administrative qui demandait à ce qu'on sorte des champs pour se regrouper au camp », affirme un témoin de Bangam déplacé à Tchounoh<sup>931</sup>. Un autre de Bamena estime lui, que c'est « le préfet qui avait donné l'ordre de se regrouper au camp<sup>932</sup> ». Un autre témoin, de Babeté, raconte que ce sont « les chefs de subdivisions de l'époque [qui] allaient de chefferies en chefferies pour demander aux populations de se regrouper en bordure de route ou au camp<sup>933</sup> ». Les archives militaires recoupent ce fait, attestant que l'administration ou les organismes répliquant son action encouragent le mouvement par la distribution de tracts incitant les villageois à se « regrouper » – tel celui du syndicat, l'UGTK, présenté en annexe d'un bulletin du GN : « Nous vous disons de sortir immédiatement du village pour venir habiter la ville et n'écoutez plus tous ceux qui vous trompent et vous font perdre : 1) vos vies ; 2) vos biens ; 3) votre liberté. Si cet appel n'est pas écouté, vous périrez tous sans exception pour tous ceux-là qui vous trompent<sup>934</sup> ». En juillet, Gribelin mentionne même une intense « campagne psychologique en vue du retour à la légalité (Balenbo-Bakassa), en liaison avec les personnalités de Bafang<sup>935</sup> ».

Certains témoignages pointent davantage le rôle des unités militaires dans la mise en œuvre du déplacement forcé, soulignant un récit alternatif à celui des militaires français :

C'est à l'accalmie que nous avons été regroupés. Je me souviens un jour à notre lever du matin, j'ai vu les militaires devant notre porte tenant l'arbre de paix en main, ils nous invitaient à faire de même et à les suivre au camp. À notre première sortie, nous nous sommes dirigés au camp Itet où se trouve la mission catholique du village aujourd'hui. [...] La première nuit, nous l'avons passée à la belle étoile. Nous nous sommes dirigés au camp à pied, nous n'étions pas escortés car l'armée s'occupait de vider les villages pour diriger les populations vers le camp (témoin de Baléfok, camp de Itet et Mintsé<sup>936</sup>).

Le terme de « militaires » désigne le plus souvent ici les commandos de la « garde civique ». Un de leurs anciens membres, également interviewé, reconnaît explicitement sa participation à ces opérations : « On allait dans les villages forcer les populations à rejoindre le camp de regroupement<sup>937</sup> ». D'autres témoins rappellent d'ailleurs la proximité géographique entre les « regroupements », opérés au sein de villages où sont implantés les camps de commandos ou à proximité de ceux nouvellement créés : le fait souligne une stratégie visant à intégrer le « regroupement » dans un dispositif plus global de sécurisation du territoire, comme le souligne un témoin de Balatchi : « Pour parvenir à faire échapper le contrôle des nationalistes sur les populations, les forces coloniales ont opté de vider les villages. D'abord par des bombardements, ensuite par le regroupement<sup>938</sup> ». Quelques témoins évoquent un « regroupement » destiné à les protéger des violences upécistes, dont le chef du village de Bandefram, proche de l'administration : selon lui, « les camps de regroupement ont commencé à l'indépendance, car les nationalistes de l'UPC orchestraient des massacres et des dégâts de partout et le gouvernement a trouvé utile de grouper les populations afin de leur donner une garantie sécuritaire<sup>939</sup> ». La plupart des témoins évoquent toutefois, et surtout, les violences exercées par les « forces de l'ordre » : « Notre déplacement pour le camp a été motivé par le fait que notre concession avait été brûlée par les avions des militaires. L'ordre de se regrouper au camp est venu des commandos qui étaient tous des noirs », souligne une ancienne déplacée de Tialong<sup>940</sup>. Une autre, déplacée à Tchounoh, affirme « qu'[a]vant le déplacement des populations vers le camp, les maisons étaient brûlées par les militaires<sup>941</sup> ». En la matière plusieurs témoins évoquent le « regroupement » comme une stratégie de refuge alternative à la fuite en brousse : « Le regroupement était une très bonne mesure sécuritaire pour des populations qui étaient prises en prises en otages par les

930. Entretien n°1, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.* Sur les regroupements à Balatchi, voir Fokou Joseph (2000), « L'insurrection armée dans la sous-chefferie Balatchi (1956-1969) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, pp. 96-100.

931. Entretien n°3, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

932. Entretien n°21, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

933. Entretien n°14, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

934. SHD, Vincennes, GR6H254, GN, BRH n°20, 15 juin 1960.

935. Sacriste Fabien, *Les camps de "regroupement"...*, *op. cit.*, pp. 120-130.

936. Entretien n°24, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

937. Entretien n°6, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

938. Entretien n°1 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

939. Entretien n°12, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

940. Entretien n°1, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

941. Entretien n°3 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

différentes branches armées », selon un ancien déplacé de Bamena<sup>942</sup>. De même, une témoin de Bangam, déplacée à Teufang, affirme que « compte tenu de l'environnement conflictuel de l'époque, la création du camp de regroupement était un soulagement pour les populations<sup>943</sup> », idée qu'appuie un autre déplacé, du même camp : « Ces populations, pour la plupart choquées prises dans l'étau des conflits n'ont pas hésité à se grouper afin de bénéficier d'une couverture sécuritaire<sup>944</sup> ».

Les témoignages recueillis par l'Ined contredisent ainsi le récit officiel de l'armée française, qui permet surtout de légitimer une pratique à laquelle celle-ci n'est pas censée prendre part. Sa responsabilité ne fait pourtant aucun doute, qu'elle ait conseillé l'autorité administrative légale en ce sens ou qu'elle ait utilisé les unités camerounaises et de la « garde civique » afin de regrouper les populations. Selon la convention établie en 1959, toutes les unités militaires agissent certes sous responsabilité camerounaise, mais sous commandement français : les actions de la « garde civique » dépendent de l'autorité du général commandant le CIFFC ou de ses subordonnés, y compris pour le « regroupement ». Le colonel Aueuvre le reconnaît d'ailleurs, en affirmant que le « regroupement » s'inscrit dans une « phase d'exploitation » (une « action politique, sociale et psychologique visant à mettre en place l'administration légale ») succédant à la « phase offensive » (les opérations militaires *stricto sensu*) : « Sont largement utilisés alors les procédés d'organisation, de structuration et de contrôle des populations par la création et la mise en place de villages de "regroupement" et du système correspondant d'autodéfense sous la forme de commandos de gardes civiles, supplétifs locaux<sup>945</sup> ». Si le déroulement de la procédure utilisée en Zopac est ici inversé, la mesure joue un rôle fondamental dans la mise en place du dispositif répressif, destiné à développer des formes de contrôle social indispensables à la réduction de l'activité des maquis – ce que les stratégies rhétoriques des militaires permettent pourtant de transformer en autant de « ralliements » soulignant les progrès de la « pacification ».

Si les BRH permettent de suivre le rythme de ces déplacements forcés, il reste pourtant difficile d'en proposer un bilan exhaustif. L'armée française procède certes, dès septembre 1960, à des recensements généraux, mais l'absence de distinction claire entre les populations « ralliées » et « regroupées » rend leur utilisation délicate, et ce même si la tendance semble être, dans un cas comme dans l'autre, la concentration spatiale des civil-es, que ce soit dans des lieux existants, ou dans d'autres créés *ex nihilo*. Proposant les « valeurs approximatives des principaux centres de regroupement », le premier bilan permet de saisir l'importance relative de la mesure : 6 500 déplacé-es dans l'arrondissement de Bangangté, 27 000 dans celui de Mbouda et 15 000 dans celui de Dschang. Si les données ne sont pas disponibles pour Bafoussam, celles de Bafang sont imprécises : le document précise que « la plupart des villages de cet arrondissement vivent normalement », soit 65 000 des 75 000 vivant « dans la légalité », « sous la protection des forces de l'ordre<sup>946</sup> ». Par ailleurs, ce premier bilan souligne les fortes disparités entre les camps, notamment entre Kafotseu (Bangangté, 250 « déplacé-es ») et Penka Michel (Dschang, 9 000). Un mois plus tard, un autre bilan permet de souligner la forte progression des déplacements de populations dans certains camps (Kafotseu, par exemple, est passé à 4 800 déplacé-es). Le document entend cependant recenser « les regroupements et les populations dans la légalité<sup>947</sup> » – ce qui ne permet pas de distinguer les « rallié-es » ayant regagné leurs villes ou villages, des déplacé-es *stricto sensu*. Seul l'arrondissement de Bafang semble avoir uniquement recensé les camps de « regroupement » dans le document : ils comptent une population de 67 720 individus, auxquels il faut rajouter « les populations vivant à nouveaux dans leurs villages d'origine sans protection des forces de l'ordre, environ 30 000 personnes ».

À Dschang, les deux catégories ne sont pas séparées dans la recension nominative des lieux, mais elles le sont dans le bilan, qui distingue 34 190 « regroupé-es » des 33 380 individus de « villages restés dans la légalité » – même si, paradoxalement, certains camps recensés en septembre ne sont plus comptabilisés, ni dans l'une, ni dans l'autre catégorie, dont Penka Michel. Enfin, les catégories ne sont pas distinguées dans les arrondissements de Mbouda et de Bangangté, où elles totalisent respectivement 50 360 et 40 500 individus. Les données ne sont pas disponibles pour Bafoussam.

942. Entretien n°19 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

943. Entretien n°22, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

944. Entretien n°21, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

945. SHD, Vincennes, GR6H241, Rapport du colonel Aueuvre, Commandant les Forces Terrestres Françaises au Cameroun, Troisième partie,

« Objet : riposte des forces de l'ordre », 12 mai 1962.

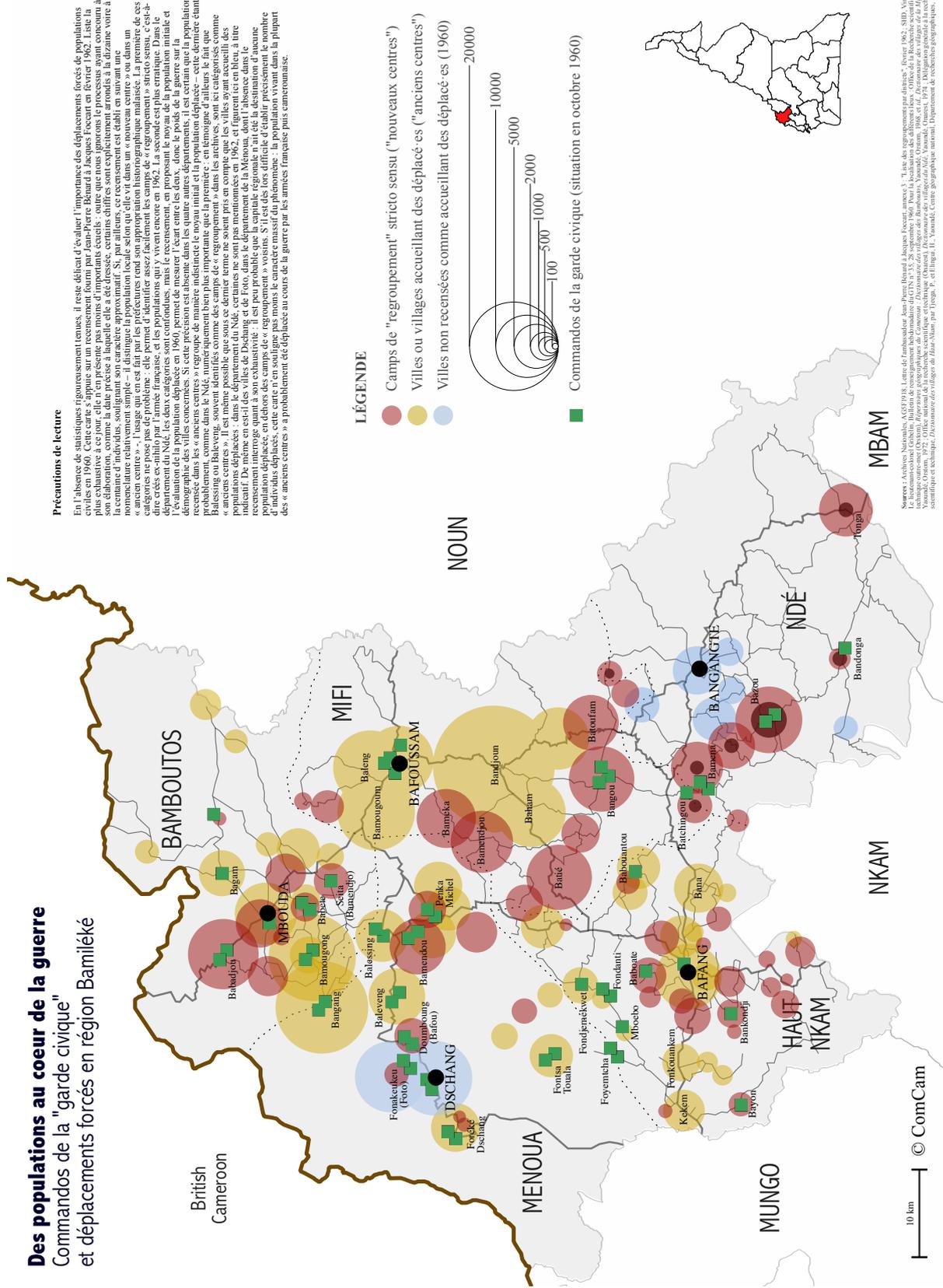
946. SHD, Vincennes, GR6H254, GTN, BRH n°33, 14 septembre 1960.

947. *Ibid.*, GTN, BRH n°37, 12 octobre 1960.

# Des populations au cœur de la guerre

## Commandos de la "garde civique" et déplacements forcés en région Bamiélé

British  
Cameroon



### Précautions de lecture

En l'absence de statistiques rigoureusement tenues, il reste délicat d'évaluer l'importance des déplacements forcés de populations civiles en 1960. Cette carte s'appuie sur un recensement fourni par Jean-Pierre Bénéard à Jacques Foccart en février 1962. Liste la plus exhaustive à ce jour, elle n'en présente pas moins d'importantes lacunes - outre que nous ignorons le processus ayant conduit à son élaboration, comme la date précise à laquelle elle a été dressée, certains chiffres sont explicitement arrondis à la dizaine voire à la centaine, et d'autres sont estimés. Elle ne permet pas de saisir les déplacements de population à l'échelle locale, et ne donne qu'une nomenclature relativement simple - il distingue la population locale selon qu'elle vit dans un « nouveau centre » ou dans un « ancien centre » - l'usage qui en est fait par les préfetures tend son appropriation historiographique malaisée. La première de ces catégories ne pose pas de problème : elle permet d'identifier assez facilement les camps de « regroupement » stricto sensu, et est à l'origine de la nomenclature des commandos de la garde civique. La seconde, en revanche, est plus problématique. Elle ne permet pas de saisir l'évaluation de la population déplacée en 1960, permet de mesurer l'écart entre les deux, donc le poids de la guerre sur la démographie des villes concernées. Si cette précision est absente dans les quatre autres départements, il est certain que la population déplacée dans les « anciens centres » regroupe de manière indistincte le noyau initial et la population déplacée - cette dernière étant recensée dans les « anciens centres », souvent identifiés comme des camps de « regroupement » dans les archives, ou dans les « anciens centres ». Il est même possible que sous ce dernier terme ne soient pris en compte que les villes ayant accueilli des populations déplacées : dans le département du Nidé, certaines ne sont pas mentionnées en 1962, et figurent ici en bleu, à titre indicatif. De même en est-il des villes de Dschang et de Frou, dans le département de la Méroua, dont l'absence dans le recensement de 1960 est peut-être due à la destruction de ces villes par les commandos de la garde civique. Si l'on considère la population déplacée, en dehors des camps de « regroupement » voisins. Si l'on considère les individus déplacés, cette carte n'en souligne pas moins le caractère massif du phénomène : la population vivant dans la plupart des « anciens centres » a probablement été déplacée au cours de la guerre par les armées françaises puis camerounaises.

### LÉGENDE

- Camps de "regroupement" stricto sensu ("nouveaux centres")
  - Villes ou villages accueillant des déplacés ("anciens centres")
  - Villes non recensées comme accueillant des déplacés (1960)
- Commandos de la garde civique (situation en octobre 1960)
- 10000  
○ 5000  
○ 2000  
○ 1000  
○ 100

Sources : Archives Nationales, RG 19 18, Lettre de l'ambassadeur Jean-Pierre Bénéard à Jacques Foccart, annexes 3 - Titres des regroupements par districts - Février 1962, SHD, Archives militaires, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025.

## 1.2. ... à l'appropriation camerounaise, de la région Bamiléké au Nkam

Pour les autorités camerounaises, qui assument pleinement la responsabilité des opérations militaires à compter de janvier 1962, l'utilité stratégique de la mesure ne fait aucun doute. Son appropriation illustre ainsi l'héritage postcolonial de la pensée militaire française au Cameroun – comme d'ailleurs celle de la DGR dans son ensemble. Les « regroupements » sont en effet explicitement avalisés par le président Ahidjo lors de la réunion du Comité spécial du 15 janvier 1962. Au ministre de l'Intérieur Charles Onana, qui affirme « que les regroupements de ralliés “regroupent des ralliés qui n'en sont pas” puisqu'ils gardent des liaisons avec la rébellion », Ahidjo rétorque « que les regroupements sont souvent une bonne chose, valable, même s'ils sont créés contre le gré des populations<sup>948</sup> ». Dès lors, il n'est pas surprenant que la pratique continue d'être appliquée au Cameroun malgré le départ des troupes françaises, d'abord en région Bamiléké, où les décisions en la matière sont prises par l'administration préfectorale. Après la découverte, en février 1962, d'un maquis de quinze cases où vivaient « une centaine de rebelles », le préfet du Haut-Nkam, J. Obam, propose à l'inspecteur fédéral Kwayeb de « regrouper » toutes les populations du district de Company sur les camps de Fotouni, Bandoungia et Manga<sup>949</sup>. Les propositions émanent même parfois des élites locales : « Le chef Baligam a demandé que les habitants de Konka, situé sur la Mifi Nord, à l'Ouest de Baligam soient regroupés auprès de ce dernier village », signale, en avril 1962, le commandant Gales. « Ce serait une excellente mesure du fait que la population de Konka a été un soutien très efficace du maquis de même nom implanté sur son territoire (actuellement détruit) et nécessite une sérieuse surveillance<sup>950</sup> ». Le maintien des cadres français au commandement des unités camerounaises constitue certes un facteur de continuité, mais le « regroupement » se poursuit après leur départ. Dans certains territoires, il est d'ailleurs systématisé par l'administration civile, alors même que la camerounisation militaire est totalement achevée. C'est le cas dans la préfecture de Mbouda, dont le responsable, constatant « avec une extrême amertume que les mesures de “regroupement” jugées au départ par certains comme impopulaires mais qui, au contraire, sont des plus efficaces, sont perdues de vue dans certains groupements », attire en juillet 1964 l'attention de ses subordonnés sur le caractère impératif de la mesure :

Il paraît inutile de rappeler ici que ces mesures ont été dictées par le seul souci constant du Gouvernement et des autorités préfectorales d'assurer à nos concitoyens une protection efficace et permanente contre les actes déshonorants des éléments de la subversion. En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le regroupement demeure obligatoire pour tous et qu'aucun prétexte ne saurait y être opposé. Il convient en outre de faire comprendre aux populations placées sous votre autorité que le regroupement ne doit pas être considéré comme une mesure d'attente ou provisoire.

Il est définitif et en tant que tel son respect s'impose à tous.

Aussi, je vous demande de contraindre par tous les moyens dont vous disposez pouvant aller jusqu'à la destruction des cases appartenant aux réfractaires tous vos administrés à rejoindre les camps de regroupement<sup>951</sup>.

La pratique se diffuse par ailleurs d'un territoire à l'autre, sous l'impulsion de cadres français, puis camerounais. Dès 1961, le « regroupement » est sporadiquement appliqué en Sanaga-Maritime sous l'impulsion de l'autorité préfectorale, mais en collaboration avec les militaires français : « Les villages sont “resserrés” sur les axes Tomel - Ngambè et Songmbenguè tenus à leurs extrémités par les forces de l'ordre. Un effort intense est fait pour désintoxiquer les habitants et les éclairer sur les véritables buts de la rébellion<sup>952</sup> ». Si les archives locales manquent pour cerner la dynamique, l'organisation ou les conséquences de ces mesures, les témoignages recueillis attestent qu'ils se poursuivent bel et bien. Membre de l'UPC, Iket Kobla a ainsi connu l'existence dans ces camps, notamment celui de Ngambè où sa famille est déplacée en 1962<sup>953</sup>. Selon lui, la décision est prise par l'administration civile, plus précisément par Mbombom Toman Lazare, sous-préfet de Ngambè : « Lui, il donnait les ordres. On était déportés de Ebom, Songuen, Singmandeng. Les trois villages là, étaient déportés à Ngambè ». Comme dans l'ouest, les déplacés se construisent, avec les matériaux locaux disponibles, un abri précaire, mais ils et elles essuient ici le refus de l'administration à laquelle ils demandent l'autorisation de mettre en culture les terres avoisinantes. Trois mois après ce premier « regroupement », ces « regroupés » sont à nouveau déplacés, vers Mbouda. De même,

948. SHD, Vincennes, GR1R202, Le contre-amiral Jacques Traub, Lettre au général d'armée aérienne, chef d'EMG de la DN, 17 janvier 1962.

949. ARO, Le préfet du Haut-Nkam, Lettre à l'inspecteur fédéral d'administration de Dschang, « Objet : regroupement population du district Company », 3 février 1962.

950. SHD, Vincennes, GR6H260, Le chef de bataillon Gales, BHR, période du 15 au 31 mars 1962, 4 avril 1962.

951. ARO, Circulaire du préfet de Mbouda de P. D. Ngoko aux sous-préfets de Batcham, 27 juillet 1964.

952. SHD, Vincennes, GR6H241, Anonyme, Note sur le Commandement du COSMN, 24 avril 1961.

953. Entretien avec Iket Kobla, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Ékité, 20 mars 2024.

les témoignages recueillis par Clovis Enokbile Babagnak dans le district de Ndikiniméki, attestent d'une pratique contemporaine du « regroupement ». Un premier camp aurait été mis en place dans la région en 1958, Nyokon-Carrefour, avant que le sous-préfet Albert Ekongolo Nlate ne décide, en 1961, la création de celui de Ndoknabaho dans le sous-quartier d'Essaing – qui fait alors partie du quartier militaire de la Sanaga-Maritime, commandé par Semengue. Deux autres « regroupements » sont ensuite construits à Kinding (1965), puis à Ndokbou (1966), après l'installation de commandos de la « garde civique<sup>954</sup> ». Si la population de ces camps est bien moins élevée que celle des « regroupements » de l'ouest – respectivement, 300, 800, 100 et 300 individus – les logiques à l'œuvre sont identiques.

Si les « regroupements » restent limités dans le district de Ndikiniméki, leur ampleur est plus massive dans le département voisin du Nkam, plus particulièrement dans le district de Yingui. Les archives manquent pour bien cerner la dynamique de création de ces camps, mais les entretiens menés auprès de neuf patriarches de la communauté Banen soulignent que l'importance des activités upécistes et de leur répression aurait incité, au début des années 1960, l'administration locale à déplacer les populations afin de vider intégralement cette région forestière et difficilement contrôlable. Selon le patriarche Paul Nkwel :

Les terroristes ont beaucoup plus dérangé que les forces de colonisation. Ils ont beaucoup dérangé. Parce que quand on a déclaré l'indépendance. Les Tchadiens sont rentrés, les Congolais sont rentrés, les Français sont rentrés. Mais le désordre a continué par les soi-disant nationalistes. Nous avons beaucoup souffert ! Voilà pourquoi nous avons perdu nos villages. Quand Ahidjo a vu ainsi, il a demandé que les Indik-Biakat abandonnent leur village et qu'on les regroupe quelque part. Alors, on a fait le regroupement de Iboti. On devait même rester à Bekop. Mais Bekop est en pleine forêt. À Bekombi les gens sont descendu à Log-Ndén. Il fallait s'installer là où l'armée peut arriver rapidement en cas d'attaques<sup>955</sup>.

Un autre témoin, le patriarche François Moukala, évoque ainsi la situation des Banen : « Nous étions entre deux feux. Pour les terroristes, nous étions du côté du gouvernement. Pour l'armée, nous étions des terroristes. C'est ainsi que nous étions des cibles pour les deux groupes ». Un fait qui, selon le patriarche Étienne Mbembe, aurait incité le gouvernement à « regrouper » les populations locales en créant d'abord des camps dans le district, mais dans des conditions de sécurité si précaires qu'une partie des Banen aurait finalement décidé de fuir ce territoire :

[...] c'est vrai que beaucoup auraient pu rejoindre les camps de regroupement. Mais en dehors du camp de Log-Ndég qui était à une distance de trois kilomètres du bout de la route, l'autre regroupement de Iboti était à 10 kilomètres, si bien que de nombreuses populations étaient à la merci des attaques. Les regroupements ne leur apportaient donc pas de véritable sécurité. Après une attaque, il pouvait se passer une semaine avant que les soldats interviennent, ce qui laissait largement le temps aux assaillants de s'enfuir après avoir commis leur forfait. Cette vulnérabilité explique donc le désir des Banen de partir<sup>956</sup>.

Les archives confiées par Samuel Moth, député à l'Assemblée nationale camerounaise, permettent de saisir l'ampleur du dépeuplement rural dans le district de Yabassi. Un manuscrit sur l'histoire des Banen, rédigé en langue duala par le patriarche Moïse Imbien, fils de Hiotot Yi Metun, en s'appuyant sur des archives administratives, mentionne la vulnérabilité de ces populations forestières, qui fuient d'abord leurs villages pour se réfugier dans le canton voisin de Yingui, où est installée le commandement militaire local. Dès 1962 par exemple, une convention est signée sous le patronage de l'administrateur du district, Henri Kingue Lobe, entre les chefs de cantons de Yingui et de Lognanga (Indiknanga), « en vue de régler les limites de terrain dans la portion du terrain dont le canton Yingui a cédée au canton Lognanga pour leur regroupement<sup>957</sup> ». Si leur déplacement vers Yingui est initialement spontané, leur territoire est déclaré « zone interdite » par l'administration préfectorale en juillet 1963 – comme d'ailleurs celui d'une grande partie des cantons concernés par l'activité combattante : ceux de Lognanga et de Ndoktouna dans le district de Yingui mais également ceux de Diboum, Mbiam, Moya, Bakoua et Tongo dans le district de Nkondjock<sup>958</sup>. Les populations vivant dans le canton de Ndokbiakat, non concernées par cet arrêté, n'en sont pas moins touchées : elles sont « regroupées » à l'intérieur de leur territoire, dans trois sites choisis par Henri Lobe Kingue lors de l'une de ses tournées, en octobre 1963. Accompagné de son secrétaire, Samuel-Dieudonné Sandji Mouyong, du commandant

954. Enokbile Babagnak Clauvis, « Les camps de regroupement pendant la période du “maquis”... », *op. cit.* .

955. Entretien avec neuf patriarches Banen mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 15 janvier 2024.

956. *Ibid.*

957. Archives privées de Samuel Moth (député du Rassemblement démocratique du peuple camerounais), Convention, district de Yingui, 3 novembre 1962.

958. Archives privées de Samuel Moth, Arrêté préfectoral de création de zone interdite (département du Nkam, préfecture de Yabassi).

d'un peloton et de dix gendarmes, d'un gardien départemental et du chef de canton Daniel Dipita, il parcourt le territoire pour en rencontrer les notables. Une première réunion est ainsi organisée, le 11 octobre, à Ndokngong :

Le chef de district prend alors la parole et explique à la population, conformément aux instructions qui lui ont été données par M. le Préfet du Nkam relatives au regroupement des villages du canton – seul moyen qui fera ramener le calme et la paix dans ce canton, qui, hier, était peuplé de plus de 5 mille habitants et qui actuellement ne compte que 3000 et ce, par suite des événements sanglants qui ont endeuillé ses parages. Après ce brillant exposé qui a été suivi d'applaudissement par toute l'assistance, le chef de district demande à la population au nom du Gouvernement, qu'il y ait dans tout le canton trois camps de regroupement. Et le chef de district d'ajouter : ces regroupements qui sont de l'intérêt de tous se présentent sous deux formes ; d'abord, ils faciliteront à la force de l'ordre de bien mener sa tâche – et ensuite pour la population, de bien s'organiser en cas d'attaques par les bandits<sup>959</sup>.

Cinq sites sont ainsi choisis au cours de la réunion, puis deux autres, le lendemain, à Ndokminokon. Le chef de district incite les populations à s'y rendre pour y construire « leurs cases » – tout en les menaçant de représailles au cas où elles tenteraient de s'y substituer<sup>960</sup>. S'il est difficile de savoir dans quelle mesure cet ordre est suivi par la population locale, sommée de se « regrouper » d'elle-même dans des camps non gardés, il n'est pas impossible que l'administration camerounaise procède, comme l'armée française en son temps, à des incendies de villages pour l'y contraindre – comme en témoigne Simon Moth, mais pour une période ultérieure : né en 1962, il a sept ans lorsque sa famille est « regroupée » à Iboti, l'un des principaux camps du district de Yingui, vers lequel sont finalement déplacées toutes les populations du canton de Ndokbiakat, à une date difficile à préciser<sup>961</sup>. Quoiqu'il en soit, et sans qu'il atteigne l'ampleur qu'il prend dans l'ouest, le déplacement forcé de civil-es constitue bel et bien un instrument de coercition sécuritaire hérité de la période coloniale – dont le nouveau pouvoir use d'ailleurs sporadiquement dans les années ultérieures, notamment en Sanaga-Maritime.

## 2. IMPLIQUER LES CIVIL·ES : ORGANISER LA POPULATION, CRÉER DES « AUTODÉFENSES »

702

Le déplacement forcé des populations locales conduit, en région Bamiléké, au développement d'importantes agglomérations humaines. Selon les témoignages recueillis par les chercheurs de l'Ined, les familles rurales se répartissent en fonction de leurs origines villageoises. « Arrivé au camp, il n'y avait pas encore de maison », selon un témoin, qui affirme « qu'[o]n se regroupait par affinité : ceux qui viennent du même quartier ou de la même concession, on se groupait pour trouver de quoi manger et dormir<sup>962</sup> ». Le camp de Tchounoh ne concentre « que les habitants des villages (venus des quartiers comme Tindon, Teufang, Tchit, Hila et Tchounoh la capitale du village) puisqu'il y en avait partout dans les villages voisins<sup>963</sup> ». Certains camps, et notamment ceux dont la population est la plus élevée, accueillent toutefois des groupes d'origines diverses, qui se répartissent alors par quartiers, comme à Bangam<sup>964</sup> ou à Tialong : « [L]e camp était un carrefour et les populations s'installaient conformément sur la route ou la direction qui menaient à leurs villages<sup>965</sup> ». Ainsi émergent de nouvelles entités semi-urbaines, qui posent d'emblée un problème sécuritaire aux autorités militaires – laquelle trouve pour seule solution de systématiser la pratique des « autodéfenses », en gestation depuis 1958.

### 2.1. Les « autodéfenses » : renforcer le quadrillage sécuritaire en impliquant les civil-es

Si la création d'« autodéfenses », généralisée dans la Zopac, ne fait l'objet d'aucune politique en région Bamiléké avant 1959, des groupes se structurent sporadiquement pour assurer la protection des chefferies ou des villages au fur et à mesure que s'amplifie l'action de l'ALNK<sup>966</sup>. En août 1958, le commandant Boillot salue ainsi « la

959. Archives privées de Samuel Moth, Rapport de tournée effectuée du 11 au 14 octobre 1963 dans le canton de Ndokiabat (département du Nkam), « Objet : premiers contacts avec les Chefs de village, de familles et notables au sujet de leurs regroupements ».

960. *Ibid.*

961. Archives privées de Samuel Moth, Manuscrit sur l'histoire des Banen, rédigé en langue duala par le patriarche Moïse Imbien.

962. Entretien n°18, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

963. Entretien n°20 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

964. Entretien n°3 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

965. Entretien n°15 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

966. Betga Djenkwe Noël Lavallière (2018), « Les techniques de défense des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun, du xv<sup>e</sup> au début du xx<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire des techniques*, 6(2), mis en ligne le 16 novembre 2018, consulté le 14 décembre 2023.

coopération de la population dans certains groupements, sous la forme d'une auto-police permettant de trier les étrangers », des « autodéfense » qu'il qualifie de « seule arme efficace pour mettre un terme aux troubles dans les circonstances présentes<sup>967</sup> ». Aucune création, ni même aucun encadrement, ne semblent cependant se faire alors sous l'impulsion des autorités coloniales, du moins avant qu'une action armée de l'ALNK ne pousse ces dernières à faire volte-face en juillet 1959 : « Après l'attaque de la gendarmerie de Mbouda le Chef de Quartier Kouet-Mekong (Bafangha-Bamessingue) détenant des renseignements sur un terroriste fût mis en demeure, par M. Duc, Sous-Préfet de Mbouda, de livrer le rebelle », selon un rapport militaire. « Kouete-Mekong leva des partisans dans son quartier et livra le nommé Fofe<sup>968</sup> ». Infirmier de profession, chef du quartier Bafemgha du groupement Bamessingué et fils de l'ancien chef et conseiller municipal de Mbouda, Raymond Kueté Mekong est le premier à organiser ainsi la protection de son village<sup>969</sup> en mobilisant les jeunes actifs. Une initiative que l'administrateur aurait dès lors présentée, aux autres chefs locaux, comme un modèle à suivre<sup>970</sup>, dans un contexte marqué par l'accentuation des actions combattantes – et par la nécessité, pour l'autorité administrative, d'assurer le maintien d'un ordre de proximité par un quadrillage maximum du territoire, quitte à ériger les chefferies en institution de contrôle social et à instrumentaliser les populations civiles en les impliquant dans la lutte contre l'ALNK. La stratégie fonctionne : le commandant Boillot mentionne que la constitution du premier « groupe d'autodéfense actif<sup>971</sup> » est bientôt imité par d'autres chefs<sup>972</sup>. Il est même imité, dans le groupement voisin, par Mathias Djoumessi, chef de Foréké-Dschang : « Entraînant derrière lui son parti, le Kumzse, il a décidé de lever des volontaires qui seront groupés en groupes d'autodéfense et pourront aider dans leur travail les forces de la gendarmerie et l'armée ». Le député mobilise alors les « Mazon<sup>973</sup> » – des « associations de guerriers qui jadis étaient chargés d'assurer l'intégrité du groupement », selon Boillot – auxquels il prescrit d'organiser des patrouilles dans chaque quartier et de contribuer aux opérations militaires selon les demandes de l'administration, mais également de « convier » « tout habitant [...] à faire du renseignement, pour pouvoir signaler la présence de tout suspect<sup>974</sup> ». Dès le 8 août 1959, ces « groupes d'autodéfense » contribuent à des opérations de fouille à Bamendjou.

Si Mathias Djoumessi parvient rapidement à mettre en place une force milicienne conséquente (300 hommes) à Dschang<sup>975</sup>, Mbouda est considéré comme la véritable « zone pilote » en la matière<sup>976</sup>. Dès juillet, selon le lieutenant Labonne, officier de renseignement affecté à Koutaba<sup>977</sup>, le recrutement, « laissé à l'initiative des chefs », permet la constitution de quatorze formations. Leur organisation est rapidement assurée par le capitaine Muller, commandant de la 4<sup>e</sup> Compagnie de combat du 6<sup>e</sup> Riaom : dès le 15 août, la plupart des groupes d'« autodéfense » sont déjà constitués<sup>978</sup>. Formés « de 100 à 1 000 partisans », les groupes se divisent en sous-groupes « de 10 à 20 hommes commandés par un Chef de patrouille, lequel est soit un chef soit un notable<sup>979</sup> ». Leur effectif total est alors estimé à 4 000 membres, chiffre que le lieutenant Labonne considère « comme très approximatif », et ce d'autant plus qu'il convient de distinguer l'ensemble des volontaires participant à l'« autodéfense » des groupements *strico sensu*, « des partisans pouvant participer à une opération », estimé à quelques 1 500 individus. Pour ces derniers d'ailleurs, le terme « partisan » doit lui-même être nuancé selon lui : ce sont « des semi-volontaires qui, bien que peut-être pas entièrement convaincu[s] par l'Administration, ont jugé préférable de ne pas dire non aux Chefs coutumiers<sup>980</sup> ». Armés de lances, de machettes, de fusils de traite, ces groupes peuvent en effet mener deux principaux types d'action. Leur rôle premier est d'assurer l'« autodéfense » de leur groupement par des gardes et des patrouilles nocturnes – mission à laquelle participe « toute la population mâle », selon Muller : ils jouent ainsi un rôle de supplétifs policiers, recevant alors pour consigne de procéder « à l'arrestation de tout étranger circulant dans leur domaine<sup>981</sup> ». Ponctuellement, l'administration, qui manque de moyens humains, réquisitionne ces groupes pour les opérations de

967. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH de Koutaba (2-8 septembre 1958).

968. *Ibid.*, Bulletin de renseignement sur les partisans bamiléké, 9 septembre 1959, p. 1.

969. ASPM, mémoire de décoration de Raymond Kueté Mekong, Mbouda, 20 mars 1961.

970. SHD, Vincennes, GR6H255, Le capitaine Muller, Bulletin de renseignement sur les partisans bamiléké, 9 septembre 1959, p. 1.

971. *Ibid.*, BRH du département Bamiléké (22 juillet-4 août 1959), Sans date.

972. *Ibid.*, BRH du département Bamiléké (5-13 août 1959), 14 août 1959.

973. Malaquais Dominique (2002), *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*. Paris, Éditions Karthala, Yaoundé, Presses de l'UPAC.

974. *Ibid.*

975. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, Fiche jointe à la note n°227 du 31 août 1959, 4 septembre 1959.

976. ADF, Nantes, 743PO/2-62, Le lieutenant-colonel Gribelin, Situation dans le département Bamiléké, 10 janvier 1961, p. 5.

977. SHD, Vincennes, GR6H255, Le lieutenant Labonne, Bulletin bimensuel de renseignement, « Objet : partisans bamiléqués », s.d.

978. *Ibid.*, Le capitaine Muller, Bulletin de renseignement sur les partisans bamiléqués, 9 septembre 1959.

979. *Ibid.*, Le lieutenant Labonne, Bulletin bimensuel de renseignement, « Objet : partisans bamiléqués », s.d.

980. *Ibid.* Le chef Bandjoun Joseph Kamga impose par exemple la mobilisation générale des jeunes âgés de 18 à 35 ans. SHD, Vincennes, GR6H257, Compagnie de Gendarmerie de Dschang, BRH (13-20 octobre 1959), p. 13.

981. SHD, Vincennes, GR6H255, Le capitaine Muller, BR sur les partisans bamiléqués, 9 septembre 1959.

‘contre-guérilla’, selon des proportions qui varient selon les groupements : au total, près de 2 500 hommes seraient ainsi mobilisables, représentant, selon Muller « les effectifs qu’il est possible de récupérer sans nuire à l’économie locale, ni à la garde des groupements<sup>982</sup> ». L’ampleur même de cette mobilisation rend le contrôle de ces groupes relativement difficile : au cours des opérations, « les partisans ont soin de ne pas maltraiter les femmes et les enfants. Avec les hommes ils sont brutaux, avec les suspects ils sont féroces (désireux peut-être de faire du zèle). Les autorités ont peu de mal à empêcher les exactions dont le nombre reste très limité<sup>983</sup> ».

Ces remarques n’empêchent cependant en rien le déploiement des groupes d’« autodéfense » dans toute la région<sup>984</sup>. C’est d’ailleurs l’objet d’un rapport du capitaine Muller, qui s’inquiète de la rapidité avec laquelle le modèle est alors imité en région Bamiléké : « Si le système à préconiser est bon, la réalisation doit en être prudente et contrôlée<sup>985</sup> ». Aussi met-il en garde sa hiérarchie en soulignant, dans une tonalité raciale, l’inquiétude structurelle d’un représentant du pouvoir colonial à l’égard des populations qu’il doit gouverner : « En voulant créer à tout prix des milices un peu partout, on s’expose à de graves mécomptes [...]. Il faudra tenir compte, même chez les milices considérées comme sûres, sinon de la versatilité, du moins de l’instabilité naturelle du Noir<sup>986</sup> ». Dans l’arrondissement de Bafang, un accrochage avec des « maquisard-es » ralentit d’ailleurs, selon lui, l’entreprise : « Cet incident semble avoir porté un sérieux coup d’arrêt à leur mise sur pied », alors que « [I]es quelques milices urbaines constituées dans les quatre quartiers de Bafang-ville ont pratiquement déserté<sup>987</sup> ». Comme le souligne un rapport ultérieur sur les « partisans Bamiléké », le recrutement se poursuit et se généralise malgré tout. En octobre, des groupes sont constitués dans toutes les subdivisions de la région Bamiléké, exceptée celle de Bangangté. La subdivision de Mbouda aligne 7 320 « autodéfenseurs », celle de Dschang et celle de Bafoussam près de 3 000 chacune<sup>988</sup>, alors que dans la subdivision de Bafang, seul celui de Kekem existe : il compte cinquante partisans<sup>989</sup>.

Mobilisés, formés et encadrés par les autorités administratives et militaires, ces supplétifs participent pourtant et bel bien à la défense d’un ordre social dont la préservation suppose de lutter contre l’opposition au régime<sup>990</sup>. L’objectif du capitaine Plissoneau, qui suit toujours de prêt le déploiement de cette armée de « partisans », consiste d’ailleurs à veiller à son organisation – en suivant, là encore, le modèle de Mbouda : « Les cantonnements sont maintenant gardés par des équipes d’un maximum de 40 hommes ce qui correspond, sensiblement, à la “pointure” des bandes rebelles. Les hommes de garde sont des adultes valides et non plus des vieillards malades et enfants qui étaient là pour faire nombre<sup>991</sup> ». Un rapport militaire tempère toutefois son enthousiasme, soulignant « la disparition de jeunes gens au profit de maquis vraisemblablement » dans le sud et l’ouest de l’arrondissement, alors même que la formation de la « garde civique » se concrétise, affaiblissant « un système de guet déjà un peu clairsemé » : « Il va falloir réorganiser le système d’alerte et guet, forcer les chefs de groupement à étoffer davantage les autodéfenses afin que l’alerte, en cas de danger, soit donnée sans retard », écrit le capitaine Plissoneau, qui estime que « ce sont les bons qui partent dans l’Armée populaire, autrement dit la force vive des autodéfenses, lesquelles seront vraisemblablement remplacées par des enfants ou des vieillards<sup>992</sup> ». Des milliers de civil-es n’en sont pas moins alors intégrés dans ces groupes. Dotés d’armes rudimentaires, éventuellement fournies par l’administration, ils contribuent aux dispositifs ‘contre-révolutionnaires’ destinés à assurer le contrôle du corps social et notamment la surveillance des lieux habités<sup>993</sup>. S’il n’est pas impossible que certains de ces groupes aient participé ponctuellement aux opérations de ‘contre-guérilla’, ou au moins à la recherche des combattant-tes, les bulletins militaires n’en conservent pas la trace, soulignant surtout leur rôle dans la défense statique des villages. Ils n’en constituent pas moins une cible de choix pour l’ALNK. Dès décembre 1959, l’armée française craint ainsi « une attaque massive sur l’arrondissement de Mbouda » : « La sous-préfecture de Mbouda est en fait le symbole du mouvement de l’Autodéfense. La conquête, ou même une simple mainmise sur une partie de cette zone, est susceptible d’amener un choc psychologique suffisant pour toucher la masse puis, anéantir toutes les tendances à la lutte<sup>994</sup> [sic] ». Début janvier, un tract « menaçant des

982. *Ibid.*

983. SHD, Vincennes, GR6H255, Le lieutenant Labonne, Bulletin bimensuel de renseignement, « Objet : partisans bamilékés », s.d., p. 2.

984. SHD, Vincennes, GR6H255, BRH du département Bamiléké (13 au 19 août 1959), 19 août 1959.

985. SHD, Vincennes, GR6H255, Le capitaine Muller, Bulletin de renseignement sur les partisans bamilékés, 9 septembre 1959.

986. *Ibid.*

987. SHD, Vincennes, GR6H255, Le capitaine Muller, Bulletin de renseignement sur les partisans bamilékés, 25 septembre 1959.

988. *Ibid.* Le capitaine Plissoneau, Bulletin de renseignement sur les partisans bamilékés, 22 octobre 1959.

989. *Ibid.*

990. Malaquais Dominique, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun. op. cit.*, pp. 297-342..

991. SHD, Vincennes, GR6H255, Le capitaine Plissoneau, Bulletin de renseignement sur les partisans bamilékés, 22 octobre 1959.

992. SHD, Vincennes, GR6H255, Le capitaine Plissoneau, Bulletin de renseignement sur les partisans bamilékés, 25 novembre 1959.

993. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°3 du PC Bamiléké, 15 février 1960.

994. SHD, Vincennes, GR6H255, BRH du SMR de Koutaba, (14 au 20 décembre 1959), 21 décembre 1959.

membres d'autodéfense » est ainsi retrouvé sur un poste près du groupement de Foto<sup>995</sup>, mais les attaques ciblées restent cependant rares parallèlement aux opérations de 1960.

## 2.2. De la généralisation des « regroupements » à la systématisation des « autodéfenses »

La généralisation du « regroupement » favorise la systématisation des « autodéfenses », considérées comme l'instrument le plus à même d'assurer la sécurité des camps. La multiplication de ces derniers pose de fait un problème majeur aux autorités militaires : dès août 1960, leur importance démographique fait craindre leur « noyautage upéciste », selon le lieutenant-colonel Gribelin<sup>996</sup>. Après ABC04, Gribelin affirme qu'il est « à peu près certain que des mots d'ordre émanant de divers chefs rebelles et du Malam lui-même ont incité les villageois à quitter la brousse ; il semble que les maquisards ont ordonné ce qu'ils ne pouvaient plus empêcher, tentant ainsi de sauver la face<sup>997</sup> ». S'il note, la semaine suivante, une baisse de leurs activités, c'est pour mieux souligner la probabilité de cette réadaptation stratégique de l'ALNK, qui aurait inséré parmi les « regroupements » un « noyau de fervents », pour inciter leurs populations à se soulever<sup>998</sup>. Jusqu'à la dissolution du GTN, l'armée maintient ce schéma explicatif<sup>999</sup>, bien qu'elle soit incapable de faire la part des choses. En octobre 1960, Gribelin pense ainsi qu'il y aurait, « dans chaque regroupement (ainsi que dans les villes) des agents de Singap susceptibles de dénoncer ou d'intimider ceux que la rébellion appelle les “valets<sup>1000</sup>” », mais souligne, la semaine suivante, « qu'il ne semble pas par ailleurs qu'ils aient commencé un sérieux travail de sape dans les regroupements contrôlés par les Forces de l'Ordre : ni collectes, ni réunions suspectes n'ont été décelées<sup>1001</sup> ». L'enquête destinée à déterminer « si une organisation terroriste demeur[e] en place » dans les camps ne donne guère de résultats et « la vérité », écrit-il, « pourrait être plus nuancée : un embryon d'organisation existerait mais, pour se manifester, se heurterait à des difficultés de tous ordres et singulièrement à l'inertie des populations. Cette organisation n'aurait pris des mesures effectives (collectes, réunions) que dans les regroupements éloignés et isolés<sup>1002</sup> ». Depuis septembre pourtant, l'une des préoccupations des autorités militaires reste d'empêcher la structuration des villages par l'UPC, menace qui, dans le récit militaire, légitime l'accentuation des mesures de contrôle<sup>1003</sup>. L'encadrement des populations déplacées devient alors un enjeu fondamental, même si elle soulève, à ses yeux, d'importantes difficultés : « On s'efforce actuellement de séparer le bon grain de l'ivraie au sein des regroupements et l'on se heurte de nouveau au mutisme des habitants : en particulier il est très difficile d'obtenir des renseignements sur l'emplacement des armes laissées en brousse à la suite des ralliements massifs des sûretés et des sinistres<sup>1004</sup> ». Ce point de vue est indissociable des représentations de la population camerounaise qui dominent alors au sein des états-majors – attentiste, sinon apolitique : une « population industrielle, méfiante, dépourvue de sentiment national, aspirant à la paix mais craignant par-dessus tout qu'une nouvelle flambée de terrorisme ne lui fasse expier un flirt trop poussé avec les représentants de la légalité<sup>1005</sup> ». Une population qui se prête d'ailleurs mal à l'encadrement que tentent de lui imposer les autorités « légales » : « Dans les regroupements, l'action de contrôle (recherche des responsables, recherche des armes) se poursuit mais sans aide notable de la part des villageois<sup>1006</sup> ».

La crainte d'un noyautage des camps de « regroupement » reste une constante de leur histoire : de 1961 à 1963, elle rythme les rapports du successeur de Gribelin, le chef de bataillon Gales, commandant du Troisième secteur militaire. En 1961, il signale que nombre de « maquisard-es » vivent dans les camps : il semble, écrit-il alors, que « l'organisation clandestine rebelle à l'intérieur des regroupements soit déjà bien implantée<sup>1007</sup> ». Il souligne ainsi l'importance des liens familiaux préservés avec les populations déplacées dont il estime qu'elles interviennent parfois en soutien des actions menées par l'ALNK, comme lors de l'attaque du poste de Bamendou II en juin 1961<sup>1008</sup>. En juillet, il note qu'un maquis a pu s'implanter à trois kilomètres d'un camp, « sans que personne de ce village ait prévenu

995. SHD, Vincennes, GR6H256, BRH du poste SMR de Koutaba, 18 janvier 1960.

996. SHD, Vincennes, GR 6H254. GTN, BRH n°29, 17 août 1960.

997. *Ibid.*, GTN, BRH n°34, 21 septembre 1960.

998. *Ibid.*, GTN, BRH n°35, 28 septembre 1960.

999. ADF, Nantes, 743PO/2-62, GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961.

1000. SHD, Vincennes, GR 6H254. GTN, BRH n°38, 19 octobre 1960.

1001. *Ibid.*, GTN, BRH n°39, 26 octobre 1960.

1002. *Ibid.*

1003. SHD, Vincennes, GR 6H254, GTN, BRH n°34, 21 septembre 1960.

1004. *Ibid.*, GTN, BRH n°35, 28 septembre 1960.

1005. *Ibid.*, GTN, BRH n°35, 28 septembre 1960.

1006. *Ibid.*, GTN, BRH n°36, 4 octobre 1960.

1007. SHD, Vincennes, GR6H260, Le chef de bataillon Gales, BRH (22-28 juin 1961), 30 juin 1961.

1008. *Ibid.*

les autorités légales », ce qui, selon lui, « laisse supposer une complicité très nette des habitants. Ce “regroupement” était d’ailleurs suspect depuis pas mal de temps<sup>1009</sup> ». Une opération de nomadisation conduite dans la région de Bangam l’incite même à conclure « que [la] population et les rebelles vivent en osmose complète, l’implantation [des hors-la-loi] se situant au maximum à un kilomètre du regroupement ». Courant septembre 1961, une note de la Sûreté tente d’esquisser un panorama de la situation, soulignant une corrélation entre « regroupement » et opposition aux autorités légales. Un premier groupe concentre « [l]es populations dont les chefs traditionnels très importants ont conservé une grande autorité », et soutiennent l’administration : celles de Bandjoun, Baleng, Foreke-Dschang, Bafou et Batcham. Plus nombreuses, les « populations pro-upécistes » vivent « en général soit en habitat carrément dispersé soit dans les regroupements situés à proximité des secteurs de l’ALNK », à Babadjou, Balatchi, Bangang et Bati (département de Mbouda), Fotsa-Touala, Fombap, Fomopea et Kofoué (Dschang), Bangam, Bapa, Bandenkopp, Bandrefam et Baham (Bafoussam), Fotouni (Bafang) et Banduomga (Bangangté). Enfin, une partie des populations bamiléés « oscillent selon les pressions du moment : il s’agit des populations urbaines et de celles des regroupements importants contrôlés par les FMO (en gros ce qui n’a pas été nommé précédemment<sup>1010</sup>) ».

Dans les mois qui suivent, l’ALNK accroît sa pression sur les camps, menant une série d’attaques à leur rencontre, surtout dans le quartier de Bafoussam :

Il semble que les rebelles tentent d’obtenir par la destruction des villages, le retour de la population à l’habitat dispersé, facilitant ainsi leur ravitaillement et leurs liaisons. En effet il faut remarquer que les attaques ne se traduisent que par des pertes minimales parmi la population, probablement dues souvent à des accidents (sauf le cas particulier de Bangam où des femmes ont été tuées parce qu’elles refusaient d’incendier leurs cases<sup>1011</sup>).

Début janvier 1962, les incendies de « regroupements » se multiplient à l’initiative de l’ALNK, et ce, afin de provoquer « un retour en brousse de la population ». Une « méthode » dont le commandant Gales estime qu’elle épouse « les vues de la majorité des habitants » : « Il est d’ailleurs certain que la population aide les rebelles dans de telles actions et met souvent elle-même le feu aux habitations<sup>1012</sup> ». S’il pense d’abord que ces attaques devraient se poursuivre – « Cette tactique semble trop rentable pour que la rébellion l’abandonne et il faut s’attendre à la continuation de ces actions » – il y voit aussi un indicateur d’une « baisse de potentiel » de l’ALNK, incapable de s’en prendre aux « forces de l’ordre ». De fait, ces attaques, tout en réapparaissant sporadiquement dans les bulletins, s’essoufflent au premier semestre 1962 : les difficultés du retour au maquis, dans un contexte où les opérations militaires se poursuivent et pèsent comme une menace toujours latente sur l’existence des civil-es, en est probablement le premier facteur. En janvier 1963, le successeur du commandant Gales, le chef de bataillon Dumas, écrit ainsi que « les rebelles n’ont pas réussi à l’occasion de l’anniversaire de l’indépendance à montrer des actions d’envergure ; ceci à cause d’une part de leur faiblesse en armement et en effectif d’autre part à cause de leur souci de ne pas aliéner la population en brûlant des regroupements. Opérations très faciles à réaliser, mais n’atteignant que les masses de paysans<sup>1013</sup> ».

Si la plupart des camps sont installés à proximité des postes militaires (section de l’armée, pelotons de gendarmerie ou commandos de la « garde civique<sup>1014</sup> »), les autorités camerounaises œuvrent dès 1960 à homogénéiser leur organisation et leur fonctionnement en contraignant leurs habitant-es à s’impliquer dans les « autodéfenses ». Une note de l’administration, diffusée le 13 septembre 1960 à destination des sous-préfets, tente d’imposer un modèle à suivre : gérés par le chef de district, le commandant de la brigade de gendarmerie, ou le commissaire politique de la « garde civique », les camps doivent être sectionnés en îlots de vingt cases, avec chacun un responsable chargé de contrôler leur occupation, de recenser et surveiller les suspects, ou de veiller à l’application des règles d’hygiène, à l’organisation de « l’autodéfense », au recueil de renseignements<sup>1015</sup>. Le 23 décembre 1960, Gribelin diffuse lui des directives visant à généraliser les « autodéfenses » dans toute la région, selon un système « susceptible de varier

<sup>1009</sup>. *Ibid.*, Le chef de bataillon Gales, BRH (29 juin-5 juillet 1961), 8 juillet 1961.

<sup>1010</sup>. SHD, Vincennes, GR6H264, Sous-groupe Bamiléé, Fiche de renseignements, Situation en Igamie Bamiléé à la date du 20 septembre 1961, 21 septembre 1961.

<sup>1011</sup>. SHD, Vincennes, GR6H260. Le chef de bataillon Gales, BRH (1<sup>er</sup>-15 décembre 1961, 18 décembre 1961).

<sup>1012</sup>. *Ibid.*, Le chef de bataillon Gales, BRH (15-31 décembre 1961), 3 janvier 1962.

<sup>1013</sup>. *Ibid.*, Le chef de bataillon Dumas, BRH (1<sup>er</sup>-15 janvier 1963), 17 janvier 1963.

<sup>1014</sup>. ADF, Nantes, 743PO2/62. Le colonel Aufeuve, « Action menée par les forces françaises et camerounaises contre la Rébellion, 1959-1961 », 5 juillet 1962.

<sup>1015</sup>. Non trouvée dans les archives françaises ou camerounaises, cette note est citée par son auteur, Enoch Kwayeb, in : ARO. L’inspecteur général de l’administration pour l’Ouest Enoch Kwayeb, Circulaire, « Objet : organisation, information, éducation et participation de la population à la lutte anti-terroriste », 27 mars 1962.

dans sa forme, en raison de la nature même des regroupements et groupements et de leur situation particulière, mais dont le principe doit correspondre à une unité de doctrine dans l'ensemble du département<sup>1016</sup> ». Le principe consiste à organiser de petits groupes, recrutés au sein de la population, afin de « [l]ibérer les unités opérationnelles (compagnies, pelotons de gendarmerie, commandos) des servitudes que leur imposerait la garde permanente des agglomérations et, partant, de leur donner la possibilité d'opérer, de jour comme de nuit, à l'extérieur des agglomérations dont elles assureront ainsi la protection éloignée, tout en maintenant en brousse, le climat d'insécurité nécessaire à la disparition des derniers foyers de rébellion des bandes résiduelles ». Une seule condition, pour lui : la population du groupement (ou du « regroupement ») concerné doit avoir donné la preuve de sa loyauté à l'égard des autorités légales qui peuvent en retour l'autoriser à désigner « un certain nombre d'habitants en âge de porter les armes et choisis par [elle] pour leur intelligence, leur esprit d'initiative, leur robustesse, et leur courage. » Elle doit aussi construire des postes et tours de guet autour des villages et des camps, afin que ses nouveaux gardiens, répartis par quartier ou îlot, puissent assurer un système d'alerte sonore (gong, tam tam) et optique (feu) permanent. Sous commandant du chef de poste, les « groupes d'autodéfense » ne doivent pas avoir un chef unique sorti de leur rang, au risque sinon de favoriser l'émergence de nouvelles notabilités dont l'autorité administrative craint d'ores et déjà les abus : les différents meneurs doivent au contraire former un « comité d'autodéfense », « seul habilité à établir les liaisons entre ces groupes et le chef de poste installé dans la localité ou à proximité » – qui, lui, préside d'autorité cette organisation. Leur mission est d'alerter et de défendre, mais ils ont interdiction de mener, seuls, des opérations offensives : ils peuvent y participer, mais de jour, la nuit étant exclusivement réservée à la garde des villages et des camps. Afin de favoriser celle-ci, Gribelin propose d'ailleurs deux modèles-types d'organisation spatiale, l'un, rectangulaire, l'autre linéaire – qui ne sont cependant « que des schémas destinés à figurer le principe d'installation et dont l'application ne saurait être rigide ».

La mise en place des « autodéfenses » dans les camps s'accélère alors : fin 1961, la Sûreté note que « la plupart des regroupements contrôlés par les FMO [en] ont constitué<sup>1017</sup> ». Leur formation permet d'enregistrer certains « succès » : en juillet 1961, l'« autodéfense » du camp de Baboate (nord de Bafang) met par exemple en échec une attaque de l'ALNK<sup>1018</sup>, tandis que la population de Balessing participe, le 27 du même mois, au « nettoyage » d'un maquis, tuant cinq combattant-tes, et en capturant un autre<sup>1019</sup>. En la matière, le camp de Baleveng, qui compte 16 groupes d'« autodéfense » de cinquante membres chacune en mai 1962, constitue un cas à part :

C'est une agglomération importante, assez étendue comptant plus de 8 000 âmes.

Il est entouré d'une clôture ouverte de plusieurs portes dont l'accès est surveillé. Cette clôture est renforcée par endroits par trois ou quatre rangées de barbelé.

Le regroupement est divisé en îlots de vingt à trente cases ; les habitants de chaque îlot ont à leur tête un chef élu agréé par le représentant de l'administration qui est sur place, le commissaire politique à la garde civique, Goufack Mathias [...].

Le rôle des chefs d'îlots est de collaborer avec le représentant de l'administration et les forces en présence pour assurer le maintien de la sécurité dans cette naissance.

À cet effet, chaque semaine, une assemblée les réunissant, avec les chefs d'autodéfense, le chef de commando, le moniteur d'action civique, et présidée par le représentant de l'administration, le commissaire politique, délibère sur l'ensemble des problèmes qui se posent à la bonne marche de l'agglomération. À ces réunions sont invités à prendre par les notables du village<sup>1020</sup>.

La structuration du camp est, de fait, rigoureuse : les chefs de groupes se partagent seize zones de défense « en cas d'attaque par les frères devenus fauves », chacune comportant trois à quatre postes fixes de surveillance qu'occupent des sous-groupes dotés de meneurs attitrés. Chaque groupe dispose d'un détachement de sept hommes, constituant, à l'échelle du camp, une « autodéfense de chasse » de 112 gardes destinés à converger, lors d'une alerte, vers le point assailli, sans fragiliser la défense de l'ensemble. Recruté sur épreuve physique et mieux entraîné, ce petit détachement contrôle, dans chaque zone, l'occupation des postes et peut participer aux opérations de la « garde civique » : une organisation « sérieuse » qui a permis de repousser deux attaques, selon le commissaire politique du Secteur de Baleveng. La situation du camp, expérience « pilote » ayant fait l'objet d'un investissement privilégié du

1016. ARO, Le lieutenant-colonel Gribelin, Directives pour l'organisation de l'autodéfense urbaine et rurale, 23 décembre 1960. Sauf mention contraires, toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

1017. SHD, Vincennes, GR6H264. Sous-groupement Bamiléké, Fiche de renseignements, « Objet : situation en Igamie Bamiléké à la date du 20 septembre 1961 », 21 septembre 1961.

1018. SHD, Vincennes, GR6H260. Le chef de bataillon Gales, BRH, période du 29 juin au 5 juillet 1961, 8 juillet 1961.

1019. *Ibid.*, Le chef de bataillon Gales, BRH, période du 15 juillet au 31 juillet 1961, 3 août 1961.

1020. ARO, Note du commissaire politique du Secteur Nord à Baleveng, « Objet : le centre de regroupement de Baleveng », 22 mai 1962.

## L'organisation théorique des « autodéfenses » d'après les instructions du lieutenant-colonel Gribelin

### « Forme et principe d'installation des postes d'Auto-Défense :

La forme que doit prendre l'auto-défense des groupements varie en fonction de la forme même des groupements. Ceux-ci sont généralement de forme géométrique rectangulaire (carré, rectangle) ou trapézoïdale. Ils sont plus rarement de forme linéaire (cas du village se regroupant le long d'un axe routier). Le système d'auto-défense d'un groupement peut donc revêtir deux formes différentes. Les croquis [ci-dessous] donnent le schéma de ce qu'elles peuvent être. Ce ne sont que des schémas destinés à figurer le principe d'installation et dont l'application ne saurait être rigide.

*Dans les deux cas, il y a lieu cependant de retenir que :*

Les postes de guet et de défense confiés aux personnels d'[auto-défense] ne doivent jamais se trouver à l'intérieur du groupement, mais toujours à l'extérieur, de façon à assurer une protection périphérique. Les postes de défense doivent être doublés d'une tour de guet d'où l'alerte sera mieux entendue (signaux sonores) et plus visible (signal lumineux).

Les tours de guet sont toujours installées sur une éminence, de façon à permettre l'observation lointaine. Le poste de défense correspondant à la tour peut être installé :

- sur la même éminence que la tour ou sur une éminence voisine ;
- sur un point de passage obligé (pont, gué, etc.) ;
- sur une voie d'accès au groupement.

De toutes façons, les postes de défense doivent se trouver à proximité de la tour, de façon à pouvoir se mettre en place et intervenir dès que l'alerte est donnée par le ou les guetteurs.

La distance du groupement à laquelle doivent se trouver les postes ne doit pas excéder 500 m., en principe. [...].

Enfin il y aura toujours intérêt à doubler le système d'auto-défense périphérique par des clôtures en bambou aiguisés construites autour des regroupements proprement dit de façon à en interdire l'accès aux éléments adverses qui auraient pu s'infiltrer à travers le système de défense extérieur. Des chicanes seront à aménager pour permettre à la population de sortir dans la journée. Les tours de guet sont à installer de telle sorte que leurs secteurs de surveillance se recourent. »

ARO, Le lieutenant-colonel Gribelin, « Directives pour l'organisation de l'auto-défense urbaine et rurale », 23 décembre 1960.

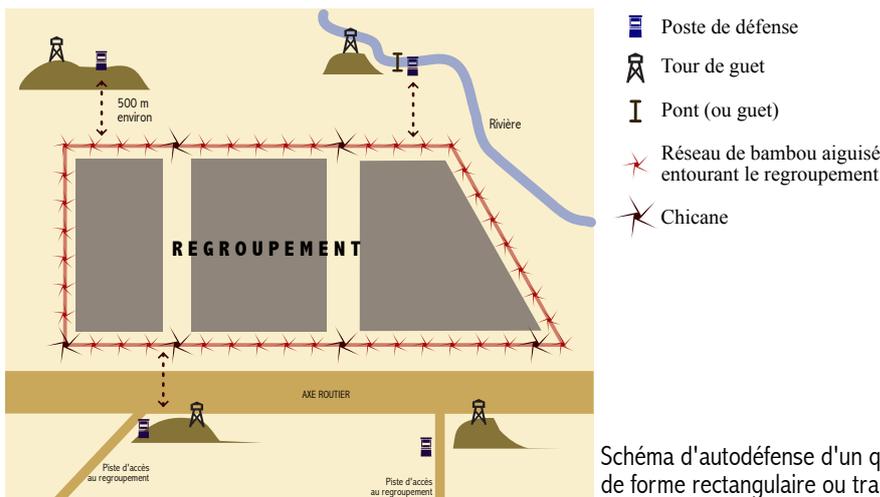
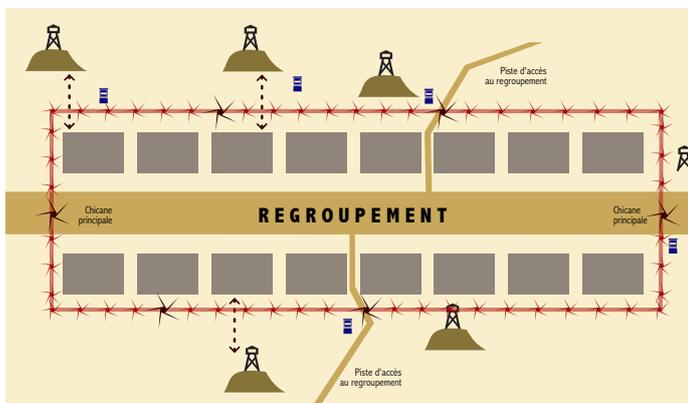


Schéma d'autodéfense d'un quartier de forme rectangulaire ou trapézoïdale

Schéma d'autodéfense d'un regroupement de forme linéaire



gouvernement camerounais<sup>1021</sup>, reste cependant limitée. Dans l'ensemble, le bilan des « autodéfenses » est d'ailleurs mitigé : dès août 1961, le commandant Gales estime que la population évite de trop s'engager pour ne pas « se compromettre ouvertement autant vis à vis des autorités que de la rébellion<sup>1022</sup> ». Même constat de la direction de la Sûreté, dont le bilan de septembre 1961 nuance leur apport stratégique : « Ces dernières, sur les instances des autorités administratives, prêtent leur concours, parfois massif, pour des opérations de contrôle de style classique (bouclage et ratissage) dont les résultats, sur le plan militaire, sont le plus souvent décevants<sup>1023</sup> ».

Les témoignages recueillis en 2017 par les chercheurs de l'Ined, tout en attestant de la mise en place de ces mesures sécuritaires au sein des camps, expriment de mêmes nuances sur leur efficacité. Pour le premier point, l'un des interviewé-es, ancien résident de Bangam déplacé sur le camp de Teufang, confirme l'existence de tels systèmes de défense : « Les camps étaient gardés d'abord par des groupes d'autodéfense et ensuite, par des commandos. Les postes de sentinelle étaient érigés dans tous les coins du camp et véhiculaient le signal aux soldats pour intervention en cas d'attaque. Les populations profitaient de cette garde pour vivre en harmonie et faire des tontines de culture dans les champs<sup>1024</sup> ». Un autre, du camp de Tchit, entend lui mettre en valeur ce système au détriment de la « garde civique » : « Le camp n'avait pas d'enclos et les commandos avaient leur camp à côté à environ 200 mètres. Le plus souvent, les commandos avaient peur d'intervenir, le gros du travail était assuré par les autodéfenses qui étaient choisis parmi les populations du village<sup>1025</sup> ». Une ancienne déplacée de Bangang mentionne au contraire la présence d'une « autodéfense » pour critiquer leur efficacité : « Le camp était gardé par des troupes d'autodéfense. Mais ceux-ci également avaient peur de l'insécurité qui prévalait dans le village. À titre d'exemple, l'enlèvement de ma grande sœur ne devait pas avoir lieu si ces derniers situés non de là étaient intervenus rapidement. Leur arrivée sur les lieux ne fut que le lendemain à 6 h du matin. Ils étaient réputés [n'] intervenir qu'après que les assaillants ont déjà commis leur forfait et ainsi cherchaient donc à jouer en messie en posant des questions rhétoriques sur les crimes<sup>1026</sup> ». Un autre témoin, enfin, déplacé dans le camp de Bandrefam, évoque un camp sans clôture et donc livré aux incursions upécistes jusqu'à l'installation d'un commando de la « garde civique » : « Il y avait également un groupe d'autodéfense qui intervenait après avoir entendu des cris de détresse dans le camp », précise-t-il<sup>1027</sup>.

### 3. DES CIVILS MILITAIREMENT IMPLIQUÉS : LES « COMMANDOS » DE LA « GARDE CIVIQUE »

Pour l'administration, les responsables d'« autodéfense » ne sauraient, de toute manière, assurer seuls l'organisation et l'encadrement de ces populations dont ils sont issus. Dès 1960, ce rôle est confié à la « garde civique », jugée davantage à même d'assurer une mission de police administrative<sup>1028</sup>. Ce corps de supplétifs militaires, dont la création est envisagée dans un contexte où ni les renforts militaires détachés en région Bamiléké, ni la création des « groupes d'autodéfense » ne permettent la stabilisation de la situation sécuritaire, illustre alors une autre forme d'instrumentalisation de la population civile à des fins de « guerre contre-révolutionnaire ».

#### 3.1. L'embrigadement supplétif, un palliatif à l'insuffisance des effectifs militaires

En région Bamiléké, le rejet des chefs dit « traditionnels », partagé par les autorités civiles et militaires, les auraient en effet incités à tenter de se passer d'eux pour l'encadrement des « autodéfenses<sup>1029</sup> ». La constitution, le 7 novembre 1958, à l'initiative du commandant Boillot, d'un groupe de 28 supplétifs, qualifié de « harka<sup>1030</sup> » par mimétisme avec le conflit algérien, le montre bien. Venant du groupement Baham, et comprenant quatre « ralliés » ayant appartenu au maquis Nka, ses membres, habillés et armés par la garnison de Koutaba, sont confiés à l'autorité

1021. ARO, Le commissaire Richard Temfack, inspecteur du département de la Menoua, Rapport, « Objet : le chef et le regroupement de Baleveng », 29 octobre 1964.

1022. SHD, Vincennes, GR6H260, Le chef de bataillon Gales, BRH, période du 1er au 15 août 1961, 25 août 1961.

1023. SHD, Vincennes, GR6H264, Sous-groupement Bamiléké, Fiche de renseignement, « Objet : situation en Igamie Bamiléké à la date du 20 septembre 1961 », 21 septembre 1961.

1024. Entretien n°23 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1025. Entretien n°8 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1026. Entretien n°4 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1027. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1028. Note du 13 septembre 1960, non trouvée dans les archives françaises ou camerounaises, cette note est citée par son auteur Enoch Kwayeb, dans ARO, E. Kwayeb, Circulaire, « Objet : organisation, information, éducation et participation de la population à la lutte anti-terroriste », 27 mars 1962.

1029. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !... op cit*, pp. 363-364.

1030. SHD, Vincennes, GR6H261, Chef de bataillon Marius Boillot, Note de service, 7 novembre 1958, p. 1.

d'un certain Romain Kouam : contrairement aux milices d'« autodéfense » existantes, il échappe donc à l'autorité des chefs, relevant directement de l'armée française<sup>1031</sup>. Chargé d'une mission similaire à celle des unités en place, « la recherche, la capture ou la destruction des terroristes », le groupe est cependant dissous moins d'un mois après sa création, que ce soit du fait des limites de son efficacité, soulignées par Boillot<sup>1032</sup>, ou des pillages auquel il se serait livré, selon les trois auteurs de l'ouvrage *Kamerun !*<sup>1033</sup>. L'initiative n'est relancée que progressivement, et parallèlement au déploiement des « autodéfenses », qui incite l'armée à utiliser les « partisans », soit les membres les plus actifs de ces dernières, à des fins opérationnelles. Fin septembre 1959, ces opérations, mobilisant des centaines, voire des milliers de « partisans », se multiplient dans l'arrondissement de Dschang<sup>1034</sup>. Elles se poursuivent en octobre, telle l'opération « Latsit » qui implique, en renfort d'une centaine de gendarmes, de gardes et d'une section militaire, 2 500 partisans<sup>1035</sup>. Une force se distingue ainsi, dont les autorités coloniales estiment qu'elle peut aider à résoudre les contraintes inhérentes à l'insuffisance des effectifs policiers et militaires – d'autant plus que le haut-commandement, en l'absence d'un blanc-seing du gouvernement camerounais, se refuse toujours à sortir des cadres prévus par la convention de décembre 1958.

Mi-octobre, le sous-préfet de Dschang organise alors « une campagne d'action psychologique contre le tribalisme et le terrorisme », prévoyant la formation d'« une autodéfense plus hiérarchisée et faisant participer un plus grand nombre d'habitants<sup>1036</sup> ». Menée à titre expérimental dans le groupement de Bafou, cette politique repose sur une organisation stricte du territoire, divisé en « secteurs » groupant des quartiers limitrophes, dont chacun doit constituer « un comité de défense qui aura à désigner dans un temps très proche son chef de guerre<sup>1037</sup> ». Ce dernier doit former un « commando » à l'aide des éléments les plus valables, sur le plan opérationnel, des « autodéfenses » locales. Soumis à la discipline militaire, ces commandos constituent autant de groupes supplétifs d'une armée camerounaise en gestion et sont donc, pour cette raison, confiés pour une instruction accélérée à la 10<sup>e</sup> compagnie du 70<sup>e</sup> Rima, alors dirigée par le capitaine Albert Plissonneau. Né en 1916, ce dernier est un officier subalterne de l'armée française, dont le début de carrière s'est déroulé en métropole, avant qu'il ne demande son affectation au sein de l'Infanterie coloniale, en plein cœur de la Seconde Guerre mondiale<sup>1038</sup>. Affecté à Dakar, puis Casablanca et Philippeville, il participe, après un passage à Cherchell (1944) aux campagnes alliées, dans l'est de la France et en Allemagne. Désigné d'office pour l'Indochine, il est ensuite muté en Algérie, où il est affecté à l'État-major de la 10<sup>e</sup> RM (1950), puis à nouveau pour l'Indochine (1951) où il intègre l'arme des transmissions. Il y reste à son retour en métropole (1953), puis après son affectation à Madagascar (1955), avant d'être désigné pour la Zom n°2. Affecté au Tchad (70<sup>e</sup> Rima), il effectue trois missions au Cameroun d'octobre 1959 à décembre 1960, pendant lesquels il est « placé en subsistance » au sein du détachement du 17<sup>e</sup> Bima à Koutaba. Il prend le commandement de la 10<sup>e</sup> compagnie du 70<sup>e</sup> Rima, présente alors au Cameroun, et au sein de laquelle s'effectue donc l'instruction des « commandos » bamiléks. Outre celui de Bafou, l'officier envisage d'instruire celui de Foto, et un troisième à créer à Bamessingue. La tâche enthousiasme alors ce cadre militaire, pour qui les « autodéfenses » manquent cruellement d'une discipline que seule l'armée peut offrir. Il écrit ainsi, dans un rapport tout empreint des schèmes racialistes de la pensée coloniale, que la formation des « commandos » aura pour effet de mieux encadrer les populations camerounaises, et de l'impliquer dans la guerre contre l'ALNK :

En effet, les Bamiléks, sont pour la plupart des gens oisifs, peu ambitieux, à qui il faut apporter une occupation nouvelle, des faits nouveaux, pour qu'ils distraient leur temps. [...]. Ne cherchons pas chez eux, une valeur combative, un esprit guerrier, un sens de la discipline, ils ne pourront l'acquérir que par une formation sévère, rigide, qui cassera leur caractère frondeur et fantaisiste dans des écoles de commandos. Livrés à eux-mêmes ils ne font rien et ne veulent rien faire. [...]. Groupés derrière un seul chef, à qui ils ont prêté serment d'obéissance et de fidélité, organisés en section de 5 groupes avec 1 gradé suppléant par groupe, ces commandos qui savent ce qu'est la discipline, porteront au sein de leurs groupements le germe de l'entente qu'on leur inculque au cours du stage<sup>1039</sup>.

1031. SHD, Vincennes, GR6H255, Le chef de bataillon Boillot, BRH de l'EMM de Dschang (1<sup>er</sup>-7 novembre 1958).

1032. *Ibid.*, Le chef de bataillon Boillot, BRH de l'EMM de Dschang, (8-15 novembre 1958).

1033. Deltombe, Thomas, Domergue, Manuel, Tatsitsa, Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., pp. 363-364.

1034. SHD, Vincennes, GR6H255, Le commandant Boillot, BRH (20-26 septembre 1959), 27 septembre 1959.

1035. *Ibid.*, Le commandant Boillot, BRH (17-24 octobre 1959), 24 octobre 1959.

1036. SHD, Vincennes, GR6H255, Le commandant Boillot, BRH (10-17 octobre 1959), 18 octobre 1959.

1037. *Ibid.*, Le capitaine Plissonneau, Bulletin de renseignement sur les partisans bamiléks, 22 octobre 1959.

1038. SHD, Vincennes, GR2000Z2044734. Dossier de carrière d'Albert Plissonneau, État des services, sous dérogation.

1039. SHD, Vincennes, GR6H255, Le capitaine Plissonneau, Bulletin de renseignement sur les partisans bamiléks, 9 novembre 1959.

Prolongement des « autodéfenses », les « commandos » doivent ainsi constituer, pour le capitaine, les instruments d'une mise au pas du corps social. Un projet partagé par l'administration coloniale qui, à terme, entend les rassembler dans une « armée populaire » ou « garde civique populaire » de 2 000 hommes, pour la création de laquelle le préfet du Bamiléké attend, début novembre, l'aval du gouvernement camerounais<sup>1040</sup>. Pour Plissonneau, elle doit permettre de produire « un choc psychologique heureux [qui] amènera les masses vers les plus forts et détruira chez les terroristes toutes intentions de dominer le pays » :

Quel est le but de cette garde – tout simplement :

- de donner un emploi aux meilleurs qui ne trouvent pas de situation,
- de créer une force qui maintiendra l'ordre en se montrant,
- de remplacer la gendarmerie et l'Armée en nombre insuffisant,
- de préparer les meilleurs à devenir supérieurs à eux-mêmes, en leur donnant le sens des responsabilités et le droit à un commandement,
- enfin, par son action de présence, dans les zones pourries, où elle pourra s'installer pendant quelque temps, essayer de ramener la tranquillité et de créer une autodéfense<sup>1041</sup>.

Si elle vise à généraliser le modèle instauré à Dschang, cette politique a aussi pour objectif de faire passer sous l'autorité administrative les dizaines de milices qui se renforcent au profit des seuls chefs. Certes, les militaires soulignent l'intérêt des initiatives locales en la matière : à Baleng par exemple, le chef de groupement dispose d'une armée de 800 miliciens, groupés en compagnies, en sections puis en groupes, qui lui permet d'assurer une défense plus poussée de son territoire, suppléant ainsi un quadrillage militaire défaillant ; de même, dans une moindre mesure, dans les groupements de Bandjoug et de Baham. Plissonneau craint cependant que ce système ne réveille les rivalités locales : la création de la « garde civique », « petite armée de 2 000 hommes », contribuerait au contraire au rapprochement entre les différentes autorités locales<sup>1042</sup>.

Le projet épouse alors les vues d'un gouvernement camerounais soucieux de court-circuiter l'autorité des chefferies, dont le renforcement potentiel apparaît comme une source d'instabilité pour le pouvoir personnel d'Ahidjo. Il autorise donc le préfet Ter Sarkissov à créer officiellement, mi-novembre 1959, ce corps de supplétifs militaires : la « garde civique bamiléké ». « La création à Dschang d'une Armée populaire de deux mille supplétifs est l'évènement marquant de la semaine », note ainsi, le 15 novembre, le commandant Boillot, tout en soulignant, d'emblée, que cette création a une fonction « psychologique » : « Prises parmi les meilleurs auto-défenseurs, les nouvelles recrues ne pourront cependant entrer en scène avant de nombreuses semaines<sup>1043</sup> ». Dans les semaines qui suivent, les unités en garnison à Koutaba contribuent à la formation de ces « commandos » auxquels adhèrent nombre de chefs : Kuété Mekong, fondateur de la première « autodéfense », est d'ailleurs lui-même l'un des cadres et instructeurs de « l'armée populaire Bamiléké » – fait qui l'expose aux attaques de l'ALNK, dont l'une conduit, dans la nuit du 7 au 8 janvier 1960, à l'incendie de sa concession<sup>1044</sup>. Ce corps de supplétifs reste pourtant informel jusqu'à sa création officielle par le président Ahidjo, sur proposition de Mathias Djoumessi, par le décret n°60-109 du 6 mai 1960<sup>1045</sup>. Reste que dans les faits, les « commandos » sont déjà en action, contribuant largement aux opérations de 'contre-guérilla' aux ordres du lieutenant-colonel Gribelin qui, le 28 février, a reçu toute autorité sur les 49 « commandos » existants. Chacun d'entre eux serait alors formé d'une trentaine de combattant-es, ce qui permet d'évaluer approximativement le nombre des gardes à quelques 1 470 individus pour le début de l'année 1960, loin donc des 2 000 éléments prévus par Ter Sarkissov : il faut attendre une année pour que ce chiffre soit atteint<sup>1046</sup>. Leur instrumentalisation n'en est pas moins utile à la réalisation des objectifs fixés par le commandement français : « Ils sont armés uniquement de fusils de chasse, leur instruction militaire est élémentaire, mais ils connaissent bien le pays et présentent l'avantage d'être extrêmement mobiles », écrit Gribelin<sup>1047</sup>. Héritage d'une genèse liée à celle des « autodéfenses », ils sont concentrés autour de Dschang et Mbouda, qui comptent à elles seules 38 des unités disponibles.

1040. *Ibid.*

1041. *Ibid.*, pp. 2-3.

1042. *Ibid.* p. 3.

1043. SHD, Vincennes, GR6H255, Le commandant Boillot, BRH (8-15 novembre 1959), 16 novembre 1959.

1044. SHD, Vincennes, GR6H256, Le commandant Boillot, BRH de l'EMM de Dschang, 11 janvier 1960.

1045. Archives départementales du Haut-Nkam (ADHN), Ahmadou Ahidjo, Décret n°60-109 du 6 mai 1960 portant création de la Garde Civique Bamiléké.

1046. ADHN, Kwayeb Enoch, Circulaire, « Objet : résorption gardes civiques », 1961, p. 1.

1047. ADF, Nantes, 743PO2-62, Groupement Tactique Nord, Situation dans le département Bamiléké début février 1960, 10 janvier 1961, p. 8.

Le décret du 6 mai 1960 vise essentiellement à organiser statutairement la « garde civique bamiléké », pensée comme « une formation militaire supplétive » de l'armée camerounaise – même si, en attendant la mise en service de cette dernière, elle appuie surtout les opérations menées par les unités françaises. Initialement, ses membres sont recrutés pour une période d'une année « au titre du service national » (article 1) selon des critères peu restrictifs. Il faut être âgé de 18 à 35 ans et de sexe masculin, être citoyen camerounais et n'« avoir encouru aucune condamnation », mesurer au moins 1m 68 et peser 60 kg<sup>1048</sup>. Pour une partie des gardes, et notamment pour les cadres de l'organisation, l'engagement peut ressortir d'une stratégie politique, visant à assumer le soutien à la politique gouvernementale – ou encore à se protéger de la répression en se distinguant clairement des combattant-es upécistes. Dans le département du Bamoutos par exemple, la « garde civique » mise sur pied en 1961 par le préfet Isaac Njomgang est placée sous le commandement de Grégoire Momo : frère de Mathias Djoumessi, ce dernier s'est rallié successivement à la politique coloniale et au gouvernement d'Ahidjo, devenant alors un relais de la lutte contre l'UPC en région Bamiléké<sup>1049</sup>. Le nombre de gardes étant cependant inférieur, début 1960, à celui projeté fin 1959, le gouvernement Ahidjo cherche à favoriser l'enrôlement de jeunes volontaires, qui doivent constituer la majorité des supplétifs. La dimension provisoire du recrutement permet de limiter l'institutionnalisation de la garde, et donc de la faire évoluer en fonction du contexte répressif, mais également d'attirer les volontaires en agitant la perspective d'un reclassement futur : à l'issue de leur année d'enrôlement, les gardes peuvent demander leur maintien ou bien leur intégration dans l'armée, la gendarmerie ou les cadres de la fonction publique, « dans la limite des postes budgétaires vacants » (article 4). L'argument selon lequel l'engagement constitue donc *a priori* une opportunité de carrière est censé alimenter un recrutement devant, théoriquement, se faire sur la base du volontariat : si l'administration mène une campagne de propagande en la matière, nombre de gardes y sont cependant contraints par les chefs, sinon par les officiers français<sup>1050</sup>. Tous les engagements ne se font toutefois pas sous la contrainte et, comme pour les supplétifs algériens de l'armée française, les *harkis*, pour beaucoup de jeunes actifs de familles paysannes acculées à la misère par leur déplacement forcé dans les camps de « regroupement<sup>1051</sup> », l'argument économique joue probablement un rôle moteur. De fait, la « garde civique » offre une rémunération mensuelle et régulière puis, au fur et à mesure de l'institutionnalisation de l'organisation, nombre d'avantages, sous forme de primes ou de congés, constituent autant de sources de motivations matérielles pouvant expliquer l'enrôlement au-delà des contingences idéologiques<sup>1052</sup>.

Pensée comme une organisation militaire, la « garde civique » est soumise à une hiérarchie précise – chef de groupe, chef de commandos, chef de commando, adjoint au chef, chef de groupe, gardes de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>e</sup> classe – et à une discipline relativement stricte<sup>1053</sup>. Tout écart de comportement peut ainsi être puni en fonction d'une série de sanctions, dont l'étude des archives montre qu'elles sont effectivement prises, notamment pour indiscipline. Si le licenciement intervient plus couramment pour les membres subalternes – Pierre Nguoko, garde civique de deuxième classe du commando de Bangangté est ainsi licencié le 8 juillet 1962<sup>1054</sup>, de même que Chrétien Sontia, sous le coup des poursuites judiciaires, le 15<sup>1055</sup> – les cadres peuvent faire l'objet de mesures entravant leur carrière : Jean Momo et Maurice Zekeng, respectivement chefs de groupe des commandos n°3 et 49 à Mbouda, sont ainsi rétrogradés au grade de gardes civiles de première classe le 1<sup>er</sup> août 1962<sup>1056</sup>. Pour tenter de limiter ces situations, l'armée française encadre fermement l'instruction et l'action des « commandos ». Après leur enrôlement, les « gardes civiles » sont envoyés vers des « camps de formation », où ils reçoivent une instruction militaire sommaire, avant d'être affectés dans des « camps de commandos » : partie intégrante du dispositif des « forces de l'ordre », ces derniers se trouvent dans tous les groupements de la région Bamiléké, notamment à Bafoussam, Dschang, Batcha, Batié, Bangou, Bangan, Petit-Diboum, Baleveng ou Bamendjou<sup>1057</sup>. Moins nombreux, les « camps de formation » sont implantés

1048. Démonster-Ferdinand Kouékam, « L'utilisation des formations supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle au Cameroun... », art. cité, p. 7.

1049. Kenfack Nanfack Cyril (2021), « Momo Grégoire et le maquis en région Bamiléké : 1958-1971 », *Les Cahiers de l'ACAREF*, 3(6), pp. 36-53.

1050. Kenfack Nanfack Cyril, « La garde civique... », *op. cit.*, p. 70.

1051. Hauteux François Xavier (2013), *La guerre d'Algérie des harkis*, Paris, Perrin, pp. 242-249.

1052. Voir, par exemple : ADHN, Thomas Zekeng, Commissaire politique de la garde civique nationale du Haut-Nkam, Prime d'action civique et psychologique, 10 juin 1964, pp. 1-2 ; ADHN, Le capitaine Houmaire, Commandant militaire de la garde civique Bamiléké, Attribution capital décès aux ayants droit des gardes civiles décédés, 7 décembre 1962.

1053. ADHN, Kwayeb Enoch et Sadou Daoudou, Instruction interministérielle déterminant les règles de service, de discipline et d'administration applicables aux personnels de la Garde Civique, 1963, p. 5.

1054. ADHN, Enoch Kwayeb, Inspecteur fédéral d'Administration pour la région administrative de l'ouest, Décision n°20/D/PR/ATF/RAO, 8 juin 1962.

1055. ADHN, Enoch, Kwayeb, Décision n°19/D/PR/ATF/RAO, 27 septembre 1962.

1056. ADHN, Kwayeb Enoch, Décision n°19/D/PR/ATF/RAO, 20 juillet 1962, p. 3.

1057. Kenfack Nanfack Cyril, « La garde civique... », *op. cit.*, p. 51.

dans l'arrondissement de Dschang : Foréké-Dschang, Foto-chefferie, Foto-Siteu et Bafou<sup>1058</sup>. Ils jouxtent souvent les lieux de pouvoirs traditionnels : le « camp de formation » de Dschang est installé près du palais de Djoumessi, pour qui il doit former les éléments devant assurer la sécurité de la ville. Le camp de Bafou a une vocation stratégique : il doit implanter localement des « commandos » à même d'empêcher les échanges entre les maquis de Bafou et de Baleveng<sup>1059</sup>. L'instruction militaire, donnée dans les « camps de formation » de manière accélérée, reste rudimentaire : éducation physique, maniement des armes, techniques sommaires du combat. Dans les « camps de commandos », cette formation se prolonge par une « instruction civique » régulièrement alimentée par des « commissaires politiques ». Afin d'éviter les conflits entre « chefs de cantonnement », soit les plus hauts gradés du détachement, et ces « commissaires », une note fixe leurs responsabilités respectives dès 1960 : les premiers sont chargés de la discipline, de l'instruction militaire, de la sécurité et de « l'accomplissement des travaux de construction et d'entretien » ; les seconds, de l'administration du camp (contrôle des effectifs, de l'état sanitaire, du ravitaillement) et, donc, de l'action civique : ils doivent ainsi organiser une « conférence d'instruction civique », « par jour et par Commando », mais aussi des « loisirs et des fêtes », tout en surveillant le « moral » des « gardes<sup>1060</sup> ».

Si cette « instruction civique » est ensuite reprise par le gouvernement camerounais, avec l'ambition de consolider l'adhésion des « gardes » au gouvernement Ahidjo<sup>1061</sup>, ce sont les Français qui en sont à l'origine, et plus particulièrement l'administrateur Maurice Quezel-Colomb. Né en 1924, cet ancien résistant, engagé volontaire dans la 2<sup>e</sup> division blindée du général Leclerc, combat en Allemagne et en Cochinchine, avant d'intégrer l'administration coloniale. Stagiaire en Indochine (1946), il attire l'attention du directeur de cabinet du Haut-Commissaire pour l'Indochine, Pierre Messmer, qui estime que, « parmi tous les jeunes gens ayant effectué leur stage en Indochine, [il est] l'un de ceux qui ont fait preuve de plus de personnalité et de capacité<sup>1062</sup> ». Il passe dès lors l'essentiel de sa carrière au sein du cadre des bureaux de services civils d'Indochine, comme adjoint aux délégués du Haut-Commissaire à Kampot (1950), à Phnom-Penh – où il croise la route du général Dio (1951) –, puis à Battambang (1952), où son supérieur Alexandre Ter Sarkissov loue ses multiples qualités<sup>1063</sup>. Attaché culturel à Angkor (1953), il demande, à la fin de la guerre (1955), son affectation en Côte d'Ivoire (1956). Intégré dans le cadre des chefs de division et attachés de la France d'Outre-mer, il est affecté au Cameroun en tant que chef de poste de Bangou, en région Bamiléké (1958), puis chef de la subdivision de Dschang (1959), il retrouve Ter Sarkissov, qui souligne son rôle crucial dans la mise en place des « autodéfenses<sup>1064</sup> ». Il participe également à l'instruction des « commandos » qui en sont issus : après leur création officielle, il est chargé de la formation et de l'instruction de la « garde civique », supervisant l'action de tous « commissaires politiques » par l'intermédiaire de Kuété-Mekong, désormais chargé de la liaison entre Dschang et les cantonnements de la « garde civique<sup>1065</sup> », avant d'organiser lui-même les stages ultérieurs<sup>1066</sup>.

Les acteurs français jouent par ailleurs un rôle fondamental dans l'encadrement des « commandos » de la « garde civique » : la présence de ces officiers illustre la permanence des acteurs militaires, et notamment des gendarmes, dans les structures du commandement local au Cameroun – et les facteurs qui, pour les décisionnaires de Yaoundé et de Paris, freinent la camerounisation effective de celui-ci. Dès février 1960, la « garde civique » est commandée par deux (puis quatre) officiers, et trois sous-officiers français : un effectif limité dont le gouvernement camerounais réclame, *via* Briand, l'augmentation, suscitant le refus de Dio et Messmer, soucieux de ne pas engager davantage de cadres<sup>1067</sup>. Le calendrier du désengagement change la donne : la « garde civique » est dès lors valorisée comme un substitut possible pour compenser le départ des troupes françaises, et le ministre des Armées accepte que cinq officiers et quinze sous-officiers soient mis à disposition du gouvernement camerounais. Dès juillet, des cadres de la gendarmerie viennent ainsi renforcer l'encadrement de la « garde civique ». Fin décembre, dans la perspective du rapatriement progressif des officiers de Marine, Dio envisage de confier cette tâche aux seuls gendarmes<sup>1068</sup>. En janvier 1961, le ministère des Armées propose cependant d'accélérer la camerounisation du commandement de la

1058. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre...*, *op. cit.*, p. 441.

1059. Kenfack Nanfack Cyril, « La garde civique... », *op. cit.*, pp. 51-60.

1060. Archives privées de Grégoire Momo, Maurice Quezel-Colomb, chef de la mission de formation et d'instruction de la garde civique, « Attributions respectives des chefs de cantonnement et des commissaires », s.d.

1061. ADHN, Programme de stage des moniteurs d'action civique et quelques cours, 1962, pp. 1-4.

1062. ANOM, 1CMR328, Dossier de carrière de Maurice Quezel-Colomb, Appréciation de Pierre Messmer, décembre 1947.

1063. *Ibid.*, Appréciation d'Alexandre Ter Sarkissov, 1952.

1064. *Ibid.*, Appréciation d'Alexandre Ter Sarkissov, 1959.

1065. Archives privées de Grégoire Momo, Maurice Quezel-Colomb, chef de la mission de formation et d'instruction de la garde civique, « Attributions respectives des chefs de cantonnement et des commissaires », s.d.

1066. ADHN, Kuete Mekong, Rapport général fin de stage commando, 1962, pp. 4-6.

1067. SHD, Vincennes, GR6T850, Fiche de l'EM des FTOM, « Objet : garde civique du Bamiléké. Historique de la question », 15 janvier 1961.

1068. *Ibid.*, p. 2.

« garde », au fur et à mesure du départ des gendarmes, qui doit s'échelonner jusqu'en 1962<sup>1069</sup>. Leurs pratiques sont cependant saluées par l'inspecteur de la gendarmerie d'Outre-mer, le général Cathoulic, pour qui « l'expérience mérite d'être poursuivie<sup>1070</sup> » et, fin 1961, la « garde civique » est toujours encadrée par des Français : quatre officiers et 23 sous-officiers de gendarmerie, répartis afin de superviser tous les « commandos<sup>1071</sup> ». Si la fin de « l'accord spécial », incite le ministre des Armées, Messmer, à lancer un rappel à l'ordre de la camerounisation<sup>1072</sup>, il faut cependant attendre la création de la « Garde civique nationale de l'Ouest » en 1963 pour que le commandement de la « garde civique » soit « camerounisé » – peu avant la démobilisation progressive des commandos en 1964, du fait de l'amélioration de la situation sécuritaire<sup>1073</sup>. Dès lors, ses membres constituent un apport significatif aux effectifs de l'armée camerounaise, et ce d'autant plus que les « gardes », de par leur mobilité et leur action, sont devenus dans certaines localités la force principale de la 'contre-guérilla<sup>1074</sup>'. Après leur première année de service, en 1961, certains d'entre eux demandent d'ailleurs leur intégration dans les contingents nationaux, ou sont proposés à cet effet par leurs supérieurs hiérarchiques pour pallier le déficit d'effectifs, lié au départ des soldats tchadiens et centrafricains. En octobre 1961, il est ainsi prévu, sur proposition du lieutenant Richard, commandant supérieur de la gendarmerie, que celle-ci « absorbe » une quarantaine de « gardes civiques » ; le colonel Blanc, propose pour sa part que l'armée en accueille une centaine<sup>1075</sup>. Ces transferts, qui se font au cas par cas, et en fonction des besoins militaires, s'accroissent dans les années suivantes<sup>1076</sup>. La « garde civique » devient ainsi un moyen d'intégration dans l'armée, la gendarmerie et la police après deux années de service<sup>1077</sup>.

Si la « garde civique » représente une expérience originale d'enrôlement des populations civiles dans les troupes supplétives d'une armée postcoloniale, ce n'en est pas le seul exemple au Cameroun : il faut aussi mentionner l'existence des « Corps francs » du Mungo, créés sur l'impulsion du préfet Louis Domissy<sup>1078</sup>. Ce dernier, capitaine du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie des FFL pendant la Seconde Guerre mondiale, s'inspire alors des corps francs d'Afrique<sup>1079</sup>, mais pour répondre à la demande des industriels français du Mungo, qui, pour défendre leurs plantations et usines à café, recrutent d'anciens combattants<sup>1080</sup>. En janvier 1960, quatre compagnies sont alors créées<sup>1081</sup>, chacune composée de trente combattant-es encadrés par quatre anciens sous-officiers. Dotés d'un uniforme, armés et équipés par l'administration<sup>1082</sup>, ils sont déployés sur les plantations du Haut-Penja et de Bakouat, puis celles de Ngol, Loum et Ndom<sup>1083</sup>. Leur mission est proche de celle des « autodéfenses » et de la « garde civique », sans atteindre pour autant l'ampleur opérationnelle de cette dernière : patrouilles, embuscades nocturnes, contrôle et actions diverses en coopération avec l'armée. Les corps francs ont aussi la responsabilité d'assurer la protection des frontières, dont la porosité est considérée comme favorable à l'ALNK<sup>1084</sup>. Si le préfet Domissy est satisfait de leur action et de leur discipline, envisageant même « d'essayer de les faire entrer dans l'armée camerounaise, lorsque les troubles terminés, [car] leur présence dans le département ne se justifiera plus<sup>1085</sup> », le général Cathoulic dresse un bilan moins flatteur lorsqu'il les compare à la « garde civique » : il estime que le maintien de celle-ci ne saurait en tout cas être étendue à ces « corps francs du Mungo, dont le recrutement a été beaucoup moins sélectif et dont il est notoire qu'ils se livrent

1069. SHD, Vincennes, GR6T850, Note du colonel Enfeu, chef du cabinet militaire du ministre des Armées, pour le général Dio, 27 janvier 1961.

1070. SHD, Vincennes, GR1R202, Rapport du général Cathoulic, sur l'inspection des personnels français de la Gendarmerie mis à la disposition de la République du Cameroun, 16 juin 1961.

1071. SHD, Vincennes, GR6T850, Rapport du lieutenant-colonel Arousseau, chef de la MOGC, sur l'encadrement de la garde civique Bamiléké, 8 décembre 1961.

1072. SHD, Vincennes, GR 6T850, Lettre du ministre des Armées au ministre de la Coopération, « Objet : encadrement de la Garde Civique du Bamiléké », 2 février 1962.

1073. Kenfack Nanfack Cyril (2021), « Les supplétifs camerounais, de la lutte contre les maquis à l'intégration dans les forces armées du Cameroun, 1955-1971 », *Res Militaris*, 11(1), p. 7.

1074. Kenfack Nanfack Cyril (2022), « La question du maintien de l'ordre public et les groupes d'autodéfense dans l'ancienne région Bamiléké (1955-1971) », Thèse en histoire, Université de Dschang, Cameroun, p. 276.

1075. ARO, PV réunion sur la Garde Civique Bamiléké tenue au ministère des Forces Armées à Yaoundé le 3 août 1961, 1961, p. 3.

1076. ADHN, Kuete Mekong Raymond, Rapport de tournées d'inspection, 1962, p. 2.

1077. *Ibid.*, pp. 1-2.

1078. Ngoma Nzié Ekessé Suzanne, « Les "corps francs"... », *op. cit.*

1079. SHD, Vincennes, GR6H243, Groupement Sud, Bulletin de renseignements, Autodéfense, 4 mars 1960.

1080. SHD, Vincennes, GR6H262, Le lieutenant-colonel Laurière, Dispositif de protection des régions de l'Ouest, PC opérationnel de Nkongsamba, Bulletin de renseignement, 14 janvier 1960, p. 1.

1081. *Ibid.*, Le lieutenant-colonel Laurière, Dispositif de protection des régions de l'Ouest, PC opérationnel de Nkongsamba, Bulletin de renseignement, 14 janvier 1960, p. 1.

1082. Kouekam Démonster-Ferdinand, « Les forces supplétives... », *op. cit.*, p. 227.

1083. SHD, Vincennes, GR6H243, Groupement Sud, Bulletin de renseignements, Autodéfense, 4 mars 1960.

1084. Kouekam Démonster-Ferdinand, « Les forces supplétives... », *op. cit.*, p. 136.

1085. SHD, Vincennes, GR6H243, Groupement Sud, Bulletin de renseignements, Autodéfense, 4 mars 1960.

aux pires exactions sous couvert de pacification<sup>1086</sup> ». Le gouvernement camerounais ne les reverse cependant dans la « garde civique » nationale qu'à compter de 1963<sup>1087</sup>.

### 3.2. Les « gardes civiques », *factotum* de la 'guerre contre-révolutionnaire'

Expérience originale, la « garde civique » n'en présente pas moins des traits communs avec les autres troupes similaires recrutées en situation coloniale – et plus particulièrement dans le cadre des guerres d'indépendance. Le recrutement de troupes supplétives au Cameroun fait ainsi écho à la politique d'enrôlement et d'embrigadement de civil-es menée en Algérie : indissociable d'une stratégie politique visant à « gagner la guerre avec les Algériens », elle consacre en effet les auxiliaires militaires comme les *factotum* de la « pacification », plus particulièrement les harkis dont les missions se répartissent alors entre fonctions « traditionnelles » (guide, interprète) et « missions plus modernes » liées à la « guerre contre-révolutionnaire<sup>1088</sup> ». La « garde civique » répond plus spécifiquement à ce dernier objectif, ce qui explique son intégration dans les effectifs du Groupement Nord dès 1960. Les missions qui leur sont confiées concernent d'abord la recherche du renseignement, rôle qui se renforce au fur et à mesure du reflux des troupes françaises : en 1961, l'inspecteur Kwayeb leur demande de constituer une liste de tous les hommes composant les maquis ou alors en exil<sup>1089</sup>. La « garde civique » participe par ailleurs aux opérations répressives – comme le souligne, par un exemple, un rapport adressé par le sous-préfet de Bangangté à Maurice Quezél-Colomb, en avril 1960. Deux commandos (le 8 et le 15) participent ainsi à la protection de la Bangangté par la surveillance de ses abords immédiats, du camp de la « garde » et de la résidence du sous-préfet, puis des patrouilles de nuit. Ils contribuent aussi aux actions menées par les unités régulières en dehors de la ville : « Les deux commandos, mais surtout le commando n° 8, dont la valeur est indiscutable, participèrent, en liaison avec l'armée ou les forces de gendarmerie, à presque toutes les opérations lancées contre les rebelles. Ils étaient dans ce cas conduits par le sous-préfet et le chef de brigade, ou son représentant<sup>1090</sup> ». Si patrouilles, reconnaissance et embuscades se succèdent dans le quotidien de ces « commandos », le sous-préfet en dresse un portrait quelque peu mitigé puisqu'il salue leurs qualités physiques et en tant qu'éclaireurs sur le terrain mais souligne leur indiscipline au combat et dénonce leur pratique du pillage. Il n'en demeure pas moins que le Cameroun a besoin, selon lui, de « citoyens actifs et éclairés » dont les gardes civiques peuvent constituer les « premiers éléments ».

Ce rapport condense l'ensemble des remarques adressées aux « commandos ». Si leur connaissance du terrain est généralement saluée, leur valeur relative au combat est souvent imputée à une instruction militaire trop sommaire, comme l'écrit le capitaine Pinson, à l'issue d'une embuscade qui, en janvier 1960, a coûté la vie à deux « gardes », tandis qu'un troisième s'est enfui avec son arme : « Le manque d'entraînement des Gardes Civiques explique cet échec qui ne se serait pas produit avec une troupe moyennement instruite et aguerrie. Les rebelles en effet n'ont pas donné l'assaut et bien que bénéficiant de la surprise, ils n'ont pas exploité à fond leur avantage après avoir ouvert le feu à une dizaine de mètres sur le véhicule de tête, le seul d'ailleurs ayant été vraiment engagé dans l'embuscade<sup>1091</sup> ». Récurrentes, ces critiques sont, par ailleurs, mobilisées par le général Briand pour contester l'adoption d'un calendrier de désengagement trop rigide. Il estime en effet que la « garde civique » n'obtient pas encore un « rendement » suffisant pour envisager d'accélérer, en l'absence d'une relève militaire camerounaise, le retrait des troupes françaises. Il s'appuie pour cela sur l'avis du général Le Puloch, qui écrit, en mai 1960, qu'« aucun résultat valable [n'était] à attendre [de sa part] avant un délai de trois mois après l'arrivée d'instructeurs qualifiés », préconisant de poursuivre son organisation et son instruction jusqu'à la fin du deuxième trimestre, afin d'envisager pour le troisième « [son] aguerissement par la chasse aux petits groupes rebelles sous la protection des troupes françaises<sup>1092</sup> ». La solution trouvée consiste alors à placer la « garde civique » sous commandement de la gendarmerie, et à en intensifier l'instruction.

Pour le lieutenant-colonel Arousseau, commandant de la gendarmerie camerounaise fin 1961, ces groupes n'en satisfont pas moins aux impératifs de leur mission : celle de « commando de chasse », écrit-il en reprenant un

1086. SHD, Vincennes, GR1R202, Rapport du général Cathoulic, « Objet : inspection des personnels français de la Gendarmerie mis à la disposition de la République du Cameroun », 16 juin 1961.

1087. Ngoma Nzie Ekessé Suzanne (2005), « Les Corps-francs... », *op. cit.*

1088. Hautreux, François-Xavier, *La guerre d'Algérie des harkis...*, *op. cit.*, p. 113 et pp. 136-197.

1089. ARO, Kwayeb Enoch, Circulaire n°8/CF/ATF/IFA/O, « Objet : Recensement des maquisards et des individus dangereux », 29 décembre 1961.

1090. ARO, Le sous-préfet de Bangangté, Rapport sur l'activité des commandos de Bangangté, 22 avril 1960.

1091. ARO, Compte-rendu du capitaine Pinson, chargé de l'instruction militaire de la garde civique du Bamiléké au sujet de l'embuscade du 27 janvier 1960, 1<sup>er</sup> février 1960.

1092. Le général Puloch, cité par le général Briand. SHD, Vincennes, Fonds général Briand, DE 2023 PA 102, Lettre du général Briand à l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard, Yaoundé, 25 juin 1960.

terme propre à l'Algérie, dont l'action « se caractérise par la recherche et la destruction des bandes rebelles au cours d'opérations de “nomadisation<sup>1093</sup>” ». Il estime cependant que leur rôle ne saurait s'y réduire : ils devraient également, selon lui, « être de véritables éducateurs de la population et se présenter comme des “Citoyens d'élite” propres à provoquer le rassemblement des populations et leur soumission librement consentie<sup>1094</sup> ». De fait, les « commandos » se voient peu à peu confier « l'action civique, politique et psychologique » menée par le gouvernement camerounais à destination des populations locales, ce qui tend à en faire l'un des principaux instruments de la 'guerre contre-révolutionnaire' – dont le président Ahidjo fait sa priorité dès 1961, comme il l'exprime aux préfets :

M. le Président de la République met l'accent sur l'importance qu'il attache à la conquête de la population, à la participation [de celle-ci] de la lutte contre la rébellion. Cette dernière aurait disparu depuis longtemps si la population ne l'avait soutenue, ravitaillée, aidée. La population aime être commandée, dirigée. Il faut l'organiser, la structurer. C'est une mission que je donne à l'Autorité préfectorale. Si elle n'est pas bien remplie, nous serons les vaincus de la Révolution. La population doit être enrôlée pour nous aider. Lorsque cela est possible, il faut, avec prudence bien sûr, l'armer. Nous devons disposer de forces populaires<sup>1095</sup>.

Une circulaire du 24 mai 1961 précise la fonction de ces « commandos » à l'égard de la population, qu'ils doivent s'évertuer à faire participer à la guerre contre l'UPC, dont la propagande doit être contrée par une intense effort de contre-propagande. Les gardes reçoivent ainsi la mission d'assurer « l'organisation, le contrôle, l'information et l'éducation des masses ignorantes » qui, selon l'inspecteur Kwayeb, « ne sont qu'un danger toutefois qu'elles n'ont pas encore, par les faits purement psychologiques, adopté une attitude ferme face au terrorisme<sup>1096</sup> ». Chargé de coordonner l'administration dans l'ouest du Cameroun, ce haut-fonctionnaire insiste alors sur l'action des « gardes », qu'il demande à ses subordonnés de faciliter, notamment au sein de camps de « regroupement », devenus le symbole de la 'guerre contre-révolutionnaire' : « On ne peut protéger les populations, les vies et les biens, qu'en regroupant celles qui ne peuvent elles-mêmes se défendre et en organisant celles qui ont résisté jusqu'ici, pour tenir tête à la guerre subversive. On ne peut mettre un soldat derrière chaque citoyen pour le protéger<sup>1097</sup> ».

La sémantique de telles instructions – « protéger », plutôt que « surveiller », « encadrer » ou « contrôler » – soulignent bien l'héritage de la DGR dans la pensée répressive de l'État camerounais, qui reprend ainsi les pratiques de l'armée française. À partir d'août 1961, des « moniteurs » d'action civique sont formés afin de pouvoir, par la suite, éduquer les membres des « commandos » dans cette perspective, mais aussi d'organiser en collaboration avec les commissaires politiques « l'éducation » des populations et leur mise en « autodéfense ». En œuvrant ainsi à modifier la pensée des civil-es pour les amener à soutenir la politique du gouvernement, sinon à dénoncer et combattre les upécistes, les « gardes civiques » reprennent à leur compte les techniques de l'« action psychologique » à la française<sup>1098</sup>. Dès 1962, ils sont ainsi formés au cours de « causeries » diverses, dont l'administration diffuse, en guise de doctrine, le contenu aux chefs de districts. La « guerre psychologique » de l'UPC y est dénoncée comme une propagande à laquelle il faut répondre par « l'information objective » et « l'éducation » des civil-es : « Ce problème d'éducation revient évidemment en premier lieu au Ministère de l'Éducation Nationale, en attendant, c'est à nous militaire[s] de montrer la voie du succès, sur le chemin de la “Guerre Psychologique” », écrit un cadre anonyme de la « garde ». Son discours emprunte au langage de ses prédécesseurs français une rhétorique dichotomique reposant sur l'animalisation des populations civiles : « Aux cadres totalitaires, qui encadrent une masse Bovine et Docile, nous devons opposer des cadres libéraux, vifs et intelligents, insensibles à la démagogie, extrêmement jaloux dès qu'il s'agit du Patrimoine National<sup>1099</sup> ». Une autre de ces « causeries », qui aborde « Le regroupement en pays bamiléké », offre une vision doctrinaire de ce dernier, censée imprégner la pensée des gardes civiques : « C'est un devoir de regrouper ceux qui sont incapables d'organiser leur propre défense et de résister tout en habitant chez eux, dans leurs anciennes concessions<sup>1100</sup> ». Le texte insiste sur le rôle du « moniteur d'action psychologique », chargé de prendre contact avec

1093. SHD, Vincennes, GR6T850, Le lieutenant-colonel Arousseau, chef de la MOGC, Rapport sur l'encadrement de la garde civique Bamiléké, 8 décembre 1961.

1094. *Ibid.*

1095. ADF, Nantes, 743PO/2-44, ministère des Forces armées de la République du Cameroun, Analyse des sujets développés au cours d'une réunion tenue à Yaoundé le samedi 29 avril 1961.

1096. Circulaire du 24 mai 1961, non trouvée dans les archives françaises ou camerounaises, cette note est citée par son auteur Enoch Kwayeb in ARO, Enoch Kwayeb, Circulaire, « Objet : organisation, information, éducation et participation de la population à la lutte anti-terroriste », 27 mars 1962.

1097. *Ibid.*

1098. Kenfack Nanfack Cyril & Saha Zacharie (2020), « Le maintien de l'ordre public par le “viol psychologique des foules” au Cameroun : le cas des groupes d'autodéfense Bamiléké (1955-1971) », *Cahiers de l'École Normale Supérieure de Bongor-Tchad*, 1(2), pp. 329-339.

1099. ARO, Causerie de la Garde civique bamiléké, « Objet : la guerre psychologique », 1962.

1100. ARO, Causerie de la Garde civique bamiléké, « Objet : le regroupement en pays bamiléké », 1962.

les chefs d'îlots, de familles, les notables. Il est ainsi sommé de ne jamais perdre de vue l'objectif premier de ce type de conflit – le renseignement. Il doit effectuer un recensement général de la population, la réunir au moins une fois par semaine pour aborder les thèmes généraux prévus par la propagande officielle, ou inciter les jeunes hommes à constituer des « autodéfenses ». Il est également poussé à organiser des loisirs ou à insuffler un esprit d'entraide et de coopération pour les travaux agraires, le tout dans une perspective globalisante dont le manque de concret cache mal l'ambition d'une « action psychologique » circonstanciée : « Tout ceci n'a pour but que de pacifier les esprits et d'arriver [à] promouvoir le progrès social, économique de la population ».

Cette perspective est notamment prescrite au cours des « stages d'action civique », coordonnés par Kueté Mekong après le départ, en mars 1961, de Maurice Quezel-Colomb, dont le fondateur de la première « autodéfense » assure la continuité<sup>1101</sup>. La contre-propagande dont il prescrit la généralisation est particulièrement expérimentée dans le camp « modèle » de Baleveng, selon le rapport dressé par le commissaire politique chargé de superviser l'action du « commando ». Il y salue le rôle du « moniteur », qui assure sous sa propre impulsion l'instruction civique, tout en dirigeant quatre groupes de « partisans » de 80 personnes, impliqués dans des activités économiques<sup>1102</sup>. Le moniteur coordonne l'enseignement dispensé dans le camp où, outre « l'école sous arbre » dont la description reste très évasive, une école officielle, dotée de sept classes, est censée occuper quelques 1 009 élèves<sup>1103</sup>. Ce rapport rappelle ainsi que les « gardes civiques » jouent aussi un rôle crucial dans la gestion des camps<sup>1104</sup>, qu'ils surveillent de jour comme de nuit, en encadrant les « autodéfenses » qui y assurent un système d'alerte sonore<sup>1105</sup>. Ils participent aussi à la « protection » – ou à la surveillance – des travailleurs sortant des camps pour entretenir les routes, accompagnant les civils dans leurs champs<sup>1106</sup>. Les « commissaires politiques » et le « moniteur » y appliquent également la politique d'« action civique » du gouvernement, orientant les « autodéfenses » vers les travaux collectifs tel que l'entretien et la création de nouvelles plantations de caféiers, de cultures maraichères ou l'élevage. Grégoire Momo tient, par exemple, des conférences de propagande dans le camp de « regroupement » de Mbouda, en 1962 ou dans celui de Fonakeukeu, en 1964<sup>1107</sup>. De même, Gabriel Djomo, commissaire politique du Haut-Nkam, organise des réunions d'information et d'éducation au cours de ses tournées dans les « regroupements » de Famkeu I, de Bakonji, de Manila, en 1962<sup>1108</sup>.

L'action des « gardes civiques », toujours présentée sous un jour favorable dans les rapports de ses cadres, a cependant laissé des souvenirs contrastés dans la mémoire de certain-es déplacé-es, comme le montrent les entretiens menés par les chercheurs de l'Ined en 2017. Plus que l'« autodéfense », un système peu mentionné par les témoins, les commandos sont régulièrement cités, au seul titre de la défense – que l'un d'entre eux assume d'ailleurs comme la mission principale qui lui était confiée : « En tant que garde civique, nous avions le rôle de garder les camps contre les attaques des maquisards. Nous avions des armes, avec l'ordre de tirer<sup>1109</sup> ». De même, l'un des témoins, déplacé à Tchit, mentionne leur importance dans le système défensif des camps : « Les gardes civiques avaient des fusils locaux et ils avaient instruit la population de pousser des cris de détresse si elle était attaquée. Le plus souvent, [les] nationalistes venaient en chantant, et ce qui permettait à la population de les repérer et de pousser des cris de tristesse. Une fois l'alerte lancée, les commandos venaient à la rescousse des populations pendant que les combattant-es upécistes battaient retraite en mettant du feu sur des maisons<sup>1110</sup> ». La plupart des témoignages sont moins élogieux, soulignant l'impunité dont jouissent les « gardes » et les violences qu'ils exercent. Un déplacé de Bandrefam évoque la crainte suscitée par le dispositif de contrôle imposé par les « commandos » : « Toute personne étrangère au camp devait se faire enregistrer auprès des chefs de quartier désignés à cet effet, un procès-verbal était immédiatement transféré au chef commando. Si cette procédure n'était pas respectée, l'intrus ou l'étranger était considérée comme suspect et alors passible d'être tué<sup>1111</sup> ». Un autre, de Babété, dénonce les privilèges économiques dont ils jouissent du fait de leur statut paramilitaire :

1101. ADHN, Le commissaire politique, Instruction civique, 1<sup>er</sup> août 1962.

1102. ARO, Note du commissaire politique du Secteur Nord à Baleveng, « Objet : le centre de regroupement de Baleveng », 22 mai 1962.

1103. *Ibid.*

1104. ADHN, Garde civique Bamiléké, Fiches intitulées « causeries qui reviennent sur la « guerre psychologique et les regroupements », 17 avril 1962.

1105. *Ibid.*

1106. ADM, Rapport politique mensuel du district de Fokoué, 1963.

1107. Kenfack Nanfack (2021), « Momo Grégoire et le maquis ... », *op. cit.*, pp. 36-53.

1108. ADHN, Djomo Gabriel, Rapport d'activités, 1962.

1109. Entretien n°9 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1110. Entretien n°8 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1111. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

Je garde une image négative de la présence des commandos ici au village pendant les années de troubles. Alors qu'ils étaient ravitaillés par hélicoptère, ils utilisaient ces produits pour appâter les femmes installées au camp afin d'abuser d'elle. De telle sorte que si ton épouse prépare du riz, il faudrait une fois savoir d'où cela vient et ce qui se cache derrière cela. De même que si tu vois une boîte de sardines chez toi c'est pareil. Et tu ne peux rien dire, sinon on tire sur toi en t'accusant d'être maquisard<sup>1112</sup>.

Une déplacée de Fangam évoque, pour sa part, des violences sporadiques contre les travailleuses agricoles : « Parfois quand nos parents venaient se ravitailler dans les champs, les commandos les accusaient de connivence avec les rebelles et les enlevaient pour aller les tuer dans les montagnes<sup>1113</sup> ». Les témoignages dénoncent surtout les violences exercées contre les déplacées, dont certaines sont la cible d'un trafic d'influence relativement imposé par des acteurs jouissant d'une autorité sur des populations démunies : « Les commandos avaient des relations avec les femmes du village. Certains d'entre eux avaient adopté certaines femmes du camp comme leurs mères et certains prenaient ces femmes comme leurs épouses. Il y avait de l'harmonie entre les deux parties. Ils s'échangeaient des produits de survie. Il arrivait que les époux de ces femmes n'apprécient pas cette relation et des fois les rapports dégénéraient en conflit entre les hommes des deux parties<sup>1114</sup> ». Nombre de témoignages évoquent aussi les violences sexuelles exercées au sein des camps, telle cette femme de Tchounoh qui affirme : « Avec la présence des commandos, les villageois étaient libres de se pavaner comme bon leur semblait. Mais il arrivait le plus souvent que ces commandos enlevaient les épouses de certains hommes pour faire d'elles des belles de nuit. Les informations relayées sur ces abus provoquaient le plus souvent les réaffectations de ces commandos<sup>1115</sup> ». Un autre témoin ayant vécu dans le même camp dénonce des militaires qui « exploitaient parfois les enfants et s'en prenaient aux femmes mariées ainsi qu'aux jeunes filles du camp », souvent « obligées de quitter le village pour la ville afin d'échapper aux convoitises des gardes des camps qui n'hésitaient pas à exercer leur trafic d'influence sur elles<sup>1116</sup> ». Un témoin de Bandrefam pointe lui « des actes barbares contre les populations » : « Quand un membre d'autodéfense enviait une fille dans une case et que le père venait à s'opposer contre sa volonté de la prendre, dans la nuit le membre de groupe d'autodéfense venait avec sa bande pour le règlement de compte et en journée accusait les upécistes<sup>1117</sup> ». Des violences qui visent également les compagnes de maquisards : « Parfois les commandos venaient attraper les femmes qui étaient internées au camp et ils les torturaient les accusant de complicité avec leurs époux qui étaient en brousse<sup>1118</sup> ».

En définitive, l'embrigadement et le contrôle des populations demeurent une pratique constante au moment de la transition. Sur le terrain, cette phase est aussi marquée par l'autre volet de la DGR, à savoir le recours à la violence, avec la mise en place de vastes opérations appuyées de mitraillages et de bombardements aériens alors que les principaux leaders de l'ALNK sont activement recherchés et éliminés.

1112. Entretien n°14 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1113. Entretien n°16 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1114. Entretien n°15 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1115. Entretien n°3 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1116. Entretien n°20 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1117. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1118. Entretien n°15 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

## E. TYPOLOGIE DES VIOLENCES ARMÉES DANS LES RÉPRESSIONS PORTÉES PAR LES AUTORITÉS CIVILES ET MILITAIRES FRANÇAISES DURANT LA PÉRIODE TRANSITIONNELLE (1958-1964) : QUELS CONSTATS ?

Au-delà du dispositif militaire français, puis du soutien de la « garde civique » et de « l'autodéfense », les méthodes sur le terrain révèlent un franchissement dans le seuil des violences, par rapport à la période qui s'étend de 1955 à 1959. Cette radicalité est nécessaire, selon Briand et Ahidjo, afin de vaincre le plus rapidement possible l'ALNK. L'utilisation des armes à feu, quantifiables à travers la consommation de munitions, l'emploi du feu aérien, y compris avec des cartouches incendiaires, la traque fatale de certains leaders, après celle d'Um Nyobè étudiée précédemment, sont autant de facettes de cette nouvelle séquence répressive. Cette radicalité, inspirée des pratiques de l'armée française en Indochine et Algérie, explique que certain-es auteurs-rices/acteurs-ces, rares certes, parlent de l'usage de napalm et d'un génocide qui aurait été perpétré.

### I. UNE PALETTE DE VIOLENCES ÉLARGIES ET PLUS LÉTALES

Un simple regard sur le chiffre des munitions consommées en 1960 permet de saisir la violence de la répression au Cameroun désormais officiellement indépendant et le décalage toujours présent entre les moyens déployés par l'armée française et les maigres possibilités de l'ALNK. Dans le cadre du dispositif présenté plus haut, il est expédié, sur cette même période, quinze tonnes de munitions par voie aérienne et deux tonnes par voie routière vers Koutaba, puis deux tonnes parachutées à Mbouda<sup>1119</sup>. Dans le rapport des opérations du GTS du lieutenant-colonel Laurière, le chiffre sur l'usage des munitions est éloquent : sur l'ensemble de l'année 1960, ce sont 88 272 munitions de fusil-mitrailleur 7,5 mm, 96 010 de pistolet-mitrailleur 9 mm, 742 grenades à main, 822 grenades à fusil (tirées depuis un fusil) et 620 obus de 60 mm<sup>1120</sup> qui ont été employés, sans compter les munitions de l'armée de l'Air, analysées ci-dessous. Si ces chiffres témoignent de l'intensité des opérations menées par les forces franco-camerounaises, elles ne disent rien de leurs conséquences concrètes. Il est ainsi particulièrement difficile d'effectuer un bilan du nombre de morts parmi les combattant-es de l'ALNK ou encore chez les civil-es. Le général Max Briand donne diverses statistiques dans ses bilans, contestables mais qui ont le mérite d'exister, lui-même les critique et reconnaît des estimations très basses. Les chiffres proposés dans ces rapports sont des estimations, et les tableaux utilisés changent dans leur présentation au fil des mois. À partir du mois de juillet 1960, Briand sépare les pertes humaines provoquées par « les forces camerounaises », désormais dites « indépendantes », de celles qui le sont par « les forces franco-camerounaises » puisque les supplétifs et auxiliaires camerounais représentent la majorité des effectifs relevant de l'armée française. Cette dissociation permet aussi à Briand de montrer à ses supérieurs qu'en décembre 1960, seule l'armée camerounaise a en charge la répression<sup>1121</sup>. Ces documents militaires imputent comme toujours la responsabilité des morts civiles aux seules forces de l'ALNK.

Les violences déployées en 1959-1960 s'avèrent bien plus meurtrières que les années précédentes. La première raison est politique : les négociations dans le cadre des accords et les échanges entre les Premiers ministres, puis les ministres des Affaires étrangères et des Armées montrent la volonté de désengager rapidement les troupes françaises pour laisser la main aux forces camerounaises. Second point : les documents de René Gribelin, Laurière et Briand disposent d'une partie prospective et psychologique moins étayée que les BRH de Lamberton et privilégient ainsi la violence. À côté du volet répressif, et en adepte de la DGR, celui-ci accordait, avant 1958, une part importante de ses documents à l'ensemble des façons d'obtenir des « ralliements » d'une semaine à l'autre. En 1960, les milliers

<sup>1119</sup>. ADF, Nantes, 743PO2/62, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février–31 décembre 1960), Douala, 10 février 1961. Annexe 4 : « Services administratifs. Considérations à posteriori sur le système d'administration employé en 1960 pour les unités en maintien de l'ordre au Cameroun ».

<sup>1120</sup>. SHD, Vincennes, GR6H240, Le lieutenant-colonel Laurière, Rapport sur les opérations du GTS (23 février-31 décembre 1960), Annexe 1 : « Consommation mutinions », 10 février 1961, p. 18, sous dérogation.

<sup>1121</sup>. SHD, Vincennes, GR6H240, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun, en 1960, 1er avril 1961, p. 6, sous dérogation.

de « ralliements » s'expliquent souvent par l'exécution des leaders, la violence constante dans les régions les plus touchées et la lassitude des populations. Cette ALNK plus efficace sur le plan tactique, grâce à plusieurs années de combat et aux décisions de Martin Singap, pose parfois quelques difficultés sur le terrain et implique des affrontements mobilisant un arsenal plus élargi pour obtenir une victoire rapide. Troisième point : les moyens utilisés par l'armée française sont ici plus nombreux à l'instar de plusieurs mitraillages aériens relevés en 1960. Il ne s'agit donc pas de multiplier les exemples qui s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été vu dans le cadre de la Zopac, mais de relever des opérations significatives montrant comment les différents commandants dont Briand, puis les commandants du GTN et du GTS, Gribelin et Laurière, ont conduit la guerre de 1958 à 1964.

### I.1. Détruire les maquis en 1960

Si l'ALNK élabore des organigrammes fluctuants dans le temps et rarement appliqués, les commandants des dispositifs répressifs les combattent en pensant l'occupation du terrain par des groupes, désignés alors comme des « bandes », dont les plus connues sont ceux de Martin Singap, Paul Momo, Jérémie Ndélénié et Abraham Mbah. Au cours du premier semestre de l'année 1960, l'armée mène les plus importantes opérations face à un ennemi plus déterminé et mieux organisé. Les 15, 16 et 17 février est déclenchée l'opération « Charlie » par le Bataillon de marche du 28 Régiment interarmes d'outre-mer (RIAOM). Sur ces trois journées, l'opération doit libérer la route entre Dschang et la Metche, tout en réparant les portions endommagées. L'ALNK, consciente du déséquilibre des forces, évite tout affrontement direct, mais les guetteurs de l'armée, qui se tiennent à distance, révèlent la présence de combattant-es non loin de là. La route est ainsi dégagée et réparée au fur et à mesure. Mais pendant que l'armée progresse vers le sud, les combattant-tes remontent vers le nord en restant camouflé-es par les forêts, puis recourent les pistes qui viennent d'être réparées, tout en en profitant pour attaquer Dschang dans la nuit du 18 février, la ville restant protégée par le 70<sup>e</sup> RIMA et la gendarmerie. Malgré les combats, cette opération est un échec car la route est encore endommagée<sup>1122</sup>. L'objectif en mars 1960 reste pour Gribelin le « nettoyage de La Métchié [sic] et ses abords<sup>1123</sup> ». Mais c'est le mois suivant qu'est déclenchée une opération de plus grande envergure. En avril-mai 1960, le ralliement de Paul Momo est en effet l'occasion de porter un coup décisif à l'ALNK, à condition de mettre en déroute les groupes de Singap et de Ndélénié. Les deux leaders sont localisés dans les monts Bamboutos, à Bamendjo et Babatou. Ces zones difficiles d'accès, proches de la frontière, nécessitent la mise en place d'un dispositif de la part des troupes britanniques pour empêcher les fuites vers le *Southern Cameroons* et les contournements opérés lors de l'opération « Charlie ». Gribelin localise, donc, dans le groupement de Bangang, les combattant-es les mieux encadré-es et les mieux armé-es. Le contexte lui semble favorable pour une action importante contre ces groupes, à la suite des nombreuses opérations réussies de mars-avril (« Golf » et « Juliette ») contre les maquis, d'autant qu'il évoque la lassitude des populations et les succès de « l'UPC légal » sur le plan politique<sup>1124</sup>. Pour Laurière, Gribelin « décide alors de mettre en œuvre, dès qu'il pourra, le maximum de moyens et cela pendant tout le temps qu'il faudra afin d'obtenir un succès décisif<sup>1125</sup> ». La première partie de cette action armée a lieu le 26 avril quand les troupes britanniques se déploient à la frontière des monts Bamboutos pour empêcher toute fuite vers le *Southern Cameroons*. L'opération « Lima » est déclenchée le lendemain. Le 27, la gendarmerie et la garde camerounaise sont mises à contribution, aux côtés des unités de l'armée. Elles opèrent en même temps et rejoignent les Bamboutos, depuis la Pastorale et Bangang au sud, Balatchi au nord. Deux avions T6 sont mis à contribution et effectuent huit heures et dix minutes de vol : ils mitraillent des cases en dur dans le secteur de Balatchi avec 2 120 cartouches et dix roquettes T10, un peu plus tard 1 150 cartouches et dix roquettes T10 sont tirées depuis les airs, ce qui entraîne la destruction d'un hangar à Balatchi, puis au moins deux tué-es (sans qu'il ne soit précisé s'il s'agit de combattant-tes ou de civil-es) et six blessé-es dans les Bamboutos<sup>1126</sup>. Enfin, et toujours le même jour, 500 cartouches sont tirées à nouveau, depuis les airs, sur les monts Bamboutos et dans le secteur de Balatchi. Les Bamboutos sont atteints par les troupes au sol, ce qui permet de fouiller le terrain durant les deux autres journées. Selon Laurière, sur trois jours, 160 maquisard-es sont tué-es, cinquante fait-es prisonnier-ères, six maquis et des postes de guet détruits<sup>1127</sup>.

1122. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961, pp. 10-11 ; SHD, Vincennes, GR6H255, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°4 (13 – 21 février 1960), 23 février 1960.

1123. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961, p. 16.

1124. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°12 (13 – 19 avril 1960), 21 avril 1960.

1125. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961.

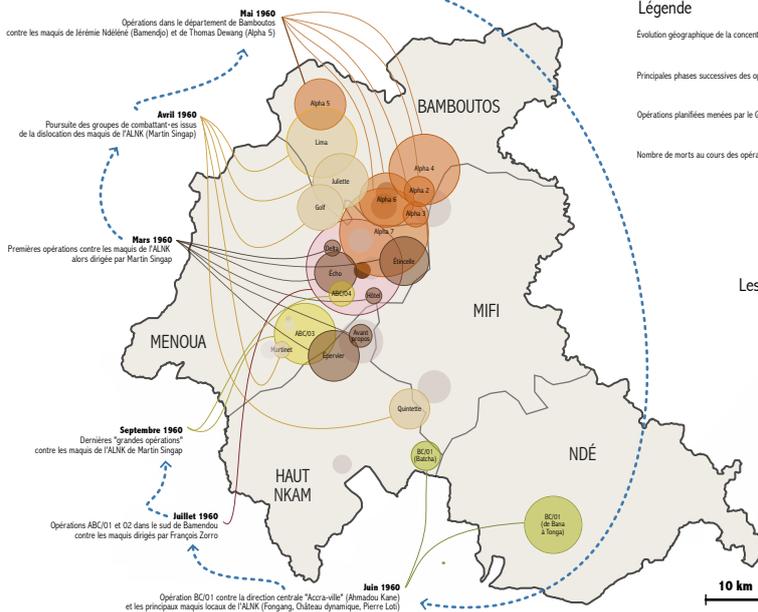
1126. SHD, Vincennes, GR6H241, Lettre du général Labit (commandant de l'Air de la Zom n°2) à l'État-major de l'armée de l'Air, Moyens aériens et activité opérationnelle de l'armée de l'Air au Cameroun, 2 juin 1960.

1127. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961, p. 25.

# La mortalité des opérations de l'armée française en région Bamiléké au cours de l'année 1960



## Les « grandes opérations » du GTN (mars-octobre 1960)



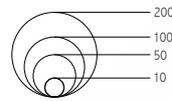
### Légende

Évolution géographique de la concentration des moyens militaires

Principales phases successives des opérations militaires

Opérations planifiées menées par le GTN entre mars et octobre 1960

Nombre de morts au cours des opérations

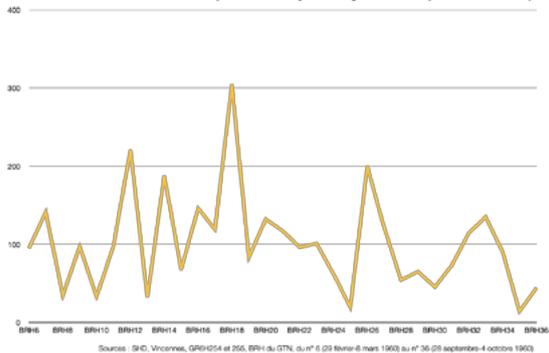


### Les opérations du GTN

Date	Nom	Localisation	Victimes
15-02-1960	Charité	Sud de Douala	7
25-02-1960	Alpha	Baleveze-Bamendou	7
01-03-1960	Echo	Bamendou	48
09-03-1960	Gamma	Banisa	65
16-17-03-1960	Delta-propos	Foutoum	14
21-03-1960	Delta	Banisa	7
24-25-03-1960	Epsilon	Vallée de la Mekié	70
04-04-1960	Babouche	Sud de Bamenda	10
05-04-1960	Eloremor	Foutoum-Foutoum	7
08-04-1960	Gamma	Banisa	56
15-04-1960	Zulatte	Banisa	82
19-04-1960	Echo	Baleveze	16
19-04-1960	Gamma	Banisa/Bamendou	43
27-04-1960	Lima	Balatchi	134
06-05-1960	Alpha 2	Bamendou	24
09-05-1960	Alpha 3	Bamendou	17
14-17-05-1960	Alpha 4	Bamendou	135
23-05-1960	Alpha 3	Balatchou	70
28-05-1960	Alpha 6	Bamendou	69
30-05-1960	Alpha 7	Baleveze	213
08-09-06-1960	Alpha 8	Bamendou	47
07-03-06-1960	BC01	Balatchi, menant au Ndé	103
15-06-1960	Alpha 9	Bamendou	14
21-22-06-1960	BC 02	Baleveze	30
08-09-07-1960	Alpha Charlie 1	Foutoum-Foutoum	53
23-28-07-1960	ABC 01 et 02	Bamendou	249
05-08-1960	Gamma	Foutoum	4
07-08-1960	Alpha 14	Baleveze	15
13-08-1960	Alpha 16	Foutoum	11
14-08-1960	Alpha 17	Est de Bamendou	13
06-07-09-1960	Alpha 19	Bamendou	39
11-14-09-1960	ABC 03	Foutoum-Foutoum	101
20-09-1960	ABC 04	Sud de Bamendou	17

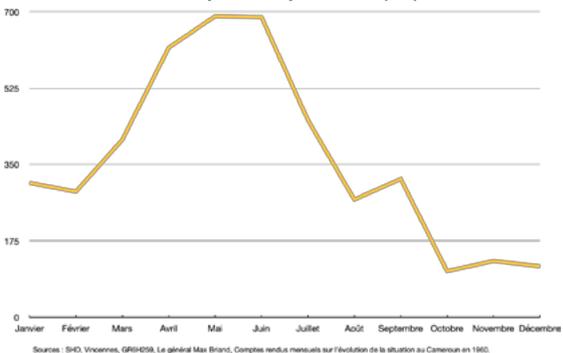
Toujours succincte dans les archives militaires, la présentation des principales opérations menées en région Bamiléké met souvent en avant le nombre de « rebelles mis hors de combat », et plus particulièrement celui des individus tués au cours des affrontements, comme l'un des principaux indicateurs des progrès de la « pacification ». Reposant sur la mobilisation d'un maximum d'unités, les « grandes opérations » ici représentées sont, de fait, à l'origine d'une forte mortalité au sein de la population camerounaise : au moins 1755 individus sont ainsi tués par l'armée française entre mars et octobre 1960, leur période de plus forte intensité. Elles coexistent toutefois avec une violence plus quotidienne, mais non moins massive : sur la même période, les BRH évaluent à 1386 individus le nombre de Camerounais tués par l'armée française au cours d'opérations impliquant des effectifs plus réduits (patrouille, coups de main sur renseignement, ou défense contre les raids de l'ALNK), soit 3141 personnes au total (graphique n° 1). Progressivement, ces actions de faible intensité sont davantage assurées par les unités camerounaises, et notamment par la garde civique, dont les bilans opérationnels sont souvent lourds : 27 individus tués lors d'une action menée à Bamerkombo le 2 juillet, ou 30 autres lors d'une patrouille à Fondanti, le 31 août – par exemple. Ce fait incite l'autorité militaire française à distinguer, à compter de juillet 1960, le rôle des « forces franco-camerounaises » et celui des « forces camerounaises » dans l'évaluation statistique de cette mortalité de la répression – comme le soulignent les bilans dressés, de janvier à décembre 1960, par le général Briand. Ces derniers concernent alors l'ensemble du territoire camerounais (4144 morts sur la même période), soulignant la concentration du nombre de victimes en région Bamiléké (75%) et la violence de la répression sur les autres théâtres d'opération : Mungo, Wouri, Nkam et Sanaga-Maritime (graphique n° 2).

### 1. Nombre de Camerounais tués par l'armée française en région Bamiléké (mars-octobre 1960)



Sources : SHD, Vincennes, GRH0564 et 256, BRH du GTN, du n° 6 (23 février-6 mars 1960) au n° 36 (28 septembre-4 octobre 1960)

### 2. Nombre de Camerounais tués par l'armée française au Cameroun (1960)



Sources : SHD, Vincennes, GRH0564. Le général Max Briand, Comptes rendus mensuels sur l'évolution de la situation au Cameroun en 1960.

Aucune archive militaire ne permet cependant de dresser un bilan un tant exhaustif de cette mortalité : comme en Sanaga-Maritime, les cadres français soulignent eux-mêmes que leurs évaluations ne prennent pas en compte le décès des blessés au cours des opérations militaires. Les chiffres qu'ils fournissent restent eux-mêmes sujets à caution, tant, au-delà d'une (toujours possible, mais peu probable) volonté d'invisibilisation de la violence, ils restent très approximatifs : l'opération BC/01 menée dans l'arrondissement de Bangangté mentionne par exemple 88 tués, « plus un certain nombre par T6 ». Il est par ailleurs indéniable que cette mortalité affecte autant les combattants de l'ANLK que les civils réfugiés ou en brousse : en témoignage, à propos des individus tués par l'armée française, la distinction faite dans les premiers BRH entre ceux appartenant aux « bandes armées » et les autres, qualifiés de « divers non identifiés ». Une pratique rapidement abandonnée, mais qui ressurgit parfois lorsque les militaires distinguent, parmi les victimes, ceux portant un uniforme les identifiant clairement comme maquisard ou non. Dès lors, la mortalité particulièrement élevée de certaines de ces grandes opérations soulignent, au-delà de la violence des combats, une stratégie de l'armée française visant à traquer et à éliminer le partisan et les plus irréductibles de l'ALNK et leurs soutiens civils – comme ceux de Jérémie Ndéléne dans les marécages de Baleveze :

Comme d'autres renseignements nous sont parvenus précisant que les débris des divers maquis traités au cours des mois d'avril et mai (Bangang, Balatchi, Bamendou, Bamendou, etc.) se sont regroupés dans la région marécageuse située à l'Est de Baleveze et immédiatement au Nord de la route de PK. 27 à Baleveze, le GTN se lance, dans la foulée sur le nouvel objectif (opération Alpha sept du 30 Mai). L'opération est très dure. Les rebelles sont nombreux et difficiles à repérer dans l'eau où ils plongent jusqu'au cou. On ne voit guère à plus de dix mètres, dans ce brouillard encombré de broussailles et, il faut, à maintes reprises l'intervention du broussard pour que les unités s'y retrouvent et puissent découvrir les rebelles qui se tiennent coi à les toucher. 243 rebelles sont mis hors de combat. Malheureusement beaucoup d'armes restent au fond du marais et ne peuvent être récupérées. Il est vrai qu'elles sont probablement perdues pour tout le monde.

Du 1<sup>er</sup> au 3 mai, Gribelin conduit l'opération ABC, dans les monts Bamboutos en étant guidé par deux prisonniers. Laurière estime le bilan, du 9 avril au 3 mai, à 316 combattant-es de l'ALNK tué-es, 114 blessé-es, trois cents armes à feu saisies et 50 000 cartouches. Reflet des interprétations biaisées des militaires français, le rapport conclut que Singap fuit, « écœuré <sup>1128</sup> », vers la Metche.

La deuxième phase de l'offensive est alors déclenchée à Bamendjo contre les maquis de Jérémie Ndélééné. Il s'agit de plusieurs opérations particulièrement dures, dénommées « Alpha ». Gribelin espère rallier l'un des lieutenants de Ndélééné, Thomas Dewang, posté à Babadjou. Sans s'être rallié, ce dernier semble rester neutre, ce qui permet à Gribelin de se concentrer sur Bamendjo. L'opération se déroule du 6 au 9 mai mais est suspendue à cause d'une tornade. Le GTN reprend cette opération du 14 au 17 mai et démantèle une partie importante des installations de Ndélééné, en particulier à Bafunda, Babété, Bamesso et Banougong. Toujours selon Laurière, 128 combattant-es sont tué-es ou arrêté-es. La dernière étape est contre Thomas Dewang et sa centaine de combattant-es à Babadjou. À en croire les rapports établis par Laurière et Gribelin, la négociation semble échouer de la seule faute de Dewang<sup>1129</sup> qui refuse, selon eux, tout « ralliement ». Le commandant du GTN et Laurière accusent les hommes de Dewang d'avoir ouvert le feu, alors que le GTN ne cherchait qu'à couvrir le secteur et à démanteler les infrastructures des maquis – à les lire, des objectifs bien maigres en comparaison des opérations conduites dans les Bamboutos et à Bamendjo. *In fine*, une centaine de maquisard-es sont tué-es ou arrêté-es et neuf camps détruits. Les « ralliements » semblent bien plus importants alors, à l'exception de des populations de Bamendjo où « Ndélééné Jérémie, l'irréductible, a gardé, en dépit des opérations, une autorité entière<sup>1130</sup> ».

C'est ainsi qu'est déclenchée l'opération « Alpha Six », le 28 mai, au sud de Bamendjo, dans les marais de la Toumoungoua. Puis, les opérations se poursuivent vers la région marécageuse à l'est de Balessing dans l'opération « Alpha Sept ». L'aviation accompagne ici les troupes à terre pour repérer les hommes qui se cachent en plongeant dans l'eau ou dans les endroits où la forêt est la plus dense<sup>1131</sup> : 243 combattant-es sont « mis hors de combat » et les Baleveng se « rallient » aux deux commandos de « gardes civiles », positionnés dans leur secteur.

## I.2. Les attaques aériennes et le recours aux cartouches incendiaires

722

Ces opérations d'avril-mai 1960 montrent que l'armée française ne se contente pas de riposter mais mobilise tous les moyens, humains et matériels, à sa disposition pour gagner la bataille sur le terrain. Si les « ralliements » évoqués au fur et à mesure montrent le maintien de la DGR, cette phase est surtout marquée par une grande violence. Le recours à l'aviation, non utilisée dans la Zopac, participe au franchissement d'un seuil dans la répression : il ne s'agit plus de contrôler des déplacements mais de tuer depuis les airs. Les documents établis par le général Labit, commandant de l'Air de la Zom n°2, précisent les contours de ces actions *via* les moyens engagés. Une lettre qu'il envoie à l'État-major de l'Air indique que le commandement aérien demande à partir de novembre 1959 de sécuriser les zones des opérations et certains axes de communication dans la région Bamiléké. Pour cela, l'armée de l'Air utilise un Toucan, trois Broussard et un Flamant. Ces avions de liaison et d'observation sont employés pour des missions de surveillance et ne sont plus suffisants pour les « nouvelles responsabilités qui incombent à l'aviation<sup>1132</sup> ». Trois T6, des avions d'appui légers, sont donc détachés de la Zom n°2 à Koutaba où ils arrivent le 16 novembre 1959 et où est constitué un stock de 15 000 litres d'essence, des munitions de 7,5 et des roquettes T10. Le Haut-Commissaire préfère toutefois que les Broussard stationnant à Douala soient affectés à Koutaba car il estime que les T6 ne conviennent pas pour les missions sur place<sup>1133</sup>. Nous ne disposons pas d'éléments supplémentaires sur ces précautions prises par Torrè : il n'est plus en fonction quand l'aviation s'engage dans la répression dans le département Bamiléké. À partir de décembre 1959, le sous-PC de Koutaba reçoit quatre T6 et deux Flamant. Pour leur emploi, les ordres sont transmis par le lieutenant-colonel Laurière mais à partir de février 1960, le sous-PC de Koutaba passe sous l'autorité de Briand, qui demande alors l'envoi de cartouches incendiaires. Commandées le 25 février, elles arrivent

1128. *Ibid.*, p. 26.

1129. *Ibid.*

1130. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961, p. 28.

1131. ADF, Nantes, 743PO2/62, Note du GTN, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961, p. 30.

1132. SHD, Vincennes, GR6H241, Lettre du général Labit à l'État-major de l'Air, « Objet : moyens aériens et activités opérationnelles de l'armée de l'Air au Cameroun », 2 avril 1960.

1133. *Ibid.* Les T6 sont également évoqué dans Prévitali Stéphane, (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Paris, Karthala, p 272.

le 25 mars<sup>1134</sup>. Les documents consultés par la Commission ne disent rien de leur quantité et de leur emploi. Deux hélicoptères Bell 47G y sont également affectés mais ne participent pas aux missions de « feu aérien ».

Les annexes de la lettre envoyée en avril 1960 présentent un panorama général des missions effectuées par les différents avions. Cinq types de missions sont ici recensées : « feu », reconnaissance à vue, reconnaissance photo, surveillance maritime, liaisons et évacuations sanitaires. Le T6 est le seul appareil à effectuer des missions de « feu ». Ainsi, les quatre T6 effectuent 21 sorties en janvier 1960 pour des missions de mitraillage essentiellement, puis soixante en février. Les missions sont ensuite détaillées avec la date, le nombre d'appareils employés, le compte-rendu de la mission, le nombre de cartouches tirées, les résultats observés et le nombre d'heures de vol. Par exemple, le 26 janvier, deux T6 effectuent trois heures trente de vol, tirent 200 cartouches dans la zone de Babété sur un groupe de « rebelles » et le bilan donné est de « nombreux morts et blessés ». Le lendemain, deux T6 sortent deux heures, tirent 600 cartouches, toujours dans la zone de Babété, et mitraillent la mission catholique « occupée par des rebelles ». Ici, 600 cartouches et douze roquettes sont tirées, ce qui entraîne la destruction de deux bâtiments. L'opération est également relatée dans d'autres documents, notamment les BRH de Laurière. Il date, de son côté, le mitraillage du groupe de combattant-tes du 27 janvier et les tirs contre la mission catholique du 28. Le 27 janvier, il évoque le mitraillage d'une « bande rebelle estimée à 200 » sur le marché de Babété et donne pour seul bilan « résultats inconnus mais pertes rebelles certaines », ce qui ne laisse guère planer de doutes sur le fait que des civil-es sont touché-es<sup>1135</sup>. Son récit est en décalage par rapport à celui du général Labit, mais l'expérience de terrain de Laurière nous porte à privilégier sa version. Le bilan de 200 victimes, qui ne seraient que des combattant. e. s, est peu probable au regard du mitraillage d'un marché ou d'une zone proche qui touche généralement des civil-es. Le lendemain, la mission catholique de Babété, désormais « transformée en réduit rebelle fortifié » selon le curé, est mitraillée par un T6, puis touchée par une roquette. L'usage de roquettes est rarement évoqué dans les sources, à l'exception des documents produits par l'armée de l'Air, qui permettent d'évaluer avec précision où l'aviation a mitraillé et lancé ce type d'armement, ainsi que leur nombre.

Le recours durable à l'aviation est voulu et validé par certains militaires français et membres du gouvernement camerounais. Le 10 janvier 1960 a lieu la première réunion du Comité militaire mixte permanent du Cameroun avec Ahidjo, Mathias Djoumessi (ministre résident du gouvernement camerounais en région Bamiléké) et le général Briand. Dans le procès-verbal, il est explicitement écrit : « Les forces françaises peuvent disposer d'un appui aérien "feu" fourni par des appareils actuellement basés au Cameroun. L'Autorité camerounaise et l'Autorité militaire française sont d'accord pour que, dans certains cas, l'aviation intervienne par mitraillages et lancers de roquettes sur des objectifs ne pouvant prêter à confusion<sup>1136</sup> ». Dans la continuité de cette réunion, Briand explique à Laurière les dispositions de l'armée française dans le Cameroun indépendant. Selon Briand, il faut considérer toute atteinte à la liberté de circulation comme de « nature à mettre en péril les troupes dont vous avez la responsabilité » : « Vous êtes autorisé, si vous le jugez nécessaire, à mettre en œuvre l'appui aérien<sup>1137</sup> ». Par ailleurs, dans cette même directive, le général Briand explique que les prochains combats reposeront sur deux phases : une phase permettant de disposer de « moyen d'intervention d'une position nettement supérieure à celle de l'adversaire », le feu aérien permettant cet avantage technologique, puis une seconde phase s'appuyant sur le quadrillage du terrain une fois le « prestige bien établi ». Seul Briand peut déclarer le passage de la première à la seconde phase<sup>1138</sup>. Si les BRH de Laurière et Gribelin ne documentent pas de manière globale le recours à l'aviation, les données de l'armée de l'Air, *via* les rapports hebdomadaires envoyés au général Labit, permettent de faire un bilan assez précis. En mars 1960, les avions français stationnent à Foumban. À en croire ces archives militaires, il n'y a aucun dommage collatéral puisque les personnes tuées sont toujours qualifiées de « rebelles », ce qui est peu probable au regard du nombre de cases incendiées et surtout des nombreux « résultats non observés » qui ponctuent la plupart des sorties – à savoir l'absence d'enquête sur le terrain. Certains documents recensent le nombre de cartouches et de roquettes employées : en juin, 33 627 cartouches 7,5 et 24 roquettes SNEB (Société Nouvelle des Établissements Edgar Brandt) ; en juillet, 41 547 cartouches 7,5 et 6 roquettes SNEB ; en août, 21 360 cartouches 7,5 et 36 roquettes SNEB ; en septembre, 16 315 cartouches 7,5 mais aucune roquette. Ces statistiques ne permettent d'établir que des estimations *a minima* des civil-es tué-es. Elles témoignent néanmoins d'importantes heures de sorties des T6, dont de nombreuses missions visent la protection des troupes au sol : le 6 mai 1960, deux T6 mitraillent ainsi dans le secteur de Bamena dans cet

1134. *Ibid.*, p. 7.

1135. SHD, Vincennes, GR6H251, Lieutenant-colonel Laurière, BRH n°22 (27 janvier–2 février 1960), 2 février 1960, p. 11.

1136. SHD, Vincennes, GR6H266, Procès-verbal de la première réunion du Comité militaire mixte permanent du Cameroun, 12 janvier 1960, p. 7-8.

1137. SHD, Vincennes, Fonds général Briand, DE 2023 PA 102, Le général Max Briand, Directives opérationnelles pour le commandant du sous-secteur ouest, 12 janvier 1960.

1138. *Ibid.*

objectif, mais le rapport n'explique pas pourquoi ils font de même dans le secteur de Batchingou<sup>1139</sup>. Certaines cases sont aussi déclarées « incendiées » sans qu'il soit possible d'établir les moyens utilisés et leur occupation préalable. D'autres bilans statistiques sont à considérer avec précaution. Le 19 avril, 1 630 cartouches sont tirées : le village de Ngotsetezam est alors présenté comme « détruit » mais aucun bilan humain n'est proposé<sup>1140</sup>. Il faut ajouter que les cartouches incendiaires commandées par Briand ne sont jamais déclarées comme utilisées. Toutefois, le recours aux témoignages vient compléter les archives militaires : de nombreux témoins évoque une odeur spécifique à la suite de ces attaques, voire parle de déversement d'essence. Un homme, entendu par l'équipe de l'Ined et qui vit à Dschang, explique en avoir vu en 1961 : « Il y'avait deux avions, Un qui versait l'essence et l'autre du feu<sup>1141</sup> ».

L'un des exemples souvent présentés pour témoigner de ces pratiques est celui de l'incendie du quartier Congo, à Douala, le dimanche 24 avril 1960, où se trouve le siège de l'UPC<sup>1142</sup>. Les historien·nes ont avancé plusieurs hypothèses sur les causes de l'incendie, souvent expliqué par des tensions entre communautés « ethniques » : sur 10 hectares, 1 000 cases sont incendiées, 19 personnes perdent la vie, 37 blessé·es et 3 000 se retrouvent sans abri, selon le bilan établi par le lieutenant-colonel Laurière<sup>1143</sup>. Ce dernier dispose de peu d'éléments quand il rédige son BRH, trois jours après, le 27 avril : « La manifestation terroriste a aggravé la tension entre Haoussa et Bamiléké et engendré indirectement les incidents graves du 24, laissant sans abri et sans ressource plusieurs milliers d'habitants qui vont grossir ainsi la masse des mécontents<sup>1144</sup> ». Les témoins interviewés par la Commission offrent un narratif plus complexe. Né en 1935 à Balafi (Haut-Nkam), Raphaël Chouleom passe par Melong, Nkongsamba, puis arrive à Douala en 1958 où il vit, dans le quartier Congo, chez l'un de ses frères. Il vend alors, dans la rue, *La Presse du Cameroun*. Le dimanche 24 avril, il ne travaille pas et se rend à un match de football dans un autre quartier. À 15 heures, le public voit au loin un incendie et il comprend qu'il s'agit de son quartier. Quand Chouleom arrive sur place, il affirme que « l'armée des Blancs » a encerclé son quartier et que les soldats pointent leurs armes sur les personnes qui tentent de s'extraire des flammes. Il désigne en particulier le siège de l'UPC, certes clandestin, mais que tout le monde identifiait. Pour lui, l'explication « ethnique » autour d'un conflit entre « Haoussa et Bamiléké », ne tient pas : les « Haoussa » et les militaires circulaient ensemble, il y avait des « Blancs » parmi les soldats, même s'il ne peut estimer le nombre de soldats mobilisés. Sans avoir vu lui-même la pratique, il relaie le récit d'autres témoins qui ont vu passer un hélicoptère au-dessus du quartier en déversant un liquide<sup>1145</sup>. Le témoignage de Chouleom pointe deux éléments : la présence de militaires français parmi les soldats et l'usage d'un liquide inflammable. Un autre témoignage, celui de la militante upéciste Henriette Ekwe, reprend les éléments de Chouleom. Née en 1949, elle a onze ans au moment des faits : dans son entretien, elle se souvient des soldats qui encerclent le quartier et l'usage d'un hélicoptère qui aurait déversé un liquide<sup>1146</sup>. Dans son BRH, Laurière précise que l'incendie provoque un fort mécontentement contre les « forces de l'ordre », et non l'armée, accusées de ne pas avoir agi contre l'incendie. Son rapport coïncide ainsi avec les deux témoignages. Dans son rapport annuel, Laurière n'évoque plus l'incendie du quartier Congo. Il faut toutefois rappeler que ce type d'action ne correspond pas aux méthodes employées par l'armée française dans le cadre de la 'guérilla' urbaine à Douala qui privilégie surtout le renseignement et les refoulements, à défaut d'effectifs et de moyens, déjà concentrés à l'ouest. En avril 1960, les policiers ou militaires français ne sont plus très nombreux, le relais ayant été passé à la gendarmerie camerounaise. S'il reste des officiers, le 24 avril, l'armée est surtout préoccupée par les actions armées menées dans les Bamboutos contre Singap et Ndélé. Ainsi, sans sources complémentaires et en continuité avec les auteurs de *Kamerun !*, il est difficile d'établir les responsabilités exactes dans l'incendie du quartier Congo à Douala<sup>1147</sup>. Au-delà d'un bilan de 19 morts, très largement sous-évalué, Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa ré-insistent sur la conflictualité entre communautés dans la cité portuaire, les populations Bamiléké étant alors présentées comme une menace par d'autres communautés qui ont recours à divers types de violences contre elles<sup>1148</sup>.

1139. SHD, Vincennes, GR6H241, Lettre du général Labit à l'État-major de l'armée de l'Air, « Objet : moyens aériens et activité opérationnelle de l'armée de l'Air au Cameroun », 25 juin 1960.

1140. SHD, Vincennes, GR6H241, Lettre du général Labit à l'État-major de l'armée de l'Air, « Objet : moyens aériens et activité opérationnelle de l'armée de l'Air au Cameroun », 4 août 1960.

1141. Entretien n°5 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1142. Ngomsi François Xavier, « De la guérilla urbaine à Douala ... », *op. cit.*, p. 102.

1143. SHD, Vincennes, GR6H250, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH n°9, (20–26 avril 1960), 27 avril 1960.

1144. *Ibid.*

1145. Entretien avec Raphaël Chouleom mené par le volet « Patrimoine » de la Commission, à Douala, le 8 avril 2023.

1146. Entretien avec Henriette Ekwe mené par le volet « Patrimoine » de la Commission, à Douala, le 10 avril 2023.

1147. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 452-455.

1148. *Ibid.*, p. 454.

Sur l'usage de liquide inflammable tel que le napalm, plusieurs auteurs y font référence et sont très bien recensés par Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa<sup>1149</sup>. Le travail du volet « Recherche » de la Commission ne diverge guère de leurs conclusions. Deux arguments plaident en faveur du potentiel usage du napalm : au tournant des années 1960, l'armée française en fait usage sur d'autres territoires coloniaux, en quantité importante, alors que les ministres impliqués, nient l'usage de ce liquide gélifié, interdit par les conventions internationales. Après son emploi durant la guerre d'indépendance indochinoise<sup>1150</sup>, le napalm est employé contre l'ALN en Algérie à un degré qui n'est en rien expérimental<sup>1151</sup> : selon l'historienne Raphaëlle Branche, pour contourner l'interdiction, les bidons de napalm sont marqués comme « bidons spéciaux ». L'armée de l'Air, l'armée de Terre, puis le gouvernement français ont donc les moyens et la volonté d'utiliser du napalm dans le cadre des guerres d'indépendance, tout en bénéficiant du soutien du gouvernement camerounais pour masquer cette action illégale. Mais du côté des militaires français, peu importe leur grade, il n'est jamais fait référence au napalm<sup>1152</sup>. Nous avons posé la question au lieutenant Philippe Voisin Chastenet de Géry-Pelle<sup>1153</sup> qui a participé à la répression dans l'ouest en 1960. Sans avoir été témoin de son usage, il estime que cette pratique aurait dû laisser des traces dans les sources, à l'image des « bidons spéciaux » évoqués par les journaux de marche et opérations en Algérie. Au sein des témoignages récoltés par l'Ined, un seul fait référence à l'usage du napalm, mais le présente comme une poudre blanche, alors qu'il s'agit d'essence gélifiée de couleur brunâtre<sup>1154</sup>. Plutôt que du napalm, il semble plus plausible que les témoins fassent référence à l'usage des cartouches incendiaires, des munitions dont l'un des composants permet de provoquer rapidement un feu. Elles sont signalées dès le 25 mars, mais les rapports du général Labit n'en recensent pas leur usage effectif : il quantifie les cartouches et les roquettes employées mais le calibre des cartouches incendiaires, 7,5 mm, est le même que pour les cartouches classiques utilisées pour les mitraillages. Le général Labit n'est pas impliqué directement dans la répression au regard du récit offert dans ses rapports : il se contente souvent de répertorier les informations envoyées depuis Koutaba/Foumban. Mais il est tout à fait possible que les cartouches incendiaires arrivées le 25 mars aient été utilisées avec les autres, sans qu'il soit demandé davantage de comptes, d'autant qu'elles ont été commandées par le général Briand à la tête de l'ensemble du dispositif. Les lettres envoyées par le général Labit permettent de préciser leur usage. Dans son rapport global de juin 1960, il évoque un dépôt de munitions constitué à Koutaba avec des cartouches 7,5 mm et des roquettes, mais sans distinguer les cartouches incendiaires<sup>1155</sup>. Cette même lettre aborde la commande, passée par Briand, de cartouches incendiaires et leur arrivée le 25 mars. S'il s'agit du seul document avec la mention explicite de cartouches incendiaires, les bilans mensuels de Labit précise un autre aspect. En février-mars 1960, ces cartouches ne sont pas encore présentées : il parle alors de « cases endommagées » pour celles qui ont été mitraillées. Par exemple, le 17 mars, 1 400 cartouches sont ainsi tirées sur un groupe « rebelle » et des cases au sud de Bamendjo<sup>1156</sup>. Le bilan est établi ainsi : « Nombreuses cases endommagées et 3 rebelles tués<sup>1157</sup> ». En revanche, le 4 avril 1960, alors que les cartouches incendiaires ont été livrées, deux T6 mitraillent des cases et des paillottes dans le secteur de Babété : Labit désigne des cases et des paillottes détruites et incendiées – le terme est désormais introduit<sup>1158</sup>. Le seul moment où nous observons des cases incendiées avant le 25 mars se situe le 10 février 1960 quand quatre T6 mitraillent la zone de Fombap. Des cases sont bien incendiées : c'est le résultat de douze roquettes T10 lancées par l'aviation, en plus de 968 cartouches, qui ont pu déclencher l'incendie lors de l'explosion<sup>1159</sup>. En mai 1960, à trois reprises sont déclarées des cases incendiées, alors que seules des cartouches sont utilisées<sup>1160</sup>. Le chef

1149. *Ibid.*, pp. 420-422.

1150. Gras Philippe (2003), « Aspects du soutien aérien dans la bataille de Diên Biên Phủ », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 211(3), pp. 59-76.

1151. Branche Raphaëlle, « Quand l'armée française "pacifiait" au napalm », *Orient XXI*, 25 mai 2022.

1152. Pour l'Algérie, Raphaëlle Branche évoque le témoignage d'un caporal : Jean Forestier (1986), *Chronique d'un appelé en Algérie (1957-1959)*, Édition Isachris.

1153. Entretien avec Philippe Voisin Chastenet de Géry-Pelle, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Bernières-sur-mer (Normandie), le 26 novembre 2023.

1154. Entretien n°2 mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

1155. SHD, Vincennes, GR6H241, Lettre du général Labit à l'État-major de l'Air, « Objet : moyens aériens et activité opérationnelles de l'armée de l'Air au Cameroun », 2 avril 1960.

1156. SHD, Vincennes, GR6H241, Lettre du général Labit à l'État-major de l'Air, « Objet : moyens aériens et activité opérationnelles de l'armée de l'Air au Cameroun », 2 mai 1960.

1157. *Ibid.*, Lettre du général Labit à l'État-major de l'Air, « Objet : moyens aériens et activité opérationnelles de l'armée de l'Air au Cameroun », 2 mai 1960.

1158. *Ibid.*, Lettre du général Labit à l'État-major de l'Air, « Objet : moyens aériens et activité opérationnelles de l'armée de l'Air au Cameroun », 2 juin 1960.

1159. *Ibid.*, Lettre du général Labit à l'État-major de l'Air, « Objet : moyens aériens et activité opérationnelles de l'armée de l'Air au Cameroun », 2 avril 1960.

1160. *Ibid.*, Lettre du général Labit à l'État-major de l'Air, « Objet : moyens aériens et activité opérationnelles de l'armée de l'Air au Cameroun », 25 juin 1960. L'essentiel des bilans se conclut toujours par « résultats non observés ».

Soukoudjou revient aussi sur ces bombardements<sup>1161</sup>. Le 24 juin, deux T6 tirent aussi 1 790 et 1 885 cartouches dans les régions de Baloum, Bamougoum et Bansa, puis le bilan ne parle pas de cases mais de deux et trois villages incendiés, sans aucune roquette mentionnée<sup>1162</sup>. L'attaque du 24 juin 1960, évoquée par Gribelin, ne mentionne que la prise d'un fusil de traite, mais aucun élément sur les incendies<sup>1163</sup>. L'image d'un village incendié, déjà observé en Indochine et en Algérie, amène probablement certain-es à relier cela à l'usage du napalm. Si les témoins se trompent probablement sur la cause, les dégâts provoqués par les cartouches incendiaires sont très importants et marquent durablement la vie socio-culturelle des hauts-plateaux de l'ouest du Cameroun. L'usage de ces cartouches, doublé des pratiques incendiaires au sol, provoque d'importantes destructions matérielles dans plusieurs chefferies de l'ouest : d'abord sur le patrimoine architectural des *mtsa*, sièges du pouvoir, où de nombreuses cases décorées disparaissent dans le feu<sup>1164</sup> ; puis, sur les trésors royaux qui sont volés, brûlés, mais aussi parfois, sauvegardés<sup>1165</sup>. Si certain-es historien-nes rappellent les incendies également provoqués par les maquisard-es, ainsi que leurs vols, d'autres ont émis des hypothèses sur d'éventuels pillages d'art « bamiléké », durant la guerre, par l'armée et des collectionneurs de passage, surtout entre 1957 et 1961<sup>1166</sup>. Les archives consultées n'ont toutefois pas permis de documenter ces faits à propos d'objets conservés dans des musées français<sup>1167</sup>. *In fine*, le croisement des différentes sources atteste de l'usage de cartouches incendiaires qui détruisent de nombreuses cases et de multiples villages. Ceci couplé au principe de « responsabilité collective » mis en place par Briand ne laisse guère de doutes sur des pertes civiles lors d'incendies et de mitraillages de villages pour lesquels nous ne disposons que de documents parlant de « résultats non observés » et des témoignages de l'Ined. Ces attaques aériennes ne peuvent nullement être justifiées par les actions conduites par l'ALNK sur le terrain mais s'inscrivent dans la « première phase de nettoyage » voulue par Briand pour porter un coup majeur à l'organisation paramilitaire avant de quadriller le terrain. La réunion du Comité militaire mixte permanent du Cameroun du 10 janvier 1960 présentée plus haut montre qu'Ahidjo et Djoumessi sont parmi les acteurs informés de l'usage du feu aérien et au cœur du processus décisionnaire<sup>1168</sup>. La responsabilité de Briand sur ce point, soutenu par Mathias Djoumessi et Ahmadou Ahidjo, est certaine. Le non usage du napalm n'amointrit en rien l'importance des destructions, le traumatisme et des morts certaines parmi les populations quand des cases sont mitraillées et bombardées.

### 1.3. Les chutes de la Metche : une répression difficile à documenter

Enfin, les violences se déroulant aux chutes de la Metche sont également au cœur des mémoires liées à la répression française au Cameroun. Situées dans l'arrondissement de Mbouda, à proximité de Bafoussam, ces chutes sont associées à la mort du militant upéciste Jacob Fossi. Bien qu'attestée par divers témoignages oraux ou écrits, la pratique consistant à jeter du haut de ces chutes des individus incarcérés est évidemment peu documentée dans les archives militaires. Des pétitions envoyées à l'Onu en 1957-1958 témoignent toutefois de la présence de cadavres dans divers cours d'eau de la Sanaga, du Mungo et de la région Bamiléké, sans qu'il soit possible de déterminer

1161. Entretien avec le chef Jean Rameau Soukoudjou pour l'émission *La vérité en face*, au palais de Bamendjou, le 27 octobre 2019 [disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=PYSI3mPmlxE>, consulté le 23 octobre 2024]. Tagne Jean Bruno (2019), *Jean Rameau Sokoudjou : de Bikok à Bamendjou : secrets et testament*, Éditions du Schabel, pp. 79-80

1162. SHD, Vincennes, GR6H241, Lettre du général Labit à l'État-major de l'Air, « Objet : moyens aériens et activité opérationnelles de l'armée de l'Air au Cameroun », 4 août 1960.

1163. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°22 (22-28 juin 1960), 29 juin 1960.

1164. Malaquais. Malaquais Dominique (2002), *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*. Paris, Éditions Karthala, Yaoundé, Presses de l'UPAC, pp. 315-325.

1165. L'exposition itinérante « Sur la route des chefferies : du visible à l'invisible » a été présentée au Musée du Quai Branly en avril-juillet 2022. Beuvier Franck et Tchatchouang Ngoupeyou Honoré (2019), « Entretien avec Honoré Tchatchouang Ngoupeyou. Préciosité des biens coutumiers au Cameroun », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, 30, pp. 110-127 ; Djache Nzefa Sylvain, Olohou Cindy, Mariembe Rachel et al. (2022), *Sur la route des chefferies du Cameroun : du visible à l'invisible*, Paris, France, Skira, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac ; Perrois Louis et Jean-Paul Notué (1997), *Rois et sculpteurs de l'ouest Cameroun : la panthère et la mygale*, Paris, Éd. Karthala/Éd. de l'Orstom, p. 36 ; Beuvier Franck (2023), « Biens royaux. Anthropologie et histoire de l'institution bamiléké du trésor », Objets et patrimoines des Grassfields : au-delà de la matière... en quête de chair, 5, pp. 1-11.

1166. Fouellefack Kana Célestine Colette & Malabon Darice (2019), « Incidence de la guerre de libération nationale sur les productions artistiques et les manifestations culturelles en pays Bamiléké au Cameroun (1955- 1970) », *Intel'atuel. Revue de Lettre et Sciences Humaines*, 2, pp. 141-164.

1167. Le Musée du Quai Branly à Paris conserve 7836 pièces du Cameroun dont certaines ont été collectées dans les années 1950. La collection du médecin Pierre Harter – 53 pièces léguées en 1991 et exposées dans l'espace permanent – aurait été donnée par différents chefs, mais des historien-nes évoquent une translocation patrimoniale plus controversée. Les archives du musée pourraient mieux renseigner les pratiques patrimoniales de ce médecin, dont aucun dossier de carrière n'a été retrouvé lors de nos recherches. Betzogo Etongo Simona-Lévi, Miaché-Evina Champolion, Tchandeou Narcisse Santores (2022), « Restituer le patrimoine ou le déporter de nouveau : quand « La route des chefferies du Cameroun » mène au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac en 2022 », *Vestiges. Traces of Record*, 8(1), pp. 44-58

1168. SHD, Vincennes, G6H266, Procès-verbal de la première réunion du Comité militaire mixte permanent du Cameroun, 12 janvier 1960.

dans quelles circonstances ils ont été jetés. Pour la Metche, les historien·nes travaillant sur la répression à l'ouest n'y consacrent que peu de pages, faute d'informations vérifiées : Faustin Kenné évoque les récits développés à travers les villages sur l'existence de charniers, « des centaines de cadavres, notamment celui de la Métchié<sup>1169</sup> ». Une partie des membres de la Commission se sont rendu·es sur place et ont constaté à la fois l'invisibilité mémorielle du site, malgré la présence de nombreux sites d'offrandes, en souvenir des personnes qui y ont été tuées mais aussi en lien avec des pratiques magico-religieuses liées aux esprits des cours d'eau, en particulier Mami Wata<sup>1170</sup>. Néanmoins, nous n'avons pu apporter de nouveaux éléments très significatifs pour éclairer davantage la répression autour de ces chutes, en particulier en raison de récits divergents et contradictoires. Né en 1917, Jacob Fossi, dit Nicodème, est un militant de l'UPC à Bafoussam, condamné à un an de prison et 50 000 francs d'amende pour « maintien de parti dissous », libérable le 5 mars 1958<sup>1171</sup>. C'est le 9 mai 1957 que son fils, Abraham Sighoko Fossi, situe sa mort, dans un témoignage publié en 2007. Il y affirme qu'Um Nyobè, à l'annonce de sa mort, souhaite faire de lui un pupille du parti : il l'envoie sur place Martin Singap pour le chercher ; alors trop jeune, il doit rester auprès de sa mère<sup>1172</sup>. Dans un récit publié en 2017, sa sœur, Louise Mekah Fossi, rend compte de souvenirs de son père selon lesquels, lors de son séjour à la prison de Dschang, il constate la disparition de prisonnier·ères au cours de plusieurs nuits. Lui-même finit par être transféré, en compagnie d'autres hommes, jusqu'aux chutes de la Metche. Comprenant qu'ils vont être jetés dans les chutes, Jacob Fossi dit à l'un des hommes présents sur place, un militaire français<sup>1173</sup>, qu'il peut lui donner des noms d'upécistes. Alors qu'il se rapproche de lui, il parvient à le faire chuter avec lui dans le cours d'eau, les deux corps tombant de plusieurs dizaines de mètres de haut au bas des chutes. Louise Mekah Fossi situe sa mort le 9 mai 1957<sup>1174</sup>. Dans ce même ouvrage, l'historien Jacob Tatsitsa retrace le parcours de Jacob Fossi et explique que sa dernière trace date du 16 avril 1958 lors de son audience devant la Cour d'appel du Cameroun<sup>1175</sup>. Selon les témoignages des deux enfants et l'article le plus récent sur le sujet de Tièmeni Sigankwe<sup>1176</sup>, le gendarme tué par Jacob Fossi est désigné comme André Houtarde. André Houtarde est né le 12 juin 1923 et a servi parmi les Francs-tireurs et partisans (FTP) en 1944. Devenu gendarme en 1947, il sert en Indochine et en Guadeloupe (lieu où il se trouve quand Jacob Fossi meurt), puis arrive au Cameroun le 27 septembre 1958 (soit après la mort de Jacob Fossi) et son séjour doit se terminer le 27 septembre 1960. Il est rayé des contrôles le 13 septembre 1959 car décédé. Il était alors en poste à la gendarmerie de Bafoussam où il vivait avec sa femme et ses deux enfants<sup>1177</sup>. Dans le Journal de marche et des opérations (JMO) de la gendarmerie, il est écrit qu'Houtarde est mort le 12 septembre 1959<sup>1178</sup>. Sa mort y est répertoriée ainsi : « Houtarde André, gendarme, disparu dans la rivière Métchié (arrondissement de Mbouda – Département du Bamiléké), le 12 septembre 1959 à 0h30, au cours d'un service de nuit<sup>1179</sup> ». Les pièces sont particulièrement nombreuses et la date de décès au 12 septembre 1959 est avérée puisque même le lieutenant-colonel Teulière s'adresse à l'intendant militaire du secteur ouest pour trouver une solution afin de subvenir aux besoins de la famille d'André Houtarde et date sa mort le 12 septembre 1959<sup>1180</sup>. Il est en effet déclaré disparu car son corps n'a pas été retrouvé.

Pour l'ensemble du second semestre 1959, quatre gendarmes sont décédés, dont deux auxiliaires camerounais. André Houtarde est également tombé avec ses armes puisqu'il est précisé dans la partie consacrée au matériel du JMO qu'un pistolet automatique, un pistolet mitrailleur, ainsi que 251 balles de 9 millimètres, ont disparu dans la chute avec lui<sup>1181</sup>. Un autre témoin, jeune à l'époque, Michel Clerget, est présent de juillet à septembre 1959, à

1169. Kenné Faustin, *Vivre sous maquis... op. cit.*, p. 313.

1170. Voir le documentaire : Charlier Philippe (2022), *Sur les pas des Dieux. Rituels Bamiléké*, Musée du Quai Branly Jacques Chirac [disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=WAcVzyx0JZU>, consulté le 31 mars 2024]

1171. ARO, Anonyme, Assignation à résidence, s.d.

1172. Sighoko Fossi Abraham (2007), *Papa s'appelait Fossi Jacob. Itinéraire d'un martyr de l'indépendance du Cameroun*, Yaoundé, L'Harmattan Cameroun, pp. 38-46.

1173. Louise Mekah Fossi parle du « commandant de l'armée française ».

1174. Mekah Fossi Louise (2017), *Les profondes blessures d'une chute*, Bafoussam, Editafric, pp. 28-35.

1175. Tatsitsa Jacob, « La violation des droits de l'Homme au cours et après la guerre d'indépendance du Cameroun : la question des réparations de 1948 à nos jours », in Mekah Fossi Louise, *Les profondes blessures... op. cit.*, p. 399.

1176. Sigankwe Tièmeni, « L'emblématique cas des chutes de la Metche », in François Rouquet, *Mémoires de massacres du xx<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2024.

1177. SHD, CAAPC (Centre des archives de l'Armement et du personnel civil), Dossier de carrière d'André Houtarde contenant sa fiche de position.

1178. SHD, Vincennes, GD2007ZM14870, Le lieutenant-colonel Richard (commandant le groupement de gendarmerie du Cameroun), JMO (1<sup>er</sup> juillet – 31 décembre 1959), 9 janvier 1960.

1179. *Ibid.*

1180. SHD, CAAPC, Dossier de carrière d'André Houtarde contenant une lettre du lieutenant-colonel Laurière à l'intendant militaire chef du service de l'intendance du secteur ouest, « Objet : Droits des ayants cause du décès du gendarme Houtarde André disparu le 12 septembre 1959, en opération de maintien de l'ordre », 29 septembre 1959.

1181. SHD, Vincennes, GD2007ZM14870, Le lieutenant-colonel Richard, JMO (1<sup>er</sup> juillet – 31 décembre 1959), 9 janvier 1960.

la gendarmerie de Bafoussam, commandée par son père. Il revient plusieurs fois dans son témoignage sur ce lieu et explique déjà avoir entendu en juillet-août 1959 une conversation entre son père et sa mère, au cours de laquelle il comprend que des hommes sont jetés vivants dans différents cours d'eau, sans désigner spécifiquement la Metche. La famille Clerget vit alors dans une maison à côté de celle de Houtarde. Dans son entretien, il révèle avoir surpris une conversation entre ses parents et entend son père se plaindre de Houtarde, accusé, par ses auxiliaires, d'être brutal. Un soir de septembre, Michel surprend une autre conversation de son père avec sa mère durant laquelle il affirme que Houtarde est tombé dans l'eau à cause d'un prisonnier<sup>1182</sup> qui se serait accroché à son baudrier ou la bretelle de son pistolet mitrailleur. S'il n'est pas sûr de la date précise, Michel Clerget affirme que cela a bien eu lieu en septembre et que, selon lui, il ne s'agit pas de Jacob Fossi<sup>1183</sup>. Le dossier de carrière d'André Houtarde revient en détail sur sa mort et ici, toutes les versions des témoins convergent pour une noyade après une chute accidentelle depuis un pont. Les cinq personnes qui accompagnaient Houtarde sont entendues dès le 12 septembre 1959, entre midi et probablement 15 heures : le maréchal-des-logis-chef André Perez, les auxiliaires Mathieu Tsafack et Antoine Chendjou, le gendarme adjoint Jean Delay commandant un peloton mobile de la garde camerounaise et le garde camerounais Daniel Mbongo. Selon ce rapport, Houtarde a perdu la vie sur le pont de la route Mbouda-Bafoussam franchissant la rivière. Les gendarmes y viennent pour « tenter la capture de plusieurs dirigeants upécistes » rassemblés chez Maurice Keugni décrit comme un « terroriste notoire ». Houtarde ouvre la route car il sait où se trouve la case de Maurice Keugni. Tous ont la lampe éteinte pour ne pas être repérés, il pleut légèrement et il y a de la boue sur le pont. D'un coup, Houtarde disparaît sur le pont à 0h15 et les hommes sont incapables de le retrouver malgré leurs lampes désormais allumées<sup>1184</sup>. Ces témoignages émanant tous de militaires et allant tous dans le sens de l'accident contrastent avec la version de Michel Clerget. Mais pour ces témoins directs et les auteurs des documents relatant la mort d'André Houtarde : reconnaître que le gendarme aurait été entraîné dans sa chute par un homme, peu importe qui, ce serait reconnaître que la Metche est un lieu d'exactions. Il reste donc difficile d'éclairer cette différence de plus de deux années entre la mort de Fossi et celle de Houtarde, mais il est évident qu'en septembre 1959, des hommes ont été tués à la Metche comme le confirme le chef des Bamendjou, Jean Rameau Soukoudjou, qui est transféré au cours de l'été 1959 de la prison de Bafoussam à celle de Dschang. Il est emmené un soir avec 62 hommes à la Metche, ces derniers sont jetés dans les chutes mais lui est épargné, certainement du fait de son statut de notable<sup>1185</sup>.

S'il est indéniable que la Metche a été un lieu où des prisonnier-ères ont été jeté-es, un travail de recherche reste à mener pour préciser, les circonstances de ces exécutions sommaires, leur durée, les différents protagonistes et le nombre de victimes. Plus que la question Houtarde/Fossi, c'est bien le mois de septembre 1959 qu'il convient d'éclairer au regard des témoignages du chef Soukoudjou et de Michel Clerget. Les opérations militaires, le recours aux cartouches incendiaires et les disparus des chutes de la Metche nécessitent de se poser la question du bilan humain de la guerre menée à l'ouest dans les années 1960.

#### 1.4. Un bilan global des victimes est-il possible ?

Comme le soulignent les auteurs de *Kamerun !* il semble impossible d'établir un bilan humain de ces années de guerre<sup>1186</sup>. Ils rappellent en effet que les chercheur-euses disposent aujourd'hui de chiffres militaires, dont l'évaluation du général Briand, qui estime à 20 000 individus le nombre de morts pour l'année 1960, et pour la seule région Bamiléké. Une estimation bien plus faible que celle fournie par des acteurs extérieurs qui proposent des fourchettes souvent larges du nombre de victimes, de la revue *Réalités* (entre 20 000 et 100 000 morts de décembre 1959 à juillet 1961) au journaliste André Blanchet (de 12 000 à 120 000 morts, selon une source anonyme<sup>1187</sup>). Outre que ces bilans se concentrent sur la région Bamiléké, leurs conditions de production restent inconnues : un fait particulièrement problématique.

À quel moment faut-il d'ailleurs envisager de débiter un tel bilan ? Aux événements violents de 1945, ou au « moment 1955 », prélude à la dissolution de l'UPC ? Dans un cas comme dans l'autre, les historien-nes se doivent

1182. Terme qu'il emploie auprès des auteurs de *Kamerun !* Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 355.

1183. Entretien avec Michel Clerget, mené par le volet « Patrimoine » de la Commission, à L2zigny, le 28 avril 2023.

1184. SHD, CAAPC, Dossier de carrière d'André Houtarde contenant le procès-verbal de la disparition d'André Houtarde, 17 septembre 1959.

1185. Entretien avec le chef Jean Rameau Soukoudjou pour l'émission *La vérité en face*, au palais de Bamendjou, le 27 octobre 2019 [disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=PYSI3mPmlxE> consulté le 23 janvier 2024]

1186. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, op. cit., pp. 640-642.

1187. *Ibid.*, pp. 24-25.

de « faire face aux iniquités des archives historiques<sup>1188</sup> ». Le seul bilan officiel disponible pour les 24 et 25 septembre 1945 fait état de neuf morts et probablement d'autres victimes du fait des tirs des avions-mitrailleurs<sup>1189</sup>. De même, le bilan officiel des violences qui se déroulent du 15 au 30 mai 1955 est-il probablement sous-évalué : il fait état de 26 morts parmi les manifestant-es, dont un tué dans la population civile et quatre au sein des forces de l'ordre<sup>1190</sup>. La mortalité liée à la répression policière dans les mois qui suivent restent un angle mort de cette question, qui devient dès lors un terrain d'affrontement entre les autorités coloniales et l'UPC. La répression des actions armées de décembre 1956 le montre : alors que l'administration minore le nombre de victimes, notamment lors du massacre d'Ékité<sup>1191</sup>, le mouvement indépendantiste affirme que « des milliers de personnes [sont] tombées sous les balles françaises<sup>1192</sup> ». Selon une étude de la Sûreté la répression aurait alors coûté la vie à au moins 300 tué-es dans les rangs des sympathisant-es upécistes, notamment à Ékité – où les estimations disponibles oscillent cependant entre 20 et 200 morts<sup>1193</sup>. Des chiffres là encore probablement sous-évalués : outre que la garde ne tient plus le décompte des victimes à partir de janvier 1957, il n'est pas impossible que d'autres massacres collectifs, notamment à Song Simouth, se soient produits, bien qu'il soit totalement impossible d'en évaluer l'ampleur.

Mêmes remarques pour la période qui sépare ces événements de la création de la Zopac : une période où la garde et l'armée poursuivent les opérations sans tenir un décompte précis de leur bilan – ce que font les militaires dès lors qu'une « zone d'exception » est créée à leur profit. Les BRH de la Zopac recensent 355 combattant-es adverses tué-es de novembre 1957 à novembre 1958, mais le bilan des victimes s'élève plus probablement à 400 individus<sup>1194</sup>. La létalité des opérations semble ensuite diminuer selon les rapports du général Le Puloch : pour l'ensemble du Cameroun, ce dernier recense douze décès entre novembre 1958 et avril 1959<sup>1195</sup>. Les bilans militaires ne reprennent qu'en septembre : dix individus sont tués du fait des opérations militaires dans le mois qui suit la création du PCO de Nkongsamba, 36 en novembre, 108 en décembre – soit 154 avant la création du CIFFC<sup>1196</sup>. Les opérations de 1960 sont les plus violentes, ce dont témoigne la forte mortalité qui sévit dans les rangs de l'ALNK : près de 4 390 combattant-es auraient alors trouvé la mort selon les rapports cumulés du général Briand<sup>1197</sup>. Dans un ultime rapport sur le sujet, ce dernier mentionne le chiffre de 4 440 tué-es, qu'il arrondit cependant à 5 000<sup>1198</sup>. La responsabilité de l'armée française dans le bilan humain de cette guerre doit cependant être évaluée au-delà de janvier 1961, du fait de l'implication de certaines unités dans les opérations jusqu'en janvier 1962 : le commandant Le Gales estime à 1 478 le nombre de Camerounais-es tué-es au cours de cette période. Par ailleurs, après cette date, les cadres de la MMF dirigent encore les troupes camerounaises, dont les bilans opérationnels restent meurtriers<sup>1199</sup>. Si les estimations disponibles sont plus incomplètes pour le Mungo, le Wouri et la Sanaga-Maritime, elles soulignent elles aussi la continuité de la violence de la répression malgré la transition franco-camerounaise : entre janvier 1961 et janvier 1962, le CIFFC recense plus de 2173 victimes pour l'ensemble du Cameroun<sup>1200</sup>.

En additionnant les différents chiffres fournis par l'autorité militaire française dans les années couvrant la plus forte période de répression militaire, de décembre 1956 à janvier 1962, il est possible d'estimer que le bilan officiel de la guerre s'élève à 7 500 combattant-es, chiffre qu'il faut cependant relativiser tant il ne couvre pas toutes les victimes du conflit. L'évaluation militaire des combattant-es « tué-es » ou « mis hors de combat » masque une réalité fondamentale : des « fuyard-es abattu-es » qui, en Sanaga-Maritime, comprennent autant les upécistes que les civil-es tentant d'esquiver le « regroupement », aux individus « divers identifiés » que l'armée sépare des « bandes armées »

1188. Jacoby Karl (2023), « “The Bloody Ground”: Nineteenth-Century Frontier Genocides in the United States », in Kiernan Ben, Madley Benjamin, Blackhawk Ned, et al. (dir.), *The Cambridge World History of Genocide: Volume 2: Genocide in the Indigenous, Early Modern and Imperial Worlds, from c. 1535 to World War One*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 2, p. 410.

1189. ANOM, 1AFFPOL/1405, Rapports Barthes, Événements de Douala, septembre 1955, Annexes : L. Salasc (chef de la région du Wouri), « Note sur les morts et les blessés des 24 et 25 septembre 1945, 10 novembre 1945.

1190. Voir Section II – Prologue.

1191. Voir Section II – Partie II.B.

1192. SHD Vincennes GR10T180, Direction de la Sûreté, « Étude concernant l'UPC et les événements survenus en Sanaga-Maritime. Le CNO : organisation révolutionnaire de structure marxiste mise en place et actionnée par Ruben Um Nyobè », le 19 mars 1957, annexe n°38 : Ruben Um Nyobè, « Comment le massacre des Kamerounais a été préparé et consommé par le gouvernement français », le 3 janvier 1957.

1193. Voir Section II – Partie II.B.

1194. Voir Section II – Partie II.E.

1195. Vincennes, GR6H260, Le général Le Puloch, Bulletin de la situation militaire au Cameroun, novembre 1958 à avril 1959.

1196. SHD, Vincennes, GR6H248, Le lieutenant-colonel Laurière, BRH du PCO de Nkongsamba, septembre-décembre 1959.

1197. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Briand, Comptes rendus mensuels sur l'évolution de la situation au Cameroun en 1960

1198. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun en 1960, 1er avril 1961.

1199. Le bilan s'élève à 1747 tué-es en avril 1962, lorsque Le Gales dirige son rapport : SHD, Vincennes, GR6H241, Le chef de bataillon Gales, Synthèse historique sur les événements du Cameroun, 24 avril 1962.

1200. Il manque cependant deux mois de recensements : juin et octobre. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Briand, Rapports mensuels du CIFFC, de janvier 1961 à janvier 1962.

dans l'ouest, il est impossible de faire la part des choses entre les combattant-es et les non-combattant-es – si tant est d'ailleurs qu'une telle distinction ait un sens dans la composante sociologique du mouvement maquisard. Les cadres français reconnaissent d'ailleurs que le recensement des tué-es est largement inférieur à la réalité. Le bilan avancé par Briand en avril 1961, doit d'ailleurs permettre d'en tenir compte : il estime ainsi qu'il faut ajouter, aux 5 000 combattant-es tué-es, environ « 1 000 morts des suites de leur blessures », mais également « 10 000 tués dans la lutte intérieure » et « 5 000 morts des suites de maladie » – soit un total de 20 000 morts, régulièrement cité comme le bilan officiel de la répression en 1960. En l'absence de toute mise au point méthodologique sur la construction de cette estimation, il est difficile de lui accorder une quelconque valeur. D'autant plus que la plupart des morts ici recensés sont liées aux conflits internes à la population camerounaise, ce qui, dans la stratégie discursive du général, semble devoir relativiser la responsabilité directe de l'armée française dans une si forte mortalité – qu'il feint, non sans paradoxe au regard de son rôle dans cette histoire, de regretter<sup>1201</sup>. Son évaluation est d'ailleurs elle-même remise en question par des acteurs militaires impliqués sous ses ordres, tel le lieutenant Philippe Chastenet de Géry, interrogé par la Commission peu avant son décès :

En admettant que le chiffre soit exact, il y a eu une partie de la population qui a été décimée par le traitement qui a été infligé aux civils camerounais. On a organisé des camps de regroupement et les gens qui ne se regroupaient pas immédiatement ou après un avertissement, voyaient leurs cases enflammées et eux- mêmes descendus s'il y avait un soupçon de collusion avec les rebelles [...] Donc si vous voulez, il y a il y a ces morts liées à ces déplacements de population. Et puis, la maladie, l'absence de soins médicaux, la saison des pluies intervenant là-dessus<sup>1202</sup>...

Aucune estimation globale de la mortalité du conflit n'a pu être trouvée au cours de nos recherches, bien que certaines semblent avoir été menées au moment des faits – comme le souligne Meredith Terretta<sup>1203</sup>. L'historienne s'appuie alors sur un bilan établi par l'ambassade britannique à Yaoundé, dont l'un des agents, Mark Goodfellow, résume la teneur à James Mellon, directeur du *West Africa Department* au *Foreign Office* :

L'estimation des pertes civiles entre janvier 1956 et le 1er juin 1962 se situerait entre 60 000 et 75 000. Aucun chiffre n'a été conservé et cette estimation n'est pas fiable, bien qu'elle soit la plus précise actuellement disponible, résultant du tri d'un grand nombre d'informations provenant de diverses sources bien informées. L'estimation se répartit entre 50 000 et 60 000 pour la zone de Bamiléké et entre 10 000 et 15 000 pour les autres départements troublés du Wouri, du Mungo, de la Sanaga-Maritime, du Nyong-et-Sanaga et du Bamoun<sup>1204</sup>.

Goodfellow souligne qu'il n'est pas l'auteur de cette estimation, dont il reprend cependant l'argumentaire pour expliquer ses limites intrinsèques – lesquelles sont sans concession sur la responsabilité de la France dans cette mortalité :

L'auteur du document dont sont issus les chiffres énumère les facteurs suivants comme rendant difficile la détermination précise des victimes du terrorisme :

- a. Un nombre indéterminé de victimes liées à des conflits tribaux ont été attribuées au terrorisme.
- b. Avant l'indépendance de 1960, l'armée française incendiait ou détruisait fréquemment des villages entiers, infestés de terroristes. Cela a entraîné la mort d'un nombre indéterminé de civils non-terroristes.
- c. Après l'indépendance, les forces armées camerounaises ont également tué par inadvertance un nombre indéterminé de civils.
- d. Tout au long de la campagne, il a souvent été impossible de déterminer si une personne tuée était un terroriste, un partisan des terroristes ou un simple spectateur innocent.

L'impossibilité de décompter précisément le nombre des victimes, n'est pas propre à la guerre de décolonisation du Cameroun : la plupart des analyses portant sur les conflits de la fin de la période coloniale s'y sont heurtées<sup>1205</sup>.

<sup>1201</sup>. *Ibid.*

<sup>1202</sup>. Entretien avec Philippe Voisin Chastenet de Géry-Pelle, mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Bernières-sur-mer (Normandie), le 26 novembre 2023.

<sup>1203</sup>. Terretta Meredith (2007), « A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für Kritische Afrikastudien*, 12, p. 85.

<sup>1204</sup>. The National Archives (TNA), FCO, 371/176876, 22 July 1964, Goodfellow, British Embassy, Yaoundé, to Mellon, West and Central Africa Dept.

<sup>1205</sup>. Martin Thomas et Curless Gareth (dir.) (2023), *The Oxford Handbook of Late Colonial Insurgencies and Counter-Insurgencies*, Oxford, Oxford University Press.

Le parallèle entre le Cameroun et l'Algérie est ici particulièrement frappant : dans ce contexte également, les données fournies par les autorités militaires sont souvent les plus précises pour appréhender la mortalité des combattant-es adverses – mais restent très évasives sur celle des populations civiles<sup>1206</sup>. En la matière, le recours à la comparaison des recensements de 1954 et 1966, souvent utilisée par les historien·nes travaillant sur le conflit<sup>1207</sup>, a été largement contestée par le démographe Kamel Kateb. Sa conclusion, qui, « pour être frustrante, n'en est pas moins lucide » selon Sylvie Thénault, s'applique également à la guerre de décolonisation du Cameroun : « Il est évident que personne, dans l'état actuel des documents fournis aux chercheurs, ne peut avancer un chiffre qui soit proche de la réalité des pertes et échappe aux manipulations politiques<sup>1208</sup> ».

Au-delà de ce bilan humain, la mort de certains chefs militaires charismatiques est également au cœur des violences déployées au début des années 1960 : les sources permettent de montrer que leur élimination stratégique doit autant servir à affaiblir, voire mettre fin à l'ALNK, qu'à encourager le « ralliement » des populations.

## 2. LA « TRAQUE » ET LA MORT DES LEADERS : UN AXE MAJEUR DE LA RÉPRESSION

La mort d'Um Nyobè ne constitue que la première étape d'une pratique qui se systématisait contre les chefs politiques et les chefs militaires de l'UPC. Il est en effet assez frappant de voir l'importance qu'occupe la recherche et la localisation – une véritable « traque » – de Paul Momo, Jérémie Ndélé, puis Martin Singap dans les archives, alors que leur mise à mort n'y représente que quelques lignes. Ces exécutions se déroulent soit dans le cadre du combat (Paul Momo et Martin Singap), soit à l'issue de procès retentissants (Makanda Pouth, Noé Tankeu et Kamdem Ninyim en 1964). Ces traques sont souvent longues, se poursuivent de l'autre côté de la frontière, à l'image d'Abraham Mbah arrêté par la police britannique le 10 mai 1961 à Bamenda, impliquent des trahisons et surtout participent, en partie, au « ralliement » des populations. Si le rôle de la France est indéniable dans l'assassinat d'Um Nyobè, le 13 septembre 1958, il l'est bien moins dans la traque, le procès, puis l'exécution de Noé Tankeu à Douala, Makanda Pouth à Édéa, et Pierre Kamdem Ninyim à Bafoussam, le 3 janvier 1964. Par ailleurs, les cadres de l'armée camerounaise font de leur participation à la mort de ces leaders un acte de prestige dans leurs mémoires : le général Semengue, face à André Singui, le chef « le plus agressif » de Sanaga-Maritime, se félicite d'avoir détruit son maquis avec une centaine d'hommes en 1962<sup>1209</sup>.

Côté français, ces morts ne sont pas exploitées politiquement : seuls les militaires s'en emparent. En revanche, du côté des autorités camerounaises, la mort de ces leaders upécistes est exploitée comme une illustration de leur radicalité supposée face aux propositions de négociations offertes par le président Ahidjo, alors présenté tel un *pater familias* unissant la nation camerounaise. Lors d'une conférence de presse, début juillet 1963, il déroule ainsi son récit :

On nous disait que si tel chef terroriste était arrêté ou libéré ou s'il disparaissait, il n'y aurait plus de maquis et que tous les maquisards se rallieraient. Eh bien, ces chefs terroristes se sont ralliés, mais une partie de leurs bandes sont restées parce qu'on les a habitués à la rapine et au crime.

[...] j'ai pris la responsabilité, quelquefois contre l'avis de mes propres amis d'accorder une amnistie ; une amnistie pleine et inconditionnelle à des criminels, à des Camerounais qui avaient sur la conscience l'assassinat de femmes et d'enfants.

[...] je ne me suis pas contenté de leur accorder l'amnistie, je suis allé plus loin. J'ai dit, et je crois que j'avais raison, qu'il fallait les associer à la conduite des affaires publiques. C'est ainsi que j'ai collaboré avec d'anciens terroristes, d'anciens maquisards

[...] j'ai confié des responsabilités publiques à d'anciens terroristes<sup>1210</sup>.

[...] malgré toutes ces mesures, il y a un certain nombre de terroristes qui se vantent d'être des irréductibles et qui n'ont pas pris la main qui leur a été tendue.

[...] je dis qu'il n'y a plus de mesures politiques à prendre et qu'aucune mesure politique ne sera prise. Je dis aussi, comme je l'ai dit au début, que nous ferons tout pour extirper ce mal<sup>1211</sup>.

<sup>1206</sup>. Thénault Sylvie (2005), *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, pp. 266-267.

<sup>1207</sup>. Ageron Charles-Robert (2005), « Les pertes humaines de la guerre d'Algérie », in Ageron Charles-Robert, *Genèse de l'Algérie algérienne. Vol. 2*, Paris, Éditions Bouchène, pp. 655-652.

<sup>1208</sup>. Kateb Kamel (2001), *Européens, "indigènes" et juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Paris, INED, p. 316, cité par Sylvie Thénault in *Histoire de la guerre...*, op. cit., p. 267.

<sup>1209</sup>. Entretien avec Pierre Semengue mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, 23 juin 2024.

<sup>1210</sup>. Il peut ici faire référence à Pierre Kamdem Ninyim qui sera arrêté en septembre 1963.

<sup>1211</sup>. Conférence de presse du Président Ahidjo du 2 juillet 1963 retranscrite dans *L'Effort camerounais*, 7-13 juillet 1963, pp. 2-8.

Cette conférence de presse se situe alors quelques jours avant l'arrestation de Makanda Pouth, Noé Tankeu et Pierre Kamdem Ninyim, ancien ministre de la Santé, dont le rôle avait pourtant été important dans le « ralliement » de Paul Momo au début de l'année 1960. Le président explique avoir fait preuve de clémence, y compris envers ceux de son camp qui appelaient à davantage de répression. Désormais, alors que la situation sur le terrain est nettement favorable aux forces armées, le président refuse toute conciliation politique. Dès le 4 janvier 1964, Makanda Pouth, Noé Tankeu et Pierre Kamdem Ninyim sont tous les trois fusillés après leur procès devant d'immenses foules contraintes par les « forces de l'ordre », sur consigne du gouvernement camerounais, d'assister à ces exécutions publiques, respectivement à Édéa, Douala et Bafoussam. Les archives militaires, de l'armée et de la gendarmerie françaises, ainsi que des documents déclassifiés, permettent de retracer la traque de ces leaders, mais de manière déséquilibrée : les opérations de recherche sont particulièrement bien renseignées, alors que les circonstances de ces morts sont bien moins informées et que le traitement de leur cadavre est presque totalement absent<sup>1212</sup>. Les morts de Paul Momo et de Jérémie Ndéléni sont davantage pensées sous l'angle de l'« action psychologique » dont le but est de « rallier » les populations. Les archives camerounaises, notamment à travers les services de renseignement, ainsi que des témoignages, complètent certaines données. Reste, comme le souligne lui-même l'historien Faustin Kenné, qu'il est difficile, voire impossible, d'écrire l'histoire des figures du nationalisme camerounais à partir de ces sources<sup>1213</sup> » dispersées et mal conservées à travers le Cameroun. La liste des leaders ici retenus, loin d'être exhaustive, permet d'éclairer des trajectoires et des aspects jusqu'ici méconnus sur leur mort.

## 2.1. Paul Momo et Jérémie Ndéléni : deux morts encadrées par des militaires français

Jusqu'en 1960-1961, le renseignement militaire permet de localiser ces leaders upécistes, notamment *via* les bulletins de renseignements de l'escadron, puis de la compagnie de gendarmerie de Dschang, ainsi que les BRH rédigés par le lieutenant-colonel Gribelin. Localiser les leaders, leurs actions, leurs relations permet ainsi de cartographier, puis prévenir leurs attaques mais dans le cadre de la « doctrine de la guerre révolutionnaire », il s'agit aussi de profiter des rivalités entre les différents groupes de l'ALNK. Sans être toujours fiable, la moindre information sur ces leaders est annotée. En octobre 1959, dans l'arrondissement de Bafoussam, les gendarmes identifient trois des grands chefs : « Des luttes intestines semblent opposer des bandes rivales : bandes<sup>1214</sup> de MOMO Paul, bande de SINGAP Martin, bande de MBAH Abraham<sup>1215</sup> ». Bien que le propos s'avère des plus prudents, les informations sont d'une grande précision et le conditionnel toujours de mise :

Un agent généralement bien informé signale qu'une dispute a éclaté entre MOMO Paul et SINGAP Martin, au cours d'une réunion dont le lieu exact n'a pas été déterminé, mais qui se situe vraisemblablement dans le groupement de Bamendjou.

La discussion aurait eu pour origine le fait que Singap aurait décidé de se ranger du côté de MOUMIÉ Félix.

Une seconde dispute succédant à la première, aurait encore mis aux prises MOMO Paul et MBAH Abraham.

Ce dernier, mécontent de MOMO Paul, aurait déclaré : « Je vais rejoindre CHEMDJOU », en ajoutant : « Chez moi, à Bameka, on a déjà l'indépendance, tu peux te promener librement sans crainte, grâce à moi ».

A la suite de cette altercation, MBAH Abraham aurait quitté le groupe et SINGAP Martin aurait déclaré : « Tout le monde doit être présent à la prochaine réunion ». Ces faits se seraient déroulés dans le courant de la nuit du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre<sup>1216</sup>.

La précision des informations révèle soit une infiltration, soit des trahisons internes mais les archives ne permettent pas d'établir qui est celui ou celle désigné-e sur les bulletins comme l'« informateur ». Le 8 octobre 1959, alors que des membres de la « bande » de Paul Momo semblent avoir menacé de mort Martin Singap, accusé d'avoir utilisé trop fortement les fonds de l'UPC réservée à la région Bamiléké, le bulletin se termine par le commentaire suivant : « D'après l'informateur, Singap passerait fréquemment la nuit au quartier TCHAM ou TCHANG à Fotouni<sup>1217</sup> ». Malgré la précision de certaines informations, l'historien-ne doit questionner la fiabilité de ce type de renseignement :

<sup>1212</sup>. À titre d'exemple, le colonel Aueuvre dans son rapport de 1962, ne mentionne pour l'année 1960 que la mort de Moumié. Bien que les noms de Paul Momo et Jérémie Ndéléni soient présents, c'est seulement pour leur organisation sur le terrain et leur mort n'est même pas évoquée. SHD, Vincennes, GR6H241, Le colonel Aueuvre, Action menée par les forces françaises et camerounaises, le 12 mai 1962. Voir la partie « Historique de la rébellion », pp. 11-13.

<sup>1213</sup>. Kenné Faustin Magelan (2023), « Écrire l'histoire des grandes figures nationalistes au Cameroun à partir des sources primaires : une gageure ? », *Ngoa Ekelle. Revue du laboratoire d'études politiques et des relations internationales*, 1, pp. 225-243.

<sup>1214</sup>. Au pluriel dans le texte.

<sup>1215</sup>. SHD, Vincennes, GR6H258, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°33 (4-12 octobre 1959), p. 2.

<sup>1216</sup>. *Ibid.*, p. 11.

<sup>1217</sup>. *Ibid.*, p. 19.

les informateur-rices peuvent très bien déformer les faits, en exagérer ou en minorer afin d'aider les combattant-es de l'ALNK. Au-delà de la seule localisation et des rivalités internes, la traque des leaders permet d'évaluer les relations entre ces chefs et les populations civiles. En février 1960, un-e informateur-riche rapporte au poste de Sûreté de Bafoussam que Martin Singap, réfugié dans la chefferie de Bandenkop, fait face à un refus des populations de verser des cotisations, au regard de leur montant élevé<sup>1218</sup>. Cette surveillance en amont a aussi pour objectif d'anticiper d'éventuels « ralliements » comme c'est le cas dans un rapport de la Sûreté de Bafoussam qui, en octobre 1960, prédit le « ralliement » prochain d'Alexandre Sotagatsing<sup>1219</sup>. Plus rarement mentionné dans les archives françaises, certains documents de l'armée française évoquent explicitement le projet d'éliminer certains chefs. Le général Briand, en juillet 1960, évoque celle de Jérémie Ndélénié : « [La population] de Bamendjo, aux ordres de NDELENE Jérémie parvient à subsister au Sud Est de Mbouda. L'action d'une seule compagnie en nomadisation paraissant insuffisante pour l'éliminer, de nouvelles opérations plus importantes s'avèrent nécessaires<sup>1220</sup> ».

La lutte contre les leaders atteint son acmé en novembre 1960 : Félix Moumié meurt empoisonné à Genève le 3, Paul Momo est abattu le 17 à Bahouan (arrondissement de Bamendjou) et le 24, Jérémie Ndélénié, pour lequel l'un de ses gardes du corps semble jouer le rôle d'informateur auprès des autorités, est assassiné par des hommes commandés par le capitaine Plissonneau dans la forêt de Bakazou, à Bamendjo. Un an plus tard, Martin Singap, également trahi par l'un de ses proches, meurt dans une embuscade à Bapa le 8 septembre 1961<sup>1221</sup>.

Décidée par les plus hautes autorités camerounaises<sup>1222</sup> et conduite sur le terrain avec les officiers et sous-officiers français, la traque de Paul Momo est sur le point d'aboutir lors de la journée du 28 septembre 1960. Le BRH du lieutenant-colonel Gribelin précise la manière dont l'information sur sa localisation est récupérée à cet effet : « Le coup de main exécuté contre MOMO Paul en son domicile du POUMZE (Baham) à la suite d'une plainte formulée par un homme torturé (28-9-1960<sup>1223</sup>) ». Les documents ne permettent pas d'éclairer qui est précisément cet homme. En avril 1961, le général Briand, dans un rapport sur les opérations de l'année 1960, précise que l'homme torturé était détenu à Poumze par les combattant-es de Paul Momo et qu'il est parvenu à s'enfuir le 27 septembre, avant de venir porter plainte à Bafoussam<sup>1224</sup>. Les événements de cette journée du 28 septembre demeurent flous – les auteurs de *Kamerun !* évoquent qu'il a « échappé de justesse à une première tentative d'élimination le 28 septembre<sup>1225</sup> ». Faustin Kenné donne quelques éléments supplémentaires en s'appuyant sur *La Presse du Cameroun* et un rapport de la Sûreté de Dschang du 29 septembre que nous n'avons pas retrouvé. Selon l'historien, Paul Momo se trouve le 28 septembre dans sa résidence de Baham, encerclé par les « forces de l'ordre » : il ouvre alors le feu, une riposte armée a lieu et fait 18 morts<sup>1226</sup>. Ces quelques éléments, en complément du BRH de Gribelin, ne permettent pas de pleinement comprendre ce qui s'est passé durant cette journée, en particulier la manière dont Momo est parvenu à s'enfuir, alors que sa résidence était encerclée. Sur ce point, le général Briand parle de la « résistance assez vive » des combattant-es de Momo qui « protègent sa fuite<sup>1227</sup> ». De son côté, Gribelin s'intéresse moins à la traque *stricto sensu* du leader qu'aux conséquences sur les populations et éclaire les rapports de force au sein de l'UPC. Ainsi, Bernard Kandem de Baham, qui décède au cours de l'assaut, a été envoyé sur place par le comité directeur de l'UPC en exil basé à Conakry afin d'encourager la reprise de la lutte, sous toutes ses formes, dans le Mungo et en région Bamiléké. Il doit « convaincre Momo ou le liquider<sup>1228</sup> ». Pour le commandant du GTN, il s'agit alors de localiser précisément ceux qui veulent poursuivre par la voie des armes et ceux qui privilégient le « ralliement » politique :

Le coup de main ayant éliminé Kandem et permis à Momo de s'échapper, la situation devient confuse : car si certains chefs, dont MBA Abraham, semblent prêts à reprendre les armes, nous avons la preuve que les populations upécistes de l'Arrondissement

1218. ARO II. Informateur à la Sûreté de Bafoussam, Singap Martin (connu). Chef terroriste, le 12 février 1960.

1219. ARO II. Rapport du poste de Sûreté de Bafoussam, « Objet : activités Sotagatsing Alexandre », 19 octobre 1960.

1220. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Briand, Évolution de la situation au Cameroun (juillet 1960), le 9 août 1960, p. 4.

1221. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, p. 241.

1222. *Ibid.*, p. 243.

1223. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°36 (28 septembre-4 octobre 1960), 4 octobre 1960.

1224. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun en 1960, 1er avril 1961, p. 45.

1225. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun ! op. cit.*, p. 561.

1226. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...* *op. cit.*, pp. 243-244. Gribelin donne le chiffre de 16 plus le leader Bernard Kandem De Baham. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°36 (28 septembre-4 octobre 1960), Bafang, le 4 octobre 1960, p. 2. Chiffre repris par Max Briand avec la mention de Bernard Kandem de Baham. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun en 1960, 1er avril 1961, p. 45.

1227. SHD, Vincennes, GR6H241, Le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun en 1960, 1er avril 1961.

1228. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°36 (28 septembre-4 octobre 1960), Bafang, le 4 octobre 1960, p. 2.

de Bafoussam, si elles souhaitent une action coordonnée de tous les dirigeants, veulent que cette action se fasse dans un cadre politique<sup>1229</sup>.

Les documents saisis nous informent sur l'évolution du rapport de force au sein de l'UPC entre février et juillet 1960, notamment par la correspondance de Paul Momo qui est persuadé de la victoire politique de Pierre Kamdem Ninyim et n'hésite pas à réclamer une amnistie totale en échange du calme absolu. Sur le plan militaire, les documents de Paul Momo permettent de reconstituer les structures upécistes de l'époque. Cette « victoire » n'occulte pas la traque de Jérémie Ndélééné sur lequel le même document donne de précieuses informations. En effet, un prisonnier à la gendarmerie de Mbouda explique que Jérémie Ndélééné se cache dans la forêt du quartier de Bakadjou<sup>1230</sup>. L'état se resserre donc progressivement avec les informations obtenues auprès des prisonnier-ères, des « rallié-es » et par la surveillance des proches. Au milieu du mois d'octobre, François Kamognié, forgeron à Bamougoum qui a travaillé pour Paul Momo, se fait arrêter volontairement par la gendarmerie de Bafoussam afin de ne pas être inquiété par celui-ci et une partie de son matériel qui servait pour son client est saisi (neuf fusils de traite, une forge, vingt tuyaux métalliques<sup>1231</sup>). Il reste néanmoins compliqué de localiser le Capitaine puisque les rumeurs le situent à Bahouan ou Bayamgam, sans davantage de preuves. Gribelin pour sa part pense qu'il pourrait avancer vers Baméka pour rejoindre Abraham Mbah<sup>1232</sup>. Au début du mois de novembre, ce dernier semble bien être à Baméka, dans le quartier de la Mission protestante plus précisément où, avec de jeunes combattants, il pourrait constituer une « équipe terroriste<sup>1233</sup> », alors que Paul Momo semble toujours se trouver dans le secteur de Bafoussam.

Début novembre, le « sorcier<sup>1234</sup> » de Paul Momo est localisé par les autorités camerounaises, comme en témoigne une lettre entre le sous-préfet du secteur de Bafoussam et le préfet du département Bamiléké<sup>1235</sup>. Il se nomme Job Tsemo et serait, avec son fils, également « sorcier », au quartier Bagou de Bahouang. Leur capture pourrait « ouvrir des horizons nouveaux sur le Problème MOMO<sup>1236</sup> ». Le même document décrit le Capitaine, tel Um Nyobè en septembre 1958, comme un homme traqué qui reste dans un rayon entre Baham et Bahouan, se méfie de ses lieutenants, ne passe jamais plus d'une nuit au même endroit en se faisant « hôte obligatoire chez des villageois<sup>1237</sup> ». Cette diminution des activités de Paul Momo semble se confirmer : pour Gribelin, dans le premier tiers du mois de novembre, seul Jérémie Ndélééné est à même de mener des actions armées à Bamendjo. Gribelin concentre donc son attention sur Ndélééné et note que les « forces de l'ordre » ne parviennent pas à le neutraliser lui et ses 150 hommes pour trois raisons : le maintien d'un recrutement régulier, le trafic d'armes et les liaisons avec le *Southern Cameroons*<sup>1238</sup>. C'est un prisonnier qui donne ces renseignements. Pour Gribelin, le chiffre de 150 hommes est exagéré, mais Ndélééné se cacherait toujours dans de petites cabanes du quartier Bakadjou. Grâce aux sentinelles, ils sont alertés quand arrivent les « forces de l'ordre » et se cachent dans les hautes herbes ou les pieds de bambou. La route vers le Cameroun sous tutelle britannique permet à la fois de se camoufler mais aussi de recruter. Selon le prisonnier :

Jérémie utilise fréquemment ce circuit pour :

- recruter des jeunes gens originaires de l'Est de l'Arrondissement de Mbouda réfugiés au Cameroun britannique
- renouveler son armement et son approvisionnement en munitions,
- garder le contact avec l'OK Party<sup>1239</sup>.

Jusqu'au 17 novembre 1960, c'est toujours Jérémie Ndélééné qui reste le plus actif même si l'attaque du poste d'« autodéfense » à Bandjoun, durant la semaine du 9 au 15, laisse présager une reprise des activités de Paul Momo, selon Gribelin<sup>1240</sup>. La traque resserrée aboutit durant la semaine du 16 au 22 novembre puisqu'à Bamendjo, l'un des cadres de la Direction centrale, Bonaventure Tene Nzongang, est tué par les « forces de l'ordre » et probablement le

1229. *Ibid.*, p. 2.

1230. *Ibid.*, p. 10.

1231. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°37 (5-11 octobre 1960), 12 octobre 1960, p. 6.

1232. *Ibid.*, p. 6.

1233. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°40 (26 octobre-1er novembre 1960), e 2 novembre 1960, p. 3.

1234. Nous reprenons ici le terme employé dans les sources.

1235. ARO, Lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Bafoussam (J. Keutch) au préfet du département Bamiléké (probablement Kwayep Enoch), 8 novembre 1960.

1236. *Ibid.*

1237. *Ibid.*

1238. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°41 (2-8 novembre 1960), 9 novembre 1960, p. 3.

1239. *Ibid.*, p. 5.

1240. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°42 (9-15 novembre 1960), 16 novembre 1960, p. 2.

bras droit de Ndélééné, Mathieu Kadzi considéré comme « l'intellectuel du maquis<sup>1241</sup> ». Si la mort de Paul Momo, le 17 novembre 1960, marque cette semaine, Gribelin, dans la continuité des autres BRH, ne donne que très peu d'informations si ce n'est le « coup de main » évoqué ci-dessus<sup>1242</sup>. Le commandant du GTN ne donne pas plus d'éléments sur les circonstances de la mort et sur le devenir de son corps. En revanche, il voit dans cet événement une victoire permettant à la branche de l'UPC favorable à la voie politique de la réconciliation de l'emporter : « La mort du "Génie", en la conjoncture psychopolitique du moment devrait amener le triomphe de l'UPC non violente de tendance DJUKAN Chrétien parmi les habitants de l'Arrondissement de Bafoussam déjà acquis à ce parti<sup>1243</sup> ». Le BRH 43, qui traite de la mort de Paul Momo, révèle au fond l'état d'esprit de ces documents qui ont moins vocation à comprendre les événements passés qu'à anticiper les semaines à venir. Ce même document est davantage consacré à Jérémie Ndélééné pour lequel la localisation est désormais précise :

À BAMENJO, le même NDELENE Jérémie ne semble pas vouloir lâcher prise en dépit des pertes quasi-quotidiennes que lui infligent les Forces de l'Ordre. Selon quelques papiers découverts sur les victimes, la population de BAMENJO camouflée dans les marécages et les forêts, souffre du manque de vêtements, de vivres et de médicaments, mais aucune tentative de ralliement massif n'a encore été enregistrée<sup>1244</sup>.

Le général Briand n'est guère prolix sur la mort de Paul Momo : « Le 17 novembre Momo Paul est tué dans une embuscade tendue par l'adjudant-chef BECHET, de la Gendarmerie<sup>1245</sup> ». L'historien Faustin Kenné explique que l'embuscade fatale a été voulue par les autorités camerounaises, notamment Jean Keutchua, le sous-préfet de l'Arrondissement de Bafoussam, le préfet du Département, les ministres de l'Intérieur Njoya Arouna et de la Santé Pierre Kamdem Ninyim et Frédéric Nenkam, le chef du village de Bahouan. C'est ce dernier qui vient le 16 à la sous-préfecture pour signaler le passage de Paul Momo dans son village et les différentes pistes qu'il peut désormais emprunter<sup>1246</sup>. Toujours selon Faustin Kenné, Jean Keutchua confie à l'adjudant-chef français Raymond Bechet, commandant alors le peloton mobile de Bafoussam, de concevoir et d'appliquer le plan pour ramener Paul Momo mort ou vif. Raymond Bechet dispose de six hommes : un gendarme français, deux gendarmes camerounais, deux « gardes civiques » et le chef du village Frédéric Nenkam. Ils arrivent sur place dans la nuit du 16 au 17. Au petit matin, ils localisent Paul Momo et deux de ses gardes du corps, la décision est prise d'ouvrir le feu et les trois hommes sont tués<sup>1247</sup>. Les sources militaires ne donnent aucun élément sur la suite, mais Faustin Kenné explique que son corps et celui de ses deux gardes du corps sont ramenés et exposés à Bafoussam<sup>1248</sup>. Deux photographies du cadavre de Paul Momo se trouvent au Service historique de la Défense, ainsi que plusieurs clichés sur lesquels il apparaît avec d'autres combattants<sup>1249</sup>.

Pierre Kamdem Ninyim est lié à Paul Momo. Dans les archives privées de Max Briand, la Commission a retrouvé une lettre de ce chef au colonel Gribelin, du 9 novembre 1960, qui montre toute la déférence du ministre de la Santé envers cet officier français – « Les sages conseils que vous ne cessez de me prodiguer » ; « Je prie Dieu pour qu'il vous assiste à chaque instant » ; « J'ai été frappé par votre humanité<sup>1250</sup> ». Si, comme Faustin Kenné l'atteste, Pierre Kamdem Ninyim est au courant de l'action à venir contre Paul Momo, la soutient-il, s'y oppose-t-il ou la regarde-t-il de loin ? La volonté d'éliminer Momo est certaine : s'il ne peut guère s'opposer à cette décision, la manière dont il s'exprime auprès du colonel Gribelin amène à se demander ce qu'il espère en voulant autant plaire à ce dernier. La mort de Paul Momo semble moins être une priorité pour Gribelin que pour la frange dure du gouvernement d'Ahidjo, incarnée par Njoya Arouna. Le commandant du GTN et Pierre Kamdem Ninyim savent que la capture ou la mort de Paul Momo est imminente. Que peut espérer le ministre en se rapprochant de la sorte de Gribelin ? Si Pierre Kamdem Ninyim cherche peut-être à seulement à s'attirer les bonnes grâces de Gribelin, cette lettre éclaire toutefois les connexions entre les hommes politiques camerounais et les militaires français. Opportuniste, le « ralliement » de

<sup>1241</sup>. *Ibid.*

<sup>1242</sup>. SHD, Vincennes, GR6H256, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°43 (16-22 novembre 1960), 23 novembre 1960, p. 2.

<sup>1243</sup>. *Ibid.*, p. 2.

<sup>1244</sup>. *Ibid.*, p. 2.

<sup>1245</sup>. SHD, Vincennes, GR6H241, le général Briand, Rapport sur les opérations militaires au Cameroun en 1960, le 1er avril 1961, p. 47.

<sup>1246</sup>. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, p. 245.

<sup>1247</sup>. *Ibid.*, pp. 245-246.

<sup>1248</sup>. *Ibid.*, p. 246.

<sup>1249</sup>. SHD, Vincennes, GR6H263, Série de 70 photographies pour lesquelles nous ne disposons d'aucun élément mais les informations rédigées au dos permettent d'identifier les hommes présents.

<sup>1250</sup>. SHD, Vincennes, Fonds général Briand, DE 2023 PA 102, Lettre de Pierre Kamdem Ninyim au colonel Gribelin, 9 novembre 1960.

Paul Momo avait servi de « tremplin électoral<sup>1251</sup> » à Kamdem Ninyim : en novembre 1960, il ne semble pas gêné par l'élimination de ce dernier. Briand porte d'ailleurs Kamdem Ninyim en piètre estime puisqu'en janvier 1961, alors qu'il dresse le bilan du dernier trimestre 1960, il pense qu'une bonne partie des violences commises par Paul Momo étaient en fait souhaitées par ledit ministre<sup>1252</sup>.

### Cadavre de Paul Momo<sup>1253</sup>



736

La mort de Paul Momo ne semble guère décisive sur le terrain pour les militaires qui se concentrent toujours sur la capture de Jérémie Ndélééné, alors que Martin Singap paraît dans une conjoncture plus favorable. Ndélééné est tué peu de temps après Paul Momo, le 24 novembre 1960<sup>1254</sup>. Localisé avec précision, il semble être relativement isolé. Plusieurs de ses adjoints ont déjà été abattus dont David Tessop, tué le 8 août, Djiotio Toupala, Boniface Fondjiffo et Bonaventure Tene-Ndzongang. Par un système efficace de guetteur-euses, Ndélééné parvient à échapper avec le reste de son État-major dans les hautes herbes quand les patrouilles approchent près de ses différentes caches<sup>1255</sup>. Ces zones, parfaitement maîtrisées par les combattant-es, ont l'avantage d'être difficilement accessibles pour les forces franco-camerounaises. Il est assez complexe d'évaluer le nombre d'individus dirigés par Ndélééné. Les historiens Faustin Kenné et Jean Koufan Menkene donnent la fourchette de 300 à 2 000 combattant-es et privilégient plutôt l'estimation *a minima*<sup>1256</sup>. L'arrondissement de Mbouda lui fournit l'essentiel des effectifs, mais d'autres viennent des arrondissements de Bafoussam, de Dschang, puis du Mungo et de la Sanaga-Maritime. Néanmoins, en novembre 1960, ses effectifs ont nettement diminué, alors que les « ralliements » connaissent une hausse significative depuis le mois de septembre. Le 24 novembre, les informations semblent particulièrement fiables puisque trois sections et deux commandos sont envoyés sur place, dans le quartier de Bakadjou, près des marécages. Vers 12h00, il quitte sa cache pour se rapprocher des marécages et tombe dans l'embuscade :

<sup>1251</sup>. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Briand, Évolution de la situation au Cameroun (octobre-décembre 1960), 9 janvier 1961, p. 7.

<sup>1252</sup>. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Briand, Compte-rendu trimestriel de renseignements, 9 août 1960, p. 2.

<sup>1253</sup>. SHD, Vincennes, GR6H263.

<sup>1254</sup>. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 247-251 ; Kenné Faustin Magelan et Menkene Jean Koufan (2007), « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste à l'Ouest-Cameroun : Jérémie Ndélééné (1920-1960) », *al-Maghrib al-Ifrîqî. Revue spécialisée dans le patrimoine et les études africaines*, 8, pp. 147-180.

<sup>1255</sup>. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, n°43 (23-30 novembre 1960), 30 novembre 1960, p. 5-6. Gribelin y reproduit notamment le rapport de la brigade de gendarmerie de Mbouda sur deux pages, qui revient avec une grande précision sur les événements.

<sup>1256</sup>. Kenné Faustin Magelan et Menkéné, Jean Koufan « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste... », *op. cit.*

Il suivait seul une petite piste, porteur d'un fusil de chasse calibre 12, d'une cartouchière contenant 24 cartouches de chasse de marque anglaise et de quelques lettres. Ndélééné, grièvement blessé a eu le temps de laisser approcher les militaires et de tirer à bout portant sur un caporal qu'il a heureusement manqué<sup>1257</sup>.

Les historiens Faustin Kenné et Jean Koufan Menkene évoquent une deuxième hypothèse qui implique la trahison de Joseph Lendji, en charge de la sécurité de Ndélééné, corrompu par le capitaine Plissonneau<sup>1258</sup> – élément sur lequel insiste davantage Kenné dans son dernier ouvrage<sup>1259</sup>. Lendji est d'ailleurs capturé et tué par les partisans de Ndélééné, à la découverte du cadavre de leur chef. Ndélééné est pour sa part décapité par les commandos et sa tête est exposée sur la place publique de Mbouda. Le rapport de la brigade de gendarmerie est silencieux sur ce point et privilégie des actions futures après la mort de Ndélééné. La suite est d'ailleurs assez nuancée puisque d'un côté la gendarmerie de Mbouda insiste sur l'indifférence, voire « l'enthousiasme<sup>1260</sup> » devant la mort de ce chef dans l'arrondissement de Mbouda où les habitant-es s'opposent de plus en plus à l'ALNK, tandis que dans les groupements de Bamendjinda<sup>1261</sup>, Bamenkombo, Babadjou et Bamessingue, les populations oscillent entre consternation et indifférence. L'un des BRH de décembre confirme plutôt cette deuxième évolution et fait d'ailleurs référence à l'exécution de Lendji :

La mort du commandant d'armes Ndélééné Jérémie n'a pas apporté de solution au problème de Bamenjo ; au contraire sa disparition semble avoir galvanisé les survivants ; lors de la découverte du cadavre décapité de leur chef, les rebelles ont puni le capitaine Ledzi Joseph, chargé de la protection, en lui coupant la tête à lui aussi<sup>1262</sup>.

Dans tous les cas, la moitié du rapport est une prospective sur les potentiels successeurs de Ndélééné dans le secteur de Bamendjo et même leurs potentielles fonctions : Mathieu Kadzi décrit comme « un individu intelligent et qui possède un prestige important auprès des rebelles de Bamenjo », réputé pour la violence de ses tracts envers l'administration camerounaise, garderait le commandement de la direction centrale de Bamendjo.

Dans les cas de Paul Momo et Jérémie Ndélééné, les BRH montrent que la priorité de Gribelin dépasse leur seule élimination. Si ce dernier ne fait jamais de leur mort un objectif, on comprend à la lecture des BRH que leur élimination s'inscrit surtout dans le cadre global de la « doctrine de la guerre révolutionnaire » qui implique aussi la saisie des armes, la connaissance de l'état d'esprit des populations de chaque arrondissement et les actions à conduire pour les « rallier », puis la capacité à faire du renseignement sur le terrain ou *via* des interrogatoires. L'élimination et exposition publique des corps est, toutefois, primordiale pour les autorités locales et nationales, d'autant plus que Ndélééné était réputé invincible et capable d'invisibilité. Selon Faustin Kenné, sa tête reste exposée une semaine sur la place publique de Mbouda afin de détruire son mythe et d'accélérer les « ralliements<sup>1263</sup> ». Il existe donc une nette différence dans le traitement des cadavres d'Um Nyobè, rapidement enterré, de Momo, photographié, et de Ndélééné, décapité, alors que celui de Martin Singap n'est retrouvé que bien après sa mort. Le type de récit offert par les BRH, circonstancié et technique, ne donne pas d'éléments sur la décapitation des leaders. Si des photographies de têtes coupées circulent encore aujourd'hui, très rarement datées et localisées, il est difficile de déterminer qui y procède, entre militaires français et soldats camerounais. Reste que cette pratique, réactivée des techniques de « pacification » de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, permet de délégitimer le leader, de terroriser les populations pour les contraindre à se « rallier » et de témoigner de sa mort « réelle » face aux croyances magico-religieuses. Parmi les soldats qui ont participé à la mort de Ndélééné, certains sont proposés pour être décorés du Mérite camerounais. C'est le cas du soldat deuxième classe Nontinga, né en 1934 à Brankaba au Tchad, signalé comme « brave soldat qui a tué le redoutable chef rebelle Ndélééné Jérémie<sup>1264</sup> ». Ces propositions de récompenses concernent également des militaires français – le sergent Louis Moracchini, né en 1932 à Toulon, et dont la proposition, pour l'octroi de la récompense, indique : « Chef de la demie section à l'origine de la mort du chef rebelle Ndélééné Jérémie, abattu le 24 novembre 1960 ». La section était également dirigée par un adjudant-chef français, Joseph Juge Jean, né le 1<sup>er</sup>

1257. SHD, Vincennes, GR6H25, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°43 (23-30 novembre 1960), 30 novembre 1960, p. 5-6.

1258. Faustin Magelan Kenné et Jean Koufan Menkene, « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste... », *op. cit.*

1259. Faustin Kenné, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 247-249.

1260. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°43 (23-30 novembre 1960), 30 novembre 1960, p. 5-6.

1261. Sur les relations entre Jérémie Ndélééné et les populations du groupement de Bamendjinda, voir l'entretien avec Jean-Marie Tanefo, chef supérieur de Bamendjinda mené par le volet « Recherche » de la Commission à Bamendjinda, le 15 septembre 2023.

1262. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°47 (14-20 décembre 1960), 21 décembre 1960, p. 3.

1263. Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, *op. cit.*, pp. 247-249.

1264. ASPM, Propositions pour le Mérite camerounais 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, décembre 1960.

avril 1924 et pour lequel le commentaire est bref : « Chef de la section qui a tué Ndélééné Jérémie le 24 novembre 1960 » ; Le capitaine Plissonneau lui-même, qui commande le 70<sup>e</sup> RIMA à Mbouda, est proposé pour le Mérite camerounais, mais ne l'obtient pas : « À Mbouda, sous son vigilant patronage, sa compagnie a mené d'importantes opérations toujours fructueuses, compagnie qui a abattu le grand chef rebelle Ndélééné Jérémie à Bamendjo lors des dernières opérations de ratissage de l'Armée française à Mbouda ». Comme pour Paul Momo, les cadres de l'unité éliminant Jérémie Ndélééné sont donc français. Quand la mission du Groupement tactique nord s'achève à la fin de l'année 1960, Gribelin explique que la circulation est rétablie, que les marchés et écoles reprennent peu à peu leurs activités. C'est certes une façon de s'attribuer un certain mérite mais il n'évoque pas la mort de Paul Momo. Quand il évoque Jérémie Ndélééné, il se contente d'expliquer que sa succession n'a pas été assurée. Quant à Martin Singap, Gribelin pense qu'il est passé en région Bamiléké, mais qu'il y est peu resté<sup>1265</sup>.

## 2.2. Martin Singap : une mort sans militaires français

L'étude de la mort du chef de l'ALNK, Martin Singap, souffre encore de plusieurs zones d'ombre. La date retenue est celle du 8 septembre 1961, mais le corps n'est découvert que le 19 octobre. Dans les archives, il y a également un contraste entre son importance dans la hiérarchie de l'ALNK et les difficultés des différents dispositifs militaires à le localiser. Sa mort est d'ailleurs annoncée assez régulièrement, à l'exemple du BRH de la compagnie de gendarmerie de Dschang du 12 au 19 janvier 1960<sup>1266</sup>. Les autorités suivent autant sa localisation que les rapports de force sur le terrain afin de comprendre les divisions, notamment celles entre les groupes de Paul Momo et de Martin Singap. En octobre 1959, dans l'arrondissement de Bafang, ce dernier aurait été menacé de mort par un combattant de Paul Momo car Singap aurait prélevé 5 000 francs dans les fonds fournis par l'UPC Bamiléké pour payer des protections magico-religieuses. Ces dernières s'avèrent inefficaces, selon la source, car les hommes soi-disant protégés se font quand même tuer par les militaires<sup>1267</sup>. En septembre 1961, Singap est traqué dans le Mungo. Le récit des événements a bien été retracé par Faustin Kenné<sup>1268</sup>, puis les auteurs de *Kamerun !*<sup>1269</sup>. Venu dans le Mungo pour rencontrer Ernest Ouandié, Martin Singap est obligé de fuir régulièrement avec ses lieutenants. Le 4 septembre 1961, il se sépare de David Kana, puis dans la nuit du 7 au 8 septembre, il se dirige avec l'un de ses lieutenants vers Bapa. Au petit matin, après avoir installé leur camp, ils comprennent qu'ils sont tombés dans une embuscade et le chef de l'ALNK meurt de trois balles. Il est difficile de suivre ensuite ce que devient le corps, qui dans tous les cas ne subit pas les mêmes dégradations que les cadavres de Paul Momo et Jérémie Ndélééné. Le corps est retrouvé le 19 octobre 1961, semble-t-il par hasard, par la « garde civique » et une patrouille de gendarmerie qui découvrent un réseau de grottes à proximité de la « chefferie de Bapa ». Après la mort d'un individu, ils repèrent, dans la grotte, un cadavre, de nombreuses armes, une machine à écrire et divers documents dont un rapport relatant les circonstances de la mort de Singap. Ce document est la source principale qui a permis, à plusieurs historien-nes, de retracer le fil des événements. Aucun militaire français n'est présent, ce qui est confirmé par un document compilé par le Sdece. Ce document, demandant à ce que la nouvelle ne soit pas divulguée, est tamponné en rouge avec la mention « A NE PAS COMMUNIQUER AUX ALLIÉS<sup>1270</sup> ». Les informations remontées au Sdece restent fragiles mais insistent sur le fait que l'UPC ne souhaite pas diffuser l'information :

Le plus populaire des chefs de maquis de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), Martin Singap, aurait été tué, courant septembre ou début octobre 1961.

Cette nouvelle ne paraissait pas encore connue dans les milieux de l'UPC d'Accra, à la fin d'octobre.

Le 23 octobre, en effet, neuf guérilleros camerounais venant de Chine, repartaient du Ghana dans le Cameroun, avec l'ordre de rejoindre Martin Singap, dont un envoyé les avait attendus à Accra<sup>1271</sup>.

Nota : Il est possible également, que les dirigeants de l'UPC d'Accra, pour la plupart hostiles à Ouandié, aient jugé préférable de ne pas divulguer cette nouvelle, qui, si elle était confirmée, et connue à l'extérieur du Cameroun, inciterait peut-être les guérilleros à rejoindre les maquis que Ouandié tente de créer<sup>1272</sup>.

1265. SHD, Vincennes, GR6H254, Le lieutenant-colonel Gribelin, BRH n°48 (21-27 décembre 1960), 28 décembre 1960, pp. 10-12.

1266. SHD, Vincennes, GR6H257, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°47 (12-19 janvier 1960), p. 7.

1267. SHD, Vincennes, GR6H257, Compagnie de gendarmerie de Dschang, BRH n°43 (4-12 octobre 1959), p. 18.

1268. Kenné Faustin, *Vivre sous maquis...*, op. cit., pp. 251-256.

1269. Deltombe Thomas, Domergue Manuel et Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., pp. 694-696.

1270. SHD, Vincennes, GR10T638, Note du Sdece, « Objet : la disparition de Martin Singap », 8 décembre 1961, sous dérogation.

1271. Souligné dans le texte.

1272. SHD, Vincennes, GR10T638, Note du Sdece, « Objet : la disparition de Martin Singap », 8 décembre 1961 sous dérogation.

Il semblerait donc que les cadres de l'UPC en exil, sans que les noms ne soient donnés, aient retardé la diffusion de l'information. Ce point est d'ailleurs confirmé par le général Briand dans son bilan trimestriel : « La mort de Singap Martin, qui n'avait pas caché son désaccord avec les dirigeants de l'extérieur, abattu par les Forces de l'Ordre à Bapa (sud-ouest de Bafoussam) le 8 septembre, au retour d'un rendez-vous manqué avec Ouandié Ernest dans la région de Batibo, à l'Ouest de Bamenda, laissait les mains libres à ce dernier pour conduire à sa guise la rébellion<sup>1273</sup> ». Pour Faustin Kenné, cette discrétion des cadres de l'UPC toujours en exil s'explique aussi par la possibilité que Singap ait été trahi par un combattant « rallié<sup>1274</sup> ». Si un gendarme français est présent lors de la mort de Momo et des sous-officiers français pour Ndélééné, aucun cadre militaire français n'est présent lors de la mort de Martin Singap.

### 2.3. Makanda Pouth, Noé Tankeu et Pierre Kamdem Ninyim : des responsabilités camerounaises

Les exécutions de leaders sur le terrain après 1961 ne relèvent plus que du seul gouvernement camerounais. Toutefois, ces leaders ont été traqués, alors que les autorités françaises dirigeaient encore les opérations, comme en témoignent les cas de Makanda Pouth et Tankeu Noé. Un autre point frappant est la qualité des informations dont disposent les autorités françaises. Sur le terrain et dans les sources, ce qui ressort du parcours de Makanda Pouth est son opposition à la stratégie de Mayi Matip, puis sa rivalité avec Étienne Bapia, bien qu'ils aient relancé ensemble le mouvement dans le secteur de Babimbi<sup>1275</sup>. Les trois arrestations et les procès de Makanda Pouth, Noé Tankeu, puis Pierre Kamdem Ninyim, en 1963, sont la conjonction d'un pouvoir camerounais plus autoritaire, de divisions internes et de l'application des méthodes répressives mises en place par les autorités françaises, puis poursuivies par les autorités camerounaises<sup>1276</sup>. En outre, la mort de Singap Martin en septembre 1961 ne doit pas occulter le fait qu'à cette date les autorités françaises et camerounaises accordent aussi de l'importance aux autres chefs militaires en Sanaga et dans les principales villes. En septembre 1961, le Sdece, à travers des synthèses écrites à partir des ambassades de France en République centrafricaine, au Tchad, au Cameroun et à Madagascar, fait encore ressortir quatre noms de leaders importants : Martin Singap qui « maintient la « rébellion » dans une « situation stationnaire » ; Pierre Kamdem Ninyim de retour à Baham après avoir été limogé du gouvernement en juin ; Makanda Pouth dont la destruction du PC en Sanaga a permis une amélioration de la situation ; Noé Tankeu considéré comme le « principal terroriste » à Douala<sup>1277</sup>. Singap est déjà mort, les services de renseignement ne disposent donc pas de cette information au 21 septembre. Les trois autres ne sont capturés qu'en 1963. Bien que les représentants français sur place ne semblent pas au cœur des décisions, ils participent à l'arrestation de certains si l'opportunité leur est offerte. Dans le cas de Makanda Pouth, Paul Audat, conseiller français d'Ahidjo – il est un ancien administrateur colonial passé dans l'assistance militaire technique au moment de l'indépendance – permet son arrestation avec la police camerounaise<sup>1278</sup>. Leur capture, leur procès, puis leur exécution témoignent d'un durcissement du pouvoir central camerounais. En effet, le 22 octobre 1963, le Tribunal militaire condamne Makanda Pouth aux travaux forcés à perpétuité, mais dès le lendemain, une loi, avec effet rétroactif, est votée et permet au gouvernement d'intenter un nouveau procès devant un autre Tribunal militaire s'il estime le verdict rendu non satisfaisant. Dans le cas de Makanda Pouth, le ministre de la Justice, en accord avec le ministre des Forces armées, fait annuler le jugement. L'affaire est renvoyée devant le Tribunal militaire de Yaoundé qui condamne Makanda Pouth à mort le 23 novembre 1963<sup>1279</sup>. La Commission n'a pas eu accès aux archives militaires du Cameroun qui pourrait peut-être éclairer davantage le renvoi de cette affaire. Néanmoins, les documents du Sdece montrent que la décision est déjà prise le 20 novembre : « Ainsi, le procès de Douala, au terme duquel le chef maquisard MAKANDEPOUTH vient d'être condamné aux travaux à perpétuité, va être repris, le gouvernement souhaitant pour l'inculpé, la peine capitale<sup>1280</sup> ». Si le gouvernement camerounais est à la manœuvre, le gouvernement français a été soigneusement informé en amont. Le même document explique que le pourvoi en cassation de Noé Tankeu, condamné à mort, est aussi rejeté grâce à cette loi. Le Sdece ne se trompe pas sur l'arme judiciaire que constitue cette loi : « Avec cette nouvelle loi, le gouvernement dispose d'un pouvoir

<sup>1273</sup>. SHD, Vincennes, GR6H259, Le général Briand, Compte-rendu trimestriel de renseignements (1er octobre - 31 décembre 1961), 16 janvier 1962, p. 3.

<sup>1274</sup>. Kenné Faustin Magelan, *Vivre sous maquis...*, op. cit., p. 254.

<sup>1275</sup>. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 557.

<sup>1276</sup>. *Ibid.*, p. 714.

<sup>1277</sup>. DGSE, Note de renseignement, « Objet : situation politique. Survol des synthèses mensuelles rédigées par les ambassades de France », 21 septembre 1961.

<sup>1278</sup>. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 514.

<sup>1279</sup>. ANF, AG/5(F)1919, Note au Président de la République, le 25 novembre 1963.

<sup>1280</sup>. DGSE, République fédérale du Cameroun, La loi sur la répression de la subversion, 20 novembre 1963.

absolu pour lutter contre la subversion et même contre l'opposition<sup>1281</sup> ». Autre point sur lequel nous disposons de nouvelles informations : les trois hommes doivent être exécutés le 8 décembre 1963, mais Ahidjo décide de repousser la date car il reçoit, au même moment, le président de la République islamique de Mauritanie, Mokhtar Ould Daddah. Il préfère également laisser passer les fêtes de Noël et de l'Indépendance<sup>1282</sup>. Ils sont donc exécutés le 3 janvier 1964 devant des foules particulièrement importantes à Bafoussam pour Pierre Kamdem Ninyim, Édéa pour Makanda Pouth et Douala pour Noé Tankeu. Angèle Ngo Bibout, la veuve de Makanda Pouth, décrit la protection surnaturelle de son mari jusqu'aux derniers instants :

Au moment de son exécution, ils ont tiré sur lui, mais aucune arme n'a fonctionné, car il était à l'épreuve des balles. À un moment, il décide d'en finir et leur dit : « Je meurs pour mon pays. Je vous donne à présent la permission de tirer sur moi ». Il cessa de bloquer le mécanisme de leurs armes. C'est alors qu'il leur dit : « Tirez ! ». Ils tirent et cette fois, les balles parviennent à l'atteindre<sup>1283</sup>.

Dans la mort de ces trois hommes, Ahidjo et les ministres concernés sont impliqués depuis le procès jusqu'à la mise en scène de l'exécution.

Pour résumer, les autorités françaises fournissent constamment les renseignements indispensables à l'élimination des différents chefs militaires. Les morts de Paul Momo et Jérémie Ndélényé se situent au centre d'un triangle où les trois acteurs principaux sont le gouvernement camerounais, des officiers français et des sous-officiers qui dirigent les unités exécutant les deux hommes, puis les supplétifs camerounais qui composent ces unités. En 1963-1964, Paul Audat permet l'arrestation de Pierre Kamdem Ninyim, alors que le Sdece est parfaitement informé de l'instrumentalisation politique que constitue le renvoi de Makanda Pouth devant le Tribunal militaire de Yaoundé, le 23 novembre 1963. Le Sdece sait aussi exactement pourquoi Ahidjo, le chef d'orchestre de ces trois morts, repousse les trois exécutions du 8 décembre 1963 au 3 janvier 1964. Le rôle différencié de la France est donc établi : au cœur du dispositif d'information et d'exécution en novembre 1960, un conseiller français facilite l'arrestation de Pierre Kamdem Ninyim en 1963, alors que le gouvernement camerounais informe soigneusement et en amont de ses intentions mais est le seul à prendre la décision des trois condamnations. En revanche, avec les informations dont nous disposons à ce jour, la mort de Martin Singap a certes été rendue possible par les informations fournies par les différents services français, mais sur le terrain, elle relève des seules forces camerounaises puisque le Sdece n'a l'information qu'en novembre-décembre 1961, soit deux à trois mois après les faits.

Ces quelques exemples montrent bien que la « guerre psychologique » n'est plus celle de 1958 et que la « terreur » l'emporte sur la « séduction », pour reprendre l'expression du spécialiste de la DGR, Jérémy Rubenstein. Les assassinats, morts ou exécutions de chacun de ces leaders, comme autant de collaborations franco-camerounaises, provoque des « ralliements » massifs, moins par un détournement des idées upécistes ou une adhésion au programme gouvernemental que par la peur. À cet égard, la pratique des décapitations est souvent présentée comme le résultat le plus spectaculaire des violences déployées par les militaires. Le recours à la photographie est récurrent dans ces débats, symptôme de cette « guerre sans images<sup>1284</sup> ». La première occurrence d'une telle photographie se situe dans une brochure d'un certain G. Clair, préfacé par Michel Ndoh et Woungly-Massaga, du comité révolutionnaire de l'UPC, en octobre 1963, dénonçant la « guerre néocolonialiste honteuse et meurtrière ». Deux clichés, l'un sur la couverture, l'autre dans le texte, présentent trois têtes coupées, isolées dans leur cadre ou aux côtés de soldats africains, désignés ici comme des militaires de l'Union africaine et malgache – une référence à la Conférence des chefs d'États et de gouvernement africains réunis à Addis-Abeba la même année, mais sans que ces troupes soient mobilisées au Cameroun<sup>1285</sup>. L'objectif est ici de dénoncer le régime Ahidjo et la complicité française *via* des photographies d'atrocités. D'autres clichés sont régulièrement diffusés dans des ouvrages : l'une rapprochée sur trois têtes

1281. *Ibid.*

1282. DGSE, Note de renseignement n°A948052, « Objet : Condamnés politiques », 15 décembre 1963.

1283. Entretien avec Angèle Ngo Bibout mené par Yves Mintoogwe et traduit par Nadeige Laure Ngo Lend, à Pouma, le 18 juin 2023.

1284. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 562.

1285. Ces mercenaires des pays de l'UAM sont utilisés par la France pour commettre chaque jour des forfaits horribles sur les populations kamerounaises afin de maintenir en place le régime exécuté du traître Ahidjo. Pour une tête de patriote Kamerounais Ahidjo et ses maîtres néo-colonialistes offrent 8,000 francs CFA ». Clair G., *L'Afrique, la France et la Révolution kamerounaise, Préface du Comité révolutionnaire de l'UPC* [daté de 1963 dans la préface].

coupées à même le sol<sup>1286</sup> ; l'autre, en présence de militaires « blancs » autour de quatre têtes plantées sur des pics<sup>1287</sup>. Des témoignages évoquent cette pratique chez les maquisard-es lors de l'assassinat d'Européen-nes, contre ceux et celles présentés tel-les des « traîtres », mais il est difficile de distinguer ce qui relève de l'« action psychologique » faite pour stigmatiser l'adversaire de la réalité de ces démembrements. Rares sont les témoins français à confirmer la pratique<sup>1288</sup>, quand les témoins camerounais l'attribuent aux forces franco-camerounaises<sup>1289</sup>, et ce, dès 1958 dans des pétitions envoyées à l'Onu<sup>1290</sup>. Régine Zangue évoque l'exposition de têtes coupées à la gare routière de Dschang, telles un « trophée de guerre<sup>1291</sup> », dans les années 1956-1958, alors que Pierre Semengue évoque l'exposition de la tête coupée du chef militaire de l'ALNK, Joseph Ngandié, *alias* Château dynamique, au marché de Bangangté, après sa mort le 31 août 1963<sup>1292</sup>. Les mémoires locales, notamment celles de ceux qui étaient enfants, soulignent la pratique sur certains carrefours, comme à Bafoussam où les têtes sont placées à même le sol, plusieurs jours durant, parfois tournées en dérision<sup>1293</sup>. Observée dans le Mungo (Loum<sup>1294</sup>) ou dans l'ouest (Bafoussam, Bangangté), cette pratique est, pour Semengue, une réappropriation de celle des maquisard-es et dont l'objectif est de détruire leur supposée invincibilité produite par le blindage : « Il fallait démentir tous ces bruits », ajoute-t-il<sup>1295</sup>. Une telle affirmation permet de légitimer la pratique au sein de l'armée camerounaise, alors que d'autres témoins évoquent des techniques employées par des soldats africains de l'armée coloniale, notamment tchadiens, encadrés par des militaires français<sup>1296</sup>. La pratique sert surtout la pédagogie de la terreur, peut-être inspirée d'autres guerres d'indépendance<sup>1297</sup>.

Ce faisceau de violences déployées, les exactions commises, le traumatisme provoqué sur les populations et le bilan humain, estimé à plusieurs milliers de victimes, expliquent le fait que certains observateurs qualifient la répression menée par la France de « génocide » : une affirmation qu'il convient d'interroger pour mieux la remettre en question.

### 3. LA QUALIFICATION JURIDIQUE DU CRIME DE GÉNOCIDE<sup>1298</sup>

La question de la qualification de génocide perpétré par les autorités françaises dans le cadre de la répression des mouvements indépendantistes et d'opposition entre 1945 et 1971 au Cameroun fait partie des nombreuses discussions des chercheur-euses et des militant-es qui la documentent. Après avoir analysé la diversité des modes de répression au Cameroun, les opérations militaires menées sur le territoire avec l'appui des forces françaises et les assassinats politiques perpétrés, il paraît nécessaire de présenter ce débat, de discuter de la notion de génocide et de la possibilité de son invocation dans ce contexte répressif au Cameroun.

La question du génocide ne relève pas seulement d'un débat ultracontemporain. On retrouve ce terme par exemple dans l'allocation donnée par Abel Kingué au Congrès mondial pour le désarmement et la paix de Moscou du 9 au 14 juillet 1962 :

<sup>1286</sup>. Indiqué comme conservée par l'Association des vétérans du Cameroun (ASVECAM), elle pourrait désigner des têtes exposées au marché de Bangangté ou de Bafoussam (« carrefour maquisard »). Entretien réalisé avec Henriette Ekwe par le volet « Patrimoine » de la Commission, à Douala, le 10 avril 2023. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2019), *Kamerun !...*, *op. cit.*,

<sup>1287</sup>. Indiqué comme une « collection privée » par l'auteur. Moutassi Jean-Pierre (2022), *Épilogue d'une guerre clandestine : verdict sur le génocide français au Cameroun, 1954-1964*, Paris, l'Harmattan Cameroun.

<sup>1288</sup>. Entretien mené avec Maurice Delauney, réalisé par Frank Garbely, confié au volet « Recherche » de la Commission, Cannes, 2003

<sup>1289</sup>. Entretiens n°4, n°15, n°16 et n°18, mené dans le cadre de l'Ined, *op. cit.*

<sup>1290</sup>. ANOM, DPCT8, T/PET. 5/312, 45 pétitions concernant le Cameroun sous administration française et concernant des plaintes relatives à diverses mesures de répression, 5 février 1958.

<sup>1291</sup>. Entretien avec Régine Zangue mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Likong, 6 juin 2023.

<sup>1292</sup>. Entretien réalisé avec le général Pierre Semengue par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 23 juin 2024.

<sup>1293</sup>. Larcher Laurent, « La guerre du Cameroun sous le regard des enfants », *La Croix*, 28 décembre 2022.

<sup>1294</sup>. Le patriarche Mbembè dit que « de tels spectacles » l'ont « traumatisé ». Entretien avec neuf patriarches Banen mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 15 janvier 2024.

<sup>1295</sup>. Ce témoignage est confirmé par un autre entretien réalisé avec le général Pierre Semengue par Démonster-Ferdinand Kouékam à Yaoundé, le 19 décembre 2019 et confié à la Commission. Entretien réalisé avec le général Pierre Semengue par le volet « Recherche » de la Commission, à Yaoundé, le 23 juin 2024.

<sup>1296</sup>. Larcher Laurent, « La guerre du Cameroun sous le regard des enfants », *La Croix*, 28 décembre 2022.

<sup>1297</sup>. Arzel Lancelot et Foliard Daniel (2020), « Tristes trophées, Objets et restes humains dans les conquêtes coloniales (xix<sup>e</sup>-début xx<sup>e</sup> siècle) », *Monde(s)*, 17(1), pp. 9-31

<sup>1298</sup>. Cette sous-partie a été rédigée avec le concours de Yann Jurovics, maître de conférences en droit international à l'Université Paris-Saclay, ancien juriste de la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Notre parti, c'est-à-dire l'Union des Populations du Cameroun (UPC), dès sa fondation en 1948 n'a point dissocié la lutte du peuple camerounais pour la liberté de la lutte pour la paix. Car ce sont les impérialistes et uniquement les impérialistes qui sont les fauteurs de guerre.

Ce sont eux qui répondent aux aspirations des peuples à la liberté par des répressions sanglantes et le génocide. [...]

Au Cameroun par exemple, les impérialistes français à peine remis des ravages de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, répriment sauvagement en septembre 1945, à Douala, une grève de travailleurs camerounais qui demandaient une augmentation de salaires.

En mai 1955, pour tenter d'endiguer le mouvement de libération nationale, les impérialistes français organisent et exécutent le massacre de 5000 patriotes camerounais qui réclamaient l'indépendance et l'unité nationale.

Depuis lors, le Cameroun est le théâtre d'une guerre de génocide qui a pris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1960 le caractère d'une guerre de reconquête coloniale, puisque, à cette date, l'indépendance juridique du pays fut proclamée<sup>1299</sup>.

Cependant, à l'époque des faits, l'utilisation du terme « génocide » et la revendication de la reconnaissance d'un tel phénomène au Cameroun est très rarement intégrée dans la communication de l'UPC. Um Nyobè ainsi que la plupart des cadres de l'UPC, de l'Udefec ou de la JDC ne convoquent pas ce terme lorsqu'ils alertent sur la situation camerounaise, mais utilisent les mots de « tortures, vols, pillages<sup>1300</sup> », « des effusions de sang et des massacres<sup>1301</sup> », « atrocités<sup>1302</sup> », « extermination massive<sup>1303</sup> », « guerre injuste<sup>1304</sup> », « camps de concentration<sup>1305</sup> ».

Par la suite, plusieurs auteur·rices camerounais·es se sont penché·es sur la question du génocide au Cameroun, en particulier contre les populations de la région Bamiléké, en s'appuyant sur diverses sources, notamment les travaux de recherche en histoire consacrés à la guerre de décolonisation du Cameroun. Ces travaux ont établi des faits de violences et de massacres issus de documents d'archives et de témoignages. Les personnes qui souhaitent la reconnaissance d'un génocide perpétré par la France au Cameroun s'appuient également sur des citations d'acteurs de l'époque qui décrivent les événements. Par exemple, Max Bardet, pilote d'hélicoptère ayant servi au Cameroun entre 1962 et 1964, utilise le terme de génocide lorsqu'il décrit les bombardements dans la région Bamiléké<sup>1306</sup> : « En deux ans, l'armée régulière a pris le pays bamiléké, du sud jusqu'au nord, et l'a complètement ravagé. Ils ont massacré trois à quatre cent mille Bamiléké. Un vrai génocide. Ils ont pratiquement anéanti la race. Les sagaies contre les armes automatiques, les Bamiléké n'avaient aucune chance ». Constantin Melnik, conseiller technique sur les questions de sécurité et de renseignement entre 1959 et 1962, évoque des « massacres » suivis d'une « répression », et des « récits de cadavres flottant au fil de l'eau ou pourrissant dans la forêt<sup>1307</sup> ».

Ces affirmations et témoignages issus d'individus alors bien informés des événements qui se déroulent au Cameroun sont parfois considérés comme des preuves suffisantes d'un génocide<sup>1308</sup>. Cette situation est dénoncée par les auteurs de *Kamerun !* :

Ne citant jamais aucune source d'archives, compilant des citations où se mélangent le vrai, le faux et le vraisemblable, agrémentant le tout de propos outrés et d'analogies historiques banales, les militants de cette thèse jouent un jeu dangereux lorsqu'ils prétendent, sous prétexte que « la vérité a été dévoilée » (par Max Bardet, Constantin Melnik et consorts...), qu'elle est incontestable. Ils ferment péremptoirement un débat historique qui n'a jamais été sérieusement ouvert<sup>1309</sup>.

<sup>1299</sup>. DGSE, Note de renseignement, « Objet : Allocution d'Abel Kingué au Congrès mondial pour le désarmement général et la paix, Moscou », 9-14 juillet 1962.

<sup>1300</sup>. ANOM, 1AFFPOL3339, Pétition de Félix-Roland Moumié à l'Assemblée Générale de l'Onu, 24 novembre 1956.

<sup>1301</sup>. Déclaration faite devant la 4<sup>e</sup> commission de l'Assemblée Générale de l'Onu par Anatole Kameni et le docteur Marcel Bebey-Eyidi, délégués de l'Association des notables camerounais, New-York, 15 février 1957, in Um Nyobè Ruben (1989), *Écrits sous maquis*. Notes et introduction d'Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan, p. 268.

<sup>1302</sup>. DGSE, Note de renseignement sur un article publié dans *Progrès Égyptien et Journal d'Égypte* par Félix-Roland Moumié et Ernest Ouandié le 15 octobre 1957.

<sup>1303</sup>. « Comment le massacre des kamerunais a été préparé et consommé par le gouvernement français », sous maquis, 3 janvier 1957, in Um Nyobè, Ruben, *Écrits sous maquis...*, op. cit., p. 187.

<sup>1304</sup>. DGSE, Mémoire de Gertrude Omog au secrétaire d'état des États-Unis au sujet de la mission de visite se rendant au Cameroun en octobre 1958 et présidée par les USA, Le Caire, 15 août 1958.

<sup>1305</sup>. DGSE, Note de renseignements n°A263984, « Objet : intervention de Gertrude Omog au 4<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes à Vienne », 20 juin 1958.

<sup>1306</sup>. Bardet Max et Nina Thellier (1988), *O. K. Cargo !*, Paris, Grasset, p. 77.

<sup>1307</sup>. Melnik Constantin (1996), *La mort était leur mission*, Paris, Plon, p. 195.

<sup>1308</sup>. Shanda Tonme Jean-Claude (2009), *La France a-t-elle commis un génocide au Cameroun ? les Bamiléké accusent*, Paris, L'Harmattan.

<sup>1309</sup>. Deltombe Thomas Jacob Tatsitsa et Manuel Domergue (2011), *Kamerun!...*, op. cit., p. 24.

En effet, malheureusement, le terme de génocide et sa définition ne sont pas toujours discutés, et sont utilisés de manière interchangeable avec les termes de « massacre », « crime de masse », « extermination », « carnages » par de nombreux acteurs ou auteurs. Jean Pierre Moutassi, commissaire de police au Cameroun, dans son ouvrage *Épilogue d'une guerre clandestine : verdict sur le génocide français au Cameroun*<sup>1310</sup>, entreprend, à travers une écriture qui reprend le style légaliste pratiqué par les juristes, un vrai travail de définition et d'explicitation des trois grandes incriminations pénales internationales que sont le génocide, le crime de guerre et le crime contre l'humanité. Son ouvrage vise à prouver que ces trois crimes ont été perpétrés au Cameroun par la France sur la période 1954-1964 et porte l'accusation contre un certain nombre d'individus français au sein du gouvernement ou au sein de l'armée. Cependant, malgré ce travail de définition et l'utilisation du langage du droit, Jean-Pierre Moutassi adopte, lui aussi, une définition extensive du crime de génocide qui inclut les groupes visés en raison de leurs convictions politiques : « Les différents rapports et témoignages font état d'actes de génocide à l'encontre des populations civiles. Des éléments de ces rapports démontrent en effet que les Bassa et les Bamiléké étaient visés en tant que groupes, en raison de leurs convictions politiques<sup>1311</sup> ». Il ne semble donc pas prendre en compte le caractère très restrictif de cette qualification en droit international, notamment lorsqu'il cite des exemples de génocides ayant eu lieu au xx<sup>e</sup> siècle selon lui, en incluant l'extermination des opposant-es politiques à Staline entre 1932 et 1940. De plus, l'argumentation dénonce une volonté manifeste d'occulter un génocide au Cameroun<sup>1312</sup>, tandis que d'autres seraient immédiatement reconnus : « Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les massacres à grande échelle ne sont pas restés impunis partout où ils ont été commis. Tout gouvernement ou groupe terroriste qui a perpétré de tels crimes a été jugé et les responsables condamnés<sup>1313</sup> ». Cette affirmation est très contestable en l'état de la justice internationale qui, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, n'a pas été saisie de toutes les situations de crimes de masse et dont le rôle, lorsqu'elle est saisie, n'est que de juger marginalement quelques hauts responsables. Les débats sur le génocide au Cameroun sont également mentionnés dans des travaux de master, comme celui d'Alima Ntaintie<sup>1314</sup>. Cette dernière définit le génocide et les éléments qui caractérisent ce crime, mais conclut, sans souscrire à cette qualification de génocide, en affirmant que le chiffre de 400 000 individus assassinés en région Bamiléké avancé sur l'appréciation de Max Bardet, s'il est réaliste, signifierait la disparition quasi-totale de cette population, ce qu'elle ne constate pas. Ainsi, la question de l'élément intentionnel ne semble pas rentrer en ligne de compte dans ces discussions.

Ces débats se poursuivent également au sein de la société civile camerounaise, dont une partie s'est emparée de cette revendication de reconnaissance de génocide ; le 17 août 2000, Brice Nitcheu, un militant camerounais établi à Londres, appelle à l'organisation d'une Conférence internationale sur le génocide camerounais. Celle-ci n'a jamais vu le jour. Le 7 juin 2022, le Comité de développement de la communauté Fotouni aurait déposé une plainte contre la République française auprès du procureur du Tribunal de Grande Instance de Paris avec constitution de partie civile pour génocide, crime de guerre et crime contre l'humanité envers les populations Fotouni et Bamiléké entre 1958 et 1972<sup>1315</sup>. Le procureur n'a pas encore donné suite à cette plainte, qui ne semble pas recevable étant donné qu'elle vise un État dont la responsabilité pénale ne peut être engagée.

Il paraît donc nécessaire de développer précisément ce qu'est un génocide aux yeux des institutions judiciaires internationales, et les cas dans lesquels cette qualification a été écartée afin de mieux situer ce débat<sup>1316</sup>.

1310. Moutassi Jean-Pierre (2022), *Épilogue d'une guerre clandestine : verdict sur le génocide français au Cameroun, 1954-1964*, Paris, l'Harmattan Cameroun.

1311. *Ibid.* p. 215.

1312. Si les parties cherchant à occulter le génocide ne sont pas explicitement mentionnées, l'idée générale du texte semble accuser, de manière assez vague, la France, voire le monde occidental.

1313. Moutassi Jean-Pierre, *Épilogue d'une guerre clandestine...*, *op. cit.*, p. 13.

1314. Alima Ntaintie (2017), « La vie quotidienne pendant la période du maquis en région Bamiléké (1957-1971) », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

1315. Zambo Beaufils, « Des Bamileké déposent une plainte contre l'État français pour crime de guerre et crime contre l'humanité », *Actu Cameroun*, 8 juin 2022 [disponible sur : <https://actucameroun.com/2022/06/08/des-bamileke-deposent-une-plainte-contre-letat-francais-pour-crime-de-guerre-et-crime-contre-lhumanite/>, accès le 10 juillet 2024].

1316. Ce développement théorique s'appuie sur les ressources suivantes : Chetail Vincent (2007), « La banalité du mal de Dachau au Darfour : réflexion sur l'évolution du concept de génocide depuis 1945 », *Relations internationales*, 131(3), pp. 4972 ; De Frouville Olivier (2012), *Droit international pénal. Sources, incriminations, responsabilités*, Paris, Éditions Pedone ; Vandermeersch Damien et Bosly Henri (2012), *Génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre face à la justice*, Bruxelles, Bruylant.

### 3.1. L'historique et la genèse de la notion de génocide

« Génocide » est un néologisme créé par le juriste polonais Raphaël Lemkin<sup>1317</sup>, à partir de l'étymologie : - *genos* (« genre », « espèce ») et - *caedere*, qui donne le suffixe - *cide* (« massacrer », « tuer »). Il propose d'en adopter la définition suivante :

Par « génocide », nous entendons la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. [...] D'une manière générale, « génocide » ne signifie pas nécessairement la destruction immédiate d'une nation, sauf quand il est réalisé par des meurtres de masse de tous les membres d'une nation. Il se propose plutôt de signifier un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. L'objectif d'un plan pareil serait la désintégration des institutions politiques et sociales, de la culture, de la langue, des sentiments nationaux, de la religion, de l'existence économique des groupes nationaux et la destruction de la sécurité personnelle – de la liberté, de la santé, de la dignité et même des vies des individus qui appartiennent à ces groupes. Le génocide est dirigé contre le groupe national comme entité, et les actions qu'il entraîne sont dirigées contre les individus, non dans leurs capacités individuelles, mais comme membres du groupe national<sup>1318</sup>.

Cette notion est marquée d'un paradoxe dès sa création : conçue un an avant la mise en place du Tribunal militaire international de Nuremberg pour juger certains responsables au sein du régime nazi, elle n'a pourtant pas été utilisée pour qualifier en droit la Shoah. En effet, l'accord de Londres du 8 août 1945 portant statut du Tribunal n'énumère que le « crime contre la paix », le « crime de guerre » et le « crime contre l'humanité ».

Après la création du Tribunal de Nuremberg, à la demande de plusieurs nations membres de l'Onu, la question du génocide est discutée à l'Assemblée générale, qui donne, dans sa résolution n°96 en 1946<sup>1319</sup>, une esquisse de définition du génocide :

Le refus du droit à l'existence de groupes humains entiers, de même que l'homicide est le refus du droit à l'existence d'un individu. Un crime du droit des gens que le monde civilisé condamne et pour lequel les auteurs principaux et leurs complices, qu'ils soient des personnes privées, des fonctionnaires ou des hommes d'État, doivent être punis, qu'ils agissent pour des raisons raciales, religieuses, politiques ou pour d'autres motifs.

### 3.2. La définition juridique internationale du génocide

La définition juridique qui fait foi en droit international est ensuite codifiée définitivement par les Nations-Unies à travers la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide<sup>1320</sup>, adoptée le 9 décembre 1948 et entrée en vigueur le 12 janvier 1951. L'article II de cette Convention donne une définition précise du crime de génocide, plus restrictive et précise que celle de 1946 :

Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) meurtre de membres du groupe ;
- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Cette définition du génocide et sa qualification en tant que crime de droit international fait foi et elle est reprise intégralement par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (art. 4), le Tribunal pénal international pour le Rwanda (art. 2) puis par le Statut de Rome de 1998 instituant la Cour pénale internationale (art. 6).

<sup>1317</sup>. Sur la genèse du terme génocide : Lemkin Raphaël (1944), *Axis Rule in Occupied Europe: Laws of Occupation, Analysis of Government, Proposals for Redress*, New York, Columbia University Press, ; Becker Annette (2018), *Messageurs du désastre. Raphael Lemkin, Jan Karski et les génocides*, Paris, Fayard.

<sup>1318</sup>. Lemkin Raphaël (1946), « Le génocide », *Revue internationale de Droit Pénal*, 17, p. 371.

<sup>1319</sup>. Archives de l'Onu, A/RES/96(I), Résolution de l'Assemblée générale de l'Onu sur le crime de génocide, 55<sup>e</sup> séance plénière, 11 décembre 1946.

<sup>1320</sup>. Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948 [disponible sur : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-prevention-and-punishment-crime-genocide>, consulté le 4 octobre 2024].

Ainsi, selon la Convention de 1948, la définition du génocide repose sur, d'une part, un élément *matériel*, constitué par les cinq types d'actes énumérés dans la définition, et d'autre part un élément *intentionnel*, qui constitue le critère principal.

En effet, les éléments matériels sont des moyens pour arriver à une fin : la destruction du groupe. Cela signifie que le crime de génocide peut être caractérisé, indépendamment de la réussite ou non de la destruction d'un groupe, par l'addition des éléments suivants<sup>1321</sup> :

- L'auteur a commis un des actes prohibés par la définition du génocide
- Les personnes visées sont considérées comme appartenant à un groupe national, ethnique, racial ou religieux
- Les actes participent d'une intention de détruire, en tout ou en partie, ce groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel

Ainsi, la dimension collective des meurtres ne suffit pas en soi à qualifier un crime de génocide ; cependant, en pratique, il s'agit souvent d'un élément d'appréciation décisif.

### 3.3. Le génocide par rapport aux autres crimes pénaux internationaux

Cet élément intentionnel, l'intention de détruire un groupe comme tel, est considéré comme décisif dans la définition du crime de génocide car cela le distingue des deux autres grandes incriminations du droit international pénal, qui ne contiennent pas cet élément, mais qui sont situés sur une même échelle de gravité.

Le crime de guerre est défini comme « la violation des lois et coutumes de la guerre », autrement dit la violation des règles relatives à la menée des hostilités (utilisation d'armes interdites, viser la population civile, etc.) et des règles relatives à la protection des populations sous l'emprise du belligérant (population civile, malades, blessés, prisonniers de guerre...). Commis uniquement en conflit armé, il ne partage l'intention génocidaire de détruire un groupe.

Le crime contre l'humanité est défini à l'article 7 du statut de Rome ; il s'agit en fait de plusieurs crimes de droit commun ayant des caractéristiques qui les singularisent : un contexte particulier (une attaque généralisée ou systématique qui est le résultat d'une politique d'un État ou d'une organisation), une cible précise, (la population civile), une multitude de faits (qui ont un caractère massif ou collectif), et un élément de connaissance (l'auteur a agi en connaissance du contexte ci-dessus<sup>1322</sup>).

Outre l'élément intentionnel, le crime contre l'humanité se distingue du génocide par son champ d'application plus large qui permet d'incriminer les attaques contre une population civile (sans intention de détruire le groupe) pour des motifs politiques, raciaux, religieux, sociaux, culturels et même sexuels.

Ces crimes, ainsi que celui de génocide, sont imprescriptibles en droit international. Pour définir les peines qui y sont associées, les juridictions se réfèrent souvent à la grille des peines émanant de l'État où ont eu lieu les crimes, tout en excluant la peine de mort. Lorsque ce sont des juridictions nationales qui jugent ces crimes, elles appliquent strictement les législations pénales de leur ressort qui peuvent être diverses selon les États.

### 3.4. Les omissions de la définition juridique du génocide

Le caractère très restreint de la définition du génocide fait l'objet de critiques, car quelques campagnes criminelles que certains considèrent comme faisant partie d'entreprises génocidaires ne sont pas qualifiées de telles en droit. En effet, la définition de 1948 adoptée par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide écarte un certain nombre d'éléments qui figuraient à la fois dans la proposition de Raphael Lemkin et dans celle de l'Assemblée générale de l'Onu dans sa résolution n°96 en 1946.

Parmi ces éléments, on retrouve en particulier l'absence, parmi les groupes protégés, des groupes politiques ou des groupes culturels. Enfin, la définition actuelle du génocide est à distinguer du phénomène de « nettoyage ethnique » qui ne constitue pas un chef d'accusation en soi.

En effet, la définition du 11 décembre 1946 incluait parmi les groupes protégés, les « groupements raciaux, religieux, politiques ou autres » ; les travaux préparatoires de la Convention de 1948 ont conduit à ne retenir, selon l'analyse qu'a pu confirmer la jurisprudence internationale, que les groupes auxquels les membres appartiennent en fonction de caractéristiques quasi biologiques, c'est-à-dire que l'on appartient au groupe – ou que l'on est considéré comme appartenant au groupe – à sa naissance et de manière intangible. Ce n'est pas le cas de la dimension politique qui n'est qu'une opinion changeante. De plus, le groupe politique ou culturel semblait impossible à définir.

<sup>1321</sup>. De Frouville Olivier (2012), *Droit international pénal. Sources, incriminations, responsabilités*, Paris, Éditions Pedone, p. 74.

<sup>1322</sup>. Vandermeersch Damien et Bosly Henri (2012), *Génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre face à la justice*, Bruxelles, Bruylant, p. 34.

Enfin, les rédacteurs ou signataires de la Convention se méfiaient des reproches qu'on aurait pu leur faire à l'égard d'éventuelles politiques de répression de l'opposition politique.

Si le groupe culturel n'existe pas en ce sens, certaines politiques consistent à viser la destruction délibérée de la culture d'une population par un « dominant » qui cherche à lui imposer la sienne, ce qu'on appelle parfois abusivement le génocide culturel. Cette notion permet d'appréhender la destruction non physique d'un groupe et a été écartée de l'incrimination qui ne vise qu'à protéger des êtres humains et non des idées.

Pour désigner le même phénomène, on parle parfois d'ethnocide, défini par Robert Jaulin en 1970 comme « toute entreprise ou action conduisant à la destruction de la culture d'un groupe, à l'éradication de son ethnicité ou identité ethnique<sup>1323</sup> » ; cependant ce terme postule une adéquation parfaite entre ethnie et culture, ce qui peut être contesté. Certain-es préfèrent le terme de culturicide, soit « l'acte individuel ou collectif de destruction intentionnelle de la culture<sup>1324</sup> », indépendamment de l'existence d'une ethnie.

Le génocide et l'ethnocide/culturicide partagent une même vision de l'Autre comme étant mauvais car différent, mais ne partagent pas la même vision du traitement à réserver à cette différence. Le génocidaire veut purement et simplement la détruire, l'éradiquer, quand l'ethnocidaire pense qu'on peut améliorer le groupe visé, l'incorporer à son propre groupe en l'obligeant à se transformer. Autrement dit, le génocide vise la destruction physique de la différence, quand l'ethnocide/culturicide vise la disparition de l'identité culturelle propre à cette différence, sans cibler son existence physique. Cette nuance entre les deux phénomènes justifie la non prise en compte de l'ethnocide/culturicide dans les éléments constituant le génocide.

Enfin, le terme de nettoyage ethnique apparaît dans les médias yougoslaves dès 1981<sup>1325</sup> et dans le vocabulaire international à partir d'août 1992. Le Conseil de Sécurité de l'Onu le définit ainsi : « Le nettoyage ethnique consiste à rendre une zone ethniquement homogène en utilisant la force ou l'intimidation pour faire disparaître de la zone en question des personnes appartenant à des groupes déterminés<sup>1326</sup> ».

Il est vrai que des actes de « nettoyage ethnique » sont souvent constatés lors de desseins génocidaires de plus grande ampleur ; cependant les deux faits sont à distinguer, comme l'a fait le Tribunal Pénal pour l'ex-Yougoslavie, au niveau de l'intention de la politique criminelle menée. Si le but des violences perpétrées est de chasser les populations d'une terre, il s'agit alors d'un nettoyage ethnique ; si le but est d'éradiquer cette population de la surface de la Terre, quel que soit le lieu où elle se trouve, alors il s'agit très probablement d'un génocide. Yann Jurovics, maître de conférences en droit, nous l'a très bien résumé<sup>1327</sup> en distinguant deux formules traduisant respectivement une idéologie de purification ethnique et une idéologie génocidaire : « je ne vous veux pas *sur ma terre* » ou « je ne vous veux pas *sur terre* ».

### 3.5. Est-il possible qu'un tribunal se prononce concernant un génocide au Cameroun ?

Au-delà de la qualification des faits, les condamnations pour génocide prononcées par les institutions judiciaires internationales sont très rares. Le travail de la Cour Pénale Internationale, et de toute institution judiciaire jugeant ces crimes, est très restrictif ; lorsqu'elle examine une affaire, le moindre doute sur la nature des faits peut disculper l'accusé par manque de preuves matérielles suffisantes. Cela ne signifie pas que les actes n'ont pas eu lieu, mais que le faisceau d'indices est alors insuffisant pour condamner du chef de génocide qui, comme nous l'avons vu, suit une définition très restrictive en droit, en particulier en ce qui concerne la notion d'intention. Ainsi, les actes de violence et les crimes de masse peuvent être qualifiés par d'autres termes, comme celui d'« extermination », un terme légal

<sup>1323</sup>. Cette définition est celle de l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques proposée dans l'article « Ethnocide », in Condominas Georges (1983), *Encyclopédie philosophique universitaire. Vol. 1*, Paris, PUF, p. 878, citée in Chetail Vincent, « La banalité du mal de Dachau au Darfour... », art. cité, p. 57.

<sup>1324</sup>. Lalèyé Issiaka-Prosper, « Comment meurent les cultures ? Interrogations philosophico-anthropologiques sur le concept de génocide culturel », in Boustany Katia, Dormoy Daniel (dir.), *Génocide*, Réseau Vitoria, « Droit international » Bruxelles, Bruylant, p. 292, citée in Chetail Vincent, « La banalité du mal de Dachau au Darfour... », art. cité, p. 57.

<sup>1325</sup>. Chetail Vincent, « La banalité du mal de Dachau au Darfour... », art. cité, p. 58.

<sup>1326</sup>. S/25274, Rapport intérimaire de la Commission d'experts constituée conformément à la résolution 780 (1992) du conseil de sécurité de l'Onu, chargée d'enquêter sur les violations graves des Conventions de Genève et des autres violations du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, §55 [disponible sur : <https://documents.un.org/aoc/undoc/gen/n93/083/52/img/n9308352.pdf>].

<sup>1327</sup>. Conférence donnée par Yann Jurovics aux membres de la Commission sur la notion de génocide et les modalités de qualification (ou de jugement) d'une situation de crime de masse, Centre des colloques du Campus Condorcet, Aubervilliers, 30 novembre 2023.

qui rentre dans les catégories de crimes contre l'humanité entérinés par le Statut de la Cour Pénale Internationale en 1998<sup>1328</sup>.

Au cours de ses recherches et de la rédaction de son rapport, le volet « Recherche » de la commission mixte a été amenée à faire état de violences extrêmes dirigées contre des populations civiles au Cameroun, souvent non directement impliquées dans le conflit qui oppose les autorités coloniales et postcoloniales aux combattant-es de l'UPC. Cette notion de violence extrême est définie notamment par Jacques Sémelin<sup>1329</sup> comme un phénomène social particulier qui se manifeste par une « radicalité sans bornes » de la violence perpétrée, à travers la cruauté attribuée aux actes et à la quantité et la nature des victimes extérieures à la conduite de la guerre. Les violences extrêmes sont difficiles à définir car elles mettent en jeu à la fois une forme d'irrationnalité dans la perpétration des violences, mais aussi des objectifs qui découlent d'une forme de logique politique ou économique. Un des éléments de définition réside également dans la manière dont les contemporain-es perçoivent ces violences comme dépassant toute normalité<sup>1330</sup>. Dans le cas du Cameroun, les imaginaires anticommuniste et « antisubversif » ont été déployés comme des éléments de justification d'une action armée et d'une politique de répression qui transgressent largement les droits de l'homme et le droit de la guerre. La dimension politique de ce conflit de décolonisation a amené à considérer tout élément de la société camerounaise comme un soutien potentiel aux opposant-es, donc comme une cible potentielle. À travers la propagande coloniale et postcoloniale s'est développé un langage d'hostilité totale qui justifie l'élimination de tout individu considéré comme « subversif », mais également les représailles et les violences annoncées comme des mesures préventives à la déstabilisation de l'ordre politique et social<sup>1331</sup>. Ainsi, les motivations politiques à l'origine de cette violence l'ont conduite à irradier l'ensemble du corps social et à ne pas se focaliser sur un seul groupe à détruire. Pour cette raison, il serait difficile de qualifier ces violences de génocidaires, d'autant plus qu'aucune intention ou préméditation de ce type n'a pu être décelée dans les sources étudiées. Cela n'enlève rien à la nature extrême de ces violences. L'ensemble des mécanismes décrits dans ce rapport pourraient être employés par une juridiction internationale comme des éléments de preuve pour caractériser les actes des autorités françaises ou camerounaises et les juger comme des crimes de guerre, voire, en ce qui concerne certains massacres, comme des crimes contre l'humanité.

Cependant, le volet « Recherche » de la commission mixte ne peut pas plus se prononcer en droit sur cette question, ce qui reviendrait à se substituer aux institutions habilitées pour le faire. De plus, juridiquement, le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ne peuvent engager que la responsabilité pénale des individus et non celle des États. Ainsi, seuls des hommes et des femmes exerçant des responsabilités au moment des faits, ou ayant perpétré eux-mêmes ces crimes sur le terrain, ou les ayant aidés ou encouragés, pourraient être aujourd'hui jugés par un tribunal se penchant sur les crimes commis pendant la guerre du Cameroun.

Les institutions judiciaires internationales, en l'état actuel des choses, ne peuvent pas engager une procédure pour juger les crimes commis lors de la décolonisation du Cameroun. Comme nous l'avons vu, la Cour pénale internationale ne peut juger que des actes commis après l'entrée en vigueur du traité de Rome, le 1<sup>er</sup> juillet 2002. Si la France l'a ratifié, ce n'est pas le cas du Cameroun. Ceci signifie que les Camerounais-es ne sont pas automatiquement justiciables de la Cour pénale internationale. Seul un tribunal pénal international *ad hoc*, spécialement créé pour se pencher sur les événements commis pendant la guerre du Cameroun, comme cela a été le cas pour l'ex-Yougoslavie ou le Rwanda, pourrait juger les crimes commis pendant cette période. Le Conseil de sécurité de l'Onu est en capacité de créer de telles juridictions *ad hoc*, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations-Unies, si elles contribuent à « la restauration et au maintien de la paix » ; en l'absence, actuellement, de conflit ouvert au Cameroun en raison des événements ayant eu lieu sur la période de la décolonisation, il est invraisemblable que le Conseil de sécurité fasse usage de ce pouvoir. Des tribunaux internationaux *ad hoc* peuvent également être créés à travers un « simple » traité international entre États s'estimant concernés ou encore une juridiction mixte pourrait être créée par accord entre le Cameroun et la communauté internationale pour participer à la justice au Cameroun (comme ce fut le cas au Cambodge ou en Sierra Leone).

Les années 1959-1960 représentent bien un tournant sur le plan militaire avec une répression, dirigée par le général Max Briand, qui atteint son paroxysme. Les moyens déployés sur le terrain sont sans commune mesure avec la période précédente pour battre l'ALNK et soumettre les populations, en particulier dans l'ouest, en Sanaga-Maritime,

<sup>1328</sup>. Kiernan Ben, Lower Wendy, Naimark Norman, Straus Scott (2023), « Introduction », in *The Cambridge World History of Genocid. Volume 3: Genocide in the Contemporary Era, 1914–2020*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 3.

<sup>1329</sup>. Sémelin Jacques (2002), « Introduction : Violences extrêmes : peut-on comprendre ? », *Revue internationale des sciences sociales*, 174(4), pp. 479-481.

<sup>1330</sup>. Horne John (2002), « Populations civiles et violences de guerre : pistes d'une analyse historique », *Revue internationale des sciences sociales*, 174(4), pp. 535-541.

<sup>1331</sup>. Sémelin Jacques (2005), *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Éditions du Seuil, chap. 2, pp. 75-133.

dans le Nkam et les plus grandes villes, Douala au premier rang. L'indépendance accentue les opérations conduites sur le terrain alors que la transition entre l'armée française et l'armée camerounaise apparaît comme un processus qui s'étale sur plusieurs années et permet la poursuite de la répression par une partie des militaires français. Entre 1958 et 1964, les morts de Paul Momo et de Jérémie Ndélééné illustrent la volonté et les moyens mis en œuvre par les autorités françaises, soutenues et épaulées par les autorités camerounaises, pour vaincre l'ALNK. Une fois de plus cette dernière, malgré des pertes conséquentes, survit à cette période. Les opérations menées au cours du premier semestre 1960 marquées par le recours aux mitrillages et aux bombardements aériens constituent un nouvel aspect de la guerre. La violence de la répression illustrée ici par les moyens mis en œuvre, les multiples exactions commises contre les populations, leur déplacement dans des camps de « regroupement », ou encore le fait que des prisonniers aient été jetés dans des cours d'eau sont parmi les nombreux éléments qui expliquent le traumatisme durable au sein des populations. De 1965 à 1971, si la répression est davantage conduite par les autorités camerounaises, la présence française demeure protéiforme tout en se voulant la plus discrète possible.

04

**Entre interdépendance et  
émancipation : quelles influences  
françaises dans la répression  
des mouvements d'opposition  
au Cameroun entre 1965 et 1971 ?**



### **A. L'Assistance militaire technique (1965-1971) : des coopérants français moins nombreux mais toujours aussi influents**

1. Acteurs et missions de l'Assistance militaire technique française au Cameroun
2. Assurer la logistique 'contre-révolutionnaire' du gouvernement Ahidjo

### **B. La guerre en héritage : du transfert à la routinisation des idées et pratiques 'contre-révolutionnaires' de l'armée française au Cameroun**

1. La transmission de la DGR : des pistes de recherche à explorer
2. Les pratiques 'contre-subversives' d'une guerre routinisée

### **C. Une « violence durable » : les camps de « regroupement », ultime legs colonial de l'armée française au Cameroun indépendant**

1. De l'injonction réformatrice coloniale à sa réinterprétation postcoloniale
2. Survivre dans les camps de « regroupement » ... en attendant la libération ?

### **D. « L'affaire Ndongmo–Ouandié », dernier acte de la guerre contre l'UPC et manifestation du reflux de l'influence française au Cameroun (1971)**

1. L'affaire « Ndongmo-Ouandié », point de départ des procès de Yaoundé
2. Les procès de 1970-1971 et leur dénouement

### **E. Quel relais français à la répression politique de l'opposition camerounaise après 1971 ?**

1. Surveiller les étudiant·es en France
2. La censure de *Main basse sur le Cameroun*

Le mois d'avril 1965 marque une nouvelle étape dans l'histoire des rapports entre le Cameroun et la France : le transfert du commandement militaire de l'armée de terre camerounaise au lieutenant-colonel Pierre Semengue manifeste le reflux de l'ancienne puissance coloniale dans la conduite des opérations militaires. Les maquis se pérennisent toutefois au-delà du départ des troupes françaises, notamment dans l'ouest du pays, mais aussi en Sanaga-Maritime, dans le Mungo et le Nkam. La guerre contre les combattant-es de l'UPC continue donc, mais dans le contexte d'une répression, désormais plus globale, des oppositions au régime dirigé par Ahmadou Ahidjo. Dans cette période de généralisation des régimes autoritaires en Afrique<sup>1</sup>, le renforcement du pouvoir personnel du premier président camerounais se poursuit, consolidant son hégémonie à la tête de l'État fédéral, de la constitution officielle du parti unique, l'Union nationale du Cameroun (UNC) en septembre 1966<sup>2</sup>, à l'absorption progressive des principaux syndicats au sein d'un organisme lié à celui-ci, l'Union nationale des travailleurs du Cameroun, à partir de 1969<sup>3</sup>. Ce processus s'opère parallèlement à l'affirmation de la souveraineté nationale, dont la nomination de Pierre Semengue est une manifestation symbolique et concrète, « invisibilisant » cependant, la reconfiguration des relations d'interdépendances qui unissent Yaoundé et Paris. L'autonomie d'Ahidjo et la souveraineté du Cameroun ne sont, de fait, pas totales : jusqu'au début des années 1970, les coopérant-es français-es assurent des tâches d'administration, d'instruction et de conseil au sein de différents ministères – dont celui des Forces armées camerounaises, où ils collaborent à l'orientation générale de la guerre contre les maquis, même si leur influence diminue au fur et à mesure que progresse la camerounisation de l'appareil d'État. À cette aide technique s'ajoute la poursuite de la contribution matérielle à l'équipement de l'armée camerounaise, assurée par la France depuis le début des années 1960, mais aussi un appui diplomatique conséquent, notamment face à la création du « second front » de l'ALNK, à la frontière congolaise, à partir de 1965.

Cette collaboration ne saurait cependant être réduite à une nouvelle forme de dépendance, au risque de minorer ou d'occulter l'émancipation croissante du président camerounais. Or, ce dernier travaille, à l'échelle internationale, à construire et à alimenter l'image d'un gouvernement souverain, au fait des grandes problématiques mondiales post-indépendances.

Pour se faire, plusieurs générations de collaborateurs autour de lui s'entremêlent, Christian Tobie-Kuoh, Jean Betayene et aussi le jeune Paul Biya, de formation juridique, rentré de France au Cameroun depuis 1962, est ainsi nommé Secrétaire Général à la Présidence en janvier 1968<sup>4</sup> cumulativement avec ses fonctions de Directeur du Cabinet Civil. Dans ce contexte politique renouvelé et marqué par la guerre froide, le Cameroun s'évertue autant à ménager ses interlocuteurs traditionnels – la France bien sûr, mais également la République fédérale allemande et la Communauté économique européenne, ou encore les puissances britanniques et étasuniennes – qu'à nouer des liens avec les pays « non-alignés ». À l'égard de ces derniers, l'action d'Ahidjo s'exprime, certes, au nom du partage d'un passé commun fait de domination exogène, mais elle est surtout motivée par le désir de sauvegarder une souveraineté récemment acquise qu'il s'agit de prémunir des injonctions des deux blocs. Face à de tels enjeux, le gouvernement camerounais tente de se démarquer des positions diplomatiques de l'ancienne puissance tutélaire, en apportant son soutien à l'indépendance de la Côte française des Somalis, que Paris désapprouve<sup>5</sup> ou en adoptant une posture de neutralité pendant la guerre civile nigériane (1967-1970), malgré la pression de France, du Gabon et de la Côte d'Ivoire<sup>6</sup>. Au-delà du réalisme politique, la crise du Biafra marque *in fine* l'affirmation de sa souveraineté diplomatique – dont le gouvernement français prend d'ailleurs conscience. Arrivé au pouvoir en avril 1969, Georges Pompidou, qui estime que « [son] long office à Matignon » lui a permis « de maîtriser les questions africaines qui se posent à

---

1. Decalo Samuel (2000), *Psychoses of Power. African Personal Dictatorships*, Gainesville, Florida Academic Press ; Cheeseman Nicholas (2015), *Democracy in Africa: Successes, Failures, and the Struggle for Political Reform*, Cambridge, Cambridge University Press.

2. Archives diplomatiques de France (ADF), La Courneuve, 319QO/5, Synthèse hebdomadaire de l'ambassade de France au Cameroun, (30 août-6 septembre 1966).

3. ADF, La Courneuve, 319QO/7, Synthèse bi-hebdomadaire de l'ambassade de France au Cameroun, (7-21 octobre 1969).

4. Eboua Samuel (1995), *Ahidjo et la logique du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, p. 156.

5. Alors que le gouvernement français refuse, en représailles, d'accorder au Cameroun l'aide militaire demandée par Ahidjo, ce dernier tente de diversifier ses partenariats en s'ouvrant à d'autres puissances occidentales, et dans une moindre mesure aux pays de l'est. Sur le sujet : Section 4 – A.

6. Julius A. Amin (2020), « Cameroon's Relations toward Nigeria : A Foreign Policy of Pragmatism », Dayton, OH : History Faculty Publications eCommons : University of Dayton, p. 1 [disponible sur : <[https://ecommons.udayton.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1149&context=hst\\_fac\\_pub](https://ecommons.udayton.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1149&context=hst_fac_pub)>, consulté le 10 septembre 2024]. Gaillard Philippe, (1994), *Ahmadou Ahidjo, Patriote et despote, bâtisseur de l'État camerounais*, Paris, Jalivres, p. 151.

la France<sup>7</sup> », conserve, certes, les traits fondamentaux de la politique de coopération héritée de De Gaulle, mais en affirmant davantage son refus de s'ingérer dans les affaires intérieures de ses partenaires<sup>8</sup>. Aux yeux des chefs d'État qui, comme Ahidjo, ont montré, sous la fin du dernier mandat du général de Gaulle, leur volonté d'assouplir « les mailles serrées du filet de la coopération<sup>9</sup> », l'arrivée de ce nouveau président, même s'il s'affiche dans la continuité gaulliste, est une opportunité pour accentuer les manifestations d'indépendances – illustrées par exemple, en février 1971, par l'expulsion d'un ressortissant français, José Martin, ancien légionnaire devenu mercenaire, et entré en contact avec les upécistes à Brazzaville<sup>10</sup>.

De tels signes de fermeté restent cependant exceptionnels et ils ne sauraient occulter les liens privilégiés entre présidents camerounais et français, qui perdurent, de De Gaulle à Pompidou : Ahidjo n'hésite d'ailleurs pas à se tourner vers l'un ou l'autre, *via* Foccart, pour obtenir des soutiens logistiques pour son armée – ou même des passe-droits pour ses proches<sup>11</sup>. Il est d'ailleurs constamment soutenu en la matière par les deux successeurs de l'ambassadeur Jean-Pierre Bénéard, Francis Huré (1965-1968) et Philippe Rebeyrol (1968-1972). Né en 1916, le premier, diplômé en sciences politiques, a commencé sa carrière par une brève affectation au Maroc, avant d'être reçu au concours d'attaché de consulat (1941<sup>12</sup>). En service à l'administration centrale sous le régime de Vichy, il quitte son poste après novembre 1942 pour rejoindre la France libre : interné trois mois en Espagne, révoqué, il rejoint l'Afrique du nord (1943) où il est mis à disposition du commissariat aux Affaires étrangères. Affecté à Moscou (1944-1945), il sert à Tokyo (1947), puis intègre le Conseil de Tutelle et la Quatrième Commission de l'Onu (1950), avant d'être nommé premier conseiller de l'ambassadeur à Londres (1955), et à Ankara (1960). Il occupe un poste de chargé de mission au sein du ministère de la Coopération (1962), lorsqu'il est donc nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Yaoundé<sup>13</sup> où il reste jusqu'en mars 1968. Il est alors remplacé par Philippe Rebeyrol : né en 1917, normalien et agrégé de lettres classiques, ce dernier a longtemps été professeur à l'université avant d'embrasser une carrière diplomatique<sup>14</sup>. Pendant la guerre, il enseigne ainsi le latin et le français à l'Institut français de Barcelone (1942-1945) où il sert aussi la France libre en tant que membre de la délégation du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). Il occupe ensuite des postes similaires à Bucarest, au Caire et à Beyrouth, avant d'être détaché au sein du ministère des Affaires étrangères où il occupe des fonctions majeures : d'abord chef de bureau à la Direction des relations culturelles (1945), il est ensuite, entre autres, directeur de l'Institut français des hautes études en Roumanie (1946), puis conseiller culturel de l'Ambassade de France au Caire (1951) et au Liban (1955), avant de prendre la direction du service de l'enseignement et des œuvres à la direction générale des affaires culturelles et techniques du Ministère (1957). Conseiller culturel de l'ambassadeur à Alger (1962), il obtient le grade de ministre plénipotentiaire, restant affecté en Algérie jusqu'à son départ pour Yaoundé. Il s'y trouve encore en 1972, date à laquelle il prend la direction des Affaires africaines et malgaches au sein du ministère des Affaires étrangères. De 1965 à 1971, les deux hommes relaient les demandes d'Ahidjo auprès du gouvernement français, œuvrant au maintien des coopérants militaires comme au renouvellement ou à l'octroi de matériels destinés aux forces armées. Des concessions qu'ils estiment nécessaires pour préserver les intérêts français au Cameroun, tant les relations entre les deux États sont imbriquées dans une communauté d'intérêts géostratégique, économique, culturel et scientifique, mais qui rendent *de facto* le soutien fourni par Paris à Yaoundé indispensable à la poursuite de leur guerre contre l'UPC.

Si cette période a longtemps été analysée au prisme du caractère asymétrique des rapports entre les gouvernements camerounais et français, les apports les plus récents de l'historiographie camerounaise en offrent désormais une version plus nuancée. Certains travaux relativisent l'indépendance du gouvernement camerounais, du fait que chaque ministre soit assisté par des « conseillers » français disposant, selon ces auteurs, de la réalité du pouvoir, ou que Paris préserve son ascendant sur Yaoundé à travers la signature d'accords de coopération touchant à tous les

7. Turpin Frédéric (2024), « Afrique », in Manigand Christine et Sibre Olivier, *Dictionnaire Pompidou*, Paris, Robert Laffont, pp. 26-31, p. 26.

8. Desmarescaux Joseph, (1971), « La visite du président de la République en Afrique », *Revue Défense nationale*, 299, pp 659-663, [disponible sur : <<https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article.php?carticle=12834>>, consulté le 19 novembre 2024].

9. Turpin Frédéric, « Afrique... », *op. cit.*, p. 27.

10. ADF, La Courneuve, 319QO/125, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, 27 novembre 1970.

11. En 1970, il obtient ainsi l'intégration de son fils Mohamadou dans le cours supérieur de la gendarmerie nationale à Melun. ADF, La Courneuve, 319QO/113, Télégramme d'André Mistral, chargé d'affaires à l'ambassade de France au Cameroun, au secrétariat des Affaires étrangères, 10 septembre 1970.

12. Les renseignements qui suivent sont extraits de la fiche biographique de Francis Huré, sur le site des archives diplomatiques [disponible sur : <<https://archivesdiplomatiques.diplomatique.gouv.fr/ark:/14366/cjzbtmwd9gh>>, consulté le 10 septembre 2024].

13. Archives privées de Francis Huré, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au président Ahmadou Ahidjo, Paris, 17 mai 1965.

14. ADF, La Courneuve, 2010INVA/1277, Philippe Rebeyrol, Dossier personnel.

secteurs de la souveraineté du Cameroun<sup>15</sup>. *A contrario*, d'autres historien·nes ont plus récemment souligné, dans une rétrospective critique de la coopération camerouno-française, la capacité du régime d'Ahidjo à forger une politique internationale camerounaise indépendante des vues et des positions du gouvernement français, et ce, malgré l'aide que lui fournit celui-ci, notamment en matière militaire<sup>16</sup>. Ils décrivent une politique étrangère camerounaise « autonome et étonnamment entreprenante<sup>17</sup> », prompte à s'aligner sur les positions françaises lorsqu'elles sont favorables à l'intérêt national, mais capable de s'en distinguer voire de s'en dissocier dans le cadre d'une « distanciation progressive et raisonnée<sup>18</sup> ». La stratégie du président Ahidjo consisterait ainsi, en de permanents ajustements visant à maintenir l'équilibre entre nécessité pratique de conserver les liens avec l'ancienne puissance coloniale, et velléités croissantes d'accroître son autonomie diplomatique et militaire à son égard.

Sans être totalement inexistantes, les sources pour traiter cette problématique historiographique, portant sur une période relativement récente, sont plus ténues que celles exploitées dans les précédentes sections. En effet, la législation sur les archives en vigueur au Cameroun durant le travail de la Commission ne permettait pas la libre communicabilité des documents postérieurs à 1964<sup>19</sup>, privant les historien·nes de sources majeures pour l'écriture d'une histoire qui reste d'abord celle de l'État camerounais. Les archives françaises (archives nationales, diplomatiques et militaires, mais aussi documents déclassifiés par la Direction générale de la Sécurité extérieure-DGSE) offrent néanmoins la possibilité d'aborder dans ses grandes lignes l'évolution de l'implication française dans le *containment* de l'opposition au gouvernement d'Ahidjo. Les archives privées de l'ambassadeur Huré confiées par son ayant-droit à la Commission ont permis de documenter de façon précise et novatrice son rôle dans cette séquence diplomatique et militaire. En s'appuyant sur plusieurs témoignages inédits, recueillis par la Commission ou fournis par une équipe de recherche de l'Ined, les documents mobilisés – instructions gouvernementales, correspondances entre les principaux protagonistes français et camerounais, dépêches et notes de synthèse des ambassades ou des coopérants militaires – renouvellent la connaissance historiographique de cette séquence historique récente. Ils permettent de mieux saisir l'interdépendance postcoloniale qui se met en place au cours de la seconde moitié des années 1960, la capacité d'influence de la France au Cameroun, mais aussi les limites de celle-ci, ou encore l'héritage du legs colonial, dans ses dimensions plus spécifiquement liées à la guerre contre l'UPC. Autant de thèmes que des recherches ultérieures pourront approfondir, mais dont ce rapport a entrepris d'esquisser les contours au prisme de sources jusque-là peu exploitées.

Parmi ces thèmes, il convient d'abord de souligner l'évolution de la Mission militaire française au Cameroun, cet instrument majeur de la coopération postcoloniale, impliquant l'armée française dans la répression de l'opposition politique au sein d'un pays désormais indépendant. Bien que cantonnés aux tâches d'administration, d'instruction et de conseil, les officiers français mis à disposition du gouvernement camerounais exercent encore une influence certaine, bien que décroissante, surtout perceptible dans la gestion d'une logistique militaire indispensable aux opérations menées contre les maquis. Si les cadres français ne participent pas aux opérations *stricto sensu*, leur héritage sur la pensée et les pratiques militaires n'en est pas moins déterminant : en témoignent l'intégration de la « DGR » dans les discours du régime ou la continuité d'une stratégie militaire faite de 'contre-guérilla', de contrôle social et d'« action psychologique » dans la guerre contre l'UPC. Cette dernière doit aussi être abordée au prisme d'un legs colonial qui concerne la société civile camerounaise dans son ensemble, tant celle-ci subit les conséquences des combats tout au long des années 1960 : le sort des dizaines de milliers de civil·es déplacé·es par l'armée française, ou la question du « développement » des camps de « regroupement » mobilisée, dans la continuité de l'autorité coloniale, par le régime Ahidjo pour en justifier le maintien, en sont les exemples les plus manifestes.

Le dernier acte du combat contre l'UPC, « l'affaire Ndongmo-Ouandié » jugée dans le cadre des procès, impliquant d'autres prévenus, qui se déroulent à Yaoundé du 26 décembre 1970 au 6 janvier 1971, souligne paradoxalement le reflux de l'influence française au Cameroun, mais aussi la persistance des réseaux Foccart à ne pas vouloir contrarier le régime Ahidjo au nom du principe de non-ingérence. L'année 1971 est également marquée par la tournée africaine

15. Sur la position marginale du Cameroun dans les relations internationales, se reporter à l'introduction de la Section 3. Voir aussi : Sindjoun Luc, (1999), « L'Afrique dans la science des relations internationales. Notes introductives et provisoires pour une sociologie de la connaissance internationale », *Revue Africaine de Sociologie*, 3(2), pp 142-167 ; Ntuda Ebode Joseph Vincent (2003), « La politique étrangère des États africains, rupture et continuité d'une diplomatie contestée », *Revue Juridique et Politique*, 2, pp 131-154.

16. Oyono Dieudonné (1990). *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, L'Harmattan ; Bekono Cyrille Aymard (2018), « Pour une déconstruction de la lecture du monopole français et britannique sur la politique étrangère du Cameroun (1960-1990) », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, 20, pp. 137-152 ; Menkene Koufan Jean, *La politique étrangère du Cameroun : Le temps d'une volonté d'affirmation de la souveraineté nationale et de la diversification des partenaires au développement (1965-1987)*, manuscrit inédit.

17. Menkene Koufan Jean, *La politique étrangère du Cameroun...*, *op. cit.*, p. 3.

18. Bekono Cyrille Aymard, « Pour une déconstruction... », art. cité, p. 138.

19. Il s'agit du cadre prescrit par la loi n°2000/010 du 19 décembre 2000 sous laquelle la Commission a travaillé.

du président Georges Pompidou : alors qu'en Afrique, le souvenir de de Gaulle est fortement associé à une phase historique de domination française qui se perpétue au-delà des indépendances, le mandat pompidolien commence au terme d'une décennie de pratiques de coopération et s'inscrit dans un contexte marqué par des dénonciations accrues du cadre normatif antérieur. Les tractations autour de l'expulsion d'Abel Eyinga, comme du reste celles qui concourent à la censure de l'ouvrage *Main basse sur le Cameroun*, de Mongo Beti, soulignent bien les changements de paradigmes dans la coopération qui annoncent la renégociation des accords en 1972, certains membres du gouvernement français restant soucieux de ménager un allié camerounais désormais enclin au multilatéralisme.

## A. L'ASSISTANCE MILITAIRE TECHNIQUE (1965-1971) : DES COOPÉRANTS FRANÇAIS MOINS NOMBREUX, MAIS TOUJOURS AUSSI INFLUENTS

Si elles régissent toujours les relations entre le Cameroun et la France, les conventions de novembre 1960 font l'objet de vives critiques, que ce soit celles reprises depuis l'indépendance par l'opposition camerounaise<sup>20</sup> ou par ses soutiens au sein de la classe politique française. Le 17 avril 1964, le député communiste François Billoux dénonce ainsi, dans une lettre au ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, les pratiques répressives du régime d'Ahidjo : arrestations arbitraires, exécutions publiques, ouverture de « camps de concentration », création de zones « interdites » et « regroupement » des populations<sup>21</sup>, pour mieux l'interroger sur la contribution de la France à ces opérations de « maintien de l'ordre », que ce soit par son aide financière et matérielle ou par le soutien que leur apportent les cadres militaires<sup>22</sup>. Sa voix est cependant bien isolée, dans un débat public qui reste indifférent, voire ignoré la poursuite de la guerre contre l'UPC entamée par les autorités coloniales en 1955. Couve de Murville peut sans difficultés se retrancher derrière les accords de coopération, soulignant notamment que l'aide financière et matérielle, accordée à la demande des autorités camerounaises, contribue surtout au « développement économique, culturel et social du Cameroun<sup>23</sup> ». Ces textes sont en effet brandis pour justifier la continuité des pratiques antérieures, et notamment le maintien d'officiers français mis à la disposition d'un gouvernement camerounais qui les utilise pour administrer, instruire et conseiller ses forces armées. Si leurs influences décroissent alors que se poursuit la camerounisation des cadres militaires, elles n'en restent pas moins réelles dans les rouages de l'appareil d'État assurant désormais la répression de l'opposition au gouvernement d'Ahidjo.

### I. ACTEURS ET MISSIONS DE L'ASSISTANCE MILITAIRE TECHNIQUE FRANÇAISE AU CAMEROUN

L'année 1965 constitue une triple rupture pour l'armée française au Cameroun. Au-delà du passage de témoin à la tête du haut commandement des Forces armées camerounaises (Fac), l'organisation de la Mission militaire française (MMF) est profondément bouleversée par une réforme structurelle du dispositif militaire Outre-mer. Le remaniement de ce dernier a été décidé en mai 1964 : il doit permettre « d'accroître sensiblement la puissance et la mobilité des unités, tout en réduisant les effectifs en personnel » par « la libération de tous les ressortissants africains et malgaches servant dans l'armée française », et le regroupement des troupes restantes dans quelques bases stratégiques<sup>24</sup>. Une compression massive des effectifs se profile alors : ils doivent passer de 32 000 à 6 000 éléments avant le début de l'année 1966. Les Forces françaises au Cameroun (FFC) sont particulièrement visées : si l'armée française conserve quelques éléments afin d'assurer la sécurité de la base Nassif à Douala, « escale technique » pour l'approvisionnement des troupes stationnées en Afrique centrale, la garnison de Koutaba est évacuée dès octobre 1964, et ses locaux remis à l'armée camerounaise, en présence d'Ahidjo<sup>25</sup>. La MMF est dissoute le 31 décembre 1964, au profit d'une nouvelle forme de coopération destinée à assurer la continuité de la mission de conseil et d'instruction prévue par les accords de novembre 1960 : une « Mission militaire de coopération technique » dont le chef est désormais le « Conseiller militaire de l'ambassadeur<sup>26</sup> ».

20. Dans son appel à une « Journée internationale de la Solidarité avec la Jeunesse et le peuple camerounais en lutte contre le néo-colonialisme, la réaction et l'impérialisme », la JDC dénonce par exemple « l'occupation du pays par les puissances étrangères » et réclame l'évacuation immédiate des troupes et des techniciens étrangers, puis « l'abrogation des accords qui replaceraient l'État indépendant du Cameroun sous la domination des gouvernements étrangers ». DGSE, Note de renseignement n°C141129, « Objet : subversion au Cameroun », 23 septembre 1965.

21. Les termes entre guillemets sont utilisés par l'auteur.

22. ADF, La Courneuve, 319QO/28, Lettre du ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville au Secrétaire général du gouvernement, « Objet : question écrite n°8 462 posée, le 15 avril 1964, par M. Billoux, député », 15 mai 1964.

23. *Ibid.*

24. ADF, Nantes, 743-PO/2-58, Lettre d'Yves Pinault, pour le ministre des Affaires étrangères, à l'ambassadeur de France à Yaoundé, « Objet : remaniement du dispositif militaire français outre-mer », 7 janvier 1966.

25. « Le “redéploiement” militaire français en Afrique noire », *Le Monde*, 2 octobre 1964.

26. *Ibid.*, Lettre de Camille Scalabre, chargé d'affaires, au ministre des Affaires étrangères, « Objet : constitution de la nouvelle mission militaire de Yaoundé », 10 décembre 1964.

## I.1. La création de l'Assistance militaire technique, une réforme en trompe-l'œil ?

Les directives prévoyant son organisation concrète tardent cependant à parvenir à Jean-Pierre Bénard, encore en poste, et qui s'en inquiète d'autant plus qu'il estime que ce changement de nom risque de perturber ses relations avec Ahidjo, désormais rodées<sup>27</sup>. La réforme lui semble de toute manière superflue : si elle fait passer le maigre contingent de Douala sous l'autorité directe du général commandant supérieur interarmées (CSI) – l'ancien général délégué à la sécurité, lui-même ancien général commandant la Zom n°2 –, elle n'affecte pas la mission du chef de l'Assistance militaire technique (AMT), toujours chargé de superviser les cadres mis à la disposition du gouvernement camerounais : « Rien n'étant modifié dans les méthodes de travail et les relations avec les autorités militaires camerounaises, il ne me paraît pas opportun d'introduire, ici, un quelconque élément de changement, ce qui créerait un risque de remise en cause d'une situation dont chacun est satisfait<sup>28</sup> ». Outre les rapports personnels avec Ahidjo, les enjeux d'une telle stratégie sont très pragmatiques : il s'agit de conserver les bureaux actuels de la Mission pour maintenir le poste radio du Sdece et assurer ainsi la continuité du renseignement extérieur. Dans cette perspective, et conscient que le gouvernement français n'est pas prêt à faire d'exception camerounaise, Bénard propose de modifier le fond sans changer la forme, quitte à « ne rien dire [à Ahidjo] et continuer dans la pratique à parler d'une "Mission Française" et d'un "Chef de Mission Militaire Française"<sup>29</sup> ».

Pour Bénard, le *statu quo* se justifie d'autant plus que le gouvernement français s'appête à maintenir, à ce poste de conseiller militaire auprès de l'ambassade de France, l'officier auparavant chargé de diriger la MMF, le colonel Robert Renan. Conserver son titre actuel lui éviterait donc d'avoir à renouveler la demande d'agrément en sa faveur, déjà formulée auprès du gouvernement camerounais, mais dont la réforme exigerait qu'elle soit à nouveau discutée<sup>30</sup>. Sa situation n'est cependant clarifiée qu'en mars 1965. Une première instruction vient régler les rapports entre le général CSI et l'ambassadeur dont il dépend, les prérogatives de ce dernier étant renforcées<sup>31</sup>. Arrêté conjointement par les ministres des Affaires étrangères, des Armées et de la Coopération, le choix du conseiller militaire est soumis à l'agrément du gouvernement concerné et, lorsqu'il l'obtient, il est placé directement sous l'autorité de l'ambassadeur : il doit lui soumettre ses conseils sur toute question de défense (application des accords, relations avec les troupes françaises) et participer aux comités bilatéraux en la matière<sup>32</sup>. Un deuxième texte précise son statut hiérarchique et les missions qui en découlent. Dépendant également du ministre – français – des Armées, il doit tenir ce dernier informé de la situation du pays d'affectation, et notamment des éléments touchant à toute question militaire. Enfin, il coordonne, en tant que directeur de l'AMT, tous les moyens dévolus à celle-ci : « Il a compétence pour recevoir et instruire les demandes formulées par le Gouvernement de l'État considéré notamment celles qui portent sur l'organisation des stages dans les Écoles ou les formations militaires françaises et sur la fourniture par la France des matériels de toute nature à ce gouvernement. Il s'assure de la suite donnée à ces demandes<sup>33</sup> ». Une dernière directive vient spécifier la nature du renseignement qu'il doit recueillir et adresser à son ministère : évaluation des forces armées locales, des unités paramilitaires, de l'aide militaire étrangère, de l'influence de l'armée sur le fonctionnement des institutions ou encore de « toute mesure d'ordre général, ayant une incidence directe sur le potentiel militaire du pays<sup>34</sup> ». Une activité qui doit par ailleurs, et du moins selon ce texte, se restreindre aux seules sources publiquement disponibles, tant l'acteur en question incarne une fonction symbolique : « En tout état de cause, la recherche du renseignement doit rester ouverte, seul procédé compatible, pour les conseillers militaires, avec leurs fonctions de représentants militaires de la France<sup>35</sup> ». Dans les mois qui suivent, cette pratique du renseignement, qui fait l'objet d'une directive personnelle adressée au colonel Renan<sup>36</sup>, devient l'une de ses principales activités, comme le

27. ADF, Nantes, 743PO/2-63, Lettre de Jean-Pierre Bénard, ambassadeur de France au Cameroun, au ministre délégué chargé de la Coopération, « Objet : remaniement du dispositif militaire français dans les États africains et malgache », 10 septembre 1964.

28. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard à un destinataire anonyme, 7 janvier 1965.

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*, Lettre de M. Cabouat, de la direction Affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères, à l'ambassadeur de France au Cameroun, 21 décembre 1964.

31. *Ibid.*, Instruction de Pierre Messmer, ministre des Armées, « régissant les rapports entre le commandant supérieur interarmées et le chef de la mission diplomatique française dans les États africains et malgache liés à la France par des accords de coopération », 18 mars 1965.

32. *Ibid.*, Instruction de Pierre Messmer « sur le conseiller militaire de l'Ambassadeur dans les États africains et malgache », 16 mars 1965.

33. *Ibid.*, p. 4.

34. *Ibid.*, Directive de Charles Ailleret, chef de l'État-major des armées, « pour les Conseillers Militaires des Ambassadeurs de France en Afrique », 18 mars 1965.

35. *Ibid.*, p. 2.

36. ADF, Nantes, 743PO2/63, Directive de Charles Ailleret « pour le colonel Renan, Conseiller militaire de l'ambassadeur de France à Yaoundé », 27 mars 1965.

soulignent ses rapports mensuels et annuels. Il en est de même pour son successeur, le colonel Guy Varney<sup>37</sup>, issu des troupes de Marine, auparavant affecté à l'École supérieure de guerre et à l'École d'État-major, et qui le remplace à compter du 12 juillet 1968<sup>38</sup>.

Le dispositif ainsi mis en place illustre le fonctionnement informel de l'organisation civilo-militaire française dans les anciens territoires coloniaux : pris, comme ses prédécesseurs, dans un écheveau de hiérarchies différenciées, le conseiller militaire de l'ambassadeur (CMA) dispose d'une relative autonomie. Certes, en en faisant « l'un des collaborateurs de l'ambassadeur », ces textes modifient profondément la situation de l'ancien commandant de la MMF : « [C]es différentes indications font apparaître que le Chef de mission diplomatique dispose en permanence des moyens de contrôler – et si nécessaire d'orienter – les activités de son Conseiller militaire. Le reste est évidemment une question de bonnes relations personnelles », précise un membre du ministère des Affaires étrangères au successeur de Jean-Pierre Bénard, Francis Huré, qui l'interroge sur le rôle de ce conseiller<sup>39</sup>. L'absence de contacts directs avec le président Ahidjo reste probablement la principale manifestation de ce changement : le CMA n'en reste pas moins un interlocuteur privilégié du ministre des Forces armées camerounaises, Sadou Daoudou – un fait qui, selon le colonel Varney, lui permet de disposer d'une semi-autonomie par rapport à l'ambassade, sinon même d'une capacité d'initiative dans les affaires militaires<sup>40</sup>. Du reste, la réforme ne renforce pas, au Cameroun, le rôle en la matière de l'ambassadeur auprès du président de la République, tant ce dernier s'est attaché au chef du bureau d'aide militaire, le colonel Jean-Victor Blanc, et œuvre, alors à le conserver auprès de lui. Les archives de Francis Huré<sup>41</sup> permettent en effet de mesurer la stratégie et l'influence d'Ahidjo en la matière. En août 1965, il convoque ainsi l'ambassadeur pour lui faire part de son désir de voir le colonel maintenu à son poste, et ce, alors même que le ministre des Armées, Messmer, vient de décider de le relever au profit du colonel Boussiquet<sup>42</sup>, autant pour des raisons tenant au respect des procédures militaires qu'à la charge symbolique de la réforme des troupes stationnées en Outre-mer. Sous pression, Huré mobilise ses réseaux pour satisfaire ce président auprès duquel il lui semble qu'il doive faire ses preuves, quelques semaines seulement après son arrivée à Yaoundé. Le 13 août, il restitue ainsi sa conversation au conseiller technique du ministre des Armées :

[Le président] m'a dit qu'il savait gré à M. Messmer de l'effort fait l'an dernier pour maintenir le Colonel Blanc. Il reconnaissait aussi que des mutations périodiques étaient nécessaires. Mais l'assistance technique avait pour objet de satisfaire les États. Le Chef du Bureau d'Assistance Militaire, avec son expérience et ses contacts, était la personne idoine. Dans ces conditions, il comptait que nous ferions passer cette donnée avant tout autre. [...].

Je suis navré de toute cette histoire, mais l'état d'esprit du Président est très ferme. Il fait un appel personnel à M. Messmer pour se montrer compréhensif, et il compte sur son amitié.

Sans qu'il m'en ait parlé, le Président estime vraisemblablement que le moment n'est pas venu de changer un des rouages essentiels de son armée<sup>43</sup>.

Le même jour, il mobilise le ministre délégué à la Coopération, Raymond Triboulet, dont il sait qu'il partage ses vues sur la question, et auprès de qui il rejette la faute sur le ministre des Armées – « J'avoue de ne pas avoir détrompé [Ahidjo] lorsqu'il m'a dit que l'obstacle devrait être, dans ces conditions, M. Messmer », lui écrit-il<sup>44</sup> –, et Alain Plantey, du Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, à qui il écrit : « Il me semble que le jeu n'en vaudrait pas la chandelle, si nous décidions de passer outre à la demande du Président. Cette chandelle, en effet, risquerait de provoquer une fumée désagréable, et d'obscurcir nos rapports<sup>45</sup> ». Plantey répercute

37. Service Historique de la Défense (SHD), Vincennes, GR12S/620, Directive de Michel Fourquet, chef de l'État-major des armées, « pour le colonel Varney, conseiller militaire de l'ambassadeur de France à Yaoundé », 25 septembre 1968, sous dérogation.

38. SHD, Vincennes, GR12/S622, Ministère d'État chargé de la Défense nationale, « Ordre de mutation », 17 juin 1968, sous dérogation.

39. ADF, Nantes, 743PO/2-63, Lettre de M. Cabouat à l'ambassadeur de France au Cameroun, 5 juillet 1965.

40. SHD, Vincennes, GR10T/635, Rapport annuel de Guy Varney, conseiller militaire de l'ambassadeur de France au Cameroun (1970-1971), « tenant lieu de rapport de fin de mission », 25 août 1971.

41. Ces dernières confiées à la Commission sont désormais conservées aux Archives diplomatiques françaises sur le site de La Courneuve.

42. Ancien commandant en chef de l'armée camerounaise, ce dernier vient de céder sa place à Pierre Semengue, mais il est toujours en service à Yaoundé. Voir Section 3 – Partie II.C.

43. Archives privées de Francis Huré, Lettre de Francis Huré, ambassadeur de France au Cameroun, au conseiller technique du ministre des Armées, 13 août 1965.

44. *Ibid.*, Lettre de Francis Huré, ambassadeur de France au Cameroun, à Raymond Triboulet, ministre de la Coopération, 13 août 1965.

45. *Ibid.*, Lettre de Francis Huré, ambassadeur de France au Cameroun, à Alain Plantey, du Secrétariat général pour la communauté et les Affaires africaines et malgaches, 13 août 1965.

la demande à Jacques Foccart, qui épouse les vues de Huré, et promet d'intervenir en ce sens auprès de Messmer<sup>46</sup>. Il obtient gain de cause : en septembre 1965, le ministère des Armées décide que « le colonel Blanc, Conseiller du Ministre des Forces Armées du Cameroun, sera maintenu en service dans cet État jusqu'à la limite d'âge de son grade, compte tenu des congés auxquels il peut prétendre et sans que la nouvelle prolongation de séjour dont il bénéficie puisse dépasser 12 mois<sup>47</sup> ». L'officier reste ainsi chef du bureau d'aide militaire (BAM), une fonction stratégique qu'il occupe depuis le 23 novembre 1960, et que même la prise de commandement du lieutenant-colonel Semengue n'a guère modifiée. « Commandant opérationnel de l'ensemble des unités camerounaises engagées dans la lutte contre la rébellion » jusqu'en avril 1965, Blanc conserve après cette date, sous la signature du Ministre des Forces Armées, « la haute direction des opérations<sup>48</sup> ». Essentiellement administratives, ses dernières tâches soulignent malgré tout son poids sans équivalent dans l'appareil d'État camerounais : étude et direction de la rédaction d'un « Plan quinquennal de développement des Forces Armées », comme « de plusieurs textes légaux, ou réglementaires (projet de loi sur l'organisation générale de La Défense et adaptation aux Forces Armées Camerounaises des règlements français sur le Service Intérieur et le service de Garnison<sup>49</sup>) ». Parvenu à l'âge de la retraite, il quitte l'armée en 1966, mais il est alors engagé sous contrat par Ahidjo comme « conseiller spécial » : un statut qu'il conserve jusqu'à son départ du Cameroun, le 20 novembre 1971. Si les informations concernant ses activités durant cette période restent rares, et ce, malgré les nombreuses recherches effectuées par la Commission, il est évident que son rôle de conseiller a été fondamental, aux côtés d'un président soucieux de préserver son pouvoir personnel dans tous les domaines, y compris celui des Forces armées. La recherche de son remplaçant, objet d'importantes démarches du président, souligne le rôle prépondérant de cet homme de l'ombre dans le régime politique d'Ahidjo. « Le colonel Blanc [ayant] su acquérir la confiance du président et [ayant] joué jusqu'à présent un rôle aussi important que discret », il impose de choisir soigneusement son successeur, selon l'ambassadeur Philippe Rebeyrol : « Toutes les décisions qui concernent l'armée camerounaise sont prises en fait par le chef de l'État lui-même avec son conseiller militaire, dont l'influence peut être aussi grande que celle du ministre des Forces armées, s'il sait unir la compétence et la discrétion<sup>50</sup> ». Il est finalement remplacé par le colonel Henri Cazes, qui prend ses fonctions à compter de novembre 1971<sup>51</sup>.

La retraite du colonel Blanc n'entraîne pourtant pas la suppression des organismes qu'il dirigeait jusqu'alors. Dans son ultime rapport, il préconise d'ailleurs le maintien d'un officier à la tête du Bureau, qui est également qualifié alors de « Bureau liaison et coordination » : il suggère le nom d'un cadre français, appelé à rester jusqu'à ce que Pierre Semengue, qui doit être promu colonel en 1967, suive une année de formation à l'École supérieure de guerre et en prenne la direction. Dès août 1966, son successeur est connu : il s'agit du colonel Guy Desgratoulet. Né en 1913, ce Saint-Cyrien a effectué une grande partie de sa carrière en Indochine (1941) où il est notamment fait prisonnier par l'armée japonaise (1945<sup>52</sup>). Présent à Haïphong (1946), il dirige une unité de chasseurs laotiens au cours des opérations d'Annam, lors desquelles il est grièvement blessé (1947). Rapatrié en métropole, il enseigne les langues russe et allemande à l'École d'application d'Artillerie, avant d'être détaché au Centre des hautes études slaves. Après un passage à l'École supérieure de guerre (1951) où il a pour condisciples Antoine Argoud et Jean Lamberton<sup>53</sup>, il repart pour l'Indochine, dirigeant le 3<sup>e</sup> bureau de l'État-major du secteur Sud (1951). Affecté à Nantes après son rapatriement (1954), il gagne l'Algérie où il prend le commandement de la deuxième compagnie du 2<sup>e</sup> Régiment d'infanterie coloniale (1956), d'abord dans le secteur d'Akbou, puis dans le quartier Warnier. Ce dernier est au cœur d'une « opération Pilote » visant à expérimenter de nouvelles méthodes de « pacification » pour mieux s'opposer à la « guerre révolutionnaire » du FLN-ALN<sup>54</sup>. Commandant du quartier, Desgratoulet diffuse une directive qui s'approprie, pour mieux la retourner, l'expression « guerre révolutionnaire », afin de justifier la

46. *Ibid.*, Lettre de Jacques Foccart, Secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, à l'ambassadeur de France au Cameroun, 19 août 1965.

47. SHD, Vincennes, GR12S/621, Note du général Frison, chef du cabinet militaire du ministre des Armées, « Objet : maintien du colonel Blanc au Cameroun », 16 septembre 1965, sous dérogation.

48. Centre d'histoire et d'études des troupes d'Outre-mer (Chetom), 16H/43, Rapport de fin de mission du colonel Jean-Victor Blanc, chef du bureau d'aide militaire au Cameroun du 23 novembre 1960 au 19 août 1966, 7 octobre 1966.

49. *Ibid.*, pp. 7-8.

50. ADF, La Courneuve, 31QO/113, Télégramme de Philippe Rebeyrol, ambassadeur de France au Cameroun, au ministère des Affaires étrangères, 18 juin 1971.

51. SHD, Vincennes, GR12S/621, Ministère d'État chargé de la Défense nationale, « Ordre de mutation », 3 novembre 1971, sous dérogation.

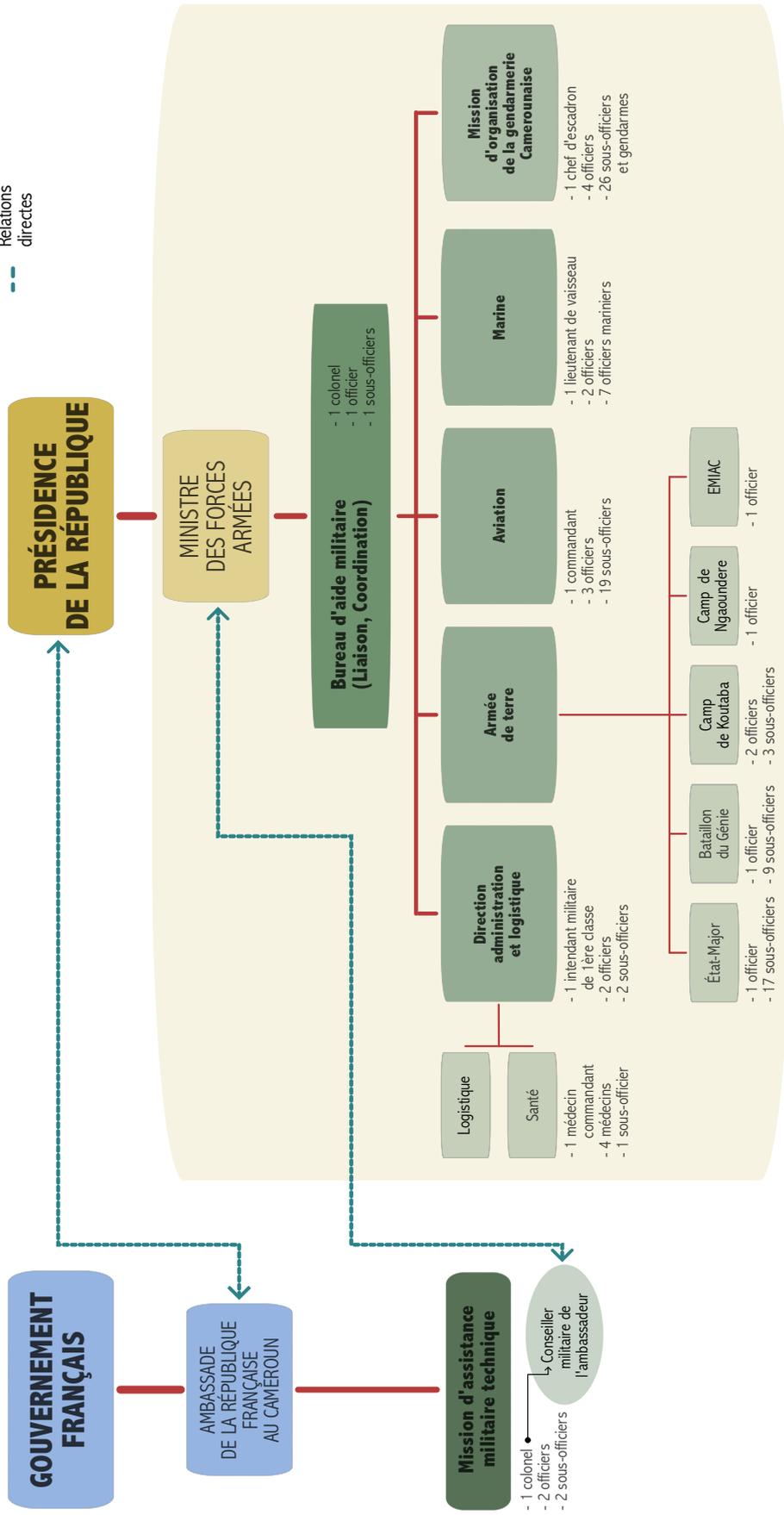
52. Sauf mention contraire, les éléments qui suivent sont extraits de son dossier de carrière. SHD, Centre des Archives du Personnel Militaire (CAPM), Pau, 7603950, Dossier personnel de Guy Desgratoulet, sous dérogation.

53. Leroux Denis (2018), « Une armée révolutionnaire. La guerre d'Algérie du 5<sup>ème</sup> Bureau », Thèse en Histoire, Université de Paris I–Panthéon Sorbonne, France, p. 359.

54. Leroux Denis (2017), « Algérie 1957, l'opération Pilote : violence et illusions de la pacification », *Les Temps modernes*, 2(693-694), pp. 146-159 ; MacMaster Neil (2020), *War in the Mountains. Peasant Society and Counterinsurgency in Algeria, 1918-1958*, Oxford, Oxford University Press, chap. XVI,

# L'emploi des coopérants militaires de l'Assistance militaire technique en 1969

- Institutions camerounaises
- Institutions françaises
- Organismes d'affectation des coopérants de l'AMT
- Rapports hiérarchiques
- Relations directes



Source : SHD, Vincennes, GR16/S16, « Situation numérique des Effectifs de l'Assistance militaire technique au Cameroun à la date du 1er mars 1969 ».

« mise en place d'une infrastructure politique amie » calquée sur le modèle de celle de l'adversaire : il prescrit la mise en place de « bandes », formées de soldats français et de harkis, et circulant entre les *douars* pour surveiller les intermédiaires locaux chargés d'encadrer la population algérienne, tout en assumant une activité de propagande et de renseignement. Un exemple à suivre pour le général Salan, qui en répercute le contenu à l'ensemble des troupes de secteur : le texte est ainsi emblématique de la « communauté de vues » qui relie les adeptes les plus radicaux de la DGR en Algérie, dont Denis Leroux a montré qu'ils étaient partisans d'une armée française aussi « révolutionnaire » que son adversaire algérien<sup>55</sup>. Ensuite affecté à Madagascar (1957), Desgratoulet revient trois ans plus tard en Algérie (1960) où, désormais lieutenant-colonel, il dirige l'État-major du secteur de Biskra. Rentré en métropole (1962), il occupe plusieurs postes, dont certains à Saint-Malo et Albi, avant d'être promu colonel puis d'intégrer la Compagnie administrative régionale n°9 (1966). Désigné pour servir au sein de l'AMT, il est chef du Bureau liaison et coordination auprès du ministre des Fac, où il « rend les meilleurs services et est très apprécié des cadres camerounais », selon le colonel Renan, qui le qualifie de « coopérant avec un parfait souci de l'intérêt général<sup>56</sup> ». D'emblée, le rôle officiel de ce coopérant doit, pour Blanc, permettre de masquer une influence plus souterraine : « Bien que le Colonel Desgratoulet ne doive pas porter le titre de Conseiller Technique Militaire, il en remplira le rôle », écrit-il. « On lui demandera seulement de faire en sorte que son action de conseiller passe inaperçue<sup>57</sup> ». Il y exerce alors, selon les termes mêmes du colonel Varney, son « influente autorité », remplissant « avec aisance d'importantes fonctions auprès du Ministre des Forces Armées Camerounaises<sup>58</sup> ».

Autorisé à prolonger son séjour à Yaoundé, Desgratoulet y reste jusqu'en août 1969, date à laquelle il livre à ses supérieurs une évaluation de l'efficacité des organismes qu'il dirige depuis trois ans, ne cachant en rien son rôle au sein de l'appareil d'État camerounais. Si Renan, puis Varney, ont autorité sur l'ensemble du personnel de l'AMT<sup>59</sup>, Desgratoulet commande lui le bureau « Liaison-Coordination », qui est « en fait celui d'un Chef d'État-Major des Armées<sup>60</sup> » ayant « la haute main sur l'Armée de Terre, l'Aviation et la Marine dans tous les domaines – en particulier l'avancement et la discipline – sauf pour les commandes de matériel<sup>61</sup> ». Son responsable fait partie « de tous les Comités Ministériels ou interministériels chargés d'élaborer les textes de tous ordres concernant les questions de Défense », « joue le rôle de “cabinet particulier du Ministre” et assure la majorité de ses correspondances avec les autres ministères ». Il dispose, pour agir, du service des « Affaires militaires » des Forces armées camerounaises, dont le poste de directeur n'est pas pourvu : il a donc la charge des missions incombant à ses sous-directions, « Défense », « Personnel-matériel », « Instruction » ou « Information-Presse ». Ces deux dernières soulignent toute l'influence de Desgratoulet : le poste « Instruction » n'étant pas pourvu, il s'occupe lui-même « spécialement de tous les programmes de la “Préparation militaire” » mis en place par le gouvernement Ahidjo dans la seconde moitié des années 1960 ; quant à l'officier camerounais du poste « Information Presse », tous ses communiqués doivent être visés par le colonel, « également chargé de la rédaction de tous les discours du Ministre aux Forces armées ». Son rôle peut même, occasionnellement, avoir des répercussions opérationnelles : « En cas d'absence prolongée du Commandant de l'Armée de Terre, le Directeur assure l'expédition des affaires courantes de cette Arme<sup>62</sup> ». Le fait survient d'ailleurs le lendemain de l'arrestation d'Ernest Ouandié, le 19 août 1970, alors que Sadou Daoudou et Pierre Semengue sont partis aux États-Unis pour trois semaines<sup>63</sup>.

## 1.2. L'influence décroissante des coopérants français au sein des Forces armées camerounaises

Pour mener à bien ces différentes tâches, Desgratoulet dispose de trois cadres supérieurs de l'AMT et de huit Camerounais, tous placés sous ses ordres. Cette organisation illustre la persistance, jusqu'à la fin des années 1960, d'un personnel militaire français relativement nombreux dans l'appareil d'État camerounais. En la matière, la substitution de l'AMT à la MMF n'impose pas de rupture décisive, ce dont témoigne la directive du colonel Blanc qui précise le rôle et les devoirs de ces cadres mis à disposition du gouvernement camerounais. Leur première mission

pp. 339–369. Traduit et publié en version française : (2024), *Guerre dans les djebels. Société paysanne et contre-insurrection en Algérie, 1918-1958*, Éditions du Croquant.

55. Leroux Denis, « Une armée révolutionnaire... », *op. cit.*, p. 366-367.

56. SHD, CAPM, 7603950, Dossier personnel de Guy Desgratoulet, Appréciation du colonel Robert Renan, 13 juin 1967, sous dérogation.

57. Chetom, 16H/43, Rapport de fin de mission du colonel Jean-Victor Blanc, 7 octobre 1966, p. 26.

58. *Ibid.*, Appréciation du colonel Guy Varney, 30 mai 1969, sous dérogation.

59. SHD, Vincennes, GR16S16, Fiche de Guy Desgratoulet, « Objet : le Bureau d'Aide Militaire », 11 mars 1969.

60. Chetom, 16H/43, Rapport de fin de mission du colonel Jean-Victor Blanc, 7 octobre 1966, p. 26.

61. SHD, Vincennes, GR16S16, Fiche de Guy Desgratoulet, « Objet : le fonctionnement de la Direction Liaison-Coordination », sans date.

62. *Ibid.*, p. 2.

63. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapport mensuel de Guy Varney, Août 1970, 26 août 1970.

consiste à « [a]ider à la réalisation des Forces Armées Camerounaises adaptées aux besoins de leur pays, fortes, disciplinées, unies, loyales, aptes à vaincre la subversion qui subsiste au Cameroun, et décidées à s'opposer à toute menace contre les institutions légitimes ». Dans cette perspective, leur situation implique un loyalisme sans faille à l'égard du gouvernement local et ils doivent « servir dans les Forces Armées Camerounaises avec le même Cœur que dans l'Armée Française », afin d'œuvrer « à la formation morale des cadres camerounais » – dont ils doivent faire les plus solides piliers du régime d'Ahidjo :

Les personnels français de l'Assistance Technique Militaire ne doivent pas limiter leur action aux problèmes techniques. Ils doivent par leurs conseils et leur exemple donner aux Officiers, Sous-officiers et Gradés Camerounais le sentiment de la réelle grandeur du métier militaire entièrement consacré au service de la Patrie. Ils doivent développer chez eux le culte de l'Honneur, de la Fidélité, de la Loyauté, écartant toute idée de compromission ou de conspiration comme absolument contraire à leur mission<sup>64</sup>.

Selon Blanc, l'année 1965 marque l'entrée dans la dernière phase de la camerounisation : les militaires français n'occupent plus que rarement des postes de commandement ; ils doivent désormais aider, conseiller et instruire. Mis à disposition de l'armée camerounaise, il leur faut se fondre en elle, en portant par exemple la tenue fournie par celle-ci lorsqu'ils sont en service et en obéissant à des règles strictes à l'égard des cadres camerounais : « ne pas critiquer » ces derniers, « savoir s'effacer », « être utiles et efficaces », « comprendre [qu'ils] ont la légitime ambition d'avoir des Forces Armées ayant leur propre caractère et non seulement une copie à échelle réduite des Forces Armées Françaises<sup>65</sup> ». Leur présence n'en est pas moins indispensable aux yeux du gouvernement camerounais, qui œuvre continuellement, entre 1965 et 1971, à préserver leur nombre, quitte à réclamer des transferts de postes pour remplacer ceux rentrés en France. La relative stabilité des effectifs en témoigne : l'AMT compte 121 membres en 1966, 29 officiers et 92 sous-officiers<sup>66</sup>, 119 en 1968 (28, 91<sup>67</sup>), 101 en 1970 (26, 75<sup>68</sup>), 118 en 1972 (34, 83<sup>69</sup>). Sur toute la période, la répartition de ces acteurs souligne l'importance de l'armée de Terre, dans laquelle sont affectés, dès 1968, le plus grand nombre d'officiers (12), suivie par les services de Santé (5), la gendarmerie (4), l'armée de l'Air (4) et la Marine<sup>70</sup> (3). Les sous-officiers sont répartis de manière équitable entre l'armée de Terre, la gendarmerie et les forces aériennes, puis dans une moindre mesure, la Marine et les services de Santé.

De 1965 à 1971, quatre de ces officiers français occupent encore des postes de commandement : ceux du bataillon du Génie, de l'École militaire interarmes, de l'Escadrille et de la Marine camerounaises<sup>71</sup>. Un cinquième, le commandant Collet, prend, en juillet 1965, la direction du « Centre de perfectionnement et d'entraînement des forces armées camerounaises », créé à Koutaba afin que « les unités élémentaires d'infanterie passent successivement pour "recyclage", étant donné la difficulté de poursuivre l'instruction collective à l'intérieur des unités engagées contre la rébellion<sup>72</sup> ». Plus nombreux sont les officiers ou sous-officiers occupant des postes à responsabilités, qu'ils conservent parfois jusqu'à la fin des années 1960, au sein de l'administration des Forces armées camerounaises. Ainsi la Direction Administration et Logistique, l'un des organismes prépondérants du ministère, est dirigée par un intendant militaire de 1<sup>re</sup> classe : s'il est remplacé par un Camerounais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1969, ce dernier reste assisté d'un conseiller technique français, chargé d'en élaborer la réglementation<sup>73</sup>. Sur ses trois principaux services, deux sont tenus par des coopérants, ceux de la « logistique » et de la « santé » ; seul le service « administration » ne dispose plus de personnel de l'AMT en 1969. De même, les officiers de gendarmerie français continuent d'occuper de tels postes dans l'institution camerounaise : en 1968, le colonel Remongin est conseiller technique du ministre et chef de la Mission d'organisation de la gendarmerie camerounaise, tandis que les capitaines Barnabe,

64. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/181, Note de Jean-Victor Blanc, « Objet : rôle au Cameroun des Français de l'Assistance Technique militaire », 12 juillet 1965.

65. *Ibid.*

66. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/181, Rapport mensuel de Robert Renan, conseiller militaire de l'ambassadeur de France à Yaoundé, Juin 1966, 30 juin 1966.

67. Archives nationales de France (ANF), AG/5(F)/2059, Note du général chef de l'État-major personnel du président de la République française, « Objet : l'Assistance Militaire Technique française à la République du Cameroun », 2 juillet 1968.

68. ADF, La Courneuve, 319QO/113, Note de la direction des Affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères, « Objet : armée camerounaise », 15 décembre 1970.

69. ADF, Nantes, 743PO/2-1, Note, « Objet assistance et coopération militaires françaises au Cameroun », juin 1972.

70. ANF, AG /5(F)/2059, Note du général chef de l'État-major personnel du président de la République française, « Objet : l'Assistance Militaire Technique française à la République du Cameroun », 2 juillet 1968.

71. SHD, Vincennes, GR12S621, Fiche du bureau « Relations internationales » de l'EMA, à l'attention du colonel Tartinville, expert militaire au Sénat, « Objet : aide militaire au Cameroun », 9 septembre 1970, sous dérogation.

72. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/133, Rapport mensuel de Robert Renan, Juillet 1965, 2 août 1965.

73. SHD, Vincennes, GR16S16, « Fiche concernant la Direction Administration et Logistique », mars 1969.

Vin et Chabaud sont respectivement affectés, pour les deux premiers, à l'école de gendarmerie, et pour le troisième, au Bureau d'étude de la délégation générale, qui supervise toute l'institution<sup>74</sup>. Jusqu'en 1971, leur rôle est jugé « déterminant » par le général Saulais, qui en inspecte les différents services en mai, et ce, tant à l'école qu'au bureau des études, « compte tenu de l'absence d'instructeurs camerounais qualifiés dans un pays où la législation est quelque peu complexe notamment en raison de son bilinguisme<sup>75</sup> ». L'année marque pourtant la dissolution de la Mission d'organisation de la gendarmerie camerounaise (MOGC) au profit d'une « Section gendarmerie du Bureau d'Aide militaire aux Forces Armées de la République Fédérale du Cameroun », qui marque une accélération de la camerounisation institutionnelle<sup>76</sup>.

La camerounisation amorcée au début des années 1960 se poursuit néanmoins, s'accélération à compter de 1965<sup>77</sup>. Le 1<sup>er</sup> octobre, le secteur militaire du Littoral, le dernier sous commandement français, de même que la place de Douala et le centre d'instruction des nouvelles recrues de Ngaoundéré, sont confiés à des officiers camerounais<sup>78</sup>. En décembre, la légion de gendarmerie de Yaoundé, puis celle de Douala, passent également sous commandement local<sup>79</sup>, avant que l'ensemble de l'institution ne soit confié à Issa Bakary en février 1966. Auparavant secrétaire général du ministère des Forces armées, il prend alors la direction, sous l'autorité directe de Sadou Daoudou, de la nouvelle « Délégation générale à la gendarmerie<sup>80</sup> ». En 1968, enfin, le centre de Koutaba est confié à un officier camerounais, le commandant Mben Mboua<sup>81</sup>. L'armée de l'Air, la Marine et l'Emia restent cependant dirigées par un officier français jusqu'à la fin de la période étudiée.

Cette accélération de la camerounisation suscite par ailleurs de premiers heurts hiérarchiques entre les cadres des deux pays, notamment au sein de la gendarmerie – bien qu'en la matière, les sources françaises manquent d'objectivité, attribuant toujours les problèmes au comportement des cadres camerounais. Une tendance qui souligne probablement aussi le ressentiment suscité par la perte de l'autorité hiérarchique, comme le souligne, indirectement, le conseiller militaire Renan, en 1966, après la nomination d'Issa Bakary à la Délégation générale à la gendarmerie : « À la lumière de quelques faits, il est à craindre que les conseillers techniques français, quel que soit leur grade, ne soient confinés dans d'obscures fonctions d'adjoints et n'aient plus à jouer qu'un rôle très effacé et anodin<sup>82</sup> ». Deux mois plus tard, il incrimine le comportement de Bakary à l'égard de ses conseillers français : « Homme de caractère, ambitieux, intelligent, autoritaire, actif, très conscient de ses responsabilités et jaloux de ses prérogatives, il traite les officiers français plus en subordonnés qu'en Conseillers et ne dissimule pas qu'il n'a nul besoin de conseils et de conseillers. Cette opinion s'inscrit dans une tendance générale observée aussi bien à la Présidence, que dans les Ministères et dans la haute administration<sup>83</sup> ». Son ton est plus nuancé pour le reste de l'armée : début 1968, le colonel Renan note que les rapports entre officiers et militaires camerounais sont « excellents », malgré de « petites frictions entre quelques Sous-Officiers de l'Assistance Technique et des Officiers Camerounais sur des questions de compétence technique ; ceci sans gravité<sup>84</sup> ». Nuance aussi de la part de son successeur, le colonel Varney – qui reprocherait plutôt, lui, à ses subalternes de ne pas s'affirmer suffisamment auprès de leurs homologues camerounais :

Nos personnels sont toujours très appréciés et la mise au point d'un plan de déflation progressive tourne au dialogue de sourds, les autorités locales demandent toujours que les suppressions de postes proposées soient différées de deux nouvelles années. Cette attitude très favorable à l'AMT n'empêche pas néanmoins quelques frictions aux échelons subalternes ; elles sont dans la majorité des cas le fait de Cadres Camerounais plus vaniteux que compétents. À quelques exceptions près on peut au contraire reprocher à nos Cadres de trop bien épouser les vues camerounaises, en défendant trop mollement les avis objectifs qu'ils se doivent de donner. Très peu d'entre eux, en outre, ont le geste de renseigner spontanément le commandement français<sup>85</sup>.

74. SHD, Vincennes, GD2007ZM/1307415, Note du commandement des Forces de Gendarmerie outre-mer, École Militaire, 8 janvier 1968, sous dérogation.

75. SHD, Vincennes, GD2007ZM-1307/415, Rapport du général Saulais, « Objet : le Cameroun », 2 juin 1971, sous dérogation.

76. *Ibid.*

77. Chetom, 16H/43, Rapport de fin de mission du colonel Jean-Victor Blanc, 7 octobre 1966.

78. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/133, Rapport mensuel de Robert Renan, Septembre 1965, 1<sup>er</sup> octobre 1965.

79. *Ibid.*, Rapport mensuel de Robert Renan, Octobre 1965, 31 octobre 1965.

80. ADF, La Courneuve, 319QO/4, Synthèse hebdomadaire de l'Ambassade de France au Cameroun, période du 1<sup>er</sup> au 8 février 1966.

81. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapport mensuel de Guy Varney, août 1968, 31 août 1968.

82. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/181, Rapport mensuel de Robert Renan, mars 1966, 31 mars 1966.

83. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/181, Rapport mensuel de Robert Renan, mai 1966, 31 mai 1966.

84. SHD, Vincennes, GR12S621, Rapport du colonel Renan sur le moral des personnels de l'Assistance militaire technique pour l'année 1967, 6 février 1968, sous dérogation.

85. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapport annuel de Guy Varney, juillet 1968 - juin 1969, 31 juillet 1969.

Les tensions ne s'en exacerbent pas moins dans les mois qui suivent, comme le même Varney le souligne d'ailleurs dans son rapport sur le moral des officiers de l'AMT en 1969 : « Les relations humaines entre Cadres français et camerounais sont moins détendues chez les subalternes qu'aux échelons supérieurs. On constate même désormais quelques difficultés au niveau des Cadres moyens du fait de la présomption de jeunes Commandants camerounais qui traitent assez cavalièrement nos Capitaines, plus âgés qu'eux et de capacité nettement supérieure<sup>86</sup> ». Dans ce contexte, il lui semble alors que, « dans sa forme actuelle l'AMT ne pourra pas être longtemps prolongée. Déjà, le terme "Assistance" devient désagréable aux oreilles camerounaises et il faudrait lui substituer celui de "Coopération"<sup>87</sup> ». La situation empire ensuite, alimentant, à tort ou à raison, la paranoïa du colonel : « Sans que l'on n'ose y voir une offensive délibérée contre les personnels "coopérants" il y a lieu de relever quelques critiques grinçantes dans la presse et la radio [...]. Il est certain que les personnes de la Coopération et de l'AMT sont l'objet d'une surveillance accrue. Leur comportement et leurs propos sont épiés et nombreux sont les rapporteurs bénévoles qui, portés par leur zèle xénophobe, grossissent systématiquement les moindres incidents<sup>88</sup> ». Estimant que « rares sont ceux qui peuvent travailler dans un climat détendu », il décide, au cours du second semestre 1970, de regrouper tous les personnels de l'AMT dans l'une des deux garnisons de Douala ou de Yaoundé, « où ils se trouvent sous la surveillance et protection de la hiérarchie française<sup>89</sup> ».

« L'année écoulée a confirmé les tendances relevées les années précédentes dans l'attitude des Camerounais à l'égard de l'AMT », écrit le colonel Varnay dans son dernier rapport annuel : « Nos personnels sont appréciés, mais en butte à de mesquines malveillances de la part de leurs collègues camerounais de même rang ou subordonnés. Il en résulte une ambiance de travail qui manque parfois de sérénité<sup>90</sup> ». Une situation qui traduit aussi, et peut-être surtout, le déclin de l'influence française sur l'administration de l'armée camerounaise, corrélative à la camerounisation progressive de ses cadres – et sur lequel le conseiller militaire s'interroge d'ailleurs dès 1969, semblant le vivre comme un relatif « retour de bâton » :

En ce qui concerne notre influence sur la politique générale militaire du Cameroun on est contraint de constater qu'elle diminue. La politique d'indépendance à l'égard de toute coopération étrangère a ainsi ses répercussions sur l'AMT ; d'une part nos Conseillers sont systématiquement tenus à l'écart de certains projets et décisions, d'autre part les achats de matériels hors de France se sont considérablement accrus. En outre des réponses favorables ont été faites aux offres de Pays Étrangers pour la formation de certains Cadres ou Spécialistes. Il faut noter qu'en ce domaine les tendances du Gouvernement à prendre du champ à notre égard ne déplaisent pas à bon nombre d'officiers camerounais qu'aucune tradition solide ne lie à notre Armée<sup>91</sup>.

Cette situation joue sans doute dans la décision prise par le gouvernement français d'amorcer une déflation des effectifs de l'AMT à compter de 1972, pour ne maintenir en poste qu'une cinquantaine de ses agents, surtout dans les bureaux d'étude et d'instruction<sup>92</sup>.

## 2. ASSURER LA LOGISTIQUE 'CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE' DU GOUVERNEMENT AHIDJO

Comme le souligne, en décembre 1970, une note du ministère des Affaires étrangères, l'armée camerounaise est alors l'une des plus puissantes d'Afrique subsaharienne : « Les 8 300 hommes de l'armée camerounaise, dont 3 400 pour la gendarmerie, la placent en tête, avec Madagascar, des armées nationales des États africains et malgaches », et ce, d'autant plus que « les forces de sécurité comptent environ 5 000 hommes (Garde Nationale Civique, Police<sup>93</sup>) ». Après avoir imposé dès 1959 un « principe de priorité » en la matière, le gouvernement français a joué un rôle crucial dans le développement, l'équipement et l'entretien de l'armée camerounaise<sup>94</sup>. Par l'intermédiaire des coopérants

86. SHD, Vincennes, GR12S621, Rapport de Guy Varney, sur le moral des personnels de l'assistance militaire technique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1969, 15 janvier 1970, sous dérogation.

87. *Ibid.*, p. 2.

88. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapport mensuel de Guy Varney, Avril 1970, 25 avril 1970.

89. SHD, Vincennes, GR12S621, Lettre de Guy Varney au ministre d'État chargé de la Défense nationale, « Objet : rapport sur le moral des personnels de l'Assistance militaire technique », 27 janvier 1971, sous dérogation.

90. SHD, Vincennes, GR10T635, Rapport annuel de Guy Varney (Année 1970-1971), tenant lieu de rapport de fin de mission, 25 août 1971.

91. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapport annuel de Guy Varney, Juillet 1968 - Juin 1969, 31 juillet 1969.

92. SHD, Vincennes, GR10T635, Rapport annuel de Guy Varney (Année 1970-1971), tenant lieu de rapport de fin de mission, 25 août 1971.

93. ADF, La Courneuve, 319QO/113, Note de la direction des Affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères, « Objet : armée camerounaise », 15 décembre 1970.

94. Voir Section 3 – Partie II.C.

militaires, la direction générale de l'Armement (DGA) assure l'approvisionnement logistique des Fac, dont le budget, de 1965 à 1970, se situe souvent aux alentours de 20% du total national : les recharges d'armes, de munitions ou d'explosifs, qu'ils soient d'exercice ou de combat, ou encore les véhicules (jeeps, camions, remorques), sont ainsi commandés par le gouvernement d'Ahidjo auprès de son homologue français<sup>95</sup>. Ce dernier assure également des missions d'expertise afin de dresser l'état des lieux de ce matériel, comme le fait par exemple l'adjudant Boucard, inspecteur d'armes, lorsqu'il se rend à Douala en juin 1969 pour évaluer l'armement de l'escadron blindé de l'armée de terre camerounaise<sup>96</sup>. Intermédiaire entre Paris et Yaoundé, l'ambassadeur est parfois chargé de transmettre les recommandations issues de ces rapports au président Ahidjo. Il doit par exemple lui notifier les carences d'entretien constatées par Boucard, dont l'expertise prend la forme d'une remontrance de l'ancien maître à l'ancien élève, dans un contexte postcolonial et décolonial :

Ce rapport souligne le manque total d'entretien des matériels d'armement lourd et d'optique détenus par l'Escadron Blindé de l'Armée de Terre Camerounaise.

Cette situation n'est pas sans rappeler celle des matériels Ferret détenus par la Garde Républicaine et la Gendarmerie Camerounaise, telle qu'elle a été constatée en début d'année 1968, et je crois opportun de vous demander d'intervenir auprès de Monsieur le Ministre de La Défense pour lui signaler l'importance des dépenses consenties par ce Département en 1968 et 1969 pour remettre en état les matériels considérés.

Il semble qu'un effort sérieux vait d'être entrepris au niveau des cadres de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie Camerounaises pour corriger les insuffisances de leur formation au niveau de l'entretien des matériels blindés<sup>97</sup>.

À partir de 1969, ce système évolue : l'armée camerounaise utilise, « au même titre qu'un corps de troupe français », mais sur son propre budget, le système d'abonnement auprès de l'Établissement du matériel de Muret, créé par le ministère des Armées en 1965 afin de fournir les unités terrestres en équipement<sup>98</sup>. L'AMT doit par ailleurs centraliser certaines demandes du gouvernement camerounais, et organiser une partie des achats en armement, véhicules de combat, munitions et matériels des services de santé, auprès d'établissements civils, locaux ou métropolitains<sup>99</sup>. En 1971, le budget prévisionnel du ministère des Forces armées camerounaises envisage ainsi d'acheter, à des entreprises françaises, quatre avions à réaction « Magister », un hélicoptère Puma, 97 voitures ou camions Renault, mais également des armes, des munitions et du matériel aéroporté – le tout pour 18 millions de nouveaux francs<sup>100</sup>.

764

## 2.1. Armer le Cameroun contre le « second front » de l'ALNK (1965-1967)

Si le système d'approvisionnement se régularise progressivement après l'indépendance, il n'est pas toujours suffisant pour une armée camerounaise dont les besoins sont alimentés par la hantise d'une intensification des actions armées de l'ALNK, ou de l'apparition de conflits frontaliers avec le Congo et le Nigeria. « Les besoins du moment, la lenteur de certaines livraisons ont conduit le Gouvernement Camerounais à formuler des demandes exceptionnelles et à accepter les offres de cession “à prix réduit” par prélèvement sur les stocks de l'Armée Française, supprimant ainsi les délais de fabrication », est-il possible de lire dans une note interne du ministère des Armées<sup>101</sup>. Dans la pratique, ce dernier, normalement impliqué au premier chef dans les procédures de fourniture d'armement, est ici court-circuité par les réseaux directement établis entre Yaoundé et Paris, de Ahidjo aux ambassadeurs Huré et Rebeyrol, puis de ceux-ci à Jacques Foccart. Or, ces cessions en dehors du cadre de la DGA sont récurrentes au cours de la période étudiée, et notamment dans le contexte de la création du « second front » de l'ALNK, sur la frontière entre le Cameroun et le Congo-Brazzaville.

Plusieurs ouvrages se sont intéressés à l'implantation upéciste, différée, dans l'est du Cameroun. Déjà marginalisée économiquement et politiquement avant 1960, également marquée par le poids du travail forcé<sup>102</sup>, la région

95. SHD, Vincennes, GR16S16, Note, « Objet : soutien logistique aux Forces armées camerounaises », mars 1969.

96. SHD, Vincennes, GR12S621, Lettre du secrétaire d'État aux Affaires étrangères à l'ambassadeur de France au Cameroun, « Objet : rapport d'Inspection de l'armement sous tourelle de l'Escadron Blindé de l'Armée de Terre Camerounaise », 7 juillet 1969, sous dérogation.

97. SHD, Vincennes, GR12S621, Lettre du secrétaire d'État aux Affaires étrangères à l'ambassadeur de France au Cameroun, « Objet : rapport d'Inspection de l'armement sous tourelle de l'Escadron Blindé de l'Armée de Terre Camerounaise », 7 juillet 1969, sous dérogation.

98. ADF, Nantes, 743PO/2-1, Note, « Objet assistance et coopération militaires françaises au Cameroun », 1<sup>er</sup> juin 1972.

99. SHD, Vincennes, GR16S16, Note, « Objet : soutien logistique aux Forces armées camerounaises », mars 1969.

100. ADF, Nantes, 743PO/2-1, Note, « Objet : assistance et coopération militaires françaises au Cameroun », 1<sup>er</sup> juin 1972.

101. SHD, Vincennes, GR16S16, Note, « Objet : soutien logistique aux Forces armées camerounaises », mars 1969.

102. Zouya Mimbang Lucie (2013), *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : de la mise en valeur à la marginalisation*, Paris, L'Harmattan ; Voignier Marie (2017), *La piste rouge. Colonisation, travail forcé et sorcellerie dans le Sud-Est camerounais*, Éditions B42.

sud-est fait face à la création de ce nouveau front en pleine zone forestière – alors que les civil-es, jusqu'ici épargné-es, font l'objet d'une campagne d'« action psychologique », semble-t-il prise en charge par un acteur français<sup>103</sup>. L'aide militaire apportée par le gouvernement français à son homologue camerounais a, pour sa part, déjà été étudiée par Aristide Mimbana Mebouf<sup>104</sup>, mais les archives consultées par la Commission aux archives nationales et aux archives diplomatiques, ainsi que les fonds privés de Francis Huré, permettent de mieux la cerner – et avec elle, la nature des nouveaux rapports entre les autorités camerounaises et françaises, soulignant toute la dimension des relations personnelles dans les logiques d'interdépendance camerouno-française qui se mettent alors en place en dehors des circuits institutionnels prévus par les accords de 1960 : une réalité discrète de la coopération, pourtant indispensable à la continuité de la guerre menée par le régime Ahidjo contre l'UPC.

Dès 1965, l'ambassadeur Huré s'inquiète de la menace incarnée par l'installation, au Congo-Brazzaville, d'un « état-major révolutionnaire », sous l'impulsion de Castor Osendé Afana<sup>105</sup>. Le parcours de ce dernier en fait un des leaders historiques de l'UPC, au sein de laquelle il s'est imposé comme un acteur central après l'interdiction de juillet 1955 : intermédiaire entre le bureau du comité directeur sous maquis et les militant-es de l'UPC en France, il participe à la création du comité de base du parti à Toulouse en 1957<sup>106</sup>. Porte-parole à l'Onu de l'Unek et de la Feanf, dont il est vice-président, il défend, dans l'arène internationale, la position des maquisard-es camerounais-es, notamment en tant que représentant permanent de l'Organisation pour la Solidarité afro-asiatique en 1962<sup>107</sup>. Après la mort de Moumié (novembre 1960), sa position se renforce au sein du parti en renforçant les connexions upécistes avec les réseaux révolutionnaires liés à la Chine maoïste. Dans ce contexte marqué par la reconnaissance progressive du pouvoir d'Ahidjo par les anciens alliés de l'UPC – l'Égypte, la Guinée, le Ghana –, le coup d'État qui porte des militaires révolutionnaires à la tête du Congo-Brazzaville (août 1963) lui semble constituer une opportunité de renouvellement de l'action upéciste. L'événement ébranle, en effet, la situation en Afrique centrale, dont la thèse de Jean-Pierre Bat a montré le rôle géostratégique majeur pour l'ancienne puissance coloniale, qui participe à la construction des États autoritaires de la région, notamment *via* des conseillers et un soutien accordé aux sécurités nationales, dans le cadre des « réseaux Foccart ». Au début des années 1960, Brazzaville, capitale de la République du Congo, souvent décrite comme un « nid d'espions et de barbouzes », apparaît comme le « bastion de l'Afrique centrale francophile » à travers le pouvoir du président-abbé anticommuniste Fulbert Youlou. Cette place stratégique dans le « pré-carré » français ne manque pas d'être remise en cause lors des manifestations révolutionnaires de février 1963 qui aboutissent au renversement du dirigeant congolais – ces « Trois Glorieuses » étant considérées comme l'authentique indépendance du pays dans les mémoires, mais également comme un fiasco pour les autorités françaises<sup>108</sup>. Cet épisode, qui renforce la politique de soutien de la France aux États de son « pré-carré » en Afrique centrale, favorisant de sa part une politique plus interventionniste et militarisée<sup>109</sup>, constitue aussi et surtout une opportunité pour les leaders de l'ALNK, qui œuvrent à se rapprocher du nouveau pouvoir. Les services de renseignement camerounais signalent alors l'ouverture d'un bureau de l'UPC à Brazzaville, dirigé par Thomas Emog Elang, Castor Osendé Afana<sup>110</sup>, Pascal Iok Mounet et Marc-Paul Mfakouet, deux conférenciers de l'institut idéologique de Brazzaville du Mouvement National Révolutionnaire (MNR), parti politique au pouvoir<sup>111</sup>. Leur implantation est, en effet, favorisée par les autorités locales. Elle coïncide avec l'arrivée au pouvoir du MNR, créé en 1964, et proche, du fait de son but politique et de son idéologie marxiste et révolutionnaire, de l'UPC : le leader du comité révolutionnaire

103. Désigné comme Olivier Mouterne par Gibert Hanse Mbeng Dang dans sa thèse. Ella Ella Samuel Béni, Mbeng Dang Hanse Gilbert, Etondey Stève Levy (2024), *L'élite politique de l'Est et la question de l'indépendance du Cameroun depuis 1946 : contribution à l'histoire et à la sociologie politiques du Cameroun*, L'Harmattan Cameroun, pp. 168-175 ; Mbeng Dang Hanse Gilbert (2016), « La problématique de la résistance et de la collaboration dans l'est-Cameroun : 1899-1969 », Thèse en histoire, Université de Douala, Cameroun, pp. 301-359.

104. Mimbana Mebouf Aristide (2010), « L'insurrection armée à l'Est-Cameroun : Le cas du II<sup>e</sup> Front de l'armée de libération nationale du Kamerun 1955-1971 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

105. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de Camille Scalabre au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 23 novembre 1965.

106. DGSE, Lettre n°3372 du ministre de la Défense au directeur de la Sûreté nationale, 20 septembre 1957.

107. Voir Section 3 – Partie I.E.

108. Bat Jean-Pierre (2011), « La décolonisation de l'AEF selon Foccart. Entre stratégies politiques et tactiques sécuritaires (1956-1969) », Thèse en histoire, 4 Tomes, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, France.

109. En février 1964, le président gabonais Léon Mba, à la tête d'un régime autoritaire soutenu par la France, doit faire face à un putsch mené par des militaires qui installent son opposant au pouvoir. Ce coup d'État est rapidement avorté par l'intervention des forces franco-gabonaises qui rétablissent le « tyran partenaire » qu'est Mba, ce qui permet de sécuriser les intérêts français en Afrique centrale. Keese Alexander (2004), « L'évolution du leader indigène aux yeux des administrateurs français : Léon Mba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967 », *Afrique & Histoire*, 2, pp. 141-170 ; Enongoué Flavien (dir.) (2020), *Léon Mba : une autre histoire franco-africaine*, Paris, Descartes & Cie.

110. ADF Nantes, 743PO2/45, Dépêche de Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 23 novembre 1965, p. 5.

111. Menkene Koufan Jean, *La politique étrangère du Cameroun...*, *op. cit.*, p. 287.

de cette dernière, René Ngouo Woungly-Massaga<sup>112</sup>, affirme que l'accueil du mouvement camerounais au niveau local est facilité par Antoine Maboungou Mbimba, conseiller du président congolais Masmaba-Débat, et par le ministre de l'Intérieur, André Hombessa<sup>113</sup>. Pour Jean Koufan Menkene, le Premier ministre Ambroise Noumazalaye autorise l'arrivée sur place d'Osendé Afana, son ancien condisciple à la section toulousaine de la Feanf.

Souvent qualifié « d'intellectuel<sup>114</sup> » ou de « technocrate<sup>115</sup> » par ses pairs et ses détracteurs, Osendé Afana décide dans ce contexte de se tourner vers la lutte armée, avec l'aide indirecte des nouveaux dirigeants congolais, et l'appui logistique de la Chine et de Cuba, qui participent à la formation idéologique et militaire de la centaine de combattant-es placés sous ses ordres. Le bureau de l'UPC à Brazzaville organise en effet un « second front » de l'ALNK, jusqu'ici peu étudié dans l'historiographie de la guerre, et dont l'objectif est « de mener des activités de guérilla dans le sud-est du pays en progressant vers le centre, et d'établir le contact avec le président Ernest Ouandié en vue de coordonner avec lui l'ensemble des activités de l'ALNK dans le pays<sup>116</sup> ». Un fait que les services de renseignement français contestent, ou, à tout le moins, minorent afin, probablement, de relativiser l'importance du mouvement upéciste. Francis Huré distingue ainsi les deux « fronts » de l'ALNK du fait des tensions entre son chef, Osendé Afana, et Ernest Ouandié : « Il conviendrait d'ailleurs, désormais, de parler, non plus globalement de la rébellion, mais des mouvements rebelles d'Ernest Ouandié et d'Osendé Afana<sup>117</sup> ». Secondé par une poignée de leaders de l'UPC<sup>118</sup>, ce dernier installe des camps d'entraînement dans les villages camerounais à la frontière du Congo, et notamment à Ouessou, situé à la confluence de la Sangha et de la Ngoko, en face de l'arrondissement de Mouloundou au Cameroun : ses recrues sont essentiellement constituées par les jeunes hommes Bangondo de cette localité, mais également les Ndjem et Bakwelé de Lomié, et les Bulu de Djoum et Sangmelima<sup>119</sup>. Selon Woungly-Massaga cependant, les combattant-es venaient plus largement de l'ouest, notamment de la Sanaga-Maritime, mais aussi des centres de formations de pays alliés tels que la Chine, l'Algérie ou le Viêt-Nam<sup>120</sup>. Pour lui, la décision d'ouvrir ce second front découlerait d'un choix fait à la lumière du contexte politique de l'époque : le départ du pouvoir de Fulbert Youlou au profit du MNR au Congo-Brazzaville<sup>121</sup>, le verrouillage de la frontière nigérienne dès 1964, rendent difficiles les mouvements des agents de liaison et le départ des upécistes du Ghana où il est devenu impossible de mener des activités<sup>122</sup>. Le choix d'une telle implantation aurait donc été motivée par des facteurs objectifs, et par les caractéristiques géostratégiques de la région sud-est du Cameroun<sup>123</sup> : la perméabilité de ses frontières, son enclavement et son environnement de forêt dense, gênant la circulation des forces armées camerounaises et favorisant *a contrario* le maquis, mais aussi l'empathie des populations locales et la prudence des autorités administratives, sont autant de facteurs ayant joué dans la décision des leaders upécistes<sup>124</sup>.

L'ouverture de ce « second front » à la frontière orientale avec le Congo suscite de vives inquiétudes au sein du gouvernement Ahidjo, qui redoute un regain d'activité des forces de l'ALNK dont il est parvenu à réduire la vigueur, à défaut de l'éliminer totalement. Cette situation tend les relations diplomatiques entre le président camerounais et son homologue congolais, incitant le premier à mobiliser, dès octobre 1965, le gouvernement français pour qu'il lui fournisse tous les renseignements dont il dispose sur cette affaire, qu'il l'aide à mettre sur pied un détachement parachutiste par l'envoi d'officiers instructeurs et qu'il facilite enfin l'acquisition d'engins amphibie permettant d'intervenir plus rapidement sur la rivière Nkoko, qui sépare les deux pays. Il reçoit le soutien de Francis Huré, qui approche en ce sens Jacques Foccart<sup>125</sup>. Dans les jours qui suivent, le colonel Blanc mène une « mission exploratoire »

112. Voir Section 2 – Partie I-A.

113. Abwa Daniel (2005), *Ngouo Woungly-Massaga alias Commandant Kissamba : « Cameroun, ma part de vérité »*, Cloître, Éditions Minsi, p. 167.

114. DGSE, Note de renseignement n°D31960/N, « Objet : rapport adressé à Ernest Ouandié par Abel Kingué », 13 avril 1964.

115. Chaffard Georges (1967), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy, p. 407.

116. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga alias Commandant Kissamba...*, op. cit., p. 167.

117. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de Camille Scalabre au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 23 novembre 1965.

118. François Fosso, Isaac Ndoh, Henri Hogbe Nlend, Robert Ekwala, Marcel Feze Ngandjong.

119. Atangana Yolande Larissa, (2016) « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste : Castor Osendé Afana (1930-1966) », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, p. 78.

120. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga alias Commandant Kissamba...*, op. cit., p. 170.

121. Voir Blum Françoise (2014), *Révolutions africaines : Congo, Sénégal, Madagascar. Années 1960-1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes. Sur les JMNR : Kiriakou Héloïse (2022) « La ville est à nous ! Engagements des jeunes à Brazzaville pendant les premières années de la révolution congolaise (1963-1965) », *Histoire urbaine*, 63(1), pp.103-122.

122. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga alias Commandant Kissamba...*, op. cit., p. 163. Voir Section 3 – Partie I.D.

123. ADF Nantes, 743PO2/45, Dépêche de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 23 novembre 1965, p. 2.

124. ADF, La Courneuve, 319QO/20, Dépêche de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 30 août 1965, p. 5.

125. Archives privées de Francis Huré, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré à Jacques Foccart, 11 octobre 1965.

en France, chargé par Ahidjo « de sonder le Gouvernement français sur l'aide que celui-ci pourrait lui accorder dans sa lutte contre la subversion, quitte à formuler par la suite une demande officielle<sup>126</sup> ». Dans l'urgence, sa mission porte plus spécifiquement sur le renseignement : « Le Président Ahidjo souhaiterait avoir immédiatement connaissance de tous les renseignements connus par la France sur la situation au Congo-Brazzaville, les effectifs et l'armement de l'armée congolaise et de la [Jeunesse du Mouvement National de la Révolution, JMNR], sur le nombre et l'action des Chinois, etc<sup>127</sup> ». Il demande, également, du matériel militaire : 200 mètres de pont Bailey (infrastructure préfabriquée et portable, gérée par le génie militaire), deux bateaux de débarquement (LCVP) et quatre engins amphibies pour surveiller la frontière, le remplacement de la vedette côtière « La patrie du Cameroun », le prêt d'un matériel d'entraînement parachutiste – et l'envoi de quatre médecins. Un agent du Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches note que « le Ministère de la Coopération estime que dans l'ensemble les demandes du Cameroun sont justifiées, mais déclare ne pas avoir tous les moyens nécessaires pour les satisfaire » : il estime qu'il faut, pour y faire face, « une intervention très pressante du Secrétaire général pour obtenir de M. Messmer le concours nécessaire<sup>128</sup> ». La procédure traînant en longueur, le président Ahidjo relance, *via* le colonel Blanc, les services de Jacques Foccart pour le renseignement<sup>129</sup>, et *via* Francis Huré, le ministère des Affaires étrangères en mettant en avant le soutien international – celui de Cuba ou de la Chine, notamment – dont disposerait Masmaba Débat – et, par extension, Osendé Afana : « Il souhait[e] que le gouvernement français comprenne la nécessité où il se trouv[e] de disposer de moyens suffisants pour que toute tentative de subversion soit détectée et rapidement jugulée, d'autant que du côté de ses adversaires les concours chinois ou autres ne f[oi]nt pas défaut<sup>130</sup> ».

Les documents consultés par la Commission ne permettent pas de déterminer si Ahidjo obtient, ou non, satisfaction, mais ces tensions frontalières permettent malgré tout de souligner la capacité du président de la République camerounaise à mobiliser les réseaux militaires et diplomatiques français pour soutenir son effort de guerre, indissociable de la dynamique de renforcement autoritaire du régime, et donc, de son pouvoir personnel.

Si la mort d'Osendé Afana, vraisemblablement abattu par une patrouille de gendarmerie camerounaise le 15 mars 1966<sup>131</sup>, marque un temps d'arrêt dans l'affaire des militaires upécistes du Congo-Brazzaville, celle-ci est relancée après la reprise des activités armées dans le sud du Cameroun sous l'impulsion de Woungly-Massaga. Dans ce contexte, l'ambassadeur de France au Congo, Louis Dauge, rapporte à sa hiérarchie la complicité du gouvernement congolais, qui aurait apporté une assistance multiforme aux combattant-es de l'UPC – délivrance de visas gratuits et facilités de déplacements à l'intérieur du territoire congolais, notamment<sup>132</sup>. Il informe également le gouvernement camerounais de l'aide apportée par son voisin du sud au mouvement upéciste, en autorisant la circulation d'armes de guerre destinés aux maquis du « second front » ou en lui laissant la liberté d'installer des camps d'entraînements sur tout son territoire<sup>133</sup>. Un fait que conteste Woungly-Massaga : dans son entretien avec Daniel Abwa, il affirme en effet n'avoir jamais bénéficié d'appuis politiques et militaires au sein de l'appareil d'État congolais, mais avoir, par contre, exploité le contexte de l'arrivée au pouvoir des forces révolutionnaires<sup>134</sup>. Cette aide officieuse et informelle souligne la « tolérance » des autorités congolaises à l'égard de l'UPC, selon Camille Scalabre<sup>135</sup>, chargé d'affaires de l'ambassade de France au Cameroun – pour qui d'ailleurs la position du président congolais Masmaba-Débat est équivoque : s'il n'approuve pas toutes les activités des upécistes, conscient qu'elles constituent une menace pour la stabilité de son pays, il n'est pas toujours capable de s'y opposer<sup>136</sup>. Pour Ahidjo cependant, la situation est d'autant plus problématique qu'une autre menace semble se dessiner à la frontière nigériane, où vient de se produire un coup d'État militaire. En août 1966, il envisage ainsi, lors d'un séjour à Paris, de « demander personnellement au général

126. ANF AG/5(F)/2059, Note à l'attention du secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches de la Présidence de la République française, « Objet : visite du colonel Blanc », 14 octobre 1965.

127. *Ibid.*

128. *Ibid.*, p. 3.

129. ANF, AG/5(F)/2059, Note à l'attention de M. le Secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches de la Présidence de la République française, 21 octobre 1965.

130. ANF, AG/5(F)/2059, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 3 novembre 1965.

131. Mimbana Mebouf Aristide, « L'insurrection armée à l'Est-Cameroun... », *op. cit.*, p. 109. Voir Section 4 – B.

132. Ngouo Woungly-Massaga (2024), *Histoire politique du Cameroun*, Yaoundé, Editions du Schabel, p. 106-115.

133. ADF Nantes, 743PO2/45, Note de Louis Dauge, ambassadeur de France au Congo, au sujet de Brazzaville et de la rébellion camerounaise, 1965.

134. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga. Alias Commandant Kissamba...*, *op. cit.*, p. 133.

135. ADF Nantes, 743PO2/45, Note de Camille Scalabre, s.d.

136. ADF Nantes, 743PO2/45, Dépêche de Camille Scalabre au ministre des Affaires étrangères, 24 mai 1966.

de Gaulle la fourniture d'armement et d'équipement militaires appropriés<sup>137</sup> ». Il charge là encore l'ambassadeur Huré de préparer le terrain, en répercutant le fond de son argumentaire auprès de ses interlocuteurs parisiens :

[Lors d'une conversation, le président Ahidjo lui aurait souligné qu'il] devait, en effet, se tenir prêt à parer à tout incident grave à l'est ou à l'ouest. Or, ses adversaires éventuels, qu'ils fussent Congolais ou Nigériens, étaient nombreux et bien armés. Le terrain, sur les deux fronts, se prêtait à leurs incursions. Les éléments de sécurité camerounaise disposaient d'un matériel qui, le temps passant, s'avérait vétuste et démodé. Le moral de la troupe, si celle-ci avait à s'engager, se trouverait affecté par l'infériorité des moyens.

Bien sûr, on pouvait l'accuser de voir les choses en sombre, mais enfin il connaissait l'Afrique. Il savait combien, à partir d'un incident mineur, le désordre pouvait naître et la frénésie se propager. La rébellion interne, qui, bien que réduite, n'était pas encore tout à fait abattue, en profiterait pour retrouver le maquis. Le Cameroun ne serait plus ce qu'il est, un pays en ordre dans une zone troublée. Tout serait pourri.

Dans une telle hypothèse, il hésiterait à recourir aux accords de défense. Politiquement, il lui serait difficile de nous solliciter. Pour des raisons semblables, il nous serait difficile d'intervenir. Au demeurant, ce remède disproportionné serait pire que le mal. La seule attitude possible était actuellement la surveillance des frontières et l'action préventive contre la subversion, puis, si cela était nécessaire, la défense avec des forces solides et bien équipées contre toute agression ou incursion venant de l'extérieur<sup>138</sup>.

Faut-il voir ici l'héritage d'un général Briand qui a su en son temps alimenter la hantise d'une recrudescence des actions armées de l'ALNK pour inciter Paris à maintenir son effort militaire au Cameroun ? Au sein de l'État-major particulier du président de la République, la démarche du président Ahidjo fait en tout cas son chemin et l'on s'attend à ce qu'il « tir[e] argument de ces craintes pour demander notamment au général de Gaulle une rénovation des matériels militaires que la France lui a donnés<sup>139</sup> ». Sa rencontre avec le colonel Yakubu Gowon, qui prend le pouvoir au Nigeria après un second coup d'État en juillet 1966, renforce encore ses craintes : la menace d'un éclatement de cette République fédérale voisine, remettant en cause des frontières encore jeunes, pourrait alimenter l'instabilité politique au Cameroun. « En conséquence, le président m'a reparlé des fournitures d'armes qu'il avait sollicitées de la France », écrit Huré, qui tient, en retour, à le rassurer sur le soutien indéfectible, mais limité, de Paris :

Je lui ai dit que j'en avais parlé à divers interlocuteurs parisiens. J'avais trouvé ceux-ci avertis des problèmes que posaient au Cameroun les agitations nigériennes, et, de façon annexe, les incertitudes congolaises. M. Ahidjo pouvait être assuré, sur ce plan politique, de notre compréhension, et de l'importance que nous attachions à la stabilité du Cameroun, au milieu de voisins qui, à des titres divers, paraissaient en fièvre. Quant aux aspects pratiques de l'affaire, j'attendais que les autorités camerounaises prennent contact avec mon conseiller militaire, en lui présentant une requête précise. Cette liste devrait être, bien entendu, mesurée, et le matériel adapté à la situation particulière du moment<sup>140</sup>.

Si dans ce contexte, le gouvernement camerounais multiplie les commandes exceptionnelles (armement, munitions, véhicules) auprès de la DGA, en février, septembre puis décembre 1967<sup>141</sup>, toutes ses demandes ne sont pas satisfaites, du fait des moyens limités dont disposent l'armée française, ou des lenteurs inhérentes aux procédures d'approvisionnement. Aucun conflit n'étant pas ailleurs ouvert, le général Kergaravat, alors commandant en chef de l'armée française en Afrique centrale, lui indique qu'en cas de crise, les troupes stationnées au Tchad pourraient intervenir. Une éventualité qu'Ahidjo rejette, autant pour préserver les apparences que pour soutenir sa demande de matériels, comme le souligne Huré à Couve de Murville :

Même dans l'hypothèse la plus pessimiste, le recours à de tels moyens lui paraissait trop spectaculaire, et sans doute inadéquat. C'est avec ses propres éléments de sécurité qu'il devait agir, pour le moment, à titre préventif. Mais il lui fallait aussi du matériel. Le président m'a alors parlé des livraisons militaires. Il attendait avec impatience le peloton d'AM Ferret et le Dassault 315.

<sup>137</sup> ADF, La Courneuve, AG5(F)/2059, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 24 août 1966.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>139</sup> ANF, AG/5(F)/2059, Note de l'État-major particulier du président de la République française, « Objet : les problèmes de défense du Cameroun », 20 septembre 1966.

<sup>140</sup> ADF, La Courneuve, 319QO/29, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministère des Affaires étrangères, 8 octobre 1966.

<sup>141</sup> SHD, Vincennes, GR16S16, Note, « Objet : soutien logistique aux Forces armées camerounaises », mars 1969.

Il souhaitait aussi que la demande qu'il avait faite d'une alouette III soit retenue<sup>142</sup>.

Comme ces échanges le soulignent, le gouvernement français doit cependant faire face à d'autres demandes que celles d'Ahidjo, s'évertuant à maintenir un relatif équilibre dans leur satisfaction afin de préserver le maximum de liens avec les États récemment décolonisés : si les deux premiers éléments demandés par le président camerounais sont alors en cours de livraison, l'hélicoptère est destiné à Madagascar, et le ministère des Armées se propose de lui fournir un modèle moins récent (Alouette II) – ce qui ne lui convient pas. En la matière, l'ambassadeur est son meilleur allié, tant il s'évertue à obtenir de Paris la satisfaction de ses besoins. En juin 1967, Huré presse ainsi Foccart d'accélérer la fourniture de l'hélicoptère de substitution, en soulignant « le prix qu'il attache à ses demandes de matériel militaire » – et la nécessité de ménager Ahidjo pour ne pas prendre le risque, à terme, d'une perte d'influence française au Cameroun :

Voici qu'en outre, face aux troubles nigériens, il réclame notre concours pour obtenir des équipements dont la liste, que je m'efforcerai de limiter et d'adapter aux besoins, sera précisée par son Ministre. Dans la conjoncture où il se trouve, j'estime qu'un effort sérieux devra être entrepris pour lui donner satisfaction. Non que, dans le cas contraire, je craigne des réactions qui ne sont pas dans son tempérament. Mais vous connaissez assez bien le Président pour savoir que si ses humeurs mûrissent à long terme, elles s'enracinent profondément. Le climat actuel des rapports bilatéraux est excellent. Je me dois de veiller à ce qu'il demeure ainsi<sup>143</sup>.

Quelques jours plus tard, le ministre Sadou Daoudou fournit une liste de matériel – la seconde, revue à la baisse par rapport à une première, adressée en janvier, jugée trop exigeante par Paris<sup>144</sup>. Court-circuitant les circuits ministériels, sa demande reçoit le soutien de l'ambassadeur et de son conseiller militaire, qui la présentent comme « raisonnable » à Foccart : douze jeeps, douze camions (« T60 si possible »), douze ensembles émetteurs/récepteurs (ANGRC 9), une section de mortiers de 120 avec les munitions nécessaires. Des demandes exceptionnelles que le ministre Sadou Daoudou justifie dans un argumentaire où se mêlent la prévention des troubles frontaliers et la nécessité de maintenir la répression de l'opposition intérieure : l'effort doit permettre de « motoriser deux unités prêtes à intervenir en cas d'aggravation de la situation de la frontière ouest-cameroun » ; quant aux mortiers, ils sont « très efficace dans la lutte contre la rébellion en terrain difficile<sup>145</sup> ».

Six mois plus tard, le 4 décembre 1967, un accrochage entre un groupe d'une trentaine de combattant-es de l'ALNK de Woungly-Massaga et un peloton d'élèves de la gendarmerie camerounaise se produit sur la frontière congolaise, près de la rivière Lélé, dans l'arrondissement de Djoum<sup>146</sup>. Pour la première fois, l'événement s'est soldé par un affrontement armé, qui a coûté la vie à trois élèves de l'école de gendarmerie, et en a blessé cinq autres ; le bilan des victimes de l'ALNK reste inconnu, d'autant que le groupe se replie derrière la frontière, abandonnant ses armes et munitions – et ses explosifs, dont les services de renseignement camerounais s'empressent d'affirmer qu'ils sont d'origine russe, tchèque ou chinoise<sup>147</sup>. Ahidjo déplace alors six compagnies de l'armée camerounaise sur la frontière sud-est, une mesure exceptionnelle présentée comme devant empêcher l'extension de la « rébellion » interne par l'amplification des actions armées dans la région, comme le président l'affirme à l'ambassadeur Huré, déployant à nouveau un argumentaire alarmiste, et laissant, surtout, planer la menace d'une remise en question des relations camerouno-françaises afin qu'il mobilise ses relais parisiens pour satisfaire au mieux ses demandes d'armement :

À ses yeux, une série de preuves étaient [sic] ainsi faites : celle de la présence d'éléments subversifs, solidement organisés et armés, s'abritant derrière la frontière, celle de leur volonté d'intervenir au Cameroun, celle de la complicité ou de l'impuissance des autorités congolaises, enfin celle de l'appui des Chinois ou des Cubains. Le président m'a ensuite déclaré son intention de ne pas laisser, sans réaction énergique, se développer l'entreprise rebelle. Il était décidé, dans la mesure de ses moyens, à vider l'abcès. Dans cette circonstance, la France pouvait-elle l'aider ? Et surtout, le voulait-elle ? Sur un ton plus grave, M. Ahidjo m'a avoué qu'il avait le sentiment qu'à Paris on sous-estimait la place tenue par le Cameroun dans cette partie du continent et que l'on ne mesurait pas l'importance du bastion qu'il constituait tant pour les intérêts de la France que pour les États de la zone.

142. ADF, La Courneuve, 319QO/29, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministère des Affaires étrangères, 6 mai 1967, p. 2.

143. Archives privées de Francis Huré, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré à Jacques Foccart, 7 juin 1967.

144. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré à Jacques Foccart, 12 juin 1967.

145. *Ibid.*, Fiche du bureau Direction Liaison Coordination du ministère des Forces armées camerounaises, n°204, « Objet : au sujet du matériel demandé par l'Armée camerounaise à l'Assistance Technique Française », 10 juin 1967.

146. ADF, La Courneuve, 319QO/6, Synthèse hebdomadaire de l'ambassade, période du 5 au 12 décembre 1967.

147. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/208, Rapport mensuel de Robert Renan, Décembre 1967, 31 décembre 1967.

Si son pays devenait un foyer de troubles, c'est toute l'Afrique centrale francophone qui, flanquée par le Nigeria et le Congo belge, serait gagnée par l'anarchie. Ni le Gabon, ni le Tchad, ni la Centrafrique ne tiendraient. Or, il constatait que la France avait fait, et faisait encore, ailleurs qu'au Cameroun, un effort certain. Ici, elle subventionnait le budget militaire, là, elle ne reculait pas devant l'intervention directe ou l'envoi de renfort. Il ne demandait rien de tel, ses prétentions étaient plus modestes. Et cependant, il avait l'impression d'être réduit à la portion congrue. Avait-il eu tort d'éviter toute forme de pression ? Pouvait-il espérer que, compte tenu des circonstances particulières à son pays, et de sa position géographique, on ferait un effort accru sur le plan du matériel, de l'armement, de l'instruction ou de l'encadrement afin de lui permettre d'assurer sa propre sécurité ? Il était temps de lui donner cette assurance que prévoyait sinon la lettre du moins l'esprit des accords [de novembre 1960<sup>148</sup>].

Des mots durs, et inhabituels, selon Huré, qui les attribue à l'émotion – bien qu'il puisse aussi s'agir d'une stratégie rhétorique soulignant l'agilité diplomatique du président Ahidjo, qui reçoit un soutien indéfectible de l'ambassadeur : « Nous devons néanmoins veiller à ce que son inquiétude ne dégénère pas en déception à notre endroit, puis en amertume incontrôlée », écrit-il<sup>149</sup>. Le 13 décembre 1967, le commandement de l'armée française en Afrique centrale, basé à Fort-Lamy, reçoit un message du conseiller militaire Renan, qui lui demande qu'une avance de matériels et de munitions (300 000 cartouches, 304 coups de mortiers, 200 parachutes, notamment) soit faite au gouvernement camerounais, compte tenu du contexte sur la frontière congolaise<sup>150</sup>. Le fait que la situation ait cette fois débouché sur un premier accrochage, puis sur un second – le 10 décembre –, accélère la réponse – positive – du gouvernement français, malgré les réticences de Messmer et d'Yvon Bourges, secrétaire d'État chargé de la Coopération. Une note souligne en effet qu'Ahidjo demande un « envoi éventuel de cadres militaires français » et la « fourniture de cartouches, d'obus de 81 et de parachutes à matériel », mais « le ministère des Armées et la Coopération pensent que les effectifs d'assistance technique actuels sont suffisants », alors qu'« une récente inspection a fait apparaître que les forces armées camerounaises disposaient de stocks suffisants<sup>151</sup> ». Mettant en avant le courrier de l'ambassadeur, qui s'alarme de « l'état d'esprit » d'Ahidjo, et auquel il répond « que la France n'a nullement l'intention d'abandonner le Chef d'État Camerounais », Foccart parvient cependant à emporter la décision du président de la République française, Charles de Gaulle, et à accélérer la procédure : les munitions sont immédiatement expédiées depuis Fort-Lamy, suivies sous quinze jours de l'Alouette II prévue depuis l'été<sup>152</sup>. Une décision qui n'a rien de désintéressée, comme le souligne Foccart à Huré, également chargé de retourner l'argumentaire du gouvernement français à Ahidjo : « Ces décisions donne la mesure de l'aide supplémentaire que la France a décidé d'accorder au Cameroun. Elles montrent amplement tout l'intérêt que nous ne cessons de porter à ce pays et au rôle qui lui revient dans le maintien de la stabilité de l'Afrique francophone<sup>153</sup> ».

Cela semble satisfaire le président de la République fédérale du Cameroun : « Monsieur Ahidjo a apprécié notre effort pour livrer rapidement le matériel demandé. Il compte bien que nous continuerons à lui fournir ce dont il a besoin et estime que la situation demeure sérieuse<sup>154</sup> ». Si aucun autre accrochage ne se produit, l'épisode souligne la capacité du dispositif militaire français à entrer en action pour satisfaire les demandes de son allié, dont il renforce la puissance frontalière – comme le souligne Sadou Daoudou au colonel Renan :

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir transmettre mes remerciements les plus chaleureux au colonel commandant l'Escadre française d'Afrique centrale à Fort-Lamy pour la rapidité avec laquelle il a bien voulu faire acheminer à Yaoundé les matériels militaires dont nous avons eu récemment le plus pressant besoin. Nous avons pu grâce à votre aide faire face avec succès aux incursions rebelles dans le Sud de la République fédérale<sup>155</sup>.

L'affaire souligne pourtant les limites des pressions camerounaises, quand elles se télescopent avec un contexte géopolitique plus général qui illustre la capacité de la France à utiliser la situation pour peser sur les décisions diplomatiques de son ancienne colonie. Le 20 décembre, alors que les premières livraisons d'armes ont commencé,

148. ADF, La Courneuve, 319QO/29, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministère des Affaires étrangères, 8 décembre 1967.

149. *Ibid.*, p. 3.

150. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre du général CSI au ministre de la Défense, 13 décembre 1967.

151. ADF, La Courneuve, AG5(F)/2059, Note du Secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, « Objet : réunion tripartite du 14 décembre 1967 », 14 décembre 1967.

152. ANF, AG5(F)/2059, Compte rendu de la réunion tripartite du 14 décembre 1967.

153. *Ibid.*, Télégramme d'Hervé Alphand à Francis Huré, 18 décembre 1967.

154. ADF, La Courneuve, 319QO/29, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 19 décembre 1967.

155. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de Sadou Daoudou au chef de la MMF au Cameroun, 28 décembre 1967.

la délégation camerounaise à l'Onu décide d'apporter son soutien à un texte favorable à l'indépendance de la Côte française des Somalis, que l'ancienne puissance coloniale désapprouve. En représailles, Paris fait mine de retenir l'aide militaire promise à moyen terme à Ahidjo<sup>156</sup>, dès lors contraint à reculer à New York, où son ministre des Affaires étrangères doit renier la position librement exprimée par sa propre délégation officielle : le 16 janvier 1968, de Gaulle autorise alors la reprise de la livraison de matériel militaire promise en décembre<sup>157</sup>. D'un autre côté, l'affaire illustre également, en dehors du domaine militaire, la capacité d'Ahidjo à obtenir le soutien diplomatique de Paris pour lutter contre la « subversion » upéciste, dont il cherche à faire expulser les leaders installés au Congo. Dès la mi-décembre 1967, l'ambassadeur français au Congo échange avec le président Massemba-Débat, qui lui affirme ne pas avoir été informé de l'opération de l'ALNK, et s'engage à le renseigner sur les activités des « maquisard-es<sup>158</sup> ». Dans ce contexte, l'ambassadeur du Cameroun à Brazzaville et le gouvernement congolais conviennent d'un accord pour expulser, vers Cuba, trois leaders upécistes installés à Brazzaville<sup>159</sup>. D'autres expulsions, dont celle de Woungly-Massaga, se produisent quelques mois plus tard, après une nouvelle attaque de l'ALNK, soulignant les difficultés des autorités congolaises à limiter les déplacements et les activités des upécistes<sup>160</sup>. À la demande d'Ahidjo les autorités françaises interviennent auprès du gouvernement de Brazzaville pour faciliter ces expulsions jusqu'en 1970<sup>161</sup>. Bien qu'opposé à leurs activités, qu'il interdit par ailleurs<sup>162</sup>, le nouveau chef de l'État congolais, Marien Ngouabi, refuse cependant de livrer aux autorités camerounaises les upécistes refoulés de son pays, qui sont finalement envoyés vers Cuba. En 1972, l'expulsion des upécistes installés au Congo s'accélère. La France est disposée à accueillir dix-sept upécistes que les autorités congolaises s'appêtent à « refouler<sup>163</sup> », probablement afin de mieux les surveiller. Le 25 mars suivant, après échange avec son ministre des Affaires étrangères, l'ambassadeur de France à Brazzaville marque son accord pour l'expulsion des upécistes du Congo pour la France<sup>164</sup>.

## 2.2. De la « mission Puymèges » (1968) à la remise en question du principe de priorité (1971)

Dans cette affaire de décembre 1967, un commentaire de l'ambassadeur Francis Huré, quelques jours avant l'accrochage du 4 décembre, surprend *a posteriori* : « Le président ne m'a pas dit comment, mais nous savons qu'une action militaire et de gendarmerie est actuellement en cours à la frontière de Mouloundou. Je me suis assuré, à ce propos, qu'aucun cadre français ne participait à l'opération<sup>165</sup> ». Il laisse ainsi entendre que la participation d'acteurs français reste du domaine du possible dans un contexte où aucun officier n'occupe désormais de postes de commandement, mais où certains d'entre eux conseillent encore leurs homologues camerounais, et notamment les gendarmes. La question n'est pas anodine, elle est même au cœur de l'affaire : pour Ahidjo, l'attitude des troupes camerounaises, dont certaines sections ont reculé lors du second accrochage, le 10 décembre 1967, manifeste l'existence d'un encadrement de moindre qualité que celui auparavant assuré par les officiers français, l'incitant à revoir sa position sur une éventuelle intervention de l'ancienne puissance coloniale au Cameroun. « Depuis deux ans et demi que je le connais », écrit Huré à Foccart, « j'ai rarement entendu le Président parler sur un ton aussi grave. [...] il m'a déclaré qu'il n'exclurait pas, si le Cameroun était un jour en péril, de faire appel aux forces françaises, car il se défendrait par tous les moyens. Certes, nous n'en étions pas là. Mais son devoir lui commandait de prévenir cette éventualité et de prendre dès aujourd'hui les précautions utiles<sup>166</sup> ». Là encore, l'ambassadeur reproduit à son interlocuteur parisien l'argumentaire du président de la République, dont il relaie les réflexions, et la demande :

156. ANF, AG/5(F)/627, Correspondance du Général de Gaulle, 20 décembre 1967, sous dérogation.

157. *Ibid.*, Correspondance du Général de Gaulle, le 16 janvier 1968, sous dérogation.

158. ADF, Nantes, 743PO2/45, Dépêche de Louis Dauge au ministre des Affaires étrangères, 16 décembre 1967.

159. ADF, La Courneuve, 319QO/7, Synthèse hebdomadaire de l'ambassade, période du 28 janvier au 11 février 1968, p. 17.

160. ADF, La Courneuve, 319QO/18, UPC Mai 1964 ; DGSE, Note de renseignement n°D66017/II N, « Objet : activités de la rébellion camerounaise », 14 août 1968, p. 2.

161. ANF, AG/5(F)/1912, AG/5(F)/1913, Secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches. Audience du président Ahidjo du 7 septembre 1970, p. 4, sous dérogation.

162. ADF La Courneuve, 319QO/18, UPC Mai 1964. DGSE, Note de renseignement n°D70828/II N, « Objet : Congo-Brazzaville (fin janvier-mi-février) », 25 mars 1969.

163. ADF, La Courneuve, 319QO/102, Philippe Rebeyrol, Dépêche n°123, 15 mars 1972.

164. ADF, La Courneuve, 319QO/102, Dépêche de l'ambassadeur de France au Congo, 25 mars 1972.

165. ANF, AG/5(F)/2059, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 30 novembre 1967.

166. Archives privées de Francis Huré, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré à Jacques Foccart, 8 décembre 1967.

Il constate [...] que l'encadrement français ayant été retiré, la tenue de ses compatriotes a été médiocre. Il y a eu, me dit-on, débandade. D'un côté, il voit des révolutionnaires poussés par des Chinois et des Cubains aguerris, et de l'autre, des unités camerounaises laissées à elles-mêmes. Il en conclut que le combat est inégal. Ceci pose un problème dont vous voyez les implications. Il se souvient qu'autrefois la rébellion a été mâtée, grâce à l'encadrement français. Il se demande donc si, entre la lourde intervention aéroportée, prévue par les accords, et le simple rôle de conseiller ou d'instructeur que jouent nos militaires, il n'existe pas un moyen terme, correspondant à la situation présente ou prévisible. En d'autres termes, M. Ahidjo se juge aujourd'hui assez solide politiquement pour se dégager des scrupules d'autrefois et envisager un concours français allant au-delà des limites qu'il avait jusqu'à présent tracées<sup>167</sup>.

L'ambassadeur demande alors à Foccart s'il est possible d'envisager « que soit renforcé le rôle de nos cadres, en prévoyant leur utilisation éventuelle sur le terrain », ce qui suppose un assouplissement des instructions en vigueur. Le Secrétaire général lui répond après avoir consulté le général de Gaulle – qui, selon lui, « en a pris connaissance avec intérêt » :

Je pense avec vous qu'il faut aider le président Ahidjo et vous pouvez lui faire savoir que, le cas échéant, je m'emploierai à lui faire obtenir l'appui dont il aurait besoin. Dans l'immédiat, il appartiendra à la mission militaire française, qui part ces jours prochains, d'étudier la situation en liaison avec les officiers d'assistance technique et de faire des propositions précises. Il faut qu'elle obtienne des Camerounais des demandes qui correspondent aux difficultés rencontrées et que nous puissions raisonnablement satisfaire. Personnellement, et compte tenu des dernières découvertes faites par l'armée camerounaise, je n'exclus pas, a priori, la possibilité d'un encadrement plus rapproché des forces camerounaises si telle était la conclusion des experts militaires<sup>168</sup>.

La mission d'experts dont il est ici question est celle menée par deux officiers français, le colonel Puymèges et le chef d'escadron Coilland, mis à disposition du gouvernement camerounais afin « de rechercher, en étroite liaison avec notre assistance militaire au Cameroun, et de proposer aux autorités de Yaoundé les solutions propres à réaliser l'adaptation des forces armées nationales à la situation actuelle<sup>169</sup> ».

Arrivée à Yaoundé le 3 février 1968, elle mène une enquête de trois semaines<sup>170</sup>, bien que sa feuille de route soit en décalage avec les attentes camerounaises, comme le souligne l'ambassadeur Huré lorsqu'il reçoit les deux officiers pour leur faire part des consignes gouvernementales : « Il s'agit d'abord de prouver aux autorités locales que, répondant à leur appel, nous reconnaissons l'importance du Cameroun dans la conjoncture du moment et à la place où il se trouve. Ce qui revient à dire que nous sommes attentifs à la sécurité du pays, et dans le cadre des accords de coopération, soucieux d'y contribuer. Cette opération psychologique, pour diffuse qu'elle soit, est importante<sup>171</sup> ». Au-delà, le double enjeu est de repenser l'utilisation des ressources matérielles et humaines mises à disposition du gouvernement camerounais par l'armée française. Sur le premier point, l'objectif est de rationaliser les pratiques d'approvisionnement, de manière à éviter le recours aux commandes exceptionnelles, qui soulèvent des difficultés logistiques pour le ministère des Armées : il s'agit donc de « déterminer la quantité et la qualité du matériel répondant aux besoins réels des forces armées camerounaises, en tenant compte de nos propres disponibilités, et ceci afin d'éviter que les autorités locales, comme elles le font trop souvent, nous présentent des demandes épisodiques, portant sur un matériel dont les possibilités d'emploi sont illusoire, ou que, pour des raisons diverses, nous ne pouvons livrer<sup>172</sup> ». Sur le second point, l'objectif est d'étudier l'emploi du personnel de l'AMT sur le terrain – ou du moins, de donner, aux Camerounais-es, l'impression que la question est sérieusement à l'étude. Les accords prévoient certes une possible intervention française, mais elle reste « très théorique » ; si l'« entre-deux » réclamé par Ahidjo, pourrait à terme être envisagé, la consigne finalement reçue du ministère des Affaires étrangères reste de ne pas le suggérer et d'en laisser l'initiative de la proposition aux cadres militaires camerounais. Les deux officiers suivent parfaitement la consigne, soulevant la question dans leur rapport, mais éludant la réponse : s'ils reconnaissent que « la présence, dans certains cas, auprès du commandant de l'unité intéressée, d'un personnel français confirmé permettrait des réussites plus probantes<sup>173</sup> », ils estiment que la question pose des problèmes de principes et de

167. *Ibid.*

168. Archives privées de Francis Huré, Lettre de Jacques Foccart à l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré, 20 décembre 1967.

169. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre non datée, non signée, mais envoyée de Paris, 14 décembre 1967.

170. ADF, La Courneuve, 319QO/6, Synthèse hebdomadaire de l'ambassade, période du 30 janvier au 6 février 1968.

171. ADF, Nantes, 743PO2/70, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 6 février 1968.

172. *Ibid.*

173. *Ibid.*, Rapport de mission du colonel Puymèges et du commandant Coilland, à l'attention du président de la République fédérale du Cameroun, Chef des Forces armées, 21 février 1968.

pratiques qu'ils ne peuvent trancher. Ils suivent en cela la consigne donnée par Huré, dont les échanges avec Paris ont été très clairs : « Conformément aux indications du département, j'ai fait réduire au maximum les observations relatives à l'emploi de notre personnel d'assistance militaire dans l'hypothèse d'une action sur le terrain. Il n'était pourtant pas possible d'éviter absolument ce sujet », écrit l'ambassadeur pour qui, malgré tout, c'est là l'« une des préoccupations majeures » du président Ahidjo. « Les indications contenues à ce propos dans le rapport qui sont toutes de l'ordre le plus général et qui se bornent à mentionner l'existence du problème, constituent le minimum de ce qui paraît possible de dire sur ce point et réservent en tout cas la complète liberté du Département<sup>174</sup> ». Ainsi évacuée, l'hypothèse ne semble pas avoir été remise à l'ordre du jour dans les années suivantes, bien qu'elle ne soit pas totalement écartée, comme en témoignent les instructions reçues par Varney à son arrivée au Cameroun, neuf mois après la crise<sup>175</sup>.

La question n'est pas la seule, ni la principale, abordée par les deux experts militaires : ceux-ci dressent l'inventaire et l'état des lieux de l'armée camerounaise, qu'ils jugent bien « adaptées à la situation et aux caractéristiques du pays<sup>176</sup> ». Soulignant cependant la faiblesse des crédits prévus dans le plan quinquennal pour les investissements militaires, ils multiplient les conseils afin que le gouvernement camerounais « allège les dépenses envisagées » tout en assurant le renouvellement de son « équipement global ». Une perspective qui revient à lui proposer une forme de rigueur prévisionnelle destinée à anticiper, pour mieux les réfréner, les demandes exceptionnelles : arrêter un ordre des priorités des réalisations en se limitant à l'indispensable, « rechercher la robustesse, la légèreté, l'interchangeabilité des unités et des matériels », « éviter les stockages excessifs, en munitions notamment », comme d'ailleurs les « doubles emplois » afin de réduire les personnels, ne pas suréquiper la gendarmerie en réservant l'armement lourd à l'armée – etc. Si le gouvernement français est incité à créer trois nouveaux postes au sein de l'AMT et à améliorer les possibilités de formation des cadres camerounais, la question matérielle est également évoquée sous la forme d'un plan de cinq ans devant contribuer à renouveler le matériel camerounais par des cessions gratuites encore à déterminer<sup>177</sup>. Le président Ahidjo s'empare alors du rapport pour formuler des propositions plus concrètes, et ce dès mars 1968<sup>178</sup>. Trois fiches détaillent ainsi ses propositions, concernant l'affectation des nouveaux personnels AMT, les possibilités d'instruction en France, et la cession de matériel. Des propositions centralisées et évaluées par le conseiller militaire de l'ambassadeur, et dont ce dernier se montre *in fine* satisfait : « Le dialogue s'engage ainsi sur des bases concrètes et je constate que nos interlocuteurs y manifestent un souci de mesure », écrit Francis Huré à Couve de Murville<sup>179</sup>. Dans l'ensemble, les demandes d'Ahidjo sont acceptées par le gouvernement français, qui valide alors une commande exceptionnelle d'équipement, que le contexte politique vient cependant freiner : « L'instruction d'une telle demande pour des matériels qui ne peuvent être prélevés sur stock, exige un délai assez long. Les événements en France du mois de Mai dernier<sup>180</sup> ont contribué à ralentir cette étude et risquent d'avoir une répercussion sur les prix qui auraient peut-être proposés à l'origine », estime ainsi, en juillet 1968, le chef de l'État-major personnel du président de la République française<sup>181</sup>.

Il est possible que les événements de mai-juin 1968, particulièrement suivis au Cameroun<sup>182</sup>, aient contribué à distendre les liens entre le président Ahidjo et ses défenseurs parisiens, dans un contexte où, en matière d'armement, le ministère des Forces armées camerounaises se tourne toujours plus vers la concurrence étrangère. Dès avril 1968, il prend contact avec l'ambassade des États-Unis pour l'achat de canons que la France ne parvient pas à livrer<sup>183</sup>. Les rapports de Varney, qui remplace Renan en juillet 1968, suivent attentivement toutes les propositions extérieures

174. ADF, Nantes, 743PO2/70, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 23 février 1968.

175. SHD, Vincennes, GR12S620, Directive générale de Michel Fourquet, chef de l'État-major des armées, « pour le colonel Varney, conseiller militaire de l'ambassadeur à Yaoundé », 25 septembre 1968, sous dérogation.

176. ADF, Nantes, 743PO2/70, Rapport de mission du colonel Puymèges et du commandant Coilland, à l'attention du président de la République fédérale du Cameroun, Chef des Forces armées, 21 février 1968.

177. *Ibid.*, Rapport de mission du colonel Puymèges et du commandant Coilland, à l'attention du président de la République fédérale du Cameroun, Chef des Forces armées, 21 février 1968.

178. *Ibid.*, Lettre d'Ahmadou Ahidjo à l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré, « Objet : personnels, matériels et moyens divers pour les Forces armées », 27 mars 1968.

179. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, 3 avril 1968.

180. L'auteur fait ici référence à la crise de mai-juin 1968, période où le territoire français est traversé par un mouvement social polymorphe, marqué notamment par la révolte des étudiant-es parisien-nes comme par d'importantes grèves ouvrières. Gobille Boris (2018), *Mai 1968*, Paris, La Découverte, Repères n° 512.

181. ANF, AG/5(F)/2059, Le général, chef de l'État-major particulier du président de la République française, « L'Assistance Militaire Technique française à la République du Cameroun », 2 juillet 1968, p. 4.

182. Blum, Françoise (2018) « "Mai" en Afrique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°127-128(1), 67-71 ; Blum Françoise, Guidi Pierre, Rillon Ophélie (dir.) (2016) *Étudiants africains en mouvements, contribution à une histoire des années 1968*, Paris, Publications de la Sorbonne.

183. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapports mensuels de Robert Renan, Avril 1968, 30 avril 1968, et juin 1968, 30 juin 1968.

et les démarches qu'elles suscitent de la part du gouvernement camerounais – qui prend même l'initiative, en août 1969, de mettre en concurrence les industries française, ouest-allemande et britannique pour le renouvellement de son parc automobile<sup>184</sup>. Ce contexte explique probablement le maintien, à côté des commandes courantes à la DGA et des demandes à titre exceptionnel, de cessions gratuites de matériel, destinées à maintenir les liens privilégiés entre Paris et Yaoundé. Alors même que se profile cette mise en concurrence, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Jean de Lipkowski, décide d'inscrire l'achat d'un hélicoptère Alouette III, réclamé depuis deux ans par le pouvoir camerounais, au budget de la Coopération pour l'année 1970 – et s'échine même à en accélérer l'acheminement à Yaoundé : « Il souhaiterait [...] pouvoir présenter cet appareil au Président Ahidjo avant le 15 décembre prochain, afin que ce dernier soit à même de l'utiliser le 1er janvier 1970 à l'occasion de la célébration du 10<sup>e</sup> Anniversaire de l'Indépendance de son pays<sup>185</sup> ». Ces cessions sont assurées par la France depuis l'indépendance, contribuant largement à équiper l'armée camerounaise – comme le souligne d'ailleurs le conseiller Renan, dès 1965 : « La quasi-totalité du matériel utilisé par [celle-ci] est d'origine française (cessions à titre gratuit et onéreux). Un renforcement sensible de ces matériels a été opéré récemment par les cessions gratuites effectuées lors de la réorganisation du dispositif français Outre-mer<sup>186</sup> ». Dans les quatre années qui suivent, deux chenillettes Weasel M. 29 C (juin 1966), la moitié du prix de l'Alouette II acheminée dans le cadre des tensions à la frontière nigérienne, un avion de liaison Dassault de type Flamant MD 315 (juin 1967), douze postes radio ANGRC 9 (août), 7 auto-mitrailleuses Ferret, dont 1 de commandement et 6 de combat (août), une autre Alouette II (février 1968), un patrouilleur maritime P. 758, deux avions Cargo C 47 et 10 auto-mitrailleuses M.8 (décembre), sont *in fine* prêtés<sup>187</sup> ou offerts au gouvernement camerounais. Une pratique dont les motivations sont, pour la France, éminemment diplomatiques, comme le souligne l'ambassadeur Philippe Rebeyrol : « La remise au gouvernement camerounais d'un patrouilleur et de deux avions C47, offerts par la France, a témoigné du maintien d'un climat de franche coopération entre notre pays et le Cameroun<sup>188</sup> ».

Ces cessions gratuites, qui se poursuivent encore en 1970 – 30 canons de 75 mm sont livrés en juillet au ministère des Forces armées camerounais<sup>189</sup> –, n'empêchent pourtant pas les acteurs de l'AMT de constater le reflux croissant de leur influence, et leur incapacité progressive à faire respecter « le principe de priorité » : « Notre part ne cesse de se restreindre », note Guy Varney, alors qu'il s'apprête, en août 1971, à quitter définitivement le territoire camerounais<sup>190</sup>. Il regrette la diversification camerounaise des sources d'approvisionnement militaire, qui « risque d'aboutir à l'exclusion des fournisseurs français » – l'incitant *in fine* à plaider pour une réévaluation de l'implication française en faveur de la logistique militaire camerounaise :

Après l'armement acquis en Belgique<sup>191</sup>, les avions du Canada, les appareils de transmission en Grande Bretagne, les contrats d'achats qui viennent d'être conclus pour le renouvellement du parc automobile lèsent manifestement les intérêts français. Malgré une procédure d'appels d'offres, apparemment régulière, les choix exercés révèlent un penchant en faveur des constructeurs étrangers qui n'est pas l'effet d'une simple curiosité suscitée par des matériels nouveaux.

Il en résulte que l'industrie française perd progressivement un marché qui lui était acquis et que notre soutien logistique sera de moins en moins praticable aussi bien en ce qui concerne les pièces de rechange et munitions que les personnels techniciens puisque la majorité des matériels en service ne seront plus ceux qui sont utilisés dans l'Armée Française.

Enfin ces massifs achats hors de la Zone France se font au mépris des dotations gratuites que nous accordons, c'est-à-dire de notre participation au renouvellement des matériels majeurs qui a fait l'objet d'un plan de cinq ans de la part de la Mission Militaire de Coopération. [...].

184. SHD, Vincennes, GR12S621, Lettre de Guy Varney au Ministre d'État chargé de la Défense nationale, 28 août 1969, sous dérogation.

185. SHD, Vincennes, GR12S621, Note du colonel Muller, sous-directeur à la Coopération de la direction des Affaires internationales de la Délégation ministérielle pour l'Armement du Ministère d'État chargé de la Défense nationale, « Objet : demande d'hélicoptère par le Cameroun », 13 août 1969, sous dérogation.

186. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/133, Rapport mensuel de Robert Renan, Juillet 1965, 2 août 1965.

187. SHD, Vincennes, GR12S621, « Protocole d'accord sur les conditions de prêt à la République Fédérale du Cameroun du patrouilleur côtier rapide "P.758" », 26 octobre 1968, sous dérogation.

188. ADF, Nantes, 319QO/7, Synthèse bi-mensuelle de l'Ambassade, période du 3 au 17 décembre 1968.

189. ADF, Nantes, 743PO2/70, Lettre d'André Mistral, chargé d'affaires, au ministre des Affaires étrangères, « Objet : remise au Gouvernement camerounais de 30 canons de 75 mm., sans recul », 7 juillet 1970.

190. SHD, Vincennes, GR10T635, Rapport annuel de Guy Varney (année 1970-1971), tenant lieu de rapport de fin de mission, 25 août 1971.

191. Le fait est confirmé par Pierre Semengue dans l'entretien qu'il a donné à la Commission. Entretien avec Pierre Semengue, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 23 juin 2024.

Dans ces conditions il paraît opportun de prévoir une évolution de notre Assistance Militaire Technique à l'égard du Cameroun. De générale, notre aide devrait devenir sélective, une telle attitude ne ferait d'ailleurs que se calquer sur celle des Camerounais. Elle servirait aussi à fixer plus aisément les paliers de la déflation des prochaines années<sup>192</sup>.

Fin décembre 1970, le temps est venu de dresser, pour les acteurs de l'AMT, le bilan des coûts engendrés par cette implication : l'aide consentie depuis l'indépendance se monterait à quelques 141 millions de Francs, compris « les immeubles et matériels cédés par les Armées, les frais de stage et les soldes des personnels d'assistance technique<sup>193</sup> ». Un bilan cependant encore provisoire, puisqu'à l'issue de la mission Puymèges, des promesses de don de matériel, pour une valeur approximative de 20 millions, sont faites au gouvernement camerounais pour son plan quinquennal d'équipement (1971-1975) : trois bâtiments de débarquement et deux pinasses de rade (1972), deux hélicoptères alouettes, 85 véhicules Renault pour la gendarmerie et 16 véhicules tout terrain pour l'armée (1973), ainsi qu'un patrouilleur de 250 tonnes (1974-5<sup>194</sup>). Ce chiffre n'en souligne pas moins le rôle administratif, budgétaire et logistique joué, tant dans le cadre institutionnel des accords de 1960 que par l'entremise plus officieuse des réseaux Foccart, par le gouvernement français en faveur de l'équipement, de l'entretien et du renouvellement des Forces armées camerounaises – dont la principale activité reste alors la répression de l'opposition politique et l'élimination des derniers maquis de l'ALNK, notamment dans l'ouest du Cameroun.

---

192. *Ibid.*, pp. 15-16.

193. ADF, La Courneuve, 319QO/113, Note de la direction des Affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères, « Objet : armée camerounaise », 15 décembre 1970.

194. ADF, Nantes, 743PO2/1, Note, « Objet : assistance et coopération militaires françaises au Cameroun », 1<sup>er</sup> juin 1972.

## B. LA GUERRE EN HÉRITAGE : DU TRANSFERT À LA ROUTINISATION DES IDÉES ET PRATIQUES 'CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES' DE L'ARMÉE FRANÇAISE AU CAMEROUN

À la fin de l'année 1970, alors que le régime d'Ahidjo s'apprête à juger son principal adversaire – Ernest Ouandié, chef de l'ALNK –, la direction des Affaires africaines et malgaches du ministère français des Affaires étrangères salue ainsi le chemin parcouru depuis 1960 pour former les Forces armées camerounaises (FAC), devenues en une décennie l'un des principaux facteurs de la puissance régionale du régime d'Ahidjo : « Au cours de la lutte contre la rébellion, les forces armées camerounaises ont acquis une expérience certaine de la contre-guérilla et une solide cohésion. Loyales envers le gouvernement, dotées d'un moral élevé, elles se classent parmi les meilleures armées africaines<sup>195</sup> ». En la matière, le rôle joué par l'armée française ne fait aucun doute, que ce soit dans les cinq premières années de l'indépendance, marquées par l'amorce d'une camerounisation des cadres militaires<sup>196</sup>, ou dans celles qui suivent la prise de commandement de Pierre Semengue en 1965<sup>197</sup>. Outre la création, l'équipement et l'entretien des FAC, la France assure durant toute la décennie la formation militaire des cadres camerounais : elle contribue ainsi à leur transférer les idées et les pratiques 'contre-révolutionnaires' qui se sont imposées au cours des guerres de décolonisation. Comme l'a montré Ferdinand Démonster Kouekam à propos de l'usage des supplétifs et des camps de « regroupement », cette forme de guerre continue de fait d'être mise en pratique contre les maquis de l'ALNK<sup>198</sup>, ce qui en fait l'un des éléments constitutifs de ce legs colonial dont l'héritage impose ses contraintes aux pays accédant aux indépendances dans les années 1960 : formalisation et réification des identités ethniques, culture matérielle et symbolique de l'État contemporain ou encore « imaginaires du gouvernement », procédant, entre autres, « du moment colonial, c'est-à-dire de l'interaction qui s'est enclenchée à cette époque entre les sociétés colonisées et les occupants étrangers (ou les processus diffus de la globalisation impériale<sup>199</sup>). » C'est en ce sens que la formation des cadres civils et militaires du régime Ahidjo, par des cadres français, doit être appréhendée : comme le vecteur d'une transmission culturelle qui impose la guerre 'contre-révolutionnaire' en héritage.

### I. LA TRANSMISSION DE LA DGR : DES PISTES DE RECHERCHE À EXPLORER

Après 1965, les sources disponibles semblent indiquer qu'aucun officier ou sous-officier français n'est directement impliqué, sur le terrain, dans la répression de l'opposition upéciste et dans la guerre faite à l'ANLK – à l'exception du moins des cadres affectés dans l'armée de l'Air et la Marine. Dès octobre 1964, l'action de cette dernière repose encore sur un commandement français, mais aussi sur des navires à pavillon tricolore et ce, sur demande du gouvernement camerounais. Alors que Paris envisage de retirer le navire *Acturus*, alors stationné à Douala où il assure une mission de surveillance côtière, le ministre Sadou Daoudou demande le report de la mesure au 1<sup>er</sup> juillet 1965, évoquant pour le justifier l'existence d'un trafic d'armes côtier<sup>200</sup>. Sa demande est appuyée par le chargé d'affaires de l'ambassade, Camille Scalabre, au nom de la continuité de la lutte contre l'ALNK :

195. ADF, La Courneuve, 319QO/113, Note de la direction des Affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères, « Objet : armée camerounaise », 15 décembre 1970.

196. Voir Section 3 – Partie II.C.

197. Les autorités françaises continuent également à accorder, après 1964, un soutien aux forces de police et de renseignement camerounaises, notamment dans la formation en France et au Cameroun, même si la présence de coopérants est désormais plus réduite et moins bien renseignée au regard des archives consultables.

198. Kouekam Démonster-Ferdinand (2020), « Les forces supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle et antinationnaliste au Cameroun (1957-1973) », Thèse en Histoire, Université de Douala, Cameroun.

199. Bayart Jean-François, Bertrand Romain (2005), « La problématique du legs colonial », in Bayart Jean-François et al, *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, vol. II, FASOPO. Voir également : Bertrand Romain (2006), « Vérités d'empire(s). La question des continuités du colonial au prisme de l'histoire impériale comparée », in Banegas Richard et al, *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, vol II, FASOPO, pp. 13-66.

200. ADF, Nantes, 743PO2/57, Lettre de Sadou Daoudou au colonel chef de la MMF, « Objet : surveillance côtière du Cameroun », 14 octobre 1964.

La rébellion, en effet quoique contenue par les forces armées camerounaises, n'est nullement éteinte. Des bandes de hors-la-loi subsistent qu'il n'a pas encore été possible de détruire.

L'effort ne saurait donc être relâché. Si les maquis représentent un danger circonscrit et malgré tout limité, cela est dû, dans une large mesure, au fait qu'ils ne disposent pas d'armes modernes en nombre important. Mais il suffirait que cet état de choses se modifiât en faveur des rebelles pour que la situation d'ensemble se trouve altérée<sup>201</sup>.

L'*Acturus* est alors maintenu à Douala, avec la mission de prolonger, en haute-mer, les contrôles que la marine camerounaise effectue déjà sur le littoral : dirigée par un officier français, celle-ci assure alors la sécurité nationale en mer territoriale, à l'aide d'un patrouilleur déjà cédé, en mars 1964, par la France – le *Vigilant*. Sadou Daoudou obtient de Paris la prolongation de l'*Acturus*, et même le renouvellement du dispositif pour une durée de six mois, jusqu'au 31 décembre 1965 : « Les arguments invoqués par cette autre autorité demeurent valables », écrit Renan pour qui « le danger d'un soutien extérieur à la rébellion n'[a] pas complètement disparu<sup>202</sup> ». Cette situation implique la Marine française dans la surveillance sécuritaire du territoire camerounais – et certains de ses officiers dans des affrontements, toutefois non liés à la répression de l'opposition : en septembre 1967, le *Vigilant* est ainsi mitraillé au nord-ouest de la presqu'île Bakassi par des combattant-es armé-es biafraï-s-es qui s'y sont installés<sup>203</sup>.

En dehors de la Marine, si les officiers de l'AMT ne participent pas directement aux opérations, leurs principaux responsables n'en conseillent pas moins un État dont l'autoritarisme continue de se renforcer et tire même profit de la poursuite de la guerre contre les maquis dans l'ouest du Cameroun. L'influence des officiers français est incontestable en la matière, tant la formation qu'ils assurent contribue ici à modeler les modalités d'une répression qui se routinise et qui, en constituant l'expérience la plus formatrice d'une armée en plein développement, intègre dans son essence les principes et les pratiques de la doctrine de la « guerre révolutionnaire » (DGR). Comme le souligne le colonel Varney, nombre d'officiers camerounais se sont d'abord engagés au sein des troupes coloniales, avant d'être versés dans l'armée camerounaise : en 1970, ils représentent 54 des 215 officiers de l'armée de terre (133) et de la gendarmerie (82), soit près du quart du total<sup>204</sup>. C'est le cas, par exemple, des lieutenants-colonels Joseph Moussy, enrôlé en 1945 et qui sert donc 15 ans dans l'armée française, ou Kaelé Bouba, qui a rejoint dès 1940 les FFL, est resté ensuite au sein des troupes coloniales, avant de faire partie des premiers officiers versés dans l'armée camerounaise. Promu lieutenant dès 1960, il sert d'abord au sein de la première compagnie d'État-major et de services camerounaise en tant que commandant de la compagnie d'honneur, avant de prendre la direction de la compagnie du Quartier général (1965) – deux postes qui l'impliquent dans les structures du haut commandement<sup>205</sup>. De même, le commandant Bourkou Abba Kaka, entré en service en 1951, est « solidement imprégné par l'armée française », estime Varney<sup>206</sup>. De manière plus générale, la plupart des hauts fonctionnaires camerounais impliqués dans la répression de l'opposition camerounaise ont d'abord été formés en France, de Samuel Kamé, Enoch Kwayeb ou Jean Nganso Sunji<sup>207</sup> à Issa Bakary, qui prend la direction de la Délégation générale à la gendarmerie, en 1966 : « Le nouveau Chef de la Gendarmerie Camerounaise est âgé de 26 ans. Il a passé deux ans en France, de 1963 à 1965, où il a suivi le cours de l'Institut des Hautes Études d'Outre-mer. Dans les hautes fonctions qu'il a occupées pendant quelques mois au Ministère des Forces Armées, il a fait preuve de bonnes dispositions à l'égard de nos Assistants techniques<sup>208</sup> ». Il en est de même pour les premiers officiers supérieurs du régime d'Ahidjo, tels Pierre Semengue ou Édouard Etonde Ekoto. Le parcours de ce dernier est emblématique de celui suivi par les premiers autres cadres supérieurs de l'armée camerounaise<sup>209</sup>. Né en 1937 à Douala, formé au lycée Leclerc de Yaoundé, il obtient une bourse du gouvernement camerounais pour préparer les concours d'entrée aux grandes écoles françaises (1957). Il intègre ensuite l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, avant de faire son stage à l'École d'application

201. ADF, Nantes, 743PO2/57, Lettre de Camille Scalabre au ministre délégué chargé de la Coopération, « Objet surveillance côtière au Cameroun par l'Acturus », 17 octobre 1964.

202. ADF, Nantes, 743PO2/57, Lettre de Robert Renan à l'ambassadeur de France au Cameroun, « Objet : surveillance côtière du Cameroun », 17 juin 1965.

203. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/208, Rapport mensuel de Robert Renan, Septembre 1967, 30 septembre 1967.

204. SHD, Vincennes, GR10T637, Bulletin de renseignement du colonel Varney, « Objet : étude sur les officiers camerounais », 28 avril 1970, sous dérogation.

205. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2008), « La coopération militaire entre le Cameroun et la France. De l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1959-2005) », Thèse en Histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 169.

206. *Ibid.*, p. 24.

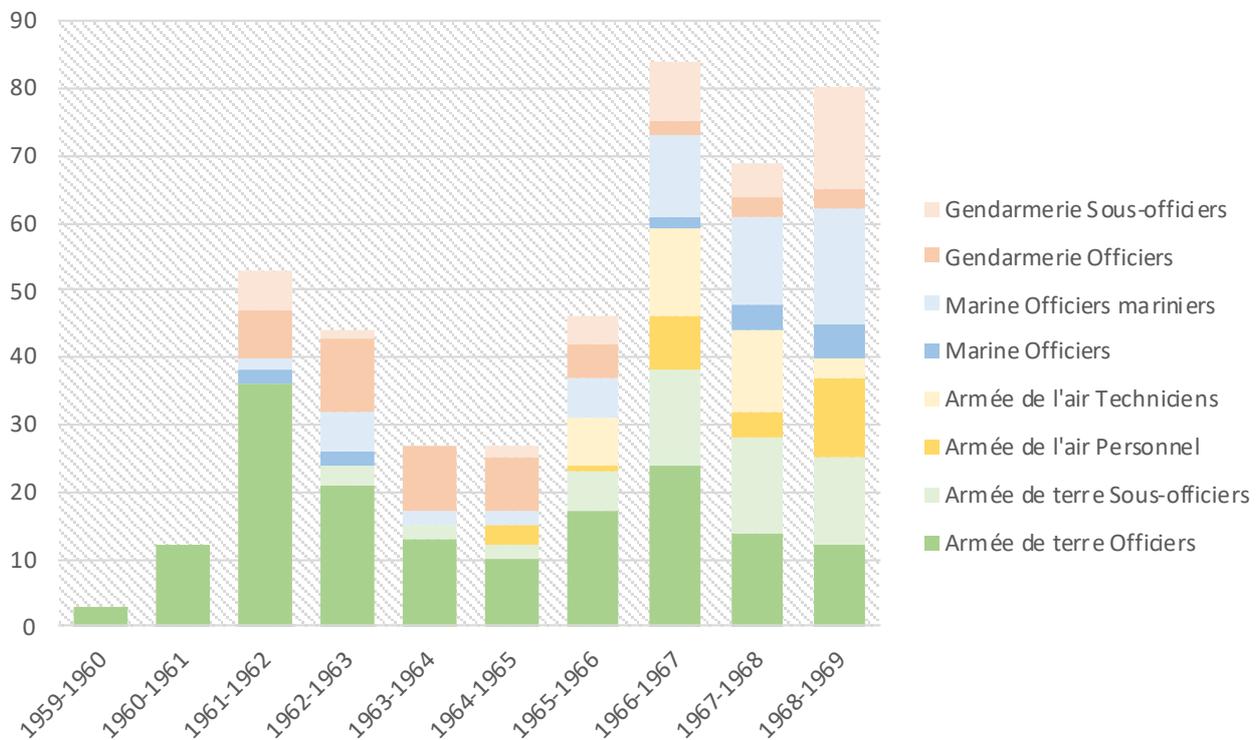
207. Voir Section 3 – Partie I.C.

208. ADF, La Courneuve, 319QO/4, Synthèse hebdomadaire de l'Ambassade de France au Cameroun, du 1<sup>er</sup> au 8 février 1966.

209. Les informations qui suivent sont tirées d'un curriculum vitae fourni par Édouard Etonde Ekoto lors de l'entretien qu'il a donné aux membres du volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 22 octobre 2024.

de l'Armée blindée et de la Cavalerie de Saumur (1958-1961). Capitaine de l'armée camerounaise, il dirige d'abord l'escadron blindé de Nkongsamba (1961), avant d'être affecté à Édéa (1963), où il met en pratique les cours sur « l'action psychologique » qu'il a suivis à Saint-Cyr, contribuant à organiser les camps de « regroupement<sup>210</sup> ». Muté à Bafang puis à Bafoussam (1964), il suit un stage de perfectionnement militaire en France, au sein de la 11<sup>e</sup> Brigade d'infanterie mécanisée de Soissons et l'École d'État-major de Paris (novembre 1966-juillet 1967). Il y croise Jean Lambertson qui, récemment promu général, enseigne à l'École d'État-major et à l'École supérieure de guerre (ESG), avant de prendre la direction de cette dernière en 1969. Promu lieutenant-colonel à l'issue de ce stage, Etonde Ekoto prend lui le commandement de l'École Militaire Interarmes (Emia), dont il est le premier officier camerounais à assurer la direction. Trois ans plus tard, il repart pour la France, où il suit les cours supérieurs inter-armées à l'ESG (1970-1972), avant de prendre la tête de la Direction des Personnels Civils et Militaires des Forces armées camerounaises, parallèlement au poste de Directeur de la Préparation Militaire.

### Stages de perfectionnement des cadres militaires camerounais dans les écoles militaires françaises



Craignant cependant la politisation à gauche, dans le contexte des années 1968<sup>211</sup>, des cadres militaires au contact des milieux étudiants, Ahidjo décide de ne plus les envoyer dans les écoles militaires françaises<sup>212</sup> : la formation des officiers camerounais n'est dès lors plus assurée en France après 1968, les sources de recrutement se résumant désormais à l'Emia et aux promotions de rang. Dès la fin des années 1960, le basculement vers une formation camerounaise est largement perceptible : en 1970, l'armée camerounaise compte ainsi 21 officiers de l'armée de terre ou de la gendarmerie directement formés au sein des écoles militaires françaises (ESM, Emia, Polytechnique et écoles d'armes), contre 97 formés à l'Emia de Yaoundé<sup>213</sup>. Les liens ne sont toutefois pas totalement rompus en la matière, la France intégrant, à la demande du Cameroun, ces cadres dans des stages de perfectionnement, pour lesquels le régime d'Ahidjo ne dispose pas de structures ou de formateurs suffisants. Entre 1959 et 1969, 162

210. « [...] l'armée française avait commencé le problème des regroupements, mais du temps de Semengue, ils ont accentué le regroupement ». Entretien avec Édouard Etonde Ekoto mené par le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 22 octobre 2024.

211. Gobille Boris (2017), « Introduction. Circulations révolutionnaires. Une histoire connectée et "à parts égales" des "années 1968" », *Monde(s)*, 11(1), pp. 13-36.

212. Voir Section 3 – Partie I.C.

213. SHD, Vincennes, GR10T637, Bulletin de renseignement de Guy Varney, « Objet : étude sur les officiers camerounais », 28 avril 1970, sous dérogation.

officiers camerounais et 54 sous-officiers de l'armée de Terre sont ainsi formés en France, de même que 28 personnels navigants et 35 techniciens de l'armée de l'Air, 15 officiers de Marine et 60 officiers marinières, 49 officiers et 42 sous-officiers de gendarmerie<sup>214</sup>. Le nombre de stages est plus élevé en 1966-1967 (84), 1967-1968 (69) et 1968-1969 (80), leur augmentation étant alors réclamée par Ahidjo dans le contexte postérieur aux tensions avec le Congo-Brazzaville. Cette dynamique s'accroît encore en 1970 : « Nous contribuons nous-mêmes, par l'organisation de stages, à la formation de cadres ou de spécialistes », peut-on lire dans une note de la Direction des Affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères qui recense « 44 stages de longue durée, 57 stages de courte durée au titre de l'année 1970-1971<sup>215</sup> ».

Dans ce moment cependant marqué par l'achèvement de la camerounisation et l'ouverture à la concurrence de l'équipement militaire, la question de la formation devient une nouvelle source de tensions entre Yaoundé et Paris : « Dans le domaine de la formation des stagiaires notre effort, bien que maximum, est considéré – à tort – comme insuffisant. Le ministre des Forces Armées a non seulement accepté des offres de stage de l'URSS, la Grèce, le Canada, mais il a provoqué celles d'autres pays en s'enquérant de leurs possibilités (Grande-Bretagne, Belgique, RFA, Italie, États-Unis<sup>216</sup>) ». Pour le colonel Varney, ce système atteint alors ses limites :

Les stages dans les Écoles Militaires constituent-ils une heureuse solution ?

La réponse est complexe ; nul doute que soit hautement apprécié le séjour en France, et le titre technique dont peut ensuite se parer le stagiaire à son retour. Mais on ne saurait affirmer que l'Armée Camerounaise s'en trouve toujours valorisée car [...] les programmes sont établis pour les Cadres de l'Armée de Terre Française qui, techniquement, diffèrent de plus en plus de l'Armée Camerounaise. Nombre des problèmes à résoudre ne sont plus les mêmes, et sur le seul plan administratif les règles et procédures adoptées par le Cameroun divergent déjà sensiblement de celles en vigueur dans l'Armée Française. Il y a donc inadéquation<sup>217</sup>.

De fait, la poursuite de la guerre contre l'ALNK, qui emprunte les chemins tracés par les doctrinaires et les praticiens français de la 'contre-révolution', suppose des impératifs de formation en décalage avec l'évolution des États-majors hexagonaux où les tentations « subversives » des officiers du 5<sup>e</sup> bureau ont souligné, depuis l'Algérie, la menace qu'elles pouvaient constituer pour la stabilité politique du régime gaulliste<sup>218</sup>. Ainsi, la période 1965-1971 parachève-t-elle un processus de transfert de la DGR entamé en 1960, en contradiction avec la situation française : un paradoxe déjà souligné par Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa<sup>219</sup>. Après 1968, la concentration de la formation des cadres supérieurs et subalternes au Cameroun souligne d'ailleurs cette divergence : leur instruction se fait sous l'encadrement des agents de l'AMT, eux-mêmes dirigés par le colonel Desgratoulet, figure majeure des partisans les plus radicaux de la DGR en Algérie. C'est également un officier français qui dirige l'École militaire interarmes (Emia) de Yaoundé, de sa création en 1961 jusqu'à la camerounisation du poste, en août 1967 : le chef de bataillon Edouard Etonde Ekoto en prend alors la direction<sup>220</sup> – ce qui constitue en soi un élément de continuité, au regard de ce que ce dernier doit aux écoles militaires françaises. Il est d'ailleurs remplacé par un officier français lorsqu'il part en stage à Paris, en 1970 : selon Virginie Wanyaka, il faut attendre 1986 et la prise de commandement de l'école par le colonel Camille Nkoa Atenga, pour que la camerounisation soit réellement effective<sup>221</sup>. Si les officiers français quittent par ailleurs le centre de formation militaire des recrues de Ngaoundéré dès 1965, l'ouverture du Centre de Perfectionnement de Koutaba leur permet de transmettre aux troupes camerounaises leur expérience de la 'contre-guérilla', et ce, jusqu'en 1968. Pour le conseiller militaire Renan, les progrès de « la lutte contre la subversion armée de l'intérieur » seraient d'ailleurs imputables, en 1965, à l'enseignement dispensé dans cette école, sous la direction de coopérateurs français, et qui consiste globalement en une « formation de recyclage à base d'instruction "Commando"<sup>222</sup> ».

214. SHD, Vincennes, GR16S16, Note de l'inspection de l'AMT, « Objet : évolution des effectifs des stagiaires camerounais en France », 1969.

215. ADF, La Courneuve, 319QO/113, Note de la direction des Affaires africaines et malgaches du ministère des Affaires étrangères, « Objet : armée camerounaise », 15 décembre 1970.

216. SHD, Vincennes, GR10T635, Rapport annuel de Guy Varney (année 1970-1971), tenant lieu de rapport de fin de mission, 25 août 1971.

217. SHD, Vincennes, GR10T637, Bulletin de renseignement de Guy Varney, « Objet : étude sur les officiers camerounais », 28 avril 1970, p. 9, sous dérogation.

218. Denis Leroux, « Une armée révolutionnaire... », *op. cit.*, pp. 642-674.

219. « Février 1960 : officiellement abandonnée par l'armée française, la DGR s'exporte en Afrique ». Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacon (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 467-470.

220. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/208, Rapport mensuel de Robert Renan, Août 1967, 31 août 1967.

221. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie, « La coopération militaire... », *op. cit.*, p. 342.

222. SHD, Vincennes, GR14S/244, Rapport annuel de Robert Renan (1965), 28 novembre 1965.

La formation des cadres camerounais amorcée par l'armée française en 1960 contribue ainsi à faire émerger une première génération d'officiers qui se hisse, entre 1963 et 1965, aux postes clés du commandement militaire. Une relation privilégiée qui accentue donc le transfert, l'intégration et l'appropriation de la « DGR » au sein de l'appareil d'État comme de l'armée camerounaise, tant au regard de la sémantique des discours politiques et militaires que de la conceptualisation de l'action répressive qui en découle. À titre d'exemple, les six cadres camerounais issus, en 1960, de la première promotion des « engagés volontaires » – Pierre Samobo, Moukouri Mbappé, Narcisse Eyango, Charles Nkoho, Mani Essomba et Amos Wanyaka<sup>223</sup> –, suivent un parcours exemplaire avant de prendre des postes de commandement au Cameroun<sup>224</sup>. Ils intègrent d'abord, pour un stage de trois mois, le centre d'instruction de Bouar, alors dirigé par Marcel Bigeard. Cet ancien d'Indochine, prisonnier du Viêt-Minh après Diên Biên Phu, « acteur de la contre-guérilla en Algérie » où il est l'une des figures emblématiques du chef<sup>225</sup>, a auparavant commandé un « Centre d'entraînement à la guerre subversive », dans le hameau Jeanne d'Arc, près de Philippeville, en Algérie : il ressemble au Centre d'instruction à la pacification et à la contre-guérilla (CIPCG) d'Arzew, « tout en étant plus orienté sur l'activité opérationnelle de contre-guérilla et de répression policière<sup>226</sup> ». Les instructeurs placés sous ses ordres ont été formés au CIPCG d'Arzew où l'armée française instruit alors ses cadres à la « guerre révolutionnaire », *via* des conférences sur « l'action psychologique » et « la pacification » : un héritage dont il a probablement imprégné l'enseignement militaire qu'il dispense ensuite à Bouar, auprès de ses élèves africains dont font partie les six recrues camerounaises<sup>227</sup>. Ils complètent leur formation à Chershell à partir de novembre 1960, sous le commandement du colonel Jean-Paul Bernachot, ancien membre de l'État-major des forces terrestres au Centre Viêt-Nam, qui a succédé à Charles Lacheroy à la tête du Service d'action psychologique et d'information (SAPI) en février 1958, avant de prendre la direction de l'école (1961). Leurs parcours les familiarisent ainsi, d'un point de vue tant théorique que pratique, aux principes de la DGR, avant qu'ils ne regagnent le Cameroun. Ils y occupent des postes de commandement où ils contribuent alors à la diffuser : Amos Wanyaka est ainsi officier de renseignement dans la section de commandement du 3<sup>e</sup> bataillon de l'armée camerounaise en décembre 1964, avant de prendre successivement le commandement de plusieurs de ses compagnies, entre 1965 et 1970<sup>228</sup>. L'intégration camerounaise de la DGR conduit ensuite à des formes d'appropriation interne, dont témoignent les stages d'information sur le renseignement et l'action civique organisés par le ministère des Forces armées camerounaises, par exemple à Bafoussam (juin 1967) ou à Nkongsamba (octobre 1967). Ces stages visent à étudier les notions indispensables à la connaissance géographique et humaine des régions en guerre, le renseignement et les notions d'« action psychologique », nécessaire à la lutte contre les maquis. Des cours intitulés : « Qualités d'un bon agent d'action civique », « La psychologie des foules », « Psychologie des combattants », sont dispensés par des Camerounais, tel Sylvestre Mang qui a été formé par le lieutenant Jacques-Louis Lefèvre à l'Emia<sup>229</sup>, avant d'être détaché au sein du cabinet du ministre Sadou Daoudou, dans la seconde partie des années 1960<sup>230</sup>.

Si l'intégration camerounaise des schémas de la DGR est sensible dès les premières années de l'indépendance<sup>231</sup>, elle tend à devenir structurelle à partir de 1965 : la sémantique de la « subversion » imprègne alors discours politiques et rhétoriques propres à l'armée et à l'administration camerounaises. En témoigne, par exemple, la réunion du Comité technique de la Défense fédérale de la République fédérale du Cameroun, qui se tient, début juillet, et sous la présidence de Samuel Kamé, dans les locaux de l'Emia, à Yaoundé, et où tous les participants, à l'exception du colonel Blanc, sont camerounais. Après l'intervention du chef du Sedoc, Jean Fochivé, qui consacre « l'épuration de la population » comme un principe essentiel de l'action à mener, la prise de parole de Kamé souligne l'intégration pleine et entière de la « métaphore médico-chirurgicale » caractéristique de la DGR<sup>232</sup> :

223. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie, « La coopération militaire... », *op. cit.*, p. 160.

224. ADF, Nantes, 743PO2/59, Rapport concernant la mise sur pied de l'armée camerounaise, Yaoundé le 27 septembre 1960.

225. Loris Rodionoff Marius (2013), « Le colonel Bigeard en guerre d'Algérie, un officier acteur de la contre-guérilla (1955-1960) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, France.

226. Leroux Denis, « Une armée révolutionnaire... », *op. cit.*, p. 441.

227. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie, « La coopération militaire... », *op. cit.*, p. 161.

228. *Ibid.*, pp. 177-178.

229. Voir Section 3 –Partie II.C.

230. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, *op. cit.*, pp. 438-439 et 512.

231. Voir Section 3 –Partie II.C.

232. Périès Gabriel (1991), « La métaphore médico-chirurgicale dans le discours militaire de la "guerre révolutionnaire" », *Mots. Les langages du politique*, 26, pp. 5-21.

La rébellion, la subversion, engendrent des situations exceptionnelles, qui ne peuvent être résolues par des moyens ordinaires. Il ne faut pas craindre d'employer des moyens exceptionnels si l'on veut vraiment liquider la rébellion.

Il existe des populations saines, qu'il faut traiter avec bienveillance et aider. Il y a des populations contaminées qu'il faut guérir en enlevant du milieu d'elles les membres contaminés.

Les rebelles emploient le terrorisme sélectif pour asseoir leur autorité. Les forces de l'ordre doivent elles aussi choisir les éléments qui doivent être frappés avec rigueur.

La population est une épouse infidèle qui va au plus fort [sic]. Il faut que les éléments du maintien de l'ordre et tout particulièrement l'Administration fassent sentir leur Force, pour ramener et maintenir les populations derrière le régime<sup>233</sup>.

Pour en prendre toute la mesure, il convient de situer ce discours dans le contexte de renforcement du régime autoritaire d'Ahidjo. Malgré quelques allègements contextuels des dispositifs d'exception<sup>234</sup>, cette inclinaison autoritaire est une tendance constante, contribuant à donner toute son ampleur au déploiement de la DGR au Cameroun : elle favorise notamment l'embrigadement de l'ensemble du corps social dans la lutte contre « la subversion ». Les cadres de l'AMT ne s'en offusquent pas, saluant, tel le conseiller militaire Renan, « [I]es efforts du Chef de l'État pour engager à fond les pouvoirs publics, les parlementaires, l'administration, l'armée, la population en vue d'éliminer la subversion politique, armée ou non, et de parvenir à une véritable unité nationale<sup>235</sup> ». Les principes en sont d'ailleurs déterminés par le Comité technique de La Défense fédérale, qui prescrit la généralisation de l'encadrement de la jeunesse par les sections de l'UC et leur enrôlement dans l'effort de guerre, tant sur le plan des opérations *stricto sensu* (milices, « auto-défenses ») que du renseignement ou d'une « action psychologique » qui « entre dans les activités normales du parti », où elle est « déjà organisée<sup>236</sup> ».

Dans l'attente que ce système ne se généralise, des mesures d'application immédiate sont prescrites, dont l'« épuration générale et complète », par internement administratif, des personnalités de la société civile suspectées d'apporter leur soutien à « la rébellion » – un procédé qu'il est également possible de considérer comme un legs colonial<sup>237</sup> et désormais prescrit par le président Ahidjo aux principaux cadres civils et militaires de son régime<sup>238</sup>. Outre la réquisition, à cette fin, de l'ensemble des agents de l'administration, il insiste sur le rôle du parti unique : « Le parti et, par conséquent, une fraction importante de la population, devra désormais agir contre les rebelles », selon le résumé qu'en fait l'un des chargés d'affaires de l'ambassade, M. Biot, qui mentionne le principe de levées en masse permettant de mener une fouille serrée des territoires où se déploient encore les combattant-es de l'ALNK. À compter d'octobre, les rapports du conseiller militaire mentionnent la formation et l'entrée en action de « comités de vigilance » et de « milices créés au sein du Parti gouvernemental », « susceptible, non seulement d'engager vraiment les militants dans la lutte contre la rébellion armée et les menées subversives de l'UPC, mais aussi et surtout d'inciter les populations à plus de circonspection dans leurs rapports avec la rébellion<sup>239</sup> ». De même, le mot d'ordre donné par Ahidjo un an plus tard – « Liquider la rébellion en 1967 » –, incarne un programme dont le fond emprunte le sentier tracé par l'armée française depuis 1957 : « Éliminer le plus possible de rebelles et en particulier les chefs ; couper la rébellion des populations en éliminant systématiquement les complices des rebelles et faire à fond l'épuration nécessaire à tous les échelons<sup>240</sup> ». Il vise plus particulièrement la région Bamiléké, dont la population a, « à tous les échelons de la Société, apporté une aide permanente aux rebelles » selon Renan, qui précise que « cette complicité est le souci majeur du Gouvernement » – soulignant à quel point cette politique doit d'abord se poursuivre dans le territoire où subsistent encore les maquis les plus importants de l'ALNK<sup>241</sup>.

233. ANF, AG/5(F)/2059, Note du Comité technique de La Défense fédérale de la République fédérale du Cameroun, « Procès-verbal de la réunion du Comité, les 1er, 2 et 3 juillet 1965, dans les locaux de l'École Militaire Interarmes du Cameroun, sous la présidence de Monsieur l'Inspecteur général des Affaires administratives Kamé Samuel, Secrétaire permanent du Conseil Supérieur de La Défense nationale ».

234. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/181, Rapport mensuel de Robert Renan, Juin 1966, 30 juin 1966.

235. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapport annuel de Robert Renan (1965), 28 novembre 1965.

236. ANF AG/5(F)/2059, Note du Comité technique de La Défense fédérale de la République fédérale du Cameroun, « Procès-verbal de la réunion du Comité, les 1er, 2 et 3 juillet 1965, dans les locaux de l'École Militaire Interarmes du Cameroun, sous la présidence de Monsieur l'Inspecteur général des Affaires administratives Kamé Samuel, Secrétaire permanent du Conseil Supérieur de La Défense nationale ».

237. Voir Section 2 –Partie I.B.

238. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de M. Biot, chargé d'affaires, au ministre des Affaires étrangères, « Objet : résumé des instructions données par Monsieur le Président de la République aux responsables du maintien de l'ordre réunis sous sa présidence le jeudi 26 août 1965 ».

239. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/133, Rapport mensuel de Robert Renan, Octobre 1965, 31 octobre 1965.

240. SHD, Vincennes, MV3BB7ME208, Rapport mensuel de Robert Renan, Avril 1967, 30 avril 1967.

241. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapport annuel de Robert Renan (mai 1966 - avril 1967), 31 mai 1967.

## 2. LES PRATIQUES 'CONTRE-SUBVERSIVES' D'UNE GUERRE ROUTINISÉE

En matière de legs colonial, la DGR favorise en effet la reproduction et la banalisation, contre les maquis de l'ALNK, mais également au détriment des populations camerounaises, des pratiques déployées par les acteurs de l'armée française depuis le début de la guerre.

### 2.1. Les opérations militaires des FAC contre les maquis de l'ALNK

Dès 1965, le haut commandement français souligne la faiblesse des maquis upécistes : dans les instructions qu'il adresse au colonel Renan, le général Ailleret juge ainsi « stable » la situation du Cameroun, précisant que la « rébellion » « n'est pas en mesure, actuellement, de faire peser un réel danger sur le régime ni de perturber gravement une économie en expansion régulière<sup>242</sup> ». L'effort de guerre est pourtant maintenu par le gouvernement Ahidjo, ce dont témoignent inlassablement les rapports mensuels de l'ambassade ou les bilans de la « Situation de la rébellion au Cameroun » adressés tous les six mois à Paris, qui le justifient même en entretenant l'idée qu'une menace upéciste reste latente de 1965 à 1971 : « Depuis l'année 1962 la rébellion réduite presque à néant en Sanaga-Maritime et circonscrite aux départements du Mungo et à certaines parties de la région de l'ouest, s'est affaiblie progressivement, mais d'une manière très lente et irrégulière, avec des variations de rythmes et des résurgences qui ne laissent pas d'être préoccupantes », écrit Scalabre en mai 1965<sup>243</sup>. L'ALNK maintiendrait ainsi la pression sur les populations locales par des incursions dans les villages et la destruction de leurs cultures. Son potentiel s'amenuiserait cependant : les autorités camerounaises auraient « mis hors de combat » quelques « 225 rebelles » depuis octobre 1964 et les militaires estiment alors qu'il resterait désormais moins de 800 combattant-es dans ses rangs.

L'armée camerounaise ne parvient toutefois pas à obtenir de victoire totale : les maquis perdurent et se renouvellent jusqu'au début des années 1970, du fait notamment des solidarités familiales, claniques et amicales jouant dans la dynamique de leur composition. Un fait typique de ces conflits où la victoire militaire, quelque soit la force des moyens investis, est rarement définitive, tant les enjeux soulevés par la lutte initiale sont d'ordre politiques et sociaux, un fait dont les rapports de l'ambassade attestent indirectement, en soulignant, paradoxalement, l'affaiblissement continu du mouvement d'opposition armée malgré sa persistance. De mai à octobre 1965, l'ALNK subit des coups très durs, mais « la liquidation de l'opposition armée au Régime n'est pas encore totale » : 320 de ses membres sont mis « hors de combat », mais ses effectifs se renouvellent, et « [elle] dispose toujours de nombreuses complicités. En fin de compte, c'est à son avantage que jouent, le plus généralement, la solidarité familiale ou tribale, ou bien la crainte. Le gouvernement est conscient du travail de conversion qu'il lui reste à mener<sup>244</sup> ». Les rapports suivants reproduisent un même discours, soulignant tantôt l'affaiblissement de l'ALNK, tantôt un relatif regain de ses actions armées – mais dans l'ensemble, un « progrès » de la « pacification » marqué par la baisse, régulière elle, des effectifs maquisards : fin 1966, le nombre de combattant-es est évalué à 450 individus<sup>245</sup>, puis à moins de 300 en mai 1968<sup>246</sup>.

Le bilan humain de la répression n'en reste pas moins élevé : 46 combattant-es sont « mis hors de combat », donc tué-es ou prisonnier-ères, entre octobre 1965 et mai 1966, 124 entre mai et octobre 1966, 113 entre novembre 1966 et avril 1967<sup>247</sup>, 128 de mai à octobre 1967<sup>248</sup>, 77 entre novembre 1967 et mai 1968<sup>249</sup>. Plus précise, l'étude statistique des données fournies quotidiennement par l'ambassade permet d'évaluer à au moins 281 le nombre de personnes tuées au cours de ces opérations militaires entre le 28 décembre 1965 et le 30 décembre 1969<sup>250</sup>, et à 239 le nombre de combattant-es arrêté-es. Plus irréguliers, les chiffres concernant les blessé-es (45) prêtent à caution, comme d'ailleurs celui des personnes contrôlées (environ 170 000), des suspect-es appréhendé-es (34 218) ou des

242. ADF, Nantes, 743PO2/63, Directive générale de Charles Ailleret, chef de l'EMA, pour le colonel Renan, conseiller militaire de l'ambassadeur de France au Cameroun, 27 mars 1965, p. 2.

243. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de Camille Scalabre au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun, 25 mai 1965.

244. *Ibid.*, Lettre de Camille Scalabre au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 23 novembre 1965.

245. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 30 novembre 1966.

246. *Ibid.*, Lettre d'André Mistral, chargé d'ai, au ministre des Affaires étrangères, « Situation de la rébellion au Cameroun », 15 mai 1968.

247. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 24 Mai 1967.

248. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 29 novembre 1967.

249. *Ibid.*, Lettre d'André Mistral, chargé d'affaires au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 15 mai 1968.

250. Étude réalisée à l'aide des rapports hebdomadaires de l'ambassade, ADF, La Courneuve, 319Q0/4 à 7.

« membres de l'[organisation politico-administrative] » réellement arrêtés (575). Quoiqu'il en soit, cette violence répressive illustre l'héritage des pratiques coloniales : les stratégies utilisées contre les maquis n'ont pas changé depuis 1960, soulignant une continuité d'action et de pratiques entre les forces coloniales et l'armée camerounaise qu'elles ont formée. Le colonel Aufeuve le souligne d'ailleurs dès 1962 : « Ayant à sa tête des Officiers de la Mission Militaire Française qui, dès le début, l'avaient formée et encadrée, l'esprit et la méthode restèrent inchangés, si les procédés employés par les petites unités, quand elles connaissent bien leur terrain, furent quelque peu modifiés dans le sens de l'adaptation au cadre et au milieu<sup>251</sup> ». Les procédés tactiques sont d'autant plus identiques que « les directives en la matière sont données par des officiers Français tant à l'échelon du Ministre (Liaison Opérationnelle) qu'à l'échelon des Secteurs Militaires<sup>252</sup> » : une situation qui reste valable jusqu'en 1965, mais dont il est probable qu'elle perdure au moins partiellement par la suite, du fait du rôle de conseil assuré par les cadres de l'AMT dans l'appareil militaire camerounais. Une continuité totale donc, ou presque, pour le colonel Aufeuve, qui note malgré tout, dans une rhétorique empruntant comme souvent ses accents aux poncifs essentialistes de la pensée coloniale, « une évolution » tactique marquée par « une tendance naturelle à adopter instinctivement la tactique de guérilla et de contre-guérilla utilisée par les rebelles » :

Peu enclins aux schémas, assimilant difficilement les notions théoriques, [les militaires camerounais] trouvent d'eux-mêmes, sans doute par atavisme, de très nombreux procédés qui ne manquent pas d'originalité. La tendance actuelle évolue ainsi à l'échelon des exécutants vers une guerre de partisans de type particulier qui peut paraître un peu incohérente, mais se révèle en définitive d'une grande efficacité<sup>253</sup>.

Même remarque, quatre ans plus tard, du colonel Blanc, pour qui « le mode de commandement des Camerounais » ne diffère de celui des responsables français que par l'importance donnée au « système dit de la "palabre" » :

[Ce système] dérouté généralement les cadres français récemment arrivés dans le territoire qui presque tous y voient des preuves de lenteur, de désordre, d'incapacité. Cependant, dans tous les domaines administratifs, économique, social, politique aussi bien que militaire où le système de la palabre est appliqué, le Cameroun fait son chemin dans des conditions que l'ensemble des observateurs étrangers juge bonnes<sup>254</sup>.

Si, dans le langage des coopérants, ce terme semble sous-entendre la dimension collective, au sein des unités camerounaises, de la prise de décision stratégique, les sources manquent actuellement pour déterminer son adéquation à la réalité des pratiques sur le terrain militaire.

Comme depuis 1955, l'une des dynamiques majeures de la répression reste la recherche et l'élimination physique des principaux leaders de l'ALNK, pensées comme le meilleur moyen, sinon le seul, pour déstabiliser les réseaux maquisards : la mort de Malam Défense<sup>255</sup>, l'adjoint d'Ernest Ouandié tué au début de l'année 1965, aurait ainsi affaibli l'opposition armée en région Bamiléké, comme celles, quelques mois plus tard, d'Étienne Bapia, qui aurait entraîné la « désagrégation des bandes résiduelles » en Sanaga-Maritime<sup>256</sup>, ou d'Osendé Afana, le 18 mars 1966, « à la suite d'une rencontre fortuite avec une patrouille de l'armée<sup>257</sup> ». Les circonstances de la disparition de ce dernier restent imprécises : les témoignages disponibles ne permettent pas d'établir le déroulé des faits, même si Pierre Semengue confirme qu'il est tué par des soldats camerounais, ensuite décorés<sup>258</sup>. Woungly-Massaga, leader du comité révolutionnaire alors en tension avec Osendé Afana, revient lui aussi sur la question dans un entretien accordé à Daniel Abwa<sup>259</sup>. Citant différentes sources archivistiques, il affirme :

Le 15 mars 1966, à la troisième rencontre avec « les maquisards » dans la région de Nguilili I, près de Mouloundou, les gendarmes ne prirent plus peur et donnèrent la chasse aux maquisards ; ceux-ci n'étaient pas armés !

251. ADF, Nantes, 743PO2/62, Rapport de Pierre Aufeuve sur « l'action menée par les forces française et camerounaises contre la Rébellion (1959-1961) », 5 juillet 1962.

252. *Ibid.*

253. *Ibid.*, p. 15.

254. Chetom, 16H/43, Rapport de fin de mission du colonel Jean-Victor Blanc, 7 octobre 1966, p. 10.

255. C'est le surnom de David Kana, adjoint de Singap conservé par Ouandié dans ses fonctions.

256. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de Camille Scalabre au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 23 novembre 1965.

257. ADF, La Courneuve, 319QO/5, Synthèse hebdomadaire de l'ambassade, période du 15 au 22 mars 1966.

258. Entretien avec Pierre Semengue, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 23 juin 2024.

259. Abwa Daniel, *Ngouo Woungly-Massaga. Alias Commandant Kissamba...*, op. cit.

Le Camarade Osendé ne courait pas vite ; il n'avait pas suivi de vraie formation militaire, il fut vite abandonné par ses compagnons et, comble de malheur, il avait perdu ses lunettes ; il ne pouvait même plus s'orienter. Les gendarmes n'eurent aucune peine à le rejoindre et à le capturer sans qu'il ait pu offrir la moindre résistance<sup>260</sup>.

À Mouloundou, des témoins, entendus par l'artiste Marie Voignier, évoquent la mort d'Osendé Afana et le traumatisme lié à la vue de sa tête coupée, exposée en bordure de route, avec celle de son garde. L'un d'entre eux désigne un certain sergent-chef Ngoubaleko<sup>261</sup>, de l'armée camerounaise, comme celui qui a tué le leader upéciste, et rend compte de l'atmosphère sécuritaire qui sévit dans le sud-est du Cameroun<sup>262</sup>. Si aucun militaire français ne participe à l'opération, le rôle et la responsabilité de la France interviennent cependant de manière indirecte : Paris met en effet à disposition de Yaoundé tout l'appareillage de répression nécessaire à la neutralisation des maquisard-es, en lui fournissant du matériel et les renseignements dont il dispose<sup>263</sup>.

Si aucun militaire français n'est donc directement impliqué dans ces opérations, il convient de noter que la présence de Français-es au Cameroun constitue un enjeu pouvant interférer avec la répression militaire. Outre que la sécurité des ressortissant-es figure parmi les principaux points d'intérêt sur lesquels le haut commandement attire l'attention du conseiller militaire<sup>264</sup>, la question revient régulièrement dans les échanges entre l'ambassadeur et les membres du gouvernement camerounais. Devant l'inquiétude des Français-es vivant dans les zones où persistent encore des combats, Bénard intervient par exemple auprès de Kwayeb afin d'accélérer les procédures leur permettant de détenir légalement des armes à feu – ce qu'il obtient sans difficultés : « Les autorités camerounaises ont, ainsi, fait preuve au sujet de cette délicate question de détention d'armes, d'un esprit de compréhension et même bienveillance qui, à moins de maladresses de la part de nos ressortissants, devrait ne pas se démentir<sup>265</sup> ». Les violences parfois subies par ces ressortissant-es tendent toutefois cette situation, inquiétant même le gouvernement camerounais, tels que les meurtres le 21 mars 1966, d'un Français, Michel Javourez, et de deux Camerounais voyageant avec lui – « son chauffeur et un autre passager », se contente de mentionner l'ambassadeur lorsqu'il souligne l'événement dans son rapport :

D'après les renseignements recueillis, l'embuscade a été montée par un groupe d'une vingtaine de hors la loi. Les enquêteurs pensent qu'il s'agit d'un crime de droit commun, organisé par des personnes qui s'estimaient gênées par les activités commerciales de M. Javourez, et qui ont employé quelques rebelles comme hommes de main. M. Javourez, dont le père était colon, vivait depuis longtemps dans le pays. Il gérait une usine de traitement du café à Nlohé et entretenait de nombreuses relations d'affaires avec des planteurs et commerçants bamiléés<sup>266</sup>.

Si les recherches militaires ne permettent pas de retrouver ses assassins, les réactions des autorités camerounaises soulignent l'importance diplomatique de l'affaire : « [Elles] ont décidé, en tout cas, d'employer tous les moyens à leur disposition pour retrouver les coupables. M. Fochivé, directeur des Services Spéciaux de la Présidence, s'est déplacé personnellement pour diriger les recherches des enquêteurs<sup>267</sup> ». Cette dimension « psychologique » est tout aussi sensible après le meurtre de deux ressortissants grecs, en juin 1966, là encore pour des motifs de « rivalités commerciales<sup>268</sup> ». Pour l'ambassade, le fait qu'il ne s'agisse pas « d'une action imputable directement à la rébellion et revêtant, à ce titre, une signification politique particulière », expliquerait d'ailleurs la décision d'Ahidjo de rendre l'affaire publique :

260. *Ibid.*, p. 298.

261. Mbeng Dang Hanse Gilbert et Tchudjing Cassimir (2017), *Castor Osendé Afana : la fin tragique et précoce d'un nationaliste camerounais (1930-1966)*, Douala, Editions Cheikh Anta Diop, p. 100. Atangana Yolande Larissa (2016), « Vie et mort d'un insurgé anti-colonialiste : Castor Osendé Afana (1930-1966) », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 99.

262. Selon l'interview de Pierre Bouma Mikaba, dit Ajavon, jeune écolier à l'époque. Voignier Marie, *La piste rouge...*, *op. cit.*, pp. 122-129.

263. DGSE, Note de renseignement n°42465/N, « Objet : subversion intérieure et extérieure », 1<sup>er</sup> juillet 1965.

264. ADF, Nantes, 743PO2/63, Directive générale de Charles Ailleret, chef de l'EMA, pour le colonel Renan, 27 mars 1965.

265. ANF, AG/5(F)/2059, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, « Objet : détention d'armes à feu au Cameroun », 31 décembre 1964, p. 3.

266. ADF, La Courneuve, 319QO/4, Synthèse hebdomadaire de l'ambassade, période du 22 au 29 mars 1966.

267. *Ibid.*

268. ANF, AG/5(F)/2059, Lettre de Camille Scalabre au ministère des Affaires étrangères, « La situation dans les départements de l'Ouest et la sécurité des ressortissants européens », 8 juin 1966.

Le ministre délégué à l'administration territoriale a fait publier un communiqué exposant les circonstances et les mobiles du crime et assurant l'opinion publique de la volonté du Gouvernement de « découvrir les assassins et de leur faire subir le sort qu'ils méritent ». Comme pour Monsieur Javourez, le Gouvernement a pris l'initiative d'informer l'opinion. Il veut, ainsi, avant tout, éviter que des actes qu'ils estiment dus au banditisme soient mis sur le compte du terrorisme politique et contribuent à donner à la rébellion une importance qu'elle n'a pas<sup>269</sup>.

Kwayeb reçoit alors, en juin 1966, et sur demande expresse d'Ahidjo, deux représentants des planteurs français : « Ceux-ci, qui sont venus me trouver après cet entretien, ont été sensibles à l'intérêt porté en haut lieu à leur situation et sont repartis avec un meilleur moral<sup>270</sup> ». L'attention dès lors portée à la protection des ressortissant-es français-es a pu influencer, dans le contexte répressif de la seconde moitié des années 1960, le degré de violence exercée par l'armée camerounaise contre la société civile – comme le souligne la justice expéditive dont fait preuve l'une de ses unités après l'attaque d'une propriété d'un Français : « En ce qui concerne le maintien de l'ordre, on peut noter qu'une bande incontrôlée a attaqué la plantation d'un de nos compatriotes dans la région de Nkongsemba. La réaction des autorités a été particulièrement brutale », écrit Rebeyrol qui précise que « [I]es assaillants ont pu être repoussés. La gendarmerie en a capturé 7 dont 6 ont été aussitôt exécutés<sup>271</sup> ». L'attention particulière dont les ressortissant-es français-es sont alors l'objet soulignent ainsi les relations privilégiées entre les deux pays.

## 2.2. Des populations civiles au cœur de la guerre contre la « subversion »

La poursuite de la guerre menée contre les maquis entraîne surtout une généralisation des dispositifs répressifs prenant les populations civiles pour cible principale, selon la conception 'contre-révolutionnaire' transmise par les coopérants français impliqués dans l'enseignement militaire. Le contrôle social prend même parfois le pas, dans les pratiques de l'armée camerounaise, sur la 'contre-guérilla' – comme lors d'une campagne menée dans l'ouest en août 1966 :

Les opérations de maintien de l'ordre ont comporté deux aspects : une opération de bouclage dans la région bamiléké, mettant en œuvre une force de mille huit cents hommes et des opérations de police courante. Seule une partie de la mission dévolue à la première opération a été exécutée, il s'agit du contrôle massif de la population d'une région contaminée par la rébellion. Par contre l'objectif de destruction des bandes à l'intérieur de la zone opérationnelle n'a pas obtenu de succès en raison des faibles effectifs rebelles et de la fluidité de leur tactique facilitée par la nature d'un terrain escarpé et couvert de végétation.

Les opérations de police devenues maintenant traditionnelles dans cette région se sont, en revanche, soldées par quelques résultats positifs<sup>272</sup>.

Dans cette zone formée par le quadrilatère entre Kekem, Mbadam, Mouna et Foukouanken, 31 400 personnes auraient ainsi été contrôlées en une semaine, et 142 individus retenus – opération reproduite la semaine suivante dans le Mungo, sans « résultats tactiques », là encore<sup>273</sup>. Ces opérations se poursuivent d'août à octobre 1966, avec des bilans toujours plus massifs : 20 000 personnes contrôlées le 15 août à Loum, « parmi lesquelles quatre cent cinquante sont retenues dont trois hors-la-loi, un ravitailleur et dix-sept individus fichés<sup>274</sup> » ; fin septembre, « une opération de bouclage du centre-ville de Dschang » permet « l'arrestation de 50 individus sur 10 000 personnes contrôlées<sup>275</sup> » ; mi-octobre, 1 025 personnes sont retenues après le contrôle de près de 30 000 habitant-es de Douala, sur une même journée<sup>276</sup>. Ces grandes opérations sont moins fréquentes après 1967, bien que certaines soient encore mentionnées ponctuellement dans les rapports de l'ambassade. Ces derniers n'en soulignent pas moins une certaine routinisation du contrôle social – comme le souligne le représentant français en mai 1968 : « Les forces de l'ordre ont effectué, cette semaine, des opérations de routine qui n'appellent pas de commentaires particuliers<sup>277</sup> ».

269. ADF, La Courneuve, 319QO/4, Synthèse hebdomadaire de l'ambassade (SHA), période du 24 au 31 mai 1966.

270. ADF, La Courneuve, 319QO/5, SHA, période du 15 au 22 juin 1966.

271. ADF, La Courneuve, 319QO/7, SHA, période du 20 mai au 3 juin 1969.

272. ADF, La Courneuve, 319QO/5, SHA, période du 2 au 9 août 1966.

273. *Ibid.*, SHA, période du 9 au 16 août 1966.

274. *Ibid.*, SHA, période du 16 au 23 août 1966.

275. *Ibid.*, SHA, période du 27 septembre au 4 octobre 1966.

276. *Ibid.*, SHA, période du 11 au 18 octobre 1966.

277. ADF, La Courneuve, 319QO/6, SHA, période du 7 au 14 mai 1968.

De manière plus évidente encore, le déplacement forcé et l'encampement des populations rurales vivant dans les régions de maquis constituent un héritage des pratiques coloniales. En juillet 1966 par exemple, le gouvernement camerounais ordonne la destruction de villages entiers, soupçonnés de soutenir l'ALNK : « Faisant suite à la visite de M. Kwayeb, ministre délégué à la présidence et à celle du ministre des Forces armées Sadou Daoudou, dans la zone Ouest du Cameroun Oriental, fin juin, des mesures sévères ont été prises pour lutter contre la rébellion. C'est ainsi que cinq villages de la Région de Tombel vont être complètement rasés. 60 jours sont accordés à la population pour aller s'installer dans une autre région<sup>278</sup> ». L'armée camerounaise pratique également le « regroupement » des civil-es dans des camps, que ce soit dans le Nkam où la pratique perdure après 1963 ou en Sanaga-Maritime afin de lutter contre les maquis de Yetna Leba. Si les archives manquent pour saisir leur histoire dans sa complexité, les témoignages recueillis par la Commission soulignent la continuité d'une pratique punitive visant des populations soupçonnées de soutenir les maquisard-es, une piste de recherche à exploiter. L'une des témoins, Dorah Ngo Seeh, souligne ainsi que l'armée camerounaise déplace les habitant-es des trois villages de Mbanda, Songnguen et Ibom vers Songmbenguè, parce qu'ils et elles sont soupçonné-es d'aider Yetna Leba – donc d'être « des maquisards<sup>279</sup> ». Un autre témoin mentionne, pour de mêmes raisons, les déplacements successifs, et toujours sous contrainte militaire, des habitant-es d'Ibom, Songnguen et Akok, d'abord vers Ndog Nngnem, puis Logpagal et enfin Ngonbak<sup>280</sup>. Nombre de témoins soulignent en effet une pratique erratique du « regroupement », attestant de l'impréparation des opérations, telle Thérèse Ngo Nkaa : « Dans un premier temps, le village a été déporté à Ngambè. Ensuite, (...) envoyés à Ndog Nngnem<sup>281</sup> ». Ces témoignages soulignent par ailleurs la violence des opérations (« J'ai été témoin d'une scène terrible. Je me souviens d'une rafle qui a été organisée pour conduire les gens au camp de regroupement. Le responsable s'exprimait avec une telle violence : "Allez là-bas" disait-il en frappant et en bousculant les gens. Il frappe violemment un homme à la tête<sup>282</sup> »), comme celle des acteurs chargés de régir les camps ainsi créés, notamment celui de Khan. Dans son témoignage, Dorah Ngo Seeh mentionne en effet l'arbitraire des pratiques d'encadrement :

Khan, c'était la mort. La mort. Parce que c'était le sifflet qui parlait. Le sifflet. Si l'adjudant-chef là siffle, [imite le sifflement], même si tu mangeais, tu n'as pas droit de déposer ton plat. Il avait ordonné que le matin des grands matins, s'il siffle à cinq heures, toutes les femmes, vous enlevez la cendre. Du feu. Même si ça chauffe, comme ça en main, vous ne mettez même pas ça sur quelque chose, non, vous portez ça en main. En main, comme ça. Même si ça vous brûle<sup>283</sup>.

786

Plusieurs témoignages soulignent par ailleurs explicitement les violences physiques exercées contre les populations déplacées : Janvier Ngok Ngok, qui qualifie Khan de « camp de concentration », mentionne la mort de son père, sous la torture d'un certain « Nfougou<sup>284</sup> ». Les conditions d'existence font par ailleurs écho à la précarité qui assaille tous-tes les déplacé-es du Cameroun, tant du fait des conditions de départ<sup>285</sup> – « On déguerpissait des villages (déplacements involontaires) pour les amener ailleurs. Vous laissez tout, (vos champs<sup>286</sup>) » – que de l'absence de ressources à l'arrivée : « Nous vivions grâce à la volonté de Dieu. Il nous arrive d'avoir pour seul repas des noix de palme et de l'eau. Ceux qui ont pu emporter des vivres dans leurs bagages au moment du déplacement s'en servent pour nourrir les enfants. Il est également possible d'acheter des beignets si on a de l'argent<sup>287</sup> ». Si la culture des terres familiales reste possible pour une partie des déplacé-es, l'épuisement des récoltes impose le plus souvent, pour leur survie, une solidarité sociale toujours fragile :

Les groupements comprenaient environ 200 personnes chacun. En effet, un groupement réunissait des ressortissants de plusieurs villages incluant les enfants. Dans les groupements, il n'a pas d'écoles, ni de champs. Les populations doivent parcourir des distances d'environ 3 km pour revenir dans leurs villages afin de se ravitailler dans leurs champs.

278. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/181, Rapport mensuel de Robert Renan, Juillet 1966, 31 juillet 1966.

279. Entretien avec Dorah Ngo Seeh, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 19 mars 2024.

280. Entretien avec Ntongo et son épouse mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 18 mars 2024.

281. Entretien avec Monique Ngo Bilong et Thérèse Ngo Nkaa mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 19 mars 2024.

282. Entretien avec Ntongo et son épouse mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 18 mars 2024.

283. Entretien avec Dorah Ngo Seeh, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 19 mars 2024.

284. Entretien avec Janvier Ngok Ngok et Nkith Bias Noé mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 18 mars 2024. Le nom de ce sous-officier, un adjudant-chef de la garde civique et « chef du regroupement », revient régulièrement dans les témoignages qui dénoncent l'arbitraire des cadres militaires. Entretien avec Ntongo et son épouse mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 18 mars 2024.

285. Voir Section 2 – Partie II.D.

286. Entretien avec Janvier Ngok Ngok et Nkith Bias Noé mené par le volet « Recherche » de la commission, Songmbenguè, 18 mars 2024.

287. Entretien avec Monique Ngo Bilong et Thérèse Ngo Nkaa mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 19 mars 2024.

Dans les champs, ils doivent se disputer leurs récoltes avec les maquisards qui s'en prennent à elles. Pour leur sécurité, on les fait escorter par des commandos. [...]. Parfois, les populations des villages d'accueil leur viennent en aide. Lorsque le groupement s'éternise, il faut compter sur les réseaux de solidarité des villages avoisinants ou des familles en ville<sup>288</sup>.

Si aucun officier ne semble avoir été impliqué dans ces déplacements forcés, l'empreinte française n'en est pas moins sensible – et d'ailleurs, elle semble avoir marqué les mémoires de manière indélébile. Ainsi l'épouse de l'un des témoins, Ntondo, transfère-t-elle sur l'autorité administrative responsable du déplacement forcé la figure du colonisateur, incarnation mémorielle de la coercition : « Lorsque les Blancs viennent pour les regroupements, ils viennent en camion. Ils disent aux adultes, "Entrez dans les véhicules". Attirés par la perspective d'une balade en auto, les enfants suivent joyeusement leurs parents<sup>289</sup> ».

Autre héritage de l'arsenal 'contre-révolutionnaire' français, « l'action psychologique » qui est une constante de la guerre menée contre les maquis upécistes jusqu'en 1971. Elle devient même l'une des ossatures du régime, qui organise, à partir de 1966, des « campagnes de paix » dans l'ouest, appliquant en cela les directives d'Ahidjo sur la totalisation de la guerre – comme le souligne l'ambassadeur Francis Huré :

Les chefs des circonscriptions administratives ont organisé de nombreuses réunions de notables et de membres de l'union Camerounaise pour arrêter les modalités de cette campagne. Des délégués du parti ont commencé à effectuer des tournées de propagande. M. Kwayeb, ministre chargé de l'Administration territoriale, saisissant l'occasion d'une inauguration, s'est rendu à Bazou, qui fut un des premiers foyers de la rébellion. S'adressant aux populations réunies pour la circonstance, il leur a demandé d'apporter leur contribution à l'œuvre de pacification entreprise par le Gouvernement. Rendant compte de ces diverses activités, l'Agence Camerounaise de Presse souligne que "l'élimination totale des dernières séquelles du terrorisme n'est plus exactement du ressort de l'Armée ou de l'Administration". Elle sera plutôt obtenue "par une action psychologique exercée sur les masses par les cadres et responsables locaux du parti de l'Union Camerounaise". Il faut, sans doute, laisser, ici, au rédacteur la responsabilité de cette appréciation<sup>290</sup>.

Il juge d'ailleurs de telles campagnes inévitables, tant l'ALNK bénéficie encore, dans l'ouest du Cameroun, « de la complicité de certains éléments de la population, agissant soit par solidarité familiale ou clanique, soit par crainte des représailles. D'ailleurs, les Forces de l'Ordre obtiennent très rarement des renseignements valables<sup>291</sup> ». Essentiellement menée sous l'impulsion de Kwayeb, la campagne est soutenue par Ahidjo qui, dans un discours prononcé à Buea le 1er novembre, « invit[e] la population à redoubler de vigilance pour écraser définitivement les agents de la subversion qui veulent instaurer l'anarchie et la misère dans le pays et appellent indépendance véritable la destruction des plantations où l'assassinat de paisibles paysans<sup>292</sup> ». Suivant ses directives, « l'action psychologique » trouve l'un de ses principaux terrains de déploiement dans les écoles, comme dans les associations sportives, culturelles et professionnelles<sup>293</sup>. À compter de 1967, le régime mobilise, toujours à l'initiative de Kwayeb, les élites politiques et administratives dans des « tournées d'action psychologique », dont les enjeux ne visent pas seulement la population civile – comme le faisaient les autorités françaises pendant la période coloniale, ou celle des opérations militaires de 1960 :

Dans le cadre de la campagne d'action psychologique menée par le Gouvernement en pays Bamiléké, des notabilités (ministres, hauts fonctionnaires, riches commerçants et industriels...) ont été invitées, à l'initiative du ministre d'État Kwayeb, à se rendre à nouveau dans leur région d'origine pour prendre contact avec les populations et les inciter à se ranger aux côtés du gouvernement. Une action semblable avait été menée lors du week-end de la Pentecôte. Elle présente plusieurs avantages, Tout d'abord, elle contraint ces hautes personnalités à prendre position ouvertement pour le pouvoir et, partant, à se compromettre, et les incite à user de leur influence pour rallier les esprits : certains ont, d'ailleurs, été avertis qu'un échec en ce domaine porterait préjudice au déroulement de leur carrière<sup>294</sup>.

288. Entretien avec Ntondo et son épouse mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 18 mars 2024.

289. Entretien avec Ntondo et son épouse mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 18 mars 2024.

290. ADF, La Courneuve, 319QO/6, SHA, période du 5 au 12 avril 1966.

291. *Ibid.*

292. « La campagne psychologique contre le terrorisme au Cameroun », *AFP, Bulletin d'Afrique*, 22 novembre 1966.

293. SHD, Vincennes, MV3BB7ME/208, Rapport mensuel de Robert Renan, Avril 1967, 30 avril 1967. Annexe M1 : « Procès-verbal sommaire de la séance de travail présidée à Douala dans la matinée du dimanche 16 avril 1967 par Monsieur le Président de la République ».

294. ADF, La Courneuve, 319QO/6, SHA, période du 11 au 18 juillet 1967.

Requalifiées en « campagnes anti-terroristes », elles sont intensifiées en 1968, touchant tous les départements concernés par les maquis, de l'ouest du Cameroun à la Sanaga-Maritime<sup>295</sup>. Si les plénipotentiaires français les jugent indispensables pour convaincre la population de soutenir le régime, la victoire politique d'Ahidjo ne fait, pour eux, aucun doute. À compter de 1966, les opérations militaires s'intensifient ainsi alors que l'activité de l'ALNK s'amenuise, comme le souligne Huré dans un rapport où il mentionne le départ d'Ahidjo à l'étranger : « Le Président va quitter un pays qui semble bien s'installer dans un calme que la rébellion n'est plus guère capable de troubler même sporadiquement<sup>296</sup> ». Les rapports bisannuels sur la « rébellion » le clament également, apportant un soutien inconditionnel au régime autoritaire du président de la République camerounaise : « Ainsi, la maîtrise accrue des autorités, les résultats obtenus sur le plan militaire et politique et la bonne santé relative du pays dans le domaine économique, affirment la progression de l'efficacité d'un régime qui n'est discuté par personne, et "la rébellion" se révèle de plus en plus incapable d'empêcher l'action gouvernementale, ce qui est essentiel<sup>297</sup> ». Cette remarque souligne que l'ambassade de France ne tient pas compte de l'existence de camps de rééducation civique, pourtant connus de ses services, et qui sont justement dédiés à la répression des opposant-es, qu'elle préfère ignorer. L'affermissement du régime autoritaire se traduit malgré tout par la continuité des violences politiques déjà exercées depuis le début de la guerre, que soulignent unanimement les témoignages recueillis par la Commission : l'assassinat politique d'opposant-es considéré-es comme upécistes, noyés dans la Sanaga-Maritime, est, par exemple, mentionné par plusieurs témoins<sup>298</sup>. Les civil-es déplacé-es dans les camps de « regroupement », toujours considérés comme de possibles soutiens des maquisard-es, sont particulièrement exposé-es aux violences de leurs gardiens : des témoins mentionnent ainsi les viols dont sont victimes les femmes déplacées<sup>299</sup>, d'autres évoquant des coups ou des brimades routinières et arbitraires<sup>300</sup>. Le nom du commandant Nfougou, qui dirige alors le camp de Khan, revient spontanément dans le récit qu'en livrent les victimes ou leurs proches<sup>301</sup>. Qu'ils n'en aient pas connaissance ou qu'ils les ignorent, les acteurs de l'ambassade n'évoquent guère ces violences – qui attestent pourtant de la survie d'une opposition au régime d'Ahidjo que celui-ci entend réprimer. Pour Francis Huré au contraire, cette opposition reste négligeable, comme le serait d'ailleurs la résistance armée des maquis de l'ALNK :

Leur impact politique est quasiment nul et le régime n'est pas réellement discuté. En d'autres termes, même à l'état embryonnaire, les "rebelles" n'ont pas réussi, comme ils en avaient l'espoir, à créer un mouvement national. Ceci ne veut pas dire que le Gouvernement doive relâcher sa vigilance aussi bien dans le Bamiléké et le Mungo que sur les frontières. Telle n'est d'ailleurs pas son intention<sup>302</sup>.

Dans les conflits de ce type, l'issue de l'affrontement ne saurait toutefois être appréhendée avec précision, tant « l'ennemi », insaisissable, tend toujours à se renouveler, du fait des soutiens populaires dont il tire sa dynamique : « Fortement éprouvées, les bandes rebelles se sont fractionnées et parviennent ainsi plus commodément à vivre dans la clandestinité en s'assurant le soutien d'une partie de la population dont rien n'indique qu'elle ait modifié son attitude à leur égard », écrit d'ailleurs Rebeyrol fin 1968<sup>303</sup>. L'arrestation de Ouandié leur porte cependant un coup fatal, mettant alors un terme à dix années de guerre : « En matière de maintien de l'ordre, le Président considère à juste titre que la rébellion intérieure est désormais du passé ; il voudrait "tourner la page" et aurait donné des consignes en ce sens à ses Ministres et Préfets », note le conseiller Varney peu avant l'ouverture du procès du dernier chef de l'ALNK<sup>304</sup>. La guerre n'en a pas moins constitué l'un des ferments du régime d'Ahidjo, à son initiative : en

295. Se reporter *infra*. AN, Pierrefitte, AG5(F)/2059, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministre des Affaires étrangères, « Objet : campagnes anti-terroristes et de relance économique », 29 janvier 1969.

296. ADF, La Courneuve, 319QO/5, SHA, période du 25 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1966.

297. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 24 mai 1967.

298. Entretien réalisé avec Papa Ntongo en bassa par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, le 18 mars 2024 ; Entretien avec maman Monique Ngo Bilong et Thérèse Ngo Nkaa, recueilli en basaa, traduit et retranscrit par Nadeige Laure Ngo Nlend, Songmbengué, 19 mars 2023 ; Entretien avec Iket Kobla mené par le volet « Recherche » de la Commission, Ékité, 20 mars 2024 ; Entretien avec Marguerite Ngo Mbock et Dorah Ngo Sée, menée par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, 20 mars 2023.

299. Entretien avec Marguerite Ngo Mbock et Dorah Ngo Sée, menée par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, le 20 mars 2023.

300. « Le matin, le commandant de ces camps de regroupement les faisait marcher à genoux ». Entretien avec Iket Kobla mené par le volet « Recherche » de la Commission, Ékité, 20 mars 2024, p13-14.

301. Entretien avec Marguerite Ngo Mbock et Dorah Ngo Sée, menée par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbengué, le 20 mars 2023.

302. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation de la rébellion au Cameroun », 29 novembre 1967.

303. ADF, La Courneuve, 319QO/7, SHA, période du 19 novembre au 3 décembre 1968.

304. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapport mensuel de Guy Varney, Décembre 1970, 28 décembre 1970.

témoigne son refus de dialoguer avec deux commerçants évoquant la volonté de négocier de Ouandié, et ce, parce que sa réintégration dans le jeu légal pourrait le constituer en opposant de taille<sup>305</sup>. Mais sans doute l'argument majeur de la poursuite de cette guerre entamée par l'armée française est-il plus général encore, tant la fin des maquis risquerait alors de priver le gouvernement camerounais de son principal prétexte en matière de renforcement militaire et sécuritaire – comme le souligne d'ailleurs le colonel Varney, peu avant de quitter le territoire camerounais :

La capture d'Ouandié et le procès de Mgr Ndongmo, même s'ils ont fait quelque bruit, n'ont été que le tableau final d'une pièce où tout était déjà joué. Il y a longtemps que la rébellion intérieure exsangue et sans réalisme, n'était plus un danger pour le régime ; elle lui était même utile, comme tout épouvantail que se réserve d'agiter opportunément un régime autocratique<sup>306</sup>.

---

305. ANF AG/5(F)/2059, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Francis Huré au ministre des Affaires étrangères, « Objet : tractations officieuses avec la rébellion dans le Mungo », 4 août 1965.

306. SHD, Vincennes, GR10T635, Rapport annuel de Guy Varney (année 1970-1971), tenant lieu de rapport de fin de mission, 25 août 1971, p. 1.

## C. UNE « VIOLENCE DURABLE » : LES CAMPS DE « REGROUPEMENT », ULTIME LEGS COLONIAL DE L'ARMÉE FRANÇAISE AU CAMEROUN INDÉPENDANT

Le legs colonial apparaît également dans la transformation durable de la société civile du fait des déplacements forcés des populations et de leur encampement dans les « regroupements ». « Le propre de cette guerre sera d'avoir fait éclater les vieilles structures et d'avoir transformé l'habitat », écrit le lieutenant-colonel Gribelin dès octobre 1960<sup>307</sup>. Une parole prémonitoire, tant le déplacement forcé des civil-es s'inscrit dans la décennie suivant l'indépendance comme une séquelle indélébile des opérations militaires françaises : une « violence durable », qui évoque les conséquences produites par cette mesure sur tous les terrains où elle a été mise en œuvre<sup>308</sup>. En la matière, les pratiques militaires ne constituent pas le seul héritage colonial français : avancée dès 1960, l'idée qu'il est nécessaire de mener une vaste réforme structurelle du milieu rural, notamment dans les camps de « regroupement », pour parachever la « pacification », souligne la croyance en la nécessité d'œuvrer au développement économique et social des anciens territoires colonisés, alors même que ce terme s'intègre dans le vocabulaire politique des relations internationales. L'après-Seconde Guerre mondiale est en effet marqué par la reformulation de la « mission civilisatrice » – cette croyance issue de l'évolutionnisme social et qui postule la nécessité et l'unilatéralité du développement des sociétés humaines, tout en affirmant la supériorité de la voie suivie en la matière par les nations occidentales, pour mieux justifier idéologiquement leurs projets coloniaux<sup>309</sup> –, en une « mission de modernisation<sup>310</sup> ». L'historiographie la plus récente, notamment centrée sur les enjeux éducatifs, a montré la manière dont elle est réappropriée après les indépendances dans le contexte des interventions humanitaires et de l'implication d'organisations non-gouvernementales, mais aussi à travers le discours des puissances occidentales jouant un rôle en Afrique<sup>311</sup>. Elle s'appuie alors sur la théorie du « développement », cet « élément de la religion moderne » qui prend son essor à la même période, participant de la reconfiguration des enjeux internationaux<sup>312</sup>, et dont l'élaboration intellectuelle est sensible au sein des discours des « doctrinaires » coloniaux dès l'entre-deux-guerres<sup>313</sup>. Il n'est pas anodin que cette question soit soulevée dès le début des années 1960 dans le cadre de la guerre menée dans l'ouest du Cameroun : les militaires français comme les agents de l'ambassade tentent alors de faire pression sur le président Ahidjo afin que celui-ci amorce une action d'ensemble visant à transformer la situation économique et sociale des camps de « regroupement », pour mieux pérenniser les retombées des opérations militaires – et parachever la « pacification ». Le fait que cette injonction ne soit pas, ou peu, suivie par Ahidjo dans les années suivantes, ne doit toutefois pas conduire à focaliser le regard sur la seule évaluation d'une telle non-politique : si le principe du « développement » constitue, en matière d'« imaginaires du gouvernement », un legs colonial de la France au Cameroun, sa possible concrétisation est elle-même fragilisée par le bouleversement sociétal introduit par les camps de « regroupement », produits d'une pratique de guerre 'contre-révolutionnaire' dont le nouvel État reçoit les stigmates en héritage.

307. SHD, Vincennes, GR6H254, BRH du GTN, n°38, 19 octobre 1960.

308. Christian Gerlach (2009), « Sustainable Violence: Mass Resettlement, Strategic Villages, and Militias in Anti-Guerrilla Warfare », in Richard Bessel, Claudia Haake (éd.), *Removing Peoples. Forced Removal in the Modern World*, Oxford, Oxford University Press, pp. 361-393.

309. Conklin Alice (1997), *A Mission to Civilize. The Republican Idea of Empire in France and West Africa (1815-1930)*, Stanford University Press ; Costantini Dino (2008), *Mission civilisatrice. Le rôle de l'histoire coloniale dans la construction de l'identité politique française*, Paris, La Découverte.

310. Cooper Frederick (2004), « Development, Modernization, and the Social Sciences in the Era of Decolonization : the Examples of British and French Africa », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 1(10), pp. 9-38.

311. Matasci Damiano, Jérónimo Bandeira Miguel & Dores Gonçalves Hugo (dir.) (2020), *Repenser la « mission civilisatrice ». L'éducation dans le monde colonial et postcolonial au xx<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes ; Matasci Damiano (2023), *Internationaliser l'éducation. La France, l'UNESCO et la fin des empires coloniaux en Afrique (1945-1961)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion ; Desgrandchamps Marie-Luce (2018), *L'humanitaire en guerre civile : la crise du Biafra, 1967-1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

312. Rist Gilbert (2007), *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, FNSP, 3e édition.

313. Dimier Véronique (2004), *Le gouvernement des colonies. Regards croisés franco-britanniques*, Bruxelles, EUB ; Plata-Stenger Véronique (2019), « "Mission civilisatrice", réforme sociale et modernisation : l'OIT et le développement colonial dans l'entre-deux-guerres », *Relations internationales*, 1, 177, pp. 15-29.

## I. DE L'INJONCTION RÉFORMATRICE COLONIALE À SA RÉINTERPRÉTATION POSTCOLONIALE

L'idée que la « pacification » ne peut faire l'économie d'une réforme de la société rurale est pensée bien en amont : dès 1958, le lieutenant-colonel Lambertson la considère comme nécessaire pour pérenniser la « victoire » remportée après la mort de Ruben Um Nyobè<sup>314</sup>. Selon lui, ce principe est tout aussi valable en Sanaga-Maritime qu'à l'ouest du Cameroun, comme il l'écrit d'ailleurs dans un texte relativement connu : « Les Bamiléké dans le Cameroun d'aujourd'hui ». Tiré d'une conférence prononcée début 1960 au Cmisom et publié ensuite dans la *Revue de Défense Nationale*, ce dernier s'ouvre par la phrase suivante : « Le Cameroun s'engage sur les chemins de l'indépendance avec, dans sa chaussure, un caillou bien gênant. Ce caillou, c'est la présence d'une minorité ethnique : les Bamiléké, en proie à des convulsions dont l'origine ni les causes ne sont claires pour personne<sup>315</sup> ». S'érigeant en expert, mobilisant, comme il l'avait d'ailleurs fait auparavant en territoire basaa, une grille de lecture essentialiste<sup>316</sup>, alors que ces connaissances des sociétés africaines contemporaines sont très relatives, Lambertson décrit les populations de la région Bamiléké comme un peuple cohérent et uni, qu'il gratifie de quelques stéréotypes mélioratifs, mais présente surtout comme une menace dans le Cameroun indépendant. Selon lui en effet, son expansion démographique, territoriale et économique, sa forte solidarité interne et une forme d'entre-soi pourraient, à terme, rendre les populations bamilékés hégémoniques, sinon actrices d'une sorte d'« invasion » dont les effets seraient d'ailleurs déjà sensibles dans les territoires du Mungo et des grandes villes. Le dynamisme des populations bamilékés constituerait donc, et du moins selon lui, un ensemble de « problèmes » économiques et sociaux auxquels l'État camerounais doit répondre par des réformes pour assurer sa propre stabilité sur le long terme. Une telle perspective, où l'essentialisation des civil-es sert à justifier un horizon pseudo-réformiste pour mieux nier leur degré d'adhésion réelle au projet politique porté par l'UPC, influence durablement les acteurs militaires<sup>317</sup>, pour qui elle justifie, dès 1960, l'idée de transformer les camps de « regroupement » en « villages » permettant de fixer les populations bamilékés en milieu rural.

### I.1. Le « développement » comme instrument de la « pacification » : des injonctions françaises...

Cette idée s'est en effet imposée dans la mémoire des protagonistes de la répression de l'opposition comme la preuve que l'œuvre de l'État aurait contribué, dans l'ouest du Cameroun comme en Sanaga-Maritime, à l'émergence de nouvelles entités urbaines, pérennisant les succès de la « pacification ». C'est ce qu'affirme, par exemple, le général Pierre Semengue :

On était obligé de faire des regroupements, et je considère [que] c'étaient des regroupements, parce que tout le monde disait que c'étaient des camps de concentration. [...]. À la fin de la rébellion, les gens n'ont pas quitté ces lieux pour aller ailleurs, ils sont restés là-bas. Pratiquement tous sont devenus des villes, Baloum, Penka Michel, sont devenus même des arrondissements. Donc, finalement, ce n'était pas mauvais en soi. On pensait que c'est une mauvaise chose, mais finalement ça s'est avéré être un progrès. La Sanaga Maritime aussi parce c'était une région éparpillée alors que maintenant ils ont plus de grands villages et puis c'est mieux. On peut faire le développement pour les villages alors que quand les gens sont éparpillés, ce n'est pas bon<sup>318</sup>.

De même, Édouard Etonde Ekoto, qui présente les « regroupements » comme des lieux privilégiés pour la mise en œuvre d'une « action psychologique » destinée à détourner les populations des maquisard-es, souligne-t-il leurs « apports » économiques et sociaux :

« [...] on a donc bâti des villages, mis des sous-préfectures, mis des écoles, mis des dispensaires. Ce qui a fait que les gens ont commencé à se sentir à l'aise. La rébellion, quand je suis arrivé en Sanaga-Maritime était déjà finie, quasiment. Semengue avait tout fini. Moi, j'ai fait de l'action psychologique qui a permis aux gens comme Makanda Pouth et ses troupes de l'époque de se rallier, se rallier tranquillement, de revenir<sup>319</sup>... »

314. Voir Section 2 – Partie II.E.

315. Lambertson Jean (1960), « Les Bamilékés dans le Cameroun d'aujourd'hui », *Revue de défense nationale*, 16e année, pp. 461-477.

316. Voir Section 2 – Partie II.C.

317. SHD, Vincennes, GR12S620, Directive générale de Michel Fourquet, chef d'État-major des armées « pour le colonel Varney, conseiller militaire de l'ambassadeur de France à Yaoundé, 25 septembre 1968. Annexe B : « Situation actuelle au Cameroun », sous dérogation.

318. Entretien avec le Général à la retraite Pierre Semengue mené par Démonster-Ferdinand Kouekam et fourni par l'auteur au volet « Recherche » de la Commission, le 19 décembre 2019 à Yaoundé.

319. Entretien avec Édouard Etonde Ekoto, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Yaoundé, 22 octobre 2024.

L'officier y voit même le signe d'une contribution « positive » des militaires à la transformation sociale et économique du Cameroun :

Je l'affirme même parfois que la présence, le passage des militaires dans l'ouest et en partie dans la Sanaga-Maritime a été très bénéfique pour la population locale. Parce que si vous voyez dans l'ouest, le développement qu'il y a dans l'ouest actuellement, pratiquement il n'y a que des villes dans l'ouest. Cette ville c'est qui ? [...] Ces villes, c'est les camps de regroupement. [...]. Les villes que j'ai vues il y a 60 ans, vous arrivez là-bas maintenant, c'est les grandes villes, avec les lycées, les collèges, les hôpitaux, partout<sup>320</sup>.

Ce discours plonge ses racines intellectuelles dans celui tenu, dès 1960, par les militaires français, et notamment par le lieutenant-colonel Gribelin – qui, malgré l'inquiétude que lui inspire un possible noyautage upéciste des camps<sup>321</sup>, voit, dans le développement de ces derniers, le signe que « c'est maintenant une ère de véritable pacification qui s'ouvre au Sud de Dschang comme au Nord-Ouest et à l'Ouest de Bafang<sup>322</sup> ». Sur le moment pourtant, le « regroupement » confronte l'armée française à des difficultés (ravitaillement des populations, construction des habitations, prise en charge sanitaire) dont la résolution conditionne, pour elle, « l'affermissement du retour au calme », mais qu'elle estime ne pas avoir à prendre en charge : si le commandement des FFC est à l'origine de ces déplacements forcés, ses cadres ne cessent de souligner que le développement des « villages » dépend de l'administration civile, donc du gouvernement camerounais<sup>323</sup>. Les rapports militaires s'inscrivent ainsi dans une logique rhétorique oscillant entre *satisfecit* à l'égard de « l'œuvre » accomplie et attente d'un relais administratif – qui permet surtout de se prémunir des retombées pouvant advenir de l'absence de celui-ci<sup>324</sup>. À la veille de son départ, Gribelin souligne ainsi la contribution des troupes françaises à la « pacification », estimant qu'« [i]l n'est pas jusqu'au système des regroupements lui-même qui ne commence à être apprécié par les facilités qu'il procure sur tous les plans » :

Encore les efforts déjà consentis doivent-ils être poursuivis sans relâche, pour que puissent être gardés les bénéfices acquis et qu'en définitive la population s'installe résolument dans la légalité, dont elle attend un bien-être supérieur à celui qu'elle a connue du temps des chefferies ou même dans les maquis, du temps où ils étaient prospères.

Il importe donc au plus haut point de ne pas la décevoir, faute de quoi tout est à craindre, ce qui obligerait à tout recommencer dans des conditions rendues difficiles et avec des conséquences certainement plus graves sur le plan international<sup>325</sup>.

Empruntant au vocable traditionnel de la « pacification », ce rapport illustre les tenants et les aboutissants de cette logique discursive de l'armée française qui, pour être comprise, doit être mise en perspective avec de multiples enjeux. Ces derniers sont d'abord indissociables de la configuration des relations internationales : il s'agit par ces mots de contribuer, au sein même de l'institution militaire française, à légitimer ce qui reste *in fine* l'intervention d'une puissance étrangère dans un contexte de tensions politiques internes, pour préserver la stabilité d'un gouvernement jugé le plus à même de défendre les intérêts postcoloniaux de ladite puissance. Ces enjeux sont également indissociables des rapports de force internes au champ répressif : ils permettent de remodeler le concept de « mission civilisatrice » pour dépeindre l'armée comme l'actrice la plus à même d'en assurer la conduite par sa présence sur le terrain et son accoutumance à la gestion de populations colonisées habituées à la culture de la contrainte – le tout dans un récit qui minimise, sinon occulte les violences individuelles et collectives qui ont contribué à en créer les conditions de possibilité. Ces enjeux, enfin, ne sont pas étrangers à la stratégie individuelle de l'auteur de ces termes – qui, comme Briand ou Lambertson avant lui, cherche à dresser un bilan positif de l'action entreprise et réalisée pour influencer un système d'évaluation et d'appréciation jouant un rôle prépondérant dans les carrières militaires. Au-delà du narratif ainsi créé, les conséquences de l'implication française sont pourtant traumatisantes pour la population camerounaise, que ce soit en termes d'existence momentanée ou d'organisation sociale et économique.

En aucun cas donc, les termes qui concluent le bilan dressé par le lieutenant-colonel Gribelin au moment de son départ, ne sauraient constituer une évaluation objective de l'action entreprise, ni même de la validité du programme ainsi tracé à l'administration camerounaise. Difficile, d'ailleurs, de saisir, au prisme des archives de cette dernière, faiblement disponibles, dans quelle mesure elle a pris cette mission à cœur : rares sont, dans les fonds consultés, les

320. *Ibid.*

321. Voir Section 3 – Partie II.D.

322. ADF, Nantes, 743PO2/62, Rapport de René Gribelin, « Situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961, p. 45.

323. SHD, Vincennes, GR6H254, BRH du GTN n°28, 10 août 1960.

324. *Ibid.*, BRH du GTN, n°30, 24 août 1960.

325. ADF, Nantes, 743PO2/62, Rapport de René Gribelin, « Objet : situation dans le département Bamiléké », 10 janvier 1961, p. 50.

mentions des conditions d'existence des déplacé-es. Quelques rapports soulignent pourtant, dès 1961, la précarité qui règne dans les camps : « Cette concentration de la population qui est, certes, une mesure préventive administrative, paraît aux yeux de certains comme punitive de la part des autorités, les villageois vivant dans des conditions peu commodes et dans des espaces extrêmement réduits », peut-on lire dans un rapport de la Sûreté<sup>326</sup>. Quelques mois plus tard, le commandant Gales est plus tranchant : « Sur le plan économique la situation est à peu près normale, cependant une misère certaine règne dans les regroupements et le nombre des chômeurs est très important surtout dans les centres urbains<sup>327</sup> ». L'ambassadeur Bénard ne dit pas autre chose dans une longue lettre qu'il adresse au secrétaire d'État aux Affaires étrangères. S'il note que la « rébellion » ne progresse plus, il écrit que « le problème économique en revanche demeure entier », plus particulièrement dans les camps de « regroupement » : « À diverses reprises depuis deux ans j'avais, sur instructions du Gouvernement français, appelé l'attention du Gouvernement camerounais sur la nécessité de prendre des mesures d'ordre économique et social en faveur des populations ralliées dans les centres de regroupement. La mise en œuvre d'un programme adéquat avait même été posée en juin 1960 comme la condition du maintien de l'aide de l'armée française pour le rétablissement de l'ordre. Mais le Gouvernement camerounais a constamment atermoyé<sup>328</sup> ». La question aurait à nouveau été abordée au cours du premier comité spécial, réuni par Ahidjo en janvier 1962 :

Le Président de la République a annoncé qu'un programme allait être étudié pour le développement du pays Bamiléké. L'aide de la France était sollicitée pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme qui devait permettre de réintégrer dans la vie nationale les populations avec lesquelles le contact avait pu être repris grâce aux opérations de pacification des deux dernières années. J'ai indiqué que cette initiative serait certainement accueillie favorablement par mon Gouvernement étant donné qu'elle répondait aux vœux que j'avais eu maintes fois l'occasion de formuler. Il s'agit en effet de la seconde phase de l'opération politique entreprise par la France pour instaurer et asseoir au Cameroun un régime ami<sup>329</sup>.

Début février 1962, Bénard détaille ce programme à son ministre de tutelle, à qui il le présente comme « un plan de réformes correspondant aux aspirations profondes de cette population » : une première phase, administrative, serait alors en cours pour « assurer l'encadrement de la population », par la création de dispensaires médicaux et d'écoles en nombre « suffisant dans la plupart des cas à retenir dans les centres de rassemblement les populations qui étaient autrefois dispersées dans la campagne<sup>330</sup> ». Ces mesures sont assorties au développement du réseau routier afin de mieux desservir les plantations, mais aussi et surtout à un « effort de propagande auprès des populations restées très frustes et qui ont été profondément intoxiquées par la rébellion » – et surtout sans lesquelles aucune pérennisation des « villages » n'est envisageable. Le programme de réformes économiques reste cependant à établir, supposant d'abord la réalisation d'un diagnostic qu'Ahidjo confie au chef de la Mission permanente d'aide et de coopération : la « mission Sabeau-Jouannet » envisage alors un programme d'aide de première urgence, constitué de 75 millions de francs, destinés à des travaux routiers (25) et à des équipements sociaux<sup>331</sup> (50). En mai 1962, le ministère de la Coopération donne son accord au projet, l'utilisation concrète des crédits envisagée étant soumise à l'étude d'une commission d'experts français : MM. Poumaillou, Courret, Marnay (économistes), Simon, Gorse (ingénieurs agronomes), Gillet, Pottier (ingénieurs du génie rural) et Dupret (urbaniste<sup>332</sup>). Si de premières propositions sont transmises dès 1963, les fonds tardent à être débloqués, comme le souligne Scalabre, qui, dans un contexte de recrudescence des actions armées en région Bamiléké, s'en inquiète auprès des ministres de la Coopération<sup>333</sup> et des Affaires étrangères :

326. ARO, Rapport de la Direction de la Sûreté nationale, période du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 1961, 16 octobre 1961.

327. SHD, Vincennes, GR6H260, BRH du Troisième secteur militaire de l'armée camerounaise, période du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1962, 17 janvier 1962.

328. ADF, Nantes, 74PO2/66, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 23 janvier 1962.

329. *Ibid.*, p. 4.

330. ADF, La Courneuve, 319QO/18, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Jean-Pierre Bénard au ministre des Affaires étrangères, « Objet : impressions sur le pays Bamiléké », 7 février 1962.

331. ADF, Nantes, 743PO2/44, Lettre de Camille Scalabre, signé par M. Biot, au ministre de la Coopération, « Objet : programme de travaux en pays Bamiléké », 14 mai 1963.

332. Nedjou Sadeuh Rodringue (2006), « Les camps de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée, 1955- 1970 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

333. ADF, Nantes, 743PO2/44, Lettre de Camille Scalabre, signé par M. Biot, au ministre de la Coopération, « Objet : programme de travaux en pays Bamiléké », 14 mai 1963.

Il reste au régime à s'attaquer résolument aux causes économiques et sociales de la crise de façon à apporter à la masse Bamiléké qui continue à constituer l'essentiel de la rébellion et des milieux qui y sont favorables, les améliorations qu'elle a tentées jusqu'à présente d'attendre d'un succès de la rébellion. Une première série d'interventions est prévue en faveur des centres de regroupement. Il est urgent d'en entreprendre la mise en œuvre et de débloquer les 75 millions de francs CFA inscrits au FAC à cet effet. D'autre part, une mission d'experts français élabore aussi actuellement un plan de développement à moyen terme de la région Bamiléké. On peut légitimement espérer que les possibilités d'emploi que l'exécution d'un tel plan ne manquera pas de comporter constituera un dérivatif puissant à ce besoin d'expansion et à cette quête de travail qui marquent le dynamisme de cette population contenue dans les limites d'un territoire surpeuplé. Ce problème Bamiléké reste ainsi au centre du débat politique camerounais : la rébellion y est moins, en effet, l'expression d'un programme politique doctrinalement précis et politiquement structuré que celle du malaise de cette population, la mieux douée de toutes les ethnies du pays et dont les aspirations mal satisfaites demeurent le meilleur point d'appui du petit état-major politique qui se réclame d'une sorte de socialisme marxisant<sup>334</sup>.

Remis en décembre 1963, et sobrement intitulé « La relance de l'économie et les perspectives de développement dans l'Inspection fédérale de l'Ouest », le rapport de la commission Poumaillou s'inscrit dans la droite ligne des penseurs militaires français : il prône en effet « la supériorité de l'habitat groupé sur l'habitat dispersé et recommande sans équivoque le maintien des regroupements<sup>335</sup> ». Si les principaux responsables camerounais tentent d'appliquer ce programme – notamment Enock Kwayeb, qui devient ministre délégué à la présidence chargé de l'administration territoriale et de la fonction publique fédérale en 1963, ce qui lui « permet de soutenir le maintien définitif des regroupements comme solution à la réforme du pays Bamiléké<sup>336</sup> » –, la politique ainsi projetée semble avoir été menée avec trop peu de moyens pour parvenir à concrétiser les réformes agraires (redistribution de terres, création de coopératives), administratives (réforme des chefferies, création d'une commune et d'un « village moderne ») et socio-économiques (amélioration de l'habitat, lotissement et équipement limité aux dispensaires médicaux et aux écoles) alors envisagées : selon l'historien Nedjou Sadeuh, une telle politique restait d'ailleurs « moins intéressée par une réforme bien pensée que par le désir d'ôter définitivement les germes de la rébellion des mœurs<sup>337</sup> ».

## 1.2. ... à l'intégration dans la rhétorique du gouvernement d'Ahmadou Ahidjo

794

Les sources restent cependant limitées pour saisir empiriquement les actions du gouvernement Ahidjo en la matière. Le reflux des troupes françaises semble coïncider avec un désintérêt croissant de l'ambassade pour la question : aucune politique d'envergure n'est mentionnée dans les rapports mensuels ultérieurs, dans un contexte où, de toute manière, les conseils des plénipotentiaires français se veulent moins injonctifs que ceux de l'ambassadeur Bénard. Pour le président camerounais lui-même, la question ne semble pas prioritaire, comme en témoignent les instructions qu'il donne, en août 1965, aux responsables locaux du « maintien de l'ordre », et qui font de la disparition du « terrorisme » la condition *sine qua non* du développement, inversant les polarités sémantiques proposées par les coopérants français :

Certains pays d'Afrique qui n'ont pas des ressources humaines ou matérielles très supérieures à celles du Cameroun connaissent une expansion et une prospérité beaucoup plus grandes. Ce retard que marque le développement économique et social du Cameroun est dû à la rébellion qui gêne les investissements, occasionne de lourdes dépenses et absorbe de nombreux fonctionnaires, de nombreux moyens. C'est le terrorisme qui retarde les progrès du Cameroun. C'est une raison de plus pour vouloir éliminer définitivement la rébellion du pays<sup>338</sup>.

Comme le soulignent Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, le développement n'en devient pas moins, à compter de l'allocution présidentielle devant le congrès de l'UC à Bafoussam en décembre 1965, « l'axe majeur de la pacification et de la propagande<sup>339</sup> ». Les auteurs évoquent ainsi le rôle de coopérants français, qui conseillent aux différents ministres de mettre l'accent sur l'agriculture, recommandant la « conversion des méthodes

334. ADF, La Courneuve, 319QO/18, Lettre de Camille Scalabre au ministre des Affaires étrangères, « Objet : situation dans les régions troublées du Cameroun », 14 mai 1963.

335. Nedjou Sadeuh Rodrigue, « Les camps de regroupement... », *op. cit.*, p. 81.

336. *Ibid.*

337. *Ibid.*

338. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de M. Biot, chargé d'ai, au ministre des Affaires étrangères, « Objet : résumé des instructions données par Monsieur le Président de la République aux responsables du maintien de l'ordre réunis sous sa présidence le jeudi 26 août 1965 ».

339. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 584.

de guerre psychologique dans le combat pour le développement et contre les improductives “valeurs traditionnelles<sup>340</sup> », et favorisant la fusion progressive des « impératifs sécuritaire et économique ». Ils pointent notamment l'impulsion en la matière du colonel Blanc qui, selon Pierre Semengue, aurait rejoint le ministère camerounais de l'Économie et du Plan après 1966. Une information non vérifiée, comme le soulignent les auteurs, mais toujours possible, bien que la seule indication sur sa présence au Cameroun jusqu'en 1971 fasse surtout de lui le conseiller militaire spécial d'Ahidjo. Dans cette perspective, l'opération « Yabassi-Bafang » assumerait une autre forme de continuité avec les pratiques antérieures, tout en ayant une ambition plus assumée de villagisation – qui n'est pas sans évoquer les pratiques similaires alors en cours en Tanzanie<sup>341</sup> ou en Algérie<sup>342</sup> : elle impose le déplacement forcé de populations « considérées comme trop nombreuses et trop mal encadrées en l'occurrence – pour les mettre au travail, selon la “rationalité” voulue par l'internationalisation des échanges marchands, dans des régions fertiles, mais sous-peuplées<sup>343</sup> ». Si les chantiers sont confiés au Génie militaire, la réalisation du programme revient à Grégoire Momo et à Alexandre Ter Sarkissof<sup>344</sup>, alors reconverti en « directeur de la Société immobilière du Cameroun », puis en « chef de la “représentation technique permanente” de la Société centrale pour l'équipement du territoire », organisme chargé de l'opération. Les premiers « villages pionniers » apparaissent dès 1966, mais, selon les trois auteurs, ils aboutissent « à de piètres résultats<sup>345</sup> ».

Quoiqu'il en soit, le sort des camps de « regroupement » ne semble pas avoir fait, par la suite, l'objet d'une politique particulière – ni même d'un quelconque intérêt politique : tout au plus peut-on supposer que le gouvernement camerounais estime que l'amélioration de la situation dans les « villages » dépend de la modernisation agricole du milieu rural, placée au cœur du second plan quinquennal de développement, mis en place grâce à la coopération de la France, de la CEE et de la RFA<sup>346</sup>. À partir de 1968, l'organisation des « campagnes anti-terroristes », qui souligne une volonté du gouvernement camerounais de faire coïncider « la relance économique et la lutte anti-terroriste », se traduit d'ailleurs par l'organisation de réunion des principales autorités locales, comme en Sanaga-Maritime : « Après l'intervention de quelques participants, certains domaines où une telle collaboration semble possible et immédiatement souhaitable sont passés en revue : diversification des cultures, mise en valeur des terres (champs individuels et collectifs), modernisation de l'habitat rural ou urbain, construction de tronçon de pistes<sup>347</sup>... » Rien n'est cependant spécifiquement prévu pour les « regroupements », ni pour les populations déplacées, que ce soit en Sanaga-Maritime ou en région Bamiléké, où les camps n'ont pas été dissous depuis 1960. Au contraire, ces « campagnes psychologiques » soulignent que le développement des « villages » est assujéti désormais à la manifestation de preuves de loyauté à l'égard du régime d'Ahidjo. « Le procédé est simple », écrit l'ambassadeur Rebeyrol lorsqu'il en rend compte à son ministre de tutelle : « Il se résume à une sorte de chantage qui consiste à subordonner l'octroi de certaines améliorations d'ordre économique et social à la livraison des derniers rebelles ». Pour l'ambassadeur, l'intérêt d'une telle pratique est « évidente » pour le régime :

[...] d'une part, les offres de progrès économique trouvent un écho favorable dans les populations ; elles obligent également les fonctionnaires de Yaoundé à reprendre contact avec leur village d'origine dont ils sont plus ou moins coupés, à appréhender sur place les problèmes qui s'y posent et à participer au développement (construction de cases, mise en place de coopératives). En outre, elles contribuent à montrer aux villageois que Yaoundé et Douala ne sont pas aussi éloignées qu'il y paraît et que ces deux villes ne sont pas les seules à bénéficier du progrès<sup>348</sup>.

340. *Ibid.*, p. 586.

341. Scott James C. (1998), *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, Yale University Press, traduit en français (2021), *L'œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, Paris, La Découverte, dont le chapitre 7, « Villagisation forcée en Tanzanie : esthétique et miniaturisation », pp. 333-393.

342. Sutton Keith (1984), « Algeria's Socialist Villages – A Reassessment », *The Journal of Modern African Studies*, 22(2), pp. 245-246 ; Lesbet Djaffar (1984), *Les milles villages socialistes en Algérie*, Alger, Office des Publications universitaires.

343. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 591.

344. Sur le sujet, voir Section 3 – Partie II.B.

345. *Ibid.*, p. 593.

346. SHD, Vincennes, GR12S620, Directive générale de Michel Fourquet, chef d'État-major des armées « pour le colonel Varney, conseiller militaire de l'ambassadeur de France à Yaoundé, 25 septembre 1968, annexe B, « Situation actuelle au Cameroun », sous dérogation.

347. ANF, AG/5(F)/2059, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministre des Affaires étrangères, « Campagnes anti-terroristes et de relance économique », 29 janvier 1969. Document annexé : « Organisation pour la relance économique et la lutte anti-terroriste dans le littoral. Section Sanaga Maritime de Yaoundé. Procès-verbal de la Réunion du 19 Décembre 1968 (18H30 à 22h30) ».

348. ADF, Nantes, 743PO2/45, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministre des Affaires étrangères, « Situation de la rébellion au Cameroun », mai 1969.

Le fait montre la continuité d'une pensée consacrant le développement comme instrument de « pacification », expliquant sans doute le soutien inconditionnel que lui apporte les acteurs français alors en poste auprès des gouvernant camerounais :

La rébellion ne constitue plus une menace ; on peut considérer aujourd'hui qu'elle est pratiquement démantelée. La survivance de quelques petites bandes armées tient pour beaucoup à ce que celles-ci ne constituent plus un adversaire à la mesure des Forces Armées. Leur élimination est une affaire de surveillance policière. Il demeure que le succès ne serait que provisoire sans l'adhésion des populations et, bien que tardivement, le Gouvernement s'y est appliqué depuis quelques mois en développant une campagne dite de « civisme et de lutte anti-terrorisme ». Elle joue sur l'intérêt des populations à qui l'on tient à peu près ce langage : l'aide du Gouvernement (crédits d'amélioration de l'infrastructure, construction d'écoles, etc.) ira aux populations qui collaborent activement ; celles dont l'attitude est réticente ou ambiguë non seulement ne recevront rien, mais seront soumises à toutes les tracasseries administratives et à des contrôles incessants et subiront les raids des Forces de l'Ordre. Les résultats ont été excellents au Pays Bamiléké où le Président Ahidjo a pu faire une tournée triomphale en Mai 1969<sup>349</sup>.

En 1971, l'élaboration du troisième plan quinquennal s'inscrit dans cette continuité : concernant surtout l'infrastructure et l'économie industrielle, il n'envisage le développement rural qu'en troisième priorité, tout en l'orientant « essentiellement sur la rénovation de la cacaoyère et l'amélioration de la qualité du coton » – sans aucune mention spécifique au sort des populations déplacées depuis les campagnes militaires de 1960<sup>350</sup>.

## 2. SURVIVRE DANS LES CAMPS DE « REGROUPEMENT »... EN ATTENDANT LA LIBÉRATION ?

S'il est difficile d'évaluer les effets de la prise en charge des camps de « regroupement » par le gouvernement camerounais, faute de pouvoir consulter certains fonds d'archives au Cameroun, les témoignages des déplacé-es recueillis par les chercheurs de l'Ined en 2017 permettent, eux, de souligner la précarité qui y sévit, remettant en question le récit développementaliste défendu par les acteurs militaires de la « pacification ». Bien qu'ils soient rarement datés avec précision, les faits dont ils traitent permettent de souligner les conditions de vie des populations déplacé-es dans les camps par l'armée française en 1960, et qui perdurent malgré son départ, permettant de mesurer les conséquences de son action à moyen terme. La plupart des « regroupements » restent en place jusqu'à la fin des opérations contre les maquis, quand ils ne lui survivent pas, constituant l'un des legs coloniaux les plus durables de la période. Dès lors, et faute de sources alternatives, le témoignage des déplacé-es permet de mesurer l'enracinement, dans la durée, d'une misère provoquée par la stratégie militaire française, et qui conditionne largement les choix de vie futurs de ces populations – dont la plupart ne quittent les camps que dans la seconde moitié des années 1960, sinon même au début des années 1970.

### 2.1. Un aperçu des conditions d'existence des populations déplacé-es dans l'ouest du Cameroun

Comme le souligne un homme « regroupé » à Teufang, « Le camp de regroupement ne rendait pas la vie facile aux populations internées. C'était le milieu de la débrouillardise et des petits métiers. On ne pouvait pas se mouvoir librement et efficacement<sup>351</sup> ». Tous les témoignages insistent sur la précarité matérielle de l'installation, pour laquelle les déplacées sont sommées de se débrouiller seules : « Quand nous sommes arrivés au camp, c'était de la pure savane, il n'y avait pas de maison. Nous avons construit des cases avec des matériaux [locaux] », précise ainsi un déplacé du camp de Babété<sup>352</sup>. Un autre, déplacé à Tialong, détaille les modalités de fabrication des abris, emblématique de celles qui, selon tous les témoignages, prévalent en région de l'ouest : « Les premiers jours au camp, on se servait des petites machettes pour tailler quelques branches d'arbres avec lesquelles on érigeait de petites huttes pour s'abriter. [...]. Pendant que les hommes construisaient les cases avec des piquets, les femmes, elles tissaient les nattes pour en faire le toit. Certaines allaient chercher des pailles à l'aide des matériels de bord afin de contribuer à la construction de la case du camp<sup>353</sup> ». Plusieurs témoignages mentionnent une installation en dur, là encore à l'aide

349. SHD, Vincennes, GR14S244, Rapport annuel de Guy Varney (juillet 1968 - juin 1969), 31 juillet 1969.

350. SHD, Vincennes, GR10T635, Rapport annuel de Guy Varney (année 1970-1971), tenant lieu de rapport de fin de mission, 25 août 1971.

351. Témoignage anonymisé n°23 qui fait partie d'une série de témoignages récolés par l'unité de recherche Mobilités, parcours et territoires (Ined) et coordonné par Alain Blum, Athanase Bopda, Gilbert Waté Sayem et Claude Tagne. Témoignage récolé le 13 juillet 2017.

352. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

353. Entretien n°15 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

de ressources locales, mais toujours plus tardive, comme cette habitante de Bankwop déplacée à Fangam : « Mon père avait regroupé toute sa famille dans une même case. Le premier jour au camp, le lieu était fait de champs, on ne voyait que des bananiers et des palmiers à huile. [...]. Dans un premier temps, nous avons construit à l'aide des feuillages et des branchages. Et après, nous avons construit avec des briques de terre<sup>354</sup> ». Tous les témoignages font état d'une précarité similaire, que le témoignage d'un habitant de Bangam déplacé à Tchounoh permet de résumer :

À notre arrivée au camp, il n'y avait encore rien : l'espace qui devrait abriter le camp était la plantation de bon nombre de familles. Nous nous sommes groupés autour de la chefferie et avons passé la première nuit au clair de lune couchés sur des feuilles de bananier. C'est bien après que nous avons commencé à construire les cases en bambou de raphias ou piquets et on y versait de la boue pétrie, le toit était fait de paille. C'est bien après, que certains ont commencé à construire avec des briques de terre<sup>355</sup>.

Rarement évoquée, la précarité des biens mobiliers et vestimentaires apparaît pourtant dans ces témoignages, bien que l'on ne puisse dire si elle est mentionnée comme élément constituant, pour ces porteurs de mémoire, le symbole d'une rupture culturelle engendrée par le « regroupement » à l'égard de pratiques antérieures ou comme le reflet d'une situation passée qui, au-delà des transformations engendrées, contraste surtout avec la condition contemporaine du recueil. Un habitant de Bangam, déplacé à Tchounoh, mentionne ainsi la fabrication de « lits en bambous dont le matelas était fait de feuilles de bananier<sup>356</sup> ». Un autre témoin, déplacé à Tialong, affirme, lui que « l'enfant n'avait même pas de quoi se vêtir, les parents [non plus]. On ne pouvait mettre que le même vêtement chaque jour, on le lavait, et on le mettait en même temps, les habits ne séchaient que sur le corps de son propriétaire. Avec ce même vêtement on allait partout car c'était l'unique<sup>357</sup> ». Un déplacé de Bandrefam évoque la fabrication artisanale de vêtements : « [Les enfants] étaient fort résistants, ils ne se couchaient pas sur le matelas, mais sur des traverses de bambou de raphias et de surcroît torse nu. On pouvait à la limite leur confectionner des tenues appelées Billa. C'est-à-dire une sorte d'étoffe qu'on passait sur le sexe accroché à une corde qui passait autour du rein. Les adultes avaient les boubous ou encore des saillons dans la tradition Bamoun<sup>358</sup> ».

De manière plus récurrente, les témoignages évoquent la précarité des conditions sanitaires qui dominent dans tous les camps, lesquels se distinguent d'abord en fonction de leurs infrastructures. Certains témoignages mentionnent la présence d'un dispensaire, souvent tenu par des membres de la « garde civique », comme dans les « regroupements » d'Azah, de Tchit, de Tchounoh ou encore d'Itet<sup>359</sup>. D'autres en sont dépourvus : à Bandrefam, les « regroupé-es » doivent se rendre à l'hôpital de Bangoua pour recevoir des soins, ce que ne peuvent faire ceux et celles de Batcham ou de Tialong, qui en sont privés<sup>360</sup>. À Babété également, « [i]l n'y avait pas de dispensaire, on se soignait à l'indigène », précise un déplacé, mentionnant notamment la problématique des naissances, récurrentes dans ces récits : « Beaucoup d'enfants sont nés à la maison, il y avait des sages-femmes ou matrones pour ça. Pour trancher le cordon ombilical, elles utilisaient la tige de roseau<sup>361</sup> ». Les témoins soulignent souvent la précarité des accouchements, telle cette déplacée de Fangam : « Dans le camp, les femmes donnaient naissance à la maison, on coupait le cordon ombilical avec des fibres de bambou. J'ai donné naissance à XXXX dans cette maison dans des circonstances pareilles. En ce moment, on ne connaissait pas ce qu'on appelait layette. On faisait l'effort de s'acheter une serviette pour couvrir l'enfant, parfois, c'était un morceau de tissu qu'on trouvait dans le coin<sup>362</sup> ». Par ailleurs, l'absence d'infrastructure collective reste, en matière d'hygiène, de mise dans tous les camps. Si aucun témoignage ne souligne de système d'évacuation des eaux usées, tous mentionnent la précarité des installations destinées à l'élimination des déjections corporelles : les déplacé-es se souviennent avoir été obligés de faire leurs besoins dans les champs proches, sinon dans les porcheries attenantes aux habitations ou les fosses creusées par les familles ; au mieux certains camps disposent-ils d'espaces aménagés par l'autorité à cet effet, sur leurs périphéries. Certains témoins estiment que cette situation constitue, du fait de la promiscuité imposée par le « regroupement », le principal facteur des maladies qui y sévissent<sup>363</sup>. Plus rares, certains mentionnent cependant une intervention

354. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

355. Entretien n°16 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

356. Entretien n°11 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

357. Entretien n°15 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

358. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

359. Entretien n°24 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

360. Entretiens n° 5, 11, 12, 13 et 15 menés dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

361. Entretien n°14 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

362. Entretien n°16 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

363. Entretien n° 8 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

sanitaire des autorités légales, telle cette déplacée de Fangam : « Il n'y avait pas de condition appropriée pour des soins de santé. [...] On faisait ses besoins dans des porcheries et c'est après que les autorités ont exigé que chacun aménage ses toilettes. L'hygiène était respectée d'ailleurs il y avait un service d'hygiène et de salubrité qui visitait les cases et les alentours de chaque famille<sup>364</sup> ». En la matière, la plupart des témoignages mentionnent la possibilité, pour les déplacé-es, de prendre des bains, notamment dans les marigots à proximité : « On prenait naturellement sa toilette, les enfants le plus souvent s'amusaient dans la cour quand il pleuvait<sup>365</sup> » ; « On prenait son bain dans la cour près de la case, certains allaient au marigot. Les enfants en général n'aimaient pas se laver. On pouvait faire six mois sans se laver, conséquent on avait des poux et des chiques partout sur le corps<sup>366</sup> » ; « Les règles d'hygiène n'étaient pas totalement respectées, on faisait juste le minimum. Les gens se lavaient surtout au marigot qui coulait juste en bas, non loin du camp<sup>367</sup> »

Si les sources manquent pour évaluer à quel point cette précarité sanitaire a pu jouer, ou non, dans une éventuelle surmortalité infantile, comme cela a été le cas en Algérie<sup>368</sup>, elle n'est pas sans lien avec la prolifération de maladies que la concentration spatiale des civil-es, en l'absence de mesures prophylactiques, favorise : « On pouvait bien se laver car, on n'allait pas au champ régulièrement alors on restait toujours propre. Cependant, de nombreuses maladies comme le Kwashiorkor, la rougeole, la dysenterie décimaient beaucoup les populations. La prolifération des fosses pour les besoins derrière chaque case du camp avait entraîné une insalubrité grave ce qui provoquait également tant de maladies », précise un déplacé de Tialong<sup>369</sup>. Une déplacée de Fangam affirme que « Les gens mouraient beaucoup plus au camp que dans les champs où ils trouvaient refuge en fuyant la guerre. Ils mouraient de maladies<sup>370</sup> ». Faute d'archives sur le sujet, il est difficile d'évaluer statistiquement la mortalité au sein des camps, ou les mesures mises en œuvre par le gouvernement pour y faire face, bien qu'elles soient tout de même mentionnées dans certains témoignages : « Il n'y avait pas de dispensaire au camp. Cependant, l'armée donnait des médicaments aux populations bien qu'une bonne partie de celles-ci mourait par manque de soins<sup>371</sup> ». Le sort des défunt-es varie là encore. Certains témoins soulignent, comme cet habitant de Babété, que « ceux qui mouraient au camp, on les enterrait dans leurs concessions aux villages<sup>372</sup> ». D'autres rappellent, comme à Tchit où « les gens mouraient beaucoup<sup>373</sup> », que les enterrements pouvaient se faire soit sur la concession familiale, soit dans le camp, ce qui semble souligner qu'en la matière, la pratique découle moins d'une règle formelle imposée par l'autorité administrative, que de contraintes contextuelles : la libéralité des gardes, l'éloignement des terres ou la présence supposée de maquisard-es. Nombreux sont les témoins à souligner en effet que les défunt-es sont inhumé-es au sein du camp, soit à l'arrière même de leurs cases, soit dans des cimetières construits en marge de l'ensemble – faute, cependant, de pouvoir se rendre sur leurs terres propres : « Quand quelqu'un décédait au camp, on l'enterrait derrière sa case du camp. On ne pouvait l'amener dans sa concession au village par crainte de représailles des rebelles », souligne un ancien déplacé de Bandrefam<sup>374</sup>. Une solution provisoire qui donne le plus souvent lieu, après la libération, à des transferts de dépouilles : « Ceux qui étaient enterrés au camp pendant les moments de braise, leurs restes étaient transférés dans leur concession initiale une fois la paix revenue dans la région », affirme un déplacé de Tchounoh<sup>375</sup>. En la matière, deux témoignages mentionnent le prélèvement des crânes des défunts comme des reliques qu'il importe de faire reposer sur la terre familiale, soulignant de manière indéniable, si besoin était, à quel point le « regroupement » constitue d'un point de vue social et culturel, et malgré la rhétorique développementaliste dont l'enveloppent les autorités légales, une aberration aux yeux des populations qui la subissent : « Ceux qui mouraient au camp y étaient enterrés et après la guerre, de retour dans les villages, les familles allaient enlever les crânes des proches morts et enterrés au camp pour les ramener au village<sup>376</sup> ».

Les ressources alimentaires disponibles au sein des camps sont un autre aspect majeur de la précarité qui y règne – quoiqu'en la matière, la perte des moyens de production initiaux ne semble pas avoir été totale. Si quelques

364. Entretien n°16 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

365. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

366. Entretien n°11 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

367. Entretien n°18 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

368. Sacriste Fabien (2022), *Les camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 181-210.

369. Entretien n°15 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

370. Entretien n°16 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

371. Entretien n°17 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

372. Entretien n°14 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

373. Entretien n° 8 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

374. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

375. Entretien n°11 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

376. Entretien n°16 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.* Voir aussi le n°18.

témoignages mentionnent la « famine » ou les « difficultés alimentaires » au rang des facteurs de surmortalité, la plupart soulignent la possibilité de poursuivre la culture des terres familiales, qu'il s'agisse de procéder aux récoltes non achevées (« Il y avait du maïs au champ qu'on n'avait pas encore récolté, alors étant au camp, on allait dans les champs, récolter pour nourrir nos familles », souligne l'un des déplacé-es de Tialong<sup>377</sup>), ou de poursuivre les cultures : « Ce sont nos parents qui s'occupaient de notre nutrition, ils allaient cultiver au village en journée et retournaient le soir avec les provisions des champs », souligne un ancien déplacé du camp de Tchit<sup>378</sup>. Une continuité cependant très relative, au regard des contraintes qui pèsent sur la mobilité des travailleur-euses – à commencer par la distance, principal facteur, comme en Sanaga Maritime, de la poursuite des travaux agraires : certains témoins mentionnent ainsi le fait que leur concession était située dans le périmètre du regroupement, d'autres au contraire qu'elle en était trop éloignée pour être atteinte. Un déplacé de Batcham affirme ainsi que si « les populations qui avaient leurs concessions proches du camp rentraient en journée travailler dans leurs champs », ce n'est pas le cas de ses proches : « Par contre, nous qui étions à deux kilomètres de la chefferie nous ne pouvions pas aller travailler dans nos champs. Du matin au soir, nous ne faisons rien d'utile, juste errer<sup>379</sup> ». Si quelques témoignages mentionnent la mise en culture de nouvelles terres près des camps, la pratique n'est pas systématique, d'autant que la plupart des déplacé-es semble avoir pu poursuivre la culture des terres familiales – à condition cependant de se soumettre aux contraintes administratives : un témoin rappelle ainsi qu'il fallait déjà, « pour aller au champ », disposer « d'un laissez-passer délivré par les commandos<sup>380</sup> ». D'autres mentionnent les règles imposées par la « garde civique » pour réguler les entrées et les sorties, et cloisonner le camp à la tombée de la nuit. Selon un ancien déplacé de Tchounoh et de Bafoussam, « autour de ces deux camps, il y avait une ligne rouge. Les populations pouvaient sortir de cette ligne rouge pour aller dans les concessions qui se trouvent dans la zone incontrôlée pour chercher de quoi manger. Il y avait une cloche qu'on sonnait aux environs de 15h pour faire rentrer les populations ; et à 16h, tout le monde [était] censé rentrer au camp. À cette heure-là le champ devient la zone de combat c'est-à-dire tous ceux qu'on y trouvait était passible d'être un ennemi, un rebelle<sup>381</sup> ». Également déplacée à Tchounoh, une femme affirme que « [l]e camp n'était pas barricadé : on se ravitaillait en denrées alimentaires dans les champs. Mais, lorsque les patrouilles étaient prévues pour le lendemain à la recherche des maquisards, il était annoncé dans le camp et la veille que nul n'avait le droit de se rendre au champ de risque de se faire tuer<sup>382</sup> ». Dans certains cas, l'insécurité régnant en brousse incite les commandos à escorter les populations sur leurs anciennes concessions – d'autant que leur propre alimentation en dépend parfois : « Pour survivre, les militaires accompagnaient les populations dans les villages à la recherche de quoi se nourrir. Et là nous récoltions ce que nous avons semé avant la guerre », témoigne un déplacé de Batcham<sup>383</sup>. Tous les témoignages insistent sur le rôle joué en la matière par les déplacées : « Le ravitaillement se faisait par des femmes ; elles allaient dans les champs dans les concessions d'avant le camp pour chercher de quoi manger », dit un témoin de Babété<sup>384</sup> ; « Le ravitaillement en vivres se faisait dans les plantations des villages et c'était le devoir des femmes qui, par mesure de sécurité, allaient toujours en groupe », affirme un autre, de Bandrefam<sup>385</sup>. L'une des témoins, enfant lors de son déplacement, le raconte également en ces termes : « Les tâches quotidiennes des femmes au camp étaient principalement le ravitaillement en denrées alimentaires. Elles allaient au champ en groupe pour cultiver et ramenaient ainsi les récoltes pour nourrir leurs familles<sup>386</sup> ».

Dans nombre de camps, les déplacées sont également sollicitées par les « gardes civiques » afin de prendre en charge les tâches domestiques de leur propre quotidien – comme le souligne un ancien déplacé d'Azah : « Certaines femmes s'occupaient des tâches culinaires pour les commandos, elles étaient organisées de manière à avoir à leur tête des cheftaines. Le ravitaillement était assuré par les colons blancs qui importaient à manger ». Les témoignages remettent cependant en question l'idée que les camps de « regroupement » aient conduit l'autorité à imposer un « travail forcé » aux populations déplacées, tout en reconnaissant l'existence d'un système de corvées au profit des commandos : « Il n'y avait pas de travail rémunéré au camp plutôt des corvées », affirme un témoin d'Itet. « C'est nous qui construisions les domiciles des Blancs et des commandos au camp<sup>387</sup> ». De même, un déplacé de Batcham

377. Entretien n°15 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

378. Entretien n° 8 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

379. Entretien n°18 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

380. Entretien n°14 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

381. Entretien n°11 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

382. Entretien n°3 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

383. Entretien n°18 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

384. Entretien n°14 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

385. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

386. Entretien n°4 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

387. Entretien n°24 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

souligne « qu'il y avait des corvées au camp, les enfants de notre âge, allions laver les vêtements [des militaires] et quand ils mangeaient, ils nous donnaient les restes de nourriture<sup>388</sup> ». La pratique semble toutefois dépendre des conditions locales, et du bon vouloir des gardes : « Nous n'étions soumis à aucune contrainte de corvée au camp », affirme l'un des ancien-es déplacé-es de Tchit<sup>389</sup>. Un autre, de Tchounoh, le rejoint : « Nous vivions tranquillement et n'étions forcés de faire des corvées pour satisfaire le besoin des gardes des camps, mais parfois, ces derniers sollicitaient l'intervention des enfants dans les tâches ménagères<sup>390</sup> ». Un témoin ayant vécu dans ces camps de Tchounoh et Tchit, nuance lui, le terme de corvée, qui selon lui n'existait pas sinon « sous forme voilée au compte des travaux communautaires<sup>391</sup> », qui figurent au rang des prescriptions données à la « garde civique » par l'autorité administrative. Aucun témoignage ne mentionne d'activité rémunérée à proprement parler, ni d'ailleurs d'activité économique créée par l'autorité pour faire face à la perte des moyens de production ou au chômage des déplacé-es : seul un témoin de Tchounoh écrit qu'outre les ressources tirées de sa concession, sa famille « tissait les nattes et les paniers pour vendre. Moi précisément, je fabriquais près de 50 nattes pendant les vacances pour [les] revendre à 300 frs<sup>392</sup> ».

Tout aussi rares sont les évocations de la vie familiale ou sociale dans les camps, sinon pour souligner les difficultés, non systématiques, à suivre les rites religieux, bien que les lieux sacrés fassent généralement l'objet d'une protection particulière de la « garde civique<sup>393</sup> » : « On ne pouvait pas faire les rites traditionnels dans le camp, car celui-ci était un lieu public et par là son cosmopolitisme. Toute célébration se passait entre les femmes d'une famille dans la stricte intimité », selon un déplacé d'Azah<sup>394</sup>. La question des cérémonies de mariage, contraintes par l'enfermement et la précarité, fait également partie des points mentionnés dans ces témoignages : « La célébration des mariages dans les familles était purement traditionnelle. Tout se résumait au partage de noix de cola entre les deux familles et une coupe de vin de palme », dit un déplacé de Tchounoh<sup>395</sup>. Les souvenirs d'enfance constituent d'ailleurs le point le plus saillant de ces sources, en grande partie produite par des individus ayant connu très jeunes cette forme d'enfermement : « Les enfants comme nous pouvaient s'amuser et se divertir au camp », dit ainsi une femme du camp de Tialong-Balatchi<sup>396</sup> ; « On pouvait s'amuser et se divertir au camp. Il n'y avait pas d'école au camp, les enfants ne pouvaient que jouer », dit un autre de Babété<sup>397</sup>. Si quelques déplacé-es mentionnent des dissensions liées aux inégalités entre familles ou aux tensions foncières, certains évoquent aussi une certaine nostalgie de l'enfance : « Les enfants trouvaient refuge auprès de leurs mamans en d'autres termes il régnait au camp un climat d'amour et d'harmonie entre les familles retrouvées au camp », dit par exemple un ancien déplacé de Tchounoh<sup>398</sup> ; « On vivait en harmonie dans le camp, il n'y avait pas de méfiance », affirme un autre, de Bandrefam<sup>399</sup>. Certains idéalisent ce passé – « On s'amusait bien au camp. Les enfants s'amusaient aussi<sup>400</sup> » –, sans percevoir qu'ils constituaient eux-mêmes la matière d'une campagne de propagande gouvernementale : « Les enfants pouvaient s'amuser au camp [...]. Pendant ce moment, les militaires créaient la gaieté sur les populations internées au camp. Ils nous enseignaient des chants dont le message contenu s'adressait aux Upécistes en les invitant de sortir (sic) car il se fait déjà jour (parlant ainsi de l'indépendance) », se remémore un ancien regroupé de Tchit<sup>401</sup>.

L'école, lorsqu'elle existe, reste l'un des principaux souvenirs évoqués par les ancien-nés déplacé-es : « Les enfants avaient droit à l'école au camp et les enseignants étaient choisis parmi les aînés du village », selon un témoin de Tchit. Si tous les témoignages sont loin de mentionner la présence d'infrastructure scolaire, celle-ci constitue, dès lors qu'elle existe, un souvenir valorisé dans la mémoire des déplacé-es : « Les enfants avaient droit à l'éducation au camp de regroupement. En effet, en plus des deux écoles se trouvant dans les villages, une avait été créée dans le camp. Les enseignants étaient recrutés parmi les intellectuels du village et même d'ailleurs », selon un déplacé ayant vécu à Tchounoh et Tchit<sup>402</sup>. De ce dernier, un autre déplacé dit aussi qu'il « avait son école dirigée par des

388. Entretien n°18 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

389. Entretien n° 8 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

390. Entretien n°20 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

391. Entretien n°2 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

392. Entretien n°11 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

393. Entretien n°15 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

394. Entretien n° 5 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

395. Entretien n°2 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

396. Entretien n°1 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

397. Entretien n°14 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

398. Entretien n°11 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

399. Entretien n°12 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

400. Entretien n°14 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

401. Entretien n° 8 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

402. Entretien n°2 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

bénévoles contre une petite rémunération. Cette école a donné naissance à l'école sous l'arbre réservée aux adultes voire les parents. Ceci visait à réduire le nombre d'interprètes entre les colons et les indigènes. Les enfants pouvaient s'amuser librement dans le camp<sup>403</sup> ». Un dernier témoin, de Tchit, affirme même que l'école du camp pouvait constituer une étape vers d'autres horizons : « Quand un enfant avait obtenu son CEPE, il était conseillé de le faire continuer ses études dans une ville, car, en ce moment, beaucoup sont des jeunes qui n'ont pas continué avec leurs études parce qu'ils n'avaient pas chez qui habiter pour prendre une inscription au collège<sup>404</sup> ». Un fait qui rappelle d'autres témoignages similaires, recueillis par l'Ined en Algérie<sup>405</sup>.

## 2.2. L'évolution des camps de « regroupement » après la fin des opérations contre les maquis

Une telle situation n'est pas limitée à l'ouest du Cameroun : les témoignages recueillis par la Commission attestent de sa généralisation dans tous les camps de « regroupement », notamment en Sanaga-Maritime, de ceux de la Zopac<sup>406</sup> à ceux de la fin des années 1960<sup>407</sup>. Cette précarité, couplée à l'absence de prise en charge des camps par les pouvoirs publics, aurait *in fine* favorisé le départ des populations déplacées vers les villages d'origine ou, plus souvent, vers les villes les plus proches. Un fait qui, pour l'historien Rodringue Nedjou Sadeuh, symbolise l'« échec du maintien définitif des regroupements » : « En 1970, les regroupements faisaient partie du passé : les populations avaient refusé la nouvelle structure au profit de l'habitat dispersé. Le mouvement de retour à l'habitat dispersé matérialisait l'échec du maintien définitif des regroupements<sup>408</sup> ». Sa conclusion rejoint celle du géographe Jacques Champaud, qui écrit lui, dès la fin des années 1960 :

En dépit du jugement favorable porté par les experts sur les regroupements (et de leur suggestion de les généraliser, avec quelques améliorations) ils offraient des conditions de vie fort médiocres à la population : éloignement des terrains de culture, précarité de l'habitat, disparition de l'élevage traditionnel, déstructuration sociale, taille trop grande des agglomérations, mauvais approvisionnement en eau etc... Ils ont d'ailleurs à peu près partout disparu. En quelques endroits cependant, à des carrefours ou à des emplacements de marché, s'est maintenu un habitat plus dense accompagné de quelques boutiques. La mise en place de ces regroupements allant de pair avec un contrôle policier étroit a largement contribué à accentuer les départs de la campagne<sup>409</sup>.

801

Les témoignages recueillis par l'Ined en 2017 confirment cette évolution. La plupart soulignent la décision prise par les familles de repartir sur leurs concessions, une fois la contrainte sécuritaire levée – c'est-à-dire souvent au tournant des années 1960 : « J'ai passé plus de dix ans au camp avant de retourner dans notre concession au village », souligne une déplacée de Tchounoh<sup>410</sup>. Difficile pourtant de bien saisir les rythmes de ce « retour » à la situation antérieure, qui semble même, pour certain-es, avoir commencé au début de la décennie : « Le retour du camp s'est fait progressivement », affirme un déplacé de Tchounoh, « car au fur et à mesure que la paix régnait, les populations faisaient chemin retour dans les villages et c'est ainsi que le camp se vidait peu à peu vers 1962. [...] Une fois retournés au village, nous avons été obligés de reconstruire des petites cases provisoires car tout avait été brûlé. Dès lors, les écoles ont commencé à ouvrir leurs portes, et les écoles principales ont été construites<sup>411</sup> ». Le retour, cependant, n'est pas toujours libre : un ancien déplacé d'Azah souligne qu'il « se faisait d'un commun accord avec les autorités administratives. Chaque famille retrouvait sa concession d'avant la guerre et la vie devait reprendre

403. Entretien n° 5 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

404. Entretien n° 8 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

405. Kateb Kamel (2018), Melhani Nacer, Rebah M'hamed, *Les déracinés de Chercbell. Camps de regroupement dans la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Éditions de l'Ined, Coll. Études et enquêtes historiques.

406. « Quand ils étaient nouvellement venus, ils se débrouillaient comme ça, ils demandaient à manger ». Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024.

407. « Dans les camps, il y avait la famine. Impossible de fuir », selon Marguerite Ngo Mbock. Entretien avec Marguerite Ngo Mbock et Dorah Ngo Sée, menée par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, le 20 mars 2023. Voir également : Entretien avec Janvier Ngock, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 19 mars 2024 ; Entretien avec Dorah Ngo Seeh mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 19 mars 2024.

408. Nedjou Sadeuh Rodringue, « Les camps de regroupement... », *op. cit.*, p. 81.

409. Champaud Jacques (1983), *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, Orstom, pp. 126-127.

410. Entretien n°3 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

411. Entretien n°11 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

son cours petit à petit<sup>412</sup> ». De même, un ancien déplacé de Batcham souligne, à juste titre, la diversité des parcours qui se cache sous le terme de retour :

Le retour au village s'est fait progressivement, ceux dont la maison avait été brûlée étaient obligés de la reconstruire pendant ce temps, ils pouvaient trouver refuge chez ceux dont la maison n'avait pas été brûlée. Du retour au village, on trouvait les restes des corps des personnes qui avaient été tuées pendant la guerre et abandonnés dans la nature, nous les rassemblions pour [les] enterrer. Nous, par chance, notre case n'avait pas été brûlée. Une fois de retour au village, nos mamans ont repris avec la culture des champs. Tandis que nous, les enfants avec le père, on reconstruisait les clôtures de la concession et celles du bétail. Les activités avaient donc repris leurs cours ; nous les enfants, avons repris le chemin de l'école. La première école qui fut ouverte fut celle de la mission catholique qui était proche du camp. Et dès 1964, celles situées à l'intérieur du village ont également ouvert leurs portes<sup>413</sup>.

Le retour sur les anciennes concessions se traduit, dans certains cas du moins, par le développement de l'infrastructure villageoise, sinon même par un nouveau « regroupement » des familles en son sein : « Une fois retournés dans les villages, nous avons opté de nous regrouper à nouveau dans le but de préserver notre sécurité car avant la guerre, nous vivions en habitat dispersé. Et la vie a repris son cours », dit une déplacée de Fangam<sup>414</sup>. Le retour n'est d'ailleurs pas systématique, certains-es déplacé-es étant confronté-es à l'impossibilité pratique de réinvestir leurs concessions : « Au cours des premiers jours de l'accalmie, les populations qui étaient dispersées dans les villages voisins à la recherche d'une couverture sécuritaire sont revenues peu à peu et ont construit leurs cases au camp de regroupement. Elles ne pouvaient plus retourner dans leurs concessions car tout avait été brûlé et les biens pillés<sup>415</sup> ». Ceux et celles qui restent doivent cependant s'acquitter de l'achat de terres, comme c'est le cas de la famille d'une ancienne déplacée de Tchounoh : « Ceux qui avaient décidé de ne plus rentrer dans les quartiers étaient contraints d'acquiescer cette fois cette portion de terre aux propriétaires terriens moyennant une somme d'argent<sup>416</sup> ». Cette situation suscite parfois de vives tensions entre les populations locales et les déplacées, selon un témoin de Babété :

Et après les troubles, les populations ont voulu dans un premier temps rester au camp, mais au début des années 70, les hostilités ont repris et les propriétaires terriens manifestaient de plus en plus le désir de voir leurs lopins de terres libérés. De l'autre côté le désir de rentrer a gagné l'esprit de bon nombre de populations du fait de la distance qui les séparait de leurs plantations et de leur concession. Certains détruisaient complètement leur [case] afin de récupérer les tôles qui devait ensuite servir dans la construction de la nouvelle case dans la concession. Certains ne voulaient plus rentrer parce qu'ils voyaient l'harmonie qui existait entre les enfants qui sont nés au camp. A titre d'exemple, aujourd'hui quand il y a une cérémonie qui interpelle bon nombre de personnes celles venues d'ailleurs et celles résidant au village, chacun se souvient de la case dans laquelle il est né. Il y a une nostalgie qui anime leur esprit. Une association a d'ailleurs été créée dans ce sens-là dénommée « generation sixty<sup>417</sup> ».

L'après-« regroupement » contribue également à diviser la cellule familiale initiale, en fonction des décisions des parents et des enfants – dont certains reviennent au camp après une période passée sur leurs anciennes concessions, pour rejoindre des parent-es ayant décidé d'y rester après y avoir acheté de nouvelles terres. Un déplacé de Tchit affirme ainsi avoir rejoint son père au camp après la fin de la répression<sup>418</sup>, de même qu'une femme ayant vécu au camp de Tialong-Balachtî : « Juste après la guerre, mon père a acheté un lopin de terre au camp et y a construit ; c'est là que j'ai grandi jusqu'à aller en mariage. C'est notre maman qui, par souci de préserver le lopin de terre pour ses enfants est rentrée s'installer dans la concession d'avant la guerre. Mon papa est décédé plus tard dans sa maison au camp<sup>419</sup> ». D'autres, enfin, décident de quitter la concession familiale d'origine ou celle du camp, pour se tourner vers les villes les plus proches, où les bases scolaires acquises dans les camps offrent parfois des opportunités universitaires ou professionnelles<sup>420</sup>.

412. Entretien n° 5 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

413. Entretien n°18 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

414. Entretien n°16 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

415. Entretien n°13 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

416. Entretien n°2 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

417. Entretien n°14 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

418. Entretien n° 8 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

419. Entretien n°1 mené dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

420. Entretiens n°20 et 23 menés dans le cadre de l'Ined..., *op. cit.*

De mêmes conclusions semblent pouvoir être tirées quant à l'évolution des camps de « regroupement » en Sanaga-Maritime. Édité par les géographes de l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (Orstom), le *Dictionnaire du département du Nyong-et-Kellé*, où se trouvent la plus importante partie des camps de la Zopac, ne mentionne aucun « regroupement » en 1966 – à l'exception d'un seul, sans préciser s'il s'agit d'un choix méthodologique entérinant l'intégration des populations déplacées dans leur nouvel espace d'existence ou si le fait souligne la disparition de la totalité des camps<sup>421</sup>. De fait, même lorsqu'ils se sont dispersés, ces derniers semblent avoir entraîné une transformation décisive du peuplement, attestant de leur caractère « durable<sup>422</sup> » – comme en témoigne l'étude de cas proposée par Jacques Champaud sur le village de Mom (Makak), suite à une enquête de terrain menée entre 1963 et 1964 : « Après l'éclatement des regroupements imposés durant la période des troubles, les habitants de Mom se rendent compte que la proximité de la route et de la gare présente des avantages certains et la tendance à une concentration des maisons au centre du village est nette. Bien plus, des originaires des communautés voisines, ou même plus éloignées dans le cas de fonctionnaires ou de salariés, construisent depuis peu à Mom en accroissant ainsi sa population<sup>423</sup> ». Le fait est confirmé par Alexandre Mbadi, l'un des témoins interrogés par la Commission. En 1972, il s'installe chez sa grand-mère, qui vit désormais à Ngonga depuis près de quinze ans, cultivant des terres cédées pour usage par les habitant-es du village, sans qu'elle lui appartienne : « [...] nous n'avons aucun droit là où nous sommes. Même les terres où nous sommes restés, les plantes que nous avons cultivées, tout ce que nous avons fait ne nous appartient pas. Jusqu'à aujourd'hui<sup>424</sup> ». Il souligne que la mesure entraîne une distinction entre les autochtones et les allogènes, victimes de discriminations : « Comment ils font pour nous empêcher d'accéder à un droit, quel qu'il soit ? Ils disent que nous sommes les gens qui sont venus d'ailleurs. On appelle ça *Bonbassas*, les gens qui viennent d'ailleurs. S'il y a beaucoup de gens qui viennent d'ailleurs, de beaucoup de villages, on les appelle *bombabissas*, c'est-à-dire : ils viennent d'ailleurs ». Cette situation aurait même incité la plus grande partie des déplacé-es de 1958 à quitter progressivement le village :

Tout le monde est parti. C'est une petite partie qui est même restée à Ngonga. Quelques 50 personnes sont restées à Ngonga. Les autres partaient qui à Édéa, qui d'autres à Douala, qui d'autres à Massoungou, et d'autres se sont dispersés comme ça. Les gens qui avaient la possibilité de continuer à aller sont allés là-bas. Ils restaient là-bas éternellement jusqu'à aujourd'hui<sup>425</sup>.

De même en est-il des camps créés à la fin des années 1960 contre les maquis de Yetna Leba : le *Dictionnaire des villages de la Sanaga Maritime*, mentionne que les populations de 44 anciens villages se trouvent toujours sur leur lieu de « regroupement » en 1969, principalement à Nguingomen, Khan, Esseing ou Lohéga<sup>426</sup>. Elles y restent plusieurs années, comme le souligne Dorah Ngo Seeh dont la mère, la sœur et les grands-parents continuent de vivre en captivité dans les camps jusqu'à la mort de Yetna Leba en 1973 : « Les gens faisaient les deux ans, un an. Comme à Ngambè, les gens ont fait plusieurs années là-bas. Il y a même d'autres qui sont encore là-bas, ils n'ont plus voulu rentrer. Ils sont calés là-bas à Ngambè<sup>427</sup> ». Là encore, les témoignages soulignent l'évolution erratique des situations locales : les déplacé-es de Songmbenguè originaires de Mbanda, Songnguen et Ibom auraient ainsi abandonné leurs maisons après la mort du leader upéciste, pour rentrer dans leurs villages d'origine<sup>428</sup>. Les trajectoires des déplacé-es sont cependant là encore diversifiées, comme le précise Ntondo : « Au terme des troubles causés par la guerre, certaines familles se sont installées dans les sites de recasement, d'autres sont morts, d'autres sont revenus dans leur site d'origine<sup>429</sup> ». Dès lors, que ce soit en région Bamiléké ou en Sanaga-Maritime, les données disponibles semblent appuyer l'hypothèse que la mesure a produit les mêmes effets de « déracinement » que ceux observés partout ailleurs, notamment en Algérie<sup>430</sup>.

421. Section géographie de l'Orstom (1966), *Dictionnaire des villages de Nyong-et-Kelle*, publié dans le cadre du *Répertoire géographique du Cameroun* (n° 8), Yaoundé, section géographie de l'Orstom.

422. Gerlach Christian, « Sustainable Violence... », *op. cit.*

423. Champaud Jacques (1973), *Mom, terroir bassa (Cameroun)*, dans le cadre de l'*Atlas des structures agraires au sud du Sahara*, publié avec le concours de l'Orstom et de l'EPHE, Paris/La Hayte, Mouton & Co., p. 53.

424. Entretien avec Alexandre Mbadi, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024. Les deux citations qui suivent en sont également extraites.

425. *Ibid.*

426. Section géographie de l'Orstom (1969), *Dictionnaire des villages de la Sanaga Maritime*, publié dans le cadre du *Répertoire géographique du Cameroun* (n°18), Yaoundé, section géographie de l'Orstom.

427. Entretien avec Marguerite Ngo Mbock et Dorah Ngo Sée, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 20 mars 2023.

428. Entretien avec Dorah Ngo Seeh, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 19 mars 2024.

429. Entretien avec Ntondo et son épouse, mené par le volet « Recherche » de la Commission, Songmbenguè, 18 mars 2024.

430. Bourdieu Pierre et Sayad Abdelmalek (1964), *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Éditions de Minuit ; Cornaton Michel (1967), *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Éditions ouvrières.

## D. « L’AFFAIRE NDONGMO–OUANDIÉ », DERNIER ACTE DE LA GUERRE CONTRE L’UPC ET MANIFESTATION DU REFLUX DE L’INFLUENCE FRANÇAISE AU CAMEROUN (1971)

La répression française au Cameroun trouve son épilogue dans la mise en scène du procès dit « de la rébellion » et de l’exécution, sur la place publique de Bafoussam, le 15 janvier 1971, du dernier leader historique de l’UPC : Ernest Ouandié, ainsi que celles de Gabriel Tabeu et Raphaël Fotsing, considérés comme ses complices. Suite au *blackout* imposé par le régime Ahidjo durant quelques années et qui subsistent partiellement, les travaux de l’historienne Virginie Wanyaka ont contribué à cerner le rôle des acteurs militaires camerounais pendant les procès de Ernest Ouandié<sup>431</sup>, alors que l’ouvrage *Kamerun*<sup>432</sup> a longtemps fourni l’analyse la plus complète des faits. En plus de cette littérature scientifique, doivent être mentionnés des ouvrages moins critiques comme les biographies de Jean- Pierre Nguiffo au titre très évocateur – *Monseigneur Albert Ndongmo : prophète et martyr*<sup>433</sup> – ou encore, celle de Louis Kamga Kamga, *Ernest Ouandié, Le « Che Guevarra » africain dernier chef historique de l’UPC*<sup>434</sup>. Dans ce rapport, la Commission mobilise certaines archives françaises qui n’avaient pas encore été exploitées pour analyser les discussions au sein des différents services des ministères français afin de mettre au jour le rôle de la France dans ce procès ou plutôt dans ces procès qui se déroulent au tribunal militaire de Yaoundé du 26 décembre 1970 au 6 janvier 1971.

La phase d’instruction concerne des centaines d’individus interrogés dans le cadre de cette « affaire ». Ils et elles sont ensuite 132 à être jugé-es lors de deux grands procès qui mettent en avant, comme principales figures, Albert Ndongmo et Ernest Ouandié. Ces deux figures sont cependant dans une situation assez différente, n’ayant pas le même statut, ni les mêmes soutiens. Ndongmo est un évêque renommé au Cameroun, officiant à Nkongsamba depuis de nombreuses années, et faisant office d’opposant au régime d’Ahidjo, au sein de la population. Son arrestation est un choc au sein de la communauté chrétienne camerounaise et internationale et implique directement le Vatican. Son nom apparaît régulièrement dans les lettres de protestation de la société civile et il semble disposer de soutiens plus importants que Ouandié ; de l’aveu même d’un-e observateur-riche camerounais-e, « si je parle plus ici de Mgr Albert Ndongmo que d’Ernest Ouandié, la raison en est que mes informateurs sont, comme l’opinion publique camerounaise, plus émus et attentifs au personnage de l’évêque qu’à celui du leader de l’UPC au maquis<sup>435</sup> ». Beaucoup ne croient pas aux faits qui lui sont reprochés, notamment sa complicité avec la lutte upéciste au maquis, et considèrent que les charges qui pèsent contre lui ont été fabriquées pour l’écarter en tant qu’opposant à l’occasion de ces grands procès politiques. Interrogé plusieurs années après ces événements par l’historien Daniel Abwa, Sadou Daoudou, le ministre camerounais des Forces armées à l’époque des faits, confirme quant à lui ces accusations à l’encontre de Ndongmo : « Alors que Ndongmo ne manquait jamais une occasion de critiquer le gouvernement, il n’a jamais condamné la rébellion. On a quand même saisi des armes à feu, et même des armes de guerre chez lui. Que faisait-il avec ces armes en son domicile<sup>436</sup> ? » Des accusations que récusent cependant des personnalités militaires et civiles au Cameroun dont le colonel Etondé Ekoto, proche de Ndongmo, ou encore l’avocat de l’évêque, Luke K. Sendze. Ces différentes versions attestent donc de la persistance d’une mémoire contrastée de cet événement au Cameroun. Au sujet des accusations de complot et des armes retrouvées chez Ndongmo, l’avocat Sendze affirme par exemple : « Le prétendu coup d’État planifié par Mgr Ndongmo était une allégation ridicule étayée par la production par le

431. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2015), « Le procès d’Ernest Ouandié au Cameroun (1924-1971) : une parodie de justice ? », in Assima-Kpatcha Essoham, Mouckaga Hugues & Nutefé Tsigbe Koffi (éd.), *Au cœur d’une relecture des sources orales en Afrique. Études sur l’histoire africaine en hommage au Pr Théodore Nicoué Gayibor*, Paris, Karthala, Lomé, Presses de l’Université de Lomé, pp. 447-469.

432. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, op. cit., notamment la partie IV, « Une dictature françafricaine (1961-1971) », pp. 481-608.

433. Nguiffo Jean-Pihippe (1999), *Monseigneur Albert Ndongmo : prophète et martyr*, Éditions de l’Essoah.

434. Kamga Kamga Louis, (2016), *Ernest Ouandié, Le « Che Guevarra » africain dernier chef historique de l’UPC*, Paris, L’Harmattan.

435. International Institute of Social History, (IISH) Amsterdam, Archives du Comité International de Défense d’Ernest Ouandié (Cideo), ARCH019280, Longue note d’information anonyme, sans date, s.d. Les archives du Cideo sont privées et leur consultation est soumise à autorisation des ayants-droit. L’autorisation a été accordée à la Commission.

436. Daniel Abwa (2001), *Sadou Daoudou Parle...* Yaoundé, Presse de L’UCAC, p. 99.

gouvernement de huit vieux fusils rustiques avec des cartouches qui ne pouvaient pas être utilisées dans ces fusils. Il s'agirait des armes qui devaient être utilisées pour le coup d'État<sup>437</sup> ! ».

Pour Ouandié, au contraire, les choses sont plus claires. Il est un combattant upéciste de la première heure et un révolutionnaire convaincu : sa volonté de renverser le régime est claire et assumée, puisqu'il prend la responsabilité des actes du maquis, pour lui-même ou pour les hommes et les femmes sous son commandement. Les charges qui pèsent contre lui sont difficilement contestables, mais la nature anti-impérialiste de son combat et sa figure de résistant et d'homme politique africain lui valent de nombreux soutiens dans les milieux de gauche, dans les organisations de défense des droits de l'homme à l'échelle internationale. Au-delà de sa culpabilité ou des motivations de son combat, les procès de Yaoundé, soulèvent des enjeux de justice, de respect de droits de la défense, de libertés publiques, et touchent à l'image du régime camerounais souvent dénoncé pour son caractère autoritaire. À travers les mobilisations d'avocat-es et de professions judiciaires françaises, les procès mettent également en jeu la coopération franco-camerounaise.

Les procès de Yaoundé se déroulant au début des années 1970, leurs archives ont été inaccessibles en raison des délais de communicabilité, sachant que les fonds du Secrétariat des Affaires africaines et malgache qui traitent de cet épisode ont longtemps été sous dérogation. Désormais librement communicables, la Commission a pu les consulter. Les archives diplomatiques de La Courneuve conservent également un carton sur le sujet dont le contenu est librement accessible et similaire au dossier conservé dans les archives Foccart<sup>438</sup>. Enfin, au-delà des échanges et des analyses partagées entre les responsables français, les sources peuvent être complétées par les archives du Comité International de Défense d'Ernest Ouandié (Cideo) conservées à Amsterdam, afin d'envisager le rôle de la société civile dans ce procès et l'impact des mobilisations sur son déroulement. Sur ce comité et sa mobilisation, Meredith Terretta a rédigé un article reliant les procès de Yaoundé à la question de l'histoire des droits de l'homme en mettant à contribution ces mêmes archives conservées aux Pays-Bas et constituées principalement des papiers de Jacques Beaumont, pasteur et secrétaire du Cideo<sup>439</sup>. En croisant ces différentes sources, l'objectif était d'évaluer le rôle joué par les responsables français dans ce procès, étant donné qu'ils ont été sommés, à travers l'intense mobilisation de la société civile et des militant-es de gauche, de prendre position et de faire pression sur le gouvernement camerounais. Peut-on déceler des instructions spéciales dans les milieux ministériels et diplomatiques sur la manière de communiquer sur cet épisode avec Ahidjo ? Y-a-t-il eu des formes d'ingérence, ou au contraire un silence continu des autorités françaises sur l'issue de ce procès ? Quels sont les enjeux qui transparaissent à travers ces procès, pour les relations franco-camerounaises, pour l'image du Cameroun à l'international, et pour les équilibres politiques internes au territoire ?

L'attitude des autorités françaises transparaît en particulier lors de deux phases de médiation. La première vise à obtenir le respect, par le Cameroun, de la convention judiciaire franco-camerounaise qui spécifie que les avocat-es des deux pays peuvent plaider librement dans les deux États, afin de permettre à Jean-Jacques de Félice, avocat désigné pour défendre Ernest Ouandié, d'obtenir un visa malgré le refus du gouvernement de Yaoundé. La seconde phase de négociations concerne la question des condamnations à mort et l'obtention de mesures de clémence, et notamment de grâce présidentielle pour Ernest Ouandié. Ces discussions ont d'ailleurs commencé avant même l'ouverture du procès, dont l'issue semblait faire peu de doute pour les acteurs de l'époque. Ainsi, on perçoit une forme de continuité dans la répression à travers les assassinats successifs de tous les leaders « historiques » de l'UPC afin de décourager et d'éliminer le mouvement nationaliste camerounais dans son ensemble, qu'ils soient perpétrés par les autorités françaises ou camerounaises. En analysant la disparition progressive de ces leaders, on constate également que le rôle de la France devient de plus en plus distant dans cette répression, si l'on compare avec l'assassinat de Ruben Um Nyobè où la responsabilité de l'armée française était alors directe. Le suivi des échanges et des négociations franco-camerounaises autour des procès de Yaoundé, qui aboutissent à l'exécution d'Ernest Ouandié et d'autres militants en janvier 1971, fait apparaître un nouveau type de relations postcoloniales dans laquelle le régime d'Ahidjo marque son indépendance, voire sa capacité à déjouer certains accords bilatéraux défavorables à sa politique. Les autorités françaises restent, cependant, des interlocuteurs importants pour le Cameroun et les interventions diplomatiques françaises, si elles ne sont pas toujours suivies d'effets, ont toujours un poids important par

437. Ndi Anthony, (2005), *National Integration and Nation Building in Cameroon, The Golden Age of Southern (West) Cameroon: Impact of Christianity*, Bamenda: le Fair Services, p. 140. La traduction en français est de la Commission. Version anglaise : « The alleged coup planned by Mgr. Ndongmo was a ridiculous allegation supported by the production by the government of eight old and rustic guns with cartridges that could not be used in those guns. These were alleged to be the arms that were to be used for the coup d'Etat ».

438. Dossier complet à consulter sous la cote ANF, AG/5(F)/2060.

439. Terretta Meredith (2023), « Human Rights, Revolutionary Humanitarianism, and African Liberation in 1970: Unsettling Discontinuities in Human Rights History », *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, 14(1), p. 146-165.

rapport à d'autres puissances. Ce procès fait également apparaître le poids de la société civile française, mais aussi plus largement occidentale, dans les protestations et les négociations autour du sort à réserver aux figures nationalistes camerounaises.

## I. L'AFFAIRE « NDONGMO—OUANDIÉ », POINT DE DÉPART DES PROCÈS DE YAOUNDÉ

### I.1. Les circonstances de l'arrestation d'Ernest Ouandié et Albert Ndongmo

Ernest Ouandié est arrêté dans les environs de Mbanga le 19 août 1970, selon l'ambassadeur de France au Cameroun, Philippe Rebeyrol<sup>440</sup>. Mgr Albert Ndongmo, deuxième cible dans cette affaire de « rébellion » contre le gouvernement camerounais, est arrêté une semaine plus tard, le 27 août, à Douala, alors qu'il descend de l'avion en provenance du Vatican où il avait été convoqué en urgence<sup>441</sup>. Il est accusé d'avoir parrainé et d'avoir fourni des armes à une association de prière nommée « Mouvement de la Sainte-Croix », créée par d'ancien-es maquisard-es dont Gabriel Tabeu, dit Wambo le Courant. Ce mouvement de prière masquerait une organisation ayant pour objectif d'assassiner Ahmadou Ahidjo et d'organiser un coup d'État. Autour de ces deux personnages, une centaine d'autres individus, considérés comme complices ou suspects, sont arrêtés et interrogés dans des conditions analogues et sur la même période. Parmi eux, on trouve Mathieu Njassep, secrétaire particulier d'Ernest Ouandié au maquis, ainsi que Raphaël Fotsing, agent de liaison entre Ouandié et Ndongmo.

Concernant l'arrestation d'Ernest Ouandié, deux versions s'affrontent dans les sources : selon la première, Ernest Ouandié, dont les activités au sein du maquis seraient en perte de vitesse, aurait engagé des discussions avec le gouvernement camerounais *via* Albert Ndongmo en vue d'une issue négociée, avec l'autorisation d'Ahmadou Ahidjo et de Félix Sabal Lecco, ministre de la Justice et auparavant préfet de Nkongsamba. Cependant, le directeur du Sedoc, Jean Fochivé, qui s'attribue comme mission d'éliminer ces deux opposants, refusait absolument cette option et faisait suivre Ndongmo en profitant de ses maladrotes pour débusquer Ouandié. Une fois ce dernier localisé, il aurait profité de l'absence conjointe du président Ahidjo, de Mgr Jean Zoa et du Nonce apostolique Galima, ainsi que du ministre de la Défense camerounais, en voyage à l'étranger, pour l'arrêter<sup>442</sup>. Cette hypothèse suppose donc que Ouandié était prêt à se rallier au pouvoir et Ahidjo disposé à négocier avec lui. De plus, dans cette hypothèse, les services de la police politique auraient sciemment désobéi au président camerounais, ce qui paraît peu probable étant donné le verrouillage important de ce régime autoritaire ainsi que les nombreux antécédents de condamnations pour trahison de proches du régime mis en cause. C'est le cas, par exemple, du ministre des Finances puis de l'Information et du Tourisme Victor Kanga, arrêté le 21 novembre 1966, accusé de propagation de fausses nouvelles, torturé à la BMM et condamné pour subversion par le Tribunal militaire de Yaoundé<sup>443</sup>.

Une seconde version s'impose car elle correspond à la fois au témoignage de Mathieu Njassep, secrétaire particulier d'Ernest Ouandié présent avec lui au moment des faits, mais aussi aux sources issues des comptes-rendus de réunions des forces de l'ordre camerounaises contemporaines aux arrestations<sup>444</sup>. Les deux camarades seraient engagés dans une opération avec Albert Ndongmo visant à les exfiltrer du Cameroun face aux difficultés croissantes du maquis et à la probabilité de leur capture. Cette opération a bien lieu, en lien avec le réseau Solidarité, une organisation de soutien aux mouvements de libération nationale dirigée par le militant communiste Henri Curiel et regroupant des militant-es communistes et chrétien-nes principalement français-es<sup>445</sup>. Ndongmo, qui fait donc office d'intermédiaire entre le réseau Solidarité et le groupe de Ouandié, leur aurait alors donné rendez-vous à Melong le 12 août, avant de les emmener dans les environs de Mbanga où Ouandié avait moins de soutiens parmi la population. Après les avoir cachés dans une plantation de café, l'évêque leur aurait demandé de patienter, mais ne serait jamais revenu

440. ANF, AG/5(F)/2060, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol à la direction des Affaires africaines et malgaches, Yaoundé, 26 août 1970.

441. ANF AG/5(F)/2060, Renseignements sur les conséquences de l'arrestation de Mgr Ndongmo, Paris, 30 octobre 1970.

442. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Note d'information anonyme, sans date. Cette note, basée sur des nouvelles recueillies à Douala, puis à Yaoundé, auprès de gens « connus pour leur sérieux », répercuté les on-dit qui circulent alors sur le territoire.

443. Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 751. Sur le même sujet, Kanga Victor (2008) *Victime du devoir : tragédie d'un homme qui croyait à l'indépendance*, Yaoundé, Cauris d'Or.

444. Njassep Mathieu et Flaubert Nganya (2012), *L'avenir nous donnera raison, témoignages d'anciens combattants de l'ALNK*, recueillis par Mack-Kit Astrid, Cameroun.

445. Sur le rôle du réseau Solidarité auprès d'Albert Ndongmo et Ernest Ouandié, Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob (2011), *Kamerun !...*, *op. cit.*, pp. 813-815.

auprès d'eux. Il aurait alors été convoqué en urgence au Vatican et aurait abandonné l'opération d'exfiltration<sup>446</sup>. Ouandié et Njassep sont alors livrés à eux-mêmes pendant plusieurs jours. Isolés et dépourvus de ressources, ils sont aperçus dans un champ et sont poursuivis par la police. Selon Njassep, ce sont plutôt les populations de la zone qui les ont poursuivis. Njassep est alors arrêté car il portait leurs deux sacoches et était blessé au pied ; Ouandié réussit à s'échapper, mais seul et sans soutiens, il est appréhendé lui aussi, quelques jours plus tard et conduit à la BMM de Yaoundé pour être interrogé par le directeur du Sedoc, Jean Fochivé.

Ndongmo est alors hors de portée de la police camerounaise, en sécurité au Vatican ; mais contre toute attente, il prend bel et bien un avion pour rentrer au Cameroun. Selon Jean-Paul Bayemi qui aurait eu un contact direct avec ce dernier après son arrestation, il « s'estime totalement responsable de l'arrestation de O. et [ne s'est] laissé arrêter que pour bien prouver qu'il est solidaire avec O. et qu'il ne l'avait pas trahi<sup>447</sup> ». Cependant, une autre source contredit la défense de l'évêque ; en effet, le président Ahidjo aurait envoyé son Premier ministre à Rome avant l'arrivée de Ndongmo « pour que Rome soit au courant de toutes les charges pesant sur Mgr Albert et dès lors le dissuade de rentrer dans son diocèse<sup>448</sup> ». Les mêmes démarches auraient été effectuées par Mgr Zoa. Malgré ces avertissements, Ndongmo, peut-être aveuglé par un excès de confiance en son « inviolabilité<sup>449</sup> », et alors qu'il semble ignorer l'arrestation d'Ernest Ouandié ayant eu lieu entre temps, rentre malgré tout au Cameroun :

Mgr Ndongmo est accueilli à l'aérodrome de Douala par Mgr Thomas Mongo évêque de Douala. Mgr Mongo lui dit les charges qui pèsent contre lui et le somme de repartir. Mgr Ndongmo essaie alors de retenir sa place sur un avion en partance... mais c'est trop tard. Après conversation téléphonique avec la police de Yaoundé, la police de Douala l'arrête à la procure des Pères du Saint-Esprit (et non pas dans le Moundou comme cela a été dit dans les journaux<sup>450</sup>).

Il semblerait donc que Ndongmo ait été surpris par cette arrestation, ne prenant pas en compte les multiples avertissements visant à l'écartier de l'affaire et du pays. Ces démarches visaient probablement à ménager les milieux chrétiens tant sur le territoire qu'à l'international et à simplifier le procès à venir, la culpabilité de Ouandié n'étant pas à démontrer. Ndongmo et Ouandié, conduits à Yaoundé pour être interrogés par Fochivé, deviennent les deux figures principales d'un procès pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État et tentative d'assassinat du président Ahidjo, dont les contours se dessinent progressivement pendant leur détention à la BMM<sup>451</sup>.

807

## 1.2. Les accusés en garde à vue : les interrogatoires et la question des tortures

Les quinze premiers jours après leur arrestation, Ernest Ouandié et Albert Ndongmo sont détenus à la BMM sous le régime de garde à vue, renouvelable tous les six jours sans limite de durée<sup>452</sup>. Ainsi, une longue phase d'enquête policière se substitue à une information judiciaire « classique » qui s'effectue généralement en présence d'avocat-es et sous l'autorité d'un juge d'instruction. Pendant cette période, les arrestations se multiplient dans la région de l'ouest, et concernent cent à deux cents personnes<sup>453</sup>. En France, la nouvelle de l'arrestation de Ouandié est diffusée par une dépêche de l'AFP, reproduite dans le journal *Le Monde*, le 22 août 1970<sup>454</sup> ; les milieux progressistes s'inquiètent du sort qui sera réservé à Ouandié, craignant une exécution sommaire du leader de l'UPC, et multiplient les appels au président Ahidjo pour s'assurer de la sauvegarde de sa vie :

Dès la nouvelle de l'arrestation par les services de M. Fochivé, du SEDOC, craignant qu'une exécution sommaire puisse avoir lieu à la faveur d'une période de transition due à ces absences, un certain nombre de personnalités nationales et internationales, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge, sont intervenues auprès du Président Ahidjo qui a donné les assurances nécessaires<sup>455</sup>.

446. *Ibid.*

447. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Compte-rendu d'une conversation avec « MFD », 5 octobre 1970.

448. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Note d'information anonyme, sans date.

449. Beti Mongo, (1972), « Les procès du Cameroun : autopsie d'une décolonisation », *Partisans*, mars-avril 1972, 64, pp. 111-132.

450. *Ibid.*

451. Voir Section 3 - Partie I.C.

452. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Note concernant Ernest Ouandié, 16 novembre 1970.

453. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Informations concernant le procès E. Ouandié, Mgr Ndongmo par le Cideo, communiquées du Cameroun de source autorisée, sans date.

454. Beti Mongo (2003), *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*, La Découverte, p. 210.

455. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Note concernant Ernest Ouandié, 16 novembre 1970.

Dans les premières semaines du mois de septembre, face au peu de transparence sur la période d'instruction en cours, la préoccupation première est de s'informer sur les conditions de détention et d'interrogatoire de Ouandié et de Ndongmo. La question de l'usage de la torture est dans tous les esprits. Jean Lacouture, journaliste de gauche, contacte son proche ami Philippe Rebeyrol, afin d'obtenir des informations à ce sujet ; ce dernier l'assure du bon traitement dispensé aux détenus :

Ouandié est actuellement en prison, soumis à de nombreux interrogatoires, qui révèlent des complicités étendues surtout en pays bamiléké. Je ne crois pas qu'il soit torturé. Ahidjo m'a donné personnellement l'assurance qu'il ne l'était pas et cela correspond aux indications que je peux avoir par ailleurs<sup>456</sup>.

Cependant, de nombreuses autres sources, transmises par le Cideo (Comité International de Défense d'Ernest Ouandié) au ministère des Affaires étrangères, attestent bien de l'usage de la torture en ce qui concerne Ouandié et plusieurs de ses co-accusé-es et de menaces de tortures concernant Ndongmo :

Il a été confirmé que E. Ouandié a été torturé depuis son arrestation jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, date de la première comparution. Quant à Mgr Ndongmo, il a été sous chaînes mains et pieds à longueur de journée. [...] Pour obliger Mgr Ndongmo à signer le procès-verbal dressé par la BMM, on l'a emmené jusqu'à la salle de torture, on lui a démontré l'efficacité des appareils et on l'a menacé de les utiliser s'il ne signait pas ; il a ainsi signé tout ce qu'on a voulu lui faire signer<sup>457</sup>.

Lors du procès, plusieurs accusé-es déclarent avoir été menacé-es de torture lors de l'instruction et rétractent leurs aveux :

La plupart des 18 accusés ont rétracté leurs déclarations antérieures à la police ou au juge d'instruction. Deux d'entre eux, Damas Abit et Frédéric Ndang soulignant que ces déclarations leur ont été extorquées sous la menace de sévices à la Brigade Mixte Mobile de Yaoundé [...] Henri Manoni, Zacharie Fandjep, Nochodeme Elouga ont parlé également de déclarations forcées sous peines de sévices<sup>458</sup>.

808

La même procédure est utilisée à l'encontre de femmes que l'on présente comme des maîtresses de l'évêque Ndongmo afin de le compromettre sur le plan moral ou de faire pression sur lui ; c'est le cas de Marie Bella Malle selon une dépêche de l'AFP<sup>459</sup>. Mlle de Nouhau, française et professeure de philosophie à Douala, est également citée comme « trop intime » avec Ndongmo<sup>460</sup>. D'autres sources évoquent le même procédé à l'encontre de Mlle Djoumessi, la fille de l'ancien député Mathias Djoumessi, qui aurait été arrêtée et soumise aux menaces de tortures afin d'« avouer » sa proximité avec l'évêque<sup>461</sup>. Les télégrammes transmis par Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères évoquent bien un « dossier pénible sur les mœurs et la vie privée de l'évêque », sans le remettre en cause<sup>462</sup>.

Cette première phase d'enquête accompagnée de sévices ou de menaces de sévices vise donc à obtenir des aveux, en partie fabriqués par la police camerounaise, et des informations sur les complicités dont auraient bénéficié les deux principaux inculpés. Elle mène à compromettre d'autres personnages importants de la scène politique camerounaise : Paul Monthe, président de la Chambre de commerce de Douala, est soupçonné d'avoir financé Ndongmo. Enoch Kwayeb, alors ministre de l'Administration territoriale, aurait été averti des actions entreprises par le mouvement de la Sainte-Croix pour assassiner le président et n'en aurait pas fait état ; son nom aurait également été retrouvé dans une liste de membres du gouvernement qui succéderait à celui d'Ahidjo après son assassinat<sup>463</sup>. Arrêté et empiri-

<sup>456</sup> IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Lettre manuscrite de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol à Jean Lacouture, 22 septembre 1970.

<sup>457</sup> ADF, La Courneuve, 319QO/100, Informations concernant le procès E. Ouandié, Mgr Ndongmo par le Cideo, communiquées du Cameroun de source autorisée, s.d.

<sup>458</sup> ANF, AG5(F)/2060, « Procès Ndongmo : les accusés reviennent sur leurs déclarations lors de l'enquête et de l'instruction », *Dépêche de l'AFP*, 3 janvier 1970.

<sup>459</sup> ANF, AG5(F)/2060, Dépêche AFP du 4 janvier 1971, « Procès Ndongmo : Réquisitoires et plaidoiries demain matin ».

<sup>460</sup> ANF, AG5(F)/2060, Télégramme d'André Mistral au ministère des Affaires étrangères, 14 septembre 1970.

<sup>461</sup> IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Lettre de Fadilou Diop à Jean-Jacques de Félice, Dakar, 22 décembre 1970.

<sup>462</sup> ANF, AG5(F)/2060, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, 23 septembre 1970.

<sup>463</sup> ANF, AG5(F)/2060, Télégramme d'André Mistral au ministère des Affaires étrangères, 14 septembre 1970.

sonné, Enoch Kwayeb aurait tenté de mettre fin à ses jours<sup>464</sup>. Paul Pondi, délégué général à la Sûreté nationale, a été écarté de l'enquête dès le départ, probablement en raison des luttes d'influences au sein du gouvernement, plutôt qu'à des présumées sympathies pour l'UPC entre 1957 et 1958, à ce jour non établies<sup>465</sup>. De plus, plusieurs agents de la Sûreté sous sa responsabilité sont considérés comme complices du mouvement de la Saint-Croix, ayant fait office d'agents de liaison ou bien ayant facilité la création de passeports pour faire sortir Ouandié du territoire<sup>466</sup>. Des responsables militaires sont également impliqués : le colonel Nganso Sunji, le commandant Feumi Jantou, et les capitaines Henri Meno et Rolland Mambou Deffo. Ils sont progressivement « rendus à la vie civile » et certains, comme le commandant Feumi, sont traduits en conseil de discipline<sup>467</sup>. En raison des implications fortement politiques de l'affaire, l'enquête policière est interrompue : « Compte tenu des différentes répercussions qu'elles peuvent avoir sur la vie politique du pays. Il a été décidé d'attendre le retour du président Ahidjo pour lui soumettre le cas et décider quelle orientation il compte donner à l'enquête<sup>468</sup> ». Cette curieuse citation montre l'emprise que le président Ahidjo a sur le processus policier et judiciaire alors en cours, l'absence d'indépendance de la justice et la nature politique du procès qui se met en place.

C'est seulement après les instructions d'Ahidjo, qui ne sont pas connues – et que la Commission, au regard de l'indisponibilité légale des archives camerounaises de cette période, a cherchées en vain dans les documents français – que les magistrats débute leur instruction. Il semblerait alors que les accusé-es ne bénéficient toujours pas d'avocat-es, y compris commis d'office ; ces dernier-ères ne sont nommé-es qu'après le renvoi de l'affaire devant le Tribunal militaire de Yaoundé<sup>469</sup>. Avant cela, le juge d'instruction auditionne une centaine d'accusé-es, et prononce seulement douze non-lieux, un chiffre considéré comme insignifiant, étant donné la faiblesse des charges soulevées contre certain-es d'entre eux et elles. Cette faiblesse des charges est mentionnée par Bernard Lodirot, observateur du procès, dans son rapport à Philippe Rebeyrol :

Le plus grand nombre ignorait visiblement pourquoi ils étaient là. Embarqués dans une galère dont ils ne connaissaient ni la destination ni l'équipage, ne comprenant pas le français, s'exprimant en pidgin ou en langage vernaculaire, je doute que la traduction cahotante des interprètes les ait fort éclairés sur les charges retenues contre eux. Très tôt les lacunes de l'instruction sont apparues : faite à la hâte, elle a abouti au renvoi devant le tribunal d'un certain nombre de vieillards cacochymes, de pauvres hères infirmes, de femmes illettrées, alors que, compte tenu par ailleurs de la légèreté des accusations, fondées dans certains cas sur une simple déclaration d'un co-accusé, le non-lieu aurait dû être prononcé<sup>470</sup>.

La forte réticence des avocat-es locaux-ales à plaider dans ce procès montre le caractère fortement sensible et politique de l'affaire, la soumission des professions judiciaires à l'exécutif et la pratique fréquente des expulsions contre les éléments indésirables aux autorités camerounaises, en particulier lorsqu'ils sont d'origine étrangère. Or, les milieux judiciaires sont encore très investis par des magistrats et avocats français au début des années 1970 :

Les avocats, qui sont tous des Français installés au Cameroun, ont refusé d'être choisis par les prévenus et n'ont accepté de plaider que parce qu'ils ont été commis d'office. En effet, ils estiment qu'il n'est pas possible de plaider au Cameroun sans être expulsé<sup>471</sup>.

La dimension pesante de ce procès transparaît dans cette citation et annonce les crispations autour de son déroulé et des garanties de la défense : en effet, un des premiers sujets de mobilisation gravite autour de l'organisation d'un procès régulier et de la venue d'avocats choisis par les accusé-es.

464. ADF, La Courneuve, 319QO/100, « Note mémoire au Gouvernement camerounais », par Woungly-Massaga, transmis au président de la République Georges Pompidou, 15 novembre 1970.

465. Voir Section 3 Partie 1-C.

466. DGSE, Note de renseignement n°C509113, « Objet : Paul Pondi », 23 décembre 1970.

467. DGSE, Note de renseignement n°C492556, « Objet : les forces de l'ordre et la politique au Cameroun », 22 septembre 1970 ; Note de renseignement n°C497978, « Objet : les forces de l'ordre et la politique », 19 octobre 1970.

468. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Télégramme d'André Mistral au ministère des Affaires étrangères, 14 septembre 1970.

469. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Informations concernant le procès E. Ouandié, Mgr Ndongmo par le Cideo, communiquées du Cameroun de source autorisée, s.d.

470. ANF, AG/5(F)/2060, Compte-rendu de Bernard Lodirot à l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol, transmis à la direction des Affaires africaines et malgaches, 13 janvier 1971.

471. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Télégramme d'André Mistral au ministère des Affaires étrangères, 14 septembre 1970.

### 1.3. L'organisation des procès : les mobilisations pour un procès régulier

Lors de la mise en place du Cideo, une fois que le maintien en vie d'Ernest Ouandié jusqu'à son procès est assuré, les membres du comité interpellent les autorités françaises, camerounaises, l'opinion et des organisations internationales, sur la nécessité de garantir un procès équitable, ce qui passe notamment par la question du choix des avocat-es. Le comité s'officialise d'abord pour faire intervenir une entité tierce dans la désignation des avocat-es de Ouandié : « Il sera vraisemblablement impossible d'obtenir une lettre de la famille désignant un avocat. [...] Il faudra donc que l'avocat soit désigné par un comité de personnes morales, ce qui nous amène à mettre sur pied un comité de sauvegarde<sup>472</sup> ». Lors de sa première réunion, il n'écarte pas d'emblée le cas d'Albert Ndongmo, « mais envisage les deux affaires séparément<sup>473</sup> » en laissant le soin au Vatican de désigner un avocat « catholique, ouvert et compréhensif » qui pourrait être suggéré par le Cideo. Cette séparation des deux cas est effectuée sur les conseils directs de Bruno de Leusse, le directeur du secrétariat des Affaires africaines et malgache au sein du ministère des Affaires étrangères français, qui échange avec Jacques Beaumont sur l'affaire et sur les stratégies à adopter pour organiser la campagne autour du procès :

J'ai eu à ce sujet une conversation avec Bruno de Leusse qui semble penser, comme nous, qu'il faut dissocier le cas Ouandié et le cas de l'évêque Ndongmo. Il vaut en effet la peine qu'Ouandié ait la possibilité d'exposer ses propres positions, sans préjuger de l'accord que nous pouvons avoir avec celles-ci<sup>474</sup>.

Ainsi, les membres du Cideo, et en particulier Jacques Beaumont, font usage de leurs contacts avec des personnages hauts placés au sein de l'administration française, jusqu'aux services de Foccart, parmi lesquels certains membres semblent répondre positivement à la démarche, voire la soutenir. Jacques Beaumont rencontre effectivement Bruno de Leusse pendant la période du procès. Il est également en contact avec Jacques Chambrun, directeur des conventions administratives et des affaires consulaires au sein du ministère des Affaires étrangères, et lui transmet dans une lettre ses « remerciements renouvelés pour [son] appui<sup>475</sup> ». Des contacts avec Jacques Debû-Bridel, qui sert d'intermédiaire lors d'échanges d'informations avec Jacques Foccart, sont également attestés. En novembre 1970, Jacques Beaumont lui transmet des documents sur Ouandié et des documents rédigés par le Cideo pour interpellier l'opinion publique ainsi qu'Ahmadou Ahidjo, puis conclut avec une certaine méfiance : « Nous comptons sur vous pour que vous puissiez en dire assez à Monsieur Foccart, mais point trop<sup>476</sup> ».

En effet, assez rapidement, le Quai d'Orsay et le ministère des Affaires étrangères s'impliquent dans des négociations avec le gouvernement camerounais pour faire respecter des accords franco-camerounais, et notamment la convention judiciaire, ce qui, entre autres raisons, pousse Ahidjo à en demander la révision le 28 janvier 1971 dans une lettre au président français<sup>477</sup> ». Se rapproche-t-on de la crise diplomatique ? Dès l'annonce de l'organisation d'un procès, en accord avec Marthe Ouandié<sup>478</sup>, l'épouse du leader upéciste, le Cideo envisage de missionner l'avocat Jean-Jacques de Félice<sup>479</sup>, protestant progressiste et respecté, membre de la Ligue des Droits de l'Homme, et ayant l'expérience de procès politiques lors de la défense d'Algérien-nes de la Fédération de France du FLN<sup>480</sup>. Engagé auprès de mouvements de libération nationale, mais sans pouvoir être taxé de « communiste », il semble être le personnage idéal pour plaider à Yaoundé. Cependant, dès le début des démarches, les membres du Cideo semblent peu optimistes concernant l'attitude des autorités camerounaises : « Il est probable que le visa lui sera également refusé<sup>481</sup> », après avoir tenté des demandes de visa pour d'autres avocats, notamment « Maîtres Pinet,

472. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Lettre de Jacques Beaumont à Robert Buron, Paris, 16 septembre 1970.

473. *Ibid.*, Lettre d'Alexandre Glasberg à Lucio Luzzatto, 27 octobre 1970.

474. *Ibid.*, Lettre de Jacques Beaumont à Robert Buron, Paris, 16 septembre 1970.

475. *Ibid.*, Lettre de Jacques Beaumont à Gilbert de Chambrun, 20 novembre 1970.

476. *Ibid.*, Lettre de Jacques Beaumont à M. Debu-Bridel, 16 novembre 1970.

477. D'après les échanges entre Rebeyrol et le ministère des Affaires étrangères, il semble qu'Ahidjo veuille surtout ne pas apparaître soumis aux volontés des autorités françaises, et non remettre en question tout le système. ANF, AG5(F)1910, Lettre du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol, « Objet : dénonciation par le Cameroun de la convention judiciaire franco-camerounaise », Paris, 14 septembre 1971. Lors des procès de Yaoundé, Ahidjo dénonce « une tentative d'ingérence inadmissible ». Voir ANF, AG/5(F)/1910, Philippe Rebeyrol, Télégramme à Diplomatie, Convention judiciaire franco-camerounaise, Yaoundé, 22 septembre 1971.

478. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Lettre de Fadilou Diop à Jean-Jacques de Félice, Dakar, 22 décembre 1970.

479. Terretta Meredith, « Human Rights, Revolutionary Humanitarianism... », art. cité, p. 146.

480. Thénault Sylvie (2015), « Une défense politique sans rupture ? Le collectif des avocats du FLN en pratique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 115-116(1), pp. 17-25.

481. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Lettre de Jacques Beaumont à Bernard Couret, Paris, 25 novembre 1970.

Kaldor, Libertalis<sup>482</sup> ». Jacques Vergès aurait également fait la même démarche, désigné par Ouandié sans passer par l'intermédiaire du Cideo<sup>483</sup>. Cependant, toutes les tentatives de demandes de visas pour des avocat-es inscrit-es à des barreaux français se heurtent à des refus. Ahmadou Ahidjo l'avait annoncé clairement à Philippe Rebeyrol : « Les inculpés bénéficieront de l'assistance d'avocats qui devront être choisis localement<sup>484</sup> » ; parmi les raisons de cette position, se trouve l'absence de barreau indépendant et organisé au Cameroun, plaçant les avocat-es directement sous l'autorité de l'administration et du pouvoir exécutif. Les membres du Cideo, qui jusqu'ici faisaient profil bas en attendant les réactions des autorités camerounaises, sortent de leur silence et engagent des démarches pour protester contre ces refus de visas ; d'abord par un communiqué dans la presse, qui paraît dans *Le Monde* du 22-23 novembre<sup>485</sup>. Le Cideo mobilise également le Conseil de l'ordre des avocats de Paris qui émet une déclaration publique demandant le respect des droits de la défense<sup>486</sup>, enfin en communiquant auprès du garde des Sceaux et du ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann<sup>487</sup>. Le refus répété d'accorder des visas à des avocat-es français-es, en particulier Jean-Jacques de Félice, connu pour son sérieux et son sens des responsabilités selon Gilbert de Chambrun<sup>488</sup>, alerte plusieurs membres des services français. Ceux qui étaient déjà en discussion avec le Cideo relaient, en particulier, cette problématique du non-respect de la convention judiciaire franco-camerounaise. En impliquant le respect des accords franco-camerounais, l'enjeu dépasse désormais la question d'un procès équitable pour Ernest Ouandié pour toucher la coopération et la confiance entre les deux États :

S'il est exact que les dispositions de la convention judiciaire concernent au premier chef la défense de nos compatriotes, elles ont cependant une portée plus générale et reflètent la confiance réciproque des deux pays dans leurs institutions judiciaires. Elles sont appliquées en France sans aucune réserve<sup>489</sup>.

À travers ce refus, c'est le respect de l'ensemble des accords franco-camerounais qui est remis en cause :

Dans la mesure où les autorités camerounaises useraient de ce droit à l'égard des membres des barreaux français non pas parce que la présence des intéressés sur leur territoire constituerait en elle-même une menace pour l'ordre public, mais uniquement pour empêcher nos compatriotes, en leur qualité d'avocats, de plaider devant une juridiction camerounaise, elles commettraient à coup sûr un abus, constituant une violation indirecte, mais certaine des dispositions précitées de la convention judiciaire ayant pour effet de vider cet accord de toute signification<sup>490</sup>.

811

Gilles de Chambrun et Bruno de Leusse s'élèvent de concert contre ces refus en pointant en particulier le risque de créer un précédent qui constituerait un danger pour les coopérant-es français-es exerçant au Cameroun, qui, si elles et ils étaient également mis-es en cause dans des affaires de « subversion », pourraient être privé-es des défenseurs de leur choix<sup>491</sup>. Le contexte international participe à entretenir cette crainte, étant donné les multiples changements de régime dans les anciennes colonies françaises d'Afrique ayant eu lieu dans le sillage des révolutions des années 1968<sup>492</sup>, qui s'accompagnent de leurs lots de procès pour subversion ou trahison, et menacent potentiellement la position des coopérant-es français-es. Les correspondances au sein du ministère des Affaires étrangères font directement référence au cas de l'Algérie, où le coup d'État du colonel Boumediène génère des pressions croissantes sur les coopérant-es français-es sur le territoire et une certaine instabilité politique<sup>493</sup>.

Philippe Rebeyrol est donc sommé par Gilbert de Chambrun de vérifier les informations selon lesquelles les visas d'avocats ont tous été refusés et lui demande « d'attirer l'attention » des autorités de Yaoundé sur la nécessité de

482. ANF, AG/5(F)/2060, Lettre du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol, 2 décembre 1970 ; ADF, 319QO/100, Lettre de Théodore Monod, à la direction des affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères, 13 novembre 1970.

483. ANF, AG/5(F)/2060, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, 4 décembre 1970.

484. ANF, AG/5(F)/2060, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, 16 octobre 1970.

485. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Lettre de Jacques Beaumont à Maître Bentoumi, 26 novembre 1970.

486. *Ibid.*, Note sur une conversation téléphonique entre Jean-Jacques de Félice et Jacques Beaumont le 5 décembre 1970.

487. *Ibid.*, Lettre de Jean-Jacques de Félice à Jacques Beaumont, 19 novembre 1970.

488. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Télégramme de Gilbert de Chambrun à l'ambassade de France au Cameroun, Paris, 16 décembre 1970.

489. ANF, AG/5(F)/2060, Télégramme de Bruno de Leusse à l'ambassade de France au Cameroun, Paris, 15 décembre 1970.

490. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Lettre de Gilbert de Chambrun à Bruno de Leusse, 19 novembre 1970.

491. *Ibid.*, Note de Gilbert de Chambrun à l'attention de Bruno de Leusse, 14 décembre 1970.

492. Blum Françoise, *Révolutions africaines...*, *op. cit.* ; Blum Françoise (2012), « Sénégal 1968 : révolte étudiante et grève générale », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 59-2(2), pp. 144-177.

493. Simon Catherine (2011), *Algérie, les années pieds-rouges*, Paris, La Découverte, pp. 191-204.

respecter la convention judiciaire, « sans donner le caractère d'une protestation formelle<sup>494</sup> ». La diplomatie française fait preuve d'une grande prudence dans la manière de communiquer avec Ahmadou Ahidjo, étant donné le caractère politique et sensible de l'affaire. Lors d'un entretien privé avec le chef de l'État camerounais, Philippe Rebeyrol fait part des inquiétudes du ministère des Affaires étrangères :

J'ai donc indiqué à Ahidjo que je n'étais pas chargé d'élever une protestation, car on était bien conscient à Paris qu'il s'agissait d'une grave affaire de politique intérieure camerounaise, mais que je devais néanmoins appeler son attention sur les clauses de la convention judiciaire franco-camerounaise.

Le chef de l'état m'a répondu qu'il regrettait de se trouver en contradiction avec la lettre du texte, mais qu'il ne semblait pas contrevenir à l'esprit de notre convention, qui n'avait pas pu être établie pour donner à des français le moyen d'intervenir dans des procès exclusivement camerounais ou aucun français ni aucun intérêt français ne se trouvaient impliqués.

Pour le fond, il était persuadé que les avocats qui avaient demandé des visas n'avaient d'autres soucis que de transformer ce malheureux procès en débat idéologique, ce qu'il ne saurait nullement accepter<sup>495</sup>.

Ainsi, Ahidjo campe sur ses positions en jouant sur le fait qu'aucun-e ressortissant-e français-e n'est impliqué-e dans ce procès, les quelques français-es interrogé-es dans l'affaire, tels que des collaborateurs d'Albert Ndongmo au sein de son journal *L'Effort camerounais*, ayant été « simplement » expulsé-es du territoire. Il semble craindre une politisation de l'affaire par des avocat-es français-es, ce qui fait effectivement partie d'une stratégie éprouvée par certains d'entre eux dans des procès politiques en Afrique subsaharienne<sup>496</sup>. Cependant, Ahidjo va plus loin que cela et profite de l'occasion pour dénoncer une partie des accords franco-camerounais : « Il estime inadmissible qu'il existe un accord international qui donne le droit à des étrangers de jouer un rôle dans les affaires judiciaires ou politiques strictement camerounaises ». Il affirme se réserver le droit d'adresser une lettre au président de la République française, Georges Pompidou, sur le sujet, ou de l'aborder avec lui lors de sa prochaine visite au Cameroun<sup>497</sup>. Au-delà des discussions privées entre responsables politiques, Ahidjo communique également publiquement sur la dénonciation de ces accords :

812

Rappelons d'abord que le Cameroun est un pays indépendant, et qui entend le rester. Ceci veut dire non seulement qu'il n'a pas besoin de leçons extérieures pour la conduite de ses propres affaires, mais aussi que les conventions qui le lient aux pays amis, qui coopèrent avec lui, ne peuvent en aucun cas avoir pour conséquence de limiter sa souveraineté, et de justifier une ingérence quelconque dans ses affaires intérieures<sup>498</sup>.

Ainsi, le président camerounais axe sa communication autour du procès sur une démonstration de son indépendance vis-à-vis de l'ancienne tutelle française, afin d'affirmer la pleine souveraineté du territoire et de son gouvernement. Prenant acte de la position camerounaise, le président Georges Pompidou reprend une partie des éléments de langage de son homologue, dans un projet de lettre à Jean-Jacques de Félice. Cette lettre vise à répondre à ses protestations et à ses demandes de médiation sur le non-respect de la convention judiciaire, et à relativiser le caractère exceptionnel de ce refus de visa :

Cette clause ne met pas en question le droit souverain de chaque pays d'autoriser ou non l'entrée d'un ressortissant étranger sur son territoire. C'est dans la mesure où ce dernier droit serait systématiquement exercé de manière à empêcher la présence des avocats aux côtés de leur client devant un Tribunal que la Convention ne serait pas respectée.

En l'occurrence, le Gouvernement français a estimé devoir intervenir auprès du Gouverneur camerounais pour appeler son attention sur les dispositions de la Convention judiciaire. Le gouvernement camerounais a, de son côté, contesté qu'il y ait eu de sa part une atteinte à ce régime conventionnel et a, par ailleurs, fait état de la présence d'observateurs étrangers au procès intenté à M. Ernest Ouandié.

Le gouvernement français n'a donc pas eu la possibilité d'obtenir que vous soyez autorisé à vous rendre au Cameroun pour assurer la défense de votre client.

494. ANF, AG/5(F)/2060, Lettre de Gilbert de Chambrun à Philippe Rebeyrol, 2 décembre 1970.

495. *Ibid.*, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, 12 décembre 1970.

496. Bellot-Gurlet Marine (2019), « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne: le Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique Noire (CDLDAN) », Mémoire de Master en histoire, École Normale Supérieure de Lyon, France.

497. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, 6 janvier 1971.

498. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Dépêche de l'United Press sur l'attitude d'Ahmadou Ahidjo lors du procès, sans date.

Je le regrette, mais j'ajoute que des difficultés analogues se sont produites dans plusieurs autres pays avec lesquels nous avons conclu des conventions comportant des dispositions identiques<sup>499</sup>.

Face à ce blocage, les membres du Cideo, toujours déterminés à assurer à Ouandié et Ndongmo une défense juste et efficace, se tournent vers des avocats étrangers : le britannique Ralph Millner est démarché, mais se voit refuser également tout visa en raison de l'absence de convention judiciaire entre la Grande-Bretagne et le Cameroun<sup>500</sup>. Ils envisagent alors une dernière stratégie : réserver un billet d'avion pour Yaoundé à l'avocat sénégalais Fadilou Diop, qui, en vertu de la convention de réciprocité judiciaire signée entre le Cameroun et d'anciens États de la Communauté franco-africaine, peut théoriquement voyager au Cameroun sans visa en sa qualité d'avocat<sup>501</sup>. Le témoignage de son court séjour sur le territoire laisse envisager les conditions dans lesquelles se prépare le procès et confirme le refus catégorique de laisser plaider des avocat-es n'exerçant pas au Cameroun.

Maître Fadilou Diop atterrit à Yaoundé le vendredi 18 décembre et est reçu par le doyen des avocats au Cameroun, Maître Danglemont. Ce dernier l'aide à prendre contact avec le Tribunal militaire de Yaoundé afin d'accéder aux dossiers des accusé-es et préparer leur défense. Il est reçu le lendemain par Emile Manga, capitaine camerounais et commissaire du gouvernement, « qui fut fortement surpris lorsqu'il fut mis au courant des motifs de la présence de Me Diop au Cameroun » et lui demande comment il a réussi à entrer sur le territoire sans visa. Diop argue de son droit en raison de la convention judiciaire, le commissaire lui demande s'il avait indiqué le motif de son voyage à l'entrée « ce qui laisserait supposer que des instructions étaient données pour ne laisser entrer aucun avocat étranger en dépit de la Convention<sup>502</sup> ». Le capitaine Manga multiplie les objections à sa constitution comme avocat dans cette affaire, puis, après lui avoir promis de mettre le dossier à sa disposition, lui redemande de revenir le lundi 21 décembre. Cependant, le lendemain matin, « le Commissaire à l'Émigration venait trouver Me Diop à son hôtel pour lui signifier avec beaucoup de précaution que sa présence au Cameroun était inopportune et qu'il devait quitter Yaoundé par l'avion de 18h30 pour Douala et de là Abidjan pour Dakar ». Ainsi, Fadilou Diop aura réussi à passer deux jours à Yaoundé avant d'être expulsé en raison de sa volonté de plaider dans les procès de Yaoundé. Le Cideo se résigne alors à des démarches pour favoriser la participation d'observateurs étrangers lors du procès, afin d'exercer une pression sur le régime camerounais et garantir autant que possible un procès équitable, avec un succès mitigé.

## 2. LES PROCÈS DE 1970-1971 ET LEUR DÉNOUEMENT

### 2.1. Le déroulement des procès

L'issue du procès fait peu de doute pour l'ensemble des acteurs, en particulier en ce qui concerne Ernest Ouandié. Philippe Rebeyrol, à l'issue d'un entretien sur le procès de Yaoundé avec Ahmadou Ahidjo, début décembre 1970, affirme déjà : « De sa réponse, j'ai tiré la conviction que Ouandié serait exécuté<sup>503</sup> ». Lors de cet entretien, ils semblent avoir discuté de l'éventualité d'une grâce présidentielle, alors que le procès doit avoir lieu deux à trois semaines plus tard. Il semble donc que les débats et délibérations ayant lieu au Tribunal militaire de Yaoundé n'ont que peu d'importance, sinon symbolique, face à un jugement dont l'issue est déterminée à l'avance par le président de la République camerounaise, qui s'affirme lui-même « premier magistrat camerounais<sup>504</sup> ». Les accusé-es sont séparé-es en deux groupes qui représentent deux procès successifs. Le premier a lieu du 26 au 30 décembre et est centré autour de la « rébellion » menée par Ouandié, le chef de l'UPC. Le second procès a lieu du 30 décembre au 6 janvier et est centré autour de Ndongmo, meneur du « complot » contre le président Ahidjo à travers l'organisation clandestine de la « Sainte Croix ».

Malgré le grand nombre d'accusé-es, les deux procès sont menés avec la volonté de les expédier aussi rapidement que possible<sup>505</sup>. En effet, Ahidjo souhaite les clore avant les festivités du mois de janvier, notamment, l'accueil de la conférence parlementaire de l'association de la Communauté Économique Européenne et des États africains et

499. ANF, AG/5(F)/2060, Projet de lettre de Georges Pompidou à Jean-Jacques de Félice, 31 décembre 1970.

500. *Ibid.*, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, 4 décembre 1970.

501. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH01980, Lettre de Jacques Beaumont à Maître Bentoumi, 26 novembre 1970.

502. *Ibid.*, Lettre de Fadilou Diop à Jean-Jacques de Félice, Dakar, 22 décembre 1970.

503. ANF AG/5(F)/2060, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, Yaoundé, 8 janvier 1971.

504. *Ibid.*, Documents transmis par l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol à Bruno de Leusse, Yaoundé, 20 janvier 1971.

505. *Ibid.*, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, Yaoundé, 31 décembre 1970.

malgache associés qui doit se tenir du 11 au 13 janvier à Yaoundé<sup>506</sup>. Le procès est ouvert au public : « Des forces de police entouraient le tribunal, laissant toutefois passer une foule assez nombreuse le premier jour, plus clairsemée le lendemain<sup>507</sup> ». Les juges sont des militaires. Le capitaine Paul Njock est président de séance, assisté du lieutenant-colonel Bouba Kaélé et du capitaine Nguidjol. Enfin, le capitaine Émile Manga est désigné commissaire du gouvernement<sup>508</sup>. Selon l'observateur au procès, Bernard Lodiote, envoyé par Rebeyrol, « on pouvait craindre que les juges ne fussent pas préparés à la tâche qui leur était confiée » car seul le capitaine Manga disposerait d'une formation juridique. « De fait, on a rapidement été amené à penser qu'un avocat européen expérimenté se serait aisément joué du Président et de ses assesseurs. En l'absence d'un défenseur de cette classe, le Tribunal a su faire respecter de bout en bout son autorité<sup>509</sup> ». Cet argument de l'absence de formation juridique de la majorité des membres du Tribunal militaire a pu être une des motivations de l'intransigeance du gouvernement camerounais face aux demandes de visa des avocats métropolitains.

De nombreux avocats, tous commis d'office, sont cités comme défenseurs au procès : Maître Zebu, Maître Foulétier, Maître Simon, Maître Icare, Maître Vidal, Maître Viazzi, Maître Bonnard, Maître Orcel, Maître Guillaumont sont tous Français. Sont également cités, les Camerounais Maître Nkili, Maître Senze et Maître Dinka. Tous pratiquent leur métier au Cameroun où il n'existe pas de barreau d'avocat-es, les plaçant de fait sous l'autorité du Procureur général, ce qui réduit leur indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif et les rend vulnérables à des sanctions professionnelles, voire à des expulsions du territoire pour les avocats de nationalité française.

Dès l'ouverture du premier procès, Ouandié affirme avoir effectué sa déposition sous la torture, constate l'absence au procès des deux avocats qu'il a constitués, Maître Vergès et Maître Millner, récuse Yves Orcel, son défenseur commis d'office et se mure dans le silence pendant toute la durée du premier procès. Il prend cependant la parole en tant que témoin lors du second procès<sup>510</sup>. Lors des deux procès, les autres accusés s'expriment et leurs défenseurs tentent de mettre en avant la faiblesse de certains dossiers d'accusation : Maître Pierre Viazzi « défenseur de Wambo le Courant [...] a mis l'accent dans une brillante plaidoirie sur le peu de sérieux de ce “coup d'État” manqué. Il a encore souligné, textes de loi à l'appui, que ce complot n'a pas eu juridiquement de commencement d'exécution, contrairement aux affirmations de l'accusation<sup>511</sup> ». Maître Orcel dénonce un « procès de dupes » : « Il a regretté que les avocats d'Ernest Ouandié n'aient pu entrer au Cameroun et a souligné la “faiblesse de l'accusation” qui ne repose que sur les témoignages et aveux des accusés, sans preuves tangibles<sup>512</sup> ».

Malgré les multiples démarches du Cideo visant à envoyer des observateurs internationaux, par exemple auprès du bâtonnier d'Alger Maître Bentoumi, du bâtonnier du Caire Maître El Kawagat, de Maître Luzzatto à Rome et d'avocats originaires de Suisse, de Belgique et de Grande-Bretagne<sup>513</sup>, seulement trois observateurs internationaux sont attestés au procès, aux côtés d'une vingtaine de journalistes, en majorité camerounais. Les archives françaises mentionnent Maître Pettiti, du barreau de Paris, représentant des juristes européens du Mouvement international des juristes catholiques ; Maître Cassano de Pax Romana, un mouvement d'intellectuels catholiques, et le Professeur Achard, représentant de la Commission Internationale des Juristes. Tous les trois sont arrivés au Cameroun le matin du 28 décembre, soit deux jours après l'ouverture du premier procès<sup>514</sup>. Leurs observations sur la régularité de l'instruction et du procès sont mitigées. En tant qu'observateurs, ils auraient eu connaissance des dossiers d'instruction de l'accusation et auraient pu s'entretenir avec Ouandié et Ndongmo ; ce dernier a assuré n'avoir subi aucun sévice. Selon eux, les débats ont pâti de l'absence de témoins appelés à la barre, du silence de Ouandié pendant l'ensemble du premier procès et la rapidité de la procédure, puisque « les avocats commis d'office n'avaient guère eu le temps matériel d'étudier les dossiers de tous les clients<sup>515</sup> ». Cependant, les observateurs semblent passer outre ces éléments et ne formulent pas de protestations, celles de Maître Pettiti portant sur le procès « un jugement ouvert et mesuré<sup>516</sup> ». Analysant les circonstances du déroulement des procès une année plus tard dans son ouvrage *Main basse sur le*

506. *Ibid.*, Coupure du *Monde*, « Six évêques africains ont demandé des mesures de grâce en faveur des condamnés de Yaoundé », 12 janvier 1971.

507. *Ibid.*, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des affaires étrangères, Yaoundé, 28 décembre 1970.

508. Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie, « Le procès d'Ernest Ouandié au Cameroun... » art. cité., p. 458.

509. ANF, AG/5(F)/2060, Compte-rendu de Bernard Lodiote sur les procès de Yaoundé, transmis par Philippe Rebeyrol à Bruno de Leusse, Yaoundé, 13 janvier 1971.

510. *Ibid.*, Coupure du *Monde*, « Au Procès de Mgr Ndongmo, La plupart des accusés reviennent sur leurs aveux », 5 janvier 1971.

511. *Ibid.*, « Procès Ndongmo : verdict demain matin », *Dépêche de l'AFP*, 5 janvier 1971.

512. *Ibid.*, « L'audience au procès de Yaoundé », *Dépêche de l'AFP*, 30 décembre 1970.

513. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Lettre de Jacques Beaumont à Fadilou Diop, Paris, 27 novembre 1970.

514. ANF, AG/5(F)/2060, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, Yaoundé, 28 décembre 1970.

515. *Ibid.*, Lettre de J. Massenet à Bruno de Leusse, Yaoundé, 13 janvier 1971.

516. *Ibid.*, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, Yaoundé, 31 décembre 1970.

*Cameroun*<sup>517</sup>, l'écrivain franco-camerounais Mongo Beti revient sur les déclarations de Maître Louis Pettiti, recueillies par le journaliste Jean de La Guérvivière dans *Le Monde* du 6 janvier 1971, dont il fait une critique virulente. Il voit dans le retour de l'avocat avant le terme des procès, « une hâte excessive sur laquelle Maître Louis Pettiti aurait dû s'expliquer », d'autant que ce dernier ne se prive pas, selon lui « [...] de chloroformer l'opinion avec des déclarations péremptoires sur la régularité des procès (qui ne sont pas terminés) et la culpabilité confirmée par les débats (toujours inachevés) de l'évêque de Nkongsamba ». Mongo Beti voit en effet des ressemblances entre le témoignage de Maître Pettiti paru dans *Le Monde* de janvier 1971 et l'article de Pierre Biarnès publié dans le même journal du 22-23 novembre 1970 : ils sont, l'un et l'autre : « [...] de bout en bout une défense et illustration de la justice d'Ahmadou Ahidjo ; mais, en même temps, on y observe une extrême débilite des moyens dialectiques mis au service de cette intention, comme si Maître Pettiti s'était d'avance résigné à ne prêcher que les Convertis<sup>518</sup> ». Mongo Beti perçoit, chez l'avocat Maître Pettiti comme chez le journaliste du *Monde*, Pierre Biarnès, un égal empressement à conclure à la culpabilité de Ndongmo<sup>519</sup> qui, selon lui, ne peut s'expliquer que par des raisons partisans dissimulées<sup>520</sup>.

Les verdicts rendus<sup>521</sup> confirment la sévérité de la Cour. Pour le premier procès dit « de la rébellion » avec 28 inculpé-es, trois condamnations à mort sont prononcées à l'encontre d'Ernest Ouandié, son secrétaire particulier Mathieu Njassep et son lieutenant Raphaël Fotsing. Albert Ndongmo est condamné à la détention à vie pour sa complicité avec le chef du maquis. En ce qui concerne les autres accusé-es, sont prononcées deux condamnations à vingt ans de prison, trois condamnations à dix ans, et neuf condamnations à cinq ans. Dix relaxes sont prononcées. Pour le second procès pour « complot contre les institutions et tentative d'assassinat du chef de l'Etat », avec 76 inculpé-es, trois condamnations à mort sont prononcées à l'encontre d'Albert Ndongmo, Gabriel Tabeu et Célestin Takala. Cinq peines de détention à vie sont prononcées, ainsi que 53 autres peines allant de cinq à vingt ans de prison. Quinze acquittements sont prononcés. À l'issue de ces deux procès, qui génèrent une vague d'indignation et d'appels à la clémence, une nouvelle campagne commence, menée depuis la France avec le soutien de quelques figures internationales, pour obtenir la grâce des condamnés à mort auprès d'Ahmadou Ahidjo. Ernest Ouandié n'a pourtant pas demandé la grâce présidentielle, convaincu que son sort est scellé depuis son arrestation.

## 2.2. Après le verdict, les mobilisations pour la grâce des condamnés à la peine capitale

815

Une fois les pressentiments concernant les condamnations à mort confirmées, une nouvelle mobilisation et de nouvelles négociations commencent pour obtenir la grâce présidentielle, ce qui mobilise de nombreux acteur-ices, de la société civile aux membres de cabinets ministériels.

Le Cideo est un acteur majeur des mobilisations pour la grâce et engage de multiples démarches afin d'exercer une pression médiatique et politique sur le gouvernement camerounais et de tenter d'influencer sa décision. Les partis politiques de gauche française communiquent sur la question et lancent des appels à la clémence<sup>522</sup> ; des pétitions circulent signées par des militant-es progressistes, tels les 172 travailleurs de l'usine Thomson de Villacoublay<sup>523</sup>. Plusieurs animateur-ices de ce comité mobilisent en outre leurs contacts, en favorisant au maximum la dimension internationale des protestations. Le naturaliste et président du comité, Théodore Monod, demande à la Fondation Nobel d'intervenir en faveur de la grâce des condamné-es ; la journaliste Claude Gérard<sup>524</sup> contacte Hamani Diori, président de la République du Niger ; Jean-Jacques de Félice demande la participation d'Amnesty International, de la Fédération Protestante de France et de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH). Jean-Jacques de Félice cherche en particulier à provoquer une réunion au sein de la LDH, des mêmes organismes qui s'étaient réunis pour prendre position concernant les procès de Burgos et de Léninegrad qui se déroulent à la même période. En effet, le procès de Yaoundé a lieu dans un contexte international saturé par les procès politiques, qui sont mentionnés et font partie des références dans les protestations de l'époque. D'abord, le procès de Burgos, qui s'est déroulé du 3 au 9 décembre 1970 dans l'Espagne franquiste a lieu dans un Tribunal militaire et juge des dizaines de membres de l'ETA, organisation nationaliste basque, accusés d'avoir perpétré trois assassinats. Six peines de mort et de nombreuses autres

517. Voir section 4-E.

518. Mongo Beti, (2003), *Main basse sur le Cameroun...*, op. cit., p. 262.

519. *Ibid.*, p. 274.

520. *Ibid.*, p. 175.

521. ANF, AG/5(F)/2060, Lettre de J. Massenet au ministère des Affaires étrangères, Yaoundé, 13 janvier 1971.

522. Terretta Meredith, « Human Rights, Revolutionary Humanitarianism... », art. cité., p. 158.

523. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Pétition de 172 travailleurs de la THOMSON-CSF de Villacoublay, sans date.

524. Voir section 2 – Partie I.A.

condamnations à de longues peines de prison sont prononcées. Le même mois, le procès de Leningrad juge onze citoyens soviétiques, dont sept de confession juive, accusés d'avoir tenté de détourner un avion pour quitter l'URSS, ce qui a mené à des perquisitions de dizaines d'autres citoyen·nes juif·ves. Les accusé·es sont jugé·es pour « trahison » et risquent la peine de mort. Le procès soviétique a lieu dans un secret total, sans observateur·ices étranger·ères et sans garanties juridiques<sup>525</sup>. Pour ces deux procès, des mobilisations populaires et des campagnes visant à exercer une pression au niveau international ont permis d'éviter l'exécution effective des condamnés à mort. Ainsi, les campagnes de presse organisées autour du procès de Yaoundé y font référence et cherchent à capter ces mobilisations en faveur des Camerounais, par exemple dans cet article publié dans *La Croix* et rédigé par Pierre Limagne :

Chacun comprend [...] ce qu'ont été les deux procès [de Yaoundé], gravement entachés par les tortures physiques et morales infligées antérieurement aux accusés. [...]

Une série d'exécutions, après des jugements sans recours, si mal fondés sur des accusations parfois rocambolesques, préluderait mal à la visite d'amitié que le président de la République française doit faire au Cameroun d'ici à un mois.

Puisse Yaoundé se rappeler la satisfaction générale éprouvée à l'occasion des mesures de clémence intervenues après Burgos et Leningrad<sup>526</sup>.

Cependant, de l'aveu même des observateurs au sein du Secrétariat des Affaires africaines et malgaches, l'opinion publique mondiale n'a pas été sensibilisée par le verdict de Yaoundé comme cela a été le cas pour les procès de Burgos et de Leningrad, « ce qui [...] semble dénoter un manque général d'intérêt pour les problèmes africains<sup>527</sup> ». Contactée par Jean-Jacques de Félice, la Ligue des Droits de l'Homme ne fait pas de distinction entre les trois procès et organise effectivement une réunion en interne le 7 janvier 1971 qui aboutit à un communiqué commun adressé à Ahmadou Ahidjo, et à un télégramme à Georges Pompidou lui demandant de prendre position en faveur de la grâce présidentielle. Enfin, les membres du Cideo cherchent eux aussi à toucher les responsables politiques français, en usant d'intermédiaires : Jean-Jacques de Félice aurait mobilisé René Pleven, alors Garde des Sceaux, afin d'atteindre Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, qui pourrait intervenir directement auprès du président de la République Georges Pompidou<sup>528</sup>.

Les archives françaises contenant les correspondances échangées entre différent·es acteurs·rices politiques français montrent leurs positions respectives sur le sujet, qui ne sont pas forcément alignées. Le Garde des Sceaux René Pleven affirme effectivement s'être ému des condamnations prononcées, et demande au ministère des Affaires étrangères une note de synthèse sur ce procès, estimant les télégrammes transmis par Philippe Rebeyrol trop sommaires sur le sujet<sup>529</sup>. Dès l'annonce du verdict, le ministère des Affaires étrangères, représenté par Maurice Schumann, prend la position la plus claire sur le sujet, dans un projet de télégramme à Philippe Rebeyrol :

Le président Ahidjo mesure – je le pense – le fâcheux effet que ne manqueraient pas d'avoir des exécutions capitales au Cameroun, alors que viennent d'être graciés les condamnés de Burgos et de Leningrad. Aussitôt après le verdict, le garde des sceaux et moi-même avons été saisis par les représentants les plus qualifiés et souvent les plus modérés des professions judiciaires.

Certes il n'y a rien de commun entre les procès qui ont récemment soulevé l'opinion et les suites normales d'une rébellion sanglante. Dans les circonstances présentes, c'est au sens politique autant qu'au sentiment humanitaire qu'il importe de faire appel. Je vous laisse le soin de déterminer (compte tenu d'une susceptibilité que je connais bien) la forme que doit revêtir votre incitation à la clémence. En raison de mes vieux liens d'amitié avec le Président Ahidjo, vous pouvez, si vous le jugez bon, faire usage de mon nom. Il est, en revanche, souhaitable de ne pas invoquer l'autorité morale de monsieur le Président de la République<sup>530</sup>.

Ce télégramme vise donc à inciter clairement en faveur d'une mesure de grâce, sans impliquer cependant l'autorité présidentielle française qui reste alors en retrait. Il est d'abord transmis à la direction des Affaires africaines et malgaches pour obtenir l'avis du secrétariat, qui accueille très froidement l'initiative et formule plusieurs objections à ce télégramme :

525. « Douteux procès à Leningrad », *Le Monde*, 23 décembre 1970.

526. ANF, AG/5(F)/2060, Extrait de l'article de *La Croix* de Pierre Limagne, dans *Le Monde*, 7 janvier 1971.

527. ANF, AG/5(F)/2060, Renseignement sur l'opinion des milieux diplomatiques africains sur les exécutions au Cameroun, 22 janvier 1971.

528. IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Relevé des démarches tentées par les membres du CIDEO à l'annonce des condamnations à mort, 13 janvier 1971.

529. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Lettre de Vincent Balesi, pour le Secrétariat des Affaires africaines et malgache, à René Eladari, conseiller technique du ministre des Affaires étrangères, Paris, 7 janvier 1971.

530. ANF, AG/5(F)/2060, Télégramme de Maurice Schumann à l'ambassade de France au Cameroun, 6 janvier 1971.

1. M. Ahidjo est très susceptible et jaloux de son indépendance personnelle ainsi que de la souveraineté du Cameroun.
2. Le procès s'est déroulé, de l'avis des observateurs internationaux, conformément aux normes d'une procédure régulière, ce qui constitue, en Afrique, une exception remarquable.
3. D'après ce que nous croyons savoir, Ouandié a été l'auteur de centaines d'attentats, le responsable de centaines d'assassinats perpétrés dans des conditions atroces à l'encontre, notamment, de femmes et d'enfants.
4. Notre intervention sera, en conséquence, mal accueillie par M. Ahidjo qui, il faut le rappeler, recevra dans un peu plus d'un mois, Monsieur le Président de la République<sup>531</sup>.

Ainsi, les services dirigés par Jacques Foccart cherchent absolument à freiner toute intervention des autorités françaises auprès d'Ahmadou Ahidjo afin de préserver sa susceptibilité qui semble extrême sur le sujet. Une note manuscrite sur la même lettre de réponse à Maurice Schumann enfonce le clou en affirmant : « MM. Arthaud et de Beaumarchais insistent très fortement pour que vous acceptiez de ne pas envoyer de télégramme ». Maurice Schumann semble cependant ne pas avoir tenu compte des conseils du Secrétariat aux Affaires africaines et malgaches et le télégramme à Philippe Rebeyrol aurait effectivement été envoyé. Ce dernier s'aligne alors sur la position des services dirigés par Foccart, en rappelant la discussion qu'il avait eu avec Ahidjo début décembre sur l'opportunité d'une grâce présidentielle :

Quels que puissent être nos sentiments, il est certain que M. Ahidjo accueillera mal toute intervention qui aurait un caractère officiel ou officieux. [...] Je rappelle que la demande que nous avons faite d'un visa pour M<sup>e</sup> De Félice risque d'amener M. Ahidjo à dénoncer notre convention judiciaire (mon télégramme n°11). Toute espèce de pression ou d'apparence de pression éveillera son extrême susceptibilité et aura sans nul doute un résultat contraire à celui que nous en attendons.

Dans ces conditions, j'hésite beaucoup à tenter une nouvelle intervention qui s'ajouterait à celle que j'ai déjà faite et qu'il n'a bien accueillie que parce qu'elle paraissait personnelle et spontanée<sup>532</sup>.

La position personnelle de Foccart et les actions qu'il aurait pu entreprendre ne sont pas connues, aucun document signé de sa main n'apparaissant ni dans les archives du Secrétariat des Affaires africaines et malgaches, ni dans les Archives diplomatiques françaises. Cependant, dans le troisième tome des témoignages de Jacques Foccart, publiés sous le titre *Journal de l'Élysée*, les procès de Yaoundé apparaissent sporadiquement et les dialogues reconstitués entre le président français Georges Pompidou et lui-même laissent entrevoir leur position respective. Le sujet n'est jamais mentionné avant le 20 novembre 1970, où lors d'un dîner à Yaoundé en présence d'Ahmadou Ahidjo et de plusieurs de ses ministres, Jacques Foccart et le président camerounais évoquent « l'affaire de Mgr Ndongmo », mais semblent se limiter à partager des anecdotes sur la personnalité de l'évêque. Ernest Ouandié et ses compagnons ne sont pas cités<sup>533</sup>. Le 5 janvier 1971, lors d'un entretien entre Georges Pompidou et Jacques Foccart à Paris, le « procès Ouandié et Ndongmo » est de nouveau évoqué ; le président de la République française partage son inconfort en lien avec la prochaine visite présidentielle prévue au Cameroun : « Cela m'ennuie énormément, parce que, quand même, il n'est pas possible qu'ils zigouillent un certain nombre de condamnés juste avant mon arrivée ; ils me mettraient dans une situation impossible. J'espère qu'ils le comprennent ». Foccart lui répond alors, selon le dialogue qu'il a reconstitué : « Oui, mais malheureusement, nous n'y pouvons rien. Toute intervention risquerait d'avoir l'effet contraire de celui que nous recherchons ». Il rajoute plus loin : « Je ne vois pas comment Ahidjo pourrait gracier Ouandié ; en revanche, je suis à peu près certain, et d'ailleurs j'ai déjà eu l'occasion de lui en parler quand je suis passé, qu'il va gracier Ndongmo. Nous ne pouvons rien faire de plus<sup>534</sup> ». Il conclut « les condamnés exécutés à Yaoundé étaient vraiment des assassins, et je trouve qu'on n'est que trop intervenu déjà<sup>535</sup> ». Le président de la République française n'insiste pas davantage. On retrouve une autre expression de sa position sous la forme d'une note manuscrite lapidaire laissée au bas d'un document daté du 1<sup>er</sup> janvier 1971 : « Il faut faire sentir discrètement à Ahidjo que mon voyage au Cameroun suppose des décisions judiciaires indulgentes ». Les archives ne disent pas si sa position a été transmise et entendue.

531. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Note de la direction des Affaires africaines et malgache pour le ministre des Affaires étrangères, Paris, 6 janvier 1971.

532. ANF, AG/5(F)/2060, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, Yaoundé, 8 janvier 1971.

533. Foccart Jacques (1999), *Journal de l'Élysée. Tome 3 : Dans les bottes du Général, 1969 - 1971*, Paris, Fayard - Jeune Afrique, pp. 514-515.

534. *Ibid.* p. 564.

535. *Ibid.* p. 576.

Au-delà des services politiques et diplomatiques français, d'autres figures prennent position et communiquent auprès d'Ahmadou Ahidjo à titre personnel, tel Maha Thray Sithu U Thant, Secrétaire général de l'Onu entre 1961 et 1971, qui envoie Issoufou Saïdou Djermakoye, diplomate nigérien alors fonctionnaire pour l'organisation internationale, comme émissaire auprès d'Ahmadou Ahidjo afin de lui remettre un message sollicitant la grâce des condamnés de Yaoundé. D'après le représentant permanent de la France à l'Onu, Jacques Kosciusko-Morizet, « le secrétaire général tient à ce que sa démarche, entreprise à titre personnel et pour des raisons purement humanitaires, reste confidentielle<sup>536</sup> ». Ainsi, ceux et celles qui cherchent à peser dans la décision de grâce d'Ahmadou Ahidjo semblent le faire avec de nombreuses mesures de prudence et de confidentialité, afin d'éviter d'être accusés de s'immiscer dans les affaires internes du Cameroun.

La réflexion d'Ahmadou Ahidjo est certainement mise sous pression par l'ampleur numérique des demandes de clémence, et par leur dimension internationale. Les éléments de sa réflexion sont particulièrement détaillés par Philippe Rebeyrol, suite à leur entretien à ce sujet. Ils montrent que le président camerounais serait attentif à montrer, par ce procès, le caractère indépendant de son gouvernement et la souveraineté du territoire, capable de gérer ses affaires internes sans céder aux pressions extérieures.

De sa réponse, j'ai tiré la conviction que Ouandié serait exécuté. Il s'agit d'un des principaux chefs d'une rébellion qui, depuis douze ans, ensanglante le Cameroun. [...] Pour M. Ahidjo, la grâce de Ouandié serait une faiblesse impardonnable et je pense qu'elle surprendrait l'opinion camerounaise dans son ensemble.

Le cas de l'évêque Ndongmo est différent. La décision du président n'était pas encore prise et elle était pour lui un sujet de grave préoccupation. Il avait été sensible à la démarche personnelle et discrète que M. Zinzou, qui est son ami, a faite auprès de lui après un voyage à Rome et un entretien avec le cardinal Villot. Il a écouté avec la plus grande attention ce que j'ai cru devoir lui dire. Mais la question est pour lui politique. Il n'est pas insensible à l'opinion internationale, mais il pense davantage à l'effet moral sur les Camerounais et, sous cet angle, il estime qu'il y a du pour et du contre, sans que la balance soit facile à établir. Parmi les raisons qui militent dans son esprit contre la grâce, il y a l'idée que les Camerounais attribueront cette grâce aux interventions européennes.

Le deuxième élément majeur de sa réflexion semble concerner les répercussions de sa décision sur les fragiles équilibres politiques au Cameroun, les risques de divisions au sud du territoire, et la dimension « ethnique » de ce procès :

Mais d'autres éléments entrent en jeu, le Nord Cameroun, de larges zones du sud, les milieux qui ont servi fidèlement le gouvernement pendant les années de la rébellion, ceux qui craignent une hégémonie bamiléké demandent avec insistance des châtiments exemplaires. S'il ne s'agissait que de clore par un geste magnanime la longue histoire de la rébellion, M. Ahidjo n'hésiterait sans doute pas. Mais les rivalités ethniques, les menaces de séparatisme sont toujours actuelles et peuvent à tout moment redevenir aiguës. Dans ces conditions l'aspect « politique » de la question est fort complexe.

Ainsi, dans les réflexions d'Ahidjo, les dimensions « ethniques » du procès semblent être un point majeur, et auraient également joué dans la manière dont l'instruction a été menée. Une autre note d'information anonyme issue des archives diplomatiques semble corroborer cette idée et développe les enjeux qu'ont représenté ce procès pour les équilibres politiques nationaux :

L'instruction de l'affaire NDONGMO semble avoir été menée initialement par les fonctionnaires qui en étaient chargés, pour montrer que l'action upéciste n'était qu'un aspect d'une conjuration générale de tous les Bamilékés, qu'ils soient ralliés ou non au régime. [...] En limitant les poursuites aux accusés les plus patents, en gracieux l'évêque et deux autres condamnés à mort représentant la classe « bourgeoise » de cette ethnie, il a voulu montrer qu'il n'entendait pas condamner l'ensemble d'une population. Le président Ahidjo est obligé de mener une politique très nuancée : d'un côté, il veut éviter que les Bamilékés, par solidarité tribale, ne constituent un bloc, de l'autre, il n'est pas mécontent de maintenir la fiction de leur expansion et de leur solidarité pour diviser les chrétiens du Sud<sup>537</sup>.

Il s'agit cependant d'une analyse politique située et tributaire de la manière dont les milieux diplomatiques français perçoivent la politique menée par le gouvernement camerounais. La grille d'analyse ethniciste apparaît parfois

536. ANF, AG/5(F)/2060, Télégramme de Jacques Kosciusko-Morizet au ministère des Affaires étrangères, New-York, 13 janvier 1971.

537. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Note d'information anonyme sur la « Stabilité politique au Cameroun », 10 février 1971.

comme une des « obsessions » des observateurs français et était parfois appliquée hâtivement comme un des seuls éléments explicatifs de la politique camerounaise.

La décision d'Ahmadou Ahidjo est annoncée le jour même de l'exécution. Pour le premier procès, seul Mathieu Njassep sur les trois condamnés à mort est gracié. Dans son témoignage, il évoque que sa condamnation à mort a été commuée en prison à vie en 1975, limitée à 25 ans par décret présidentiel<sup>538</sup>. En ce qui concerne le deuxième procès, Célestin Takala est gracié, ainsi qu'Albert Ndongmo dont la peine est commuée en peine de détention à perpétuité. De nombreuses pétitions et protestations continuent d'affluer à Yaoundé, mais aussi à l'ambassade du Cameroun en France, suite à cette décision : de nombreuses personnalités de gauche, mais aussi des organisations diverses telles que la Feanf, et une vingtaine d'associations d'étudiant-es congolais, martiniquais, marocains, algériens, laotiens, protestent contre cette décision, sans pouvoir cependant peser davantage sur le cours des événements<sup>539</sup>. La mobilisation pour la grâce des condamnés aboutit donc à une victoire en demi-teinte, puisque trois exécutions vont avoir lieu : celles d'Ernest Ouandié, de Gabriel Tabeu et de Raphaël Fotsing. Selon Philippe Rebeyrol : « il est certain que les multiples interventions en faveur de Monseigneur NDONGMO et plus encore d'Ernest OUANDIE, ont profondément indisposé le chef de l'État, mais finalement elles ont sans doute pesé sur la décision du Chef de l'État de gracier trois des condamnés<sup>540</sup> ». Un commentaire qu'il conviendrait peut-être de nuancer, au regard d'une certaine opinion camerounaise qui, *a posteriori*, voit dans la grâce accordée à Ndongmo, une stratégie élaborée par Ahidjo pour se donner le beau rôle aux yeux de l'Église catholique et gagner sa reconnaissance pour avoir épargné la vie de l'un de ses ouvriers. L'avocat Luke K. Sendze estime en effet que : « Ndongmo devait être condamné à mort par le tribunal militaire soigneusement composé afin de mettre Ahidjo en position de force pour négocier son éviction du pays en guise de compromis à son exécution<sup>541</sup>. Ce faisant, il a atténué l'impression qu'il était hostile à l'Église catholique. Après tout, n'avait-il pas empêché l'exécution d'un évêque catholique tout en exécutant ses complices<sup>542</sup> ? »

### 2.3. L'exécution des condamnés et le sort des prisonniers

Le matin du 15 janvier 1971, les trois condamnés à mort sont transportés par avion de la capitale vers leur subdivision d'origine où ils doivent être fusillés sur la place publique de Bafoussam. La pratique courante veut que l'on rassemble les populations sans les informer des motivations des autorités, et tout en gardant secrète l'identité des condamnés.

819

L'inspecteur fédéral de l'administration avait convoqué la population de Bafoussam, le 15 janvier, pour une réunion d'information. Une fois rassemblée, la population apprit qu'en fait elle avait été convoquée pour assister à l'exécution de « terroristes<sup>543</sup> » [...].

Les témoignages disponibles sur ces exécutions capitales mettent en avant l'attitude digne et intransigeante d'Ernest Ouandié, participant à forger et perpétuer un mythe, celui d'un leader indépendantiste et chef de maquis indéfectiblement fidèle à sa lutte :

À la fin du discours annonçant l'exécution, un seul député applaudit, au milieu du silence de la population. Une femme osa crier de ne pas les exécuter ; elle ne put être arrêtée par la police car elle ne put être repérée au milieu de la foule. Ernest Ouandié, dont l'exécution vint en dernier après ses deux camarades, refusa de se laisser bander les yeux. Ce refus donna lieu à un dialogue avec les autorités, au cours duquel E. Ouandié fit preuve de beaucoup de fermeté pour maintenir sa dernière volonté de mourir courageusement les yeux ouverts et où il put dire qu'il savait que c'était un régime réactionnaire et fasciste qui l'assassinait, mais qu'il avait formé des gars susceptibles de demander un jour des comptes à ce régime<sup>544</sup>.

<sup>538</sup> Njassep Mathieu et Flaubert Nganya, *L'avenir nous donnera raison...*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>539</sup> ANF, AG/5(F)/2060, Renseignement sur les pétitions parvenues à l'ambassade du Cameroun en France suite au maintien de 6 condamnations à mort du procès de Yaoundé, 16 janvier 1971.

<sup>540</sup> *Ibid.*, Documents de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol transmis au ministre des Affaires étrangères, direction des affaires africaines et malgaches, Yaoundé, 20 janvier 1971.

<sup>541</sup> Il n'a cependant jamais été question de l'expulser, ni de « négocier son éviction » du pays, puisqu'il est emprisonné au Cameroun de longues années. Il est, par contre, mis « hors d'état de nuire » en tant qu'opposant politique.

<sup>542</sup> Ndi Anthony, *National Integration and Nation Building in Cameroon...*, *op. cit.*, p. 142.

<sup>543</sup> IISH, Amsterdam, Archives du Cideo, ARCH019280, Note sur les circonstances de l'assassinat, le 15 janvier 1971, à Bafoussam, de Ernest Ouandié, Raphaël Fotsing et Gabriel Tabeu, s.d.

<sup>544</sup> *Ibid.*

L'enterrement de Ouandié qui intervient le jour même de sa mort, n'a pas bénéficié de la même médiatisation que son procès ou encore son exécution par douze soldats de la garde camerounaise<sup>545</sup> à laquelle une foule de personnes est contrainte d'assister, dans le droit fil d'une pratique de désacralisation *post mortem* des leaders de l'opposition. Des témoignages manquent pour reconstituer les moments qui suivent l'exécution de Ouandié et quelques heures plus tard, son inhumation. Sans doute, l'ouverture des archives camerounaises sur cette période, légalement inaccessible pendant le travail de la Commission, pourront apporter des détails qui manquent, tels que l'heure de l'enterrement, le traitement du corps qui, en raison des circonstances de sa mort, appartient aux pouvoirs publics, l'acheminement du corps jusqu'au cimetière protestant du plateau où il est inhumé, semble-t-il en l'absence de la famille qui, par peur de représailles, n'ose pas le réclamer<sup>546</sup>. Ainsi, Ouandié n'a pas eu droit ni aux rites de lamentation que prescrit la tradition funéraire et encore moins, au rituel de purification qui est d'usage en cas de mort violente. Il est placé dans l'une des trois fosses creusées côte à côte par les « forces de l'ordre » pour recevoir son corps, ainsi que ceux de Gabriel Tabeu et Raphaël Fosting. Des années plus tard, alors que sa famille, conformément à la tradition religieuse, procède à l'enlèvement du crâne de Ouandié en vue d'organiser les funérailles auxquelles, en raison de son enterrement dans un lieu public, il n'a pas eu droit, son fils Philippe Ouandié réaménage la tombe sur laquelle il place une photo permettant de l'identifier<sup>547</sup>.

L'exécution, puis l'inhumation dans la quasi-indifférence, voulue par le régime Ahidjo, du dernier leader historique de l'UPC semble annoncer la fin de la lutte upéciste au sein du maquis camerounais. Les autres condamnés à la détention sont acheminés progressivement dans diverses prisons du territoire, parfois en restant encore enchaînés de longs mois, voire des années à la BMM, ce qui a été le cas de Mathieu Njassep. Comme le veut la pratique d'enfermement sur le territoire, les ressortissants du sud du territoire sont acheminés dans des prisons du nord pour les éloigner de leurs proches et bousculer leurs repères concernant le climat ou le régime alimentaire. Les prisons choisies sont des Centres de rééducation civique, des camps installés dans divers points du territoire qui rassemblent des citoyen·nes considéré·es comme subversif·ves, et souvent détenu·es sur simple décision administrative. Les principales figures du procès de Yaoundé sont séparées et détenues dans des prisons différentes : Mathieu Njassep est transféré en 1973 à Tigné, où il retrouve Célestin Takala pour une nuit, avant que ce dernier ne soit acheminé à Banyo<sup>548</sup>. Certaines rumeurs courent selon lesquelles Albert Ndongmo aurait été transféré au Vatican plutôt que d'être détenu au Cameroun. Ces rumeurs sont démenties par une dépêche de l'AFP qui l'affirme détenu « dans de bonnes conditions au camp de rééducation civique de Tcholliré » où il pourrait recevoir des visites : « Il est en bonne forme, a déclaré à l'AFP un ecclésiastique qui a pu lui rendre récemment visite<sup>549</sup> ». Georges Pompidou atterrit à Yaoundé moins d'un mois après l'exécution, le 9 février 1971, pour une visite d'État qu'il a maintenue malgré les exécutions, dans le cadre de sa première tournée dans les anciennes colonies françaises d'Afrique en tant que président.

Finalement, dès l'annonce de l'arrestation d'Ernest Ouandié et des autres militant·es, l'ensemble des acteur·rices semble convaincu que le leader upéciste sera condamné à mort et exécuté. L'analyse croisée des archives montre que certaines personnalités politiques françaises soutiennent la ligne de clémence envers les accusé·es et cherchent à favoriser l'organisation d'un procès plus juste et équitable. On constate même des échanges coopératifs entre des membres du Cideo, notamment Jacques Beaumont, et des membres du ministère des Affaires étrangères. Cependant, les opinions et les formes d'action du côté français ne sont pas uniformes. D'autres acteurs, notamment l'ambassadeur Philippe Rebeyrol et des fonctionnaires du Secrétariat des Affaires africaines et malgache cherchent à sanctuariser la souveraineté camerounaise sur le règlement des « questions internes » et craignent la susceptibilité d'Ahidjo sur le sujet. Ils semblent alors vouloir freiner les protestations de responsables français auprès du président camerounais. Ce dernier maintient une attitude constante de fermeté tout au long des procès de Yaoundé qu'il utilise comme un moment d'affirmation de son indépendance vis-à-vis des « pressions extérieures », en critiquant notamment les accords judiciaires franco-camerounais. Certaines zones d'ombre persistent, tous les échanges et les négociations n'ayant probablement pas été consignés par écrit et conservés ; l'attitude de Jacques Foccart, par exemple, reste inconnue, les différents cartons d'archives ne contenant aucune instruction ou analyse rédigée et/ou signée de sa main. Le caractère souterrain de ses interventions est à l'origine de nombreuses spéculations sur la politique étrangère française ; à propos des procès de Yaoundé en particulier, certain·es Camerounais·es considèrent que Jacques Foccart, sur instruction directe de Georges Pompidou, aurait imposé à Ahmadou Ahidjo d'exécuter Ernest Ouandié<sup>550</sup>.

545. Entretien avec Papa Ntongo effectué en basaa par le volet « Recherche » de la Commission, à Songmbengué, 18 mars 2024.

546. Entretien téléphonique avec Michel Pekoua, effectué par le volet « Recherche » de la Commission, 26 novembre 2024.

547. *Ibid.*

548. Njassep Mathieu et Flaubert Nganya, *L'avenir nous donnera raison...*, *op. cit.*

549. ADF, La Courneuve, 319QO/100, « Mgr Ndongmo toujours détenu », *Dépêche de l'AFP*, 30 décembre 1971.

550. Entretien avec Dieudonné Mahi mené par le volet « Recherche » de la Commission, Mvog Ada, Yaoundé, 28 mai 2023.

Cela n'a pas pu être corroboré à la lecture et l'analyse des sources. Quoiqu'il en soit, cette volonté de rester le plus possible à distance des décisions du gouvernement camerounais et d'affirmer une neutralité de principe afin de ne pas « froisser » Ahidjo, pourrait faire simplement partie intégrante de la stratégie déployée à travers les réseaux Foccart. Cette absence d'intervention apparente de la part de Jacques Foccart dans l'issue du procès constitue une politique postcoloniale à part entière.

À mesure que le pouvoir camerounais s'installe et que la France désengage ses troupes, en particulier à partir de 1964, le gouvernement de Yaoundé assure de plus en plus la responsabilité et l'exécution de la répression envers ses opposant-es, avec l'appui de conseillers et de formateurs français. Lorsque le dernier leader de l'UPC, Ernest Ouandié, est arrêté, emprisonné, jugé par le Tribunal militaire puis exécuté sur la place publique de Bafoussam, l'événement est utilisé par le gouvernement camerounais pour marquer son indépendance vis-à-vis de l'ancienne tutelle française. Il s'agit de mettre définitivement un terme à l'opposition active de l'UPC à son gouvernement depuis onze ans. Il s'agit aussi de montrer que le président camerounais peut rester sourd aux mobilisations de la société civile française, mais aussi de la diplomatie pour assurer un jugement équitable et sauvegarder la vie des accusé-es de subversion, et prendre ses décisions en toute indépendance pour affirmer son autorité. À travers la chronologie de la disparition de tous les leaders de l'opposition, depuis Ruben Um Nyobè jusqu'à Ernest Ouandié, apparaît la continuité entre le colonial et le postcolonial dans les pratiques autoritaires et violentes du pouvoir au Cameroun.

## E. QUEL RELAIS FRANÇAIS À LA RÉPRESSION POLITIQUE DE L'OPPOSITION CAMEROUNAISE APRÈS 1971 ?

S'il est relativement aisé pour Ahidjo de faire jouer, en sa faveur, les rouages de la diplomatie française lorsqu'il s'agit d'affaires intra-africaines, sa mobilisation au service de la répression est plus délicate sur le territoire de l'ancienne métropole, où priment d'autres considérations : c'est ce que montre par exemple la question du contrôle des étudiant-es camerounais-es après 1965 qui, malgré les demandes pressantes du président Ahidjo au gouvernement français, font l'objet d'une surveillance ordinaire, mais non d'une interdiction de leurs activités. Dans cette perspective, la répercussion des demandes d'Ahidjo au gouvernement français, notamment après les procès de Yaoundé, souligne à la fois la distension des liens entre les deux pays – mais également les efforts d'une partie des acteurs français, et notamment des réseaux Foccart, pour satisfaire les *desiderata* du président camerounais, afin de s'en conserver l'amitié. Deux affaires permettent ici de souligner l'ambivalence de cette position : celle de l'expulsion d'Abel Eyinga, homme politique camerounais en France et la censure de *Main basse sur le Cameroun*, ouvrage de l'écrivain franco-camerounais, Mongo Beti.

### I. SURVEILLER LES ÉTUDIANT·ES EN FRANCE

Contrairement aux tendances observées dans la période précédente, le gouvernement français ne joue pas un rôle décisif après 1965 dans la répression des sympathisant-es upécistes sur son territoire tout simplement du fait de l'interdiction de la section française de l'UPC et des dernières expulsions d'étudiant-es camerounais-es qui se produisent en 1963<sup>551</sup>. De 1965 à 1971, il ne semble y avoir eu ni arrestations, ni expulsions ; plus encore d'anciens expulsés comme Henri Hogbe Nlend et Michel Ndoh peuvent revenir en France. Les mesures de rétorsion, à l'égard des étudiant-es viennent surtout du gouvernement camerounais qui ne reconnaît plus l'Unek<sup>552</sup>. En 1971, il cherche, pour la contrer, à favoriser l'implantation d'une cellule étudiante de l'Union Nationale Camerounaise (UNC), le parti unique au Cameroun, à la résidence universitaire d'Antony. Cette opération suscite des réactions très vives de l'Unek, qui dénonce « un ramassis d'étudiants camerounais opportunistes, ambitieux et réactionnaires, tentant de se constituer en cellule de l'UNC à Antony, sur l'instigation d'une délégation ministérielle du régime tortionnaire de Yaoundé<sup>553</sup> ». La branche de l'Unek, dirigée par Paul Moukoko Priso, envisage en guise de représailles, de saboter les réunions de cette cellule. Sous l'impulsion de l'attaché d'ambassade Lamare Marc Mongbet, d'autres sections sont cependant également montées en province, à Grenoble, Reims, Marseille, Lyon, Rennes, Nancy, Toulouse, Limoges et Orléans<sup>554</sup>. Le gouvernement camerounais procède par ailleurs à l'arrestation de deux étudiants membres de l'Unek faisant leurs études en France, mais rentrés provisoirement au Cameroun : Jean-Jacques Ekindi et Henri Njomngang, ce qui provoque une manifestation de l'Unek devant l'ambassade du Cameroun à Paris<sup>555</sup>. Les étudiant-es se mobilisent aussi lors des procès de Mgr Albert Ndongmo, d'Ernest Ouandié et de ses compagnons, et des six condamnations à mort qui en résultent.

Évidemment, cette absence de répression de la part du gouvernement français ne signifie pas pour autant que les étudiant-es ne sont pas surveillé-es. Ils le sont par le Sdece et par les renseignements généraux. Le contenu des rapports consignés à la préfecture de Police de Paris permet de suivre leurs réunions, de connaître la biographie des principaux-aes militant-es, de saisir les craintes que suscitent leurs actions au sein de l'ambassade du Cameroun en France. La surveillance semble particulièrement importante en 1971, ce qui s'explique aisément du fait de l'agitation

551. Voir Section 3 – Partie I.D.

552. Archives de la préfecture de Police de Paris, (APP, Paris), GAU3, 429 467/12, Note du 9 octobre 1971.

553. APP, Paris, GAU3, 429 467/12, préfecture de Police, Des tracts émanant de l'Union des étudiants du Kamerun, 25 mai 1971.

554. APP, Paris, GAU3, 429 467/12, Note de la Direction centrale des renseignements généraux, « Objet : tension chez les étudiants camerounais en France », 24 décembre 1971.

555. APP, Paris, GAU3, 429 467/12, Note de la Préfecture de police du 28 juin 1971.

provoquée par l'arrestation de Jean-Jacques Ekindi et Henri Ngomngang<sup>556</sup> ou de l'émotion suscitée par les procès de Yaoundé. Les autorités camerounaises s'inquiètent alors des mobilisations de militant-es upécistes en France dans le contexte de ces procès, une intrusion dans l'ambassade du Cameroun à Paris ayant même eu lieu en octobre 1970, avec des « affiches injurieuses » contre Ahidjo<sup>557</sup>. L'ambassadeur du Cameroun en France, Ferdinand Oyono, fait alors demander un renforcement de la protection de la chancellerie diplomatique par la police française, ainsi qu'une sécurisation de son propre domicile à Neuilly. Dans les semaines qui suivent, les renseignements généraux s'intéressent à la diffusion, dans les milieux estudiantins camerounais, d'un mémorandum publié par le comité révolutionnaire de l'UPC et intitulé « À propos du procès d'Ernest Ouandié président du comité révolutionnaire de l'UPC et de Mgr Ndongmo, évêque de Nkongsamba<sup>558</sup> ». De même, une note à en-tête de la préfecture de Police fait état d'une rumeur circulant au sujet de l'enlèvement possible d'un diplomate camerounais en poste à l'étranger pour obtenir la libération de Ouandié, Ekindi et Njomngang<sup>559</sup>. Le 19 août 1971, une note fait à nouveau état des craintes du deuxième secrétaire de l'ambassade du Cameroun, Miko Ndjoh au sujet d'un possible enlèvement. Il s'occupe en France des enfants du directeur des renseignements camerounais, Jean Fochivé, et s'inquiète pour eux au point de les changer d'établissement scolaire<sup>560</sup>. Mais des faits moins susceptibles de susciter l'inquiétude sont aussi relevés, tels les congrès étudiants dont un compte-rendu précis est dressé par les renseignements généraux qui disposent d'informateurs en leur sein<sup>561</sup>. Une note du 29 novembre 1971 signale, outre celle d'Ekindi, la présence de représentants de la République populaire de Chine à la semaine culturelle camerounaise organisée à la résidence universitaire d'Antony<sup>562</sup>. Le 24 décembre, la direction des renseignements généraux fait état de possibles réactions violentes de l'Unek contre l'UNC et fait un tableau précis de ses activités, tout en insistant sur les conséquences de la rupture sino-soviétique. Si toutes ces sources, et notamment les éléments biographiques rassemblés sur les dirigeants de l'Unek<sup>563</sup>, sont une mine d'informations pour les historien-nes, reste que cette surveillance déborde le seul cas du Cameroun et n'est plus qu'un lointain écho des actions répressives antérieures : elle fait partie du travail ordinaire du renseignement et se perpétue, même si les enjeux ne sont plus guère brûlants pour des autorités françaises qui ne prétendent nullement se faire, en la matière, l'aide zélée du gouvernement camerounais.

Un cas exemplaire de la réticence des autorités françaises à expulser des ressortissant-es camerounais-es, malgré l'insistance du gouvernement Ahidjo et, accessoirement, de celle de Jacques Foccart, auxquelles elles finissent malgré tout par céder, est celui d'Abel Eyinga. Auteur de dix lettres ouvertes dénonçant vivement le régime du gouvernement camerounais, ce dernier s'est particulièrement attiré sa colère en présentant sa candidature<sup>564</sup> à l'élection présidentielle camerounaise du 28 mars 1970<sup>565</sup>. Son opposition s'inscrit dans un parcours déjà long. Au cours de ses études en France, Eyinga entretient des liens avec d'autres étudiant-es camerounais-es au sein de l'Association générale des étudiants africains de Paris (Ageap<sup>566</sup>), de l'association Sangulu (l'union fait la force) et du cercle d'études juridiques camerounais qui, devient en octobre 1959, le Cercle culturel camerounais. Entre 1960 et 1961, son activité associative se radicalise du fait de son engagement au sein de l'Unek, dont il est l'un des vice-présidents<sup>567</sup>. Proche de l'UPC, il n'y adhère cependant pas<sup>568</sup>. De retour au Cameroun à la fin de l'année 1960, Eyinga est affecté au premier

556. APP, Paris, GAU3, 429 467/12, Note de la Préfecture de police, « L'Union nationale des étudiants du Kamerun [...] a organisé, ce jour devant l'ambassade du Cameroun [...] une manifestation », 28 juin 1971.

557. ADF, 319QO/102, Télégramme de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, Yaoundé, 28 octobre 1970.

558. APP, Paris, GAU3, 779 684, Note de la préfecture de Police, « Objet : le comité révolutionnaire de l'Union des populations du Cameroun », 27 janvier 1971.

559. *Ibid.*, Note de la préfecture de Police, « Objet : des rumeurs circulent dans les milieux estudiantins de la capitale au sujet d'un projet d'enlèvement d'un diplomate de ce pays en poste à "l'étranger" », 18 novembre 1970.

560. APP, Paris, GAU3, 587 747, Note, « Objet : M. Miko Ndjoh, deuxième secrétaire près l'ambassade du Cameroun en France craint d'être enlevé par des membres de l'Union des populations camerounaises, mouvement extrémiste et de servir d'otage à ces derniers, décidés à obtenir la libération de Jean-Jacques Ekindi actuellement détenu au Cameroun », 19 août 1971.

561. APP, Paris, GAU3, 429 467/12, Note, « Objet : renouvellement du bureau au cours du congrès annuel », ou 429 467/3, « Objet : le rôle de la classe ouvrière dans la révolution kamerounaise, tel a été le sujet traité au cours du XIX<sup>e</sup> congrès de l'Union des étudiants du Kamerun, qui s'est tenu à Paris, du 26 au 31 décembre 1967 », 9 janvier 1968.

562. *Ibid.*, Note de la préfecture de Police, « Objet : à l'occasion de la semaine culturelle camerounaise les dirigeants de l'Union nationale des étudiants du kamerun avaient convié certains ressortissants de la République populaire de Chine », 30 novembre 1971.

563. APP, Paris, GAU3, 429 467, Note, 9 mars 1971.

564. Eyinga Abel (2014), *Pour la jeunesse : souvenirs de lutte et espoirs d'un patriote. Entretiens avec Gérard Amougou*, Yaoundé, Editions Terroir, pp. 42-57.

565. Eyinga Abel (1978), *Mandat d'arrêt pour cause d'élections : de la démocratie au Cameroun 1970-1978*, Paris, L'Harmattan, p. 130.

566. Une fiche établie par le Sdece retrace très précisément son itinéraire jusqu'en 1970 : ANF, AG5(F)/924, Fiche du Sdece, 31 octobre 1970, sous dérogation.

567. ANF, AG5(F)/924, Note de la préfecture de Police, 14 mai 1971, sous dérogation.

568. Eyinga Abel, *Pour la jeunesse... op. cit.*, p. 78.

ministère en octobre 1961, comme chef du service du contentieux administratif, mais ses relations avec le Premier ministre Charles Assale sont exécrables – en raison, selon lui, de son nationalisme<sup>569</sup>. Fin 1961, Eyinga, qui a perdu son poste au Cameroun, revient en France, puis repart aux États-Unis en tant que fonctionnaire international, affecté au département des Affaires politiques et du Conseil de Sécurité de l'Onu.

En 1965, les Nations Unies ne renouvellent pas le poste, suite aux pressions exercées par Ahidjo, selon Eyinga<sup>570</sup>. On le retrouve donc de nouveau en France en 1965 comme journaliste à *Africasia*, organe de presse tiers-mondiste où il écrit sous le pseudonyme d'Odimi Sosolo<sup>571</sup>, et à *Jeune Afrique*. Le 22 février 1968, il dépose une demande de naturalisation française<sup>572</sup>, qu'il annule provisoirement le 1<sup>er</sup> décembre 1969<sup>573</sup>, sans doute parce qu'il se présente à l'élection présidentielle de mars 1970. Familier des mémorandums, dont il avait déjà envoyé quatre exemplaires à Ahidjo entre le 13 septembre 1962 et le 13 septembre 1963<sup>574</sup>, sa campagne électorale consiste en la diffusion d'un programme demandant la création d'un gouvernement provisoire, la suppression des services de renseignement, la liberté de la presse et l'africanisation des cadres. Il adresse également dix lettres au peuple camerounais, qui sont autant de recueils dénonçant la politique d'Ahidjo et l'affirmation de son pouvoir personnel<sup>575</sup>. Suite à l'échec de sa requête demandant la modification d'une clause partisane de la loi électorale<sup>576</sup>, sa candidature à l'élection présidentielle est cependant rejetée.

Condamné par contumace par un tribunal militaire à cinq ans de prison<sup>577</sup>, Abel Eyinga est visé par un mandat d'arrêt diffusé le 7 avril 1970<sup>578</sup>. Ahidjo fait alors pression sur le gouvernement français pour obtenir son extradition<sup>579</sup>. Ne pouvant y répondre favorablement en raison de la nature politique des faits qui lui sont reprochés<sup>580</sup>, les autorités françaises exercent des pressions sur Eyinga afin qu'il cesse ses activités politiques<sup>581</sup>, puis envisagent des solutions plus radicales, telle que l'expulsion demandée avec insistance par le ministère des Affaires étrangères<sup>582</sup>, et décidée par le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin<sup>583</sup>. Craignant la réaction de l'opinion publique, les autorités françaises étudient cependant minutieusement la procédure la plus adaptée à sa situation, avant d'y renoncer finalement en janvier 1971<sup>584</sup>, alors qu'Abel Eyinga a déjà quitté la France après sa soutenance de thèse. Après avoir pensé aller à Brazzaville – qui subit les pressions du Cameroun pour ne pas l'accueillir<sup>585</sup>, de même que la Guinée<sup>586</sup> –, il rejoint finalement l'Algérie où il est engagé en novembre 1970 comme chargé de cours à la Faculté de droit et sciences économiques, ainsi qu'à l'Institut d'Études Politiques (IEP) d'Alger<sup>587</sup>. Après une autre menace d'expulsion en juillet 1971<sup>588</sup>, Eyinga est à nouveau admis sur le territoire français en 1972, au grand dam de l'ambassade du Cameroun<sup>589</sup>. Toujours sous pression, le ministère de l'Intérieur promet à Jacques Foccart, par lettre du 20 novembre 1972, de diffuser, au nom d'Eyinga, une fiche E en opposition à son entrée en France<sup>590</sup>, opposition qui ne sera toutefois

569. *Ibid.*, pp. 26-30.

570. *Ibid.*, p. 29.

571. Sosolo Odimi (1970), « Après l'arrestation de Mgr Ndongmo, tensions au Cameroun », *Africasia*, 26 octobre, pp. 29-32.

572. ANF, AG/5(F)/924, Certificat de dépôt d'une demande de naturalisation, sous dérogation.

573. ANF, AG/5(F)/924, Philippe Rebeyrol, Adresse à diplomatie, 18 août 1970, sous dérogation.

574. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections...*, *op. cit.*, p. 73.

575. ANF, AG/5(F)/924, Lettres aux Camerounais, par Abel Eyinga, 22 avril, 13 mai, 22 mai, 6 juillet, 13 juillet, 24 juillet, 14 août, 18 octobre et 30 décembre 1970, 22 mai 1971, sous dérogation ; Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections...*, *op. cit.*, pp. 77-120.

576. ANF, AG/5(F)/924, Lettre d'Abel Eyinga au Président de la République fédérale du Cameroun et au Président de la cour fédérale de justice, « Objet : recours pour inconstitutionnalité de la clause partisane introduite dans la loi fédérale n°64 LF I du 24 mars 1964 fixant les conditions d'élection des membres de l'Assemblée nationale fédérale », 5 mai 1970, sous dérogation.

577. *Ibid.*, Mandat d'arrêt du Tribunal militaire de Yaoundé, 14 août 1970, sous dérogation.

578. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections...*, *op. cit.*, p. 6.

579. ADF, La Courneuve, 319QO/100, Lettre de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, 18 août 1970.

580. ANF, AG/5(F)/924, Note à l'attention du secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgache, « Objet : extradition de M. Eyinga », Paris, 1<sup>er</sup> septembre 1970, sous dérogation.

581. *Ibid.*, Note de P. Gashignard, DAM, pour le cabinet du ministre, 26 mars 1970, sous dérogation.

582. *Ibid.*, Note à l'intention de Monsieur le Président de la République, 2 novembre 1970, sous dérogation.

583. *Ibid.*, Lettre du ministre de l'Intérieur au secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, 7 novembre 1970, sous dérogation.

584. ANF, AG/5(F)/924, Lettre du ministre de l'Intérieur au secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgache, Paris, le 14 juin 1972, sous dérogation.

585. *Ibid.*, Note du Sdece, « Objet : demande du commandant Nguoubi tendant à ce que Monsieur Eyinga soit affecté à un service d'enseignement au Congo-Brazzaville », sous dérogation.

586. *Ibid.*, Adresse de l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol au ministère des Affaires étrangères, 19 novembre 1970, sous dérogation.

587. Eyinga Abel, *Pour la jeunesse*, *op. cit.*, p. 30.

588. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt...*, *op. cit.*, pp. 142-143.

589. ANF, AG/5(F)/924, Lettre de Jacques Foccart au ministre de l'Intérieur, 31 août 1972, sous dérogation.

590. ADF, 319QO/100, Lettre de Raymond Marcellin à Jacques Foccart (signée Pierre Somveille), 20 novembre 1972.

effective qu'en 1975<sup>591</sup>. Toujours est-il qu'Abel Eyinga enseigne douze ans en Algérie, sans avoir pour autant été expulsé de France – mais sans pouvoir désormais y retourner. Il se réinstalle définitivement au Cameroun en 1992.

Après avoir montré de la réticence à répondre à la demande d'expulsion d'un opposant politique au régime d'Ahidjo, le gouvernement français choisit finalement de faire prévaloir les intérêts diplomatiques sur les valeurs morales. Le même réalisme politique lui dicte sa réponse à la demande que lui adresse le gouvernement camerounais de censurer *Main basse sur le Cameroun*, ouvrage du franco-camerounais Mongo Beti.

## 2. LA CENSURE DE *MAIN BASSE SUR LE CAMEROUN*

En 1971, Alexandre Biyidi-Awala, *alias* Mongo Beti, est bouleversé par les procès de Yaoundé où sont jugés-es de nombreux-euses militant-es de l'UPC parmi lesquels son dernier leader encore vivant, Ernest Ouandié ainsi que l'évêque Albert Ndogmo. Replié sur sa vie familiale et professionnelle depuis son dernier séjour au Cameroun (1958-1959<sup>592</sup>), l'écrivain franco-camerounais réapparaît en intellectuel engagé et fait publier, aux éditions François Maspero, le 25 juin 1972, *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, dans la collection « Cahiers libres ». Cet essai de 217 pages est présenté par son éditeur comme un « réquisitoire contre le régime néocolonial incarné sur place par Ahidjo », ainsi que contre les « Français [...] impliqués, soit directement, soit par fantoches interposés<sup>593</sup> ». L'auteur y retrace d'abord l'histoire politique du Cameroun depuis la période coloniale jusqu'aux procès de Yaoundé, dont il dénonce l'instruction, la tenue et le verdict. Il donne à voir la désinformation des médias occidentaux sur les procès, et plus globalement, sur les « affaires africaines », non sans souligner leur collusion avec les autorités. Enfin, il critique les relations asymétriques entre la France et le Cameroun, « une ancienne colonie française redevenue colonie française<sup>594</sup> ». À ses yeux, depuis les années 1960, l'indépendance n'est que la continuation de la colonisation par d'autres techniques, et le Cameroun aurait servi de « laboratoire de la violence néocoloniale<sup>595</sup> ».

Le pamphlet est interdit en France le 29 juin 1972, puis saisi le 2 juillet. Comment expliquer la censure de cet ouvrage, devenu aujourd'hui incontournable pour l'histoire franco-camerounaise ? Et surtout, quel rôle y joue la France ? L'affaire de la censure de *Main basse* mobilise l'exécutif français, son administration et sa diplomatie, mais aussi ses services de renseignements, la presse d'édition et le monde universitaire. De ce fait, elle donne à voir comme un épilogue à l'implication française dans la guerre menée contre les mouvements nationalistes et d'opposition au Cameroun. Il s'agit en la matière, d'un moment de compromission du pouvoir français avec la politique répressive d'Ahidjo d'autant plus exceptionnel qu'il est commandité par un pays étranger contre le conjoint d'une citoyenne française sur le sol français. Il témoigne surtout de l'ampleur des concessions auxquelles est prêt l'État français pour ménager un allié politique, à une période où les accords de coopération entre les deux pays sont remis en question, voire contestés.

### 2.1. L'ouvrage *Main basse sur le Cameroun* : un projet éditorial plusieurs fois contrarié

Ancien membre de l'Unek, proche des idées upécistes, Mongo Beti mène une existence rangée aux côtés de sa femme, Odile Tobner, elle-même enseignante, et de ses trois enfants, depuis le début des années 1960. Après un passage en Bretagne, il est affecté à Rouen, obtient l'agrégation de lettres classiques en 1966 et est nommé au lycée Corneille. Depuis la publication de ses écrits de 1958-1959 – « Lettre de Yaoundé » et « Tumultueux Cameroun » –, très critiques du nouveau gouvernement Ahidjo, l'écrivain est *persona non grata* au Cameroun. Son long silence d'écriture est expliqué par ses contraintes professionnelles et la situation générale de la création littéraire dans l'Afrique postcoloniale<sup>596</sup>. « Je me sentais très coupable par le fait que je ne pouvais pas aller militer chez moi », se confie-t-il alors qu'il se décrit avec sa femme comme « deux bourgeois français avec des salaires vraiment très intéressants<sup>597</sup> ».

591. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt...*, *op. cit.*, pp. 150-151.

592. Voir Section 2 – Partie I.A.

593. Note de l'éditeur (1972), in Beti Mongo (1977), *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Paris, François Maspero, p. 46.

594. Tolliver Julie-Françoise (2020), *The Quebec Connection. A Poetics of Solidarity in Global Francophone Literatures*, Charlottesville et Londres, University of Virginia Press, p. 122.

595. Beti Mongo, « "Main basse sur le Cameroun" en 1984 », in Beti Mongo (1984), *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Paris, Éditions des Peuples noirs, p. II.

596. Melone Thomas (1971), *Mongo Beti. L'homme et le destin*, Paris, Présence africaine, p. 238 ; Mouralis Bernard (1981), *Comprendre l'œuvre de Mongo Beti*, Issy-les-Moulineaux, Éditions de Saint-Paul, pp. 66-68.

597. Kom Ambroise (2006), *Mongo Beti parle. Testaments d'un esprit rebelle. Entretiens avec Ambroise Kom*, Paris, Latitudes Noires, p. 92.

Pourtant, son dossier personnel conservé au Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches signale quelques prises de parole contre les réseaux Foccart : une lettre de 1966 à propos de l'affaire Ben Barka ; une lettre à un journaliste, critiqué pour être le « porte-parole » de Foccart ; et une lettre adressée au *Nouvel Observateur* sur les réseaux Foccart<sup>598</sup>. La lettre de 1966 signale déjà sa critique radicale des autorités françaises :

Savez-vous bien que c'est tout simplement répugnant ce que vous faites ? Vous voulez faire croire que le bon Foccart n'est pour rien dans l'enlèvement et l'assassinat de Mehdi. Et puis quoi encore ? Vous voulez faire croire aux bonnes gens que c'est une histoire entre Marocains. La bonne blague ! Comme l'assassinat d'Um Nyobè et de Moumié, c'était une affaire entre Camerounais, pas vrai<sup>599</sup> ?

L'arrestation, les procès, la condamnation à mort d'Ernest Ouandié et l'emprisonnement de Mgr Albert Ndongmo constituent une rupture majeure qui l'invite à s'engager à nouveau publiquement<sup>600</sup>. Il est révolté, d'autant plus qu'il accuse les médias français, au premier rang desquels *Le Monde*, de ne pas couvrir ou de mentir sur les intentions politiques réelles derrière ce procès – il y décèle des « complicités de l'intelligentsia française de gauche » pour ces régimes autoritaires africains<sup>601</sup>. Il avait pourtant envoyé une lettre au quotidien pour dénoncer les articles du journaliste Pierre Barniès évoquant un « dossier accablant » pour Ndongmo<sup>602</sup>, mais sa voix n'a pas été relayée publiquement. Indigné, Mongo Beti décide de mobiliser certaines personnalités camerounaises telles qu'Abel Eyinga et Jean-Michel Tekam. L'idée d'un ouvrage collectif est évoquée, mais n'aboutit pas : il profite alors de l'été 1971 pour se lancer, seul, dans l'écriture d'un ouvrage qui dénoncerait la répression du régime d'Ahidjo et l'influence néocoloniale de la France au Cameroun. Conseillé et relu par sa femme, il finit progressivement le manuscrit à la fin de l'année 1971<sup>603</sup>.

Le 24 janvier 1972, ce manuscrit apparaît dans les archives françaises avec un premier titre : *Les procès du Cameroun : autopsie d'une décolonisation*<sup>604</sup>. Il a été déposé à la maison d'édition du Seuil, où Jean Lacouture, responsable de collection, le refuse<sup>605</sup>. Mongo Beti y décèle le soutien des intellectuels de gauche au régime camerounais, décrivant le biographe du général de Gaulle comme un « genre de catholique hypocrite et puant<sup>606</sup> ». Lacouture qui est proche de Philippe Rebeyrol, ambassadeur de France au Cameroun auprès de qui il se renseigne sur l'évolution des procès de Yaoundé que critiquent *Main basse*, y voit un pamphlet risqué pour le Seuil, sans que l'on sache si la maison d'édition a été sous pression des autorités françaises ou rétive à d'éventuelles poursuites judiciaires :

Nous vous remercions de nous avoir envoyé votre manuscrit sur les *Procès du Cameroun*. Ce violent réquisitoire contre la personne même de M. Ahidjo nous semble trop passionnel, trop diffamatoire pour constituer une "autopsie" scientifique. Il ne suffit pas d'attaquer un homme pour attaquer un régime. Je pense même que le ton et la forme de ce pamphlet nuisent à vos idées et à votre cause dans la mesure où ils ne peuvent convaincre sans arguments solides<sup>607</sup>.

Il est toutefois intéressant de noter qu'une partie du manuscrit, annoté, se retrouve à la direction des Affaires africaines et malgaches dès janvier 1972. Mongo Beti affirme aussi avoir soumis le manuscrit à Max Gallo, directeur de la collection « Histoire immédiate » chez Robert Laffont, ainsi qu'à un autre éditeur « proche des maoïstes<sup>608</sup> », qui l'ont, tous deux, refusé. Ces refus illustrent, à ses yeux, la soumission des maisons d'édition à la politique française en Afrique et symbolisent le « mythe de la décolonisation gaulliste<sup>609</sup> ».

Jusqu'au 29 juin 1972, l'ouvrage fait l'objet d'une discussion croisée entre Jacques Foccart, divers ministères et l'ambassadeur du Cameroun en France, Ferdinand Oyono. Ce dernier, ancien écrivain anticolonial, est devenu un

598. Dans le cadre de plusieurs articles écrits par Georges Chaffard sur Foccart. Biyidi Alexandre, « Les réseaux Foccart au Cameroun » et Chaffard Georges, « Foccart et les fondres secrets », *Le Nouvel Observateur*, 3 novembre 1969. ANF, AG/5(F)/1915, Fiche biographique sur Alexandre Biyidi, 6 novembre 1969, sous dérogation.

599. Lettre de Mongo Beti à un destinataire inconnu, février 1966 in *Ibid.*, sous dérogation.

600. Kom Ambroise, *Mongo Beti parle...*, op. cit., p. 93.

601. *Ibid.*

602. Barniès Pierre, « Un évêque accusé de complot va être traduit en justice », *Le Monde*, 23 novembre 1970.

603. « Préface de l'auteur à l'édition de 1977. Quatre années d'interdiction...ou de la censure en connaissance de cause » in Beti Mongo, *Main basse sur le Cameroun...*, op. cit. p. 17.

604. ADF, 319QO/102, Manuscrit « Les procès du Cameroun : autopsie d'une décolonisation », d'Alexandre Biyidi, résidant à la Tour Becquet, 76 rue Guynemer à Darnétal.

605. Deltombe Thomas, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa (2019), *Kamerun !...*, op. cit., p. 830.

606. Kom Ambroise, *Mongo Beti parle...*, op. cit., p. 133.

607. Beti Mongo, « Quand Paul Biya fait une ouverture vers Mongo Beti, c'est...une chausse-trappe ! (Fin) », *Peuples noirs, Peuples africains*, 48, p. 137.

608. Beti Mongo (1972), « Une mesure illégale », *Le Nouvel Observateur*, 24 juillet.

609. Kom Ambroise, *Mongo Beti parle...*, op. cit., p. 133.

haut fonctionnaire de l'État camerounais et se trouve en poste en France depuis 1969. Il connaît bien la trajectoire littéraire et politique de Mongo Beti, ils ont été « de très grands amis<sup>610</sup> ». Mais contrairement à Oyono, Beti a choisi l'exil en France, plutôt que d'accepter le régime autoritaire d'Ahidjo. Le manuscrit transmis à la direction des Affaires africaines et malgaches l'a-t-il été par les éditions du Seuil, par les services de renseignement camerounais ou par la Sûreté française ? Aucune archive ne permet d'arbitrer, même si Abel Eyinga rappelle que le Sedoc dispose de relais auprès des 4 000 Camerounais-es de France<sup>611</sup>. Toutefois, la demande d'interdiction semble venir des autorités camerounaises, comme en atteste une lettre du 29 février 1972 de l'ambassadeur du Cameroun à Jacques Foccart :

Permettez-moi de vous rappeler que la diffusion en France de cet ouvrage, en raison des propos particulièrement diffamatoires et injurieux, et de la violence des accusations, tant à l'égard du gouvernement camerounais que de la personne elle-même du Président de la République fédérale du Cameroun, serait de nature à affecter considérablement les bonnes relations existant si heureusement entre la France et le Cameroun<sup>612</sup>.

Un chargé de mission de la direction des Affaires africaines et malgaches parle également d'une demande émanant du président Ahidjo et directement adressée à Jacques Foccart<sup>613</sup>. *A contrario*, Mongo Beti et sa femme considèrent que Foccart a été l'instigateur de la censure et en a fait la demande à l'ambassadeur Oyono<sup>614</sup> en ces termes : « Nous, on ne peut pas censurer sans quelque chose, un document quelconque, pour nous couvrir. Il faut que vous nous en fassiez la demande<sup>615</sup> ». Aucune archive consultée n'a pu rendre compte de cette démarche. Pour appuyer la demande camerounaise, le Secrétaire général des Affaires africaines et malgaches sollicite le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Maurice Schumann, afin que soit prononcée une interdiction de l'ouvrage, estimant que cette dernière peut s'appuyer sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, en particulier son article 14<sup>616</sup> applicable aux publications d'origine étrangère – ce que la direction des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères nuance. Elle propose d'attendre la parution officielle de l'ouvrage puis d'inviter le président Ahidjo à déposer une plainte en invoquant le « caractère offensant » de l'ouvrage envers un chef d'État étranger<sup>617</sup>. Si l'on en croit Jacques Foccart et son bras droit, René Journiac, cette solution risque de susciter « le mécontentement des Camerounais<sup>618</sup> ». Les autorités camerounaises souhaiteraient, en effet, une interdiction de la publication, et non une censure *a posteriori*, afin d'éviter de rendre publiques les accusations portées par Mongo Beti à l'égard du président Ahidjo. Le ministre des Affaires étrangères se tourne alors vers le ministre de l'Intérieur de l'époque, Raymond Marcellin, en poste depuis les événements de mai-juin 1968. Ce dernier, plus connu pour les méthodes violentes employées lors des manifestations en France, n'est pas favorable à une interdiction préalable de l'ouvrage, car non fondée en droit<sup>619</sup>. Le ministre des Affaires étrangères insiste pourtant, dans une lettre qu'il lui écrit, sur l'intérêt des autorités françaises à répondre favorablement à la demande du président camerounais :

En raison de l'importance des rapports qui nous lient au Cameroun, un intérêt politique marquant s'attacherait à ce que toutes dispositions utiles soient prises, dans les meilleurs délais, afin d'éviter que soit inconsidérément mis en cause, sur notre territoire, la politique d'union nationale à laquelle le président Ahidjo a attaché son nom<sup>620</sup>.

Ces mots soulignent à quel point la réaction des autorités françaises reste ici tributaire de l'évolution des relations franco-camerounaises. Le 20 mai 1972, en effet, le Cameroun devient une République unitaire. Moins tributaire de l'aide française au terme d'une décennie d'indépendance, Ahidjo, qui a entrepris d'affirmer son autonomie sur la

610. *Ibid.*, p. 126.

611. Eyinga Abel, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections...*, *op. cit.*, p. 35.

612. ADF, 319QO/102, Lettre de l'ambassadeur du Cameroun en France Ferdinand-Léopold Oyono au secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, Jacques Foccart, Paris, 6 avril 1972.

613. ADF, 319QO/102, Note du chargé de mission, Vincent Balesi, à l'attention de la Direction des affaires africaines et malgaches, Paris, 7 mars 1972.

614. Entretien avec Odile Tobner mené par le volet « Recherche » de la Commission, Rouen, 23 septembre 2023.

615. Kom Ambroise, *Mongo Beti parle...*, *op. cit.*, p. 127.

616. Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse [disponible sur : <<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006070722>>, consulté le 3 juillet 2024].

617. ADF, 319QO/102, Note de la Direction des Affaires juridiques du ministère des Affaires Étrangères pour la Direction des Affaires africaines et malgaches, Paris, 8 mars 1972.

618. *Ibid.*, Note sur « les procès de Yaoundé » de M. Biyidi Awala, s.d.

619. *Ibid.*, Note manuscrite pour le cabinet du ministre des Affaires étrangères, « Objet : interdiction administrative de l'ouvrage "Les procès de Yaoundé, autopsie d'une décolonisation" », s.d.

620. *Ibid.*, Lettre du ministre des Affaires étrangères Maurice Schuman au ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin, 9 mars 1972.

scène internationale par des actes d'émancipation vis-à-vis des positions françaises, souhaite également une révision des accords de coopération<sup>621</sup>. Jacques Dupuy, nouvel ambassadeur de la France au Cameroun doit gérer la renégociation du volet judiciaire de ces conventions<sup>622</sup>. Dans un contexte marqué par des remises en cause de la position française ailleurs en Afrique, comme à Madagascar où les manifestations de mai 1972 aboutissent à la chute du régime et à une remise en cause partielle des relations avec la France, la diplomatie française se préoccupe de conserver de bonnes relations avec le Cameroun. Fin mars, le ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin, réaffirme pourtant son incapacité à faire interdire l'ouvrage, du fait de la citoyenneté de Mongo Beti, qui rend inutilisable l'article 14 de la loi de 1881. Il propose cependant d'employer les articles 36 et 37 de la loi sur la liberté de la presse, qui concernent le délit d'offense et d'outrage à des chefs d'État ou de gouvernements étrangers, afin de faire saisir l'ouvrage dès sa parution<sup>623</sup>. Une nouvelle donnée juridique, présentée par l'ambassadeur du Cameroun en France, intervient alors : Mongo Beti est immatriculé auprès de ses services (n° 9482) et serait, *de facto*, ressortissant camerounais – élément qui permettrait d'utiliser l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur les publications étrangères<sup>624</sup>. Une enquête est diligentée auprès des services de renseignement et de la préfecture de Police pour savoir si Alexandre Biyidi-Awala, de son vrai nom, a acquis la nationalité française. Le fichier central de naturalisation, conservée au ministère du Travail, ne fait pas apparaître son nom. Lui-même évoque des visites opérées par un inspecteur des renseignements généraux qui le questionne, ainsi que sa femme, sur ses activités littéraires et sa profession dans « l'espoir que cette seule pression psychologique suffirait sans doute à m'intimider et m'amènerait pour ainsi dire spontanément à renoncer à la publication de mon livre », se souvient-il<sup>625</sup>.

Le 18 avril, une note du ministère des Affaires étrangères propose de jouer sur cet *imbroglio* administratif : « Les livres seront saisis et si l'intéressé est français, il devra faire la preuve de sa qualité. Il n'y aura [pas], semble-t-il, d'abus [ou] d'excès de pouvoir, l'administration apparaissant de bonne foi, d'autant plus qu'il y a immatriculation au consulat général de France au Cameroun<sup>626</sup> ». La note ajoute : « Journiac et Foccart s'attendent à ce qu'il y ait une erreur suivie de recours, mais le livre aura déjà été saisi et le but souhaité par Ahidjo atteint ». Sur initiative camerounaise, la direction des Affaires africaines et malgaches insiste auprès du ministre de l'Intérieur, *via* le ministre des Affaires étrangères, pour faire interdire *Main basse sur le Cameroun* avant sa parution<sup>627</sup> : « En raison de l'importance politique que revêt cette affaire, s'agissant d'un opposant notoire au président de la République du Cameroun, j'attacherai un grand prix à ce que soit prise, dans les meilleurs délais, la mesure de saisie qu'autorise l'article 14 de la loi sur la presse », précise alors le ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, au ministre de l'Intérieur<sup>628</sup>. Le temps joue toutefois contre cette mesure : si Raymond Marcellin se dit prêt à prendre l'arrêté d'interdiction, ses services ne possèdent aucune information sur la maison d'édition finale et la date de parution de l'ouvrage<sup>629</sup>.

Entre temps, le manuscrit proposé par Mongo Beti aux éditions du Seuil a été refusé. Il s'est tourné vers un autre éditeur, François Maspero, qu'il présente comme « de l'extrême-gauche, presque anarchiste, anti-néocolonialiste à mort<sup>630</sup> ». Ce dernier fait en effet partie des nouveaux acteurs éditoriaux radicaux apparus à la faveur de la décolonisation, d'abord engagé sur la guerre d'indépendance algérienne, puis dans l'organisation anti-impérialiste de la Tricontinentale, et renforcé par le moment 68<sup>631</sup>. Cet éditeur a fait publier, entre autres, *L'an V de la révolution algérienne* (1959) et *Les damnés de la terre* (1961) de l'intellectuel martiniquais Frantz Fanon ou encore les ouvrages des époux Paulette et Marcel Péju sur le 17 octobre 1961. Au début des années 1970, les éditions Maspero s'intéressent au Cameroun et font publier la brochure *L'UPC parle*, rédigée par le Comité révolutionnaire de l'UPC, dans la collection des « Cahiers libres », qui dénonce « une parodie de justice » dans les procès de Yaoundé impliquant Ouandié et Ndongmo ainsi que l'usage de la torture pour extorquer des aveux. Dans un premier temps, Maspero

621. ADF, 319QO/119, Bulletin d'informations de l'ambassade de France au Cameroun, mois de janvier et février 1972, p. 14 ; 319QO/103, Note de la direction des Affaires africaines et malgaches, « Objet : relations franco-camerounaises (problèmes actuels) », 1<sup>er</sup> juin 1972.

622. ADF, 319QO/119, Bulletin d'informations de l'ambassade de France au Cameroun, mois de janvier et février 1972, p. 1.

623. ADF, 319QO/102, Lettre du ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin au ministre des Affaires étrangères, Maurice Schuman, Paris, 31 mars 1972.

624. *Ibid.*, Lettre de l'ambassadeur du Cameroun en France Ferdinand-Léopold Oyono au secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches Jacques Foccart, Paris, 6 avril 1972.

625. « Préface de l'auteur à l'édition de 1977. Quatre années d'interdiction...ou de la censure en connaissance de cause » in Beti Mongo, *Main basse sur le Cameroun...*, *op. cit.* p. 19.

626. ADF, 319QO/102, auteur anonyme, Note manuscrite du ministère des Affaires étrangères, Paris, 18 avril 1972.

627. *Ibid.*, Note manuscrite pour le cabinet du ministre des Affaires étrangères, « Objet : interdiction administrative de l'ouvrage "Les procès de Yaoundé, autopsie d'une décolonisation", 19 avril 1972.

628. ADF, 319QO/102, Lettre du ministre des Affaires étrangères Maurice Schuman au ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin, Paris, 24 avril 1972.

629. ADF, 319QO/102, Lettre du ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin au ministre des Affaires étrangères, Maurice Schuman, Paris, 25 mai 1972.

630. Kom Ambroise, Mongo Beti parle..., *op. cit.*, p. 95.

631. Hage Julien (février 2016), « La génération des éditeurs protagonistes de la décolonisation : radicalités, richesses et rigueurs de l'engagement éditorial », *Bibliodiversity. L'édition dans la mondialisation*, pp. 9-17.

permet à Mongo Beti de publier les « bonnes feuilles » de son nouvel ouvrage dans le numéro de mars-avril 1972 de *Partisans*<sup>632</sup>, revue consacrée à la situation politique en Afrique après les indépendances. Mis tardivement au fait de cette publication<sup>633</sup>, le ministère des Affaires étrangères sollicite sa direction des Affaires juridiques pour envisager son retrait : mais si certains termes constituent des « offenses à chef d'État étranger », leur nombre reste limité sur un article de plus de vingt pages et elle estime qu'une saisie, plusieurs mois après diffusion, n'aurait aucune utilité<sup>634</sup>. Les éditions Maspero font alors imprimer l'ouvrage, titré désormais *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation* et un exemplaire atterrit au Quai d'Orsay<sup>635</sup>.

## 2.2. Réprimer en France au nom du Cameroun : censurer, ostraciser et entraver

Le 29 juin 1972, au nom de l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881, Raymond Marcellin prend un arrêté d'interdiction du pamphlet de Mongo Beti<sup>636</sup>, puis fait saisir les exemplaires le 2 juillet. Certains ont pu circuler et sont conservés dans plusieurs bibliothèques françaises, mais aucune recension n'est évoquée dans la presse. Cette censure s'inscrit dans une répression plus large menée contre les éditions Maspero depuis le début des années 1970, ces dernières pouvant inquiéter les autorités françaises au regard de leurs tirages importants et de leur diffusion dans les milieux intellectuels occidentaux<sup>637</sup>. Déjà victime de la censure durant la guerre d'indépendance, les éditions Maspero s'engagent désormais dans des procès contre les autorités françaises. Dès 1969, la revue *Tricontinentale*, en lien avec Cuba, est interdite et l'éditeur doit faire face à des amendes et des condamnations<sup>638</sup>, comme il en va, en 1971, du livre *La Grande mystification du Congo Kinshasa, les crimes de Mobutu* de Cléophas Kamitatu, écrit par l'ancien ministre des Affaires étrangères condamné dans le cadre des procès contre « le complot de la Pentecôte<sup>639</sup> ».

Maspero se plaint de ces censures fondées sur la nationalité de l'auteur et se bat, juridiquement, contre de telles mesures<sup>640</sup>. Pour *Main basse sur le Cameroun*, il dépose une requête en annulation auprès du Tribunal administratif de Paris dès août 1972<sup>641</sup>. Pierre Somveille, directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur, est chargé de répondre à la requête. Cet ancien collaborateur du préfet Maurice Papon à Paris (1961-1967) impliqué dans les violences exercées contre les manifestant-es opposé-es à la guerre d'indépendance algérienne, reprend l'argumentaire sur la nationalité camerounaise de Mongo Beti<sup>642</sup> : ce dernier possède un passeport français jusqu'en 1960, mais ne serait pas un ressortissant de « l'Union française », le Cameroun étant administré par la France au nom de la tutelle de l'Onu<sup>643</sup>. N'ayant pas fait de demande de naturalisation, « il résulte que M. Biyidi pseudo Mongo Beti est légalement de nationalité étrangère, à savoir camerounaise », d'autant plus qu'il est inscrit au registre de l'ambassade du Cameroun à Paris. En plus d'argumenter sur la nationalité de l'écrivain, Somveille précise qu'il s'est servi de sources étrangères et que son ton pamphlétaire est de nature à troubler l'ordre public, « en nuisant aux relations de la France avec un État étranger et à la politique étrangère de la France ». Pierre Somveille en conclut :

L'ouvrage [...] doit être regardé en conséquence comme ayant eu pour objet évident, par une critique systématique et acerbe, une présentation des faits et des jugements de caractère subversif ou partial, de nature à entacher même l'honneur, de discréditer l'action et la personne du Président de la République du Cameroun et du Président de la République française<sup>644</sup>.

L'ouvrage n'est pas diffusé au Cameroun. Paradoxalement et de manière contre-productive pour les autorités camerounaises, la censure de *Main basse sur le Cameroun* donne un écho considérable à l'écrivain franco-camerounais, nécessitant une mobilisation du dispositif répressif français. Dès l'interdiction, Mongo Beti tente de s'exprimer dans

632. Beti Mongo, (1972), « Les procès du Cameroun : autopsie d'une décolonisation », *Partisans*, mars-avril 1972, 64, pp. 111-132.

633. ADF, 319QO/102, Note pour le cabinet du ministre, 9 juin 1972.

634. *Ibid.*, Direction des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères, Note pour la Direction des Affaires africaines et malgaches, Paris, 30 juin 1972.

635. *Ibid.*, Lettre du ministre des Affaires étrangères Maurice Schuman au ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin, s.d.

636. Arrêté du 29 juin 1972 portant interdiction d'une publication étrangère, *Journal Officiel de la République française*, 104(153), 1<sup>er</sup> juillet 1972, p. 6751.

637. Hage Julien (2009), « Les littératures francophones d'Afrique noire à la conquête de l'édition française (1914-1974) », *Gradhiva* [En ligne], 10, [disponible sur : <<http://journals.openedition.org/gradhiva/1523>>, consulté le 21 septembre 2024].

638. Collectif (2016), François Maspero et les paysages humains : libraire, éditeur, écrivain : catalogue, exposition, Éditions à plus d'un titre.

639. « Pour la troisième fois, le ministère de l'Intérieur interdit un livre sur l'Afrique publié par les éditions Maspero », *Le Monde*, 31 janvier 1974.

640. Maspero François, « Vive la censure ! », *Le Monde*, 6 février 1974.

641. Lettre du ministre de l'Intérieur au président du Tribunal administratif de Paris, Paris, 22 décembre 1972 (document confié par Odile Tobner).

642. Dewerpe Alain (2006), *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, p. 209.

643. Kemedjo Cilas (2013), *Mongo Beti. Le combattant fatigué – une biographie intellectuelle*, Münster, Lit Verlag, pp. 112.

644. Lettre du ministre de l'Intérieur au président du Tribunal administratif de Paris, Paris, 22 décembre 1972 (document confié par Odile Tobner).

la presse de gauche<sup>645</sup>. Une de ses réponses à un article mentionnant Ferdinand Oyono, ambassadeur du Cameroun en France, est même publiée dans *Le Monde* : « Il est inconcevable d'être à la fois diplomate du président Ahmadou Ahidjo et écrivain anticolonialiste<sup>646</sup> ». Il parvient également à faire paraître des extraits de *Main basse sur le Cameroun* dans *Les Temps modernes*<sup>647</sup>. Mongo Beti cherche aussi un soutien médiatique à l'étranger, notamment au Canada<sup>648</sup>. Il y trouve ainsi des relais à son combat, notamment chez les intellectuel·les de gauche, et les Éditions québécoises lui permettent de faire publier une version de *Main basse sur le Cameroun* avec plusieurs préfaces qui dénoncent la censure française<sup>649</sup>. Ces déplacements à l'étranger ne sont pas sans difficultés : une autorisation d'absence, demandée en raison de son statut de fonctionnaire, lui est refusée par le rectorat et il passe outre afin de se rendre à Halifax et à Québec, invité à la conférence annuelle de l'Association canadienne des études africaines (27 février-2 mars<sup>650</sup>). Le séjour outre-Atlantique est l'occasion pour Mongo Beti de prendre conscience de la « question noire » et de lier son combat aux enjeux de la *blackness*<sup>651</sup>. La publication de cette édition québécoise de *Main basse sur le Cameroun* en 1974 est importante car des exemplaires sont envoyés en Europe et même en France. La police des douanes en fait saisir certains exemplaires<sup>652</sup>, mais avec des amis et sa femme, il réussit à en faire commercialiser « sous le manteau », grâce à des colis envoyés en Belgique, au port d'Anvers<sup>653</sup>. La militante de l'Unek, alors étudiante en anglais, Henriette Ekwe, évoque ces réseaux clandestins destinés à diffuser l'ouvrage : « [...] il était dans nos poches pour le proposer aux gens<sup>654</sup> ». Cette censure contre *Main basse sur le Cameroun* n'empêche pas les éditions Maspero de publier d'autres textes de militants upécistes<sup>655</sup> : *La révolution au Congo* (1974) de Woungly-Massaga célèbre la révolution de 1963 contre « la dictature néocoloniale » de Fulbert Youlou et relie le combat des « révolutionnaires congolais » à celui de l'UPC<sup>656</sup>.

En plus de la censure, Mongo Beti se plaint des actions menées dans les milieux universitaires, intellectuels et éditoriaux contre *Main basse au Cameroun*, par ceux et celles qu'il désigne comme les « pharisiens de l'Afrique de Papa<sup>657</sup> ». Il vise notamment l'historien africaniste Robert Cornevin, appelé le « pape du néocolonialisme », qui tente de détourner les jeunes chercheur·euses africain·es de son œuvre. Pour contourner la censure, Mongo Beti se relance dans l'écriture et fait publier *Remember Ruben* puis *Perpétue et l'habitude du malheur* en 1974<sup>658</sup> – « on ne “saisit” pas une œuvre d'art », affirme-t-il à l'ORTF<sup>659</sup>. S'il est bien accueilli à l'étranger, il n'est pas convié à la radio française, et n'est interviewé que très brièvement par Bernard Pivot à la fin de son émission *Ouvrez les guillemets* – ce dont il se plaint par la suite, y décelant encore une action de la « mafia foccartiste<sup>660</sup> ». Il est difficile de retracer ce type de *lobbying* exercé par la direction des Affaires africaines et malgaches, faute d'archives et de témoignages, mais Mongo Beti peut toutefois compter sur des relais en Suisse<sup>661</sup> et au Québec, où en 1976, est produit un film documentaire intitulé *Contre-censure* qui, inspiré par *Main basse sur le Cameroun*, interviewe successivement Mongo Beti et des coopérants occidentaux ayant séjourné dans le pays pour mieux dénoncer les méthodes répressives du régime Ahidjo et le soutien des autorités françaises<sup>662</sup>.

645. « Une lettre de l'auteur de *Main basse au Cameroun* », *Politique hebdo*, 20 juillet 1972 ; Beti Mongo, « Une mesure illégale », *Le Nouvel Observateur*, 24 juillet 1972.

646. « Contradictions au Cameroun », *Le Monde*, 21 septembre 1972.

647. Beti Mongo (1972), « Le Cameroun d'Ahidjo », *Les Temps modernes*, novembre, 316, p. 812-841.

648. Voir le chapitre : « Publishable Offense. Simile, Solidarity, and Mongo Beti's Quebecois *Main basse sur le Cameroun* », in Tolliver Julie-Françoise (2020), *The Quebec Connection...*, *op. cit.*, pp. 118-164.

649. Une préface de Gérard Le Chêne, de l'agence de presse Tiers-Monde, et de Jacques Benjamin, professeur à l'Université de Montréal. Beti Mongo (1974), *Main basse sur le Cameroun*, Montréal, les Éditions Québécoises.

650. Beti Mongo (1974), « L'action des médias occidentaux en Afrique noire dite francophone », *Présence francophone. Revue semestrielle de l'Université de Sherbrooke*, Printemps, 8, pp. 103-109 ; Kemedjio Cilas, *Mongo Beti. Le combattant fatigué – une biographie intellectuelle*, Münster, Lit Verlag, pp. 107-108 ; Beti Mongo (1978), « Contre M. Robert Cornevin et tous les pharisiens de l'Afrique de Papa », *Peuples noirs, peuples africains*, 4, p. 85.

651. Entretiens de Mongo Beti avec Bernard Pivot à l'ORTF pour l'émission *Ouvrez les guillemets*, 30 septembre 1974.

652. D.J., « Main basse sur le Cameroun », *Le Monde*, 19 novembre 1975.

653. Kom Ambroise, *Mongo Beti parle...*, *op. cit.*, pp. 98-99.

654. Entretien avec Henriette Ekwe mené par le volet « Patrimoine » de la Commission, à Douala, le 10 avril 2023.

655. Ndoh Michel (1973), *Guide politique des États africains*, Paris, F. Maspero.

656. Woungly-Massaga (1974), *La révolution au Congo : contribution à l'étude des problèmes politiques d'Afrique centrale*, Paris, F. Maspero.

657. Beti Mongo, « Contre M. Robert Cornevin... », art. cité.

658. Beti Mongo (1974), *Remember Ruben*, Paris, Union Générale d'éditions ; Beti Mongo (1974), *Perpétue ou l'habitude du malheur*, Paris, Éditions Buchet/Chastel.

659. Entretiens de Mongo Beti avec Bernard Pivot à l'ORTF pour l'émission *Ouvrez les guillemets*, 30 septembre 1974.

660. Kom Ambroise, *Mongo Beti parle...*, *op. cit.*, p. 94.

661. « L'écrivain camerounais Mongo Beti est au micro de Jacques Bofford », RTS, art. cité.

662. Beti Mongo, « Contre-censure, film d'Alain d'Aix (d'après *Main basse sur le Cameroun* de Mongo Beti, F. Maspero édit.) », *Peuples noirs, peuples africains*, 23, 1981, pp. 150-152 [disponible sur : <[https://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa23/pnpa23\\_14.html](https://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa23/pnpa23_14.html)>, consulté le 3 juillet 2024] ; Tolliver Julie-Françoise, *The Quebec Connection...*, *op. cit.*, pp. 155-157.

La censure, les actions policières et l'attitude des médias français sont accompagnés d'une bataille judiciaire menée par Mongo Beti contre les autorités françaises à propos de sa citoyenneté, et donc, de sa francité<sup>663</sup>. Professeur certifié puis agrégé, l'écrivain, sujet colonial, aurait dû être *de facto* citoyen français, l'accès à la fonction publique étant conditionné par la nationalité. Il voit dans la mesure d'interdiction un acte raciste qui le renvoie à ses origines africaines et à sa couleur de peau, permettant ainsi de légitimer « la provenance étrangère » de *Main basse sur le Cameroun*<sup>664</sup>. Il dispose pourtant d'un passeport français. Avant son séjour au Canada en 1974, il dépose une demande auprès de la Préfecture de Seine-Maritime pour faire renouveler ce passeport. À son retour, il doit faire changer la mention « citoyen de l'Union française » en « nationalité française » – simple formalité administrative auprès des autorités judiciaires, qu'il n'avait pas accomplie jusqu'ici<sup>665</sup>. En fin d'année, il reçoit une réponse du ministère du Travail, non signée, lui demandant de faire preuve de sa « possession d'état de Français ». Mongo Beti décide de demander que le document soit signé afin d'être officiel, mais en février 1975, le juge d'instance de Rouen confirme la validité juridique du document. « J'étais pris en quelque sorte au piège d'une sorte de terrorisme administratif, dans une sorte de Goulag de la corbeille à papiers », se souvient-il en 1977<sup>666</sup>. À son retour du Canada<sup>667</sup>, il est sommé de rendre tous ses papiers, dont son passeport, afin d'obtenir une carte de séjour. Mongo Beti y voit l'action coordonnée des autorités françaises et camerounaises dans le but de le faire expulser et refuse de s'en dessaisir<sup>668</sup>. Il accuse le préfet de Seine-Maritime, « bras séculier » du « lobby esclavagiste » à Rouen, d'être à la manœuvre<sup>669</sup>.

Faut-il y voir un réel « complot » politique contre sa personne ? Mongo Beti en tout cas, identifie clairement, à longueur de récits et d'interviews, les pressions exercées contre lui, à l'image de cette visite inopinée d'inspecteurs des RG à la sortie de son lycée avant la parution de *Main basse sur le Cameroun* et du coût financier engendré par le recours à des avocat-es<sup>670</sup>. En effet, face aux pressions administratives, Odile Tobner et son mari sollicitent le cabinet de l'avocat Roland Dumas pour faire appel de la décision de refus d'enregistrer sa déclaration de nationalité<sup>671</sup>. Les époux refusent de passer par une demande de naturalisation, soumise au jugement discrétionnaire de l'administration. L'écrivain est soutenu dans son combat par diverses organisations comme le Comité Mongo Beti, des syndicats enseignants<sup>672</sup> et l'Association française pour l'amitié et la solidarité avec les peuples d'Afrique (Afaspa) créée par Pierre Kaldor et présidée par l'historien Jean-Suret Canale. Le recours à la voie judiciaire et la mobilisation de réseaux tiers-mondistes permettent d'atténuer les pressions des autorités françaises. Le procès, prévu en novembre 1975 au Tribunal de Grande Instance de Rouen, est renvoyé au 15 février 1976 : Mongo Beti obtient *in fine* la confirmation de sa nationalité française, ses avocat-es et le Procureur ayant argué de sa situation familiale et de son statut d'enseignant<sup>673</sup>. Maspero obtient, dans la foulée, que *Main basse sur le Cameroun* ne soit plus interdit, ce qui est confirmé par l'arrêté du 20 mai 1976<sup>674</sup>. Un mois plus tard, le président Ahidjo fait un voyage officiel en France, à la rencontre de Valéry Giscard d'Estaing : Mongo Beti voit dans l'autorisation de *Main basse sur le Cameroun* une manœuvre politique pour « désamorcer la dénonciation que la presse progressiste française aurait pu faire de ce scandale des scandales<sup>675</sup> ». Après la fondation de la revue *Peuples noirs, peuples africains* en 1978 et ses critiques contre le régime Biya dans les années 1980, Mongo Beti revient en 1991 au Cameroun, après 32 années d'absence. Il meurt dix ans plus tard, après avoir publié de nouveaux romans et fondé à Yaoundé *La Librairie des*

663. Kemedjio Cilas, Mongo Beti. *Le combattant fatigué... op cit.*, pp. 110-112.

664. Beti Mongo, « Une mesure illégale », *Le Nouvel Observateur*, 24 juillet 1972.

665. Mouralis Bernard (1981), *Comprendre l'œuvre de Mongo Beti*, Issy-les-Moulineaux, Éditions de Saint-Paul, p. 73.

666. « Préface de l'auteur à l'édition de 1977. Quatre années d'interdiction...ou de la censure en connaissance de cause » in Beti Mongo, *Main basse sur le Cameroun...*, *op. cit.* p. 26.

667. Le fait est contradictoire avec le récit proposé dans l'article suivant, où il affirme qu'il n'a pas pu se rendre au Canada. Son biographe Cilas Kemedjio retrace plus précisément la date de cette nouvelle tournée de 1975, quand d'autres affirment qu'il n'a pu l'effectuer, sous pression du gouvernement camerounais : Kemedjio Cilas, *Mongo Beti. Le combattant fatigué ... op cit.*, p. 113.

668. Entretien avec Odile Tobner mené par le volet « Recherche » de la Commission, à Rouen, le 23 septembre 2023 ; « L'écrivain camerounais Mongo Beti est au micro de Jacques Bofford », RTS, art. cité.

669. Beti Mongo, « Préface de l'auteur à l'édition de 1977. Quatre années d'interdiction...ou de la censure en connaissance de cause » in Beti Mongo (1977), *Main basse sur le Cameroun...*, *op. cit.* p. 19 ; « M. Gabriel Eriau, nouveau directeur de la DST », *Le Monde*, 28 mars 1959.

670. Kemedjio Cilas, *Mongo Beti. Le combattant fatigué...*, pp. 114-115 et p. 388.

671. Il est défendu par M<sup>e</sup> Colette Auger, du cabinet parisien de Roland Dumas et M<sup>e</sup> Annie Epelbaum du barreau de Rouen.

672. « Le syndicat de l'éducation nationale CFDT dénonce le "développement de la répression" », *Le Monde*, 5 février 1976.

673. « La nationalité française est reconnue à M. Mongo Beti », *Le Monde*, 3 mars 1976.

674. Arrêté du 20 mai 1976 rapportant un précédent arrêté interdisant la circulation, la distribution et la mise en vente d'un ouvrage sur l'ensemble du territoire, *Journal officiel de la République française*, 108(126), 30 mai 1976, p. 3203.

675. Beti Mongo, « Les intérêts du prince et de la censure », *Libération*, 8 juillet 1976 ; Beti Mongo, « Main basse sur le Cameroun. L'homme de Foccart à l'Élysée », *Rouge. Quotidien communiste révolutionnaire*, 20 juillet 1976.

peuples noirs<sup>676</sup>. S'il est qualifié par le politiste Jean-François Bayart de « pamphlet exécrationnel » en 1983<sup>677</sup>, *Main basse sur le Cameroun* reste un ouvrage incontournable dans le cadre de cette histoire partagée.

Cette ultime période de la guerre contre l'UPC, parti d'opposition au régime d'Ahidjo, souligne la reconfiguration des relations entre le Cameroun et la France de 1965 à 1971, et les transformations de leurs rapports d'interdépendance qui en découlent. En matière répressive, et notamment d'un point de vue militaire, l'influence française ne disparaît pas avec la camerounisation du commandement : que ce soit en termes d'administration, de formation ou de logistique, le gouvernement français apporte un soutien déterminant à la lutte menée par le gouvernement Ahidjo contre les maquis de l'ALNK – contribuant aussi, en affermissant la puissance de son armée, à renforcer son pouvoir personnel au détriment de toute opposition. La responsabilité de la France ne peut dès lors être exclue dans la poursuite d'une guerre qui affecte, en premier lieu, les populations civiles, et ce d'autant plus que l'essentiel de ses caractéristiques sont constituées des legs coloniaux : la DGR irrigue toute la pensée stratégique d'un commandement camerounais formé à l'école française, où il puise ses pratiques concrètes, des opérations de 'contre-guérilla' à « l'action psychologique », en passant par les camps de « regroupement ». Ces derniers illustrent le caractère durable des violences d'une guerre que le Cameroun reçoit en héritage : les déplacements forcés de civils s'enracinent dans la durée de la répression, et ils lui survivent même dans certaines régions, contribuant, ici comme ailleurs, au déracinement parfois définitif des populations locales. Une situation dramatique qu'aucun programme de « villagisation » ou de réformes socio-économiques, malgré les ambitions affichées par le régime Ahidjo à la suite des autorités coloniales, ne permet d'atténuer.

Il serait pourtant trompeur de considérer que Yaoundé se borne ici à reproduire les pratiques du passé, et plus encore à n'être que la façade du « néocolonialisme » français. Outre le fait que les acteurs camerounais s'approprient et adaptent au contexte local, les principes et idées étudiés au sein des écoles militaires françaises, la période est marquée par la propension toujours plus forte du président camerounais à affirmer son indépendance à l'égard de Paris, et à modérer ses choix stratégiques en fonction des intérêts propres à la souveraineté nationale ou à son pouvoir personnel. La fourniture des équipements militaires, notamment en dehors des circuits institutionnels prévus par les accords de 1960, souligne à quel point l'interdépendance entre les deux pays constitue un enjeu et partant un instrument d'influence que les deux gouvernements tentent de capter à leur profit, en fonction de logiques d'action qui varient selon les contextes. Pour le gouvernement français, le risque de voir Ahidjo se tourner vers d'autres soutiens ou d'autres fournisseurs, et de perdre une influence qui reste malgré tout prédominante dans la région, se confirme dans la deuxième partie des années soixante : bien conscient d'un tel enjeu, Ahidjo n'hésite pas à transformer cette menace en une ressource stratégique pour faire pression sur ses interlocuteurs et obtenir ainsi l'équipement nécessaire à la répression. La fourniture de ces biens constitue d'ailleurs un sacrifice limité pour le gouvernement français, qui adopte en la matière la posture d'un soutien relatif : satisfaire dans la mesure du possible les demandes du président camerounais pour ne pas perdre totalement « son amitié », mais en s'évertuant à limiter les dépenses ainsi occasionnées – et, surtout, à éviter toute nouvelle implication directe dans la répression sur le terrain, pourtant un temps, envisagée, sinon demandée, par Ahidjo. Ce dernier semble d'ailleurs ressentir une insatisfaction croissante à l'égard de cet ancien tuteur devenu allié, qui ne souhaite plus satisfaire toutes ses demandes – et ne le peut d'ailleurs pas toujours, du fait des difficultés infrastructurelles ou contextuelles de sa production militaire. Parmi d'autres facteurs, ce fait l'incite à élargir son horizon d'attente à d'autres partenaires, et donc à s'émanciper de l'ancienne puissance coloniale : les procès de 1971 montrent ainsi la faible influence d'un gouvernement français, dont une partie des acteurs, tel Jacques Foccart, estime d'ailleurs justement qu'il est nécessaire de ne pas intervenir pour ne pas le contrarier. De même en est-il de la renégociation des accords de novembre 1960, qui s'amorce avec la dénonciation, par Ahidjo, le 28 janvier 1971, de la convention judiciaire<sup>678</sup>, dont certaines dispositions sont modifiées en octobre<sup>679</sup>. Le sujet, qui constituait déjà, en soi, l'un des thèmes majeurs de l'élection présidentielle de 1970, devient fondamental à partir de 1972, conduisant à la réévaluation des accords de coopération, notamment militaires, en 1974<sup>680</sup>. Cette dynamique, qui traduit alors l'affermissement de la souveraineté nationale camerounaise,

676. Bissé Philippe (textes réunis et présentés par) (2005), *Mongo Beti à Yaoundé, 1991-2001*, Paris, Éditions des peuples noirs.

677. Bayart Jean-François, « Les enjeux d'un héritage », *Le Monde*, 18 juin 1983.

678. ANF, AG5(F)1910, Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France au Cameroun Philippe Rebeyrol, « Objet : dénonciation par le Cameroun de la convention judiciaire franco-camerounaise », Paris, 14 septembre 1971.

679. ADF, La Courneuve, 319QO/124, Lettre de Georges Pompidou à Ahmadou Ahidjo, Paris, 8 octobre 1971.

680. SHD, Vincennes, 16H433. Accord de coopération militaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République unie du Cameroun, le 21 février 1974. Sur ces accords : Mbogba Richard (2011), « Les rapports conventionnels franco-camerounais : politique d'aide au développement ou d'enjeux, 1960-1985 », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun, p. 92-97.

s'inscrit aussi dans un contexte où tous les pays africains francophones réclament une renégociation des textes nés de la décolonisation. La révision des accords constitue alors la clé de lecture d'une stratégie camerounaise dont les tenants et les aboutissants tendent toujours à se dissocier du prisme imposé par l'ancienne puissance tutélaire : dès 1967 d'ailleurs, Ahidjo l'exprimait bien à Tito, en lui affirmant que la césure majeure du monde ne séparait pas l'Est et l'Ouest, mais le Nord et le Sud<sup>681</sup>.

Si elle permet d'attester la continuité du rôle des acteurs français au Cameroun de 1965 à 1971, et donc la responsabilité de la France dans la répression des mouvements d'opposition bien au-delà de l'indépendance, la présente section ne saurait être exhaustive en la matière et n'a pas vocation à apporter un point final à l'écriture d'une histoire dont de nombreux aspects mériteraient d'être creusés. Le fonctionnement concret du ministère des Forces armées camerounaises découlant des interactions entre coopérants militaires et acteurs du régime d'Ahidjo, le rôle du legs colonial dans une éventuelle brutalisation des comportements au sein de l'armée et de la société camerounaises, l'appropriation de la DGR par les militaires locaux ou leur contribution à la diffuser dans d'autres états-majors d'Afrique francophone, et surtout l'évolution de cette interdépendance dans l'histoire d'un régime autoritaire né de la guerre contre l'UPC, sont autant de thèmes qui, pour prolonger cette réflexion, mériteraient bien des travaux futurs, pour lesquels cette Commission espère avoir constitué autant de jalons.

---

681. Menkene Jean Koufan, *La politique étrangère du Cameroun...*, *op. cit.*, pp. 161-162.



**Synthèse conclusive**

# L'implication de la France au Cameroun au paroxysme de la répression (1955-1962)

## 1. Le Cameroun...

- Territoire du Cameroun (1961)
- Frontière de Cameroun sous tutelle française puis de la République du Cameroun jusqu'à la réunification
- Limites de régions (1961)
- Limites de départements (1961)
- Yaoundé, capitale du Cameroun : siège de l'administration coloniale puis du gouvernement camerounais
- Chef-lieu de région

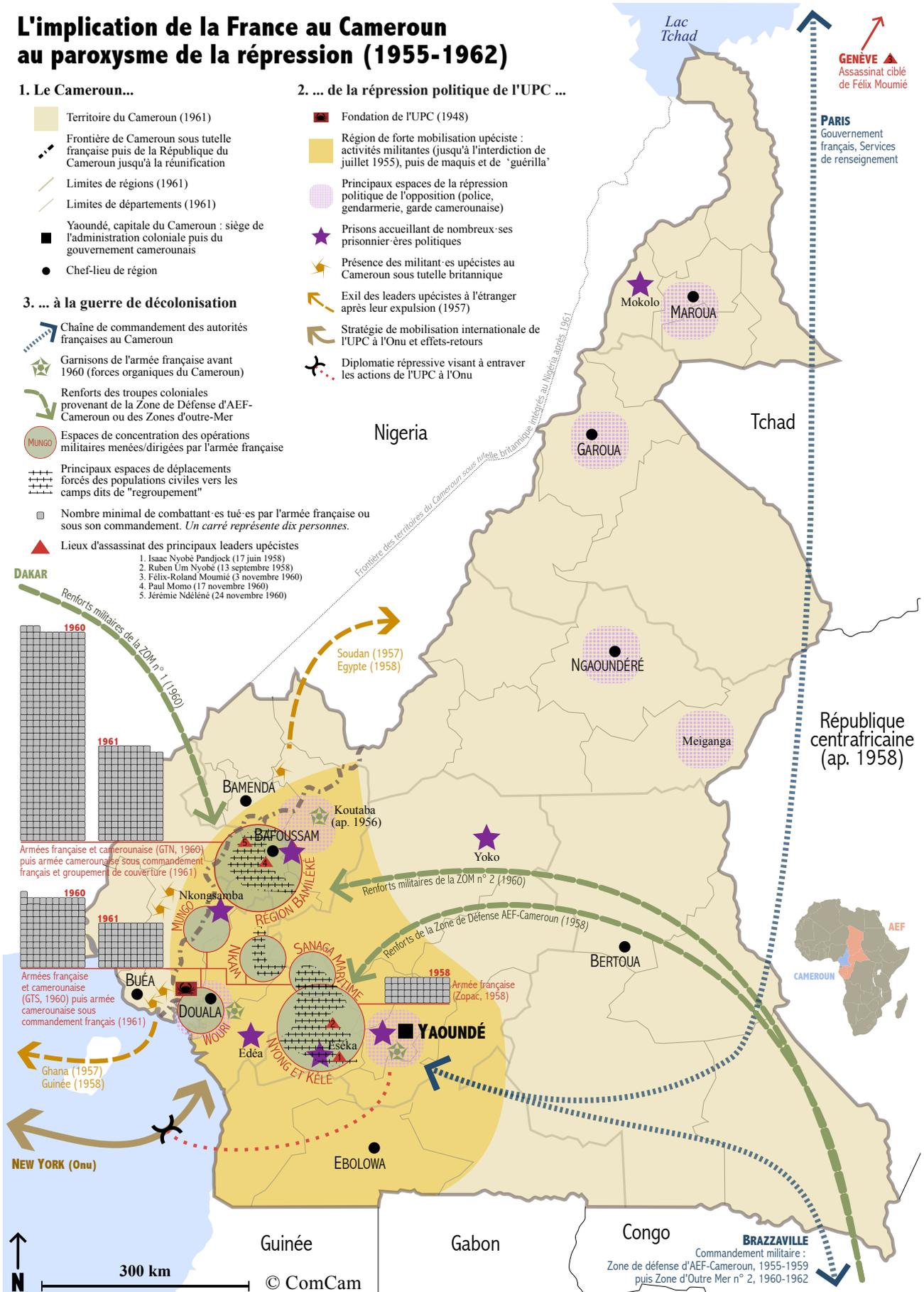
## 3. ... à la guerre de décolonisation

- Chaîne de commandement des autorités françaises au Cameroun
- Garnisons de l'armée française avant 1960 (forces organiques du Cameroun)
- Renforts des troupes coloniales provenant de la Zone de Défense d'AEF-Cameroun ou des Zones d'Outre-Mer
- Espaces de concentration des opérations militaires menées/dirigées par l'armée française
- Principaux espaces de déplacements forcés des populations civiles vers les camps dits de "regroupement"
- Nombre minimal de combattants tués par l'armée française ou sous son commandement. *Un carré représente dix personnes.*
- Lieux d'assassinat des principaux leaders oupécistes

1. Isaac Nyobé Pandjock (17 juin 1958)
2. Ruben Um Nyobé (13 septembre 1958)
3. Félix-Roland Moumié (3 novembre 1960)
4. Paul Momo (17 novembre 1960)
5. Jérémie Ndélené (24 novembre 1960)

## 2. ... de la répression politique de l'UPC ...

- Fondation de l'UPC (1948)
- Région de forte mobilisation oupéciste : activités militantes (jusqu'à l'interdiction de juillet 1955), puis de maquis et de "guérilla"
- Principaux espaces de la répression politique de l'opposition (police, gendarmerie, garde camerounaise)
- Prisons accueillant de nombreux prisonniers politiques
- Présence des militants oupécistes au Cameroun sous tutelle britannique
- Exil des leaders oupécistes à l'étranger après leur expulsion (1957)
- Stratégie de mobilisation internationale de l'UPC à l'Onu et effets-retours
- Diplomatie répressive visant à entraver les actions de l'UPC à l'Onu



Chargée d'étudier le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun de 1945 à 1971, le volet « Recherche » de la Commission franco-camerounaise livre ici une histoire globale d'une guerre de décolonisation encore trop méconnue. Suivant un fil chronologique, ses quatre sections permettent de retracer la genèse de l'affrontement entre les autorités coloniales et les oppositions indépendantistes au prisme du temps long de la situation coloniale (1945-1955), puis le glissement des répressions politique, diplomatique, policière et judiciaire vers la guerre menée par l'armée française (1955-1960), dont l'action se poursuit malgré la transition politique et l'indépendance du Cameroun (1960-1965) – et même au-delà, l'aide française se maintenant dans le cadre de la coopération entre les deux pays (1965-1971).

## SECTION 1

### *Les premières stratégies de lutte contre les forces émancipatrices au Cameroun (1916-1955) : défense des intérêts français, contrôle de la vie politique et violences*

Cette section étudie les premières stratégies de lutte déployées par les autorités françaises contre les forces émancipatrices au Cameroun de 1916 à 1955, en particulier à partir de la Seconde Guerre mondiale, lorsque le mouvement indépendantiste s'affirme.

En prologue, le rapport commence par l'étude, déjà bien renseignée par les historien·nes, de l'occupation coloniale européenne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la partition du *Kamerun* allemand en deux mandats de la Société des Nations (SDN) après la Première Guerre mondiale, mais en connectant ces deux épisodes à la question de la guerre du Cameroun. En effet, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la France et le Royaume-Uni convoitent ce territoire pour son potentiel économique et stratégique, ce qui explique la volonté de la France d'y préserver sa domination jusqu'à la fin de la période coloniale – et ensuite son influence bien au-delà. Pendant et après la Première Guerre mondiale, le gouvernement français exerce une pression diplomatique auprès des Alliés pour obtenir la création de mandats de la SDN satisfaisant ses ambitions territoriales et politiques. La France cherche, dès le début effectif du mandat, à exploiter le Cameroun comme l'une de ses colonies, outrepassant ainsi le fragile droit international que cherche à faire appliquer la SDN, considérée comme un frein à ses ambitions politiques et économiques en Afrique centrale. La Seconde Guerre mondiale confirme tout l'intérêt de ce territoire pour la puissance française.

Au même titre que le Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad, le Cameroun rejoint dès la fin août 1940, l'Afrique française libre, qui permet à de Gaulle d'obtenir une assise territoriale et une légitimité politique pour poursuivre la guerre, au prix cependant d'un effort de guerre brutal exigé des populations camerounaises. Plus de 4 000 tirailleurs camerounais s'engagent et se battent alors aux côtés des Forces françaises libres contre les troupes de l'Axe. Le Cameroun acquiert ainsi une dimension symbolique dans le récit de la libération de la France pour tous·tes les résistant·es qui y ont transité. Ce fait explique la manière dont les autorités françaises ont, de nouveau, cherché à intégrer le Cameroun à l'empire colonial français dès la fin du conflit, lors du processus de négociation diplomatique autour du devenir des territoires sous mandats. Malgré un important *lobbying* au sein de la nouvelle Organisation des Nations Unies (Onu), afin de maintenir sa domination sans contrôle international, des accords sont finalement signés en 1946 : l'ancien Cameroun sous mandat français devient un territoire sous sa tutelle qui doit, en théorie, rapidement évoluer vers l'autonomie et l'indépendance. Mais la volonté française de continuer à le diriger comme une « partie intégrante » de son empire perdure et conditionne la manière dont les différents gouvernements et les autorités coloniales, souvent composés d'anciens résistants, agissent pendant la guerre du Cameroun.

Cette section met aussi particulièrement l'accent sur le dynamisme politique des Camerounais·es après 1944, que ce soit par le biais de la création de syndicats, d'associations ou de mouvements qui réclament désormais l'indépendance et la réunification avec la partie sous tutelle britannique. Notre étude se place à hauteur d'individus longtemps invisibilisés, des hommes et des femmes qui ont favorisé cette émancipation politique : les syndicalistes en poste au Cameroun, proches des futur·es membres de l'Union des populations du Cameroun (UPC) créée en 1948, de l'Union démocratique des femmes camerounaises (Udefec) créée en 1952 et de la Jeunesse démocratique du Cameroun (JDC) créée en 1954. Ce travail porte de nouveaux regards sur la manière dont les Camerounais·es se sont emparé·es des idées nationalistes, guidé·es par les principaux dirigeants upécistes comme Ruben Um Nyobè, Félix-Roland Moumié, Abel Kingué et Ernest Ouandié, que ce soit au sud et à l'ouest du pays, déjà étudiées par de nombreux·euses historien·nes, mais aussi dans les régions moins connues du Mbam, du nord ou de Kribi. La

granularité de nos analyses permet de cerner pourquoi les autorités françaises n'arrivent pas à entraver, malgré leurs efforts constants, le succès croissant de l'UPC auprès des populations camerounaises, ce qui les incite à recourir à un ensemble de méthodes légales, illégales et violentes pour contrecarrer cette influence.

La répression policière et judiciaire des militant-es nationalistes s'accompagne, par ailleurs, d'une tentative de contrôle de la vie politique. Les autorités coloniales créent des partis spécifiquement destinés à contrecarrer l'UPC : en faisait le choix de renommer ces partis, alors dits « administratifs », en « partis de collaboration », nous souhaitons souligner que les autorités coloniales françaises corrompent et manipulent la vie politique camerounaise pour maintenir leurs positions en pleine période de décolonisation et de guerre froide.

Grâce au croisement d'archives de la France d'Outre-mer et de celles de la justice militaire dévoilées à cette occasion, nous avons pu étudier avec minutie les événements violents de Douala de septembre 1945 requalifiés ainsi par la Commission, afin de s'affranchir du terme péjoratif « d'« émeutes » longtemps utilisé pour les décrire, et afin de mieux les inscrire dans la vague de répressions françaises qui se déroulent en Algérie, au Sénégal et à Madagascar après la Seconde Guerre mondiale. Le rapport souligne le rôle joué par une poignée de colons français dans l'intensification des violences et l'incapacité des autorités politiques à maîtriser celles-ci. Ces colons refusent toute réforme remettant en cause leur domination politique et économique et leurs privilèges sociaux. Ils s'organisent en « États-Généraux » pour dénoncer les réformes issues de la conférence de Brazzaville de 1944, pourtant encore bien timides à l'égard des Camerounais-es. On découvre la faiblesse du gouverneur Henri Nicolas face à ces colons agressifs et vindicatifs clairement identifiés, qui s'opposent aux manifestations des plus démunis-es de Douala, touchés-es par le difficile contexte économique d'après-guerre. Débordé, le gouverneur accepte de leur fournir des armes, comme l'atteste un petit cahier retrouvé par la Commission dans les archives militaires. Ces colons et certains aviateurs français de l'escadrille Béthune, outrepassant leur mission, constituent les acteurs répressifs de cette première séquence violente, dont le bilan humain officiel (neuf tués-es) est largement sous-estimé. Les sanctions prises à l'issue des événements illustrent parfaitement le fonctionnement d'une justice coloniale racialisée : on compte des milliers d'arrestations parmi les manifestant-e-s et des centaines de condamnations à des peines de prison ou de travaux forcés. À l'inverse, seuls quelques colons sont mis en examen et inculpés pour « rébellion contre l'autorité ». Les aviateurs sont jugés par un Tribunal militaire créé pour l'occasion : tous sont mis aux arrêts pendant quelques semaines et leur capitaine se voit retirer son commandement. La culpabilité de certains administrateurs est reconnue, mais ceux-ci restent majoritairement en poste. Les événements violents de Douala de septembre 1945 deviennent dès lors un moment symbolique pour les nationalistes camerounais-es qui y voient la preuve que le réformisme colonial d'après-guerre est incapable de satisfaire leurs attentes, alors que les autorités de tutelle ne peuvent qu'opposer une réponse autoritaire et répressive à leurs aspirations.

Soucieux de connecter les analyses portant sur le Cameroun sous tutelle française et le Cameroun sous tutelle britannique, notamment au sud avec le *Southern Cameroons*, cette section montre aussi comment la répression du mouvement indépendantiste camerounais transcende les frontières des deux Cameroun par le biais d'un système de surveillance de l'UPC dès le début des années 1950. Elle détaille ainsi les premiers échanges entre les principaux mouvements nationalistes dans les deux territoires, dont les protagonistes évoquent déjà une potentielle réunification crainte par les autorités coloniales françaises. Celles-ci demandent, à ce titre, à leurs homologues britanniques de contrôler les contacts entre ces nationalistes camerounais-es et de leur communiquer des renseignements sur leurs activités. Le rapport souligne également, dans cette perspective d'histoire globale et connectée, que l'Onu devient rapidement un lieu d'affrontements oratoires et idéologiques entre les membres de l'UPC et les autorités coloniales. Le gouvernement français, *via* ses diplomates, aidé par le gouvernement américain, notamment son consulat à Paris, se livre ainsi à une tactique d'obstruction systématique des acteurs nationalistes, visant à empêcher la diffusion et la circulation de leurs idées. Tous sapent ainsi régulièrement et délibérément l'autorité de l'Onu en les empêchant de se rendre à New York pour plaider leur cause lors des auditions devant la Quatrième Commission de l'Assemblée Générale. Rarement efficace, cette politique s'accompagne d'une mobilisation de sa délégation permanente et d'acteurs camerounais acquis à sa cause pour discréditer les propos des upécistes et défendre le *statu quo* politique, aidée par les puissances impériales alliées. De même, leurs pétitions envoyées au Conseil de Tutelle sont méthodiquement contredites par d'autres, écrites par les dirigeants de partis de collaboration. Dans la même veine, les premières missions des visites de l'Onu de 1949 et 1952 au Cameroun, censées évaluer les progrès vers l'autonomie politique, sont étroitement encadrées par les autorités coloniales. *In fine*, il s'avère que l'Onu, confrontée aux diverses formes de la répression diplomatique menée par les autorités françaises, est incapable de défendre les droits fondamentaux des Camerounais-es.

## SECTION 2

### Les répressions polymorphes, du moment 1955 à la guerre en Sanaga-Maritime

La deuxième section de ce rapport s'ouvre sur le point de bascule que constitue le « moment 1955 » dans la lutte menée contre le mouvement indépendantiste et qui aboutit à sa disparition de la scène politique légale. Cette vaste séquence répressive, de janvier à juillet, est ici expliquée de manière détaillée, au plus près des acteur·rices impliqué·es.

Un responsable civil y joue un rôle crucial : le nouveau Haut-Commissaire, Roland Pré. Anticommuniste notoire, distingué pour ses méthodes autoritaires en Afrique occidentale, il propose des réformes structurelles, tout en engageant une politique répressive contre le mouvement nationaliste. Il est aidé en cela par certains fonctionnaires, l'Église catholique et les partis de collaboration, et secondé par une magistrature et des forces de sécurité mises au service de la répression. Dans un contexte socio-économique et politique tendu depuis son arrivée en janvier 1955, de nouveaux événements violents se produisent du 15 au 29 mai dans le Mungo, la Sanaga-Maritime, la région Bamiléké – mais aussi, à Douala et Yaoundé – alors que Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC revenu de l'Onu, poursuivi en justice, est déjà entré en clandestinité dans son village natal, près de Boumnyebel. L'engagement politique des femmes qui s'est structuré et développé dans la première moitié des années 1950 se poursuit avec la participation active aux actions de mai 1955 – elles sont présentes dans toutes les manifestations et les protestations au sein des villes et villages. Des rassemblements upécistes, très suivis par les populations, sont perturbés par l'intervention d'opposant·es ou de « forces de l'ordre », ce qui entraîne des affrontements de rue, l'arrestation de militant·es, plusieurs dizaines de blessé·es et officiellement, 26 tué·es. Si ce type de mesures antinationalistes est un *modus operandi* dans l'empire colonial français d'Afrique après 1944, le rapport montre la manière dont les autorités, au premier rang desquelles Roland Pré, militent *via* divers réseaux politiques au sein du gouvernement français d'Edgar Faure, et notamment du ministre de la France d'Outre-mer, Pierre-Henri Teitgen, pour obtenir la dissolution de l'UPC, de la JDC et de l'Udefec, sur le fondement d'une loi française de 1936 sur les groupes de combat et les milices armées. Alors que la vague répressive a déjà débuté en mai 1955, le décret du 13 juillet 1955 officialise cette interdiction et ouvre une nouvelle séquence obligeant les militant·es à entrer en clandestinité, soit en se réfugiant dans les premiers maquis, soit en faisant le choix de l'exil vers le *Southern Cameroons*.

Cette nouvelle séquence est marquée par une intensification des répressions *via* de multiples dispositifs de contrôle de la vie civile, politique et médiatique. Le rapport insiste, d'abord, sur le *containment* des idées nationalistes par la mobilisation de la bureaucratie et de divers acteurs profrançais (ou partisans de la France) au sein de la société coloniale (chefs, membres des partis de collaboration, des missions chrétiennes ou des mouvements associatifs). La nomination de Pierre Messmer comme Haut-Commissaire en avril 1956 intensifie cette politique qui vise, dès lors, à encadrer strictement le processus d'accession à l'autonomie du Cameroun après le vote de la loi-cadre du nouveau ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre. Le nouvel État « sous tutelle », institué en mai 1957, laisse toujours un rôle majeur aux autorités coloniales, malgré la nomination d'un gouvernement dirigé par le « premier » Premier ministre camerounais, André-Marie Mbida, choisi pour son inclination pro-française et anti-upéciste. Pour mettre un terme à l'affrontement politique né en mai 1955, des négociations avec l'UPC sont, un temps, envisagées, mais rapidement freinées, notamment du fait du refus, partagé par plusieurs hommes politiques camerounais, de voter une loi d'amnistie qui permettrait le retour des leaders upécistes sur la scène légale. Ainsi, le vote de cette loi est retardé jusqu'en février 1958. Si une répression militaire a lieu simultanément dans le sud du Cameroun, les autorités se rallient pourtant progressivement à des solutions plus politiques, ce qui provoque une crise majeure entre André-Marie Mbida, intransigeant avec les upécistes, et le nouveau Haut-Commissaire, Jean Ramadier, nommé en février 1958, et favorable à la négociation. Les archives de ce dernier, confiées à la Commission, ont permis de préciser le déroulé de ce « bras de fer » qui aboutit au renvoi de Mbida et au rappel de Ramadier sur Paris, désavoué et démis de ses fonctions par le ministre de la France d'Outre-mer, Gérard Jaquet, du gouvernement de Félix Gaillard.

Cette section souligne également que cet épisode constitue un point de rupture dans l'histoire du Cameroun : désormais, les projets d'indépendance et de réunification, mis en avant depuis près d'une décennie par l'UPC, sont portés et instrumentalisés par le nouveau Premier ministre, Ahmadou Ahidjo, et par Xavier Torrè, le nouveau Haut-Commissaire, alors qu'ils intensifient la répression militaire contre les combattant·es upécistes dans le sud et l'ouest du Cameroun. En parallèle de ce contrôle politique, la répression administrative s'abat sur celles et ceux qui portent les idées upécistes dans la société civile ou affichent leur sympathie à son égard : certains fonctionnaires sont muté·es ou licencié·es ; les syndicalistes, progressivement muselés ; des chefs protestataires destitués et exilés ; et les militant·es, notamment étudiant·es, mobilisé·es en métropole sont soigneusement surveillé·es et censuré·es : la

répression s'exporte ainsi hors des frontières de tutelle. La répression judiciaire, déjà massive lors du moment 1955, se poursuit, s'intensifie et se durcit.

En 1956, face aux tentatives d'union entre l'UPC et d'autres hommes politiques camerounais, les premières élections au suffrage universel de décembre sont étroitement contrôlées par les autorités coloniales, et ce d'autant plus que le Comité national d'organisation (CNO), organisation paramilitaire de l'UPC, appelle à leur boycott ou à leur entrave par des actions armées. Notre étude porte de nouveaux regards sur le rôle des autorités coloniales dans la « bataille des opinions » lancée après mai 1955. Aidée par une presse de collaboration et une société française plutôt indifférente, sinon anti-upéciste, la propagande officielle, particulièrement active au Cameroun et à l'étranger, dresse le portrait biaisé d'une UPC perçue au seul prisme de ses actions armées, qualifiées de « terroristes », pour mieux délégitimer son projet politique. Elle se double de divers dispositifs de contrôle médiatique, *via* la radio, le cinéma, la littérature ou la censure postale, alors que l'UPC clandestine peine à diffuser son propre récit faute de moyens. La répression touche également la presse indépendante, victime de pratiques de censure et d'arrestations ciblées contre ses journalistes les plus protestataires, dont plusieurs, tel que Marcel Bebey Eyidi, sont condamnés à des peines de prison.

Enfin, la Commission, toujours soucieuse de penser le mouvement indépendantiste dans son contexte global, insiste sur l'intensification de la répression hors des frontières de tutelle. D'abord au *Southern Cameroons*, où le *lobbying* français, timidement accueilli au début par les autorités britanniques, se solde par des actions policières conjointes et l'expulsion des leaders de l'UPC, contraints de s'exiler au Soudan en juillet 1957. À l'Onu, la diplomatie répressive française perdure contre ceux et celles qui essaient de porter la voix de l'indépendance à New York : de nouveau, on retrouve les mêmes stratégies de blocage administratif des auditions devant la Quatrième Commission, une politique d'alliances inter-impériales au Conseil de Tutelle et à l'Assemblée générale, une propagande anti-upéciste *via* l'intervention de sa délégation permanente et du chef du Service des relations extérieures, Xavier Deniau. Les impasses géopolitiques et organisationnelles de l'Onu, habilement exploitées par les autorités françaises, pérennisent la stratégie de musellement des upécistes. L'immense quantité de pétitions de protestation, envoyées à New York, ne peut être réellement traitée par les instances onusiennes, alors que la mission de visite envoyée sur place en octobre-novembre 1955, présidée par le diplomate haïtien Max Dorsinville censé investiguer, mais sans pouvoir de contrainte, le respect des accords de tutelle, est pieds et mains liés aux volontés des autorités coloniales.

840

Cette section, à l'aide d'archives des services de renseignement français et des documents déclassifiés, met aussi l'accent sur les pratiques de « maintien de l'ordre » dans la guerre menée contre les upécistes. Avant mai 1955, les autorités ont multiplié les initiatives sécuritaires, souvent de façon *ad hoc* et peu coordonnée, pour contenir les upécistes, *via* le renforcement des dispositifs de Sûreté, de la police, de la gendarmerie, d'une garde supplétive et de l'appareil judiciaire, tout en procédant à des opérations de surveillance à l'étranger.

L'interdiction de l'UPC en juillet entraîne la mobilisation accrue d'administrateurs, de magistrats, de militaires et de policiers français. De façon quasi expérimentale, des actions sont menées par l'administrateur Maurice Delauney, aidé d'une équipe de fidèles collaborateurs, qui déploie, dès 1956, des dispositifs sécuritaires et répressifs poussés en région Bamiléké afin d'éviter une extension de la guerre à l'ouest. Les réseaux de renseignement restent, certes, dispersés et parfois concurrentiels, mais ils façonnent une « culture de la surveillance » qui imprègne la société, se densifie au Cameroun, et s'exporte même en métropole. La répression policière se généralise à l'ensemble de la société coloniale, alternant entre contrôles d'identité, ciblage d'espaces de rassemblement tels que les marchés ou des domiciles privés, et surveillance des passages aux frontières. Le rapport souligne les pratiques d'arrestation préventive, des « rafles » qui, en plus de témoigner de l'arbitraire colonial et du recours à des mesures extra-légales, mettent à jour le recours à la torture et des personnes portées disparues – autant de violences observées en particulier dans les grandes villes, à l'ouest et dans le sud du Cameroun.

Enfin, la section propose, pour compenser un angle mort de la recherche sur cette guerre de décolonisation, de nouvelles analyses sur la répression judiciaire contre les militant-es upécistes. Instrumentalisée par les autorités, qui hésitent au départ entre clémence et intransigeance, cette justice biaisée se montre de plus en plus répressive jusqu'en 1958, dans l'espoir de faire taire les voix nationalistes et de les pousser à la reddition, tandis que la défense des upécistes, représentée par des avocat-es français-es, est régulièrement obstruée, voire refusée. Une étude spécifique a permis d'établir qu'une cinquantaine de femmes ont été jugées et condamnées entre 1956 et 1958, pour leurs activités politiques, après la dissolution des organisations politiques upécistes. Si elles subissent ici un sort similaire aux hommes qui militent, elles sont aussi exposées à des modes de répression spécifiques dans les structures de la police ou en prison avec des tortures distinctives dirigées contre elles. Ces violences systématiques, traversent la période étudiée par la Commission et sont abordées également dans la section 3.

Par ailleurs, les magistrats qui affirment leur indépendance vis-à-vis des autorités politiques et qui maintiennent une attitude mesurée dans leur exercice de la justice sont désavoués et rappelés en métropole. Les prisons, dont les conditions de détention sont dénoncées à l'époque, se révèlent aussi être des espaces répressifs où les mauvais traitements et la torture se déploient, dissimulés à l'opinion publique qui y est d'ailleurs peu concernée, tant le débat public est alors polarisé par « la question » en Algérie. Les assignations à résidence et la création de certains camps d'internement, dont celui de Bangou ou de Mbanga, sont progressivement envisagées comme des solutions extra-judiciaires à la lutte anti-upéciste. *In fine*, la section révèle l'intensité des pratiques policières et judiciaires employées contre l'UPC durant la guerre de décolonisation au Cameroun.

Parallèlement à ces répressions politique, policière et judiciaire, se déploie une répression plus spécifiquement militaire. Le rapport propose un panorama précis de l'histoire des combattant-es upécistes en distinguant ses deux principales organisations paramilitaires : le CNO dans le sud du pays et le Sinistre de Défense nationale du Cameroun (SDNK) dans l'ouest. Ces groupes n'ont au départ aucune expérience de la guerre et sont peu dotés en armes perfectionnées. Le CNO et le SDNK se structurent derrière des leaders, respectivement Gorgon Foe et Pierre Simo qui réussissent à mener des actions de 'guérilla'. Progressivement ils deviennent plus efficaces, mieux entraînés et armés grâce aux circulations matérielles et humaines se développant entre les maquis des différentes régions.

Notre travail analyse de façon précise les dispositifs militaires déployés pour lutter contre le développement des maquis en Sanaga-Maritime. Il dresse d'abord un état des lieux des « forces de l'ordre » en 1956, pour mieux souligner que celles-ci se renouvellent avec l'arrivée de nouveaux acteurs militaires ayant en partage, notamment, l'expérience de la guerre d'indépendance indochinoise. Outre les acteurs civils et les administrateurs, la section s'attarde sur les cadres militaires, qu'ils dirigent la Zone de défense d'AEF-Cameroun (les généraux Dio et Le Puloch) ou le Cameroun (les colonels Whitehouse et Crest de Villeneuve), ou qu'ils agissent au sein des unités locales. Les trajectoires du lieutenant-colonel Lamberton, de même que celles de ses principaux subordonnés (Paul Gambini, Gabriel Haulin, ou Georges Conan) ou des officiers des Affaires africaines employés spécifiquement à des fins de renseignement dans les territoires stratégiques, sont ici retracées grâce à l'exploitation inédite de leurs dossiers de carrière. Cette approche permet de restituer l'état d'esprit de ces acteurs qui, traumatisés par leur défaite face au Viêt-Minh, et s'estimant alors exposés à un même type de menace « subversive », plaident pour l'adoption de nouvelles techniques répressives, adaptées à la stratégie « irrégulière » de leur adversaire. Inspirés par les réflexions de Charles Lacheroy sur la « guerre révolutionnaire », leur pensée stratégique consacre dès lors la population civile comme enjeu et objet de l'affrontement armé.

Le rapport montre que les élections de décembre 1956 constituent un point de bascule vers l'affrontement armé au Cameroun, suite aux actions menées par le CNO. Est retracé le récit historique précis des événements qui entraînent le détachement de renforts dans une première zone d'exception : la Zone opérationnelle d'Éséka, théâtre d'une répression particulièrement brutale où se multiplient les arrestations et les opérations militaires, et dont le bilan s'élève à près de 300 victimes.

À ce sujet, la Commission documente de manière inédite le massacre d'Ékité du 31 décembre 1956, en croisant les archives militaires et les témoignages de proches des victimes pour déconstruire le récit officiel, qui présente cette violence collective comme une contre-attaque légitime, alors qu'elle relève d'un assaut à l'encontre de civil-es désarmé-es. Cette première phase de violences extrêmes se solde par l'enracinement de la guerre, alors que les autorités coloniales maintiennent une forte répression judiciaire et politique. Les maquis se reconstituent et le CNO reprend sa lutte, incitant le Haut-Commissaire à créer une nouvelle zone d'exception – la « Zone de pacification » (Zopac) de la Sanaga-Maritime, dont l'entrée en vigueur, à compter de novembre 1957, favorise l'intensification de la guerre, sous l'égide du délégué du Haut-Commissaire à Douala, Daniel Doustin, et de son chef militaire, le lieutenant-colonel Jean Lamberton.

Le rapport détaille les procédés d'organisation et de contrôle social dont les populations de la Sanaga-Maritime sont victimes, en amont même des opérations militaires *stricto sensu* : il montre que le commandement vise, en appliquant la « doctrine de la guerre révolutionnaire » (DGR), à les encadrer pour mieux faciliter la guerre contre les maquis. Il revient d'abord sur sa politique de déplacements forcés des civil-es vers des camps dits de « regroupement », inspirés des méthodes mises en œuvre par l'armée française au Cambodge. À l'aide des archives militaires de la Zopac, le rapport livre un récit précis de la pratique, pleinement assumée par les militaires comme un instrument 'contre-révolutionnaire' destinée à couper les liens familiaux ou sociaux entre les civil-es et les combattant-es. Les populations y sont l'objet d'une propagande intense de la part de l'administration coloniale et de l'armée française, qui préfèrent cependant parler, en la matière, d'« action psychologique ». Les caractéristiques propres de son application au Cameroun sont ici décortiquées, notamment au prisme des archives tenues par son principal artisan, le

journaliste André Boyer, en partie conservées aux archives diplomatiques de Nantes. Cette propagande montre de manière inédite que cette « action psychologique » se concentre progressivement dans les camps de « regroupement », où elle doit contribuer à persuader les populations déplacées du « bien-fondé » d'un maintien des nouveaux « villages » au-delà de la répression des maquis et souligne également la généralisation de la précarité économique résultant de leur déracinement.

Notre étude détaille également les enjeux, les modalités et les conséquences des opérations militaires menées dans la Zopac. Elle met ainsi en lumière le rôle crucial joué par la recherche du renseignement, objet de toute l'attention des militaires. Tout en décrivant ses processus de recherche, le rapport déconstruit l'argumentaire du lieutenant-colonel Lamberton, qui affirme privilégier alors la manipulation psychologique des prisonnier·ères pour mieux se dédouaner des violences commises sous ses ordres : bien que rares, des sources écrites ou orales permettent de rendre compte des pratiques de torture. Elles sont au fondement de la chaîne d'actions qui rend possible les opérations spécifiques menées dans le cadre de la 'guerre contre-révolutionnaire' : actions de « surveillance » et opérations de terrain pratiquées en petites unités par le biais, parfois, de « ratissages » massifs. Passées au crible d'un discours critique de leur sémantique, les archives des journaux de marches et des opérations d'unités, laissent entrevoir les violences alors exercées arbitrairement contre les combattant·es, mais également contre les civil·es, comme le meurtre des « fuyard·es abattu·es », un terme qui fait ici écho aux violences de la guerre d'indépendance algérienne. L'objectif des militaires est de détruire les maquis en visant plus spécifiquement leurs chefs, tel que le chef de l'état-major du CNO, Isaac Nyobè Pandjock, tué par une patrouille française le 17 juin 1958, et surtout le principal leader de l'UPC, Ruben Um Nyobè.

Le rapport consacre une approche complète de la traque qui conduit à son assassinat, le 13 septembre 1958, en croisant les archives disponibles et les témoignages oraux, dont il souligne les divergences et leurs poids sur la mémoire du conflit. Sa mort est l'occasion de saisir ses documents, parmi lesquels se seraient trouvés ses célèbres carnets personnels, constitués, notamment, de descriptions oniriques. Les recherches de la Commission ont montré qu'ils ne sont pas aujourd'hui conservés dans les archives françaises et que la seule retranscription publiée par le journaliste Georges Chaffard, dont les archives ont été confiés par sa famille à la Commission, n'est, en fait, que la transposition d'un bloc-notes écrit et fourni par le lieutenant-colonel Lamberton lui-même, invitant l'historien·ne à se montrer prudent·e sur son origine.

Pour finir, la section tente d'esquisser un bilan de cette répression après la dissolution de la Zopac, deux mois après la mort du *Mpodol*. Déconstruisant le discours sur les « ralliements » des upécistes qui sont autant de redditions déguisées en pseudo-actes d'allégeance, elle souligne aussi l'importante mortalité (de 355 à 400 morts) de ces « opérations de maintien de l'ordre », très largement en deçà de la réalité que ses protagonistes assument comme une guerre.

## SECTION 3

### *Les autorités françaises au cœur du processus de transition camerounaise (1958-1964) : un tournant ?*

La réflexion engagée, dans cette section, sur le « moment 1960 », durant lequel est discuté la fin officielle de la tutelle sur le Cameroun, montre que l'indépendance formelle ne constitue absolument pas une rupture nette avec la période coloniale. Celle-ci marque au contraire l'entrée dans un processus de transition politique, qui s'étend de février 1958 à avril 1965, une période loin de mettre un terme à l'implication des autorités françaises dans la répression des mouvements désormais d'opposition – ce que la nouvelle situation institutionnelle du Cameroun aurait dû faire cesser au nom de l'indépendance et du principe de souveraineté.

Sont examinés les tenants et les aboutissants d'un débat important visant à qualifier au plus juste les nouvelles relations issues de cette transition qui, bien qu'étant asymétriques, reposent sur une forme de collaboration dont s'emparent certain·es acteur·rices du pays. Au premier chef, Ahmadou Ahidjo, *outsider* du jeu politique camerounais, originaire du nord, qui occupe un rôle central dans cette période de transition largement pilotée par la puissance tutélaire : il devient « l'homme des Français ». Sa nomination comme Premier ministre (février 1958), précède de peu la crise de mai 1958, qui, en favorisant le retour du général de Gaulle au pouvoir, consacre un nouveau président favorable à la préservation de l'influence de la France en Afrique subsaharienne et *a fortiori*, au Cameroun. Alors qu'un statut transitoire est adopté pour accompagner le processus d'indépendance, le rapport met en lumière le rôle joué par la mission de visite du Conseil de Tutelle de l'Onu qui se rend, en octobre 1958 dans un Cameroun aux allures de

village « Potemkine » tant son enquête, dans un contexte de fortes tensions, est une fois de plus limitée et contrôlée. Les conclusions de la mission, acquise à la rhétorique anti-upéciste, l'amènent *in fine* à soutenir sans concession le gouvernement camerounais, qui obtient la fin de la tutelle de l'Onu en mars 1959, tout en confisquant la parole de ses citoyen-nes sur les formes du régime à venir. Le rapport insiste alors sur la manière dont Ahidjo, président du nouvel État en avril 1960, son gouvernement et quelques responsables politiques camerounais, construisent un régime autocratique et autoritaire avec le soutien des autorités françaises, représentées par des conseillers et des administrateurs qui accordent leur blanc-seing aux mesures répressives alors adoptées. Le travail de la Commission montre que certains acteurs français accompagnent aussi la rédaction de la Constitution du Cameroun, dont Michel Debré, alors garde des Sceaux, qui est promulguée en mars 1960 et modifiée en 1961 avec la création d'une République fédérale. Celle-ci installe un régime présidentiel fort qui, malgré la levée de l'interdiction de l'UPC en février 1960, continue à réprimer ses militan-tes et ses leaders – qui, à la différence de la plupart des acteurs du champ politique camerounais, refusent de se « rallier » au parti « unifié », puis « unique », qu'Ahidjo leur impose alors.

Soucieuse de caractériser la transition politique camerounaise contrôlée par les autorités françaises, cette section offre aussi une étude minutieuse de l'ensemble des accords dits de « coopération » marqué par un processus de négociation déséquilibré entre acteurs camerounais et français. Celui-ci s'échelonne de 1958 à 1961 et se traduit par l'adoption de textes provisoires puis par leur officialisation sous la forme de traités bilatéraux, dont certains restent secrets au bénéfice des intérêts français. Au-delà des secteurs économiques, culturels et judiciaires, le volet militaire de ces textes, les accords de Défense, envisage la poursuite de la participation de l'armée française au « maintien de l'ordre ». Le rapport montre ainsi à quel point l'accord trouvé entre les deux gouvernements est le fruit d'une conjonction d'intérêts, qui souligne leur interdépendance naissante : pour le gouvernement camerounais, il s'agit d'assurer sa stabilité et des moyens militaires conséquents dans un contexte où l'action armée de l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK), nouvelle organisation militaire de l'UPC, tend à s'intensifier ; pour le gouvernement français, il s'agit d'œuvrer, au-delà du bon déroulement d'une décolonisation scrutée à l'international, au maintien d'un chef d'État sur lequel il a parié pour garantir la pérennité de son influence en Afrique. Légitimant ainsi le maintien, et même le renforcement des troupes françaises au Cameroun, ces textes créent les conditions d'une continuité postcoloniale de la participation de la France à la répression de mouvements d'opposition – dans un pays pourtant, en théorie, désormais « indépendant ».

Notre étude souligne également comment le gouvernement français, *via* son ambassade, son réseau consulaire et ses coopérant-es, s'adaptent au nouveau régime autoritaire pour préserver leur influence dans un jeu de *realpolitik* jusqu'ici peu étudié, mais déterminant dans l'évolution des logiques répressives. Ce positionnement français s'incarne à travers l'installation du premier ambassadeur, Jean-Pierre Bénard, dont le parcours est très précisément retracé. Le rôle de cet ambassadeur est de relayer à Paris « la température » des relations avec le régime. Le rapport montre que, longtemps présenté comme une éminente grise, son rôle de conseil auprès du président Ahidjo est plus complexe : l'exploitation des fonds archivistiques de l'ambassade souligne l'évolution des rapports entre ces deux acteurs, rapidement unis dans une communauté d'intérêts qui les amène à se soutenir mutuellement, mais qui révèle que Jean-Pierre Bénard doit de plus en plus composer avec un président et un certain nombre de responsables camerounais qui souhaitent agir de manière autonome. La coopération française est aussi particulièrement marquée au sein de la justice. La mise en place d'un « état d'urgence » au Cameroun s'inspire des mesures existant en France au début de la V<sup>e</sup> République, probablement à cause de la présence de spécialistes du droit dans la coopération. De leur côté, les magistrats s'insèrent dans les rouages d'un appareil judiciaire camerounais tourné vers la répression de l'opposition politique, ce qui crée des tensions avec leur ministère de tutelle. Le rapport montre que la position des autorités françaises consiste alors à soutenir le régime d'Ahidjo en évitant la compromission de coopérants français dans les procès politiques, tels ceux d'André-Marie Mbida, Charles Okala, Marcel Bebey-Eyidi et Théodore Mayi Matip en 1962. Cela n'empêche pas les magistrats de jouer un rôle majeur dans l'évolution autoritaire, mais la section démontre que leur influence régresse au fur et à mesure de la camerounisation de l'État, à l'exemple du magistrat Francis Clair, conseiller juridique du ministre des Forces armées, Sadou Daoudou. Si son influence est déterminante sur la recomposition de la législation pénale, elle se heurte, lors de la réforme de la justice militaire d'octobre 1963, à la détermination des décisionnaires camerounais.

Cette section montre également la part active jouée par les coopérants français, dans la transmission d'un appareil sécuritaire au Cameroun indépendant, en particulier dans la création d'une Sûreté fédérale et d'une police politique, le Service des études et de la documentation (Sedoc), au service de la répression des opposant-es. Le coopérant Maurice Odent en est l'architecte majeur, avant de céder la place au policier camerounais Jean Fochivé. Les « réseaux » de Jacques Foccart, le Secrétaire général aux Affaires africaines et malgaches, conseiller du président Charles de Gaulle, sont aussi au cœur des contributions françaises au « maintien de l'ordre » dans le Cameroun indépendant : d'abord

via des actions de surveillance organisées par les services de renseignement français, en particulier le Service de la documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece), mais aussi à l'aide de coopérants qui participent, au Cameroun et en France, à la formation de policiers. À l'aide d'archives françaises déclassifiées, le rapport met aussi en avant le rôle de coopérants français dans des unités de recherche de renseignement, les Brigades mixtes mobiles, qui déploient, au nom de la lutte anti-upéciste, de nombreuses violences. Ainsi, les trajectoires des principaux protagonistes comme Georges Conan, André Gerolami, Ernest Charoy ou Henri Grattarola sont retracées afin d'identifier leur rôle exact jusqu'en 1962. À l'aide de témoignages oraux, et à rebours des non-dits des archives écrites, le rapport éclaire en particulier le recours à la torture lors d'interrogatoires menés par ces unités sous commandement de policiers français. Ces pratiques de renseignement et de « maintien de l'ordre », réappropriées par les autorités camerounaises après le départ des coopérants, montrent le legs colonial que constitue la routinisation de la violence politique.

Pour pleinement saisir la dimension globale et connectée de la répression, cette section reconstitue aussi l'influence française dans le processus de réunification avec les zones administrées jusqu'alors par le Royaume-Uni. Celle-ci passe, d'abord, par une collaboration étroite avec les autorités britanniques afin de faire disparaître l'UPC du *Southern Cameroons* par le recours à des arrestations ciblées et des expulsions vers la zone sous administration française. Elle pousse les Britanniques à mener une guerre avec leurs propres troupes d'octobre 1960 à septembre 1961, période pendant laquelle le *Southern Cameroons* n'est plus administré par le Nigeria, mais directement par Londres. Cette collaboration se caractérise également à partir de 1958, par un soutien actif à la réunification, une des revendications de l'UPC, désormais instrumentalisée par les autorités françaises. Après l'indépendance du Cameroun sous tutelle française, elles poursuivent leur action de *lobbying* auprès des différents acteurs camerounais, lors du référendum favorable de février 1961 et à l'occasion de la conférence de Foumban, en juillet 1961. Si le *Northern Cameroons* obtient son indépendance en intégrant le Nigeria, le *Southern Cameroons* devient indépendant en rejoignant la République du Cameroun en octobre, à la faveur d'un interventionnisme français pensé au nom de la stabilité du régime d'Ahidjo. Cette action hors des frontières de l'ancienne tutelle est doublée d'interventions, parfois violentes, contre les upécistes installés à l'étranger. Elles concernent d'abord les étudiant-es vivant en France, dont certains sont expulsés sur demande du gouvernement camerounais : si les autorités françaises consentent à faire interdire la section en France de l'UPC en 1963, le rapport signale aussi leur progressive réticence à procéder à ces mesures répressives sur le territoire métropolitain, pour des raisons de droit et par désintérêt progressif pour ce type d'action. Celles-ci sont toutefois conscientes de la nécessité de surveiller étroitement les leaders upécistes en exil, d'abord au Caire où ils et elles se sont réfugiés en septembre 1957, puis dans d'autres États alliés à leur cause, au Ghana, en Guinée et dans certains pays de l'est. Toutefois, cette surveillance a une efficacité de plus en plus limitée. Les échecs des actions upécistes à l'Onu, leurs divisions internes et la politique étrangère du Cameroun affaiblissent la stratégie diplomatique du mouvement à l'international, alors incarnée par son principal leader, Félix-Roland Moumié.

Sa mort porte d'ailleurs un coup d'arrêt presque total à cette stratégie. Son décès par empoisonnement le 3 novembre 1960 révèle les stratégies françaises déployées pour mettre fin, notamment, au projet de gouvernement révolutionnaire provisoire kamerounais pensé par le président de l'UPC en Guinée. À partir d'archives suisses et françaises déclassifiées, le rapport offre d'importantes précisions sur la trajectoire de l'assassin de Moumié, William Bechtel, agent dormant expérimenté, déjà sollicité pour des *covert actions* au service du Sdece. Notre récit reconstitue, heure par heure, le scénario de cet empoisonnement perpétré dans un restaurant genevois, alors que Bechtel a réussi à approcher le leader upéciste en se faisant passer pour un journaliste. Sous mandat d'arrêt, Bechtel, protégé par divers soutiens militaire et politique, n'est arrêté que quinze ans plus tard : jugé en Suisse en 1980, il bénéficie d'un non-lieu. Le rapport caractérise la chaîne de décisions à l'origine de cet assassinat, par essence secret, mais discuté par plusieurs acteurs, impliquant notamment des autorités françaises souhaitant protéger la viabilité du régime d'Ahidjo sur le long terme. Le rapport montre qu'il s'agit d'un assassinat politique impliquant la responsabilité du gouvernement français.

Inscrites dans le contexte politique et diplomatique posé, les années 1958-1964 constituent aussi un tournant sur le plan militaire. Le rapport s'est en grande partie appuyé sur des archives militaires, notamment les dossiers de carrière des hommes au cœur du dispositif, sur les archives privées du général Max Briand mises à la disposition de la Commission ainsi que sur de nombreux témoignages, pour offrir une analyse précise du réinvestissement massif des troupes françaises dans la répression des mouvements d'opposition et notamment du « bras armé » de l'UPC, l'ALNK après janvier 1960.

Les violences atteignent leur paroxysme lors du premier semestre de l'année 1960, du fait de l'impératif fixé à l'armée française de réduire au maximum, avant les élections législatives d'avril 1960, la capacité d'action de l'ALNK

sur le terrain. Les archives militaires ont permis de dresser un historique précis des maquis, soulignant les déplacements sur le terrain des groupes de combattant-es comme les rivalités croissantes entre leurs chefs. Les stratégies et tactiques des chefs au sommet du dispositif de l'ALNK ont pu être clarifiées, notamment les rôles de Martin Singap à partir de 1959 et d'Ernest Ouandié qui lui succède en 1961. L'originalité du rapport consiste à montrer que ces maquis ne se réduisent pas à l'ouest du Cameroun, mais qu'ils persistent aussi en Sanaga-Maritime et dans le Nkam. Les groupes de combattant-es sont généralement dirigés par différents leaders entre lesquels les rivalités s'exacerbent : Martin Singap et Paul Momo dans l'ouest, Étienne Bapia et Makanda Pouth en Sanaga-Maritime. Ces actions armées s'étendent jusque dans les villes camerounaises, en particulier Douala qui voit se développer des stratégies de 'guérilla' urbaine, jusqu'ici moins bien étudiées : la Commission a pu éclairer le déroulé de plusieurs attaques menées contre des lieux où vivent les Européen-nes, la nuit du 27 juin 1959, le 30 décembre 1959 et en avril 1960 – des stratégies poursuivies jusqu'en 1961.

La section souligne également la réaction des autorités françaises à cette recomposition de la lutte armée, en analysant les nouveaux dispositifs pensés à l'approche de l'indépendance et qui constituent le cadre militaire dans lequel est menée la répression sur le terrain. L'un des principaux apports de la Commission est ici de proposer une chronologie institutionnelle des dispositifs, mais aussi un récit non linéaire de l'implication militaire française, marquée par des hésitations entre 1958 et 1961 dont la manifestation la plus emblématique reste la succession de ces dispositifs d'exception. Le rapport montre ainsi que la période de novembre 1958 à avril 1959 marque un premier reflux de l'armée française dans l'ouest du pays : les nouveaux enjeux du « maintien de l'ordre » à l'approche de l'autonomie réfrènent l'administration et le gouvernement camerounais, qui se refusent à autoriser la reproduction des moyens militaires utilisés en Sanaga-Maritime par crainte qu'ils leur aliènent les élites et les populations locales en prévision de l'indépendance et des élections législatives qui doivent s'ensuivre. La situation mécontente les militaires français qui accélèrent leur repli dans les garnisons, mais la multiplication des actions armées de l'ALNK alimente la crainte d'une perturbation du processus de transition. Les deux gouvernements s'accordent alors sur un réinvestissement de l'armée française dans l'ouest du Cameroun, où se déploient, à partir de janvier 1960, de nouveaux responsables militaires – dont les principaux sont le général Briand et les lieutenants-colonels Gribelin et Laurière entre février 1960 et janvier 1961. Leurs parcours sont l'objet d'une présentation inédite, qui souligne leur expérience partagée de l'Indochine, mais aussi et surtout de la guerre d'indépendance algérienne. Sous commandement français, mais sous l'autorité du gouvernement camerounais, les opérations militaires s'intensifient alors, au prix de milliers de vies humaines et d'un bouleversement global de la société rurale locale. Elles sont d'autant plus massives et brutales, qu'elles doivent permettre un désengagement rapide des nombreuses troupes françaises investies dans un pays désormais indépendant.

Notre travail propose également une approche inédite du rôle de la Mission militaire française (MMF) chargée d'organiser la création, la formation et l'encadrement de l'armée camerounaise. Tissant un historique précis de ce processus, elle souligne qu'il suscite des tensions entre Paris et Yaoundé, et surtout entre le général Briand et le général Sizaire, commandant de la Zone d'Outre-mer (ZOM) n°2, dont les archives, jusqu'ici peu étudiées, sont ici largement exploitées. Intervenant directement auprès du Premier ministre Debré, le premier s'évertue à ralentir le désengagement des troupes de la Zom n°2, puis à maintenir des unités dans l'ouest du Cameroun où elles continuent à participer aux opérations militaires jusqu'en janvier 1962. Le massacre de Tombel, en août 1961, dont le rapport révèle l'importance, amorce la fin de cet ultime investissement militaire français : ne restent plus, dès lors, que les coopérants de la MMF, le colonel Blanc, chef de l'armée camerounaise jusqu'en 1966, et les commandants Le Gales et Dumas, chargés d'encadrer les bataillons camerounais. Le rapport montre que leur influence est cependant progressivement mise à mal par la camerounisation de l'appareil militaire, soulignant la capacité croissante des cadres camerounais à agir en fonction de leurs propres intérêts, loin de l'image d'acteurs dominés unilatéralement par les coopérants français.

Après 1960, on observe une intensification des opérations conduites sur le terrain, mais aussi dans les déplacements forcés de civil-es, : l'analyse de leur histoire, et donc de celle des camps de « regroupement » dans l'ouest du Cameroun, est l'un des apports majeurs de la Commission. La troisième section déconstruit d'abord la rhétorique militaire qui les présente comme autant de « retours à la légalité » : bien loin d'être « volontaires », les populations sont contraintes de se « regrouper » dans des camps surveillés par l'armée, appuyée par l'administration locale. Cette partie dresse un historique précis de la pratique : elle en souligne ainsi les principales dynamiques, nomme les groupes sociaux concernés, propose un état des lieux du bouleversement introduit dans la répartition spatiale de la population – tout en soulignant que l'armée camerounaise s'en approprie progressivement la pratique, opérant des « regroupements » en Sanaga-Maritime et dans le Nkam.

Par ailleurs, le rapport revient en détail sur les stratégies d'encadrement des populations civiles, notamment la mise en œuvre d'une politique d'« autodéfense » : là encore, la section propose d'approfondir un récit chronologique jusqu'alors tenu, des premières expériences menées dans l'arrondissement de Mbouda, à leur généralisation dans les camps de « regroupement » de la région Bamiléké. Les « autodéfenses » jouent un rôle crucial dans la structuration et la surveillance de ces derniers, objet d'une sous-partie inédite dans le rapport de la Commission, qui pointe le rôle des militaires français grâce à de nouveaux témoignages recueillis par l'Institut national des études démographiques (Ined) auprès des populations déplacées. Ce texte rappelle aussi que l'élite des « autodéfenses » est enrôlée dans des unités supplétives – les commandos de la « garde civique », impliqués dans les opérations militaires. Leur histoire est mise en valeur pour mieux souligner le rôle crucial des officiers français, du capitaine Plissonneau, chargé de leur instruction, à l'administrateur Maurice Quezel-Colomb qui en encadre la formation « civique », en passant par les nombreux officiers de gendarmerie les dirigeant sur le terrain, même après 1961. Le rapport montre que les « gardes » sont des acteurs majeurs de la guerre : ils développent des pratiques souvent arbitraires à l'égard des civil-es, notamment dans les camps de « regroupement » où leurs violences ont laissé une trace indélébile dans les mémoires collectives.

La Commission détaille enfin les violences commises au cours ou en marge des opérations militaires, contre les combattant-es et les civil-es, en soulignant notamment le mitraillage et le bombardement aérien d'habitations, particulièrement importants dans l'ouest du pays. L'étude des rapports émanant de l'armée de l'Air permettent de confirmer que le napalm n'a pas été utilisé au Cameroun, mais que des cartouches incendiaires, particulièrement dévastatrices, ont été commandées par le général Briand et utilisées, notamment en avril-mai 1960. Elles provoquent des destructions et incendies de cases, sans qu'il soit possible de fixer un bilan exact du nombre de victimes. Néanmoins, la Commission tient à rappeler que la mortalité de ces opérations reste conséquente : si le cumul des estimations militaires officielles permet d'évaluer le nombre de « combattant-es tué-es entre 1956 et 1962, période de plus forte implication des troupes françaises, à quelques 7500 individus, la prise en compte des victimes totales s'élève plus probablement à plusieurs dizaines de milliers de Camerounai-ses.

Dans ces violences, le rapport s'est intéressé à la traque des leaders les plus importants de l'ALNK comme Paul Momo et Jérémie Ndélénié qui sont tués tous les deux en novembre 1960. L'étude des archives militaires françaises et celle de la sous-préfecture de Mbouda ont permis de retracer que le premier est tué lors d'une opération menée à Bahouan par l'adjudant-chef français Raymond Bechet. Le second, Jérémie Ndélénié, est lui tué à Bamendjo dans une opération menée par le capitaine Plissonneau, deux opérations conduites sur le terrain par des cadres français et des auxiliaires camerounais. Malgré nos recherches actives, il a été toutefois difficile d'approfondir certains événements sur lesquels la Commission avait à cœur de progresser, comme l'incendie du quartier Congo, à Douala le 24 avril 1960 : aucune nouvelle source n'a permis de confirmer la présence de militaires français, ni d'actions menées à leur demande. La répression française est également associée à des lieux traumatiques comme les chutes de la Metche, dans l'ouest, près de Bafoussam. L'étude du dossier de carrière du gendarme André Houtarde, retrouvé par la Commission, les témoignages de la famille de l'écrivain Jacob Fossi, ceux du chef Soukoudjou (roi des Bamendjou) et de Michel Clerget (fils du gendarme Jean Clerget commandant la brigade de Bafoussam) confirment néanmoins le fait que des prisonnier-ères, dont l'identité n'est pas précisée, y ont été jeté-es par des unités sous commandement français et qu'une opération de cette nature a eu lieu en septembre 1959.

À la vue de l'intense répression déployée sur le terrain, entre 1958 et 1965, et des traumatismes toujours présents dans les mémoires locales, la Commission s'est interrogée sur l'emploi du mot « génocide » en confrontant sa définition et sa jurisprudence aux arguments développés par des acteurs de l'époque et des ouvrages contemporains, pour qualifier cette période de la répression militaire. Si la Commission ne dispose d'aucune compétence juridique pour qualifier de ces pratiques de « génocidaires », il est indéniable que ces violences ont bien été extrêmes car elles ont transgressé les droits humains et le droit de la guerre.

## SECTION 4

### Entre interdépendance et émancipation : quelles influences françaises dans la répression des mouvements d'opposition au Cameroun entre 1965 et 1971 ?

La quatrième et dernière section insiste sur la reconfiguration, entre 1965 et 1971, des relations d'interdépendance entre la France et le Cameroun, ici perçues au prisme des enjeux politiques, diplomatiques et militaires liés à la continuité de la répression des mouvements dits d'opposition au régime du président Ahidjo. S'il a été impossible de mobiliser la plupart des archives camerounaises postérieures à 1964, les recherches menées par la Commission ont permis de réunir, en quantité et en valeur suffisamment conséquentes, d'autres sources alternatives, dont les écrits de coopérants militaires ou les archives privées de l'ambassadeur Francis Huré, pour aborder empiriquement cette vaste question encore largement méconnue. Cela a permis de restituer la complexité de cette interdépendance, pour souligner autant la capacité d'influence de la France au Cameroun que ses limites croissantes.

Cette section se concentre d'abord sur l'évolution de la coopération militaire, qui conduit à la création de l'Assistance militaire technique (AMT) en 1965. Elle étudie le parcours de ses principaux acteurs afin de situer leur influence réelle au sein de l'armée camerounaise : de celle du colonel Blanc, que le président Ahidjo s'emploie à conserver comme conseiller alors qu'il est rappelé en France dans un moment de rupture, à celles de coopérants moins connus. Ainsi, le rapport pointe le rôle essentiel du colonel Desgratoulet auprès du ministre des Forces armées, ou des colonels Renan et Varney, conseillers de l'ambassadeur de France, dont l'action permet notamment d'assurer l'équipement matériel des unités camerounaises. Le rapport quantifie cette aide et les voies qu'elle emprunte pour alimenter l'effort de guerre camerounais. Il montre ainsi que la fourniture d'équipement militaire dépend à la fois d'une procédure « normale » fixée par les accords de 1960, mais aussi de cessions plus exceptionnelles, assurées par l'entremise des réseaux d'acteurs reliant Ahidjo à Jacques Foccart *via* l'ambassade – et ce, au détriment des positions du ministère de la Défense nationale, Pierre Messmer. L'installation du « second front » de l'ALNK sur la frontière congolaise, épisode encore peu connu que cette section vient éclairer, en souligne tous les enjeux : des combattants-upécistes s'installent à l'arrière de la frontière sud, sous l'impulsion de Castor Osendé Afana et avec l'appui potentiel du régime d'Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville, à compter de 1965.

Si, pour Ahidjo, ce soutien français est nécessaire à la répression de l'opposition, le gouvernement français entend, en retour, favoriser ce partenaire africain afin d'assurer ses débouchés commerciaux et industriels ou de lui imposer un certain conformisme diplomatique à l'égard de ses propres positions à l'Onu. Si la contrainte française pèse sur la latitude d'action du président camerounais, cette partie souligne aussi la capacité de ce dernier à instrumentaliser l'interdépendance pour obtenir le matériel dont son armée a besoin, mettant à profit un contexte postcolonial qui l'a consacré au sommet de l'État ; il n'hésite pas à faire planer sur l'influence française, la menace des effets délétères que pourraient avoir la fragilisation de son pouvoir personnel. S'il obtient souvent satisfaction, notre récit montre l'issue fluctuante de ses tentatives à l'égard d'un partenaire qui n'est pas toujours à même de lui fournir l'aide militaire souhaitée, ni d'ailleurs enclin à le faire, ce qui favorise la recherche d'autres fournisseurs. Cette dimension stratégique des acteurs camerounais, dont la section souligne qu'elle s'accroît à tous les échelons avec la camerounisation de l'appareil militaire, réduit *in fine* l'influence française – sans jamais la faire disparaître.

Néanmoins, le rôle et la responsabilité française dans la répression des mouvements d'opposition perdure après 1965. Outre le fait que des coopérants militaires soient maintenus, à la demande d'Ahidjo, à des fonctions de commandement au sein de la marine et de l'aviation, le personnel de l'AMT joue un rôle crucial en assurant directement la formation des cadres subalternes et supérieurs dans les écoles militaires du Cameroun, puis en organisant leur perfectionnement par des stages en France. Le rapport souligne le rôle de ces réseaux d'enseignement sur les représentations des officiers et hauts-fonctionnaires camerounais, pour qui la DGR constitue un incontestable legs colonial. Enracinée dans la pensée stratégique de l'armée nationale au moment où celle-ci se construit, elle en vient à constituer l'un des fondements doctrinaux du régime d'Ahidjo. Chiffres à l'appui, il démontre la routinisation d'une répression envers la société : l'encadrement des civils constitue un enjeu constant pour le pouvoir camerounais, qui recourt aux déplacements forcés, ou à des campagnes d'« action psychologique » à destination des populations déjà « regroupées ». Cette section montre que ce legs s'accompagne aussi d'une réappropriation et d'une adaptation par le régime Ahidjo menant des « campagnes antiterroristes » qui, si elles s'inspirent des précédents français, ont aussi un caractère original et une ampleur inédite. Les témoignages rassemblés par la Commission permettent par ailleurs de souligner la violence de cette répression, que l'ambassade de France relève, tout en soutenant le renforcement du régime autoritaire d'Ahidjo. Elle a bien conscience que la guerre contre l'UPC constitue désormais un prétexte

sécuritaire employé par un régime allié pour se maintenir : l'essentiel reste de maintenir les conditions d'une interdépendance garantissant l'influence française. Le gouvernement français en approuvant, soutenant et conseillant un État autoritaire s'est placé en contradiction avec ses valeurs républicaines, démocratiques et de respect du droit humanitaire.

Ainsi, les opérations militaires ont durablement bouleversé le peuplement rural camerounais. Les lieux vers lesquels l'armée française a déplacé de force, entre 1958 et 1961, des centaines de milliers de Camerounais-es, en Sanaga-Maritime et en région Bamiléké, ne disparaissent pas avec le départ des troupes militaires. Leur maintien constitue un problème économique et social pour le gouvernement camerounais qui privilégie, dans les faits, la « lutte antiterroriste » au développement économique et social. Notre recherche a permis d'esquisser le quotidien des camps de « regroupement », qui pour la plupart se maintiennent jusqu'à la fin de la répression des maquis au début des années 1970. Ils imposent alors aux civil-es des conditions d'existence particulièrement précaires : « déracinement », perte des moyens de production, insuffisance des ressources vivrières, misère et précarité, promiscuité et insalubrité – surmortalité et introduisent également une transformation plus durable du peuplement rural.

Enfin, cette quatrième section traite de l'ultime épisode de la guerre contre l'UPC, au prisme d'une approche novatrice des procès de Yaoundé et particulièrement de ceux d'Ernest Ouandié et Albert Ndongmo en janvier 1971. Elle repose sur l'utilisation approfondie de sources originales, provenant notamment du « fonds Foccart » et des archives du Comité international de défense d'Ernest Ouandié (Cideo), ou des témoignages d'acteurs de premier plan – notamment Mathieu Njassep – mettant en valeur l'intrication des procédures judiciaires, des tractations diplomatiques et des mobilisations internationales. *A contrario* des accusations évoquant « la main de la France » derrière cette affaire, le récit précis des événements permet de souligner l'absence de responsabilités françaises dans l'arrestation, le procès et l'exécution du dernier grand leader de l'ALNK. La Commission offre même une analyse circonstanciée des luttes d'influence auxquelles se livrent les différents services français, alors divisés en deux blocs. D'un côté, le ministère de la Justice, René Pleven, le ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann et la présidence de la République française, sont favorables à l'organisation d'un procès équitable permettant de respecter les droits de la défense et à l'abandon des exécutions capitales. De l'autre, la direction des Affaires africaines et malgaches et l'ambassade de France à Yaoundé se retranchent derrière le respect de la souveraineté camerounaise et le principe de non-intervention. L'analyse des négociations et des tractations souligne l'influence prépondérante de ce second bloc autour du président Ahidjo, auprès de qui l'ambassadeur, Philippe Rebeyrol, joue le porte-voix en particulier autour de la question des avocats de la défense, soumis à des pressions de la part du régime camerounais : tous sont commis d'office par peur d'être associés à l'affaire pour laquelle ils plaident. Une affaire, dont cette quatrième section souligne également l'écho international, tant du fait de la mobilisation pour un procès juste et équitable, ainsi que son instrumentalisation par Ahidjo, afin de marquer davantage encore son indépendance à l'égard de la France, en faisant peser notamment la menace d'une révision de la convention judiciaire et plus largement des accords de coopération de 1960. Elle survient d'ailleurs dès 1972, soulignant un reflux de l'influence française au Cameroun.

Enfin, cette dernière section propose une réflexion sur les échos de cette affaire, au-delà des bornes chronologiques imparties à la Commission, pour bien souligner que ces procès ne mettent pas un terme à l'interdépendance franco-camerounaise en matière de répression. Celle-ci a des répercussions sur le territoire français, du fait de la volonté du régime Ahidjo de contrôler les Camerounais-es présent-es en France, qu'il estime potentiellement enclin-es à verser dans l'opposition. Reste qu'en la matière, ses pressions diplomatiques ne jouent pas en sa faveur, et le rapport entend souligner ici le positionnement nuancé des autorités françaises : les hésitations à l'égard de l'expulsion d'Abel Eyinga, potentiel candidat à l'élection présidentielle, soulignent à la fois la volonté française de ne pas menacer la préservation des relations d'indépendance, mais aussi celle de faire primer l'État de droit. La censure de l'ouvrage de l'écrivain et enseignant Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun*, publié en 1972, illustre une même logique que retrace le rapport. Demandée par le gouvernement camerounais, elle illustre les concessions faites par les autorités françaises. Celles-ci, divisées sur les modalités de la censure, acceptent de faire interdire la publication considérée comme « étrangère » après avoir contesté la nationalité française de l'auteur. Lancé dans une bataille judiciaire de près de quatre ans, Mongo Beti fait face à diverses pressions politiques, médiatiques et administratives qui, de manière paradoxale, font le succès de son pamphlet. Sa nationalité française reconnue *in fine* par un tribunal en 1976, *Main basse sur le Cameroun* est de nouveau autorisé, signe d'une répression française moins marquée que ne l'auraient souhaitée les autorités camerounaises.

Nous espérons que ce rapport pour lequel nous avons travaillé à partir d'une historiographie déjà riche, avancé de nouvelles analyses, exploré de nouvelles archives, publiques et privées, camerounaises et françaises, soit utile à toutes celles et ceux qui ignoraient – et ils et elles sont nombreux-ses, notamment en France – ce triste passé colonial,

partagé avec le Cameroun. Mais nous souhaitons également qu'il offre une base solide pour celles et ceux qui souhaiteraient poursuivre des études sur les relations entre la France et le Cameroun ou sur l'histoire du Cameroun et plus généralement sur l'histoire coloniale de la France.

Nous nous félicitons aussi qu'il ait pu être produit, quelle qu'ait été la violence de ce passé, par une équipe franco-camerounaise dans un esprit d'entente et d'amitié.



# Recommandations

## PROPOSITIONS DU VOLET « RECHERCHE » DE LA COMMISSION

### EN FRANCE

- Tenue d'un discours du président de la République française reconnaissant le rôle et la responsabilité de la France dans la guerre du Cameroun qualifiée de guerre de décolonisation, et à ce titre, l'existence de violences répressives exercées par les autorités coloniales et l'armée française, avant et après l'indépendance de 1960.
- Reconnaissance des événements violents de Douala de septembre 1945 et inscription de ceux-ci dans la séquence répressive menée par les autorités françaises dans son empire colonial après la Seconde Guerre mondiale (Sénégal, Algérie, Madagascar).
- Reconnaissance des répressions politiques, diplomatiques, policières et judiciaires employées par les autorités françaises contre le mouvement indépendantiste de l'Union des populations du Cameroun (UPC), de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (Udefec) et de la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC), intensifiées après son interdiction en juillet 1955.
- Reconnaissance des violences multiples exercées par les troupes coloniales et camerounaises placées sous le commandement des officiers de l'armée française, dans le cadre d'une guerre « totale » inspirée par la « doctrine de la guerre révolutionnaire ».
  - violences interpersonnelles, qu'elles soient d'ordres psychologique, sexuel ou physique, exercées par les militaires en situation de domination de civil-es.
  - violences liées à l'organisation 'contre-révolutionnaire' des populations, soumises au contrôle social de l'armée, exposées à des campagnes d'« action psychologique » relevant de violences morales et mentales.
  - violences liées à la recherche du renseignement, telle que la pratique de la torture ou l'exécution sommaire et le meurtre de civil-es ou de combattant-es, puis déguisés en tentatives d'évasion ou de fuite, ou en « disparitions ».
  - violences liées aux déplacements forcés de civil-es vers des camps de « regroupement », qui impliquent la destruction de villages entiers et provoquent des conséquences durables (privation de liberté, précarité économique et sociale, déracinement des populations rurales).
  - violences collectives liées aux opérations militaires contre des rassemblements de populations ou des lieux habités, et le massacre de civil-es (Ekité, 31 décembre 1956) ou d'individus identifiés comme des combattant-es adverses par les militaires (Balessing, 28 mai 1960).
- Reconnaissance de la responsabilité de l'armée française et plus généralement de l'État français dans les morts et les assassinats de certains leaders de l'UPC, ici présentés dans l'ordre chronologique :
  - Isaac Nyobè Pandjock (17 juin 1958) ;
  - Ruben Um Nyobè (13 septembre 1958) ;
  - Félix-Roland Moumié (3 novembre 1960) ;
  - Paul Momo (17 novembre 1960) ;
  - Jérémie Ndélééné (24 novembre 1960).
- Reconnaissance du soutien politique, militaire et financier apporté par la République française à l'État camerounais dans sa lutte contre les mouvements d'opposition après 1960, dans un contexte où celui-ci évolue vers un régime autoritaire.
- Érection d'un lieu de mémoire en France et de plaques commémoratives, permettant de donner une visibilité à cette guerre méconnue.

### AU CAMEROUN

- Discours du président de la République du Cameroun reconnaissant la guerre du Cameroun comme guerre de décolonisation, et à ce titre, l'existence de violences répressives exercées par les autorités coloniales et l'armée française, avant et après l'indépendance de 1960.

- Érection et valorisation, par l'État, de lieux de mémoire au Cameroun par l'apposition de plaques commémoratives, d'édifices publics renommés et la construction de monuments sur des sites en partie patrimonialisés (dont Ékité et les chutes de la Metche) ou nécessitant de futures identifications, en particulier sur des espaces de massacres ou ceux où ont été tués les principaux leaders upécistes.
- Organisation de circuits mémoriels et de voyages commémoratifs.
- Au Cameroun, organisation d'une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes de la guerre de décolonisation

## OUTILS

### Archives

- Mise à disposition des archives déclassifiées par la France devenues librement communicables.
- Archives françaises dans le périmètre de la Commission et librement communicables sélectionnées et transmises sur disque dur au Cameroun, pour être consultables gratuitement dans un endroit sécurisé et bien équipé.
- Accessibilité en ligne d'un inventaire des fonds d'archives existant en France, au Cameroun et à l'étranger, et mise à disposition d'outils de recherche facilitée.
- Réimpression ou numérisation de travaux emblématiques libres de droits sur la guerre de décolonisation au Cameroun.
- Lancement d'une campagne de sauvegarde des documents privés sur la guerre de décolonisation en France et au Cameroun sur les principes de la donation, du don et du legs.

### Recherche et enseignement

- Création d'un institut de recherche sur les décolonisations, en particulier celle du Cameroun, institut qui encadrerait et assurerait le suivi des demandes décrites ci-dessous.
- Insertion et sanctuarisation de cette guerre de décolonisation dans les programmes de l'enseignement secondaire en France et au Cameroun, notamment par des études de cas et des projets inter-établissements sur la transmission et la commémoration.
- Formation initiale et continue des enseignant-es au Cameroun et en France sur les enjeux historiques et mémoriels.
- Création de deux concours nationaux sur l'histoire et la mémoire des colonisations et des décolonisations dans l'enseignement secondaire, l'un au Cameroun et l'autre en France afin de contribuer à sensibiliser les élèves à ce passé colonial qui constitue un héritage politique, social et culturel majeur pour les sociétés contemporaines.
- Création et financement d'un prix universitaire récompensant un travail scientifique sur l'histoire des colonisations et des décolonisations.
- Financement et soutien logistique à des travaux universitaires de niveau master ou doctorat sur des problématiques ciblées par le volet « Recherche » de la Commission.



# Bibliographie

## I. OUTILS, DICTIONNAIRES ET RESSOURCES

### I.1. Outils

Bah Thierno Mouctar, Harding Leonhard, Mveng Maurice (2021), *L'histoire du Cameroun par les sources. Des origines à 1961*, AfricAvenir Éditions.

Collectif « Changer le Cameroun » (1992). *Le Cameroun éclaté ? Anthologie commentée des revendications ethniques*. Yaoundé, Éditions C3.

Nkot Fabien (dir.). 2018. *Le dictionnaire de la politique au Cameroun*, Presses de l'Université de Laval, 2<sup>e</sup> édition.

DeLancey Mark, DeLancey Mark Dike (éd.) (2000), *The Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Lanham, Scarecrow Press.

Le Vine Victor T. et Nye Roger P. (1974), *Historical Dictionary of Cameroon*, Metuchen, Scarecrow Press.

Nigl Anne-Marie, Beriel Marie-Madeleine et Pichon Christiane (1976), *Bibliographie du Cameroun (Sciences Humaines) au 31/12/1976*, N'Djaména, Laboratoire d'Ethnologie et d'Archéologie tchadienne et camerounaises/ Institut national Tchadien pour les sciences humaines.

Oelsner Joachim (2000), *Le tour du Cameroun : à travers des mémoires et thèses de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université de Yaoundé I*, Paris/Montréal, L'Harmattan.

### I.2. Témoignages, entretiens et biographies

(1988), *Léon Pignon, 1908-1976. Un homme de cœur au service de l'Outre-mer français*, Paris, Académie des sciences d'Outre-mer.

Abwa Daniel, Sadou Daoudou (2017), *Sadou Daoudou parle de l'Armée camerounaise et...1961-1980*, Presses de l'UCAC.

Abwa Daniel (2005), *Ngouo Woungly-Massaga alias commandant Kissamba*. « Cameroun, ma part de vérité, ». Éditions Minsi.

Ahidjo Germain (1996), *Mes confidences à Honoré de Sumo*, Johannesburg, les Editions Continentales.

Ahidjo Ahmadou (1968), *Ahmadou Ahidjo par lui-même*, Monaco, Édité pour le compte du Bureau Politique de l'Union Nationale Camerounaise par les Éditions Paul Bory.

Asong Linus et Chi Simon Ndeh (2011), *Ndeh Ntumazah: A Conversational Auto-Biography*, African Books Collective.

Ateba Yene, Théodore (1988), *Cameroun, mémoire d'un colonisé*. Paris, L'Harmattan.

Ateba Eyene Christian (2002), *Le général Pierre Semengué. Toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Éditions Clé.

Aujoulat Louis-Paul (1958), *Aujourd'hui, l'Afrique*, Paris, Casterman.

Bardet, Max, Thellier, Nina (1988), *O.K. Cargo ! La saga africaine d'un pilote d'hélicoptère*, Paris, Grasset.

Bovar, André (2000), *Au tournant de l'indépendance camerounaise*, Paris, L'Harmattan.

Cooper Malcolm (2010), *The Northern Cameroons Plebiscite 1960/61: A Memoir with Photo Archive*, Mandaras Publishing [disponible sur : <<https://www.mandaras.info/MandarasPublishing/CameroonsPlebisciteMemoir-Cooper2010.pdf>>].

Daïssala Dakolé (1993), *Libre derrière les barreaux*, Paris, les Éditions du Jaguar.

De Gaulle Charles (1954) *Mémoires de guerre, Tome 1 : L'Appel*, Paris, Plon.

Delauney, Maurice (1986), *Kala-Kala. De la grande à la petite histoire, un ambassadeur raconte* ; Paris, Robert Laffont.

Delauney, Maurice (1982), *De la casquette à la jaquette ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine*, Paris, la Pensée Universelle.

Delavignette Robert (1946), *Service africain*, Paris, Gallimard.

Donnat Gaston (1986), *Afin que nul n'oublie : l'itinéraire d'un anticolonialiste, Algérie-Cameroun-Afrique*, Paris, L'Harmattan, Mémoires Africaines.

Dorsinville Max H. (2006), *Mémoires de la décolonisation*, Montréal, Mémoires d'encrier.

Dronne Raymond (1984), *Carnets de route d'un croisé de la France Libre*, Paris, Éditions France-Empire.

- Eboua Samuel (1995), *Une décennie avec le président Abidjo*, Paris, L'Harmattan, (Mémoires africaines).
- Ekollo, Thomas (2003), *Mémoires d'un pasteur camerounais (1920-1960)*. Paris, Karthala.
- Eyinga Abel (1978), *Mandat d'arrêt pour cause d'élections : de la démocratie au Cameroun (1970-1978)*, Paris, L'Harmattan.
- Eyinga Abel (2014), *Pour la jeunesse : souvenirs de lutte et espoirs d'un patriote. Entretiens avec Gérard Amougou, Yaoundé*, Éditions Terroir.
- Fenkam Frédéric (2023), *Les révélations de Jean Fochivé. Le chef de la police politique des présidents Abidjo et Biya*, Muntu.
- Foccart Jacques (1999), *Journal de l'Élysée. Tome 3 : Dans les bottes du Général, 1969-1971*, Paris, Fayard - Jeune Afrique.
- Fopossi Joseph (2022), *Confession d'un maquisard : récit*, Paris, L'Harmattan Cameroun.
- FO S.A.N. Anwafo III de Mankon (2022) *Royauté et politique. L'histoire de ma vie*, Langaa Rpcig.
- Galland Daniel Jacques (2007), *Tam-Tam. Clins d'œil et témoignages d'un serviteur de Dieu et son épouse au Cameroun et en France*, Éditions Foi et Victoire.
- Gélis Bernard de (2001), *Lignes de partage. I. Service au Cameroun (1949-1958)*, Paris, Nouvelles Éditions latines.
- Génin René (2004), *Itinéraire d'un méhariste. De la Mauritanie à l'Afrique Française Libre. Lettres présentées par Marie-Clotilde Génon-Jacquy*, Saint-Maur-des-Fossés, Éditions Sépia.
- Georgy Guy (1992), *Le petit soldat de l'Empire*, Paris, Flammarion.
- Germain Jacques (2000), *De la Guinée au Cameroun par la Côte d'Ivoire : 1946-1962 : un administrateur témoigne*, Paris, L'Harmattan.
- Hare John (2013), *Last Man in: the End of Empire in Northern Nigeria*, Benenden, Neville et Harding.
- Hettier de Boislambert Claude (1978), *Les fers de l'espoir*, Paris, Plon.
- Kanga Victor (2008) *Victime du devoir : tragédie d'un homme qui croyait à l'indépendance*, Yaoundé, Cauris d'Or.
- Keutchi Jean (1991), *Un pays, des hommes, un continent*, Paris, les Presses du management.
- Kom David (2001), *L'émancipation du Cameroun : un upéciste témoigne*, Paris, L'Harmattan.
- Kuoh Christian-Tobie (1991). *Une fresque du régime Abidjo (1970-1982). Tome 2 de Mon témoignage*. Paris, Karthala.
- Kuoh Christian-Tobie (1990), *Mon témoignage. Le Cameroun de l'indépendance (1958-1970)*. Paris, Karthala.
- Kuoh Moukouri Jacques (1963), *Doigts noirs : je fus écrivain-interprète au Cameroun*, Montréal, Éditions À la page.
- Lacheroy Charles Colonel (e.r.) (2003), *De Saint-Cyr à l'action psychologique. Mémoires d'un siècle*, Paris, Charles Lavauzelle.
- Lembezat Bertrand (2009), *Palabres en pays kirdi. Itinéraire d'un jeune administrateur au Nord Cameroun : 1938-1940*, Paris, L'Harmattan.
- Lembezat Bertrand (2008), *La colonne ou journal d'un mercenaire hétéroclite*, Mémoires des hommes.
- Lestringant Jacques (2018), *Le commandant en son fief. Pouvoir colonial et approche du monde africain/ Mémoires d'un administrateur au Cameroun, 1946-1960* [disponible sur : <<https://www.academieoutremer.fr/wp-content/uploads/2018/06/Commandant-texte.pdf>>].
- Manga Mado Henri-Richard (1970), *Complaintes d'un forçat*, Yaoundé, Éditions Clé.
- Mbassi Daniel (2014), *Vécu d'un pionnier de l'armée camerounaise*, Paris, L'Harmattan.
- Mbida Louis-Tobie (2010), *Cameroun, des années de braise aux leçons de l'histoire. Vers une dynamique nouvelle*, Paris, L'Harmattan.
- Mbile Nerius Namasso (2011), *Cameroon Political Story: Memories of an Authentic Eye Witness*, Limbe, Presbyterian Printing Press.
- Mbouende Jean (1999), *Pour la patrie, contre l'arbitraire. Autobiographie*, Bafang, édité par l'auteur.
- Mekah Fossi. Louise (2017), *Les profondes blessures d'une chute*, Bafoussam, Editafric.
- Melnik Constantin (1996), *La mort était leur mission*, Paris, Plon.
- Merle Henri (1978), *Chirurgien au temps des colonies*, Paris, la Pensée Universelle.
- Milne Malcolm (1999), *No Telephone to Heaven*, Stockbridge, Meon Hill Press.
- Messmer, Pierre (1998), *Les Blancs s'en vont. Récits de décolonisation*, Paris, Albin Michel.
- Moumé Etia, Léopold (1991), *Cameroun : Les années ardentes : aux origines de la vie syndicale et politique*, Paris, Jeune Afrique Press.
- Moumié Marthe (2006), *Victime du colonialisme français : mon mari Félix Moumié*, Paris, Duboiris.
- Mpaye Hyacinthe (1995), *Contraintes des temps*, document non publié.
- Mukete Victor E. (2013), *My Odyssey: the Story of Cameroon's Reunification*, Yaoundé, Cameroon, Eagle Publishing.

- Mukong Albert (2009), *Prisoner without a crime. Disciplining Dissent in Abidjo's Cameroon*. Langaa RPCIG.
- Mukong Albert W. (1992), *My Stewardship in the Cameroon Struggle*, Enugu, Chuko Printing Company Limited.
- Ngapeth Biyong Marie-Irène (2010), *Cameroun. Combats pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan.
- Njassep Mathieu, Nganya Flaubert (2012-2015), *L'avenir nous donnera raison : témoignages d'anciens combattants de l'ALNK*.
- Njoya Moussa (2018), *Ibrahim Mbombo Njoya. Le Cameroun, les Bamoun et moi*, Yaoundé, les Éditions du Schabe.
- Pondi Jean-Emmanuel (2005) *Paul Pondi, le temps de la parole. Entretiens avec Jean-Emmanuel Pondi*, Yaoundé, Éditions Clé.
- Onana Raphaël (1996), *Un homme blindé à Bir-Hakeim : récit d'un sous-officier camerounais qui a fait la guerre de 39-45*, Paris, L'Harmattan.
- Previtali Stéphane (1988), *Le Cameroun par les ponts et par les routes. La naissance d'une nation vue par un terrassier (1953-1963)*, Préface de Paul Razel, Paris, Karthala.
- Previtali Stéphane (2001), *Je me souviens de Ruben. Mon témoignage sur les maquis camerounais (1953-1970)*, Paris, Karthala.
- Privat André (1993), *Moukala : entre Noirs et Blancs. Cameroun, 1957-1959*, Coligny [Couffoulens], Éd. du Pressoir de Montalègre [diff. Librobus].
- Privat André (1992), *Coup de cœur pour l'Afrique, 1956-1957*, Genève, Éditions du Pressoir de Montalègre.
- Robert Maurice (2004), *Maurice Robert, « Ministre » de l'Afrique. Entretiens avec André Renault*, Paris, le Seuil;
- Sanmarco Louis, Mbajum Samuel (2007), *Entretiens sur les non-dits de la décolonisation : confidences d'un administrateur des colonies*, Paris, les Éd. de l'Officine.
- Sanmarco Louis (1983), *Le colonisateur colonisé*, P.-M. Favre diffusion Inter-forum Éditions A.B.C.
- Sanmarco Philippe (2012), *Livret militaire ? Géopolitique d'un itinéraire singulier. Général Max Briand, 1905-1992*, Mon Petit Éditeur.
- Shanda Tonme Jean-Claude (2018), *L'obsession du complot bamiléké. Ma rencontre avec Jean Fochivé. Mémoire des années de braise au Cameroun. Fragments d'autobiographie politique*, Paris, L'Harmattan.
- Sighoko Fossi Abraham (2007), *Papa s'appelait Fossi Jacob. Itinéraire d'un martyr de l'indépendance du Cameroun*, Yaoundé, L'Harmattan Cameroun.
- Soh Pius Bejeng et Dr (1999), *John Ngu Foncha: The Cameroonian Statesman (A Biography)*, Bamenda, Centre for Social Science Research (CSSR).
- Tagne Jean Bruno (2019), *Jean Rameau Sokoudjou : de Bikok à Bamendjou : secrets et testament*, Éditions du Schabel.
- Tchaptchet, Jean-Martin (2006). *Quand les jeunes Africains créaient l'histoire. Récit autobiographique. Tome II*. Paris, L'Harmattan.
- Teitgen Pierre-Henri (1988), *Faites entrer le témoin suivant, 1940-1958, De la Résistance à la Ve République*, Rennes, Ouest-France.
- Tiandong Jean-Henri (1973), *L'autobiographie du pasteur Jean-Henri Tiandong de l'ECC*, Douala.
- Tsopgny Paul Panka (2009), *Ma part de comédie ou la vie d'un patriarche du Département de la Menoua*, Yaoundé, Presse de la nouvelle imprimerie.
- Wonyu, Eugène (1985), *Cameroun, de l'UPC à l'UC, témoignage à l'aube de l'indépendance (1953-1961)*. Paris, L'Harmattan.
- Woungly-Massaga [commandant Kissamba] (1972), *L'Afrique bloquée : l'exemple du Kamerun : problèmes de la lutte populaire après l'assassinat d'Ernest Ouandié*. Centre d'information sur les mouvements de libération.

### I.3. Documents publiés des années 1950-1970

- Ahidjo Ahmadou (1968), *Recueil des discours présidentiels, 1957-février 1968*, 3e. éd., Yaoundé, Assemblée nationale de la République Unie du Cameroon.
- Beti Mongo (1993), *La France contre l'Afrique*, Paris, La Découverte.
- Beti, Mongo (1986) *Lettre ouverte aux Camerounais ou la deuxième mort de Ruben Um Nyobè*. Rouen, Éditions des peuples noirs. Paris, L'Harmattan.
- Beti Mongo (1982), *Remember Ruben*, Paris, L'Harmattan.
- Beti Mongo (1972), *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Paris, François Maspero.
- Bisseck Guillaume (1953), *Pour la vraie indépendance du Cameroun. Discours prononcé par Guillaume Bisseck, délégué de l'Esocam devant les Nations Unies, le 2 décembre 1953*, Arras, Société d'éditions du Pas-de-Calais.

Cagan Guy (1956), « Contribution à l'histoire de la Justice au Cameroun », *Penant. Recueil général de Jurisprudence, de Doctrine et de Législation d'Outre-mer*, (640) et (641), pp. 5-10 et pp. 11-18.

CGKT/FSM (1956), *Congrès constitutif de la Confédération générale kamerunaise du travail (7<sup>e</sup> Congrès de l'USCC). Douala, 1<sup>er</sup>-5 décembre 1956.*

Chaffard Georges (1965), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 1*, Paris, Calmann-Lévy.

Chaffard Georges (1967), *Les carnets secrets de la décolonisation. Tome 2*, Paris, Calmann-Lévy.

Chauleur Pierre (1936), *L'œuvre de la France au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie du Gouvernement.

Clair G. (1963 ?), *L'Afrique, la France et la Révolution kamerunaise, Préface et annexe du Comité révolutionnaire de l'UPC.*

Cohen William B., (1977), *Robert Delavignette on the French Empire: Selected Writings*, Chicago, University of Chicago Press.

Committee of African Organisations (1959), *Rape of Cameroons*, Committee of African Organisations, Londres.

FLN/KAM (1959), *De la minute de vérité au regroupement kamerunais.*

Froelich Jean-Claude (1956), *Cameroun, Togo, territoires sous tutelle*, Paris, Berger-Levrault.

Gonidec Pierre-François (1957), « De la dépendance à l'autonomie : l'État sous tutelle du Cameroun », *Annuaire français de droit international*, 3, pp. 597-626.

Held Jean-François Held (1961), *L'Affaire Moumié*, Paris, Editions François Maspero.

Lembezat Bertrand (1954), *Le Cameroun*, 3e éd., Paris, Éditions maritimes et coloniales, impr. de Jouve.

Luchaire François (1966), *Droit d'Outre-Mer et de la Coopération*, Paris, PUF.

Luchaire François (1959), *Droit d'Outre-Mer*, Paris, PUF.

Mongo Beti, « Cameroun 1958 », *Preuves*, 94, décembre 1958, pp. 55-60 ; « Tumultueux Cameroun (I) », *Preuves*, 103, septembre 1959, pp. 26-34 ; « Tumultueux Cameroun (II) », *Preuves*, 104, octobre 1959, pp. 30-39.

Pré Roland, (s.d.), *L'éducation des masses. Recommandations de M. le gouverneur Roland Pré, président de la commission d'études et de coordination des plans de modernisation et d'équipement des territoires d'Outre-mer*, Imprimeries de Yaoundé.

Pré Roland (1951), *L'avenir de la Guinée française*, Conakry, Les Éditions guinéennes.

République fédérale du Cameroun (1963), *Les regroupements en pays bamiléké.*

Service des statistiques d'Outre-mer (1960), *Tableau économique et social des États et territoires d'Outre-mer à la veille de la mise en place des nouvelles institutions (1958)*, Paris, Presses Universitaires de France.

Sighoko Fossi Abraham (2007), *Discours politiques*, Paris, L'Harmattan.

Trézenem, Édouard et Lembezat Bertrand (1947), *La France équatoriale. Paris*, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.

Um Nyobè, Ruben (1989), *Écrits sous maquis. Notes et introduction d'Achille Mbembe*, Paris, L'Harmattan.

Um Nyobè Ruben (1984), *Le problème national kamerunais*, présenté par Achille Mbembe, Paris, L'Harmattan.

Um Nyobè Ruben (1957), *Les vraies solutions pour une détente politique et morale au Kamerun*, Préface de François Sengat-Kuo, Paris, Inter-Compos Montmartre.

Um Nyobè Ruben (janvier 1954), « Naissance du mouvement national au Cameroun », *Cahiers internationaux. Revue internationale du monde du travail*, 52, pp. 78-82.

Union des populations du Cameroun (1971), *L'UPC parle*, Paris, François Maspero.

Union des populations du Cameroun (1962), *L'oppression française au Kamerun.*

Union des populations du Cameroun (1961 ?), *La Pensée de Um Nyobè. L'UPC veut travailler dans la légalité démocratique*, Publications de l'UPC, Yaoundé.

Union des populations du Cameroun (1961), *Position de l'UPC vis-à-vis de l'indépendance du Kamerun*, Conakry, Imprimerie nationale.

Union des populations du Cameroun (1960), *La révolution kamerunaise : ses objectifs, sa signification et ses répercussions dans le continent africain*, Le Caire.

Union des populations du Cameroun (1960), *L'UPC à la conférence d'Addis-Abeba*, Imprimerie mondiale.

Union des populations du Cameroun (1960), *Le Kamerun sous un régime de dictature fasciste.*

Union des populations du Cameroun (1960), *L'unique voie du succès.*

Union des populations du Cameroun (1959), *Une mission de l'Onu au Kamerun*, Le Caire.

Union des populations du Cameroun (1959), *Constante politique d'unité pratiquée par Ruben Um Nyobè*, Paris, ICM.

Union des populations du Cameroun (1958), *L'UPC dénonce l'érection des tortures en système au Kamerun*, Le Caire.

Union des populations du Cameroun (s.d.), *Les grandes lignes de la situation au Cameroun.*

Union des populations du Cameroun (s.d.), *Unification immédiate du Cameroun*.

Union des populations du Cameroun (s.d.), *The Kamerun at Accra*, Mondiale Press, Le Caire.

Union des populations du Cameroun (1953), *Ce que veut le peuple camerounais. Mémoire et documents annexes relatifs à l'intervention de Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC, devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, les 17 et 18 décembre 1952*.

#### I.4. Documents sur l'Onu

Beauté Jean (1962), *Le droit de pétition dans les territoires sous tutelle*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

Maalem Ali (1947), *Colonialisme, trusteeship, indépendance*, Paris, Défense de la France.

Ministère des Colonies (1947), *Rapport annuel du gouvernement français aux Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1947*, Paris, Journal Officiel de la République française.

Ministère de la France d'Outre-mer (1953), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France*, Paris, Journal officiel de la République française.

Ministère de la France d'Outre-mer (1954), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placée sous la tutelle de la France. Année 1954*, Paris, Imprimerie générale Lahure.

Ministère de la France d'Outre-mer (1955), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1955*, Paris, Journal officiel de la République française.

Ministère de la France d'Outre-mer (1956), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1956*, Paris, Imprimerie générale, Lahure.

Ministère de la France d'Outre-mer (1957), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placé sous la tutelle de la France. Année 1957*, Paris, Imprimerie générale, Lahure.

Ministère de la France d'Outre-mer (1959), *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Cameroun placée sous la tutelle de la France. Année 1957*, Paris, Imprimerie générale Lahure.

Nations Unies, *Accord de tutelle pour le territoire du Cameroun sous administration français, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale, le 13 décembre 1946*, Lake Success, New York.

#### I.5. Essais sur le Cameroun

Chindji-Koulevu Ferdinand (2016), *Histoire cachée du Cameroun*, Yaoundé, Éditions SAAGRAPH.

Meyomessé Enoh (2019), *Les 3 phases du Maquis au Cameroun de 1956 à 1965*, Edk Books.

Meyomessé Enoh (2008), *De Mbida à Abidjo*, Yaoundé, Les Éditions du Kamerun.

Meyomessé Enoh (2008), *Le carnet politique de Ruben Um Nyobè. 1952-1958*, Yaoundé, Les Éditions du Kamerun.

Moutassi Jean-Pierre (2022), *Épilogue D'une Guerre Clandestine - Verdict Sur Le Génocide Français Au Cameroun (1954-1964)*, Paris, L'Harmattan.

Mvom Jacques Didier Lavenir (2023), *Cameroun, 1962. Le train de la mort. Un épisode tragique oublié de la guerre d'indépendance*, Paris, L'Harmattan.

Shanda Tonme, Jean-Claude (2009), *La France a-t-elle commis un génocide au Cameroun ?* Édité par Impr Corlet numérique. Points de vue. Paris, L'Harmattan.

Verschave François-Xavier (2003), *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock.

Wonyu Ndong-Lolog, Eugène (1988), *Cameroun. Plaidoyer pour le Patriote martyr. Ruben Um Nyobè*. Paris, L'Harmattan.

Ngouo Woungly-Massaga (2024), *Histoire politique du Cameroun. La conquête de l'indépendance à l'impasse néo-coloniale (1944-2004)*, Yaoundé, Éditions du Schabel.

## I.6. Littérature, théâtre et documentaires

- Barbérís Dominique (2023), *Une façon d'aimer*, Paris, Gallimard.
- Boum Houmley (2015), *Les Maquisards*, La Cheminante.
- Cantaloube Thomas (2021), *Frakas*, Paris, Gallimard.
- Garbely Frank (2005), *L'assassinat de Félix Moumié*, Triluna Film, 53 minutes.
- Huré Francis (2011), *Martin en Afrique*, Paris, Éditions de Fallois.
- Kelman Gaston (2023), *L'immortel de Boumnyebel, dialogue d'outre-vie*.
- Le Roy Gaëlle et Osouf Valérie (2008), *Cameroun : autopsie d'une indépendance*, Program 33, 52 minutes.
- Lobe Max (2016), *Confidences*, Éditions Zoé.
- Lon Mutt (2020), *Les 700 aveugles de Bafia*, Paris, Emmauelle Collas.
- Mbog-Len Mapout Félix (2014), *Le mythe de Mapout*, Documentaire Vrai-Vrai Film, 59 minutes.
- Mbondé Mouangué Auguste Léopold (2009), *Siké: roman*, La Roque-d'Anthéron, France, Vents d'ailleurs.
- Mongo Beti [Eza Boto] (1953), « Sans haine et sans amour », *Présence Africaine*, 1(14), pp. 213-220.
- Mongo Beti [Eza Boto] (1954), *Ville cruelle*, Paris, Présence africaine.
- Mongo Beti (1956), *Le pauvre Christ de Bomba*, Paris, Robert Laffont.
- Mongo Beti (1957), *Mission terminée*, Paris, Buchet-Chastel-Corrèa.
- Mongo Beti (1958), *Le Roi miraculé : chronique des Essazam*, Paris, Buchet-Chastel.
- Nganang Patrice (2018), *Empreintes de crabe : roman*, Paris, JC Lattès.
- Nganang Patrice (2013), *La saison des prunes : roman*, Paris, P. Rey.
- Oyono Ferdinand (1956), *Une vie de boy*, Paris, Julliard.
- Oyono Ferdinand (1956), *Le vieux nègre et la médaille*, Paris, Julliard.
- Oyono Ferdinand (1960), *Chemin d'Europe*, Paris, Julliard.
- Soh Tatcha Charles (2019), *15 janvier 1971*, Lyon, Editions Baudelaire.
- Stefanini Anne-Sophie (2024), *Une femme a disparu*, Paris, Stock.
- Philombé René (2002), *Bedi-Ngula, l'ancien maquisard*, E. Breitinger, Universität Bayreuth.
- Teno Jean-Marie (2022), *Les fantômes de Sa'a*, Bandjoun Film Studio, 22 minutes.
- Teno Jean-Marie (2021), *1961*, Bandjoun Film Studio, 25 minutes.
- Teno Jean-Marie (2013), *Une feuille dans le vent*, Les films du Raphia, 55 minutes.
- Teno Jean-Marie (1992), *Afrique, je te plumerai*, Les films du Raphia, 88 minutes.

## 2. ENJEUX HISTORIOGRAPHIQUES

- Abwa Daniel, Ayissi Lucien, Tsala Tsala Christian C. (dir.) (2012), *Regards croisés sur les cinquantiennaires du Cameroun indépendant et réunifié : hommage au Pr. Martin Zachary Njeuma*, Paris, L'Harmattan.
- Abwa Daniel (2002), « Plaidoyer pour l'écriture de l'histoire contemporaine du Cameroun », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue de Sciences Sociales*, pp. 5-22.
- Abwa Daniel (1997), « Les hommes de l'histoire : quels modèles choisir pour les jeunes d'aujourd'hui ? », in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone : actes du colloque international, Aix-en-Provence, 24-25 et 26 avril 1995 / organisé par l'Université de Yaoundé I, l'Université de Buea, l'Université de Provence, l'Université de Bangui*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 249-264.
- Bah Thierno M. (1998), « La biographie comme genre historique et histoire locale », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des Sciences Sociales*, 1, pp. 1-11.
- Bella Achille Elvice (2015), « La production historique au Cameroun à l'épreuve de la critique historique », *Revue Cames. Sciences Humaines*, 1(5), pp. 11-26.
- Ebalé Raymond (dir.) (2013), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantiennaire de l'indépendance*, Yaoundé, Editions Clé.
- Eckert Andreas (1999), « Mémoires anticolonialistes au Cameroun. La recherche vaine de héros nationaux », in Chrétien Jean-Pierre, Triaud Jean-Louis (dir.), *Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire*, Paris, Karthala, pp. 473-484.
- Eckert Andreas (1997), « Éviter un sujet brûlant : la décolonisation au Cameroun et la recherche historique », in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone : actes du colloque international, Aix-en-Provence, 24-25 et 26 avril 1995 / organisé par l'Université de Yaoundé I, l'Université de Buea, l'Université de Provence, l'Université de Bangui*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 217-228.

Ekongolo Makaka Narcisse (2018), « Entre mémoire et oubli : analyse des abus d'oubli aux Archives Nationales du Cameroun », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, 20, pp. 267-282.

Fosu Richard (2024), « Towards a Critical Decolonial Turn/Theory: Beyond the Binary of the West Versus Africa », *Africa Spectrum*, pp. 1-15.

Hiribarren Vincent (2023), « Les *migrated archives* ou l'art de cacher le passé colonial au Royaume-Uni », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, (133), pp. 5270.

Kaptué Léon (1997), « Historiographie et enseignement de l'histoire au Cameroun. Problèmes et perspectives » in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone : actes du colloque international, Aix-en-Provence, 24-25 et 26 avril 1995 / organisé par l'Université de Yaoundé I, l'Université de Buea, l'Université de Provence, l'Université de Bangui*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 323-334.

Kenfack Nanfack Cyril & Modjom Tchuenché Josué (2021), « Les difficultés liées à la collecte de données en histoire au Cameroun : le cas des données d'archives et des sources orales », *Vestiges. Traces of Record*, 7(2), pp. 1-16.

Kenné Faustin (2023), « Écrire l'histoire des grandes figures nationalistes à partir des sources primaires : une gageure ? », *Ngoa-Ekelle. Revue du Laboratoire d'Études Politiques et des Relations Internationales*, 1, pp. 225-244

Kouvouama Abel, Gueye Abdoulaye, Piriou Anne, Wagner Anne-Catherine (dir.) (2007), *Figures croisées d'intellectuels: trajectoires, modes d'action, productions*, Paris, Karthala.

Lado Ludovic, Oukouomi Ghisléine, Ngo Nlend Nadeige, Etah Ewane, Acha Éric (2021), « Faire du terrain en période de crise anglophone au Cameroun : enjeux sécuritaires, défis éthiques et bricolages méthodologiques », *Afrique et Développement*, XLVI(4), pp. 121-140.

Mbembe Achille (1993), « Écrire l'histoire de l'Afrique à partir d'une faille », *Politique africaine*, 51, pp. 69-97.

Mohammadou Eldridge (1978), *Catalogue des archives coloniales du Cameroun / Eldridge Mohambadou. 1. Le Service des Archives Nationales de Yaounde*, Tokyo, Institute for the Study of Languages and Cultures of Asia and Africa ILCAA.

Nguimè Martin Mbengué (2010), « Techniques et difficultés de la recherche en histoire politique du Cameroun français à la fin du xx<sup>e</sup> siècle », in Goeh-Akue N.A. & Gayibor N.L. (éd.), *Histoires nationales et/ou identités ethniques. Un dilemme pour les historiens africains ?*, Paris-Lomé, Presses de l'UL/L'Harmattan.

Ngangop Joseph et Tagne Liéno Armand Blaise (2021), « Achille Mbembe et Ruben Um Nyobè : une analyse de *Le problème national camerounais* », *Intel'actuel. Revue de lettres et sciences humaines*, 3, pp. 237-254.

Ndjock Nyobe Isidore Pascal (2018), « La colonisation, matrice de l'histoire moderne du Cameroun ? », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 9-16.

Ngagoum Edmond François (2023), « L'action psychologique et sa contribution à la construction d'une « mémoire tiraillée » de la guerre de libération du Cameroun », *Ngoa-Ekelle. Revue du Laboratoire d'Études Politiques et des Relations Internationales*, 1, pp. 321-340.

Nkot Fabien, Molo Hélène Amélie, Adamu Isa (2024), « Political Scientists and Intellectuals in the Political Evolution of Cameroon, 1960-2020 », in Laakso Liisa & Zondi Siphamadla (éd.), *Political Science in Africa: Freedom, Relevance, Impact*, Londres & Uppsala, Zed Books, Nordiska Afrikainstitutet, pp. 197-210.

Pokam Kamdem Moïse Williams & Fouelefack Denis Christian (2017), « La controverse dans l'histoire récente du Cameroun. Quelle perspective historiographique ? », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 17, pp. 75-94.

Sharp Thomas (2013), « The Changing Boundaries of Resistance: the UPC and France in Cameroonian History and Memory », in Chafer Tony et Keese Alexander (éd.), *Francophone Africa at Fifty*, Manchester, Manchester University Press, pp. 189-203.

Wassouni François (2016), « Crise des sources orales et défis de l'écriture de l'histoire au Cameroun », in Adama Hamadou (dir.), *Patrimoines et sources de l'histoire du Nord-Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 325-351.

### 3. LES ENJEUX MÉMORIELS SUR LE CAMEROUN

#### 3.1. Mémoires au Cameroun et en France

Abomo, Pierre (2017). « Le destin politique de la mémoire du nationalisme camerounais : entre réhabilitation et rejet », *Cahiers Mémoire et Politique*, pp. 81-98.

Amougou Louis Bertin (2019), « Capacité d'action politique et conscience rebelle des femmes sous le maquis dans *Les Maquisards* de Hemley Boum et *Confidences* de Max Lobe », *Intel'Actuel. Revue des Lettres et Sciences Humaines*, n°2, pp. 237-258.

Brière Eloïse (2007), « Recycler l'histoire de la décolonisation : Fiction et lieux de mémoire », *French Colonial History*, 8, pp. 139-154.

Couradé Georges (2023), *Comme le fleuve, la vérité se perd dans le désert : faire de la recherche dans les Afriques en décolonisation*, Paris, Les Indes Savantes.

Dze-Ngwa Willibrood (2014), « Rethinking Cameroons' National Anthem and the Challenges to Internal Cohesion: A Historical Review, Fifty Years after Independence and Reunification », *International Journal of Liberal Arts and Social Sciences*, 2(7), pp. 91101.

Fankem Robert (2019), « Lutte anticoloniale au Cameroun : quelques bases de questionnement sur un patriotisme chancelant (1956-2018) », *Intel'Actuel. Revue des Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 277-299.

Fotsing Mangoua Robert (2007), « Ruben Um Nyobè : entre censure quotidienne et survivance mythologique », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 75-83.

Himco Fodjo Flora (2019), « Le web 2.0 et la réappropriation de l'histoire du Cameroun : la mémoire de Ruben Um Nyobè sur les sites en ligne », *Intel'Actuel. Revue des Lettres et Sciences Humaines*, n°2, pp. 217-236.

Jiatsa Jokeng Albert, Njioumouo Langa Carole, Houli Daniel (2020), « Devoirs de mémoire et politiques du pardon dans la littérature camerounaise d'hier et d'aujourd'hui », in Jiatsa Jokeng Albert, Njioumouo Langa Carole, Houli Daniel (dir.), *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L'Harmattan, pp. 19-26.

Kpwang Robert K. (2012), « La célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Cameroun et la résurgence du débat sur le rapatriement des restes de l'ancien président Ahmadou Babatora Ahidjo : manœuvres politiciennes ou nécessité républicaine ? », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 11, pp. 197-216.

Kuitche Fonkou Gabriel (2007), « Les chansons nationalistes : histoire d'une littérature et littérature d'une histoire », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-30.

Mba Talla Modeste (dir.) (2021), *Remember Um Nyobè. Un siècle de lutte au Cameroun. Résistance-nationalisme et mémoire*, Mankon, Laaga Research Publishing.

Mbembe Achille (1986), « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, 22, pp. 37-72.

Mfamboum Mbiafu E. (2007), « Héroïsme et réappropriation de l'histoire chez Nkoa Atenga », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 45-60.

Mveng Evina Etienne (1997), « L'histoire du Cameroun dans les programmes de l'enseignement secondaire au Cameroun de 1960 à nos jours », in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale franco-phone : actes du colloque international, Aix-en-Provence, 24-25 et 26 avril 1995 / organisé par l'Université de Yaoundé I, l'Université de Buea, l'Université de Provence, l'Université de Bangui*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 383-397.

Ndongue Marie (2021), « The Cameroon Independence War : Familial and National History and Memory in Oblivion » [disponible sur : <<https://globalhistorydialogues.org/projects/the-cameroon-independence-war-familial-and-national-history-and-memory-in-oblivion/>>].

Osih Joshua, (septembre 2010) « Bilan du cinquantenaire au Cameroun », *Fondation Jean Jaurès*, 60, pp. 1-11.

Pokam Hilaire de Prince (2013), « Enjeux et usages des commémorations nationales au Cameroun : de la fête de l'indépendance à la fête de l'unité », in Goerg Odile, Martineau Jean-Luc, Nativel Didier (dir.), *Les indépendances en Afrique : l'évènement et ses mémoires, 1957-1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 405-420.

Segnou Etienne (2015), *Le nationalisme camerounais dans les programmes et manuels d'histoire*, Paris, L'Harmattan.

Sigankwé Tièmeni (2018). « Mémoire nationaliste versus mémoire colonialiste », *Socio-anthropologie*, Vol. 37, n°1, p. 123-135.

Sigankwé Tièmeni (2017), « Les chutes de la Métché au Cameroun. Site de massacres coloniaux et non-lieu de mémoire », *Colloque international. Mémoires des massacres du xx<sup>e</sup> siècle du 22 au 24 novembre 2017 au Mémorial de Caen*.

Stoler Ann-Laura (2010), « L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée », in Mbembe Achille, Vergès Françoise, Bernault Florence, Boubeker Ahmed, Bancel Nicolas, Blanchard Pascal (dir.), *Ruptures postcoloniales Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 62-78.

Tandia Mouafou J.J. Rousseau (2019), « Portée stylistique et enjeux mémoriels d'une fiction du nationalisme camerounais : le cas de *Confidences* de Max Lobe », *Intel'Actuel. Revue des Lettres et Sciences Humaines*, n°2, pp. 259-276.

Tatsitsa Jacob, « Les violations des Droits de l'Homme au cours et après la guerre d'indépendance du Cameroun : la question des réparations de 1948 à nos jours », in Mekah Fossi. Louise (2017), *Les profondes blessures d'une chute*, Bafoussam, Editafric.

Tchouake Noubissie Maginot & Fotsing Mangoua Robert (2019), « Maquis et luttes clandestines : histoires, mémoires et complexités », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 13-28.

Tiewa Kathrin (2016), *The Lion and his Pride. The Politics of Commemoration in Cameroon*, Cologne, Rüdiger Köppe Verlag.

Tiewa Kathrin et Yenshu Vubo Emmanuel (2015), « Celebrating Unity and Debating Unity in Cameroon's 2010. Independence Jubilees, the "Cinquantenaire" », *Cahiers d'études africaines*, 218, pp. 331-357.

### 3.2. Commissions historiques, rôle de l'historien·ne et histoire orale

Arzel Lancelot, Guyon Anthony, Kenfack Nanfack Cyril, Ngo Nlend Nadeige, Ngouné Patrick Junior, Ramondy Karine, « Une commission sur la France au Cameroun (1945-1971). Décolonisation, histoire(s) et mémoire(s) », *Historiens & Géographes*, 464, pp. 13-17.

Audoin-Rouzeau Stéphane (mai 2016), « Chercheurs dans le prétoire : retour sur le procès Simbikangwa (2014) : un dialogue magistrat-historien », *Grief*, 3(1), pp. 175-182.

Bazin Anne (2007), « Produire un récit commun : les commissions d'historiens, acteurs de la réconciliation », in Mink Georges et Neumayer Laure (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, pp. 104-117.

Beaufils Mathilde (2022), « Construire une légitimité scientifique : les polémiques autour de la composition et de la réception de la Commission française sur le rôle de la France au Rwanda », *Politique africaine*, 2(166), pp. 65-90.

Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (2021), *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994) - Rapport remis au Président de la République le 26 mars 2021*, Paris, Armand Colin.

Descamps Florence (2010), « Mémoire de soi, mémoire des autres. Des archives de la reconnaissance ? », in Berlière Jean-Marc et Lévy René (dir.), *L'historien, le sociologue et le témoin. Quand des policiers se mettent à table*. Paris, Nouveau Monde Éditions.

Descamps Florence (2019), *Archiver la mémoire, de l'histoire orale au patrimoine immatériel*, Paris, Éditions EHESS.

Descamps Florence (2006), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-Bois, Bréal.

Descamps Florence (2001), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Imprimerie Couve.

Dumoulin Olivier (2013), *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel.

Gayibor Nicoué, Juhé-Beaulaton Dominique & Gomgnimbou Mustapha (2013), « Sources orales et histoire de l'Afrique. Un bilan, des perspectives », in Gayibor Nicoué, Juhé-Beaulaton Dominique & Gomgnimbou Mustapha (dir.), *L'écriture de l'histoire en Afrique L'oralité toujours en question*, Paris, Karthala, pp. 5-21.

Gensburger Sarah (2023), *Qui pose les questions mémorielles ?*, Paris, CNRS Éditions.

Mathys Gillian et Van Beurden Sarah (2024), « Une technique de gouvernementalité (post)coloniale ? La commission Congo en Belgique (2020-2022) dans une perspective historique », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*.

Mathys Gillian et Van Beurden Sarah (décembre 2023) « History by Commission? The Belgian Colonial Past and the Limits of History in the Public Eye », *The Journal of African History*, 64(3), pp. 334-343.

Rovetta Ornella (2021), « Écrire l'histoire en commission. La justice pénale internationale à la lumière des archives françaises », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 32, [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhcal/article/view/rwandarovetta>>].

Sarr Felwine et Savoy Bénédicte (2018), *Restituer le patrimoine africain*, Paris, Seuil/Philippe Rey.

Sarr Felwine & Savoy Bénédicte (2018), *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, [disponible sur : <<https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/Rapports/La-restitution-du-patrimoine-culturel-africain-vers-une-nouvelle-ethique-relationnelle>>].

Savoy Bénédicte et Gouaffo Albert, « Présence invisible en Allemagne d'un patrimoine absent du Cameroun », 15 janvier 2024 [disponible sur : <<https://www.visionscarto.net/presence-allemande-absence-cameroun>>].

Stora Benjamin (janvier 2021), Rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie [disponible sur : <<https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie>>].

Vansina Jan (1961) *De la tradition orale. Essai de méthode historique*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale

Wieworka Annette (2013), *L'ère du témoin*, Paris, Pluriel, pp. 166-167 [1<sup>ère</sup> édition, 2002, Paris, Hachette littératures].

Wieworka Annette (2002), « L'historien au risque de l'engagement », *Questions de communication*, 2, pp. 137-143.

### 3.3. Enjeux patrimoniaux

Betzogo Etongo Simona-Lévi, Miaché-Evina Champolion, Tchandeu Narcisse Santores (2022), « Restituer le patrimoine ou le déporter de nouveau : quand « La route des chefferies du Cameroun » mène au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac en 2022 », *Vestiges. Traces of Record*, 8(1), pp. 44-58.

Ekongolo Makake Narcisse (2018), « Les monuments au Cameroun : des “archives endormies”, *Vestiges. Traces of Record*, 4, pp. 42-68.

Fouellefack Kana Célestine Colette, Diffouo Yannick Guérin (2017), « Vestiges coloniaux dans la ville de Dschang (1907-1957). De l'inventaire à la conservation de la mémoire collective », in Fouellefack Kana Célestine Colette et Nzessé Ladislav (dir.), *Patrimoine Culturel Africain : Matériau pour l'histoire, expressions artistique et littéraire. Outil de développement*, Paris, Harmattan, pp. 183-200.

Ndjock Nyobe Pascal Isidore (2021), *Plaidoyer pour le patrimoine colonial. Le legs colonial, entre histoire et mémoire*, Paris, L'Harmattan.

Ndobo Madeleine (1999), « Les musées publics et privés au Cameroun (About Public and Private Museums in Cameroon) », *Cahiers d'Études Africaines*, 39(155/156), pp. 789-814.

Nenkam Chamberlain (2013), « Le Cameroun indépendant et la question de la protection du patrimoine culturel : du tâtonnement à la normalisation », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 375-389.

Pompeo Francisco (1999), « L'ethnologue “gênant”, ou les vicissitudes du projet de création du Musée national du Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, 39 (155-156), pp. 815-827.

Sabran Marguerite de (1999), « La “Maison du pays”. L'exposition du patrimoine dans les musées privés d'Afrique de l'Ouest et du Cameroun », *Cahiers d'Études africaines*, 39(155), pp. 885-903.

### 3.4. Enjeux littéraires

Abomo-Maurin Marie-Rose (2007), « Le roman de Mongo Beti et l'histoire du Cameroun » in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 87-98.

Amougou Louis Bertin (2019), « Capacité d'action politique et conscience rebelle des femmes sous le maquis dans *Les Maquisards* de Hemley Boum et *Confidences* de Max Lobe », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 237-258.

Arnold Stephen H. et Ellerman Evelyn (1998), « A Bibliography of Work by Mongo Beti, 1953-1993 » in Arnold Steven (ed.), *Critical Perspectives on Mongo Beti*, Lynne Rienner Publishers, pp. 425-444.

Atangana Essomba, Sylvain, et André-Marie Ntsobé Njoh (2010), *La résistance africaine face à la colonisation dans le roman camerounais*. Édité par Impr Corlet numérique. Études africaines. Paris: l'Harmattan.

Aït-Aarab, Mohamed et Kom Ambroise (2013), *Mongo Beti : un écrivain engagé*. Lettres du Sud. Paris: Karthala Bisseck Philippe (2005), *Mongo Beti à Yaoundé, 1991-2001. Textes réunis et présentés par Philippe Bisseck*, Rouen, Éditions des peuples noirs.

Collectif (2016), *François Maspero et les paysages humains : libraire, éditeur, écrivain : catalogue, exposition*, Éditions à plus d'un titre.

De la Guérevière Jean (2012), « L'édition française et la complainte des indépendances » in Bonnichon Philippe, Gény Pierre et Nemo Jean (dir.), *Présences françaises outre-mer (xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles). Tome 2. Science, religion et culture*, Paris, Arsom/Karthala, pp. 541-553.

Djiffack André (2000), *Mongo Beti. La quête de la liberté*, Paris, L'Harmattan.

Doho Gilbert (2007), *Poésie et luttes de libération au Cameroun*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya.

Egue Tamayou (2020), « La “refiguration” du passé nationaliste anticolonial camerounais dans *Les maquisards* d'Hemley Boum : de la fiction historique à la conscience nationale via la conscience mémorielle » Jiatsa Jokeng

Albert, Njioumouo Langa Carole, Houli Daniel (dir.), *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L'Harmattan, pp. 237-254.

Fepekam Noupayie Yanick (2020), « *Confidences* de Max Lobe ou la réhabilitation du rôle de la femme dans la lutte d'indépendance du Cameroun » in Jiatsa Jokeng Albert, Njioumouo Langa Carole, Houli Daniel (dir.), *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L'Harmattan, pp. 95-108.

Fotsing Mangou Robert (2009), *L'imaginaire musical dans les littératures africaines*, Paris, L'Harmattan.

Hage Julien (2009), « Les littératures francophones d'Afrique noire à la conquête de l'édition française (1914-1974) », *Gradhiva* [En ligne], 10, [disponible sur : <<https://journals.openedition.org/gradhiva/1523>>].

Joseph Richard (1998), « Radicalism and Angst in the Early Novels of Mongo Beti » in Arnold Steven (ed.), *Critical Perspectives on Mongo Beti*, Lynne Rienner Publishers, pp. 315-326.

Jiatsa Jokeng Albert, Njioumouo Langa Carole, Houli Daniel (dir.) (2020), *Littératures camerounaises : devoirs de mémoire et politiques du pardon*, Paris, L'Harmattan.

Kemedjio Cilas (2013), *Mongo Beti. Le combattant fatigué. Une biographie intellectuelle*, Berlin, Lit.

Keubeung Gérard (2023), « *Les Maquisards* d'Hemley Boum et *Confidences* de Max Lobe ou la mise en fiction de l'histoire occultée de la guerre d'indépendance au Cameroun », *French Studies in Southern Africa*, 53.

Kom Ambroise (2006), *Mongo Beti parle. Testaments d'un esprit rebelle. Entretiens avec Ambroise Kom*, Paris, Latitudes Noires.

Melone Thomas (1971), *Mongo Beti. L'homme et le destin*, Paris, Présence africaine.

Mendo Ze Gervais (2007) (dir.), *Ecce Homo. Ferdinand Léopold Oyono. Hommage à un classique africain*, Paris, Karthala.

Mouralis Bernard (1981), *Comprendre l'œuvre de Mongo Beti*, Issy-les-Moulineaux, Éditions de Saint-Paul.

Randall Laurence (2012), *La production littéraire camerounaise. Théâtre, roman, cinéma*, Paris, L'Harmattan.

Tandia Mouafou J.J. Rousseau (2019), « Portée stylistique et enjeux mémoriels d'une fiction du nationalisme camerounais : le cas de *Confidences* de Max Lobe », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 259-276.

## LA PRÉSENCE FRANÇAISE AU CAMEROUN

### I. OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR LA COLONISATION

#### I.1. Histoire du fait colonial en Afrique subsaharienne

Ageron Charles-Robert (2012), « La conférence de Brazzaville », in Bonnichon Philippe, Gény Pierre et Nemo Jean (dir.), *Présences françaises outre-mer (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles). Tome 1. Histoire : périodes et continents*, Paris, Arsoml/Karthala, pp. 833-853.

Ageron Charles-Robert et Michel Marc (dir.) (1992), *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances* Paris, CNRS.

Ageron Charles-Robert (dir.) (1986), *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, colloque de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, Paris, Éditions du CNRS.

Aldrich Robert (2018), *Banished Potentates. Dethroning and Exiling Indigenous Monarchs under British and French Colonial Rule, 1815-1955*, Manchester, Manchester University Press.

Arzel Lancelot et Foliard Daniel (2020), « Tristes trophées, Objets et restes humains dans les conquêtes coloniales (xix<sup>e</sup>-début xx<sup>e</sup> siècle) », *Monde(s)*, 17(1), pp. 9-31.

Arzel Lancelot (2014), « Des chasseurs en guerre. Imaginaires et pratiques cynégétiques dans les pacifications de l'État indépendant du Congo (1885-1908) », in el Méchat Samia (dir.), *Coloniser, pacifier, administrer (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 141-159.

Arzel Lancelot (2013), « Du gibier au colonisé ? Chasse, guerre et conquête coloniale en Afrique (France, Royaume-Uni, Belgique, 1870-1914) », in Lorin Amaury, Taraud Christelle (dir.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles). Sociétés, cultures, politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 13-26.

Asseraf Arthur (2019), *Electric News in Colonial Algeria*, Oxford, Oxford University Press.

- Awenengo Dalberto Séverine & Banégas Richard (éd.) (2021), *Identification and Citizenship in Africa. Biometrics, the Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, Londres et New York, Routledge.
- Bat Jean-Pierre, Nicolas Courtin et Vincent Hiribarren (dir.) (2021), *Histoire du renseignement en situation coloniale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas (dir.) (2012), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Bellucci Stefano, Eckert Andreas (dir.) (2019), *General Labour History of Africa: Workers, Employers and Governments, 20<sup>th</sup>-21<sup>st</sup> Centuries*, Boydell & Brouwer.
- Bernaut Florence, Boilley Pierre et Thioub Ibrahima (1999), « Pour l'histoire du contrôle social dans les mondes coloniaux : justice, prisons, et enfermement de l'espace », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 86(324), pp. 7-15.
- Bernaut Florence (1996), *Démocraties ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville-Gabon, 1940-1965*, Paris, Karthala.
- Blanc Guillaume (2022), *Décolonisations : histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du Seuil.
- Blanchard Emmanuel, Bloembergen Marieke et Lauro Amandine (2017), *Policing in Colonial Empires. Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)*, Bruxelles, Peter Lang.
- Blanchard Emmanuel Quentin Deluermoz et Joël Glasman (2011), « La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, 15(2), pp. 33-53.
- Bonnichon Philippe, Gény Pierre et Nemo Jean (dir.) (2012), *Présences françaises outre-mer (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Tome 1. Histoire : périodes et continents et Tome 2. Science, religion et culture*, Paris, Arsom/Karthala.
- Chafer Tony et Keese Alexander (éd.) (2013), *Francophone Africa at Fifty*, Manchester, Manchester University Press.
- Clayton Anthony (1994), *Histoire de l'armée française en Afrique (1830-1962)*, traduit par Paul Gaujac, Paris, Albin Michel.
- Cooper Frederick (2014), *Citizenship between Empire and Nation: Remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press [(2014), *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot.
- Cooper Frederick (2012), *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Éditions Payot et Rivages.
- Cooper Frederick (2010), « La modernisation du colonialisme et les limites de l'empire », *Labyrinthe*, 35, pp. 69-86.
- Cooper Frederick (2004), « Development, Modernization, and the Social Sciences in the Era of Decolonization : the Examples of British and French Africa », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 1(10), pp. 9-38.
- Cooper Frederick (2004)[1996], *Décolonisation et travail en Afrique, l'Afrique britannique et française, 1935-1960*, Paris, Karthala-Sephis, Paris, p. 578.
- Cooper Frederick (1991), « Le mouvement ouvrier et le nationalisme au Sénégal. La grève générale de 1946 et la grève des cheminots de 1947-1948 », *Historiens & Géographes du Sénégal*, 6.
- Debos Marielle et Glasman Joël (2012), « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique », *Politique africaine*, 128, pp. 5-23.
- Dimier Véronique (2004), *Le gouvernement des colonies. Regards croisés franco-britanniques*, Bruxelles, EUB.
- El Mechat Samia (dir.) (2013), *Coloniser, pacifier, administrer. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS Éditions.
- El Mechat Samia (2009), *Les administrations coloniales (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Farcy Jean-Claude (2011), « Quelques données statistiques sur la magistrature coloniale française (1837-1987) », *Clio@Themis. Revue électronique d'histoire du droit*, (4), [disponible sur : <<https://journals.openedition.org/cliiothemis/1367>>].
- Goerg Odile (2015), *Fantômas sous les tropiques. Aller au cinéma en Afrique coloniale*, Paris, Éditions Vendémiaire
- Goerg Odile, Nativel Didier, Martineau Jean-Luc (dir.) (2013), *Les indépendances en Afrique. L'évènement et ses mémoires, 1957/1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Goerg Odile (2012), « Entre infantilisation et répression coloniale. Censure cinématographique en AOF, "grands enfants" et protection de la jeunesse », *Cahiers d'Études Africaines*, 205, pp 165-198.
- Guyon Anthony (2022), *Les tirailleurs sénégalais. De l'indigène au soldat (de 1857 à nos jours)*, Paris, Perrin.
- Hansen Peo et Jonsson Stefan (2022), *Eurafrique. Aux origines coloniales de l'Union européenne*, Paris, La Découverte.
- Hunt Nancy Rose (2016), *A Nervous State: Violence, Remedies and Reverie in Colonial Congo*, Duke University Press [(2024), *Un État nerveux. Violence, remèdes et rêverie au Congo colonial*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Labrune-Badiane Céline et Smith Étienne (2018), *Les Hussards noirs de la colonie : Instituteurs africains et « petites patries » en AOF (1913-1960)*, Paris, Karthala.

Lacroix Annick (2022), *Un service pour quel public ? Postes et télécommunications dans l'Algérie colonisée (1830-1939)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Lawrance Benjamin, Osborn Emily et Roberts Richard (dir.) (2006), *Intermediaries, Interpreters, and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, Wis., University of Wisconsin Press.

Linstrum Erik (2016), *Ruling Minds. Psychology in the British Empire*, Boston Harvard University Press.

Manela Erez & Streets-Salter Heather (éd.) (2023), *The Anticolonial Transnational. Imaginaries, Mobilities and Networks in the Struggle against Empire*, Cambridge. Cambridge University Press.

Keese Alexander (2023), « Colonialism and decolonization in French sub-Saharan Africa », in Chafer Tony et Majumdar Margaret A. (éd.), *Routledge Handbook of Francophone Africa*, Londres, Routledge, pp. 23-42.

Mourre Martin (2017), *Thiaroye 1944. Histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Profizi, Vanina (2016), « Les Corses au Gabon. Recompositions identitaires d'une communauté régionale en situation d'expatriation », *Cahiers d'études africaines*, 221-222 (1-2), pp. 287-316.

Saada Emmanuelle (2007), *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte.

Singaravélou Pierre (dir.) (2013), *Les empires coloniaux, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Points.

Soubrier Stéphanie (2023), *Races guerrières. Enquête sur une catégorie impériale (1850-1918)*, Paris, CNRS éditions.

Thomas Martin (2024), *The End of Empires and a World Remade: A Global History of Decolonization*, Princeton, Princeton University Press.

Thomas Martin (2008), *Empires of Intelligence: Security Services and Colonial Disorder after 1914*, Berkeley, University of California Press.

Tödt Daniel (2021), *The Lumumba Generation: African Bourgeoisie and Colonial Distinction in the Belgian Congo*, Bruxelles, De Gruyter.

## I.2. Histoire des conflits de décolonisation

Abou-El-Fadl, Reem (2019), « Building Egypt's Afro-Asian Hub: Infrastructures of Solidarity and the 1957 Cairo Conference », *Journal of World History* 30(1-2), pp. 157-192.

Aduayom Adimado M. et al. (2011), « La lutte pour l'indépendance : contexte et acteurs », in Nicoué Lodjou Gayibor (dir.), *Histoire des Togolais : des origines aux années 1960*, Paris, Karthala, pp. 577-581.

Anderson David (2017), « Mau Mau on Trial Dedan Kimathi's Prosecution and Kenya's Colonial Justice », in MacArthur Julie (éd.), *Dedan Kimathi on Trial: Colonial Justice and Popular Memory in Kenya's Mau Mau Rebellion*, Athens, Ohio University Press, pp. 233-257.

Anderson David (2005), *Histories of the Hanged. The Dirty War in Kenya and the End of Empire*, London, W.W. Norton.

Association Mémoires de Madagascar (1997), *Madagascar 1947, la tragédie oubliée*, Actes du colloque AFASPA-Université Paris 8-St-Denis, Paris, Éditions Le Temps des Cerises.

Azzou El-Mostafa (2008), « La propagande des nationalistes marocains aux Etats-Unis (1945-1956) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2(230), pp. 89-98.

Badier Benjamin (2023), « De la police coloniale française à la police nationale marocaine : décolonisation et héritages policiers (1953-1960) », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 30.

Bancel Nicolas (2022), *Décolonisations ? Élités, jeunesse et pouvoir en Afrique occidentale française (1945-1960)*, Paris, Éditions de la Sorbonne.

Benot Yves (2001), *Massacres coloniaux : 1944-1950, la IV<sup>e</sup> République et la mise au pas des colonies françaises*, Paris, La Découverte.

Brocades Zaalberg Thijs & Lutikhuis Bart (éd.) (2022), *Empire's Violent End. Comparing Dutch, British, and French Wars of Decolonization, 1945-1962*, Cornell University Press.

Bruce-Lockhart Katherine (2014), « "Unsound" minds and broken bodies: the detention of "hardcore" Mau Mau women at Kamiti and Gitamanyu Detention Camps in Kenya, 1954-1960 », 8(4), *Journal of Eastern African Studies*, pp. 590-608.

Brunet-La Ruche Bénédicte et Laurent Manière (2019), « De l'"exception" et du "droit commun" en situation coloniale : l'impossible transition du code de l'indigénat vers la justice indigène en AOF », in Braillon Charlotte,

Montel Laurence, Plasman Pierre-Luc et al. (dir.), *Droit et Justice en Afrique coloniale : Traditions, productions et réformes*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, pp. 117-141.

Burton Eric (2019), « Hubs of decolonization. African Liberation Movements and Eastern Connections in Cairo, Accra and Dar es Salaam », in Dallywater Lena, Fonseca Helder Adegá, Saunders Chris (éd.), *Southern African Liberation Movements and the Global Cold War "East". Transnational Activism 1960-1990*. Berlin/Boston, De Gruyter, pp. 25-56.

Cadeau Ivan (2022), *Cao Bang – 1950. Premier désastre français en Indochine*, Paris, Perrin.

Chafer Tony (2019), *La fin de l'empire colonial français en Afrique de l'Ouest, entre utopies et désillusion*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Charton Hélène (2011), « Acteurs, victimes et témoins de la violence dans l'histoire, l'exemple mau mau (Kenya) », *Cahiers d'Études Africaines*, 201, pp. 169-192.

Connelly Matthew (2011), *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot

Elkins Caroline (2005), *Britain's Gulag: The Brutal End of Empire in Kenya*, Londres, Jonathan Cape.

Fabian Klose (2013), *Human Rights in the Shadow of Colonial Violence: the Wars of Independence in Kenya and Algeria*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

French David (2011), *The British Way in Counter-Insurgency, 1945–1957*, Oxford, Oxford University Press

Genevée Frédéric (2004), « La répression : poursuites et saisies de *L'Humanité*, 1949-1962 » in Delporte Christian, Pannetier Claude, Sirinelli Jean-François et Wolikow Serge (dir.), *L'Humanité de Jaurès à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 267-282.

Gifford Prosser & Louis Roger (éd.) (1988), *Decolonization and African Independence: The Transfer of Power, 1960-1980*, New Haven & Londres, Yale University Press.

Glasman Joël (2014), *Les corps habillés au Togo. Genèse coloniale des métiers de police*, Paris, Éditions Karthala

Goscha Christopher E. (2011), *Vietnam, un État né de la guerre, 1945-1954*, Paris, Armand Colin.

House Jim (2017), « Double présence. Migrations, liens ville-campagne et luttes pour l'indépendance à Alger, Casablanca, Hanoi et Saïgon », *Monde(s)*, 12(2), p. 95-119.

House Jim (2012), « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, n° 86(1), pp. 78-103.

Keese Alexander (2004), « L'évolution du "leader indigène" aux yeux des administrateurs français : Léon M'Ba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967 », *Afrique & Histoire*, 1(2), pp. 141-170.

Lanza Nicolas (2008), « Le Comité international de la Croix-Rouge et le soulèvement des Mau-Mau au Kenya, 1952-1959 », *Relations internationales*, 1(133), pp. 91-110.

Le Page Jean-Marc (2014), *Les services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau Monde Éditions.

Linstrum Erik (2023), *Age of Emergency: Living with Violence at the End of the British Empire*, Oxford, Oxford University Press.

Manela Erez & Streets-Salter Heather (2023), *The Anticolonial Transnational. Imaginaries, Mobilities and Networks in the Struggle against Empire*. Cambridge, Cambridge University Press.

Mauss-Copeaux Claire (2011), *Algérie, 20 août 1955. Insurrection, répression, massacres*, Paris, Payot.

Merle Isabelle (2002), « Retour sur le régime de l'indigénat : genèse et contradictions des principes répressifs dans l'empire français », *French Politics, Culture & Society*, 20(2), pp. 77-91.

Moloi Tshepo Saúte Alda Romão et Lekgoathi Sekibakiba Peter (2020), *Guerrilla Radios in Southern Africa: Broadcasters, Technology, Propaganda Wars, and the Armed Struggle* Lanham, Rowman & Littlefield Publishers.

Moorman Marissa J. (2019), *Powerful Frequencies: Radio, State power, and the Cold War in Angola, 1931-2002*, Athens, Ohio University Press.

Pauthier Céline (2010), « Le NON comme lieu de mémoire », in Goerg Odile, Pauthier Céline et Diallo Abdoulaye (dir.), *Le Non de la Guinée, entre mythe, réécriture historique*, Paris, L'Harmattan, pp. 59-80.

Pigeaud Fanny et Sylla Ndongo Samba (2024), *De la démocratie en Françafrique. Une histoire de l'impérialisme électoral*, Paris, La Découverte.

Pommerolle Marie-Hélène (2006), « Une mémoire vive : débats historiques et judiciaires sur la violence coloniale au Kenya », *Politique africaine*, 102, pp. 85-100.

Schmidt Elizabeth (2007), « Cold War in Guinea: The Rassemblement Démocratique Africain and the Struggle over Communism, 1950-1958 », *The Journal of African History*, 48, pp. 95-121.

Thomas Martin (février 2023), « Grand Narratives: Decolonisation and its Wars », *War & Society*, 42(1), pp. 60-71.

Thomas Martin (2023), « Decolonization's Wars and the Civilianization of Violence », in Martin Thomas et Gareth Curless (dir.), *The Oxford Handbook of Late Colonial Insurgencies and Counter-Insurgencies*, Oxford, Oxford University Press, pp. 142-166.

Thomas Martin & Curless Gareth (éd.) (2023), *The Oxford Handbook of Late Colonial Insurgencies & Counter-Insurgencies*. Oxford, Oxford University Press.

Tiquet Romain (2013), « A French policeman in the Empire. Pierre Lefuel, last director of the Sûreté Volta (1959-1960) and pioneer of International Police Technical Cooperation Service (SCTIP) », *Histoire, économie et société*, (4), pp. 49-58.

Tronchon Jacques (1986), *L'insurrection malgache de 1947*, Paris, Karthala, Antananarivo, Ambozontany.

Turtio Riina (2023), *State-Building and National Militaries in Postcolonial West Africa. Decolonizing the Means of Coercion (1958-1974)*, Rochester, James Currey.

Rabearimanana Lucile, Fremigacci Jean & Razafimbelo Célestin (2008), *L'insurrection de 1947 et la décolonisation à Madagascar. Tome 1. À travers les régions, et "là où il ne s'est rien passé"*, Antananarivo, Éditions Tsipika.

Thomas Martin (2012), *Violence and Colonial Order: Police, Workers and Protest in the European Colonial Empires, 1918–1940*. Cambridge, Cambridge University Press.

Van Walraven Klaas (2017), *Le désir de calme : l'histoire du mouvement Sawaba au Niger*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Walraven Klaas van (2017), « La portée historique du Sawaba : La France et la destruction d'un mouvement social au Niger, 1958-1974 », *Les Temps Modernes*, 693-694, pp. 174-194.

Vincent (2009), *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales, l'expérience française*, Paris, Presses Universitaires de Rennes.

### I.3. Histoire de la guerre d'indépendance algérienne

André Marc (2019), « Requérir la peine de mort. Les magistrats militaires entre la France et l'Algérie durant la guerre d'indépendance algérienne », *20 & 21. Revue d'histoire*, 2(142), pp. 19-32.

Besnaci-Lancou Fatima (2018), *Prisons et camps d'internement en Algérie : les missions du Comité international de la Croix-Rouge dans la guerre d'indépendance, 1955-1962*, Paris, Éditions du Croquant.

Branche Raphaëlle (2022), « Quand l'armée française pacifiait au napalm », *Orient XXI* [disponible sur : <<https://orientxxi.info/magazine/quand-l-armee-francaise-pacifiait-au-napalm,5638>>].

Branche Raphaëlle (2019), « Combattants indépendantistes et société rurale dans l'Algérie colonisée », *20&21. Revue d'histoire*, 141, pp. 113-127.

Branche Raphaëlle (2013), *Prisonniers du FLN*, Paris, Payot.

Branche Raphaëlle (2010), *L'embuscade de Palestro, Algérie. 1956*, Paris, Armand Colin.

Branche Raphaëlle (2003), « Faire l'histoire de la violence d'État : la torture exercée par l'armée française en Algérie (1954-1962) », in Laurent Sébastien, *Archives "secrètes", secret d'archives ? Historiens et archivistes face aux archives sensibles*, Paris, CNRS Éditions, pp. 221-226.

Branche Raphaëlle (2001), *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard.

Hautreux, François-Xavier (2013), *La guerre d'Algérie des harkis, 1954-1962*, Paris, Perrin.

Johnson Jennifer (2020), « The Limits of Humanitarianism: Decolonization, the French Red Cross, and the Algerian War », in Moses Dirk A., Duranti Marco et Burke Roland (éd.), *Decolonization, Self-Determination and the Rise of Global Human Rights Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 79-108.

MacMaster Neil (2024), *Guerre dans les djebels : société paysanne et contre-insurrection en Algérie, 1918-1958*, Paris, Éditions du Croquant.

MacMaster Neil (2017), « Constitution d'une base paysanne : comparaison des guérillas au Vietnam et en Algérie, entre 1940 et 1962 », *Monde(s)*, 12, pp. 121-139.

MacMaster Neil (2012), « The "Silent Native". Attentism, Being Compromised and Banal Terror during the Algerian War of Independence, 1954-1962 », in Martin Thomas (dir.), *The French Colonial Mind, Vol. 1: Mental Maps of Empire and Colonial Encounters*, Lincoln, University of Nebraska Press, pp. 283-303.

Moussaoui Rosa & Ruscio Alain (dir.) (2012), *L'Humanité censuré, 1954-1962. Un quotidien dans la guerre d'Algérie*, Paris, Le Cherche Midi.

Noël Raymond, Chollier Édouard, Dejean Roger, Merviel Claude (2002), « Les brigades de recherche et de contre-sabotage (BRCS) en Algérie, 1956-1962 » *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 4(208), pp. 91-117.

Perret Françoise (2004), « L'action du Comité international de la Croix-Rouge pendant la guerre d'Algérie (1954–1962) », *International Review of the Red Cross*, 86(856), pp. 917-951.

Peyroulou Jean-Pierre (2014), « Rétablir et maintenir l'ordre colonial : la police française et les Algériens en Algérie française de 1945 à 1962 » in Harbi Mohammed et Sotra Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, pp. 97-130.

Peyroulou Jean-Pierre (2009), *Guelma, 1945 : une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte.

Planche Jean-Louis (2006), *Sétif 1945 : histoire d'un massacre annoncé*, Paris, Perrin.

Quemeneur Tramor, Siari Tengour Ouanassa, Thénault Sylvie (dir.) (2023), *Dictionnaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Bouquins.

Rahal Malika & Riceputi Fabrice (2022), « La disparition forcée durant la Guerre d'Indépendance algérienne Le projet Mille autres, ou les disparus de la "bataille d'Alger" (1957) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 77(2), pp. 263-289.

Rey-Goldzeiguer Annie (2002), *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945 : de Mers-El-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris, La Découverte.

Thénault Sylvie (2019), « La nation du FLN, c'est la résistance ? », in Tahar Khalfoune (dir.), *Mélanges en l'honneur de l'historien Gilbert Meynier*, Paris, L'Harmattan, pp. 67-79.

Thénault Sylvie (2017), « L'indigénat dans l'Empire français : Algérie/Cochinchine, une double matrice », *Monde(s)*, 12(2), pp. 21-40.

Thénault Sylvie (2015), « Une défense politique sans rupture ? Le collectif des avocats du FLN en pratique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 115-116(1), pp. 17-25.

Thénault Sylvie (2012), *Algérie, des événements à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Les Cavaliers Bleus.

Thénault Sylvie (2012), « "Atteinte à la sûreté de l'État" ou la lutte pour l'indépendance en procès », in Amiri Linda et Stora Benjamin (dir.), *Algériens en France. 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Paris, Autrement, pp. 126-129.

Thénault Sylvie (2012), *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob.

Thénault Sylvie (2007), « L'état d'urgence (1955-2005). De l'Algérie coloniale à la France contemporaine : destin d'une loi », *Le Mouvement social*, 218, pp. 63-78.

Thénault Sylvie (2005), *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion.

Thénault Sylvie (2004), *Une drôle de justice : les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte.

Vignaux Barbara (juillet-septembre 2004), « L'Agence France-Presse en guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle*, 83, pp. 121-130.

## 2. LA PRÉSENCE FRANÇAISE AU CAMEROUN : GÉNÉRALITÉS

Abwa Daniel et Martin Zachary Njeuma (2015), *Ni anglophones, ni francophones au Cameroun : tous des Camerounais !!*, Yaoundé, Éditions le Kilimandjaro.

Abwa Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions Clé.

Atangana, Martin (2010). *The End of French Rule in Cameroon*. Lanham, University Press of America.

Bouopda, Pierre Kamé (2016). *Histoire politique du Cameroun au xx<sup>e</sup> siècle*. Paris, L'Harmattan.

Bouopda Pierre Kamé (2015), *L'indépendance du Cameroun : gloire et naufrage politiques de l'UPC*, Paris, L'Harmattan, pp. 12-17.

Bouopda Pierre Kamé (2006), *La quête de libération politique au Cameroun, 1884-1994*, Paris, L'Harmattan.

Bouopda Pierre Kamé (2008), *Cameroun. Du protectorat vers la démocratie, 1884-1992*, Paris, L'Harmattan.

Deltombe, Thomas, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa (2019), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte.

Deltombe, Thomas, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa (2016), *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique (1948-1971)*, Paris, La Découverte.

Deltombe, Thomas, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte.

Ebalé Raymond (dir.) (2013), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Éditions Clé.

Efoua Mbozo'o Samuel (2013), « Les chemins escarpés de l'indépendance et de la réunification du Cameroun, prélude à l'édification d'une Nation », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 15-42.

Essomba Philippe Blaise (2017), *Regards sur l'histoire économique et sociale du Cameroun*, Paris, Connaissances et Savoirs.

Gaillard Philippe (1989), *Le Cameroun. Tome 1 et 2*, Paris, L'Harmattan.

Kom David (2004), *Les perspectives de la colonisation. Les trois colonisateurs du Cameroun. Allemagne, France-Grande-Bretagne*, Paris, L'Harmattan.

Kouosseu Jules & Tchouaké Noubissie Maginot (dir.) (2012), *Figures de l'histoire du Cameroun, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan.

Le Vine, Victor T. (1984). *Le Cameroun. Du mandat à l'indépendance*. Paris. Présence Africaine.

Le Vine Victor T. (1964), *The Cameroons: From Mandate to Independence*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press.

Michel Marc (2018), *La France au Cameroun : partir pour mieux rester ? (1919-1960)*, Paris, Les Indes Savantes.

Michel Marc (1999), « Une décolonisation confisquée ? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous tutelle de la France 1955-1960 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 86(324-325), pp. 229-258.

Mveng Engelbert (1985), *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER.

Mveng Engelbert (1963), *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine.

Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.) (2018), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya.

Ngando Blaise Alfred, « La présence française au Cameroun, 1916-1959. L'analyse d'un juriste camerounais » in Bonnichon Philippe, Gény Pierre et Nemo Jean (dir.) (2012), *Présences françaises outre-mer (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Tome 1. Histoire : périodes et continents*, Paris, Arsom/Karthala, pp. 813-821.

Njeuma Martin Zacharie (dir.), *Histoire du Cameroun (XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan [*Introduction to the History of Cameroon: Nineteenth and Twentieth Centuries*, Londres, Macmillan].

Ngoh, Victor Julius (1996). *History of Cameroon since 1800*. Limbe, Presbook.

Ngoh Victor Julius (1987), *Cameroon, 1884-1985: A Hundred Years of History*, Yaoundé, Navi Group.

Norodom Kiari Jean-Bedel (2012), *L'intégration régionale en Afrique centrale (1916 - 1960) - Une analyse des jalons posés par la France*, Paris, L'Harmattan.

Owona Adalbert (1996), *La naissance du Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Sansterre Nkarey, Jules (2004). *Afrique. L'histoire entre le Cameroun anglophone et le Cameroun francophone. De 1472 à 2003*. Paris, Publibook.

### 3. L'OCCUPATION COLONIALE DU CAMEROUN (1916-1945)

#### 3.1. L'impact de la Première Guerre mondiale

Bah Thierno Mouctar (1986), « L'Afrique dans la Première Guerre mondiale. Le cas du Cameroun », in Kum'a Ndumbe III, *L'Afrique et l'Allemagne. De la colonisation à la coopération*, Douala, Africavenir.

Commission camerounaise d'histoire militaire (2017), *Le Cameroun et la Grande Guerre (1914-1916)*, Paris, L'Harmattan.

Dewière Rémi et Hiribarren Vincent (2018), « "Our Delight is for the Amir of the English": a Bornoan History of the First World War (North-Eastern Nigeria) », in Shiferaw Bekele, Uoldelul Chelati Dirar, Alessandro Volterra, et al. (dir.), *The First World War from Tripoli to Addis Ababa (1911-1924)*, Addis Abbeba, Centre français des études éthiopiennes, pp. 271-300.

Dze-Ngwa Willbroad (2015), « The First World War and its aftermath in Cameroon : A Historical Evaluation of a Centenary, 1914-2014 », *International Journal of Liberal Arts and Social Science*, 3(2), pp. 78-90.

Elango Lovett (1987), *The Anglo-French Condominium in Cameroon 1914-1916. History of a Misunderstanding*, Limbe, Navigroup publications.

Elango Lovett Z. (1985), « The Anglo-French "Condominium" in Cameroon, 1914-1916: the Myth and the Reality », *International Journal of African Historical Studies*, 18(4), pp. 656-673.

Essiben Madiba (décembre 1981), « La France et la redistribution des territoires du Cameroun (1914-1916) », *Afrika Zamani : Revue d'Histoire Africaine*, 12-13, pp. 36-52.

- Eyelom Franklin (2004), *L'impact de la Première Guerre mondiale sur le Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- Eyelom Franklin (2003), *Le partage du Cameroun entre la France et l'Angleterre*, Paris, L'Harmattan.
- Kenné Faustin M. (2017), « La Première Guerre mondiale et les mutations des frontières internationales du Cameroun », in Commission camerounaise d'histoire militaire, *Le Cameroun et la Grande Guerre (1914-1916)*, Paris, L'Harmattan.
- Koufan Menkéné Jean (mai 1992), « Les relations entre le Kamerun et l'AEF : chronique d'une annexion avortée, 1916-1921 », *Terroirs*, 1, p. 405-415.
- Michel Marc (2015), *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Karthala.
- Ndumbe Kum'a III (dir.) (1986), *L'Afrique et l'Allemagne de la colonisation à la coopération : 1884-1984 : le cas du Cameroun. A*, Éditions Africavenir.
- Tchumtchoua Emmanuel, Dikoumé Albert-François, Nzogue Jean-Baptiste (dir.) (2019), *Douala et le Cameroun dans la Grande Guerre. Histoire, mémoire et héritages*, Yaoundé, Éditions Clé.
- Tsala Tsala Christian C. et Otabela Jean Germain (2017), « Première Guerre mondiale et effritement du prestige de l'homme blanc » in Commission camerounaise d'histoire militaire, *Le Cameroun et la Grande Guerre (1914-1916)*, Paris, L'Harmattan, pp. 303-322.
- Yearwood Peter (1994), « From Lines on Maps to National Boundaries: the Case of Northern Nigeria and Cameroun », in Stone Jeffrey (dir.), *Maps and Africa: Proceedings of a Colloquium at the University of Aberdeen, April 1993*, Aberdeen, Aberdeen University African Studies Group, pp. 36-42
- Yearwood Peter (1993), « "In a Casual Way with a Blue Pencil": British Policy and the Partition of Kamerun, 1914-1919 », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, 27(2), pp. 218-244.
- Yearwood Peter (1990), « Great Britain and the repartition of Africa, 1914-19 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 18(3), pp. 316-341.

### 3.2. La mise en place du mandat dans l'entre-deux-guerres

- Assembe Ndi Alvine Henriette (2017), « La Commission Permanente des Mandats et le respect de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations au Cameroun sous mandat français ou la gestion des conséquences de la Grande Guerre », in Commission camerounaise d'histoire militaire, *Le Cameroun et la Grande Guerre (1914-1916)*, Paris, L'Harmattan, pp. 339-362.
- Assemble Ndi Alvine Henriette (2020), « La gestion des pétitions sur le Cameroun sous mandat français par la Commission permanente des mandats : une contre-expertise négligée ? », in Bourmaud Philippe, Neveu Norig, Verdeil Chantal (dir.), *Experts et expertises dans les mandats de la Société des Nations : figures, champs, outils*, Paris, Presses de l'Inalco, pp. 231-256.
- Bekono Cyrille Aymard (2018), « La problématique de l'immigration allemande au Cameroun sous administration britannique et française : entre fermeture et ouverture des portes du territoire aux Allemands » in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 30-58.
- Bommarius Christian (2021), *Rudolf Manga Bell : un bon Allemand*, Paris, Présence africaine.
- Callahan Michael (2006), « "Mandated Territories Are Not Colonies": Britain, France, and Africa the 1930s », in Douglas R. M., Callahan Michael et Bishop Elizabeth (dir.), *Imperialism on Trial: International Oversight of Colonial Rule in Historical Perspective*, Lanham, MD, Lexington Books, pp. 1-20.
- Callahan Michael (2006), « "Mandated Territories Are Not Colonies": Britain, France, and Africa in the 1930s », in Douglas R.M., Callahan Michael, Bishop Elizabeth (dir.), *Imperialism on Trial: International Oversight of Colonial Rule in Historical Perspective*, Lexington Books, pp. 1-20.
- Callahan Michael (2004), *A Sacred Trust: the League of Nations and Africa, 1929-1946*, Eastbourne, Sussex Academic Press.
- Callahan Michael (1998), *Mandates and Empire: The League of Nations and Africa 1914-1931*, Eastbourne, Sussex Academic Press.
- Dimier Véronique (2002), « L'internationalisation du débat colonial : rivalités autour de la Commission permanente des Mandats », *Outre-mers*, 89(336-337), pp. 333-360.
- Le Crom Jean-Pierre (2021), « Travail libre, travail forcé : les catégories du "travail indigène" au Cameroun sous le mandat français de la Société des Nations (1922-1945) », in Le Crom Jean-Pierre et Boninchi Marc (dir.), *La chicotte et le pécule : les travailleurs à l'épreuve du droit colonial français (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 227-254.

Distefano Giovanni (2014), « Article 22 : Les Mandats de la Société des Nations » in Robert Kolb (dir.), *Commentaire sur le Pacte de la Société des Nations*, Bruxelles, Bruylant, pp. 841-1002.

Essomba Philippe Blaise (2004), *Cameroun : les rivalités d'intérêts franco-allemandes de 1919 à 1932*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.

Ghoms Emmanuel (1975), « Résistance à l'impérialisme européen. Le cas des Douala du Cameroun », *Afrika Zamani. Revue d'histoire africaine*, 4, pp. 157-202.

Joseph Richard (1975), « The German Question in French Cameroun, 1919-1939 », *Comparative Studies in Society and History*, Vol.17 (1), pp. 65-90.

Joseph Richard (1974), « The Royal Pretender: Prince Douala Manga Bell in Paris, 1919-1922 », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 14(54), pp. 339-358.

Kum'a N'Dumbe Alexandre (1980), *Hitler voulait l'Afrique : le projet du 3e Reich sur le continent africain*, Paris, L'Harmattan.

Matz Nele (2005), « Civilization and the Mandate System under the League of Nations as Origin of Trusteeship », *Max Planck Yearbook of United Nations Law Online*, 9(1), pp. 47-95.

Ngando Blaise Alfred (2002), *La France au Cameroun, 1919-1939. Colonialisme ou mission civilisatrice ?*, Paris, L'Harmattan.

Oyono Dieudonné (1992), *Colonie ou mandat international ? La politique française au Cameroun de 1919 à 1946*, Paris, L'Harmattan.

Pedersen Susan (2015), *The Guardians : The League of Nations and the Crisis of Empire*, Oxford, Oxford University Press.

Pedersen Susan (2005), « Settler Colonialism at the Bar of the League of Nations », in Elkins Caroline et Pedersen Susan, *Settler Colonialism in the Twentieth Century. Projects, Practices, Legacies*, London, Routledge.

Tchumtchoua Emmanuel (2012), « Chan Gottfried alias Kurz Hermann : panafricaniste et nationaliste Camerounais dans la France de l'entre-deux-guerres », in Kouosseu Jules et Noumbissie Tchouake Maginot (2012), *Figures de l'Histoire du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 257-272.

### 3.3. L'impact de la Seconde Guerre mondiale et l'après-guerre

(2024), *Conférence Africaine Française. Brazzaville 30 Janvier 1944 – 8 Février 1944*, Précédée de *Les Brazzavilles coloniales* par Charles Thomas Koukoku, et suivie de : *Les enjeux de la Conférence* par Achille Kissita, Éditions Paari.

Andela Bambona Sylvie Laure (2023), « Consolidation du pouvoir colonial au Cameroun : la participation des femmes à travers le renseignement » in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 93-114.

Bekoin Tanoh Raphaël (2014), « Les États généraux de la colonisation française face à la question de l'émancipation politique des Africains (1945-1946) », *Godó Godó, Revue semestrielle de l'Institut d'art et archéologie africain*, 25.

Duplay Philippe (éd.) (1988), *Le Général Leclerc et l'Afrique française libre : 1940-1942 : actes / du Colloque international, Paris, Assemblée nationale, 12, 13 et 14 novembre 1987*, Fondation du Maréchal Leclerc de Hauteclocque.

Etaba Otoa Didier (2000), *Le Cameroun libre avec les Français libres, 1940*, UCAC, Presses de l'Université catholique d'Afrique centrale.

Institut Charles de Gaulle (1988), *Brazzaville, janvier-février 1944 aux sources de la décolonisation. Colloque organisé par l'Institut Charles de Gaulle et l'Institut d'histoire du temps présent les 22 et 23 mai 1997*, Paris, Plon.

Istasse-Moussinga Cécile (1996), « La collaboration de guerre franco-britannique en Afrique noire de 1940 à 1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 181, pp. 7-19.

Jennings Éric (2015), « La France libre en AEF et au Cameroun : recrutement et extraction des ressources » in Cornil-Frerrot Sylvain et Oulmont Philippe (dir.), *Les Français libres et le monde*, Paris Nouveau Monde Éditions/ Fondation de la France libre, pp. 215-230.

Jennings Éric (2014), *La France libre fut africaine*, Paris, Perrin.

Lachenal Guillaume (2017), *Le médecin qui voulut être roi. Sur les traces d'une utopie coloniale*, Paris, Seuil.

Lachenal, Guillaume (2010), « Le médecin qui voulut être roi. Médecine coloniale et utopie au Cameroun », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 65(1), pp. 121-156.

Lemesle Raymond-Marin (1994), *La conférence de Brazzaville de 1944, contexte et repères : cinquantenaire de la décolonisation*, Paris, CHEAM diff. La Documentation française.

Memoli-Aubry Crécence (2009), « Le Mbam dans la Seconde Guerre Mondiale : contribution d'une région administrative du Cameroun à l'effort de guerre français », *Outre-mers*, tome 96, n°362-363, pp. 241-266.

Michel Jean-Paul et Brouillet Seefried Monique (2022), *Le général Dio. Le connétable de Leclerc, 1940-1946*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur/Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque.

Michel Marc (2000), « Leclerc et l'Afrique noire », in Levisse-Touzé Christine (dir.), *Du capitaine de Hauteclocque au général Leclerc*, Paris, Éditions Complexe, pp. 253-273.

Michel Marc (1998), « Les ralliements des colonies françaises à la France libre (1940) », in Agostino Marc, Bériac Françoise et Dom Anne-Marie (dir.), *Les ralliements. Ralliés, traîtres et opportunistes du Moyen-Âge à l'époque Moderne et Contemporaine. Actes du colloque tenu à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine les 9, 10 et 11 février 1995*, Bordeaux, CROCEMC.

Mouchet Jean (1970), *Londres-Cameroun, 1940. Leclerc, débuts méconnus de son historique épopée*, Paris, Éditions du Midi, pp. 27-28.

Moussa Kari Guider (2019), « Patrimoine militaire et archives d'un ancien combattant camerounais de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) », *Vestiges. Traces of Record*, 5, pp. 42-56.

Nopoudem Jules Ambroise (2020), « La mobilisation dans les régions bamiléké et bamoun du Cameroun pendant la Seconde Guerre mondiale », *Cahiers de l'École Normale Supérieure de Bongor-Tchad*, pp. 282-293.

Noubou Noumowe Léonel (2024), « Les tirailleurs du Cameroun face à la politisation de l'espace colonial et à l'émergence du mouvement nationaliste (UPOC), 1944-1960 », *Cahiers d'études africaines*, 255-256, pp. 607-634.

Porter Sanchez Danielle (2023), « "African Opinions" at the Brazzaville Conference: Évolué Politics, Representation, and the Future of French Colonialism in Africa », *History in Africa*, 50, pp. 126-154.

Porter Sanchez Danielle (2023), « The Brazzaville Conference and the Future of French Colonialism in Africa », in Andress David (éd.), *The Routledge Handbook of French History*, Londres, Routledge, chapitre 49.

Sah Léonard I. (1982), « Activités allemandes et germanophilie au Cameroun (1936-1939) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 69(255), pp. 129-144.

Wang Sonné (1998), « Approche historique de la gestion de la Région médicale du Haut-Nyong (Cameroun), 1939-1948 » in Guerci Antonio (dir.), *Treating Illnesses: Historical Routes: 3rd European Colloquium on Ethnopharmacology and 1st International Conference of Anthropology and History of Health and Disease, held in Genova, Italy, 29th May-2nd June 1996*, Gênes, Erga Edizione, pp. 371-383.

Tchemo Hector-Marie (2014), *La francophonie de sang. 1940 : aperçu sur l'effort de guerre en Afrique centrale (AEF-Cameroun)*, Yaoundé, Clé.

Tchumtchoua Emmanuel (2014), « Les échanges entre le Cameroun et l'Afrique du Sud pendant la Seconde Guerre mondiale », *Outre-mers*, 101 (382-383), pp. 215-236.

## 4. LA SOCIÉTÉ COLONIALE AU CAMEROUN

### 4.1. Économie et monde du travail

Akono Abina Michel Fabrice (2019), « L'entrepreneuriat grec au Cameroun français (1920-1960) : logiques et pratiques dans le commerce de pain et des boissons alcooliques à Yaoundé », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 18, pp. 93-128.

Atangana Martin (2009), *French Investment in Colonial Cameroun. The FIDES Era (1946-1957)*, Bruxelles, Peter Lang.

Eckert Andreas (1999), « African Rural Entrepreneurs and Labor in the Cameroon Littoral », *The Journal of African History*, 40(1), pp. 109-126.

Fall Babacar (1993), « Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946) », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, (41), pp. 329-336.

Fonteneau Gérard (2001), *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris, Karthala.

Fouelefack Tsamo Denis Christian (2021), « Paul Monthe (1914-1974) : de la JEUCAFRA à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cameroun », *Intel'actuel. Revue de lettres et sciences humaines*, 2, pp. 195-214.

Fouelefack Tsamo Denis Christian (2019), « Un directeur de plantation dans le Cameroun français : Henri Chamaulte et la Société africaine forestière et agricole (1924-1957) », *Outre-Mers*, 2(404-405), pp. 233-248.

Fouelefack Tsamo Denis Christian (2018), « Les frontières raciales au sein de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture du Cameroun entre 1921 et 1955 », in Chaillou-Atrous Virginie, Klein Jean-François, Resche

Antoine (dir.), *Les négociants européens et le monde : histoire d'une mise en connexion*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 195-209.

Fouelefack Tsamo Denis Christian (1981), *Paul Monthe, 1914-1974. Histoire d'un bâtisseur de l'économie camerounaise*, Yaoundé, Éditions Schabel.

Geschiere Peter (1983), « European Planters, African Peasants and the Colonial State: Alternatives in the Mise en Valeur of Makaland, Southeast Cameroun, during the Interbellum », *African Economic History*, 12, pp. 83-108.

Guèye Omar (2011), *Sénégal : histoire du mouvement syndical. La marche vers le Code du travail*, L'Harmattan, Paris.

Kaptué Léon (1998), « L'intrusion du mouvement associatif de type moderne dans le monde rural camerounais et ses conséquences. Exemple de la région Bamiléké (Ouest Cameroun) 1946-1955 », in Coquery-Vidrovitch Catherine, Goerg Odile et Tenoux Hervé (éd.), *Des historiens africains en Afrique : logiques du passé et dynamiques actuelles*, Paris, L'Harmattan.

Kaptué Léon (1986), *Travail et main-d'œuvre au Cameroun sous régime français*, Paris, L'Harmattan, Collection Mémoires africaines.

Kouosseu Jules (dir.) (2021), *Cameroun : Le monde rural en mutations (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions.

Kouosseu Jules, Tézembong Songou (2021), « L'introduction du caféier dans l'économie traditionnelle et les mutations économiques dans la région bamiléké, 1920-1994 », in Tchokoté Hervé, Yemmafouo Aristide, Dzalla Ngangue Charly, Kaffo Célestin, Mbaha Joseph Pascal (éd.), *Territoire et développement au Cameroun. Mutations récentes, implications socio-économiques et politiques*, Volume 2, Yaoundé, Éditions Clé, pp. 23-36.

Kouosseu Jules (2001), « La gestion de la population indigène dans la région du Moungo par l'administration française et ses incidences économique et socio-politique (1928-1958) », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, 6, pp. 58-70.

Kuete Martin (2008), « Café, caféiculteurs et vie politique dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun », *Les cahiers d'outre-mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 243, pp. 285-302.

Laparra, Maurice, Grinberg, Ivan (dir.) (2008), *Alucam, un destin africain, 50 ans d'aluminium au Cameroun (1957-2007)*, Paris, Terres d'Industrie.

Metaxides, Nicolas A. (2010), « Les Grecs du Cameroun, une diaspora d'entrepreneurs (1950-2007) », *Revue européenne des migrations internationales*, 26, pp. 169-189.

Moïfo Fonkou Marius de Batchouo (2021), « Le Nordbahn et la mise en valeur commerciale de la région du Mungo au Cameroun (1911-1957) », *International Multilingual Journal of Science and Technology*, 6 (8), pp. 3989-4003.

Mokam David (1999), « L'impôt de capitation et la crise économique de 1929 au Cameroun sous administration française », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, 4, pp. 19-32.

Ngoufo Sogang Théodore (2021), « Le Chef-lieu de la région du Noun dans la tourmente des nouvelles pratiques agricoles et associatives (1924-1976) », in Tchokoté Hervé, Yemmafouo Aristide, Dzalla Ngangue Charly, Kaffo Célestin, Mbaha Joseph Pascal (éd.), *Territoire et développement au Cameroun. Mutations récentes, implications socio-économiques et politiques. Volume 2*, Yaoundé, Éditions Clé pp. 37-51.

Ngoufo Sogang Théodore (2005), « Tensions sociopolitiques, continuité approximative et incertitude dans les anciennes plantations caféières coloniales en pays bamiléké (ouest-Cameroun) : les cas de Darmagnac, Chanas et Privat (1930-2005) », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 4, pp. 241-286.

Nkwi Gam Walter & Bruijn Mirjam E. de (2014), « "Human Telephone Lines": Flag Post Mail Relay Runners in British Southern Cameroon (1916-1955) and the Establishment of a Modern Communications Network », *International Review of Social History*, 59(22), pp. 211-235.

Noumen Robert (décembre 2015), « L'éclosion coopérative en pays bamiléké – Cameroun (1930-2010) », *Cahiers de géographie du Québec*, 59(168), pp. 433-445.

Okala Bana Edy Claude (2005), « L'électrification du Cameroun par EDF et Pechiney (1945-1965) », *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, 35, pp. 55-73.

Pahimi Patrice et Jean Gormo (2011), « Les chefs locaux et le recouvrement fiscal au Nord-Cameroun colonial et postcolonial : cas de la plaine du Diamaré et des Monts Mandara », *Africana studia: revista internacional de estudos africanos*, (17), pp. 237-246.

Pigeaud Fanny et Samba Sylla Ndongo (2018), *L'arme invisible de la Françafrique : une histoire du franc CFA*, Paris, La Découverte.

Pokam Kamdem Williams (janvier-juin 2022), « Devenir pétrolier et le rester. Une histoire de la quête d'hydrocarbures au Cameroun (1904-2000) », *Journal gabonais d'histoire économique et sociale (JGHES)*, 9, pp. 61-80.

Pokam Kamdem Williams (2015), « La question des dépôts pétroliers au Cameroun : enjeux économiques et impérialistes (1947-1952) », *Outre-Mers*, 2(288-389), pp. 203-219.

Pokam Kamdem Williams, Menkene Jean Koufan (mars 2011), « Énergie et colonisation au Cameroun (1888 – 1959) », *Kaliao. Revue pluridisciplinaire de l'École Normale Supérieure de Maroua (Cameroun)*, 3(5), pp. 37-55.

Saha Zacharie (2012) « Caféculture, luttes sociopolitiques et nouvelle personnalité des populations des hautes terres de l'Ouest Cameroun (1937-1957) », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 11, pp. 349-376.

Seignobos Christian (2019), « Du coton traditionnel au coton colonial, le coup de force du progrès (Nord-Cameroun) », *Revue d'ethnoécologie*, 15 [disponible sur : <<http://journals.openedition.org/ethnoecologie/4067>>].

Tanga-Onana Joseph (2003), « La pénurie de main d'œuvre indigène dans les plantations européennes de l'Ouest-Cameroun », *Outre-mers*, 90 (338-339), pp. 247-271

Tchumtchoua Emmanuel (2023), *L'espace caféier au Sud-Cameroun sous administration française (1919-1945). Conflits, mutations sociales et résistances*, Paris, L'Harmattan.

Tchumtchoua Emmanuel (2010), « Caféculture et pénurie de la main-d'œuvre au Sud-Cameroun sous régime du « travail obligatoire » (1924-1945) », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, 1(11), pp. 277-312

Tezembong Songou Merline Christine (2021), « Dynamique de l'organisation de l'activité agricole et accélération de la dégradation du milieu rural à l'Ouest-Cameroun (1920-1990) », in Kouosseu Jules (dir.) (2021), *Cameroun : Le monde rural en mutations (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 621-633

Zoa Ateba Yves Barthélémy (2015), « La formation professionnelle des agents des postes et télécommunications au Cameroun français (1951-1959) », *Artefact. Techniques, histoire et sciences humaines*, 3, pp. 97-113.

Zouya Mimbang Lucile (2023), « L'usine d'aluminium d'Édéa : quand l'économie rencontre la politique », in Boulat Régis & Heyberger Laurent (dir.), *Industries coloniales en contexte impérial (fin xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, Belfort, Presses de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, pp. 99-109.

## 4.2. Urbanisation et villes coloniales

Abwa Daniel (2001), « Douala et Yaoundé : deux villes, deux tempéraments, deux destins », in Belinga Samuel Eno et Vicat Jean-Paul (dir.), *Yaoundé. Une grande métropole africaine au seuil du troisième millénaire*, Bar-le-Duc, Impr. De Saint-Paul de France, pp. 243-253.

Catherine Coquery-Vidrovitch (1986), « Émeutes urbaines, grèves générales et décolonisation en Afrique française », in Charles-Robert Ageron (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire français (1936-1956)*, Paris, CNRS Éditions, pp. 493-504.

Ewane Kange (2001), « Yaoundé, haut-lieu de la formation des cadres administrativo-politiques, ecclésiastiques et professionnels de l'Afrique centrale », in Belinga Samuel Eno et Vicat Jean-Paul (dir.), *Yaoundé. Une grande métropole africaine au seuil du troisième millénaire*, Bar-le-Duc, Impr. De Saint-Paul de France, pp. 203-211.

Gardinier David E. (1969), « Urban Politics in Douala, Cameroon, 1944-1955. Douala Reactions to Proposed Municipal Reforms », *African Urban Notes*, 4(3).

Gouellain, René (1975). *Douala. Ville et histoire*. Paris. Institut d'Ethnologie/Musée de l'Homme.

Joseph Richard (1974), « Settlers, Strikers and Sans-Travail: The Douala Riots of September 1945 », *The Journal of African History*, 15(4), pp. 669-687.

Kaptué Léon (janvier 1995), « Grèves, émeutes et répression au Cameroun : les événements de septembre 1945 à Douala », *Terroirs. Revue africaine des sciences sociales*, 2, pp. 83-106.

Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Tchumtchoua Emmanuel (2018), « Violences coloniales et amnésie collective au Cameroun. Retour sur l'histoire oubliée des massacres coloniaux en terre camerounaise : le cas de la "grève sanglante" de Douala (septembre 1945) », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 211-242.

Mbeng Dang Hanse Gilbert (2017), « Urbanisation et contestations sociales au Cameroun de 1955-2008 », *CIÉRAD-ACP / Cahiers Inter-Universitaires d'Études et de Recherche-Actions pour le Développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique*, 6, pp. 343-364.

Schler, Lynn (2008), *The Strangers of New Bell. Immigration, Public Space and Community in Colonial Douala, Cameroon, 1914-1960*. Pretoria, Unisa Press.

Schler Lynn (2003), « Ambiguous Spaces. The Struggle over African Identities and Urban Communities in Colonial Douala, 1914-1945 », *Journal of African History*, 44(1), pp. 51-72.

Schler Lynn (2002), « Looking through a Glass of Beer: Alcohol in the Cultural Spaces of Colonial Douala, 1910-1945 », *The International Journal of African Historical Studies*, 35(2/3), pp. 315–334.

### 4.3. Santé et éducation

Atangana Engelbert (1996), *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun : réflexion sur la nature, les moyens et les objectifs de l'entreprise : 1885 à nos jours*, Paris, L'Harmattan.

Fodzo Léon (1997), *Psychiatrie en Afrique : l'expérience camerounaise*, Paris Montréal, L'Harmattan.

Foutem Thierry Martin et Kazé Beaudelaire Noël (2021), « Pratiques mortuaires et funéraires comme éléments fédérateurs et de mobilité entre le monde rural et urbain (xix<sup>e</sup> siècle à nos jours) » in Kouosseu Jules (dir.) (2021), *Cameroun : Le monde rural en mutations (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 85-100.

Komidor Njimoluh Hamidou (2010), *Les fonctions politiques de l'école au Cameroun, 1916-1976*, Paris, L'Harmattan.

Lachenal Guillaume (2013), « Célébrer le passé, construire le futur : l'indépendance et le microcosme médical au Cameroun », in Goerg Odile, Martineau Jean-Luc, Nativel Didier (dir.), *Les indépendances en Afrique : l'évènement et ses mémoires, 1957-1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 353-376.

Lachenal, Guillaume (2010), « Le médecin qui voulut être roi. Médecine coloniale et utopie au Cameroun », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 65(1), pp. 121-156.

Lachenal Guillaume (2009), « Franco-African Familiarities. A history of the Pasteur Institute of Cameroun, 1945-2000 » in Harrison Mark and White Belinda (éd.), *Hospitals beyond the West: from Western Medicine to Global Medicine*, New Delhi, Orient-Longman, pp. 411-444.

Madiba Essiben (1980), *Colonisation et évangélisation en Afrique. L'héritage scolaire au Cameroun*, Berne/Francfort/Las Vegas, Peter Lang.

Ngoufo Sogang Théodore (2020), « Heurs et malheurs de l'hôpital protestant de Bangoua-Cameroun (1936-1995) », *Revue des Sciences Sociales*, 5, pp. 160-182.

Nzoguè Jean-Baptiste (2013), « Hygiène et ville coloniale au Cameroun français (1916-1960) : enjeux et paradoxes d'une acculturation » [disponible sur : <<http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2013/04/13/26915937.html>>].

Runcie Sarah (2020), « Decolonizing "La Brousse": Rural Medicine and Colonial Authority in Cameroon », *French Politics, Culture & Society*, 38(2), pp. 126-147.

Runcie Sarah (2018), « Networks of the Unnamed and Medical Interventions in Colonial Cameroon », in Ewing Thomas E. et Randall Katherine (ed.), *Viral Networks: Connecting Digital Humanities and Medical History*, Blacksburg, VA, VT Publishing, pp. 15-30.

Wang Sonné (1998), « Approche historique de la gestion de la Région médicale du Haut-Nyong (Cameroun), 1939-1948 », in Guerci Antonio (dir.), *Treating Illnesses: Historical Routes: 3rd European Colloquium on Ethnopharmacology and 1st International Conference of Anthropology and History of Health and Disease, held in Genova, Italy, 29th May-2nd June 1996*, Gênes, Erga Edizione, pp. 371-383.

Sonné Wang (1989), « Les premiers "médecins africains" camerounais : l'évolution d'une élite autochtone au service de l'action sanitaire française au Cameroun 1932-1950 », *Revue scientifique et technique*, 6(3), pp. 91-110.

### 4.4. Religions

Adama Hamadou (2014), « Migration norvégienne et protestantisme luthérien dans l'Adamaoua (Cameroun) in Adama Hamadou (dir.), *De l'Adamawa à l'Adamaoua. Histoire, enjeux et perspectives pour le Nord-Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 69-91.

Adama Hamadou (2004), *L'islam au Cameroun. Entre tradition et modernité*, Paris, L'Harmattan.

Bayart Jean-François (1989), « Les Églises chrétiennes et la Politique du Ventre. Le partage du gâteau ecclésial », *Politique africaine*, 35, pp. 3-26.

Bayart Jean-François (1973), « La fonction politique des Églises au Cameroun », *Revue française de science politique*, 3, pp. 514-536.

Bayart Jean-François (1972), « Les rapports entre les Églises et l'État du Cameroun de 1958 à 1971 », *Revue française d'études politiques africaines*, 80, pp. 79-104.

Beuvier Franck (2018), « Sur les traces du Kamsi », *Archives de sciences sociales des religions*, 183, pp. 263-286.

Beuvier Franck (2018), « Insaisissable sorcellerie. Législation, compétence et pratique au Cameroun (1916-1959) », *Cahiers d'études africaines*, 3-4(231-232), pp. 593-621.

Brasseur Paule (1986), « L'Église catholique et la décolonisation en Afrique noire », in Ageron Charles-Robert (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'Empire colonial français, 1936-1956. Colloque organisé les 4 et 5 octobre 1984*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 55-68.

Ebendeng Ondo Moïse Valère (2016), « Les revendications du clergé africain au sein de la Mission Protestante Américaine (MPA) et la naissance de l'Église Presbytérienne Camerounaise (EPC) (1940-1957) », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 15, pp. 197-216.

Efeso Mokosso Henry (2007), *American Evangelical Enterprise in Africa. The Case of the United Presbyterian Mission in Cameroun, 1879-1957*, Bruxelles, Peter Lang.

Efoua Mbozo'o Samuel, Kpwang Robert K. (2016), « Les femmes de la mission presbytérienne américaine et l'émergence d'une conscience nationaliste au Cameroun: cas de Lucia Cozzens, alias « Okonabeng » (1919-1949) » [disponible sur : <<https://knautiseauton1.blogspot.com/2016/12/les-femmes-de-la-mission-presbyterienne.html>>].

Efoua Mbozo'o Samuel (2015), *Christianisme et acculturation en Afrique noire. L'exemple de la Mission Presbytérienne Américaine (MPA) chez les peuples Beti-Bulu-Fang du Sud-Cameroun du Protectorat allemand au Mandat français (1893-1939)*, Rungis, La Doxa Editeur militant.

Eyezo'o Salvador (2013), « La mise en œuvre du *comity agreement* au Cameroun : facteur de rapprochement entre les Missions protestantes (1914-1940) » in Eyezo'o Salvador et Zorn Jean-François (dir.), *Concurrence en mission. Propagandes, conflits, coexistence (xvf-xxf) siècle, actes du 31<sup>e</sup> colloque du CREDIC tenu à Brive-la- Gaillarde, (France) du 30 août au 3 septembre 2010*, Paris, Karthala, pp. 127-152.

Eyezo'o Salvador et Zorn Jean-François (dir) (2011), *Concurrence en mission. Propagandes, conflits, coexistence (xvf-xxf) siècle, actes du 31<sup>e</sup> colloque du CREDIC tenu à Brive-la- Gaillarde, (France) du 30 août au 3 septembre 2010*, Paris, Karthala.

Eyezo'o Salvador (2010), « Mission Presbytérienne américaine et décolonisation du Cameroun sous administration française. Entre engagement, désengagement et neutralité politique (1945-1960) » in Sappia Caroline et Servais Olivier (dir.), *Mission et engagement politique après 1945 : Afrique, Amérique latine, Europe*, Paris, Karthala, pp. 127-152.

Fabre Frédéric (2011), *Protestantisme et colonisation : l'évolution du discours de la mission protestante française au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Karthala.

Fouellefak KanaDongmo Célestine Colette (2013), « Aloys Tapiemene et Barthélémy Tchuem, pionniers et héros de l'implantation du catholicisme dans la Région de l'Ouest-Cameroun » in Fomethe Anaclét (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 124-144.

Fouellefak KanaDongmo Célestine Colette (2006), « Acteurs locaux de l'implantation du catholicisme dans le pays Bamiléké au Cameroun », *Chrétiens et sociétés*, 13 [disponible sur : <<https://journals.openedition.org/chretienssocietes/2145>>].

Jie Jie Patrick Romuald (2017), « Le rite du *Ngé* chez les Basaa-Babimbi du Cameroun : un patrimoine culturel et historique à l'épreuve de l'hostilité coloniale française (1949-1960) », in Fouellefack Kana Célestine Colette et Nzessé Ladislas (dir.), *Patrimoine Culturel Africain : Matériau pour l'histoire, expressions artistique et littéraire. Outil de développement*, Paris, Harmattan, pp. 283-305.

Johnson Samuel Désiré (2012), *La formation d'une Église locale au Cameroun : le cas des communautés baptistes, 1841-1949*, Paris, Karthala.

Joseph Richard A. (1980), « Church, State, and Society in Colonial Cameroun », *The International Journal of African Historical Studies*, 13(1), pp. 532.

Keller Franck G. (2002), « Un pionnier de l'unité des missions protestantes d'Afrique francophone : Jean Keller (1900-1993) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-)*, 148, pp. 529-566.

Kengne Pokam Emmanuel (1987), *Les Églises chrétiennes face à la montée du nationalisme camerounais*, Paris, L'Harmattan.

Lomo Myazhiom Aggée Célestin (2001), *Sociétés et rivalités religieuses au Cameroun sous domination française : 1916-1958*, Paris Montréal (Québec), L'Harmattan.

Messina Jean-Paul, Owono Mimboé, Gantin Bernardin (2000), *Jean Zoa, prêtre, archevêque de Yaoundé, 1922-1998*, Paris, Karthala.

Ndille Roland (2020), « Joshua Dibundu, Lotin Same, and the Native Baptist Church: Resistance and Nationalism in Cameroon's History of Religion », *Modern Africa*, 8(2).

Ndo Abe Jean Louis (2022), « Implantation de la Mission Presbytérienne Américaine au Cameroun et mutations subséquentes à son départ : une Église, deux destins, 1895-1967 », in Obama Elinga Christian Théophile et Moussa II (dir.), *Voies de communication, patrimoine culturel et tourisme au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 43-66.

Ngo Nlend Nadeige Laure (2020), « Église baptiste et la contestation de l'autorité coloniale au Cameroun : cas de la chanson *TetEkombo* », *Les cahiers de Tunisie*, Tome LXXII, 226/227, pp. 197-210.

Ngo Nlend Nadeige Laure (2019), *Dynamique de transculturation du christianisme : l'expérience du missionnaire protestant Jean-René Brutsch au Cameroun, 1946-1960*, Paris, Éditions Karthala.

Ngongo, Louis (1982), *Histoire des forces religieuses au Cameroun de la Première Guerre mondiale à l'indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala.

Messina Jean-Paul, Van Slageren Jaap (2005), *Histoire du christianisme au Cameroun, des origines à nos jours : approche œcuménique*, Paris, Karthala.

Owono-Kouma Augute (2009), « La riposte des leaders de l'UPC aux Vicaires apostoliques du Cameroun: Analyse historico-littéraire de la réaction des nationalistes camerounais à la Lettre commune d'avril 1955 », *Histoire et missions chrétiennes*, 10, pp. 119-138.

Van Slageren Jaap (1972), *Histoire de l'Église en Afrique (Cameroun)*, Yaoundé, Éditions Clé.

Van Slageren Jaap (1972), *Les origines de l'Église Évangélique du Cameroun. Missions européennes et christianisme autochtone*, Yaoundé, Éditions Clé.

Walker-Said Charlotte (2018), *Faith, Power and Family. Christianity and Social Change in French Cameroon*, Rochester, James Currey.

Walker-Said Charlotte (2017), « Christian Social Movements in Cameroon at the End of Empire: Transnational Solidarities and the Communion of the World Church », in Cabrita Joel, Wild Wood Emma and Maxwell David (ed.), *Relocating World Christianity: Interdisciplinary Studies in Universal and Local Expressions of Christianity*, Leiden, Brill, pp. 189-212.

Walker-Said Charlotte (2016), « Fabrique du genre et sens national dans les organisations de jeunesse chrétienne au Cameroun (années 1940-1950) », *Le Mouvement social*, (255), pp. 119-135.

Walker-Said Charlotte (2015), « Science and Charity: Rival Catholic Visions for Humanitarian Practice at the End of French Rule in Cameroon », *French Politics, Culture & Society*, 33(2), pp. 33-54.

Zorn Jean-François (2012), « Internationalisme missionnaire et nationalisme colonial. La Mission protestante de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle » in Bonnichon Philippe, Gény Pierre et Nemo Jean (dir.), *Présences françaises outre-mer (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles). Tome 2. Science, religion et culture*, Paris, Arsom/Karthala, pp. 419-428.

#### 4.5. Arts et cultures

Beuvier Franck (2023), « Biens royaux. Anthropologie et histoire de l'institution bamiléké du trésor », *Objets et patrimoines des Grassfields : au-delà de la matière... en quête de chair*, 5, pp. 1-11.

Beuvier Franck et Tchatchouang Ngoupeyou Honoré (2019), « Entretien avec Honoré Tchatchouang Ngoupeyou. Préciosité des biens coutumiers au Cameroun », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, 30, pp. 110-127.

Djache Nzefa Sylvain, Olohou Cindy, Mariembe Rachel et al. (2022), *Sur la route des chefferies du Cameroun: du visible à l'invisible*, Paris, France, Skira, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac.

Ellong Epée et Chehab Diane (2009), *De la case à la villa*, Paris, Riveneuve Éditions.

Fouellefack Kana Célestine Colette & Malabon Darice (2019), « Incidence de la guerre de libération nationale sur les productions artistiques et les manifestations culturelles en pays Bamiléké au Cameroun (1955- 1970) », *Intel'atuel. Revue de Lettre et Sciences Humaines*, 2, pp. 141-164.

Geary Christraud M. (1984), *Les Choses du palais : catalogue du Musée du Palais bamoum à Foumban, Cameroun*, Wiesbaden, F. Steiner.

Harter Pierre (1986), *Arts anciens du Cameroun*, Arnouville, Arts d'Afrique noire.

Kwahou Tagheu Jonathan Bienvenu (2021), « L'habitat bamiléké face à l'intrusion coloniale européenne : 1903-1960 » in Kouosseu Jules (dir.) (2021), *Cameroun : Le monde rural en mutations (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 123-143.

Malaquais Dominique (2002), *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*. Paris, Éditions Karthala, Yaoundé, Presses de l'UPAC.

Malaquais Dominique (1999), « Building in the Name of God: Architecture, Resistance, and the Christian Faith in the Bamileke Highlands of Western Cameroon », *African Studies Review*, 42(1), pp. 49-78.

Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie (1993), *Les rois sculpteurs : art et pouvoir dans le Grassland camerounais*, Paris, Ed. de la Réunion des musées nationaux.

Notué Jean-Paul (1993), *Batcham : sculptures du Cameroun, nouvelles perspectives anthropologiques [exposition]*, Musée d'arts africains, océaniens, amérindiens, Centre de la Vieille Charité, Marseille, 13 novembre 1993-31 janvier 1994, Marseille/Paris, Musées de Marseille/Réunion des musées nationaux.

Ndobo Madeleine (1999), « Les musées publics et privés au Cameroun (About Public and Private Museums in Cameroon) », *Cahiers d'Études Africaines*, 39(155/156), pp. 789-814.

Notué Jean-Paul Forngang Alphonsus Ndenge et Bianca Triaca (2000), *The Treasure of the Mankon Kingdom: Cultural Objects from the Royal Palace/Le trésor du royaume de Mankon: les objets culturels du palais royal*, Mbalmayo, Institut de formation artistique.

Notué Jean-Paul et Triaca Bianca (2005), *Bandjoun : trésors royaux au Cameroun Bandjoun tradition dynamique, création et vie catalogue du Musée de Bandjoun*, Milan Barzio, 5 continents COE.

Notué Jean-Paul et Bianca Triaca (2005), *Baham : arts, mémoire et pouvoir dans le royaume de Baham (Cameroun) catalogue du Musée de Baham*, Milan, 5 Continents.

(1993) *Legs Pierre Harter. Les rois sculpteurs. Art et pouvoir dans le Grassland camerounais*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux.

Perrois Louis et Haman Mohaman (1988), *Cameroun art et architecture : 4 novembre 1988-13 février 1989*, [s.l.], Musée national des arts africains et océaniens.

Perrois Louis et Pierre-Alain Ferrazzini (1994), *Arts royaux du Cameroun*, Genève, Musée Barbier-Mueller.

Perrois Louis (1997), *Patrimoines du sud, collections du nord : trente ans de recherche à propos de la sculpture africaine, Gabon, Cameroun*, Paris, Éditions de l'Orstom.

Perrois Louis et Jean-Paul Notué (1997), *Rois et sculpteurs de l'ouest Cameroun : la panthère et la mygale*, Paris, Éd. Karthala/Éd. de l'Orstom.

Tchatchouang Nguoupeyou Honoré (2023), « Introduction. Objets et patrimoines des Grassfields : au-delà de la matière...en quête de chair », *Objets et patrimoines des Grassfields : au-delà de la matière... en quête de chair*, 5.

Tchatchouang Nguoupeyou Honoré (2022), « Jeux de pouvoir et affrontements dans la patrimonialisation des biens coutumiers des chefferies bamiléké », *Politique africaine*, 1(165), pp. 31-48.

## LE MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE AU CAMEROUN

### I. ACTEURS ET ACTRICES

#### I.1. Le mouvement nationaliste

Abwa, Daniel (2010), *Cameroun. Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Éditions Clé.

Anafak Japhet A. (2024), *Nationalismes, indépendances et fédéralisme au Cameroun. Pertinence ou exutoire du mouvement sécessionniste au Cameroun ?*, Paris, Academia.

Atangana Marie-René (1998), *Capitalisme et nationalisme au Cameroun. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1944-1956)*. Paris, Éditions de la Sorbonne.

Chatain Jan, Epanya Augusta, Moutoudou Albert (2011), *Kamerun, l'indépendance piégée. De la lutte de libération à la lutte contre le néocolonialisme*, Paris, l'Harmattan.

Enyegue Mbatsogo Serge Hervé (2012), « Les chemins escarpés de l'indépendance du Cameroun sous administration française, 1944-1960 », in Abwa Daniel, Ayissi Lucien, Tsala Tsala Christian C. (dir.), *Regards croisés sur les cinquante ans du Cameroun indépendant et réuni : hommage au Pr. Martin Zachary Njeuma*, Paris, L'Harmattan, pp. 91-108.

Eyinga Abel (1991), *L'UPC : une révolution manquée ?*, Paris, Éditions Chaka.

Eyinga, Abel (1984), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan.

Fotso, François (2010), *La lutte nationaliste au Cameroun, 1940-1971*. Paris, L'Harmattan.

Johnson Willard (1970), « The Union des Populations du Cameroun in Rebellion: The Integrative Backlash of Insurgency » in Rotberg Robert I. et Mazrui Ali A. (éd.), *Protest and Power in Black Africa*, New-York, Oxford University Press, pp. 671-692.

Joseph Richard (1988), « Radical Nationalism in French Africa: The Case of Cameroun », in Gifford Prosser & Louis Roger WM. (ed.), *Decolonization and African Independence: The Transfer of Power, 1960-1980*, New Haven & Londres, Yale University Press, pp. 321-346.

Joseph Richard (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun, les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala [1977. *Radical Nationalism in Cameroun: social origins of the UPC rebellion*, Clarendon Press.

Joseph Richard (1975), « National Politics in Postwar Cameroun: The Difficult Birth of the UPC », *Journal of African Studies*, 2(2), pp. 201-229.

Joseph Richard (1974), « Ruben Um Nyobè and the "Kamerun" Rebellion », *African Affairs*, 73(293), pp. 428-448.

Kenné Faustin (2010), « Le processus d'accession à l'indépendance le plus sanglant d'Afrique subsaharienne », in Kengné Fouodop François (dir.), *Le Cameroun. Autopsie d'une exception plurielle en Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp. 103-129.

Mandjack, Albert (2015), *Du nationalisme modéré au Cameroun, 1950-1970 : désillusions et avatars*. Paris-Chennevières-sur-Marne, Dianoiá.

Mbarga Gervais (2014), *Le drapeau du Cameroun. Le vexille étoilé*, Paris, L'Harmattan Cameroun.

Mbembe Achille (1985), « La palabre de l'indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, 3, pp. 459-487.

Menkene Jean Koufan (2010), « Le seul pays africain où le parti nationaliste indépendant a été jusqu'ici exclu de l'exercice du pouvoir politique », in Kengné Fouodop François (dir.), *Le Cameroun. Autopsie d'une exception plurielle en Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp. 299-331.

Mintoogue Yves (2015), « La mort de Ruben Um Nyobe », *La Nuit Rwandaise*, 9, pp. 1-7.

Ndille Roland et Anjoh Rose (2016), « On A Plata of Gold? A Critical Narrative of Nationalism and Independence in French Cameroon, 1945-1960 », *Historical Research Letter*, 38, pp. 1-13.

Nken Simon (2010), *L'UPC. De la solidarité idéologique à la division stratégique, 1948-1962. Essai d'analyse historique*, Paris, Anibwe.

Nken Ndjeng, Philippe (2012). *L'idée nationale dans le Cameroun francophone, 1920-1960*. Paris, L'Harmattan.

Ngho Victor Julius (2019), *Cameroon, 1884- Present (2018): The History of a People*, Design House.

Olomo Manga, Jocelyn (2011). *Les divisions au cœur de l'UPC. Contribution à la naissance de l'histoire politique du Cameroun*. Paris, L'Harmattan.

O'Sullivan John (1972), « Union Des Populations Du Cameroun (UPC): A Study in Mass Mobilization », *Ufahamu: A Journal of African Studies*, 3(1), pp. 53-71.

Rechniewski Elizabeth (2017), « 1947: Decolonisation in the Shadow of the Cold War: the Case of French Cameroon », *Australia and New Zealand Journal of European Studies*, 9(3), pp. 52-67.

Terretta, Meredith (2014), *Nation of Outlaws, State of Violence: Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, New African Histories. Athens, Ohio University Press.

Segnou, Étienne. 2020. *Le nationalisme camerounais. Histoire des luttes de libération nationale au Cameroun (1840-1971)*, Paris, L'Harmattan.

Tchumtchoua, Emmanuel (2006), *De la Jeucafra à l'UPC : l'éclosion du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Éditions Clé.

Tonjé Bakang ba (2007), *Sur le chemin de l'émancipation nationale. Le Kamerun, l'indépendance réelle d'abord. Stratégies et actions de l'UPC du 10 avril 1948 au 12 février 1991*, Douala, Éditions Kunde.

## 2. LEADERS ET MILITANTS NATIONALISTES

Akono Abina Michel Fabrice (2023), *Jean Abessolo Nkoudou. D'agent de l'État à homme politique*, Paris, L'Harmattan.

Bayiga David Axel (1991), *L'incorruptible guérillero, Ruben Um Nyobè. Héros et martyr*, Publications Galaxie.

Djoumessi Odette, Dongmo et Nguimzang Antoine (1991), *Djoumessi Mathias, 1900-1966. Un exemple de chef traditionnel chrétien*, Yaoundé, Éditions Sopecam.

Kamga Kamga, Louis (2016), *Ernest Ouandié : le « Che Guevara » africain*. Édité par Impr Corlet numérique. Écrire l'Afrique. Paris: L'Harmattan.

Kenné Faustin Magelan & Koufan Jean (2007), « Vie et mort d'un insurgé anticolonialiste à l'Ouest-Cameroun : Jérémie Ndélénié (1920-1960) », *al-Maghrib al-Ifriqi. Revue spécialisée dans le patrimoine et les études africaines*, 8, pp. 147-180.

Kpwang Robert K. (2017), *Le martyr de Daniel Awong Ango et la gestion de son héritage au Cameroun, 1946-1966. Un pan de l'histoire politique et social du Cameroun contemporain revisité*, Paris, L'Harmattan.

Kpwang K., Robert (2012), « Les patriotes-martyrs et la gestion socioculturelle de leur héritage au Cameroun sous tutelle française : le cas de Daniel Awong Ango, le fondateur de l'*Efulameyon* (1949-1956) », in Kouosseu Jules, Tchouake Noubissie Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 169-190.

Mbeng Dang Hanse Gilbert et Tchudjing Cassimir (2017), *Castor Osendé Afana : la fin tragique et précoce d'un nationaliste camerounais (1930-1966)*, Douala, Éditions Cheikh Anta Diop.

Mbeng Dang Hanse Gilbert (2018), « Les grandes figures de l'histoire du Cameroun : entre opportunistes et nationalistes. Approche historique et paradigmes épistémologiques d'une historiographie multiforme », *CIÉRAD-ACP / Cahiers Inter-Universitaires d'Études et de Recherche-Actions pour le Développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique*, 8, pp. 221-249.

Meyomesse Enoh (2023), *Tankeu Noé. Commandant du maquis à Douala (1959-1964)*, Darmstadt, EdkBooks, p. 9.

Meyomesse Enoh (2019), *Marcel Bebey Eyidi. Un homme politique comme il n'en existe plus*, Brétigny-sur-Orge, EdkBooks.

Mintoogue Yves (2015), « La mort d'Um Nyobé », *La nuit rwandaise*, 9.

Ngoufo Sogang Théodore (2013), « Entre modération et intransigeance : La figure politique de Mathias Djoumessi (1900-1966) », in Fomethé Anacleth (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 71-106.

Ngoufo Sogang Théodore (2012), « Mathias Djoumessi et Michel Njine : deux destins politiques au service du Cameroun » in Kouosseu Jules, Tchouake Noubissie Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 343-363.

Ngoufo Sogang Théodore (2009), *Djoumessi Mathias, un acteur emblématique de l'histoire du Cameroun (1900-1966)*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang.

Ramondy Karine (2020), *Leaders assassinés en Afrique centrale : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan.

Saha Zacharie (2013), « Abel Kingué : un portrait du militant (1948-1964) », in Fomethé Anacleth (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 52-70.

## 2.1. Syndicalisme

Ekwalla Joseph (2009), *Les syndicats au Cameroun, genèse, crise et mutations*, Paris, L'Harmattan.

Eyinga Abel (1985), *Démocratie de Yaoundé. Syndicalisme d'abord (1944-1946). Tome 1*, Paris, L'Harmattan.

Fall Babacar (2006), « Le mouvement syndical en Afrique occidentale francophone, de la tutelle des centrales métropolitaines à celle des partis nationaux uniques, ou la difficile quête d'une personnalité (1900-1968) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 84(4), pp. 49-58.

Kaptué Léon (1993), « De la clandestinité à la légalité : protosyndicats et syndicalisme institutionnel de 1919 à 1944 », *Afrika Zamani. Revue d'histoire africaine*, 3, pp. 27-54.

Moumé-Etia Léopold (1974), « Les débuts du syndicalisme au Cameroun », *Vierteljahresberichte des Forschungsinstituts der Friedrich-Ebert-Stiftung*, 55, pp. 51-74.

Signié Christophe (dir.) (2022), *Activités de production et syndicalisme en Afrique et au Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Mélanges en hommage au Professeur Léon Kaptué*, Paris, L'Harmattan.

Tchumtchoua Emmanuel (2022), « Coopération intersyndicale en contexte de crise sociopolitique : l'appui des syndicalistes français à leurs camarades camerounais (1955-1960) », in Signié Christophe (dir.), *Activités de production et syndicalisme en Afrique et au Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Mélanges en hommage au Professeur Léon Kaptué*, Paris, L'Harmattan, pp. 303-318.

Tchumtchoua Emmanuel (2017), « Cheminots, syndicalisme et nationalisme au Cameroun sous administration française (1946-1960) : une histoire à écrire », *Africana studia: revista internacional de estudos africanos*, (28), pp. 169-186.

## 2.2. Femmes et histoire du genre

Barthélemy Pascale (2022), *Sororité et colonialisme : Françaises et Africaines au temps de la guerre froide, 1944-1962*, Paris, Éditions de la Sorbonne.

Chatap Odile (1997), « Matériaux pour une histoire des femmes au Cameroun », in *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone : actes du colloque international, Aix-en-Provence, 24-25 et 26 avril 1995 / organisé par l'Université de Yaoundé I, l'Université de Buea, l'Université de Provence, l'Université de Bangui*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 281-291.

Fouellefack Tsamo, Denis Christian et Nzeuchieu, Clarisse (2022), « Une activiste oubliée : Mamekong Julienne et l'éducation sociopolitique de la femme de 1940 à 1957 », *Grassfields, Revue des Sciences Historiques*, volume 2, pp. 83-102.

Kam Kah Henry (2011), « Women's Resistance in Cameroon's Western Grassfields: The Power of Symbols, Organization, and Leadership, 1957-1961 », *African Studies Quarterly*, 12 (3), pp. 67-91.

Kenné Faustin (2019), « Portraits croisés de deux figures emblématiques de la vie politique au Cameroun : Marie-Irène Ngapeth Biyong et Julienne Keutcha », in Efoua Mbozo'o Samuel et Tsigbe Koffi Nutefé (dir.) (2019), *Femmes d'Afrique et d'ailleurs. Histoires et vies plurielles. Mélanges en hommage à Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen*, Paris, L'Harmattan, pp. 93-113.

Konde Emmanuel (2005), *African Women and Politics. Knowledge, Gender and Power in Male-Dominated Cameroon*, Lewiston/Queenston/Lampeter, The Edwin Mellen Press.

Lomo Myazhiom Aggée Célestin (2001), *Mariages et domination française en Afrique noire (1916-1958)*, Paris, France, Pays multiples.

Ndengue Rose (2024), « Des imaginaires sociaux en tension ? La lutte des Camerounaises sous domination française pour l'égalité des droits au tournant des années 1940-1950 », in Larcher Sylviann et Germain Félix (dir.), *Marianne est aussi noire. Lutttes occultées pour l'égalité*, Paris, Éditions du Seuil, pp. 295-310.

Ndengue Rose (2023), « Deprovincializing the Feminine/Feminist Cameroonian Nationalism of the 1950s: the UDEFEC and Pluriversal Black Feminism », *Journal of Women's History*, 35(3), pp. 62-80.

Ndengue Rose (2019), « Social Imaginaries in Tension? The Women of Cameroon's Battle for Equal Rights under French Rule at the Turn of the 1940s–50s », in Germain Félix et Larcher Sylviann, *Black French Movement and the Struggle for Equality, 1848-2016*, Lincoln, University of Nebraska Press, pp. 237-254.

Ndengue Rose (2016), « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l'ordre du genre et l'ordre colonial fissuré », *Le Mouvement Social*, 2(255), pp. 71-85.

Ngo Nlend Nadeige Laure (2020), « Les études sur le genre en histoire au Cameroun : enjeux et défis d'un savoir en construction », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, (64) [disponible sur : <<https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/11157>>].

Nkwi Gam Walter & Walker-Said Charlotte (2022), « Female Mobility and the Specter of Prostitution in the British and French Cameroons », *International Journal of African Historical Studies* 55(2), pp. 161-182.

Rillon Ophélie (2022), *Le genre de la lutte. Une autre histoire du Mali contemporain*, Lyon, ENS Éditions.

Sah Léonard (2008), *Femmes bamiléké au maquis. Cameroun (1955-1971)*, Paris, L'Harmattan.

Sah Léonard (2007), « Femmes bamiléké et insurrection armée au Cameroun (1955-1971) », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé*, I(7), pp. 209-230.

Tegna Édith Mireille (2019), « Analyse croisée des itinéraires parlementaires de deux pionnières du parlement camerounais : Julienne Keutcha et Gwendoline Burnley », in Efoua Mbozo'o Samuel et Tsigbe Koffi Nutefé (dir.) (2019), *Femmes d'Afrique et d'ailleurs. Histoires et vies plurielles. Mélanges en hommage à Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen*, Paris, L'Harmattan, pp. 115-130.

Terretta, Meredith (2013), *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa Research & Publishing.

Terretta Meredith (2004), *Cameroonian Women, the Act of Petitioning, and the Creation of a Popular Nationalism, 1949-1960*, Madison, African Studies Program.

Terretta Meredith (2007), « A Miscarriage of Revolution: Cameroonian Women and Nationalism », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, 7(12), pp. 61-90.

Walker-Said Charlotte (2018), *Faith, Power and Family: Christianity and Social Change in French Cameroon*, James Currey.

Walker-Said Charlotte (2016), « Fabrique du genre et sens national dans les organisations de la jeunesse chrétienne au Cameroun (années 1940-1950) », *Le Mouvement Social*, 255 (2), pp. 119-135.

### 2.3. Étudiant·es

Blum Françoise (2022), « De la Maison de la France d’Outre-mer à la Résidence Lucien Paye ou comment un empire se défait. De l’Union française à la coopération », in Kevonian Dzovinar, Tronchet Guillaume (dir.), *Le campus monde : la cité internationale universitaire de Paris de 1945 aux années 2000*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 143-166.

Nkwengue Pierre (2005), *L’Union nationale des étudiants du Kamerun ou la contribution des étudiants africains à l’émancipation de l’Afrique*, Paris, L’Harmattan.

Mbengue Nguime Martin (2020), « Étudiants camerounais, indépendance et insertion professionnelle au Cameroun oriental », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l’Université de Ngaoundéré*, 19, pp. 11-36.

Mbengue Nguime Martin (2002), « Les étudiants camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960 », *Journal of the Cameroon Academy of Sciences*, 2(2), pp. 139-148.

Nken Simon, Nlend Nob (2022), *L’UNEK ou la fondation incertaine du leadership politique camerounais. Entre promesse, déception, trahison et défaite, 1946-1974*, Brétigny-sur-Orge, Les Éditions Ngwei.

### 3. AUTORITÉS COLONIALES ET ACTIVITÉS POLITIQUES

Abwa Daniel (1998), *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916- 1960)*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé et Presses de l’Université catholique de l’Afrique centrale.

Abwa Daniel (1993), *André-Marie Mbida. Premier Premier ministre camerounais, 1917-1980 : autopsie d’une carrière politique*, Paris, L’Harmattan.

Assemblée Ndi Alvine Henriette (2010), « Alliances politiques ou absorption politique : le paradoxe camerounais (1956-1966) », *Revue des Sciences Sociales Rio dos Camaroes*, 1, pp. 113-130.

Bayart Jean-François (1978), « L’Union des populations du Cameroun et la décolonisation de l’Afrique « française » », *Cahiers d’études africaines*, 18(71), pp. 447-457.

Bayart Jean-François (1970), « L’Union nationale camerounaise », *Revue française de science politique*, 20(4), pp. 681-718.

Boyogueno Émile (2011), « “Rhétoriques vernaculaires” et véhiculaires en colonie : sur les traces du politique baroque aux élections législatives du 2 janvier 1956 au Cameroun », in Ganapathy Doré Gheeta et Olinga Michel (dir.), *Images changeantes de l’Inde et de l’Afrique*, Paris, L’Harmattan, pp. 247-257.

Bouopda Pierre Kamé (2013), *Kamé Samuel aux fondements du régime politique camerounais*, Paris, L’Harmattan.

Clauzel Jean (dir.) (2003), *La France d’outre-mer (1930-1960) : témoignages d’administrateurs et de magistrats*, Paris, Karthala.

Colozza, Roberto (2019), « Robert Buron : parcours d’un chrétien de gauche (1962-1973) », *Parlement[s], Revue d’histoire politique*, 30(3), pp. 171-186.

Deltombe Thomas (2024), *L’Afrique d’abord ! Quand François Mitterrand voulait sauver l’empire français*, Paris, La Découverte, pp. 120-138.

Derrick Jonathan (1989), « Élitisme colonial au Cameroun : le cas des Douala dans les années trente », in Njeuma Martin Zacharie (dir.), *Histoire du Cameroun (xix<sup>e</sup> début xx<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L’Harmattan.

Efoua Mbozo’o Samuel (2014), *Les élections des représentants camerounais au sein des assemblées parlementaires françaises de 1945 à 1958 (suivi des textes relatifs au droit électoral)*, Éditions Imhotep / Menaibuc.

Efoua Mbozo’o, Samuel (2000), *Charles Assale Mbiam : le parlementaire (1952-1970)*. Yaoundé, Hérodote.

Enyegue Serge (2008), *André Fouda. Itinéraire politique d’un bâtisseur, 1951-1980*, Paris, L’Harmattan.

Ewumbue-Monono, Churchill. 2005. *Men of Courage. The Participation of Independent and Civil Society Candidates in the Electoral Process in Cameroon: a Historical Perspective, 1945-2004*. The Center for Research and Development in Africa, Buea.

Fouelefack Tsamo Denis Christian & Nzeuchieu Clarisse (2022), « Une activiste oubliée : Mamekong Julienne et l’éducation sociopolitique de la femme de 1940 à 1957 », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d’Histoire et d’Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l’Université de Dschang*, 2, pp. 83-102.

Fouelefack Tsamo Denis Christian (2021), « Un baron de l’Est-Cameroun entre deux Chambres consulaires : Philémon Adjibolo (1947-2011) », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d’Histoire et d’Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l’Université de Dschang*, 1, pp. 15-30.

Héléon Véronique (1997), *Les administrateurs coloniaux originaires de Guadeloupe, Martinique et Guyane dans les colonies françaises d'Afrique, 1880-1939*, Paris, EHESS.

Lachenal Guillaume & Taithe, Bertrand (2009), « Une généalogie missionnaire et coloniale de l'humanitaire : le cas Aujoulat au Cameroun, 1935-1973 », *Le Mouvement Social*, 227, pp. 45-63.

Larrue Jacques et Payen Jean-Marie (2000), *Jean Ramadier gouverneur de la décolonisation*, Paris, Karthala.

Launay Marcel (1993), *Robert Buron. Témoignages de Pierre Pflimlin et Jean Offredo*, Paris, Beauchesne.

Michel Marc (2012), « Une décolonisation piégée. Pierre Messmer, haut-commissaire au Cameroun », in François Audigier, François Cochet, Bernard Lachaise, Maurice Vaïsse (dir.), *Pierre Messmer au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Riveneuve éditions.

Mbengué Nguimé Martin (2010), « Pratiques démocratiques au Cameroun actuel : étude comparée avec la période de l'accession à l'indépendance », *Outre-Mers*, 97(368-369), pp. 115-135.

Menkene Jean Koufan (2018), « Un proto parti politique camerounais : La Voix des Autochtones du Mbam », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 135-158.

Mokam David (2010), « Locally and Western Trained Intellectuals facing Decolonization in Cameroon, 1946-1961 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, 12, pp. 61-82.

Mouralis Bernard & Piriou, Anne (2003) *Robert Delavignette, savant et politique (1897-1946)*. Paris, Karthala.

Nama Azang Dieudonné (2012), *Lumières sur l'administration de l'Assemblée nationale au Cameroun*. Paris, L'Harmattan.

Ndengue Rose (2019), « La citoyenneté au Cameroun au tournant des années 1940-1950 : une fiction au cœur d'imaginaires en tension », *Outre-Mers*, 404-405, pp. 63-82.

Ndjock Nyobe Isidore Pascal (2018), « Débats politiques et expressions démocratiques au Cameroun à l'ère coloniale : le cas de l'Atcam (1952-1957) » in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 121-134.

Nga Efouba Sosthène (2020), *L'étude des partis politiques au Cameroun de l'époque coloniale à nos jours*, Paris, Saint Honoré.

886

Nken Simon (2019), *Aujoulat, le père du régime Biya : Voici pourquoi la décolonisation n'a plus eu lieu en pré-carré français*, Les Éditions Afro-Canadiennes.

Nken Simon (2010), « Louis-Paul Aujoulat : figure controversée de la vie politique camerounaise, 1935-56 », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne Des Études Africaines*, 44(2), pp. 256-282.

Nken Simon (2012), « Louis Paul-Aujoulat : figure controversée de la vie politique camerounaise (1935-1956) », in Kouosseu Jules & Tchouake Noubissie Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 273-300.

Norodom Kiari Jean-Bédel (2012), « Des "hommes providentiels" au Cameroun sous administration française : les cas de Soppo Priso, André-Marie Mbida et Ahmadou Ahidjo », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 11, pp. 247-260.

Norodom Kiari Jean-Bédel (2012), « Paul Soppo Priso : un stratège hors pair », in Kouosseu Jules et Tchouake Noubissie Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 243-256.

Norodom Kiari Jean-Bédel (2010), « À propos des "indépendances" du Cameroun », *Revue des Sciences Sociales Rio dos Camaroes*, 1, pp. 82-98.

Onana Janvier (2004), *Le sacre des indigènes évolués : essai sur la professionnalisation politique. L'exemple du Cameroun*, Dianoïampr.

Orock Rogers & Geschiere Peter (2021), « Decolonization, Freemasonry and the Rise of "Homosexuality" as a Public Issue in Cameroon: The Return of Dr Aujoulat », *African Affairs*, 120/478, pp. 26-56.

Taguem Fah Gilbert (1997), « Les formations politiques au Nord-Cameroun : l'exemple de la Mediafrancam », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, 2, pp. 55-76.

Tatioudjo, Martin (2012), « Djuatio Etienne Robert : de la sauvegarde du trône à la tourmente de la lutte pour l'indépendance du Cameroun », in Kouosseu Jules et Tchouake Noubissie Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 215-242.

Tchouake Noubissie M. & Ngoune Patrick Junior (2022), « Attitudes réactionnaires et décolonisation : la construction des idées politiques au Tchad et au Cameroun après la Seconde Guerre mondiale », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d'Histoire et d'Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 2, pp. 171-209.

Tchouake Noumbissie Maginot (2012), « Pierre Poundé et l'Union bamiléké. Accommodation et appropriation de l'espace politique en situation coloniale », in Kouosseu Jules et Tchouake Noumbissie Maginot (dir.), *Figures de l'histoire du Cameroun XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 193-214.

Tchouake Noumbissie Maginot (2012), « Aux sources de la contestation nationaliste dans la Région Bamiléké après la dissolution de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) », *Nkà. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 11, pp. 261-303.

Tchouake Noumbissie Maginot (2007), « La construction de l'imaginaire socio-politique bamiléké et les prémices de la rébellion dans l'Ouest-Cameroun », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 94(354), pp. 243-269.

Wouafo Guifa Samuel (2021), « Les parlementaires bamiléké et le développement du monde rural à l'époque coloniale : 1946-1960 » in Kouosseu Jules (dir.) (2021), *Cameroun : Le monde rural en mutations (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 317-331.

Terretta Meredith (2010), « Chiefs, Traitors and Representatives: The Construction of a Political Repertoire in Independence-Era Cameroun », *The International Journal of African Historical Studies*, 43(2), pp. 227-253.

Tsala Tsala Célestin Christian (2009), « Les "opportunistes" politiques dans le mouvement nationaliste au Cameroun sous administration française (1949-1960) », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, 1(9), pp. 147-174.

Turpin Frédéric (2020), *Pierre Messmer : le dernier gaulliste*, Paris, Perrin.

Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réuni. Tome I : les partis politiques avant la réunification*, Paris, L'Harmattan.

Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réuni. Tome II : L'expérience de l'UC [Union camerounaise] et du KNDP [Kamerun National Democratic Party]*, Paris, L'Harmattan.

Zang-Atangana Joseph-Marie (1989), *Les forces politiques au Cameroun réuni. Tome III, Les groupes de pression*, Paris, L'Harmattan.

## 4. ÉTUDES RÉGIONALES

### 4.1. Chefferies et associations régionales

887

Barbier Jean-Claude (1983), *Feinboy Nkette ou comment devient-on chef au Cameroun colonial*, Yaoundé, ISH.

Beuvier Franck (2020), « La figure du « cadet » Grassfields », *Cahiers d'études africaines*, (237), pp. 31-61.

Dong Mognol Gabriel Maxime (2011), « Allochtones-Allogènes et chefferies administratives dans la localité de Makéné : discrimination et conflits interethniques (1926-1950) », in Kpwang Robert K. (éd.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris/Cameroun, L'Harmattan, pp. 217-234

Geschiere Peter et Konings Piet (dir.) (1993), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala.

Geschiere Peter (1993), « Chiefs and Colonial Rule in Cameroon: Inventing Chieftaincy, French and British Style », *Africa*, 63(2), pp. 151-175.

Kpwang Robert K. (2011), « Pouvoirs traditionnels et notion de "chefferies" au Cameroun de la période pré-coloniale à l'ère de la mondialisation (1885-2010) », in Kpwang Robert K. (éd.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris/Cameroun, L'Harmattan, pp. 37-70.

Kpwang Robert K., Eba Eso Margueritte (2011), « "Sa Majesté" Mfoula Aleme 1<sup>er</sup>, roi (français) de Messok (1900 ?-1957) », in Kpwang Robert K. (éd.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris/Cameroun, L'Harmattan, pp. 339-373.

Kpwang Robert K. (2011), « La résistance des *Eakang* du Sud-Cameroun face aux chefs supérieurs imposés par l'administration coloniale française. De l'avènement des 'présidents claniques' à la création de l'*Efulameon* (1920-1948) », in Kpwang Robert K. (éd.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris/Cameroun, L'Harmattan, pp. 235-255.

Kpwang Robert K. (2008), « Le mouvement nationaliste et la politique de satellisation des premiers regroupements identitaires au Cameroun français sous tutelle (1948-1952) », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, 1(8), pp. 245-266.

(2012) *Les civilisations du Cameroun. Histoire, art, architecture et sociétés traditionnelles*, Éditions de la Route des Chefferies.

Mokam David (2010), « Les crises des associations régionales camerounaises de 1947 à 1959 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, XI, pp. 27-41.

Nantang Ben Jua (1995), « Indirect Rule in Colonial and Postcolonial Cameroon », *Paideuma: Mitteilungen zur Kulturkunde*, 41, pp. 39-47.

Onomo Etaba Roger Bernard, Tsala Tsala Célestin Christian, Tomo Timothée (2011), « Mvilongo Nomo Ongué. Le chef traditionnel, l'insoumis et le prisonnier politique (1888 ?-1967) », in Kpwang Robert K. (éd.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris/Cameroun, L'Harmattan, pp. 377-390.

Signié Christophe (2017), *La renaissance de la Chefferie Milombè du Nord Makombé dans le littoral camerounais (XIX<sup>e</sup> s. - 2015)*, Paris, L'Harmattan.

Tanga Onana Joseph (2011), « La crise du commandement indigène dans la subdivision de Nanga-Eboko (1921-1960) », in Kpwang Robert K. (éd.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris/Cameroun, L'Harmattan, pp. 273-285.

Tardits Claude (dir.) (1981), *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*, Paris, CNRS.

Tchouake Noubissie Maginot (2013), « Pierre Kamdem Ninyim : personnage controversé de l'histoire du Cameroun », in Fomethe Anacleto (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 22-50.

Warnier Jean-Pierre (2009), *Régner au Cameroun : le roi-pot*, Paris, Karthala.

Warnier Jean-Pierre (2003), « Chefs de l'ouest et formation de l'État au Cameroun », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 315-322.

## 4.2. Nord-Cameroun

Mobibbo Aboubakary & Adama Hamadou (1998), « Modibbo Alhadji Usumanu (1884-1970). The Life of a Muslim Teacher and Judge in Bogo (North Cameroon) », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des Sciences Sociales*, 1, pp. 73-96.

Abwa Daniel (2009), « Le système administratif français dans le Lamidat de Ngaoundéré de 1915 à 1945 », in Njeuma Martin (dir.), *Histoire du Cameroun : XIX<sup>e</sup> s.- début XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 203-242.

Adama Hamadou (dir.) (2016), *Patrimoines et sources de l'histoire du Nord-Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Adama Hamadou (dir.) (2014), *De l'Adamawa à l'Adamaoua. Histoire, enjeux et perspectives pour le Nord-Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Allioum Idrissou & Koufan Menkene Jean (2006), « L'Union des Populations du Cameroun (UPC) à l'épreuve du Nord Cameroun français, 1951-1955 », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé 1*, 1(5), pp. 199-217.

Bagui Ouba Abdoul (2014), « La mobilisation populaire contre la politique de domination coloniale au Nord-Cameroun britannique (1916-1960) », in Adama Hamadou (dir.), *De l'Adamawa à l'Adamaoua. Histoire, enjeux et perspectives pour le Nord-Cameroun*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-42.

Deussom Noubissie Gabriel (1998), « Monseigneur Yves Plumey (1946-1986) », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des Sciences Sociales*, 1, pp. 163-197.

Halirou Abdouraman (1998), « Le Lamido Yaya Daïrou de Maroua (1943-1958) », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des Sciences Sociales*, 1, pp. 139-162.

Hamadjoulde Djidda (1998), « Diko Yébé : libératrice du peuple Père de l'Adamaoua », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des Sciences Sociales*, 1, pp. 97-137.

Iyébi-Mandjek Olivier et Christian Seignobos (dir.) (2017), *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun*, traduit par Jean-Paul Louis, René Migliani et Amos Sam-Abbenyi, Marseille, IRD Éditions, [disponible sur : <<http://books.openedition.org/irdeditions/11540>>].

Kaïmangui Mathias (2018), « Les mouvements nationalistes au Nord-Cameroun a la veille de l'indépendance : le cas de l'UDAS et de la Jupokam, 1955-1959 », in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie, Tegna Edith Mireille et Ngo Nlend Nadeige Laure (dir.), *Le Cameroun, l'Afrique et le monde (XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) : des historiens racontent : mélanges en hommage à M. le Professeur Daniel Abwa*, Lomé, Presses de l'UL, pp. 215-231.

Konefon Willy Didié Foga (2015), « La dyade camerouno-nigeriane, “le paradoxe de la poule aux œufs d’or” : entre espaces d’opportunités et sphères de litiges (1885-2008) », *Analele Universității Nii din Craiova. Istori*, 1(27), pp. 145-161.

Maïmounatou (2020), « Vêtements et politique au Nord-Cameroun (1950-2017) » in Hamman Bouba (dir.), *Vêtir et se vêtir au Cameroun. De la gestuelle politique aux expressions socio-patrimoniales du vêtement*, Yaoundé, Editions Dinimber et Larimber, pp. 55-80.

Mamoudou (2010), « Politisation des chefferies et émasculature de l’autorité traditionnelle : le cas des Lamidats du Nord-Cameroun de la période coloniale à nos jours », *Revue des Sciences Sociales Rio dos Camaroes*, 1, pp. 47-62.

Mobibbo Aboubakary & Adama Hamadou (1998), « Modibbo Alhadji Usumanu (1884-1970). The Life of a Muslim Teacher and Judge in Bogo (North Cameroon) », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des Sciences Sociales*, 1, pp. 73-96.

Mouctar Bah Thierno et Taguem Fah Gilbert L. (1992), « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun sous administration française, 1945-1960 » in Adala Hermenegildo, Boutrais Jean (éd.), *Peuples et cultures de l’Adamaoua (Cameroun). Actes du colloque de Ngaoundéré du 14 au 16 janvier 1992*, Orstom/Ngaoundéré, 1993, pp. 103-133.

Saïbou Issa (2001), « Sonngoobe, bandits justiciers au Nord-Cameroun sous l’administration française », *Ngaoundéré-Anthropos*, 6, pp. 137-154.

Sali Babani (1998), « Le lamido Ahmadou Bouhari de Mindif : 1955-1991 », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des Sciences Sociales*, 1, pp. 227-254.

Seignobos Christian & Tourneux Henri (2024), *Aux marges des grands royaumes : une histoire orale de Maroua, Afrique centrale*, Paris, CNRS Éditions.

Sojip Michel et Nizesete Bienvenu Denis (1998), « Jean Ndoumbe Oumar Ngaoundere : premier maire noir au Nord-Cameroun (1958-1963) », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des Sciences Sociales*, 1, pp. 255-277.

Taguem Fah Gilbert L. (2003), « Crise d’autorité, regain d’influence et pérennité des lamidats peuls du nord-Cameroun. Étude comparée de Ray Bouba et Ngaoundéré », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l’État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 269-288.

Taguem Fah Gilbert L. (2001-2002), « Les élites parlementaires du nord-Cameroun et la marche vers l’indépendance, 1946-1960 », *Les Cahiers d’Histoire et d’Archéologie (université Omar Bongo)*, 3, pp. 139-149.

Taguem Fah Gilbert L. (2001), « Le facteur peul, l’islam et le processus politique au Cameroun », *Islam et société au sud du Sahara*, 14-15, pp. 81-98.

Taguem Fah Gilbert L. & Mamoudou (2001), « Mohaman Yero et le lamidat de Tignere : 1954-1982 », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des sciences sociales*, 6, pp. 99-135.

Yaouba AbdoulAziz (1998), « Le parcours politique d’Abdul Baghi Mohammadu (1921-1983) », *Ngaoundéré-Anthropos. Revue des Sciences Sociales*, 1, pp. 199-226.

### 4.3. Sud-Cameroun

Austen Ralph, Derrick Jonathan (1999), *Middlemen of the Cameroons Rivers: the Duala and their Hinterland, c. 1600-c. 1960*, Cambridge University Press, Cambridge.

Doumbe-Mouloungo Maurice (1972), *Le Ngondo, assemblée traditionnelle du peuple duala*, Yaoundé, Centre d’éd. et de production de manuels et d’auxiliaires de l’enseignement.

Doumbe-Mouloungo Maurice (1971), « Le Ngondo, assemblée traditionnelle du peuple Duala », *Revue camerounaise d’histoire*, 1, pp. 41-82.

Ebalé Raymond (2019), *Sangmélina. Histoire coloniale d’une ville forestière du Sud-Cameroun – Politique, Économie, Société*, Paris, L’Harmattan.

Eckert Andreas (1991), *Die Duala und die Kolonialmächte, eine Untersuchung zu Widerstand, Protest und Protonationalismus in Kamerun vor dem Zweiten Weltkrieg*, Hamburg, LIT Verlag.

Gardinier David, *Reactions of the Duala People to Loss of Hegemony, 1944-1955*, Ohio University, Papers in International Studies, n°3, 1966.

Geschiere Peter (1982), *Village communities and the State. Changing Relations among the Maka of Southeastern Cameroon since the Colonial Conquest*, Londres, Kegan Paul.

Hermann Bahoken Bekona (2023), « Les acteurs politiques et leur apport dans le développement du Mbam de 1946 à 1960 : cas des parlementaires », *Ngoa-Ekelle. Revue du Laboratoire d’Études Politiques et des Relations Internationales*, 1, pp. 149-174.

Kpwang K. Robert (dir.) (2011). *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*. Paris, L'Harmattan.

#### 4.4. Ouest-Cameroun

Abwa Daniel (2003), « Njimoluh Seïdou : un modèle de souverain traditionnel dans un environnement politique hostile », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 289-305.

Champaud Jacques (1983), *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, Paris, Éditions de l'ORSTOM.

Dongmo Jean Louis (1981), *Le dynamisme bamiléké*, tome 1, Yaoundé, Ceper, 1981.

Fogang Jean-Pierre (s.d.), *Bamendjou de Fo'o Sokoudjou. 1953-2013, 60 années d'exploits et de défis*, Yaoundé, Les Éditions du Rocher d'or.

Foutsop Clovis Rodrigue et Kouosseu Jules (2015), « Le Centre Climatique de Dschang : contexte de création et management d'un héritage de la Seconde Guerre mondiale au Cameroun (1941-1960) », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 13, pp. 299-313.

Guedia Dongmo Berlise (2021), « Éducation coloniale et mutations socio-culturelle et économique dans la Menoua », Kouosseu, Jules (dir.) (2021), *Cameroun, le monde rural en mutations (XIX – XXI siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 191-206.

Hamani Gabriel (2005), *Les notables de l'Ouest-Cameroun : rôle et organisation dans les institutions traditionnelles*, Paris, L'Harmattan.

Kouosseu Jules et Pountougnigni Njuh Ludovic Boris (2017), « Le patrimoine socioculturel des Bamoun et des Bansa du Cameroun à l'épreuve de la frontière franco-britannique (1916-1961) », in Fouellefack Kana Célestine Colette et Nzessé Ladislas (dir.), *Patrimoine Culturel Africain : Matériau pour l'histoire, expressions artistique et littéraire. Outil de développement*, Paris, Harmattan, pp. 263-281.

Nyamndi Fondi Ndifontah (2023), *In Search of Harmony. A History of Bali Nyonga*, Spears Media Press.

Nyamndi Fondi Ndifontah (198?), *The Bali Chamba of Cameroon: A Political History*, Yaoundé, N.B. Nyamndi, Paris, Impr. CAPE.

Nana Ferdinand Marcial (2019), « Les enjeux de l'activisme des chefs de l'ancien district de Bangou-Baham dans la mouvance nationaliste », in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 113-129.

Njiassé-Njoya Aboubakar (2003), « Njimoluh Seïdou et Mbombo-Njoya dans l'action politique au Cameroun (1948-1998) », in Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 307-313.

Norodom Kiari Jean-Bedel et Fouellefack Kana Célestine Colette (2007), « Mythes, légendes et nationalisme dans l'Ouest Cameroun : le cas de Pangui Kengne Joseph alias « sans Pitié » », in Fandio Pierre et Mongi Madini (éd.), *Figures de l'histoire et imaginaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Pountougnigni Njuh Luc Boris (2021), « De la relation de dépendance entre le pouvoir traditionnel bamoun et le commandement colonial français (1916-1960) », in Kouosseu, Jules (dir.) (2021), *Cameroun, le monde rural en mutations (XIX-XXI siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 261-279.

Pountougnigni Njuh Luc Boris (2020), « Les dynamiques de la gouvernance sécuritaire en pays bamoun, région frontalière du Cameroun sous administration française (1916-1960) », in Saadou Ibrahim Muhammed (dir.), *Frontières et régions frontalières. Travaux offerts aux doctor Darlene Miller*, Tunisie, The Tunisian World Center for Studies, Research and Development, pp. 367-392.

Tardits Claude (1960), *Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'Ouest Cameroun*, Paris, Éditions Berger-Levrault.

Tardits Claude (1980), *Le royaume Bamoun*, Paris, Armand Colin.

Tchouake Noumbissie Maginot & Mbouombou Njiassé Iliassou (2021), « Njimoluh Seïdou et les dynamiques de construction d'une identité politique dans le royaume Bamoun (1948-1991) », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d'Histoire et d'Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 1, pp. 243-269.

Tsalefack Maurice, Djoumessi Odette, Nguoghia Jeannette (éd.) (1994), *Docteur Paul Fo'odong Kana II (1933-1994), un chef moderne à la tête de Bafou, grande chefferie de l'Ouest Cameroun*, Yaoundé, Les Éditions du Crac.

#### 4.5. Est-Cameroun

Bigombe Logo Patrice et Sinang Joseph Jules (dir.) (2023), *Les figures marquantes de l'histoire à l'Est-Cameroun (1882-1982). Notables et hauts commis de l'État*, Yaoundé, Presses de l'UCAC.

Copet-Rougier Elisabeth (1987), « Du "clan" à la chefferie dans l'est du Cameroun », *Africa. Journal of the International African Institute*, 57(3), pp. 345-363.

Ella Ella Samuel Béni, Mbeng Dang Hanse Gilbert, Etondey Stève Levy (2024), *L'élite politique de l'Est et la question de l'indépendance du Cameroun depuis 1946 : contribution à l'histoire et à la sociologie politiques du Cameroun*, L'Harmattan Cameroun.

Voignier Marie (2017), *La piste rouge. Colonisation, travail forcé et sorcellerie dans le Sud-Est camerounais*, Éditions B42.

Zouya Mimbang Lucie (2013), *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : de la mise en valeur à la marginalisation*, Paris, L'Harmattan.

### 5. OUTILS ET ACTEURS DE LA RÉPRESSION

#### 5.1. Médias et propagande

Adala, Hermenengildo (2023), *Le Cameroun vu par la presse, 1955-1957. L'injustice et la faute politique de la France coloniale*, Paris, L'Harmattan.

Adala, Hermenengildo (2020), *Le Cameroun vu par la presse, 1944-1955 : aux origines de la révolution de mai 1955*, Paris, L'Harmattan.

Anafak Japhet A. (2013), « Le mouvement nationaliste au Cameroun sous tutelle française relaté par la presse écrite de France (1945-1960) ». *Présence Africaine*, pp. 187-188, pp. 291-313.

Assomo Alain (2019), « Presse écrite et nationalisme au Cameroun : une analyse des attitudes des journaux face aux revendications indépendantistes (1946- 1960) », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 18, pp. 189-214.

Ba Kobhio, Bassek (1986), *Cameroun, la fin du maquis ? Presse, livre et « ouverture démocratique »*. Paris, L'Harmattan.

Bayart Jean-François (avril 1973), « Presse écrite et développement politique au Cameroun », *Revue française d'études politiques africaines*, 88, pp. 48-63.

Bayémi Jean-Paul (1989), « *L'Effort camerounais* » ou *La tentation d'une presse libre*, Paris, L'Harmattan.

Bouchard Vincent (2023), *Cinema Van, propagande et résistance en Afrique coloniale (1930-1960)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Djimeli Tafopi Alexandre (2021), « Communications de masse, État et ruralité au Cameroun entre 1880 et 1990 », in Kouosseu Jules (dir), *Cameroun – Le monde rural en mutation (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes, pp. 235 – 260.

Essousse Erik (2008), *La liberté de la presse écrite au Cameroun : ombres et lumières*, Paris, L'Harmattan.

Fouhba Honoré (2016), *Les salles de cinéma au Nord-Cameroun : des implantations aux transformations*, Yaoundé, République du Cameroun, Éditions Ifrikiya.

Hassana (2020) « Les images philatéliques au Cameroun : entre matériaux iconographiques pour l'Histoire et documents d'archives », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, 19, pp. 185-203.

Michel Marc (2000), « "Action psychologique" et "propagande" au Cameroun à la fin des années cinquante », in *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international tenu à la Sorbonne les 23, 24, 25 novembre 2000*, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-Mer, pp. 361-378.

Mohamadou Ibrahima (2022), « La photo, une source pour l'écriture de l'histoire du « maquis » au Cameroun sous administration coloniale française (1955-1960) », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, 21, pp. 201-216.

Niorthe Philippe (2012), « Cameroun, images d'une histoire sans images », *Écrire l'histoire*, 9, pp. 97-109.

Soulillou Jacques (1982), *Douala. Un siècle en images*, Jacques Soulillou [Nouvelle édition (2018), Paris, L'Harmattan].

Tetam Noumbou Gildas Igor et Wandji Hervé (2024), « La bataille des opinions dans les événements de 1955 au Cameroun », *Balisages. La revue de recherche de l'Enssib*, 8, pp. 1-16.

Tetam Noumbou Gildas Igor & Fouekam Démonster-Ferdinand (2022), « Les campagnes de destruction de l'image du "maquisard" dans la mémoire collective à l'Ouest-Cameroun, 1959-1971 », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d'Histoire et d'Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 2, pp. 227-253.

Tudesq André-Jean (2019), *Feuilles d'Afrique : étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Tudesq André-Jean et Nedelec Serge (1998), *Journaux et radios en Afrique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Saint-Etienne, Impressions Dumas.

## 5.2. Police, justice et « maintien de l'ordre »

Alioum Idrissou (2014), *Société carcérale et domination européenne au Cameroun (1884-1960). Aux origines historiques de la crise du système pénitentiaire Camerounais*, Presses Académiques Francophones.

Alioum Idrissou (2011), « La détention politique des chefs traditionnels du Cameroun forestier sous la période française, 1916-1960 », in Kpwang Robert K. (éd.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris/Cameroun, L'Harmattan, pp. 287-303.

Alioum Idrissou et Menkene Jean Koufan (2008), « Les évasions dans les prisons au Cameroun français, 1916-1960 », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré*, 10, pp. 79-102.

Bilobé Ayissi Jean Chrysostome (2023), « L'implémentation de la justice militaire au Cameroun sous mandat français (1922-1945) : de l'imbroglia juridique à la violation du statut particulier du Cameroun », *Ngoa-Ekelle. Revue du Laboratoire d'Études Politiques et des Relations Internationales*, 1, pp. 301-320.

Bat Jean-Pierre (2012), « Georges Conan. RG et contre-subversion au Cameroun (1955-1960) », in Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 187-198.

Dia André (2012), « Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système de contrôle colonial (1919-1960) » in Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, pp. 65-83.

Faligot Roger, Guisnel Jean et Kauffer Rémi (2013), *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, pp. 70-144.

Fogue Tedam Alain (2020), *Cameroun : sortir le renseignement du maintien de l'ordre politique : en faire un outil stratégique*, Yaoundé, les Éditions du Schabel.

Gabana Jean Francis (2019), « Identification et contrôle des personnes au Cameroun sous administration française (1917-1958) : une logique de domination coloniale ? », *Revue sénégalaise d'histoire*, 9, pp. 545-561.

Hiribarren, Vincent (2021), « La guerre contre l'UPC dans le Cameroun Britannique », in Bat Jean-Pierre et Courtin Nicolas (dir.), *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, pp. 87-98

Kaptué Léon (décembre 1979), « L'administration coloniale et la circulation des indigènes au Cameroun », *Afrika Zamani : Revue d'Histoire Africaine*, 10-11, pp. 160-181.

Morelle Marie (2019), *Yaoundé carcérale. Géographie d'une ville et de sa prison*, Lyon, ENS Éditions.

Mounkam Christian Gervais (2017), *Histoire de la gendarmerie au Cameroun de 1920 à 1960. Tome 1. La gendarmerie coloniale française au Cameroun (1920-1960)*, Éditions Cheikh Anta Diop.

Ngando Blaise Alfred (2020), *Genèse de l'État et du droit au Cameroun (1472-1961). Les racines d'une nation en construction*, Paris, L'Harmattan.

Ngando Blaise Alfred (2010), « Regard sur le sens de la présence française au Cameroun en matières juridiques (1916-1956) », *Revue des Sciences Sociales Rio dos Camaroes*, 1, pp. 131-147.

Noubou Noumowe Léonel (2023), « Les Officiers des Affaires Africaines au Cameroun : un corps de renseignement spécial au cœur du pouvoir colonial (1954-1960) », *Outre-Mers*, 418-419, p. 199-217.

Noumbissie Tchouake Maginot et Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (2015), « La police camerounaise, du régime colonial à la veille de la réunification : repères sur la trajectoire de François Charles Kéou », *Nkà? Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 13, pp. 123-158.

Pondi Paul (1988), *La Police au Cameroun : naissance et évolution*, Yaoundé, Éditions Clé.

Tatsitsa Jacob (2022), « Yves, Henri Louisia. L'avocat de l'UPC » et « Lucien Soyer-Thomas de Bosmelet », in Florence Renucci (dir.), *Dictionnaire des juristes. Colonies et Outre-mer, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 226-227 et pp. 354-357.

Terretta Meredith (2015), « *Cause lawyering* et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, 2(138), pp. 25-48.

Voufo Guy Roger (janvier 2021), « Enfermement en contexte colonial au Cameroun : cas de la prison d'Abong-Mbang (1930-1960), *Thinking Africa. Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, 60, pp. 1-21.

Woudammiké Joseph (2014), *La déportation et la mise en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun : l'art de rendre invisible ce qui est nuisible*, Yaoundé, Les Éditions du Schabel.

## 6. LES ARÈNES INTERNATIONALES

### 6.1. Circulations et connexions militantes

Adi Hakim (2007), « Committee of African Organizations » in Dabybeen David, Gilmore John & Jones Cecile (dir.), *The Oxford Companion to Black British History*, Oxford, Oxford University Press.

Bekono Cyrille Aymard (2016), « L'immigration européenne en Afrique à l'épreuve du régime de la « porte ouverte » des territoires sous mandat et sous tutelle internationale. Le cas du Cameroun français (1919-1960) », *Cahiers d'études afriaines*, 221-226, pp. 343-366.

Bekono Cyrille Aymard (2016), « Les stratégies françaises et britanniques de musellement du projet pan-camerounais : le cas de la gestion des flux migratoires inter-zones (1916-1952) », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, 1(18), pp. 221-239.

Bonacker Thorsten et Ketzmerick, Maria (2017), « How Security Dynamics Shaped Trusteeship Statebuilding: The French Administration of Cameroon », in Bonacker, Thorsten, Distler, Werner, Ketzmerick, Maria (ed.), *Securitization in Statebuilding and Intervention*, Baden-Baden, Nomos, pp. 155-181.

Deighton Ann (2007), « Entente Neo-Coloniale? Ernest Bevin and the Proposals for an Anglo-French Third World Power, 1945-1949 », *Diplomacy & Statecraft*, 4, pp. 835-852.

Efoua Mbozo'o Samuel (2019), *La tutelle internationale des Nations Unies sur le Cameroun : principes, forces en présence et enjeux (1946-1961)*, Éditions Imhotep / Menaibuc.

Efoua Mbozo'o Samuel (2016), « Les Nations Unies et la décolonisation des territoires sous tutelle : le cas du Cameroun sous administration française (1946-1960) » [disponible sur : <[https://knautiseauton1.blogspot.com/2016/12/les-nations-unies-et-la-decolonisation\\_5.html#more](https://knautiseauton1.blogspot.com/2016/12/les-nations-unies-et-la-decolonisation_5.html#more)>].

Efoua Mbozo'o Samuel (2010), « Les Nations Unies et la décolonisation des territoires sous tutelle. Le cas du Cameroun sous administration française (1946-1960) » in Gerbi Alexandre (dir.), *Décolonisation de l'Afrique ex-française. Enjeux pour l'Afrique et la France d'aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, pp. 149-171.

Essomba Apollinaire (2016), *Le mouvement nationaliste camerounais dans le système international (1916-1960)*, Paris, L'Harmattan.

Fofak Eric Wilson (2013), « Les relations Cameroun-ONU : de la tutelle au cinquantenaire de l'indépendance. Entre désillusion, frustration et coopération pour la paix et le développement » in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Editions Clé, pp. 151-170.

Fonkeng Primus (2018), « United Nations Trusteeship Supervision in French Cameroon, 1946-1960 » in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogué Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 59-78.

Gardinier David E. (1963), *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy*. Londres/New-York/Nairobi, Oxford University Press.

Grosser Pierre (dir.), *Histoire mondiale des relations internationales*, Paris, Bouquins éditions.

Ketzmerick, Maria, Distler, Werner, (2017), « The "Politics of Protection" and Elections in Trusteeship and International Administration: The Cases of Cameroon and Kosovo » in Bonacker, Thorsten, Distler, Werner, Ketzmerick, Maria (ed.), *Securitization in Statebuilding and Intervention*, Baden-Baden, Nomos, pp. 127-154.

Ketzmerick Maria (2022), « A Colonial War Under UN Supervision? The Trusteeship System and the Silenced War in Cameroon » in Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.) (2022), *The United Nations Trusteeship System: Legacies, Continuities, and Change*, Londres, Routledge.

Lüder Jan (2022), « Institutional Design of the UN Trusteeship System. Between Colonial Interests and Anti-Colonial Ambitions », in Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.), *The United Nations Trusteeship System: Legacies, Continuities, and Change*, Londres, Routledge.

Lüder Jan, Ketzmerick, Maria, Heise, Julius (éd.) (2022), *The United Nations Trusteeship System: Legacies, Continuities, and Change*, Londres, Routledge.

Mazower Mark (2009), *No Enchanted Palace. The End of Empire and the Ideological Origins of the United Nations*, Princeton, Princeton University Press.

Mbeng Dang Hanse Gilbert, Kingue Mbang Bang Jean, Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (2020), « La contribution du FLN dans la formation des combattants upécistes pendant la guerre de libération nationale au Cameroun 1954-1971 », *CIÉRAD-ACP / Cahiers Inter-Universitaires d'Études et de Recherche-Actions pour le Développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique*, n°9, pp. 65-90.

Mbengué Nguimè Martin (2007), « L'émigration des jeunes Camerounais vers et dans l'Empire colonial français pendant l'entre-deux-guerres », *al-Maghrib al-Ifriqi. Revue spécialisée dans le patrimoine et les études africaines*, n°8, pp. 73-103.

Michel Marc (2000), « The Decolonization of French Africa and the United States and Great Britain, 1945-58 », in Bridges Roy (éd.), *Imperialism, Decolonization and Africa. Studies Presented to John Hargreaves*, Londres, MacMillan Press, pp. 153-177.

Morrell Gordon (2006), « A Higher Stage of Imperialism? The Big Three, the UN Trusteeship Council, and the Early Cold War », in Douglas R.M., Callahan Michael, Bishop Elizabeth (dir.), *Imperialism on Trial: International Oversight of Colonial Rule in Historical Perspective*, Lexington Books, pp. 111-139.

Muschik Eva-Maria (2022), *Building States. The United Nations, Development, and Decolonization, 1945-1965*, New York, Columbia University Press.

Ndiapi Fopa Charly (2019), « L'ONU et la stratégie *Bottom-Up* de solidarité et d'unité pour l'autodétermination et la stabilité politique au Cameroun (1945-1996) » in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 90.

Nken Simon (2020), *Vincent Ganty. Homme politique camerounais. Itinéraire d'un indocile et anticolonialiste guyanais (1881-1957)*, Paris, Tamery Librairie Kamite Panafricaine.

Noumbou Tetam Gildas Igor, Kouekam Démonster Ferdinand (2019), « L'UPC et le "procès de l'indépendance" du Cameroun à l'ONU (1949-1959) » in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 91-110.

Pearson Jessica (2020), « The French Empire Goes to San Francisco: The Founding of the United Nations and the Limits of Colonial Reform », *French Politics, Culture and Society*, 38(2), pp. 35-55.

Pearson Jessica (2017), « Defending Empire at the United Nations: The Politics of International Colonial Oversight in the Era of Decolonization », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 45(3), pp. 525-54

Owona Adalbert (1969), « À l'aube du nationalisme camerounais : la curieuse figure de Vincent Ganty », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 56(204), pp. 199-235.

Ramondy Karine (2018), « L'ONU : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales*, 175, pp. 109-122.

Sayward Amy (2017), *The United Nations in International History*, Londres-New York, Bloomsbury Publishing

Siracusano, Gabriele (2022), « La lutte armée au Congo et au Cameroun. Un acteur inattendu : le Parti Communiste Italien », *Monde(s)*, n°21 (1), pp. 39-60.

Smouts Marie-Claude (1979), *La France à l'Onu. Premiers rôles et second rang*, Paris, CNRS.

Williams Andrew (2017), « France and the Origins of the United Nations, 1944-1945: "Si la France ne compte plus, qu'on nous le dise" », *Diplomacy & Statecraft*, 28(2), pp. 215-234.

Terretta Meredith (2023), « Human Rights, Revolutionary Humanitarianism, and African Liberation in 1970: Unsettling Discontinuities in Human Rights History », *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, 14(1), pp. 146-165.

Terretta Meredith (2022), « Decolonizing International Law? Right claims, political prisoners and political refugees in Togo and Cameroon », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, 42(1), pp. 319.

Terretta Meredith (2012), « "We had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World": Human Rights, UN Trust Territories, and Africa's Decolonization », *Human Rights Quarterly*, 34(2), pp. 329-360

Terretta Meredith (2010), « Cameroonian Nationalists Go Global from Forest Maquis to Pan-African Accra », *The Journal of African History*, 51(2), pp. 189-212.

## 6.2. La question du Southern Cameroons et de la réunification

Abwa Daniel (2012), « Contribution des Camerounais francophones à la réunification des deux Cameroun », in Abwa Daniel, Ayissi Lucien, Tsala Tsala Christian C. (dir.) (2012), *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réunifié : hommage au Pr. Martin Zachary Njeuma*, Paris, L'Harmattan, pp. 109-120.

Adams Melinda (2006), « Colonial Policies and Women's Participation in Public Life: The Case of British Southern Cameroons », *African Studies Quarterly*, 8(3), pp. 1-22.

Amaazee Victor Bong (1996), « The Underdevelopment of the British Southern Cameroons, 1916-1961 », *Afrika Zamani. Revue d'histoire africaine*, 4, pp. 55-100.

Amaazee Victor Bong (1994), « The Role of the French Cameroonians in the Unification of Cameroon, 1916-1961 », *Transafrican Journal of History*, 23, pp. 195-234.

Amaazee Victor Bong (1990), « The "Igbo scare" in the British Cameroons, c. 1945-61 », *Journal of African History*, 31, pp. 281-293.

Anyangwe Carlson (2010), *The Secrets of an Aborted Decolonisation: the Declassified British Secret Files on the Southern Cameroons*, Mankon/Bamenda, Langaa Research & Pub. CIG; Distributed in N. America by Michigan State University Press.

Anyangwe Carlson (2009), *Betrayal of Too Trusting a People: The UN, the UK and the Trust Territory of the Southern Cameroons*, Bamenda, Langaa, RPCIG.

Awah L.Fru (2021), « The Dynamics of Political Engagement and Militancy in British Southern Cameroons, 1953-1961 : A Strength or Weakness in the People's Struggle for Self-Determination and Independence », in Dze-Ngwa Willibroad (dir.), *Boundary and Power Dynamics in Africa : Selected Essays in the Social and Human Sciences*, Yaoundé, ANICHERA Publications, pp. 174-210.

Awasom Nicodemus Fru (2000), « The Reunification Question in Cameroon History: Was the Bride an Enthusiastic or a Reluctant One? », *Africa Today*, 47(2), pp. 91-119.

Awasom Nicodemus Fru (1998), « Colonial Background to the Development of Autonomist Tendencies in Anglophone Cameroon, 1946-1961 », *Journal of Third World Studies*, 15(1), pp. 168-183.

Benjamin Jacques (1972), *Les Camerounais occidentaux. La minorité dans un État bicommunautaire*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Bouopda Pierre Kamé (2018), *La Crise anglophone au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Chem-Langhëë Bongfen (2003), *The Paradoxes of Self-Determination in the Cameroons under United Kingdom Administration: The Search for Identity, Well-Being, and Continuity*, Lanham, University Press of America.

Chem-Langhëë Bongfen (1990), « The Road to the Unitary State in Cameroon, 1959-1972 », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Yaoundé I*, (1&2).

Chem-Langhëë Bongfen (1984), « Southern Cameroon Traditional Authorities and Nationalist Movement, 1953-1961 », *Afrika Zamani. Revue d'histoire africaine*, 14-15, pp. 147-153.

Chem-Langhëë Bongfen (1982), « The British and the Northern Kamerun Problem 1919-1961 », *Abbia. Revue culturelle camerounaise, Cameroon cultural review*, 38-3940, pp. 309-331.

Chem-Langhëë Bongfen et Njeuma Martin (1980), « The Pan-Kamerun Movement, 1949-1961 » in Kofele-Kale Ndiva (ed.), *An African Experiment in Nation Building: The Bilingual Cameroon Republic Since Reunification*, Boulder, Colorado, Westview Press, pp. 25-64.

Chiabi Emmanuel (1989), « Administration britannique et nationalisme dans le "Southern Cameroons", 1914-1954 », in Njeuma Martin (dir.), *Histoire du Cameroun : xx<sup>e</sup> s.- début xx<sup>e</sup> s.*, Paris, L'Harmattan, pp. 243-284.

Chiver Sally (1963), « Native administration in the West Central Cameroons 1902-1954 », in Kenneth Robinson et A. F. Madden (dir.), *Essays in Imperial Government: Presented to Margery Perham*, Oxford, Basil Blackwell, pp. 89-139.

Dong Mognol Gabriel Maxime (2012), « La réunification et l'unification des partis politiques, une étape vers l'unité ? », in Abwa Daniel, Ayissi Lucien, Tsala Tsala Christian C. (dir.), *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réunifié : hommage au Pr. Martin Zachary Njeuma*, Paris, L'Harmattan, pp. 139-154.

Ebune Joseph B. (1992), *The Growth of Political Parties in Southern Cameroons, 1916-1961*, Yaoundé, CEPER.

Falola Toyin et Heaton Matthew (2008), *A History of Nigeria*, Cambridge, Cambridge University Press.

Frisch Robin (2021), « "One Country, one Government, one Flag and soon one Currency" »: Le franc CFA au Cameroun anglophone (1960-1963) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/variafrisch>>].

Foutsop Clovis Rodrigue & Deuga Chieudjui Joseph Magloire (2021), « Samson Adoeye Georges, 1921-1956 : un oublié de l'histoire de la Réunification du Cameroun », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d'Histoire et d'Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 1, pp. 31-47.

Hiribarren Vincent (2017), *A History of Borno: Trans-Saharan African Empire to Failing Nigerian State*, London, Hurst & Oxford University Press.

Issekin Yvan (2019), « La géopolitique onusienne du découpage électoral du plébiscite des 11 et 12 février 1961 au Cameroun », in Batibonak Paul (dir.), *Indépendances inachevées en Afrique : nous n'avons jamais été indépendants*, Paris, L'Harmattan, pp. 51-71.

Jua Nantang Ben et Konings Piet (2004), « Occupation of Public Space: Anglophone Nationalism in Cameroon », *Cahiers d'Études Africaines*, 44(175), pp. 609-633.

Kale Paul Monyonge (1969), *Political Evolution in the Cameroons*, Buea, Government Printers, 1969.

Konings Piet et Nyamnjuh Francis B. (2019), « Anglophone Secessionist Movements in Cameroon », in Vries Lotje de, Englebert Pierre, Schomerus Mareike (éd.), *Secessionism in African Politics, Aspiration, Grievance, Performance, Disenchantment*, New York, Palgrave, pp. 59-89.

Konings Piet (2005), « The Anglophone Cameroon-Nigeria Boundary: Opportunities and Conflicts », *African Affairs*, 104(415), pp. 275-301.

Konings Piet et Nyamnjuh Francis B. (1997), « The Anglophone Problem in Cameroon », *Journal of Modern African Studies*, 35(2), 207-229.

Mokam David (2020), « La transhumance politique et la réunification au Southern Cameroons: 1949-1960 », *Africana studia: revista internacional de estudos africanos*, 33, pp. 9-16.

Mokam David (2018), « Former Southern Cameroons: between Nationalism and Secessionism (1959-2012) », in Wanyaka Bonguen Virginie, Tegna Edith Mireille et Ngo Nlend Nadeige Laure (dir.), *Le Cameroun, l'Afrique et le monde (xx<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles): des historiens racontent : mélanges en hommage à M. le Professeur Daniel Abwa*, Lomé, Presses de l'UL, pp. 107-121.

Ndi Anthony (2014), *Southern West Cameroon Revisited (1950-1972) Vol. 1. Unveiling inescapable traps*, Bamenda, Langaa RPCIG.

Ndi Anthony, (2014), *Southern West Cameroon Revisited. Vol 2. North-South West nexus 1858-1972*, Bamenda, Langaa RPCIG.

Ndi Anthony (2005), *National Integration and Nation Building in Cameroon, The Golden Age of Southern (West) Cameroon: Impact of Christianity*.

Nfi Joseph Lon (2014), *The Reunification Debate in British Southern Cameroons: The Role of French Cameroon Immigrants*, North West Region, Cameroon, Langaa RPCIG.

Nfor Nfor Ngala (2020), *Paradise Lost? A Political History of British Southern Cameroons from 1916 to 1972*, Austin, Pan-African University Press.

Ngando Sandjè Rodrigue (2020), « Le statut des régions anglophones du Cameroun : chronique d'une exigence de l'Assemblée Générale des Nations Unies », *Civitas Europa*, 1(44), pp. 181-205.

Ngoh, Victor Julius (2011), *Les dessous de la réunification du Cameroun : de 1955 à 1961*, Limbe, Presprint.

Ngoh, Victor Julius (2001). *Southern Cameroons, 1922-1961: A Constitutional History*. Aldershot, Ashgate Publishing Limited.

Ngoh Victor Julius (1990), *Constitutional Developments in Southern Cameroons, 1946-1961: From Trusteeship to Independence*, Yaoundé, Pioneer Publishers.

Njeuma Martin (1995), « Reunification and political opportunism in the making of Cameroon's independence », *Paideuma*, 41, pp. 27-37.

Njung George N. (2019), « The British Cameroons Mandate Regime: The Roots of the Twenty-First-Century Political Crisis in Cameroon », *The American Historical Review*, 124(5), pp. 1715-1722.

Oloa Zmabo Anicet (2008), *L'affaire du Cameroun septentrional*. Cameroun/Royaume-Uni, Paris, l'Harmattan.

Sama Suh Hillary (2013), « John Ngu Foncha And The Reunification Process in Cameroon », in Fomethé Anaclet (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 148-180.

Takougang Joseph (1996), « The "Union des Populations du Cameroun" and its Southern Cameroons connection », *Revue française d'outre-mer*, 83(310), pp. 7-24.

Torrent Melanie (2013), « Des partages coloniaux aux frontières culturelles : (ré-)unifications et marginalisations au Cameroun méridional (1954-1961) », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC*, 10, mis en ligne le 4 septembre 2013, consulté le 14 décembre 2023.

Torrent Melanie (2013), « Les deuils de l'indépendance : le Cameroun face à sa réunification (1959-1962) », in Goerg Odile, Martineau Jean-Luc, Nativel Didier (dir.), *Les indépendances en Afrique : l'évènement et ses mémoires, 1957-1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 327-343.

Torrent Melanie (2010), « Le Cameroun britanniques dans les indépendances », *Afrique contemporaine*, 3(325), pp. 66-67.

## 7. LA GUERRE DU CAMEROUN

### 7.1. (Doctrine de la guerre révolutionnaire) et politiques de regroupement

Cabanes Bruno (dir.), *Une histoire de la guerre. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Points Seuil.

Chamayou Grégoire (2015), *Les chasses à l'homme*, Paris, La Fabrique éditions.

Gerlach Christian (2009), « Sustainable Violence: Mass Resettlement, Strategic Villages, and Militias in Anti-Guerrilla Warfare », in Bessel Richard, Haake Claudia B. (éd.), *Removing Peoples. Forced Removal in the Modern World*, Oxford, Oxford University Press.

Chaliand Gérard (2020), *Des guérillas au reflux de l'Occident*, Paris, Passés composés.

Girardet Raoul (1964), *La crise militaire française (1945-1962). Aspects sociologiques et idéologiques*, Paris, Armand Colin.

Hack Karl (2015), « Detention, Deportation, Resettlement. British Counter insurgency and Malaya's Rural Chinese, 1948-60 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 43 (4).

Klein Jean-François (2022), « La pacification : un legs impérial hybride par-delà les décolonisations », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 287, pp. 9-22.

Klein Jean-François (2021), *Pennequin, le « sorcier de la pacification », Madagascar-Indochine (1849-1916)*, Paris, Éditions Hémisphères-Maisonnette & Larose.

Leroux Denis (2017), « Algérie 1957, l'opération Pilote : violence et illusions de la pacification », *Les Temps modernes*, 2(693-694), pp. 146-159.

Leroux Denis (2017), « Entre expérience impériale et anticommunisme de guerre froide : les vies éclatées des officiers de l'action psychologique », *Monde(s)*, 2(12), pp. 141-161.

Leroux Denis (2012), « La "doctrine de la guerre révolutionnaire" : théories et pratiques », in Bouchène Abderrahmane, Peyroulou Jean-Pierre, Ouanassa Siari Tengour, Thénault Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, Paris, La Découverte, pp. 526-532.

Leroux Denis (2016), « L'armée française et l'émergence d'une nouvelle technicité politico-militaire : regards croisés sur les guerres d'Algérie et du Cameroun », in Dornel Laurent et Pearsons Michael (dir.), *Fins d'empires/Ends of Empires*, Presses universitaires de Pau et des pays de l'Adour, Pau.

Maloux, Thierry (2022), « De la pacification à la contre-insurrection, la recherche d'une méthode : Cambodge, 1946-1953 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 3(287), pp. 51-64.

Peterson Terrence G. (2024), *Revolutionary Warfare. How the Algerian War Made Modern Counterinsurgency*, Cornell University Press.

Peterson Terrence G. (2023), « Networking the Counterrevolution: The École Supérieure de Guerre, Transnational Military Collaboration, and Cold War Counterinsurgency, 1955-1975 », *Journal of Social History*, Vol. 56 (3), pp. 607-636.

Peterson Terrence G. (2000), « Think Global, Fight Local: Recontextualizing the French Army in Algeria, 1954-1962 », *French Politics, Culture, and Society*, Vol 38 (2), pp. 56-79.

Rigouste Mathieu (2011), *L'Ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.

Rubenstein Jérémy (2023), *Terreur et séduction. Une histoire de la doctrine de la guerre révolutionnaire*, Paris, La Découverte.

Sacriste Fabien (2022), *Les camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés (1954-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po.

Sacriste Fabien (2018), « Les "regroupements" de la guerre d'Algérie, des "villages stratégiques" ? », *Critique internationale*, 79, pp. 25-43.

Tenenbaum Elie (2018), *Partisans et centurions. Histoire de la guerre irrégulière au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin.

Thénault Sylvie (2003), « Rappel historique sur les camps de regroupement de la guerre d'Algérie », in Rocard Michel, *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, édition critique établie sous la direction de Vincent Duclert et Pierre Encrevé, Paris, Mille et une nuits, p. 227-238.

Villatoux Marie-Catherine et Paul Villatoux (2022), « De Lacheroy et de quelques autres, les théoriciens français de la guerre révolutionnaire », *Stratégique*, 128, pp. 65-87.

Villatoux Paul et Marie-Catherine (2005), *La République et son armée face au « péril subversif ». Guerre et action psychologiques, 1945-1960*, Paris, Les Indes Savantes.

Villatoux Marie-Catherine (2003), « Hogard et Nemo, deux théoriciens de la guerre révolutionnaire », *Revue historique des Armées*, 232, pp. 20-28.

Villatoux Paul (2003), « Le colonel Lacheroy, théoricien de l'action psychologique », in Jauffret Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Éditions Autrement, pp. 494-508.

## 7.2. Armée coloniale, armée camerounaise

Bouopda Pierre Kamé (2008). *De la rébellion dans le Bamiléké*. Édité par Impr Corlet. Études africaines. Paris: L'Harmattan.

Duval Eugène Jean (2004), *Le sillage militaire de la France au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Efoua Mbozo'o Samuel et Tsigbe Koffi Nutefé (dir.) (2019), *Femmes d'Afrique et d'ailleurs. Histoires et vies plurielles. Mélanges en hommage à Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen*, Paris, L'Harmattan.

Foga Konefon Willy Didié (2019), « La pensée militaire dans l'historiographie camerounaise : réflexions autour des travaux de Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen » in Efoua Mbozo'o Samuel et Tsigbe Koffi Nutefé (dir.) (2019), *Femmes d'Afrique et d'ailleurs. Histoires et vies plurielles. Mélanges en hommage à Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen*, Paris, L'Harmattan, pp. 45-67

Foga Konefon Willy Didié (2023), « S'ouvrir sur l'histoire militaire à partir d'une faille : fragments de souvenirs, discussions méthodologiques et ré-ouverture des futurs épistémologiques » in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 413-448.

Kouosseu Jules et Mbogni Nankeng Lucie (2021), « Stratégies de prévention, de gestion des conflits et de maintien de la paix en milieu rural grassfields : une lecture socio-anthropologique et historique de la diplomatie locale » in Kouosseu Jules (dir.) (2021), *Cameroun : Le monde rural en mutations (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 299-316.

Lohbe Bilebel Noé Serge (2019), « Les campagnes militaires au Cameroun post-indépendant : le cas spécifique du Maquis et de Bakassi (1960-2006) » in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 143-162.

Ngagoum Edmond-François et Tamekamta Alphonse Zozime (2023), « Les coopérations militaires français au Cameroun : contribution à la compréhension des techniques de guerre contre-subversive par l'armée camerounaise (1948-1992) » in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 115-142.

Nzokou Fotsing Wilfried Gilbert (2023), « La réorganisation du commandement militaire territorial au Cameroun (1960-2018) : entre incidences du jeu politique et réalisation des objectifs opérationnels » in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 252-274.

Pountounigni Njuh Ludovic (2020), « L'uniforme militaire au Cameroun : un vêtement aux prises avec l'évolution technique et une perception sociale ambivalente » in Hamman Bouba (dir.), *Vêtir e se vêtir au Cameroun : de la gestuelle politique aux expressions socio-patrimoniales du vêtement*, Yaoundé, Dinimber & Larimber, pp. 121-144.

Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions.

Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2023), « L'histoire militaire du Cameroun. Regard critique des travaux académiques dans les Universités d'État : cas de l'Université de Yaoundé I (1995-2020) » in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 395-412 [Actualisation de (2015) « L'histoire militaire du Cameroun. Regard critique des travaux académiques dans les Universités d'État :

cas de l'Université de Yaoundé I (1995-2014) », *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie de l'Université Omar Bongo*, pp. 222-239.

Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2015), « Armée et unité nationale en Afrique post-indépendance : le cas du Cameroun (1960-1984) in Mouckaga Hugues, Dianzinga Scholastique, Owaye Jean-François (dir.), *Ethnies, nations et développement en Afrique, quelle gouvernance ? Actes du colloque de Brazzaville (Congo), du 26 au 28 mai 2014*, pp. 155-168.

Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2012), « La nationalisation de l'armée camerounaise, 1961-1965 » in Abwa Daniel, Ayissi Lucien, Tsala Tsala Christian C. (dir.), *Regards croisés sur les cinquanteans du Cameroun indépendant et réuni : hommage au Pr. Martin Zachary Njeuma*, Paris, L'Harmattan, pp. 209-221.

Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2012), « "Bouba Kaélé" : de l'armée coloniale à l'armée camerounaise, 1920-1982 » in Kouosseu Jules & Tchouaké Noumbissie M. (dir.) (2012), *Figures de l'histoire du Cameroun, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 81-93.

Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2011), « Forces armées à Yaoundé des origines à la camerounisation des cadres : 1894-1973 », *Analele Universitatii Bucuresti Istorie*, pp. 72-90.

### 7.3. Les maquis et l'UPC

Anya Enyegue Basile (2021), *Les pouvoirs paranormaux dans la lutte nationaliste en pays Bassa au Cameroun. Pérennité et détérioration à l'ère du néocolonialisme*, Paris, L'Harmattan.

Betga Djenkwe Noël Lavallière (2018), « Les techniques de défense des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun, du XVI<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire des techniques*, VI(2), mis en ligne le 16 novembre 2018, consulté le 14 décembre 2023.

Bilobe Ayissi J.C. et Wanyaka Bonguen Oyongmen (2023), « Justice militaire et problématique de la violation des droits des justiciables au Cameroun français (1916-1960) », in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 185-216.

Edzimbi Noah François Xavier (2023), *La Défense populaire au Cameroun. Repères historiques, appropriations actuelles et défis futurs*, Paris, L'Harmattan.

Fouellefack Kana Célestine Colette, Peghoue Arlette Françoise, Tchouaké Noumbissie Maginpt (2020), « L'engagement des jeunes dans la lutte nationaliste en région Bamoun (ouest-Cameroun) : 1948-1966 », *Cahiers de l'École Normale Supérieure de Bongor-Tchad*, pp. 476-488.

Kanguelieu Tchouaké Mesmin (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Saint-Siro.

Kenfack Nanfack Cyril, Saha Zacharie (2020), « Le maintien de l'ordre public par le "viol psychologique des foules" au Cameroun : le cas des groupes d'auto-défense bamiléké (1955-1971) », *Cahiers de l'École Normale Supérieure de Bongor-Tchad*, pp. 329-339.

Kenfack Nanfack Cyril et Saha Zacharie (2022), « Les supplétifs camerounais face aux menaces sécuritaires, 1955-1971 », *Revue Dellal'Afrique*, 4(9), pp. 24-40.

Kenfack Nanfack Cyril (2022), « Les supplétifs camerounais : du maintien de l'ordre aux dynamiques territoriales », *ADILAAKU. Droit, politique et société en Afrique*, 2 (2).

Kenfack Nanfack Cyril (2021), « Les supplétifs camerounais et le maintien de l'ordre public en zone rurale : 1955-1971 » in Kouosseu, Jules (dir.) (2021), *Cameroun, le monde rural en mutations (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)*, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 281-297.

Kenfack Nanfack Cyril (2021), « Les supplétifs camerounais, de la lutte contre les maquis à l'intégration dans les forces armées du Cameroun, 1955-1971 », *Res Militaris*, 11(1), pp. 1-12.

Kenfack Nanfack Cyril (2021), « Momo Grégoire et le maquis en région bamiléké : 1958-1971 », *Les cahiers de l'ACAREF*, Vol. 3 (6), pp. 36-53.

Kenné Faustin Magelan (2022), *Vivre sous maquis : Décolonisation, nationalisme et architecture militaire à l'Ouest Cameroun de 1957 à 1971*, Yaoundé, Première Lignes Éditions.

Kenné Faustin Magelan (2015) « Lutte nationaliste et rivalités entre les factions rebelles de l'UPC à l'Ouest-Cameroun, 1957-1961 », *Nkà'. Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 13, pp. 159-178.

Kingue Mbang Bang Jean (2012), « La lutte de libération du Cameroun après l'indépendance (1960-1971) », in Abwa Daniel, Ayissi Lucien, Tsala Tsala Christian C. (dir.), *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni* : hommage au Pr. Martin Zachary Njeuma, Paris, L'Harmattan, pp. 181-207.

Kouekam Démonster-Ferdinand (2023), « L'utilisation des formations supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle au Cameroun. Le cas de la Garde civique nationale camerounaise (1959-1973) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/variakouekam>>].

Kouosseu Jules (2013), « Penka Michel : acteur de la pacification de l'Ouest-Cameroun (1914-1998) » in Fomethé Anaclét (dir.), *Cinquantenaire de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Actes du colloque de Dschang – 10 au 12 mai 2010*, Dschang, Presses Universitaires de Dschang, pp. 108-122.

Kouosseu Jules & Kuikoua Francis (2017), « Peuple berger Mbrooro et le Maquis à l'Ouest-Cameroun : entre engagement auprès des insurgés et collaboration avec l'administration légale (1955-1971) », *Nkà' Lumière. Revue interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 17, pp. 203-224.

Kouosseu Jules & Tchatchouang Ngoupeyou Honoré (2021), « Le patrimoine faunique de la plaine des M'bo à l'épreuve de la colonisation : essai de compréhension de la disparition de la réserve de Santchou (1924-1987) », *Grassfields. Revue des sciences historiques. Revue du département d'Histoire et d'Archéologie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Dschang*, 1, pp. 101-121.

Kuikoua Francis (2017), *Le maquis à Bamougoum et l'assassinat des dignes fils Mougoum*, Éditions la Camerounaise du livre.

Mbah Cédric (2022), « Le Moungo, une contrée stratégique à l'essor du maquis au Cameroun, 1950-1971 » [disponible sur : <<https://histoireengagee.ca/le-moungo-une-contrée-stratégique-a-essor-du-maquis-au-cameroun-1950-1971/>>]

Mbembe Achille (1991), « Domaines de la nuit et autorité onirique dans les maquis du Sud-Cameroun (1955-1958) », *The Journal of African History*, 32(1), pp. 89-121.

Mbembe Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, L'Harmattan.

Mintoogue Yves (2020), « Géographies de l'insoumission et variations régionales du discours nationaliste au Cameroun (1948-1955) », *Cahiers d'études africaines*, 238, pp. 245-270.

Nken Simon (s.d.), « Les pourparlers de paix du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, Pierre Messmer et le parti nationaliste camerounaise (1956-1958) : regard critique », texte inédit conservé aux archives spiritaines.

Ndjock Nyobe Isidore Pascal (2019), « Nature versus culture en contexte de revendication indépendantiste au Cameroun : une lecture culturelle du rôle de la forêt dans le mouvement nationaliste », *Intel'Actuel. Revue des Lettres et Sciences Humaines*, n°2, pp. 185-214.

Ngangop Joseph & Deuga Chieudjui Joseph Magloire (2019), « Pour une lecture critique de *Pour la Patrie, contre l'arbitraire* de Jean Mbouende ou le maquis revisité », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 63-80

Ngoufo Sogang Théodore (2019), « Rébellion nationaliste et sort des plantations caféières européennes en pays bamiléké (1928-2005) », *Intel'Actuel. Revue des Lettres et Sciences Humaines*, n°2, pp. 185-213.

Ngoune Patrick Junior (2022), « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du Maquis (1959-1969) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique* [disponible sur : <<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/varianguone>>].

Noumbou Tetam Gildas Igor (2023), « Soigner par les feuilles, les écorces et le soutien des ancêtres. La pharmacopée traditionnelle et la médecine rituelle au sein de la guérilla nationaliste au Cameroun (1956-1971) », *Anthropologie et Sociétés*, 43(7), pp. 67-85.

Noumbou Tetam Gildas Igor (2023), « Les langues locales dans les maquis du sud-Cameroun (1956-1959) », *Africana Studia. Edição do centro de estudos africanos da universidade do porto*, 40, pp. 103-116.

Noumbou Tetam Gildas Igor (2022), « La rumeur des "têtes coupées" et le trouble à l'ordre colonial au Cameroun (1954-1955) », *Revue Proteus. Cahier des théories de l'art*, 18, pp. 60-69.

Onana Mfege André-Hubert (2005), « L'armée de libération nationale Kamerounaise et sa stratégie, 1959-1970 », *Outre-Mers*, 92(348-349), pp. 255-269.

Saha Zacharie & Wate Sayem Gilbert (2019), « Enfants soldats en pays bamiléké et dans le Nord Mungo : victimes et héros de la guerre de libération nationale du Cameroun (1956-1971) », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 83-104.

Tatuebeu Tagne Claude, Bopda Athanase (2020), « L'Ouest-Cameroun et l'héritage du maquis (1955-1971). Temps "longs", "moyens" et "courts" de la géographie d'une population de territoire terrorisé », *CIST2020 - Population, temps, territoires, Collège international des sciences territoriales (CIST)*, Paris-Aubervilliers, France, pp. 231-236.

Tchouake Noumbissie Maginot (2019), « Violence et clandestinité dans l'espace colonial camerounais. Comment l'UPC intègre la lutte armée dans sa stratégie (1955-1958) », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 29-62.

Tchouake Noumbissie Maginot & Ngoune Patrick Junior (2019), « Les contre-révolutionnaires et les groupes d'auto-défense dans le processus de déconstruction du discours nationaliste de l'UPC dans l'Ouest-Cameroun, 1948-1962 », *Intel'Actuel. Revue de Lettres et Sciences Humaines*, 2, pp. 105-138.

Terretta Meredith (2005), « "God of Independence, God of Peace" : Village Politics and Nationalism in the Maquis of Cameroon, 1957-71 », *The Journal of African History*, 46(1), pp. 75-101.

Tchouake Noumbissie Maginot (2017), *Bamiléké ! La naissance du maquis dans l'Ouest Cameroun*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya.

Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2010), « Les opérations militaires françaises en Sanaga Maritime de 1955 à 1958 », *Revue des Sciences Sociales Rio dos Camaroes*, 1, pp. 99-112.

Wate Sayem Gilbert (2023), « Les enfants soldats supplétifs de l'armée régulière en pays bamiléké dans le Nord Mungo (1959-1966) : essai de récits de survivants », in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 163-184.

## LES MOUVEMENTS D'OPPOSITION, LA FRANCE ET LE CAMEROUN APRÈS 1960

### I. LES INTÉRÊTS FRANÇAIS AU CAMEROUN ET EN AFRIQUE

Abwa Daniel (2013), « Le Cameroun, le 1<sup>er</sup> janvier 1960. Une proclamation de l'indépendance entre peur et allégresse », in Goerg Odile, Martineau Jean-Luc, Nativel Didier (dir.), *Les indépendances en Afrique : l'évènement et ses mémoires, 1957-1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 317-326.

Alleno Kevin (2023), « La "Françafrique" : usages d'un mythe contemporain dans le débat politique français (1994-2021) », *Revue historique*, 708, pp. 603-631.

Ayissi Anatole (2000), « Une perception africaine de la politique étrangère de la France », *Annuaire Français de Relations Internationales*, 1, pp. 373-389.

Bat Jean-Pierre (2020), *Les réseaux Foccart : l'homme des affaires secrètes*, Paris, Nouveau monde éditions.

Bat Jean-Pierre (2016), « Le secteur N (Afrique) et la fin de la Guerre froide », *Relations internationales*, 1(165), pp. 43-56.

Bat Jean-Pierre (2015), *La fabrique des barbouzes : histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde éditions.

Bat Jean-Pierre (2012), *Le syndrome Foccart : la politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard.

Bat Jean-Pierre (2011), « Le marigot médiatique africain. Approches d'une information à rebours (2010-1960) », *Le temps des médias*, 1(16), pp. 63-73.

Bat Jean-Pierre (2010), « "Vol au-dessus d'un nid de dopele". Le témoignage des agents de renseignements : parler pour se taire » in Berlière Jean-Marc et Lévy René (dir.), *Le témoin, le sociologue et l'historien. Quand les policiers se mettent à table*, Paris, Nouveau Monde Éditions, pp. 279-296.

Bat Jean-Pierre (2010), « Le rôle de la France après les indépendances. Jacques Foccart et la pax gallica », *Afrique contemporaine*, 3(235), pp. 43-52.

Blum, Françoise (2018) « "Mai" en Afrique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°127-128(1), 67-71.

Blum Françoise, Guidi Pierre, Rillon Ophélie (dir.) (2016) *Étudiants africains en mouvements, contribution à une histoire des années 1968*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Blum Françoise (2014), *Révolutions africaines : Congo, Sénégal, Madagascar. Années 1960-1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Bruyères-Ostells Walter (avril-juin 2016), « Outil militaire et politique de la France », *Relations internationales*, 165, pp. 3-22.

- Borrel Thomas, Boukari-Yabara Amzat, Collombat Benoît, Deltombe Thomas (dir.) (2021), *L'Empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Françafrique*, Paris, Le Seuil.
- Chafer Tony (2023) « Françafrique », in Chafer Tony et Majumdar Margaret A. (éd.), *Routledge Handbook of Francophone Africa*, Londres, Routledge, pp. 43-57.
- Chafer Tony (2002), *The End of Empire in French West Africa France's Successful Decolonization ?*, Oxford, Berg
- Coquery-Vidrovitch Catherine (2023), « La genèse de la Françafrique, des indépendances à 1982 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 157, pp. 45-56.
- Borrel Thomas, Boukari-Yabara Amzat, Collombat Benoît et Deltombe Thomas (dir.) (2021), *L'Empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Françafrique*, Paris, Le Seuil.
- Desgrandchamps Marie-Luce (2018), *L'humanitaire en guerre civile : la crise du Biafra, 1967-1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Évrard Camille (2016), « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », *Relations internationales*, 1(165), pp. 23-42.
- Faligot Roger et Guisnel Jean (dir.) (2007), *Histoire secrète de la V<sup>e</sup> République*, Paris, France Loisirs.
- Faligot, Roger (2007), « La vraie-fausse indépendance des colonies françaises d'Afrique subsaharienne », in Faligot Roger (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, Paris, La Découverte, pp. 107-121.
- Faligot Roger et Krop Pascal (1985), *La Piscine : les services secrets français, 1944-1984*, Paris, le Seuil.
- Forcade Olivier, Bat Jean-Pierre, Mary Sylvain (dir.) (2017), *Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974) la politique, l'Afrique et le monde*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne.
- Gabet Alain et Jahan Sébastien (2023), « La Françafrique, un néocolonialisme français », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 157, pp. 13-21.
- Gaillard, Philippe, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard. Tome 1*. Paris, Fayard-Jeune Afrique, 1995.
- Gobille Boris (2017), « Introduction. Circulations révolutionnaires. Une histoire connectée et "à parts égales" des "années 1968" », *Monde(s)*, 11(1), pp. 13-36.
- Joseph Richard (ed.), (1978), *Gaullist Africa: Cameroon under Ahmadou Ahidjo*, Enugu (Nigeria), Fourth Dimension Publishers.
- Joseph Richard (1976), « The Gaullist Legacy: Patterns of French Neo-Colonialism », *Review of African Political Economy*, 6, pp. 4-13.
- Kiriakou Héloïse (2022) « La ville est à nous ! Engagements des jeunes à Brazzaville pendant les premières années de la révolution congolaise (1963-1965) », *Histoire urbaine*, 63(1), pp. 103-122.
- Lachenal Guillaume (2011), « The intimate rules of the French Coopération: Morality, Race and the Post-Colonial Division of Scientific Work at the Pasteur Institute of Cameroon » in Wenzel Geissler & Molyneux Sassy (éd.), *Evidence, Ethos and Experiment: The Anthropology and History of Medical Research in Africa*, Oxford, Berghahn, pp. 373-402.
- Lebourg, Nicolas (2021) « La Main rouge : complots, terrorismes et appareils d'État », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 139-142 (1-4), 2021, pp. 8-15.
- Matasci Damiano (2023), *Internationaliser l'éducation. La France, l'UNESCO et la fin des empires coloniaux en Afrique (1945-1961)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- Matasci Damiano, Jérónimo Bandeira Miguel & Dores Gonçalves Hugo (dir.) (2020), *Repenser la « mission civilisatrice »*. *L'éducation dans le monde colonial et postcolonial au xx<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes
- Mayi Joseph (2021), *La diplomatie culturelle de la France au cœur des enjeux de la coopération en Afrique. Le cas du Cameroun*, Paris, Éditions du Net.
- Meimon Julien (2010), « Culte du terrain à la rue Monsieur. Les fonctionnaires de la France d'Outre-mer et de la coopération », *Afrique contemporaine*, 4(236), pp. 53-65.
- Migani Guia (2008), *La France et l'Afrique subsaharienne, 1957-1963. Histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.
- Mpegna Belmond Nicaise (2014), *La politique française de coopération culturelle en Afrique. L'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- Oulmont Philippe et Vaïsse Maurice (dir.) (2014), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala.
- Oyono Dieudonné (1990), *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, Karthala.
- Pauron Michel (2022), *Les ambassades de la Françafrique. L'héritage colonial de la diplomatie française*, Montréal, Luxe Editeur.
- Perrier Jérôme (2010), *Michel Debré*, Paris, Ellipses, 2010.

- Samuel Patrick (2000), *Michel Debré : l'architecte du général*, Suresnes, Franel.
- Simon Catherine (2011), *Algérie, les années pieds-rouges*, Paris, La Découverte, pp. 191-204.
- Torrent Melanie (2017), « Chasse gardée au Cameroun » in Forcade Olivier, Bat Jean-Pierre, Mary Sylvain (dir.), *Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974) la politique, l'Afrique et le monde*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne.
- Torrent Melanie (2012), *Diplomacy and Nation-Building in Africa: Franco-British Relations and Cameroon at the End of Empire*, Londres/New York, I.B. Tauris.
- Turpin Frédéric (2024), « Afrique », in Manigand Christine et Sbire Olivier, *Dictionnaire Pompidou*, Paris, Robert Laffont, pp. 26-31.
- Turpin Frédéric (2015), *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS Éditions.
- Turpin Frédéric (2010), « L'Union pour la Nouvelle République et la Communauté franco-africaine : un rêve de puissance évanoui dans les sables algériens ? (1958-1961) », *Histoire@Politique*, 3(12).
- Turpin Frédéric (2009), « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique*, 2(8) [disponible sur : <<https://shs.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-2-page-85?lang=fr>>].
- Turpin Frédéric (2008), « Le passage à la diplomatie bilatérale franco-africaine après l'échec de la Communauté », *Relations internationales*, 3(135), pp. 25-35.
- Vershave François-Xavier (1998), *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris Stock.
- Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2013), « La coopération militaire franco-camerounaise entre 1959 et 2009. Soubresauts et dynamiques » in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantième de l'indépendance*, Yaoundé, Editions Clé, pp. 271-288.
- Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2012), *La coopération militaire entre le Cameroun et la France. Essai d'analyse historique, 1959-2005*, Saarbrücken, Éditions Universitaires Européennes.

## 2. L'ÉTAT CAMEROUNAIS ET SES OUTILS RÉPRESSIFS

- Ahidjo Ahmadou (1980), *Anthologie des discours*, Paris, les Nouvelles Editions Africaines.
- Assemble Ndi Alvine Henriette (2016), « Autopsie "d'une arme fatale" : l'ordonnance n°62-OF-18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion au Cameroun », in Djuidje Chatué Brigitte (dir.), *Les réformes de droit privé en Afrique. Actes du colloque organisé par le laboratoire d'études et de recherche sur le droit et les affaires en Afrique (LERDA). 13-14 novembre 2014 – Université de Dschang (Cameroun)*, Presses Universitaires d'Afrique, pp. 483-504.
- Baeschlin-Raspail Beat Christophe (1968), *Ahmadou Ahidjo, pionnier de l'Afrique moderne*, Monte-Carlo, Éditions Paul Bory.
- Bayart Jean-François (1989), *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bayart Jean-François (1979), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Bayart Jean-François (1975), « Régime de parti unique et systèmes d'inégalité et de domination au Cameroun : esquisse », *Cahiers d'études africaines*, 18(69-70), pp. 5-35.
- Betga Djenkwe Noël Lavallière (2015), « La politique de réconciliation nationale au Cameroun (1957-1962) », in Assima-Kpatcha Essoham, Mouckaga Hugues & Nutefé Tsigbe Koffi (éd.), *Au cœur d'une relecture des sources orales en Afrique. Études sur l'histoire africaine en hommage au Pr Théodore Nicoué Gayibor*, Paris, Karthala, Lomé, Presses de l'Université de Lomé, pp. 519-535.
- Eboua Samuel (1995), *Ahidjo et la logique du pouvoir*, Paris, L'Harmattan.
- Efoua Mbozo'o Samuel, Houly Domrawa (2012), *Assemblée nationale, autopsie de la mère des institutions camerounaises : histoire, bilan et perspectives*, Chennevières-sur-Marne, Dianōia.
- Gaillard Philippe (1994), *Ahmadou Ahidjo. Patriote et despote, bâtisseur de l'État camerounais*, Paris, Jeune Afrique Livres, Collections Destins.
- Guiffo Jean-Philippe (1999), *Mgr Albert Ndongmo : prophète et martyr*, Yaoundé, Éditions de l'Essoah.
- Kenné Faustin (2010), « La lente marche du Cameroun vers l'État unitaire : sens, étapes et perspectives historiques d'un processus complexe », *Revue des Sciences Sociales Rio dos Camaroes*, 1, pp. 149-166.
- Konings Piet (2008), « Autochtony and Ethnic Cleansing in the Post-Colony: the 1966 Tombel Disturbances in Cameroon », *The International Journal of African Historical Studies*, 41(2), pp. 203-222.
- Mbembe Achille (1990), « Le Cameroun après la mort d'Ahmadou Ahidjo », *Politique africaine*, 37, pp. 117-122

Medou Ngoa Fred Jérémie (2020), « Partis politiques et formation de l'État-nation postcolonial au Cameroun », *CIÉRAD-ACP / Cahiers Inter-Universitaires d'Études et de Recherche-Actions pour le Développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique*, n°10, pp. 217-251.

Tchouake Noubissie Maginot (2019), « Ahmadou Ahidjo et les retombées de la rébellion armée : la construction d'un régime autoritaire au Cameroun (1958-1962) », *Outre-Mers*, 1(402-403), pp. 203-229.

Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (2023), « Police et sécurité au Cameroun : repères et trajectoires de la déontologie et des techniques policières (1960-1971) », in Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (dir.) (2023), *L'armée au Cameroun. État des lieux et enjeux épistémologiques pour une contribution à l'histoire militaire africaine*, Collection Contours, Dschang, Premières Lignes Éditions, pp. 233-250.

Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (2021), « La police camerounaise : force supplétive de l'armée dans la lutte contre le maquis (1959-1971) », *Revue Gabonaise d'Histoire et d'Archéologie*, 2(7), pp. 84-86.

Morillas Cindy (2018), « Domination et résistance étudiante au sein d'un "lieu clos et apolitique" : l'université camerounaise (1962-2014) », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, (35) [disponible sur : <<https://journals.openedition.org/espacepolitique/5118#tocto2n1>>].

Mounkam Christian Gervais (2013), « La gendarmerie nationale camerounaise : un demi-siècle d'histoire, 1960-2010 », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Editions Clé, pp. 257-269.

Ngayap Pierre Flambeau (1983), *Cameroun, qui gouverne ? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, L'Harmattan  
Tsala Tsala Célestin Christian (2020), *Raisons d'état : autopsie des centres de rééducation civique*, Douala, Editions Cheikh Anta Diop.

Wanyaka Bonguen Oyongmen Virginie (2015), « Le procès d'Ernest Ouandié au Cameroun (1924-1971) : une parodie de justice ? », in Assima-Kpatcha Essoham, Mouckaga Hugues & KNutefé Tsigbe Koffi (éd.), *Au cœur d'une relecture des sources orales en Afrique. Études sur l'histoire africaine en hommage au Pr Théodore Nicoué Gayibor*, Paris, Karthala, Lomé, Presses de l'Université de Lomé, pp. 447-469.

Woudammiké Joseph (2015), « Le Centre de rééducation civique de Tcholliré , 1965-1992 », in Bazié Isaac et Ferrer Carolina (dir.), *Les écritures de la réclusion*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 103-124.

### 3. LE CAMEROUN ET LE RESTE DU MONDE

Amadou Souleymanou (2018), « La présence japonaise au Cameroun en contexte colonial : une histoire mal connue et diversement appréciée (1933-1960) », in Ndjock Nyobe Isidore Pascal et Nzogue Jean-Baptiste (dir.), *Le Cameroun sous domination européenne : entre rencontres, partages et conflictualités*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, pp. 79-98.

Amadou Souleymanou (2022), « Impérialisme et immersion coloniale du Japon au Cameroun sous domination française (1933-1960) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 3, pp. 145-155.

Bekono Cyrille Aymard (2018), « Pour une déconstruction de la lecture du monopole français et britannique sur la politique étrangère du Cameroun (1960-1990) », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I*, 20, pp. 137-152

Koufan Jean, Assil Batenguéné Raphaël (2013), « Les relations entre le Cameroun et les États européens : rétrospective de cinq décennies d'un partenariat à plusieurs vitesses (1960-2010) », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Editions Clé, pp. 203-234.

Mbezele Nkoa Augustine Irène (2014), *Héritage colonial et relations transfrontalières entre le Cameroun et le Gabon (1885-2010)*, Paris, L'Harmattan.

Ndam Njaya Adamou (1976), *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, LGDJ.

Ndo'o Rose Gisèle (2023), *Israël et le Cameroun. Du réalisme politique au pragmatisme sécuritaire-militaire*, Paris, l'Harmattan.

Ndo'o Rose Gisèle (2023), *L'ordre de Malte et le Cameroun : l'histoire d'une diplomatie de l'acceptation*, Paris, l'Harmattan.

Ndumbe Kum'a III (1986), « Aperçu de l'évolution des relations entre le Cameroun et les Allemagnes, 1884-1980 », in Ndumbe Kum'a III (dir.), *L'Afrique et l'Allemagne de la colonisation à la coopération : 1884-1984 : le cas du Cameroun*, Éditions Africavenir, pp. 352-379.

Machia A Rim Idriss Désiré (2022), *Les relations entre la Suisse et le Cameroun des indépendances à nos jours (1961-2013) : une esquisse historique*, Bruxelles, Peter Lang.

Metaxidès Nicolas A. (2010), « Les Grecs du Cameroun, une diaspora d'entrepreneurs (1950-2007) », *Revue européenne des migrations internationales*, 26(2), [disponible sur : <<https://journals.openedition.org/remi/5152>>].

Owono Fridolin Omgba (2021), « La lutte indépendantiste de l'Union des Populations du Cameroun (1948-1959) : socle politico-historique de la coopération camerouno-ivoirienne », *Djiboul. Revue des arts, communication, lettres, sciences humaines et sociales de l'Université Houphouët-Boigny*, 5(2), pp. 508-519.

Perrenoud Marc (2021), « Les relations de la Suisse avec l'Afrique lors de la décolonisation et des débuts de la coopération au développement », in Perrenoud Marc (dir.), *Migrations, relations internationales et Seconde Guerre mondiale. Contributions à une histoire de la Suisse au XX<sup>e</sup> siècle*, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, pp. 387-412

Pokam Hilaire Prince de (2013), « Usages des commémorations de l'indépendance dans le processus de construction/reconstruction de la diplomatie camerounaise », in Ebalé Raymond (dir.), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Editions Clé, pp. 43-62.

## LISTE DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

### I. UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

Les travaux académiques de l'Université de Yaoundé I sont présentés, en partie, dans Oelsner Joachim, *Le Tour du Cameroun. A travers des mémoires et thèses de la Faculté des Arts, Lettres & Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I* (Paris, L'Harmattan, 2000). Nous avons complété avec des références trouvées au Cercle d'histoire, géographie et archéologie de l'Université de Yaoundé I, à la bibliothèque des mémoires et thèses de l'Université de Yaoundé I, au Département d'histoire de la faculté des arts, lettres et sciences humaines et à la bibliothèque de l'École normale supérieure de l'Université de Yaoundé I. Certains exemplaires sont en mauvais état ou ne possèdent pas de pages de présentation (« inconnu »), d'autres sont de très bonne qualité.

#### I.1. Mémoires en histoire

Abada Ngo'o Pierre (2006), « Fiscalité et développement au Cameroun sous administration française : le cas de la subdivision administrative d'Akonolinga, 1946-1959 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Raymond Ebalé, Université de Yaoundé I.

Abag Emmanuel Sérasin (2007), « Luc Georges Azola, 1923-2006. Un parcours atypique », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Abona Onoko Suzanne Pulchérie (2002), « Aime-Raymond N'Thepe, aristocrate duala et diplomate camerounais (1914-1984) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Adalaba Jean (2000), « La "diplomatie" du parti nationaliste de l'Union des Populations du Cameroun : 1958-1977 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Afaga Aunel Malaury, « La chefferie traditionnelle Yambassa, 1889-1958 : essai d'analyse historique », Mémoire en histoire, Université de Yaoundé I.

Afuba Nforngarl Tankfu (2013), « Charles de Gaulle and Cameroun (1940-1969) », Mémoire de Master sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Akole Tantoh Ignatius (2002), « A.N. Jua, 1918-1977 : The Man and his Times », Mémoire de Master sous la direction de Matthias Livinus Niba.

Akono Abina Miche Fabrice, (2010), « Présence et activités des Grecs au Cameroun : le cas de la ville de Yaoundé, 1920-1981 », Mémoire de Master sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Akono Abina Michel Fabrice (2008), « Jean Abessolo Nkoudou : premier leader upéciste de la subdivision de Mbalmayo, 1915-1964 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Alioum Idrissou (1996), « Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord-Cameroun, 1951-1955 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université Yaoundé I.

Amakele Urbaine Chantal (2001), « La levée de l'immunité parlementaire de Simon Pierre Owono Mimbo : député du Dja-et-Lobo », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Samuel Efova Mbozo'o, Université de Yaoundé I.

Amatakana Zacharie (2000), « Félix Moumié : de l'exil à la mort, 1955-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Anafak Lemofak Antoine Japhet (2003), « L'UPC, des tensions sociales au maquis dans la subdivision de Dschang : les rapports de forces entre administration, insurgés et populations locales : 1949-1969 », Mémoire en histoire, Université de Yaoundé I.

Anyia Enyegue Basile (2020), « Les renseignements généraux dans la lutte contre l'insurrection armée en Sanaga-Maritime, 1956-1963 », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Assene Bolo Bolo Hugues (2006), « L'intégration dans l'armée camerounaise des anciens combattants et militaires de l'armée coloniale française, 1959-1972 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Atangana Yolande Larissa (2016), « Vie et mort d'un insurgé anti-colonialiste : Castor Osende Afana (1930-1966) », Mémoire de Master sous la direction de Faustin Kenné, Université de Yaoundé I.

Assembe Ndi Alvine Henriette (2008), « Les ententes politiques au Cameroun : de la loi-cadre à l'institution du parti unique (1956-1966) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Ayangma Kiki Serge (2009), « Les Missions de visite du Conseil de tutelle au Cameroun sous administration française (1949-1958) », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Ayissi Noah Christiane (2006), « La coopération Cameroun-Unesco, 1960-1990 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Ayissi Bilobe Jean Chrysotome (2014), « La justice militaire au Cameroun français : compétence, organisation et fonctionnement de 1916 à 1960 », Mémoire de Master sous la direction de Virginie Wanyaka Bongue, Université de Yaoundé I.

Babagnak Enokbile Clauvis (2012), « La politique de regroupement dans la subdivision de Ndikiniméki, 1924-1916 », Mémoire de Master II en Histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Bagnakoue Yves Fénelon (1993), « Les partis administratifs camerounais : le cas de l'Évolution sociale camerounaise (ESOCAM) et de la Renaissance camerounaise (RENAICAM), 1949-1955 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé.

Baha Nolnyou Louis Patrice (2002), « Le mouvement syndical en Sanaga-Maritime, 1960-1992 », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Odile Ekindi Chatap, Université de Yaoundé I

Bebey Ananga Guy Emmanuel (2012), « La censure postale au Cameroun français, 1934-1945 », Mémoire de Master sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Bekona Bahoken Hermann (2016), « Les élections parlementaires dans la région du Mbam au Cameroun : essai d'analyse historique, de 1946 à 1992 », Mémoire de Master sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Bekono Cyrille Aymard (2006), « Le Cameroun et les mouvements de libération nationale africaine, 1960-1990 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Behalal Joseph Zobel (2001), « La restructuration de la gendarmerie au Cameroun français, 1946-1959 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Betnga Nzowatcha Basile Hilaire (2009), « Football et société au Cameroun (1923-2002) », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université Yaoundé I.

Bissomo Ottou (2008), « La justice indigène à Yaoundé sous administration coloniale (1888-1960) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Raymond Ebalé, Université de Yaoundé I.

Bobong Onana Edvige Élise (2006), « La détention féminine à la prison de Bafia de 1960 à 1992 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université Yaoundé I.

Bolomigui Ayangma (2006), « Jean Georges Biscene », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Bong A. M (2004), « Un chef insurgé : Makandepouth 1958-1964 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Bougha Ferdinand (2006), « Les Renseignements Généraux au Cameroun sous administration française, 1947-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université Yaoundé I.

Boutchueng Mélanie Clarisse (1995), « Ernest Ouandié. 1924-1971. L'homme et son action politique », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé.

Choupo Bernard (1993), « Nationalisme et institutions missionnaires dans l'Ouest-Cameroun, 1955-1962 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Fabien Kange Ewane, Université de Yaoundé.

Damblata Joseph Soua (1996), « L'évolution politique de la région du Diamare, 1946-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert-François Dikoumé, Université Yaoundé I.

Dang Camille Innocent (2008), « Bernard Bidias à Ngon : figure de proue de l'administration camerounaise (1938-2006) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Djampou Serge (2007), « Dr Louis Paul Aujoulat : architecte de la politique néocoloniale camerounaise ? Ou promoteur de l'éveil d'une conscience sociopolitique camerounaise ? Analyse historique, 1936-1982 », Mémoire de DEA sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Djanang Djiotcho Willy Achille (2011) « Les structures de gestion et le développement de l'activité de transport aérien au Cameroun de 1959 à 2000 : essai d'analyse historique », mémoire de Master sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Djiomo Gabriel (1999), « L'Église catholique et l'Union des populations du Cameroun (UPC) à l'ouest, 1948-1970 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene.

Djouokap Georges (2015), « Le fait religieux dans le discours et les actes du politique au Cameroun de 1916 à 1985 », Mémoire de Master sous la direction de Salvador Eyezo'o, Université de Yaoundé I.

Domkam Emilie Berdiane (2007), « Marchés et lieux de transactions dans la chefferie bandjoun des origines à 1960 », Mémoire de Master sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Donfack Armel Francis (2008), « Les migrations des Bamiléké au Cameroun sous mandat britannique (1922-1945) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Dort Habit (1998), « La carrière et l'œuvre de Mgr René Graffin au Cameroun (1931-1961) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Maurice Mveng Ayi et Albert François Dikoume, Université de Yaoundé I.

Dzelamonyuy Godlove Kindzeka (1980), « The KNDP, 1955.1961. Achievements », Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I.

Ebede Nga Julien Bernardin (2012), « La technologie politique du corps » dans la ville de Yaoundé (1921-1960). Essai d'analyse historique », Mémoire de Master sous la direction de Mouhamadou Nissire Sarr, Université de Yaoundé I.

Eba Pierre (2004), « Medou Gaston, 1925-1975, l'homme et son action. Essai d'analyse historique », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert-Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Ebobola Biyo'o bi (2005), « Le parlement camerounais et l'ONU face aux problèmes politiques relatifs à l'indépendance du Cameroun sous administration française (1957-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

Ekango Joseph (2006), « Les forces politiques et la pacification du Sud-Cameroun : le cas des parlementaires du Mungo de 1955 à 1970 », Mémoire de DEA sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Ekango Jacques, « Tensions socio-politique, insurrection upéciste et lutte armée dans le Mungo entre 1950 et 1960 », Mémoire de Master, Université Yaoundé I.

Ekango Jacques, « L'UPC : l'agitation socio-politique et la violence dans la subdivision de Mbanga entre 1950 et 1960 », Mémoire de Master, Université Yaoundé I.

Ekwe Dongmo Djoukang Aubin (2002), « L'influence du milieu naturel sur la colonisation européenne au Cameroun de 1884 à 1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Enama-Ateba Louis-Marie (2011), « La radiodiffusion au Cameroun de 1941 à 1990 », Mémoire Master II en histoire des relations internationales sous la direction de Roger Onomo Etaba, Université de Yaoundé I [disponible sur : <[https://www.memoireonline.com/05/13/7164/m\\_La-radiodiffusion-au-cameroun-de-1941-a-1990.html](https://www.memoireonline.com/05/13/7164/m_La-radiodiffusion-au-cameroun-de-1941-a-1990.html)>].

Enyengue Mbatsogo Serge Hervé (s.d.), « André Fouda : du Bloc Démocratique Camerounais à l'Union Nationale Camerounaise, 1951-1980 », Mémoire de Master sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Enyengue Eso Aboudi Frantz Stéphane (2017), « La diplomatie culturelle de la France au Cameroun : du centre culturel français l'Institut français du Cameroun de 1962 à 2016 », Mémoire de Master sous la direction d'Elvice Achille Bella, Université de Yaoundé I.

Epoh Yen Pierre (2011), « Cohabitation ethnique et conscience nationale au Cameroun : cas du Mounjo, Kekem et Santchou (1884-2010) », Mémoire de Master sous la direction de Robert K. Kpwang, Université de Yaoundé I.

Essama Roger Philippe (1995), « La lutte pour le pouvoir au Cameroun sous tutelle française, 1955-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Essiane E.T. (2000), « L'institution communale au Cameroun : approche historique à travers les élections municipales dans le Dja-et-Lobo, 1950-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

Esso Eba Marguerite (2004), « Un chef supérieur Yetyang : André Mfoula Aleme, 1900-1957 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Samuel Efoa Mbozo'o, Université de Yaoundé I.

Essomba Tang Augustin-Claude (1981), « Les détenus politiques au Cameroun sous mandat français (1916-1946) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Etoa Oyono Georges Patrice (2008), « Le personnel diplomatique camerounais (1960-1982) », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I [disponible sur : <[https://www.memoireonline.com/04/10/3301/m\\_Le-personnel-diplomatique-camerounais1960-19820.html](https://www.memoireonline.com/04/10/3301/m_Le-personnel-diplomatique-camerounais1960-19820.html)>].

Ewangue Jean Lucien (1996), « Enseignant et production de l'histoire du Cameroun à l'Université de Yaoundé I : le cas du département d'histoire (1962-1995) », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Thierno Mouctar Bah, Université de Yaoundé I.

Ewondjo Samson David (2002), « La naissance du "maquis" dans le Mungo 1955-1970 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Ewoudogo Lazare (2008), « Le climat de frustration et le nationalisme dans la région de Nkongsamba, 1923-1960 », Mémoire de Master sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université Yaoundé I.

Eyezo'o Salvador, « Un paramètre de l'histoire du Cameroun : la mission adventiste (1926-1949) », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I.

Fokou Joseph (1997), « L'insurrection armée dans la sous chefferie Balatchi 1956-1969. Genèse et enjeux », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Fomekong Alecsi (2006), « La partition franco-britannique du Cameroun et son impact sur les populations des Bamboutos (1916-1960) », Mémoire de Master sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Fotsing Silatcha Cyrille William (1996), « La dynamique du catholicisme dans la formation de l'élite politique camerounaise (1951-1970) », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction d'Albert-Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Fotso Joseph Marie (1998), « La rébellion en pays Bamileke de 1955 à 1966, le cas de la subdivision de Bafoussam », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université Yaoundé I

Guimfack Tsana M., « Autorités traditionnelles et pouvoir colonial en pays Bamiléké : l'exemple de Foto dans la Menoua (1903-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

Hopp Bitep Emmanuel (2004), « Eone Eone Oscar, chef supérieur du canton Ndog Send et maire de Matomb, 1912-1985 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Raymonde Ebale, Université de Yaoundé I.

Ibang Simon (1998), « Les élections du 23 décembre 1956 à l'ATCAM : le cas de la Sanaga-Maritime », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université Yaoundé I.

Inconnu, « Du syndicalisme révolutionnaire au syndicalisme de collaboration : l'itinéraire d'un militant syndicaliste camerounais, Jacques Henri Ngom, 1920-1972 », Mémoire de Master sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Inconnu, « L'expansion territoriale de la chefferie Bandjoun des origines à 1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léon Kaptué, Université de Yaoundé I.

Inconnu, « Prison de Yaoundé de 1923 à 1960 », mémoire, Université de Yaoundé I.

Inconnu, « Théodore Mayi Matip du maquis à la députation, 1957-1988 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Issekese Louis-Marie (2004), « Tradition orale et maquis dans la subdivision de Ndikinimeki », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université Yaoundé I.

Kamanda Jean (2014), « Les conditions de détention au Cameroun de 1960 à nos jours », Mémoire de Master sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Kambefuh Tanyi Judith (2006), « Mundani under Colonial Rule: A Study of the Impact of Colonialism on the Life of People, 1907-1961 », Mémoire de master sous la direction d'Anderson Enokenwa, Université de Yaoundé I.

Keming David Nchinda, « The United Nation High Commission for Refugees (UNHCR) in Cameroon, 1952-2005 », Mémoire de Master, Université de Yaoundé I.

Kenne Faustin Magellan (2001), « Jérémie Ndelene (1920-1960), une figure emblématique de la rébellion camerounaise », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Kingue Mbang Bang Jean (2005), « Le maquis dans le Nkam : 1956-1973 », Mémoire de DEA en Histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I, Cameroun.

Konde Baonga J. R., « Les activités de l'UPC dans la subdivision du Nyong-et-Kelle et les conséquences politiques socioéconomiques (1948-1962). Essai d'analyse historique », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I.

Kossoni Hélène Florence (2000), « Les prisons au Cameroun sous administration française : le cas de la maison d'arrêt de Bafia, 1919-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de, Jean Koufan Menkene Université de Yaoundé I.

Kouam Etienne (1981), « Djoumessi Mathias : le chef traditionnel, le député et son œuvre, 1925-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Maurice Ayi Mveng, Université de Yaoundé.

Kuendun Joseph (2014), « Women and the Independence Struggle in the British Southern Cameroons, 1945-1961: A Historical Study », Mémoire de Master sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Kpwang Kpwang Robert (1989), « Les associations tribales et l'évolution politique au Cameroun : le cas de l'Union Tribale Ntem Kribi (UTNK) ou Efoulameyon, 1948-1962 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Maurice Mveng Ayi, Université de Yaoundé.

Latcha Eléonore Madjoussi, « L'Eglise catholique en pays Bamiléké et Bamoun : 1955-1990 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I.

Lebongo Gely Menguna (2018), « L'institution judiciaire au service de la colonie française et son usage politique par les gouvernants de l'État du Cameroun après l'indépendance (1945-1966) », Mémoire de Master sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Lengue Gérard (1994), « Le problème de la réunification des deux Cameroun vu à travers les pétitions adressées à l'Onu par les Camerounais d'expression anglaise (1954-1961) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Lockncha Dentou Emmanuel (1985), « Action syndicale et formations politiques dans l'Ouest-Cameroun, 1944-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léon Kaptué, Université de Yaoundé I.

Madjou Silatcha Eléonore (1998), « L'Église catholique en pays bamilé et bamoun, 1955-1990 », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert François Dikoume, Université de Yaoundé I.

Makendi Makendi Isaac Delard (1996), « Henri Chamaulte au Cameroun sous administration française, 1924-1957 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction d'Albert-François Dikoume, Université de Yaoundé.

Matiadjou Apolline (2014), « L'expérience parlementaire de Joseph Kamga II, roi des Bandjoun, 1946-1972, essai d'étude historique », Mémoire de Master sous la direction d'Albert-Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Mawou Tayou Stéphanie (2004), « Légitimité contre légalité dans les chefferies traditionnelles bamiléké : le cas de la chefferie Baham (1927-1964) », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Mbakop Nana Giscard Lionel (2016), « Timbre-poste et évolution politique et diplomatique du Cameroun de 1960 à 2004 », Mémoire de Master sous la direction d'Idrissou Alioum, Université de Yaoundé I.

Mballa Nang (2001), « Du service local de police et de sûreté à la sûreté générale au Cameroun français, 1939-1959 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Mbang Jean Olivier René (2010), « Alcools, alcoolisme et répression au Cameroun sous administration française (1916-1960), essai d'histoire », Mémoire de DEA sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Mbang Jean Olivier René (2003), « Jean Emmanuel Mvinguet et La Voix des Autochtones du Mbam (V.A.M.) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Mbarga Kana Jean-Marie (2010), « Les partis politiques et élites dans le développement sociopolitique et économique de la "région" de Kribi (1884-1966) », Mémoire de DEA en histoire sous la direction de Joseph Marie Essomba, Université de Yaoundé I.

Mbarga Kana Jean-Marie (1998), « Paul She Onana, 1912-1997, et l'évolution politique du département de l'Océan », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Joseph Marie Essomba, Université de Yaoundé I.

Mbatchou Stella (2003), « Contribution à la connaissance de l'histoire de l'Armée de Libération Nationale Kamerunaise (A.L.N.K.), 1959-1971 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Mbembe Joseph A. (1981), « La violence dans la société Basaa du Sud-Cameroun, essai d'étude historique », Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I.

Mbengue Ze Patrick (2019), « Les agences d'aide publique de la France et le développement des régions camerounaises : le cas de l'est-Cameroun (1950-2014) », Mémoire de master sous la direction de Willibroad Dze Ngwa, Université de Yaoundé I.

Mbengué Nguimè Martin (1991), « Les étudiants camerounais et la question coloniale et nationale : 1945-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

Mbiaya Tchatat Sandrine, « Daniel Kemajou et l'évolution politique du Cameroun, 1920-1984 », Mémoire en histoire, Université de Yaoundé I.

Mbinohonyui Ndiloseh Melvis (2006), « Improvement Unions and the Nationalist Struggles in the British Southern Cameroons, 1939-1953 », Mémoire de Master sous la direction de Verkija Fanso et N.F. Awasom, Université de Yaoundé I.

Mbogba Richard (2011), « Les rapports conventionnels franco-camerounais : politique d'aide au développement ou d'enjeux, 1960-1985 », Mémoire de DEA sous la direction de Samuel Efoua Mbozo'o, Université de Yaoundé I.

Mbome Sou'a Joseph Hilaire (1994), « Le parti politique de l'Union Camerounaise (UC) : sa genèse, ses objectifs, sa doctrine, son organisation, son fonctionnement et son rôle dans la formation de l'État et la réalisation de l'Unité nationale (1er mai 1958-1er septembre 1966) », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Adalbert Owona, Université de Yaoundé.

Mboua Josyane Valéry (1998), « "Opinion camerounaise" dans la Presse du Cameroun, 1955-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé.

Mbouchoung Marie-Claire, (1984), « Ernest Ouandié (1924-1971) : l'homme et son action politique », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

Mbousnoum Jeanne Fidele (2006), « Le maquis dans la localité de Bot-Makak, 1955-1960 », Mémoire en histoire sous la direction de Robert Kpwang, Université Yaoundé I.

Mboutou Essiane Aimé Stève (2015), « La coopération bilatérale interparlementaire Cameroun-France de 1961 à 2013 : essai d'analyse historique », Mémoire de Master sous la direction de Samuel Efoua Mbozo'o, Université de Yaoundé I.

Meyong Nestor Fils (2004), « La ZOPAC en Sanaga-Maritime, 1956-1959 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Mimbana Mebouf Aristide (2010), « L'insurrection armée à l'Est-Cameroun : le cas du II<sup>e</sup> front de l'armée de libération nationale du Cameroun 1955-1971 », Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I.

Mimbama Thierry Evina (2018), « La transhumance politique au Cameroun sous administration de la France, 1949-1960 », Mémoire de Master sous la direction d'Idrissou Alioum, Université de Yaoundé I.

Mintoogue Joseph Yves (2009), « Savoirs endogènes et résistance nationaliste au Sud-Cameroun. Le cas de l'insurrection de la Sanaga-Maritime de 1948 à 1958. Approche historique », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Pierre Oum Ndigi, Université de Yaoundé I.

Mfombong Walters Che, « The Council of Notables and the French Colonial Administration in Cameroon », Mémoire de Master, Université Yaoundé I.

Moumbagna Arouna (2001), « L'abandon des plantations européennes de café arabica et leurs conséquences économiques et sociopolitiques dans la région Bamiun, 1943-2000 », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert-François Dikoume et Jean Koufan Menkene.

Moukam Christian Gervais (2008), « La gendarmerie au Cameroun sous administration française, 1916-1960 », Mémoire de Master sous la direction de Léonard Sah, Université Yaoundé I.

Mouko Georges Parfait (2000), « Le rôle historique du groupe Aujoulat dans l'évolution politique du Cameroun, 1956-1982 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Wang Sonne, Université de Yaoundé I.

Mouzung Abouna Hortense Yvonne (s.d.), « L'utilisation opportune des "nègres de service" au Cameroun sous régime français. Le cas des écrivains-interprètes, 1916-1947 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Wang Sonne, Université de Yaoundé I.

Mouzung Abouna Hortense Yvonne (2008), « Femmes et mouvements nationalistes au Cameroun français (1945-1960) », Mémoire de DEA sous la direction de Verkijika Fanson, Université de Yaoundé I.

Mpegna B.N. (2001), « De l'école de police à l'école nationale supérieure de police (1952-1975) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

Mpegna Belmond (2004) « Les relations socio-culturelles franco-camerounaises (1960-2000) : approche historique », Mémoire de DEA sous la direction de Daniel Abwa et Samuel Efoau Mbozo'o, Université de Yaoundé I.

Mpina Serge Anicet (2007), « La gendarmerie nationale camerounaise au cœur de la coopération militaire Franco-Cameroun de 1959 à nos jours », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Mpouamze Yves Christian (1998), « La réorganisation du système de défense du Cameroun français, 1946-1959 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufane Menkene, Université de Yaoundé I.

Munyanu Patrice Dukson (2001), « La police et la sûreté au Cameroun de 1948 à 1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Nanfäng Jules Aigard (1993), « L'expérience parlementaire au Cameroun sous administration française entre 1957 et 1960. Le cas de l'ALCAM (Assemblée Législative du Cameroun) », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Thierno Mouctar Bah, Université de Yaoundé.

Nchangwi Gertrude (2003), « Relations Between the Central and Subaltern Chiefdoms of the Bafut Kingdom from Pre-Colonial Times To 1961 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Matthias Livinus Niba, Université de Yaoundé I.

Nchichupa Luke Penjinah (2006), « Albert Womah Mukong: A Political and Human Rights Activist, 1959 to 2004 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Simon Tata Ngenge, Université de Yaoundé I.

Ndadjio Etienne (1991), « Les parlementaires Bamiléke et la politique au Cameroun de 1946 à 1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé.

Ndambo Ofekel Maximilien (2006), « L'effort de guerre dans la subdivision de Ndikinimeki pendant la deuxième guerre mondiale, 1939-1945 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Ndambo Ofekel Maximilien (2009), « Le maquis dans le Mbam : 1955-1971. Étude historique », Mémoire de DEA en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Ndanga Éric Patrick (2002), « La prison de New-Bell à Douala (Cameroun), 1916-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Ndeffo Henri (1986), « Le sentiment national à travers la presse camerounaise (1955-1958) », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé.

Ndifor Ewane David (1997), « L'effort de guerre dans l'ancienne région du Mungo 1939-1945 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Maurice Mveng Ayi, Université de Yaoundé I.

Ndjapoum Ngatcha Alain Germain (2005), « Contribution à la connaissance du rôle de l'autorité traditionnelle dans la rébellion upéciste en région bamiléké : 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Madiba Essiben, Université de Yaoundé I.

Ndjé Second (2008), « La femme basa'a du Cameroun au "maquis" : 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Ndje Kefiki Scolastique (2001), « De la "section camerounaise de la Croix-Rouge française" à la Croix-Rouge camerounaise, 1949-1993 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Ndjilabogo Adelaïde Valérie (2000), « Les expatriés français dans l'enseignement secondaire général au Cameroun, 1960-1982 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Wang Sonne, Université de Yaoundé I.

Ndongo Nlate Urbain Claude (2008), « La question du Cameroun septentrional britannique à la Cour internationale de justice, 1961-1963 : essai d'analyse historique », Mémoire de DEA sous la direction de Verkijika Fanzo, Université de Yaoundé I.

Ndo'o Ibrahim (2008), « Travail et main-d'œuvre dans les plantations de la SAFA de Dizangué de 1924 à 1962 », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Nga Ebede Julien Bernardin (2012), « "La technologie politique du corps" dans la ville de Yaoundé (1921-1960) », Mémoire de Master sous la direction de Mouhamadou Nissire Sarr, Université de Yaoundé I.

Nedjou Sadeuh Rodrigue (2007), « Le camp de regroupement dans l'actuel arrondissement de Bamendjou à l'époque de la rébellion armée, 1955-1970 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université Yaoundé I.

Nepomuscens Jean, « Résolution des conflits et problématique des droits humanitaires dans le royaume Bamoun (Ouest-Cameroun) à l'époque coloniale », Mémoire en histoire, Université de Yaoundé I.

Nfi Lon Joseph (2007), « French Cameroonians in the politics of Southern Cameroons, 1922-1961 », Mémoire de Master sous la direction de Verkijika G. Fanzo, Université Yaoundé I.

Ngankeu Virginie Flore, « La répression des délits et des infractions dans la société bamiléké traditionnelle », Mémoire en histoire, Université Yaoundé I.

Ngeck Agbor Teddy (2007), « The One Kamerun Party : from Origin to Disintegration, 1957-1962 », Mémoire de Master sous la direction de Enokenwa Anderson Tanyi, Université de Yaoundé I.

Ngo Baleng Avelé M (2006), « Conflits sociopolitiques dans la région Babimbi 1952-1973 : le cas Lognkol-Ndognem », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Ngo Mbilla Marie Esther (1988), « La radiodiffusion au Cameroun, 1940-1963 : approche historique », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Mouctar Bah Thierno, Université Yaoundé I.

Ngoma Nzie Ekese Suzanne (2005), « Le "corps franc" dans le Moungo, 1960-1971 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Ngomsî François Xavier (2008), « De la guérilla urbaine au Cameroun méridional (1984-1964). Esquisse d'une généalogie des pratiques de contestation en ville », Mémoire de DEA sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Ngomsî François Xavier (2005), « De la guérilla urbaine à Douala, 1955-1964 », Mémoire sous la direction d'Emmanuel Ghomsî, Université de Yaoundé I.

Ngon a Beyek II Philémon (2005), « Pierre Kotou à Nwatsok. Homme politique camerounais, 1916-1993 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Ngon Foben Michaël (2016), « Monographie de Bagam, chefferie bamiléké de l'Ouest-Cameroun : des origines à nos jours », Mémoire de Master sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Ngotom Tchamba Ranèse (2010), « La poste au Cameroun sous l'administration française (1916-1960). Aperçu historique », Mémoire de Master sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Ngoucheme Bertin (2019), « Adamou Nchankou et la justice militaire au Cameroun, 1964-2005 : essai d'analyse historique », Mémoire de Master sous la direction de Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen.

Nienga Staford Frédéric (2007), « Biographie historique d'un chef traditionnel de l'Ouest-Cameroun : Tchouale Léon Ier, 1924-1999 », Mémoire de Master sous la direction de Robert K. Kpwang, Université de Yaoundé I.

Njankou Dantse Henriette (1999), « Le « maquis » et ses effets dans le Ndé 1958-1970 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Njikam Théodore (1986), « Pressions françaises et résistances du sultanat Bamoun, 1919-1945 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Nkana Maye Gilbert (2010), « Commandement indigène et mutations sociopolitiques et économiques dans le canton de Ndog-Bea-Nord (1887-1959) », Mémoire de Master sous la direction de Robert Kpwang, Université de Yaoundé I.

Nkili Yannick (2008), « Itinéraire d'un homme pluridimensionnel : Jean Louis NjembaMedou, 1902-1966 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Robert Kpwang, Université de Yaoundé I.

Nkoti Bohole Michel (2015), « Pouvoir politique et presse écrite au Cameroun français de 1946 à 1960 », Mémoire de Master sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Nomo Abbé François Mathieu (2011), « Les acteurs et les victimes de la peine capitale au Cameroun, 1916-1992 (approche historique) », Mémoire de Master sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Norodom Kiari Jean-Bedel (1995), « Paul Soppo Priso. De la JEUCADRA au MANC (1938-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé.

Noukam Tchamdjou Christiane Aurella (2021), « La politique économique internationale d'Ahmadou Ahidjo : une analyse des stratégies de développement du Cameroun post-indépendant de 1960-1982 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Japhet Anafak Lemofak.

Noukatchomé Kamguim E.F. (2007), « Pierre Kamdem Ninyim III : prince Baham et homme politique camerounais (1936-1964) », Mémoire de Maîtrise en histoire., Université de Yaoundé I.

N'Soga Robert, « La musique patriotique comme source de l'histoire du Cameroun (1957-1990) », Mémoire en histoire, Université Yaoundé I.

Ntaintine Alima (2017), « La vie quotidienne dans la période du maquis en région bamiléké : analyse historique (1957-1971) », Mémoire de Master sous la direction de Faustin Kenné, Université de Yaoundé I.

Ntamag, Pierre (2001), « Les missions chrétiennes et le mouvement nationaliste en pays Bassa (1948-1960) », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert François Dikoume, Université de Yaoundé I.

Ntang Pondy Marie Christelle (2015), « De la camerounisation à la modernisation des forces armées, 1965-2010 », Mémoire de Master sous la direction de Virginie Wanyaka Bonguem Oyongmen, Université de Yaoundé I.

Nviom-A-Moutassi Pierre Fernand (2007), « L'insurrection upéciste dans la subdivision de Babimbi (1956-1963) », Mémoire de DEA en histoire sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Nviom-a-Moutassi Pierre Fernand (2002), « Les goumiers dans l'administration française au nord Cameroun : 1916-1956 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Obele Essomba Philomene (2006), « Une histoire des attributs de l'État du Cameroun de 1957 à 1984 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Okala Ndengue Tota (1989), « André-Marie Mbida, 1917-1956 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé.

Oloua Robert Maxell (2011), « Le peuple Eton dans le mouvement nationaliste au Cameroun sous administration française : 1956-1971 », Mémoire de Master II en histoire sous la direction de Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Onana Éric Marcel (2013), « L'institution statistique au Cameroun, 1921-1960. Étude historique », Mémoire sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Onana Ngonon Agnès (2008), « Le pouvoir colonial et le pays Eton (1889-1960) », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Onana Eric Marcel (2013), « L'institution statistique au Cameroun, 1921-2001. Étude historique », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Onguene Minso Augustin (2007), « L'application du code de l'indigénat dans l'ancien département du Nyong-et-Sanaga, 1884-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Otabela Jean Germain (2011), « Le droit de la guerre dans la lutte armée au Cameroun, 1956-1971 », Mémoire de Master en Histoire sous la direction de Robert Kpwang Kpwang, Université de Yaoundé I.

Otabela Jean Germain (2008), « Les populations camerounaises et la politique coloniale française de discrimination : 1924-1957 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Robert Kpwang Kpwang, Université de Yaoundé I.

Otabela Jean Germain, (2011), « Le droit de la guerre dans les luttes armées au Cameroun, 1956-1971 », Mémoire de Master sous la direction de Robert K. Kpwang, Université de Yaoundé I.

Otche Honorine Dinaire (2003), « Etienne Enondji Mvomo, chef supérieur du groupement Yekombode Bengbis, 1908-1983 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Joseph Marie Essomba, Université de Yaoundé I.

Otekelek Nelem Catherine (1996), « Les stratégies de musellement des forces politiques au Cameroun sous administration française : le cas de l'UPC (1948-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé.

Ottou Bissomo (2008), « La justice indigène à Yaoundé sous administration coloniale (1888-1960) », Mémoire de Master sous la direction de Raymond Ebale, Université de Yaoundé I.

Oubel, L.C (2001), « Le Maquis dans la subdivision de Ndikiniméki 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

Oyono Alain Hervé, « Anthropophagie et désertion des villages dans le sud Cameroun : cas des fong de la région de Zoe télé (1960-1999) », Mémoire de Master, Université Yaoundé I.

Paho Nya Felicité (2008), « L'application des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail au Cameroun et son incidence sur l'évolution du syndicalisme camerounais, 1944-2004 », Mémoire de DEA sous la direction d'Albert-Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Pouhé Dominique (2019), « Les liaisons extérieures de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), de 1948 à 1963 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Samuel Efoua Mbozo'o, Université de Yaoundé I.

Sah Chem Angela (2010), « Bafmeng under Colonial Rule, 1889-1961 : Evolutionary Pattern and Impacts », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Mathew Basung Gwanfogbe, Université de Yaoundé I.

Saha Tchinda Etienne (2003), « Autorités religieuses et rébellion upéciste en pays Bamileke, 1955-1971 », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Albert-Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I

Saha Zacharie, « Conflits armés et promotions de la paix entre chefferies Bamiléké aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> », Mémoire en histoire, Université de Yaoundé I.

Sinou David (1984), « L'évolution des rouages de l'administration française au Cameroun (1916-1956) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Fabien Kange Ewane, Université de Yaoundé I.

Soho Serge Simon (1995), « Les parlementaires et la question de l'indépendance de 1945 à 1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé.

Soho Serge Simon, « L'école coloniale française au Cameroun (1916-1956) », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I.

Sonke Alex Bertrand (1995), « La chefferie Baham de 1945 à 1960 : ses rapports avec la puissance coloniale et les nationalistes », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Léon Kaptué, Université de Yaoundé.

Sumo Tayo Aimé Raoul (2008), « Administrateurs coloniaux et coopération transfrontalière : l'exemple de la section banyo (Cameroun) / gashanga (Nigeria), 1916-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Sunjo Sevidzem Elvis (2013), « Constitutional Conflicts and Political Changes in the Cameroons : a Historical Perspective, 1884-1961 », Mémoire de Master sous la direction de Willibroad Dze-Ngwa, Université de Yaoundé I.

Taguem Fah Gilbert Lamblin (1991), « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun sous administration française, 1945-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Mouctar Bah Thierno, Université de Yaoundé.

Takam Maurice (2001), « Une illustration de la détention au Cameroun sous administration française : la prison de Yaoundé, 1923-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Talom Wambo Pierre (1980), « Les élections au Cameroun français de 1945 à 1954 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé.

Tang Essomba Augustin-Claude (1981), « Les détenus politiques au Cameroun sous mandat français (1916-1946) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Tantidjio Martin (1994), « Les conflits armés dans la chefferie Batcham de 1903 à 1959 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Thierno Mouctar Bah, Université de Yaoundé.

Tanyi Cambefuh Judith (2006), « Mundani under Colonial Rule: A Study of the Impact of Colonialism on the Life of the People, 1907-1961 », Mémoire de Master sous la direction d'Anderson Enokenwa, Université Yaoundé I.

Tatitsa Jacob (1996), « L'UPC : tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda de 1950 à 1965 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Tchakounte Paul (2010), « Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC dans la subdivision de Bafoussam de 1955 à 1971 », Mémoire de Master sous la direction d'Aboubakar Njiasse Njoja, Université de Yaoundé I.

Tchakounte Paul (2008), « Paul Bernard Kemayou (1938-1960) : l'itinéraire d'un chef traditionnel bangou », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Tchinda Ayonta Roseline (2005), « Le veuvage chez les Ngyemba de l'Ouest-Cameroun, de la période précoloniale à 1960 : essai d'analyse historique », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Tchinda Kemfo Joseph (2016), « Colonisation, quêtes identitaires, pratiques élitistes et dynamique socio-politiques dans les Bamboutos (Ouest-Cameroun), XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », Mémoire de DEA sous la direction de Daniel Abwa.

Tchouake Kanguelieu Mesmin (1986), « Fonctionnariat autochtone et mutations sociales au Cameroun sous l'administration française, 1944-1958 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Tchouakounté Paul, « Les autorités traditionnelles et la rébellion de l'UPC dans la subdivision de Bafoussam de 1955 à 1971 », Mémoire en histoire, Université de Yaoundé I.

Tchuenkam David (1983), « Le Pont sur le Wouri : une nécessité socio-économique », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé.

Tchumtchoua Emmanuel (1988), « Un Mouvement politique. La Jeunesse camerounaise française (JEUCAFRA), 1938-1945 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction d'Adalbert Owona, Université de Yaoundé.

Tchuya Dominique (1998), « Le poids de la France dans le commerce extérieur du Cameroun, 1960-1978. Essai d'analyse historique », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Léon Kaptué, Université de Yaoundé I.

Tegna Édith Mireille (1998), « La dynamique électorale dans le processus de « décolonisation » du Cameroun sous tutelle française : le cas des élections aux Assemblées Territoriales, 1945-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Temgoua A. (1984), « Le pouvoir colonial français et la chefferie traditionnelle de Foréké-Dschang (1920-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

Tiokang Etienne (1990), « La diplomatie traditionnelle dans le Bamoutos, 1946-1977 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Fabien Kange Ewana, Université de Yaoundé I.

Tjang Kack Jean-Marie (1990), « Le Bloc Démocratique Camerounais, 1951-1956 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Tjang Kack Jean-Marie (1990), « Les populations des Bamoutos dans la Mouvance coloniale au Cameroun : 1916-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Fabien Kange Ewana, Université de Yaoundé.

Tomo Ndjoko Timothée (2007), « Mvilongo Nomo Onguene, chef supérieur des Mvog-Onamnye (1888-1967) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Roger Bernard Onomo Etaba, Université de Yaoundé I.

Tomo Ndjoko Timothée (2009), « Les chefs supérieurs du Centre-Sud Cameroun et l'implantation de l'UC et de l'UNC, 1958-1985 », Mémoire de DEA sous la direction de Daniel Abwa et Roger Bernard Onomo Etaba, Université de Yaoundé I.

Tonga Dinang François-Xavier (2004), « Le rôle socioéconomique des associations de base des ONG de développement dans la Sanaga-Maritime, 1960-2002 », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Odile Ekindi Chatap, Université de Yaoundé I.

Touwa Ernest (1998), « La réorganisation de l'armée camerounaise de 1970 à 1984 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Tsala Tsala Célestin Christian (2001), « Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1997 : les cas d'Albert Dikoume, Gaspard Mouen, Nouk Bassomb, Emmanuel Bityeki et Rithe Ndongo Ndalle », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Blaise Essomba.

Tsalla Alphonse (1994), « Le rôle politique et social des premières élites camerounaises issues de l'École primaire supérieure de Yaoundé, 1923-1957 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa et Wang Sonne, Université de Yaoundé I.

Tsogo Momo Marie Nadege (2008), « Le cinéma du Cameroun français, 1935-1959 : une arme au service de la puissance coloniale ? », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université Yaoundé I.

Vernuyu Nvati Emmanuel (2016), « Medical Services in the Nso' Fondom, 1928-2005 », Mémoire de master sous la direction de Jabiru Muhammadou Amadou, Université de Yaoundé I.

Wafor Kum Ignatius (2014), « Buea District Under Colonial Administration, 1884-1961 : A Historical Analysis », Mémoire de Master sous la direction de Willibroad Dze Ngwa, Université de Yaoundé I.

Wanyaka Bongnen Oyongmen Virginie (1998), « Forces armées et développement économique et sociale au Cameroun de 1960 à nos jours », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé.

Wagoum Célestin, « Impact de la présence française sur la pratique de l'autopsie chez les Nayemba de l'ouest Cameroun (1920-1960) », Mémoire en histoire, Université de Yaoundé I.

Yamdjieu Siewe Sabine (2008), « Itinéraire d'un homme politique du Haut-Nkam (Ouest-Cameroun) : Jean Mbouende (1890 ?-2004) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Yangman Aristide (2005), « Mabaya Jean-Baptiste : parlementaire et élite du haut-Nyong 1952-1982 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Samuel Efoa Mbozo'o, Université de Yaoundé I.

Yanou Tchinda Constant (1999), « Les “pleins pouvoirs” au gouvernement Ahidjo et ses conséquences sur l’avenir politique du Cameroun (1959-1966) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Samuel Efoua Mbozo’o et Etienne Mveng Evina, Université de Yaoundé I.

Yegba Bayiha (2008), « La prison d’Éséka et son impact social, 1920-1960 : approche historique », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Yemefak Kenne Edmonde (2005), « Fidèle Vougmo : l’homme et l’œuvre (1933-2005), essai d’analyse historique », Mémoire de Maîtrise sous la direction d’Albert Pascal Temgoua, Université de Yaoundé I.

Yen Eph Pierre (2009), « Biographie d’un homme politique camerounais originaire du Mungo : Jean Ekwabi Ewane (1924-1996) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Robert Kpwang, Université de Yaoundé I.

Zang Ngbwa Ezekiel (2021), « Le personnel politique et diplomatique camerounais dans le fonctionnement et le processus de prise de décision à l’assemblée générale des nations-unies (1960-2017) », Master en histoire sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I [disponible sur : [https://www.memoireonline.com/08/21/12133/m\\_Le-personnel-politique-et-diplomatique-camerounais-dans-le-fonctionnement-et-le-processus-de-prise-d0.html](https://www.memoireonline.com/08/21/12133/m_Le-personnel-politique-et-diplomatique-camerounais-dans-le-fonctionnement-et-le-processus-de-prise-d0.html)].

Zock a Ribal (2004), « Problématique de l’utilisation des forces de maintien de l’ordre au Cameroun entre 1955 et 1971 », Mémoire de DEA en histoire sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Zock a Ribal (2002), « De la garde indigène restructurée à la garde camerounaise, 1939-1960 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

## I.2. Mémoires dans d’autres disciplines

Abom Meke Edwige Salomé (2015), « Les sanctions infligées aux fonctionnaires autochtones du Cameroun sous mandat français 1922-1946 », Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale supérieure de Yaoundé, Cameroun.

Amougou-Amougou (1996), « André Fouda Omgba Nsi. L’homme et son action », Mémoire de DIPES II sous la direction d’Adalbert Owona, Université de Yaoundé I.

Ango Claude Henri (2001), « Le rôle de l’Alcam de la période d’autonomie à l’indépendance (1957-1960) », Mémoire de DIPES II sous la direction de Samuel Efoua Mbozo’o et Robert Kpwang, Université de Yaoundé I.

Assomo Alain (2010), « La presse écrite au Cameroun à l’ère des revendications d’indépendance : approche historique », Mémoire de Master II en sciences de l’information et de la communication, Université de Yaoundé II.

Balog Grégoire (1987), « L’Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) en milieu basaa », Mémoire de Maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé I.

Bayo’o Ikeng François Désiré (1997), « La problématique de la contestation chez les Basa’a-Mpo’o du Cameroun sous administration française : 1922-1958. Approche historique », Mémoire de DIPES II sous la direction de Wang Sonne, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Djaha, P. (2000), « La rébellion upéciste dans la subdivision de Bafang (région Bamiléké) 1955-1960 », Mémoire de DIPES II, École normale supérieure de Yaoundé.

Dibombe Matio Anne-Laure Pauline (2016), « La place du Ngondo dans l’évolution de la communauté Duala, dimension coloniale et postcoloniale, 1884-2000 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Michael Ndobegang, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Enama Menounga Evariste (2011), « La question de l’amnistie au Cameroun français : approche historique au vu des débats parlementaires (1956-1960) », Mémoire de DIPES II sous la direction de Samuel Efoua Mbozo’o et de Joseph Tanga Onana, École normale supérieure, Université de Yaoundé.

Effa Ntsama Pierre Anicet (2013), « La place de “l’indigène” dans la société coloniale française (1916-1960) », Mémoire de DIPES II sous la direction de Robert K. Kpwang, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Enokbile Babagnak Clauvis (2011), « Les camps de regroupement pendant la période du “maquis” dans l’arrondissement de Nkdimmeki (1955-1971) », Mémoire de Dipes II, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Fankem R. (1990), « Le rôle du Ngondo (Assemblée traditionnelle du peuple Duala) dans la décolonisation du Cameroun, 1945-1960 », Mémoire de DIPES II en histoire, Université de Yaoundé, Cameroun.

Fongang M.N. (1989), « Le *Kumzse*, Assemblée Traditionnelle du peuple Bamiléké 1947-1960 », Mémoire de DIPES II, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Fotso Jérémie (1981), « Politique et société au Cameroun français, 1920-1955 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Martin Ntoné Kouo, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Kogwo Joseph Antoine (2005), « Aux sources des mutations socio-économiques dans la Sanaga-Maritime, la SAFA et la SBC de 1925 à 1955 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Madiba Essiben, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Kuikoua Francis (2003), « La femme et “rébellion” upéciste en région Bamiléké, 1955-1971 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Emmanuel Ghomsi, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Mbeng Josué Aurélien (2011), « Les élections législatives du 10 avril 1960 dans la Sanaga-Maritime », Mémoire de DIPES II sous la direction de Samuel Efoua Mbozo'o, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Mengue Essama Elisabeth Chimene (2015), « Les chefs traditionnels dans l'arrondissement de Bikok et leur contribution à l'évolution de la société camerounaise (1933-2015) », Mémoire de DIPES II sous la direction de Robert Kpwang Kpwang, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Modo Modo G. (1995), « Simon Pierre Owono Mimbo : acteur et témoin de la lutte politique au Cameroun (1918-1972) », Mémoire de DIPES II, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Moundolock Ignace-Bertrand (1975), « La presse écrite et la liberté au Cameroun : du mandat à la tutelle », Mémoire de licence de droit public sous la direction de Joseph-Marie Bipoun-Woum, Université de Yaoundé I.

Mveng Evina E. (1974), « L'École Normale de Foulassi, sa naissance, ses objectifs, sa vie et son rayonnement de 1925 à 1957 », Mémoire DES, Université de Yaoundé.

Ndoh Mbazoa Nikita (1997), « Les élections législatives aux assemblées camerounaises dans le Dja-et-Lobo, 1946-1960 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Daniel Abwa et Samuel Efoua Mbozo'o, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Nganko Pierre (1976), « Bafang sous l'impérialisme français. Colonisation et chefferies (1916-1958). Essai d'étude historique », DES, Université de Yaoundé I.

Ngouagnia Mogo (1998), « Les camps de regroupement dans la subdivision de Mbouda (1959-1971) », Mémoire de Dipes II, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Ngoum Delphine Camille Daisy (2003), « La main d'œuvre pénale au Cameroun : le cas de la prison de Ngambé, 1926-1992 », Mémoire en DIPES II sous la direction de Madiba Essimben, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Nso'o Samson (2004), « L'insurrection upéciste dans la subdivision de Babimbi-Est : le cas du canton Basso de 1956 à 1960 », Mémoire de DIPES II, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Nwaha Alain Thierry (2008), « Les “forces de l'invisible” dans la vie sociopolitique du Cameroun : le cas de la localité de Boumnyebel », DEA en science politique sous la direction d'Ibrahima Mouiche, Université de Yaoundé II [disponible sur : <[https://www.memoireonline.com/03/11/4319/m\\_Les-forces-de-linvisible-dans-la-vie-sociopolitique-au-Cameroun--le-cas-de-la-localite-de-Bou.html](https://www.memoireonline.com/03/11/4319/m_Les-forces-de-linvisible-dans-la-vie-sociopolitique-au-Cameroun--le-cas-de-la-localite-de-Bou.html)>].

Oubel L.C (1999), « La rébellion dans la subdivision de NdiKiniméki (Région du Mbam) 1955-1969 : approche historique », Mémoire de DIPES II en Histoire, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Sampa Martin Paul (2008), « L'implantation et l'action de l'UPC dans la subdivision de Mbalmayo, 1948-1955 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Robert K. Kpwang, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Sekni Njonkou Béatrice (1998), « La Garde civique nationale de l'Ouest : 1960-1971 », Mémoire de Dipes II en histoire, École normale supérieure, Université de Yaoundé I, Cameroun.

Som Som Dieudonné (2016), « L'évolution de la Sakbayeme de la station de la Mission presbytérienne américaine (MPA) à la paroisse de l'Église presbytérienne camerounaise (EPC), 1920-2013 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Robert Kpwang K., École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Yaro Tchinda Bertino (1992), « Les aspects de la vie parlementaire au Cameroun de 1946 à 1973. Une analyse historique », Mémoire de DIPES II sous la direction de Martin Ntone Kouo, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

Yombi Marie Henriette (1979), « L'évolution de la fonction publique au Cameroun sous administration française de 1946 à 1957 », Mémoire de DES, Université de Yaoundé I.

Yomok A. (2000), « L'activité syndicale en Sanaga-Maritime, 1944-1960 », Mémoire de DIPES II, École normale supérieure, Université de Yaoundé I.

### I.3. Thèses en histoire

Abwa Daniel (1979), « Le lamidat de Ngaoundéré de 1915 à 1945 », Thèse de 3<sup>e</sup> cycle en histoire sous la direction de Martin Zachary Njeuma et Lebeuf, Université de Yaoundé I.

Abwa Daniel (1994), « Commandement européen–Commandement indigène au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960 », 2 Volumes, Thèse de doctorat d'État sous la direction de Marc Michel et Martin Zachary Njeuma, Université de Yaoundé I.

Assembe Ndi Alvine Henriette (2019), « La problématique des droits de l'homme au Cameroun (1960-2013) », Thèse d'histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Ayissi Bilobe Jean Chrysotome (2018), « La pratique de la justice militaire au Cameroun de 1960 à 2008 : aperçu historique, enjeux politico-sécuritaires et problématique des droits de l'homme », Thèse en histoire sous la direction de Virginie Wanyaka Bongue, Université de Yaoundé I.

Dang Marie Julien (2020), « Le contrôle des armes légères de petit calibre et des munitions au Cameroun (1950-2016) », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Dze Ngwa Willibroad (2006), « National Unity and National Integration in Cameroon, 1961-2000: Dreams and Realities », Thèse d'histoire sous la direction de Verkijika G. Fanzo, Université de Yaoundé I.

Efoua Mbozo'o Samuel (1988), « Une approche critique de la tutelle internationale des Nations-Unies sur le Cameroun sous administration française : (1946-1960) », Thèse en histoire sous la direction d'Engelbert Mveng et Marc Michel, Université de Yaoundé I/Université d'Aix-Marseille.

Eloundou André Jules, « Le recrutement dans l'armée camerounaise de 1959 à 1981 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Koufan Menkene, Université de Yaoundé I.

Enyengue Mbatso Serge (2010), « L'opposition politique au Cameroun des années 1930 à 1970, institutionnalisation, ruptures, permanences et mutations », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Etoa Oyono Georges Patrice (2014), « Diplomates et personnel administratif dans les représentations diplomatiques : le cas de l'ambassade du Cameroun à Paris, 1960-1982, approche historique », Thèse en histoire sous la direction de Philippe Blaise Essomba et Antoine Wongo Ahanda, Université de Yaoundé I.

Ewane David Ndifor (2018), « Mutations et transformations du Moundou central et septentrional sous la période coloniale. Une analyse historique, 1884-1960 », Thèse en histoire sous la direction de Raymond Ebalé, Université de Yaoundé I.

Eyezo'o Salvador, « Les institutions missionnaires face aux réalités coloniales et postcoloniales : le cas de la mission adventiste au Cameroun (1926-1985) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I.

Fokoué Roméo Christophe (2022), « Le secteur postal au Cameroun de 1887 à 2006 : approche historique », Thèse en histoire sous la direction d'Eugène Désiré Eloundou, Université de Yaoundé I.

Fonkeng Primus (2012), « United Nations Influence on Cameroon-Nigeria Relations, 1946-2006 : a Historical Investigation », Thèse d'histoire sous la direction de Verkijika G. Fanzo, Université de Yaoundé I.

Fru Awah Laive (2021), « Competitive Politics and the Dynamics of Militancy in Cameroon: Basis and Implications on Political Pluralism and Development, 1961-1992 », Thèse en histoire sous la direction de Willibroad Dze-Ngwa, Université de Yaoundé I.

Idriss Alioum (2005), « Les prisons au Cameroun sous administration française, 1916-1960 », Thèse d'histoire sous la direction de Thierno Mouctar Bah, Université de Yaoundé I.

Kaptué Léon (1988), « L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960 », Thèse de doctorat d'État sous la direction d'Engelbert Mveng, Université de Yaoundé I.

Kaptué Léon (1978), « Travail et main-d'œuvre au Cameroun sous régime français, 1916-1952 », Thèse de 3<sup>e</sup> cycle en histoire sous la direction de Martin Zachary Njeuma et Engelbert Mveng, Université de Yaoundé I.

Kekeisen Nsah Solomon (2017), « Archival Photographs in Cameroon History, 1952-2014 », Thèse en histoire sous la direction de Verkijika Fanson, Université de Yaoundé I.

Kenne Faustin Magellan (2007), « Les grands chefs de l'insurrection armée en pays Bamiléké et leurs activités de 1955 à 1971 », Thèse en histoire sous la direction de Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Kingue Mbang Bang Jean (2014), « L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulation des hommes, des idées et soutiens logistiques », Thèse de doctorat en histoire, Université de Yaoundé I.

Kpwang Kpwang Robert (1998), « Les Associations régionales à caractère traditionnel et l'évolution sociopolitique du Cameroun. Le cas de l'Union Tribale Ntem Kribi (UTNK) ou Efoulameyon des origines à 1966 », Thèse en histoire sous la direction de Fabien Kangue Ewane et Engelbert Mveng, Université de Yaoundé I.

Maïmounatou (2018), « Ahmadou Ahidjo et le Nord-Cameroun 1946-1982 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Mbang Bang Kingue Jean (2014), « L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971 : circulations des hommes, des idées et soutiens logistiques », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa et Odile Goerg, Université de Yaoundé I.

Mbarga Kana Jean-Marie (2010), « Partis politiques et élites dans le développement sociopolitique et économique de la "région" de Kribi (1884-1966) », Thèse en histoire sous la direction de Joseph Marie Essomba, Université de Yaoundé I.

Mbeng Dang Hanse Gilbert (2016), « La problématique de la résistance et de la collaboration dans l'Est Cameroun, 1899-1969 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa et Christian Tsala Tsala, Université Yaoundé I.

Mbengué Nguimè Martin (2005), « Les élèves et étudiants camerounais et la question coloniale et nationale, 1928-1961 », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I.

Messina Jean-Paul (1988), « Contribution des Camerounais à l'expansion de l'Église catholique. Cas des populations du sud-Cameroun (1830-1961) », Thèse en histoire sous la direction d'Engelbert Mveng, Université Yaoundé I.

Mokam David (2005), « Les associations régionales et le nationalisme camerounais, 1945-1961 », Thèse d'histoire sous la direction de Kange Ewana, Université de Yaoundé I.

Moumbagna Youssouf Lapagne (2019), « Le Cameroun et les institutions françaises d'aide au développement : de la caisse centrale de la France libre à l'agence française de développement (1941-2016) », Thèse en histoire sous la direction de Samuel Efoua Mbozo'o et Maxime Dong Mougol, Université de Yaoundé I.

Mounkam Christian Gervais (2012), « La gendarmerie au Cameroun de 1920 à 2010 : aperçu historique », Thèse en histoire sous la direction de Léonard Sah, Université Yaoundé I.

Mountapbeme Jean Paul (2019), « L'Église évangélique du Cameroun : de la quête à la gestion de l'autonomie, 1917-2007 », Thèse en histoire sous la direction de Salvador Eyoza'o, Université de Yaoundé I.

Mpomzok Alfred (2019), « L'exploitation des mines solides au Cameroun de 1884 à 2012 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Mvo'o Romuald Francis (2020), « Acteurs du football et diplomatie sportive au Cameroun de 1960 à 2010 », Thèse sous la direction de Philippe Blaise Essomba et Moussa II, Université de Yaoundé I.

Nchia Fung Christopher (2013), « Party Politics in the Bamenda Grassfields, 1955-2004: Transmutations and Implications », Thèse en histoire sous la direction de Mathew Basung Gwanfogbe, Université de Yaoundé I.

Ndambo Ofekel Maximilien (2021), « Le maquis dans le Mbam : 1955-1971 », Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Ndefo Noubissi Thomas Albert (2021), « Police et société au Cameroun, de la colonisation française (1922) à 1971 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Ndip Ayuketa Diana (2005), « Nigerians in Cameroon, 1916-1961: The Case of the South West Province », Thèse en histoire sous la direction de Matthias Livinus Niba, Université de Yaoundé I.

Ndongo Nlate Urbain Claude (2017), « Les relations Cameroun/Grande-Bretagne (1946-2011) », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Ndo'o Rose Gisèle (2014), « La coopération israélo-camerounaise (1959-2008) », Thèse en histoire sous la direction de Philippe Blaise Essomba, Université de Yaoundé I.

Nfi Joseph Lon (2011), « French Cameroonians in the Decolonisation Politics of the Southern Cameroons, 1945-1961 », Thèse en histoire sous la direction de Verkijika G. Fanzo, Université de Yaoundé I.

Nforba Yengong Stanley (2016), « Fondom Relations Among the Mbum of the Nkambe Plateau from c. 1780 to 2002 », Thèse en histoire sous la direction de Mathew Basung Gwanfogbe, Université de Yaoundé I.

Nguele Mballa (1988-1989), « La mission presbytérienne américaine et le nationalisme camerounais, 1866-1957 », Thèse en histoire sous la direction de Kange Ewane, Université de Yaoundé I.

Ngoma Nzie Ekessé Susanne (2020), « Ressources humaines locales et l'implémentation des technologies de la communication au Cameroun sous administration française (1916-1960) », Thèse en histoire sous la direction d'Albert-François Dikoumé et Jules Kouosseu, Université de Yaoundé I.

Ngoufo Sogand Théofore (2010), « La caféiculture en pays bamiléké (ouest-Cameroun). Implications politiques et socio-économiques des origines à 2005 », Thèse en histoire, Université Yaoundé I.

Ngoumbo Kamgno Effrasil Sylvie (2022), « Financement et développement agricole dans la région de l'Ouest Cameroun (1946-2016) », Thèse en histoire sous la direction de Jules Kouosseu, Université de Yaoundé I.

Nkoti Bohole Michel (2020), « Pouvoir politique et presse écrite au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa et Moussa II, Université de Yaoundé I.

Nyongkah Tati Rachel (2016), « Women in the History of the Bali Chamba of Cameroon, ca. 1830-1958, with Focus on Balikumbat and Balinyonga », Thèse d'histoire sous la direction de Verkijika G. Fanson et Stephen E.D. Fomin, Université de Yaoundé I.

Onana Eric Marcel (2019), « Institutions et politiques statistiques au Cameroun (1921-2001) », Thèse en histoire sous la direction de Raymond Ebale, Université de Yaoundé I.

Owona Ndounda Nicolas (2022), « Les politiques publiques des transports au Cameroun de 1884 à 2017 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Owona Jean Daniel (2021), « La police au Cameroun : évolution et incidences socio-économiques (1925-2012) », Thèse en histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.

Paho Nya Félicité (2016), « La mise en œuvre des normes fondamentales de l'OIT sur la liberté syndicale au Cameroun : 1944-2004 », Thèse en histoire sous la direction de Samuel Efoua Mbozo'o, Université de Yaoundé I.

Song Jean Richard (1988), « Les missionnaires presbytériens au Cameroun et leurs collaborateurs camerounais, 1866-1957 », Thèse en histoire sous la direction d'Engelbert Mveng, Université de Yaoundé.

Takou Théodore (2010), « Islam et société à Douala (Littoral-Cameroun), 1912-2006 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Taguem Fah Gilbert Lamblin (1996), « Les élites musulmanes et la politique au Cameroun de la période française à nos jours », Thèse en histoire sous la direction de Mouctar Bah Thierno, Université de Yaoundé I.

Tayong Fotsa Jospin Odilon (2021), « L'appui de l'État et de la France au développement du cinéma au Cameroun, 1960-2018 », Mémoire de Master sous la direction de Jules Ambroise Nopoudem, Université de Yaoundé I.

Tchouake Kanguelieu Mesmin (1990), « La région du Mungo sous régime français (1916-1960) : essor économique et social », Thèse de Doctorat en histoire sous la direction de Kange Ewane, Université de Yaoundé I.

Tchumtchoua Emmanuel (1993), « Aux sources de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) : la JEUCAFRA, l'UNICAFRA et le RACAM (1938-1948) », Thèse en histoire sous la direction de Fabien Kange Ewane, Université de Yaoundé.

Tegna Edith Mireille (2008), « Parlementarisme et pouvoir parlementaire au Cameroun entre 1942 et 1972 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa et Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Wanyaka Bonguen O. Virginie (2008), « La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1959-2005) », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa et Léonard Sah, Université de Yaoundé I.

Youchawo Moghap M. (2014) « Les Tikar du Cameroun : étude historique des origines à 1961 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

Zambo Charles Richard, « L'évolution politique, sociale et économique des Eton du Sud-Cameroun (1640-1990) », Thèse en histoire, Université Yaoundé I.

Ze Edo'o James Richard (2021), « Les médias publics au Cameroun : enjeux et défis, de 1916 à 2012 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Yaoundé I.

## 2. UNIVERSITÉ DE DSCHANG

### 2.1. Mémoires en histoire

Abah Mendi Georges (2010), « The UPC and Cameroon Foreign Policy (1960-1979) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

Doumtsop Kanouo Gervais (2009), « L'esprit de contestation chez les populations des Bamboutos : essai d'histoire des mentalités », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang.

Fongbeno Forkoh Richard (2019), « Poufong Etienne Clément : figure atypique de la vie politique au Cameroun 1916-1999 », Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

Fosto Joseph-Marie (2014), « La garde civique nationale de l'Ouest et la rébellion armée à Balessing (1955-1971) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

Guerin Diffouo Yannick (2014), « Inventaire de quelques vestiges coloniaux matériels dans la ville de Dschang (1907-1957) », Mémoire de Master sous la direction de Célestine Fouellefack Kana, Université de Dschang [disponible sur : <[https://www.memoireonline.com/10/22/13240/m\\_Inventaire-de-quelques-vestiges-coloniaux-matriels-dans-la-ville-de-Dschang1907-1957.html](https://www.memoireonline.com/10/22/13240/m_Inventaire-de-quelques-vestiges-coloniaux-matriels-dans-la-ville-de-Dschang1907-1957.html)>].

Kamguia Jacques Rodrigue (2020), « Le maintien de l'ordre et la répression armée dans le Cameroun postcolonial (1966-1990) », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang.

Kamno Nzeumbeu Léa Stéphy (2020), « The Structures of Political Repression under Ahmadou Ahidjo Regime (1958-1982) », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang.

Kenfack Nanfack Cyril (2016), « La Garde Civique et le mouvement nationaliste dans la Menoua 1960-1972 », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Théodore Ngoufo Sogang, Université de Dschang.

Kengne Tagne Candice Dielle (2015), « Elisabeth Tankeu : Femme intellectuelle et politique camerounaise (1944-2011) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

Kona Mvondo Elisabeth (2013), « Place et combats de la femme camerounaise pour l'émancipation (1800-1961) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

Madaha Eliane (2019), « L'UPC et le Kumzé à l'Ouest-Cameroun (1948-1956) », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang.

Mahoula Ndjowke Rose Nadine, « François Charles Kéou, policier et aristocrate bamiléké (1928-1979) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang.

Malabaon Darice (2015-2016), « Patrimoine et art décoratif et fonctionnel et développement des chefferies Foto et Foreke-Dschang : 1850-1970 », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Célestine Colette Fouellefack Kana, Université de Dschang.

Mbouombou Chouaibou (2018), « Le royaume Bamoun et les pratiques coloniales françaises (1916-1960) », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang.

Mbouombou Njiasse Iliassou (2016), « Le royaume Bamoun face aux problématiques de la décolonisation et de la démocratisation du Cameroun (1948-1996) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, Cameroun.

Meigue Kaptue Émilie Carine (2020), La vie des populations de la subdivision de Bafoussam durant la période du Maquis (1955-1971), Mémoire de Master en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang, Cameroun.

Meyem Sogbou Isidore (2019), « Tinkin Simon Pierre : acteur de la quête d'émancipation des populations indigènes dans la subdivision de Dschang (1924-1982) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang.

Momeni Yannick Gaetan (2016), « Jean Mbouende : Vies politiques (1946-1996) », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang.

Ngadjuj Pangop Patrick Aubin (2019), « Associations et mouvements politiques dans la construction de l'espace public dans le Haut-Nkam (1946-1992) », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang.

Ngoune Patrick Junior (2017), « Les groupes d'auto-défense dans le Bamboutos, 1959-1972 », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang.

Nkwendawou Pevetmi Fadimatou (2017), « Le militant nationaliste Félix Roland Moumié et le royaume Bamoun : une mémoire controversée (1948-1991) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang.

Peghoué Arlette France (2018), « Le mouvement nationaliste dans la région Bamoun (1948-1966) », Master en histoire sous la direction de Célestine Colette Fouellefack Kana, Université de Dschang.

Tadadjeu Kenfack Ulrich (2015), « Pratiques politiques et contestations populaires dans la Menoua (1971-1992) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang.

Tchidjé Guemtchouang Gabin Damien (2017), « Les comportements politiques dans la Mifi (1960-1994), Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang.

Waté Sayem Gilbert (2013), « Les enfants soldats dans la résistance armée en pays Bamiléké (1957-1971) », Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang.

## 2.2. Thèses en histoire

Foutsop Clovis Rodrigue (2016), « Le tourisme à l'Ouest-Cameroun, 1930-2010 », Thèse en histoire sous la direction d'Albert-François Dikoume et Jules Kouosseu, Université de Dschang.

Kenfack Nanfack Cyril (2022), « La question du maintien de l'ordre public et les groupes d'auto-défense dans l'ancienne région bamiléké (1955-1971) », Thèse en histoire sous la direction de d'Eugène Désiré Eloundou et Zacharie Saha, Université de Dschang.

Mahoula Ndjokwe Rose Nadine (2017), « Police et “rébellion” armée Cameroun (1960-1971), Thèse en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang, Cameroun.

Kengne Tagne Candice Dielle (2019), « Femmes et participation politique au Cameroun : de l'héritage colonial à la quête de l'égalité genre (1955-2011) », Thèse en histoire sous la direction de Jules Kouosseu, Université de Dschang.

Ngoune Patrick Junior (2023), « Processus de décolonisation et transmission du pouvoir colonial en Afrique centrale française : Importance des forces administratives et antirévolutionnaires (1944-1975) », Thèse en histoire sous la direction de Maginot Noubissie Tchouake, Université de Dschang.

Nkem Ntiewah Divine (2019), « The United Nations Visiting Missions and the Evolution of Southern Cameroons Politics, 1946-1961 », Thèse en Histoire sous la direction de Jules Kouosseu, Université de Dschang.

Nzeuchieu Clarisse (2023), « Femmes et violences : histoire des mobilisations féminines au Cameroun de 1931 à 1969 », Thèse en Histoire sous la direction de Jules Kouosseu et Denis Christian Fouelefack Tsamo, Université de Dschang, Cameroun.

Quartullo Giuliana (2014), « Art et artisanat à Dschang : du sacré à la profanation, 1907-2012 », Thèse en histoire sous la direction de Charles Robert Dimi et Zacharie Saha, Université de Dschang.

Waté Sayem, Gilbert (2020), « Les enfants soldats en pays Bamiléké et dans le Nord Mungo pendant la Guerre de Libération Nationale du Cameroun (1957-1971) », Thèse en histoire sous la direction de Zacharie Saha, Université de Dschang.

Zo'obo Yannick (2019), « L'exploitation forestière et la condition ouvrière au Cameroun (1909-2002) », Thèse en Histoire sous la direction de Daniel Abwa et Jules Kouosseu, Université de Dschang.

### 3. UNIVERSITÉ DE DOUALA

#### 3.1. Thèses en histoire en cours

Kampoer Baika Raymonde Possi Vanilla Star, « Internationalisme et luttes de décolonisation au Cameroun : l'UPC et ses soutiens extérieurs (1948-1971) », Thèse en histoire sous la direction d'Amadou Souleymanou et d'Emmanuel Tchumtchoua, Université de Douala.

#### 3.2. Mémoires en histoire

Dago Frank Monkam Nathalio (2013), « New-Bell et ses habitants dans la vie politique au Cameroun : 1945-1960 », Mémoire de Master sous la direction d'Emmanuel Tchumtchoua, Université de Douala.

Etanga Awono Philippe, (2020) « Gestion des manifestations sociopolitiques au Cameroun : cas de Douala 1931-1960 », Mémoire de Master en histoire sous la direction d'Ernest Messina Mvogo, Université de Douala.

Eyike Roland (2018), « Les sociétés secrètes indigènes face à l'administration coloniale française : le cas de la confrérie Ngé dans la subdivision de Ngambè de 1949 à 1960 », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Gilbert Hanse Mbeng Ntang, Université de Douala.

Gouane Arouna Moussa (2004), « Les syndicats des cheminots de 1944 à 1999 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction d'Emmanuel Tchumtchoua, Université de Douala.

Kampoer Baika Raymonde Possi Vanilla Star, (2023), « L'action de la Chine dans la guerre de libération nationale au Cameroun (1951-1971) », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Souleymanou Amadou, université de Douala.

Kouekam Démonster Ferdinand, (2016), « Troubles sociopolitiques et violences dans la localité de Bafang (1946-1971) », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Mamoudou Bouba, Université de Douala.

Nana Ferdinand Marcial, (2009), « Chefs Traditionnels et rébellion armée à l'Ouest Cameroun : cas de l'arrondissement De Bangou de 1948 à 1961 », Mémoire de Master en histoire sous la direction d'Emmanuel Tchumtchoua, Université de Douala.

Obam Bekolo Jean Donatien [en cours], « Complexité des relations diplomatiques entre l'État du Cameroun et l'Église catholique romaine dans la gestion des crises entre 1960 et 1972 : le cas de l'affaire Monsieur Albert Ndongomo », Mémoire de Master sous la direction de Tchoudka Prince Nico, Université de Douala.

Olomo Manga Jocelyn, (2010), « Le phénomène de divisions dans l'Union des populations du Cameroun (L'UPC) de 1955-2002 », Mémoire de Master sous la direction d'Albert François Dikoume, Université de Douala.

Yodja Moyopo Borice, (2023), « Influences et rivalités asiatiques pendant la deuxième guerre de libération Du Cameroun : cas du Japon et des deux Chines (1960-1971) », Mémoire de Master en histoire sous la direction d'Amadou Souleymanou, Université de Douala.

Yomsi Puhe Luc (2012), « Les femmes dans la vie politique en Sanaga-maritime, 1948-1966 », Mémoire de DEA en histoire sous la direction d'Emmanuel Tchoumtchoua, Université de Douala.

### 3.3. Thèses en histoire

Kouekam Demonster Ferdinand (2021), « Les forces supplétives dans la lutte contre insurrectionnelle et antinationnaliste au Cameroun : 1957-1971 », Thèse en histoire sous la direction d'Emmanuel Tchoumtchoua, Université de Douala.

Noumbou Tetam Gildas Igor (2021), « Communication et résistance sous maquis au Cameroun (1955-1971), Thèse en histoire sous la direction d'Emmanuel Tchoumtchoua, Université de Douala.

## 4. THE UNIVERSITY OF BAMENDA

### 4.1. Mémoires en histoire

Esakenong Adolf Ayuk (2013), « Nigerians in the Manyu Segment of the Cameroon-Nigeria Border », Mémoire de DIPES II sous la direction de Simon Ngenge Tata et Nixon Kahjum Takor, The University of Bamenda.

Bate Acha Ashu Valery (2011), « The Interactions between British Southern Cameroons and French Cameroon, 1916-1961 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Willibroad Dze-Ngwa, The University of Bamenda.

Bobian Check Ajeck (2014), « The Anglophone Problem in Cameroon, 1961-2007: A Historical Appraisal », Mémoire de DIPES II sous la direction de Michael Kpunghe Lang, The University of Bamenda.

Eya Mevah Austin Brandone (2020), « Constitutional Dynamics in Cameroon from 1960 to 1996 », Mémoire de DIPES I sous la direction de Edouard Bokagne, The University of Bamenda.

Mesunmbe Njikang Arnold (2013), « Trade in Ekondo Titi, 1961-2010: A Historical Assessment », Mémoire de DIPES II sous la direction de Canute A. Ngwa, The University of Bamenda.

Mercy Kibong Kidze (2020), « The Question of Anglophone Marginalisation in Cameroon: A Study in Anglophone Actions and Government Responses, 1961-2016 », Mémoire de DIPES II sous la direction de H. Ami-Nyoh, The University of Bamenda.

Nanje Naomi Mesoe (2015), « The Igbo in the Economy of Mbonge Marumba, 1922-2003: A Historical Survey », Mémoire de DIPES II sous la direction de Canute A. Ngwa, Université de Bamenda.

Nchapndunkie Ngumula Relindis (2012), « The UN Visting Mission to Cameroon, 1949-1958 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Canute A. Ngwa, The University of Bamenda.

Ndaghu Gabila Isaac (2017), « The Ethno-Cultural Bases to the Bali-Bawock Conflict, 1912-2007: A Historical Study », Mémoire de DIPES II sous la direction de Anthony Ndi, The University of Bamenda.

Neh Che Shella (2013), « Inter-Provincial Relations between North West Provinces of Cameroon, 1972-1996 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Willibroad Dze-Ngwa et Emmanuel Y. Sobseh, The University of Bamenda.

Ngowo Ekum Lucy (2013), « Labour Discontent and Resistance in the Tole Tea Estate, 1954-2006 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Richard T. Talla et Aloyisus Ngalin, The University of Bamenda.

Nkongho Enokenwa Yvette (2013), « The Media in British Southern Cameroons Nationalism, 1940-1961 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Hnery Kam Kah et Nixon Kahjum Takor, The University of Bamenda.

Nyanya Lewis Nambu (2021), « The West Cameroons House of Assembly in the Development of West Cameroon, 1961-1972 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Tata Simon Ngenge, The University of Bamenda.

Sobseh Roland Nyienepog (2021), « Militant Journalism: The Press and the Struggle for Independence in British Southern Cameroons, 1922-1961 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Michael Kpughe Lang, The University of Bamenda.

## 5. UNIVERSITÉ DE MAROUA

### 5.1. Mémoires

Adoum Jean-Martie, Essama Ngo'Owona Marie Florence et Kapsia Jacques (2010), « Inventaire et description des bâtiments, monuments et places historiques dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun : 1902-20103, Mémoire de DIPES II sous la direction de Bienvenu Denis Nizesete, Université de Maroua.

Atemkeng Makowa Kévine Raissa (2019), « L'alimentation des rebelles sous maquis en pays bamiléké : 1957-1971 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Dr Sali, Université de Maroua.

Dairou Adama et Baman Monglo Honoré (2016), « Les confréries musulmanes à l'Extrême-Nord du Cameroun de la période coloniale à 2015 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Dr Sali, Université de Maroua.

Dempowo Momo Blondelle (2017), « La *Faada* à Maroua : histoire, mutations et enjeux (1901-2016) », Mémoire de DIPES II sous la direction de Bakary Djanabou, Université de Maroua.

Donfack Francis Armel, Mouobouo Raoumond (2011), « Les tribunaux indigènes à Maroua sous administration française (1916-1945) », Mémoire de DIPES II sous la direction d'Issa Saibou et Patrice Pahimi, Université de Maroua.

Garga Mathurin, Matalé Palou Myriam, Pieba Jean, Souman David (2010), « Talba Malla Oumate : enseignant, parlementaire et ministre des premières années d'indépendance du Cameroun (1923-2000) », Mémoire de DIPES II sous la direction d'Issa Saibou, Université de Maroua.

Gassida Gaza Gisèle, Hamadou Désiré, Mohamadou Sani, Yaouba Sadou (2010), « Marchés de femmes et commerce féminin à Maroua, 1955-2007 », Mémoire de DIPES II sous la direction d'Issa Saibou, Université de Maroua.

Guider Moussa Kari (2015), « Parcours et contributions de l'ancien combattant Moussa Guider aux services volontaires de la France libre (1940-1945) », Mémoire de Master sous la direction de Mark Bolak Funteh, Université de Maroua.

Zemah Gilbert Mofor (2017), « The Women Folk and Political Agitations in the Bamenda Grassfields of Cameroon from 1958-1992 », Mémoire de DIPES II sous la direction de Damian Akara Tatazo, Université de Maroua.

### 5.2. Thèses en histoire

Baidou Appolinaire (2020), « Les syndicats des travailleurs au Nord-Cameroun de 1946 à 2015 : dynamique et défis », Thèse en histoire sous la direction de David Mokam, Université de Maroua.

Idrissou Amadou (2024), « Dynamique de l'autorité traditionnelle au Nord-Cameroun de 1900 à 2022 », Thèse en histoire sous la direction d'Ousmanou Adama, Université de Maroua.

## 6. UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉRÉ

### 6.1. Mémoires en histoire

Aboudlahi Aliou (2000), « Le lamidats de Kontcha (1920-1997) », Mémoire de Maîtrise, Université de Ngaoundéré.

H. Abdouraman (1997), « Yaya Daïrou, Lamido de Maroua (1943-1958) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Ngaoundéré.

Y. Abdoul Aziz (1997), « Le parcours politique d'Abdoul Baghi Mohammadu : 1921-1983 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Ngaoundéré.

M. Awal (1998), « Hamasselbe Hamoa, Djaourro upéciste de première heure à Ngaoundéré », Mémoire de licence, Université de Ngaoundéré.

H. Barka (2006), « L'action des partis politiques dans le Logone-et-Chari. Cas de l'UPC, l'UC et l'UDAS (1944-1965) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Ngaoundéré.

Bonabe Fabrice (2018), « Parcours professionnel et politique de Bouba Danki de Bogo (1927-2016) », Mémoire de Master sous la direction de Gilbert Taguem Fah, Université de Ngaoundéré.

Fimigue Victoire (1999), « La communauté libanaise de la ville de Ngaoundéré de 1941 à 1998 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Gilbert Taguem Fah, Université de Ngaoundéré.

Ilyassou Bassirou (2020), « Les autorités administratives et le commandement territorial à Ngaoundéré de la période française à 2019 », Mémoire de Master sous la direction de Mamoudou, Université de Ngaoundéré.

Kaïmangui Mathias (2002), « Les élites *kirdi* et la dynamique politique au Cameroun de 1946 à nos jours », Mémoire de DEA sous la direction de Daniel Abwa, Université de Ngaoundéré.

Kaïmangui Mathias (2000), « Vie et parcours de Jean Akassou Djamba (1921-1998) », Mémoire de Maîtrise, Université de Ngaoundéré.

Madinatou Todou Claude Marie (2019), « Isaac Billy alais Issa Billy (1935-1975) : militant de première heure de l'UPC à Guider (Nord-Cameroun) », Mémoire de Master sous la direction de Mathias Kaïmangui, Université de Ngaoundéré.

Mamoudou (1998), « Le lamido Mohaman Yero de Tignere : 1954-1982 », Mémoire de Maîtrise en histoire sous la direction de Gilbert Taguem Fah, Université de Ngaoundéré.

Mohamadou Abdou Wambara (2020), « Religion et politique à l'Extrême-Nord du Cameroun, 1950 à 2019 », Mémoire de Master sous la direction d'Harouna Barka, Université de Ngaoundéré.

Mohammadou B. (1998), « Les interprètes sous la période coloniale française dans la région Nord-Cameroun (1916-1960) », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Ngaoundéré.

Nkemfang Hervey (2000), « Des élites locales à Ngaoundéré : approche d'histoire locale (1950-1999) », Mémoire de Maîtrise, Université de Ngaoundéré.

Ramadan Brah (2000), « Le sultanat de Logono-Birni, sous le régime de Marouf Youssouf (1940-1965) », Mémoire de Maîtrise, Université de Ngaoundéré.

Souleymanou Nana (2020), « Le commandement territorial de la période française à l'avènement de la région : cas de l'ancienne subdivision de Garoua (1916-2019) », Mémoire de Master sous la direction de Mamoudou, Université de Ngaoundéré.

Tchoing Paga A. (2001), « Vie et parcours militaire du Colonel Bouba Kaélé, 1920-1980 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Ngaoundéré.

Woudammike Joseph (2003), « Vagaï Bouba, *Boui* Moutourwa, 1957-1970 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Gilbert Taguem Fah, Université de Ngaoundéré.

## 6.2. Thèse en histoire

Ada Djabou (2014), « La femme, le savoir et la politique au Nord-Cameroun : XIX<sup>e</sup>-début XXI<sup>e</sup> siècle », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Akona Ekola (2018), « Les missions des autorités administratives dans le Nord-Cameroun de 1916 à 1990 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Betga Djenkwe Noël Lavalliere (2020), « L'Ouest-Cameroun à l'épreuve des violences politiques : entre destruction matérielle et morale de 1957 à 1991 », Thèse en histoire sous la direction d'Hamadou Adama et Bienvenu Denis Nizésété, Université de Ngaoundéré.

Djouldé Christelle Amina (2017), « Caricature et politique dans le Cameroun postcolonial (1960-2013) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Fouhba Honoré (2020), « La problématique du cinéma au Nord-Cameroun : production, distribution et exploitation (1955-2016) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Fogue Kuata Francis Arsène (2016), « Médias et politique en situation postcolonial du Nord-Cameroun (1958-2009) », Thèse en histoire sous la direction d'Hamadou Adama, Université de Ngaoundéré.

Greng Pascal (2018), « Lamidats et sultanats au Nord-Cameroun : étude comparative de la gestion politique des entités musulmanes peules et kotokos (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles) », Thèse de doctorat en histoire, Université de Ngaoundéré.

Hamoua Dalailou (2006), « Conseil des notables et administration communale : 1924-2000 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Jie Jie Patrick Romuald (2018), « L'administration coloniale française face au phénomène de sorcellerie en pays babimbi (Cameroun). Essai d'analyse historique de 1935 à 1960 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Kaimangui Mathias (2016), « Élités *kirdi* et politique au Cameroun de 1946 à 2013 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Ngaoundéré.

Mamoudou (2004), « Les relations interlamidales de la fondation de l'émirat de l'Adamaoua de 1809 à 2000 », Thèse en histoire sous la direction de Daniel Abwa, Université de Ngaoundéré.

Mohamadou Abdou Wambara (2024), « Les destitutions des lamibe au Nord Cameroun : état des lieux, enjeux et conséquences », Thèse en histoire sous la direction de Bienvenu Denis Nizésété et Abdouaraman Halirou, Université de Ngaoundéré.

Ngo Mbock Ngweha Marguerie Marie (2022), « L'Église catholique et le pouvoir politique au Cameroun (1955-2018) », Thèse en histoire sous la direction de Mamoudou, Université de Ngaoundéré.

Nna Emmanuel Thierry (2021), « La "camerounisation" et la "camerounité" des programmes d'enseignement du primaire au Cameroun postcolonial : 1963-2016 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré, 2021.

Nteanjemgni gni Yaya (2018), « De la sûreté et de la sécurité dans l'Adamaoua (Cameroun) : enjeux, actions et implications (1915-2017) », Thèse de doctorat en histoire, Université de Ngaoundéré.

Nyama Ngam Charles (2020), « La police et la lutte contre le gangstérisme urbain au Cameroun de 1960 à 2010 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Ouba Abdoul-Bagui (2013), « L'évolution politique du Nord-Cameroun britannique, 1916-1961 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Sanding Sanding Yves Leandres (2022), « Encadrement, extraversion et migrations transnationales de la jeunesse camerounaise, 1945-2017 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Souleymanou Amadou (2020), « Les présences japonaises et chinoises au Cameroun : genèse, enjeux, stratégies et dynamiques (1933-2011) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Tchouankap Jean-Claude (2014), « Monsieur Albert Ndongmo : le religieux et le politique (1926-1992) », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

Woudammike Joseph (2014), « Déportation et mise en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun. De la période coloniale allemande à 1990 », Thèse en histoire, Université de Ngaoundéré.

## 7. UNIVERSITÉS EN FRANCE

### 7.1. Habilitation à diriger des recherches

Blum Françoise (2016), « Trajectoires militantes et (re)conversions : à propos de la FEANF. Que sont-ils/elles devenu-e-s ? (De l'invention des cosmopolitismes) », Habilitation à diriger des recherches, Volume 2, Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.

### 7.2. Thèse en histoire en cours

Abissi Rose (2009-...), « Les conflits socio-professionnels et leur gestion au Cameroun sous administration française : le cas du Littoral de 1916 à 1960 », Thèse en histoire sous la direction de Pierre Boilley, Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

Bellot-Gurlet Marine (2022-...), « Les usages politiques du droit et de la justice par le mouvement nationaliste camerounais. Acteurs, réseaux et stratégies de l'Union des Populations du Cameroun (1948-1960) », Thèse en histoire sous la direction de Pascale Barthélémy, École Normale Supérieure de Lyon, France.

Cherbonnier Pauline (2021-...), Legs et transferts diplomatico-militaires français. Regards croisés sur le Cameroun et le Togo (1945-1970s) », Thèse en histoire sous la direction de Walter Bruyère-Ostells et Laurence Badel, Université d'Aix-Marseille, France.

Mané Cheikh Ahmadou (2020-...), « Les assassinats politiques en Afrique francophone postindépendance : analyse des représentations médiatiques de la mort de certains leaders », Thèse en histoire sous la direction de Françoise Blum et Omar Guèye, Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

Ontsouka Hans-Johansen (2020-...), « Évolution du tourisme cynégétique et ses apports dans la politique coloniale française en A.E.F. et les États indépendants du Gabon, de la République Centrafricaine et du Cameroun : entre exploitation forestière, pratique de loisir et protection de la faune sauvage (de 1910 aux années 1970) », Thèse en histoire sous la direction de Robert Beck, Université de Tours.

### 7.3. Thèses

Amougou-Ongba Jules (1999), « Contribution à l'étude des formes d'implications missionnaires dans les sociétés africaines : les Bénédictins au Cameroun, 1932-1992 », Thèse en histoire sous la direction de Claude Langlois, École Pratique des Hautes Études (EPHE).

Atangana Martin-René (1994), « Les relations financières entre le Cameroun et la France et l'image de la France au Cameroun entre 1946 et 1956 », Thèse en histoire sous la direction de René Girault, Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

Aubry-Memoli Crescence (2004), « Les relations monétaires entre la France et ses territoires d'Afrique centrale (1929-1960) : enjeux et intérêts des acteurs publics et privés », Thèse d'histoire sous la direction de Monique Lakroum, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

Bat Jean-Pierre (2011), « La décolonisation de l'AEF selon Foccart : entre stratégies politiques et tactiques sécuritaires (1956-1969) », Thèse en histoire sous la direction de Pierre Boilley, Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

Bayart Jean-François (1977), « Le régime politique camerounais : 1958-1978 », Thèse d'État en science politique sous la direction de Serge Hurtig, Institut d'Études Politiques de Paris.

Beuvier Franck (2013), « Les maîtres du stade : ce que danser aux funérailles veut dire : les cadets, les défunts et l'institution de la chefferie : ethnologie et histoire des associations masculines en pays bamiléké (Cameroun) », Thèse en anthropologie sociale et ethnologie sous la direction de Daniel Fabre, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS).

Belomo Essono Pélagie Chantal (2007), « L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'État du Cameroun », thèse en science politique sous la direction d'Andy Smith, Université de Montesquieu Bordeaux IV.

Blanc Paul (1953), « Les régimes du mandat et de la tutelle : leur application au Cameroun », Thèse en droit sous la direction du professeur Morini-Comby, Université de Montpellier.

Boyer Antoine de (2017), « Un laboratoire pour la révolution africaine : le Ghana de Nkrumah et l'espace franco-africain (1945-1966) », Thèse en histoire sous la direction de Pierre Boilley, Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

Boyogueno Émile (2012), « L'élite politique du Cameroun sous tutelle de la France : prosopographie du personnel politique local (1946-1960) », Thèse en histoire sous la direction de Pierre Boilley, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne.

Chantap-Ekindi Odile (1992), « Changements et ruptures dans le Mungo de 1911 à 1950 », Thèse en histoire sous la direction de Marc Michel, Université de Provence.

Dia André (2010), « Information-pouvoir et politique au Cameroun : de la période précoloniale à la deuxième décennie post indépendance », Thèse en histoire sous la direction de Danielle Domergue-Cloarec, Université de Montpellier III.

Ebalé Raymond (1996), « L'Europe et l'Afrique : de la décolonisation à la coopération pour le "développement". L'exemple des relations économiques entre la CEE et le Cameroun 1960-1990 », Thèse en histoire sous la direction d'Hélène d'Almeida-Topor, Université Paris VII-Paris Diderot.

Efoua Mbozo'o Samuel (1981), « La Mission Presbytérienne Américaine (MPA) et les mutations socio-religieuses chez les peuples du sud-Cameroun (1919-1939) », Thèse en histoire sous la direction de Jacques Gadille, Université de Lyon III.

Ela Ela Emmanuel (2000), « La politique de défense du Cameroun depuis 1959. Contraintes et réalités », Thèse de doctorat en histoire sous la direction d'Yves Henri Nouailhat, Université de Nantes.

Essama Émile (2022), « Le "décret", source majeure du droit au Cameroun français, 1916-1959 : contribution à la construction de l'État et à l'histoire du monisme juridique en Afrique noire francophone », Thèse en droit sous la direction d'Éric Gasparini et Blaise Alfred Ngando, Université d'Aix-Marseille.

Évrard Camille (2015), « De l'armée coloniale à l'armée nationale en Mauritanie. Une histoire militaire sahélo-saharienne, de la conquête à la guerre du Sahara occidental (1909-1978) », Thèse d'histoire sous la direction de Pierre Vermeren et Tony Chafer, Université Paris I-Panthéon Sorbonne

Ewangué Jean-Lucien (2007), « L'économie de plantation et son impact au Cameroun sous administration française, 1916-1960 », Thèse en histoire sous la direction d'Odile Goerg, Université de Paris VII.

Fouellefak Kana Célestine (2005), « Le Christianisme occidental à l'épreuve des valeurs religieuses africaines : le cas du catholicisme bamiléké au Cameroun (1906-1995) », Thèse en histoire sous la direction de Claude Prudhomme, Université de Lyon 2.

Gwet Ariane Ghislaine (2015), « L'école au Cameroun pendant les périodes coloniales allemande et française et leur retombée sur la situation actuelle », Thèse en histoire sous la direction d'Angelika Schober, Université de Limoges.

Happy Nya Nicolas (1988), « La coopération franco-africaine. Le cas du Cameroun de 1958 à 1987 », Thèse en science politique sous la direction de Maurice Robin, Université de Paris 10-Nanterre.

Hélary Julien (2018), « Se recycler après l'Empire. Formations et carrières des anciens élèves de l'ENFOM (1945-début XX<sup>e</sup> siècle) », Thèse en histoire sous la direction d'Odile Goerg, Université de Paris Cité.

Houle Vincent (2022), « Peuple de l'ombre, peuple universel : les résistants et les anciens résistants face à l'Empire et la décolonisation (1940-1962) », Thèse en histoire sous la direction d'Alya Aglan et Samir Saul, École normale supérieure de Cachan, France.

Kandjom Luc Colbert (1999), « La politique de coopération française en matière de défense et de sécurité en Afrique subsaharienne. Le cas du Cameroun », Thèse en science politique sous la direction de Jean-Marie Vincent, Université Paris VIII-Saint-Denis.

Kene Nguemo Jean Paul (1996), « Les stratégies françaises de pacification : le cas de la Sanaga-maritime au Cameroun (1956-1958) », Thèse en sociologie sous la direction d'Alain Joxe, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Han-Kyu Lee (1998), « Le développement politique et les partis politiques au Cameroun sous la colonisation française entre 1945-1958 », Thèse en science politique sous la direction de Maurice Robin, Université de Paris-Nanterre.

Kitchabo Emmanuel (1977), « Les composantes de la vie politique au Cameroun (1961-1975) », Thèse d'État en science politique, sous la direction de Georges Burdeau, Université de Paris II-Panthéon Assas.

Komidor Njimoluh Hamidou (1979), « Les fonctions politiques de l'école : l'exemple du Cameroun », Thèse en science politique sous la direction d'Alfred Grosser, Institut d'Études Politiques de Paris.

Lachenal Guillaume (2006), « Biomédecine et décolonisation au Cameroun, 1944-1994 : technologies, figures et institutions médicales à l'épreuve », Thèse en histoire des sciences et techniques sous la direction d'Anne-Marie Moulin, Université Paris-Diderot.

Laurent Marc-Olivier (1982), « Pouvoir et société dans le pays Bamiléké : la chefferie traditionnelle face au changement social dans la région de Banka-Bafang », Thèse en anthropologie sous la direction de Georges Balandier, Université Paris-Descartes.

Denis Leroux (2018), « Une armée révolutionnaire : la guerre d'Algérie du 5<sup>e</sup> bureau », Thèse en histoire sous la direction de Raphaëlle Branche, Université de Paris I-Sorbonne.

Leyris Thomas (2023), « La Société de radiodiffusion de la France d'Outre-mer. Naissance d'un empire radio-phonique franco-africain au temps des décolonisations (1939-1969) », Thèse en histoire sous la direction d'Isabelle Surun, Université de Lille.

Lomo Myazhiom Agé Célestin (1996), « Religions, rivalités religieuses, autorités politiques et mariages au Cameroun entre 1914 et 1958 », Thèse en histoire sous la direction de Françoise Dunand, Université Marc Bloch-Strasbourg.

Mandjack Albert (1993), « La participation politique au Cameroun. Le cas de la Sanaga-Maritime », Thèse en science politique sous la direction de Jean Louis Lenclos, Université de Limoges.

Mbida Albert (1990), « Le Contrôle administratif sur l'information au Cameroun : radio, télévision, presse écrite, cinéma », Thèse de doctorat sous la direction de Francis Balle, Paris Assas.

Menkene Jean Koufan (1985), « La vie politique au Cameroun sous l'occupation française (1916-1923) », Thèse en histoire sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch, Université Paris VII.

Mbembe Joseph-Achille (1989), « La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960) : esquisse d'une anthropologie historique de l'indiscipline », Thèse en histoire sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne.

Métaxidès Nicolas (2010), « La diaspora hellénique en Afrique noire : esprit d'entreprise, culture et développement des Grecs au Cameroun », Thèse en histoire sous la direction de Michel Bruneau, Université Michel Montaigne Bordeaux III.

Mvie Meka Élie (1992), « La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale, 1920-1991. Conceptualisation et dynamique d'un système africain », Thèse en histoire sous la direction d'André Martel, Université de Yaoundé I.

Mvomo Ela Wullson (2002), « L'opinion camerounaise à travers les pétitions à la SDN et à l'ONU (1919-1960). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais », Thèse en histoire sous la direction de Jean-Martin, Université Paris IV Sorbonne.

Ndami Chantal (2018), « Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux indépendances », Thèse en histoire sous la direction d'Odile Goerg, Université de Paris VIII.

Ndengue Rose (2018), « Femmes sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », Thèse en histoire sous la direction d'Odile Goerg, Université de Paris VII.

Ngando Blaise Alfred (2006), « La présence française au Cameroun (1916-1959). Colonialisme ou mission civilisatrice ? », Thèse en droit sous la direction d'Antoine Leca, Université d'Aix-Marseille III.

Ngongo Louis (1977), « Le rôle politique des forces religieuses au Cameroun de 1922 à 1955 », Thèse en science politique sous la direction de René Rémond, Institut d'Études Politiques de Paris.

Ngueukam Tientcheu Abraham (1985), « Colonisation, néocolonialisme et mouvement national au Cameroun », Thèse en science politique sous la direction de Jean-Marie Vincent, Université Paris VIII.

Ngueukam Tientcheu Abraham (1980), « Les stratégies coloniales de lutte contre les mouvements nationalistes africains : cas de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) », Thèse en sociologie politique sous la direction de Jean-Marie Vincent, Université Paris VIII.

Ngo Nlend Laure-Nadeige (2013), « Historiographie et dynamiques de la transculturation : missionnaires protestants et populations de la côte de l'Ouest du Cameroun à travers le fonds Jean-René Brutsch, 1884-1960 », Thèse en histoire sous la direction de Jean-François Zorn, Université de Montpellier III.

Ngono Louis Martin (2000), « La construction du vote en Afrique : le Cameroun aux urnes (1945-2000) », Thèse en sociologie sous la direction de Paul Bacot, Université de Lyon II.

Nguini Marcel (1956), « La valeur politique et sociale de la tutelle française au Cameroun », Thèse en droit sous la direction de H. Fabre, Université d'Aix-en-Provence.

Njiale Pierre-Marie (1987), « L'enseignement au Cameroun sous le mandat et la tutelle de la France (1916-1960) : ses idéologies et ses contradictions », Thèse en sciences de l'éducation, Université Paris Descartes.

Nken Simon (2006), « La gestion de l'UPC : de la solidarité idéologique à la division stratégique des cadres du mouvement nationaliste camerounais 1948-1962 : essai d'analyse historique », Thèse d'histoire sous la direction de Pierre Boilley, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne.

Nkili Robert (1985), « Le pouvoir administratif et politique dans la région nord du Cameroun sous la période française (1919-1960) », Thèse en histoire sous la direction de Jean-Louis Miège, Université de Provence-Aix-en-Provence.

Notué Jean-Paul (1988), « La symbolique des arts Bamileke (Ouest-Cameroun) : approche historique et anthropologique », Thèse en histoire sous la direction de Jean Devisse, Université Paris I.

Noubou Noumowe Leonel (2023), « De la milice coloniale à l'armée camerounaise : constellation d'unités et mosaïque militaire (1914-1972). Approche sociologique et prosopographique », Thèse en histoire sous la direction de François Audigier, Université de Lorraine.

Nsoudou Carine (2008), « L'émergence de cultures politiques au Cameroun (1918-1961) : étude comparée des zones sous administration française et britannique », Thèse en histoire sous la direction d'Hélène d'Almeida-Topor, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne.

Ollivier Anne-Laure (2011), « Gaston Defferre : un socialiste face au pouvoir, de Marseille à l'élection présidentielle de 1969 », Thèse en histoire sous la direction d'Olivier Wieviorka, École Normale Supérieure de Paris-Saclay.

Olinga Michel (2011), « Aspects de la construction nationale après les indépendances camerounaises : le désir de sécession (1960-2009) », Thèse en histoire sous la direction de Jean-Claude Redonnet, Université de Paris IV-Sorbonne.

Onana Janvier (1999), « Professionnalisation politique et constitution d'un champ politique : l'émergence d'un champ politique professionnalisé au Cameroun sous administration coloniale française (1946-1956) », Thèse en science politique sous la direction de Michel Dobry, Université Paris X-Nanterre.

Ondoua Antoine (2013), « Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun », Thèse en science politique sous la direction de Philippe Portier, Université de Rennes I.

Oyono Dieudonné (1980), « Les relations internationales et la continuité de la politique française au Cameroun, 1919-1946 », Thèse en histoire sous la direction de Jean-Baptiste Duroselle, Institut d'Études Politiques de Paris.

Oyono Dieudonné (1988), « La politique africaine du Cameroun, 1960-1980 », Thèse sous la direction de Raoul Girardet, Institut d'Études Politiques de Paris.

Périès Gabriel (1999), « De l'action militaire à l'action politique. Impulsion, codification et application de la doctrine de la "guerre révolutionnaire" au sein de l'armée française (1944-1960) », Thèse en science politique sous la direction de Jacques Lagroye, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Ralite Christophe (2022), « Les processus de politisation au Cameroun : hommes et réseaux (1944-1962) : "la montagne et l'enclos" », Thèse d'histoire sous la direction de Oissila Saaidia, Université de Lyon II.

Ramondy Karine (2018), « 1958-1961 : l'assassinat des leaders africains, un « moment » de construction nationale et de régulation des relations internationales (étude comparée en Afrique centrale) », Thèse en histoire sous la direction d'Elikia M'Bokolo et Robert Frank, Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

Sah Léonard Israël (1975), « Contribution à l'histoire de la presse écrite de langue française au Cameroun des origines à l'autonomie (1958) », Thèse de doctorat en sciences de l'information sous la direction de Jacques Godechot, Université Paris II.

Sah Léonard Israël (1998), « Le Cameroun sous mandat français dans la Deuxième Guerre mondiale », Thèse de doctorat d'Etat en histoire sous la direction de Marc Michel, Université d'Aix-Marseille, 3 Volumes.

Siracusano Gabriele (2020), « La fin d'un mirage politique : le regard du PCI et du PCF sur l'Afrique subsaharienne francophone indépendante (1960-1984) : visions nouvelles et perspectives africaines des communistes occidentaux », Thèse en histoire sous la direction de Françoise Blum, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Tchamba Ngotom Ranèse (2019), « Une histoire postale du Cameroun de 1945 à la fin des années 1970 : support politique, réseaux de communication et pratiques sociales », Thèse d'histoire sous la direction d'Odile Goerg et Arnaud Passalacqua, Université Paris-Diderot-Université de Paris.

Tchatchouang Nguoupeyou Honoré (2022), « La question des "objets vivants" et leur conservation dans le contexte des chefferies de l'Ouest du Cameroun », Thèse en histoire de l'art sous la direction de Claude Coste, Université de Cergy Paris Université.

Tchouake Noubissie Maginot (2005), « Mouvements d'oppositions et de répressions dans l'Ouest-Cameroun : 1922-1970 », Thèse en histoire sous la direction d'Hélène d'Almeida-Topor, Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

Vigoureux Jean-Jacques (1975), « L'UPC et la presse française. Essais sur les rapports entre les intérêts coloniaux et l'opinion publique métropolitaine », Thèse en histoire sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch, Université Paris VII.

#### 7.4. Mémoires

Ahanda Paul Ernest, « Étude de la presse au Cameroun de 1950 à 1962 », Mémoire de l'École Supérieure de Journalisme de Lille, 1964.

Jean-Marie Biele-Sienbenu (1987), « La perception en France, notamment dans la presse, du phénomène du nationalisme et de son corollaire, la décolonisation : le cas du Cameroun », Mémoire de Maîtrise en droit sous la direction de Jean Coudert, Université de Nancy II.

Bayart Jean-François (1970), « Les fonctions du parti unique : l'exemple du Cameroun », Mémoire du cycle du diplôme de Paris, Institut d'Études Politiques de Paris.

Bayart Jean-François (1972), « La naissance du régime politique camerounais (1958-1972) », Mémoire du diplôme supérieur de recherches et d'études politiques sous la direction de Pierre Alexandre, Institut d'Études Politiques de Paris.

Bellot-Gurlet Marine (2022), « "Plaise à la cour", Les stratégies de défense des prisonniers politiques upécistes face à la justice coloniale (1955-1960) », Mémoire de Master II sous la direction de Pascale Barthélémy, École Normale Supérieure de Lyon.

Bellot-Gurlet Marine (2019), « Défendre les prisonniers politiques en Afrique subsaharienne : le Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique Noire (CDLDAN) », Mémoire de Master I sous la direction de Pascale Barthélémy, École Normale Supérieure de Lyon.

Bouopda Alexandrine (2016), « La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun (1945-1965) », Mémoire de Master I en histoire sous la direction de Pierre Boilley et Anne Hugon, Université Panthéon-Sorbonne Paris I.

Desbois Sozig (2001), « Dschang : Évolution d'une sous-préfecture de l'ouest du Cameroun (1903-2000) », Mémoire de DEA sous la direction d'Hélène d'Almeida-Topor, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Dia André (2004), « La France au Cameroun : renseignement militaire, renseignement civil, 1914-1960 », Mémoire de DEA sous la direction de Danielle Domergue-Cloarec, Université Paul Valéry, Montpellier.

Ebongueng Ernest Fructueux (1997), « Le mouvement associatif au Cameroun sous tutelle française (1946-1960) », Mémoire de DEA sous la direction d'Hélène d'Almeida-Topor.

Ebongueng Ernest Fructueux (1995), « La presse d'opinion au Cameroun sous mandat français, 1919-1939 », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean Fremigacci.

Filippi Sarah (1998), « La création d'Alucam : Histoire politique et sociale d'une plantation industrielle au Cameroun au tournant de la décolonisation (1951-1962) », Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Hélène d'Almeida-Topor.

Grottelli Katia (1985), « La Fédération Évangélique du Cameroun et de l'Afrique Équatoriale – mise en situation politique (1940-1969) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean-Louis Miège, Université d'Aix-Marseille.

Konna André (1966), « La presse écrite au Cameroun de 1946 à 1960 », École Supérieure de Journalisme de Lille.

Lima Nino (2017), « Les étudiants camerounais en France : un engagement à distance dans la guerre du Cameroun (1948-1971) », Mémoire de recherche de master I sous la direction de Pierre Boilley et Françoise Blum, Université Panthéon-Sorbonne-ENS de Cachan.

Lingo Célestin (1965), « Presse et développement. L'Effort camerounais (1955-1962) », Mémoire de l'École supérieure de journalisme de Lille.

Mintoogue Yves (2011), « “L’indigène” comme acteur politique. Militantisme et formes de participation politiques dans l’Union des Populations du Cameroun (UPC) (1948-1955) », Mémoire de Master II en science politique sous la direction de Marie-Emmanuelle Pommerolle, Université de Paris I-Sorbonne.

Manassé Mintsja-Ze (1979), « La situation de l’édition au Cameroun des origines à 1970 », Mémoire sous la direction de Jean Fontvielle, École Nationale Supérieure des Bibliothécaires.

Ndjock Nyobe Isidore Pascal (1999), « La question de l’héritage colonial bâti de la France à Yaoundé et Douala (Cameroun). Enjeux d’histoire, de mémoire et de patrimoine », Mémoire en histoire des techniques sous la direction d’Anne-Françoise Garçon, Centre d’Histoire des Techniques Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

Ngoue Thomas (1977), « Les exclusions de l’Union des Populations du Cameroun », Mémoire de DESS de science politique sous la direction de Jean Mastias, Université de Paris I.

Nken Simon (2000), « Des arcanes patriarcales à l’engagement nationaliste : le cas du leader upéciste camerounais Mayi Matip », Mémoire sous la direction de Marc Michel, Université de Provence.

Ongba Marc-Joseph (1982), « L’Histoire du quotidien “La Presse du Cameroun” : 1/4/1955 - 29/6/1974 », Mémoire de DEA en sciences de l’information sous la direction de Fred Kupferman, Université de Paris Panthéon-Assas.

Rousseau Camille (2014), « Les internats de métis en Afrique Équatoriale française et au Cameroun, 1919-1949. Enjeux, débats, circulations des modèles », Mémoire de Master II en histoire sous la direction de Pascale Barthélémy, École Normale Supérieure de Lyon.

Rousseau Camille (2012-2013), « La cité enfantine de Yaoundé au Cameroun sous administration française, 1919-1951. La politique interventionniste de la France face à la “question métisse” », Mémoire de Master I en histoire sous la direction de Pascale Barthélémy, École Normale Supérieure de Lyon.

Roussel David (2010), « Les théoriciens français de la contre-insurrection (1945-1962) », Dossier de Recherche de Master I sous la direction de Jean-Louis Lenhof, Université de Caen/Basse-Normandie.

Ruffat Emmanuel (1995), « L’Oubangui-Chari dans le cadre de la politique de défense et de sécurité de la France en Afrique Équatoriale française et au Cameroun à la veille des indépendances africaines (1955-1958) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Colette Dubois, Université de Provence.

Sah Léonard Israël (1974), « L’Éveil du Cameroun (1927-1955). Esquisse d’une étude monographique », Mémoire pour le diplôme de l’Institut Français de Presse et des Sciences de l’Information, Université de Paris II-Assas.

Tchouta Jean-Claude (1982), « La contribution d’un parti à la recherche de l’Unité Nationale : L’Union Nationale Camerounaise », Mémoire de Maîtrise sous la direction du Professeur Marc Michel

Toume Toume (1987), « La coopération décentralisée entre la France et les pays francophones d’Afrique noire : l’exemple du Cameroun », Mémoire de DEA en études africaines, Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

## 8. AUTRES UNIVERSITÉS

### 8.1. Thèses en histoire en cours

Lasky Joseph, « Local Narratives, National Politics. The Role of Contemporary Narratives in Cameroonian Politics », Thèse sous la direction de Thomas Pepinsky, Cornell University.

### 8.2. Thèses

Chem-Langhëë Bongfen (1976), « The Kamerun Plebiscites 1959-1961. Perceptions and Strategies », Thèse en histoire, University of British Columbia.

Efeso Mokosso Henry Teddy (1987), « The United Presbyterian Mission Enterprise in Cameroon, 1879-1957 », Thèse en histoire, Howard University;

Feichtinger Moritz (2017), « Villagization. A People’s History of Strategic Resettlement and Violent Transformation, Kenya-Algeria, 1952-62 », Thèse en histoire, Berne, Institut historique.

Fransee Emily Lord (2018), « Without Distinction: Women’s Suffrage in the French Empire, 1943-1962 », Thèse en histoire sous la direction de Leora Auslander, The University of Chicago.

Joseph Richard (1969), « Union des populations du Cameroun (UPC) in Cameroun Politics (1948-1955) », B.Phil Thesis, New College.

Joseph Richard (1974), « Radical Nationalism in Cameroun: The Case of the Union des Populations du Cameroun (UPC) », Thèse en science politique, University of Oxford.

Ketil Fred Hansen (2000), « The Historical Construction of a Political Culture in Ngaoundere, Northern Cameroon », Thèse en histoire, University of Oslo.

Konde Emmanuel (1991), « Cameroonian Women in National Politics since the Second World War », Thèse en histoire, Boston University.

Nkwanko Philip Ndubueze (1988), « Franco-African Relations: The Case of Cameroon in the Postcolonial Period, 1960-1985 », Thèse en histoire, New York University.

Nkengong Monie John (1970), « The Development of the Laws and Constitution of Cameroon », Thèse en droit à London University.

Nzume Nlende Anastasia (2004), « British and French Administration of Peoples on the Southern Borderlands of Cameroon. The Case of the Anglo-French Inter-Cameroon Boundary, 1916-1961 », Londres, University of London.

Perlmutter Jones Ericka (2014), « The Multiple Lives of Objects: Museum, Memory and Modernity in the Cameroon Grassfields », Thèse en histoire de l'art sous la direction de Steven D. Nelson, University of California.

Pungong Victor P. (1995), « The United Nations in the Political Evolution of Cameroon (from trusteeship to reunification, 1946-1961) », Jesus College, University of Cambridge.

Sharp Thomas (2013), « The International Possibilities of Insurgency and Statehood in Africa: The U.P.C. and Cameroon, 1948-1971 », Thèse en histoire sous la direction de Bertrand Taithe et Steven Pierce, Université de Manchester.

Stevenson Jamie (2008), « The Union des Populations du Cameroun and Third World Internationalism: Solidarity, Cooperation and Abandonment, 1955-1970 », Thèse en histoire sous la direction de Willibroad Dze Ngwa, Vassar College-New York.

Tatsitsa Jacob (2022), « Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950 », Thèse en histoire sous la direction de Meredith Terretta, University of Ottawa.

Terretta Meredith (2004), « The Fabrication of the Postcolonial State of Cameroon: Village Nationalism and the UPC's Fight for Nation, 1948-1971 », Thèse en histoire sous la direction de Florence Bernault, University of Wisconsin-Michigan.

Walker Charlotte (2009), « Legal Revolutions and Evolutions: Law, Chiefs and Colonial Order in Cameroon, 1914-1955 », Thèse en histoire à Yale University.

### 8.3. Mémoire en histoire

Beccarelli Nassim (2020), « Une étude du système des mandats à travers le développement du Cameroun sous la tutelle des empires français et britannique : entre principes innovants et faiblesses du système », Mémoire de Master en histoire sous la direction de Marine Dhermy-Mairal, Université de Genève.

Hofseth Anna Karin (2020), « L'UPC en France. Un chapitre de la lutte upéciste pour l'indépendance au Cameroun (1948-1960) », Mémoire en histoire sous la direction de Geir Uvsløkk, Université d'Oslo.

Matthew Wlech (2007), « Preludes to Violence. A Comparative Look at the Pre-Maquis Period and Contemporary Cameroonian Society », Mémoire de master sous la direction de Robert Fotsing, Pomona College.





# Index

## INDEX DES PRINCIPAUX LIEUX

### A

- ABONG-MBANG** 163, 224, 235, 283, 289, 332, 334, 478  
**ACCRA** 126, 144, 262, 293, 316, 317, 335, 562, 567, 568, 570, 571, 572, 574, 575, 578, 581, 582, 586, 596, 599, 609, 610, 611, 653, 695, 738  
**ADAMAOUA** 14, 84, 120, 125, 131, 156, 163, 164, 165, 166, 283, 297, 494, 555  
**AEF** 29, 31, 32, 34, 40, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 57, 59, 60, 62, 63, 101, 104, 107, 142, 164, 171, 174, 179, 186, 194, 195, 209, 220, 232, 255, 263, 295, 296, 298, 301, 330, 342, 349, 360, 364, 365, 366, 370, 371, 372, 373, 375, 378, 379, 386, 390, 408, 409, 434, 439, 464, 470, 533, 534, 539, 543, 626, 629, 630, 631, 639, 640, 642, 648, 663, 667, 672, 673, 674, 683, 765, 841  
**ALGER** 9, 29, 59, 62, 176, 209, 298, 318, 372, 435, 442, 445, 475, 476, 477, 508, 539, 565, 566, 575, 578, 612, 646, 666, 682, 752, 795, 814, 824  
**ALLEMAGNE** 9, 10, 27, 29, 32, 37, 38, 39, 45, 56, 371, 376, 491, 501, 525, 580, 585, 639, 660, 683, 710, 713  
**AOF** 40, 48, 79, 80, 81, 96, 107, 112, 142, 146, 164, 177, 188, 209, 253, 288, 290, 293, 369, 372, 373, 470, 525, 533, 534, 639, 667, 682  
**ASIE** 66, 72, 120, 171, 278, 288, 374, 449, 470, 507, 534, 628, 669  
**AURÈS** 343, 348, 403  
**AUTO-DÉFENSE** 921  
**AZAH** 797, 799, 800, 801

### B

- BABADJOU** 122, 256, 304, 357, 643, 706, 722, 737  
**BABÉTÉ** 122, 256, 304, 357, 643, 706, 717, 722, 723, 725, 737, 796, 797, 798, 799, 800, 802  
**BABIMBI** 40, 86, 115, 122, 127, 128, 171, 173, 179, 184, 185, 195, 239, 256, 285, 304, 352, 356, 357, 382, 384, 457, 460, 464, 579, 590, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 643, 706, 722, 737, 739  
**BAFANG** 39, 54, 84, 88, 122, 123, 124, 173, 174, 179, 182, 184, 199, 228, 229, 233, 255, 256, 257, 304, 314, 317, 318, 337, 354, 355, 357, 376, 478, 530, 540, 574, 596, 600, 601, 613, 623, 624, 625, 626, 629, 630, 631, 635, 636, 640, 643, 648, 650, 651, 659, 670, 678, 693, 694, 695, 697, 698, 704, 706, 707, 722, 733, 737, 738, 778, 792, 795  
**BAFIA** 22, 39, 51, 54, 55, 57, 122, 130, 256, 278, 289, 304, 324, 357, 426, 478, 600, 613, 643, 706, 722, 737  
**BAFOU** 75, 86, 122, 123, 256, 304, 357, 635, 643, 650, 706, 710, 713, 722, 737  
**BAFOUSSAM** 15, 39, 54, 84, 122, 124, 133, 145, 150, 174, 179, 180, 182, 184, 186, 210, 211, 214, 228, 229, 232, 233, 234, 235, 240, 255, 256, 268, 291, 295, 301, 304, 311, 313, 314, 316, 332, 336, 345, 355, 356, 357, 361, 362, 478, 530, 540, 545, 546, 571, 596, 600, 601, 602, 604, 605, 612, 613, 621, 631, 635, 640, 642, 643, 648, 650, 653, 659, 669, 670, 695, 698, 704, 706, 712, 722, 726, 727, 728, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 739, 740, 741, 778, 780, 794, 799, 804, 819, 820, 821, 846  
**BAHAM** 210, 233, 234, 259, 309, 313, 316, 354, 355, 356, 361, 362, 617, 706, 709, 711, 733, 734, 739  
**BAHOUAN** 733, 734, 735, 846  
**BAKADJOU** 734, 736  
**BALATCHI** 234, 696, 697, 706, 720, 800  
**BALENG** 670, 677, 706, 711  
**BALESSING** 92, 394, 653, 695, 707, 722, 852  
**BALEVENG** 695, 707, 709, 712, 713, 717, 722  
**BAMBOUTOS** 124, 410, 509, 651, 692, 712, 720, 722, 724  
**BAMEKA** 604, 732  
**BAMENA** 124, 697, 698, 723  
**BAMENDA** 22, 93, 265, 266, 267, 268, 269, 273, 274, 276, 329, 357, 540, 541, 548, 549, 553, 556, 731, 739, 805  
**BAMENDJO** 17, 124, 653, 695, 720, 722, 725, 733, 734, 737, 738, 846  
**BAMENDJOU** 233, 235, 285, 407, 603, 604, 653, 692, 695, 696, 703, 712, 726, 728, 732, 733, 793, 846  
**BAMENDOU** 601, 604, 650, 653, 695, 696, 705  
**BAMENJO** 653, 696, 737

**BAMILÉKÉ** 75, 84, 85, 86, 88, 90, 92, 115, 117, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 132, 133, 159, 160, 171, 172, 173, 174, 182, 184, 185, 192, 193, 194, 196, 198, 199, 201, 209, 210, 213, 214, 223, 228, 229, 232, 233, 234, 235, 240, 247, 250, 253, 255, 257, 259, 266, 267, 269, 278, 284, 291, 297, 298, 304, 305, 309, 311, 312, 314, 316, 317, 318, 321, 326, 331, 337, 340, 345, 346, 350, 354, 355, 356, 360, 361, 362, 364, 366, 369, 373, 375, 376, 378, 392, 394, 407, 436, 465, 476, 482, 494, 502, 504, 509, 512, 521, 532, 536, 540, 541, 543, 546, 547, 588, 590, 591, 592, 593, 594, 596, 598, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 612, 617, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 641, 642, 643, 644, 648, 650, 651, 652, 653, 654, 662, 665, 668, 670, 675, 677, 682, 683, 684, 685, 688, 692, 694, 695, 696, 700, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 720, 722, 723, 724, 726, 727, 728, 730, 732, 733, 734, 738, 742, 743, 781, 783, 787, 788, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 803, 839, 840, 846, 848

**BAMOUGOUM** 695, 726, 734

**BAMOUN** 48, 75, 85, 91, 120, 125, 132, 133, 138, 160, 182, 184, 185, 192, 199, 213, 214, 291, 366, 509, 521, 730, 797

**BANA** 19, 285, 561, 564, 634, 695

**BANDJOUN** 54, 57, 124, 214, 596, 628, 653, 703, 706, 734

**BANDREFAM** 706, 709, 717, 718, 797, 798, 799, 800

**BANEN** 130, 607, 608, 609, 701, 702, 741

**BANGAM** 355, 696, 697, 698, 702, 706, 709, 797

**BANGANG** 123, 234, 602, 651, 695, 706, 709, 720

**BANGANGTÉ** 39, 182, 184, 255, 285, 314, 355, 540, 596, 602, 614, 631, 643, 650, 653, 659, 669, 670, 676, 677, 684, 695, 698, 704, 706, 712, 715, 741

**BANGOU** 124, 232, 233, 235, 313, 331, 521, 677, 695, 712, 713, 841

**BANGWA** 86, 361, 643, 650, 659, 677

**BANSOA** 124, 179, 314, 361, 362, 601, 604, 605, 650, 726

**BAPA** 695, 706, 733, 738, 739

**BATCHAM** 233, 394, 602, 643, 653, 695, 696, 700, 706, 797, 799, 802

**BATTÉ** 336, 599, 600, 712

**BATOURI** 163, 173, 283, 332

**BELGIQUE** 10, 29, 31, 70, 75, 77, 145, 146, 275, 280, 396, 506, 562, 583, 585, 774, 779, 814, 830

**BÉNOUÉ** 120, 125, 174, 214, 474

**BERLIN** 29, 244, 570

**BERTOUA** 119, 163, 538

**BIAN** 393, 417

**BONABÉRI** 35, 57, 86, 96, 98, 100, 101, 176, 255, 289, 295, 613

**BOT-MAKAK** 129, 155, 215, 221, 304, 344, 352, 424, 606

**BOUAR** 378, 386, 390, 629, 639, 780

**BOUMNYEBEL** 22, 40, 119, 169, 173, 221, 285, 297, 378, 379, 386, 388, 420, 440, 441, 443, 445, 447, 453, 456, 457, 606, 839

**BRAZZAVILLE** 29, 34, 40, 44, 47, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 72, 73, 79, 81, 85, 89, 95, 98, 100, 101, 107, 119, 122, 171, 180, 203, 223, 239, 295, 297, 298, 306, 353, 365, 370, 371, 372, 476, 533, 534, 536, 537, 565, 606, 613, 626, 629, 639, 642, 654, 667, 671, 672, 674, 675, 676, 752, 764, 765, 766, 767, 771, 779, 824, 838, 847

**BUEA** 15, 23, 93, 94, 140, 141, 263, 268, 470, 509, 510, 526, 548, 549, 552, 553, 556

**BULGARIE** 506, 575, 586

**BURGOS** 816

## C

**CAMBODGE** 370, 371, 408, 409, 410, 534, 629, 666, 747, 841

**CAMEROUN** sous mandat français 33, 37, 38, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 63, 64, 65, 96, 227, 247, 837

**CAMEROUN SOUS TUTELLE BRITANNIQUE** 44, 47, 74, 87, 92, 93, 94, 119, 139, 140, 154, 199, 203, 232, 266, 267, 361, 362, 569, 625, 628, 644, 670, 673, 734, 838

**CAMEROUN SOUS TUTELLE FRANÇAISE** 90, 93, 94, 95, 131, 138, 139, 140, 141, 153, 154, 182, 191, 194, 246, 247, 267, 268, 270, 276, 287, 288, 469, 478, 479, 552, 555, 556, 606, 838, 844

CASABLANCA 21, 191, 297, 372, 499, 508, 612, 613, 666, 710  
 CHERCHELL 676, 683, 686, 710, 780, 801  
 CLERMONT-FERRAND 240, 245, 385, 414, 436, 460, 582, 801, 803  
 CONAKRY 164, 176, 203, 223, 224, 293, 329, 372, 482, 506, 525, 567, 572, 574, 576, 577, 578, 581, 586, 593, 594, 599, 616, 619, 620, 733  
 CONGO 10, 11, 27, 29, 47, 48, 49, 56, 58, 60, 79, 89, 145, 177, 179, 202, 210, 253, 262, 331, 350, 357, 358, 365, 396, 499, 537, 571, 574, 578, 665, 724, 764, 765, 766, 767, 770, 771, 779, 824, 829, 830, 837, 846  
 CONGO-BRAZZAVILLE 79, 537, 764, 765, 766, 767, 771, 779, 824  
 CÔTE-D'IVOIRE 20, 53, 113, 144, 146, 188, 191, 198, 203, 208, 223, 269, 295, 296, 301, 303, 369, 499, 530, 616, 713, 751  
 COTONOU 581, 582, 673

## D

DAKAR 48, 50, 58, 61, 100, 107, 177, 240, 290, 296, 298, 350, 372, 532, 534, 535, 583, 622, 639, 666, 684, 710, 808, 810, 813  
 DEÏDO 613, 616  
 DIAMARÉ 15, 120, 131, 163, 165, 180, 217, 297, 309, 310, 313, 370, 542  
 DIBANG 124, 129, 214, 215, 216, 228, 232, 335, 336, 352, 357, 379, 380, 390, 425, 426, 436  
 DIPPO 542, 644  
 DIZANGUE 54, 55, 128, 175, 184, 312, 344, 607  
 DJA-ET-LOBO 135, 136, 155, 198, 212, 239, 360, 386, 482, 509  
 DOUALA 3, 4, 13, 17, 27, 29, 31, 32, 35, 37, 38, 40, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 56, 57, 58, 61, 62, 63, 64, 65, 71, 72, 73, 74, 75, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 90, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 123, 124, 125, 126, 129, 130, 133, 134, 140, 144, 148, 151, 152, 153, 156, 160, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 203, 209, 211, 215, 217, 221, 222, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 235, 238, 239, 240, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 267, 268, 270, 273, 275, 276, 284, 285, 286, 289, 290, 291, 293, 295, 297, 298, 299, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 314, 315, 316, 317, 318, 320, 321, 324, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 344, 351, 353, 354, 355, 356, 359, 360, 362, 364, 365, 366, 369, 370, 373, 374, 376, 377, 378, 383, 384, 388, 398, 399, 410, 417, 422, 426, 434, 435, 455, 465, 474, 476, 477, 478, 479, 480, 482, 497, 504, 507, 509, 514, 516, 517, 519, 521, 524, 530, 532, 534, 536, 538, 539, 540, 541, 543, 544, 546, 547, 588, 590, 592, 594, 597, 598, 599, 600, 602, 607, 608, 610, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 622, 629, 630, 634, 635, 639, 644, 645, 646, 647, 648, 652, 658, 659, 660, 671, 672, 681, 685, 688, 692, 719, 722, 724, 729, 731, 732, 739, 740, 741, 742, 748, 755, 756, 762, 763, 764, 765, 776, 777, 784, 785, 787, 795, 803, 806, 807, 808, 813, 830, 838, 839, 841, 845, 846, 852  
 DPROC 465, 625, 626, 628, 629, 630, 634, 694  
 DSCHANG 3, 4, 13, 21, 23, 32, 39, 52, 58, 75, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 114, 115, 122, 123, 124, 132, 138, 152, 153, 157, 159, 173, 179, 180, 184, 186, 196, 208, 213, 214, 228, 232, 233, 234, 235, 240, 253, 255, 260, 269, 285, 287, 290, 291, 295, 297, 301, 304, 305, 307, 308, 309, 314, 318, 320, 321, 324, 326, 327, 328, 331, 337, 345, 346, 354, 355, 360, 361, 362, 364, 365, 367, 375, 387, 407, 410, 470, 472, 478, 509, 530, 540, 541, 542, 545, 547, 575, 583, 590, 594, 596, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 612, 625, 630, 631, 634, 635, 636, 640, 644, 648, 650, 659, 668, 669, 685, 686, 688, 692, 695, 698, 700, 703, 704, 706, 710, 711, 712, 713, 714, 720, 724, 727, 728, 732, 733, 736, 738, 741, 785, 792

## E

EBOWLA 45, 49, 89, 91, 103, 107, 119, 133, 135, 136, 162, 179, 189, 191, 212, 289, 290, 324, 366, 478, 482, 484, 515, 523  
 ÉDÉA 31, 40, 83, 90, 115, 118, 127, 128, 130, 154, 158, 173, 180, 182, 184, 185, 186, 189, 195, 199, 200, 210, 229, 239, 260, 284, 285, 289, 290, 297, 301, 304, 306, 308, 315, 320, 321, 324, 326, 327, 330, 331, 334, 352, 357, 360, 361, 378, 380, 382, 383, 384, 385, 388, 390, 406, 417, 434, 438, 509, 530, 540, 544, 579, 607, 608, 609, 610, 634, 659, 685, 686, 731, 732, 740, 778, 803  
 ÉGYPTE 263, 267, 275, 286, 309, 569, 570, 575, 585, 742, 765  
 ÉKITÉ 348, 356, 360, 380, 382, 383, 384, 385, 438, 459, 700, 841, 853

ÉLYSÉE 12, 470, 533, 534, 536, 586, 831

ÉSÉKA 114, 116, 124, 127, 129, 137, 138, 139, 146, 153, 154, 158, 173, 175, 179, 185, 193, 199, 214, 221, 238, 239, 240, 243, 256, 257, 265, 284, 289, 296, 301, 324, 326, 327, 330, 331, 333, 334, 336, 337, 351, 352, 353, 356, 370, 375, 376, 378, 379, 384, 386, 388, 390, 401, 406, 411, 418, 419, 422, 424, 426, 432, 433, 434, 438, 442, 445, 448, 449, 453, 454, 461, 464, 530, 579, 606, 607, 610, 841

ÉTATS-UNIS 16, 37, 54, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77, 84, 100, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 161, 178, 179, 217, 220, 273, 279, 478, 491, 506, 551, 555, 563, 569, 571, 660, 661, 742, 760, 773, 779, 824

EXTRÊME-NORD 14

EX-YOUGOSLAVIE 4, 438, 741, 744, 746, 747

## F

FANGAM 635, 718, 797, 798, 802

FORT-FOUREAU 52, 282, 283, 284, 291, 295, 297, 309, 310, 541

FORT-LAMY 49, 284, 478, 536, 672, 770

FOTOUNI 650, 696, 700, 706, 732, 743

FOTSING 4, 22, 23, 345, 346, 804, 806, 815, 819, 820

FOUMBAN 39, 51, 75, 91, 132, 133, 137, 147, 151, 155, 191, 193, 213, 214, 234, 252, 285, 299, 321, 336, 478, 489, 509, 532, 553, 558, 559, 723, 725, 844

FRANCE 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 23, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 80, 81, 82, 83, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 101, 102, 103, 107, 111, 114, 117, 122, 126, 131, 133, 134, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 169, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 232, 233, 235, 236, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 252, 253, 254, 256, 257, 260, 262, 263, 265, 267, 268, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 287, 288, 289, 290, 291, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 328, 329, 330, 331, 333, 336, 342, 344, 345, 346, 347, 348, 356, 358, 359, 360, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 371, 372, 373, 376, 377, 384, 386, 387, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 407, 421, 422, 444, 448, 451, 456, 464, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 481, 482, 483, 485, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 517, 518, 519, 523, 524, 525, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 544, 549, 551, 552, 553, 554, 555, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 572, 574, 575, 576, 578, 579, 580, 582, 583, 584, 587, 590, 592, 594, 597, 598, 599, 604, 606, 607, 620, 621, 629, 630, 631, 632, 634, 636, 637, 639, 640, 641, 642, 648, 652, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 664, 665, 666, 667, 669, 671, 675, 677, 678, 679, 680, 683, 686, 688, 689, 691, 692, 694, 710, 713, 715, 726, 730, 731, 739, 740, 742, 743, 747, 750, 751, 752, 753, 755, 756, 757, 758, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 776, 777, 778, 779, 780, 782, 784, 788, 789, 790, 791, 793, 795, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 837, 838, 839, 842, 843, 844, 847, 848, 849, 852, 853

FRÉJUS 15, 56, 291, 667, 684, 685, 686

## G

GABON 27, 47, 48, 49, 53, 79, 176, 179, 181, 202, 232, 296, 303, 369, 375, 471, 494, 499, 509, 543, 586, 632, 683, 751, 765, 770

GAROUA 32, 39, 51, 57, 84, 130, 131, 133, 145, 165, 174, 209, 213, 215, 235, 254, 281, 289, 290, 291, 301, 324, 354, 366, 375, 473, 474, 475, 478, 481, 504, 507, 509, 510, 523, 530, 532, 534, 544, 617, 659, 685, 686

GCS 656, 665, 668, 674, 679

GENÈVE 16, 17, 22, 34, 35, 76, 250, 286, 536, 551, 552, 561, 575, 578, 579, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 613, 614, 620, 733, 746

GHANA 16, 17, 22, 34, 35, 76, 250, 286, 536, 551, 552, 561, 575, 578, 579, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 613, 614, 620, 733, 746

GTN 594, 596, 643, 648, 650, 651, 652, 653, 694, 695, 696, 698, 705, 720, 722, 733, 735, 790, 792

GTS 594, 596, 643, 648, 650, 651, 652, 653, 694, 695, 696, 698, 705, 720, 722, 733, 735, 790, 792

GUINÉE espagnole 137, 357

## H

HAUT-NKAM 15, 509, 605, 669, 700, 712, 717, 724

HAUT-NYONG 55, 56, 120, 156, 509

## I

IBOTI 55, 56, 120, 156, 509

INDE 55, 56, 120, 156, 509

INDOCHINE 55, 56, 120, 156, 509

ISRAËL 55, 56, 120, 156, 509

ITALIE 55, 56, 120, 156, 509

## K

KAMERUN 55, 56, 120, 156, 509

KEKEM 184, 257, 314, 317, 594, 600, 695, 704, 785

KENYA 594

KHARTOUM 594

KIKOT 184, 386, 409, 411

KOPONGO 184, 386, 409, 411

KOUMASSI 184, 386, 409, 411

KOUTABA 184, 386, 409, 411

KRIBI 184, 386, 409, 411

KUMBA 184, 386, 409, 411

## L

LAGOS 184, 386, 409, 411

LAOS 184, 386, 409, 411

LAVAL 184, 386, 409, 411

LE Caire 249, 250, 286, 293, 310, 315, 316, 317, 318, 327, 332, 334, 335, 336, 337, 362, 569, 570, 571, 578, 593, 742

LELEP 249, 250, 286, 293, 310, 315, 316, 317, 318, 327, 332, 334, 335, 336, 337, 362, 569, 570, 571, 578, 593, 742

LENINGRAD 249, 250, 286, 293, 310, 315, 316, 317, 318, 327, 332, 334, 335, 336, 337, 362, 569, 570, 571, 578, 593, 742

LIBELINGOI 249, 250, 286, 293, 310, 315, 316, 317, 318, 327, 332, 334, 335, 336, 337, 362, 569, 570, 571, 578, 593, 742

LIBERIA 249, 250, 286, 293, 310, 315, 316, 317, 318, 327, 332, 334, 335, 336, 337, 362, 569, 570, 571, 578, 593, 742

LIBYE 249, 250, 286, 293, 310, 315, 316, 317, 318, 327, 332, 334, 335, 336, 337, 362, 569, 570, 571, 578, 593, 742

LIPOMBÉ 249, 250, 286, 293, 310, 315, 316, 317, 318, 327, 332, 334, 335, 336, 337, 362, 569, 570, 571, 578, 593, 742

LOGNANGA 249, 250, 286, 293, 310, 315, 316, 317, 318, 327, 332, 334, 335, 336, 337, 362, 569, 570, 571, 578, 593, 742

LOGONE-ET-CHARI 164, 297, 370, 375, 541

LOM et Kadoi 125

LONDRES 125

LOUM 125

LYON 125

## M

MADAGASCAR 125

MAGHREB 125

MAKAI 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MAKAK 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MALAISIE 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MALI 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MAMFE 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MANJO 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MAROUA 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MATOMB 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MAURITANIE 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MBAHGUÈ 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MBALMAYO 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MBAM 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MBANGA 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MBOPPI 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MBOUDA 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MBOUENDE 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MEIGANGA 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 METCHE 238, 351, 352, 379, 417, 531  
 MÉTCHIE 720, 727  
 MOKOLO 720, 727  
 MOM 720, 727  
 MOM-DIBANG 215, 216, 380  
 MONROVIA 215, 216, 380  
 MOSCOU 215, 216, 380  
 MOULOUNDOU 215, 216, 380  
 MOYEN-CONGO 48, 49, 177, 202  
 MPOUMA 86, 239, 250, 327, 352, 382, 608  
 MUNGO 86, 239, 250, 327, 352, 382, 608

## N

NDOGBIANGA 86, 239, 250, 327, 352, 382, 608  
 NDONGO 86, 239, 250, 327, 352, 382, 608  
 NEW-BELL 57, 96, 97, 98, 100, 104, 106, 112, 124, 125, 126, 127, 135, 155, 174, 179, 186, 188, 192, 193, 194, 197, 229, 230, 253, 258, 260, 289, 309, 311, 312, 315, 317, 330, 331, 333, 335, 613, 615, 616  
 NEW YORK 31, 36, 45, 71, 72, 74, 77, 136, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 171, 172, 173, 174, 194, 197, 242, 250, 262, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 277, 279, 281, 282, 284, 285, 288, 306, 312, 317, 319, 332, 358, 370, 477, 478, 480, 554, 556, 564, 576, 577, 581, 744, 771, 838, 840  
 NGAMBÈ 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803  
 NGAOUNDÉRI 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803  
 NGONGA 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803  
 NGUIMAKONG 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803  
 NIGER 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803  
 NIGERIA 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803  
 NJOCK 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803  
 NJONG 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803

**NKAM** 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803

**NKONGMONDO** 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803

**NKONGSAMBA** 115, 128, 182, 184, 185, 191, 199, 289, 332, 337, 378, 386, 390, 394, 399, 406, 416, 422, 434, 607, 609, 610, 611, 644, 647, 686, 687, 700, 786, 803

**NORD** 14, 29, 45, 48, 49, 51, 53, 54, 56, 57, 84, 85, 94, 96, 97, 129, 130, 131, 133, 134, 136, 139, 147, 152, 171, 173, 174, 200, 209, 213, 214, 224, 226, 229, 235, 244, 247, 253, 255, 260, 270, 279, 281, 283, 284, 290, 291, 295, 297, 309, 310, 312, 313, 328, 332, 346, 357, 366, 367, 372, 373, 375, 388, 393, 402, 408, 416, 424, 425, 426, 441, 445, 457, 458, 472, 473, 474, 479, 481, 482, 483, 485, 507, 510, 513, 532, 559, 563, 581, 594, 607, 608, 612, 614, 615, 629, 632, 647, 653, 677, 683, 692, 694, 707, 720, 738, 742, 777, 820, 837, 842

**NORTHERN CAMEROONS** 92, 93, 131, 310, 548, 549, 552, 553, 554, 555, 558, 844

**NTEM** 92, 93, 131, 310, 548, 549, 552, 553, 554, 555, 558, 844

**NYON** 92, 93, 131, 310, 548, 549, 552, 553, 554, 555, 558, 844

**NYONG-ET-KELLÉ** 416, 482, 509, 519, 578, 607, 608, 610, 803

**NYONG-ET-SANAGA** 75, 83, 133, 134, 135, 138, 152, 160, 169, 174, 180, 181, 190, 191, 193, 201, 209, 219, 220, 230, 235, 239, 247, 280, 284, 285, 315, 330, 336, 360, 369, 482, 509, 516, 730

## O

**ORSAY** 75, 83, 133, 134, 135, 138, 152, 160, 169, 174, 180, 181, 190, 191, 193, 201, 209, 219, 220, 230, 235, 239, 247, 280, 284, 285, 315, 330, 336, 360, 369, 482, 509, 516, 730

**OTÉLÉ** 75, 83, 133, 134, 135, 138, 152, 160, 169, 174, 180, 181, 190, 191, 193, 201, 209, 219, 220, 230, 235, 239, 247, 280, 284, 285, 315, 330, 336, 360, 369, 482, 509, 516, 730

**OUBANGUI-CHARI** 27, 47, 48, 49, 51, 53, 58, 85, 373, 378, 386, 390, 481, 580, 623, 640, 837

## P

**PARIS** 27, 47, 48, 49, 51, 53, 58, 85, 373, 378, 386, 390, 481, 580, 623, 640, 837

**PCO** 634, 635, 636, 638, 639, 644, 729

**PENJA** 634, 635, 636, 638, 639, 644, 729

**POUMA** 634, 635, 636, 638, 639, 644, 729

## R

**RABAT** 634, 635, 636, 638, 639, 644, 729

**RAZEL** 634, 635, 636, 638, 639, 644, 729

**ROME** 634, 635, 636, 638, 639, 644, 729

**ROUEN** 634, 635, 636, 638, 639, 644, 729

**ROYAUME-UNI** 9, 16, 20, 26, 27, 29, 31, 32, 54, 59, 65, 66, 67, 68, 70, 74, 75, 84, 92, 100, 140, 145, 146, 151, 240, 262, 263, 267, 270, 273, 275, 280, 396, 549, 551, 555, 559, 572, 675, 837, 844

## S

**SAHARA** 9, 16, 20, 26, 27, 29, 31, 32, 49, 54, 59, 65, 66, 67, 68, 70, 74, 75, 84, 92, 100, 140, 145, 146, 151, 240, 248, 262, 263, 267, 270, 273, 275, 280, 309, 344, 348, 359, 396, 549, 551, 555, 559, 570, 572, 656, 675, 803, 837, 844

**SAIGON** 9, 16, 20, 26, 27, 29, 31, 32, 54, 59, 65, 66, 67, 68, 70, 74, 75, 84, 92, 100, 140, 145, 146, 151, 240, 262, 263, 267, 270, 273, 275, 280, 396, 549, 551, 555, 559, 572, 612, 675, 837, 844

**SAINT-CYR** 9, 16, 20, 26, 27, 29, 31, 32, 47, 54, 59, 65, 66, 67, 68, 70, 74, 75, 84, 92, 100, 140, 145, 146, 151, 177, 240, 262, 263, 267, 270, 273, 275, 280, 296, 372, 396, 397, 439, 532, 537, 549, 551, 555, 559, 572, 648, 669, 675, 686, 689, 777, 778, 837, 844

**SAINT-MAIXENT** 373, 375, 622, 666, 683

**SANAGA-MARITIME** 21, 54, 83, 86, 89, 90, 110, 119, 120, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133, 134, 136, 138, 155, 156, 158, 159, 160, 167, 169, 173, 175, 179, 182, 184, 185, 192, 195, 196, 199, 208, 212, 213, 214, 218, 221, 223, 224, 228, 234, 235, 238, 239, 243, 244, 246, 250, 251, 255, 257, 259, 274, 283, 290, 295, 297, 298, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 312, 313, 314, 318, 321, 324, 326, 327, 330, 331, 332, 333, 335, 337, 338, 340, 342, 344, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 358, 359, 360, 362, 364, 369, 370, 373,

374, 375, 376, 377, 378, 379, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 410, 412, 413, 416, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 439, 441, 443, 444, 446, 450, 451, 454, 455, 457, 458, 461, 462, 463, 464, 465, 478, 480, 481, 482, 483, 494, 504, 509, 516, 542, 545, 546, 588, 590, 591, 592, 593, 597, 598, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 620, 622, 623, 626, 628, 632, 644, 647, 650, 652, 654, 659, 666, 683, 686, 687, 692, 693, 700, 701, 702, 729, 730, 731, 736, 747, 751, 766, 782, 783, 786, 788, 791, 792, 795, 801, 803, 839, 841, 845, 848

**SANGMÉLIMA** 21, 54, 83, 86, 89, 90, 110, 119, 120, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133, 134, 136, 138, 155, 156, 158, 159, 160, 167, 169, 173, 175, 179, 182, 184, 185, 191, 192, 195, 196, 199, 208, 212, 213, 214, 218, 221, 223, 224, 228, 234, 235, 238, 239, 243, 244, 246, 250, 251, 255, 257, 259, 274, 283, 290, 295, 297, 298, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 312, 313, 314, 318, 321, 324, 326, 327, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 342, 344, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 358, 359, 360, 362, 364, 369, 370, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 410, 412, 413, 416, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 439, 441, 443, 444, 446, 450, 451, 454, 455, 457, 458, 461, 462, 463, 464, 465, 478, 480, 481, 482, 483, 494, 504, 509, 516, 530, 542, 545, 546, 588, 590, 591, 592, 593, 597, 598, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 620, 623, 626, 628, 632, 644, 647, 650, 652, 654, 659, 686, 687, 692, 693, 700, 701, 702, 729, 730, 731, 736, 747, 751, 766, 782, 783, 786, 788, 791, 792, 795, 801, 803, 839, 841, 845, 848

**SEINE** 15, 178, 182, 301, 479, 561, 567, 568, 600, 831

**SÉNÉGAL** 15, 20, 56, 60, 70, 79, 137, 148, 175, 178, 182, 255, 301, 357, 371, 372, 472, 479, 499, 534, 561, 567, 568, 600, 666, 766, 811, 831, 838, 852

**SONG** Badjeck 413, 414, 425, 439, 440, 460

**SONGMBENGUÈ** 17, 115, 128, 173, 184, 185, 191, 195, 285, 305, 320, 356, 386, 609, 610, 611, 700, 786, 787, 788, 801, 803

**SOUTHERN CAMEROONS** 86, 92, 93, 94, 138, 139, 140, 141, 151, 169, 195, 199, 200, 210, 220, 229, 261, 262, 263, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 273, 276, 277, 285, 286, 306, 307, 309, 313, 314, 321, 325, 328, 329, 353, 357, 360, 362, 478, 489, 515, 536, 540, 542, 547, 548, 549, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 558, 559, 593, 599, 607, 614, 625, 628, 675, 720, 734, 838, 839, 840, 844

**SSO** 642, 644

**SUEZ** 267, 309, 418, 570, 640, 642, 644

**SUISSE** 16, 55, 406, 473, 485, 506, 563, 575, 578, 582, 583, 586, 587, 620, 642, 644, 814, 830, 844

## T

**TCHAD** 27, 32, 39, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 62, 131, 253, 284, 291, 297, 307, 309, 310, 350, 390, 414, 439, 446, 478, 497, 499, 510, 528, 535, 537, 622, 642, 644, 658, 660, 672, 710, 716, 737, 739, 768, 770, 837

**TCHIT** 642, 644, 702, 709, 717, 797, 798, 799, 800, 801, 802

**TCHOLLIRÉ** 234, 521, 529, 545, 642, 644, 820

**TCHOUNOH** 642, 644, 697, 702, 718, 797, 798, 799, 800, 801, 802

**TEUFANG** 642, 644, 698, 702, 709, 796

**TIALONG** 642, 644, 697, 702, 796, 797, 798, 799, 800, 802

**TIKO** 139, 140, 195, 263, 267, 268, 270, 357, 642, 644

**TOGO** 32, 33, 34, 37, 38, 50, 61, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 117, 139, 140, 141, 144, 148, 151, 155, 158, 164, 191, 195, 209, 217, 236, 238, 242, 247, 263, 267, 268, 270, 284, 287, 298, 301, 310, 357, 384, 490, 493, 496, 508, 533, 535, 537, 551, 558, 562, 574, 586, 636, 637, 642, 644, 657, 658, 662, 686, 689

**TOMBEL** 139, 200, 265, 270, 306, 542, 642, 644, 674, 675, 676, 786, 845

**TOMEL** 185, 191, 425, 642, 644, 687, 700

**TONKIN** 373, 410, 629, 639, 642, 644, 666

**TUNIS** 49, 59, 508, 525, 574, 575, 578, 581, 639, 642, 644

**TUNISIE** 37, 51, 53, 59, 144, 148, 173, 175, 194, 286, 357, 370, 439, 475, 506, 508, 569, 574, 585, 620, 642, 644, 669

## U

**URSS** 65, 66, 67, 68, 69, 70, 74, 75, 76, 173, 195, 220, 226, 278, 286, 397, 399, 491, 506, 551, 556, 564, 570, 575, 642, 644, 779, 816

## V

VATICAN 506, 642, 644, 804, 806, 807, 810, 820

VICTORIA 265, 266, 268, 309, 556, 642, 644

## W

WOURI 39, 47, 48, 64, 74, 83, 96, 97, 98, 100, 104, 113, 120, 123, 124, 125, 126, 127, 138, 159, 169, 176, 185, 186, 199, 200, 211, 212, 226, 235, 258, 259, 268, 290, 301, 311, 314, 353, 360, 366, 369, 370, 378, 455, 482, 509, 532, 579, 590, 598, 601, 613, 614, 616, 619, 629, 634, 638, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 662, 682, 729, 730

## Y

YABASSI 38, 105, 316, 612, 642, 644, 701, 795

YAOUNDÉ 3, 4, 9, 12, 13, 14, 16, 21, 22, 23, 29, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 64, 65, 75, 76, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 90, 92, 94, 96, 97, 100, 103, 104, 111, 115, 118, 119, 120, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 142, 143, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 156, 157, 158, 161, 162, 163, 165, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 199, 200, 201, 202, 203, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 244, 246, 247, 248, 252, 253, 254, 255, 257, 259, 260, 262, 263, 265, 266, 268, 269, 271, 274, 276, 277, 279, 281, 283, 284, 285, 287, 288, 289, 290, 291, 293, 295, 297, 298, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 312, 313, 314, 316, 317, 319, 320, 321, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 336, 337, 338, 344, 345, 346, 347, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 358, 359, 360, 362, 365, 366, 367, 369, 372, 373, 376, 379, 380, 388, 407, 410, 421, 422, 434, 435, 439, 450, 455, 456, 465, 470, 472, 473, 475, 476, 478, 479, 483, 484, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 500, 501, 502, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 514, 516, 517, 518, 519, 521, 522, 526, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 553, 555, 556, 559, 562, 563, 568, 574, 575, 578, 587, 590, 592, 594, 598, 599, 601, 604, 606, 607, 608, 609, 610, 612, 613, 614, 615, 616, 620, 622, 626, 630, 634, 637, 640, 642, 644, 648, 652, 654, 655, 657, 658, 659, 663, 667, 668, 671, 678, 679, 680, 683, 684, 685, 686, 687, 690, 691, 692, 697, 701, 703, 713, 714, 715, 716, 726, 727, 730, 731, 740, 741, 743, 750, 751, 752, 753, 755, 756, 757, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 770, 772, 773, 774, 777, 778, 779, 780, 783, 784, 791, 793, 795, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 832, 839, 845, 848

YINGUI 642, 644, 701, 702

YOKADOUMA 234, 235, 332, 521, 642, 644

YOKO 54, 130, 173, 235, 260, 331, 332, 334, 336, 514, 545, 642, 644

YUGOSLAVIE 4, 74, 438, 506, 564, 575, 642, 644, 741, 744, 746, 747

## Z

ZIFOC 465, 624, 625

ZOE 340, 376, 378, 386

ZOPAC 169, 221, 255, 340, 341, 342, 347, 348, 351, 352, 359, 365, 369, 370, 371, 372, 374, 375, 376, 387, 388, 390, 395, 396, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 417, 418, 419, 420, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 456, 457, 458, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 554, 590, 591, 592, 606, 608, 624, 625, 628, 629, 634, 650, 653, 692, 693, 698, 702, 720, 722, 729, 801, 803, 841, 842

## INDEX DES PRINCIPAUX NOMS

### A

AGENET, ALAIN 621, 639, 642, 643, 648, 650

AGOSTINI, ANGE 296, 297, 309, 310, 375, 432, 435, 444

AHIDJO, AHMADOU 4, 21, 22, 23, 41, 131, 144, 156, 157, 161, 169, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 219, 220, 222, 223, 226, 227, 229, 232, 235, 244, 253, 255, 261, 287, 303, 317, 318, 350, 404, 422, 429, 444, 456, 464, 465, 468, 469, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 488, 490, 491, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 502, 504, 505, 506, 507, 508, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 521, 522, 523, 524, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 535, 536, 537, 539, 541, 544, 547, 548, 554, 555, 558, 559, 560, 561, 565, 569, 572, 574, 575, 576, 577, 586, 587, 590, 592, 598, 599, 602, 603, 615, 617, 620, 622, 623, 624, 626, 630, 631, 632, 633, 634, 637, 638, 639, 640, 651, 652, 654, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 676, 678, 679, 680, 681, 685, 686, 687, 688, 689, 692, 700, 701, 711, 712, 713, 716, 719, 723, 726, 731, 735, 739, 740, 750, 751, 752, 753, 755, 756, 757, 758, 760, 761, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 776, 777, 778, 779, 781, 782, 784, 785, 787, 788, 790, 793, 794, 795, 796, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 830, 831, 832, 833, 839, 842, 843, 844, 847, 848, 856, 857, 858, 860, 863, 886, 902, 903, 904, 913, 916, 919, 921, 945, 962, 964, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 986, 989, 997, 998, 1001, 1004, 1014, 1029, 1030, 1031

ANTOINE, PHILIPPE 156

ANZIANI, ARMAND 175, 179, 180, 187, 190, 191, 193, 200, 201, 202, 295, 311, 312, 313, 314, 615, 616

ASSALE, CHARLES 41, 82, 84, 85, 87, 112, 117, 123, 190, 208, 212, 219, 226, 247, 273, 275, 456, 475, 484, 492, 502, 522, 531, 563, 824, 885

AUFEUVRE, PIERRE 523, 524, 525, 526, 540, 599, 609, 611, 614, 616, 634, 658, 659, 662, 665, 669, 676, 678, 679, 680, 682, 687, 688, 694, 698, 706, 732, 783

AUGIER, (CAPITAINE) 676, 677, 678

AUJOULAT, LOUIS-PAUL 41, 58, 61, 71, 72, 73, 74, 82, 103, 132, 157, 160, 161, 176, 177, 178, 193, 202, 211, 219, 233, 260, 353, 474, 496, 856, 886, 908, 911

AUROSSEAU (LIEUTENANT-COLONEL) 681, 685, 714, 715, 716

### B

BAKARY, ISSA 762

BALLA ONDOUA, BENOÎT 210

BAPIA, ÉTIENNE 597, 608, 609, 610, 611, 612, 687, 739, 783, 845

BARDET, MAX 742, 743, 856

BARRÈRE (CAPITAINE) 676, 677

BASSAMA, ELIAS 447

BEAUMONT, JACQUES 805, 810, 811, 813, 814, 820

BEBEY EYIDI, MARCEL 51, 57, 58, 200, 219, 240, 255, 258, 259, 260, 261, 273, 274, 449, 455, 477, 482, 485, 499, 522, 525, 651, 840, 883

BECHTEL, WILLIAM 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 844

BECQUEY, GEORGES 144, 150, 214, 295, 495

BÉNARD, JEAN-PIERRE 481, 482, 483, 485, 488, 497, 498, 499, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 519, 522, 523, 524, 527, 529, 537, 562, 563, 564, 575, 597, 598, 612, 622, 640, 652, 659, 660, 661, 662, 664, 666, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 678, 679, 680, 686, 687, 688, 691, 715, 752, 756, 757, 784, 793, 794, 843

BÉRARD, ÉMILE 142, 629, 676, 693

BETAYENE, JEAN 161, 478, 499, 502, 507, 564, 576, 751

BIDJOKA, JACQUES 214, 442, 453, 455

BISSECK, GUILLAUME 149, 157, 159, 185, 858, 865

BLANCHET, ANDRÉ 248, 296, 451, 728

BOILLOT, MARIUS 314, 357, 361, 362, 622, 623, 625, 630, 631, 702, 703, 709, 710, 711

BONNANT, MARC 583, 584

BORNE, RENÉ 179, 209, 214, 233, 234, 235

BOTTI, MARC 390, 392, 393, 407, 411, 429

BOULY, LÉONARD 112

BOUM NYEMB, FRANÇOIS 380, 382, 383

BOWEN, JOSEPH 582, 583, 587

BOYER, ANDRÉ 396, 401, 402, 419, 420, 421, 422, 430, 444, 842

BRÉNAC, ANDRÉ 509

BRIAND, MAX 16, 326, 337, 486, 491, 500, 502, 508, 525, 526, 536, 547, 591, 596, 597, 599, 602, 608, 609, 611, 617, 621, 622, 625, 631, 632, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 647, 648, 650, 651, 652, 654, 656, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 682, 684, 685, 686, 687, 692, 694, 696, 713, 715, 719, 720, 723, 724, 725, 726, 728, 729, 730, 733, 735, 736, 739, 747, 768, 792, 844, 845, 846, 858

BURON, ROBERT 175, 177, 178, 197, 201, 810, 885, 886

## C

CACHIN-JACQUIER, MARIE-LOUISE 194, 195, 199, 204, 323, 328, 329, 332

CAPELLE, LOUIS 330, 370, 387, 419, 442

CARDIN, JEAN 295, 530, 543

CASIMIR, ROBERT 152

CATHOULIC, FERDINAND 684, 685, 714, 715

CHAFFARD, GEORGES 16, 194, 197, 223, 224, 238, 248, 257, 449, 450, 451, 452, 454, 455, 473, 766, 826, 842, 859

CHAMAULTE, HENRI 41, 54, 129, 175, 344, 875, 910

CHAMBRUN, JACQUES 810, 811, 812

CHOULEOM, RAPHAËL 724

CLAIR, FRANCIS 495, 525, 843

CLERGET, MICHEL 436, 545, 546, 600, 727, 728, 846

CONAN, GEORGES 239, 265, 352, 375, 376, 387, 401, 432, 435, 436, 444, 541, 542, 543, 545, 579, 606, 841, 844, 892

CORNUT-GENTILLE, BERNARD 142, 477, 478, 493, 495, 626, 630

COTY, RENÉ 202, 222, 225, 226, 475, 476

COULIBALY, OUEZZIN 113

COUVE DE MURVILLE, MAURICE 493, 497, 498, 499, 508, 527, 598, 686, 691, 755, 768, 773

CREST DE VILLENEUVE, CHRISTIAN 372

## D

DAODOU, SADOU 495, 502, 522, 526, 527, 528, 656, 681, 687, 688, 689, 691, 712, 757, 760, 762, 769, 770, 776, 777, 780, 786, 804, 843, 856

D'ARBOUSSIER, GABRIEL 113, 146, 147

DEBRÉ, MICHEL 482, 485, 493, 496, 497, 507, 512, 533, 547, 585, 622, 632, 633, 637, 638, 639, 657, 658, 659, 660, 661, 663, 664, 665, 666, 668, 669, 671, 680, 843, 845, 902, 903

DEFFERRE, GASTON 101, 208, 209, 211, 212, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 232, 236, 238, 239, 240, 247, 254, 265, 298, 319, 320, 330, 344, 369, 384, 386, 839, 930

DE GAULLE, CHARLES 15, 46, 47, 48, 51, 54, 59, 60, 62, 64, 66, 70, 117, 176, 242, 262, 289, 350, 356, 366, 372, 468, 470, 475, 476, 477, 482, 483, 493, 500, 508, 532, 533, 534, 536, 551, 555, 577, 580, 586, 674, 752, 754, 768, 770, 771, 772, 826, 837, 842, 843, 869, 874, 906

DE GÉLIS, BERNARD 173, 185, 946, 981

DE HAUTECLOCQUE, PHILIPPE (VOIR LECLERC) 45, 47, 48, 370, 874, 875

DELANGUE, CHARLES 51, 239, 250, 327, 352, 382, 383

DE LARMINAT, EDGARD 177

DELAUNEY, MAURICE 19, 196, 210, 228, 233, 234, 235, 247, 249, 257, 269, 275, 287, 297, 309, 311, 312, 313, 314, 326, 331, 332, 337, 367, 369, 376, 378, 394, 396, 435, 509, 521, 621, 631, 741, 840, 856

DELAVIGNETTE, ROBERT 202, 856, 859, 886

DELEVAL, ROGER 581, 582, 583  
 DE LEUSSE, BRUNO 810, 811, 813, 814  
 DENIAU, XAVIER 270, 271, 296, 478, 495, 840  
 DE QUIRIELLE, FRANÇOIS 508, 509, 522, 523, 524  
 DESGRATOULET, GUY 758, 760, 779, 847  
 DEWANG, THOMAS 653, 722  
 DIMALA, PIERRE 155, 157, 158, 159, 160, 442, 459  
 DIO, LOUIS 47, 48, 49, 370, 371, 372, 378, 379, 388, 403, 408, 409, 410, 431, 432, 631, 632, 634, 635, 636, 639, 640, 641, 651, 652, 656, 657, 658, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 678, 680, 685, 688, 694, 713, 714, 841, 875  
 DIOP, FADILOU 808, 810, 813, 814  
 DIVOL, PAUL 173, 174, 175, 177, 179, 180, 185, 186, 190, 192, 199, 201, 293, 306, 350, 376  
 DJOUKA, ELISABETH 603, 947, 1018  
 DJOUMESSI, MATHIAS 58, 75, 86, 87, 90, 91, 92, 114, 117, 122, 123, 208, 212, 225, 236, 273, 641, 703, 711, 712, 713, 723, 726, 808, 882, 883, 890, 909  
 DOMERGUE, JEAN 174, 179, 282  
 DOMISSY, LOUIS 543, 714  
 DONNAT, GASTON 16, 64, 81, 82, 83, 96, 112, 856  
 DORSINVILLE, MAX 145, 147, 148, 187, 209, 230, 271, 274, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 332, 840, 856  
 DOUALA MANGA BELL, ALEXANDRE 61, 71, 73, 74, 102, 148, 201, 222, 273  
 DOUALA MANGA BELL, RUDOLPH  
 DOUSTIN, DANIEL 209, 235, 344, 369, 370, 374, 387, 388, 394, 399, 403, 405, 408, 410, 419, 421, 422, 429, 432, 444, 462, 465, 476, 554, 841  
 DUMARTHERAY, HENRI 582, 583  
 DUMAS (COMMANDANT) 246, 656, 688, 706, 831, 845, 892

## E

EBOY, MANFRED 80  
 EKINDI, JEAN-JACQUES 822, 823  
 ÉLY, PAUL 418, 632, 633, 637, 638, 640, 642, 660, 671  
 ENDELEY, EMMANUEL 76, 93, 141, 265, 266, 553, 556, 558, 559  
 ESCOFFET, BONAVENTURE 210, 296, 297, 309, 534  
 ETOUNDI, JOSEPH 111, 112, 562, 581  
 EVINA EDJO'O, JEAN 530, 609  
 EYIDI, MARCEL BEBEY 51, 57, 58, 200, 219, 240, 248, 255, 258, 259, 260, 261, 273, 274, 449, 455, 477, 482, 485, 499, 522, 525, 651, 742, 840, 843, 883  
 EYINGA, ABEL 39, 40, 64, 75, 76, 80, 81, 87, 88, 89, 103, 104, 112, 113, 114, 116, 123, 142, 146, 152, 155, 158, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 179, 195, 197, 198, 207, 218, 223, 224, 226, 227, 262, 313, 473, 492, 531, 532, 544, 545, 546, 547, 569, 754, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 848, 857, 881, 883

## F

FAURE, EDGAR 59, 65, 78, 174, 201, 202, 203, 584, 839  
 FOCCART, JACQUES 197, 252, 470, 471, 475, 482, 488, 499, 509, 512, 530, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 543, 585, 586, 606, 752, 753, 758, 764, 765, 766, 767, 769, 770, 771, 772, 775, 805, 810, 817, 820, 821, 822, 823, 824, 826, 827, 828, 831, 832, 843, 847, 848, 857, 901, 902, 903, 927  
 FOCHIVÉ, JEAN 485, 531, 532, 535, 537, 543, 544, 547, 780, 784, 806, 807, 823, 843, 857, 858  
 FONCHA, JOHN NGU 266, 510, 517, 549, 553, 554, 556, 558, 559, 858, 896  
 FONLON, BERNARD 559, 560  
 FOSSI, JACOB 196, 726, 727, 728, 846, 857, 858, 859, 864  
 FOSSO, FRANÇOIS 165, 173, 217, 284, 305, 355, 356, 568, 569, 575, 766  
 FOTSO KAMWA, EMMANUEL 318  
 FOUDA, ANDRÉ 39, 51, 61, 82, 87, 102, 131, 135, 152, 157, 161, 201, 208, 255, 407, 479, 885, 908, 916  
 FOURNEAU, JACQUES 48

FRILY, LILIANE 581, 582, 583

## G

GAILLARD, PHILIPPE 41, 63, 85, 197, 226, 247, 257, 473, 474, 475, 477, 481, 482, 483, 484, 485, 499, 506, 532, 551, 554, 586, 751, 839, 872, 902, 903  
 GALES, ALEXIS 540, 670, 677, 682, 684, 688, 700, 705, 706, 707, 709, 729, 793, 845  
 GAMBINI, PAUL 365, 374, 375, 378, 379, 385, 386, 394, 395, 398, 403, 431, 433, 438, 841  
 GEORGY, GUY 86, 117, 174, 179, 180, 202, 247, 287, 474, 857  
 GERLOTTO, MAURICE 496, 637, 658, 680  
 GEROLAMI, ANDRÉ 306, 531, 540, 541, 543, 544, 545, 546, 844  
 GORÉ, LIEUTENANT 414, 460  
 GORSE, GEORGES 514, 524, 675, 793  
 GRATAROLA, HENRI 531, 541, 544, 545, 844  
 GRIBELIN, RENÉ 540, 596, 621, 625, 643, 648, 650, 651, 652, 653, 682, 683, 684, 695, 696, 697, 703, 704, 705, 706, 707, 711, 719, 720, 722, 723, 726, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 790, 792, 845  
 GROSSIN, PAUL 534, 536, 585  
 GUENELEY, PIERRE 413, 414, 439, 440, 460  
 GUIDON-LAVALLÉE, ROBERT 209, 231, 284, 285, 311  
 GUILLAUMAT, PIERRE 493, 639, 658, 660  
 GUILLOU, MARC 445, 446, 448  
 GWODOG, JEAN 240, 242, 243, 271, 308, 309, 318

## H

HAGBÈ BELL, PHILIPPE 215, 216, 228, 379  
 HAMMARSKJÖLD, DAG 143, 145, 174, 230, 260, 271, 275, 506  
 HAULIN, GABRIEL 361, 375, 379, 380, 383, 384, 396, 398, 432, 436, 438, 600, 613, 624, 841  
 HETTIER DE BOISLAMBERT, CLAUDE 47, 49, 857  
 HOFFHER, RENÉ 113  
 HOGBE NLEND, HENRI 564, 565, 566, 567, 568, 766, 822  
 HOUPHOUËT-BOIGNY, FÉLIX 61, 113, 143, 227, 275, 905  
 HOURDAIN, JACQUES 684, 685  
 HOUTARDE, ANDRÉ 727, 728, 846  
 HURÉ, FRANCIS 16, 153, 510, 511, 529, 537, 563, 752, 753, 757, 758, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 782, 787, 788, 789, 847, 861

## J

JAQUET, GÉRARD 208, 222, 224, 225, 226, 227, 444, 839  
 JAVOUREZ, MICHEL 784, 785  
 JEGOU, ÉMILE 228, 531, 541, 542  
 JOOS, LOUIS C. D. 254  
 JOUD, EDMOND 158, 180, 190, 191, 193, 195, 284

## K

KALDOR, PIERRE 203, 242, 320, 328, 329, 333, 562, 811, 831  
 KAMDEM NINYIM, PIERRE 233, 234, 321, 527, 602, 731, 732, 734, 735, 736, 739, 740, 888, 913  
 KAMÉ, SAMUEL 210, 211, 233, 234, 314, 494, 502, 521, 548, 631, 673, 777, 780, 781, 871, 885, 895, 898  
 KAMENI, ANATOLE 260, 273, 274, 306, 317, 329, 330, 336, 552, 742  
 KANA, DAVID 133, 137, 138, 597, 726, 738, 783, 865, 879, 880, 890, 899, 910, 919, 921, 928  
 KÉMAJOU, DANIEL 41, 225, 478, 482, 483, 485  
 KÉOU, FRANÇOIS-CHARLES 290, 304, 892, 921  
 KEUTCHA, JEAN 631, 734, 735, 857, 884  
 KINGUÉ JONG, GASTON 102, 111, 273  
 KINGUÉ, ABEL 114, 126, 127, 140, 165, 172, 173, 184, 247, 274, 562, 565, 568, 572, 575, 610, 741, 742, 766, 837, 883

KOSCIUSKO-MORIZET, JACQUES 224, 275, 507, 554, 555, 818  
 KUOH-MOUKOURI, JACQUES 474, 499, 555, 587  
 KWAYEB, ENOCH 526, 688, 700, 706, 709, 711, 712, 715, 716, 777, 784, 785, 786, 787, 794, 808, 809

## L

LABIT, GEORGES-JOSEPH 720, 722, 723, 724, 725, 726  
 LABORDE, HENRI 180, 186, 187, 192, 193, 198, 283, 301, 304, 308, 334  
 LACHEROY, CHARLES 198, 296, 369, 397, 398, 419, 780, 841, 857, 898  
 LACOUTURE, JEAN 808, 826  
 LAMBERTON, JEAN 16, 324, 352, 353, 357, 359, 360, 361, 362, 370, 373, 374, 375, 376, 378, 385, 387, 388, 390, 392, 393, 396, 399, 400, 401, 403, 404, 405, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 417, 418, 419, 422, 423, 424, 427, 429, 430, 432, 433, 434, 435, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 450, 451, 452, 457, 458, 461, 462, 463, 464, 465, 494, 500, 501, 543, 606, 621, 622, 624, 625, 626, 628, 629, 666, 674, 680, 693, 719, 758, 778, 791, 792, 841, 842  
 LASSERRE, ANDRÉ 179, 182, 184, 185, 192, 199  
 LAURIÈRE, ANDRÉ 539, 540, 541, 545, 547, 601, 602, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 617, 619, 620, 621, 625, 628, 629, 634, 635, 636, 638, 639, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 682, 694, 714, 719, 720, 722, 723, 724, 727, 729, 845  
 LAVAUD, GASTON 632, 660, 662, 686  
 LECLERC, PHILIPPE DE HAUTECLOQUE 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 64, 370, 531, 686, 713, 777, 874, 875  
 LELAIDIER, MARCEL 617, 618  
 LEMBEZAT, BERTRAND 16, 47, 130, 209, 247, 312, 857, 859  
 LENDJI, JOSEPH 737  
 LE PULOGH, LOUIS 353, 371, 372, 373, 375, 388, 390, 405, 613, 616, 621, 623, 624, 625, 626, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 645, 646, 651, 652, 657, 658, 659, 660, 665, 686, 694, 715, 729, 841  
 LOUISIA, YVES 320, 328, 329, 892  
 LUMUMBA, PATRICE 210, 562, 571, 574, 578, 868  
 LYAUTEY, HUBERT 348

## M

MAKON, LUC 445, 446  
 MAKON, MARC 400  
 MANDESSI BELL, JEAN 38  
 MANGA BELL, ALEXANDRE 61, 71, 73, 74, 102, 148, 201, 222, 273  
 MANGA BELL, RUDOLPH 38, 86  
 MANGA, JEAN-MARIE 248, 259, 260, 335  
 MASPERO, FRANÇOIS 195, 571, 825, 828, 829, 830, 831, 858, 859, 865  
 MASSA (INSPECTEUR) 143, 277, 289, 290, 291, 293, 295, 296, 297, 298, 304, 305, 306, 364, 365, 366, 367, 398  
 MASSEMBA-DÉBAT, ALPHONSE 766, 767, 771  
 MAYI MATIP, THEODORE 115, 189, 207, 229, 301, 303, 317, 320, 329, 332, 333, 334, 337, 362, 400, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 455, 456, 463, 464, 522, 525, 605, 606, 608, 630, 651, 739, 843, 909, 931  
 MBADI, ALEXANDRE 385, 414, 416, 417, 436, 460, 801, 803  
 MBIDA, ANDRÉ-MARIE 41, 131, 135, 144, 157, 161, 169, 190, 207, 208, 209, 211, 212, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 235, 236, 241, 243, 244, 246, 257, 258, 260, 261, 275, 303, 313, 320, 321, 329, 335, 387, 404, 406, 408, 412, 420, 451, 474, 482, 485, 492, 499, 522, 525, 554, 567, 572, 574, 576, 577, 651, 839, 843, 857, 860, 885, 886, 913, 929  
 MBILLA, MARCUS 116, 230, 231, 307, 315, 327, 501, 608, 912  
 MBOT NJOCK, MARCEL 454  
 MBOUENDE, JEAN 16, 122, 123, 174, 184, 199, 229, 554, 857, 900, 916, 921  
 MELNIK, CONSTANTIN 585, 742, 857  
 MELONE, THOMAS 89, 243, 563, 566, 825, 866  
 MENDÈS-FRANCE, PIERRE 174, 177, 201, 202, 568

MESSMER, PIERRE 49, 169, 203, 207, 208, 209, 211, 212, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 231, 232, 234, 235, 236, 238, 239, 246, 248, 250, 254, 269, 291, 293, 295, 297, 298, 303, 307, 308, 309, 310, 313, 314, 329, 353, 360, 361, 369, 371, 378, 384, 386, 402, 419, 495, 496, 502, 524, 630, 652, 662, 663, 664, 666, 667, 668, 669, 671, 674, 713, 714, 756, 757, 758, 767, 770, 839, 847, 857, 886, 887, 900  
 MITTERRAND, FRANÇOIS 113, 885  
 MOLINAS, JOSEPH 600  
 MOMO, GRÉGOIRE 16, 84, 87, 90, 122, 175, 194, 195, 307, 712, 713, 717, 795  
 MOMO, PAUL 345, 354, 355, 545, 546, 593, 594, 596, 601, 602, 603, 605, 623, 628, 644, 647, 650, 653, 720, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 740, 748, 845, 846, 852  
 MONGO, BETI 85, 87, 89, 134, 244, 245, 473, 546, 547, 562, 754, 807, 815, 822, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 848, 858, 859, 861, 865, 866, 879  
 MONNIER, BERNARD 182, 210, 233, 234, 631  
 MONTOUT, IRÉNÉE 184, 209, 284, 297, 383  
 MOUMÉ ETIA, LÉOPOLD 112, 857  
 MOUMIÉ, FÉLIX ROLAND 215, 575, 921  
 MOUMIÉ, MARTHE 200, 265, 546, 569, 570, 857  
 MOURRUAU, FRANÇOIS 209, 233, 241, 285  
 MOUYAKAN, ABDOULAYE 532, 544, 545, 547  
 MPAYE, HYACINTHE 118, 182, 186, 189, 203, 229, 320, 329, 333, 336, 614, 857  
 MULCAHY, EDWARD W. 279, 284  
 MULLER (CAPITAINE) 703, 704, 774  
 Mvinguet, EMMANUEL FÉLIX 58, 130, 910

## N

NAGGIAR, PAUL-ÉMILE 65, 66, 67, 68, 69  
 NASSER, GAMAL ABDEL 286, 309, 377, 570, 571, 578  
 NDEDI ETAME, EMMANUEL 248  
 NDÉLÉNÉ, JÉRÉMIE 21, 124, 345, 593, 596, 597, 602, 647, 653, 695, 720, 722, 724, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 748, 846, 852, 883  
 NDOH, MICHEL 245, 562, 566, 574, 740, 766, 822, 830, 917  
 NDONGMO, ALBERT 495, 545, 547, 750, 753, 789, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 812, 813, 814, 815, 817, 818, 819, 820, 822, 823, 824, 826, 828, 848, 903, 926, 961  
 NDOUNOKONG, ALPHONSE 112, 255  
 NGAMBI, JEAN-MARC 445, 446, 460  
 NGAPETH, MARIE-IRÈNE 118, 186, 195, 199, 200, 273, 884  
 NGAPETH, RENÉ JOB 614  
 NGO BIBOUT, ANGÈLE 591, 605, 740  
 NGOH, VICTOR-JULIUS 93, 139, 140, 141, 210, 265, 266, 268, 269, 549, 553, 555, 556, 558, 559, 872, 882, 896  
 NGOM, EMMA 118  
 NGOM, JACQUES 82, 83, 85, 112, 175, 182, 189, 194, 195, 229, 230, 231, 232, 303, 307, 329, 333, 483, 578  
 NGO NJOCK, MARIE 445, 446, 447  
 NGO SEEH, DORAH 610, 786, 801, 803  
 NGOSSO, THÉODORE 38, 87, 112  
 NICOLAS, HENRI 60, 62, 63, 64, 65, 83, 97, 103, 107, 838  
 NININE, JULES 41, 48, 61, 62, 149, 161, 162, 178, 328, 474  
 NJASSEP, MATHIEU 591, 599, 806, 807, 815, 819, 820, 848, 858  
 NKUMAH, KWAME 93, 286, 307, 469, 506, 507, 562, 571, 572, 577, 928  
 NOUBI, JANVIER 551, 552  
 NTONGA, ALOYS 111, 154, 213  
 NTUMAZAH, NDEH 265, 269, 274, 275, 549, 552, 568, 572, 574, 856  
 NWAHA, PIERRE 608, 609, 611, 687, 917  
 NYOBÈ PANDJOCK, ISAAC 352, 353, 434, 443, 606, 842, 852  
 NZOKO, AHMED 117, 123, 159

## O

- ODENT, MAURICE 478, 485, 531, 532, 544, 843  
 OKALA, CHARLES 19, 41, 119, 147, 157, 161, 162, 212, 474, 485, 497, 498, 499, 522, 525, 577, 583, 634, 661, 843, 876, 913  
 OMOG, GERTRUDE 210, 306, 325, 569, 742  
 ONANA, CHARLES 161, 456, 502, 514, 700  
 ONANA, RAPHAËL 50, 52, 53  
 ORCEL, YVES 814  
 OSENDÉ AFANA, CASTOR 274, 574, 575, 765, 766, 767, 783, 784, 847, 883  
 OUANDIÉ, ERNEST 23, 114, 115, 127, 138, 147, 155, 169, 173, 190, 197, 220, 227, 228, 231, 265, 273, 274, 275, 345, 482, 495, 528, 547, 562, 567, 569, 571, 572, 574, 576, 577, 578, 581, 591, 593, 597, 598, 599, 609, 612, 620, 738, 739, 742, 750, 753, 760, 766, 776, 783, 788, 789, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 825, 826, 828, 837, 845, 848, 858, 882, 904, 907, 911, 961  
 OYONO, FERDINAND-LÉOPOLD 33, 35, 37, 39, 244, 253, 472, 753, 823, 826, 827, 828, 830, 861, 866, 874, 902, 909, 914, 918, 930

## P

- PETTITI, LOUIS 814, 815  
 PIGLA, OSCAR 380, 382, 383  
 PINSON (CAPITAINE) 540, 684, 715  
 PIPLE, IGNACE 314  
 PLEVEN, RENÉ 47, 59, 62, 64, 113, 816, 848  
 PLISSONNEAU, ALBERT 704, 710, 711, 733, 737, 738, 846  
 POMPIDOU, GEORGES 532, 533, 545, 546, 547, 751, 752, 754, 809, 812, 813, 816, 817, 820, 832, 903  
 PONDI, PAUL 261, 287, 290, 295, 511, 530, 531, 532, 537, 538, 542, 543, 544, 809, 858, 892  
 POUKA, LOUIS MARIE 39, 111  
 POUTH, MAKANDA 356, 382, 495, 526, 527, 591, 598, 605, 608, 609, 687, 731, 732, 739, 740, 791, 845  
 PRÉ, ROLAND 114, 133, 145, 165, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 207, 208, 209, 211, 213, 214, 217, 227, 229, 233, 234, 238, 241, 243, 246, 255, 265, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 289, 290, 295, 296, 310, 313, 319, 320, 330, 350, 369, 370, 375, 376, 377, 398, 402, 419, 839, 859  
 PRÉVITALI, STÉPHANE 182, 201, 307, 409, 412, 413, 438, 444, 445, 453, 476, 616, 722  
 PUYMÈGES (COLONEL) 771, 772, 773, 775

951

## Q

- QUEZEL-COLOMB, MAURICE 631, 684, 713, 715, 717, 846

## R

- RAMADIER, JEAN 16, 17, 169, 207, 209, 212, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 248, 261, 444, 472, 474, 475, 492, 554, 839, 886  
 REBEYROL, PHILIPPE 519, 523, 752, 758, 764, 771, 774, 785, 788, 795, 806, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 816, 817, 818, 819, 820, 823, 824, 826, 832, 848  
 RENAN, ROBERT 756, 760, 761, 762, 769, 770, 773, 774, 777, 779, 781, 782, 784, 786, 787, 847  
 RIVAILLE, JACQUES 330, 331, 333, 369, 370, 387, 390, 391, 422, 423, 429  
 ROUSSEAU, JACQUES 179, 483, 484, 495, 582, 864, 866, 932  
 RUEL, RODOLPHE 217, 296, 297, 310, 375, 432

## S

- SATAIPOUM HAPPY, JEAN BAPTISTE 111  
 SATOUGLÉ DEFITH, MOÏSE ROGER 163  
 SCALABRE, CAMILLE 598, 755, 765, 766, 767, 776, 777, 782, 783, 784, 793, 794  
 SCHAEFFER, PIERRE 16, 96, 246, 254, 541  
 SCHUMANN, MAURICE 811, 816, 817, 827, 828, 848

SEMENGUE, PIERRE 4, 501, 510, 511, 575, 590, 591, 656, 677, 678, 679, 686, 687, 688, 689, 690, 701, 731, 741, 751, 757, 758, 760, 774, 776, 777, 778, 783, 791, 795  
SENDE, JEAN 174, 178, 185, 268, 457, 569, 578  
SENDZE, LUKE K. 804, 819  
SIMO, PIERRE 279, 314, 321, 354, 355, 361, 542, 551, 593, 594, 623, 841  
SINGAP, MARTIN 318, 337, 345, 354, 355, 361, 593, 594, 596, 597, 598, 599, 601, 602, 623, 644, 650, 651, 652, 653, 695, 705, 720, 722, 724, 727, 731, 732, 733, 736, 737, 738, 739, 740, 783, 845  
SINGUI, ANDRÉ 608, 609, 610, 686, 687, 731  
SIZAIRE, ROBERT 523, 524, 527, 591, 652, 656, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 678, 694, 845  
SOMVEILLE, PIERRE 824, 829  
SOPPO PRISO, PAUL 38, 39, 40, 41, 50, 58, 87, 102, 111, 132, 161, 190, 199, 211, 212, 219, 221, 222, 226, 238, 248, 255, 275, 307, 311, 351, 377, 482, 483, 484, 563, 651, 886, 913  
SOSSO EKONGOLO, ALEXANDRE 316  
SOUCADAUX, ANDRÉ 91, 144, 146, 153, 154, 173, 174, 176, 230, 236, 290, 303, 308  
SOUKOUDJOU, JEAN RAMEAU 726, 728, 846  
SOULT (LIEUTENANT) 352, 423, 424, 463  
SOUYRIS, ANDRÉ ROLLAND 408, 409, 429  
STIBBE, PIERRE 203, 232, 308, 328

## T

TABEU, GABRIEL 804, 806, 815, 819, 820  
TAGNY, MATHIEU 118, 134, 190, 191, 194, 195, 212, 220, 319, 321, 353, 578  
TAKALA, CÉLESTIN 126, 815, 819, 820  
TAMO, HENRI 136, 337, 546, 594, 597, 602, 608, 611, 612, 613, 614, 617, 618, 619, 620, 647  
TAMPI, JEAN 314  
TANKEU NOÉ 614, 615, 620, 647, 739, 883  
TCHAKHOTINE, SERGE 347, 419, 420  
TCHARCHET, JEAN 562, 583, 587  
TCHAPTCHET, JEAN-MARTIN 241, 245, 562, 568, 577, 578, 582, 583, 858  
TEGUIA, JEAN-MARIE 233, 234, 551  
TEITGEN, PIERRE-HENRI 175, 176, 179, 180, 181, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 200, 202, 203, 230, 273, 281, 282, 283, 284, 285, 290, 319, 839, 858  
TER SARKISSOF, ALEXANDRE 541, 630, 631, 711, 713, 795  
TOFFIN, JEAN-LOUIS 507  
TORRÉ, XAVIER 169, 209, 223, 227, 270, 301, 303, 313, 326, 330, 331, 337, 370, 395, 422, 423, 429, 444, 476, 478, 492, 494, 531, 542, 543, 569, 572, 600, 615, 622, 623, 624, 625, 626, 630, 633, 634, 636, 637, 638, 656, 657, 658, 686, 722, 839  
TOUBARO (SERGENT-CHEF) 445, 446, 448  
TOURÉ, SÉKOU 224, 232, 471, 506, 564, 574, 577, 578, 585, 586  
TRAUB, JACQUES 502, 673, 678, 700  
TSE-TOUNG, MAO 309, 343, 353, 402, 449  
TSOMB, PHILIPPE 352, 354, 463, 607, 610, 611

## U

UM NGOS 229, 445, 446, 447  
UM NYOBÈ, MARTHE 400  
UM NYOBÈ, RUBEN 21, 23, 40, 49, 63, 64, 76, 77, 82, 83, 84, 89, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 123, 124, 125, 128, 129, 133, 136, 140, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 158, 169, 171, 172, 173, 174, 175, 179, 180, 185, 189, 190, 196, 197, 199, 200, 212, 220, 221, 222, 228, 229, 231, 236, 238, 239, 241, 242, 243, 245, 248, 250, 251, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 265, 271, 273, 280, 281, 284, 285, 286, 297, 303, 306, 308, 309, 313, 318, 319, 328, 341, 342, 344, 345, 348, 350, 351, 353, 354, 357, 362, 370, 374, 375, 376, 384, 387, 390, 401, 423, 427, 430, 431, 433, 434, 435, 436, 440, 441, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 461, 463, 464, 470, 516, 542, 561, 575, 579, 593,

594, 605, 606, 607, 621, 623, 626, 628, 630, 719, 727, 729, 731, 734, 737, 742, 791, 805, 821, 826, 837, 839, 842, 852, 858, 859, 860, 862, 863, 882, 883

**V**

VAN DE LANOITTE, CHARLES 532, 545, 546, 547

VARNEY, GUY 757, 760, 762, 763, 773, 774, 777, 778, 779, 788, 789, 791, 795, 796, 847

VERGÈS, JACQUES 23, 63, 106, 563, 565, 576, 811, 814, 863

VIGIER, PIERRE 296, 297

VIVARÈS, PHILIPPE 674, 676, 677, 678, 679

VOISIN (LIEUTENANT-COLONEL) 405, 417, 423, 427, 428, 430, 453, 461

**W**

WANKO, SAMUEL 222, 250, 327, 355, 361, 362, 387, 394, 593, 623

WHITEHOUSE, JEAN 305, 372, 373, 374, 375, 378, 379, 385, 386, 388, 392, 399, 403, 410, 431, 432, 841

WOUNGLY-MASSAGA 142, 240, 241, 244, 245, 247, 562, 574, 740, 766, 767, 769, 771, 783, 809, 830, 856, 858, 860

**X****Y**

YEMBACK, PIERRE 228, 444, 445, 446, 448, 449, 453, 454, 456, 463

YEMBEL, ANTOINE 446, 447

YEMI, GEORGES 112

YETNA LEBÀ, ÉTIENNE 611, 786, 803

YOULOU, FULBERT 534, 765, 766, 830

**Z**

ZIMMERMANN, ALOYSE 186, 187, 189, 193



# État des sources

# TABLE DES SOURCES

INTRODUCTION .....	959
ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE .....	961
Site de Pierrefitte-sur Seine .....	961
Fonds du département de l'Exécutif et du législatif .....	961
Fonds présidentiel (Partie dite « Scribe » et « Élysée ») .....	961
Fonds de la sphère du Premier ministre .....	963
Fonds du ministère de l'Intérieur .....	964
Fonds du ministère de la Justice .....	965
Fonds Assemblée nationale .....	966
Fonds privés .....	966
Fonds Culture Radio France (1944-1997) .....	966
Fonds AFP Yaoundé .....	967
ARCHIVES DIPLOMATIQUES .....	967
Site de La Courneuve .....	967
12QO Cabinet Couve-Murville (1958-1968) .....	967
40QO Afrique Levant (1953-1959) .....	967
49QO Afrique-Levant. Généralités (1944-1952) .....	968
53CPCOM. Afrique généralités (1918-1940) .....	968
78QO. Togo-Cameroun (1944-1952) .....	968
317QO. Togo-Cameroun (1957-1961) .....	968
318QO. Togo-Cameroun (1945-1961) .....	969
319QO. Togo-Cameroun (1961-1969) .....	969
319QO. Togo-Cameroun (1970-1972) .....	971
372QO. Secrétariat des conférences NUJO (1944-1959) .....	972
443QO. Togo-Cameroun (1957-1961) .....	972
448QO. Dossiers nominatifs des agents titulaires de catégorie A et B ayant terminé leur mission entre 1971 et 1975 .....	974
527PAAP. Rebeyrol .....	974
2010/INVA .....	974
Site de Nantes .....	974
743PO – Haut-commissariat de la République française au Cameroun .....	974
743PO2 – Ambassade de France à Yaoundé .....	974
765PO – Consulat général de France à Yaoundé .....	975
205POI – Consulat général de France à Douala .....	975
242POI – Consulat de France à Garoua .....	975
ANOM (ARCHIVES NATIONALES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER) .....	976
Aix-en-Provence .....	976
1AFFPOL (direction des affaires politiques) .....	976
DPCT (Délégation parisienne du Cameroun et du Togo) .....	977
AGEFOM (Agence économique de la France d'Outre-mer) .....	978
CONTR (direction du contrôle) .....	979
DAM (direction des affaires militaires) .....	979
Papiers Robert Delavignette .....	979
APOM (Archives privées d'Outre-mer) .....	980
Dossiers de carrière de Hauts-Commissaires .....	980
Dossiers de policiers .....	983
Dossiers de magistrats .....	984

<b>SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE (SHD)</b> .....	<b>985</b>
Site de Vincennes.....	985
Fonds relatifs à l'enseignement militaire supérieur (44T) .....	985
Dossiers individuels (DE) .....	985
Fonds de l'armée de l'air .....	985
Fonds de l'armée de terre.....	985
Fonds de la gendarmerie nationale (GD2007ZM).....	990
Fonds de la Marine .....	990
Dossiers de carrière .....	991
Témoignage oral .....	991
Centre des archives du personnel militaire (CAPM) .....	992
Dossiers de carrière.....	992
Registres de matricule du recrutement. Subdivision du Cameroun. Classe de 1930 à 1949. ....	993
Centre des archives de l'Armement et du Personnel Civil (CAAPC) .....	994
Dossier de carrière.....	994
Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM).....	994
Tribunal militaire de Dakar.....	994
Tribunal militaire de Brazzaville.....	994
<b>CENTRE D'HISTOIRE ET D'ÉTUDES DES TROUPES D'OUTRE-MER (CHETOM)</b> .....	<b>994</b>
<b>ARCHIVES DÉCLASSIFIÉES PAR LA DGSE</b> .....	<b>995</b>
<b>ARCHIVES DÉPARTEMENTALES</b> .....	<b>997</b>
Calvados .....	997
Côte d'Or .....	997
Fonds Delavignette.....	997
Nièvre.....	998
Seine-Saint-Denis.....	998
Archives du Parti communiste français (section de politique extérieure) .....	998
Archives de Pierre Kaldor .....	998
<b>ARCHIVES DIVERSES</b> .....	<b>999</b>
Archives de la Fondation Charles de Gaulle (Paris) .....	999
Fonds du Rassemblement du peuple français (RPF) .....	999
Archives de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (Imec).....	999
Fonds privé Pierre Schaeffer .....	999
Archives de la Fondation Jean Jaurès.....	1000
Fonds Robert Pontillon.....	1000
Archives municipales de Marseille .....	1000
Fonds privé Gaston Defferre .....	1000
Archives municipales de Sarrebourg .....	1000
Fonds privé Pierre Messmer .....	1000
Archives de l'Institut d'histoire sociale-CGT (ISH-CGT).....	1001
Fonds Marcel Dufriche .....	1001
Archives de la Préfecture de police de Paris.....	1001
Archives de la Croix-Rouge française (CIR) .....	1001
Fonds Cameroun : comité de Douala (1957-1961), Garoua (1958) et Yaoundé (1958-1959) .....	1001
Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit (Spiritains) (Chevilly-Larue).....	1001
Fonds 2j. Cameroun.....	1001
Fonds SA et SB .....	1002
Fonds SR .....	1002
Fonds SF .....	1002

Fonds personnels 2D.....	1003
Archives de la Société des missions évangéliques de Paris (Défap).....	1003
Correspondance missionnaire.....	1003
Fonds Jean Keller.....	1004
Fonds Jean-René Brutsch.....	1004
Archives privées en France.....	1004
<b>CAMEROUN.....</b>	<b>1005</b>
Archives nationales de Yaoundé (ANY).....	1005
Archives de l'Assemblée nationale camerounaise.....	1006
Archives régionales de l'ouest (ARO).....	1006
Archives des services du gouverneur de la région Ouest - Bafoussam.....	1007
Archives départementales du Haut-Nkam (ADHN).....	1007
Archives nationales de Buea (ANB).....	1007
Bamenda regional archives.....	1008
Archives de la Région de l'Extrême-Nord.....	1008
Archives privées au Cameroun.....	1008
<b>NATIONAL ARCHIVES OF NIGERIA, ENUGU BRANCH.....</b>	<b>1009</b>
<b>ARCHIVES DE L'ONU (AONU).....</b>	<b>1009</b>
<b>SUISSE.....</b>	<b>1010</b>
Archives fédérales suisses (Berne).....	1010
Archives du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) (Genève).....	1011
<b>ROYAUME-UNI.....</b>	<b>1011</b>
The National Archives à Kew (Royaume-Uni).....	1011
The Institute of Commonwealth Studies à Londres (Senate House).....	1013
Committee of African Organisations archive.....	1013
<b>ÉTATS-UNIS.....</b>	<b>1015</b>
Hoover Archives, Stanford University.....	1015
<b>PAYS-BAS.....</b>	<b>1015</b>
International Institute of Social History à Amsterdam (IISH).....	1015
<b>SOURCES ORALES.....</b>	<b>1016</b>
Liste des entretiens individuels retranscrits avec RGPD.....	1016
Liste des entretiens collectifs retranscrits avec RGPD.....	1017
27 entretiens de l'Ined.....	1018
Entretiens réalisés par Frank Garbely.....	1018
Entretiens fournis par des chercheur·euses.....	1018
<b>TABLE DES SIGLES.....</b>	<b>1022</b>

## INTRODUCTION

Le volet « Recherche » de la Commission a produit un rapport de près de 1 000 pages s'appuyant sur plus de 6 000 notes de bas de page, dont la grande majorité fait référence à des documents archivistiques. Les membres du volet « Recherche » de la Commission ont conduit un travail de dépouillement dans les grands centres d'archives nationaux en France mais aussi dans certains centres départementaux et municipaux. Si beaucoup de documents étaient déjà librement communicables, les chercheur-e-s ont pu consulter, collectivement, des documents sous dérogation. Au Cameroun, plusieurs centres d'archives ont accueilli également les membres du volet « Recherche » de la Commission et ont mis à disposition des quantités importantes de documents. La Commission exprime ses plus profonds remerciements à Hervé-Marie Ambono Mani, le sous-préfet de Mbouda, à Étienne Tieudem, le délégué des Arts et de la Culture pour la région de l'Ouest, puis Minette Poudeu du service des archives de préfecture du département de la Menoua. Au-delà de ces deux pays, des archives ont été collectées en Suisse, au Royaume-Uni et au Nigeria. Pour se repérer parmi tous ces documents aux statuts divers, les personnels scientifiques des différents centres ont été d'une aide précieuse. Ils ont constamment répondu à nos sollicitations depuis avril 2023 jusqu'aux derniers jours d'écriture quand il fallait vérifier la possibilité d'exploitation de certains documents. L'équipe a, en outre, bénéficié de dons d'archives privées comme celles de l'ambassadeur Francis Huré, du général Briand, du général Lambertson, de Gaston Donnat, de Bertrand Lembezat, de Jacqueline Schaeffer, de Georges Chaffard, de Grégoire Momo, de Moïse Satouglé, de Jean Mbouende, de Philippe Hagbe Bell, de Samuel Moth et de Sogla Biboum. Enfin les membres du volet « Recherche » de la Commission ont eu à cœur de se rendre sur le terrain pour recueillir la parole de témoins pour travailler particulièrement certaines thématiques du rapport : certain-es ne s'étaient jamais exprimé-es. Nous les remercions pour leur confiance et en tout c'est plus d'une centaine de témoignages qui ont pu être étudiés.

Le personnel de l'ensemble des fonds d'archives s'est toujours montré disponible pour permettre aux chercheur-e-s de consulter un nombre important de cartons dans des délais parfois restreints. Au sein des archives militaires, l'aide de Marion Veyssière, puis de Zénaïde Romaneix s'est avérée des plus précieuses pour retrouver des documents dispersés entre le Service historique de la Défense (SHD) à Vincennes, le Centre des archives du personnel militaire (CAPM) à Pau, le Centre des archives de l'Armement et du Personnel Civil (CAAPC) à Châtelleraut, le Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM) à Le Blanc, puis le Centre d'Histoire et d'Étude des Troupes d'Outre-Mer (Chetom) à Fréjus. Au sein du SHD à Vincennes, Karine Perrissin-Faber, Marion Soutet et le capitaine David Sbrava ont facilité la préparation de nos semaines de travail et en facilitant l'accès aux cartons sous dérogation. La compréhension et la disponibilité du personnel de la salle de consultation ont aussi été des plus précieux à notre travail. Nous souhaitons à ce titre exprimer notre reconnaissance au personnel des archives à Pau : Martine Lau, Martine Valdevit, Nathalie Laborde-Loustau, au Blanc, Nathalie Couloudou.

En ce qui concerne les archives déclassifiées par la DGSE, l'aide de Xavier Messenger et d'Élise Maillard ont été précieuses pour rendre accessible plus de 2000 documents jusque-là inconnus.

Le travail aux Archives nationales à Pierrefitte a été facilité par Jean-Charles Bédague, Bruno Ricard, Marie-Françoise Limon-Bonnet, Aude Roelly, Violaine Challéat-Fonck, Thiphaine Gaumy et Arnaud Romont.

Aux Archives diplomatiques, à la Courneuve, nous tenons à remercier Nicolas Chibaeff, Françoise Watel, Sylvie Le Clech, Agnès Moinet-Le Menn, Emmanuelle Jouineau, Jean-Philippe Dumas, Aline Pighin, Clément Noual et particulièrement Gabriel Poisson qui nous a permis de consulter les originaux des traités, accords et conventions de coopération signés entre la France et le Cameroun. Au centre de Nantes, nous remercions Agnès Chablat-Beylot et Éric Le Chevallier de nous avoir facilité la consultation de nombreux cartons dans un temps relativement court.

Aux Archives nationales d'Outre-mer (Anom), nous remercions tout particulièrement sa directrice, Isabelle Dion, qui a facilité le travail de la Commission depuis le début en mettant à disposition de très nombreux cartons d'archives et en étant disponible pour toutes nos requêtes. Nous remercions également Julie Laroche pour les très nombreuses recherches de cotes de dossiers de carrière qui lui ont été demandées et qui ont participé à la richesse de nos recherches. Enfin, ce travail aux Anom n'aurait pu être possible sans l'aide précieuse et incontournable du personnel de la salle de consultation qui s'est démené pour que le travail de la Commission se fasse en un temps limité.

De nombreux responsables de centres d'archives départementaux et municipaux ont facilité la consultation de documents conservés dans leurs fonds : Gabrielle Vélot aux archives municipales de Sarrebourg, Marie-Noëlle Perrin aux archives municipales de Marseille, Jocelyne Carminati et Ségolène Garcon-Toitot aux archives départementales de la Côte d'Or, Jean-Marie Lebourier aux archives départementales du Calvados.

Des archives institutionnelles ont aussi été ouvertes à la Commission. Nous remercions l'archiviste Martin Dejonge qui nous a donné un accès complet aux documents de la Congrégation du Saint-Esprit (Spiritains) au centre de Chevilly-Larue. Au Service protestant de mission (Défap), nous remercions Claire-Lise Lombard qui nous a accordé un soutien indéfectible dans l'accès aux documents de la Société des missions protestantes de Paris (Smep). Le concours du professeur Jean-François Zorn a été également essentiel dans le dédale des documents liés à la présence française au Cameroun. Nous remercions également les archivistes de la Croix-Rouge française qui, malgré la procédure de transfert de leurs fonds vers les Archives nationales, nous ont donné accès aux documents relatifs au Cameroun. La grande disponibilité d'Alexia Turpin à la Fondation de Gaulle nous a permis de consulter les fonds en lien avec le Rassemblement du peuple français (RPF) et plus généralement ceux sur le Cameroun.

Nous rappelons également l'importance de l'accès donné par des particulier-ères à des archives privées concernant la France au Cameroun, dont certains documents ont été légués à des centres de conservation. Ainsi, nous remercions Jacqueline Schaeffer qui a mis à disposition ses archives familiales, dont des albums de photographies et des films, auprès des membres de la Commission, et qui nous a donné un accès total aux archives de son mari, Pierre Schaeffer, à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (Imec).

Au Royaume-Uni, les archives nationales situées à Kew ont permis de comprendre l'évolution des politiques britanniques pour les territoires du *Northern Cameroon* et *Southern Cameroons* entre 1945 et 1961. Elles offrent aussi de précieuses informations sur les rapports avec les autorités françaises, puis éclairent les intentions britanniques sur le futur de ces deux territoires sous tutelle de l'Onu. Les archives de l'*Institute of Commonwealth Studies* à Londres ont quant à elles permis de consulter les documents du *Committee of African Organizations* qui soutenait l'UPC en exil en particulier en 1960 et 1961.

Aux archives fédérales à Berne en Suisse, Christine Lauener a été d'un soutien indéfectible pour retrouver un certain nombre de documents lors de notre séjour qui avaient changé de cotes entre 2010 et 2024.

En définitive, le travail du volet « Recherche » de la Commission a pu profiter des compétences et de la disponibilité de l'ensemble des personnels qui font vivre nos centres d'archives et fournissent aux historien-nes la matière nécessaire à l'accomplissement de leur travail. Ce rapport n'aurait pu aboutir sans leur concours.

Site de Pierrefitte-sur Seine

Fonds du département de l'Exécutif et du législatif

Fonds présidentiel (Partie dite « Scribe » et « Élysée »)

AG/5(F)/107 sous dérogation	<i>Interventions auprès de J. Foccart, série clôturée au terme du mandat de G. Pompidou : correspondance à l'arrivée – Cameroun</i>
AG/5(F)/108 sous dérogation	<i>Interventions auprès de J. Foccart, série clôturée au terme du mandat de G. Pompidou : correspondance à l'arrivée –AA/AT</i>
AG/5(F)/298	Partis et mouvement politique Outre-mer – Cameroun, fiches de renseignement du ministère de la France d'Outre-mer
AG/5(F)/399	Voyage officiel en Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun et Gabon (3 au 13 février 1971) – visite préparatoire au voyage officiel – première mission de G. Le Bellec
AG/5(F)/403	Visite préparatoire au voyage officiel – Dossier de J. Richard - Entretiens politiques
AG/5(F)/406-407-408	Visite préparatoire au voyage officiel – Dossier de J. Foccart – Dossier préparatoire, programme officiel, chemin de fer trans-camerounais
AG/5(F)/508	Voyage de parlementaires – Cameroun (16 au 24 janvier 1968)
AG/5(F)/516	Voyages de parlementaires – Cameroun (16 au 22 juin 1965)
AG/5(F)/622	Cameroun - Accords avec la France : notes, correspondance, projets de textes pour les accords provisoires, projets de loi, traités et accords conclus le 13 novembre 1960, transcriptions de déclarations (1959-1960).
AG/5(F)/623	Cameroun - « Dossiers rouges » (1958-1960) – Relations de J. Foccart avec ses correspondants – Juin à décembre 1958
AG/5(F)/624	Cameroun - « Dossiers rouges » (1958-1960) – Relations de J. Foccart avec ses correspondants –1959
AG/5(F)/625	Cameroun - « Dossiers rouges » (1958-1960) – Relations de J. Foccart avec ses correspondants –1960
AG/5(F)/626	Cameroun - « Dossiers rouges » (1958-1960) Renseignement : notes, correspondance, télégrammes, fiches et bulletins de la préfecture de police, des RG de la Sûreté nationale et du Sdece, de l'EMGDN
AG/5(F)/627 sous dérogation	<i>Cameroun - Affaires politiques : notes et télégrammes annotés par le général de Gaulle et G. Pompidou, fiche du Sdece, procès-verbaux et comptes rendus d'entretien (1960-1974)</i>
AG/5(F)/628 sous dérogation	<i>Cameroun - Audiences et correspondance présidentielles (1960-1970)</i>
AG/5(F)/629	Ambassadeurs de France à Yaoundé (J. Bénard, F. Huré, P. Rebeyrol) et ambassadeurs du Cameroun à Paris (M.-H. Dicko, B.-A. Don, K. Moukouri et F.-L. Oyono), dossiers individuels et correspondances (1960-1972)
AG/5(F)/918	Affaires judiciaires et juridiques – relations avec les magistrats (1959-1973) – Dossier Cameroun
AG/5(F)/919	Affaires relatives au personnel juridique, conférence de Tananarive (6-12 septembre 1961), actes judiciaires : notes, correspondance (1959-1967)
AG/5(F)/923 sous dérogation	<i>Affaires judiciaires et juridiques – Expulsion – Cameroun (1959-1973)</i>
AG/5(F)/924 sous dérogation	<i>Extraditions et droits d'asile – Cameroun (1959-1973)</i>

AG/5(F)/1170	Politique d'accords et de coopération - Cameroun (1958-1960) et modification du statut - projet d'ordonnance, ordonnance n° 58, convention, délibérations - accords franco-camerounais : rapports de commissions parlementaires, projets de lois, accord de défense, conventions
AG/5(F)/1193-1194	Liquidation de la Communauté (1959-1964) – affaires domaniales
AG/5(F)/1196	Afrique indépendante (1959-1963) – organisation des cérémonies
AG/5(F)/1197	Afrique indépendante (1959-1963) – Cameroun correspondance diplomatique, bulletin mensuel d'information de l'ambassade de France à Yaoundé, notes du secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté.
AG/5(F)/1208	Dossiers de C. Rostain – Territoires sous tutelle (1958-1961), accords franco-camerounais, notes sur les élections de mai 1960.
AG/5(F)/1209	Dossiers de C. Rostain – Territoires sous tutelle (1958-1961), Cameroun et Togo, évolution politique
AG/5(F)/1222	Conventions et contentieux, suivi de R. Journiac Convention judiciaire franco-camerounaise du 30 décembre 1958
AG/5(F)/1236	Dossiers, suivi de R. Journiac Procédures pénales en AEF et au Cameroun : notes, correspondance (notamment avec les hauts-commissaires), télégrammes officiels (1959-1960)
AG/5(F)/1460	Cameroun – Décembre 1960-1962 (Rostain)
AG/5(F)/1461-1467	Cameroun –1963 (Rostain) à 1970-1971
AG/5(F)/1468 sous dérogation	<i>Cameroun – 1972 à février 1974</i>
AG/5(F)/1910 sous dérogation	<i>Cameroun - Contexte politique des relations bilatérales – accords, conventions et coopération avec la France (1959-1973)</i>
AG/5(F)/1911 sous dérogation	<i>Cameroun - Contexte politique des relations bilatérales – accords, conventions et coopération avec la France (1959-1973)</i>
AG/5(F)/1912 sous dérogation	<i>Cameroun - Contexte politique des relations bilatérales – audience Ahidjo (1959-1973)</i>
AG/5(F)/1913 sous dérogation	<i>Cameroun - Contexte politique des relations bilatérales – Correspondance diplomatique avec A. Ahidjo (1969), l'ambassade de France à Yaoundé (1965-1972) et l'ambassade du Cameroun à Paris (1968-1971)</i>
AG/5(F)/1914	Cameroun - Contexte politique des relations bilatérales – informations documentaires (1962-1970)
AG/5(F)/1915 sous dérogation	<i>Cameroun - Contexte politique des relations bilatérales - Biographies de personnalités camerounaises (1962-1973)</i>
AG/5(F)/1916 sous dérogation	<i>Cameroun - Contexte politique des relations bilatérales - Affaires politiques importantes : notes, correspondance, dépêches et télégrammes diplomatiques, télégrammes militaires, notes du SCTIP et du SDECE, dépêches de l'AFP, coupures de presse (1964-1973)</i>
AG/5(F)/1917	Cameroun - Missions de J. Desmarescaux et C. Rostain – Affaires intérieures et réunification (1961)
AG/5(F)/1918	Cameroun - Missions de J. Desmarescaux et C. Rostain – Affaires intérieures et réunification (1962)
AG/5(F)/1919	Cameroun - Missions de J. Desmarescaux et C. Rostain – Affaires internationales (1961-1962)
AG/5(F)/1920	Cameroun - Missions de J. Desmarescaux et C. Rostain – Assistance technique et coopération, affaires militaires, relations avec la France (1962)
AG/5(F)/1921	Cameroun - Mission de C. Rostain : : notes, correspondance, dépêches et télégrammes diplomatiques, correspondance du ministère de la Coopération (1963)
AG/5(F)/1922	Cameroun - Missions de P. Bouteiller, P. Decheix et C. Rostain : notes, correspondance diplomatique, compte rendu par les services consulaires français de l'interrogatoire du militant UPC E. Fankem, dit « Fermeté » (mars) 1964
AG/5(F)/1923	Cameroun - Mission de P. Decheix, Situation politique (1965)
AG/5(F)/1924	Cameroun - Mission de P. Decheix, Situation politique (1966)

AG/5(F)/1925	Cameroun - Mission de P. Decheix, Situation politique : rapport de fin de mission de l'ambassadeur F. Huré (avril 1968) – (1967_1968)
AG/5(F)/1926	Cameroun - Mission de P. Decheix – Affaires internationales
AG/5(F)/1927	Cameroun - Mission de P. Decheix – Affaires internationales
AG/5(F)/1928	Cameroun - Mission de G. Le Bellec - notes, correspondance diplomatiques, rapport de mission de P. Bobillo, chargé de mission géographique au secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération (novembre 1969)
AG/5(F)/1929	Cameroun – Missions de V. Balesi – Situation politique (1969)
AG/5(F)/1930	Cameroun – Missions de V. Balesi – Situation politique (1971)
AG/5(F)/1931-1933 sous dérogation	Cameroun – Missions de V. Balesi – Situation politique (1972 à 1974)
AG/5(F)/1934 sous dérogation	Cameroun – Missions de V. Balesi – Affaires internationales : dépêches et télégrammes diplomatiques, télégrammes militaires, fiches et notes du SCTIP et du SDECE (1970-1974)
AG/5(F)/1935 sous dérogation	Cameroun – Missions de V. Balesi - Affaires closes en 1974
AG/5(F)/2059	Cameroun - Activités de l'Union de populations du Cameroun [UPC] et conflits frontaliers avec le Congo-Brazzaville
AG/5(F)/2060	Cameroun – Arrestation et condamnation d'Ernest Ouandié et Mgr Ndongmo (1970-1971)
AG/5(F)/2061	Cameroun - Fin de l'UPC et admission éventuelle en France de Camerounais UPC réfugiés au Congo
AG/5(F)/2241	Nigeria – suivi de la situation politique et crise du Biafra (1968-1971) Guerre du Biafra
AG/5(F)/2509	Organisation de l'Unité Africaine – panafricanisme et politique d'Accra, conférence des peuples africains (1958-1963)
AG/5(F)/2615 sous dérogation	Surveillance politique Etudiants africains, activités en France - Cameroun. Union nationale des étudiants du Kamerun [UNEK]
AG/5(F)/2624	Etudiants africains en France – expulsions dossier Cameroun
AG/5(F)/2997-2998 sous dérogation	Relations bilatérales – « pré carré » - produits économiques, commerciaux et industriels Cameroun (1966-1973)
AG/5(F)/3261 sous dérogation	Affaires judiciaires et contentieux - Conseil d'État et contentieux administratif, Cour de cassation et pourvoi réglementaire (1959-1971)
AG/5(F)/3262 sous dérogation	Affaires judiciaires et contentieux - Justice militaire (1959-1963)
AG/5(F)/3263	Affaires judiciaires, création de la politique de coopération – relations avec le ministère de la Justice (1963-1965)
AG/5(F)/3269 sous dérogation	Coopération judiciaire, relations bilatérales- « pré carré » Cameroun

## Fonds de la sphère du Premier ministre

20040095/2	Louis Jacquinot, ministre de l'Outre-mer - Relations franco-camerounaises 1959
101AJ/2-101AJ/3	Martial de la Fournière (délégué à Paris de Pierre Messmer, Haut-Commissaire au Cameroun) - correspondance, notes, documentation (1956-1959)
115AJ/202 sous autorisation	Pierre Mendès-France – Cameroun projet de statut 1957

115AJ/214 sous autorisation	Pierre Mendès –France – Cameroun courrier de René Amouhou 1958
98AJ/1147	Michel Debré – Union française 1956
98AJ/1111 sous dérogation	Michel Debré – Correspondance (1951-1996) Ahidjo Ahmadou (extraits)
98AJ/11159 sous dérogation	Michel Debré – Correspondance (1951-1996) Elisabeth Dognin (extraits)
98AJ/111113 sous dérogation	Michel Debré – Correspondance (1951-1996) Pierre Kotouo (extraits)
98AJ/111133 sous dérogation	Michel Debré – Correspondance (1951-1996) Henri Bourdillon-Lopy (extraits)
98AJ/111179 sous dérogation	Michel Debré – Correspondance (1951-1996) Philippe Rebeyrol (extraits)
98AJ/111191 sous dérogation	Michel Debré – Correspondance (1951-1996) Félix Sabal-Lecco (extraits)

## Fonds du ministère de l'Intérieur

19780373/8	Dossier de Policier (extraits) Pierre Charoy
19780373/10	Dossier de Policier (extraits) Léonce Dessaly
19780645/97	Dossier de Policier (extraits) Maurice Odent
19780646/126	Dossier de Policier (extraits) Charles Thomas
19780646/174	Dossier de Policier (extraits) Georges Conan
19780646/206	Dossier de Policier (extraits) Henri Grattarola
19790845/241	Dossier de Policier (extraits) André Gérolami
19860146/2	Direction générale de la Police nationale Service de coopération technique internationale de police Stages pratiques de policiers africains dans les services français de la Sûreté nationale (1966-1967) - Cameroun
19860146/5 sous dérogation	Direction générale de la Police nationale Service de coopération technique internationale de police Politique intérieure – Dossier Cameroun (1960-1979)
19860146/31 sous dérogation	Direction générale de la Police nationale Service de coopération technique internationale de police Situation et activités en France des étudiants francophones – rapport de la préfecture de Police de Paris (1961-1971)
19860273/83	Dossier de personnel (extraits) François de Quirielle
19930450/12	Dossier de policier (extrait) Evina-Edjoa

1996031116 sous dérogation	Direction des libertés publiques et des affaires juridiques Bureau des étrangers relevant du régime général et du droit communautaire Expulsions des ressortissants d'Afrique noire étudiants
19970062/25 sous dérogation	Direction générale de la Police nationale Service de coopération technique internationale de police Cameroun 1967-1986, notes sur la rébellion dans l'Ouest-UPC
19910609/17 sous dérogation	Direction générale de la Police nationale Service de coopération technique internationale de police Relations bilatérales du Cameroun (1962-1989)
19920232/28 sous dérogation	Direction générale de la Police nationale Service de coopération technique internationale de police Relations extérieures – Cameroun (1965-1989)
199910302/31 sous dérogation	Direction générale de la Police nationale Cabinet du directeur général de la police nationale Cameroun 1977

### Fonds du ministère de la Justice

19770067/173	Direction des services judiciaires Henry Fontan
19890074/129	Direction des services judiciaires Enoch Katté Kwayeb
19890074/162	Direction des services judiciaires Guy-Fernand Ourgaud
19890074/96	Direction des services judiciaires Jean-Michel Corre
19890147/116	Direction des services judiciaires Razafinantoanina
19890147/127	Direction des services judiciaires Fernand Sanglier
19890147/132	Direction des services judiciaires Marcel Stalter
19890147/23	Direction des services judiciaires André Buzet
19890147/60	Direction des services judiciaires Louis Gastinel
19890147/96	Direction des services judiciaires Louis Marchand
19890074/148 sous dérogation	Dossier des affaires judiciaires Edmond-Marie Nelly
19970344/3 sous dérogation	Direction des affaires criminelles et des grâces Droit Commun (Cameroun) – Extraits
19970344/12 sous dérogation	Direction des affaires criminelles et des grâces Droit Commun (Cameroun) -Extraits
19970344/13 sous dérogation	Direction des affaires criminelles et des grâces Droit Commun (Cameroun) -Extraits

19970344/19 sous dérogation	Direction des affaires criminelles et des grâces Droit Commun (Cameroun) -Extraits
19970344/21 sous dérogation	Direction des affaires criminelles et des grâces Droit Commun (Cameroun) -Extraits
19970344/23 sous dérogation	Direction des affaires criminelles et des grâces Droit Commun (Cameroun) -Extraits
19970344/ 31-35 sous dérogation	Direction des affaires criminelles et des grâces Droit Commun (Cameroun) - Extraits
20030558/23 sous dérogation	Direction des affaires criminelles et des grâces Conventions judiciaires sur l'exercice du droit de grâce et d'amnistie (1959-1961)

### Fonds Assemblée nationale

C//16683	Pétition Hyacinthe Mpaye (26 octobre 1955)
C//16681	Pétition Ruben Um Nyobè (26 octobre 1955)

### Fonds privés

200403342/1 et 3	Robert Coquereaux Scolarité, ENFOM, Formation Collections de magazine et rapports sur le Cameroun et le travail forcé
200403342/2 sous dérogation	Robert Coquereaux Activités d'administrateurs de la FOM (1944-1950)
582AP/25	Jacques Kosciusko-Morizet Nomination 1957, correspondance (1957-1962) Comptes-rendus de l'Assemblée générale Onu et Conseil de tutelle (1959-1962)
582AP/26	Jacques Kosciusko-Morizet Conférences et discours (1957-1962) Départ de New York et fin de mission (1962)
582AP/28	Jacques Kosciusko-Morizet Compte-rendu de mission à Yaoundé Dossier Cameroun – plébiscite
490AP/21 sous dérogation	Maurice Rolland Notes sur organisation de la justice et suivi du personnel judiciaire
17AR/7 sous dérogation – pas de reproduction possible	Danielle Hunebelle Bloc-notes sur son séjour comme journaliste au Cameroun en 1961

### Fonds Culture Radio France (1944-1997)

20060371/12	Activités de coopération de la RFOM à RFI : généralités sur leur organisation et leurs relations avec leurs stations partenaires Dossier année 1956
-------------	--

## Fonds AFP Yaoundé

AR/9/51	Correspondance André Lauze – Budget AFP Yaoundé (1952-1954)
---------	---

## ARCHIVES DIPLOMATIQUES

## Site de La Courneuve

## 12QO Cabinet Couve-Murville (1958-1968)

12QO/28	Informations sur l'ambassade camerounaise à Paris (1960-1966)
12QO/76	Études de l'Association (1959)
12QO/207	Informations sur les conventions franco-camerounaises (1959-1960)

## 40QO Afrique Levant (1953-1959)

40QO/1	Diplomatie, relations extérieures, consulats (1959-1960)
40QO/2	Affaires étrangères, armée camerounaise, matériel de guerre (1959-1961)
40QO/3	Cérémonies d'indépendance, unification (1960)
40QO/4	Constitution, referendum (1960)
40QO/5	Mbida, Informations politiques de l'ambassade (1960)
40QO/6	Situation intérieure (1955-1961)
40QO/7	Partis politiques au Cameroun (1953-1959)
40QO/8	Relations avec la France, accords, grèves (1953-1960)
40QO/9	Accords, projets, conventions (1953-1959)
40QO/10	Accords et traités (1960)
40QO/11	Accords, conventions, Assistance militaire technique (1959). Relations militaires (1960-1962)
40QO/12	Relations militaires (1959-1962). Auditions, pétitions, Onu, Chine (1953-1959)
40QO/13	Coopération militaire URSS, RFA, Grande-Bretagne, États-Unis (1957-1960)
40QO/14	Relations extérieures (1957-1961)
40QO/15	Transports, routes (1960)
40QO/16	Presse, étudiants, réfugiés, expulsions (1958-1960)
40QO/17	Négociations sur les traités et les accords (1960-1961). Activités de l'UPC, empoisonnement de Félix Moumié (1953-1962). Politique intérieure du Cameroun (1959-1961)
40QO/18	Activités de l'UPC, empoisonnement de Félix Moumié (1959-1960).
40QO/19	Négociation, assistance technique (1953-1960)
40QO/20	Formation stagiaires militaires, matériel, installations, négociations conventions. Réfugiés, pétitions (1955-1962)

**49QO Afrique-Levant. Généralités (1944-1952)**

49QO/1	Tutelle, rapport Naggjar (1945)
49QO/2	Tutelle, missions, pétitions, ONU (1945-1952)
49QO/3	Accord, tutelle (1945-1946)
49QO/5	Accord, tutelle (1947)
49QO/6	Quatrième Commission (1952)
49QO/7	Quatrième Commission (1946)
49QO/8	Sous-commission tutelle (1946)
49QO/9	Quatrième Commission, tutelle (1946-1948)
49QO/10	Quatrième session conseil tutelle (1949)
49QO/11	Rapport Quatrième Commission (1950)
49QO/27	Réunification Cameroun sous tutelle britannique (1951-1952)
49QO/37	Giacobbi, situation Cameroun (1945)
49QO/69	Défense Afrique centrale (1951-1952)
49QO/70	Assistance technique, coopérants (1959-1961)
49QO/71	Contacts militaires franco-britanniques (1950-1952)
49QO/72	Coopération militaire avec la Belgique (1951)
49QO/94	Radio Cameroun (1950)
49QO/95	Citoyenneté, territoire, tutelle (1946)

968

**53PCOM. Afrique généralités (1918-1940)**

53PCOM/98	Mandat franco-britannique (1920)
53PCOM/101	Mandats (1920-1921)
53PCOM/102	Mandats, pétitions (1922)
53PCOM/103	Pétitions, SDN (1923)

**78QO. Togo-Cameroun (1944-1952)**

78QO/1	Questions politiques, trusteeship, Douala, élections (1944-1952)
--------	--

**317QO. Togo-Cameroun (1957-1961)**

317QO/17	Relations avec l'Allemagne (1955-1961)
317QO/19	Accords, Quirielle, négociations, échanges Bénard-Debré-Ahidjo (1959-1961)

**318QO. Togo-Cameroun (1945-1961)**

318QO/18	Zone franc, Eurafrique (1957)
318QO/27	Tutelle, missions, visites (1952-1953)
318QO/28	Visites Onu (1952-1961)
318QO/29	Traitement des femmes (1952)
318QO/33	Relations avec le Togo, comparaison des statuts, magistrats, transfert des responsabilités (1957-1961)
318QO/34	Coopération culturelle, Fides (fonds d'investissement économique et social), FAC (Fonds d'aide et de coopération) (1961-1964)
318QO/35	Stagiaires militaires (1959-1961)
318QO/73	Pétition Mandessi Bell (1938)
318QO/74	Gouverneur Giacobbi, Laurenti, colons, Assocam (1944-1945)
318QO/75	Missions de visite, pétitions (1952-1958)
318QO/76	Rapports d'inspection (1954-1959)
318QO/79	Renseignements UPC et syndicats (1948-1950)
318QO/80	Rapports politiques mensuels (1952)
318QO/81	Rapports politiques mensuels (1953-1954)
318QO/83	Mbida, Documents sûreté, élections (1956)
318QO/84	Études UPC, synthèse Sanaga-Maritime (1956-1957)
318QO/90	Fêtes de l'indépendance (1959-1960)
318QO/100	Alcam, statut, discours Ahidjo (1958), rapport Haut-Commissaire (1958)
318QO/102	Voyage d'Ahidjo en France (1960), négociations, Quirielle, Ben Bella (1960-1961)
318QO/103	Administrateurs, assistance technique, langue française, enseignement (1960-1964)
318QO/107	Assistance technique, gendarmerie, forces aériennes, matériel, tirailleurs maliens (1959-1961)
318QO/109	Enseignement, éducation, syndicats, culture, catholiques (1948-1964)
318QO/110	Étrangers au Cameroun, relations Français Camerounais, indemnisation victimes, Unek

**319QO. Togo-Cameroun (1961-1969)**

319QO/1	Rapports hebdomadaires, mensuels de l'ambassade de France (1961-1963)
319QO/2	Rapports hebdomadaires de l'ambassade de France (1963-1964)
319QO/3	Rapports hebdomadaires de l'ambassade de France (1964-1965)
319QO/4	Rapports hebdomadaires de l'ambassade de France (1965-1966)
319QO/5	Rapports hebdomadaires de l'ambassade de France (1966-1967)
319QO/6	Rapports hebdomadaires de l'ambassade de France (1968)
319QO/7	Rapports hebdomadaires de l'ambassade de France (1968-1969)
319QO/8	Liaisons, situations politiques (1961-1962)
319QO/9	Réunification (1959-1961)
319QO/10	Réunification

319QO/11	Réorganisation politique, administrative et judiciaire
319QO/13	Ahidjo notes (1956-1960)
319QO/14	Composition des gouvernements de 1958, 1964 et 1968. Remaniement de juin 1961. Limogeage Betayene, gouvernements, questions politiques (1954-1965)
319QO/15	Biographies personnel politique – Foncha, Moumié, Mbida (1956-1969)
319QO/16	Partis politiques (1961-1969)
319QO/17	Cameroun occidental, rapport fin de mission Huré, vie politique camerounaise (1961-1968)
319QO/18	Rébellion, répression (1960-1969)
319QO/19	Communications Cameroun sous tutelle britannique, Tombel (1961)
319QO/20	Activités UPC international (1958-1969)
319QO/21	Activités en France (1962-1963)
319QO/22	Associations de jeunesse et d'étudiants, Unek (1959-1968)
319QO/23	Création ministère des Affaires étrangères, choix des ambassadeurs (1960-1969)
319QO/24	Bâtiments de l'ambassade, mise en place ambassades et réseaux consulaires (1960-1968)
319QO/25	Aide, assistance technique, personnel, commerce, monnaie, opinion, culture, presse (1962-1969)
319QO/27	Accords, forces armées (1960-1964)
319QO/28	Relations franco-camerounaises (1968-1969)
319QO/29	Échanges à propos du Président Ahidjo (1961-1962)
319QO/30	Visites de personnalités au Cameroun – Dumont, Herzog, Deloncle (1961-1962)
319QO/31	Visites de personnalités (1961-1969)
319QO/32	Politique étrangère du Cameroun (1960-1963)
319QO/33	Accords commerciaux (1961)
319QO/34	Relations avec les autres États africains (1961-1969)
319QO/35	Unesco, école, organisations internationales, organisations financières (1961-1969)
319QO/41	Relations avec les autres États africains (1961-1969)
319QO/43	Relations avec les autres États africains, Israël, Liban, Iran (1960-1968)
319QO/47	Relations avec l'URSS (1961-1969)
319QO/48	Relations avec les pays d'Europe de l'Est (1961-1969)
319QO/49	Relations avec les pays asiatiques (1960-1969)
319QO/50	Relations avec les États-Unis et le Canada (1961-1969)
319QO/52	Armée camerounaise, questions militaires (1961-1968)
319QO/53	Dispositif militaire français au Cameroun, dans les États africains et à Madagascar (1964)
319QO/54	Accords de défense, maintien de l'ordre, coopération militaire, armée camerounaise (1959-1962)
319QO/55	Matériel militaire (1960-1969)
319QO/56	Négociations domaniales armées (1960-1966)
319QO/57	Gendarmerie française, manuel pour les officiers, personnel militaire français (1960-1969)
319QO/58	Office des anciens combattants (1959-1964)
319QO/59	Stagiaires camerounais en France (1960-1969)

319QO/60	Autorisation de survol du territoire camerounais par l'aviation française (1964).
319QO/61	Sécurité et justice (1959-1969)
319QO/62	Presse et information (1959-1969)
319QO/65	Cameroun occidental (1962-1965)
319QO/68	Économie, finances, banque camerounaise (1960-1964)
319QO/72	Conventions, transcamerounais, aviation, aérodromes, routes (1965-1972)
319QO/75	Planteurs, tabac, bauxite, industries, filature, cartoucherie de Garoua, ciment, huile de palme (1961-1969)
319QO/76	Assistance étrangère, aide économique, coopération (1960-1970)
319QO/77	Synthèses et réflexions sur la politique de coopération (1961-1967)
319QO/79	Coopération dans la science et la recherche (1962-1969)
319QO/84	Centres culturels français de Yaoundé et de Douala (1961-1967)
319QO/85	Train de la mort, expulsion prêtre français (1962)
319QO/86	Démographie dans les centres urbaines, arrestation de fonctionnaires (1963-1968)
319QO/87	Communauté française (1960-1969)
319QO/88	Communauté camerounaise en France ((1961-1967)
319QO/92	Questions domaniales, télégrammes ministère de la Coopération (1959-1965)
319QO/93	Questions administratives (1958-1965)
319QO/99	Présidentielle, législatives, Ahidjo, Rebeyrol (1970-1971)

### 319QO. Togo-Cameroun (1970-1972)

319QO/100	Procès Ouandié, Ndongmo (1971)
319QO/101	Liste des ambassadeurs au Cameroun, représentation du Cameroun à la CEE, consulat Buea (1970-1972)
319QO/102	Air Afrique, Ndongmo, matériel militaire, opposition camerounaise, décès de Gaulle, fils de Ahidjo (1970-1972)
319QO/103	Politique extérieure, relations franco-camerounaises (1970-1972)
319QO/113	Armée camerounaise, colonel Blanc, matériel, coopération militaire (1970-1972)
319QO/114	Français au Cameroun, aide à Ahidjo (1959-1960)
319QO/117	Dévaluation du franc, Alucam, commerce extérieur, dette (1971-1972)
319QO/118	Assistance technique, école, police, plan quinquennal (1970-1972)
319QO/119	Bulletins d'informations (1971-1972)
319QO/120	Coopération scientifique, enseignement, culture (1970-1972)
319QO/124	Conventions judiciaires (1971-1972)
319QO/125	Expulsions Eyinga, associations, Ouandié (1969-1972)

**372QO. Secrétariat des conférences NUIO (1944-1959)**

372QO/321	Cameroun et Togo à l'OMS (1958)
372QO/511	Cameroun sous tutelle britannique (1958-1959)
372QO/517	Onu enseignement dans les territoires sous tutelle (1952)
372QO/458	Droits syndicaux (1947-1957)
372QO/505	Notes des Nations unies sur l'avenir du Cameroun, Texte Ahidjo <i>Ceux qui bâtissent, ceux qui détruisent</i> (1958-1960)
372QO/510	Moumié, Soudan, Cameroun sous tutelle britannique (1953-1959)

**443QO. Togo-Cameroun (1957-1961)**

443QO/1	Amnistie, personnalités de l'UPC, maintien de l'ordre (1958)
443QO/2	Partis politiques, personnalités Alcam, syndicats (1958)
443QO/3	Onu, comptes-rendus, missions (1958)
443QO/4	Quatrième Commission (1953), Cameroun sous tutelle britannique
443QO/5	Réunification (1961)
443QO/6	Élections, réunification (1952-1959)
443QO/7	Pétitions, conseil de Tutelle, femmes, débats (1958-1961)
443QO/8	Quatorzième Session Assemblée générale Onu (1959)
443QO/9	Plébiscite (1961)
443QO/10	Réunification (1961)
443QO/11	Élections (1960)
443QO/12	Situation politique, renseignements, conférence étudiants
443QO/13	Bulletins d'informations politiques par l'ambassade (1960-1961)
443QO/14	Troubles intérieurs (1960)
443QO/15	Personnalités politiques (1954-1960)
443QO/16	Indecam, amnistie, partis politiques (1953-1960)
443QO/17	Soppo Priso, Unicafra, Union nationale (1947-1957)
443QO/18	Kumze, auditions (1949-1959)
443QO/19	Étudiants (1939-1957)
443QO/20	Jeunesse, étudiants (1958-1961)
443QO/21	UPC, profession de foi Um Nyobè, Um Nyobè Onu (1952-1958)
443QO/22	Événements violents de mai 1955
443QO/23	UPC (1958-1960)
443QO/24	Um Nyobè, Tagny (1952-1957)
443QO/25	Assassinat de Moumié (1960-1961)
443QO/26	UPC en France (1955-1959)
443QO/27	Relations France Grande Bretagne après l'exil de l'UPC (1955-1959)

443QO/28	L'UPC à l'étranger (1955-1960)
443QO/29	Photographies diverses – cadavres, armes, maquis, PUC, Sanaga-Maritime (1956-1957)
443QO/30	Magistratures, organisation judiciaire (1954-1960)
443QO/31	Questions religieuses (1960)
443QO/32	Correspondances, gendarmerie, formation des stagiaires, coopération militaire
443QO/33	Rapports situation militaire (1959-1961)
443QO/34	Carte des forces militaires (décembre 1959)
443QO/37	Recherche uranium (1957-1961)
443QO/38	Armes, matériel militaire, police camerounaise (1959-1961)
443QO/39	Convention France-États-Unis (1919), déclaration franco-britannique (1919)
443QO/41	Négociations, conventions, échanges Ahidjo-Debré, questions militaires (1960-1969)
443QO/42	Conventions diplomatiques (1960)
443QO/43	Ambassade, conventions, négociations Bénard-Okala (1959-1960)
443QO/46	Convention culturelle, personnel de l'assistance technique (1960)
443QO/50	Crédits de l'ambassade, dépenses des Affaires étrangères (1960)
443QO/51	Organisations des services diplomatiques, description du drapeau camerounais (1960-1961)
443QO/54	Politique coloniale britannique (1955-1959)
443QO/55	Relations diplomatiques, voyages français au Cameroun (1959-1961)
443QO/56	Mbida, diplomatie du Cameroun dans la guerre d'Algérie (1960)
443QO/57	Relations avec Guinée, Nigeria, Sénégal, Congo, Togo, Burkina-Faso, Ghana (1960-1961)
443QO/58	Relations avec le Japon, la RFA, l'URSS, la Chine, les États-Unis (1958-1961)
443QO/59	Économie, budget, problèmes économiques, propagande sur le développement (1960-1961)
443QO/61	Bauxite, pétrole, or, aluminium (1956-1959)
443QO/67	Radiodiffusion au Cameroun (1957)
443QO/69	Presse, Reuters (1959-1961)
443QO/70	Assistance technique, stagiaire, aides (1960-1961)
443QO/71	Équipements, infrastructures (1961)
443QO/78	Syndicalisme (1954-1959)
443QO/80	Sûreté nationale, protection du secret (1952-1959)
443QO/82	Les Français au Cameroun après 1960
443QO/85	Surveillance des Camerounais à l'étranger (1956-1958)
443QO/86	Naturalisations (1949-1959)
443QO/87	Recours au conseil d'État (1959)
443QO/88	Prisons de Douala et de Yaoundé, étudiants camerounais (1956)
443QO/89	Mission de visite en Afrique (1955-1956)

**448QO. Dossiers nominatifs des agents titulaires de catégorie A et B  
ayant terminé leur mission entre 1971 et 1975**

448QO/30	Dossier personnel Jean-Pierre Bénard
----------	--------------------------------------

**527PAAP. Rebeyrol**

527PAAP. Rebeyrol	Archives de Rebeyrol. Photographies, voyage de Pompidou (1968-1971)
-------------------	---

**2010/INVA**

2010/INVA/1277	Dossier personnel de Philippe Rebeyrol
----------------	--

**Site de Nantes**

**743PO – Haut-commissariat de la République française au Cameroun**

743PO1/1	Rapports périodiques de certains postes administratifs (1950-1951)
743PO1/2	Rapports périodiques de certains postes administratifs (1956-1958)
743PO1/2	Rapports périodiques de certains postes administratifs (1956-1958)
743PO1/4	Rapports périodiques de certains postes administratifs (1957-1958)
743PO1/5	Rapports périodiques de certains postes administratifs (1957-1958)
743PO1/6	Élections législatives de 1956 et répression politique de l'UPC (1955-1957)
743PO1/7	Surveillance des activités de l'UPC à l'extérieur (1958-1959)
743PO1/8	Répression politique : assignations à résidence, amnistie (1957-1958)
743PO1/9	Activités de l'UPC et répression en Sanaga-Maritime (1957-1958)
743PO1/10	Répression de l'UPC extérieure : propagande, étudiant·es (1958-1959)
743PO1/11	Statut du Cameroun : délégation des pouvoirs de police (1958)

**743PO2 – Ambassade de France à Yaoundé**

743PO2/1	Rôle de la France dans la réunification du Cameroun (1960-1961)
743PO2/14	Cartographie thématique sur le Cameroun (1983)
743PO2/42	Étudiant·es camerounai·ses en France et ailleurs (1962-1971)
743PO2/43	Renseignements divers sur l'UPC (1958-1960)
743PO2/44	Renseignements divers sur l'UPC (1961-1964)
743PO2/45	Renseignements divers sur l'UPC (1965-1969)
743PO2/56	Renseignements divers sur l'UPC (1970-1980)
743PO2/57	Aide militaire de la France au Cameroun, notamment maritime (1961-1965)
743PO2/58	Assistance militaire technique française au Cameroun (1964-1972)

743PO2/59	Aide française à l'encadrement de l'armée camerounaise (1959-1960)
743PO2/60	Organisation et mise en place de la mission militaire française (1960)
743PO2/61	Formation des cadres de l'armée camerounaise (1960)
743PO2/62	Évolution de la situation militaire après l'indépendance (1960-1963)
743PO2/63	Organisation de l'assistance militaire technique (1964-1965)
743PO2/64	Cessions de matériel militaire au Cameroun (1964)
743PO2/65	Comité mixte pour les questions de défense (1962)
743PO2/66	Concours de la France au « maintien de l'ordre » (1962-1964)
743PO2/70	Cession de biens militaires au Cameroun (1965)
743PO2/126	Projets concernant les accords de défense (1959-1961)
743PO2/324	Rapports divers de l'ambassadeur ou de son conseiller (1960)

### 765PO – Consulat général de France à Yaoundé

765PO1/18	Troupes coloniales, dont officier des Affaires africaines (1941-1959)
765PO1/19	Office des anciens combattants et victimes de guerre du Cameroun (1947-1965)
765PO1/20	
765PO1/21	

### 205PO I – Consulat général de France à Douala

205PO1/1	Correspondance relative à la circonscription consulaire (1960-1983)
205PO1/7	Documents relatifs à la création des agences consulaires (1960-1985)
205PO1/8	Relations du consul avec la mission militaire française (1960-1985)

### 242PO I – Consulat de France à Garoua

242PO/32	Activités terroristes, subversion, mesures de sécurité, incidents (1965-1986)
----------	---

## ANOM (ARCHIVES NATIONALES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER)

## Aix-en-Provence

## IAFFPOL (direction des affaires politiques)

Les cotes de 3277 à 3349 concernent spécifiquement les relations avec le Cameroun et le Togo.

IAFFPOL982	Préparation de l'Assemblée territoriale du Cameroun (Atcam)
IAFFPOL1405	Événements violents de septembre 1945 à Douala, divers rapports
IAFFPOL2128	Instructions sur les officiers des Affaires africaines, Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'Outre-mer (1955-1958)
IAFFPOL2311	Onu, correspondances avec les autorités françaises, drapeau
IAFFPOL3281	Élections territoriales et législatives (1946-1959), revue de presse (1960)
IAFFPOL3282	Élections à l'Atcam, candidatures, campagnes, contentieux (1952-1957)
IAFFPOL3283	Expulsions, missions catholiques et protestantes (1958-1959)
IAFFPOL3291	Pétitions de l'Onu et correspondances (1952-1953)
IAFFPOL3292	Pétitions de l'Onu (janvier 1954-mai 1955)
IAFFPOL3293	Pétitions de l'Onu et réponse des autorités (1953-1955)
IAFFPOL3298	Rapport du Conseil de Tutelle et mission de visite de l'Onu (1952-1955)
IAFFPOL3301	Divers rapports politiques du Bureau de documentation et sur le Cameroun sous tutelle britannique, notamment sur les réfugiés (1957-1958)
IAFFPOL3302	Recours devant le Conseil d'État, projet de loi d'amnistie (1956-1957)
IAFFPOL3304	Organisation administrative du Nord-Cameroun, réformes
IAFFPOL3305	Organisation judiciaire et personnel judiciaire, gendarmerie (1950-1955)
IAFFPOL3306	Associations (1947-1949)
IAFFPOL3309	Activités syndicales et politiques (janvier 1955)
IAFFPOL3320	Rapport de Sûreté (janvier 1957-janvier 1958)
IAFFPOL3321	Négociations franco-camerounaises, mission de visite de l'Onu (1958)
IAFFPOL3322	Rapports hebdomadaires de Sûreté (janvier-juillet 1957)
IAFFPOL3323	Rapports politiques, rapports de Sûreté et coupures de presse (1956)
IAFFPOL3325	Rapports de Sûreté (1956)
IAFFPOL3326	Rapports de Sûreté (1956) - doublon
IAFFPOL3327	Rapports de Sûreté et note sur la situation politique (1958-1959)
IAFFPOL3333	Importation d'armes au Cameroun (1948-1960)
IAFFPOL3335	Organisation de l'UPC, note sur la vie économique et politique (1955)
IAFFPOL3336	Actions armées et répression de décembre 1956-janvier 1957, étude sur l'UPC et le Comité national d'organisation (CNO)
IAFFPOL3337	Événements violents de mai 1955 dont télégrammes, rapports, pétitions et photographies

IAFFPOL3339	Pétitions à l'Onu (1955-1956)
IAFFPOL3340	Entretiens franco-britanniques (1955-1956)
IAFFPOL3341	Entretiens franco-britanniques (1954-1955)
IAFFPOL3347	Rapports de Sûreté (1955)
IAFFPOL3348	Rapports de Sûreté (mars-septembre 1958)
IAFFPOL3561	Référendum de septembre 1958

### DPCT (Délégation parisienne du Cameroun et du Togo)

Un inventaire complet de ce fonds a été publié : Alger Astrid (2011), *Délégation du Cameroun et du Togo. 1947-1959. Répertoire numérique détaillé*, Aix-en-Provence, ANOM.

Disponible en ligne sur : [https://recherche-anom.culture.gouv.fr/data/files/anom.diffusion/images/PDF/FRANOM\\_00134\\_IR.pdf](https://recherche-anom.culture.gouv.fr/data/files/anom.diffusion/images/PDF/FRANOM_00134_IR.pdf)

DPCT3	Missions de visite de l'Onu, pétitions et activités de l'UPC à l'Onu (1952-1958)
DPCT4	Divers documents liés à l'Onu dont des pétitions (1949-1959)
DPCT6	Documents des services de renseignement sur les nationalistes camerounais en métropole (1950-1957)
DPCT7	Diverses pétitions déposées au secrétariat général de l'Onu (1957)
DPCT8	Diverses pétitions déposées au secrétariat général de l'Onu (1958)
DPCT12	Structures administratives du territoire, dont des projets d'organisation du Nord-Cameroun, les communes mixtes et les communes rurales
DPCT13	Documents sur des parlementaires camerounais (Kemajou, Douala Manga Bell, Mbida, Soppo Priso)
DPCT14	Élections territoriales et métropolitaines (1951-1959)
DPCT15	Sessions des assemblées territoriales, dont des discussions sur l'amnistie (1953-1959)
DPCT16	Partis de collaboration (Indecam, Esocam, USC)
DPCT17	Documents sur l'UPC (notes, brochures, presse, fiches de renseignement)
DPCT18	Documents sur l'UPC dont des lettres personnelles, des listes de condamnations, des éléments sur les activités à l'étranger ou sur l'affaire Baham
DPCT19	Documents sur le Comité national d'organisation (CNO) dont des photographies
DPCT20	Organisation de la justice (1953-1959)
DPCT21	Affaires correctionnelles et criminelles dont des documents sur les morts de Delangue et Mpouma (1957-1958)
DPCT22	Registres d'écrous des établissements pénitentiaires et procès-verbaux de visite
DPCT23	Organisation des renseignements généraux et personnel
DPCT24	Organisation des forces de sécurité (garde, armée), répression pénale et jugements des cours criminelles et cours d'appel
DPCT25	Défense de l'AEF-Cameroun
DPCT26	Documents de la Sûreté dont des synthèses sur la séquence répressive de mai 1955, et l'UPC et le CNO en décembre 1956-janvier 1957
DPCT27	Rapports de Sûreté (février-avril 1955)
DPCT28	Rapports de Sûreté (mai-juillet 1955), divers documents sur la séquence répressive de mai 1955
DPCT29	Rapports de Sûreté (août-décembre 1955)

DPCT30	Rapports de Sûreté (décembre 1955-décembre 1956)
DPCT31	Rapports de Sûreté (décembre 1956-juin 1957)
DPCT32	Rapports de Sûreté (juillet-décembre 1957)
DPCT33	Rapports de Sûreté (janvier-décembre 1957)
DPCT34	Rapports de Sûreté (décembre 1957-décembre 1958)
DPCT35	Rapports de Sûreté (décembre 1957-décembre 1958)
DPCT36	Rapports de Sûreté (décembre 1958-juin 1959)
DPCT37	Divers documents sur « l'ordre public » dont les actions armées lors des élections de décembre 1956 (1952-1959)
DPCT38	Exemplaires de journaux saisis et liste de publications interdites
DPCT39	Exemplaires de journaux saisis et revue de presse hebdomadaire (1957-1959)
DPCT40	Exemplaires de <i>Nouvelles du Cameroun</i>
DPCT41	Conférences, congrès et réunions d'organisations nationalistes au Cameroun et en métropole dont les étudiant·es
DPCT42	Fiches de renseignement sur des acteur·rices du mouvement nationaliste
DPCT43	Fichier Y nominatif sur les militants communistes de France transmis aux autorités du Cameroun
DPCT44	Idem
DPCT45	Idem
DPCT46	Bureau de la documentation avec des documents sur la situation politique et des cartes (1947-1959)
DPCT47	Fiches quotidiennes de renseignement (1957)
DPCT48	Fiches quotidiennes de renseignement (1958)
DPCT49	Idem
DPCT50	Contrôle des circulations vers le Cameroun, dossiers de naturalisation et commerce et détentions d'armes à feu
DPCT51	Fonctionnaires et cadres de l'administration coloniale, africanisation
DPCT53	Cités et foyers universitaires, camps de vacances, hébergements, dossiers individuels d'étudiant·es (1951-1957)
DPCT54	Etudiant·es en métropole, associations étudiantes, journaux étudiants
DPCT55	Comités, Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, associations étudiantes, journaux étudiants, notes de renseignement (1951-1958)
DPCT56	Organismes syndicaux dont déplacements et mouvements de grève
DPCT59	Activités commémoratives et culturelles (monuments, cinéma, etc.)

### AGEFOM (Agence économique de la France d'Outre-mer)

AGEFOM406/9	Liste de la presse d'outre-mer
AGEFOM410/16-17	Rapport de M. Truitard sur les Services de l'Information, les statistiques et les archives (1954)
AGEFOM893/9-10	Revue de presse sur la séquence répressive de mai 1955
AGEFOM1005/3563-3564	Coupures de presse sur le Cameroun (1945-1959)
AGEFOM1006/3565	Délégation du Haut-Commissariat à Paris, tournées d'inspection et discours d'administrateurs

AGEFOM1007/3569-3571	Partis de collaboration, chefferies
AGEFOM1008/3572-3573	Élections dans les assemblées métropolitaines et dans les assemblées territoriales (1944-1959)

### CONTR (direction du contrôle)

Les cotes de 1084 à 1106 correspondent à diverses missions d'inspection de la France d'Outre-mer.

CONTRI084	Mission d'inspection Pruvost (organisation du territoire, port de Douala, justice répressive, etc.) (1948-1949)
CONTRI085	Idem
CONTRI092	Mission d'inspection Pruvost (1954) et Cauet (1953)
CONTRI093	Mission d'inspection Mazodier (service judiciaire, service de sécurité, service de l'information, etc.) (1953-1954)
CONTRI094	Mission d'inspection Monguillot (situation financière, chemins de fer, etc.) (1955-1956)
CONTRI095	Mission d'inspection Monguillot (services militaires et de sécurité, prisons, modernisation agricole, etc.) (1955-1956)
CONTRI096	Mission d'inspection Monguillot (budgets et autres) (1955-1956)
CONTRI097	Mission d'inspection Monguillot (situation financière, situation de divers services) (1955-1956)
CONTRI098	Mission d'inspection Monguillot (doublons) (1955-1956)
CONTRI099	Mission d'inspection Mazodier sur la Société immobilière du Cameroun, organisation du service judiciaire (1956)
CONTRI100	Mission d'inspection Mazodier (doublon)
CONTRI101	Mission d'inspection Mazodier (directions administratives, services judiciaires, services de sécurité, etc.) (1958)
CONTRI102	Mission d'inspection Mazodier (contrôle financier, aéronautique, services maritimes, etc.) (1958)
CONTRI103	Mission d'inspection Mazodier (1958)
CONTRI104	Mission d'inspection lehlé (services du trésor) (1959)
CONTRI105	Mission d'inspection lehlé (services du trésor) (1959) et Robert et Petitjouan (services du trésor) (1958-1959)

979

### DAM (direction des affaires militaires)

DAM3	Mission d'inspection de Merat sur les événements violents de septembre 1945 à Douala
DAM74	Divers documents sur les événements violents de septembre 1945 à Douala

### Papiers Robert Delavignette

APA1	Documents biographiques dont des lettres personnelles
APA2	Idem
APA3	Idem

## APOM (Archives privées d'Outre-mer)

## Archives d'Armand Anziani

38APOM9	3 carnets d'Yvonne Anziani (octobre 1952-1957), accompagnés de coupures de presse, dessins et photographies
38APOM10	3 carnets d'Yvonne Anziani (avril 1957-juillet 1959), accompagnés de coupures de presse, dessins et photographies

## Archives de Jean Ramadier

356APOM	Crise Mbida-Ramadier, discours, correspondances et procès-verbaux de l'Alcam (1958)
---------	---

## Archives de Louis Sanmarco

9APOM	Documents sur son poste à Ebolowa (1945-1946)
-------	---

## Dossiers de carrière de Hauts-Commissaires

EE II 5391	René Casimir
EE II 5393 EE II 6560 EE II 6625 EE II 7276	René Hoffher
CMR IC218 EE II 6563 EE II 7225 EE II 7358	Pierre Messmer
CMR IC250 EE II 7229 EE II 7278 GGAEF Série C1577	Roland Pré
EE II 7359 CMR IC254	Jean Ramadier
EE II 6671 EE II 7231 CMR IC 279	André Soucadaux
EE II 7233 EE II 5941 EE II 7279 CMR IC 2132	Xavier Torré

*Dossiers d'administrateurs, fonctionnaires et coopérants*

EE II 7379	Philippe Antoine
EE II 6676 EE II 7274	Armand Anziani
CMR IC 621	Emilienne Aufray
CMR IC 13 EE II 8123	Benoît Balla Ondoua

EE II 7394 EE II 7649 CMR IC 14	Robert Barachette
EE II 7046 EE II 7274 EE II 7399 ECOL 81 ECOL45 CMR IC 22	Georges Becquey
EE II 5087 EE II 7400 EE II 8171	Baptiste Bergerol
EE II 7415 CMR IC 38 EE II 5447	René Borne
CMR IC 363	Jean Bouchaud
EE II 7451	Marc Botti
EE II 7430 EE II 8613	Louis Capelle
EE II 8507 CMR IC 373	Jean Corre
EE II 6960 EE II 7067 EE II 8613 CMR IC 76	Roger Courot
EE II 7455 EE II 8621 CMR IC 90	Maurice Delauney
EE II 8621 EE II 7077 CMR IC 94	Xavier Deniau
CMR IC 1279	François Dennons
CMR IC 1769 EE II 8412	Louis Domissy
EE II 3861 EE II 6279	Gaston Donnat
EE II 7080 EE II 7216 I CMR 105	Daniel Doustin
EE II 7478	Edouard Fermaud
EE II 7543 EE II 8628 CMR IC 135	Robert Gauger
EE II 5230 EE II 5239 <i>EE II 7072</i> EE II 8620 CMR IC 84	Bernard de Gélis
EE II 7216 I CMR 139	Guy Georgy
EE II 7111	Robert Guidon-Lavallée

EE II 5375	William Hamon
CMR IC 158	Hubert Jacques
EE II 4999	Emilie Jacquot
EE II 5224	Edmond Joud
EE II 5430 EE II 6576 EE II 6817	Georges Kaelin
EE II 8525 EE II 5432 EE II 5432 EE II 7072	Martial de la Fourrière
EE II 7040 CMR IC 393	Pierre Langlois
EE II 7596	Roger Lelong
EE II 5433 EE II 7146 EE II 7596 CMR IC 199	Bertrand Lembezat
EE II 5457 EE II 7147 EE II 7277 EE II 8644	Jean Leproux
CMR IC 835	Alfred Mandon
EE II 7158 EE II 7489	Pierre Marchand
EE II 8224	Annie Mignard
EE II 7506 CMR IC 221	Bernard Monnier
EE II 7170 CMR IC 224	François-Xavier Morbieu
EE II 7531 EE II 7173 EE II 7277 EE II 7510 CMR IC 225	François Mourruau
CMR IC 328	Maurice Quezel-Colomb
EE II 5198 EE II 8062 EE II 7240 CMR IC 259	Joseph Rigal
EE II 7241 EE II 8062	Jacques Rivaille
EE II 7246 EE II 8666 CMR IC 1769	Jacques Rousseau
EE II 7201	Yvonne Schoofs
EE II 5940	Inès de Scorbiac

EE II 6013 EE II 6490 EE II 5301	Maurice Soulier
EE II 7361	Georges Spenale
EE II 5374 EE II 8094 CMR IC 283	Alexandre Ter Sarkissov
EE II 5089 EE II 5494 EE II 7232 EE II 7362 EE II 8010	René Tirant
EE II 5499 EE II 6583 EE II 6769	Charles Watier

## Dossiers de policiers

EE II 5375 CMR IC 619	Roger Albinet
EE II 5375 CMR IC 618	Maurice Agneray
EE II 5375 CMR IC 620	Antoine Aubert
EE II 5293	André Authier
CMR IC 622	Louis Baldy
EE II 5293	Joseph Bayock Bayiha
EE II 8127	Jean Bikanda Ndzie
EE II 7711 CMR IC 639	René Caulier
CMR IC 2035	Pierre Charoy
CMR I C 643	Georges Conan
EE II 5936	Paul Divol
CMR IC 2035	André Gerolami
EE II 5293	Bernard Gremillot
CMR IC 2035	Émile Jegou
CMR IC 698 EE II 6660	André Moret
EE II 4903 CMR IC 722	Maurice Tregouet

## Dossiers de magistrats

CMR IC 468	Jean Acloque
CMR IC 471	Yves Appia
CMR IC 1325	Constant Bouquety
CMR IC 490	André Buzet
CMR IC 491	Guy Cagan
CMR IC 498	Georges Alexandre Cau
CMR IC 499	Léon Cazalou
EE II 5378 CMR IC 512	Jean-Michel Corre
CMR IC 514	Henri Cottinaud
EE II 7990 CMR IC 1311	Guy Delamotte
EE II 7993 CMR IC 2118	Louis Jourdain
EE II 4943 EE II 6798 EE II 6980	Jean Duplessis-Kergomard
CMR IC 1301 EE II 7994	Bernard Lepelley
EE II 6940 CMR IC 577	Auguste Narfez
CMR IC 1320	Robert Ollivier
CMR IC 582	Léo Paloutier
CMR IC 1302	Robert Parant
CMR IC 1313	Louis Petit de la Rhodière
CMR IC 1303	Jacques Raoux
EE II 7997 CMR IC 266	Jean Roquefort
EE II 6561 CMR IC 604	Robert Sorgues
EE II 8515 EE II 7999 CMR IC 614	Louis Viaud-Murat
CMR IC 615	Jean Vigroux

# SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE (SHD)

## Site de Vincennes

### Fonds relatifs à l'enseignement militaire supérieur (44T)

44T2	Liste des candidats à l'École supérieure de guerre (1950)
------	---

### Dossiers individuels (DE)

DE2012PA80	Photographies (1942-1961)
DE2023PA101	Fonds colonel Jean Lambertson
DE2023PA102	Fonds général Max Briand

### Fonds de l'armée de l'air

#### Présence française en AEF (AI6C)

AI6C2265 <i>sous dérogation</i>	<i>Histoire aviation en AEF, maintien de l'ordre (1946-1949)</i>
AI6C2266	Rapport activités armée de l'Air (1956-1957)
AI6C2267	Synthèses activités aériennes (1956-1957)
AI6C2272	Journal de marche et des opérations Zom n°2 (1955-1961)
AI6C2275	Journal de marche et des opérations Zom n°2 (1959)
AI6C2278	Journal de marche et des opérations Zom n°2 (1959-1962)

985

### Fonds de l'armée de terre

#### Fonds privés enregistrés à la division des archives privées (GR1K)

GR1K233/49	Ely, Messmer, actions des forces armées (1950-1960)
GR1K233/71	Ely, Briand, Debré, rapports, formation (1960-1961)
GR1K233/72	Ely, Messmer, comité de Défense, financement de l'armée (1960)
GR1K743	Défense du Cameroun (1955)
GR1K947	Rapport d'inspection des troupes d'AOF et AEF (1956)
GR1K23372	Réunions de défense (1959-1960)

#### Secrétariat général à la défense nationale : centre de transmissions gouvernementales (GR3Q)

GR3Q1083	Matériel, attaque gendarmerie, trafic armes, récapitulatifs hebdomadaires (1960-1962)
GR3Q1084	Formation des stagiaires (1967-1969)

## Secrétariat général à la défense nationale : État-major /Affaires générales de défense (GR6Q)

GR6Q43	Debré, Ahidjo, ambassadeur (1959-1967)
--------	--

## Secrétariat général à la défense nationale : centralisation et exploitation du renseignement (GR9Q)

GR9Q4102	Chine, Onu (1971)
GR9Q5109	Bulletins de renseignement mensuels, bulletins quotidiens (1959-1970)

## Secrétariat général à la défense nationale : Service « Économie de guerre » (GR8Q)

GR8Q242	Troubles (1960)
GR8Q243	Engagement, recrutement, défense de l'AEF, consommation en hydrocarbure (1952-1957)
GR8Q244	Économie, voies ferrées, liens avec le Tchad, politique ferroviaire (1953-1955)
GR8Q245	Port de Douala, inventaires, photographies, Bénoué (1953-1957)

## Présence française hors métropole : Afrique équatoriale française (GR6H)

GR6H44	Rapport Zom (1962)
GR6H86 sous dérogation	<i>Synthèses trimestrielles du commandement supérieur des forces armées de la zone de défense AEF-Cameroun (CSDA), puis du service de sécurité de la défense nationale et des forces armées (SSDNFA) (1957-1960)</i>
GR6H232	Douala (1944-1945)
GR6H234	Effectifs armée, rapports moral, soldats guinéens, instruction (1944-1956)
GR6H235	Trafic cartouches, port de Douala, dispositif aérien, opérations, travaux militaires, maintien de l'ordre, propagande allemande (1934-1960)
GR6H236	Bataillon tirailleurs camerounais, récompenses, maintien de l'ordre, surveillance, munitions, Nigeria, population Bamiléké, ALNK
GR6H237	Zopac, couvre-feu, situation nord du Cameroun, Aujoulat, événements violents mai 1955 (1953-1960)
GR6H238	Journal de marche et des opérations (1954-1964)
GR6H239	Opérations Sanaga-Maritime (1956-1957)
GR6H240 sous dérogation	<i>Catholiques, rapports Laurière, Briand, attaques et assassinats en région Bamiléké (1958-1960)</i>
GR6H241	Renforts aériens, moyens aériens, opérations, Cosmn, ClIFC, situation militaire, rapport Aueuvre
GR6H242	Zopac, BRH, journaux de marche et d'opérations (1957-1958)
GR6H243	Zopac, Groupement sud (1957-1960)
GR6H244	Situation région Bamiléké, attaques, Mungo, incendie Loum (1952), Cameroun sous tutelle britannique, Zifoc, ralliements (1952-1960)
GR6H246	Sanaga-Maritime, propagande, Zopac, BRH Zopac (1958)
GR6H247	BRH Zopac (1958)
GR6H248	BRH DMPROC (1959-1960)
GR6H249	Mungo (1959)
GR6H250	BRH Groupement Sud, Douala (1960)

GR6H251	BRH Nkongsamba (1960)
GR6H253	BRH DPROC, éléments généraux sur DPROC (1959)
GR6H254	BRH DPROC, BRH Groupement nord et groupement tactique nord (1959-1960)
GR6H255	BRH Koutaba, BRH Dschang, BRH Groupement nord (1958-1960)
GR6H256	BRH Bamiléké, Koutaba, Groupement tactique nord (1960)
GR6H257	Gendarmerie région Bamiléké, bulletins de renseignements de l'escadron de gendarmerie de Dschang (1959-1960)
GR6H258	Bulletins de renseignements de l'escadron de gendarmerie de Dschang (1959-1960)
GR6H259	Rapports mensuels Briand et Aueuvre (1959-1961), BRH Brazzaville (1962-1963)
GR6H260	Armée camerounaise, BRH Bedoc, situation militaire au Cameroun en 1958 (1958-1962)
GR6H261	UPC Onu, région Bamiléké, meurtres (1958-1959)
GR6H262	Tracts, ordres Koutaba, rapport Lambertson Zopac, DPROC, Zifoc, région Bamiléké, rapports divers (1958-1960)
GR6H263	ALNK, photographies, documents saisis lors de la mort de Paul Momo (1959-1960)
GR6H264	Bedoc, lieutenant Vivares, opérations région Bamiléké, ALNK, Haut-Nkam, Menoua, Ndé, organigramme maquis région Bamiléké, Groupement tactique nord (1959-1961)
GR6H265	Archives territoriales, étude géomilitaire (1961)
GR6H266	Armée camerounaise, Assistance militaire technique (1959-1962)
GR6H268	Armée française, armée camerounaise, commandement militaire du Cameroun (1958-1963)
GR6H270	Rapports sur le moral des cadres français (1963-1964)
GR6H271	Ouandié, statut des soldats pertes, garde civique, forces armées camerounaises

### Direction des affaires militaires du ministère de la France d'Outre-mer (GR14H)

GR14H57	Inspection AEF-Cameroun, gendarmerie, rapport Massa, Douala (mai 1955), réorganisation (1954-1958)
GR14H211	Assistance, traités et accords franco-camerounais dans le Journal Officiel (1960)
GR14H244	Rapports Varney et Renan (1965-1970)
GR14H245	Rapports Varney (1971)

### Dossiers individuels de résistant-es (GR16P)

GR16P602833	Whitehouse
-------------	------------

### Cabinet du ministre de la Défense (GR1R)

GR1R200	Transfert de compétences (1959. Conventions, préparation des accords de défense (1960). Mise en place de la gendarmerie et de l'armée camerounaise – matériel (1960)
GR1R201	BRH Bedoc, trafic cartouches (1959-1960)
GR1R202	Désengagement, armée camerounaise, gendarmerie (1960-1962)
GR1R203	ALNK, Comité de Défense, Briand, Dio (1959-1960)
GR1R221	Dispositif militaire, échanges de matériel (1966)
GR1R221	Dispositif militaire, échanges de matériel (1966)

## État-major des Armées : organisation et logistique (GR8S)

GR8S265	Répression, rôle britannique, Debré, Briand, Le Puloch, renforts, Addis Abeba, matériel, RFA, armes tchèques
---------	--

## État-major des armées : inspection des troupes de marine (GR16S)

GR16S16	AMT rapport, inspection (1966-1969)
---------	-------------------------------------

## État-major des armées : division Emploi (GR11S)

GR11S382	Marine, aviation, fourniture matériel (1961-1964)
----------	---

## État-major des armées : division Monde et moyens (GR12S)

GR12S184	Cartes, archives campagne du Cameroun (1964)
GR12S620	Arrestation Ouandié et Ndongmo, rapport moral de l'armée, Varney, relations internationales, matériel (1960-1963)
GR12S621	Matériel, colonel Blanc, rapport sur le moral, hélicoptère, Assistance militaire technique (1967-1971)
GR12S622	Chef mission militaire, Varney, Sadou Daoudou à Paris (1963-1971)

## État-major des armées : mission délégations et représentations militaires (GR35S)

GR35S175 <i>sous dérogation</i>	<i>Effectifs AMT (1969-1971)</i>
------------------------------------	----------------------------------

## État-major de l'armée de terre : bureau « organisation-effectifs » (GR6T)

GR6T832 <i>sous dérogation</i>	<i>Dissolution, réorganisation des unités de la Zom n°2</i>
GR6T850	Accords, aviation, matériel, marine (1960-1961)

## État-major de l'armée de terre : bureau relations internationales (GR10T)

GR10T621	Unification, Cameroun sous tutelle britannique (1948-1958)
GR10T637 <i>sous dérogation</i>	<i>Forces armées, attachés militaires, économie, transcamerounais, pétrole, relations internationales, mort Vivarès, ALNK, équipement, procès Ouandié (1960-1972)</i>
GR10T879	Unek, soutien communiste, chefs ALNK, Moumié, UPC (1960-1961)
GR10T175	Condamnations UPC (1957)
GR10T176	Rapports sûreté, UPC (1958)
GR10T177	Rapports de sûreté (1959)
GR10T178	Notes sur la situation politique, demandes de renfort, maintien de l'ordre (1958)
GR10T179	Comptes-rendus renseignement commandement militaire (1958-1959)
GR10T180	Incidents, bulletins de renseignement, UPC, liste des publications interdites au Cameroun (1955-1962)
GR10T181	Situation militaire, mort Um Nyobè, renseignements (1958-1959)
GR10T182	Um Nyobè, renseignements, Onu, trafic armes, Soudan, brochure torture (1952-1959)

GR10T183	Activités des étudiants et de l'UPC à l'international (1953-1959)
GR10T184	Armée-renseignement, organigramme renseignement (1951-1959)
GR10T191	Mission presbytérienne américaine (1957)
GR10T203	Synthèse trimestrielle des renseignements extérieurs (1960)
GR10T210	Renseignements Cameroun, UPC, élections, Yougoslavie, Japon, Italie, URSS, Chine, Nigeria, Foncha (1964-1965)
GR10T211	Pacte de défense (1961-1962)
GR10T635	Rapports Varney et Lavezzari (1970-1971)
GR10T636	Forces de l'ordre, cartes, Cameroun sous tutelle britannique (1961-1971)
GR10T638	Okala, influences étrangères, réactions à la mort de Moumié, Onu, Ouandié, étudiants, pétrole, presse, Singap, relations internationales, pèlerinage Ahidjo (1961-1970)
GR10T722	Cameroun sous tutelle britannique, Biafra (1970)

### État-major de l'armée de terre : centre opérationnel de l'armée de Terre (GR11T)

GR11T172	Archives de la campagne de la République fédérale du Cameroun et de la Guinée espagnole (1963-1964)
----------	---

### État-major de l'armée de terre : direction des personnels militaires de l'armée de terre (GR19T)

GR19T357	Accords franco-malgaches, étudiants (1960)
----------	--

### Unités, régiments et organismes de l'armée de Terre : JMO postérieurs à 1945 (GR7U)

GR7U2467	Journal de marche et des opérations du Bataillon de commandement et des services n°20 (1962-1964)
GR7U2657	Journal de marche et des opérations du Bataillon de tirailleurs camerounais n°1 (1954-1957), défense de Yaoundé, munitions (1957-1960)
GR7U2688	Journal de marche et des opérations du Bataillon de tirailleurs camerounais n°2 (1958), JMO divers (1957-1962)
GR7U2865	Maintien de l'ordre en Sanaga-Maritime, JMO BTC n°1 (1957-1958)
GR7U2866	JMO BTC, rapports annuels, organisation générale, JMO BTC n°2 de Lamberton, rapports sur le moral (1957-1958)
GR7U2985	Rapport sur le moral, JMO (1962)

### Fonds ouverts contemporains (GR200Z)

GR2001Z2073103	Crest de Villeneuve
GR2001Z20110	Vivarès
GR2001Z2044734	Plissonneau
GR2001Z61818124	Teulière

## Fonds de la gendarmerie nationale (GD2007ZM)

GD2007ZM1186248 sous dérogation	Assistance militaire technique (AMT) accords, instruction, organisation (1960-1967)
GD2007ZM1186529 sous dérogation	Gendarmerie camerounaise (1960-1961)
GD2007ZM14864	Fonctionnement des compagnies, recrutement de la garde camerounaise, effectifs, rapports sur l'état d'esprit (1951-1953)
GD2007ZM14865	Auxiliaires, sanctions, recrutement, effectifs, état d'esprit (1949-1954)
GD2007ZM14866	Recrutement, trafic d'armes, Journal de marche et des opérations, gardes camerounais (1955-1956)
GD2007ZM14867	Rapports compagnie de gendarmerie, gardes camerounais (1957-1960)
GD2007ZM14868	Indisponibilités des auxiliaires de gendarmerie (1957)
GD2007ZM14869	Gardes camerounais, auxiliaires, Haulin (1953-1960)
GD2007ZM14870	Journal de marche et des opérations de la gendarmerie et de la garde camerounaise
GD2007ZM14878	Bon de quinine (1956)
GD2007ZM14879	Situation des effectifs de gendarmerie (1957-1960)
GD2007ZM14886	Soldes (1955)
GD2007ZM14888	Soldes (1956)
GD2007ZM14891	Soldes (1956)
GD2007ZM14892	Soldes (1957)
GD2007ZM14893	Soldes (1957)
GD2007ZM14921	Suicide (1958)
GD2007ZM14922	Rapports d'inspections, attaques de postes de gendarmerie, enquête meurtre gendarme (1957-1960)
GD2007ZM14923 sous dérogation	Inspections et rapports des brigades de gendarmerie (1951-1957)
GD2007ZM14925 sous dérogation	Incidents Bot-Makak, Douala (1957-1960)
GD2007ZM14926 sous dérogation	Incident Éséka (1954)
GD2007ZM14927 sous dérogation	Garde camerounaise création, rapports, incidents Yabassi, Ndom (19652-1961)
GD2007ZM14858	Examens des auxiliaires, recrutement des Européens (1953-1954)
GD2007ZM14880	Effectifs de la gendarmerie (1951-1960)

## Fonds de la Marine

## Service général : archives de la Seconde Guerre mondiale (MV1BB)

MV1BB8SHM109	Revendications allemandes sur le Togo et le Cameroun (1958)
--------------	---

## Service général : archives postérieures à 1945 (MV3BB)

MV3BB2636 sous dérogation	Situation au Cameroun (1971)
MV3BB40I3	Note d'information sur la situation politique au Cameroun (1971)
MV3BB40I3 I	Accords, conventions militaires (1962)
MV3BB7ME133	Rapports conseillers militaires, lutte contre l'UPC (1965)
MV3BB7ME134	Instruction stagiaire Paul Basso (1965)
MV3BB7ME181	Rapports mensuels conseiller militaire, rapport Blanc (1965-1966)
MV3BB7ME208	Rapports mensuels conseiller militaire (1967)
MV3BB7ME236	Rapport presque île Bakassi (Nigeria) (1968)
MV3BB7ME308	Rapports conseiller militaire (1966-1970)
MV3BB8SA482	Participation de la Marine au maintien de l'ordre (1958)

## Dossiers de carrière

GR14YD773 sous dérogation	Le Puloch
GR14YD1759 sous dérogation	Dio
GR13YD1529 sous dérogation	Larminat
GR14YD707 sous dérogation	Sizaire
GR14YD967 sous dérogation,	Gerlotto
GR14YD1448 sous dérogation	Richard
GR14YD1623 sous dérogation	Briand
GR14YD2484 sous dérogation	Lamberton

## Témoignage oral

Messmer	
---------	--

## Centre des archives du personnel militaire (CAPM)

## Dossiers de carrière

7901507 sous dérogation	Alain Agenet
7900493 sous dérogation	Ange Agostini
7102464 sous dérogation	Émile Bérard
7603601 sous dérogation	Marius Boillot
7500178 sous dérogation	Aimable Braquet
9200057 sous dérogation	Jean Chabaud
9000939 sous dérogation	Philippe Géry Chastenet
9100849 sous dérogation	Jacques Constant
7603950 sous dérogation	Guy Desgratoulet
9000014 sous dérogation	Bonaventure Escoffet
9005093 sous dérogation	Jacques Fages
7507431 sous dérogation	Alexis Gales
7803877 sous dérogation	Paul Gambini
7503072 sous dérogation	René Gribelin
7406178 sous dérogation	Charles Gros
9001379 sous dérogation	Pierre Gueneley
8200544 sous dérogation	Marc Guillou
7804359 sous dérogation	Gabriel Haulin
8003486 sous dérogation	Daniel Helias
8500023 sous dérogation	Pierre Houmaire

9101827 sous dérogation	Jacques Hourdain
8300712 sous dérogation	Roger Labonne
9104830 sous dérogation	Robert Latapie
7309191 sous dérogation	André Laurière
7803305 sous dérogation	Jacques Lefevre
7901071 sous dérogation	Gaston Lhuillier
5120001171 sous dérogation	Jean Peretti
8200941 sous dérogation	Jean Pinson
7903112 sous dérogation	Jean Poggi
8507803 sous dérogation	Jean-François Roué
7709124 sous dérogation	Rodolphe Ruel
8502983 sous dérogation	Jean Sault
7110509 sous dérogation	André Rolland Souyris

**Registres de matricule du recrutement. Subdivision du Cameroun. Classe de 1930 à 1949.**

E0001 sous dérogation	Registres matricule Cameroun 996 (1929-1958)
E0002 sous dérogation	Registres matricule Cameroun 996 (1921-1959)
E0003 sous dérogation	Registres matricule Cameroun 996 (1921-1965)
E0004 sous dérogation	Registres matricule Cameroun 996 (1935-1944)
E0005 sous dérogation	Registres matricule Cameroun 996 (1928-1945)
E0006 sous dérogation	Registres matricule Cameroun 996 (1954-1961)

## Centre des archives de l'Armement et du Personnel Civil (CAAPC)

## Dossier de carrière

GD2P605	André Houtarde
---------	----------------

## Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM)

## Tribunal militaire de Dakar

CA2194 sous dérogation	Registres, jugements, non-lieux, plaintes (1945-1961)
---------------------------	---

## Tribunal militaire de Brazzaville

Affaires	
CA2062 sous dérogation	Meurtre base aérienne de Douala (1945)
CA2063 sous dérogation	Violences station météo de Douala (1945)
CA2064 sous dérogation	Meurtre base aérienne de Douala (1945-1946)
Registres	
CA2194 sous dérogation	Minutes, jugements, ordres, non-lieux (1945-1964)

CENTRE D'HISTOIRE ET D'ÉTUDES DES TROUPES D'OUTRE-MER  
(CHETOM)

I5H79	Rapport sur les forces armées camerounaises (1964)
I6H43	Rapports fin de mission Assistance militaire technique (1965-1967)
I6H443	Questions militaires (1969-1974)
I7H7/1 Fonds Sizaïre	Documents du général Sizaïre sur le Cameroun (1959-1961)

## ARCHIVES DÉCLASSIFIÉES PAR LA DGSE

Les services de la DGSE et notamment de la mission « Patrimoine » ont permis la déclassification de 2328 documents répartis en 51 lots. Ces documents ont été identifiés par le service d'archives interne de la DGSE et par le volet « Recherche » de la Commission. Il n'existait de pas de dossier « Cameroun » dans la mesure où le type de classement produit par les « Services » est chronologique et non thématique. Chacun des 51 lots comporte plusieurs fichiers, chaque fichier comporte parfois plusieurs documents de nature et de valeur différente : renseignement spontané, renseignement du poste accompagné de « totem », documents saisis et synthèse de renseignements. Ces documents seront disponibles en fac-similés dans un centre d'archives à Paris (lieu à déterminer).

Lot n°1	UPC et autres mouvements politiques camerounais 204 fichiers (1948-1961)
Lot n°2	Ruben Um Nyobè 91 fichiers (1949-1962)
Lot n°3	Roland Félix Moumié – Marthe Moumié 139 fichiers (1952-1966)
Lot n°4	William Bechtel 37 fichiers (1940-1980)
Lot n°5	Autour du meurtre de Félix Moumié 8 fichiers (1960-1961)
Lot n°6	Abel Kingué 68 fichiers (1952-1965)
Lot n°7	Ernest Ouandié – Marthe Ouandié 69 fichiers (1952-1971)
Lot n°8	Jean Tchapchet 25 fichiers (1957-1971)
Lot n°9	Divers 60 fichiers (1947-1972)
Lot n°10	Charles Assale 81 fichiers (1949-1971)
Lot n°11	Marcel Bebey Eyidi 13 fichiers (1952-1961)
Lot n°12	Mathias Djoumessi 8 fichiers (1954-1961)
Lot n°13	François Fosso 36 fichiers (1954-1971)
Lot n°14	David Kana 1 fichier (1960)
Lot n°15	Grégoire Momo 11 fichiers (1951-1958)
Lot n°16	Hyacinthe Mpaye 4 fichiers (1955-1959)
Lot n°17	Gertrude Omog 7 fichiers (1957-1961)
Lot n°18	Mathieu Tagny 8 fichiers (1951-1961)

Lot n°19	Noé Tankeu 8 fichiers (1960-1971)
Lot n°20	Georges Chaffard 1 fichier (1964)
Lot n°21	Liliane Friedli 1 fichier (1961)
Lot n°22	Anatole Kaminy 10 fichiers (1959-1964)
Lot n°23	Theodore Mayi Matip 55 fichiers (1956-1970)
Lot n°24	Thomas Melone 18 fichiers (1957-1971)
Lot n°25	Jérémie Ndéléne 4 fichiers (1960-1961)
Lot n°26	Étienne Bapia 5 fichiers (1961-1971)
Lot n°27	Makanda Pouth 3 fichiers (1961-1966)
Lot n°28	David Mitton 5 fichiers (1965)
Lot n°29	Paul Momo 8 fichiers (1952-1962)
Lot n°30	Henri Ngo Nlend 2 fichiers (1959-1963)
Lot n°31	Charles Okala 38 fichiers (1948-1970)
Lot n°32	Roland Pré Aucun document trouvé sur le sujet et la période concernés.
Lot n°33	Pierre Simo 4 fichiers (1956-1959)
Lot n°34	Martin Singap 11 fichiers (1957-1965)
Lot n°35	Henri Tamo 6 fichiers (1963-1967)
Lot n°36	Étienne Yetna Leba 2 fichiers (1962-1969)
Lot n°37	André Boyer 1 fichier (1963)
Lot n°38	Emmanuel Endeley 63 fichiers (1948-1970)
Lot n°39	Emmanuel Etame Ndedi 7 fichiers (1951-1964)
Lot n°40	John Foncha Ngu 45 fichiers (1955-1971)

Lot n°41	Kala Lobe 4 fichiers (1959-1972)
Lot n°42	Jean-Marie Manga 15 fichiers (1945-1972)
Lot n°43	André-Marie Mbida 41 fichiers (1957-1969)
Lot n°44	Winston Ndeh Ntumazah 41 fichiers (1957-1971)
Lot n°45	Paul Pondi 10 fichiers (1964-1971)
Lot n°46	Jean Ramadier 1 fichier (mars 1960)
Lot n°47	Claude Gérard Aucun document sur le sujet et la période concernés.
Lot n°48	Jean Fochivé 8 fichiers (1962-1970)
Lot n°49	Alexandre Bijidi Awala alias Mongo Beti 3 fichiers (1959-1962)
Lot n°50	Chrétien Dzukam 2 fichiers (1955-1957)
Lot n°51	Ahmadou Ahidjo 47 fichiers (1961-1971)

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

### Calvados

F8042	Fonds Hamel Henri Hamel, Géographie du Cameroun : nombreuses cartes (sans date)
-------	--

### Côte d'Or

#### Fonds Delavignette

I66 J8	Fonds Delavignette Conférence africaine, conférence des chefs de région, correspondance (1946)
I66 J11	Fonds Delavignette Affaire Okala, prise de service, correspondance (1946-1947)

## Nièvre

IJ60744	Fonds Roger Bluzat Affectation Lolodorf (1957)
IJ60747	Fonds Roger Bluzat Correspondance (1957-1958)
IJ60749	Fonds Roger Bluzat Affaires juridiques Lolodorf (1956-1958)
IJ60751	Fonds Roger Bluzat Organisation des fêtes et cérémonies Lolodorf (1957)
IJ60752	Fonds Roger Bluzat Élections (1958)
IJ60753	Fonds Roger Bluzat Documentation générale, déclaration Ahidjo (1958)

## Seine-Saint-Denis

## Archives du Parti communiste français (section de politique extérieure)

Polex 261J7-31	Archives du Parti communiste français Couv. <i>Le Patriote camerounais</i> , Déclaration UPC (1959-1983)
Polex 261J7-354	Archives du Parti communiste français Mission visite de l'ONU en 1958, Manifeste du BDC (1955-1958)
Polex 261J7-355	Archives du Parti communiste français Événements de 1955, pétitions, observations du gouvernement français, recours en conseil d'état, lettres de prison, assassinats Um Nyobè et Moumié, congrès CGKT (1955-1966)

## Archives de Pierre Kaldor

503J22	Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire (CDLDAN), Pierre Kaldor, syndicats, justice (1954-1960)
503J28	Textes de Ruben Um Nyobè, Abel Kingué et d'autres leaders de l'UPC, Presse du Cameroun, Voix du Cameroun, Le Démocrate, inculpation membres de l'UPC, textes et correspondance de Pierre Kaldor, syndicats, textes d'avocats, prison de New Bell, prisons, Douala, Nkongsamba, Mayi Matip, Journal officiel (1955-1960)
503J29	Um Nyobè, Onu, presse, justice, décret 1957, spoliations, correspondance Pierre Kaldor (1952-1960)

## ARCHIVES DIVERSES

### Archives de la Fondation Charles de Gaulle (Paris)

#### Fonds du Rassemblement du peuple français (RPF)

RPF 129	Adhésions au Rassemblement du peuple français (RPF) en 1954 (Cameroun)
RPF 324	Liens du RPF avec les cheminots en AEF/Cameroun – Note sur le syndicalisme
RPF 664	Rapport sur l'implantation du RPF Cameroun par Marc de Biéville, ancien chef de cabinet du Haut-Commissaire René Hoffherr (1950). Notes sur le RPF entre 1947 et 1951.
RPF 665	Conférence organisée par Roland Pré en juillet 1955 à Ngaoundéré (Dossier C) – Correspondance diverse (1952-1958)
RPF 747	Fichier nominatif des adhérent-es au RPF au Cameroun en 1954 à 1955

### Archives de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (Imec)

#### Fonds privé Pierre Schaeffer

L'inventaire du fonds Pierre Schaeffer est consultable en ligne : <https://collections.imec-archives.com/ark:/29414/a0114508853161sG4mR>

999

SCH274-boîte 186 1793	Circulaires, arrêtés et notes sur la radiodiffusion dont le studio de Douala (1953-1955)
SCH274-boîte 187 1799	Suivi de la radiodiffusion dans les territoires d'Outre-mer dont celle de Yaoundé (1954-1957)
SCH274-boîte 187 1801	Société de radiodiffusion de la France d'Outre-mer (Sorafom)
SCH274-boîte 188 1809	Correspondances diverses de Pierre Schaeffer
SCH274-boîte 189 1812	Correspondances personnelles de Pierre Schaeffer
SCH274-boîte 190 1827	Documents sur la révocation de Pierre Schaeffer et grèves
SCH274-boîte 190 1828	Documents sur le remplacement du directeur de la radiodiffusion du Cameroun
SCH274-boîte 190 1829	Carte sur le réseau de la radiodiffusion de la France d'Outre-mer

## Archives de la Fondation Jean Jaurès

## Fonds Robert Pontillon

8FP5-56-58	Sur l'action psychologique et le rôle de la radio, Pierre Schaeffer et la Soraform
8FP6-Soraform-Ocoram	Soraform et Ocoram

## Archives municipales de Marseille

## Fonds privé Gaston Defferre

I00I1298	Dio-Defferre (1957)
I00I1322	Économie minérale, dette, mines, photographies (1955-1957)
I00I1325	Messmer, Defferre, amnistie (1957)
I00I1345	Mbida, Roland Pré, Élections, Pré, Messmer (1955-1956)
I00I1346	Article de Jules Ninine sur l'indépendance, <i>La Croix</i> , 1956
I00I1347	Soppo Priso, Pré, Messmer, Rapport, notes de renseignement, Soppo Priso (1956)
I00I1348	Légion d'Honneur Messmer (1956-1957)
I00I1349	Mbida, Cameroun sous tutelle britannique (1959)
I00I1350	Messmer, Pré, Maquis, Ninine (1956-1957)
I00I1357	Entretien Mbida (1956)
I00I1377	Rapports Sanaga-Maritime, voyage Defferre Cameroun, rapport Onu (1956-1957)
I00I1510	Ciment, matériaux de construction (1952)
I00I1513	Plainte des Français du Cameroun (1960)

1000

## Archives municipales de Sarrebourg

## Fonds privé Pierre Messmer

I3PM2	Dossier de carrière Pierre Messmer (1955) Note sur la situation financière du Cameroun du ministère de la FOM (1955) Correspondance au sujet du Cameroun (1955-1956) Note anonyme sur André-Marie Mbida (juillet 1956) Télégramme du ministère de la FOM (24 avril 1956) Projet de décret sur les assemblées territoriales (1956) Dossier « Union nationale » (1956)
I5PM1033	Intervention ATCAM – situation Cameroun 7 mai 1956
I5PM1042	Conférence de presse – août 1956

### Archives de l'Institut d'histoire sociale-CGT (ISH-CGT)

30CFD77	Memorandum, brochures, événements d'Accra, tribune de la jeunesse (1960-1963)
Bulletin des travailleurs d'Outre-mer	1949-1951

### Fonds Marcel Dufriche

15 BI/81-83	Memorandum syndical (1952)
15 BI/84-88	Union des syndicats confédérés du Cameroun, 1 <sup>er</sup> mai, correspondances, photographies (1955-1956)

### Archives de la Préfecture de police de Paris

77W4960	Foyer des étudiant·es camerounais·es
GA214, 281	Dossiers Ouandié, Tchaptchet, tracts, notices biographiques, comptes-rendus congrès, réunions (1953-1971)
GA296	UNEK, UPC, UPC section de France, comptes-rendus, tracts, notices biographiques (1955-1971)

### Archives de la Croix-Rouge française (CIR)

Les archives de la Croix-Rouge française sont en cours de transfert vers les archives nationales. Le fonds Cameroun a été consulté au siège du CIR à Montrouge.

1001

#### Fonds Cameroun : comité de Douala (1957-1961), Garoua (1958) et Yaoundé (1958-1959)

20230050/09	Rapatriements, statuts, opposition à la Croix-Rouge française, militaires décédés, comités de Douala, Garoua et Yaoundé, femmes de militaires (1958-1961)
-------------	---

### Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit (Spiritains) (Chevilly-Larue)

La salle de documentation de la Congrégation du Saint-Esprit possède également de nombreuses revues et brochures.

#### Fonds 2J. Cameroun

Extraits de presse produits par la Congrégation	
2J1.6.2	Nord, Nigeria, attentats, assassinats de religieux, église catholique, autodéfense, insécurité, arrestation Bebey Eyidi (1955-1959)
2J1.6.3	Presse catholique, presse métropolitaine, <i>L'Effort camerounais</i> , communisme/UPC (1955-1960)
2J1.6.4	Presse catholique, presse du Haut-Commissariat, censure, visite d'Ahidjo, fêtes de l'indépendance, maquis, reportages (1950-1961)
Documentation produite par la Congrégation	
2J1.6.6	Brochures sur l'indépendance, reportages, presse coloniale, photographies de propagande (1949-1960)

2J1.7a3	Revue missionnaires, notamment sur l'Eglise et le communisme (1953-1961)
Douala	
2J1.8a1	Brochure sur la Seconde Guerre mondiale
2J1.9a2	Rapports envoyés au Vatican (propagande, UPC, protestants) (1950-1959)
2J1.9a5	Visites annuelles (1950-1955)
2J1.9a8	Correspondance (maquis, assassinats du père Courtecuisse) (1960-1962)
2J1.9b2	Extraits de presse (radio, missionnaires assassinés, insécurité) (1950-1961)
Yaoundé	
2J1.10.5	Articles scientifiques (1921-2007).
2J1.13b1	Évêques, cartes (1953-1963)
2J1.13b2	Nécrologie, attentats, incendie Douala (1959-1960)
2J1.13b5	Correspondance (regroupements, conciliation) (1956-1962)
Doumé	
2J1.15b1	Divers documents sur l'UPC et l'indépendance dont des articles de presse (1955-1970)
Journaux de communauté	
2J2.1a	Nlong (perturbations des élections de 1956, destruction de routes, activités upécistes, positions du clergé, Mayi Matip, assassinats) (1956-1961)
2J2.2a	Obout (rumeurs sur les coupeurs de tête) (1949-1957)
2J2.3a	Dizangue, Ntui-Betamba (mai 1955, Aujoulat, Messmer, élections de 1956, Douala Manga Bell, père Fertin, Moumié, Conakry, indépendance) et journaux de Mgr Graffin (1943-1961)
2J2.4b	Edéa, Akono, Ngovayang (violences à Douala, élections de 1956, armée, fêtes de l'indépendance, Mbida) (1937-1963)

1002

## Fonds SA et SB

SA-16.4.3	Affaire Ndongmo (1971)
SA-122.5	Témoignages du père André Rémy, <i>Les spiritains face à l'indépendance du Cameroun</i> , Yaoundé, PUCAC (Presses de l'Université catholique d'Afrique centrale), 2012 et <i>Des spiritains au Cameroun ? Des bâtisseurs !...</i> , Yaoundé, PUCAC, 2016

## Fonds SR

SR-188	Bulletin d'information et de documentation du Haut-Commissariat de la République française au Cameroun (1954-1956)
--------	--

## Fonds SF

SF-88.10	Archives d'André Loucheur dont des lettres à sa famille (missions chrétiennes, père Courtecuisse, maquis) (1958-1969)
----------	---

## Fonds personnels 2D

2D5.6b4	Fonds A.Berger : correspondance et photographie (assassinat père Courtecuisse) (1960)
2D54.1	Fonds Jean Litschgi : cahiers polycopiés et dactylographiés résumant les journaux de communauté de l'est (élections, rumeurs, peines de mort, lettres, fêtes de l'indépendance) (1949-1962)
2D17.1a	5 journaux personnels du père Carret (novembre 1944-1949). 32 journaux personnels du père Carret (1950-1955) 47 journaux personnels du père Carret dont des lettres (mai 1955 à Douala, Fouban, élections, propagande vie politique, UPC, mort Um Nyobè, guérilla urbaine, attaques de missions, UPC à l'international) (1955-1960)
2D93.2.1-2.	Correspondance familiale du père Criaud (correspondances, cinéma, radio, mai 1955, Messmer, élections, prisons, pays Basaa, guérilla urbaine, incendie du quartier Congo, couvre-feu) (1948-1974)

## Archives de la Société des missions évangéliques de Paris (Défap)

La salle de documentation de la Société des missions évangéliques de Paris (Smep) possède également de nombreuses revues et brochures. Des fonds photographiques sont également accessibles en ligne : <https://defap-bibliotheque.fr/ressources/images/>

## Correspondance missionnaire

1945	
Charles Boury	Douala septembre 1945, propagande électorale, Aujoulat, Manga Bell (1945)
Paul Helmlinger	Douala septembre 1945 (1945)
Micheline Kissel	Douala septembre 1945 (1945)
1955-1956	
Jean-René Brutsch	Divers
Ericka Brucker	Divers
1957	
Pierre Oswald	Banditisme, Makak, UPC (1957)
Roland de Pury	Hôpital de Bangwa, UPC, propagande (1957)
Paul-André Rousseuil	Bafoussam, police (1957)
1958	
Jean Cabrol	Gendarmerie, hôpital, police, plaintes (1958)
Jean Diény	Troubles en région Bamiléké, relations avec l'administration, assassinat du député Wanko (1958)
Daniel Galland	Propagande, chef de Baham, troubles, maquis, arrestations, assassinat du député Wanko (1958)
Kornel Halat	Torture et mort d'un catéchiste (1958)
Henriette Mellon	Troubles, armée (1958)
Pierre Oswald	Opérations militaires (1958)
André Privat	Attitude des Européens (1958)
Roland de Pury	Bafoussam, assassinat de Wanko, Algérie, politique missionnaire, sultan Bamoun (1958)
Henriette Melon	Troubles, armée (1958)

1959	
Jean et Jacqueline Bezençon	Hôpital de Bangwa, indépendance, missionnaires, maquis, sécurité, région Bamiléké, police (1959)
Jean Cabrol	Torture, sûreté, police, UPC, pratique magiques, sociétés secrètes, missionnaires (1959)
Jean Doucet	Arrestations (1959)
Daniel Galland	Attaques, meurtres, Cameroun sous tutelle britannique, maquis, UPC, ouest, région Bamiléké, attaques de chefferies, meurtres (1959)
Jean Gerst	Cameroun sous tutelle britannique, ouest, insécurité, violences (1959)
Eric Louis	Attaques sur la mission catholique de Bandjou, assassinats de pères, meurtres, routes, Martin Singap, UPC, ouest, région Bamiléké, chefferies, meurtres, place des femmes, maquis (1959)
Henri Manen	Propagande, violences, assassinats, missions (1959)
Henriette Mellon	Chefferies, alliances, mission et visite de l'Onu (1959)
Roland de Pury	Assassinats, décapitation, pratiques rituelles, procédures judiciaires, UPC, maquis, populations civiles, prison, hôpital de Bangwa (1959)
Région Bamiléké 1959-1960	
Région Bamiléké	Missionnaires, hôpital de Bangwa, repli missionnaire, UPC, maquis, attaques (1959-1960)

### Fonds Jean Keller

Il s'agit d'un ensemble de photographies en couleur sur diapositives.

Boîte 3, 4 bis et 6	Répression région Bamiléké, occupation militaire, cases détruites (1960)
---------------------	--

1004

### Fonds Jean-René Brutsch

Un inventaire des archives de Jean-René Brutsch a été élaboré par Alexandra Loumpet-Galitzine en 2011 : [https://defap-bibliotheque.fr/wp-content/uploads/2018/06/Fonds\\_Brutsch\\_inventaire\\_2011\\_03.pdf.pdf](https://defap-bibliotheque.fr/wp-content/uploads/2018/06/Fonds_Brutsch_inventaire_2011_03.pdf.pdf)

Boîte G	Divers lettres de Camerounais à Jean-René Brutsch par ordre alphabétique (de G à S) (répression, sanctions, condamnations, système judiciaire, violences urbaines, élections, protestantisme, intimidations, censure, surveillance, perquisitions, prisons) (1947-1970)
Boîte H et I	Divers lettres de missionnaires à Jean-René Brutsch (Contrôle postal, attaques, attaques contre des missions protestantes, cartouches, troubles en région Bamiléké après l'assassinat du député Wanko, enterrement de Wanko, départ Mbida, Sanaga-Maritime, région Bamiléké, couvre-feu, Paul Momo, gouvernement Ahidjo, Mbida, Okala, May Matip Bebey Eyidi, relations médecins-populations) (1943-1973)
Boîte N et O	Divers documents (circulaires, rapports, communiqués, tracts, affiches électorales) (participation du Cameroun à la Seconde Guerre mondiale, Hautescloque, élections, ATCAM, répression, UPC, Ruben Um Nyobè, attaques de missions, saccages et incendies de bâtiments, troubles en région Bamiléké et Sanaga-Maritime, utilisations des églises par les combattants des maquis, amnistie, inégalités, ralliement Paul Momo, Singap Martin, Mungo, Bangangté, relations France Grande Bretagne Bebey Eyidi, propagande, indépendance) (1940-1960)
Boîte AP6	Divers documents sur la censure cinématographique et propagande (1959)

### Archives privées en France

Le général Max Briand. Archives entrées à la suite des démarches du volet « Recherche » sous la cote SHD, Vincennes, DE2023PAI01	Répression, accords de Défense, correspondance (1957-1962)
--	--

Gaston Donnat	Engagement de Gaston Donnat au Cameroun et en Algérie (1945-2007)
Francis Huré ADF, La Courneuve.	Rôle de l'ambassadeur Francis Huré, diplomatie camerounaise, matériel (1965-1968)
Le lieutenant-colonel Jean Lambertson. Archives entrées à la suite des démarches du volet « Recherche » sous la cote SHD, Vincennes, DE2023PA101	Carnets personnels, Sanaga-Maritime, région Bamiléké, répression, accords militaires
Bertrand Lembezat	Divers documents officiels, correspondance privée entre Lembezat, d'autres administrateurs et sa femme, film (mort de Ruben Um Nyobè, Nigeria, élections) (1949-1960)
Jacqueline Schaeffer	Mémoire de la mère de Jacqueline Schaeffer, albums photographiques, films familiaux

## CAMEROUN

### Archives départementales de la Menoua (ADM)

Associations et mouvements politiques 38 documents	Kumzse, Esocam, Union Bamiléké, UPC, syndicats (1950-1960)
Chefferies et chefs 4 documents	Cultures, élevage, acquisition de terrains (1957)
Faits de répression 10 documents	Assassinat de Jean Talla, arrestations, brutalités policières, rapport du capitaine Pillant (1952-1964)
L'UPC en région Bamoun 6 documents	Tournée Um Nyobè, Noun, Foumbot (1953-1955)
Personnalités politiques 86 documents	Etienne Djuatio, Kamdem Ninyim, Joseph Kamga, Daniel Kemadjou, Jean Mbouende, Michel Djiné, André Mouthémy, Victor Nantia, Tientche Nitcheu, Ahmed Nzoko, René Pouné, Happy Sataipoum
Rapports des forces de maintien de l'ordre 20 documents	Bulletins de renseignement du Bedoc, garde civique, sûreté de Dschang (1959-1964)
L'UPC en région Bamiléké 25 documents	Tracts, Kumzse, Mungo, circulaires, protestations (1950-1959)

1005

### Archives nationales de Yaoundé (ANY)

IAA24 Sécurité	Campagne psychologique (1966)
IAC91	Rapport Delauney (1958)
IAC2932 Situation Bamiléké (1952-1953)	Situation région Bamiléké (1952-1953)
2AC8239 Discrimination UPC (1953)	Discrimination politique (1953)
2AC8341 Synthèse UPC, Pierre Diviol	Synthèse sur l'implantation de l'UPC (1955)

## Archives de l'Assemblée nationale camerounaise

1951	1 <sup>ère</sup> session ordinaire 30 mars-27 avril 1951 Procès-verbaux des séances Décret portant création d'une assemblée représentative au Cameroun
1952	Assemblée territoriale du Cameroun 21 avril au 8 mai 1952 Procès- verbaux des séances plénières Loi relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar
1955	Assemblée territoriale du Cameroun Journal des débats Séances du 21 octobre 1955 au 17 novembre 1955 tome I
1957	Assemblée territoriale du Cameroun Journal des Débats Session extraordinaire de janvier 1957 séances du 28 janvier 1957 au 22 février 1957 Examen du projet de statut du Cameroun
1958-1959	Assemblée législative du Cameroun Journal officiel des débats Session de 1958-1959 Séances du 14 octobre 1958 au 28 février 1959
1959	Assemblée législative du Cameroun Journal officiel des débats Session de 1958-1959 Tome 2 séances du 3 mars 1959 au 9 juin 1959 Discussion du projet de loi relatif au maintien de l'ordre public
	Assemblée Législative du Cameroun, Journal officiel des débats Année législative 1959-1960 Première session annuelle séances du 13 octobre 1959 au 30 octobre 1959. Débat sur le projet de loi accordant au Gouvernement camerounais le pouvoir de légiférer et de préparer la constitution camerounaise
1961	Journal officiel des débats de l'assemblée nationale du Cameroun Troisième session ordinaire (exclusion temporaire d'un député André-Marie-Mbida)

## Archives régionales de l'ouest (ARO)

Seule une partie des documents était classée, le reste a été regroupé par thèmes.

IAC135	Quezel-Colomb, administrateurs français, Samuel Kamé, (1958-1960)
IAC163	Région Bamiléké (1953-1954)
AROIAA121	Affaire WAnko, tracts de l'UPC, BRH, Bedoc, trafic d'armes, lutte contre la guérilla, expulsion Moumié, Décrets, procès-verbaux (1958-1976)
APOIAC111	Bulletins de renseignements des Affaires africaines, gendarmerie de Bafoussam, amendes, procès-verbaux (1952-1958)
APOIAC118	Rapports de sûreté (1958-1962)
Associations et mouvements politiques 62 documents	CGT, Esocam, JDC, Kumzse, One Kamerun, PPC, UPC, Jeunesse Bamiléké, Syndicat d epetits planteurs, Unatracam, Union Bamiléké (1947-1960)
Élections 13 documents	Recueil de textes sur les élections, fonctionnement des élections en région Bamiléké, Bafoussam (1951-1960)
Presse 28 documents	Coupures de presse, revue de presse, JOEC (1958-1964)
Propagande 11 documents	Campagnes psychologiques, ralliements (1961-1964)
Chefs et chefferies 5 documents	Fonctionnement, convocations, réunions, incendie chefferie Bameka (1952-1964)
Faits de répression 40 documents	Assassinats, opérations et actions diverses, enquêtes, surveillance, prisonniers politiques, auditions (1951-1964)

Maquis 85 documents	UPC, réunions, propagande, armes, déplacements, état-major, implantation, instructions, tracts (1954-1964)
Forces supplétives/ camps de regroupement (32 documents)	Autodéfenses, camps de regroupement, Enow Kwayeb, comités de vigilance, activités des gardes civiques, recrutements des agents de police (1960-1964)
Personnalités	Ahmed Nzoko, Joseph Chendjou, Etienne Djuatio, Kamdem Ninyim, Emmanuel Tenawa, Joseph Kengne Panguï, Paul Momo, Martin Singap, Jean Tchani, Mathias Djoumessi, Daniel Kemadjou, Raymond Kuete Mekong, Adolphe Makembé, Abraham Mbah
Documents divers	BRH compagnie de Dschang, rapports de sûreté, propagande, décrets, circulaires, renseignements sur la région Bamiléké, Bedoc, Brigade mixte mobile (1951-1964)

### Archives des services du gouverneur de la région Ouest - Bafoussam

Associations et mouvements politiques 1 document	Rapport Congrès Union Camerounaise (1964)
Faits de répression 3 documents	Mesures administratives, Bamendjou, homme abattu (1962-1964)
Garde civique 11 documents	Rapports, Haut-Nkam, directives, dossiers disciplinaires, généralités (1960-1964)
Personnalités 2 documents	Mathias Djoumessi, Raymond Kuete Mekong.

1007

### Archives départementales du Haut-Nkam (ADHN)

Garde civique 65 documents	Activités, commissaires, mutations, affectations, encadrement, discipline, changement de grade, recrutement (1961-1964)
Gendarmerie et sûreté 7 documents	Agitation, pratiques de sorcellerie, situation Haut-Nkam, état d'esprit de la population (1961-1964)
Répression 3 documents	Interdictions de journaux, arrestations, assignations (1961-1964)
Tournées 3 documents	Discours, tournées Mbouende, ministres (1963)

### Archives nationales de Buea (ANB)

Vb/b 1951/1, file No. v1757	Cameroons Unifications Movement (KUNC) (1951)
Vb/b 1956	Conference of the chiefs, Southern Cameroons (1956)
Vb/b 1956 /1, file no. 6168	UPC, Communication from the refugees of the Union des Populations du Cameroun concerning the Cameroons under French Administration to the United Nations Trusteeship Council, Tiko, (5 Decembre 1955)
Vb/b 1956/1, file no. 6168	UPC, Letter to the Chief Secretary of the Federation, Lagos (11 October 1956)

Vb/b 1957	Proscription of the Union des populations du Cameroun (UPC). Financial Arrangements (1957)
Vb/b 1957/3, file no. 2510	UPC, Letter from the District Officer Victoria to the Commissioner of the Cameroons (17 July 1956)
Vb/b 1957/3, file no. 2510	UPC, Letter from the UPC to the Chief Electoral Officer, Victoria Division (2 October 1956)
Vb/b 1957/3, file no. 2510	UPC, Unlawful Society: In the Matter of the Winding up of the Affairs of the Union des Populations du Cameroun (1957)
Vb/b 1957/3, file no. 2510	The Union des populations du Cameroun (1957)
Vb/b 1959/2, file no. P310/S.5	Socialist benevolent Party (1959)
Vb/b 1959/4	Kamerun Labour Party (1959)
Vb/b 1959/5, file no. P310/S.8	Kamerun United Party (1959)

### Bamenda regional archives

Nw/vc/d.1956/1	Elections to the Southern Cameroons House of Assembly (1956)
B3242.A	Statutory Declaration of French Cameroonians as voters in the Southern Cameroons elections in 1957 (1957)
Nw/vc/a.1957/1	Southern Cameroon, House of Assembly election: request for registrations transfer: objections (1957)
Nw/vc/a.1959/1	Federal Elections, 1959. Detailed arrangements Central (1959)
Nw/vc/d.1959/3	Elections, Southern Cameroons House of Assembly: complaints and petitions (1959)

1008

### Archives de la Région de l'Extrême-Nord<sup>1</sup>

06En12.1	Activités de l'Union Camerounaise (1959-1966)
06En1.44	Jupokam et Udas (1959)

### Archives privées au Cameroun

Grégoire Momo 6 documents	Mai 1955, Quezel-Colomb, partis politiques, notes politiques, lutte contre les maquis
Philippe Hagbe Bell 2 documents	Rapport Delauney (1958).
Jean Mbouende 43 documents	Circulaires, discours, correspondances, élections (1960-1966)
Pierre Semengue 3 documents	Interview, <i>La rébellion au Cameroun dans les années 1960</i> , politique de défense
Samuel Moth 1 document	Documents sur la guerre chez les Banen (1960)

1. Archives communiquées à la commission par Mathias Kaimangui le 6 juillet 2024.

Moïse Satouglé 6 documents	Dossier personnel, textes manuscrits
Sogla Esai 2 documents	David Axel Bayiga, <i>L'incorruptible guérillero. Ruben Um Nyobè. Héros et martyr</i> , Galaxie. <i>De la minute d'événement au regroupement kamerunais</i>

## NATIONAL ARCHIVES OF NIGERIA, ENUGU BRANCH

Les combats de la guerre du Biafra (1967-1970) ont été responsables de la destruction des documents sur la fin de la période coloniale.

CSE I/35/70	Reported conscription in the French sphere of the Cameroons (1924)
-------------	--

## ARCHIVES DE L'ONU (AONU)

Le siège de l'Onu à New York conserve les archives relatives à la France au Cameroun. De très nombreux documents liés à l'action de la France et de l'UPC à l'Onu sont également conservés dans d'autres centres d'archives, parfois dans des dossiers spécifiques, parfois insérés dans des thématiques plus larges : dans divers centres départementaux et régionaux au Cameroun, aux Archives nationales de la France d'Outre-mer (sous les cotes 1AFFPOL2311, 3291, 3292, 3293, 3298, 3337, 3339 et DPCT3, 4, 7, 8, 17, 21) aux Archives diplomatiques de France (sous les cotes 40QO/12, 49QO/1-13 et 27, 318QO/27-28 et 75, 319QO/9 et 34, 443QO/1, 3, 7-8, 24, 56) où se trouvent de nombreuses pétitions, les réponses données par les autorités, les séances au Conseil de Tutelle et devant la Quatrième Commission, et plus globalement l'activité diplomatique de la France à l'Onu sur la question du *trusteeship*.

1009

L'Onu a également mis en ligne de nombreux documents relatifs à la France au Cameroun :

Sur le site des archives : <https://archives.un.org/>

Sur leur bibliothèque en ligne : <https://digitallibrary.un.org/?ln=fr>

Sur les photographies numérisées : <https://media.un.org/photo/en>

Il est possible de procéder par mot-clé pour retrouver des documents en ligne sur les archives ou la bibliothèque.

Il est également possible de retrouver des documents par cote :

Dans les archives, les cotes sont liées à des dossiers conservés par le Secrétariat général de l'Onu. Elles se présentent sous cette forme (par exemple : S-1565-0000-0099-00001) et contiennent des dossiers de pétition avec des lettres de transmission, des documents originaux, des photographies.

Dans la bibliothèque en ligne, les cotes correspondent souvent à celles utilisées à l'époque :

AONU T/PET... : pour les pétitions

AONU T/... : pour les rapports

AONU T/C.... : pour le Comité permanent des pétitions

AONU T/COM... : pour les communications au Conseil de Tutelle

AONU T/OBS... : pour les observations du Conseil de Tutelle

AONU T/RES... : pour les résolutions du Conseil de Tutelle

Un certain nombre de documents de l'Onu ont également été publiés et sont conservés dans des centres d'archives ou des bibliothèques (comme c'est le cas des rapports des missions de visite, des comptes-rendus de séances ou des rapports du gouvernement français soumis à l'Onu – voir la bibliographie).

## SUISSE

### Archives fédérales suisses (Berne)

Le Département fédéral de justice et police est l'équivalent du ministère de l'intérieur et de la Justice.

Le Département politique fédéral - actuellement Département fédéral des affaires étrangères est le Ministère suisse des affaires étrangères.

E2001E#1976/17#1966* En ligne	Département politique fédéral (DPF/DFAE) Dossiers de la Centrale à Berne Moumié, Felix, Genf (Politiker). Ermordung durch franz. Agenten in Genf
E2001E-01#1991/17#5557* En ligne	Département politique fédéral (DPF/DFAE) Dossiers de la Centrale à Berne Moumié Félix-Roland (1964-1980)
E2001E#1978/84#4225* En ligne	Département politique fédéral (DPF/DFAE) Dossiers de la Centrale à Berne - Ambassade suisse Ambassadeur Hyde-Couroux
E2200.40-02#1975-92#295_7473574* En ligne	Département politique fédéral (DPF/DFAE) Postes diplomatiques et consulaires Ambassade de Suisse Moumié Docteur Peux(sic) Roland
E2200.39-02#1995/448#34* En ligne	Département politique fédéral (DPF/DFAE) Postes diplomatiques et consulaires - Ambassade de Suisse au Caire Cameroun, assassinat de Félix Moumié à Genève
E2200.41-05#1977/93#304* En ligne	Département politique fédéral (DPF/DFAE) Postes diplomatiques et consulaires - Ambassade de Suisse à Paris Dossiers sur la politique française Cameroun.sd. Moumié Félix (1960-1961)
E2200.131-01#1981/23#18* En ligne	Département politique fédéral (DPF/DFAE) Postes diplomatiques et consulaires - Ambassade de Suisse à Conakry Assassinat Félix Moumié (1960-1964)
E2300-01#1977/28#160* En ligne	Département politique fédéral (DPF/DFAE) Postes diplomatiques et consulaires Ambassade de Suisse à Yaoundé Rapports sur la situation politique dans le pays et la zone géographique, adressés à Berne Rapports et lettres politiques / Yaoundé (1970)
E4001D#1973/125#760* En ligne	Département fédéral de justice et police Dossiers du Secrétariat du chef du Département Félix Moumié; Abel Kingue; Ernest Quandié (1960-1961)
E4320C#1994/74#198* En ligne	Département fédéral de justice et police Ministère public de la Confédération Dossiers sur les crimes capitaux contre des étrangers Kapitalverbrechen (1960-1964)
E4320C#1994/74#199* En ligne	Département fédéral de justice et police Ministère public de la Confédération Dossiers sur les crimes capitaux contre des étrangers Kapitalverbrechen (1960-1961)
E4320C#1994/76#404* En ligne	Département fédéral de justice et police Ministère public de la Confédération Dossier sur la « Main Rouge » (1960-1966)

E4320C#1994/76#405* En ligne	Département fédéral de justice et police Ministère public de la Confédération Nationalistische Bewegungen Organisation, Leitung (1960-1962)
E4320C#1994/76#406* En ligne	Département fédéral de justice et police Ministère public de la Confédération Nationalistische Bewegungen Organisation, Leitung (1960)
E4320-01C#1996/203#41* Sous autorisation	Département fédéral de justice et police Ministère public de la Confédération- Sonderbeauftragter für Staatsschutzakten B.E.C. – Beidukal (1930-1990)
E4320-01C#1996/203#363* Sous autorisation	Département fédéral de justice et police Ministère public de la Confédération- Sonderbeauftragter für Staatsschutzakten Mossi - Mourzov
E4320C#1994/76#407* Sous autorisation	Département fédéral de justice et police Ministère public de la Confédération- Sonderbeauftragter für Staatsschutzakten/ Nationalistische Bewegungen (Dossier Anonymisé)

### Archives du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) (Genève)

ACICR BAG 200 043 002	Demandes d'intervention, mémorandum de l'UPC, rapport d'activité, situation au Cameroun, amnistie, trusteeship (1958-1959).
ACICR BAG 225 043	Notes, amnistie, Monseigneur Ndongmo, situation politique, prisonniers politiques, arrestation des dirigeants de l'UPC (1958-1972).
ACICR BAG 251 043 001	Demandes de mission, Ouandié, Le Caire, tract Unek guerre d'extermination, mission d'enquête, tract UPC dénonce les tortures (1958).

## ROYAUME-UNI

1011

### The National Archives à Kew (Royaume-Uni)

CO 554/916	Proposals for enfranchisement of French Cameroons (1955)
CO 554/1185	Political Situation in the French Cameroons (1955)
CO 554/1766	Activities of Union des Populations du Cameroun (UPC) and the One Kamerun Party (OKP) in British Cameroons (1958)
CO 554/2086	Security situation on the Cameroons border (1959)
CO 554/2436	Intelligence reports: Southern Cameroons (1960)
DEFE 23/109	Northern Ireland: Interrogation of detainees (1971)
DO 35/1214/7	Colonial Policy: Trusteeship for Tanganyika and British Cameroons, Terms 1946 (1943-1946)
FCO 65/920	Political situation: execution of Ernest Ouan[d]je (1971)
FCO 141/1596	Cameroons: operations against Armee de Liberation Nationale Kamerunaise (ALNK) (1961)
FCO 141/1605	Northern Cameroons Trust Territory Plebiscite (1959)
FCO 141/1608	Tombel Incident (1961)
FCO 141/1615	Cameroons: Commission of Inquiry into allegations by Mr D M Frambo, Member of the Southern Cameroons House of Assembly, concerning other members (1960)

FCO 141/1617	Cameroons: Southern Cameroons Constitutional Conference in Bamenda, May-June 1956 (1956)
FCO 141/1621	Cameroons: separation of Southern Cameroons from Federation of Nigeria (1959)
FCO 141/1623	Cameroons: British passport application by Mr R J K Dibongue
FCO 141/1624	The Mamfe conference, 10-11 August, 1959; South Cameroons plebiscite; report and correspondence (1959)
FCO 141/1626	Cameroons: separation of Southern Cameroons from federation of Nigeria (1959-60)
FCO 141/1630	Cameroons: enquiry about visa by Dr E M L: Endeley (1960)
FCO 141/1641	Cameroons: implementation of the Southern Cameroons Plebiscite; trade preferences (1961)
FCO 141/1643	Administration of the Plebiscite in Northern and Southern Cameroons: correspondence on arrangements (1958-59)
FCO 141/1654	Forthcoming Plebiscites in Northern and Southern Cameroons; notes and correspondence on significance of possible outcome (1961)
FCO 141/1657	Cameroons: proposals for unification of British Cameroons with Republic of Cameroon and/or federation of Nigeria (1955-1960)
FCO 141/1662	Cameroons: position of the Southern Cameroons after the Plebiscite (1960)
FCO 141/1663	Cameroons: position of the Southern Cameroons after the Plebiscite (1960)
FCO 141/1671	Consulate (1956)
FCO 141/1674	Southern Cameroons Plebiscite (1959-60)
FCO 141/1675	Representations regarding the result of the Southern Cameroons Plebiscite; representations of those opposed to unification with Republic of Cameroon (1961)
FCO 141/1683	Cameroons: Southern Cameroons Joint Intelligence Committee reports (1959-61)
FCO 141/1685	Cameroons: external affairs; Republic of Cameroon – frontier incidents (1960-61)
FCO 141/13348	Nigeria: Cameroons unification movement; Anglo-French cooperation on Trusteeship problems (1951)
FCO 141/13349	Nigeria: Cameroons unification movement; activities of the Kamerun United National Congress; enfranchisement of French Cameroonians (1952)
FCO 141/13640	Nigeria: West African affairs; British Cameroons (1959-60)
FCO 141/13690	Nigeria: report on French territories (1953-59)
FCO 141/19928	Disposal of classified and accountable documents from Belize, Brunei, Cameroon [North and South], Guiana, Kenya, Sierra Leone, Tanganyika, Trinidad and Tobago, and Uganda (1963-65)
FO 371/101390	The Cameroons Unification Movement: brief on UK attitude to the petition to the UN for unification of the British and French Trust Territories of the Cameroons (1952)
FO 371/101391	The Cameroons Unification Movement (1952)
FO 371/113496	Political refugees from French Cameroons in the British Cameroons and Nigeria (1955)
FO 371/125664	Illegal immigration and smuggling into French Cameroons (1957)
FO 371/131418	Frontiers between French Cameroon and British Cameroon (1958)
FO 371/138271	Visit by Prime Minister of Southern Cameroons to French Cameroons (1959)
FO 371/146552	Terrorism in French Cameroons (1960)
FO 371/147058	Internal political situation (1960)
FO 371/147068	Frontier incidents on border between French and British Cameroons (1960)
FO 371/147077	Application of treaties between UK and France on Independent Cameroons (1960)
FO 371/155363	Disposal of War Office stores in Cameroon and operations against rebels (1961)

FO 371/155364	Security Situation in South Cameroons (1961)
FO 371/167380	Political relations France (1963)
FO 371/176846	Political relations France (1964)
FO 371/176876	Terrorist activities (1964)
INF 10/77	Photographs: The Cameroons – Events (1959-61)

## The Institute of Commonwealth Studies à Londres (Senate House)

### Committee of African Organisations archive

ICS 141/1	Booklet: UPC at Addis Ababa Conference - Memorandum submitted to the conference independent African states held at Addis Ababa 14th-18th June 1960 pub. Union of the Populations of the Cameroons: London (1960)
ICS 141/2	Booklet: Rape of the Cameroons Committee of African Organisations: London (1959)
ICS 141/3	Booklet: Analysis of situation in the French-dominated «Republic of Cameroun»: including extracts from Echos de Afrique Noire, April 9, 1960 Committee of African Organisations: London (1960)
ICS 141/4	Booklet: Position de l'U.P.C. vis-à-vis de l'indépendance du Kamerun (fait à Conakry par Felix-Roland Moumie, Président de l'UPC, Ernest Ouandie, Vice- Président de l'UPC, Abel Kingue, Vice-Président de l'UPC) (29 décembre 1959)
ICS 141/5	Booklet: La revolution Kamerunaise et la lutte des peuples Africains (Conakry, Felix-Roland Moumie) (30 septembre 1959)
ICS 141/7	Press and Information Service: Union of the Populations of the Cameroons, Press review no. 4 (17 September 1960)
ICS 141/8	Kamerun today no.8, London (3 December 1960)
ICS 141/9	Press and Information Service: Union of the Populations of the Cameroons (London office), Press review no. 1, published from CAO, London (7-14 August 1960)
ICS 141/10	National Liberation Army of the Kamerun (A.L.N.K.) General staff HQ Result of operations in the Western sector. Communique from general staff headquarters published from CAO, London (3rd May to 4th July 1960)
ICS 141/13	Voice of Kamerun: central organ of the Union of the Populations of the Cameroons (July-August 1960)
ICS 141/14	National Union of Kamerun Students (London) Special Release, Endeley plans partition of Southern Cameroons (15th January 1960)
ICS 141/15	Kamerun today no. 9 Special Supplement, Peace through unification (22nd December 1960)
ICS 141/16	Union of the Populations of the Cameroons Cameroonian Section of the African Democratic Assembly Bureau of the executive committee Exploits of the National Liberation Army of the Cameroons (A.N.L.K) and the press (Felix-Roland Moumie, Président de l'UPC, Ernest Ouandie, Vice- Président de l'UPC, Abel Kingue, Vice-Président de l'UPC) pub. Committee of African Organisations: London; 1960 (?)
ICS 141/17	Statement by Mr J. N. Foncha (Kamerun National Democratic Party) at the 1142nd meeting of the fourth committee (1961)
ICS 141/18	Kamerun today no.11 (31st December 1960)
ICS 141/19	Press and Information Service: Union of the Populations of the Cameroons no.10 (28th December 1960). Special supplement "Reply to two questions Wongly-Massaga, Montferrand" (30 September 1960)
ICS 141/20	Press and Information Service: Union of the Populations of the Cameroons no. 6 (October 1960)
ICS 141/21	Press and Information Service: Union of the Populations of the Cameroons no.5 (7 October 1960)
ICS 141/22 [a]	Press and Information Service: Union of the Populations of the Cameroons no.3 (6 September 1960)

ICS 141/22 [b]	Press and Information Service: Union of the Populations of the Cameroons no.3 (6 September 1960)
ICS 141/23	Press and Information Service: Union of the Populations of the Cameroons no.2 (29 August 1960)
ICS 141/24	Press and Information Service: Union of the Populations of the Cameroons "Eye-witness report on the Congo by Dr Felix-Roland Moumie», Special Release (October 1960)
ICS 141/25	Cutting: "Snoop troops move in on Kamerun vote" by Jeanne Pynor World News (4 February 1961)
ICS 141/35	Cutting: newspaper unknown: How real was Ahidjo's victory? (23 April 1960)
ICS 141/40	Typed sheets author unknown: Kamerun (no date)
ICS 141/45	West Africa no. 2313 "Cautious optimism in West Cameroon" author E.A. (30 September 1961)
ICS 141/47	Cutting: The Economist "Cameroun faces independence" – a correspondent (26 December 1959)
ICS 141/48	Cutting: West Africa "Dr Moumie out of the wilderness", "Three years of Ghana" (5 March 1960)
ICS 141/49	Transcribed sheet from the Guardian "Changes announced in administration of N. Cameroons" author: our correspondent (4 March 1960)
ICS 141/55	Cutting: journal unknown Divided loyalties in the Cameroons by Richard Cox (1960)
ICS 141/56	Cutting: the Guardian letter The Cameroons by Phyllis M. Kaberry UCL (25 November 1960)
ICS 141/60	Transcribed sheet: the Times April 9th 1960 "29 killed during Cameroons clash" West Africa (9 April 1960)
ICS 141/61	Cutting: the Times «More French than the African likes» from a correspondent (29 March 1960)
ICS 141/62	Transcribed sheet: from the Guardian «Changes announced in administration of N. Cameroons» (4 March 1960)
ICS 141/63	Transcribed sheet: West Africa June 11 1960 the Observer «700 flee from New Republic» (19 June 1960)
ICS 141/64	Cutting: The Sunday Telegraph «the Cameroons prepare for terror» (3 September 1961)
ICS 141/65	West Africa opened at page «Unifying the Cameroons» (15 July 1961)
ICS 141/66	West Africa opened at page «Federal constitution for Cameroun» (23 September 1961)
ICS 141/67	Cutting: West Africa «The Cameroons unite» (7 October 1961)
ICS 141/80	Cutting: The Times «Public enemy no. 1 of France» from our special correspondent (2 March 1960)
ICS 141/85	Union of the Populations of the Cameroon Declaration on the present situation in Kamerun, Accra (10 February 1962)
ICS 141/88	Analysis of the situation in the French-dominated «Republic of Cameroun» (including extracts from the Echos d'Afrique Noire (9 April 1960)
ICS 141/89	The voice of Kamerun, Cairo through the Bureau of the Leading Committee of U.P.C. (March-April 1960)
ICS 141/92	Transcribed sheet: The Times «Cameroon party ban lifted» from our correspondent Lagos (2 March 1960)
ICS 141/95	West Africa «Muted triumph for Premier Ahidjo» (27 February 1960)
ICS 141/96	Cutting: West Africa (?) «Cold comfort in Cameroun» (1960)
ICS 141/97	Cutting: The Guardian «Thankless task for Britain: maintaining order in Sn. Cameroons» by a correspondent (19 August 1960)
ICS 141/98	Cutting: British troops leave for Cameroons» (27 August 1960)
ICS 141/106	Cutting: West Africa «C.D.C and the Cameroons» (19 March 1960)
ICS 141/109	Transcribed sheet: The Times «Rebels kill 62 in Cameroon» (22 February 1960)
ICS 141/110	The Voice of Kamerun (September-October 1959)
ICS 141/113	Cutting: West Africa «Matchet's diary» (16 June 1960)
ICS 141/116	Cutting: «London log: administrator for Northern Cameroons» (26 March 1960)

ICS 141/117	Cuttings: West Africa, Cameroun «The UN in Africa» (26 March 1960), «St. Peter's Disciple: Peter Rogan, bishop of Southern Cameroons» (27th February 1960)
ICS 141/120	Transcribed sheet: News Chronicle "Big army hunt for African terrorists" by Pieter Lessing (22 June 1960)
ICS 141/127	Pamphlet: "8 steps to peace in Kamerun" published by the One Kamerun Party, Ndeh Ntumazah (May 1961)
ICS 141/129	Union of the Populations of the Cameroons "Franco-Kamerunian agreements", Accra (27 June 1960)
ICS 141/130	Union of the Populations of the Cameroons "Exploits of the National Liberation Army of the Cameroons and the Press" (c1960)
ICS 141/134	Statement made by Mr N. Ntumazah (One Kamerun) at the 1144th meeting of the fourth committee (1961)

## ÉTATS-UNIS

### Hoover Archives, Stanford University

Victor T. Le Vine papers, 72003	Box 1 (1954-1961)
Victor T. Le Vine papers, 72003	Box 2 (1954-1961)

1015

## PAYS-BAS

### International Institute of Social History à Amsterdam (IISH)

ARCH01980	Comité de défense d'Ernest Ouandié
ARCH01980	Solidarité, Association
Brochures	

## SOURCES ORALES

## Liste des entretiens individuels retranscrits avec RGPD

Anonyme – une Française à Douala	Volet « Recherche » de la Commission Bordeaux, 20 juin 2024
Abouem a Tchoyi David	Volet « Recherche » de la Commission Yaoundé, 19 juin 2024
Bassemel Benoit	Volet « patrimonial et artistique » de la Commission Ekité, le 4 avril 2023
Bell Nonos Simon	Volet « Recherche » de la Commission Dibang, le 24 octobre 2023
Betombok Marthe	Volet « Recherche » de la Commission Douala, 29 septembre 2024
Biboum Sogla	Volet « Recherche » de la Commission Dibang, le 23 octobre 2023
Bonga Jonas	Volet « Recherche » de la Commission Douala, le 30 septembre 2024
Chouleom Raphaël	Volet « patrimonial et artistique » de la Commission Douala, le 8 avril 2023
Clerget Michel	Volet « patrimonial et artistique » de la Commission Lézigny, le 28 avril 2023
De Géry Philippe	Volet « Recherche » de la Commission Bernières-sur-mer, le 26 novembre 2023
Ekwe Henriette	Volet « patrimonial et artistique » de la Commission Douala, le 10 avril 2023
Etonde Ekotto	Volet « Recherche » de la Commission Douala, le 22 octobre 2024
Fanso Verkijika	Volet « Recherche » de la Commission Yaoundé, le 30 septembre 2024
Hagbe Bell Philippe	Volet « Recherche » de la Commission Yaoundé, 28 mai 2024
Hogbe Nlend Henri	Volet « Recherche » de la Commission Bordeaux, 27 septembre 2023
Kenou Jeanne	Volet « Recherche » de la Commission Likong, 6 juin 2023
Lembezat Eliane / Hélène	Volet « Recherche » de la Commission Labenne, 27 mai 2024
Mahi	Volet « Recherche » de la Commission Mvog Ada, 28 mai 2023
Mbadi André	Volet « Recherche » de la Commission Clermont-Ferrand, 20 octobre 2024

Mbele Mbong Simon	Volet « Recherche » de la Commission Paris, 6 septembre 2023
Mbouende Clément	Volet « Recherche » de la Commission Bafoussam, le 22 mars 2024
Njami Nwandi	Volet « Recherche » de la Commission Yaoundé, le 9 janvier 2024
Ngo Bibout Angèle (Veuve Makanda Pouth)	Volet « patrimonial et artistique » de la Commission Pouma, le 18 juin 2023
Ngo Mbock Marie	Volet « Recherche » de la Commission Yaoundé, le 28 mai 2023
Ngo Ndjock Marie	Volet « Recherche » de la Commission Boumnyebel, 28 mai 2023
Ngouem M.	Volet « Recherche » de la Commission Yaoundé, 4 janvier 2023
Ntumazah Ateh Grace	Volet « Recherche » de la Commission Bamenda, 3 août 2023
Pigla Oscar	Volet « Recherche » de la Commission Edéa, le 20 mars 2024
Takam Jean	Volet « Recherche » de la Commission Bafoussam, le 3 octobre 2024
Taba Fru	Volet « Recherche » de la Commission Bamenda, 16 avril 2024
Tchinda Etienne	Volet « Recherche » de la Commission Bamendjo, le 15 octobre 2023
Semengue Pierre	Volet « Recherche » de la Commission Yaoundé, le 23 juin 2024
Zangue Regine	Volet « Recherche » de la Commission Likong, 6 juin 2023
Tanefo Jean Marie	Volet « Recherche » de la Commission Bamendjinda, le 15 septembre 2023
Tobner Odile, veuve Mongo Beti	Volet « Recherche » de la Commission Rouen, le 20 septembre 2023

### Liste des entretiens collectifs retranscrits avec RGPD

Douala, le 15 janvier 2024 Volet « Recherche » de la Commission	Bonga Jonas, Balok Calvin, Mbembe Etienne, Moukala François, Dikaki Aaron, Tim David, Nkwel Paul, Imbende, Ndjan Titi Roge
Songmbenguè, du 18 au 20 mars 2024 Volet « Recherche » de la Commission	Papa Ntondo, Iket Kobla, Ngimbous Emmanuel, Ngai Paul, Monique Ngo Bilong, Thérèse Ngo Nkaa, Lydie Ngo Ngweskal, Marguerite Ngo Mbock, Dorah Ngo Sée, Janvier Ngok Ngok, Nkith Bias Noé
Bamendjo, le 15 octobre 2023 Volet « Recherche » de la Commission	Maurice Tchio (chef des Bamendjo) Thomas Momo, Joseph Tatiafo Tademo et Samuel Fopa
Fombap, le 20 novembre 2023 Volet « Recherche » de la Commission	Albert Gnintemzem (chef), Victor Nguedia, Benoit Wamba, Gaston Sonfack, Marguerite Dongue, Anne Tchemo, Joseph Tanefo, Tatsintsa Raymond, Jean Azeufack et Pauline Zeufack.

## 27 entretiens de l'Ined

Entretiens menés en 2017 dans le cadre d'un projet au sein de l'unité de recherche *Mobilité, parcours et territoires* de l'INED, projet coordonné par Alain Blum, Athanase Bopda, professeur de l'Université du Havre, alors chercheur associé à l'unité, Gilbert Waté Sayem et Claude Tagne, qui étaient alors en thèse. Ils ont mené une campagne d'entretiens concernant les déplacements de population menés durant la seconde moitié des années 1950 par les autorités françaises, pour lutter contre les mouvements indépendantistes. En tant que responsable de ce programme de recherche, Alain Blum a autorisé que ces entretiens et les recherches menées dans ce cadre par ces trois collègues, soient utilisés par le volet « Recherche » de la Commission, à condition que les collègues ayant menés les entretiens soient cités ainsi que l'unité de recherche comme auteurs (sous la forme : entretiens [recherche] menés par [...], dans le cadre d'un projet de recherche mené au sein de l'unité de recherche Mobilité, parcours et territoire, de l'Institut national d'études démographiques (INED).

Un respect strict de l'anonymat des personnes ayant donné ces entretiens était aussi attendu.

### Entretiens réalisés par Frank Garbely

Trois entretiens réalisés par Frank Garbely (Copyright à respecter) dans le cadre de ses recherches pour son documentaire « Mort à Genève », 2008.

Pierre Messmer	Paris, 2002
Maurice Delauney	Cannes, 2003
Marc Bonnant	Genève, 2004

1018

### Entretiens fournis par des chercheur·euses

Deux entretiens mis à la disposition gracieusement du volet « Recherche » par des collègues chercheur·es

Elisabeth Djouka	Clarisse Nzeuchieu à Nkongsamba le 20 décembre 2021
Pierre Semengue	Demonster-Ferdinand Kouekam à Yaoundé le 19 décembre 2019





# Glossaire

## TABLE DES SIGLES

AAFSO : *Afro-Asian Peoples' Organization*  
AASM : Association amicale de la Sanaga-Maritime  
ACOA : *American Committee on Africa*  
ADC : Alliance démocratique camerounaise  
AEC : Association des étudiants camerounais  
AECF : Association des étudiants camerounais en France  
AEF : Afrique Équatoriale française  
ALCAM : Assemblée législative du Cameroun  
ALNK : Armée de libération nationale du Kamerun  
AM : Auto-mitrailleuses  
AOF : Afrique occidentale française  
APRONORD : Association pour le progrès et l'évolution du Margui-Wandala  
ARCAM : Assemblée représentative du Cameroun  
ASCOCAM : Association des colons du Cameroun  
ASFAC : Association des fonctionnaires et agents du Cameroun  
ASFIC : Association des fonctionnaires indigènes du Cameroun  
ASPEN : Association pour le progrès et l'évolution sociale de la subdivision de Ngaoundéré  
ASSAMA : Association amicale des musulmans de Maroua  
ATCAM : Assemblée territoriale du Cameroun  
ATPB : Association traditionnelle du peuple bamiléké  
AUF : Assemblée de l'Union française  
BAAC : Bureau administratif de l'armée camerounaise  
BACAR : Quartier Babord (de la Zopac)  
BACENTRE : Sous-quartier centre (de Bacar)  
BAO : Banque africaine de l'ouest  
BASUD : Sous-quartier sud (de Bacar)  
BAWEST : Sous-quartier ouest (de Bacar)  
BBC : British Broadcasting Corporation  
BCA : Banque commerciale africaine  
BCRA : Bureau central de renseignements et d'action  
BDC : Bloc démocratique camerounais  
BDRE : Brigades départementales de recherche et d'exploitation  
BEDOC : Bureau de documentation  
BIMA : Bataillon d'infanterie de marine  
BM : Bataillon de marche  
BMM : Brigades mixtes mobiles  
BNCI : Banque nationale de commerce et d'industrie  
BTOC : Bataillon de tirailleurs de l'Oubangui-Chari  
BRH : Bulletin de renseignement hebdomadaire  
BTC : Bataillon de tirailleurs camerounais  
CCO : Comités de coordination et d'orientation  
CDC : Cameroon development corporation  
CDLDAN : Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire  
CEE : Communauté économique européenne  
CEMGA : Chef d'État-major général des armées  
CFA : Communauté financière africaine/Coopération financière en Afrique  
CFLN : Comité français de libération nationale  
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens  
CGCT : Confédération générale camerounaise du travail  
CGKT : Confédération générale kamerounaise du travail  
CGT : Confédération générale du travail

CGT-FO : Confédération générale du travail – Force ouvrière  
 CGT-K : Confédération générale du travail – Kominform  
 CHEM : Centre des hautes études militaires  
 CHTP : Compagnie de hauts-parleurs et de tracts  
 CIA : *Central Intelligence Agency*  
 CIAC : Centre d'infanterie de l'armée camerounaise  
 CICR : Comité international de la Croix-Rouge  
 CIFFC : Commandement interarmées des Forces françaises au Cameroun  
 CIP : *Cameroon Indigenes Party*  
 CIPCG : Centre d'instruction à la pacification et à la contre-guérilla  
 CMISOM : Centre militaire d'information et de spécialisation pour l'Outre-mer  
 CMMP : Comité militaire mixte permanent  
 CNF : *Cameroon National Federation*  
 CNO : Comité national d'organisation  
 CNSPC : Conseil national du salut public camerounais  
 COCOCAM : Comité de coordination du Cameroun  
 COSMN : Commandement opérationnel de Sanaga-Maritime et du Nkam  
 CPP : Comité permanent des pétitions  
 CSI : Commandant supérieur interarmes  
 CSP : Comité de salut public  
 CUN : Courant d'union nationale  
 DGA : Direction générale de l'armement  
 DIPPO : Dispositif de protection ouest  
 DMPROC : Dispositif militaire de protection des régions de l'ouest Cameroun  
 DMPRWMB : Dispositif militaire de protection des régions Wouri-Mungo-Bamiléké  
 DPROC : Dispositif de protection des régions de l'ouest du Cameroun  
 DST : Direction de la surveillance du territoire  
 EM : État-major  
 EMGA : État-major général des armées  
 EMGDN : État-major général de la Défense nationale  
 EMIAC : École militaire inter-armées du Cameroun  
 ENFOM : École nationale de la France d'outre-mer  
 ESG : École supérieure de guerre  
 ESMIA : École spéciale militaire interarmes (de Coëtquidan)  
 ESOCAM : Évolution sociale du Cameroun  
 FAO : *Food and Agriculture Organisation*  
 FBI : *Federal Bureau of Investigation*  
 FCWU : *French Cameroons Welfare Union*  
 FDIF : Fédération démocratique internationale des femmes  
 FEANF : Fédération des étudiants d'Afrique noire en France  
 FFC : Forces françaises au Cameroun  
 FFI : Forces françaises de l'Intérieur  
 FFL : Forces françaises libres  
 FIDES : Fonds d'investissement pour le développement économique et social  
 FLN : Front de libération nationale  
 FMO : « Forces du maintien de l'ordre »  
 FNC : Front national camerounais  
 FSM : Fédération syndicale mondiale  
 FTFC : Forces terrestres françaises au Cameroun  
 GCS : Général commandant supérieur (d'une ZOM)  
 GEC : Groupe d'études communistes  
 GN : Groupement nord  
 GRPF : Gouvernement provisoire de la République française  
 GS : Groupement sud

GTN : Groupement tactique nord  
 GTS : Groupement tactique sud  
 GUC : Groupement universitaire camerounais  
 HC : Honorable correspondant  
 IHEDN : Institut des hautes études de la défense nationale  
 INDECAM : Coordination des indépendants camerounais  
 IPS : Instruction personnelle secrète  
 JDC : Jeunesse démocratique du Cameroun  
 JEUBICAM : Jeunesse Bikok du Cameroun  
 JEUCAFRA : Jeunesse camerounaise française  
 JMNR : Jeunesse du mouvement national de la révolution  
 JMO : Journal de marche et opérations  
 JPCE : Justices de paix à compétence étendue  
 JUPOKAM : Jeunesse populaire du Kamerun  
 KNC : *Kamerun National Congress*  
 KNDP : *Kamerun National Democratic Party*  
 KPP : *Kamerun People's Party*  
 KSBP : *Kamerun Socialist Benevolent Party*  
 KUCP : *Kamerun United Commoners Party*  
 KUNC : *Kamerun United National Congress*  
 KUP : *Kamerun United Party*  
 LCVP : *Landing Craft Vehicle & Personnel*  
 LDH : Ligue des droits de l'homme  
 MANC (ou Macna) : Mouvement d'action nationale  
 MDRM : Mouvement démocratique de la Rénovation malgache  
 MEDIAFRANCAM : Médiation franco-camerounaise  
 MMF : Mission militaire française  
 MNA : Mouvement national algérien  
 MNR : Mouvement national révolutionnaire  
 MOGC : Mission d'organisation de la gendarmerie camerounaise  
 MPA : Mission presbytérienne américaine  
 MRP : Mouvement républicain populaire  
 OAA : Officiers des Affaires africaines  
 OCORA : Office de coopération radiophonique  
 ONU : Organisation des nations unies  
 OPA : Organisation politico-administrative  
 ORTF : Office de radiodiffusion-télévision française  
 OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord  
 PC : Poste de commandement  
 PCB : Poste de commandement de Bafang  
 PCF : Parti communiste français  
 PCI : Parti communiste italien  
 PCO : Poste de commandement opérationnel  
 PDC : Parti des démocrates camerounais  
 PLR : Postes de liaison et de renseignement  
 PPK : Parti populaire kamerunais  
 PSU : Parti socialiste unifié  
 PTT : Postes, télégraphes et téléphones  
 QSMN : Quartier de la Sanaga-Maritime et du Nkam  
 RACAM : Rassemblement camerounais  
 RCIA : Régiment colonial interarmes  
 RDA : Rassemblement démocratique africain  
 REC : Regroupement des étudiants camerounais  
 RENAICAM : Renaissance camerounaise

RFA : République fédérale d'Allemagne  
 RG : Renseignements généraux  
 RIAOM : Régiment interarmes d'outre-mer  
 RIPC : Regroupement des indépendants et des paysans du Cameroun  
 RTC : Régiment de tirailleurs camerounais  
 RTS : Régiment de tirailleurs sénégalais  
 RTST : Régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad  
 SA/BL : Secrétariat administratif du bureau de liaison (de l'UPC)  
 SAFA : Société africaine forestière et agricole  
 SCTIP : Service de coopération technique internationale de police  
 SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage  
 SDN : Société des nations  
 SDNK : Sinistre de défense nationale du Kamerun  
 SEDOC : Service des études et de la documentation  
 SFIO : Section française de l'internationale ouvrière  
 SLC : Service de liaison et de coordination  
 SMR : Service militaire de renseignement  
 SNEB : Société nouvelle des Établissements Edgar Brandt  
 SO : Secteur ouest  
 SORAFOM : Société de radiodiffusion de la France d'outre-mer  
 SPDN : Secrétariat permanent de la défense nationale  
 SPP : Syndicat des petits planteurs  
 SPROA : Société des plantations réunies de l'ouest africain  
 SSDNFA : Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées  
 SSO : Sous-secteur ouest  
 STO : Service du travail obligatoire  
 TPFA : Tribunal permanent des forces armées  
 TPI : Tribunal de première instance  
 TRICAR : Quartier tribord (de la Zopac)  
 TRICENTRE : Sous-quartier centre (de Tricar)  
 TRINOR : Sous-quartier nord (de Tricar)  
 TRISUD : Sous-quartier sud (de Tricar)  
 UAFC : Unité d'action France-Cameroun  
 UAM : Union africaine et malgache  
 UAT : Union aéromaritime de transport  
 UB : Union bamiléké  
 UC : Union camerounaise  
 UDAS : Union démocratique et d'action sociale  
 UDEFEC : Union démocratique des femmes camerounaises  
 UDSR : Union démocratique et socialiste de la résistance  
 UFC : Union des femmes camerounaises  
 UFF : Union des femmes françaises  
 UGTAN : Union Générale des travailleurs d'Afrique noire  
 UGTK : Union générale des travailleurs kamerunais  
 UNATRACAM : Union des associations traditionnelles du Cameroun  
 UNC : Union nationale camerounaise  
 UNEK/C : Union nationale des étudiants kamerunais/camerounais  
 UNIBA : Union bamoun  
 UNICAFRA : Union camerounaise française  
 UPB : Union des populations batanga  
 UPC : Union des populations du Cameroun  
 URSS : Union des républiques socialistes soviétiques  
 USA : United States of America  
 USAC : Union des syndicats autonomes du Cameroun

USC : Union sociale camerounaise

USCC : Union des syndicats confédérés du Cameroun

UTB : Union tribale bantoue

UTNK : Union tribale Ntem-Kribi

VAM : Voix des autochtones du Mbam

ZIFOC : Zone d'insécurité aux frontières occidentales du Cameroun

ZOE : Zone opérationnelle d'Eséka

ZOM : Zone d'outre-mer

ZOPAC : Zone de pacification de la Sanaga-Maritime

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	4
Introduction.....	8
1. Écrire en commission mixte : une innovation .....	9
2. Méthodologie de l'écriture collective : approches historiennes.....	13
3. Enjeux historiques, mémoriels et pédagogiques de la guerre du Cameroun .....	20

### SECTION I

LES PREMIÈRES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LES FORCES ÉMANCIPATRICES AU CAMEROUN (1916-1955) : DÉFENSE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS, CONTRÔLE DE LA VIE POLITIQUE ET VIOLENCES .....	25
---	----

### PROLOGUE

De la quête du mandat de la Société des Nations à l'installation de l'ordre colonial au Cameroun .....	26
1. La Première Guerre mondiale en Afrique et la perte des colonies allemandes, une opportunité pour la France et le Royaume-Uni de s'emparer du Cameroun .....	27
2. Le mandat de la Société des Nations : un outil de renforcement du contrôle français sur le Cameroun ? .....	32
3. Le nationalisme camerounais de l'entre-deux-guerres .....	35

### PREMIÈRE PARTIE

Sorties de guerre : une remise en question multiforme de l'ordre mandataire (colonial) de la France au Cameroun (1944-1948) .....	44
A. De l'expérience de guerre à la mise en place du <i>trusteeship</i> : la défense des intérêts français au Cameroun.....	45
1. Le Cameroun et la guerre mondiale : un tournant majeur ? .....	45
2. La conférence de Brazzaville et ses échos camerounais.....	58
3. Du mandat à la tutelle sur le Cameroun : l'action diplomatique française à l'Onu .....	65
B. L'émergence des forces contraires au <i>statu quo</i> voulu par les autorités coloniales françaises .....	79
1. L'émergence d'un syndicalisme actif au Cameroun.....	79
2. Le rôle ambigu des associations régionales au Cameroun : collaborer ou s'opposer aux autorités coloniales ?.....	85
3. Le Cameroun sous tutelle britannique : un environnement politique effervescent et inspirant ? .....	92
C. Les autorités françaises et les événements violents de Douala : un moment catalyseur et révélateur des changements en cours .....	95
1. Le déroulé des événements violents de septembre 1945 à Douala .....	96
2. Effets du contexte économique de la Seconde Guerre mondiale .....	100
3. La responsabilité des colons dans les événements violents de Douala .....	102
4. Les responsabilités de l'administration .....	105
5. Les sanctions à la suite des événements : deux poids, deux mesures .....	106

## DEUXIÈME PARTIE

Les autorités françaises face à l'effervescence émancipatrice

et nationaliste au Cameroun (1946-1955) ..... 110

A. L'irrésistible ascension de l'UPC..... 112

1. Naissance, programme et succès de l'organisation de l'UPC, l'Udefec et la JDC ..... 112

2. Le développement de l'UPC dans deux espaces privilégiés :  
les régions de l'ouest et de la Sanaga-Maritime ..... 1193. À rebours de l'historiographie : une diffusion relativement réussie de l'UPC  
dans les autres espaces du pays ..... 130

4. L'UPC au-delà des frontières du Cameroun sous tutelle française..... 139

B. Les partis de collaboration :

créations des autorités françaises pour contrer l'UPC ..... 155

1. Des partis politiques au service de l'administration française ..... 155

2. Une galaxie de partis plus ou moins opérante..... 158

## SECTION 2

LES RÉPRESSIONS POLYMORPHES, DU MOMENT 1955

À LA GUERRE EN SANAGA-MARITIME ..... 167

## PROLOGUE

Le moment 1955 ..... 170

1. Un contexte marqué par le succès croissant de l'UPC ..... 172

2. Roland Pré : un nouveau Haut-Commissaire anticommuniste..... 176

3. Scénario de la séquence répressive du mois de mai 1955 ..... 182

5. La fin du moment 1955 : traques et interdictions..... 198

## PREMIÈRE PARTIE

Les différentes modalités de la répression : enjeux, pratiques et acteur·rices ..... 206

A. Contrôler la vie politique, civile et médiatique ..... 207

1. Encadrer la vie politique ..... 208

2. Contenir les opinions nationalistes ..... 227

3. Réprimer les voix dissidentes : une guerre médiatique ?..... 245

4. Une diplomatie de la répression hors des frontières de tutelle ..... 261

B. « Maintenir l'ordre » colonial face aux nationalistes..... 287

1. Mobiliser les forces de répression ..... 289

2. Des nationalistes sous surveillance ..... 304

3. La répression par les « corps habillés »..... 310

4. Arrêter, condamner et emprisonner : la justice au service de la répression ..... 318

## DEUXIÈME PARTIE

Faire la guerre à l'UPC (1956-1958)..... 340

1. Désigner la guerre ..... 342

2. Travailler sur les maquis ..... 344

3. Penser la 'guerre contre-révolutionnaire' ..... 346

A. La stratégie guerrière de l'UPC ..... 350

1. Le CNO, la structure paramilitaire de l'UPC en Sanaga-Maritime..... 351

2. Le SDNK en région Bamiléké, espace de contestation, espace d'implantation militaire ..... 354

3. Mener la guerre au maquis : modalités et pratiques.....	355
B. Le dispositif militaire, du « maintien de l'ordre » à la guerre .....	364
1. Structures et effectifs : un état des lieux des dispositifs militaires (août 1956) .....	364
2. Les expériences partagées des nouveaux cadres civils et militaires de la répression .....	369
3. De la « Zoe » à la « Zopac », la marche vers la guerre en Sanaga-Maritime (1956-1957) .....	376
C. L'imaginaire colonial d'une 'guerre contre-révolutionnaire' .....	391
1. Les représentations racialistes de l'armée, un héritage colonial au cœur de la guerre.....	391
2. De l'Indochine au Cameroun, la DGR ou le transfert d'une culture militaire.....	396
3. Les populations civiles pour l'armée française : enjeux, objets et actrices de la guerre .....	402
D. La « pacification », des pratiques au cœur de la guerre « moderne ».....	406
1. Une première déclinaison des camps de « regroupement » au Cameroun (1958).....	406
2. L'« action psychologique », une violence culturelle et politique à l'encontre des civil-es .....	418
3. Le sort des populations déplacées : du « déracinement » à la « villagisation » ? .....	424
E. Combattre en Zopac : la dimension « opérationnelle » de la guerre .....	431
1. Derrière l'enjeu du renseignement, la question de la torture et de son invisibilisation.....	431
2. La 'contre-guérilla' : rechercher les combattant-es, détruire les maquis .....	438
3. L'assassinat de Ruben Um Nyobè, acmé de la dynamique répressive.....	443
4. Un bilan chiffré de la répression militaire dans la Zopac est-il possible ?.....	457

## SECTION 3

### LES AUTORITÉS FRANÇAISES AU CŒUR DU PROCESSUS

#### DE TRANSITION CAMEROUNAISE (1958-1964) : UN TOURNANT ?.....467

1029

#### PROLOGUE

Le moment 1960 .....	468
1. Enjeux historiographiques autour des indépendances : questionner la « Françafrique » .....	470
2. Ahmadou Ahidjo : « l'homme des Français » .....	472
3. Le retour « opportun » du général de Gaulle : les incidences de la crise de mai 1958 au Cameroun .....	475
4. La mission de visite de l'Onu au Cameroun (octobre 1958) : une « mission Potemkine » ? .....	477
5. Vers la mise en place d'un régime autocratique et autoritaire soutenu par les autorités françaises .....	481

#### PREMIERE PARTIE

Le rôle des autorités françaises dans le processus camerounais de transition institutionnelle au tournant de l'indépendance.....	488
A. Contrôler la transition politique camerounaise de l'après-indépendance : vers une « coopération multiforme » ?.....	490
1. Du statut de tutelle aux accords dits de « coopération » (1957-1958) .....	492
2. Sécuriser les accords franco-camerounais à l'aube de l'indépendance (1959-1960).....	495
3. Le temps du traité de coopération et des accords secrets (13 novembre 1960).....	498
B. S'adapter pour préserver son influence : la <i>realpolitik</i> de l'ambassade française et des agents de la « coopération » face à l'autoritarisme d'Ahidjo .....	504

1. Gérer la « vitrine » de la transition : des cérémonies de l'indépendance du Cameroun à l'implantation du réseau consulaire.....	504
2. L'ambassadeur Bénard, « véritable président du Cameroun » ?.....	511
3. Les magistrats français au Cameroun, entre coopération prudente et compromission avec le régime autoritaire d'Ahidjo.....	518
<b>C - Contributions françaises à la sécurité et au « maintien de l'ordre » au Cameroun au tournant de l'indépendance.....</b>	<b>530</b>
1. La réorganisation de la police et de la Sûreté .....	530
2. Le renseignement français, le Cameroun et la politique de Foccart.....	532
3. Coopérants techniques, pratiques de « maintien de l'ordre » et torture .....	538
<b>D. L'influence française dans la réunification du Cameroun et la question des frontières .....</b>	<b>548</b>
1. Une collaboration franco-britannique pour faire disparaître l'UPC du <i>Southern Cameroons</i> .....	551
2. Indépendance en rejoignant le Nigeria, le Cameroun ou seul ?.....	552
3. L'ombre française derrière la conférence de Foumban (17-21 juillet 1961) ?.....	558
4. La domination du Cameroun oriental ou celle des Français ? (1961-1964).....	559
<b>E. Le rôle des autorités françaises dans le contrôle des mouvements indépendantistes et d'opposition en France et à l'international.....</b>	<b>561</b>
1. Étudiant·es camerounais·es en France : entre répression et tolérance.....	561
2. Surveiller les upécistes en exil.....	568
3. L'assassinat de Félix Moumié : une <i>covert action</i> française réussie ? .....	575

## DEUXIÈME PARTIE

Faire la guerre dans un « pays indépendant » : l'implication de l'armée française dans la répression des mouvements d'opposition camerounais entre 1959 et 1965 .....	588
---	-----

1030

<b>A. Le maquis et la 'guérilla' upéciste : un adversaire pragmatique en recomposition constante .....</b>	<b>592</b>
1. Battre l'Armée de Libération Nationale du Kamerun, « bras armé » de l'UPC (1959-1964).....	592
2. La 'guérilla' dans les maquis de l'ouest .....	599
3. Mener une répression à géométrie variable : maquis et 'guérilla' en Sanaga-Maritime et dans le Nkam.....	606
4. Mener la 'guérilla' urbaine à Douala contre les intérêts européens.....	612
<b>B. Le dispositif militaire français au Cameroun, révélateur du renouvellement des enjeux répressifs dans un contexte de transition politique (1958-1960) .....</b>	<b>621</b>
1. Un premier reflux de l'armée française en région Bamiléké (septembre 1958-mai 1959).....	622
2. La mise en place progressive d'une situation d'exception (mai-décembre 1959) .....	630
3. Des opérations militaires françaises « sous responsabilité camerounaise » (1960) ? .....	640
<b>C. Une « transition » militaire : de la « nationalisation » de l'armée coloniale à la « camerounisation » de ses cadres supérieurs (1959-1965) .....</b>	<b>655</b>
1. La création de l'armée camerounaise (août 1959 – janvier 1962).....	656
2. Les FFC après 1961 : quelle participation de l'armée française à la répression ?.....	665
3. Une armée camerounaise autonome (1961-1965) ?.....	679
<b>D. Des populations instrumentalisées dans la 'guerre contre-révolutionnaire .....</b>	<b>692</b>
1. Un héritage postcolonial : déplacements forcés et camps de « regroupement ».....	693
2. Impliquer les civil·es : organiser la population, créer des « autodéfenses » .....	702
3. Des civils militairement impliqués : les « commandos » de la « garde civique ».....	709
<b>E. Typologie des violences armées dans les répressions portées par les autorités civiles et militaires françaises durant la période transitionnelle (1958-1964) : quels constats ? .....</b>	<b>719</b>
1. Une palette de violences élargies et plus létales .....	719

2. La « traque » et la mort des leaders : un axe majeur de la répression.....	731
3. La qualification juridique du crime de génocide.....	741

## SECTION 4

### ENTRE INTERDÉPENDANCE ET ÉMANCIPATION : QUELLES INFLUENCES FRANÇAISES DANS LA RÉPRESSION DES MOUVEMENTS D'OPPOSITION AU CAMEROUN

#### ENTRE 1965 ET 1971 ?.....749

A. L'Assistance militaire technique (1965-1971) : des coopérants français moins nombreux, mais toujours aussi influents.....	755
1. Acteurs et missions de l'Assistance militaire technique française au Cameroun .....	755
2. Assurer la logistique 'contre-révolutionnaire' du gouvernement Ahidjo.....	763
B. La guerre en héritage : du transfert à la routinisation des idées et pratiques 'contre-révolutionnaires' de l'armée française au Cameroun.....	776
1. La transmission de la DGR : des pistes de recherche à explorer.....	776
2. Les pratiques 'contre-subversives' d'une guerre routinisée.....	782
C. Une « violence durable » : les camps de « regroupement », ultime legs colonial de l'armée française au Cameroun indépendant.....	790
1. De l'injonction réformatrice coloniale à sa réinterprétation postcoloniale .....	791
2. Survivre dans les camps de « regroupement » ... en attendant la libération ? .....	796
D. « L'affaire Ndongmo–Ouandié », dernier acte de la guerre contre l'UPC et manifestation du reflux de l'influence française au Cameroun (1971).....	804
1. L'affaire « Ndongmo-Ouandié », point de départ des procès de Yaoundé .....	806
2. Les procès de 1970-1971 et leur dénouement.....	813
E. Quel relais français à la répression politique de l'opposition camerounaise après 1971 ? .....	822
1. Surveiller les étudiant·es en France .....	822
2. La censure de <i>Main basse sur le Cameroun</i> .....	825

1031

#### SYNTHÈSE CONCLUSIVE.....835

Section 1 .....	837
Section 2 .....	839
Section 3 .....	842
Section 4 .....	847

#### RECOMMANDATIONS .....851

Propositions du volet « Recherche » de la Commission.....	852
En France.....	852
Au Cameroun .....	852
Outils .....	853

#### BIBLIOGRAPHIE.....855

Histoire et mémoires .....	856
1. Outils, dictionnaires et ressources.....	856

2. Enjeux historiographiques.....	861
3. Les enjeux mémoriels sur le Cameroun.....	862
La présence française au Cameroun.....	866
1. Ouvrages généraux sur la colonisation .....	866
2. La présence française au Cameroun : généralités.....	871
3. L'occupation coloniale du Cameroun (1916-1945).....	872
4. La société coloniale au Cameroun .....	875
Le mouvement indépendantiste au Cameroun .....	881
1. Acteurs et actrices.....	881
2. Leaders et militants nationalistes .....	882
3. Autorités coloniales et activités politiques.....	885
4. Études régionales.....	887
5. Outils et acteurs de la répression.....	891
6. Les arènes internationales.....	893
7. La guerre du Cameroun.....	897
Les mouvements d'opposition, la France et le Cameroun après 1960.....	901
1. Les intérêts français au Cameroun et en Afrique .....	901
2. L'État camerounais et ses outils répressifs .....	903
3. Le Cameroun et le reste du monde .....	904
Liste des travaux universitaires.....	906
1. Université de Yaoundé I.....	906
2. Université de Dschang .....	920
3. Université de Douala.....	922
4. The University of Bamenda .....	923
5. Université de Maroua.....	924
6. Université de Ngaoundéré.....	924
7. Universités en France .....	926
8. Autres universités.....	931

## INDEX .....935

Index des principaux lieux .....	936
Index des principaux noms.....	945

## ÉTAT DES SOURCES .....955

## GLOSSAIRE ..... 1021

Table des sigles .....	1022
------------------------	------



